DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

6 GEORGE VI, 1942

VOLUME I, 1942

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU 22 JANVIER AU 4 MARS
DE LA MÊME ANNÉE INCLUSIVEMENT

VOL. CCXXIX DE LA SÉRIE 1875-1942

INDEX PUBLIÉ DANS UN VOLUME SÉPARÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Jeudi 22 janvier 1942.

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A. R. Thompson, l'huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat. Et les députés de retour à la Chambre des communes:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il ne saurait plus exister de doute quant à la nature et à l'étendue de la guerre actuelle. C'est un conflit mondial entre des forces irréconciliables. Sur tous les continents, y compris le nôtre, et sur tous les océans, les forces qui cherchent à dominer le monde et celles qui veulent préserver la liberté sont en présence. Dans toutes les parties du globe la civilisation est aux prises avec la sauvagerie.

Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité, soit la lente mais inexorable réduction à l'esclavage de chacun des peuples libres de l'univers. De l'issue dépend, pour des générations à venir, le bien-être futur du genre humain.

Heureusement, nous avons les meilleures raisons d'espérer la destruction de la tyrannie et le triomphe final de la liberté. Les puissances de l'Axe: l'Allemagne, l'Italie et le Japon forment maintenant une seule unité combattante. Il en est de même pour les peuples du Commonwealth britannique, des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et des nombreuses autres nations qui, le premier jour de cette nouvelle année, s'unissaient dans un pacte par lequel ils s'engagent à combattre ensemble jusqu'au jour de la victoire. La réunion des forces libres des plus grandes nations industrielles du monde indique clairement l'ampleur que le conflit doit maintenant prendre sur plusieurs fronts à la fois.

Au cours de la présente session, l'occasion vous sera donnée d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre que le Canada fait actuellement ou sera appelé à faire à l'avenir. Mes conseillers vous présenteront les mesures qu'ils jugent essentielles à notre sécurité nationale et à la conduite de la guerre jusqu'à la limite de nos forces.

La politique du Gouvernement étant d'opposer à la guerre totale un effort national total, vous serez invités à approuver un programme équilibré comportant de nouveaux accroissements de nos forces armées et de la production de munitions de guerre et de denrées alimentaires. L'accroissement des forces armées entraînera une expansion des effectifs de l'armée canadienne outre-mer. L'on vous demandera aussi, à titre de partie intégrante de l'effort de guerre direct du Canada, d'approuver une contribution à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et d'approvisionnements.

Le programme de service national sélectif du Gouvernement sera étendu, aussi généralement et rapidement qu'il sera nécessaire, en vue d'assurer l'affectation ordonnée et efficace des hommes et des femmes du Canada aux divers besoins de la guerre. Vous serez mis au fait des méthodes que le Gouvernement entend adopter pour effectuer une mobilisation aussi complète que possible des ressources matérielles et humaines du pays et assurer ainsi un effort de guerre national total.

Mes conseillers sont d'avis que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre n'ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout

engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de la dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir, sur une échelle sans précédent, au financement de l'expansion et de l'entretien des forces armées du Canada et de la production de matériel de guerre.

Vous serez appelés à prendre des dispositions pour donner suite à des accords avec les provinces en vue de faciliter la mobilisation méthodique et équitable des ressources financières du pays jusqu'à l'extrême limite de ses moyens.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai la conviction que le peuple canadien ne faillira pas, sous quelque rapport que ce soit, à ses graves responsabilités. A l'heure actuelle, quand le monde a tellement besoin de perspicacité et de sagesse, je prie le Dieu tout-puissant de guider et bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Coldwell soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

[M. l'Orateur.]

LA GUERRE

DÉCLARATION DES NATIONS UNIES À WASHINGTON, 1ER JANVIER 1942, ET DOCUMENTS CONNEXES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer sur le Bureau copie de la déclaration des nations unies, faite à Washington le 1er janvier 1942, ainsi que les documents suivants qui s'y rapportent: Déclaration de principes, qu'il est convenu d'appeler charte de l'Atlantique, faite par le premier ministre du Royaume-Uni et le président des Etats-Unis d'Amérique le 14 août 1941; résolutions approuvant la charte de l'Atlantique et pourvoyant à l'approvisionnement de l'Europe d'après guerre, adoptées par une assemblée interalliée tenue à Londres le 24 septembre 1941; sur le même sujet, le pacte tripartite signé à Berlin le 27 septembre 1940 et dont il est question dans la déclaration ci-dessus mentionnée des nations unies.

M. COLDWELL: Le document que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a déposé sur le bureau sera-t-il imprimé dans les Procès-verbaux de la Chambre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le document est imprimé en français et en anglais sous forme de brochure, et sera distribué à tous les membres de la Chambre.

LÉGATIONS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A la dernière séance de la session qui vient de se terminer, l'honorable député m'a reproché de m'être abstenu de répondre à une question parue au *Feuilleton* au sujet de la légation française à Ottawa, ainsi qu'à une autre concernant les représentants du Canada dans l'Eire. Malheureusement, je n'avais pas alors le dossier préparé par le ministère; comme je l'ai maintenant, je désire en consigner le contenu aux *Procès-verbaux*.

REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DE VICHY AU CANADA

M. CHURCH:

1. Le gouvernement français de Vichy a-t-il encore au Canada un ambassadeur ou envoyé?
2. Dans l'affirmative, où sont ses bureaux et quels sont les membres de son personnel; impose-t-on une surveillance ou une observation de certains règlements à cette ambassade?
3. A-t-on l'intention de fermer les portes de cette légation?
4. Le gouvernement britannique a-t-il demandé au cabinet de permettre à cette ambassade de continuer à fonctionner? Dans l'affirmative, qui a fait cette demande?
5. Cette légation de Vichy à Ottawa, sert-elle d'intermédiaire entre le Canada ou l'Empire et la France inoccupée?
6. Dans l'affirmative, quel volume d'affaires a-t-elle été appelée à régler, et quelle en est la nature ?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le gouvernement français est représenté au Canada par un ministre, M. Ristelhueber.

2. Son bureau se trouve à la légation française, rue Sussex, à Ottawa. Les membres de son personnel sont M. de Lageneste, premier secrétaire, M. Treuil, attaché commercial, et M. du Boisberranger, secrétaire. La légation française est soumise au même régime et aux mêmes obligations que les autres légations au Canada.

3. Non.

4. Le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré qu'il était opportun de maintenir les relations actuelles en ce qui concerne la représentation diplomatique entre la France et le Canada.

5. Oui.

6. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question.

REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN EN EIRE

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il un envoyé ou ministre en Eire?

2. Dans l'affirmative, qui est-il; quels sont les membres de son personnel; quels sont les salaires et allocations de chacun?

3. Combien tout ceci coûte-t-il annuellement au Canada?

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont-elles en Eire de semblables légations, et où sont-elles situées?

5. Le Canada a-t-il un commissaire du commerce à Dublin?

6. Le cas échéant, ces envoyés ne rendent-ils pas les mêmes services que les commissaires du commerce?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Nous avons un haut commissaire canadien en Irlande.

	Salaire	Allocation
2. M. John Kearney, Haut commissaire..	$7,500	$8,000
M. E. J. Garland, secrétaire..	3,540	2,000
Mlle E. O'Malley, sténographe, classe 3..	1,620	250
M. B. Chambers, messager-commis..	465	

3. 1940-1941, $30,281.49

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas de bureau semblable en Irlande.

5. Nous n'avons pas de commissaire canadien du commerce à Dublin.

6. Il n'y a pas de chevauchement dans les services.

GREFFIER ADJOINT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une copie du décret ministériel C.P. 454, du 21 janvier 1942, concernant la mise à la retraite de M. T. M. Fraser, greffier adjoint de la Chambre.

J'ai nommé M. C. W. Boyce, chef des journaux anglais, pour remplir les fonctions de greffier adjoint de la Chambre en attendant que le Gouverneur en conseil fasse une nomination permanente.

SERGENT D'ARMES ADJOINT SUPPLÉANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai nommé M. J. Laundy sergent d'armes adjoint suppléant pour la durée de la présente session du parlement.

LA GUERRE

RÉGIMENTS CANADIENS À HONG-KONG

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Si nous nous trouvons à avoir disposé des affaires courantes, j'implore l'indulgence de la Chambre pour faire un bref exposé, à propos d'un sujet qui tient d'une question de privilège. Après une lecture attentive et une étude soignée des explications fournies hier par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) au sujet de l'expédition de Hong-Kong, j'en suis venu à la conclusion qu'elles révèlent une situation fort grave et dont je me crois tenu de parler. Dans mes remarques d'hier, je ne traitais pas en particulier la question des ressources en hommes.

A mon sens, aucun de ceux qui examineront la déclaration du ministre n'y verra une réponse satisfaisante aux questions que le public s'est posées au sujet de Hong-Kong, en particulier, et de la situation au pays, en général, quant à nos ressources en hommes. Une étude approfondie de l'exposé du ministre m'a révélé certains faits qu'en ma qualité de profane dans les questions militaires je n'avais pas pleinement saisis, quand cet exposé d'ordre fort technique et je puis ajouter, de nature subtile, a été fait. Depuis, je l'ai lu attentivement et d'autres remarques de ma part s'imposent. J'implore donc, pour ce faire, l'indulgence de la Chambre.

La population a droit à des renseignements supplémentaires et j'indiquerai le moyen de les communiquer. L'envoi à Hong-Kong de 138 à 148 hommes ayant reçu moins que l'entraînement minimum établit définitivement et indiscutablement l'existence d'une sérieuse pénurie d'hommes entraînés au pays. Il faut supposer que s'il avait existé des hommes formés, on les aurait envoyés. Il est difficile de croire que le ministre de la Défense nationale ou les autorités militaires eussent envoyé des soldats non entraînés s'ils disposaient d'effectifs formés.

Ce fait soulève nettement la question de l'état de nos réserves entraînées. Elle revêt une importance si capitale qu'à mon avis

on ne peut la régler convenablement sans qu'un comité de la Chambre fasse à son sujet une enquête publique et immédiate. Comment les membres du Parlement et la population peuvent-ils se prononcer sur la question du service obligatoire et autres sujets avant d'être pleinement et exactement renseignés sur l'état actuel de nos effectifs entraînés?

Le deuxième fait qui ressort manifestement de la déclaration du ministre c'est que la responsabilité de n'avoir pas fourni des porteurs universels, lesquels sont des véhicules de combat, et d'autres moyens de transport au port d'embarquement au moment convenable, repose sur les autorités canadiennes. Il faut déterminer sur qui repose la responsabilité directe à cet égard et prendre des sanctions contre les responsables. Le troisième fait qui découle de la déclaration du ministre c'est que le chef de l'expédition, le brigadier Lawson, s'est trouvé désappointé de l'absence de transports mécaniques qu'il aurait dû avoir à sa disposition. La dépêche qu'il a envoyée du navire ne permet pas d'autre conclusion.

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, le pays a droit de savoir jourquoi on n'a pas attendu, avant d'envoyer nos troupes, que les moyens de transport et l'armement puissent leur être fournis. Voilà des questions sur lesquelles le pays a droit de recevoir des renseignements exacts et la seule façon de les lui fournir convenablement c'est par une enquête publique conduite par un comité de la Chambre. A mon sens, le ministre lui-même devrait être en faveur d'une enquête publique. Une enquête faite dans les ministères ne satisferait pas l'opinion publique. Je l'invite donc à charger un comité spécial de la Chambre d'enquêter sur tout ce qui s'est passé relativement à l'envoi de ces hommes à Hong-Kong.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami voudra peut-être me permettre de dire quelques mots, étant donné que le Gouvernement en général a une certaine responsabilité dans un cas de ce genre. A titre de privilège spécial, mon honorable ami a demandé la permission de faire une déclaration. Je ne m'y suis pas opposé, mais il me semble qu'il aurait dû prendre soin d'éviter dans cette déclaration l'emploi de certaines paroles que je ne crois guère justifiables dans les circonstances. Il a prétendu que la déclaration faite hier par mon collègue le ministre de la Défense nationale était subtile. Je suis certain que tous les honorables députés qui ont entendu hier mon collègue sont d'avis qu'il a fait une déclaration sincère, honnête et franche. J'ajoute que, si j'ai bien interprété les paroles de mon honorable ami, c'est à peu près ainsi qu'il s'est exprimé à l'égard de cette déclaration dans sa réplique. Toutefois, il a évidemment reçu depuis lors certains renseignements de sources étrangères, et ses remarques d'aujourd'hui résultent des communications qu'il a eues avec d'autres personnes. Je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement va certainement consentir à créer sans délai un comité qui sera chargé de faire enquête sur cette question. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion d'agir ainsi; le comité sera donc constitué aussitôt que les circonstances le permettront.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, la constitution du comité que le chef de l'opposition (M. Hanson) a réclamé et que le premier ministre s'est si volontiers engagé à former, nous cause beaucoup de satisfaction, mais je demande que l'ordre de renvoi ait une portée assez large pour que le comité puisse savoir comment la demande du contingent s'est faite, qui a décidé de l'envoyer et dans quelles circonstances il est parti. Il me semble que certains aspects de cette question devraient être examinés par un comité de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pense que mon honorable ami et collègue (l'hon. M. Ralston) a élucidé tous ces points dans sa déclaration d'hier, mais je puis assurer à mon honorable ami que le Gouvernement n'a nullement le désir de restreindre la portée de l'enquête en ce qui a trait à tout détail essentiel.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, à titre de fait personnel, je signale qu'à la page du hansard de la dernière session, séance d'hier, on me fait dire: "Le ministre de la Défense nationale devrait démissionner en raison de l'affaire de Hong-Kong." Le compte rendu n'est pas complet, parce que, immédiatement après que j'eus prononcé ces paroles, le chef de l'opposition (M. Hanson) a crié "A l'ordre", afin de m'empêcher de dire davantage. Comme toujours, il se contredit du tout au tout, Il ne sait pas ce qu'il veut.

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 4 heures 15 minutes du soir.)

Vendredi 23 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

TAXATION

ACCORDS AVEC LES PROVINCES CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA TAXE DES COMPAGNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mercredi, dernier jour de la session, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Ilsley) de déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires des accords qu'on projette de conclure avec les diverses provinces relativement à leur abandon de certains domaines de taxation. Il a alors déclaré qu'il aimerait à avoir le temps d'examiner cette demande, ce que je croyais d'ailleurs juste. Cependant, il a dit subséquemment, si je me rappelle bien:

Je me demande si le Gouvernement doit soumettre ces projets d'accords avant qu'ils ne soient signés. Cependant, ils ont été communiqués aux journaux, et j'étudierai...

Je l'ai alors interrompu. Si ces documents ont été communiqués aux journaux avant d'avoir été soumis au Parlement, c'est là, je crois, une chose étonnante. Je demande donc qu'ils soient déposés immédiatement sur le bureau de la Chambre, sans que le ministre ait besoin de les étudier davantage.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai été fort brusquement interrompu par l'honorable député au moment où je faisais ce que je croyais être...

L'hon. M. HANSON: Je regrette d'avoir manqué de courtoisie.

L'hon. M. ILSLEY: Voici que l'honorable député m'interrompt encore. Nous ne sommes qu'au début de la session. Or je prie les honorables membres de l'opposition de ne pas m'interrompre aussi souvent que le chef de l'opposition l'a fait au cours de la dernière session ou qu'il a commencé à le faire durant la présente session.

L'hon. M. HANSON: Je jugerai moi-même de ce qui convient.

L'hon. M. ILSLEY: Je le prie de ne pas faire d'interruptions.

L'hon. M. HANSON: je réitère ma demande. Ces accords seront-ils déposés?

L'hon. M. ILSLEY: Je suis d'avis que ces accords devraient être déposés. On m'a interrompu l'autre jour, je le répète. Il en est un, l'accord projeté avec l'Ontario, qui a été remis aux journaux en conformité d'une entente avec les provinces conclue à une réunion conjointe des trésoriers et de moi-même tenue ici en décembre. Le texte entier des autres accords n'a pas été remis aux journaux, mais uniquement certains passages. J'estime tout à fait raisonnable que l'on réclame le dépôt sur le Bureau de tout ce qui a été communiqué aux journaux, mais je désire en prendre connaissance et constater ce que cela comporte précisément. L'occasion de le faire m'a manqué jusqu'à présent. Ainsi que je l'ai fait observer l'autre jour, ce ne sont là que des rédactions préliminaires dont la teneur pourrait changer après qu'on aura tenu compte de certaines lettres ou communiqués. Je suis forcé de ne déposer pour le moment que les lettres, les textes préliminaires et les clauses propres à éclairer l'ensemble du problème. Je veux étudier la question.

LA GUERRE

RESSORTISSANTS JAPONAIS À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LEUR EMPLOI ET LEUR ÉLOIGNEMENT DES ZONES DE DÉFENSE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) est-il en mesure de nous faire connaître les intentions du cabinet touchant l'emploi de la main-d'œuvre japonaise à l'intérieur de la Colombie-Britannique?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): La situation ne me concerne directement que comme membre du cabinet, en premier lieu; comme ministre venant de la Colombie-Britannique, ensuite, et enfin du fait que j'ai été président de la conférence tenue deux jours durant à Ottawa pour étudier le problème tout entier. Cette conférence a donné lieu à certaines recommandations qui ont été soumises au Gouvernement et suivies d'un communiqué aux journaux, sur le programme du Gouvernement, émané du bureau du premier ministre. Les négociations relatives au placement, au logement et à l'emploi même relèvent du ministre du Travail qui est absent de la Chambre en ce moment. Les négociations relatives à l'évacuation elle-même relèveront de la Gendarmerie royale.

Quant à savoir la destination de ces gens, elle n'a pas été définitivement arrêtée, mais j'ai compris qu'un comité a étudié précisément la question ce matin même. Je me ferai un plaisir de me renseigner auprès du ministre du Travail touchant la vallée d'Okanagan ou, encore, de ménager une entrevue à mon honorable ami. Le board of trade de Vernon m'a avisé qu'il serait possible d'utiliser quelque 1,500 de ces personnes à la récolte des fruits dans la vallée de l'Okanagan.

Je ne connais pas au juste le sentiment du public à ce sujet dans la région. C'est là tout le renseignement que je puis offrir à mon honorable ami pour l'instant.

L'hon. M. STIRLING: Toujours au sujet de ces déplacements, je voudrais savoir si le projet du Gouvernement d'éloigner des zones de défense les personnes d'extraction japonaise vise uniquement les hommes ou s'il englobe également les femmes et les enfants.

L'hon. M. MACKENZIE: La question n'est pas encore tout à fait réglée. La conférence a demandé au Gouvernement d'éloigner tous les hommes valides. Les premiers à subir ce sort seront sans doute les adultes valides, du sexe masculin, qui demeurent ressortissants japonais. Leur nombre est de 2,000 environ. On compte quelque 1,714 sujets japonais valides de dix-huit à quarante-cinq ans, c'est-à-dire d'âge militaire, mais il est probable qu'il faille aussi déplacer les hommes valides de plus de quarante-cinq ans.

REVISION DES NORMES MÉDICALES RÉGISSANT L'ENRÔLEMENT, DANS L'ARMÉE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) peut-il me dire si on a revisé les catégories médicales de manière à permettre l'enrôlement dans l'armée de sujets qui autrefois étaient jugés inaptes au service?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): M. l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de me faire parvenir une copie de sa question. Nous avons fait une revision des aptitudes physiques, et on trouvera les changements dans le règlement administratif n° 1350, daté le 4 octobre 1941. Pour vous donner une idée des changements sur lesquels on a appelé mon attention, je vous ferai remarquer que dans un cas ils portent sur les normes de l'acuité visuelle; dans un autre, il est question de personnes ayant subi une opération radicale pour la mastoïdite; et un troisième a trait à ceux qui ont souffert d'une infection provenant d'une perforation sèche du tympan. L'ordre en question, comme l'honorable député le verra, car je lui en ferai tenir une copie, renferme la clause suivante:

> Les personnes qui ont été refusées parce qu'elles souffraient d'une vision défectueuse, de mastoïdite radicale d'un côté, ou de perforation sèche du tympan, d'un côté, devraient être encouragées à subir un nouvel examen où elles auraient la chance d'être acceptées d'après les normes revisées.

Nous avons effectué cette revision après avoir étudié les règlements et les normes en

[L'hon. M. Mackenzie.]

vigueur dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis à ce sujet, et après avoir consulté nos auristes et nos oculistes. Je transmets une copie de l'ordre à l'honorable député. Ce document est fort long et j'imagine que les honorables députés ne tiennent pas à ce qu'il soit inséré dans les *Débats* en réponse à cette question, mais j'en donnerai des copies avec plaisir à ceux qui en désireront.

CONDITIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DE KIRKLAND-LAKE—PROJET DE RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je désire adresser une demande de renseignements au ministre suppléant du Travail, ou, à son défaut, au premier ministre (M. Mackenzie King). Il y a quelque temps le ministre a annoncé qu'il avait proposé aux parties intéressées de soumettre le différend de Kirkland-Lake à l'arbitrage du Conseil national du travail en temps de guerre. Il a ensuite annoncé que dimanche dernier le syndicat ouvrier s'était rendu à la proposition et qu'on n'attendait plus que le consentement des exploitants. Je voudrais donc savoir du ministre suppléant du Travail, ou du premier ministre, si la réponse de ces derniers est parvenue au ministère du Travail, si le projet d'arbitrage du ministre du Travail a été accepté ou refusé, enfin où les choses en sont rendues.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Comme ne l'ignore pas l'honorable député, le ministre du Travail ne siège pas actuellement dans cette enceinte. Je demande donc que la question soit réservée jusqu'à lundi, faute d'avis préalable. Je sais que la proposition du ministre a reçu l'approbation des mineurs, mais j'ignore ce qui en est des exploitants. Le ministre du Travail s'occupe très activement de cette question, et cela depuis quelque temps déjà. Je m'efforcerai de répondre à l'honorable député lundi.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

PRIMES PAYÉES AUX TERMES DE LA LOI, POUR LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES ET POUR SECOURS EN GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Puis-je demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) quand les cultivateurs peuvent compter recevoir le boni accordé sous le régime de la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies, des règlements concernant la réduction des emblavures et du boni général de secours? Quelques-uns des versements sont maintenant en retard de près de six mois et les cultivateurs commencent à s'inquiéter.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Les paiements accordés sous le régime de la Loi sur la réduction des emblavures sont pratiquement tous effectués. A la fin de novembre dernier, il avait été versé une somme d'environ 125 millions de dollars. Les paiements accordés sous le régime des règlements concernant le revenu se font en ce moment. Je ne puis dire au juste quelle proportion a été versée, mais je dirais la plus grande. Les paiements accordés sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne devaient, comme on le sait, être effectués qu'en décembre. Pour ce qui est des deux autres provinces, je ne suis pas sûr des chiffres, mais en Saskatchewan, le paiement d'une somme de sept millions et demi avait été approuvé, pour assister l'agriculture, à la fin de le première semaine de janvier. Ces paiements se font, naturellement, sur la base suivante: 60 p. 100 après le 1er décembre et 40 p. 100 après le 1er mars. En d'autres termes, les paiements ont été effectués ou sont à s'effectuer d'après tous les différents plans.

PENSIONS

VEUVES DE SOLDATS QUI ONT TOUCHÉ UNE PENSION DE MOINS DE 50 P. 100

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Puis-je poser au ministre des Pensions et de la Santé nationale une question se rapportant à un sujet que j'ai déjà abordé. J'ai reçu ces jours derniers un nombre considérable de lettres que m'adressaient de tous les coins du pays des associations de veuves n'ayant pas droit à la pension. Elles me prient de m'informer (si le ministre est en mesure de dévoiler ces renseignements à la Chambre en ce moment), si l'on se propose de présenter à cette session une mesure législative, dans le cas où semblable mesure serait nécessaire, qui permettrait d'accorder une pension aux veuves des soldats qui, durant leur vie, recevaient une pension de moins de 50 p. 100.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Au cours de la dernière session, j'ai fait une déclaration précise à ce sujet. L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) n'est pas sans savoir qu'au cours de la dernière session le comité des pensions a prié le Gouvernement de bien vouloir étudier la question qu'il vient de mentionner. Après une étude sérieuse de la question, le Gouvernement décidait de ne présenter aucune mesure législative, pendant le reste de la dernière session ou au cours de la présente session, concernant le sujet en cause. J'ai également exprimé mon opinion personnelle, à savoir, que les buts visés par ces associations se rapportent à un régime national de sécurité sociale plutôt qu'à toute loi dont l'application relève de ma compétence.

L'hon. M. HANSON: La réponse est non.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNERAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. ALPHONSE FOURNIER ET APPUYÉE PAR M. W. R. MACDONALD (BRANTFORD)

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. ALPHONSE FOURNIER (Hull) propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, grand maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Monsieur le Président, au début de mes remarques pour présenter cette motion, je désire me faire l'interprète de la population du comté de Hull auprès du très honorable premier ministre (M. MacKenzie King). Les citoyens de Hull lui sont des plus reconnaissants pour l'honneur fait à leur représentant. Cet honneur est d'autant plus apprécié qu'il était inattendu. Personnellement, je m'en réjouis parce que mes électeurs sont des plus sensibles à cette marque d'estime de la part du chef de l'Etat.

Je voudrais que tous les honorables députés de cette Chambre connaissent comme moi les gens de chez nous. Ouvriers des villes et cultivateurs de la campagne, tous sont d'admirables Canadiens et de bons chrétiens. L'immense majorité est de descendance française, mais nulle part ailleurs n'existent autant d'harmonie, de collaboration et de coopération entre les deux races. Le présent conflit leur a donné une même volonté, un même esprit, un même but: Faire tous les sacrifices pour vaincre les ennemis de la liberté. Je suis fier d'eux et je voudrais tant être digne de leur confiance.

Mercredi dernier, les chefs des partis politiques et quelques députés ont fait l'éloge du très honorable Ernest Lapointe. Je me permettrai de me joindre à eux. Il y a à peine deux mois disparaissait un grand Canadien, un des plus illustres fils de notre race. C'est avec un serrement de cœur que nous avons appris sa grave maladie et avec une extrême douleur que nous avons appris sa mort. L'une des figures les plus connues de notre Parlement n'occupe plus son siège. Notre pays a perdu un serviteur dévoué et fidèle. Qu'il soit mort à la tâche, ce n'est que le couronnement de sa carrière, le complément de toute sa vie. Pendant près de 38 ans, il a donné le meilleur de sa vie à sa patrie, grande et petite. Ni les obstacles, ni les luttes, ni la maladie ne l'ont empêché de faire son devoir jusqu'au bout. Ce que la nation canadienne lui doit ne peut être apprécié à sa juste valeur dans le moment. L'histoire lui donnera sa vraie place, tout à côté et sur un pied d'égalité avec les plus grands hommes de notre pays. Mais, même aujourd'hui, ses adversaires comme ses amis reconnaissent qu'il était un grand homme d'Etat. L'éloge de ses qualités, de ses talents, de ses travaux a été fait par des voix plus autorisées que la mienne, mais je veux me joindre à elles pour dire à Madame Lapointe, à mon ami Hugues et à Madame Ouimet combien j'ai de peine et combien je sympathise à leur douleur. J'ai perdu un ami, un modèle, un conseiller. Le premier ministre n'a plus à ses côtés l'ami loyal et fidèle de toujours. Il manquera les conseils judicieux de celui qui l'a toujours appuyé de sa parole chaude, sincère et vibrante. Dans son malheur, en lui serrant la main, je puis lui dire que nous aussi nous conserverons toujours le souvenir du grand disparu.

Monsieur le président, je ne m'illusionne aucunement sur les difficultés de la tâche que j'ai entreprise cet après-midi. Nous traversons, le monde entier traverse une crise terrible. Le monde se divise en deux groupes armés jusqu'aux dents pour faire maintenir dans l'univers leur idéologie, leurs idées au point de vue du gouvernement des peuples. Dans notre propre pays, nous avons à faire face à une situation qui nous est révélée dans le discours du trône et qui renversera, surtout dans ma province, bien des opinions pour lesquelles nous avons lutté pendant de nombreuses années. Je désire faire mes remarques avec calme. Je respecte trop l'opinion de nos adversaires pour leur dire des injures. Je n'oublierai pas, au cours de mes remarques, que je parle comme Canadien, habitant un pays de l'Amérique du Nord, partie du Commonwealth britannique, nation ayant une population de 12 millions, moins de 5 p. 100 de la population totale des Alliés en guerre contre les pays de l'axe. Encore une fois, je parlerai comme Canadien français. Nous sommes dans un Parlement libre,—nous le devons aux institutions britanniques,—et personne ne peut empêcher un représentant du peuple d'exprimer ses sentiments avec conviction, ses opinions avec sincérité, tout en respectant, comme je le fais toujours, l'opinion des autres.

Je me propose de parler de l'effort de guerre du Canada de 1937 à date. J'ai eu l'honneur et le plaisir d'aller en Angleterre aux mois d'octobre et de novembre. Je donnerai mes impressions de ce voyage en anglais. Je continuerai mon discours en parlant des succès et des revers de nos alliés. Je traiterai ensuite de la partie la plus importante du discours du trône, celle qui se rapporte à la demande du Gouvernement d'être relevé de ses promesses et de ses engagements quant à l'enrôlement des hommes dans notre pays pour service outre-mer, et je le ferai en tâchant d'exprimer les opinions tout au moins des Canadiens français que je connais et dont j'ai la confiance.

Le Canada, comme tous les pays démocratiques, était et est encore un pays pacifique. Les démocraties ne se préparent pas à la guerre. C'est contre la nature même de leurs institutions. Vous n'avez qu'à vous rappeler les débats de la session de 1937 pour constater qu'il répugne aux peuples libres et démocratiques d'entrer en guerre pour des gains de territoires ou des avantages de commerce. Il faut que leur manière de vivre, leur liberté soient en jeu pour qu'ils prennent la décision suprême. En 1937, alors que nous constations qu'une partie du monde s'armait pour faire dominer son idéologie et ses idées dans l'univers, le gouvernement canadien demanda au Parlement une augmentation de 35 millions dans ses crédits militaires et ce n'est qu'après une lutte de plusieurs semaines que le Parlement accorda cette augmentation.

En 1938, après avoir assisté à la spoliation de l'Autriche, à la prise d'une partie de la Tchécoslovaquie et au drame de Munich, la population a commencé à comprendre que le danger n'était pas si éloigné et qu'il fallait dépenser de l'argent et armer nos forces pour tâcher de défendre notre propre territoire et nos propres vies. Et de 1937 à 1939, à l'automne, le gouvernement a organisé sa propre défense nationale. Nous sommes entrés dans cette guerre au début des hostilités. Notre budget du temps n'était que de $64,500,000. Aujourd'hui, il n'y a pas de limite. Le dernier budget a atteint $1,500,000,000 et on nous annonce dans le discours du trône que notre effort de guerre s'augmentera encore. Il y a peu de critiques dans le peuple au sujet de l'effort de guerre actuel,—et je parle ici de la province de Québec,—il n'y a pas de critiques

contre l'effort de guerre actuel de notre pays dans cette guerre. Si vous tenez compte du chiffre de notre population et de nos moyens restreints, vous verrez que nous pouvons comparer notre effort de guerre à celui de tous nos alliés, sans aucune exception. Tout à l'heure, je citerai les commentaires de M. Churchill faits dans cette propre Chambre, il y a à peine trois semaines.

Nous sommes entrés dans cette guerre avec la France comme alliée. Il existait dans le monde, à ce moment-là, une idée de neutralité que les petits peuples avaient adoptée, se fiant à la parole et aux promesses de Hitler, croyant qu'il protégerait les droits des minorités. Ce qui est survenu depuis nous a prouvé que cette doctrine de neutralité, dans un monde moderne, organisé comme il l'est aujourd'hui, ne peut subsister. Il ne reste pas de pays neutres,—le Canada moins que tout autre, de par sa situation, de par ses idées et de par l'amour de la liberté qui anime son peuple. L'année 1940 démontra que notre ancienne mère patrie, tout comme l'Angleterre, d'ailleurs, n'était pas préparée à entrer dans ce conflit. La France vit son territoire envahi et son gouvernement crouler. Je n'ai pas à étudier les motifs de la décision des généraux français de refuser les conseils reçus à cette époque, mais je tiens à répéter encore aujourd'hui: la France malheureuse a toute mon admiration; je suis Français, descendant de Français; j'occupe une place dans ce Parlement où le nom français doit être respecté et honoré, quelles que soient les opinions exprimées sur la France aujourd'hui et surtout sur les Français libres.

Au cours de ces événements, nous avons vu des mois s'écouler et notre effort de guerre a continuellement augmenté. Notre armée active se composait de 4,500 hommes en 1939; aujourd'hui, elle compte 250,000 hommes enrôlés volontairement, et une grande partie de ces volontaires viennent de la province de Québec et de ma ville. De ces hommes, 125,000 sont en Angleterre, à Terre-Neuve, aux Antilles ou dans d'autres parties du monde, et nous en avons perdu plus de 2,000 à Hong-Kong. Nos recrues continuent à fréquenter les bureaux de recrutement volontaire. J'avoue qu'ils ne reçoivent pas toujours l'encouragement de ceux qui devraient le plus aider et collaborer avec le Gouvernement actuel.

Notre aviation était quasi inexistante avant la guerre. Dans l'espace de deux ans, nous avons eu 100,000 hommes fréquentant cent écoles d'aviation dans notre pays. Pas un seul pays au monde ne possède un plan de formation de pilotes pour l'aviation comparable au plan de formation qui existe dans notre propre pays. Nous pouvons l'entendre répéter à satiété même en Grande-Bretagne, nous pouvons l'entendre même aux Etats-Unis. C'est un modèle de système d'instruction. Nos aviateurs sont dans tous les coins du monde, réputés pour leur bravoure, leur courage et leurs connaissances,—et eux aussi se sont enrôlés volontairement.

Notre marine ne comptait que 1,800 hommes avant la guerre, et à peine quinze navires. Aujourd'hui, nous avons dans la marine canadienne 28,000 hommes et au delà de 300 navires. Sur toutes les routes maritimes et sur tous les océans vous rencontrez des Canadiens qui aident, de la manière la plus utile, la Grande-Bretagne.

Vous n'avez là cependant que l'effort en hommes que nous fournissons au grand conflit actuel. Au point de vue de nos dépenses, je devrai citer des chiffres. Je n'aime pas à le faire, mais ils servent, paraît-il, à établir certaines propositions. Les chiffres que j'ai pris dans des documents officiels démontrent l'expansion de notre effort industriel et économique. De grands changements se sont opérés dans l'économie nationale de notre pays depuis le commencement de la guerre. L'industrie a pris un développement extraordinaire et notre activité commerciale n'a cessé d'augmenter. Le revenu national accuse aussi un accroissement énorme. Je sais que les chiffres sont peu intéressants. Toutefois, je crois qu'il est de mon devoir de vous en citer quelques-uns. Les chiffres les plus récents indiquent que la production industrielle pendant les six premiers mois de 1941 présente une augmentation de 12.3 p. 100, par rapport à la période correspondante de l'année précédente, cependant que la production manufacturière a augmenté de 11 p. 100. Le volume des affaires s'est accru de 12.9 p. 100; la production minière de 2.2 p. 100; les exportations, abstraction faite de l'or, de 30.1 p. 100, et les importations, de 30.1 p. 100. Le chiffre des contrats de construction adjugés représente une augmentation de 71.8 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Les chargements de wagons accusent une augmentation de 15 p. 100 et les revenus bruts de nos chemins de fer, du Pacifique-Canadien comme du réseau national, se sont accrus, en moyenne, de 28.8 p. 100. L'indice général de l'embauchage a réalisé un gain de 21.2 p. 100, cependant que l'embauchage dans l'industrie manufacturière se relevait de 24.8 p. 100. Le revenu national accuse une augmentation de 11.5 p. 100.

Le gouvernement canadien a dû aider et financer l'industrie privée pour l'aménagement et l'extension d'usines et pour l'achat de matériaux. Notre Gouvernement et celui de la Grande-Bretagne ont garanti des avances de capitaux s'élevant à plus de 520 millions.

Le Gouvernement possède et exploite lui-même douze entreprises de guerre. Par l'entremise de l'office du ravitaillement, nous achetons et expédions nos produits agricoles en Grande-Bretagne. Nos plus fortes exportations sont le blé, le bacon et le fromage, trois produits essentiels à la subsistance de la population anglaise. La population canadienne a réduit sa consommation domestique de bacon de 25 p. 100 pour permettre au Gouvernement d'en exporter une plus grande quantité en Grande-Bretagne. A l'heure actuelle, la quasi totalité de nos usines produit pour des fins de guerre. Plusieurs nouvelles fabriques ont été construites. D'autres ont été agrandies. Au 30 septembre dernier, le Gouvernement, par l'entremise du département des munitions, avait adjugé des contrats au montant de 2 milliards 600 millions. Nous avons un grand nombre de navires en construction et ce nombre ira en s'accroissant, au fur et à mesure que nous pourrons avoir la main-d'œuvre experte nécessaire.

Nous produisons aujourd'hui des canons, des armes portatives, des projecteurs, des munitions, des avions, des camions et des chars d'assaut. De mois en mois, de semaine en semaine et de jour en jour nous voyons croître nos industries de guerre. Nous ne serons limités dans cet effort que par le manque de bras ou de matériaux.

Le budget de nos dépenses d'avant guerre s'élevait à 500 millions. Aujourd'hui, ce montant est quintuplé et on lisait dans le discours du trône que nos dépenses seraient encore plus fortes.

Nous entendons parfois, dans notre propre pays, des critiques assez acerbes de l'effort de guerre du Gouvernement. J'aimerais à lire ici des extraits du discours de M. Churchill. Je veux vous donner l'opinion du chef de l'Empire britannique sur l'effort de guerre du Canada. Dans son discours prononcé dans cette Chambre, voici ce que M. Churchill disait de notre effort de guerre. Je n'ai pas la traduction de son discours. Je cite l'*Ottawa Journal* du 31 décembre 1941:

Le Canada a apporté une contribution magnifique à l'effort de guerre impérial, en troupes, en navires, en avions, en aliments et en finance.

Cela n'est pas dit par un Canadien, c'est dit par le premier ministre d'Angleterre.

L'armée canadienne qui est maintenant en Angleterre s'impatiente de ne pouvoir se mesurer avec l'ennemi, mais je puis vous dire qu'elle a été et qu'elle est toujours aux avant-postes pour faire face à l'envahisseur s'il débarquait sur nos rives.

Un peu plus loin dans le même discours:

Le gouvernement du Canada n'a d'aucune manière limité l'emploi de l'armée canadienne sur le continent européen ou ailleurs. . . à Hong-Kong, les soldats des Royal Rifles of Canada et des Winnipeg Grenadiers, sous le commandement d'un brave officier dont nous déplorons la perte, ont joué un rôle important et gagné un temps précieux; ils ont ajouté le fleuron de l'honneur militaire à la renommée de leur patrie.

Un peu plus loin encore:

Le Canada a aussi apporté une contribution de grande importance à l'effort de guerre de l'Empire par son merveilleux et gigantesque plan de formation des pilotes pour la Royal Air Force et les corps d'aviation des diverses parties de l'Empire.

Et, si vous continuez, vous verrez:

Je pourrais, monsieur l'Orateur, parler également de la production de corvettes et surtout de navires marchands, dont la cadence égale presque celle du programme de construction navale du Royaume-Uni, et qui a été entièrement organisée par le Canada.

Je pourrais mentionner maintes autres sphères d'activité, les chars d'assaut par exemple, certaines pièces d'artillerie moderne tirant à une grande vitesse initiale, les vastes approvisionnements de matières premières et divers autres éléments essentiels à notre effort de guerre, qui absorbent votre inlassable énergie.

Ces paroles sont prononcées par un de nos alliés, par le chef de nos alliés. Serait-il venu ici simplement pour flatter la population du Canada ou bien pour reconnaître son vrai mérite dans l'effort que nous faisons dans le moment? Je le crois trop sincère et je le sais trop intéressé au maintien du commonwealth britannique pour qu'il vienne nous raconter des sornettes quant à notre effort de guerre. La critique sur notre effort de guerre ne vient pas de l'extérieur, elle vient de l'intérieur, elle provient d'une classe de gens qui ne se sentent jamais à l'aise lorsqu'ils sont loin du pouvoir.

(Traduction)

En octobre et en novembre, monsieur l'Orateur, il m'a été donné de visiter la Grande-Bretagne, sur l'invitation de l'Empire Parliamentary Association. Je remercie très sincèrement le premier ministre (M. Mackenzie King) de m'avoir inclus dans cette délégation composée de six membres de la Chambre des communes, soit l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), chefs de leurs partis à la Chambre; l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) et trois représentants libéraux: mon voisin, l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), l'honorable député de Parry Sound (M. Slaght) et moi-même.

Nous avons passé trois semaines en Grande-Bretagne. Je ne saurais vous raconter tout ce que nous avons vu au cours de notre voyage, mais je ferai une brève mention de l'audience que Leurs Majestés le Roi et la Reine nous ont accordée au palais de Buck-

ingham. Leurs Majestés nous ont reçus après notre voyage circulaire en Grande-Bretagne. Durant quarante-cinq minutes, nous avons conversé avec les souverains et, au départ, nous étions sous le charme de leur simplicité, de leur naturel et de l'intérêt qu'ils témoignaient à ce qui se passe dans notre pays. Ils nous ont confié leurs impressions et, comme Canadien français, je dois dire que, presque tout le temps, Sa Majesté la Reine a causé avec moi en français, je me souviens qu'elle a mentionné son séjour à Québec, à Montréal et à Ottawa. Elle a rappelé le discours qu'elle a prononcé, lors de la pose de la pierre angulaire de l'édifice de la Cour suprême, et dans lequel elle a comparé les lois de l'Ecosse, son pays, à celles de la province de Québec. La dernière chose dont je me souviens à propos de cette réunion c'est la déclaration de Leurs Majestés à l'effet qu'elles se feraient un plaisir après la guerre de venir revoir le peuple canadien en amenant cette fois leurs enfants.

Nous avons été témoins des dommages causés aux villes de là-bas; ils sont très considérables. Nous avons vu les gens vaquer à leurs affaires; ils paraissaient décidés, résolus, prêts à faire face à l'ennemi. Nous avons vu quelque chose des préparatifs faits pour la défense de l'île. Nous avons constaté les conditions dans lesquelles le peuple vit et ce qui nous a particulièrement frappés c'est le problème alimentaire. Je ne puis entrer dans le détail, mais peut-être ne nous rappelons-nous pas toujours que le rationnement existe là-bas et qu'il est très sévère. Chez nous, nous commençons seulement à parler de faire des sacrifices, de nous priver de quelques superfluités ou peut-être de quelques choses essentielles. Eh bien, les gens vivent là-bas sous le régime du rationnement et ce n'est pas chose des plus plaisantes et des plus agréables. L'obscurcissement est chose terrible. Je pourrais peut-être me priver d'un peu de nourriture, mais ne pas pouvoir sortir le soir et le fait de me trouver enfermer dans Londres, où je voulais tout voir, cela était de nature à me démoraliser. J'ai constaté avec étonnement combien les Anglais sont contents d'endurer les ennuis de l'obscurcissement, mais ils l'endurent parce qu'on leur a dit,—ce qui est vrai,—que c'est un moyen d'assurer la sécurité de tous.

J'ai rapporté de mon voyage en Angleterre certaines impressions dont la plus forte est le profond attachement qu'ont ces gens pour leur roi, leur drapeau et leur pays. Ils ne parlent pas d'agression, mais plutôt de mettre leur pays en état de se défendre. On ne rencontre personne en Angleterre dont la première préoccupation n'est pas la défense des îles britanniques. C'était un bel exemple pour les Canadiens et particulièrement pour les Canadiens français. Aimer son pays, être prêt à sacrifier sa vie et sa fortune pour le bien commun,—voilà un principe dont l'application à mon pays et à ma province donnerait de grands résultats. Quoique de races et de religions différentes, les Canadiens aiment à vivre dans la liberté des institutions britanniques. Nous voulons aussi, dans notre Parlement, pouvoir nous exprimer en toute franchise.

Ce qui m'a ensuite frappé c'est la tolérance que les hommes publics manifestent les uns envers les autres. Ils se critiquent, certes, mais jamais ne doutent de la loyauté des autres. Ils n'attribuent pas les actes posés à des motifs personnels; ils ne doutent jamais de la sincérité de leurs adversaires politiques.

J'ai aussi remarqué leur grande connaissance de ce qui se passe au Canada. Voilà pourquoi nous lisons des articles et nous entendons des paroles où les Anglais font l'éloge de notre effort de guerre. Enfin, j'ai constaté que l'on connaît bien en Angleterre l'histoire des Canadiens français et de la population du Québec. Les Anglais sont bien au courant de notre histoire. Ils savent ce que nous pensons du régime britannique. Ils savent que nous croyons en leur sens d'équité. Ils savent qu'un grand nombre de gens de ma province, au lieu de soumettre les questions de revision constitutionnelle à notre Parlement, préfèrent s'en remettre aux autorités d'outremer, mieux placées, en raison de leur éloignement du foyer de nos difficultés, pour examiner ces problèmes. Ils sont au courant de tout cela. A ma grande surprise, dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, ceux qui étaient assis à mes côtés m'ont parlé français. Ils y tenaient et, malgré mes efforts pour reprendre la conversation en anglais, ils revenaient toujours au français.

Je suis débarqué en Angleterre en compagnie de mon honorable ami l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Originaire de la métropole, il s'est rendu auprès des siens dès son arrivée. Faisaient aussi partie de notre groupe l'honorable député de Brantford-City qui a voyagé en Ecosse, où son nom patronymique est bien connu, l'honorable député de Lethbridge dont le père est né en Angleterre, l'honorable député de Rosedale, qui a fait plusieurs voyages en Angleterre, ainsi que l'honorable député de Parry-Sound, qui a acquis une partie de sa fortune là-bas, en plaidant devant le Conseil privé. Mes compagnons semblaient y connaître tout le monde, alors que je m'attendais à faire figure d'étranger. Mais au bout de quelques jours, j'ai constaté que tous ceux dont je faisais la connaissance devenaient

mes amis, et je suis revenu au Canada avec une autre opinion des Anglo-Saxons. Il ne faudrait pas croire qu'ils nous ont fait voir ce qu'ils ne croyaient pas devoir nous montrer. Le voyage avait été bien organisé. Ils nous ont fait part de ce qu'ils entendaient nous communiquer. Mais tout cela, avec tant d'amabilité que nous sommes revenus enchantés de notre voyage.

Quelles sont les principales critiques formulées contre le Gouvernement à l'égard de l'effort de guerre du Canada? Là-bas, j'ai lu les journaux de Grande-Bretagne, et je sais les reproches que font les Anglais à leur gouvernement. Quelquefois, je les ai crues plus sévères que celles qui sont dirigées contre notre Gouvernement. Mais j'ajoute ceci: Dans notre pays, ne nous moquons pas de l'unité nationale. Elle est de la plus grande importance durant l'époque que nous traversons. Ceux qui ne croient pas en l'unité nationale ne servent pas les meilleurs intérêts du pays. Les honorables députés ont-ils déjà songé à l'invasion de ce pays par les forces ennemies? Nous avons lu les journaux. Nous avons vu il y a deux jours que, d'après M. LaGuardia, des raids aériens contre les villes de la côte sont imminents. Quatre navires ont été coulés dans l'Atlantique au large des Etats-Unis. Deux autres ont été coulés sur la côte canadienne.

Certes, nous sommes en danger, en danger imminent, s'il faut en croire les journaux et les déclarations de certains individus. Je puis entrevoir le jour où nous nous battrons sur notre propre sol contre nos ennemis. Et lorsque ce jour viendra, désirerez-vous l'unité dans ce pays? Désirez-vous que les Canadiens français et anglais marchent côte à côte contre l'ennemi, ou songez-vous à tourner les mitrailleuses d'une partie de la population contre l'autre? Songez-y bien: si vous voulez travailler dans l'intérêt du Canada, favorisez l'unité nationale.

Dans un instant, je poursuivrai mes remarques en français, mais avant de conclure mes observations en anglais, je désire déclarer de mon siège à la Chambre des communes que l'on demande aux trois millions et demi de Canadiens français de ma province d'accepter l'un des plus grands sacrifices que le pays ait jamais exigé d'eux. Dans le discours du trône, on nous demande de préserver l'unité nationale, de dégager le Gouvernement de sa promesse faite au peuple aux dernières élections. On nous prie de dire au Gouvernement: "Si, à votre avis, la nécessité l'exige, vous êtes dégagés de la promesse faite au peuple de ce pays"—promesse que ne nient pas même nos adversaires—"que le service sélectif obligatoire outre-mer ne serait pas imposé".

[M. Fournier (Hull).]

Afin qu'il n'existe aucun malentendu chez mes amis Canadiens français et anglais, permettez-moi de dire dans cette Chambre, au peuple de ma circonscription et de ma province, que j'appuie la ligne de conduite du Gouvernement. Permettez-moi de dire au peuple de ma province: "Si vous voulez préserver l'unité nationale maintenant, faites ce sacrifice". Je me demande si ceux qui ont attaqué la population canadienne-française feraient le même sacrifice.

Notre seconde raison de favoriser la nouvelle ligne de conduite du Gouvernement, c'est que nous, dans la province de Québec, quand nous avons fait des amis, nous leur sommes loyaux dans l'adversité comme dans la prospérité. Dans Québec, nous avons appuyé le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) durant les vingt dernières années. Jetez un coup d'œil sur la députation, et voyez d'où vient le plus fort groupe de ses partisans. En dépit de tout, nous allons l'appuyer dans cette lutte, nous lui serons loyaux. Nous demanderons à nos gens d'oublier le passé et de compter sur le jugement et le patriotisme de celui qui guide les destinées du pays en ce moment.

(Texte)

Depuis le début des hostilités, la position de notre pays a certainement changé. Nous avions d'abord la France, notre grande alliée, qui s'est écroulée. Nous avions toutes les petites nations qui entouraient la France: la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège, attachées à une politique de neutralité. Ces pays ont été envahis et se sont écroulés. L'Angleterre, pendant un certain temps, à dû maintenir seule la guerre contre l'Allemagne et l'Italie, avec l'appui de ses Dominions et de ses colonies. Jusqu'au 22 juin 1941, la position de la Grande-Bretagne, si elle n'était pas désespérée, était au moins excessivement dangereuse. Depuis que l'Allemagne a attaqué la Russie, l'Angleterre a eu quelques moments de répit. Les bombardements se sont arrêtés. Elle a pu développer elle-même son industrie de guerre, entraîner ses soldats, manufacturer des munitions et préparer les défenses que j'ai vues moi-même, pendant mon voyage, en octobre et novembre.

Le 7 décembre de l'an dernier, la guerre s'est étendue au monde entier. Le Japon, sans avertissement, a attaqué les possessions américaines dans le Pacifique. Il a attaqué l'Angleterre et, aujourd'hui, sauf quelques petites nations, tout l'univers est en guerre. Quelle est notre position, à nous? Petite nation de 12 millions d'hommes, nous avons besoin d'alliés pour conserver notre propre vie, notre survivance même sur la terre d'Amé-

rique, nous devons faire tous les sacrifices et tous les efforts qui sont exigés de patriotes.

Je sais bien que le discours du trône annonce un renversement de politique et je sais que tous ceux qui représentent le peuple ne peuvent à la légère prendre position sur cette question. J'admets que, dans l'esprit même de mes collègues de la province de Québec, toutes sortes d'arguments peuvent se présenter pour justifier leur attitude, soit pour, soit contre. Personnellement, j'ai pris position, et ma raison principale est que je suis en faveur de la doctrine prêchée pendant des années par le chef des Canadiens français, le très honorable Ernest Lapointe. Dans le pays tout entier, il nous a demandé, de grâce, d'être unis dans le danger, il nous a dit que nous avions besoin de l'unité nationale si nous voulions nous-mêmes conserver nos institutions, notre religion, notre langue, parce que, au cas de défaite, tous ces privilèges, tous ces droits disparaîtraient. Je dis à mes collègues de la province de Québec que les enseignements que nous avons reçus de la part d'honnêtes gens qui ont prêché pendant des années, dans ma province, une doctrine politique, ont été donnés d'une manière ouverte et sincère. Ces hommes d'Etat n'ont pas été contredits, même en 1940, par nos adversaires qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Tout le monde était anticonscriptionniste alors. La population en entier a voté contre la conscription.

Le Gouvernement, aujourd'hui, nous demande d'être relevé de ses engagements et de ses promesses. Le Gouvernement demande à avoir les mains déliées, en cas de nécessité, pour pouvoir envoyer de nos hommes à l'extérieur. Le Gouvernement ne dit pas qu'aujourd'hui ou demain la conscription sera imposée au pays. Il demande à être libéré de l'engagement qu'il a pris, et son attitude actuelle est l'attitude d'un honnête homme. Je vous ai fait des promesses. Les circonstances m'empêchent ou m'empêcheront de tenir ces promesses. Veuillez m'en relever. Nous retournons au peuple, d'où vient notre propre pouvoir. Si je siège dans cette Chambre, je le dois au peuple, à ceux qui ont voté pour moi dans les élections passées. Si le premier ministre est à son siège et représente le pays aujourd'hui, il le doit aux députés de cette Chambre, et il le doit, en définitive, au peuple. Et il ne veut pas suivre les conseils de ceux qui disent: "Vous avez la responsabilité d'établir la politique de votre Gouvernement. Vous devez, sans vous occuper du peuple, adopter une loi de conscription." Non, en honnête homme, il dit: "Je retournerai consulter ceux qui nous ont envoyés dans ce Parlement pour leur demander d'être relevé de nos promesses." Les circonstances sont changées ou pourront changer. Nous sommes en péril, notre patrie est en danger.

Je pourrais citer à l'appui de cette politique l'opinion de bien des hommes de ma province. Devant le danger imminent, quel est celui qui refusera de tout donner pour sauver sa patrie? J'ai dit en anglais et je répète que j'appuierai, dans cette Chambre comme à l'extérieur, dans mon comté comme dans toute la province de Québec, la demande faite par le Gouvernement dans le discours du trône. Je ne perdrai pas d'amis. En étant honnêtes, on ne perd jamais ses partisans.

Des VOIX: Très bien!

M. FOURNIER: Je retournerai dire à mes électeurs: Vous m'avez envoyé au Parlement à différentes reprises. Je vous ai fait cette promesse; je vous demande d'en être relevé lorsqu'on jugera que la situation est devenue telle qu'il faut employer des moyens extrêmes. Veuillez donc nous donner le pouvoir de voter la mesure extrême qui est demandée. Il n'y a pas d'illogisme dans mon attitude. Elle s'explique très bien.

Avant de terminer ces remarques, il me reste à parler d'un sujet que je croyais défunt depuis longtemps: un gouvernement d'union. Depuis quelques semaines, il se promène un peu partout des gens qui demandent, pour l'amour du bon Dieu, d'entrer dans le gouvernement. Ils offrent leurs services. Ils veulent siéger sur les bancs des ministres, mais, en même temps, tout ce que le Gouvernement a fait jusqu'à date, ils le condamnent avec force. Ils disent: "Vous avez tort." Ils emploient un langage qui est loin d'être parlementaire. Lisez les journaux de ce matin. Les mots "cowardly", "dastardly", "indignantly," y apparaissent. Ce sont ces hommes qui veulent conduire dans le calme les destinées de la nation. Ils ne se respectent pas dans leur propre langage; comment veulent-ils avoir le respect de la population?

Des VOIX: Très bien! Très bien!

M. FOURNIER: Dans la province de Québec, l'idée d'un gouvernement d'Union nous répugne. La nation canadienne-française n'a jamais été aussi malheureuse, depuis la Confédération, que pendant les années 1917, 1918 et 1919.

Des VOIX: Très bien! Très bien!

M. FOURNIER: Jamais, depuis la Confédération, des mitrailleuses n'avaient été pointées sur des Canadiens français, si ce n'est sous un gouvernement d'Union. Jamais, si ce n'est sous un gouvernement d'Union, des baïonnettes n'avaient été présentées à des poitrines de Canadiens français, comme cela s'est produit en 1917, alors que des citoyens traversaient le pont Interprovincial pour venir protester à Ottawa. Et vous croyez que nous adopterions l'idée d'un gouvernement d'Union? Je prie la Providence que ce malheur soit épargné à

notre pays; je demande à Dieu, non seulement en mon nom personnel, mais au nom des Canadiens français, que ce malheur n'arrive pas.

J'espère, monsieur le président, qu'au cours de mes remarques je ne me suis pas moi-même oublié et que je n'ai pas employé de langage que j'aurais à regretter. J'ai exprimé sincèrement mes opinions. L'attitude que je prends est celle d'un homme libre. Je crois que cette attitude est logique et nécessaire si nous voulons tous ensemble, Canadiens de différentes origines, de différentes religions et de différentes races, ne pas être abattus comme les peuples de certains pays d'Europe et devenir les esclaves de Hitler.

M. W. R. MACDONALD (Brantford): Monsieur l'Orateur, c'est réellement un grand honneur pour moi que d'avoir le privilège d'appuyer la motion qu'a proposée avec tant d'éloquence mon très cher ami et collègue, l'honorable représentant de Hull (M. Fournier), qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour offrir à Son Excellence les humbles remerciements de la Chambre pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux chambres du Parlement. Je souhaiterais connaître suffisamment la langue française afin de saisir parfaitement les paroles qu'a prononcées l'honorable député. Malheureusement, nous qui ne comprenons qu'une langue devons nous contenter d'écouter et d'admirer la musique du verbe français.

L'honneur qui m'échoit en appuyant la motion demandant d'adopter l'Adresse va en réalité à la grande ville industrielle de Brantford que je représente. Nombre de choses ont rendu le nom de Brantford célèbre, en particulier le fait que c'est dans cette ville que fut inventé le téléphone, dont le principe a permis l'avénement de la télégraphie et de la radio. M. Graham Bell s'établit sur les bords de la superbe rivière Grand qui longe notre ville; voilà pourquoi celle-ci est nommé à bon droit "la ville du téléphone".

En temps de paix, Brantford, avec une population de trente-deux mille âmes, composée en majorité d'ouvriers et d'ouvrières loyaux, honnêtes, économes, amis de l'ordre, était la quatrième ville du Dominion pour les exportations. Aujourd'hui, alors que nos exportations commerciales sont réduites à un minimum, Brantford expédie vers tous les champs de bataille de vastes quantités d'armements de tous genres. Je désire particulièrement souligner à l'attention des honorables représentants qu'une proportion très importante de l'équipement motorisé utilisé en Libye au cours de la récente campagne victorieuse avait été manufacturée dans des usines de Brantford par des ouvriers de Brantford.

[M. Fournier (Hull).]

Récemment, j'avais l'avantage, sur l'invitation de la division du Royaume-Uni de l'association parlementaire de l'Empire, de me rendre en Grande-Bretagne en compagnie de mon honorable ami, le représentant de Hull, qui vient de vous adresser la parole, de l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght), de l'honorable représentant de Rosedale (M. Jackman), de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), leader du parti de la fédération du commonwealth coopératif, et de l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore), chef du parti créditiste. A notre départ du Canada, mes excellents compagnons et moi n'étions guère les uns pour les autres plus que des connaissances, mais après avoir survolé l'océan, après avoir été en Grande-Bretagne et nous être mêlés au peuple, après avoir été reçus par Leurs Majestés dans un entretien familier qui a duré près d'une heure, et après avoir été au Portugal et avoir visité ou survolé d'autres pays étrangers, nous avions noué entre nous des amitiés pour toute la vie.

Peu de temps après mon retour au pays, j'ai eu le profond regret, ainsi que tous mes concitoyens, d'apprendre le décès de l'un des hommes les mieux doués, les plus tolérants, les plus larges d'esprit et les plus intelligents qui aient jamais siégé en cette enceinte, le très honorable Ernest Lapointe. Il aimait le Canada plus que la vie elle-même et il a sacrifié jusqu'à sa vie à ce grand amour. En retour, il jouissait de l'affection de la plupart des gens et du respect de tous. Il s'enorgueillissait d'être Canadien français et il avait raison d'être fier de cette grande race à laquelle appartient maintenant environ le tiers de notre population, et qui a fourni les premiers colons de ce grand dominion et dont les fils, pendant les guerres de 1775 et de 1812, ont versé leur sang pour conserver le Canada à la couronne anglaise. Ernest Lapointe aimait la paix et, avec l'enthousiasme qu'inspire la conviction, il se joignit à notre premier ministre (M. Mackenzie King) pour orienter notre politique de façon à préserver la paix mondiale et à écarter la guerre de notre sol.

Le Canada a contribué grandement à la constitution des forces qui ont écarté la guerre de notre sol. Les Canadiens qui ont offert volontairement de servir n'importe où pour la défense du Canada atteignent presque le nombre de 400,000. Plus de 150,000 de ces hommes sont actuellement en service outremer. Qu'il me soit permis d'établir une comparaison entre la présente guerre et la dernière. Nous n'avons jamais eu, pendant la dernière guerre, plus de quatre divisions en France, ce qui représente un total d'un peu moins de cent mille hommes, tandis qu'aujourd'hui nous avons, en dehors de notre ter-

ritoire, plus d'hommes entraînés et prêts à servir que nous n'en avons jamais eu au cours du dernier conflit.

Une autre comparaison me sera sans doute permise. J'ai dit que près de quatre cent mille hommes se sont enrôlés dans l'armée active, dans la marine de guerre et dans l'aviation pour servir dans n'importe quelle partie du monde. Nous avons 360,000 hommes dans l'armée active et dans le corps d'aviation, sans compter ceux de la marine. Je cite ces chiffres parce qu'ils peuvent servir de base à une comparaison avec l'effort militaire projeté des Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat américain à la Guerre a récemment annoncé qu'on songeait à porter la force armée des Etats-Unis à 3,600,000 hommes en 1942. Rappelons-nous que dans ce pays l'aviation militaire n'est pas distincte du reste de l'armée. La plupart des aviateurs de combat sont enrôlés dans le corps d'aviation de l'armée. Autrement dit, le chiffre de 3,600,000 établi par M. Stimson pour la fin de 1942, comprend et l'effectif de l'armée et la majeure partie de l'effectif de l'air projeté aux Etats-Unis pour un an d'ici. Cela ne représente que dix fois les effectifs actuels de nos armées de terre et d'air, bien que la population des Etats-Unis soit près de douze fois celle du Canada. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que pour ce qui est des forces militaire et aérienne, le Canada a un plus fort effectif, proportionnellement à sa population, que les Etats-Unis n'en espèrent avoir au début de 1943, et nous n'entendons pas nous arrêter là.

Je pourrais porter plus loin la comparaison. Le Canada a déjà quelque 130,000 hommes servant dans l'armée en dehors de son territoire. Nous ignorons le nombre d'aviateurs canadiens servant outre-mer, mais nous savons qu'il y en a des milliers. M. Stimson a placé à 1,700,000 l'effectif de l'armée et du corps d'aviation des Etats-Unis. Autrement dit, proportionnellement à notre population, nous avons autant d'hommes servant en dehors du Canada que n'en ont les Etats-Unis dans leur armée et leur corps d'aviation, et il ne faut pas oublier que la majeure partie de l'armée américaine se trouve encore aux Etats-Unis et qu'une bonne partie est à un stade de formation moins avancé que celui de l'armée canadienne, je veux dire de l'armée canadienne encore au Canada. Il est parfaitement naturel que le Canada, après plus de deux années de guerre, soit dans un état plus avancé que les Etats-Unis après moins de deux mois de guerre, mais à la cadence du progrès que ne cesse de réaliser notre pays, les Etats-Unis prendront encore bien du temps à nous dépasser.

Ces comparaisons sont établies sans malveillance aucune. Tous les Canadiens ont accueilli avec joie l'entrée des Etats-Unis dans la guerre. Nous verrons tous d'un bon œil tout accroissement de la force armée de nos voisins. Nous serons tous heureux, le jour où les efforts des Etats-Unis seront proportionnés à ceux du Canada. Toutefois, ces Canadiens qui, en vue de discréditer le gouvernement de leur propre pays, sont prêts à déprécier le magnifique effort du Canada, devraient au moins exposer les faits conformément à la vérité. Il est certainement temps, monsieur l'Orateur, que les Canadiens cessent de déprécier leur propre pays et commencent à éprouver quelque orgueil de son effort militaire.

Au début de la présente guerre, notre aviation ne comprenait qu'un très petit nombre d'avions et un personnel vaillant mais restreint. Le plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth est maintenant un fait accompli. Nous avons aujourd'hui en service 92 aéroports et nous avons enrôlé plus de cent mille aviateurs. Nous n'avions qu'une poignée de pilotes et ils sont maintenant légion. Plusieurs d'entre eux servent dans la Royal Air Force, et notre aviation comptera bientôt vingt-huit escadrilles entièrement canadiennes en service actif en Angleterre. Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'héroïsme et le dévouement de nos pilotes, de nos observateurs, de nos mitrailleurs, de nos radiotélégraphistes et des autres membres de notre corps d'aviation, dont un grand nombre ont déjà donné leur vie pour le salut de leur pays.

Notre marine de guerre, qui ne comptait que quinze navires et un personnel de 1,800 hommes, compte maintenant environ 350 navires et un personnel de 27,000 hommes. Ces canadiens qui servent sur des navires canadiens ont pris part au convoiement de plus de 7,000 navires sur l'Atlantique, navires qui ont transporté 42,500,000 tonnes de marchandises aux îles Britanniques. Notre marine de guerre sillonne les mers pour guerroyer contre l'ennemi partout où elle peut le trouver. Nous avons malheureusement perdu quelques navires dans des engagements avec l'ennemi, mais, dans tous ces engagements, la marine de guerre canadienne fait bonne figure devant l'ennemi, et ce dernier a aujourd'hui autant de respect pour le pavillon blanc qui flotte sur les navires de la marine de guerre royale du Canada qu'il en a jamais eu pour le pavillon blanc qui flotte sur les navires de guerre britanniques. Chez nous, les usines fonctionnent nuit et jour, produisant des quantités considérables de canons de campagne, des canons antiavions et des canons de marine. C'est par milliers chaque mois

que sortent les mitrailleuses Bren. Nos chantiers maritimes construisent sans relâche navires de guerre et navires marchands. Nos établissements d'avionnerie produisent quinze types d'avions différents tandis que d'autres fabriquent des chars d'assaut et des camions automobiles de tout genre. Il m'est impossible de mentionner par le menu tout ce que nous produisons, mais je ne dois pas omettre de signaler que la production des explosifs de toutes sortes constitue l'une de nos plus importantes réalisations. Des millions ont été consacrés à la construction d'arsenaux, qui fournissent aujourd'hui un flot ininterrompu des plus meurtriers explosifs.

L'apport de nos fermes a également été considérable. Malgré les difficultés, les cultivateurs ont pu produire les denrées alimentaires dont la Grande-Bretagne a un besoin si urgent. Lorsque s'écrira l'histoire de cette guerre, on reconnaîtra que les cultivateurs canadiens, malgré la pénurie de main-d'œuvre et d'autres entraves, ont produit les vivres qui ont servi à nourrir les soldats qui ont gagné la guerre. Cette contribution du Canada à la cause des Alliés, comme l'a dit M. Churchill lui-même, a été "magnifique". D'aucuns ont soutenu que nous devrions aujourd'hui avoir atteint le point de production maximum. Ils oublient qu'à partir de zéro dans la production des munitons il faut des années pour atteindre le maximum. Winston Churchill lui-même, prenant la parole sur ce sujet le 2 décembre devant les Communes anglaises, a dit: "la première année, rien du tout; la deuxième année, fort peu; la troisième, un rendement assez considérable; la quatrième, tout ce qu'il vous faudra."

On ne saurait guère affirmer, si l'on tient compte de la rareté des matrices, des outils et des plans dont nous disposions au début des hostilités, que le Canada a dépassé la deuxième année. Au lieu d'avoir produit "très peu", nous avons au contraire produit "considérablement". Le mérite de cet essor rapide et de cette imposante réalisation revient aux ministres qui les ont assurés, à leurs hauts fonctionnaires, aux nombreux chefs des différents conseils ou commissions, ainsi qu'à leurs collaborateurs et à leurs subalternes et aux directeurs et administrateurs de nos établissements industriels, mais il revient surtout à la masse des travailleurs, hommes et femmes, qui, par leurs longs et durs labeurs, ont rendu cette production possible.

Mais sans la direction d'un chef tous ces efforts eussent été vains. Un homme a su donner cette direction, un homme a su coordonner les activités des divers ministères et maintenir l'union au pays. Cet homme siège au Parlement aujourd'hui. C'est celui que je suis fier d'avoir pour chef et que tous les

[M. Macdonald (Brantford).]

Canadiens, en cette heure critique de notre histoire, ont le bonheur d'avoir pour premier ministre. L'histoire dira de lui qu'au début de la guerre il a convoqué les Chambres dans le plus court délai possible et qu'en moins de deux jours, grâce à ses directives, le Parlement a décidé à l'unanimité de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne dans sa défense de la liberté mondiale. Encore sous sa direction, le Parlement a adopté la loi sur la mobilisation des ressources nationales, loi qui met à la disposition du Gouvernement toutes les ressources, humaines et matérielles, du pays. Avec le courage que le temps de guerre exige d'un chef, il a annoncé la réglementation de l'industrie et celle des prix, sauvant ainsi le pays d'une période désastreuse d'inflation. Le 7 décembre 1941, le Japon attaquait traitreusement les Etats-Unis. Le même jour, sans attendre l'exemple des Etats-Unis ou de l'Angleterre, le Canada demandait à Sa Majesté de sanctionner une proclamation déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Japon. Jamais, de toute sa carrière, le premier ministre n'a manqué de travailler à la bonne amitié entre notre Empire et les Etats-Unis. Ces dernières semaines viennent de lui apporter le couronnement de ses efforts par la visite qu'a faite un premier ministre britannique de Westminster au président des Etats-Unis, à Washington.

L'entrée en guerre du Japon a suscité de nouveaux problèmes. Notre combat s'étend non plus uniquement à l'Atlantique, mais aussi au Pacifique. Le monde entier est engagé dans cette guerre, et le Canada lutte pour son existence même. Nous combattons aux côtés des autres nations démocratiques éprises de liberté. Notre rôle en cette guerre est bien défini. Nous savons que l'équipement convenable est une condition de victoire, que les effectifs humains ne suffisent pas.

Churchill a dit: "Fournissez-nous les outils et nous finirons la tâche." Nos soldats, marins et aviateurs canadiens nous disent maintenant: "Fournissez-nous les outils et nous aiderons à finir la tâche." Notre premier devoir consiste donc à fabriquer des armes de toutes sortes,—ces armes que pour le moment nous expédierons dans une grande mesure à notre vaillant allié, le grand peuple russe, dont le patriotisme et le courage ont infligé de lourdes pertes aux hordes nazies. Il faudra construire des navires en plus grand nombre, non seulement pour notre propre défense, mais aussi parce que nos obligations dans le nord de l'Atlantique sont plus grandes que jamais. Il est évident que si la traversée de l'Atlantique ne reste pas libre, le Canada ne pourra pas envoyer son armée et son aviation combattre l'ennemi.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de produire le plus grand nombre d'avions possible, et de former les aviateurs nécessaires. On n'a pas remporté une seule bataille au cours de cette guerre sans jouir de la maîtrise de l'air. Trois facteurs ont rendu l'évacuation de Dunkerque possible,—les eaux de la Manche étaient calmes, les Anglais qui montaient les petits navires et les matelots et soldats firent preuve d'un courage à tout épreuve,—mais qu'eussions-nous pu faire sans notre maîtrise temporaire de l'air? Les puissances alliées comptent dans une grande mesure sur le Canada pour atteindre la maîtrise permanente de l'air au moyen du plan d'entraînement aérien du Commonwealth.

De même l'Angleterre, comme je l'ai déjà dit, attend beaucoup du Canada qui doit fournir des vivres non seulement à l'armée mais aussi à tous ces millions de braves gens qui se trouvent dans cette forteresse.

Pour accomplir notre tâche gigantesque, toutes les ressources de notre pays, c'est-à-dire tout ce que nous possédons,—nos biens, nos ressources naturelles, nos hommes et nos femmes doivent être mobilisés aussi rapidement que possible de façon ordonnée. Déjà nous réglementons l'industrie et nous disons aux manufacturiers ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Nous devons maintenant faire un pas de plus et organiser nos ressources humaines de manière à assurer à chacun dans la mesure du possible la place qui lui convient dans la défense du pays. Ceux qui peuvent rendre de plus grands services à leur pays dans les fabriques doivent y être maintenus. On constatera que, dans bien des cas, des femmes peuvent prendre la place des hommes et que les femmes et les hommes qui ne sont pas occupés à des travaux essentiels peuvent être envoyés dans des industries essentielles qui travaillent à l'exécution de contrats de guerre. Nos terres doivent être maintenues en culture pour fournir la nourriture nécessaire à nos citoyens et aux membres de nos armées et de celles de nos alliés. Il faut donc trouver les hommes et les femmes nécessaires à la production de ces produits alimentaires. Tout cela sera réglé au moyen d'une complète mobilisation.

J'ai dit tout à l'heure que la plupart de nos armements doivent servir en grande partie pour le moment à équiper nos vaillants alliés. Lorsque, cependant, nous aurons atteint le maximum de production, nous aurons un excédent qui nous permettra d'équiper nos propres armées au Canada. On a laissé entendre dans certains milieux que nous devrions appeler immédiatement sous les armes un très grand nombre d'hommes. Je veux dire dix, vingt ou cent mille ou même des centaines de mille hommes, comme on l'a proposé. Ce serait, à mon avis, agir au détriment de notre effort de guerre. Des hommes seraient fatalement soustraits, de ce fait, aux usines de guerre, et leur instruction nécessiterait un matériel dont les Alliés manquent encore lamentablement. Ce n'est pas d'hommes que notre armée a le plus pressant besoin. Rappelons-nous que s'il ne s'est pas gagné de bataille sans la supériorité dans l'air, il ne s'en est pas perdu faute d'effectifs, mais bien plutôt faute de matériel. Le rôle du Canada dans le plan dressé par les Alliés pour remporter la victoire consiste d'abord à fournir du matériel mécanisé, des navires et des avions pourvus d'équipages instruits, des vivres en grande quantité. On pourra m'objecter que nous avons maintenant l'équipement et que, ainsi que le premier ministre anglais l'a déclaré, la crise qui s'annonce et qui dominera l'année 1942, est celle des effectifs, en hommes et en femmes. Or, il n'a pas voulu dire par là que la Grande-Bretagne recruterait plus de troupes mais qu'on aurait besoin d'un plus grand nombre d'hommes et de femmes pour combler les vides et fabriquer du matériel de guerre Je cite ses paroles:

La crise du matériel est presque passée et, de ce côté, nous avons l'assurance d'un rendement sans cesse croissant. La crise qui s'annonce et qui dominera l'année 1942, c'est celle du capital humain, hommes et femmes. Voici pourquoi nous devrons faire face à pareille situation: la construction des grandes usines de ravitaillement est en grande partie terminée. Ces usines sont même achevées. Il faudra les pourvoir de main-d'œuvre, de toute la main-d'œuvre requise. Nous devons entretenir la redoutable armée mobile que nous avons constituée au prix de grands sacrifices en vue de la défense territoriale et d'expéditions militaires à l'étranger. Nous devons entretenir nos armées d'Orient et nous préparer à la continuation, et à l'extension d'hostilités sérieuses dans ces pays lointains. Nous devrons prendre des dispositions pour renforcer notre aviation militaire en 1942, et lui assurer une ampleur infiniment plus grande en 1943. Il faut accroître constamment le personnel de notre marine de guerre afin de fournir des équipages aux nombreux vaisseaux de guerre qui ne cessent de sortir de nos chantiers. Il faut équiper d'une façon moderne les armées considérables que l'on est à recruter et à former aux Indes.

En dehors de nos propres besoins, il faut remplir la promesse que nous avons faite d'envoyer à la Russie une quantité considérable de chars d'assaut, d'avions et d'autres armes ou d'autre matériel de guerre afin de l'aider à compenser la perte de production de guerre que lui a fait subir l'invasion allemande. Nous avons dû aussi renoncer à d'importants approvisionnements que nous avions compté recevoir des Etats-Unis, mais qui, avec notre consentement, ont dû prendre le chemin de la Russie.

En 1940, notre Parlement a adopté la loi sur la mobilisation des ressources nationales du Canada. Cette loi a donné au Gouvernement le pouvoir absolu de conscrire toute la richesse du pays, qu'elle appartînt à des individus ou qu'elle appartînt à des compa-

gnies. Notre gouvernement a donc aujourd'hui, ce dont peu de gens se rendent compte, le pouvoir absolu de conscrire la richesse et de l'envoyer sous toute forme que ce soit et là où il le juge à propos pour la défense du Canada. Toutefois, d'après cette loi, nous ne pouvons envoyer nos soldats en dehors du Canada à moins qu'ils ne se soient enrôlés pour le service extérieur, même si cela devient nécessaire à la défense du pays.

Cependant, les événements se précipitent fort rapidement, et nous pourrons peut-être nous trouver demain en présence de circonstances absolument nouvelles. Qui peut dire qu'il ne sera pas nécessaire, pour défendre le Canada, d'envoyer des hommes combattre le nazisme partout où il se trouvera? Pour ma part, je crois que le Gouvernement devrait être autorisé à le faire. Toutefois, notre gouvernement et tous les députés qui l'appuient, et même je pourrais dire la plupart des députés de cette Chambre, sinon tous, ont solennellement promis aux électeurs du pays qu'ils n'exigeraient jamais que nos soldats aillent au-delà des rives du Canada, à moins qu'ils ne consentent à y aller de leur plein gré. Sous le régime naziste, la promesse d'un chef ne vaut pas plus qu'un chiffon de papier, mais, sous notre régime démocratique, elle est sacrée.

D'aucuns soutiendront peut-être que nous devrions oublier l'engagement pris envers la population et modifier la loi sans la consulter. Je crains fort qu'une telle initiative aurait pour conséquence de créer une division profonde dans tout le Canada et il saute aux yeux, assurément, que nous ne saurions à la fois soutenir une lutte intestine dans le pays et espérer vaincre en même temps l'ennemi à l'extérieur. Si le cabinet, si les honorables députés eux-mêmes doivent être relevés de leur engagement le peuple seul est en mesure de les dégager. Il nous faut faire confiance au peuple ou le peuple ne nous fera pas confiance. Nous aurons honoré nos engagements envers le peuple, nous accepterons son verdict, et la démocratie, tête haute, rejettera le nazisme, qui fait litière des engagements pris, dans un abîme de défaite et de honte.

Une réflexion de plus et je termine. Comme dans le passé, sans doute, le premier ministre ne manquera pas de recevoir au cours de la présente session des conseils sur la meilleure manière pour le Canada de contribuer à la victoire. On proposera, sans doute, la formation d'un gouvernement national. On ne manquera pas de signaler que M. Roosevelt a accueilli dans son cabinet deux républicains, MM. Stimson et Knox, et qu'il songe à y ajouter M. Wendell Willkie. Et pour quel motif M. Roosevelt ne les accueillerait-il pas? Avant de faire partie du cabinet, MM. Stimson et Knox, depuis plusieurs mois déjà, s'étaient ouvertement opposés à tous ceux qui critiquaient la politique de défense nationale du président et nous nous rappelons tous que M. Wendell Willkie, dès après les dernières élections aux Etats-Unis, mettant de côté tout esprit de parti, a accordé son entier appui au président. S'il se trouve des adhérents des partis d'opposition, soit en cette Chambre ou au dehors, qui sont disposés à servir, qu'ils suivent l'exemple de M. Wendell Willkie en accordant à notre premier ministre l'appui qu'il mérite à si juste titre. Je ne saurais mieux faire que de conseiller aux critiques du présent Gouvernement de suivre l'exemple donné par le grand homme d'Etat que fut sir Wilfrid Laurier. Chef de l'opposition au cours de la dernière guerre, il a déclaré alors:

Faisons taire à l'instant passions, préjugés et toutes vaines récriminations. Si la critique s'impose, qu'elle soit dénuée de toute acrimonie. Ne faisons appel qu'à la raison et, surtout, consacrons toutes nos énergies à rendre le Canada un puissant facteur dans la lutte.

Monsieur l'Orateur, soyons fiers de notre grand pays, de nos chefs et de notre peuple et que chacun de nous, sans distinction de parti, de croyance ou d'origine, prenne la résolution d'appuyer nos chefs, d'appuyer nos ouvriers, d'appuyer nos soldats, et de consacrer personnellement sans compter le meilleur de soi-même à rendre plus formidable encore l'effort de guerre du Canada, déjà si imposant.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant de proposer l'ajournement du débat, je tiens à féliciter personnellement les honorables députés de Hull (M. Fournier) et de Brantford (M. MacDonald) de la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche cet après-midi. J'attendais de tous deux de bons discours. Tous deux sont avocats, ils se sont formés depuis longtemps à la parole publique, chacun, je n'en doute pas, fait autorité auprès des membres du barreau de sa localité et chacun possède une longue expérience parlementaire. Je dois dire que leurs discours de cet après-midi mettent en vive lumière une formation et une expérience acquises au cours de nombreuses années. A tous deux, mes plus sincères félicitations.

Ce qu'a dit l'honorable député de Hull, et que j'ai pu saisir, m'a vivement intéressé. Malheureusement, ma connaissance du français ne m'a permis que de comprendre des phrases par ci par là. J'ai surtout aimé l'entendre nous parler de son voyage à Londres et en Angleterre et de l'impression qu'il a gardée du peuple anglais. En sa qualité d'homme public, il ne peut remplir de rôle plus utile

que de celui d'aller répétant aux gens de sa province et de tout le pays les impressions que lui a laissées la grandeur d'âme du peuple britannique. Je lui laisse cette pensée.

Je désire lui signaler aussi en passant que la partie la plus intéressante de son discours a été celle où il a cessé de consulter ses notes. Cette remarque s'applique également à bien d'autres honorables membres de cette Chambre, y compris moi-même. Laissons donc de côté nos textes. Si l'honorable député de Hull n'avait pas eu à consulter ses notes, son discours y eût encore gagné.

Je recommande particulièrement au premier ministre cette partie des deux discours qui était, pour ne pas dire mieux, des plus flatteuse à son égard, ceci sans aucune idée de sarcasme. A coup sûr, ces deux discours se recommandent à l'attention du premier ministre et ils devraient entraîner comme récompense, j'oserais dire, un siège dans le Cabinet, ou au moins un poste de juge, ou tout au moins un siège de sénateur.

Je propose le renvoi de la suite du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 4 heures et 50 minutes du soir.

Lundi 26 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LE PÉTROLE

ABROGATION DE LA LOI D'INSPECTION DU PÉTROLE ET DU NAPHTE

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national) demande à déposer le bill n° 2 tendant à abroger la loi d'inspection du pétrole et du naphte.

—La loi d'inspection du pétrole et du naphte a été d'abord adoptée en 1877, à une époque où l'essence était un sous-produit. L'objet principal de la loi était de protéger les usagers du pétrole d'éclairage contre l'adultération de ce produit par l'essence. L'essence étant devenue très en demande et d'un usage beaucoup plus considérable, les dispositions de cette loi ne sont plus nécessaires et donnent lieu à une dépense inutile.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

UN DRAPEAU NATIONAL

PROJET DE LOI TENDANT À AUTORISER SON ÉTABLISSEMENT

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency) demande à déposer le bill n° 3 ayant pour objet d'établir un drapeau national.

DES VOIX: Expliquez-vous.

M. LaCROIX (Québec-Montmorency): Ce bill a pour objet d'autoriser le gouvernement à créer un drapeau national pour le Canada, seule nation au monde qui ne possède pas de drapeau national distinctif. Notre pays accomplit librement sa part dans cette guerre et il le fait à titre de nation indépendante et souveraine; il est temps, par conséquent, que nous ayons un drapeau qui exprime la souveraineté du peuple et du Parlement canadiens, de la même façon que le Union Jack représente la souveraineté du Royaume-Uni, c'est-à-dire du Parlement de Westminster.

Un drapeau canadien sera synonyme de liberté nationale, de solidarité des nations du Commonwealth et d'unité nationale; il sera une force de ralliement dans la défense de la nation. De plus, cette question découle comme une conséquence naturelle de l'adoption du statut de Westminster, il y a dix ans, grâce auquel le Canada est devenu nation souveraine.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE SUCRE

RATIONNEMENT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS— CAPACITÉ DE PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je désire savoir du premier ministre pour quelle raison le rationnement du sucre est fixé à trois quarts de livre par personne au Canada tandis qu'il est établi à une livre aux Etats-Unis? De plus, a-t-on pris quelque initiative ou élaboré un plan quelconque en vue d'accroître la production du sucre de betterave en construisant des établissements à cette fin? Si on ne l'a pas fait pourquoi pas?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est une question à laquelle le ministre des Finances (M. Ilsley) aimerait répondre lui-même. Il conviendrait mieux, également, de la réserver et de l'inscrire au *Feuilleton* pour réponse à une séance ultérieure de la Chambre.

NATIONAUX DU JAPON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RETRAIT DES JAPONAIS DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Puis-je poser une question au premier ministre? A la suite des nombreuses déclarations paraissant dans les journaux de la Colombie-

Britannique au sujet du retrait des Japonais du littoral, le premier ministre a-t-il l'intention de faire prochainement une déclaration officielle sur le sujet, vu que bon nombre d'entre nous, qu'un bon nombre de gens en Colombie-Britannique sont dans l'ignorance de ce qui va se passer.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je vais m'efforcer d'aller au-devant du désir de la population en Colombie-Britannique en exposant le plus complètement possible l'attitude du Gouvernement relativement aux Japonais de cette province. Je ne saurais préciser sur-le-champ quelle en sera l'occasion la plus propice, mais j'aurai peut-être l'avantage d'en causer avec mon honorable ami et je verrai à faire la déclaration en temps opportun.

CONDITIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DE KIRKLAND-LAKE—PROJET DE RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Vendredi dernier, l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a posé une question au sujet de la situation à Kirkland-Lake. Le ministre suppléant a dit qu'il serait en possession de renseignements lundi. Est-il maintenant en mesure de les communiquer à la Chambre?

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Oui. Ainsi que l'a laissé entendre l'honorable député de Cap-Breton-Sud, je suis allé aux renseignements, en effet, et le ministre du Travail m'a fourni l'information désirée par l'honorable député de Vancouver-Est. On m'avise que le ministre a reçu diverses communications des dirigeants syndicaux qu'il a tout d'abord interprétées comme une acceptation des propositions, mais des avis plus récents révèlent que l'on demande certaines modifications des procédures. Aucune réponse officielle des exploitants n'a encore été reçue.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 23 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous voici de nouveau réunis, au début de la troisième session de la présente législature, dans des conditions propres à bouleverser les esprits et à troubler les imaginations. Le monde entier est littéralement en guerre, et voici que nous, comme Canadiens, librement, par penchant et par choix, sommes engagés dans le plus grave conflit de toute l'histoire du monde.

Depuis notre départ en novembre dernier, les événements se sont déroulés tragiques et rapides, au point de décontenancer, ou peu s'en faut, même les plus braves d'entre nous. Chacun s'est pris à consulter son cœur et son esprit afin d'y trouver ce que signifie et comporte une guerre totale qui, aujourd'hui, englobe non seulement le monde occidental, mais également le monde oriental, et menace de nous engloutir tous.

Par un dimanche tranquille de décembre, alors que la plupart d'entre nous cherchaient à goûter un jour de repos après une semaine d'angoisses causées par la situation en Russie et en Lybie, est survenue la perfide et étourdissante attaque sur Pearl-Harbour. Ce fut vraiment une heure grave de l'histoire. Quelle heure grave en effet pour la population américaine, dont le Gouvernement poursuivait encore de bonne foi ses pourparlers avec celui du Japon, dans un effort sincère d'éviter l'extension du conflit à l'extrême Orient. Et quelle heure de crise le Canada ne vit-il pas présentement! Nous habitons un territoire avoisinant les Etats-Unis et nous nous rendons compte que toutes les mesures prises par les puissances de l'Axe rapprochent d'autant la guerre de cette nation.

Le Gouvernement a agi promptement lorsqu'il a été question de la déclaration formelle de guerre. Il n'a pas attendu jusqu'à ce qu'il ait convoqué le Parlement. Il a suivi la procédure constitutionnelle qui s'imposait et a assumé la responsabilité de ses actions. C'est bien ainsi que doit fonctionner le gouvernement responsable d'après notre régime et la pratique.

Le Gouvernement avait-il un mandat pour déclarer la guerre au Japon? Il n'en avait pas. Il n'avait pas besoin d'un mandat. Connaissant la situation, il accepta la responsabilité qui, d'après tous les principes de gouvernement responsable, incombe au gouvernement représentatif, et déclara officiellement la guerre au Japon, avec l'espoir que le Parlement et l'opinion publique approuveraient cette mesure.

Le monde entier est maintenant en guerre et le Canada l'est avec toutes les puissances de l'Axe. Nous sommes menacés avec nos voisins sur la côte ouest, et en conséquence nous devons prendre une attitude réaliste et commencer, pour la première fois, à livrer une guerre totale en faisant un effort total. Nous avons prétendu que nous étions engagés dans une guerre totale. Nous avons

beaucoup accompli depuis le mois de septembre 1939, mais nous n'avons jamais livré, même jusqu'à présent, une véritable guerre totale. A plusieurs reprises le premier ministre a préconisé la guerre totale, mais, plus que tout autre Canadien, il s'est trouvé gêné, limité, restreint par ses propres engagements.

Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), il y a quelques mois seulement, a fait une déclaration émouvante en termes éloquents. Je cite:

Je crois que nous serons vainqueurs, non seulement parce que nous le disons, mais parce que le Canada, de concert avec les autres démocraties, prendra toutes les mesures efficaces possibles pour détruire les forces du mal, bannir la menace d'esclavage et permettre aux hommes libres et à leurs familles de jouir de cette liberté que nous de ce dominion considérions comme une chose normale, jusqu'au moment de la déclaration du présent conflit. Il ne peut plus en être ainsi. Le Canada est menacé, tout aussi bien que le reste de l'univers.

Voilà de nobles paroles, mes concitoyens. Cependant, le ministre est entravé par les promesses du ministère, ce qui l'empêche d'atteindre le but qu'il décrit de façon si éloquente dans la citation que je viens de lire. Tous les membres de cette Chambre et tous les citoyens sensés de ce pays savent que dans cette heure de grande crise nationale nous devons, chacun en son for intérieur, conclure que la guerre totale s'impose, peu importe les conséquences, et ainsi je demande donc au Parlement de prendre, et de prendre immédiatement, les mesures nécessaires en face de cette crise.

Ce qui est arrivé à Pearl-Harbour peut se produire à Esquimalt. Ce qui est arrivé à 160 milles au large de Halifax peut se produire à Halifax même, et les événements qui se sont déroulés à 60 milles au large de Long Island ne sont pas impossibles à Sydney, Saint-Jean ou Québec. Le sort du Canada, de l'Australie, de l'Empire britannique, de toutes les démocraties et de la civilisation démocratique se joue présentement dans la presqu'île de Malacca, aux Philippines, en Libye, dans les neiges de Russie, et il se jouera peut-être en Grande-Bretagne prochainement, si l'on en tente l'invasion au printemps.

Et que doit être notre contribution? Je réponds par les paroles que M. Churchill a prononcées dans cette enceinte il y a moins d'un mois en présence de la plupart d'entre nous. Je cite:

Les ennemis que nous affrontons en ce moment. . . ont voulu la guerre totale: Voyons à ce qu'ils soient servis à souhait.

Parlant à Washington devant le Congrès de cette grande démocratie M. Churchill a dit:

Si nous faisons un effort total, si nous ne négligeons rien, si nous mettons ensemble tous les hommes, tous les cerveaux, toute la virilité, la valeur et la puissance du monde de langue anglaise, ainsi que ceux de ses nombreux et loyaux amis, au service du bien commun ou de l'Etat, nous pouvons être réunis par le bien si simple qui est le bien suprême.

Puis, pour revenir au discours qu'il a prononcé ici même, M. Churchill a résumé dans ces paroles éloquentes le devoir de chacun et de tous. Je cite encore:

Point de place aujourd'hui pour le dilettante, le faible, l'embusqué ou le paresseux; la mine, l'usine, le chantier maritime, la haute mer, les champs à cultiver, le foyer, l'hôpital, la chaire de science, la tribune sacrée,—de la plus importante à la plus humble, ces tâches sont d'un mérite égal. Toutes sont nécessaires.

L'ennemi, a dit M. Churchill, a voulu la guerre totale: Voyons à ce qu'il soit servi à souhait. Et que fait le Canada pour que l'ennemi soit servi à souhait? Le premier ministre a déclaré, pas seulement une fois, mais à plusieurs reprises, que la guerre totale exige l'effort total. Mais, notre effort est-il total? N'est-il pas plutôt entravé par des restrictions dangereuses qui nous paralysent; des restrictions imaginées par le Gouvernement lui-même et posées par lui sans aucun mandat du peuple; des restrictions qui ne seraient pas posées aujourd'hui à la lumière de la situation actuelle; des restrictions enfin qui empêchent la réalisation des promesses que le Gouvernement a faites à la fin de la première et facile période de notre effort de guerre qui devait être une contribution modérée, une participation modérée?

Depuis quelques mois j'ai parcouru le pays de Halifax à Victoria, et je me suis employé de mon mieux à sonder l'opinion publique. J'ai prêté une oreille aussi attentive que possible. Durant cette période les événements se sont succédé avec une tragique rapidité. Nous avons eu Hong-Kong. L'incident de Pearl-Harbour s'est produit. Ces événements tragiques ont modifié énormément l'opinion publique dans toutes les parties du Canada. Il y a plusieurs mois, lorsque le premier ministre commença à parler d'effort total, nous ne pensions pas que cela s'appliquait à chacun de nous mais plutôt au voisin. Mais je suis convaincu aujourd'hui que, sans une mobilisation totale, sans la mise en service et la mise en commun de toutes les ressources, tant en hommes qu'en matériel, de notre pays et de toutes les démocraties, nous ne pouvons pas faire une guerre totale et nous risquons peut-être de voir la victoire nous échapper.

Je poserai à la Chambre et à la nation deux questions: Le Canada a-t-il mobilisé toutes ses ressources matérielles? Le Canada a-t-il complètement mobilisé son capital humain, hommes et femmes, en vue d'une guerre totale? Voilà, encore une fois, deux questions

vitales qui se posent aujourd'hui devant le Parlement. Nous devons, en notre qualité d'élus du peuple, y répondre d'une façon virile. Rien ne nous servira d'en laisser la solution au ministère. Nous en tenir là équivaudrait à abdiquer notre qualité de mandataires du peuple et à signer l'acte de décès de notre démocratie. Non, c'est au Parlement qu'il incombe de résoudre ces deux problèmes. Nous ne devons plus tolérer une politique ministérielle façonnée à coups de décrets du conseil. J'adjure chaque honorable membre de la Chambre de se joindre à moi pour faire en sorte que le Parlement, que la Chambre des communes assume la responsabilité qui lui incombe de voir à ce que l'objectif suprême de la guerre totale soit atteint grâce à un effort intégral.

Quelle est la réponse à ces deux questions qui nous affrontent? Nous savons bien dans le secret de nos cœurs que la réponse est négative. Si nous sommes francs avec nous-mêmes, nous ne pouvons faire autrement que d'en convenir. Dans ce cas, il nous reste à arrêter les mesures qui s'imposent.

Or, quelles sont les conditions de la guerre totale en tant que s'appliquant au Canada à ce tournant critique de son histoire? J'ai longuement réfléchi à tout cela et voici la formule de guerre totale qui doit, à mon avis, s'appliquer aujourd'hui à notre pays. Elle n'est peut-être pas complète, mais je l'offre telle quelle à la Chambre et à la nation.

1. Lever, équiper et instruire des troupes aussi nombreuses et aussi redoutables que possible pour affronter l'ennemi et le battre sur quelque théâtre de guerre qu'il se présente.

2. Défendre le Canada et en prévenir l'invasion. Je signale, sans développer le point, qu'il y a entre les deux une distinction.

3. Mobiliser par tous les moyens nécessaires la richesse et les ressources matérielles de la nation afin de fournir à nos troupes les engins de guerre et de pourvoir aux autres services nécessaires à la poursuite de la guerre totale.

4. Mobiliser et organiser les ressources agricoles du Canada afin de produire d'abord et de fournir ensuite à nos troupes et à leurs alliés autant de produits alimentaires qu'il y a moyen de leur faire parvenir, puis de ravitailler également notre population civile.

5. Mobiliser et organiser les ressources industrielles du Canada afin de produire autant d'armes et de munitions que le permettront nos moyens d'action et les matériaux disponibles.

6. Construire des transports et encore des transports, puis les pourvoir d'équipages, pour expédier nos vivres, nos munitions et nos armes sur le théâtre des hostilités.

[L'hon. M. Hanson.]

7. Enfin, et peut-être n'est-ce pas aussi important, mobiliser et organiser la richesse et les ressources matérielles de la nation, ainsi que les civils qui ne sont pas immédiatement requis pour l'armée et les autres services de guerre, afin d'assurer la continuation, au ralenti, des travaux et des approvisionnements normaux, raisonnablement nécessaires au maintien de la santé physique et morale de notre peuple.

Rien moins que ces sept propositions ne répondra à cette théorie et à cette pratique, si nous sommes sérieux, et ne jouons pas sur les mots lorsque nous parlons d'un effort total de guerre. Pour respecter cet engagement, nos ressources en hommes et en femmes et toutes nos ressources matérielles, sans limitation, doivent être organisées,—mises en commun, au besoin,—et mises en œuvre. Pour assurer les meilleurs résultats, l'effort doit reposer sur une base sélective. Il se peut que d'autres présentent ces propositions dans un ordre différent. Peu importe.

En juin 1940, le Gouvernement actuel, pressé de toutes parts, a présenté et fait adopter la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. J'accepte la pleine responsabilité, onéreuse peut-être, de la position que j'ai pris en cette occasion lorsque, accompagné de mon collègue l'honorable député de Yale (l'honorable M. Stirling) je me suis rendu chez le premier ministre ce matin de juin, après la défaite de la France pour le prier d'adopter cette mesure. Sous le régime de cette loi, modelée sur la loi britannique de mai 1940, le Gouvernement a le pouvoir absolu de prendre toutes les mesures requises pour la "poursuite efficace de la guerre", à une restriction près. Permettez-moi de répéter ces mots; de prendre toutes les mesures requises pour la "poursuite efficace de la guerre." C'est le principe fondamental de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Sauf une limitation, le Gouvernement a plein pouvoir de mobiliser et d'utiliser chacune des ressources de la nation, les ressources humaines exceptées, pour servir dans un théâtre de guerre "en dehors du Canada et de ses eaux territoriales." Par conséquent, en ce qui concerne les ressources humaines, le pouvoir de mobilisation est strictement limité à l'emploi dans les limites territoriales de la nation.

A l'époque, j'acceptai cette limitation croyant une demi-mesure préférable à l'inaction. C'était vraiment un pas dans la bonne direction, si l'on songe à la théorie de participation modérée qu'avait favorisée le Gouvernement jusque-là. Le Gouvernement reconnaissait le principe de la contrainte; il

n'y a aucun doute là-dessus. Ainsi le Gouvernement s'était engagé en ce qui concerne le principe de la contrainte. L'ensemble de la population canadienne accepta cette décision sans réserve aucune.

Est-ce que le Gouvernement détenait un mandat direct de la population canadienne pour présenter et adopter la loi de mobilisation? Non certes. Mais il détenait un mandat du peuple canadien pour la poursuite efficace de la guerre, comme il était responsable également de la défense de la nation. A ce moment-là, et aujourd'hui même, où est la défense de la nation? La défense de la nation se trouve en Grande-Bretagne, dans la Manche, dans la mer du Nord, en Russie, dans le proche Orient, en extrême Orient; partout où se trouve l'ennemi. C'est là, outremer, que se trouve la défense du Canada, sa première ligne de combat. Nous le reconnaissons tous en principe, du moins je l'espère.

Puis-je faire une digression en ce moment afin d'émettre une proposition pratique et concrète que me suggère la tournure rapide que prennent les événements en extrême Orient. Ceux de nous qui ont écouté les nouvelles qu'on nous a données à la radio ont senti leurs cœurs battre plus vite aux appels urgents qu'ont lancés nos frères d'Australie pour que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne leur accordent de l'aide et encore de l'aide. Je suis sûr que nous avons tous été fortement impressionnés par la gravité de la situation en Australie, où chaque particulier en état de porter les armes a été appelé sous les drapeaux. Je prie Dieu qu'il ne soit pas trop tard, mais j'ai peur qu'il ne le soit, car comment peut-on préparer à temps à défendre leurs côtes ces hommes qui n'ont jusqu'ici reçu aucune formation militaire?

J'en arrive maintenant à ma proposition. Pourquoi notre Dominion n'enverrait-il pas en Australie une division de soldats entraînés? Ce serait là plus qu'un acte de bonne volonté, ce serait une démonstration d'appui, de secours et de solidarité qui empoignerait l'univers, et nos gens en particuliers, eux qu'ont fait vibré les exploits des valeureux Australiens en Libye, en Grèce, en Malaisie britannique et sur tous les théâtres de guerre. Si le Canada ne possède pas de division militaire bien formée,—apparemment il n'en possède pas, mais je n'en sais rien; c'est au ministre de nous le dire,—il faudrait alors dépêcher une de nos divisions formées actuellement en Angleterre et la remplacer par des recrues venues du Canada. Nos soldats outre-mer aimeraient sans doute à se lancer activement dans le conflit. J'invite instamment le très honorable député et les membres de son cabinet à considérer cette proposition.

Si nous voulons vaincre l'ennemi commun, nous devons chercher à le battre sur tout théâtre de guerre et partout où il est. C'est un principe élémentaire de stratégie militaire, et dont la valeur n'a jamais laissé de doute à personne. Nulle autre solution ne nous vaudra la victoire. C'est fondamental, semble-t-il, et si nous devons tenter de vaincre l'ennemi, si, comme s'est exprimé le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), nous ne devons absolument rien négliger pour assurer la déroute effective des puissances du mal, en d'autres termes, si nous devons faire une guerre totale, comment y parviendrons-nous, si nous persistons à imposer des restrictions rigoureuses sur la mobilisation du capital humain pour le service dans tout théâtre de guerre?

Tel est le problème que je soumets à l'attention des honorables députés. Jusqu'ici la solution a reposé sur l'enrôlement volontaire, et sur lui seul. Je n'ai pas l'intention de déprécier le volontariat. Le loyauté et le patriotisme de nos jeunes gens restent à l'abri de tout doute, bien qu'on nous ait dit en septembre 1940 qu'il a fallu rappeler à certains d'entre eux leurs obligations nationales. Pendant un certain temps le volontariat a donné des fruits. Mais le conflit a pris des proportions si considérables et une allure si gigantesque, deux années et plus de guerre ont fait naître tant de facteurs, le capital humain est si vital dans tout effort de guerre total, que le moment est venu, j'en suis convaincu, d'abandonner le volontariat, qui ne répond plus aux exigences de l'heure.

Je suis convaincu qu'il m'est possible de prouver cette assertion en me reportant à la statistique du recrutement. De plus, les chiffres du recrutement démontrent sans l'ombre d'un doute que certaines collectivités font beaucoup plus que d'autres, qu'il n'y a pas égalité de sacrifice pour les diverses parties de la nation. La preuve que le volontariat a échoué ne s'établit pas seulement par la statistique, mais aussi par le témoignage de personne dignes de foi, de celles qui sont chargées d'appliquer cette méthode.

Le premier témoin que j'invoquerai, c'est le ministre de la Défense nationale lui-même. S'adressant à la Chambre, le 5 novembre dernier, comme on le verra à la page 4529 du hansard, il admet qu'au cours des quatre mois précédents, le nombre des recrues enrôlées était de 13,000 inférieur au nombre recherché. A mon sens, ceci constitue un témoignage très convaincant. N'est-ce pas là une preuve frappante et évidente que la méthode ne remporte pas les succès voulus, du moins de l'avis du ministre?

Je m'arrête ici pour dire que, d'après mes renseignements, les défauts du volontariat ne

se manifestent pas dans les enrôlements qui se sont faits jusqu'ici pour l'aviation et la marine. Je veux parler uniquement de l'armée active. Nos hommes, surtout nos jeunes gens, aiment l'aviation.

Pour faire face à la situation, le département a établi des comités spéciaux de recrutement. On en a établi un dans le Nouveau-Brunswick, province qui, je le crois, s'est comportée merveilleusement sous le rapport des enrôlements volontaires, partiellement du moins à cause de sa situation économique, car elle ne possède pas d'industrie de guerre. J'avertis le Gouvernement et le ministre que, de l'avis général de tous ceux qui se sont occupés d'activer le recrutement dans cette région, la limite y a été atteinte. Je le dis avec la meilleure foi du monde, car je crois que cela est vrai. Au cours d'une réunion tenue récemment en faveur du recrutement dans la ville que j'habite, et où des discours furent prononcés par le premier ministre de la province et par le président de l'université, l'audience ne contenait presque pas d'hommes d'âge militaire. Ce fait fut signalé formellement par au moins un des orateurs, lui-même vétéran de l'autre guerre.

A Montréal, dès le 27 août dernier, M. W. B. Scott, c.r., co-président du comité spécial de recrutement de cette ville, a déclaré:

Il est temps que le public sache et comprenne que nous n'obtenons pas les recrues dont nous avons besoin pour l'armée active.

Le 16 octobre, le brigadier Georges Vanier, commandant du district militaire n° 5, à Québec, officier chargé d'assurer la réussite du volontariat dans ce district, a dit, d'après les journaux:

Nous ne recrutons pas suffisamment d'hommes; il nous en faut davantage.

D'après ce qu'ont rapporté les journaux, il aurait déclaré vers le 20 novembre, au cours d'une allocution publique, que le mode actuel de recrutement pour les forces armées du Canada "ne répond pas à nos besoins".

Le 21 août, le brigadier Panet a dit ce qui suit:

Les recrues acceptables ne se sont pas présentées en nombre suffisant pour former le chiffre prévu.

Lors d'une entrevue qu'il a accordée à des journalistes le 25 novembre, le brigadier Panet a déclaré que le recrutement s'était beaucoup ralenti dans presque tout le pays. Voici les paroles qu'on lui prête:

L'allure de la campagne de recrutement qui a attiré un grand nombre d'hommes dans l'armée pendant l'été s'est fort ralentie et le nombre des recrues est loin de correspondre aux besoins.

La preuve que je viens de soumettre est assurément la meilleure qu'on puisse invoquer pour soutenir que le régime de l'enrôlement

[L'hon. M. Hanson.]

volontaire n'a pas permis dans le passé et ne permet pas davantage aujourd'hui d'obtenir le nombre d'hommes requis.

Toutefois, si l'on désire d'autres témoignages, je puis signaler au Gouvernement et à la Chambre un discours que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a prononcé dans la ville de Saint-Jean le 12 janvier, c'est-à-dire tout récemment. Prenant la parole lors d'une réunion que l'Engineering Institute of Canada a tenue dans cette dernière ville, il s'est donné la peine de faire plusieurs déclarations sur cette question de nos ressources en hommes, et il s'est exprimé sans ambages. Voici ce qu'il a dit entre autres choses:

Dans le Royaume-Uni, en d'autres pays du Commonwealth des nations britanniques et aux Etats-Unis, le service militaire ne comporte aucune restriction. Pouvons-nous, en tant que nation, nous permettre d'appliquer une mesure moindre à notre contribution?

Puis, en terminant ses remarques, traitant de l'obligation du Canada et de la question de l'unité nationale, il a prononcé les paroles que voici, lesquelles je cite pour la gouverne du premier ministre et des membres de la Chambre:

Que faut-il entendre par unité nationale, sinon que nous sommes unis dans la détermination d'appuyer de toutes nos forces les braves soldats canadiens qui paient de leur personne? Ce sont eux qui font ou feront les véritables sacrifices dans la guerre. A titre de soldats canadiens, ils ont droit à un appui suffisant de notre part dans tous les théâtres de la guerre où ils combattront. Ils ont droit à notre assurance que, quoi qu'il advienne, ils recevront la plus grande mesure d'assistance que la nation peut leur donner. Rien de moins n'est suffisant.

Le 6 décembre, l'Assemblée législative du Manitoba adoptait une résolution demandant cinq choses distinctes:

1. La mobilisation et l'utilisation immédiates de toutes nos ressources.

2. L'affectation de tous les hommes et toutes les femmes de la façon la plus avantageuse, eu égard à leur âge, leur formation et leur état de santé et leurs aptitudes.

3. La suppression des dispositions restreignant la conscription des hommes pour le service militaire au Canada seulement.

4. La répartition équitable du fardeau du service.

5. L'application de l'effort total à l'unique objet d'amener la défaite de l'ennemi.

Voilà une déclaration importante de la part d'un important organisme représentatif. Elle fait suite, en substance, à l'attitude de la Légion canadienne exprimée au Gouvernement, en novembre dernier. Voilà une preuve qu'un changement s'est opéré dans l'opinion publique.

Je pose maintenant la question suivante au Gouvernement, à la Chambre et à la population: A-t-on besoin d'hommes pour l'armée? D'aucuns continueront de dire, car il en est beaucoup qui pensaient ainsi au début des hostilités, qu'une armée nombreuse n'est pas nécessaire. Qu'on me permette de faire parler d'autres témoins afin de savoir ce qu'ils pensent à ce sujet.

Le premier témoin que j'appellerai sera, encore une fois, le ministre de la Défense nationale. Parlant à la radio, le 8 avril 1941, il disait:

Les ressources humaines et le moral constituent les facteurs de première importance de la présente guerre. . . Si quelqu'un se mettait dans la tête qu'on n'a pas besoin d'hommes, je lui dirai avec insistance, qu'il se trompe. Nous avons besoin d'hommes dans le moment, et nous en aurons besoin en grand nombre de mois en mois.

Puis, s'adressant à la Chambre, le 5 novembre, le ministre disait:

D'aucuns ont prétendu que l'armée ne jouerait qu'un rôle effacé, et que la marine et l'aviation seraient au premier plan dans le conflit. Je dois dire que d'après les opinions qui m'ont été exprimées...

J'imagine qu'il fait allusion à sa récente visite en Angleterre. . .

...il est bien évident que l'armée ne jouera pas un rôle secondaire au cours de la guerre. . . Toutefois, personne n'imagine que la guerre pourra être menée à bonne fin sans qu'une armée s'attaque aux forces terrestres d'Hitler et arrive à les vaincre grâce à la collaboration de la marine et de l'aviation. . . C'est à l'armée, appuyée par les autres services, qu'il appartiendra de frapper le coup décisif.

C'est là l'opinion réfléchie du ministre de la Défense nationale. Qui voudrait la contester?

L'ancien adjudant général a apporté un autre témoignage. Parlant à la radio le 7 septembre 1941, il a dit:

Il n'est qu'une seule force sur terre pour vaincre Hitler: c'est le nombre des hommes. Qu'il ne soit jamais dit que les nôtres comptaient parmi les meilleurs mais étaient trop peu nombreux.

Un tel témoignage de la part d'une haute autorité doit suffire, assurément, à démontrer le besoin d'hommes,—et de plus d'hommes encore. Et où ce besoin d'hommes se manifeste-t-il? Est-ce au Canada ou est-ce en dehors du Canada? Où doit-on faire face à l'ennemi? Doit-on attendre qu'il bombarde Halifax, qu'il escalade les falaises jusqu'aux plaines d'Abraham, qu'Esquimalt ait subi le même sort que Pearl-Harbour? Ou devons-nous aller le rencontrer sur les théâtres de guerre éloignés de notre propre territoire? En d'autres termes, où doit-on situer la défense du Canada?

Voyons ce qu'en pense le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power). Parlant, comme il convient, lors du centenaire de Laurier à l'université McGill le 20 novembre 1941, le ministre a déclaré:

L'âme canadienne ne saurait survivre au sein d'un monde où règnerait la tyrannie de race et où sévirait l'esclavage de race. Voilà pourquoi tout jeune Canadien, qu'il garde les rives du Labrador, qu'il patrouille les eaux du Pacifique, qu'il soit en sentinelle sur les falaises de Douvres ou dans la forteresse de Hong-Kong, ou qu'il combatte dans les sables de Lybie ou sur les steppes de Russie, défend le Canada. Il ne contribue pas uniquement à tenir l'ennemi éloigné de nos rives; il aide également à la conservation d'un monde, d'un monde libre, du seul monde où le Canada de Laurier et, en vérité, toute autre nation digne d'être conservée, pourraient continuer d'exister.

Parlant de nouveau au dîner annuel de l'association canadienne des voyageurs de commerce, tenu à Montréal, le ministre s'est, dit-on, exprimé ainsi:

La source du mal le plus insidieux, le plus pernicieux que le monde ait jamais connu se trouve partout où l'on rencontre les hordes d'Hitler, les esclaves de Mussolini et les assassins japonais. Ce mal ne peut être exterminé qu'à la source.

Le meilleur témoin que l'on puisse citer à l'appui de cette thèse est peut-être le lieutenant général Kenneth Stuart, chef actuel de l'état-major. Les journaux du 19 décembre nous rapportaient de lui les paroles suivantes:

Un des buts de l'ennemi est de créer la confusion au Canada et de pousser les Canadiens à garder pour la défense territoriale des troupes qui autrement seraient envoyées outre-mer. N'oublions pas que la victoire sera gagnée en-dehors du Canada et qu'il faut envoyer nos principales troupes là où le besoin en est le plus grand.

C'est ainsi que s'exprime un soldat de carrière à qui le Gouvernement a confié la conduite de la guerre. Mais je choisirai un personnage encore plus distingué et je citerai les paroles du premier ministre (M. Mackenzie King) lui-même. Parlant à Mansion House, au dîner du lord-maire de Londres le 4 septembre dernier, il prenait un engagement solennel en ces termes également solennels:

Je ne saurais trop préciser la politique du gouvernement canadien qui consiste en ce que nos troupes servent sur les théâtres d'opérations où, si l'on envisage la guerre dans son ensemble, leurs services peuvent être plus particulièrement utiles.

S'il est donc bien évident que le programme du Gouvernement canadien consiste à faire servir nos troupes sur les théâtres de guerre où leurs services seront de la plus grande utilité, pourquoi la loi sur la mobilisation renferme-t-elle cette restriction? Pourquoi perpétuons-nous ce subterfuge de deux armées? Pourquoi n'envisageons-nous pas le problème franchement, ouvertement et courageusement, et ne reconnaissons-nous pas que la meilleure ligne de défense du Canada se

trouve au delà de nos rives et que nous devrions y envoyer nos troupes combattre l'ennemi?

Pour quelles raisons le Canada est-il gêné et incapable de donner suite à la promesse du premier ministre qui s'est engagé à faire face à la guerre totale au moyen d'un effort total? A mon avis, cette raison est d'ordre politique. Elle est d'ordre politique parce que le premier ministre et son parti ont été élus en 1921 et sont restés au pouvoir pendant neuf ans en tirant parti de la situation issue du dernier grand conflit. En 1940, nous avons fait des promesses au peuple canadien que nous ne saurions tenir, à la lumière des circonstances présentes, si nous voulons accomplir tout notre devoir.

Les ressources en hommes et femmes sont toujours les facteurs les plus importants dans la poursuite de la guerre. Personne ne saurait prétendre le contraire. On ne peut ignorer ce fait ou l'éliminer. C'est l'un des éléments essentiels dont on ne saurait se passer, peu importe à quel point les armées sont mécanisées présentement. Si vous admettez cela, et je crois que tous vous le reconnaîtrez, j'aborderai maintenant l'étude du principe du service obligatoire. J'espère pouvoir examiner ce point objectivement, impartialement et sans la moindre rancœur.

Dans un pays démocratique, autonome, la théorie du service obligatoire en temps ordinaire de paix est contraire à tous nos instincts. La plupart d'entre nous sont individualistes. Mais en temps de guerre la situation est entièrement différente. Les droits de l'individu et son confort matériel ne prédominent plus, c'est la sécurité de l'Etat qui doit passer avant tout. Je veux poser la question suivante aux honorables membres de la Chambre et à la population: Est-il conforme aux principes de la démocratie que, lorsque son existence même est en péril, l'Etat ait le droit de demander les services et l'aide de ses sujets? Toute l'histoire nous répond affirmativement. Lors de la deuxième lecture du bill concernant le service militaire en Angleterre, en 1916, alors qu'on établissait dans ce pays le service obligatoire, voici ce qu'a dit M. Lloyd George:

> Jusqu'ici aucun pays se trouvant en face d'un grave péril militaire n'a réussi à se sauver sans avoir recours au service obligatoire. Jamais! Le fait est vrai de l'autocratie; il l'est davantage de la démocratie. Tout organisme sain a demandé l'aide de ses membres pour se défendre. Dieu merci, l'Angleterre n'est pas un paralytique qui ne peut pas exiger les services de tous ses citoyens. . . Toutes les grandes démocraties qui ont été provoquées, qui ont vu leurs libertés menacées, se sont défendues en ayant recours au service obligatoire et cela depuis la Grèce jusqu'à nos jours. Washington a obtenu l'indépendance des Etats-Unis en ayant recours à des mesures de contrainte et c'est par des mesures du même genre que ce pays l'a défendue en 1812. Lincoln ne fut pas seulement un grand démocrate, mais sa carrière a constitué en elle-même le plus grand triomphe jamais obtenu par la démocratie dans le domaine du gouvernement. **C'est lui qui a proclamé** le principe du "gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple" et il a su l'appliquer par la conscription. Lors de la révolution française, le peuple de France a défendu contre les efforts des monarchistes les libertés qu'il venait d'obtenir en ayant recours au service obligatoire et à des mesures de conscription.

[L'hon. M. Hanson.]

Une autre déclaration importante, c'est celle qu'un article de la *Vancouver Province,* publié dans un numéro que j'ai lu ce matin, attribue à Abraham Lincoln. On rapporte qu'à un moment où l'armée de volontaires de l'Union se battait dans une situation désespérée, le président Lincoln a prononcé les paroles suivantes:

> Le volontariat est la manigance cynique de politiciens poltrons. Cette méthode a broyé les ferments les plus précieux de la nation. Elle a consumé les types jeunes, généreux, patriotes, intelligents et braves, et elle a épuisé les meilleurs éléments moraux, sociaux et politiques de la république, en permettant aux lâches, aux tire-au-flanc et aux gens de négoce de rester chez eux et d'engendrer leurs pareils.

Mais si nous devons survivre à cette lutte gigantesque, il convient de ne pas restreindre aux effectifs humains les fonctions disciplinaires et les pleins pouvoirs que le Gouvernement doit exercer. Le capital humain est de souveraine importance. Non moins importante est la mobilisation complète de la richesse et des ressources matérielles de la nation. D'aucuns prétendent que la mobilisation de la richesse devrait venir en premier lieu. C'est là matière d'opinion. Pour ma part, je suis d'avis qu'une mesure complète l'autre.

Je me permets de dire tout de suite que depuis juillet 1940, le Gouvernement a pris des dispositions en vue de mobiliser l'industrie du pays et de l'orienter vers une production adaptée à nos besoins de guerre. Chefs d'industrie et ouvriers ont collaboré et aujourd'hui, je suis sûr que nous n'avons pas lieu de rougir du rendement obtenu par la main-d'œuvre et l'industrie canadiennes. Depuis juillet 1940, nous en étions au stade de l'organisation. Aujourd'hui, nous avons atteint celui de la production. Quel que soit le rôle joué par le Gouvernement dans ces efforts, il est certain qu'au début, une bonne partie de la tâche est restée inachevée. Pour ma part, j'estime que le mérite en revient surtout aux chefs d'industrie et aux ouvriers. Or, convertir l'activité normale d'un pays paisible comme notre Canada agricole et semi-industriel représente une tâche gigantesque. L'exécution d'un tel programme exige l'effort, la direction compétente et la bonne volonté de la part de tous les intéressés, et même

si on a beaucoup accompli, il reste beaucoup à faire. A cette fin, je préconise le principe de la mobilisation complète de l'industrie, afin que notre pays fournisse à nos troupes l'outillage indispensable à la poursuite d'une guerre intégrale.

Dans le discours du trône, les conseillers de Son Excellence lui ont demandé de dire que le Parlement allait être invité à approuver, comme partie intégrante de l'effort de guerre canadien, le don à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et de fournitures de guerre. Nous participons actuellement à une lutte gigantesque. La production des munitions et des vivres est un élément important de notre effort. Nous avons fait une contribution importante et impressionnante en transports mécaniques. Notre industrie des munitions a dû partir de rien et, même si nos débuts ont été lents, nous avons maintenant, grâce à la collaboration de l'industrie et du travail, appuyés par les ressources financières que la nation a contribuées au Gouvernement, atteint un niveau de production qui fait honneur à ceux à qui on a confié cette importante mission.

Notre apport, au bénéfice de la Grande-Bretagne, d'une partie de notre production de vivres, de munitions et de fournitures de guerre, est conforme au programme que nous avons préconisé depuis le début de la guerre. Je constate avec satisfaction que le Gouvernement a maintenant reconnu l'opportunité d'une telle ligne de conduite. Nous allons sûrement l'appuyer.

Notre population agricole s'est toujours tenue prête à faire sa part. Tout ce qu'il lui fallait c'est qu'on lui indiquât la route à suivre, qu'on lui donnât des directives. Il y a plus d'un an j'ai supplié le Gouvernement d'accorder, à même notre abondance, un don important de blé. On se rappellera que cette recommandation n'a pas même reçu la faveur d'une observation ou d'une réponse. Mais je prie le Gouvernement de ne pas oublier que l'agriculture au Canada, durant les deux premières années de la guerre, dans bien des cas, ne faisait pas ses frais de production. Partout où cet état de choses existe encore aujourd'hui, on devrait y remédier.

Vous ne pouvez demander à l'agriculture de produire quand elle ne fait pas ses frais. C'est ce qui se fait depuis dix ans, et l'agriculture est en faillite,—dans ma province du moins. Et que se passe-t-il depuis le commencement de la guerre? Comme les agriculteurs ne peuvent compter sur un nouveau dollar pour celui qu'ils ont dépensé, les hommes quittent la ferme pour les fabriques de munitions. Il n'existe aucun doute à ce sujet. Partout où il existe une industrie de guerre, les hommes, les jeunes gens surtout, abandonnent la ferme pour les fabriques de munitions. La croissance de l'industrie des munitions a enlevé de nos régions agricoles une forte proportion de la main-d'œuvre qu'il faudrait garder sur la ferme si nous voulons compter sur une population agricole prospère et heureuse et, surtout, si nous devons maintenir la quantité et la qualité des produits essentiels à la victoire.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de traiter des propositions du Gouvernement que l'on trouve dans le discours du trône.

Ce discours dit que nous serons mis au fait

> ...des méthodes que le Gouvernement entend adopter pour effectuer une mobilisation aussi complète que possible des ressources matérielles et humaines du pays et assurer ainsi un effort de guerre national total.

C'est probablement pour donner suite à la déclaration que faisait, le 13 décembre, le ministre de l'Air, lorsqu'il déclarait:

> Ces pouvoirs...

C'est-à-dire, les pouvoirs conférés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

> ...nous nous proposons de les utiliser dans cette crise que nous traversons, et afin de voir à ce que chaque citoyen accomplisse le travail qui profitera le plus à l'ensemble du pays.

Si l'on fait passer ces déclarations de la lettre à la pratique, le pays applaudira les résultats. Malheureusement, nous avons trop raison de croire que ces déclarations ne contiennent guère plus qu'une platonique expression d'opinion. Elles ne diffèrent en rien de celles que faisait le ministre de l'Air lorsque la loi de mobilisation fut adoptée. Parlant à la Chambre des communes, le 18 juin 1940, sur la loi de mobilisation, le ministre de l'Air déclarait:

> Quiconque est physiquement apte et âgé de moins de quarante-cinq ans pourra et de fait, aura non seulement l'occasion, mais sera obligé de s'enrôler dans la milice du Canada.

Lors d'une radiodiffusion nationale en date du 10 juillet 1940 et au cours de laquelle il expliquait les principes de la loi de mobilisation, le ministre de l'Air disait ce qui suit:

> Chaque homme valide doit être et sera instruit dans le maniement des armes pour la défense de son foyer, des êtres qui lui sont chers, de sa liberté et de sa vie.

De ces deux dernières déclarations de politique est venue la farce du plan d'instruction de trente jours. Au lieu d'instruire tout homme valide dans le maniement des armes, des jeunes gens de vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre ans ont reçu une formation élémentaire, furent versés dans des unités de réserve, où on en a perdu plusieurs de vue. L'armée n'en a gardé que 15,000,

mobilisés conformément aux dispositions de la loi de mobilisation, pour la seule défense du Canada en territoire canadien.

L'unique critère que nous ayons de la sincérité du Gouvernement dans ses projets d'avenir est la façon dont il a dans le passé rempli des engagements semblables. Devons-nous supposer que le programme formulé dans le discours du trône ne sera exécuté que dans la mesure de la politique qu'a énoncée le ministre de l'Air relativement à la loi de mobilisation?

Je passe maintenant au plébiscite.

Qu'on me permette de déclarer tout de suite que la loyauté de la population canadienne se sentira, se sent déjà profondément humiliée de cette déclaration annonçant la tenue d'un plébiscite pour savoir si le ministère, le premier ministre particulièrement, peut abandonner la position dans laquelle il se trouve et qu'il a prise de son plein gré et de sa propre initiative avant le dernier appel au peuple.

Nous allons être soumis à cette "indignité suprême" a dit le premier ministre Bracken. On nous demandera de consacrer l'argent nécessaire à l'effort de guerre à soulager nos représentants élus d'une responsabilité qui va de pair avec le gouvernement responsable.

En passant, qu'on me permette de citer les paroles du premier ministre d'Ontario, M. Hepburn. Elles se passent de commentaire:

C'est un des actes les plus lâches, méprisables et infâmes que le gouvernement d'un pays digne et respecté ait jamais posé.

Ces mots ne sont pas de moi. Ils ont été prononcés par un homme qui a assisté le très honorable membre d'en face dans son ascension au pouvoir.

DES VOIX: Oh, Oh.

UNE VOIX: Quand?

L'hon. M. HANSON: En 1935; et permettez-moi d'ajouter que plusieurs autres honorables députés lui doivent leur siège.

DES VOIX: Non, non.

L'hon. M. HANSON: C'est dommage; mais c'est tout de même vrai. A mon sens, "à cette époque la plus critique de l'histoire du monde",—pour employer les paroles mêmes du discours du trône—la ligne de conduite préconisée par le Gouvernement est la preuve la plus forte d'un manque de directives nationales dont le pays ait jamais été témoin. C'est un chef-d'œuvre de mauvaise publicité à l'égard du Canada parmi les nations alliées. Comme l'a dit un journal: "Jamais un si grand nombre n'a tant été humilié par un si petit nombre."

[L'hon. M. Hanson.]

C'est une tentative voulue du ministère de se soustraire à ses responsabilités en se gardant contre la critique, et c'est surtout le cas du premier ministre.

C'est la négation du régime du gouvernement responsable tel que nous l'entendons et que nous l'appliquons.

Nous ne gagnerons pas cette guerre au moyen d'un plébiscite. L'Allemagne ne fait pas la guerre à coup de plébiscites. Le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de l'Etat, et celui qui faillit à cette tâche commet une faute capitale, impardonnable. Que le Gouvernement ne répugne pas à son devoir; qu'il n'ait donc pas peur de montrer la voie. Un plébiscite n'est pas une politique, c'en est la négation, c'est un faux fuyant. Ce n'est qu'une indigne dérobade devant des problèmes d'importance vitale. Son objet est de permettre d'éluder les responsabilités au lieu d'y faire face, de permettre de se dérober à un devoir au lieu de l'accomplir. Ce n'est pas une déclaration de foi, c'est un aveu d'impuissance.

Quelle est la situation? Le Gouvernement connaît mieux que personne quelle est la situation pour ce qui est de nos ressources humaines. Il sait mieux que nous ne pouvons le savoir que le pays doit faire un effort maximum, et cela sans tarder. Il sait quelle est la responsabilité que nous avons assumée quand nous nous sommes déclarés en faveur d'une guerre totale, quand nous avons envoyé des hommes outre-mer, quand nous nous sommes engagés à les soutenir au moyen de réserves et de renforts suffisants. Et voici qu'on se propose de soumettre ces engagements aux aléas d'un plébiscite.

Par son inaction, le Gouvernement a failli aux obligations qu'il a envers ces hommes, et il le sait. Si un désastre survient, l'histoire l'en tiendra responsable. Il reconnaît en effet que nous ne sommes pas une nation unie. Si nous ne sommes pas une nation unie, cela dépend d'engagements pris par le Gouvernement antérieurement à mars 1940, engagements qui étaient basés sur la situation de l'époque. Cette situation n'avait guère de rapport avec les faits actuels, faits que le Gouvernement connaît mieux que personne d'entre nous. Et cependant il ne veut pas suivre la seule voie honorable qui lui est tracée.

En quoi consistaient ces engagements? Disons brièvement qu'il s'agissait de ne pas imposer la conscription pour le service outremer, c'est-à-dire sur les théâtres d'hostilités où la lutte doit se faire et amener la victoire ou, ce qu'à Dieu ne plaise, la défaite. Le premier ministre dira sans doute que, ayant spontanément pris cet engagement, il se trouve à détenir le mandat de ne pas recourir à la

contrainte pour le service outre-mer. Telle est, j'imagine, l'attitude qu'il va prendre. De fait, je crois que c'est ce qu'il a déjà déclaré.

Examinons cette question de mandat. Le premier ministre, porté au pouvoir en 1935, avait-il un mandat pour déclarer la guerre en 1939? Assurément non. Le premier ministre a-t-il reçu du peuple canadien en juin 1940 le mandat d'adopter le principe de la conscription pour le service militaire au Canada? Assurément non. Le Gouvernement avait-il reçu du peuple le mandat de fixer les prix à un nouveau maximum à un moment où les prix des produits agricoles, par exemple, étaient bas et instables? Assurément non. Le gouvernement a-t-il reçu le mandat—les honorables députés voudront bien examiner attentivement ce point, puisque nous aurons à y revenir tôt ou tard—de prélever à même les crédits de guerre des millions de dollars, peut-être des centaines de millions de dollars votés par le Parlement et obtenus par voie d'impôts de toutes les classes de citoyens du pays, pauvres comme riches, pour la poursuite vigoureuse de la guerre et de faire servir ces centaines de millions de dollars aux fins du nouvel organisme de stabilisation des prix des denrées en vue de contribuer à maintenir le plafond des prix des denrées importées d'autres pays? Assurément non

Je nie que le Gouvernement ait reçu du peuple un mandat contre la conscription pour le service outre-mer. Telle n'était pas la question. Le premier ministre a pris lui-même un engagement qui a été accepté. Il cherche maintenant à se faire libérer de son engagement, mais c'est tout autre chose qu'un mandat. Si je comprends bien le sens du vote donné aux dernières élections, il constituait un mandat de faire la guerre. Ce mandat a été interprété en certains milieux comme modéré, en d'autres comme parti moyen, mais c'était indiscutablement un mandat de poursuivre la guerre.

Nous y sommes allés lentement pendant les neuf premiers mois. Cela ne fait pas de doute. Puis, vint la tragédie de Dunkerque qui nous a secoués de notre torpeur. Sous la pression populaire, le Gouvernement a accéléré le rythme de ses préparatifs de guerre. La loi de mobilisation des ressources nationales constituait un grand pas en avant, mais elle comportait une limitation imposée par le Gouvernement. Elle comportait le principe même de la contrainte, contre laquelle le premier ministre s'était prononcé. Le pays l'a accepté sans protester. C'était la première véritable indication que le Gouvernement entendait tracer une ligne de conduite. Maintenant, nous nous trouvons à une époque que le discours du trône qualifie à bon droit de "plus critique dans l'histoire du monde", une époque qui exige des initiatives énergiques, mais au lieu de faire face à la situation d'une façon virile, le Gouvernement nous offre un plébiscite.

Que peut-on concevoir de plus fantastique, de plus futile? Creusons un peu davantage cette question de mandat.

En 1916, Woodrow Wilson a été élu président des Etats-Unis à la suite d'une campagne électorale où il s'était fait fort de tenir son pays hors de la guerre. Je m'en souviens; vous aussi. Cependant, moins de douze mois après, il envoyait au Congrès des Etats-Unis un message vibrant et énergique déclarant la guerre à l'Allemagne. Le fait est historique. Avait-il un mandat? Assurément non. Il avait un mandat de tenir la nation hors de la guerre.

En 1938, M. Chamberlain, dans une vaillante tentative de conserver la paix de l'Europe, déposait à la Chambre des communes britannique, lonptemps avant que la guerre ait éclaté, mais en prévision de la guerre, des mesures tendant à la conscription du matériel humain de la Grande-Bretagne. Il s'était antérieurement opposé vigoureusement à l'idée. Détenait-il un mandat qui l'autorisait à prendre cette décision? Assurément non. Son action, à cet égard, constitue toutefois une illustration de première valeur de l'application des principes du gouvernement représentatif responsable.

En 1914, sir Robert Borden a assuré le gouvernement britannique que si la guerre éclatait, son gouvernement était disposé à appuyer la Grande-Bretagne; puis il a immédiatement réuni le Parlement en vue de faire ratifier sa décision. Il a mis en jeu la vie et l'existence de son gouvernement sur cette question. C'était là le gouvernement responsable sous le régime britannique, et en vertu de la coutume anglaise que nous suivons ici, c'est le principe que ce Gouvernement-ci devrait invoquer.

M. Roosevelt avait-il un mandat pour mettre à exécution le principe de la contrainte quand il a commencé son plan d'entraînement avant que les Etats-Unis entrent en guerre? Assurément non.

Le Gouvernement actuel devrait avoir une politique qui soit pour ou contre le service national complet et un effort total en vue d'une guerre totale, et il devrait s'en tenir à cette politique. Voilà la direction que la nation attend. Qu'est-ce que nous obtenons? Un plébiscite. Un plébiscite sur quoi? Non pas sur une proposition concrète en vue d'une guerre totale; rien du genre; un plébiscite tendant à relever d'une obligation résultant d'un engagement pris par le premier ministre, engagement qu'il n'avait pas sollicité et qui est bien antérieur aux événements tragiques

auxquels ont présentement à faire face la nation canadienne et le monde.

Encore une fois, peut-il y avoir quelque chose de plus fantastique, de plus humiliant pour une nation qui se respecte? Le premier ministre demande d'être relevé d'un engagement qu'il a pris volontairement, sans aucun mandat. Son Gouvernement, cependant, a inscrit dans nos statuts, dans la loi fédérale des élections, une disposition interdisant à tout candidat aux élections de signer un engagement quelconque envers ses électeurs. Pourquoi cette interdiction? Parce que le gouvernement de l'époque, le gouvernement et le Parlement ont décidé qu'en principe un tel geste est inconvenant et ne doit pas être posé. Et pourtant voyons quel spectacle s'offre à nous aujourd'hui.

J'ai une proposition à faire au premier ministre. S'il se sent engagé par le vœu qu'il s'est lui-même imposé, s'il a des remords de conscience et s'il désire maintenant être relevé de son vœu, s'il désire à la lumière de la raison et des événements mondiaux changer son attitude et poursuivre un effort de guerre total par tous les moyens à sa disposition comme chef de l'Etat; si, devant la situation qui l'affronte, lui, la nation et le monde déchiré par la guerre, il désire changer l'orientation donnée à la nation, une attitude et une coutume bien définies et constitutionnellement bien reconnues s'offrent à lui. C'est-à-dire qu'il peut se présenter devant la Chambre et nous déclarer "malgré le vœu que j'ai volontairement pris et pour lequel je n'avais pas de mandat, je constate aujourd'hui, dans les circonstances où se trouve la nation comme conséquence de cette heure la plus grave de la crise mondiale, qu'une nouvelle politique s'impose, qu'une politique différente et plus énergique doit être suivie". C'est son devoir et son privilège de se présenter ainsi devant le Parlement, de formuler sa nouvelle politique et d'en solliciter l'approbation par les représentants élus du peuple. Telle est la manière anglaise de gouvernement responsable. Tel est le système canadien de gouvernement responsable. Telle est la conduite que le premier ministre devrait suivre sous la pression de la situation du moment.

Qui oserait trouver à redire à cette manière de procéder? Se trouverait-il quelqu'un en cette Chambre pour déclarer qu'il est inopportun ou impossible d'agir ainsi? J'ose dire que la députation lui accorderait un appui presque unanime.

Pourquoi le peuple nous a-t-il délégué, à nous ses représentants élus, le droit de parler en son nom? Quelles sont nos obligations? Sûrement, nous avons certaines obligations en l'espèce. Ceux qui cherchent une réponse pourront relire le discours, devenu classique,

[L'hon. M. Hanson.]

qu'Edmund Burke prononçait devant ses électeurs de Bristol en 1774; il renferme un exposé de principe aussi juste de nos jours qu'il l'était il y a 170 ans. Afin de rafraîchir la mémoire de tous mes collègues, j'en citerai un des plus importants passages:

Ce doit sûrement être, messieurs, un plaisir et une gloire pour un représentant de vivre dans l'union la plus étroite, dans des relations les plus intimes et en communications les plus libres avec ses électeurs. Il doit avoir beaucoup d'égards pour leurs désirs, un grand respect de leurs opinions et un soin jaloux de leurs intérêts. Son devoir lui impose de sacrifier son repos, ses plaisirs et son bien-être aux leurs, mais il doit surtout et dans toutes les circonstances préférer leurs intérêts aux siens. Cependant, il ne doit jamais sacrifier à vous, à aucun homme ou à aucun groupe d'hommes sur terre son opinion mûrie, son jugement droit et sa conscience éclairée. Ces choses il ne les tient pas de votre bon plaisir, non plus que de la loi ou de la constitution. C'est un dépôt que la Providence lui a confié et il devra rendre un compte sévère de tout abus qu'il en aura fait. Votre représentant vous doit non seulement son travail, mais aussi son jugement et il vous trahit au lieu de vous servir, celui qui le sacrifie à votre opinion.

Mon digne collègue dit que sa volonté devrait être subordonnée à la vôtre. S'il ne s'agit que de cela, la chose n'est pas grave. Si l'art de gouverner était une question de volonté de la part d'un côté, sans aucun doute la vôtre devrait l'emporter, mais l'art de gouverner et les mesures législatives sont des questions où la raison et le jugement doivent intervenir; il ne s'agit pas d'une simple inclination. De quelle sorte de raison s'agit-il lorsque la détermination précède la discussion; lorsqu'un groupe d'hommes délibèrent et que d'autres décident, et lorsque ceux qui en arrivent aux conclusions sont peut-être à trois cents milles de distance de ceux qui entendent les arguments?

Tous les hommes ont le droit de formuler une opinion; celle des commettants est importante et respectable et un représentant devrait toujours être heureux de la connaître afin de l'étudier très sérieusement. Cependant, les instructions impérieuses, les mandats, qu'un représentant est tenu de suivre aveuglément et implicitement, d'approuver de son vote et de défendre, même lorsqu'ils sont contraires aux convictions les plus manifestes de sa conscience et de son jugement, sont des choses absolument inconnues dans les lois de notre pays et qui découlent d'une notion foncièrement erronée du sens et de la teneur de notre constitution.

Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs représentant des intérêts hostiles et divers, qui doivent opposer des agents et des avocats à ceux de leurs adversaires. Le Parlement est le corps délibérant d'une nation, où l'on n'a en vue que le bien commun, où les intérêts et les préjugés locaux doivent être subordonnés aux décisions mûries de l'assemblée tout entière.

Vous choisissez votre représentant, c'est vrai; mais quand vous l'avez élu, il n'est plus seulement le représentant de Bristol, mais il devient membre du Parlement.

Je supplie le premier ministre de modifier son plan pendant qu'il en est temps encore, d'adopter une méthode courageuse, de donner à notre pays la pleine mesure des directives

nationales qu'il attend si avidement à cette heure de la crise la plus grave de l'histoire du monde. La Chambre l'appuiera et le pays tout entier fera de même.

Quelle forme prendra ce plébiscite? Quelle question ou quelles questions y posera-t-on? Demandera-t-on simplement la permission de libérer le Gouvernement des engagements pris dans le passé et restreignant la manière d'enrôler les hommes dans le service militaire, comme l'indique le discours du trône, ou quoi encore? Qui votera? Quand le plébiscite aura-t-il lieu? Quels rouages mettra-t-on en œuvre? Nos soldats, nos marins et nos aviateurs, ici ou outre-mer, auront-ils l'occasion de voter,—privilège qui leur est refusé, à l'heure actuelle, lors des élections partielles. De quelles listes se servira-t-on? Y aura-t-il une nouvelle inscription? La chose s'imposerait.

Combien coûtera approximativement ce plébiscite? Quand sera-t-il tenu? Le temps est un élément de la plus grande importance dans les circonstances présentes. Or, voici une question que je pose sérieusement. Quel effet produira l'annonce de ce plébiscite sur l'emprunt de guerre qui sera lancé sous peu? Il sera désastreux, je suppose. Le Gouvernement a-t-il tenu compte du danger que comporte pour notre effort de guerre le retard apporté par la tenue de ce plébiscite avant de pouvoir modifier d'une manière sensible sa politique? Faudra-t-il attendre deux mois, trois mois, combien de temps? L'ennemi aura peut-être remporté une victoire décisive avant cela, pendant que nous serons en train de tenir un plébiscite. Quelle tragédie! M. Roosevelt, ce maître de l'épigramme, a dit récemment: "Le terrain perdu peut être repris; mais le temps perdu, jamais." Toutes ces questions et autres analogues devront être élucidées lorsque le premier ministre prendra la parole; et je l'invite maintenant à le faire.

Que fera le Gouvernement si le plébiscite reste douteux, si la majorité est minime? Cela est possible. Le Gouvernement prétendra-til alors qu'il détient le mandat requis pour poursuivre son programme actuel ou dira-t-il que, vu l'échec de cet expédient, nous allons essayer une autre méthode? Entre temps, pendant que Néron râcle du violon, Rome brûle. Tout cela est inconcevable.

Et si le plébiscite est adopté, où en seronsnous? Le ministère ne nous a donné aucun engagement sur ce que sera alors sa ligne de conduite. D'après le discours du trône, le cabinet prétendra alors que, sous la seule réserve de sa responsabilité auprès du Parlement (et je suis bien aise d'apprendre que le cabinet se reconnaît justiciable du Parlement) il jouira, indépendamment de tout engagement antérieur, de la pleine liberté d'agir selon son appréciation des besoins de la situation, tels qu'ils se présenteront. Par ce plébiscite, le cabinet réclame non pas un mandat mais un blanc-seing. Nous ignorons ce qu'il va faire, quel parti il tirera de ce blanc-seing. Sera-ce comme naguère une question d'opportunisme politique au lieu de sain réalisme? Je le crains. Voilà, monsieur l'Orateur, un engagement par trop mesquin. Ou plutôt, ce n'est pas un engagement du tout. L'opinion publique ne s'en contentera pas. Ce n'est pas là une politique susceptible de parer à la crise la plus grave de l'histoire. Ce n'est pas là une politique; c'est un simple palliatif.

Qu'arriverait-il si le peuple canadien rejetait le plébiscite? Quelle serait notre situation? Le cabinet donnera-t-il sa démission, ou le premier ministre essaiera-t-il de diriger les affaires, enfermé, claquemuré et contraint par le serment qu'il se sera imposé à lui-même et qui l'empêchera de remplir l'autre engagement pris devant le peuple canadien de répondre aux exigences d'une guerre totale par un effort total? Qu'adviendra-t-il de la promesse faite par le ministre de la Défense nationale, que le Canada, de concert avec les autres démocraties, ne reculera devant rien,—ce sont les paroles mêmes du ministre; ont-elles une signification—, de ce qui doit être fait pour écraser les forces du mal? Le ministre entend-il démissionner si le plébiscite n'est pas adopté? Tel que je le connais, j'ai l'impression qu'il démissionnera.

Et le premier ministre lui-même? Si cette proposition est rejetée, sa situation deviendra certainement intenable. Démissionnera-t-il, ou persistera-t-il, nonobstant le prix de l'échec à la guerre totale, à penser que son devoir, ainsi qu'il l'a déclaré à Winnipeg le 10 juillet dernier, consiste "par dessus tout à préserver l'unité nationale"? Tel était alors son suprême objectif et c'est pour cela qu'il ne voulait pas se rendre en Grande-Bretagne. Il devait rester au Canada pour sauvegarder l'unité nationale. Or, il est allé en Grande-Bretagne et je crois qu'il a bien fait. Avions-nous l'unité nationale au Canada? L'avons-nous toujours eue? On nous répond de partout que l'unité nationale n'existe pas actuellement. Loin de là. Seule existe l'unité du parti libéral, et nous n'aurons pas l'unité nationale tant que nous aurons un gouvernement de parti en temps de guerre. Les deux sont incompatibles.

Le premier ministre croit-il que ce subterfuge d'un plébiscite pour sortir d'une impasse personnelle et s'excuser devant le peuple milite en faveur de l'unité nationale? Je laisse à l'opinion publique le soin de répondre à cette question. Je sais ce qu'en pense le peuple loyal de ce pays qui est humilié et dé-

goûté de cette absence d'esprit de direction. N'oubliez pas que l'unité nationale ne peut exister sans ces directives que seuls Churchill et Roosevelt ont donné aux démocraties. L'unité nationale ne sera assurée au Canada que lorsque nous aurons dans ce pays un gouvernement représentatif vraiment national qui comptera sur l'appui de tout le peuple. Vous aurez alors l'unité nationale; notre effort de guerre sera alors total, ce que vous n'aurez jamais sous un gouvernement de parti.

Je termine, monsieur l'Orateur. Avec ceux qui pensent comme moi, je ne puis accepter le projet de plébiscite du Gouvernement comme solution des problèmes qui confrontent cette nation au moment de la crise la plus grave dans l'histoire du monde. Ce n'est pas même un palliatif; c'est un subterfuge qui permettra au premier ministre de se tirer d'une impasse; il l'a inventé dans le seul but de se maintenir au pouvoir.

Le peuple a demandé à ce Gouvernement, à ce Parlement, de réelles directives. Avec ce projet, il n'obtient rien. Il a demandé du pain; on lui donne une pierre. Franchement, le pays semble avoir été trompé. A vrai dire, jamais un si grand nombre de gens n'ont été humiliés par un aussi petit nombre.

Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Yale (M. Stirling) j'ai l'honneur de soumettre l'amendement suivant à la motion dont est présentement saisie cette Chambre:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

"La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

b) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

c) Préparer la période de l'après-guerre".

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson) a commencé ses remarques, vendredi dernier, dans ce débat sur l'Adresse, il a fort à propos et très aimablement offert ses chaleureuses félicitations à ceux qui avaient proposé et appuyé cette adresse. Je m'associe à lui de tout cœur à cet égard. J'ai remarqué que mon honorable ami a pris soin d'insister sur la forme et n'a pas dit grand'chose du fonds des discours. J'aimerais à offrir des félicitations non seulement en ce qui concerne la façon excellente dont les deux honorables membres ont prononcé leurs discours, mais aussi en ce qui concerne la nature des remarques formulées et l'apport important que l'honorable député de Hull (M. Fournier) et l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) ont contribué à ce débat, qui sera peut-être, je crois avoir raison de le supposer, un des débats les plus importants jamais consignés dans l'histoire de notre pays.

Un fait intéressant et significatif qu'auront remarqué tous ceux qui étaient présents, c'est que les deux honorables députés, dont l'un vient de la province de Québec et l'autre de la province d'Ontario, ont exprimé des vues identiques sur l'effort de guerre du Canada et sur la politique qui devrait présider à la poursuite de cet effort, et que tous deux avaient également à cœur que la politique du Gouvernement cherche d'abord et avant tout à maintenir l'unité nationale au pays. Il est heureux, et intéressant que ces deux honorables représentants aient eu l'avantage de se rendre en Grande-Bretagne l'année dernière et de communiquer à cette Chambre, au cours de leurs remarques, leurs impressions sur les effets qu'a eus la guerre sur les Iles britanniques, et en particulier leurs impressions sur le courage et l'endurance du vaillant peuple britannique.

Il est bon de souligner que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), le leader de la Fédération du commonwealth coopératif, et l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), le leader du parti créditiste, qui, crois-je savoir, prendront la parole après moi, ont eu en même temps le même avantage. On me permettra sans doute de rappeler à la Chambre que le chef de l'opposition et moi-même nous avons pu tous deux visiter la Grande-Bretagne l'an dernier, voir des membres de l'administration et d'autres personnes, et nous rendre compte par nous-mêmes de la situation. Je crois que les six membres de la Chambre qui ont visité la Grande-Bretagne, en voyageant aller et retour par la voie des airs, y ont éprouvé beaucoup de plaisir et de satisfaction. J'espère que l'expérience que cette visite nous a procurée aura une répercussion de plus en plus grande sur les opinions que nous pourrons exprimer dans cette enceinte sur la conduite des hostilités.

Monsieur l'Orateur, je désire aussi féliciter le chef de l'opposition de son exposé; ses observations m'ont paru bien préparées, et j'estime qu'elles résument équitablement l'at-

titude de son groupe. On s'attend, j'en suis sûr, à certaines divergences d'opinions entre nous, mais je puis faire miennes plusieurs de ses observations. Il me semble que le pays y aurait gagné si quelques-unes des discussions que certains journaux ont conduites avec tant d'aigreur et de violence, avaient pris une allure plus modérée et plus raisonnée, allure qui sera sans doute adoptée dans les prochains débats parlementaires.

Quant aux déclarations de l'honorable député au sujet de la nécessité d'un effort total de guerre je crois que nous partageons tous deux, lui et moi, les mêmes vues. Mais ce que j'objecte à ses observations ainsi qu'aux discussions qui ont eu lieu hors de cette enceinte c'est qu'elles portent presque exclusivement sur un seul aspect de l'effort de guerre. Je crois pouvoir démontrer que cet aspect n'a pas l'importance qu'on lui reconnaît généralement. Tout ce que le Canada a fait dans d'autres domaines a été presque passé sous silence.

Je dois avouer ma surprise en me rendant compte qu'après avoir consacré autant de temps à me dire, à moi-même et à la Chambre, que le Gouvernement aurait dû proposer la conscription pour le service militaire outremer, mon honorable ami n'ait pas inclus un seul mot—pas un seul mot, monsieur l'Orateur—à ce sujet dans l'amendement qu'il vient de proposer à l'adresse en réponse au discours du trône. Mon honorable ami est si inquiet qu'il cherche à découvrir si j'ai réellement raison—il cherche, dans son amendement, une excuse valable pour réfuter ce que viens d'affirmer.

L'amendement a le caractère d'une motion de défiance à l'égard du Gouvernement. Je n'osais espérer que l'honorable chef de l'opposition louangerait tous nos efforts, mais je croyais qu'il préconiserait la politique qu'il nous a laissé entendre, en tout cas, être celle de son parti à l'heure actuelle.

L'hon. M. HANSON: Vous le trouverez à l'alinéa (*a*), si vous le lisez.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami aura l'occasion plus tard de nous dire la politique qu'il entend adopter. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle que nous étudions maintenant, il ne devrait pas être nécessaire, il me semble, d'employer le microscope pour découvrir la portée d'un amendement proposé à un moment comme celui-ci.

Je le répète, il y a peut-être eu un peu trop de polémique dans les journaux à ce sujet avant que la question fût discutée au Parlement même. Cette controverse a grandement contribué à jeter de la confusion dans l'esprit des gens sur l'importance de plusieurs questions que la Chambre des communes devrait étudier et discuter plus sérieusement. Je crois qu'en entendant cet après-midi les remarques que j'entends faire, on constatera que, sur quelques-unes des questions au sujet desquelles l'impression générale dans le pays est que le Gouvernement et l'opposition ont des opinions différentes, non seulement nos opinions sur la ligne de conduite à suivre se rapprochent plus que le public ne le croit, mais elles se ressemblent énormément. Je crois que cela est vrai des opinions de tous les partis représentés en cette Chambre. Je veux parler en ce moment des opinions relatives à un effort total de guerre, au service sélectif, à la conscription pour le service outre-mer et à d'autres questions que je traiterai plus loin.

Ce que je tiens à demander sans tarder, c'est que les honorables députés s'efforcent de se faire une idée exacte de l'effort de guerre du Canada en général, sans se laisser entraîner à méconnaître cet effort ou à condamner le Gouvernement en soulignant un aspect particulier de cet effort et en cherchant par des polémiques à faire l'ombre sur notre effort de guerre en général, qui est vraiment magnifique.

Je ne puis non plus accepter les vues de mon honorable ami sur ce qui, dans le sens le plus vrai de l'expression, constitue le gouvernement représentatif responsable. Pour ma part, je crois que le gouvernement représentatif responsable doit refléter très fidèlement la volonté du peuple, surtout celle exprimée à l'époque des élections générales. Si j'ai bien interprété les paroles que l'honorable député a prononcées et qui lui ont valu les applaudissements de quelques-uns de ses amis, il veut que je passe outre à la volonté que le peuple a exprimée lors des dernières élections générales. Non seulement devrais-je y passer outre, mais en dépit de l'interprétation que mon honorable ami en a faite à maintes reprises, lorsqu'il disait que le gouvernement avait été porté au pouvoir avec sa vaste majorité actuelle pour avoir déclaré que la conscription pour le service outre-mer ne serait pas imposée advenant sa victoire,—en dépit de ce fait, dis-je, il me conseille de faire immédiatement volte-face et de méconnaître la volonté expresse du peuple.

Monsieur l'Orateur, il peut exister aujourd'hui certaines raisons, et de fait j'espère pouvoir démontrer clairement cet après-midi qu'il existe effectivement de sérieuses raisons pour que le peuple canadien sache que tout engagement antérieur susceptible de gêner le Gouvernement dans l'exercice de son jugement pondéré à l'égard de tous les aspects actuels de la guerre, devrait être révoqué. Cela étant, il importe de dire au peuple que, de l'avis du Gouvernement, non seulement le ministère mais aussi tous les honorables membres de

la Chambre devraient être relevés de toutes les obligations antérieures qui peuvent actuellement entraver, de quelque façon que ce soit, leur liberté de discussion.

Mon honorable ami me demande ce que je vais faire au sujet de l'opinion que le peupie pourra exprimer sur une question qui lui sera soumise. Je lui réponds que, cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux. Réclamant comme je le fais une entière liberté d'action pour le Gouvernement, je n'irai certes pas me lier les mains. Je sais quelle sorte de semonce je recevrais de mon honorable ami si j'agissais ainsi.

Au cours de la controverse politique malheureusement devenue assez aiguë, ces temps-ci, pour obscurcir l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre canadien et en menacer l'efficacité, on a tenté de confondre, dans l'esprit public, trois choses qui devraient rester séparées et distinctes. L'attitude du Gouvernement est faussement représentée dans ces trois domaines:

En premier lieu, l'effort total pour répondre à la guerre totale;

En deuxième lieu, le service national sélectif, moyen d'arriver à cette fin;

En troisième lieu, le service obligatoire sans aucune restriction, autrement dit la conscription pour le service dans les forces armées, outre-mer.

L'effort total pour répondre à la guerre totale correspond pleinement à la politique de l'administration actuelle. Le service national sélectif, comme élément de cet effort total, fait et a fait également partie du programme du Gouvernement. En ce qui concerne la contrainte, une seule limitation précise a été observée: celle qui s'applique au recrutement des hommes pour le service militaire outre-mer.

Le Gouvernement a-t-il été aussi loin qu'il pouvait et devait le faire, toutes circonstances pesées, dans la poursuite de l'effort total? Voilà qui peut légitimement se discuter. Le Gouvernement a-t-il, toutes circonstances pesées, appliqué le principe du service national sélectif aussi rapidement et aussi largement qu'il devait le faire? Voilà encore un sujet légitime de discussion. Le Gouvernement a-t-il, toutes circonstances pesées, et avec la seule restriction que je viens d'indiquer, suffisamment employé la contrainte dans l'application du principe sélectif? Tout cela peut légitimement se discuter. Toutefois, en ce qui touche aux principes, qu'il s'agisse de l'effort total, du service national sélectif ou du recours à la contrainte, il n'existe à ma connaissance, entre le Gouvernement et ses adversaires, aucune divergence fondamentale, sauf en ce qui concerne la seule limitation

que j'ai indiquée. Je me propose de le démontrer par l'examen des mesures gouvernementales.

Quelle est donc la divergence, en ce qui concerne l'application des principes, entre ceux qui soutiennent actuellement l'administration et ceux qui cherchent, par tous les moyens possibles, à susciter de l'opposition à son effort de guerre?

Lorsque les émotions et les passions soulevées par la controverse orageuse seront apaisées, on reconnaîtra que la seule différence a trait à la contrainte dans le recrutement pour le service militaire outre-mer.

L'examen des faits démontrera que la différence dont les adversaires du Gouvernement cherchent à faire une question nationale est encore beaucoup plus faible que la limitation concernant la contrainte ne semble l'impliquer.

La limitation, comme je viens de le dire, ne s'applique qu'à la conscription pour le service militaire outre-mer. Les forces armées, ainsi que les honorables députés le savent bien, ne comportent pas une seule arme, dans la guerre actuelle, au contraire de ce qui était presque la règle dans la dernière guerre. Elles comprennent les hommes enrôlés dans la marine canadienne et dans le corps d'aviation royal canadien, aussi bien que dans l'armée active du Canada. Je reviendrai plus tard sur l'effectif total des hommes déjà enrôlés pour servir sur tous les théâtres, dans les trois armes. Il est bien connu que les volontaires pour la marine et pour l'aviation se sont offerts en plus grand nombre qu'il a été possible d'accepter immédiatement. Il convient encore d'observer qu'en Grande-Bretagne comme au Canada, la contrainte n'est pas employée comme méthode de recrutement de combattants pour la marine et l'aviation.

La question qui divise le Gouvernement et ses adversaires se rétrécit donc à un seul point: l'application de la contrainte dans le recrutement de l'armée active. Elle est encore moins importante que cela, puisque nous recourons déjà à la contrainte pour le service militaire au Canada. Ajoutons que le débat ainsi limité à la conscription pour le service militaire outre-mer ne porte que sur une éventualité de l'avenir, puisque, jusqu'à présent, l'armée active s'est procuré les recrues nécessaires par le volontariat.

En dépit de tout ce qui a été et est encore accompli par les forces armées, comme dans tous les domaines de la production de guerre, comme dans le domaine financier, les adversaires du Gouvernement cherchent à faire de la conscription, dans le seul but que j'ai indiqué, un symbole de l'effort de guerre total du Canada.

Je le répète, le Gouvernement a toujours poursuivi la même politique, celle d'opposer à la guerre totale un effort de guerre national total.

Je me propose d'exposer ici ce que j'entends par l'effort total d'une nation. Le problème comprend deux données fondamentales.

En premier lieu vient la consécration à la poursuite de la guerre de toutes les énergies et de toutes les ressources nationales qui ne sont pas indispensables au maintien de la santé et du travail utile de la population.

La seconde donnée,—non moins importante —réside dans l'utilisation équilibrée de ces énergies et ressources pour les besoins multiples de la guerre. Ainsi, on ne parviendra pas à l'effort total si, après avoir enrôlé un certain nombre d'hommes dans la marine, l'armée et l'aviation, l'agriculture manque de bras pour produire les vivres nécessaires aux armées. De même, notre effort sera loin d'être total si le recrutement vide les usines des ouvriers indispensables à la construction et à la fabrication des engins de guerre, navires, avions, chars d'assaut, canons et munitions. De plus, on a vu que, dans la guerre moderne, l'armée, de même que la marine, doivent être appuyées par une aviation suffisante. En conséquence, l'effort total ne peut être réalisé sans l'équilibre parfait de toutes les armes. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. En vérité, la tâche la plus difficile à accomplir, quant à la guerre totale, consiste à organiser d'une façon rationnelle les différents domaines de l'effort de guerre.

De plus, il est très rare que les modalités de cet équilibre soient les mêmes pour tous les pays. L'Allemagne est, par exemple, en mesure de jeter dans la mêlée une armée exceptionnellement nombreuse car elle peut forcer les populations qu'elle asservit à produire les vivres dont elle a besoin. De même, la Grande-Bretagne est, dans une certaine mesure, plus en état que le Canada de renforcer ses armées car notre pays a besoin d'hommes pour contribuer à l'armement et au ravitaillement de l'Angleterre, de même que pour armer et ravitailler ses propres troupes. L'effort total d'un pays est fondé sur la détermination exacte des besoins minimums de la population civile. Dès que ces besoins sont déterminés, la production et la consommation, sauf en ce qui a rapport à la guerre, doivent être réduites au minimum graduellement et d'une façon ininterrompue: la suppression du gaspillage s'impose et la fabrication des objets de luxes et des articles superflus doit cesser. L'excédent de capital humain ainsi libéré doit être employé aux fins de guerre.

Il importe au plus haut point d'utiliser cet excédent à bon escient. Il ne suffit pas de créer une marine, une armée et une aviation. Les marins, soldats et aviateurs ont besoin de vivres, d'armes et d'équipement; il faut les transporter dans la zone de combat, et les communications doivent être maintenues; il importe d'assurer les renforts et le ravitaillement. Tout cela demande une organisation par laquelle le moindre détail est prévu.

En passant en revue ce qui s'impose pour organiser l'effort total du Canada, je donnerai d'abord un aperçu des responsabilités assumées par le Canada en temps de guerre, ou si vous voulez, un aperçu des divers aspects de notre effort total.

Dès l'ouverture des hostilités, le Gouvernement canadien a étudié, de concert avec le Gouvernement britannique, les grandes lignes de notre programme de guerre. Nous nous sommes efforcés de prévoir toutes les éventualités d'un conflit susceptible de durer plusieurs années et d'enflammer le monde entier. L'urgence relative des différents points du programme a varié depuis 1939, à cause des événements, mais si l'on veut bien se reporter à mon discours radiodiffusé le 31 octobre 1939, on y verra un aperçu de chaque aspect de notre effort de guerre, tel qu'il s'est développé depuis le début.

Pour plus de commodité, divisons notre effort de guerre en six aspects principaux. Tous ces aspects sont chacun, indispensables à la réalisation d'un effort total auquel on ne parviendra que grâce au maintien d'un équilibre constant entre eux.

Le maintien de la sécurité de notre propre territoire canadien et des territoires adjacents à nos côtes, comme Terre-Neuve et le Labrador, constitue l'une des bases essentielles de notre effort de guerre dans son ensemble. Je sais que quelques-uns de nos concitoyens ont reproché au Gouvernement d'avoir insisté, depuis le commencement des hostilités, sur nos responsabilités touchant la défense côtière et territoriale du Canada. Nous n'avons pas rencontré le même sentiment à Londres, où le danger imminent, venant de tous les coins du monde, était clairement apprécié. Les événements récents sur l'océan Pacifique et le torpillage de navires au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse dissiperont cette conviction confuse que le Canada est à l'abri d'une attaque. Nous devons redouter maintenant la tendance contraire. Heureusement, le territoire canadien, au point de vue géographique, est en plus grande sûreté que les territoires de la plupart des belligérants. Nous savons également que la meilleure défense de notre territoire, c'est la défaite de l'ennemi avant qu'il arrive. Mais il ne nous faut pas négliger les précautions essentielles de défense. Nous devons être prêts à nous défendre contre des attaques soudaines, par terre

et dans l'air, sur certains points stratégiques. L'une des règles les plus élémentaires de la conduite d'une guerre, c'est le maintien de la sécurité de la base des opérations. Cet aspect de notre effort de guerre comprend nécessairement la part du Canada dans notre responsabilité conjointe avec les Etats-Unis pour la défense de l'Amérique du nord.

La marine canadienne a une part de cette responsabilité première pour notre défense territoriale. Notre marine a également une responsabilité considérable et croissante dans le nord de l'Atlantique. La part qu'elle a prise jusqu'ici à la bataille de l'Atlantique est considérable. Nous connaissons tous la lourde tâche imposée à la marine britannique et plus récemment à la marine des Etats-Unis par le fait d'une guerre sur tous les océans. Nous savons également que la possibilité d'écraser Hitler d'une manière définitive repose sur l'obligation de garder ouvertes les voies océaniques entre l'Amérique du nord, la Grande-Bretagne et l'Europe. Depuis le commencement le Gouvernement n'a placé aucune limite à l'expansion de la marine canadienne. Nous avons équipé des navires aussi rapidement que la marine a pu en faire l'acquisition. Non seulement la plus forte partie des effectifs navals du Canada est requise dans l'Atlantique, mais, en outre, il faut des navires marchands pour transporter les hommes et le matériel en Grande-Bretagne. Le Canada fournit et continuera de fournir et d'équiper les deux catégories de navires, jusqu'à l'extrême limite de ses ressources.

Tout ceci est bien différent de la tâche qui incombait, sur mer, au Canada, durant la dernière guerre. Nous comptions alors, dans les premières phases de la guerre, non sur nos propres forces, mais sur la marine britannique pour la protection de nos côtes de l'Atlantique, sur la marine japonaise, pour la protection de nos côtes du Pacifique, et, dans les derniers mois de la guerre, sur les navires de la marine des Etats-Unis.

L'armée partage la responsabilité de notre défense territoriale avec la marine. De concert, ces deux services assument également la défense de Terre-Neuve et d'autres îles de l'Atlantique. Cependant, la contribution à la défense de la Grande-Bretagne a été la principale tâche de l'armée. Tous les Canadiens se rappelleront avec fierté les paroles prononcées à plus d'une reprise par M. Churchill, à l'effet que la présence de nos troupes était une assurance de sécurité pour le Gouvernement et les habitants de Grande-Bretagne.

Il est naturel que les Canadiens, en se rappelant la dernière guerre, jugent notre effort actuel d'après les effectifs de notre armée. Au cours de la dernière guerre, l'effort du Canada a consisté essentiellement et presque entièrement à lever une armée. Cependant, le présent conflit est bien différent, et pour atteindre la victoire il faut adopter des méthodes différentes. On a dit avec raison que la présente guerre en était une de machines, de science et de psychologie. Je crois que ce sont les propres parole de M. Churchill.

Bien que nous soyons disposés à envoyer outre-mer une armée aussi considérable que les moyens du Canada le permettront, sans nuire à notre effort par ailleurs, le Gouvernement désire encore davantage s'assurer que chaque homme, chaque unité, et l'ensemble de l'armée, soient en mesure de donner leur maximum de rendement. La force d'attaque d'une armée importe plus présentement que l'importance de ses effectifs.

Le Corps d'aviation royal canadien, tout comme l'armée et la marine, joue un rôle dans notre défense territoriale et dans celle de Terre-Neuve. La déclaration de la guerre au Japon a accru sa tâche sur la côte du Pacifique. Cependant, il doit surtout s'occuper de l'exécution du plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. La bataille de Grande-Bretagne en 1940 a entièrement justifié l'importance que, dès les premiers jours de la guerre, le Canada et le Royaume-Uni ont accordée à l'obtention de la maîtrise de l'air.

Toutes les campagnes du présent conflit ont également démontré que, sans une force aérienne suffisante, toute offensive ou même toute résistance prolongée sur terre ou sur mer est vouée à l'insuccès.

La sécurité de la Grande-Bretagne et sa capacité de porter l'attaque chez l'ennemi, dépendent de même de la puissance de l'aviation concentrée dans ce pays. Cette puissance se développe en grande partie au Canada, tant par le plan d'entraînement aérien du Commonwealth que par les écoles d'aviation de la Royal Air Force. Le plan d'entraînement aérien représente le plus considérable et le plus essentiel de tous les engagements militaires pris par le Canada dans cette guerre. Nous n'avons épargné aucun effort jusqu'à présent et nous n'en épargnerons aucun à l'avenir pour assurer la continuation du succès de cette entreprise.

Le Canada en concentrant ses efforts sur l'entraînement aérien a par le fait même diminué le nombre de ses escadrilles en opération outre-mer. Contrairement à l'armée actuellement en service outre-mer comme unité distincte, un nombre considérable et toujours croissant de membres du personnel spécialisé du corps d'aviation canadien font du service avec la Royal Air Force. Les droits de la fierté nationale ont été subordonnés à l'effort total.

Rien ne saurait marquer autant la différence qui existe entre la présente guerre et le dernier conflit, ainsi que la nature et l'importance de l'effort du Canada, que la contribution de notre pays à la guerre aérienne.

Un autre aspect vital de l'effort de guerre du Canada est la part que nous prenons à l'approvisionnement en vivres de l'Angleterre. Cette part devient de plus en plus importante. La Grande-Bretagne ne peut suffire à nourrir sa propre population et des armées de plus en plus nombreuses. Elle peut encore moins nourrir les soldats que le Canada ajoute constamment à ses effectifs. Dans la présente guerre, contrairement à ce qui se passait au cours de la dernière, toutes ses sources de produits alimentaires sur le continent européen ont été fermées par suite de l'occupation de ces pays par l'ennemi. Le Canada est maintenant la source d'approvisionnement la plus rapprochée. Sans les vivres que nous leur envoyons, les habitants de l'Angleterre pourraient souffrir de la famine. Sans nos produits alimentaires, l'armée canadienne en Angleterre deviendrait un embarras au lieu d'une aide. On peut dire en toute vérité que la vie même de la population de la Grande-Bretagne et de nos propres soldats outre-mer dépend des efforts des cultivateurs et des pêcheurs du Canada. Dans la poursuite de la présente guerre, aucune tâche n'est d'importance secondaire. Les demandes de produits alimentaires faites au Canada pour les armées alliées et, dans la suite, pour les pays actuellement subjugués seront certainement plus considérables à l'avenir.

J'ai voulu parler distinctement de la production des vivres parce que je me demande si les Canadiens se rendent pleinement compte de l'importance vitale des vivres, considérés comme denrée essentielle à la guerre. Sans cela, j'aurais fort bien pu ne mentionner cette question que comme un aspect de la production dans notre effort total. Ce n'est pas seulement dans le domaine des vivres que la production de notre pays dépasse de beaucoup nos propres besoins. Le Canada produit déjà des machines et des munitions de guerre en quantités tellement considérables qu'on aurait cru la chose impossible il y a deux ans.

L'autre jour, le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a déclaré que les munitions produites au Canada servaient à combattre l'Axe sur tous les fronts de bataille et sur toutes les mers. C'est là, certes, une cause de fierté, bien qu'il n'y ait pas encore lieu d'être satisfaits. Il convient de nous rappeler que chacune des batailles qui ont été perdues depuis le commencement du présent conflit l'a été à cause du manque de machines, d'avions ou de chars d'assaut, de canons ou de bateaux. Les demandes qui nous viennent de tous les fronts n'ont pas trait tant aux hommes qu'aux chars d'assaut, aux avions et aux bateaux.

Pour ce qui est des armements, la tâche du Canada ne fait que commencer lorsque la production suffit aux besoins de nos propres armées. Sauf pour les avions, le Canada a constitué, après l'Angleterre elle-même, la principale source d'approvisionnement des armées britanniques. Ce n'est que tout dernièrement que la production américaine est devenue comparable à la nôtre, mais aujourd'hui nos voisins ont bien d'autres besoins immédiats à satisfaire. Le Canada doit maintenant aider à combler les besoins d'armes et de munitions considérablement accrus depuis l'entrée en guerre du Japon.

Nos mines, nos forêts, nos fonderies et nos usines contribuent également à fournir des approvisionnements aux autres nations du Commonwealth, à la Russie, aux armées de nos autres alliés et même aux Etats-Unis. En septembre 1939, le Gouvernement s'est engagé à ne pas sacrifier de vies humaines inutilement, faute d'un équipement moderne suffisant. Toutes les campagnes ont servi à démontrer jusqu'à quel point la mécanisation et le blindage sont indispensables, de nos jours, à l'efficacité d'une armée en campagne.

Jamais on n'insistera assez sur la nécessité d'un effort total pour faire face à une guerre totale. Mais jamais non plus on n'insistera assez sur le fait qu'un effort total représente l'utilisation des hommes et du matériel, non pas au gré de chacun, non pas au gré de ceux qui n'ont pu saisir les exigences de notre effort dans son entier, mais bien là où ils peuvent rendre les plus grands services. Trop de ceux qui préconisent un effort total ne voient qu'un aspect de l'effort de guerre canadien. Le Canada servirait mal les intérêts immédiats et futurs de la cause alliée s'il négligeait d'assurer la défense des points vulnérables de notre propre territoire, d'assurer la protection de la route de l'Atlantique, de maintenir une puissante force d'attaque en Angleterre ou sur tout autre théâtre de guerre où nos soldats seront appelés à servir, de poursuivre le plan de formation des aviateurs dont dépend si largement le maintien de la puissance aérienne du Commonwealth, ou encore, de produire les armes et les denrées alimentaires en quantités suffisantes. Toutes ces initiatives sont essentielles à l'effort de guerre du Canada. Chose également essentielle, notre effort de guerre doit être équilibré le mieux possible. Il importe de ne manquer aucun de ces buts, et ce n'est qu'en bien équilibrant les sacrifices demandés à l'actif humain et ceux exigés des ressources canadiennes que nous pourrons réaliser notre effort maximum de guerre. Il conviendrait d'ajouter que tout

cela repose sur le degré de financement de l'effort tout entier. Je désire, à la lumière de ces observations, faire en peu de mots la revue des réalisations du Canada dans la guerre actuelle. On constatera que nous avons développé notre effort de guerre dans toutes les directions à la fois. Nous avons aussi cherché à maintenir un équilibre convenable entre la production et les forces armées et, dans les forces armées, entre les exigences de la marine, de l'armée et de l'aviation. Les principes qui ont ainsi présidé à l'effort de guerre du Canada ont été arrêtés durant les derniers mois de 1939. J'ai fait valoir alors l'importance de se préparer pour un conflit terrible et prolongé dans lequel la puissance la mieux affermie, la mieux capable de résister jusqu'au bout, jouerait un rôle décisif.

Vu l'importance que prendrait aux yeux d'un grand nombre la formation d'une armée expéditionnaire, j'ai de même souligné la nécessité pour le Canada d'assister les armées de mer et celles de l'air. J'ai déclaré que notre effort de guerre porterait également sur les besoins de la marine, de l'armée et de l'aviation, que notre assistance économique pouvait se révéler le facteur de toute première importance, qu'en plus d'être le grenier du Commonwealth le Canada pourrait bien aussi en devenir l'arsenal. Dès les débuts nous avons donné à l'effort canadien dans cette guerre des cadres larges, et nous avons préparé et organisé l'assistance nationale sur tous les fronts. Je passe maintenant aux réalisations.

Premièrement, la marine: A l'ouverture des hostilités la Marine royale canadienne comptait environ 20 navires et moins de 2,000 hommes.

Au commencement de 1940, elle comptait déjà 80 navires et plus de 5,000 hommes; au commencement de 1941, la marine comptait 175 navires et 14,800 hommes. Au commencement de cette année, notre marine comptait 350 navires et 27,600 hommes.

Depuis le commencement de la guerre la marine a pris une part de plus en plus grande dans les opérations de convoiement dans l'Atlantique septentrional. Les navires canadiens ont aidé à protéger la Grande-Bretagne contre les menaces de l'invasion. Les hommes de la marine canadienne ont servi et servent encore dans toutes les mers, soit sur des navires canadiens soit sur des unités britanniques. La longue liste des jeunes gens qui attendent de s'enrôler dans ce service prouve que le Canada tient la marine en haute estime.

En ce qui concerne l'armée: Au début des hostilités, la milice active permanente, ainsi que s'appelait alors l'armée régulière du pays, comptait un effectif d'environ 4,500 hommes.

[Le très hon. Mackenzie King.]

A la fin de 1939, l'armée active du Canada, pour lui donner son nom à l'époque, possédait un effectif de plus de 64,000 hommes. La première division canadienne venait de débarquer en Angleterre.

A la fin de 1940, l'armée active atteignait presque 170,000 hommes. Un corps d'armée canadien composé de deux divisions avait déjà été constitué en Angleterre. Les troupes canadiennes étaient également en service actif à Terre-Neuve, aux Antilles anglaises et en Islande. A la fin de 1941, l'armée active du Canada comptait plus de 260,000 hommes engagés à servir n'importe où dans le monde entier. La moitié environ servait en dehors du pays. Une troisième division d'infanterie, une division blindée, une brigade de chars d'assaut d'armée, des troupes de forestiers et d'autres unités spécialisées ainsi que des milliers de renforts étaient rendus en Angleterre, en plus du corps d'armée primitif composé de deux divisions.

Les troupes canadiennes ont continué leur service à Terre-Neuve et aux Antilles. Deux régiments canadiens ont récemment écrit une nouvelle page de gloire dans l'histoire par leur héroïque défense de Hong-Kong.

En plus de l'armée active, plusieurs milliers de jeunes gens ont été appelés, au cours de 1941, à la formation et au service militaires au Canada sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. De ce nombre, une proportion considérable se sont enrôlés dans l'armée active, dans la marine et dans l'aviation. Des milliers de plus ont été assignés à divers postes au Canada, libérant ceux qui étaient enrôlés pour leur permettre de servir ailleurs. Il y a lieu de mentionner également l'armée de réserve dans laquelle, à la fin de 1941, l'enrôlement s'établissait à quelque 140,000 hommes.

En ce qui concerne la force aérienne: Au début des hostilités, l'effectif de l'aviation royale canadienne atteignait quelque 4,000 hommes de tous les grades. A la fin de 1939, cet effectif avait dépassé 8,000; à la fin de 1940, il touchait 43,000; et à la fin de 1941, il dépassait 100,000 hommes. En plus de la défense territoriale, à laquelle elle s'est consacrée dès la déclaration de la guerre, l'aviation s'est employée, au cours des derniers mois de 1939, à l'élaboration et à la coordination des détails d'organisation du plan gigantesque d'entraînement aérien du commonwealth britannique.

L'année 1940 a marqué une étape de la réalisation du plan. Malgré les problèmes de construction qui se posaient alors au Corps d'aviation, les trois escadrilles canadiennes envoyées outre-mer se sont conduites vaillamment dans la bataille de Grande-Bretagne.

En 1941, la patrouille de l'Atlantique et de Terre-Neuve n'a cessé d'accroître les responsabilités de nos effectifs territoriaux. Le déclenchement des hostilités avec le Japon a grandement augmenté leur tâche sur la côte du Pacifique.

Encore en 1941, le Corps d'aviation canadien s'est consacré surtout à former des équipages aériens pour les divers théâtres de la guerre. Le plan d'entraînement aérien a pris une nouvelle extension durant l'année et les finissants ont été plus nombreux.

La participation croissante du Corps d'aviation royal canadien aux opérations aériennes en Grande-Bretagne et sur le continent européen a eu sa triste répercussion dans les listes de tués, blessés et disparus. A la fin de l'année, les trois escadrilles canadiennes primitives étaient passées à 28 déjà formées ou rendues à la dernière étape de formation en Grande-Bretagne. En outre, des milliers de pilotes et d'autres membres canadiens du personnel de l'air sortis du Plan d'entraînement du Commonwealth servaient dans la Royal Air Force, non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi dans le désert occidental et dans d'autres théâtres de guerre.

En sus de ses engagements résultant du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth, le Canada a répondu à la demande de techniciens très avisés et formés en vue de tâches spéciales, telles que la radiogoniométrie, en envoyant outre-mer des milliers d'hommes aptes à remplir ces importantes et urgentes fonctions. La part que le Canada prend au conflit en est arrivée au point où nos aviateurs sont devenus un élément principal dans les forces armées du Commonwealth britannique.

Au début des hostilités, la production de matériel de guerre au Canada était minime et ne portait que sur quelques articles.

Dans les derniers mois de 1939 et les premiers mois de 1940, le Canada en était à l'étape d'organisation: établissement d'usines; mobilisation d'outillage, de matières premières et de main-d'œuvre; pose des assises de la production. Mais, à part de rares objets, tels que le fourniement de nos soldats, notre effort industriel ne se reflétait guère que par un accroissement soutenu des commandes placées et des marchés passés. Nous avons, toutefois, réalisé une vaste expansion du rendement de matières premières essentielles à notre propre production et à celle de la Grande-Bretagne.

Durant 1940, on n'a cessé de critiquer l'insuffisance de la production de guerre canadienne. On n'a pas tenu compte du temps qu'il fallait pour organiser la production de machines compliquées, dont la plupart n'avaient jamais été fabriquées au Canada. Aujourd'hui, toutefois, les mêmes critiques sont forcés de reconnaître que la production a atteint chez nous des proportions gigantesques. Il est un autre aspect isolé de notre effort de guerre auquel ils attachent maintenant une importance excessive. A la vérité, nombreux sont les critiques du ministère qui ferment trop volontiers les yeux sur la production de guerre. Ils ne semblent pas se rendre compte, comme le cabinet s'en rend compte, que, pour obtenir un rendement maximum, il nous reste encore à aborder plusieurs problèmes d'une extrême complexité.

Il convient de se rappeler qu'en plus d'équiper ses propres divisions, le Canada s'est engagé à équiper des divisions anglaises, des divisions australiennes, des divisions néo-zélandaises et jusqu'à des divisions russes. Pour réaliser l'unité de l'effort allié, les armes et les munitions fabriquées au Canada ainsi que celles d'autres pays devront être expédiées aux endroits où elles sont le plus susceptibles de contribuer au salut commun.

Deux années de guerre ont plongé le Canada dans une véritable révolution industrielle. Notre pays fabrique actuellement presque tous les types de machines et d'équipement qui figurent à notre programme de production de munitions. Dans certains domaines, la production atteint des proportions formidables. Dans d'autres, elle monte constamment.

On me permettra d'entrer dans quelques détails. Notre programme actuel de construction maritime engage une somme globale de plus de 500 millions de dollars. Nous avons construit et nous continuons de construire en nombre considérable des corvettes, des dragueurs de mines, des bateaux patrouilleurs et des vedettes lance-torpilles. Nous sommes en voie de réaliser un programme fort imposant de construction de navires marchands, si imposant de fait qu'il égale presque celui de la Grande-Bretagne. Le Canada se livre également à la construction de destroyers.

Nous fabriquons des canons de toutes sortes: canons antiaériens, canons de campagne, canons de bord, canons de chars d'assaut et canons antichars, mitrailleuses de divers types, fusils antichars, mitraillettes, fusils, canons de tranchée, lance-bombes et projecteurs de fumée.

L'avionnerie canadienne a connu les mêmes vicissitudes que celle des autres pays. Nous avons eu notre large part de problèmes, de retards et de contretemps. Depuis le début du conflit, nous avons, dans l'ensemble, fabriqué chez nous quinze différents types d'appareils. Nos efforts porteront désormais sur sept types modernes: un appareil d'instruction élémentaire, deux appareils d'instruction supérieure, un appareil d'instruction de bombardement et de tir, un hydravion, un avion

de combat bimoteur et un bombardier à grand rayon d'action. Outre la production d'appareils nouveaux, environ 30 ateliers échelonnés dans tout le Canada, de Halifax et Vancouver, sont affectés à la réfection et à la réparation d'appareils. Afin de répondre à des besoins croissants, il faudra doubler la capacité de ces installations d'ici douze mois.

Une de nos plus belles réalisations a été la production des véhicules de l'armée. Le Canada en a déjà livré près de deux cent mille de toutes sortes. Sur tous les champs de bataille de cette guerre mondiale, on utilise des véhicules de fabrication canadienne. Nous avons livré aussi un grand nombre de chars d'assaut et de porteurs universels. Des tanks de fabrication canadienne ont déjà engagé le combat sur le front russe.

Je n'entreprendrai pas de récapituler toute la variété des produits de guerre fabriqués au Canada, mais il importe de faire une mention spéciale des centaines de milliers de bombes, des millions d'obus, des centaines de millions de cartouches pour armes portatives, ainsi que des centaines de millions de livres d'explosifs et de produits chimiques que l'on a déjà fabriqués au Canada. Non seulement fabriquons-nous ces munitions pour nos propres troupes et pour la Grande-Bretagne mais encore en mettons-nous de vastes quantités à la disposition des Etats-Unis.

Les Etats-Unis, non moins que la Grande-Bretagne, s'en remettent au Canada pour une partie de leurs approvisionnements en métaux de base. La production canadienne d'aluminium, de cuivre, de nickel, de plomb et de zinc n'a cessé de s'accroître. Notre production d'acier,—base de notre effort de guerre dans le domaine industriel,—va toujours en augmentant. Depuis que l'invasion de la Norvège a fermé l'accès aux marchés européens, le bois de construction canadien est devenu indispensable à l'effort de guerre de la Grande-Bretagne.

Un aspect bien frappant de notre production de guerre, c'est que la valeur des approvisionnements que nous avons fournis à la Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre a pour le moins égalé les frais de recrutement, d'équipement et d'entretien de nos propres troupes. Au cours des deux premières années de la guerre, ces frais ont dépassé le milliard. Et la Grande-Bretagne en avait un besoin si urgent que, parfois, nos propres troupes s'en sont privées afin de répondre aux besoins plus pressants des troupes britanniques.

Aussi, dans le domaine tout entier de la production de guerre, le Canada est-il devenu un facteur prépondérant. En fait, de toutes les Nations Unies, seuls les Etats-Unis et nous-mêmes avons atteint un degré de production qui dépasse de beaucoup les besoins de nos propres troupes. Il est vrai que, depuis quelques mois, la Grande-Bretagne a vaillamment enduré une pénurie afin de pouvoir approvisionner la Russie. C'est donc sur l'Amérique du Nord que compte la Grande-Bretagne pour combler le déficit; et, en Amérique du Nord, sur le Canada non moins que sur les Etats-Unis.

Mais le relevé serait incomplet sans une mention des vivres destinés à la Grande-Bretagne. En temps de guerre, le blé, le bacon et les produits laitiers constituent des munitions de guerre non moins que les tanks ou les canons, les vaisseaux et les obus, les explosifs ou les produits chimiques.

Le Canada a envoyé à la Grande-Bretagne de vastes quantités de blé et de farine, de bacon et autres produits de charcuterie, de fromage, d'œufs et de miel. Et la variété aussi bien que la quantité des produits alimentaires canadiens que requiert la Grande-Bretagne augmente sans cesse à mesure que les risques de la guerre rendent difficile ou impossible l'accès aux autres sources d'approvisionnement.

Aux yeux de la Grande-Bretagne, comme aux yeux de maintes autres nations qui luttent pour la liberté, le Canada est un arsenal, un chantier de construction navale et un entrepôt de produits alimentaires, en même temps qu'un associé régulier sur la ligne de combat.

On peut se faire une idée de ce que le Canada a accompli en vue d'un effort de guerre total en examinant son œuvre dans le domaine financier. La guerre a imposé au peuple canadien un énorme fardeau pécuniaire. Le coût de la mobilisation, de l'équipement et de l'entretien de nos armées ainsi que des préparatifs de défense atteint un chiffre qui défie presque l'imagination.

Du début des hostilités, en septembre 1939, jusqu'au 31 mars 1940, c'est-à-dire durant la phase des préparatifs et de l'organisation, notre budget de guerre s'est chiffré par environ 118 millions de dollars.

Pendant l'année financière qui s'est écoulée entre le 1er avril 1940 et le 31 mars 1941, ces dépenses ont avoisiné 752 millions.

Des crédits de guerre au montant de 1,450 millions de dollars figurent dans le budget de l'année financière actuelle (du 1er avril 1941 au 31 mars 1942). De cette somme énorme, 851 millions avaient été dépensés à la fin de 1941.

Nos dépenses de guerre proprement dites depuis le début des hostilités jusqu'au 31 décembre 1941 ont donc atteint un chiffre total de 1,721 millions de dollars. On peut se faire une idée de l'ampleur de notre effort de guerre en rappelant les dépenses effectuées par le Canada durant la dernière guerre. Du

mois d'août 1941 jusqu'au 31 mars 1920, nos dépenses de guerre, y compris les frais de la démobilisation d'après-guerre, s'étaient élevées à 1,670 millions de dollars. En d'autres termes, à la fin de 1941, soit au cours d'une période de deux ans et quatre mois, notre budget de guerre dépassait déjà le chiffre total des dépenses que nous avions faites pendant une période de six ans moins quatre mois lors de la dernière guerre. Fait encore plus frappant, le budget de guerre du Canada pour la présente année financière ne sera guère inférieur aux dépenses totales faites par notre pays durant la dernière guerre.

Outre de pourvoir aux dépenses que la guerre entraîne, le gouvernement a entrepris de fournir suffisamment de devises canadiennes pour payer aux producteurs canadiens les fournitures de guerre destinées à la Grande-Bretagne. A cette fin, le ministre des Finances a dû, depuis le début des hostilités, trouver une somme additionnelle de 1,219 millions de dollars.

Le gouvernement a veillé à répartir l'énorme fardeau financier aussi équitablement que possible. Depuis le commencement de la guerre jusqu'au 31 décembre 1941, une somme d'environ deux milliards de dollars a été prélevée en impôts seulement. Pour obtenir un tel résultat, il nous a fallu réaliser pacifiquement ce qui équivaut à une transformation radicale de notre régime fiscal. Le gouvernement a surtout recouru à l'impôt direct à progression rapide sur le revenu des particuliers et à la taxation rigoureuse des revenus des compagnies et des surplus de bénéfices. Nous avons ajouté les droits successoraux à la liste des impôts permanents compris dans notre régime fiscal. Nous sommes à négocier des ententes avec les provinces afin de faciliter la mobilisation ordonnée et équitable des ressources financières du pays à l'ultime limite de sa capacité.

Les impôts, les épargnes et les emprunts de guerre tout en étant nécessaires à l'obtention des vastes sommes requises pour solder les énormes dépenses de guerre, servent également une autre fin primordiale en temps de guerre. Ils freinent automatiquement la consommation civile et libèrent ainsi les ressources matérielles et la main-d'œuvre pour les fins de guerre.

La diminution de la consommation civile, comme je l'ai déjà indiqué, est indispensable à un effort de guerre total. Les mesures financières, comme l'augmentation des impôts et des économies, y contribuent; mais on ne saurait atteindre par ce seul moyen le degré de diminution voulu. Je dirai un mot plus loin des autres méthodes utilisées par le Gouvernement pour rendre des ressources additionnelles disponibles pour l'effort de guerre.

Le Gouvernement a refusé de recourir à un moyen, cependant, de faire diminuer la consommation. Il n'a pas voulu laisser monter les prix librement. Il en serait résulté une réduction considérable de la consommation. Mais cette méthode aurait été inéquitable et injuste présentement, et dangereuse pour l'avenir. C'est pour cette raison qu'en octobre dernier, le Gouvernement a décidé d'arrêter la hausse des prix lorsqu'ils commencèrent à augmenter rapidement. Le Gouvernement a entrepris la réglementation des prix afin de répartir les fardeaux de la guerre aussi également que possible, et, au besoin, il a pris d'autres mesures afin de réglementer la consommation civile de façon juste et équitable.

En entreprenant la réglementation du coût de la vie, le Gouvernement appliquait, dans le domaine économique, le programme qu'il avait adopté, dès le début de la guerre, pour en arriver de façon progressive et ordonnée à un effort de guerre total. Il s'était rendu compte qu'on finirait par atteindre le stade où la question d'une hausse générale des prix se poserait. Nous avons jugé opportun de retarder l'application d'une mesure de contrôle à tous les prix jusqu'au moment où le besoin s'en ferait réellement sentir. La réglementation absolue des prix, comme tous commencent à le comprendre, comporterait de nombreuses complications et restrictions. De plus, comme toute mesure obligatoire, elle nécessiterait l'organisation d'un personnel nombreux pour en assurer la mise en vigueur. Il était manifestement indésirable de priver certaines entreprises des services de leurs employés avant qu'on en eut besoin. Le contrôle des prix s'avérait nécessaire, tard en 1941, si nous voulions que le peuple canadien ne fût pas en butte aux craintes, au sentiment d'insécurité, aux souffrances et à l'exploitation qui résultent inévitablement de l'inflation des prix. L'application heureuse du contrôle des prix et des mesures connexes en vue de réglementer les gages et les salaires contribuera à la victoire. Après la guerre, ces mesures favoriseront la reprise des affaires au pays.

Cette brève revue nous montre que le programme de guerre du Canada a été bien équilibré. Nous pouvons dire que nous avons obtenu de bons résultats dans tous les domaines. Ajoutons à cela que nous avons fourni cet effort grâce à des méthodes qui ont gardé notre pays uni. Je dis même que sans cette unité d'intention et d'effort, notre pays n'aurait jamais pu accomplir un tel travail.

Je passe maintenant au programme de l'année qui commence, programme préparé pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1943.

44562—4
ÉDITION REVISÉE

Notre marine compte déjà à son actif 350 bateaux et plus de 27,000 hommes en service. Le programme d'expansion pour l'année 1942 peut s'exprimer bien simplement. Nous emploirons tous nos moyens de construction navale à fournir des bateaux à la Grande-Bretagne et au Canada. Outre les navires construits pour le compte de l'Angleterre, la marine prendra à son service tous les bateaux que notre pays pourra construire. Elle enrôlera et formera tous les hommes requis pour les équipages de ces navires. On n'a limité d'aucune manière le nombre des bateaux et des hommes, si ce n'est que le nombre de navires disponibles limitera nécessairement le nombre d'hommes qu'il faudra enrôler et former.

L'armée active du Canada se compose maintenant d'un corps de trois divisions d'infanterie, de troupes auxiliaires et de troupes de corps d'armée, d'une division blindée et d'une brigade de chars d'assaut en Angleterre. Nous avons aussi, en Grande-Bretagne, des milliers de soldats dans les unités de renfort. Nous avons mobilisé au Canada une quatrième division d'infanterie et les groupes de brigade d'une sixième division. Outre cela, nous avons des troupes qui s'occupent de la défense territoriale sur nos côtes et dans les régions vulnérables, ainsi que des troupes de renfort qui suivent les cours d'instruction militaire.

Nous voulons, au cours de l'année 1942, c'est-à-dire, d'ici au 31 mars prochain, créer outre-mer une armée canadienne composée de deux corps d'armée. Le premier comprendra trois divisions d'infanterie et deux brigades de chars d'assaut; l'autre sera formé de deux divisions blindées. Nous fournirons en outre toutes les unités auxiliaires dont auront besoin ces deux corps. Pour obtenir ce résultat il nous faudra: Premièrement, transformer la présente quatrième division en une division blindée, la former et l'équiper en vue du rôle spécial qu'elle devra tenir et l'envoyer outre-mer en temps utile. Deuxièmement, lever, équiper, former et expédier outre-mer une autre brigade de chars d'assaut d'armée pour servir avec les divisions d'infanterie du corps canadien. Troisièmement, lever, équiper, former et expédier des troupes auxiliaires additionnelles et pour le corps d'infanterie et pour les nouveaux corps blindés. Quatrièmement, maintenir et renforcer ces deux corps. Cinquièmement, fournir l'effectif d'un quartier général pour le corps d'armée et pour le corps blindé.

La disposition ultime de toutes les troupes, on le reconnaîtra, toutefois, dépend nécessairement des circonstances qui déterminent le cours des hostilités.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Quant à la défense territoriale du Canada, nous avons pris des dispositions spéciales là où elles ont semblé s'imposer à la suite de l'état de guerre avec le Japon. Les garnisons affectées à la défense de nos côtes ont été renforcées. On a prévu les réserves utiles à parer à toute éventualité probable.

D'un bout à l'autre du pays se poursuivent actuellement une réorganisation et une répartition spéciales des formations de réserve. Et on poursuit également l'organisation d'urgence des effectifs en service actif dans les centres d'instruction ou ailleurs.

La nécessité de mobiliser une autre division pour la défense du Canada, lorsque la quatrième division blindée sera envoyée outre-mer, s'établira, naturellement, en fonction des événements qui surviendront d'ici là.

La situation au Canada, en ce qui concerne la défense contre avion, s'améliore de mois en mois au fur et à mesure de la disponibilité croissante de l'équipement. La mobilisation de nouvelles unités s'effectue en fonction des livraisons d'équipement prévues.

Le programme militaire pour 1942 créera une armée canadienne d'outre-mer parfaitement moderne, bien équilibrée et capable de porter de durs coups. Cette armée sera complète et autonome. Elle sera en mesure de servir sur n'importe quel théâtre de guerre et il est possible de la maintenir efficacement tant au point de vue de l'effectif en hommes qu'à celui de l'équipement.

On doit observer que le programme militaire de 1942 est surtout remarquable par l'accroissement projeté de l'armement blindé pour l'armée outre-mer. Un tel projet se fonde sur l'expérience militaire acquise au cours de la présente guerre et correspond au programme de l'armée anglaise.

J'ai déjà dit que le Corps d'aviation royal canadien comprenait bien au delà de 100,000 hommes à la fin de l'année, sans compter les civils. Le plan d'entraînement aérien fonctionne à plein rendement; les responsabilités et la tâche en ce qui concerne la défense côtière, en particulier sur le littoral du Pacifique, ont été considérablement accrues; et la mise sur pied de vingt-huit escadrilles canadiennes pour combattre outre-mer sera complétée, non seulement avec un personnel navigant au complet, mais avec tout le personnel de terre et d'entretien nécessaire.

Jusqu'à ce que nous ayons conclu avec le gouvernement du Royaume-Uni des arrangements en vue de porter à plus de vingt-huit le nombre des escadrilles du Corps d'aviation royal canadien, les pilotes canadiens et autres membres d'équipages aériens, envoyés outremer en nombre plus que suffisant pour maintenir au complet les effectifs de ces escadrilles

canadiennes, serviront dans la Royal Air Force, où des milliers de leurs camarades sont déjà en activité de service.

Il faut s'attendre aussi à une augmentation des effectifs territoriaux, mais pour des raisons faciles à comprendre, il ne m'est pas permis d'entrer dans des détails.

Des milliers de jeunes Canadiens sont maintenant en service actif; l'entraînement aérien d'un plus grand nombre d'entre eux demeurera la principale tâche du Corps d'aviation royal canadien, au pays. A la longue, comme le ministre de l'Air n'a cessé de nous en avertir, le plus grave problème auquel le Gouvernement devra faire face, en ce qui concerne nos ressources humaines, sera d'enrôler le nombre voulu de recrues pour la formation d'équipages aériens, dont nous aurons besoin, non pas dans un avenir rapproché, mais dans quelques mois ou dans un an. Non pas que nos jeunes gens refusent de servir; au contraire, ils n'attendent que l'occasion; mais le nombre de ceux qui possèdent les hautes qualités requises se trouve limité par notre faible population. Les besoins futurs, en ce domaine, paraissent surpasser ceux de la marine ou de l'armée ou de l'industrie.

Le Gouvernement s'applique activement à trouver une solution à ce problème, grâce à la formation de cadets de l'air, à l'instruction préalable à l'admission, à la culture et à l'éducation physique.

L'efficacité des armées du Canada est en fonction du travail accompli sur les fermes, dans les mines, dans les forêts, dans les ateliers et les établissements industriels, sur les chemins de fer et la marine marchande du Canada. Depuis l'ouverture des hostilités la production canadienne s'est révélée essentielle non seulement à l'effort de la Grande-Bretagne mais encore à celui de toute nation ennemie des puissances de l'Axe. Le groupe des Nations Unies dépendra plus que jamais encore en 1942 des efforts de la production canadienne.

J'ai déjà souligné que le Gouvernement n'a imposé aucunes limites à la production de guerre. Les seules limites que nous connaissions viennent de la rareté de plus en plus grande des administrateurs, des outils, des matières premières et des ouvriers spécialisés. Bien que le ministre des Munitions et approvisionnements ait déclaré au Parlement en novembre que presque tous les établissements disponibles au Canada étaient déjà employés à la production de guerre, il ajoutait récemment qu'il "vise maintenant encore plus haut". Pour accroître la production il faudra absolument demander aux établissements d'abandonner la production non essentielle et d'affecter leurs ouvriers ailleurs. Notre économie industrielle est des plus serrées. Mais je serais bien surpris si, vers la fin de l'année, l'industrie canadienne et notre main-d'œuvre ne nous causaient pas à tous un nouvel étonnement.

L'agriculture canadienne a déjà accru sa production à un point qui tient presque du miracle. La production de fromage a augmenté d'un cinquième, celle de lait condensé des deux tiers, celle du porc a doublé et celle des œufs atteindra sous peu un niveau sans précédent. Pour cette troisième année de guerre, on a demandé aux cultivateurs laitiers, aux éleveurs de porcs et aux aviculteurs de produire le plus qu'ils pourront.

Le Canada s'est engagé à fournir à la Grande-Bretagne 618 millions de livres de bacon, jambon et autres produits du porc. Il s'engagera sous peu à lui expédier au moins 125 millions de livres de fromage. La Grande-Bretagne aura besoin encore cette année de 675,000 caisses de lait évaporé. Les commandes actuelles d'œufs portent sur 30 millions de douzaines. Nous prévoyons d'autres commandes importantes à livrer cet été et cet automne. Le Canada a aussi entrepris de procurer à la Grande-Bretagne quatre millions et demi de livres de miel, 510,000 barils de pommes fraîches, 425,000 caisses de pommes préparées, 300,000 caisses de tomates en conserves, ainsi que d'autres fruits et légumes en abondantes quantités. La valeur des exportations des denrées précitées se chiffrera au bas mot à 180 millions de dollars. Les exportations correspondantes, pour l'année précédent la guerre, valaient environ 50 millions de dollars.

Si nous recourons à tous les moyens possibles pour aider au règlement des problèmes ouvriers, nous pouvons, je le sais, nous reposer sur les cultivateurs canadiens pour le reste. Mais le but que nous leur avons indiqué pour 1942 exigera d'eux un effort total.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à Mansion House pendant mon séjour en Angleterre, et aussi dans le discours qu'il a fait en cette Chambre le 31 décembre, le premier ministre de Grande-Bretagne a parlé de l'aide financière que le Canada a accordée à la Grande-Bretagne au cours de la guerre actuelle.

Nos concitoyens ne savent pas au juste, j'en suis sûr, dans quelle mesure le Canada a fourni des approvisionnements à la Grande-Bretagne. Notre pays a fourni à la métropole des armes et des munitions destinées à ses propres forces armées, et à d'autres forces alliées que la Grande-Bretagne s'est engagée à équiper. Le Canada a en outre fourni au Royaume-Uni des matières premières pour sa production de guerre ainsi que des vivres pour l'alimentation de ses armées et de ses citoyens. Autrement dit, en sus de jouer de son propre

chef le rôle d'associé régulier de la Grande-Bretagne dans la guerre, le Canada est devenu l'un des principaux fournisseurs d'armes, de vivres et de navires pour la Grande-Bretagne, pour d'autres pays du Commonwealth et pour d'autres nations alliées. Les expéditions faites par le Canada depuis le début de la guerre ne le cèdent en rien, au point de vue du volume total, à celles que les Etats-Unis ont faites jusqu'ici.

La fourniture de ces vastes quantités de matériel de guerre a obligé le Canada à prêter son concours financier à la Grande-Bretagne. Ce concours financier que nous avons accordé à la Grande-Bretagne ne doit pas s'entendre, naturellement, dans l'acception usuelle du terme. Le Canada n'expédie pas d'argent outre-Atlantique; en réalité, aucun numéraire ne quitte notre sol. Voici de quelle façon le Canada a prêté son concours financier à la Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique a acheté du matériel de guerre des producteurs canadiens. La Grande-Bretagne cependant n'avait pas un nombre suffisant de dollars canadiens pour effectuer le paiement de la majorité de ces achats. Elle nous a donc versé des livres sterling, qui sont restées en dépôt à Londres étant donné qu'on ne peut pas, naturellement, s'en servir au Canada. C'est le gouvernement canadien qui a fourni la plus grande partie de l'argent dont on avait besoin pour payer les producteurs de canons, de cuivre, de bacon et autres denrées. Il a fallu prélever cet argent canadien parmi la population canadienne au moyen d'impôts, d'épargnes de guerre ou d'emprunts de guerre.

Voici, en d'autres termes, en quoi consiste le concours financier que le Canada a accordé à la Grande-Bretagne: le ministre des Finances a prélevé des fonds parmi la population canadienne au moyen d'impôts et d'emprunts afin d'acquitter le coût des navires, des chars d'assaut, des canons, des avions et des autres armements produits au Canada et expédiés outre-mer pour l'armée, la marine et l'aviation britanniques; afin d'acquitter aussi le coût de l'aluminium, du cuivre, de l'acier, du bois d'œuvres et des autres matières brutes dont avait besoin l'industrie de guerre britannique; et afin de payer également aux cultivateurs et pêcheurs canadiens la nourriture qu'ils avaient expédiés outre-mer et qui devait servir à nourrir le peuple britannique.

Le gouvernement britannique a pu se procurer des devises canadiennes dans des opérations commerciales ordinaires, par exemple le produit des exportations britanniques au Canada et les encaissements provenant des intérêts et des dividendes sur des titres canadiens. Cet argent a servi à acquitter une partie des achats britanniques. Toutefois, les exportations britanniques au Canada vont nécessairement en diminuant.

[Le très hon Mackenzie King.]

Dans les premiers mois de la guerre, le gouvernement britannique avait une réserve d'or considérable et il a pu en faire servir une partie au paiement du matériel de guerre qu'il recevait du Canada. Le gouvernement britannique se procura des devises canadiennes additionnelles grâce à une entente par laquelle le Canada s'engageait à racheter de la Grande-Bretagne un certain nombre de titres du gouvernement canadien ou garantis par ce dernier et aux mains de détenteurs britanniques. Cependant le paiement de la majorité des fournitures canadiennes a dû s'effectuer en livres sterling.

Au cours de l'année dernière, la Grande-Bretagne a demandé instamment au Canada de lui envoyer d'énormes quantités de munitions et d'approvisionnements, et le Canada a créé la capacité de production requise pour cela. Les producteurs canadiens ont été rémunérés en argent canadien par le gouvernement canadien. En retour, le Canada a vu mettre à son crédit dans les livres de la Grande-Bretagne une certaine quantité d'argent anglais qui ne peut toutefois être dépensé au Canada. C'est ainsi que les réserves d'argent anglais au Canada ont pris des proportions de plus en plus considérables. Cela revient à dire en somme que la Grande-Bretagne a envers le Canada une dette de guerre qui s'accroît constamment.

Tous nous nous rappelons les problèmes et les difficultés d'ordre international qui ont surgi après la dernière guerre par suite de l'existence d'énormes dettes de guerre que certains gouvernements avaient envers d'autres gouvernements. Nous nous rappelons combien les nations répugnaient à accepter de se faire rembourser par les autres nations de la seule façon qui permette réellement le règlement des grosses dettes de guerre, c'est-à-dire en enlevant les barrières douanières et en acceptant le paiement en marchandises. Nous savons que les dettes de guerre gigantesques ont créé de la défiance et de l'amertume entre les nations. Le Gouvernement désire vivement éviter la répétition de pareilles difficultés dans les relations d'après-guerre entre la Grande-Bretagne et le Canada. Nous croyons que ces difficultés seraient évitées et qu'en même temps l'étendue réelle de l'effort de guerre du Canada serait mieux apprécié si nous établissions sous un jour plus clair les arrangements financiers entre le Canada et les Etats-Unis, tant pour le passé que pour un avenir raisonnablement prévisible. Nous croyons que le moment est venu de le faire.

Le gouvernement canadien propose donc au gouvernement britannique que les arrangements financiers entre le Canada et la Grande-Bretagne soient placés sur une nouvelle

base. Nous avons raison de croire que l'offre que nous faisons sera acceuillie chaleureusement par le gouvernement britannique.

Pour ce qui est des transactions du passé, nous proposons de convertir la plus grande partie des livres sterling qui se sont accumulées au crédit du Canada à Londres en un prêt au Royaume-Uni de sept cent millions de dollars en argent canadien. Nous proposons que, durant la guerre, ce prêt soit réduit par le produit de toutes ventes, faites à des personnes en dehors du Royaume-Uni, de valeurs en devises canadiennes maintenant détenues par des personnes domiciliées dans le Royaume-Uni, ainsi que par le produit du rachat ou remboursement de toutes valeurs canadiennes détenues dans le Royaume-Uni. Ce nouveau prêt ne portera pas intérêt durant la guerre. Aussitôt que possible après la guerre, les gouvernements des deux pays s'entendront pour fixer un taux d'intérêt applicable à partir d'alors et pour prendre des mesures appropriées en vue du remboursement de l'emprunt.

Depuis l'ouverture des hostilités, le gouvernement canadien a, par ses achats de valeurs de l'Etat canadien détenues dans les Iles britanniques, mis à la disposition de la Grande-Bretagne quelque 400 millions de dollars canadiens. En d'autres termes, notre gouvernement a, durant la guerre, payé une partie de la dette extérieure du Canada. En vertu de l'entente dont il s'agit, le gouvernement canadien achètera, à titre absolu, le reste des valeurs du Dominion et des Chemins de fer nationaux du Canada, évaluées à environ 295 millions de dollars, appartenant à des habitants de Grande-Bretagne. Le gouvernement du Canada se trouve ainsi à rembourser, avant l'échéance, le reste de sa dette envers la Grande-Bretagne. Le gouvernement anglais paiera les détenteurs actuels de ces titres en livres sterling. A son tour, le gouvernement canadien paiera les titres au gouvernement anglais en dollars canadiens.

Pour l'avenir, outre les dispositions financières pour le recrutement et l'entretien des forces armées du Canada, le Gouvernement entend, à titre de partie de la contribution directe du Canada à la défaite de l'Axe, demander au Parlement de parer à l'insuffisance de dollars canadiens dans le Royaume-Uni en fournissant à la Grande-Bretagne, gratuitement et sans obligation de sa part, du matériel de guerre, des matières premières et des vivres jusqu'à concurrence d'un milliard de dollars. L'effort de guerre direct du Canada se trouvera ainsi à comprendre, outre ses forces armées, une contribution absolue d'approvisionnements de guerre sur une vaste échelle.

Les propositions que j'ai esquissées suffiront, comptons-nous, à subvenir aux besoins du Royaume-Uni en fait d'approvisionnements de guerre canadiens jusqu'au début de 1943.

En annonçant cette offre, je tiens à souligner que la charge financière résultant de la guerre, charge que la population canadienne supporte actuellement, ne se trouvera pas aggravée du fait des aménagements financiers envisagés avec le Royaume-Uni. Le Canada s'était déjà engagé à fournir à la Grande-Bretagne l'argent canadien qu'il lui fallait pour payer ses achats d'approvisionnements de guerre au Canada. Que l'on fournisse cet argent sous forme d'un prêt à la Grande-Bretagne ou sous forme d'une contribution directe à la défaite d'Hitler, cela ne changera en rien le nombre de dollars que la population canadienne s'est engagée à affecter à la conduite de la guerre.

Les avantages de cet arrangement financier projeté sont qu'il empêchera l'accumulation d'une dette de guerre dans des proportions gigantesques et incontrôlables, ce qui pourrait engendrer dans l'avenir de graves malentendus et beaucoup d'amertume; qu'il soulagera la Grande-Bretagne de toute anxiété financière qu'elle pourrait avoir à l'égard de ses sources canadiennes d'approvisionnement, et qu'enfin il adaptera aux réalités de la guerre les arrangements d'ordre pratique que nous avons avec la Grande-Bretagne.

L'adoption de ce nouveau plan signifiera que le Canada, en cette époque de crise si intense, prouve d'une façon non équivoque sa détermination à déployer ses plus grands efforts pour la sauvegarde de la liberté chez lui comme au dehors.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de passer à la suite de mon exposé interrompu par la suspension de la séance, je désire répondre à mon honorable ami le chef de l'opposition qui voudrait que le Gouvernement envisage l'utilité d'envoyer une division du Canada en Australie. Mon honorable ami ne l'ignore pas, toute aide qu'un pays des nations alliées est en état de prêter à un de ces pays, ou qu'une partie de l'Empire peut prêter à une autre partie de l'Empire, doit nécessairement faire l'objet de consultation entre tous les pays et toutes les parties du Commonwealth intéressés. Le Gouvernement désire vivement, comme le désireraient vivement toutes les autres parties du Commonwealth britannique et, j'en suis sûr, les Etat-Unis et d'autres des nations alliées, collaborer par tous les moyens possibles avec

nos amis et frères australiens en leur donnant toute l'aide que nous pouvons utilement leur fournir. Mais la forme que cette aide devrait revêtir, les mesures qu'il conviendrait de prendre ne sauraient être déterminées qu'à la suite d'une étude complète et approfondie entreprise en commun par toutes les parties intéressées. Mon honorable ami a sans doute remarqué que nos amis australiens réclament surtout des avions et des chars de combat à l'heure actuelle. J'ai lieu de croire qu'ils reçoivent présentement du Canada une aide de ce genre et que nous pourrons y contribuer dans une mesure considérable sous ce rapport, de même que par d'autres moyens, à la longue. Jusqu'ici, j'ai donné un aperçu de notre programme pour l'an prochain; j'ai démontré que dans tous les domaines de l'effort de guerre du Canada, nous nous proposons d'aller jusqu'à la limite de la puissance productive du pays; il me reste à exposer le fardeau économique que notre programme nous imposera.

A ce moment, nous pouvons à peine donner un aperçu sommaire des dépenses que nous devrons effectuer. Le ministre des Finances pourra donner plus de précisions lorsqu'il soumettra ses crédits de guerre. Toutefois, le total provisoire estimatif que nous prévoyons atteindra les 3 milliards de dollars.

Les conseillers financiers du Gouvernement croient qu'il sera possible de tirer des impôts, des emprunts et des épargnes de guerre cette somme, ainsi que les montants additionnels destinés à l'administration civile; cependant, ils considèrent que c'est un effort financier total.

En préparant son programme de guerre de 1942, le Gouvernement n'a eu qu'un seul objet. C'est celui que nous poursuivons depuis le début: l'effort de guerre national total. Toutefois, cet effort ne taxe pas un domaine au détriment des autres. Il s'agit, comme depuis le début, d'un effort bien équilibré. Nous avons tenté de prévoir tous les besoins et toutes les éventualités dans la mesure du possible. De plus, il est destiné à prendre une place appropriée dans l'effort collectif de toutes les nations rangées contre l'Axe.

On a étudié de la façon la plus soignée la possibilité d'accentuer chaque aspect de notre effort national sans nuire aux autres aspects tout aussi importants pour l'ensemble.

Nous avons étudié aussi soigneusement les diverses méthodes qui nous permettraient d'obtenir les résultats désirés. L'effort de guerre national total exige pour être bien équilibré, la mobilisation, par l'impôt, l'emprunt et l'épargne, des ressources financières appropriées, ainsi que l'adoption, après mûre réflexion, des mesures propres à obtenir ce résultat. Il exige également la mobilisation des ressources matérielles et du capital humain et la même prudence dans le choix des moyens d'atteindre ce but. Quant aux mesures qui nous permettront de mobiliser les ressources financières, je laisse cette question au ministre des Finances. Il faudra attendre la présentation du budget des dépenses pour être fixé sur ce point.

Pour la mobilisation des ressources matérielles aussi bien que du capital humain, il faudra avoir recours à une certaine contrainte, tout comme pour la mobilisation des ressources financières. L'emploi de la contrainte, ou "conscription", si vous préférez ce mot, afin de mobiliser les ressources matérielles et humaines, n'a rien de nouveau. Ce parlement a déjà approuvé cette méthode. Le principe de la contrainte a été incorporé dans la loi de mobilisation des ressources nationales, adoptée le 20 juin 1940. Cette loi donne au Gouvernement des pouvoirs très étendus relativement à la mobilisation, pour des fins de guerre, des ressources matérielles et humaines du pays. Puisqu'on discute beaucoup moins de la première question, la mobilisation des ressources matérielles, que de l'autre, je vais l'aborder en premier lieu.

Au début de la guerre, la mobilisation des ressources matérielles ne soulevait aucun problème. La production n'en était encore qu'au stade de l'organisation. La demande de matières premières était faible. Toute insuffisance dans les approvisionnements canadiens pouvait être comblée par des achats aux Etats-Unis. En d'autres termes, toutes nos autres insuffisances n'avaient comme obstacle que les limites de notre crédit dans la république voisine. Le Gouvernement s'est immédiatement occupé de ce problème. Il a établi le contrôle du change étranger le 15 septembre 1939, et il a pris des mesures de plus en plus sévères prohibant les voyages de plaisir aux Etats-Unis, et limitant les importations d'articles non essentiels, afin de créer aux Etats-Unis un crédit suffisant pour l'achat de matériel de guerre. Heureusement qu'au moment où ces mesures sévères menaçaient d'être insuffisantes, tout le problème devint d'une solution facile grâce aux accords réciproques incorporés dans la déclaration de Hyde Park. Tout le problème a encore été simplifié à la suite de la création des commissions mixtes sur la production de guerre, et de la conclusion récente d'un accord entre les Etats-Unis et le Canada, accord dont l'objet est de supprimer toutes les entraves au libre commerce du matériel de guerre entre les deux pays.

Des mesures ont aussi été prises pour stimuler la production au Canada de matériel de guerre important et pour empêcher l'exportation des matières premières dont on redoute l'insuffisance prochaine. On a accu-

mulé des réserves considérables de matières premières produites à l'étranger. Des mesures ont été prises pour supprimer le gaspillage, pour récupérer les déchets. Grâce à une sévère taxation et à l'encouragement de l'économie de guerre, la consommation civile a été réduite. Depuis quelques mois, la fabrication des marchandises non essentielles a été entravée ou éliminée. La mobilisation obligatoire des ressources en matières premières a été progressivement et intelligemment effectuée grâce à l'établissement d'un système hautement efficace mais très compliqué de contrôle économique. Permettez-moi de citer la réduction dans la production de véhicules automobiles et d'une grande variété d'autres articles composés en tout ou en partie de métal, tels les poêles, aspirateurs de poussière, machines à laver, glacières électriques et appareils radiophoniques. Je puis aussi mentionner les réductions sévères effectuées en ce qui concerne l'emploi de la soie et du caoutchouc. Ces mesures, et bien d'autres, ont été appliquées progressivement, de façon à mettre ces matières premières à la disposition des industries de guerre au fur et à mesure que ces dernières étaient établies. Déjà, le rationnement de certaines denrées pour la consommation civile a été imposé. Si nous voulons atteindre l'effort total, d'autres rationnements sévères s'imposeront.

La mobilisation totale de nos ressources en matières premières n'offre rien d'impressionnant; ce n'est pas du tout agréable; mais c'est le véritable fondement d'un effort total de guerre. Le Gouvernement n'a jamais hésité à prendre les mesures nécessaires dès qu'elles apparaissaient essentielles.

Je passe maintenant à la question de la mobilisation des effectifs, terme qui, soit dit en passant, comprend également les effectifs féminins lorsqu'il est employé sans restriction déterminée. Je désire parler surtout des moyens de mobiliser les effectifs additionnels, hommes et femmes, dont nous avons besoin pour maintenir notre effort actuel et pour réaliser le programme plus étendu que nous nous sommes tracé.

Le service sélectif national est la méthode que le Gouvernement se propose d'employer afin d'effectuer la mobilisation des effectifs sur une échelle plus considérable. Voici ce qu'entend le Gouvernement par service national. Par service national, on entend toute forme de service, volontaire ou obligatoire, qui contribue directement à l'effort de guerre du Canada. Par service sélectif national, on entend le choix des hommes et des femmes en vue de les verser dans les diverses formes de service national selon les méthodes que l'on juge les plus aptes à produire les meilleurs résultats. Pour être sélectif, le service national ne doit pas nécessairement être obligatoire. Le service volontaire est aussi sélectif. Ainsi, l'armée n'accepte pas tous ceux qui se présentent à l'enrôlement. Lorsqu'il s'agit de trouver le poste qui convient le mieux à un particulier, aucune qualité ne compte probablement plus que le désir de servir. La contrainte n'a de valeur que si elle contribue à assurer un effort total plus considérable. Là où elle sera nécessaire et servira à intensifier l'effort de guerre du Canada, le Gouvernement est prêt à recourir à la contrainte. Toutefois, ce serait gaspiller nos efforts que de charger une petite armée de fonctionnaires de forcer la population à faire ce qu'elle est déjà fort bien disposée à accomplir sans contrainte.

Le Gouvernement n'annonce pas une politique nouvelle en disant qu'il aura recours au service national sélectif pour mobiliser nos ressources humaines sur une plus grande échelle. Ce que nous entendons faire, en somme, c'est de donner plus d'extension à la méthode que nous avons toujours employée, c'est-à-dire, d'appliquer le principe par étapes successives. En d'autres termes, nous nous proposons d'étendre encore plus l'application du service national sélectif pour répondre aux nouveaux besoins qui peuvent surgir.

Comme je l'ai déjà dit, cette mesure non plus n'est pas nouvelle, ni n'est-elle proposée aujourd'hui pour la première fois, ni ne vise-t-elle à influer indument sur l'indépendance des membres du Parlement. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, ce Parlement-ci en a approuvé le principe même en juin 1940 et ce principe a déjà reçu un commencement d'application. Le 12 novembre dernier, j'ai affirmé au Parlement, en termes non équivoques, que la politique ministérielle de mobilisation de nos ressources humaines s'appuyait sur le principe du service national sélectif et que l'extension de l'application du service national sélectif obligatoire, la conscription si vous voulez, était l'un des éléments de cette politique. Qu'on me permette de citer textuellement mes paroles:

> La conscription considérée comme l'enrôlement sélectif obligatoire pour le service national, procède d'un principe que notre Gouvernement a énoncé dans la loi de la mobilisation des ressources nationales qu'il a fait adopter au cours d'une session antérieure du Parlement. Pour ce qui est de la célérité avec laquelle ce principe doit être appliqué et de l'étendue de son application, c'est là une question qu'il appartient au Gouvernement de régler, et il le fera en se basant sur tous les renseignements qu'il possède quant aux besoins de notre effort de guerre et en tenant compte de la mesure dans laquelle notre pays pourra y faire face.
>
> Je veux qu'il soit très bien compris que je suis en faveur du principe du service national obligatoire et sélectif pour le Canada, au

Canada. Je n'ai jamais pris d'autre attitude. J'ai toujours été de cet avis. Nous avons appliqué ce principe dans le domaine de l'instruction militaire et dans plusieurs autres que je pourrais indiquer. La Chambre apprendra dans quelle mesure additionnelle il sera appliqué lorsque le Gouvernement annoncera ses décisions sur cette question.

Je n'ai pas fait connaître alors les décisions qui auraient pu être prises touchant une application plus étendue. J'ai cru le moment mal choisi, à la fin d'une session dont le travail principal était déjà terminé, de faire une déclaration aussi importante et j'ai préféré, en toute équité à l'égard du Parlement, attendre une nouvelle convocation des Chambres, afin de permettre aux membres de la députation d'étudier et de discuter à fond tous les aspects de la question.

L'application plus étendue du service sélectif national obligatoire présente des problèmes très compliqués. Il s'agit là, en soi, d'un procédé de sélection. Le principe de sélection pour la mobilisation forcée des hommes n'est pas moins compliqué que pour celle des ressources matérielles. Mais le fait de ne pas annoncer de nouvelles décisions en novembre n'a en rien retardé l'application plus générale du principe. Cela nous a mieux permis, au contraire, d'effectuer avec beaucoup de soin le travail d'organisation qui doit nécessairement précéder toute application efficace d'un service sélectif plus étendu, soit volontaire, soit obligatoire.

L'importance, dans un effort de guerre total, de l'utilisation efficace des effectifs humains d'une nation—hommes et femmes—n'échappe à personne. Mais ce n'est pas tout. Ce n'est, je le répète, qu'un facteur dans l'ensemble. En considérant une application plus étendue du service sélectif comme moyen de favoriser un effort de guerre total, il importe de se rappeler que le service sélectif national n'est pas une fin en lui-même, mais uniquement un moyen d'atteindre cette fin, qui est l'effort de guerre total.

Le problème de la mobilisation de nos ressources matérielles et celui de la mobilisation de nos ressources humaines sont inséparables l'un de l'autre et un juste équilibre doit être maintenu entre eux comme cela s'impose pour tous les autres aspects de notre effort de guerre. Il est impossible de mobiliser les ressources matérielles sans effectifs humains correspondants et il serait vain de mobiliser les hommes à moins de leur fournir les matériaux et les outils nécessaires à leur travail ainsi que l'équipement et les armes indispensables pour combattre.

Sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, on a effectué une application restreinte du service sélectif national obligatoire, depuis octobre 1940, dans le choix des jeunes gens appelés à l'instruction militaire. Les principes de sélection tenaient compte de l'âge et de l'état civil et des sursis assuraient les correctifs nécessaires en vue des autres formes essentielles du service national.

Le Gouvernement a maintenant l'intention d'étendre à d'autres domaines de notre effort de guerre, en plus du domaine purement militaire, l'application du service sélectif national obligatoire. Le Gouvernement appliquera ces pouvoirs d'une manière sélective et progressive dans les domaines où il jugera la chose propre à contribuer à un effort total. Il n'a pas encore été nécessaire, et de fait il n'aurait pas été utile auparavant, d'imposer à la nation des sacrifices tels que ceux que le Gouvernement a en vue et dont il exposera la nature au cours de la présente session. J'invite donc ici la Chambre à prêter une attention toute particulière à ce que je vais dire.

Ces mesures influeront directement sur le mode d'existence d'un grand nombre d'hommes et de femmes. Elles influeront aussi de la façon suivante sur la vie nationale. Elles diminueront encore d'une façon très sensible les privilèges que nous avons pu conserver jusqu'ici. Elles n'atteindront pas la santé physique non plus que le contentement d'esprit que procure la défense des grandes causes, mais elles diminueront encore plus le confort et les avantages dont jouit la plus grande partie de la population et elles transformeront le caractère de notre existence quotidienne.

On ne saurait supposer qu'il existe chez nous un grand nombre de gens désœuvrés menant une existence facile, qui pourraient être appelés au service de la nation. A quelques rares exceptions près, toute la population canadienne adulte est au travail tous les jours. Sous notre régime social, la plupart des citoyens s'occupent eux-mêmes de se trouver de l'emploi, ce qui évite la nécessité d'un vaste organisme administratif.

Si les efforts de tous portaient uniquement sur la guerre même, comment pourrait-on se procurer les vivres, le combustible, les moyens de transport ou le vêtement? Nous devons convenir qu'une très forte proportion de la population, surtout de la population féminine, pourvoit aux besoins de ceux qui sont affectés aux sphères plus actives, et que le chiffre de cette population a grandi, depuis la dernière guerre, au même rythme que l'accroissement du nombre de ceux au besoin desquels il importe de pourvoir.

La méthode que l'on va mettre en œuvre,—et qui, en réalité n'a pas cessé d'être appliquée—, d'une façon plus vigoureuse, ne consiste pas à mettre les oisifs au travail, mais

plutôt à accélérer et à orienter une partie de leurs efforts dans un sens se rattachant plus immédiatement à la guerre.

Ici se terminent celles de mes observations que je signalais plus particulièrement à l'attention de la Chambre.

Certains honorables députés n'apprendront peut-être pas sans étonnement que les paroles que je viens d'employer ne sont pas de moi. A l'exception des deux mots "population canadienne" que j'ai substitués à "race britannique", la déclaration n'est pas mienne. Elle a pour auteur le premier ministre de Grande-Bretagne. Après tout ce qui s'est dit chez nous au cours des derniers mois sur la conscription intégrale en Grande-Bretagne, de même que sur son application aux femmes non moins qu'aux hommes, on sera probablement plus surpris encore de savoir que ce n'est ni au début des hostilités, ni après la première année, ni même à l'issue de la deuxième année de guerre que ces paroles ont été prononcées, mais pas plus tard que le 2 décembre dernier.

Le choix du moment d'agir s'explique facilement. En guerre, le moment opportun est vital. Il faut parfaire certaines dispositions avant d'en prendre d'autres. Le moment de mettre en œuvre certaines mesures est tout aussi important que leur champ d'application. On ne saurait s'en tenir à un ordre ou à une règle fixe. Les dispositions appropriées aux besoins d'un pays ne conviennent jamais exactement à ceux d'un autre. Dans chaque cas, il y a lieu de tenir compte des conditions locales. Le caractère des tâches entreprises par chaque pays, comme aussi leur importance relative au regard de l'effort collectif, doivent constituer le facteur décisif.

Pour réaliser un effort total, il importe que chacun y contribue, soit directement soit indirectement. Tous ne peuvent pas accomplir le même travail. Autant que possible, il faut que chacun se livre à la tâche qui lui convient. Beaucoup, et c'est peut-être le grand nombre, peuvent d'eux-mêmes trouver le rôle auquel ils sont le plus aptes, et, comme le disait M. Churchill, épargner "une masse de travail administratif". Nul régime assurément ne possède le degré de clairvoyance requis pour tracer la ligne de conduite appropriée à chacun des individus qui composent la nation. Et même si les gouvernements étaient omniscients, le conflit n'attendrait pas que cette tâche écrasante soit accomplie. Ce que le Gouvernement peut faire, et ce que nous nous proposons de faire, c'est de répondre à tous les besoins urgents par tous les moyens possibles.

Je ne tenterai pas en ce moment d'exposer les projets des mesures qui permettront d'étendre le service sélectif national. Je me contenterai de dire que la nouvelle portée du service sélectif comportera des mesures destinées à augmenter l'effectif humain des industries de guerre et des forces armées; aussi, des mesures pour sauvegarder et, au besoin, aider à trouver la main-d'œuvre agricole nécessaire à l'expansion de la production de guerre sur la ferme. On se propose d'atteindre ces objets grâce à des mesures pratiques qui tendront à augmenter la mobilité des ressources en hommes, d'augmenter l'effectif féminin susceptible d'accepter un emploi, et de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre des emplois non-essentiels à des emplois qui ajoutent directement à notre effort de guerre. Le projet comporte également des améliorations dans la méthode de sélection des hommes pour l'instruction et le service militaires obligatoires.

Le rouage administratif nécessaire à l'application équitable et efficace des mesures projetées sera nécessairement compliqué. Quand il s'agit d'hommes et de femmes, leurs capacités ne sauraient être pesées, mesurées et classées avec le même degré de précision que les qualités du blé, du ciment ou de l'acier. Il faudra du temps et de l'habileté pour accomplir avec succès cette tâche compliquée de sélection.

De plus, le Gouvernement n'a nullement l'intention d'accroître indûment, c'est-à-dire avec gaspillage, les rouages administratifs. Il faut absolument que nous évitions d'affecter des hommes et des femmes à des tâches inutiles. Dans les phases de notre effort de guerre où le régime du volontariat fonctionne d'une façon satisfaisante, la sélection libre qui laisse à chacun une certaine liberté de choisir le champ d'action qui lui convient, se continuera. Le recours aux méthodes plus coûteuses et plus compliquées de la contrainte se limitera aux domaines de notre effort de guerre où l'on a lieu de croire que la sélection obligatoire se traduira par un plus fort rendement.

En visant à un effort total, le Gouvernement n'a jamais cessé de croire que seuls les efforts conjugés peuvent aboutir à ce résultat. Toutes les mesures qu'il a prises depuis le moment où la menace de la guerre a paru à l'horizon européen lui ont été dictées par le souci de diriger sa politique et l'administration des affaires publiques de façon que le pays demeure uni en appuyant l'effort national.

Tous les honorables membres de cette Chambre savent que, sans la conviction qu'advenant une guerre européenne il n'y aurait pas ici de conscription pour service outre-mer, le Parlement n'aurait jamais décidé, de la façon prompte et unanime que l'on sait, de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne pour résister à l'agression et défendre la liberté.

Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada

à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec et par des représentants de cette province à la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être bien différent.

A cette époque-là, le peuple de la province de Québec a renversé le gouvernement qui avait cherché à entraver l'effort de guerre du Canada, pour mettre au pouvoir, sous la direction de l'honorable Adélard Godbout, un gouvernement disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'avancement de l'effort national. Je doute fort qu'aucun service, à cette époque, ait valu davantage à la cause alliée que ce témoignage, rendu par la population de la province de Québec, de l'unité du Canada dans son effort national.

Quand, trois mois plus tard, la direction de l'effort de guerre du Canada par le gouvernement actuel ayant été attaquée—de l'autre extrême—par une résolution de l'assemblée législative de l'Ontario, nous en avons appelé au peuple canadien au moyen d'élections générales et nous avons donné l'assurance que, réinstallés au pouvoir, nous continuerions la politique de non-conscription pour le service outre-mer. Non seulement le Gouvernement, mais aussi le chef d'alors du parti conservateur— parti momentanément déguisé, il est vrai, en parti de gouvernement national—se sont prononcés catégoriquement contre la conscription pour le service outre-mer. Au cours des élections générales, les candidats, non pas d'un parti seulement, mais l'immense majorité d'entre eux, ont laissé entendre à leurs électeurs qu'ils s'opposaient à la conscription pour le service outre-mer, rappelant sans cesse les effets produits par la conscription au cours de la dernière guerre et la blessure grave que l'application de cette mesure a alors infligée au flanc de la nation.

De tous les honorables membres de cette assemblée, représentant la volonté nationale exprimée lors des élections générales tenues au cours même du présent conflit, je n'en vois pas douze, en admettant que ce nombre puisse être atteint, de tous les partis, qui puissent affirmer en toute vérité qu'ils ont préconisé ouvertement la conscription pour le service outre-mer au cours des dernières élections générales.

Combien de fois l'opposition ne nous a-t-elle pas affirmé que le Gouvernement n'aurait pas l'énorme majorité dont il dispose dans le présent Parlement s'il n'avait pas donné explicitement l'assurance qu'advenant sa réélection, il n'adopterait pas la conscription pour le service outre-mer. D'autres ont soutenu qu'il est injuste de dire que telle ou telle question peut être désignée comme question primordiale d'une élection générale. Ils prétendent que divers facteurs guident l'opinion publique. On dit, par exemple,—ce que je crois,—que le Gouvernement doit son immense majorité au sentiment, partagé par un si grand nombre, voulant qu'en cette époque de guerre, aucun autre cabinet ne pourrait être formé pour mieux conduire l'effort de guerre du Canada et administrer les affaires du pays. L'une des principales raisons à l'appui de ce sentiment, c'est que le gouvernement actuel est supposé être capable d'aplanir les difficultés et de prévenir la désunion en temps de guerre alors que, plus que toute autre chose, l'unité est essentielle.

D'accord avec le point de vue général en ce qui concerne le mandat reçu du peuple canadien, le Gouvernement, durant les années 1940 et 1941, a organisé l'effort total de guerre. Me sera-t-il ici permis de faire une digression et de dire un mot au sujet des paroles qu'a prononcées cet après-midi mon honorable ami le chef de l'opposition relativement aux mandats. Si j'ai bonne mémoire, il a dit que le Gouvernement avait immédiatement pris des mesures lorsque le Japon déclara la guerre au Canada, bien qu'il n'eût aucun mandat du peuple pour agir ainsi. Il a fait allusion à une foule d'autres mesures pour lesquelles, selon lui, le Gouvernement n'avait pas de mandat spécial. Il a également cité le cas d'Abraham Lincoln et certains des actes qu'il posa au cours de la guerre civile, actes pour lesquels, selon mon honorable ami, Lincoln n'avait pas de mandat. Tout cela est fort juste; mais parmi tous les exemples qu'il a cités, il n'y a pas un seul cas où, après qu'un gouvernement eût exposé aux citoyens eux-mêmes la possibilité de mesures du genre mentionné ils se sont trouvé liés quant à leur réalisation par une promesse ou un engagement formel à cet égard. Parmi tous les exemples qu'il a cités, il n'y en a pas un seul où la population elle-même avait reçu l'assurance, avant que se produisit l'événement, que, si l'événement en cause devenait une réalité, le Gouvernement, tout en ne négligeant aucun effort pour remédier à la situation, n'irait pas, sur un point donné, à l'encontre de ce qu'il croyait être alors la volonté du peuple, et avait parfaitement déterminé la restriction qu'il faudrait observer. Il y a donc une différence considérable entre ce qu'a avancé mon honorable ami au sujet de mesures dans des cas où aucun engagement n'avait été

pris, et le geste posé par le présent Gouvernement en ce qui concerne le respect d'un engagement pris de façon bien déterminée relativement à une situation définie.

A ce sujet, je désirerais recommander à l'attention de mon honorable ami, pendant que je continue mes remarques, les mots d'Abraham Lincoln qu'il a cités, à l'effet que le gouvernement était ou devrait être le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. J'espère que mon honorable ami songera à ces paroles en se rapportant aux critiques qu'il a faites à mon endroit, et qu'il pensera que j'ai peut-être accordé trop d'attention au peuple et pas assez à certaines des choses que publient ces jours-ci des journaux remplis de vociférations.

D'accord avec le point de vue général en ce qui concerne le mandat reçu du peuple canadien, dis-je, le Gouvernement, durant les années 1940 et 1941, a organisé l'effort total de guerre. Jusqu'à la session de novembre dernier, le Gouvernement a maintenu cet effort, non sans certaines critiques, mais assurément sans qu'un parti ou chef de parti ait soulevé à la Chambre, d'une façon officielle, la question de la conscription pour service outre-mer.

On a tenté de soulever la question de la conscription pendant ma visite dans l'Ouest canadien, avant mon départ pour la Grande-Bretagne. Un nuage à peine plus gros que la main d'un homme s'est dessiné dans le firmament politique de Calgary et de quelques autres villes de l'Ouest. Je me suis aperçu sans tarder qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement populaire spontané, mais que c'était plutôt le résultat de menées soigneusement organisées par les ennemis du Gouvernement, afin de déclencher une querelle politique au sujet de la conscription. J'ai donc tenté de faire face à cette menace à notre unité nationale par la seule méthode efficace, à mon sens, si nous désirions maintenir l'unité au sein de notre pays.

A Vancouver, j'ai dit, devant un auditoire très nombreux:

"Nous avons très clairement déterminé la ligne de conduite que le Gouvernement se propose de suivre à l'égard de la conscription. Nous avons décidé que tout jeune homme en bon état de santé devrait être assujetti à l'instruction et au service militaires au Canada pour la défense du pays. Cette méthode devrait nous préparer une seconde ligne de défense, si jamais le Canada était attaqué directement. De la même façon, le Parlement a mis à la disposition de la nation toutes les ressources en matières premières du pays.

Mes collègues et moi-même, nous faisant, comme nous le croyons, les interprètes de la volonté des citoyens canadiens, volonté qu'ils ont manifestée eux-mêmes lors d'une élection tenue en temps de guerre, avons donné à entendre tout aussi clairement que c'est librement que les citoyens prendraient du service hors du Canada—puisqu'ils assumaient ce service pour défendre la cause de la liberté—dans nos armées de terre, de mer ou des airs.

Avant la déclaration des hostilités, le Gouvernement s'est engagé solennellement, advenant la guerre, à suivre cette politique. Lorsque la guerre éclata, il renouvela solennellement cette promesse. Lors des élections générales tenues en pleine guerre, le peuple canadien approuva cette politique par une majorité écrasante. En fait, on ne peut dire d'aucun parti politique qu'il a préconisé la conscription pour service outre-mer. Le chef de l'opposition officielle aurait difficilement pu employer des termes plus énergiques que ceux dont il se servait lorsqu'il déclarait qu'il n'était nullement question de conscription, et que, si l'on tenait compte du passé et de l'expérience de la dernière guerre, quiconque soulèverait cette question nuirait à l'intérêt le plus élevé de la patrie.

La crise malheureuse que traverse actuellement l'univers est surtout la résultante de promesses violées. Le régime nazi allemand a engendré la mauvaise foi, et converti en principe d'action les engagements brisés. Mauvaise foi, promesses violées, dédain de la volonté populaire, voilà les forces contre lesquelles le Canada se bat aujourd'hui. Puisqu'il en est ainsi je désire affirmer d'autant plus catégoriquement que le Gouvernement conserve l'intention de remplir la promesse qu'il a maintes fois faite à la population canadienne.

Cette déclaration résume fidèlement les vues que j'ai exprimées partout au cours de ma visite dans l'Ouest, et qui ont rencontré partout, sinon l'approbation unanime, du moins l'approbation générale. La population canadienne ainsi rassurée, il ne s'est manifesté que très peu d'agitation, s'il y en eut vraiment, pendant mon absence en Grande-Bretagne et immédiatement après mon retour au pays. Au Parlement, il n'avait pour ainsi dire jamais été question de conscription jusqu'au jour où nous avons appris, en novembre dernier pendant que les Chambres étaient en session, que le chef du parti conservateur au Sénat allait remplacer le chef actuel de l'opposition à la direction et du parti et de l'opposition officielle à la Chambre des communes.

Antérieurement à cette déclaration, j'avais fait connaître de nouveau à la Chambre des communes l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne le service national sélectif, comme en fait foi la citation que j'ai déjà faite en cette enceinte. En même temps, à titre de chef du Gouvernement, j'ai défini ma propre attitude quant à la mise en application de la conscription pour le service outre-mer dans les forces armées, dans les termes suivants:

Néanmoins, en ce qui concerne la conscription pour le service outre-mer dans les forces armées du Canada, je dois dire que cette question a été soumise au peuple canadien lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en temps de guerre et à l'occasion desquelles les chefs de tous les partis politiques ont exposé leur programme aux électeurs, et que le peuple canadien s'est prononcé contre la conscription pour le service

outre-mer. Pour ma part, je n'entends pas prendre la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer sans que le peuple ait été consulté sur cette question.

Ces paroles sont consignées à la page 4760 des *Débats* du 12 novembre 1941. Cette déclaration a été faite au cours de l'après-midi du 12 novembre. Le soir du même jour, le nouveau chef du parti conservateur, sans avoir cherché au préalable à me consulter ou à conférer avec moi-même ou d'autres membres du gouvernement, et avant même qu'il fût devenu membre de la Chambre des communes, publiait une déclaration annonçant qu'il acceptait la charge de chef du parti conservateur. Dans cette déclaration, il a énoncé une politique de "service sélectif obligatoire dans dans tout le domaine de la guerre." Etant donnée la position prise par le Gouvernement à l'égard du service national sélectif, cette formule se rétrécit jusqu'à n'être plus qu'une demande de conscription pour service outre-mer. Par conséquent, cette seule question d'application de la conscription pour service outre-mer se résout en une question politique de première importance.

Si nous sortons de l'enceinte parlementaire, nous constatons que le firmament politique est désormais si brouillé par la controverse et influencé par des méthodes de persuasion énergique et une publicité grassement commanditée, que la nature et l'importance de l'effort de guerre canadien n'en sont pas seulement obnubilées mais risquent d'être gravement compromises.

S'il y a lieu de débattre la question de la conscription pour service outre-mer, l'endroit tout désigné pour vider la question est le parquet de notre enceinte parlementaire. Si, en revanche, les membres du cabinet et, par conséquent, les membres de la Chambre des communes doivent être libres d'exprimer leur opinion indépendamment d'engagements antérieurs, il est nécessaire que tous les députés soient dégagés de toute obligation découlant d'engagements passés ayant pour effet de restreindre les méthodes de recrutement militaire.

En dehors de la controverse qui s'est produite, le Gouvernement, à cette époque éminemment critique de l'histoire, a toutes les raisons du monde de garder toute liberté d'agir en conformité de ce qu'il juge être les besoins de la situation, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement.

Avant que le conflit européen éclatât, quand on en analysait la possibilité au Canada, on en parlait comme d'une autre guerre européenne dont le théâtre serait surtout circonscrit à l'Europe. On avait encore à l'esprit la dernière guerre. Les événements se rattachant à la conscription et les effets de son application étaient encore gravés dans les mémoires. Le grand nombre de nos concitoyens frémissaient à la seule pensée qu'ils pourraient assister à une réédition de quoi que ce soit d'approchant. Bien peu, s'il s'en trouvait, s'imaginaient même alors que les hostilités pourraient se généraliser au point d'englober dans leur orbe la moindre partie de l'hémisphère occidental. Quand, de ce côté-ci de l'Atlantique, au cours des mois de l'automne et de l'hiver 1938 ainsi que du printemps 1939, on parlait d'un conflit éventuel, on songeait surtout au coefficient de protection que représentait la flotte britannique. Bien qu'elle durât depuis quelques années, la guerre sino-japonaise paraissait si éloignée qu'elle semblait ne devoir avoir aucun retentissement sur la sécurité du littoral américain du Pacifique.

Lors des élections générales tenues en mars 1940, le souvenir de 1917 restait vivace dans tous les esprits. Les mémoires étaient encore remplies des promesses faites au dedans et au dehors de l'enceinte parlementaire à l'effet qu'il n'y aurait pas de conscription pour le service militaire outre-mer. La part relativement plus grande que les forces aériennes et navales allaient prendre dans la guerre actuelle, comparativement à la dernière, les obligations qu'avait acceptées le Canada en ce qui a trait au Plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire, le besoin d'expansion immédiate de la marine, l'importance d'organiser la fabrication de munitions sur une vaste échelle, tout soulignait l'imprudence de soulever l'idée même de conscription.

Ce n'est que lorsque l'agression nazie manifesta son programme et sa puissance par la subjugation du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Belgique et de la France, que le danger qui menaçait tous les pays libres sauta aux yeux. Quand l'Italie entra dans la guerre, on s'inquiéta surtout de ce qui pouvait se produire sur les bords de la Méditerranée et en Afrique. D'aucuns pouvaient croire difficilement que l'ennemi pourrait un jour attaquer nos côtes de l'Atlantique et même celles du Pacifique.

Le bombardement aérien de la Grande-Bretagne, la fortune diverse de ses armées dans un nombre de plus en plus grand de théâtres de guerre, les énormes additions de ressources matérielles et humaines assurées à l'Allemagne dans les pays subjugués, le malaise qui existait dans l'Extrême Orient, tout cela, et beaucoup d'autres choses, a contribué, au cours de l'an dernier, à changer l'aspect de la situation de ce côté-ci de l'océan.

D'autre part, l'entrée en lice de la Russie du côté des Alliés a eu pour effet de rassurer les esprits au sujet de la nécessité d'accroître l'effectif des troupes canadiennes.

La déclaration de guerre, par le Japon, aux Etats-Unis et au Commonwealth britannique; les conséquences découlant de sa perfide agression contre les possessions des Etats-Unis dans l'océan Pacifique et contre les possessions britanniques et hollandaises en Asie et aux Indes; la menace que font peser en ce moment ses armées contre les puissances insulaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; voilà autant d'éléments qui ont suscité de nouvelles anxiétés dans toutes les parties du Canada.

La déclaration de guerre, par l'Allemagne et l'Italie, ainsi que par le Japon, aux Etats-Unis, à entraîné ce pays dans le conflit contre les puissances conjuguées de l'Axe. Cet événement, à son tour, a soulevé des problèmes auxquels le Gouvernement fait face en s'acquittant de ses engagements relatifs à la défense conjointe des deux pays. La déclaration que 26 nations signaient à Washington, le 21 janvier, en vue de se coaliser contre les puissances de l'Axe, a fait ressortir encore davantage les responsabilités du Canada.

En présence d'un pareil désarroi dans le monde, alors que l'ennemi se présente de tous côtés et que nul ne saurait prédire ce que l'issue de la bataille dans d'autres parties du monde pourra comporter de péril immédiat et accru pour notre propre pays, le Gouvernement croit devoir demeurer tout à fait libre de recommander au Parlement la ligne de conduite jugée essentielle à la sécurité de notre propre pays et à la sauvegarde de la liberté dans le monde.

Cette liberté d'action, le Gouvernement ne l'a pas actuellement, non pas en raison de limitations particulières imposées au Parlement (car la volonté du Parlement fait toujours loi), mais en raison d'engagements antérieurs pris par le Gouvernement et, sans distinction de parti, par la plupart des députés de cette Chambre.

Si, en conséquence, il est à souhaiter que le Gouvernement, assujetti uniquement à ses obligations envers le Parlement, jouisse de la liberté complète d'agir selon son jugement, quels qu'aient pu être ses engagements antérieurs, la nécessité s'impose évidemment de trouver moyen de relever le Gouvernement de ses obligations découlant d'engagements passés restreignant ses méthodes de recrutement militaire.

Il y a, à mon sens, trois méthodes d'obtenir cette libération:

La première serait de recourir à une élection générale. Or, si l'on procédait actuellement à une élection générale, la question de la conscription pour service outre-mer serait une des questions en jeu et, dans les conjectures présentes, serait à peu près sûrement la question principale.

La deuxième méthode serait de recourir à un referendum ne visant que la question de la conscription pour service outre-mer.

La troisième serait un plébiscite, non pas en vue d'obtenir une décision au sujet de la conscription, mais uniquement pour libérer le Gouvernement de toute obligation découlant d'engagements pris dans le passé et restreignant les façons de procéder à la mobilisation pour le service militaire.

Le Gouvernement a étudié ces trois moyens, surtout afin de s'assurer lequel nuirait le moins à l'effort de guerre du pays.

Le Gouvernement est d'avis que ni des élections générales ni un referendum au sujet de la conscription ne sont opportuns ou nécessaires.

Pour ce qui est des élections générales, outre que le Gouvernement a toutes les raisons de croire qu'il jouit encore de la confiance du pays, il ne serait pas, croyons-nous, dans l'intérêt de la population elle-même, pendant la crise que nous traversons, de priver le pays du Parlement pendant le temps nécessaire à la tenue d'une élection générale. En outre, comme il se mêlerait d'autres questions, on ne pourrait pas dire que le verdict du peuple, quel qu'il fût, n'aurait été influencé que par la question de la mise en vigueur de la conscription pour servir outre-mer.

On objecte qu'un referendum sur la conscription, loin de délier le Gouvernement de ses promesses, constituerait une requête spécifique à la population de prendre une décision relativement à la conscription. Encore une fois, il appartiendra en propre au Parlement de décider dans quelle mesure la conscription doit être appliquée.

La raison la plus forte pour laquelle le Gouvernement devrait avoir la liberté, subordonnément à sa responsabilité envers le Parlement, de recourir aux mesures qui lui paraissent nécessaires en temps de guerre, c'est que le Gouvernement peut seul connaître les circonstances et les raisons qui les motivent. Ces raisons ne peuvent être divulguées, rattachées qu'elles sont aux plans collectifs des autres pays, aux questions de stratégie militaire et à la nécessité de cacher soigneusement ces sujets à l'attention de l'ennemi.

Un plébiscite diffère d'un referendum en ce sens qu'un plébiscite se tient pour connaître les vues de la population et qu'un référendum demande à la population de prendre une décision sur tel plan ou projet. Le Gouvernement est d'avis qu'il ne serait guère juste de demander à la population de prendre des décisions d'ordre militaire. Il n'est pas possible, je le répète, de divulguer en temps de guerre, tous les renseignements qu'il faudrait pour décider sagement de ces questions.

Le Gouvernement ne fait pas appel au peuple par voie de plébiscite pour se décharger

de la responsabilité qui accompagne une décision d'ordre militaire. Il demande au peuple de lui donner tous les pouvoirs et de lui permettre de prendre toute la responsabilité des décisions militaires qu'il jugera nécessaires à la lumière des connaissances qu'il possède. Par conséquent, en consultant le peuple, nous ne nous soustrayons pas à nos responsabilités, nous lui demandons de nous permettre d'accepter toutes les responsabilités.

On a mentionné une méthode qui diffère absolument des trois que j'ai signalées. Il s'agirait, pour le Gouvernement, de faire fi de ses engagements, de s'abstenir de consulter le peuple et de mettre immédiatement en vigueur le service militaire obligatoire pour outre-mer.

Je suis tout à fait convaincu que le Gouvernement qui agirait d'une façon aussi arbitraire, sans tenir aucun compte de la volonté populaire exprimée dans le passé ou que les Canadiens pourraient exprimer à l'heure actuelle, verrait sa tentative échouer aux mains des représentants du peuple au Parlement.

Pour ma part, je rejette comme une indignité toute ligne de conduite d'un Parlement qui lui permettrait de passer outre à l'autorité qui seule peut octroyer ses pouvoirs au Parlement ou au Gouvernement. Je rejette également comme indigne la proposition qui voudrait que le Gouvernement manque aux promesses solennelles et multiples qu'il a faites aux électeurs. On voudra bien me permettre de répéter ce que j'ai dit à Vancouver:

> La crise malheureuse que traverse actuellement l'univers est surtout la résultante de promesses violées. Le régime nazi allemand a engendré la mauvaise foi, et converti en principe d'action les engagements brisés. Mauvaise foi, promesses violées, dédain de la volonté populaire, voilà les forces contre lesquelles le Canada se bat aujourd'hui.

Je n'entends pas ériger la mauvaise foi et la violation de la parole donnée en principes directeurs. J'entends faire toujours tout ce qui est en mon pouvoir pour que le gouvernement de notre pays représente la volonté du peuple et non pas celle de certaine partie, de certain groupe ou de certains intérêts, si puissants ou si bruyants soient-ils.

Je puis ajouter qu'une autre méthode a été suggérée. On a dit que je devrais résigner mon poste et conseiller à Son Excellence le Gouverneur général...

Des VOIX: Très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, j'entends certains honorables députés d'en face. J'espère qu'ils vont écouter ce que j'ai à leur dire. On a dit que je devrais résigner mon poste et conseiller à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler une autre personne à former un gouvernement qui renierait tous les engagements pris et s'appliquerait à imposer la conscription sans consultation préalable du peuple. En d'autres termes, on me demande, à moi, premier ministre du Canada, de "vendre mon droit d'aînesse pour un plat de lentilles", de détruire ainsi la confiance que ce dernier peut avoir dans mon honneur d'homme public, et partant de détruire la confiance qu'il possède dans l'honneur et l'intégrité du Gouvernement.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ceux qui disent ou écrivent de telles choses seraient peut-être prêts à agir ainsi, mais pour ma part je ne le suis pas. Si nous voulons faire disparaître, non seulement en ce temps de guerre mais pour toujours, les derniers vestiges de la confiance que nos libres institutions et nos dirigeants politiques inspirent au peuple canadien, nous ne saurions y arriver plus efficacement que par ce moyen.

Le Gouvernement ayant, pour les raisons que j'ai indiquées, décidé de demander au peuple, par voie de plébiscite, de le relever de toute obligation découlant d'engagements antérieurs, il se propose de soumettre sans délai au Parlement une mesure législative établissant les rouages nécessaires pour la tenue du plébiscite aussi tôt que possible. Nous veillerons à ce que ce plébiscite entraîne le minimum de dépenses tout en assurant à la population un moyen efficace et équitable d'exprimer son opinion.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en prenant les mesures nécessaires à la tenue du plébiscite, nous veillerons tout particulièrement à fournir aux hommes actuellement en activité de service l'occasion de se prononcer.

Je n'entends pas entrer dans les détails concernant la procédure du plébiscite envisagé. La question que le Gouvernement se propose de poser à la population est tout simplement celle-ci:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

En cherchant à s'assurer pleine liberté d'agir selon son jugement en tout ce qui concerne la guerre, le Gouvernement, on en conviendra, adopte une ligne de conduite propre à supprimer tout légitime prétexte à controverse et la ligne de conduite la plus susceptible de maintenir l'unité du pays en ce temps de guerre.

M. HOMUTH: Que fera-t-on ensuite?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela dépendra jusqu'à un certain point de ce que mon honorable ami et ceux qui l'entourent feront.

M. HOMUTH: Ne vous inquiétez pas de nous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis bien prêt à compter sur le peuple; ce que ne fait pas mon honorable ami. Puis-je ouvrir ici une parenthèse et dire que si mon honorable ami craint que le peuple se prononce contre la conscription, car c'est l'idée qu'il a, et s'il est encore prêt à imposer la conscription sans une consultation populaire, je désire alors savoir comment il espère maintenir l'unité dans ce pays.

Dans la présentation du plébiscite au corps électoral, le désir du Gouvernement de s'assurer pleine liberté d'action recevra, il va sans dire, l'appui sincère et énergique de tous les membres du gouvernement. Il recevra, j'espère bien, l'appui de tous les membres du Parlement de même que celui du peuple canadien.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je ne saurais commencer mes remarques ce soir sans d'abord adresser un mot de félicitation à nos deux excellents compagnons lors de notre récent voyage en Angleterre, le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et l'honorable député qui l'a appuyé. Tous deux se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui leur mérite, je crois, les éloges de toute la députation sans exception de parti. Peut-être ont-ils parfois été trop prodigues de louanges à l'adresse du Gouvernement, mais, dépouillés des superlatifs, leurs discours ont été admirables.

Je profite de l'occasion pour remercier personnellement la section anglaise de l'association parlementaire de l'Empire de la visite détaillée de l'Angleterre dont elle nous a si généreusement favorisée, et en particulier sir Howard D'Egville, qui a surveillé les préparatifs au pays, ainsi que sir Drummond Shields, M. Spencer-Hess et le ministère britannique de l'Information qui se sont unis pour nous guider à travers la Grande-Bretagne. Je dois faire une mention toute spéciale de l'honorable Vincent et de madame Massey ainsi que du personnel de choix que nous avons à Londres. Chacun s'est surpassé afin de nous faire voir tout ce qui était de nature à intéresser des parlementaires en visite et rendre notre séjour en Grande-Bretagne aussi agréable que le permettait la poignante atmosphère de la guerre. On retrouvait partout en Angleterre cet aspect poignant. J'ai déjà connu dans le passé les côtes et la campagne anglaises, mais certains lieux familiers à mon enfance étaient devenus à peine reconnaissables. Cependant, malgré cette sévérité du paysage, nous y avons trouvé un peuple calme et courageux, engagé dans une guerre du peuple et décidé à voir régner à la fin du conflit une paix engendrée par le peuple, et à créer de ses mains une Angleterre nouvelle, où le peuple saura trouver paix et sécurité.

Cependant, j'aimerais en dire davantage sur ces questions à un autre moment. Nous sommes au début d'une nouvelle session du Parlement. Nous nous réunissons alors que des nuages sombres et menaçants s'amoncellent à l'horizon. Ce n'est pas le temps de discuter de questions relativement peu importantes. La liberté humaine est en butte a des dangers plus grands que tous ceux qu'elle a connus par le passé, et il n'y a pas lieu de nous laisser aveugler par un optimisme excessif. Tout ne marche pas pour le mieux à la guerre, ni du point de vue des efforts que nous faisons en vue de la gagner. Sauf en Russie, en Afrique du Nord et en Chine, les puissances de l'Axe ont gardé l'initiative des opérations et ont obligé les puissances alliées à se replier d'une position à l'autre. Ce n'est pas parce que nos forces armées sont inférieures à celles qui les affrontent, mais parce que nous ne nous sommes pas encore rendus compte que les machines aussi bien que les soldats jouent un grand rôle dans le présent conflit. Notre acier, notre cuivre, notre nickel et d'autres ressources que nous aurions dû consacrer à la construction de chars d'assaut, d'avions et de canons ont servi à la fabrication d'automobiles, de glacières et des articles de luxe de la vie moderne, et au début de la guerre une partie de ces matériaux ont même été expédiés au Japon. Nos industriels voulaient poursuivre leurs opérations commerciales comme en temps ordinaire, et jusqu'à tout récemment le Gouvernement n'avait pas fait grand'chose pour transformer ces importantes manufactures en usines de production de matériel de guerre. En effet, la propagande par tout le pays s'occupait plutôt d'une compagne plus captivante et plus spectaculaire en vue de faire endosser l'uniforme militaire aux jeunes, tandis que les événements ont démontré que la fabrication d'un équipement moderne aurait dû non seulement marcher de pair avec le recrutement mais le devancer considérablement.

Par ailleurs on n'a pas réellement demandé à nos gens de faire tous les efforts possibles. En Grande-Bretagne, le peuple est fermement convaincu qu'il se bat, non pas pour le maintien de son mode de vie actuel, mais en vue d'édifier un pays plus beau et plus noble, où il jouira d'une plus grande mesure de sécurité sociale et d'équité économique. Rien de tel n'aiguillonne encore notre peuple. Les affaires se continuent comme à l'ordinaire, les profits se réalisent comme par le passé, et les représentants des monopoles occupent des postes de commande au ministère des Munitions et approvisionnements et ont la haute main sur de nombreuses phases de notre effort de guerre. Les producteurs de blé de l'Ouest essaient de joindre les deux bouts en vendant

leurs produits à des prix bien inférieurs aux prix d'avant la guerre, tandis que les ouvriers de l'industrie se voient denier la liberté syndicale. Ainsi donc notre effort de guerre souffre faute du ressort voulu.

J'ai dit que les points clairs à l'heure actuelle sont l'Afrique du Nord, la Russie et la Chine. L'Afrique du Nord parce que,—et c'est M. Churchill qui nous l'a dit,—nous y avons concentré la plus grande partie de notre matériel neuf, de sorte que là au moins une armée britannique peut combattre l'Axe à armes à peu près égales. Si les Chinois résistent si opiniâtrement c'est qu'ils combattent pour une Chine qui s'acheminait déjà vers une sécurité économique que jamais le vieil empire chinois n'aurait connue. Voilà ce qui explique le courage des Russes et les succès qu'ils ont obtenus. Peu importe ce que nous pourrions objecter au régime qu'ils se sont donné, les Russes croient fermement qu'ils se battent pour conserver leurs réalisations des vingt dernières années dans le domaine économique comme dans le domaine social. La bonne tenue des Russes, la quantité et la qualité de leur matériel et la puissance industrielle de leur pays montrent suffisamment que leurs progrès ont été réels et merveilleusement efficaces. Nous pouvons certes tirer leçon de ces faits. Depuis plus de deux ans nous travaillons ardument à l'organisation de notre effort de guerre et, en dépit de notre puissance industrielle tant vantée, nous n'avons pas réussi à fournir les outils qui nous permettront de mener la tâche à bonne fin. Il est vrai que la Russie avait établi d'immenses industries de guerre avant le commencement des hostilités. Mais elle avait également réussi à construire de nouvelles villes, de nouvelles maisons d'habitation, de nouvelles universités, à relever le niveau de l'existence, pendant que nous ne faisions ni l'un ni l'autre. Quand survint l'épreuve, aucun monopole privé, aucun trust, aucun privilégié, aucun entrepreneur, ne se trouvaient là pour refuser d'accepter des contrats de guerre à d'autres conditions que les leurs, aucun homme d'affaires mû par l'esprit de lucre ou l'appât des richesses ne se trouvait là pour retarder l'effort de guerre et conduire le pays à deux pas de la défaite. En quelques semaines, la Russie était prête à la guerre totale, avec l'entier appui d'un peuple désireux de défendre l'avenir. Donnez à nos gens l'assurance d'un avenir plus brillant, supprimez l'appat du gain égoïste de notre effort de guerre, et à sa façon et sous le régime de ses propres institutions sociales, le peuple canadien fera au moins aussi bien.

Ainsi naîtra dans les cœurs l'espoir d'un avenir que seuls assureront les sacrifices consentis pour la victoire. Mais cet espoir doit se fonder sur autre chose que des phrases sonores et des promesses séduisantes. Tant que nous verrons nos vieillards, nos pensionnés ou les personnes à la charge de ceux qui ont péri dans la dernière grande guerre ou qui combattent dans le présent conflit s'évertuer à faire face au coût accru de l'existence en se débattant contre la misère, tandis que l'industrie prospère et que ses dividendes montent, le mécontentement des classes agira à la façon d'un ver rongeur au cœur même de notre effort de guerre. Car le moral de la nation constitue le foyer de la résistance, la garantie de la victoire.

Notre population voit aujourd'hui notre effort de guerre confié aux propriétaires et administrateurs d'industries prospères. Je sais qu'il se trouve parmi eux des citoyens consciencieux et patriotes qui donnent le meilleur d'eux-mêmes. Mais eux aussi sont humains et il leur arrive de confondre l'intérêt de leur maison avec celui de la nation, tandis que d'autres assimilent le bien de leurs entreprises à celui du pays lui-même.

Aucun comité parlementaire n'a encore examiné à fond les opérations du ministère des Munitions et approvisionnements, auquel sont associés la plupart des collaborateurs bénévoles, mais on devrait y voir pendant la présente session parlementaire. Aux Etats-Unis, l'Office of Production Management correspond d'assez près à notre ministère des Munitions et approvisionnements, et ses opérations ont été soumises à l'enquête d'un comité présidé par le sénateur Trueman. Ce comité a présenté au Congrès, le 15 janvier de cette année, un rapport des plus intéressants, qui formule le vœu que l'Office soit réorganisé de fond en comble. Le rapport précise qu'il y avait 255 employés à traitement nominal et 631 autres ne recevant pas d'appointements de l'Etat, mais dont plusieurs gardaient des relations rémunératrices avec les sociétés qui les prêtaient au gouvernement. D'après le rapport, ces hommes étaient enclins, consciemment ou non, à favoriser le grand négoce. Le comité a déclaré qu'il s'opposait à ce que le Gouvernement acceptât les services bénévoles (et je cite: "de personnes ayant des intérêts égoïstes à servir") et il a recommandé que si le ministère avait besoin de ces hommes il devrait leur consentir un traitement et exiger qu'ils abandonnent leurs relations d'affaires personnelles de même que les appointements qu'ils en retiraient.

Certaines parties du rapport Trueman rappellent des critiques énoncées en cette enceinte. Par exemple:

> Apparemment, on ne s'est jamais préoccupé d'une façon pratique et coordonnée, de se procurer des avions.

Encore:

> Il y a tendance générale à tout mettre en commande chaque fois que c'est possible puis

à rejeter sur quelques grands fabricants la responsabilité d'assurer la livraison.

Ou encore:

Le grand négoce a eu ses agents parlementaires de couloir dans la personne d'employés à traitement nominal et d'agents en service bénévole. De petits négociants intermédiaires ont cherché à tirer parti de la situation en prenant à leur emploi ceux qu'ils croient avoir de l'influence. Dans certains cas, on emploie des gens pour exercer des fonctions légitimes et on les paie si grassement que beaucoup d'entre eux en concluent que leurs patrons doivent s'attendre à en retirer des bénéfices accrus. Dans d'autres cas, les employés n'exercent aucunes fonctions légitimes et régulières et on ne peut regarder les appointements qu'ils touchent que comme la rémunération d'une influence. Dans la plupart des cas les relations avec Washington sont inexistantes et les colporteurs d'influence tablent sur le fait que l'homme d'affaires peut obtenir un contrat sans l'appui de qui que ce soit.

Or, constatons-nous les mêmes abus dans à peu près le même type d'établissement? Les poursuites qui ont lieu actuellement devant les tribunaux d'Ottawa le laisseraient supposer. En Grande-Bretagne une autre phase du même problème crée quelque agitation. Le *Labour Discussion Notes,* publication de quelques membres du parti travailliste anglais, faisait dans le numéro de décembre une revue soignée de la question. Voici:

Parce qu'ils soupçonnent la réalisation de surplus de bénéfices les ouvriers des établissements à qui on demande un effort plus intense deviennent cyniques et perdent le sentiment de leurs responsabilités personnelles; en même temps plusieurs employeurs font valoir cet argument que l'incapacité de réaliser des bénéfices élevés par suite de l'intervention de l'impôt sur les surplus de bénéfices porte un rude coup à la production.

La publication s'alarme de la puissance économique croissante des gros monopoles, et elle ajoute ceci, qui mérite notre plus grande attention:

Il est un autre facteur important qui demande une surveillance attentive, et c'est l'utilisation future du vaste outillage lourd que l'Etat fournit pour accroître le rendement. . . Il devrait constituer le point de départ, par exemple, d'une vaste industrie nationale de munitions ou être remis en cadeau à un prix nominal aux propriétaires actuels. Dans le dernier cas, tous les effets de la taxe sur les surplus de bénéfices disparaissent du soir au lendemain.

Ces avertissements devraient nous faire scruter de bien près tout le problème des munitions et approvisionnements, car nous pourrions constater un bon jour que quelques trusts et compagnies ont à ce point accru leur emprise sur la vie économique du Canada que le simple consommateur non syndiqué se trouve complètement à leur merci. En vérité, j'oserais dire qu'à moins que le premier ministre (M. Mackenzie King) ne se tienne bien au courant de la situation, il s'apercevra que les tendances actuelles, au pays, pourraient bien détruire les principes économiques et sociaux qu'il a prêchés et pratiqués pendant toute sa carrière publique.

Pour s'assurer l'appui enthousiaste du peuple canadien tout entier, il faudra faire plus de cas de la justice économique et de l'égalité dans le sacrifice. En dépit de la taxe des surplus de bénéfices, le total des dividendes a été plus élevé l'an dernier que les années précédentes. Le *Globe and Mail* a fait dire à la société J. R. Timmins and Company qu'en 1941 les dividendes ont excédé 285 millions de dollars en comparaison de 280 millions en 1940. Ces chiffres ne sont pas les miens, mais ceux que le *Globe and Mail* de Toronto a publiés le 22 décembre 1941.

Nos gens ne sont pas satisfaits de notre effort de guerre. Il leur suffit d'étudier la composition des diverses commissions de guerre, pour constater qu'elles se composent presque exclusivement de représentants des grosses entreprises. Pour reconquérir la confiance publique, il faudrait accorder dans l'administration de ces organismes une part raisonnable aux représentants des agriculteurs et de la main-d'œuvre, dans l'acception la plus générale de ces termes. Par une part raisonnable, je n'entends pas que le Gouvernement devrait, sur la recommandation d'un membre de la Chambre, nommer un cultivateur ou un ouvrier de temps à autre, mais que les associations nombreuses choisiraient elles-mêmes leurs représentants, suivant leur importance au pays.

Dans toute la Grande-Bretagne industrielle que nous avons visitée, on rencontre partout des représentants de la main-d'œuvre partageant les responsabilités publiques avec les industriels et les financiers. On m'a dit que dans les districts ruraux, les cultivateurs et leurs engagés se partagent la responsabilité de la même façon. Ces rapports intimes sont évidemment nécessaires pour que l'effort de guerre soit total. Dans cette enceinte, on a affirmé que le Canada était l'arsenal de la communauté des nations britanniques, cependant nous n'avons même pas fourni à nos soldats tout le matériel nécessaire. Le récit que nous a fait le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) de la lutte héroïque de Hong-Kong n'est pas à l'honneur de ceux qui sont responsables de l'envoi de nos troupes.

J'espère que le comité promis par le premier ministre étudiera la question avec soin. Le 6 janvier dernier, parlant devant le Women's Canadian Club à Montréal, j'ai fait en passant quelques brèves remarques sur l'inquiétude que me causait la façon dont nos troupes envoyées à Hong-Kong avaient été équipées et entraînées. Les journaux prétendirent immédiatement que ceux qui exprimaient de tels sentiments sapaient notre effort de guerre. Je me demande ce qu'en pensent aujourd'hui ces

journaux, je me demande ce qu'ils pensent des épithètes cinglantes lancées par des orateurs d'Angleterre et par des journaux anglais, tels que le *Daily Express* de lord Beaverbrook, contre les personnes responsables du manque de préparation en Extrême Orient. Je suis d'avis que les chefs militaires et navals qui ont permis à nos soldats de se rendre à Hong-Kong sans canons contre les chars d'assaut et sans avoir été suffisamment équipés et formés, alors que la situation était grave comme elle l'était en octobre dernier, se sont rendus coupables de négligence ou ont fait preuve d'ignorance. Ces gens avaient-ils lu le rapport de lord Gort contenant les dépêches officielles sur la bataille de France? Ce rapport fut publié au Canada deux semaines avant le départ de notre malheureuse force expéditionnaire pour Hong-Kong. Voici ce qu'a écrit lord Gort à propos de cette bataille:

> Ainsi s'est terminée une campagne de vingt-deux jours qui a prouvé que l'offensive est encore la meilleure tactique dans la guerre moderne quand elle est entreprise par une armée équipée d'une façon grandement supérieure à celle de l'ennemi sous le rapport de l'aviation et des véhicules de combat.

Après avoir cité quelques exemples d'insuffisance d'équipement, lord Gort poursuit:

> Ces quelques exemples pris entre tant d'autres démontrent à quel point la guerre moderne exige qu'une force expéditionnaire soit équipée de façon à pouvoir accomplir la tâche qui lui est assignée. Le temps n'est plus où l'on pouvait lever rapidement des armées, les équiper et les mettre en campagne, car la guerre moderne nécessite l'usage sans cesse croissant d'un matériel compliqué.

Toutefois, il est également important de s'enquérir des circonstances dans lesquelles on a demandé l'envoi d'un contingent à Hong-Kong, et à la suite de quelles considérations et de quelles ententes il a été envoyé. Qui s'est permis de ne faire aucun cas de l'inquiétude manifestée par le brigadier Lawson au sujet du départ du contingent sans un équipement complet? Ceux qui ont décidé d'envoyer le contingent se sont-ils assurés qu'en cas de guerre l'île de Hong-Kong pourrait être défendue? Se sont-ils informés de ses défenses aériennes, de son équipement en artillerie, ainsi que de ses approvisionnements en eau et en autres fournitures essentielles? Devons-nous supposer que les troupes canadiennes sont mises à la disposition de l'état-major impérial sans qu'un contrôle suffisant soit exercé par notre propre ministère de la Défense nationale? Si tel est le cas, le Gouvernement a pris la contre-partie de la politique si vigoureusement défendue pendant la dernière guerre par sir Robert Borden, et il a relégué le Canada à un statut colonial.

Il est manifeste que le Canada, l'Australie et les autres dominions devraient être convenablement représentés par leurs propres délégués dans un conseil allié qui s'occuperait de toutes les questions relatives à la stratégie de guerre. C'est là un besoin essentiel. Le ministre de la Défense nationale invoque plusieurs raisons pour excuser l'envoi à Hong-Kong d'un contingent insuffisamment équipé; il prétend, entre autres choses, que le Japon s'est lancé à l'attaque soudainement et sans avertissement dans le Pacifique. Samedi dernier, comme on pourra s'en rendre compte en se reportant au *New York Times* d'hier, la commission Roberts a exposé à Washington les faits relatifs à l'attaque effectuée contre Pearl-Harbour. Le rapport indique que dès le 24 janvier 1941, le secrétaire de la marine des Etats-Unis et le secrétaire de l'armée des Etats-Unis conféraient au sujet de la gravité de la situation dans le Pacifique; que le 16 octobre 1941, soit douze jours avant que nos hommes aient quitté le Canada:

> Les départements de la guerre et de la marine avaient informé le général commandant le département hawaien et le commandant en chef de la flotte. . . de la probabilité de l'ouverture des hostilités entre le Japon et la Russie, ainsi que de la possibilité d'une attaque du Japon contre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Il n'y a pas de doute que Londres était aussi de cet avis et j'ai lieu de croire que le Canada en avait été informé.

Pourquoi, alors, à la lumière de ce renseignement, ainsi que du rapport de Lord Gort, de notre expérience en Grèce et en Crète et de nos difficultés en Afrique septentrionale, il y a un an, a-t-on permis à nos troupes, même celles qui étaient entraînées, de s'en aller sans équipement à une île que, comme le public le sait maintenant, il n'eût pas été possible de défendre efficacement?

Le chef de l'opposition (M. Hanson) disait mercredi dernier qu'il y aura d'autres Hong-Kong.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas dit qu'il y en aura d'autres, mais qu'il pourrait y en avoir d'autres.

M. COLDWELL: En effet, j'accepte la mise au point. La Chambre a le devoir de s'assurer que l'incident de Hong-Kong ne se renouvellera pas. Il nous incombe de nous assurer que nos hommes soient au moins en mesure de se défendre convenablement.

Le Gouvernement se propose de demander au peuple canadien,—je cite ses propres paroles,—"par un plébiscite de le dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire". Cela étant, le peuple canadien a le droit de demander que ceux qui sont responsables de l'envoi à Hong-Kong de soldats partiellement entraînés et imparfaitement équipés, sans s'as-

surer que cette île pouvait être défendue, soient mis hors d'état d'envoyer nos soldats à tout théâtre de guerre que ce soit. L'heure n'est pas à l'indulgence pour la négligence ou l'inefficacité. Ces fautes ont souvent conduit l'Angleterre, les Etats-Unis et nos alliés à deux doigts du désastre, et l'Angleterre, comme plus récemment les Etats-Unis, semblent avoir agi promptement afin de parer à de telles situations. Le peuple a le droit de savoir qu'il ne sera plus envoyé d'hommes à moitié formés et mal équipés en des lieux impossibles à défendre.

Quant au plébiscite lui-même, nous sommes toujours disposés à appuyer une consultation convenable et démocratique du peuple sur une question clairement définie. Tout ce que le Gouvernement a l'intention de demander en l'occurrence, c'est d'être libéré de sa promesse de ne pas établir la conscription pour le service outre-mer. Cela n'est pas assez. Le Gouvernement devrait faire connaître au peuple exactement ce que la situation réclame. Exige-t-elle ou n'exige-t-elle pas la conscription des hommes pour le service outre-mer? J'espère bien que la discussion ne se bornera pas, au cours du présent débat, à la question secondaire du plébiscite lui-même. Le Gouvernement a décidé le plébiscite. Qu'on y ait alors recours dans le plus bref délai possible. Qu'entre temps le Gouvernement s'ouvre au peuple et nous dise pourquoi il est nécessaire qu'il soit libéré de ses engagements. Ce n'est pas le moment de laisser les stratèges politiques se disputer quelque avantage de parti. Il saute aux yeux que le besoin d'équipement et d'approvisionnements reste aussi grand; de fait, à en juger par le manque d'équipement pour les hommes déjà à l'instruction, le besoin est plus grand que jamais. Le peuple canadien, je pense, réclame l'application du service sélectif national à l'industrie et à la finance tout autant qu'à l'enrôlement des hommes, et cela en même temps et aux mêmes conditions. Ce n'est pas ce que désire le nouveau chef du parti conservateur, c'est entendu. M. Meighen a déclaré très explicitement à l'hôtel de ville de Weston mercredi dernier:

> J'ai offert d'appuyer entièrement et sans réserve le Gouvernement dans un programme de service sélectif appliqué à toutes nos forces, nos fermes et nos manufactures.

Il n'est aucunement question d'imposer le service obligatoire à la finance et à l'industrie. Dans ses commentaires, la *Gazette* de Montréal disait:

> Ce programme est assez vaste et assez complet pour s'appliquer au problème des ressources humaines tout entier.

Bien que vrai, cela révèle le but réel de ceux qui ont institué la nouvelle ligne de conduite; des journaux qui l'appuient et du prétendu comité des deux cents qui n'ont pas réussi à s'assurer le contrôle du Canada il y a plusieurs années par l'entremise de leur défunte ligue et qui maintenant, en plein temps de guerre, tentent un coup qui ne peut conduire qu'à la confusion et à la division. Ces gens ne favorisent pas la ligne de conduite que conseille la Légion canadienne, à savoir, la mobilisation totale des ressources humaines, de l'industrie et de la richesse, tout en prétendant le faire. Ils ne favorisent pas davantage la ligne de conduite tracée par les groupes agraires et travaillistes comportant la conscription de l'industrie et de la richesse avant que d'autres mesures comportant la conscription des hommes ne soient adoptées.

Ces mesures ne se trouvent pas davantage dans l'amendement présenté cet après-midi. La loi des mesures de guerre d'abord et toutes les autres jusqu'à celle de la mobilisation des ressources nationales, confèrent au Gouvernement le plein pouvoir de placer le pays sur un pied de guerre totale, à une exception près que les porte-parole du Gouvernement prétendent d'importance minime. Cependant, comme je l'ai dit, notre effort industriel et notre effort de guerre se sont poursuivis sur la base des affaires comme d'habitude, avec les profits et le contrôle des affaires primant les considérations d'intérêt national.

Voyons alors ce que se propose de faire le Gouvernement, et étudions les facteurs qui rendent ces propositions nécessaires. Personne n'appuiera un effort total de guerre plus que nous, mais nous demandons que cet effort soit fondé sur l'égalité dans le sacrifice et ne serve pas uniquement de prétexte à l'enrégimentation du peuple canadien en faveur des intérêts de quelques monopoles et de leurs bénéficiaires. Et afin de placer notre point de vue clairement devant la Chambre, je vais proposer un sous-amendement qu'appuie l'honorable député de Weyburn (M. Douglas), et qui est ainsi conçu:

> Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:
>
> "aient exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.
>
> "La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions

financières en même temps et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

Un tel plébiscite fournirait à la population l'occasion d'exprimer ses vues comme il convient et d'orienter la Chambre en ce qui concerne en réalité une nouvelle politique qu'une bonne proportion des membres de cette Chambre n'ont pas appuyée ou qu'ils ont rejetée, en tout ou en partie, lors des élections générales de 1940, ainsi que l'a dit le premier ministre. De cette façon, le vote signifierait l'approbation donnée par la population à un programme et nous n'aurions pas un simple plébiscite engendré du fait que le Gouvernement a eu recours à l'opportunisme politique. Depuis quelque temps, on a essayé, au moyen d'artifices, de créer la division au sein du peuple canadien sur une question qu'on devrait aborder non pas avec esprit de parti mais en se fondant sur les exigences de la nation à une heure de grave péril. Ces exigences, je le répète, comportent plus, beaucoup plus, qu'une discussion sur l'usage qu'on doit faire de nos ressources en hommes, bien que ce facteur, de toute nécessité, y soit impliqué.

Je répète que la situation critique qu'est la nôtre à l'heure actuelle, au point de vue de la guerre, exige la mobilisation complète de toutes les ressources du pays. Le groupe de la Fédération du commonwealth coopératif appuiera semblable mobilisation totale, mais il réclame en même temps la conscription du capital accumulé et des industries de guerre, de la même manière et aux mêmes conditions que la conscription du potentiel humain.

Sans l'unité nationale, il ne saurait être question d'un effort de guerre total. La discussion de ces questions à la Chambre et dans le pays devrait se faire en tenant compte, comme il convient, de l'unité de notre peuple qui se compose de gens de races, de croyances et de langues différentes. Si on avait bien fait connaître la nature et l'objet de notre effort de guerre au peuple, l'unité de la nation ne serait pas en danger. Cette Chambre n'a pas compris que le plus grand danger qui menace notre unité en temps de guerre est le même que celui qui nous affronte en temps de paix, soit le danger qui résulte de l'inégalité de sacrifice et de chances de succès. Dans toutes les parties du Canada où l'industrie prospère côtoie les bas niveaux de vie en existence sur les fermes, et où les petits salaires doivent faire face aux prix élevés dans les villes, il y aura de la désunion en temps de paix comme en temps de guerre. Si les gens qui font une belle vie avec les produits d'une industrie profitable sont de race ou de langue différente, la situation s'en trouve aggravée parce que les gens déprimés ne peuvent pas trouver de bases d'union ou d'entente avec ceux qu'ils considèrent comme leurs exploiteurs. Ainsi un effort de guerre total de la part de tous exigera plus que le matériel requis pour nos forces armées, quel qu'en soit l'importance.

On a fait disparaître au moins quelques-unes des sources de désaccord depuis le 7 décembre. Avant cette date certaines gens étaient d'avis que le conflit ne concernait pas directement les intérêts vitaux de ce pays. Mais l'attaque de Pearl-Harbour, la déclaration de la guerre entre les Etats-Unis et le Japon aussi bien qu'une déclaration de guerre de la part de l'Allemagne et de l'Italie contre notre voisin de l'Amérique du Nord ont amené le conflit jusque sur nos rives. Le danger d'une attaque a été réel à Victoria et à Vancouver et par ailleurs nous savons que des sous-marins se sont approchés tout près de nos rives de l'Atlantique. Tout le continent américain est maintenant compris dans la zone de guerre et nos amis de l'Amérique latine ont, en conséquence, reconnu la nécessité de la solidarité panaméricaine. Il ne saurait y avoir de doute maintenant au pays sur la nécessité pour le Canada d'appuyer à fond les efforts des alliés en vue de vaincre les pays agresseurs. Il est manifeste maintenant que nous ne sommes pas en guerre simplement pour aider la Grande-Bretagne, ou la Russie, ou les Etats-Unis, nous y sommes, au véritable sens du mot, pour assurer notre propre défense et aussi pour assurer notre marche en avant vers le progrès. Puisqu'il en est ainsi, nous ne pouvons faire moins que d'organiser notre pays en vue d'un effort total et suprême. Nous n'y sommes pas arrivés et nous n'y arriverons pas tant que notre vie économique sera fondée sur le principe qui veut que les affaires se continuent comme en temps ordinaire. En d'autres termes, la mobilisation de nos ressources en hommes doit s'accompagner de la mobilisation complète de l'industrie et de la finance.

Il y en a qui prétendent que l'industrie et la finance du Canada ont déjà été suffisamment mobilisées. La fausseté de cette affirmation se prouve par notre rendement, par le manque d'organisation et par les profits et les dividendes énormes qui continuent à s'accumuler. La véritable conscription de nos ressources matérielles et financières doit comprendre les points suivants que je veux exposer à la Chambre afin que nous comprenions bien exactement ce que nous voulons dire quand nous parlons de mobilisation et de conscription de la richesse et de l'industrie. Voici ces points:

1. La nationalisation ou, du moins, le contrôle de toutes nos industries de guerre en vue de produire tout ce dont nous avons besoin

pour maintenir la santé et le moral des civils et pour fournir à nos armées l'équipement voulu.

2. Un plan complet de production utilisant toutes les usines et tous les moyens de production disponibles à l'endroit voulu sans tenir compte des demandes des grosses compagnies et des puissants monopoles.

3. L'abolition totale du système de contrôle par des conseillers bénévoles et son remplacement par la représentation proportionnelle des associations de cultivateurs et d'ouvriers dans tous les organismes de contrôle, afin de maîtriser l'influence des grosses entreprises et de diriger de façon véritablement démocratique notre effort de guerre.

4. Réglementation directe par l'Etat de toutes nos maisons financières, permettant ainsi de faire les fonds de notre effort national sans inflation ni accumulation superflues de dettes pour l'avenir.

5. Il devrait exister, pour le moins, un impôt de cent pour cent sur les excédents de bénéfices et, bien plus, l'Etat devrait fixer sur tout bénéfice un faible taux maximum et affecter le surplus à notre effort de guerre.

6. On devrait substituer au programme actuel d'emprunts un mode d'emprunts obligatoires et libres d'intérêt sur les biens accumulés de personnes et de sociétés opulentes, et fondés sur les moyens de chacun. A la vérité, la méthode la plus équitable consisterait à fixer un revenu maximum raisonnable pour tous et à faire rentrer dans l'échiquier national toute somme en excédent de ce maximum.

Vu l'exposé de l'aide pécuniaire que le Gouvernement se propose à juste titre d'accorder à ceux qui combattent outre-mer, j'aimerais qu'on adopte un programme de cette nature. En effet, pareille mesure s'imposera probablement. En agissant exactement de la sorte, nous serions encore moins exigeants pour l'industrie, les gens cossus et ceux qui ne sont pas appelés à faire le sacrifice de leur avenir et de leur vie que nous ne le sommes pour les hommes qui payent de tout leur être dans cette guerre effroyable.

Je sais qu'au Canada, la guerre nous a jusqu'ici à peine effleurés. Lorsque, l'automne dernier, j'ai fait le trajet du Canada en Angleterre par avion, et que je suis revenu par le même mode de transport rapide, j'ai eu l'impression que je passais d'un monde dans un autre. Abstraction faite des obscurcissements, des vestiges de destruction et de dévastation que nous avons pu voir autour de nous dans les grandes villes, indépendamment de la mutilation des campagnes que nous avons observées au passage, outre le fait que le peuple britannique subsiste aujourd'hui de rations qui, malgré les efforts tentés pour les rendre salubres et suffisantes, sont néanmoins monotones et trop maigres pour assurer l'énergie requise pour tenir bon dans les conditions actuelles d'existence en Grande-Bretagne, malgré tout cela, dis-je, nous avons remarqué la résolution qui anime le peuple de poursuivre jusqu'à la victoire.

Je pourrais ici rappeler un incident bien connu de ceux qui m'accompagnaient. Un jour nous avons aperçu une femme âgée devant une petite échope de quartier. Je lui demandai si elle ne souhaitait pas que le gouvernement prît quelque mesure pour terminer la guerre le lendemain. Or, en dépit de son dénûment et du fait que les bombardements l'avaient privée, avec d'autres, de son foyer, elle répondit: "Non, monsieur, pas avant de l'avoir battu."

Nous avons constaté le courage du peuple anglais et nous avons vu avec quel acharnement il lutte. Ici, en notre pays, nous sommes encore loin de concevoir la situation cruelle où l'on se débat outre-mer. En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à formuler un vœu: c'est qu'en plus de fournir des hommes pour les batailles qui se livrent aujourd'hui dans le monde, nous soyons prêts plus que par le passé à procurer à la population anglaise les concentrés de denrées alimentaires dont elle manque et qui lui sont si nécessaires pour garder sa vigueur physique et son moral.

L'abondance dont nous jouissons nous permet sûrement de nous priver d'un peu de porc, de bacon, de jambon, de beurre, de fromage et d'autres denrées sous formes concentrées afin d'en expédier outre-mer des quantités de plus en plus considérables et y protéger la santé des femmes, enfants, ouvriers et soldats de cette île assiégée. C'est une recommandation qu'on nous a faite à notre départ de Grande-Bretagne: "Dites à vos gens au Canada de nous envoyer plus de choses, plus de nourriture et plus d'approvisionnements. C'est là notre plus grand besoin".

Je n'avais pas compté aborder ce sujet ce soir. Je voulais au contraire garder cette proposition pour plus tard. Mais, monsieur l'Orateur, je ne puis laisser échapper cette occasion. Si le Gouvernement doit restreindre la consommation des denrées dont le besoin se fait sentir outre-mer,—que l'abondance de nos ressources nous permet facilement de remplacer,—je lui demande: "Restreignez la consommation de ces denrées, imposez le rationnement au pays". Je sais que le peuple saura répondre généreusement à un appel de ce genre.

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 9 heures 50 minutes du soir.

Mardi 27 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LA GUERRE

ATTITUDE DU CANADA SUR LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION DANS UN CABINET DE GUERRE IMPÉRIAL ET DANS LE CONSEIL DE GUERRE SUPRÊME DES ALLIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une couple de questions à poser au premier ministre à propos d'un communiqué qu'on a reçu aujourd'hui à Ottawa de Londres et, d'après lequel le premier ministre anglais, M. Churchill, a annoncé aujourd'hui que son gouvernement consent à accorder à l'Australie la représentation qu'elle demande dans un cabinet de guerre impérial. On se rappelle que, d'après les dépêches, le premier ministre australien, M. Curtin, a dit hier à la radio:

> Nous réclamons notre représentation dans un cabinet de guerre impérial, afin d'assurer au point de vue australien une expression directe au conseil.

Et le communiqué que j'ai déjà mentionné fait dire aussi à M. Churchill:

> Il a naturellement été reconnu que la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Afrique du Sud bénéficieront des mêmes avantages.

Je demanderai maintenant au premier ministre si M. Churchill s'est mis en communication avec le gouvernement canadien pour lui assurer les moyens de se faire représenter dans un cabinet de guerre impérial, et, le cas échéant, si le Canada aura un représentant dans un tel cabinet. Je prie en outre le premier ministre de faire connaître à la Chambre et au pays quelle est l'attitude du Gouvernement relativement à cette importante question. On me pardonnera sans doute de rappeler que j'ai maintes fois préconisé en cette enceinte l'établissement d'un cabinet de guerre impérial.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami pose-t-il une question ou cherche-t-il...

L'hon. M. HANSON: Non, je me contente de faire un bref exposé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à l'honorable député s'il pose une question à l'appel de l'ordre du jour? Le cas échéant, il me permettra peut-être d'y répondre.

L'hon. M. HANSON: Mais, je n'ai pas tout à fait terminé. Si le premier ministre veut bien prendre patience, j'aurai fini dans un instant, après quoi il aura tout le temps voulu. Avant qu'il réponde à ces questions, je vais lui en poser une autre. Voudrait-il nous indiquer l'attitude qu'il a prise au cours des consultations qui ont eu lieu à Washington au sujet de l'établissement d'un conseil suprême de guerre des alliés? Les comptes rendus de journaux d'alors ont donné à entendre que le premier ministre insistait pour que le Canada ait une représentation distincte plutôt qu'une représentation agissant par l'intermédiaire d'une délégation commune du Commonwealth britannique. Je lui ferai remarquer, ainsi qu'à la Chambre, que nous avons droit à des renseignements clairs et précis sur l'attitude que le premier ministre a prise en cette occasion et je l'invite à nous les fournir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant m'a posé deux questions...

L'hon. M. HANSON: Trois, je pense.

Le très hon. MACKENZIE KING: Trois, je crois. Comme elles sont assez longues, on m'excusera de n'y pas répondre catégoriquement. La première question a trait à un compte rendu de presse d'après lequel M. Churchill a déclaré, ce matin, qu'il sera constitué un cabinet de guerre impérial, auquel l'Australie serait représentée. Il m'a demandé si j'avais reçu une communication du premier ministre de Grande-Bretagne à cet égard.

J'ai reçu une dépêche ce matin et je l'ai sous les yeux. La substance en est que le gouvernement du Royaume-Uni avait examiné la possibilité d'établir des moyens de consultation entre lui et d'autres membres du Commonwealth britannique en ce qui concerne les questions urgentes se rattachant à la guerre, à la lumière de la situation nouvelle résultant de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, ainsi que des récents événements dans le Pacifique, et qu'il avait reçu de l'Australie certaines demandes, lesquelles étaient à l'étude. La dépêche indique la forme sous laquelle la demande a été faite et donne à entendre qu'elle sera agréée sous la forme indiquée. Ne connaissant pas encore les termes précis dans lesquels le premier ministre s'est exprimé à la Chambre des communes anglaise et ne sachant pas exactement quelle décision le gouvernement britannique a prise, je ne suis pas en état d'indiquer les mesures que l'on attend du Canada ou qu'on l'invitera à prendre. Toutefois, je promets à mon honorable ami que, dès qu'il sera possible de le faire, je communiquerai à la Chambre la nature exacte de la représentation envisagée des gouvernements des dominions dans le cabinet de la Grande-Bretagne et je serai certainement heureux d'indiquer l'attitude du Canada en la matière. Voilà tout ce que je puis dire à présent en réponse à la question

de mon honorable ami. J'ai demandé communication du texte de la déclaration du premier ministre, afin que je l'aie devant moi avant de répondre à toute question officiellement.

L'autre question a trait à l'attitude que j'ai prise à Washington à propos d'un conseil de guerre suprême des Alliés et à une déclaration faite à la presse selon laquelle j'aurais insisté pour que le Canada soit représenté séparément à ce moment-là, au lieu de me montrer favorable à la collaboration du Canada avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis aux mesures qu'on jugera les plus utiles. Je réponds à mon honorable ami que je n'ai rien dit à Washington concernant la représentation séparée du Canada dans la direction commune de l'effort de guerre; l'attitude que j'ai prise à Washington est la même que par le passé et ne changera en rien à l'avenir, en ce qui concerne la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Je m'efforcerai toujours d'adopter le point de vue susceptible de contribuer le plus efficacement à amener tous les gouvernements intéressés à collaborer entre eux, de façon à assurer dans la mesure du possible l'efficacité de notre effort commun.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser une question au premier ministre, étant donné ce qu'il a dit à Washington touchant l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Le Canada peut-il agir dans le moment, sans consulter la Grande-Bretagne et les autres dominions? Nous avons des devoirs à l'égard des autres dominions et de l'Empire, et à mon avis, nous devrions les consulter avant de prendre une décision.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami fait allusion à ce que j'aurais dit à Washington au sujet de l'Amérique du Sud. Je ne me rappelle pas avoir prononcé une seule parole touchant l'Amérique du Sud lors de mon voyage à Washington. Mon honorable ami et beaucoup d'autres qui habitent Toronto ont le tort de prendre trop à la lettre tout ce que publient certains journaux.

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

DÉCLARATION FAITE PAR M. GODBOUT À MONTRÉAL LE 26 JANVIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser au premier ministre une question fondée sur le rapport d'un discours important et significatif prononcé hier soir par le premier de Québec à Montréal, au cours duquel ce dernier aurait déclaré ce qui suit:

> Nous avons M. King, qui a toujours été opposé à la conscription;

et aussi:

> Nous avons à la tête du parti libéral M. King, qui est anticonscriptionniste;

et encore:

> M. King est opposé à la conscription.

La déclaration de M. Godbout est-elle exacte? Existe-t-il, expressément ou implicitement, quelque promesse, entente ou engagement entre lui-même et M. Godbout, ou entre lui-même et toute autre personne, à l'effet qu'aucune mesure ne sera prise en vue d'assurer l'instruction militaire obligatoire pour le service outre-mer, même si la réponse au plébiscite est affirmative et s'il est libéré de son engagement?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dois tout d'abord déclarer à mon honorable ami que je n'ai rien devant moi et qu'il n'a rien devant lui touchant ce que M. Godbout est censé avoir dit hier soir et que je ne suis pas en mesure, par conséquent, de dire si des remarques attribuées au premier ministre de Québec ont été rapportées exactement ou inexactement.

Mais cela importe moins qu'une réponse directe à la question relative à mon attitude touchant la conscription, tant au Canada que pour le service outre-mer, soit dans le passé, soit dans le moment présent, soit pour l'avenir.

Au cours de mes remarques d'hier, que l'on peut maintenant consulter au compte rendu, j'ai cherché à dissiper tous les doutes à ce sujet. J'ai alors répété en partie ce qu'en d'autres circonstances j'ai dit ici même sur le même sujet. L'honorable député trouvera la réponse à sa question dans mes paroles d'hier qui se trouvent à la page 47 du compte rendu et qui sont une répétition de ce que j'ai dit ici même le 12 novembre dernier:

> La conscription considérée comme l'enrôlement sélectif obligatoire pour le service national, procède d'un principe que notre Gouvernement a énoncé dans la loi de la mobilisation des ressources nationales qu'il a fait adopter au cours d'une session antérieure du Parlement. Pour ce qui est de la célérité avec laquelle ce principe doit être appliqué et de l'étendue de son application, c'est là une question qu'il appartient au Gouvernement de régler, et il le fera en se basant sur tous les renseignements qu'il possède quant aux besoins de notre effort de guerre et en tenant compte de la mesure dans laquelle notre pays pourra y faire face.
>
> Je veux qu'il soit très bien compris que je suis en faveur du principe du service national

obligatoire et sélectif pour le Canada, au Canada. Je n'ai jamais pris d'autre attitude. J'ai toujours été de cet avis. Nous avons appliqué ce principe dans le domaine de l'instruction militaire et dans plusieurs autres que je pourrais indiquer. La Chambre apprendra dans quelle mesure additionnelle il sera appliqué lorsque le Gouvernement annoncera ses décisions sur cette question.

S'il veut consulter également la page 51 du hansard, numéro d'hier, il y trouvera cette autre citation de mes paroles du 12 novembre dernier:

Néanmoins, en ce qui concerne la conscription pour le service outre-mer dans les forces armées du Canada, je dois dire que cette question a été soumise au peuple canadien lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en temps de guerre et à l'occasion desquelles les chefs de tous les partis politiques ont exposé leur programme aux électeurs, et que le peuple canadien s'est prononcé contre la conscription pour le service outre-mer. Pour ma part, je n'entends pas prendre la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer sans que le peuple ait été consulté sur cette question.

Telle est l'attitude que j'ai exposée maintes et maintes fois en cette enceinte mais jamais peut-être de façon aussi claire et aussi catégorique qu'hier et le 12 novembre dernier.

Je passe maintenant à l'autre question de l'honorable député qui voudrait savoir quelle suite nous entendons donner au plébiscite. Je pensais avoir répondu d'avance à cette question dans mes remarques d'hier après-midi qui se trouvent à la page 34 du hansard. J'ai en effet déclaré ce qui suit:

Mon honorable ami me demande ce que je vais faire au sujet de l'opinion que le peuple pourra exprimer sur une question qui lui sera soumise. Je lui réponds que, cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux. Réclamant comme je le fais une entière liberté d'action pour le Gouvernement, je n'irai certes pas me lier les mains.

Ces paroles répondent à cette partie de la question de l'honorable député.

L'honorable député a demandé également s'il existait entre M. Godbout et moi-même une entente, tacite ou expresse, au sujet des suites que j'entendais donner au plébiscite. Je dois lui dire qu'il n'existe aucune entente, tacite ou expresse, entre moi-même et M. Godbout ou qui que ce soit au monde quant à la ligne de conduite que je me propose d'adopter une fois que le peuple aura déclaré s'il entend ou non laisser toute liberté d'action au Gouvernement.

Je dois ajouter que toute ligne de conduite adoptée par moi le sera à la lumière des conditions telles que je les connaîtrai en ma qualité de membre du cabinet, c'est-à-dire des conditions telles que je les connaîtrai au pays, ou de ce que je connaîtrai de la situation à l'étranger.

[Le très hon. Mackenzie King.]

AIDE À LA GRANDE-BRETAGNE

MATÉRIEL DE GUERRE, VIVRES ET PRÊT SANS INTÉRÊT—REMERCIEMENTS DE M. CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On voudra bien me permettre de communiquer à la Chambre certains renseignements que j'ai reçus ce matin. Hier, comme on se le rappellera, j'ai fait part aux Communes de l'offre que le gouvernement canadien avait faite au gouvernement anglais de lui fournir du matériel, des munitions, des vivres et autres approvisionnements au cours de l'année, et de prendre à sa charge les obligations financières que cette offre comporterait.

J'ai reçu, aujourd'hui, par l'entremise du haut-commissaire du Royaume-Uni le texte exact des paroles employées par le premier ministre Churchill à la Chambre des communes en acceptant cette offre. Je vous lirai la déclaration du premier ministre. M. Churchill s'est exprimé dans les termes suivants:

Ayant traversé l'Atlantique il était évidemment de mon devoir de visiter le grand dominion du Canada. La Chambre a sans doute lu avec admiration et beaucoup d'intérêt le discours prononcé par le premier ministre du Canada, hier, sur la grande et toujours croissante contribution que ce pays apporte à la cause commune en hommes, en argent et en matériel. L'offre financière que le gouvernement canadien a faite à notre pays représente une partie importante de cette contribution. La somme en jeu est d'un milliard de dollars canadiens, soit environ 225 millions de livres sterling. Je sais que la Chambre désire que je fasse part de notre très vive gratitude au gouvernement du Canada pour cette offre des plus généreuses. L'histoire de l'Empire britannique ne rapporte pas d'exemple d'une telle générosité, et c'est une preuve convaincante de la détermination du Canada de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la poursuite heureuse de la guerre.

J'ai également reçu ce matin un câblogramme du premier ministre de Grande-Bretagne, avec l'autorisation de le rendre public. Je vous lirai donc ce câblogramme qu'à titre de premier ministre. M. Churchill m'a adressé officiellement:

On vient de porter à ma connaissance les propositions très généreuses et de grande portée que vous avez présentées aujourd'hui à la Chambre des communes à Ottawa. Je me rappelle les mémorables paroles que vous prononciez à Mansion House quand vous disiez: "Les Canadiens sont fiers de partager votre fardeau; et ils sont résolus de le partager jusqu'à l'ultime limite de leurs forces". Sous votre direction le Canada a fourni maintes preuves de la résolution qui l'anime, dans tous les domaines, de notre effort collectif et il m'a été donné récemment de constater par moi-même le bel esprit qui vous inspire tous. Le Parlement et le peuple britannique, forts de cet appui, partageront ma profonde gratitude. En cette heure où toutes les nations doivent tendre leurs efforts pour assurer la victoire, vous avez une fois de plus

clairement démontré au monde que le Canada mettra en œuvre toutes ses ressources et toutes ses énergies dans la lutte pour la liberté.

CONFÉRENCE PANAMÉRICAINE

ATTITUDE DU CANADA AU SUJET DE LA CRÉATION PROJETÉE D'UNE MONNAIE INTERNATIONALE LIBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Le 21 janvier 1942, le *Journal* d'Edmonton a publié l'exposé d'un projet qui doit être soumis à la conférence de Rio de Janeiro. L'article 2 de ce projet, d'après cet article, est ainsi conçu:

Création d'une monnaie internationale libre pour faciliter l'écoulement des marchandises et prévenir les délais. Elle serait fondée sur l'étalon d'or et, outre les nations d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Chine, la Hollande, l'Inde et tous les dominions britanniques signeraient cet accord. Toutes les réserves d'or des Alliés seraient mises en commun. Les pays de l'Amérique latine consentiraient à stabiliser leurs monnaies nationales à la valeur de la monnaie internationale libre.

Je désire demander au premier ministre (M. Mackenzie King) si le gouvernement canadien s'est engagé de quelque manière à ce sujet. Si la réponse est négative, je voudrais alors lui poser cette autre question: Le gouvernement canadien a-t-il directement ou indirectement donné aux autorités américaines lieu de croire qu'il serait en faveur d'un tel projet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La réponse à la première question est négative. Quant à la deuxième question, je puis dire que le gouvernement canadien n'a pas, que je sache, échangé de communications avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet de cette affaire. Je devrais peut-être ajouter que le cabinet ignorait totalement l'existence d'un tel projet avant que son attention eût été attirée, comme l'a été celle de l'honorable député, sur l'exposé publié dans les journaux. Après avoir pris connaissance de cet article, le Gouvernement est allé aux renseignements dans le simple but d'en vérifier l'authenticité. A ma connaissance, c'est là toute la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre les deux pays.

PERSONNES À LA CHARGE DE SOLDATS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE TRAVAIL DU BUREAU DES SYNDICS DES ALLOCATIONS FAMILIALES.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Le ministre de la Défence nationale pourrait-il me dire si le cabinet a pris une nouvelle décision en ce qui concerne le versement d'indemnités de vie chère en temps de guerre aux personnes à la charge de soldats. Le ministre et le premier ministre m'ont tous deux déclaré ici, le 14 novembre que, pendant l'intersession, des bureaux régionaux chargés d'examiner les cas de dénuement seraient institués dans les districts militaires, ce qui est absolument inutile. Il y a assurément lieu d'agir. En quoi consiste le nouveau programme concernant les indemnités aux personnes à la charge de soldats? A Toronto, un grand nombre de gens souffrent déjà cet hiver et rien ne se fait.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): J'ai l'impression que mon honorable ami se sert d'un terme impropre. Il veut sans doute parler du bureau des syndics des allocations familiales dont la création a été annoncée en novembre dernier par mon collègue, le ministre des Finances. Le bureau, déjà nommé, est à s'organiser. Pour la gouverne de mon honorable ami, je puis dire que, dans les grands centres, les présidents ont déjà été désignés et que les comités sont en voie d'organisation. Je serai heureux de faire parvenir à mon honorable ami s'il n'en a pas encore pris connaissance, un exemplaire du décret du conseil instituant le bureau, définissant ses pouvoirs et énonçant les principes généraux qui régissent son activité.

M. CHURCH: Y a-t-il eu réunion d'un tel bureau régional à Toronto, et combien de cas a-t-il examiné?

L'hon. M. RALSTON: Je ne sache pas qu'il y ait encore eu de réunion du bureau régional de Toronto. J'ai eu hier un entretien téléphonique avec le président.

M. CHURCH: Il serait beaucoup plus judicieux d'affecter des fonds à cette fin qu'à un plébiscite.

INTERNEMENTS

PÉTITION DE PERSONNES INTERNÉES À HULL (P.Q.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Le 14 novembre, l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) déposait une pétition en faveur de certains internés. Or, d'après les *Procès-Verbaux* du 21 janvier, après examen, cette pétition a été trouvée en règle. Conformément à l'article 68 (commentaire n° 713), il y a maintenant lieu de réclamer lecture de cette pétition. Je propose donc que l'on en donne lecture, peut-être à la prochaine séance de la Chambre, au cas où la pétition ne serait pas disponible en ce moment.

44562—5
ÉDITION REVISÉE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je me demande un peu s'il ne s'agit pas là d'une question qui relève de la dernière plutôt que de la présente session du Parlement. Aussi aimerais-je tout d'abord m'informer auprès du greffier de la Chambre si une question qui se rattache aux délibérations de la dernière session ne doit pas être formellement présentée de nouveau avant d'être remise à l'étude.

DÉFENSE COMMUNE

POSSIBILITÉ DE L'ENVOI DE SOLDATS CANADIENS À L'AIDE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Vu nos engagements relatifs à la défense commune avec les Etats-Unis, puis-je demander au premier ministre si des unités de la sixième division seraient disponibles pour aller à l'aide des Etats-Unis advenant une attaque sur la côte de ce pays.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A mon avis, il appartiendrait aux autorités militaires de répondre à une question de ce genre; elles ont sans doute pris la chose en sérieuse considération. Elles croient probablement opportun de s'abstenir de toute déclaration publique en ce moment, mais la question est certainement de celles qui devraient leur être référées en premier lieu.

LE PLAFOND DES SALAIRES

ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX RÉGIONAUX DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Nord): Le ministre du Travail suppléant peut-il dire à la Chambre quand seront établis les différents conseils qui s'occuperont des traitements et salaires maximums dans les diverses régions du pays?

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Je me demande si l'honorable député veut parler des conseils régionaux?

M. HOMUTH: Oui.

L'hon. M. McLARTY: Puis-je dire alors, bien que je n'aie reçu aucun renseignement nouveau depuis quelques jours, que j'ai l'impression que non seulement le Conseil national du travail en temps de guerre mais aussi les conseils régionaux ont été complètement organisés dans le pays. Cependant, j'irai aux informations à ce sujet et répondrai à l'honorable député demain.

[M. MacInnis.]

LES IMPÔTS

ACCORDS AVEC LES PROVINCES CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET LA TAXE DES COMPAGNIES.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Le chef de l'opposition (M. Hanson) m'a demandé de déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires des projets d'accords entre le Dominion et les divers gouvernements provinciaux. Je les dépose sur le Bureau aujourd'hui, mais j'aimerais à cette occasion faire la déclaration suivante:

On annexera aux accords une liste des impôts que sont appelés à abandonner les provinces et leurs municipalités. Cette liste constituera l'annexe A. On annexera des listes semblables relativement aux impôts que les provinces et leurs municipalités continueront de prélever. Ces dernières listes constitueront les annexes B et C. Sauf dans le cas de la Colombie-Britannique, ces listes ne sont pas encore prêtes; voilà pourquoi elles ne sont pas annexées aux projets d'accord que je vais déposer.

Les autorités provinciales étudient et vérifient en ce moment les accords projetés et il se peut qu'avant d'être signés ceux-ci subissent quelques modifications d'ordre secondaire quant à la rédaction ou aux montants spécifiés. Je ne m'y attends aucunement, mais il se peut que quelque situation imprévisible vienne imposer quelques changements. Ainsi, une province peut contester l'exactitude des chiffres ou soulever quelque autre point de fait. Je ne m'attends pas qu'il en soit ainsi, mais s'il se présentait quelque erreur de peu d'importance dans les chiffres, nous aimerions à la rectifier. Tout changement sera certainement d'importance secondaire, mais tant que les provinces n'auront pas vérifié les projets d'accord, je ne puis pas dire que ceux-ci sont présentés sous leur forme définitive.

L'hon. M. HANSON: Dois-je comprendre que l'accord ne renferme aucune des annexes, sauf dans le cas de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. ILSLEY: Non; il y a des annexes à certains accords.

L'hon. M. HANSON: Dans tous les cas?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, dans tous les cas. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, je crois que toutes les annexes y sont.

L'hon. M. HANSON: Et en ce qui concerne les autres provinces, les annexes ne sont pas tout à fait au point?

L'hon. M. ILSLEY: Exactement.

L'hon. M. HANSON: Seront-elles déposées plus tard, lorsqu'elles seront au point?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Je ne manquerai pas de déposer les accords lorsqu'ils seront au point.

L'hon. M. HANSON: Cela veut dire, naturellement, une fois le fait accompli.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DE DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 26 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord adresser mes félicitations à l'honorable député de Hull (M. Fournier), à l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), au chef de l'opposition (M. Hanson), à l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et au premier ministre (M. Mackenzie King). J'estime que le chef de l'opposition nous a servi hier la meilleure pièce d'éloquence de sa vie, et je regrette beaucoup qu'il doive abandonner le poste qu'il occupe présentement. Il est peut-être la victime d'un groupe occulte, ou encore il se peut qu'il subisse l'influence de doctrines surannées ou d'idées réactionnaires.

L'honorable député de Rosetown-Biggar a prononcé un bon discours, comme il en a l'habitude. Le premier ministre s'est admirablement acquitté de sa tâche dans les deux discours qu'il a prononcés depuis l'ouverture de la session. L'éloge qu'il a fait du très honorable Ernest Lapointe est un modèle de beauté et d'éloquence. Le discours qu'il a prononcé hier fait grandement honneur, semble-t-il, à son auteur, vétéran de tant de luttes politiques; c'est un exposé long et complet, et l'orateur a fait preuve d'endurance, d'esprit d'organisation, d'énergie, d'habileté politique, d'idéalisme, d'esprit démocratique et de courage. Je ne crois pas, en m'exprimant ainsi, verser dans l'exagération.

Quand il a abordé les questions nouvelles, les preuves de son courage étaient évidentes. On dit couramment que l'homme qui a dépassé cinquante-cinq ans peut difficilement s'attaquer à des problèmes nouveaux. Notre premier ministre a démontré que cette opinion était tout à fait erronée. Il a parlé du prêt énorme consenti à la Grande-Bretagne—c'est une chose bien nouvelle que ce don colossal fait à la mère-patrie. Il a énuméré les vastes dépenses relatives à ces projets immenses et nouveaux et s'est montré disposé, ce que j'admire chez lui, je l'avoue, à envisager la réalité. Il a courageusement envisagé le fait que la Grande-Bretagne ne peut rencontrer ses obligations alors que le Canada est en mesure de le faire.

Je suppose qu'il en est plusieurs à la Chambre qui se demandent comment il peut en être ainsi. C'est chose impossible pour celui qui s'en tient aux doctrines orthodoxes, mais bien naturelle pour le parti de la réforme monétaire. Cette vérité finit par pénétrer, si on me permet cette expression, dans la tête même des plus réactionnaires, prouvée qu'elle est par les événements. Je me demande s'il reste encore beaucoup de gens se demandant, aussi naturellement que par le passé d'où peut provenir tout cet argent. Combien se rappelleront cete méthode lorsqu'il s'agira du bien-être de la population canadienne?

Le premier ministre, envisageant la réalité, a reconnu que le Canada possède plus que le nécessaire. Je l'admets absolument. Il nous a fait remarquer que les Canadiens devraient être sains d'esprit et de corps. N'est-il pas étrange qu'on l'ait oublié si longtemps?

Cependant, il existe deux questions qu'il n'a pas envisagées. Il l'aurait sans doute fait s'il en eût compris la nécessité. S'il a gardé le silence, ce n'est pas manque de courage. La première de ces questions, c'est celle des objets de la guerre. Il est grandement temps de nous faire quelque idée de notre but dans la poursuite de la guerre, afin que nous, membres du Parlement, ainsi que nos commettants, puissions en discuter. Il va de soi que la guerre se terminera et alors, n'est-il pas possible, comme ce fut le cas à la fin du dernier conflit, que tout se fasse à la hâte? Puis quelqu'un surgira on ne sait d'où, pour établir la paix. On ne saura même pas qui est responsable d'une telle initiative.

La question suivante qu'il n'a pas exposée, c'est celle de savoir si, après la guerre, tous les Canadiens jouiront de la sécurité économique et de quelle façon. Le premier ministre aurait fort calmé nos alarmes en nous garantissant qu'il sait comment réaliser la chose.

Ce sont des sujets qui préoccupent la population d'un océan à l'autre. Ce sont des sujets qui jettent de l'inquétude dans le cœur des pères et des mères. Le premier ministre aura besoin de tout son courage, et il en a beaucoup, ce dont je le félicite. Les dangers auxquels, d'ordinaire, se heurte un chef, s'accumulent autour de lui, j'en ai peur. Parmi les serviteurs publics dont se compose son organisation de guerre, un trop grand nombre convainquent le peuple canadien que, dans une proportion dangereuse, le service renferme des égotistes vieux jeu, des théoriciens

désorientés,—à preuve notre régime des prix,—ou des égoïstes papelards, souvent les agents serviles d'intérêts antisociaux, se dissimulant derrière la façade de l'intérêt public et le masque de notre effort de guerre, dont le groupe néfaste autorise, aide, encourage ou poursuit activement la réalisation de desseins iniques, à l'insu de ces millions de cœurs nobles qui donnent leur sang, leurs sueurs, leur avoir et leurs larmes.

Avec discernement, vigueur et courage, le premier ministre a l'obligation de procéder à un prompt nettoyage pour débarrasser le pays de ces hommes malfaisants ou de leurs idées néfastes. Il doit s'appliquer à débarrasser le Canada non seulement des gens médiocres occupant des emplois bien rémunérés, mais aussi de certains richards qui remplissent avec satisfaction et avidité des emplois peu rétribués.

A la seule vue des honorables députés de Brantford (M. Macdonald), de Hull (M. Fournier), de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), de Parry-Sound (M. Slaght) ou de Rosedale (M. Jackson), mon cœur débordera de sentiments d'appréciation, de sympathie et d'amitié. Ils en surgiront toujours pour accueillir chacun des cinq députés, qui, à titre de délégués de l'association parlementaire de l'Empire, ont eu avec moi le privilège d'entreprendre ce magnifique voyage en Angleterre. Ce voyage qui n'a pas son pareil pour ce que nous y avons vu, pour le nombre et la qualité des gens que nous avons rencontrés, pour les événements nombreux qui ont rempli chaque jour de cette tournée, événements instructifs, précieux et encourageants. L'Ecriture dit: "Avec tout ce que tu possèdes, acquiers l'intelligence." Nous avons acquis la compréhension, comme aucun de nous n'aurait pu le faire d'autre façon et nous l'avons acquise lorsque nous en avons eu le plus besoin.

Sir Drummond Shiels et M. A. C. Spencer-Hess, représentants du parlement anglais, dont la prévoyance, le travail, le dévouement et la solicitude, du côté anglais, joints à la toujours active efficacité de sir Howard d'Egville, du côté américain, ont enrichi chacun de nos jours, M. Beauchesne, dont l'ardeur infatigable et scrupuleuse a prévu tous les détails essentiels dès notre départ d'Ottawa, et le premier ministre (M. Mackenzie King), dont la prévoyance, la compréhension, la conscience et la patience ont en fin de compte permis l'organisation de la délégation, ont tous droit à ma gratitude, ainsi qu'à celle des gens de ma circonscription, de ma province et de mon pays. En vue de reconnaître et de m'acquitter dans une faible mesure de ma part de cette dette, je tiens à remercier publiquement ici ces messieurs et à les assurer que le résultat de cette visite, tant pour le Canada que le Commonwealth, se révélera, je crois, à la hauteur de tout ce que le voyage a coûté.

Maintes fois, en traversant des centaines de milles de riche campagne anglaise et parcourant les villes affligées, telles que Portsmouth, Glasgow, Liverpool et Coventry; maintes fois, en visitant de vastes usines de guerre, en contemplant leurs admirables procédés et en conversant avec leurs ouvriers; maintes fois, en faisant la revue de nos forces combattantes et en nous entretenant avec nos soldats, nos marins et nos aviateurs, j'ai souhaité que tous les Canadiens fussent avec nous. Nos gens à l'aise sauraient alors, comme nous le savons, ce que cela veut dire que d'être dépourvu ou très à court d'œufs, de lait, de bœuf, de porc, de fromage, de beurre, de sucre, de confitures et de fruits, denrées alimentaires dont les Canadiens se régalent et qu'ils estiment nécessaires. Peut-être comprendraient-ils les sentiments de ceux qui habitent un pays qui, tout en produisant ces denrées jusqu'à la pleine limite de ses ressources, ne peut s'en procurer assez pour sa subsistance sans les faire venir d'au delà un océan infesté par l'ennemi. Nos gens fortunés comprendraient peut-être que leur existence même dépend du menu peuple qui vit et éprouve des sentiments, qui désire et qui gagne sa vie, qui mérite et devrait recevoir ce qu'un trop grand nombre de nos concitoyens ne reçoivent pas.

Je passe maintenant de notre voyage en Grande-Bretagne à l'examen du discours du trône. Deux choses ont retenu mon attention. La première, c'est le plébiscite envisagé et la deuxième, l'idée d'un programme équilibré pour la production de denrées alimentaires.

L'attitude du premier ministre m'étonne, en dépit de l'explication détaillée qu'il en a donnée. D'abord, il montre la nécessité de la conscription, non pas pour l'aviation, non pas pour la marine, mais pour l'armée. Puis il fait ressortir l'étendue de l'effort de guerre canadien dans la production de matériel de toutes sortes, effort dont l'ampleur, semble-t-il, correspond à la pleine capacité de nos ressources en hommes. Il promet une expansion presque illimitée de la production, sans indiquer d'où viendra la main-d'œuvre nécessaire. Ensuite, ayant montré que la main-d'œuvre disponible est insuffisante à cette autre activité, il se propose, apparemment, d'assujettir à la conscription une partie de cette main-d'œuvre insuffisante, afin d'édifier une armée encore plus considérable. Bref, ayant démontré que la nécessité de la conscription pour les forces combattantes est encore à peu près non existante, nous ayant convaincus que l'affectation à l'armée d'une proportion encore

plus considérable de notre matériel humain compromettrait notre production essentielle, il donne à entendre que la conscription pour l'armée est indispensable à notre effort de guerre et il risque la destruction de l'unité canadienne en tenant un plébiscite destiné à lui donner carte blanche, censément afin qu'il puisse présenter un programme dont, apparemment, il n'a pas besoin et qu'il ne pourrait mettre en œuvre qu'au risque d'affaiblir notre effort de guerre.

Dès avant la déclaration de la guerre, les tenants du crédit social ont fait valoir la possibilité d'assurer à toutes nos forces combattantes les recrues nécessaires à tout moment, en utilisant le crédit national pour verser aux soldats, aux marins et aux aviateurs des soldes plus élevées et en leur garantissant, à eux et à leurs familles, une réelle sécurité dans l'après-guerre. Augmentez la solde, les pensions et les allocations, assurez du travail aux démobilisés, et vous remplirez vos rangs rapidement. Voilà ce que feraient les tenants du crédit social. En outre, il y aurait plus d'égalité dans le sacrifice. Lors d'un caucus de députés du crédit social et de membres du cabinet de l'Alberta, tenu à Edmonton, on a publié, le 5 septembre 1939, une déclaration contenant les passages suivants:

A notre avis, le Canada devrait financer sa part de cette guerre non pas par la création de dettes énormes, mais de la façon suivante:

a) Création par le gouvernement du crédit et de la monnaie nécessaires et réglementation déterminée des prix en vue de prévenir toute forte hausse inflationnaire de ces derniers;

Je me permets de signaler que les membres du crédit social avaient prévu cette réglementation des prix. Je poursuis:

b) Emprunt à l'étranger seulement en vue d'obtenir les biens et les services nécessaires et que notre population n'est pas en mesure de fournir.

Nous appuyons fortement les justes demandes de la population en vue d'obtenir la plus grande égalité possible de sacrifice,

a) en mettant un embargo sur le capital et les immobilisations à partir du jour de la déclaration de la guerre;

b) en exigeant des institutions financières et des corporations qu'elles déclarent toutes leurs réserves cachées à la date de la déclaration de la guerre, et que le gouvernement fédéral établisse la conscription de ces réserves;

c) en établissant une échelle plus fortement graduée d'impôts sur le revenu et les bénéfices.

Nous demandons que la conscription des ressources matérielles et financières en vue d'obtenir la plus grande égalité possible de sacrifice, telle que décrite plus haut, soit établie avant la conscription des hommes.

Il est regrettable que le premier ministre ait agi de façon qu'il se sente obligé de recourir à un plébiscite. Mais de l'avis d'un grand nombre, étant telle la situation, la seule façon logique pour son parti d'en sortir, apparemment, semble être la tenue d'un plébiscite.

Ces observations étant faites au sujet du plébiscite, abordons maintenant le programme de production équilibrée, second point qui a éveillé mon intérêt. Par ces termes le premier ministre entend, j'imagine, soit (a) l'équilibre de l'économie canadienne tout entière soit (b) la production équilibrée de chaque denrée essentielle à l'effort de guerre. Quel qu'en soit le sens, l'agriculture doit faire l'objet de notre premier souci. C'est la plus importante de toutes nos industries. Nos cultivateurs produisent actuellement à perte. Peut-être n'en est-il pas ainsi dans certaines provinces, mais j'affirme sans crainte d'être trouvé en défaut que les cultivateurs du Canada produisent actuellement à perte. Tandis que les fabricants de munitions de guerre rentrent dans leurs frais et encaissent un bénéfice de dix pour cent, on constatera que les cultivateurs, en somme, produisent à dix pour cent au-dessous du prix de revient.

Que fait le Gouvernement pour accroître la production des denrées du sol? Par quel procédé le Gouvernement fait-il connaître à la province, au comté, à la municipalité, au district scolaire et au cultivateur, premièrement, ce qu'il désire que le cultivateur ou la région produisent; deuxièmement, ce que le Gouvernement pourrait aider à produire et comment il aiderait; troisièmement, quelle partie de la production réalisée le Gouvernement absorbera; quatrièmement, quelle protection le Gouvernement garantira au cultivateur qui assurera cette production, et par quels moyens? Le Gouvernement sait-il précisément ce qu'il désire voir produire par chacune de ces unités, par chaque province, comté et municipalité, et pourquoi? De combien d'œufs le Gouvernement a-t-il besoin? Certains rapports voudraient qu'il nous faille 30 millions de douzaines ou autant qu'il est possible d'en produire. Pourquoi ne pas établir ce que peut être la production du pays et répartir cette tâche entre les diverses provinces et poursuivre une campagne rationnelle en vue d'accroître la production?

Combien de bacon le Gouvernement désire-t-il? Quelle quantité peut-il utiliser? Quelle quantité est-il disposé à acheter? Il devrait établir un chiffre à l'avance pour le bacon et pour les autres produits de la ferme. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que les agriculteurs sont dégoûtés des erreurs et de la mauvaise administration partout apparentes dans tout ce qui touche la politique agricole du pays, qu'ils menacent de s'en aller, de s'enrôler, enfin d'abandonner coûte que coûte l'agriculture?

Le Gouvernement a-t-il indiqué à chaque cultivateur le genre de production qu'il attend de lui? Le cas échéant, par quel moyen l'a-t-il fait? Est-il bien sûr que ce message est

parvenu à l'agriculteur? Le Gouvernement sait-il à quoi s'en tenir sur ce que le cultivateur entend faire? Le cas échéant, comment le sait-il?

Il se trouve dans une partie de ma circonscription, par exemple, une compagnie qui s'intéresse depuis quelques années déjà à la production du sucre de betterave. A cette période de l'année, cette société à déjà établi le nombre d'acres qu'elle désire faire ensemencer en betteraves, la production qu'elle entend utiliser et elle envoie ses représentants par toute la région signer avec les cultivateurs des contrats pour le nombre d'acres nécessaires. Ces contrats correspondent à une demi-acre près aux exigences. Elle sait donc exactement le nombre d'acres qui seront ensemencées en betteraves et le cultivateur est assuré d'un marché pour une certaine quantité de betteraves à un prix qui lui est connu à un dollar près et même plus exactement. Si pour les autres denrées, le Gouvernement adoptait un système de ce genre pour chaque province et chaque comté du pays, quelle différence et quel surcroît de sécurité, de paix et de confort pour les cultivateurs!

Qu'a fait le Gouvernement en vue de trouver des bras pour remplacer ceux des fils de cultivateur enrôlés dans l'armée? Le cultivateur sait-il ce qu'entend faire le Gouvernement à ce sujet? Le Gouvernement l'a-t-il fait savoir à chacun en particulier?

M. CHURCH: Le Gouvernement doit tenir un plébiscite.

M. BLACKMORE: Le Gouvernement sait-il que le cultivateur peut vendre ses vaches de reproduction, ses poulets, son outillage et même sa ferme ou l'abandonner parce qu'il ne peut acquitter ses impôts, et si cela se produit dans une très grande partie des régions agricoles au Canada, l'effet sur notre capacité de production, au cours des deux prochaines années, sera désastreux. Comment se fait-il que les fonctionnaires à la tête du ministère de l'Agriculture ne se rendent pas compte de ces choses? Qu'arrivera-t-il? Si on n'y prend garde, nous verrons la répétition du désastre de Hong-Kong dans le domaine agricole. Quelque député ministériel me demandera peut-être: Qui aurait pu prévoir ces événements pour nous à un certain moment? Au sujet de Hong-Kong, j'affirme que 95 p. 100 des Canadiens se rendaient compte de ce qui arriverait avant bien longtemps. Apparemment, les exceptions se trouvaient toutes dans le cabinet. De même, 95 p. 100 des cultivateurs prévoient la catastrophe qui s'annonce pour ce qui est de l'agriculture. Pourquoi le Gouvernement ne peut-il s'en rendre compte?

Quelles mesures le Gouvernement prend-il en vue de réserver un approvisionnement

d'électricité pour les cultivateurs? Il y a des restrictions sur l'électricité. Comment les cultivateurs pourront-ils se tirer d'affaire sans énergie électrique?

Comment le Gouvernement s'y prendra-t-il pour fournir des devises aux cultivateurs? Verra-t-il à ce que les banques prêtent de l'argent aux agriculteurs pour la production de certaines denrées, et, si elles négligent de le faire, est-ce qu'un autre organisme leur consentira des prêts, à des conditions qui leur permettront de payer un loyer pour l'utilisation de cet argent? Le Gouvernement protégera-t-il les cultivateurs en cas de malheur? Pourquoi n'existe-t-il pas un comité agricole qui s'occuperait des priorités dans ce domaine? Il en existe dans tous les autres cas,—on a établi des priorités relativement au caoutchouc, à la machinerie, aux produits chimiques, à l'électricité, au gaz, à l'huile et au capital humain.

Apparemment, la seule personne à qui l'on demande de se tirer d'affaire toute seule est le malheureux cultivateur, isolé et non organisé, celui-là précisément envers qui le Gouvernement devrait faire preuve de la plus grande sollicitude.

Sur quelle base a été établi le plafond des prix imposé aux divers produits agricoles? Autant que je sache, aucune personne intelligente ne peut s'imaginer quelle base on a utilisée. En admettant que les prix ont été immobilisés en prenant pour base une certaine période, personne ne peut dire qu'il convenait de choisir cette période si l'on voulait protéger l'avenir du pays pour des années et et des années après la guerre. Le premier ministre disait au mois d'octobre qu'il faudrait faire quelque chose pour l'agriculture. Qu'a-t-il fait? Sait-il ce qu'il conviendrait de faire? Sinon, qui en décidera? Le premier ministre sait-il quels sont les frais actuels de la production agricole? S'il ne le sait pas, qui le sait? Que fait le premier ministre à ce sujet-là? Est-il certain que quelqu'un en sait quelque chose ou s'est-il donné la peine de chercher s'il en était ainsi?

Me reportant à l'indice Searle du 22 janvier, je trouve que le coût de 147 denrées qu'achète le cultivateur de l'Ouest est de 151.2 p. 100 de ce qu'il était en 1913-1914, cependant que le prix du blé est de 14 p. 100 plus bas qu'il n'était en 1913-1914. Inutile d'ajouter des commentaires.

Le Canada se doit d'adopter un véritable programme agricole reconnaissant que nous avons besoin des cultivateurs,—de tous les cultivateurs,— aujourd'hui, que nous en aurons besoin demain et que les enfants de nos enfants en auront également besoin. A l'heure actuelle, le Canada ne crucifie pas ses

cultivateurs; il les torture jusqu'à la mort en leur faisant souffrir toutes sortes de tourments. Je voudrais lire ici une déclaration qui suffira, à mon avis, à prouver cette affirmation. C'est un passage d'un article intitulé "Quelle part du revenu national reçoit le cultivateur" et préparé par le professeur Coote de l'université McGill, au printemps de 1941. Je cite:

Les personnes qui vivent sur des fermes et qui tirent leurs subsistance de l'agriculture forment à peu près le tiers de la population du Canada. Leur part de revenu national de 1926 à 1929 a représenté en moyenne le sixième du total et le revenu total moyen d'une ferme au cours de cette période a été de $1,007 par année. La moyenne du revenu en espèces pendant la même période a été de $791 par année...

Au cours des onze années écoulées de 1930 à 1940, le revenu moyen par famille agricole a baissé à $468 par année et la part moyenne du revenu national n'a représenté que 9.8 p. 100. Pendant la même période la moyenne du revenu en espèces par famille de cultivateur est tombée à $329 par année. En d'autres termes, le revenu total moyen d'une famille agricole a diminué de 53 p. 100 et la moyenne du revenu en espèces a baissé de 58 p. 100.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'industrie manufacturière...

Je me hâte de dire, monsieur l'Orateur, que je ne fais aucun reproche aux industriels.

...nous constatons que la moyenne du salaire annuel d'un ouvrier pendant les années 1926 à 1929 était de $1,017 et que, pendant les neuf années subséquentes jusqu'en 1937, elle a été de $902, une diminution de 12 p. 100 au regard d'une baisse de 53 p. 100 dans le cas du cultivateur. Au cours de la même période, la moyenne des salaires payés dans l'industrie a été de $1,894 et $1,724, soit une baisse de 10 p. 100 seulement. Personne n'a envié le sort de l'ouvrier industriel depuis dix ans; son emploi a été irrégulier et son revenu, faible. Toutefois, en comparaison, le sort du cultivateur a été désastreux.

D'après les données du dernier recensement, la mise moyenne de fonds sur une ferme canadienne était de $7,000 en chiffres ronds. En dépit de ce fait, le revenu moyen pour les "bonnes" années 1926 à 1929 a été un peu moindre que le revenu moyen de l'ouvrier industriel dont la mise de fonds se résume à rien. Et la réduction dans le revenu du cultivateur était de quatre ou cinq fois celle qui s'est produite dans le revenu de l'ouvrier industriel.

Le Gouvernement doit tenir compte de l'importance des denrées alimentaires et des gens. En premier lieu, le Canada doit savoir ce qu'il veut. En second lieu, les cultivateurs doivent être mis au courant,—non pas simplement au moyen d'un vague feuillet disant aux gens "nous voulons un troupeau sur chaque ferme". Le cultivateur veut savoir s'il fera ses frais s'il remplit son poulailler de volailles cette année. Il veut pouvoir se demander: vais-je retirer assez d'argent pour payer le temps que je vais consacrer à leur soin? Nous devrions avoir, par exemple, un poulailler bien rempli dans la moitié des lots de ville et de village. Pourquoi n'en est-il pas ainsi? Simplement parce que nous n'administrons pas intelligemment la production.

Troisièmement, l'Etat devrait garantir aux agriculteurs des moyens de production. Il devrait leur assurer également biens, services et numéraire. Enfin, nous devrions les protéger, en premier lieu, à l'égard des prix. Voilà qui est de toute première importance. Le cultivateur devrait être sûr de réaliser son prix de revient plus un bénéfice raisonnable. En second lieu, l'Etat devrait le protéger en ce qui a trait aux débouchés, il devrait avoir l'assurance que toute perte résultant d'une pléthore de denrées ne sera pas imputée sur son propre budget. Nous devrions être en mesure de promettre au fermier à l'aise que, contrairement à ce qui s'est produit la dernière fois, il ne sera pas seul à subir la perte qui pourrait résulter après la guerre d'une baisse des cours des bestiaux, au cas où il aurait affecté à l'élevage toutes ses économies, et peut-être le produit d'emprunts. Le sentiment d'incertitude causé par les perspectives de l'après-guerre décourage des milliers de cultivateurs de se livrer à l'élevage, à l'industrie laitière ou à presque tous les autres genres de production agricole. Je parle en connaissance de cause.

Nous devrions protéger le cultivateur contre ses créanciers. Les tribunaux canadiens se montrent très empressés à déclarer inconstitutionnelles les lois provinciales édictées à cette fin. Je me demande pourquoi un organisme fédéral ne ferait pas preuve d'un empressement égal pour faire adopter des lois protégeant l'homme du sol. Je n'entends pas par là que les créanciers doivent être les perdants, mais si nous sommes capables de nous procurer les sommes formidables que nous semblons pouvoir obtenir, pourquoi n'en emploierions-nous pas une partie à protéger les gens qui ont fait crédit à l'agriculteur?

On demandera peut-être où trouver les fonds. C'est là une question que j'aime toujours à traiter et, aujourd'hui, j'ai un peu de renfort. Je me permettrai de lire le compte rendu, paru le 13 novembre 1941 dans l'*Evening Citizen*, d'Ottawa, d'une allocution prononcée par le président de l'Association des banquiers canadiens, M. H. T. Jaffray:

Il a aujourd'hui déclaré, à l'occasion de la cinquantième réunion annuelle, que l'immense développement industriel et l'important accroissement du commerce, au Canada, ont été "si bien, si simplement et si habilement" commandités par les banques à charte que le financement "n'a jamais constitué un problème dans l'effort de guerre canadien". Les banques à charte "restent puissamment consolidées et prêtes à continuer leur appui à l'effort de guerre canadien dans toute la mesure que l'on pourra exiger d'elles".

Monsieur l'Orateur, je suggère en toute humilité, et selon la dictée du gros bon sens, que l'un des principaux besoins de l'heure, dans l'effort de guerre du Canada, c'est le financement d'une saine politique agricole, et je considère que l'on devrait inviter les banques à se mettre à l'œuvre et remplir leur rôle

Mais, avant que le Canada puisse bénéficier d'une production équilibrée, il reste d'autres problèmes à résoudre. Un de ces problèmes, c'est celui qui intéresse l'ouvrier. Le régime actuel a dépouillé l'ouvrier du dernier vestige de la protection que lui avaient value des revendications séculaires. En fait, le gouvernement l'a dépouillé du contrat collectif, de son droit de s'organiser et de son droit de faire la grève. On pourra citer des extraits de certains décrets du conseil pour démontrer que les paroles que je viens de prononcer vont peut-être un peu loin; mais je puis moi-même en citer pour démontrer que ce que je viens de dire n'a rien que de très modéré. Il reste donc aux groupes qui ont enlevé à l'ouvrier la protection dont il jouissait de veiller à ce que l'Etat lui accorde une protection suffisante avant qu'il ne soit poussé au désespoir et que le désastre ne s'ensuive.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai dit tout ce que je crois bon de dire au sujet de l'effort de guerre et de la nécessité d'une production équilibrée au Canada. Je n'éprouve aucune satisfaction d'avoir à dire des choses désagréables, de quelque nature qu'elles soient, mais je me suis senti aujourd'hui contraint de dire des choses passablement acerbes, et j'en dirai de plus acerbes encore, à moins que l'on n'agisse en ce qui concerne l'économie du Canada.

Avant de terminer, je veux m'arrêter un moment sur les deux amendements qui ont été proposés. Je ne critiquerai pas l'amendement proposé par les conservateurs. Je crois que les membres de mon groupe décideront de l'appuyer, parce qu'il constitue un vote de méfiance à l'égard du Gouvernement pour sa négligence à préparer un programme bien équilibré de production en notre pays.

Je ne trouverai pas non plus à redire à l'amendement proposé par la fédération du commonwealth coopératif. Nous supposons que ce groupe en est venu à se ranger à l'opinion que nous avions exprimée avant la déclaration de guerre en 1939. Il approuvera probablement les principes exposés dans l'extrait de la déclaration faite à Edmonton et distribuée aux honorables députés, extrait que j'ai lu tout à l'heure. Par conséquent, on peut compter que nous appuierons l'amendement proposé par la fédération du commonwealth coopératif.

[M. Blackmore.]

M. LIONEL CHEVRIER (Stormont): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre à ceux qui ont déjà pris part au débat pour féliciter sincèrement les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont tous deux admirablement acquittés de leur tâche. Tous deux, en compagnie de quatre autres honorables députés, ont eu le grand privilège et l'avantage insigne de constater les ruines causées dans les Iles britanniques par les suppôts de la tyrannie. De plus, ils ont pu constater sur place la volonté farouche du peuple britannique de poursuivre la guerre en dépit d'immenses difficultés. Leur expérience et leur participation au débat ont été grandement utiles à la Chambre.

On ne peut guère prendre part à la discussion sans d'abord mentionner la perte douloureuse que la mort de l'ancien ministre de la Justice (le très hon. Ernest Lapointe) a fait éprouver à notre pays. C'était un homme intègre, désintéressé, attaché aux traditions, généreux, éloquent, ami de la liberté. En outre, c'était un vrai disciple de Laurier. Ses discours à la Chambre étaient des modèles d'éloquence; plusieurs seront même considérés comme des chefs-d'œuvre. Son influence en cette enceinte et dans le pays tout entier se fera sentir pendant de nombreuses années. C'était un grand Canadien digne de prendre place parmi nos grandes figures publiques.

Le discours du trône débute par une allusion au caractère et à l'ampleur du conflit actuel. Il ne reste plus aucun doute sur son caractère universel. Il atteint tous les continents, y compris le nôtre, et, chaque jour, il se rapproche de plus en plus de nos rives; personne n'en peut prévoir le dénouement.

La première année de la guerre a été remplie de désastres et de désenchantements. Les nations démocratiques se fiaient à une défense d'inertie et au blocus économique. Elles n'étaient pas prêtes. Les chefs des états-majors des pays alliés ont commis une faute grave en pensant qu'ils pouvaient s'endormir confortablement derrière la ligne Maginot, parce que le contournement de cette ligne amena la chute de la France et plaça les nations soucieuses de liberté en face d'une réalité sinistre: sept années de préparation de la jeunesse allemande pour l'agression et une campagne en vue de domination universelle.

La deuxième année des hostilités nous a apporté un peu d'espoir. Elle a débuté par la bataille de Grande-Bretagne, alors que les héros de la Royal Air Force et du Corps d'aviation royal canadien ont sauvé la forteresse de la civilisation, voire la civilisation elle-même. Nous avons eu un regain de confiance à la suite des victoires remportées sur

les Italiens qui, à l'ouverture des hostilités, possédaient en Afrique un empire qui leur a été enlevé jusqu'au dernier pouce de territoire. Puis nos espérances ont reçu un rude coup à la suite des succès qu'ont remportés les Allemands en Yougoslavie, en Grèce, dans l'île de Crète et en Afrique. L'adoption du bill de prêt-location a de nouveau ranimé nos espérances, car ce bill signifiait la mobilisation en notre faveur de la puissance économique des Etats-Unis. Enfin, les nouvelles les plus réconfortantes de la guerre nous sont venues du côté de la Russie, que les Nazis avaient pris, on ne sait pourquoi, la malheureuse décision d'attaquer. Cette dernière campagne dure déjà depuis sept mois. Au début, la victoire allemande paraissait complète; aujourd'hui, elle s'est changée en une défaite humiliante pour les Nazis, qui retraitent de Leningrad à la Crimée.

La troisième année de la guerre, les Britanniques ont lancé en Libye une nouvelle attaque qui, dès le commencement, fut une suite ininterrompue de succès. La campagne a amené la délivrance de Tobrouk et de Bardia. Plusieurs Canadiens ont pris part aux opérations aériennes en Libye et se sont couverts de gloire. Environ 20,000 véhicules à moteur de fabrication canadienne, dont des chars d'assaut et des porteurs universels, ont soutenu l'épreuve dans cette campagne. Une contre-offensive en Libye, dont il est encore difficile d'apprécier la portée, a momentanément ébranlé nos espoirs.

En décembre, le Japon est entré en guerre avec la perfidie et la frénésie qui le caractérisent. Pendant que ses diplomates participaient à des négociations à Washington, il a attaqué Pearl Harbour. On ne saurait parler de la guerre dans le Pacifique sans mentionner Hong-Kong. Pendant dix-sept jours, des troupes canadiennes y ont résisté à un ennemi d'une supériorité numérique écrasante. Dans les régiments canadiens se trouvaient plusieurs jeunes gens de mon comté. On est sans nouvelles d'eux, mais j'espère qu'ils n'ont pas perdu la vie.

La guerre dans le Pacifique et surtout l'état précaire dans lequel se trouve aujourd'hui l'Australie doivent nous rappeler que, si le maintien d'une armée canadienne outre-mer est important et essentiel, la protection de nos côtes contre une attaque l'est également.

Je parlerai maintenant de l'effort canadien dans cette lutte à mort. Le Canada se bat sur deux fronts: le militaire et l'économique. Le front militaire met en œuvre les armées de terre, les escadrilles aériennes et notre marine. Le front économique met en œuvre l'usine, la ferme et la finance. Ainsi qu'on nous l'a déjà dit, le Canada a déjà une armée outre-mer, forte d'environ 130,000 hommes. Le corps canadien se compose de trois divisions ainsi que de la cinquième division blindée à laquelle on a attaché une brigade de chars d'assaut, des troupes de corps et d'infanterie. Le discours du trône mentionne une expansion des effectifs de l'armée canadienne outremer. Dans son discours d'hier, le premier ministre a fourni des précisions à cet égard en disant qu'en 1942 on établira deux corps d'armée en Grande-Bretagne, soit trois divisions d'infanterie, deux brigades de tanks, et deux divisions blindées. Au Canada, se trouvent la quatrième et la sixième divisions. La sixième division comprend trois groupes de brigade auxquels sont attachées des troupes de corps et d'infanterie, et il y a aussi nos défenses côtières. Le Canada a des troupes à Terre-Neuve et aux Antilles et le grand total de notre réserve et de notre armée active est d'environ 450,000 hommes.

Le corps d'aviation comprend 100,000 hommes et une nombreuse liste de candidats. Nous aurons bientôt en Angleterre quelque vingt-huit escadrilles et l'on dit que vingt-cinq escadrilles valent une division de l'armée. Jusqu'ici le corps d'aviation a perdu environ 1,200 hommes. La contribution la plus importante du corps d'aviation royal canadien se rapporte au plan d'entraînement aérien du Commonwealth, dont le très honorable M. Churchill a fait un tel éloge au cours de la mémorable allocution qu'il a prononcée en cette enceinte. Sous le régime de ce plan sont formés des aviateurs du Canada, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. C'est une entreprise en commun. Le Canada s'est chargé du fardeau principal tant au point de vue des hommes que des fonds. En vertu de ce plan, 80 p. 100 des effectifs sont des Canadiens et, des 824 millions que le projet coûtera en trois ans, notre pays versera environ 531 millions de dollars. A peu près 10 p. 100 des hommes entraînés viennent des Etats-Unis et nous avons quelque 600 instructeurs américains dans les diverses écoles de formation.

La marine dispose de 350 navires et elle a un personnel de 27,600, et dans ce cas encore un grand nombre d'hommes attendent d'être acceptés. Jusqu'ici nous avons perdu en mer 400 hommes et six navires. Une part fort importante et essentielle du travail de la marine consiste à convoyer en Grande-Bretagne et au retour les transports de vivres, de troupes et de matériel. Jusqu'ici nous avons perdu en mer moins de 1 p. 100 des denrées, du matériel et des hommes convoyés.

Je parlais tantôt de l'aspect économique de la guerre. Son importance égale celle des armées combattantes, des escadrilles aérien-

nes et des navires de la marine de guerre. Une division moderne d'infanterie coûte en équipement et en maintien huit fois ce qu'une division coûtait en 1914-1918. Ses véhicules de transport et de combat ont une force cinquante fois supérieure et ses armes portatives et ses canons une puissance de tir de huit à dix fois supérieure. Une mitrailleuse coûte $500 et il en faut des dizaines de milliers pour équiper nos troupes. Un canon antiavion coûte $28,000 et nous en fabriquons à raison de 400 par mois. Un char de combat coûte $90,000 et nous en avons fabriqué des centaines. Nous en avons expédié un grand nombre à la Russie et les rapports qui nous parviennent de ce front-là indiquent qu'ils donnent d'admirables résultats, surtout le type Valentine.

Un avion de bombardement coûte dans les $100,000 et on peut en perdre une douzaine en une seule nuit. Notre industrie aéronautique est partie de zéro. Elle a fabriqué ou assemblé au Canada 3,749 appareils et la production moyenne actuelle est de 40 par semaine de tous types. L'industrie automobile a joué un rôle immense dans l'équipement des armées de l'Empire. Nous avons fabriqué plus de 200,000 véhicules de tous genres et nous en livrons des milliers chaque mois. Tous les quatre jours, le Canada construit une corvette. Nous avons déjà lancé deux cargos de 10,000 tonneaux et le programme de 1942 envisage la production de 100 cargos de semblable tonnage.

Peu avant la convocation des Chambres, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) affirmait que l'on trouve du matériel canadien sur tous les champs de bataille du monde: aux Philippines, à Singapour, en Chine, en Russie, dans le Moyen-Orient et dans les Iles britanniques. Dans son mémorable discours à la Chambre des communes canadienne, le premier ministre de Grande-Bretagne a mentionné la production de corvettes et d'autres navires, qui, a-t-il dit, correspond à peu de chose près à celle de la Grande-Bretagne. Venant de lui, c'était là assurément un magnifique hommage à la production navale de notre pays.

Pour peu que l'on pèse ces faits, monsieur l'Orateur, on voit pourquoi il faut quinze ouvriers à l'arrière pour entretenir un combattant au front. Le front économique est donc réellement un front et non pas un simple saillant. La ferme est une partie essentielle du front économique. Il est encore plus vrai en temps de guerre qu'en temps de paix que les cultivateurs sont la force du pays. Nous envoyons à la Grande-Bretagne, en quantités toujours croissantes, du fromage, du bacon, du saumon de conserve, du froment et de la farine. Au cours de la troisième année de guerre, nos exportations de bacon à la Grande-Bretagne dépasseront notre production entière des années d'avant-guerre. En 1941, nous avons expédié 112 millions de livres de fromage en Grande-Bretagne, et nous nous sommes engagés par contrat à en expédier 127 millions de livres en 1942.

Vu la pénurie de main-d'œuvre agricole et l'augmentation des frais de production, il me semble que le cultivateur, en particulier le producteur de fromage, est appelé à consentir un plus grand sacrifice, ou à contribuer davantage. Chaque année, depuis le début de la guerre (ce sont là, je crois, les paroles du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)), les cultivateurs canadiens ont accepté pour leurs produits alimentaires des prix nettement inférieurs à ceux auxquels ils avaient droit. Cela est surtout vrai du fromage. Il est intéressant de noter, dans le discours du trône, que des quantités énormes de produits alimentaires seront expédiées en Grande-Bretagne comme partie intégrante de l'effort de guerre. Espérons qu'il en résultera des prix plus avantageux pour le producteur. Il me semble qu'il devrait exister une plus grande parité entre le revenu du salarié et le revenu du cultivateur. La contribution du Canada en produits alimentaires consiste principalement en produits du porc, en fromage, en saumon de conserve, en blé et en farine; notre pays est la principale source d'approvisionnement de ces denrées pour la Grande-Bretagne. Dans le discours qu'il a prononcé hier, le premier ministre a dit que le Canada est un arsenal, un chantier de construction navale et un entrepôt, aussi bien qu'un associé régulier au front de combat.

Il est impossible de faire la guerre sans argent; dans une déclaration qu'il faisait en cette enceinte l'an dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) nous avertissait que, pour l'année financière devant se terminer le 31 mars 1942, nous aurions besoin, pour faire face aux dépenses directes de la guerre, aux frais courants de l'administration gouvernementale et aux avances à la Grande-Bretagne, d'une somme de 2,800 millions. Si je ne me trompe, cette somme se décomposait de la façon suivante:

Coût estimatif de la guerre au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1942....	$1,450,000,000
Dépenses ordinaires d'administration	468,000,000
Avances à la Grande-Bretagne..	900,000,000
	$2,818,000,000

C'est là une somme formidable, tellement considérable qu'il est difficile de s'en faire une idée. Quelques comparaisons serviront, peut-

être, à en faire saisir l'aspect prodigieux. En 1940, la somme globale des salaires et gages versés a atteint 2,875 millions de dollars. C'est donc 80 p. 100 de cette somme que réclament les frais directs de guerre en 1941-1942. Il faudrait la production globale de tous les cultivateurs du Canada pendant près de trois ans pour couvrir les frais de guerre d'une seule année. Les dépenses directes de la dernière guerre, de 1914 à 1920, ce qui comprendrait les frais de la démobilisation, se sont établies à 1,670 millions. La somme prélevée maintenant en une seule année dépasse de 600 à 700 millions tous les prélèvements de la dernière guerre. Ces sommes, je le répète, sont formidables. Il n'empêche que l'impôt et d'autres sources doivent rapporter 1,500 millions au trésor national au cours de la présente année financière. L'impôt représentera 78 p. 100 du budget en regard de 47 p. 100 qu'il a représenté au cours de la dernière guerre. L'impôt par tête au Canada dépassera $110 dans la guerre actuelle en regard de $28 qu'il a été lors de la dernière guerre.

Il est difficile d'aborder la question financière sans dire un mot de la déclaration de Hyde-Park. Au début de la guerre, le dollar américain faisait prime au pays à raison de 10 à 11 p. 100 sur le dollar canadien. La commission de contrôle du change étranger a gelé les fonds américains déjà au Canada. Ce procédé a suffi à maintenir un équilibre raisonnable entre les deux pays et les Canadiens ont pu continuer leurs visites aux Etats-Unis et y effectuer des achats.

Au cours de la période qui a suivi, cependant, c'est par centaines de millions de dollars que nous nous sommes mis à acheter aux Etats-Unis en vue de la fabrication au Canada d'armements que nous avons expédiés en Grande-Bretagne, sans songer un instant à un règlement immédiat de la part de la métropole. La pénurie de devises américaines au Canada est devenue alarmante à cette époque. L'embargo sur les voyages aux Etats-Unis s'est imposé. Il a fallu frapper les articles sans caractère essentiel de lourdes taxes pour assurer la conservation d'un actif aussi précieux que le sont les dollars américains pour les fins de la guerre.

Pour mieux saisir le sens de ce tableau, permettez-moi de citer quelques chiffres. En 1938, l'importation au Canada des produits américains a atteint une valeur de 425 millions de dollars. En 1939, ce chiffre s'est élevé à 497 millions. En 1940, première année complète de guerre, il a sauté à 744 millions et en 1941 on estime qu'il s'établira à 953 millions. Par contre, on estime nos exportations de marchandises aux Etats-Unis en 1941 à 475 millions de dollars, ce qui laissera une balance de commerce défavorable de 478 millions. L'impasse était grave et il fallait absolument en sortir. Après l'entente de Hyde-Park, les Etats-Unis ont commencé d'acheter chez nous du matériel de guerre destiné au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, à l'Inde, à la Chine et à la Russie, en vertu de leur loi de prêt-location. Ils ont consenti également à porter directement au compte de prêt-location de Grande-Bretagne les achats de matières premières dont nous avions besoin pour fabriquer les munitions destinées à la bataille de Grande-Bretagne.

Le problème du change n'est pas disparu pour autant, mais ceci nous a permis de contourner l'impasse la plus grave où nous eût engagés notre effort de guerre. Comme moyen de donner suite à cette déclaration, une société de la couronne, connue sous le nom de War Supplies Limited, fut constituée. Elle a pour fonction de négocier des marchés avec les divers ministères de guerre des Etats-Unis et d'en accepter des commandes de matériel de guerre qui sera fabriqué au Canada. Depuis l'entente de Hyde-Park, on estime à 200 ou 300 millions de dollars les commandes de matériel de guerre à être confiées au Canada. Cela aura sûrement pour résultat de soulager la situation et d'améliorer considérablement notre balance de commerce.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, sans un mot au sujet de l'entente d'Ogdensburg, survenue un mois environ avant la chute de la France. A la suite de cet accord, on a établi une commission mixte de défense destinée à étudier les moyens d'assurer la sécurité du Canada et des Etats-Unis. Le motif de sa formation était l'étude des moyens propres à assurer la défense terrestre, aérienne et maritime de la moitié nord de l'hémisphère occidental.

Cette entente a conduit à l'échange par lequel le Royaume-Uni a cédé des bases. On a loué ces emplacements dans le cas de Terre-Neuve et des Bermudes. On a échangé les autres emplacements contre cinquante vieux destroyers américains, dont six furent remis au Canada.

Au début de la guerre, le Canada a envoyé une garnison à Terre-Neuve, et depuis l'accord d'Ogsdenburg on l'a doublée au moyen de troupes des Etats-Unis. Sur la côte ouest on a mis un plan de défense commun en opération. On a établi une chaîne de bases aériennes bien outillées à des endroits où il n'en existait pas il y a deux ans. Sur les deux côtes, le Canada organise sa défense en ayant recours aux trois armes du service, mais les forces navales et aériennes prédominent.

Le projet de canalisation du Saint-Laurent et des Grands Lacs, au sujet duquel on n'a pas encore dit le dernier mot, se rattache de près

au plan de défense central organisé à Ogsdenburg. L'entrée du Japon en guerre, la vulnérabilité de la côte ouest, et les opérations de l'ennemi sur la côte est, font que cette gigantesque entreprise est encore envisagée comme un ouvrage de défense. La canalisation projetée à une profondeur de 27 pieds ouvrirait les Grands Lacs à tous les navires de guerre sauf les plus gros. Elle permettrait à un nombre incalculable de ces navires de trouver un bon mouillage à des milliers de milles de la mer, où ils ne seraient pas exposés aux bombes. On pourrait établir des chantiers de construction maritime dans les régions de Hamilton, Windsor et Detroit, où l'on trouve les plus grosses quantités d'énergie, d'acier, de houille, de main-d'œuvre qui existent au monde.

L'accord d'Ogdensburg est l'épanouissement complet de longues relations harmonieuses et amicales entre le Canada et les Etats-Unis. Il est en quelque sorte le précurseur de cette réunion historique en mer entre M. Churchill et M. Roosevelt qui nous a valu la charte de l'Atlantique, tandis que de l'accord de Hyde-Park est résultée la déclaration relative au comité conjoint de production des deux pays. Les accords de Hyde-Park et d'Ogdensburg, pour ce qui a trait à notre pays, ont préparé la voie et nous ont amené la déclaration des Alliés faite au commencement de janvier et à laquelle on a donné suite dans le discours du trône.

Le 10 septembre 1939, le Canada a déclaré l'existence d'un état de guerre contre l'Allemagne et a affirmé en même temps qu'il appuierait la Grande-Bretagne. Depuis ce jour, notre pays n'a jamais failli à sa tâche. Voilà pourquoi le premier ministre de Grande-Bretagne a pu rendre un si beau témoignage d'appréciation au Canada, ici même, dans cette enceinte. Il a dit de notre effort de guerre qu'il est "magnifique". Je crois aussi que, lorsqu'il a reçu les journalistes, il est allé jusqu'à dire que, bien que notre contribution à la dernière guerre ait été énorme, notre participation au présent conflit lui est encore supérieure. Cet effort, monsieur l'Orateur, est dû à l'organisation minutieuse du Gouvernement et au fait que les hommes ont été placés chacun à l'endroit voulu.

Il y a eu des erreurs. Il est certain qu'il y a eu des retards; mais il ne s'est commis aucune maladresse irréparable. Ce qui a été bien manifeste jusqu'ici, c'est l'unité de pensée et d'intention de la population du Canada. Voici, cependant, que nous avons atteint une période critique dans notre effort de guerre, période qui, à mon avis, ressemble à plusieurs points de vue à celle de la dernière guerre. Nous sommes maintenant dans la troisième année de la guerre. C'est au cours de la troisième année de la dernière guerre qu'est survenue une crise qui a divisé le pays. Je suis certain qu'aucun membre de la Chambre ne désire voir se répéter de tels événements. A mon humble avis, le plébiscite constitue un autre moyen de sauvegarder l'unité nationale. Sans cette unité, notre effort de guerre ne saurait être national, il ne saurait être intégral. Je ne crois pas qu'il y ait au pays un seul élément qui s'oppose, devant le péril dont nous sommes menacés, à ce que nous poursuivions la guerre jusqu'à la limite de nos forces. S'il doit en être ainsi, il importe de garder intactes l'unité de sentiment et l'unité de dessein de notre population. On voudra, j'en suis sûr, écouter les paroles prononcées sur cette question par l'ancien ministre de la Justice peu de temps avant sa mort. Il déclarait alors:

> Fils du Canada, frères d'une même famille, n'est-il pas de toute nécessité, pour l'avenir du pays non moins que pour notre triomphe dans cette guerre, qu'aucune partie du Canada, aucun élément ethnique ou aucune confession religieuse ne puisse infliger à d'autres parties, à d'autres éléments ethniques ou à d'autres confessions religieuses des blessures inguérissables qui pourront diviser le pays à jamais.

Qui dit guerre totale dit unité complète. Ainsi que l'a déclaré le premier ministre britannique dans son discours de Washington, le Canada pourra de la sorte, pour le salut et dans l'intérêt de tous, s'avancer aux côtés des peuples britanniques et des nations américaines dans la majesté, la justice et la paix.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à suivre l'agréable coutume observée dans cette Chambre et adresser mes félicitations au proposeur de l'adresse (M. Fournier, Hull) et à celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford) et je ne le fais pas, croyez-le bien, par manière d'acquit car c'est avec un réel plaisir que j'ai suivi les discours de ces honorables députés. L'un et l'autre se sont taillé une réputation enviable dans cette Chambre et tous deux ont récemment eu l'occasion, comme moi-même, de se rendre en Grande-Bretagne par un des moyens les plus perfectionnés dont nous ait doté le progrès. Nous avons vu de nos yeux la vaillance du peuple britannique et le redressement qu'il accomplit; nous avons été témoins de la façon extraordinaire dont il conserve son courage et son cran. Aussi ai-je particulièrement goûté les paroles qu'a employées le proposeur quand il a rappelé en termes émouvants le charme de Leurs Majestés le Roi et la Reine.

Le discours du trône a pour but de faire connaître au peuple canadien les projets du Gouvernement pour la poursuite de la guerre.

En effet, le Gouvernement se rend compte que la situation est critique, que le danger est grand et que, partant, si la victoire ne vient bientôt mettre fin au péril qui pèse sur notre existence, toute autre préoccupation est sans importance. Le Canada est entré en guerre, il y a deux ans et trois mois, afin de revendiquer ses principes et de défendre son honneur. Dans l'intervalle, la guerre n'a cessé de prendre de l'extension, à tel point que, aujourd'hui, le Canada affronte des conditions beaucoup plus périlleuses encore, puisque la guerre touche ses deux littoraux et que ses citoyens combattent sur tous les fronts.

C'est donc avec un intérêt critique que j'étudie les intentions du Gouvernement. Or, je vois que l'on s'apprête à étudier à fond au cours des délibérations, notre effort de guerre passé, présent et futur, et que l'on soumettra des mesures pourvoyant à la sécurité nationale et à la poursuite de la guerre jusqu'à la limite de nos forces. Cela me porte à croire que les vastes pouvoirs que le Parlement à donnés au Gouvernement sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales et d'autres lois ne lui ont pas permis d'atteindre ses fins. Cela est plutôt surprenant, ou se peut-il que le Gouvernement n'ait pas encore exercé pleinement les pouvoirs que lui a par là conférés le Parlement?

Hier, discourant sur la forme et le fond du discours du chef de l'opposition (M. Hanson), le premier ministre (M. Mackenzie King) lui fit des éloges,—avec réserves, va sans dire,—accepta une bonne partie de ce qu'avait dit mon chef et manifesta son approbation. Puis il passa à l'ironie et souligna le fait que dans son discours le chef de l'opposition sembla consacrer la majeure partie de son temps à réclamer le service obligatoire dans l'armée mais omit ce point dans l'amendement qu'il proposa plus tard. Je ne puis certes accepter ce point de vue, car, à mon avis, le chef de l'opposition a mentionné le service obligatoire dans l'armée comme l'un des facteurs dans ce qui constitue, d'après lui, l'effort total de guerre du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami omet le mot "outre-mer". C'est un des points que je voulais prouver.

L'hon. M. HANSON: L'amendement dit: "sur n'importe quel théâtre des hostilités".

L'hon. M. STIRLING: C'est ce que prouvera le texte de l'amendement. Mon honorable ami discutait ce que nous considérons nécessaire au point de vue du capital humain et de son développement dans ce pays et il a traité de la nécessité de recourir à la contrainte relativement au service militaire. Si je passe à l'amendement qu'il présenta ensuite à la Chambre, je relève ce qui suit:

...des mesures additionnelles destinées à:

a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre, national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

Lorsque le premier ministre déclare qu'il y a dans tout cela très peu de rapport avec le service obligatoire, il me porte à croire qu'il lui faudra autre chose qu'un microscope s'il veut saisir la portée des paroles du chef de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, mais j'ai convenu, je crois, avec le chef de l'opposition qu'il fallait aujourd'hui recourir à la contrainte en ce qui concerne le service militaire. Le point que j'ai soulevé c'est que mon honorable ami le chef de l'opposition confondait service militaire pour outre-mer avec effort total de guerre, et application de la contrainte au service militaire pour outre-mer avec effort total de guerre. L'objection que j'ai faite c'est qu'en présentant son amendement, alors qu'il attachait tant d'importance à la contrainte dans le cas du service militaire pour outre-mer, il n'a pas spécifié ce point dans l'amendement.

L'hon. M. STIRLING: Je le regrette, mais je ne comprends pas l'explication que vient de donner le premier ministre de son exposé. Mon chef, il me semble, faisait allusion à un aspect de la question des ressources en hommes, savoir à la nécessité, étant donné les changements qui sont survenus et la tournure grave qu'ont prise les événements, de recourir à la contrainte si nous voulions fournir l'effort de guerre que nous sommes censés fournir, c'est-à-dire un effort total et cela sur n'importe quel théâtre de guerre.

Le discours du trône nous apprend encore que le Gouvernement fera approuver un programme équilibré comportant de nouveaux accroissements de nos forces armées et de la production de munitions de guerre. Je ne sache pas que le Parlement, au cours des sessions de guerre précédentes, ait imposé des limites aux effectifs de nos forces de combat ou à la production possible de l'industrie organisée. Mais la Chambre surveillera de près la façon dont l'argent a été dépensé et accordera volontiers toute autorité additionnelle nécessaire.

Il est fait mention de la politique du Gouvernement de réaliser un effort national total en vue d'une guerre totale, et d'un service national sélectif, et j'ai cherché les preuves dans chaque cas. Quand l'inscription nationale a été organisée sous l'empire de la loi de mobi-

lisation des ressources nationales, le pays y a vu la preuve des intentions du Gouvernement d'utiliser le dénombrement de la population aux fins d'affecter toute personne apte au travail au genre d'emploi le plus propre à la poursuite de l'effort de guerre. Il avait raison de penser ainsi, à la lumière des explications de la mesure législative dont la Chambre avait été saisie. J'extrais du hansard du 18 juin 1940 page 879 les paroles suivantes du premier ministre:

Elle permettra au Gouvernement d'assurer l'utilisation la plus efficace de nos ressources en hommes pour les divers besoins de la guerre mécanisée moderne. Il est de la plus haute importance de comprendre que l'heureuse conduite de la guerre dépend aujourd'hui de l'affectation des effectifs au genre de travail auquel ils sont le mieux adaptés. L'ouvrier spécialisé dans l'usine, l'employé d'entreprise de transport, le cultivateur, pour ne mentionner que quelques-uns, sont aussi essentiels à la conduite efficace de la guerre que le soldat, le marin et l'aviateur.

J'ai approuvé ces paroles alors, et je les approuve aujourd'hui. L'effort de guerre doit être total; tous les efforts que la population peut fournir doivent être utilisés; il faudra les soumettre à une direction et, dans certains cas, recourir à la contrainte.

Je cite un autre extrait du même discours du premier ministre:

L'inscription nationale assurera en outre au Gouvernement un inventaire des aptitudes mécaniques et industrielles de la population canadienne. Un tel inventaire aura l'utilité de procurer au Gouvernement des précisions supplémentaires sur nos ressources en main-d'œuvre spécialisée susceptible d'être affectées à nos industries de guerre essentielles. Il indiquera en outre l'orientation à donner à nos efforts de formation industrielle et technique intensive d'ouvriers experts en vue d'assurer une quantité suffisante de main-d'œuvre pour répondre aux demandes croissantes de nos industries de guerre et de nos autres services essentiels.

Je citerai aussi les paroles du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dans un discours du 30 juillet, alors qu'il était ministre suppléant des Services nationaux de guerre. Ses remarques se rapportaient aux lettres reçues par le Gouvernement de la part de personnes qui, par tout le Canada, offraient leurs services à l'occasion de l'inscription. Voici ce qu'il a dit:

Quelques-unes de ces lettres ont été écrites au nom du personnel complet de puissantes organisations résolues d'assurer le succès de l'inscription dans le plus bref délai possible. Cette coopération est donnée afin que chaque homme disponible, chaque produit essentiel et industriel et le crédit tout entier de la nation soient mis à la disposition des gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne, pour que ces derniers repoussent les forces hitlériennes et rendent l'univers à la liberté.

On avait considéré l'inscription comme un moyen puissant, pour un Gouvernement, de placer chaque homme en état de rendre les

[L'hon. M. Stirling.]

meilleurs services possibles dans l'effort militaire commun. Cependant, le Gouvernement s'aperçoit qu'en dépit des renseignements fournis par l'inscription nationale et en dépit des pouvoirs conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales, l'application de sa politique de "réaliser un effort national total en vue d'une guerre totale", rencontre des difficultés du fait qu'il s'est produit une "controverse sur les engagements pris" et c'est pourquoi il veut demander au peuple, par un plébiscite:

De la dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Si le Gouvernement obtient cette libération, il pourra ensuite "jouir d'une complète liberté d'action".

D'abord, quels sont les engagements pris? L'un qui nous vient à l'esprit, c'est la déclaration du premier ministre au sujet du service obligatoire. L'expression "tout engagement antérieur" vise-t-elle d'autres engagements? S'il en existe d'autres, il est déplorable qu'on ne l'ait pas dit nommément. Le premier ministre a mentionné plusieurs fois la contrainte comme étant l'une des questions en jeu au cours des dernières élections fédérales. Il n'en est pas ainsi. Une question devient un cheval de bataille dans une campagne électorale quand on expose vigoureusement devant les électeurs des opinions opposées. A ma connaissance, lors de la dernière campagne électorale, on n'a pas fait valoir les raisons en faveur du service obligatoire et peu de candidats l'ont préconisé, s'il en est qui l'aient fait. Un groupe a toujours soutenu, il est vrai, que la conscription sélective est le mode de recrutement le plus équitable, mais ce n'était pas une des questions discutées au cours des dernières élections. Pendant plusieurs années, le volontariat a existé en Grande-Bretagne, mais quand le gouvernement est devenu persuadé de la nécessité de la conscription sélective, il a procédé à son établissement sans tenir de plébiscite. Il s'est chargé de mettre le projet en marche et il a couru le risque de la censure. Et lorsque le Gouvernement a décidé l'an dernier de faire disparaître les restrictions en vue de recourir au service des femmes, il n'a pas tenu de plébiscite. Il a inclus les femmes et a couru le risque de la critique. Cependant, ce même Gouvernement qui a toujours tenu à la suprématie du Parlement, préfère maintenant tenir un plébiscite. Il demandera aux électeurs s'ils veulent relever le premier ministre d'un engagement qu'il a pris.

La situation des alliés s'est aggravée depuis les dernières élections. La guerre nous atteint sur nos deux côtes. Les Etats-Unis

se sont joints à nous et ont puisé dans leurs réserves en hommes ce qu'ils jugeaient bon pour la tâche qu'il ont à remplir. Ils n'ont pas eu recours à un plébiscite et ont pris les mesures que leur dictait leur sagesse.

Dans notre pays il est manifeste depuis un an que nos ressources en hommes doivent être l'objet d'une direction d'efforts si le Gouvernement veut réaliser ce qu'il appelle son programme d'un effort national total fait en vue d'une guerre totale. Au cours de l'année écoulée les récoltes de blé, de pommes et de quelques autres produits ont été minimes et malgré cela on ne pouvait pas obtenir facilement la main-d'œuvre voulue. Pour la prochaine saison, des indices de meilleures récoltes et de plus fortes demandes de denrées alimentaires et de munitions se manifestent, de sorte que les cultivateurs se demandent déjà quels plans on élaborera pour l'obtention de la main-d'œuvre en temps voulu. Ils sont renseignés sur l'inscription nationale, mais je ne crois pas qu'ils sachent rien de ce que le Gouvernement appelle son programme de service national sélectif. Ils savent que l'industrie attire hommes et femmes par l'appât de meilleurs salaires et de travail constant et ils s'inquiètent.

Le nombre des enrôlements dans l'armée active par unités et par provinces est resté enveloppé dans le mystère, sauf qu'en novembre dernier le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a cité des chiffres indiquant qu'ils étaient en deçà des besoins. Et voici maintenant, ainsi que le ministre le déclarait à la dernière séance de la session de 1941, que, lorsqu'il s'est agi de réunir d'urgence moins de 2,000 soldats formés, il a fallu prendre 130 recrues insuffisamment instruites.

Je ne suis sans doute pas le seul député à qui des gens désireux de collaborer à l'effort de guerre demandent où s'adresser pour obtenir le genre de travail qu'ils peuvent accomplir. La seule réponse qu'on puisse leur donner, c'est l'adresse du directeur du service. Dans les premiers mois de la guerre, il y avait le Bureau d'inscription des services volontaires, mais nous n'avons jamais pu apprendre comment ce bureau fonctionnait. A un certain moment, je me rappelle, on a donné à entendre que le nombre des offres de services se chiffrait par dizaines de milliers, mais nous n'avons jamais pu obtenir de réponse à nos questions concernant le nombre de ceux qui avaient été placés dans des emplois utiles auxquels ils étaient aptes. Nous n'avons jamais pu apprendre la proportion des candidats placés. La question de mettre ceux qui offrent leurs services en contact avec ceux qui peuvent les utiliser reste toujours sans solution.

A la suite de l'inscription nationale, on a demandé à un forgeron de ma connaissance s'il consentirait à reprendre son métier qu'il avait abandonné momentanément. Il a répondu qu'il en serait très heureux, mais il n'en a plus entendu parler. Plus tard, le travail qu'il accomplissait, dans un district d'irrigation, ayant cessé, il écrivit aux autorités leur disant qu'il serait libre durant les mois suivants et qu'il reprendrait son métier de forgeron si l'on avait besoin de lui. Il ne cherchait pas un emploi; il en avait un; mais il voulait faire sa part. On lui conseilla de se rendre à Vancouver et de se présenter à un chantier maritime. Ayant accompli le trajet de 300 milles à ses frais, il constata que l'on congédiait des ouvriers au lieu d'en embaucher. Il s'est rendu à d'autres chantiers pour y trouver le même état de choses. Le bureau de placement où il s'adressa fut étonné d'apprendre qu'on lui ait demandé de se rendre à Vancouver parce qu'il voulait s'adonner à un certain genre de travail. Désappointé, il est revenu chez lui, faisant un trajet de 300 milles à ses propres frais. Il désirait aider à l'effort de guerre. Qu'on ajoute cet exemple à un grand nombre de cas d'hommes formés à des travaux manuels mécaniques, qui veulent exécuter certaines pièces pour des commandes de guerre, qui aiment à penser qu'ils accomplissent leur part: qu'on imagine leur suprise quand on leur apprend que le Gouvernement à été empêché de mettre à exécution sa politique de service national sélectif à cause d'une controverse touchant certains engagements. Qu'on imagine ce que pense la population de la région habitée par ce forgeron, lorsque, à son retour, elle apprend quel affront il a essuyé et que, désirant utiliser ses talents et son instruction, il découvre après un trajet de 300 milles qu'on ne veut pas de lui; qu'on s'imagine, en outre, avec quelle rapidité une telle nouvelle se répand dans ce champ fertile de découragement, parmi ces nombreux hommes au pays, qui attendent qu'on leur donne les directives voulues pour qu'ils puissent mettre leurs talents à contribution.

Le Gouvernement a été porté au pouvoir au mois de mars 1940 par une majorité considérable, ayant obtenu du peuple un mandat l'autorisant à se mettre à la tâche. Le service obligatoire ne constituait pas l'enjeu de ces élections, bien que le premier ministre affirme le contraire. Cela n'a pas empêché le Gouvernement de se servir de l'inscription (seul emploi qu'il en ait fait, à mon sens, jusqu'à cette date), ni d'appliquer le principe de la contrainte à l'entraînement des jeunes gens de certaines catégories d'âge, d'abord pour une période de trente jours, et ensuite pour une période de quatre mois. Cela n'a pas empêché le Gouvernement de recourir à la con-

trainte, en gardant ces jeunes gens dans l'armée de réserve. Mais dans le discours du trône, il est dit que les efforts du Gouvernement sont entravés par les engagements qu'il a pris; et que, passer outre à ces engagements pour s'adonner à un effort de guerre total, tiendrait de la dictature, bien que les faits que nous envisageons soient totalement différents de ce qu'ils étaient à l'époque où ces engagements ont été pris.

Le Gouvernement tiendra donc un plébiscite et demandera au peuple: voulez-vous nous libérer de notre engagement embarrassant? Le Gouvernement a été en possession des renseignements dont il était constitué le gardien. De toute nécessité, il doit contrôler ce qui nous est communiqué. Il a fait connaître ce qu'il a jugé bon et les renseignements relatifs à nos besoins en vue de la poursuite d'une guerre totale n'ont pas été abondamment fournis à la Chambre. Ne serait-ce pas une réponse raisonnable de la part d'un citoyen, homme ou femme, que de dire: pourquoi me consulter? Vous devriez savoir. Gouverner est votre fonction. Vous dites que vous avez adopté pour politique, un effort national total en vue d'une guerre totale. Allez-y donc et ne m'en demandez pas la permission.

Ce pays compte un nombre considérable de gens qui ne sont ni anglais ni français d'origine, qui sont venus lier leur sort au nôtre et dont les descendants, avec les nôtres, édifieront, c'est notre espoir, un Canada plus beau et plus grand. Notre langue peut fort bien n'être pas encore assez familière à un très grand nombre pour qu'ils puissent saisir les nuances qui permettent à un engagement de n'être pas un engagement.

M. MARTIN: Et inversement.

L'hon. M. STIRLING: La solution peut leur être difficile. Cependant, leurs fils, en nombre de cas, sont sous les armes. Sous une direction sage, leur désir de défendre la liberté serait aussi vif que le nôtre.

J'aurais compris que le Gouvernement soumette une mesure comportant une explication simple, réclamant pour réponse un oui ou un non,—bien que je n'eusse pu approuver telle initiative vu que le Gouvernement, à mon avis, a été choisi pour gouverner,—mais demander au peuple d'être libéré de ses engagements et laisser dans le mystère ce qu'il a l'intention de faire plus tard, c'est exposer au ridicule l'idée même de gouvernement en ce pays. Il nous reste encore à connaître les méthodes que le Gouvernement devra forcément employer pour conduire ce plébiscite. Il lui faudra, en effet, renseigner cette population disséminée sur les motifs et sur les faits se rattachant à la question qu'il pose. Cela seul ne sera pas une tâche facile. Des centaines de mille Canadiens ne lisent jamais de quotidiens, bien que certains d'entre eux, je suppose, lisent un hebdomadaire. C'est par centaines de mille et même par millions, peut-être, que la radio atteint nos concitoyens, mais je ne pense pas me tromper en disant que la majorité d'entre eux s'empressent de fermer leur appareil aussitôt un programme intéressant terminé. Comment le Gouvernement va-t-il arriver à renseigner le peuple sur le sens précis et le pourquoi de cette question? S'il peut nous l'indiquer de façon satisfaisante, il fera tomber bien des objections chez ceux qui s'opposent à l'idée d'un plébiscite.

Le premier ministre nous a dit hier qu'il concevait trois manières d'agir et que deux autres lui avaient été soumises. Mais il y en a une sixième, monsieur l'Orateur, et c'est précisément celle que le Gouvernement devrait choisir, je crois. Le Gouvernement aurait dû exposer au Parlement la difficulté où il se trouvait par suite de son engagement et accepter la décision de ce dernier. Le Gouvernement a été réélu à une forte majorité. Chaque député est le porte-parole choisi de ses électeurs. C'est à eux que le premier ministre aurait dû demander la réponse à la question: Voulez-vous me relever des engagements pris dans des circonstances bien différentes de celles d'aujourd'hui?

Au Parlement il peut exposer les faits, faire part de ses difficultés bien mieux qu'à la population en général. Les membres du Parlement sont des délégués choisis par le peuple, ils ont reçu la mission d'exprimer leurs opinions sur toutes les questions qui se présentent. Et la décision de la majorité au Parlement est suprême. En régime démocratique, comment pourrait-on s'opposer à ce que la décision soit laissée au Parlement? Le Gouvernement pourrait ensuite se mettre à la tâche et appliquer ce qu'il appelle sa politique d'effort national total en vue d'une guerre totale. Qu'il se mette à la tâche, bien qu'il soit déjà une année en retard, qu'il en appelle au service sélectif national afin d'assurer les services les plus efficaces possible de chaque homme et de chaque femme disponible au pays; qu'il voie à ce que la population canadienne se consacre à son devoir et accepte, au besoin, les sacrifices et les privations.

M. R. W. GRAY (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes observations, j'aimerais féliciter l'honorable représentant de Hull (M. Fournier) et l'honorable représentant de Brantford City (M. Macdonald) qui ont proposé et appuyé, respectivement, l'adresse en réponse au

discours du trône. Je les félicite de l'excellence de leurs arguments et de la clarté avec laquelle ils les ont exposés. Ces deux messieurs nous sont revenus récemment d'un voyage de Grande-Bretagne en temps de guerre, et il convenait donc que ce grand honneur retombât sur eux. Ils se sont acquittés de leur tâche d'une manière qui les honore ainsi que les circonscriptions qu'ils représentent.

Depuis que nous nous sommes réunis dans cette enceinte, en novembre dernier, un nouveau et redoutable ennemi nous a attaqués, mais un nouvel et plus puissant ami s'est allié à nous. Lorsqu'on écrira l'histoire de la présente guerre, on dira, j'en suis certain, que le premier ministre actuel du Canada (M. Mackenzie King) en agissant comme officier de liaison, si on peut s'exprimer ainsi, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et en contribuant ainsi à forger les liens qui unissent maintenant toutes les nations de langue anglaise, a accompli l'un des plus brillants exploits de toute sa carrière.

Nous avons traversé des périodes difficiles, monsieur l'Orateur, et nous avons encore des obstacles à surmonter. Nous avons beaucoup accompli; mais il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement admettra le premier qu'il n'échappe pas à la critique, mais si nous avons des blâmes à lui adresser, n'oublions pas que le Canada apporte un concours dont il peut s'enorgueillir. Il nous arrive de déprécier notre propre effort de guerre. On peut attribuer la chose en partie au fait que nous entendons à la radio et lisons dans les journaux que nos voisins élaborent des programmes gigantesques de production et nous oublions que nous sommes une nation de 12 millions d'habitants tandis qu'eux en comptent 130 millions. Nous avons accompli de grandes choses depuis la déclaration de la guerre, comme on l'a souvent dit à la Chambre, mais on ne saurait le répéter trop souvent. Environ 150,000 de nos soldats, marins et aviateurs, sont en service en dehors du Canada. Le nombre de ceux qui se sont enrôlés volontairement dans nos armes dépasse 387,000. Notre marine a été mise en service dès la déclaration de guerre et elle a, depuis, pris une part de plus en plus grande à la bataille de l'Atlantique. Le 31 décembre 1941 le Corps d'aviation royal canadien comptait plus de 100,000 hommes. A tout cela, nous devons ajouter environ 12,000 civils, de sorte que nos effectifs sont actuellement près de vingt-cinq fois plus nombreux qu'ils ne l'étaient au commencement du présent conflit.

Je voudrais ici louer le ministre de l'Air (M. Power) pour la prévoyance qu'il a montrée en établissant le corps des cadets d'aviation, des écoles et d'autres services en vue de parfaire l'instruction de ceux qui ne possèdent pas les aptitudes voulues. Le plan d'entraînement aérien du commonwealth forme les pilotes, les mitrailleurs et les observateurs à une cadence bien supérieure à celle que l'on avait envisagée. On a laissé entendre qu'environ 80 p. 100 des membres des équipages aériens sont des Canadiens et on ne doit pas oublier le fait que le Canada verse 60 p. 100 du coût de ce plan. Le coût des trois premières années avoisinera 500 millions de dollars. Ce chiffre dépasse celui que notre pays encaisse par voie d'impôts au cours d'une année normale de temps de paix. L'avionnerie canadienne, de peu d'importance au commencement de la guerre, a déjà fabriqué plus de 2,700 avions. Des usines immenses de produits chimiques et d'explosifs ont surgi un peu partout. On fabrique maintenant des obus dans des établissements fermés depuis plusieurs années et on a construit des manufactures sur des terrains qui, il y a quelques mois, étaient déserts. Les chars d'assaut, les véhicules de l'armée, les armes automatiques, les canons et les armes portatives ainsi que les munitions sont aujourd'hui fabriqués en quantités de plus en plus grandes.

On pourrait continuer cette énumération et parler des corvettes, des cargos et des autres navires en voie de construction dans nos chantiers maritimes. Tout cela constitue un hommage à l'industrie, à l'énergie du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) et au personnel qu'il a su réunir. Le Canada aura dépensé directement, pour les jours de la guerre au cours de la présente année financière, plus de 1,300 millions de dollars. Si nous ajoutons aux dépenses de guerre, les autres frais des administrations fédérale, provinciales et municipales, nous constatons que le contribuable canadien devra acquitter en impôts de 50 à 55 p. 100 de ce qu'il gagne. Voilà une partie de ce que nous accomplissons. Convenons que, pour une nation d'environ 12 millions d'habitants, c'est tout de même quelque chose.

Malgré ces réalisations gigantesques, il nous reste beaucoup à faire. Il est vrai que trop d'entre nous sont peut-être ce qu'on appelle des prophètes du passé, mais un bon chef aurait tout de même tort de ne pas prêter l'oreille à de pareils conseillers.

Monsieur l'Orateur, les paroles suivantes, tirées du discours du trône, sont à retenir:

> Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité, soit la lente mais inexorable réduction à l'esclavage de chacun des peuples libres de l'univers. De l'issue dépend, pour des générations à venir, le bien-être futur du genre humain.

Comme je souscris à ces paroles, je regrette vivement que le Gouvernement ne nous ait pas communiqué les faits qui lui ont permis de mettre dans la bouche de Son Excellence les mots qui attestent la gravité de la crise. Il ne s'agissait pas là d'hypothèses mais de faits qu'ils connaissaient bien et qui, communiqués hardiment au peuple canadien, auraient été reconnus tout aussi promptement que le peuple a accueilli toute demande précise qui lui a été faite durant cette guerre. Le peuple a accepté sans murmurer l'augmentation des impôts, des restrictions, des emprunts de toutes sortes, et tout ce qui leur a été signalé comme nécessaire à la poursuite efficace de la guerre.

A la lumière de ces considérations, je crois, monsieur l'Orateur, que dans cette situation critique, le Gouvernement serait maintenant justifié (et quand je dis "maintenant", j'entends immédiatement) de demander au Parlement d'amplifier les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales afin d'en supprimer les restrictions relatives au service au Canada seulement, de sorte que nos troupes, tant ici qu'outremer, et y compris les troupes de réserve et de renfort, puissent maintenir un effectif maximum compatible avec le maintien de nos réserves de vivres et de notre production industrielle. Au lieu de cela, le Gouvernement s'apprête à déférer cette question au peuple canadien sous la forme d'un plébiscite. Je serais infidèle à mes convictions et je manquerais à mon devoir, tel que je le conçois, si je m'abstenais d'exprimer en cette enceinte ma désapprobation de cette mesure. Elle entraînera des délais; elle provoquera de l'angoisse; elle suscitera de l'amertume. Grâce à elle, une fois qu'elle aura été mise en œuvre, et que le Gouvernement aura été libéré de son engagement, il nous faudra de nouveau affronter le problème et le croquemitaine de la désunion nationale dressera de nouveau sa tête hideuse. Parlant en mon propre nom, je ne demande pas à être libéré des responsabilités inhérentes au gouvernement responsable. On m'a élu pour que je fasse mon devoir comme je l'entends. Si j'y faillis, eh bien, de par notre régime démocratique, le scrutin y remédiera.

On a déjà beaucoup parlé et l'on parlera encore beaucoup de manquements aux promesses tenues. En appuyant l'Adresse vendredi dernier, l'honorable député de Brantford-City faisait observer que, sous notre régime démocratique, la promesse d'un chef engage aussi solennellement qu'un contrat sous seing et sceau. L'honorable député oublie-t-il qu'à Westminster, modèle des parlements, le 27 avril 1939, pendant que la nation était encore en paix, et quatre semaines seulement après que le premier ministre de l'époque, M. Chamberlain, eut renouvelé une promesse faite par son prédécesseur, M. Baldwin, à l'effet que le service militaire obligatoire ne serait pas adopté, il introduisait, le 27 avril 1939, une motion ainsi conçue:

> Cette Chambre approuve la proposition du gouvernement de Sa Majesté à l'effet d'introduire aussitôt que possible un système d'instruction militaire obligatoire, comme on l'avait annoncé le 26 avril.

Dans le débat qui suivit l'introduction de cette motion, l'opinion générale était ce qu'elle devrait être ici au Canada: Les faits sont là et il nous faut les affronter tels qu'ils sont aujourd'hui. Permettez-moi de dire au premier ministre, que, quelle que fût sa déclaration, à titre de premier ministre du Canada en ce moment de péril, il est tenu d'agir conformément à tout ce qu'il juge nécessaire à la sécurité nationale. C'est l'engagement suprême qu'il a pris, bien que ce ne soient pas ses paroles, quand il a accepté le haut poste qu'il occupe aujourd'hui. Que dire de l'engagement solennel qu'avait pris le président Roosevelt durant la dernière campagne électorale, à l'effet que les forces des Etats-Unis ne seraient pas envoyées outre-mer? Moins d'un mois après la déclaration de guerre, nous voyons le président dire au Congrès et à la nation:

> Nous ne pouvons faire uniquement une guerre défensive. Quand nos ressources seront pleinement mobilisées nous porterons l'attaque sur le front ennemi. Les forces militaires, aériennes et navales des Etats-Unis se rendront dans les Iles britanniques.

A-t-on entendu des protestations dans les Etats-Unis d'Amérique parce que des promesses avaient été reniées?

Il existe une autre arme formidable utilisée dans cette guerre, une arme qu'il ne faut pas oublier. C'est l'arme de la propagande. Quelqu'un doute-t-il du fait que l'attitude actuelle du Canada sera dénaturée de toute façon? Quelqu'un doute-t-il que ce qu'a réellement accompli le Canada et à quoi j'ai déjà fait allusion sera rejeté dans l'ombre dans un effort pour démontrer qu'en tenant ce plébiscite on fait preuve d'incertitude et d'un manque de sincérité, alors que nous déclarons qu'il nous faut faire un effort de guerre total en vue d'une guerre totale? Ce que pensent nos ennemis n'a pas d'importance; ce qui importe, c'est l'interprétation que donneront à ce geste nos alliés. Je me contenterai de n'en mentionner qu'un. Le jour même où le Gouvernement annonçait ce plébiscite, le Commonwealth australien, par la voix de son premier ministre, M. Curtin, appelait les hommes et les femmes à des postes de combat. Que pensera la population australienne en lisant les listes de ses morts en Libye et à Singapour;

que pensera-t-elle en entendant la sirène, signal avertisseur de la menace des attaques japonaises, et en lisant en même temps que le Canada doit tout bonnement prendre un plébiscite afin de savoir si le Gouvernement peut être dégagé de certaines promesses qu'il a faites avant l'apparition du péril national?

Nous traversons des jours où la situation change très rapidement, je pourrais dire d'heure en heure. Il n'est pas trop tard pour adopter une autre attitude. J'exhorte le Gouvernement à étendre la portée de la loi sur la mobilisation des ressources nationales de la façon que j'ai mentionnée.

Lorsqu'on mentionne le service sélectif obligatoire, il y en a qui s'imaginent immédiatement qu'il s'agit uniquement du service obligatoire pour l'armée. En réalité, ce n'est là qu'un aspect d'un régime de service obligatoire. Dans son sens le plus large, cette mesure s'appliquerait à chacun de nous. Cela signifierait qu'il faudrait procéder immédiatement à une nouvelle inscription et à un autre classement. On formerait les sujets les plus aptes en vue de leur faire prendre un emploi dans l'industrie; on remplacerait des hommes par des femmes, car nos femmes désirent servir autant que les hommes. Nous mettrions fin immédiatement au mouvement de notre main-d'œuvre agricole qui quitte la ferme pour l'industrie où l'attirent les salaires élevés, situation devenue sérieuse dans beaucoup d'endroits de l'Ontario et qui demande à être corrigée sans plus tarder si l'on veut que le niveau de notre production agricole se maintienne au maximum. Avec des commissions appropriées l'appel des nouvelles classes à l'instruction militaire se trouvera simplifié. Actuellement, l'incertitude qui accompagne l'octroi de ces sursis nuit considérablement à notre production agricole. C'est ce que l'on constate malgré la très excellente façon dont les registraires, et je songe principalement au registraire de l'ouest de l'Ontario dont la tâche est difficile, s'acquittent de ce travail. Nous voyons que les cultivateurs, surtout ceux qui ont un fils dans la catégorie appelée, se débattent dans une incertitude absolue. On a beau dire qu'il peut y avoir sursis. Je suis certain que tout honorable député s'est fait demander à l'automne par quelque cultivateur quelle conduite il fallait suivre relativement aux animaux d'hivernement. Il faut répondre: en effet, il peut y avoir sursis de deux mois environ si l'on s'adresse au registraire. Mais le cultivateur revient à la charge: "Y aura-t-il un autre sursis, puis un autre?" On veut savoir si les sursis se multiplieront, les conditions demeurant les mêmes. J'ignore quelle expérience ont acquise les autres honorables députés sur ce point, mais dans plusieurs cas que je connais, où deux sursis ont été accordés, des lettres arrivent avec l'avis suivant:

> Nous vous faisons savoir que le commencement de votre période d'instruction militaire a été remis jusqu' à Aucun autre sursis ne sera accordé.

Cette situation mérite d'être éclaircie. J'affirme avec toute l'énergie que je puis y mettre qu'il faut annoncer dès maintenant quelque plan d'assistance à l'agriculture de l'ouest de l'Ontario, si l'on veut que nos cultivateurs produisent toutes les denrées que l'on attend d'eux.

Je passe maintenant à la question du capital humain. Quels sont les défauts du volontariat tel qu'il existe aujourd'hui? On voit s'enrôler les travailleurs essentiels de l'industrie ainsi que d'autres ouvriers qui, sans occuper des postes essentiels, seraient plus utiles s'ils demeuraient au Canada, bien qu'ils soient d'âge militaire.

Il me semble aussi que la pression exercée sur les recrues, au cours des quatre mois d'entraînement, afin de les forcer à s'enrôler dans les unités qui peuvent être appelées à faire du service à l'extérieur, est souvent injuste. C'est une manière de faire de l'enrôlement clandestin lorsque les méthodes honnêtes ne suffisent plus. En outre, monsieur l'Orateur, ne nous trompons pas nous-mêmes en répétant que nous pouvons conserver le vieille méthode en relevant l'âge militaire; en disant, en d'autre termes, que puisque nous obtenons 300 volontaires par 1,000 hommes de 21 à 24 ans, nous pourrons en obtenir 700 dans chaque classe en relevant l'âge à 30 ou 35 ans. La méthode qui obtient des recrues par la gêne ou la contrainte n'est pas à l'honneur de notre pays.

La question suivante se pose naturellement: obtenons-nous suffisamment de soldats par le volontariat? On a dit bien des choses à ce sujet, trop peut-être. C'est pourquoi nous sommes dans les ténèbres. Les renseignements puisés dans les bureaux ministériels, et les discours, dont quelques-uns prononcés par des ministres de la Couronne, nous laissent entendre que tout va bien. D'autre part, de l'avis des commandants des districts militaires et des officiers de recrutement, le nombre de volontaires n'est pas suffisant.

Ces personnes doivent être au courant et je préfère admettre leurs déclarations. La Chambre devrait être avertie des dernières méthodes adoptées par les recruteurs de l'armée dans l'ouest de l'Ontario et, si je suis bien renseigné, ailleurs aussi. On procède en constituant des comités de recrutement composés de civils dans les divers comtés. J'ai assisté à une réunion préliminaire, il y a quelques semaines. L'officier chargé du recrutement dans

cette région reconnut alors franchement quelle difficulté il éprouvait à recruter des hommes pour l'armée. Il nous a dit qu'il projetait d'organiser une exposition militaire pendant deux jours dans le village rural, et cette exposition a lieu aujourd'hui.

Tout cela est fort bien, et, à mon sens, les représentants de l'armée ont négligé de faire voir aux recrues en perspective l'à-propos de s'enrôler dans l'armée, de leur faire connaître le genre de vie qu'on y mène et de les aider à choisir le service qui leur convient le mieux, comme ont fait les sergents recruteurs de l'aviation et de la marine dans leur tournée dans diverses petites villes et divers villages depuis quelques mois. Ceux-ci ont fourni leur concours et ont pu ainsi obtenir des volontaires.

Mais le point faible du système, c'est que l'on cherche par ces expositions à rejeter les obligations sur les comités civils. Au cours de l'exposition, on demande la convocation d'une réunion, on y invite une centaine de citoyens importants, et on expose les exigences en matière de recrutement. On prie les citoyens de se constituer en comité de recrutement. Je crois connaître le sentiment de tous ceux qui ont assisté à cette réunion préliminaire. Le voici: la responsabilité quant à l'utilisation judicieuse et complète des ressources en hommes et en femmes relève du Gouvernement et des conseils qu'il peut créer, et non de particuliers dépourvus de la formation nécessaire et des renseignements requis pour savoir quels sont ceux qui doivent s'enrôler et ceux qui doivent rester.

Ceci m'apporte un argument de plus en faveur d'un service sélectif obligatoire et sans restrictions, et par cela je veux dire que dans un tel système nous trouvons tous place, qu'il comporte pour chacun de nous une tâche à remplir, non seulement pour ce qui est de la mobilisation d'hommes pour le service outre-mer, mais aussi pour la répartition égale de tout genre de sacrifice parmi ceux d'entre nous qui ne sont pas dans le service armé. On n'arrivera à cela que par une organisation complète et méthodique de toutes nos ressources et, si grandes qu'aient été les tâches accomplies jusqu'ici, nul ne prétendra que cet effort ait été en réalité sérieusement réalisé.

Quelle critique peut-on apporter au principe du droit de l'Etat de réclamer de ses citoyens le sacrifice de la richesse, du confort et même de la vie, alors que l'existence même de notre civilisation est en jeu? Le système de la sélection obligatoire d'hommes pour nos forces armées est-il injuste ou contraire au régime démocratique? Aucune de mes paroles ne saurait répondre aussi bien à cette question que les remarques tombées des lèvres du très honorable Winston Churchill lorsque, comme membre de la Chambre des communes anglaise et fortement opposé au gouvernement Chamberlain, il appuyait en ces termes, en avril 1939, le bill de service militaire obligatoire:

> Cette mesure ne contient rien qui soit contraire à la démocratie; c'est la chose la plus démocratique que nous ayons jamais faite. A condition qu'il n'y ait pas d'exceptions, elle fera disparaître les différences entre les classes et elle peut être aussi le début d'une société beaucoup mieux et plus largement équilibrée que nous ayons jamais connue. . . Nous voyons presque partout des gouvernements hésitants et timorés et des peuples résolus. Chez nous l'esprit du peuple a pris une grande avance sur le Gouvernement et peut-être même aussi sur le Parlement. . . Le temps est venu d'abandonner des deux côtés les préjugés et d'établir une vraie camaraderie entre les partis et les classes dans toute l'étendue de notre pays loyal et inquiet.

Si le Canada ne met pas en œuvre le plus grand effort possible et si nous perdons la guerre, le résultat saute aux yeux. Les lumières s'éteindront sur notre continent et resteront éteintes beaucoup plus longtemps que la durée de la génération actuelle. Puis, si le Canada venait à gagner la guerre sans avoir fait un effort maximum, comment pourrions-nous tenir la tête haute dans l'avenir? Comment nous défendrions-nous devant le tribunal de l'histoire? Parfois ce n'est qu'à la suite d'une terrible tragédie qu'un peuple prend conscience de lui-même. Lorsque l'affaire de Hong-Kong sera révélée, le Canada se retrouvera peut-être. La Grande-Bretagne s'est retrouvée après Dunkerque. Tant que la langue anglaise restera, le mot "Dunkerque" sera prononcé avec respect. Dans ce port, où l'enfer faisait rage comme jamais sur terre auparavant, à la fin d'une bataille perdue, les lambeaux et les souillures qui avaient caché l'âme de la démocratie sont tombés. Battue mais inconquise, dans une splendeur étincelante, elle a fait face à l'ennemi.

On a évacué les blessés d'abord. Des hommes ont donné leur vie pour que d'autres pussent s'échapper. Ce n'était pas une chose aussi simple que le courage, que les nazis avaient en abondance. Ce n'était pas une chose aussi simple que la discipline, que le sergent instructeur peut inculquer aux recrues. Ce n'état pas le résultat de dispositions soigneusement prises d'avance, car on ne pouvait guère en avoir pris. C'était le citoyen ordinaire d'un pays libre, sorti de l'usine, du bureau, de la mine, de la ferme ou du navire, qui appliquait à la guerre les leçons apprises quand il descendait au fond du puits pour en sortir des camarades emprisonnés, quand il lançait le canot de sauvetage dans les vagues, quand il endurait la misère et un labeur pénible pour l'amour de ses enfants.

[M. Gray.]

Hitler ne peut pas commander, abattre ou conquérir cette chose qui rayonne dans les âmes des hommes libres. Il l'a écrasée dans les âmes allemandes. Elle est la vraie tradition de la démocratie. Elle est l'avenir. Elle est la victoire, si nous voulons qu'elle le soit. Elle est la victoire, non pas militaire, mais la victoire sur notre esprit de suffisance, une victoire qui nous permettra de nous rendre compte qu'il n'existe aucun parti moyen. Il faut que ce soit ou la victoire, ou la défaite.

On a commencé à nous parler du monde nouveau que nous verrons lorsque ce fléau de la guerre sera passé. A moins que ne triomphe la grande cause pour laquelle nous sommes entrés en guerre, le nouveau monde sera tout simplement l'ancien; seulement il aura perdu de son enthousiasme. Libérer la Grande-Bretagne, libérer l'Europe, libérer le monde, tel doit être le but bien arrêté de tout homme et de toute femme pour qui le devoir passe avant une vie de loisirs.

Let us have faith
That Right makes Might
And in that Faith
Let us dare to do our duty
As we understand it.

M. CHURCH: Il y aura un glorieux treize malgré tout.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je veux tout d'abord féliciter le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Fournier, Hull) et l'honorable député qui l'a appuyée (M. Macdonald, Brantford). J'ai la certitude que tous les membres de la Chambre auraient aimé, comme eux, visiter la Grande-Bretagne et donner à leur retour un tableau aussi vivace de ce que Hitler fait de l'autre côté de l'océan. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) devrait s'entendre avec tous les honorables députés qui se sont rendus outre-mer pour qu'ils fournissent des renseignements de première main à toute la population canadienne. Je ne désire pas approuver tout ce que l'honorable député de Brantford et l'honorable député de Hull ont dit, mais je crois qu'ils pourraient, de même que les autres, contribuer utilement à affermir le moral du peuple canadien pendant la crise que nous traversons.

A mon avis, tout honorable député qui participe à ce débat, doit se rendre compte que le Canada a apporté une contribution précieuse à la défense de la démocratie. Toutefois, il me semble que nous devrions nous demander non pas combien nous avons fait, mais si nous avons accompli tout ce que nous devrions. Je ne crois pas que nous puissions conclure que le Canada a fait tout ce qu'il devait. Je propose que le Gouvernement prenne les dispositions voulues en vue de l'établissement d'un département ministériel distinct, d'un ministère de guerre économique ou d'économie dirigée. Je rappelle à la Chambre qu'en septembre 1939, M. Chamberlain avait tracé les grandes lignes d'un tel ministère en Grande-Bretagne. Il soulignait que son gouvernement avait consacré plus de deux années à mettre un tel ministère sur pied et que le personnel en avait été choisi plusieurs mois avant l'ouverture des hostilités. Il laissait entendre que, lors de la dernière guerre, ce ne fut qu'en 1916 qu'un ministère semblable avait été institué. Il disait:

Pour chaque homme sur la ligne de feu, il vous en faut plusieurs à l'arrière, pour les services et la production des armements.

Après deux années de guerre il n'est pas encore trop tard pour établir un tel ministère au Canada en vue de rationaliser notre guerre économique. Je sais que le sous-ministre des Finances préside un comité consultatif de politique économique. Ce comité se compose du gouverneur de la Banque du Canada et de quelques sous-ministres de ministères-clefs. La responsabilité que porte chacun de ces membres est énorme et je ne puis comprendre comment il est possible pour eux, physiquement, de diriger comme il s'impose la politique économique du Canada.

Les questions à poser et auxquelles il faudrait répondre sont les suivantes: Quel est le nombre d'hommes et de femmes utilisables dans les forces armées du Canada pour que le pays puisse donner une contribution maximum? Combien de nos hommes et de nos femmes doivent être employés dans nos diverses industries de guerre? Combien devraient être sur nos fermes à produire les vivres nécessaires à la nourriture convenable de notre population et pour remplir jusqu'au dernier pouce d'espace libre dans les cales sur l'Atlantique? Ces questions, je le répète, on devrait les poser et obtenir la réponse.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a recommandé de réduire la consommation. Je l'ai prié, il y a un an, de préciser davantage et de nous faciliter le choix des denrées à ne pas consommer en vue d'aider à l'effort de guerre. Dans le domaine de la consommation, aujourd'hui, le peuple canadien attend encore en vain des directives précises. Tout désorienté, le peuple canadien lit les quotidiens et les hebdomadaires pour y trouver de pressantes invitations à l'achat d'automobiles, de radios, de glacières, de meubles et de tous les articles imaginables. D'agressifs vendeurs s'adressent aux gens qui viennent de toucher leurs salaires et leur expliquent que puisqu'on fabrique certains articles et qu'on les met en vente, il ne saurait y avoir de mal à les ache-

ter. On presse le peuple, d'un côté de consommer moins, et de l'autre de consommer plus.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a prié tous les cultivateurs de produire moins de blé. Une des brochures publiées l'an dernier par le ministère disait qu'une récolte moins grande de blé en 1941 serait une contribution à la victoire. Le Gouvernement a demandé comme service de guerre de réduire autant que possible les emblavures en 1941, comparativement à ce qu'elles étaient en 1940. Doit-on en conclure que la plus grande contribution qu'un cultivateur puisse faire à la victoire est de ne pas produire de blé? Le cultivateur canadien attend en vain des directives du Gouvernement. J'approuve les paroles de l'honorable préopinant (M. Gray) au sujet de l'inquiétude qui existe chez les cultivateurs canadiens. Pour ma part, je n'accepte pas la place qu'a attribuée à l'agriculture le comité des services nationaux de guerre siégeant dans ma province.

Il m'est arrivé dernièrement de discuter un cas d'espèce avec le président de cet organisme. Il s'agit d'un jeune homme qui s'est acheté une terre en 1937, donc deux ans avant la guerre. Il s'est marié après le début des hostilités et il tombe dans la classe des vingt-quatre ans. Il possède plusieurs vaches, des chevaux, des poules et des porcs et le reste. J'admets que le président de ce comité est un juge qui s'est taillé une réputation enviable à la fois comme soldat et comme juge, mais je ne suis pas prêt à lui reconnaître la faculté de déterminer du genre de denrées alimentaires que le Canada doit produire non plus que de décider si tel ou tel homme en particulier sera plus utile à son pays dans l'armée que sur la ferme. Ce jeune homme a reçu l'ordre de se présenter le 8 janvier, ce qui veut dire qu'il devra vendre son bétail et prendre les meilleures dispositions possibles. La Commission a agi sagement, je crois, en lui accordant encore trente jours, mais il ne sait pas quelle sera sa décision à l'expiration de ce délai. Le président de la commission a fait remarquer que ce jeune homme pourrait mieux subvenir aux besoins de sa famille en s'enrôlant qu'en restant sur la ferme. C'est possible, mais est-ce là le programme du Gouvernement? A-t-il décidé de priver les fermes en production de leur main-d'œuvre pour la verser dans l'armée, et de les laisser inexploitées?

Je le répète, nous demandons des directives. Nous désirons que le Gouvernement fasse en sorte que chaque homme et chaque femme soit employé là où on en obtiendra le maximum de rendement. Il n'y a pas un seul représentant de circonscription rurale à qui on n'a pas posé un grand nombre de questions de ce genre: "S'il y a surabondance de vivres, est-ce que je ne pourrais pas travailler dans une industrie de guerre"? Les représentants de l'Ouest ont reçu des demandes innombrables en ce sens. J'aimerais vous citer un cas qui est plutôt extraordinaire. Vous me direz sans doute qu'on ne devrait avoir aucune difficulté à trouver la catégorie dans laquelle cet homme doit être versé. Je rappellerai à la Chambre qu'au moment de l'inscription nationale, celui qui était alors ministre des Services nationaux de guerre a déclaré que l'on faisait cette inscription afin de permettre au Gouvernement d'indiquer aux gens où ils devraient aller, de diriger les chômeurs vers des emplois dans l'industrie, et de rendre les ouvriers spécialisés en un genre de travail aptes à remplir des postes dans un autre industrie où leurs services auraient une plus grande valeur.

Je veux m'arrêter particulièrement au cas d'un ancien combattant de la dernière guerre. C'est un dessinateur industriel qui n'a pas encore cinquante ans. Pendant qu'il travaillait sur la ferme, il n'a pas délaissé complètement son métier. Il m'a écrit il y a plus d'un an me demandant de lui dire où il pourrait contribuer davantage à l'effort de guerre. J'ai exposé son cas au ministère des Services nationaux de guerre où on a admis que cette homme possédait des aptitudes extraordinaires et qu'il devrait pouvoir rendre de plus grands services ailleurs. On m'a dit, cependant, ne pas pouvoir le placer parce qu'on n'a pas l'outillage voulu. Les fonctionnaires de ce ministère ont exprimé l'espoir que les bureaux de placement d'Ontario pourraient facilement lui trouver un emploi. Je me suis donc mis en communication avec le bureau de placement d'Ottawa qui m'a répondu: "Nous n'avons ici aucun emploi convenable à lui offrir, mais nous ne doutons pas que les bureaux de placement de Toronto, Hamilton ou Windsor pourront lui en trouver un." Ces divers bureaux de placement, auxquels je me suis adressé l'un après l'autre, me laissèrent entendre que, vu que mon ami se trouvait dans l'Ouest, il devrait s'inscrire à un bureau de placement de là-bas, ce qui lui épargnerait la nécessité de venir dans l'Est. J'ai donc écrit à Winnipeg où on m'a dit que, puisque cet homme demeurait dans la Saskatchewan, il devrait faire sa demande au bureau de Regina. J'ai écrit au bureau de Regina où j'ai appris que, cet homme demeurant dans l'Ouest et les industries de guerre se trouvant toutes dans l'Est, il devrait s'adresser à un bureau de placement de cette partie du pays. Nous n'étions donc pas plus avancés qu'au début. Mon ami, citoyen très patriote, ne tient cependant pas à rester sur une ferme travaillant à la pro-

[M. Nicholson.]

duction du blé, dont on a dit qu'il est invendable. Il m'a demandé de m'occuper de nouveau de son cas, l'été dernier, et j'ai sous les yeux une lettre de l'office de placement des techniciens en temps de guerre, en date du 24 novembre 1941, où il est question d'une lettre adressée à mon ami le 27 septembre. Près de deux mois après lui avoir écrit, on me fit savoir qu'il y avait une grande rareté de dessinateurs industriels, et l'on me dit:

Il est fort problable que, s'il habite un endroit où il peut se présenter en personne pour faire sa demande d'emploi à un des grands établissements se livrant à une industrie de guerre indispensable, il parviendra à trouver une situation.

Or, il n'habite pas un tel endroit. La lettre continue:

Vous comprendrez que nous hésitions à formuler une proposition de cette nature à M. Watland, ou à quiconque serait forcé, en raison de l'endroit qu'il habite, d'effectuer d'assez lourdes dépenses pour se présenter aux maisons susceptibles d'utiliser ses services.

Est-ce que nous dirions à un homme qui veut s'enrôler, mais qui habite loin de l'endroit où les hostilités se déroulent: "C'est regrettable, mais vous êtes trop loin du théâtre de la guerre, et nous ne voulons pas occasionner des frais aussi élevés à l'Etat." Il va de soi qu'on ne tient pas pareils propos à celui qui veut s'enrôler comme soldat. Or, voici un homme qui a risqué sa vie pendant la grande guerre et qui s'impatiente d'avoir à rester sur la ferme et de ne pouvoir apporter sa collaboration à l'effort de guerre. Cependant, on nous dit qu'il n'y a pas lieu d'encourir les frais requis pour l'envoyer là où il est susceptible de trouver un emploi lui permettant de mieux servir son pays.

Dans ma réponse à la lettre précitée, j'ai analysé le cas de cet homme en exprimant l'espoir que le ministère saisirait la difficulté qu'il y a de faire comprendre à mon ami que le Canada fait tout le nécessaire.

A mon avis, nous devrions dresser sans tarder un programme agricole complet. La semaine prochaine, une délégation envoyée par la population accablée de la Saskatchewan, visitera la capitale. Certains journaux ont fait observer que si ces gens trouvent l'argent nécessaire pour défrayer leur voyage à Ottawa les conditions dans l'Ouest ne sauraient être si pénibles. Ceux qui expriment une pareille opinion se rendent coupables d'une grave injustice envers la population accablée de la Saskatchewan car les cotisations destinées à envoyer ici ces délégués n'atteindront pas en moyenne 50c par personne. Cette observation est donc éminemment injuste. A mon avis, il est regrettable que ces gens se trouvent dans l'obligation de venir à Ottawa pour obtenir du Gouvernement le canevas d'un projet et un traitement équitable. Je rappelle à la députation que nous établissons des projets en vue de développer nos industries de guerre; mais à l'industriel qui fabrique des avions ou des chars d'assaut nous ne disons pas: "Nous regrettons qu'il n'y ait pas aujourd'hui d'autres débouchés pour vos produits. Nous allons donc vous faire cadeau de la moitié de vos frais de production." Le présent régime a entrepris d'écouler le blé des cultivateurs. Evidemment, il n'y a pas de débouchés pour le blé, sauf ceux que nous créons nous-mêmes; mais le blé est une denrée essentielle à notre propre défense comme à celle de la Grande-Bretagne. Et voilà pourquoi je soutiens, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement doit sans plus tarder établir un plan qui ait pour effet d'assurer la production continue de toutes les denrées alimentaires indispensables et assurer aussi un prix équitable au producteur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. NICHOLSON: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai posé une série de questions ayant trait à la position dans laquelle, selon moi, nous nous trouvons en raison de l'absence d'un plan audacieux, courageux; et je désire poser maintenant d'autres questions, croyant que chacune exige une réponse.

D'abord, quelle est la ligne de conduite relative à la production d'automobiles, de camions et d'autobus au Canada? Le journal nous apprend qu'un automobile neuf contient, en moyenne, environ 1,700 livres d'acier, 500 livres de fer, 60 livres de cuivre, 20 livres d'aluminium, 70 livres de coton, et 15 livres de laine, avec quelques livres de verre. Les derniers chiffres fournis par le Bureau de la statistique révèlent une augmentation alarmante dans la production d'automobiles à voyageurs pour le marché domestique. Voici les ventes par mois en 1939, 1940 et 1941:

Mois	1939	1940	1941
Janvier	4,795	6,738	5,727
Février	4,507	7,780	6,728
Mars	7,998	10,481	11,272
Avril	14,255	15,453	16,082
Mai	14,334	16,646	10,170
Juin	8,620	12,604	8,108
Juillet	5,826	4,524	6,306
Août	3,672	2,755	4,333
Septembre	4,948	3,572	3,785
Octobre	5,682	4,827	3,879
Novembre	7,613	7,616	3,385
Décembre	7,804	8,775	....

Les chiffres ne sont pas disponibles pour décembre 1941. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les augmentations suivantes enregistrées au cours des premiers mois de 1940 comparativement à 1939: janvier, 40

p. 100; février, 72 p. 100; mars, 31 p. 100; juin, 46 p. 100. Il est vrai qu'on a accusé une diminution dans les derniers mois de 1941, mais la production totale pour les onze premiers mois de l'an dernier s'élève à 79,775 comparativement à 93,014 pour la même période l'année précédente.

En temps de paix, l'idée me sourit d'avoir une voiture dans chaque garage. Mais alors que nous livrons une guerre de machines, il est malheureux, à mon sens, que tant de mécaniciens expérimentés et tant de précieux matériel soient employés à la production de voitures de promenade. La production des camions et des autobus s'est accrue; les onze premiers mois de 1941 ont donné un rendement de 32,218 comparativement à 26,618 pour la même période de l'année précédente. Ceux qui vendent ces denrées me diront, je le sais, qu'ils ont des vendeurs et des ouvriers à payer et qu'on ne peut leur demander de sacrifier leur organisation. Mais il y aurait lieu d'élaborer un plan s'appliquant à tout le pays. Nous devrions fournir à notre armée tous les véhicules-moteur que nous pouvons: nous ne saurions continuer à utiliser une quantité aussi considérable de matériaux dans ces industries non essentielles. L'été dernier, alors que j'étais dans le train qui va de Saskatoon à Edmonton, j'appris qu'un gros autobus voyage chaque jour de la semaine à peu près aux mêmes heures que le train. Ce jour-là, il n'aurait pas été difficile de recevoir dans le train tous les voyageurs de l'autobus. A coup sûr, nous ne pouvons pas laisser à chaque compagnie qui exploite un service d'autobus le soin de décider si elle accomplit une tâche essentielle ou non. Il y a lieu d'établir selon un plan bien déterminé les services de transport qui sont nécessaires au Canada. La production de l'équipement nécessaire au transport de notre population doit se poursuivre, mais il ne faudrait pas construire inutilement des autocars, des camions ou des automobiles, quand le matériel qui entre dans cette industrie est nécessaire ailleurs.

Je demanderai aussi quel programme nous suivons relativement au logement de notre population. J'ai abordé fréquemment ce sujet dans cette enceinte. J'y vois un problème qui n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. J'en ai parlé quand la Chambre s'est réunie en novembre dernier, et le ministre des Munitions et approvisionnements, dont le ministère s'occupe des crédits relatifs au logement en temps de guerre, a déclaré, au sujet de la situation à Winnipeg, que je mentionnais en passant:

> Il y avait un grand nombre de maisons vacantes à Winnipeg. Aucune autre ville, je crois, n'avait autant de maisons vacantes avant la guerre. Je n'ai pas entendu dire qu'il y eût là pénurie de logements; si cela vient à se présenter, nous y verrons.

[M. Nicholson]

Je crois qu'à la suite de la déclaration du ministre il y eut des commentaires défavorables à Winnipeg; un fonctionnaire de la Wartime Housing Limited s'est rendu sur les lieux pour s'assurer des conditions, et l'un des directeurs de la Wartime Housing Limited à Winnipeg a déclaré qu'il n'y avait pas là de problème du logement. Quels sont les faits? Je recevais cette semaine le vingt-quatrième relevé annuel des maisons vacantes dans la ville de Winnipeg, préparé par le service d'hygiène municipal; je désire féliciter Winnipeg d'avoir un service municipal si efficace. A la première page du rapport nous lisons qu'à la fin de novembre il y avait à Winnipeg, la troisième ville du Canada, je crois, 111 maisons et logements vacants, contre 337 il y a un an et 704 l'année précédente. Opposons ces faits à la déclaration du ministre qui disait, en novembre, que Winnipeg ne souffrait pas de la rareté des maisons. La proportion des maisons vides était de 0.86 p. 100 en 1939, 0.43 p. 100 en 1940 et 0.20 p. 100 en 1941. Voici ce qu'on peut lire dans ce rapport très soigneusement rédigé:

> On peut se rendre compte que la proportion de maisons vides est plus faible que jamais et que, par conséquent, les familles doivent de plus en plus se mettre à l'étroit. Cette situation ne s'accorde évidemment pas avec nos règlements d'hygiène et autres règlements, mais il est clair qu'il est bien difficile d'y remédier...
>
> La pénurie de logements à bon marché est très prononcée depuis plusieurs années et, dans ces rapports, je n'ai cessé d'attirer l'attention sur ce point. L'ouvrier moyen se trouve presque dans l'impossibilité de trouver un logement convenable à prix modéré...
>
> Il est évident que la pénurie actuelle ne peut se prolonger indéfiniment. Le danger pour la santé que constituent les logements insalubres, sans parler du risque d'incendie prononcé des taudis, la diminution marquée du niveau moral et mental, ainsi que les dépenses additionnelles occasionnées par l'augmentation du nombre de délits dans nos quartiers indigents...
>
> Le partage des logis entre plusieurs familles est une des principales caractéristique, des quartiers sordides et cette pratique se répand, comme un cancer, même aux quartiers bourgeois les plus exclusifs. Le temps approche donc où ces quartiers deviendront eux-mêmes des agglomérations de taudis.

Je m'oppose aux déclarations d'un ministre de la Couronne qui prétend que pour Winnipeg, il n'y a pas de crise du logement, bien que des renseignements de ce genre aient été fournis aux divers membres du cabinet depuis plusieurs années.

Les dirigeants de la Wartime Housing Limited auraient dû consulter le bureau d'hygiène de Winnipeg, pour vérifier l'exactitude de l'affirmation du ministre des Munitions et Approvisionnements. Je répète encore qu'il existe une pénurie fort grave de logements à Winnipeg, où nous avons fait de grandes dépenses en immobilisations pour la guerre.

Les honorables députés reconnaîtront qu'après deux ans de guerre nous devrions avoir un plan général de construction de logements.

Ce sujet, important en temps de paix, m'intéresse, mais je m'en préoccupe surtout dans la mesure où il influe sur notre production de guerre. Il est impossible d'obtenir le maximum de rendement d'ouvriers logés dans des maisons du genre de celles que j'ai vues en traversant Winnipeg, la semaine dernière. Nous avions au pays une commission nationale du logement qui a réalisé une œuvre louable et établi des plans considérables pour entreprendre la construction des habitations temporaires nécessaires dans les régions où l'on avait besoin de nouveaux logements, mais au lieu de laisser agir ce service de l'Etat, le Gouvernement a chargé plusieurs collaborateurs bénévoles de la construction d'habitations en temps de guerre. Le décret rendu lors de la création de ce service portait que chacun des administrateurs servirait sans rémunération. Trop d'hommes ont offert leurs services gratuitement. Ceux qui peuvent offrir leur temps sans rémunération ne sont pas nécessairement les plus compétents. Nous devrions établir sans retard un projet étendu quant au problème aigu du logement dans tout le pays.

L'autre jour, au Seigneury Club, on a demandé non sans inquiétude si la commission nationale du logement abandonnera sa tâche. Le Parlement siège mais le Gouvernement n'a d'aucune manière indiqué si nous allons négliger cet aspect si important de notre vie nationale. On nous dit qu'une vingtaine de millions ont été consacrés à la construction de logements pour les besoins de guerre, mais comme membre du Parlement j'ai eu bien de la peine à trouver un fonctionnaire qui voulût me dire si nous en avons pour notre argent, si les contribuables peuvent se convaincre que tout marche bien dans l'entreprise du logement en temps de guerre. Le Gouvernement devrait nous donner sans délai des précisions quant à son programme à cet égard.

Je passe à une autre question également importante: quelle est la politique du Gouvernement en ce qui concerne la consommation de spiritueux au Canada? Permettez que je m'en rapporte une fois encore au Bureau de la statistique. Aujourd'hui même j'ai reçu les derniers chiffres au sujet de notre consommation de spiritueux, de bière et de vin. Je suis choqué de constater qu'à cette époque vraiment critique notre population dépense tant d'argent et consacre tant de travail à la production et à la distribution de boisson enivrantes. La consommation apparente de spiritueux s'établit ainsi qu'il suit:

Année	Nombre de gallons
1939	3,433,664
1940	3,818,409
1941	3,714,790*

* Soit une légère diminution.

Pour ce qui est de la bière, la consommation apparente était:

Année	Nombre de gallons
1939	63,204,917
1940	66,196,961
1941	78,529,426

Voici les chiffres pour les vins:

Année	Nombre de gallons
1939	3,461,867
1940	4,012,917
1941	4,812,614

Je regrette que tous les gouvernements provinciaux n'aient pas présenté le compte rendu de leurs opérations de l'année dernière. Trois l'ont fait. Voici leurs ventes brutes:

	Nombre de gallons 1939	Nombre de gallons 1940	Nombre de gallons 1941
N.-B.	3,714,000	5,209,000	6,627,000
Man.	5,947,000	6,653,000	7,887,000
C.-B.	13,758,000	14,960,000	17,590,000

Le 22 octobre dernier, une délégation représentant plusieurs Eglises et sociétés de tempérance se présentait au Gouvernement à Ottawa. Le délégué de l'Eglise catholique était le révérend chanoine Philippe Casgrain, représentant Son Eminence le cardinal Villeneuve. L'église anglicane était représentée par le chanoine Judd, de Toronto, l'Eglise presbytérienne, par le révérend T. Christie Innes et le modérateur de l'Eglise-Unie, par le révérend Peter Bryce. La délégation comptait en outre des représentants des Baptistes, de l'Eglise évangélique, de l'Armée du Salut et de diverses sociétés de tempérance. Elle s'était rendue à Ottawa l'année précédente, alors que le Gouvernement lui avait promis, sauf erreur, d'examiner attentivement ses demandes. Cette phrase: "La question est à l'étude" est toujours sur les lèvres du gouvernement actuel. Nous sommes las de l'entendre.

La délégation a demandé:

1. Que les boissons alcooliques ne soient plus vendues dans les tavernes, débits de bière, débits de vin, etc., mais seulement dans les magasins de la régie.
2. Que les ventes de boisson dans les magasins de la régie soient permises seulement entre trois heures de l'après-midi et huit heures du soir, et seulement les jours de semaine.
3. Que toutes les annonces de boissons alcooliques au Canada soient prohibées, excepté là où elles se vendent.
4. Que, lorsqu'on aura fait suite à la première demande, le ministère de la Défense nationale émette un ordre fermant les buvettes dans les établissements militaires.

Je crois comprendre que le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) a

mentionné le conflit de juridiction qui existe entre le gouvernement du Dominion et les gouvernements provinciaux dans la question de la régie des alcools, mais il a assuré la délégation que le Gouvernement étudierait sérieusement la question. C'est une vieille histoire que celle du conflit de juridiction. Mais nous avons la loi des mesures de guerre qui autorise le Gouvernement à faire tout ce qui est conforme aux intérêts de la population canadienne en temps de guerre; à mon avis, les demandes de ce groupe représentatif sont tout à fait raisonnables. On les a formulées en tenant compte du minimum qui, semble-t-il, devrait être suffisant pour s'assurer l'appui de la population canadienne.

J'ai pris intérêt à lire, dans la *Forthnightly Review,* livraison de novembre, un article du célèbre savant, M. J. B. S. Haldane. Parlant des problèmes de la Grande-Bretagne, il disait:

> Moins nous gaspillerons d'aliments, moins nous devrons en importer. Une très forte quantité de l'orge et du houblon récoltés au pays, est consacrée à la fabrication de la bière qui n'a à peu près pas de valeur alimentaire. L'orge pourrait servir à la fabrication du pain ou à l'alimentation des bestiaux. Les champs de houblon pourraient servir à la production de haricots ou d'autres plantes alimentaires. S'il ne se faisait plus un seul gallon de bière, nous aurions ainsi des vingtaines de vaisseaux pour effectuer les importations essentielles. Mais la suppression de la bière provoquerait de graves mécontentements tant chez les consommateurs que chez les commerçants de boissons alcooliques dont certains font présentement des bénéfices sans précédents. Et le mécontentement aurait bien sa raison d'être si les militaires se trouvaient privés de bière et que les officiers avaient toujours leur whisky. L'ensemble du pays serait donc contraint d'opter pour le régime "sec". Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi les cabaretiers auraient droit à plus d'égards que les petits boutiquiers qui se voient interdire la vente des denrées rationnées parce qu'ils ont moins de vingt-cinq clients inscrits sur leur liste. Cependant, ce n'est qu'après une grande campagne de publicité que l'on pourrait mettre fin à ce formidable gaspillage d'aliments. Puis, étant donné les étroites relations qui existent entre l'industrie des boissons alcooliques et le parti conservateur, je ne crois pas qu'on y mette un terme. Qu'il me soit permis d'ajouter, incidemment, que, sans être abstème, je le suis presque devenu pour la durée de la guerre.

Il vaut peut-être mieux préciser qu'il ne parle pas du parti conservateur canadien.

M. HOMUTH: Ce serait une bonne idée de bien préciser ce point-là.

M. NICHOLSON: Au début, j'ai déclaré que je citais le passage d'un article rédigé par un savant anglais et paru dans une revue anglaise bien connue. Je puis dire que les observations du professeur Haldane à l'égard du parti conservateur en Grande-Bretagne pourraient s'appliquer au parti au pouvoir ici.

M. HOMUTH: Pourquoi ne pas le dire?

M. NICHOLSON: Parce que je cite un article. Je ne suis pas à en écrire un ni à faire un discours...

M. HOMUTH: Vous faites un discours. Alors pourquoi ne pas le dire?

M. NICHOLSON: Je déplore les sommes considérables dépensées au Canada pour le commerce des liqueurs tandis que si peu d'argent est consacré à instruire la population sur les conséquences pernicieuses que peut entraîner l'usage des liqueurs, et aussi, comme le dit le professeur Haldane, "à une gigantesque campagne de propagande." Un article paru dans le *Temperance Advocate* de Brampton intéresserait peut-être les honorables députés. Il s'agit de ce qui se fait à ce propos dans ce pays soi disant sans dieu qu'est la Russie. On y dit que dès 1933 on y a déclanché une vigoureuse campagne contre l'usage de l'alcool. Il s'est fait un grand mouvement, parfaitement organisé, contre l'alcool, avec ce qui équivaudrait à l'option locale. On ne vendait aucune liqueur dans le voisinage des casernes de soldats ou de matelots ou des bureaux de placement ouvrier. La vente en était également interdite les jours de paye et durant la conscription annuelle. L'annonce pour la vente de l'alcool était interdite dans les journaux, sur la rue, dans les stations de chemin de fer, sur les bateaux et dans les autres lieux publics. L'enseignement contre l'usage de l'alcool s'est poursuivi dans toutes les écoles primaires et secondaires et a été au programme des cours d'instruction donnés aux professeurs. La propagande antialcoolique a pénétré jusque dans les pièces de théâtre et les films.

Je crois que nous sommes en mesure d'apprécier les résultats de l'excellent travail commencé en Russie en 1933. Si les armées russes ont pu faire si complètement échec à Hitler, c'est que, ainsi que je le disais, l'apport russe a été infiniment plus considérable, grâce à cette campagne, qu'il aurait pu l'être sous l'ancien régime, si largement alimenté par les recettes provenant de la fabrication et de la vente des boissons alcooliques.

Je me proposais de citer un autre tableau indiquant les recettes que vaut à notre Gouvernement le commerce des boissons enivrantes. Autant vaut peut-être m'en dispenser, mais devant les effets désastreux de la boisson au Canada à l'heure actuelle, je prie le ministère des Services nationaux de guerre de consacrer une somme importante à faire une éducation nationale indispensable en exposant les faits sous leur vrai jour devant la population canadienne. Je sais que bon nombre de mes honorables collègues en cette Chambre

ne partagent pas ces idées. Mais nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation critique sans précédent dans l'histoire. Les méthodes de laisser-faire tolérées en temps de paix ne suffisent plus en ces moments difficiles. Aujourd'hui une politique s'impose, qui assurera l'apport de toutes les industries canadiennes, de tous les citoyens du pays à la tâche primordiale, qui nous permettra de contribuer dans toute la mesure du possible au maintien de la démocratie et à l'écrasement d'Hitler.

L'hon. W. EARL ROWE (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de lire un discours du trône que le Gouvernement du jour a préparé avec grand soin. J'ajouterai mes félicitations à celles que l'on a déjà adressées à l'honorable représentant de Hull (M. Fournier) et à l'honorable représentant de Brantford (M. Macdonald) qui ont prononcé des discours avec un décorum conforme en tous points aux meilleurs traditions de cette Chambre. A titre d'avocats ils ont certainement fait preuve d'habileté et de compétence en défendant une cause quelque peu difficile.

Les pires appréhensions des Canadiens sont devenues une réalité. Le discours du trône nous a appris qu'un plébiscite serait soumis au peuple à qui on demandera si nous allons appuyer ces loyaux et vaillants fils du Canada qui se battent pour la défense de notre liberté. Le Canada est un grand pays. Aucun autre pays au monde ne jouit d'une aussi grande sécurité géographique. Aucun autre pays comptant une population semblable à la nôtre ne possède d'aussi vastes ressources, agricoles, industrielles et autres que nous en possédons. Le Canada a joué un beau rôle dans la dernière guerre, et les soldats, les marins et les aviateurs qui se battent pour la défense de la liberté dans le présent conflit sont les plus nobles de nos concitoyens.

Au cours des vingt-neuf derniers mois les habitants de ce pays ont accompli de grandes choses. J'ajouterai également que le Gouvernement a fait sa part. En réalité, nous avons obtenu de beaux résultats; mais nous aurions pu faire beaucoup plus, et, à mon avis, il nous faudra faire encore bien davantage si nous voulons remporter la victoire dans ce terrible conflit. Il faudra prendre l'offensive. Nous devrons augmenter notre production de vivres et de munitions chaque fois et partout où la chose sera possible, quels que soient les sacrifices nécessaires. Dès que nous le pourrons nous devrons lever, instruire et équiper au complet une armée innombrable de soldats, de marins et d'aviateurs, si nous voulons faire face à la ruée des troupes combinées de l'Axe lors de l'assaut du printemps. Nos armées doivent être mécanisées et préparées à combattre,—non pas où on espère ne jamais rencontrer l'ennemi, c'est-à-dire au Canada,—mais partout où l'ennemi peut se trouver. Cela comporte la formation militaire et l'équipement de fortes réserves d'hommes destinées à appuyer nos vaillants soldats sur la ligne de feu. De nos jours, les Canadiens doivent mettre au premier rang ce qui vient en première place, et ce qu'il faut à tout prix aujourd'hui, c'est la victoire. Nous sommes au plus fort d'un conflit qui exige toute l'énergie dont nous sommes capables. Pensons plus souvent à la défaite de l'ennemi, pas seulement à la défense du Canada. Si nous allons au-devant de l'ennemi là où se livre la bataille, cet ennemi n'atteindra jamais nos rives. Préconiser une autre ligne de conduite c'est presque, à mon sens, se rendre coupable de trahison; car, lorsque nous avons déclaré la guerre au mois de septembre 1939, nous savions ce que nous faisions; nous ne voulions pas seulement jouer au soldat.

Le Parlement doit envisager bien des problèmes si nous voulons que notre effort de guerre soit véritablement total. Tous les Canadiens, je crois, approuveront de tout cœur le passage du discours du trône où il est question de la contribution à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et d'approvisionnements. Je veux dire, à ce propos, que si notre gouvernement voulait adopter une ligne de conduite courageuse et indiquer à nos jeunes gens la place qui leur convient, que ce soit sur la ferme, à la fabrique ou au front, nous aurions alors l'égalité de service pour tous et, en même temps, l'égalité de respect pour les jeunes gens qui se dévouent pour nous sur ces différents fronts. Si vous disiez au garçon qui travaille sur la ferme qu'il est à sa place, vous lui permettriez de ne plus se sentir humilié parce qu'il ne porte pas l'uniforme khaki. Vous feriez naître un sentiment d'égalité entre le jeune ouvrier de l'usine qui touche $7 par jour et le jeune homme qui porte l'uniforme khaki et reçoit $1.30 par jour. Seule une attitude courageuse peut résoudre ce problème.

Pour ce qui est des munitions, je pense que notre pays a fait beaucoup et continuera à apporter à l'œuvre commune une contribution importante. Je n'éprouve malheureusement pas le même sentiment de confiance à l'égard de la production agricole. Il sera impossible, sans intervention de l'Etat, de répondre à la demande de produits agricoles. Si nous voulons atteindre notre objectif et nourrir nos troupes, nous devrons de toute nécessité instituer une commission de production de denrées alimentaires. Je me propose en temps utile pendant la présente session de demander au Gouvernement de créer

une commission des denrées alimentaires dont la tâche consistera à rechercher la collaboration de tous les éléments de la population, en vue d'un effort national gigantesque capable de nous porter au but proposé.

L'incapacité évidente où se trouve aujourd'hui le ministère de l'Agriculture d'indiquer au public les denrées qu'il faut produire en 1942 et en 1943, ainsi qu'on l'a fait aux Etats-Unis d'Amérique, constitue un problème sérieux dans notre économie de guerre. Mes honorables collègues savent en effet qu'une quantité suffisante de vivres de la qualité voulue est indispensable à la production et au moral du temps de guerre ainsi qu'à l'entretien de notre énergie guerrière. Mais on ne saurait obtenir des vivres de bonne qualité si on permet à l'industrie d'opérer en régie intéressée alors qu'en bien des cas on laisse l'agriculteur travailler à perte, ce qui fait que l'industrie enlève des hommes à la ferme.

Il est souvent question de prévenir l'inflation mais, monsieur l'Orateur, si le surcroît de puissance d'achat n'est pas détourné des marchés de consommation, nous verrons le public lutter contre l'Etat pour se procurer les denrées nécessaires à un effort de guerre intégral, et cet effort intégral est impossible à réaliser si on n'apporte pas une solution à ces différents problèmes. Cette question, il faudra la régler si nous voulons que l'innovation consistant à enrayer l'inflation par la réglementation des prix et des salaires réussisse un tant soit peu.

Nous devrions examiner quelque mode d'épargne obligatoire en vertu duquel une proportion progressive des revenus supérieurs à tel niveau prévu serait versée à l'Etat et portée au crédit des particuliers à intérêt fixe, le principal étant remboursable après la guerre. Nombre de gens auront sans doute besoin d'une partie de leur capital. A mon sens, toute réglementation des prix devrait comporter un plan d'épargne obligatoire. Je me propose de revenir plus tard sur ce point.

Ce soir, cependant, je considère que ces importantes questions disparaissent temporairement, du moins sous l'effet de la révoltante proposition contenue dans le discours du trône et en vertu de laquelle le régime actuel, appuyé d'une forte majorité, tâche de se soustraire à ses obligations en matière de renforts militaires.

J'ai écouté ce discours (et j'en ai entendu un grand nombre en cette enceinte), car je me rendais compte que beaucoup de choses allaient dépendre de ce que le Gouvernement comptait faire actuellement. Je l'ai suivi d'un bout à l'autre avec toute l'attention dont j'étais capable. Or, dans de brèves généralités, il récapitule certains des désastres qui ont fait suite aux guerres du passé. Et de là jusqu'à sa conclusion, avec une cruauté sans exemple, il diffère l'accomplissement des tâches futures.

Le discours même commence par les mots: "Il ne saurait plus exister de doute..." mais, à la fin, le Gouvernement demande faiblement et craintivement à d'autres de suggérer une solution. Il nous dit que le Gouvernement sait que nous traversons une des plus grandes crises de l'histoire. Mais le Gouvernement refuse d'assumer la pleine responsabilité d'agir avant d'avoir tenu un plébiscite, au printemps ou à l'été. On me pardonnera de répéter les mots si injustes de la *Gazette* de Montréal, en disant que jamais dans l'histoire de ce pays, tant de gens ont été si profondément humiliés par un si petit nombre.

L'hon. M. MACDONALD: C'est une bien piètre source.

L'hon. M. ROWE: Si l'honorable ministre de la Marine peut y trouver du réconfort, eh bien il est meilleur parlementaire que ministre de la Marine.

M. POULIOT: Ministre de la Défense nationale pour les Services navals.

L'hon. M. ROWE: Je comptais décerner au ministre un meilleur titre que celui de ministre de la Marine. Cependant je dois dire que c'est là une division du service qui fait peut-être tout ce qu'elle peut et c'est peut-être là ce qui inspire à l'honorable ministre une si grande confiance en sa capacité de suppléer aux déficiences des autres.

Quand la démocratie est en face de la plus grande adversité, notre Gouvernement, dont fait partie le ministre des Services navals, fait preuve d'une faiblesse extrême. Nous avons appris que quiconque hésite est perdu. Cependant, nous négligeons depuis des mois les besoins de l'heure actuelle. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, pendant que le feu consume nos foyers, les pompiers dansent.

Quel spectacle inspirateur, pour d'illustres Britishers comme Smuts du Sud-africain et Curtin d'Australie, que celui que leur donne cette nation-sœur dans leur heure de crise! Il semble exister une extrême confusion quant à la signification de la mesure qu'a énoncée le Gouvernement. C'est là le sujet de la discussion à l'angle des rues. Quelques cultivateurs des concessions y voient une élection; d'autres citoyens en attendent la conscription; d'autres encore y voient un moyen de dégager le Gouvernement des nombreuses promesses faites depuis 1919; d'aucuns prétendent que le Gouvernement sera libéré de ses promesses

répudiées. D'autres ne savent pas au juste ce que la mesure signifie mais sont d'avis que le Gouvernement sera dégagé de sa responsabilité, et qu'il pourra agir à sa guise.

Aujourd'hui, le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) nous dit qu'il s'agit d'obtenir l'avis du peuple, bien qu'il ne dise pas ce qu'il fera ensuite. Monsieur l'Orateur, c'est un moyen de consulter le peuple quand un corps public est incapable d'assumer la responsabilité qui est sienne. Personne ne sait ce que sera la réponse et personne ne sait ce qu'on fera lorsque cette réponse aura été obtenue.

C'est là le genre d'appaisement le plus asquithien qu'un Gouvernement responsable ait jamais proposé en temps de guerre. Malheureusement, c'est semblable politique d'apaisement et de suffisance qui a dominé nos actions en temps de paix et nous a valu nos insuccès, et qui retarde en ce moment de façon aussi dangereuse notre effort de guerre. C'est cette politique expectante qui a retardé pendant deux ans le plan d'entraînement aérien du Canada, à la suite de la venue au pays en 1938 des autorités britanniques en matière d'aviation. C'est cette fameuse politique expectante qui, en Angleterre, a fait du premier ministre Asquith le plus grand stratégiste en chambre de la dernière guerre, et qui promet de faire du premier ministre King le plus grand stratégiste en chambre de la guerre actuelle.

Le premier ministre s'enorgueillit de ses rapports avec la grande république qui est notre voisine, et il l'a déclaré lui-même à plusieurs reprises. Je tiens à le féliciter du progrès qu'il a accompli à cet égard. Parlant dans sa circonscription de Prince-Albert, le 29 février 1940, il aurait dit:

> Le Canada a fait plus pour assurer des relations plus amicales entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne que toute autre partie de l'Empire, y compris la Grande-Bretagne elle-même.

Des VOIX: Très bien.

L'hon. M. ROWE: J'aimerais pouvoir prononcer un de ces discours de cinq heures du premier ministre. Si je le pouvais, je serais fort applaudi. Quoi qu'il en soit, peut-être l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) m'applaudira-t-il de nouveau si je cite une autre partie du même discours:

> C'est pour mois un sujet de grande fierté d'avoir pu me rendre chez le président des Etats-Unis pour y élaborer un accord de réciprocité. Il a fallu vingt-cinq ans pour en arriver là, mais il m'a été donné de réaliser ce projet.

Des VOIX: Très bien.

L'hon. M. ROWE: J'espère, monsieur l'Orateur, que vous tiendrez compte des instants que mes honorables adversaires ont consacrés à applaudir la citation que j'ai faite du discours du premier ministre.

Il est regrettable que ses relations avec les Etats-Unis n'aient pas porté le premier ministre à suivre l'exemple de son grand ami de la république voisine. Il doit sûrement se rendre compte du contraste qu'offrent les derniers vingt-cinq ans.

Le premier ministre nous assure qu'il ne peut pas violer ses engagements. Je n'ai pas assez de temps à ma disposition pour énumérer tous les engagements qu'il a violés, mais je lui signalerai ce qui s'est produit aux Etats-Unis. En 1916, le président Wilson a été élu à la suite d'une campagne où il s'était engagé à garder les jeunes Américains aux Etats-Unis. Cependant, en 1917, il a recouru à la conscription pour les envoyer rejoindre les armées britanniques en France à l'heure de la crise.

A titre de nouveau contraste, j'appelle l'attention du premier ministre sur la récente élection de M. Roosevelt. Voici une des promesses faites à la radio par le président des Etats-Unis immédiatement avant sa récente élection:

> Pendant que je m'adresse à vous, pères et mères, je veux vous faire une autre promesse. Je l'ai déjà faite, et je la ferai encore plusieurs fois. Vos enfants n'iront combattre dans aucune guerre étrangère.

Depuis qu'il a fait cette promesse, le président des Etats-Unis a demandé au parlement américain et à son pays, et a obtenu d'eux l'autorisation d'envoyer des soldats partout où pourrait se présenter l'ennemi.

L'hon. M. MACKENZIE: Il n'est pas question de guerre étrangère; les Etats-Unis étaient attaqués.

L'hon. M. ROWE: Les Etats-Unis ont eu le courage de conscrire les hommes avant d'être attaqués, et le Gouvernement n'a pas le courage de les conscrire même après l'attaque. C'est la façon d'agir du gouvernement responsable en temps de crise. L'honorable député de Brantford a eu recours à une éloquence presque effrénée pour nous dire que le premier ministre a été le premier chef des nations alliées à déclarer la guerre au Japon. Il ajoutait ensuite que le premier ministre serait le dernier a conscrire les hommes pour combattre ce pays. La bataille fait rage dans tous les coins du globe, et nous nous contentons de conscrire les hommes pour service au Canada; il nous faut attendre pour savoir quelle décision les gens étrangers à l'administration de la chose publique vont prendre pour résoudre le problème pour ce grand gouvernement instable et chancelant.

Le premier ministre vient nous dire, au crépuscule d'une longue vie à la direction des affaires, que nous devons lui laisser, en pleine

crise, le temps de revenir sur ses promesses. Je sais très bien, comme d'ailleurs tout ancien membre de la Chambre, que son passé est tissé de promesses brisées. Il désire maintenant en raviver une, qu'il tient pour sacrée en ces heures de crise. Je me rappelle très bien la fameuse série de promesses et le célèbre programme de la campagne électorale de 1919. Je me souviens de la façon dont il s'est excusé en cette enceinte lorsqu'on le taquinait d'avoir abandonné les divers points de son programme avec une telle rapidité qu'il était impossible de les compter. Il nous disait que ce programme n'était qu'une esquisse de la route qu'il se proposait de suivre.

En 1925, il a fait la fameuse promesse de réformer le Sénat, mais alors il n'y a pas eu de plébiscite pour lui permettre de se présenter de nouveau dans York-nord. Au cours de cette campagne, il a promis catégoriquement de réformer le Sénat et j'étais ici lorsqu'il a dit facétieusement à l'ancien premier ministre, le très honorable M. Bennett, qu'il avait réformé le Sénat en y nommant la première jolie dame. C'était une réforme car, bien qu'elle soit une libérale fidèle, elle est bien plus remarquable que beaucoup de ses collègues libéraux.

Or, à cette heure de crise mondiale, on nous demande des sommes inouïes pour équiper nos armées d'outre-mer et, en même temps, on nous demande de dépenser des millions pour que ceux qui n'ont aucune part dans le Gouvernement nous disent s'il y a lieu de ne conscrire nos hommes que pour le service au Canada. C'est une dépense de 3 millions de dollars à seule fin d'obtenir un retard de trois mois. On ne manquera sûrement pas, dans les pays ennemis, de dire que l'arme secrète du Canada est un obus à retardement raté. Plus on y pense, plus on se rend compte du ridicule de notre situation. Je supplie le Gouvernement de changer d'attitude. Il ne voudra sans doute pas nous conduire dans cette voie à l'heure actuelle.

UNE VOIX: Très bien.

L'hon. M. ROWE: Il vous est facile de lancer des moqueries des banquettes de l'arrière puisque vous y êtes si nombreux. N'avez-vous rien de mieux à dire à nos jeunes gens qui sont déjà outre-mer? Allez leur dire pourquoi ils doivent voter pour ou contre le plébiscite. Depuis vingt ans, monsieur l'Orateur, ceux qui siègent à votre droite ont colporté cette question par tout le pays en temps d'élection, prétendant qu'ils conservaient ainsi l'unité en temps de paix. Maintenant ils vont tenir un plébiscite à ce sujet pour diviser la population d'un bout à l'autre du pays, en temps de guerre.

[L'hon. M. Rowe.]

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle était l'attitude de l'honorable député en 1940?

L'hon. M. ROWE: Quelle était celle du ministre en 1925?

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle était l'attitude de l'honorable député en 1940? Appuyait-il son chef?

L'hon. M. ROWE: J'ai appuyé mon chef comme toujours. Mes engagements envers mes commettants sont aussi solides que ceux du chef de mon honorable ami envers les siens. Cette question, dis-je, a été un sujet rebattu dans tout le pays, en même temps que la prétention de travailler à l'unité nationale. Les mêmes hommes qui prétendaient contribuer à l'unité nationale en ressassant une question vieille alors de vingt ans vont maintenant la laisser débattre en temps de crise. Faut-il s'étonner que le truc dont on a abusé en temps de paix pour faire dévier les discussions soit devenue maintenant l'impasse si redoutée en temps de guerre? Nous nous couvrons de ridicule et allons couvrir de ridicule notre pays. On nous dit que la raison de cet acte de lâcheté posé par un gouvernement censément responsable, c'est de dégager le premier ministre d'engagements pris envers la population avant les dernières élections générales.

Une VOIX: Vos engagements aussi.

L'hon. M. ROWE: Occupez-vous des vôtres et je m'occuperai des miens. Si vous appuyez le Gouvernement, j'ose dire que je me ferai réélire, mais non vous, c'est-à-dire, si cela dépend de nos soldats outre-mer, les hommes les plus vaillants que nous ayons aujourd'hui.

Une VOIX: Et 1917?

L'hon. M. ROWE: Je ne parle pas de 1917 et 1930, alors que ce n'était pas une question débattue. N'amenez pas le sujet sur le tapis. La question que vous exploitez depuis vingt ans pour faire dévier les débats vous causera assez d'embarras. Qu'est-il arrivé depuis les dernières élections? Nous avons vu l'Allemagne envahir le Danemark et la Norvège; nous l'avons vu exercer pratiquement la domination sur la Suède; nous l'avons vu s'emparer des Pays-Bas et nous avons vu tomber la Belgique. Nous avons eu notre propre Dunkerke et nous avons vu l'Italie et le Japon se joindre à l'Axe. Nous avons vu les Etats-Unis entrer en guerre et nous avons eu notre Hong Kong et presque notre Singapour. Nous avons vu envahir de grands pays tels que la Bulgarie, la Yougoslavie et d'autres. Le grand dominion australien est en danger et cependant, que faisons-nous? Nous avons entendu cet après-midi l'honorable représentant de Lambton-Ouest (M.

Gray) prononcer un brillant discours. Plusieurs d'entre vous ne partagent peut-être pas son opinion, mais peu pourraient en faire autant, même s'ils avaient les mêmes convictions.

Les Etats-Unis ont eu leur Pearl Harbour. L'Angleterre a eu son Dunkerke; le Canada a eu son Hong Kong, mais il dit maintenant qu'il va y voir en tenant un plébiscite l'été prochain. Le ministre sourit, mais si j'étais à sa place et si j'endossais la responsabilité d'une telle politique, je ne pourrais pas sourire. Nous n'avons pas le temps de nous répandre en paroles parce que le danger approche de nos côtes de l'Est et de l'Ouest. On nous dit que le motif de cette façon d'agir a quelque rapport avec une élection. J'ai suivi les promesses que le premier ministre a faites au cours de la dernière campagne électorale, quand bien même j'étais le dernier à croire qu'il allait les tenir. Depuis plusieurs années je me suis tenu au courant de ses engagements et je ne connais pas de chef qui ait rompu plus de promesses que le premier ministre actuel. C'est bien la première fois qu'il essaie d'en tenir une pour sacrée. Si j'en avais le temps, je pourrais citer une liste longue comme le bras de promesses qu'il n'a pas tenues.

Une VOIX: Exemple?

L'hon. M. ROWE: L'honorable député ne comprendrait pas si j'en citais un. Quand un homme suit si aveuglement pendant vingt ans un chef qui persiste pendant tout ce temps à manquer à ses promesses, il lui est difficile de comprendre. On nous dit, après deux ans et demi de guerre, qu'il nous faut un mandat, qu'il est nécessaire d'en appeler au peuple par voie de plébiscite en vue d'obtenir des hommes pour aller à la rescousse des vaillants soldats qui ont quitté nos côtes. En outre, le Gouvernement a été avisé de l'attitude prise par notre parti. A maintes reprises notre chef actuel a assuré le chef du Gouvernement qu'il l'appuierait, qu'en tant que parti nous viendrions à son aide, tout comme les Etats-Unis ont appuyé le service obligatoire quand l'occasion s'est présentée.

Le loyalisme en cette enceinte n'est pas l'apanage d'un seul parti. Il y a de loyaux députés à votre gauche, monsieur l'Orateur, et il y en a de loyaux à votre droite; j'ose affirmer que très peu de membres de la Chambre s'opposeraient au premier ministre s'il présentait aujourd'hui une politique de guerre énergique et courageuse. C'est ce que nous lui avons demandé de faire. J'ai clairement défini mon attitude, en cette enceinte, à la session de novembre et les honorables députés trouveront au hansard les paroles que je prononçais alors; voici ce que je disais:

Il est temps que le Gouvernement prenne des mesures énergiques. Je voudrais que le premier ministre ordonne au moyen d'un décret du conseil le service militaire obligatoire et qu'il dise ensuite au Parlement: Je n'ai pas reçu ce mandat pour établir le service obligatoire en vue de la défense territoriale, encore bien moins pour envoyer des troupes outre-mer, mais je l'ai fait. Je voudrais qu'il explique aux loyaux compatriotes du Secrétaire d'Etat dans la province de Québec que la première ligne de défense du Canada se trouve outre-mer, qu'il leur apprenne qu'il a décrété sans mandat le service militaire obligatoire en vue de la défense du Canada et qu'il a décidé d'envoyer des troupes sur le théâtre de la guerre.

N'éludons pas la question. Je suis prêt à aider le régime actuel de mon mieux. J'ai fourni privément et en public au Gouvernement des conseils qui me semblaient utiles. Nous pourrions sûrement mettre la politique de côté pour quelque temps.

La même opinion a été vigoureusement exprimée par le chef de notre parti ici même et à la radio récemment par le chef actuel du groupe oppositionniste le plus considérable au pays, notre futur premier ministre, le très honorable Arthur Meighen. Quelques-uns de mes honorables amis peuvent sourire...

M. MARTIN: Il doit se faire élire d'abord.

L'hon. M. ROWE: Il sera élu, et peut-être le sera-t-il à une époque où mon honorable ami ne le serait pas. Que mon honorable ami écoute ce qu'il disait, car il l'a dit mieux peut-être que beaucoup d'autres peuvent le faire. M. Meighen disait:

Nous, membres du parti conservateur, ne nous opposons en aucune façon à l'heure actuelle à aucun effort de guerre, quelque considérable ou quelque draconien qu'il soit. Au contraire...

Je prie mon honorable ami le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell), qui a fait hier de si téméraires affirmations, d'écouter ceci:

Au contraire, nous appuyons ceux qui favorisent tous les sacrifices, même les plus extrêmes, tous les sacrifies de temps, d'argent, de propriété, de revenu tout autant que d'hommes pour l'armée, pourvu que les lois qui les exigent soient justes et équitables et s'appliquent partout sans distinction. Nous sommes opposés aux subterfuges...

J'invite l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) à écouter ceci:

Nous sommes opposés aux subterfuges et aux pratiques évasives qui exploitent la bonne volonté et le patriotisme et permettent aux égoïstes de se défiler. Nous sommes tout disposés à aider le Gouvernement dans son entreprise, parfaitement, de l'aider d'autant plus que l'effort sera plus considérable. Nous réclamons l'abandon de l'opportunisme politique; nous préconisons le choix délibéré de la chose à faire et son accomplissement subséquent, en se fiant à la conscience populaire. Lorsque nous invitons le Gouvernement à abandonner l'opportunisme politique, nous devons être disposés à en faire autant. Nous sommes donc disposés à nous joindre au Gouvernement, à partager la responsa-

bilité avec lui, à supporter le risque, s'il en existe, et les conséquences quelles qu'elles soient. Tout en étant disposés à partager les responsabilités du pouvoir, nous ne le recherchons ni le sollicitons; nous ne recherchons que la victoire. De grandes tâches s'offrent à nous et de toutes nos forces nous allons réclamer qu'on les accomplisse, qu'on les accomplisse maintenant. Le Canada ne saurait être inférieur à ce qu'il peut donner de mieux, à ce qu'il peut faire de plus. Le Canada doit agir encore deux fois plus vite.

Sûrement, monsieur le premier ministre, si vous avez à cœur l'intérêt du pays avant celui du parti, vous ne devez pas rester insensible à un tel exposé de programme et à une telle offre de collaboration par le chef du groupe oppositionniste le plus considérable du pays.

On nous dit qu'un plébiscite est aujourd'hui nécessaire afin de dégager le premier ministre "de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire." Ces paroles se trouvent dans le discours du trône. J'admets que le premier ministre s'est prononcé contre la conscription pour le service outre-mer, mais ces déclarations, il les a faites de son propre chef et, pour la plupart, depuis les dernières élections. Ainsi que le disait mon honorable collègue (M. Stirling) cet après-midi, personne ne s'y est opposé et ce n'est pas sur elles qu'a porté la campagne électorale. Ces déclarations, personne ne s'y est opposé, pas plus les honorables députés qui siègent à ma gauche que ceux qui siègent en arrière ou en face de moi. Mais personne ne connaissait alors les événements qui nous attendaient. Personne ne prévoyait Dunkerque, ni l'attaque foudroyante contre l'Angleterre, ni l'assaut contre Hong-Kong. En un temps de péril national, alors que le dernier dollar, la dernière arme du dernier citoyen est nécessaire à la défense de la liberté, aurons-nous comme peuple la faiblesse d'accepter un plébiscite quelles qu'en soient les pernicieuses conséquences?

Le premier ministre nous dit qu'un plébiscite est nécessaire au maintien de l'unité. Le gouvernement démocratique en est-il rendu à un tel point de dégradation au pays qu'il se soustrait aux dépens du trésor public, aux responsabilités inhérentes à sa charge? Ce n'est pas ce que préconisait le premier ministre au cours de la dernière campagne électorale. Voici les paroles que je lui ai entendu prononcer à la radio à Ottawa le 23 février 1940 et que je retrouve dans le *Star* de Toronto du lendemain. Je le demande aux honorables députés d'en face qui ont applaudi si chaleureusement le premier ministre aujourd'hui, ne ferait-il pas mieux d'ajouter ces mots à la question qu'il posera lors de son plébiscite et de demander d'être relevé de cet autre engagement? Je cite les paroles du premier ministre:

> Notre régime parlementaire impose au parti qui compte la majorité aux Communes, la charge de gouverner. Le voulût-il, il ne saurait échapper à cette responsabilité.

L'unité est chose importante dans un pays démocratique. Tout le monde l'admet. Mais invoquer l'unité pour déguiser une politique d'apaisement est une toute autre affaire. Nous sommes partisans de l'unité tout autant que les honorables membres d'en face, mais ils soulèvent en ce moment le cri de l'unité pour masquer une politique d'apaisement...

L'hon. M. CRERAR: Apaisement de qui?

L'hon. M. ROWE: Apaisement de qui? Je dirai à l'honorable député de se rendre outre-mer et d'aller apaiser nos soldats.

L'hon. M. CRERAR: Apaiser qui?

L'hon. M. ROWE: Les honorables députés d'en face nous parlent d'apaisement économique depuis vingt ans. Ce fut leur mot d'ordre, et voici que le Gouvernement préconise une politique d'apaisement lorsque la vie et la sécurité du Canada sont en jeu et que nos soldats se battent pour nous outre-mer. Aucun Canadien...

L'hon. M. CRERAR: Si l'honorable député veut bien me permettre une question, je lui demanderai d'expliquer ce qu'il entend par l'expression que nous apaisons quelqu'un ou quelque chose. Qui apaisons-nous?

L'hon. M. HANSON: Vous apaisez votre propre conscience.

L'hon. M. ROWE: Voilà une bonne réponse. Je ne permettrai pas qu'on me détourne de mon sujet, monsieur l'Orateur, parce que les interruptions du ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) ajoutent rarement quoi que ce soit aux débats en cours à la Chambre.

M. HOMUTH: Quelle fut son attitude en 1917?

L'hon. M. ROWE: Je dis qu'aucun Canadien, que ce soit le ministre ou moi-même,—et je l'affirme avec tout le respect que je lui dois parce qu'il est maintenant le doyen de cette Chambre, ce dont je le félicite et de son apparence de bonne santé,—aucun Canadien, quelle que soit sa province d'origine, sa race ou sa religion, ne peut à son titre de Canadien et de sujet britannique approuver l'évocation de cet épouvantail de l'unité pour raffermir un gouvernement d'apaisement qui se débat sur le roc de la responsabilité. Si le Gouvernement actuel se sert de sa majorité pour éluder les devoirs qui découlent du gou-

vernement responsable et impose au peuple canadien un plébiscite sur la conscription, il en résultera une fissure bien définie dans l'édifice national qui existera longtemps après que les actions de ce gouvernement dormiront sous la poussière de l'histoire. Cette manière d'agir fera naître des germes de désaccord au Canada que les générations à venir devront travailler à faire disparaître. Je dis au Gouvernement, ne vous dérobez pas à votre devoir sous le couvert de faux-fuyants. Ne ralentissez pas l'effort de guerre en adoptant un programme opportuniste. On devrait mettre cette politique d'apaisement au rancart et faire face aux réalités de la guerre. Pour la première fois dans notre histoire nous sommes exposés aux attaques sur les deux côtes,—et le premier ministre soulève le cri de l'unité.

A-t-on jamais vu une famille désunie quand il y a un bandit à la porte? Mais, cet appel à l'unité est l'épouvantail le plus ridicule que l'on ait encore imaginé. Si, en face des graves dangers qui nous menacent, le chef du Gouvernement ne peut maintenir l'unité, il est alors grandement temps qu'il cède sa place à un autre capable de réussir. Le bien de tout le Canada l'emporte de beaucoup sur celui d'un individu, l'emporte de beaucoup sur le nombre d'années de service de cet individu ou de ce parti. En face d'un grave danger, au cours de la dernière guerre, Asquith a cédé sa place à Lloyd George sans appel au peuple,—oui, et sans plébiscite. On n'a jamais entendu parler de la tenue d'un plébiscite en Angleterre en temps de guerre.

Une VOIX: L'Australie en a tenu un.

L'hon. M. ROWE: Ce n'est pas la manière britannique de faire les choses. On sentait le besoin d'un chef énergique et on se rendait compte qu'un tel chef était aussi important pour la défense de l'Empire que la puissance militaire. On en trouve un exemple plus récent encore dans le compte rendu des séances du parlement britannique. Le 8 mai 1940, Lloyd George se leva en pleine Chambre et, face à M. Chamberlain, déclara que le premier ministre ne saurait rendre de meilleur service à son pays qu'en se démettant de ses fonctions. Quand enfin l'Angleterre s'est rendue compte de la puissance de l'ennemi, Chamberlain a cédé sa place de chef à Churchill, homme plus agressif et qui inspirait plus de confiance. Et cela s'est fait sans appel au peuple et sans plébiscite.

L'heure est aussi grave au Canada. Le Gouvernement devrait certainement changer d'avis et épargner à notre pays, à cette heure de péril, les frais et la honte d'un plébiscite, ou le danger et le retard que pourrait causer un appel au peuple. Le premier ministre a servi le Canada dans de hautes fonctions pendant de nombreuses années. Cependant, le peuple doit se rendre compte que, même si le premier ministre a servi la nation, le péril auquel le pays fait face aujourd'hui sert mal le premier ministre.

Monsieur l'Orateur, puisque nous sommes appelés à sanctionner un plébiscite et d'énormes dépenses de deniers publics pour libérer le premier ministre des engagements pris autrefois devant le peuple canadien sur la question du service obligatoire, je sens qu'en m'abstenant d'exprimer mon opinion aujourd'hui pour ne blesser personne, je serais coupable de quasi trahison envers mon pays. Par conséquent, à titre d'un des plus anciens membres de la Chambre, j'affirme que le premier ministre ne saurait mieux assurer l'effort de guerre intégral qu'en prenant ses responsabilités ou en donnant sa démission en faveur de quelqu'un qui demandera au Parlement de se prononcer sans courir le risque d'un plébiscite ou d'une élection à l'époque la plus critique de notre histoire.

On a beaucoup parlé d'unité, mais le fondement de l'unité canadienne ne réside pas dans l'intérêt d'un parti ou d'une province; elle résulte d'une pression extérieure. N'allons pas prêcher l'unité en posant des actes qui engendrent la division; n'allons pas chercher des palliatifs; sachons plutôt, en cette heure de péril, voir les faits, non pas à travers le prisme de convictions politiques, raciales ou religieuses, mais en tant que Canadiens et britanniques.

Bien plus, je puis dire en toute franchise que l'appel larmoyant à l'unité en temps de guerre est l'une des pires choses qui puissent nous arriver. Si nous continuons à juger des événements de la sorte, nous arriverons à la fin de la guerre divisés, et nous n'assisterons à la victoire de nos alliés que pour perdre la paix chez nous. N'allons pas oublier que le Canada doit sa naissance aux enfants de deux grands peuples. Unissons-nous. N'oublions pas que même la France est tombée, tandis que l'Angleterre vit encore. Unissons-nous afin de pouvoir compter que l'Angleterre soit toujours l'Angleterre, ce qui constitue l'unique garantie que la France, dans toute sa gloire, puisse un jour se redresser.

Je déclare qu'un compromis, tel le plébiscite projeté, nous vaudra la désunion, les distinctions de classes sociales et les luttes de races. En nous leurrant de l'illusion que nous appuyons notre régime de gouvernement, nous sapons inconsciemment les bases.

Nous sommes aujourd'hui une nation unie. Nous sommes entrés en guerre en tant que nation unie et nous restons unis à nos alliés qui livrent pour la vie et la liberté la lutte la plus acharnée qui se soit vue. Nous affron-

tons aujourd'hui la moitié des nations de la terre, mais non à titre d'Anglais, à titre de Français, à titre d'habitants des provinces de la région du Pacifique ou de l'Atlantique. Sans souci de régionalisme, mais comme peuple, nous sommes entrés en guerre, en septembre 1939, et sans qu'il soit tant besoin de parler d'unité ou de régionalisme, nous allons gagner cette guerre, si Dieu nous protège et si nous avons le courage de faire face à la tâche.

Par cette déclaration de guerre, nous nous sommes engagés, en tant que nation, à collaborer avec nos alliés pour vaincre les puissances de l'Axe à l'usine comme sur les champs de bataille et pour nous défaire, en définitive, de leur tyrannie.

Allons-nous oser, en tant que nation, nous libérer de cet engagement? Allons-nous nous laisser conduire de nouveau dans "la vallée de l'humiliation" pour servir les fins d'un parti? Lorsque les dépêches radiophoniques nous apprennent que l'Amérique latine s'aligne unanimement contre l'Axe; que l'Australie va être envahie et lutte acculée au mur; que Singapour, le pivot de notre commerce occidental, chancèle, je soumets cette grave question au Gouvernement et l'exhorte de nouveau à revenir sur ses pas afin de nous épargner la honte et la disgrâce vers lesquelles il nous oriente visiblement.

Monsieur l'Orateur, je déclare en terminant, que le Canada ne doit pas se contenter d'être opportuniste quand l'Angleterre lutte pour la liberté.

M. H.-E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler en français. Cependant, je dirai quelques mots en anglais afin d'être compris de tous.

Je dois d'abord féliciter l'honorable député (M. Rowe) qui vient de reprendre son siège, car il a sûrement prononcé un brillant discours en faveur de la violation de la parole donnée et des promesses les plus solennelles. Je crois avoir entendu l'honorable député et aussi le chef de l'opposition (M. Hanson) dire récemment que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'avait pas demandé un plébiscite avant de déclarer la guerre au Japon et avant d'adopter une mesure de contrôle des prix.

L'hon. M. HANSON: Non; j'ai dit qu'il n'avait pas attendu un mandat pour déclarer la guerre au Japon.

M. BRUNELLE: J'accepte la mise au point du chef de l'opposition, mais je désire faire remarquer que durant les élections de 1940, le premier ministre, au nom du Gouvernement, a déclaré catégoriquement qu'il ne présenterait pas la conscription pour le service outre-mer sans consulter le peuple. Durant ces élections, il n'a pas dit qu'il déclarerait ou ne déclarerait pas la guerre au Japon, non plus qu'il adopterait ou n'adopterait pas une loi visant le contrôle des prix. A mon avis, il existe une vaste différence entre ces situations. Le mandat qu'a reçu le Gouvernement en 1940 était bien celui de ne pas présenter la conscription pour le service outre-mer.

[L'hon. M. Rowe.]

Il est inutile, monsieur l'Orateur, d'entreprendre en ce moment la discussion de tout autre problème que celui de la guerre. Au contraire de ce qui a été dit, je désire exposer mon opinion personnelle, avec raisons à l'appui, et dire que la conscription pour le service outre-mer n'est pas une mesure aussi urgente et aussi nécessaire que quelques-uns veulent nous le faire croire. Permettez-moi de dire qu'en lisant les commentaires de la presse aujourd'hui, et en écoutant la plupart des discours qui ont été prononcés, surtout ceux de l'opposition, celui qui n'est pas au courant de la production de guerre du Canada doit être porté à croire que ce pays a fait bien peu de choses. Cependant, les faits réels démontrent que le contraire est vrai, et ces faits ont été exposés clairement et habilement hier par le premier ministre dans le magnifique discours qu'il a prononcé.

Aux yeux de certains, la conscription des ressources humaines est la seule mesure qui puisse nous assurer la victoire. Les efforts déployés dans d'autres domaines, chez nous comme chez nos alliés, ne semblent pas compter. Si quelqu'un pense que j'exagère, quand je dis que, aux yeux de certaines gens, seule la conscription assurera la victoire, permettez-moi de citer un passage du discours que l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) a prononcé en cette enceinte en novembre dernier, pour montrer que la conscription pour le service outre-mer constitue la seule chose qui fera gagner la guerre et sauvera l'Empire:

> Le volontariat auquel s'attache le Gouvernement comme méthode de recrutement est incompatible avec la guerre totale, et c'est là, cependant, l'unique méthode de guerre qui puisse nous permettre de vaincre Hitler. Il saute aux yeux de tout homme réfléchi que le Canada est incapable de faire la guerre totale sans le service obligatoire sélectif, et que, si notre aide ne doit pas être un facteur essentiel dans cette lutte, l'Empire et le Canada avec lui vont à leur perte.

Si pareille façon de voir n'est pas sotte, elle est certes ridicule et même insultante pour les autres peuples qui combattent à nos côtés. Les soldats canadiens sont braves, courageux, débrouillards et forts. Les 50,000 soldats canadiens, soit à peu près tous les hommes que la conscription ajoutera, ou peut-être un nombre moindre, à ceux que nous possédons déjà,—

en tout cas, c'est plus qu'elle ne nous a donné en 1917-1919,—ne réléguerons pas à l'arrière-plan, une fois répartis sur les divers fronts de la guerre, les millions de soldats anglais, américains, russes, hindous, australiens et de diverses autres races, et ne balaieront pas, comme une trombe irrésistible, tous les obstacles sur leur route et ne gagneront pas la guerre.

En réalité nous avons accompli des merveilles dans l'ensemble de notre effort de guerre. Je n'entreprendrai pas d'énumérer les multiples entreprises de notre Gouvernement, parce que ceux qui, jusqu'à présent, ne tiennent ni à voir ni à croire, ne verront ni ne croiront davantage sur d'autres preuves. Ils n'ont pas changé d'avis après que le sénateur Pepper eut exprimé l'an dernier son appréciation de notre effort de guerre dans les termes suivants:

Je vous dois de dire que c'est la façon courageuse et sans restriction par laquelle vous tous, qui livrez ce bon combat de la foi, vous êtes jetés dans la lutte, qui a rendu notre population aussi décidée qu'elle l'est à vous aider jusqu'au sacrifice. Avant de venir ici je savais quelle part de votre revenu vous consacriez à la cause; j'étais au courant de quelques-unes des preuves matérielles de votre puissant effort, mais j'ignorais jusqu'à ce que je vinsse ici pour le constater à quel point en était la détermination de votre peuple à poursuivre la tâche jusqu'au jour inévitable de la victoire sur cette attaque diabolique menée partout contre la liberté.

Ils n'ont pas changé d'avis après que le très honorable Malcolm MacDonald, représentant de la Grande-Bretagne dans notre pays, eut exprimé son appréciation de notre effort de guerre. Je cite un passage d'un article du *Star* de Toronto du 26 août 1941:

S'il en est au Canada qui font peu de cas de l'effort de guerre du Dominion, le très honorable Malcolm MacDonald, haut commissaire anglais dans notre pays, n'est pas du nombre. Parlant devant le Couchiching Canadian Institute, M. MacDonald, sans qu'il eût le désir de déprécier l'effort des Etats-Unis, faisait néanmoins remarquer que celui du Canada était plus grand proportionnellement à sa richesse et à sa population. L'effort de guerre canadien, a dit M. MacDonald est tel qu'aucun pays sur ce continent ne peut faire des reproches au Canada.

Ils n'ont pas changé d'avis non plus quand le général McNaughton s'exprimait dans les termes suivants, au mois d'août 1941:

C'est un très grand plaisir pour nous d'utiliser du matériel canadien et de nous rendre compte qu'il est insurpassable. Nous ne gagnerons pas cette guerre par la force du nombre, mais par notre génie inventif et notre souci de bien armer les troupes et de leur fournir le matériel nécessaire.

Ils n'ont pas changé d'avis quand lord Halifax a rendu hommage à notre pays et à l'aide immense qu'il accorde à l'Angleterre et à la cause de la Grande-Bretagne. Leur attitude n'a pas changé quand M. Churchill a exprimé en termes si clairs son appréciation de ce que ce gouvernement-ci a fait pour aider à gagner la guerre. Je cite l'un des paragraphes du discours de M. Churchill:

Je pourrais mentionner maintes autres sphères d'activité, les chars d'assaut par exemple, certaines pièces d'artillerie moderne tirant à une grande vitesse initiale, les vastes approvisionnements de matières premières et divers autres éléments essentiels à notre effort de guerre, qui absorbent votre inlassable énergie. Mais il ne faut pas que mon allocution dégénère en simple énumération.

Encore aujourd'hui, le premier ministre (M. Mackenzie King) lisait à la Chambre un autre témoignage d'appréciation pour montrer ce que M. Churchill pense de ce que nous avons fait dernièrement.

L'opposition n'a pas modifié son opinion; elle ne la modifiera pas et ne cessera de déprécier notre effort de guerre, pour la simple raison que c'est un gouvernement libéral qui l'a dirigé. Si je ne voulais pas les priver du plaisir d'affirmer que c'est faire de la politique de parti, je leur dirais bien des choses que j'aurais raison de dire. Je ne puis, cependant, me retenir de penser tout haut que l'agitation, entretenue actuellement par la *Gazette* à Montréal et par quelques journaux et certaines personnes à Toronto, est appuyée d'une faction puissante et sans merci, constituant sans doute le groupe des capitalistes et des rois de la finance en ce pays. Je ne veux pas parler des calamités qui fondraient sur notre peuple si cette classe gouvernait la nation. Qu'il suffise de déclarer qu'après deux années de guerre, au cours desquelles nous avons consenti d'énormes sacrifices, l'unité et l'harmonie règnent encore dans notre pays. Je ne ferai l'éloge, ne prendrai la défense, et ne parlerai au nom d'aucune partie du Canada ni d'aucune province, car il est temps, je pense, que les gens cessent de faire de telles comparaisons entre les contributions de chacun à la guerre. Le temps est venu où chacun devrait prendre pour acquis que chaque province et chaque région est prête et disposée à faire ce qu'il incombe d'accomplir pour assurer la victoire. L'accomplissement de son devoir ne dépend pas de ce que le voisin fait ou ne fait pas. Les membres d'une brigade de pompiers, les membres dignes de leurs fonctions, ne s'arrêtent pas en cas d'urgence à comparer leur manière d'exécuter leur tâche avec la manière de leurs compagnons: ils s'acquittent tout simplement de leur devoir. C'est le Pharisien qui a remercié Dieu un jour de ce qu'il était supérieur aux autres.

Il y a un rapport entre l'amour de la patrie et l'amour de Dieu d'un côté, et le mérite de ceux dont le devoir est de servir, de l'autre côté. Mais je saisis cette occasion pour affirmer que lorsqu'on fait son devoir au milieu

des privations et des souffrances, et en courant le risque de perdre un œil, un membre ou même la vie, on est en droit de s'attendre que ceux qui bénéficient du sacrifice accompli reconnaissent leur dette comme il convient, soit au moyen d'hommages ou de rémunération véritable. Le portier, le messager, l'ouvrier qui travaille au pic et à la pelle, qui accomplissent leur devoir sur la terre ferme et ne courent pas un grand risque, reçoivent de $2 à $4 par jour, et des citoyens appartenant à d'autres classes reçoivent beaucoup plus. Cependant, le soldat qui défend sa patrie, qui protège le messager, le portier, l'avocat, le médecin, le cultivateur, l'homme d'affaires, le financier, le prédicateur, la femme et l'enfant, ne reçoit que $1.30 par jour, et aucun syndicat ne lui garantit la journée de huit heures. Cela me dépasse. On me dit que le Canada paie mieux ses soldats que tout autre pays. Dans ce cas, tout ce que je puis dire c'est que le Canada a au moins l'honneur de battre le chemin aux nations civilisées dans la voie de l'abandon partiel d'une coutume barbare.

Quoi qu'il en soit, notre dominion accomplit et a accompli de grandes choses. Si les alliés, l'Angleterre, la Chine, la Russie, l'Inde, les Etats-Unis et les dominions, fournissaient autant de soldats de toutes catégories que le Canada, nous aurions pour défendre notre cause sur les divers fronts une armée de 35 millions d'hommes équipés. Cependant, jusqu'à présent, la situation du Canada n'est pas unique. L'Ulster, l'Australie et l'Afrique-du-Sud n'ont pas la conscription pour service outre-mer. Dans deux referendum au cours de la dernière guerre, les Australiens ont rejeté toute proposition de conscription pour service outre-mer. Nous n'avons pas entendu dire alors que le peuple australien avait, en agissant ainsi, commis une indignité extraordinaire; et aujourd'hui, je me demande si le peuple canadien agit de façon bien différente de celle des Australiens au cours de la dernière guerre, conflit qui était, je crois, assez sérieux. Au cours de la dernière session, je crois, le chef de l'opposition (M. Hanson) s'est déclaré désappointé de ce que nos soldats ne combattaient pas aux côtés des vaillants Australiens en Crète, en Afrique ou en Grèce. Aujourd'hui, c'est M. Curtin, premier ministre de l'Australie, qui demande avec anxiété aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne de l'aide pour la défense de son propre territoire. Le chef de l'opposition exprimait cette opinion hier encore, quand il a dit:

Ce qui est arrivé à Pearl-Harbour peut se produire à Esquimalt. Ce qui est arrivé à 160 milles au large d'Halifax peut se produire à Halifax même, et les événements qui se sont déroulés à 60 milles au large de Long Island ne sont pas impossibles à Sydney, Saint-Jean ou Québec.

Je regrette que le chef de l'opposition soit absent, car j'ai certaines choses à lui dire; tandis que j'ai la parole, je mentionnerai ce qu'il déclarait hier sur les mérites du plébiscite. Voici ses paroles:

La population loyale du Canada se sent profondément humiliée...

Les membres de l'opposition n'ont certes pas le monopole de la loyauté. Toutefois, nous sommes rompus à ce genre de déclarations, de sorte que le chef de l'opposition peut continuer dans cette veine. Cela ne fera pas grand mal. Il peut continuer de remercier le ciel d'être meilleur que les autres. Si le Canada est exposé aux attaques, armons-nous pour les repousser, préparons-nous à la défense du territoire. Si, d'autre part, le Canada ne risque pas d'être attaqué, profitons, nos alliés et nous, de cet avantage et produisons chez nous trois ou cinq fois plus de navires, de chars d'assaut, de canons et d'avions, dans nos établissements et nos usines qui ne sont pas exposés à la destruction. C'est devenu un lieu commun de dire que l'acier gagnera cette guerre, mais puisque c'est si vrai que cela, nous devons continuer de le répéter.

A leur retour en Grande-Bretagne, le premier ministre Churchill et ses collègues ont répondu à plusieurs questions qu'on leur avait posées. C'est le sous-secrétaire d'Etat à l'Aviation, lord Sherwood, je crois, qui a dit: "Il est bien entendu que l'ancienne difficulté d'obtenir des armes existe toujours en ce pays, car nous sommes encore bien loin de ce qu'on pourrait appeler un état de réelle préparation à la guerre. Nous n'avons pas assez d'armes, mais nous en aurons." On dit qu'en dépit de la conscription, nous maintiendrons la production à son niveau actuel en employant des femmes. Sans approfondir davantage la question de l'emploi des femmes, permettez-moi de mentionner que nous nous préparerons ainsi un problème insolvable d'après guerre. En Angleterre, à l'heure actuelle, un organisme est à se former dans le but de protéger les positions des hommes contre ce qu'on pourrait appeler l'infiltration des femmes dans un domaine autrefois réservé presque exclusivement au sexe masculin. On prétend que cette menace est aussi grave que celle de l'hitlérisme. J'hésiterais à faire cette déclaration à la Chambre si elle n'avait pas déjà été formulée en Angleterre. L'organisme que j'ai mentionné a affirmé qu'au cours de la dernière crise économique, deux millions d'hommes aptes au travail et désireux de gagner leur vie n'ont pu trouver d'emploi, tandis que six millions de femmes étaient engagées dans

l'industrie, le commerce et les professions. Je prétends donc que l'après guerre nous réserve une crise ouvrière très prononcée.

Je félicite le premier ministre d'avoir nommé un dirigeant ouvrier compétent comme ministre du Travail, dans la personne de M. Mitchell. Chaque fois que l'occasion se présente, le premier ministre s'avère un homme d'état sage et prudent. Il a rempli ses promesses au peuple canadien et ses engagements à son égard; or, chose étrange, un certain groupe a prétendu tout dernièrement qu'il mériterait d'être loué s'il se soustrayait à ses promesses et à ses engagements. Le premier ministre mérite la confiance du peuple. Pour ma part, je n'hésite pas à lui témoigner publiquement la mienne. Le discours qu'il a prononcé hier à la Chambre passera à l'histoire comme l'exemple le plus salutaire d'honnêteté, de noblesse et de droiture dans la vie publique. Qu'on ne pense pas que mes éloges du premier ministre me sont dictées par mes affinités de parti. Voici l'appréciation que l'on trouve de lui dans le *Star* de Montréal à l'occasion de son anniversaire de naissance:

> Son patriotisme, sa fidélité au devoir et l'oubli de ses intérêts personnels au service de son pays ne font aucun doute...
>
> Aujourd'hui, M. King porte un fardeau qui aurait pu avoir raison de plus robuste que lui. Heureusement, il jouit d'une bonne santé et il supporte les fatigues de la vie publique avec sérénité et une endurance toute stoïque. Le peuple canadien s'unit pour lui souhaiter une longue vie au service du pays dont il a si bien mérité la reconnaissance.

Je dois dire, avant de poursuivre mes remarques en français, que j'approuve entièrement son attitude et sa décision au sujet du plébiscite.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'un sujet ces jours-ci, dans l'esprit des députés et, je n'en doute pas, dans l'esprit des Canadiens d'un bout à l'autre du pays: c'est le plébiscite qui doit se tenir prochainement. Le très honorable premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) et ses ministres se sont engagés, lors des dernières élections, à ne pas imposer la conscription pour service hors des frontières du Canada sans avoir au préalable obtenu un mandat spécial à cet effet. Le parti conservateur faisait la même promesse, mais il y a longtemps,—étant donné la doctrine qu'il prêche aujourd'hui, que c'est une vertu de violer les promesses faites,—il y a longtemps qu'il a répudié cette promesse et qu'il a annoncé qu'il était en faveur de la conscription pour service outre-mer. Aux yeux d'un grand nombre, dans les provinces anglaises, la situation sur les différents théâtres de la guerre est devenue telle que des changements s'imposent dans notre système de recrutement pour l'armée. Le parti conservateur prétend que le peuple est en faveur de la conscription pour service hors de nos frontières et, pour être sûr que l'avenir ne le démentira pas, ce parti entreprit dernièrement un grand mouvement dans le but de convaincre le peuple du pays que c'est une bonne chose que d'avoir la conscription pour service outre-mer.

Pour mettre fin à cette agitation et empêcher cette sorte de vantardise de la part du parti conservateur, surtout dans un temps où nous avons besoin de nous entendre sur les questions principales concernant la guerre, le premier ministre, respectant ses promesses, a décidé de tenir un plébiscite pour savoir si, oui ou non, l'attitude des électeurs du pays a changé depuis 1940.

La question sera bien simple: "Etes-vous prêts à dégager le Gouvernement des promesses qu'il a faites en 1940 de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer?" Le peuple reste le maître. Je n'anticiperai pas, mais j'attendrai plutôt avec calme la décision que les Canadiens donneront par leur vote, après s'être rendus compte qu'ils sont les maîtres et qu'ils doivent prendre la responsabilité de décider cette question, dont l'importance n'échappe à personne.

Quoi qu'il arrive, que nous ayons une autre sorte de système de conscription ou non, je me permets, au nom d'un certain nombre de Canadiens, d'exposer l'urgence de certaines améliorations dans la vie qui est faite à nos soldats durant leur séjour dans l'armée ou au camp d'instruction. Il va sans dire que, à son mieux, la vie du soldat à la caserne n'est pas rose. Cela est inévitable. Plusieurs de nos jeunes gens ne se sont jamais éloignés de leur famille ou de leur foyer, et leur première expérience se fait dans un milieu plutôt défavorable. Encore une fois, cela est inévitable. C'est le temps de dire qu'on ne va pas à la guerre sans qu'il en coûte. Cependant, sans faire de reproches à personne, vu que nous sommes au début d'une entreprise militaire nouvelle, encore à l'état d'organisation, il semble qu'il y a lieu d'apporter certains redressements.

J'ai causé avec des jeunes soldats canadiens-français qui étaient à Petawawa, à Peterborough ou à Kingston. Ne connaissant pas l'anglais, ils sont comme perdus au milieu d'une foule de gens qui ne parlent que l'anglais, d'une foule de jeunes hommes qui s'amusent entre eux à leur façon et donnent l'impression à nos jeunes compatriotes qu'ils ne sont pas chez eux, même dans leur pays. La plupart des officiers,—et je ne les en blâme pas, étant donné que le système actuel a amené cet état de choses,—la plupart des officiers ne parlent pas le français, et nos soldats ne peuvent suivre les commandements que par le son de la

voix ou par les gestes, ou bien à l'aide d'un interprète. Comment peuvent-ils s'intéresser à leur métier et faire les mêmes progrès que les autres dans les circonstances où ils se trouvent?

Je prie l'honorable ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), dont la bienveillance et les bonnes dispositions sont très bien connues dans cette Chambre et en dehors de cette Chambre, de bien vouloir accorder une attention spéciale au mal que je viens de souligner. Les jeunes recrues qui ne savent pas l'anglais ne devraient pas être envoyées dans des camps où les officiers ne peuvent pas donner les commandements en français, à moins que ces jeunes soldats ne le demandent expressément.

Notons bien, monsieur l'Orateur, que les Canadiens français ne sont, ni par nature ni par les enseignements reçus, portés vers la vie militaire ou vers l'armée. Ils sont bien prêts, cependant, à faire des sacrifices pour défendre leur pays et, à date, ils ont accepté l'état de choses actuel de bon cœur et se sont comportés de telle façon que nous ne devrions perdre aucune occasion de les louer de leur conduite. Je suis heureux de les féliciter bien sincèrement. Mais il faut tout faire pour leur faciliter la tâche. A plusieurs reprises, des corps publics et des organisations de tous genres de la province de Québec ont demandé l'établissement d'un collège militaire dans la province de Québec. Je me permets de renouveler cette demande sur le parquet de la Chambre.

Ne serait-il pas dans l'intérêt de tous que l'on forme en grand nombre de vrais officiers canadiens-français, capables de commander des bataillons, des régiments, des divisions? On aiderait ainsi à faire disparaître l'impression qui existe chez nous que les nôtres n'occupent pas ou ne peuvent pas occuper de postes importants, même dans l'armée. Les mauvaises impressions dégénèrent souvent en préjugés et, quand ces préjugés se rapportent à des gens de races et de religions différentes, ils sont toujours dangereux.

On a l'impression dans la province de Québec, on a même la conviction—et je ne suis pas prêt à dire que c'est à tort—que nous n'avons pas notre part des belles positions dans le fonctionnarisme et dans les industries, —particulièrement les industries de guerre. Je ne crois pas que l'on puisse blâmer les ministres ou le Gouvernement à ce sujet. C'est un état de choses qui s'est généralisé. J'ai essayé de faire des suggestions pour y apporter un remède. Les ministres de nos quatre départements de guerre sont bien occupés. Débordés d'ouvrage et de soucis, ils n'ont pas le temps de voir à tout et, dans l'intervalle, certains employés supérieurs de leur département, qui ne se rendent pas compte de l'importance d'une répartition juste des positions, surtout en temps de guerre,— ou bien qui ne se soucient pas de s'en rendre compte,—en profitent pour favoriser les leurs au détriment des nôtres.

Monsieur l'Orateur, après six années passées dans cette Chambre, je suis venu à la conclusion que les différents sous-ministres devraient recevoir des ordres clairs et précis d'accorder au moins le quart des positions dans le fonctionnarisme à des Canadiens français,— peu importe les règlements et les décisions de la Commission du service civil,—pourvu que ces candidats soient capables de remplir ces positions. Je ne crois pas que nous puissions jamais obtenir satisfaction à moins d'adopter une méthode de ce genre. Je n'espère pas que la Commission du service civil consente jamais à nous accorder ce que nous réclamons depuis des années. Et ce refus est la cause de nombreux griefs dans la province de Québec.

Par ailleurs, dans les usines de guerre, nous n'avons pas ou presque pas de représentants dans les bureaux ou à la direction des affaires. Je sais ce que je dis, car je m'en suis rendu compte personnellement et j'ai vu de mes propres yeux cet état de choses. Les compétences font peut-être défaut dans certains cas, mais les compétences requises dans la formation du personnel d'un bureau ou d'une administration sont variées et plusieurs des nôtres pourraient occuper certaines de ces positions. Ici encore, que l'on donne ordre de remédier à cet état de choses et qu'on le fasse le plus tôt possible, car il est important que tous soient bien disposés lorsqu'il s'agit de faire accepter des lois qui, évidemment, ne sont pas populaires. Si les nôtres gardent l'impression qu'ils ne peuvent avoir leur part du gâteau, ils pourront bien conclure que ceux qui partagent seuls ce gâteau devront seuls le défendre. Ce sont les petits coups répétés et continus qui font les marques les plus difficiles à faire disparaître,—au physique aussi bien qu'au moral.

Monsieur l'Orateur, en conclusion, je dois dire que j'ai présenté ces observations en toute sincérité, ayant en vue le bien de tous. J'ai offert ces suggestions dans le seul but de faire disparaître les causes de friction, apparemment négligeables, mais toutefois assez sérieuses pour créer à la longue une disposition d'esprit incompatible avec les conditions requises pour maintenir l'unité nationale et assurer l'effort commun de tous les Canadiens.

(Traduction)

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je profiterai du ton général de la discussion pour aborder quelques questions,

dont certaines sont connexes, mais qui toutes ont une grande portée sur l'effort de guerre de notre pays. D'ordinaire on n'étudie les questions d'ordre financier que lors du débat sur le budget, mais il ne me semble pas bien sensé de réserver ces observations jusqu'à ce que la politique financière ait été formulée et annoncée, alors qu'il est très difficile de la faire modifier le moindrement. Il me semble donc que le moment est opportun d'indiquer une ligne de conduite, avant que les idées du ministère soient arrêtées de façon presque inaltérable.

Il y a quelques semaines le Gouvernement a annoncé l'établissement d'un plafond des prix sans même daigner consulter les représentants du peuple avant de mettre en vigueur une mesure radicale comme on n'en a jamais vu de semblable dans un pays libre. A mon avis, c'est là une autre preuve de l'aversion de plus en plus grande que le Gouvernement a pour le Parlement et ses fonctions. On a dit, je le sais, qu'on ne pouvait en si peu de temps convoquer le Parlement avant l'adoption de ces règlements, mais il n'en reste pas moins que le Parlement est toujours au service de ceux qui l'ont élu. Lors de l'ajournement, au mois de juin, il était entendu que le Parlement pourrait être convoqué à bref délai. Quand on scrute les événements qui ont précédé ces mesures, on constate qu'une législation de ce genre est presque toujours inévitable. Je suis d'avis qu'il n'existait aucune raison réelle, aucune bonne raison empêchant les représentants de notre pays de se prononcer sur cette mesure législative.

Tous ceux qui ont quelque peu étudié cette question savent qu'il fallait établir une période de base et qu'elle devait être inaltérable. Dans le cas qui nous occupe, la période été fixée du 15 septembre au 11 octobre. Personne ne voudra nier la nécessité de rendre cette période inaltérable, mais personne ne refusera d'admettre que les représentants du peuple auraient dû avoir le droit d'étudier à fond ces règlements avant qu'ils soient adoptés. Personnes, certes, ne voudra nier que, pendant que nous étions ici, on aurait dû nous fournir l'occasion d'exposer nos vues et les opinions de nos commettants dans tout le pays. J'affirme donc ici que cette manière d'agir du Gouvernement était la négation même de la démocratie, la véritable antithèse de tout ce pour quoi nous nous battons. Nous savons qu'au commencement de la présente guerre, il nous a fallu accorder au Gouvernement des pouvoirs presque illimités et nous l'avons fait sans restriction. Le Parlement et le pays furent tout de même d'avis que ces pouvoirs ne devraient pas être exercés arbitrairement ou autoritairement, mais seulement dans les cas d'absolue nécessité. Le Gouvernement doit certainement se rendre compte de l'importance de ne pas adopter des méthodes autoritaires ou totalitaires dans notre pays, si ce n'est dans des cas tellement urgents que la chose est absolument nécessaire. Agir autrement ne peut provoquer que la méfiance, le soupçon, la rancune et la crainte. J'exhorte donc le ministère à se rappeler désormais l'importance qu'il y a de n'adopter aucune loi par décrets du conseil sans consulter les mandataires du peuple, à moins d'urgence inéluctable.

Ces règlements ont été adoptés pour une fin définie, comme mesure contre l'inflation. L'analyse des faits survenus depuis le début des hostilités a révélé que certaines mesures contre l'inflation s'imposaient. L'objet de cette loi a été maintes fois expliqué tant ici qu'en dehors de cette enceinte. Mon intention n'est pas de traiter longuement cet aspect de la question, mais plutôt d'exposer en quelques mots ma manière de voir. Entre le début du conflit et le moment où l'on annonça les règlements, soit une période d'un peu plus de deux ans, le coût de la vie a monté au pays d'environ 15 p. 100. La moitié de cette hausse était survenue dans les dix-huit premiers mois de la guerre, la moitié au cours des six mois suivants, preuve que le mouvement ascensionnel commençait à s'accélérer d'une façon inquiétante . La raison sautait aux yeux. L'ouverture des hostilités a surpris le Canada en plein ralentissement du marché de la main-d'œuvre qu'il importait de rattraper. On a d'abord puisé aux réserves de main-d'œuvre ainsi créées pour remplir les cadres des industries de guerre. On y a également puisé pour produire les denrées de consommation supplémentaire auxquelles le surcroît de pouvoir d'achat donnait lieu, pouvoir d'achat additionnel créé par l'absorption des chômeurs dans l'industrie, parce qu'ils trouvaient de l'emploi et aussi parce que les troupes levées au pays, soldats, marins, aviateurs ainsi que les personnes à leur charge, touchaient de l'argent. Il était inutile, à cette époque, de limiter la production des denrées ordinaires de consommation parce que les matériaux n'étaient pas encore requis pour fins de guerre. Nous en étions à la période de transition appelée par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) "période d'outillage". Le besoin de matières premières se faisait donc moins sentir. Mais à mesure que la guerre avançait, on embauchait une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse dans les usines de guerre, et à mesure que s'enflait le volume de matériaux requis pour la fabrication d'avions, de tanks, d'obus, de canons, de fusils

et de munitions de toutes sortes, il devint évident qu'il fallait pratiquer des coupes sombres dans la production des denrées de consommation ordinaires telles que vêtements, médicaments, voitures automobiles et le reste. C'est ainsi que nous avons vu une puissance d'achat sans cesse croissante se disputer des approvisionnements sans cesse fléchissants de denrées de consommation. Les cours commencèrent à monter et on adopta la loi relative au plafond des prix.

La loi sur le plafond des prix n'a pas accompli de miracle; elle ne nous a pas procuré plus de denrées de consommation; elle ne nous a privé d'aucun surcroît de puissance d'achat. Son unique effet a été de limiter le prix des objets normalement en demande, et de fixer le prix des denrées disponibles. Voici la situation à laquelle nous avons dû faire face. Le nombre des acheteurs était aussi grand qu'auparavant: ils disposaient d'autant d'argent et même davantage, et ils recherchaient les denrées disponibles aux prix fixés.

J'en arrive maintenant à la question des dispositions que le Gouvernement entend prendre pour assurer une distribution équitable à la population des quantités toujours décroissantes de ces denrées disponibles.

Dire que le régime de fixation des prix nous obligera à recourir à la surveillance, c'est presque énoncer un axiome. Il semble évident qu'il nous faut un régime de rationnement convenable et efficace. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas permettre que ce régime devienne un jeu d'adresse. Nous ne devons pas permettre qu'on adopte une politique au petit bonheur en ce qui concerne la distribution des denrées dont nous disposons. Pour qu'il y ait justice et égalité parmi toutes les classes de notre population, il faudra distribuer ces denrées selon les besoins les plus pressants, et non pas, je dirais, à la mesure de l'influence dont jouit certain particulier, ou quelque chose du même genre. Je propose donc au Gouvernement d'annoncer, et cela le plus tôt possible, un régime convenable permettant de distribuer, en toute justice et équité, parmi toutes les classes, en se fondant naturellement sur les besoins de chacun, ces denrées que nous pouvons mettre à la disposition des consommateurs. Nous ne pouvons pas permettre que s'établisse au pays un régime de rationnement semblable à celui qu'on a proposé dans le cas du sucre. Si nous voulons qu'il y ait égalité entre toutes les classes, nous ne pouvons pas accepter ce qu'on a appelé le "régime de l'honneur". La très grande majorité de la population fera ce qui est juste et convenable, mais dans tous les pays et dans toutes les classes il existe des gens qui ne font pas ce qu'ils doivent.

[M. Bence.]

M. CRUICKSHANK: Ils sont à Toronto.

M. BENCE: Je ne connais pas la situation à Toronto. J'habite très loin de là. Ce qu'il convient de faire, à mon avis, c'est d'établir un régime selon lequel tout homme, qu'il habite sur nos côtes de l'Ouest, à Toronto ou sur le littoral de l'Atlantique, jouira des mêmes droits que ses concitoyens dans la distribution des denrées disponibles. La distribution ne devrait pas se faire selon un régime au petit bonheur qui permettrait à une partie du pays ou à une classe de gens de recevoir plus que les autres.

Il est un autre sujet sur lequel, je crois, nous devrions avoir quelques éclaircissements, et le Gouvernement devrait offrir une solution à cet égard. Maintenant qu'on a atteint le point que j'ai mentionné, qu'on a réduit la production des biens de consommation et augmenté le pouvoir d'achat, qu'on a fixé une limite au prix des denrées de consommation, qu'est-ce que le Gouvernement se propose de faire pour absorber le supplément d'argent disponible? Que fera-t-il de ce pouvoir d'achat supplémentaire? Le Gouvernement sait qu'il doit le drainer et il s'efforce jusqu'à un certain point d'en arriver là. C'est ainsi qu'il a établi de lourds impôts, qu'il a lancé des campagnes à haute pression en matière d'emprunts et d'épargnes sur une base de souscription volontaire.

Mais je prétends que d'après la nature même des choses cette mesure ne peut résoudre efficacement le problème. D'après ceux qui semblent au fait, la taxation a atteint ses limites. La question d'une campagne d'épargne volontaire et de prêt volontaire a arrêté, je le sais, l'attention du Gouvernement, mais jusqu'à présent ce dernier n'a aucunement communiqué à la Chambre ce qu'il se propose de faire pour enlever au peuple, sauf sous le système volontaire, une plus grande proportion de sa faculté d'achat.

Le Gouvernement va-t-il permettre, par exemple, à ceux qui ne contribuent rien aux certificats d'épargne ou aux emprunts de guerre de s'absenter de leur travail pour s'amuser un peu parce qu'ils ont plus d'argent dans leur poche et ne savent où le dépenser; ou, va-t-il leur permettre de le consacrer à l'achat d'objets de luxe du genre de ceux dont parlait l'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson),—de choses comme les boissons alcooliques ou gazeuses suivant leurs goûts? Ou, comme le ministre des Finances (M. Ilsley) le disait il y a un an, le Gouvernement va-t-il instituer un système de prêt obligatoire, ou songer à l'adoption d'une loi comportant l'épargne obligatoire comme celle qui est en vigueur en Angleterre aujourd'hui et est connue sous le nom de plan Keynes? Ou, s'il

ne songe à aucune de ces choses, expliquera-t-il à la Chambre et au pays comment il se propose de s'assurer d'une façon efficace et équitable ce surplus de faculté d'achat? Le ministre des Finances, bien qu'il n'ait pas encore fait de déclaration à ce sujet dans cette Chambre, déclarait hier à Toronto que, jusqu'à présent, le Gouvernement avait décidé de ne pas mettre en vigueur une forme quelconque d'épargne ou de prêt obligatoire. J'espère qu'il fera une déclaration au cours du présent débat et nous donnera les raisons de cette ligne de conduite. A moins d'aller plus loin que présentement, je suis d'avis que l'énorme pression qui s'exerce sur le plafond des prix ou bien percera ce plafond ou bien créera une sorte de désordre au pays. C'est chose inéluctable, Je dis donc que la fixation des prix maximum n'est qu'une des nombreuses façons d'enrayer l'inflation. D'elle-même, elle ne saurait produire ce résultat louable; il faut qu'elle soit accompagnée d'une mesure appropriée pour enlever sous ce plafond la puissance d'achat supplémentaire qui, je le répète, s'y accumule de jour en jour.

La diversion de l'énergie nationale et des matières premières, de la production en temps de paix à la production en temps de guerre, produit une conséquence importante et tragique, et qui m'intéresse considérablement, moi qui viens des plaines de l'Ouest. Je veux parler de ces ouvriers, dont le nombre augmente chaque jour, que cette diversion même a privés d'emplois, affectés qu'ils étaient à l'organisation, à la distribution et à la vente des produits qui tombent maintenant sous le coup des mesures éminemment restrictives de l'Etat. Malheureusement pour les provinces des Prairies, et aussi, je le crains, pour le Canada tout entier, l'Etat est loin d'avoir étendu avec quelque succès à tout le Dominion la partie industrielle de notre effort de guerre. Aucune tentative n'a encore été faite pour remédier à ce que nous avons appelé, certains d'entre nous, dans cette enceinte, le régionalisme économique; c'est pourquoi nous, des plaines de l'Ouest, surtout de la Saskatchewan, ma province, manquons d'emplois appropriés pour nos hommes et nos femmes que la diversion que j'ai mentionnée a lancés sur le pavé. Dans cette guerre nous avons accompli des merveilles là où nous l'avons pu. Les chiffres relatifs au recrutement, cités à la Chambre l'autre jour, en font foi. Mais, dis-je, dans le domaine industriel et surtout en Saskatchewan, nous avons obtenu peu d'avantages, pour ne pas dire aucun, et ceux dont j'ai parlé et qui avaient un emploi depuis vingt ou vingt-cinq ans et même davantage sont sans travail. On les congédie en grand nombre, parce que leurs patrons n'ont rien à vendre et, de ce fait, il a surgi un grand problème dont la solution incombe directement au Gouvernement.

Etant donné que la perte de leur emploi provient de la politique ministérielle de réduction de la production et d'établissement de prix maximums, je propose, comme expédient de nature à remédier jusqu'à un certain point à cet état de choses, que le Gouvernement accorde la préférence à ces victimes de sa politique, dans le choix des fonctionnaires,—le premier ministre a indiqué qu'il y en aurait très peu,—de la commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ils ont droit à la préférence. Et, somme toute, quels meilleurs hommes peut-on trouver, pour appliquer la réglementation des prix, le rationnement et ainsi de suite, que les gens qui sont dans le commerce des articles en question depuis tant d'années? Qui connaît mieux les prix et les qualités des denrées que les préposés à leur vente, leur manutention et leur distribution pendant tant d'année? J'engage sérieusement le Gouvernement à adopter cette proposition. M. Churchill a affirmé, alors qu'il était à Ottawa, qu'il y a place pour tout dans cette guerre. Le Gouvernement devrait voir le plus vite possible à utiliser les services de ces gens.

Dernièrement, on a beaucoup parlé du service obligatoire et je n'entends pas répéter les arguments employés à la Chambre ou au dehors depuis quelques semaines. Le Gouvernement a annoncé qu'il cherchera à obtenir sa libération de ce qu'il croit être un engagement formel. Tout ce que j'ai à dire à cet égard, c'est que si une chose est nécessaire au salut de notre peuple et de notre pays, il faut l'accomplir sans tenir compte des conséquences politiques qui peuvent en découler dans l'avenir. La population attend des directives du Gouvernement et des ministres à une époque comme celle-ci. Ils ont été élus comme dirigeants du pays qui, avec raison, se tourne vers eux pour en obtenir des directives. Le peuple a l'impression,—je le dis avec confiance,—qu'ils doivent battre la marche sans crainte ni faveur pour personne. M. Churchill, le chef du Commonwealth des nations britanniques dont nous sommes partie intégrante et inséparable, l'homme dont nous aimons tant citer les paroles aujourd'hui, avait récemment quelque chose à dire au sujet de cette direction. Voici ses paroles:

> Rien n'est plus dangereux en temps de guerre que de vivre dans l'atmosphère énervante d'un Gallup poll, en se tâtant toujours le pouls et en prenant sa propre température. Un conférencier disait en fin de semaine que le temps était venu où les chefs devraient tenir l'oreille au sol. Tout ce que je puis dire, c'est que la nation anglaise respectera bien difficilement des chefs découverts dans cette posture assez disgracieuse.

Si aujourd'hui la masse du peuple me traite avec grande bonté dans ce pays, ce n'est certes pas parce que j'ai suivi l'opinion publique durant ces dernières années. Il n'y a qu'un devoir et une seule marche sûre à suivre: chercher à être dans le droit chemin et ne pas craindre de faire ou de dire ce que l'on croit être juste. C'est la seule façon de mériter et de gagner la confiance de notre grand peuple en ces jours sombres.

Il semble parfois qu'en notre pays nous ne nous rendons pas compte des terribles conséquences dont nous souffririons si nous étions, —Dieu nous en garde,—battus dans cette terrible lutte. Nous sommes engagés dans une lutte à mort. Nous nous y sommes engagés en septembre 1939. J'ai toujours été d'avis que lorsque quelqu'un commence à se battre, que ce soit contre un particulier ou contre un pays, il doit se servir de ses deux poings, sans quoi l'adversaire, surtout s'il combat sans réserve, sera probablement vainqueur. Pour ma part, je me suis prononcé publiquement il y a quelque temps et je n'ai pas changé d'idée depuis: nous devons aller jusqu'au bout. Cela veut dire la mobilisation totale et complète des ressources matérielles aussi bien que du capital humain. Ce qui pourrait le plus gravement compromettre le moral de la population au pays serait de donner à ceux qui sacrifient leurs époux, leurs fils, leurs frères, leurs fiancés et leurs amis, l'impression que ceux qui possèdent les richesses matérielles ne sont pas disposés à mettre tout ce qu'ils ont dans la balance pour conserver notre mode de vie.

Si le Gouvernement est décidé de recourir à un plébiscite, il ne doit pas employer de demi-mesures en procédant à ce scrutin. J'ai été étonné de lire dans les journaux une proposition du secrétaire d'Etat (M. McLarty) à l'effet que nous pourrions utiliser les listes électorales de 1940. Depuis quelques mois, j'ai obtenu des renseignements au sujet de ces listes; dans ma circonscription, des centaines de personnes ne sont plus à l'adresse qu'elles avaient donnée en 1940 et des centaines d'autres ont quitté la circonscription. De sorte que si l'on a recours au vote, j'insiste pour qu'on le prenne convenablement et pour que tous ceux qui ont droit de vote puissent voter. De plus, si l'on employait les listes de 1940, nous verrions qu'une foule de nos soldats actuels n'avaient pas droit de suffrage il y a deux ans; ils se verraient donc privés de ce droit.

M. CRUICKSHANK: L'honorable député dit des sottises.

M. BENCE: L'honorable député aura son tour. Il n'a jamais hésité à parler en cette enceinte ou à interrompre d'autres députés chaque fois qu'il en a éprouvé le besoin. Ceux qui n'avaient pas vingt et un ans en 1940 n'avaient pas le droit de vote.

[M. Bence.]

Monsieur l'Orateur, le Canada enrôle les femmes du pays pour servir dans les rangs; je crois comprendre qu'elles ont répondu à l'appel d'une façon tout à fait satisfaisante. J'en suis très heureux et je me rappelle avec plaisir que la proposition en a été faite pour la première fois en cette Chambre, au cours de la présente législature, par mon honorable ami et collègue de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Mais au sujet de la formation des corps féminins de l'armée et de l'aviation, je dois avertir le Gouvernement que ces femmes doivent remplir les fonctions qui leur ont tout d'abord été destinées c'est-à-dire libérer les hommes de la catégorie A pour le service sur un théâtre plus actif de guerre. Elles ne doivent pas servir à remplacer des anciens combattants de la dernière guerre qui n'ont plus leur physique d'autrefois, mais qui ont offert leurs vies durant la dernière guerre et servent aujourd'hui leur pays de la meilleure et de l'unique façon possible.

A Saskatoon, récemment, nous avons vu d'anciens combattants de la dernière guerre que l'on avait engagés comme civils à titre de cuisiniers, de laveurs de vaisselle, d'hommes à tout faire et ainsi de suite, qui ont été remerciés de leurs services et remplacés par des hommes de la catégorie A. On a voulu expliquer la chose en disant qu'il y avait un trop grand nombre de ces auxiliaires disponibles, qu'on avait fait venir d'autres districts un certain nombre d'hommes du Corps d'aviation, et que le ministère avait fixé une limite quant au nombre d'employés de ce genre qu'on pouvait engager à une station particulière, et en conséquence on a congédié les anciens combattants.

Je suis heureux de déclarer qu'on a remédié à cet état de choses, à la suite d'une demande que j'ai adressée au ministre de l'Air (M. Power). Il m'a donné une explication dans une lettre dont je cite avec plaisir le dernier paragraphe:

> Je regrette que cette question ait pu donner lieu à des difficultés. La situation s'est maintenant stabilisée quelque peu et nous comptons bien ne plus congédier les anciens combattants qui occupent maintenant un emploi dans la vie civile et y donnent satisfaction. Toutes les unités ont reçu des instructions en conséquence.

Je lui en ai été très reconnaissant. Cependant, le prochain courrier m'apportait une lettre du secrétaire de la division de Saskatoon de la Légion canadienne m'avisant que les difficultés n'étaient pas disparues et que sa division venait d'être officiellement avisée du renvoi à la fin de ce mois de cinquante anciens combattants occupés à l'école d'aviation militaire n° 4 et de leur remplacement par des membres du corps féminin de l'aviation canadienne. Est-ce bien dans ce but que l'on

a formé les corps féminin de l'armée et de l'aviation? Je ne le pense pas. Il y a place pour les femmes dans la défense du pays, mais leur rôle ne consiste pas à se substituer ainsi aux hommes. J'avertis le Gouvernement qu'il s'expose à l'indignation populaire si dans son ardeur à recruter cette armée il permet de telles pratiques. Ce serait à mon sens une honte de les tolérer. Le Gouvernement doit voir à y mettre fin sans plus tarder.

(Texte)

M. EDOUARD LACROIX (Beauce): Monsieur l'Orateur, dans une situation aussi grave que celle que nous traversons maintenant, je crois qu'il est de mon devoir de me lever dans cette Chambre pour exprimer mon opinion, qui ne semble pas tout à fait s'accorder avec les opinions que nous avons entendues jusqu'ici dans ce débat. Il n'est pas toujours agréable pour l'homme public de dire toute sa pensée, qui, parfois, peut blesser quelqu'un, mais je tiens à dire aux honorables membres de cette Chambre que mes remarques traduisent ma pensée sincère et que je ne me croirais pas digne de servir l'intérêt public si je gardais le silence en ce moment.

Descendant d'une famille qui émigra au Canada en 1660, je suis ancré au sol et ma manière de voir est toute canadienne, canadienne seulement, et rien de plus. Je parle en ma qualité de Canadien résidant en son pays, né ici, qui comprend tout ce qu'une âme canadienne ressent et qui veut, par tous les moyens, assurer que les générations futures soient aussi heureuses que possible.

Monsieur l'Orateur, que veulent en ce moment certains extrémistes de Toronto?—car c'est bien de là que vient cette poussée de désunion qui souffle sur notre beau Canada à l'heure actuelle. Conserver l'union entre les deux grandes races en ce pays signifierait, pour ces quelques nerveux à la Hepburn, l'entière obligation de ne penser et de n'agir que suivant leurs étroites conceptions. Ce serait obéir aux dictées de quelques intérêts personnels qui, pour une raison ou une autre, voudraient voir l'administration de ce pays entre leurs mains afin de mieux saboter la destinée de ses citoyens suivant la soif de ces quelques extrémistes. Deux grandes races de 7 à 8 millions de vrais Canadiens ne comptent pour rien pour ces arrivistes, pour ces gens qui tantôt émigrent aux Bermudes ou ailleurs pour éviter que leurs descendants soient obligés de payer des droits de succession, ou autres impôts, ou même les taxes créées par leurs exigences excessives et aveugles du moment.

On a voulu dans ces milieux un effort de guerre trop exagéré pour un jeune peuple de 12 millions d'habitants. Cela n'allait jamais assez vite. A les entendre, il faut toujours plus de capital humain,—il n'y en a jamais assez d'après eux,—et la production est toujours insuffisante. Et l'on crie: Toujours plus, toujours plus.

Aujourd'hui, ces extrémistes commencent à sentir les effets de leurs exagérations. Il faut payer! Et, pour ne pas payer, ils veulent rejeter sur les générations futures tout le fardeau exagéré de cette guerre si coûteuse.

On commence par s'assurer les services d'un nouveau chef,—non pas sans lui garantir tout d'abord, sa vie durant, la sûreté du bien-être,—et, ensuite, on prend la conscription comme cheval de bataille—car cette propagande a si bien réussi avec ce même chef en 1917...

Monsieur l'Orateur, je regrette que de tels extrémistes trouvent quelques-uns de nos amis pour sympathiser avec eux, et que ces derniers puissent forcer la main du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) à leur faire de telles concessions. Car, enfin, demander au peuple du Canada, par un plébiscite, de relever le Gouvernement de ses engagements solennels, constitue certainement une terrible concession à faire à ces extrémistes.

Lors des dernières élections, 90 p. 100 des hommes publics—et j'en étais—ont déclaré qu'ils seraient toujours contre la conscription pour l'envoi de troupes hors du Canada. En effet, même en 1939, j'ai manifesté clairement, dans cette Chambre, mes convictions. On nous dira: Donnez au Gouvernement carte blanche; nous devons avoir confiance en notre premier ministre qui, lui, n'imposera jamais la conscription pour outre-mer. Moi aussi, j'ai confiance en mon chef. Depuis 1925, je l'appuie en toute occasion. Mais si nous relevions le Gouvernement de ses promesses sacrées, qu'adviendrait-il si le très honorable premier ministre disparaissait de la scène?

Monsieur l'Orateur, je souhaite au très honorable premier ministre longue vie, santé, bonheur, mais il n'appartient qu'à Dieu de le laisser vivre. Qui, dans cette Chambre, peut être certain du lendemain? Et qu'adviendrait-il si l'honorable chef disparaissait, d'un moment à l'autre? Quelles raisons avons-nous de jouer le certain pour l'incertain? Non, non! Quant à moi, je trouve l'enjeu trop considérable pour en prendre le risque.

Monsieur l'Orateur, pourquoi cette mesure, si nécessaire en l'année 1942, dit-on, ne l'a-t-on pas demandée lors des élections de 1940? Est-on dans un état plus désespéré en 1942 qu'en 1940? Je me propose d'analyser cette question au complet et de prouver par un document officiel que le contraire existe.

Notre Canada a fait plus que sa part, d'après moi, et il est temps que quelqu'un le dise

sur le parquet de cette Chambre: ce n'est pas seulement l'électeur qui doit faire son devoir!

Nous avons le droit de nous demander si certains chefs militaires sont tout à fait raisonnables lorsqu'ils disent au public, comme ce fut le cas encore avant-hier, que le Canada est en grand danger,—que le Canada est encerclé par l'ennemi—qu'il faut s'émouvoir—qu'il faut se serrer les coudes, raffermir nos rangs—que la jeunesse doit s'enrôler et, enfin, qu'il faut aller combattre outre-mer.

Monsieur l'Orateur, ces grandes envolées oratoires ne sont que de la nervosité. Notre pays est en danger, en danger immédiat, encerclé; allez combattre en Europe, disent ces nerveux. Eh bien! si le pays est aussi en danger que cela, gardons notre capital humain chez nous et faisons revenir au pays, messieurs les militaires, sans tarder, notre armée de volontaires qui stationne à l'étranger. Cela sera plus logique pour défendre notre peuple, notre sol, tout ce qui nous est cher. "Charity begins at home", dit le proverbe. Appliquez-le.

Sommes-nous dans un état pire que celui dans lequel nous étions en 1940, voire même en 1941? Je dis non, mille fois non. Et je le prouverai. Depuis 1940, le nombre de nos alliés s'est accru de 180 millions de Russes et de 130 millions d'Américains. Nos usines fonctionnent à plein rendement.

J'emprunte de la brochure "Le Canada en guerre", numéro 4, publiée par le Service d'Information avec l'autorisation de l'honorable ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), en date du 4 décembre 1941, des chiffres très éloquents par leur comparaison avec ceux des autres pays.

A la page 6, je lis:

Actuellement, on affecte à peu près 40 p. 100 de notre revenu national aux besoins de la guerre.

Et un peu plus bas, sous le titre "Les Forces armées", on lit que les chiffres qui suivent ne sont nécessairement qu'approximatifs, mais à peu près exacts:—Enrôlés volontairement pour service n'importe où: Dans la marine, plus de 27,000. Dans l'armée, plus de 240,000. Dans l'aviation, plus de 93,000. Total, plus de 360,000 volontaires pour service n'importe où. Nombre de volontaires, plus de 500,000.

Ces chiffres, monsieur l'Orateur, démontrent que le Canada, le 4 décembre 1941, avait sous les armes, pour service n'importe où, environ 5 p. 100 du total de sa population. Cinq p. 100, monsieur l'Orateur, est-ce peu? est-ce beaucoup? Je dis que c'est beaucoup. A mon point de vue, je dis que cela se compare bien avec les pays qui sont en guerre dans le monde entier actuellement, et que cela se compare à notre avantage. Cela se compare bien avec la Russie, dont l'armée de 9 millions

[M. Lacroix (Beauce).]

d'hommes représente exactement 5 p. 100 de sa population de 180 millions. Cela se compare à une armée de 6,500,000 hommes aux Etats-Unis,—si ces derniers avaient une telle armée. Cela se compare à 20 millions d'hommes sous les armes en Chine,—si la Chine avait 5 p. 100 de sa population sous les armes. Cela se compare à 4 millions d'hommes sous les armes dans les colonies néerlandaises, si elles avaient une telle armée.

En fin de compte, soyons donc justes et donnons au Canada et à son Gouvernement le crédit de ses actes.

A la page 7 de la même brochure, nous lisons que, dans les six mois entre mai et novembre 1941, il y a eu plus de 100,000 enrôlements volontaires, "pour service n'importe où", dans les forces armées canadiennes. Les chiffres suivants en donnent le détail:

Marine	11,000
Armée	59,000
Aviation	35,000
Total	105,000

Et cela, seulement durant les six mois qui se sont écoulés de mai à novembre.

Monsieur l'Orateur, comme je trouve que le peuple du Canada est généreux! Les extrémistes seuls continuent de crier: "Encore, encore et plus!" Ces extrémistes sont plus exigeants que le très honorable premier ministre d'Angleterre qui, lui, s'écrie: "Magnificent effort". J'ouvre le dictionnaire et je vois que le mot "magnificence" veut dire: "A high degree of generosity." Un haut degré de générosité. Quant à moi, le compliment du très honorable premier ministre d'Angleterre me suffit.

Cette brochure, à la page 31, parlant du côté financier de la situation, nous dit, sous le titre "La plus grosse entreprise dans l'histoire du Canada", que nos déboursés pour la présente année financière s'élèvent à $2,650,000,000. Messieurs, c'est bien plus que les trois chiffres que nous avons appris à la petite école. Cette somme se compose de dix chiffres. Je crois qu'il y a plusieurs de nos amis qui ignorent cela.

La brochure ajoute:

Pour financer l'exécution de ses différents projets, le gouvernement a besoin de quarante-cinq pour cent de tous ses revenus.

Ce qui veut dire, monsieur l'Orateur, que, cette année, l'effort de guerre réclame 5 p. 100 de plus que l'an dernier, soit 45 p. 100 de tous les revenus canadiens, comparativement à 37 p. 100 en Angleterre durant l'année 1941.

A la page 55 de la même brochure, au dernier paragraphe, je trouve ce qui suit:

Si l'on ajoute aux dépenses de guerre les dépenses ordinaires de tous les services adminis-

tratifs canadiens, fédéraux, provinciaux et municipaux, il faudra cette année, pour solder la note, que les citoyens canadiens contribuent environ cinquante cents par dollar de revenu.

Dans la même brochure, à la page 66, je trouve un tableau des taxes payées par le citoyen canadien comparativement aux taxes payées par le citoyen américain. Le citoyen canadien qui a un revenu de $1,600 paye, pour l'impôt sur le revenu et la taxe de la défense nationale, $71 par année comparativement à $6 payés aux Etats-Unis. Le Canadien qui gagne $3,000 payera $355, comparativement à $138 payés aux Etats-Unis. Le Canadien qui a un revenu de $5,000 payera $925, comparativement à $375 payés aux Etats-Unis. Le Canadien qui a un revenu de $10,000 payera au Canada $2,930, comparativement à $1,305 payés aux Etats-Unis, et le Canadien qui a un revenu de $20,000 payera $8,030, comparativement à $4,614 payés aux Etats-Unis.

Monsieur l'Orateur, il est nécessaire de faire cette comparaison pour voir où le Canada va à l'heure actuelle dans son effort de guerre et s'il est juste de prétendre, comme certains extrémistes, que le Canada ne fait pas son devoir et tout son devoir.

Et, à cette date du 4 décembre dernier, il n'était nullement question de prêter à l'Angleterre 700 millions de dollars, sans intérêt, pour la durée de la guerre, non plus qu'il était question de donner à l'Angleterre un billion de dollars de provisions, de matériel de guerre, etc., en plus de fournir nos propres armées à l'étranger.

Je cite les paroles du très honorable premier ministre:

> Pour l'avenir, outre les dispositions financières pour le recrutement et l'entretien des forces armées du Canada, le Gouvernement entend, à titre de partie de la contribution directe du Canada à la défaite de l'Axe, demander au Parlement de parer à l'insuffisance de dollars canadiens dans le Royaume-Uni en fournissant à la Grande-Bretagne, gratuitement et sans obligation de sa part, du matériel de guerre, des matières premières et des vivres jusqu'à concurrence d'un milliard de dollars.

Monsieur l'Orateur, quel beau pays nous habitons, quelles bonnes gens nous sommes! Ces obligations que nous consentons sont l'acte d'un généreux fils à son père. Tout le temps, le fils, qui est le Canada, a été bien généreux pour son père dans le passé.

Nous avons, jusqu'à date, pris la dette du pays qui, en 1911, sous sir Wilfrid Laurier, était de 300 millions de dollars seulement, pour la hausser à au delà de 3 billions, en 1920, et elle excédera 6 billions en 1943. Et tout cela pour des guerres européennes. De 13 millions d'intérêts annuels, ou $1.50 pour chaque citoyen du pays, en 1911, on arrivera au chiffre de près de 200 millions d'intérêts en 1943, soit plus de $16 par année d'intérêts pour chaque citoyen canadien. Encore, si l'on m'assurait que ce dernier billion représenterait le dernier paiement à compte notre indépendance absolue. Mais non!

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tout. On demande de plus d'être relevé de ses promesses de ne pas exiger l'impôt du sang par la conscription,—car c'est bien la conscription que l'on veut imposer en demandant le rappel de ces promesses.

Et ce qui me rend encore plus soucieux, c'est ce passage du hansard. Je lis textuellement:

> En cherchant à s'assurer pleine liberté d'agir selon son jugement en tout ce qui concerne la guerre, le Gouvernement, on en conviendra, adopte une ligne de conduite propre à supprimer tout légitime prétexte à controverse et la ligne de conduite la plus susceptible de maintenir l'unité du pays en ce temps de guerre.

Une interpellation a eu lieu. M. Homuth, l'honorable député de Waterloo-Sud, a dit:

> Que fera-t-on ensuite?

Et le très honorable Mackenzie King de répondre:

> Cela dépendra jusqu'à un certain point de ce que mon honorable ami et ceux qui l'entourent feront.

Monsieur l'Orateur, je comprends donc que le parti conservateur pourra faire chanter le Gouvernement et lui faire imposer la conscription.

Il y a déjà vingt-cinq ans que l'on parle de cette question de conscription. Mes chefs m'ont appris qu'il était absurde de penser à envoyer nos fils combattre en Europe contre leur volonté.

M. POULIOT: C'est vrai! C'est vrai!

M. LACROIX: Je suis convaincu que c'est absurde. Notre ligne de défense est en Russie, en Chine, à Hong-Kong, dit l'honorable chef de l'Opposition (M. Hanson). Nous dira-t-il combien de nos amis anglais des Iles Britanniques sont en Russie, en Chine, à Hong-Kong, à l'heure présente? Peut-être me dira-t-on que les Iles Britanniques sont en danger. Mais le Canada est en danger immédiat, dit le militaire LaFlèche!

Non, non, monsieur l'Orateur, il faut être logique avec notre peuple canadien. Moi, je suis convaincu que nous sommes rendus trop loin, que notre effort est exagéré en comparaison de la capacité de notre peuple de 12 millions,—et en capital humain et en capital argent.

Personne au Canada ne veut perdre la guerre, mais si nous ruinons le Canada économiquement, nous perdrons la guerre et la paix. Nous serons des esclaves, non du peuple allemand, non du peuple japonais, mais nous serons dans l'esclavage pour un siècle à venir.

Monsieur l'Orateur, le militarisme a ruiné l'Allemagne et le Japon. Il conduira ces peuples dans l'esclavage pour des siècles à venir. Est-ce que le militarisme au Canada ne nous conduit pas déjà là? Ce sont des questions que nous avons le droit de nous poser, un problème que nous avons le droit de peser. Il me semble que nous devons être logiques avec nous-mêmes. Je suis convaincu que nous sommes rendus trop loin.

Nos cultivateurs sont déjà à court de main-d'œuvre; certains de leurs fils seraient plus utiles à notre effort de guerre en demeurant sur leur terre et en produisant les denrées si nécessaires pour nourrir nos soldats. J'ai dans mon comté des cas regrettables. On hésite à exempter le fils aîné d'une veuve ayant douze enfants à nourrir à l'aide des seuls produits de sa terre.

On tourmente un autre jeune homme, héritier de la ferme de son père. Il est seul chez lui et à 30 bêtes à soigner. S'il est mobilisé, il faudra tuer tous ces animaux,—car il y a des saisons où les animaux sont dans un état qui les rend pour ainsi dire invendables,—et la terre restera improductive durant l'absence de son propriétaire. Et combien d'autres cas semblables. Je pourrais en citer indéfiniment. Nous en avons des exemples tous les jours.

Monsieur l'Orateur, je termine. J'ai voulu faire, à ma manière, un exposé de la situation critique dans laquelle nous sommes et demander au très honorable premier ministre ainsi qu'à tous les honorable ministres de penser à l'après-guerre. Est-il vrai que notre Gouvernement est le seul, dans le monde entier, à avoir créé une Commission pour l'après-guerre? Messieurs les ministres, il est temps que l'on pense aux chiffres, que l'on songe à ceux qui nous succéderont et à toute la responsabilité que nous avons envers eux.

Ce Gouvernement-ci, le plus puissant depuis 1867, chantera-t-il devant une petite clique de Toronto,—à l'enseigne, pour d'aucuns, du "One Dollar Man",—qui, après avoir rempli leur carnet d'ordres de quelques dix millions, s'en vont en critiquant l'administration actuelle.

Des VOIX: Très bien, très bien!

M. LACROIX: Ils voudraient la remplacer par M. Meighen afin de faire tomber sur les générations futures le paiement de leurs extravagances.

Pour terminer, je regrette, après mûres réflexions sur cette situation, de me voir dans l'obligation de voter contre l'amendement tory, contre le sous-amendement des C.C.F. et contre la motion principale, c'est-à-dire contre l'adresse en réponse au discours du trône, comme je voterai, lors du plébiscite, pour refuser de relever le gouvernement et 90 p. 100 des hommes publics des obligations prises par eux en 1940.

[M. Lacroix.]

(Traduction)

M. ABBOTT: Monsieur l'Orateur...

M. LACOMBE: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. l'ORATEUR: L'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott) propose l'ajournement du débat.

M. LACOMBE: Je désire appeler l'attention de Votre Honneur sur l'article 34 du Règlement qui se lit ainsi qu'il suit:

Tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte, et s'adresser à l'Orateur en le désignant par son titre.

L'article 35 du Règlement est ainsi conçu:

Si plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés soit maintenant entendu "ou qu'il ait maintenant la parole", laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

Tout à l'heure, quand l'honorable représentant de Beauce (M. Lacroix) s'est levé, je me suis levé en même temps que lui, monsieur l'Orateur, et je désire maintenant proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

M. l'ORATEUR: Lorsque l'honorable représentant de Beauce (M. Lacroix) a repris son siège, j'ai vu l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott) se lever immédiatement et proposer, avec l'appui de l'honorable représentant de Leeds (M. Fulford) le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure et c'est de cette motion que la Chambre est maintenant saisie.

(Sur la motion de M. Abbott, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

Mercredi 28 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

AMENDEMENT VISANT LES MONTURES DE LUNETTES ET DE LORGNONS

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce) demande à déposer le bill numéro 4, loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux.

L'hon. M. HANSON: Expliquez-vous!

L'hon. M. MacKINNON: Il s'agit d'une question relativement peu importante. Le texte de l'amendement paraît peut-être un peu compliqué, mais je puis dire que l'objet du projet de loi est de faciliter le poinçonnage des montures de lunettes en doublé. Au moins les trois quarts de ce genre de marchandises qu'on vend au Canada sont fabriqués aux Etats-Unis. Les manufacturiers américains sont tenus de se conformer aux prescriptions du Bureau of Standards, tandis que les manufacturiers canadiens sont obligés de se conformer aux prescriptions de la loi du poinçonnage des métaux précieux. Les prescriptions ne sont pas tout à fait les mêmes dans les deux pays. Il nous a paru nécessaire de proposer ce léger amendement afin de faciliter la vente de ces articles sans que le service public en souffre. Cet amendement a été approuvé par l'Association canadienne des bijoutiers.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

EMPLOIS CIVILS

RÉTABLISSEMENT DANS LEURS EMPLOIS CIVILS DE PERSONNES QUI S'ENRÔLENT DANS LES FORCES DE SA MAJESTÉ

L'hon. N. A. McLARTY (au nom du ministre du Travail) demande à déposer le bill numéro 5, pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Des VOIX: Expliquez-vous!

L'hon. M. McLARTY: Cette mesure tend à donner suite à la promesse faite lors de l'adoption du décret du conseil pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils de ceux qui s'enrôlent dans les forces de Sa Majesté. Lors de l'adoption du décret, la Chambre a été informée que, du fait que c'était là une mesure qui serait nécessaire après comme pendant la guerre, un projet de loi en ce sens serait déposé au cours de la session actuelle.

M. CHURCH: Faut-il faire une distinction entre ceux qui servent outre-mer et ceux qui sont employés dans les bureaux ici, tout en portant l'uniforme?

L'hon. M. McLARTY: La loi est à peu près calquée sur le décret du conseil, et si je ne me trompe, elle ne s'applique qu'à ceux qui ont pris du service dans les forces de Sa Majesté. Je ne crois pas qu'il faille établir de distinction entre les diverses catégories de services.

L'hon. M. HANSON: Le ministre voudrait-il indiquer le numéro et la date du décret du conseil?

L'hon. M. McLARTY: Je ne me rappelle pas au juste la date du décret, mais sauf erreur, il a été adopté en juin dernier. Je serai toutefois heureux de fournir ce renseignement à l'honorable député.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS—PRÉSÉANCE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le *Feuilleton* contient nombre de questions et un nombre plus grand encore d'avis de motions pour la production de documents, visant pour la plupart d'importants renseignements relatifs à l'effort de guerre. Tous reconnaîtront, je pense, qu'il importe d'en être saisis le plus tôt possible. Le Règlement veut, si je comprends bien, que le présent débat soit achevé avant que ces questions viennent à l'ordre du jour. J'invite donc le premier ministre (M. Mackenzie King) à soumettre à la Chambre une motion semblable à celle qui a été adoptée au cours du débat de novembre 1940, et que l'on trouvera à la page 250 du hansard du 20 novembre, cette année-là. Le très honorable député a alors proposé la résolution suivante:

> Que l'examen de l'ordre du jour spécial relatif au débat sur l'adresse à Son Excellence soit suspendu jusqu'à ce que la Chambre passe à la motion concernant les questions et les demandes de documents inscrites à l'ordre du jour.

Il me semble que cette requête n'a rien que de parfaitement raisonnable et qu'il serait facile de s'y rendre.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Tandis que mon honorable ami avait la parole, j'ai songé qu'il s'est produit une situation semblable au cours d'une session antérieure et qu'on y avait paré de la manière qu'il vient d'indiquer. Je serai très heureux de donner instructions au greffier—ce que je fais effectivement à l'instant même—d'inscrire au *Feuilleton* une résolution semblable à celle dont mon honorable ami a donné lecture. Je n'ai aucun doute qu'elle recevra l'approbation générale des honorables membres.

CABINET DE GUERRE IMPÉRIAL

REPRÉSENTATION DES DOMINIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE DU NORD—PLACE FAITE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin de notre haut-commissaire à Londres le passage suivant du discours que

M. Churchill a prononcé hier, le 27, à la Chambre des communes de Westminster. Il s'agit de la représentation des dominions dans le cabinet de guerre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. Il débute ainsi:

J'en arrive maintenant à la question de notre propre Empire ou commonwealth des nations. Le fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se trouvent dans des zones de danger immédiat donne plus de poids à leur demande d'être représentées dans le cabinet de guerre de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Nous ne nous sommes jamais opposés à la formation d'un cabinet de guerre impérial dont feraient partie les premiers ministres des quatre dominions. Chaque fois que l'un d'entre eux est venu ici il a tout naturellement trouvé place à la table des ministres. Malheureusement il nous a été impossible de les réunir tous en même temps. Il est douteux que le général Smuts puisse faire le voyage de l'Afrique-du-Sud et M. Mackenzie King n'a pu, malheureusement, passer que quelque temps parmi nous. M. Fraser nous a rendu visite et nous en avons été très heureux. M. Menzies nous a, lui aussi, rendu une visite de trois mois; cette visite a également été très fructueuse et c'est avec beaucoup de peine que nous avons dû nous dispenser de ses précieuses connaissances de nos affaires, des conditions de la guerre et de ses talents exceptionnels. Depuis trois mois, M. Earle Page représente le gouvernement du commonwealth au cabinet chaque fois qu'on y étudie des questions touchant la guerre ou l'Australie. Il a également siégé au comité de la défense pour l'étude de ces mêmes questions. De fait, cette pratique a toujours reçu une application très large et élastique. Le Gouvernement australien nous demande de façon formelle de recevoir dans le cabinet de guerre un représentant accrédité du Gouvernement du commonwealth qui aurait droit d'être entendu lors de l'élaboration et de l'application des programmes. Nous nous sommes évidemment rendus à ce désir. La Nouvelle-Zélande croit maintenant devoir réclamer une semblable représentation. Le même accueil, naturellement, est réservé au Canada et à l'Afrique-du-Sud. La présence à la table ministérielle de représentants des dominions qui n'ont aucune autorité pour prendre des décisions et qui ne peuvent que faire rapport à leur gouvernement soulève évidemment de graves problèmes, mais aucun, je l'espère, que nous ne puissions surmonter avec de la bonne volonté. Il ne faut pas toutefois supposer que, dans des circonstances quelconques, la présence pour certaines fins de représentants des dominions puisse modifier en aucune façon les obligations collectives des serviteurs de Sa Majesté en Grande-Bretagne à l'égard de la Couronne et du Parlement.

On verra par là que M. Churchill a établi une distinction bien nette entre, d'une part, un cabinet impérial de guerre qui, outre le premier ministre de la Grande-Bretagne, compterait les premiers ministres des quatre dominions et, d'autre part, un arrangement en vertu duquel un représentant accrédité de l'un quelconque des quatre dominions aurait le droit de participer aux délibérations du conseil de guerre de la Grande-Bretagne lorsqu'il serait question de formuler et d'exécuter une ligne de conduite.

[Le très hon. Mackenzie King.]

La déclaration de M. Churchill précise bien que pour avoir un cabinet impérial de guerre comprenant les premiers ministres des quatre dominions, il serait nécessaire de les réunir tous à Londres en même temps, soit périodiquement soit continûment. Comme le fait observer M. Churchill, cela est jusqu'ici demeuré impossible. Il ne faut pas de longues explications pour démontrer clairement l'impossibilité qu'il y aurait actuellement de former un cabinet impérial de guerre ayant son siège à Londres et comptant parmi ses membres les premiers ministres des quatre dominions.

La déclaration précise aussi que, depuis le début de la guerre, chaque fois que le premier ministre d'un dominion s'est trouvé à Londres, il a tout naturellement pris place à la table ministérielle du cabinet de guerre. En d'autres occasions, M. Churchill a fait ressortir non moins clairement que l'on continuera à accorder ce privilège aux premiers ministres des dominions.

La déclaration de M. Churchill révèle ensuite qu'au cours des trois derniers mois, sir Earle Page, représentant le gouvernement du Commonwealth australien, a eu l'honneur de siéger avec le cabinet anglais à Londres, chaque fois que les questions de guerre et les affaires australiennes venaient sur le tapis, et aussi dans le comité de défense en pareille occurrence. Il ressort de la déclaration que même si cette invitation peut faire l'objet d'une interprétation assez large, on ne la fait tout de même qu'à titre gracieux. Ce qui a été demandé formellement par le gouvernement australien et accordé par le gouvernement de Grande-Bretagne, c'est qu'un représentant accrédité du gouvernement du Commonwealth australien ait voix au chapitre lorsque le cabinet de guerre formule la ligne de conduite à suivre et y donne suite. Il est bien entendu, a déclaré M. Churchill, que l'on accordera les mêmes avantages à la Nouvelle-Zélande, au Canada et à l'Afrique du Sud.

La déclaration de M. Churchill ne permet nullement de douter que le pouvoir de prendre des décisions et la responsabilité des décisions prises par le cabinet de guerre de Grande-Bretagne continueront de reposer sur ledit cabinet de guerre. Le droit conféré aux représentants attitrés des dominions sera celui de "se faire entendre" lorsqu'il s'agira de formuler et d'exécuter les plans.

Il ressort clairement de la note adressée par le gouvernement britannique aux gouvernements des divers dominions et dont j'ai parlé hier, que le droit de "se faire entendre" se rattache au mécanisme consultatif reliant le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements des autres membres du Commonwealth britannique sur les questions d'urgence

relatives à la guerre, et que, bien plus, ce droit résulte de l'entrée en guerre des Etats-Unis, de récentes opérations dans le Pacifique et aussi de la requête présentée par le gouvernement australien.

Au nom du gouvernement canadien, je suis en mesure de déclarer que le mécanisme consultatif reliant non seulement les gouvernements britannique et canadien, mais aussi le gouvernement canadien et celui des autres dominions, a, selon nous, fonctionné d'une façon extrêmement harmonieuse. Si, plus tard, nous jugeons le moyen de consultation insuffisant pour répondre aux nouveaux développements qui se sont produits ou peuvent se produire, non seulement notre gouvernement sera prêt à profiter de l'arrangement additionnel, c'est-à-dire, de faire présenter nos vues au cabinet de guerre de Grande-Bretagne par un représentant accrédité, suivant la procédure annoncée hier par le premier ministre de Grande-Bretagne, mais il sera enchanté de le faire.

CONSEIL DU PACIFIQUE

REPRÉSENTATION DU CANADA À UN CONSEIL POUR CONCERTER LA DÉPENSE COMMUNE DANS LE SUD DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Les journaux d'hier après-midi faisaient dire au premier ministre Churchill qu'il aurait déclaré à la Chambre des communes anglaise que des négociations sont en cours,—en d'autres termes, elles ne sont pas encore terminées,—en vue de l'institution à Washington d'un Conseil de défense du Pacifique qui comprendrait des représentants de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Indes néerlandaises et, suppose-t-on, des Etats-Unis. Comme nation en guerre dans la zone du Pacifique, le Canada sera-t-il représenté dans ce conseil; sinon, pourquoi?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a été assez bon de me donner avis de la question qu'il allait poser, et j'ai préparé une réponse dont je vais donner lecture à la Chambre

Le premier ministre du Royaume-Uni a annoncé dans son discours à la Chambre des communes de Westminster hier que l'on se propose d'instituer un conseil du Pacifique à Londres comprenant la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et les Indes néerlandaises, ce qui leur permettrait de transmettre leurs vues communes au comité conjoints des chefs d'état-major qui se réunit à Washington. Les derniers arrangements concernant le fonctionnement du conseil du Pacifique n'ont pas encore été arrêtés. Sa première responsabilité, cependant, sera, je crois, d'organiser la défense commune des pays du sud du Pacifique que l'agression japonaise a placés dans la zone immédiate de danger. La complexité physique et géographique d'une guerre mondiale conduite sur un si grand nombre de fronts exige le partage des responsabilités. Notre secteur immédiat du front du Pacifique est un secteur que nous tenons de concert avec les Etats-Unis. Des arrangements en vue de la défense commune de la côte du continent nord-américain sur l'Atlantique et sur le Pacifique sont en cours entre le Canada et les Etats-Unis.

M. GREEN: A propos de la réponse qu'a faite à ma question le premier ministre, a-t-il voulu dire que le Canada ne demandait pas à être représenté au sein du conseil du Pacifique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Les renseignements que je possède concernant ce conseil du Pacifique se résument à ce que j'ai lu à ce sujet dans le discours qu'a prononcé hier M. Churchill. J'ai donné à mon honorable ami la seule interprétation possible, à mon avis, des paroles de M. Churchill. S'il veut bien lire ce que j'ai dit, mon honorable ami verra, je crois, que l'explication que j'ai donnée du fait que seules sont représentées au conseil les nations mentionnées, c'est que ce conseil ne devait vraisemblablement s'occuper que des événements se rapportant à la partie du sud du Pacifique, c'est-à-dire la zone où les Japonais concentrent actuellement leurs opérations.

Pour ce qui est de la défense de l'océan Pacifique près des côtes de l'Amérique du Nord, j'ai dit qu'elle incombait avant tout aux Etats-Unis, au Canada et à la Grande-Bretagne. C'est tout simplement, à mon avis, le partage des zones dont la défense revient à chacun. Quoi qu'il en soit, puisque le Gouvernement est saisi de la question sous sa forme actuelle, nous verrons à l'approfondir.

M. GREEN: Je ferai remarquer également au premier ministre qu'en donnant lecture du passage du discours il n'a pas lu le paragraphe suivant, où il est dit que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont demandé que le conseil soit établi à Londres, et non pas à Washington. Selon la déclaration qu'a faite il y a un instant le premier ministre, ce conseil serait établi à Londres. Apparemment les pourparlers ont pour objet d'établir le conseil à Washington.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il suffira, je crois, de se reporter au texte pour me donner raison, car la déclaration du pre-

mier ministre de la Grande-Bretagne visait la tenue de ce conseil à Londres, quitte à transmettre ensuite ses vues aux chefs des états-majors à Washington; mais il s'est tenu depuis une conférence avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et ces dominions ont demandé que le conseil se réunisse à Washington. Je n'ai pas actuellement la faculté de divulguer quelle réponse a été donnée à cette demande. Je crois en avoir dit suffisamment pour éclairer l'honorable député.

M. CHURCH: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de déposer sur le Bureau la correspondance échangée l'an dernier et cette année relativement au conseil impérial de guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING: A ce sujet particulier, je ne sache pas qu'il y eut de correspondance échangée.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député parle d'autre chose, je crois.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'éprouve parfois de la difficulté à saisir le sens des questions de l'honorable député. Mais au sujet du dépôt de la correspondance de caractère confidentiel, il faudrait au préalable obtenir le consentement de tous les gouvernements intéressés. A tout événement la partie de la correspondance qu'il ne serait pas sage de divulguer en temps de guerre ne le sera pas.

LE FROMAGE

QUESTION AU SUJET DE LA PÉNURIE DE BOÎTES À FROMAGE ET DE BIDONS À LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander un renseignement au ministre de l'Agriculture. On m'a signalé une pénurie probable de boîtes à fromage, parce que le régisseur a placé des restrictions sur la matière première. Il paraîtrait aussi qu'il en est de même pour les bidons à lait, parce qu'on manquerait d'étain pour enduire les récipients. A-t-on appelé l'attention du ministre sur ces points? Le cas échéant, a-t-il l'intention d'intervenir?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je répondrai que je n'ai pas discuté cette question, dernièrement, avec mes fonctionnaires, sous sa forme actuelle. Toutefois, ce matin même, j'ai discuté la question des difficultés qui peuvent surgir quant aux matières premières qui, d'une façon générale, sont régies par les diverses commissions. On m'a affirmé qu'il ne s'était pas présenté de difficulté insurmontable et que tout s'arrange pour le mieux. Je m'enquerrai cependant de ces questions particulières et je vous transmettrai demain les renseignements obtenus.

LES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ON EN FERAIT UN TERRITOIRE NEUTRE POUR LA DURÉE DE LA GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Je n'ai pu en donner avis, car on vient de signaler la chose à mon attention. Une nouvelle publiée hier, le 27 janvier, dans le *Times* de New-York, affirme qu'on en est venu à une entente à Londres, au sujet des îles Saint-Pierre et Miquelon qu'on érigerait en territoire neutre pour la durée de la guerre. L'article ajoute:

> Le Canada, nous dit-on, sera prié d'accepter la responsabilité de maintenir la neutralité des îles et l'amiral Muselier en retirera sa petite garnison.

La portée de cette dépêche se fonde-t-elle sur les faits et, en ce cas, quelle est la nature de l'entente conclue au sujet de cette question épineuse?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La question mentionnée par l'honorable député est de très grande importance, comme il le sait, et la date à laquelle il faudrait faire une déclaration est un sujet à étudier. Je serai heureux de faire un exposé à la Chambre dès que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis m'auront donné leur assentiment à cet égard, et qu'ils auront consenti à ce qu'on fasse à la Chambre une déclaration concernant la décision prise.

IMPRIMERIE NATIONALE

EMPLOYÉS RECEVANT LEUR CONGÉ SANS PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G.-R. BOUCHER (Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'Etat (M. McLarty). On m'informe que plus de 80 employés de l'Imprimerie âgés de 65 à 70 ans recevront sous peu leur congé sans pension. Je voudrais donc demander au ministre s'il en est ainsi, et si étant donné l'état actuel des affaires, il ne croit pas qu'il serait dans l'intérêt public de retenir les services de tous ceux qui ont encore la compétence voulue pour remplir leurs fonctions, même s'ils approchent de l'âge de la mise à la retraite.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): L'honorable député de Carleton a eu l'obligeance de me donner avis qu'il poserait cette question. Le chiffre de 80 em-

ployés âgés de plus de 65 ans qu'il donne est trop élevé. Le personnel de l'imprimerie comprend actuellement 33 employés de plus de 65 ans. La prolongation de la durée de l'emploi relève en premier lieu de la trésorerie. Mais dans les circonstances, on a maintenu les employés en fonctions, et, sauf le cas de maladie, on continuera à le faire.

PLAFOND DES SALAIRES

ÉTABLISSEMENT DE CONSEILS RÉGIONAUX SOUS LA RÉGIE DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) a posé hier une question au sujet de l'établissement de conseils régionaux du travail en temps de guerre et je lui ai alors dit que je croyais qu'ils avaient tous été établis. J'ai eu confirmation de ce renseignement. Les conseils régionaux du travail en temps de guerre qui, ainsi que les honorables députés le savent, doivent être nommés dans chaque province, ont tous été constitués, le premier le 2 décembre et le dernier le 9 janvier.

DÉFENSE CONJOINTE

POSSIBILITÉ D'ENVOYER DES SOLDATS CANADIENS À L'AIDE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): J'ai posé hier une question au premier ministre (M. Mackenzie King) et il a répondu qu'il eût été préférable de la poser aux autorités militaires. Je suppose que le ministre de la Défense nationale est la plus haute autorité militaire et je lui demande s'il est prêt à répondre à ma question. Je la répéterai au besoin.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si l'honorable député croit que j'ai dit qu'il ne devrait pas me poser la question, il ne m'a pas compris. Il a eu raison de me la poser, mais j'ai dit qu'avant de pouvoir y répondre il fallait d'abord la faire étudier par les autorités militaires du ministère de la Défense.

L'hon. M. BRUCE: J'ai peut-être mal compris le premier ministre. Puis-je donc espérer qu'il réponde à ma question?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): L'honorable député de Parkdale a demandé hier si l'on pouvait disposer d'unités de la sixième division pour les envoyer à l'aide des Etats-Unis. Cette question est fort compliquée. Leur disponibilité dépendrait, cela va de soi, de la situation militaire et du besoin qu'on en aurait. A part les brigades de la sixième division, il y a un grand nombre de troupes au Canada qui pourraient être utilisées. Je tiens cependant à dire à l'honorable représentant que les unités de ces brigades seraient disponibles si l'on jugeait opportun et nécessaire d'envoyer des hommes aux Etats-Unis, moins tout personnel de la défense territoriale qui se trouvent dans ces unités et qui n'ont pas offert volontairement leurs services à cette fin.

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'air): Parlant au nom du corps d'aviation, je déclare que toute notre force aérienne est disponible pour servir aux Etats-Unis en cas de nécessité.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Il en va de même pour la marine.

LE SUCRE

RATIONNEMENT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS—CAPACITÉ DE PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVE—LES CONFISERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire répondre à une question qui a été posée lundi dernier par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). Voici la première partie de sa question:

Pour quelle raison le rationnement du sucre est-il fixé à trois quarts de livre par personne au Canada tandis qu'il est établi à une livre aux Etats-Unis?

La réponse à cette question est fournie dans un communiqué de presse que M. Léon Henderson a fait publier lundi. Je cite:

La consommation du sucre au cours de la présente année...

Il parle des Etats-Unis.

...devrait être de près d'une livre par personne par semaine. Cela ne veut pas dire que, d'après le plan de rationnement proposé, chaque personne pourra acheter cette quantité chaque semaine pour la consommation domestique. De fait, d'après ce plan, les ventes aux particuliers ne pourront peut-être pas dépasser trois quarts de livre par personne par semaine, attendu qu'il faudra approvisionner de sucre les gens qui mangent dans les hôtels, les restaurants et dans les divers autres établissements, et que le sucre ainsi consommé sera compté pour le calcul d'une moyenne totale annuelle de cinquante livres par personne...

La ration de trois quarts de livre par personne au Canada s'applique à la consommation domestique; elle se trouve donc conforme au plan de rationnement adopté aux Etats-Unis. Dans la dernière partie de sa question, l'honorable député demandait:

De plus, a-t-on pris quelque initiative ou élaboré un plan quelconque en vue d'accroître la

production du sucre de betterave en construisant des établissements à cette fin? Si on ne l'a pas fait, pourquoi pas?

Si l'honorable député demande que cette question soit mise à l'étude, je puis lui assurer qu'elle le sera. Je dois cependant préciser que l'administrateur du sucre a engagé il y a quelque temps ceux qui exploitent l'industrie du sucre de betterave à s'efforcer autant que possible de porter au maximum la capacité de production de leurs fabriques. Si cela peut se faire dans les deux fabriques de l'Alberta, il s'ensuivra que la production du sucre de betterave de ces dernières dépassera les besoins des trois provinces des Prairies.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Pendant que le ministre traite de cette question, je désire lui demander, si le règlement me le permet, quelle décision le Gouvernement a prise au sujet des allocations de sucre aux confiseries. Je ne pense pas qu'aucune industrie n'ait plus souffert que celle-ci durant les dix longues années qu'a duré la crise. La plupart des fabricants de confiseries ont dû absorber la taxe sur le sucre. J'espère que l'on tiendra compte de ce fait quand on prendra une décision. A-t-on annoncé ou pris une décision au sujet de l'allocation du sucre à cette industrie?

L'hon. M. ILSLEY: Il faudra que je me renseigne auprès de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avant de pouvoir répondre à cette question.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 27 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. D. C. ABBOTT (St-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter mes félicitations à celles des honorables préopinants à l'adresse de l'honorable député de Hull (M. Fournier) et de l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ainsi que l'a souligné le premier ministre (M. Mackenzie King), tant au point de vue du fond que de la forme, leurs discours ont été remarquables. Je dois ajouter, naturellement, que je n'attendais pas moins de la part de membres aussi distingués de la profession à laquelle j'appartiens.

[L'hon. M. Ilsley.]

J'aborderai maintenant deux questions plutôt controversées, la conscription et la question connexe du plébiscite, en exposant mes vues à la Chambre. Je dois faire savoir en commençant que dans ma circonscription on a eu le sentiment depuis quelques mois qu'il m'incombait de faire connaître publiquement mon opinion sur ces questions. Ma carrière publique a été plutôt brève jusqu'ici et, à tort ou à raison, j'ai décidé de faire à la Chambre, et non devant un cercle d'entr'aide ou par une lettre au rédacteur d'un journal, toute déclaration qui s'imposerait sur la chose publique ou sur une question controversée. Je m'en suis donc tenu à cette règle. Je saisis donc la première occasion qui s'offre à moi de faire connaître mon opinion.

Comme la plupart des anciens combattants, je pense, je suis partisan de la conscription. C'est mon opinion personnelle, mais je la pense partagée par bien des gens, y compris la majorité de mes commettants. Cependant, toute tentative d'imposer cette mesure au début de la guerre n'aurait pu avoir, je crois, que des effets désastreux. Elle aurait divisé la nation et rendu impossible tout effort de guerre comparable à notre effort actuel.

La question que je me pose, et que tout honorable député doit se poser je crois, est celle-ci: Quelle politique peut assurer l'effort maximum du pays? Toute politique propre à atteindre cette fin recevra mon appui. Toutes mes remarques d'aujourd'hui au sujet de la conscription visent la conscription pour nos forces armées. C'est dans ce domaine, en effet que la controverse me semble la plus vive. Ainsi que le disait le premier ministre lundi après-midi, l'effort de guerre canadien couvre un vaste champ d'activité. L'armée ne présente qu'un aspect de cet effort de guerre et il est évident que dans un pays de l'importance du nôtre l'apport en hommes aux forces armées comporte une certaine limite. Je ne crois pas avoir qualité pour formuler une opinion sur ce que cette limite doit être, et je me demande s'il y a beaucoup de gens au pays, ou même en cette enceinte, qui sont en mesure de donner un avis motivé sur la question. A mon sens, pareille opinion devrait reposer sur plusieurs faits qui ne peuvent être connus que d'un petit nombre. Ainsi qu'on l'a souligné hier en cette enceinte, nous sommes une nation de quelque 11 millions et demi à 12 millions d'habitants dont plusieurs, comme un journaliste de mes amis l'écrivait récemment, n'ont pas encore fait leurs œillères ou les ont à jamais perdues. Par conséquent, si nous convenons avec tant d'autres qu'il faut de 12 à 15 personnes, hommes ou femmes, pour subvenir aux besoins d'un combattant, il n'est pas nécessaire d'être grand

mathématicien pour conclure que nos effectifs armés ne sauraient être aussi nombreux que certains enthousiastes voudraient nous le faire croire.

Pour ma part, je vois dans la conscription ou dans le service obligatoire un moyen de fournir des combattants instruits en nombre suffisant. Bien entendu, comme l'instruction prend du temps, on ne peut la différer jusqu'au moment où l'on doit combler les vides créés sur la ligne de feu. Nous avons aujourd'hui au pays un grand nombre d'hommes soumis à l'instruction sous le régime du service obligatoire. Nous pouvons en appeler d'autres sous les drapeaux et les former. Or, il me semble que le débat de ces derniers mois tourne uniquement autour de la question de savoir s'il y a lieu d'adopter une politique permettant de les faire servir militairement ailleurs qu'au Canada, ou de différer cette décision jusqu'à ce que le besoin de nouveaux combattants se fasse sentir. Pour le moment, ceux que nous enrôlons ne sont pas destinés à servir en dehors du territoire canadien. Les dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales prévoient qu'ils n'y sont pas tenus. Pour ce qui est de l'instruction, le résultat est le même. On instruit les hommes, mais actuellement, une fois formés, et si on a besoin d'eux ailleurs, on ne peut les y envoyer. C'est parce que, en mars 1940, le Gouvernement a fait appel au peuple canadien et a pris l'engagement explicite que, s'il était réélu, il s'abstiendrait d'imposer le service militaire obligatoire outre-mer.

Et cela me conduit au développement de la seconde partie de mes observations, c'est-à-dire à celles qui ont trait au plébiscite projeté, lequel, comme nous le savons tous, constitue de la part du Gouvernement, une demande d'être libre d'agir comme il l'entend, d'être libéré de son engagement et d'être mis en mesure, si les circonstances l'exigent, d'envoyer nos troupes là où l'on pourrait en avoir besoin. Nous nous targuons, monsieur l'Orateur, de vivre au sein d'une démocratie et nous prétendons lutter pour en assurer le maintien. Or, l'essence de ce régime, tel que je l'ai toujours conçu, c'est la prépondérance de la volonté majoritaire. Comme je le disais tout à l'heure, le Gouvernement canadien s'est présenté au peuple il y a moins de deux ans et a expressément déclaré qu'il n'imposerait pas le service obligatoire outre-mer. C'est sur ce principe qu'il a été réélu. On en a souvent parlé comme de l'engagement du premier ministre mais, à mon sens, ce ne fut pas l'engagement du premier ministre seulement mais celui de tous les candidats libéraux qui se sont présentés à l'élection.

En ce qui me concerne, la conscription n'a pas été discutée **dans ma circonscription.** Je ne me rappelle pas qu'il en ait été question durant toute la campagne. A coup sûr je n'y ai moi-même fait aucune allusion et, cependant, je me considère tout aussi lié par cette promesse, par cet engagement, que tout autre député libéral élu en mars 1940. Une des raisons, non pas l'unique raison, certes, mais une des raisons pour lesquelles le premier ministre actuel a conservé la confiance de ses concitoyens canadiens plus longtemps, je crois, que n'importe quel autre premier ministre dans l'histoire de notre pays, c'est que le peuple canadien est convaincu que, quand le premier ministre fait une promesse ou prend un engagement, il les respecte.

Je n'approuve aucunement le point de vue qui veut que les promesses électorales soient faites pour être violées; je ne m'occupe guère des circonstances; cela se rapproche trop, à mon goût, de la doctrine qui veut que la fin justifie les moyens. On accuse le Gouvernement de se soustraire à sa responsabilité. Si le respect d'un engagement solennel est un moyen de se soustraire à la responsabilité, l'accusation est juste, mais ce n'est pas là l'idée que je me fais de la définition du terme.

Sur cette question de responsabilité, je dirai quelques mots au sujet du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Cardin). Comme nous le savons tous, le ministre a été frappé d'une maladie grave et nous sommes heureux de le voir bien rétabli. Personne dans le pays, je crois, ne l'aurait critiqué s'il avait jugé avoir donné déjà généreusement de son temps et de ses talents au service public et avait décidé, pour des raisons de santé, de se retirer et d'abandonner la responsabilité à d'autres. Il n'en a rien fait. Je ne sais pas mais je soupçonne fortement qu'il a repris les devoirs de sa charge et est revenu dans cette Chambre contre l'avis de ses médecins. Quoi qu'il en soit, je ne vois là aucune tentative de se soustraire à la responsabilité et je souligne son acte comme un exemple aux nombreux critiques qui sont toujours prêts à définir les responsabilités d'autrui.

J'ai entendu d'autres critiques du plébiscite basées sur l'effet qu'il peut produire à l'étranger. L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), je crois, a dit hier soir que l'effet du plébiscite sur nos ennemis importe peu, qu'il faut songer à l'effet qu'il pourrait avoir chez nos amis, et je suppose qu'il faisait allusion surtout à nos puissants voisins, les Etats-Unis. Franchement, monsieur l'Orateur, cette forme de critique ne vaut guère non plus à mon point de vue. Quiconque a écouté le discours du premier ministre l'autre jour,—de fait, il n'avait pas besoin de l'écouter, il était déjà au courant—doit comprendre que l'effort de guerre de ce pays est

magnifique. A mon avis, nous nous inquiétons quelquefois un peu trop de ce que les autres pensent de nous et pas assez de ce que nous avons à faire. C'est ce que l'on accomplit réellement qui compte et j'ose dire que l'effort de guerre de ce pays peut subir la comparaison avec celui de toute autre nation. Pour ce qui est des Etats-Unis, je serais le dernier à déprécier leur effort, mais dès les débuts des hostilités leurs intérêts étaient en jeu autant que les nôtres. Il sont maintenant en guerre. Ils sont dans la mêlée, et je crois qu'il s'écoulera encore un peu de temps avant que leur effort de guerre aproche le nôtre, soit sur une base proportionnelle, soit sur toute autre base qu'il vous plaira d'employer. Je ne doute pas que leur effort finisse par rejoindre le nôtre, mais en attendant nous n'avons pas à nous demander si notre effort de guerre sera mal jugé aux Etats-Unis.

J'aimerais maintenant à faire une courte remarque personnelle au sujet des plébiscites. J'ai reçu un certain nombre de communications, télégrammes, lettres et le reste, donnant à entendre que l'attitude qu'on me prêtait relativement à cette question m'était imposée par des considérations d'opportunisme politique, de loyauté au parti et autre chose du même genre. Eh bien, j'ai presque quarante-trois ans et, sauf pendant les quelques deux ans et demi que j'ai passés outremer, durant la dernière guerre, j'ai toujours vécu au pays. Je suppose qu'en me fondant sur les chances de survie que m'accordent les tables de mortalité, je vivrai encore vingt ou vingt-cinq ans. J'ai trois jeunes enfants qui ont, je l'espère, beaucoup plus d'années que cela à vivre. A quiconque me dira que mon attitude ou mon opinion au sujet de questions de l'ordre de celle que nous étudions en ce moment et qui se rapportent à la poursuite de la guerre sont inspirées par des motifs du genre de ceux que j'ai mentionnés, je répondrai qu'il dit des absurdités.

Je sais qu'en temps de guerre nous sommes exposés à donner libre cours à nos émotions, et il nous faut tenir compte de cela; mais je crois qu'il vaudrait mieux faire moins appel au sentiment et plus à la froide raison. A ce sujet, une phrase d'un sermon que j'ai entendu dimanche dernier à Montréal m'a vivement frappé. Voici ce que le Révérend M. Wilkinson, pasteur de l'église St. James the Apostle, disait en traitant du raisonnement: "Certaines gens qui croient penser ne font simplement que mettre leurs préjugés dans un ordre nouveau."

Il m'a fait bien plaisir de lire dans les journaux de samedi soir la déclaration de M. Alex Walker, président national de la Légion canadienne dont je suis membre. M. Walker a dit que toutes les succursales de la Légion travailleront à obtenir un résultat décisif aux bureaux de scrutin, afin que ce plébiscite devienne une arme pour la victoire. Je félicite M. Walker de cette déclaration. J'y vois un exemple de cette clarté de pensée...

M. ROSS (Souris): Que pouvait-il dire d'autre?

M. ABBOTT:...à laquelle j'ai fait allusion. Je le félicite, et souligne cette attitude à l'intention de certains organismes comme les comités de guerre totale et autres.

Il me semble assez inutile d'engager des discussions interminables, dans cette enceinte ou ailleurs, sur l'à-propos ou l'inopportunité du plébiscite. Il aura lieu, et en dépit de certaines opinions contraires c'est une façon d'agir véritablement démocratique. J'ai parlé tantôt de responsabilité, et j'estime que la population canadienne toute entière trouve là l'occasion d'accepter ses responsabilités, d'aller voter et de faire savoir à chacun, ainsi qu'au reste de l'univers si l'on veut, que la démocratie fonctionne même en temps de guerre. Le verdict de ma circonscription ne me laisse aucun doute. Je ne puis en prévoir d'autre que celui de libérer, par une majorité écrasante, le Gouvernement de sa promesse et de lui donner carte blanche pour prendre les mesures de guerre qui s'imposent.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a fait des promesses solennelles et le Parlement n'a pas le droit de le délier du mandat qu'il a reçu du peuple canadien. Voilà pourquoi je reviendrai sur le sujet brûlant de la conscription, afin d'ancrer, si possible, dans la tête des ultra-loyalistes une mentalité canadienne. Qu'ils me permettent de leur rappeler l'histoire politique la plus récente de notre pays, qui est aussi le leur.

Traitant de la conscription, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) disait au Parlement, le 30 mars 1939, page 2466 des débats:

> Un fait stratégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques n'envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe.
>
> Un fait politique ressort avec autant de netteté; en vue d'une guerre, dont l'objet serait de préserver la liberté d'autres nations et la nôtre par voie de conséquence, nous ne devrions pas sacrifier notre propre liberté ni notre propre unité. L'élaboration de plans et la coordination se révéleraient essentielles; mais, si le Gouvernement actuel était au pouvoir, on y arriverait sans sacrifier ces conditions et ces buts fondamentaux de notre existence. Les

bénéfices pourraient être et seraient réglementés rigidement, et le mercantilisme réprimé. Mais on ne saurait placer sur un même pied les vies et les volontés humaines d'une part, et les marchandises ou les bénéfices d'autre part. Le Gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent Gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.

Le très honorable ministre de la Justice de l'époque affirmait à son tour, le lendemain, page 2510 des débats de la Chambre du 31 mars 1939,—et c'est là son plus beau titre de gloire, n'en déplaise aux panégyristes intéressés d'Ernest Lapointe, qui tentent d'exploiter maintenant dans cette Chambre sa brillante carrière au bénéfice d'intérêts mesquins dont toute sa vie fut l'implacable condamnation,—l'ancien ministre de la Justice disait donc ce qui suit:

J'aborde maintenant un sujet délicat. Les Canadiens français ne conviendront jamais qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ait le droit de leur imposer le service militaire outre-mer. Telle était mon opinion en 1917, et elle est restée la même. Je suis persuadé que la conscription fut alors une erreur d'une ampleur effroyable et que nous récoltons encore les tristes résultats de cette politique malheureuse. J'ai entendu avec plaisir mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Manion) dire hier, comme je le savais d'ailleurs, que le résultat n'a pas justifié le pays d'avoir couru ce risque, puisque, en fin de compte, bien peu de conscrits parvinrent jusqu'aux tranchées, au cours de la guerre. Tout le monde devrait se rallier à la doctrine que je viens d'exposer. Le meilleur moyen de collaborer, le moyen le plus efficace, n'est pas celui qui diviserait notre pays, qui le déchirerait.

Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. L'Australie s'est toujours opposée à la conscription; l'Afrique-Sud ne l'imposera jamais, non plus que l'Irlande. Je crois être fidèle à ma conception de l'unité canadienne en affirmant que je combattrai toujours cette politique; que je ne ferais pas partie d'un gouvernement qui l'adopterait; bien plus, pleinement conscient de ma responsabilité envers la population du Canada, j'affirme que je combattrais tout gouvernement qui mettrait la conscription en vigueur.

Je partage l'avis exprimé hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, avis que M. Bruce, de l'Australie, a aussi fait sien, c'est-à-dire que le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires, et que nous ne prendrions pas le bon moyen d'aider nos alliés si nous adoptions cette méthode.

Ces déclarations solennelles ont été accueillies par tout le pays avec satisfaction. Aux élections générales du 26 mars 1940, les électeurs du Canada optèrent en grande majorité pour une politique canadienne et rien autre chose. Des deux principaux chefs de parti qui se disputaient alors la victoire, l'un prétendait que la politique de guerre du gouvernement canadien était inefficace parce que trop modérée. Mais il affirmait qu'elle devait rester volontaire et libre. L'autre posait en principe que notre effort de guerre devait demeurer modéré, volontaire et libre. Le peuple canadien, de deux maux nécessaires, choisit alors le moindre. L'expression de la volonté populaire, le 26 mars 1940, fut bien plus l'affirmation d'une politique canadienne que de toute autre politique. Cependant, ni l'un ni l'autre des deux chefs n'avaient compté avec le proverbe implacable: "A la guerre comme à la guerre." Le vieil adage se rit des artifices de la politique, et personne au monde, fût-ce le plus puissant des génies, ne saurait le faire mentir. Quiconque déclare la guerre doit en accepter et en subir les conséquences. Le soldat digne de ce nom ne mesure jamais son sang. Seuls, les profiteurs de guerre pèsent et mesurent leur or, car ils sont trop petits pour s'élever à la hauteur de l'héroïsme du soldat qui accepte, lui, le sacrifice suprême.

L'impérialisme militaire et financier, les intérêts mesquins et l'hypocrisie criminelle des profiteurs de guerre ne sauraient imposer à la nation la conscription, condamnée, il y a un an à peine, par tout un peuple. Que le gouvernement mette à la raison, une fois pour toutes, les propagandistes de désunion nationale et les profiteurs de guerre! Ceux qui réclament la conscription font injure au gouvernement du peuple par le peuple, à la démocratie qu'ils prétendent défendre. Ignorant de plein gré la volonté formelle des électeurs, clairement exprimée le 26 mars 1940, ils se posent en dictateurs du Canada. Le pays qui, par la force de ses ressources et la valeur de son sang, combat la dictature doit, par tous les moyens, débarrasser l'opinion publique des théories odieuses de ces semeurs de désunion et de désordre. Ils sont les véritables saboteurs de l'effort de guerre et de la défense nationale.

Maintenant, je revendiquerai une fois de plus, pour les cultivateurs, l'exemption du service militaire. Que les ultra-loyalistes ne voient pas dans cette requête l'expression d'un sentiment particulier à ma province. Je n'en veux pour preuve que les lettres qui me sont parvenues récemment de toutes parts. Sans distinction de race, leurs signataires, comme d'ailleurs la majorité des vrais Canadiens, veulent préserver l'agriculture d'un désastre, et la nation de la banqueroute. Loyaux et fidèles à leur Roi, ils croient le mieux servir en le servant sur le sol même où s'affirment un effort et des sacrifices sans précédent. Le cri d'alarme lancé par les lettres que m'ont écrites ces personnes, le voici:

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je voudrais donner lecture d'une lettre que j'ai reçue du Nouveau-Brunswick:

Royal Road,
21 février 1941.

Monsieur J.-B. Lacombe,

J'ai lu dans mon journal que vous allez réclamer l'exemption des agriculteurs. Je vous souhaite bon succès.

Mon mari est infirme. Il a perdu une jambe, il y a deux ans, alors qu'il conduisait une moissonneuse et que ses chevaux ont pris peur. Notre unique aide et soutien est un fils, et s'il est appelé à l'entraînement, nous ne savons ce qu'il adviendra de nous. Bonne chance.

Votre dévouée,
Mme William Nealis,
Fredericton, route rurale n° 1, N.B.

C'est une électrice du comté du chef de l'opposition.

Je voudrais également lire une autre lettre, provenant de la Saskatchewan:

Balcarres (Sask.),
1er mars 1941.

M. J.-B.-L. Lacombe,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur,

Un entrefilet publié le 26 février par le *Free Press Prairie Farmer* préconise l'exemption des jeunes cultivateurs quant à l'entraînement militaire. Je voudrais savoir pourquoi on n'aide pas des gens dans mon état à recommencer leur vie. Je suis âgé de 44 ans et ai femme et deux enfants: une jeune fille de 16 ans, capable de travailler, et un jeune garçon de 11 ans, d'âge scolaire. Depuis trois ans, je m'efforce de subsister en touchant l'allocation municipale de secours de $7 et en exécutant les petits travaux très faiblement rétribués que j'ai pu obtenir. La maladie m'a enlevé neuf de mes chevaux et j'ai dû vendre d'autres animaux. J'ai sollicité un emploi dans l'administration publique et j'ai cherché à m'enrôler, mais ne suis pas apte au service. Je dois maintenant déménager, sur l'injonction de la compagnie hypothécaire et ne sais où aller. Je n'ai pas de fonds pour payer d'avance le loyer en ville et ai besoin aussi de vêtements, de combustible et d'articles d'épicerie pour ma famille, sans avoir d'argent pour les payer ou sans pouvoir en gagner. La conscription m'enleva à la ferme, au cours de la dernière guerre, alors que j'étais l'unique soutien de mes parents, et j'ai servi treize mois dans l'armée. J'ai cherché en vain à me placer dans tous les services de l'Etat. Ma famille et moi sommes dans la misère. Je voudrais savoir pourquoi on ne peut aider les familles comme la mienne à se remettre sur pied, même en agriculture. Deux ou trois autres familles sont dans le même cas dans ma région. Je voudrais acheter d'autres certificats, mais j'aimerais être également en mesure de gagner convenablement la vie de ma famille. Espérant aussi qu'on pourra remédier à un tel état de choses.

Je demeure votre respectueux serviteur,
D. T. Young,
Case 1095, Balcarres, Sask.

(Texte)

Je dois ajouter que des représentations d'un caractère semblable m'ont été adressées par une multitude de cultivateurs de langue anglaise, résidant dans l'Ontario, les provinces Maritimes et les Prairies. Toutefois, ces représentations me sont parvenues par lettres confidentielles et je serais injuste envers leur auteur si je dévoilais leur identité.

C'est l'histoire qui se répète. Au cours de la dernière guerre, des milliers de cultivateurs canadiens de toute origine, soit plus de huit mille, présentèrent à sir Robert Borden, ici même, dans la capitale, une requête unanime, suppliant le premier ministre de l'époque d'exempter leurs fils du service militaire obligatoire. Ils rencontrèrent le chef de la nation au cours de l'hiver de 1918, lors d'une immense assemblée qui eut lieu dans une des salles de théâtre de la capitale. Sir Robert Borden rejeta la requête des agriculteurs, comme ceux-ci rejetèrent son successeur aux urnes, le 6 décembre 1921. Dans les provinces des Prairies et dans l'Ontario, les Progressistes et les Fermiers-Unis réussirent à faire élire un nombre considérable de candidats, à tel point que, pendant neuf ans, même le parti libéral n'aurait pu gouverner sans l'appui de ces derniers. Presque une décade passa avant que le parti conservateur ne reprenne le pouvoir, le 28 juillet 1930.

Que ces événements servent de leçon à ceux qui seraient tentés de répéter l'erreur inconcevable de 1917. Les réactions de la masse seraient encore plus terribles dans un deuxième après-guerre.

Au moment où l'agriculteur est le plus atteint par "Les Règlements sur les prix minima", et où il est privé de la main-d'œuvre essentielle à l'exploitation de sa ferme, il importe d'exempter du service militaire les fils de cultivateurs, les employés de ferme et toute personne travaillant dans les industries connexes à l'agriculture. Des tribunaux d'exemption devraient être institués dans chaque comté du pays. Investis des pouvoirs nécessaires, ces tribunaux auraient pour mission de rechercher les moyens les plus efficaces de sauvegarder l'agriculture, notre première ligne de défense.

Les lettres que j'ai citées révèlent une expression d'opinion partagée dans le pays tout entier par ceux qui croient en la survivance du Canada par l'agriculture. Ces lettres attestent le bien-fondé des revendications que j'ai cru devoir présenter de nouveau au Parlement. Quant à la conscription pour service outremer, la grande majorité des Canadiens, à quelque race qu'ils appartiennent, y sont opposés. Je n'en veux pour preuve que le vote enregistré par la jeunesse de notre pays dans toutes les universités canadiennes. Les citoyens du Canada, quels que soient leur âge, leur condition, leur profession et leur lieu de résidence, ont rejeté naguère encore la conscription et continuent de condamner cette mesure. Seuls, les requins de la finance qui, par leur mercantilisme effréné, ont réarmé les pays de

l'Axe, appuient encore la conscription. Seuls, ces traîtres à la patrie, stigmatisés par Winston Churchill lui-même, il y a quatre ans à peine, à la Chambre des communes d'Angleterre, réclament encore la conscription. Ces félons qui regorgent de capitaux ne seront satisfaits que le jour où nos ressources, nos revenus et notre sang auront été pressurés jusqu'à la lie. Je le réaffirme avec toute la vigueur dont je suis capable: "Notre première ligne de défense est au Canada". Et si, par malheur, nous devions tôt ou tard faire face à une invasion, ceux qui ont négligé le réarmement de notre pays au bénéfice de l'impérialisme militaire et financier répondront des conséquences redoutables d'une telle invasion.

Voici une lettre que j'ai reçue d'un citoyen de Toronto. Cette lettre illustre bien le véritable sentiment national canadien, partagé par ceux qui croient que notre premier devoir consiste dans la protection et la défense de notre territoire.

(Traduction)

Je vais donner lecture d'une lettre de Toronto:

172 Oakmount Road,
9 mai 1941,
Toronto, Ontario.

Liguori Lacombe, M.P.,
Edifice du Parlement,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur,

J'ai eu grand plaisir à lire votre récent discours contre la conscription. Depuis longtemps j'avais perdu l'espoir qu'aucun de nos représentant ait les mêmes idées que moi-même et plusieurs de mes concitoyens. Les impérialistes apporteront probablement la ruine financière à notre pays, mais tant que vous resterez, vous et vos amis, les champions des droits du Canada, je ne crois pas qu'ils puissent rompre notre unité nationale. Cette guerre-ci est calquée sur la dernière et les impérialistes se préparent de nouveau à fertiliser l'Europe avec les Canadiens. Quand nous affirmerons-nous comme nation canadienne et américaine?

Avec mes meilleurs vœux, je demeure,

Sincèrement vôtre,
John V. Newton.

(Texte)

Je donnerai lecture d'une autre lettre, que m'a écrite un brave cultivateur de l'Ontario, demandant l'exemption de ses fils cultivateurs du service militaire obligatoire. Cette lettre est ainsi conçue:

(Traduction)

Je vais maintenant lire une lettre d'un cultivateur de la province d'Ontario:

Springfield, Ontario,
20 février 1941.

Cher monsieur,

J'ai pris aujourd'hui connaissance, dans la *Free Press* de London, de votre résolution visant à exempter du service militaire tous les jeunes agriculteurs et je tiens à vous féliciter pour l'attitude que vous avez prise. Ce n'est pas que je crois que les cultivateurs ou leurs fils puissent mieux combattre que tous les autres pour la défense de leur pays, mais je suis d'avis qu'un bon nombre d'entre eux seraient plus utiles à leur pays en restant sur la ferme. Il me semble qu'il en est plusieurs à Ottawa qui ne comprennent pas la situation de l'agriculture.

Je tiens maintenant à dire, et vous pouvez vous en servir si cela peut vous aider à faire adopter votre résolution, qu'il y a eu un an l'automne dernier que ma femme et moi avons acheté cent acres dans l'intention d'en faire cession à notre fils lorsqu'il aurait atteint 21 ans. Il a travaillé cette terre l'an dernier, l'a nettoyée pour y élever du bétail certifié et a labouré soixante acres; il a pris l'engagement de cultiver des pois et des haricots pour la conserverie. Nous nous demandons maintenant ce qui adviendra de lui. Il aura 21 ans en juin. Etant donné la loi actuelle il semble que la seule chose à faire c'est de vendre le fonds que nous nous sommes efforcés de lui constituer depuis des années. J'ajouterai que cette ferme est à trois milles de ma propre exploitation dont j'ai moi-même plein les bras.

Bien à vous,
Harvey Nigh,
Springfield,
Comté d'Elgin,
R.R. n° 1, Ontario.

Permettez-moi d'ajouter un mot au sujet de l'agriculture. Nous avons besoin de tous les bras sur la ferme et les cultivateurs jouent un rôle essentiel dans l'effort de guerre. Les cultivateurs, les ouvriers agricoles et toutes autres personnes employées dans des industries dépendantes de l'agriculture ne devraient donc pas être appelés au service militaire. Que le cultivateur s'emploie à la production de denrées alimentaires, à l'élevage ou à l'exploitation forestière, il fournit à nos combattants la nourriture, le vêtement et l'abri. Je préconise l'exemption des cultivateurs du service militaire.

Pour ce qui est de la conscription pour service outre-mer, je me crois justifié de répéter ce que j'ai dit à la Chambre le 30 avril 1941. L'adoption de cette mesure mettrait en danger le fondement même de notre unité nationale. Elle menacerait le véritable esprit canadien qui doit prévaloir et rester vivant chez tous nos concitoyens et chez leurs chefs. Ne répétons pas nos erreurs monstrueuses du passé.

En terminant, je désire rappeler au premier ministre (M. Mackenzie King) et au Gouvernement les engagements qu'ils ont pris envers le peuple canadien. Au moment où le Canada allait déclarer la guerre à l'Allemagne, c'est-à-dire le 8 septembre 1939, le premier ministre a déclaré ici, d'après le compte rendu officiel, page 37:

Je désire maintenant répéter la promesse que j'ai donnée au Parlement le 30 mars dernier. Le régime actuel ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le service outre-mer soit nécessaire ni qu'elle soit une mesure efficace. Une telle mesure ne sera pas proposée par le présent Gouvernement.

Même en juin 1940, c'est-à-dire quelques mois après les dernières élections générales, le premier ministre a fait la déclaration suivante qu'on peut lire à la page 995 du hansard de 1940:

> Les anticonscriptionnistes s'opposaient à la conscription pour le service outre-mer et tant que le Gouvernement sera au pouvoir nous en resterons à cette doctrine et la réaliserons dans la pratique. C'est là une des raisons qui font que, décidés à donner suite à la volonté et aux désirs de la nation, nous n'avons pas l'intention d'admettre dans le cabinet des membres dont le seul but, en devenant ministres, serait de remettre à l'ordre du jour la conscription pour le service d'outre-mer.

Quant à l'amendement proposé par le chef de l'opposition, je ne l'approuve pas, et mes électeurs ne pourraient pas l'approuver non plus. Dans cet amendement, on condamne le plébiscite proposé au sujet de la conscription pour service outre-mer, mais on ne condamne pas la conscription elle-même. Par conséquent, ayant toujours été opposé à la conscription, je ne faillirai pas à mon devoir à cette époque critique. Je prie le Gouvernement de respecter ses engagements et les termes du mandat anticonscriptionniste qu'il a reçu du peuple canadien le 26 mars 1940.

Le régime le plus fort que le pays ait jamais eu va-t-il céder devant l'invasion d'une troupe rugissante de financiers véreux? Nos chefs vont-ils au contraire se lever sur les ramparts menacés par les conscriptionnistes, et faire face à l'ennemi qui demande à tout prix le sacrifice de notre propre défense sur l'autel de l'impérialisme militaire et financier? Sauront-ils respecter leurs engagements et le mandat que le peuple leur a confié? C'est ce qu'il nous reste à voir. Pour ma part, je ne relèverai pas le Gouvernement de ses promesses et de ses engagements, car aux termes de son mandat et de la constitution, il peut et doit administrer le pays pendant au moins trois ans sans imposer la conscription. Je ne le relèverai pas de ses promesses de ne pas imposer le service obligatoire pour outremer parce que notre effort de guerre total doit être dirigé avant tout vers la défense totale du Canada. Le chef de l'opposition nous dit que notre ligne de défense se trouve partout dans cet univers bouleversé. Il a déploré le sort de l'Australie qui est dangereusement menacée. Il craint pour Halifax, Saint-Jean, Vancouver ou Québec le sort de Pearl-Harbour. Dans ce cas, plus que jamais, notre ligne de défense se trouve sur nos côtes et notre premier devoir est envers le Canada.

Dans son projet d'amendement, le chef de l'opposition demande un effort de guerre total et la mobilisation de tous nos hommes et de toutes nos femmes pour aller servir sur n'importe quel théâtre de guerre. Il demande encore la mobilisation totale de nos richesses et de nos ressources matérielles pour les faire servir à la guerre dans le monde entier. Il ne parle pas de la défense de nos côtes.

Halifax, Vancouver, Saint-Jean et Québec jouissent-ils d'une protection suffisante ou n'ont-ils que des défenses de fortune? Les villes les plus populeuses du Canada sont-elles prêtes à repousser une invasion aérienne de l'ennemi? Le chef de l'opposition et le Gouvernement semblent guère s'en soucier. Pour eux, il faut aller nous battre en Europe, en Asie, en Afrique, dans les îles du Pacifique, sacrifier dans toute la mesure du possible et nos ressources naturelles, et nos munitions et nos hommes même si cela doit nous forcer à négliger la défense du Canada et nous exposer au même sort qu'ont subi les peuples dominés et asservis par l'ennemi. Le Commonwealth australien se trouve gravement menacé alors que ses héroïques soldats bravent la mort en Afrique et que d'autres milliers ont été fauchés par l'ennemi, il y a moins d'un an, en Grèce et en Crète. Le Gouvernement et l'opposition se sont-ils entendus pour réserver le même triste sort au Canada?

Si je les juge par leurs actions et leurs paroles passées, force m'est de conclure que nous sommes menacés de la politique la plus anti-canadienne et la plus impérialiste jamais encore connue au pays. C'est pourquoi, conscient de mes responsabilités à l'endroit de mes électeurs et de mon pays, je voterai contre l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voterai contre l'amendement et contre le sous-amendement parce que ce dernier préconise la conscription des hommes pour le service outre-mer en même temps que la conscription des richesses.

Au moment opportun des délibérations, quand les honorables députés se seront prononcés sur le sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), avec l'appui de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lacroix) je proposerai moi-même un sous-amendement, monsieur l'Orateur, priant le Gouvernement de respecter ses promesses et le mandat que lui a confié le peuple canadien aux élections générales, le 26 mars 1940, de s'opposer à la conscription pour le service outre-mer.

Voici ce que je veux dire en terminant: La formation d'un parti canadien s'impose. Je donne mon adhésion à ce parti qui a pris naissance aujourd'hui à la Chambre des communes. D'autres honorables députés feront de même ainsi que tous les véritables Canadiens. Notre politique tendra à assurer d'abord la défense du Canada, à servir les meilleurs intérêts de notre pays dans les domaines économique et social. Cette doctrine, croyez-

m'en, ne sera pas la prérogative exclusive d'une seule province. Elle sera acclamée dans tout le pays et par tous les Canadiens loyaux, fidèles à Sa Majesté le Roi d'Angleterre qui est aussi le Roi du Canada.

Puissions-nous, monsieur l'Orateur, voir disparaître de ce monde les inégalités de richesse qui ont conduit notre démocratie au bord de l'abîme. Ce vœu n'a-t-il pas été formulé dans les buts de guerre des Alliés, approuvés par Sa Majesté le Roi, par l'Archevêque de Westminster et récemment encore par le premier ministre Churchill et le président Roosevelt lors de la rédaction de la Charte de l'Atlantique? Puissent les profiteurs de guerre et les voleurs du camp de Valcartier qui ont enlevé à nos dignes soldats les vivres qui leur étaient destinées périr aussi! Puissent les corrupteurs de la démocratie périr afin que nous puissions sauver ce qui y reste de bon et de louable. Puissent les traîtres à notre pays périr, ceux-là qui ont réarmé le Japon et les puissances de l'Axe au détriment des Alliés et du Canada. N'hésitons pas à rompre le dernier lien qui nous unit à ces renégats qui ont méconnu leurs engagements sacrés et rallions-nous au parti canadien qui vient d'être créé dans cette enceinte. Nous ferons bientôt connaître la doctrine du nouveau parti canadien fondé pour servir les meilleurs intérêts de notre pays.

Le nouveau parti canadien demande que les membres de nos armées de terre, de mer et de l'air soient mieux rémunérés. Les salaires que touchent les ouvriers dans nos industries de guerre sont deux, trois et même quatre fois supérieurs à ceux que reçoivent nos soldats. Ces ouvriers ne travaillent que huit heures par jour. Le soldat, lui, donne sa vie; ou bien, s'il revient vivant du combat, voit son avenir ruiné et n'obtient qu'un bien faible dédommagement. Aucun de nos soldats, de nos aviateurs, ou de nos marins ne devrait recevoir moins de $4 par jour, outre son uniforme, son entretien et sa nourriture. Le premier devoir du parti canadien sera de garder le cultivateur sur la terre, de produire des munitions et des approvisionnements, d'organiser la défense du Canada avant tout, et de donner aux défenseurs de notre pays la juste rémunération à laquelle ils ont droit.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai le discours du trône sur mon pupitre. D'ordinaire, ce discours est un exposé du menu législatif de la session qui commence, mais si on étudie ce document attentivement on est presque porté à croire que ce menu a été préparé dans un pays soumis à un rationnement très sévère. Nous espérions y trouver un certain plat, mais il n'y est pas, et à sa place on y a mis un mets qui n'est certainement pas goûté par la plus grande partie des habitants de ce pays et qui répugne absolument à plusieurs. Je veux parler de la question du plébiscite.

Nous aurons l'occasion de traiter des autres ministères du Gouvernement au cours de la session. Je vous parlerai tout particulièrement de la question des ressources en hommes et en argent en tant qu'elles se rapportent à notre effort de guerre, et du plébiscite annoncé afin de relever le premier ministre (M. Mackenzie King) d'une promesse qu'il a faite.

Il nous faut tout d'abord reconnaître que le régime du volontariat a fait défaut. Tous les honorables membres de la Chambre l'admettront, je crois. On en trouve la preuve dans les discours à la radio d'officiers supérieurs de l'armée et de membres importants de l'Administration. Tous ceux qui assistent aux assemblées de recrutement que l'on tient frénétiquement d'un bout à l'autre de cette province se rendent bien compte que le régime du volontariat a lamentablement échoué.

M. MUTCH: Ce ne sont que pures balivernes.

M. HOMUTH: Ce ne sont pas que des balivernes. S'il en est ainsi, alors les chefs de l'honorable député dans le cabinet et les divers officiers qui font du recrutement ne disent pas la vérité.

M. MUTCH: Ce sont soit des balivernes, soit du sabotage; l'honorable député peut choisir à son goût. J'en sais quelque chose.

M. HOMUTH: J'en sais également quelque chose. Je suis bien renseigné à ce sujet. L'honorable député aura l'occasion de nous faire connaître son opinion plus tard.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Faites-lui retirer le mot "sabotage."

M. HOMUTH: Je ne l'ai pas entendu le prononcer. Et puis, d'ailleurs, personne ne porte attention à ses propos.

Le fait même que le Gouvernement a décidé de tenir un plébiscite, sa demande même d'être libéré de son engagement relatif au service outre-mer, devrait suffisamment prouver l'échec du volontariat. Sûrement, si on obtenait toutes les recrues dont on a besoin, le premier ministre ne proposerait jamais un plébiscite sur cette question.

Si la situation est si grave, il ne peut y avoir qu'une solution: celle du service sélectif. Il nous faut constituer des effectifs, il nous faut des hommes pour remplir les rangs quand l'heure sera venue. Si nous ne pouvons les obtenir par le volontariat, eh bien, recourons au service sélectif. Nous ne comptons que sur une chose: c'est que le Gouvernement

actuel ait le courage de voir à ce que les hommes qui se sont enrôlés pour le service outre-mer, et que ceux d'entre eux qui ont déjà quitté nos rivages, ne soient pas abandonnés. Sûrement aucun honorable député ne soutiendra que, le moment venu, nous devrions laisser décimer les rangs des soldats qui sont alliés servir outre-mer, faute de leur procurer les renforts nécessaires. Assurément, personne ne voudrait que nous leur disions: "Nous n'avons plus de renforts à vous envoyer. Cette phase de notre effort de guerre est terminée."

Lorsque nous avons déclaré la guerre à l'Allemagne (et je fus un des députés qui votèrent ici pour la déclaration de guerre à l'Allemagne) avons-nous dit à Herr Hitler: "Nous vous déclarons la guerre et si vous avez jamais l'effronterie d'approcher de nos rivages, nous allons vous taper sur les doigts et vous renvoyer chez-vous?" Ou avons-nous dit à l'Allemagne: "Nous vous déclarons la guerre et nous allons vous combattre n'importe où, afin d'effacer de la face du globe les pernicieux principes que vous prêchez." N'est-ce pas là ce que nous avons dit? Or, il n'y a qu'un seul moyen d'atteindre ce but et c'est de combattre nos enemis où qu'ils se trouvent. Quand nous avons déclaré la guerre au Japon, avons-nous dit à ce pays: "Nous allons attendre que vous veniez chez nous avant de vous combattre"? Avons-nous parlé de la sorte à aucune des nations à qui nous avons déclaré la guerre?

Je m'étonne, monsieur l'Orateur, de l'hésitation dont fait preuve le Gouvernement à prendre la courageuse décision qui s'impose afin d'obtenir le nombre requis de combattants. L'unique raison qu'il nous donne de sa négligence à cet égard c'est que le premier ministre a fait une certaine promesse. C'est entendu, il a fait une promesse. Mais est-ce à dire que, si critique que puisse devenir la guerre, de si près qu'elle puisse approcher de nos rivages, si grandes que puissent être nos pertes de vie, le premier ministre n'est pas disposé à combler les vides créés dans les rangs en raison même de cette promesse mais que, au lieu de cela, il va tenir un plébiscite? Cette promesse, le premier ministre l'a faite avant le sac de la Norvège et du Danemark, de la Hollande et de la Belgique. Il l'a faite avant l'épisode de Dunkerque; il l'a faite avant la reddition de la Grèce; il l'a faite avant la meurtrière agression du Japon non seulement de promesses violées, mais de promesses qu'il ne tiendra jamais.

Si c'était là la seule promesse politique que le premier ministre eût jamais faite ou s'il était nouveau dans la vie publique, je dirais qu'en voulant rester fidèle à un tel engagement, il prend une attitude d'homme d'Etat. Ou encore, s'il avait tenu toutes les promesses qu'il a faites au cours d'une longue carrière politique, on conviendrait volontiers qu'il peut agir ainsi pour rester conséquent avec les principes de toute une vie. Or, monsieur l'Orateur, sa vie publique est remplie non seulement de promesses, mais de promesses qu'il a tardé à tenir, qu'il n'a pas tenues et qu'il ne tiendra jamais.

M. CRUICKSHANK: Dites lesquelles.

M. HOMUTH: Je vais en mentionner tout de suite quelques-unes. Mais aucune de ses promesses n'a eu politiquement autant d'importance ou de retentissement que celle qu'il a faite à l'égard du service obligatoire outremer. Je pourrais remonter jusqu'à 1919 et aux différentes élections qui ont eu lieu depuis, et énumérer toute une série de promesses qu'il n'a jamais tenues et qu'il n'entend pas tenir. Mais revenons à une époque plus rapprochée, à l'élection de 1935. Plusieurs membres de la Chambre se rappellent sans doute les vastes camps qu'on avait établis dans le pays où les jeunes chômeurs trouvaient abri, vêtements, nourriture et instruction. Dans chacun des discours qu'il prononça au cours de la campagne électorale de 1935, l'actuel premier ministre signala l'existence des camps en question, soulignant leur aspect militaire et faisant observer qu'ils relevaient du ministère de la Défense nationale. Il cherchait à convaincre la population que ces camps marquaient simplement une étape vers le militarisme, que les jeunes gens y étaient assujettis à la discipline militaire, et que les pensionnaires seraient peut-être éventuellement des soldats. Il allait fermer ces camps et procurer aux jeunes gens qui s'y trouvaient des emplois lucratifs. Il évoqua, en termes séduisants, les hommes enfin sortis de ces établissements et à l'emploi de nos réseaux de chemin de fer ou d'autres entreprises de l'Etat. De fait, il ferma les camps, mais que devinrent ceux qu'ils abritaient? Ils furent abandonnés sur les grandes routes et les chemins du pays, rejetés de tous. Si c'était là une promesse sacrée du premier ministre, et c'en était sûrement une, il ne l'a pas respectée.

En outre, parlant dans l'Ouest avant son départ pour l'Angleterre, le premier ministre prit un autre engagement. Il réitéra son attitude sur la conscription pour service outremer, et dit aux jeunes gens qu'ils devraient entrer dans l'armée, autrement qu'ils seraient montrés du doigt pour le reste de leurs jours; puis il ajouta: Je promets que l'on n'aura pas recours à la contrainte pour le service outremer. Se trouve-t-il un seul membre de cette Chambre qui oserait se lever aujourd'hui et déclarer que l'on n'a pas eu recours à la con-

trainte pour le service outre-mer au Canada? Mais, monsieur l'Orateur, j'ai dit durant la dernière session ici en novembre, et je le répète maintenant, que nous avons eu au Canada le système le plus lâche de contrainte pour service outre-mer qui n'ait jamais été conçu, car les jeunes gens qui ont suivi le cours d'instruction militaire ont été humiliés et couverts de honte, et on a eu recours à tout pour les forcer à accepter le service actif outre-mer.

M. MARTIN: Citez la déclaration du premier ministre que vous avez mentionnée.

M. HOMUTH: Cherchez-la dans le hansard. Vous avez plus de temps libre que je n'en ai.

M. MARTIN: Le fait est que vous ne l'avez pas.

M. HOMUTH: Le premier ministre a fait deux promesses.

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés de ne pas interrompre l'honorable député.

M. HOMUTH: Je ne m'en inquiète guère, monsieur l'Orateur. De plus, en maintes occasions, le premier ministre a déclaré que ni lui ni aucun gouvernement dont il serait chef ne déclarerait la guerre contre un autre pays sans d'abord réunir le Parlement.

L'hon. M. ROWE: L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) ne peut pas nier cette déclaration.

M. HOMUTH: Cependant, en une fin de semaine, il a déclaré la guerre à quatre pays: la Finlande, la Roumanie, la Bulgarie, le Japon.

M. l'ORATEUR: On poursuit une conversation de l'autre côté de la Chambre, et cela n'est pas juste à l'égard de l'honorable représentant. Je demanderais également aux députés de ne pas l'interrompre.

M. HOMUTH: Le premier ministre a fait cette déclaration à l'effet que le Canada ne déclarerait pas la guerre à quelque pays que ce soit à moins que le Parlement n'ait été convoqué au préalable. Il l'a répétée à chaque élection. Cependant, il a déclaré la guerre à divers pays sans convoquer le Parlement. Qu'est-ce qui l'a poussé à déclarer la guerre dans ces cas sans avoir convoqué le Parlement? Quelque chose d'imprévu, sans précédent et auquel il n'avait jamais songé en faisant cette promesse. Or, cette promesse n'était-elle pas tout aussi sacrée que celle qu'il a donnée au sujet du service obligatoire pour outre-mer? Lorsque le premier ministre a déclaré la guerre au Japon il a émis une déclaration à l'effet qu'il avait consulté le chef de l'opposition au sujet de la déclaration de guerre. En fait, j'ai cru comprendre qu'il avait consulté les chefs de tous les groupes de la Chambre. Mais je dirai au premier ministre, en ce qui conserne sa promesse, que le chef de l'opposition et les chefs des autres groupes qui siègent de l'autre côté de la Chambre ne constituent pas le Parlement du Canada. Voici le parlement canadien, voici la Chambre des communes qui, a-t-il dit, déclareraient la guerre. Mais il s'agit de choses influant plus ou moins sur le bien-être matériel de la population, tandis que la conscription pour service outre-mer, l'organisation de nos forces de combat, touchent à la vie même de l'individu. Une action précise et immédiate pourrait épargner plus de vies que tout autre facteur. Mais ne nous semble-t-il pas évident à tous que l'attitude du premier ministre n'est pas excusable? Des groupes de Canadiens seraient-ils disposés à l'heure qu'il est de se dire contre tout effort total de guerre? En trouverait-on qui fussent prêts à déclarer qu'ils abandonneront nos soldats outre-mer? La circonscription que je représente compte actuellement un millier d'hommes qui servent hors des limites du Canada, et le service actif en a enrôlé un bien plus grand nombre encore. Qu'allons-nous leur dire? Que vais-je dire aux pères et aux mères de ces soldats?

Il a été question dans cette enceinte du dynamisme puissant de ces deux grands chefs que sont Churchill et Roosevelt. L'honorable député de Brantford (M. MacDonald) y a fait allusion, et je dirai incidemment que dans son discours il s'est complètement ravisé sur cette question, car il a certainement exprimé des vues différentes, il y a environ deux semaines, dans son comté de Waterloo. Il a parlé de ce grand homme qu'est Roosevelt, un grand homme, à la vérité, et grand ami du Canada et de l'Empire. Mais quand Roosevelt a été élu, personne ne songeait aux Etats-Unis à lancer le pays dans une guerre européenne, dans aucune guerre. Personne ne voulait envoyer des militaires hors du territoire américain. Roosevelt est-il donc moins démocrate que le premier ministre du Canada? Ses promesses sont-elles donc moins sacrées?

L'hon. M. MACKENZIE: Il a dit: "aucune guerre étrangère".

M. HOMUTH: Assurément. Il a maintenant changé d'idée, simplement parce qu'il a distingué le danger comme nous le voyons ici. Et l'homme même qui dirige aujourd'hui l'Angleterre et l'Empire, l'homme le plus éminent au monde, a fait plusieurs choses dans cette guerre, à la chambre des communes d'Angleterre, que maintes fois les partis s'étaient engagés à ne pas accomplir.

Le premier ministre nous annonce maintenant un plébiscite. Je lui ai demandé, l'autre jour: Et puis après? J'ai dit: Après le plébiscite, que ferez-vous? Il n'a pas répondu. Sa réponse n'était qu'évasive. Il ne s'est pas engagé à faire quoi que ce soit; il ne prendra aucun engagement.

Et qu'arrivera-t-il si la population vote contre la proposition? Si elle refuse de délier le Gouvernement de sa promesse? Que fera-t-il? Que fera le Canada? Les honorables députés parlent du plébiscite comme s'il allait de soi que le résultat sera favorable, et cependant depuis deux jours, nous avons entendu des députés ministériels se prononcer contre le plébiscite et dire qu'ils vont combattre la proposition et voteront contre elle. Le plébiscite est un facteur de désunion nationale, parce que la consultation dégénérera simplement en lutte au sujet de la conscription. D'un côté il y aura les tenants de la conscription et de l'autre ses adversaires. Cela divisera le pays, et après, dis-je, qu'arrivera-t-il? Que fera le Gouvernement? Que fera le premier ministre?

Dans quelques semaines nous allons exhorter nos gens à placer des fonds dans l'emprunt de guerre. Nous allons les engager à placer tout l'argent dont ils peuvent disposer. Nous nous sommes adressés aux diverses industries du pays et nous avons demandé aux ouvriers d'acheter autant de certificats d'épargne de guerre qu'ils le pouvaient. J'ai été invité à adresser la parole à quelques assemblées qui auront lieu dans ma circonscription en faveur de l'emprunt de guerre, et je sais bien qu'on va me demander là ce que coûtera le plébiscite. Il faut bien que quelqu'un se charge de ce travail; dans tout le pays, ce sera là une excellente occasion qu'un grand nombre de libéraux auront d'obtenir de l'emploi durant quelques jours. Il va falloir que quelqu'un se charge de ce travail et il va falloir dépenser de l'argent pour expliquer la question au peuple. Il faudra dépenser de l'argent en travaux d'organisation. Va-t-on se désintéresser de cette affaire et laisser les gens voter à leur guise sans rien faire pour les guider? Quand je demanderai à mes gens de placer leur argent dans l'emprunt de guerre, je devrai leur dire que les quatre ou cinq premiers millions devront servir à payer les frais de ce plébiscite destiné à décider si le Gouvernement va continuer à fournir des hommes pour poursuivre la guerre. D'un bout à l'autre du pays, on blâme le Gouvernement de dépenser de l'argent pour connaître une décision qu'il devrait avoir le courage de prendre lui-même. Si, parmi les députés qui appuient le premier ministre, il s'en trouve un grand nombre qui sont opposés au service national sélectif, il est temps que le premier ministre leur dise: "Nous sommes arrivés à la croisée des routes; le temps est arrivé pour le Gouvernement de prendre bravement les mesures qui s'imposent; si vous n'êtes pas de mon avis, il va falloir nous séparer." Le premier ministre peut compter sur l'appui nécessaire en cette Chambre pour l'adoption d'une telle mesure. Je crois même qu'il devrait aller plus loin et annoncer la formation d'un gouvernement national afin de faire la guerre à l'agresseur en utilisant tous les dollars, tous les hommes, toutes les femmes et toutes les ressources du Canada, afin que la guerre ne soit pas la chose d'un parti politique, afin qu'elle ne soit pas gênée par des considérations d'ordre politique et que tous les partis politiques du pays s'y donnent corps et âme.

Les honorables députés de la droite se mettent à rire quand nous parlons de gouvernement national. Le premier ministre en plus d'une occasion et feu le ministre de la Justice (M. Lapointe), une ou deux fois, ont fait allusion au grand nombre de députés libéraux à la Chambre des communes, soit 180. Le premier ministre s'est écrié: Que pourrait-on trouver de plus national? Quel meilleur gouvernement national pourrait-on substituer à celui qui compte 180 députés sur un total de 245 et des représentants à partir d'Halifax jusqu'à Vancouver? C'est peut-être le cas, mais, chose étrange, quand il a voulu nommer un ministre de la Défense nationale pour le service naval, il n'y avait apparemment personne dans tout le groupe, cet imposant groupe national, capable de remplir la position, et il dut chercher ailleurs un ministre de la marine. Il s'est ensuite agi de nommer un ministre de la Justice. Or, j'ai fait la connaissance d'un très grand nombre d'avocats de la province de Québec, tous amis du très honorable député, hommes brillants, habiles, rompus à la politique et jouissant d'une longue expérience judiciaire dans leur province. Mais apparemment pas un d'entre eux ne pouvait, aux yeux du premier ministre, devenir ministre de la Justice; il a dû trouver ailleurs que parmi les membres de la Chambre son ministre de la Justice.

M. MARTIN: Pourquoi avez-vous cherché votre nouveau chef au-dehors de la Chambre?

M. McDONALD (Pontiac): Et un chef fini.

M. HOMUTH: Que l'honorable député se souvienne que le nouveau chef a été longtemps membre du Parlement et qu'il en était encore membre. Puis, le Gouvernement a eu besoin d'un ministre du Travail; il en avait certainement essayé plusieurs depuis environ deux ans, et tous ont également failli à la tâche; ils ont désorganisé le travail, tout

embrouillé les mesures législatives ouvrières, et les choses sont pires aujourd'hui qu'il y a deux ans.

Il fallait un autre ministre du Travail. Aucun des députés du parti ministériel qui se sont occupé de l'industrie ou du travail n'a paru apte à accepter ce portefeuille. J'aperçois l'honorable député de Northumberland, Ont. (M. Fraser). Je le répète, le Gouvernement n'aurait pu trouver meilleur ministre du Travail, car c'est l'homme le plus énergique que j'aie rencontré depuis longtemps. Il est peut-être sans pitié en politique, mais depuis de si nombreuses années que je le connais, j'attends encore de savoir quelle ambition il n'a pas su réaliser.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, le grand gouvernement national que nous avons.

L'autre jour, l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) a parlé des cultivateurs. Le problème devient de plus en plus grave. Dans notre district les cultivateurs font faillite; ils s'inscrivent dans les camps d'instruction militaire et leurs fils, après un renouvellement de sursis, se font dire qu'il n'y en aura plus et ne savent que faire. Ces hommes ne veulent pas se dérober à leurs devoirs. Ils désirent simplement se faire dire: Voici le travail qui vous attend. Ils disent: Qu'on nous apprenne s'il faut rester sur la terre ou s'enrôler dans l'armée, mais au moins qu'on nous dirige quelque peu. Personne n'y voit. Chaque allusion au service sélectif éveille l'idée de conscription, et chacun croit qu'il s'agit de s'emparer de tout le capital humain du pays pour le verser dans les armées de combat. Il n'en est rien. Les honorables députés le savent bien. Il s'agit d'affecter la population, hommes et femmes, aux emplois qui conviennent le mieux dans cette guerre. Voici un fort contingent d'hommes, de cinquante à cinquante-cinq ans, incapables de travailler dans l'industrie ou de s'enrôler dans les forces armées. Ils veulent se mettre au travail. Ils se sentent humiliés et déçus de ne pouvoir contribuer en quoi que ce soit à l'effort de guerre. Pourtant, quand le service civil demande des candidats à des emplois spéciaux de guerre, et que le nombre des employés supplémentaires s'accroît de plusieurs milliers, ces hommes sont mis de côté parce que d'un âge trop avancé aux termes de la loi. Attendu que ces emplois présentent un caractère temporaire, ce sont ces hommes qui devraient les remplir, afin de permettre aux jeunes gens de s'enrôler ou de travailler ailleurs.

J'ai dit que le recrutement subit un déclin. Le problème est des plus graves. Le Gouvernement tente de se prendre autrement; il distribuera un uniforme de ville aux militaires. L'honorable député de Halton (M. Cleaver), s'adressant à la succursale de Burlington de la Légion Canadienne, dans son comté, a déclaré que toute difficulté allait disparaître après la distribution de ce nouvel uniforme de ville et que les recrues se présenteront maintenant nombreuses pour l'armée. J'en doute fort. Et si cette méthode fait faillite, je suppose que nous donnerons ensuite à chaque soldat une garde-robe et un domestique pour voir quels en seront les résultats.

La question présente un aspect très sérieux. Il s'agit de pourvoir le soldat d'un uniforme supplémentaire. Quand cette décision a été prise, s'agissait-il simplement d'une promesse qu'aurait faite le ministère de la Défense nationale sans consulter le ministère des Munitions et approvisionnements? J'avertis le Gouvernement qu'à moins d'une grande prudence il y aura une véritable disette de laine requise pour la confection des habits militaires; il n'en restera peut-être plus.

Nos soldats ne veulent pas de cet uniforme de ville, et le Gouvernement aurait mieux agi et fait plus plaisir au soldat en lui disant: Voici le prix de l'uniforme, prenez-le, et dépensez-le.

Donc, monsieur l'Orateur, je crois exprimer les sentiments de la grande majorité des gens de l'Ontario quand je dis que notre peuple serait satisfait et heureux d'entendre le Gouvernement déclarer au sujet de cet effort total de guerre: "Nous allons modifier la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, et voir à ce que tout homme et toute femme disponibles soient employés dans cette guerre d'une façon ou d'une autre. Le Gouvernement possède déjà le droit de conscrire,—si vous voulez l'appeler ainsi,—l'argent, les usines, les ressources naturelles.

Une VOIX: Il ne le fait pas.

M. HOMUTH: Mais il a le pouvoir de le faire. C'est une autre promesse qu'il laisse en suspens. Tout ce qui lui faut c'est d'obtenir le pouvoir additionnel d'utiliser le capital humain de ce pays pour le service outremer. Je suis prêt, ainsi que chacun des membres de ce parti et la plupart de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, j'imagine, à appuyer le premier ministre dans une telle démarche. S'il veut bien présenter un bill à cet effet aujourd'hui nous l'appuierons de grand cœur. Je suis prêt à l'appuyer, ou à appuyer tout autre chef ou parti dans cette Chambre qui verra à ce que notre effort de guerre soit entier. Nous ne combattons pas aujourd'hui pour défendre uniquement notre territoire; nous ne combattons pas un agresseur qui ne songe qu'aux territoires à saisir; nous combattons la bande la plus sanguinaire de bandits qui ait jamais attaqué l'univers.

Aujourd'hui nous voyons la marche de cette force militante sans-Dieu. Et ce n'est qu'en risquant tout que nous la vaincrons. Accomplissons donc cette tâche en hommes libres.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): Monsieur l'Orateur, je discuterai brièvement deux questions seulement: celle du capital humain et celle du plébiscite, toutes deux mentionnées dans le discours du trône.

Il devrait être évident pour tous aujourd'hui que la question d'une allocation rationelle du capital humain pour fournir les hommes nécessaires à l'agriculture, à l'exploitation forestière, aux mines, à l'industrie, aux pêcheries et à l'armée, est la question la plus vitale qui confronte cette Chambre. Durant les derniers mois, maints discours ont été prononcés dans le pays par des officiers haut gradés sur le besoin d'hommes pour les forces armées. Tout honorable député qui réside dans un district agricole doit être au courant de la situation embarrassante dans laquelle se trouve le cultivateur aujourd'hui. Dans mon comté de Hastings, là où je réside, les cultivateurs ont produit plus de 9,500,000 livres de fromage en 1941; c'est là un record pour tout l'Ontario, et on se propose d'en produire une quantité plus grande encore en 1942. Mais je ferai remarquer que dans mon comté plusieurs fromagers ont été appelés sous le régime sélectif pour le service obligatoire. Il est bien vrai que ces fromagers peuvent être exceptés pour de courtes périodes, mais comme nous le savons toutes ces exemptions prennent fin tôt ou tard et le fromager doit se présenter au centre d'instruction. On sait qu'une fromagerie doit arrêter son plan de production au moins un an d'avance; et si ces fabriques veulent maintenir leur énorme production à son niveau actuel, elles doivent pouvoir compter sur une aide quelconque. La même chose s'applique au cultivateur que l'on a encouragé à augmenter ses emblavures, le nombre de ses bestiaux et le reste. Maintenant, dans bien des cas, il se trouve sans main-d'œuvre pendant que ses fils sont appelés à suivre les cours d'instruction. La même chose s'applique à l'industrie forestière dans les comtés de Hastings et de Peterborough. Plusieurs camps sont fermés cet hiver pour la simple raison que la main-d'œuvre n'existe pas et aussi parce que l'exploitant ne peut payer des salaires aussi élevés que les établissements industriels.

Un système sélectif d'instruction obligatoire aurait pour effet de placer chaque homme et chaque femme de ce pays dans l'emploi où il ou elle contribuerait le plus à notre effort de guerre. Même en mars dernier, je préconisais une mesure de ce genre dans cette Chambre; j'ai même soutenu que la conscription pour service outre-mer était le seul moyen de répondre aux besoins en capital humain. A cette époque, c'était presque une trahison que de mentionner le mot "conscription" dans cette Chambre, et le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) me dit alors que mes paroles ne serviraient qu'à créer la désunion. Mais aujourd'hui, le ministre lui-même est mieux au courant que tout autre honorable député, des besoins de l'armée. Il sait tous les efforts que tentent les divers officiers régionaux pour trouver les hommes requis. Notre état-major général doit connaître la situation. Pourquoi alors attendons-nous pour adopter la mesure nécessaire qui assurera tout le capital humain dont ont besoin nos forces armées? L'expédition de Hong-Kong n'est qu'un incident qui révèle la pénurie grave d'hommes entraînés; et nos prétendues unités de réserve de l'armée, que le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) aima tant à mentionner dans sa brochure mensuelle bleue, n'existent dans bien des cas que sur le papier. Et peut-être vaut-il autant ne pas mentionner le matériel que l'unité moyenne de réserve possède pour des fins d'instruction. Les méthodes en vigueur à certains des centres d'instruction, lesquels se glorifient d'enrôler 100 p. 100 de leurs hommes pour le service actif, ne sont guère à l'honneur d'un pays démocratique. Les méthodes détournées de contrainte conviendraient mieux au gouvernement de l'Allemagne nazie. Mais ce n'est là qu'un autre exemple du besoin grave d'hommes pour les forces armées et de ce que tente le Gouvernement pour enrôler ces hommes au lieu d'accepter les faits réels.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Mackenzie King) et d'autres membres de cette Chambre peuvent présenter des excuses et des explications, peuvent obscurcir la question au moyen d'un rideau de fumée comme aiment à le faire les avocats et les politiciens, mais il n'en reste pas moins que nous avons besoin d'hommes immédiatement pour nos armées d'outre-mer. Que vous appeliez la chose conscription, service sélectif ou lui donniez un autre nom, la nécessité des ressources en hommes est le besoin principal, impérieux de l'heure. Pourquoi alors, en notre qualité de députés au Parlement, n'abordons-nous pas franchement cette question de première importance et n'établissons-nous pas les rouages nécessaires pour fournir à tous les services de nos forces armées, un recrutement constant et réglé d'hommes? Quand le gouvernement canadien a déclaré la guerre en septembre 1939 et a décidé d'envoyer outre-mer un corps expéditionnaire, tous les députés au Parlement et tous les citoyens canadiens ont pris l'engagement d'appuyer nos gars en leur fournissant les vêtements, la nourriture, les meilleures armes, l'équipement en quantités illimi-

tées. Et nous avons aussi assumé l'obligation de leur fournir tous les renforts nécessaires dans toute situation difficile, quoi qu'il en coûte.

Le premier ministre a parlé de rupture d'engagements et, sans doute, nous entendrons beaucoup de commentaires à la Chambre sur le même sujet. Je fais remarquer à tous les honorables députés que chacun d'entre eux et que chaque citoyen a pris, le jour de la déclaration de guerre, un engagement explicite ou implicite, envers tous les hommes qui se sont enrôlés pour le service d'outre-mer. A mon sens, cet engagement doit avoir la priorité sur tout autre et nous devons le tenir jusqu'à la pleine limite de nos ressources. Notre pays se trouve dans une grave crise nationale, la pire de notre histoire, et à une pareille époque, alors que l'existence et la sécurité même de l'Etat sont en jeu, il faut mettre impitoyablement au rancart les droits et les privilèges des particuliers, le respect des engagements, des promesses et autres choses de ce genre, et les autorités constituées doivent prendre les dispositions nécessaires au salut de l'Etat.

Comme membres du Parlement et comme citoyens canadiens, n'avons-nous pas de devoir à remplir envers nos troupes d'outre-mer? A cette date avancée, allons-nous gaspiller un temps et un argent précieux à tenir un plébiscite pour déterminer si nous allons fournir des renforts à nos soldats qui sont outre-mer? Et au cas où la majorité de nos gens opteraient pour la négative, qu'adviendra-t-il? Retirerons-nous alors toutes nos forces d'outre-mer? Ou dirons-nous à nos soldats: "Nous ne vous enverrons plus de renforts. Vous ne recevrez plus d'aide du pays. Vous devrez faire de votre mieux avec les forces que vous avez." Certes aucun honorable député ne cherchera même à argumenter contre le fait d'appuyer nos troupes de toutes les manières possibles, jusqu'à la limite même de nos ressources.

Plusieurs autres honorables députés sont d'anciens combattants de la guerre de 1914-1918. A quelque parti ou groupe qu'ils appartiennent, je les adjure de prendre la parole ici pour dénoncer cette honteuse trahison envers nos soldats d'outre-mer. Ces collègues savent ce que représente la guerre, parce qu'ils ont contribué à accomplir les affreux sacrifices que tous les hommes libres ont été appelés à consentir de 1914 à 1918. Plusieurs d'entre vous portent encore sur leur corps les marques et cicatrices qui attestent ce sacrifice.

Tout honorable député qui a fait la bataille de la Somme, qui a pris part à celles de Courcelette et de la Vallée de la Mort ou à l'assaut de la tranchée de Regina ou de la tranchée du Sucre, se rappellera facilement dans quel état se trouvait leur unité à son retour à la colline de la Tour ou aux Carrières de Craie. Il se rappellera le besoin urgent de nouveaux vêtements, de nouvel équipement et, par dessus tout du besoin immédiat de renforts permettant à l'unité de se maintenir comme force combattante. Vous souvenez-vous de ce sinistre matin de Pâques passé dans une tempête de neige à la colline de Vimy? Plusieurs unités ont eu le temps dur ce jour-là et les jours suivants. Vous vous rappellerez aussi le besoin urgent de nombreux renforts.

Tout membre de la Chambre qui a fait Passchendaele ne pourra jamais extirper de son souvenir la boue et la saleté de cet enfer sur terre fait par l'homme, car Passchendaele a démontré plus que tout autre engagement comment les hommes et l'équipement peuvent s'user. Honorables députés qui avez pris part à ces engagements, qu'auriez-vous pensé si, après être revenus de Courcelette ou de Passchendaele, avec votre unité taillée en pièces, votre commandant vous eût dit que le Parlement canadien avait décidé de tenir un plébiscite en vue de décider si des renforts devaient ou non vous être envoyés? Si quelqu'un avait osé prononcer de telles paroles, vous n'auriez pas trouvé dans votre long vocabulaire militaire les expressions qui conviennent pour exprimer votre dégout et votre mépris d'une si lâche façon d'agir. Mais vous saviez à cette époque lointaine passée en France que le Parlement et le peuple du Canada, les gens de votre sang, ne vous manqueraient pas. Pourquoi? Parce que c'étaient des Canadiens dans l'âme, des gens qui portaient en eux les meilleures traditions, lesquelles, au cours des ans, ont couvert notre Empire d'une gloire impérissable, traditions qui ont porté notre drapeau à travers les siècles, par toutes les mers et aux quatre coins de l'univers. Notre drapeau est toujours revenu immaculé, car il a toujours guidé les défenseurs de la justice et de la liberté.

Mes honorables collègues qui sont anciens combattants ont donc aujourd'hui une double responsabilité. En effet, les jeunes gens d'aujourd'hui ont à livrer une lutte encore plus ardue que celle que nous avons livrée nous-mêmes dans la dernière guerre. Je dis donc aux députés qui sont anciens combattants: "A titre de membres du Parlement, vous avez maintenant l'autorité en main. Notre Parlement est en effet l'unique institution autorisée à prendre les mesures nécessaires pour fournir immédiatement à nos troupes qui sont outre-mer toute l'aide dont elles ont besoin. Vous avez aujourd'hui l'occasion de protester contre cette honteuse trahison de vos cama-

rades. Faites-le afin de ne jamais être plus tard accusés d'avoir éludé votre responsabilité, d'avoir failli envers vos camarades."

Les honorables députés qui sont anciens combattants croient-ils qu'ils maintiennent ferme le flambeau que leur ont laissé nos soldats en tombant? Vétérans de la dernière guerre, est-ce que nous maintenons ce flambeau allumé? Vivons-nous conformément au code d'héroïsme que nous ont laissé nos anciens camarades qui dorment aujourd'hui leur dernier sommeil sur une terre étrangère et sous la botte nazie? Nous prétendons combattre pour la démocratie, pour la sauvegarde de notre vie et de notre mode d'existence. L'une des choses que nous désirons sauvegarder, c'est notre libre Parlement, l'un des symboles de la démocratie. Et cependant nous demandons à nos soldats qui en ce moment montent la garde aux avant-postes de l'empire, aux soldats qui défendent les forteresses de la petite île qu'on appelle l'Angleterre et qu'un écrivain a appelée le dernier rempart de la liberté, vous laissez ces soldats qui sont prêts à sacrifier leur vie pour que nous demeurions des hommes libres et que subsiste notre Parlement, vous les laissez sans avoir le courage de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour leur venir en aide. J'entends d'ici les remarques faites par nos soldats d'outre-mer lorsqu'ils apprendront que nous devons avoir un plébiscite. J'imagine le mépris et le dégout qu'ils éprouveront à l'endroit de notre Parlement. Et nul doute que si le premier ministre (M. Mackenzie King) venait à visiter ces troupes de nouveau, l'accueil serait légèrement différent de ce qu'il a été la dernière fois. Monsieur l'Orateur, la question du service national sélectif pourrait et devrait se régler ici, séance tenante, sans faire l'objet d'un plébiscite.

Depuis un an, il a beaucoup été question, en cette enceinte, d'unité nationale, mais, monsieur l'Orateur, si nous donnons suite à l'idée d'un plébiscite, nous aurons divisé le pays de telle sorte que nous ignorerons à jamais ce que l'unité canadienne signifie aux honorables députés qui viennent de la province de Québec je dirai que j'ai entendu ici plusieurs discours, j'ai lu dans les journaux le compte rendu de maintes allocutions prononcées par vos chefs politiques et religieux, dans lesquelles ils soulignaient le désir, le besoin et le droit qu'a l'élément français de conserver tout ce qui lui tient au cœur, notamment sa religion, sa langue, ses coutumes, sa culture et toutes les traditions qui ont fait de la France une grande nation. Je n'ai rien à dire contre ces discours. Il n'est que naturel que vous teniez à préserver ce patrimoine, mais je vous ferai remarquer que cet héritage, vous le perdrez si nous sommes vaincus. En effet, le

[M. White.]

prétendu ordre nouveau de Hitler et de Mussolini ne tolérera rien de tel. Vos droits et vos prérogatives, si bien sauvegardés sous notre régime démocratique, seront abolis. Ne vaut-il pas la peine de combattre aujourd'hui pour leur préservation? Peu importe ce que vos chefs politiques ont pu vous dire dans le passé, les deux races prépondérantes du Canada ont aujourd'hui l'occasion, indépendamment de ce qui peut les diviser dans le domaine matériel, de s'unir et de combattre côte à côte dans la croisade destinée à écraser le barbare Hitler qui menace de nous détruire. Nous avons là une occasion peut-être unique de réaliser l'unité canadienne. Toutes nos divergences passées, nos rancunes, nos préjugés, notre égoïsme et nos querelles, tout cela peut être effacé à jamais par un nouveau sacrifice consenti pour sauvegarder un idéal digne d'être libres. Si nous nous unissons tous dans cette croisade,—à quelque classe, à quelque religion et à quelque race que nous appartenions,—nous donnerons au monde et nous nous offrirons à nous-mêmes le spectacle d'une unité contre laquelle rien à l'avenir ne pourra prévaloir.

D'autre part, si vous refusez de collaborer et de mettre toutes vos ressources en biens et en capital humain à la disposition de l'Etat en vue du salut commun, pareille attitude, monsieur l'Orateur, n'aura d'autre effet que de diviser la nation davantage, et après la guerre, l'acrimonie, la haine et la division seront telles qu'aucun chef, aucun gouvernement ou aucun groupe ne pourra réaliser dans ce pays que nous aimons même un semblant d'unité.

Gouverner, c'est diriger, et sous ce rapport, le gouvernement actuel n'a pas fait son devoir. Un gouvernement qui promet à ses administrés et à ses alliés une guerre totale et un effort de guerre total et qui, pour une raison quelconque, manque à cet engagement, est coupable de trahison et digne du mépris des honnêtes gens. Si tant de gouvernements sont tombés depuis deux ans, et qui pis est, ont livré leurs populations aux tyrans, c'est parce qu'ils n'ont pas su gouverner et qu'ils n'ont pas su traduire leurs beaux discours en actes. Les esprits libres de partout s'accordent aujourd'hui pour dire que la France a été trahie chez elle par un gouvernement faible et à courte vue. Un gouvernement aux grands efforts en paroles et sur papier, qui se révéla pitoyablement faible et dégénéré derrière une ligne Maginot également forte et imprenable sur papier. Ces hommes qui ont trahi la France sont condamnés aujourd'hui: on les juge traitres à leurs pays. Tout homme qui en un pays quelconque suit un tel programme d'inaction et de temporisation et qui se contente de parler au lieu d'agir est-il moins cou-

pable de trahison? Je soutiens que derrière la ligne Maginot du Pacifique et de l'Atlantique le gouvernement actuel entretient le même esprit d'indolence dans l'effort et les programmes qui ont conduit la France à la ruine. L'ennemi a pour lui l'initiative et le temps et qui perd du temps et fourvoie le pays dans ses efforts est traître envers son peuple.

Nos frères d'Australie réclament à grands cris des secours, des hommes et du matériel, et nous, qui sommes censés être une nation fière, que leur donnons-nous donc? Nous leur servons des paroles, et non des soldats, un plébiscite au lieu d'armes, des résolutions au lieu d'actes. A Hong-Kong ces braves jeunes gens du Canada ont ajouté un nom de plus au tableau d'honneur des gloires canadiennes. Ecrasés sous le nombre, ces jeunes gens du Canada se sont montrés des hommes à la face de l'univers. Ceux qui ont lutté et qui sont morts à Hong-Kong ou qui y ont été faits prisoniers ont-ils trouvé quelque réconfort à leur dernière heure ou dans leur prison à la pensée de l'arrivée éventuelle des secours dont ils avaient tant besoin? A la condition, il me faut le dire, que ce Gouvernement sache un jour gouverner. Quel réconfort pour ces braves gens, croyez-vous, pour les combattants de Malaisie, pour ceux qui meurent dans les marais et la jungle faute de renforts, faute d'hommes et d'armes, quel réconfort pour eux de savoir qu'après un plébiscite, après des mois de retards et de temps perdu, le Gouvernement pourra peut-être fournir l'effort de guerre total qu'il a déjà promis à ses alliés?

Deux jours après l'attaque sur Pearl-Harbour, la répartition des effectifs humains était plus avancée chez nos bons voisins du sud qu'elle l'est chez nous après bientôt trente mois de guerre. Et maintenant, à cette heure tardive, alors que la vermine jaune du Japon s'approche de plus en plus de nos côtes, faut-il consulter le peuple pour savoir si nous devons attendre, pour la combattre, qu'elle ait atteint notre territoire? Quel respect, alors, pouvons-nous attendre de nos voisins et quelle confiance pourront-ils avoir en nous comme alliés? Allons-nous, Canadiens, nous contenter de rester bien tranquilles, nous complaire dans une ignorance criminelle du danger et attendre que nos alliés, Russes, Hollandais, Chinois, Australiens, Néo-Zélandais et Anglais, que les soldats de l'Afrique-du-Sud et des Etats-Unis se battent à notre place?

Si le plébiscite a lieu, cette lâcheté à l'heure du péril vaudra au peuple canadien pour des années à venir le mépris, le dédain, le dégoût et la haine de tous les peuples libres respectueux d'eux-mêmes. Le ministre des Finances (M. Ilsley) pense-t-il, en gaspillant des millions afin de tenir un plébiscite inutile, favoriser ainsi les souscriptions au nouvel emprunt de guerre ou la vente des timbres d'épargne?

Je tiens, en terminant, à signaler que le sentiment avoué de mes électeurs et le mien condamnent absolument la tenue de ce plébiscite. Nous condamnons sans restriction cette initiative du Gouvernement, ce plébiscite qui est une lâche et honteuse trahison de nos soldats outre-mer et l'abdication des droits du gouvernement responsable.

M. F. W. GERSHAW (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, selon l'usage et en toute sincérité, je tiens à féliciter le proposeur de l'Adresse et l'honorable député qui l'a appuyé de leur éloquence et des idées qu'ils ont exprimées.

Ces mois derniers, la main de la mort a passé dans cette Chambre. Notre doyen vénéré, le très honorable Ernest Lapointe est disparu laissant un vide difficile à combler. Il était encore à un âge relativement peu avancé et il était cher tant aux membres de cette Chambre qu'à la population canadienne. Il avait atteint une haute place dans les conseils de la nation, ce qui prouve une fois de plus que la gloire du sang et du rang ne sont rien, ne sont que des ombres et qu'il n'y a pas d'armure contre la mort dont la main glacée atteint même les rois.

Nous sommes engagés dans le plus grand conflit de l'histoire. Quelles qu'en aient été les causes au début, il est maintenant évident que la véritable cause en est l'agression et que nos ennemis visent à la domination du monde. Ceci impose aux peuples de notre génération une lourde obligation: celle de résister à l'agression au nom de nos croyances religieuses et de notre mode de vie, au nom de la liberté dont nous avons joui. Nous sommes sûrement les gardiens des biens acquis dans le passé et nous avons le devoir de garder pour la postérité certains des droits précieux que nos pères nous ont assurés au prix de grands sacrifices. C'est aujourd'hui le moment critique et ceux qui vivront longtemps après que nous serons disparus se rappelleront les actes que nous posons en ce moment. Une grande responsabilité repose sur nous, mais c'est aussi une occasion exceptionnelle. Les quelques vers suivants serviront peut-être à exprimer ma pensée:

Ye that have faith to look with fearless eyes
Beyond the tragedy of a world at strife,
And trust that out of night and death shall rise
The dawn of ampler life;
Rejoice, whatever anguish rend your heart,
That God has given you for a priceless dower,
To live in these great times and have your part
In Freedom's crowning hour;
That you may tell your sons who see the light
High in the heavens—their heritage to take—
"I saw the powers of Darkness put to flight,
I saw the Morning break."

Vingt-six nations sont groupées dans cette lutte titanesque qui groupe les vaillants combattants de la Russie et les nations démocratiques anglophones. Qui refuserait de reconnaître combien il a fallu de vision pour entretenir la bonne entente, l'amitié et les bons rapports entre le Canada et les Etats-Unis? Qui nierait que le Canada, trait d'union entre le Commonwealth britannique et les Etats-Unis, travaillait à une grande et glorieuse fin. Celui à qui revient l'honneur de cette réalisation c'est le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Les noms de Churchill et de Roosevelt survivront longtemps, mais avec eux lui seront associés pour toujours le nom du premier ministre de notre pays.

Je crois me faire l'interprète de presque tous les honorables membres de cette Chambre en disant que l'ambition du peuple canadien est de lutter de toutes ses forces. Il s'agit uniquement du choix des moyens. Il en est qui ont indûment appuyé sur certains aspects de l'effort de guerre, mais nous savons que jusqu'ici l'organisation actuelle s'est révélée magnifique. Tendant toujours vers le but envisagé, il nous faut prendre des décisions à la lumière des renseignements dont nous disposons et des circonstances du moment. Nous aurons un plébiscite et nous devrions, assurément, en raison de notre désir d'un effort de guerre total, laisser ceux qui sont le mieux en situation de connaître les faits, toute liberté de choisir le meilleur moyen pour nous de contribuer à la cause commune.

Je désire profiter de la latitude qu'accorde le débat actuel pour signaler à la Chambre quelques sujets d'intérêt particulier pour la région que je représente. J'ai déjà parlé à maintes reprises de l'industrie du sucre de betteraves. Les immobilisations déjà faites dans cette industrie importent beaucoup aux régions irriguées de la zone de sécheresse. Le ministre des Finances (M. Ilsley) a promis que l'on étudierait sérieusement la question de donner plus d'ampleur à cette industrie. La population est très active dans ces districts ruraux en ce moment. Dans les plus petites agglomérations vous trouverez des centres de la Croix-rouge où des femmes tricotent des vêtements chauds pour nos soldats et où se continue en permanence la campagne en faveur des certificats d'épargne de guerre. Nos gens s'intéressent beaucoup à la campagne de récupération. Jusqu'ici les résultats n'ont pu être bien importants à cause des frais trop élevés que représente le transport de ces objets de l'endroit où ils sont recueillis à l'endroit où on peut les utiliser. Récemment, cependant, à la suite de nombreuses conférences entre le ministère et les employés supérieurs de nos chemins de fer, on a fixé un taux de transport bien raisonnable pour des chargements de wagon de 30,000 livres et plus. On a aussi établi quelque seize centres de triage dans les différentes parties du Canada de sorte que le caoutchouc, les os, les bouteilles, les chaussures, les métaux, le papier, les magazines et autres objets de ce genre peuvent maintenant être expédiés. Tout nous porte à croire qu'il sera ainsi possible de faire une contribution qui en vaudra la peine. Il existe beaucoup de découragement et de mécontentement dans la population agricole de notre pays. D'ici quelques jours, monsieur l'Orateur, une délégation de 400 à 450 cultivateurs, la plupart de Saskatchewan, arrivera à Ottawa. Ils ont obtenu de signataires de pétitions de 35 à 40 mille dollars pour envoyer ici deux convois de délégués. En soi, c'est déjà là un indice de mécontentement. On peut en voir un autre indice dans les réunions de protestations que tiennent périodiquement les cultivateurs. En effet, la statistique révèle que la richesse de notre pays est très inégalement répartie. Environ 33.9 p. 100 de la population valide du Canada se livre aux travaux agricoles et même si ces gens constituent le tiers de la population, au cours de la seule année 1940, ils n'ont touché que 11.1 p. 100 du revenu national. C'est un écart qui n'a pas sa raison d'être et qui suscite beaucoup de ressentiment dans toute l'étendue du pays.

Le Gouvernement actuel a tenté de majorer par un régime de primes les revenus que reçoit le cultivateur. On a mis en œuvre maints régimes d'indemnités. Je mentionnerai la prime sur la réduction des emblavures, la prime supplémentaire de 75c l'acre jusqu'à concurrence de 200 acres, et la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies. Malgré cela, il subsiste beaucoup de mécontentement à cause du délai que l'on met à verser ces indemnités. Je me suis attardé au bureau de poste et j'ai vu des cultivateurs pauvrement vêtus et qui n'étaient sûrement pas dans l'aisance, venir guetter l'arrivée du courrier, en attendre le triage et se tenir au guichet dans l'espoir que leur chèque de prime était arrivé et, par trop souvent, je les ai vus ensuite s'éloigner très mécontents parce que leur chèque n'était pas venu. Les maîtres de poste me disent que cela se produit très souvent.

Il y a tellement de causes de délai. Je pourrais en énumérer quelques-unes. Parfois, le cultivateur n'a pas fourni une description exacte ou suffisante de sa terre; parfois plusieurs membres d'une même famille ont fait une demande de prime sur les emblavures d'une même propriété; parfois encore il faut tenir compte de certaines réclamations du proprié-

taire. Il arrive aussi que le fonctionnaire ait oublié l'avis; mais je sais des régions entières où l'on n'a pu obtenir la prime parce que le fonctionnaire attitré n'avait pas donné avis en temps utile. Il y a 250,000 cultivateurs et il faut beaucoup de temps pour communiquer avec chacun d'eux. On expédie les chèques à raison de 5,000 par jour mais, même à cette allure, il faut des mois pour communiquer avec tous les cultivateurs. Et puis, d'ailleurs, certains d'entre eux n'obtiennent qu'une simple obole alors qu'ils s'attendaient à toucher une forte somme. Cela peut n'avoir rien de bien tragique pour la moyenne des fonctionnaires de bureau; ce peut leur être assez indifférent de mettre un chèque dans un casier plutôt qu'un autre; mais aux yeux de l'agriculteur privé d'argent et de crédit, qui a chez le marchand un compte en souffrance, qui n'a pas payé ses impôts et qui a grand besoin d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille, c'est une situation des plus graves et des plus pénibles. En conséquence, bien que les gens jugent ces indemnités utiles et les voient d'un œil reconnaissant, la lenteur de la livraison et l'obligation où se trouvent les bénéficiaires de s'occuper d'abord de détails techniques, ont causé beaucoup de désappointement parmi les cultivateurs.

Les éleveurs de l'Ouest ont grandement bénéficié de la réduction des droits sur l'exportation des bestiaux aux Etas-Unis. On a maintenant aux Etats-Unis établi un plafond pour le prix de la viande dans les magasins de détail, et on se demande si l'on disposera d'assez de viande pour répondre aux besoins des marchés de détail; cependant je tiens à bien pénétrer le Gouvernement de la nécessité de ne pas toucher à nos accords tarifaires avec les Etats-Unis car c'est une chose qui a contribué au relèvement de l'industrie de l'élevage. J'espère bien, malgré l'influence que d'autres peuvent exercer sur cette question, que l'on ne restreindra pas nos débouchés, que l'on n'imposera pas d'embargo ou que l'on ne modifiera pas nos tarifs douaniers.

Pour maintenir cette industrie, les cultivateurs réclament deux choses et ont besoin de deux choses. La première c'est un régime approchant de la parité des prix. Si le producteur de blé ne peut rentrer dans ses frais, il ne peut continuer son exploitation. La seconde nécessité est celle de pourvoir aux besoins de celui qui perd sa récolte. Nous savons ce que peut coûter la culture d'une acre de terre. Ce qu'il en coûte pour produire un boisseau de blé dépend du rendement de cette acre de terre. Le professeur Hope donnait en 1938 les chiffres suivants au sujet du coût de production d'un boisseau de blé, y compris le service des intérêts. D'abord, en supposant que le rendement soit de vingt boisseaux à l'acre, le cultivateur qui exploite une demi-section peut produire un boisseau au coût de 72c; celui qui exploite une section, au coût de 62c et celui qui a deux sections, au coût de 51c. Vingt boisseaux représentent pour une bonne partie du pays une récolte énorme. En supposant que le rendement soit de 13 boisseaux à l'acre, nous aurions les chiffres suivants: 99c dans le cas du cultivateur d'une demi-section, 79c pour celui qui exploite une section, et 71c pour celui qui en exploite deux. Ces prix sont pour le blé rendu aux élévateurs. Le prix garanti à Fort William est 70c pour le n° 1 du nord, de sorte que le prix actuel est de beaucoup inférieur au coût estimatif que je viens de mentionner.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a reconnu que le cultivateur qui n'a pas de blé à vendre doit vivre sans être obligé d'émarger à la charité ou à l'assistance-chômage. Ainsi, ces bonis ont aidé ce cultivateur et lui ont permis de se tirer d'affaire. Mais la tâche gigantesque qu'est celle des fonctionnaires à Regina et à Edmonton est une source de retards, de désappointement et de mécontentement pour plus d'un cultivateur.

Par exemple, prenons cette coutume de laisser en jachère d'été des terres légères où le vent emporte tout. Voici la façon de procéder: on laisse le chaume sur place pour qu'il retienne un peu d'humidité durant l'hiver et on laboure le printemps suivant. On a annoncé de façon bien précise que si tel était l'usage établi dans une région, on verserait la prime aux cultivateurs. Puis le ministère de la Justice ou quelque autre ministère d'Ottawa décidait qu'on ne pouvait pas agir ainsi, ce qui fut un rude choc pour un grand nombre d'agriculteurs qui vivent sur des terres légères. Dans l'intervalle, on avait versé des bonis ici et là, ce qui fut une autre cause de mécontentement. Quoi qu'il en soit, le ministre et le comité ont réussi à trouver une formule permettant de verser quelques bonis à ces terres au repos, ce qui sera un grand secours pour un grand nombre de cultivateurs qui n'ont que cela pour vivre.

Dans le sud de l'Alberta, on a pris une étendue d'environ trente milles carrés pour en faire un bloc britannique. Environ 126 cultivateurs, établis à cet endroit depuis trente ans, ont été forcés de quitter ce bloc, et on leur a acheté leurs bâtiments à un prix raisonnable. On leur a donné une somme suffisante pour qu'ils transportent leurs bestiaux, mais on ne leur a donné que $4 l'acre pour la terre ensemencée et $1 l'acre pour la terre mise en pâturage. Ils décidèrent ce qu'ils feraient au printemps et plusieurs consentirent à coopérer avec le Gouvernement et à réduire leurs emblavures, puis ils quittèrent cette région en juin et juillet. Les fonctionnaires

qui leur achetèrent leurs terres, sans y avoir droit, leur donnèrent à entendre qu'on leur verserait leurs primes à la réduction des emblavures. Le ministère de l'Agriculture accepta ces demandes de primes, et cependant lorsque les cultivateurs durent quitter leurs terres ils apprirent qu'ils n'avaient pas droit aux primes. C'était là une décision pleine de dureté et elle a causé beaucoup d'irritation. C'est tout ce qu'il y a de plus injuste. Songez au cultivateur bon patriote qui s'est rendu à la demande qu'on lui faisait de réduire ses emblavures. Il ne reçoit que $1 l'acre pour sa terre non ensemencée. Puis, prenez celui qui s'est dit: "Peu m'importe ce que dit le Gouvernement, je vais cultiver." Il a reçu $4 l'acre pour sa terre.

Ces cultivateurs qui ont conclu de bonne foi une entente avec le Gouvernement et ont respecté leurs engagements de leur mieux ont droit à quelque considération. Evidemment, ils n'ont pas fait de jachère pour la bonne raison qu'ils n'étaient pas sur leurs terres, qu'ils avaient dû abandonner sans qu'ils y fussent pour rien. C'est une injustice qu'il est encore temps de corriger avec l'espoir de rendre à ces gens ce à quoi, à mon avis, ils ont droit. Ils s'attachèrent à leurs maisons et y vécurent près de leurs voisins pendant trente ans, en bénéficiant des compagnons et des rapports sociaux que leur offrait une collectivité splendide, et voilà qu'ils sont dispersés comme les Acadiens mentionnés dans Evangéline. Ils n'ont pas suffisamment d'argent pour s'établir ailleurs. Plusieurs d'entre eux ont dépensé une bonne partie de l'argent qu'ils ont reçu, et tous ont des griefs. J'en appelle au ministre pour qu'il corrige cette injustice et qu'il étudie la situation de ces gens.

En terminant, je dirai qu'il y a une prospérité générale dans toutes les parties urbaines du pays. Les gens ont de l'emploi, l'argent circule librement, et cependant 45 p. 100 de notre revenu national va à des fins de guerre, et il nous faudra peut-être augmenter encore cette contribution. Je propose donc que soldats, cultivateurs, ouvriers des usines de munitions, députés, et tous les civils d'une façon générale soient réduits au même niveau, qu'ils touchent à peu près le même salaire, afin que notre contribution soit à la mesure de notre capacité de contribuer. Puis, lorsque nous aurons remporté la victoire, conservons les impôts élevés, conservons le niveau élevé de l'embauchage, et au lieu d'acheter des approvisionnements de guerre, j'espère que nous n'en aurons pas un si grand besoin, construisons des routes et des maisons, faisons disparaître les taudis et fournissons à notre population des logements convenables, une alimentation suffisante et un niveau de santé élevé. Nous sortirons alors de la guerre dans de meilleures conditions et les sacrifices qui ont été faits ne l'auront pas été en vain.

[M. Gershaw.]

(Sur la motion de M. Gershaw, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.

Jeudi 29 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

TRANSPORT GRATUIT DES MILITAIRES EN CHEMIN DE FER

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 6 tendant à modifier la loi des chemins de fer.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. CHURCH: Il s'agit de modifier la loi des chemins de fer de manière à accorder aux militaires le transport gratuit en chemin de fer, au Canada, pendant la durée de la guerre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

L'ESSENCE

DEMANDE DE PRÉCISIONS CONCERNANT LE RATIONNEMENT CENSÉ ENTRER EN VIGUEUR LE 1ER AVRIL.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Le ministre des Munitions et approvisionnements est-il prêt à faire une déclaration sur le régime de rationnement de l'essence qui, a-t-on annoncé il y a quelques semaines, doit entrer en vigueur dès le 1er avril? Sinon, quand la Chambre et le pays peuvent-ils attendre une déclaration en la matière?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Les préparatifs se poursuivent, en vue d'appliquer le rationnement de l'essence dès le 1er avril. La nécessité de ce rationnement devient de plus en plus évidente, en raison des nouveaux torpillages de pétroliers le long de nos côtes, ainsi que de la demande accrue de la part de l'armée. Le régisseur des huiles en annoncera les détails sous peu. Je pourrais les communiquer à la Chambre, mais, étant donné leur complexité, il vaudrait autant, ce me semble, que le régisseur des huiles les expose par la voie des journaux. J'en ai conféré avec lui ce matin et je sais qu'il entend faire une communication

à la presse d'ici peu de jours. Si mon honorable ami le désire, je me procurerai son communiqué pour le présenter à la Chambre avant qu'il soit remis aux journaux.

L'hon. M. HANSON: Le ministre ne pense-t-il pas que la Chambre devrait en prendre connaissance d'abord?

L'hon. M. HOWE: Vu la complexité des détails en question, je doute de l'utilité d'en donner lecture à la Chambre.

REMANIEMENT DES SIÈGES ÉLECTORAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE MESURES À PRENDRE À LA SUITE DU RECENSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Etant donné la déclaration que faisait hier le ministre du Commerce (M. MacKinnon) relativement à la population des diverses provinces, telle que révélée par le recensement, et vu l'effet de cette population sur le nombre de députés à la Chambre, le premier ministre veut-il nous informer si le Gouvernement a l'intention de procéder à une nouvelle répartition des sièges parlementaires au cours de la présente session?

On me permettra peut-être de faire connaître mon opinion avant lui. Nous aurons probablement assez à faire de nous occuper des questions qui concernent directement la guerre, sans aborder cette tâche fort onéreuse.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je réponds à mon honorable ami que le Gouvernement n'a pas encore étudié la question; il l'examinera, toutefois, en tenant compte des observations de l'honorable député.

LE BLÉ

VENTES À DES ACHETEURS DES ÉTATS-UNIS POUR LIVRAISON FUTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire poser au ministre du Commerce une question que m'inspire un rapport publié par le *Tribune* de Winnipeg, dans le numéro que j'ai reçu aujourd'hui. Il y est dit que des acheteurs des Etats-Unis se portent acquéreurs de blé canadien qui sera expédié outre-frontière après l'ouverture de la navigation; que les acheteurs américains se procurent des récépissés d'entrepôt et que, s'il faut en croire des autorités dignes de foi, le blé fait l'objet d'opérations de couverture sur le marché de Chicago.

De qui ces acheteurs des Etats-Unis se procurent-ils des récépissés d'entrepôt, puisqu'il s'agit de blé au comptant? Pourquoi fait-il l'objet d'opérations de couverture à Chicago? Quelle part la Commission canadienne du blé a-t-elle prise à ces transactions? Y a-t-il possibilité que ce blé concurrence d'autres exportations de blé canadien au Royaume-Uni?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Je me ferai un plaisir d'étudier les questions posées par l'honorable député et d'y répondre aussitôt que possible.

VERSEMENTS DESTINÉS À RELEVER LES REVENUS DES AGRICULTEURS DES PRAIRIES—DÉCRET DU CONSEIL C.P. 8126

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire appeler l'attention de la Chambre sur le décret du conseil C.P. 8126, daté du 22 octobre 1941, mais publié le 23 janvier 1942 seulement dans un supplément de la *Gazette du Canada*. Je prie d'abord le ministre de l'Agriculture de me dire pourquoi la publication du décret en question a subi pareil retard? Quelles dispositions a-t-on prises par ailleurs pour faire connaître ses prescriptions aux intéressés? Le décret prévoit la dépense de 20 millions de dollars, sous forme de versements supplémentaires destinés à relever le revenu des agriculteurs de l'Ouest exploitant des domaines situés dans la zone de blé de printemps. Je prie le ministre de m'expliquer le but véritable visé par ce décret du conseil ainsi que le rapport qui existe entre les versements devant être effectués en vertu de ses dispositions et les 35 millions de dollars inscrits à l'annexe B de la loi des subsides n° 4 (1941). Pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi cette mesure a fait l'objet d'un décret du conseil au lieu d'être normalement présentée au Parlement réuni en novembre?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois préférable de remettre la réponse à demain. J'ignore les raisons pour lesquelles le document n'a pas été publié plus tôt.

AVANCE DE L'HEURE

MISE EN VIGUEUR DANS L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'Etat (M. McLarty). Elle a trait à l'économie de la lumière du jour. Je tiens tout d'abord à mentionner que, pour ma part, je n'ai rien à objecter à l'avance de l'heure. Cependant, je considère

la question opportune, étant donné la situation qui, d'après mes renseignements, existe dans l'Est du Canada.

Lundi, le 26 janvier, on adoptait, en vertu de la Loi des mesures de guerre, le décret du conseil C.P. 547, stipulant qu'à compter de lundi, le 9 février prochain, et à moins d'avis contraire, et à toutes fins que de raison, l'heure canadienne aura 60 minutes d'avance sur l'heure solaire. Le décret expose que, le 20 septembre 1940, on a continué, dans l'Ontario et dans la province de Québec, à suivre l'heure avancée et que le secrétaire d'Etat signale l'avantage qu'il y aurait pour l'effort de guerre canadien que l'heure avancée soit observée dans tous les fuseaux horaires du pays.

Puis-je faire observer au secrétaire d'Etat que la majeure partie de la région canadienne comprise dans le fuseau horaire de l'Atlantique,—et c'est à peu près la région située à l'est de la frontière internationale, à la rivière Sainte-Croix—, a maintenant, comme à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 36 minutes d'avance sur l'heure solaire. C'est dire que, par l'imposition de l'heure avancée dans ce fuseau, presque toute la population du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une grande partie de la population de la Nouvelle-Ecosse, auront 96 minutes d'avance sur l'heure solaire. Dans l'étude des termes de l'arrêté, a-t-on pris ce point en considération? Aujourd'hui, nous nous trouvons dans l'heureuse position de pouvoir conserver effectivement 36 minutes de lumière naturelle et d'avoir la même heure que les grandes provinces centrales, ce qui constitue un facteur vraiment commode. Il peut y avoir d'autres facteurs, par exemple, les problèmes du transport, les horaires de chemin de fer, et le reste, qui influent sur la question; mais je propose que l'on étudie de nouveau la situation, en ce qui concerne les Provinces maritimes.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Hanson) a été assez bon de me donner avis de la question qu'il vient de poser. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps d'étudier à fond le point technique qu'il a soulevé, à savoir, l'application de l'arrêté à certaines sections où l'heure réglementaire de l'Atlantique est en vigueur.

Cependant, il mentionne un point qui, à mon avis, ne peut être exact, lorsqu'il dit que, du fait que la limite occidentale de cette section des Provinces maritimes où l'heure réglementaire de l'Atlantique est en vigueur se trouve 36 minutes en avant de l'heure solaire, il en est ainsi dans toutes les Provinces maritimes.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: C'est parce que nous sommes plus rapprochés du méridien. Il passe au large du continent.

L'hon. M. McLARTY: Les 36 minutes viennent de ce qu'il se trouve plus rapproché du méridien occidental où l'heure change. Cependant, vu la dernière phrase de la question de mon honorable ami, il vaut mieux, je crois, remettre ma réponse à demain, ou au plus tôt possible.

ANTHRACITE

IMPORTATIONS DANS LES PROVINCES MARITIMES ÉCHAPPANT À CERTAINS IMPÔTS DOUANIERS ET À LA TAXE DE GUERRE SUR LE CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question. Elle s'adresse au ministre des Finances (M. Ilsley) et se fonde sur le décret du conseil C.P. 394, adopté le 20 janvier 1942, c'est-à-dire la semaine dernière. Cet arrêté ministériel rendu à la demande du ministre, pourvoit à l'exemption des droits de douanes et de l'impôt sur le change en temps de guerre dans le cas de l'anthracite importé aux Provinces maritimes entre le 1er janvier et le 30 avril 1942. Je demande au ministre pourquoi on a rendu cet arrêté ministériel, pourquoi on a limité ses effets au Provinces maritimes, et s'il n'y a pas lieu de croire que cette exemption établit une distinction injuste dont souffriront les producteurs et les mineurs de charbon des Provinces maritimes. Le ministre nous dira-t-il également pourquoi cette exemption qui suspend expressément, pour un certain temps, l'exécution d'une disposition d'une loi adoptée par le Parlement a été décrétée par arrêté ministériel la veille de la reprise de la session? Pourquoi n'a-t-elle pas été soumise au Parlement de la façon habituelle et convenable?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compté, le chef de l'opposition a posé quatre questions. Je vais y répondre.

Il veut d'abord savoir pourquoi l'anthracite échappe aux droits de douane qui frappent les importations de houille dans les Provinces maritimes. C'est parce que le transport de l'anthracite par eau coûte beaucoup plus cher qu'il y a quelques mois. Si les importateurs de cette houille doivent en continuer la vente dans les limites fixées par le plafond des prix, il convient de leur en fournir la faculté. Les moyens qui se présentent sont la subvention ou la remise d'impôts ou de droits de douane. Il a été décidé de remettre les droits de douane, remise qui paraît représenter la somme qui

permettra de vendre l'anthracite dans les limites du plafond des prix. La même raison ne peut s'appliquer au mouvement de l'anthracite dans les autres provinces du Canada, attendu que là, contrairement à ce qui se passe dans les Provinces maritimes, le transport de cette houille ne se fait pas par eau.

L'hon. M. HANSON: Dans les Provinces maritimes le transport ne se fait pas exclusivement par eau.

L'hon. M. ILSLEY: Presque exclusivement. La mesure ne s'applique qu'à l'anthracite importé dans des navires, à la houille transportée par eau qui nous arrive à des ports maritimes. Il a paru parfaitement pratique de restreindre cette concession aux Provinces maritimes, parce qu'il n'était pas à craindre que le charbon ainsi importé dans ces provinces soit réexpédié par rail dans les autres.

Quant aux inconvénients qu'en pourraient subir les producteurs de houille des Provinces maritimes, l'honorable député sait bien qu'il n'y a pas là de mines de charbon dur.

L'hon. M. HANSON: En effet.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas que l'anthracite soit présentement un concurrent plus dangereux des autres genres de houille qu'il ne l'a été par le passé alors que les tarifs de transport maritime étaient beaucoup plus bas.

L'hon. M. HANSON: Le droit de douane de 50c. en a empêché une certaine quantité d'entrer au pays.

L'hon. M. ILSLEY: Toutefois, les tarifs ferroviaires étaient beaucoup plus bas, lorsque le droit de 50c. était exigible.

En dernier lieu, l'honorable député demande pourquoi nous avons procédé par décret ministériel. Je ferai remarquer que le décret a été adopté en vertu de la loi des mesures de guerre ou de la loi du revenu consolidé et de la vérification, je ne me souviens pas au juste. En tout cas, la loi prévoyait tous les pouvoirs voulus et l'arrêté en conseil a été adopté parce qu'il était devenu nécessaire. Si nous avions soumis la question au Parlement dès le début de la session, nous n'aurions pu l'aborder qu'après un retard considérable. Je ne sais ce qu'on aurait pu faire de mieux, mais c'est une question intéressant plus ou moins le budget et qui ne pouvait être remise au printemps ou au début de l'été. Il fallait agir immédiatement.

LE TRÈS HONORABLE ARTHUR MEIGHEN

RAPPORT DANS LES JOURNAUX DE SA RÉSIGNATION COMME SÉNATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au sujet d'une nouvelle parue récemment dans les journaux. Peut-on savoir si toutes les formalités relatives à la démission du très honorable Arthur Meighen, comme sénateur, ont été remplies; le cas échéant, sa démission a-t-elle été acceptée et, dans ce cas, est-elle définitive?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, toutes les formalités ont été remplies. Le sénateur Meighen a remis sa démission au Gouverneur général. Son Excellence m'a demandé mon avis avant de l'accepter. Je lui ai conseillé de l'accepter. La démission a été acceptée et, autant que je me rappelle, toutes les formalités avaient été remplies il y a plus d'une semaine.

M. POULIOT: Merci beaucoup; très bien.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE À SIX HEURES, LE VENDREDI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement a étudié la question des séances du soir, le vendredi?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dirai à mon honorable ami que, depuis que je siège au Parlement, nous nous sommes généralement abstenus de siéger le vendredi soir de la première semaine de la session, et si la Chambre approuve la proposition que fera demain le Gouvernement, la coutume suivra son cours. Quant à la question de procéder ainsi pendant toute la session, j'ai tout lieu de croire que le maintien de l'usage établi l'an dernier serait opportun et obtiendrait l'assentiment général de la Chambre. Du fait de la guerre, nous accomplissons tous un travail plus intense et avons un plus grand nombre de problèmes à régler qu'en tout autre temps. Il pourra arriver que le Gouvernement désire la continuation de la séance, le vendredi soir, mais à moins de raisons spéciales, le cabinet a l'intention de proposer l'ajournement de la Chambre chaque vendredi, à six heures.

NATIONAUX DU JAPON

APPAREILS RÉCEPTEURS ET ÉMETTEURS DE RADIO, APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES ET ARMES À FEU.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je voudrais poser au ministre des Pensions et de la Santé nationale une question qui relève, je crois, de son ministère. Le Gouvernement

a-t-il fait saisir tous les postes récepteurs et émetteurs, les appareils photographiques et les armes à feu qui se trouvaient en la possession de Japonais au pays?

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): La chose ne relève pas de mon ministère. La seule façon dont elle me met en cause, c'est que j'ai présidé une conférence entre certains messieurs de la Colombie-Britannique qui sont venus ici et plusieurs fonctionnaires permanents de divers départements fédéraux. Au cours de cette réunion, on a discuté la question des armes à feu, des appareils photographiques et des postes récepteurs, et présenté un vœu au cabinet. Le premier ministre a fait une déclaration au sujet des postes récepteurs et des appareils photographiques, mais je ne puis dire maintenant si la gendarmerie à cheval a pris des dispositions en conformité de l'exposé de cette ligne de conduite.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNERAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 28 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, je voudrais donner lecture de deux dépêches que je viens de recevoir. La première est de M. Lidstone, secrétaire de la section des hommes d'affaires de Toronto de la Légion canadienne; elle est ainsi conçue:

La section des hommes d'affaires de Toronto de la Légion canadienne en séance vous prie instamment de vous opposer au plébiscite et d'appuyer la politique de la Légion visant à un effort de guerre total, y compris la conscription pour service outre-mer.

L'autre est du colonel C. E. Reynolds, président de l'Association du corps canadien; la voici:

Je vous prie d'obtenir du premier ministre qu'il adjure Churchill, Wavell et le premier ministre Curtin de tenir bon. Le Canada vote dans trois mois.

Après avoir entendu les excellents discours prononcés par l'honorable député de Hull (M. Fournier) et par l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, je n'ai pu m'empêcher de regretter de n'avoir pas eu l'avantage de

m'être formé à la profession d'avocat. Je me permets de les féliciter tous deux pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Le jour même où l'honorable député de Brantford adressait la parole en cette enceinte, le club Kiwanis et le conseil des femmes de Brantford adoptaient des résolutions condamnant le plébiscite proposé. On nous rapporte de plus que le conseil des métiers et du travail de Brantford a télégraphié au député de cette ville pour lui faire savoir qu'il désapprouvait sa conduite. J'ose dire que, s'il a reçu de ses commettants un aussi grand nombre de lettres que j'en ai reçu moi-même des miens, il sait jusqu'à quel point sa circonscription est favorable au service sélectif obligatoire. Je crois pouvoir dire que l'honorable député quand il a parlé vendredi dernier, l'a fait plutôt comme ami du Gouvernement que comme représentant des gens qui l'ont élu. J'imagine que c'est aussi pour défendre le Gouvernement qu'il a prononcé les paroles suivantes que l'on peut lire au hansard:

Ce n'est pas d'hommes que notre armée a le plus pressant besoin.

S'il est vrai que notre armée n'a pas un si pressant besoin d'hommes, pourquoi l'officier commandant le district militaire n° 1, à London, Ontario, a-t-il écrit le 6 janvier 1942 à un homme marié, père de trois enfants, qui avait été renvoyé trois fois comme inapte au service militaire et placé dans la catégorie E, la lettre suivante:

1. Il y a quelque temps, vous avez voulu vous enrôler dans l'armée active du Canada, mais vous avez été rejeté parce que vous étiez physiquement inapte au service.
2. Récemment, les catégories médicales ont été fort sensiblement modifiées et certaines causes de rejet ont été entièrement éliminées.
3. Nous apprécions l'offre antérieure de vos services, et comme le besoin d'hommes est devenu urgent nous avons songé que vous voudriez peut-être profiter de cette occasion pour faire reviser votre dossier médical.
4. S'il en est ainsi, auriez-vous l'obligeance de vous présenter au moment qui vous conviendra le mieux à la caserne Wolseley, à London, ou à la caserne St-Luke's, à Windsor?
5. Si vos ressources ne vous permettent pas de vous rendre à London, veuillez en avertir notre bureau ou le dépôt militaire le plus rapproché et l'on s'occupera de vous fournir le billet de transport nécessaire.

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami pourrait-il nous dire à qui cette lettre a été adressée?

L'hon. M. BRUCE: L'homme en question ne veut pas que son nom soit divulgué. Il s'agit ici du document original émanant de l'officier recruteur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami doit savoir qu'il ne lui est pas permis de citer des communications à la

Chambre s'il n'est pas en mesure d'établir l'authenticité du document en révélant le nom de la personne en cause.

L'hon. M. BRUCE: Pour des raisons faciles à comprendre, cet homme ne veut pas que son nom soit divulgué.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami ne peut divulguer le nom, il n'a pas le droit de citer cette communication.

L'hon. M. BRUCE: Je n'ai pas l'intention de divulguer ce nom.

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. BRUCE: Le premier ministre a déclaré l'autre jour que notre armée active compte 260,000 hommes. Je tiens de sources dignes de foi que la prétendue armée active comprend au moins 60,000 hommes non disponibles, en raison de leur affectation à la garde territoriale ou au personnel d'établissements d'instruction ou d'hôpitaux. On a sûrement tort de les compter. Je signale en outre que nos forces de défense côtière comprennent nombre de soldats, désignés recrues "R", qui, appelés en application de la loi de mobilisation, ne se sont pas offerts pour service à l'étranger. C'est sûrement dénaturer les faits que de les compter comme membres de l'armée active.

L'hon. M. RALSTON: J'assure à mon honorable ami qu'ils ne sont pas comptés comme faisant partie de l'armée active.

L'hon. M. BRUCE: Bien entendu, j'accepte la parole du ministre. Hier, lorsque j'ai demandé si l'on pourrait envoyer les unités de la sixième division à l'aide des Etats-Unis au cas où ce pays serait attaqué, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a répondu, en partie, ainsi qu'il suit, d'après le compte rendu des débats:

> Je tiens cependant à dire à l'honorable représentant que les unités de ces brigades seraient disponibles si l'on jugeait opportun et nécessaire d'envoyer des hommes aux Etats-Unis, moins tout le personnel de la défense territoriale qui se trouvent dans ces unités et qui n'ont pas offert volontairement leurs services à cette fin.

Ainsi, le commandant de ces unités conduirait ses troupes à la frontière des Etats-Unis, y ferait halte et ordonnerait aux recrues "R" de sortir des rangs, puisqu'il ne pourrait pas leur demander de servir hors du Canada. S'il y avait parmi elles des signaleurs, nos communications en souffriraient et nos troupes perdraient de leur efficacité. Peut-on imaginer situation plus ridicule ou plus périlleuse pour nos troupes? La Grande-Bretagne mobiliserait-elle les femmes si elle n'avait pas atteint la limite de ses ressources en hommes? Les troupes américaines débarqueraient-elles en Irlande si la Grande-Bretagne n'avait pas besoin d'hommes?

Je n'oublie pas la contribution de nos usines et de nos chantiers maritimes, ni l'effort magnifique de nos ouvriers; je félicite tous les intéressés, y compris naturellement le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), de tout ce qu'ils ont accompli. Mais, songeant aux travailleurs du sol, toute ma sympathie et toute mon admiration vont aux cultivateurs qui continuent de produire des denrées alimentaires en dépit des bas prix, des salaires qui montent sans cesse et de la difficulté de plus en plus grande d'obtenir de la main-d'œuvre. A moins de leur venir en aide, notre programme de production de denrées alimentaires, si nous en avons un, sera gravement compromis.

L'honorable député de Brantford a comparé notre effort de guerre à celui des Etats-Unis. Ma réponse sera brève. Les Etats-Unis ont adopté le service sélectif obligatoire et universel immédiatement après avoir déclaré la guerre. Selon M. Winant, ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne, qui parlait à Londres hier, les Etats-Unis auront une armée non pas de 3,600,000, mais de 7 millions. Les Etats-Unis se préparent à attaquer; le Canada attend d'être attaqué. Dans une crise comme celle que nous traversons, alors que dans quelques semaines la fureur de l'ennemi s'abattra sur nous, peut-on imaginer rien de plus humiliant pour un pays que de voir son premier ministre, qui connaît très bien nos besoins, après presque deux ans et demi de guerre, se décharger de sa responsabilité sur des électeurs mal informés. En entendant l'honorable député de Brantford prendre la part de son chef après s'être prononcé quelque jours auparavant en faveur du service sélectif obligatoire, je me suis rappelé un mot d'un autre Macdonald, dont la mémoire est vénérée, au moins de ce côté-ci de la Chambre. A sir George Grant, alors directeur de l'Université Queen's, qui lui disait qu'il l'avait toujours appuyé quand il avait raison, sir John A. Macdonald rétorqua: "L'appui que je prise le plus, c'est celui qu'on m'accorde quand je me trompe". J'imagine qu'on ne doit pas, dans les circonstances, être insensible au procédé d'un partisan aussi loyal que l'honorable député de Brantford.

Au cours de ses remarques sur la tournée qu'il a faite dans l'Ouest en août dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a prononcé les paroles suivantes, consignées au hansard:

> On a tenté de soulever la question de la conscription pendant ma visite dans l'Ouest canadien, avant mon départ pour la Grande-Bretagne. Un nuage à peine plus gros que la main d'un homme s'est dessiné dans le firmament politique de Calgary et de quelques autres villes de l'Ouest. Je me suis aperçu sans tarder qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement populaire spontané, mais que c'était plutôt le résultat de

menées soigneusement organisées par les ennemis du Gouvernement, afin de déclencher une querelle politique au sujet de la conscription.

Je me demande s'il n'aurait pas trouvé plus gros le nuage dont il parle si sa vision, à la descente du train, n'avait pas été obstruée par une longue banderole déployée au dessus de la rue et demandant la conscription. L'accueil hostile qu'il a reçu dans cette ville, le choix d'un nouveau chef par le parti conservateur et son manifeste immédiat, ainsi que le mouvement organisé récemment par un comité ontarien voué à la cause de la guerre totale constituent, aux yeux du premier ministre, autant de raisons de recourir à un plébiscite. Il a ajouté que le parquet de la Chambre est l'endroit tout désigné pour débattre cette question. Et plus tard, il annonça la consultation plébiscitaire J'avoue que ses arguments me confondent.

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le premier ministre disait aussi, comme on peut le lire dans les *Débats*:

> Si nous sortons de l'enceinte parlementaire, nous constatons que le firmament politique est désormais si brouillé par la controverse et influencé par des méthodes de persuasion énergique et une publicité grassement commanditée, que la nature et l'importance de l'effort de guerre canadien n'en sont pas seulement obnubilées mais risquent d'être gravement compromises.

Le premier ministre fait sans doute allusion au mouvement récemment soulevé dans l'Ontario en faveur d'une guerre totale par l'imposition immédiate du service sélectif obligatoire et absolu. Quand le premier ministre emploie le terme "persuasion énergique" je présume qu'il entend par là celle qu'exercent ses ennemis politiques. Rangerait-il dans cette catégorie M. C.-L. Burton ou M. James Y. Murdoch? Je ne crois pas me tromper en disant que l'un et l'autre ont été des libéraux toute leur vie; et cependant ils partageaient la présidence avec M. F. K. Morrow, patriote et catholique éminent, qui fait partie de toutes nos sociétés philanthropiques. Le comité était strictement exempt d'esprit de parti et comptait parmi ses membres des représentants de presque toutes les sociétés patriotiques et autres associations de la province. Me permettra-t-on d'en mentionner seulement quelques-uns?

Il y avait Mme Wallace Campbell, présidente de la division ontarienne de la Croix-rouge et présidente pour le Dominion du Comité féminin de la Croix-rouge pour le travail de guerre. Et ici, je désire rendre hommage au superbe apport de Mme Campbell à l'effort de guerre du Canada, grâce aux admirables directives qu'elle a fournies à des milliers de femmes d'une extrémité à l'autre du Canada. Le comité comprenait aussi Mme

W. B. Horkins, présidente pour le Canada de l'Ordre impérial des filles de l'Empire; Mme H. D. Warren, commissaire pour le Dominion des Guides canadiennes; Mme Maud Miller, présidente pour l'Ontario du Conseil provincial des femmes; le Dr W. E. Gallie, doyen de la faculté de médecine à l'université de Toronto; le Dr H. J. Cody, président de l'université de Toronto; l'évêque R. J. Renison, pasteur de l'église anglicane St-Paul, à Toronto; le commissaire Orames, de l'Armée du salut; sir Ernest MacMillan, président de l'orchestre symphonique de Toronto; l'hon. M. Biggs, ancien ministre dans le gouvernement agraire-libéral de l'Ontario; M. William Dryden, et le Dr Smirle Lawson coroner en chef pour l'Ontario.

Est-ce que ces noms sont ceux d'ennemis du premier ministre et du parti libéral? Je le demande à l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie).

En parlant de l'œuvre de ce groupe de citoyens patriotes, le premier ministre dit que la controverse est le résultat "de méthodes de persuasion énergique et d'une publicité grassement commanditée." Que dire de la campagne de réclame politique du Gouvernement? Que dire des brochures, des discours, et le reste, que l'on distribue, paraît-il, à 400,000 personnes?

J'ai écouté très attentivement le long et laborieux discours qu'a prononcé le premier ministre lundi dernier pour justifier son attitude. Il a failli misérablement dans son effort pour convaincre le public, comme on peut en juger à la lecture des éditoriaux et des lettres que publient les journaux.

J'ai prouvé, je pense, que la campagne en faveur du service sélectif obligatoire n'est pas le fait de conservateurs seulement mais aussi de membres du parti du premier ministre, d'amis libéraux. Ne comprend-il pas que c'est là le résultat d'une inquiétude croissante due à l'extension de la guerre à ce continent? Rappelez-vous que l'appel de l'Ontario en faveur de la conscription, d'un effort total de guerre, n'est venu qu'après l'entrée du Japon dans le conflit.

Bien que le premier ministre prétende qu'il n'entendit mentionner le sujet qu'après sa visite dans l'Ouest, je lui rappellerai que je l'ai proposé il y a plusieurs mois dans cette Chambre, ce qui m'a valu pour toute récompense une sévère rebuffade de la part du ministre de la Défense nationale (M. Ralston).

C'est le comble de la folie pour le Gouvernement de tenir un plébiscite dans un moment où les retards sont fatals et où il faut serrer les rangs devant l'ennemi. Comme nous devons nous sentir humiliés du fait que les récents événements sont venus donner rai-

son au dessin humoristique que publiait le 23 janvier la *Gazette* de Montréal! On y voit le premier ministre revêtu de l'uniforme des pompiers et tenant une lance de pompe à incendie pendant que tout près de là le feu fait rage. Voici ce qu'il dit à son adjoint qui se prépare à ouvrir la bouche d'eau: "Prenons un vote afin de savoir si nous devons l'ouvrir toute grande". Plusieurs d'entre vous ont vu ce dessin: je ne crois pas que le hansard le publie.

Je répéterai au premier ministre que la question de la conscription n'a pas été débattue au cours des dernières élections. Comment en aurait-il été autrement alors que les deux chefs partageaient les mêmes idées à ce sujet. Pour qu'il y ait matière à discussion, il faut qu'un parti s'oppose à ce que l'autre propose. Je n'ai pas eu l'occasion au cours de ma campagne électorale de faire allusion à la conscription ou de me prononcer sur ce sujet. La question alors était de savoir si le pays ferait confiance au Gouvernement actuel et s'il lui confierait la poursuite de la guerre; les électeurs ont jugé, semble-t-il, qu'il valait mieux ne pas changer d'attelage au milieu du gué. Voilà la raison qui les a guidés dans leur choix. Un de leurs mots d'ordre, je le rappelle à la Chambre, était: "King ou le chaos!"; et aujourd'hui, nous avons l'un et l'autre.

Le premier ministre a appuyé de nouveau sur l'idée, qu'il a répétée si souvent, qu'il fallait maintenir l'unité nationale. Tout en convenant de l'importance de cette question, je ne suis pas du tout d'accord avec lui quant aux moyens à prendre pour réaliser l'unité nationale. A mon avis, rien ne serait plus propre à promouvoir l'unité que l'égalité pour tous dans le service et le sacrifice; et, au contraire, rien ne causerait plus d'amertume et de désaccord que si certaines classes de la collectivité supportaient une plus grande part que les autres des fardeaux et des dangers que courent nos armées. Rien n'est plus propre à assurer l'unité que le partage équitable des dangers et des sacrifices.

Le fait de jouir des bienfaits que comporte le titre de citoyen canadien entraîne l'obligation pour tous de défendre leur patrie. Je ne veux pas dire que tous les jeunes gens disponibles devraient se rendre outre-mer pour se battre, mais que le service sélectif placerait qui sur des fermes, qui dans des usines, qui dans les armées, c'est-à-dire là où ils seraient le plus utiles.

Nous avons constaté immédiatement après le discours du premier ministre des signes de désunion parmi ses partisans; pourtant, n'avait-il pas annoncé quelques jours auparavant, après un caucus de trois heures, "qu'il ne s'était jamais tenu de réunion aussi intime et enthousiaste". Si cette dernière réunion était aussi charmante, qu'est-ce qu'ont bien pu être les autres? Je me demande quelle sorte d'intimité les libéraux ont eue à leur caucus de ce matin.

Je désire féliciter l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray),—et ses commettants feront de même, je le sais,—du courage et de la virilité dont il a fait preuve, en préférant obéir aux dictées de sa conscience plutôt qu'au fouet du whip de son parti. Quand il se présentera de nouveau devant ses électeurs il pourra relever fièrement la tête, conscient d'avoir bien fait son devoir.

L'unité tant vantée des libéraux présente déjà trois graves fissures. A la vérité, nous aurons un nouveau parti canadien-français, que dirigera l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe).

L'honorable député de Champlain (M. Brunelle) a cité un passage de mon discours de novembre dernier, et je conclus de ses observations que je ne savais pas alors la signification du service sélectif obligatoire; pourtant, je croyais m'être exprimé clairement sur ce point en juin dernier. Je vais confier à l'un de ses compatriotes le soin de répondre à ce que l'honorable député disait dans cette enceinte avant-hier. Je vais citer des extraits d'une lettre publique, libellée comme il suit: "En campagne, France, le 21 mars 1916", que le capitaine Talbot M. Papineau écrivait à son oncle, M. Henri Bourassa. Voici:

> Dans cette grande armée, ceux d'entre nous qui auront le bonheur de retourner dans notre pays auront passé par les affres les plus terribles. Nous aurons su ce que peut malheureusement faire la force brutale. Nous aurons vu nos chers camarades souffrir et mourir. Prenez garde que nous ne retournions au pays avec des sentiments de vengeance, car je vous affirme que nous demanderons un compte sévère à ceux qui, pendant que nous souffrions et combattions ici, sont restés dans la sécurité et le confort au Canada et n'ont pas voulu nous encourager ou nous appuyer, ainsi qu'à ceux qui se seront enrichis à nos dépens au moyen d'actes de pots-de-vin politique ou par des méthodes commerciales malhonnêtes. Nous leur infligerons la punition qu'ils méritent, non pas un châtiment corporel, car nous en serons rassasiés, non pas par des moyens illégitimes ou insconstitutionnels, puisque nous luttons pour défendre et non pour détruire la justice et la liberté, mais par la puissance invincible de notre influence morale. N'oublions pas, non plus, que si le Canada a pris sa place parmi les nations dignes et respectées, il le doit à ses citoyens qui ont combattu à l'étranger et non aux soi-disant nationalistes qui sont demeurés chez eux.

Si le capitaine Papineau avait voulu parler de notre armée expéditionnaire actuelle, il n'aurait pu mieux exprimer la situation actuelle qu'il ne l'a fait en 1916.

Que le premier ministre me permette de lui enseigner un autre moyen de se tirer d'embarras. Il doit savoir qu'il lui est inutile

de chercher à se faire relever de ses promesses par au moins huit des provinces canadiennes, car il sait très bien ce qu'elles pensent à ce sujet. Le Canadian Institute of Public Opinion, ainsi que le *Toronto Star* et vingt-cinq autres journaux de toutes les teintes d'opinion, a mené une enquête par tout le Canada à la fin de décembre dernier. Le *Toronto Star* en a publié le résultat qui s'établit comme il suit: 60 p. 100 des gens voteraient en faveur d'un service sélectif pour outre-mer; 30 p. 100 voteraient contre et 10 p. 100 demeureraient indécis ou ne voteraient pas.

Une enquête tenue récemment par le *Globe and Mail* en collaboration avec 81 hebdomadaires de la province d'Ontario afin de tâter l'opinion des campagnes sur la question du service sélectif obligatoire pour tous les champs d'action a donné le résultat suivant: 95 p. 100 des journaux distribués dans les campagnes ont affirmé que, d'après leur opinion bien mûrie, les cultivateurs ne s'opposeraient pas au service sélectif obligatoire pourvu que le Gouvernement règle la question de la main-d'œuvre agricole.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député veut-il consigner la question qui a été posée? En a-t-il le texte?

L'hon. M. BRUCE: Non.

L'hon. M. RALSTON: C'est fort important.

L'hon. M. BRUCE: Je vais y voir.

L'hon. M. RALSTON: Les cultivateurs se trouvaient nettement exclus, si ma mémoire est fidèle. L'honorable député pourrait aussi consigner l'éditorial de l'*Ottawa Journal* au sujet du même vote. Ce serait instructif.

L'hon. M. BRUCE: Pourquoi donc entreprendre les frais et causer la perturbation industrielle qu'entraînera la consultation populaire dans ces huit provinces? Advienne le pire et que le Québec refuse de collaborer, pourquoi ne pas étudier la proposition du directeur de *Saturday Night* de Toronto, et exclure cette province de l'application du service obligatoire sélectif?

Une VOIX: Pourquoi exclure le Québec?

L'hon. M. BRUCE: Quel temps pour la tenue d'un plébiscite, étant donné qu'il coïncide avec l'époque où Hitler doit déclencher son offensive du printemps! Le premier ministre et son parti n'esquiveront pas la honte et l'humiliation qui s'attacheront à cette lâche décision. Après cela, combien de députés pourront se présenter tête haute devant leurs commettants? Pourquoi ne pas demander au Parlement un vote qu'il accorderait volontiers, j'en suis sûr, pour libérer le premier ministre de son imprudent engagement? Quelle raison valable y a-t-il de demander aux milliers de Canadiens qui n'ont pas voté pour lui aux dernières élections de le relever de sa promesse? Ils s'abstiendront peut-être de voter, quand ils comprendront qu'on pourrait à tort interpréter la chose comme un vote de confiance quant à la direction de la guerre. Je refuserais moi-même de voter à moins que le premier ministre ne s'engage formellement à établir le service obligatoire sélectif, si le vote est affirmatif.

Le premier ministre doit savoir que des milliers de Canadiens sont profondément irrités du fait de la situation humiliante dans laquelle il les a placés. A mon sens, il suit une voie très dangereuse pouvant fort bien susciter un autre William Lyon Mackenzie qui prendrait la tête d'un mouvement pour l'établissement d'un gouvernement responsable.

Si le premier ministre a pris un engagement au sujet de la conscription il s'est aussi engagé dans la même mesure contre un gouvernement national. En conséquence, s'il doit procéder à la tenue d'un plébiscite, il devrait aussi se faire relever de l'engagement pris contre l'établissement d'un gouvernement national. Pourquoi nous demande-t-on, à l'époque la plus critique de l'histoire mondiale, de dépenser des millions de dollars et de retarder notre effort de guerre? Uniquement pour garantir le premier ministre contre la critique, —non pas pour sauver le Canada, notez-le bien, mais pour sauver le parti libéral. Cela en vaut-il la peine? Le premier ministre disait lundi qu'on lui avait demandé de vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. S'il entend par là son droit d'empêcher le pays de remplir son devoir manifeste d'appuyer nos troupes d'outre-mer par l'égalité dans le sacrifice, en ce cas je lui répondrai que la vie d'un de nos soldats d'outre-mer a plus de valeur que la vie politique du premier ministre.

Je réclame votre attention, monsieur l'Orateur, surtout sur ce que je vais dire maintenant. Nous devons envoyer des renforts à nos braves soldats. Allons-nous faire face au problème du recrutement les bras croisés, en ne faisant rien? Nous avons demandé à ces vaillants d'aller au front et ils donnent leur vie pour nous. Allons-nous maintenant les abandonner? Le Gouvernement parle comme si nous allions les appuyer, mais il agit comme si nous allions les livrer à leur sort quand les réserves seront épuisées. Je crois que le peuple canadien a assez de courage et de patriotisme pour répondre aux besoins du pays, si le Gouvernement lui fait connaître quels sont ces besoins.

Le Parlement siège présentement et peut adopter les autres mesures qui s'imposent, si toutefois le Gouvernement veut agir. Dans une crise comme celle-ci, au moment où nos soldats tombent et versent leur sang sur les champs de bataille pour sauvegarder la liberté du Canada, nous ne resterons certes pas apathiques. D'un bout à l'autre du pays, les gens devraient faire savoir au Gouvernement qu'il n'est plus notre maître mais notre serviteur et qu'il lui faut agir vigoureusement pour faire face à la situation.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami sait-il que près de dix mille hommes se sont enrôlés volontairement ce mois-ci, dont cinq cents hier même?

L'hon. M. BRUCE: C'est un apport très précieux. Si l'on veut bien me le permettre, je poursuivrai maintenant mes remarques.

Il y a dans tout le pays, et parmi toutes les classes de la population des hommes appartenant aux deux principaux partis politiques qui cherchent depuis deux ans et demi à se rendre utiles dans la poursuite de la guerre, mais à qui le Gouvernement n'a pas fourni l'occasion de le faire. Dans d'autres pays on a fait appel aux meilleures intelligences, sans distinction de parti politique. Au Canada, le gouvernement n'a pas même tenté de recourir aux meilleures intelligences que compte son propre parti. Comment le peuple canadien peut-il se préoccuper avant tout de la guerre si le Gouvernement ne place pas lui-même la guerre au dessus de toute autre considération? Il y a une multitude de choses que le Canada aurait dû accomplir en vue d'aider la métropole, mais il n'en a rien fait. Notre pays pourrait encore s'acquitter de quelques-unes de ces tâches si le Gouvernement voulait en prendre l'initiative ou s'effacer pour laisser à d'autres le soin d'agir. Que chacun de nous songe avant tout à ce qui peut contribuer à la victoire, car cette dernière est mille fois plus importante que les intérêts de tous les partis politiques.

Ayant terminé les remarques que j'avais invité la Chambre à écouter avec une attention toute particulière, je surprendrai peut-être maintenant les honorables députés en leur apprenant que les paroles que je viens de prononcer ne sont pas de moi. Je les ai extraites du compte rendu, paru dans le *Globe* du 9 mai 1917, d'une allocution prononcée la veille devant les membres de l'association libérale provinciale de ma propre circonscription de Parkdale par l'honorable Newton W. Rowell, qui possédait depuis longtemps l'amitié et la confiance du premier ministre, qui fut nommé par lui juge en chef de l'Ontario et à qui fut confié le poste de président de la commission d'enquête sur les relations entre le dominion et les provinces, commission qui porta son nom jusqu'à ce qu'il dût s'en retirer pour cause de maladie et que le vice-président, M. Sirois, en assumât la présidence. J'ajouterai que si le premier ministre n'a pas le courage de s'acquitter des fonctions que comporte la charge importante que lui ont confiée les électeurs, il devrait être assez consciencieux pour s'effacer comme Chamberlain l'a fait et comme M. Rowell invita jadis sir Robert Borden à le faire, afin de céder sa place à quelque autre chef pour la durée de la guerre.

M. W. H. GOLDING (Huron-Perth): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la question à l'étude, je tiens à féliciter l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) de son excellente prononciation des mots dont se compose sa dissertation très étudiée. A force de s'exercer, il a beaucoup amélioré sa façon de lire. S'il continue, il pourra bientôt nous donner des directives en matière de lecture et de prononciation des phrases que nous rédigeons. Il s'est fort bien acquitté à cet égard.

L'hon. M. BRUCE: Merci.

M. GOLDING: Je désire aussi féliciter de leurs admirables discours les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône.

Le discours du trône, il fallait s'y attendre, ne renferme pas grand'chose de joyeux. Evidemment, il nous faudra consentir de nouveaux sacrifices. Il est évident aussi que le Gouvernement se met en état de faire face à toute éventualité. J'ai écouté les discours d'un bon nombre d'honorables députés, mais jusqu'ici on a peu critiqué le discours du trône, sauf en ce qui concerne l'intention du Gouvernement de demander aux électeurs, au moyen d'un plébiscite, de le libérer de tous les engagements qu'il a pris avant, pendant et depuis les élections.

Je désire préciser brièvement mais clairement ma position en la matière. Le cabinet compte, sauf erreur, huit membres qui ont combattu pendant la dernière guerre mondiale. Quelques-uns d'entre eux portent encore les cicatrices des blessures qu'ils y ont reçues. Quelques-uns d'entre eux ont été décorés pour leur conduite sur le champ de bataille. Quelques-uns des ministres ont, comme plusieurs d'entre nous, des fils dans l'armée, la marine ou l'aviation. Je sais que cette question a fait l'objet d'une étude, non pas pendant une journée seulement, mais pendant tous les jours, de la part du premier ministre (M. Mackenzie King), des membres du cabinet auxquels j'ai fait allusion, et des

autres membres du Gouvernement. Ils en sont venus à une solution, adoptant la ligne de conduite qui semble la meilleure dans les circonstances; j'accepte donc leur décision.

Voilà la première raison que j'ai d'appuyer leur proposition. Je ne vois pas pourquoi on devrait s'en prendre uniquement au premier ministre, comme s'il était le seul à avoir pris des engagements. Chaque membre de notre parti, en acceptant le programme de nos chefs, de notre cabinet, a pris des engagements aussi importants que ceux du premier ministre lui-même. Je ne puis vraiment pas concevoir l'attitude que prend maintenant l'honorable député de Parkdale. Je crois qu'il a souscrit au programme de son chef, qui dirigeait un parti favorable à un gouvernement national; en acceptant ce programme, il a pris des engagements aussi importants que ceux de son chef. Je suis en faveur de cette proposition parce qu'elle relève non seulement le premier ministre des engagements qu'il a pris, mais aussi tous les honorables députés, des deux côtés de la Chambre; mais je ne puis parler au nom des deux groupes indépendants, puisque je ne sais pas quelle attitude ils ont prise.

Dans les circonstances, c'est la seule façon digne et honorable d'agir. Il y a quelque vingt-sept ans que je suis dans la vie publique à des titres divers; je me suis toujours efforcé d'être honnête avec mes électeurs. J'appuie la mesure que le Gouvernement se propose d'adopter présentement. C'est une question qui regarde la population. Si elle veut nous relever de nos engagements, c'est son affaire. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter les membres du cabinet de la manière dont ils s'acquittent de leur tâche dans leurs ministères respectifs. Mes louanges vont surtout à ceux qui ont reçu pour mission d'organiser notre effort de guerre. Rares sont ceux de leurs prédécesseurs qui ont eu à porter un aussi lourd fardeau. En ma qualité de partisan du Gouvernement, je saisis cette occasion de leur témoigner publiquement toute ma confiance. Nous leur sommes reconnaissants de l'énergie qu'ils déploient pour diriger cette vaste entreprise d'une façon méthodique. Si un scandale venait à éclater au sujet de la tâche formidable qui consiste à diriger l'effort de guerre canadien, on se rend compte que les simples députés qui appuient le Gouvernement seraient les premiers à en subir les conséquences. C'est pourquoi nous avons lieu de nous féliciter d'être représentés dans le cabinet par des hommes qui tiennent fermement à ce que l'œuvre qu'ils poursuivent soit sous le signe de l'honnêteté et de la probité. Les ministres qui ont assumé la responsablité d'organiser notre effort de guerre forment un groupe d'hommes qui jouissent de toute notre confiance et aussi, j'en suis sûr, de celle de toute la population.

Au premier ministre, qui a toujours visé à rendre son régime honnête et efficace, je tiens également à rendre un hommage que je crois bien mérité. Le Canada est favorisé d'avoir pour chef à l'heure actuelle un homme d'autant d'expérience, de talent et de probité. L'appui splendide que lui et ses ministres ont reçu aux dernières élections fédérales ne m'a pas causé le moindre étonnement. Cependant, en dépit de cette notable approbation du peuple, il s'est trouvé des rédacteurs de certains de nos grands quotidiens qui, avant comme après le début de la guerre, ont continué leur tir embusqué et, apparemment, ont nettement résolu de s'appliquer à détruire la confiance dans le premier ministre et les membres de son cabinet. Evidemment, ils n'ont pas tous agi de la sorte. Ainsi, le journal que je reçois chez moi, le *Free Press,* de London, s'est montré éminemment juste. Son rédacteur, M. Arthur Ford, mérite d'être félicité de la loyauté dont il a fait preuve depuis que nous avons déclaré la guerre à l'Allemagne.

M. HARRIS (Danforth): Puis-je interroger l'honorable député? Je m'excuse de l'interrompre.

M. GOLDING: Souffrez que je termine.

M. HARRIS (Danforth): Plairaît-il à l'honorable député de dire aussi à la Chambre...

M. GOLDING: Il me plairait surtout de continuer.

M. HARRIS (Danforth): ...ce que le *Beacon Herald,* de Stratford, dans sa propre circonscription, a eu à dire.

Une VOIX: Votre tour viendra.

M. GOLDING: Je ne me plains pas de la critique constructive parce que, à mon avis, c'est une des choses les plus utiles dont nous puissions bénéficier. Tout mandataire du peuple apprécie ce genre de critique. Mais celle dont je parle, c'est la critique qui n'est fondée sur aucune réalité ou encore, comme on le voit souvent, une critique fondée sur des faits que l'on a grossièrement dénaturés.

Par exemple, avant de monter à bord du train, à Toronto, à l'occasion de mon départ pour Ottawa, en novembre 1940, pour la reprise de la session ajournée, j'ai acheté un numéro du *Globe and Mail.* Or, un des premiers articles qui attirèrent mon attention, figurait en première page et disait que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) revenait d'outremer les mains vides. On y faisait remarquer

qu'il n'avait pas réussi à en venir à une entente avec le gouvernement du Royaume-Uni relativement à la vente de nos produits agricoles. Quels avantages ou quelles fins utiles avait-on en vue en diffusant une semblable histoire à travers le pays à ce moment particulier, je n'ai jamais pu le comprendre.

Il y a peu de temps,—vers la mi-décembre, je crois,—ce même journal publiait un éditorial dans lequel on représentait le premier ministre tenant une délicieuse carotte, soit un fauteuil de sénateur, un portefeuille de ministre, un poste de juge, que sais-je. On y décrivait aussi les députés qui appuient le Gouvernement comme des ânes groupés autour de lui et s'efforçant d'attraper une bouchée de la carotte. Je serais porté à dire des choses désagréables au sujet d'un éditorial aussi insultant, mais je crois que s'ils n'ont pas honte de ce genre d'éditorial, il m'est inutile de dire quoi que ce soit qui produirait sur eux un effet. Selon moi, en maintes occasion, le premier ministre a été très injustement et très méchamment critiqué.

En raison de ce qui se produit aujourd'hui, je veux mentionner des choses du passé. Nous sommes maintenant témoins d'un effort organisé pour lancer contre le Gouvernement et contre le premier ministre un barrage de critiques qui cause réellement du tort à l'effort de guerre du pays. C'est pour cette raison que je mentionne des événements passés. Nous nous rappelons l'incident de septembre 1938 alors que la situation au sujet de la Tchécoslovaquie était si critique. A cette occasion, plusieurs des journaux auxquels je songe demandèrent au premier ministre de prendre une attitude nettement déterminée et des engagements précis. On nous répéta à maintes reprises que tous les dominions, à l'exception du Canada, en avaient agi ainsi. Une analyse attentive de la ligne de conduite suivie dans les autres parlements révèle qu'aucun d'eux n'avait pris semblables engagements. Ce fait a été clairement établi dans les délibérations de la Chambre des communes anglaises lorsqu'une question, consignée au *Feuilleton*, demanda si l'un ou l'autre des dominions avait pris certains engagements. Le premier ministre de l'époque répondit catégoriquement: Non.

Il est parfaitement établi également que la Grande-Bretagne elle-même ne joua alors que le rôle de médiateur, et qu'elle tenait particulièrement à ce qu'aucun geste ne fut posé et aucune parole prononcée qui aurait pu nuire au succès des efforts tentés.

En tenant compte de ces faits, et ce sont des faits, je n'ai jamais pu comprendre toute cette critique dont on accabla le Gouvernement à cette occasion. Le premier ministre avait, à maintes reprises, défini son attitude, au Parlement et en dehors du Parlement. Il avait déclaré que, s'il survenait une crise pouvant conduire le pays à la guerre, il convoquerait le Parlement et qu'il appartiendrait à ce dernier de prendre une décision sur une question aussi grave. Il a tenu cette promesse, à la lettre, et c'est pourquoi le Canada est entré en guerre en demeurant une nation unie. Cela est maintenant de l'histoire, et à coup sûr ce doit être une source de contentement de regarder en arrière et, à la lumière de toutes les circonstances, d'apprécier la justesse de l'attitude prise alors par le premier ministre.

On l'a critiqué également de ne pas avoir pris une attitude assez définie sur des questions importantes. Je conviens immédiatement qu'il n'a pas dansé sur les airs que lui jouaient certains messieurs ultra-sages qui, parce qu'on leur a confié la rédaction de quelques éditoriaux, croient qu'il leur est impossible, en toutes circonstances, de se tromper. Mais il a agi en temps et lieu, de son mieux. Tous conviendront, je pense, que le premier ministre, durant toutes les années qu'il a dirigé les affaires publiques, a fait preuve d'un excellent jugement. A l'ouverture des chambres, le 7 septembre 1939, dans des circonstances des plus graves, le premier ministre a exposé brièvement mais clairement son attitude, quand il a dit, page 23 du hansard:

> Nous préconisons la défense du Canada; nous préconisons la coopération de notre pays avec la Grande-Bretagne et si la Chambre ne nous accorde pas son appui dans cette politique, elle devra se trouver un autre gouvernement qui assumera les responsabilités actuelles.

Il a dû constater avec satisfaction que tant de députés de tous les groupes l'aient appuyé, ainsi que son Gouvernement, dans la ferme attitude qu'ils avaient prise. Depuis ce jour de septembre 1939 jusqu'au mois de janvier 1940, le premier ministre et ses collègues ont multiplié les radio-causeries et les communiqués aux journaux pour renseigner la population sur les mesures prises pour l'organisation de notre effort de guerre. La grande majorité de la population canadienne s'est montrée reconnaissante de ces causeries et communiqués, mais il s'en est trouvé qui ont ridiculisé tout cela en le considérant comme de la propagande politique. Le Gouvernement se débattait alors dans les serres du dilemme suivant: S'il gardait le silence, il se faisait critiquer; s'il cherchait à renseigner la population sur les mesures prises, il se faisait accuser de propagande politique. Rien d'étonnant que le premier ministre ait pris la décision de dissoudre les Chambres dès la première séance de la session, le 25 janvier 1940.

On se rappellera aussi que les adversaires du premier ministre l'avaient relégué au rang d'Hitler, pour avoir, disaient-ils, sabordé le

Parlement. Si nous nous donnons la peine de relire le court débat qui a eu lieu à cette occasion, nous verrons qu'au dire du premier ministre, on lui reprochait d'avoir, lui et son gouvernement, perdu la confiance populaire. Quelques-uns de ces reproches avaient été portés en des circonstances où il était impossible de les passer sous silence. A son sens, si le peuple canadien croyait qu'un autre parti ou un autre groupe était mieux en mesure de conduire la barque de l'Etat, il fallait lui donner l'occasion de voter en faveur du parti ou du groupe de son choix. Je n'ai jamais pu comprendre le raisonnement de ceux qui rangeaient le premier ministre au rang d'Hitler, après une déclaration et un acte si empreints d'esprit démocratique. Quand avons-nous entendu Hitler dire aux Allemands qu'il leur donnerait l'occasion d'élire un nouveau chef, puisqu'ils n'étaient pas satisfaits de sa direction?

Je ne me propose pas de faire la revue des accusations de toutes sortes lancées au cours de la dernière campagne électorale; cependant, il ne faudrait pas perdre de vue certains aspects de cette discussion. Les honorables députés qui siégeaient à la Chambre en 1939 se rappellent qu'un groupe de journaux a alors fait un effort prononcé afin de discréditer la Chambre et de provoquer de la méfiance à l'égard des députés de cette époque. Au cours de la campagne électorale, on a tenté de miner la confiance au gouvernement de parti. Je désire faire quelques remarques à ce sujet. Nous nous rappelons tous l'établissement de la Leadership League à Toronto, dont l'organisation ressemblait quelque peu à celle du comité de "guerre totale". Cette Leadership League avait apparemment entrepris la tâche d'améliorer l'état de notre population, chose certes fort louable. Malheureusement, elle s'appliqua à exécuter ce dessein en menant une campagne qui tendait délibérément à inspirer la méfiance envers tous les honorables députés qui siégeaient alors à la Chambre. Elle nous traitait de politiciens et sa propagande semblait avoir pour objet de faire croire aux gens que nous étions un spécimen d'humanité à exterminer immédiatement. On nous représentait au public comme indignes de confiance. En lisant entre les lignes nous comprenions qu'on nous accusait de nous préoccuper plus de l'intérêt de nos partis respectifs que de celui de nos commettants. On s'efforçait aussi de faire croire au peuple qu'en période électorale nous avions tous fait des promesses sans avoir même la moindre intention de chercher à les tenir. Tel est le genre de campagne que cette association dirigea alors contre les membres de la Chambre et qui les visait tous.

A propos de cette critique, permettez-moi de dire que j'ai assisté à bon nombre de réunions publiques dans ma vie et que j'ai entendu les candidats exposer la politique qu'ils appuieraient, une fois élus. En général, c'est ce qu'ils firent. Etant donné les reproches adressés à la députation par cette association, il est intéressant de lire les choses qu'elle promettaient elle-même, choses qui font paraître de petite taille les orateurs que j'ai en l'esprit. J'ai ici une coupure du *Globe and Mail* du 28 février 1939 et je lirai le passage suivant:

> Faites l'inventaire de vos problèmes:
> L'administration—comment la simplifier.
> Les taxes—Comment les réduire.
> Les dettes publiques—Comment les réduire.
> Le favoritisme politique—Comment le tuer.
> La petite propriété—Comment la sauvegarder.
> L'agriculture—Comment la restaurer.
> Le chômage—Comment le faire disparaître.
> Nos chemins de fer—Comment les rendre rémunérateurs.
> Nos ressources naturelles—Comment les mettre en valeur.
> Notre défense—Comment l'activer.
> Notre liberté—Comment la sauvegarder.
> L'unité—Comment l'obtenir.

Comment arriver à cela? Tout ce qu'il y avait à faire, c'était de signer son nom sur un petit morceau de papier, après quoi ces problèmes seraient résolus. Merveilleux, n'est-ce pas?

M. ABBOTT: Qui était à la tête de cette ligue?

M. GOLDING: J'y arrive. On doit aussi se rappeler que l'un des membres actuels de la Chambre des communes prit une part très active dans la formation de la "Leadership League". Cet honorable député avait occupé une haute et importante position dans la province d'Ontario durant plusieurs années, et il avait, j'imagine, cru atteindre un sommet qui lui permettait de jeter en homme d'Etat un regard de pitié sur la faiblesse, la fragilité et l'ignorance des membres ordinaires du Parlement. Je suppose qu'il était convaincu que sa sagesse et ses connaissances supérieures le désignaient pour nous sortir de l'abîme où nous nous débattions et pour nous diriger vers la terre promise. Nous nous attendions naturellement à ce que cet homme nous donnât beaucoup de directives à son arrivée dans cette Chambre, mais, d'après ce que je puis en juger, la Chambre a été fort désappointée.

Notre plus grand désappointement vint lorsque, siégeant pour la première fois de sa vie comme membre de notre Parlement, ce qu'il ne fit d'ailleurs que pendant deux jours, il se permit de conseiller au premier ministre de résigner les hautes fonctions qu'il occupait depuis plusieurs années. Cet honorable député

oubliait absolument que le premier ministre et son cabinet venaient de recevoir l'approbation populaire la plus complète et la plus démocratique que jamais premier ministre et gouvernement eussent reçue dans notre pays. Il est difficile de comprendre la mentalité d'un homme qui, faisant fi de l'opinion exprimée par le peuple, se permet de proclamer qui devrait être premier ministre du pays et qui ne devrait pas l'être. J'ai lu tout récemment dans les journaux qu'il voulait même imposer ses vues à nos amis de la fédération du commonwealth coopératif, leur disant ce qu'ils devaient faire ou ne pas faire.

Une VOIX: Quel homme!

M. GOLDING: J'ai été désappointé de constater l'étroitesse et l'esprit de parti qui caractérisent les discours qu'il a prononcés depuis qu'il siège dans cette enceinte, discours dans lesquels il a prôné précisément ce qu'il dénonçait quand il haranguait les gens de Toronto à titre de président de la "Leadership League". Il nous a en outre désappointés en ne donnant pas l'exemple quant au respect du règlement de cette Chambre qui interdit formellement de lire des discours, comme il le fait de temps à autre.

M. CASSELMAN: Combien d'honorables députés ont participé à ce débat sans lire leurs discours?

M. GOLDING: Nous avons tous, monsieur l'Orateur, entendu ceux qui tiennent à détruire la confiance du peuple envers notre régime parlementaire dire qu'il n'y a aucune différence entre les deux plus anciens partis, que ceux-ci feignent de se combattre en temps d'élections afin de diviser le peuple et de permettre au parti victorieux de réaliser son programme de favoritisme politique. Voilà l'idée qu'un certain nombre de journaux et de nos concitoyens cherchent à inculquer au peuple. Je n'hésite pas à dire que ceux qui s'efforcent de faire naître de telles impressions compromettent beaucoup plus gravement qu'ils ne se l'imaginent l'unité nationale et le bien-être futur de notre pays. Quand on détruit la confiance du peuple envers notre régime de gouvernement, quand on s'efforce à dessein de discréditer les hommes et les femmes qui acceptent des postes dans la vie publique et qui en assument les responsabilités, on sape à leur base même la démocratie et le gouvernement responsable. Quand cela se produit, nous pouvons à bon droit nous demander où cela nous mènera.

Il est sans doute vrai que certains hommes publics ne se comportent pas de façon à nous inspirer confiance envers eux ou envers le parti ou le groupe auquels ils appartiennent. Il en a été ainsi dans le passé, et en toute probabilité il en sera de même à l'avenir. Toutefois, cela impose à notre population l'obligation directe de mettre un soin extrême dans le choix des hommes auxquels elle confie l'administration de la chose publique. Depuis dix ans que je siège dans cette Chambre, j'ai pu constater qu'en général les membres de tous les partis ou groupes se préoccupent vivement du bien-être de leurs concitoyens. Il est vrai que nos opinions diffèrent quant aux meilleures façons de venir en aide à la population, mais ces divergences sont sincères, elles ne se fondent pas seulement sur des raisons de convenance politique comme plusieurs voudraient le faire croire à nos concitoyens. Si nous étudions l'histoire politique de notre pays, je suis sûr que nous n'en viendrons pas à la conclusion que nos chefs du passé ou du présent se classent dans la catégorie des combinards politiques. Au contraire. Ceux qui ont occupé le poste de premier ministre du pays ou celui de premier ministre d'une province ont tous honorablement quitté la vie publique ou sont passés à une vie meilleure accompagnés des louanges de la population. Généralement parlant, ils se sont efforcés de servir sincèrement le public et se sont révélés des modèles pour la jeune génération de leur époque. Or, monsieur l'Orateur, si l'on s'efforce avec persistance de discréditer tous ceux qui acceptent des postes dans la vie publique, les jeunes gens ne trouveront assurément pas de modèles d'après lesquels ils pourront s'adapter à ces tâches que quelqu'un doit en définitive accomplir.

Une bonne part de la critique dirigée contre les gouvernements vient, à mon sens, du fait que dans un trop grand nombre de cas on attend l'impossible; on voudrait qu'ils fassent pour le peuple des choses que ce dernier trouverait beaucoup plus avantageux de faire lui-même. Je me rappelle avoir lu, après la session régulière de 1939, un article de journal où il était dit que la prorogation du Parlement avait eu lieu sans que celui-ci ait résolu aucun des problèmes dont il avait été saisi, mais l'article manquait de faire observer que le Parlement avait adopté des lois relativement à ces mêmes problèmes. Les gens qui critiquent ainsi oublient que le Parlement n'est pas un organisme administratif mais un corps législatif. C'est bien le Parlement qui édicte les mesures législatives, mais ce sont les services administratifs qui les appliquent. Aucun gouvernement n'a, que je sache, résolu tous ses problèmes, non plus qu'aucune entreprise commerciale ou aucun particulier, pour la bonne raison que de nouveaux problèmes ne cessent de surgir. Les gouvernements doivent envisager ces nouveaux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Les journaux s'estiment libres de critiquer les administrateurs de la chose publique. C'est leur droit.

Mais même les journaux ne prétendent pas avoir résolu tous leurs problèmes. Chaque dizaine d'années depuis l'établissement de la Confédération a apporté à la presse de nouveaux problèmes qui, parfois, ont mis son existence en péril. Mais le Parlement parvient et parviendra toujours à résoudre les problèmes qui se dressent devant lui de session en session.

Je me permettrai, sans faire de personnalités, de mentionner une autre espèce de critique. Il convient de la décourager. La Chambre a certainement entendu avec indignation un de ses nouveaux membres affirmer, dans son discours de début, que les cultivateurs n'avaient jamais été traités avec justice par aucun gouvernement que ce soit, parce que, disait-il, tous les gouvernements avaient accepté des fonds électoraux de la part de la haute finance et qu'ils étaient vendus corps et âme avant même d'entrer en fonctions. Voilà une accusation sérieuse qui atteint non seulement le gouvernement Bennett et le gouvernement actuel, mais les gouvernements antérieurs dont les chefs sont disparus, ceux de sir Robert Borden, de sir Wilfrid Laurier, de sir John A. Macdonald et nombre d'autres. Sur quoi l'honorable député pouvait-il appuyer une si grave accusation? On s'étonne aussi que quelqu'un, surtout un cultivateur, puisse continuer à appuyer, à temps et à contretemps, un parti qui, il en est convaincu, n'a jamais traité les cultivateurs avec équité puisqu'il s'est vendu corps et âme aux puissances d'argent.

Il n'est pas étonnant que le Parlement, en tant qu'institution, perde de son prestige et que le respect à son égard aille diminuant, quand des députés se permettent de dire de telles choses. Ces députés ont, heureusement la mémoire courte. Nous nous rappelons tous comment, en 1911, sir Wilfrid Laurier et son gouvernement ont été battus pour avoir voulu améliorer le sort de nos cultivateurs. A cette époque, personne ne mettait en doute que les prétendues puissances d'argent étaient catégoriquement opposées à la politique de réciprocité de sir Wilfrid Laurier. Dans nos comtés de Huron et de Perth, cinq furent élus alors, et tous étaient contre la réciprocité, mais je réprouve la moindre insinuation voulant que la population de ces comtés ait été achetée ou qu'elle pût être achetée. En réalité, l'une des raisons qui m'ont toujours rendu fier de représenter cette circonscription, c'est que ces citoyens ne se laissent intimider en aucune façon; ils réfléchissent et prennent ensuite la décision qui leur semble la meilleure.

Au cours de la campagne, on se servit de rengaines telles que celle-ci: "N'ayons rien à faire avec les Yankees". On disait que l'adoption de la réciprocité aurait pour effet de ruiner nos chemins de fer, de l'est à l'ouest, et ainsi de suite. Ces formules et d'autres semblables ont influencé la population. Je me refuse absolument à croire qu'alors ou à quelque autre moment que ce soit, le peuple canadien ou son gouvernement s'est "vendu".

En 1936, quand il s'est agi pour la Chambre de ratifier l'accord de commerce canado-américain, un débat long et acrimonieux s'est déroulé. Tous les membres de l'opposition officielle condamnèrent l'accord, mais quand la mesure fut mise aux voix, elle rallia les suffrages de tout le cabinet, des députés ministériels ainsi que de tous les indépendants. Va-t-on maintenant prétendre que le cabinet, ses partisans et les deux groupes indépendants de la Chambre ont été subornés parce qu'ils ont alors voté dans le sens indiqué? Nous avons eu en 1939 une réédition à peu près complète de ce vote. Je me rappelle que l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) était l'un des adversaires les plus acharnés de l'accord. A mon avis, il n'y a pas un membre de la Chambre qui soit plus probe et plus consciencieux que lui, et quand il prend la part de l'industrie et de l'ouvrier, il parle de quelque chose qui fait partie de lui-même, car il a consacré à ces questions une partie de sa vie. Or, monsieur l'Orateur, le fait qu'il s'est opposé à ces accords ne veut pas du tout dire qu'il s'est vendu. Pareille accusation est sans fondement, et on ne pourrait pas la motiver dans une enquête judiciaire.

Il existe à Toronto un journal financier dont les rédacteurs, selon moi, se sont efforcés et s'efforcent encore, autant que je sache, de discréditer autant que possible trois anciens combattants qui se sont distingués pendant la dernière grande guerre. Il est extrêmement déplorable qu'au moment où hommes et femmes consacrent leur temps et leurs énergies aux intérêts du pays, ces individus semblent se préoccuper uniquement de discréditer quelque membre du cabinet. J'ai l'impression que la satisfaction qu'ils en tirent, c'est que, à la fin de chaque jour ils ont eu, durant une autre journée, l'occasion de souiller la réputation ou le renom de quelqu'un. Et si, à prix d'argent, le Gouvernement actuel se livrait corps et âme aux mains du grand négoce, je suis bien convaincu que ce n'est pas de ce quartier que surgirait l'opposition.

Si j'ai parlé de ces questions plus longtemps que je ne comptais le faire c'est que je suis très sensible à toute atteinte portée au prestige du Parlement en tant qu'institu-

tion. Tout en nous indignant des critiques injustes à l'adresse de la Chambre et de ses membres, il nous est possible de faire de cette Chambre des communes un lieu capable de commander le respect et d'inspirer la confiance de tous ses membres et de tous les citoyens du pays. Tous tant que nous sommes, consacrons-nous à cette tâche.

Je recommande au Gouvernement de poursuivre efficacement et honnêtement, comme il l'a fait, la grande tâche que lui a assignée le peuple canadien.

Il y a bien des problèmes qu'il me plairait de discuter si le temps me le permettait, en ce qui concerne nos fermes, la désertion du sol par nos jeunes gens et le prix des denrées agricoles. Mais, heureusement, nous avons dans la personne du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) un homme qui est cultivateur dans ma circonscription, qui exploite une ferme et le fait avec succès. Je me sens libre d'aller le voir et de discuter avec lui tous ces problèmes. Je ne me crois donc pas justifié d'absorber le temps de cette Chambre pour exposer les réclamations des cultivateurs de ma circonscription. Aussi, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) et moi avons partagé le même pupitre pendant quatre ou cinq ans. Il me semble donc inutile de discuter ces questions dans cette Chambre quand j'ai mes coudées franches avec ces ministres.

Je comprends également la responsabilité de l'opposition officielle. A mon avis, ses membres s'efforcent de remplir honnêtement et efficacement les devoirs qui leur incombent en ce temps de crise. Le chef de l'opposition officielle (M. Hanson) frappe à l'occasion en bas de la ceinture, mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet, et je sais qu'il ne s'attend pas à autre chose de moi, car...

L'hon. M. HANSON: J'oserai dire que c'est la première fois que l'on porte contre moi une telle accusation.

M. GOLDING: Bien, c'est là mon impression.

Permettez-moi de dire à chacun des partis et groupes de cette Chambre que si nous accomplissons tout ce que le peuple canadien attend de nous durant cette crise, le Parlement, comme institution, et tout notre système de gouvernement de partis seront honorés et respectés.

M. E. G. HANSELL (MacLeod): Monsieur l'Orateur, quand le son des trompettes politiques, dans cette Chambre comme dans tout le pays, loue ou condamne le projet de plébiscite du Gouvernement, il semble que les autres questions importantes sont passées au second plan. Si je suivais mon impulsion immédiate, peut-être discuterais-je la question de ce plébiscite, mais je préfère attendre la présentation du bill et, pour le moment, discuter une autre question qui, à mon avis, est d'importance vitale à l'heure actuelle.

Le sujet que j'ai à l'esprit n'a pas été discuté dans cette Chambre depuis le commencement de la guerre. Je veux parler des rapports entre le Canada et les Etats-Unis en ce qui concerne la défense de leur territoire septentrional dans la guerre avec le Japon. Je parle, naturellement, de l'Alaska qui appartient aux Etats-Unis et est notre voisin du Nord.

La Chambre sait que, il y a quelques années, le président des Etats-Unis nomma une commission pour enquêter sur les avantages possibles de la construction d'une grande route reliant le Nord-Ouest avec l'Alaska. Maintenant je suppose que les Etats-Unis dans leur administration ne sont pas plus indépendants de la politique que ne l'est le Canada ou tout autre pays, et je dois admettre que, d'après mes lectures, j'en suis venu à la conclusion qu'une forte pression politique a été exercée auprès de la commission qu'avait nommé le président, en ce qui concernait son travail.

D'après ce que j'ai lu sur le sujet, j'ai raison de croire que des considérations d'ordre politique sont venues compliquer le travail de la commission des Etats-Unis chargée du projet de construction de la route de l'Alaska. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la commission n'a pas tenu compte de la possibilité d'une guerre prochaine avec le Japon. Je sais bien, naturellement, que l'intention première était d'établir une grande route pour les touristes, route qui relierait l'Alaska aux états de l'Ouest, tels que ceux de Washington, de l'Orégon et de la Californie. Je sais fort bien que tous les intéressés à ce projet songeaient à la question du tourisme.

J'aimerais donner lecture des noms de ceux qui composaient cette commission des Etats-Unis. Evidemment, tout cela ne nous concerne qu'indirectement. On a nommé à la présidence, M. Warren G. Magnuson, de Seattle (Washington), un membre du Congrès. On trouve également le nom du Dr Ernest Gruening, directeur de la division des Territories of island possessions, au ministère de l'Intérieur, à Washington. C'était une heureuse nomination. Puis il y avait M. Donald McDonald, ingénieur de la commission de la route d'Alaska, Fairbanks (Alaska). C'était peut-être une heureuse nomination. Il y avait encore M. J. W. Perry, de l'administration des travaux publics, Portland (Orégon). Je cite ces noms uniquement pour démontrer que l'intention de la commission était précisément de construire cette route de l'Alaska jusqu'aux Etats de la côte occidentale.

Une commission canadienne fut ensuite nommée par le gouvernement actuel, le 22 décembre 1938, comme conséquence, va sans dire, du geste que venaient de poser les Etats-Unis en nommant leur commission. J'aimerais à donner la composition de notre commission canadienne. Elle est, je crois, intéressante. Le président de cette commission était l'honorable Charles Stewart, avec adresse postale à Ottawa, et elle se composait des personnes suivantes: le brigadier général Thomas-L. Tremblay, de Québec; M. J. M. Wardle, du ministère des Mines et ressources, Ottawa; M. Arthur Dickson, du ministère des Travaux publics, Victoria; et M. J. W. Spencer, avec adresse postale à Vancouver.

Sans vouloir me montrer trop sévère, je tiens cependant à faire observer que M. Spencer est le secrétaire trésorier, je crois, de la David Spencer Company, de Vancouver et Victoria, l'un des plus importants magasins à rayons sur les côtes du Pacifique. Il va sans dire que ces messieurs voient des avantages personnels dans la construction de cette route sur le littoral du Pacifique, en Colombie-Britannique, dans la direction du nord jusqu'à l'Alaska. Naturellement leurs avantages sont d'ordre commercial, et ce sont les magasins à rayons, à moins que ce ne soit les entreprises du pétrole, qui bénéficient le plus de l'industrie du tourisme.

En étudiant la question j'ai constaté que l'attention ne se porte sur aucune route vers l'Alaska excepté celle de la Colombie-Britannique. Des habitants de l'Alberta ont même voulu faire des représentations à la commission canadienne, mais cette dernière a refusé de les entendre. Je cite un passage du rapport de la commission:

> On nous a aussi demandé de tenir des réunions à Edmonton et à Fort-McMurray, afin de permettre aux représentants de ces localités de faire connaître les vues de leurs mandataires sur les avantages d'une route vers le Yukon et l'Alaska qui passerait par l'Alberta. La commission n'a pas jugé pratique d'accéder à ces requêtes, attendu que le décret du conseil créant la commission limitait spécifiquement l'étude des seules routes qui traverseraient la Colombie-Britannique.

Cette commission a été nommée en décembre 1938; mais elle n'a commencé son travail qu'en juillet 1939. La guerre a éclaté en septembre 1939 et, cependant, en organisant cette commission, le Gouvernement lui a donné des ordres précis de restreindre son enquête à la seule route de la Colombie-Britannique. Elle ne pouvait s'occuper d'aucune autre route. Le Gouvernement n'était pas sans savoir qu'il existait d'autres tracés vers l'Alaska, tout aussi accessibles que celui de la Colombie-Britannique, et où il serait tout aussi facile de construire une route; toutefois, je le répète, l'imprévoyance du Gouvernement a été telle qu'il a nui au travail de la commission.

Les choses se sont précisées depuis. Je sais et j'ai déjà admis, que le gouvernement américain ainsi que notre propre Gouvernement avaient en vue l'établissement d'une route touristique. Mais en mai 1941, le membre du Congrès Magnuson, de l'Etat de Washington, président de la commission américaine, recommandait la construction immédiate de cette route pour des motifs d'ordre militaire. J'ai lu ce qui suit dans un communiqué de Washington en date du 23 mai 1941:

> L'Alaska International Highway Commission a recommandé au secrétaire d'Etat, M. Hull, jeudi, la construction immédiate de la route des Etats-Unis à l'Alaska, par le Canada, soit une distance d'environ 1,600 milles, au coût de 25 millions de dollars, comme précaution contre une invasion par la Sibérie. Le rapport de la commission, publié par son président, le représentant Magnuson (Démocrate, Washington) affirme que la Russie, si elle le désirait, pourrait nous attaquer de ses bases sibériennes.

Vous verrez par cette dépêche, monsieur l'Orateur, que le président de la commission a dû reconnaître l'imminence d'un danger d'ordre militaire au sujet de cet avant-poste septentrional de l'Amérique, et cependant la commission n'a étudié que le projet de route à travers la Colombie-Britannique. Qu'est-il arrivé? Le général Marshall, chef d'état-major de l'armée américaine, a rejeté ce projet comme étant peu recommandable au point de vue militaire.

L'hon. M. MACKENZIE: Où cette remarque du général Marshall est-elle consignée?

M. HANSELL: J'ai lu cela dans une coupure de journal dont je puis donner la lecture. Il s'agit d'une dépêche de New-York datée du 17 décembre 1941 et dans laquelle je relève ceci:

> Le général Marshall, chef de l'état-major, a rejeté le rêve depuis longtemps caressé de la construction d'une grande route jusqu'à l'Alaska.

Ce n'est qu'une partie de la dépêche, va sans dire. M. William Albee, qui passe pour un spécialiste au sujet de l'Alaska et du Yukon et qui est l'auteur du rapport de la commission Magnuson, a été assigné devant le Federal Planning Board et voici ce qu'il a déclaré et que j'emprunte, soit dit en passant, à la même dépêche de New-York datée du 17 décembre 1941:

> Les travaux de la commission concernant la grande route de l'Alaska étaient compliqués par des considérations d'ordre politique et ne tenaient aucun compte de la situation en temps de guerre. Le principal objectif était la construction d'une route pour relier les importantes villes côtières de l'Alaska au littoral occidental des Etats-Unis. L'affaire dégénéra en marchandage politique au sujet de la route de Seattle à Juneau.

Au sujet d'une route à l'est des Rocheuses, je lis plus loin:

Nous prévoyons maintenant que si le transport de l'outillage de construction de route commence avant la fin de janvier...

Nous sommes en janvier.

...une route peut être construite jusqu'au détroit de Béring et les camions militaires pourront y rouler à toute vitesse avant l'hiver de 1942.

Vu que les Russes exécutent le même genre de travail de leur côté du détroit de Béring, et l'on m'a donné à entendre à Washington que c'est une partie intégrante du projet, nous pourrons exécuter contre les Japonais un mouvement tournant à proximité de leur pays, au lieu de le faire à des milliers de milles comme on le fait actuellement.

Cela se passait avant l'ouverture des hostilités entre le Japon et les Etats-Unis. Quels sont au juste les besoins les plus pressants? Il ne faut pas envisager trop à la légère l'ensemble de cette question. Le Japon étant entré dans la lutte et les Etats-Unis se trouvant obligés de prendre des mesures, ne nous y trompons pas: le continent nord-américain est en danger. Je crois la Colombie-Britannique menacée. Je suis heureux de voir à son siège le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) qui vient de Vancouver. Il en sait probablement plus long que nous à cet égard. J'ai dit que la Colombie-Britannique est menacée. Le Yukon est en danger; l'Alaska également, et pendant que j'en suis sur ce sujet, je rappellerai aux honorables députés qu'il ne faudrait pas grand'chose pour isoler totalement la Colombie-Britannique du reste de la civilisation.

Je ne sais si nous nous rendons tous compte de cette situation. Bon nombre d'honorables membres du Parlement viennent de l'Ontario et du Québec. Certes, au point de vue du nombre, les représentants de ces deux provinces ont la haute-main sur le Parlement. L'Ouest compte toutefois plusieurs grandes provinces. Je me demande si les honorables députés se rendent bien compte de la situation. Seulement deux chemins de fer et une seule route carrossable conduisent en Colombie-Britannique. Pour isoler la Colombie-Britannique du reste du Canada, l'ennemi n'a qu'à faire sauter un pont ou deux de ces chemins de fer ou à faire effondrer un tunnel ou deux, soit au moyen d'attaques aériennes soit au moyen du sabotage. Il serait alors impossible de transporter une seule machine ou un seul soldat dans cette province.

Je pense, et cela depuis longtemps déjà, que notre Parlement devrait connaître exactement la situation dans laquelle se trouve la Colombie-Britannique par suite de l'entrée du Japon en guerre. Le premier ministre devrait nous convoquer en séance secrète et nous dire exactement où en sont les choses en Colombie-Britannique. Il devrait nous dire quels sont réellement ses moyens de défense, combien nous y avons de soldats et d'aviateurs, d'avions et de matériel. Il devrait faire connaître tout cela au Parlement. Pour ma part, je suis convaincu que la situation est très sérieuse. La Colombie-Britannique, le Yukon et l'Alaska sont en danger. Puis, comme M. Albee l'a dit ou l'a laissé entendre, la stratégie exige aujourd'hui que les Etats-Unis, le Canada et la Russie coopèrent à la réalisation contre le Japon d'un plan d'encerclement comportant la construction d'une route vers l'Alaska.

Je ne veux pas être accusé de faire de la politique en disant que certaines influences ont été exercées sur les gouvernements et les commissions. Si je le voulais, je pourrais recommander qu'une telle route passât par l'Alberta méridional, puisque c'est là que se trouve ma circonscription.

M. GERSHAW: Elle devrait passer par Medicine Hat.

M. HANSELL: L'honorable député de Medicine Hat prétend que la route devrait passer par cette localité. Je n'y ai aucune objection. Si je le désirais, je pourrais recommander que la route traversât ma circonscription ainsi que le riche bassin pétrolifère de la vallée Turner, située dans la région. Je me garderai bien cependant de faire une telle proposition. Peu m'importe que la route passe par Coutts ou Sweet Grass, qu'elle traverse l'Alberta méridional, ou qu'elle passe par North Portal pour traverser ensuite la Saskatchewan, ou encore qu'elle passe par Emerson et traverse le Manitoba. Je soutiens toutefois que cette route devrait se relier aux régions industrielles des Etats-Unis et atteindre le Nord par Edmonton.

Un des personnages qui connaissent le mieux les régions du Nord et qui sont le mieux renseignés sur les projets de défense des territoires du Nord-Ouest, un homme à qui les autorités chargées de la défense des Etats-Unis ont demandé conseil, n'hésite pas à recommander que la route vers le nord passe par Edmonton. Je veux parler de l'éminent explorateur arctique, Vihjalmur Stefansson. Qu'a-t-il dit? J'extrais du *Philadelphia Record* du 20 mai 1941 le passage suivant du compte rendu d'une entrevue qu'il a accordée:

Parmi les quatre tracés que l'on a proposés pour la route de l'Alaska, il en est deux qui pourraient être réalisés moyennant la dépense de moins de la moitié du coût d'un cuirassé; la route qui présenterait le moins de difficulté au point de vue de la construction pourrait être terminée au cours de la moitié du temps qu'exige la construction d'un cuirassé, au dire de M. Stefansson. Cette dernière route passant à l'intérieur du continent atteindrait l'Alaska

en passant par Edmonton, Alberta, et en longeant le fleuve Mackenzie. Une bonne partie du combustible nécessaire aux travaux de construction pourrait être obtenu sur place, puisque la route passerait dans le voisinage de deux grands bassins pétrolifères, c'est-à-dire les gisements de sable bitumineux du district de McMurray, dans l'Alberta septentrional et le bassin pétrolifère de Fort Norman, dans la partie inférieure de la vallée du Mackenzie. . . Une étude impartiale des quatre tracés, du point de vue de la défense militaire, semble indiquer que, si l'une des deux routes côtières paraît présenter des avantages en ce qui concerne les communications au cas où l'on en construirait deux, la route intérieure traversant l'Alberta serait de beaucoup la plus utile en cas de guerre et serait certainement celle que préférerait l'autorité militaire si l'on ne devait en établir qu'une.

L'article donne de plus amples détails. Je tiens de sources dignes de foi que rien n'empêche de commencer l'établissement de cette grande route dès à présent. Des tracteurs traversent cette région septentrionale tous les hivers, traînant d'immenses machines de diverses sortes pendant que le sol est encore gelé.

Il y aurait lieu de nommer une nouvelle commission dès à présent. L'ancienne est défunte; elle a fini sa tâche. J'ignore ce qu'elle a coûté, mais les événements ultérieurs indiquent la parfaite inutilité de son œuvre. De fait, la commission elle-même n'est pas sûre si elle devrait conseiller l'établissement d'une route. Je me permettrai de citer une de ses conclusions, contenue dans le communiqué de presse consécutif au dépôt de son rapport:

Elle partage aussi l'avis formulé par ses membres techniques qu'il ne convient pas de présenter au Gouvernement son opinion sur les avantages de l'une quelconque des autres routes envisagées à la place de la route "A", ni sur les avantages comparatifs de la route "A" et de la route "B"...

Ces deux routes, ferai-je remarquer, se trouvent en Colombie-Britannique.

...et elle a appuyé la conclusion voulant qu'on prenne les mesures voulues pour effectuer d'autres travaux à la route "A", au cours de la saison de 1940, tel que prévu dans les rapports des ingénieurs.

Etant donné les événements récents, il ne sert de rien de nous occuper de cette commission à l'heure actuelle ni même de songer à faire passer la route par la Colombie-Britannique. Je conseille donc l'institution immédiate d'une nouvelle commission, composée de gens dépourvus de tout préjugé tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial. Je conseille, toutefois, de nommer à cette commission ou à titre de conseillers, les ministres de la voirie de la Saskatchewan et de l'Alberta et peut-être du Manitoba, ou leurs représentants. Ils sont au courant de l'administration et ils connaissent le territoire. On a arpenté des routes; ils sont en mesure de fournir les renseignements. J'insiste pour qu'ils s'acquittent de leur travail avec le plus grand soin, et aussi pour qu'ils fassent diligence. Il faudrait voir à y transporter la machinerie voulue le plus tôt possible, pendant que la terre est gelée, et à compléter les travaux cette année.

[M. Hansell.]

Etant donné la tournure des événements dans le Pacifique, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle entreprise. Le danger est imminent; il ne faut pas perdre de temps. Il ne suffit pas de dire que la flotte des Etats-Unis protégera la partie septentrionale de notre continent. Depuis le début des hostilités, l'inattendu s'est plus d'une fois produit. L'une des plus grandes flottes du monde s'est révélée impuissante dans l'un des engagements navals les plus surprenants qui soient. Je veux parler de l'invasion de la Norvège. Tenons-nous aux aguets et ne nous laissons pas leurrer en cette affaire. Que le Gouvernement ne commette pas d'erreur à cet égard. Nous avons été témoins de la chute de Hong-Kong et de Dunkerque. Réveillons-nous et construisons cette route d'Alaska de peur que le continent nord-américain ne devienne une autre Norvège.

M. J. M. TURNER (Springfield): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter quelques mots sur ce qui semble être la question du jour, la conscription, ainsi que sur le plébiscite qu'on soumettra bientôt au vote populaire. Cependant, je ne saurais faire mieux, il me semble, pour exprimer mon opinion, que de mentionner qu'après avoir intimement étudié le sentiment public depuis assez longtemps, je me suis aperçu qu'il faudrait faire des recherches importantes pour découvrir l'origine de ce qu'on peut appeler le mouvement de relèvement et de contrôle de Toronto. Cependant, on peut probablement en découvrir des traces même au temps de la York boueuse.

Mais c'est au cours des trente dernières années qu'il a vraiment été utile, attirant l'attention des populations éloignées et provoquant de leur part des éloges mérités et appropriés, même, parfois des gestes opportuns. Je laisse à l'admiration des futurs historiens la tâche de consigner au long les services qu'il a rendus, mais je pourrai peut-être au moins, dans les quelques minutes à ma disposition, fournir les premières pierres de ce monument.

Remontons à 1935, alors que les gens bien pensants, qui sont l'âme du mouvement, parcouraient les rues et se produisaient dans leurs milieux accoutumés, arborant un insigne bleu, blanc rouge symbolique d'un gouvernement national. Le louable but qu'ils se proposaient en insistant pour obtenir un gouver-

nement national, c'était de dépecer le réseau du National-Canadien en supprimant des centaines de milles de voies ferrées et en livrant le reste à la garde de ceux qui avaient la confiance du mouvement. L'opinion publique resta lamentablement indifférente et le grandiose projet échoua.

Mais l'esprit indomptable qui anime ce genre de campagne eut bientôt raison d'un abattement momentané. » Après un bref intervalle, naquit la Leadership League. Jamais je ne croirai qu'on a si tôt oublié cette noble et tonifiante aventure. Cette fois, on se proposait de créer, dans les régions reculées et tributaires, des comités de vigilance qui, sous la direction du bureau central, devaient voir à faire marcher à l'œil les mandataires du peuple. Sinon, gare! On leur trouverait, à l'élection suivante, des successeurs moins récalcitrants. Il est déplorable qu'à l'élection qui eut lieu, à peu de temps de là, il n'y ait pas eu de Leadership League pour imposer ses vues, car, ô catastrophe! les élus étaient pour la plupart des gens répudiés par le mouvement. Mais qu'était-il advenu de la Leadership League? Elle s'était éteinte prématurément sous l'effet de plusieurs maux réunis qui étaient, la dentition, les convulsions et la paralysie infantile. Tout cela est bien triste, bien navrant.

Mais, une fois de plus, on rassembla les troupes dispersées. Cette fois, le rassemblement prit la forme de l'association constabulaire bénévole de l'Ontario. Dirigée par un homme dont l'œil de lynx discerne à travers toutes les portes que l'on voudra la trahison et les penchants subversifs, elle se mit en frais d'agir avec les harnachements nécessaires; uniformes, mots de passe, réunions secrète et manoeuvres. Comment advient-il que, malgré l'approbation distinguée du procureur général de l'Ontario, l'association s'affaissa et puis s'éteignit sans une seule victime à son actif,—car elle ne put réussir à faire incarcérer qui que ce fût—: mystère! C'est néanmoins la triste vérité. Cela ne sert qu'à prouver la cruelle insensibilité du monde envers les animateurs des grandes causes.

Toutefois, le mouvement n'essuya pas que des échecs. Il eut ses moments de triomphe, notamment lorsque le sournois et ténébreux commando se porta inopinément à l'assaut du comité d'organisation conservateur à Ottawa, en novembre. En un mouvement impétueux, à faire pâlir l'éclat de récents exploits tactiques sur d'autres terrains, ils emmenèrent le comité en captivité, lui mirent des fers et le dotèrent d'un chef qui incarne les plus ferventes aspirations du mouvement. Certains gaillards de l'Ouest qui se rendirent à Ottawa pour s'occuper des questions dont l'étude faisait l'objet même de la réunion, ont fait preuve de dispositions bien frondeuses, adressant aux journaux des lettres de protestations et ainsi de suite. Pourtant, ils devraient bien comprendre que s'ils veulent conserver leur droit d'adhésion au grand et noble parti, ils doivent plier sous le joug. Toronto fournira le chef, formulera les principes directeurs et, si le prodige de la victoire se réalise, dispensera le butin en harmonie avec le concept de la charité bien ordonnée.

On a souvent fait preuve, et jamais autant qu'en ce moment même, du zèle, de la vigilance et de la résolution avec lesquels on s'emploie à flairer puis à réprimer les idées et les penchants subversifs. Le projectile approuvé dans ces cas est le manifeste. Une déclaration publique signée par quelques personnages influents est une arme formidable; mais il faut admettre à regret que les résultats ne semblent pas le prouver. Au cours des derniers jours, on a jugé nécessaire de publier ce manifeste. Moins de vingt-quatre heures après la publication, dans le *New York Times*, d'une dépêche indiquant que le Canada prenait une part directe aux délibérations du conseil de guerre des alliés, il y eut de l'activité sur le front de Toronto, montrant par là jusqu'à tel point on y est vigilant et bien décidé de combattre tout changement révolutionnaire. Que le Canada envoie ses représentations à Londres comme on le faisait au bon vieux temps des colonies, et si Londres approuve gracieusement, qu'on les transmette au conseil des alliés. Ainsi disait le manifeste; telle était la requête des alertes chiens de garde. Ces bons vieux de la vieille!

Et maintenant tous ces mouvements et toutes ces démarches, tous ces champions de "ce que Toronto dit qu'il faut faire", s'unissent dans un crescendo de requêtes, d'affirmations et de dénonciations servies par l'entremise du comité de guerre totale. Tous leurs noms paraissent au bas du dernier manifeste. On y trouve la signature des chefs du mouvement de gouvernement national, les chefs de la Leadership League, les gendarmes volontaires qui se sont ralliés pour sauver la civilisation canadienne, la brigade des démolisseurs qui sont allés à l'assaut de la convention conservatrice à Ottawa, les alarmistes qui ont lancé le mot d'ordre contre l'idée que le Canada doit agir comme nation. Voyez-les partageant la même chambre, pêle mêle dans le même lit, comme dirait l'éminent M. Burke. Et avec eux, des individus choisis de points extérieurs et qui ont embrassé la grande croisade.

Le but de la grande croisade est de penser pour les membres élus du Parlement, d'éclairer

leur conscience et de leur tracer leur ligne de conduite quand le Parlement se réunit. Il suffit de voir les deux cents noms annexés au manifeste et de lire le texte de ce document pour se rendre compte que la Leadership League a réussi à laisser un descendant.

Il est pénible de constater qu'on a commis deux erreurs en faisant appel à des gens qui n'étaient pas du groupe. Il se trouva que deux des membres choisis avec tant de soin étaient des dissidents. L'un d'eux manifesta une tendance à croire que peut-être les députés valaient bien, au point de vue de l'intelligence et du patriotisme, leurs prétendus instructeurs, et qu'ils étaient capables de prendre eux-mêmes une décision. Mais comme celui qui avait fait ces remarques ne s'était que distingué au service de son pays, tant au Parlement ontarien qu'à celui du Dominion, de même qu'à titre de procureur général de l'Ontario, il n'était pas évidemment de la même race que les amateurs distingués qui avaient la conduite de toute l'affaire. En outre, il vient de Kingston, où on commet encore la faute d'avoir des idées personnelles.

L'autre voix discordante, celle d'une femme qui avait siégé à Ottawa dans cinq parlements, dénota qu'elle ne comprenait rien, elle non plus, à la technique du mouvement. Pensez donc, elle croyait qu'on devait savoir d'où venaient les fonds. Mais ce renseignement, on ne le communique qu'à huis clos! Il ne fait pas de doute que cette femme doive retourner dans la région sauvage du comté de Grey, car elle n'est pas encore assez familière avec les exigences de Toronto.

Il est très regrettable que des voix discordantes se fassent entendre, non seulement au sein de l'assemblée elle-même, mais à l'extérieur, et qu'on élève des cris de doute, de dérision et de désaveu. Voici, par exemple, un journal qui a l'audace de nier que le mouvement procède d'un sursaut spontané de patriotisme inquiet; une misérable feuille de chou qui ose dire que le grand rassemblement "semble avoir été tout aussi spontané que le fut la mobilisation de M. Meighen pour le mettre à la tête du parti conservateur." Mais ce journal, publié à Kingston subit l'influence néfaste de cette ville.

Cependant, le grand mouvement est en marche; on bat du tambour, les drapeaux flottent au vent et les hommes lancent des cris à fendre l'air. Il a de somptueux quartiers au Royal York, hôtel tout à fait luxueux. On ne croit pas que l'hôtel ait de difficulté à en percevoir le loyer!

Si je n'ajoutais rien en ce moment, je crois que l'on ne saurait rien de plus sur la façon dont se sont groupés certains combinards d'une ville appelée Toronto. Plusieurs citoyens de l'Ontario m'ont appris qu'ils tiennent la province à leur discrétion depuis quelque temps et qu'ils ont mis les dirigeants sur le gril depuis si longtemps qu'ils en sont tout gondolés. Loin de borner là ses ambitions, le groupe jette maintenant les yeux sur tout le Canada. Il exploite la conscription dans le but d'exaspérer la population; il y voit un moyen de parvenir à ses fins, la défaite du Gouvernement pour assurer son emprise sur Ottawa. Franchement, je me demande si ce groupe s'intéresse autant à la conscription qu'à son emprise sur le fédéral. Je ferai observer que je fais allusion à la population de Toronto, (cette ville compte quelques bons citoyens, je crois), et non aux membres de la Chambre des communes. Si l'on éventait toute l'affaire, on constaterait que la conscription n'est qu'un camouflage, et que le but visé est le contrôle.

Si jamais l'unité a été nécessaire au Canada c'est bien maintenant. L'honorable député de Brantford (M. Macdonald) a fortement appuyé sur ce point. Mais comment, je vous le demande, réaliser l'unité quand une ville cherche par tous les moyens à sa disposition à dominer de son emprise le reste du Canada, qu'elle déprécie et torpille sans cesse un effort de guerre que le très honorable Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne, a qualifié de magnifique?

Attaquons donc de plein front le problème que pose la contre-offensive que dirigent ces soi-disant manipulateurs financiers. Pourquoi cette clique cherche-t-elle continuellement à se débarrasser du premier ministre (M. Mackenzie King) et de son gouvernement? Quelle en est la véritable raison? C'est simplement parce qu'elle se rend bien compte qu'elle ne peut intimider, affoler, presser notre premier ministre actuel ni s'immiscer dans ses affaires. C'est ce qui l'enrage. C'est ce qui la fait bouillir de colère. Le premier ministre n'est pas une poule mouillée. Pour une fois, cette clique ne peut arriver à ses fins malgré tout l'argent qu'elle possède ou dont elle peut disposer. Voilà la vraie raison.

Entre autres qualités, notre premier ministre est toujours calme, circonspect et prudent. D'aucuns peuvent le trouver quelque peu lent en certaines circonstances, mais c'est peut-être aussi bien. Je suis fier qu'il possède toutes ces qualités surtout en une période de guerre ou de crise quelconque.

Maintenant, passons au plébiscite. On m'a toujours dit qu'une promesse non remplie est une dette en souffrance. A plusieurs reprises, le premier ministre a affirmé qu'il n'adopterait la conscription qu'après un appel au peuple. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai moi-même, en maintes occasions, fait la même promesse. Maintenant, le

premier ministre et son gouvernement veulent tenir leur engagement et en appellent directement au peuple. N'est-ce pas là faire preuve d'esprit démocratique? Qu'y trouve-t-on à redire? Nous, et beaucoup d'autres d'ailleurs, accusons sans cesse Hitler de manquer à ses engagements, d'enfreindre les clauses des traités et des pactes conclus. Cependant, on condamne le Gouvernement lorsqu'il s'efforce de remplir ses promesses.

N'oublions jamais que les électeurs constituent le tribunal le plus élevé au pays, qu'ils sont nos maîtres et nous leurs serviteurs. Si cet état de choses change jamais, l'essence même de la démocratie sera détruite. Je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que la tenue d'un plébiscite est la seule ligne de conduite honorable que le Gouvernement puisse suivre à l'heure actuelle et je le félicite de le faire.

J'exposerai maintenant, monsieur l'Orateur, ce qui se produirait à mon sens au Canada, si ces requins de Toronto avaient jamais la haute main ici. A peu près l'une des premières choses qu'ils feraient, ce serait d'abroger l'impôt sur les surplus de bénéfices. Le plafond des prix sauterait et il n'y aurait aucune limite aux bénéfices réalisables dans la fabrication du matériel de guerre. Sur ce point, c'est peut-être ce que cette bande entend par effort de guerre total: retirer de cette guerre tout ce qu'il est possible d'en retirer. D'après le hansard du Sénat, en traitant cette même question dans l'autre Chambre, le 6 décembre 1940, le très honorable Arthur Meighen, que ce groupe a imposé comme chef, a fait les remarques suivantes:

> Je désapprouve entièrement ceux qui préconisent le prélèvement total des bénéfices. Les gens ne travailleront pas pour rien. La nature humaine reste la même en temps de guerre qu'en temps de paix et, loin d'aider à l'effort de guerre, vous lui nuisez en enlevant aux gens tout mobile d'action et tout motif de veiller soigneusement à leurs affaires. Conservez le mobile d'action, bonifiez encore la récompense et vous verrez s'accroître l'effort et le résultat. C'est indispensable. Cette mesure ne remplit pas ces conditions. Sans exagération aucune, je puis dire que c'est par douzaines que des hommes d'affaires m'ont affirmé qu'ils ne s'en faisaient pas: le mobile fait défaut. Ils disent: "Autant vaut prendre les choses plus tranquillement maintenant, puisque nous ne nous évertuerions guère dorénavant que pour alimenter le fisc."

Nous connaissons tous la chanson intitulée, "Roll out the barrel". C'est un air que vous avez entendu souvent, monsieur l'Orateur. Si ces messieurs arrivaient au pouvoir on le jouerait encore, mais cette fois il s'agirait du baril de porc salé, autrement dit, de l'assiette au beurre, et non du baril de bière, et je serais fort surpris si, sous un régime dominé par Toronto, notre armée n'aurait pas tôt fait de ressembler à l'armée mexicaine d'il y a quelques années, alors qu'il n'y avait pas de simples soldats, et que tous les hommes étaient des généraux ou des officiers. Ce ne sont là que quelques-unes des choses auxquelles nous pourrions nous attendre si la bande de Toronto prenait la haute main, mais je ne crains rien à ce sujet, car j'espère que la population verra à ce qu'il n'en soit jamais ainsi.

Pendant que j'ai la parole, je tiens à faire l'éloge de ma région qui a été bien représentée dans la grande bataille livrée pour la défense de Hong-Kong contre des forces écrasantes. La résistance de nos soldats dans cette bataille passera dans l'histoire comme l'égale de toute résistance faite par des troupes vaillantes et courageuses au cours de toute autre guerre passée ou présente.

Voilà pour ce qui est de la conscription et du plébiscite.

Vu que le discours du trône fait mention de la question des vivres, je profite de l'occasion pour faire quelques commentaires à l'égard du blé. Je ne suis pas opposé à la politique du blé que le Gouvernement a mise en œuvre l'an dernier, car je crois savoir qu'elle n'est que provisoire et comporte une mesure législative à mettre à l'essai pendant un an seulement. Mais je me dois de dire, maintenant que nous nous efforçons tous de sauvegarder l'unité, que nous devons avant tout maintenir un équilibre économique convenable dans toute l'étendue du pays; mais j'ai le regret de constater que cet équilibre n'existe pas actuellement. Du fait surtout des contrats de guerre et des subventions pour l'agrandissement d'usines et ainsi de suite, choses que je crois nécessaires, l'Est canadien, l'Ontario et le Québec, en particulier, ont eu la meilleure part au point de vue financier et bénéficient, cela va de soi, d'une ère de prospérité générale dans les affaires. La chose est facilement démontrée par un compte rendu du *Globe and Mail* de Toronto,—Toronto encore,—du 27 janvier 1942, où je relève ce titre: "Un excédent de $600,000 pour Toronto." Or, monsieur l'Orateur, qu'en est-il des provinces de l'Ouest, de ces régions si importantes de culture du blé? Pour elles, c'est presque tout le contraire. Les cultivateurs se débattent et peinent pour se tenir à flot et éviter de recourir à l'assistance. C'est de cela que je veux parler quand je dis qu'un équilibre économique convenable n'existe pas dans toute l'étendue du pays.

Si cela pouvait se peser sur une balance, nous constaterions que l'Est se trouve favorisé outre mesure. Or il incombe au Gouvernement d'intervenir immédiatement quand une situation de ce genre se présente. Je veux maintenant établir comment, en fixant une

échelle de prix pour la main-d'œuvre employée à l'exécution des commandes de guerre, en imposant un salaire minimum de 45c. l'heure plus une indemnité de vie chère qui est d'ailleurs assez faible, ainsi que par d'autres mesures de ce genre, nous avons automatiquement rendu plus pénible le sort du cultivateur.

Voici quelle est pour moi la situation du cultivateur. Tout d'abord, nous lui garantissons 70c. le boisseau pour son blé n° 1 du nord livré à Fort-William. Ce prix est insuffisant, surtout en temps de guerre. On voudra bien remarquer qu'aux Etats-Unis, à Chicago, le prix du blé de mai est de $1.30¾. Nous disons au cultivateur qu'il ne doit vendre son blé qu'au point de livraison indiqué dans son permis. Nous avons fait plus, monsieur l'Orateur. Je le répète, nous avons porté à 45c. l'heure le prix de la main-d'œuvre que le cultivateur est obligé d'employer surtout durant l'importante saison de la moisson. Aucun cultivateur ne peut payer 45c. l'heure aux hommes qu'il emploie quand il ne touche pour son blé que 70c., plus des primes mais moins les frais de transport et la déduction. Le pauvre cultivateur se trouve donc atteint par le haut et par le bas. Nous le pillons. Qu'il me soit permis de citer un exemple.

J'ai eu connaissance que, l'an dernier, au début des travaux de la moisson, on a demandé 1,600 hommes, leur offrant $3 ou peut-être $3.50 par jour, plus la pension et le reste. Or plusieurs centaines d'hommes se trouvaient dans les environs et aucun ne se présenta. Je parlai à plusieurs d'entre eux et ils me répondirent qu'ils désiraient obtenir du travail dans les usines de munitions à 45c. l'heure. A l'époque de la moisson, l'automne dernier, j'ai parcouru une partie de ma circonscription et j'ai vu sur une ferme une pauvre femme de 65 ans qui travaillait au sommet d'une meule de grain alors qu'elle eût dû être chez elle à écouter la radio ou à accomplir quelque autre tâche facile. Sur une autre ferme de la section voisine, j'ai vu une fillette de douze ans qui conduisait un tracteur remorquant une lieuse dont son père surveillait la marche. Ce cultivateur m'a déclaré n'avoir pu obtenir d'aide bien qu'il eût offert un salaire de $4 par jour. La fillette aurait plutôt dû être occupée à s'amuser. Je suis certain qu'elle devait être bien fatiguée à la fin de la journée.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le Gouvernement me permettront de leur conseiller d'accorder aux cultivateurs $1 par boisseau pour le blé n° 1 du Nord, non pas à Fort-William mais à l'endroit de la livraison. Puisque les cultivateurs du Canada acquittent les mêmes taxes que les autres classes de la population et versent au trésor du pays une contribution égale à la leur, pourquoi ne toucheraient-ils pas leur juste part des deniers publics? Les cultivateurs ne devraient pas avoir à souffrir de l'inégalité des tarifs de transport, simplement parce que leurs fermes se trouvent un peu plus loin de Fort-William que celles d'autres cultivateurs. Je propose aussi au Gouvernement d'étudier l'opportunité de payer ce prix de $1 par boisseau, uniquement sur les 1,000 ou 2,000 premiers boisseaux, pour abaisser ensuite graduellement le prix. Un tel plan serait assurément à l'avantage des milliers de petits producteurs de blé de l'ouest canadien.

Je sais que le ministre de l'Agriculture a eu fort à faire l'an dernier à cause de l'existence d'une forte réserve de blé au moment de la nouvelle récolte, mais je n'en crois pas moins que nous devrions simplifier notre politique nationale du blé et la rendre plus compréhensible aux cultivateurs et aux autres citoyens en mettant fin au plan de réduction des emblavures, aux primes, et le reste, et en faisant savoir au cultivateur ce qu'il touchera en espèces à l'élévateur, tout en le laissant libre d'emmagasiner son blé sur sa ferme s'il le désire et en lui payant les frais d'entreposage. L'organisme établi pour l'application du plan de réduction des emblavures pourrait fort bien se charger de l'inspection et des autres travaux requis.

Pour terminer, je demande au ministre et au Gouvernement, et surtout au premier ministre (M. Mackenzie King) qui représente une circonscription agricole de la Saskatchewan, province qui produit plus de blé que toute autre au Canada, d'accorder aux pauvres cultivateurs de l'ouest Canadien l'aide dont ils ont besoin pour accomplir leur part fort importante de notre effort de guerre et de mieux équilibrer l'économie du pays en général, de façon à assurer une harmonie plus complète et une plus grande unité dans tout le Canada.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur et honorables députés, quand quelque chose nous tracasse l'esprit, vaut mieux le dire.

Je désire tout d'abord féliciter pour leurs discours non seulement l'honorable député de Hull (M. Fournier), qui a proposé l'adresse, et l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), qui l'a appuyée, mais aussi le chef de l'opposition (M. Hanson), que je regrette de ne pas voir à son siège. Je félicite aussi les chefs des autres groupes; ils ont prononcé des discours si pratiques qu'on dirait presque que ce sont des libéraux progressistes.

Pour revenir à la question principale, je dirai un mot du plébiscite. Pas plus durant la dernière guerre que durant celle-ci, ai-je cru qu'il m'appartient de conseiller à un jeune

homme de s'enrôler, et dans la mesure où je le pouvais, je n'ai jamais permis à ma tendre moitié de le faire non plus. Premièrement, c'est Dieu qui a créé ce jeune homme et c'est à Dieu qu'il est responsable de sa vie. Comme le dit l'Ancien Testament, "la poussière retournera à la terre d'où elle est venue et l'esprit à Dieu qui l'a donné", et non au Gouvernement. Deuxièmement, on aura beau mettre un uniforme à un lâche, on n'en fera pas un soldat malgré lui, pas plus qu'un débauché qui revêt l'habit ne devient un saint ou qu'on peut changer la couleur de l'eau, en peinturant la pompe. J'ajoute, et c'est une autre raison, que j'ai eu plus d'une fois la triste mission d'apprendre à quelqu'un la mauvaise nouvelle d'un être cher perdu ou parti pour l'au-delà. Juste avant de venir à Ottawa, j'ai dû apprendre à une jeune épouse, aux parents et à la famille d'un des meilleurs jeunes gens demeurant à la tête des Grands Lacs, où ils sont aussi bons que n'importe où ailleurs au Canada, j'ai dû apprendre, dis-je, aux parents de ce jeune homme chrétien, athlète de première force, la nouvelle qu'il manquait à l'appel; ayant vu l'effet produit sur les parents et l'épouse, je me suis dit que je ne prendrais pas la responsabilité de conseiller à qui que ce soit de s'enrôler. Mais, je suis bien content que mon fils se soit enrôlé avant de me faire part de sa décision; et si, au cours de ses envolées, il revient à bon port ou si son esprit s'envole pour l'au-delà, cela m'inquiète moins que de pouvoir me dire que c'est un brave. Mais je me dois d'encourager tout jeune homme qui se rend outremer et se fait soldat pour combattre l'ennemi exécrable; le gouvernement doit leur venir en aide le plus possible. Comme je viens de le dire, si un jeune homme n'a pas à cœur d'être soldat, s'il n'en a pas la vocation, vous n'en sauriez faire un bon soldat. Je conviens qu'il y a certaines choses qui s'imposent. Nous devons montrer que le besoin est là, et chacun à sa manière, agir avec enthousiasme.

Je tiens à féliciter le Gouvernement du choix qu'il a fait dans la personne de M. Mitchell, le nouveau ministre du Travail. J'ai collaboré avec l'honorable Humphrey Mitchell et avec feu l'honorable Norman Rogers à l'exécution du plan de formation de la jeunesse, l'une des mesures les plus fructueuses qu'un gouvernement canadien ait jamais adoptées. Les jeunes gens de Fort-William qui ont acquis cette formation et qui se livrent aujourd'hui aux tâches de guerre, ou qui sont outre-mer,—sur terre, dans l'air ou sur mer,—ne se comptent pas par centaines mais bien par milliers. M. Mitchell a lui-même été travailleur. Quiconque est ministre du Travail devrait savoir la sensation qu'éprouve l'ouvrier après une dure journée de labeur. Comment pourrait-il faire adopter de bonnes lois en faveur des travailleurs, s'il n'est pas au courant de leurs difficultés?

Je conviens que je suis prévenu en faveur des ouvriers. Nous pouvons, quoi qu'il arrive, leur faire confiance. Nul, au Canada, n'est de fibre plus résistante. Et s'ils sont disposés à donner le meilleur d'eux-mêmes, nous devrions en tant que législateurs voir à ce qu'ils soient aussi bien dirigés que possible. Dans l'intérêt d'un effort de guerre intégral, les salaires devraient sûrement être proportionnés aux résultats. Je ne suis pas sans savoir les difficultés auxquelles se butent ceux qui ont pour mission de conduire des hommes. Je me rends compte que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et ses collègues ont une tâche très ardue à accomplir. J'aimerais qu'ils fassent quelque chose pour attirer les recrues dans l'infanterie, vu que bon nombre de jeunes gens trouvent la marine et l'aviation plus alléchantes. En portant par exemple, la solde du fantassin de $1.30 à $1.50, on favoriserait probablement l'enrôlement dans cette arme.

Lorsque je considère les tâches que le Canada a assumées dans cette guerre, je ne suis pas très certain que nous ayons assez d'hommes pour tous nos divers besoins. Récemment, un cultivateur qui a affecté $10,000 à l'achat d'un superbe troupeau m'annonçait qu'il l'expédiait à l'abattoir parce qu'il ne pouvait pas obtenir de main-d'œuvre. Il n'y a peut-être pas assez d'hommes au pays pour subvenir à toutes les nécessités de la guerre mais, à mon sens, le Gouvernement a le devoir, et devrait avoir la liberté, de déterminer si un homme peut mieux servir le pays en travaillant sur la terre, ou à l'atelier, ou ailleurs.

L'opinion publique change rapidement. Lorsque, l'autre jour, j'appris que des troupes américaines avaient débarqué en Irlande, je me dis: "Quels fameux moments ils vont passer là-bas! Une fois qu'ils auront entrevu la cruauté et la dévastation que l'on a exercées à Belfast, cette ville dont il n'y a pas de plus belle dans l'Empire britannique, ils auront un échantillon de ce qu'il leur faut pour leur dessiller les yeux". Et, connaissant un peu l'Irlande et ses traits distinctifs, je crois que ces troupes auront peut-être l'occasion d'apprendre à se défendre, à combattre et à vaincre l'ennemi.

Comme je l'ai dit, l'opinion publique a vite changé. Dans une lettre que m'écrit mon frère, membre du clergé, vrai soldat et vrai homme, qui est actuellement sur le littoral de l'Etat de Washington, il me dit qu'il n'y a pas très longtemps, l'opinion publique y était hostile à M. Churchill, à la Grande-Bretagne,

au Canada et à M. Roosevelt, mais, que, depuis l'attaque sur Pearl Harbour, le public fait tout ce qu'il peut pour montrer qu'il est opposé à Hitler et à tout ce qui peut l'appuyer.

Ce revirement d'opinion me rappelle ma propre attitude à l'égard de la Russie. J'ai commis l'indiscrétion de lire tout ce que j'ai pu me procurer sur le compte de la Russie. Il y avait du vrai et il y avait du faux. Pourtant, mes dispositions envers ce pays, comme son peuple et envers le communisme, ont changé. Aujourd'hui, ce n'est plus un opprobre que de se faire appeler un "rouge". Il y a quelque temps, j'ai rendu visite à Tim Buck. Je l'ai fait parce qu'il avait été victime d'un grave accident. Je lui ai rendu visite en ma qualité de pasteur, car si je ne l'avais pas fait, j'aurais agi comme le prêtre et le lévite qui, ayant jeté un regard, passèrent outre par crainte du qu'en-dira-t-on. Je sais ce que j'ai dû affronter durant l'élection générale à cause de ce geste. On m'a qualifié de communiste. Mais mes commettants me connaissaient très bien, beaucoup mieux que mes censeurs, et ont voté en conséquence. Je recommanderais au Gouvernement d'étudier de nouveau le cas de tous ceux qui ont été internés à cause de leur opposition à notre effort de guerre. Je crois qu'on devrait leur fournir l'occasion de participer à notre effort de guerre, car si je comprends bien les désirs du Gouvernement, il ne tient pas à garder des hommes en prison mais plutôt à leur donner l'occasion de servir.

Le Canada accomplit une œuvre magnifique. L'ancien chef de l'opposition est au nombre de ceux qui participent à notre effort de guerre. Quand je songe aux anciens membres du parti de la fédération du commonwealth coopératif et du parti conservateur qui contribuent à notre effort de guerre,—et cela comprend l'honorable M. Manion qui fut choisi comme chef de son parti à une convention plénière,—je ne puis m'empêcher de croire que les hommes les plus éminents du pays participent à l'effort de guerre. Par conséquent, nous avons en réalité un meilleur gouvernement national que tout autre que nous pourrions espérer avoir autrement.

Quand un homme offre ses services, il est sage de le laisser servir là où l'appellent ses aptitudes. Il n'est pas équitable de le placer dans un service auquel il n'est pas apte. Prenez une recrue qui s'est engagée dans l'aviation. Cet homme a passé des années à se préparer pour ce service; il veut aller en avion. Il sera froissé, si vous ne lui fournissez pas l'occasion de le faire. Un autre veut prendre du service, disons dans la marine, et lui aussi est une recrue. On devrait le laisser s'enrôler dans ce service, parce qu'il sera bon marin et ne fera pas un très bon soldat, et n'excellera autant dans l'armée que dans la marine. Je pense aussi aux premiers ministres provinciaux disposés à tout faire, à leur propre manière,—que nous jugions qu'ils aient raison ou non,—pour appuyer le gouvernement fédéral, et j'exprimerai un avis à cet égard. Les gouvernements provinciaux peuvent faire certaines choses pour faciliter notre effort de guerre.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre, monsieur l'Orateur, que j'ai fait une tournée dans les tavernes d'Ottawa. Je n'ai pas été surpris de n'y rencontrer aucun membre de la Chambre, homme ou femme, mais j'ai constaté qu'il y a foule dans ces établissements, et le premier ministre de cette province serait bien avisé de régler ses propres affaires et de ne pas laisser ce soin à l'Etat, car ce trafic rend les gens plus grossiers, sape la santé des soldats et obscurcit les cerveaux.

Autre sujet. Les provinces devraient faire quelque chose pour les pensionnés du vieil âge. La somme de $20 par mois est bien peu de chose à l'heure actuelle. Les pensionnés devraient toucher une indemnité de vie chère; il en est de même des femmes et des veuves de soldats. Les gouvernements provinciaux pourraient fort bien se remuer et prendre toute l'initiative à cet égard.

Je constate que presque tous les pays en guerre ont une semaine de sept jours de travail et une journée de 24 heures pour la production de matériel de guerre. Or, j'ai appris dès ma jeunesse que le corps humain a besoin d'un jour de repos sur sept et que si un homme ne le prend pas, il se verra dans l'obligation de prendre tous ses dimanches d'un bloc. Je pourrais citer nos propres usines de construction de wagons à Fort-William. Des filles au corps sain et à l'esprit vigoureux y sont allées travailler et j'ai eu connaissance que plusieurs ont dû quitter leur travail pour un mois ou deux à cause de leur mauvais état de santé. Si vous n'observez pas le jour du Seigneur vous en pâtirez. Je rappelle aux honorables députés le vieux proverbe tiré de la Bible et qui veut que si vous portez atteinte à la loi morale, la loi morale se vengera sur vous. Nous devons nous rappeler de sanctifier le dimanche. Un homme qui peine pendant six jours a besoin du septième pour que l'élément spirituel lui vienne en aide dans son travail. Les plus grands dirigeants de toutes les époques ont reconnu le besoin d'un jour de repos sur sept et je suis sûr que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) est de mon avis sur ce point. Quand un homme a travaillé six jours, il a besoin du septième pour se reposer. Il va de soi que ce qu'il fait le dimanche change les choses du tout au tout. S'il se repose pour se refaire l'esprit

et ses forces spirituelles, il n'en sera que plus apte à son travail. S'il ne le fait pas, il en souffrira. Un médecin éminent, sir James Crighton-Brown a dit:

Dans le traitement des maladies nerveuses, nous, médecins, sommes constamment obligés de prescrire une cure de repos. Cela provient parfois, j'imagine, de ce que le repos du dimanche n'a pas été observé.

En 1928, le grand chef d'orchestre sir Landon Ronald dut renoncer aux concerts du dimanche, n'étant plus capable de demeurer actif sept jours par semaine.

Gladstone attribuait sa longévité au fait qu'il avait toujours rigoureusement observé le repos dominical, et le président Coolidge disait à quelqu'un qui lui demandait s'il pouvait observer le jour du Seigneur en restant dans son jardin ou en allant se promener dans les champs: "Vous le pourriez, mais vous ne le faites pas".

Pour ma part, je crois que c'est à l'église qu'un homme doit passer une partie du dimanche, car il peut entendre là des paroles propres à le rapprocher de son Créateur et à lui donner l'énergie nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs quotidiens.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, il suffit de passer quelque temps en cette enceinte pour remarquer le sentiment, l'atmosphère qui y règne. Sur cette session-ci, on en conviendra, il plane une intensité, une gravité, une profondeur de sentiment qui, je l'espère et le crois, dépasse, dans le cœur des membres de la Chambre, tout esprit de parti. Si, comme je l'espère, le Gouvernement veut bien laisser libre jeu à ce sentiment, la Chambre prendra, j'en ai la conviction, des décisions propres à tracer la voie à suivre par le peuple canadien en cette période sombre mais provocatrice de notre vie nationale. Aussi, persuadé de l'existence de cet état d'esprit chez mes collègues, je commencerai par leur signaler, de même qu'à tout le pays, que le Canada, notre patrie, est dans un état de péril mortel. Je le répète: le Canada est dans un état de péril mortel. Je veux donc essayer de convaincre les honorables députés et la population canadienne tout entière de la possibilité et de la nécessité de certaines mesures.

Je prends la parole à titre de représentant d'une circonscription située sur la côte du Pacifique. Le Canada est un pays à deux océans. Je me sens toujours intrigué en lisant ces vers gravés au-dessus de l'entrée principale de l'édifice où nous siégeons:

The wholesome sea is at her gates,
Her gates both east and west.

Sur le côté oriental, il y a les vieilles provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de Québec, constituant le Canada sur l'Atlantique. Sur la côte occidentale, par contre, constituant le Canada sur le Pacifique, il n'y a que ma province natale, la Colombie-Britannique.

Depuis que la Chambre s'est ajournée en novembre dernier, le conflit s'est étendu au Pacifique. La guerre fait rage autour de ce vaste océan. La guerre, c'est l'art terrible de tuer et de se faire tuer. Ceux d'entre nous qui avons servi dans le dernier conflit ne le savent que trop. Mais cette guerre est bien plus terrible que la dernière, à cause du perfectionnement de l'avion de bombardement qui est capable de détruire des milliers et des milliers de civils, d'hommes, de femmes et d'enfants, et aussi parce que la guerre dans laquelle nous somme engagés en est une d'extermination. Nulle part ailleurs se livrera-t-elle avec une plus grande brutalité que dans le Pacifique. Nous ne saurions en douter depuis que, le 7 décembre dernier, le Japon s'est jeté sur Pearl-Harbour pendant que ses envoyés étaient en conférence avec ceux de la nation attaquée. Dans cette attaque, le Japon a désemparé la flotte des Etats-Unis. Désemparer la flotte des Etats-Unis! Voilà des paroles inquiétantes pour les Canadiens du littoral du Pacifique, car d'année en année on n'a cessé de nous répéter que la flotte américaine constituait notre défense sur le Pacifique, ce qui, de fait, était la vérité.

Au cours des sept semaines qui se sont écoulées, la flotte britannique du Pacifique a également été désemparée par la perte des deux grands cuirassés, le *Prince of Wales* et le *Repulse*. On a saisi plusieurs îles d'importance stratégique. On a pris Hong-Kong, anéantissant le malheureux détachement canadien mal entraîné et mal équipé qui s'y trouvait. Hong Kong! Que la Chambre et toute la population canadienne gravent ce nom dans leur mémoire, car nous avons un compte à régler avec les Japonais au sujet de Hong-Kong. Et il sera réglé non pas en Amérique du Nord, mais de l'autre côté du Pacifique.

Au cours de ces sept semaines, Manille est tombée, et les Américains livrent une bataille désespérée pour les Philippines; la Malaisie est envahie et les Britanniques défendent Singapour jusqu'au bout; que Singapour tombe ou résiste, elle n'a plus de valeur comme grande base navale. Des bases sont passées à l'ennemi dans les îles de Bornéo et de Célèbes en vue d'une attaque sur Java, cœur des Indes néerlandaises. On s'est emparé de bases dans les îles australiennes, et les Australiens sont d'avis qu'on se prépare à attaquer leur continent. Je ferai remarquer aux honorables

députés que les Canadiens du littoral du Pacifique ont beaucoup d'amitié pour les Australiens. Nous comprenons d'autant mieux leur manière de voir que le Canada peut, un jour, être dans la même situation qu'eux.

En somme, les sept premières semaines de guerre dans le Pacifique ont donné aux Nippons la maîtrise de cet océan. Je ne veux pour garant de cette assertion nul autre que le premier ministre britannique, le très honorable Winston Churchill, qui, d'après le compte rendu du discours qu'il a prononcé le 27 janvier, a déclaré ce qui suit:

> La supériorité navale dans le Pacifique et l'archipel malais passe donc pour un certain temps aux mains des Japonais. Pour combien de temps, je ne me hasarderai pas à le prédire, mais assez longtemps pour que le Japon inflige des pertes lourdes et pénibles aux nations alliées qui ont des possession en extrême-Orient.

Plus loin, parlant des Etats-Unis aussi bien que de la Grande-Bretagne, il déclare:

> Je prévois, et je n'en ai pas fait mystère, que nous allons l'un et l'autre, en 1942, être fort malmenés par les Japonais.

Les Canadiens du Pacifique se trouvent plus près du conflit, et plus directement menacés que nos concitoyens de partout ailleurs. Je ne fais pas fi du péril où se trouvent les Canadiens de l'Atlantique. Eux aussi font face à un danger grave, mais le Pacifique n'offre pas, entre le Canada et l'ennemi, un pare-choc aussi efficace que la forteresse des Iles britanniques. Nous n'avons pour toute protection qu'une marine américaine éclopée. Il y a un ennemi—non pas, comme le Reich allemand, privé d'une flotte—mais un ennemi doté d'une marine de premier ordre. C'est un ennemi qui a une marine marchande très puissante, une excellente aviation et une armée rompue, depuis dix ans, à tous les détours de la guerre. Et il y a un océan. L'océan Pacifique est un vaste océan, et les flottes ont toute la place voulue pour y manœuvrer sans être aperçues.

Les Canadiens sur la côte du Pacifique ont déjà entendu ces soudains avertissements dont on ne peut bien ressentir les effets angoissants que si on les a entendus chez soi. Cet avertissement leur est soudainement arrivé par la radio: "Il y a danger imminent d'une attaque de l'ennemi sur le littoral canadien." Puis le poste émetteur se tait. L'attaque était attendue probablement de porte-avions évoluant au large. Tôt ou tard, cette attaque viendra. Elle n'est pas venue au moment où nous avons reçu l'avertissement mais je suis persuadé qu'elle viendra tôt ou tard et que l'on fera pleuvoir des bombes sur nos villes côtières et sur nos hameaux. Les gens de la Colombie-Britannique ne rechignent pas devant ce péril.

[M. McIvor.]

Ils ne sont pas de ceux qui geignent, pas plus que les autres Canadiens d'ailleurs. Nous ne sommes pas une nation de geignards.

Ils se rendent compte que les Etats-Unis ont des bases en Alaska. Il y a au nord et au nord-ouest de notre pays de grandes bases américaines qui nous fournissent une grande mesure de protection. Mais ces bases sont en même temps une grande menace pour le Japon. Je crois que la base située sur les îles Aléoutiennes constitue la base ennemie la plus rapprochée du Japon. Ces bases en Alaska sont peut-être (et, je le répète: "peut-être") les prochaines que le Japon se propose d'attaquer. Et il se peut qu'une telle attaque inclue comme objectifs notre propre ville de Prince-Rupert, les îles de la Reine Charlotte ou même Port-Alberni. Les Japonais voudront peut-être se procurer ces bases, pour nous harceler ou même envahir notre territoire. Si les Japonais s'emparaient de ces bases, ils pourraient, de là, bombarder de près nos villes côtières; ils seraient en mesure de bombarder nos chantiers maritimes, nos établissements industriels de guerre. Les plus grands chantiers maritimes du Canada sont sur la côte du Pacifique. Notre plus vaste programme de construction de navires marchands s'exécute sur cette côte. Le bombardement des villes côtières des Etats-Unis, où se trouvent des bases navales et des usines d'avions deviendrait possible. Si je ne me trompe, 90 p. 100 des fabriques d'avions des Etats-Unis sont situées sur la côte du Pacifique. Il serait possible de convertir toute la Colombie-Britannique en un champ de bataille, et de bombarder les villes des Prairies comme Edmonton et Calgary.

Pures chimères, me direz-vous. Je désire donner lecture de dépêches du Japon publiées le 9 janvier de cette année, il n'y a que deux ou trois semaines. Je cite le compte rendu d'un article paru dans le *Times and Advertiser* du Japon:

> Le *Times and Advertiser* du Japon, organe du ministère des Affaires étrangères, a déclaré aujourd'hui qu'il est du domaine de la probabilité "que les forces armées de ce pays envahissent le continent américain". . . "L'idée qui veut que les Etats-Unis ne puissent être envahis est un mythe comparable à celui de la ligne Maginot qui ne pouvait être prise, ou que Singapour et Pearl Harbour étaient imprenables. . . La chute des Philippines et de Singapour est annoncée pour une date rapprochée. Puis, le journal ajoute: "C'est à nous de dire quand, où et comment nous attaquerons".

N'oublions pas que la route la plus courte du Japon à San Francisco est celle qui passe par les îles Aléoutiennes et la côte de la Colombie-Britannique; elle est beaucoup plus courte que celle qui passe par les îles Hawaï. Rappelons-nous que Vancouver est plus près de Yokohama que ne l'est Sydney, en Australie.

Les Canadiens de la côte du Pacifique savent également que les forces canadiennes affectées à la défense de cette côte ne sont pas du tout en mesure de repousser une tentative d'invasion. Ils savent qu'une bonne partie de ces forces se composent de troupes de la défense territoriale, mobilisées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Cela signifie que les troupes de combat de Prince-Rupert ne pourraient pas se porter, comme unité, à la défense de cette pointe de l'Alaska dont elles sont tout proches, dans le cas d'une attaque à cet endroit. On ne pourrait pas retirer des troupes de la région de Victoria, pour les envoyer au secours de l'île San-Juan qui est voisine, ou à Port-Angeles de l'autre côté du détroit de Juan-de-Fuca. Cela signifie que les troupes de combat qui défendent la ville de Vancouver ne pourraient pas traverser à Bellingham, si ce dernier endroit était attaqué, car ce sont, pour la plupart, des troupes de la défense territoriale. Nos unités ne pourraient pas traverser et porter secours aux troupes américaines, même s'il existe un conseil de défense canado-américain. Cependant, ne vous en déplaise, les jeunes Américains pourraient être envoyés pour nous défendre, comme ils le seraient sans doute, si nous étions attaqués.

Cette situation est intolérable. Elle est intolérable pour un peuple brave et fier. Elle est intolérable pour une nation qui dans la dernière guerre a envoyé ses soldats sur tous les champs de bataille, où ils se sont montrés aussi vaillants que les soldats de tout autre pays, une nation qui, dans la guerre actuelle, a envoyé outre-mer des jeunes gens de la même trempe.

Les Canadiens de la côte du Pacifique savent que les troupes dont nous disposons ne sont pas toutes suffisamment équipées. Par exemple, nous trouvons ce communiqué à la première page de la *Vancouver Province,* en date du 3 janvier, soit près d'un mois après que le Japon eût déclaré la guerre:

> Nous recevrons des canons dans quelques semaines.

Et le communiqué ajoute:

> Un certain nombre de canons antiaériens ont été affectés à la zone de défense de Vancouver, et, dès leur arrivée au cours des prochaines semaines, ils seront placés à des endroits stratégiques par tout le district. Voilà ce qu'a révélé aujourd'hui un porte-parole de l'armée.

Des fusils pour l'armée de réserve? Il en est qui en manquent totalement. Ceux qui servaient, il y a encore quelques jours du moins, étaient semble-t-il de vieux fusils des Etats-Unis encerclés d'une bande rouge à l'extrémité, ce qui signifiait qu'ils étaient hors d'usage.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député ne devrait pas dire cela. S'il est le moindrement renseigné, il sait que ces fusils sont en parfait état. J'inviterais l'honorable député à puiser ses renseignements à bonne source. S'il venait se renseigner à mon bureau au lieu de faire des déclarations de ce genre dans cette enceinte, ce serait beaucoup plus avantageux pour la défense du Canada, et moins de nature à réconforter l'ennemi.

M. GREEN: J'ai la parole, et je ne veux plus d'interruption.

L'hon. M. RALSTON: Je fais un appel à l'honorable député, et l'avertis que s'il prenait la peine de se renseigner avant de formuler des déclarations de ce genre il aiderait considérablement à la défense du pays, et priverait l'ennemi d'un réconfort qu'il ne manquerait certainement pas, dans le cas contraire, de lui procurer.

M. GREEN: Vieille rengaine, que cette aide à l'ennemi. L'ennemi sait depuis longtemps déjà à quoi s'en tenir. Quant aux fusils en question, on pourrait peut-être en tirer quelques balles, mais il est bien regrettable de demander à ceux qui défendent les côtes du Pacifique de le faire avec de vieux fusils américains qui datent déjà d'un quart de siècle, sans pouvoir les armer de bons fusils modernes.

L'hon. M. RALSTON: Je dirai à l'honorable député qu'il ne connaît pas même l'A B C des approvisionnements de fusils. Je lui conseille de venir à mon bureau chercher des détails avant de faire une déclaration semblable.

M. GREEN: Le ministre va un peu loin, il me semble.

L'hon. M. RALSTON: M'est avis que c'est l'honorable député qui va trop loin.

M. GREEN: Je n'entends pas discuter ce point avec le ministre. C'est la vie de nos familles, de nos parents et de nos gens qui est en jeu. Je ne suis pas venu dans cette enceinte pour y prononcer de vains discours politiques. Je suis inquiet au sujet des populations du littoral du Pacifique. Nos défenseurs ont droit au meilleur matériel militaire qu'on puisse se procurer au pays.

L'hon. M. RALSTON: Très bien. S'il veut bien se renseigner, l'honorable député s'apercevra que la question des disponibilités de matériel est une tout autre chose. Il devrait aussi se renseigner sur l'efficacité de ces fusils dont il parle.

M. GREEN: Il y a, sur la côte, des soldats de l'armée active qui n'ont pas de fusil. Je ne parle pas des effectifs de la réserve, mais

bien des soldats d'autres branches de l'armée active. Chaque soldat stationné sur notre littoral devrait avoir un fusil et savoir s'en servir. Il devrait apprendre le maniement des armes quel que soit le service auquel il est affecté. De plus les pêcheurs japonais de la région ont dû céder leurs navires. Le Gouvernement a agi sagement en cette circonstance, mais nos Canadiens peuvent voir ces pêcheurs nippons, qui peuvent se sentir lésés naturellement, retourner à leurs villages dispersés sur tout le littoral. Ces étrangers sont au nombre de 1,800 et, s'ils le voulaient, ils pourraient guider la marine ennemie dans toutes les baies, vers tous les débarcadères et peut-être même lui indiquer tous les canons canadiens. Dans l'intervalle, le Gouvernement se demande ce qu'il fera plus tard. Ils voient aussi que le Gouvernement a tout fait pour rejeter sur les provinces et les municipalités la responsabilité quant aux précautions à prendre en cas d'attaques aériennes, bien que ce soit vraiment un problème de défense qui relève du fédéral.

En résumé, les Canadiens de la côte du Pacifique sont nerveux, soucieux, inquiets. On leur accorde maintenant un plébiscite dans lequel on leur pose la question suivante:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire?

Que penseront-ils au moment de se prononcer sur la question, s'il arrive qu'il y ait danger d'attaques aériennes à ce moment? Le premier ministre parle d'union nationale, mais le plébiscite ne resserrera pas l'union parmi les gens du littoral du Pacifique. Voilà pour le péril dans lequel se trouve le Canada.

Je vais maintenant préconiser certaines choses réalisables qu'on devrait et qu'il faut accomplir. D'abord, écartons immédiatement de notre esprit la pensée que nous sommes à l'abri de tout cela. Cette pensée a été le malheur des pays démocratiques dans cette guerre. Substituons-y cette idée: cela peut nous arriver; cela peut arriver ici même à Ottawa, à Halifax, à Toronto, à Vancouver ou n'importe où au Canada. Aucune pensée ne nous rendra plus réalistes, aucune pensée ne nous aidera davantage à éviter les revers et à remporter des victoires.

Par exemple, je suis convaincu que le cabinet n'a pas étudié sérieusement la possibilité d'une invasion du pays par les Japonais. S'il l'avait fait, il ne courrait pas le risque du retard et de la confusion que causera le plébiscite. En outre, je suis persuadé que l'état-major de la côte du Pacifique et celui d'Ottawa n'ont pas songé à ce qu'ils feraient en cas d'invasion. Notre nouveau chef d'état-major, à en croire les journaux de Vancouver du 18 décembre, a déclaré moins de deux semaines après la déclaration de guerre du Japon:

[M. Green.]

"Selon moi, les défenses du littoral du Pacifique peuvent parer à toute attaque éventuelle", a déclaré ce matin le lieutenant-général Kenneth Stuart, chef de l'état-major général du Canada, à son arrivée en cette ville après une inspection de trois jours des zones de défense de l'île de Vancouver.

"Je ne doute nullement", d'ajouter le général Stuart, "qu'on m'accusera d'optimisme béat sous ce rapport et pourtant on aurait bien tort. Nous connaissons parfaitement les dangers qui découlent de l'entrée en guerre du Japon et nous opérons une réorganisation de nos forces pour parer à ce danger".

Le chef de l'état-major a appuyé sur la possibilité d'attaque et de retraite soudaines le long du littoral de la Colombie-Britannique. "Je n'affirme pas que nous pourrons empêcher ces attaques, mais je crois que nous pourrons leur faire face".

Il est dit plus loin dans l'article:

A son avis, le danger d'une invasion japonaise ici est fort éloigné.

Cela me remet en mémoire les paroles du maréchal de l'air sir Robert Brooke-Popham qui déclarait à Singapour le 8 décembre, le lendemain de l'attaque japonaise:

Nous avons confiance. Nos défenses sont solides et nos armes sont efficaces. Nous sommes avertis de longue main; nos préparatifs sont faits et nous tiendrons.

Si jamais une telle invasion se produit, nos généraux feront probablement vers les montagnes, avec le reste de nos forces une de ces fameuses retraites stratégiques que l'on connaît, abandonnant la population côtière à son sort et condamnant ainsi des milliers de Canadiens à sacrifier leurs vies pour reprendre ce qui n'aurait jamais dû être perdu. Prenons dès maintenant une résolution; disons à nos chefs militaires et à notre population qu'il ne faut pas céder sans combat un seul pouce du sol canadien.

En deuxième lieu, je demande qu'on donne à nos chefs militaires des armées qui puissent combattre n'importe où. A l'heure qu'il est, nous confions aux chefs militaires des unités canadiennes composées de deux catégories de soldats: ceux que l'on peut envoyer en dehors du Canada et ceux que l'on ne peut pas envoyer en dehors du Canada. Cela nous empêche absolument d'organiser des forces combattantes efficaces. Faisons plus encore et voyons à ce que nous puissions envoyer régulièrement à ces armées des troupes de renfort suffisamment entraînées, non pas des troupes qui ont eu moins de seize semaines d'entraînement. Je crois qu'à l'heure actuelle même les quatrième et sixième divisions n'ont pas leurs cadres complètement remplis. Si je me trompe, le ministre de la Défense nationale peut rétablir les faits.

L'hon. M. RALSTON: Pour ce qui est de la quatrième division, qui est une division blindée, je puis dire à mon honorable ami que son effectif est complet. Je ne me rappelle pas ce qui lui manquait en tant que division d'infanterie, mais je pense qu'il y a une ou deux unités qui n'ont pas été mobilisées. Quant à la sixième division, je crois que son effectif est d'environ 10,000 hommes; c'est presque l'effectif de trois brigades.

M. GREEN: La quatrième division n'a pas un effectif complet, alors.

L'hon. M. RALSTON: Elle est au complet en tant que division blindée. J'ai dit qu'en tant que division d'infanterie, il lui manquait une ou deux unités qui n'ont pas été mobilisées.

M. GREEN: On a annoncé, hier ou avant-hier, qu'elle devait être transformée en une division blindée.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami saisit-il bien ce que je veux dire? Il y avait une ou deux unités qui n'avaient pas été mobilisées. Tels sont les faits. C'est pour cette raison que l'effectif n'était pas complet.

M. GREEN: Ce que je demande, c'est que nous nous assurions des renforts suffisants, ce qui exige la conscription. Pourquoi éluder cette question du recours à la conscription en vue de l'organisation de nos ressources en hommes? J'ai trouvé fort intéressant le résultat d'un "Gallup poll" tenu en Grande-Bretagne, où l'on a demandé aux citoyens ordinaires quels conseils ils avaient à donner aux citoyens ordinaires des Etats-Unis quant à la guerre. La quatrième proposition qu'ils ont faite aux Américains était d'organiser efficacement et sans tarder leur capital humain et de ne pas se contenter de demi-mesures. Pourquoi le Canada hésiterait-il? Le premier ministre Churchill a déclaré en Grande-Bretagne cette semaine:

> Tous semble indiquer que nous essuierons de sérieux revers. Cependant, pourvu que nous demeurions unis et que nous sachions déployer toute notre énergie, il semble aussi plus certain que jamais que nous allons remporter la victoire.

Le Canada devrait déployer plus d'énergie et ne pas s'en remettre entièrement à la Grande-Bretagne. Il me semble que le Gouvernement est de cet avis, car autrement il ne tiendrait pas de plébiscite. Imposons la conscription sans plus tarder, et appliquons-la intégralement à toutes nos ressources, y compris l'industrie et la finance, ainsi que l'a proposé, par exemple, la légion canadienne de la British Empire Service League.

Je demande, en troisième lieu, qu'on agisse sans délai. Il convient de se soucier davantage du facteur temps. Dans son discours de lundi, le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a sermonné sur l'importance de ce facteur. Eh bien, ce qui importe le plus à cet égard dans la guerre actuelle, c'est de ne pas arriver trop tard. Rendons-nous compte que dans cette guerre chaque jour est précieux. Le Japon a frappé il y a près de deux mois et notre gouvernement a été le premier à lui déclarer la guerre. Apparemment, il sera le dernier à lui livrer bataille. Il aurait dû s'occuper tout de suite de mettre la nation sur un pied de guerre totale. Il ne l'a pas fait. Maintenant, bien qu'il reconnaisse l'urgence de la situation, il prend le temps de tenir un plébiscite, qui entraînera un délai minimum de trois mois. C'est là, monsieur l'Orateur, se moquer de l'effort de guerre total. Il faut faire la guerre dès à présent, non pas dans quelques mois.

Ma quatrième proposition vise le front du Pacifique. La côte du Pacifique est un front et il faudrait la considérer comme tel. C'est un front de guerre où il importe d'avoir un commandement unique et suprême. Sauf erreur, ce front a maintenant trois commandants. Les ministres me reprendront s'il y a lieu. Je crois savoir que le commandant de l'armée, le commandant de la marine et le commandant de l'aviation agissent en collaboration, que l'un des trois n'exerce aucune autorité sur les deux autres. Telle était la situation à Pearl-Harbour, sauf que là il n'y avait pas trois commandants, mais deux. Le Canada, toutefois, près de deux mois après Pearl-Harbour, a un triple commandement combatif dirigé non pas par un de nos plus vieux généraux, mais par un de nos commandants les plus agressifs ayant acquis de l'expérience durant la présente guerre, assisté d'un état-major combatif, calqué sur ceux de Grande-Bretagne. Nous nous battrons peut-être sur le littoral du Pacifique avant nos troupes qui sont en Grande-Bretagne.

Organisons donc nos forces pour l'attaque et non pas simplement pour la défensive; ayons donc sur la côte du Pacifique des troupes qui deviendront au besoin un corps expéditionnaire. Par exemple, pourquoi le Canada n'aurait-il pas des troupes aériennes, formées et prêtes à servir sur cette côte? Elles pourraient rendre de très grands services en recapturant n'importe quel point du littoral qu'on pourrait attaquer et prendre. Il n'y a pas d'autres troupes qui soient plus utiles, mais nous n'en avons pas au Canada, que je sache, à l'heure actuelle. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement considère évidemment le littoral du Pacifique comme un théâtre de guerre secondaire. Le premier ministre disait l'autre jour que nous lèverions peut-être,—car il n'y a rien de certain,—une nouvelle

division pour la défense du Canada une fois que la quatrième division serait rendue en Grande-Bretagne. Hier encore, lorsque je lui demandais si le Canada serait représenté au nouveau conseil de défense du Pacifique, il répondait qu'il n'en savait rien du tout, que ce conseil ne concernait que l'extrême sud du Pacifique et qu'apparemment il ne s'y intéressait guère.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami a prononcé une parole qui m'impose une mise au point. Il a dit que le Canada regardait la côte du Pacifique comme un théâtre de guerre secondaire. J'affirme que le Canada, dans ses plans de défenses envisage le cas du littoral du Pacifique avec le plus grand sérieux, avec tout le sérieux qu'il mérite. Quelques jours après la déclaration de la guerre au Japon, le chef de l'état-major se rendait sur le Pacifique pour y faire l'inspection des postes de défense tout le long de la côte. Mon honorable ami a lu sa déclaration, mais le fait qu'il ne s'accorde pas avec lui sur la situation technique et stratégique ne signifie pas que le littoral du Pacifique ne tient dans nos préoccupations qu'un rang secondaire. Mon honorable ami le sait, pour peu qu'il soit au courant, les dispositions prises dans cette région témoignent que nous portons un intérêt indéniable à la côte du Pacifique. J'irai même jusqu'à dire que cette zone est pourvue de certains moyens de défense que ne possède aucune autre partie du Canada.

M. GREEN: Les honorables députés ministériels n'ont pas tellement sujet d'applaudir, car c'est là que ces moyens de défense doivent se trouver. La zone canadienne du Pacifique est celle qui est le plus exposée aux attaques.

Le Gouvernement devrait en outre faire preuve d'initiative en organisant la population sous le rapport de la défense passive, par exemple, en formant des gardes territoriaux et en prenant des dispositions pour assurer les biens des citoyens contre les dégâts causés par les bombardements. On parle de tout cela depuis des mois, depuis l'agression japonaise, mais on n'a encore, que je sache, fait connaître aucun plan à cette fin. Aucun membre du cabinet, y compris celui qui représente la Colombie-Britannique, n'a visité le littoral depuis la déclaration de guerre le 7 décembre dernier. Un membre du cabinet devrait séjourner en permanence là-bas pendant la crise actuelle.

L'hon. M. MACKENZIE: J'en suis tout à fait.

M. GREEN: Je ne veux pas dire que nous voulons à tout prix que ce soit notre propre ministre.

L'hon. M. MACKENZIE: Grâce au ciel, c'est une décision que vous n'aurez jamais à prendre.

M. GREEN: Il existe un autre danger grave sur la côte du Pacifique. Les Canadiens de cette région ont le droit d'être entièrement protégés contre la perfidie, contre les coups de poignard dans le dos, et ils y tiennent. Le reste du Canada s'est refusé, sous les différents régimes fédéraux qui se sont succédé, à écouter les représentants de la Colombie-Britannique qui demandaient de mettre un terme à l'immigration japonaise. Mais maintenant, les prédictions que les députés de la Colombie-Britannique ont faites aux autres députés de la Chambre depuis trente-cinq ans, se sont réalisées et les autres parties du pays doivent maintenant faire leur part. Il faut qu'elles viennent à notre secours. Je fais appel aux députés ministériels et leur demande de voir à ce que le cabinet vienne effectivement à notre secours en cette matière. Nous avons dans notre province au moins 24,000 habitants originaires du Japon. Tous habitent la région côtière. Ce sont des pêcheurs, ou des hommes qui travaillent dans l'industrie forestière, ou des cultivateurs exploitant leurs domaines sur les deux versants de la vallée du grand fleuve Fraser, ce qui veut dire qu'ils ont jambe deçà, jambe delà sur nos deux grandes voies transcontinentales. Les Nippons ont fait preuve de traîtrise ailleurs en cette guerre et nous n'avons aucune raison d'espérer qu'ils ne le feront pas en Colombie-Britannique. Si nous étions à leur place, si nous étions des Canadiens au Japon, nous pourrions éprouver à peu près les mêmes sentiments. Nous ne serions que trop disposés à prêter main-forte aux troupes britanniques si ces troupes tentaient d'atterrir au Japon. L'unique moyen de nous garantir pleinement contre ce danger c'est d'expulser les Japonais de la province. Je crois que les commandants des troupes postées sur la côte et que le comité spécial créé par le Gouvernement pour enquêter sur le problème japonais a recommandé qu'il faut éloigner des zones côtières au moins tous les Japonais du sexe masculin. Les honorables ministres me diront si je me trompe. Le Gouvernement a fait savoir, le 14 janvier, qu'il désignerait certaines régions comme régions protégées et qu'il en expulserait les nationaux japonais, sans dire si on allait en expulser les Japonais nés dans notre province ou ceux qui s'y sont fait naturaliser. Et pas un homme ne peut obtenir un permis de pêche sans s'être fait naturaliser. Mais on ne l'a pas encore fait et la Colombie-Britannique se demande, non sans quelque impatience, s'il s'agissait simplement d'un subterfuge pour

mettre la question au rancart, et veut savoir au juste ce que le Gouvernement compte faire et quand il compte le faire.

L'hon. J. L. RALSTON: Je puis dire à mon honorable ami que la zone de défense a été délimitée, sujette à l'approbation des ministres de la Défense nationale et de la Justice. J'ai la certitude que la recommandation présentée au conseil a déjà été signée et que la zone de défense sera annoncée incessamment.

M. GREEN: Le ministre nous dirait-il de quelle zone il s'agit?

L'hon. J. L. RALSTON: La ligne de démarcation s'étend sur des milles de longueur. Il faudrait l'indiquer sur une carte géographique.

M. GREEN: Mais on devrait annoncer sans plus tarder ce qu'on entend faire au sujet de la question japonaise. Nous demandons qu'on nous accorde une protection efficace.

En terminant, je dirai que j'ai exposé la situation comme je la vois et comme la voient, je crois, la majorité des Canadiens de la côte du Pacifique. Je parle très sérieusement car je suis convaincu que le pays est menacé d'un terrible danger, et aussi parce que je crois, en ce moment plus que jamais, que les membres de ce Parlement ont entre leurs mains l'avenir du peuple canadien. En ces jours sombres et provocateurs, les Canadiens ont les yeux fixés sur nous, membres du Parlement. Soyons à la hauteur de la situation et montrons-leur la voie de façon hardie et avisée, comme ils sont en droit de s'y attendre.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, et honorables membres de cette Chambre, vous êtes extrêmement fortunés ce soir d'avoir le privilège d'entendre non pas un, mais deux députés de la Colombie-Britannique. Je sais que quelques-uns d'entre vous, représentants d'autres parties du Canada, ont attendu longtemps ce privilège. Je l'ai attendu moi-même, et j'ignorais que j'aurais la bonne fortune de suivre l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), un de mes bons amis, bien que nous ne soyons pas d'accord en politique.

Je discuterai durant quelques minutes notre effort de guerre, surtout en ce qu'il touche la question de la conscription, la question japonaise,—dont on a parlé un peu il y a quelques minutes,—et l'agriculture.

Dans le passé, nous avons tous entendu parler des fameux "Quatre Cents". Venant de la campagne, je n'ai jamais eu le privilège de vivre au milieu d'eux, mais j'ai lu quelque chose à leur sujet dans le *Toronto Globe and Mail* et d'autres journaux du même calibre; et, dernièrement surtout, les fameux "Deux Cents" suscitent plus d'intérêt. La plupart des "Quatre Cents", me dit-on, portent des diamants; ils sont invités chez les Vanderbilts et dans d'autres endroits du même genre. Toutefois, ayant entendu parler des fameux "Quatre Cents", je désirais me renseigner sur les "Deux Cents". Une des bonnes choses que le Dominion fait pour nous, c'est de nous fournir une bibliothèque qui donne des renseignements sur les principales lumières du Canada, et du monde entier. Donc, je me suis rendu à la bibliothèque en quête de renseignements. Je conseille à quelques-uns des membres de cette Chambre de consacrer, comme moi, quelque temps à l'acquisition de nouvelles idées. Sur un rayon de la bibliothèque se trouvent les biographies des grands hommes du Canada et de l'histoire, et je loue le bibliothécaire, quel qu'il soit, qu'il ait été nommé par le Gouvernement actuel ou le dernier; il sait choisir les livres. Il m'est d'abord tombé sous la main la vie de Winston Churchill par Robert Sencourt. Personne n'y peut trouver à redire: M. Churchill est l'un des plus grands hommes de tous les temps, l'une des figures de premier plan de toutes les générations. Je passe maintenant à l'ouvrage intitulé *Roosevelt, a Study in Fortune and Power*. Se pourrait-il que quelqu'un ait plus fait que Roosevelt pour la cause alliée? Et M. Mackenzie King est celui qui a rendu les plus précieux services à l'Empire britannique, en cimentant l'amitié entre Roosevelt et Churchill.

Citoyen modeste et sans prétention de l'extrême Ouest, j'hésite à vous mentionner quel autre ouvrage j'ai aperçu dans cette série des hommes illustres. J'espère que l'honorable député de Vancouver-Sud m'écoute attentivement. Voici d'abord l'auteur: Blanchard Jerrold. C'est un petit bouquin à couverture rouge, bien relié. Le titre: *George Cruickshank*. Et dans la série des hommes illustres! L'ouvrage est à la portée de tous les honorables députés, et je me ferai un plaisir d'y ajouter mon autographe.

L'heure est trop grave pour féliciter longuement les honorables députés qui ont proposé et appuyé la motion relative à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, bien que je puisse m'attribuer une meilleure connaissance de ces discours que tout honorable député qui fait actuellement partie de cette Chambre. Avec la permission de M. l'Orateur,—j'ignore si ce serait enfreindre le Règlement,—je pourrais prononcer la moitié de mon discours en langue japonaise, et si les conditions actuelles dans l'Ouest ne changent pas tout le monde en Colombie-Britannique parlera le japonais dans quelques années.

Je suis fier d'ajouter que mon compagnon de bureau est actuellement en service outremer, et que je dois vaquer aux besoins de sa circonscription en même temps qu'à ceux de mes commettants. Je considère que c'est un avantage, car il se trouve mieux placé que beaucoup de gens qui se mêlent de parler de la conscription. Ce soir même, pendant le discours de l'honorable député de Vancouver-Sud, j'ai reçu une dépêche, que je vous lirai parce qu'elle intéresse deux honorables députés de la Colombie-Britannique qui appuient le gouvernement actuel et au nom de qui je suis autorisé à parler sur cette question:

M. George Cruikshank, député,
Chambre des communes, Ottawa.

Ai rencontré Alan Chambers en ville et entendu Churchill parler au Parlement hier. Vous conseille de vous enrôler et de venir.

James Sinclair, député.

Je dirai à ce comité des deux cents: "Enrôlez-vous et traversez vous-mêmes au lieu de chercher à envoyer les autres au front."

Je le répète, j'ai entendu certaines remarques au sujet des discours de ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du Trône. Mon compagnon de bureau a si souvent prononcé son discours en ma présence que j'aurais pu le répéter mieux que lui, en anglais, en français, en japonais et en espéranto. Il a employé, relativement à l'effort de guerre canadien, une expression que quelques honorables députés de mon parti n'aiment peut-être pas beaucoup. C'est l'expression "optimisme béat".

Permettez-moi d'assurer la Chambre en toute sincérité que je fais écho à une bonne partie des remarques faites par l'honorable député de Vancouver-Sud au sujet de la situation que crée la présence de Japonais en Colombie-Britannique. Pour accomplir mon devoir et en toute équité envers mes commettants,—je puis dire que je représente, avec l'honorable député de New-Westminster, 75 p. 100 de la population japonaise de la Colombie-Britannique,—permettez-moi de dire: nous ne sommes pas satisfaits, et sous notre régime démocratique nous avons le droit de l'affirmer au Parlement. Nous ne sommes pas satisfaits des mesures prises, au moins dans mon comté, au sujet des Japonais.

Cela m'amuserait plutôt, si quelque député à la Chambre ou une autre personne révoquait en doute mon patriotisme ou mon loyalisme, mais quel que soit mon amour pour mon pays, j'aime davantage ma famille. Je demeure dans la vallée du Fraser où nous sommes entourés de Japonais. J'ai lu tous les détails publiés au sujet de Pearl-Harbour et je puis indiquer au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) quelle est notre façon de voir dans cette région du pays. Je veux la lui exposer vigoureusement, et je le dis avec tout le respect que je lui dois, car exception faite du premier ministre (M. Mackenzie King) le ministre de la Défense nationale est l'homme que je révère le plus à la Chambre des communes. Je lui dirai cependant,—exprimant mon avis comme député de la Colombie-Britannique et en homme au courant de la situation relativement aux Japonais, je lui dirai qu'on l'a mal conseillé au sujet de la situation dans notre province.

Nous ne pouvons nous permettre d'attendre, nous ne pouvons courir des risques après l'attaque de Pearl Harbour. Je tiens à définir clairement mon attitude et c'est mon devoir de le faire. Le soi-disant comité ne m'a jamais consulté; je ne parle pas du ministère de la Défense nationale, mais du soi-disant comité, lequel ignore tout de la situation japonaise dans cette province. Il n'a pas consulté non plus d'autres représentants de cette province. Je déplore les erreurs commises sous ce rapport et j'ai exprimé ma façon de voir sur toutes les questions dont j'ai dû m'occuper. Je ne m'inquiète cependant pas des erreurs commises dans le passé tant qu'elles ne se répètent pas. En toute sincérité, je tiens à avertir la Chambre et le ministre de la Défense nationale,—sans tenir compte des partis,—que personne à Ottawa ne connaît plus à fond et plus intimement la situation relative aux Japonais que les représentants élus de cette partie du pays où plane le "péril japonais".

J'aborde maintenant la question de l'agriculture. Je tiens à parler de ce sujet parce que les seules gens qui, selon moi, ont réalisé des gains dans cette occupation au cours des dernières années sont des cultivateurs de l'Ontario. Un de mes amis, que je pourrais nommer, mais il ne m'est pas permis de le faire et j'ai oublié de quelle circonscription il est, possède une paire de chevaux de course. J'ignore tout des chevaux de course, sauf que le seul sur lequel j'aie jamais parié est arrivé bon dernier. Je ne connais rien de ce genre d'élevage, mais j'ai des connaissances en agriculture, du moins en ce qui concerne cette industrie en Colombie-Britannique. Or, c'est bien vrai, et il serait stupide de le nier, que nous n'obtenons pas de meilleurs prix pour nos produits agricoles que précédemment. Je réfère les honorables députés à la *Daily Province* de Vancouver, journal sérieux de Colombie-Britannique. Le jour où j'ai quitté la Colombie-Britannique, ce journal publiait quatorze annonces de demandes d'un trayeur au salaire de $55 à $65 par mois, pension en plus.

Je sais bien qu'un grand nombre de mes honorables collègues ne peuvent connaître

grand'chose en agriculture. C'est naturel. Je dis donc qu'on avait publié quatorze annonces pour demander des trayeurs à qui l'on offrait de $55 à $65 par mois. Je me permets de dire en passant que, pour la première fois depuis que je suis à Ottawa, j'approuve la nomination qui a été faite d'un de ces fonctionnaires. Je veux parler de M. Gordon, qui connaît son affaire et qui fait son devoir à la Commission des prix. Il a le courage de ses convictions. Ce n'est qu'à des hommes de ce calibre qu'il conviendrait de confier une telle responsabilité.

A l'époque où nous touchions un certain prix pour le lait, nous payions de $20 à $25 par mois pour la main-d'œuvre; aujourd'hui nous offrons de $55 à $65 plus la pension, et nous ne pouvons obtenir de main-d'œuvre. Je veux être bien compris. Je ne blâme pas les travailleurs; ceux-ci ne touchent pas leur dû. Ils devront toutefois reconnaître avec moi que, dans la fixation des prix, on n'a pas traité l'agriculture aussi justement que les travailleurs. On a fixé les salaires des travailleurs en se basant sur les prix élevés des denrées; ce n'est pas ce qu'on a fait pour l'agriculture.

Je me permets de dire à mes amis de l'extrême gauche, pour qui j'ai beaucoup d'admiration, que la plus grande sauvegarde que les travailleurs possèdent au Canada, comme d'ailleurs dans tous les autres pays (et j'espère que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) m'entend), c'est une classe agricole organisée. Voilà la meilleure sauvegarde sur laquelle puisse s'appuyer le travail. Le syndicalisme ouvrier ne pourrait pas se maintenir un seul jour s'il ne pouvait s'appuyer sur l'agriculture. Le travail organisé a intérêt autant que moi à ce que l'agriculture soit bien traitée. Ainsi que l'a déclaré mon chef distingué, l'agriculture est une partie intégrante de notre effort de guerre, au même titre que les chars d'assaut, les canons, et le reste. Tout le monde, je crois, reconnaît cela. Il est impossible d'accomplir un véritable effort de guerre si l'agriculture ne repose pas sur une base solide. Je le répète, notre pays ne saurait accomplir un véritable effort de guerre à moins que les cultivateurs ne soient placés sur le même pied que les ouvriers et les industriels, et personne ne viendra prétendre qu'ils le sont.

On me permettra de citer quelques manchettes de l'*Ottawa Citizen*. En voici une:

Les producteurs laitiers réclament un prix réglementé pour le beurre.

En voici une autre:

Une juste proportion entre les canons et le beurre contribuerait, croit-on, à la victoire.

Comme on le voit, cela fait surgir la question de la conscription.

Il y a une question que le Gouvernement devrait, à mon sens, étudier tout particulièrement. Je condamne absolument sa politique de primes. Je ne suis ni de la Saskatchewan, ni de l'Alberta, ni du Manitoba, ni de quelque autre région éprouvée, et je condamne absolument la politique des primes. Je désire citer une manchette parue dans un journal important hier soir, et répéter ce que je disais lorsque j'ai pris pour la première fois la parole en cette Chambre. Lorsque viendra le temps d'établir les conditions de paix, le Canada n'aura pas de meilleur atout que sa vaste provision de denrées alimentaires. Au lieu de diminuer la production du blé, nous devrions l'encourager. J'aimerais bien mieux qu'on produise plus de blé au Canada que plus d'or à Kirkland-Lake, en Colombie-Britannique ou ailleurs. Voici une dépêche parue dans le *Citizen* d'hier soir:

$15 pour un pain à Athènes

La famine est si grave en Grèce que 2,000 personnes sont mortes à Athènes en un seul jour. D'après le *Journal de Genève* de ce jour, le pain s'y vend $15.

Inutile de lire le reste de la dépêche. Mais n'est-il pas logique de penser que les denrées alimentaires compteront pour plus dans les conditions de paix que les canons, les chars de combat ou quoi que ce soit? J'en ai la conviction. C'est une sottise que de diminuer la production des denrées alimentaires. Le Gouvernement devrait assurer au cultivateur de l'Ouest un rendement suffisant sur une superficie raisonnable pour toute la quantité de blé qu'il pourra produire et la lui laisser produire.

Je passe maintenant à la conscription. Appelez la mesure envisagée un plébiscite ou ce que vous voudrez, mais c'est cela en définitive. Je me crois, du moins je veux me croire l'ami de tous mes honorables collègues. Je ne m'estime pas plus patriote que les autres. Je ne prétends pas que mon parti est plus patriote que les autres partis. Persuadé que nous sommes tous sincères en tout ce que nous faisons, j'espère qu'on prendra mes remarques en bonne part, car je ne veux offenser personne. Je parle à titre d'ancien combattant, de cultivateur et de député. Pour des raisons valables et suffisantes, beaucoup d'hommes n'ont pu servir dans la dernière guerre, parce qu'ils étaient physiquement inaptes ou pour d'autres raisons. Mais j'affirme, à titre de membre de la Légion canadienne et d'ancien combattant, prenant l'entière responsabilité de ce que je dis, qu'il sied mal à quelqu'un de parler ou de plaider en faveur de la conscription de son voisin si lui-même n'a pas atteint la soixantaine, s'il n'a pas servi dans la dernière guerre et s'il n'a pas de fils dans la guerre actuelle. Je donne mon

opinion, peu importe ce qu'on en pense. A mon avis, il sied mal à quiconque est physiquement apte, d'âge militaire et n'est pas dans l'armée de demander qu'on envoie le fils de son voisin à la guerre. C'est là ma conviction inébranlable. Beaucoup de ceux qui parlent de conscription n'en savent rien. Dans la dernière guerre, j'ai servi dans tous les rangs depuis simple soldat jusqu'à commandant de compagnie; or, je préfère une seule recrue volontaire à dix conscrits, dans n'importe quelle guerre. Au cours de ma campagne électorale, j'ai dit que je croyais, comme je le crois encore aujourd'hui, que nous aurions dû avoir le service sélectif obligatoire dès le début. C'est la méthode la plus équitable. Mais je répète ce que j'ai dit également au cours de ma campagne; ce mode d'enrôlement doit être accompagné du service obligatoire de la richesse et de l'industrie. C'est ce que j'ai affirmé dans tous mes discours; je n'ai pas changé d'avis et je parle à titre d'ancien combattant qui ne craint pas de retourner dans sa circonscription et d'affronter ses électeurs. Je crois au régime du service sélectif obligatoire, du commencement à la fin, mais il doit être accompagné de la conscription de la richesse et de l'industrie.

Monsieur l'Orateur, je n'aime pas les prétextes. J'ai entendu dire quelque part que dans certaines régions on met les nouilles en conserve et qu'on les vend tandis qu'ailleurs on les élit. Je suis disposé à appuyer tout parti qui offre une proposition légitime en vue d'aider à gagner la guerre; mais quand on ne le fait que pour détourner l'attention, comme dans le cas du fameux comité des deux cents de Toronto, représentant les intérêts de la haute finance, c'est là une autre question. Je ne dirai pas que j'ai honte, mais je m'étonne que mes excellents amis de la Fédération du commonwealth coopératif, pour qui j'éprouve une vive admiration, souscrivent à un amendement qui favorise cette ignoble usurpation de nos droits démocratiques.

M. COLDWELL: Mais ce n'est pas le cas.

M. CRUICKSHANK: Merci, j'en suis fort aise. Pour ma part, je suis et je continuerai d'être fidèle à mon engagement. Cet engagement, mon chef l'a pris et le Dr Manion lui-même a déclaré qu'avant de présenter une mesure de conscription pour service outremer, on consulterait le peuple. Or, je prie mes amis de la Fédération du commonwealth coopératif de se rappeler cela. Le régime actuel prend le seul parti honorable qui s'offre à lui en demandant à être libéré d'un engagement qu'il a pris en toute bonne foi. On peut contester l'opportunité de cet engagement, mais il a été pris. Je demande donc à mes amis de l'extrême gauche,—pas si extrême que cela, mais de la gauche mitigée,—de se prononcer en faveur du plébiscite, comme j'entends le faire moi-même, et de voter pour le plébiscite comme je me propose également de le faire. En ma qualité de représentant ministériel, j'ai la ferme conviction qu'en manquant à ses promesses, on perd tout ce pour quoi on combat. Quand nous aurons été relevés de notre engagement, mes amis de la Fédération du commonwealth coopératif pourront me demander de voter avec eux la conscription de la richesse, de l'industrie et du capital humain.

On a dit que le parti libéral n'inviterait personne d'autre à entrer dans le cabinet. J'ignore combien de temps il me reste, monsieur l'Orateur, mais je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier et de m'accorder tout de même quelques minutes de plus.

Je tiens à faire observer que l'on nous a critiqués, en tant que parti libéral, parce que nous n'avons pas formé un gouvernement national. Et c'est à cela que revient ce rideau de fumée, le comité des deux cents, à l'égard de la question d'un gouvernement national. Ce n'est rien qu'une manigance des tories. Ils pensent que ce devrait être un gouvernement national de quelques grandes sociétés minières ou financières. C'est la seule raison d'être de ce rideau de fumée qu'est la conscription. Ils n'ont pas le courage de se présenter comme l'a fait la Fédération du commonwealth coopératif et de faire connaître leur position. Ils se cachent derrière le rideau de fumée de la conscription et cependant, ils nous demandent de leur recruter des adhérents dans tous les partis, ou en dehors du Gouvernement et en dehors de la Chambre des communes.

Hier, j'ai écouté l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) et j'ai écouté les objections qu'il a formulées au sujet du nouveau ministre du Travail et du nouveau ministre de la Justice qu'il a fallu aller chercher hors de la Chambre des communes. Mais on se rappellera que, au cours des deux dernières sessions, le parti de mon honorable ami exigeait que nous fassions venir d'ailleurs que de la Chambre, ou de n'importe où, les plus fortes compétences du pays. Nous savons tout cela. Ils l'ont exigé.

Nous nous conformons et que font-ils? Ils disent: "Oh, vous n'êtes pas allés les chercher autour de vous dans votre petit cercle." Je finirai peut-être par m'y trouver. Peut-être devrais-je occuper l'une des banquettes ministérielles. Mais ils nous blâment lorsque nous ne sommes pas allés les chercher dans la

Chambre et lorsque nous ne sommes pas allés les chercher en dehors. Que veulent-ils donc que nous fassions?

Je tiens à dire tout de suite que j'ai le plus grand respect pour le parti conservateur; mais je n'ai pas le moindre respect pour le parti tory. Oui je respecte beaucoup le parti conservateur. Pour tout dire, je ne serais pas ici aujourd'hui si je n'avais pas eu des amis parmi les conservateurs et les membres de la Fédération du commonwealth coopératif. Je suis prêt à admettre ce point. Mais je ferai remarquer que le parti conservateur n'avait pas un homme à présenter quand il nous a demandé de former un gouvernement national. Il était naturel de le supposer lorsqu'ils nous demandèrent d'accepter un conservateur dans le cabinet, mais ils admirent franchement qu'ils n'avaient personne à nous proposer. Oui, ils ont admis cela: ils n'avaient personne à nous présenter, et ils ne peuvent nier ce fait. Je les mets au défi du premier jusqu'au dernier de nier ce fait. Ils n'avaient personne à présenter, je le répète, pour la simple raison qu'ils ne pouvaient même pas se trouver un chef dans leurs rangs. Ils durent en chercher un en dehors du parti. Comment auraient-ils pu nous en présenter un?

Je dirai aux honorables députés,—et je défie toute contradiction,—que pas un seul député conservateur de l'Ouest n'a voté volontairement pour Arthur Meighen comme chef du parti. Il ne fut pas élu. J'ai eu maille à partir avec le chef de l'opposition (M. Hanson), mais je le respecte. Il est le chef d'un grand parti, et c'est un homme sincère, élu par le peuple de sa circonscription. Il fut choisi chef de son parti par le vote des députés conservateurs. Mais le nouveau chef n'a pas été élu; il a été nommé par George McCullagh et quelques autres. Nous ne pouvons obtenir un député pour faire partie du cabinet. Et si nous ne pouvons obtenir un conservateur important parmi les quelque quarante représentants élus à la Chambre des communes,—et comment se fait-il que le peuple canadien ait commis cette erreur, je l'ignore,—je demanderai: Où trouverons-nous un conservateur pour faire partie de ce prétendu gouvernement national gouverné et dirigé par le *Financial Post* de Toronto et un dénommé McCullagh? Où en trouver un? Nous ne pouvons trouver au Canada un conservateur influent qui entrerait dans le cabinet. S'il n'a pas été élu, ce sera un homme à un dollar par année, ou un haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale. Où le trouverons-nous, voilà ce que j'aimerais bien à savoir, et j'espère que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) est à son siège en ce moment.

J'ai encore confiance dans la jeunesse du Canada. J'espère que je me suis fait comprendre sur la question de la conscription; même le chef de la fédération du commonwealth coopératif admettrait que je me suis fait comprendre. A mon avis, nous pouvons obtenir un nombre suffisant de volontaires en ce moment. Si jamais il arrive, et la chose est possible, qu'il soit nécessaire d'instituer la conscription, alors, peu importe les intérêts du parti, nous l'instituerons. Je suis canadien et britannique avant tout; le parti, pour moi, passe en dernière place.

Je ne crois pas qu'il soit devenu nécessaire d'établir la conscription, mais je tiens à signaler que si les enrôlements volontaires n'ont pas donné tout ce qu'on attendait d'eux, la faute en revient avant tout au ministère de la Défense nationale. Lors de la dernière guerre, nous avions ce qu'on appelait la division d'information. Dans cette guerre, à mon avis du moins, nous avons ce qu'on appelle parfois la division du recrutement. Je la nomme la "division de la stupidité", et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas un plus grand nombre de volontaires.

J'aimerais à citer un cas survenu dans la principale ville de ma circonscription. Il s'agit d'un jeune homme qui a gagné la médaille d'or dans ses examens de fin d'études secondaires. Il a le meilleur record jamais vu en Colombie-Britannique, en matière d'examens de fin d'études. Ce garçon s'adressa à un bureau de recrutement du corps d'aviation royal canadien. Je dois ajouter en passant, et en toute sincérité, qu'il est un tory, j'ai le regret de le dire. J'aurais mieux aimé qu'il fût un créditiste ou autre chose. Quoi qu'il en soit, il est un tory. Remarquez bien que je ne laisse pas la bride à mon imagination, car je pourrais nommer le jeune homme. Il s'est présenté devant l'officier recruteur nommé par le ministère de la Défense nationale,—nommé, j'en suis certain, pour refuser les recrues. Savez-vous ce qu'il a dit? Voici sa première question: "D'où venez-vous?" Le jeune homme de répondre: "De la campagne". Le Ciel nous préserve du jour où un fils de cultivateur du Canada n'aura plus droit au même respect, à la même attention, que tout autre, fût-il originaire de la ville de Toronto. L'officier recruteur dit au jeune homme: "Vous ne voulez certainement pas vous enrôler dans le Corps d'aviation royal canadien; vous ne seriez pas à votre aise parmi les officiers; regardez donc vos mains." Le jeune homme avait lui-même gagné l'argent de son instruction secondaire, il avait même remporté une médaille d'or, et on va lui dire qu'il ne serait pas à son aise parce qu'il avait les mains rugueuses. Mais le jeune homme a bombardé l'Allemagne dans plu-

sieurs raids, et depuis une envolée au-dessus de Berlin il manque à l'appel.

Les officiers recruteurs montrent beaucoup de stupidité, et c'est ce qui explique que nous n'avons pas un plus grand nombre de volontaires. En l'absence de mon compagnon de bureau, je me trouve à représenter une autre circonscription, celle de Vancouver-Nord. A une exception près, c'est là que sont situés les chantiers maritimes les plus considérables de tout le Canada, et ils sont sous l'administration d'un multimillionnaire. Cet administrateur a trois fils, dont deux jumeaux de dix-neuf ans; l'autre a vingt et un ans. Ce dernier a été porté disparu quelque part au-dessus de l'Allemagne; les deux autres servent aujourd'hui en Angleterre, dans la Royal Air Force. Certain représentant stupide et ignorant de ce groupe de choix—Dieu sait par qui il a été choisi—a appelé la mère de ce jeune homme au téléphone. Son père est un homme très riche qui s'est merveilleusement bien acquitté de sa tâche de guerre. Le satellite ignorant et stupide de quelque fonctionnaire qui a nui au Gouvernement et à l'effort de guerre a appelé la dame au téléphone pour lui dire: "Je regrette qu'il soit de mon devoir de vous en avertir, mais les chances de revoir votre fils sont très éloignées." Pourquoi lui dire cela? Ce sont des imbéciles de ce genre qu'on trouve dans cet édifice non loin d'ici. S'il vous manque des recrues, je pourrais en trouver assez pour former dix divisions dans l'immeuble Jackson, celui de la Défense nationale et celui des fonctionnaires à traitement nominal.

M. J. A. BROOKS (Royal): Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) ne m'en voudra pas de ne pouvoir relever tous les points qu'il a touchés ce soir. Toutefois, il est une question que je ne puis passer sous silence. Le discours que je commence ne sera pas à moitié aussi intéressant que celui que vous venez d'entendre. Après avoir entendu les deux honorables représentants de la Colombie-Britannique, celui de Vancouver-Sud (M Green) et celui de Fraser-Valley, je saisis malgré moi, comme les autres honorables députés, je crois, la situation grave qui existe sur le littoral occidental. Cependant, je ferai remarquer à ces deux honorables représentants que nous, de l'Est, avons compris, depuis deux ans la gravité de la situation. Si ces honorables députés sont si profondément frappés de cet état de choses depuis quelques semaines ou quelques mois, c'est sans doute parce que la situation est nouvelle pour la côte ouest.

J'admets que notre littoral occidental est en péril et qu'il faut déployer tous les efforts possibles pour faire face au danger. Je me rends également compte que le péril existe sur le littoral oriental depuis plus de deux ans et qu'il n'a pas diminué. Ceci nous fait mieux comprendre que le Canada est un grand et vaste pays et je suis convaincu que tous les Canadiens de l'Est, du centre ou de l'Ouest se préoccupent d'une seule chose, la défense du Canada tout entier.

Mes remarques de ce soir seront nécessairement brèves. Je n'ai entendu qu'une très petite partie du débat, puisque je n'ai passé à la Chambre que quelques heures depuis l'ouverture de la session, d'autres devoirs importants ayant absorbé tout mon temps depuis mon arrivée à Ottawa. Je crois savoir que M. Fournier (Hull) qui a proposé l'adresse et M. Macdonald (Brantford) qui l'a appuyé, ont prononcé d'éloquents discours. C'est ce que j'attendais de ces honorables députés, car, depuis six ans que je siège avec eux, j'ai appris à connaître leurs talents oratoires. Il existe une grande divergence d'avis, cela va de soi, au sujet de la substance de leurs remarques. D'après ce que j'ai entendu, je ne puis approuver la substance des remarques de l'un ou de l'autre. L'attitude de l'honorable député de Brantford me surprend fort. Brantford est l'une des villes les plus patriotes au pays et je ne crois pas que les remarques de l'honorable député représentent l'opinion de cette magnifique ville.

Il a été beaucoup question des promesses faites au cours des élections de 1940 et ce sera le principal objet de mes commentaires, ce soir. Les deux vieux partis ont commis une grande bévue en inscrivant comme articles de leur programme qu'ils n'étaient pas en faveur de la conscription. Si nous avions été francs envers la population, comme nous aurions dû l'être, étant en guerre, nous eussions dû lui dire qu'advenant la nécessité de la conscription, nous serions en faveur de cette mesure. Notre situation présente provient de notre négligence à le faire. A juger par les événements actuels, c'eût été de la part de ces deux partis une ligne de conduite honorable et judicieuse. Ayant eu tort, nous ne faisons que perpétuer le mal en ordonnant un plébiscite. Deux noirs n'ont jamais fait un blanc et aucun raisonnement ne pourra amener ce résultat.

J'ai lu un compte rendu de certaines remarques faites à Montréal, l'autre jour, par le premier ministre du Québec. Il portait la parole devant une réunion nombreuse et une clameur s'éleva contre la conscription. Des jeunes gens qui devraient être en kaki élevaient la voix contre la conscription destinée à assurer la défense de leur pays. L'argument employé par le premier ministre qué-

becois, c'est que nous devons tenir compte de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Australie pour avoir envoyé tant de ses hommes en dehors de son territoire. Un grand nombre de ces soldats étaient des volontaires. Le fait qu'un homme s'enrôle volontairement ne signifie pas qu'on l'enverra hors du pays; il appartient au ministère de la Défense nationale d'en décider. Si l'homme est nécessaire au Canada il y reste; si l'on en a besoin outre-mer il y est envoyé. Affirmer, parce que nous avons la conscription, que tous nos hommes seront envoyés hors du pays et ne seront pas ici pour la défense du territoire s'il en est besoin n'est pas un argument logique. Le premier ministre du Québec n'aurait pas dû le servir à un auditoire intelligent.

Je suis de l'avis de l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) qui disait hier que le Gouvernement faisait implicitement une promesse. Une telle promesse est parfois plus forte qu'une promesse exprimée et, en l'occurence, on ne peut avoir de doute sur la question de savoir laquelle des deux est la plus forte. Elle lie plus que tous les engagements que l'on peut prendre dans l'ardeur d'une campagne électorale. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait ensuite une promesse explicite que tous les honorables députés ont entendue: celle de faire la guerre totale. Que signifie la guerre totale? Pour moi cela signifie la lutte menée jusqu'à la limite de nos ressources tant matérielles qu'humaines. C'est la définition que le premier ministre en donnerait lui-même, je pense.

Le premier ministre dit qu'il tient à donner suite à une promesse faite au peuple dans la chaleur d'une campagne électorale. Il ajoute que la situation dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui est due à des engagements rompus. Ce n'est que l'une des raisons et je dirai la plus faible. La situation mondiale actuelle n'est pas entièrement due à la violation d'engagements, mais au fait que les pays démocratiques ont ignoré ces engagements violés par l'Allemagne et l'Italie. Ils savaient que les nations ennemies se réarmaient, mais ils n'ont rien fait pour se réarmer eux-mêmes ou pour se préparer à la terrible crise que nous traversons.

Je m'oppose à la tenue de ce plébiscite et j'ai à cela quatre raisons. Premièrement, je le crois inutile et injuste. Deuxièmement, je suis d'avis qu'on devrait affecter à d'autres fins plus utiles les fonds prévus. Certes, ce n'est peut-être qu'une question de 3 ou 4 millions de dollars, mais chaque dollar compte maintenant et nous n'avons pas plus de raison de gaspiller un dollar que d'en gaspiller trois millions.

En troisième lieu, c'est perdre un temps précieux. Si le premier ministre a l'intention d'imposer la conscription pour le service outre-mer (et je pense que l'on peut raisonnablement présumer que telle est son intention, car autrement il ne tiendrait pas de plébiscite), pourquoi perdre ces trois précieux mois? C'est aujourd'hui même qu'il faut agir, et le temps presse pour les hommes qui sont à subir une formation militaire. Un retard de deux ou trois mois peut avoir des conséquences énormes, et c'est pour cela que je ne crois pas qu'il soit juste de tenir un plébiscite. Ma quatrième raison, c'est que le Gouvernement élude ses responsabilités en tenant un plébiscite. Nous, représentants élus du peuple canadien, devrions être les seuls appelés à trancher cette question si nous sommes assez intelligents pour le faire, et c'est dans cette Chambre même qu'il faut la trancher.

Pourquoi ce plébiscite est-il inutile? Parce que, le peuple canadien, je le crois, approuverait le Gouvernement s'il décrétait la conscription pour le service outre-mer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux de toutes les parties du pays. Selon moi, la presse reflète l'opinion publique. Notre population approuverait aujourd'hui le Gouvernement d'imposer le service obligatoire dans notre pays si la chose est nécessaire. Il y a plus, c'est que le Gouvernement connaît la situation et que le peuple ne la connaît pas. Nous, membres de la Chambre des communes, ne connaissons pas absolument toute la situation. De son côté, le Gouvernement reçoit chaque jour des rapports provenant de tous les théâtres de guerre et il est au courant de ce qui se passe. Qu'il fasse connaître ces faits à la Chambre des communes et qu'il laisse aux représentants élus du peuple la responsabilité de prendre une décision.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, que la tenue d'un plébiscite n'est pas équitable. Pourquoi? En somme, à qui demandons-nous de trancher cette question? Nous le demandons aux mères qui ont des enfants susceptibles d'être appelés à aller servir outre-mer, aux mères qui ne connaissent pas les faits dans leur réalité. C'est à elles que nous demandons d'aller aux bureaux de scrutin déposer d'une main tremblante leurs bulletins dans l'urne afin d'envoyer leurs propres fils outre-mer, et cela sans savoir si cela est nécessaire ou non. Me plaçant à ce point de vue, je dis qu'un plébiscite n'est pas juste. Toutefois, la même remarque s'applique aux pères de ces jeunes gens et aux jeunes gens eux-mêmes. Ces derniers accepteraient volontiers de partir, je crois, si le besoin pressant d'hommes pour le service actif outre-mer leur était expliqué.

Quant au recrutement, je suis fier de dire que j'ai obtenu de bons résultats dans ma propre province du Nouveau-Brunswick. Environ 80 p. 100 des hommes qui ont servi sous mes ordres se sont enrôlés pour le service actif. Il n'en a pas été ainsi dans toutes les régions du Dominion. Bien entendu, je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé partout ailleurs, mais je sais que certaines régions ont magnifiquement répondu à l'appel tandis que dans d'autres le nombre de volontaires a été bien insuffisant. Des jeunes gens m'ont dit: "Si l'on a besoin de nous, pourquoi le Gouvernement n'adopte-t-il pas une loi en ce sens?" Après la période d'instruction de trente jours, les jeunes gens de notre pays ont été contraints de prendre du service pour toute la durée de la guerre, et je puis affirmer sans crainte d'être démenti qu'il y a eu bien peu de plaintes de la part de ces jeunes gens auxquels on a dit qu'ils auraient à demeurer dans l'armée pour la durée de la guerre. Bien peu nombreux sont les jeunes gens de mon camp d'entraînement qui se sont plaints d'avoir à rester dans l'armée après leur période d'instruction de trente jours ou de quatre mois. Presque tous ont reconnu la nécessité de cette mesure et je crois que si le Gouvernement leur avait dit que leurs services étaient nécessaires non seulement au Canada mais dans d'autres parties du monde, ils auraient accepté cette nécessité avec autant de bonne volonté que l'autre contrainte à laquelle ils ont été assujettis.

J'ai aussi entendu des jeunes gens me dire qu'ils s'enrôleraient volontiers si on leur permettait d'aller consulter leurs parents. Ils sont revenus, après avoir discuté la chose avec leurs parents, me dire qu'ils regrettaient d'avoir changé d'idée. Ces jeunes gens se sont sentis humiliés et honteux. Mais si leurs parents avaient su qu'ils étaient obligés de servir, ces jeunes gens n'auraient pas subi cette humiliation et les parents, j'en suis sûr, n'en auraient pas été vexés.

Comme je le disais tout à l'heure, la petite province du Nouveau-Brunswick s'enorgueillit du nombre des enrôlements chez elle. Nous avons plus que rempli notre contingent chaque fois qu'il y a eu appel de volontaires. Cela est vrai d'autres régions également. La petite province de l'Ile du Prince-Edouard a raison d'être fière à cet égard. La plupart des jeunes gens, j'en suis convaincu, se sont enrôlés par pur patriotisme. Mais puis-je signaler à mes collègues que la population du Nouveau-Brunswick est mixte. Dans le nord, il y a les Acadiens, dont nous sommes fiers à juste titre, et dans le sud les descendants des Loyalistes, les Ecossais, les Irlandais et les Anglais. Dans le Nouveau-Brunswick, toutes ces races ont fait et font leur part. Les Acadiens du nord, beaux types d'hommes, se sont présentés à mon camp en grand nombre, de même que les jeunes gens des autres régions de la province.

Une autre cause, moins honorable, du grand nombre d'enrôlements dans ma province, c'est que le Nouveau-Brunswick compte moins d'usines de guerre que d'autres provinces. Je ne retarderai pas la Chambre avec cette question, sauf pour citer les faits suivants qui ressortent d'une étude publiée par les soins du Bulletin des affaires publiques de l'université Dalhousie pour l'année 1940.

Les marchés adjugés par le ministère des Munitions et approvisionnements jusqu'à la fin de 1940 s'établissent à $63 par tête pour l'ensemble du Canada, mais à seulement $19 par tête pour les Provinces maritimes. La situation s'est quelque peu améliorée depuis.

Puis, pour chaque $1,000 placés dans l'industrie, les chiffres donnent $205 pour le Dominion pris dans son ensemble et $112 pour les Provinces maritimes.

Les octrois du Gouvernement à l'industrie pour les installations ont été répartis de la façon suivante: 42 p. 100 à l'Ontario, 41 p. 100 à Québec, 10 p. 100 aux provinces des Prairies, 4 p. 100 à la Colombie-Britannique (chiffre qui, depuis, s'est passablement accru) et 3 p. 100 aux Provinces maritimes, dont 2.75 p. 100 à la Nouvelle-Ecosse, ce qui ne laisse à peu près rien pour le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. C'est là une autre raison peut-être pour laquelle les jeunes gens de notre province se sont enrôlés en plus grand nombre que dans les autres parties du Canada.

Ma propre circonscription de Royal a fait bonne figure. La plupart de nos cultivateurs s'adonnent à l'industrie laitière; ils éprouvent beaucoup de difficulté à continuer leur travail à l'heure actuelle, à cause du grand nombre de jeunes gens, cultivateurs laitiers d'expérience, qui ont quitté cette partie de la province.

Le premier ministre a également fait un beau paidoyer en faveur de l'unité nationale. J'ai de la difficulté à comprendre le sens de l'unité nationale dans notre Dominion. Je n'en ai pas trouvé de définition qui me convienne et je n'entreprendrerai pas d'en trouver une pour les autres. Mais y a-t-il de l'unité quand beaucoup de nos jeunes gens d'une certaine partie du pays s'enrôlent afin de se battre pour le Canada, tandis que d'autres en fournissent très peu? Cela ne favorise pas, à mon avis, l'unité. Ce n'est pas ce que nous devrions trouver dans un pays uni. Y a-t-il de l'unité quand on voit tous les fils d'une même famille s'enrôler? J'en connais qui ont donné à peu près tous leurs fils, tandis que dans d'autres

familles qui en comptent quatre ou cinq pas un seul ne s'est offert? Voilà qui ne contribue guère à l'unité d'un pays et qui, généralisé, ne saurait contribuer à l'unité d'aucun pays. Aurons-nous plus d'unité au Canada après la guerre, quand des milliers de soldats, ayant combattu outre-mer, reviendront et trouveront des milliers de jeunes gens qui auront fait partie de la défense territoriale et d'autres services territoriaux? Un mur se dressera entre ces deux catégories d'hommes, et je prévois le souffle de discorde et de désunion qui s'abattra alors sur notre jeunesse.

Nous parlons d'égalité dans le sacrifice. J'ai mentionné les jeunes gens du Nouveau-Brunswick qui servent dans l'armée aux côtés de camarades venus des quatre coins du pays, et qui touchent $1.30 par jour. Mais parcourez nos villes, petites et grandes, et vous y verrez des milliers de jeunes gens qui se promènent dans la rue après les heures de travail, portant leurs meilleurs vêtements. Ces derniers travaillent dans les usines à raison de $5 et $6 par jour. Il est injuste, à mon avis, que des jeunes gens d'une partie du pays soient forcés de se battre pour le Canada moyennant $1.30 par jour, tandis que des milliers d'autres, qui ne courent pas les mêmes risques, touchent quatre fois plus pour travailler dans les usines. Un tel état de choses ne contribue pas à l'unité. Comment, dira-t-on, remédier à cette anomalie? Eh bien, s'il n'est pas possible d'établir des industries dans les centres moins importants et dans les régions éloignées, prenons les dispositions voulues pour amener des hommes aux industries. Amenons des hommes du Nouveau-Brunswick, dans le Québec et dans l'Ontario, car ils accepteraient volontiers un emploi dans l'industrie, et que, de leur côté, le Québec, l'Ontario et les autres provinces fournissent leur part à notre armée d'outre-mer.

On a cité Abraham Lincoln en cette enceinte au cours du présent débat. J'ai eu l'occasion récemment de lire une déclaration relative aux conditions qui existaient durant la guerre civile aux Etats-Unis, de 1861 à 1865. Cette question de service obligatoire n'est pas nouvelle. Elle est aussi vieille que l'histoire de l'humanité. C'est une question qui a été débattue dans les enceintes parlementaires de bien des pays depuis un grand nombre d'années. Lincoln, aux Etats-Unis, avait ses propres difficultés. A l'époque dont je parle, c'est-à-dire en 1863, les Etats-Unis avaient le volontariat mais il ne fonctionnait pas bien. Jusque-là, la guerre qui avait commencé en 1861 avait eu pour résultats une suite presque ininterrompue de victoires pour l'armée des Confédérés. Peu après le début de la guerre, les armées du Sud s'étaient avancées à moins de trente milles de Washington.

L'armée de l'Union était dans le chaos. Les généraux se querellaient; les armées se battaient comme des foules indisciplinées; tout laissait prévoir l'insuccès de l'Union. Jusqu'à ce moment, l'Union avait compté sur le volontariat. Dans certains Etats, la milice refusait même de franchir les frontières de son propre Etat, et la période de service militaire ne durait que six mois. Comme je le disais tout à l'heure, c'était le chaos. C'est alors que Lincoln, en parlant du volontariat, employa les mots suivants. A nous de juger s'ils s'appliquent aux conditions actuelles:

> Le volontariat est la manigance cynique de politiciens poltrons. Cette méthode a broyé les ferments les plus précieux de la nation. Elle a consumé les types jeunes, généreux, patriotes, intelligents et braves, et elle a épuisé les meilleurs éléments moraux, sociaux et politiques de la république, en permettant aux lâches, aux tire-au-flanc et aux gens de négoce de rester chez eux et d'engendrer leurs pareils.

Voilà une déclaration digne d'être méditée par les députés de cette Chambre.

Il y a quelques semaines, nous avions l'honneur d'écouter dans cette Chambre l'Abraham Lincoln de l'époque actuelle. Les honorables députés savent de qui je veux parler, je suppose. Nous avons entendu M. Churchill dire alors:

> Mais nous pouvons jouer dur nous aussi. Hitler et sa bande nazie ont semé le vent; qu'ils récoltent la tempête. Ni la longueur du conflit ni l'âpreté qu'il pourra revêtir ne nous feront démordre.

D'un "monde meilleur pour l'avenir" il dit:

> Ce monde, il nous faut l'assurer à nos descendants. Il nous faut le mériter par nos sacrifices.

Il ne nous a pas dit alors que la tâche était facile. Il ne dit pas à son peuple aujourd'hui que la route est facile. Et que se passe-t-il en Angleterre? Que s'est-il passé en Angleterre aujourd'hui? Quand Churchill s'est présenté devant la Chambre des communes pour un vote de confiance, le vote a été de 464 contre 1—vote presque unanime. Pourquoi? Parce que Churchill forme et dirige l'opinion publique dans ce pays. Ce fut là un magnifique tribut à un grand chef et à un grand homme d'Etat, à un homme qui dit à son peuple ce que sont les besoins et voit à ce qu'on réponde à ces besoins dans la mesure du possible. Il n'offre ni apologies ni excuses. Il a dit au peuple: "Je ne fais aucune promesse." Je recommande ces paroles au peuple de ce Dominion et aux membres de cette Chambre. Nous faisons trop de promesses. Si nous n'avions pas promis plus que nous ne pouvons tenir, nous ne serions pas dans la situation où nous sommes aujourd'hui. M. Churchill est un homme sage. Il ne fait pas de promesses et il ne tient pas de plé-

biscite dans son pays en temps de guerre afin de savoir si devant des conditions nouvelles il doit être relevé de ses promesses. Il nous a dit, comme je viens de le mentionner, que la route ne serait pas facile. Il nous a assuré qu'elle serait difficile. Il nous a dit:

Nous ne pouvons nous permettre un seul instant de repos. Au contraire, nous faut-il pousser de l'avant avec un zèle à toute épreuve. Hommes et femmes, jeunes et vieux, vigoureux et infirmes, chacun peut contribuer à la victoire en cette étrange et terrible guerre mondiale. Mille formes de service sollicitent notre dévouement.

Et il nous a rappelé cette vérité:

Point de place aujourd'hui pour le dilettante, le faible, l'embusqué ou le paresseux.

Nous avons besoin d'effectifs dans ce pays. Et la personne autorisée qui nous le dit, c'est le chef d'état-major du ministère de la Défense nationale. Il nous disait, il n'y a pas très longtemps, et avec raison je crois, que seul le capital humain réussira à vaincre Hitler. Ne soyons donc pas des embusqués. Si nous avons besoin du capital humain, si nous en avons besoin aujourd'hui, ne nous dérobons pas à notre responsabilité, nous les membres de cette Chambre des communes. Votons pour la conscription si c'est nécessaire, et n'en laissons pas retomber la responsabilité sur les femmes, les hommes et les garçons de ce pays, lesquels ne connaissent pas les faits. Je demande aux députés de donner leur appui entier à l'amendement du chef de l'opposition (M. Hanson), lorsque cet amendement sera soumis à cette Chambre.

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Monsieur l'Orateur, le Canada et l'Empire traversent des jours sombres. Jusqu'ici les événements militaires sont de nature à semer l'anxiété, mais ils peuvent aussi secouer l'apathie et porter à un examen de conscience. Ils nous font poser cette question: Où donc est le mal? Aujourd'hui c'est Singapour qui court les plus graves dangers. Cette forteresse est l'un des derniers remparts dans l'Extrême-Orient; qu'elle tombe, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande seront gravement exposées. J'espère que l'on a fait savoir à ces deux dominions britanniques que tant que les Canadiens vivront jamais ils ne permettront à l'oppression du nazisme et à la tyrannie nipponne de régner sur ces parties de l'Empire.

Je désire étudier pendant le temps qui m'est alloué un aspect de la guerre totale que paraissent avoir lamentablement négligé ceux qui ont la responsabilité de notre effort militaire. Il s'agit du moral. Dans la conduite de tout effort, il faut premièrement faire preuve d'esprit de clairvoyance. Il me semble que les personnes responsables de notre effort total de guerre ont péché sur ce point en oubliant l'importance du moral. Or c'est un élément trop essentiel de la guerre totale pour qu'on l'oublie. On ne comprend pas, semble-t-il, le rôle prépondérant de l'idéal et des idées, aussi essentiel à la poursuite de la victoire que celui des chars d'assaut et des troupes. C'est un idéal de perversion et des idées de brutalité qui conduisent les armées hautement organisées de Hitler, mais cette brutalité et cette perversion ont soutenu une population désespérée à l'usine, sur les terres et les champs de bataille. Les Russes défendent aujourd'hui leurs foyers et leur existence, un système économique en lequel ils ont foi et qui convient à cette population. La Russie a réalisé la démocratie économique; il lui reste à conquérir la démocratie politique. Aucun sacrifice ne paraît trop grand à cette population, qui incendie ses foyers et ses récoltes, détruit ses barrages et ses industries, afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi. C'est le moral de ces gens qui sauvegarde aujourd'hui notre mode de vie démocratique, et cela depuis des mois. En ces heures sombres, les nouvelles les plus réconfortantes nous viennent du front russe.

Le Canada a une démocratie politique, mais il nous reste à conquérir la démocratie économique. On n'a pas besoin de nous dire contre quoi nous combattons; ce que nous avons besoin de savoir, c'est ce pourquoi nous nous battons. V pour victoire? Oui, mais la victoire préparant quel genre d'existence, quelle réorganisation au Canada? De partout, de l'Atlantique au Pacifique, on s'écrie: "Ce sera bien différent, après la guerre." Je suis certain que chacun des honorables députés a entendu prononcer ces paroles. Figurons-nous donc ce que sera l'après-guerre. Je sais parfaitement que d'aucuns prétendent que nous n'avons pas le temps d'étudier cette question maintenant. Il faut en prendre le temps. Nous devons donner à notre peuple quelque espoir d'avenir. C'est en agissant ainsi que nous communiquerons à nos citoyens l'esprit qui permet à la Russie de faire un effort de guerre total. Ce que tous désirent, dans notre pays, c'est la réalisation de l'égalité dans le sacrifice, si la chose est encore possible au Canada.

L'idéal que le Gouvernement devrait inspirer, c'est l'idéal d'une vie meilleure. Lorsque cet idéal aura pénétré tous les esprits, le moral de la population sera meilleur et la contribution de chacun s'en trouvera doublée. Si le Gouvernement avait réussi à inspirer cet idéal au cours des deux dernières années et demie, nous ne serions pas réduits à organiser un plébiscite. Quant on parle d'un Canada réorganisé sur de meilleures bases, prétend-on que les jeunes gens qui vivaient dans les wagons à marchandise et la forêt

avant de s'enrôler dans nos armées devront y retourner après la guerre? Prétend-on que les chômeurs, au nombre de plus d'un million, qui émargeaient à l'assistance publique en 1938 et 1939 auront un sort semblable à l'issue du conflit actuel?

Que dit le Gouvernement à notre population canadienne? Quelle assurance donnez-vous à ces anciens vagabonds quant à l'avenir du pays? Le Gouvernement actuel a craint les idées nouvelles et les nobles idéals. Il n'ose pas, semble-t-il, éveiller des visions qui frappent les esprits. L'esprit canadien est empreint de noblesse, mais le Gouvernement doit l'entretenir par de dignes idéals. Les hommes et les femmes qui ont colonisé notre pays, y sont venus en charrettes et en chariots, affrontant avec courage et intrépidité le danger des incendies forestiers, dans l'Est, des feux de prairie et des tempêtes de vent, dans l'Ouest, et c'est ainsi que s'est formé un grand peuple. Les éléments mâtés, pourquoi ces gens ont-ils combattu, souffert, peiné et fait des projets d'avenir? Parce qu'ils comptaient sur l'avenir. Ils entrevoyaient un avenir brillant. C'est ce qui nous manque aujourd'hui.

Nos gens, dans toute l'étendue du pays, ont aujourd'hui l'impression d'avoir été conduits dans une impasse ténébreuse, au lieu d'être guidés par une lumière resplendissant sur un Canada réorganisé et restauré, digne des sacrifices exigés et accomplis. Il faut que le moral soit bon dans tous les domaines de notre effort de guerre: armée, marine, aviation; usines, mines et fermes. Pourquoi ces murmures des cultivateurs? Monsieur l'Orateur, l'armature de tout pays, c'est la grande masse des travailleurs, les ouvriers des usines et de la ferme, les employés des exploitations forestières et les mineurs, les pêcheurs, ceux qui peinent pour produire des denrées et de la richesse. Ce sont eux qui constituent l'armature et l'essence d'une nation, et quand une nation manque à ses obligations envers ceux qui approvisionnent les troupes en temps de guerre, elle manque à ses obligations envers les combattants. La nation qui oublie et néglige ces gens se rend coupable d'un manquement profond et d'essence spirituelle. Elle manque à ses obligations envers eux en temps de paix et elle y manque en temps de guerre.

D'après l'exposé communiqué par le ministère, 260,000 Canadiens ont offert sur l'autel du sacrifice national leur vie, leur sang, tout ce qui leur est cher. Je voudrais savoir si mille industries ont offert volontairement ne fût-ce que de prêter leurs usines pour la durée de la guerre. Nous ne réclamons pas l'entière destruction de ces usines, mais quel sacrifice peut égaler celui d'une mère qui donne son fils? Pourquoi une grande industrie, pourquoi toutes les industries du Canada ne peuvent-elles pas déposer leurs bâtiments, leur organisation, l'habileté de leurs administrateurs sur le même autel du sacrifice où 260,000 Canadiens ont offert leur vie et tout ce qu'ils possèdent. Nous n'oublions pas que les industriels canadiens ont refusé d'accepter des contrats, même quand on leur offrait un bénéfice de 5 pour cent. L'industrie canadienne fabrique maintenant de grandes quantités de matériel au prix qu'elle a fixé. Trop de témoignages indiquent malheureusement qu'un trop grand nombre de gens au pays regardent la guerre comme une période d'exploitation, une époque où ils peuvent légitimement amasser de grandes richesses et de grands biens. Avec leur inhumanité coutumière et leur mépris des obligations morales, ils ne voient pas que leur moisson provient d'un sol engraissé du sang de leurs concitoyens.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'honorable député peut-il en nommer? Qu'il en cite un.

M. CASTLEDEN: Citer quoi?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Un homme qui réalise des profits.

M. CASTLEDEN: Tous ceux qui s'engraisse à même la guerre; ceux qui exigent leurs bénéfices en temps de crise nationale. Ils mettent en péril tout ce qui a de la valeur dans notre vie démocratique. De toute notre énergie nous combattons comme dangereuses à une époque comme celle-ci cette façon d'agir et cette philosophie. Nous combattons aujourd'hui cette philosophie dans le comté de York-Sud. L'attitude de l'industrie n'a peut-être jamais été mieux mise en lumière que dans le discours prononcé en un autre lieu, le 6 décembre 1940, par le nouveau chef du parti conservateur. Je cite ce que le très honorable M. Meighen a dit, à la page 71 des *Débats* du Sénat, au sujet de la loi sur la conservation des changes en temps de guerre:

> Je désapprouve entièrement ceux qui préconisent le prélèvement total des bénéfices. Les gens ne travailleront pas pour rien. La nature humaine reste la même en temps de guerre qu'en temps de paix et, loin d'aider à l'effort de guerre, vous lui nuisez en enlevant aux gens tout mobile d'action et tout motif de veiller soigneusement à leurs affaires. Conservez le mobile d'action, bonifiez encore la récompense et vous verrez s'accroître l'effort et le résultat. C'est indispensable. Cette mesure ne remplit pas ces conditions. Sans exagération aucune, je puis dire que c'est par douzaines que des hommes d'affaires m'ont affirmé qu'ils ne s'en faisaient pas; le mobile fait défaut.
>
> Quel travail ils font!
>
> Ils disent: "Autant vaut prendre les choses plus tranquillement maintenant, puisque nous ne nous évertuerions guère dorénavant que pour

alimenter le fisc." Vous ne sauriez manquer d'obtenir un tel résultat si vous faites disparaître le mobile d'action. Mais si, au contraire, vous conservez ce mobile et l'accentuez en fonction directe de l'importance des bénéfices, les recettes du fisc grossiront avec les bénéfices. C'est la seule méthode pratique que je connaisse.

M. POULIOT: Est-il allé jusque-là?

M. CASTLEDEN: Ce sont là ses paroles qu'on peut lire dans les *Débats* du Sénat, 6 décembre 1940.

M. POULIOT: C'est effrayant.

M. CASTLEDEN: Il est honteux pour notre pays qu'en cette heure critique tant de nos hommes d'affaires soient restés inactifs quand nos soldats manquaient de l'équipement nécessaire à Hong-Kong. Se trouve-t-il des Quislings parmi nos industriels canadiens? D'après le *Toronto Star* d'hier, 28 janvier, le très honorable M. Meighen a dit:

S'il faut conscrire la richesse pour gagner la guerre, nous la conscrirons, mais les gens qui ont le sens commun ne réclameront la chose qu'à la dernière extrémité.

Cet homme est tout particulièrement désireux de conscrire aujourd'hui nos ressources en hommes, mais il dit que la richesse ne doit être conscrite qu'en dernier ressort. Le sang d'abord, la richesse en dernier lieu. En somme, il dit: "Gens de mon pays, donnez vos fils afin que nous puissions garder notre or." Espérons que la population de York-Sud rendra service à la grande masse du peuple canadien en envoyant ici un représentant qui travaillera de concert avec les forces qui disent (et je cite notre amendement): "Plaçons les industries de guerre, la richesse accumulée et les institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain."

Voilà la politique que désire le peuple canadien, et le Gouvernement devrait le savoir. A mon sens, un plébiscite n'est nullement nécessaire, mais si le Gouvernement tient à savoir ce que pensent les citoyens de toutes les parties du Canada, qu'il insère dans les bulletins du plébiscite une question rédigée dans les termes du sous-amendement: "Désirez-vous que l'industrie proprement dite, les industries de guerre, la richesse accumulée et les institutions financières du Canada soient conscrites simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain?" Le Gouvernement a adopté pendant que siégeait le Parlement, et au cours d'une période donnée, plus de décrets du conseil que tout autre gouvernement précédent. Aujourd'hui, il demande au peuple, par voie de plébiscite, de se prononcer uniquement sur la conscription du capital humain. La population du pays se

voit assujettie, par ces décrets du conseil, à des restrictions qu'elle n'eût guère imaginées récemment encore. Le coût de la vie a été immobilisé; les salaires ont été fixés à un niveau inférieur et les prix des produits agricoles ont été fixés à un niveau encore plus bas. Les frais de la production agricole continuent de s'accroître mais les prix auxquels le cultivateur pourra vendre ses produits devront rester les mêmes. L'effet de ces mesures de réglementation est de réduire les travailleurs à la servitude et d'abaisser les cultivateurs au rang de paysans arriérés. On enlève aux cultivateurs leurs fils et les compagnies de prêts hypothécaires et de prêts ordinaires saisissent leurs fermes.

Le 1er février une délégation de gens de l'Ouest viendra à Ottawa protester malgré la gravité de l'heure, contre la façon dont ils sont traités. Ces gens ne réclament pas de bénéfices: ils veulent simplement qu'on leur permette d'exploiter leurs fermes et de produire les denrées alimentaires qui sont si nécessaires à l'heure actuelle et qui le seront encore pendant la période de restauration. La Grande-Bretagne est aujourd'hui strictement rationnée. Notre ministère de l'Agriculture dit: "Cultivez moins de blé et contribuez à la victoire". Les vivres vont être plus nécessaires que jamais. Les cultivateurs canadiens désirent faire leur part. Ils sont prêts à continuer de faire des sacrifices afin de contribuer au salut du Canada.

Dans l'Ouest comme ailleurs au Canada, la population a recouru aux coopératives pour se protéger contre l'exploitation par les classes privilégiées qui lui dérobaient la substance de sa production. Elle a constaté que les banques et les établissements de crédit hypothécaire et d'assurance la saignaient à blanc. Les entreprises de salaisons ont réalisé leurs millions de bénéfices au préjudice des producteurs non protégés et des consommateurs non organisés. Les fabricants d'instruments aratoires et les entreprises pétrolières ont continué d'exiger les prix qu'ils voulaient. La Bourse des grains a continué de voler des millions et des centaines de millions aux producteurs. La population s'est donc organisée en coopératives. Dans la Saskatchewan, la coopérative d'élévateurs exploite plus de mille élévateurs pour le compte de ses adhérents. A une époque, plus de la moitié du blé produit dans cette province passait par ses établissements. Mais qu'est-il arrivé? Pendant deux saisons de livraison du blé, le comité de répartition des wagons établi par la Commission des grains a effectivement forcé les producteurs à livrer leur blé aux élévateurs des compagnies et par leur intermédiaire à la bourse des céréales. Les élévateurs des coopératives ne purent obtenir de wagons au

delà de la répartition, laquelle était en fonction de la capacité d'entreposage permanent. En vue de cette prescription, les coopératives ont construit des entrepôts temporaires. Cela leur a servi pour 1940 et elles comptaient faire de même en 1941, mais la construction des entrepôts temporaires, qui avaient assez bien contribué à sauver les syndicats l'année précédente, a été arrêtée par le régisseur du bois, ce qui a mis en danger l'existence même des coopératives. A beaucoup d'endroits les coopératives ont dû fermer leurs portes pendant des mois à l'époque des livraisons. Des dizaines de millions de boisseaux de blé ont dû passer par les anciennes institutions particulières et les maisons d'affaires pour arriver à la Bourse des grains. Les organismes du Gouvernement actuel ont directement ou indirectement empêché les associations coopératives de fonctionner.

La population canadienne s'élève contre un tel procédé. Certains groupes privilégiés dans la vie économique du Canada ont continué d'exploiter les ressources de notre Dominion au point où la chose ne peut plus être tolérée. Le peuple canadien ne permettra pas que ses associations coopératives soient ruinées de cette façon; cette remarque s'applique à l'ensemble du Canada. Elle s'applique aux pomiculteurs de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, aux producteurs de blé de l'ouest canadien, aux éleveurs de bétail, à tous ceux qui produisent des matières premières et des denrées alimentaires. Elle s'applique aux coopératives de l'Ontario du Québec, de la Nouvelle-Ecosse et des autres Provinces maritimes.

Cette délégation de plus de 400 membres réunie ici et représentant les syndicats de blé de la Saskatchewan, vient protester contre le traitement fait à l'agriculture et en particulier aux producteurs de grain de l'Ouest. Les cultivateurs de tout le Canada n'ont pas été suffisamment bien organisés pour protester efficacement; il y a des années que certaines forces cherchent à les empêcher de s'organiser. Les gens ne viennent pas ici, en temps de guerre pour le plaisir de la chose. Ils ne viennent pas dans le seul but de causer des embarras. Ce sont des Canadiens patriotes d'un bon naturel. Ce sont des gens qui ont combattu et souffert, des gens qui ont contribué au grand œuvre canadien. Ils protestent contre le traitement fait à l'agriculture, et ils ne se rendraient pas dans la capitale si la situation n'était pas désespérée. La situation est désespérée. Le régime actuel est resté sourd à leurs prières et aux prières de ceux qui parlaient en leur nom. Tous les ministres de l'Agriculture ont successivement trahi la population de l'Ouest. Ils ont trop souvent manqué à leurs engagements. La Saskatchewan dépérit et agonise parce que le Gouvernement n'a pas su faire adopter les lois voulues pour protéger les habitants de cette province.

Des chiffres récents publiés par le Bureau fédéral de la Statistique révèlent que la population de cette province fléchit annuellement. Les gens n'y peuvent plus vivre; ils sont chassés de leur province, chassés de leurs foyers. On les expulse de leurs fermes, où pourtant ils ont passé vingt et trente ans de leur vie. Voilà la récompense accordée par le présent régime à une population qui a répandu sur le pays une véritable corne d'abondance. C'est une population trahie.

La délégation qui se rend à Ottawa constitue le vivant symbole de la protestation contre cette trahison. L'homme et son foyer valent mieux que les bénéfices. Cette vérité, que l'on aurait dû reconnaître en temps de paix, devrait l'être davantage en temps de guerre. Les fils des mères doivent passer avant les bénéfices, il convient maintenant de le reconnaître. Cette délégation se rend ici pour formuler le point de vue de la classe agricole; elle vient ici armée d'une déclaration des droits de ceux qu'elle représente, et ces droits, le Gouvernement ne peut pas les ignorer. Elle vient demander justice et déposer sa requête au pied du trône, au nom d'environ 2 millions d'habitants. On a recueilli des contributions comprenant des pièces de 10c et de 25c, quelques douzaines d'œufs, quelques livres de beurre, un poulet et le reste. Et 160 milles personnes, ou plus encore, ont signé cette protestation adressée au Gouvernement. Je croirais que le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), qui, des années durant, a fait partie des sociétés de producteurs de blé, pourrait expliquer à ces derniers avec quelle ardeur on revendique leurs intérêts. Je souhaiterais que M. Dunning fût ici pour leur parler et je me réjouirais si l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) pouvait le faire. J'espère que le ministre actuel de l'Agriculture, (M. Gardiner), prêtera l'oreille à ces gens et verra la justice de leur cause. Ils viennent demander du pain.

M. JOHNSTON (Bow-River): On leur donnera une pierre.

M. CASTLEDEN (Yorkton): Pour revenir au problème de la reconstruction, je dirai qu'en novembre j'ai eu le privilège de visiter une région du Canada où des hommes doués d'une instinctive prescience de l'avenir pourvoient d'une façon bien réelle à la nécessité de directives. Je veux parler de la petite université de Saint-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Ecosse). Grâce aux cours populaires organisés par ses soins, elle a mis

l'instruction à la portée de la masse. Et quand le peuple a pu bénéficier de l'instruction, la lumière s'est faite dans les esprits et la crainte s'est dissipée. Le peuple a entrevu la promesse d'un pays plus heureux. Il a compris qu'il pouvait diriger ses propres institutions. Les mineurs et les pêcheurs, les agriculteurs et les employés d'aciéries dirigent et financent leurs propres entreprises, exploitent leurs propres conserveries et, par un régime de coopératives, construisent leurs propres maisons. Ils ont des coopératives de consommateurs, des coopératives de producteurs et des coopératives de gros. Ils apprennent, pour la première fois, ce que veut dire l'exploitation de l'ouvrier. Ils apprennent quelles peuvent être les véritables causes de la misère du peuple et par quels moyens il est dépouillé du fruit de son labeur.

Ces gens ont appris à connaître un régime qui a délogé les bénéfices comme mobile d'action. La concurrence devra faire place à la collaboration dans la vie du peuple. Le service rendu au prochain est un plus puissant mobile que l'enrichissement de quelques-uns. La coopération forme le caractère, tandis que la concurrence le détruit. La coopération forme le caractère de ceux qui la pratiquent, tandis que la concurrence née de la jungle, ruine les exploités par la pauvreté et les taudis et les exploitants par la corruption qu'entraîne une trop grande richesse.

La coopération a créé une vision d'une société où la sécurité économique peut exister, et la démocratie, vivre. Ces gens, marchant de l'avant, ont une vision d'un monde dans lequel le Canada fournira sa quote-part, un monde où n'existeront plus les profits. La paix sera possible, car un jour les profits de guerre seront éliminés. Et quand les profits de guerre seront éliminés dans le monde entier, ce fléau qui nous frappe tous les vingt ans cessera.

Pour établir le moral nécessaire au Canada, je prierai le Gouvernement de faire certaines choses. Il devrait établir immédiatement, courageusement et franchement une certaine égalité de sacrifice. Il devrait commencer maintenant avec la conscription de l'industrie et de la richesse accumulée. Il aurait alors un certain droit de demander aux mères de placer leurs fils sur l'autel de la patrie. Placez l'agriculture sur une base où elle puisse jouer son rôle. Donnez à la main-d'œuvre ce degré de démocratie auquel elle a droit. Donnez au Canada une vision d'un monde nouveau où régnera la justice sociale, et où la sécurité économique chassera la crainte du cœur des gens. Nous trouverons là le moral qui assure la victoire, le moral qui, selon moi, n'existe pas aujourd'hui.

[M. Castleden.]

M. G. RUSSELL BOUCHER (Carleton): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole en ce moment, puis-je me joindre à ceux qui ont parlé avant moi et féliciter celui qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé.

Nous traversons des jours mémorables, nous avons de graves problèmes à résoudre, nous sommes presque au tournant du chemin. J'aimerais citer un extrait du hansard de lundi dernier au sujet de l'effort de guerre. Ce passage, se lit comme suit:

> Ces mesures influeront directement sur le mode d'existence d'un grand nombre d'hommes et de femmes. Elles influeront aussi de la façon suivante sur la vie nationale. Elles diminueront encore d'une façon très sensible les privilèges que nous avons pu conserver jusqu'ici. Elles n'atteindront pas la santé physique non plus que le contentement d'esprit que procure la défense des grandes causes, mais elles diminueront encore plus le confort et les avantages dont jouit la plus grande partie de la population et elles transformeront le caractère de notre existence quotidienne.
>
> On ne saurait supposer qu'il existe chez nous un grand nombre de gens désœuvrés menant une existence facile, qui pourraient être appelés au service de la nation. A quelques rares exceptions près, tous les Canadiens adultes sont au travail tous les jours. Sous notre régime social, la plupart des citoyens s'occupent eux-mêmes de se trouver de l'emploi, ce qui évite la nécessité d'un vaste organisme administratif.
>
> Si les efforts de tous portaient uniquement sur la guerre même, comment pourrait-on se procurer les vivres, le combustible, les moyens de transport ou le vêtement? Nous devons convenir qu'une très forte proportion de la population, surtout de la population féminine, pourvoit aux besoins de ceux qui sont affectés aux sphères plus actives, et que le chiffre de cette population a grandi, depuis la dernière guerre, au même rythme que l'accroissement du nombre de ceux au besoin desquels il importe de pourvoir.
>
> La méthode que l'on va mettre en œuvre,—et qui, en réalité n'a pas cessé d'être appliquée—, d'une façon plus vigoureuse, ne consiste pas à mettre les oisifs au travail, mais plutôt à orienter une partie de leurs efforts dans un sens se rattachant plus immédiatement à la guerre.

Ces paroles sont du premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) et elles reflètent ou répètent celles du très honorable Winston Churchill, premier ministre de l'Angleterre. Je les recommande au Parlement. L'honorable préopinant a fait allusion au moral de la population canadienne et les sentiments qu'il a exprimés sont répétés dans toute cette enceinte et d'un bout à l'autre du Canada. A combien des douceurs de la vie ce Gouvernement a-t-il demandé à la population canadienne de renoncer afin que nous ayons un effort de guerre total? En quoi a-t-on diminué le confort et les dépenses de notre population? Qu'a-t-on fait pour occuper les gens désœuvrés? Depuis notre venue dans cette

enceinte pour la présente session, nous avons entendu d'honorables députés de l'Ouest nous dire que le chômage est encore considérable dans cette partie du pays, puis nous avons entendu d'honorables représentants de l'Est, particulièrement des représentants de circonscriptions agricoles, nous parler de la pénurie de main-d'œuvre sur la ferme. Mais nous n'avons pas entendu le Gouvernement nous annoncer une ligne de conduite qui remédierait à cette situation. Les services que rendent les femmes du Canada en soulageant la misère des infortunés, en soignant les malades et les blessés de nos armées, est bien digne du moral canadien. L'effort de guerre de ces femmes a été accompli avec vaillance et dévouement. Comme l'a dit M. Churchill, la méthode qu'on met en œuvre actuellement sera appliquée d'une façon plus vigoureuse.

Un certain nombre de députés se sont rendus outre-mer, ils en sont revenus et nous ont dit ce qu'ils y avaient vu. Nous avons appris qu'on y manquait de produits agricoles et d'autres denrées dont nous avons un surplus. Jusqu'à quel point l'a-t-on dit à la population canadienne? Qu'a-t-on fait pour que le citoyen canadien se rende compte de ses responsabilités? Qu'a-t-on fait pour intensifier la coopération entre nos citoyens et les combattants afin d'éloigner les dangers de guerre sur notre continent? Le discours du trône nous apprend qu'il sera tenu un plébiscite pour absoudre le premier ministre et le Gouvernement de leurs promesses électorales. La meule du moulin a bien tourné, depuis le dernier appel au peuple. Les temps sont bien changés. Quel sera le moral de la population canadienne, dans quelle situation sera le Canada, quand le plébiscite sera tenu? La votation aura lieu probablement dès avril, bien que la date n'en soit pas encore annoncée. Savons-nous dans quelle situation sera l'univers le 1er avril? Savons-nous quel sera alors le sort de Singapour? Quel sera le sort de l'Australie à cette date? et celui de la Nouvelle-Zélande? celui des îles Philippines? Que feront alors Hitler et ses hordes en Asie et en Afrique? Que feront nos cousins d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse? Leur situation est des plus difficiles, devant la menace d'invasion des hordes allemandes et italiennes? Quels seront les sentiments de la population canadienne, quand elle sera appelée, par un plébiscite, à libérer le premier ministre de ses promesses, à l'absoudre de ses fautes? Evidemment, l'engagement était inconsidéré.

S'il ne l'était pas, pourquoi ce plébiscite? D'après le premier ministre, le plébiscite ne réglera qu'un point, celui d'appliquer le service militaire obligatoire pour outre-mer. Si le service militaire obligatoire outre-mer n'est pas maintenant nécessaire, pourquoi un plébiscite? S'il est nécessaire, quand les effets de la suppression de cette restriction se feront-ils sentir au Canada et quand nous sera-t-il loisible de faire toute notre part dans cette guerre? Encore une fois, ce plébiscite ne peut avoir lieu avant le mois d'avril. Le soldat a le droit de se prononcer. Combien de temps faudra-t-il avant que les chiffres complets de ce plébiscite parviennent à Ottawa?

A supposer que cette consultation soit en tous points conforme aux vues du premier ministre et de son cabinet, combien de temps faudra-t-il pour mettre en œuvre les rouages du service obligatoire outre-mer? Les mettra-t-il en œuvre? Combien de temps s'écoulera-t-il avant que les hommes puissent être mis à l'instruction? Combien de temps avant que les recrues soient aptes au service outre-mer? Si nous envisageons la question sous cet angle et que nous prévoyons tous ces retards, force nous est de conclure que ce n'est pas avant l'hiver prochain que nous en verrons les résultats. D'ici là, tout peut arriver.

En quoi consistera le plébiscite? Le premier ministre a déclaré à la Chambre que le plébiscite se fera sur la question suivante:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Il nous a dit que là résidait toute la cause du malentendu. Le plébiscite a-t-il pour objet de demander au peuple canadien s'il favorise l'envoi de troupes outre-mer par la méthode du service sélectif obligatoire? Est-ce là la question posée? Pourquoi ne demande-t-il pas au Parlement et non au peuple s'il consent à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement? La formule du plébiscite dit, "pour le service militaire" et non "pour le service outre-mer". Comment répondre à cette question? Ne pourrait-elle pas se poser ainsi: Consentez-vous à libérer le premier ministre et le Gouvernement de tous les engagements qu'ils ont pu prendre relativement à l'appel des hommes pour l'armée?

C'est au cours d'une des périodes les plus critiques que nous puissions imaginer vous et moi, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les membres de la Chambre, qu'on posera cette question à la population canadienne. Si le plébiscite est nécessaire, si une absolution quelconque est indiquée, la Chambre des communes, composée de 245 représentants élus, n'est-elle pas chargée d'accomplir une tâche énorme et de représenter le peuple qui a choisi son parlement?

Quels sont les devoirs des simples membres de la Chambre? Ils ne sont sûrement pas chargés de formuler un programme. Notre devoir,

s'il faut en juger par le passé, depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir, ne consiste pas à adopter des lois, car, en novembre, nous avons siégé 13 jours sans qu'une seule loi nous soit soumise. Le programme principal énoncé dans le discours du Trône au début de la session consiste à demander au pays de libérer le Gouvernement de ses obligations relativement à l'enrôlement. La mesure de fixation des prix maximums a été adoptée quelques jours avant la convocation des Chambres et, tous les jours, on adopte des décrets ministériels, sans se demander si le Parlement siège ou non. Quelle meilleure autorité puis-je invoquer que le témoignage même du premier ministre à l'appui de mon affirmation que le Parlement doit régler la question? Je citerai des passages d'un exposé que le premier ministre a fait à la Chambre, à une date aussi reculée que le 30 mars 1939, page 2456 des *Débats* de cette année-là:

Si le Canada se trouve dans la nécessité de prendre une décision sur la question la plus grave et la plus importante que puisse envisager une nation, celle de participer ou de ne pas participer à une guerre, le principe du gouvernement responsable qui a été notre guide et notre but depuis un siècle, exige que cette décision soit prise par le Parlement du Canada.

Puis à la page suivante:

Qu'il se soit agi de l'application de sanctions sous le régime de l'article XVI du Pacte de la Société ou de la participation à des guerres tout à fait indépendamment de la Société des nations, l'attitude du Canada a été la même, c'est-à-dire que dans l'un ou l'autre cas l'approbation du Parlement serait nécessaire.

Et plus loin:

Le Parlement canadien se réserve le droit de déclarer, d'après les circonstances du moment, si, et dans quelle mesure le Canada participera aux conflits où peuvent se trouver engagés d'autres membres du Commonwealth.

Et le premier ministre est revenu le même jour sur ce sujet, page 2463 du hansard:

Mon intention immédiate en citant cette déclaration, ainsi que le contexte le fera voir clairement, était de souligner la continuité de la politique libérale touchant le contrôle parlementaire, le point de vue pris à l'époque et celui qu'à titre de Gouvernement nous prenons aujourd'hui, savoir, que dans les grandes comme dans les petites questions de la politique d'une nation, le principe d'autonomie dont nous nous sommes inspirés depuis un siècle exige essentiellement que le Parlement, et nul autre organisme, soit appelé à décider.

Cependant, il faut maintenant mettre au rancart la politique suivie pendant un siècle et soumettre cette question au peuple.

Puis, lundi dernier, le premier ministre disait:

S'il y a lieu de débattre la question de la conscription pour service outre-mer, l'endroit tout désigné pour vider la question est le parquet de notre enceinte parlementaire.

[M. Boucher.]

Et encore:

En présence d'un pareil désarroi dans le monde, alors que l'ennemi se présente de tous côtés et que nul ne saurait prédire ce que l'issue de la bataille dans d'autres parties du monde pourra comporter de péril immédiat et accru pour notre propre pays, le Gouvernement croit devoir demeurer tout à fait libre de recommander au Parlement la ligne de conduite jugée essentielle à la sécurité de notre propre pays et à la sauvegarde de la liberté dans le monde.

Je cite ces passages pour montrer qu'en cette enceinte les députés doivent assumer quelque responsabilité; il faut y régler des questions d'importance nationale, y accomplir certains devoirs. Ne nous appartient-il pas de régler la question soulevée dans ce plébiscite? Au lieu de cela, on demande au peuple de se prononcer.

A tout événement, quel est le but du plébiscite? Qu'arriverait-il s'il recevait une réponse négative? Le Gouvernement cesserait-il de lever des hommes? Mettra-t-il fin à la contrainte? Cessera-t-il de recourir au système sélectif? S'excusera-t-il auprès de l'ennemi en lui disant: "Notre intention était de faire la guerre, mais nous ne songions pas à lever des hommes à cette fin." Qu'arriverait-il si des régions de notre pays se prononçaient en masse pour l'affirmative et d'autres pour la négative? Le Gouvernement se pense-t-il encore le champion de l'unité nationale? Est-il encore d'avis que pour conserver l'unité nationale il ne doit adopter aucune ligne de conduite, de peur de déplaire à ceux qui ne pensent pas comme lui? Pourquoi le premier ministre ne pose-t-il pas cette autre question à la population canadienne dans son plébiscite: Etes-vous en faveur de tenir un plébiscite à l'heure actuelle? S'il désire interpréter le plébiscite comme une approbation de sa politique et de son administration, y a-t-il plus belle question à poser? Si le premier ministre doute que le peuple canadien le relève de ses engagements,—tel ne semble pas être le cas,—pourquoi ne s'adresse-t-il pas aux représentants élus du peuple, en cette enceinte, qui ont pour mission de réfléter l'opinion publique, et ne laisse-t-il pas la population poursuivre son effort de guerre? Peut-être répondrait-on qu'il faut former un gouvernement dirigé par un homme qui n'ait pas les mains liées ou qui ne soit pas gêné par ses engagements antérieurs. Qu'a-t-il répondu à cela? J'hésite à faire connaître l'interprétation que je donne à ses paroles. D'après le compte rendu officiel, il a dit:

En d'autres termes, on me demande, à moi, premier ministre du Canada, de "vendre mon droit d'aînesse pour un plat de lentilles", de détruire ainsi la confiance que le peuple canadien peut avoir dans mon honneur d'homme

public, et partant de détruire la confiance qu'il possède dans l'honneur et l'intégrité du Gouvernement.

Sommes-nous revenus à l'époque des Tudors et des rois Jacques et de la doctrine du droit divin des rois. Ou bien encore sommes-nous rendus à la doctrine du droit divin de King?

Sans parler de la folie et de l'erreur que constitue la tenue d'un plébiscite, je désire exprimer ce que je crois être l'opinion des agriculteurs de ma circonscription. La plupart exploitent des fermes ayant de 100 à 400 acres de superficie. Ils se livrent à l'industrie laitière, à l'élevage des porcs, à la production du bœuf et à celle des œufs. Comme la plupart des autres cultivateurs, ils ont traversé des périodes difficiles depuis dix ou quinze ans. Plusieurs fermes ont été abandonnées. La situation s'est beaucoup améliorée en ces récentes années par suite de l'écoulement plus facile des produits agricoles et des subventions fédérales et provinciales de toutes sortes. Elle ne s'est cependant pas améliorée suffisamment pour attirer sur nos fermes la main-d'œuvre requise ou pour y garder celle qui y est déjà employée. Parcourez les centres ruraux de l'est de l'Ontario et cherchez-y des jeunes gens; vous constaterez que plusieurs de nos localités rurales ressemblent au village abandonné qu'a décrit Goldsmith. Le nombre d'élèves qui fréquentent les écoles est beaucoup plus faible qu'il ne l'a jamais été depuis vingt ans. Cette situation se trouve aggravée par le fait qu'on appelle au service militaire après un court préavis, les fils de cultivateurs et les travailleurs agricoles. J'ai constaté maintes et maintes fois qu'on appelait des ouvriers agricoles au service militaire en ne leur accordant que dix jours pour faire une demande de sursis, sept ou huit jours s'étant déjà écoulés avant que l'avis n'arrivât à destination. Il est vexant, et je dirai même alarmant de constater qu'on appelle au service militaire une foule de jeunes gens dont chacun est l'unique exploitant d'une ferme ou le bras droit d'un cultivateur, et dont les services sont absolument indispensables à la production de lait, de fromage, de bœuf, de bacon et d'œufs.

Lors de l'inscription nationale, les autorités militaires et le Gouvernement ont obtenu des renseignements quant au nombre d'hommes qui pourraient être appelés sans que notre effort de guerre en souffrît trop. Le premier ministre a lui-même déclaré que l'agriculture joue un rôle essentiel dans notre effort de guerre. Il va falloir qu'on s'occupe de recruter de la main-d'œuvre étant donné la demande croissante de vivres, qui nécessite une plus forte production. Si de tels renseignements ont effectivement été obtenus au moyen de l'inscription nationale, pourquoi a-t-on appelé des hommes qui étaient les seuls auxiliaires des cultivateurs et dont les services étaient essentiels à la production agricole nécessaire? Il est sans doute vrai que des sursis peuvent être accordés. A ma connaissance on en a accordé dans plusieurs cas. Toutefois, quiconque comprend les problèmes agricoles doit reconnaître la difficulté qu'éprouvent les cultivateurs à exploiter leurs fermes sans avoir l'assurance d'obtenir de l'aide pour la récolte. Avant d'ensemencer son champ, le cultivateur doit tenir compte de la main-d'œuvre disponible, non pas immédiatement, mais six mois, un an, voire même deux ans après. De nombreux cultivateurs, à vingt milles de la capitale, sont contraints de diminuer le nombre de leurs bestiaux et parfois même d'abandonner l'agriculture, parce qu'ils n'ont pas la main-d'œuvre voulue. Cet aspect essentiel de notre problème agricole, joint à nos problèmes de guerre, aurait dû depuis longtemps être soumis au Parlement. On aurait dû présenter au peuple un plan large et détaillé, prévoyant l'appel des hommes sous les drapeaux dans un ordre donné comportant des règles définies. Un tel plan ne permettrait peut-être pas de prévoir le moment exact où un homme sera appelé, mais on devrait faire connaître l'ordre selon lequel les hommes seront appelés en fonction de leur profession. Je crois que le Gouvernement se propose d'appeler les recrues selon l'âge et le statut matrimonial. Assurément, monsieur l'Orateur, l'occupation d'un homme dans la vie civile importe beaucoup. Si un homme est affecté à un travail productif dans une industrie de guerre essentielle, le fait devrait entrer en ligne de compte, et cet employé devrait avoir une certaine certitude quant à la nécessité de se présenter pour l'instruction militaire, et quant à ceux qui devront se présenter avant lui.

Tous les gens qui sont au courant de l'industrie agricole, et il en est peu ici qui ne le sont pas, doivent se faire une idée de tout ce qu'il faut d'esprit de prévoyance et d'organisation pour produire les articles dont nous avons tant besoin; ils doivent reconnaître combien, par suite des mesures du gouvernement actuel, il sera difficile à un cultivateur possédant de 20 à 160 têtes de bétail, comme cela se voit dans ma circonscription, d'exploiter sa ferme quand son fils ou son garçon de ferme est appelé à faire du service militaire, qu'on lui accorde un délai de huit jours pour demander un sursis et qu'il ignore jusqu'à deux ou trois jours peut-être avant le temps fixé pour sa présentation si sa demande de sursis sera accordée ou non. Que fera le cultivateur si le sursis n'est pas accordé et qu'il ne peut obtenir

de main-d'œuvre? D'un autre côté, que fera-t-il si le sursis est accordé et ne vaut que jusqu'au 1er avril, au 1er mai ou au 1er juillet, c'est-à-dire à l'époque où le travail est le plus pressant. Rien d'étonnant que les cultivateurs soient mécontents, que notre production reste déficitaire, devant la négligence à s'occuper de nos agriculteurs. La guerre dure déjà depuis près de trois ans et l'heure semble venue de soumettre à l'approbation de la nation un moyen pratique et généreux d'appeler les hommes au service. S'il est impossible de faire connaître la date probable de l'enrôlement, on devrait pouvoir divulguer l'ordre dans lequel les hommes seront appelés, compte tenu des emplois qu'ils remplissent. Il devrait y avoir un autre ordre d'appel que le groupe d'âge et l'état civil.

Je crois que dans l'accomplissement d'un effort de guerre total, une multitude de tâches dans l'armée, la marine et l'aviation pourraient être confiées à des gens appartenant à diverses catégories médicales, et à mon avis il y a longtemps que ces questions auraient dû être étudiées et soumises au peuple. Une bonne partie du mécontentement qui se manifeste au sujet du service national est attribuable à l'insuffisance des renseignements, et nos gens tiennent beaucoup à recevoir des directives à ce sujet. S'il est nécessaire de nous préparer à une disette de sucre, ainsi que l'annoncent les journaux d'aujourd'hui, ou à une pénurie d'essence, comme on en parle depuis trois ou quatre mois, pourquoi n'est il pas également important de songer à l'industrie essentielle qu'est l'agriculture, et pourquoi n'est-il pas également important d'étudier la nécessité d'armer nos hommes, de les entraîner, de les équiper et de les mettre en campagne outremer?

(Sur la motion de M. Pouliot, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes du soir.

Vendredi 30 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR POUR PASSER AUX QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS LUNDI PROCHAIN

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'examen de l'ordre du jour spécial relatif au débat sur l'Adresse à Son Excellence soit suspendu jusqu'à ce que la Chambre passe

[M. Boucher.]

à la motion concernant les questions et les demandes de documents inscrites au *Feuilleton*.

(La motion est adoptée.)

"FAIRMILE FUDDLE"

ARTICLE DE FOND PARU DANS LE *Boating Magazine* DE JANVIER-FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): J'appelle l'attention du ministre de la Défense nationale pour le Service naval sur un article de fond paru à la page 4 du *Boating Magazine* de janvier-février 1942, et intitulé "Fairmile Fuddle". Je n'en donnerai pas lecture, car le ministre possède, j'imagine, un exemplaire de cette publication. Je désire savoir, premièrement, où sont rendus les cinq navires censés avoir quitté Midland au début de novembre 1941 et, deuxièmement, si un commandant compétent était chargé de ces navires?

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le Service naval): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu avis de cette question et je n'ai pas lu l'article. Je désire en prendre connaissance et ensuite obtenir les renseignements que demande l'honorable député.

PRIX MAXIMUM

APPLICATION DES RÈGLEMENTS À CERTAINS PRODUITS DITS SAISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je désire adresser au Gouvernement, afin qu'elle soit transmise au ministre des Finances, une question touchant un article du *Journal* d'Ottawa, numéro d'hier, intitulé: "Cent produits échappent au prix maximum". Je prie le ministre des Finances d'exposer à la Chambre, d'ici quelques jours, les raisons qui ont motivé cette exception en faveur de cette centaine de produits dont il est question dans cet article. Voudrait-il nous indiquer en même temps si l'on entend établir des exceptions semblables en faveur d'autres produits dits saisonniers, comme ceux qu'on se procure pour la consommation pendant l'hiver seulement?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je porterai cette question à l'attention du ministre.

CONDITIONS OUVRIÈRES

OUVRIERS MÉTALLURGISTES DE NEW-GLASGOW— APPLICATION DU PRINCIPE DU CONTRAT COLLECTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une

question au premier ministre. J'ai reçu copie d'un télégramme que le syndicat des ouvriers métallurgistes de New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse) lui a adressé le 29 janvier par l'entremise de son comité d'organisation. Ce message signale que le refus du Gouvernement de faire respecter le principe du contrat collectif énoncé dans le décret du conseil C.P. 2685, en particulier dans le différend de Kirkland-Lake, inquiète les ouvriers de la région. Il ajoute que les ouvriers pourraient bien suspendre les travaux dans d'autres industries essentielles du pays à moins que le Gouvernement ne prenne des mesures immédiates afin d'amener les exploitants de Kirkland-Lake à reconnaître le principe du contrat collectif.

Le premier ministre a-t-il répondu à ce télégramme et pourrait-il nous indiquer la nature de sa réponse?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la dépêche mentionnée par l'honorable député m'a été remise au moment où j'entrais à la Chambre. Je n'ai pas eu le temps de la lire en entier.

L'hon. M. HANSON: J'ai reçu une dépêche analogue hier, à minuit.

Le très hon. MACKENZIE KING: La matinée a été prise par les délibérations du cabinet et l'étude de maintes questions. C'est ce qui explique que je n'aie pas eu le temps de prendre connaissance de certaines communications qui me sont parvenues. Néanmoins, je m'efforcerai de répondre à celle-ci le plus tôt possible.

DIFFÉREND DANS DES CHANTIERS MARITIMES

ANNULATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL DE CONCILIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre suppléant du Travail. J'ai reçu une dépêche de M. John W. Bruce, organisateur international de l'Association des plombiers et poseurs de tuyaux pour la vapeur, organisme rattaché à la Fédération américaine du Travail. M. Bruce proteste contre un décret du conseil adopté lundi dernier sur l'avis du ministre du Travail et annulant une décision rendue par le conseil de conciliation et d'enquête à l'égard de certains chantiers maritimes d'Ontario et de Québec. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer la procédure suivie en cette affaire et de déposer sur le bureau le décret du conseil en question?

L'hon. N. A. McLARTY (pour le ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas signalé la dépêche reçue par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis). Je n'aimerais pas à expliquer d'une façon circonstanciée l'effet que peut avoir le décret du conseil adopté lundi dernier sur certains chantiers maritimes. L'honorable député n'ignore pas qu'on a nommé un conseil de conciliation pour enquêter dans un chantier particulier, alors que la commission a été chargée d'enquêter dans tous les chantiers en général. Je crois donc que le décret en question a trait au rapport de la commission. Je ne savais pas qu'il avait trait au rapport du conseil. Cependant, je me ferai un plaisir de prendre d'autres renseignements en la matière et d'en faire part à la Chambre et à l'honorable député.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 29 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, il me paraîtrait séant tout d'abord de rappeler à la Chambre le souvenir d'un homme qui est mort récemment et qui, durant nombre d'années, a occupé une place sur les banquettes ministérielles et y a rempli diverses fonctions, notamment à titre de ministre des Travaux publics et de ministre des Postes. Je veux parler de l'honorable John Campbell Elliott. M. Elliott jouissait de l'estime de tous et fut un excellent ministre. Une des joies qui ont adouci la fin de sa vie fut la confiance dont l'honora mon chef, le premier ministre (M. Mackenzie King) en lui demandant son avis, particulièrement en ce qui touchait l'Ontario. Je ne puis oublier ce beau jour d'été, lorsque, un dimanche de l'année 1934, eut lieu dans la ville de Trois-Pistoles une grande assemblée à laquelle assistaient dix mille personnes. Cette partie de ma circonscription m'a été ravie par le vicomte Bennett. On comptait, parmi les nombreux orateurs, l'ami dont nous déplorons la perte, l'ancien ministre de la Justice (le très hon. Ernest Lapointe). M. Elliott en était également. Or, il y a dans les environs de Trois-Pistoles une école où l'on donne des cours d'été et que fréquentent nombre d'étudiants de l'université Western, de London, qui y viennent pour y apprendre le

français. M. Elliott parla en français, mais il ne fit aucune allusion au remaniement de la carte électorale ni à ce qu'il peut avoir d'arbitraire. Il prononça une belle allocution sur la bonne entente. J'offre à tous mes collègues, aux membres du Sénat et aux membres de sa famille, mes plus vives condoléances.

Le Gouvernement a subi une autre grande perte avec la disparition de l'ancien sous-ministre des Travaux publics, M. J. B. Hunter. M. Hunter était le fonctionnaire numéro 1 depuis le décès de sir Arthur Doughty qui a créé nos archives et placé à la disposition de chacun des étudiants canadiens les documents officiels ayant trait à l'histoire de notre pays.

La Chambre des communes n'a plus la même physionomie depuis la mort de ce gentilhomme que l'on a si hautement loué le 21 février, de ce bras droit du premier ministre, de ce libéral jusqu'à la moelle, de ce vrai disciple de Laurier. Je parle de feu le très honorable Ernest Lapointe. Il n'était que juste qu'on lui rendît un hommage spécial, et j'ai été profondément impressionné par tous les discours qui furent prononcés à cette occasion. Ce n'était pas alors le moment de formuler un démenti, mais je rappellerai au chef de l'opposition (M. Hanson) qu'il a commis une légère erreur,—importante pour moi, —lorsqu'il a dit que feu M. Lapointe était né dans le comté de Kamouraska. M. Lapointe est né à Saint-Eloi, qui n'a jamais été séparé de Témiscouata. Si on avait tenté de le faire, il y aurait eu émeute.

L'hon. M. HANSON: Je regrette mon erreur géographique.

M. POULIOT: Je sais que mon honorable ami était de bonne foi, mais s'il voulait bien me consulter avant de prononcer ses discours, il ne commettrait jamais d'erreurs.

Nous avons entendu nombre de discours intéressants. Nous vivons dans un pays libre, et quelques-uns de nos collègues tiennent à certaines opinions tandis que d'autres ont des opinions contraires. C'est leur affaire. Je n'ai pas l'intention de dire des choses désagréables à celui-ci ou à celui-là parce qu'il est en faveur de la conscription pour le service outremer tandis que j'y suis opposé. Il a droit à ses opinions. Mais je ne veux pas qu'on me marche sur les pieds. J'entretiens de sincères convictions que tous mes collègues connaissent. Je cite:

> Si un membre de la Chambre n'aime pas le Gouvernement. . . il devrait avoir le courage de le dire. Personne n'est obligé d'avoir miel en bouche dans ce débat. . . Nul ne doit craindre de voter comme il l'entend. J'ai souvent voté contre des gouvernements que, d'après mon mandat, j'aurais dû appuyer, et j'ai eu dans la suite maintes occasions de m'en féliciter. Chacun dans ces temps troublés doit écouter sa conscience. . . L'honorable représentant n'est certes pas homme à avoir peur du whip.

[M. Pouliot.]

C'est là un noble langage, mais il n'est pas de moi. J'aurais pu me l'approprier en y apportant quelques changements. Je n'ai jamais voté contre mon parti, bien que je sois venu près de le faire parfois. L'homme qui a prononcé ces paroles se tenait ici-même il n'y a pas très longtemps, le très honorable Winston Churchill. C'est un honneur pour moi que M. Churchill se soit tenu où je suis en ce moment lorsqu'il fut reçu dans cette Chambre. Je cite de nouveau:

> Quiconque parle au nom de la Grande-Bretagne en ce moment est censé se faire l'interprète non seulement du peuple,—je suis tranquille sur ce point,—mois aussi du Parlement et, par-dessus tout, de la Chambre des communes.

J'ai déjà dit que je suis libéral jusqu'au fond du cœur. Je serai toujours un libéral et toujours fidèle à la doctrine qu'exposait mon regretté chef, M. Lapointe, alors qu'il parlait à Saint-Roch-de-Québec, dans sa propre circonscription, et disait que s'il y avait lieu de préconiser des réformes, elles le seraient au sein du parti. Je crois que le parti libéral est en bonne santé, bien qu'il ait deux dents gâtées. Si on les extrait, sa santé sera splendide.

Il y a des choses plus importantes, il y a des choses plus pressantes qu'un plébiscite. C'est pour être certain que la démocratie reste suprême dans ce Parlement et que personne sur les banquettes ministérielles ne soit la victime du chantage et des menaces du chef de n'importe quel parti. Comme je l'ai dit, la liberté d'opinion existe, et nous avons le droit d'exprimer nos opinions. Mais il y a quelque chose de très important, et c'est qu'aucun chef de quelque parti que ce soit n'oublie qu'il doit toujours penser, parler et agir d'abord en Canadien, et en bon Canadien.

L'été dernier j'ai assisté à Saint-Patrice, à la cérémonie commémorative de l'anniversaire de sir John A. Macdonald, qui a passé vingt-sept étés dans ma circonscription. En même temps une cérémonie semblable se déroulait à Kingston, comté qu'il a représenté pendant tant d'années, et à cette occasion celui qui fut à certains moments premier ministre du Canada a dit de sir John:

> Jamais il n'a perdu de vue, ou subordonné aux fins égoïstes du Canada, l'unité de nos intérêts, l'unité de notre sécurité et l'unité de notre destinée dans l'Empire britannique.

Je ne suis pas antibritannique. Je suis procanadien et j'estime humblement que les intérêts du Canada doivent avoir la première considération dans toutes nos relations soit avec la Grande-Bretagne, soit avec les Etats-Unis, soit avec n'importe quelle autre nation de l'univers.

Qu'il me soit permis de parler de l'élection complémentaire de York-Sud, et j'ai de très bonnes nouvelles. Je ne puis les donner toutes ensemble; je les divulguerai petit à petit et les membres du Parlement s'en réjouiront considérablement. Je ne dirai rien de nouveau. Je veux simplement rappeler à mes collègues de la Chambre des communes que la population de York-Sud a l'esprit tout aussi juste que celui des électeurs de toute autre circonscription du pays, et qu'Arthur Meighen sera battu le neuf février prochain, et plus encore qu'il ne l'a jamais été au scrutin. J'ai le droit de m'exprimer ainsi parce qu'il n'est plus membre du Sénat. Et je peux me prononcer sur ce qui se passe. C'est la lutte de la démocratie qui se joue dans cette circonscription, et si les Canadiens l'envisagent sous cet aspect, l'élection complémentaire n'intéresse pas exclusivement les électeurs de York-Sud. On nous a beaucoup parlé du leader conservateur au Sénat, bien qu'on n'ait jamais mentionné son nom. On l'a décrit comme un grand homme et, naturellement, si la grandeur d'un homme est en fonction du poste qu'il occupe, il est sans doute grand puisqu'il a été premier ministre du Canada à deux ou trois reprises, bien que jamais le peuple Canadien ne l'ait élu à ce poste. La population du pays l'a renvoyé chez lui chaque fois qu'il a sollicité ses suffrages, parce qu'elle n'avait pas confiance en lui.

Il semble que le parti conservateur a tenu un caucus d'une poignée d'hommes dont quelques-uns sont des vrais gentilshommes,—les conservateurs,—et dont d'autres ne sont pas d'aussi agréables messieurs,—je veux parler des tories,—et on a appris, un vendredi, qu'ils avaient arrêté leur choix: M. Meighen serait le chef du parti conservateur. Cependant, ce n'est que le jeudi suivant qu'il a accepté ce poste. Pour quelle raison Arthur Meighen se refuserait-il à représenter le beau groupe de gentilshommes qui me fait face? Il craignait; il n'était pas sûr de lui-même. Ce n'était pas le peuple qui le choisissait; ce n'était qu'une poignée d'hommes qui le préférait à l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson), à l'honorable député de Parkdale (M. Bruce), à mon ami, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol), ainsi qu'à tous les autres gentilshommes présents. C'était une découverte. Comme Archimède, ils avaient trouvé une merveille. Comme Diogène, cherchant avec une lanterne, ils s'étaient rendus aux portes du Sénat, et y avaient découvert un homme courageux. C'est vrai; il possède du courage, mais aucune intelligence.

Puis, comme premier geste, sous la direction d'Arthur Meighen ils se sont abaissés à la politique mesquine,—je le répète, à la politique mesquine. Ils ont ressuscité, dans les journaux, quelques jours plus tard, un incident qui s'était produit à la Chambre des communes, quelques jours avant, quand je m'étais plaint de la façon dont mon chef le premier ministre (M. Mackenzie King) avait été accueilli par quelques soldats, en Angleterre. Je n'insiste pas. Mais après le choix de M. Arthur Meighen comme chef, il est arrivé quelque chose de fort amusant, et c'est que seulement deux députés conservateurs sur quarante qui siègent au Parlement lui ont offert un siège, deux sur quarante. De toute évidence, ils l'aiment, mais ils ne veulent pas lui céder leur siège à la Chambre.

J'ai sous la main une coupure tirée d'un intéressant journal rédigé par l'un de nos brillants journalistes, Mlle Judith Robinson, fille de l'ancien rédacteur en chef du journal conservateur *Toronto Telegram*. L'article est intitulé: Un patriote tory offre à son chef un siège chèrement disputé. Or, à ma grande surprise, aucun conservateur n'a protesté contre cet article depuis le début de la session.

Une VOIX: Parce qu'il ne mérite pas qu'on s'en occupe.

M. POULIOT: Oh! L'article porte:

Le parti conservateur a une grande histoire. Mais il lui est arrivé quelque chose au cours de la campagne électorale de mars 1940. Le groupe d'hommes élus à la Chambre des communes, surtout pour l'Ontario, ne représente pas les conservateurs qui ont voté pour eux.

Bravo!

Du moins, on espère qu'il n'en est pas ainsi, car dans le cas contraire, le parti conservateur ne serait pas disposé à accomplir des sacrifices; il ne voudrait que conserver ce qu'il possède et abandonner les fardeaux aux autres.

Les deux hommes qui ont offert leur siège à M. Meighen sont le colonel Alan Cockeram et M. Earl Rowe.

M. Meighen n'a pas voulu du siège de M. Rowe...

Et ainsi de suite. Puis il est question du colonel Cockeram:

Ce n'est pas que "Cockie" n'aime pas à être député au Parlement et toucher $4,000 par année. Il croit que M. Meighen va harceler M. King, ne fit-il que cela.

Oh! oh!

D'autres députés conservateurs de l'Ontario consentaient à s'effacer en faveur de leur chef et pour faire quelque bien à la cause. Mais l'un d'eux demandait $12,000 par téléphone et les partisans de Meighen refusèrent de chanter. D'autres s'éclipsèrent tout bonnement. Pas de réponse aux appels téléphoniques ni aux dépêches.

Puis il y avait ce tory ontarien qui détient à la Chambre un des sièges les plus sûrs. Comme député il ne vaut pas grand-chose et ne vaudra jamais grand'chose.

Voilà le jugement d'un bon conservateur!

Mais c'est un grand patriote. Il ne s'effacerait pour aucun autre que pour son chef. Oui,

il le ferait pour son chef parce que c'est son devoir comme anglais et bon conservateur. Mais il lui faudrait...

Combien?

...$20,000. Et il ne le ferait que pour Meighen. Ame généreuse!

Je ne reproche pas à des députés conservateurs de n'avoir pas offert leur siège à Arthur Meighen. Je les en félicite, et lorsqu'il y eut rumeur que l'honorable représentant de Danforth (M. Harris) céderait son siège à Arthur Meighen, je fis la réflexion que le nouveau chef ne pourrait pas combler la lacune causée par le retrait de l'honorable député de Danforth. Non, je ne blâme pas ces honorables députés d'avoir refusé de lui céder leur siège. Je ne puis concevoir comment des gens sensés comme ils paraissent l'être aient pu errer au point de le choisir comme leur chef, même temporairement.

En novembre dernier, à l'époque de la convention tory, les journaux ont annoncé que le caucus conservateur ne voulait pas que le chef actuel de l'opposition se déclarât en faveur de la conscription pour le service outre-mer. C'est pourtant ce qu'a fait Meighen sans plus d'autorisation. Voici maintenant quelque chose d'intéressant que j'ai lu dans le *Canada* de Montréal, numéro du 21 janvier. Après qu'il eut été décidé que M. Meighen se présenterait à la députation pour occuper le siège de York-Sud rendu vacant par la démission de M. Cockeram, M. Meighen a écrit au ministère de la Justice pour demander aux conseillers juridiques de ce dernier s'ils croyaient qu'il pourrait rester sénateur jusqu'après l'élection. Il laissait ainsi savoir qu'il n'était pas sûr de lui-même, qu'il avait peur de perdre l'élection. La réponse négative qu'il reçut alors était évidemment dictée par le sens commun. C'était la seule bonne réponse à donner. On lui répondit qu'il lui fallait résigner son siège de sénateur s'il voulait se présenter à la députation. Il y a un corridor entre la Chambre des communes et le Sénat, mais ce n'est pas pour un membre du Sénat qui veut se faire élire député. L'honorable Leopold Macaulay, un tory de marque, ancien membre du cabinet Henry, a dit: "Que tout le monde vote pour Arthur Meighen. Tous ceux qui, à une époque quelconque de leur vie, ont été conservateurs doivent voter pour Arthur Meighen. Il n'y a pas un vote à perdre." Cela démontre qu'il n'est pas très bien accueilli par la population canadienne.

Mais il y a plus. Je me rappelle fort bien certaines paroles prononcées le 7 février 1933 par M. Mitchell F. Hepburn, alors député d'Elgin-Ouest, et reproduites à la page 1853 du hansard de 1932-1933. Les voici:

> Monsieur l'Orateur, les journaux du matin publient les noms des nouveaux membres de la Commission du tarif, mentionnant M. le juge Sedgewick comme président, au traitement de $12,000. Je désire savoir s'il s'agit du même juge Sedgewick qui fut choisi par le gouvernement de la province d'Ontario pour présider la commission chargée de faire enquête sur les affaires de la Commission hydroélectrique de l'Ontario et qui exonéra complètement cette dernière.

Qui fut aussi membre de cette commission hydroélectrique de l'Ontario à cette époque-là et fut l'objet d'une censure semblable de la part de M. Hepburn? M. Arthur Meighen lui-même. Il me semble entendre encore M. Hepburn dénoncer les transactions de M. Meighen avec l'Abitibi Power Company. Monsieur l'Orateur, si ce Meighen n'a pas été l'homme qu'il fallait à la Commission hydroélectrique d'Ontario, s'il a dû être dénoncé par le premier ministre actuel de l'Ontario à cause de ses transactions répréhensibles avec l'Abitibi Power Company, comment peut-on l'accepter comme chef d'un grand parti et comme titulaire éventuel de la charge de premier ministre du Canada?

D'autres déclarations ont été faites, et je ne crains pas de les rappeler. Je ne veux pas que des honorables députés disent: "Voici un Canadien-français du Québec qui se mêle des questions ontariennes". Je ne sais si le chef de l'opposition s'en rend compte, mais je puis lui dire que j'ai plus d'amis qu'il ne le croit parmi les membres de langue anglaise de son parti, si peu nombreux que soit ce dernier. De plus, quelques-uns de mes meilleurs amis sont des gens de l'Ontario. Un personnage non moindre que le docteur Edwards, ancien chef des Orangistes, était un de mes très bons amis. Lorsqu'il mourut, c'est moi qui vins annoncer la nouvelle au chef de l'opposition de l'époque M. Bennett. J'ai fait appeler le docteur Ross, de Kingston, pour soigner le Dr Edwards et j'ai donné ma chambre à Mme Edwards et à Mme MacDougall, l'épouse de l'honorable député d'Inverness. J'avais dans ma chambre une lettre du docteur Edwards, écrite en français de sa propre main, indiquant qu'à la fin de sa carrière il avait changé sa manière de voir. J'avais d'autres très chers amis dans l'Ontario. L'un d'eux était M. Hepburn, qui est encore mon ami. Notre amitié a commencé à l'époque où nous étions les deux députés que M. Bennett détestait le plus. Voilà pourquoi je l'ai appuyé dans sa campagne électorale. Aucun député fédéral n'a été invité a parler dans plus de comtés de la province d'Ontario en 1933 et au cours de la campagne provinciale de 1934 que le député de Témiscouata. J'ai été enchanté d'y rencontrer de bons amis. En y retournant lors des élections générales, j'y ai revu de vieux amis et j'ai pris la parole dans la division électorale de l'honorable député de Huron-Perth (M. Golding). J'étais l'un des orateurs

libéraux à la convention du secrétaire d'Etat (M. McLarty) et je me suis rendu à divers endroits où j'ai rencontré de bons Canadiens de langue anglaise et de langue française et j'ai appuyé M. Hepburn parce que je l'estimais homme de valeur. L'un et l'autre, tous tant que nous étions, en effet, nous considérions Arthur Meighen comme une des calamités du monde.

Je ne suis donc pas un étranger dans l'Ontario, bien que maintenant je n'y prenne pas la parole très souvent. Je compte nombre d'autres bons amis dans cette province. Outre le docteur Edwards, il y a M. Allison Young, du *Windsor Star,* un de mes amis intimes, le cher Harry Anderson, du *Toronto Globe*, un des meilleurs citoyens du pays, et nombre d'autres que je n'ai pas le temps de nommer.

Voici maintenant Arthur Meighen, le Charlie McCarthy des Bergens de la haute finance de Toronto, qui a décidé de se porter candidat dans cette région et immédiatement après sa nomination, nous avons vu dans les journaux du pays une réclame d'une page entière, intitulée "Effort de guerre total" et signée par environ deux cents personnes,—je ne les ai pas comptées, mais quelques-unes d'entre elles me sont connues,— qui veulent se substituer aux élus du peuple. Ces personnes affirment qu'elles veulent la guerre totale. Nous voulons la guerre totale, nous aussi, mais nous ne voulons pas l'utiliser pour couvrir des projets honteux que ces signataires cherchent à dissimuler sous le drapeau. L'un de ces projets vise à compléter la fusion des chemins de fer; voici des copies officielles des deux discours publiés par l'Imprimeur du Roi; ces discours ont été prononcés au Sénat, l'un par Arthur Meighen et l'autre par le sénateur Beaubien. Le discours de Meighen a pour titre: "Exploitation conjointe des chemins de fer". Est-ce Arthur Meighen qui me l'a envoyé? Est-ce le sénateur Beaubien? Qui me l'a fait parvenir? Ils ne sont pas encore venu à bout de leur tâche.

L'idée n'est pas du tout de livrer une guerre totale, mais de spéculer sur les obligations du Dominion; voilà uniquement ce que vise le mouvement. C'est pourquoi, ils sont contre mon chef, le premier ministre actuel. C'est parce qu'il n'a rien à faire avec la rue Bay et la rue Saint-Jacques. Ils veulent placer leur propre outil ici à la Chambre des communes, à la tête du parti conservateur; ils veulent le placer à la tête du gouvernement. Ils veulent empêcher les membres du Parlement d'exprimer leurs opinions, et ils les qualifient de mauvais patriotes quand ils ne pensent pas comme eux. Arthur Meighen et sa clique, que les membres de sa clique soient à la Chambre ou à l'extérieur, sont les dépositaires, les seuls dépositaires du plus pur patriotisme.

Pour montrer le manque de sincérité de cet homme, jugeons de ses actes et de ses paroles actuelles, comparant sa conduite avec ses discours. Dans le *Citizen* du 23 janvier, je relève ce qui suit:

> Jamais il n'aurait cru le Gouvernement capable d'un tel geste. Le très honorable Arthur Meighen affirme que le plébiscite sur la conscription démontre la nécessité de celle-ci.

Je ne voudrais rien dire qui soit de nature à déplaire à M. Hepburn, pour qui j'ai beaucoup de respect. A mon avis, il a rendu de nombreux services au parti, bien que, parfois, il ne fût pas satisfait de ce qui se faisait; mais nous sommes restés amis. Je ne puis rien dire de déplaisant ni d'injuste envers lui. Quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, je continuerai à le respecter. D'un autre côté, il va se trouver dans une situation difficile. Le sénateur Meighen affirme qu'un referendum est nécessaire; M. Hepburn s'y oppose. Comment expliqueront-ils la chose à la population? J'ai écouté avec un vif intérêt, l'autre jour, le discours prononcé par mon ami l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray). Il a dit: "Je suis favorable à l'application immédiate de la conscription; c'est pourquoi je m'oppose au plébiscite." S'il est conséquent, il votera contre le plébiscite et il se trouvera alors en compagnie du tenant d'une opinion entièrement différente. Il se trouvera avec mon ami l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), le père du nouveau parti canadien. Tous deux voteront du même côté, bien que pour des raisons différentes.

A propos du manque de sincérité, monsieur l'Orateur, voici ce que je trouve:

> Meighen déplore que les forces armées n'aient pas droit de vote.

Peut-on manquer de tact à ce point? Il n'est personne qui soit plus dénué de tact qu'Arthur Meighen au Canada. En parlant ainsi, il oubliait la loi des élections en temps de guerre, cette misérable mesure législative destinée à escamoter les votes pour s'assurer le pouvoir contre la volonté du peuple. Il est une phrase dont s'est servi à l'époque le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), en dehors de la Chambre, et que je citerai maintenant. Elle est pleine d'à-propos. Le ministre parlait de l'emprunt:

> Je sais que le peuple canadien fournira cet argent sans lésiner. Il est nécessaire à la sauvegarde du bien, le plus précieux au monde, la liberté.

C'est-à-dire la liberté de parole et la liberté du scrutin.

Voici un télégramme provenant du même Arthur Meighen qui réclame maintenant le vote des soldats. Il a été envoyé en 1917 et lecture en a été faite par le juge Adamson à la convention qui a élu mon chef en 1919.

L'hon. M. POWER: Il se trouve déjà au compte rendu.

M. POULIOT: Il est ainsi conçu:

Winnipeg, le 30 novembre 1917.

A Robert L. Borden,
Ottawa (Ont.).

Voudrions mille votes non attribués de soldats pour le Manitoba dont 300 pour Selkirk, le reste à être réparti entre Provencher, Macdonald et Springfield, ou dans la même proportion, quel que soit le nombre à nous attribué.

Arthur Meighen.

C'est ce même homme qui veut plus de votes de soldats. Il a également prononcé les paroles suivantes:

Le régime actuel a besoin de réformes, dit Meighen.

Cette phrase est parue dans les journaux du 17 janvier; les paroles sont du 16. Je continue:

A l'occasion des élections complémentaires, le chef conservateur a demandé qu'on mette fin aux calomnies non fondées et aux appels aux luttes de classes.

Cela a été dit à Toronto. Voici un autre télégramme signé d'un citoyen de l'univers bien connu au sujet d'arrestations illégales opérées à Winnipeg. Il porte la date du 17 juin 1919 et est adressé par M. Meighen à M. Andrews:

Malgré mes doutes sur l'aspect légal des arrestations et détentions à Stony-Mountain, devant le fait accompli, la déportation immédiate me semble bien la meilleure ligne de conduite. Plus tard nous pourrons songer à la ratifier.

D'où il ressort que la loi ne lui permettait pas de garder ces hommes aux arrêts dans le pénitencier. Pourtant, il ajoutait que "nous ratifierons cela dans la suite en modifiant la loi et en validant la mesure". Ces paroles ont été citées par nul autre que l'honorable Peter Heenan, ministre dans le cabinet Hebburn, et on les trouvera consignées à la page 4032 du hansard, séance du 2 juin 1926.

Quoi de surprenant alors, Monsieur l'Orateur, qu'après le discours prononcé le 10 janvier par M. Meighen, nous lisions dans les journaux des entrefilets comme le suivant:

Fredericton, le 11 janvier. Le discours de M. Meighen se passe de commentaires, a déclaré l'honorable R. B. Hanson, chef parlementaire suppléant des conservateurs, lorsqu'on lui a demandé s'il avait quelques observations à faire en marge du discours prononcé hier soir à Toronto par le très honorable Arthur Meighen. Il est le chef du parti conservateur canadien, ajouta M. Hanson, et je recommande ses opinions à l'approbation du peuple canadien.

[M. Pouliot.]

M. Mears, correspondant de la *Gazette* et journaliste distingué, écrivait le 12 janvier que M. Meighen a simplement refusé d'admettre que le présent conflit n'est pas la continuation ou la répétition de celui de 1914-1918. Notez bien, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) n'est pas le chef de l'opposition. Il est le chef suppléant de l'opposition. Son chef avoué est Arthur Meighen, qui a posé sa candidature et qui sera défait le 9 février.

L'autre jour, j'ai moi-même, député libéral, déclaré que le ministre de la Défense nationale devrait donner sa démission. C'était mon droit de m'exprimer ainsi, mais c'est une chose qui aurait dû être dite auparavant par le chef suppléant de l'opposition. Ce partisan de M. Arthur Meighen, le colonel Drew, a fait une déclaration à Toronto au sujet de Hong-Kong. Et quand j'ai parlé, le chef de l'opposition s'est exclamé: "A l'ordre!" signifiant ainsi qu'il ne voulait pas que j'exprime librement mon opinion là-dessus. Quelle explication peut-il en donner? Comment M. Arthur Meighen peut-il se plaindre du Gouvernement alors que, chaque fois que j'ai moi-même eu à le faire, les ministres n'ont pas été défendus par leurs collègues mais l'ont été par le chef de l'opposition lui-même qui ressemblait à Ferdinand the Bull et mâchonnait une pâquerette devant tous les ministres du cabinet?

L'hon. M. HANSON: M. l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. POULIOT: Je rétracte tout de suite.

L'hon. M. HANSON: Sûrement cette scène a assez duré.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, j'ai la parole et je m'oppose à ce qu'on abrège le temps qui m'est accordé.

L'hon. M. HANSON: Il y a là une question de Règlement. Je m'oppose aux termes qu'emploie l'honorable député et je me demande pourquoi il n'a pas déjà été rappelé à l'ordre, surtout par l'honorable député (M. Crerar) qui est actuellement leader de la Chambre. Suis-je contraint de prêter l'oreille à une pareille comparaison, de la part de l'honorable député de Témiscouata ou de n'importe qui? Je vous adjure, monsieur l'Orateur, de lui faire retirer tout ce qu'il a dit sur mon compte et je prie le leader de la Chambre...

M. POULIOT: Je retire "Ferdinand the Bull', rien de plus.

L'hon. M. HANSON: ...de mettre fin à cet état de choses.

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas entendu tout le discours de l'honorable député de Témiscouata vu que j'ai dû deux fois m'absenter

de la Chambre pour quelques instants. Cependant, d'après ce que j'en ai entendu, il me semble que les observations de l'honorable député, à l'exception des dernières, qu'il a déjà retirées, n'étaient pas contraires au Règlement.

M. POULIOT: Je citerai l'éditorial de l'*Evening Telegram* de Toronto, du 3 janvier. Voici le titre:

L'opposition force la porte pour obtenir une enquête sur l'incompétence.

Et l'éditorial débute comme suit:

Il est rare que l'on puisse être d'accord avec J.-F. Pouliot, le bouillonnant député de Témiscouata. Cependant, lorsqu'il a déclaré que le ministre de la Défense devrait démissionner en raison de l'incident de Hong-Kong,—déclaration qui fut couverte par des cris de "A l'ordre",—il semble avoir été le seul membre du Parlement à saisir la gravité de la situation que révélait l'aveu de l'honorable J. L. Ralston.

Voilà qui vise ce que j'ai dit. Il y a une chose à faire; c'est que tous les Canadiens s'unissent pour remplir un devoir national et patriotique, pour évincer Arthur Meighen le 9 février. Je me rappelle vivement le jour où, durant la session spéciale de 1939, mon chef, le premier ministre, parlait, en s'adressant à l'Orateur, à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) et disait: "Il ne se trouve dans cette Chambre aucun homme pour qui j'ai plus de respect. Il existe peu d'hommes pour qui j'ai plus de respect". Mais, en ce moment, il n'est pas question d'accepter toutes les vues de la fédération du commonwealth coopératif; il s'agit de battre Arthur Meighen afin que les gros intérêts financiers et les deux cents de la ville de Toronto ne régissent pas le pays. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je me dois d'abord de féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable représentant de Hull (M. Fournier), et celui qui l'a appuyé, l'honorable représentant de Brantford (M. Macdonald). Ils ont eu, certes, un grand avantage puisqu'ils ont visité la Grande-Bretagne, résolue et courageuse. Leurs paroles reflétaient l'inspiration qui leur était venue de cette visite. L'association parlementaire de l'Empire mérite des félicitations pour avoir invité ces honorables députés à Westminster. Je profite de l'occasion pour proposer que le gouvernement du Canada devrait songer à inviter un groupe de membres du congrès américain à nous rendre visite. En même temps, l'association parlementaire pourrait fournir à quelques honorables membres de cette Chambre l'occasion de se rendre à Washington. Nous prouverions de la sorte aux Etats-Unis que nous apprécions l'effort qu'ils fournissent à l'heure actuelle, en tant que nation alliée, et l'aide magnifique qu'ils nous ont accordée longtemps avant l'entrée réelle des Etats-Unis dans le conflit avec les puissances de l'Axe.

Pendant que j'écoutais l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot), je songeais une fois de plus à tout ce que signifie le régime démocratique en honneur dans l'Empire et dans notre pays. En pleine guerre, alors que nous sommes tous préoccupés et inquiets, un honorable député peut se lever et prononcer un discours du genre de celui que nous venons d'entendre. Voilà ce que signifie la liberté de parole: la faculté d'exprimer ses vues au Parlement.

Je ne tenterai pas de prononcer un discours dans la veine de celui de l'honorable préopinant; je crois que le moment est mal choisi pour tenter de faire un discours pour défendre notre nouveau chef. On pourra y voir en des temps moins périlleux. Selon moi, ma responsabilité en tant que membre du Parlement ne consiste pas à faire des personnalités ou à récriminer contre ce qui s'est produit en 1917 ou depuis, mais bien à m'efforcer de soumettre à la Chambre et au pays quelques idées susceptibles d'être de quelque secours en ce moment.

Le discours du trône n'exprime d'une façon générale, que l'intention du Gouvernement d'intensifier notre effort de guerre. Cependant, le discours ne contient qu'une promesse précise; on la trouve dans le paragraphe suivant:

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Deux amendements ont été proposés. Le seul point de conflit que j'aperçoive entre les deux, c'est que celui de mon honorable chef est clair et sans équivoque: nous refusons au Gouvernement le droit, aux heures que nous traversons, de soumettre de cette façon, au jugement de la population une question de vie ou de mort. D'autre part, le sous-amendement est en tout conforme à notre amendement, sauf en ceci que le plébiscite devrait porter aussi sur un autre point. Je demanderai tout d'abord s'il est un membre de la Chambre actuelle qui refuserait d'admettre la mobilisation de la richesse avec celle du sang? Pourrait-on jamais dire que le Canada veut conscrire ses citoyens mais non la fortune? Aucun honorable député ne voudrait aujourd'hui qu'il se réalise d'énormes profits du fait de la guerre. Nous admettons tous l'incompatibilité et l'injustice des bénéfices considérables en temps de guerre.

Qu'est-ce que l'amendement que nous proposons? En voici la substance: nous devrions mobiliser complètement nos ressources en richesse et en matériel et, sur le principe sélectif, tout le capital humain, hommes et femmes, de la nation, afin que la nation puisse engager la guerre totale sur n'importe quel front; nous devrions répondre aux exigences de l'agriculture et de l'industrie, lever des armées de combat, nous préparer à la période d'après-guerre.

Je fais observer l'ordre dans lequel ces stipulations sont mentionnées dans l'amendement: mobilisation des ressources financières et matérielles, et ensuite, mobilisation, sur le principe sélectif, du capital humain de la nation.

Je me contente d'effleurer la question de l'agriculture. Nous demandons de répondre aux exigences impérieuses de l'agriculture. Depuis près de deux ans nous avons exposé dans cette enceinte la situation de l'agriculture dans l'ouest canadien. On en trouve l'explication dans la répartition de la population —certaines régions étendues de l'ouest canadien sont dépeuplées parce que le Gouvernement n'a pas reconnu que l'agriculture dans l'Ouest posait un réel problème.

Les membres de notre groupe ont sans cesse affirmé que le producteur de blé avait droit, pendant cette période de guerre, à un prix de parité. Enfin, en désespoir de cause, les cultivateurs de la Saskatchewan, sachant qu'ils ne pouvaient rien attendre du Parlement à moins de s'y présenter en personne, arriveront dimanche prochain. Le 27 novembre, on a interviewé le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui a semblé rire du voyage projeté et voici en quels termes les journaux ont rapporté cette entrevue:

> Questionné, vendredi, au sujet du projet, l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, a dit qu'au cas où une délégation se présenterait, on la recevrait sans doute et on écouterait attentivement ses remarques. Je crains qu'elle ne donne l'impression que l'argent est plus abondant dans l'Ouest canadien, qu'on ne le croit généralement.

Monsieur l'Orateur, ils s'en viennent demander qu'on respecte leurs droits. Ils ne viennent pas armés de menaces, mais plutôt comme de simples particuliers réduits à une situation voisine de l'esclavage économique. Ils réclament des prix de parité pour les produits agricoles et, lorsqu'ils seront ici et que le Gouvernement comprendra qu'ils sont sérieux,—qu'ils sont prêts à utiliser toutes les armes politiques,—je crois que le Gouvernement s'en trouvera éclairé et qu'il fera ce qu'il a omis malgré les observations incessantes de l'opposition depuis un an. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant au sujet de l'agriculture. Voici quelle est notre attitude et c'est celle que M. Meighen a prise lorsqu'il a accepté la direction du parti: "Nous exigeons tous les genres de sacrifices, sacrifices de temps, d'argent, de propriété, de revenu, d'hommes pour l'armée, tant que les lois qui prescrivent ces exigences sont justes et équitables et s'appliquent à tous sans exception."

Nous voici, monsieur l'Orateur, à la plus sombre période de la guerre. Nous reconnaissons tous le péril que court la liberté. La population ne réclame ni un mandat ni une consultation. Ce qu'elle veut c'est un plan déterminé, complet et d'application courageuse. Elle ne peut l'obtenir qu'en le demandant et en réclamant des députés qu'ils exposent ses demandes en son nom. Notre devoir de représentants demande que nous formulions des exigences.

De grands changements se sont produits dans l'univers ces dernières semaines. Les nations amies de la paix se sont liguées en vue de forger pour la préservation de la liberté, la plus grande chaîne que le monde ait jamais connue. Leur groupement représente 1,720 millions d'âmes contre 298 millions dans les pays de l'Axe et 215 millions dans les pays sous la domination d'Hitler. De plus, il possède plus de 70 p. 100 des ressources naturelles du monde.

La richesse inutilisée, le capital humain non mobilisé et les ressources potentielles ne valent rien si on ne les met pas en œuvre. M. Churchill nous a dit, lors de son passage ici, que la période de consolidation prend fin, que le plan de la victoire est en voie d'élaboration. Cependant, même à l'heure actuelle, l'Allemagne dépense annuellement 25 milliards de dollars, alors que dans son ensemble l'Empire britannique dépense environ 23 milliards. Je ne suis pas de ceux qui déprécient notre effort de guerre; il est magnifique en soi. Nous sommes tous Canadiens mais, monsieur l'Orateur, nous devons faire face à certains dangers. Hong-Kong a été le Dunkerque du Canada. Hong-Kong constitue un autre exemple de cette pratique du trop peu et du trop tard, trop peu d'hommes et de véhicules blindés et de transport expédiés trop tard. Je dirai au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) que, quel que soit l'auteur des erreurs commises à Hong-Kong, il doit être puni et destitué.

Que faudra-t-il, je le demande au ministre, pour inciter la population à agir immédiatement au sujet des ressources en hommes? Les mauvaises nouvelles de Singapour ou l'échec dans la campagne de Libye ne suffisent-ils pas? Oh! la réponse du Gouvernement qui n'a pas agi, c'est que l'unité nationale doit être préservée, l'unité nationale qu'on invoque comme mot d'ordre et comme excuse pour se dérober à ses obligations. Je vous le demande,

monsieur l'Orateur, le péril commun de l'Empire et du Canada à l'heure présente, et dont l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a tracé un tableau si admirable dans son éloquent discours d'hier soir, n'amènera-t-il pas l'unité nationale au Canada?

L'effort de guerre du pays ressemblera-t-il à la marche d'un convoi dans l'Atlantique, dont la vitesse est déterminée par celle du navire le plus lent? Le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré qu'il croit à la guerre totale et il a employé des expressions saisissantes à cet égard. Il a dit ceci:

> Il n'y a qu'une façon de répondre à la guerre totale et c'est par un effort total, non d'un jour, d'une semaine ou d'un mois, mais de chaque jour, jusqu'à la victoire.

Devons-nous attendre, au Canada, que tout le monde reconnaisse que le Gouvernement agira quand bon lui semblera? La grande majorité des Canadiens réclament et implorent des actes et le Gouvernement semble se laisser entraver par ceux qui prêchent la modération dans l'effort de guerre du Canada. Ce n'est pas le moment de se décourager. Il nous faut aujourd'hui du courage, de l'action et surtout il faut que nous bannissions toute préoccupation d'ordre politique. Il est temps que nous fassions l'inventaire de nos ressources et que nous agissions résolument. Nous devrions proclamer une fois pour toutes que le passé est le passé. L'année 1917 est loin et les dernières élections générales sont chose du passé. Rappelons-nous que Churchill a dit: "Si nous nous querellons sur les événements d'hier, ceux de demain amèneront notre perte."

Je supplie mes honorables collègues de mettre fin à ces récriminations, d'oublier le passé et les erreurs commises, d'abandonner l'esprit de parti et de cesser d'intriguer pour obtenir des votes aux élections futures. Il ne faut pas que l'effort du Canada soit gêné par des considérations d'ordre politique. Ce que le peuple réclame, ce n'est pas l'esprit de parti, c'est le réarmement psychologique, le réarmement de l'espérance et de la foi.

Les héros de Hong-Kong se sont aventurés sur la voie d'un sacrifice certain. Ils ont fait preuve d'un courage sans exemple, car ils savaient qu'ils seraient vengés, que d'autres prendraient leur place et que le Canada, représenté par son Parlement, ne les abandonnerait pas. Le moral du pays est fondé sur la foi et le savoir. Il faut que tous soient convaincus que ceux qui servent ne seront pas abandonnés, que les principes que défend notre empire sont éternels, que les survivants poursuivront la lutte et que ceux qui tomberont seront remplacés.

Si notre moral vient à fléchir, ce sera désastreux. A qui incombe-t-il de soutenir notre moral? C'est au Parlement qu'échoit cette obligation. Le peuple canadien ne peut rien faire: il est impuissant et ligoté. Quelque désir que les Canadiens aient de servir, ils peuvent se voir frustrés par un Parlement qui ne veut pas agir. Ce qui s'est produit il y a vingt-quatre ans est tout à fait étranger à la question qui se pose aujourd'hui. Si nous voulons être fidèles à notre devoir, à nos obligations et à notre mandat de membres du Parlement, nous devons veiller à ce qu'aucun de ceux qui donnent leurs services ne soit sacrifié inutilement, et à ce que la richesse et les ressources de notre pays soient mobilisées.

J'estime que le moment est venu pour les membres de la Chambre de demander aux membres du Gouvernement quels sont leurs plans, et d'en obtenir une réponse. Où en est le programme bien équilibré dont on a parlé dans le discours du trône en ce qui concerne l'accroissement de nos forces armées et la production de munitions et de denrées alimentaires? La contribution principale du Canada doit-elle consister en matériel? Est-ce que nous ne verrons pas d'abord à trouver des recrues pour l'armée, la marine ou l'aviation? Au lieu de dire aux jeunes Canadiens: "Nous avons besoin de vous dans l'armée; vos services sont nécessaires", on établit un règlement prescrivant un nouvel uniforme. En d'autres termes, chacun doit décider lui-même dans quel service il entrera. On ne règle pas cette question selon les besoins. D'après les plans du Gouvernement, l'individu décide selon l'attrait plus ou moins grand de tel ou tel uniforme. Avons-nous atteint notre production maximum? Comment entend-on mobiliser l'agriculture de façon à assurer aux producteurs un prix raisonnable pour leurs denrées? Quelle méthode se propose-t-on de suivre concernant la levée sélective des hommes en vue de les diriger là où ils pourront contribuer le plus à notre effort de guerre?

Savons-nous quels sont nos objectifs? Abstraction faite du plan d'entraînement d'aviateurs de l'Empire, qui a été élaboré il y a un an et demi, nos objectifs n'ont été formulés que par bribes. On nous apprend que nous manquons d'essence, on nous dit que nos forces armées en ont besoin, et voici qu'on nous présente un simulacre de plan de rationnement. On autorise l'utilisation de l'automobile d'agrément jusqu'à concurrence de 5,500 milles. On parle d'une pénurie de caoutchouc, mais que fait-on pour mobiliser les ressources disponibles de la nation? On a fait grand cas d'une campagne de récupération de fer et d'acier de rebut. La population canadienne s'est patriotiquement rendue à la demande d'aider à subvenir aux besoins de l'Etat à cet égard. Le Gouverne-

ment a-t-il accepté la ferraille ainsi contribuée? Non, il s'approvisionne aux centres de distribution.

Voici un exemple. Les cultivateurs de la région de Strongfield, dans ma circonscription, pensant qu'on avait besoin de fonte, se rendirent dans leurs champs et enlevèrent de leurs machines toutes les pièces superflues. Ayant ainsi recueilli 138,000 livres de fonte, ils ont constaté qu'il n'en existait aucun débouché. En fin de compte ils reçurent une offre de tant la tonne, qu'ils durent accepter, bien que le prix fût bas. Bref, ils touchèrent pour leur ferraille la somme nette de $400, à raison de la tonne forte de 2,250 livres. Les acheteurs affirmèrent que la tonne de ferraille est bien ce poids, en conformité d'une décision rendue par le Gouvernement l'été dernier; mais plus tard, ils comblèrent la différence dans le prix.

Existe-t-il un besoin d'hommes? Lorsque M. Churchill a présenté à la Chambre des communes anglaise son bill relatif à la mobilisation des ressources humaines, rendant le service obligatoire applicable aux hommes jusqu'à l'âge de 51 ans et aux femmes pour les services auxiliaires, il a déclaré:

> La crise de matériel a, en grande partie, pris fin et un flot de plus en plus considérable de ce matériel nous est maintenant assuré. La crise des ressources en hommes et en femmes s'en vient et sera le trait dominant de l'année 1942. Cette crise résulte des faits suivants: les grandes usines d'approvisionnements sont presque toutes terminées; de fait, elles sont terminées; il faut les pourvoir du personnel voulu. Il nous faut maintenir la puissante armée mobile que nous avons créée au prix de tant de difficultés, tant pour la défense territoriale que pour les expéditions à l'étranger.

Le général Auchinleck affirme que l'Empire a besoin d'hommes; M. Roosevelt dit que les Etats-Unis ont besoin d'hommes, mais le Gouvernement canadien soutient qu'on n'en a pas besoin. Je prie le Gouvernement de nous dire quel régime il possède pour la mobilisation des hommes.

L'hon. M. RALSTON: Il n'en est pas ainsi.

M. DIEFENBAKER: Il y a quelques jours, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) affirmait que le recrutement des hommes était suffisant. Il s'agissait des quelques derniers jours.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai rien dit de tel.

M. DIEFENBAKER: De quelle façon seront-ils recrutés? Quel régime de mobilisation avons-nous? La conscription pour le service au Canada atteint les jeunes gens de vingt et un à vingt-quatre ans, et cela à cause de leur âge. Il ne se passe pas un jour sans qu'on reçoive de jeunes gens en activité de service des plaintes au sujet de la contrainte qu'on emploie. Ils soutiennent qu'on les rudoie et qu'on les intimide afin de les décider à servir outre-mer. On peut en donner des preuves. Que le Gouvernement examine la situation dans le district militaire n° 12. On a appelé des fils de cultivateurs dont les frères servent déjà outre-mer. Ils quittent leurs fermes au moment où il est impossible d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire pour les exploiter. Ils sont conduits en ville et placés dans une situation où l'enrôlement pour le service outre-mer leur est imposé. Et le Gouvernement appelle cela l'enrôlement volontaire.

Pourquoi n'existe-t-il pas de plan de coordination au sein de l'Empire? Pourquoi ne sommes-nous pas représentés dans un cabinet impérial de guerre? Je suis d'avis que l'on devrait choisir un des ministres de la Défense nationale au Canada et l'envoyer en Angleterre collaborer avec les ministres venus des autres parties de l'Empire. Les autres parties de l'Empire ont réclamé la chose mais le premier ministre dit que nous nous tirons assez bien d'affaires pour le moment. Quel sera l'effet psychologique en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud si le Canada persiste dans son attitude? Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement refuse l'offre du premier ministre de Grande-Bretagne d'envoyer un représentant au Canada siéger dans un cabinet de guerre. Il n'y a pas eu de refus catégorique, mais l'acceptation a été remise indéfiniment.

L'Australie est dans la crainte. A-t-on donné une bonne raison pour expliquer l'absence du Canada dans le conseil de défense du Pacifique? L'insuccès de Hong-Kong est attribuable au fait que le Gouvernement ne prévoyait pas l'entrée en guerre probable du Japon. S'il avait prévu la chose, il n'aurait pas envoyé là-bas des hommes insuffisamment préparés. Il existe une commission canado-américaine de défense dont le président est le maire La-Guardia. N'a-t-il pas prévenu le Canada du danger? Le danger était connu aux Etats-Unis. Le rapport du juge Roberts sur le désastre de Pearl-Harbour en fait foi:

> Dès le 16 octobre, les commandants ont été prévenus de la possibilité d'une attaque des Etats-Unis par le Japon et ont reçu instructions de se tenir sur leurs gardes et de prendre les dispositions utiles en conséquence. Un avertissement significatif est contenu dans le message du 24 novembre aux deux commandants sur les lieux. Le 27 novembre les commandants responsables ont reçu chacun un avis que les hostilités étaient possibles d'un moment à l'autre.

Les avertissements prévoyaient la guerre et la guerre seulement. Comment se fait-il

que les munitions ne sont pas parvenues à Hong-Kong? Est-ce parce qu'on ne s'était pas rendu compte du danger? Ou est-ce parce qu'on les avait placées sur un navire trop lent? Faut-il en chercher là la raison? Heureusement que cette question va faire l'objet d'une enquête et je souhaite et j'espère que le malheur de Hong-Kong ne se répétera plus.

Pourquoi ne pas mobiliser les hommes maintenant? Le ministre de l'Agriculture est l'auteur d'une déclaration faite le 12 septembre dernier à l'effet que la mobilisation d'un million d'hommes ne nuirait en rien aux industries primaires et à la production industrielle. Il a continué en disant que le Canada comptait encore 1,198,000 célibataires disponibles, âgés de 18 à 44 ans. Mais l'excuse qu'on nous donne aujourd'hui c'est que nous n'avons pas suffisamment de main-d'œuvre industrielle et que nous ne pourrions pas équiper l'armée. La réponse à cette objection, je la trouve dans un discours du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) en date du 11 septembre 1941. Je cite:

L'équipement de notre armée canadienne ne nous cause plus de souci.

Il a continué en disant que le Canada avait presque atteint la limite de sa production industrielle:

Au ministère des Munitions et approvisionnements a été confiée la tâche de mobiliser toute la capacité manufacturière du pays pour la production de munition et de matériel de guerre. En ma qualité de titulaire de ce ministère je me crois autorisé à déclarer que c'est maintenant un fait accompli.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permet-il? A deux reprises il a employé le mot "munitions". Peut-être a-t-il mal saisi. Les munitions accompagnaient les troupes. Ce sont les véhicules motorisés qui n'ont pas atteint leur destination. J'espère que l'honorable député me pardonnera cette mise au point.

M. DIEFENBAKER: C'est juste. J'avais à l'esprit les véhicules motorisés.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député me permettra sans doute à mon tour une mise au point. Mes paroles étaient celles-ci: S'il nous faut un million d'hommes, les autres sept millions pourront se charger de la tâche nécessaire pour les y maintenir.

L'hon. M. HANSON: Pas d'après les journaux.

L'hon. M. GARDINER: C'est du moins ce qu'ils auraient dû dire s'ils voulaient être exacts.

M. DIEFENBAKER: Voici les paroles du ministre de l'Agriculture telles que les ont rapportées les journaux:

Le Canada peut lever un million d'hommes pour son armée sans porter atteinte au niveau requis de production agricole et industrielle, a déclaré hier soir le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, au cours d'une émission radiophonique prononcée sur le réseau national de Radio-Canada et portant sur la semaine de reconsécration. Si l'on appelait un million d'hommes sous les drapeaux, a-t-il dit, il resterait encore 7 millions de personnes de plus de 16 ans, qui, "bien organisées et résolues à soutenir nos troupes, peuvent exploiter nos fermes et assurer le fonctionnement de nos usines et de nos maisons de commerce de manière à maintenir le niveau de production requis."

L'hon. M. GARDINER: Comme cette question est déjà venue sur le tapis trois fois en cette enceinte, mon honorable ami me permettra de lui rappeler que la dernière phrase qu'il a cité est vraiment celle que j'ai prononcée. La première phrase qu'il a citée est l'entrée en matières du journal.

M. DIEFENBAKER: Le ministre de l'Agriculture a fait la déclaration reproduite par les journaux.

L'hon. M. GARDINER: J'ai prononcé les paroles relatées dans la dernière phrase qu'il a citée.

L'hon. M. HANSON: Qui a la parole?

L'hon. M. GARDINER: Je fais une rectification.

M. DIEFENBAKER: Le compte rendu de l'allocution se passe de commentaires, mais comme d'habitude, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) croit bon, quand on relève ses paroles, d'en retirer une partie.

L'hon. M. GARDINER: Je ne retire aucune de mes paroles. Ma déclaration a été fidèlement reproduite dans les journaux, mais je ne suis pas responsable de l'entrée en matières du nouvelliste.

M. DIEFENBAKER: Nous n'allons pas entamer une discussion sur la manière dont les nouvellistes abordent leur sujet, mais cette fois, l'entrée en matières du nouvelliste résume exactement ce que le ministre a dit.

L'hon. M. GARDINER: Pas du tout. Relisez l'article.

Une VOIX: Le ministre ne l'a jamais nié avant aujourd'hui.

L'hon. M. GARDINER: A la dernière session, j'ai rectifié la même assertion du même honorable député. Je l'ai renvoyé au compte rendu en question.

L'hon. M. HANSON: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Sûrement, le ministre connaît mieux le Règlement que cela. S'il tient à se reprendre, il pourra le faire en temps et lieu.

M. l'ORATEUR: Puisque l'honorable député ne veut pas qu'on l'interrompre, je demanderais aux honorables députés de s'en abstenir.

L'hon. M. MACKENZIE: Un principe infaillible veut que le meilleur moment de se reprendre soit celui qui suit une déclaration.

L'hon. M. GARDINER: Le discours a été donné à la radio. On en a une copie et on peut en fournir le texte n'importe quand.

M. DIEFENBAKER: Ces interruptions ne me touchent pas, monsieur l'Orateur. Cependant, je dirais que si le ministre de l'Agriculture a un discours à faire, eh bien qu'il le fasse, car le public canadien voudrait bien savoir si le ministre de l'Agriculture qui a parlé en septembre dernier parlera toujours sur le même ton.

Il nous faut des effectifs et il a moyen de les obtenir. Le discours du trône laisse entendre qu'il nous faut des effectifs pour notre effort de guerre, dans les services de l'armée, dans l'industrie et sur les fermes. Mais, que fait le Gouvernement? Par concession à l'opinion publique, il tient un plébiscite qui, j'imagine, n'aura pas plus de suite que le referendum de 1897 sur la prohibition. Ce plébiscite obtint les suffrages de la majorité et cependant le Gouvernement reste inactif pendant quatorze ans.

M. GRANT: J'avais compris que l'honorable député n'allait pas remonter à l'histoire ancienne.

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, votre situation est assez épineuse lorsqu'un député traite de questions désagréables au Gouvernement. Comme j'allais le dire, que nous donne aujourd'hui le Gouvernement? Un plébiscite. Je n'insisterais pas tant auprès du Gouvernement, s'il avait la franchise de dire au peuple canadien: "Si vous votez en faveur du plébiscite, nous agirons et mobiliserons les ressources humaines du pays," c'est-à-dire, naturellement, à la condition que la parole donnée du premier ministre et des autres membres du Gouvernement soit telle qu'ils se croient dans l'impossibilité d'être dispensés de la respecter par les représentants du peuple au Parlement. Mais ils ne veulent rien dire de ce qu'ils se proposent de faire après le plébiscite. Le premier ministre dit qu'il ne veut prendre aucun engagement. Je demande aux ministres qui m'ont interrompu: Qu'allez-vous faire? Je demande maintenant au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner): Si le peuple libère le Gouvernement de sa promesse, qu'allez-vous faire? Je demande au ministre des Mines et Ressources (M. Crerar), que ferez-vous? Je demande au ministre des Postes (M. Mulock), que ferez-vous? Je demande au ministre des Pensions et de la Santé (M. Mackenzie) et au ministre du Service naval (M. Macdonald), que ferez-vous?

L'hon. M. MACDONALD: Ce qu'il y a lieu de faire.

L'hon. M. MACKENZIE: Notre devoir.

M. DIEFENBAKER: Non, monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne fait aucune promesse. Il dit: "Dégagez-nous de notre responsabilité et nous ferons ce qu'il y a de mieux." En quoi cela consiste-t-il? Le mieux est une chose que l'on peut interpréter d'après les caprices de quiconque vote sur la question de plébiscite. L'honorable député de Brantfort (M. Macdonald) dit: "Le Gouvernement agira." L'honorable député de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott) dit: "Le plébiscite permettra d'envoyer des troupes outre-mer." Mais le premier ministre de Québec dit "non", il ne signifiera rien de tel. Le premier ministre nie avoir autorisé M. Godbout à faire sa déclaration. Où M. Godbout a-t-il alors obtenu l'autorisation de faire la déclaration qu'il a faite? Je demande encore une fois aux ministres de la couronne: Avez-vous autorisé M. Godbout à faire cette déclaration? Les honorables députés ont-ils lu dans les journaux d'aujourd'hui que chacun des membres du gouvernement Godbout est opposé à la conscription? Demandez au ministre des Mines et ressources (M. Crerar): Que feriez-vous si le plébiscite était adopté à la lumière du discours que vous avez prononcé dans la ville de Winnipeg condamnant d'avance le projet?

Le premier ministre affirme que le plébiscite constitue l'unique moyen d'être libéré de sa parole donnée. Le premier ministre de Grande-Bretagne (M. Chamberlain), s'est trouvé en semblable posture par suite des engagements de M. Baldwin et a demandé au Parlement de le dégager. Voici ce qu'il a dit alors:

> Le premier ministre, quelles qu'aient été ses déclarations, est privé par des circonstances extérieures des méthodes constitutionnelles ordinaires permettant de se tirer d'une telle difficulté. Par conséquent, il est tenu d'agir en conformité de ce qu'il croit être les exigences et la sécurité nationales. C'est là la promesse solennelle donnée tacitement par ceux qui occupent le premier rang dans l'Etat. Je tiens à faire remarquer que, si l'on jette un coup d'œil sur le passé, c'est exactement ce qui s'est produit lors de la dernière guerre. Nous étions tous liés par l'engagement que nous avions pris de ne pas établir la conscription dans la dernière guerre. Tous les membres de ce gouvernement avaient vomi feu et flamme contre la conscription avant la guerre et au cours des élections qui la précédèrent. J'ai certes déclamé moi-même contre la conscription avec la plus grande vigueur. Mais lorsque la période critique de la guerre fut atteinte et qu'on s'aperçut qu'il était absolument néces-

saire d'instituer la conscription, les ministres, presque sans exception, ne virent aucune objection à l'imposition de cette mesure.

Mais que disait donc le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) dans un discours prononcé à Winnipeg? Le Gouvernement réclame le droit de consulter l'opinion publique et le ministre des Mines et ressources dit qu'on ne peut se fier à l'opinion publique. Voici sa déclaration, d'après le compte rendu des journaux de Winnipeg:

J'ai toujours tenu compte de l'opinion publique, mais d'après l'expérience que j'ai acquise et les observations que j'ai faites, il y a des circonstances où l'opinion publique peut n'être pas bien renseignée.

Et il poursuit, en ces termes significatifs:

Et je n'ai guère d'admiration pour l'homme public qui cherche à flairer le vent pour ensuite balancer ses voiles en conséquence...

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député s'oppose-t-il à cela?

M. DIEFENBAKER: Attendez d'être complètement au courant.

J'affirme en toute franchise que je serais en faveur de la conscription si j'étais convaincu que l'envoi de nos troupes outre-mer est la meilleure contribution que le Canada puisse faire.

Une VOIX: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

Une VOIX: Comment voterez-vous sur la question du plébiscite?

M. l'ORATEUR: Je demanderais aux honorables députés de ne pas interrompre. S'ils ne partagent pas les vues exprimées, ils auront l'occasion de le dire plus tard.

M. DIEFENBAKER: Le premier ministre a souvent parlé de la suprématie du Parlement. Dans le cas actuel, il substitue l'incertitude à la responsabilité constitutionnelle. S'il déclarait franchement à la population canadienne qu'il a l'intention d'adopter cette mesure, moi, avec tous les Canadiens, nous croirions à sa parole et l'opposition tomberait. Mais non, pendant deux ou trois mois, nous demeurerons dans l'inaction en attendant les événements. Voici ce que je propose, présentez une résolution à la Chambre, ou, en redonnant aux simples députés une journée pour présenter leurs motions, donnez-leur l'occasion de présenter une résolution demandant la mobilisation complète de la richesse, du capital humain et des ressources. Que le premier ministre et ses collaborateurs se lèvent pour dire à leurs partisans, qui sont tout aussi loyaux et patriotes que les autres membres de la Chambres: "Votez selon votre conscience". Laissez aux membres du Parlement le soin de voter sur cette question; ne le confiez pas à la population canadienne, parce que, à mon avis, la tenue d'un plébiscite en ce moment pourrait fort bien détruire l'unité du Canada. Comment la population saura-t-elle se prononcer? Si elle décide de délier le Gouvernement de ses promesses, quelle ligne d'action prendra ce dernier? Le ciel nous garde d'un verdict négatif. Mais s'il devait l'être, quel tort ne ferait-on pas à un effort de guerre uni? Le Parlement est-il souverain, ou n'est-ce qu'une boîte à musique politique, muette tant que le jeton de l'opinion publique n'y a pas été inséré? Et l'opinion publique elle-même doit-elle être appelée à insérer le jeton sans rien connaître des airs que jouera ensuite le Gouvernement? Qu'on nous renseigne sur l'attitude éventuelle du Gouvernement et sur les projets qu'il nourrit. L'autre jour, le premier ministre a parlé de faire confiance à la population; c'est fort bien, à la vérité, mais qu'il fasse aussi confiance aux membres de la Chambre des communes. Que le Gouvernement nous renseigne sur ses intentions. Pourquoi laisser dépendre la question qui fait l'objet du plébiscite de l'interprétation aléatoire de chaque citoyen appelé à se prononcer?

J'ai presque épuisé mon temps de parole, mais je désire aborder un autre point: la mobilisation du capital humain au sein de la Chambre des communes. Nous sommes 245 députés au courant des besoins de leurs commettants partout dans le Dominion; voici des ministres de la couronne débordés de travail; nous comprenons tous quel lourd fardeau de responsabilités ils portent sur leurs épaules; mais les autres députés, sauf le petit nombre de ceux qui font partie des comités, n'ont rien à faire, aucun travail à exécuter.

M. CRUICKSHANK: Je suis débordé moi-même de travail.

M. DIEFENBAKER: Mais l'honorable député représente, nous a-t-il dit, deux ou trois circonscriptions. La proposition ne cadre peut-être pas avec les principes démocratiques ordinaires, mais nous sommes en guerre. Mobilisons les ressources intellectuelles de la Chambre. Répartissons les honorables députés en comités; travaillons de concert, non pas en comités où surabondent les députés ministériels, mais en représentants désireux de comprendre le point de vue des collègues. Constituons un comité au sujet de la mobilisation de nos ressources, afin qu'on utilise tous les ateliers dans toute l'étendue du pays, afin que nous ayons l'assurance d'obtenir la production nécessaire de pétrole. Etablissons un comité concernant l'agriculture; il y a deux ans qu'on aurait dû le faire. Formons un comité du travail, afin que les ouvriers soient convenablement traités. En passant je demanderais qu'on nomme comme membres de ces comités administratifs de guerre non

seulement des hommes recevant un traitement nominal, mais encore des représentants des agriculteurs et des ouvriers. Etablissons un comité concernant la défense territoriale qui s'occupera de la défense contre les attaques aériennes et autres choses semblables. Constituons un comité chargé de l'étude des problèmes de rétablissement. Etablissons un comité pour l'utilisation des services des anciens combattants du pays entier, les hommes qui ont servi dans la dernière guerre et qui serviraient encore aujourd'hui, n'étaient leur âge et d'autres empêchements. Mobilisez ces vétérans par le moyen d'un comité de la Chambre, afin qu'ils remplacent des jeunes dans le service public. Les trois quarts des honorables députés n'ont aucune occasion, sauf sous forme de critiques ou d'avis, d'aider le Gouvernement.

Autre chose, monsieur l'Orateur. Les électeurs demandent qu'on réduise au minimum les dépenses de l'administration civile. Mais que s'est-il passé au cours des dernières sessions? Le Gouvernement a attendu au dernier jour pour déposer des crédits au montant de millions de dollars. En déposant plus tôt le budget des dépenses, permettez-nous d'opérer le retranchement de millions de dollars, à l'avantage de notre effort de guerre.

Telle que je vois la situation, nous sommes tous menacés à cette époque de terrible épreuve. Dans un des articles publiés par le ministère des Services nationaux de guerre je relevais l'autre jour la citation suivante: "Que Dieu fasse qu'aucun de nos braves soldats ne perde la vie par notre faute." Voilà un message pour tous les honorables membres de la Chambre. Notre devoir est de donner au peuple l'assurance que son effort sera tel qu'aucun homme de nos forces armées ne manquera d'un seul avion, d'un seul char d'asaut, d'un seul navire, de lui donner l'assurance qu'on ne pourra jamais dire des membres du Parlement auxquels une telle obligation incombe, qu'ils ont été "pesés en la balance et trouvés légers."

Je vous préviens que notre population n'est pas d'humeur à badiner. Elle est prête au sacrifice, à payer de plus lourds impôts, à réduire son niveau d'existence, à tout faire, mais elle exige l'égalité devant le sacrifice et la mobilisation de la richesse comme celle des hommes. Le Parlement est plus qu'un agora. Il reflète les espoirs et les aspirations de toute la population; elle a les yeux sur nous. Si nous tolérons que l'esprit de parti gouverne aujourd'hui, le Parlement ne sera plus qu'un vassal aphone du Gouvernement.

Notre parti est parfois ridiculisé à cause de ses critiques. N'eût été celles de l'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce), aurait-on construit des chars d'assaut chez nous? Aurait-on entrepris l'aménagement d'un vaste projet de construction navale? Et l'accélération de la production d'avions, et celle de l'effort de guerre? La critique est venue de ce côté-ci de la Chambre, non des sièges ministériels, en général. Dans bien des cas on nous a ridiculisé, mais ensuite on a accepté nos idées.

La politique comme d'habitude, avec son pendant, les affaires comme d'habitude, constituent une association dangereuse en temps de guerre. Le Canada demande aujourd'hui à ses citoyens de tout faire et de tout donner et ceux-ci demandent que notre objectif soit la victoire et non les votes. Oublions l'esprit de parti dont nous avons fait preuve dans le passé; nous avons tous péché sous ce rapport. Que les tambours de nos partis cessent de rouler et que nos doctrines politiques ne soient pas un obstacle à l'effort national en paralysant le moral du peuple et sa volonté d'agir et le désir de servir.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Personne ne peut nier que nous traversons à l'heure actuelle une des périodes les plus critiques de l'histoire du monde, une période durant laquelle les institutions britanniques, les principes britanniques de justice et de liberté et de fait le mode de vie britannique sont menacés par une coalition des puissances du mal qui veulent subjuguer d'abord et détruire ensuite notre empire et tout ce qu'il représente. Nous sommes tous convaincus aujourd'hui qu'il est nécessaire que nous fassions une revue de la situation afin de constater si nous faisons bien tout ce qu'il faut pour conjurer le danger qui nous menace. Je crois aussi que la population de toutes les parties du pays reconnaît de plus en plus qu'il faut coordonner et organiser notre vie nationale dans tous les domaines si nous voulons que notre effort de guerre ait toute l'efficacité possible.

Mon humble avis est que les membres de cette Chambre, représentants responsables du peuple canadien, doivent diriger toutes leurs énergies vers un but principal, qui est de voir à ce que le Gouvernement et les hommes chargés de la direction de notre effort de guerre prennent toutes les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de l'heure. Nous devons nous assurer que l'esprit de parti et la recherche des avantages politiques soient laissés de côté pour l'instant.

Selon moi, tout ce qu'on peut faire délibérément pour créer des complications ne tend qu'à nous écarter de la voie à suivre et l'on doit s'en abstenir. La plus grande partie du présent débat a porté sur le projet d'un plébiscite que le Gouvernement entend tenir pour se faire relever des engagements qu'il a pris dans le passé au sujet de la méthode de re-

crutement des hommes pour le service militaire. Un vote pris en ce moment ne serait pas un vote pour ou contre la conscription, mais la discussion a pris l'allure d'un violent débat sur la question de la conscription.

Je trouve fort regrettable que le Gouvernement se soit laissé entraîner dans une impasse et ait dû envisager une mesure comme celle qu'il se propose de prendre. Il se trouve dans une situation peu enviable, et je crois qu'il lui sera difficile de s'en tirer.

J'évoque les jours mouvementés de mars 1940, alors que le Gouvernement a sacrifié sur l'autel de l'opportunisme politique le courage, la sagacité ou l'esprit de prévoyance qu'il pouvait alors avoir. Il me semble que l'heure de la rétribution a sonné pour lui. Il est en outre fort regrettable que nos bruyants amis du parti conservateur, inspiré je crois par l'espoir de succès politiques, s'efforcent de remuer mer et monde par leurs agissements, oubliant qu'en 1940 ils ont aussi, sacrifié sur ce même autel, mais sans grand succès.

Je suis porté à croire que ce plébiscite sera effectivement tenu. Autant vaut, j'imagine, en prendre notre parti. Toutefois, comme la question devra être formellement mise en discussion à la Chambre, je n'en dirai pas davantage pour l'instant. Au moment où la guerre fait rage dans presque tout l'univers, où le danger est imminent sur nos rives, comme l'ont déjà déclaré plusieurs honorables députés, au moment où le désastre de Hong-Kong est encore vivant dans notre esprit, il convient peut-être de dire au Gouvernement: "Mettons-nous résolument à l'œuvre et donnons ainsi l'exemple à tout le peuple canadien". Nous demandons à nos concitoyens de se préparer à la lutte, mais si nous voulons obtenir des résultats absolument satisfaisants, il importe de leur donner l'exemple.

Je n'entends pas commenter l'étendue de nos préparatifs de guerre. Je n'arrive pas à trouver une base sur laquelle édifier des critiques. Les divers ministres présentent leurs rapports, que nous sommes obligés d'accepter à la lettre, n'ayant aucun moyen de savoir s'ils sont exagérés ou non. Il devient donc extrêmement difficile de se prononcer catégoriquement sur la question de savoir dans quelle mesure il convient d'accroître notre production de matériel de guerre.

Toutefois, nombre de choses sont évidentes. D'abord, si j'allais faire un reproche au Gouvernement, ce serait de n'avoir pas établi un plan d'ensemble. En effet, à cette époque avancée, l'agriculture est encore dans le marasme; il existe encore des milliers de chômeurs; certains éléments de notre population n'ont pas encore fait l'objet de mesures auxquelles ils ont droit depuis longtemps. Je songe surtout aux titulaires de pensions de vieillesse, dont je parlais ici même il y a quelques mois. Les ouvriers non spécialisés ne paraissent pas encore avoir trouvé leur place dans notre effort de guerre. On compromet le rendement de nos industries essentielles en leur enlevant des ouvriers au profit de l'armée. Il faudra bientôt que le Gouvernement charge une commission d'établir un plan d'ensemble précis pour la conduite de la guerre.

Il est un groupe de Canadiens qui, sans bruit, rend de précieux services au pays à l'heure actuelle, mais que le Gouvernement a presque totalement négligé. Il s'agit du personnel enseignant. Je me sens d'autant plus apte à traiter cette question que j'ai consacré plus du tiers de ma vie à cette profession; me fondant sur une expérience de première main, je me rends compte des difficultés auxquelles les instituteurs ont à faire face. Mais on me demandera: "Pourquoi aborder cette question ici?" Dernièrement, le Gouvernement canadien adoptait des règlements draconiens restreignant certaines augmentations de salaires et accordant des indemnités de vie chère aux personnes s'adonnant à certaines professions. Cette mesure ou décret du conseil, destiné sans doute à prévenir l'inflation,—qui, soit dit en passant, ne devait surgir qu'à la suite de propositions que nous avions recommandées,—devait aussi permettre à tous les ouvriers canadiens occupés à des travaux essentiels de maintenir leur mode de vie à un niveau compatible avec l'efficacité physique et morale. Toutefois, le Gouvernement a oublié de tenir compte des instituteurs et des institutrices du Canada. Je sais bien que le Gouvernement peut avoir pensé que la question relève de la province ou de la municipalité. Le Gouvernement savait que les propositions contenues dans le décret du conseil seraient reconnues par les employeurs. Nous constatons, néanmoins qu'un grand nombre de municipalités et de petites régions ont négligé de reconnaître les services précieux qu'ont rendus les instituteurs, de même que le caractère absolument indispensable de leur travail. Il y a au Canada plus de 30,000 instituteurs dans les districts ruraux qui, en 1940, ont touché une rémunération inférieure à $1,000 par an. Il y en avait 19,000 dans le Dominion qui ont touché moins de $625 par année, et 13,000 environ, ont reçu moins de $525 par année. En dehors du Canada, dans d'autres parties de l'Empire britannique, nous constatons que les institutrices inexpérimentées touchent, en moyenne, de $700 à $800 par année, avec garantie d'augmentations fondées sur leur expérience et leurs états de services satisfaisants.

Je me rappelle aussi qu'en Grande-Bretagne, lorsqu'on a adopté des règlements accordant

des indemnités, il ne faisait pas de doute que les instituteurs devaient être compris, et ils ont été compris. Malheureusement, il y a trop peu de gens au pays qui savent apprécier la nature et l'importance du travail de la profession enseignante. Malheureusement, comme beaucoup d'autres occupations, on l'a reléguée au rang d'une profession de second plan. Il est grand temps que nous sachions apprécier l'instruction à sa juste valeur, même si c'est pour l'unique raison qu'il importe que la prochaine génération puisse résoudre ses problèmes avec plus de facilité que nous n'avons résolu les nôtres, depuis quelque temps. Au cours de ces derniers mois, j'ai vu des centaines de nos meilleurs instituteurs et institutrices abandonner l'école pour l'usine, où les salaires sont plus élevés. Tout cela se fait au détriment de l'instruction des jeunes. Partout au pays les écoles ferment par suite du manque d'instituteurs. Plus récemment nous avons vu l'enseignement confié à des jeunes sans expérience, et sans préparation suffisante, si je puis en parler ainsi, dans bon nombre de régions rurales. Allons-nous permettre que notre enseignement devienne de troisième ordre? Laisserons-nous nos éducateurs subir une véritable dégradation d'ordre économique? Laisserons-nous à une génération à moitié instruite le soin de résoudre le problème que nous allons lui léguer? Je soutiens que les termes du décret du conseil devraient permettre aux instituteurs du Canada de réclamer et d'obtenir une indemnité de vie chère, s'ils doivent remplir le rôle que nous attendons d'eux.

Un mot maintenant au sujet de la récupération. Si des directives claires et précises étaient données aux Canadiens touchant la nécessité de la récupération, je suis parfaitement convaincu qu'ils ne négligeraient rien pour rendre disponibles les matériaux dont nous avons besoin. La campagne a porté particulièrement sur la récupération du papier en ces derniers temps. Je soutiens que s'il existe une pénurie de papier, ainsi qu'on l'a laissé entendre, et si le ministère des Services nationaux de guerre désire effectivement que le papier soit récupéré, ce ministère a pour premier devoir de démontrer à la population qu'il est disposé à donner l'exemple.

J'ai devant moi un avis qui a paru, j'imagine, dans tous les journaux du pays. Il a pour titre "Des balles pour la Grande-Bretagne" et, en gros caractères, on peut y lire ce qui suit:

Le papier de rebut est précieux en temps de guerre. N'en jetez et n'en brûlez point. Le Canada en a un besoin impérieux et immédiat.

Et ainsi de suite. Le président du comité chargé de récupérer le papier dans la ville que j'habite me racontait que divers journaux et revues lui sont tombés sous la main dernièrement. Il ajoutait que la lecture de ces journaux n'avait pas été de nature à susciter chez lui beaucoup d'enthousiasme. Il n'y avait observé, disait-il, aucun désir manifeste de la part du Gouvernement de conserver nos réserves actuelles.

J'ai ici copie d'une publication intitulée *Censure des journaux,* qui a été envoyée à tous les rédacteurs de journaux du pays. Elle se compose de vingt-quatre pages dont seize sont absolument blanches. Que ce renseignement se répande dans le peuple, il ne sera certes pas de nature à soulever les habitants de quelque région que ce soit en faveur de cette campagne ou d'autres du même genre. Je me demande parfois comment il se fait que l'organisateur de la campagne de récupération, —c'est ainsi qu'on le nomme, je crois,—pour l'Alberta et la Colombie-Britannique n'arrive pas à réunir plus de quatre ou cinq personnes dans des localités de 1,100 ou 1,200 habitants. A mon sens, la réponse se trouve dans les faits que je viens d'exposer. Le Gouvernement doit indiquer son intention de prendre lui-même des mesures de conservation.

Une autre remarque à ce sujet. On n'a pas suffisamment indiqué au peuple ce qu'il fallait faire des matériaux récupérés. Les citoyens n'ont pas la certitude que ces matériaux atteignent leur destination sans profiter indûment à certaines personnes ou à certains groupes. Je ne porte pas d'accusation, mais j'insiste pour qu'on indique clairement les matières à récupérer.

Il y a quelques années, se constituait au pays la ligne des cadets de l'air du Canada, dont je me propose de dire quelques mots. Je le fais parce que ma circonscription compte l'une des escadrilles les plus nombreuses de cadets de l'air qui se trouvent en dehors des grandes villes du Canada. L'escadrille n° 7 de Penhold compte environ 186 cadets. J'approuve l'idée d'une pareille Ligue et je suis convaincu qu'il en résultera beaucoup de bien. Avec le temps, nous serons plus à même de juger de la sagesse de ceux qui ont lancé le mouvement en faveur de cette ligue.

Laissez-moi consigner au compte rendu un paragraphe tiré d'une brochure qui renferme les règlements:

L'opportunité de créer un organisme d'instruction aérienne à l'intention de nos garçons et jeunes gens était apparue à certaines personnes longtemps avant que la guerre éclatât. Il a fallu, cependant, que le conflit prît toute sa tournure tragique pour que particuliers et hommes publics comprennent non seulement l'importance mais la nécessité de procurer un tel avantage à notre jeunesse. Celle-ci a réclamé cette instruction d'une façon insistante au point d'être irrésistible.

Nous lisons entre autres choses dans les règlements:

Etabli en 1938 par la ligue d'aviation de l'Epire britannique, le corps des cadets de la défense aérienne du Royaume-Uni...

—était un plan bien éprouvé destiné à servir de modèle.

Et plus loin:

L'œuvre accomplie par ce corps de cadet, dans sa participation de plus en plus forte à l'effort de guerre de la mère patrie, constitue une réalisation et une source d'encouragement auxquelles la ligue des cadets de l'air du Canada, rend un hommage sincère et reconnaissant.

En signalant cette question, je n'ai aucun désir de critiquer. Si je formule quelques conseils, c'est que j'approuve l'idée d'une ligue de cadets de l'air. Cette ligue, je l'ai vue à l'œuvre dans ma circonscription et j'en approuve de tout cœur l'idée. Mais voici notre difficulté: nous constatons que, telle qu'elle est présentement constituée, lorsqu'elle a à financer ses travaux, l'escadrille doit compter à peu près uniquement sur ses propres ressources.

C'est vrai qu'on fournit,—et nous en sommes reconnaissants, de vieilles pièces d'avion et certains autres accessoires, tels que fusils, puis une allocation annuelle d'un dollar par tête. Mais l'uniforme d'un cadet coûte environ $20. On ne pourrait donc pas fournir d'uniformes à nos 186 cadets à moins de $3,700. Je sais bien que nous sommes censés demander au public de fournir l'argent requis pour faire face à cette dépense; mais, à cause des nombreuses autres demandes d'argent que l'on fait actuellement au public, nous voyons que nombre de nos jeunes n'ont pas encore l'uniforme dont ils ont besoin, même plusieurs mois après leur admission. Comme le ministère de l'Air est plus ou moins le parrain de cette organisation, je proposerais que le Corps d'aviation royal canadien assume immédiatement la direction générale de la Ligue des cadets de l'air du Canada. Il devrait en assurer toute l'organisation, la fourniture des uniformes et le personnel des officiers. Dans quelques années ou, peut-être dans quelques mois, nous comprendrons, j'en suis sûr, jusqu'à quel point le Corps d'aviation royal canadien dépend des cadets de l'Air comme source d'équipes aériennes.

Il est admis que nombre de ces jeunes gens abandonnent la Ligue des cadets de l'air pour le service actif. On en compte huit dans l'escadrille de Penhold. On sait aussi très bien qu'un cadet de l'air est en mesure de compléter le cours du Corps d'aviation royal canadien dans environ les deux tiers du temps que prend un jeune homme qui n'a pas reçu la même formation préliminaire. Je demande que l'on étudie cette proposition.

Je n'ai pas l'intention d'absorber une bien grande partie du temps de la Chambre, mais je désire déclarer,—j'ai mentionné le point il y a un instant,—qu'à mon avis la main-d'œuvre inexpérimentée qui se déplace encore d'un emploi à un autre devrait recevoir immédiatement la formation nécessaire. Plusieurs individus sont venus me trouver et m'ont dit qu'ils ont tenté de s'enrôler dans la section d'urgence en temps de guerre du plan de formation de la jeunesse, mais, pour aucune raison apparente, ils ont été refusés. Tous les jours, nous entendons parler du besoin de capital humain et, cependant, dans bien des cas, ces jeunes gens ne reçoivent pas même un accueil courtois lorsqu'ils présentent une demande d'inscription au cours d'instruction. Un certain nombre de jeunes gens de dix-huit ans se sont adressés à moi et m'ont dit qu'ils étaient désireux de suivre un cours quelconque d'instruction, mais qu'on leur a dit qu'ils n'étaient pas admissibles à moins de fournir la preuve qu'ils avaient été refusés pour le service militaire ou avaient été réformés. Nous ne saurions tolérer plus longtemps une telle situation. Notre main-d'œuvre non spécialisée devrait être mise à même de se perfectionner. Nous aurons besoin d'ouvriers spécialisés si nous voulons que notre production corresponde aux besoins de nos forces armées.

Nous traversons des jours sombres. Comme je le disais au début de mes remarques, nous nous voyons menacés par des forces sinistres qui, si elles venaient à triompher, nous ramèneraient au moyen âge. Il est essentiel que nous mettions de côté tout ce qui nous a divisés jusqu'ici, que nous nous préoccupions sagement des besoins de notre pays et que ces derniers soient notre unique souci.

M. DOUGLAS G. ROSS (Saint-Paul's): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Fournier, Hull) et celui qui l'a appuyée (M. Macdonald, Brantford-City) des magnifiques discours qu'ils ont prononcés. J'avais supposé qu'ils rendraient justice au Gouvernement pour l'effort de guerre du Canada. Je crois cependant que nous devrions rendre hommage aux Canadiens, hommes et femmes, qui ont fourni un si magnifique effort à cet égard. Des milliers d'hommes et de femmes ont accompli de grands sacrifices et savent reconnaître les réalités du moment.

Je regrette de ne pouvoir offrir de félicitations au Gouvernement pour cette partie du discours du trône qui a trait au plébiscite projeté en vue d'épargner une humiliation politique au premier ministre (M. Mackenzie King) et à ses collègues. Sous prétexte de maintenir l'unité nationale, on se propose de tenir un plé-

biscite dans l'espoir de préserver la solidité du parti libéral. Je me propose de revenir plus tard sur plusieurs aspects du discours; j'ai également l'intention de traiter, à une autre occasion, des augmentations à accorder au chapitre des pensions de vieillesse et des allocations aux anciens combattants, et de certains autres sujets. Pour l'instant, je m'en tiendrai surtout à la question du plébiscite. Je viens de Toronto, et je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et de l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank), qui ont tous les deux donné à la Chambre des renseignements de première main au sujet de la gravité de la situation sur la côte de l'Ouest. En passant, je veux protester à mon tour contre le manque d'intérêt dont le Gouvernement semble avoir fait preuve à cet égard.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) de la magnifique contribution qu'il a apportée au débat. Son discours était bien construit et plein de force, et j'espère que tous les honorables députés le liront attentivement. Voici ce que nous dit le discours du trône:

...que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

J'en conviens. Le Gouvernement a toujours joui de la liberté complète d'action, sous réserve de sa responsabilité envers le Parlement. Les promesses électorales n'obligent pas le Gouvernement envers le peuple. Le Parlement a la compétence voulue pour relever un Gouvernement de tout engagement ainsi contracté. Le premier ministre nous a maintes fois répété que le Parlement est suprême et c'est aussi mon avis. J'ai été élu pour représenter mon comté, mais aussi, et les honorables députés trouveront cela dans l'ouvrage de M. Beauchesne, pour représenter la population canadienne. Quasd j'ai été élu, j'ai dit au peuple que je m'efforcerais de travailler dans son intérêt au meilleur de ma compétence. J'imagine que la plupart des honorables représentants sont de cet avis. Je leur ai dit aussi que je déciderais par moi-même de ce qui semblerait les meilleurs intérêts de ma circonscription, et c'est ce que j'ai l'intention de faire incontinent. J'ai déclaré alors que le service obligatoire pour outre-mer ne me paraissait pas nécessaire dans le temps. Mais les temps sont changés, et je déciderai par moi-même, comme c'est le devoir de tout honorable membre de la Chambre, de ce qui me semble les meilleurs intérêts non seulement de mes commettants mais de toute la population canadienne.

La conduite de la pire guerre de l'histoire est confiée à un gouvernement libéral. Ce Gouvernement a décidé d'exercer seul le pouvoir, sans partager sa responsabilité avec quiconque a osé critiquer le premier ministre. Il se trouve maintenant aux prises avec la question de la conscription. La situation exige du courage, mais il doit accomplir son devoir, et ce devoir ne peut être accompli par la tenue d'un plébiscite. Le plébiscite est une capitulation devant le devoir.

Quelle est l'attitude du Gouvernement devant les promesses ainsi faites? Ces engagements ont été pris lorsque les conditions étaient totalement différentes, quand la population canadienne ne se rendait pas compte de toutes les conséquences de la guerre; ils l'ont été pour des avantages d'ordre politique. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a-t-il donc jamais fait de promesses qu'il n'a pas tenues? Le premier ministre, en pleine campagne électorale de 1935, a déclaré ce qui suit, à Québec, le 28 septembre:

Je nie à M. Bennett le droit d'engager le Canada, directement ou indirectement, ou de prendre une décision quelconque relativement à l'éventualité d'une guerre. La population canadienne ne veut pas faire la guerre, et un conflit qui éclaterait dans un endroit aussi éloigné ne l'intéresse pas. M. Bennett n'a pas le droit d'engager la nation sans la consulter au préalable par voie de plébiscite.

Le premier ministre parlait alors de l'imposition de sanctions relativement à la guerre en Ethiopie; il s'était clairement engagé par là à ne jamais précipiter le pays en guerre sans la tenue d'un plébiscite. Pourtant, en 1939, et sans la tenue d'un plébiscite, le Parlement canadien a déclaré la guerre.

A une autre assemblée, lors de l'élection complémentaire de Saint-Henri, en janvier 1938, le ministre des Travaux publics (M. Cardin) a dit:

Je l'ai déjà dit. Le Canada ne participera à aucune guerre extérieure. Le Canada ne prendra aucune part à une guerre en dehors de son propre territoire.

C'était un engagement direct pris par un ministre responsable de la Couronne. Je pourrais tirer du hansard bien d'autres extraits du genre, mais j'en ai assez. Je le répète, le Canada a déclaré la guerre sans avoir recours à un plébiscite.

Maintenant on nous demande de trancher par voie de plébiscite une question d'importance bien moindre que la déclaration de guerre. Pour déclarer la guerre, on a eu

recours à la méthode démocratique, c'est-à-dire au Parlement, et la vraie manière de régler la question du service sélectif obligatoire sur tous les théâtres de la guerre, c'est de s'adresser au Parlement, qui discutera toute la question dans cette enceinte, et non d'en appeler au peuple. En 1939, les honorables députés s'étaient-ils engagés à ne pas déclarer la guerre sans plébiscite? Si c'était le cas, il n'existe pas de doute que le pays les a relevés de cet engagement. Deux noirs ne font pas un blanc, mais je ferai remarquer au premier ministre et à ses collègues qu'ils n'ont pas toujours remplis leurs promesses à l'égard du public avec autant de soin qu'ils voudraient le laisser entendre à l'heure actuelle.

A la dernière guerre, nous avons adopté la conscription malgré l'opposition libérale. L'anticonscriptionnisme a gagné plusieurs élections pour le parti libéral et maintenant le Gouvernement se trouve en face de cet obstacle à surmonter. Il entend franchir l'obstacle non en prenant la responsabilité de résoudre lui-même la question, mais en rejetant cette responsabilité sur la population au moyen d'un plébiscite. En 1917, ainsi que je l'ai dit, l'opposition était contre la conscription. La question en jeu, c'était la conscription pour le service outre-mer. Il y avait urgence, mais qui soutiendra que la situation était aussi grave qu'aujourd'hui, étant donné l'envergure de cette guerre? Aujourd'hui, la question en jeu, c'est le service obligatoire sélectif et national pour tous les fronts. Le gouvernement n'a pas manqué de courage en 1917, quand l'opposition combattait la conscription. Mais maintenant l'opposition appuie la proposition et le Gouvernement nous donne le spectacle d'un manque de courage. A quoi sert un gouvernement, s'il n'agit pas conformément aux besoins du pays sans chercher à consulter les électeurs avant d'agir? Les députés au Parlement appuieront toutes les mesures que le cabinet jugera nécessaires, mais nous savons que des mesures s'imposent actuellement, par le seul fait que le Gouvernement cherche à se faire dégager de promesses de campagne électorale. L'essence du plébiscite, c'est simplement que le Gouvernement demande à la population d'assumer une responsabilité dont il devrait lui-même se charger. Si l'on considère tous ceux qui se sont déclarés prêts, au Parlement, à libérer le Gouvernement de ses engagements, il est inutile de faire les frais d'un plébiscite. Le Gouvernement peut fort légitimement prendre les dispositions qui semblent s'imposer et tous les honorables membres le libéreront de tout engagement. Il est inconcevable qu'on envisage la tenue d'un plébiscite ou d'élections générales à une époque aussi grave, surtout à cause des dépenses qu'il en résultera à un moment où tous les dollars comptent.

Ce n'est pas seulement la lutte du Canada ou de la Grande-Bretagne. C'est celle de ce que je me plais à appeler le nouveau commonwealth des démocraties de l'univers, et ce dont elles ont le plus besoin, ce sont des hommes. Outre de gaspiller de l'argent, on perd un temps précieux, dont l'importance n'a d'égal que le sacrifice de milliers de vies. J'espère que les honorables députés penseront à cela avant d'approuver le plébiscite. Le temps est venu pour le Gouvernement de mobiliser complètement la population en vue d'une guerre totale. Le premier ministre (M. Mackenzie King) se doit de remplir sa promesse d'une guerre totale en décrétant l'emploi de tous les moyens. Le temps nous est donné pour la mobilisation. Le temps si précieux, nous a été acquis par la résistance courageuse des patriotes américains de Guam et des Philippines, par la résistance héroïque de nos frères des divers pays du commonwealth à Singapour, fait d'armes qui passera à jamais dans l'histoire, par les engagements de Libye, par la lutte de nos vaillants alliés les Russes, les Grecs et autres, par la résistance de nos Canadiens de Hong-Kong qui nous a gagné plus de temps encore et par le service des braves soldats de notre armée d'Angleterre. Ils nous ont gagné ce temps et l'on nous propose maintenant de perdre deux ou trois mois et de plonger le pays dans le tumulte et la controverse.

Permettez-moi de faire un peu d'histoire récente. Cela pourra être utile si nous songeons à nous retrancher derrière quelque ligne Maginot.

1940

9 avril: L'Allemagne envahit le Danemark et occupe la Norvège.
10 mai: Invasion de la Hollande et de la Belgique.
14 mai: L'armée hollandaise dépose les armes.
28 mai: L'armée belge dépose les armes.
29 mai: Les troupes alliées se retirent de Dunkerque.
9 juin: La Norvège se rend.
10 juin: L'Italie déclare la guerre à la Grande-Bretagne et à la France.
22 juin: La France tombe.
7 septembre: Commencement de la "blitzkrieg" aérienne contre Londres.
27 septembre: Le Japon se rallie à l'Axe.
28 octobre: L'Italie envahit la Grèce.

1941

1er mars: La Bulgarie se rallie à l'Axe.
23 avril: La Grèce tombe.
1er juin: Les Alliés se retirent de l'île de Crète.
22 juin: L'Allemagne, l'Italie et la Roumanie déclarent la guerre à la Russie.
24 juillet: Les troupes japonaises envahissent l'Indo-Chine française.
7 décembre: Les Japonais attaquent Pearl Harbour.
7 décembre: Les Japonais attaquent la Malaisie.

8 décembre: Les Japonais attaquent les Philippines.
17 décembre: Invasion de Bornéo.
19 décembre: Prise de Penang.
23 décembre: Prise de l'île Wake.
25 décembre: Les Japonais prennent Hong-Kong.

1942

13 janvier: Capture de Célèbes et de Tarakan.
16 janvier: Invasion de la Birmanie.
20 janvier: Invasion de l'archipel Bismarck.
21 janvier: Invasion de la Nouvelle-Bretagne et des îles Salomon.

Voilà une triste chronologie de vingt mois de guerre. Ne sommes-nous pas aujourd'hui dans une situation semblable à celle dans laquelle se trouvaient les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, la France et le Danemark? Si ces pays avaient été bien dirigés et s'étaient rendu compte de ce qui les attendait, n'auraient-ils pas, eux aussi, mobilisé toutes leurs forces pour combattre dès le début? Nous ne pouvons pas abandonner nos alliés. Seules des mesures complètes s'imposent. Il faut que nous envisagions la réalité. Nous ne voulons pas être dans l'obligation de défendre le Canada sur le sol canadien même. Si jamais cela arrive, une telle défense sera trop tardive. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à songer au triste sort de tous ces pays. Il est possible que nous n'ayons pas maintenant tout l'équivalent qu'il faut, mais nous l'aurons dès que ces jeunes gens seront partiellement entraînés.

La conscription pour le service sélectif national aurait dû être établie depuis longtemps. Elle sera approuvée par la Chambre des communes et par le peuple canadien.

Je reviens à la question des engagements pris par le Gouvernement. L'honorable député de Brantford (M. Macdonald), en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, a dit que le Gouvernement se trouverait, s'il ne tenait pas ses promesses, dans la situation où se trouvait l'Allemagne avant la guerre mondiale. On ne saurait faire un tel rapprochement. Le gouvernement actuel, tout comme certains honorables députés, a pris ces engagements à une époque où il croyait qu'il n'aurait jamais à les mettre de côté. Il sait aujourd'hui que cela s'impose. Il faut qu'il ait les mains libres. Il n'en est pas ainsi des engagements pris par les Allemands. En effet, à l'époque où l'Allemagne faisait ses promesses, elle accumulait des troupes et du matériel de guerre aux frontières des pays qu'elle s'était engagée à ne jamais attaquer; au moment même où elle s'engageait à ne pas attaquer ces pays, elle se préparait à le faire. Nul rapprochement n'est possible sur ce point; les circonstances sont entièrement différentes.

Je le répète, le peuple canadien appuierait et exonérerait le Gouvernement si ce dernier prenait cette initiative au lieu de s'en remettre à l'électorat; en outre, cela favoriserait davantage l'unité.

[M. Ross (Saint-Paul's).]

De plus, le cours des événements a changé. Pendant toutes ces années, la pensée s'est manifestée au ralenti dans le monde. Aujourd'hui, le monde nous offre le spectacle d'un film hypersensible tourné en vitesse; nous y voyons les événements se dérouler avec une rapidité extrême et nous remarquons l'hypersensibilité du peuple, inquiet et nerveux en face de la situation mondiale, dont le sens réel lui échappe parce qu'il ignore les faits, et manque de vrais chefs; il est enclin à méconnaître la crise qui le menace; son hypersensibilité se trouve accrue par les actes de deux classes de gens, ceux qui s'inspirent de motifs égoïstes, et ceux qui forment l'armée occulte des colonnards que nous comptons au milieu de nous. Le Gouvernement devrait bannir du pays les uns et les autres.

Ce n'est pas seulement notre vie qui est menacée. L'enjeu est beaucoup plus important. En cas de défaite, nous nous trouverons plongés dans un véritable enfer. Le Gouvernement le sait, mais il n'en propose pas moins la tenue d'un plébiscite.

Le premier ministre a déclaré dans son discours:

> On ne saurait supposer qu'il existe chez nous un grand nombre de gens désœuvrés, menant une existence facile, qui pourraient être appelés au service de la nation.

Je suis jusqu'à un certain point de son avis, mais il se forme chez nous une classe de gens désœuvrés, et leur nombre augmentera encore par suite des mesures de réglementation. Il faut réaffecter ces gens à des occupations de guerre. La chose sera peut-être difficile. Beaucoup d'entre eux sont des employés de bureau. Ils devront peut-être se faire ouvriers.

Il dit encore:

> Toute la population canadienne, à très peu d'exceptions près, se lève le matin, travaille toute la journée et se couche le soir fatiguée.

Cela est probablement vrai, mais je suis sûr que beaucoup de ceux qui agissent ainsi n'accomplissent qu'un travail non essentiel à la guerre. Ils devraient être disponibles, et dans bien des cas, ils sont disponibles, pour l'effort de guerre du pays.

Le premier ministre dit encore:

> Sous notre régime social, la plupart des citoyens s'occupent eux-mêmes de se trouver de l'emploi, ce qui évite la nécessité d'un vaste organisme administratif.

Or, nous avons ces rouages. Ils existent, mais ne fonctionnent pas très bien. Il faut mettre ces gens au travail là où ils sont disponibles; je suis sûr qu'ils sont prêts à s'acquitter de leur tâche.

Je pourrais citer beaucoup de cas où des personnes seraient disponibles à l'heure actuelle. Où se trouve la liste de leurs noms? Non pas sur les listes de l'inscription nationale. Connaît-on le nombre des personnes qui seraient disponibles? Savons-nous au juste de combien d'hommes et de femmes nous pourrions disposer en vue de l'exécution de ce programme équilibré? En ce qui concerne notre effort de guerre il ne s'agit pas d'établir une comparaison avec l'effort de guerre de quelque autre pays. Il s'agit de savoir si nous faisons et si nous allons faire tout ce que nous pouvons.

Des mesures audacieuses et catégoriques s'imposent. Ne laissons pas une seule personne, homme ou femme, faire autre chose que ce qu'elle devrait faire. Les comparaisons, s'il en est besoin, peuvent s'établir en termes monétaires. La Grande-Bretagne seule dépense cette année quatre milliards de livres sterling, soit £400 par tête de sa population. Une dépense proportionnelle pour le Canada s'établirait à environ 4,500 millions, ou $400 par tête. D'après le premier ministre, le Canada va dépenser cette année trois milliards de dollars ou environ $250 par tête. La Grande-Bretagne produira cette année 45,000 canons et des munitions à l'avenant. Ce rendement suffirait amplement à ses propres besoins, mais il lui faut en donner la moitié à d'autres.

La question de nos disponibilités humaines peut se résumer ainsi: pour un programme équilibré, le Canada dispose de tel nombre d'hommes. Un certain nombre possèdent la formation requise pour certains emplois; d'autres ne la possèdent pas, bien qu'ils soient aptes à l'acquérir. Certains sont d'âge militaire; d'autres sont trop jeunes pour combattre ou trop vieux. Il y a tel nombre de femmes, réparties en mères de famille, épouses sans enfants, jeunes femmes, femmes âgées. Il y a là un vaste réservoir de main-d'œuvre physique et intellectuelle. D'autre part, il y a une infinité de travaux à exécuter. Evidemment, une partie de cette population est requise pour assurer les services essentiels: alimentation et habitations, vêtements, transports, et ainsi de suite, qu'on ne saurait diminuer davantage. Il faut aussi un très grand nombre d'hommes et de femmes pour l'armée, l'aviation, la marine de guerre et la marine marchande. Quant à la production de matériel de guerre, nous avons les usines et les outils. Pour en assurer le fonctionnement continu, il faut trois relais d'ouvriers. Le devoir du Gouvernement consiste à affecter aux tâches auxquels ils sont les plus aptes, les millions de Canadiens âgés de 14 à 65 ans.

La mobilisation générale fondée sur le principe de l'égalité dans le sacrifice aurait pour effet de créer, entre Canadiens, des liens de fraternité plus étroits que jamais. Ce serait un grand pas dans le sens du monde nouveau et meilleur que nous voulons tous voir émerger de la victoire. Le Gouvernement, appuyé par le Parlement, prouverait ainsi d'une façon indubitable la pureté de ses intentions, tandis que nos soldats, nos marins et nos aviateurs puiseraient là un regain de confiance.

Les effectifs constituent le grand besoin de l'année 1942. M. Churchill l'a dit. Toutes les parties du Canada devront contribuer leur juste part à notre effort de guerre. Nous devons tous en convenir et le seul moyen d'y arriver réside dans l'adoption du service obligatoire sélectif. J'ai écouté avec un vif intérêt les arguments énoncés contre le service sélectif obligatoire. Ils ne sont pas convaincants. Leurs auteurs cherchent à comparer notre effort avec celui des autres pays et à mettre en regard les effectifs relatifs de chacun. Cette comparaison ne sert aucune fin utile. Ce qu'il importe de savoir, c'est la mesure que nous pouvons donner et les moyens à notre portée pour donner cette mesure.

L'honorable député de Champlain (M. Brunelle) a fait la déclaration suivante:

> On dit qu'en dépit de la conscription, nous maintiendrons la production à son niveau actuel en employant des femmes. Sans approfondir davantage la question de l'emploi des femmes, permettez-moi de mentionner que nous nous préparerons ainsi un problème insoluble d'après-guerre. En Angleterre, à l'heure actuelle, un organisme est à se former dans le but de protéger les positions des hommes contre ce qu'on pourrait appeler l'infiltration des femmes dans un domaine autrefois réservé presque exclusivement au sexe masculin.

Quel faible argument contre la conscription ou le service sélectif obligatoire! En être réduit à dire qu'il faut limiter notre effort parce qu'il y a lieu de craindre qu'après la guerre trop de femmes auront pris les emplois des hommes. Si nous devons avoir un problème d'après-guerre (et nous en aurons un) il nous faut gagner la guerre d'abord et affronter ensuite le problème. Si nous perdons, cependant, l'esclavage sera notre sort et il importera peu que des hommes remplissent des emplois féminins et des femmes des emplois masculins.

Ceux qui argumentent contre la conscription, sont, il me semble, simplement en faveur d'attendre et de voir ce que nous pouvons accomplir ou ce que produiront nos efforts, espérant vaincre les difficultés et sauver les apparences. L'Axe veut la guerre totale et il la fera contre nous. Nous devons en faire autant. Ce sont là des faits.

Nous avons une armée outre-mer et il est de notre devoir de la renforcer, de ne pas l'abandonner. C'est là pour nous un devoir sacré. Nous devons défendre notre pays là où il est le plus facile de le défendre. Nous devons lever une armée pour le service en tout lieu. Il ne faut aucune restriction; trêve à la politique de parti.

J'ai écouté avec intérêt l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) quand il a formé son propre parti (le parti canadien) si je ne me trompe. Or, n'est-il pas responsable à tous les membres de la race humaine autres que les Canadiens? Ne le sommes-nous pas tous? A-t-il levé un doigt lorsque Mussolini massacra ses frères chrétiens en Ethiopie? A-t-il levé un doigt lorsque le Japon attaqua la Chine? Je dois admettre que nous sommes tous plus ou moins dans la même posture lorsque nous avons donné champ libre aux bandits internationaux, quand nous avons laissé ces actes de banditisme impunis. Nous avons préparé alors la voie à l'achibandit, à Hitler, et il nous faut en subir les conséquences aujourd'hui.

La paix à tout prix: ce fut là la chute de la France. Ce fut là la leçon enseignée dans les écoles de France. Ce fut la propagande des colonnards. Les politiciens français ont dit à leurs gens que la Grande-Bretagne se ferait tordre le cou en trois semaines, comme l'a dit M. Churchill, et sa fameuse remarque se détache en relief: "Quel poulet! Quel cou!" Une propagande analogue eut lieu en Grande-Bretagne ainsi qu'au Canada. Ce n'est pas ce que nous voulons ici. Nous voulons un effort total.

Je fais appel à mes concitoyens Canadiens français. Je comprends leurs difficultés et, en ce qui les concerne, la situation représente un problème d'ordre psychologique autant que politique et ethnique. Depuis plus de 180 ans, l'état d'esprit de la population canadienne française de Québec a été à tort ou à raison un état d'esprit défensif. Car la population de cette province a reconnu que, du fait d'une politique britannique antérieure,—et ses porte-parole le lui ont appris,—elle possède tous les droits, privilèges et libertés des autres Canadiens, peut-être davantage en certains cas, mais son attitude fondamentale demeure encore une opposition à tout abandon de ces privilèges ou droits.

Elle veut bien faire des concessions, mais elle s'irrite de la contrainte dont semblent vouloir user à son endroit les autres provinces. Je lui assure que les autres provinces ne veulent pas, d'aucune façon, la forcer à faire quoi que ce soit; elles veulent seulement la persuader. Les représentants libéraux de la province de Québec ont accepté le plébiscite projeté et ont promis de l'appuyer en se plaçant

[M. Ross (Saint Paul's).]

au point de vue de la demande faite par le Gouvernement de le dégager des engagements pris dans le passé; très peu d'entre eux ont fait exception, je suppose. Que ces honorables députés appuient donc le Gouvernement au Parlement. Nous n'avons pas besoin d'un plébiscite. Qu'ils se présentent donc à leurs électeurs et leur disent ce qu'ils ont fait. Loyauté: j'ai tellement de fois entendu ce mot prononcé par les honorables députés de la province de Québec, comme si nous, de ce côté-ci de la Chambre, tentions de porter atteinte à la loyauté de la population québecoise. Naturellement elle est loyale. Comme je l'ai dit, elle jouit des mêmes droits et des mêmes privilèges que la population des autres provinces du Canada. Si elle veut conserver ces droits et ces privilèges, elle doit, comme l'ont dit le général LaFlèche et d'autres, se battre pour les défendre. Si elle perd cette guerre, elle peut être assurée que ses droits lui seront enlevés. Elle doit porter sa juste part du fardeau, si elle veut goûter aux fruits de la victoire.

Si nous avions des chefs pour nous tracer la voie, nous aurions du même coup, je crois, un commencement d'unité dans la nation. On obtiendra l'unité si le Gouvernement assume toutes ses responsabilités et prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'Etat. L'opposition a promis d'appuyer le Gouvernement et elle le fera, en conservant, bien entendu, son droit de critique. Mais on ne peut pas obtenir l'appui de l'opposition en criant au sabotage comme le font certains députés ministériels lorsque nous formulons quelques critiques. Telle n'est pas la nature de nos critiques.

Nous lisons les paroles suivantes dans le discours du trône:

> Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité, soit la lente mais inexorable réduction à l'esclavage de chacun des peuples libres de l'univers. De l'issue dépend, pour des générations à venir, le bien-être futur du genre humain.

Quelque membre de la Chambre doute-t-il de ces paroles? Il en est, malheureusement, qui en doutent vraiment. On parle d'extrémistes parmi la population canadienne. Les avocats d'un effort total de guerre se font qualifier d'extrémistes. Personne ne peut s'attirer ce reproche s'il préconise des mesures qui paraissent nécessaires à cause de la foi mise dans les déclarations de M. Churchill ou dans les paroles que je viens de citer. C'est plutôt faire preuve de réalisme. Il est impossible de se montrer trop extrémiste dans les périls que nous traversons. Voici ce qu'a dit M. Churchill dans cette Chambre. Les honorables députés le croient-ils sur parole, ou tiennent-ils ses propos pour superficiels? Je cite:

Ce monde, il nous faut l'assurer à nos descendants. Il nous faut le mériter par nos sacrifices. Nous ne touchons pas encore le but. Loin de là, nous sommes au plein milieu de la tourmente, et l'ennemi est d'une puissance redoutable. Mésestimer si légèrement que ce soit la force, les ressources ou l'impitoyable brutalité de notre adversaire serait mettre en péril non seulement nos vies,—car nous en ferons volontiers le sacrifice,—mais la cause de la liberté humaine et du progrès à laquelle nous avons voué et nos personnes et nos biens. Nous ne pouvons nous permettre un seul instant de repos. Au contraire, nous faut-il pousser de l'avant avec un zèle à toute épreuve.

Pourtant, aux yeux de certains honorables députés, ces patriotes passent pour extrémistes.

Un mot maintenant au sujet du service obligatoire. Que dit aujourd'hui la population canadienne? Elle dit qu'à certains endroits on a recruté tant d'hommes et qu'ailleurs on ne fait pas sa part. Des préjugés et des jalousies de race en découlent. La mise en vigueur du service national sélectif obligatoire les feront disparaître et nous aurons ainsi réalisé de nouveaux progrès vers l'unité nationale. Savez-vous ce que les jeunes gens disent? C'est un des meilleurs arguments en faveur du service sélectif obligatoire. Je connais un jeune Canadien qui prend soin de sa mère et qui serait disposé à s'enrôler, mais il se demande pourquoi il abandonnerait sa position au groupe qui, parmi nous, ne s'intéresse qu'à l'accumulation de dollars et nullement à l'accomplissement du devoir. Il estime, avec ses amis, qu'une seule méthode est juste: le service sélectif obligatoire partout pour tout le monde. Ces jeunes gens veulent aussi être assurés qu'aucun reproche ne leur sera fait à l'avenir pour avoir accepté certains postes particuliers.

Quel bien le Gouvernement tirera-t-il d'un plébiscite? Tout au plus un répit de deux ou trois mois. Dans l'intervalle, c'est le désordre qui règne. Après ces trois mois les difficultés seront les mêmes. Le plébiscite est une insulte aux droits du Parlement; il porte atteinte à la population du pays à quelque race ou croyance qu'elle se rattache. Il n'a rien de définitif. Si le Gouvernement est libéré de ses engagements, la discussion continuera et nous n'en serons pas moins dans l'incertitude quant à l'avenir. Dans le cas contraire, nos armées demeureront dans l'incertitude résultant de l'enrôlement volontaire. D'une façon comme de l'autre, le pays est plongé dans l'humiliation et l'opprobre.

Que le Gouvernement avertisse le pays que son intérêt exige l'adoption du service obligatoire pour tous les champs d'action. Que le Gouvernement, après leur avoir donné tous les détails et expliqué les besoins de l'heure, demande aux honorables membres de le relever de ses engagements et de lui accorder un vote de confiance. Qu'a fait M. Churchill à la Chambre des communes l'autre jour? Il a demandé un vote de confiance et l'a obtenu. Il n'a pas exigé la tenue d'un plébiscite pendant la guerre, malgré toutes les critiques et les difficultés. Il n'est pas nécessaire de diviser le pays en recourant à ce procédé tout à fait injuste qui consiste à demander à ceux qui ne connaissent pas et n'ont pas l'occasion de connaître la situation, aux mères et aux pères et aux jeunes gens, de voter pour se conscrire eux-mêmes. C'est une lâcheté.

(Sur la motion de M. MacNicol, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à six heures du soir.

Lundi 2 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

CONDITIONS OUVRIÈRES

CONSTRUCTION MARITIME—SALAIRES DE BASE DANS LES CHANTIERS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

A l'appel des motions.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre un exemplaire du décret du conseil C.P. 629. Il s'agit du décret dont l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a demandé le dépôt vendredi dernier, à propos des échelles de salaires de base dans les chantiers maritimes de l'Ontario et du Québec.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION EN VUE D'ASSURER LA COOPÉRATION EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ ET L'ASSURANCE-MALADIE

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale) demande à déposer le bill n° 7 modifiant la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

—C'est un bill semblable à celui qui n'a pas été mis en délibération à la dernière session. L'objet en est de prescrire que la Commission d'assurance-chômage créée en vertu de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage devra coopérer avec d'autres autorités fédérales ou provinciales pour recueillir des renseignements en vue d'établir un régime par lequel les travailleurs bénéficieront de soins médicaux et d'indemnités dans les cas de maladie.

J'ai trouvé ces dispositions dans la loi sur le placement et les assurances sociales, chapitre 38 des statuts de 1935. Cette loi, après avoir été déclarée inconstitutionnelle d'abord par une majorité de la Cour suprême et ensuite par un jugement du Conseil privé rendu le 28 janvier 1937, a été abrogée en 1940 par l'article 103 du chapitre 44 des statuts de cette

année-là, c'est-à-dire de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

La question de savoir si le Parlement fédéral a le pouvoir de légiférer en matière d'assurance-chômage a été réglée par l'amendement apporté en 1940 à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il est fort opportun que nous rétablissions dans notre loi fédérale ces dispositions concernant la santé des travailleurs.

M. POULIOT: C'est faire perdre le temps de la Chambre.

M. HOMUTH: Moins que vous ne l'avez fait vous-même.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DIVORCE

MODIFICATION DE LA LOI DE 1930—JURIDICTION DES TRIBUNAUX DE LA PROVINCE OÙ LA FEMME MARIÉE A SON DOMICILE

M. GEORGE BLACK (Yukon) demande à déposer le bill n° 8, loi modifiant la loi de juridiction du divorce, 1930.

—Ce bill a été adopté par le Sénat au cours de la dernière session. Il avait subi sa première lecture ici, mais la priorité accordée aux mesures ministérielles durant toute la session a empêché l'examen des bills des députés. Je puis dire que j'ai discuté ce projet de loi avec l'ancien ministre de la Justice avant de le présenter. Nous l'avons soigneusement examiné et il a reconnu la nécessité et la sagesse d'une mesure législative de ce genre. Je présente donc ce bill de nouveau.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

RECONNAISSANCE DE L'UNION SOVIÉTIQUE

M. COLDWELL:

1. Quelle décision le Gouvernement a-t-il prise au sujet de la reconnaissance de notre alliée actuelle, l'U.R.S.S.?

2. Si le Gouvernement a décidé de reconnaître l'Union soviétique, fera-t-il l'échange de représentants?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a été averti pourquoi il vaudrait mieux réserver cette question pour le moment.

L'hon. M. HANSON (chef de l'opposition): Le premier ministre a déclaré qu'il avait communiqué à l'auteur de cette question les raisons pour lesquelles aucune réponse n'est donnée pour le moment. La Chambre pourrait-elle savoir maintenant pourquoi? Cette question revêt une grande importance publique?

[L'hon. M. Bruce.]

M. POULIOT: Dites-le avec des fleurs.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député comprendra, j'en suis sûr, que certaines raisons d'ordre public peuvent empêcher de répondre en un moment plutôt qu'en un autre à telle ou telle question. Il en existe qui empêchent d'apporter en ce moment-ci les réponses à cette question, et ces raisons le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures les a transmises aujourd'hui à l'auteur. Comme le sous-secrétaire d'Etat a fait connaître ces raisons à l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), et que ce dernier les a jugées suffisantes et a consenti, après cela, à ce que sa question fût réservée, il me semble que l'incident devrait être clos. Je consens toutefois à faire part de ces raisons à l'honorable député. Le Gouvernement a engagé des pourparlers à ce sujet, et attend présentement la réponse de l'ambassadeur de Russie, à Londres, que la maladie, à ce qu'on me dit, a empêché de nous transmettre les renseignements désirés. Mieux aurait valu, j'estime, me dispenser d'apporter ces explications, et je prierais l'honorable député et les autres honorables membres de la Chambre, alors que les relations sont si délicates entre les différents pays de l'univers, de permettre au Gouvernement de remettre à plus tard la réponse à certaines questions quand l'intérêt général semblera l'exiger sans que l'on puisse en l'occurrence douter de sa bonne foi.

DETTES DES SOLDATS-COLONS

M. FAIR:

1. Durant chacune des années écoulées de 1930 à 1941, inclusivement, quel a été le coût d'administration de la commission d'établissement de soldats?

2. Quelle somme d'argent devaient les soldats-colons au début de l'année 1930?

3. Quelle somme d'argent devaient les soldats-colons à la fin du dernier exercice financier?

4. Quel était le montant de l'intérêt accru à la fin de chaque année depuis 1930?

5. Quelle somme a-t-il été payée *a*) sur le principal, *b*) en intérêts par les soldats-colons durant chaque année de la période ci-haut mentionnée?

6. Durant les années écoulées de 1930 à 1941, inclusivement, quel montant des créances des soldats-colons a-t-on amorti *a*) par l'octroi de boni, *b*) par les commissions de révision établies sous le régime de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, *c*) ou de toute autre façon?

7. Quel est le nombre de colons encore en dette avec la commission?

8. Quel est le montant de leurs dettes?

9. Quel était le nombre des colons au début?

10. Quelle était la dette au début?

11. Quel pourcentage des colons encore en dette et vivant sur leurs terres a quelque chance de succès?

12. Depuis le début de l'entreprise d'établissement des soldats, combien de colons ont été dépossédés de leurs terres pour incapacité de faire face à leurs obligations financières?

L'hon. M. CRERAR:

1. Année financière.

1930-31	$1,300,327.55
1931-32	1,035,474.51
1932-33	818,325.27
1933-34	740,692.80
1934-35	741,504.89
1935-36	757,507.95
1936-37	730,298.44
1937-38	709,278.38
1938-39	734,047.97
1939-40	699,489.70
1940-41	648,916.05

Note: Les chiffres susmentionnés comprennent une grande variété de services pour le compte des ministères des Finances, des Pensions et de la Santé nationale, de la Défense nationale, du Travail, du secrétariat d'Etat, des Mines et ressources, divisions des Terres, Parcs et Forêts, de l'Immigration et des Affaires Indiennes; aussi la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau des allocations familiales, la Commission du prêt agricole canadien, et de la Commission canadienne des pensions.

2. Soldats-colons	$39,162,173.99
Acheteurs civils	8,212,354.90
Total	$47,374,528.89
3. Soldats-colons	$12,645,256.54
Acheteurs civils	7,690,170.22
	$20,335,426.76
Moins les primes différées	262,892.82
Total	$20,072,533.94

4. Intérêt accru—Soldats et Acheteurs civils —Anné financière.

1930-31	$1,644,859.90
1931-32	1,798,292.15
1932-33	1,812,837.74
1933-34	1,812,603.68
1934-35	1,701,200.19
1935-36	1,686,352.94
1936-37	1,404,220.78
1937-38	1,329,647.53
1938-39	1,207,352.79
1939-40	760,491.22
1940-41	676,800.81

5. Remboursements—Soldats et acheteurs civils—

Année financière	Principal	Intérêt
1930-31	$1,237,045 95	$642,910 30
1931-32	741,988 26	637,547 90
1932-33	499,372 00	551,358 52
1933-34	724,560 53	471,134 88
1934-35	609,068 78	768,323 80
1935-36	691,718 62	684,779 68
1936-37	596,180 59	608,048 30
1937-38	716,825 74	730,302 38
1938-39	838,295 37	523,145 14
1939-40	1,141,717 80	669,506 56
1940-41	1,126,605 91	752,954 42

6.	Soldats-colons	Acheteurs civils	Total
a)	$ 3,426,153 32	$1,512,619 04	$ 4,938,772 36
b)	6,343,109 45	2,362,857 87	8,705,967 32
c) Réévaluation du terrain	1,130,750 59	.....	1,130,750 59
Réduction de 30%	11,303,283 26	.....	11,303,283 26
Remise d'intérêt en 1932	1,308,623 38	585,305 85	1,893,929 23

7. Soldats-colons—au 31 décembre 1941	7,661
Acheteurs civils—au 31 décembre 1941	5,528
Total	13,189
8. Soldats-colons—au 31 décembre 1941	$11,412,145 44
Acheteurs civils—au 31 décembre 1941	7,513,003 30
	$18,925,148 74
Moins les primes différées	134,204 75
Grand total	$18,790,943 99

9. 25,017

10. $104,502,821.41

11. De 65% à 75%

12. Presque aucune. Le ministère n'a pas l'habitude de déposséder un colon simplement parce qu'il est incapable de payer. La dépossession résulte d'un acte de renonciation attribuable à une combinaison d'éléments, y compris l'incapacité de payer, ou de procédures en annulation attribuables à divers facteurs, y compris l'incapacité de payer.

Nombre de soldats-colons au début		25,017
Emprunts remboursés en espèces et au moyen de ventes à terme	3,831	
Prêts à des soldats-colons, encore en vigueur	7,661	
Nombre de cas de règlement complété	12,470	
Nombre de cas de règlement, retenus pour revendre	1,055	
	25,017	25,017

LÉGATION DU JAPON

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il une légation étrangère au Japon?

2. Le cas échéant, où est-elle située, quel en est le personnel, et quels salaires et autres frais lui verse-t-on?

3. Quelles fonctions remplit cette légation en temps de guerre?

4. Qui a maintenant charge des intérêts des nationaux canadiens au Japon?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING:

1. Les bureaux de la légation sont occupés par le personnel qui se trouve encore à Tokyo, bien que la légation ne soit plus en service depuis la déclaration de guerre avec le Japon.

2. L'adresse de la légation est la suivante: 16 Omote-Cho, Sanchome, Akasaka-ku, Tokyo. Voici les noms et les appointements des membres du personnel actuellement au Japon:

E. D. McGreer, premier secrétaire et chargé d'affaires: Traitement, $4,940—allocation, $4,260; H. F. Feaver, deuxième secrétaire: Traitement, $3,420—allocation, $1,350; E. H. Norman, troisième secrétaire: Traitement, $2,520—allocation, $1,575; R. Martin, sténographe: Traitement, $1,500.

M. M. T. Stewart, attaché commercial canadien suppléant, fait actuellement partie du personnel de la légation canadienne à Tokyo. Son traitement est de $2,940 et il reçoit $2,475 d'allocation.

3. Aucune. Les bureaux de la légation seront fermés dès que l'on aura pu donner suite aux arrangements conclus pour l'évacuation du personnel.

4. C'est l'Argentine qui est la Puissance protectrice, et la légation de ce pays s'occupe de tous les intérêts canadiens au Japon.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

M. FAIR:

1. Dans chacun des districts municipaux de Streamstown n° 511, Vermilion Valley n° 482, et Merton n° 451, dans la province de l'Alberta, quel a été le coût d'inspection en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et des règlements relatifs à la réduction des emblavures?

2. Dans chacun des districts susmentionnés quels sont les inspecteurs, et combien chacun d'eux a-t-il reçu *a*) en salaire, *b*) en frais de déplacement, *c*) de toute autre façon?

3. Sur la recommandation de qui ces inspecteurs ont-ils été nommés?

L'hon. M. GARDINER:

1 (1939)	Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies
D.M. Streamstown n° 511	$369 52
D.M. Vermilion Valley n° 482	774 00
D.M. Merton n° 451	9 55
1 (1940)	
D.M. Streamstown n° 511	$331 73
D.M. Vermilion Valley n° 482	769 08
D.M. Merton n° 451	10 25

1 (1941 et 1942)		Réduction des emblavures
D.M. Streamstown n° 511.	$499 84	$236 89
D.M. Vermilion Valley n° 482	350 49	497 82
D.M. Merton n° 451	162 18	150 99

2. (1939)	Salaire	Frais de déplacement	Divers	Total
G. A. Forster (D.M. 511)	$180 00	$101 00	$88 52	$369 52
G. A. Forster (D.M. 482)	315 00	212 27	246 73	774 00
G. A. Forster (D.M. 451)	5 00	2 80	1 75	9 55
2. (1940)				
G. A. Forster (D.M. 511)	$160 00	$ 91 00	$ 80 73	$331 73
E. E. Morton (D.M. 482)	285 00	193 17	290 91	769 08
G. A. Forster (D.M. 451)	5 00	3 25	2 00	10 25

2. (1941)	Salaire	Frais de déplacement	Divers	Total, loi d'assistance à l'agriculture des prairies	Total réduction des emblavures
D.M. 511—					
E. E. Maxwell	$ 75 00	$71 48	$31 30	$177 78	
Lon Neary	140 00	89 85	92 21	322 06	
O. H. Quist	140 00	78 49	18 40		$236 89
D.M. 482—					
O. H. Quist	160 00	130 04	60 45	350 49	
N. McClellan	275 00	135 20	87 62		497 82
D.M. 451—					
Arthur Saville	70 00	59 28	32 90	162 18	
Matt Alsager	57 50	50 07	43 42		150 99

3. (1939) J. H. Irving, inspecteur, Lethbridge, Alb.

3. (1940) J. H. Irving, inspecteur, Lethbridge, Alb.

3. (1941) A la recommandation des inspecteurs Forrester et Fitzpatrick, après consultation avec les fonctionnaires municipaux.

ACHATS D'ANGUILLES PAR LE MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

M. ROY:

1. Au cours de 1941, le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il acheté des anguilles de certains agents, marchands ou sociétés coopératives, dans la province de Québec?

2. Le cas échéant, le ministre provincial de l'industrie et du commerce a-t-il collaboré à ces transactions?

3. Combien a-t-on payé ce poisson; à qui et à quelle date a-t-on fait ces paiements?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Oui.

3. Le ministère des Munitions et approvisionnements a acheté des conserves d'anguilles de la maison Les Conserves Fido Ltée., Québec, au cours de l'année 1941 pour le montant de $1,211.58 réparti ainsi:

30 janvier	$167.59
4 février	446.55
15 février	193.50
17 février	235.19
24 février	168.75
	$1,211.58

BUREAU DE L'INFORMATION PUBLIQUE—COÛT DU PAPIER ET DES IMPRESSIONS

L'hon. M. BRUCE:

1. De quelle façon se fait la compilation de la liste de distribution postale des discours et de l'information?

2. Doit-on faire une demande avant de recevoir ces documents?

3. Quel est le coût mensuel du bureau de l'information en papier et en impressions?

4. A-t-on étudié le problème de l'économie du papier? Dans le cas de l'affirmative, ce bureau d'information sera-t-il *a*) aboli, ou *b*) considérablement réduit?

L'hon. J. T. THORSON:

1. D'une façon générale, la distribution des renseignements imprimés par le bureau du directeur de l'information publique est basée sur les demandes directes ou indirectes. Il existe une vingtaine de listes principales, plus ou moins longues, et préparées de façon à assurer la distribution la plus économique et la plus efficace des différents sujets d'information. La première liste a été établie après la réception d'une cinquantaine de mille demandes d'exemplaires du texte des émissions radiophoniques intitulées "Envisageons les faits" (été de 1940). Depuis cette date, on a reçu plusieurs milliers de lettres additionnelles d'individus qui voulaient que leurs noms fussent ajoutés aux listes de distribution postale. Les additions indirectes à ces listes résultent de demandes reçues d'individus, de sociétés, d'associations, d'églises, de l'armée, d'écoles, de chambres de commerce, etc.

2. D'une manière générale, oui. Comme exception, il existe une liste de hauts fonctionnaires importants, des gouvernements fédéral et provinciaux, qui sont censés s'intéresser aux sujets diffusés. En de rares occasions, lorsqu'une distribution plus générale est jugée opportune, on a recours à la liste du ministère des Postes, laquelle contient les adresses de gens de profession et de maisons d'affaires.

3. Le coût varie beaucoup de mois en mois. La moyenne pour les neuf premiers mois de l'année financière courante s'établit à $15,000 par mois.

4. Oui.

4a. Non.

4b. Oui.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES USINES DE GUERRE

M. JOHNSTON (Bow-River):

1. Combien y a-t-il d'usines au Canada, fabriquant des approvisionnement de guerre, où on travaille vingt-quatre- heures par jour pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année?

2. Combien y a-t-il d'usines au Canada, fabriquant ces approvisionnements de guerre, où toute l'année on travaille vingt-quatre heures par jour pendant six jours de la semaine?

3. Dans combien d'usines du Canada, fabriquant des approvisionnements de guerre, travaille-t-on vingt-quatre heures par jour durant moins de six jours par semaine?

L'hon. M. McLARTY:

Sauf dans les cas où se sont produits certains différends industriels les heures de travail dans les établissements industriels sont du domaine provincial et il n'existe aucune statistique nous permettant de répondre à ces questions.

Par suite de l'établissement récent du conseil national du travail en temps de guerre et des conseils régionaux, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales collaborent à la solution de toutes les questions qui ont trait aux conditions de travail de la main-d'œuvre.

A ce sujet, nous sommes à établir un système conjoint d'inspection et d'information qui nous permettra d'obtenir les détails demandés.

CONTRÔLE DES PRIX

L'hon. M. BRUCE:

1. Quel est le coût estimatif de l'administration de la Commission de contrôle des prix?

2. A combien estime-t-on les déficits qu'aura à combler la Corporation de stabilisation des prix des denrées?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Il est impossible de fournir maintenant un état estimatif complet du coût de l'administration de cette commission.

2. On ne peut le prévoir.

PRODUCTION ET EXPORTATION D'OR

M. QUELCH:

1. Combien emploie-t-on d'ouvriers dans les mines d'or du Canada?

2. Combien en emploie-t-on dans toutes les autres branches de l'industrie aurifère?

3. Quelle était la valeur de l'or produit au Canada en *a*) 1940, *b*) 1941?

4. A quels pays et pour quelle valeur a-t-on exporté cet or pendant chacune de ces années?

L'hon. M. MacKINNON: Monsieur l'Orateur, avant de déposer sur le bureau de la Chambre la réponse à cette question, je crois opportun de faire une déclaration au sujet des questions de ce genre. On se souviendra qu'au cours de la dernière session d'honorables députés ont demandé des renseignements concernant nos exportations à divers pays. J'ai déclaré alors qu'il n'était pas dans l'intérêt public de fournir certains renseignements; mais j'ai ajouté que si un honorable député désirait le renseignement pour son bénéfice personnel et engageait sa responsabilité à ce sujet, je n'avais pas d'objection à le lui donner. Quant à la quatrième partie de cette question, il serait contraire à l'intérêt public de donner le renseignement demandé. En dehors de ces quelques remarques, voici la réponse à l'ensemble de la question:

1. Industrie de l'exploitation du quartz aurifère, 1940:

	Nombre
Exploitation souterraine	18,760
Exploitation en surface	7,648
Affineries	2,339
Employés salariés	2,658
	31,405
Exploitation d'or alluvionnaire .	840
Total	32,245

2. Répondu sous le n° 1.

3. a) 1940 ..... $204,479,083
b) 1941 (x)..... $204,906,000

(x) Estimation préliminaire.

4. Il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer ce renseignement.

SERVICES AUXILIAIRES CANADIENS OUTRE-MER

M. CHURCH:

1. Le commissaire chargé, en 1941, de se rendre en Grande-Bretagne et de présenter un rapport sur les services auxiliaires canadiens outre-mer en temps de guerre a-t-il présenté un rapport intérimaire ou final?

2. Le rapport parle-t-il de chevauchement, et suggère-t-il quelque modification à la livraison des colis aux soldats, en Grande-Bretagne, ou aux prisonniers de guerre?

L'hon. M. RALSTON:

1. Le colonel Manion a présenté un rapport complet à son retour au Canada.

2. Il attribue l'existence d'un certain chevauchement aux causes suivantes:

(i) Sur le théâtre des opérations, les quatre services agissent indépendamment les uns des autres, malgré beaucoup de coopération et d'entr'aide;

(ii) Dans certains services, on n'a pas préparé ou formé les hommes chargés de la direction auprès des unités en campagne;

(iii) Certains organismes estiment qu'ils ne peuvent exécuter un programme aussi étendu que d'autres;

(iv) L'absence d'une mise en commun des approvisionnements de certains articles comme les articles de sport, par exemple, dont certains services étaient mieux munis que d'autres;

(v) Ces causes ont amené une inégalité de service et il en est résulté que certaines unités ont été mieux traitées que d'autres.

Pour remédier à ces inégalités, le rapport préconise les mesures suivantes:

(i) L'établissement à Londres d'un conseil mixte des quartiers généraux des services qui aura pour mission d'étudier tous les problèmes qui ont trait aux services en campagne.

(ii) Un entraînement préliminaire des dirigeants désignés pour s'occuper de l'organisation, avant leur envoi outre-mer.

(iii) La mise en commun de l'équipement et des dons distribués par les services et une égale distribution à toutes les unités.

On a donné suite à ces vœux et la constitution d'un conseil mixte composé de représentants des services et la mise en commun des moyens d'organisation existants ont assuré une distribution plus égale des approvisionnements, une meilleure collaboration et une plus grande unité d'action de la part des services.

Les organisateurs des services acquièrent maintenant de l'expérience dans les camps militaires et les camps d'aviation au Canada, avant d'être choisis pour aller outre-mer, et il en est résulté un meilleur service pour les troupes.

Le rapport ne souffle mot de la distribution des colis aux soldats en Grande-Bretagne ou aux prisonniers de guerre. Ces questions relèvent du corps postal canadien.

PERMIS DE LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

M. NICHOLSON:

1. Combien d'individus ou firmes n'ont pas satisfait à l'obligation de se procurer un permis tel que prescrit par la commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Combien de firmes ont été: *a*) poursuivies; *b*) condamnées pour avoir failli à cette obligation?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Vu que les particuliers et les firmes ont jusqu'au 31 mars 1942 pour se conformer à l'ordonnance, la réponse est "aucune".

2. *a*) Aucune.
b) Aucune.

L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE DE 1941 À THREE-HILLS (ALBERTA)

M. JOHNSTON (Bow-River):

1. Combien a-t-on souscrit à l'emprunt de la victoire de 1941 dans la région de Three Hills, en Alberta?

2. Combien a-t-on payé en frais de commission dans cette région?

3. A qui a-t-on payé ces frais de commission et combien a reçu chaque individu?

M. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je demande que cette question soit rayée.

M. l'ORATEUR: Rayé.

*OTTO STRASSER

M. REID:

1. A-t-on attiré l'attention du Gouvernement sur une déclaration de M. H. G. Wells à l'effet qu'un certain Otto Strasser lève actuellement au Canada une armée pour sauver l'Allemagne du bolchévisme, et qu'il reçoit des armes alors que les défenses aériennes de la Grande-Bretagne en manquent encore?

2. Le cas échéant, qu'est-ce que le Gouvernement se propose de faire?

L'hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de répondre de vive voix à cette question. La première partie de la question demande si la déclaration de M. H. G. Wells a été portée à l'attention du Gouvernement. Tout dépend de ce que l'honorable député entend par porter quelque chose à l'attention du Gouvernement. Sa question, bien entendu, à ce sujet a été portée à notre attention, mais le Gouvernement n'a pas, que je sache, été saisi du point qu'il soulève. Je vous signalerai comme il est difficile de répondre à une question de ce genre, puisqu'il serait impossible de dire oui ou non avant de consulter tous les services gouvernementaux pour s'assurer qu'aucun n'a reçu une communication du genre qu'on a mentionné. Je conseille, lorsqu'on désire éclaircir un point particulier, d'exposer explicitement la question qui fait l'objet d'une demande de renseignements. La formule générale suivante: "telle communication a-t-elle été portée à l'attention du Gouvernement" nous cause invariablement quelque difficulté dans la préparation d'une réponse.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, j'affirme que M. Strasser ne reçoit aucune arme et qu'il n'organise pas d'armée et qu'ainsi, le Gouvernement n'est donc pas appelé à prendre quelque mesure que ce soit à cet égard. Tandis que je suis sur ce point je désire attirer l'attention sur la question n° 36.

M. MARTIN:

1. A quelles conditions a-t-on permis à Otto Strasser d'entrer au pays?

2. Le Gouvernement sait-il qu'Otto Strasser a fait une demande pour obtenir un visa afin de retourner aux Etats-Unis et que celui-ci a été refusé?

3. Est-ce vrai qu'Otto Strasser lève une armée au Canada en corrélation avec son mouvement en faveur d'une Allemagne libre?

Le très hon. MACKENZIE KING: La troisième partie de la question n° 36 ressemble beaucoup à celle à laquelle je viens de répondre: "Est-ce vrai qu'Otto Strasser lève

une armée au Canada en corrélation avec son mouvement en faveur d'une Allemagne libre?" Si on me permet de répondre dès maintenant à cette question, je dirai qu'il ne se fait rien de semblable.

Pour ce qui est des deux premières parties, c'est pour des raisons de politique générale qu'on a permis à M. Strasser de venir au Canada; si l'honorable député qui a posé ces questions sollicite une entrevue du sous-secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, M. Robertson, il pourra consulter la correspondance secrète relative à cette affaire.

COMITÉ CONSULTATIF—COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. MARSHALL:

1. Quel est le nom et l'adresse des membres actuels du comité consultatif organisé en 1940 pour aider à la commission canadienne du blé?
2. A-t-on fait des changements parmi les membres du personnel de ce comité depuis la date de son organisation?
3. Le cas échéant, quels sont ces changements, par qui et sur la recommandation de qui ont-ils été faits?
4. Quelle juridiction possède aujourd'hui le Parlement sur cet organisme?
5. Combien de réunions ce comité a-t-il tenues jusqu'à date pendant l'année 1941-1942?
6. Quelle rémunération a reçu chaque membre de ce comité depuis la date de son organisation, soit en salaire, soit en dépenses de voyages?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Voici la liste des noms et adresses des membres du comité consultatif de la commission canadienne du blé organisé en 1940; cette liste a été publiée dans la *Gazette du Canada*, n° 10, vol. 74, du 7 septembre 1940, à la page 783:

Vancouver: M. Fred H. Clendenning, Vancouver.

Alberta: M. Lew Hutchinson, Duhamel (Alb.), (président de l'Alberta Wheat Pool), et M. Paul Farnalls, Halkirk (Alb.) (président de la Western Union of Municipalities).

Saskatchewan: M. J. H. Wesson (président des Saskatchewan Co-op. Wheat Producers), et M. J. A. McCowan, Summerberry (Sask.).

Manitoba: M. D. G. MacKenzie (1er vice-président de la United Grain Growers Ltd., Winnipeg).

Producteurs d'Ontario: M. Fred Pettypiece, Auld (Ont.).

Consommateurs de Québec: M. Rosario Messier, Contrecoeur (P.Q.).

Elévateurs de têtes de lignes: M. A. C. Reid (Western Grain Company), Winnipeg.

Meuniers: M. D. A. Campbell (ancien président de la St. Lawrence Flour Mills Co., Toronto, Ont.).

Exportateurs: M. R. C. Reece, K. B. Stoddart & Co, Winnipeg.

2. Aucun changement n'a été apporté au personnel du comité depuis son établissement.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Le comité consultatif a été établi sous l'empire de la loi de la commission canadienne du blé de 1935, telle que modifiée en 1940, et les nominations se font en vertu de l'article 6 (1) par le gouverneur en conseil durant bon plaisir.

5. Le comité consultatif a tenu sept réunions pendant l'année agricole 1940-1941 et, jusqu'ici, trois réunions pendant l'année agricole 1941-1942; les dates de ces réunions sont les suivantes:

1940-1941—
26 et 27 août 1940.
30 septembre et 1er octobre 1940.
18 et 19 novembre 1940.
18 et 19 décembre 1940.
13, 14 et 15 janvier 1941.
17, 18 et 19 février 1941.
12 mai 1941.

1941-1942—
27 août 1941.
8 et 9 décembre 1941.
12, 13 et 14 janvier 1942

(La question n° 5 ne demande que le nombre de réunions au cours de 1941-1942, mais, vu la portée de la question n° 6, nous avons énuméré toute les réunions du comité depuis son inauguration.)

6. Depuis l'établissement du comité, les divers membres ont reçu les rénumérations suivantes, à titre d'honoraires et de frais de déplacement:

	Honoraires	Indemnité de subsistance	Frais de déplacement	Total
Campbell, D. A.	.....	$560 00	$1,268 99	$1,828 99
Clendenning, F. H.	480 00	480 00	382 65	1,342 65
Farnalls, Paul	630 00	630 00	722 63	1,982 63
Hutchinson, Lew	430 00	420 00	500 41	1,350 41
McCowan, J. A.	450 00	450 00	271 76	1,171 76
MacKenzie, D. G.	210 00	37 00	50 45	297 45
Messier, R.	140 00	140 00	549 15	829 15
Pettypiece, Fred	510 00	510 00	823 61	1,843 61
Reese, R. C.	220 00	.....	.....	220 00
Wesson, J. H.	250 00	250 00	314 06	814 06
Reid, A. C.	.....	30 00	90 30	120 30

ACHAT D'IMMEUBLES À HALIFAX

M. BLACK (Cumberland):

1. Le ministère de la Défense nationale pour la marine, ou un autre ministère fédéral, a-t-il acheté deux hôtels ou autres immeubles semblables dans le comté de Halifax (N.-E.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui les a vendus dans chaque cas?
3. Quel a été le prix d'achat total versé pour chaque hôtel ou immeuble?
4. Combien chaque hôtel peut-il recevoir de personnes?
5. A quoi serviront ces hôtels ou autres immeubles?

L'hon. M. CARDIN:

1. Le ministère des Transports a acheté l'hôtel connu sous le nom de Gainsborough Hotel, à Hubbard (N.-E.). Il n'a acheté qu'un immeuble, non pas deux.
2. M. A. W. Shatford.
3. Prix d'achat, $15,250, pour l'hôtel lui-même et une maison rattachée à l'immeuble, une grange, et tout l'équipement y compris le mobilier complet. Le prix comprend aussi l'achat d'un quai et du terrain adjacent, ainsi qu'un immeuble servant de yacht-club.
4. L'hôtel pouvait accommoder de 60 à 70 personnes, mais les réparations et les additions en cours de construction augmenteront ce nombre à près de 150.
5. L'hôtel et les dépendances, après les réparations et les changements, serviront d'école de marine, où les jeunes recrues du volontariat apprendront, à des cours d'environ 12 semaines, les rudiments de la navigation maritime. C'est une partie de l'effort de guerre que rend nécessaire le recrutement pour la marine marchande.

USINES DE CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE

M. HATFIELD:

1. Existe-t-il des usines de caoutchouc synthétique au Canada?
2. S'il en existe, où se trouvent-elles?
3. Si non, se propose-t-on d'encourager ou de recommander l'établissement d'usines de caoutchouc synthétique?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.
2. Voir réponse au n° 1.
3. L'établissement d'une ou plusieurs usines de fabrication de caoutchouc synthétique fait l'objet d'une étude sérieuse.

PRÊT DU DOMINION AU PACIFIQUE-CANADIEN

M. FAIR:

1. Quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il prêtée au Pacifique-Canadien?
2. Quel est le taux d'intérêt exigé?
3. Quand ces prêts ont-ils été faits et quelles sont les dates d'échéance?

L'hon. M. ILSLEY:

1, 2 et 3. Les détails relatifs aux prêts consentis au Pacifique-Canadien se trouvent à l'appendice n° 24 des comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1941, pages 131 à 135.

COMMISSION DES PRODUITS LAITIERS—EMMAGASINAGE DE FROMAGE

M. SENN:

1. A-t-on trouvé en Ontario des compagnies qui achetaient et emmagasinaient du fromage contrairement aux règlements édictés par la commission des produits laitiers au cours de 1941?
2. Le cas échéant, ce fromage a-t-il été confisqué par la commission ou l'un de ses officiers?
3. A-t-on sévi contre quelque maison accusée d'avoir violé ainsi les règlements?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Oui.
2. Non.
3. Oui.

COMMISSION DES PRODUITS LAITIERS—ACHAT DE FROMAGE DESTINÉ À L'EXPORTATION

M. SENN:

1. Combien de compagnies en Ontario ont demandé la permission d'acheter du fromage destiné à l'exportation au cours de 1941?
2. Combien de compagnies ont reçu semblable permission?
3. A combien l'a-t-on refusée?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Neuf.
2. Huit.
3. Une.

AGENTS DE COURS À BESTIAUX

M. CARDIFF:

Quel est le nom et le salaire de chacun des agents de cours à bestiaux de *a*) Toronto; *b*) Montréal; *c*) Winnipeg?

L'hon. M. GARDINER:

a) M. C. C. Lyster, inspecteur régional, marché des bestiaux, $3,000 par année; M. F. J. Bridel, agent de cours à bestiaux, classe 1, $1,920 par année; M. A. H. Hepton, agent de cours à bestiaux, classe 1, $1,920 par année.

b) M. S. N. Chipman, inspecteur de cours à bestiaux, $2,880 par année; M. J.-A. Deguire, agent de cours à bestiaux, classe 2, $2,520 par année.

c) M. C. E. Bain, inspecteur de cours à bestiaux, $2,880 par année; M. E. J. Johns, agent de cours à bestiaux, classe 2, $2,520 par année; M. J. Maddox, agent de cours à bestiaux, classe 1, $1,920 par année.

COMMISSION DES PRODUITS LAITIERS—EXPÉDITION DE FROMAGE

M. SENN:

1. La commission des produits laitiers a-t-elle défendu d'expédier du fromage d'Ontario du 1er mai 1941 à novembre 1941?
2. A-t-on émis des licences, durant cette période, pour l'expédition de fromage à Winnipeg et autres régions plus à l'ouest, contrairement aux règlements en vigueur?
3. Le cas échéant, à quelles compagnies et pour quelles quantités?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Non.
2. Nulle licence n'a été émise contrairement à un règlement.
3. Répondu sous les nos 1 et 2.

PREMIER ET DEUXIÈME EMPRUNTS DE GUERRE

M. TUSTIN:

1. Quel montant a été souscrit, par province, pour les premier et deuxième emprunts de guerre?
2. Quel montant a été souscrit aux premier et deuxième emprunts de guerre dans chaque ville possédant une population supérieure à 20,000 âmes?

L'hon. M. ILSLEY:

Le renseignement n'est pas disponible. Les registres du premier et du deuxième emprunts de guerre n'ont pas été tenus de façon à indiquer les montants souscrits dans chaque province et dans chaque ville.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

WARTIME HOUSING LIMITED

M. NICHOLSON:

1. Combien de maisons ont été construites par la Wartime Housing Limited à chacun des endroits suivants: *a*) Fort-William; *b*) Halifax; *c*) Hamilton; *d*) Welland; *e*) Peterborough; *f*) Wrighville?
2. A combien s'est élevé le coût total de construction, y compris l'achat des terrains, l'installation de l'eau et des autres services, à chaque endroit?
3. Quel a été le coût total de chaque maison à chaque endroit?

M. BLACK (Cumberland):

1. Est-ce que la Wartime Housing Limited a accordé un contrat pour la construction de maisons ou autres édifices à ou près New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse)?
2. Le cas échéant, à qui, quelle est la valeur du contrat, et s'il a dû être interrompu, quelle en est la raison?
3. Est-ce que la Wartime Housing Limited a entrepris des pourparlers avec l'Eastern Woodworkers de New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse), au sujet de cette construction.
4. Le cas échéant, jusqu'à quel point?
5. L'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu un contrat collatéral en 1941 de l'un quelconque des entrepreneurs de la Wartime Housing Limited pour la fourniture de matériaux destinés à l'assemblage de maisons en Nouvelle-Ecosse?
6. Le cas échéant, quelle est la valeur de cette adjudication collatérale?
7. Au cours de l'année 1941, l'Eastern Woodworkers a-t-elle reçu une adjudication de la Wartime Housing Limited pour la construction de maisons n'importe où en Nouvelle-Ecosse?
8. Le cas échéant, où, pour combien de bâtisses et quel est le prix total de l'adjudication?
9. Quel est le coût moyen de chaque catégorie ou modèle de ces constructions une fois complétées, y compris les rues, les trottoirs, les égouts, la tuyauterie et autres dépenses?
10. La Wartime Housing Limited a-t-elle fait arpenter des terrains pour ces maisons en pièces ouvrées d'avance et en série ou pour toute autre bâtisse à ou près New-Glasgow, N.-E.?
11. Le cas échéant, où étaient situés ces terrains, quel en était le propriétaire ou l'agent, quel en était le prix, qui fit l'arpentage et quels en ont été les frais?
12. La Wartime Housing Limited a-t-elle eu des pourparlers avec M. A. D. McCormick de New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse), pour l'achat de terrains situés à ou près New-Glasgow, N.-E.?
13. Le cas échéant, où était situé ce terrain et quel en a été le prix demandé?
14. Qui a recommandé à la Wartime Housing Limited d'entrer en pourparlers avec M. A. D. McCormick?
15. La Wartime Housing Limited a-t-elle payé ou reçu un mémoire de frais quelconque pour le coût de creusage des égouts ou autres dépenses pour tout terrain à ou près de New-Glasgow N.-E.?
16. Le cas échéant qui a présenté ces notes, quel montant représentaient-elles, et à qui des paiements ont-ils été faits?

COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE CANADIEN

M. HATFIELD:

1. Quels sont les employés de la commission du prêt agricole canadien? *a*) au bureau-central à Ottawa; *b*) dans les différentes provinces du Canada?
2. Quels ont été leurs salaires respectifs au cours de la dernière année financière?
3. Quelles ont été les dépenses totales de chaque employé, son salaire excepté?
4. Quel a été le montant total des prêts dans chaque province?
5. Quelles sommes totales ont été perçues dans chaque province au cours de la dernière année financière?
6. Quelles ont été les dépenses totales assumées par cette commission, frais légaux ou autres, au cours de la dernière année financière?

L'hon. M. ILSLEY:

Le document est déposé.

PNEUS EN CAOUTCHOUC

M. HATFIELD:

1. Qui a droit d'acheter des pneus en caoutchouc au Canada?
2. Quelle est la procédure à suivre pour l'achat des pneus en caoutchouc?

L'hon. M. HOWE:

Le document est déposé.

CONTRATS POUR L'ÉQUIPEMENT D'HÔPITAUX À SAINT-JOHN (N.-B.)

M. HAZEN:

1. Quels contrats ont été accordés par le Gouvernement pour la construction et l'équipement d'hôpitaux ou autres édifices semblables à

ou près Saint-Jean, N.-B., depuis le 1er septembre 1939?

2. Quel est le montant total de chaque contrat?

3. Y eut-il appel de soumissions dans chaque cas?

4. Le cas échéant, quels ont été les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

5. A quelles fins doivent servir ces édifices?

6. Le Gouvernement a-t-il acheté le terrain sur lequel ces édifices doivent être construits?

7. Le cas échéant, de qui le terrain a-t-il été acheté dans chaque cas et quel a été le prix d'achat total versé?

ADJUDICATIONS EN RÉGIE INTÉRESSÉE

M. BENCE:

1. Combien d'adjudications ont été faites par le Gouvernement en régie intéressée depuis le début de la guerre?

2. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?

3. Quel est le montant de ces adjudications?

4. Combien d'adjudications ont été accordées par le Gouvernement avec frais payés à l'administrateur, depuis le début des hostilités?

5. A quelles personnes, compagnies ou corporations ces adjudications ont-elles été faites?

6. Quel est le montant total de ces adjudications?

AÉROPORT ET CAMP MILITAIRE DE DEBERT

M. PURDY:

1. Quelle superficie de terrain le Gouvernement a-t-il achetée pour l'expansion: *a*) de l'aéroport de Debert; *b*) du camp militaire de Debert?

2. De qui a-t-il acheté ce terrain et quel est le prix payé dans chaque cas?

3. Existe-t-il des portions de terrains ainsi achetés par le Gouvernement à cet endroit qui n'auraient pas encore été payés?

4. Le cas échéant, quels en sont les propriétaires et pourquoi ce règlement n'a-t-il pas été effectué?

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À DES CORPORATIONS PRIVÉES

M. CASSELMAN:

1. Quelle somme totale a été dépensée par le Gouvernement en capitaux pour aider à des corporations privées?

2. Quel est le nom de chaque corporation ainsi aidée par des capitaux versés par le Gouvernement?

3. Quel est le montant total accordé à chaque corporation?

4. Pour quelle fin chacun de ces octrois a-t-il été fait?

5. Le Gouvernement s'est-il engagé à faire d'autres octrois en fournissant des capitaux à l'une ou l'autre de ces corporations?

6. Le cas échéant, quel est le montant additionnel engagé dans chaque cas et quelle est la raison de l'octroi additionnel?

7. Le Gouvernement a-t-il versé d'autres sommes en outre des octrois en capitaux à une corporation privée quelconque pour lui aider à augmenter son chiffre de production?

8. Le cas échéant, quels sont les noms de ces corporations auxquelles des paiements de cette nature ont été versés?

9. Quel montant dans chaque cas?

10. Pour quelles fins expresses ces paiements ont-ils été versés?

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—CORPORATIONS ORGANISÉES PAR L'ÉTAT

M. CASSELMAN:

1. Quelles sommes totales ont été dépensées par chacune des corporations organisées par l'Etat en vertu des dispositions de la loi du ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Quelles avances ou autres paiements ont été versés à chacune de ces corporations?

DEMANDES DE DOCUMENTS

CORPORATION DE STABILISATION DES PRIX DES DENRÉES

M. STOKES:

Relevé indiquant: 1. Les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

2. La rémunération totale, en salaires, honoraires, allocations de logement ou frais de déplacement, payée à chacun des directeurs ou officiers principaux;

3. Une déclaration sur l'autorité, les devoirs et les fonctions de la Corporation de stabilisation des prix des denrées;

4. Un relevé du travail accompli par ladite corporation depuis son organisation.

PERSONNEL DE LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE ET DE LA CORPORATION DE STABILISATION DES PRIX DES DENRÉES

M. STOKES:

Relevé indiquant les noms, emplois antérieurs, salaires, honoraires ou allocations de logement de chaque personne nommée à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et la Corporation de stabilisation des prix des denrées depuis le 1er octobre, 1941.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—CORPORATIONS ORGANISÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. TUSTIN:

Relevé indiquant les noms de toutes les corporations organisées par le gouvernement pour la fabrication ou l'achat des munitions et approvisionnements, et aussi les noms, adresses et emplois ordinaires des directeurs et des principaux officiers de chacune de ces corporations; et aussi les sommes totales versées à chacune de ces personnes en salaires, honoraires, allocations de logement et frais de déplacement.

COÛT DU RECRUTEMENT

M. TUSTIN:

Relevé indiquant: 1. Le coût total du recrutement pour *a*) l'armée, *b*) la marine et *c*) l'aviation, depuis le commencement de la guerre;

2. Le coût total de la campagne de recrutement menée en mai, juin et juillet 1941;

3. Le coût total de la construction et de l'aménagement des camps qui ont servi à l'entraînement des hommes sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales;

4. Le coût total assumé par le ministère des Services nationaux de guerre pour l'appel des hommes à l'entraînement sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales;

5. Le coût total assumé par le ministère de la Défense nationale pour l'entraînement des hommes appelés sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales.

FORCES EXPÉDITIONNAIRES DU CANADA, 1914-1918

M. TUSTIN:

Etat montrant: 1. Combien d'hommes se sont enrôlés au cours de chaque mois de la grande guerre de 1914-1918 dans les forces expéditionnaires du Canada.

2. Combien d'hommes étaient en service outre-mer comme membres des forces expéditionnaires du Canada à la fin de chaque mois pendant la grande guerre de 1914-1918.

3. Le nombre total des enrôlements pour le service actif pendant la grande guerre de 1914-1918, par province et par district militaire.

4. Le nombre total des hommes qui ont servi outre-mer pendant la grande guerre de 1914-1918, par province et par district militaire.

5. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire durant la grande guerre de 1914-1918, par province et par district militaire.

6. Le nombre total des hommes qui ont été conscrits en vertu des dispositions de la loi du service militaire et qui ont servi outre-mer durant la grande guerre de 1914-1918, par province et par district militaire.

7. Le nombre total de mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de la grande guerre de 1914-1918.

8. Le nombre des mortalités subies par les forces expéditionnaires du Canada au cours de chaque mois de la grande guerre 1914-1918.

ARMÉE CANADIENNE—ENRÔLEMENTS, ETC.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Etat montrant: 1. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont enrôlés dans l'armée active du Canada, par province et/ou par district militaire;

2. A la date la plus récente, combien d'hommes servaient outre-mer dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

3. A la date la plus récente, combien d'hommes se sont offerts pour service outre-mer et servent à l'heure actuelle dans l'armée canadienne, par province et/ou par district militaire;

4. A la date la plus récente, combien d'hommes servent dans l'armée de réserve du Canada, par province et/ou par district militaire;

5. Le nombre total d'hommes compris dans la réponse à la question n° 4 qui ont été transférés à des unités de réserve après avoir reçu leur entraînement en application de la loi de mobilisation des ressources naturelles, par province et/ou par district militaire.

L'hon. M. RALSTON: Cette demande de renseignements soulève une question que j'ai signalée à mon honorable ami—de savoir s'il convient de révéler les effectifs de nos forces armées. J'ai cherché à me rendre au désir des honorables députés autant que possible en donnant des chiffres ronds, c'est-à-dire, plus de tel nombre, au lieu des chiffres précis.

[M. Tustin.]

J'espère que, dans les questions de ce genre, la Chambre considérera ce procédé comme suffisant.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, je comprends bien cette attitude de la part du ministre, mais je lui ferai remarquer qu'elle représente une modification sensible et peut-être récente de sa manière de voir. Le 12 novembre 1941, répondant à une question relative au total des effectifs dans les divers théâtres de guerre au delà des mers, le ministre de l'Air (M. Power), à son titre d'alors de ministre associé de la Défense nationale, a donné les chiffres précis en déclarant que, le 25 octobre 1941, le nombre des Canadiens en service hors du Canada s'établissait à 110,209. Le ministre lui-même, répondant le 5 novembre à une question de l'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman) a déclaré que le chiffre demandé dépassait 110,000.

Si le ministre prétend qu'il ne convient de donner des réponses de ce genre qu'en chiffres ronds, je lui signalerai que sa marge d'inexactitude ne se chiffrait que par 209.

De même, le 12 novembre 1941, le ministre associé de la Défense nationale a donné les chiffres précis des effectifs de l'ensemble de l'armée canadienne.

La présente objection représente, évidemment, une modification d'attitude très récente. Je tiens à préciser que je ne m'y oppose pas pour l'instant, mais je désire que le ministre expose son attitude présente et les raisons qui la motivent.

Pendant que j'y suis, je me permettrai de signaler les motions n^{os} 8 et 9 inscrites au *Feuilleton* sous la rubrique de Demande de documents. Le n° 8 a trait à l'aviation et le n° 9, à la marine. J'ai collaboré à la rédaction de ces motions. Elles ne demandent pas le total des effectifs d'outre-mer, car je croyais que les ministères des service naval et de l'air avaient toujours eu pour principe de ne pas divulguer ces chiffres. Comme il y a eu changement d'attitude de la part du ministère de la Défense nationale en ce qui concerne l'armée, je tiens à en savoir la raison, afin de l'examiner, étant donné que par le passé on nous a fourni des chiffres précis.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami sait (il l'a vu dans les citations qu'il vient de faire) que les chiffres précis n'ont été fournis que dans un seul des cas qu'il a mentionnés.

L'hon. M. HANSON: Oui.

L'hon. M. RALSTON: C'est là une inadvertance qu'on n'aurait pas dû commettre. La

Chambre se rend compte, j'en suis sûr, qu'on ne saurait pas plus obtenir ces chiffres en Angleterre que monter à la lune. On ne les révèle aucunement. Dans un cas, malheureusement,—ce qui, à mon sens, a été une erreur, —on a décidé de donner des chiffres. Je suis même disposé, bien que ce puisse être là trop m'avancer, à donner des chiffres touchant l'enrôlement. Je tiens à ce que les honorables députés comprennent que la sécurité dicte seule notre abstention de donner certains chiffres. Je ne vois pas pourquoi nous publierions dans les pages du hansard le chiffre exact de nos effectifs de terre, de mer et de l'air. Que l'ennemi fasse des suppositions, passe encore, mais rien au monde ne justifie un ministre de la couronne de fournir ce renseignement en Chambre. Je ne crois pas que des chiffres exacts aient été jamais révélés auparavant. L'honorable député a rappelé l'occasion où j'ai parlé de "plus de 110,000". Si les chiffres antérieurs n'avaient pas été donnés, la marge aurait pu être grande et cela aurait été un minimum tandis que des chiffres exacts révèlent alors aussi le maximum.

Il n'y aurait peut-être pas d'objection à faire connaître les chiffres exacts aux honorables députés individuellement, bien qu'ici encore je m'avance peut-être trop. Je dirai que je n'ai pas d'objection à fournir l'information à un honorable député désireux de contrôler le bien-fondé des renseignements qu'il obtient et que je compte fournir à la Chambre des chiffres approximatifs, fixant un minimum comme dans le cas où j'ai déclaré que l'effectif était "de plus de" tant.

J'espère que la Chambre jugera cette attitude pas trop restreinte, pour le moins; à mon avis, c'est aller plus loin que n'iraient les ministres en d'autres pays.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas l'intention de pousser l'affaire plus loin. J'ai prié le ministre d'exposer ses raisons et il l'a fait. Je dois signaler, cependant, que l'on adopte aux Etats-Unis la politique à laquelle il s'oppose: la nation est avisée de temps à autre de l'importance des effectifs de l'armée.

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. HANSON: Alors, c'est que je lis mal les journaux.

L'hon. M. RALSTON: Le premier ministre (M. Mackenzie King) me rappelle (je croyais qu'il n'en est ainsi que pour l'aviation) que le gouvernement britannique a appelé notre attention précisément sur cette question de renseignements touchant les effectifs de nos forces armées. Le premier ministre me dit que ces observations visaient aussi bien l'armée que l'aviation et la marine.

ENRÔLEMENTS DANS LE CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant: 1. Le nombre total d'hommes, par province, qui, jusqu'à la date la plus récente, se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien;

2. Le nombre total d'hommes, par province actuellement en service dans le Corps d'aviation royal canadien.

ENRÔLEMENTS DANS LA MARINE ROYALE CANADIENNE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant: 1. Le nombre total d'hommes, par province qui se sont enrôlés dans la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne, et la réserve de la Marine royale canadienne depuis le commencement de la guerre;

2. Le nombre total d'hommes, par province, qui font actuellement partie de la Marine royale canadienne, la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne et la Réserve de la Marine royale canadienne.

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES— NOMBRE D'HOMMES APPELÉS ET ENTRAÎNÉS —NOMBRE DE CEUX QUI SE SONT ENGAGÉS POUR LE SERVICE OUTRE-MER

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant: 1. Le nombre d'hommes, par province et par district militaire, qui ont été appelés et ont reçu leur entraînement sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales;

2. Le nombre d'hommes, par province et par district militaire, appelés au service sous l'empire de la loi de mobilisation des ressources nationales, qui ont opté et signé pour le service outre-mer.

3. Le nombre d'hommes, par province et par district militaire, appelés en service sous l'empire de la loi de mobilisation des ressources nationales, qui n'ont pas opté pour le service outre-mer, mais sont sous les armes au Canada pour la durée de la guerre;

4. Le nombre d'hommes, par province et par district militaire, qui ont reçu leur entraînement sous l'empire de la loi de mobilisation des ressources nationales, et ont obtenu l'autorisation de retourner à leurs emplois civils.

ENRÔLEMENTS MENSUELS DANS LES FORCES CANADIENNES

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant le nombre d'hommes qui, depuis le commencement de la guerre, se sont enrôlés chaque mois pour le service actif *a*) dans l'armée *b*) dans la marine, et *c*) dans l'aviation.

2. Le nombre d'hommes faisant partie de l'armée canadienne outre-mer à la fin de chaque mois depuis le commencement de la guerre.

L'hon. M. RALSTON: La réponse au n° 2 appellera les réserves que je viens d'énoncer au sujet de la motion de l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: Qu'on veuille bien me permettre une remarque à ce sujet. Le feuillet publié chaque mois par le directeur

de l'Information publique, avec l'autorisation du ministre des Services nationaux de guerre, indique le nombre cumulatif des volontaires enrôlés pour combattre sans restriction de lieux et des volontaires inscrits pour la défense territoriale. La page 15 du feuillet indique que les effectifs de l'armée canadienne se sont considérablement accrus depuis l'ouverture des hostilités, ainsi qu'on peut le constater "par les chiffres suivants" en date du 1er décembre 1941. Suivent les chiffres d'avant-guerre et d'aujourd'hui répartis sous deux rubriques indiquant que les enrôlement volontaires à date s'établissent à plus de 240,000 pour le service sans restriction de lieux et à plus de 160,000 pour la défense territoriale. Ces chiffres doivent être à peu près exacts, ce qui me semble infirmer considérablement les paroles du ministre. Je ne comprends pas pourquoi il faille nous refuser les chiffres exacts.

L'hon. M. RALSTON: Dans ce cas, il ne me reste plus qu'à garder le silence complet. J'exerce toute la latitude qui m'est permise et il me semble que l'honorable député devrait s'en satisfaire.

M. l'ORATEUR: Adopté, avec les réserves énoncées par le ministre.

PUBLICITÉ OU RELATIONS EXTÉRIEURES—DÉPENSES

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

Relevé indiquant toutes les dépenses assumées par le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Défense nationale pour l'Air, et le ministère de la Défense nationale pour le service naval au compte de la publicité ou des relations extérieures pour les années financières terminées le 31 mars 1940, le 31 mars 1941, et pour l'année financière actuelle jusqu'à date.

DÉCRETS DU CONSEIL ADOPTÉS EN VERTU DE LA LOI DE MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

Copie de tous les décrets du conseil adoptés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales.

PERSONNEL DES SERVICES DE LA PUBLICITÉ OU DES RELATIONS EXTÉRIEURES

M. AYLESWORTH:

Relevé indiquant: *a*) le nom, *b*) la date de nomination, *c*) l'emploi antérieur, *d*) le salaire, les honoraires, les indemnités de logement et les frais de déplacement de chaque personne attachée aux services de la publicité ou des relations extérieures de tout département du Gouvernement ou de toute agence du Gouvernement, y compris les corporations relevant du Gouvernement.

LE PLAFOND DES PRIX ET DES SALAIRES

M. AYLESWORTH:

Copie de: 1. Tous décrets du conseil traitant du plafond des prix et salaires;

[L'hon. M. Hanson.]

2. Tous ordonnances, règlements, interprétations ou décisions officielles de tout genre adoptés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et aucun de ses fonctionnaires au sujet du plafond des prix;

3. Tous ordonnances, règlements, interprétations, ou décisions officielles de tout genre adoptés par le ministre du Travail, le Conseil national du travail en temps de guerre, le ministère du Travail et l'un quelconque de leurs fonctionnaires au sujet du plafond des salaires.

DÉCRETS DU CONSEIL ADOPTÉS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE CERTAINES LOIS FISCALES

M. AYLESWORTH:

Copie de tous décrets du conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre ou de toute autre loi amendant, modifiant, suspendant ou touchant de quelque façon la loi des douanes, la loi du tarif des douanes, la loi de l'accise ou la loi de l'impôt spécial de guerre sur les revenus, ainsi que tous les règlements, interprétations ou décisions officielles rendus par le ministre du Revenu national et l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Revenu national ou de la commission des prix et du commerce en temps de guerre ou de la Corporation de stabilisation des prix des denrées et l'un quelconque de leurs fonctionnaires, en conformité de ces décrets du conseil.

FONDS DE CANTINES

M. BENCE:

Copie du rapport présenté par le comité chargé, en vertu du décret C.P. 7520, de faire enquête sur l'emploi et le séquestre des fonds de cantines, et liste des mesures adoptées par le Gouvernement pour donner suite aux recommandations dudit rapport.

CANADA PACKERS—CONGÉDIEMENT D'ADAM BORSK

M. GILLIS:

Copie de toute correspondance échangée entre le ministère du Travail et la Canada Packers Limited, de Toronto, et entre le comité d'organisation des ouvriers des entreprises de salaison et le ministère du Travail, au sujet du congédiement d'Adam Borsk, un ouvrier à l'emploi de la Canada Packers, le 23 décembre 1941.

ARMÉE CANADIENNE—AFFILIATION RELIGIEUSE

M. HOMUTH (au nom de M. Church):

Relevé indiquant le nombre d'officiers et d'hommes en service actif dans l'armée, la marine ou l'aviation, ainsi que leur affiliation religieuse telle qu'indiquée sur leur fiche d'enrôlement.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député aurait-il l'obligeance de réserver cette motion qu'il présente au nom de son collègue? Il s'agirait de passer encore une fois à la machine Hollerith toutes les fiches tirées des formules d'attestation afin de déterminer les croyances religieuses de chacun. L'honorable député se rend compte du travail que cela représente et avant de répondre j'aimerais consulter l'honorable député au nom de qui cette motion

est inscrite afin de savoir s'il juge sa question assez importante pour nous imposer la dépense de temps, de travail, d'argent et de matériaux exigée par sa réponse. L'honorable député se rend compte que cette réponse nous forcerait à revoir toutes les fiches, les marquer, les passer à la machine Hollerith, ce qui représente une dépense de temps considérable. A moins que la question ne soit urgente, je demande qu'elle soit réservée.

L'hon. M. HANSON: Cette tâche n'est-elle pas déjà partiellement accomplie?

L'hon. M. RALSTON: Je l'ignore.

L'hon. M. HANSON: Je ne m'oppose pas à la demande du ministre, mais je crois que le travail a déjà été effectué pour une certaine période et qu'il ne s'agirait que de le poursuivre jusqu'à date. L'honorable député de Broadview ne m'a rien laissé savoir, au sujet de sa question.

La motion est réservée.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. MARSHALL:

Copie de toutes les recommandations faites à la Commission canadienne du blé ou au Gouvernement par le comité consultatif de la commission du blé, pour les années 1941-1942 et 1942-1943.

L'hon. M. MacKINNON (Edmonton-ouest): Je désire que cette question soit réservée jusqu'à ce que j'aie pu l'étudier plus à fond. Il se peut que l'intérêt public ne permette pas le dépôt de tous les documents demandés. Je désire étudier la question.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

M. HOMUTH: Aurons-nous un plébiscite sur la question du blé à un dollar?

CONSTRUCTION DE MAISONS EN TEMPS DE GUERRE —MAISONS EN PARTIE OUVRÉES

M. BLACK (Cumberland):

Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre l'honorable J. H. MacQuarrie, procureur général de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable M. Howe, ou le ministère des Munitions et approvisionnements, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, et l'honorable M. Macdonald, ou le ministère de la Défense nationale pour les affaires navales, au sujet de l'érection de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou (Nouvelle-Ecosse), par la Wartime Housing Company.

Aussi,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés au cours de 1941 entre le préfet F. H. McNeil, président du comité de l'emprunt de la Victoire pour le comté de Pictou, et l'honorable M. Ilsley, ou le ministère des Finances, au sujet de l'emprunt de la Victoire et le projet de construction de maisons en partie ouvrées dans le comté de Pictou, par la Wartime Housing Limited.

IMPÔT SUR LE REVENU ET TAXE SUR LES COMPAGNIES—CORRESPONDANCE AVEC LES PROVINCES

M. ROSS (Souris):

Copie de toutes les lettres, télégrammes, ou autres documents, échangés entre le premier ministre, le ministre des Finances, ou n'importe quel fonctionnaire du Gouvernement, et le trésorier provincial ou un autre fonctionnaire quelconque des gouvernements provinciaux, au sujet du projet d'abandon de l'impôt sur les revenus et la taxe sur les compagnies.

DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'UN MINISTÈRE

M. TUSTIN:

Copie de tous les actes ou autres documents signés par un ministre de la Couronne et dont l'effet est de déléguer les pouvoirs dévolus à tel ministre en vertu d'un acte du Parlement, ou autrement, à un sous-ministre ou à une personne occupant le rang de sous-ministre ou à un autre fonctionnaire quelconque du Gouvernement.

L'hon. M. McLARTY: Cette motion est excessivement vague. On me dit que la somme de travail serait énorme et le délai, très prolongé. J'allais proposer à l'honorable député au nom de qui la motion est inscrite de bien vouloir limiter sa question. Par exemple, elle demande des questions de tous les ministères, et il serait possible de formuler une motion qui permettrait de fournir les renseignements beaucoup plus tôt que si la motion était adoptée sous sa forme actuelle.

L'hon. M. HANSON: Je ne puis comprendre pourquoi le ministre dit qu'une réponse comporterait une somme énorme de travail. Chaque ministre, il me semble, pourrait demander à son sous-ministre de fournir le renseignement demandé. On a porté à ma connaissance, et ce, à ma grande surprise, un cas où l'on a agi, je crois, sans autorisation ni justification légale. Si chaque ministre demandait le renseignement à son sous-ministre, il aurait tôt fait de l'obtenir. Je ne crois pas que la chose soit générale dans tous les ministères, mais j'en connais un ou deux où l'on a agi de la sorte. Pour ma part, je limite le renseignement à 1940.

L'hon. M. McLARTY: Je me demande si l'honorable chef de l'opposition a tenu compte des dispositions de la loi d'interprétation en ce qui concerne la délégation de pouvoirs par les ministres.

L'hon. M. HANSON: C'est une question de droit.

L'hon. M. McLARTY: Il me semble que l'on pourrait rédiger la motion de façon à obtenir les renseignements désirés sans la coucher en termes aussi vagues; sinon, il nous faudra remonter peut-être jusqu'à la Confédération.

La motion est réservée.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—ACCORDS CONCLUS ENTRE SA MAJESTÉ ET UNE CORPORATION D'ÉTAT

M. BENCE:

Copie de tous les accords conclus entre Sa Majesté et/ou le ministre des Munitions et approvisionnements et n'importe quelle corporation d'Etat créée en vertu des dispositions de la loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.

DIFFÉREND DE KIRKLAND LAKE

M. MacINNIS:

Copie de tous les arrêtés en conseil relatifs au différend de Kirkland Lake (Ontario), du 14 octobre 1941 jusqu'à aujourd'hui, ainsi que copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents relatifs à ce différend, échangés au cours de la même période entre le ministre du Travail ou l'un quelconque des fonctionnaires du ministère du Travail et, *a*) tout officier du local 240 de l'United Mine, Mill and Smelter Workers' Union; *b*) directeur du Congrès canadien du travail; *c*) l'un quelconque des propriétaires ou des administrateurs des mines en question; *d*) tout directeur ou représentant de l'association ou de la fédération des propriétaires de mines.

Aussi.—Copie des procès-verbaux de toute assemblée de la Commission nationale du travail en temps de guerre à laquelle a été discutée la question de nommer ladite commission comme arbitre.

DÉPENSES DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES SE FORMANT AU SERVICE DE SANTÉ DANS LES ARMÉES DE SA MAJESTÉ

M. CHURCH:

Copie de toutes les lettres, télégrammes, précis, états, mémoires ou autres documents échangés entre la profession médicale, toute société médicale ou toute faculté universitaire de médecine, ou tout officier ou membre desdits organismes, ou tout étudiant en médecine, ou toute autre personne, et le gouvernement du Canada, ou l'un de ses fonctionnaires relativement à l'octroi d'un prêt ou d'une allocation destinée à défrayer des dépenses encourues annuellement par les étudiants des facultés de médecine qui suivent des cours afin de prendre leur place plus tard dans le service de santé des armées de Sa Majesté.

COMMISSION ROYALE SUR LA CONSTRUCTION MARITIME—DIFFÉRENDS OUVRIERS

M. MacINNIS:

Copie de toutes les lettres, télégrammes arrêtés en conseil et autres documents qui se trouvent entre les mains du Gouvernement, au sujet de la nomination de la Commission royale sur la construction maritime dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que la copie de toutes les recommandations faites par ladite commission royale, et tout rapport ou rapports des bureaux d'arbitrage et d'enquête nommés sous l'empire de la loi des enquêtes en matière de différends industriels relativement aux différends survenus entre chacune ou toutes les compagnies qui figurent dans l'état annexé à l'arrêté en conseil C.P. 629, du 26 janvier, 1942, et les employés de ces compagnies.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous dira-t-il si l'on prendra les dispositions voulues pour étudier à une date ultérieure les avis de demande de documents qui ont été réservés? Selon le Règlement, on ne pourrait, si je ne m'abuse, aborder ces avis de nouveau à moins que certaines dispositions spéciales n'aient été arrêtées.

Le très hon. MACKENZIE KING: On pourrait convenir que si l'honorable député qui pose la question et le ministre intéressé en venaient à une entente concernant une certaine motion, cette entente équivaudrait à l'adoption de la motion; il serait alors possible de préparer les documents et d'adopter formellement la motion à une date ultérieure.

SERVICE MILITAIRE

PLÉBISCITE PROJETÉ—PROCÉDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet du plébiscite projeté. Cette question fait suite à une dépêche publiée dans les journaux d'Ottawa, à l'effet qu'on est en train de mettre sur pied les rouages nécessaires à la tenue du plébiscite, en escomptant probablement la mesure qui sera présentée pour réaliser le projet du Gouvernement, lorsque ce projet sera approuvé par la Chambre, s'il l'est. La dépêche divise la question en deux parties principales:

Premièrement, on tiendra le vote projeté en se fondant sur les listes dont on s'est servi aux dernières élections, sans y apporter aucun changement. J'ai de la peine à le croire, étant donné que ces listes sont vieilles de deux ans et que plusieurs milliers de jeunes gens et de jeunes filles doivent avoir atteint l'âge de voter depuis les dernières élections, cependant que plusieurs milliers de personnes ayant droit de suffrage au mois de mars 1940 sont mortes depuis, et qu'en outre des milliers ont quitté la circonscription où ils ont voté en 1940 pour s'établir ailleurs, en des endroits souvent trop éloignés pour qu'ils puissent revenir voter.

Deuxièmement, ce qui me surprend d'avantage, on prétend que les bulletins de vote provenant de tout le pays seront recueillis à Ottawa, où on les jettera dans une urne commune, sans tenir compte de la province ou de l'endroit d'origine.

Je demande au premier ministre s'il se trouve quelque chose de vrai dans l'une et l'autre de ces deux nouvelles.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): S'il fallait que je réponde aux questions ayant trait aux nouvelles que pu-

blient les journaux sur le plébiscite, je ne pourrais faire que cela. La Chambre connaîtra en temps et lieu la façon de procéder qu'entend adopter le Gouvernemnt. Je puis ajouter que la méthode adoptée sera favorablement accueillie de tous les honorables députés à quelque parti qu'ils appartiennent.

COMITÉ POUR LA GUERRE TOTALE

ANNONCE DANS LES JOURNAUX—ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS YORK-SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): J'ai en main une annonce que l'on a publiée dans un grand nombre de journaux. Elle est intitulée, "Guerre totale".

M. HOMUTH: Oh, c'est de l'histoire ancienne.

Une VOIX: Oui, c'est de l'histoire ancienne et de l'histoire morte.

M. POULIOT: Elle porte la signature: "Comité pour la guerre totale". J'aimerais demander au Gouvernement s'il est possible de savoir combien des deux cents tailleurs de Tooley Street, qui ont signé cette proclamation, sont des électeurs autorisés à voter dans York-Sud.

ARMÉE CANADIENNE

ENRÔLEMENT DANS LA MARINE OU L'AVIATION D'HOMMES À L'INSTRUCTION EN VERTU DE LA LOI DE LA MOBILISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. On m'apprend que dans un camp d'instruction élémentaire on a affiché sur le tableau un avis à l'effet que les recrues appelées à servir en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales n'auraient pas la permission de s'enrôler dans la marine ou l'aviation. Je suis allé aux renseignements et je crois savoir que dans le cas des mobilisés qui ont terminé la première période d'instruction élémentaire, disons de deux mois, et ont commencé la deuxième période, on ne leur permet plus d'opter pour l'aviation ou la marine lorsqu'ils ont terminé la période d'instruction de quatre mois. Est-ce qu'on a promulgué un nouveau règlement qui empêcherait dorénavant une recrue de s'enrôler dans la marine ou l'aviation au cours de la première période d'instruction élémentaire? Le bulletin en cause n'est pas clair à ce sujet.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): A ma connaissance, aucun règlement de ce genre n'a été promulgué ou établi. Je ne sais pas s'il s'agit d'un cas unique, d'un centre d'instruction en particulier. Cependant, je ferai observer à l'honorable député qu'il y a eu certaines difficultés sur un point, entre les différents services. C'est-à-dire qu'il a semblé, je crois, que des officiers d'autres services se sont présentés aux camps d'instruction élémentaire à des moments inopportuns pour voir s'ils n'y trouveraient pas des recrues, et ont peut-être interrompu l'instruction en cours. On a maintenant tiré la chose au clair, mais je serais fort surpris qu'un ordre du genre de celui que mon honorable ami a mentionné ait été émis au sujet de la première période d'instruction élémentaire. La situation est différente dans le cas des centres d'instruction avancée. L'armée pense qu'elle a fait sa part pour les autres services lorsqu'elle a donné l'instruction élémentaire et permet à ces jeunes de passer aux autres services. Lorsque les recrues sont rendues au stage de l'instruction avancée, on est d'avis qu'elles devraient rester dans l'armée.

LE COMITÉ POUR LA GUERRE TOTALE

ANNONCE DANS LES JOURNAUX—ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS YORK-SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Le chef de l'opposition (M. Hanson) étant intervenu avant que mon chef révéré ait pu répondre, le premier ministre voudrait-il bien me donner maintenant une réponse à ma question concernant les 200 tailleurs de Tooley street de Toronto?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si j'ai bien saisi, mon honorable ami demandait si l'annonce parue dans le *Journal* d'Ottawa, livraison du 12 janvier 1942, ainsi que dans plusieurs autres journaux canadiens, n'était pas réellement destinée à faire partie de la propagande écrite utilisée dans la campagne électorale qui se poursuit actuellement dans York-Sud.

M. POULIOT: Précisément.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et si, à ce titre, elle ne devrait pas porter quelque indication de l'identité des personnes qui l'ont fait imprimer.

M. POULIOT: Précisément.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est sans doute le cas. Toutefois, la loi des élections statue en la matière et prévoit des recours en cas de violation de ses dispositions.

HONG-KONG

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES PERTES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Le ministre de la Défense nationale est-il en

mesure de dire quand le pays peut attendre des renseignements supplémentaires concernant les pertes subies à Hong-Kong?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Malheureusement non.

LE FROMAGE

QUESTION AU SUJET DE LA PÉNURIE DE BOÎTES À FROMAGE ET DE BIDONS À LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le 28 janvier, l'honorable représentant de Haldimand (M. Senn) m'a posé une question à laquelle j'ai dit que je répondrais plus tard. Voici cette question:

On m'a signalé une pénurie probable de boîtes à fromage, parce que le régisseur a placé des restrictions sur la matière première. Il paraîtrait aussi qu'il en est de même pour les bidons à lait, parce qu'on manquerait d'étain pour enduire les récipients. A-t-on appelé l'attention du ministre sur ces points? Le cas échéant, a-t-il l'intention d'intervenir?

Je réponds qu'il peut y avoir une pénurie temporaire de boîtes à fromage à certains endroits, cet hiver, par suite de l'augmentation considérable de la production de fromage sur celle de la même période, l'an dernier. Les classements de fromage faits au cours de la semaine dernière accusent une augmentation de 889 p. 100 sur ceux de la semaine correspondante, l'an dernier, tandis que les classements effectués depuis le 1er décembre dernier font voir une augmentation de 207 p. 100. Un grand nombre de fabricants de boîtes à fromage n'avaient pas pris les mesures nécessaires pour fabriquer des boîtes au cours des mois d'hiver, de sorte que, par suite de la production accrue du fromage, on manque temporairement, dans certaines régions, de la matière première servant à fabriquer ces boîtes. On peut dire, cependant, que les fonctionnaires du bureau du régisseur du bois ainsi que ceux de la division des produits laitiers ont fait une enquête sur la question des boîtes à fromage dans Ontario et dans Québec au point de vue de l'approvisionnement de boîtes pendant la prochaine saison. On s'attend que la provision actuelle de boîtes suffise aux besoins de toute l'année.

Pour ce qui est des bidons à lait, le fer étamé qui sert à fabriquer les gros bidons d'une capacité de 30 gallons est importé d'Angleterre et on laisse entendre qu'il y en a des quantités suffisantes au Canada. Le fer noir et épais employé pour la fabrication des bidons de cinq et de huit gallons, de même que pour renforcer les gros bidons, vient des Etats-Unis. La General Steel Wares Limited et la Canadian John Wood Company, de Toronto, ont donné des commandes de ce métal aux Etats-Unis, il y a déjà un certain temps.

[M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar).]

Bien qu'une partie seulement de ces commandes aient été remplies, ces compagnies espèrent obtenir un droit de priorité, ce qui leur permettrait d'obtenir le reste de leurs commandes. L'étain est rare au Canada; aussi les fonctionnaires de l'office de ravitaillement en produits agricoles et ceux du bureau du régisseur des métaux se sont-ils réunis afin de prendre des mesures en vue d'obtenir la quantité d'étain voulue pour répondre aux besoins de l'industrie laitière.

M. M. C. SENN (Haldimand): Si l'on ne me reproche pas de violer les règlements de la Chambre, je voudrais ajouter, simplement pour la gouverne du ministre, que l'état de choses dont j'ai parlé au sujet des boîtes à fromage est général dans l'ouest de l'Ontario. La pénurie de bidons à lait, surtout les petits d'une capacité de cinq à huit gallons, est due au fait que les fabricants ne peuvent se procurer l'étain qui leur permettrait d'étamer de nouveau les bidons et de les remettre en bon état. Je veux simplement porter ces renseignements à la connaissance du ministre afin qu'il puisse s'occuper de la question.

LE BLÉ

VERSEMENTS DESTINÉS À RELEVER LES REVENUS DES AGRICULTEURS DES PRAIRIES—DÉCRET DU CONSEIL C.P. 8126.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le 29 janvier, le chef de l'opposition (M. Hanson) me posait la question suivante:

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur le décret du conseil C.P. 8126, daté du 22 octobre 1941, mais publié le 23 janvier 1942 seulement dans un supplément de la *Gazette du Canada*. Je prie d'abord le ministre de l'Agriculture de me dire pourquoi la publication du décret en question a subi pareil retard? Quelles dispositions a-t-on prises par ailleurs pour faire connaître ses prescriptions aux intéressés?

Je répondrai que la loi des mesures de guerre n'exige pas la publication des décrets du conseil adoptés sous l'empire de ses dispositions. Le ministère a adopté le principe de ne publier ces décrets du conseil dans la *Gazette du Canada*, que lorsqu'il veut communiquer les renseignements contenus dans les décrets à ceux à qui ils sont destinés. Dans le cas du décret en question, les renseignements sont parvenus aux intéressés par voie plus directe, je veux dire par des radiocauseries, des communiqués aux journaux et des annonces dans la presse. Cette réclame a suscité de nombreuses demandes du texte même, et comme il apparaissait que le ministère et la Trésorerie auraient à répondre à un nombre

considérable de ces demandes, nous avons décidé d'insérer le décret du conseil dans la *Gazette du Canada* et de nous procurer les exemplaires qu'il faudrait pour la distribution.

L'autre question a été la suivante:

Le décret prévoit la dépense de 20 millions de dollars, sous forme de versements supplémentaires destinés à relever le revenu des agriculteurs de l'Ouest exploitant des domaines situés dans la zone de blé de printemps. Je prie le ministre de m'expliquer le but véritable visé par ce décret du conseil ainsi que le rapport qui existe entre les versements devant être effectués en vertu de ses dispositions et les 35 millions de dollars inscrits à l'annexe B de la loi des subsides n° 4 (1941).

Je réponds que les 20 millions de dollars mentionnés dans le décret du conseil serviront à procurer des versements supplémentaires destinés à relever le revenu des producteurs de blé qui avaient obtenu une récolte bien inférieure, au cours de l'an dernier, aux estimations prévues lors de l'adoption de ce programme le printemps dernier. Il n'existe pas de relation directe entre les 20 millions et les 35 millions. Les 35 millions de dollars du décret du conseil de l'an dernier visaient à encourager la réduction des emblavures. La réduction a eu lieu. La récolte a aussi été réduite par suite de la température très défavorable de cet été, et les revenus du blé nous ont paru avoir subi un fléchissement assez sensible pour justifier le Gouvernement d'affecter une autre somme de 20 millions de dollars à cette fin.

Voici la dernière question:

Pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi cette mesure a fait l'objet d'un décret du conseil au lieu d'être normalement présentée au Parlement réuni en novembre?

Comme on l'a dit, le décret du conseil a été émis le 22 octobre. Les règlements promulgués sous l'empire de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies exigent que toutes les demandes de versements soient faites avant le 1er décembre; pour transmettre aux cultivateurs les renseignements assez tôt pour que leurs demandes de versements fussent faites le 1er décembre, il a été jugé nécessaire d'agir immédiatement, sans attendre la réunion du Parlement.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je me demande, vu les réponses de l'honorable ministre au chef de l'opposition relatives aux décrets ministériels prévoyant le versement de certaines primes, si le ministre voudrait bien dire à la Chambre quelle proportion de ces primes a déjà été versée. On m'a demandé plusieurs fois quelle sera la date du versement des primes d'emblavures qui restent à payer ainsi que la date du premier versement à même la somme de 20 millions de dollars. Le ministre consentirait-il à nous dire où en est le versement de ces primes?

L'hon. J. G. GARDINER: Il serait préférable, il me semble, d'inscrire une question à cet effet au *Feuilleton* afin d'obtenir les chiffres exacts, plutôt que de me demander de les donner de mémoire. J'oserais dire que la plus grande partie, environ les cinq sixièmes des primes de réduction d'emblavures ont déjà été payées. Il se peut même qu'on en ait versé une plus grande proportion que cela, car je n'ai pas reçu les derniers chiffres. Quant aux 20 millions de dollars destinés à relever le revenu des agriculteurs des Prairies, une bonne partie en a déjà été payée. Soixante pour cent seulement de cette somme est payable après le 1er décembre et 40 p. 100 n'est payable qu'après le 1er mars et, par conséquent, une bonne partie n'en a pas encore été versée. En ce qui concerne l'assistance à l'agriculture des Prairies, les payements ont commencé en décembre. Je ne puis donner les chiffres exacts, mais, je pourrais les citer en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

"FAIRMILE FUDDLE"

ARTICLE DE FOND PARU DANS LE *Boating Magazine* DE JANVIER-FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Comme on peut le voir aux *Débats*, vendredi, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) m'a posé une question dans les termes suivants:

J'appelle l'attention du ministre de la Défense nationale pour le Service naval sur un article de fond paru à la page 4 du *Boating Magazine* de janvier-février 1942, et intitulé "Fairmile Fuddle". Je n'en donnerai pas lecture, car le ministre possède, j'imagine, un exemplaire de cette publication. Je désire savoir, premièrement, où sont rendus les cinq navires censés avoir quitté Midland au début de novembre 1941 et, deuxièmement, si un commandant compétent était chargé de ces navires?

Lorsque l'honorable député a posé cette question je lui ai fait remarquer que je n'en avais pas reçu avis. Mais je m'aperçois maintenant qu'il m'avait écrit. Sa lettre est parvenue à mon bureau vers une heure vendredi, alors que j'assistais à une réunion du cabinet des ministres et je ne suis pas retourné à mon bureau avant la séance de la Chambre à trois heures. Je n'avais donc pas pris connaissance de la lettre de l'honorable député lorsque j'ai répondu à sa question. Maintenant que j'en connais la teneur, je désire faire la déclaration suivante:

A la fin de novembre, on a pris des dispositions pour que deux vedettes Fairmile de Midland et deux autres de Penetanguishene

se rendent ensemble à Toronto, soit une distance d'environ 600 milles. Nous avons employé un pilote des Grands lacs pour le groupe de Midland, et un autre pour le groupe de Penetanguishene. Les quatre embarcations étaient commandées par des lieutenants de la réserve des volontaires de la marine royale canadienne, dont l'expérience s'étendait de deux années de service à bord d'un contre-torpilleur canadien à une année de service à bord d'une vedette lance-torpille, et qui avaient dirigé des petits bateaux en temps de paix. En outre, un officier senior a été choisi comme l'un des commandants de ce groupe de Fairmile pour le voyage. Cet officier, le lieutenant-commandant McQueen, R.V.M.R.C., détient un brevet de capitaine pour la navigation sur les Grands lacs et a été aussi pilote au service de sa compagnie sur les Grands lacs, en temps de paix. En sus, cet officier a servi au cours de la dernière guerre en qualité d'officier de la réserve des volontaires de la marine royale, d'abord dans le service des chasseurs de sous-marins et ensuite dans le service de sauvetage de l'Amirauté. On peut donc supposer que non seulement c'était un officier compétent, mais encore un officier d'une grande expérience.

Les deux vedettes Fairmile de Midland, Q-058 et Q-051, ont levé l'ancre à 8 heures du matin, le 24 novembre. Il y avait un pilote des Grands lacs à bord du Q-058 et le Q-051 avait reçu instruction de suivre l'autre de près. Malheureusement une très forte tempête s'éleva presque immédiatement. Le Q-051 perdit de vue le Q-058 et s'engagea dans des eaux peu profondes et l'une des ses hélices se brisa sur un rocher. La carène ne subit aucun dégât et, finalement, il continua le voyage avec les trois autres vaisseaux. Ce Fairmile s'arrêta pour subir des réparations à Sarnia, environ à mi-chemin entre le point de départ et Toronto, et on y constata que le bateau avait besoin d'un nouvel arbre et d'une nouvelle hélice. Le prix global ne dépassera pas $1,200. Les trois autres Fairmile ont continué le voyage jusqu'à Toronto, où ils sont arrivés sains et saufs, le 30 novembre

A cette date, le temps était si mauvais dans le bas Saint-Laurent qu'on jugea qu'aucune autre vedette Fairmile ne pourrait gagner Halifax sans avarie, au cours de cette saison-ci, à cause du danger des glaces. Instruction fut donc donnée de faire passer l'hiver aux trois bateaux à Toronto, et au quatrième à Sarnia. Le Q-072 a subi de légères avaries ne dépassant pas le montant de $270, alors qu'on lui faisait suivre la côte à Toronto. On estime que les vaisseaux, d'une valeur de $600,000 subiront des réparations globales, dont le coût sera moins de $1,500. C'est dire que les frais de réparations s'établiront à environ ¼ pour 100. Ces réparations n'entrent pas légitimement dans la catégorie des réparations étendues et coûteuses, expression employée dans l'éditorial en question.

Les vedettes Fairmile sont des bateaux en bois et on ne peut les employer dans les parages où il y a des glaces. Les 36 Fairmile seront en service au début de l'été prochain. Ils seront d'une très grande utilité dans les patrouilles contre les sous-marins au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et du Labrador et dans le golfe Saint-Laurent. On ne pourra en prêter un seul pour service en Méditerranée.

[L'hon. M. Macdonald.]

PLAFOND DES PRIX

APPLICATION DES RÈGLEMENTS À DES DENRÉES SPÉCIFIÉES—DENRÉES SAISONNIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'honorable député de Saskatoon (M. Bence) s'est enquis vendredi au sujet d'un rapport voulant qu'une centaine de denrées ne soient pas soumises au plafond des prix. Ce rapport est inexact. Les denrées saisonnières sont catégoriquement soumises à ce plafond, ainsi que l'ont maintes fois déclaré la Commission et ses directeurs et il n'y a rien dans ce que la Commission a dit ou fait qui puisse donner lieu à un malentendu à cet égard. Le rapport est sans fondement aucun.

Les denrées saisonnières du printemps et de l'été qui ne sont pas analogues à celles vendues pendant la période de base, soit du 15 septembre au 11 octobre 1941, sont assujetties à la règle générale voulant qu'elles ne soient pas marquées à un prix plus élevé qu'elles ne l'auraient été si elles avaient été vendues pendant la période de base. Cela revient à dire qu'au printemps de 1942 les denrées saisonnières ne peuvent pas être vendues à un prix supérieur à celui du printemps de 1941, plus une majoration équivalant à l'augmentation, survenue entre le printemps de 1941 et l'automne de cette même année, du prix de marchandises vendues toute l'année et de la catégorie analogue et de la valeur intrinsèque les plus rapprochées.

En vue de l'application pratique de ce principe général, le conseil a publié que leurs prix de 1942 doivent recevoir l'approbation du directeur de leur industrie en consultation avec l'administration du commerce de détail et il a avisé les grossistes et les détaillants qu'ils peuvent acheter aux prix approuvés des fabricants et les soumettre à la même majoration de la saison correspondante de 1941.

AVANCE DE L'HEURE

APPLICATION DU DÉCRET DANS L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Jeudi dernier, l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson) a demandé quel effet le décret du conseil relatif à l'avance de l'heure produirait sur le fuseau horaire normal de l'Atlantique. Il a fait observer que, dans la région du Canada située dans le fuseau horaire normal de l'Atlantique, l'heure moyenne ou solaire avance déjà sur l'heure actuelle et il a donné à entendre qu'une grande partie de la population de la Nouvelle-Ecosse et toute celle du Nouveau-Brunswick auraient une avance de 96 minutes sur l'heure solaire vraie. La largeur d'un fuseau horaire est généralement de 675 milles. Le point le plus à l'ouest dans une zone est celui où l'heure moyenne varie le plus de l'heure réelle. Par exemple, l'heure réelle d'Halifax avance de 14 minutes sur l'heure moyenne; Moncton, 19 minutes; Saint-Jean, 24 minutes; Frédéricton, 27 minutes; Woodstock, 30 minutes.

Cette situation s'applique, il va sans dire, non seulement au fuseau horaire de l'Atlantique mais à tous les fuseaux horaires du Canada. Par exemple, l'heure d'Ottawa avance de 3 minutes sur l'heure solaire; Toronto, 18 minutes; Windsor, 32 minutes; Fort-William, 58 minutes. Il en est ainsi dans tous les fuseaux horaires et il est manifestement impossible de concilier l'heure moyenne avec l'heure réelle.

En posant sa question, le chef de l'opposition a eu raison de dire que d'autres facteurs, tels que le transport, pourraient entrer en ligne de compte. Je me suis immédiatement mis en communication avec l'association des chemins de fer canadiens pour lui demander son opinion sur l'effet que toute modification du décret pourrait avoir sur le problème du transport. J'ai reçu vendredi après-midi la réponse suivante:

Reçu votre message d'hier au sujet de l'adoption de l'heure d'été dans les Provinces maritimes. La déviation par rapport à l'heure solaire réelle ne serait pas plus forte dans les divers endroits des Provinces maritimes que dans beaucoup d'autres endroits du Canada. L'adoption de l'heure nouvelle ne cause pas plus de difficultés en matière de transport dans les Provinces maritimes que dans tout autre fuseau horaire. Nous vous faisons remarquer qu'en 1941 Halifax, Saint-Jean et Moncton ont adopté volontairement l'heure d'été à partir du 4 mai jusqu'au 27 septembre. Dans les circonstances actuelles, nous vous conseillons de ne pas modifier le décret du conseil 547 pour exempter les Provinces maritimes, attendu qu'une telle modification aurait pour résultat de rendre nuls tous les horaires publics de transport ainsi que les tableaux des heures de travail qu'on a déjà adoptés en se fondant sur le décret du conseil. La modification aurait aussi pour effet de briser les raccordements des trains rapides et omnibus, et l'on ne peut modifier maintenant les arrangements faits par les chemins de fer.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

POLITIQUE RELATIVE À LA PUBLICATION DES LISTES D'ADJUDICATAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. K. HAZEN (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre ou au ministre des Munitions et approvisionnements. Les journaux du matin apportent la nouvelle que le ministère des Munitions et approvisionnements aurait fait connaître samedi sa décision de suspendre la publication, soit sous forme de communiqué aux journaux soit sous forme d'imprimés, des listes contenant les noms de ceux à qui le ministère adjuge des contrats. En supposant que l'information est exacte, (1) le premier ministre ou le ministre des Munitions et approvisionnements nous dira-t-il pourquoi on a décidé d'abandonner cette coutume et (2) par quels moyens le public et les membres du Parlement connaîtront quels contrats ont été adjugés et où et comment les deniers publics sont dépensés pour fins de munitions et approvisionnements?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): L'honorable député a bien exposé la nouvelle politique adoptée touchant la publication des listes d'adjudicataires. La modification de cette politique au Canada fait suite aux observations contenues dans une lettre du haut commissaire pour le Royaume-Uni au Canada. Le même changement a été opéré aux Etats-Unis, à la suite, également, je crois, d'observations de la part de la Grande-Bretagne. Le Royaume-Uni n'a pas suivi cette coutume de publier la liste des adjudicataires de contrats de guerre et c'est la Grande-Bretagne elle-même qui s'est objectée à ce que le Canada ou les Etats-Unis la suivent.

L'hon. M. HANSON: Et la seconde question?

LE SUCRE

MESURES PRISES EN VUE D'ACCROÎTRE LA PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, le 28 janvier, répondant à ma question au sujet du sucre de betterave, le ministre des Finances (M. Ilsley) a laissé entendre qu'il prenait des mesures en vue d'assurer une production accrue de sucre de betterave en 1942. Fera-t-il connaître à la Chambre (1) la superficie promise en plus de celle de l'an dernier qui doit être consacrée à la culture de la betterave à sucre; (2) le

nombre d'usines projetées, avec son approbation, pour être ouvertes en 1942 et (3) le nombre des usines projetées pour être ouvertes en 1943?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il vaudrait mieux que de telles questions soient inscrites au *Feuilleton*. Nous consacrons une forte partie de l'après-midi à répondre à des questions que le Règlement interdit de poser ainsi. Avant que l'honorable député inscrive sa question au *Feuilleton*, je l'invite à relire ce que j'ai dit le 28 janvier, parce que je n'ai certainement rien dit sur quoi fonder les questions qu'il vient de poser.

M. BLACKMORE: Après toutes les questions posées cet après-midi, monsieur l'Orateur, j'estime que la question devra avoir sa réponse. Pourquoi faut-il que ce soit la mienne que l'on réserve pour le *Feuilleton?*

L'hon. M. ILSLEY: C'est la première du genre que l'on m'a posée.

M. BLACKMORE: C'est une question que le pays désire poser, et dont il réclame la réponse, dès maintenant.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉBAT SUR L'ADRESSE—LE PREMIER MINISTRE EST PARFOIS FORCÉ DE S'ABSENTER DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme premier orateur à la séance de cet après-midi figure l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) qui, comme chacun le sait, est un de mes bons amis. J'espérais pouvoir rester en Chambre pour l'entendre, mais malheureusement je n'ai pas seulement eu le temps de jeter un coup d'œil sur mon courrier de fin de semaine. Ma matinée a été entièrement prise, de 10 heures 30 jusqu'à plus de deux heures cet après-midi, par d'autres affaires, entre autres choses à écouter les représentations d'importantes délégations. Depuis trois heures je suis en cette Chambre et il est maintenant 4 heures 20. Je cherche à consacrer le plus de temps possible aux questions très importantes se rattachant directement à l'effort de guerre du pays, ce qui me force parfois à m'absenter de la Chambre une bonne partie du temps, au cours du débat. Je sais que mon honorable ami n'en sera pas offusqué. J'ai cru devoir donner ces explications parce que certains journaux ont signalé la semaine dernière que lors d'un discours de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) j'avais dû m'absenter pour tenir un engagement que j'avais pris avant de savoir que l'honorable député devait adresser la parole, ainsi que d'autres que j'avais cet après-midi là. Les honorables députés savent que je cherche à me montrer courtois envers chacun. Ils savent aussi qu'en plus des questions relatives à notre effort de guerre auxquelles le Gouvernement doit accorder son attention il se fait aujourd'hui beaucoup de controverse politique tant à la Chambre qu'au dehors. J'espère donc que personne ne voudra imputer mes actes à un désir de blesser ceux qui prennent part à cette controverse.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à mon tour à faire une brève déclaration dans le même sens. Les membres du comité du blé du Cabinet ont un rendez-vous pour quatre heures avec la délégation des producteurs de blé de la Saskatchewan. Nous sommes donc forcés de nous absenter de la Chambre.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 30 janvier, sur la motion de M. Alphonse Fournier tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) des paroles bienveillantes qu'il a eues à mon adresse. Il peut être certain que je me rends compte de l'extrême lourdeur de sa tâche et que je reconnais l'impossibilité pour lui de se tenir constamment à la Chambre. Je remercie en outre le ministre du Commerce (M. MacKinnon) de ses remarques bienveillantes.

Ce qui s'est dit au cours du débat actuel me donne la conviction que plusieurs des honorables membres de cette Chambre et bien des gens du dehors ne se rendent pas exactement compte des terribles réalités de la guerre et du fait que l'empire auquel, à mon avis et selon l'opinion de plusieurs autres, le Canada est indissolument lié, malgré le statut de Westminster ou tout autre statut, se trouve engagé dans une lutte à mort qui ne peut se terminer que par la victoire, la liberté et la survivance, ou par la défaite, l'esclavage et la mort.

De toutes les parties du monde, les généraux qui commandent nos armées sur l'immense ligne de bataille, nous font savoir que le salut de l'empire exige un plus grand nombre de bataillons de combat et une plus forte

quantité de munitions. J'ai entendu ici des gens haut placés déclarer que la formation d'unités de combat n'est pas une question de la plus haute importance. Je demande à tous les honorables députés de songer à ce qui se passe outre-mer. L'an dernier, nos armées se sont retirées de la Libye. A l'heure actuelle elles y sont encore en retraite. Pourquoi? Nos armées ont évacué la Grèce et l'île de Crète. Pourquoi? Nos soldats ont été faits prisonniers à Kowloon et à Hong Kong. Pourquoi? Nos troupes se sont retirées de la Malaisie. Pourquoi? Pour moi, la réponse est bien simple: c'est que nos armées ne disposaient pas auparavant et ne disposent pas davantage aujourd'hui d'un nombre suffisant d'unités de combat et d'une assez forte quantité de munitions.

D'après moi, le discours du trône et les conclusions qu'on peut en tirer démontrent le besoin pressant d'un plus grand nombre d'unités de combat et d'une plus forte quantité de munitions. Il n'y est pas dit, cependant, que ces unités et ces munitions seront rapidement fournies. On y propose un délai, du moins en ce qui concerne la levée de nouveaux bataillons, on nous demande d'attendre pour cela que le Gouvernement ait tenu un plébiscite,—cela exigera trois mois peut-être,—qui sera à la fois coûteux et décourageant pour le pays.

Dans un brillant discours, mon chef distingué a signalé un moyen de remédier à la situation dont j'ai parlé et qui, à mon avis du moins, ressort clairement du discours du trône. Il a proposé un amendement au discours du trône, en vue de la mobilisation rapide de toutes nos ressources matérielles, de même que l'utilisation, d'après un principe de sélection, de tout le capital humain de la nation. Je n'approuve pas le projet d'un plébiscite, mais je suis en faveur de l'amendement. D'après les journaux,—qui ne sont peut-être pas au courant des faits,—un plébiscite coûtera de $800,000 à $3,000,000 au pays, ce qui est une trop forte somme à dépenser lorsque le Gouvernement demande au peuple d'économiser le plus possible, alors même qu'il a diminué les rations de sucre, et au moment où le ministre des Finances (M. Ilsley) est sur le point de lancer le plus gros emprunt dont l'histoire de ce pays fasse mention. Et il faudra le souscrire, sans que rien nuise à son succès. Presque tous les Canadiens devront sous peu acquitter les plus lourds impôts sur le revenu exigés d'eux jusqu'à présent, et cela, un mois plus tôt qu'en toute autre occasion antérieure. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le temps de dépenser jusqu'à trois millions pour tenir un plébiscite.

Lorsque je me suis rendu chez moi, il y a quelques jours, j'ai été fort alarmé quant aux effets que pourrait avoir la tenue d'un plébiscite, sur les souscriptions à l'emprunt de guerre que le ministre espère obtenir de diverses sources. Bon nombre de parents m'ont dit que leurs enfants, des écoliers, avaient déclaré qu'ils refuseraient d'acheter d'autres timbres d'épargne de guerre si le Gouvernement devait gaspiller trois millions de dollars pour tenir un plébiscite. J'espère que tel ne sera pas l'effet sur la gent écolière du Canada, parce que je tiens à féliciter le Gouvernement d'avoir, entre autres choses, persuadé les enfants à acheter des timbres d'épargne. Cette campagne a trois bons effets. Elle enseigne l'économie aux écoliers à l'âge où ils sont impressionnables; elle leur inculque le patriotisme, car ils s'en pénètrent en échangeant leurs cents pour des timbres; et elle apporte une jolie somme au trésor du pays. Les rapports des écoles publiques et des écoles secondaires de Toronto démontrent que les enfants de ces institutions ont souscrit la somme de $434,641.08 de septembre 1940 à décembre 1941, ces deux mois compris. Il faut ajouter ce montant à des contributions de presque $50,000 à quelque trente-huit autres organismes de services de guerre, dont une contribution de $16,929.25 à la caisse des victimes de la guerre du *Telegram* de Toronto, et de $13,271.43 à la caisse de la Croix-rouge.

J'espère que la controverse soulevée par la tenue d'un plébiscite n'influencera pas les dons des enfants, parce que s'il en est ainsi, je crains que l'achat de certificats d'épargne de guerre de la part des parents n'en souffre,—achats qui ont un bon effet sur les parents à revenus modiques, car ils leur apprennent à mettre de l'argent de côté pour les mauvais jours. J'ose croire que le Gouvernement ne tiendra pas ce plébiscite, mais trouvera quelqu'autre moyen d'accomplir ce qui s'impose.

On nous dit que le Gouvernement devra manquer à une promesse. Il vaut toujours mieux violer une mauvaise promesse que la tenir, et, à mon humble avis, il s'agit d'une mauvaise promesse. Elle est mauvaise parce qu'on l'a faite, il y a plusieurs années, pour conserver le pouvoir politique au pays; elle est mauvaise aussi parce qu'on n'aurait pas dû la faire, particulièrement en temps de guerre, car personne ne peut prévoir le cours d'une guerre. Les généraux qui espèrent remporter la victoire s'efforcent d'abord de placer le plus grand nombre possible d'hommes et d'engins de guerre à l'endroit où se livre le combat; mais nous, nous sommes en train de recruter une armée pour tenir un plébiscite dans notre pays, quand nous devrions trouver des recrues pour nos bataillons de combat que nous devrions pouvoir envoyer partout où la lutte fait rage.

Il vaut mieux, je le répète, ne pas tenir une mauvaise promesse que de la réaliser. Il est humiliant pour un gouvernement qui, comme le présent, compte un très grand nombre de partisans à la Chambre, le plus grand dans l'histoire de notre pays, d'être obligé, à cause d'une promesse politique faite en temps de guerre, de cesser de recruter des soldats et de fabriquer des munitions de guerre pour tenir un plébiscite. Cela me fait penser au géant de l'antiquité dont le corps était de métal, mais dont les pieds étaient d'argile. Notre Gouvernement, le plus puissant dans l'histoire de notre pays, est réduit à l'inaction par une promesse. Il est tellement immobilisé par sa promesse de ne pas recruter des soldats pour le service outre-mer, soit par levée sélective ou par service obligatoire, qu'il ne peut faire quoi que ce soit.

La Chambre me permettra de faire quelques autres commentaires sur la poursuite de la guerre par le Gouvernement. Je veux parler du coût élevé du recrutement, d'après nos méthodes actuelles, ce qui disparaîtrait complètement si nous avions recours au mode de recrutement employé aux Etats-Unis. Au cours d'un voyage dans l'ouest d'Ontario, récemment, j'ai passé une couple de jours dans un petit village. J'y ai vu, sur le terrain de l'hôtel de ville une tente et une couple d'officiers recruteurs,—il y en avait peut-être un plus grand nombre. Il y en avait deux durant la journée, mais je ne sais pas si, en tout, le nombre en était plus considérable. Je me suis mis à leur parler. Je leur ai demandé combien d'hommes ils avaient enrôlés et ils me répondirent que depuis dix jours ils avaient obtenu deux recrues. Voilà, certes, deux recrues qui coûtent bien cher. On m'a dit que dans une ville située à dix milles à l'ouest de ce point, se trouvait aussi une tente sur le gazon de l'hôtel de ville; deux officiers étaient en charge du recrutement, mais, en deux semaines, ils n'avaient enrôlé qu'un seul homme.

J'ai observé une situation analogue dans nombre de villes d'un bout à l'autre du pays, et je ne doute pas qu'il en soit ainsi dans le pays en général. Il nous en coûte un prix exorbitant pour de piètres résultats. J'ai vu une longue file de camions,—je ne me rappelle pas au juste combien,—remontant la rue Yonge, à Toronto, un certain jour et je m'informai de leur destination. On me dit qu'ils se dirigeaient vers le nord de l'Ontario pour y mener une campagne de recrutement. A mon sens, c'était là un grand nombre d'hommes et de camions à envoyer dans le nord de cette province pour cette fin. Cette campagne a dû coûter cher car on affichait des placards un peu partout et faisait d'autre publicité;

puis, il y a le coût des camions, de l'essence et le reste.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami admettra-t-il cependant que la démarche était justifiée en raison de la campagne en faveur de l'emprunt de la victoire? Croit-il qu'un long défilé de véhicule de transport sur la route ne justifie pas le but à atteindre?

M. MacNICOL: Je parlais de la conduite de la guerre par le ministère.

L'hon. M. RALSTON: Je parle également de la guerre actuelle.

M. MacNICOL: On m'informa dans la suite, lorsque je demandai des renseignements sur les résultats de cette dispendieuse expédition dans le nord de l'Ontario, que le nombre des recrues n'était guère élevé. Je me trouvais un jour en face d'une vaste usine dans Mount Dennis, endroit voisin de Toronto, lorsque je vis deux officiers causant avec des jeunes gens en face de l'usine durant l'heure du dîner. Ces jeunes gens riaient avec les officiers et plus d'un dit: Quand vous demanderez tout le monde, on ira. Ce ne sont pas des embusqués. Plusieurs d'entre eux détestent sincèrement le système actuel d'enrôlement.

Je songe en ce moment à une veuve qui a quatre fils. Le sang écossais, le sang des preux de la vieille Ecosse coule dans leurs veines. Ses quatre fils se sont enrôlés. Son mari était un vétéran de la dernière guerre. Pas très loin de chez elle, se trouve une autre famille de quatre fils, dont aucun ne s'est enrôlé. Ce ne sont pas cependant des embusqués. Je leur ai parlé, et ils m'ont dit: "M. MacNicol, nous ne quitterons pas nos emplois pour que Jean ou Jacques s'en emparent, et le reste, mais nous nous enrôlerons lorsque le Gouvernement nous appellera". Ils n'ont pas tout à fait tort. On ne saurait, dans de telles conditions, les appeler des embusqués.

Un autre jeune homme est venu me trouver la dernière journée que j'ai passée dans ma circonscription. Il s'agit d'un fabricant d'outils expérimenté, et je sais quelque chose de ce métier, ayant fabriqué des outils moi-même. Il s'agit donc d'un ouvrier très précieux. Il m'a appris qu'il s'était enrôlé dans l'artillerie. "Comment, lui dis-je, vous vous êtes enrôlé, vous, un fabricant d'outils, alors que je sais que le Gouvernement a besoin de fabricants d'outils expérimentés." Eh bien, me répondit-il, si je ne m'enrôle pas maintenant, je serai peut-être conscrit; je préfère m'enrôler maintenant."

Je suis certain que sous un régime de service sélectif, les quatre fils de cette veuve n'auraient pas tous été appelés parce que le sang des preux coulait dans leurs veines. On n'aurait pas enlevé non plus ce jeune fabricant d'outils à son métier.

Je ne veux faire aucune remarque désobligeante. Je connais les difficultés du Gouvernement, et je pourrais lui offrir des compliments sur plus d'un point. Si je critique en ce moment, ce n'est pas pour le plaisir de la chose. Je désire favoriser le progrès plutôt que le retarder. Je sais que les réalisations du Gouvernement sont nombreuses, mais je suis convaincu, d'après ce que j'ai vu, que le présent régime de recrutement est mauvais et qu'il coûte énormément cher. Si je n'en avais pas déjà été convaincu, la déclaration du ministre au sujet de l'incident de Hong-Kong aurait suffi à me convaincre.

Que nous indiquent les révélations qu'on nous a faites au sujet de Hong-Kong? Elles nous apprennent que le 19 septembre le gouvernement britannique ne nous avait demandé qu'un ou deux bataillons. C'est un bien petit nombre de soldats, mais ce n'est que dix jours plus tard, le 29 septembre, qu'il recevait notre réponse à l'effet que nous pouvions dépêcher deux bataillons. Le gouvernement britannique aurait bien pu demander qu'on lui envoie immédiatement dix bataillons, et il n'y aurait rien eu d'extraordinaire à cela, après deux ans et demi de guerre pour ne pas dire tout près de trois ans, et alors qu'on nous dit que nous avons enrôlé pour service outre-mer 240,000 hommes (les uns sont au pays, les autres outre-mer), dont plus de 100,000, soit entre trois et quatre divisions, de troupes, sont déjà en Angleterre. Pourquoi a-t-on pris dix jours à courir ici et là, dans ces heures critiques, afin de trouver deux bataillons? Et ce qui est plus grave (je connaissais quelques uns des 138 soldats), des unités qu'on en envoyées et qui comptaient moins de deux mille hommes, environ 7 p. 100 avaient reçu une formation de moins de trois à quatre mois. J'ai reconnu quelques-uns des noms publiés dans les journaux et je suis allé consoler les parents. J'ai ainsi visité six familles et cinq d'entre elles m'ont appris que leurs fils n'avaient fait partie de l'armée que trois ou quatre mois. On les a cependant envoyés à l'un des plus importants bastions de l'Empire, que nous croyions, tous les honorables députés et moi-même, parfaitement sûr avant sa capture. J'ignore si le peu de préparation militaire de 7 p. 100 de nos soldats a pu contribuer à cette perte, mais j'incline à croire que si nous avions envoyé ces bataillons immédiatement sur les lieux la lutte aurait pu s'y prolonger. Et chaque jour compte. Franchement, j'en ai été surpris. Le ministre a fait ses preuves, et je n'ai pu m'empêcher de penser, en écoutant son discours, que s'il avait seulement pu agir comme il l'entendait, avec l'expérience qu'il avait déjà et les connaissances qu'il possédait, il aurait pu se tirer beaucoup mieux d'embarras qu'il ne l'a fait dans les circonstances. Je ne suis pas seul de cet avis.

Les honorables députés ne peuvent guère ne pas tenir compte de la déclaration du premier ministre du Manitoba, qui s'est directement opposé, et pour diverses raisons, à la tenue d'un plébiscite. Ils ne peuvent pas non plus omettre de tenir compte de l'importance de l'assemblée législative du Manitoba, qui s'est prononcée en faveur d'un effort de guerre total et immédiat. Ils ne sauraient non plus négliger, autant que le voudraient quelques-uns, de tenir compte du fait que le premier ministre de la plus grande province canadienne, en tout cas de la plus riche et de la plus populeuse, l'Ontario, a dénoncé la tenue d'un plébiscite et demande un effort de guerre total et immédiat. J'ignore ce que fera l'assemblée législative ontarienne, mais je serais on ne peut plus surpris si elle ne prenait pas tout entière l'attitude de celle du Manitoba.

Je lisais samedi dernier un rapport à l'effet que le premier ministre de l'Alberta et son groupe étaient catégoriquement contre la tenue du plébiscite. Les opinions de ces hommes importants et de ces trois assemblées législatives méritent certainement quelque considération, et je me sens en assez bonne compagnie en disant que je m'oppose au gaspillage de temps et d'argent que nous vaudra la tenue de ce plébiscite.

Je désire faire allusion brièvement à deux déclarations qui ont ensuite été faites à la Chambre. Je n'insisterai pas, car j'estime beaucoup les deux orateurs intéressés. La première déclaration est celle de l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray). Je me contenterai de dire que ce discours a exigé beaucoup de courage de sa part. Je le félicite de s'être déclaré ouvertement devant la Chambre en faveur d'un effort de guerre total et immédiat et de s'être opposé au plébiscite. Je regrette de ne pouvoir en dire autant de l'honorable député de Brantford (M. Macdonald). Son attitude m'a d'autant plus surpris que quelques jours avant d'avoir pris la parole ici, il avait fait un appel vibrant, à Waterloo,—qui sera bientôt une grande ville si on en juge par son développement actuel,—devant le Board of Trade. Après s'être alors prononcé ouvertement en faveur de l'enrôlement sélectif obligatoire, il s'est à la Chambre dérobé au point de consentir à un retard d'environ trois mois...

M. HOMUTH: Il s'est complètement dédit.

M. MacNICOL: ...temps qu'il faudra pour tenir un plébiscite. Il y a quelques jours le

Globe and Mail de Toronto publiait la photographie de la famille Ridley de Brantford, l'une de nos meilleures villes industrielles. La photographie nous montrait deux fils et deux filles tous enrôlés, et dont l'un était déjà en service en Grande-Bretagne. J'ai été surpris que l'honorable député de Brantford, qui a visité la Grande-Bretagne dernièrement, ait pu, à son retour, adopter comme attitude de ne pas immédiatement envoyer sans un plébiscite, de l'aide au lieutenant Kenneth Ridley, son concitoyen, qu'il a peut-être rencontré en Angleterre ou qui, du moins, s'y trouve. J'ai été surpris et peiné, car j'estime beaucoup l'honorable député de Brantford.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fait, dernièrement, une déclaration que j'appuie. Il est rare que je puisse juger des faits et gestes du ministre de l'Agriculture, car je connais peu la culture. Je ne ressemble pas à certains honorables députés qui ont de grandes connaissances en agriculture et possèdent en même temps à peu près toutes les notions de sidérurgie que j'ai acquises en trente années d'études.

Une VOIX: Vous n'êtes pas avocat.

M. MacNICOL: Je ne voulais pas parler des avocats, je visais surtout certains de mes honorables collègues à ma gauche.

Dans un discours qu'il a prononcé, je crois, le 10 janvier, le ministre de l'Agriculture a déclaré que le Gouvernement ne manquerait pas d'expédier de nombreux renforts. Permettez-moi de citer ses paroles:

> Nous allons aussi contribuer à fournir des hommes pour la défense des bastions de l'Empire dans toutes les régions du monde.

Cette lecture m'a réjoui et j'espère que le ministre accélérera l'envoi de renforts à ces bastions de l'Empire au lieu de le retarder, comme la chose est arrivée pour l'envoi de troupes au grand bastion de Hong-Kong.

Je suis allé en Saskatchewan l'été dernier, et le jour où je me trouvais à Regina, le 11 septembre, j'ai été fort impressionné par la lecture d'une page du *Leader-Post* de cette ville qui contenait des photographies et les noms des héros de cette province, dont environ 12 ont perdu la vie dans la marine, 16 dans l'armée et 49 dans l'aviation. Nous avons toujours été fiers des hauts faits de notre armée et, plus d'une fois, j'ai lu ces détails au sujet d'un grand aviateur de la Saskatchewan dont le nom m'échappe en ce moment, mais ces aviateurs de la Saskatchewan ont acquis dans le ciel de France et d'Allemagne une gloire inoubliable. Je pourrais dire la même chose de ma province et de chaque province. Comme je suis de l'Ontario, il n'est peut-être pas inopportun que je parle de ma propre province, qui a été en butte à des commentaires si désobligeants en cette enceinte. Mais cela glisse comme l'eau sur le dos d'un canard et c'est toujours au pied des meilleurs pommiers que l'on trouve le plus de bâtons. C'est ainsi que je prends la chose. Ma propre ville de Toronto et sa banlieue ont fourni plus d'hommes à l'armée pendant la présente guerre,—et pendant la dernière,—que toute agglomération d'égale importance. Lors du dernier conflit, ma propre circonscription a envoyé plus d'hommes que toute autre sans exception et aujourd'hui les fils des héros de 1914-1918 du comté de Davenport se sont enrôlés par milliers pour aller combattre en quelque lieu que ce soit au monde. J'ajouterai que, dans la plupart des cas, leurs parents sont de descendance anglaise.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit aujourd'hui quelque chose que je ne puis que regretter, car j'ai pour lui beaucoup d'estime pour des raisons que je ne tiens à énoncer. Mais l'autre jour il a parlé de ce qu'on appelle le comité des deux cents. Un honorable député siégeant à ma droite, qui ne connaissait rien d'eux et un autre représentant siégeant à votre droite, monsieur l'Orateur, et qui en connaissait encore moins peut-être, ont parlé d'eux en termes méprisants. Ce comité se compose de deux cents hommes et femmes éminents, ou peut-être plus. Ils ne sont pas tous de Toronto mais viennent de la plupart des villes et cités de l'Ontario et peut-être de tous les comtés du bas Ontario, sinon de tous les comtés de la province. Ce n'est pas en leur qualité de conservateurs ou de libéraux qu'ils ont signé leur exhortation. Je ne me suis pas assuré de leur allégeance politique; j'en connais plusieurs et je leur accorde le mérite d'être sincères. Nous avons tous droit à ce que l'on nous considère comme sincères. Plusieurs d'entre eux ont des fils outre-mer. Je ne trouve rien à redire à ce qu'ils essaient de secouer l'optimisme béat du Gouvernement; quelqu'un doit le faire et je suis sûr que si le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) pouvait avoir ses coudées franches il accomplirait une bien meilleure tâche. Je reconnais toutefois qu'il n'y a pas de sa faute.

Je constate que le temps que j'ai à ma disposition passe vite. Je désire parler un peu de la question des munitions, car je m'intéresse à la sidérurgie depuis ma plus tendre enfance. Il y a un an ou deux, j'ai proposé ici au Gouvernement de prendre sans tarder des mesures en vue d'accroître la production du fer dans notre pays. J'ai alors déclaré qu'un jour viendrait où le Canada pourrait bien manquer du fer dont il aurait besoin pour faire des munitions. J'espère que ce jour est encore loin, mais la situation semble très grave. Nous avons eu durant quelque temps à Washington une mission chargée d'in-

duire le régisseur de l'acier des Etats-Unis à nous permettre d'obtenir du fer et de l'acier. Ce régisseur a finalement consenti à nous donner deux millions de tonnes de fer et d'acier. Ce n'est pas là une quantité énorme, étant donné le programme exposé par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Et qu'aurons-nous l'an prochain?

Je supplie le Gouvernement de ne pas tarder davantage à s'occuper de la production du fer en gueuse. Il y a deux ans, j'ai demandé au Gouvernement d'accorder une prime pour encourager cette production, mais on ne m'a pas écouté; je parlais à des sourds. Grâce cependant au premier ministre Hepburn, qu'on a dénoncé si fréquemment ici, il s'est fait quelque chose. M. Hepburn a réalisé le programme qu'avait mis en marche le gouvernement Ferguson et il a accordé une prime de $2 par tonne pour encourager la production du fer en gueuse. Je suis heureux de dire que, dans le comté où je demeurais dans ma jeunesse, le comté d'Algoma, qui s'appelait alors le district d'Algoma, la Algoma Steel Company produit aujourd'hui au Sault-Sainte-Marie des quantités considérables de fer en gueuse en traitant un minerai de faible teneur en fer; je crois que ce minerai a une teneur en fer inférieure à 50 p. 100 et qu'il a besoin d'être grandement affiné. Je n'ai pu obtenir la plus récente statistique, mais je crois que la production annuelle est de quatre ou cinq cent mille tonnes. Voilà une production qui compte. Je demande au Gouvernement de faire maintenant son possible pour doubler la production du fer en gueuse en accordant une prime à la Algoma Steel Company ou à toute autre compagnie, car il se pourrait bien que l'an prochain nous ne puissions obtenir du fer des Etats-Unis, dont les réserves s'épuisent rapidement. J'ai étudié la question à fond il y a quelques années et, d'après les données les plus sûres, les Etats-Unis disposent de réserves visibles atteignant environ cinq milliards de tonnes. Ils en produisent quelque 85 millions de tonnes cette année et en produiront probablement deux fois autant l'an prochain s'ils exécutent leur gigantesque programme. Ils ne pourront peut-être plus nous fournir de fer si la guerre dure longtemps et s'ils mettent en œuvre l'effort qu'ils projettent.

Le Canada possède une abondance de minerai de fer. Nous avons de l'hématite de haute teneur à Steep-Rock. J'ignore ce qu'on en fait et quand nous l'utiliserons, mais le Gouvernement devrait voir à ce que l'usine de Steep-Rock fonctionne aussitôt que possible, car il s'agit d'un minerai de très haute teneur. Nous disposons aussi de milliards de tonnes de minerai à faible teneur. Aux Etats-Unis on a besoin de minerai de fer à basse teneur, car la Société Ford a mis à point un procédé électrolytique qui lui permet de produire économiquement du fer tiré de minerai d'une teneur de 20 à 30 p. 100 qui jusqu'ici était jugé inutilisable. Le bassin de la baie d'Hudson renferme des milliards de tonnes de minerai à faible teneur. Si ce minerai est utilisable aux Etats-Unis, il l'est au Canada également. J'engage donc le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour accroître considérablement la production de fer chez nous.

Un mot au sujet du magnésium. J'en ai parlé le 14 juin dernier. Le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), qui ne paraissait pas très renseigné en la matière, a déclaré qu'une certaine société allait établir une usine sur la rivière Gatineau, mais cette usine était destinée à la production de l'oxide de magnésium, non pas du métal. Les Etats-Unis se livrent à cette production sur une grande échelle et l'Allemagne a produit de vastes quantités de ce métal. Si leur avions se sont révélés si efficaces, c'est peut-être à cause de la forte quantité de magnésium utilisée dans leur construction. Ce métal pèse un tiers de moins que l'aluminium tout en en ayant à peu près la même résistance à la tension. Un avion en métal de magnésium ira plus vite et portera plus loin un chargement de bombes plus lourd. J'invite le Gouvernement à s'y intéresser. Nous avons l'un des gisements de dolomite les plus importants au monde, de dolomite dont se fait le métal de magnésium, de même que l'énergie électrique indispensable à sa transformation.

Je désire maintenant parler des manufacturiers canadiens, car ils méritent que la Chambre et le pays ne leur ménagent pas les éloges devant leurs réalisations, même à l'époque antérieure à la guerre. A leur réunion annuelle du printemps en 1939, avant la déclaration de guerre, l'association des manufacturiers canadiens décida d'envoyer un comité outre-mer pour y consulter le gouvernement et les manufacturiers britanniques et leur faire connaître ce que pouvaient accomplir les usines, les ouvriers, les techniciens et les ingénieurs canadiens. Ces gens se rendirent effectivement outre-mer, à leurs propres frais, et,—il me fait plaisir de le déclarer,—avec l'approbation du Gouvernement. A leur retour, le premier ministre s'est montré fort aimable. Il a parlé avec beaucoup de bienveillance de leur effort et leur a rendu justice. Dans un communiqué à la presse du 8 septembre, le premier ministre a déclaré:

> Avec l'approbation des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni, une délégation organisée par l'association des manufacturiers canadiens et représentant très largement l'industrie canadienne a récemment visité le Royaume-Uni pour y étudier sur place toutes les formes de

production d'armements et de munitions en vue d'assurer l'adaptation rapide de l'industrie canadienne à ces divers genres de production.

Ils sont donc revenus au pays et se sont mis à l'œuvre; ils ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la production des munitions. Ainsi que l'a affirmé le ministre des Munitions et approvisionnements, l'industrie canadienne a accompli une tâche merveilleuse, avec son aide, dois-je ajouter avec plaisir. Le temps ne me permet pas de mentionner tous ces personnages éminents, mais il faut retenir certains noms, car leur mérite doit être reconnu. Parmi ces hommes d'affaires se sont trouvés MM. E. Holt Gurney, de Toronto, H. G. Bertram, de Dundas, E. Winslow-Spragge, de Montréal, John E. Goodison, de Sarnia, A. R. Goldie, de Galt, Victor Drury, de Montréal, Chester Hamilton, de Toronto, John T. Hepburn, de Toronto, qui se sont rendus en Grande-Bretagne, et nombre d'autres.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'affirme que tous, hommes et femmes, en cette Chambre sont disposés à aider selon leurs moyens le Gouvernement et le pays à remporter la victoire. C'est notre devoir impérieux. Pour ma part, j'irai n'importe où et je ferai tout ce qu'exigera le Gouvernement, à la lumière de ma longue expérience industrielle, en vue d'aider l'effort de guerre. Je crois bien que je ne pourrais pas aller me battre, bien que derrière un rempart il me soit peut-être possible de tirer aussi juste que la plupart, car j'étais assez bon tireur dans mon temps. Nous ne manquons pas d'admirables exemples pour nous inspirer. Le dimanche, 25 janvier, je me suis trouvé à l'école préparatoire Grove de Lakefield, où eut lieu le dévoilement d'un vitrail à la mémoire du sergent Stuart Dunn, W.A.G., de l'aviation royale canadienne, jeune héros de la ville de Québec qui a perdu la vie en revenant de France et d'Allemagne, pays qu'il avait survolés à maintes reprises depuis des mois. J'ai goûté l'atmosphère respirée à cette cérémonie. Le père de ce jeune homme, le major C. G. Dunn, avait aussi en son temps, étudié à cette école et un grand nombre d'élèves assistaient à la cérémonie. Ces jeunes gens chantaient avec âme la chanson suivante par laquelle je terminerai mon discours:

I vow to thee, my country
All earthly things above
Entire and whole and perfect
The service of my love:

The love that asks no questions,
The love that stands the test;
That lays upon the altar,
The dearest and the best;

The love that never falters,
The love that pays the price,
The love that makes undaunted,
The final sacrifice.

[M. MacNicol.]

En mémoire des hauts faits de ces glorieux jeunes héros de toutes les provinces, nous avons le devoir d'expédier le plus vite possible des bataillons et des munitions aux armées de l'Empire, où qu'elles soient.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat, je tiens d'abord à féliciter le Gouvernement du passage du discours du trône qui annonce le don à la Grande-Bretagne d'une grande quantité de munitions, de denrées alimentaires et d'approvisionnements estimés au bas mot à un milliard de dollars. Permettez-moi de féliciter en même temps le ministre des Finances (M. Ilsley) et ses conseillers d'avoir pris les mesures financières nécessaires à cet arrangement. Je tiens à leur exprimer ma satisfaction de voir qu'ils progressent enfin et vers la gauche. J'espère qu'ils commencent enfin à comprendre combien bornée et étroite s'est révélée dans le passé une soi-disant école financière orthodoxe. Je leur rappelle aussi une vieille vérité, savoir, tant qu'il y a du soleil et de la pluie, tant qu'il existe une abondance de main-d'œuvre, de terre et de matériel, plusieurs choses qui semblaient impossibles il y a peu de temps sont maintenant réalisables. J'espère qu'après la guerre figureront parmi ces choses la justice et la sécurité sociales pour tous nos citoyens.

J'ai écouté avec un vif intérêt et beaucoup d'attention les discours des orateurs qui ont participé à la discussion et je me demande pourquoi les oppositionnistes ont si peu parlé dans leurs commentaires de la grande contribution faite par le Canada au cours de cette guerre en hommes, munitions, denrées alimentaires, navires et argent ainsi qu'en autre matériel de guerre. Aux yeux des observateurs compétents et impartiaux tels que le *New York Times*, cela passe pour l'un des exploits les plus étonnants du conflit. C'est en ces termes qu'ils mentionnent la grande contribution faite par le Canada en munitions, approvisionnements et autres denrées.

Avant de venir dans l'Est pour la session, j'ai visité Seattle à l'occasion d'une réunion de la commission internationale concernant la pêche au saumon dans le Pacifique, commission dont je suis le président. J'ai constaté que nombre de gens de l'Etat de Washington louent hautement l'œuvre présente et passé du Canada, mais prodiguent la critique au gouvernement Roosevelt. A mon retour au pays, j'ai constaté que nombre de nos gens parlent avec enthousiasme du président Roosevelt mais critiquent notre premier ministre (M. Mackenzie King) et l'effort de guerre du Canada. J'en suis venu à la conclusion que nombre de personnes en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada souf-

frent d'un mal qui les porte à s'engouer de ce qui se fait à l'étranger et trouble grandement leur vision quant à ce qui se fait chez eux. D'aucuns attribueraient la chose à un détraquement nerveux provenant de la guerre.

A propos de chefs, l'attitude du parti conservateur envers le premier ministre, le chef du Gouvernement, ne m'étonne pas beaucoup, quand je considère le nombre de chefs que ce parti a eus au cours des dernières années et avec quelle dûreté il a traité quelques-uns d'entre eux. Pour ne prendre qu'un exemple, le meilleur chef et le plus compétent que les conservateurs aient eu depuis quelques années, un chef que j'admire encore, le très honorable vicomte Bennett, ils l'ont forcé à quitter le pays. Personne ne contestera que le très honorable M. R. B. Bennett a été et demeure encore un grand Canadien. Maintenant ils penchent vers Meighen mais, à mon sens, M. Meighen n'aura jamais l'habileté de M. Bennett. Permettez-moi de rendre hommage en passant au leader du parti conservateur (M. Hanson) à la Chambre. Il a certes bien rempli son rôle de chef. Il a certes travaillé fort et efficacement depuis qu'il a pris en main la direction de l'opposition et son discours de la semaine dernière était magnifique, ce dont je tiens à le féliciter.

A l'alinéa *c*) de son amendement, le chef de l'opposition regrette que des mesures supplémentaires pour la période de l'après-guerre n'aient pas été recommandées dans le discours du trône. Avant de passer à la question du plébiscite, je tiens à lui rappeler que le Canada a fait une étude bien plus attentive des questions de l'après-guerre, et ses plans sont bien plus avancés à cet égard, que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et tout autre dominion.

Pour ce qui est de la tenue d'un plébiscite, je dirai sur-le-champ qu'il ne me plaît guère. Cependant, si l'on envisage la chose à un point de vue national plutôt qu'à un simple point de vue provincial ou régional, si l'on envisage tous les faits, on ne peut qu'être persuadé que la mesure proposée est, dans les circonstances, la voie logique à suivre. Que le plébiscite nous plaise ou non, le Gouvernement a catégoriquement décidé de le tenir et il devrait le faire aussi promptement que possible. Il est malheureux, surtout à cette époque-ci, de voir soulever les passions dans tout le pays à propos de la tenue de ce plébiscite. Je ne partage pas l'avis de ceux qui disent que le plébiscite retarde notre effort de guerre.

Sur cette question, je suis d'avis qu'il faudrait au pays la mobilisation de toutes nos ressources, y compris la finance, les ressources naturelles et humaines, pour les faire servir où que ce soit en cas de nécessité. Jusqu'ici, le seul sacrifice réel pendant la guerre a été accompli par ceux qui ont donné leur vie, par ceux qui ont offert leurs services à l'armée, à la marine et à l'aviation, ou par les femmes et les parents de nos soldats. On parle beaucoup aujourd'hui de l'égalité devant le sacrifice, mais nous devons aller bien plus loin en ce sens avant qu'elle devienne une réalité chez nous. Le Gouvernement possède maintenant, sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, tous les pouvoirs dont il a besoin pour mobiliser la finance et l'industrie, aussi bien que nos ressources en hommes. Je suis heureux qu'il ait donné à entendre au Parlement qu'il fera beaucoup plus, sous l'empire des pouvoirs qu'il détient, qu'il n'a fait jusqu'à présent, si magnifique que cela soit. A mon sens, il faudra un effort de guerre total pour assurer la victoire.

Bien que nous produisions des munitions et du matériel de tous genres en quantités appréciables et de haute qualité, nous n'avons pas encore atteint notre effort maximum à cet égard. Sous certains rapports nous pourrions faire bien davantage, surtout en Colombie-Britannique. En cela, je songe surtout à notre programme de construction navale. Il est vrai que ce programme prévoit une dépense de 500 millions de dollars pour la construction de cargos en acier, de corvettes, de destroyers et autres bâtiments, mais c'est loin du rendement total dont nous sommes capables, pourvu que le Gouvernement et en particulier le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) consentent à la construction de navires en bois. Qui niera que les alliés aient besoin de navires?

Jusqu'ici, nos pertes en mer n'ont pas été aussi fortes qu'en 1914-1918, mais il ne faut pas oublier que notre tonnage est moindre aujourd'hui que pendant la dernière guerre et que nous avons en outre le désavantage d'une guerre en Extrême-Orient avec le Japon. Tout le monde sait que le manque de transports a considérablement entravé les efforts de guerre de la Grande-Bretagne. Il faut de plus en plus de navires pour le transport essentiel du matériel militaire et des vivres non seulement en Angleterre, en Egypte et dans le proche Orient, mais aussi maintenant en Extrême-Orient. Je suis d'avis que notre programme de construction de navires en acier ne peut être fortement augmenté, si toutefois il peut l'être, étant donné le vaste programme de guerre annoncé récemment par le président Roosevelt pour 1942 et 1943, programme qui nécessitera, aux Etats-Unis, l'emploi de plusieurs millions de tonnes d'acier de plus qu'en 1941. La Grande-Bretagne réclame à grands cris des navires. Elle manque aujourd'hui de

bois de construction, pour ne parler que d'un de ses nombreux besoins. Faute de navires, elle ne peut se procurer au Canada tout le bois qu'elle voudrait obtenir et elle est obligée de faire venir son bois de Russie par voie d'Archangel. Je me permets de lire un article publié le 17 janvier dernier dans le *Commercial Intelligence Journal,* du ministère du Commerce, et intitulé "Le bois canadien est favorisé":

Les commerçants de bois de Grande-Bretagne, une fois accoutumés à certains matériaux ou à certaines méthodes de commerce, n'aiment jamais à changer, et c'est encore ce qui arrive aujourd'hui. Quand ce pays a commencé à abandonner l'emploi, jusqu'alors presque exclusif, du bois tendre Européen pour importer du pin et de la pruche de la Colombie-Britannique, des critiques presque choquantes se sont élevées contre les qualités de ce bois canadien. Plusieurs importateurs déclaraient qu'ils ne voulaient pas avoir de ce bois dans leurs cours, que ce bois ne convenait pas à la construction, qu'il se fendait sous les clous, qu'il pourrissait facilement, et le reste. Ils disaient de plus que leurs ouvriers ne l'aimaient pas. Ces préjugés ont toutefois graduellement disparu et les importations ont augmenté énormément. Par suite de circonstances contre lesquelles le commerce ne peut rien, le bois canadien constitue depuis le début de la guerre notre source principale d'approvisionnement. Les commerçants se sont accoutumés à ce bois. Aujourd'hui, après un long intervalle, le bois russe commence à arriver, mais les importateurs et les commerçants de bois sont si bien habitués au pin et à la pruche de la Colombie-Britannique qu'ils ne semblent guère désireux de changer encore. Le bois russe coûte plus cher, et cela n'est peut-être pas étranger au fait qu'on n'aime pas à en acheter quand on peut se procurer du pin ou de la pruche de la Colombie-Britannique. Quand on a besoin de bois pour des travaux de menuiserie, le pin de la Colombie-Britannique n° 2 ou d'une qualité supérieure, semble répondre à toutes les exigences.

Remarquez, monsieur l'Orateur, qu'après avoir réussi à accoutumer les commerçants anglais à notre bois canadien et avoir établi notre commerce de bois avec eux, nous envisageons la perte de ce commerce à cause du manque de navires. Je me permets de rappeler à la Chambre ce que nous avons accompli durant la dernière guerre en fait de construction de navires de bois. Durant cette période, nous avons construit au Canada 69 vapeurs en bois, dont 27 dans la Colombie-Britannique. Chacun de ces navires a transporté du bois en Grande-Bretagne et chaque cargaison consistait en un million et demi de pieds de bois. Le coût de construction de chacun de ces navires a été de $150,000; or la construction d'un navire marchand en acier au Canada coûte présentement de cinq à six cent mille dollars.

Le ministre des Munitions et approvisionnements nous dit que les navires en bois sont trop lents. Je me demande s'il sait que les navires en bois construits pendant la dernière guerre pouvaient filer de dix nœuds à dix nœuds et demi à l'heure, et que nous pourrions en construire aujourd'hui d'aussi rapides. Songeons à la vitesse moyenne des convois et au temps qu'il nous a fallu attendre pour obtenir un navire nécessaire au transport d'équipement pour les troupes canadiennes envoyées à Hong-Kong. Rappelons-nous aussi que le navire que nous avons pu obtenir pour le transport de cet équipement n'avait qu'une vitesse moyenne de huit nœuds et demi à l'heure. Devant ces faits, on peut se demander quel est le principal motif de ceux qui s'opposent à la construction de navires en bois. Les choses se seraient peut-être passées autrement à Hong-Kong si nous avions pu obtenir à temps des navires canadiens.

Un autre désavantage dont le Canada souffre par suite du manque de navires se manifeste dans nos relations commerciales avec les pays de l'Amérique du Sud. L'honorable ministre du Commerce (M. MacKinnon) s'est rendu l'an dernier dans l'Amérique du Sud en vue d'améliorer nos relations commerciales et autres avec les nations sud-américaines, et à mon avis sa mission a fort bien réussi. Il a rendu d'utiles services au Canada en cette occasion. Néanmoins, il nous arrive parfois, en pareil cas, de ne pas donner suite aux pourparlers engagés, et j'estime que nous avons eu tort de ne pas charger un de nos hauts fonctionnaires d'aller représenter notre pays à la conférence pan-américaine qui a eu lieu récemment, au lieu d'y envoyer un simple observateur. Ce que je désire souligner, c'est que malgré les bons résultats de la visite du ministre du Commerce, les manufacturiers et les autres commerçants de la Colombie-Britannique ne peuvent remplir les commandes qu'ils ont reçues de l'Amérique du Sud du fait que les navires manquent pour le transport des denrées et des articles commandés. Me fondant sur tout cela, je prie instamment le Gouvernement et surtout le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) d'entreprendre la construction de navires en bois en sus des navires en acier qui sont actuellement en chantier. Il y a en Colombie-Britannique des centaines d'hommes qui sont actuellement sans emploi et qui ont la compétence voulue pour travailler à ce genre de construction; nous avons des charpentiers et des calfats, c'est-à-dire les deux principales catégories d'artisans nécessaires, et nous avons aussi en abondance le bois et les autres matériaux requis pour ces navires, tandis que nous ne sommes pas aussi bien pourvus d'acier.

Depuis la rentrée des Chambres le Canada a déclaré la guerre au Japon, et la guerre sévit donc aujourd'hui sur le littoral du Pacifique comme sur la côte de l'Atlantique. Comme les gens de la Colombie-Britannique sont plus directement exposés à cette menace

que les citoyens des provinces centrales du Canada, je désire traiter brièvement quelques uns des problèmes qui se posent pour le Canada en général mais qui intéressent surtout les gens de la Colombie-Britannique. En effet, outre que ces derniers sont exposés à une attaque, ils ont parmi eux une population d'origine japonaise comptant, d'après les chiffres de l'inscription récente, 23,461 âmes. Je veux d'abord, monsieur l'Orateur, exprimer à la Chambre mon désir de me montrer juste et tolérant dans toutes les remarques que je ferai au sujet des Japonais qui habitent notre pays, et je tiens à signaler que je me suis abstenu, jusqu'ici, de faire en public des déclarations propres à susciter chez nous des querelles de race, car à part toute considération de justice envers les Japonais, je sais combien ces querelles peuvent être dangereuses, et je tiens également compte du fait que plusieurs citoyens canadiens se trouvent encore au Japon et que de nombreux soldats canadiens ont été faits prisonniers de guerre par les Japonais à Hong-Kong.

Je félicite le Gouvernement de la promptitude avec laquelle il a pris soin, après la déclaration de guerre au Japon, d'ordonner la saisie de tous les bateaux de pêche japonais. Plus de 1,100 ont été saisis par la gendarmerie canadienne et les autorités navales; près de 900 de ces bateaux sont ancrés dans le fleuve Fraser à New-Westminster.

Il n'est que juste de reconnaître que le comité permanent nommé par le Gouvernement a fait œuvre utile, de même que les fonctionnaires du département des Affaires extérieures et d'autres, sous la présidence de l'honorable ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), mais il est regrettable, à mon sens, que les membres qui représentent au Parlement les circonscriptions de la Colombie-Britannique, surtout celles du littoral, n'aient pas été consultés à ce sujet. Il est certainement étrange qu'on ne leur ait pas demandé conseil sur une question aussi importante.

C'est peut-être moins le Gouvernement qu'il faut en blâmer que certains de ses fonctionnaires à Ottawa, qui paraissent systématiquement écarter tout avis ou toute aide de la part des élus du peuple, lesquels sont mieux renseignés en la matière que la plupart sinon la totalité des fonctionnaires.

La population de la Colombie-Britannique a bien accueilli la décision du Gouvernement de ne plus délivrer de permis de pêche aux Japonais. Mais, dès qu'on eut appris la décision de saisir la flotte de pêche japonaise et de ne plus délivrer de permis aux Japonais pendant la durée de la guerre, certains intéressés ont demandé la remise des bateaux de pêche à leurs propriétaires.

L'hon. M. HANSON: Qui étaient ces intéressés?

M. REID: Je peux en nommer un. On m'informe que le président de la B. C. Packers, Limited, qui est aussi président de la Commission de la marine marchande en temps de guerre, a témoigné une grande activité en ce sens.

Je tiens à avertir le ministre des Pêcheries (M. Michaud) des conséquences possibles du procédé actuel qui permet à chaque Japonais de vendre son bateau. Ces embarcations, valant de $800 à cinq ou six mille dollars chacune, selon leurs dimensions et leur catégorie, ne doivent être vendues que comptant, paraît-il. La flotte comprend quelque onze cents vaisseaux, valant en tout de deux à trois millions de dollars. Comme il est peu probable qu'ils trouvent tous acheteurs, surtout lorsqu'il faut les payer comptant, nous verrons peut-être de nouveau les entreprises de salaisons devenir propriétaires, grâce à leurs méthodes de finance, d'un grand nombre de ces bateaux et, possédant les bateaux et les engins, se rendre maîtresses de la pêche en Colombie-Britannique. Il ne faut pas permettre que cet état de choses, qui a déjà existé, se reproduise.

Le Gouvernement entend, paraît-il, procéder à l'évacuation de certaines régions militaires désignées, d'un certain nombre de Japonais du sexe masculin âgée de 18 à 45 ans. Il n'a pas encore déclaré publiquement de quelles régions militaires il s'agit. Je lui conseillerais de ne pas y laisser un seul Japonais valide, quel que soit son âge, et d'interdire l'accès à la population d'origine japonaise, et aux aubains ennemis, de toute la côte colombienne, ainsi que de l'île de Vancouver, des îles de la Reine Charlotte et des autres îles de la région. On se demande avec anxiété, en Colombie-Britannique, où le Gouvernement se propose de transporter les Japonais valides. Aucune partie de la province ne veut les accueillir. Etant donné la pénurie de main-d'œuvre agricole dans l'Ontario et les autres provinces de l'Est, ne pourrait-on pas y envoyer trois ou quatre mille Japonais? Le trésor public s'en trouverait beaucoup mieux que si on les employait, moyennant salaire, à des travaux de voirie en Colombie-Britannique, comme il en est question. Les gens d'Ontario, surtout de la région d'Ottawa, et des autres provinces se sont toujours montrés mieux disposés envers les Japonais que les gens de Colombie-Britannique. Nous ne verrions pas leur départ d'un mauvais œil. Nous ne chanterions sûrement pas la vieille chanson jacobite, adressée naguère au prince Charles et entonnée de nos jours à l'occasion du départ d'amis chers: *Will Ye No Come Back Again?*

Le problème japonais au Canada a été surtout un problème pour la Colombie-Britannique et il n'aurait jamais surgi sans le geste posé il y a déjà très longtemps par le gouvernement fédéral. Il semble, à ce que nous savons, que la Grande-Bretagne a conclu avec le Japon, en 1894, un traité commercial. Ne visant que le commerce, ce traité contenait cependant une clause permettant aux Japonais d'entrer, de voyager et d'habiter au pays. Cette disposition n'atteignait pas l'Angleterre et elle se souciait peu à l'époque de savoir si les Japonais s'établiraient ou non dans les colonies britanniques. L'Australie souleva des objections et la Grande-Bretagne offrit de négocier un autre traité ne contenant pas cette disposition et restreignant l'entrée des ressortissants japonais dans les territoires des colonies autonomes. Le Canada a préféré accepter la clause telle quelle, l'Australie a refusé. Cette acceptation de la part du Canada a été très malheureuse pour la Colombie-Britannique et pour le Canada tout entier, je pense, car on a ainsi imposé à la population de cette province une race inassimilable, des gens qui ne sauraient devenir véritablement canadiens. Les gens de la Colombie-Britannique protestent auprès d'Ottawa depuis longtemps déjà contre la pénétration pacifique de cette province par les Japonais, mais sans grand succès. De fait, si l'on tient compte de quelques modifications apportées de temps à autre aux ententes tacites, nos appels au gouvernement fédéral ont été accueillis avec une indifférence presque complète.

A un moment de notre histoire, la Colombie-Britannique a voulu imiter l'Australie, qui a réussi dans sa tentative de résister à la Grande-Bretagne qui avait voulu lui imposer l'entrée des Orientaux, mais Ottawa fit entrave de son veto à l'effort de la Colombie-Britannique. C'est un fait connu que la pression exercée par certains financiers de Montréal, alors désireux de s'assurer une réserve de main-d'œuvre à bon marché, surtout en Colombie-Britannique, n'a pas été étrangère à la création de cet état de choses.

Le Canada compte sans doute un bon nombre de sujets loyaux parmi les Japonais, mais comment les distinguer des autres? Prenons par exemple nos missionnaires ou nos autres Canadiens d'origine britannique vivant au Japon depuis vingt-ans, ou même soixante ans comme c'est le cas pour certains d'entre eux, pensez-vous qu'eux-mêmes ou leurs fils sont plus dévoués au Japon qu'au Canada ou à la Grande-Bretagne? Certes non. Pourquoi alors prétendre, comme le font d'aucuns, que les Japonais diffèrent de nous ou des autres races à ce sujet? Je ne le leur reproche pas. Je constate simplement une tendance naturelle à chacun, un trait qui semble presque inhérent à tout individu, homme ou femme, de quelque race que ce soit.

Une autre question se pose: Pourquoi tant de Japonais nés au Canada sont-ils allés suivre ou parfaire leur formation militaire dans leur pays d'origine? Contrairement à ce qu'on pourrait penser, et contrairement à ce qu'on pourrait attendre d'enfants d'origine étrangère nés au Canada, bon nombre de ces enfants nourrissent les sentiments d'un nationalisme plus étroit pour leur pays d'origine que ne le font leurs parents eux-mêmes. Ceci s'applique à bon nombre d'étudiants d'université nés et instruits en Colombie-Britannique. N'oublions pas que la quasi-totalité d'entre eux, bien que nés au Canada, sont inscrits au Japon qui les considère toujours comme ses propres sujets. Ce qui me semble manquer à trop de gens, et ceci s'applique à un grand nombre des environs d'Ottawa, c'est la volonté d'être réalistes sur ce problème des Orientaux. Pour ma part, je ne vois pas comment on arrivera à régler une fois pour toute la question des Japonais en Colombie-Britannique sans avoir recours au rapatriement.

Le problème ne serait pas aussi grave sans doute, et peut-être même serait-il en partie résolu, si les Japonais étaient répandus dans toutes les provinces du pays. Mais ils semblent avoir eu pour politique de se grouper tous dans une seule et la difficulté s'y trouve de ce fait très grave et très embarrassante. Je ne préconise ni l'injustice ni la haine envers les Japonais. Nous ne parlons de rapatriement que comme d'une mesure d'application future, susceptible d'améliorer et d'unir davantage la nation. La Russie, ce vaste pays dont on aurait tant à apprendre, n'a pas attendu; aussitôt attaquée par les Allemands, elle a éloigné 387.000 personnes d'origine allemande dont l'établissement en Russie datait, en certains cas, de 1817. Elle s'est dit que l'Allemand reste toujours allemand et elle les a envoyés tous, armes et bagages, en Sibérie.

Pour ce qui est de la question japonaise, à moins qu'on ne prenne des mesures efficaces tendant à une solution satisfaisante, elle ne cessera de se présenter et elle sera toujours délicate. Je prie donc le Gouvernement de chercher à la résoudre à la lumière de l'expérience acquise en Colombie-Britannique, et non, comme par le passé, du point de vue trop éloigné d'Ottawa.

Il est un autre sujet que je voudrais mentionner avant de terminer: la défense des côtes du Pacifique, dont l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) nous a entretenus l'autre jour. Je ne le fais pas avec un esprit de reproches ou d'un point de vue alar-

miste. Je dois avertir cependant le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) que la défense de nos côtes occidentales cause une vive inquiétude aux gens de la région. Qui aurait pu s'imaginer, il y a trois mois, que les Japonais seraient aujourd'hui les maîtres des îles hawaïennes et d'autres territoires du Pacifique méridional et menaceraient même l'Australie, île située à quelque 3,500 milles du Japon? Si Singapour tombe,—et qui peut affirmer avec certitude qu'elle ne tombera pas, —où le Japon frappera-t-il ensuite? Car dans ce cas, il serait maître de presque tout le Pacifique.

Les autorités militaires et autres nous ont fait tant de rapports optimistes depuis le commencement de la guerre,—rapports que les événements subséquents n'ont certes pas justifiés,—que l'on peut difficilement blâmer le peuple d'être quelque peu sceptique, maintenant. Nous savons que l'on construit présentement certains ouvrages de défense sur la côte du Pacifique, mais nos gens se demandent si la plus grande partie de ces défenses n'ont pas pour objet de nous protéger contre les attaques venant de la mer, semblables à celles de Singapour, plutôt que contre les attaques aériennes. C'est bel et bien de nos autorités militaires de se faire fi de nos craintes et d'en rire.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député ne devrait pas dire de telles choses. Personne n'a l'intention de se moquer ou de rire des craintes de qui que ce soit.

M. REID: Je suis bien content de l'apprendre, mais les rapports qui étaient parvenus en Colombie-Britannique, avant mon départ, m'ont porté à faire cette déclaration.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député peut être certain qu'ils sont faux.

M. REID: La plus grande partie des habitants de la Colombie-Britannique sont d'avis que toute attaque dont cette province pourra être l'objet, viendra surtout de l'air; c'est ce qui explique la hâte avec laquelle on veut établir des règlements concernant l'obscuration complète et les précautions à prendre en cas de raids aériens. Permettez-moi de féliciter en passant les magnifiques efforts bénévoles consentis par bon nombre de nos concitoyens qui consacrent de si bon gré une grande partie de leur temps à ce travail et qui font partie des divers organismes de précautions contre les raids aériens. Cependant, bien que ces mesures soient nécessaires, elles ne sont pas une véritable protection contre les attaques aériennes, particulièrement dans le cas des villes situées sur la côte ou près de rivières. En veut-on une preuve? Je prie les honorables députés de ne pas oublier que les avions de bombardement qui attaquent maintenant les villes allemandes volent à une hauteur qui varie de 25,000 à 30,000 pieds. Ils volent même si haut qu'en fait aucun objet n'est visible. Ajoutons qu'aujourd'hui les Anglais font brûler des déchets humides qui produisent une fumée épaisse servant à voiler les rivières du genre de la Tamise.

On me reprochera peut-être d'exposer publiquement ici des questions d'ordre militaire, mais je tiens à dire que pour ce qui a trait aux moyens de défense de nos côtes et aux opérations militaires sur le littoral du Pacifique, il y a longtemps que les Japonais de la Colombie-Britannique sont au courant de tous ces faits. Bien que nous nous soyons plaints, dans la Colombie-Britannique, sans interruption depuis le début de la guerre en 1939, du fait que les Japonais prenaient des photographies de toutes sortes de nos ouvrages de défense militaire, nos protestations n'ont pas été entendues. Ne vous leurrez pas à ce sujet. Le Japon a actuellement à sa disposition toutes ces photographies et il possède aussi des renseignements complets sur les eaux du littoral du Pacifique, sur les baies et les hâvres, car nous savons tous que les Japonais ont entre les mains des cartes récentes dont tous les détails ont été obtenus au cours d'opérations de pêche.

L'an dernier, j'ai encore protesté contre l'autorisation accordée à cinq familles japonaises de vivre à l'intérieur des limites d'une de nos zones militaires et de défense. On se contenta de me répondre qu'il s'agissait de citoyens loyaux. Eh bien, monsieur l'Orateur, ces gens-là n'étaient certainement pas tous des sujets loyaux, car le jour même où le Canada a déclaré la guerre au Japon, la Royale gendarmerie à cheval du Canada a jugé à propos d'en interner un certain nombre à titre de sujets de pays ennemi. On n'a, cependant, rien fait jusqu'ici, du moins que je sache, au sujet des autres qui vivent encore là-bas et dont les maisons sont situées à quelques pieds seulement des canons sur lesquels nous comptons pour nous protéger à l'embouchure du Fraser.

Je suis d'avis que les autorités militaires d'Ottawa sont responsables de cet état de choses qu'elles laissent se continuer et qui est inexcusable. Aucun autre pays du monde n'aurait fermé les yeux de cette façon ou n'aurait agi aussi follement. Est-ce que ceux qui font partie de notre haut commandement militaire comprennent réellement la situation japonaise dans le Pacifique, ou ont-ils une idée quelconque de la mentalité orientale qui est aussi différente de la mentalité occidentale que le jour et la nuit. Le ministre de la Défense nationale ou les membres de son personnel sont-ils au fait de la question, ou se conten-

tent-ils de rire de ceux d'entre nous de la Colombie-Britannique qui s'efforcent franchement et sincèrement de les mettre en garde au sujet du Japon et du peuple japonais?

A mon avis, le but réel du Japon est la domination universelle. Le Japon, tout en aidant l'Allemagne, joue son propre jeu et, ne l'oubliez pas, cette idée de domination mondiale n'est pas nouvelle dans le cerveau japonais. Des plans en vue de ce projet ambitieux ont été formulés au Japon il y a bien des années, et la ligne de conduite de ce dernier depuis nombre d'années a toujours tenu compte de cette fin ultime. La domination universelle, comme destinée, fait partie de la philosophie japonaise. Puis-je ajouter à ce sujet que l'immigration japonaise en Colombie-Britannique et dans tous les autres territoires de la côte du Pacifique faisait partie du plan de conquête universelle. Le gouvernement japonais a aidé ses nationaux à s'établir sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord et, d'après les statistiques mêmes du Japon, entre cinquante et soixante millions de yens ont pris chaque année la route du Japon comme paiement de l'assistance reçue par ses nationaux pour s'établir dans les régions de la côte du Pacifique, parmi lesquelles se trouve la Colombie-Britannique.

L'hon. M. RALSTON: Sous quels rapports mon honorable ami prétend-il que le ministre de la Défense nationale ou les officiers de l'armée ont traité à la légère la situation japonaise? S'agit-il de choses militaires ou des nationaux Japonais?

M. REID: J'ai dit qu'à mon avis, et de l'avis de nombre d'autres, les Japonais auraient dû être expulsés des zones de défense militaire.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami parle des ressortissants japonais au Canada; je croyais qu'il faisait allusion aux préparatifs de défense contre toute attaque. Mon honorable ami sait que cette question relève de la loi civile.

M. REID: Tout cela est bien beau, mais le ministère de la Défense nationale a charge des moyens de défense là-bas et, assûrément, il devrait demander l'expulsion des Japonais de ces zones de défense.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable ami veut bien consulter les règlements concernant la défense du Canada, il verra qu'une ligne de démarcation existe. Je n'aime pas être attaqué sur une question administrative par rapport aux Japonais.

M. REID: Bien, il me faut accepter la déclaration du ministre, mais je lui dirai qu'il est grandement temps de modifier certains articles de ces règlements.

L'hon. M. RALSTON: Je puis dire à mon honorable ami que le ministère de la Défense nationale s'est beaucoup occupé à l'établissement d'une zone de protection à la suite des représentations qui lui avaient été faites. Mon honorable ami devrait s'adresser au ministère qui s'occupe de cette question. Le ministère de la Défense nationale est chargé de combattre les attaques de l'ennemi.

L'hon. M. HANSON: Le ministre me permettra-t-il une question? Alors que j'étais en Colombie-Britannique, j'ai vu ce qui se passait et j'ai eu, je crois, l'occasion de signaler qu'un groupe de ces personnes suspectes se trouvaient près d'un endroit fortifié. A-t-on permis à ces gens de demeurer dans les zones de défense?

L'hon. M. RALSTON: Je ne sais pas ce dont il s'agit. Je parlais d'une zone de protection établie en vertu des règlements concernant la défense du Canada, règlements récemment modifiés. On a beaucoup pensé et parlé à la légère au sujet des zones de défense. Cette question de zones de protection relevait auparavant du ministère de la Justice, qui s'en est toujours occupé jusqu'à ces derniers jours. J'ai consenti à assumer la responsabilité de cette question et j'ai déterminé la zone de protection en Colombie-Britannique, bien que je sois d'avis que le sujet relève plutôt des pouvoirs civils.

M. REID: Le ministre a l'avantage de connaître les zones de protection établies en Colombie-Britannique, alors que les membres de la Chambre les ignorent, mais il n'a pas réfuté la déclaration au sujet de ces cinq familles vivant près des canons. J'ai visité cette région le jour de mon départ pour Ottawa et, n'eût été le fait que je suis membre du Parlement, je n'aurais pas pu pénétrer dans cette zone, mais les Japonais, leurs parents et amis pouvaient circuler librement dans cet emplacement militaire.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami sait-il qu'il s'agit là d'une zone de défense établie par les autorités militaires?

M. REID: Non, mais je sais qu'on y trouve quatre canons à l'embouchure de la rivière et que si ce n'est pas une zone de défense, ce devrait l'être.

L'hon. M. RALSTON: Qui a empêché l'honorable député d'entrer, une sentinelle?

M. REID: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Et elle a permis l'entrée des Japonais?

M. REID: Oui. Cinq familles en tout.

M. GREEN: Certains d'entre eux sont établis entre le camp et les canons.

L'hon. M. RALSTON: J'assure l'honorable député que ce n'est pas une zone de défense établie sous l'empire des règlements de la défense.

L'hon. M. HANSON: Qu'est-ce alors si c'est une zone gardée par des canons?

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député parle d'une étendue située dans le voisinage de quelques canons, mais ce n'est pas une zone de défense proprement dite.

M. REID: Eh bien, elle devrait l'être. Je reviens aux remarques que j'ai à faire au sujet de la guerre dans le Pacifique. Il est maintenant manifeste que le Japon a joué les alliés, antérieurement au mois de décembre 1941, dans sa guerre avec la Chine, leur laissant croire qu'il n'était pas aussi puissant qu'il l'est en réalité. Il est intéressant de noter que la Russie et le Japon ont adopté tous deux une politique analogue relativement à leur puissance militaire et à leur état de préparation, car il saute maintenant aux yeux que Staline a joué Hitler relativement à la puissance de la Russie. Le Japon, employant la même tactique, a caché sa réelle puissance militaire aux yeux du reste du monde, en préparation de sa lutte contre les Etats-Unis et l'Angleterre, pays qu'il s'efforce de toute sa puissance militaire de chasser du Pacifique. Je souhaite que notre cabinet de guerre et notre haut commandement prennent ces commentaires sur la situation dans le Pacifique plus sérieusement qu'ils l'ont fait dans le passé. Si je parle ainsi de cette question, c'est parce que je sens que c'est mon devoir et pour avertir le Gouvernement et le pays du danger possible qui, à mon sens, existe réellement. Nous, de la côte du Pacifique, aimerions voir dans tous les centres importants plus de canons anti-aériens, de projecteurs et d'autres moyens de défense militaire. La population du littoral occidental ne demande pas l'impossible. Elle sait que le pays a un besoin pressant de matériel de guerre de toute sorte et en quantités énormes pour tenir l'ennemi en échec sur tous les fronts si largement disséminés. Lorsque le ministre de la Défense nationale, que j'estime beaucoup, prendra la parole, je le prie de nous exposer, aussi franchement que la situation le lui permettra, les mesures prises en vue d'assurer la défense côtière de la Colombie-Britannique. Dans l'état actuel du conflit, nous n'attendons de lui rien qui soit de nature à aider l'ennemi ou à mettre en danger la sécurité de la nation. Nous lui demandons que l'intérêt général soit son seul guide. Un exposé franc nous sera très précieux, surtout pour prévenir les crises et la panique susceptibles d'être enfantées par la guerre.

En terminant, je conseille au ministre de rappeler d'Angleterre le lieutenant général McNaughton qui, après avoir fait l'inspection de nos côtes, tant de l'Atlantique que du Pacifique, mettra au service du Gouvernement son expérience pour lui conseiller les mesures propres à protéger le Canada contre toute possibilité d'invasion. Le général McNaughton est en Angleterre depuis assez longtemps déjà et non seulement a-t-il assisté aux attaques aériennes et aux bombardements ennemis, mais il a le rare privilège de connaître l'état actuel des fortifications que l'Angleterre a érigées contre toute tentative d'invasion soit par terre soit par air. Il est parfaitement au courant des tactiques militaires modernes à employer contre l'ennemi en cas d'invasion. Il possède une expérience acquise sur place, des renseignements et des connaissances comme en possèdent peu d'officiers d'état-major au Canada. C'est le général McNaughton qui, pour nous conseiller dans la conduite d'une guerre moderne, possède l'expérience la plus longue. Sans tenir aucun compte du respect qu'il commande en Grande-Bretagne, le simple fait que, avant la chute de Dunkerque, il se soit opposé à l'envoi des troupes canadiennes en France devant l'insuffisance de l'équipement militaire motorisé, révèle le calibre de cet officier qui mérite, je pense, la reconnaissance de tous les Canadiens.

Si l'on agissait ainsi et si l'on donnait suite aux recommandations faites, cela aurait non seulement pour effet de calmer les craintes d'un bon nombre de nos gens mais aussi de nous mettre en meilleure position de défense contre toute invasion ou attaque par air ou par mer sur la côte du Pacifique ou de l'Atlantique.

Je dois dire en terminant que je reconnais comme chacun la gravité des conditions de guerre aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai cherché à me montrer tolérant et juste dans mes observations. J'espère toutefois que le Gouvernement voudra bien accorder quelque considération aux propositions qui ont été faites sur les problèmes que je viens de lui signaler.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, au cours des deux dernières sessions de la présente législature nous avons travaillé à la solution des problèmes que nous avons à affronter dans notre vie nationale, particulièrement de ceux qui découlent de notre effort de guerre. Nous avons accompli des progrès considérables au cours de cette période initiale, mais aucun effort n'aurait pu être trop grand alors que la destinée des peu-

ples libres était en jeu. A partir de maintenant, et jusqu'à ce que nous ayons remporté la victoire décisive, tant sur les champs de bataille qu'à la conférence de la paix, non seulement il nous faudra mobiliser, équiper et maintenir des effectifs plus considérables comme notre principale contribution à la cause de la liberté, mais il faudra nécessairement dépasser ces exigences fondamentales.

Nous devons non seulement gagner la guerre, mais il faut aussi nous assurer que nous gagnerons la paix. Si nous n'y parvenions pas nous faillirions à la tâche qui nous incombe, soit au privilège sacré de transmettre aux générations futures les libertés si chèrement conquises par nos ancêtres. Il est donc de notre devoir d'étudier la situation afin d'éliminer les points faibles et dangereux des solutions apportées dans le passé,—ou, dirai-je, l'absence de solutions équitables,—aux problèmes mondiaux qui ont donné naissance au présent conflit universel. Ce devrait être l'un de nos premiers soucis.

Les honorables députés m'approuveront lorsque je dirai que nous avons à faire face à des problèmes de la première importance. Plusieurs doivent leur origine au présent conflit, mais bon nombre d'entre eux se rattachent au passé. Nous ne pouvons donc pas nous soustraire à l'obligation que nous avons de chercher une solution à cette situation chaotique. Nous ne pouvons pas nous désintéresser des problèmes mondiaux, car ils ont une portée directe ou indirecte sur notre vie nationale,—oui, et même sur nos vies particulières.

Il nous faut bien comprendre que nous ne sommes pas engagés seulement dans la guerre présentement, mais que nous sommes en même temps aux prises avec deux des plus grandes révolutions de tous les temps.

Notre pays est en guerre; sur le plan national comme sur le plan international, nous sommes aux prises avec deux révolutions prodigieuses,—l'une économique et l'autre politique. Nous nous employons donc à surmonter l'une des périodes de transition les plus graves et les plus dangereuses.

Voyons donc le rôle que nous, Canadiens, tenons dans ce conflit et tâchons de prévoir celui que l'avenir nous réserve.

Nous sommes entrés dans la troisième année de la guerre. Dans quelle mesure avons-nous cristalisé nos vues en matière de politique étrangère? Quels plans sommes nous prêts à préconiser ou adopter comme base de la réorganisation ou de la reconstruction du monde après la guerre? Combien d'heures avons-nous consacré dans cette enceinte à la discussion de ce problème au cours des deux dernières années? Si nous n'avons pas abordé ce sujet, comment l'expliquer? Les événements nous surprendront-ils donc? Car nous savons tous que toute guerre se termine tôt ou tard, et celle-ci ne sera pas différente des autres.

[M. Hlynka.]

Or, quand nous tenons compte de la position que le Canada occupe dans le concert des nations à l'heure actuelle, il semble que nous avons sous-estimé son importance. De fait, jusqu'à ces derniers temps, le Canada occupait une position unique parce qu'il ne cédait le pas qu'à la Grande-Bretagne. Nous dirons même que, sous bien des rapports, même depuis l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, le Canada reste encore un allié de premier ordre de la Grande-Bretagne. Je dis cela avec toute la déférence due à l'aide matérielle fournie à l'Angleterre par nos bons voisins du Sud, et aussi en tenant un juste compte de la part prise à nos côtés par l'Union soviétique.

Je me résume: la position stratégique du Canada fait de notre pays le médiateur logique entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Sa situation géographique en fait un arsenal idéal pour fournir aux Alliés les engins de guerre dont ils ont besoin. Le Canada est admirablement bien situé pour servir de terrain de manœuvres aux forces de l'Empire, et particulièrement pour l'exécution du plan d'entraînement aérien de cet Empire. Et, finalement, en raison de ses ressources naturelles possibles et illimitées, et de ses vastes et riches champs de blé, il sera sans doute la pierre angulaire de la reconstruction de la Grande-Bretagne après la guerre. Il convient donc que la politique étrangère du Canada soit à la hauteur de son importante situation.

Il est vraiment consolant de voir que les principes fondamentaux qui doivent servir de base à la réhabilitation du monde après la guerre ont été formulés. Je parle, naturellement, de la Charte de l'Atlantique, maintenant historique, et proclamée par deux des hommes de destinée du monde,—le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Churchill, et le président des Etats-Unis, M. Roosevelt. Je suis vraiment heureux, monsieur l'Orateur, de voir que le discours du trône fait mention de la Charte de l'Atlantique.

De plus, nous avons les quatre grandes libertés humaines proclamées par le président des Etats-Unis: la liberté de parole et d'expression, le droit de chacun d'adorer Dieu à sa façon, l'absence d'indigence et l'absence de toute crainte.

Ces déclarations méritent toute l'approbation dont elles ont été l'objet déjà dans toutes les parties du monde, surtout en raison de leur universalité et de leur noble fin. Nous, il va sans dire, accueillons avec plaisir et acceptons ces principes tout comme nous avions accepté les quatorze points du président Wilson après la dernière guerre. Nous

pouvons au moins être fiers du fait que le monde démocratique admet que la stabilité universelle et une paix durable ne peuvent exister sans la liberté de tous les peuples capables de formuler et de diriger leurs propres destinées.

De plus, dans son discours du 6 janvier 1941, le président Roosevelt disait ce qui suit à ce sujet:

> Aucune paix durable ne peut s'obtenir aux dépens de la liberté d'autrui.

Plus tard, dans son discours prononcé au dîner annuel de l'Association des correspondants de la Maison Blanche, il disait:

> L'humanité n'acceptera jamais à demeure un régime imposé par la conquête et reposant sur l'esclavage.

A mon avis, monsieur l'Orateur, non seulement ces déclarations sont vraies, mais elles témoignent de beaucoup de prévoyance et de vision. Nous ne saurions tolérer davantage un plan ou une solution qui ne tiendraient compte que du présent. Il nous faut construire une nouvelle citadelle mondiale de liberté et de civilisation. Si nous espérons atteindre jamais la stabilité et la paix durable, il ne faut pas pour un instant perdre de vue les principes de la liberté et nous devons les faire passer dans les règlements de l'après-guerre. Si ces principes fondamentaux ne sont pas reconnus, inutile alors de nous attendre dans un avenir rapproché à voir refleurir la paix dans le monde; c'est en vain que des vies auront été sacrifiées dans cette guerre et dans celle qui l'a précédée.

Regardons encore un peu plus loin. Les démocraties ne se doivent-elles pas de formuler un ensemble de propositions plus définies et plus détaillées qui donneraient à tous les peuples sous la domination des pays agresseurs la promesse de libération dont ils ont besoin? Nos propositions ne devraient-elles pas être d'un ordre plus positif, plus énergique, afin de soutenir davantage ces forces explosives que possèdent les peuples temporairement subjugués. J'ose prétendre que de cette façon, nous opérerions un changement dans la tournure de la guerre qui serait tout en notre faveur. Je fais cette remarque car il est logique de supposer que les pouvoirs de l'axe ne manqueront pas d'offrir quelque formule séduisante aux nations subjuguées à seule fin de se donner un moment de repos avant de resserrer les chaînes de ces malheureux pays. L'Allemagne s'efforce déjà désespérément de raffermir sa position dans les pays conquis. Elle les divise en zones qui ne fonctionneront plus que selon ses propres plans, et elle ne tient aucun compte des barrières raciales et ethnographiques. C'est une espèce d'union fédérative obligatoire. Ce serait l'asservissement éventuel et permanent de millions de personnes, une nouvelle et horrible prison des nations.

En présence de cette menace de plus en plus dangereuse, les Alliés devraient, par conséquent, prendre sur eux-mêmes de se faire les gardiens du plus noble idéal des nations souveraines. Ne pouvons-nous pas promettre à tous les pays une souveraineté nationale conforme à l'esprit de la Charte de l'Atlantique et pour laquelle les populations intéressées seraient prêtes à se soulever. Ce serait pour elles une inspiration et un défi. De fait, nous savons tous qu'aucune force n'est plus puissante que le sentiment qui se manifeste dans la défense de sa propre existence ou de celle de son pays. Je ne saurais donc trop insister sur la nécessité pour les démocraties de faire connaître immédiatement leur politique étrangère, et ce de la façon la plus précise et la plus complète possible. Les questions en jeu sont trop importantes pour que nous ne nous servions pas de cet élément de confiance en l'avenir, au lieu de nous en tenir à des espoirs vains et à des désirs futiles.

Je voudrais maintenant appeler votre attention sur trois articles qui portent sur la souveraineté nationale et que l'on trouve dans la Charte de l'Atlantique. Ce sont les articles 2, 3 et 6 dont voici le texte:

> 2. Ils ne désirent voir aucun changement territorial qui ne soit pas conforme à la volonté librement exprimée des peuples intéressés.
>
> 3. Ils respectent le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre; ils souhaitent voir rétablis les droits souverains et le gouvernement autonome des nations qui en ont été dépouillés par la force.
>
> 6. Après la destruction finale de la tyrannie nazie, ils espèrent voir établir une paix qui fournira à toutes les nations les moyens de vivre en sécurité dans leurs propres frontières et qui apportera aux habitants de tous les pays l'assurance de pouvoir vivre à l'abri de la crainte et du besoin.

Ces trois points traitent d'une façon générale de la phase du problème que je discute. La lecture en est bonne, mais je leur trouve une multitude d'interprétations. Une publication très importante des Etats-Unis interprète la Charte de l'Atlantique de façon à ce qu'elle soit opposée à tout nouvel ordre. Naturellement, beaucoup dépend de la signification que l'on prête au mot "nouvel". Mais devons-nous comprendre que les nations qui n'ont pas eu l'heureuse fortune de se libérer durant la dernière guerre resteront enchaînées? Une clarification de ce point s'impose. Puis, en outre, la charte est supposée favoriser les projets d'union fédérale. Personnellement, je ne puis trouver dans le document un semblant d'expression de ces vues. De fait, je vois que la charte reconnaît la souveraineté de tous les

peuples conformément à leur désir exprimé, ce qui est absolument contraire aux idées qu'avancent les unionistes fédéraux.

D'après ce que j'ai dit jusqu'à présent, il est évident que cette question de politique de relations étrangères est des plus vague dans sa portée. Je désire donc m'en tenir, dans le reste de mes remarques, uniquement à la discussion d'un état ukrainien indépendant et de son importance pour la communauté des nations britanniques.

Peut-être certains honorables membres de cette Chambre se demandent-ils pourquoi nous, Canadiens, nous nous intéressons à la création d'un état ukrainien indépendant en Europe. Est-ce parce que les Canadiens de race ukrainienne constituent un groupe important de la population, et que nous leur devons cette courtoisie? Est-ce parce qu'ils s'enrôlent avec tant de générosité et en si grand nombre dans les armées canadiennes et sont prêts à verser leur sang pour le Canada? Est-ce à cause de l'héroïque conduite des Ukrainiens sur les champs de bataille de l'Ukraine, contre les Allemands? Ou est-ce parce que les Anglais sont naturellement enclins à défendre, avec leurs droits, ceux des autres peuples? Sans doute, mais il y a à cela une raison beaucoup plus importante que celles que je viens d'énumérer.

Avant tout, un état ukrainien indépendant dans l'Est européen serait précieux et pour le Commonwealth des nations britanniques et pour les Etats-Unis, dans l'équilibre des puissances. J'ose prévoir qu'avant longtemps l'avenir du peuple britannique et les principes qu'il défend seront plus étroitement liés au peuple ukrainien que jamais encore dans l'histoire.

L'Ukraine revêt encore de l'importance par l'étendue de son territoire, la richesse de ses ressources naturelles, le nombre de ses habitants et sa position stratégique par rapport à la mer Noire, aux Dardanelles, à l'Iran, à l'Irak, au golfe Persique et à l'Inde. M. G. W. Simpson, professeur à l'université de la Saskatchewan, dit ce qui suit dans son ouvrage intitulé *Atlas historique et géographique de l'Ukraine*:

> L'Ukraine forme donc un vaste lieu de rassemblement, que pourraient utiliser soit l'ambition des dictateurs comme point de départ de rapides conquêtes militaires, soit la sagesse des hommes d'Etat comme une sorte de puissante forteresse défensive capable de stabiliser toutes les régions tributaires de la mer Noire.

Il est en conséquence directement contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne de laisser l'Allemagne établir son hégémonie sur l'Ukraine, et de lui permettre d'accroître sa puissance par l'exploitation de sa population et de ses ressources. En outre, il ne serait pas dans l'intérêt de la Grande-Bretagne de permettre à une autre puissance de réduire les Ukrainiens à l'esclavage et, utilisant leur pays et leurs ressources naturelles, de dominer, de cette région stratégique toute l'Europe orientale.

Enfin, une répartition de territoire semblable à celle qui a suivi la dernière guerre ne servirait qu'à compliquer le problème européen sans modifier la situation dangereuse qui existait autrefois. Donc, l'établissement d'un état ukrainien indépendant en Europe orientale est d'une importance extrême pour la communauté des nations britanniques et la stabilité de l'univers.

Voici un manuel publié sous l'égide de la division de l'histoire du Foreign Office, et intitulé *The Ukraine*. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Cette plaquette est la 52ème d'une série de renseignements authentiques préparés et colligés dans le seul but de renseigner ceux qui devraient participer aux conférences de paix. Le numéro de série de cet ouvrage nous permet de supposer qu'il y en avait au moins 51 autres traitant de divers problèmes importants. Dans celui-ci on trouve des renseignements sur la géographie physique, l'histoire politique, les conditions sociales et politiques, et autres sujets tout aussi utiles. On ne peut s'empêcher d'admirer la minutie qu'apportent les Anglais aux questions de ce genre; d'autre part, l'absence totale d'une préparation semblable au Canada est frappante en comparaison.

Il est vrai que de nombreux Canadiens s'intéressent vivement au problème ukrainien. Beaucoup d'entre eux cherchent des renseignements à ce sujet, mais il est essentiel que les sources de tels renseignements soient authentiques et impartiales. On ne doit pas oublier que certaines gens intéressées à la possession et au contrôle de l'Ukraine disséminent beaucoup de renseignements inexacts dont l'objet est d'embrouiller les origines ethnologiques et ethnographiques du peuple ukrainien. C'est ainsi qu'on interprète toujours les aspirations des Ukrainiens vers la liberté et l'indépendance dans leur propre patrie comme étant inspirées par des ennemis de la Grande-Bretagne. Ce genre de propagande n'a rien de nouveau, mais celui qui puise à ces sources s'expose à l'erreur.

Pour l'avantage de ceux qui s'intéressent à cette question, je désire consigner au compte rendu les noms de quelques ouvrages qui font autorité. *Ukraine, an Atlas of its History and Geography*, par G. W. Simpson, professeur d'histoire européenne à l'université de la Saskatchewan, ouvrage publié en 1941; *Histoire de l'Ukraine*, par D. Doroshenko, professeur aux universités de Prague et de Var-

sovie, éditée par le professeur Simpson et publée en 1939. La troisième étude, et peut-être la plus complète, est *Une histoire de l'Ukraine,* par M. Michel Hrushevsky, l'un des historiens les plus éminents au monde. Ce livre a été édité par M. O. J. Frederiksen, professeur d'histoire à l'université de Miami et publié par la Yale University Press, en 1941.

Je voudrais maintenant exposer à la Chambre, dans la mesure de mes faibles moyens, les faits fondamentaux au sujet de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Permettez-moi de parler du pays qu'il habite et réclame comme sien.

L'Ukraine est un vaste et riche territoire situé à l'extrémité sud-est de l'Europe, au seuil de l'Asie, juste au nord de la mer Noire. Au point de vue ethnographique, c'est le deuxième grand territoire en Europe et le quatorzième du monde. Ce territoire a une superficie de 362,200 milles carrés.

Immédiatement avant la dernière guerre, la Russie et l'Autriche-Hongrie détenaient l'intégralité de l'Ukraine.

Vers 1923, se produisit un démembrement de l'Ukraine que se partagèrent les quatre nations voisines. La partie la plus considérable, appelée la Grande Ukraine, comprenant 298,610 milles carrés et renfermant 35,026,000 Ukrainiens, fut cédée à la Russie et constituée en l'une des républiques de l'Union soviétique. L'Ukraine occidentale, d'une superficie de 51,042 milles carrés et d'une population de 7,500,000 Ukrainiens, fut érigée en "protectorat" polonais. La Roumanie obtint les provinces de Bessarabie et de Bukovine d'une superficie de 6,795 milles carrés et habitées par 1,500,000 Ukrainiens, tandis que la Tchécoslovaquie recevait l'Ukraine carpathique, territoire de 5,753 milles carrés qui renfermait 600,000 Ukrainiens.

Le territoire entier est devenu le champ de bataille des Allemands et des troupes de l'Union soviétique. Depuis des mois il est la proie des puissances destructives de la guerre et les Ukrainiens subissent l'épreuve la plus cruelle de leur histoire. Outre ce sort tragique de la population ukrainienne, la tactique russe de dévastation par le feu s'est surtout appliquée à l'Ukraine. La terre, susceptible de procurer la liberté et la vie à ses habitants n'a produit que le drame effroyable de l'esclavage et de la mort.

Qui ne connaît pas l'Ukraine ne s'imagine pas pourquoi tant de nations sont toujours prêtes à s'emparer d'un morceau de ce territoire. C'est qu'il est un des plus riches de l'univers. On appelle souvent l'Ukraine le grenier de l'Europe. Elle est plus que cela. Ses gisements miniers font l'envie de tous ses bons voisins. L'*Encyclopædia Americana* de 1932 fait observer que l'Ukraine fournissait, en 1928-1929, à l'Union soviétique, 80 p. 100 de son charbon, 60 p. 100 de son fer, 95 p. 100 de son manganèse, 80 p. 100 de son sucre, la majeure partie de son blé, de grandes quantités de mercure, de cuivre et d'or. Fait remarquable: les possesseurs légitimes de ces richesses n'en reçoivent qu'une bien faible part.

Les Ukrainiens répartis dans le monde sont actuellement environ 50 millions. Au point de vue du nombre ils constituent le troisième groupe ethnique de l'Europe et le neuvième du monde. Ils ont fait leur apparition dans l'histoire au quatrième siècle. Le temps qui m'est accordé ne me permet pas d'entrer dans des détails ethnologiques et dans les caractéristiques générales de ce peuple; qu'il me suffise de dire que M. C. S. Coon, professeur d'anthropologie à l'université Harvard, dit dans son ouvrage *Races of Europe* que les Ukrainiens constituent un peuple distinct.

Peut-être l'un des plus grands services que l'Ukraine ait rendus au monde est d'avoir empêché durant plusieurs siècles l'invasion de l'Europe par les hordes asiatiques. C'est à cela que pensait lord Tweedsmuir lorsque, parlant à Fraserwood, Manitoba, le 21 septembre 1936, il disait: "C'est votre race qui durant plusieurs siècles a défendu la porte du sud-ouest de l'Europe contre les attaques de l'Orient." C'est aussi à Kiev, capitale de l'Ukraine, que le christianisme a commencé à s'implanter en 988 dans l'Europe orientale. Qu'on me permette de rappeler la part prise par les Ukrainiens au progrès des beaux-arts, de la musique et de la littérature. Alexandre Archipenko, l'un des plus grands sculpteurs contemporains du monde entier, qui demeure maintenant aux Etats-Unis, est un ukrainien. L'immortel Tschaikowski, le grand compositeur, était d'origine ukrainienne. Taras Shevchenko, le Robert Burns de la race slave, était ukrainien. Ce ne sont là que quelques exemples de ce que l'Ukraine a donné au monde.

Lors de l'établissement des états nationaux après la dernière guerre, on a affirmé que le principe accepté par les nations ne reposait pas sur quelque revendication remontant à une époque reculée de l'histoire, mais plutôt sur une claire détermination des peuples à se gouverner par eux-mêmes. Pour ce qui est des revendications historiques de plusieurs de ces peuples, on peut dire que la Finlande, par exemple, n'avait pas connu l'indépendance politique complète depuis un grand nombre de siècles. D'autres, comme l'Estonie, n'avaient jamais connu l'indépendance politique dans le sens moderne de l'expression.

L'Ukraine, elle, a une tradition historique continue qui remonte à plus de mille ans. A trois reprises au moins, elle a jouit de l'indépendance complète. Ce fut d'abord l'Etat de

Kiev, qui dura à partir du neuvième siècle jusqu'au milieu du quatorzième; puis il y eut l'Etat cosaque, établi en 1648, qui dura jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, et enfin la République ukrainienne, qui dura de 1918 à 1923.

A l'époque où Alfred le Grand, roi d'Angleterre, s'efforçait de défendre son royaume saxon contre les attaques des Danois, les ancêtres des Ukrainiens établirent un vaste et florissant royaume ayant pour centre principal la ville de Kiev. Cet Etat, à culture slavo-byzantine, était alors le plus important groupement politique de l'Europe orientale. C'est de lui que l'Ukraine a tiré ses traditions historiques. Lorsqu'il fut divisé en principautés et eut à subir la désastreuse invasion des Tartares, ses traditions se perpétuèrent dans les principautés méridionales, surtout dans l'Ukraine occidentale. Cette dernière fut annexée à la Pologne tandis que les autres principautés étaient rattachées à la Lithuanie, qui elle-même forma plus tard partie de la Pologne; mais les lois, les coutumes et la langue traditionnelles des Ukrainiens survécurent et s'affermirent davantage.

Au dix-septième siècle, lorsque Olivier Cromwell luttait si vigoureusement pour la liberté que nous défendons nous-mêmes aujourd'hui, Bohdan Khmelnitsky, s'appuyant sur les traditions ukrainiennes, créa un Etat cosaque libre et indépendant. Malheureusement, Khmelnitsky n'avait pas comme Cromwell l'avantage d'une frontière maritime, et l'Etat qu'il avait fondé fut démembré par la Pologne et la Moscovie grandissante, qui était alors en voie de devenir l'empire moderne de Russie. Toutefois, les principes de l'autonomie étaient si fortement enracinés en Ukraine que ce n'est qu'un siècle après la mort de Khmelnitsky, survenue pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, que le régime impérialiste put en détruire les derniers vestiges.

L'amour de la liberté qui anime éternellement l'esprit humain, se réveilla au dix-neuvième siècle chez les Ukrainiens comme chez les Tchèques, les Polonais et d'autres peuples qui avaient perdu leur indépendance.

Finalement, pendant la première guerre mondiale, quand l'empire russe s'est effondré, il a surgi de ses ruines, pour la troisième fois dans l'histoire du peuple ukrainien, une Ukraine indépendante, proclamée le 22 janvier 1918. Neuf mois plus tard, des restes de l'empire austro-hongrois écroulé à son tour surgissait la République nationale de l'Ukraine occidentale, proclamée le 1er novembre 1918, dix jours avant l'armistice. Ces deux régions ukrainiennes devinrent une République ukrainienne unie par proclamation du 22 janvier 1919.

[M. Hlynka.]

Les patriotes ukrainiens ont lutté désespérément pour défendre cet Etat, afin de pouvoir vivre en hommes libres parmi les autres nations du monde. Ayant perdu cette liberté, ils ont souffert gravement des conceptions erronées qu'on répandait et qu'on se faisait de leur cause. Dès 1923, les Ukrainiens se trouvaient partagés entre quatre Etats, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

La conférence de paix tenue à Paris voulait au début, paraissait-il, assurer aux Ukrainiens le droit de libre disposition dans l'Ukraine occidentale. En 1923, le Conseil des ambassadeurs a accordé cette région à la Pologne, mais il était expressément entendu que celle-ci devait conférer l'autonomie à cette partie de l'Ukraine conformément aux dispositions y relatives du traité de 1919 concernant les minorités. En 1934, la Pologne a formellement répudié cette obligation.

Les conséquences de ces traités relatifs aux minorités donnent lieu à des considérations intéressantes. Tout en reconnaissant la difficulté de partager le territoire dont il s'agit en Etats nationaux, à cause des nombreuses prétentions opposées, il faut convenir que tous les intéressés n'ont pas bénéficié d'un traitement égal. Ainsi, la révision territoriale consécutive à la dernière guerre a créé onze Etats qui n'existaient pas en 1914. C'est ainsi que furent constituées la Pologne, avec quelque 20 millions d'habitants, la Yougoslavie avec quelque 15 millions, la Finlande avec 3,600,000, la Lithuanie avec 2 millions et demi, la Lettonie avec 2 millions et l'Estonie avec 1,100,000 habitants. Je préconise fortement d'accorder la souveraineté à toutes ces nations, parce que je crois fermement au droit souverain de tous les peuples de déterminer leur destinée. Il semble pourtant bien illogique ques les Ukrainiens, comptant plus de 40 millions à l'époque, soient sortis de la lutte les mains vides, malgré leur existence antérieure comme entité politique. Les Ukrainiens n'avaient-ils pas les mêmes droits que les autres? Si non, pour quels motifs?

L'importance relative des minorités au sein de ces nations constituait un danger sérieux. Autre erreur. D'après M. C. A. Macartney, autorité reconnue sur les questions européennes, en Tchécoslovaquie les groupements autres que tchèques ou slovaques formaient le tiers; en Pologne plus de 25 p. 100 n'étaient pas des Polonais; en Roumanie plus de 25 p. 100 n'étaient pas des Roumains. La question importante est de savoir si l'ont peut vraiment faire fi des bornes ethniques à l'avenir.

L'effondrement actuel de l'armature politique de l'Europe a atteint une fois de plus la nation ukrainienne et l'a soumise, avec d'autres peuples, à la misère et à la désolation

la plus profonde sous la botte des pays agresseurs. Une fois encore les Ukrainiens se sont joints aux nations éprises de liberté dans leur lutte pour la conserver. Dans les Carpathes ukrainiennes, par exemple, ils ont combattu la Hongrie, partenaire de l'Axe, en 1938. En Ukraine occidentale et en Pologne, ils ont combattu l'Allemagne en 1939, et ils combattent encore l'Allemagne dans les armées de l'Union soviétique.

Au cours de leur longue et tragique histoire, les Ukrainiens ont lutté sans cesse pour la liberté. Ils luttent encore aujourd'hui et ils lutteront jusqu'à la conquête définitive de cette liberté. Les Ukrainiens estiment avoir les mêmes droits que tout autre peuple à la souveraineté. Ils veulent contribuer de toute leur âme au développement de la culture et de la civilisation dans le monde, ce qui ne leur sera possible qu'après avoir recouvré leur indépendance. Une nation ne peut donner toute sa mesure que si elle est libre. Ce principe a servi de base à la Charte de l'Atlantique de même qu'à la civilisation chrétienne.

On pourra prétendre que deux obstacles s'opposeront à la souveraineté ukrainienne. On peut soutenir qu'une fois la guerre terminée, il ne subsistera plus d'états souverains, mais qu'ils seront remplacés par une union fédérative quelconque. Je me refuse à croire que le peuple britannique favorise un régime qui comporterait la renonciation de ses droits à la souveraineté. Autrement, il ne prendrait pas la peine de se battre aujourd'hui.

Le second obstacle nous viendrait de l'Union soviétique. Du fait que l'Union soviétique est notre alliée, on pourrait craindre qu'une Ukraine indépendante ne nuise à nos relations avec ce pays. S'il faut en croire les journaux, le gouvernement soviétique approuve les principes de la Charte de l'Atlantique. C'est aussi ce que vient de nous laisser entendre le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Eden, à son retour de Moscou. De plus, l'article 17 de la constitution de l'Union soviétique (1936) dit que "Chaque république de l'Union a le droit de se séparer de l'U.R.S.S." Ces faits suffisent à prouver que l'Union soviétique tendrait plutôt vers la reconnaissance du principe de la souveraineté des nations.

En terminant, monsieur l'Orateur, on me permettra de soumettre l'idée suivante à la Chambre. On a permis à toutes les nations conquises, qui étaient indépendantes avant les hostilités, de former des gouvernements provisoires en exil afin que ces derniers puissent s'occuper des intérêts de leurs pays respectifs, mais les Ukrainiens n'ont pas eu cet avantage, bien qu'ils constituent une nation plus nombreuse que toutes celles dont il a été question, parce qu'ils n'étaient pas un peuple indépendant avant la guerre. En conséquence, je demanderais humblement aux gouvernements alliés de faire en sorte que les Ukrainiens soient représentés aux diverses conférences que l'on tient de temps à autre. Il existe des comités d'Ukrainiens unis en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada dont le but principal est d'aider les gouvernements de ces pays à mener la guerre à bonne fin. J'émettrai le vœu que l'on invite les comités ukrainiens auxquels j'ai fait allusion à envoyer des représentants, qui parleraient au nom de 50 millions d'Ukrainiens, aux conférences tenues par les nations alliées, ces dernières se battant pour la cause commune de la liberté.

Je crois avoir suffisamment démontré que la stabilité de l'Europe et de l'univers ne pourra être rétablie que sur la base de la justice universelle. L'Europe restera un continent d'aliénés tant qu'on ne l'aura pas reconstruit en insérant le mot liberté dans tous les mots de sa constitution. Quand on y sera parvenu on pourra s'attendre à une paix durable.

M. J. A. BRADETTE (Cochrane): Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je tiens à féliciter l'honorable préopinant, l'honorable représentant de Vegreville (M. Hlynka) qui a exposé avec tant de clarté et avec tant de force un des plus graves problèmes qui se posent à ses compatriotes vivant en Europe et auxquels nous devrons nous-mêmes chercher une solution après la guerre.

Comprenant bien que tous les honorables députés se rendent compte de la gravité de la situation, ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ose prendre la parole en ce moment. Quoi qu'il en soit, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône est l'occasion bien choisie, comme le parquet de la Chambre des communes est l'endroit tout désigné où un membre du Parlement peut, de temps en temps, exprimer ses opinions sur les grandes questions qui agitent l'opinion publique.

Je n'ai pu entendre les discours de celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Fournier, Hull) et de celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford), mais je me suis fait un devoir de les lire, et je tiens à unir ma voix à celle des autres honorables députés pour féliciter les auteurs de ces deux magnifiques discours. J'ai écouté attentivement le discours que prononçait la semaine dernière ce vrai canadien, le chef de l'opposition, M. Hanson. Je pourrais également faire l'éloge des discours prononcés par le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et le chef du parti créditiste (M. Blackmore).

Cette Chambre est animée, j'en suis sûr, du même sentiment et tous les honorables députés conviennent de la nécessité d'un effort de guerre intégral jusqu'à la réalisation d'une victoire complète et tiennent à faire tout leur possible pour mener la guerre à bonne fin. Un parti peut différer de vues avec l'autre en ce qui concerne certains aspects de nos initiatives, mais à coup sûr il est possible, par les temps graves que nous traversons, à ce tournant critique de l'histoire du Canada et du monde, de travailler à l'unisson afin de poursuivre avec succès notre effort de guerre.

Je tiens à féliciter sincèrement le premier ministre, M. Mackenzie King. A mon avis, il nous a donné un discours splendide, qui nous a éclairés, et j'espère que tous les Canadiens pourront le lire, l'étudier et l'analyser dans le détail. Le premier ministre nous a indiqué ce que nous avons accompli dans notre effort de guerre. Il a fait savoir au peuple canadien, à l'Empire britannique et à tout l'univers civilisé que le Canada est prêt à faire plus encore et à consentir de plus grands sacrifices de temps, de forces et d'argent afin de sauvegarder toutes ces choses qui sont chères aux Canadiens. Une chose cependant me surprend et j'y pense depuis le début des hostilités: comment se fait-il que plusieurs membres du Parlement peuvent déclarer que d'une façon générale les Canadiens ne se rendent pas compte de la gravité de la situation? Il en est parmi les honorables députés qui vont même jusqu'à dire que la population canadienne n'a pas compris la situation lors des élections de 1940. Il me semble que quiconque a pu lire avec un peu d'attention l'histoire de la première grande guerre, celle de 1914-1918, et certains ouvrages militaires décrivant non pas seulement les horreurs du conflit mais encore les horreurs de la guerre que nous prédisaient alors les historiens, je veux dire la guerre que nous faisons actuellement,—quiconque a écouté avec un peu de soin quelques-uns des discours prononcés à l'époque dans la Chambre des communes, ceux du général Ross, par exemple, député de Kingston, qui nous a décrit avec tant de talent des événements dont il avait été témoin lors de la dernière guerre et nous a ouvert quelques perspectives sur l'avenir, ne considère pas bien supérieure l'intelligence des Canadiens d'aujourd'hui s'il vient nous affirmer dans cette enceinte que notre population ne comprend pas, ou ne comprenait pas lors des élections de 1940, combien sérieux est le conflit actuel. Notre peuple comprenait, et comprend encore, la portée de cet horrible conflit. Nous en saisissions tous la gravité. Nous n'avons pu ne pas nous en rendre compte, après que l'Allemagne eût conquis la Pologne en quelques semaines. Nous savions quel avenir était réservé à toutes les démocraties soucieuses de liberté, si nous ne nous préparions pas en conséquence.

Je proteste contre cette attitude qu'ont prise certaines gens. Rares sont les familles canadiennes qui n'ont pas des leurs sous les drapeaux en Europe, et ne fût-ce que pour cette seule raison je suis certain que nous comprenons tous la gravité de l'heure et la nécessité de conjuguer toutes nos énergies pour rendre la victoire absolument certaine.

Je désire aborder brièvement la question du plébiscite. Je représente une circonscription où l'on trouve des descendants de toutes les nations civilisées de l'univers. Depuis que le mouvement d'effort militaire total s'est déclanché, j'ai reçu beaucoup de lettres dont quelques-unes m'avertissent que je devrais démissionner si je ne suis pas disposé à me prononcer catégoriquement en faveur de la conscription. Permettez-moi de vous dire que, sur cette question, je suivrai tout d'abord les dictées de ma conscience et l'idée que je me fais de l'intérêt de mon pays et de l'Empire britannique. Aucune autre considération ne me détournera de ce but. Il me semble qu'il appartient aux membres du Parlement, non seulement d'accepter la responsabilité de leurs propres actions politiques, mais aussi la tâche d'exposer leurs sentiments avec conviction et de diriger l'opinion de leurs commettants.

Avant le début de la session actuelle, j'étais sincèrement convaincu que le Gouvernement avait fait presque tout ce qu'il pouvait dans les circonstances. Je croyais qu'il saisissait bien toute la situation, malgré les attaques cruelles qu'on lançait depuis quelques mois d'une petite partie du pays, au su du Parlement, bien entendu. J'appuie formellement la tenue d'un plébiscite à l'heure actuelle pour la raison suivante: l'histoire entière du Canada nous enseigne que nous avons toujours eu raison de nous fier implicitement à la justice, à la logique et à l'intelligence de l'électorat canadien, car il a toujours compris et accepté la pleine mesure de ses obligations.

Quelques membres de l'opposition ont crié bien haut cet après-midi que la tenue d'un plébiscite nous entraînerait dans des dépenses considérables. Sauf erreur, j'ai entendu le même genre de critique il y a quelques mois au sujet de l'inscription nationale et, il y a à peine un an, avant le recensement, l'opposition, ainsi qu'une partie de la presse du pays, ont déploré l'action du Gouvernement qui consacrait une somme importante au recensement. Chacun en comprend maintenant l'utilité pour le pays. Je ne désire pas poser en prophète, mais je soumets que lorsqu'on écrira l'histoire de la période actuelle, on

admettra, en général, que le Gouvernement a agi sagement en soumettant au peuple cette question importante. Je n'ai pas le temps d'exposer l'œuvre accomplie par le Canada au cours de cette guerre. Tout Canadien désireux de se renseigner trouvera un énoncé des faits, non seulement dans le discours que le premier ministre a prononcé au début de la session, mais encore dans les journaux du pays. Les réalisations du Canada tiennent presque du miracle. Je serais le dernier homme à prétendre que rien n'a cloché ou que nous avons fait tout ce que nous pouvions faire. Mais nous avons profité beaucoup de l'expérience de la dernière guerre et nous acquérons aussi de l'expérience dans la présente guerre, et je suis persuadé que notre activité s'accentuera avec le temps.

Certains de nos collègues d'en face semblent faire bon marché de la promesse que les représentants ont faite devant la population, au sujet de la conscription, dans la campagne électorale de 1940. Dans mon comté, comté typique par rapport aux 244 autres, la conscription n'était pas un cheval de bataille, parce que moi comme candidat libéral, mon adversaire, M. Crumb, le candidat conservateur et M. Teeple, le candidat travailliste, nous étions nettement d'accord pour reconnaître que le Parlement ne doit pas établir la conscription pour le service outre-mer. Nous devons rendre compte de notre conduite au sujet de cette question et notre attitude à cet égard n'a pas changé depuis 1940. Je suis persuadé que nos jeunes répondraient toujours volontairement à l'appel, en quelque endroit qu'on leur demandât de servir.

Permettez-moi de citer ce que M. Manion, le chef du parti conservateur, lors des dernières élections, déclara en cette enceinte le 30 mars 1939, comme on peut le lire à la page 2481 des *Débats:*

> Lors de la dernière guerre, l'imposition de la conscription pour le service au front a fait naître de violentes luttes de race, ainsi que beaucoup de désunion, de rancœur et de dissentiment,—état de choses dont les conséquences n'ont pas encore tout à fait disparu chez nous. A tout cela j'ajouterai, croyant exprimer ainsi l'opinion des autorités, que cette mesure n'eut à vrai dire aucune utilité militaire, au point de vue de l'Empire.

Cette déclaration a été répétée sur le parquet de la Chambre. M. Manion a affirmé que d'après ce qu'il avait pu savoir 10,000 hommes au plus étaient allés au front. Il continua dans les termes suivants:

> La ligne de conduite que je propose, c'est celle que j'ai indiquée dans une entrevue il y a trois jours; en premier lieu, les Canadiens ne devraient pas être conscrits pour le service en dehors des frontières canadiennes; en deuxième lieu, nous devrions apporter notre entière coopération à l'Empire britannique, mais sans aller jusqu'à la conscription pour le service en dehors de nos frontières.

Je n'ai jamais entendu le parti conservateur contredire ces déclarations. Elles sont antérieures aux élections. Il se peut que M. Manion ait été inspiré par des motifs d'ordre personnel en les faisant. Nous avons eu des élections en 1940, et au cours de la campagne électorale M. Manion a pris la parole à une grande assemblée tenue dans la ville de Québec. En face de lui il y avait une grande banderolle sur laquelle on avait écrit:

> Je suis absolument opposé à la conscription.

Voici les paroles qu'a prononcées M. Manion sur cette grave question en cette occasion:

> J'ai déclaré le 30 mars 1939, il y a environ un an, à la Chambre des communes, que j'étais opposé à la conscription à cause de sa faillite dans la dernière guerre...

Notez bien, il a employé le mot "faillite".

> ...et parce qu'elle a fait naître des malentendus et des différends dans notre pays quand le devoir de nos hommes publics est d'assurer l'union nationale et non de la briser. Je n'ai pas attendu de venir dans la province de Québec pour faire cette déclaration. Je l'ai faite le mois dernier à Brockville, lors de l'ouverture de ma campagne.

Dans les comptes rendus qu'ils ont faits de cette assemblée, tous les journaux ont été unanimes à dire que c'était là un merveilleux présage de victoire pour les conservateurs. Il dit ensuite:

> J'ai répété cette affirmation plus de vingt fois dans presque tous les discours que j'ai prononcés et jusqu'à un endroit aussi reculé de l'Ouest que Victoria (C.-B.). J'ai donc fait connaître mon attitude dans cinq provinces canadiennes avant de venir dans celle de Québec, et je déclare de nouveau ici ce soir que je suis opposé à la conscription, et qu'un gouvernement national du genre de celui que je propose n'aura pas recours à la conscription.

Voilà des paroles dont les honorables députés doivent accepter la responsabilité. Prononcées par leur chef, elles ont fait l'objet d'une adhésion complète. J'en prends ma part, parce que j'ai alors déclaré et je déclare de nouveau ce soir que j'étais opposé à la conscription lors des élections de 1940 et, peu importe le grand nombre de vos excuses, le parti conservateur et les autres partis ont tous été de cet avis lors des élections de 1940.

M. JOHNSTON (Bow-River): Les conservateurs seront encore dans la confusion.

M. BRADETTE: Bien, je ne suis pas expert en confusion. Durant cette campagne, je ne dis pas que la chose a été faite uniquement pour des fins politiques mais durant cette époque de crise, il nous faut bien établir les bases de nos discussions. Je me rappelle très bien

de feu l'honorable député de Parkdale, M. David Spence, qui prenait part à ces élections et pour qui nous avions tous le plus grand respect à cause de sa sincérité et de son intégrité; quand le parti conservateur déclara qu'il allait brûler ses ponts et se présenter devant l'électorat comme parti national, M. Spence déclara qu'il allait rester conservateur, mais on passa outre. Les conservateurs prirent le nom de "parti national" et ils furent défaits aux urnes.

Le 24 février dernier, dans cette Chambre, le ministre de la Justice d'alors, le regretté très honorable Ernest Lapointe, demanda aux membres présents du parti conservateur s'ils favoriseraient un gouvernement national, et chacun d'eux répondit par un non catégorique. En ce moment, ils ont un chef dans cette Chambre, et je sais que sa modestie ne s'en trouvera pas froissée si je dis qu'il est un vrai Canadien et un véritable homme d'Etat. Mais si M. Meighen est élu dans York-Sud lundi prochain, sur quel appui pourra-t-il compter? Car, en ce moment, il se présente à titre de député du gouvernement national, chose qui répugnait à l'électorat canadien au printemps de 1940 et qui a été condamnée par les honorables députés actuels.

Je répète que si nous abordons le problème intelligemment, nous obtiendrons avec le système volontaire tous les jeunes gens dont nous avons besoin pour le service outre-mer. Je songe non seulement au Canada en général mais à ma propre circonscription qui a magnifiquement répondu à l'appel. Nous aurons peut-être à entourer la milice d'un peu plus d'éclat, à améliorer notre façon d'aborder le problème; mais avec des méthodes appropriées, nous pouvons obtenir les hommes dont nous avons besoin. Nous savons qu'à l'heure actuelle un grand nombre de jeunes Canadiens désirent faire partie du Corps d'aviation royal canadien. Si le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pouvaient, en ce moment, envoyer 10,000 jeunes aviateurs convenablement équipés à la rescousse des assiégés de Singapour, cet avant-poste de la civilisation et de la puissance britannique pourrait être sauvé.

J'irai même plus loin, mais je ne veux pas qu'on me cite à faux; il est toujours possible, semble-t-il, dans une période d'emportement, qu'un journal cite tout le monde à faux. Au cours d'une campagne de recrutement qui a eu lieu l'automne dernier dans ma propre circonscription, je me suis fait un devoir, en causant avec les officiers recruteurs, de leur dire que c'était sur eux que reposaient surtout le fardeau et la responsabilité, et que jusqu'ici j'étais content de voir que la réponse à leur appel avait été non seulement spontanée, mais unanime et très loyale. J'ajoutais, toutefois, que l'avenir exigerait probablement

de plus grands sacrifices et qu'un bon nombre ne répondraient peut-être pas à l'appel du pays pour la défense de la civilisation et de la chrétienté, et qu'en ce cas ce serait eux qui en seraient responsables. Personne ne pourra répudier ses responsabilités.

Quelques mots maintenant au sujet du nouveau chef du parti conservateur. Je ne saurais mieux faire que de donner la charte que lui a remise son propre parti. Je citerai à cette fin un article que publiait, le 22 novembre 1941, le *Saturday Night*, sous la signature du rédacteur bien connu, M. B. K. Sandwell, homme qui s'y entend aux affaires canadiennes. Voici ce qu'il dit du nouveau chef:

> Les termes auxquels M. Meighen a accepté la direction du parti conservateur ont démontré de façon non équivoque la stratégie qui guident les auteurs du mouvement en faveur de M. Meighen, stratégie qui va plus loin qu'on ne l'avait cru d'abord. C'est en substance la répétition de la stratégie de 1917, et l'on vise à détacher une portion suffisante de l'effectif libéral normal (d'abord dans les rangs des chefs du parti et des membres qui siègent au Parlement, ensuite dans ceux des simples votants), soit par des considérations qui se rapportent à l'intensité de notre effort militaire, soit par des considérations relatives aux problèmes ferroviaires de la nation, pour assurer un vote populaire adverse au parti dès qu'un appel au peuple pourra être imposé.

Les adversaires du plébiscite savent bien que leur chef voudrait diviser le Parlement afin de provoquer des élections générales. Me ferait-on croire qu'un appel au peuple coûterait moins cher que la tenue du plébiscite? Je voudrais leur voir plus d'esprit de justice quand ils abordent une question de cette importance, et j'aimerais qu'ils fassent voir tous les côtés de la question.

L'article poursuit:

> La possibilité d'une telle réalisation, négligeable en temps de paix, devient considérablement plus grande en temps de guerre, attendu que le parti, qui dépend de l'appui solide du Québec, doit avoir recours à des méthodes qu'un grand nombre d'anglophones qui le composent ne tolèrent que difficilement.

Plus loin, on définit dans plus de détails la nouvelle charte du grand parti conservateur:

> L'une de ces méthodes a été le désaccord qui a si longtemps existé entre les libéraux et sir Clifford Sifton, et qui remonte à l'établissement des écoles séparées dans les provinces des Prairies nouvellement constituées. Mais l'avantage prédominant qui assura pour ainsi dire la victoire des conscriptionnistes aux élections et permit en conséquence un retour facile des libéraux dissidents dans le giron, a consisté en ceci qu'ils avaient déjà le contrôle du gouvernement et pouvaient arranger la franchise à leur façon. La loi des élections en temps de guerre, dont M. Meighen était l'auteur, accordait le droit de vote aux femmes parentes des membres des forces armées...

C'était bien; ce bon point rachetait le reste; c'était le seul geste qui pour ainsi dire, ne fût pas criminel.

...l'enlevait à un grand nombre d'étrangers naturalisés et permettait à l'officier rapporteur en chef...

Que le Parlement et le pays notent bien ceci; je tiens à ce que ceux qui n'avaient pas l'âge de voter en 1917 l'entendent:

...et permettait à l'officier rapporteur en chef de répartir à son gré le vote des soldats entre les circonscriptions. Le Gouvernement disposant de ces instruments, le résultat n'était guère douteux, même avec un solide Québec opposé à la mesure.

Et ils espèrent que le peuple canadien gobera cela comme il l'a fait en 1917. Assez d'une fois. Des anciens combattants m'ont avoué que lorsqu'ils étaient en Angleterre ils ignoraient que leurs votes seraient mis en commun; ils ignoraient qu'on allait créer un réservoir et que la répartition serait faite au gré de l'officier rapporteur en chef, de la façon la plus conforme aux ordres reçus. Dans ma région on ne veut pas une répétition de l'horreur qui s'est produite lors de la néfaste élection de 1917. Au cours de cette élection, les bons cultivateurs des paroisses de Moonbeam et de Fauquier furent absolument privés de leur droit de vote. Une distance de neuf bons milles séparait ces paroisses, mais elles n'étaient reliées que par la voie du National-Canadien. On fit savoir aux électeurs de Fauquier qu'ils devaient aller voter à Moonbeam et à ceux de Moonbeam qu'ils devaient aller à Fauquier; la plupart firent la navette sans pouvoir voter. A Porquis-Junction il y eut douze votes libéraux. Des hommes portant l'uniforme de constables se saisirent des douze bulletins et les déchirèrent; ils ne furent donc jamais comptés. Et l'on appelle cela la démocratie. Tandis que notre pays combattait pour détruire les principes d'autocratie, nous gémissions sous le pire régime autocratique que nous eussions jamais connu et qui visait à abolir le régime du suffrage libre et universel. Pour ma part, je veux croire que cela ne se répétera plus jamais. Un de mes bons amis, Eddie Lapierre, avait été élu, dans la circonscription où je demeurais et qui comprenait alors les deux circonscription de Cochrane et de Nipissing, à une majorité de plus de 1,200 voix, par ses propres électeurs dûment autorisés à voter. Toutefois, après le comptage des bulletins tirés de ce réservoir des votes des soldats, il se trouva battu par 40 voix. Ce sont là de ces choses que nous nous rappelons aujourd'hui. Je sais qu'il n'y a dans cette Chambre aucun député conservateur qui voudrait participer à des tactiques aussi injustes durant la présente crise; telle est pourtant la charte préparée par un homme qui est censé être renseigné et qu'a publiée un journal répandu dans toutes les parties du pays.

Je désire maintenant dire quelques mots au sujet du comité de la guerre totale. Je suis absolument d'accord avec l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) qui a dit cet après-midi que les deux cents personnes présentes à cette réunion étaient d'excellentes gens. Je puis cependant affirmer à l'honorable député qu'un grand nombre de ces gens se sont rendus à cette réunion sans savoir pourquoi ils avaient été convoqués. Plusieurs m'ont dit à moi-même qu'ils croyaient se rendre à une assemblée convoquée en faveur du prochain emprunt de guerre. Un bon nombre d'entre eux ne votèrent même pas sur la motion; voulant y être étrangers ils restèrent assis. Cela me rappelle beaucoup les frasques de l'enfant prodige canadien qui lança il y a quelques années ce mouvement idiot destiné à nous donner des chefs et qui fut mort-né, de ce jeune homme qui devait écraser tous les parlementaires, qui prétendait que nous étions tous des escrocs et qui devait devenir premier ministre de notre pays. Cela n'arrivera jamais, n'ayons crainte.

J'ai fait un relevé des pages entières d'annonces publiées par ce comité de la guerre totale et que mes commettants m'ont fait parvenir. Au lieu de dépenser de si fortes sommes pour tenter sottement d'empoisonner l'esprit de nos électeurs d'Ontario, ces excellentes gens auraient dû, à mon sens, trouver moyen de publier de grandes annonces dans tous les journaux de l'Ontario afin de seconder le nouvel emprunt de guerre, qui doit être lancé ce mois-ci. En agissant ainsi, ils auraient suivi de magnifiques exemples. J'ai ici une annonce hors-texte parue dans l'excellente revue *Canadian Business* sous le titre "Je suis déterminé". Déterminé à faire quoi?

Je suis déterminé à garder toujours mon entrain et à ne jamais me plaindre, à me montrer sympathique envers mes compagnons de travail et envers mes supérieurs.

Voilà un principe bien plus louable que ceux que le comité de la guerre totale a énoncés. Récemment, des dames de la ville de Timmins m'ont téléphoné qu'elle désiraient me voir. Je leur ai demandé de quoi il s'agissait, et elles m'ont répondu qu'elles voulaient former un comité pour la guerre totale. Je leur ai dit: "Je n'en veux pas. J'observe le principe en question depuis le commencement de la guerre. Tous les citoyens du pays en font autant". J'ai ajouté: "Vous pourriez trouver quelque autre œuvre à accomplir". Notamment à aider le nouvel emprunt de guerre. L'annonce dont je viens de parler rappelle aux Canadiens quelques-unes des autre œuvres à accompir:

Je suis déterminé à me montrer tolérant à l'égard des défauts des autres, me rendant compte que tout effort est louable et que l'inaction est pernicieuse.

Je suis déterminé à me passer sans murmurer de quelques-uns des avantages dont j'ai l'habitude de jouir, car il est bon de se priver, et même de souffrir pour une noble cause.

Au cas où je pourrais le plus utilement servir mon pays dans l'armée, je suis déterminé à me ranger fièrement aux côtés de mes camarades.

Je suis déterminé à n'épargner aucun effort en vue d'accomplir ma tâche quotidienne jusqu'à la limite extrême de mes forces. Peut-être mon modeste effort fera-t-il pencher la balance et retentir jusqu'aux confins du globe un grand cri de délivrance.

Cette livraison de janvier renferme des annonces semblables commanditées par la Northern Electric Company, Limited; la Canadian Industries, Limited; la British American Bank Note Company, Limited; la Howard Smith Paper Mills, Limited; la Rapid Grip and Batten, Limited, et d'autres entreprises. Plus d'une fois j'ai reçu de l'Universal Life Association and Annuity Company, de Winnipeg, des écrits pro-canadiens et pro-anglais d'une haute valeur morale. Je saisis l'occasion de remercier ces gens et plusieurs autres dont le nom m'échappe pour leur initiative pratique. Plusieurs d'entre eux, je le sais, ne sont pas des adhérents du gouvernement actuel, mais ils comprennent le devoir de l'heure.

Ma circonscription est bien desservie par les journaux. Nous recevons les quotidiens du matin de Toronto à la même heure que les les Torontois eux-mêmes. Toronto nous est mieux connue qu'elle nous connaît. En outre, ma circonscription possède un quotidien, un bi-hebdomadaire et deux hebdomadaires. Les annonces du Comité de guerre totale ont paru dans tous ces journaux et elles m'ont valu 43 lettres. Dans ma circonscription, comptant plus de 80,000 habitants, ces lettres représentent environ 170 personnes. J'en ai accusé réception dans chaque cas, le plus souvent sans commentaires, me contentant de remercier le signataire de son intérêt à la chose publique. Je n'ai pas fait de commentaire non plus quand un ingénieur minier du nom de Stevenson s'est permis de m'envoyer un télégramme injuriant le premier ministre de notre pays. Je ne me propose pas de répondre aux invectives de ce genre, car elles sont anticanadiennes, antipatriotiques. Dans ma région, l'humble ouvrier travaillant dans les entrailles de la terre, le bûcheron ou le cultivateur sont tous aussi patriotiques que n'importe qui. Nous savons que le régime actuel n'est pas parfait, mais nous savons que quel que soit le régime au pouvoir nous lui accorderons le même loyal appui que nous avons accordé au Gouvernement pendant la première grande guerre.

[M. Bradette.]

J'ai affirmé que les lettres que j'ai reçues à la suite de ces annonces venaient de quelque 170 personnes. J'espère bien que les honorables députés ne s'étonneront pas d'apprendre que les communications reçues durant cette période sans publicité d'aucune sorte provenaient de plus de trois cents personnes, qui me déclaraient s'opposer à la conscription; parce que l'unique conclusion qu'elles pouvaient tirer de ces annonces est que la seule solution à tous nos problèmes de guerre se trouve dans nos effectifs en hommes. Ce point a pour moi beaucoup d'importance, mais il en existe également d'autres qui sont très importants. Les Canadiens ont volontiers consenti beaucoup de privations et je sais qu'ils en accepteront encore d'autres bien volontiers, si elles leur sont demandées. Nos pertes ont été relativement légères jusqu'à présent, mais je m'indigne à l'idée, formulée en Chambre et ailleurs, qu'il nous faudrait subir des bombardements aériens pour amener chez quelques-uns la conception nette de l'état de guerre. Cela pourrait faire quelque bien à certaines gens, mais aucun de ceux qui ont été témoins, ont lu les rapports ou entendu parler de ce qui s'est passé en Europe, dans la valeureuse Angleterre surtout, ne peut poursuivre son chemin sans crainte dans le regard et dans le cœur. Nous savons ce qui se passe. Au nom de mes électeurs, je dirai que, quoi que le Gouvernement exige de nous,—rationnement du bacon, du sucre ou des œufs,—nous coopérerons avec plaisir.

M. JACKMAN: Pourquoi pas?

M. BRADETTE: Pourquoi pas? L'honorable député a-t-il posé cette question?

M. JACKMAN: L'honorable député parle de sacrifices, mais ce ne sont pas là des sacrifices.

M. BRADETTE: J'ai dit que nous étions prêts à faire ce que l'on demanderait de nous. Je ne veux pas qu'on me cite à faux. Je ne veux pas que l'esprit de faux prétexte se fasse entendre ici ce soir. Je parle en toute sincérité. Je n'interromps jamais l'honorable député quand il a la parole et j'ai droit au même traitement de sa part. L'automne dernier, j'ai écouté un discours que prononçait à la radio M. Donald Gordon, de la Commission des prix en temps de guerre. Je n'ai pas le plaisir de connaître ce monsieur, mais quiconque l'écoute ne peut douter de sa sincérité. Je désire citer les deux derniers paragraphes du discours qu'il a prononcé à la radio lors de la mise en vigueur des règlements concernant les prix maximums:

Je comprends clairement et admets franchement toutes les privations, les erreurs et les difficultés probables. Je veux que vous les saisissiez également, car, en dix jours de cette

date, le lundi 1er décembre, vous entrez dans un combat. Vous, où que vous habitiez, vieux ou jeunes, riches ou pauvres, hommes ou femmes, êtes soldats dans cette armée. La commission dont je suis le président n'est que le quartier général de l'armée. Vous serez les soldats de la ligne de feu et vous devrez conquérir les doutes, les craintes, les incertitudes, les erreurs et les alarmes. Vous devez toujours voir l'objectif: empêcher la hausse des prix, maintenir le plafond des prix, vaincre l'inflation. Oubliez les raisons qui militent contre ce programme. Dites-vous seulement qu'il doit réussir, car il n'y a d'autre solution que le désastre.

Voilà le rôle que vous devez jouer dans la guerre. Chaque foyer canadien peut maintenant participer activement à la guerre. Je crois que vous pouvez sauver votre pays dans cette crise qu'il traverse et que vous le ferez. Je prédis que l'historien de l'avenir dira que lorsque s'est fait entendre l'appel au devoir, vous y avez répondu non seulement avec loyauté, mais aussi avec intelligence, imagination et initiative.

Tous les Canadiens se doivent de faire tout leur possible pour prévenir l'inflation. Nous ne voulons pas le retour de l'inflation qui, en 1917, sema la ruine aux quatre coins du pays. Que l'inflation se produise et l'aide que nous accordons si généreusement et si cordialement à l'Angleterre sera absolument inutile car notre argent canadien n'aura presque aucune valeur.

J'aimerais à mentionner deux ou trois sujets qui intéressent particulièrement ma région. Je veux d'abord déclarer que je tiens au respect des lois; je crois au principe de la loi britannique et canadienne qui veut que lorsqu'un homme commet un crime, cet homme, peu importe qui il est, soit traduit devant les tribunaux. Les camps d'instruction distribués à travers le pays renferment des centaines de milliers de jeunes Canadiens. Parmi ceux de ma région, certains se trouvent dans des camps situés à plus de mille milles de leurs foyers. Ces jeunes gens s'amusent quelquefois et ne se conduisent pas toujours selon les règles. J'espère qu'on pourra étouffer toute publicité à cet égard. Je veux qu'on me comprenne bien. S'il s'est commis un acte criminel, un homicide involontaire, un vol de grand chemin, par exemple, ou des dégâts au bien d'autrui, ou quelque chose d'aussi grave, je veux que la loi suive son cours. A tout événement, nombreux sont les jeunes gens de la circonscription de Cochrane dans les camps militaires d'Ottawa, Camp-Borden, Toronto, et autres; et il leur arrive parfois de s'attirer des ennuis. Les journaux du district ne mettent guère de temps à en répandre partout la nouvelle. C'est mal servir la cause de cette jeunesse. Les jeunes ne sont pas les seuls à en souffrir; en souffrent aussi leurs parents, à la maison. Ils s'inquiètent de cette situation. Peut-être pourrait-on soumettre ces causes à un tribunal militaire; du moins, devrait-on s'en occuper comme on s'occupe de la discipline militaire, sans leur donner de publicité.

J'ai une demande à formuler. Comme tous les membres du Parlement, j'ai toujours suivi implicitement la direction qui nous a été donnée à l'automne de 1939, celle de soustraire les questions d'ordre militaire à toute ingérence d'ordre politique. Je crois cependant de mon devoir de souligner certaines anomalies. Le registraire de district de ma région est un monsieur R. A. Irwin, qui habite Toronto. On me dit, et je le crois, qu'il est très compétent, mais parce qu'il a son domicile à Toronto les jeunes gens de mon district désirant aller en instance doivent franchir 880 milles. Ils veulent faire leur devoir, mais ils croient que dans certains cas il devrait y avoir extension de temps. Plusieurs ne peuvent l'obtenir à cause de la grande distance qu'il leur faut parcourir, et on ne saurait décrire la situation réelle par lettre. J'estime que notre population rurale, minière et industrielle, les pionniers de chez nous, devraient avoir le même droit de se présenter devant le registraire de district que les citoyens de n'importe quel autre endroit du pays. Encore une fois, je n'ai pas de reproches à adresser à ce registraire, mais je crois que les jeunes gens de ma région sont victimes de certaines injustices.

Au cours de la discussion j'ai écouté attentivement les discours de certains honorables députés, comme l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), et d'autres représentants de comtés situés sur le littoral de l'Atlantique. Je comprends que tous ces honorables députés ont été des plus sincères dans ce qu'ils ont dit au sujet de la défense de nos côtes. Je demeure dans une région qui est, tant au point de vue national que géographique, le centre du Canada. La baie d'Hudson et la baie James coupent notre pays presque par la moitié. Je ne crois pas divulguer de secret militaire en disant qu'on a établi des ouvrages de défense dans le détroit de Béring. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit il y a quelques mois lorsque des officiers,—ni canadiens, ni britanniques, mais d'une nation alliée,—sont venus dans ma région et ont affirmé que les conditions n'étaient pas favorables à une école d'aviation. Il me semble que ce sont les fonctionnaires de nos propres services qui devraient être appelés à juger de ces questions. Il devait être possible d'établir une telle école dans notre région.

Je dirai quelques mots de la critique. Nous admettons tous, avec raison, sans doute, que la critique est absolument nécessaire à la démocratie sous notre régime parlementaire. Je le crois, mais encore faut-il qu'elle soit utile et non nuisible. Toutefois, il semble qu'une certaine partie de nos journaux s'applique à empoisonner l'esprit de nos ci-

toyens relativement à notre effort de guerre. Ces feuilles sont injustes à l'égard du Gouvernement. Je désire donner un bref extrait des paroles de M. Churchill au cours d'une discussion en juillet dernier. Je cite:

Je vous donnerai des précisions et des chiffres pour démontrer comment les améliorations apportées à notre organisation et le meilleur fonctionnement des rouages administratifs ont réussi à vaincre les difficultés ordinaires.

Il est facile aux fervents de la critique de mener un débat de deux jours au cours duquel ils lancent des accusations désobligeantes contre notre effort de guerre.

Les journaux trop zélés ou dissidents s'en emparent et, tous en chœur, entonnent une cacophonie qui fait bientôt le tour de l'univers.

Telles sont les choses contre lesquelles nous devons lutter. Je tiens à la main un des articles les plus fielleux, les plus injustes et les plus ignobles jamais publiés par un journal. Je veux parler du numéro du *Toronto Globe and Mail* du 31 janvier 1942. L'article est intitulé: "Une honte pour le Parlement." Il se rapporte à un discours prononcé par l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) et celui-ci réprouvera fortement, je pense, ce genre d'éditorial contre notre régime parlementaire. Je cite:

Cependant, il venait à peine de commencer son discours que le premier ministre, (M. King), fit signe à son principal lieutenant québecois...

Vit-on jamais pareille perfidie? Chercher à insinuer que le premier ministre a donné délibérément un signal à son lieutenant du Québec de commettre une injustice à l'égard de mon honorable ami. Voici la suite de l'article:

...et ses partisans manifestèrent leur mépris des délibérations parlementaires en sortant.

Présentement, il n'y a environ qu'une demi-douzaine de jeunes gens à la tribune des courriéristes parlementaires, mais je serais le dernier député à supposer que les absents ne s'acquittent pas de leurs fonctions à leurs bureaux. Personne ne songera à leur imputer d'autre motif. Jamais aucun député n'a douté un instant que les courriéristes parlementaires n'aient, aussi bien que les députés, des devoirs à remplir au Parlement comme à l'extérieur. Je continue:

La moitié des libéraux présents suivirent cet exemple. Parmi ceux qui restaient, le menu fretin...

Merci pour le compliment.

...fit entendre un tel bruit de conversation et de telles interruptions...

Je me suis donné la peine de lire le compte rendu du discours prononcé par l'honorable député de Parkdale et j'ai constaté qu'il n'y a pas eu une seule interruption de la droite ou d'ailleurs. Les ministres ont posé diverses questions et c'est avec plaisir, je le sais, que l'honorable député de Parkdale a répondu. L'article du *Globe and Mail* continue:

Parmi ceux qui restaient les moins importants se sont mis à causer et à poser des questions au point que l'Orateur a dû à maintes reprises les rappeler à l'ordre. Ce qui ennuie ces gens pour qui le parti passe avant tout est le fait que le colonel Bruce s'est montré si pratique dans ses propositions, qu'il a si souvent et si directement dénoncé l'indifférence et la négligence.

Tout le monde l'admet. Je poursuis:

Aucun de ceux qui l'ont injurié n'avait rien de comparable à présenter pour justifier le temps qu'il a passé sur les bancs de la Chambre. S'il leur fallait montrer ce qu'ils ont fait, sinon servir de machines à voter, leur tâche serait bien difficile.

L'article se termine par ces mots:

Ceci n'enlève rien à la qualité du discours, que les membres de la Chambre ont sans doute l'habitude d'attendre du député de Toronto-Parkdale. Aussi, sont-il sortis de peur d'entendre ou l'ont-ils ennuyé de questions dans l'espoir de le dérouter. C'est peut-être le pire exemple de basse politique que puisse offrir le pays le plus mal administré.

Si la démocratie est menacée c'est bien par ce genre d'articles dont l'injustice tend à miner et à empoisonner le bon esprit. J'occupe un siège en cette Chambre depuis nombre d'années et mes rapports avec mes collègues ont toujours été des plus heureux. Je sais me faire l'interprète de tous ceux qui m'entendent en disant que personne n'a jamais pensé qu'une absence fortuite de la Chambre rendait un honorable député indigne de sa fonction. Il arrive souvent qu'un député doive quitter la Chambre pour s'occuper des affaires de son pays ou de sa circonscription, d'affaires qui relèvent strictement de ses fonctions, pour s'occuper de travaux des comités et de l'administration; et ces considérations s'appliquent avec encore plus de force au premier ministre et aux membres de son cabinet.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, je me suis mis en tête de découvrir ce qui était véritablement arrivé, et le premier ministre me pardonnera de dire qu'il a quitté la Chambre parce qu'il devait rencontrer le Gouverneur général, lord Athlone. Le *Globe and Mail* peut être certain qu'aucun motif sinistre n'anime les actions du ministre des Travaux publics, un grand Canadien et un excellent parlementaire. Les honorables députés d'en face nous disent de ménager Toronto. Je connais quantité de gens de cette ville et 99½ p. 100 sont de bons citoyens, mais cette sorte de journalisme qui nous vient de Toronto est une honte pour cette ville et pour le reste du Canada.

Il y a une autre question que j'aimerais traiter mais je ne veux pas empiéter sur le temps de la Chambre.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'espère que les libéraux de l'Alberta sauront mettre à profit les paroles de l'honorable député.

M. BRADETTE: Je résume mes observations disant que ce conflit dure depuis bientôt deux ans et demie. Cette guerre gigantesque est sans précédent dans l'histoire du monde, et elle englobe maintenant presque toutes les nations dans son étreinte mortelle.

Je me demande si en ce moment nous ne relevons pas des signes de lassitude, de nervosité et d'impatience destructive dans notre vie nationale et individuelle. Il faut absolument nous débarasser de ces réactions malsaines, parce que nous pourrions tirer un meilleur parti de beaucoup d'efforts et d'énergie que nous gaspillons en critique partisane et destructive, si nous les faisions servir à l'accentuation de notre effort de guerre et à la solution des problèmes qui en découlent.

En des temps critiques comme ceux que nous traversons présentement personne ne devrait douter des motifs et de la sincérité de ses concitoyens. Apportons le meilleur de notre être à l'accomplissement de toutes nos tâches, afin de conserver ce que nous avons de plus cher.

Nous différons d'opinions, et il en sera probablement toujours ainsi, mais le droit de nous exprimer et de discuter est un des principes fondamentaux de la démocratie. Cependant, si nous nous rendons bien compte de l'importance de notre devoir nous n'entretiendrons pas dans nos esprits ce virus destructeur qui consiste à douter de la loyauté et du profond attachement de nos voisins pour le Canada et l'Empire britannique.

Si nous voulons sortir victorieux de ce conflit il faut que tous les partisans de la démocratie unissent leurs efforts afin qu'au moment de la victoire, la nation soit forte et unie et en mesure de faire face aux problèmes de notre pays ainsi qu'à ceux de l'univers d'après-guerre.

M. D. K. HAZEN (Saint-Jean-Albert): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur l'Orateur, le discours que vient de prononcer l'honorable représentant de Cochrane (M. Bradette). Il nous a dit être en faveur du plébiscite que le Gouvernement a l'intention de tenir, mais il a omis de nous indiquer au cours de son long exposé, si, après la tenue de ce plébiscite et après que le Gouvernement aura été délié de la promesse faite antérieurement, il se déclarera en faveur du service sélectif. Il ne nous a pas dit s'il approuve ou n'approuve pas la conscription de notre capital humain pour le service outre-mer afin d'aller prêter main-forte à nos soldats qui sont déjà là-bas. Si je lui posais cette question, ce soir, il la trouverait peut-être embarrassante. Il ne tiendrait peut-être pas à nous dire tout de suite s'il est en faveur ou non du service obligatoire par voie de sélection dans notre pays.

J'ai remarqué, monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, qu'il est d'usage, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, de féliciter d'abord les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse pour l'excellence des discours qu'ils ont prononcés. Je ne veux pas paraître insensible ni impoli, mais j'ai, ce soir, l'intention de rompre avec la coutume établie et de féliciter et de remercier sincèrement tout d'abord l'honorable représentant de Lambton-Ouest (M. Gray) pour le discours qu'il a prononcé dans cette enceinte mardi après-midi de la semaine dernière. Son exposé était non seulement bien conçu et bien donné, mais il faisait montre de courage, de sincérité intellectuelle, d'indépendance des liens de parti et d'une netteté de compréhension que n'a jamais encore égalés un seul des discours que j'ai entendu depuis que je suis membre du Parlement. Il est certain que ce discours n'a pas été bien accueilli dans tous les milieux, mais je crois, monsieur l'Orateur, qu'il a été acclamé par tout le pays. Si donc d'aucuns ont fait les gros yeux à l'honorable représentant de Lambton-Ouest, celui-ci peut s'en consoler, si le cœur lui en dit,—bien qu'à mon sens il n'en ait pas besoin,—en relisant un passage d'un discours prononcé le même jour à la Chambre des communes d'Angleterre par le premier ministre de la Grande-Bretagne qui a dit:

> J'ai souvent voté contre des gouvernements que, d'après mon mandat, j'aurais dû appuyés, et j'ai eu dans la suite maintes occasions de m'en féliciter. Chacun dans ces temps troublés doit écouter sa conscience.

Il faut du courage et de la vaillance pour placer le devoir avant le parti, mais l'honorable représentant de Lambton-Ouest a montré qu'il possède ces deux qualités qui font les hommes.

Un écrivain, qui jadis a occupé une place de premier plan à la tribune des journalistes de cette Chambre, a écrit, il n'y a pas bien longtemps, un livre où il exprime l'opinion que les politiciens canadiens, à peu d'exceptions près, pensent d'abord à leur parti politique et jamais aux autres questions. L'honorable représentant de Lambton-Ouest nous a prouvé qu'il fait partie de ces rares exceptions. Je fais mien à peu près tout ce qu'il a dit. J'aurais voulu pouvoir le dire aussi bien. D'après le hansard du 27 janvier dernier, page 82, il a dit du plébiscite:

> Cette mesure entraînera des délais; elle provoquera de l'angoisse; elle suscitera de l'amertume.

Elle entraîne aussi des dépenses injustifiées. Il continue:

Grâce à elle, une fois qu'elle aura été mise en œuvre, et que le Gouvernement aura été libéré de son engagement, il nous faudra de nouveau affronter le problème et le croquemitaine de la désunion nationale dressera de nouveau sa tête hideuse.

De fait, nous en sommes déjà là. Le passage suivant de son discours m'a particulièrement frappé:

On a déjà beaucoup parlé et l'on parlera encore beaucoup de promesses brisées. . . L'honorable député oublie-t-il qu'à Westminster, modèle des parlements, le 27 avril 1939, pendant que la nation était encore en paix, et quatre semaines seulement après que le premier ministre de l'époque, M. Chamberlain, eut renouvelé une promesse faite par son prédécesseur, M. Baldwin, à l'effet que le service militaire obligatoire ne serait pas adopté, il introduisait une motion ainsi conçue:

Cette Chambre approuve la proposition du gouvernement de Sa Majesté à l'effet d'introduire aussitôt que possible un système d'instruction militaire obligatoire, comme on l'avait annoncé le 26 avril.

Dans le débat qui suivit l'introduction de cette motion, l'opinion générale était ce qu'elle devrait être ici au Canada: Les faits sont là et il nous faut les affronter tels qu'ils sont aujourd'hui. Permettez-moi de dire au premier ministre, que, quelle que fût sa déclaration, à titre de premier ministre du Canada en ce moment de péril, il est tenu d'agir conformément à tout ce qu'il juge nécessaire à la sécurité nationale. C'est l'engagement suprême qu'il a pris, bien que ce ne soient pas ses paroles, quand il a accepté le haut poste qu'il occupe aujourd'hui. Que dire de l'engagement solennel qu'avait pris le président Roosevelt durant la dernière campagne électorale, à l'effet que les forces des Etats-Unis ne seraient pas envoyées outre-mer? Moins d'un mois après la déclaration de guerre, nous voyons le président dire au Congrès et à la nation:

Nous ne pouvons faire uniquement une guerre défensive. Quand nos ressources seront pleinement mobilisées nous porterons l'attaque sur le front ennemi. Les forces militaires, aériennes et navales des Etats-Unis se rendront dans les Iles britanniques.

A-t-on entendu des protestations dans les Etats-Unis d'Amérique parce que des promesses avaient été reniées?

Je puis dire à l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) que je n'ai pas entendu de telles clameurs, mais que j'ai entendu dénoncer violemment le projet de plébiscite. J'ai reçu un grand nombre de lettres de mes commettants qui protestent contre ce projet. Je ne veux pas les lire, mais je me permets de signaler que l'une de ces lettres me vient d'un survivant du 26ème bataillon, unité du Nouveau-Brunswick qui s'est fort distinguée durant la dernière guerre. Cet homme désapprouve vivement le projet qui, dit-il, entraînera une perte injustifiable d'argent et de temps; il prétend que la dépense qu'on va faire pour le plébiscite aura un effet désastreux pour le prochain emprunt de guerre. C'est absolument mon avis, monsieur l'Orateur.

Quand j'ai siégé ici pour la première fois, il y a un peu plus de deux ans, je me suis permis de dire qu'il n'était pas opportun de recourir aux lieux communs et de faire entendre des récriminations sur les actions ou les fautes passées du Gouvernement ni de faire de la politique, mais que notre devoir, à nous Canadiens, était de nous unir et, dans notre propre intérêt, de faire tout notre possible pour assurer l'issue heureuse de cette guerre dans laquelle nous étions entrés librement et dans laquelle nos alliés avaient subi de lourds revers.

Je me suis de plus en plus convaincu que nous devions mettre de côté tout esprit de parti si nous voulions que notre effort de guerre fût total; j'ai pensé que, dans cette guerre, notre pays ne devait pas être dirigé par un gouvernement de parti, mais par une sorte de gouvernement d'union appuyé par tous les partis représentés en cette enceinte et à l'abri de toute critique empreinte d'esprit de parti et susceptible d'avoir un effet pernicieux sur notre effort de guerre.

Depuis ce temps-là, l'armée allemande a envahi le Danemark, la Hollande, la Belgique et la France. Après avoir subi de lourdes pertes, l'armée britannique a dû retraiter de Dunkerque en abandonnant ses armes et son matériel. L'Italie a déclaré la guerre. La France est tombée. La bataille de l'Atlantique s'est engagée. Le Japon s'est joint à l'Axe. L'Italie a envahi et l'Allemagne a conquis l'héroïque Grèce. Les alliés se sont vu forcés de se retirer de l'île de Crète. Puis, l'Allemagne, l'Italie et la Roumanie ont déclaré la guerre à la Russie.

Voilà un résumé succinct des événements qu'avaient pu noter les membres de cette Chambre avant la réunion du Parlement en novembre dernier. Le tableau n'était guère encourageant. La situation qui s'offrait à notre pays en tant que membre du groupe de nations en lutte pour leur survivance et la liberté humaine n'était guère propre à faire naître une satisfaction béate. Une telle situation exigeait des mesures vigoureuses et courageuses. Elle réclamait une action concertée, car à défaut de cela un effort total ne pouvait être réalisé.

Mercredi le 5 novembre dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a exposé devant cette Chambre l'œuvre accomplie par son ministère. Il venait de rentrer d'Angleterre et n'avait pas eu le temps de préparer un discours, mais il a fait un très bon exposé, et ceux qui ont entendu ses paroles ont constaté que c'étaient celles d'un homme sérieux et résolu, comme un ministre de

la Défense nationale doit l'être, en temps de guerre. Il nous a dit,—et, à mon sens, c'est cette déclaration qui a constitué la partie la plus importante de son discours,—qu'au cours des quatre mois précédents, 37,000 hommes avaient été requis pour notre armée d'outre-mer et que 24,000 seulement avaient pu être obtenus. Cela signifiait un déficit d'environ 35 p. 100 dans le nombre d'hommes requis pour renforcer notre armée d'outre-mer, et cela à un moment où nous n'avions pas encore perdu d'hommes au combat.

Depuis lors, si je puis me permettre une digression, notre armée a subi de lourdes pertes à Hong-Kong. Toutefois, la résistance courageuse que les Fusiliers royaux de Québec et les Grenadier Guards de Winnipeg ont opposée à l'ennemi là-bas est comparable, je crois, à la conduite héroïque de la Rifle Brigade à Calais, antérieurement à l'évacuation de Dunkerque. Ce fut non pas une défaite, mais une contribution à la victoire finale. Prié le 19 septembre dernier d'envoyer ce contingent outre-mer, le Gouvernement s'y décida dix jours plus tard. Je tiens à féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et ses collègues de s'être si promptement rendus à la demande du commandement militaire.

Conformément à la demande du chef de l'opposition (M. Hanson), il sera constitué un comité parlementaire chargé de découvrir pourquoi on a adjoint au contingent en question des soldats insuffisamment formés, pourquoi on ne l'a pas doté de porteurs universels et pourquoi son transport motorisé, si nécessaire dans la guerre actuelle, ne lui est pas parvenu à temps. Il convient de procéder à cette enquête sans retard. Si le comité constate qu'il y a eu négligence, sotte suffisance, incapacité militaire ou manque d'organisation, il faudra prendre les mesures qui s'imposent. Mais, monsieur l'Orateur, il est rare que les projets aboutissent pleinement en temps de guerre. L'œuvre du comité envisagé ne saura donc pas diminuer le mérite qui revient au Gouvernement d'avoir envoyé le contingent en question quand on le lui a demandé, ni la gloire des troupes qui sont parties d'un pas ferme et ont courageusement accompli leur devoir. Le peuple canadien et ses représentants au Parlement ont pour devoir de prendre la ferme résolution de ne pas permettre que le sacrifice consenti par ces braves soldats ait été fait en vain et de continuer, coûte que coûte et au prix de tous les sacrifices, à combattre jusqu'à la destruction, le mal auquel ils sont allés livrer la guerre. Ne délaissons pas notre armée d'outre-mer; restons fidèles à ceux qui succombent sur les lointains champs de bataille.

Revenant au rapport présenté par le ministre de la Défense nationale le 5 novembre dernier, il en ressort évidemment que le régime d'enrôlement volontaire pour le service outre-mer a échoué, qu'il n'a pas produit le nombre de recrues nécessaire. L'étude de la situation s'imposait, c'était évident, ainsi qu'une politique nouvelle, si nous voulions poursuivre notre carrière de nation libre, si les hommes et les femmes de ce pays voulaient rester la tête haute et opposer à la guerre totale un effort total.

L'instauration d'une nouvelle politique réclamait du courage chez les chefs, j'en conviens, car elle comportait la rupture de certaines amitiés et de certains liens politiques. Il fallait également abandonner certaines vieilles doctrines.

Tandis que j'étais à la Chambre, en novembre, j'ai espéré un tel geste. J'ai espéré que la majorité des membres du Parlement, sans égard aux attaches de parti, sans égard aux préférences politiques, pourraient se concerter, se dépouiller de leurs préjugés et résoudre le problème des effectifs de notre armée outre-mer.

Mais toutes ces espérances sont tombées le 12 novembre lorsque le premier ministre (M. Mackenzie King) est entré en Chambre vers la fin de l'après-midi. L'assistance n'était pas nombreuse à ce moment. Il a déclaré que la population s'était prononcée contre la conscription lors des dernières élections et que, pour sa part, en l'absence de toute consultation populaire sur la question, il n'entendait pas assumer la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer. Cette déclaration a détruit tout espoir chez moi de voir l'action répondre à un tel besoin d'action. Après cette déclaration j'ai eu le sentiment de ne pouvoir plus, comme Canadien, marcher la tête haute parmi les nations du monde luttant pour la liberté de l'humanité.

Pendant le voyage du retour après l'ajournement du 14 novembre, deux incidents n'ont pas contribué à relever mes esprits abattus. J'ai rencontré à Montréal un officier venant de la ville que j'habite et assigné au camp de Petawawa. Il me dit que peu de temps auparavant un appel avait été reçu au camp réclamant un détachement pour le service outre-mer. Le commandant du camp rassembla les quelque 600 hommes sous ses ordres, leur fit part de l'appel et expliqua la situation. Il demanda des volontaires et il y en eut neuf qui s'offrirent—neuf de tous ces hommes portant l'uniforme. J'ai rencontré un jeune homme à Montréal, le même jour; il est allié à ma famille. Son père était anglais et sa mère américaine. Au moment de la déclaration de guerre, il était âgé de 16 ans et vivait en Angleterre. Il s'est rendu à New-York avec sa mère et sa sœur et à l'âge de dix-huit ans il est venu au Canada pour s'en-

rôler. Après avoir été refusé par le corps d'aviation il a été accepté dans l'armée de terre et envoyé dans un camp près de Montréal, d'où il espérait partir bientôt pour l'Angleterre. Il m'a dit que peu après son arrivée, un détachement était parti pour outre-mer. On avait demandé quatre-vingts volontaires, mais on n'a pas obtenu ce nombre. Si je me rappelle bien les chiffres,—je ne les ai pas pris en note, mais je crois me les rappeler assez exactement,—le détachement se composait de deux Canadiens de langue anglaise, de vingt Canadiens français et de trente Américains. Il a ajouté que la baraque où il était abritait 64 hommes, dont 30 étaient des Américains.

Ces Américains étaient venus chez nous alors que leur pays n'était pas encore en guerre afin de se rendre outre-mer participer à la lutte pour la liberté. Qu'ont-ils dû penser des Canadiens en uniformes qui tiraient de l'arrière après que leur pays eut déclaré la guerre et qu'il luttait pour sa propre survivance? Et qu'auraient-ils pensé de ces étudiants de Montréal qui l'autre soir, à l'assemblée du premier ministre Godbout, ont manifesté contre le service sélectif obligatoire aux cris de "Le Canada, rien que le Canada"?

Quelque chose nous a radicalement fait défaut au pays depuis vingt ou vingt-cinq ans. Nous n'avons pas eu les directives dont nous avions besoin. Il nous a manqué des idées claires. Il y a eu trop de politique d'apaisement et dans certains milieux trop de l'esprit nord-américain. Mais ce n'est pas le temps de ressasser ces choses. Encore une fois, ne faisons pas de récriminations sur le passé. Je ne consignerai aucune déclaration d'hommes publics qu'il vaut mieux ne pas mentionner pour l'instant. C'est le temps de faire la guerre, et c'est notre devoir. Et notre devoir nous impose un effort total.

La Chambre s'est ajournée le 14 novembre dernier. Nous nous sommes réunis le 21 janvier, il n'y a pas très longtemps. Mais le rythme de la guerre moderne est rapide, et pendant que nous étions chez nous, le Japon a traîtreusement attaqué les Etats-Unis et gravement endommagé leur marine; et l'Allemagne et l'Italie ont déclaré la guerre aux Etats-Unis. Les Japonais ont envahi la Malaisie, attaqué les Philippines, coulé deux de nos cuirassés, envahi Bornéo, capturé Penang, l'île de Wake, Hong-Kong, l'île de Célèbes, Tarakan et envahi la Birmanie et l'archipel Bismarck et d'autres îles, et ils menacent l'Australie. La marche des opérations en Extrême-Orient a été mauvaise et continue à l'être.

Et à notre retour, nous avons lu dans le discours du trône que nous sommes à l'époque la plus critique de l'histoire du monde. Nous avons lu aussi que si nous ne vainquons pas l'ennemi, ce sera la réduction à l'esclavage de tous les peuples libres, les uns après les autres.

Je ne trouve pas à redire à ces affirmations, j'y souscris. Mais que propose le Gouvernement, étant donnée la situation? Il propose la tenue d'un plébiscite. Il se propose de poser à la population, après qu'un certain délai se sera écoulé, une question en ce sens:

> Voulez-vous dégager le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire ?

Le premier ministre est-il arrivé à cette décision à cause d'un engagement qu'il a pris? La prend-il par souci de se montrer en tout scrupuleusement conséquent avec lui-même? Au cours du présent débat, quelqu'un a fait remarquer que les hommes d'Etat américains et anglais ne se sont pas laissés arrêter par leur désir de rester conséquents avec eux-mêmes quand leur pays est devenu en danger et qu'il ont dû prendre des décisions rapides. J'ose conseiller au premier ministre de méditer les paroles prononcées par un des plus grands professeurs et écrivains d'Amérique, Ralph Weldo Emerson, qui a dit que le désir stupide de rester conséquent avec soi-même était le fait des petits esprits, des politiciens, philosophes ou théologiens de deuxième ordre. J'ai lu quelque part que les seuls individus qui soient tout à fait conséquents avec eux-mêmes sont les morts.

Dans sa déclaration du 12 novembre, le premier ministre a dit:

> Je n'entends pas prendre la responsabilité.

Il a déjà eu l'occasion d'éluder les responsabilités en soumettant ses embarras à une commission royale ou à un tribunal. Ne pouvant le faire dans ce cas-ci, il propose un plébiscite. Je proteste contre une telle proposition qui est peu sage et dangereuse.

J'en appelle à tous les honorables députés, et surtout à ceux qui ont servi durant la dernière guerre et qui sont encore disposés à servir, aux honorables députés qui portent l'uniforme, aux hommes qui ont des fils et des parents outre-mer, à tous ceux qui demandent que le pays fassent un effort de guerre total. Je leur demande s'il n'y aurait pas moyen de convaincre le premier ministre d'abandonner son projet de plébiscite.

Il existe plusieurs raisons qui nous portent à demander l'abandon de ce projet de plébiscite, et la première me paraît être que cela pourrait bien nuire grandement à l'objet que nous avons tous ou presque tous en vue. Cet objet, c'est que le Canada fasse un effort de guerre total et appuie l'armée que nous avons envoyée outre-mer. Il faut éviter pareil danger. Le Gouvernement devrait se montrer ferme, il devrait dire au peuple ce qu'il doit

faire et voir à ce que le peuple le fasse. Tout ce que les Canadiens réclament, dans la présente crise, c'est une direction éclairée.

M. L. A. MUTCH (Winnipeg-Sud): A titre de représentant de la ville de Winnipeg, il sied que mes premières paroles au cours de la présente session soient un hommage à ceux de ma ville qui sont allés défendre la gloire des armes canadiennes dans la ville de Hong-Kong. Je tiens à leur témoigner publiquement mon respect et à offrir mes sympathies à ceux qui attendent le cœur gros des nouvelles de leur sort.

Je tiens également à dire au ministre associé de la Défense nationale (M. Power) que tout Canadien, à sa place, aurait consenti à envoyer deux bataillons à Hong-Kong. Je ne doute pas que la décision a rencontré l'assentiment de tout le cabinet, comme elle aurait également rencontré celle de tous les honorables députés.

Au sujet de nos soldats à Hong-Kong, je trouve indigne d'avoir ajouté à la peine et à l'angoisse que souffrent les parents de ces soldats en supposant sans raison, pour servir les fins d'élections complémentaires, je crois, qu'un de ces bataillons au moins était inefficace. Enfin, cette question fait, ou fera, l'objet d'une enquête qui, lorsqu'elle sera instituée, ne se poursuivra pas, j'espère, dans les journaux, comme il est arrivé trop souvent au cours de notre histoire politique. S'il y a eu négligence dans les préparatifs qui ont précédé l'envoi de nos soldats sur ce champ de bataille lointain, j'espère que la culpabilité sera dévoilée et le coupable puni comme il le mérite, non pas par esprit de vengeance, mais afin d'éviter, s'il y a lieu, le même sort à des milliers de nos soldats qui suivront ceux-là sur les champs de bataille au cours du présent conflit.

J'ai préféré cette entrée en matière à la formule convenue qui consiste à féliciter le proposeur de l'Adresse et l'honorable député qui l'a appuyé, car cette expédition et le sort de nos soldats occupent la première place dans mon esprit. Je dirai cependant à ces deux honorables députés que je leur ai au moins fait le rare honneur de ma part de lire leurs discours, puisque je n'étais pas présent lorsqu'ils les ont prononcés.

Ce n'est pourtant pas de la gloire des morts ni des hauts faits des vivants que je désire vous entretenir quelques instants ce soir, monsieur l'Orateur, mais bien du soldat canadien et non pas tant de ce que nous devons attendre de lui que de ce qu'il est en droit d'attendre de nous. Je méprise souverainement les artifices honteux et inavouables des démagogues, ainsi que la politique chauviniste qu'emploie un homme au parlement, ou dans un journal, ou ailleurs, pour mousser ses intérêts propres ou ceux de son parti ou assouvir sa propre rancune au nom de nos soldats.

Je me souviens de la dernière guerre. Agé alors de dix-neuf ou vingt ans, je me rappelle des occasions trop peu fréquentes où nous réussissions à mettre la main sur des journaux canadiens pour y lire les remarques creuses de nos stragèges des salons de coiffure; je n'ai pas oublié les sentiments que nous éprouvions alors. C'est avec regret que je dois admettre que nous retrouvons encore le même genre de bêtises non seulement dans les journaux, mais même chez des personnes qui devraient être plus éclairées. Je crois exprimer la pensée du quart de million,—peut-être plus, puisque nous ne citons pas de chiffres exacts,— de soldats natifs du Canada, faisant partie de notre armée active dans le conflit actuel, lorsque j'affirme qu'ils partagent le sentiment de mépris que j'éprouve à la vue des singeries de certains Canadiens qui, à mon sens, méritent l'appellation de "petits Canadiens". Je veux parler de ces calomniateurs du Canada et de l'effort militaire du Canada. Cette engeance a prospéré et s'est multipliée dans la misère et les désespoirs de la crise économique et, depuis le début de la guerre, elle s'est encore accrue. Examinant l'effort accompli par quelque pays lointain, c'est à peine si ces gens jettent un coup d'œil dédaigneux sur les miracles accomplis dans leur propre pays.

Je ne suis pas de ceux qui croient que les Canadiens doivent s'abstenir de vanter l'effort accompli par leurs concitoyens. La seule crainte que j'entretiens, c'est que, considérant le chemin parcouru, quelques-uns d'entre nous se laissent entraîner dans la folie aussi dangereuse et peut-être plus naturelle de se compter trop facilement satisfaits. Je ne suis pas non plus de ceux qui croient que seul le Gouvernement ait tout fait, même si on lui adjoint toute la Chambre des communes. Je me rends compte, comme tous les gens réfléchis du Canada et les étrangers au courant de notre effort, que l'œuvre accomplie eut été impossible sans une grande mesure de collaboration entre les citoyens et le Gouvernement. La chose aurait été simplement impossible, et quand nous nous vantons un peu, comme cela est naturel, ne l'oublions pas. C'est l'œuvre de tous les Canadiens. Et si au lieu d'ériger la critique en culte, nous daignons jeter les yeux autour de nous pour voir comment nous pouvons faciliter l'effort général, nous pourrons l'accentuer grandement, si magnifique qu'il ait été.

Si vous me permettez de parler de moi, monsieur l'Orateur, j'ai porté l'uniforme des

44562—17
ÉDITION REVISÉE

soldats de Sa Majesté durant environ cinq ans. Je ne pose pas au soldat. Je ne sache pas qu'on ait attaqué mon loyalisme et je ne m'abaisserais pas à me défendre, si on l'attaquait. Ce que je dis je le dis de mon propre chef; c'est le fruit de mon expérience et de mes méditations. Et je dirai d'abord, après mûre réflexion, que la plus grande partie de cet effort organisé,—et je prie la Chambre de noter le mot "organisé",—en faveur de l'adoption du mot d'ordre "service sélectif", est une simple blague. Je ne révoque pas du tout en doute la sincérité des milliers de personnes qui se sont laissé prendre au caractère irréfutablement raisonnable de cette devise. Pour elles, cela est devenu une espèce de formule magique, et plusieurs d'entre elles s'imaginent que sans cette formule, le Canada ne peut se montrer à la hauteur de l'autre devise: effort total.

Je ne m'occupe pas beaucoup de la clameur de certains hommes publics ou de la propagande menée par une certaine presse stipendiée. Une bonne partie de l'effort à l'appui de la devise "service sélectif" est une propagande politique peu sincère ou une manière de tiède sabotage, non de l'effort de guerre du Canada, mais de ceux qui le dirigent en cette époque tragique. Les organisateurs de ce coup monté,—nous savons tous que c'est cela qui est aujourd'hui en voie de préparation,—sont bien trop renseignés pour croire que cet attrape-nigauds puisse assurer la réalisation des choses qu'on promet à cet égard. Ils savent aussi bien que tout autre membre de la Chambre et peut-être mieux que la plupart, que c'est pure folie, par exemple, de lever une grande armée au Canada; mais ils font appel au sentiment pour voiler leur motif réel, lequel est de démolir un gouvernement qui, persuadé qu'une génération qui fait la guerre doit en payer les frais, met cette croyance en pratique.

Des milliers de nos hommes ont combattu pendant une partie de la dernière guerre et sont revenus au pays pour aider à en payer les frais. Ils y ont contribué magnifiquement. Peut-être ont-ils parfois manifesté un peu de cynisme à cet égard, mais en des temps difficiles ils se sont révélés partout au pays un élément de sécurité et de bon sens, un solide noyau de réalisme et de vérité. Ils ont payé généreusement et généralement de bon cœur, mais un bon nombre ont aussi pris la résolution de s'en tenir autant qu'il est humainement possible de le faire, à la politique de la présente administration, afin que l'héritage de la dette et de la crise puisse au moins être plus faible qu'après la dernière guerre.

A une époque comme celle-ci nous entendons beaucoup parler d'égalité dans le sacrifice. Je n'ai pas l'intention d'en dire bien long à ce sujet, mais j'ai fait une couple de fois en cette enceinte la remarque que l'expression n'a rien de réel. La guerre n'est pas un jeu de cricket ni de baseball; ce n'est pas un événement sportif ni rien de ce genre. La guerre est une entreprise brutale de destruction d'une part et de conservation de soi-même d'autre part. Dans une situation comme celle-ci, le seul genre possible d'égalité dans le sacrifice existe quand chacun donne volontairement tout ce qu'il peut. Parce que cette définition n'est pas susceptible de réalisation, ce n'est pas une raison pour que nous, Canadiens, ne cherchions pas à tendre vers ce but. Il n'y a pas de raison pour que les particuliers et le Gouvernement ne fassent pas tout leur possible en vue de répartir le fardeau. En temps de guerre, il ne s'agit pas de prendre tout ce que l'on peut avec le moins de sacrifices possible, mais bien de prendre ce que l'on peut partout où on le peut, sans payer, à moins d'y être tenu. Tel est l'esprit de la guerre, son principe impitoyable. C'est une question de vie ou de mort. Si cela fut vrai au figuré dans les autres guerres, cela est littéralement vrai aujourd'hui.

J'ai dit que cet idéal n'était peut-être pas réalisable, car le jeune homme riche des temps bibliques qui se détourna tristement a trop de descendants dans notre monde imparfait d'aujourd'hui. Les plus pauvres et les plus malheureux de ses descendants n'ont pas de biens terrestres comme il en avait; ils sont pauvres. Toutefois, s'ils sont pauvres sous le rapport des biens terrestres, leur plus grande pauvreté est celle de l'esprit; et toute conception d'un sacrifice total dont nous parlons avec tant de faconde et dont les journalistes font si grand état, est vide de sens, car l'humanité n'est pas encore prête à ce sacrifice total. A tout prendre, le service sélectif n'est-il pas la conscription pour le service outre-mer. Je sais que des gens sincères et bien pensants ne partagent pas cette façon de voir. Ils soutiendront que le service sélectif permet de mettre chacun à la place qui convient, d'éliminer tous ceux qui ne donnent pas un rendement satisfaisant. Peut-être n'aurons-nous pas cinq ou sept ans de guerre pour en arriver là et, dans l'intervalle, la guerre prend de l'avance sur nous.

Je tiens à faire une couple de commentaires sur le programme énoncé dans le discours du trône et sur les méthodes que le Gouvernement emploie pour le réaliser. D'abord, comme membre de la Chambre, comme soldat ayant acquis quelque expérience au cours de la dernière guerre, comme citoyen né au pays de parents purement britanniques, peut-être devrais-je répugner plus que tout autre à la conscription. En outre, si j'étais con-

vaincu, ou lorsqu'on m'aura convaincu,—j'en admets franchement la probabilité ou au moins la possibilité,—j'enlèverais à la dernière veuve canadienne son dernier fils pour le faire partir si j'étais persuadé qu'en agissant ainsi le Canada contribuerait le plus à gagner la guerre.

Je ne crois pas que ceux qui condamnent ce que je viens d'indiquer soient bien nombreux. Les esprits sont sincèrement partagés au sujet de la conscription actuellement. Je respecte l'opinion de ceux qui soulignent l'urgence d'adopter la conscription pour le service outremer, et c'est de cela que je traite maintenant, mais pour l'instant, je reste sceptique. Si nous étions tous d'accord sur l'inutilité de la conscription, il se pourrait que dans les quarante-huit heures nous eussions la preuve que nous avons tort. Même si nous n'avons appris rien de plus depuis le commencement de la guerre, nous devrions savoir qu'il n'existe aucune irrévocabilité de décision quant aux mesures à prendre. Seuls les historiens amateurs, ou ce que l'on a appelé les stratèges en chambre, ont l'effronterie de prétendre à l'irrévocabilité de leurs plans dans un conflit universel et qui se déplace constamment.

Je dirai aux membres du Gouvernement ici présents ce soir que ce dernier devrait nous donner un inventaire et un plan en ce qui concerne notre capital humain, et nous devrions avoir les deux immédiatement. Le plan pourrait être élastique, mais on devrait lui fixer des limites raisonnables. On doit connaître nos ressources, et ce n'est que lorsque nous connaissons nos objectifs probables concernant la production que nous pouvons juger du succès ou de l'insuccès des méthodes que nous appliquons en ce moment. En ce qui me concerne, mon actif se résume à un nom honorable et au respect de mes concitoyens. Durant ma campagne électorale de 1940, dans tout ce que j'ai dit et dans tout ce que l'on a dit en mon nom, je crois que la conscription ne constituait pas un facteur.

Si je convenais,—ce que je ne fais pas,—que demain, ou dans quelques jours ou quelques heures ou quelques semaines, la conscription est essentielle, et que le Gouvernement en jugeât ainsi, parlant pour moi-même, ma conscience serait parfaitement à l'aise si j'appuyais le Gouvernement dans cette décision. Mais comme mon chef a confiance en ceux qui ont eu confiance en lui si souvent, je ne contribuerai pas à l'abandonner aux chacals politiques, si je puis m'exprimer ainsi, qui ont soif de son sang politique. Je crois parler juste quand je dis que mes électeurs favoriseraient la conscription pour assurer la victoire, et je crois avoir raison de dire que nombreux sont ceux qui l'approuvent en ce moment.

Parlant dans cette enceinte où ils m'ont envoyé les représenter, je leur dis: Appuyez le plébiscite de façon écrasante. Quand mon jugement et ma conscience me diront qu'il faut changer de programme, aucun sentiment de loyauté envers un individu ou un parti ne saurait m'empêcher d'accomplir ce que je reconnais comme mon devoir. Je leur dis que la majorité que je réclame d'eux et de tous les Canadiens fera disparaître les obstacles possibles.

De ce que la guerre est une fonction du Gouvernement, il ne s'ensuit pas nécessairement que les membres du Parlement sont des stratégistes. Un de nos premiers devoirs, à nous qui tentons de donner quelques conseils à la nouvelle recrue qui vient grossir nos rangs, est de montrer à cette recrue à penser en soldat. Je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'il y a toute la différence au monde dans la façon de penser de celui qui est un bon citoyen en tant que civil et celui qui est un bon soldat. Notre succès et l'utilité de la nouvelle recrue se mesurent souvent au succès avec lequel nous avons appris à cette dernière à penser en soldat. Quelques-uns d'entre nous ont oublié, je crois, qu'il existe une différence entre la façon de penser qui fait un bon militaire et celle qui fait un bon civil.

Quelques-uns de ces stratèges nous ont conseillé d'envoyer une division en Australie. J'aimerais à poser quelques questions aux tenants de cette idée. Ont-ils jamais déterminé le nombre de navires qu'il nous faudrait pour transporter une division et le matériel dont elle a besoin, pour ne rien dire du temps que les navires mettraient à effectuer ce transport? Je leur demande où se trouvent les navires de transport et les escortes. Je leur demande encore: Avez-vous cherché où se trouve l'équipement voulu? Et je leur pose une dernière question: Qui a demandé l'envoi de ces troupes?

Songez à la France, à la Grèce, à l'île de Crète, à la Libye, à Hong-Kong et maintenant à Singapour.

Je crois que tous les revers qu'ont subis nos armées s'expliquent, non pas tant par le défaut d'effectifs en hommes que par le manque d'avions au-dessus de leurs têtes et le peu de communications. Je me demande combien de temps l'Australie s'inquiéterait d'une invasion japonaise par les mers si elle pouvait compter sur une force aérienne réellement suffisante. Je me demande combien de désastres comme celui de Macassar pourraient endurer les armées d'invasion japonaises à raison d'un par jour. Je me demande quelles villes australiennes seraient bombardées, même des porte-avions de la flotte japonaise, si l'Australie possédait le formidable

appui aérien dont elle aura besoin, et qu'elle obtiendra, Dieu merci, avant la fin de cette bataille. Je me demande quand les personnes les mieux intentionnées du monde cesseront d'espérer une répétition du miracle de David et Goliath sur tout front nouvellement ouvert. Je me demande quand nous cesserons d'exiger de nos braves et courageux soldats qu'ils se lancent dans la mêlée, armés seulement de leur audace, de fusils et de mitraillettes pour mater la puissance mécanisée de nos ennemis qui jouissent de la prépondérance dans les attaques aériennes.

Je doute qu'il soit sage d'accroître considérablement nos effectifs canadiens outre-mer. Dans cette guerre de poussées vastes et de profonds objectifs, marquée au coin de faillites dans les communications et les engins motorisés et de pertes comme nous en avons constatées à Hong-Kong, des pertes totales ne sont pas une impossibilité. Je voudrais même pouvoir penser qu'elles ne sont pas une probabilité. Je prie le Gouvernement de décider maintenant si nos jeunes gens âgés de dix-neuf à vingt-neuf ans, soit l'âge où leur valeur est à son maximum, serviront le Canada dans les forces armées du pays ou s'ils peuvent apporter une plus grande contribution à notre effort de guerre et à celui de nos alliés en s'enrôlant dans l'aviation. Je ne connais pas la réponse, mais si le Gouvernement ne l'a pas encore déterminée je le prie de prendre une décision et ensuite de nous faire connaître son programme. Lorsque nous aurons décidé dans quelle voie nos jeunes gens doivent servir, nous pourrons déterminer la force des effectifs que nous serons en mesure de mobiliser et d'équiper. Après cela les Canadiens devraient dépenser toute leur énergie de manière que ces hommes soient traités comme des braves méritent de l'être et reçoivent un équipement convenable et des renforts suffisants pour leur permettre de faire face à l'ennemi à conditions égales. Peu importe qu'il semble moins bon que nos soldats; s'il est mieux équipé, il nous fera subir des pertes hors de proportion avec ce qu'elles devraient être. Un jour il faudra s'arrêter à faire des calculs. Pourquoi ne pas les faire maintenant? Quel est notre objectif du point de vue des effectifs militaires et en quoi consistera notre effort maximum. On pourra facilement le déterminer si on débarrasse cette question de tout le radotage sentimental et émotif dont on l'entoure. Qu'on examine plutôt les statistiques vitales et que l'on nous fasse savoir quelle sera la réponse en termes d'effort de guerre du point de vue de notre armée, de notre aviation, de notre marine, de notre industrie et de notre production de vivres. Ces faits ne sont pas impossibles à établir; il suffit d'un peu de calcul pour avoir une meilleure idée de ce qui nous attend. Lorsque nous aurons établi ces faits, j'appuierai un programme qui préconisera les mesures nécessaires afin que nos hommes disposent des éléments requis pour contribuer honorablement à la victoire. Cependant, je veux savoir ce qui m'attend. Je ne me fie pas à ceux qui n'ont que leur propre témoignage pour justifier leur superpatriotisme et leur supercompétence comme statisticiens. Je le répète, nous devrions faire l'inventaire de notre capital humain et en faire connaître les résultats.

Je voudrais ici préciser une observation que j'ai faite lorsque j'ai interrompu l'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Homuth), l'autre jour. Je ne conçois pas qu'il sied à un honorable député de qualifier de faillite un système qui a déjà, dans le présent conflit, enrôlé dans le service actif et envoyé outre-mer dans l'armée, la marine et l'aviation, le double du nombre de Canadiens de naissance que nous y avons envoyés durant la dernière guerre. Je me rends compte de la difficulté que comporte la question des chiffres. J'ai fait partie du premier corps canadien et je serai le dernier des hommes à vouloir déprécier ou amoindrir d'un iota ses titres de gloire ou sa renommée. Mais quand j'entends des gens comparer défavorablement la contribution du Canada dans le présent conflit à celle qu'il a fournie au cours de la dernière guerre, je pense à des chiffres que parfois nous oublions et au fait que de tous les vaillants soldats qui ont participé à la dernière guerre au nom du Canada, seulement 125,000, je crois, étaient des Canadiens de naissance. Je me rappelle avoir fréquenté des Ecossais, des Anglais, des Irlandais, des gens du pays de Galles venus au Canada dont ils avaient fait leur patrie et qui ont pris part à la dernière guerre au nom du Canada, mais qui auraient quand même participé au conflit si le Canada ne s'en était pas du tout mêlé. Voilà pourquoi, quand je pense à tout cela et aussi au fait que l'âge d'admission dans le corps d'aviation royal canadien varie de dix-neuf à trente et un ans et qu'il est le même pour les renforts de la Royal Air Force; quand je pense de plus que pendant les années écoulées depuis la naissance de ces jeunes gens il ne nous est venu pour ainsi dire au Canada aucun immigrant, je me rends compte, comme l'a dit le ministre aux mois d'octobre et de novembre, que ces hommes constituent dans un sens particulier un corps essentiellement canadien. Quand je pense à la limite d'âge dans la marine, je comprends que la situation y est la même et je puis dire que cette constatation s'applique presque au même degré à l'armée canadienne. Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour ces dénigreurs de leur pays et des Canadiens qui

oublient que, dans cette guerre, nous avons déjà mis à l'œuvre dans les industries de guerre environ un demi-million d'hommes auparavant sans travail, et, malgré cela, nous avons un nombre double de Canadiens de naissance dans nos forces actives et nous ne faisons que commencer.

Mais parce que nous nous enorgueillissons de ce que le Canada a fait, qu'on ne vienne pas nous représenter pour aucun motif que nous avons assez fait. Qu'on ne s'imagine pas qu'aucune voix ne s'élèverait à la Chambre pour dire à la population, à la face de l'univers, que nous avons assez fait. Que personne ne vienne prétendre injustement et de façon déshonorante pour ceux qui se sont enrôlés volontairement que jusqu'ici nous avons failli à la tâche, car ce serait honteusement calomnier les volontaires qui ont quitté si volontiers le pays.

Cela dit, je suis heureux d'abonder dans le sens d'une remarque faite par l'honorable député de Waterloo-Sud, l'autre jour, et c'est, si je l'ai bien compris, que, dans notre effort de guerre, nous n'utilisons pas dans toute la mesure possible la valeur des hommes de cinquante à soixante-cinq ans. Nous apprenons aux jeunes gens l'exécution d'œuvres de guerre essentielles mais nous avons aussi à notre disposition des gens d'un certain âge qui sont des techniciens et des gens expérimentés désireux de servir et n'attendant que le moment de pouvoir contribuer à notre effort de guerre. Nous avons gobé la devise déplorable voulant que nous sommes tous au front, et il en résulte que des gens consciencieux qui remplissent leur devoir dans notre monde économique et social ont l'impression de ne pas contribuer réellement à l'effort de guerre.

Personne d'entre nous n'a assez dit à ces gens qu'ils contribuent à notre effort de guerre en se livrant simplement à leurs tâches quotidiennes.

Je passe maintenant à un autre sujet. Je suis convaincu que nous avons dans notre pays des ressources suffisantes en hommes pour remplacer ceux qui sont engagés dans d'autres travaux, et que nous pouvons utiliser ce réservoir. Je sais bien que les gens qui ne partagent pas mon opinion sur la gravité de l'heure me diront que, sous leur régime de service sélectif, tout va bien marcher, mais je suis un peu sceptique. Je me demande si le régime va fonctionner aussi bien que cela, si toutefois il fonctionne. En effet, nous ne vivons pas dans un pays où les localités sont rapprochées les unes des autres. Nous avons un territoire large de trois mille milles, et les occupations de notre population sont très variées. Peut-être ne serait-il jamais possible de diviser notre population en équipes de travail pour parvenir à ce résultat idéal, mais je suis certain que, dans chaque village et dans chaque ville, et sûrement dans chaque grand centre, une partie de la population reste inemployée. Je supplie le Gouvernement d'y songer et de nous dire, bientôt, je l'espère, quelle politique il entend suivre à l'égard des ressources en hommes dont le pays a besoin pour gagner la guerre.

(Texte)

M. LIONEL BERTRAND (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, en mars 1940, six mois après la déclaration de la guerre, la nation canadienne accordait au parti libéral une majorité sans précédent dans notre histoire politique. Le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) fut alors élu grâce à un programme comportant pour le Canada, engagé librement dans la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne, une collaboration volontaire et modérée, en conformité avec les ressources et les finances de la nation. Ce programme comportait aussi la promesse qu'un cabinet d'union ne serait jamais constitué sous l'administration libérale, qui s'engageait en plus à ne pas imposer le service militaire obligatoire pour service outre-mer. Ce programme, le peuple du Canada l'approuva, on sait avec quelle majorité.

Depuis deux ans, le très honorable premier ministre a conduit la barque de l'Etat avec une maîtrise qui fait honneur à ses hautes qualités de parlementaire et à la confiance mise en lui. De concert avec le très honorable M. Lapointe, dont l'absence n'a guère fini de causer des regrets, le premier ministre a voulu un pays uni d'abord et à l'abri des erreurs et des abus de la dernière guerre. Jamais la nation canadienne n'a été plus unie que pendant ces deux dernières années. Jamais législation n'a été mieux apprêtée pour paralyser l'appétit des profiteurs de guerre et protéger les classes modestes de la société. La formule du volontariat, endossée par les électeurs, a rendu des services signalés, puisque 400,000 Canadiens sont actuellement prêts à servir librement, quel que soit le théâtre de la guerre, où que ce soit dans le monde. Le premier ministre, à cause de la menace hitlérienne, planant même sur le Nouveau-Monde, proposait en 1940 sa loi de la mobilisation pour la défense du Canada, loi qui fut acceptée, sinon avec plaisir, du moins avec ce patriotisme que chacun doit à sa patrie aux heures graves de son histoire. Quand il la proposa, cette loi provoqua quelques réactions. Le premier ministre a toutefois maintenant la fierté de dire qu'il avait vu juste. Si cette loi n'avait pas été adoptée et que tout fût maintenant à

commencer pour la défense du pays, à quel problème n'aurions-nous pas présentement à faire face?

M. King a demandé au Canada des sacrifices de toutes sortes, en contributions et en impôts; le peuple canadien a accepté les sacrifices avec fierté et patriotisme. Des millions de dollars furent dépensés pour venir en aide directement aux Alliés; le Canada alla généreusement au delà de la collaboration promise. Des millions de dollars furent dépensés pour lever et équiper des armées de volontaires pour outre-mer. J'admire ces volontaires qui servent à l'extérieur et je salue ceux qui sont morts, moins pour leur pays que pour la grande cause de la liberté du monde. Des millions de dollars ont été consacrés à la construction de vastes usines de guerre et à l'organisation de notre propre défense dans tous les domaines. L'effort libre, volontaire et modéré promis par le gouvernement en 1940 a certes évolué, mais pourrait-on l'en blâmer? J'ai voté la loi de mobilisation pour la défense de mon pays, avec ma conscience d'homme libre et honnête.

Le Gouvernement, en refusant la formation d'un cabinet d'union, a tenu une grande promesse; c'eût été un sacrilège que de permettre aux politiciens de la dernière guerre, dont la doctrine a déjà été jugée, de prendre part à la direction du pays sans en avoir reçu le mandat.

Je considère que le Gouvernement a, pour les Alliés, accompli une grande tâche,—si grande que je me demande parfois si notre défense nationale n'en a pas souffert. Quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui devant le fait qu'il nous faudra désormais consacrer davantage à notre propre défense. Le Canada a un vaste territoire à défendre et une population bien peu dense pour ce faire. Nous entrerons bientôt dans la quatrième année de la guerre, avec le spectacle d'un monde bouleversé. Où allons-nous? Personne ne saurait le dire. Le discours du trône nous avise que l'heure est grave. Je le crois. Que le Canada soit menacé, je le crois également. Que mon pays ait demain à subir les horreurs de la guerre, la chose est possible, même probable. Plus que jamais, le Canada doit penser à la défense de son sol, continuer à toute allure l'œuvre commencée, et je ne saurais pour ma part approuver aucune mesure ou aucune loi qui n'ait tout d'abord ce but immédiat.

Puis-je alors accepter l'idée d'un plébiscite, tel qu'on le mentionne dans le discours du trône, et surtout la question que l'on propose de soumettre aux électeurs? C'est bien franchement que je dis: Non. La question telle que posée serait-elle une manœuvre habile du Gouvernement pour se dérober à des ennemis trop acharnés? Peut-être aussi à des adversaires du programme de 1940 au sein du Gouvernement même? Cette question a tellement l'aspect d'un camouflage que, malgré mon grand respect pour mon parti, je ne saurais l'accepter. Pas un député de cette Chambre, —et je le dis sans vantardise,—n'a peut-être contribué plus que moi, depuis deux ans, à l'effort de guerre de mon pays. J'ai appuyé activement et sans réserve toutes les organisations dites de guerre: emprunts, certificats d'épargne, Croix-rouge, Fonds des Services canadiens de guerre, récupération, etc. Tout mon appui moral a été donné aux soldats du camp d'instruction de mon comté, que j'ai visités souvent et encouragés. La création et l'organisation des vastes usines de Sainte-Thérèse m'ont pris tout entier, depuis un an; l'Allied War Supplies Corporation et la Defence Industries Ltd peuvent affirmer quelle collaboration désintéressée je leur ai fournie. Mon journal a été mis au service de la cause commune, et dans tous les endroits de mon comté je n'ai cessé de prêcher la collaboration avec les Alliés et la défense de mon pays.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un nationaliste et je ne suis pas un séparatiste. J'aime ma province, j'en suis fier, mais je me considère avant tout un Canadien tout court. Je déteste les luttes de races et de préjugés. Elles n'ont servi dans le passé qu'à entraver la bonne entente indispensable au progrès d'une nation. Aussi, tout mouvement basé sur un nationalisme étroit est-il contraire aux idées que je me fais du véritable patriotisme.

J'admire la Grande-Bretagne, qui donne depuis deux ans au monde entier une formidable leçon de courage, de ténacité et de patriotisme. Dans son malheur, je plains la France et je l'admire encore. Je crois à sa résurrection, parce que la France, comme l'Angleterre, ne saurait mourir. Cette résurrection, c'est l'effort uni de toutes les démocraties qui l'accomplira. Aussi, je ne me plains pas que nous ayons fourni au vieux monde, depuis deux ans, des munitions, des vivres, des soldats volontaires; tout cela, nous l'avons fait dans notre désir de voir la démocratie continuer de diriger l'univers.

A l'heure présente, monsieur l'Orateur, 400,000 des nôtres peuvent, en conformité avec leur engagement, servir n'importe où dans le monde. En deux ans seulement, nous avons dépensé plusieurs milliards pour la guerre, et notre dette nationale est en train d'augmenter au point que nous n'en sortirons peut-être jamais. Qu'importe! J'aime mieux que mon pays sorte de cette guerre pauvre, mais fier et libre. Que la conscription au Canada pour outre-mer change la face de la situation dans

le monde, je n'y crois pas. Que la conscription pour outre-mer, à cette étape critique de notre histoire, soit un avantage pour nous, j'y crois encore moins. L'imposer serait un crime. La défense du pays doit commander toute notre attention. Vulnérable par tous les côtés, n'a-t-il pas droit à notre premier souci? Notre pays a besoin de tout son capital humain pour la défense nationale, sur le sol, sur la ferme et dans les usines. Devrons-nous nous trouver un jour en face d'une invasion sans avoir les armées nécessaires pour défendre nos côtes et notre sol? Qu'a fait l'Australie? Sur tous les fronts du monde, depuis deux ans, elle a expédié la crème de ses soldats; aujourd'hui, faute d'effectifs humains assez nombreux pour faire face au danger qui se précise et qui demain sera une réalité, elle demande des renforts. Quelle erreur!

Certes, les conservateurs conscriptionnistes n'ont pas varié leur vieille doctrine. Les C.C.F. abondent presque dans le même sens. Ils n'auront pas mon appui. L'honorable chef de l'opposition (M. Hanson) non plus. Car c'est la répétition de 1917. Chez ces conservateurs, dix fois plus conservateurs qu'un conservateur ordinaire, c'est, comme en 1917, le même décor, le même programme, la même ardeur, le même enthousiasme. Chez eux, les mêmes préjugés et le même fanatisme. Bien plus, les mêmes figures et les mêmes intérêts. Avec ce parti au pouvoir, il y a longtemps que la conscription pour outre-mer serait entrée dans nos statuts. Que leur importe l'unité? Pourquoi n'appuieraient-ils pas le volontariat? Serait-il une bonne chose qu'ils n'en voudraient pas et s'appliqueraient à l'entraver. Ils savent pourtant que la conscription pour outre-mer rencontre des adversaires dans toutes les parties du pays. La campagne endiablée qu'ils mènent a tout simplement comme objectifs: la conscription et la prise du pouvoir pour faire revivre le favoritisme éhonté de 1917. Au lieu de faire de la propagande pour le service outre-mer, au lieu de dépenser des millions à vouloir créer une opinion qui y serait favorable, pourquoi donc M. Meighen, M. Hanson et ceux qui les entourent ne consacreraient-ils pas la même ardeur, le même enthousiasme, ne dépenseraient-ils pas les mêmes millions de dollars en publicité pour développer le volontariat, le faciliter et en augmenter les résultats? Leur mauvaise foi apparaît trop évidente pour qu'il soit une fois de plus nécessaire de la démasquer. La conscription? Elle soulèverait des Canadiens les uns contre les autres, dans toutes les provinces de ce pays; elle détruirait d'un trait l'unité nationale, que des années de concessions, d'efforts, d'entente consentie avaient réussi à forger; elle n'ajouterait rien à la valeur de nos armées, l'expérience prouvant que dix conscrits ne valent pas un seul volontaire. Je voterai donc contre le sous-amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et contre l'amendement de l'honorable chef de l'opposition, parce que la conscription pour outre-mer est une mesure antinationale et contraire à tous points de vue à notre sécurité canadienne.

Je ne suis pas non plus en faveur de la question qui sera posée par le plébiscite. Certes, un plébiscite est une formule démocratique de consultation, et le Gouvernement, en l'employant, indique son désir de connaître l'opinion du peuple. On nous demande cependant de relever le Gouvernement de ses engagements; je ne puis l'en relever parce que je suis satisfait de lui. On me demande de me faire relever moi-même de mes engagements; mes électeurs que je connais s'y opposent déjà. Le Gouvernement veut être relevé de ses engagements. Pourquoi? N'a-t-il pas encore trois années de mandat à terminer? Serait-ce pour faire plaisir à certains libéraux dans le Gouvernement même? A-t-il cédé aux pressions de ce groupe d'impérialistes de Toronto qui veulent, sans mandat, diriger les destinées de la nation?

Quelques DÉPUTÉS: Très bien!

M. BERTRAND: Serait-ce pour gagner du temps? Le Gouvernement dit qu'il veut avoir les mains libres pour prendre les mesures nécessaires et, cela, en conformité avec les circonstances. Je comprends que cela ne veut pas dire que la présente administration imposera la conscription si elle est dégagée de ses engagements; mais il reste toujours un danger et une possibilité qu'elle soit imposée.

Quel sera le résultat du plébiscite? Si le peuple canadien répond "non" à la question, tant mieux! S'il répond "oui", la campagne de la presse impérialiste, faite de préjugés, de menaces et d'invectives, reprendra de plus belle, plus frondeuse, plus audacieuse que jamais. Et alors? Pour un gouvernement relevé de ses promesses, il reste ce danger que la pression faite sur lui, au dedans et au dehors, soit tellement forte qu'il ne puisse s'y soustraire. C'est donner un chèque en blanc au Gouvernement, en lui accordant le privilège de le remplir quand bon lui semblera. Si j'avais à donner un tel chèque au premier ministre personnellement, à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Cardin) personnellement, à quelques autres ministres personnellement, j'affirme devant mon comté que je prendrais toutes les chances possibles. Qui m'assure cependant que la guerre sera finie dans deux ou trois ans? Qui m'assure que M. King sera encore ici dans six mois? Qui m'assure que M. Cardin sera également là?

Les hommes passent vite, nous en avons eu récemment la preuve. Advenant leur départ, qui me dit que le possesseur du chèque n'aura pas un véritable plaisir, avec un Parlement à lui docile, ou avec un Parlement qui aura évolué ou qui sera en majorité en sa faveur, à le remplir à son gré. Non, je ne puis accepter cela. On dira peut-être que je vote contre mon parti. J'aurai du moins cette satisfaction, que ne remplacent ni la gloire ni les honneurs, d'avoir voté selon le mandat reçu et selon ma conscience.

Je suis libéral et je ne cesse pas de l'être, car ce mot a toujours signifié pour moi un droit à la liberté de parole. Même plus, j'ai conscience que ma franchise est utile à mon parti. J'ai été élu en 1940 en appuyant un programme, et le mandat reçu ne faisait pas de doute quant à la sincérité de ceux qui me l'ont confié. Je ne fonde pas de nouveau parti, je ne m'associe à aucun parti, qu'il se nomme "canadien" ou "national". De plus, monsieur l'Orateur, je ne suis pas prêt à approuver des sous-amendements qui auraient, en somme, le même sens que la motion principale, et, par conséquent, seraient inutiles,—et encore moins s'ils sont présentés par des députés qui ne siègent pas de ce côté-ci de la Chambre.

J'irai dans mon comté, monsieur l'Orateur, mais je connais trop son sentiment pour aller lui demander de relever le Gouvernement de ses engagements. Je sais d'avance qu'il a trop confiance en M. King pour répondre affirmativement à la question du plébiscite, et que c'est lui qu'il veut voir là. Je dirai à mes électeurs, cependant: Votre pays d'abord. C'est lui que vous avez à défendre. Regardez l'Australie. Ne répétez pas son erreur! Vous avez à défendre vos foyers et vos droits, chaque pouce du territoire canadien, de Vancouver à Halifax; et ils me comprendront. Je leur dirai: Pendant que des nôtres défendront le pays, prêts à donner leur sang, la terre devra produire pour nourrir les soldats et les Alliés, et je leur dirai que je veux voir les cultivateurs et leurs fils penchés sur la charrue et maniant la faucille; et ils me comprendront. Je leur dirai aussi: Il faut des bras dans les usines pour fabriquer les outils de la victoire; et hommes, femmes, jeunes filles, jeunes gens, tous me comprendront. Je dirai à la jeunesse: Défendez votre pays. Pour lui, faites tous les sacrifices, même celui de votre vie. Si l'aventure vous tente, si vous croyez que votre devoir est d'aller là-bas, de l'autre côté des mers, tirer le coup de feu, n'hésitez pas: le volontariat vous attend; et ils me comprendront. Ils comprendront tous, mes gens "des pays d'en-haut", dont Valdombre a chanté le courage, que la défense du pays est une obligation sacrée. Ils ne diront pas que leur pays, c'est la province de Québec, mais ils diront tous que leur pays, que ce soit un morceau du granit des Rocheuses ou une motte de terre des plaines de la Nouvelle-Ecosse, ils le portent tout entier dans leur cœur, en aimant bien leur province.

[M. Bertrand.]

Je voterai donc contre l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, en exprimant le désir que le pays réponde "non" à la question du plébiscite. Je souhaite que, de cette réponse négative, jaillisse de partout un désir profond de mieux servir le pays. Je souhaite que le premier ministre continue d'appliquer le programme de 1940, qui représentait si bien, à mon avis, les véritables aspirations de la nation canadienne. Collaboration avec les Alliés, mais toutes voiles déployées pour garder notre capital humain à la noble tâche de défendre le Canada d'abord.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Turgeon, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 53 minutes du soir.

Mardi 3 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

ACCORD AVEC LA VILLE D'OTTAWA

AUTORISATION D'UN VERSEMENT DE $100,000 POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 1er JUILLET 1942.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (au nom du ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1942.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

"LE COMITÉ POUR LA GUERRE TOTALE"

ANNONCE DANS LES JOURNAUX—ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS YORK-SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question que l'on trouvera à la page 244

du hansard et qui n'était peut-être pas assez claire ou qui n'a pas été suffisamment comprise. Ayant trait au "Comité pour la guerre totale", elle était ainsi conçue: Est-il possible de savoir combien des deux cents tailleurs de Tooley Street, Toronto, qui ont signé cette proclamation sont des électeurs autorisés dans York-Sud? Ce que je voudrais bien que le Gouvernement me dise, c'est le nombre de ces paons qui ont droit de vote dans la circonscription de York-Sud. Je crois qu'il y a moyen de le savoir.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami me permettra de lui faire observer que s'il tient à obtenir une réponse à sa question, il devra lui donner une autre forme. Cependant, j'imagine que l'on ne pourrait lui fournir ce renseignement, quelque forme qu'il donnât à sa question.

IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE TENDANT À DÉTERMINER QUAND LES FORMULES DE L'ANNÉE 1941 SERONT PRÊTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances (M. Ilsley) quand les formules de l'impôt sur le revenu, pour l'année 1941, seront prêtes. Ne le seront-elles qu'après la signature de l'accord avec les provinces touchant l'assiette de l'impôt?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je ne puis que déférer la question à mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Gibson). Elle relève de son ministère et non du ministère des Finances.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION RELATIVE AU PROGRAMME LÉGISLATIF DE LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'aimerais que le premier ministre nous dise quand nous pourrons compter sur une déclaration relative à la législation du Gouvernement pour la présente session, car, en effet, le discours du trône n'annonce aucun projet de loi. J'estime qu'il devrait nous dire le plus tôt possible que sera le programme législatif de la session et, d'une manière générale, quelle en sera la nature et la portée. Je présume, naturellement, qu'il y aura une loi de subsides; mais qu'y aura-t-il en plus?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je vais tâcher de répondre à mon honorable ami en temps utile.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 2 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. J. G. TURGEON (Cariboo): Monsieur l'Orateur, vous avouerais-je tout de suite que je me sens des plus nerveux, non pas tant à la suite du travail intellectuel qu'exige naturellement la préparation d'un discours qu'à cause de l'effort qu'impose à tout honorable député qui prend la parole, l'acrimonie qui s'est manifestée, plus à l'extérieur qu'en cette enceinte, relativement à l'objet même de tout discours prononcé sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse au Gouverneur général en réponse au discours du trône.

J'ai l'intention de m'attaquer fermement et directement à quelques-unes des questions à l'étude, ainsi qu'à l'agitation que l'on soulève à travers le pays.

Mais auparavant, j'ai un devoir plus agréable à remplir, celui d'ajouter mes félicitations à celles qu'ont déjà reçues l'honorable député de Hull (M. Fournier) et l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) pour les excellents discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de la discussion que nous poursuivons. Je crois que l'expérience qu'ils sont allés chercher dans les Iles britanniques leur a été précieuse, et je regrette que tous les honorables députés n'aient eu, comme ces honorables députés, l'avantage de visiter la Grande-Bretagne en ces heures de crise. Je n'ai pas eu l'honneur d'entendre ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse, mais j'ai lu leurs discours et, pour l'auditeur, comme pour le lecteur, il est évident que leurs paroles n'expriment pas seulement leurs sentiments personnels mais aussi les vives émotions qu'ils ont ressenties au contact du peuple anglais. Ils ont rencontré des hommes et des femmes comme nous-mêmes, occupés à protéger leurs vies et leurs foyers et à prendre soin de leurs enfants qui, en somme, ressemblent aux nôtres. Qu'on me permette d'appuyer, à la Chambre et auprès de certains éléments de la population canadienne, sur cette pensée que, dans les Iles britanniques, le peuple combat non contre la propagation, le maintien et le perpétuation de l'impérialisme, mais contre l'expansion impérialiste la plus impitoyable que le monde ait connue. Le peuple britannique ne défend pas plus que nous-mêmes l'impérialisme. C'est

contre lui que nous combattons. Le courage dont le peuple de Grande-Bretagne a fait preuve est précisément la qualité qui, au dire de M. Johnson, est le fondement de toute vertu, car, sans lui la vertu ne peut exister. Ils combattent, comme nous serons peut-être appelés un jour à le faire, pour leurs foyers et leurs enfants.

Passons à autre chose: malgré cette campagne en faveur de la conscription, dont je dirai quelques mots tout à l'heure, j'ai remarqué, dernièrement, que les conseils de comté et certains autres organismes demandent que le Gouvernement cesse d'enrôler les jeunes agriculteurs dans l'armée canadienne. Les requêtes de ce genre ne proviennent pas toutes de la province de Québec, mais aussi d'Ontario et d'autres parties du Canada anglais. Si je mentionne ce point c'est parce que cette accusation se retrouve sur les lèvres de tous ceux qui, en dehors de cette enceinte, prennent part au débat sur cette question. Dans mon comté de Cariboo nous manquons d'ouvriers agricoles. Nos éleveurs de bétail se demandent comment ils feront leurs foins l'automne prochain. Nos producteurs de céréales et nos agriculteurs se trouvent dans la même situation. Que l'on ne se méprenne pas sur mes paroles. A une époque comme celle-ci j'estime que tout membre du Parlement se doit non seulement de discuter la question et de chercher à former l'opinion publique, malgré l'extrême difficulté de la tâche, mais aussi de formuler nettement son attitude, afin que ses commettants, de même que la population toute entière dont il est également le mandataire, n'aient aucun doute à cet égard.

J'ai donc l'intention de déclarer nettement dès le début, bien que j'y reviendrai probablement plus tard, que je suis décidé à appuyer le plébiscite que le premier ministre (M. Mackenzie King) a proposé. Quand je portais l'uniforme outre-mer, j'ai voté contre la conscription en 1917. Je n'ai pas eu la moindre hésitation à voter contre la conscription, non pas tant à cause du principe qu'à cause des ignobles manipulations auxquelles elle a donné lieu dans le temps. Il ne m'échappe pas que l'on s'apprête aux mêmes manigances en ce moment, mais je suis prêt à faire confiance au Gouvernement et, cela va de soi, au premier ministre en particulier. Il saura bien parer aux situations à mesure qu'elles se présenteront. Sans hésitation encore, afin que personne n'ignore mon attitude, j'ai l'intention, si le peuple donne un vote favorable au plébiscite, comme j'espère qu'il le fera dans toutes les provinces, d'appuyer toute mesure de service obligatoire,—je ne crains pas d'employer le mot "conscription"—que le premier ministre et son cabinet jugeront nécessaire d'imposer à la population.

Wendell Wilkie disait il y a quelque temps que la démocratie atteint son plus hant niveau aux plus mauvaises périodes. Je crains qu'aujourd'hui le Canada n'entre dans une de ces mauvaises périodes, sinon dans la pire que la démocratie ait connue. On parle de battre la marche. Je me demande si les honorables députés qui parlent ainsi chaque fois qu'ils présentent un vœu qui n'est pas accepté se rendent compte que parfois nous sommes ainsi faits que nous n'admettons les directives que lorsqu'elles cadrent avec nos opinions et que nous inclinons à dire que ces directives font défaut lorsqu'un chef suit une marche opposée à celle que nous aimerions lui voir prendre.

J'ai quelques commentaires à faire aujourd'hui sur les directives données par les gouvernants, surtout à l'heure actuelle, en tenant compte entre autres choses du plébiscite et des directives que nous recevons de temps à autre, afin que nous puissions poursuivre notre effort de guerre sans soulever trop de ces nombreux préjugés fondamentaux qui, d'eux-mêmes, quand on les fait émerger à la surface, entravent notre plein effort, des directives à l'heure présente qui, somme toute, touchent de si près à l'avenir. En parlant ainsi, nous ne devons pas oublier le passé immédiat, bien qu'il ait filé si rapidement qu'il est aujourd'hui nébuleux et oublié en majeure partie.

J'ai gardé un souvenir assez fidèle de la mémorable session de 1939, au cours de laquelle le Gouvernement a obtenu l'autorisation de déclarer la guerre à l'Allemagne au nom du Canada. Si j'ai bonne mémoire, nous nous sommes réunis le jeudi; le débat sur l'adresse a commencé le vendredi et nous avons terminé les délibérations le samedi, en votant l'adresse qui autorisait le premier ministre à conseiller au Souverain de déclarer la guerre en notre nom. Je le demande à tous les honorables députés qui se trouvaient alors à la Chambre: aucun d'eux prétendra-t-il maintenant que, si le premier ministre avait parlé alors de conscription, nous eussions terminé la discussion à temps pour que le Canada déclare la guerre le dimanche? Il n'y a pas un député qui ne sache que si nous avions parlé alors de la conscription, le débat eût été interminable.

A propos de directives, je le demande aux honorables députés: dans quelle situation le Canada se serait-il trouvé si, faute d'avoir les qualités d'un chef, le premier ministre eût laissé passer cette semaine historique, sans que le Canada déclare la guerre? Que ne dirait-on pas aujourd'hui! On l'aurait éternellement voué aux gémonies et il l'aurait mérité, s'il avait laissé cet événement s'accomplir.

A propos de direction éclairée, je vous demande de reporter vos regards en arrière. Il existe un homme qui, personne ne le conteste, a gagné tous les suffrages comme jamais personne ne l'avait encore fait ni en temps de paix ni en temps de guerre. Cet homme est Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne. Je vous demande cependant si, ayant mentionné en premier lieu Winston Churchill pour tout ce qu'il a fait pour nous et pour la façon merveilleuse dont il a ranimé le peuple anglais après Dunkerque, nous ne devons pas mentionner aussitôt après le président Roosevelt, qui nous a assuré l'aide magnifique fournie, sous sa direction, par le peuple américain.

J'ose dire qu'après ce que nous devons à Churchill, l'aide que nous ont accordé les Etats-Unis a le plus grand titre à notre reconnaissance, Et quel rôle a été celui de notre premier ministre? Malheureusement, et je le dis à dessein, quand nous entendons certains discours ou lisons certains articles au sujet du chef qu'il faut à notre pays, nous devons nous demander, et je l'ai fait bien souvent, lequel, d'Adolf Hitler ou de Mackenzie King, certaines gens détestent le plus. Je l'affirme sérieusement. Il y a dans notre pays des groupes de gens qui, tout en favorisant la guerre totale contre l'Allemagne, ne veulent pas que cela les empêche de livrer une guerre totale à Mackenzie King. Voilà un fait qu'il importe de signaler à l'attention du public.

J'ai parlé de Churchill et de Roosevelt. J'ai dit que le temps passe si vite que nous sommes portés à oublier. Nous parlons aujourd'hui de la charte de l'Atlantique, qui a résulté de la conférence Churchill-Roosevelt, et nous trouvons tout naturel que la Grande-Bretagne ait reçu de l'aide, en vertu de l'accord de prêt-location, avant que les Etats-Unis fussent entrés en guerre par suite de l'agression du Japon. Comment ces événements sont-ils survenus? Je ne crains pas de dire qu'à l'heure actuelle on ne se souvient guère, même parmi les honorables députés, de l'historique rencontre de notre premier ministre avec le président des Etats-Unis, à Ogdensburg, en août 1940. C'est de cette rencontre d'Ogdensburg qu'ont résulté tous les bienfaits dont les nations alliées se montrent aujourd'hui si reconnaissantes envers le président Roosevelt et le peuple américain; sans l'esprit d'initiative de notre premier ministre la conférence d'Ogdensburg n'aurait pas eu lieu. L'accord de prêt-location ne serait jamais devenu un fait accompli, Churchill et Roosevelt ne se seraient pas rencontrés, la charte de l'Atlantique ne serait encore qu'un rêve caressé par quelques-uns et l'aide qui a depuis lors été accordée à la Russie ne lui aurait pas été fournie. Or, tout cela est attribuable à l'homme qui dirige aujourd'hui le gouvernement canadien.

J'habite la Colombie-Britannique, et plusieurs honorables députés savent que dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que dans le Yukon, on a aménagé une série d'aéroports destinés à protéger l'Ouest canadien, y compris la Colombie-Britannique et l'Alberta, contre les attaques que le Japon pourrait lancer en passant par l'Alaska, par les eaux avoisinantes ou par le territoire du Yukon. Je reviendrai plus tard sur ce point. Quels sont ceux, dans cette Chambre, qui oublient que l'honorable député qui occupait alors le poste de chef de l'opposition, prit la parole dès que la guerre eut été déclarée pour réclamer à bon droit des mesures de protection contre les attaques aériennes ou autres qui pourraient être lancées contre nous par voie de la Baie d'Hudson? On n'entend plus guère parler de cela aujourd'hui. Pourquoi fait-on le silence là-dessus? Nous avons dans l'Ouest canadien des aéroports déjà construits ou en voie de construction pour notre protection contre toute attaque venant de l'Ouest. Si nous n'entendons plus guère personne réclamer une protection additionnelle contre les attaques qui pourraient être lancées contre nous par voie de la Baie d'Hudson, c'est parce que les troupes américaines ont participé à l'occupation de l'Islande. Je le répète, si le très honorable premier ministre du Canada n'avait pas fourni au président et au peuple des Etats-Unis l'inspiration qui a porté le président à prendre les mesures que l'on sait, les troupes américaines auraient-elles occupé l'Islande? Aucun honorable membre de cette Chambre ne viendra prétendre qu'il ne voit aucun rapport entre la conférence d'Ogdensburg et l'occupation de l'Islande par les soldats américains.

Il n'y a personne en cette enceinte ou ailleurs qui ne voie dans l'occupation de l'Islande un lien direct avec la victoire dans la bataille de l'Atlantique. En fait de direction, qu'importait-il plus pour la Grande-Bretagne ou pour le Canada—surtout pour le Canada—que d'éviter la défaite dans la bataille de l'Atlantique? C'est peut-être là l'acte le plus utile qui ait été accompli depuis la déclaration de la guerre en septembre 1939. Et l'heureuse issue de la bataille de l'Atlantique a son origine dans le pacte d'Ogdensburg conclu entre le premier ministre du Canada et le président des Etats-Unis. Cela ne fait pas le moindre doute.

J'ai affirmé, monsieur l'Orateur, mon intention d'appuyer la proposition de plébiscite et d'accepter toute mesure de service obligatoire

jugée nécessaire, à la lumière des circonstances du moment, par nos autorités compétentes, tant civiles que militaires. J'ai parlé de notre attitude en matière de directives. J'ai fait au Gouvernement des propositions qui sont restées sans suite. Or, cela me justifie-t-il de me poser en adversaire du Gouvernement et de lui retirer ma confiance? Quel droit en aurais-je? Mais j'en aurais tout autant le droit, même si je ne l'ai pas du tout, que tout autre citoyen du Canada ou tout autre membre de la Chambre. En effet, je serais bien sot de croire qu'en n'acceptant pas toutes mes propositions le Gouvernement néglige de donner l'impulsion nécessaire.

Le jour même où le Japon a déclenché son attaque dans le Pacifique du sud, j'ai adressé au premier ministre du Canada la dépêche suivante:

A titre de député, j'engage fortement le gouvernement canadien à prendre contre le Japon toutes les mesures possibles par voie exécutive sans attendre de convoquer les Chambres en session extraordinaire.

J'invite instamment le Gouvernement à donner suite à mes recommandations antérieures: premièrement, créer un ministère de la guerre; deuxièmement, étendre la portée de la loi sur la mobilisation des ressources nationales pour inclure le service militaire partout dans l'hémisphère occidental et en Sibérie, et l'étendre encore à l'occasion selon les besoins.

On n'en a encore rien fait, mais j'espère sincèrement qu'on y donnera suite avec le temps. D'ici là j'accepte la direction qui veut que le temps ne soit pas encore mûr pour ces recommandations. J'ai fait cette proposition bien avant l'entrée en guerre du Japon. Je désirais voir étendre ainsi la portée de la loi sur la mobilisation des ressources nationales pour deux motifs: parce que j'y voyais un avantage général et parce que je pressentais, comme le pouvait faire tous les honorables députés, que la guerre avec le Japon était imminente.

Ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique et ceux qui habitent l'Alberta, ainsi que toute la population de ces deux provinces sont actuellement dans une situation dangereuse. Je ne crains pas tant l'attaque directe, à moins qu'elle ne soit lancée par-ci par-là, contre Vancouver et Esquimalt, que l'attaque préconçue par voie de l'Alaska ou des îles Aléoutiennes. Si l'on veut bien me permettre de faire un peu de géographie, je dirai à la Chambre que, contrairement à l'idée qu'on s'en fait généralement, la côte du Pacifique n'est pas dans le plan nord-sud mais plutôt dans le plan nord-ouest. Le Yukon et l'Alaska sont bien à l'ouest de Vancouver et Victoria, et le détroit sépare l'Alaska des îles qui conduisent à la terre ferme du continent asiatique, à la Sibérie, au Mandchoukouo et au Japon.

[M. Turgeon.]

J'affirme donc que notre suprême devoir est d'assurer toutes les lignes de défense possibles sur le littoral du Pacifique.

M. JOHNSTON (Bow-River): Et la route militaire?

M. TURGEON: J'y arrive. J'ai proposé que le Canada et les Etats-Unis,—car nous ne pourrions le faire seuls, même si nos autorités civiles le jugeaient bon,—entraînent et équipent une puissante armée qu'ils garderaient prête à pénétrer en Sibérie aussitôt le Japon aux prises avec la Russie. J'avertis en effet le Gouvernement,—avertissement superflu puisqu'il a déjà sans doute été formulé par notre représentant dans le cabinet, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie),—mais je répète l'avertissement que du jour où la Russie et le Japon seront aux prises, les Japonais occuperont des bases en Sibérie et au Mandchoukouo, à quelques minutes seulement, à leur gré et non au nôtre, de l'Alaska. L'honorable député de Yukon (M. Black) est bien au fait. Une heure ou deux tout au plus les sépareraient de la partie septentrionale de la Colombie-Britannique et quatre ou cinq d'Edmonton, Prince-George et Vancouver. Je rappelle en passant que lors de leur envolée de bonne entente aux Etats-Unis en 1939, les avions japonais ont survolé la ville de Prince-George, où se trouve aujourd'hui un de ces aéroports de défense, s'y sont mis en relations par radio avec l'aéroport de l'époque, se sont renseignés sur la route à suivre, puis ont traversé la région de Caribou et la ville de Vancouver pour se rendre de là à leur point d'atterrissage aux Etats-Unis. Tel est le parcours qu'ils ont suivi.

Un mot maintenant de la critique. J'ai lu le discours prononcé l'autre jour par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green). J'en ai ici des extraits mais inutile de les citer. Il a blâmé le Gouvernement de ne pas avoir une force aérienne disponible qu'il pourrait envoyer immédiatement sur la côte du Pacifique pour protéger la Colombie-Britannique. L'honorable député sait parfaitement bien que nous ne disposons pas de cette force aérienne.

M. GREEN: L'honorable député serait bien avisé de relire mon discours. Je n'ai rien mentionné de tel.

M. TURGEON: Notre aviation n'est pas prête parce que nous avons envoyé en Grande-Bretagne tous les aviateurs et tous les avions disponibles, et il n'y avait pas autre chose à faire vu la situation qui existait alors. Aucun honorable député ne voudra critiquer le Gouvernement d'avoir agi de la sorte. Je ne veux pas que les habitants de la Colombie-Britannique s'alarment inutilement, et je re-

grette une autre déclaration qu'a faite l'honorable représentant de Vancouver-Sud pour qui j'ai beaucoup d'estime. Il n'est pas nécessaire que je le lui dise, mais je veux que la Chambre l'apprenne à cause de lui. Sa déclaration a trait au commandement sur la côte du Pacifique. Je suis certain que nos chefs militaires savent ce qu'ils font, et si un honorable membre de cette Chambre a des doutes sur la compétence ou l'efficacité d'un officier commandant il est de son devoir de consulter d'abord les autorités militaires supérieures, je crois, afin de s'assurer du bien-fondé de ses doutes avant de faire quoi que ce soit de nature à semer la panique chez les gens qui savent qu'une attaque prochaine est possible, en formulant publiquement des doutes sur la compétence de notre commandement militaire.

M. GREEN: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. TURGEON: Certainement.

M. GREEN: Est-il en faveur du triple commandement qui existe sur la côte du Pacifique actuellement?

M. TURGEON: Je parlais non pas des observations de l'honorable député au sujet du triple commandement mais de ce qu'il avait dit du commandant en chef sur la côte du Pacifique. Je peux citer des noms, je pensais au général Alexander, comme l'honorable député d'ailleurs.

M. GREEN: Comment l'honorable député peut-il savoir à qui je pensais?

M. TURGEON: Pour ce qui est du commandement du Pacifique...

M. GREEN: Il devrait être commandant suprême, n'est-ce pas?

M. TURGEON: Très bien, mais l'honorable député va-t-il blâmer les autorités militaires du Canada si dans toutes les organisations militaires de l'univers il y a un commandant de l'armée, un commandant de la marine, et maintenant un commandant de l'aviation? Je suis convaincu qu'il devrait y avoir un commandant suprême. Je n'ai pas discuté la question avec le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), mais j'ai l'impression qu'il l'étudiera lui-même. Je n'en suis pas moins certain que l'on a pris toute les mesures de coordination possibles pour que, lorsqu'un ordre est donné par le commandant des forces du Pacifique, cet ordre soit exécuté par chacun des services de nos forces armées. S'il n'en est pas ainsi, le ministre pourra me reprendre quand il abordera ce problème à la Chambre.

Tout à l'heure, quelqu'un m'a posé une question au sujet de la situation au point de vue militaire. J'ai déjà parlé du danger d'une attaque par le nord et le nord-ouest ainsi que des aéroports qui ont été construits dans cette partie de notre pays. Je ne suis pas un militaire de carrière, mais je crois qu'on devrait faire de Prince-Rupert une base navale aménagée en commun par les Etats-Unis et le Canada. Il serait présomptueux de ma part de dire que la chose devrait se faire, mais je crois qu'il faudrait prendre une telle mesure. Je crois aussi que le présent gouvernement devrait entreprendre immédiatement la construction de la route projetée de Prince-Rupert à Prince-George, sans demander au gouvernement provincial de verser un seul cent pour en défrayer le coût. C'est une route militaire, à mon avis, et le gouvernement fédéral seul devrait s'en charger. L'aéroport de Prince-George devrait être relié par une route à celui d'Edmonton, ce me semble. Et puis, me plaçant à un point de vue militaire plutôt qu'à un point de vue de temps de paix, je crois qu'on devrait construire une autre route entre Vancouver et Edmonton, utilisant à cette fin ce qu'on appelle la route de la Rivière Bleue. Je suis aussi d'opinion que tout le réseau d'aéroports au nord et à l'est des montagnes Rocheuses devrait être relié à Edmonton par une route. Voilà les propositions que je fais au Gouvernement au sujet des voies de communication par routes dans cette vaste région du nord-ouest canadien qui,—qu'on ne s'y méprenne pas,—peut fort bien être attaquée.

Pour me placer au point de vue de la conscription et du plébiscite en question, je me rappelle que, dans l'excellent discours qu'il a prononcé dernièrement, le chef de l'opposition (M. Hanson) a parlé de l'Australie, page 23 du hansard, d'une façon qui m'agrée absolument:

> En Australie, chaque particulier en état de porter les armes a été appelé sous les drapeaux. Je prie Dieu qu'il ne soit pas trop tard, mais j'ai peur qu'il ne le soit, car comment peut-on préparer à temps à défendre leurs côtes ces hommes qui n'ont jusqu'ici reçu aucune formation militaire ?

Il faut croire que mon esprit aime à évoquer les événements récents car, en entendant ces paroles, j'ai songé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), alors ministre des Services nationaux de guerre, lorsqu'il est revenu d'Angleterre où il avait vu à l'œuvre ce qu'il y a de pire en fait de forces dévastatrices. Parlant en cette enceinte, et plus tard à la radio, il a demandé que l'on mît un plus grand nombre d'hommes à l'instruction et il a laissé entendre que l'industrie devrait pouvoir se tirer d'affaire sans exiger que ses employés fussent exemptés de cette instruction. Je me rappelle le tollé qui a accueilli ces paroles. Le chef de l'opposition, imité en cela par plusieurs autres honorables députés, reprocha amèrement au ministre sa manière de voir.

Ce dernier, disait-on, proférait des menaces contre des chefs d'industrie réputés pour leur patriotisme; il allait bouleverser tout notre programme de production; ce qu'il importait, ce n'était pas tant d'instruire un plus grand nombre d'hommes, mais bien de pourvoir nos usines de main-d'œuvre.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai rien dit de tel.

M. TURGEON: Il va sans dire que j'accepte la parole de l'honorable député, mais je tiens à être bien compris. Veut-il dire qu'il n'a élevé aucune objection contre la déclaration faite par celui qui était alors ministre des Services nationaux de guerre?

L'hon. M. HANSON: J'ai critiqué la déclaration du ministre des Services nationaux de guerre, mais je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas lieu de former des soldats. En effet, c'est là un point que, depuis que j'occupe un siège en cette enceinte, je me suis évertué à faire entrer dans la tête de mes concitoyens et des membres de la Chambre.

M. TURGEON: Je songeais surtout à ce qui a paru dans l'*Ottawa Journal*, mais ce n'est pas à cette occasion que l'honorable député s'est élevé contre le ministre. Mon excellent ami, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) avait déjà parlé de la question avant le chef de l'opposition. Si je puis le citer de mémoire, l'honorable député de Parkdale a déclaré qu'il était indigné des paroles du ministre puis, à son tour, le chef de l'opposition s'est levé et s'est associé à la censure adressée à celui qui était alors ministre des Services nationaux de guerre, pour la déclaration qu'il avait faite. Il n'y a pas le moindre doute là-dessus. Et maintenant les journaux qui condamnent le premier ministre sont ceux-là mêmes qui disaient naguère qu'il fallait d'abord voir à l'industrie.

J'ai sous les yeux deux résolutions adoptées par de grandes associations d'anciens combattants. Si je mentionne ces associations c'est non seulement en raison de leur importance, non seulement parce qu'elles forment et traduisent l'opinion publique, mais aussi parce qu'en la période difficile que nous traversons, et surtout au cours de la période où nous travaillions sous le régime du volontariat, c'est de ceux qui ont combattu dans la dernière guerre, et c'est de leurs familles, que le pays a reçu le meilleur appui. Ce semble être un instinct naturel qui nous porte à chérir davantage ce qui nous fait le plus souffrir; et c'est peut-être pour cela que, depuis le début de la guerre, les anciens combattants ont plus aidé que n'importe quelle autre catégorie d'hommes ou de femmes au pays. Une des résolutions en cause a été adoptée par la Légion canadienne et l'autre par l'Association canadienne des vétérans de l'armée et de la marine. On me permettra peut-être de mentionner d'abord la résolution adoptée par les vétérans de l'armée et de la marine puisqu'il advient que je suis moi-même membre de cette association. La résolution a été adoptée à Toronto le 1er décembre, date qui, on l'observera, a précédé l'avis signifié par le Gouvernement de sa tenue d'un plébiscite sur la question du service obligatoire ou de la conscription. Voici le dernier alinéa de la résolution:

L'Association des vétérans de l'armée et de la marine du Canada, réunie en convention nationale, décide en conséquence de se déclarer en faveur de quelque mode de service sélectif obligatoire pour tous les hommes de vingt et un à quarante ans, service qui devra inclure non seulement les forces armées mais tous les domaines de l'effort de guerre.

Elle décide encore d'aviser le gouvernement du Canada, par son premier ministre, de ce vœu, et de le prier ou d'instituer quelque forme de service sélectif obligatoire ou de sonder l'opinion de la population canadienne sur ce sujet par voie de plébiscite tenu le plus tôt possible.

Cette convention a eu lieu à Toronto le 1er décembre dernier. Voici la recommandation faite par la légion, ou la partie de la recommandation qui nous intéresse:

Le Canada devrait mobiliser, organiser et utiliser complètement et d'une manière rationnelle toutes nos ressources, de façon à permettre à la nation de produire les denrées et les munitions essentielles et de conduire les hostilités avec le maximum de capacité.

Je déclare sans aucune hésitation que j'approuve ces deux résolutions. Je les approuve complètement en ma qualité de citoyen canadien; mais en ma qualité de membre du Parlement, je ne puis m'empêcher de croire, comme je l'observais il y a un instant, que si le Gouvernement avait eu ou devait avoir recours à la conscription immédiate pour le service outre-mer et négliger autre chose, notre effort de guerre en serait ralenti, loin d'être accéléré.

J'aperçois un sourire sur les lèvres de quelques honorable députés, et je sais bien pourquoi. Ils croient naturellement que j'ai tort; ils croient, comme d'aucuns ont récemment voulu en donner l'impression, que la tenue d'un plébiscite est un sujet de discorde. Il n'en est absolument rien. Le brandon de discorde est le mécontentement, le terrible mécontentement des auteurs de l'agitation. Quelque honorable député pourrait-il m'affirmer de son siège au Parlement que si le Gouvernement présentait aujourd'hui une simple motion à l'effet de conscrire les hommes pour service outre-mer et négligeait de s'occuper de tout ce que l'on entend généralement par la question de la richesse, cette motion se-

rait adoptée par la Chambre aussi rapidement et avec moins de discussion ou de désaccord qu'il ne faudrait de temps pour tenir le plébiscite qui soulève ces protestations?

Tout honorable député sait bien qu'une motion comme celle-là jetterait le désordre dans cette enceinte. Les amendements succéderaient aux amendements, la discussion durerait des semaines et des semaines, et la motion serait peut-être rejetée. On parle de retard.

Une VOIX: Ridicule.

M. TURGEON: Un honorable député trouve cela ridicule. Très bien. Voyons si c'est réellement ridicule. Que dites-vous du retard?

M. MacINNIS: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Prétend-il que la Chambre est opposée à la conscription de la richesse?

M. TURGEON: Je n'ai rien dit de semblable. J'ai parlé d'une résolution en vue de conscrire les jeunes gens pour le service outre-mer sans prévoir la conscription totale de la richesse, et d'autres choses s'y rapportant. Aucun honorable député n'osera prétendre que l'amendement proposé par le chef de l'opposition préconise la conscription totale de la richesse.

L'hon. M. HANSON: La mobilisation totale de la richesse.

M. TURGEON: Je m'écarterai de mon sujet pour affirmer que si le chef de l'opposition engage officiellement son parti à préconiser la conscription totale de la richesse. . .

L'hon. M. STIRLING: Personne ne connaît le sens de cette expression.

M. TURGEON: . . . le nouveau chef, celui qu'on a imposé au parti se retirera. Il n'existe aucun doute à ce sujet. Ne cherchons pas à nous berner.

M. l'ORATEUR: L'honorable député parle depuis 40 minutes.

Des VOIX: Continuez.

M. TURGEON: Je remercie la Chambre de me permettre de continuer. Je n'abuserai pas de l'attention des honorables députés. J'allais aborder des questions litigieuses, mais puisque la Chambre est unanime à me permettre de terminer mes observations, je laisserai toutes les questions litigieuses de côté.

Je parlais de retards et de discorde. Au sujet des retards, j'allais citer une seule phrase d'un discours prononcé par le très honorable M. Meighen en 1925. Je veux parler du discours où il a énoncé la célèbre proposition à l'effet qu'on ne devrait jamais déclarer la guerre sans en appeler au peuple par une élection générale. Avec la permission de la Chambre, je désire traiter ce point. Je cite ses paroles:

> Cela contribuerait à resserrer l'union nationale dans l'avenir et nous faciliterait l'exécution de notre devoir. Il n'en résulterait pas de retard.

C'est la phrase que je voulais livrer à la méditation de la Chambre à cet égard.

L'hon. M. HANSON: Mais quel était le contexte? Il portait que le pays devait poursuivre ses préparatifs de défense et le gouvernement d'alors liait son sort au résultat des élections.

M. TURGEON: Vous avez raison. Mais Dieu merci, le pays continue à faire la guerre et le Gouvernement actuel lie son existence à la conduite de la guerre.

L'hon. M. HANSON: A un plébiscite.

M. TURGEON: Le premier ministre en a annoncé la tenue. Et le plus que puisse décider le plébiscite, c'est la question de savoir si nous aurons la conscription universelle pour le service outre-mer.

L'hon. M. HANSON: Face, je gagne, pile, vous perdez: c'est à quoi se résume le plébiscite.

M. TURGEON: Monsieur l'Orateur, je vous offre mes remerciements et, par votre intermédiaire, je remercie mes honorables collègues pour la courtoise attention qu'ils m'ont accordée pour la première fois. Permettez-moi de conclure en exprimant un sentiment d'amitié. On a prétendu que le plébiscite engendrerait la discorde. Permettez-moi de relater un fait qui me regarde. L'autre jour, mon vieil ami, l'ancien whip libéral en chef, l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) a porté la parole et pris une attitude fort différente de la mienne. Si quelque honorable député s'imagine que cette différence d'opinion au sujet du plébiscite va porter atteinte à notre amitié, il se trompe sottement, car il n'en sera pas ainsi.

Je vais laisser, en terminant, le simple message d'un disparu; je le transmets non seulement à la population de l'Ontario et des autres régions anglophones du Canada, mais surtout à celle du Québec qui, cela va de soi, n'est pas à son aise à cause de ce qui peut se produire relativement à la poursuite de la guerre. Sir Wilfrid Laurier, six semaines seulement avant sa mort, me fit l'honneur et la faveur d'un entretien d'une heure et demie. Il me fit part de sa disparition prochaine. En parlant, les larmes lui voilaient les yeux. Nous parlions de la question de conscription de 1917 et des gens qui avaient quitté le parti libéral pour se joindre au gouvernement unioniste. Il me dit:

"Plusieurs de mes collègues m'en veulent parce que je n'ai pas manifesté de rancœur contre ceux qui nous ont quittés". Et il ajouta: "Turgeon, je puis me confier à vous; vous êtes plus jeune que moi. Il n'y a pas de plus grande joie dans la vie que de pardonner, non pas d'être pardonné". Je répliquai, avec l'impétuosité qui accompagne le manque d'expérience et de connaissance des principes fondamentaux: "Sir Wilfrid, s'est fort bien; cela peut s'appliquer à ceux qui nous ont quittés avec sincérité, mais non à ceux qui l'ont fait avec arrière-pensée". Il ajouta: "Turgeon, n'oubliez pas que ceux qui nous ont laissés avec sincérité n'ont pas besoin de pardon, ni de vous ni de moi. Si vous voulez goûter à ce que je vous présente comme la plus grande joie de la vie, le geste du pardon, il ne reste rien d'autre à faire que de pardonner à ceux qui nous ont laissés pour ce qu'il vous plaît d'appeler arrière-pensée".

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui a proposé l'adresse et celui qui l'a appuyé ont déjà reçu tant d'éloges et de compliments que je ne crois pas nécessaire de les féliciter longuement moi-même. Comme tous deux sont avocats, je dirai simplement qu'ils ont brillamment défendu une piètre cause.

Nous venons d'entendre un éloquent discours de l'honorable député de Cariboo (M. Turgeon). Notre honorable collègue sait retenir l'attention de la Chambre, à cause de la facilité avec laquelle il s'exprime dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Il s'est aujourd'hui surpassé en comblant d'éloges son chef et le Gouvernement. Au début de son discours, il a parlé de la guerre totale et déclaré que plusieurs de nos concitoyens qui préconisent si fortement un effort de guerre total, et il visait sans doute l'opposition et le public, tenaient à livrer une guerre totale contre M. King plutôt que contre Hitler. Je m'inscris en faux contre cette assertion. Il sied mal à l'honorable député ou à quelque autre membre de la Chambre de révoquer en doute la loyauté de quelque Canadien et surtout de quelque honorable membre de la Chambre. Je trouve blessant ce qu'il a dit à ce sujet. Il a ensuite rappelé avec un soin particulier le rôle que le premier ministre a joué dans la guerre; il a laissé entendre en quelque sorte que c'était lui qui avait amené les Etats-Unis à participer au conflit. Il a rappelé l'accord d'Ogdensburg et les diverses mesures prises par les Etats-Unis. On dirait presque, à l'entendre, que c'est le premier ministre du Canada qui dirige l'effort de guerre des Etats-Unis. Je me demande ce que le président Roosevelt pense de la dernière décision prise par notre Gouvernement pour se faire libérer de ses engagements au moyen d'un plébiscite. Parlant de la bataille de l'Atlantique, il prétend que, si cette bataille prend une tournure favorable quant aux convois et le reste, cela est dû au gouvernement canadien qui agit de concert avec les Etats-Unis. Je me demande si mon honorable collègue a jamais entendu parler de la marine britannique.

M. ROSS (Moose-Jaw): N'oubliez pas la marine canadienne.

M. PERLEY: L'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) commence ses interruptions dès le début de mon discours, comme c'est son habitude. Il n'a pas été bien souvent à son siège au cours de la présente session. Je l'y vois en ce moment. Il voudra bien avoir la bonté de m'écouter en silence.

Le discours du trône annonce généralement le programme législatif du Gouvernement. Celui que nous sommes à examiner est surtout remarquable par le fait qu'on y annonce que le Gouvernement désire tenir un plébiscite afin de se faire dégager de certaines promesses électorales. Je ne prendrai pas la peine de lire ce passage, puisqu'il a paru dans le hansard. Je me contente d'affirmer que cette décision du Gouvernement couvre le Canada de ridicule non seulement aux yeux de notre population mais aux yeux de nos alliés.

Je veux rappeler brièvement ce qui s'est passé au cours de la dernière session. Ce fut une longue session entièrement consacrée, et avec raison, à l'examen de mesures de guerre et d'autres mesures ministérielles. Les jours réservés aux simples députés ont été supprimés, de sorte qu'aucun d'eux n'a pu présenter de résolution ou en faire discuter. Au cours de la présente session, on devrait rétablir les jours ordinairement réservés aux députés. Si les 230 membres que compte la Chambre à l'exclusion des ministres avaient le droit de présenter des projets de résolution et d'amorcer des débats, ils feraient au Gouvernement maintes propositions utiles et pratiques. J'espère qu'on y réfléchira.

Aucun député, j'en suis sûr, ne désire déprécier l'effort de guerre canadien. Loin de le décrier, j'affirme qu'il est considérable dans bien des domaines, même plus considérable que certains d'entre nous ne s'y attendaient. Je rends hommage au Gouvernement pour ce qu'il a accompli durant l'époque difficile que nous avons traversée. D'aucuns, cependant, estiment qu'il pourrait faire davantage. Nous nous enorgueillissons du moral de notre population. Sous bien des aspects, nos occupations et préoccupations n'ont guère changé. Il y aurait lieu de prendre à cœur l'avertissement que le très honorable Winston Chur-

chill nous a donné en cette enceinte même lorsqu'il a dit que le moral d'une population ne peut pas produire des canons, des chars de combat et des avions. Pour cela il faut des hommes. Nous nous trouvons en présence d'une crise, tous tant que nous sommes. J'y reviendrai.

Lors de la dissolution des Chambres en janvier 1940, après une seule séance, le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) disposait d'une majorité parlementaire dépassant la centaine et il n'y avait aucune nécessité de tenir des élections à ce moment. Mais le premier ministre nous a plongés dans une campagne électorale d'où il est sorti avec sa présente majorité considérable. Maintenant, après vingt-deux mois de sa nouvelle administration, il se propose de demander au peuple canadien, par un plébiscite, de le libérer de certains engagements qu'il prétend lui avoir donnés lors de cette campagne électorale.

Le Gouvernement, dis-je, dispose d'une vaste majorité à la Chambre. Nous savons tous que la guerre a pris une tournure beaucoup plus grave dernièrement et nous estimons, de même que la majorité du peuple canadien, que, étant donné la crise qui menace le Canada et le monde, il est mal venu de tenir un plébiscite à l'heure actuelle. Le Gouvernement eut fait preuve de plus de courage en présentant une résolution visant à la mobilisation complète de toutes nos ressources, financières, industrielles et humaines, et j'ose ajouter qu'une telle résolution aurait l'appui presque unanime de la Chambre et de la population canadienne.

Que peuvent bien penser de ce plébiscite nos soldats outre-mer? Je me le demande. La petite ville de Wolseley, que j'habite, compte 830 habitants et a envoyé outre-mer 64 de ses fils. J'ai sur mon bureau une carte les invitant tous à se réunir au Beaver Club le 15 mars prochain. Que vont penser nos soldats outre-mer du geste que pose le Gouvernement en s'adressant au peuple sous la forme d'un plébiscite? Et que penseraient-ils de nous si nous allions consentir à relever le premier ministre de ses engagements sans nous assurer de ce qu'il fera ensuite? Nos ressources humaines sont les seuls appuis que nous ayons au pays à fournir à nos soldats outre-mer. Ces jeunes connaissent mon attitude. Ils savent quelle a été mon attitude durant les élections. Ils savent que j'ai préconisé la mobilisation totale de toutes nos ressources, humaines, financières et industrielles, pour le maintien de nos soldats outre-mer sur quelque théâtre qu'ils puissent être appelés à combattre. Y manquer serait les trahir.

Je me demandais il y a un instant ce que le président des Etats-Unis peut bien penser de ce plébiscite. Le président des Etats-Unis a recueilli la majorité des votes aux dernières élections après avoir donné à son peuple l'assurance qu'aucun soldat n'irait combattre en-dehors de son pays. Mais survint la guerre avec le Japon. A-t-il recouru au plébiscite pour se faire relever de ses engagements? Qu'a fait M. Chamberlain? Quelle a été sa conduite à la suite de Munich? S'est-il dit qu'il avait un droit d'ainesse à défendre, ainsi que le dit notre premier ministre? Ceci me paraît enfantin de sa part. En parlant de l'opposition que le projet de plébiscite rencontre dans les journaux et dans le public, le premier ministre affirme qu'on lui demande d'échanger son droit d'ainesse contre un plat de lentilles. MM. Churchill et Chamberlain n'ont pas demandé un plébiscite et par là ils ont marqué la distance qui sépare un homme d'Etat d'un politicien.

On donne entre autres raisons en faveur du plébiscite le maintien de l'unité au pays. Ma façon de concevoir la situation est celle-ci: Il n'est pas de citoyen canadien véritable et sincère qui ne désire la victoire, et s'il existe des gens capables de semer la désunion mieux vaut savoir où ils se trouvent. Il faut les connaître.

On a affirmé ici et, il me semble, avec justesse, que les deux partis ont occasionnellement commis des erreurs. On nous a beaucoup parlé de la période de 1914 à 1918 et de la question de la conscription en 1917. Pour ma part, monsieur l'Orateur, ces choses appartiennent au passé et nous avons à nous préoccuper du présent. Cependant, en nous rappelant cette époque, on a mentionné certaines accusations alléguant que le Gouvernement du jour était corrompu. Je sais que lorsqu'il y eut de la corruption, le très honorable R. L. Borden a pris des mesures appropriées de redressement. Je me souviens de ce qui a été dit au sujet de la vente de vieux chevaux en Nouvelle-Ecosse, et ainsi de suite, mais, encore une fois, le premier ministre du jour a fait un nettoyage complet. Avant donc de remémorer ces incidents, je conseillerais aux honorables députés d'en face de commencer par mettre eux-mêmes l'ordre chez eux; et s'ils tiennent à savoir par où commencer, nous, de ce côté, pouvons leur donner quelques conseils.

M. McNIVEN: Faites-le tout de suite.

M. PERLEY: Oui, nous pouvons très bien commencer. Il me répugnerait de signaler certaines lettres que j'ai reçues et certains propos que j'ai entendus au sujet de la présente session, même si peu de temps après l'ouverture. On en entendra peut-être parler un peu plus tard et certaines choses friseront de très près le patelin de l'honorable député de Regina (M. McNiven).

M. McNIVEN: Faites-les connaître tout de suite.

M. PERLEY: L'honorable député en entendra peut-être parler avant bien longtemps.

M. McNIVEN: Faites-nous les connaître tout de suite. Pas d'allusions voilées.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. PERLEY: Nous vous en communiquerons peut-être un peu plus tard. Si l'honorable député veut bien se tenir assis tranquille à sa place, nous allons nous entendre à merveille. Il aura bien l'occasion, un peu plus tard, de prendre la parole.

Le Gouvernement demande de se faire relever de ses engagements; or, à ce sujet, je puis me rappeler plusieurs promesses qu'a faites le premier ministre. Je me souviens des discours qu'il a prononcés après la convention de 1919, tenue à Winnipeg; il s'est déclaré en faveur de faibles droits douaniers; il a promis aux Provinces maritimes d'abaisser ces droits et a déclaré son intention de remplir sa promesse. Les a-t-il abaissés? Je me souviens d'un discours qu'il a prononcé en 1926 et dans lequel il a promis de rétablir le gouvernement responsable au Canada. L'a-t-il rétabli? En 1936, il a promis de combattre plus opiniâtrement les intérêts de la finance. L'a-t-il fait?

Une VOIX: Oui.

M. PERLEY: Je suis content que l'honorable député soit satisfait, mais une forte majorité de la population canadienne ne l'est pas. Le premier ministre a aussi dit qu'il ne déclarerait pas la guerre sans consulter le Parlement. A-t-il rempli cette promesse? Je dis que non. Il lui sied donc mal de venir prier la Chambre, à ces heures critiques de la guerre, de le délier de ses promesses. S'il présentait un programme courageux tous les députés lui donneraient leur concours. Nous représentons ceux qui nous ont élus; nous restons en contact avec nos commettants; nous savons ce qu'ils pensent; et j'oserai dire qu'un vote au Parlement représenterait tout aussi bien l'opinion populaire que la tenue d'un plébiscite.

Je recommande à l'attention du premier ministre le mémoire dont a parlé l'honorable député de Carleton (M. Boucher) et qu'ont présenté la Légion canadienne et la Navy League. J'en ai un exemplaire sous les yeux. Il contient des propositions d'ordre pratique, et quand on s'y déclare en faveur d'une guerre totale on sait très bien ce que cela signifie. Ce que les auteurs proposent est prévu par l'amendement à la motion. On y préconise la mobilisation complète de nos ressources humaines, de nos richesses et de notre industrie, afin de réaliser l'effort de guerre total. Je ne lirai pas le mémoire et les recommandations de la Légion canadienne, mais je les signale à l'attention des honorables députés; si on les adoptait, il me semble que toutes les difficultés disparaîtraient.

Ce n'est pas sans raison que le Gouvernement demande d'être relevé de ses engagements et qu'il se dispose à tenir un plébiscite. Quelles que soient ces raisons, le Gouvernement les connaît mieux que quiconque. Pourquoi ne nous met-il pas au courant afin de nous permettre de discuter toute la question? Le premier ministre a déclaré que la lutte sur la conscription devrait se faire à la Chambre. Pourquoi donc n'engage-t-il pas la lutte ici même? Chacun de nous est prêt à faire ce qu'il considère être son devoir. Si la question nous était raisonnablement posée, nous pourrions la discuter et alors, il me semble que tout autre vote deviendrait superflu.

Je mentionnerai brièvement le sujet de l'enrôlement. Si le volontariat n'est plus suffisant, nous devrions le savoir.

L'hon. M. THORSON: L'honorable député me permettra de lui faire remarquer que le nombre de recrues volontaires pour l'armée s'est élevé à 20,000 par mois au cours des sept derniers mois: ce chiffre s'applique à l'armée de terre, à l'aviation et à la marine.

L'hon. M. HANSON: Parlons de l'armée.

M. CASSELMAN: Quel est le nombre de ceux qu'on a forcés à s'enrôler?

M. PERLEY: Le ministre affirme-t-il que l'enrôlement est satisfaisant?

L'hon. M. THORSON: Au cours de cette période, oui.

M. PERLEY: Satisfaisant?

L'hon. M. THORSON: Fort satisfaisant.

M. PERLEY: En ce cas, pourquoi le Gouvernement a-t-il besoin de se faire dégager d'engagements antérieurs?

M. HOMUTH: Pourquoi tenir un plébiscite?

M. PERLEY: Je le répète, si tout va bien, pourquoi faut-il libérer le Gouvernement de ses engagements?

L'hon. M. MACKENZIE: Le Gouvernement agira selon ce que nous réserve l'avenir.

M. HOMUTH: Au dire du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), la situation n'est pas satisfaisante.

L'hon. M. HANSON: Nous avons eu un déficit de 13,000 hommes dans une période de quatre mois.

M. PERLEY: Je tiens à mentionner les enrôlements volontaires dans mon comté. J'ai traité brièvement la question dans la ville où je demeure. Nous pouvons nous enorgueillir des résultats dans le comté de Qu'Appelle. Pour le nombre des recrues, il n'y a guère de comté qui lui soit supérieur au pays. L'agriculture est notre unique industrie et je rends hommage aux cultivateurs qui ont laissé partir leurs fils, des jeunes gens qui se sont enrôlés au début des hostilités, avant qu'on ait songé à la tenue d'un plébiscite. Les fils de cultivateurs se sont noblement conduits dans le comté de Qu'Appelle et ils méritent de grands éloges. Mais la main-d'œuvre agricole est fort rare. On devrait établir un projet rationnel de service qui permît à tous les agriculteurs et à tous les hommes dans l'Ouest de mieux se tirer d'affaire. Le problème de la main-d'œuvre embarrasse fort certains cultivateurs. Nous voulons l'égalité devant le sacrifice. Un grand nombre de nos fils touchent une solde de $1.30 par jour dans l'armée. Par contre, nous savons que dans d'autres régions, de jeunes Canadiens touchent jusqu'à sept et huit dollars par jour. Certains jeunes gens de notre région sont allés dans l'Est et ont obtenu un emploi comportant cette rémunération. Pareil état de choses ne représente pas l'égalité devant le sacrifice.

Nous nous battons sur deux fronts, l'économique et le militaire. Sur le front économique, nous avons réalisé beaucoup de choses. Je suis prêt à rendre hommage au Gouvernement à cet égard. Nous avons fabriqué de grandes quantités de munitions, de matériel, de canons et de chars d'assaut. Mais je ne suis pas satisfait de ce qui s'est passé dans le domaine agricole. L'agriculture joue un rôle fort important mais on ne la traite pas équitablement. Les cultivateurs de l'Ouest sont aussi loyaux que n'importe quelle autre classe. Ils ont beaucoup fait, ils ont rempli leur devoir jusqu'ici et continueront à contribuer à l'obtention de la victoire, mais ils veulent qu'on les traite avec équité et qu'on tienne raisonnablement compte d'eux. Le blé de l'Ouest a contribué de façon fort importante à maintenir le volume des exportations canadiennes. L'agriculture, si elle reste sauve,—et il faut la sauvegarder,—jouera parmi les industries un rôle principal dans la restauration du pays. C'est là pourquoi nous réclamons un régime équitable et l'égalité du sacrifice, afin d'être plus tard en mesure de continuer l'exploitation de nos fermes. Nous réclamons la parité des prix pour les denrées agricoles et les produits que l'exploitation agricole rend indispensables aux cultivateurs. Après vingt-deux mois et demi, j'estime qu'une commission de production des vivres, pour lui donner un nom, s'impose pour fournir une direction. Cette commission compterait des cultivateurs et d'autres personnes qui dirigeraient la production des diverses denrées.

Le premier ministre a déclaré avec raison que l'excédent de blé constitue un précieux facteur de victoire. Bien que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ait eu, en 1940, la réduction des emblavures pour programme en vue d'assurer la victoire, dès son retour d'Angleterre en 1941, sa première déclaration au Canada et particulièrement dans les régions fromentales de l'Ouest a fait savoir que tout ce blé serait requis et que le cours du marché s'élèverait bien au delà des prix alors en vigueur. Qu'est-ce qui motive aujourd'hui un changement de politique? Pourquoi ne pas établir la parité des prix afin de laisser au cultivateur l'occasion qui s'offre à lui?

Ottawa a reçu ces jours derniers une délégation de quelque 430 personnes venues de l'ouest canadien. Ces gens sont venus présenter une requête portant 180,000 noms. Que sont-ils venus faire à Ottawa? Ils représentent le syndicat du blé de l'ouest canadien et, en somme, toutes les autres industries exploitées en fonction de l'agriculture: les marchands, les chambres de commerce, les municipalités (au point de vue fiscal) et ainsi de suite. Ils représentent diverses institutions et ces excellents citoyens, réunis en si grand nombre au restaurant du Parlement hier soir, doivent avoir produit quelque impression sur les honorables députés qui assistaient au banquet donné en leur honneur. Le premier ministre leur a au moins rendu ce témoignage. Ils sont venus ici parce qu'en des occasions antérieures lorsqu'ils ont envoyé des délégations,—et ils l'ont fait à plusieurs reprises,—ces délégations n'ont pas été convenablement reçues et on ne leur a pas accordé toute l'attention qu'elles méritaient. Ainsi, ils ont envoyé cette grosse délégation de 430 personnes parce qu'ils voulaient exposer leur cause bien franchement au Gouvernement et au Parlement du Canada. Aucune raison ne s'oppose à leur venue ici.

Certaines gens ont quelque peu critiqué la délégation; on a demandé pourquoi venir ici et dépenser tout cet argent. Je ferai remarquer qu'une souscription individuelle de 24 cents n'est pas bien considérable, et que ce n'était pas beaucoup demander à chaque souscripteur. Par ailleurs, les délégués méritaient bien ce voyage. Ils bénéficieront de leur expérience ici, même bien que je ne puisse dire qu'ils retourneront chez eux contents de la réception qu'on leur a faite, hier. Le ministre de l'Agriculture a démoli en quelque sorte leur mémoire, et il se peut qu'ils retournent chez eux légèrement désappointés. Ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils demandaient. Cependant, le mémoire qu'ils ont pré-

senté était très équitable. Je l'ai sous la main mais je ne m'y reporterai pas. Il renferme quantité de chiffres, et je n'ai pas l'intention d'en citer aujourd'hui. Je ne parlerai qu'en termes généraux maintenant, parce qu'en une autre occasion je ferai un exposé complet de la cause des cultivateurs de l'Ouest à la Chambre et je mentionnerai alors les chiffres nécessaires à la justification de ma cause.

Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas droit à leurs desiderata. Ils demandent un meilleur prix pour leur blé dans leur mémoire, soit un dollar le boisseau. Ce n'est pas excessif, à mon avis. On a demandé de séparer la récolte de 1942 des précédentes et d'avoir recours au régime du contingentement, si on le désire. Ce n'est pas déraisonnable. On a demandé que l'excédent actuel, à compter de la récolte de 1941, soit gardé comme une réserve pour après la conclusion de la guerre ou lorsqu'on en aura besoin plus tard,—et nous savons que ce besoin existera. Nous savons ce qui se passe en Russie, où les grandes plaines productrices de blé sont dévastées. Nous savons ce que sont devenus ses moyens de production. Avant longtemps ce pays aura besoin de notre excédent de blé. Un excédent considérable de blé ne m'a jamais causé une bien grande inquiétude, parce que nous avons vu le blé s'accumuler au Canada et disparaître presque du jour au lendemain.

Je pourrais mentionner un autre mémoire présenté au Gouvernement pour lui montrer que c'est tout l'Ouest qui demande un prix d'un dollar ou plus pour le blé. La Northwest Line Elevators Association demande un prix net de $1.02 ou un prix à parité de $1.22. Je trouve très intéressante la lecture de ce mémoire et non moins intéressant le fait qu'il a été présenté au Gouvernement, parce que je me rappelle l'attitude de cette association à l'égard des cultivateurs de l'Ouest, surtout pendant la période de 1930 à 1935, alors qu'elle n'approuvait pas beaucoup les efforts que nous faisions pour obtenir un meilleur prix pour le blé. Cette association ne nous a pas été bien utile. Il est intéressant de constater maintenant qu'elle demande un prix un peu plus élevé que celui que demande le syndicat par l'intermédiaire de ses représentants. Je me demandais s'il fallait attacher une importance quelconque au fait que le ministre des Mines et ressources (M. Crerar) a tenu un rôle important dans cette association et qu'il s'y intéresse encore maintenant. J'espère sincèrement que le Gouvernement tiendra compte d'au moins un de ces mémoires et qu'il rendra justice aux cultivateurs en leur accordant la parité des prix.

Dans le mémoire soumis par les associations coopératives il est fait allusion au revenu national du Canada et au fait que 20 p. 100 de la population du Canada est dans l'Ouest, dans les trois provinces des Prairies, ne reçoivent que 5 p. 100 de ce revenu. Il y a là quelque chose qui ne va pas et leur demande est bien fondée. Plusieurs honorables députés me pardonneront de faire allusion à ce que j'ai accompli moi-même, bien que l'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Ross) en soit peut-être froissé.

Quand, en 1930, je fus élu pour la première fois à la Chambre des communes, j'étais pénétré d'une idée, c'est que si ma longue expérience d'agriculteur et les années que j'avais consacrées au commerce des céréales ne pouvaient être d'aucune utilité à l'Ouest ainsi qu'à la population agricole qui l'habite, je perdrais mon temps. J'ai pu perdre du temps, mais j'ai conscience de n'avoir jamais manqué une occasion de plaider la cause des gens de l'Ouest. Je regrette de n'avoir pas toujours eu l'appui que je souhaitais alors que, pendant trois sessions, j'étais le seul représentant conservateur de cette partie-là du pays. Je n'ai pour ainsi dire jamais eu d'encouragement de la part des libéraux, à l'exception de M. Motherwell qui a parfois souscrit à mes propositions, dont certaines étaient judicieuses, si l'on me permet de me rendre ce témoignage à moi-même. Je suis heureux de dire que ce ministre, qui jouissait d'une ample expérience et qui avait à cœur l'intérêt du Canada, voyait les choses du même œil que moi. En 1934 et en 1935, lorsque fut proposée la loi sur la commission canadienne du blé, j'ai combattu, —je crois avoir le droit d'employer ce terme—, pour y faire insérer certaines dispositions. Un seul honorable membre faisait partie du comité auquel ce projet de loi fut renvoyé; le ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Je suis sûr qu'il corroborera mon assertion à l'effet que j'ai maintes fois insisté pour faire inclure dans le bill certaines dispositions visant l'insertion des céréales secondaires dans la fixation du prix par une commission, et ainsi de suite.

Ensuite, les honorables députés se rappellent de ce qui s'est passé en 1936, alors que je proposai l'adoption de certaines résolutions. En 1938 encore, je préconisais l'établissement de la taxe de transformation, un prix à longue échéance de 90c., peut-être même un dollar par boisseau. J'avais alors raison parce qu'il est maintenant prouvé que si ces dispositions avaient été adoptées nous serions dans une bien meilleure situation et il n'en aurait pas coûté autant au pays.

De temps à autre j'ai préconisé l'abaissement des tarifs-marchandises. En 1940 j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une résolution, dont je tiens une copie à la main, pour la fixation du prix du blé à 90c. et l'établissement d'une taxe de transformation. J'ai maintenant fait

inscrire au *Feuilleton* une résolution qui, je l'espère, sera mise à l'étude en temps et lieu; je citerai alors certains chiffres afin de démontrer que nous devrions mettre à l'étude et adopter la parité des prix, non pas pour un an,—ce tripotage annuel au sujet du prix ne vaut rien, car si nous faisons une revue du passé et prenons en considération les prix établis pendant une période de dix ou quinze ans, il est indiscutable que nous pouvons établir un prix plus approchant de la parité que le prix actuel.

J'ajouterai que même en 1939, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), parlant en cette enceinte le 5 mai, lors de l'étude du bill n° 83, comme en fait foi le hansard à la page 3720, citait le professeur Hope afin de démontrer que pour vivre convenablement, les cultivateurs devraient toucher un prix moyen de 95c. Il convenait que ce prix de 95c. devrait être le prix net au cultivateur, ce qui reviendrait à environ $1.15 à Fort-William. Il a depuis lors changé d'avis, mais j'ai sous les yeux une citation démontrant qu'il approuvait le professeur Hope quand ce dernier disait que les cultivateurs devraient toucher un prix net de 90 ou 95c. le boisseau pour leur blé sur la ferme, afin de pouvoir mener une existence convenable. Les conditions sont encore pires aujourd'hui et il y a encore plus de raison pour qu'on leur paie ce prix.

J'ai ici un extrait de l'*Economic Annalist* où l'on fait une comparaison quant au coût de l'existence entre les campagnes et les villes. Prenant 1913 pour année de base, il dit que l'indice de 147 produits industriels que le cultivateur doit acheter s'établit aujourd'hui à 143. Toutefois, le prix actuel du blé, qui est de 50c., est de 14 p. 100 inférieur à ce qu'il était au cours de l'année de base. L'industrie fonctionne aujourd'hui en régie intéressée, les ouvriers ont des salaires plus élevés et touchent une indemnité de vie chère, mais on demande encore aux cultivateurs de produire à perte.

M. ROSS (Moose-Jaw): S'agit-il ici de l'indice Searle sur le grain?

M. PERLEY: Non, je cite l'*Economic Annalist* d'octobre. La statistique Searle énumère les 147 articles dont l'indice est de 143. Je pourrais consigner d'autres chiffres au compte rendu, mais je n'ai pas le temps de le faire. Le Gouvernement devrait songer, je crois, à ajouter une taxe de transformation à un prix raisonnable, il devrait songer à épargner les frais d'entreposage que les cultivateurs ont à payer aujourd'hui aux compagnies de grain, en frais d'élévateurs de tête de ligne, d'annexes et de wagons fermés, chose contre laquelle j'ai protesté, car le cultivateur moyen de l'Est ne se rend pas compte qu'il paie une certaine somme pour l'entreposage de son blé dans les wagons fermés. Le Gouvernement devrait rembourser les frais d'entreposage et permettre aux cultivateurs d'entreposer leur grain sur la ferme. Quel meilleur actif pour un cultivateur que de posséder mille boisseaux de blé entreposés sur sa ferme dans un compartiment sûr et qu'il peut écouler un jour ou l'autre. Si les frais d'entreposage payés par le Gouvernement, soit environ $26,000,000 en d'autres endroits, étaient remboursés au cultivateur, nous serions enchantés. Les frais en intérêts se trouveraient en outre considérablement diminués si le grain était emmagasiné sur les fermes au lieu d'être placé sur le marché où l'entreposage doit en être payé, ce qui entraîne le paiement d'intérêts.

C'est là un problème national; nous sommes en face d'une crise qui menace le pays. A n'en pas douter, nous aurons besoin de cet excédent. Le Gouvernement finance l'achat de vivres tels que fromage, bacon, beurre, œufs, et le reste pour la Grande-Bretagne; je n'y vois absolument aucune objection mais je dis qu'il devrait aller plus loin et financer l'achat de blé pour livrer ensuite ce dernier à la Grande-Bretagne moyennant un prix raisonnable. Ce serait une excellente initiative qui cadrerait bien avec l'offre généreuse que le premier ministre a annoncée l'autre jour quand il a parlé de faire don à la Grande-Bretagne d'un milliard de dollars ou plus.

Je dirai que je vais appuyer l'amendement. Il a une portée considérable, puisqu'il comporte la mobilisation complète du capital humain, des richesses, des ressources, de l'industrie et de tout ce que le Canada possède, en vue d'un effort complet sur tous les théâtres de la guerre. J'espère toutefois que le Gouvernement va étudier les propositions formulées par les délégués du syndicat coopératif du blé. Ils se sont montrés raisonnables et justes dans leurs revendications et ils méritent d'être écoutés. Je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) confère avec eux en ce moment. De fait, il m'a envoyé une note immédiatement avant que je prenne la parole pour me dire qu'il regrettait d'avoir à s'absenter pour assister à cette réunion. Je regrette moi aussi son absence, car j'aurais voulu faire certaines remarques en sa présence. Néanmoins, la question des secours et celle de l'organisation du marché sont bien différentes et elles ne peuvent être envisagées du même point de vue.

Nous demandons simplement une politique prévoyante, propre à assurer aux cultivateurs une certaine sécurité de même que la parité des prix, avantages qui leur permettront de se remettre sur pied.

J'espère que le Gouvernement se montrera courageux et que les ministres de l'Agricul-

ture et du Commerce feront une déclaration d'ici quelque jours, préférablement pendant que les membres de la délégation se trouvent à Ottawa, afin que, sachant avant de repartir pour l'Ouest, à quoi s'en tenir pour le printemps prochain en matière de réduction d'emblavures et combien ils recevront pour leur récolte de 1942, ils puissent rentrer chez eux dans un état d'esprit convenable pour se remettre à leurs travaux agricoles. J'espère que le Gouvernement se rendra à leurs sollicitations et fera une déclaration dès à présent.

Lorsque viendra à l'étude la résolution que j'ai inscrite au *Feuilleton*, je citerai des chiffres établissant la justice des propositions des syndicats.

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre les discours des deux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. S'il faut en juger par les compliments qu'ils ont reçus de toutes parts, ils ont dû s'acquitter avec la compétence qui leur est habituelle.

Je n'entends pas m'arrêter aujourd'hui à tous les problèmes que soulève le discours du trône. Je me contenterai d'en traiter un ou deux qui me paraissent particulièrement importants dans les circonstances actuelles et qu'il importe de résoudre sans retard si nous ne voulons pas compromettre notre effort de guerre.

Je traiterai d'abord la question du plébiscite et ensuite celle de la production agricole en tant qu'elle se rattache à l'effort de guerre.

En ce qui concerne le plébiscite, il me semble que trop de discours prononcés à la Chambre font appel aux sentiments plutôt qu'à la raison. Il me semble que la nation toute entière se trouvera mieux de notre soin à ne soulever aucune animosité, aucune lutte entre les diverses parties du pays en ce moment. Je n'approuve pas l'idée d'un plébiscite. Je suis d'avis que le Parlement actuel a été choisi en temps de guerre pour poursuivre la guerre jusqu'à la victoire. Je sais que quelques-uns de mes meilleurs amis sont venus me trouver après les dernières élections pour me dire qu'ils avaient voté contre moi dans ma circonscription et en faveur du Gouvernement parce qu'ils désiraient un Gouvernement fort, capable de poursuivre la guerre. Je me demande ce qu'ils pensent aujourd'hui. Je crois que, si le premier ministre s'était présenté devant la Chambre, avait exposé tous les faits et avait demandé d'être libéré des engagements pris par les honorables députés de tous les partis sur la question de conscription, la Chambre lui aurait accordé sa demande et aurait assumé toute la responsabilité.

Lorsque nous avons été envoyés à Ottawa, il nous a fallu prendre certaines obligations et je suis d'opinion que nous devrions être prêts à les remplir. Je crois que le public doit se demander: mais que font-ils donc là-bas? que n'agissent-ils pas? c'est pour cela que nous les avons envoyés. Plus vite nous nous y mettrons, mieux ce sera pour le Canada. J'admets volontiers que la responsabilité était énorme, mais je pense que la plupart des honorables députés étaient prêts à aller se défendre devant leurs commettants. Le procédé aurait été très rapide et aurait comporté un minimum de frais. On a estimé diversement les dépenses qu'entraînera le plébiscite. La plus forte dépense, à mon avis, sera le temps et l'effort qu'il y faudra consacrer. Pas tant l'argent même que l'effort, l'énergie perdue, qui pourrait mieux servir ailleurs.

J'aborderai maintenant les trois propositions dont la Chambre est actuellement saisie. Le Gouvernement déclare: nous avons déjà mobilisé la richesse et l'industrie au pays; nous avons imposé le service militaire obligatoire pour la défense du territoire et nous vous invitons maintenant à nous dégager de notre promesse de ne pas recourir à la conscription pour le service outre-mer. Je n'ai pas d'indulgence pour les dénigreurs de notre effort de guerre. Qu'on ne se méprenne point. Le Canada a joué et joue encore un rôle très important dans cette guerre. Il a suffi d'entendre l'exposé qu'en a fait à la Chambre le premier ministre pour s'en convaincre. Mais que nous ayons donné toute notre mesure, que nous ayons utilisé jusqu'au dernier dollar et mis à contribution dans toute la mesure possible les forces de tous nos citoyens, hommes et femmes, c'est ce que personne en cette Chambre n'oserait soutenir sérieusement, je crois. Pourtant un effort total exige rien de moins. Le Gouvernement a conscrit les hommes pour la défense territoriale, mais il n'a pas encore mobilisé la finance ni l'industrie; il n'a fait que les organiser. Nos impôts sont élevés, je le reconnais, mais jusqu'à date ils n'ont rien d'une confiscation. Je propose le barème d'impôt suivant: prélever tous les revenus qui permettent de faire faire par autrui ce qu'on est physiquement en mesure de faire soi-même. Lorsque nous aurons atteint ce point, nous constaterons qu'il existe au pays de vastes réserves de main-d'œuvre et d'argent. Voyons de quelle façon ont été réparties les souscriptions au dernier emprunt de guerre, d'après les chiffres du ministre des Finances (M. Ilsley). Le nombre total des souscriptions est de 968,289 et la somme souscrite de $836,820,259. Les souscriptions de $50 et $100 sont au nombre de 661,282, soit 68.3 p. 100 du total. La somme ainsi souscrite est de $45,-

302,650, soit 5.4 p. 100. Les souscriptions de $50 à $500 se chiffrent par 861,046, soit à 88.9 p. 100 du total. La somme ainsi souscrite s'établit à $115,300,950, ou à 13.7 p. 100 du total. Autrement dit, 68.3 p. 100 des souscripteurs ont fourni 5.4 p. 100 seulement du total et 88.9 p. 100 des souscripteurs 13.7 p. 100 de la somme souscrite. En d'autres termes encore, 11.1 p. 100 des souscripteurs ont fourni 86.3 p. 100 de la somme empruntée. Voilà qui indique bien ceux qui étaient en état de souscrire à cet emprunt de guerre.

Je me demande ce que nos soldats, nos marins et nos aviateurs diront à leur retour au Canada lorsqu'ils se rendront compte de cette situation. Seront-ils satisfaits, la guerre finie, de constater qu'un petit pourcentage des habitants de ce pays seront en mesure de prendre leurs aises et d'encaisser des coupons et, au moyen de ces revenus, demander les services des hommes qui ont combattu afin que ces coupons valent le papier sur lequel ils sont imprimés?

M. McNEVIN: L'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre. Il y a un point, je crois, que l'on ne devrait pas oublier de souligner. Au nombre de ce petit pourcentage de souscripteurs il y a plusieurs grosses compagnies d'assurance qui ont placé les fonds d'un très grand nombre de gens.

M. WRIGHT: Je le reconnais, mais même si on tient compte de ce fait je ne crois pas être injuste en disant que moins de 30 p. 100 des souscripteurs ont souscrit plus de 70 p. 100 de l'emprunt de guerre.

A mon avis, plus tôt les membres de la Chambre se rendront véritablement compte de ce qui se passe au Canada présentement, moins de difficultés nous éprouverons probablement après la guerre. Nous accomplirons un effort total de guerre seulement lorsque nous aurons la conscription de la richesse accumulée et de l'industrie, tout aussi bien que celle des hommes. Prenons le cas de deux hommes qui ont débuté ensemble il y a trente ans. L'un a élevé une famille, l'autre ne l'a pas fait. Nous disons au père de trois garçons, en vertu du régime de la levée sélective,—et j'approuve la levée sélective,—que ses fils devront servir où leur contribution sera la plus utile. A l'un nous dirons, "Tu serviras dans l'armée;" à un autre, "Tu serviras dans l'aviation", et nous permettons au troisième de rester au foyer. Qu'exigerons-nous de l'homme qui n'a pas élevé de famille et qui, peut-être en partie à cause de cela et en partie à cause de circonstances fortuites, a accumulé un certain montant de biens terrestres? Lui disons-nous qu'il doit donner son argent à l'Etat? Non; nous lançons des campagnes coûteuses de publicité et d'emprunt, afin de le décider à prêter son argent. Je soutiens que ce procédé est inutile et que nous devrions conscrire la richesse tout aussi bien que les jeunes gens du pays. Nous avons le service obligatoire, et je crois qu'il est maintenant nécessaire d'avoir des emprunts obligatoires libres d'intérêt et souscrits suivant les moyens de chacun.

Considérons maintenant le projet d'amendement présenté par l'opposition conservatrice. En voici une partie:

> La Chambre exprime le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:
>
> *a*) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;
>
> *b*) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;
>
> *c*) Préparer la période de l'après-guerre".

Il paraît excellent, et je pourrais moi-même l'appuyer si j'en pouvais saisir la portée exacte. L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) déclarait l'autre jour que l'amendement conservateur et le sous-amendement de la fédération du commonwealth coopératif étaient sensiblement les mêmes. Il a dû perdre quelque peu le sens des proportions, car autrement il se serait abstenu de s'exprimer ainsi.

Et d'abord, mobiliser veut dire organiser. Conscrire veut dire contrôler et exploiter. La différence est grande entre organiser une industrie pour la faire produire le plus efficacement possible mais moyennant bénéfices, et contrôler et exploiter la même industrie pour la faire produire le plus efficacement possible mais sans bénéfices et pour le compte de l'Etat. C'est la différence que je retrouve entre l'amendement proposé par le parti conservateur et le sous-amendement présenté par la fédération du commonwealth coopératif. L'honorable député de Lake-Centre a affirmé qu'il s'agissait uniquement d'une différence de méthode. Je le répète, je n'approuve pas la méthode qu'on se propose d'employer dans la tenue du plébiscite. A mon sens, la question posée n'est pas loyale. Nous croyons qu'elle devrait être accompagnée d'une autre question, comme nous le faisons remarquer dans notre amendement.

Etudions d'abord la mobilisation des richesses et de l'industrie. Le Gouvernement affirme qu'elle est déjà en vigueur et je n'ai pas entendu un seul des dirigeants du parti conservateur nous dire publiquement qu'il est disposé à aller plus loin à cet égard. En réalité, j'ai lu des discours où le très honorable M. Meighen prétend que nous sommes allés trop

loin. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a dit à la Chambre, qu'à son avis, la taxe sur les excédents de bénéfices était assez élevée pour le moment. Il s'est opposé à divers aspects de l'impôt successoral. Cependant, ces personnes ne croient pas que nous sommes allés assez loin dans le domaine de la mobilisation ou, devrais-je dire, de la conscription de la main-d'œuvre et du capital humain. J'avoue que j'approuve sans réserve les deuxième et troisième propositions.

Passons maintenant au sous-amendement proposé par la fédération du commonwealth coopératif. Le voici:

La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence:

"ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

Il n'y a pas à ergoter là-dessus. Nous prétendons être des réalistes. C'est une guerre totale et on fait une guerre totale par un effort total. Engageons tout ce que nous avons dans le conflit: tout notre argent, toutes nos fabriques, toutes nos ressources, notre population entière, sur un pied d'égalité, simultanément et sur la même base de sacrifice, sans hésitation et sans subterfuge. Et quand nous aurons gagné la guerre, commençons sur un pied d'égalité à édifier un meilleur Canada, un monde meilleur et plus sain. C'est ce que veut la population et c'est ce que préconise la fédération du commonwealth coopératif.

Selon nous, quand la guerre sera terminée, il ne faut pas qu'un particulier ou un groupe de particuliers soit en mesure de dire aux gens, grâce à une accumulation d'obligations d'emprunts de guerre, à la possession de fabriques et de ressources naturelles: "Vous devez travailler pour nous. Nous possédons les outils avec lesquels vous travaillerez, les matériaux que vous utiliserez. Nous avons la haute-main sur les moyens d'échange que vous devez employer pour vous procurer les articles nécessaires à la vie. Vous devez nous payer un tribut".

Je parlerai brièvement de l'agriculture. A la page 45 du hansard, je relève les commentaires suivants du premier ministre (M. Mackenzie King):

Un autre aspect vital de l'effort de guerre du Canada est la part que nous prenons à l'approvisionnement en vivres de l'Angleterre. Cette part devient de plus en plus importante. La Grande-Bretagne ne peut suffire à nourrir sa propre population et des armées de plus en plus nombreuses. Elle peut encore moins nourrir les soldats que le Canada ajoute constamment à ses effectifs. Dans la présente guerre, contrairement à ce qui se passait au cours de la dernière, toutes ses sources de produits alimentaires sur le continent ont été fermées par suite de l'occupation de ces pays par l'ennemi. Le Canada est maintenant la source d'approvisionnement la plus rapprochée. Sans les vivres que nous leur envoyons, les habitants de l'Angleterre pourraient souffrir de la famine. Sans nos produits alimentaires, l'armée canadienne en Angleterre deviendrait un embarras au lieu d'une aide. On peut dire en toute vérité que la vie même de la population de la Grande-Bretagne et de nos propres soldats outre-mer dépend des efforts des cultivateurs et des pêcheurs du Canada. Dans la poursuite de la présente guerre, aucune tâche n'est d'importance secondaire. Les demandes de produits alimentaires faites au Canada pour les armées alliées et, dans la suite, pour les pays actuellement subjugués seront nécessairement plus considérables à l'avenir.

Et puis, je souligne particulièrement les deux dernières phrases suivantes:

J'ai voulu parler distinctement de la production des vivres parce que je me demande si les Canadiens se rendent pleinement compte de l'importance vitale des vivres, considérés comme denrée essentielle à la guerre. Sans cela, j'aurais fort bien pu ne mentionner cette question que comme un aspect de la production dans notre effort total.

A qui la faute si cela ne figure pas comme un aspect de notre production dans notre effort de guerre total? A qui la faute si la population ne comprend pas l'importance vitale des vivres considérés comme denrée essentielle à la guerre? Le service de publicité relève de l'un des membres du cabinet, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson). Si la population ne saisit pas l'importance des vivres dans notre effort de guerre total, c'est au Gouvernement de l'éclairer. Pourquoi le Gouvernement qui connaît tous les faits n'a-t-il pas fait de la production des denrées alimentaires un aspect de notre effort de guerre total?

Tous les honorables députés qui sont allés en Grande-Bretagne affirment que ce pays a besoin de toutes les denrées alimentaires concentrées que nous pouvons produire. Quoi qu'il en soit, pendant ces deux dernières années le Gouvernement a continué de traiter l'agriculture comme une industrie d'importance secondaire. En exerçant une pression économique, il l'a privée de sa main-d'œuvre et a accru le coût de ses instruments de production. Nous n'avons pas atteint le maximum de notre rendement possible, mais nous sommes arrivés à la limite de la production possible à l'heure actuelle, à moins que nous

ne fournissions soit une main-d'œuvre plus nombreuse soit de meilleurs instruments.

On nous demande plus de produits laitiers. Le seul moyen d'y parvenir c'est d'obtenir un prix qui permettra aux cultivateurs de soutenir la concurrence sur le marché de la main-d'œuvre disponible et aussi de leur fournir les instruments d'épargne de la main-d'œuvre. Quand le Gouvernement veut obtenir plus de munitions, de canons, d'avions, de chars d'assaut et de vêtements, il aide les fabricants à renouveler leur outillage et à produire ces articles aussi efficacement et économiquement que possible. L'agriculture ne fait que réclamer un traitement semblable.

Pendant la dernière guerre nous avions une demande de blé. De grandes superficies de l'Ouest qu'on n'aurait jamais dû défricher, ont été mises en culture. Des cultivateurs, encouragés par la hausse des prix, ont acheté des instruments aratoires et contracté des engagements qu'ils ne pouvaient jamais tenir. Aujourd'hui, quelle garantie le cultivateur a-t-il que s'il s'outille en vue de produire des produits laitiers, des porcs et autres denrées nécessaires, il ne sera pas laissé à ses propres ressources.

Les industriels ont déclaré en termes non équivoques: "Si vous voulez plus d'usines ou d'outillage que nous n'en pouvons utiliser en temps de paix, le Gouvernement doit les établir et s'occuper de leur fonctionnement." En conséquence, notre Gouvernement et celui de la Grande-Bretagne ont installé ces usines au coût d'environ 600 millions de dollars. Quelle aide le cultivateur a-t-il reçu pour construire de nouveaux établissements ou pour s'outiller en vue de la production de denrées alimentaires? Quelle aide lui fournira-t-on cette année pour qu'il puisse se procurer l'outillage nécessaire au remplacement des hommes destinés à l'armée et à l"industrie? Voilà des problèmes que le Gouvernement doit résoudre s'il veut obtenir un plus fort rendement.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) demande au cultivateur de l'Ouest de produire plus de céréales secondaires. Je dirai au ministre de l'Agriculture comment s'y prendre pour faire semer plus de céréales secondaires. Qu'il donne simplement au cultivateur la garantie qu'il touchera le plein coût de revient, y compris la dépréciation, le coût de remplacement et un profit équitable sur son placement. Il existe actuellement un prix maximum pour les céréales secondaires, mais pas de prix minimum. L'expérience des vingt-cinq dernières années a malheureusement appris au cultivateur que s'il obtient cette année une forte récolte de céréales secondaires et si la spéculation reste libre, le prix tombera au-dessous du prix de revient. Alors, quel encouragement a-t-il pour accroître sa production?

Si le Gouvernement tient à une plus forte production de céréales secondaires, il n'a qu'à fermer la Bourse des grains de Winnipeg, annoncer que le prix maximum actuel sera aussi le prix minimum et que la prime sur l'orge à malter sera portée à 10c. par boisseau. Ils produiront davantage s'ils font cela.

L'automne dernier, l'orge à malter était en grande demande aux Etats-Unis et nous y en expédiions de grandes quantités. Notre gouvernement prohiba soudain ces exportations et le prix domestique baissa. Le Gouvernement prétendait que nous avions besoin, pour fins de provende, de toutes les céréales secondaires que nous avions au Canada. Tout le monde sait qu'on peut fort bien substituer le blé à l'orge pour fins de provende, et que nous avons du blé en quantité. Les brasseries utilisent de grandes quantités d'orge qu'elles ne peuvent pas remplacer par du blé. Ont-elles exercé une pression auprès du Gouvernement pour l'engager à prohiber l'exportation de l'orge afin qu'elles pussent l'acheter à meilleur marché? Si nous manquons vraiment d'orge pour nourrir nos bestiaux, ne vaudrait-il pas mieux faire servir ce que nous avons à la production de bacon pour l'Angleterre, au lieu de l'employer à faire de la bière pour nous-mêmes? La spéculation sur le marché, quoi qu'on ait pu dire pour la justifier en temps de paix—et bien à tort selon moi—n'est certainement pas utile en temps de guerre. Elle ne sert qu'à embrouiller et à décourager le producteur. On nous dit que la loi de l'offre et de la demande joue quant à l'établissement de tous les prix, mais quiconque s'est tenu au courant des prix dans notre pays, surtout des prix des produits agricoles, sait fort bien que cela n'est pas exact. Je veux offrir un exemple.

En juillet dernier, un de mes voisins expédia deux animaux au marché de Winnipeg, une génisse de deux ans et un taureau. Pour la génisse, il toucha $8.25 le quintal; pour le taureau, $6.50. Six semaines plus tard, un autre de mes voisins expédia aussi des bestiaux au marché. Il toucha $8.20 le quintal pour un taureau et $6.50 pour une génisse. Je suis bien certain que la population canadienne n'avait pas modifié son régime alimentaire dans cet intervalle si court. Le Gouvernement achète aujourd'hui un grand nombre de produits. Or tout ce qui peut nous faire supposer que la demande s'est modifiée, c'est que le Gouvernement avait besoin d'une plus grande partie de "baloney" pour alimenter sa propagande. Dans ces circonstances, étant donné que les prix sont si instables, comment le cultivateur peut-il déterminer les besoins du marché?

De nombreux délégués de la Saskatchewan sont venus à Ottawa cette semaine afin de soumettre au Gouvernement ce que les cultivateurs croient être les justes revendications

des cutivateurs de l'Ouest. Leurs réclamations ont reçu l'approbation des groupements agricoles du Manitoba et de l'Alberta et celle de la Fédération agricole du Canada. Ils ont en outre reçu l'appui des villes et des villages de l'Ouest. Les demandes des cultivateurs sont modérées; elles représentent, croient-ils, le minimum d'avantages que l'agriculture de l'Ouest devra obtenir pour être en mesure de continuer à produire. Si le premier ministre a eu raison de dire que les vivres sont nécessaires et qu'il en faudra une quantité de plus en plus forte, alors le Gouvernement devrait, je crois, prendre les mesures voulues pour faire droit à leurs demandes. A mon sens, il faut que notre régime démocratique présente de graves lacunes pour qu'une telle délégation juge nécessaire de venir à Ottawa. Ou bien nous qui représentons ici ces gens n'avons pas réussi à plaider efficacement leur cause auprès du Gouvernement, ou bien ce dernier, tout en connaissant les faits, n'a pas voulu s'occuper de leur sort. Le Gouvernement était assurément au courant de la situation.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) représentant tous deux des circonscriptions de la Saskatchewan. J'ai assisté l'été dernier, dans la circonscription du premier ministre, à une réunion publique que les cultivateurs avaient convoquée pour protester contre le prix actuel du blé. Le plus grand théâtre de la ville de Prince-Albert était bondé et des centaines de personnes écoutaient dans la rue les allocutions relayées par des hauts-parleurs. Le président du Board of Trade, le maire de la ville et les reeves des municipalités se trouvaient sur l'estrade et ils ont ouvertement appuyé les réclamations que la délégation dont j'ai parlé est venue formuler à Ottawa. Les cultivateurs de la Saskatchewan ne veulent pas d'aumône; ils réclament pour leurs produits des prix représentant leurs frais de production. Ils désirent voir la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies modifiée de manière à devenir un instrument d'assistance générale aux cultivateurs. La situation agricole de la Saskatchewan depuis douze ans démontre la nécessité de l'assurance des récoltes à titre de partie intégrante de toute tentative de redressement économique de l'Ouest.

Trois conditions me paraissent essentielles à l'accroissement de la production: 1° la parité des prix; 2° la rectification de la situation ouvrière; 3° l'établissement de prix raisonnables pour les machines modernes et les réparations. Dans ces conditions, nous pourrions certainement accroître considérablement notre production de denrées essentielles.

En ce qui concerne la parité des prix, le ministre de l'Agriculture voudrait-il bien nous dire quelle formule on a employée pour fixer les prix maximums des produits agricoles? D'après le Bureau de la statistique, plus de 33 p. 100 de la population canadienne s'est livrée à l'agriculture en 1939, mais elle n'a touché que 11 p. 100 du revenu national de cette année-là. Depuis le début de la guerre le revenu de l'ensemble de la nation a presque doublé, mais les recettes de la ferme n'ont pas doublé. En mettant les prix des céréales sur la base 100 pour 1926, ils s'établissent à 57.9 aujourd'hui. Les produits animaux et les produits laitiers ont atteint une parité approximative. Un pareil état de choses ne comporte certainement aucune égalité.

Au lieu d'établir un programme agricole équilibré et équitable, le Gouvernement a, durant la guerre, laissé aller les choses au petit bonheur, se contentant de mesures provisoires. Le comité d'agriculture de la Chambre s'est réunie pour la première fois pendant la présente législature lorsqu'il a été invité au banquet de la Fédération canadienne de l'agriculture jeudi dernier. Nous nous y sommes régalés. Nous y avons entendu un discours de M. Evans, administrateur de l'*Agricultural Adjustment Act* aux Etats-Unis, qui nous a exposé le vaste programme adopté en son pays, à la suite de huit années d'élaboration. Lors de la déclaration de la guerre en décembre dernier, l'agriculture des Etats-Unis se trouvait en état de prendre sa place dans l'économie de guerre et de contribuer sa pleine part sur le même pied que l'industrie et la main-d'œuvre. L'agriculture canadienne réclame des conditions semblables.

Je conseillerais à tous les honorables députés qui s'intéressent aujourd'hui à l'agriculture de se mettre au courant de ce que font les Etats-Unis. Certains points de leur programme pourraient, fort avantageusement pour nous, j'en suis convaincu, être mis à exécution ici. Là-bas, le prix est fondé sur l'égalité avec les salaires payés à la main-d'œuvre et les prix de détail. A l'heure actuelle, le prix du blé aux Etats-Unis est fixé à $1.17 le boisseau et les cultivateurs peuvent acheter leurs instruments aratoires et leurs outils de production à 15 ou 25 p. 100 meilleur marché que nous. Il existe dans ce pays un programme permanent d'entreposage voulant qu'une quantité représentant 30 p. 100 de la récolte normale des denrées non périssables soit gardée en réserve. On y trouve aussi un programme de conservation de la terre et un système complet d'assurance des récoltes.

Voyons en deuxième lieu la situation de la main-d'œuvre au Canada. Si nous voulons accroître la production actuelle des denrées alimentaires dont a besoin la Grande-Bretagne, il nous faudra appliquer immédiatement une forme quelconque de levée sélective. Nous

avons déjà, je crois, enlevé aux fermes du Canada, tous les hommes que nos méthodes actuelles nous permettent d'y puiser sans nuire à la production. S'il est essentiel d'appeler d'autres hommes en service, nous devons alors voir à les remplacer par d'autres ouvriers.

Je veux maintenant dire un mot des instruments aratoires. Il y a des années que le prix en est hors de proportion avec celui des produits agricoles. Le Gouvernement le sait bien, puisque c'est de l'histoire ancienne. Il a nommé une commission et dépensé des milliers de dollars; il est allé aux renseignements, mais n'a rien fait. Je ne veux pas discuter cette question cet après-midi. Je me contenterai de signaler certains autres dangers plus graves encore, dans les circonstances. L'an dernier, le cultivateur se rendait compte qu'il lui était de plus en plus difficile de faire réparer ses machines. A moins que le Gouvernement ne voit à ce que les compagnies prennent des mesures spéciales à cette fin, je crains fort que plusieurs de ces compagnies se livrent plutôt exclusivement à la production plus rémunératrice du matériel de guerre. C'est dès maintenant qu'il faut prendre des mesures pour empêcher que cela ne se réalise. Si nous attendons que la situation soit trop grave, l'automne prochain, il sera trop tard. Je prierais le Gouvernement de faire les enquêtes qui s'imposent dès maintenant et de voir à prévenir un tel état de choses.

Je connais les cultivateurs du Canada. J'ai moi-même cultivé la terre dans l'est et dans l'ouest de notre pays. Les cultivateurs veulent et désirent ardemment faire leur part. Ils ne demandent pas de privilèges particuliers; seulement l'égalité de traitement. Si on la leur accorde, ils sont prêts à consentir tous les sacrifices nécessaires pour assurer la victoire.

M. G. T. FULFORD (Leeds): A l'instar de plusieurs de ceux qui m'ont précédé, je saisis cette occasion de féliciter le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône de même que celui qui l'a appuyé. Il est vraiment heureux que l'honorable député de Hull (M. Fournier) et l'honorable député de Brantford-City (M. Macdonald) joignent à une intelligence supérieure une grande modestie; autrement, ils seraient enclins à se gonfler outre-mesure, ce qui ne serait pas de mise par les années maigres que nous traversons.

Je me propose aujourd'hui de plaider la cause de la tolérance et de la bonne entente en notre beau pays. Mais il arrive souvent que celui qui s'exerce à la tolérance s'indigne contre les gens intolérants. C'est là un écueil que je veux m'efforcer d'éviter.

Nous devrions tous tâcher de comprendre que chaque partie du Canada doit faire face à des problèmes qui lui sont propres. Grâce au ciel, nos frontières sont parmi les plus étendues et les plus paisibles qui soient. D'autre part, le seul fait d'avoir une frontière qui couvre une distance de plus de 3,000 milles, et qui va de l'Atlantique au Pacifique, indique que nous avons à résoudre des difficultés plus qu'ordinaires. Les Provinces maritimes sont en butte à des problèmes particuliers à leur région, le Québec de même. L'Ontario est appelé à résoudre, dans les limites de son territoire, des questions d'intérêt vital. Par suite surtout de conditions mondiales qui influent sur le commerce du blé, nous savons que les trois provinces des Prairies sont aujourd'hui en présence d'un véritable dilemme. Nous savons également que la Colombie-Britannique a plusieurs écueils à éviter. Il convient donc plus que jamais, en cette époque de guerre, de nous entendre, d'oublier nos divergences d'opinion et de voir, par delà certains intérêts de clocher, le grand œuvre national. Nous pourrons ainsi échapper pour tout de bon, pendant la durée du conflit, à tout le moins, au particularisme et à la méfiance.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a voué sa vie à l'union des diverses parties du Dominion et, jusqu'ici, personne n'y a mieux réussi que lui. Lorsqu'il est entré en fonctions en 1921, la désunion et le ressentiment régnaient au pays; mais grâce à l'inlassable persévérance du premier ministre, notre pays a atteint un degré de cohésion sans précédent. Il y a quelques semaines, je recevais un appel téléphonique d'un des membres du comité des Deux Cents, alors réuni à Toronto, censément dans le dessein de seconder notre effort de guerre. On me demanda si j'appuyais les principes préconisés par le comité. Je répondis que si le comité réclamait le service sélectif national et la complète mobilisation de toutes nos ressources humaines et matérielles, je le secondais de tout cœur mais que s'il ne revendiquait que la conscription des hommes pour le service outre-mer, je m'y opposais carrément. Hélas, il semble bien que, avec le temps, la question de la conscription pour le service outre-mer soit la seule qu'on mette de l'avant. On s'en sert comme d'un rideau de fumée pour masquer tous les autres problèmes et toutes nos réalisations.

D'aucuns chérissaient l'espoir que le second avènement de M. George McCullagh et de ses deux cents prophètes allait marquer le commencement d'une période de belles réalisations pour le Canada. J'ai dit "d'aucuns" parce que trop d'entre nous avons souvenance de sa Leadership League, mouvement sans âme

dirigeante, qui s'est volatilisée comme par enchantement. Plus récemment, une autre voix, venant de quelques rues plus loin que le bureau du *Globe and Mail,* s'est fait entendre non seulement au-dessus de l'Ontario, mais dans les coins les plus reculés: celle du premier ministre de l'Ontario. C'est lui qui, à maintes reprises déjà, a tenté de diviser le parti libéral et dont les observations gratuites, injustifiées et méprisables, constituent aujourd'hui sa nouvelle et sinistre pratique et risquent de diviser tout le pays. Je n'ai pas oublié qu'il a dit un jour que l'Ontario était la vache à lait du Canada. Je me demande ce qu'a pu être le sentiment des huit autres provinces à ce sujet. Comme citoyen de l'Ontario, je n'ai pas été heureux de cette remarque. J'étais en Chambre lorsqu'il a torpillé la conférence entre le Dominion et les provinces, celle du rapport Sirois, il y a un peu plus d'un an. Il ne s'agit pas de savoir si l'on est pour ou contre les vœux formulés dans le rapport; le fait est qu'une fois le rapport mis de côté, les délégués ont été invités à rester sur place afin d'y discuter les problèmes d'importance vitale pour chacune des provinces dans ses rapports avec le Dominion et que ce personnage, qui le prend de si haut en Ontario, n'en a rien voulu entendre. Au lieu de se rendre à la raison et de chercher à contribuer quelque peu à la conférence, il a pris le premier train pour Toronto dans une sainte colère.

Voici que nous le retrouvons à Welland. Je cite ses paroles rapportées dans l'*Ottawa Citizen* de ce matin, mardi 3 février 1942:

> Le premier ministre a critiqué le Gouvernement fédéral pour ce qu'il appelle une "politique d'apaisement à tous les tournants critiques avant comme depuis la guerre;" il a qualifié de criminelle la tenue d'un plébiscite, y voyant le reniement des engagements pris, et a déclaré que "ce régime à Ottawa n'est qu'un simulacre de gouvernement".

Comparez ces paroles à celles que prononçait ici même le 30 décembre dernier le chef de l'Empire britannique, l'homme le plus en vue peut-être dans le monde aujourd'hui, le très honorable Winston Churchill:

> Le Canada a apporté une contribution magnifique à l'effort de guerre impérial, en troupes, en navires, en avions, en aliments et en finance.

L'hon. M. HANSON: Ceci s'adressait au peuple et non au Gouvernement.

M. FULFORD: Mais c'est le Gouvernement qui dirige les affaires du peuple.

L'hon. M. HANSON: C'est le peuple qui fournit et l'argent et les intelligences.

M. FULFORD: Sans la politique du Gouvernement le peuple n'aurait pas pu apporter cette contribution. Quelle parole le peuple va-t-il accepter, celle d'un petit homme de Toronto à la recherche d'un pouvoir trop grand pour son cerveau ou celle du premier ministre britannique, le très honorable Winston Churchill?

Voici d'autres remarques du premier ministre ontarien:

> La tenue du plébiscite, a dit M. Hepburn, constitue le "gouvernement" de la politique d'apaisement du gouvernement fédéral. . . M. King a également tenté d'apaiser l'Ouest, à dit M. Hepburn. "Pour apaiser l'Ouest nous avons spéculé sur le blé et la Commission du blé vient d'annoncer que cette spéculation nous a coûté près de 80 millions de dollars. Puis nous avons accordé à l'Ouest des primes à la production du blé. Enfin nous lui en avons accordé pour n'en plus produire."

Est-ce que vous avez là un homme qui en ce temps de crise cherche à unir la nation,—lorsqu'il en soulève une partie du pays contre l'autre. Puis:

> La difficulté c'est que nous avons été entravé par un programme d'apaisement", a déclaré le premier ministre.

Il a parlé également d'apaiser la province de Québec,—une autre attaque contre une autre province. Je ne crois pas que même les amis et les associés les plus intimes de M. Hepburn approuvent l'attitude qu'il prend actuellement. Il a manqué à son parti, mais ce qui est pis, bien pis encore, il a manqué à sa province et à son pays.

Au commencement de mes observations j'ai demandé qu'on fasse preuve de tolérance, mais il y a une chose qu'aucune personne tolérante ne peut oublier ou pardonner, c'est la trahison et la perfidie; et c'est ce que nous voyons dans le premier ministre d'Ontario aujourd'hui. J'aimerais donner un conseil aux honorables députés qui me font face au sujet de ce caméléon politique. En ce moment, il prétend appuyer le très honorable Arthur Meighen, mais qu'on me permette de vous lire ce qu'il a dit au cours d'une assemblée tenue le jeudi 3 décembre 1936, dans le village de Maddock, lors de l'appel nominal à une élection complémentaire dans la circonscription provinciale de Hastings-Est. Je suis certain que l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) et l'honorable représentant de Peterborough-Ouest (M. Fraser), se rappellent les événements de ce jour. Je me souviens de la chose parce qu'un vacarme épouvantable s'éleva lorsque Hepburn prit la parole. Je n'ai jamais entendu tant de gens crier si fort et pour des motifs si divers; il y eut des huées et des acclamations, mais il y avait une confusion générale comme on en voit rarement. Permettez-moi de vous lire ce que M. Hepburn pensait de M. Meighen en cette occasion. Cette citation est tirée

d'une dépêche de la Presse Canadienne à la *Gazette* de Montréal où je l'ai prise. Elle est datée de Maddock le 2 octobre.

Le premier ministre Hepburn, parlant à une assemblée contradictoire avec le chef conservateur Rowe, répéta les accusations portées par les libéraux au cours des élections générales d'Ontario, en 1934, sur les transactions d'obligations de l'Ontario Power Service Corporation faites par le sénateur Arthur Meighen alors qu'il était membre de la Commission hydroélectrique.

"Meighen possédait de ces obligations pour un montant de $300,000 a déclaré le premier ministre. Il a violé son serment d'office. Il en a acheté pour $90,000 de plus."

L'allusion à M. Meighen a été faite au cours d'une critique de l'administration du colonel George Drew, ancien commissaire des valeurs en Ontario.

Je veux que les honorables députés prennent connaissance de ce discours radiodiffusé.

"Pendant la durée des fonctions de Drew il y eut plus de vol et de corruption que jamais auparavant dans Toronto", a dit le premier ministre. "Le premier acte du successeur du colonel Drew", a-t-il ajouté, "a été de mettre à la porte d'un hôtel de Toronto 91 supervendeurs d'obligations.

"Le colonel Drew, directeur de la campagne des conservateurs, se trouvait sur l'estrade et a entendu le premier ministre répéter le défi qu'il lui a lancé hier soir de réussir à faire approuver par un seul exploitant de mine responsable le régime Drew à la commission.

"J'ai téléphoné à M. McCrae (Charles McCrea, ancien ministre des Mines d'Ontario) aujourd'hui, mais il n'a pas voulu faire de commentaires", a dit le premier ministre. "Son silence même est la condamnation de Drew".

M. Hepburn a affirmé que les acheteurs de titres d'Ontario ont perdu 12 millions de dollars parce que le colonel Drew n'a pas voulu intervenir à la suite des renseignements qui lui ont été communiqués au sujet des monopoles de placement auxquels M. Meighen était censé être mêlé.

"Les actionnaires de l'Ouest ont demandé aux autorités d'Ontario de faire une enquête sur les manipulations de ce monopole et ont porté des accusations de fraude", a dit M. Hepburn. Le procureur général Price a fait tenir le dossier à Drew qui touchait un traitement de $10,000 par année. Il a publiquement réprimandé les actionnaires et a dit que cette affaire-là n'était pas de son ressort.

"C'est à la suite de cela que Meighen rencontra Price et vous ne me direz pas que Drew n'écoutait pas par le trou de la serrure. Les Tories s'entendent bien pour arracher l'argent du public. Ces gardiens de la justice, Drew, Price et l'honnête George Henry (ancien premier ministre) se sont réunis. Ils se sont dits: "Qu'allons-nous faire pour le petit Arthur? Il est en mauvaise posture. Ils décidèrent d'acheter des obligations de la Ontario Power Service. Meighen faisait partie de la Commission d'énergie hydroélectrique et celle-ci acheta, au prix de 18 millions de dollars, des obligations dont la valeur en cours était de 6 millions.

Meighen en possédait pour $300,000. Il a violé son serment d'office. Il en acheté pour $90,000 de plus. Il fut réprimandé par M. Henry qui lui-même participait à la pire escroquerie jusqu'ici perpétrée contre les habitants d'Ontario.

Je crois comprendre que le très honorable Arthur Meighen, le premier ministre Hepburn et le colonel Drew se trouveront tous les trois sur la même estrade demain soir.

Etrange réunion!

L'hon. M. HANSON: Vous aviez l'habitude de faire bon ménage avec eux, n'est-ce pas?

M. FULFORD: Oui, et je n'ai cessé de le regretter. D'après le *Citizen,* d'Ottawa, reçu aujourd'hui, M. Hepburn s'est voilé la face à la nouvelle qu'il y aurait un plébiscite. Et moi, je me voile la face au souvenir que je présidais l'assemblée qui a choisi Mitchell F. Hepburn comme chef du parti libéral ontarien. Je me voile encore la face quand je songe que pendant trois ans et quatre mois, j'ai siégé béatement dans l'assemblée législative de l'Ontario, endurant les traitements odieux que faisait subir aux simples députés de l'assemblée le dictateur de cette province. J'espère que non seulement les ontariens, mais tous les Canadiens et les huit autres provinces qu'il n'a jamais manqué une occasion d'insulter sauront une bonne fois à quoi s'en tenir sur son compte et qu'ils cesseront de prêter l'oreille à ses inqualifiables palabres.

Les observations de M. Hepburn a l'endroit de notre premier ministre défient le mépris et constituent un affront à l'intelligence de l'électorat canadien. On a traité notre premier ministre de poltron. Et moi, je dis qu'il faut être autre chose qu'un lâche pour essuyer les avanies qui proviennent de certaines sentines de Toronto. Il a subi patiemment et courageusement les injures gratuites et incroyables qui lui sont venues de cette partie du pays. Quand la voix du peuple se fera entendre par le plébiscite, ces manifestations d'hystérie sombreront pour toujours dans l'oubli.

Personne en cette enceinte, ou même au Canada, ne peut réprimer le sentiment de fierté que lui ont causé les hauts faits des soldats, des marins et des aviateurs australiens. De ces derniers, un grand nombre ont reçu leur instruction au Canada sous le régime du plan d'entraînement aérien de l'Empire. L'histoire rendra un hommage immortel à la bravoure dont les soldats australiens ont fait preuve en Libye, en Grèce, en Crète, et tout dernièrement à Singapour. Le défi porté par les marins Australiens à l'ennemi dans toutes les mers du monde; les exploits des aviateurs australiens au cours de leurs envolées au-dessus de l'Allemagne et de pays conquis de l'Europe, ainsi qu'en Libye, à Singapour et aux Indes néerlandaises et au-dessus des îles sous le mandat du Japon et de la Grande-Bretagne dans les mers du Sud, les ont couverts de gloire.

L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a dit du plébiscite qu'il serait con-

traire à l'esprit britannique. Cependant, l'Australie a tenu deux référendums durant la dernière guerre. Voici les définitions que donnent des mots plébiscite, initiative et referendum l'encyclopédie Chambers:

> En Grande-Bretagne, on a souvent recours au plébiscite en vue de connaître les vues des habitants d'une région sur quelque point particulier d'intérêt local.
>
> L'initiative et le referendum constituent les instruments politiques par lesquels une nation peut donner force de loi à des mesures décrétées par ses propres votes.

Il y a entre les deux cette différence essentielle qu'un plébiscite autorise un gouvernement à modifier des lois ou décrets, tandis qu'un referendum exige la modification des lois; mais, en principe, ils sont analogues et l'on ne peut en aucune manière les qualifier de "contraires à l'esprit britannique".

Dans la guerre actuelle, l'Australie n'a pas de conscription pour service outre-mer. L'Afrique-du-Sud n'en a pas. L'Inde n'en a pas non plus et, en Irlande du Nord, on ne fait que commencer à en parler. Ne faisons-nous donc pas affront aux autres dominions ou aux autres sections de l'Empire lorsque nous blâmons le gouvernement du Canada de ne pas introduire ici la conscription quand on ne l'a pas fait, règle générale, ailleurs dans l'Empire? Rappelons-nous que chaque fois que nous portons une estocade au Gouvernement nous en portons une aussi aux gouvernements de l'Afrique-du-Sud, de l'Irlande du Nord, de l'Inde et de l'Australie. Et maintenant que l'Australie se trouve aux abois, elle mobilise ses hommes jusqu'à l'âge de soixante ans, pour la défense de son territoire.

Je proposerais donc que, même avant de tenir un plébiscite, le Canada entreprenne la mobilisation totale de ses ressources humaines et matérielles. Je sais que l'on y songe actuellement et que, avant plusieurs mois, on aura présenté cette idée au peuple sous une forme concrète. Nombre de députés de la Colombie-Britannique nous ont parlé du danger qui menace le littoral de l'Ouest. D'autre part, nous savons que des sous-marins allemands évoluent au large de nos rivages de l'Atlantique. Je crois que, avant l'été, de plus grands périls encore, déchaînés par les puissances du mal, vont nous assaillir. Nous devons être prêts à toute éventualité. Nous devons même accélérer notre production industrielle et agricole. Mais, surtout, devons-nous être prêts à répondre, dans la mesure de nos moyens, à tout appel qui nous sera lancé par l'Empire et les nations unies.

On a déjà porté un coup aux avant-postes des Etats-Unis. Singapour, ainsi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont dans un grave péril et notre propre littoral maritime est

susceptible d'être envahi et risque effectivement de l'être. Nous devons donc être prêts à frapper et à frapper dur. Or, nous ne pourrons le faire que si le Canada est uni comme il ne l'a jamais été auparavant. Que chacun, adversaire comme partisan du Gouvernement, appuie de tout son être le plébiscite et apporte ainsi au premier ministre la preuve que les électeurs canadiens ont pleinement conscience de la gravité de l'heure. Le premier ministre, les membres du Cabinet et leurs collaborateurs en cette Chambre doivent être relevés d'une promesse faite avant l'écrasement de l'Europe par l'Allemagne, avant l'entrée en guerre de l'Italie et avant l'attaque du Japon, la plus perfide que l'on ait vue dans cette guerre gigantesque et horrible entre toutes.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter l'honorable préopinant (M. Fulford). Son discours a été merveilleux. J'ose même croire qu'il a suivi des leçons du premier ministre, car la politique lui a fourni la matière à 99 p. 100 de ses remarques.

Où que nous allions aujourd'hui, le sujet de l'heure est le plébiscite. On en parle sur la rue, dans les trains, partout. J'ai causé avec des membres de la marine, de l'aviation et de l'armée et toujours le même sujet fait les frais de la conversation. On pose de nombreuses questions: Le premier ministre est-il sérieux au sujet de ce plébiscite? Que fera-t-il si la réponse est affirmative? Que fera-t-il si elle est négative? Le tiendra-t-il vraiment ou se contentera-t-il de tout organiser pour déclarer ensuite des élections générales Qu'il prenne garde car non seulement il soulèverait la population canadienne mais celle-ci perdrait confiance en lui et en son Gouvernement. On veut savoir la raison des retards. Pourquoi le premier ministre continue-t-il toujours à faire de la politique? Sait-il lui-même le premier mot de ce qu'il nous raconte? Que faut-il attendre du plébiscite: l'unité ou le désarroi des esprits? La question m'a été posée par un soldat. Je causais l'autre jour avec une femme dont trois fils sont actuellement en Angleterre. Elle ne voyait pas, disait-elle, quelle consolation nous apporterions aux mères et aux pères, aux frères et aux sœurs, aux épouses et aux amies de nos soldats en traçant des croix sur des bulletins de plébiscite alors qu'on est à élever des croix sur les tombes des soldats tombés pour notre défense.

Je me demande si le Gouvernement n'aurait pas autant contribué à l'unité, dont on fait si grand état, si au lieu de tenir un plébiscite il avait porté la solde de nos soldats au niveau, ou à peu près, des salaires que touche notre

main-d'œuvre masculine ou féminine dans les usines de munitions. D'après mes conversations avec des employés de ces établissements ainsi qu'avec des soldats, je suis convaincu que cette mesure, par le nombre d'enrôlements volontaires qu'elle assurerait, rendrait toute question de conscription superflue. Ils s'enrôleraient pour combattre au Canada ou sur n'importe quel front où ils seraient nécessaires. Actuellement ils reçoivent $1.30 par jour, avec délégation de solde de $20 par mois en faveur de l'épouse ou de la mère. Ainsi, que le soldat de chez moi, par exemple, veuille visiter sa famille pendant un congé de 24 heures, le transport d'Ottawa à Peterborough lui coûte $5.50. L'autre soir, je prenais dans ma voiture deux aviateurs à Port-Hope. Leur transport à partir d'Ottawa leur avait coûté $5.50, et on les avait abandonnés là, à trente milles de Peterborough. Le prix du billet semble le même d'Ottawa à Port-Hope ou Peterborough, et on les avait laissés là quand ils avaient trente milles à parcourir à pied. L'un des aviateurs a dit que si l'Etat payait mieux ses soldats il y aurait éventuellement compensation. D'abord, les militaires dépensent leurs soldes en billets de chemins de fer, et voyagent sur le réseau de l'Etat. L'Etat touche, sous forme d'impôts, un partie de ce qu'ils dépensent, et ces impôts se surajoutent les uns aux autres, impôts des compagnies, taxes sur les surplus de bénéfices, taxes de vente, et le reste. Il est certain que l'Etat recevrait même deux fois plus. Les ouvriers dans les usines de munitions touchent des indemnités, mais la solde des militaires reste fixe. Les ouvriers et les ouvrières de cette industrie estiment que ces indemnités s'ajoutent à leurs salaires, mais en fait leur puissance d'achat demeure constamment la même.

Voici quelques rimes, dues à un membre de la Chambre, sur le plébiscite:

Oh, Mr. Churchill, don't you fear,
Canada is voting again this year.
Voting for to fight the foe?
Oh, no, Mr. Churchill; just to spend the dough.

M. FRASER (Northumberland): Dans quel jardin d'enfants les avez-vous prises?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Celui de Northumberland.

M. FRASER (Northumberland): Vous vous êtes balladé assez longtemps en cet endroit pour y apprendre quelque chose.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est vrai: j'ai passé bien du temps à Northumberland dernièrement et je me propose d'y retourner bientôt.

Quelqu'un m'a dit que le plébiscite, s'il est tenu, devrait l'être le 1er avril: en effet, que les électeurs votent dans l'affirmative ou la négative, ils se seront faits jouer, puisque la réponse ne dira rien. On a prétendu qu'en proportion, le service civil augmente plus rapidement que l'armée. La plupart des employés civils reçoivent une indemnité de vie chère, mais les soldats n'en reçoivent pas.

Du soldat et de sa solde, je passe aux personnes à la charge de nos soldats. Elles devraient recevoir une indemnité de vie chère, elles aussi.

M. MARTIN: Très bien.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je sais plusieurs autres honorables députés, je le sais, m'approuvent en ceci. Le Gouvernement permet que les personnes à la charge des officiers brevetés et des soldats de rangs inférieurs reçoivent une allocation supplémentaire si ces soldats ont trois ou quatre enfants; cependant, les personnes à la charge d'un lieutenant ou d'un officier d'un rang supérieur ne touchent rien. C'est peut-être raisonnable vu que la solde de l'officier est plus élevée. Un honorable député prétend qu'il est scandaleux de leur donner si peu, mais le simple soldat reçoit scandaleusement moins. Je le répète, monsieur l'Orateur, les personnes à la charge de nos soldats devraient toucher l'indemnité de vie chère. L'augmentation de la solde assurerait le complément de nos effectifs. Les soldats déjà sous les armes y verraient la preuve que nous ne les avons pas oubliés et les nouveaux, la marque d'un traitement équitable. Je demande donc au Gouvernement d'augmenter les soldes et d'oublier le plébiscite.

A mon sens, la mobilisation de toutes nos ressources naturelles, tant matérielles qu'humaines, est une mesure qui s'impose. Par la mobilisation de nos ressources matérielles, j'entends ce qu'on est convenu d'appeler la conscription des richesses. Je n'entends pas qu'il faille enlever au cultivateur sa ferme ou son cheptel, ni à l'ouvrier son foyer. Certains cultivateurs ont aussi un foyer mais il ne vaut pas les hypothèques qui le grèvent. J'ai déjà dit ici même que le cultivateur est traité en parent pauvre. Je ne veux pas dire, ainsi que semblent le croire certains honorables députés à ma gauche, qu'il faille enlever à l'ouvrier les quelques dollars qu'il a réussi à économiser. Au contraire, il faudrait lui laisser ce qu'il a.

Quand je parle de conscription de la richesse j'entends ce qu'implique l'expression. Nous devrions utiliser absolument tout ce qui peut être nécessaire à la victoire. S'il nous faut nous passer d'une chemise, faisons-le.

L'hon. M. HANSON: C'est bien peu.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je sais que par suite des lourds impôts, bon nombre de mes collègues en cette Chambre ont dû cette année modifier considérablement leur train de vie et, si mes prévisions sont exactes, les impôts de cette année les forceront à en rabattre encore bien davantage.

Un honorable député qui siège à ma gauche a dit aujourd'hui que nul citoyen ne devrait employer un autre à un travail qu'il peut faire lui-même. Si je comprends bien, cela veut dire qu'on devrait congédier les domestiques. Je crois que c'est en effet ce que cet honorable député a dit et c'est ainsi que la chose sera comprise dans tout le pays. Je suis contre cela.

M. GILLIS: L'honorable député qui est censé avoir parlé ainsi n'est pas à son siège en ce moment, mais mon honorable collègue pourra constater, en lisant le compte rendu officiel demain, qu'il n'interprète pas correctement les paroles prononcées par l'honorable député de Melfort (M. Wright).

L'hon. M. HANSON: Les opinions sont libres.

M. GILLIS: Ce que Wright a dit— et je l'ai fort bien entendu...

Des VOIX: A l'ordre!

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Pardon, c'est moi qui ai la parole.

M. GILLIS: L'honorable député a avancé un fait inexact et il devrait se rétracter. L'honorable député de Melfort a dit que tout homme qui en emploie un autre pour l'exécution d'un travail qu'il peut faire devrait congédier cet homme et faire son travail lui-même. Mon honorable collègue devrait s'en tenir à ces propos, il me semble. C'est là ce qui a été dit.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je ne tolérerai pas qu'un honorable député me contredise pendant que j'ai la parole.

M. HANSELL: Il n'y a qu'à lire les propos en question.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je les lirai dès que j'aurai reçu le hansard. Je tiens à dire ici que le Canada a remporté un succès merveilleux dans la production des munitions et des approvisionnements.

Des VOIX: Très bien!

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Qu'on me permette de continuer. Quant aux hommes pour les forces armées, on a soutenu que la marine et l'aviation pouvaient en obtenir. Je le reconnais et j'en attribue le mérite aux ministres qui dirigent ces départements. Toutefois, ces mêmes ministres ne devraient pas refuser aux membres de cette Chambre le droit de les critiquer. Si les critiques leur déplaisent, tenons une séance à huis-clos afin qu'ils puissent nous communiquer les faits, au lieu de laisser les membres du Parlement dans l'ignorance.

Un honorable député de la Colombie-Britannique a déclaré hier qu'on ne lui a pas permis d'aller à des endroits auxquels les Japonais avaient libre accès. Je dis que cela est injuste et que les honorables membres de la Chambre n'ont pas été traités équitablement par le Gouvernement. Les honorables députés ministériels n'ont pas non plus été traités avec justice.

Une VOIX: Nous ne nous plaignons pas.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je le sais; les honorables députés ministériels ont peur de parler. Ils ont un maître qui leur impose l'obéissance en tout. L'honorable député de Brantford (M. Macdonald) avait des opinions à exprimer; or, c'est lui qui a prononcé le discours d'ouverture de la session et les vues qu'il a exprimées étaient tout à fait contraires. "Exécutez-vous". Tel est à peu près l'ordre que reçoivent les honorables députés ministériels.

Les honorables députés ne devraient pas s'opposer aux critiques, car la Chambre des communes est précisément l'endroit où elles doivent être formulées. Winston Churchill a dit en plein Parlement britannique qu'il ne voulait pas entendre de paroles mielleuses. Des paroles de ce genre ne devraient pas non plus être prononcées dans cette enceinte. Les faits devraient nous être communiqués. La politique a mené la France à un désastre. Oui, et il en a été de même pour la Norvège, et notre pays se trouvera un jour dans le pétrin si nous n'y prenons garde.

Une VOIX: Nous y sommes déjà.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Un collègue dit que nous y sommes maintenant. La soupe bout: prenez garde.

Dans tout le pays on a adopté des résolutions concernant le plébiscite. J'en ai une sous les yeux. Emanant de la municipalité du comté de Peterborough et adressée au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), elle se lit ainsi:

La municipalité du comté de Peterborough me charge de vous adresser copie du vœu suivant qu'elle a adopté à sa séance de novembre 1941:

Attendu que l'agriculture canadienne est une industrie de guerre essentielle chargée de la responsabilité grandement accrue de produire des denrées alimentaires pour la population de Grande-Bretagne.

Attendu que les usines de guerre attirent la main-d'œuvre agricole vers les villes et en dé-

munissent l'agriculture au point que de nombreuses fermes demeurent inexploitées, au détriment de la production agricole.

Attendu que le gouvernement du Canada s'étant engagé à fournir à la Grande-Bretagne des quantités de plus en plus considérables de produits agricoles, les cultivateurs tiennent à assurer dans la mesure de leur possible l'exécution de ces engagements, mais la perte de leur main-d'œuvre au profit de l'armée et de l'industrie urbaine les en rend incapables.

La municipalité prie le gouvernement d'étudier la question dès à présent, en vue de faire cesser la mobilisation pour le service militaire de la main-d'œuvre essentielle à l'agriculture. Elle approuve la mobilisation du capital humain de la nation en vue d'assurer la meilleure utilisation possible de la main-d'œuvre disponible. Elle demande des prix plus élevés pour les denrées alimentaires, afin que l'agriculture soit sur le même pied que l'industrie manufacturière. Elle désire voir l'agriculture représentée sur les commissions chargées du recrutement pour le service militaire.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

HONG-KONG

DÉCLARATION DU RÉVÉREND B. C. ECKERT TOUCHANT LA LISTE DE NOS PERTES

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, grâce à l'indulgence de la Chambre et avec son consentement unanime, je désire formuler une déclaration sur un entrefilet paru aujourd'hui dans un journal du matin de Toronto relativement au compte rendu d'une allocution prononcée à Welland par le révérend B. C. Eckert, de London. Il s'agit des pertes subies à Hong-Kong, et l'accusation me paraît assez sérieuse. Ce que je crains le plus, cependant, c'est que l'allocution ait pour effet d'aggraver l'inquiétude de ceux qui attendent des nouvelles de Hong-Kong. Je tiens à faire une déclaration à ce sujet.

J'ai noté les assertions attribuées au révérend B. C. Eckert, telles que les reproduit ce matin un journal de Toronto. Le compte rendu se lit ainsi:

> La première allocution a été prononcée par le révérend B. C. Eckert, de London, qui accusa le Gouvernement King de taire de propos délibéré la liste des pertes subies à Hong-Kong jusqu'après les élections complémentaires du 9 février.
>
> Ottawa est au courant de ces pertes, et plus nombreux sont ceux qui reposent dans les champs ensanglantés de Hong-Kong que les soldats captifs dans les camps japonais.

Quand le révérend monsieur déclare à Welland que nous taisons de propos délibéré la liste des pertes jusqu'après les élections du 9 février, il dit une fausseté.

Je suis en mesure de déclarer qu'on n'a reçu aucune liste de pertes concernant le corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong sauf ce qui en a déjà été publié dans les journaux.

Quant à la déclaration qui laisse entendre, d'une façon directe, qu'il y a eu plus de tués que de prisonniers, le Gouvernement ne possède aucune donnée précise de nature à la justifier. Or, en raison de l'affliction que va semer cette déclaration, j'ai cru opportun d'énoncer à la Chambre les particularités suivantes: nous avons pressé l'ambassade de Tchoung-King, de nous procurer les renseignements qu'avait obtenus, sur le compte des troupes canadiennes, le reporter MacDougall qui passe pour s'être évadé. On nous a répondu qu'il était difficile d'estimer le nombre des morts et des blessés, surtout à cause de la rupture des communications avec les Fusiliers Royaux. Le message rapportait ensuite:

> Supposons et supposons seulement qu'un tiers des effectifs ont été tués, blessés ou faits prisonniers au cours du combat. Les autres ont dû être faits prisonniers à la capitulation.

J'ai eu, à ce sujet, un entretien avec le ministre associé de la Défense nationale (M. Power), qui, comme le savent les honorables députés, s'intéresse personnellement et de très près à l'expédition de Hong-Kong et nous avons conclu que ce que l'on donnait comme pure conjecture n'était pas le genre d'hypothèse qu'il y avait lieu de communiquer au public, du moins sans de nouvelles tentatives de notre part d'obtenir des données précises et dignes de foi.

Entre temps, nous avons tout mis en jeu pour tâcher d'obtenir d'autres renseignements et ceux qui nous sont parvenus hier prennent la forme d'une communication adressée au War Office. Elle est ainsi conçue:

> Pertes, total des effectifs britanniques de Hong-Kong, "4,000 tués et blessés, conjectures très vagues."

Nous estimons le total des effectifs britanniques à près de 12,000 hommes. Vous observerez que ce document nous apportait moins de renseignements que le précédent, attendu qu'il ne mentionnait rien au sujet des effectifs canadiens et se limitait à de très vagues conjectures.

J'ai de nouveau consulté le ministre associé de la Défense nationale, et nous avons décidé qu'il ne servirait pas à grand'chose de divulguer des rapports si imprécis et si peu satisfaisants. Aucune de ces déclarations ne donnait des détails; elles n'étaient ni précises ni sûres; elles ne pouvaient renseigner de source autorisée les Canadiens et risquaient d'ajouter à la détresse et à l'anxiété que nous éprouvons actuellement.

44562—19
ÉDITION REVISÉE

Même après la déclaration du révérend monsieur, j'ai hésité à faire connaître des rapports incomplets et peut-être trompeurs. A tout événement, sa déclaration laisse entendre que plus de la moitié de nos effectifs manque à l'appel. Sur quoi fonde-t-il sa déclaration? Je l'ignore. Absolument rien n'autorise pareille déduction. Les conjectures dont j'ai parlé ne l'autorisent certainement pas.

Mais après avoir consulté mon collègue nous avons conclu qu'en laissant sans réponse une déclaration semblable formulée par un ministre du culte nous ne ferions qu'aggraver les terribles inquiétudes dans lesquelles se débattent les amis des membres de l'expédition de Hong-Kong, et c'est pourquoi je communique à la Chambre la substance de ces messages imprécis, tout au plus des conjectures.

A dire vrai, je crains que notre tort ait plutôt été celui de donner des renseignements qui n'avaient pas été confirmés. C'est ainsi que dans un cas regrettable, une dépêche semblait indiquer qu'un officier avait été tué, alors qu'une dépêche ultérieure nous donnait de bonnes raisons d'espérer que le premier renseignement était inexact.

Je regrette profondément les circonstances qui ont semblé justifier la publication des suppositions incomplètes et non vérifiées contenues dans ces dépêches. Ce n'est que le désir de neutraliser dans la mesure du possible l'inquiétude inutile causée par la déclaration du révérend monsieur qui nous ont décidés, mon collègue et moi à modifier notre opinion mûrie à l'effet que nous n'étions pas justifiés de publier ces conjectures avant qu'elles ne soient confirmées, de peur d'augmenter inutilement l'inquiétude que nous éprouvions tous.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Alphonse Fournier tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord remercier le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) de sa franche déclaration au sujet de Hong-Kong. Elle réglera, il me semble, bien des malentendus.

A la clôture de la séance, à 6 heures, je terminais lecture d'une lettre du conseil de comté de Peterborough où il était question de la mobilisation du capital humain. Il est évident qu'il faudrait procéder à une enquête par tout le pays afin de savoir quels sont ceux qui font leur part et ceux qui sans faire leur part désirent la faire. Quelques-uns de ces derniers se sont présentés à diverses usines et ont été refusés à cause de leur âge avancé. Ils sont de mon âge, peut-être un peu plus vieux, dans la cinquantaine, je dirais. Ces hommes désirent nous aider et des femmes du même âge veulent également nous prêter main forte mais on les renvoie dans leurs foyers sous prétexte qu'ils sont trop vieux. Il faudrait prendre les mesures nécessaires pour placer ces personnes dans des situations utiles.

Il faut également trouver des emplois à ceux dont les situations sont disparues: entre autres, vendeurs d'automobiles, de pneus et d'autres objets qu'on ne fabrique plus. Il faut leur trouver du travail. Ils ne devraient pas être forcés d'en chercher. Le Gouvernement devrait les placer dans les industries ou ailleurs. Il est devenu nécessaire d'organiser tout notre capital humain afin de placer chacun à l'endroit où il peut rendre les plus grands services.

Dimanche dernier un homme est venu me voir. En temps normal, il emploie une quinzaine de personnes mais à l'heure actuelle, il n'en occupe que cinq, y compris son épouse, sa fille et son fils de 13 ans, qui l'aident à conduire son entreprise. Il n'a pas l'intention de lâcher. Un de ses fils est dans l'aviation et un autre ira peut-être le rejoindre. Il y a bien des gens comme ceux-là qui désirent faire leur part et il y en a d'autres qui pourraient avoir de bonnes positions n'était-ce qu'elles sont déjà remplies par des personnes non naturalisées. Il y a au Canada un grand nombre de gens non naturalisés qui occupent des emplois richement rétribués. Mobilisons des hommes pour les usines de munitions et pour les fermes, et donnons une solde convenable au soldat. Cela nous vaudra non seulement une armée, mais les ravitaillements nécessaires à une armée.

J'ai appris l'autre jour par les journaux que les producteurs laitiers de l'Ontario étaient en voie de se syndiquer. Les fromagers le sont déjà, et il existe une fédération des agriculteurs de l'Ontario. J'espère sincèrement qu'il naîtra avant longtemps une véritable association d'agriculteurs, comprenant tous les producteurs et s'étendant d'un bout à l'autre du pays. Que les producteurs laitiers, les fromagers, les éleveurs et les cultivateurs s'unissent comme les ouvriers, en un vaste syndicat unique, et qu'ils fassent reconnaître leurs droits. Un cultivateur me disait que le malheur de ses semblables, c'est que leurs colères ne duraient pas assez longtemps pour donner à réfléchir aux hommes politiques. Ils n'obtien-

nent que des promesses. L'agriculture a actuellement besoin dans tout le Canada d'une nouvelle organisation et d'un nouveau barème de prix. On devrait dresser une nouvelle échelle de salaires pour la main-d'œuvre agricole, car le cultivateur travaille plus que huit heures, puisque sa journée commence au plus tard à cinq heures du matin pour se terminer quand il a fini son travail, soit d'habitude à huit ou neuf heures du soir. Pourtant, son revenu est de beaucoup inférieur à celui de l'ouvrier.

Je crois, pour ma part, que ce plébiscite est l'enfant du Gouvernement. Le premier ministre (M. Mackenzie King) doit savoir si la conscription est nécessaire ou non. Dans le premier cas comme dans le second, pourquoi le plébiscite? L'enfant, ou la décision, appartient au Gouvernement. Le premier ministre sait-il vraiment comment en prendre soin?

M. HOMUTH: Comment le saurait-il, lui qui est célibataire?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): S'il est célibataire, pourquoi demande-t-il au public de prendre ce poupon en nourrice? Depuis quelques semaines, j'ai reçu des centaines de lettres relatives au plébiscite. Trois seulement n'y étaient pas opposées et chacun de mes correspondants me disait: "Pourquoi prêcher contre le plébiscite puisque le Gouvernement a pris le parti d'en tenir un même si, à la Chambre, cinquante, soixante ou cent voix s'insurgent contre cette mesure? Le Gouvernement agira tout uniment selon son bon plaisir."

Une VOIX: Pourquoi pas?

M. FRASER: Pourquoi pas! Vous avez quelque 180 députés...

M. HOMUTH: Drôles de gens!

L'hon. M. MACKENZIE: Parlez pour vous-même.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ils peuvent décréter tout ce qu'ils veulent. Pourquoi ne pas le faire cette fois encore à coups de décrets? Je crois, en effet, qu'il faudrait une bonne machine à calculer pour faire la somme des décrets que le Gouvernement a adoptés. D'ailleurs, je me demande s'il y a un seul ministre qui puisse me dire sur quoi portent la moitié de ces décrets.

Je vais vous lire un extrait d'une des lettres que j'ai reçues:

Hier j'ai entendu une vieille dame, une veuve qui a un fils outre-mer, débattre la question du plébiscite. Et elle pleurait amèrement à cause du sacrifice disproportioné que lui impose la situation actuelle et du délai inutile qui intervient dans la constitution de nos réserves nécessaires de combattants.

Cet avis qui est non seulement le mien mais celui de la majorité de mes amis et connaissances, reflète l'opinion de nos deux grands partis politiques. J'appuie votre opposition à la tenue de ce plébiscite.

L'auteur est un homme d'affaires bien connu de Peterborough.

Plusieurs honorables députés ont fait allusion jusqu'ici aux frais de la tenue d'un plébiscite, mais je ne m'en suis rendu compte que samedi dernier, quand une institutrice m'a posé les questions suivantes: "Comment demander, dit-elle, à mes écoliers d'acheter des certificats d'épargne de guerre? Ils en achètent chaque semaine depuis l'ouverture de la campagne, et voilà que le Gouvernement affectera deux millions de dollars à la tenue d'un plébiscite. Combien d'avions de bombardement ne pourrait-on pas construire avec cet argent? Combien de chars d'assaut cette somme ne pourrait-elle pas nous procurer? Combien d'unités blindées ces millions ne pourraient-ils pas équiper? Combien de canons ne pourraient-ils pas placer sur les côtes du Pacifique? Combien de milles de la route du littoral du Pacifique ne permettraient-ils pas de construire?" Et elle ajoutait: "De combien de bonbon les enfants devront-ils se passer pour solder les frais de ce plébiscite? Quels impôts additionnels devra payer la population canadienne à cette fin? Et qu'en penseront les petits Canadiens?" Et je dis: "Qu'en penserons-nous nous-mêmes?"

J'ai vu dans différents camps militaires des jeunes filles en uniforme, et je félicite le Gouvernement d'avoir enfin admis les femmes au service de guerre. Il a mis du temps à le comprendre, et j'espère qu'il conviendra toujours de l'importance de cette partie du service, car la femme peut aider. J'aurais une proposition à formuler relativement aux usines de munitions. Dans chacune de ces fabriques, il me semble qu'il devrait y avoir une femme chargée de recevoir les candidates et de les questionner. Ainsi, non seulement le nombre en serait augmenté, mais il s'en présenterait qu'il serait impossible d'atteindre par aucune autre méthode. Je ne puis donner la raison de cet état de chose à la Chambre, mais je serais heureux de l'expliquer au ministre du Travail. Il est nécessaire que des femmes soient chargées dans les usines d'interroger les candidates.

L'autre jour, l'honorable député de Macleod (M. Hansell) nous a parlé de la route projetée entre les Etats-Unis et l'Alaska. Je suis heureux qu'il l'ait fait, car j'avais mentionné la chose à la Chambre il y a quelque temps. Cette question m'intéresse parce qu'ayant voyagé sur les routes de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Etats-

Unis, j'ai étudié ce projet en tant qu'il influe sur l'autre partie de la route. L'honorable député de Macleod désire, bien entendu, que le tracé passe par Edmonton. Quant à moi, je voudrais bien qu'il passe par Peterborough, mais je sais que c'est impossible.

L'hon. M. ROWE: Ce serait un léger écart.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): A dire vrai, ce serait un écart considérable. Si la route est surtout destinée à des fins militaires, sans être trop éloignée du littoral, elle devrait tout de même être située hors de la portée des canons; servir de tronçon de communication entre les divers aéroports; être à la disposition des Etats-Unis et du Canada. Si je parle de cette route, c'est qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement dispose de la main-d'œuvre nécessaire à sa construction. Je fais allusion aux Japonais de la Colombie-Britannique. Ils sont en état d'exécuter ce travail. L'Ontario n'a pas besoin d'un seul de ces Japonais dans les camps de bûcherons ou ailleurs. S'ils venaient ici, l'Ontario leur paraîtrait une si belle région qu'ils voudraient y demeurer. L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) nous a dit que 75 p. 100 des Japonais au pays se trouvent dans son comté...

M. CRUICKSHANK: Non, je n'ai pas dit cela.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): ...et il ne veut plus d'eux. Nous non plus nous n'en voulons pas dans l'Ontario. On devrait les mettre au travail, sous la surveillance de la police. Ils pourraient casser les pierres et effectuer d'autres travaux de creusage le long de cette chaussée. L'Etat ne peut actuellement obtenir de machines pour construire une route, je le sais. Les usines qui fabriquent des machines pour la construction routière s'emploient toutes à l'aménagement d'aéroports au Canada et aux Etats-Unis et je ne crois pas qu'il existe maintenant d'instruments disponibles. Nous ne voulons pas des Japonais en Ontario. Nous avons déjà assez de gens de l'extérieur qui viennent remplir des emplois.

M. HANSON (Skeena): En tout cas, ils ne resteraient pas dans l'Ontario.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est la plus belle province du pays et nous ne voulons pas d'eux. On devrait retirer immédiatement les Japonais du littoral du Pacifique. Je sais que le cabinet a rendu un décret à cette fin, mais j'ignore s'il l'a exécuté. L'autre jour, j'ai posé une question au sujet des postes émetteurs, des appareils photographiques et des armes à feu. Je voulais savoir si on avait enlevé ces articles aux Japonais. Je doute même aujourd'hui qu'on l'ait fait. Je sais que le jour où j'en ai parlé, le jeudi 29 janvier, ce n'était pas encore chose faite. Je me demande ce qui nous arriverait si nous étions au Japon. Aurions-nous la faculté d'avoir des appareils photographiques, des postes émetteurs et des radios en notre possession? Nous aurions de la veine d'avoir des vêtements pour nous couvrir et de la nourriture.

[M. Fraser (Peterborough-Ouest).]

La construction d'une route militaire à l'heure actuelle serait utile non seulement aujourd'hui, mais aussi dans l'après-guerre. Sa construction nous aiderait à faire vivre les anciens combattants en leur fournissant du travail. La route qu'on construirait maintenant serait simplement d'ordre militaire, sans aucun embellissement, et deviendrait éventuellement une des grandes voies touristiques de l'univers. Elle attirerait des touristes non seulement des Etats-Unis, mais encore de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et si les honorables députés ont étudié les cartes routières de ces derniers pays, ils savent ce qu'on y fait. Il n'y a qu'un endroit dans l'Equateur et un autre à Panama qui présentent de réelles difficultés d'exécution. Au Panama, il y a une section de 300 milles où il n'y a pas encore de route et un seul Blanc a traversé cette région dans toute sa longueur. Mais on peut y construire la route et on le fera. Cette route amènera l'exploitation des ressources naturelles du pays.

L'autre jour, j'ai demandé à l'honorable député de Yorkton (M. Castleden) s'il pouvait indiquer une personne que la guerre a enrichie et il a dit que tout obligataire en retire aujourd'hui des bénéfices. L'honorable député, qui occupe le siège immédiatement en face a crié: "Saboteurs!"

Je ne crois pas qu'on puisse qualifier de saboteurs ceux qui mettent à profit les coupons de bons de guerre de l'Etat. Beaucoup de ces coupons sont achetés par des veuves et des femmes de soldats.

Des VOIX: Oh! oh!

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Parfaitement; des veuves et des femmes de soldats les achètent.

Une VOIX: Combien en achètent?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Plusieurs.

Une VOIX: Combien?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Demandez-le au Gouvernement. Des veuves et des femmes de soldats en achètent.

Une VOIX: Il y en a onze.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Onze quoi?

Une VOIX: Onze veuves.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ces veuves devraient être louangées pour acheter des bons et des certificats au lieu d'être tournées en ridicule par le parti C.C.F. Je dis cela parce que plusieurs de ces femmes ont aidé leurs maris à épargner de leur vivant, en amassant ce qui leur semble une fortune, $1,000 peut-être, et tout ce qu'elles retirent de leurs coupons c'est $30. On traite cependant ces gens de saboteurs parce qu'ils retirent $30 de leurs coupons, alors que les honorables députés qui siègent à ma gauche touchent en un jour et demi une indemnité de l'Etat équivalente en siégeant à la Chambre, bien que l'autre jour pas un seul membre de la fédération du commonwealth coopératif n'y ait passé plus d'une heure et demie. Ces gens se demanderont pourquoi le Gouvernement les a exhortés à acheter des bons et des certificats de guerre quand ils apprendront qu'un honorable député les a traités de saboteurs.

M. l'ORATEUR: Je ferai observer aux honorables députés que l'honorable représentant qui a la parole ne peut être interrompu sans son consentement.

M. HOMUTH: Cela nous importe peu.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ces gens se demanderont de quoi il retourne, mais sachant que cela vient de la fédération du commonwealth coopératif, ainsi que le dit un honorable député qui siège devant moi, nous n'en faisons aucun cas et j'espère que les veuves et les orphelins en feront autant. Le parti qui siège à ma gauche prétend se faire le champion du déshérité. L'est-il? Je ne crois pas qu'aucun homme en cette enceinte connaisse mieux que moi la classe ouvrière, les déshérités, bien que plusieurs autres soient dans le même cas. Ils se mêlent aux gens de leurs circonscriptions, cherchent à se rendre utiles et n'aiment guère être l'objet de pareille critique de la part d'honorables députés.

Pour terminer, j'espère sincèrement que le Gouvernement mettra le plébiscite au rancart et se livrera pour tout de bon à un travail pratique. Je préconiserai de fait que nous ayons une séance secrète afin de pouvoir nous entendre.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): La coutume veut que les députés qui prennent part au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône félicitent le proposeur de l'adresse et le député qui l'a appuyé, pour ensuite attaquer à fond de train ses adversaires. Je ne veux faire rien de tel ce soir. Je me réserve le droit d'attaquer de mon mieux, sans faire de compliments. Je veux toutefois féliciter l'honorable député de Vegreville (M. Hlynka). Sans avoir l'autorité requise pour juger de la qualité de son discours, je me permets de dire que je l'ai trouvé excellent. Quant à ceux qui l'ont envoyé ici, je n'ai que des compliments à leur faire, ayant vécu et travaillé avec eux depuis mon arrivée au pays il y a un certain nombre d'années. J'ai constaté qu'ils étaient de rudes travailleurs, des gens qui ont fait leur part pour la mise en valeur de notre pays et qui contribuent aujourd'hui à la défaite de nos ennemis.

Je désire dire quelques mots des pensions de vieillesse. Cette question a été souvent discutée en cette Chambre et au dehors. Nous savons par les journaux dans quelle situation se trouvent nos vieillards pensionnés. Le ministre des Finances (M. Ilsley) en a parlé dans son discours du 14 novembre dernier. Après avoir exposé un certain nombre des raisons qui empêchent le Gouvernement d'accorder quelque chose de plus à ces gens, soit au moyen d'une indemnité ou en augmentant le chiffre de la pension mensuelle, il a dit, comme on le peut le lire à la page 4524 du hansard de cette date:

> Le Gouvernement consent même à faire encore plus. Il nous semble impossible, pour les raisons énumérées plus haut, d'augmenter le maximum de la pension si le gouvernement fédéral doit en acquitter tout le coût. Nous croyons les provinces en mesure de remédier suivant les besoins de chacun aux difficultés les plus pressantes. Mais si toutes, ou à peu près toutes, les provinces se prononçaient en faveur d'une augmentation du chiffre maximum, et consentaient à en payer le coût sur la même base qu'elles paient actuellement les pensions, la Chambre peut être certaine que le gouvernement central les écouterait favorablement.

Monsieur l'Orateur, il ne nous serait pas très difficile, si nous le voulions, de trouver des raisons de ne pas accorder une allocation de vie chère aux vieillards pensionnés ou même de ne pas relever le chiffre de la pension. Si je me rappelle bien, cette mesure est venue en vigueur en 1927. L'indice du coût de la vie s'établissait alors à 120; il est aujourd'hui de 116. Telle est la raison pour laquelle le ministre croit que les vieillards n'ont pas droit à une indemnité de vie chère. Je veux faire observer que, pour établir l'indice du coût de la vie, on tient compte d'un très grand nombre d'articles, tandis que les achats que font les vieillards pensionnés sont très limités. Or nous constatons que le prix des articles qu'achètent les vieillards pensionnés a augmenté beaucoup plus que ne l'indique l'indice actuel.

J'ajoute que, si le ministre veut trouver des excuses pour accorder quelque chose de plus aux vieillards pensionnés, il n'a qu'à songer aux allocations de subsistance que le Gouvernement paie aux fonctionnaires qui ont

un traitement de $1 par année. Dans certains cas, ces allocations s'élèvent à $10 ou $15 par jour. De plus, nous constatons que d'autres dont les traitements sont très élevés touchent des allocations de subsistance allant jusqu'à $35 par jour. Voilà ce qui est arrivé dans le passé. Le Gouvernement pourrait assurément faire quelque chose en ce sens, mais sur une plus modeste échelle, dans le cas des personnes qui touchent des pensions de vieillesse. En outre, des juges qui ont servi pendant un certain nombre d'années prennent leur retraite et reçoivent des pensions allant de $5,000 à $15,000 par an. Cela représente une pension variant de $13.70 à $27.40 par jour. On nous a dit il n'y a pas très longtemps que ces pensions ne pouvaient être réduites. C'est peut-être parce qu'il y a un si grand nombre d'avocats au Parlement.

Il y a aussi un autre groupe de pensionnaires, si je puis dire, non loin d'ici. J'ignore quelles aptitudes ils ont pour le poste qu'ils occupent, mais ils figurent sur la liste des pensionnaires de l'Etat. Ce qu'ils touchent n'est pas une pension de vieillesse ou une allocation de secours, mais ils reçoivent, toute leur vie durant, près de $11 par jour et bénéficient d'autres avantages qui entraînent des frais considérables pour le pays. Le ministre des Finances (M. Ilsley) pourrait peut-être tenir compte de tout cela lorsqu'il aura à étudier de nouveau la question de l'indemnité de vie chère ou celle du relèvement des pensions de vieillesse.

J'estime que c'est au Gouvernement actuel et à ceux qui l'ont précédé qu'il faut reprocher le fait que bien des personnes qui touchent la pension de vieillesse sont aujourd'hui dans une situation si pénible, car ces gouvernements ont adopté et appuyé des lois permettant à des gens cupides d'exploiter et de voler d'une façon détournée ces personnes qui ont aujourd'hui besoin de la pension de vieillesse. Par conséquent, je crois que le Gouvernement a maintenant le devoir de les traiter d'une manière au moins raisonnable.

J'aborderai maintenant la partie de la déclaration du ministre où il a dit que si plusieurs provinces veulent prendre des mesures en ce sens, le Gouvernement étudierait la question. Je crois savoir que les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique ont pris des initiatives en ce sens. J'espère que les autres provinces feront de même bientôt et que le gouvernement fédéral apportera à la question la considération qu'elle mérite.

Je passe à un autre élément de la population canadienne qui me paraît avoir droit à l'indemnité de vie chère: les instituteurs et institutrices de toutes les parties du Canada, de l'Atlantique au Pacifique. Aujourd'hui comme autrefois, les instituteurs et institutrices sont fort mal rémunérés. N'oublions pas que nous leur confions l'instruction et l'éducation de nos enfants pour la majeure partie de la journée au moins cinq jours par semaine. Nous voulons qu'ils vivent honorablement et qu'ils s'habillent convenablement, mais, en fixant leur rémunération, nous oublions leurs nombreuses responsabilités. Les employés d'industrie et les fonctionnaires touchent l'indemnité de vie chère. Je ne m'en plains pas. Mais accordons-la aux instituteurs également.

Les provinces ayant bien du mal à faire les frais de l'instruction publique j'exhorte le Gouvernement à leur verser une subvention qui leur permettra de payer une indemnité de subsistance aux instituteurs et institutrices, dont la situation, on en conviendra, n'est pas meilleure que celle d'un grand nombre de fonctionnaires et est moins bonne que celle de beaucoup de manœuvres à l'heure actuelle.

Il est un autre groupe qui devrait avoir droit à l'indemnité de vie chère: le personnel des petits magasins. Les employés des établissements considérables touchent l'indemnité, si je ne me trompe, mais pas ceux des magasins à personnel restreint. Du moins, le paiement de l'indemnité n'y est pas obligatoire. Une enquête superficielle suffit à constater que les employés de tous les magasins s'approvisionnent presque tous sur le même marché, ce qui fait que ceux des moins importants ont le même droit à l'indemnité que ceux des grands établissements.

Il est un autre groupe qui, à mon sens, a droit à l'indemnité de vie chère. Ce groupe comprend le tiers de la population du pays: les cultivateurs. Existe-t-il des gens qui croient que les cultivateurs ont droit à cette indemnité? Je me rappelle avoir entendu quelqu'un affirmer, à tort peut-être, lors de mon arrivée ici en 1936, que la majorité des cultivateurs passaient l'hiver en Californie ou sous quelque ciel aussi clément, que chaque famille possédait deux ou trois automobiles, et nombre de sornettes du même genre.

Une VOIX: Ce devait être un libéral.

M. FAIR: La personne à qui je songe en ce moment occupait un fauteuil tout près d'ici à cette époque. Il ne siège plus à la Chambre et j'espère bien qu'il est plus heureux que bon nombre d'entre nous actuellement. Dans l'ensemble, je pense que la délégation venue de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba est bien représentative des membres d'une famille moyenne de cultivateurs dans l'Ouest—comme dans l'Est, d'ail-

leurs. Vous n'en trouverez pas sur la rue en état d'ivresse. Je n'en ai pas vu. Vous ne les verrez pas revêtus de riches habits ni se conduisant autrement qu'un citoyen canadien respectable. On a maintes fois fait l'éloge de ces cultivateurs et de leurs épouses. Je suis d'opinion qu'à l'heure actuelle nous leur devons beaucoup de considération. Dans les centres urbains, le père gagne la vie de la famille tandis que d'ordinaire la mère vaque aux soins du foyer. Il en va de même sur les fermes, avec cette exception toutefois que très souvent la femme et les enfants doivent participer aux travaux extérieurs afin d'assurer le pain de la famille, acquitter les impôts et conserver le foyer. Beaucoup de maisons rurales, la majorité pourrait-on dire, laissent à désirer. Les habitants de la campagne semblent moins exigeants, mais pourquoi faut-il pour cela attendre d'eux qu'ils se contentent d'un niveau de vie inférieur à celui des habitants des villes? Somme toute, l'agriculture constitue l'industrie fondamentale au pays et supprimer l'agriculture c'est tarir à sa source la vie même de la nation.

Voyons un peu la question du blé. En 1935, le prix du n° 1 du Nord a été établi à 87½c à Fort-William, avec en plus des certificats de participation. Le chiffre est resté le même en 1936 avec cette restriction toutefois qu'on ne pouvait s'adresser à la Commission du blé qu'au cas où le prix tomberait en-dessous de 90c le boisseau. En 1937, aucune modification. Mais en 1938, pour une raison ou pour une autre, le prix a été diminué à 80c. Peut-être les cultivateurs devenaient-ils trop prospères; peut-être avaient-ils peinturé leurs maisons ou que sais-je encore. Quoi qu'il en soit, le versement initial fut réduit à 80c. En 1939, la mesure soumise à la Chambre stipulait d'abord un prix de 60c le boisseau, mais après beaucoup de discussion, de nombreux discours en cette Chambre, à la radio et dans des assemblées un peu partout, ce prix fut porté à 70c. En même temps, on soumettait à la Chambre la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies accordant une prime lorsque, au cours d'une année déclarée année de crise par le Gouvernement, la récolte était inférieure à douze boisseaux l'acre. La même politique est restée en vigueur en 1940, mais cette année-là on accordait une somme additionnelle pour le blé entreposé sur les fermes. La situation est restée la même en 1941, sauf que les frais d'entreposage n'étaient versés que sur la partie non livrée du contingentement. Au cours de cette année-là on a également établi des règlements de nature à encourager les cultivateurs à diminuer leurs emblavures, et, à ceux qui le faisaient, on accordait une prime dite prime à la réduction des emblavures. Je ne parlerai pas de cela ce soir, mais il y a environ deux mois on a annoncé une autre prime. On la désigne par des noms divers; je dirai que c'est une prime de secours général, et le Gouvernement l'a versée, à mon avis, parce qu'il se sentait bien coupable. Il doit se sentir coupable depuis un grand nombre d'années, mais cette année, à cause de la modicité des revenus agricoles, il a accordé une autre prime de secours général à tous les cultivateurs, producteurs de céréales, éleveurs et le reste.

Vous avez là, il me semble, une admission évidente, franche de la part du Gouvernement que sa politique agricole n'est pas de nature à faire vivre les Canadiens. Personne ne saurait mieux se rendre compte de la situation de l'agriculture que le Gouvernement, et il vient de nous faire un autre petit cadeau pour nous aider à subsister encore un peu. Cependant, je ferai remarquer que la dernière prime de 75c l'acre, même si on l'ajoute aux deux autres allocations dont je vous ai parlé, ne résoudra pas notre problème du blé. Il y a deux problèmes distincts. D'abord, le cultivateur qui n'a pas la moindre récolte ne profitera aucunement de la hausse du prix du blé. Il profitera du régime des primes, si elles sont assez élevées, mais elles ne le sont pas présentement. D'un autre côté, un cultivateur dont la récolte dépasse 12 boisseaux à l'acre en moyenne ne bénéficie d'aucun des modes de primes mis en vigueur. Ainsi, pour satisfaire le producteur dont la récolte est en moyenne de douze boisseaux ou plus à l'acre, il faut fixer un prix plus élevé pour le blé.

Il y a déjà des années que de nombreuses délégations viennent à Ottawa en quête d'avantages pour l'industrie agricole. Tous les Canadiens se rendent compte que la situation des agriculteurs au Canada n'est pas satisfaisante, et il en est de même dans l'est aussi bien que dans l'ouest du pays. Je ne parle pas de l'Ouest seulement, comme on nous a accusé de le faire dans le passé. Les cultivateurs de l'Est comprennent que le Gouvernement s'est rendu compte de leur triste état, puisqu'il a consenti à acquitter les frais de transport du grain de provende expédié de Fort-William et d'autres endroits plus à l'Ouest. Les cultivateurs de l'Est se trouvent donc aussi sur la liste des secourus. Qu'ils ne l'oublient pas et qu'ils n'aillent pas croire que les gens de l'Ouest sont les seuls à recevoir de l'aide. La Canadian Federation of Agriculture et les syndicats du blé ont envoyé des représentants à Ottawa dans diverses occasions et chaque fois, je crois bien, on leur a dit que leurs demandes étaient fondées et que le Gouvernement en tiendrait compte. Mais ce n'est pas cela qui enrichit le cultivateur. Cela ne sert pas à acquitter les impôts, à

acheter des chaussures pour le bébé ou du pain pour la famille. Il nous faut un peu plus qu'une promesse d'attention. Pendant que le Gouvernement examinait nos problèmes, nos dettes se sont accumulées et le Gouvernement n'a rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt sur l'argent que nous avons emprunté aux banques, sur les hypothèques et ainsi de suite.

Nous constatons de plus que le prix des instruments aratoires a continué de monter. Le présent gouvernement a fait une enquête sur cette question; les autorités de la Saskatchewan ont étudié le problème. En une occasion le ministre de l'Agriculture, parlant au nom du Gouvernement, a dit aux fabricants d'instruments agricoles que s'ils ne baissaient pas leurs prix, le cabinet prendrait des mesures rigoureuses. Qu'ont fait ces fabricants de machines? Ils ont relevé les prix pendant que se tenait l'enquête, puis encore après l'enquête, et plusieurs fois depuis, j'oublie combien de fois. On voit donc ainsi que le Gouvernement se soucie fort peu de l'augmentation des prix de ce que les cultivateurs achètent.

Ajoutons à cela que dans certaines provinces, et particulièrement dans celle d'où je viens, on a essayé d'alléger le fardeau qui pèse sur les cultivateurs. Mais, dès l'adoption d'une mesure législative à cette fin, le Gouverneur en conseil l'a mise de côté ou bien l'a soumise aux tribunaux et cette mesure est devenue lettre morte. Si nous remontons à l'année 1937, nous nous rappelons que le président des Etats-Unis a dû prendre certaines mesures au sujet de la cour suprême de ce pays. Il ne pouvait réussir à faire appliquer ses lois et il a dû intervenir afin de permettre l'application de mesures progressives. Je me demande si nous ne devrons pas avoir recours à des mesures de ce genre dans notre pays, avant bien longtemps.

Remontant maintenant en arrière, nous voyons qu'au cours d'une période de soixante-quatre ou soixante-cinq ans le prix moyen du blé à Fort-William a été de $1.17 le boisseau, au cours du blé n° 1 du Nord. Je crois comprendre qu'aux Etats-Unis les cultivateurs reçoivent actuellement $1.17 le boisseau. C'est le prix qui leur est garanti. Ici, on nous garantit 70c. Le ministre de l'Agriculture nous a dit que les cultivateurs ne pouvaient pas s'attendre à s'enrichir pendant les deux premières années de la présente guerre. Voici que nous sommes entrés dans la troisième année et certains d'entre nous croient qu'il est à peu près temps que nous commencions au moins à payer nos dépenses. Durant la troisième année de la première grande guerre, le prix moyen du blé a été de $2.06 le boisseau, pour le n° 1 du Nord à Fort-William. Je le répète, aujourd'hui on nous garantit 70c., soit approximativement le tiers du prix en vigueur pendant la troisième année de la dernière guerre. Nous constatons qu'à cette époque-là, dans la troisième année de la première grande guerre, une lieuse se vendait $167. Le prix de la même lieuse est aujourd'hui de $347, soit plus du double de ce qu'il était en 1916. Cet exemple servira à démontrer que le cultivateur écope dans les deux sens.

Loin de s'améliorer, la situation a graduellement empiré. Il y a présentement à Ottawa une délégation qui réclame des prix équivalents pour l'agriculture et d'autres choses. Nous nous demandons pourquoi nous n'obtenons pas le traitement dont bénéficient les gens d'autres classes. La plupart des honorables députés se rappellent qu'en 1939 le Parlement avait limité à 5 p. 100 les bénéfices sur les commandes placés par l'Etat. Mais parce que les industriels ne trouvaient pas cette marge de profit suffisante, un décret du conseil rendu dans la troisième semaine du mois d'août 1939 abrogea cette loi. Aujourd'hui, les ouvriers ont les taux de salaires qui existaient de 1926 à 1929. Ils touchent aussi une indemnité de vie chère. Je n'y trouve pas à redire. Les ouvriers méritent un bon salaire. Ils travaillent fort et je ne trouve pas à redire à leur rémunération. Mais je dois certes protester quand nous, les cultivateurs, devons vendre nos produits à peu près la moitié du prix de revient. S'il y a lieu d'abolir les restrictions aux bénéfices touchés par les industriels, s'il y a lieu d'accorder aux ouvriers les mêmes taux de salaire que de 1926 à 1929, et une indemnité de vie chère en sus, les cultivateurs ont certes droit aux mêmes prix qu'à cette époque.

Le prix maximum pour le blé n° 1 du Nord à Fort-William, de 1926 à 1929, était de $1.61 le boisseau. Le prix moyen dans cette même période fut de $1.35. Cependant, bien que nous ayons maintes fois entendu dire qu'on recherche l'égalité devant le sacrifice au pays, on ne nous garantit que 70c le boisseau. Nous constatons qu'en 1937-1938 le prix moyen de l'année était de $1.31§ le boisseau. Nous n'en ferions peut-être pas tant de cas si ces bas prix étaient nécessaires. Me reportant à des publications que j'ai sous la main, j'en viens à la conclusion qu'il n'en est rien. Voici ce que je trouve à la page 14 d'une brochurette publiée par la Searle Grain Company:

> Il est intéressant de noter que l'une des plus éminentes autorités mondiales en fait de situation internationale du blé, M. Broomhall de Londres, a déclaré ce qui suit dans un éditorial des *Corn Trade News* du 27 août:

"Les cultivateurs des pays producteurs auraient de justes raisons de se plaindre si, par la création de réserves, une disparité artificielle entre l'offre et la demande portait atteinte au niveau des prix."

Nous sommes parfaitement d'accord avec les conclusions de M. Broomhall, car nous savons tous que la disparité actuelle entre l'offre et la demande n'a pas été causée par le marché libre mais résulte entièrement de conditions très artificielles.

Je demande une fois de plus pourquoi le Gouvernement tolère cette situation. Autre comparaison: en 1928 les cultivateurs ont touché 441 millions de dollars pour la récolte de blé et, en 1941, même avec l'apport de la prime de réduction des emblavures, de la subvention pour l'aide à l'agriculture des Prairies et de la subvention générale de secours, ils ont touché environ 150 millions de dollars.

La délégation qui est venue à Ottawa réclamer, je le répète, un paiement initial plus élevé pour le blé et discuter d'autres questions de ce genre, reçoit l'appui de la Fédération canadienne de l'agriculture, des syndicats du blé de l'Ouest et de plusieurs autres associations. Nous savons aussi que l'Association des élévateurs de tête de ligne du Nord-Ouest a soumis au Gouvernement des mémoires en deux occasions au moins, préconisant un prix initial ou paiement de $1.22\frac{1}{8}$ par boisseau pour le n° 1 du Nord livré à Fort-William et que la Searle Grain Company préconise un prix de $1.20 le boisseau.

Il y a des gens qui se demandent si nous avons droit à cela. Je le crois. On sait que le Gouvernement donne actuellement des commandes pour la fabrication de certains approvisionnements de guerre et autres choses. Le peuple canadien devra payer pour cela. Il lui faudra payer les profits que l'industrie attend et les salaires élevés que touchent actuellement les ouvriers. Nous, cultivateurs, paierons directement ou indirectement une grande proportion de ces frais.

Le 19 février 1941, le Gouvernement a adopté un décret du conseil ratifiant un accord conclu avec les compagnies de grain et par lequel les taux de manutention et d'entreposage de ces dernières étaient garantis jusqu'à la fin de juillet 1943. A-t-on adopté une politique analogue de garantie à l'endroit des cultivateurs canadiens? Non. Je puis dire en passant que cela a été demandé non pas par les syndicats coopératifs du blé de l'Ouest mais par les commerçants de grain. Les syndicats coopératifs ont été invités à participer à cette affaire, mais ils ont refusé. Le syndicat coopératif de la Saskatchewan s'est chargé d'envoyer ici une grande délégation, mais je crois que le Gouvernement devrait avoir honte de lui permettre de venir présenter ses revendications ici ou essayer de faire quoi que ce soit.

Nous produisons des vivres. Je ne crois pas que personne puisse craindre qu'on n'ait pas besoin de ces vivres. On a cité souvent ici des paroles du premier ministre Churchill et je veux le faire moi aussi. Le 20 août 1940, M. Winston Churchill a dit:

Nous ferons de notre mieux pour encourager l'accumulation de réserves de vivres dans le monde entier afin que les peuples européens, et même les Allemands, soient toujours assurés que l'écrasement de la puissance nazie leur apportera immédiatement des vivres, la liberté et la paix.

Le 18 octobre 1941, M. Mackenzie King a déclaré: "le blé gardé en réserve constitue un précieux atout pour la poursuite de la guerre". Les cultivateurs canadiens ne demandent qu'à produire des denrées. Après s'être plaints personnellement et par l'entremise de leurs députés, ils ont chargé une délégation de venir ici exposer leurs griefs. Ces gens-là ne font pas la grève. Ils continuent leur production et ils font tout ce qu'ils peuvent pour contribuer à la victoire; ils vont même jusqu'à envoyer leurs fils combattre outre-mer. C'est ce qui est arrivé, à ma connaissance, dans un grand nombre de cas.

Pourquoi nous traite-t-on ainsi? Depuis son arrivée à Ottawa, la délégation dont j'ai parlé a réussi, je crois, à obtenir une entrevue du Gouvernement. J'ai ici la coupure d'un article qui se rapporte à cette question. Cet article a paru dans l'*Ottawa Journal* d'hier, et il y est dit, entre autres choses:

"Les revendications formulées par les producteurs de blé des Prairies feront l'objet d'une nouvelle étude sympathique et fructueuse, je l'espère". Telle est la promesse qu'a faite aujourd'hui le premier ministre Mackenzie King à 400 délégués de la classe agricole qui sont venus à Ottawa...

Et ainsi de suite. Espérons que cette étude sera beaucoup plus fructueuse que d'autres initiatives que le premier ministre a tenté de réaliser dans le passé. Nous espérons qu'il en sera ainsi. Il est dit plus loin dans ce même article:

M. King a ajouté que le ministre des Finances, M. Ilsley, qui se trouvait parmi les ministres qui ont entendu le mémoire des cultivateurs, avait à résoudre certains problèmes financiers et à étudier des pétitions comme celle des producteurs de blé, en tenant compte de l'ensemble des besoins financiers d'un dominion plongé dans la guerre.

S'adressant en toute franchise aux gens de l'Ouest, le premier ministre leur a dit que le Gouvernement n'avait étudié aucun sujet plus soigneusement que la question agricole. Il a déclaré qu'à son avis les cultivateurs canadiens doivent reconnaître que nulle catégorie d'agriculteurs n'a éprouvé plus de difficultés que le groupe des producteurs de blé de la Saskatchewan.

On nous annonce donc que nos difficultés feront l'objet d'une étude fructueuse.

44562—20
ÉDITION REVISÉE

M. JOHNSTON (Bow-River): Nous espérons que l'arbre portera des fruits.

M. FAIR: Oui, et nous espérons aussi que les fruits ne disparaîtront pas avant que les cultivateurs aient pu les cueillir. Le premier ministre et le ministre du Commerce (M. MacKinnon) ont tous deux reconnu que les demandes des producteurs étaient justes...

M. JOHNSTON (Bow-River): Et raisonnables.

M. FAIR: ...et raisonnables. C'est au ministre des Finances (M. Ilsley) qu'il incombe de trouver les fonds nécessaires. Depuis deux ans et demi le ministre des Finances a trouvé de vastes sommes, dont une forte partie a servi à des fins de destruction. On nous avertit qu'il nous faudra fournir des sommes encore plus considérables. Si le ministre des Finances peut trouver de l'argent pour payer les frais de fabrication et des bénéfices à l'industrie et, par l'intermédiaire de l'industrie, des salaires à la main-d'œuvre, il devrait s'aviser de verser aux cultivateurs au moins leurs frais de production, avec un léger bénéfice en plus. Si le ministre n'a pas approfondi la question monétaire suffisamment pour savoir comment s'y prendre, je serais d'avis de lui prêter les services de l'honorables député d'Acadia (M. Quelch), qui saurait lui indiquer comment et où se procurer les fonds nécessaires. Le ministre possède sans doute un stylo et il s'apercevra que la Banque du Canada peut créer du crédit tout aussi bien que les banques à charte.

Je me permettrai de citer deux articles parus dans la colonne libre du *Western Producer*, livraison du 29 janvier 1942. Voici le premier:

Vers 1912, l'Association des producteurs de blé envoyait à Ottawa une délégation de 400 membres pour y présenter leurs demandes au Gouvernement. Après qu'ils eurent lancé leurs bombes, Wilfrid Laurier leur adressa la parole pendant trois minutes, leur disant en substance de rentrer chez eux et laisser le gouvernement administrer le pays. En 1920, la nécessité d'une commission du blé se fit si pressante qu'il se constitua un nouveau parti politique: le parti progressiste. Chacun de ses candidats s'était engagé à réclamer l'établissement d'une commission du blé. La province (Saskatchewan) n'élut que des progressistes, sauf un libéral (M. Motherwell). Durant la dernière semaine de la campagne, le siège de celui-ci paraissant en danger, le journal qui reflétait le sentiment populaire, le *Leader-Post*, publiait en première page une grande réclame intitulé: Votez pour Motherwell et l'établissement d'une commission du blé. Rendu à Ottawa il devint ministre de l'Agriculture dans le cabinet de M. King et se montra hostile à l'institution d'un tel organisme. Le parti progressiste envoya à Ottawa, à la suite des élections de 1941, 64 députés, la plupart élus dans l'Ouest.

Le haut commandement du parti libéral, ayant vu ce nuage se dessiner dans l'Ouest, y envoya en guise de partisan du nouveau mouvement, Tom Crerar, qui conduisit son armée jusqu'au champ de bataille à Ottawa, puis la déserta. Dans la langue d'aujourd'hui on le qualifierait de colonnard. Il a précédé de vingt ans le roi Léopold de Belgique qui, lui aussi, a livré son armée à l'ennemi.

Je crois qu'il existe à l'heure actuelle un moyen pour les cultivateurs d'améliorer leur sort. On leur promet considération depuis nombre d'années, mais leur sort va empirant. Je leur proposerais de s'organiser. Lors des dernières élections d'aucuns ont été tout disposés à voter en faveur du blé à 77c., mais aujourd'hui voici que, le chapeau d'une main et une requête de l'autre, les cultivateurs de l'Ouest se rendent ici pour nous dire: Ne pourriez-vous pas faire mieux? Dès qu'ils enverront de véritables mandataires, ils obtiendront probablement des résultats. Nous ne sommes pas satisfaits aujourd'hui d'un cours de 77c. pour le blé soit sur la ferme soit à Fort-William. Depuis plusieurs années l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) maintient au *Feuilleton* une résolution réclamant 95c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord à l'élévateur régional et nous y trouvons encore une résolution inscrite à son nom et ainsi conçue:

Considérant que les prix des instruments agricoles, tous les frais de subsistance et les gages agricoles ont augmenté à cause de la guerre;

La Chambre est d'avis que le Parlement devrait immédiatement adopter les mesures nécessaires pour assurer aux cultivateurs du Canada un prix déterminé de pas moins d'un dollar ($1.00) par boisseau pour le blé du Nord, Numéro un (1), livré à l'élévateur local, représentant la quote-part allouée au cultivateur d'après les règlements de la Commission canadienne du blé.

Et au bénéfice de celui qui n'a pas de récolte, j'ai moi-même inscrit la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait modifier la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies afin d'en faire une mesure équitable d'assurance sur les récoltes.

Je puis donc conclure que tout gouvernement a pour premier devoir de veiller au bien-être et au bonheur du peuple. J'estime que le Gouvernement actuel y a failli lamentablement sous ce rapport. Depuis l'accession au pouvoir du régime actuel en 1935 des hommes et des femmes en grand nombre n'ont pu trouver de l'emploi et on compte encore par milliers ceux qui se trouvent dans le même cas. Les cultivateurs ont bien le droit de travailler, mais ils ne peuvent faire leurs frais. A quoi bon alors, d'aucuns se diront-ils. Le Gouvernement n'a pas su empêcher la hausse des frais de production. Comme l'agriculteur canadien acquitte directement ou indirecte-

ment la majeure partie des taxes, des mesures s'imposent, et s'imposent immédiatement, à son égard.

Le Gouvernement devrait, ce me semble, accorder plus de soin aux anciens combattants et aux familles des anciens combattants de la dernière guerre ainsi que de la guerre actuelle. Il faudrait permettre aux soldats de la dernière guerre encore aux prises avec la politique de la Commission d'établissement des soldats de bénéficier d'un régime tout différent. J'y reviendrai.

J'aurais plusieurs autres questions à signaler, mais le temps me fait défaut ce soir. Je veux cependant demander une place pour les représentants des syndicats agricoles dans tous les conseils ou commissions ayant trait à l'agriculture. Mais en faisant cet appel en faveur des syndicats agricoles, je ne demande aucunement une place pour un ami du parti, qu'il ait ou non fait un succès de sa propre entreprise.

La parité des prix pour le blé et les autres produits agricoles s'imposent en même temps qu'une modification de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies établissant sur une base solide l'assurance-récolte dont le besoin se fait vivement sentir. Une autre mesure qui s'impose est la fermeture de la Bourse des grains de Winnipeg, devenue repaire de spéculateurs qui n'a plus sa place au pays à l'heure actuelle.

Toutes ces mesures et bien d'autres encore sont possibles si nous voulons tirer le parti qu'il convient de notre système financier et émettre du crédit et du numéraire selon les besoins du public, ainsi que le préconisait le premier ministre avant les élections de 1935, quand il disait:

> Une banque centrale nationale est nécessaire afin que le numéraire et le crédit soient disponible en fonction des besoins du public pour satisfaire les exigences domestiques et industrielles du peuple canadien.

Si jamais l'application de ce programme s'est imposé, c'est bien maintenant. Les cultivateurs du Canada ne demandent pas la charité et n'en veulent pas. Ils désirent simplement qu'on les traite de la même manière que les autres Canadiens, et il faudra qu'on le fasse. L'unité canadienne, que le premier ministre et d'autres à la Chambre ont demandé si souvent, ne saurait exister tant qu'une partie de la nation fait bombance tandis qu'une autre souffre de la faim. Il faut que l'Hitler de l'Allemagne soit vaincu à tout prix, mais il existe des hitlers au Canada que nous devrons également écraser si nous voulons que le peuple canadien jouisse de la plénitude des libertés auxquelles il a droit et de l'abondance à notre disposition.

M. G. A. McLEAN (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, le débat sur la motion dont la Chambre est saisie se poursuit depuis huit jours. Les honorables députés admettront, j'en suis certain, que personne ne s'est montré moins enclin que moi à prolonger le débat et à se complaire dans des répétitions ennuyeuses et inutiles, mais en cette occasion je fais appel à l'indulgence de la Chambre car je désire exprimer quelques pensées.

Je commencerai par rendre hommage à nos concitoyens qui à notre demande se sont enrôlés dans l'armée, dans la marine, dans la marine marchande et dans l'aviation et ont entrepris la rude tâche de combattre l'ennemi, et je félicite aussi les femmes du service des infirmières. Ce n'est pas l'endroit, je le sais, où les honorables députés doivent exprimer leurs plus profonds sentiments et je ne verserai pas dans la grandiloquence; cependant, il me semble que ces vaillants citoyens, hommes et femmes, ont droit à nous entendre déclarer de nos sièges au Parlement, et plus d'une fois, que nous ne les oublions pas. Nous admettons que la tâche qui leur est confiée diffère considérablement de celle dévolue à d'autres. J'estime que les paroles qu'a prononcées dans cette enceinte le 20 mai 1940 le premier ministre (M. Mackenzie King) méritent d'être répétées plusieurs fois. A la page 50 du hansard de cette année, il dit:

> Tout ce que nous pouvons accomplir, tout concours que nous pouvons assurer, toute assistance que nous pouvons apporter, tout confort, grand ou petit, que nous pouvons abandonner, tout cela n'est qu'un grain de poussière comparé au trésor qu'elle offre sur l'autel de l'humanité.

Ou les paroles qu'a prononcées le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) alors qu'il était ministre des Finances. J'ignore s'il s'agissait de son exposé budgétaire ou du bill des crédits de guerre, mais il prononcé des paroles que je n'ai jamais oubliées, et que devrait entendre et se remémorer, semble-t-il, pendant toute la guerre, tout citoyen canadien. Le texte même peut m'échapper, mais en voici la substance: "Je ne déshonorerai pas le mot sacrifice en l'appliquant à quelqu'autre objet qu'au don même de son sang."

Des VOIX: Très bien.

M. McLEAN (Simcoe-Est): Que n'est-il possible, monsieur l'Orateur, que tous les membres de nos armées, où qu'ils ou qu'elles soient, sachent l'impression causée par ces paroles sur tous les groupes de la Chambre. Que n'est-il possible de le faire savoir à tous ceux qui languissent dans les camps de prisonniers et les hôpitaux outre-mer. A ceux que ne peuvent plus atteindre nos paroles, nous de-

vons un souvenir ému et aux familles qui les pleurent, nos condoléances, que je ne tenterai pas d'exprimer.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que la méthode d'enrôlement de nos troupes pour outremer soit devenue litigieuse. Cette question, il me semble, a pris des proportions démesurées. Toutefois, il est inutile de regretter ce qu'on aurait pu faire; contentons-nous de la réalité. Je dois admettre, pour employer les mots mêmes du discours du trône, que notre effort de guerre est entravé par des controverses sur un sujet qui est maintenant devenu une question litigieuse. Jusqu'ici, je me suis abstenu de discuter cette question ici, à Ottawa, ou dans ma circonscription. J'ai cru qu'on ne pourrait rien accomplir de bien en soulevant une question comme celle-ci au sujet de laquelle les opinions seraient fortement divisées. Pendant ma campagne électorale, j'ai intentionnellement pris des mesures pour que ce point n'entre pas en ligne de compte, surtout à cause du caractère même de ma circonscription. J'ai cru que ce serait injuste, peut-être même à l'égard de mon adversaire, de tenter la lutte sur ce terrain. Mais je dois admettre, avec la plupart des membres des partis libéral et conservateur, que je me sens engagé par suite des discours prononcés, à la veille des élections, par les chefs des deux partis. Ceci dit, je tiens à clairement définir ma façon de voir devant la Chambre et mes commettants.

Je parlerai d'abord du service sélectif obligatoire concernant les emplois civils. Je ne ferai qu'effleurer le sujet, car je ne pense pas qu'il existe une grande divergence de vues à cet égard; il n'en existe certes pas au sujet du principe en jeu. Comme le premier ministre l'a fait remarquer, la Loi sur la mobilisation des ressources nationales confère des pouvoirs à ce sujet. La seule question en jeu, c'est donc celle de savoir quand, de quelle manière et dans quelle mesure il faut les appliquer. Pour ma part, je pense que de promptes mesures s'imposent. Dans ma région ainsi qu'en beaucoup d'autres, les cultivateurs éprouvent de très grands embarras. Certains ouvriers de nos fabriques se sont enrôlés, quand il eût été préférable de les garder au travail. D'un autre côté, je connais des outilleurs,—ce sont peut-être les mécaniciens dont la pénurie est la plus grande,—qui exploitent encore les petites terres sur lesquelles ils se sont établis à l'époque de la crise financière. Je n'insiste pas, mais j'attends avec impatience l'exposé que fera, je pense, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) du plan qu'il entend suivre. Je dirai que le sursis provisoire accordé à la main-d'œuvre agricole n'est ni suffisant, ni satisfaisant. Il faut qu'un cultivateur puisse établir d'avance le plan de ses travaux. Puis il y a un assez grand nombre de personnes dans des exploitations agricoles de valeur médiocre et de faible rendement. D'autre part, il existe de grandes terres d'un rapport élevé et excellemment exploitées, mais où la main-d'œuvre est très rare. Un traitement différent s'impose dans les deux cas et ce sont des cas que ne peuvent régler les employés du bureau du registraire régional. A mon sens il conviendrait de s'en remettre dans chaque cas au jugement de quelqu'un connaissant mieux les cultivateurs, quelqu'un mieux au courant des exigences de lieu. Cependant, voulant éviter les redites sur cette question, je ne veux pas fatiguer la Chambre en reprenant des arguments que d'autres ont su exposer mieux que moi.

J'aborde maintenant la question du service obligatoire pour outre-mer. J'ai toujours été d'avis et je le suis encore que le volontariat est le meilleur système. J'ai suivi avec grande attention les arguments de ceux qui énoncent une opinion différente. Je la respecte et je ne révoque aucunement en doute leur sincérité, mais, pour des raisons que je vais indiquer, je donne toujours la préférence au volontariat.

Cependant, monsieur l'Orateur, je tiens à affirmer que la préservation de notre pays, de l'Empire, de la liberté, toutes choses actuellement en péril imminent, doit primer toute autre considération. Si je viens à juger par les faits qui me sembleront manifestes ou par les renseignements que me communiqueront ceux qui, à mon sens, sont mieux placés pour se prononcer, qu'ils fassent ou non partie du cabinet, que le temps est venu où nous pouvons poursuivre plus efficacement la guerre par la conscription pour le service outre-mer, je n'hésiterai pas à changer d'attitude et à l'appuyer.

Je tiens à être libre de changer d'attitude si les circonstances l'exigent. Je suis en faveur de la tenue d'un plébiscite par lequel les gens relèveront le Gouvernement et moi-même d'un engagement solennel pris dans des circonstances fort différentes.

Je suis en faveur du volontariat, monsieur l'Orateur, à cause de l'efficacité de l'armée elle-même. Somme toute, c'est la victoire que nous voulons, la victoire dans un combat. Toute considération de ce qui est équitable ou logique doit être subordonné à cela, la victoire dans un combat. Notre armée doit être formée, bien équipée, pourvue d'armes, de munitions et de tout le nécessaire. Après qu'elle a reçu l'instruction militaire, qu'elle a été équipée et qu'on lui a donné de bons chefs, cette armée doit se battre. Aussi bien me semble-t-il que dans nos discus-

sions nous avons trop peu tenu compte du fait que nos soldats doivent affronter la terreur, l'horreur, l'effusion du sang au fort de la mêlée. Ils doivent envisager le démembrement et même la mort, et aller quand même de l'avant et se battre sans cesse jusqu'à la victoire finale. Cela exige quelque chose que ne possèdent pas les lâches; quelque chose que ne possèdent pas les embusqués; quelque chose que ne possèdent pas ces gens auxquels certains honorables députés ont fait allusion, ces gens qui disent: "Je veux bien m'enrôler, mais je vais attendre que le Gouvernement me le dise." Cela ne se trouve pas chez les hommes de ce genre ou du genre de ceux qui attendent un an ou plus, ou cherchent à obtenir un brevet d'officier ou encore d'autres avantages.

Je sais ce que je dis, car j'ai été moi-même simple soldat dans l'infanterie canadienne; j'ai commandé un peloton et une compagnie dans un régiment britannique où il y avait des volontaires et des soldats enrôlés de force. Je puis dire que lorsqu'une unité se trouve dans une situation désespérée, les soldats n'aiment pas sentir dans leurs rangs ou sur leurs flancs pour les appuyer la présence d'hommes qui ont été forcés à se battre. Ils veulent avoir l'assurance qu'ils sont appuyés par des hommes animés du même esprit qu'eux, des hommes qui répondent promptement, rapidement et volontairement à l'appel de leur pays.

Quand on me dit que je ne fais pas preuve de sincérité en me prononçant en faveur du volontariat au lieu du service obligatoire, que je ne suis pas loyal envers nos soldats qui sont au front, je me demande parfois si ces gens ont la moindre conception du genre de travail que ces hommes doivent accomplir. Nous admettons que pour ce qui est de la marine et du corps d'aviation, surtout de cette dernière arme, nous n'aurons pas recours au service obligatoire. Mais pourquoi? Il faut supposer que c'est parce que l'aviation, croit-on, exige des hommes de très grande bravoure et de la plus haute intrépidité. Pourtant, va-t-on me dire qu'on ne demande pas autant de vaillance et d'endurance au modeste soldat du rang qui porte fusil et baïonnette, surtout quand ces qualités, essentielles dans toutes les guerres, le sont encore davantage dans le conflit actuel. Le soldat d'aujourd'hui est largement laissé à son initiative, beaucoup plus que dans la dernière guerre, où le combat se livrait la plupart du temps en rangs serrés. Certains honorables députés ont déclaré que le volontariat avait échoué. Je ne suis pas de cet avis. Sans pouvoir fournir des statistiques exactes, je crois que les recrues qui se sont volontairement engagées dans les différentes armes pour servir n'importe où sont au nombre de 400,000 à 430,000. Je crois savoir que l'an dernier, de 150,000 à 180,000 hommes se sont enrôlés de la même façon, acceptés dans les deux cas, après qu'eurent été réformés les inaptes, physiquement ou autrement, au service.

Je ne possède pas les chiffres globaux de ma circonscription, mais j'ai le nombre approximatif des recrues de ma propre ville, dont la population est de 9,000 à 10,000. Dans cette ville, tout près de 800 hommes se sont enrôlés volontairement et ont été agréés pour participer activement aux différents services de notre armée. De ce nombre, au moins 200 sont actuellement outre-mer et environ 200 autres sont dans l'aviation.

D'autre part, monsieur l'Orateur, si l'enrôlement n'a pas toujours répondu à l'attente, ce n'est pas la jeunesse du pays qui est à blâmer. Je ne crois pas, je ne saurais croire et je ne croirai jamais que les hommes de chez nous manquent de patriotisme au point de ne pas accourir à la défense de leur pays et du pays de leurs pères lorsqu'ils sont menacés, si l'appel leur a été fait clairement et d'une manière appropriée.

Plusieurs facteurs ont milité contre l'enrôlement. Tout d'abord, il s'est écoulé dans certains districts un intervalle considérable avant que les unités de la milice active non permanente fussent mobilisées. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que l'on a suivi, durant la guerre actuelle, un plan différent,—et bien meilleur,—que celui que l'on avait adopté durant la dernière guerre. On mobilisait alors les unités sans autre désignation qu'un numéro, et on enrôlait des hommes de toutes les parties de la province. Or, cette fois, feu le ministre de la Défense nationale (M. Rogers) a institué un plan qui permet de conserver aux unités de la milice active non permanente leur identité lorsqu'ils passent dans les effectifs de l'armée active et de maintenir ainsi l'esprit particulier au comté ou à la ville, ou l'esprit de corps des unités en service outre-mer. C'était une bonne idée et il s'ensuivit nécessairement que dans certains districts où l'unité n'avait pas été mobilisée, les militaires devaient attendre parfois durant des mois et jusqu'à plus d'un an la mobilisation de leur unité. Ils attendaient avec assez d'impatience et nombre d'entre eux perdirent une bonne partie du zèle et de la ferveur qui les animaient au moment de l'appel aux armes.

Je me rappelle très bien la situation dans les comtés de Grey-Simcoe. Les Forestiers de Grey-Simcoe furent finalement mobilisés en tant qu'unité de la 4e division. Ces hommes supplièrent leurs députés de demander au ministre de la Défense nationale de les

faire mobiliser. Durant des mois et des mois, ils demandèrent comme faveur que l'on donnât suite à leur requête. La même chose s'est produite dans le cas de nombre d'autres unités et ce fut là un des éléments qui influèrent sur l'enrôlement.

Un autre point important fut l'opinion, très répandue avant la guerre et pendant quelque temps après le début de la guerre, à l'effet que, en raison de changements survenus dans les méthodes de faire la guerre, il demeurait fort improbable que l'on eût à envoyer une importante armée expéditionnaire outre-mer, non pas en vertu d'un principe mais pour des motifs de stratégie, ou quelque autre raison de cet ordre. On énonça aussi l'idée que le Canada allait être l'arsenal de l'Empire et, naturellement, cette idée détourna l'esprit des gens de leur devoir envers la patrie et les encouragea à demeurer dans leur emploi industriel ou agricole.

J'ai entendu exprimer l'avis que le Gouvernement lui-même n'avait pas proclamé d'une façon aussi énergique qu'il aurait pu le faire son appel aux armes. Je ne vais pas entamer une discussion sur ce point mais je dirai que le ministre de la Défense nationale et le premier ministre et d'autres encore, ont effectivement lancé des appels très énergiques qui, à mon sens, n'ont pas reçu l'attention et la publicité qu'ils auraient mérité, de la part des divers journaux du pays.

Quoiqu'il en soit, il y eut, à certains postes influents, d'autres voix qui ne ressemblaient pas à ce que nous avions entendu en 1914. Je vais citer un exemple. Peu après le début de la guerre, les journaux ont rapporté que le président d'une de nos grandes universités avait conseillé à ses étudiants de ne pas se hâter de s'enrôler mais de terminer leurs études. Je ne dis pas qu'il avait tort, mais je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement entre cette attitude et celle du président de la grande université de Toronto, à l'automne de 1914. Je me rappelle que M. Robert Falconer, devenu plus tard sir Robert Falconer, qui avait convoqué ses étudiants au cours de l'automne de 1914, ne leur parla pas de ce que leur carrière académique leur rapporterait ou rapporterait au pays. Leur exposant clairement la situation, il leur dit ce qu'ils devaient tous à leur pays et ce qu'ils devaient faire pour la sauvegarde de notre mode de vie qui était menacé; il leur déclara bien clairement et avec véhémence qu'ils devaient répondre avant tout à l'appel aux armes. Et quelle réponse fut celle de ces étudiants! Ce fut une réponse bien différente de celle de 1939. Ces étudiants s'enrôlèrent en masse, sans se préoccuper d'attendre des brevets d'officier. Un grand nombre ne revinrent jamais, et beaucoup de ceux qui revinrent ne réalisèrent jamais leurs aspirations de jeunes étudiants. Il se trouve ici quelques honorables députés qui étaient étudiants en 1914, 1915 et 1916 et auxquels rien n'inspire plus de fierté que la direction que leur président leur a indiquée à cette époque et que la façon dont ils y ont répondu.

Il faut aussi parler de la popularité dont jouissent deux services de nos forces armées: la marine et l'aviation. On me dira peut-être que cela n'est pas important, mais je crois que c'est réellement important. Les jeunes gens qui entrent dans la marine et dans l'aviation sont ordinairement prêts à affronter l'ennemi plus tôt que ne le sont les soldats de nos armées, et il est naturel que nos jeunes gens ardents préfèrent les services qui leur permettent d'affronter l'ennemi le plus tôt possible. J'imagine que le service dans ces deux armes offre plus d'attraits. Si tous ceux qui ont cherché à s'enrôler dans l'aviation et dans la marine pouvaient être ajoutés à ceux qui sont entrés dans l'armée, les chiffres paraîtraient beaucoup mieux.

Je profite de l'occasion pour féliciter chaudement le ministre de la Défense nationale de songer à accorder aux soldats de l'armée un uniforme de grande tenue. J'espère qu'aucune voix ne s'élèvera pour protester contre la dépense que cela entraînera. La tenue de combat est sans doute excellente mais il faut admettre qu'elle n'est guère élégante; elle paraît un peu débraillée et n'avantage pas les soldats qui circulent dans les rues de nos villes et de nos villages. Alors que les aviateurs ou les marins en permission assistent à des réunions sociales vêtus d'uniformes seyants et dont ils sont fiers, il n'est pas juste que le pauvre soldat de l'armée n'ait que cette tenue de combat qui paraît si débraillée. Lorsque les ouvriers de nos usines ou ceux qui cultivent la terre ou travaillent dans les mines sont invités à une soirée, ils quittent leurs habits de travail et revêtent un complet de bonne coupe; or, s'il nous est possible de mettre les civils à même de se vêtir ainsi, j'espère qu'aucune voix ne s'élèvera pour protester contre le coût d'uniformes dont nos combattants pourront être fiers et qui les encourageront à se comporter encore plus dignement pendant leurs permissions.

Un autre facteur a beaucoup influé sur le recrutement. Depuis qu'une voix s'est élevée pour la première fois en cette Chambre pour réclamer la conscription, refrain qu'ont ensuite repris les journaux, certains orateurs, et même, d'après ce qu'on m'a dit, des officiers chargés du recrutement, cette clameur a eu dans tout le pays un effet démoralisateur sur les enrôlements. Toutes les réunions convoquées en vue de campagnes de recrutement l'ont

[M. McLean (Simcoe-Est).]

ressenti. Mes honorables collègues qui ont prêté la main au recrutement en connaissent assurément quelque chose.

J'ai eu l'avantage, il y a quelques mois, d'assister à un dîner-causerie. Les auspices étaient des plus favorables. L'ambiance était agréable, l'audience, nombreuse et intéressée, l'orateur, très éloquent. Revenant tout justement d'Angleterre, il a prononcé un des plus beaux discours que j'aie jamais entendus. Il a parlé en accents émouvants du courage de la population anglaise, des souffrances éprouvées par hommes, femmes et enfants, de l'excellente organisation des ressources de la nation. Assis vers l'arrière de la salle, je contemplais les invités. Parmi eux se trouvaient bon nombre de jeunes gens d'âge militaire qui ne portaient pas l'uniforme, des hommes d'affaires, des membres des professions libérales. Quand l'orateur décrivait la lutte magnifique que la population anglaise livrait pour nous, quelques-uns de ces jeunes gens devaient se sentir un peu mal à l'aise, devaient commencer à se rendre compte de leur devoir. L'orateur termina son éloquent discours par un appel vibrant. Quel était cet appel fait à ces jeunes gens? D'endosser l'uniforme? Nullement. L'appel consistait à rejeter sur le Gouvernement la responsabilité de décider qui devait faire partie de l'armée. Ces jeunes gens se sont sans doute installés encore plus confortablement dans leurs fauteuils confortables en voyant la responsabilité retirée de leur conscience et placée ailleurs.

Que disent toutes ces voix, en effet? Elles disent aux jeunes gens qui sont sur le point de répondre à l'appel de la patrie, à l'appel du devoir: "N'écoutez pas la voix du devoir qui vous hante depuis quelques jours, depuis quelques semaines. Attendez; nous allons créer une autre voix. Nous allons ajouter à la législation nationale une loi qui sera la voix que vous devrez écouter. Ne vous occupez plus de la voix qui vous appelle, de cette forte impulsion dans la vie de tout jeune homme; écartez-la; elle n'est pas la voix authentique. Attendez que soit adoptée cette loi d'origine humaine qui sera votre guide."

Je ne me pose pas en juge de mes semblables. Je respecte l'opinion d'autrui et je serais le dernier à attribuer à quelqu'un des mobiles malhonnêtes. Je reconnais que nombre de mes amis qui préconisent la conscription sont animés, comme je le suis moi-même, par les motifs les plus élevés, les plus patriotiques. Toutefois, j'affirme que, durant la dernière année, les voix dont je viens de parler ont eu l'effet que j'ai indiqué, elles ont péché contre l'esprit de toute une génération.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, d'une conversation entamée avec un vieux berger de la Haute Ecosse, où j'étais allé passer un congé de dix jours chez des parents. La question du service obligatoire a surgi, vu son application encore récente alors. Le vieux berger me dit: "Pour ce qui est du village là-bas et de tout ce versant de montagne, nous échappons à la conscription." Je n'y ai rien compris pour un moment jusqu'à ce que je me rende compte que ce que j'aurais dû savoir, et c'est que dans cette région particulière, où les hommes ont toujours couru aux armes dès le premier appel soit du roi soit du clan, tous ceux qui étaient en état de porter les armes s'étaient déjà enrôlés longtemps avant qu'on ait songé au service obligatoire. Rien d'étonnant que le sang se soit glacé dans leurs veines quand les Allemands ont appris qu'ils avaient devant eux la fameuse 51e division de la Haute Ecosse. Voilà le calibre des soldats qu'il nous faut dans les forces armées si nous voulons obtenir la victoire.

Je le répète, le jour où je serai convaincu que le service obligatoire s'impose, je l'appuierai; mais je sais que dans ma circonscription, comme dans bien d'autres, il existe des familles qui échapperont à son application et j'espère bien que dans ma circonscription, comme en un grand nombre par tout le pays, il se trouvera des localités entières où les hommes, sans attendre l'appel légal, auront déjà répondu à l'appel du devoir envers la Patrie. Je crois de tout mon cœur qu'en temps de paix comme en temps de guerre le mobile de tout héroïsme ou de tout dévouement désintéressé ne se trouve pas dans les législations humaines mais dans la vertu irrésistible des nobles inspirations qui sont l'apanage de la jeunesse et je n'ai pas perdu confiance, je ne perdrai jamais confiance que les jeunes gens de mon pays, à un appel clair et approprié, sauront répondre en nombre suffisant pour combler les effectifs jugés nécessaires à la poursuite de la guerre par le ministère de la Défense nationale. Cependant, je m'élève énergiquement contre la tendance trop commune des orateurs publics et des journaux à confondre guerre totale et service obligatoire outre-mer. Je ne suis pas en faveur du service obligatoire pour outre-mer, mais cela ne m'empêche pas de désirer, autant que quiconque, voir le pays poursuivre la guerre jusqu'à l'extrême limite.

Je consacrerai les courts instants qui me restent à un sujet plutôt désagréable. J'ai cherché à exposer clairement mon attitude à la Chambre et à mes électeurs. Je n'ai aucunement agi sous la menace ou pour m'éviter les railleries des journaux, et si je ne l'ai pas

fait plus tôt ce n'est pas pour les motifs qu'un journal de Toronto nous a prêtés, à moi et à tous les députés libéraux de l'Ontario. Le chef de l'opposition (M. Hanson) donnait un jour un excellent conseil au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), je crois: ne jamais engager la discussion avec les journaux, à moins d'en posséder un soi-même. Ne possédant pas de journal, je n'entends pas engager la discussion avec eux. De fait, j'ai toutes les raisons d'estimer beaucoup les journaux. Ma circonscription est dotée d'un hebdomadaire de premier choix. Rédigé par un vieux conservateur, que je compte d'ailleurs parmi mes bons amis, ce journal me fait presque toujours la lutte sur le terrain politique, mais je tiens à le dire, ses nouvelles sont toujours dignes de confiance. Ce rédacteur ne songerait pas plus à fournir des nouvelles teintées à ses lecteurs qu'un marchand honnête à vendre des aliments contaminés à ses clients. De même, les articles de rédaction, bien que d'ordinaire opposés au chef et aux membres du parti auquel j'appartiens, présentent toujours d'honnêtes arguments.

Je voudrais pouvoir en dire autant de certains quotidiens qui desservent notre région. Depuis quelque temps déjà, le *Globe and Mail* fait des allusions blessantes aux députés libéraux, mais jamais autant que dans cet article du 12 décembre 1941:

> Il y a 82 circonscriptions ontariennes à la Chambre des communes du Dominion. Cinquante-sept sont représentées par des libéraux. Pas un seul de ces derniers n'a encore exposé à la Chambre l'opinion bien clairement exprimée de ses commettants sur cette question très importante de la levée sélective obligatoire. Voilà un état de chose renversant. Nous savons tous que M. King prépare une forme anodine de mobilisation, qu'il élabore un plan ingénieux en vue d'apaiser et de calmer certaines gens sans en offenser d'autres. Nous savons tous que, fidèle à sa technique accoutumée, il impose la discipline de parti en faisant miroiter aux yeux des membres un certain nombre de postes à remplir que chacun de ses partisans pense avoir la chance d'obtenir. Il y a des vacances au Sénat; il y a un prétendu remaniement du cabinet à venir, il y a des comités qui attendent des présidents rémunérés, et des commissions dont les membres n'ont pas encore été nommés. On tient la carotte suspendue au bout du nez de l'âne afin d'encourager cet animal vorace et imbécile à marcher sobrement dans le sentier droit et étroit de l'opportunisme politique.

Je pourrais me laisser emporter par la colère et attaquer à mon tour ce journal, mais je ne le ferai pas. Je suis trop sérieux pour adopter une telle ligne de conduite. Je dis, cependant, que tout honorable député qui conserve le moindrement d'amour-propre; tout honorable député qui tient à la bonne opinion qu'ont ses amis et ses concitoyens de son intégrité et de ses intentions, dans sa vie privée comme dans sa vie publique; tout

honorable député qui a une juste conception du devoir qu'il a de maintenir la réputation et le caractère de l'institution dont ses commettants lui ont fait l'honneur de l'élire membre, a non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'indigner et de protester contre un article de fond de ce genre. Je suis de tout cœur en faveur de préserver l'indépendance politique et les honorables députés savent fort bien que j'en ai donné maintes preuves dans cette enceinte. Des membres du parti conservateur comme aussi du parti libéral ont plusieurs fois voté contre leur parti sans avoir eu à en souffrir. Tous les honorables députés savent, ce que nos commettants ne savent peut-être pas, que l'idée que se fait le peuple d'un whip de parti est simplement grotesque. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les devoirs du whip; les honorables députés les connaissent bien. L'une des fonctions d'un whip de parti consiste à aider monsieur l'Orateur, après avoir consulté les autres whips, à organiser les débats de la Chambre d'une façon ordonnée. Il a d'autres devoirs moins importants à accomplir, comme la disposition des sièges et des bureaux, et il remplit aussi la fonction très importante d'agent de liaison entre les députés et le cabinet. Il tient ce dernier au courant des opinions des honorables membres sur diverses questions, ce qui n'est pas toujours possible entre les caucus, et ne l'est pas toujours même en caucus, lorsque la députation est très nombreuse.

Je soutiens que l'idée que le public se fait du whip de parti est simplement grotesque, et il est malheureux que parfois même un honorable député, à la Chambre, bien innocemment j'imagine, adopte le language de la rue et parle du claquement du fouet du parti, et enracine davantage la croyance populaire à ce sujet.

J'ajouterai un mot au sujet de l'indépendance de parti. L'indépendance politique est une chose importante, précieuse. Cependant, on me permettra de dire aux gens hors de la Chambre, et au journal en question,—une chose que les honorables députés savent fort bien,—que l'indépendance politique, comme toutes les pièces de monnaie précieuses, a sa contrefaçon. Le public peut difficilement parfois distinguer entre le réel et le faux. Il y a des occasions ou le député fait preuve de beaucoup plus de courage en appuyant son parti qu'en votant contre. Tous les honorables députés le savent.

Il se peut, et il arrive que l'attitude du parti soit logique et sage, mais le député est parfois tenté de voter contre son parti à cause de l'opinion publique du moment, pour des motifs de sécurité dans sa propre circonscription aux prochaines élections, et pour s'attirer les louanges des journaux et

figurer dans leurs manchettes, car toutes ces choses l'incitent à agir de la sorte. Et voilà le faux, la fraude et la contrefaçon.

Or, monsieur l'Orateur, revenant à la métaphore de l'âne et de la carotte, je veux faire observer ici qu'il y a plusieurs sortes de carottes susceptibles de tenter l'âne et lui faire venir l'eau à la bouche. Je me demande si le rédacteur du journal en question, ou le chef des nouvelles est celui qui prépare les gros titres, n'a pas en réserve quelques carottes qu'ils croient très douces, bien douces au palais de certains politiciens. Il ne se contente pas de les faire sentir à l'animal, il les lui donne à manger. Ajoutons qu'il ne lui donne pas une demi-mesure, mais des boisseaux et des boisseaux. De fait, je crois même qu'il lui arrive parfois de les lui servir en si grande quantité que l'effet doit en être nauséabond pour celui qui en est repu.

Mon temps de parole est presque épuisé, mais je voudrais, avant de terminer mes observations, dire un mot d'un autre article de fond paru dans ce journal. Je ne prendrai pas le temps de le lire en entier. Tout le monde a lu l'éditorial auquel a fait allusion l'honorable représentant de Cochrane (M. Bradette) hier soir. Au sujet du discours de l'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce) à la Chambre, voici ce que dit cet article:

> Et comme récompense on ne lui manifesta que le plus disgracieux dépit de politique mesquine dont la Chambre ait encore été témoin. Après un tel épisode, il est difficile d'avoir beaucoup de respect pour le Parlement.

Pour que l'on ne m'accuse de parti pris, je tiens à dire que j'ai la plus grande estime,—j'ai véritablement raison d'avoir la plus grande estime pour l'honorable représentant de Parkdale. Voilà le témoignage que je veux lui rendre. J'ai été quelque peu contrarié, lorsque, au début de son discours, il a préconisé un changement de chef; mais mon opinion à son sujet ne se fonde pas sur ses discours à la Chambre, mais plutôt sur son travail comme membre d'un comité dont je faisais partie. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) et l'honorable député de Queens (M. Macmillan), alors président du comité, admettront, je crois, que bien que le travail du comité portât sur un sujet très familier à ce membre de la Chambre, l'honorable député de Parkdale a quand même conservé une attitude très modeste et très utile. Aucun membre du comité n'a plus fait que lui pour assurer le succès de l'enquête et la soustraire à l'esprit de parti. Voilà ce que je pense de l'honorable député qui fait l'objet de cet article de journal. Je lui rends cet hommage, pour qu'on ne s'imagine pas qu'en relevant cet article, je veux satisfaire ma rancune.

M. FRASER (Northumberland): Pourquoi ne l'avez-vous pas maintenu membre de ce comité?

M. McLEAN (Simcoe-Est): Il en est encore membre.

L'hon. M. MACKENZIE: Le comité n'existe plus.

M. HOMUTH: Le Gouvernement ne devrait plus exister non plus.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne dis pas cela.

M. McLEAN (Simcoe-Est): L'auteur de cet article de fond savait parfaitement bien que les actions du premier ministre et d'autres députés libéraux ne constituaient pas une insulte au Parlement. Je n'étais pas présent lorsque le discours a été prononcé—et personne n'a plus d'estime que moi pour l'honorable député. Il m'arrive très souvent, en effet, quand il doit prononcer un discours, d'aller de l'autre côté de la Chambre et de me tenir debout derrière les tentures, où je peux mieux l'écouter me trouvant ainsi en face de lui.

Depuis le dernier appel au peuple, on ne peut plus distinguer les conservateurs des libéraux dans ma circonscription. Tous travaillent ensemble, pour la Croix-rouge, dans les comités chargés de la vente des obligations et des certificats d'épargne de guerre, dans les comités de recrutement. Les libéraux et les conservateurs se donnent la main. Les plus actifs dans ces comités sont quelques-uns de mes adversaires pendant les campagnes électorales. Je mourrais de honte si je me présentais dans ma circonscription en sachant que sa population a foi dans les mobiles que le *Globe and Mail*, de Toronto, prête à la Chambre et à ses membres dans les actes que nous posons.

Il se peut que nous soyons un groupe d'esprits médiocres. Dieu sait qu'il en est ainsi. Quand je ne serai plus candidat dans ma circonscription, j'espère que l'organisation libérale locale offrira ma succession au libéral le plus méritant, le plus honnête, le plus apte et le plus respectable. J'espère aussi qu'au prochain appel au peuple le parti conservateur pourra me présenter comme adversaire le conservateur le plus capable, le plus honnête et le plus probe que peut offrir le comté de Simcoe-Est. Je voudrais que le candidat victorieux au scrutin, qui fût-il, pût commander la confiance de ses commettants en sa qualité de membre de la Chambre des communes.

Mais, monsieur l'Orateur, nous ne pourrons persuader de tels hommes à se porter candidats; ils s'y refuseront s'ils croient que les mobiles qui animent et la Chambre des communes et les membres qui la composent sont

tels que les représentente chaque semaine le *Globe and Mail*. Non, il deviendra impossible de décider ces personnes à se mêler activement de politique.

Je ne voudrais pas me fâcher, mais je formule à ce journal la requête suivante: Ecrivez les éditoriaux les plus violents que vous voudrez, pour ou contre n'importe quel programme politique; condamnez l'action de quiconque vous paraît en faute; mais au nom de la démocratie, qui disparaît successivement de nombreux pays et que l'on dénigre même dans le nôtre, cessez d'apporter votre concours à ceux qui tiennent ce régime en mépris et qui, intentionnellement ou non, font leur possible pour le bannir de notre territoire.

Qu'il me soit permis de citer un passage dont l'auteur, je suis fier de le dire, est un de mes concitoyens. Je veux parler de M. Stephen Leacock, autrefois de l'université McGill, qui écrivait en janvier 1941, dans le *Canadian Spokesman*, un article sur lequel j'appelle l'attention de tous les honorables députés. Je le propose surtout à ses bons amis et admirateurs de ma circonscription qu'il a toujours habitée, bien qu'il se soit rendu chaque hiver à l'université McGill pour faire profiter ses étudiants de ses lumières. Parlant du "Devoir intégral du citoyen", il déclare:

> Compte tenu de tous ces éléments, la maxime de l'heure doit être: "Mon pays toujours, qu'il ait tort ou raison". Elle a peut-être une valeur médiocre en temps de paix, mais elle est incomparable en temps de guerre. Soyez un patriote à tous crins et appuyez ceux qui sont constitués en autorité sans critiquer et sans ergoter. Si notre premier ministre et les membres de son cabinet ne sont pas les cerveaux les plus puissants du pays, je veux quand même croire qu'ils le sont jusqu'à la fin de la guerre. Après, je redeviendrai conservateur et je m'offrirai de nouveau la satisfaction de rompre une lance.

Il termine par ces mots:

> Telle est la formule. Se soumettre et obéir. Payer joyeusement. Applaudir à la bravoure. Rendre hommage aux morts, aider et réconforter les affligés. C'est en cela que réside l'unité d'une nation. Vous et moi, nous pouvons au moins former une modeste cellule de cette nation.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter tout d'abord l'honorable député de Simcoe-Est (M. McLean) qui vient de reprendre son siège. Je crois, sans en être bien sûr, que c'est son premier discours en cette enceinte et, tout en différant d'avis avec lui sur presque tous les points, je le félicite de la façon dont il a présenté ses arguments.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à être bien compris. Je m'oppose de toutes mes forces à ce plébiscite. Si mauvais que soit un gouvernement qui dirige par décrets du conseil, si mauvais que soit un gouvernement jouissant d'une majorité écrasante, si mauvais que soit un gouvernement qui procède par déclarations à la presse et par allocutions radiophoniques, il n'y a là rien qui se compare en infamie à la méthode consistant à éluder une responsabilité par voie de plébiscite. Après avoir entendu et lu les discours chaleureux du premier ministre (M. Mackenzie King) contre le prussianisme et les dictatures, il est tout de même étrange de constater qu'il demande ses formules aux dictateurs. En effet, si le plébiscite n'est pas et n'a jamais été un instrument reconnu de la démocratie et du régime parlementaire, c'est une arme éminemment efficace que les dictateurs ont souvent brandie au cours des dix dernières années, et dont ils se sont servis à leurs propres fins. "Ein Volk, Eine Land, Ein Reisch, Ein Fuehrer. Votez: "Ja". Heil Hitler!". Voilà les moyens employés pour résoudre les problèmes de l'Allemagne.

Il y a longtemps que le service sélectif obligatoire dans n'importe quelle partie du monde est de suprême nécessité. Notre Parlement aurait dû édicter la loi nécessaire après Dunkerque et après l'effondrement de la France. Le besoin en est plus impérieux que jamais. Peut-être même est-il déjà trop tard. Je suis d'avis que notre déclaration de guerre à l'Allemagne aurait dû être précédée d'une loi de service sélectif. Une pareille manière de procéder nous aurait évité tout le tracas, toute l'acrimonie, et bien plus, toutes les violences que l'avenir nous ménage peut-être. Si la première guerre nous a enseigné une chose, c'est qu'on ne peut faire la guerre au moyen de demi-mesures. Le présent conflit nous a enseigné que les demi-mesures entraînent la défaite, la dégradation, l'humiliation et l'irruption de l'ennemi dans le pays. Ne souffrons pas que l'on dise de nous, membres de la Chambre des communes, que nous n'avons pas su reconnaître et accomplir notre devoir.

On a présenté à la Chambre un projet de loi réclamant l'adoption d'un drapeau national. Si nous perdons cette guerre, nous en aurons un nouveau drapeau; mais il portera le svatiska ou le soleil levant du Japon. Si d'autres gagnent la guerre pour nous, si les autres nations unies jugent que nous ne nous sommes pas acquittés de la tâche qui nous incombait, elles pourront elles-mêmes décider en quoi il y a lieu de modifier le drapeau canadien, lequel pourrait dès lors porter les étoiles et les rayures, ou quelque autre emblême. Avant de parler d'un nouveau drapeau, montrons-nous dignes de celui que nous avons.

Et pendant que nous en sommes à considérer le nationalisme canadien et que nous nous chauffons au soleil du statut de Westminster, nous pourrions trouver intéressant de nous demander ce que pensent de nous les autres nations. On nous a beaucoup entretenus de l'unité canado-américaine. Voyons ce qui se passe aux Etats-Unis en ce mois de février 1942. Le 16 février, un grand nombre d'hommes,—en fait plusieurs millions, —sont tenus de se présenter aux autorités du pays et de s'offrir à servir dans ses armées n'importe où au monde. Mes amis d'outre-frontière me disent que plus de 400,000 Canadiens sont enregistrés aux Etats-Unis et que, peut-être au delà de 100,000 autres, pour divers motifs, ont négligé de s'enregistrer. Une forte proportion des citoyens canadiens aux Etats-Unis sont des célibataires d'âge militaire et on estime que de 30,000 à 40,000 citoyens canadiens se trouveront dans l'une ou l'autre des catégories atteintes et que la moitié d'entre eux seront rangés dans la catégorie A1. Au dire de mes amis des Etats-Unis, cela s'entend de célibataires qui, au Canada, seraient rangés dans la catégorie A, d'hommes qui ne font pas un travail essentiel au pays. De 15,000 à 20,000 Canadiens seront probablement conscrits le 16 février dans les forces armées du pays qui les protège, les Etats-Unis. Quelle jolie situation pour un grand pays souverain comme le Canada! Nous hésitons à appeler sous les armes nos propres nationaux au pays, mais nos voisins réalistes n'hésitent pas à mobiliser nos nationaux qui demeurent chez eux. Dans cette guerre, les Etats-Unis ne seront pas un endroit de tout repos.

Normalement, en vertu du droit international, les nationaux des pays alliés ont la faculté de servir dans les forces de leur pays, s'ils peuvent les rejoindre. Mais il faut que les conditions du service soient analogues. Le soldat canadien touche une solde plus élevée que le soldat américain et bénéficie d'allocations aux ayants droit, ainsi que d'autres avantages. Plusieurs sujets canadiens atteints par la conscription aux Etats-Unis décideront peut-être de servir dans nos forces armées. Mais à moins que nous n'établissions la conscription pour outre-mer, le service sera bien plus onéreux dans l'armée américaine que dans l'armée canadienne sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. Nos bons amis les Américains le savent et je suis sûr qu'ils ne verront pas d'un bon œil les Canadiens conscrits pour servir dans l'armée américaine partout au monde qui s'enrôleront dans l'armée canadienne pour le service au Canada seulement. Un reporter de Washington me disait: "Nous ne laisserons pas vos nationaux se dérober à leur devoir et retourner au Canada pour servir dans les unités de la défense territoriale." Il les a appelés: "Des amateurs de feux de camp." Oui ou non, est-ce une grande chose d'être un Canadien?

J'expose maintenant les raisons pour lesquelles je préconise si vigoureusement la ligne de conduite indiquée.

La récente déclaration au sujet de l'armée canadienne que l'on constituera outre-mer est fort intéressante. Quiconque étudie le problème ne saurait guère s'en étonner et si l'on tient compte de la situation dans le Pacifique, la chose ne peut paraître excessive. Par comparaison avec l'effort fourni par les nations sœurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est un très maigre effort.

Je suis heureux cependant de constater que le Gouvernement a suivi de près le projet de formation que j'ai préconisé dans un discours à la Chambre le 8 mai dernier, comme en fait foi le hansard. A la lumière de la bataille de Grèce, j'ai soutenu qu'il nous fallait:

> Quatre divisions d'infanterie et avec chacune d'elle une brigade blindée et une unité d'artillerie complètes.

J'ai également proposé:

> Deux divisions blindées sont nécessaires. Nous devons pouvoir maintenir à l'instruction au Canada les renforts requis pour ces formations, sur la base d'une usure annuelle du tiers. C'est là, à mon avis, à la suite des événements récents, le minimum des obligations qu'il nous faut assumer.

C'était en mai dernier. J'ai supputé ce que cela comportait en effectifs et j'ai préconisé une armée active outre-mer de 200,000 hommes. Ajoutez à cela 100,000 hommes dans l'aviation et la marine et les forces outre-mer atteindront 300,000. Sauf que j'ai proposé une brigade blindée par division d'infanterie et que le projet actuel comporte deux brigades blindées par corps d'armée d'infanterie composé de trois divisions, ma proposition de mai 1941 correspond exactement à celle du Gouvernement en janvier 1942. La différence tragique surgit du fait que le Gouvernement a attendu neuf mois pour donner le jour à son plan qui ne taxe plus guère que légèrement aujourd'hui nos disponibilités en hommes, puisque les exigences ne seront que de six à sept mille hommes par mois pour l'armée.

La situation actuelle qui a mis sur un pied de guerre tous les citoyens valides, hommes, femmes et enfants d'Australie exige de nous, au Canada, des mesures non moins radicales. Une armée comme celle du Canada, infime en nombre si on la compare à celle de certaines puissances unies, exigera davantage des citoyens restés à l'arrière et des fabriques de munitions. C'est à cause de la nécessité d'un juste équilibre entre nos défenseurs sur les

champs de bataille et nos défenseurs dans nos usines de munitions que je recommande avec tant d'insistance le service sélectif obligatoire.

Du point de vue militaire, nous étions encore incapables, sans faire appel à 138 hommes dont la formation supérieure n'était pas encore terminée, de fournir, à la mi-octobre 1941, le modeste effectif exigé pour servir de premiers renforts à nos deux bataillons envoyés à Hong-Kong.

L'hon. M. RALSTON: Malgré ce qu'en dit l'honorable député, il sait parfaitement que nous avions amplement d'hommes entraînés au pays. Personne ne le sait mieux que lui.

M. ADAMSON: Le ministre veut-il laisser entendre que nous avions des hommes formés et qu'ils n'ont pas été envoyés

L'hon. M. RALSTON: Parfaitement. Je dis que nous avions des hommes formés et l'honorable député le sait bien.

M. ADAMSON: Pourquoi ne les a-t-on pas envoyés?

L'hon. M. RALSTON: Cette question sera étudiée et fera l'objet d'une enquête. Mais l'honorable député soutient que nous n'avions pas d'hommes formés. Il sait le contraire. Un officier...

M. ADAMSON: Pourquoi ne les a-t-on pas choisis?

L'hon. M. RALSTON: Une enquête le révélera. Cela n'a rien à voir avec l'inexactitude des paroles que l'honorable député vient de prononcer.

M. ADAMSON: Le ministre a déclaré au cours de ses observations que ces renforts étaient nécessaires pour le service outre-mer, et que 138 ne répondaient pas aux conditions exigées.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'hommes entraînés au Canada, et c'est ce qu'a déclaré l'honorable député il y a un instant. Il est mieux renseigné que cela.

M. ADAMSON: Fort bien, il y avait des hommes dont l'instruction était terminée, mais on ne les a pas envoyés.

L'hon. M. RALSTON: Exactement. Certainement.

M. ADAMSON: Très bien...

M. HANSELL: Cela ne rend que la chose plus grave.

M. ADAMSON: J'ajouterai simplement qu'il devait y avoir une grande rareté d'hommes puisqu'on a compris dans ce faible détachement 138 recrues qui n'avaient pas terminé leurs cours d'instruction.

L'hon. M. RALSTON: Je dis que l'honorable député savait qu'il y avait au pays des hommes entraînés.

M. ADAMSON: S'il y en avait eu on les aurait envoyés.

L'hon. M. RALSTON: Il y aura lieu de faire enquête à ce sujet. Je demande à l'honorable député s'il ne sait pas de science personnelle que 138 soldats entraînés et faisant partie de l'active étaient disponibles dans le district n° 2. Je le laisserai répondre oui ou non.

M. ADAMSON: Dans ce cas, on les aurait envoyés.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député veut-il répondre à ma question? Il n'est pas tenu de le faire s'il ne le veut pas. Ce qui importe c'est qu'il affirme qu'il n'y avait pas d'hommes entraînés, quand il y en avait.

M. ADAMSON: Je suis fort étonné d'entendre le ministre faire cette déclaration.

Le 29 janvier 1942, le ministre a déclaré que 10,000 recrues s'étaient enrôlées volontairement dans l'armée au cours du mois de janvier, et que 500 s'étaient présentées la veille. Il est évident que cette forte augmentation du nombre des recrues, toute satisfaisante qu'elle soit, doit encombrer gravement les centres d'instruction militaire, les écoles industrielles et les autres établissements militaires pour la formation des troupes. L'espace est très restreint et les instructeurs militaires devront accomplir une lourde tâche.

Il s'ensuit donc qu'au mois d'octobre nous ne pouvions recruter un petit nombre de soldats pour les renforts de deux bataillons sans y inclure un certain nombre d'hommes sans instruction militaire et au mois de janvier nos centres d'instruction militaire sont encombrés à cause de la surabondance des recrues. La Chambre doit certainement comprendre que si on avait appelé les hommes d'après une méthode scientifique, au fur et à mesure qu'on en avait besoin, on aurait eu recours au moyen le plus efficace de remplir des cadres de nos armées.

Je veux à ce sujet rappeler ce qui s'est passé dans les forces armées des Etats-Unis lorsque le général Lewis B. Hershey se rendit auprès du secrétaire Henry L. Stimson et du secrétaire Frank Knox et leur demanda de cesser l'enrôlement volontaire pour l'armée, la marine et l'infanterie de marine et de s'en tenir exclusivement au service sélectif. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais lire cette dépêche:

"L'Amérique voit son approvisionnement de recrues essentielles menacé de bouleversement et de désorganisation" a affirmé le général Hershey.

L'armée a suspendu le recrutement au mois de décembre, mais l'a repris après que le Congrès eut baissé la limite pour le service sélectif à 20 ans au lieu de 18 comme le voulait le ministère de la guerre.

Il a dit dans sa lettre que l'appel des volontaires avait permis à des hommes expérimentés de quitter des emplois dans des usines de production essentielle.

Le général Hershey a aussi affirmé que les services de recrutement donnaient prise à l'idée que les volontaires obtiendraient des avantages dans le service militaire et ajouta que "de telles méthodes ne sont pas de nature à relever le moral".

"Un organisme approprié de l'Etat devrait désigner aux particuliers les postes où ils peuvent le mieux servir la nation dans une guerre totale, au lieu de laisser cette décision à chaque individu, qui n'a pas toute la liberté voulue pour faire ce choix", Telle est la thèse du général Hershey, et il propose que l'on mette graduellement fin au volontariat afin d'éliminer les sources de difficultés.

La Nouvelle-Zélande, où le parti travailliste a été mis au pouvoir en 1938, après s'être engagé, entre autres choses, à ne pas adopter la conscription, présente un cas absolument parallèle à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. En 1940, après la chute de Dunkerque, l'opinion publique s'émut tellement que le gouvernement néo-zélandais modifia son attitude sur cette question et proposa des règlements d'urgence relatifs au service national. Ces règlements, adoptés le 18 juin 1940, étaient promulgués le 24 du même mois. L'enrôlement volontaire fut suspendu le 22 juillet 1940, sauf dans la marine royale néo-zélandaise et le corps d'aviation royal néo-zélandais. On adopta le régime de tirage au sort pour tous les hommes de 21 à 45 ans, et le projet de loi reçut l'assentiment de la Chambre néo-zélandaise sans susciter d'opposition sérieuse.

Pour montrer ce que peut accomplir un petit pays de 1,636,000 habitants seulement, je citerai pour mémoire les chiffres suivants, puisés au *New Zealand War Record,* publication officielle de l'imprimerie de l'Etat, à Wellington (Nouvelle-Zélande):

Après deux ans de guerre, c'est-à-dire en décembre 1941, la Nouvelle-Zélande compte 80,000 hommes de l'active, outre-mer ou à l'instruction, 138,000 hommes de la défense territoriale enrôlés à des conditions à peu près analogues à celles de notre armée de réserve.

L'hon. M. RALSTON: J'ai essayé d'obtenir les chiffres au sujet de la Nouvelle-Zélande. L'honorable député veut-il dire quelle en est la source? Viennent-ils de l'annuaire de la Nouvelle-Zélande?

M. ADAMSON: Oui. Il est publié par le directeur de la publicité de Wellington, Nouvelle-Zélande, 1941, et autant que je puis voir, il s'agit d'un document officiel.

L'hon. M. RALSTON: Je ne dis pas le contraire.

M. ADAMSON: Quatre-vingt-quinze mille personnes se sont enrôlées dans les unités de défense passive, ce qui fait un total de 313,000. Il y a en outre 33,000 demandes d'enrôlement dans le corps d'aviation, dont 13,500 servent ou servaient réellement après deux années de guerre dans le corps d'aviation royal néo-zélandais. Les épuipages aériens et de combat comptaient outre-mer 4,300 hommes et 6,000 hommes se sont enrôlés dans la marine, dont 4,000 servaient dans la marine néo-zélandaise en septembre et 1,000 autres dans la marine royale. Je récapitule: 80,000 hommes dans l'armée active outre-mer ou à l'entraînement; 138,000 dans les unités de défense territoriale ou réserve de l'armée; 13,500 dans les troupes aériennes; 5,000 dans la marine. L'effectif militaire total était à la fin de septembre de 236,000. Il faut y ajouter 95,000 hommes dans les unités de défense passive, ce qui porte le total de ce vaillant pays, dont la population n'est que le huitième de la nôtre, au chiffre magnifique de 331,000.

Cela se passait en septembre 1941. La Nouvelle-Zélande n'est cependant pas un pays industriel; il ne s'y trouve que 11,000 personnes employées directement à la fabrication des munitions. Il serait donc injuste de dire que, proportion gardée de sa population, le Canada devrait fournir 2,650,000 hommes. C'est en recourant à cette sorte de raisonnement et à un calcul mental bien mesquin que le premier ministre (M. Mackenzie King), multipliant par dix le nombre des enrôlements chez les Canadiens, évalue ce que devrait être comparativement l'armée des Etats-Unis. Il ne faut pas appliquer la table de multiplication à la levée des armées. Ce n'est pas ainsi qu'on lève une armée. C'est ce genre de simplification outrée qui cause tant de ressentiments et tant de malentendus. La meilleure façon de diriger l'effort de guerre du Canada est de voir à ce que chaque homme soit appelé à occuper l'emploi qui lui convient le mieux. Tout le monde doit être d'accord là-dessus.

Le défaut du système actuel est que des gens qui occupent certains emplois et qui s'acquittent bien de leur travail peuvent quitter leur poste à leur gré, ce qu'ils font d'ailleurs souvent, causant ainsi un grand tort à l'industrie. Je veux citer un exemple. Dans la fabrication des mitrailleuses Bren, on confie à des ouvriers très experts et très habiles la tâche de rendre le canon absolument droit avant son assemblage. Cela nécessite une adresse des mains

et des yeux, le canon recevant une série de coups avant d'être parfaitement droit. La perfection du canon est jugée à l'œil par un ouvrier qui observe une série de cercles pratiqués dans l'intérieur poli du canon. C'est là un travail dont dépend grandement la perfection de cette arme magnifique.

Ces ouvriers sont tous jeunes et possèdent une vue exceptionnellement bonne. Quand ils se mettent à ce travail, ils subissent une période de formation de quatre ou cinq mois et s'engagent à ne pas aller au cinéma, à ne pas lire, à ne pas fumer, à boire très peu et à s'abstenir pratiquement de faire aucun travail à la lumière artificielle. Mes honorables collègues doivent certainement reconnaître que ces hommes, quel que soit leur salaire, font des sacrifices considérables, et que, si on les déplace, l'effort de guerre du Canada en souffre. Néanmoins, plusieurs de ces jeunes gens se sont enrôlés dans l'armée canadienne. Il n'est certainement pas avantageux que des hommes possédant une formation aussi complète et accomplissant cet excellent travail, quittent leur emploi pour entrer dans l'armée, à moins qu'on ne puisse les remplacer.

Plusieurs de ces hommes se sont enrôlés à l'encontre des désirs de leurs patrons, les motifs qui les ont poussés à le faire étant les mêmes que dans le cas de tout jeune Canadien imbu de patriotisme. Je prétends que le fait d'utiliser les services de ces hommes dans l'armée n'est pas de nature à faciliter l'effort de guerre de notre pays.

Je parlerai maintenant de l'application actuelle de la loi de mobilisation des ressources nationales. Si je m'oppose à la politique présentement suivie par le Gouvernement c'est parce que d'après les règlements, nous avons deux catégories de soldats. Cela est peu digne et absolument contraire au caractère du peuple canadien. A mon sens, les Canadiens croient qu'un soldat devrait être appelé à aller n'importe où, à accomplir toute tâche qui peut lui être confiée, et à combattre l'ennemi partout où celui-ci se trouve. Le fait d'avoir dans un bataillon de l'armée active des hommes dont les services ne peuvent être utilisés à plus de trois milles des côtes est le produit de l'esprit d'un acrobate politique, et j'avertis le Gouvernement que s'il persiste dans cette politique cela aura des conséquences fort graves non seulement sur le moral mais aussi sur la discipline de toute unité placée dans ce cas. Des volontaires qui se trouvent parmi des recrues de la défense territoriale croient immédiatement que leur bataillon ne verra jamais la ligne de feu. Leur moral baisse et ils éprouvent un ressentiment de plus en plus prononcé envers ces malheureux jeunes gens.

[M. Adamson.]

Un régiment est une chose sacrée, on y perpétue de glorieuses traditions de service et l'on y observe un louable esprit de corps. Détruire cet esprit combatif c'est commettre une action criminelle, et la responsabilité en retombe directement sur le Gouvernement. Il est absolument contraire à nos traditions militaires que certains membres d'un régiment puissent porter fièrement sur l'épaule l'insigne "Canada" et les attributs régimentaires tandis que d'autres de leurs camarades ne les portent pas. Non seulement cela, mais c'est un affront aux hommes d'une génération antérieure dont la bravoure et l'endurance ont tant contribué à nous assurer la sécurité dont nous bénéficions aujourd'hui.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé longuement et vigoureusement de la nécessité de conserver l'unité nationale. Qu'a-t-il fait ces onze dernières années, ces dix-huit derniers mois? Le seul acte de répartir les forces armées en unités de l'active et unités de défense territoriale a planté au Canada des germes de désunion et de discorde, générateurs de haine qui hanteront notre postérité longtemps après que le premier ministre et ses collègues auront disparu de la scène. Le grand patriote grec Périclès a, dans son immortel discours, légué au monde la conviction que la liberté n'est l'apanage que de ceux qui ont le courage de la défendre. Ils méritent d'être libres. Et pourtant, de par notre présent système, on l'accorde aussi aux lâches et à ceux qui sont à l'abri du danger. Même ceux-ci s'attendent à ce que les vaillants et les courageux défendent leur liberté.

J'ai un mot à dire sur la question d'un conseil de guerre pour les puissances unies. Il est essentiel à la poursuite efficace de cette guerre mondiale que nous agissions conjointement et solidairement avec nos alliés. Nous avons aujourd'hui, à Washington, un conseil de guerre des nations unies pour notre défense sur la côte du Pacifique. Nous avons à Londres un cabinet de guerre impérial. Appartient-il au premier ministre de dire que nous ne tenons pas à faire partie de ces deux organismes? Nous devrions assurément déléguer auprès de ces conseils nos représentants militaires et gouvernementaux les plus autorisés. Nous en abstenir serait accepter un rang colonial. Evidemment nous avons un conseil conjoint de défense avec les Etats-Unis; mais cela ne suffit pas. Les événements qui se déroulent dans les mers du Sud, le destin de Singapour, la bataille de Libye et la magnifique défense que font les Russes de leur pays, ont pour nous un intérêt direct. Nous devons être prêts à apprendre, et nous devons même exiger que l'on nous apprenne, ce qui se passe, et que l'on nous dise ce que nous y pouvons et ce que nous allons y faire.

Si la guerre peut demeurer loin de nous, nous serons sûrement bien chanceux. Toutefois, nous ne pouvons nous attendre à ce que les autres nations s'intéressent à notre sort au cas où le Canada serait envahi, à moins que nous ne nous intéressions nous-mêmes au leur.

Les tragiques défaites des armées alliées dans cette guerre ont eu pour cause cet étroit nationalisme et l'incapacité des nations d'agir à l'unisson. Non seulement un Canadien digne de ce nom doit saisir l'occasion de pénétrer dans les conseils des nations unies mais il doit réclamer ce privilège sous peine de manifester un esprit de clocher et de l'esprit de politique mesquine qui a détruit la France.

Cependant, en exigeant cela, comme il y a lieu de le faire, nous devons être prêts à assumer, sans réserve ni hésitation, une part égale à celle des autres nations unies. Le Gouvernement doit abandonner l'idée que le Canada apporte simplement son concours dans une guerre que poursuit une autre nation. Ce complexe d'infériorité crée une fausse impression sur notre compte. Parce que plusieurs de nos alliés sont numériquement plus puissants que nous-mêmes ne signifie pas nécessairement que nous devions nous contenter d'une position inférieure sur toute la ligne. Nous devons avoir un mot à dire, et important, sur la conduite des hostilités. Et nous devons être prêts, je le répète, à remplir le rôle qui nous est dévolu.

D'aucuns prétendent que l'effort de guerre du Canada, dans cette lutte géante, doit nécessairement être secondaire. Je ne partage pas cette opinion. Nous avons une population de douze millions, le quart de celle de la Grande-Bretagne. Nous avons des ouvriers industriels ou agricoles spécialisés. Nous regorgeons de ressources naturelles. Le premier ministre affirme volontiers que le Canada est une nation, mais chaque fois que nous sommes appelés à en jouer le rôle nous redevenons immédiatement une colonie. Il est essentiel que nous prenions une part active et à Washington et à Londres, et que nous le fassions sans délai. Mais il nous faut faire disparaître un obstacle, avant de pouvoir participer à ces conférences des grands hommes, je veux dire que notre effort de guerre doit être total, ce qui comprend le service sélectif national.

Je passe maintenant à autre chose. Les journaux laissent entendre que l'on veut imposer la prohibition dans nos cantines militaires et des restrictions sur la vente de la bière dans tout le Canada. Que le Gouvernement sache bien que s'il veut mécontenter les soldats et porter un coup fatal au moral de nos armées, il n'a pas de plus rapide et de plus sûr moyen à sa disposition que la restriction des privilèges dont jouissent actuellement sur ce point les cantines. Je prie mes amis qui tiennent tant à réglementer la vie d'autrui de se rappeler que, lors de sa délivrance, la vaillante garnison de Tobrouk a déclaré que l'une des raisons du maintien de son magnifique moral, c'est que le sage gouvernement du Royaume-Uni lui avait assuré un constant approvisionnement en bière.

La conduite des troupes canadiennes a été exemplaire à Toronto pendant la guerre. La fermeture des tavernes ou la restriction de la vente de la bière aux troupes de Sa Majesté amèneraient bientôt l'état de choses déplorable du temps de la prohibition et ruineraient finalement le respect de la loi. Une telle mesure serait une criminelle folie.

Je n'ai que quelques mots à dire aux bonnes gens qui me reprocheront de tenir ce langage. Je dirai que je ne suis pas un buveur de bière et ne fume point. Je ne détiens aucune obligation de brasserie et ne connais aucun brasseur et il n'existe pas de brasseries dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Je n'ai donné ces explications que pour les consigner, afin qu'on voie que j'ai parlé dans l'intérêt des troupes elles-mêmes, et non pour d'autres considérations.

Je signalerai une dernière chose au sujet du discours du trône: le fait qu'il ne mentionne pas la Russie. Nos alliés les soviets constituent aujourd'hui le seul point brillant dans le tableau de la catastrophe mondiale. Les Russes ont été les premiers à triompher de la guerre-éclair. C'est à eux que revient le commencement de la destruction des forces terrestres des Allemands. Leur magnifique héroïsme a fait reculer devant leur capitale les hordes audacieuses. L'Etat soviétique est aujourd'hui par ordre d'importance la deuxième ou la troisième puissance au monde. La Russie soviétique et le Canada sont de proches voisins. Deux nations nordiques à climat extrême, nous avons toutes deux un grand pays à mettre en valeur. Cependant, on dirait que c'est presque une inconvenance de mentionner la Russie. Nous devrions prendres des mesures immédiates pour reconnaître le gouvernement de l'Union soviétique. Je suis heureux que le premier ministre nous ait fait hier une déclaration en ce sens. Nous devrions voir d'un bon œil une mission militaire soviétique chez nous et devrions en envoyer une en Russie. Nous avons beaucoup à apprendre aux Russes et probablement que nous avons beaucoup à apprendre d'eux.

Je ne crains pas la dissémination du communisme au Canada si nous traitons réellement la Russie comme une alliée et si nous accueillons les membres de leur armée de la même façon que nous accueillons ceux de toute autre nation alliée. J'aimerais que l'on établisse une embassade soviétique à Ottawa, pour

que le marteau et la faucille flottent fièrement au haut du mât, au lieu de les considérer comme l'emblème d'une moralité plutôt douteuse. Je sais qu'en disant cela je cours le risque de me faire traiter de communiste ou accuser d'avoir des tendances au communisme. Je ne suis ni communiste ni socialiste. Plusieurs de mes amis et tous mes ennemis me considèrent comme un tory réactionnaire. Refuser de reconnaître cette grande puissance c'est s'attirer des embarras et fournir une aide importante aux éléments subversifs qui agissent même maintenant et s'efforcent de saper la sécurité de l'Etat. Nous serons amenés à admettre que la doctrine soviétique existe et qu'elle a accompli de grandes choses; admettons-le ouvertement et officiellement plutôt que de voir des agents subversifs larmoyants colporter de la littérature anarchiste chez les élèves de nos écoles, les étudiants de nos universités et les soldats de nos camps. Nous avons constaté les résultats de l'anarchie dans d'autres pays; cela peut se produire chez nous.

En entendant le battement des couvercles de pupitres à la fin de la justification que le premier ministre a faite du plébiscite, je pensais aux paroles du poème *The Fall of the City* d'Archibald McLeish:

> The city of Masterless men
> Will take a Master.
> There will be shouting then.
> Blood after.

Country without leadership; government without direction; parliament without authority. Canada without leadership.

> Shouting now.
> Blood after.

M. F. G. HOBLITZELL (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je me lève pour traiter une question d'importance vitale. Je tiens toutefois à dire dès le début que les opinions que j'avais exprimées sont les miennes propres, basées sur de profondes convictions personnelles. Je sais bien qu'un grand nombre d'honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne partagent pas mes vues, mais la question en jeu est tellement importante qu'elle me fait éloigner toute considération de parti. J'ai ici en vue avant tout les intérêts de tout le pays en général et non pas ceux d'un parti politique quelconque.

Le moment me paraît venu pour notre pays de faire un effort de guerre total. Quelqu'un veut-il prétendre que l'effort de guerre que nous faisons présentement soit total? Comment pouvons-nous faire un effort de guerre total sans la mobilisation de toutes nos ressources en hommes, en richesses et en matériaux, sous un régime de service sélectif universel et obligatoire? A titre de représentant de la circonscription d'Eglinton, de Toronto, j'ai reçu des milliers de lettres de mes commettants, libéraux comme conservateurs, au sujet de la question vitale du service sélectif obligatoire de nos hommes, de nos richesses et de nos ressources matérielles. Je suis très satisfait de l'intérêt que mes commettants prennent à cette question et je tiens à les remercier publiquement de m'avoir communiqué leurs vues. Je tiens toutefois à dire qu'avant de recevoir ces nombreuses expressions d'opinions, j'avais déjà saisi l'occasion de faire connaître dans les journaux, à titre de membre du Parlement, mes vues sur cette question si importante. J'ai alors déclaré, et je le répète, que la seule façon équitable, honnête et efficace de livrer une guerre totale est d'utiliser notre capital humain, nos richesses et nos ressources matérielles au moyen du service sélectif universel et obligatoire.

Ce n'est pas à la hâte et sans avoir examiné les opinions des autres que j'en suis venu à cette conclusion. Comme il s'agit ici d'une question de vie ou de mort pour chacun d'entre nous, je crois que le moment est venu pour moi d'exposer mes vues.

Je désire souligner l'effort de guerre que le Canada a mis en œuvre jusqu'à présent. Dans maints domaines, c'est un effort considérable et méritoire. Etant donné la difficulté de transformer l'économie de paix d'une nation en une économie de guerre, le premier ministre (M. Mackenzie King) et ses collègues ont droit à nos éloges. Il serait déplorable au plus haut point, dans le domaine capital du matériel humain, de laisser éclipser l'excellente œuvre du Gouvernement par une diminution du moral civil. La tâche à accomplir demande plus que la force d'un seul homme ou d'un groupe d'hommes; elle exige la collaboration et l'appui de tous les hommes et de toutes les femmes du pays. Pour apporter notre maximum de contribution à la victoire, il faut que le peuple reçoive une direction éclairée; il faut que le moral de la population civile vienne à l'appui de notre apport militaire et matériel. Le nazisme est un mal horrible qu'on a toléré trop longtemps. Il faut à tout prix le détruire. Usons donc de tous les moyens matériels et intellectuels accessibles pour le détruire aussi rapidement que possible, avant qu'il ne nous détruise.

A mon sens, le service sélectif universel et obligatoire consiste en la complète mobilisation du matériel humain, des ressources et des richesses, ainsi qu'on l'a souvent dit. Pour citer le premier ministre, la guerre totale exige

un effort total. Cet effort se divise en quatre parties, mais aucune, seule ou ajoutée à une ou deux autres, ne peut accomplir grand'chose ni former un ensemble équilibré sans le concours de la quatrième. Ces parties sont: premièrement, l'affectation ordonnée de tous les hommes et de toutes les femmes aux tâches qui leur conviennent et l'utilisation rationnelle de toutes les ressources matérielles; deuxièmement, la conservation sur les fermes des hommes et femmes qui s'y trouvent déjà ou qui peuvent y être utiles. Cette partie de notre effort total est dans un état critique à présent. Il faut maintenir le niveau d'efficacité de nos fermes, car la question des vivres est tout aussi vitale que les trois autres facteurs de notre effort de guerre. Troisièmement, nos établissements industriels et nos usines de munitions ne doivent pas perdre leur main-d'œuvre spécialisée. Partout où les femmes peuvent exécuter la besogne aussi bien que les hommes, on doit les conscrire à cette fin, libérant ainsi des milliers d'hommes pour le service militaire, et tous les hommes ayant l'âge voulu et en état de servir sous les drapeaux doivent être mis à l'instruction et équipés pour servir en tout temps et en tous lieux. Quatrièmement, une affectation appropriée de toutes nos ressources matérielles utiles à l'effort de guerre s'impose.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le volontariat n'a pas réussi, surtout en ce qui concerne l'armée. Je ne suis pas seul de cet avis. Des autorités militaires compétentes, le brigadier Panet et le major général Vanier entre autres, se sont prononcés dans le même sens. Il faut ajouter les chiffres fournis par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) à la fin de la dernière session, constituant une claire admission de l'insuffisance du régime d'enrôlement volontaire. Les chiffres dont je veux parler sont ceux qu'il a communiqués à la Chambre en disant que la campagne pour obtenir 35,000 recrues n'avait donné que 25,000 hommes. C'est assez dire.

Je méprise les moyens détournés employés pour s'assurer des recrues et qui sont une véritable disgrâce. Que ne pouvez-vous me conseiller, monsieur l'Orateur, comment répondre aux jeunes gens qui assiègent mon bureau. Ce sont des citoyens canadiens, loyaux et patriotes, désirant remplir leur devoir et prêts à servir sur le même pied que les autres. D'aucuns me disent qu'ils aident à la maison ou qu'ils sont même les seuls soutiens de leur famille. Même alors, ils sont prêts à s'enrôler et à faire leur devoir. Mais, demandent-ils, pourquoi s'enrôler lorsque un tel et un tel, libres d'obligations, touchant un bon revenu et jouissant de tous les avantages qu'offre le pays, se croisent les bras pour attendre les occasions que le départ des volontaires ne manquera pas de fournir. Je n'approuve pas non plus les méthodes déplorables employées par certains agents recruteurs et qui sont ni plus ni moins que de la coercition. Ces robustes gaillards, trop jeunes pour le service militaire, son trop souvent l'objet de ridicule et de moqueries de la part de ces mêmes officiers. Les jeunes gens du pays accueilleraient avec grande satisfaction, je crois, le service obligatoire sans exception. Le principe de l'égalité devant le sacrifice et de l'égalité au service du pays, me semble transcender tout programme économique, et le seul qui nous permette de défendre le régime qui est le nôtre.

Il est vrai qu'en 1940, le premier ministre et d'autres se sont engagés à ne pas imposer le service militaire obligatoire en dehors du pays sans une consultation populaire préalable. Mais quel Gouvernement et même quel prophète était alors en mesure de prévoir le triste état où se trouveraient à la fin de 1941 les nations éprises de liberté? Je le répète, le nazisme est une plaie et il faut garder saines les parties non encore atteintes de peur qu'elles ne soient contaminées. Il faut aller le combattre où il se trouve.

Je suis fermement convaincu, monsieur l'Orateur, que la majorité du peuple canadien désire voir le premier ministre rester fidèle aux obligations que comporte sa haute fonction, c'est-à-dire prendre toutes les mesures que lui-même et ses ministres jugeront nécessaires pour protéger la vie et les biens des citoyens contre tous les dangers qui les menacent. Je le supplie de ne pas ternir l'honneur et la dignité de notre grand dominion en substituant l'opinion inavertie du peuple à une direction vigoureuse, courageuse et sincère. Nous avons pu observer des exemples de la désunion que le plébiscite projeté fera naître parmi notre population. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis donc au premier ministre que la sagesse lui commande de faire cesser ces dissensions croissantes que nous avons si bien pu observer. Le moyen le plus simple consisterait à faire adopter une loi imposant un régime universel de service sélectif obligatoire, applicable tant au capital humain qu'à la richesse. Ainsi, tous ceux qui jouissent des privilèges de citoyens canadiens seront appelés sans distinction de race, de couleur ou de religion, à partager les obligations que comportent ces privilèges.

(Sur la motion de M. Church, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

Mercredi 4 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 3 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, la guerre est la seule préoccupation du Canada en ce moment; elle relègue tout le reste à l'arrière plan. Tout le reste n'importe guère. Nombre de problèmes domestiques, en d'autres temps, seraient de grande importance, mais en face du conflit actuel tout le reste importe peu, sauf la victoire.

J'ai lu les divers discours prononcés dans cette Chambre depuis le commencement de la session et il est vraiment regrettable pour notre régime parlementaire que la question réellement importante, la guerre, qui n'est pas éloignée de nos côtes en ce moment, ne puisse être discutée sans de nombreuses personnalités et quelques arguments auxquels on a eu recours dans ce débat particulier.

Après tout, les principes passent avant les individus. Il faut s'attendre à la critique dans des temps comme ceux que nous traversons; et ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont généreusement appuyé le Gouvernement depuis le début des hostilités. C'est le désir de chacun des citoyens de ce pays de coopérer avec le Gouvernement tant qu'il fera son devoir et tentera un effort total de guerre. Mais le Gouvernement actuel n'est pas le premier à faillir en temps de guerre. Le gouvernement Asquith a fait place à un autre en 1916. Pourquoi? Parce qu'il a essayé de mener une guerre politique de la même façon que le premier ministre actuel (M. Mackenzie King), c'est-à-dire sur une base libérale. M. Asquith a donc perdu le pouvoir. Le Gouvernement actuel n'agit pas autrement, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire. Pas un seul honorable député conservateur du district de Toronto n'a été invité depuis le début des hostilités à se rendre compte de ce qui se passe dans l'armée, la marine ou l'aviation. Ce n'est qu'hier que nous avons reçu une lettre d'invitation du conseil supérieur de la guerre. Je dirai en passant que les

députés n'ont pas besoin d'invitation pour visiter les propriétés du Gouvernement, malgré toutes les restrictions imposées par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Incidemment, si le premier ministre ne peut être présent, j'espère que le chef adjoint prendra son siège, car je crois qu'il y a lieu de formuler quelque critique au sujet des déclarations faites dans cette enceinte et ailleurs. Je disais donc que la première invitation qu'ont reçue les représentants de la région de Toronto leur est venue du conseil supérieur de la guerre. Ils étaient invités à se rendre dans un certain édifice, l'immeuble Jackson, je crois, à y faire prendre leur photographie, à recevoir certaine carte et à obtenir un passeport, s'ils désiraient visiter certaines unités de la marine royale canadienne, certains emplacements de notre corps d'aviation et divers camps militaires de la région de Toronto. Quant à moi, je ne me propose pas d'accepter cette invitation, car je crois que l'attestation remise à chaque député par le digne greffier de la Chambre des communes devrait être suffisante.

Je n'ai pu participer à la dernière guerre, mais je me suis efforcé de remplir mes obligations envers toutes les classes de citoyens, sans distinction; la politique n'y a été pour rien.

Je déclare que cette invitation tardive est tout ce qu'il y a de plus déplacé. La critique est un stimulant qui porte le Gouvernement à agir. Tant qu'elle repose sur les faits et ne s'inspire pas des préjugés d'ordre politique, elle aide et encourage un gouvernement et souvent le protège même contre certains de ses amis. Il faut toujours qu'elle s'appuie sur la réalité et soit impartiale, cela va de soi; et pour avoir de la valeur, la critique doit être équitable. Avant de prononcer un discours, contenant quelque blâme, il faut observer autour de soi, chercher à prévoir l'avenir jusqu'à un certain point et être sûr de l'exactitude de ce qu'on avance, car les faits sont toujours des faits et l'histoire se répète sans cesse.

Le Gouvernement, il est vrai, n'est pas l'unique responsable des réductions antérieures des crédits militaires. Il a dû subir les conséquences des budgets de dépenses insuffisants qu'il a fait voter ainsi que ses devanciers à cause de la crise économique et du refus de se rendre à l'évidence. Comme je l'ai souvent affirmé à la Chambre, tous les partis sont à blâmer pour la situation présente et pour s'être laissés guider par les pacifistes et avoir refusé de s'armer avant qu'il ne fût trop tard.

L'opposition a un devoir à remplir et je puis dire qu'à mon sens le Gouvernement ne nous a pas traités équitablement à la Chambre au point de vue de l'effort de guerre. Comme

Canadiens et citoyens de l'Empire britannique, aucun droit divin ne nous garantit la victoire. La tâche ne sera pas facile. Le Gouvernement semble s'imaginer que la route est large qui mène à la victoire et il a négligé de se préparer à cette guerre sur terre, sur mer et dans les airs. Des directives énergiques, et un effort de guerre total accompagnés de services et de sacrifices réels peuvent seuls assurer la victoire. Rien ne sert de nous vanter au sujet de la victoire et d'en parler comme si elle nous appartenait de droit divin. Nous ne pouvons la remporter qu'en disant la vérité au peuple, en envisageant les faits réels et en tirant le meilleur parti possible des situations désavantageuses. L'heure est venue, les hommes sont prêts, mais l'outillage ne l'est pas. Nous allons maintenant tenir un plébiscite, ce qui démontre que nous n'avons encore rien appris de la dernière guerre et du conflit actuel et que nous nous refusons d'agir énergiquement. Nous nous éloignons davantage de la principale question de l'heure: la poursuite de la guerre. Les Allemands nous ont dépassés en matériel de guerre et ils se sont montrés plus fins que nous dans les domaines diplomatique et stratégique.

En ma qualité de membre de la Chambre des communes je crois en certains principes dont l'un est que nous devons toujours dire la vérité au peuple. C'est une chose fort importante et je déclare au premier ministre que la politique qu'il a énoncée au nom du Gouvernement n'est pas satisfaisante. Il ne devrait pas craindre d'avouer à la population qu'il a commis une erreur; elle ne s'attend pas que ses chefs soient des dieux, pas plus qu'elle ne s'attend que nos honorables vis-à-vis tiennent leurs engagements. J'exhorte le premier ministre à ne pas hurler avec les loups. Depuis le commencement des hostilités, le Sénat et la Chambre des communes semblent être comme les deux tribus perdues d'Israël ou un organisme du gouvernement parlementaire qu'on aurait complètement oublié. On n'a rien donné à faire au Sénat. Le premier ministre m'a promis au cours des deux dernières sessions de mettre à l'étude pendant l'intersession la question d'une plus étroite collaboration entre les deux Chambres du Parlement en vue de permettre au Sénat d'abattre plus de besogne de guerre. L'un de ces organismes affirme qu'il n'a siégé que quatre ou cinq heures depuis juin dernier et que depuis le début des hostilités, il n'a pas contribué à notre effort militaire; mais il n'est pas à blâmer.

La Chambre des communes semble être le rouage du Gouvernement qu'on oublie d'utiliser. Elle s'ajourne, revient siéger et s'ajourne de nouveau et ainsi de suite. La porte est parfois fermée à clef et l'on renvoie les sénateurs chez eux parce qu'ils n'ont rien à faire. Une nouvelle répartition du travail serait favorable à notre effort de guerre. Quant aux promesses électorales, moins on en parlera, mieux cela sera pour tous. Le premier ministre et quelques honorables députés paraissent fort effrayés par les journaux. Ils sont embarrassés par les journaux. Je l'ai dit quand je suis venu siéger ici, en 1921, nous ne pouvons jamais avoir le dernier mot avec les journaux.

Pour moi, le plébiscite n'est qu'une réclame pour attirer les clients, les électeurs. Ce n'est qu'une réclame et qui vient trop tard. Grâce au plébiscite, d'ici à quelques mois, le Canada va être désemparé quant à ce qui est de son effort de guerre.

Le discours du trône ne contient que des banalités et des échappatoires. Il n'y est aucunement question de ce qui devrait se faire, de ce qu'on aurait dû faire il y a longtemps et qu'on n'a jamais fait. Nous y lisons ceci:

> Le conflit ne saurait avoir que l'une ou l'autre de deux issues: soit la destruction de la tyrannie fondée sur la terreur et la brutalité...

Je ne pense pas qu'on puisse détruire la tyrannie au moyen d'un plébiscite, en demandant aux gens de voter tout en s'abstenant de les protéger. Hitler ne se laissera pas blaguer par un plébiscite de notre part. Il n'a pas tenu de plébiscite quand il a envahi la Norvège, la Pologne et la Tchécoslovaquie. La population de ces pays n'a pas eu l'occasion de voter sur un plébiscite. Il n'y en a pas eu en Hollande ni en Belgique. Avec ses hordes mécanisées cruelles, Hitler a envahi ces pays, ainsi que la France, et il en est résulté que l'Europe entière s'est effondrée. S'il les a battus à plate couture dans le domaine de la diplomatie et de la stratégie, c'est que ses préparatifs de guerre, sa politique étrangère et sa stratégie entraient tous dans le cadre d'un plan uniforme et mûri, préparé de longue main et avec clairvoyance.

Depuis dix ans, j'ai défendu certaines causes dans cette Chambre à des époques où cela n'était ni de mode ni populaire. Ainsi, j'ai toujours préconisé le maintien de nos liens avec l'Empire britannique, et j'ai réclamé le réarmement et la collaboration avec la Grande-Bretagne, mais cela ne plaisait guère à la Chambre, car j'étais un des derniers survivants des vieux réactionnaires impérialistes. La Chambre des communes et le gouvernement de l'époque croyaient bon de suivre une politique de désarmement et de pacifisme et ils préféraient adopter des principes de paix, et appuyer les protocoles, la vétuste Société des Nations ainsi que la doctrine Monroe, le pacte Kellogg, Locarno et le panaméricanisme et d'autres idées du même genre. Le temps

que nous aurions dû consacrer à nous réarmer et à nous préparer au danger qui nous menace aujourd'hui, nous l'avons passé à préparer des pactes de paix et de désarmement et à des affirmations comme la suivante: "Nous ne sommes engagés en rien; c'est le Parlement qui doit décider." Toute nation qui désirait rédiger une note était certaine que le gouvernement canadien la lirait volontiers. De 1935 à 1940, j'ai maintes fois signalé au Gouvernement l'importance du réarmement, et de mesures efficaces de défense. J'ai condamné l'habitude qu'avaient les honorables députés d'en face de bâtir des châteaux en Espagne au lieu d'envisager la réalité. On n'a qu'à se reporter aux débats qui ont eu lieu à la Chambre de 1935 à 1940 pour se rendre compte de l'attitude que j'ai alors prise sur les questions de défense et sur la politique étrangère.

La plus grande erreur que le Canada ait commise a été de ne faire aucun préparatif pour faire face au plus grand désastre de l'histoire. Voilà sa faute la plus grave. Nous pensions que nous avions toute une éternité pour nous préparer à la guerre. Au lieu de faire du plébiscite, son génie tutélaire, le Gouvernement actuel ferait beaucoup mieux, je crois, d'ériger en face des édifices du Parlement un buste du patron du Canada. Et qui est ce patron? Ethelred l'irrésolu. C'est lui qu'il faudrait choisir comme patron du Canada et du Gouvernement actuel. Tous nos actes relatifs à la guerre ont été marqués de retard, même le plébiscite envisagé. Le Gouvernement pourrait bien également élever une statue à Harold qui, partant d'Hastings, après une marche forcée, est arrivé trop tard pour appuyer Guillaume le Normand.

Le Canada est sans cesse en retard depuis le début des hostilités. Telle est l'histoire de notre armée, de notre marine et de notre aviation. C'est à la suite des instances du Canada avant la guerre, que la Grande-Bretagne s'est départie de ses défenses, les dispersant aux quatre vents du ciel et qu'elle a tourné le dos à ses amis. A la conclusion de la dernière guerre, elle possédait la meilleure armée, la meilleure marine et la meilleure aviation que le monde eût jamais vues, mais le Canada ne se souciait plus de maintenir les défenses de l'Empire. Il s'occupait à construire des châteaux en Espagne: société des nations, panaméricanisme, doctrine Monroe, et le reste.

Il n'y a, à mon sens, rien de déshonorant ni de désobligeant pour certains occupants des bancs ministériels qui ont servi la patrie admirablement en temps de paix de reconnaître leur inaptitude à conduire le pays en temps de guerre, étant donné la vaste différence dans les conditions. Les dirigeants politiques du Canada se sont, comme il fallait s'y attendre, mal acquittés de leur tâche depuis le début de la guerre.

Ils ont donné leur adhésion à des pactes et à des ententes ayant pour objet de favoriser la paix, à des protocoles et que sais-je encore, croyant qu'ils pourraient remplacer le service et le sacrifice, alors que, dans l'histoire du monde, cette substitution n'eut jamais les résultats désirés. Quelques-uns de nos dirigeants politiques en faveur de la paix, au Canada, n'avaient pas les qualités essentielles de courage et de fermeté, et le pays a été privé de la direction vigoureuse dont il avait besoin.

Comme je le disais avant le début des hostilités, nous devrions laisser de côté l'esprit de parti jusqu'à la victoire et pour l'année qui suivra; car si nous perdons la guerre, non seulement Hitler le laissera-t-il de côté, mais il introduira un régime de vie insupportable.

Or, Hitler songe à s'emparer de l'avenir au moyen du présent; le Canada fait tout le contraire; il cherche à s'assurer le présent en parlant de l'avenir. Nous nous demandons ce que nous ferons en 1942, en 1943, en 1944. J'avais prédit, en 1937, 1938 et 1939 que si la guerre éclatait, il faudrait deux ans pour former un soldat et deux ou trois ans pour obtenir des munitions. Le Gouvernement commet une grave erreur; il n'est pas prêt et n'a pas l'intention de livrer une guerre totale; il se laisse donc aller aux atermoiements, au vide, au coma, à la crainte, au doute, à un plébiscite inutile, afin de gagner du temps. Comme le dit Tennyson au début de son *In Memoriam*:

> Our little systeme have their day
> They have their day and cease to be,
> They are but broken lights of thee.
> And thou, O Lord, art more than they.

J'affirme que la politique énoncée par le premier ministre, laquelle se résume à ceci: "Suivez votre chef," est une politique à la remorque; a-t-on jamais vu un pays épris de sa liberté ou un parlement libre adopter un tel programme?

A Ottawa et dans l'Ontario, le parti conservateur a été battu à cause de sa politique à la remorque. Ontario ne tolérera pas cet état de choses. En 1924 et en 1925 je me suis opposé au referendum. J'ai déclaré en cette Chambre (cela se retrouve dans cinq ou six pages du hansard) qu'en période de guerre, tant que je serai député, je ne permettrai pas que la direction des forces britanniques, de la marine britannique, dépendent d'élections générales, parce qu'avant que le scrutin puisse être dépouillé, l'ennemi aura pu remonter le

fleuve Saint-Laurent, par terre, par mer ou par air, et bombarder la citadelle de Québec et bombarder même la Chambre des communes où nous sommes présentement réunis. Voilà l'attitude que j'ai fait connaître touchant le referendum et je n'ai pas changé d'avis.

J'ai devant moi plusieurs pages du hansard. Etant très mécontent du Gouvernement, le 21 mars 1939, j'ai présenté une motion au moment où la Chambre allait se former en comité des subsides, j'ai proposé une motion de défiance dans la politique extérieure et dans la politique de défense du Gouvernement. J'ai déclaré qu'on tenait le peuple canadien dans l'ignorance des faits, qu'on ne nous représentait pas les choses telles qu'elles sont et je me suis prononcé en Chambre ce jour-là, au sujet de l'Empire britannique, du réarmement et de la guerre. J'ai cité le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Chamberlain, qui avait dit à la Chambre des communes d'Angleterre:

> Si l'on n'expose pas au peuple les faits exacts; si les dirigeants ne dévoilent que ce qu'ils veulent bien dévoiler, la population pourra se voir entraîner dans une voie qui la conduira peut-être tôt ou tard au désastre.

C'est à la page 2128 du hansard pour 1939. Une fois de plus, à l'ouverture des Chambres, le 14 février 1938, vingt-deux questions étaient inscrites au *Feuilleton* à mon nom touchant la part pacifique que prendrait le Canada dans la guerre qui semblait imminente. Mes questions portaient sur la conférence de Washington (cette infortunée conférence tenue à Washington en 1921 et 1922, et qui a jeté le Japon dans les bras de l'Allemagne), sur la mission de lord Halifax auprès d'Hitler, sur la légation à Tokio, sur le conflit sino-japonais, sur le Canada et la conférence des neuf puissances et sur la visite que le premier ministre a rendu à Hitler, dans sa capitale, en 1937. Le premier ministre, ne pouvant se fier au Gouvernement britannique pour en prendre soin, se rendit lui-même auprès de Hitler, pour lui faire comprendre que le Canada est une nation. Ma question se trouve à la page 402 du hansard, en date du 14 février 1938.

1. Qui a invité le premier ministre à se rendre à Berlin et à rendre visite au gouvernement allemand de Herr Hitler en 1937, et à quelle date cette visite a-t-elle été faite?

2. Quel a été l'objet des négociations et a-t-on avisé le gouvernement de la Grande-Bretagne de cette visite ou l'a-t-on consulté à ce sujet?

3. Déposera-t-on sur le bureau de la Chambre l'agenda des affaires soumises aux délibérations?

4. A-t-on discuté la question d'établir une légation canadienne en Allemagne?

5. Durant lesdites discussions, le premier ministre du Canada a-t-il soumis des propositions, et si oui, quelles sont-elles?

6. A-t-on discuté la remise, par la Grande-Bretagne, des colonies allemandes?

7. A-t-on discuté quelques questions économiques ou internationales, en tant qu'elles pourraient affecter le Canada, et si oui, quelles questions?

8. Quelle est la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Allemagne?

9. Cette politique étrangère est-elle une politique canadienne, ou est-elle en harmonie avec la politique étrangère de la Grande-Bretagne?

Le premier ministre m'a donné une réponse qui n'en était pas une.

Il y eut ensuite une conférence de Nyon pour empêcher les actes de piraterie sur la Méditerrannée et venir en aide à la Grande-Bretagne sur le Pacifique en remettant des fonds destinés à la base de Singapour. Depuis plusieurs années, je priais la Chambre de faire un don au nom du Canada pour assurer la liberté des mers sur le Pacifique; d'adopter le rapport Jellicoe et poursuivre un vaste programme impérial de construction navale; d'entreprendre l'instruction de 5,000 cadets par année; et je signalais que la base de Singapour était bien plus précieuse pour la défense du Canada que pour celle de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Mais qu'a fait le Gouvernement? Il s'est refusé à donner quoi que ce soit, même le jour de l'anniversaire de Lincoln, en 1938, alors que la base de Singapour fut inaugurée, il y a quatre ans ce mois-ci. La flotte australienne et néo-zélandaise étaient présentes, de même que les marines américaine et britannique. Mais quel était le rôle du Canada? Notre pays qui figurait en tête du défilé, à l'occasion du jubilé de diamant, fut le dernier à envoyer un contingent en Afrique du Sud. La Constitution et l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne le permettaient pas, a prétendu le Gouvernement de l'époque, 1897. Le Canada a refusé de 1935 à 1940, de protéger notre littoral du Pacifique, comme il l'a fait en 1938.

Le Gouvernement a suivi cette politique depuis ce jour jusqu'à maintenant, et quel a été le résultat? Il y a eu une conférence impériale en 1937, et la question de la marine marchande et de la défense du Pacifique y a été soulevée, mais, pour le Pacifique, le Canada a répondu par le vieux cliché: "Nous n'avons pas d'obligations, le Parlement décidera." Nos représentants ont refusé de participer avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie à une entente au sujet de la marine marchande ou à la conférence sur la marine marchande, et le Gouvernement refusa d'adopter le vaste programme de construction maritime pour l'Empire que je préconisais, entre 1936 et 1938, ou de mettre à l'entraînement les hommes qui erraient alors à travers le pays, ou d'entreprendre une inscription nationale.

Passons ensuite à la marine du Canada. A la même date, le 14 février 1938, je demandais, comme on le voit au hansard de l'époque:

1. Quels navires composent la marine du Canada, et où est-elle maintenant?
2. Le 5 ou le 6 janvier 1938, le ministère de la Défense nationale a-t-il publié la liste des croisières de bonne entente pour cette marine, en 1938, et cela en ordres de marine?
3. Partie de la flotte a-t-elle déjà pris la mer, et pour quelle destination?
4. Quelques navires sont-ils partis pour les eaux sino-japonaises?
5. Partie de la flotte de Sa Majesté au Canada a-t-elle pris la mer le 1er janvier, pour une croisière de trois mois sur l'Atlantique, aux Bermudes, à St-Kitts, à la Barbade, à Sainte-Lucie et à Grenade?
6. Qui est présentement amiral de la flotte du Canada, et où sont ses quartiers généraux?
7. Quel est le coût annuel total de l'entretien de cette flotte, quel est le nombre des officiers, quel est le nombre d'hommes?

On m'a appris que le tonnage de la marine du Canada équivalait à peine à celui d'un gros océanique sans port d'attache.

On a posé plusieurs autres questions auxquelles on a donné des réponses, et j'ai porté cette question à l'attention de la Chambre à plusieurs reprises, préconisant une protection navale suffisante pour le Canada et l'Empire.

Le 31 mars 1939, j'ai parlé sur le bill du présent ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), qui ne voulait même pas consentir à accorder une faible augmentation des crédits pour fins militaires et qui préconisait la neutralité du Canada en cas de guerre, et, bien que j'aie réussi à étouffer la mesure elle n'en avait pas moins l'appui de la majorité de la Chambre.

Le 17 mars 1939, j'ai posé la question suivante:

Le premier ministre (M. Mackenzie King) sera-t-il en mesure, au commencement de la semaine prochaine, de renseigner la Chambre sur notre politique étrangère, vu la grande importance qu'elle revêt pour la population canadienne?

Cette question est consignée à la page 2022 du hansard du 17 mars 1939. Le très honorable Ernest Lapointe me répondit ce qui suit:

Le Gouvernement prend bonne note de la question de l'honorable député, et le premier ministre satisfera sans doute sa curiosité très légitime.

Je désire féliciter les honorables députés qui ont revendiqué ici les droits, les privilèges et les fonctions des membres du Parlement. Burke a défini nos droits et nos privilèges dans les termes suivants:

Tels étaient autrefois les sentiments de M. Hampden appelé à payer vingt shillings. Le versement de ce montant de vingt shillings aurait-il ruiné la fortune de M. Hampden? Non. Mais le paiement de la moitié de ce montant de vingt shillings, compte tenu du principe invoqué pour l'exiger, en aurait fait un esclave.

Quant aux droits et aux fonctions des membres du Parlement, M. Chamberlain et M. Churchill ont émis la même opinion. Voici ce que Burke disait, dans un discours qu'il prononçait, en 1774, en pleine crise, à ses électeurs et aux shérifs de Bristol, qu'il représentait au Parlement:

Il est incontestable, messieurs, que le représentant du peuple doit trouver son bonheur et sa gloire à vivre dans l'union la plus étroite, les rapports les plus intimes et le commerce le plus franc avec ses commettants. Leurs aspirations doivent compter pour beaucoup dans son esprit; leurs opinions doivent commander son respect; leurs affaires doivent faire l'objet de ses préoccupations constantes. Il est de son devoir de sacrifier son repos, ses divertissements et ses satisfactions aux leurs, et par-dessus tout, toujours et sans exception, de faire passer leurs intérêts avant les siens. Quant à ses opinions désintéressées, à son jugement mûrement réfléchi, aux dictées motivées de sa conscience, il n'en doit rien sacrifier à vous, à qui que ce soit ou à un groupe quelconque. C'est là un patrimoine qui prend son origine ailleurs que dans votre bon plaisir et même que dans la loi et la constitution. C'est le dépôt sacré que lui a confié la Providence et dont tout abus de sa part lui sera vigoureusement compté. Votre représentant vous doit non seulement son travail mais son jugement, et s'il le sacrifie à votre fantaisie, il vous trahit au lieu de vous servir. . .

Vous choisissez votre député, il est vrai, mais une fois qu'il est votre élu, il n'est plus député de Bristol, mais il est membre du Parlement. Si un de ses commettants a des intérêts ou des opinions insuffisamment mûries qui viennent manifestement en conflit avec le bien véritable de la société, le député de l'endroit doit s'abstenir avec autant de scrupule que ses collègues de donner suite auxdits intérêts et auxdites opinions. . .

Nous représentons un pays libre, et nous devons tous nous rappeler que le mécanisme d'une constitution libre, loin d'être simple, est aussi complexe et aussi délicat qu'il est précieux.

M. Churchill a réaffirmé ce principe de la liberté d'assemblée et de discussion dans la Chambre des communes britannique, la semaine dernière, en ces termes:

Je ne vois pas en quoi cela peut gêner qui que ce soit. Si un député a des critiques utiles à proposer ou des admonestations sévères à formuler, il peut très logiquement penser qu'à l'égard du gouvernement tel qu'il est constitué, il peut aller plus loin sans obtenir de meilleurs résultats.

Un député qui réprouve le cabinet et croit qu'il y va de l'intérêt public de provoquer sa dissolution doit avoir assez de caractère pour dire ce qu'il pense. Il n'y a pas lieu, en ce débat, d'y aller par quatre chemins.

Là-dessus, M. Emmanuel Shinwell, député travailliste de Seaham, demanda:

Sera-ce un vote libre?

Et M. Churchill de répondre:

Ce sera un vote libre régi par toutes les circonstances qui ont rendu possible le gouverne-

ment parlementaire. Sûrement, l'honorable député n'est pas de ceux qu'effraie le whip?

Puis il ajoute:

Ce peut nous sembler inoffensif mais dans l'esprit de ces gens à l'étranger, cela nuit à nos intérêts et à nos efforts communs. Je ne tiens certainement pas à demander de faveurs particulières en l'occurrence, mais je suis persuadé que la Chambre souhaitera affirmer nettement son attitude.

Je m'en tiens donc à la vénérable doctrine constitutionnelle et parlementaire du débat libre et d'un vote honnête...

Telle était son opinion. Et quand M. Churchill parle il dit la vérité sans détours; il prépare lui-même ses discours; il ne mâche pas ses mots et le peuple l'écoute avec attention. Il a affirmé les droits et privilèges du simple député et la Chambre des communes britannique l'a appuyé parce qu'il reconnaît, comme partie intégrante du régime démocratique britannique, le droit de critiquer la presse et le parlement. Quelle différence, avec ce que nous voyons dans cette enceinte et au Canada! Quant aux conciliants acolytes en Allemagne, leur premier devoir consiste à déterminer les désirs du fuehrer puis de faire danser les planètes au rythme de ses volontés. Les approbateurs de carrière ne sont pas tous astrologues; c'est dommage, car ils s'en trouveraient mieux. On en trouve dans toutes les classes de la société et dans tous les milieux. Ce qui les caractérise partout c'est la peur de la liberté. Ces gouvernements autoritaires (l'Allemagne, l'Italie et le Japon) n'existent que par la servilité et l'acquiescement de leurs adeptes. Quand surgit un chef, ils l'acclament et ce dernier conduit le pays à la ruine, aux retentissantes acclamations du peuple. Toute opposition est impossible dans les pays totalitaires, c'est vrai; mais l'avènement de la tyrannie en Allemagne et en Italie n'a été rendu possible que par la capitulation devant l'usurpation. Ces dictateurs, une fois installés, ne peuvent être renversés que par un soulèvement général accompagné de la force et de la révolution. Au Canada, heureusement, nous avons la liberté de parole. Les dangers qui nous menacent sont grands, et une critique modérée s'impose.

Le 14 mars 1927, j'ai traité dans cette enceinte des fonctions et des devoirs du simple député. Ces fonctions et ces devoirs sont encore plus importants en temps de guerre qu'ils ne le sont en temps de paix. A cette occasion, parlant à titre de simple député, mais ardent conservateur, j'ai dit:

Libre de toutes attaches et à la solde de personne, je n'ai rien à attendre de personne et je ne suis l'esclave de personne. Je ne cherche les honneurs ou les faveurs d'aucun parti. . . L'homme public ne trouve qu'une consolation et c'est l'approbation de sa conscience, le sens du devoir accompli. . . Je ne voudrais pas offenser qui que ce soit sciemment, en paroles ou en actions, mais je continuerai à maintenir ces principes de droit public comme je les comprends, ces principes que j'appuie depuis vingt-cinq ans dans la province d'Ontario. Mais si je suis obligé de parler pour défendre ces principes, je dirai, du fond de mon cœur, ce que je crois être la vérité, avec modération, prudence et douceur, mais franchement, et je mettrai les points sur les "i". . . Même si je porte l'uniforme du parti, je dédaignerai ses décorations. Je prendrai ma place de simple soldat, tout humble qu'elle puisse être, et je ferai mon devoir comme volontaire, mais jamais comme laquais.

En ce qui concerne la situation à Hong Kong, les Canadiens ne veulent plus de verbiage. Ils veulent la vérité, toute la vérité et rien de plus. L'histoire de Hong Kong remonte à vingt et un ans, jusqu'à la triste conférence de Washington, en 1921. Elle commence quand la Grande-Bretagne, sur l'avis du Canada, décida que Hong Kong cesserait d'être une base de premier ordre pour en devenir une de deuxième ordre.

Ce plébiscite ou referendum nous a tous désorientés, et il n'est pas de nature à favoriser le recrutement. Je suis convaincu que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a travaillé ferme et qu'il avait à cœur de bien faire. Sans vouloir critiquer le ministre ou un autre, je puis dire qu'avec des méthodes convenables de recrutement, le volontariat nous aurait donné un million d'hommes. Mais nous n'avons pas su adopter la méthode appropriée. Nos jeunes gens étaient bien disposés; ils tenaient à servir, mais on les a découragés. Ils se sont adressés aux centres de recrutement, remplis du désir de servir, mais on ne les a pas reçus convenablement. Tout le répit que nous a valu Munich, et même celui dont nous avons joui après le début des hostilités, ont été inutiles. On n'a pas su donner de directives convenables à la ferveur patriotique de la population. On a oublié le proverbe: "Il faut battre le fer quand il est chaud", et il en est résulté, un peu plus tard, ces méthodes on ne peut plus directes de conscription et d'insultes imposées à notre jeunesse sous forme de périodes d'instruction militaire de trente jours et de quatre mois. L'ardeur de la jeunesse a été étouffée. Le Gouvernement n'a pas su prendre l'initiative, et on a eu comme résultat le fléchissement des enrôlements volontaires. Toutefois, la marine et l'aviation n'ont eu aucune difficulté à obtenir des recrues.

Comme je le disais dans cette enceinte, le 7 novembre de l'an dernier, comme le rapporte le hansard à page 4263:

Les hordes mécanisées ont conquis, dans la première année de la guerre, la Norvège, la Tchécoslovaquie, les Pays-Bas, la Belgique et la Hollande, et enfin, mais non la moindre de leurs

conquêtes, la France. Au cours de la deuxième année, elles ont balayé la Yougoslavie et la Grèce, et elles accentuent encore leur mécanisation. Où en somme-nous, au Canada? Nous sommes maintenant dans la troisième année de la guerre, et le Gouvernement ne peut nous donner de programme défini pour les prochains douze mois. Comme je le disais au début du conflit, le problème principal est celui des ressources en hommes. On m'a dit qu'il n'en était pas ainsi et que le principal était celui des vivres et des munitions. Y a-t-il jamais eu dans toute l'histoire du monde une seule guerre où les ressources en hommes n'ont pas joué un rôle prédominant? J'affirme que non. Si le Gouvernement avait pris dès le début l'attitude qui convient, le volontariat n'aurait pas été ce qu'il est aujourd'hui. Nous aurions enrôlé un million d'hommes. Durant les premiers mois du conflit, le pays était disposé à donner aux ministres le temps de passer de l'idée du pacifisme et de désarmement à celle du militarisme. Deux années de guerre armée devraient suffire à modifier leur mentalité. Il nous convient, en cette troisième année de la guerre, de prendre des mesures énergiques pour la lutte soit totale d'une extrémité à l'autre du pays. Cependant, le Gouvernement se présente devant nous sans plan coordonné et précis pour l'année prochaine en ce qui concerne les besoins des services militaires, de la production, de la construction navale, de l'agriculture, et ainsi de suite. La défense territoriale ne suffira jamais à gagner la guerre. Il importe de se rendre compte de notre situation militaire. La population veut savoir ce qui en est, mais, on ne la renseigne pas. Comme je le demandais en 1937, allons-nous attendre que l'ennemi remonte le Saint-Laurent par la voie des airs, de la terre et de la mer et qu'il bombarde la citadelle et l'édifice même où nous siégeons? Toute la protection dont nous jouissons, nous la devons à la Grande-Bretagne; sans la marine anglaise, les Etats-Unis seraient exposés aux attaques de l'ennemi. Les petites nations d'Europe ont été asservies par cette armée motorisée; elles ont enduré les espions, la brutalité, les camps de concentration, la propagande, l'enrégimentation, les exactions de la Gestapo, les verges, la barbarité et la sauvagerie. Sans la Grande-Bretagne, les nations d'Amérique subiraient le même sort. Cependant nous ne lui en attribuons pas le mérite.

Qu'allons-nous faire? Tôt ou tard, il y aura une autre guerre péninsulaire sur le continent; or, de quelle façon le Canada s'y prépare-t-il en formant des effectifs pour la mère patrie? La Nouvelle-Zélande et l'Australie étaient représentées en Afrique, en Grèce, en Syrie et en d'autres pays. Le Canada ne l'était pas. Or, l'un des ministres nous a dit, depuis un ou deux jours, qu'aucunes troupes canadiennes ne peuvent sortir de l'Angleterre sans l'autorisation de notre Gouvernement. C'est précisément ce que je déclarais à la Chambre en juin dernier, soit qu'aucun soldat ne pouvait servir en dehors de la Grande-Bretagne sans la permission du Gouvernement canadien. C'est une belle situation. Ce n'est pas là un effort total de guerre, ni coordonner notre effort avec celui de la Grande-Bretagne, ni coopérer avec les autres nations de l'Empire. L'heure est venue d'opérer un changement. Il nous faut, semble-t-il, plus que des mots, plus que des dissertations, plus que ce qu'on a pu nous servir. La population devrait être renseignée sur notre effort de guerre et savoir quelle est exactement notre position.

[M. Church.]

Plusieurs ministres m'ont affirmé ces jours derniers qu'aucun soldat canadien n'a été envoyé en dehors de l'Angleterre sans l'autorisation du Gouvernement. J'ai dit en juin dernier qu'aucun homme ne pouvait être envoyé en dehors de l'Angleterre sans l'autorisation de notre Gouvernement. C'est du propre, alors que dans un effort total de guerre nous ne donnons pas à l'Angleterre la garantie que nous collaborerons pleinement avec elle dans d'autres parties de l'Empire. Le temps est venu d'opérer un changement et de mettre les gens au courant des faits.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où la force est le seul argument. Comment pouvons-nous alors préserver la civilisation sans armée? Le premier ministre, parlant à Québec quelques jours avant les élections de 1939, disait que le Canada ne serait jamais entraîné dans une autre guerre sans plébiscite. Cependant, en 1939, il a plongé le pays dans la guerre sans en tenir un. Le ministre des Transports (M. Cardin) a tenu le même langage en 1935, en disant que jamais plus le Canada n'enverrait de troupes outre-mer, mais notre pays a envoyé des troupes outremer et le ministre est resté membre du cabinet.

J'ai beaucoup de sympathie pour les gens de la Grande-Bretagne. Mais le plébiscite ne les aide aucunement. Cette mesure pompeuse peut sauvegarder la dignité de certaines personnes à Ottawa, mais le plébiscite n'a pas de raison d'être. C'est une simple moquerie. Le Gouvernement n'a pas de mandat à ce sujet. Il ne renferme rien qui permette de combattre Hitler. Il n'y sera donné aucune suite; ce sera un plébiscite dont on ne peut saisir la cause et les effets.

La population est très mécontente de la conduite de la guerre jusqu'ici. Elle tient à appuyer le Gouvernement, si c'est possible. Puis, le Gouvernement a commis une bévue fatale en ne constituant pas un cabinet de guerre. Une chose que nous avons remarquée avant le début des hostilités, c'est l'immense popularité de la monarchie, la décadence du Parlement et le déclin de la Chambre des communes. Il y a déclin, dis-je, parce que des commissions composées de gens de l'extérieur et de bureaucrates exercent nos fonctions. Sa Majesté le Roi est aimé dans tout l'Empire et nous admirons le courage souriant du Roi et de la Reine. Nous devons nous rappeler que le Roi est le roi du Canada. Il devrait y avoir un cabinet de guerre et quelqu'un à ses côtés, comme dans l'autre grande guerre.

Le premier ministre eût été bien avisé de former un cabinet de guerre. C'est absolument nécessaire. La Nouvelle-Zélande et l'Australie en veulent un. Dans l'autre guerre,

le cabinet de guerre a fonctionné avec un vif succès et le sentiment public le réclame. J'espère qu'on pourra encore en constituer un. Il suscita l'esprit de camaraderie parmi les troupes des pays de l'Empire et c'est une chose à développer. Je répète que le peuple canadien appuie le projet.

Je le dis parce qu'aujourd'hui Londres est le centre de la chrétienté. Nous avons les batailles de Londres, du Pacifique et de l'Atlantique, de sorte, que l'établissement de ce cabinet de guerre s'impose. Toutes les questions de ce genre devraient être discutées à une conférence impériale. Le 7 mai 1941 j'en ai donné les raisons suivantes:

1. Politique relative à la marine marchande et au commerce dans l'Empire.
2. Bases dans l'Eire et bataille de l'Atlantique; protection accrue du commerce canadien sur cet océan.
3. Elaboration d'un programme de défense et de politique étrangère à longue portée.
4. Commerce, défense, immigration et réfugiés.
5. Bill de prêt-location et son adaptation à la politique de l'Angleterre et de l'Empire.
6. Problème du Pacifique; location de bases à Terre-Neuve et dans les Antilles et politique étrangère du Canada à cet égard. Le Canada se trouvera engagé par cette politique.
7. Dispositions financières à prendre relativement au coût...

Et toutes choses semblables, et...

8. Cession de parties de notre Empire, de ports et de bases situés sur l'Atlantique de Terre-Neuve à la Guyane anglaise, en échange de 52 navires de guerre désaffectés.

Toutes ces questions devraient être discutées à une conférence impériale.

Le Gouvernement a jusqu'ici violé presque tous ses engagements. Il n'a pas tenu les promesses qu'il a faites au sujet du tarif depuis dix ou quinze ans, non plus que bien d'autres que je n'ai pas besoin de mentionner.

Il est une promesse qui a trait à la bureaucratie. Je constate que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) est à son siège. Il a établi ce qu'on appelle une commission des transports dirigée par un régisseur. De quoi ce fonctionnaire s'occupera-t-il? Je conseille au ministre de ne pas toucher au service d'utilité publique de Toronto. Il fonctionne au coût de revient et fait œuvre utile de guerre. Je le répète, ne touchons pas au service d'utilité publique de Toronto. Le ministre a en outre un régisseur des transports venant de la ville de Québec.

Je relève l'article suivant dans un journal:

Le service des transports publics atteint une situation critique dans toutes les villes du continent. . . Le régisseur fédéral des transports a même demandé à la T.T.C. si elle pouvait disposer de tramways pour d'autres villes canadiennes où la situation est très précaire. Il a le pouvoir arbitraire de les prendre en cas d'absolue nécessité et il a déjà affecté à des usines de guerre des autobus qui nous étaient destinés.

Nous aurions aimé, cela va de soi, recevoir les 60 nouveaux tramways commandés en 1940 pour entrer en service cet hiver. Les vieux tramways utilisés à Toronto sont démodés ou manquent de confort. Nous le savons, mais les autorités fédérales ne songent même pas à accorder la permission d'acheter des tramways neufs tant que les vieux peuvent faire le service.

Personne ne sait quelle sera, sur les transports publics, la répercussion du rationnement de l'essence, lequel entrera en vigueur le 1er avril, de même que des restrictions imposées sur les pneus.

Et ainsi de suite. Ces commentaires sont de M. Patten, gérant général de la Toronto Transportation Commission.

On a institué tous ces organismes bureaucratiques. La Chambre des communes n'est que l'accessoire oublié du Gouvernement; il n'y a plus de sécurité.

J'aurais d'autres sujets à traiter, mais j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard. Je tiens toutefois à dire un mot de la question du Pacifique pour faire remarquer que le danger n'est pas éloigné du Canada. Les Japonais ont des sous-marins capables de traverser le Pacifique. Je crois que le jour n'est pas loin où nous serons réellement en danger.

Je ne suis pas opposé à ce que nous construisions une route vers l'Alaska. Mais s'il faut une route jusqu'en Alaska, les Etats-Unis devraient la construire Je crois de plus que le Gouvernement devrait y affecter les fonds provenant du prêt-location, car il s'agit ici de la défense territoriale. Si jamais la flotte britannique sombre et que la Royal Air Force faiblit à sa tâche, l'ennemi sera bientôt chez nous.

Je tiens à féliciter l'honorable député d'Eglinton (M. Hoblitzell), qui est mon représentant à la Chambre des communes. Je le félicite surtout d'avoir refusé d'accepter la doctrine qui veut qu'un député ministériel suive toujours aveuglément son chef et vote toujours en faveur de ce que propose le Gouvernement.

J'espère avoir bientôt l'occasion de parler plus longuement de la question du Pacifique et des nombreuses commissions qui ont été établies sous les auspices du Gouvernement.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le principe de la solidarité ministérielle est assez bien compris dans le pays. La population en général sait que lorsque le discours du trône énonce une politique ministérielle, cette dernière est celle du Gouvernement tout entier, et a reçu l'approbation de tous les membres du cabinet. En dépit de ce fait, d'aucuns se demandent si rancune et la haine, se sont laissés aller d'une un tel appui est donné à contre-cœur et pour

la forme, ou cordialement et sincèrement par certains membres du Gouvernement. En prenant part à ce débat, mon seul but est d'expliquer clairement à mes amis de ma propre province, aux hommes d'affaires avec qui je suis constamment en contact à titre de ministre des Finances, et à tous ceux qui s'intéressent à la question, que mon approbation du projet de plébiscite est fondée sur des convictions et que je la donne sans aucune réserve.

Je n'aurais pas participé au débat si je n'avais cru avoir l'obligation d'exposer bien clairement ce fait. J'ai été surpris de voir l'incertitude qui règne dans l'esprit des citoyens du pays sur cette question et de constater jusqu'à quel point les gens se laissent influencer par le sentiment. Même en faisant la part des excès de langage, qui sont peut-être attribuables au fait que des élections complémentaires auront bientôt lieu, je ne puis guère croire que les propos qu'on a tenus et qu'on tient encore sont de mise au sujet d'une politique qui me semble naturelle, honorable et désirable.

On s'est servi des expressions "lâche", "ignoble", "méprisable", "humiliant", "indignité suprême" et ainsi de suite. Heureusement, les membres de la Chambre ont témoigné un plus grand sens de responsabilité en matière de langage que certaines gens de l'extérieur. Ils savent, sans doute de par leur fréquentation de leurs collègues de toutes les parties du Canada, que la violence de langage convient mal à la situation présente. Mais quelques députés et certains ennemis du premier ministre (M. Mackenzie King), animés par la façon dont ils auront honte dans les mois et les années à venir.

D'autre part, j'ai la conviction que, de quelque façon que les personnes en question envisagent l'acte du Gouvernement à l'heure actuelle, cet acte sera reconnu, après quelques mois, après quelques années, comme ayant été le meilleur parti à prendre dans les circonstances. A une époque comme celle-ci, il convient que ministres et députés s'expriment avec simplicité et sincérité. Chacune de leurs paroles devrait représenter la vérité telle qu'ils l'entendent, ni plus ni moins. S'ils suivent ce principe, s'ils donnent libre cours à leurs véritables sentiments, ils ne pourront se dissocier de certaines considérations fondamentales, tels que l'héritage et le milieu.

Quant à moi, je tire mes origines des régions rurales de la Nouvelle-Ecosse. Je représente une population dont les ancêtres, pour la plupart, ont quitté les Iles britanniques il y a des siècles, une population dont l'attachement à l'Empire britannique et la foi en ses institutions sont profondément enracinés, sont en quelque sorte considérés comme chose tout à

fait naturelle. Pour elle, c'est l'Empire britannique, non pas le Commonwealth des nations britanniques. La défense territoriale ne la préoccupe pas outre mesure. Depuis des siècles, ses fils ont combattu à l'étranger, sachant que la défense des Iles britanniques est leur propre défense. La distinction entre servir au Canada et servir outre-mer n'a pour eux aucune signification. Ces gens estiment qu'il est de leur devoir de défendre ce qu'ils appellent l'Empire britannique et ce que moi-même je désigne ainsi, dans toutes les parties du monde où l'existence même de cet Empire est en péril. Ils servent en grand nombre, compte tenu de la population, dans l'armée, dans la marine et dans l'aviation. Ces braves jeunes gens, la crème des Néo-Ecossais, se font tuer. Aujourd'hui, l'un manque en Libye, demain un autre sera abattu dans la mer du Nord ou en France. Les pertes ont pour résultat d'accroître le nombre des enrôlements. Toute la population veut que la guerre soit gagnée et ce, le plus tôt possible. Pour quelques-uns cette ambiance, cette attitude, peut paraître vieux jeu, mais peut-on mettre en doute sa justesse inspirée, sa noblesse?

Voilà ceux que j'ai l'honneur (il s'agit vraiment d'un honneur) de représenter en cette enceinte depuis 1926; je donne expression, au sein du cabinet, à leurs sentiments, qui sont aussi les miens. Je veux rendre ma pensée très claire, afin qu'on saisisse le fonds de mes remarques sur le plébiscite. Ces gens sont d'avis, et je partage leur manière de voir, que le Gouvernement, sans trop se soucier des conséquences lointaines, devrait maintenant adopter les mesures les plus propres à assurer la victoire. A mon avis, le programme que nous nous proposons d'adopter pour l'avenir immédiat, l'an prochain, devrait taxer jusqu'à leur extrême limite les ressources humaines et matérielles du pays. C'est ainsi qu'en ma qualité de ministre des Finances j'ai souscrit à un programme financier pour l'année prochaine qui, à mon avis et à celui de mes conseillers, atteint l'extrême limite de nos moyens, eu égard aux ressources humaines et matérielles de la nation. Je préconise une politique propre à en assurer le plus entier succès.

La divergence entre le Gouvernement et ses adversaires les plus sincères semble s'établir sur le point suivant: le maintien du volontariat pour le service outre-mer, au moins pour le moment (le régime obligatoire existe déjà en maints domaines de notre activité de guerre) servira-t-il mieux qu'il ne nuira à la réalisation d'un tel programme? Je tiens à déclarer n'avoir rien pu découvrir, soit comme membre du Gouvernement, soit comme membre du comité de guerre du cabinet, soit à d'autre titre, qui soit propre à

démontrer que l'abandon du volontariat pour lui substituer le service obligatoire, dans ce domaine de notre effort de guerre que représente le service militaire outre-mer, puisse actuellement aider à notre effort de guerre.

Il n'est personne, assurément, qui puisse nier que le volontariat ait jusqu'à présent magnifiquement fonctionné. Est-il un seul point où il ait fait défaut? Le doute que l'on peut entretenir au sujet de l'efficacité du volontariat pour le service outre-mer ne saurait porter sur le présent, mais uniquement sur l'avenir. Personne ne saurait établir les méthodes, le degré de contrainte que les mois et les années à venir peuvent imposer, mais le Gouvernement, devant les engagements pris lors des dernières élections, serait infidèle à son mandat s'il permettait l'évolution que l'on peut prévoir dès aujourd'hui sans en appeler au peuple, sachant que l'appel est possible sans aucun sacrifice d'avantages militaires, pour demander d'être libéré de ses engagements. Il serait alors libre de diriger la nation comme il convient et par les moyens propres à assurer le plus tôt possible l'heureuse issue du conflit.

M. HOMUTH: Et si le peuple refuse?

L'hon. M. ILSLEY: J'en parlerai. L'autre méthode serait de laisser notre parole engagée et, le besoin d'une plus grande mesure de contrainte se faisant sentir, passer outre à nos promesses, en invoquant la nécessité. Imaginez quelles en seraient les conséquences! J'entendais dire l'autre jour par un honorable député de l'Ouest, qui a prononcé un discours en cette Chambre, je crois, qu'au cours de la dernière campagne il avait cité textuellement les engagements pris par le chef du Gouvernement à soixante-onze réunions tenues dans sa circonscription. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que ces promesses ne sont pas le fait exclusif des chefs du Gouvernement. Les chefs oppositionnistes ont été non moins catégoriques. Il a ajouté avec raison que ses électeurs, pour un bon nombre, sinon pour la majorité, originaires ou natifs de l'Europe centrale, ont maintenant confiance dans la démocratie et les méthodes démocratiques. Mais cette confiance dans la démocratie, cette confiance dans le Gouvernement et dans quelque homme d'Etat que ce soit serait à jamais perdue si nous allions renier nos engagements.

Le temps est venu pour le Gouvernement de se faire relever de ses promesses, mais non pas de les renier. Ceci me semble si simple, si clair, que devant les crises d'hystérie que provoque le plébiscite chez certaines personnes et dans certaines régions de la province où je parle en ce moment, je me demande si je dois en croire mes sens.

J'aimerais réfuter quelques-uns des motifs invoqués contre la tenue d'un plébiscite. D'abord on prétend que c'est une lâche répudiation du principe du gouvernement responsable. Plusieurs critiques ont formulé cette accusation en termes vagues. Cette accusation ne tient pas debout, car l'essence du gouvernement responsable comporte non seulement la responsabilité du gouvernement envers le Parlement, mais certes aussi celle du Parlement envers le peuple. Ce qualificatif convient non pas à un gouvernement qui viole les engagements solennels pris envers le peuple qui l'a élu, mais à un gouvernement qui, s'il se fait élire en faisant une certaine ces semblent rendre la chose nécessaire. Certes, le gouvernement ou le parlement qui craindrait de se renseigner sur les sentiments promesse, demande au peuple de le dégager de cette promesse, si de nouvelles circonstandu peuple serait bien celui qui ferait preuve de lâcheté.

On a également prétendu que la tenue d'un plébiscite entraînerait un retard dangereux. L'argument est spécieux mais faux. Comme je l'ai déjà fait remarquer, absolument rien ne laisse prévoir qu'au cours des trois prochains mois le volontariat, pour ce qui est du service outre-mer, ne donnera pas des résultats entièrement satisfaisants, et plus efficaces que le régime de la contrainte au début, car il faudrait considérer des demandes d'exemption innombrables, établir des tribunaux, entendre des appels, et tout cela occasionnerait des retards.

On a aussi affirmé qu'en tenant un plébiscite le Canada deviendrait la risée des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et d'autres pays. Il n'est peut-être pas nécessaire de m'arrêter bien longuement à cet argument.

Quant à l'attitude des Etats-Unis je laisserai la parole au *New-York Times,* car c'est un grand organe qui reflète bien l'opinion publique aux Etats-Unis. Dans son article de rédaction du 26 janvier il s'exprime ainsi qu'il suit:

> Il serait impertinent de la part de gens de l'extérieur de formuler une opinion sur cette question. Cependant, lorsque les adversaires du plébiscite expriment la crainte que, sans les explications voulues, le plébiscite ne portera les gens à se demander si le Canada consacre bien toutes ses énergies à la poursuite de cette guerre, ses amis,—et nous en sommes tous,—doivent protester. Dans le discours même du trône on préconise un effort de guerre plus considérable du point de vue des forces armées, de la production des munitions et des approvisionnements. Les Canadiens ont montré leur patriotisme par ce qu'ils ont accompli dans la présente guerre.

Quant à ce qu'on pense en Angleterre, je vais laisser au *Telegraph and Morning Post*

de Londres le soin de nous le dire. Voici ce que j'y lis:

Quand un jour l'histoire donnera une évaluation prudente de la participation réelle de l'Empire britannique à la présente guerre, la part du Canada occupera une large place dans le tableau. Ce que vient d'annoncer encore M. Mackenzie King constitue l'un des plus beaux gestes dans l'histoire des relations entre les pays de l'Empire. Son gouvernement désire donner en cadeau à notre pays des produits alimentaires et des munitions pour une somme de 225 millions de livres, et mettre à notre disposition, sans intérêt, une autre somme considérable pour la durée de la guerre. C'est bien là une manifestation étonnante, donnée au monde entier, de la solidarité qui unit les nations du commonwealth britannique. Ce n'est, cependant, que le dernier en date d'une multitude d'autres témoignages de ce genre. Le peuple canadien s'est lancé dans la lutte contre les forces du mal de son propre gré et de consentement unanime. Il a transformé toute son économie nationale en vue de s'armer pour combattre à nos côtés sur terre, sur mer et dans les airs et aussi, d'organiser dès le commencement des hostilités son énorme contribution à notre propre effort de guerre. Il affecte aujourd'hui environ 40 p. 100 de son revenu national à des fins de guerre. Ses forces et les produits de ses industries ont été constamment accrus. Peu importe où nous jetions les yeux pour mesurer la valeur des services rendus à la cause de la liberté par les peuples alliés, nous ne trouverons rien de plus splendide que la contribution du Canada.

A ceux qui se préoccupent de l'effet produit sur l'Australie je rappellerai que, durant la dernière guerre, ce dominion n'a pas adopté la conscription pour service outre-mer; que les deux referendums tenus alors sur la question n'ont pas rallié la majorité des suffrages; et que la conscription pour service hors du commonwealth n'a pas encore été adoptée par ce pays.

J'espère ne blesser personne si, avant de passer à un autre ordre de chose, je profite de l'occasion pour signaler que l'incompréhension des autres peuples à l'égard de l'effort de guerre canadien tire surtout son origine des critiques intempérantes auxquelles on se livre en certains milieux contre les actes, passés et actuels, du présent régime. Nous pouvons ne pas réussir à faire bien comprendre au monde ce que le Canada accomplit, mais s'il en jugeait par maints articles de journaux et par certains discours prononcés en cette enceinte, celui qui n'est pas averti pourrait conclure que l'effort de guerre canadien est absolument nul. Il est temps que nous cessions de calomnier le Canada. L'effort de guerre canadien, qui est l'effort du pays et non du Gouvernement, est tel que chacun de nos concitoyens a lieu d'en être fier. C'est ce que déclarent des observateurs étrangers qui ont examiné la question. Loin de moi la pensée de condamner les critiques, mêmes énergiques, formulées contre nos lacunes et nos manquements. Une critique d'ordre pratique est indispensable. Mais si on s'applique à faire voir à nos concitoyens les réalisations véritables de notre programme de guerre, ils auront lieu d'être fiers et d'être rassurés sur ce point, ce qui nous poussera à redoubler d'ardeur.

Certains membres de la Chambre s'opposent au plébiscite parce qu'il va rallier la majorité et qu'en conséquence le Gouvernement sera libéré de l'engagement qu'il a pris de ne pas adopter la conscription pour service outre-mer. Ils condamnent si énergiquement la conscription pour service outre-mer qu'ils s'opposent même à ce qu'on libère le Gouvernement de ses engagements passés. Ils soutiennent que jamais, au grand jamais, le Gouvernement ne devrait obliger les Canadiens à servir outre-mer. Ils ne nient pas la légitimité de l'imposition du régime obligatoire pour le service au Canada. Fondamentalement, ils semblent croire que le service au Canada est non seulement essentiel, mais qu'il est plus important, plus efficace et plus nécessaire à la défense du pays que le service outre-mer. Or, j'en demeure persuadé, ces honorables députés se fourvoient. En dépit de ce qui est arrivé en Norvège, en Belgique, en Hollande, en France, en Yougoslavie, en Grèce; en dépit de ce qui s'est passé à Pearl Harbour, ils ne peuvent se rendre compte que, dans un monde où les gangsters internationaux, forts d'une énorme puissance d'agression militaire, font les cents coups, aucun pays n'est en sûreté qui reste en arrière et ne cherche à se défendre que retranché derrière ses frontières. Ils ne voient pas que la guerre que nous livrons actuellement n'est pas une guerre d'expansion impérialiste mais une lutte mortelle entre deux concepts de civilisation. Ils ne voient pas que, pour nous, c'est une guerre de survivance: survivance de l'intégrité de notre état, survivance aussi de nos institutions libres et de notre régime démocratique. Ils ne voient pas que la destinée du Canada, en tant qu'état libre ou servile, se décidera peut-être non pas sur le sol canadien mais dans les coins reculés du monde, et que l'ampleur de l'apport canadien à cette lutte, peut fort bien faire pencher la balance.

Mais, si erroné que puisse nous paraître leur point de vue, force nous est de le reconnaître. C'est un point de vue que partagent des groupes minoritaires dans diverses parties du pays. C'est un point de vue auquel ils tiennent mordicus, étayé sur des sentiments à fleur de peau. C'est un point de vue qui remonte à des temps très reculés et qui est imputable, en partie du moins, aux incroyables maladresses que nous avons commises durant la dernière guerre. A coup sûr, nous ne devons pas

d'opinions qui diffèrent des nôtres, en manquant à nos promesses et en abusant du pouvoir qui est incontestablement nôtre pour répéter ces maladresses en tentant de faire fi imposer à la Chambre l'adoption d'une mesure législative sans avoir d'abord entrepris de nous assurer que la population entière de notre pays la comprenne parfaitement et, partant, l'accueille volontiers et avec la plus entière bienveillance. Assûrément, nous n'allons pas risquer les gains que nous avons faits depuis la dernière guerre et sacrifier le degré important d'unité nationale que nous avons atteint durant la présente guerre en adoptant les méthodes arbitraires, intempérées et provocatrices que les partisans passionnés de la conscription préconisent aujourd'hui. Certes, ceux d'entre nous qui croient en un effort total de guerre au Canada doivent éviter ces méthodes comme on évite la peste.

Puis nous avons l'attitude d'une autre catégorie d'oppositionnistes, de ceux que représente l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) qui a interrompu il y a un instant. Leur opposition vient de la crainte que le plébiscite ne soit battu. C'est là l'argument de ceux qui réclament la conscription complète sans égard aux conséquences, même au prix de l'unité nationale, que l'effort de guerre y gagne ou y perde. C'est là l'argument de ceux qui n'ont pas confiance dans le peuple, l'argument de ceux qui veulent que le Parlement adopte la conscription sans consulter le peuple, sans tenir compte de la volonté populaire. Leur attitude me semble absolument injustifiable.

La conscription n'est qu'une méthode. L'efficacité d'une méthode ne peut être jugée que par les résultats. J'admets librement qu'à mon avis cette méthode, si elle est fortement condamnée par une majorité de la population canadienne, sera de beaucoup moins efficace que le maintien de l'enrôlement volontaire pour obtenir des renforts pour nos troupes d'outre-mer. Son adoption dans de telles circonstances, je crois, nuit à l'effort de guerre et retarde ce dernier, sans mentionner les conséquences désastreuses qu'elle aurait sur l'édifice social et sur l'unité de la nation. Pour un, je désire affirmer fortement que le plébiscite, adopté par une immense majorité des électeurs canadiens, libérera le Gouvernement de ses engagements passés qui, en ce moment, l'empêchent de poursuivre cette guerre par toutes les méthodes jugées nécessaires à la victoire.

L'hon. M. HANSON: Et alors?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas besoin de dire que je ferai tout mon possible pour obtenir ce résultat.

L'hon. M. HANSON: Et alors?

L'hon. M. ILSLEY: Nous aurons toute liberté d'agir et nous agirons au mieux des intérêts du pays et de son effort de guerre.

L'hon. M. HANSON: Liberté de ne rien faire.

L'hon. M. ILSLEY: On lança d'abord des cris d'indignation en disant qu'il s'agissait d'un plébiscite sur la conscription, puis on clama qu'il ne s'agissait pas d'un plébiscite sur la conscription. Il n'y a, à mon avis, qu'un seul danger à craindre quant au résultat, et j'en parle avec un certain émoi. Ce danger, c'est qu'il est possible que certains champions de la conscription emploient un langage si immodéré, si insultant et si provocateur, qu'ils laissent leurs émotions effacer à ce point leur intelligence, qu'ils provoqueront une résistance aussi violente chez ceux qui en ce moment sont opposés au service militaire sélectif ou n'ont pas encore arrêté leur décision à cet égard.

On dit aussi qu'un plébiscite coûte cher. Le coût estimatif de semblable mesure irait (et dans certains cas il s'agit d'erreurs grossières) d'un million et quart à cinq millions de dollars. Le *Saturday Night* de Toronto dit que cet argument est offert par des gens qui ne font entendre aucune objection contre les sommes beaucoup plus considérables qui, chaque semaine, se dépensent au pays en amusements, en produits alimentaires non essentiels et importés, en jeux, en voyages et en d'autres poursuites qui n'ont rien à voir avec la guerre. Ils calculent le coût du plébiscite au nombre de bombardiers et de corvettes que nous pourrions nous procurer avec les déboursés qu'il nécessitera, comme si la limite de notre approvisionnement dans ce domaine était fixée par l'argent dont nous disposons, alors qu'elle est réellement imposée par la capacité de production de nos usines et la main-d'œuvre disponible, deux facteurs sur lesquels la tenue d'un plébiscite ne peut avoir aucune influence. Malgré cette réfutation de l'argument, en ma qualité de ministre des Finances, j'ai intérêt à ce qu'on économise chaque dollar qu'on peut économiser. Si nous pouvions éviter les frais d'un plébiscite, autrement dit si la tenue d'un plébiscite représentait un gaspillage, je serais le premier à demander qu'on économise cet argent et élimine ce gaspillage. Mais je ne puis croire que cela représente un gaspillage ou une dépense inutile de fonds publics. S'il en était ainsi, on pourrait alléguer que les débats prolongés au Parlement constituent un gaspillage. C'est la thèse d'Hitler. Il prétend que tous les rouages coûteux et retardateurs des institutions parlementaires représentent un gaspillage inutile et un système inefficace, qu'une dictature est plus économique et fonctionne mieux.

Inutile de m'étendre sur la question. Nous, les tenants de la démocratie nous sommes disposés à faire les sacrifices qu'impose son maintien. Nous croyons que les avantages obtenus valent le prix que nous payons pour les avoir. Si par le moyen du plébiscite nous pouvons faire comprendre à tous nos gens ce que la guerre signifie vraiment, si nous pouvons répandre une meilleure compréhension du fait que le Canada se défend et doit être défendu non seulement sur son propre territoire, mais encore en Angleterre, dans les sables de la Libye, sur les steppes de la Russie et dans les îles lointaines de la partie sud-ouest du Pacifique, si nous pouvons contribuer à dissiper tout vestige qui peut rester encore de la politique d'isolement, la dépense ne sera probablement pas trop élevée. Si nous pouvons atteindre ces résultats, comme nous le pouvons, je crois, si les tenants de la guerre totale et du service sélectif étendu recherchent loyalement et ardemment, et sans arrière-pensée, la réalisation de leurs desseins par des moyens démocratiques plutôt que fascistes, je suis vraiment persuadé que le résultat de la manifestation de l'union des volontés sera d'une immense valeur pour l'effort de guerre du pays, une contribution remarquable en faveur de la cause que nous défendons.

Il y a ensuite la menace de sabotage de l'emprunt de la victoire. La situation créée par la controverse relative au coût prétendu élevé du plébiscite m'a profondément choqué. Je veux parler des lettres que plusieurs personnes m'ont adressées et qui ont été publiées dans certains journaux. Elles contiennent la menace du refus d'acheter régulièrement des certificats d'épargne de guerre et du boycottage du nouvel emprunt de la victoire, apparemment en vue de pousser le Gouvernement à abandonner le projet de plébiscite ou pour le punir d'avoir pris la décision de le tenir. Je ne puis m'imaginer que les auteurs de ces lettres aient jamais songé à la signification de ce geste irréfléchi. Soit dit à l'honneur de la presse, quelques journaux qui croient ferme à la nécessité de la conscription immédiate pour le service outre-mer ont publié des éditoriaux en protestation contre ce genre d'opposition.

Si les particuliers intéressés veulent bien réfléchir, ils constateront que leur menace signifie rien moins qu'une grève contre les intérêts de l'Etat et de nos troupes, un sabotage direct de l'effort de guerre du pays. C'est du fascisme, une tentative d'employer la force en vue de provoquer un changement dans la politique du Gouvernement. Ces gens sont sans doute fortement persuadés de la sagesse de leurs opinions mais, sauf erreur, ils seraient les premiers à reprocher à un groupement ouvrier la menace d'une grève dans une industrie essentielle de guerre. Leur attitude n'en est que moins justifiable.

[L'hon. M. Ilsley.]

Certes, les méthodes fascistes ne trouvent aucune justification chez nous. Nous avons toujours foi dans les méthodes démocratiques. Que ces gens expriment leurs opinions aussi fortement qu'ils le désirent; qu'ils cherchent à convertir leurs concitoyens, leurs représentants au Parlement; qu'ils s'efforcent, par tous les moyens démocratiques, de renverser le Gouvernement s'ils sont en désaccord avec sa politique et ses décisions; mais aucun Canadien ne doit faire la grève contre l'Etat.

Aucun Canadien ne devrait faire quoi que ce soit pour nuire à une partie essentielle de l'effort de guerre du pays. Pour le financement de la guerre, nous avons reçu un appui et une coopération sans bornes de la part de citoyens et de journaux de tous les partis politiques. J'ai déjà dit que j'appréciais hautement cette coopération et je le répète. Quelles que puissent être les divergences d'opinion sur nos méthodes et sur les mesures que nous prenons dans d'autres domaines, je suis convaincu que nous pourrons continuer à travailler dans une harmonie parfaite à la tâche extrêmement importante que comporte l'obtention des sommes énormes qu'il faut pour payer nos soldats, nos marins et nos aviateurs, pour leur fournir le meilleur équipement que nous puissions acheter ou produire et pour verser des allocations à leurs familles.

En terminant, je me permets de faire un appel à tous les Canadiens pour leur recommander la modération et la réserve. Je sais que mon appel ne sera pas entendu en certains milieux. Je sais par exemple qu'il ne le sera pas du premier ministre de l'Ontario. Ce dernier rira de moi et de mon appel, mais il n'en sera pas ainsi de la plupart des Canadiens. L'unité est encore possible au Canada si nous la voulons réellement. Je crois me rappeler que, ces jours derniers, quand le premier ministre a fait ici un appel en faveur de l'unité, un honorable député s'est écrié: "Quelle unité?" Personne ne devrait se moquer de l'unité ni en désespérer. Nous pourrons la maintenir, grâce à notre présente ligne de conduite. D'un autre côté, nous la détruirions sûrement si nous adoptions la méthode proposée par l'un quelconque des groupes d'extrémistes que nous trouvons dans tous les camps opposés, et non dans un seul. Notre objectif à tous, c'est un effort total en vue de terminer la guerre le plus tôt possible. Il est certain que personne ne doute que tel ne soit l'objectif du Gouvernement. Il est certain que les extrémistes qui nous accusent de songer mesquinement à notre

avenir politique ne croient pas un mot de ce qu'ils disent. Je n'ai pas de fils, mais qu'on veuille bien remarquer qu'il n'est guère dans le monde une seule zone de danger ou un seul théâtre de guerre où quelque membre de notre cabinet n'ait pas un ou plusieurs fils.

S'il est vrai que nous n'avons pas plus de motifs intéressés que n'en ont nos adversaires, il est bien certain que nulle barrière infranchissable ne s'oppose à ce que nous nous entendions sur les mesures à prendre pour assurer l'unité et l'harmonie.

Je veux terminer en citant les paroles de M. Churchill sur l'unité, paroles qu'il a prononcées mardi dernier aux Communes d'Angleterre:

> Nous ne devrions pas nous laisser abattre quand nous apprenons que telle ou telle de nos places a été capturée, car la puissance que doivent atteindre éventuellement les Etats-Unis ira impitoyablement de l'avant dès qu'elle entrera en jeu, pourvu que nous combattions avec la plus grande vigueur et la plus grande ténacité, et pourvu surtout que nous restions unis.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je suis certain que tous les honorables députés ont écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration que vient de faire le ministre des Finances (M. Ilsley). Etant moi-même de la Nouvelle-Ecosse, bien que d'une autre région que la sienne, et représentant un milieu tout à fait différent, je me permettrai d'exprimer mon opinion sur la question qui nous occupe.

Avant de parler du plébiscite, je veux revenir brièvement sur certaines affirmations que l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a formulées hier soir. Pendant son discours, j'ai voulu faire une mise au point, mais j'ai été rappelé à l'ordre. Or, je tiens à rétablir les faits avant la clôture du débat actuel, car l'occasion de le faire ne se présentera plus.

Je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations de la Chambre en faisant un exposé de nos opinions politiques. Les membres de notre groupe s'abstiennent généralement de recourir à cette tactique; ils s'efforcent de ne pas s'écarter de la question à l'étude et d'être aussi brefs et explicites que possible. Toutefois, lorsque quelqu'un lance à l'adresse de notre groupe, dans le but manifeste de faire du capital politique, des affirmations inexactes, force nous est de les relever.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je n'ai fait que répondre à un discours politique prononcé par un membre du groupe en question.

M. GILLIS: Je veux parler de l'affirmation qu'a faite l'honorable député quand il a dit, ainsi qu'on peut le constater en se reportant au hansard du 3 février:

> Un honorable député qui siège à ma gauche a dit aujourd'hui que nul citoyen ne devrait employer un autre à un travail qu'il peut faire lui-même.

Si j'interprète bien cette remarque, l'honorable député a voulu dire qu'on devrait congédier les domestiques. Il ajoute:

> Je crois que c'est en effet ce que cet honorable député a dit et c'est ainsi que la chose sera comprise dans tout le pays.

Ce qui signifie qu'il faudrait congédier les domestiques. Je m'élève contre cette idée. Lorsque cette déclaration a été faite, j'ai voulu la rectifier, car elle ne reflétait pas la pensée de l'honorable représentant de Melfort (M. Wright), que l'honorable député de Peterborough-Ouest prétendait citer. Les paroles de l'honorable député de Melfort sont inscrites au hansard d'hier. Les voici:

> Je propose le barème d'impôt suivant: prélever tous les impôts qui permettent de faire faire par autrui ce qu'on est physiquement en mesure de faire soi-même.

L'honorable député de Melfort traitait directement de la question fiscale. L'honorable représentant de Peterborough-Ouest parlait du congédiement de domestiques et il a fait une déclaration générale et catégorique qui prêtait à malentendu. Nous comprenons fort bien pourquoi il l'a faite.

Je tiens à signaler une autre de ses affirmations qui ne concordent pas avec la réalité des faits. Se référant à une déclaration antérieure de l'honorable député de Yorkton, je pense, il a dit que "ces veuves devraient être louangées pour acheter des bons et des certificats, au lieu d'être tournées en ridicule." Il a parlé ensuite de veuves et de bénéficiaires de coupons d'intérêt. Ce qui m'intéresse surtout, c'est l'affirmation suivante:

> ...bien que l'autre jour pas un seul membre de la fédération du commonwealth coopératif n'ait passé plus d'une heure et demie dans la Chambre. Ces gens se demanderont pourquoi le Gouvernement les a exhortés à acheter des bons et des certificats de guerre quand ils apprendront qu'un honorable député les a traités de saboteurs.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'honorable député qui a la parole a dit "saboteurs".

M. GILLIS: Parfaitement. Je m'explique. L'honorable député de Yorkton a fait une remarque à propos de bénéficiaires de coupons d'intérêt, de détenteurs d'obligations, de ceux qui font la grève d'abstention afin d'obtenir la suppression de la limitation de 5 p. 100 imposée aux bénéfices, et ainsi de suite, et j'ai interjeté à cet égard le mot "saboteurs". Ceux qui, au moment où l'Empire britannique, dos au mur, se voyait repoussé jusqu'à

Dunkerque, pointaient un pistolet au Gouvernement, réclamant leur livre de chair et retardant la production canadienne de matériel nécessaire à la défense de la Grande-Bretagne, étaient des saboteurs. Je l'ai dit et je le répète.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'honorable député a dit: "tous les bénéficiaires de coupons d'intérêt", sur quoi l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a interjeté le mot "saboteurs".

M. GILLIS: Exactement. Il est faux de prétendre que certains membres de ce groupe se soient absentés de leur pupitre pendant une heure et demie, certain jour. L'honorable député ne saurait nommer un seul jour où il n'y avait pas au moins quelques-uns des membres de ce groupe à la Chambre. Aucun parti, en cette enceinte, n'assiste aux séances avec plus d'assiduité que les groupes de la fédération du commonwealth coopératif et du crédit social. Pendant deux jours cette semaine, alors que la délégation de l'Ouest était à Ottawa, les cinq membres de notre groupe de la Saskatchewan siégeaient avec cette délégation, dans le but de lui aider à régler ses problèmes. Mais jamais, durant les séances de la Chambre, nous sommes-nous tous absentés à la fois. Ou l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), ou moi-même au moins, était ici et suivait les délibérations de la Chambre.

Ensuite l'honorable député a fait allusion à une indemnité de $30 par jour, remarque de nature à tromper et à être mal comprise.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): J'ai dit $30 pour une journée et demie.

M. GILLIS: Il est très facile de mal interpréter cette remarque. L'honorable député a peut-être compris ce qu'il voulait dire, mais pas un autre ne l'aurait compris en lisant le hansard. L'indemnité peut avoir ce sens pour l'honorable député qui a fait cette remarque mais certainement pas pour les membres de notre groupe. Nous sommes au service de la population que nous représentons trois cent soixante-cinq jours par année, et si l'on divise l'indemnité par ce chiffre, l'on verra ce qu'elle représente pour nous. De plus, au moins 50 p. 100 de notre indemnité est consacrée au travail que nous accomplissons pour nos gens, en vue d'entretenir des bureaux, de leur aider à régler leurs problèmes et à comprendre quelques-unes des lois que le Parlement adopte. Le fisc, il va sans dire, prélève sa part.

Quant à la question dont la Chambre est actuellement saisie, presque tous les honorables députés qui ont pris la parole, surtout ceux qui siègent de ce côté-ci, ont affirmé que la tenue d'un plébiscite va créer la confusion au sein de la population et retardera la poursuite de la guerre. J'imagine qu'un bon nombre de ceux qui combattent actuellement n'en seraient pas fâchés, si cela était vrai, mais je ne suis pas de cet avis. Je comprends aisément pourquoi la confusion peut devenir si grande au pays. J'ai de mon siège écouté les discours depuis l'ouverture du débat et presque chacun des orateurs qui y ont participé a ajouté à cette confusion. Chacun avait une conception différente quant au sens de la mesure. Personne ne semble avoir d'idée bien claire sur ce qui doit faire le fond du plébiscite et c'est mon propre cas.

Quant à cela, monsieur l'Orateur, je crois au principe de la consultation populaire en une aussi grave matière que la conscription de la vie de nos citoyens. J'estime que le peuple constitue l'élément le plus important de la société sous tous les régimes et je considère qu'un gouvernement n'est qu'un organisme administratif chargé d'exécuter la volonté du peuple. Pour ma part, je n'ai donc rien à redire à la tenue d'un plébiscite par le Gouvernement. Je prends part à des conventions ouvrières depuis vingt ans et les ouvriers syndiqués se sont presque toujours prononcés en faveur de la consultation populaire préalable avant l'entrée en guerre du Canada. Par conséquent, pour ce qui est du plébiscite lui-même, j'estime que c'est la chose à faire. Mais la question qui doit être posée par voie de plébiscite est une autre affaire. J'ai lu le discours du premier ministre; j'ai cherché avec soin quelque indication du point sur lequel le peuple sera appelé à se prononcer. Quant à moi, je n'ai pu me faire une idée claire du point à régler. Il disait une chose dans un passage, la changeait dans le suivant, répétait presque la même chose au troisième et, la lecture terminée, le sens précis du discours échappe encore.

Trois sujets distincts font actuellement l'objet de nos délibérations: la proposition assez vague et confuse du Gouvernement, qu'il faudra préciser avant la fin du débat; l'amendement proposé par les conservateurs et, enfin, le sous-amendement présenté par notre groupe.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député veut-il nous dire ce qu'il pense du plébiscite? Est-il pour ou contre?

M. GILLIS: Je l'ai déjà dit. Je suis absolument en faveur du principe du plébiscite. Sur une question aussi grave que la conscription des vies de nos citoyens, je crois que les personnes en cause ont le droit de se prononcer. En principe, le plébiscite me paraît juste.

L'hon. M. HANSON: Et si le peuple dit "non", l'honorable député consentirait à voir le pays dominé par Hitler?

M. GILLIS: J'en parlerai plus tard. Pour le moment, je cherche à ne pas perdre de temps et à étudier les questions spécifiques dont la Chambre est saisie. Je n'hésiterais pas un instant à appuyer toute mesure que je croirais juste émanant de l'autre extrémité de la Chambre. La seule chose qu'un homme doit craindre dans la vie c'est de ne pas avoir appuyé ce qu'il croyait juste et pour ma part, tant que j'occuperai un siège en cette enceinte, je n'entends pas manquer à cette devise.

Les passages de l'amendement conservateur qui m'intéressent sont ainsi conçus:

a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

b) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation...

Chacun approuve le dernier alinéa. Ce qui m'inquiète ce sont les mots suivants.

...mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes...

J'ai beaucoup d'estime pour bon nombre des honorables députés siégeant à ma droite, et je n'en veux aucunement au chef de l'opposition en cette Chambre. Depuis que je siège ici, je n'ai aucune injustice à lui reprocher. Il expose ses idées avec habileté, prend sa propre défense au besoin et ne manque jamais de courtoisie quel que soit son interlocuteur. Il a droit à ses opinions. Mais après avoir entendu le nouveau chef du parti conservateur, je me demande un peu quelle est exactement son attitude sur la question de la mobilisation de la richesse et des ressources du pays. A titre d'ouvrier, je vois déjà les ressources du pays mobilisées par quelques-uns en vue de certaines fins, oui, entièrement mobilisées à leurs propres fins. Il faudra donc beaucoup d'explications sur cet aspect de la mobilisation avant que j'appuie l'amendement.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je me demande si les hommes qui prennent des engagements sont bien déterminés à les respecter après les avoir pris. La seule chose que nous puissions faire pour nous guider sur ce point est d'examiner le passé des auteurs de ces promesses et de nous demander s'ils sont intègres et sérieux. Le chef du parti conservateur ne siège pas présentement en cette enceinte; il essaie d'obtenir un siège. Avant d'accepter tel quel l'amendement présenté par l'opposition conservatrice, il faut que nous nous demandions qui dirige aujourd'hui le parti conservateur, il faut que nous sachions si ce chef est disposé à approuver la mobilisation de la richesse et des ressources du pays en vue de l'effort de guerre que nous croyons nécessaire. Or je constate que, sur les questions de ce genre, cet homme a été jusqu'ici plus ou moins acrobate.

M. NICHOLSON: Plutôt plus que moins.

M. GILLIS: Il a déjà fait à ce sujet des déclarations qui ont été publiées dans des documents publics et dans les journaux. La dernière nous est parvenue ce matin à dix heures par la radio, alors qu'on nous a lu une dépêche de la Presse canadienne portant la date du 4 février:

Toronto, 4 février.—Le très honorable Arthur Meighen, chef du parti conservateur au Canada et candidat à l'élection fédérale complémentaire de York-Sud qui aura lieu le 9 février, parlant à une assemblée qui a eu lieu ici hier soir, a annoncé qu'il accepte en son nom et au nom du parti conservateur le principe de la conscription des hommes parallèlement à celle de la richesse et de l'industrie. M. Meighen a dit:

M. M. J. Coldwell, chef de la fédération du commonwealth coopératif à la Chambre des communes, a dit que son parti acceptera la conscription des hommes si la conscription de la richesse et de l'industrie est imposée également. J'accepte son offre. Je parle en mon nom et au nom du parti conservateur.

M. NICHOLSON: Oh! Oh!

M. GILLIS: Je continue de citer:

Le chef conservateur a déclaré avoir toujours appuyé le genre de conscription de la richesse que préconise aujourd'hui la fédération du commonwealth coopératif...

M. NICHOLSON: Vraiment!

M. GILLIS:

...et il s'est dit prêt à accepter toute mesure de conscription propre à contribuer à la victoire.

"On a prétendu que j'avais déclaré n'être en faveur de la conscription de la richesse qu'en dernier ressort" a-t-il dit.

"...Je n'ai jamais dit rien de tel. J'ai soutenu que la richesse devrait être conscrite tout autant que les hommes, si la guerre ne pouvait être gagnée sans cela. J'ai dit que l'Etat confisquait aujourd'hui presque entièrement la richesse, et que s'il la prenait toute, ce serait la dernière extrémité.

M. BRADETTE: Le chemin de Damas.

M. GILLIS: Je ne suis pas sûr que notre parti accepte cette nouvelle recrue dans ses rangs, mais je puis dire que c'est là non seulement la dernière extrémité mais un repentir d'agonisant.

Voyons ce qu'il a dit la semaine dernière sur cette même question. Je doute fort de la sincérité des gens qui peuvent changer si facilement d'idée. Cela démontre qu'ils n'ont pas d'opinion bien arrêtée. D'après le *Daily Star* de Toronto, la semaine dernière, c'est-à-dire le 30 janvier...

L'hon. M. HANSON: Ma foi!

M. GILLIS: ...il s'est exprimé ainsi sur la même question:

Au dire de M. Meighen, la conscription de la richesse "paralyserait l'esprit d'initiative et l'efficacité dans notre industrie". Pour obtenir de quelqu'un un effort maximum, il faut lui assurer une récompense, a-t-il soutenu. D'après lui, la conscription de la richesse sera une mesure sotte et fatale, à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire au financement de la guerre.

M. MacINNIS: Ou au succès d'une élection.

M. GILLIS: Plus loin, sous le titre "Mesure préconisée pendant la dernière guerre", je remarque ceci:

Pendant la dernière guerre, des hommes qui font partie du gouvernement dans la guerre actuelle nous ont sommés d'édicter la conscription des fortunes. "Pourquoi n'appliquez-vous pas la conscription aux fortunes?" s'écriaient-ils. Aujourd'hui ils sont au pouvoir, mais ils ne le font pas. Pourquoi? Parce qu'ils se rendent compte que la chose est impraticable. Et ils ont raison, ajouta M. Meighen.

Tel était, il y a tout juste une semaine, son avis quant à la conscription des fortunes. "Ce serait un véritable suicide", affirmait-il. Une semaine plus tard, il est prêt au suicide. J'ai dit tout à l'heure que les changements d'avis si soudains me causent toujours de l'inquiétude. Ils me rappellent les pactes de non agression de M. Hitler, destinés à rassurer le co-signataire jusqu'au moment opportun de l'attaquer.

Voici un passage intéressant du compte rendu d'un discours que M. Meighen prononçait à Québec le 1er décembre 1926:

J'affirme que, tant que je serai à la tête du gouvernement, (ici M. Meighen s'arrête un moment pour chercher les mots français) il ne sera pas envoyé de troupes au delà des frontières canadiennes sans que le peuple ait été consulté. Ces paroles provoquèrent un tonnerre d'applaudissement. Au début de la dernière guerre, poursuivit M. Meighen, aucun parti n'avait été de cet avis. Les deux partis au Parlement estimaient qu'il fallait envoyer de l'aide sans retard. Cependant, c'est l'avis du parti conservateur que dorénavant le peuple, aussi bien que le Parlement, devrait être consulté.

Il s'oppose maintenant au plébiscite, disant qu'on ne doit pas consulter la population quand il n'y a aucune stabilité, aucune continuité de pensée. Quant à moi, j'en doute fort.

M. JACKMAN: Le feu est à la maison.

M. GILLIS: Et ce sont ces gens qui ont contribué à l'allumer. Puis, il y a les dépêches que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a consignées au hansard.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député sait sans doute que toute cette querelle a déjà été vidée, ici même, et qu'on a nié ces accusations. Si l'honorable député veut bien se référer aux *Débats* il se rendra compte qu'il n'y a aucune preuve à l'appui de cette histoire. Il devrait consulter le compte rendu des débats du Parlement au sujet de la résolution Mackenzie.

M. GILLIS: Ces communiqués des journaux ne sont certainement pas erronnés. Ce sont des déclarations récentes, qui indiquent jusqu'à quel point on peut se fier à des gens qui changent aussi rapidement d'idée. Il semblerait qu'on ait fait ces déclarations uniquement pour des raisons d'ordre électoral. Si je les relève en ce moment, c'est simplement à cause de la gravité de la situation. Je crois que les autorités, qui ont la responsabilité de diriger le peuple canadien et notre effort de guerre à la lumière de la situation internationale, ne devraient pas avoir de doute quant à ce qu'ils ont l'intention de faire, et le peuple canadien devrait également être renseigné à ce sujet.

M. JACKMAN: Il ne devrait pas y avoir de doute dans l'esprit de M. Meighen, et il n'y en a jamais eu.

M. GILLIS: Les journaux indiquent exactement quelle est l'attitude de M. Meighen.

J'aimerais ajouter un mot au sujet de l'amendement présenté par la fédération du commonwealth coopératif. Il n'est pas nécessaire que je vous le lise. Il est clair, concis et explicite. La fédération du commonwealth coopératif favorise maintenant et a toujours favorisé la guerre totale. Nous avons compris dès le début de la guerre que pour vaincre Hitler il nous faudrait écraser dans notre propre pays les forces qui font les hitlers, en plus de battre Hitler en Europe. Nous sommes prêts à aller jusqu'au bout.

L'opinion publique est bien arrêtée au pays en ce moment. Je visite les quatre provinces de l'Est assez souvent, et je puis affirmer qu'à l'exception de la région de Toronto on n'entend pas ces clameurs demandant la conscription des hommes seulement. Les sentiments qui prévalent au pays présentement chez l'ouvrier, chez l'homme moyen, qui en définitive devra combattre l'ennemi (les généraux de parade ne se battront pas) au sujet de la conscription sont connus. Si on prend un vote, je dis que le peuple canadien devrait avoir le droit de se prononcer sur la question de la conscription totale de la finance, de l'industrie, de la richesse et des ressources en hommes que l'on appliquerait d'après un même principe et en même temps, en exigeant le même degré de sacrifice que celui que les hommes doivent faire.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député voudrait-il nous dire ce qu'il entend par la conscription des fortunes?

M. GILLIS: M. Meighen l'approuve.

M. JACKMAN: Qu'entendez-vous par là?

M. GILLIS: Demandez à M. Meighen. J'ai réfléchi longuement sur cette question du plébiscite et sur ce qu'il signifie. Je suis d'avis qu'on n'a aucunement l'intention de conscrire les hommes. On constatera, avant d'avoir vu la fin de cette affaire, qu'un magicien quelconque sortira un lapin du chapeau. La conscription des hommes et la levée sélective sont deux choses entièrement différentes, si je les comprends bien, et il ne faut pas les confondre. Vous pouvez avoir l'une sans l'autre. Il se peut que le mutisme et le mystère dont le Gouvernement entoure cette question soient motivés par le fait qu'il n'a pas l'intention de conscrire nos ressources en hommes.

Je suis de l'avis du ministre des Finances (M. Ilsley) qui vient d'affirmer qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la conscription des hommes en ce moment. Si l'on conscrit les hommes avant d'avoir tout l'équipement nécessaire pour l'entraînement et le combat, avant d'avoir tout ce qu'il faut pour les envoyer au front, on gaspillera du temps et on perpétuera le présent état de choses, la reculade sur tous les fronts.

Il y aurait lieu de mobiliser l'industrie sous une direction appropriée. Lorsqu'on aura relevé le Gouvernement actuel de ses engagements au sujet de la conscription des hommes, au lieu de la conscription pour le service outremer, je crois que nous aurons, (on l'a promis, et les conservateurs s'y engagent dans leur amendement) la levée sélective. Cette mesure permettra au Gouvernement ou à l'autorité constituée d'enrégimenter davantage les ouvriers de ce pays.

Si je comprends bien, le service sélectif donne au gouvernement le pouvoir absolu de déterminer où doit travailler chaque homme et chaque femme. Cela est juste et d'une importance considérable dans les circonstances actuelles, mais nous voulons savoir qui en surveillera l'application. Comment se fera le travail? Comment les ouvriers mobilisés et enrégimentés seront-ils représentés?

Une VOIX: Ils ne seront pas représentés.

M. GILLIS: Ils ne seront pas représentés. Nous voyons l'application de la politique du Gouvernement dans la création de commissions de guerre dirigées par des chefs de l'industrie et de nos puissantes sociétés financières. Les gens du peuple ne sont pas représentés dans ces commissions qui contrôlent maintenant les ressources économiques de notre pays.

M. MacNICOL: Les chefs de ces sociétés (j'en suis un) se sont élevés par le travail du bas jusqu'au haut de l'échelle. Nous avons tous été des gens du peuple, mais c'est à force de travail que nous avons percé.

Mme CASSELMAN: Que penser du nouveau ministre du Travail?

M. GILLIS: Je regrette que l'honorable député ait soulevé cette question. Je ne voulais pas en parler, mais je vais maintenant le faire. J'admets avec l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) qu'un certain nombre de gens ont atteint le sommet. Mais ce ne sont pas eux qui font partie des commissions de guerre, pas plus l'honorable représentant de Davenport que les autres. Hitler aussi a fait son chemin du bas au haut de l'échelle, mais qu'a-t-il accompli? Ce qui compte, c'est l'usage que font les hommes au pouvoir.

La part de plus en plus grande accordée à certains groupes dans la direction de notre pays m'effraie. Prenons, par exemple, le cas de M. H. R. MacMillan. Il possède et domine presque toute l'industrie du bois au Canada et, cependant, il fait partie de la commission qui fixe le prix des produits de sa propre industrie. En remontant aux causes, on constatera que 99 p. 100 de ces hommes font du zèle afin de pouvoir amener dans les coffres des établissements dont ils font partie la plus grande somme possible des deniers affectés à la guerre.

J'ai discuté la question avec les membres de ces syndicats et j'ai tâché d'en arriver à une définition de ce qu'ils entendent par service sélectif. Mais tout d'abord, j'ai l'impression que l'objet visé par ceux qui vont diriger ce plébiscite est d'organiser l'industrie du pays d'après un régime de service sélectif. La conscription des hommes est subordonnée à ce plan. Ceux dont l'apport sera le plus important devraient être représentés dans les commissions qui seront créées en vue d'enrégimenter encore davantage les ouvriers du pays. La classe ouvrière devrait être représentée afin que ses intérêts puissent être protégés maintenant et après la guerre.

L'honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman) m'a demandé mon opinion sur le nouveau ministre du Travail. Je ne le connais pas personnellement, mais mes trente ans de participation au mouvement syndical me l'ont fait connaître de réputation. Je suis au courant de ses antécédents. Je ne saurais prédire ce qu'il fera s'il est élu, mais nous faisons notre possible pour l'en empêcher. On a proclamé, dans la circonscription où il a posé sa candidature, qu'il est ouvrier. Il a représenté les ouvriers en cette enceinte, mais si je me souviens bien du ministre suppléant du Travail...

M. DOUGLAS (Weyburn): Pas suppléant, ministre.

M. GILLIS: Le peuple a son mot à dire là-dessus. Si je me rappelle bien les antécédents du ministre temporaire du Travail, il a d'abord été élu comme travailliste, mais avec l'aide des libéraux. Si je suis bien renseigné, tout le temps qu'il a siégé en cette Chambre, il a fait sa cour à nos amis de la droite. Je crois savoir que le dernier discours qu'il a prononcé ici a été une diatribe contre les membres de son propre groupe. Il s'est présenté de nouveau dans la circonscription de Hamilton-Est comme candidat travailliste indépendant. Même avec l'appui officiel des libéraux qui ne lui ont pas nommé d'adversaire, il a été battu. Ses électeurs étaient venus à le connaître. On le donne pour ouvrier syndiqué, mais il ne s'agit pas seulement de détenir une carte de membre d'un syndicat ouvrier pour être un syndiqué authentique, pas plus qu'il ne suffit de prêcher la doctrine tory pour être vraiment tory. J'en prends à témoin le chef de ce parti, qui est devenu socialiste. C'est tout ce que j'ai à dire sur le compte de Mitchell. Il a su manœuvrer dans le sens de ses intérêts...

M. BRADETTE: Nous savons ce qu'en pense l'ouvrier.

M. GILLIS: ... mais au mépris des intérêts de ceux qui l'ont envoyé en Chambre à l'origine et l'ont lancé.

Des VOIX: Oh, oh!

M. GILLIS: On trouve de ces gens dans le mouvement ouvrier. En définitive, nous sommes tous humains. A l'intention de l'honorable représentante d'Edmonton-Est, j'en dirai un peu plus sur le sujet. Je parlerai un peu de l'administration du ministère relativement à Kirkland-Lake depuis que le nouveau ministre est entré en fonction.

On entend beaucoup parler de rationalisation de la production industrielle et de sa nécessité. C'est dans le programme de la fédération du commonwealth coopératif. Nous croyons que les industries du pays devraient être soumises à un plan d'ensemble et à une direction générale en vue d'une production maximum. Une telle production n'est pas réalisée actuellement, à mon avis. Je n'entends pas par là amoindrir l'œuvre accomplie jusqu'ici. Notre groupe a maintes fois déclaré se rendre compte des difficultés qu'entraîne la transformation du Canada pour adapter son économie de temps de paix aux exigences de la production du temps de guerre. Les Canadiens ne sont pas un peuple guerrier. Ils aiment la paix. L'état de complet désarmement où nous avons été pendant ces années où Hitler se préparait à l'attaque le démontre. Nous nous rendons compte des difficultés; nous savons que la position des ministres à la direction de notre effort de guerre est sensiblement la même que la nôtre; ce sont des hommes ordinaires, comme les autres, sans grande expérience de la guerre ou d'une machine de guerre, ou de l'industrie ou de l'organisation industrielle ou de son fonctionnement; et ils s'acquittent peut-être beaucoup mieux de leur tâche que nous ne nous y attendions. Il arrive cependant que la situation nous inquiète.

Prenons par exemple la production aéronautique. Il est reconnu que l'aviation constituera partout le facteur décisif de la victoire. N'empêche que nous manquons d'avions. Nous venons de perdre deux de nos plus gros cuirassés dans le Pacifique parce qu'ils se trouvaient dans d'étroits bras de mer sans une protection suffisante de l'aviation. Il y a donc de quoi s'alarmer lorsqu'on constate à Ottawa même l'état de chose exposé dans le *Journal* de cette ville, livraison du 17 janvier:

> M. Redmond Quain, C.R., président de la Ottawa Car and Aircraft, Limited, nous a déclaré que 500 employés avaient été mis à pied depuis six semaines et que d'autres congédiements devaient avoir lieu sous peu. Les congédiements, a-t-il dit, seront nombreux mais cet état de choses n'est cencé être que temporaire.
>
> La raison invoquée par M. Quain pour justifier ces mises à pied est le manque complet de commandes d'avions. La société a réduit et devra encore réduire considérablement son personnel parce qu'elle n'a en ce moment aucune commande à remplir. M. Quain a ajouté que le cas de sa société était également celui de certaines autres grandes sociétés ou fabriques d'avions, dans le moment.

Etant donné la gravité de la situation et le manque d'un appui suffisant de la part de l'aviation dans tous les engagements qui ont lieu, cette situation mérite de faire l'objet d'une enquête. Pourquoi ne donne-t-on plus de commandes d'avions? L'Angleterre en demande, les Etats-Unis en ont besoin et nous-mêmes, au Canada, nous en voulons. Il en faut sur tous les points du globe où se livre la guerre actuellement. Et pourtant, le 17 janvier, un homme qui occupe une position responsable dans l'avionnerie canadienne a déclaré qu'il n'avait pas de commande d'avions et que certains de ses employés devaient chômer. Voilà un état de choses qui devrait faire l'objet d'une enquête et auquel il faudrait remédier.

M. MacNICOL: Et qu'il faudrait censurer.

M. GILLIS: Oui puisque c'est le *Journal* d'Ottawa qui l'a publié.

Voilà des faits dont il faut tenir compte dans la question de la conscription du capital

humain. Quel effet peut avoir une telle déclaration sur celui qui travaille et qui, confortablement assis chez lui, entend à la radio ou lit dans les journaux un appel lui demandant de s'enrôler, de revêtir l'uniforme, et d'aller se battre en Malaisie ou ailleurs? On me demande de revêtir l'uniforme et d'aller verser mon sang sur une terre étrangère pour protéger le Canada. J'apprends en même temps que le matériel de protection et de combat ne se fabrique pas au Canada, non parce que nous manquons d'outillage, d'usines ou d'employés, mais parce qu'on ne donne pas de commande.

M. MacNICOL: Les usines qui chôment sont trop nombreuses.

M. GILLIS: Exactement. Ce n'est pas le bon moyen d'encourager l'enrôlement volontaire. L'effet sera plutôt de porter les gens à rester au coin du feu où ils sont en sûreté, du moment qu'ils sont en sûreté, peu importe le temps que cela durera. Il n'existe qu'un moyen, à mon avis, d'obvier à cet état de choses. Je ne dis pas que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) peut y arriver, car ce n'est qu'un homme. Je ne dis pas que les politiciens de parti nommés par le Gouvernement sont en mesure de réussir, parce que ce sont des partisans, des politiciens de petit calibre, et ainsi de suite, tous gens trop intéressés. Ce ne sont pas eux qui vont accélérer la production et remédier à cet état de choses. Il faut quelqu'un qui ait la tâche à cœur, qui soit quelque peu au courant de la question et qui soit libre de toute pression extérieure, politique ou autre. A mon sens, il faudrait répéter le geste du ministre britannique du Travail, M. Ernest Bevin, lorsqu'il a assumé la direction d'un ministère. Il ne lui a fallu que neuf heures environ pour établir, de concert avec ses conseillers syndicaux, les règlements régissant la production de guerre. Il a nommé quarante inspecteurs compétents et dignes de confiance.

M. MacNICOL: Il a choisi des hommes pratiques.

M. GILLIS: Oui, et il les a chargés de voir à ce que la production fût accélérée.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est un organisateur.

M. GILLIS: Nous en avons, nous aussi, mais on ne leur permet de rien organiser.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui, c'est là l'embarras.

M. GILLIS: C'est une question dont on devrait s'occuper. On ne devrait laisser oisive aucune usine canadienne qui est en mesure de fabriquer des avions. Toutes les usines devraient en produire.

M. MacNICOL: Et travailler 24 heures par jour.

M. GILLIS: Parfaitement. Il est en outre essentiel que nous nous occupions de renseigner les gens eux-mêmes et que nous leur prouvions que la guerre ne nous empêche pas de reconnaître la dignité humaine des humbles.

Une VOIX: Et qu'ils ont droit à des égards.

M. GILLIS: C'est cela. Il ne devrait pas être difficile d'obtenir des volontaires si l'on s'occupait des questions qui influent sur la production de guerre et les besoins quotidiens des gens à qui on demande de faire la guerre, car, en dernière analyse, c'est l'ouvrier qui fait la guerre. Ce ne sont ni les membres du cabinet ni les membres du Parlement. Ce ne sont pas non plus les petits politiciens à vues étroites qui restent chez eux pour ourdir leurs intrigues et retirer tout ce qu'ils peuvent de la guerre. C'est là une catégorie de gens qu'il faut écarter.

Il est un autre point que je désire signaler à la Chambre, car j'ai l'impression que l'enrôlement subit de ce fait, un ralentissement. Un comité des pensions a siégé pendant la dernière session parlementaire. Il se composait en grande partie de députés ministériels, mais deux membres de notre groupe, dont j'étais, ont eu l'avantage d'en faire partie. Un rapport supplémentaire, renfermant certains vœux qui favorisaient les hommes actuellement occupés à faire la guerre, a été présenté à la Chambre, déposé sur le Bureau et, si je comprends bien, accepté. On n'a jamais donné suite à ces propositions. On les a modifiées. Une question que je désire signaler à votre attention, c'est celle de la réintégration du militaire dans la vie civile. Il n'y a rien de pire, rien qui fasse une plus déplorable impression dans une collectivité, que le spectacle d'un homme qui a pris part à la guerre, servi peut-être durant un an, séjourné en Angleterre, a été réformé et bat le pavé en quête d'un emploi introuvable. Il s'adresse à un patron qui lui dit: "Votre certificat de licenciement ne vaut rien. Vous êtes inapte au travail et nous n'employons pas d'inaptes." Ce réformé constitue donc aux yeux de ses concitoyens un exemple vivant de la raison pour laquelle ces derniers ne devraient pas s'engager volontairement. Et il y en a beaucoup comme lui. J'en ai rencontré beaucoup dans ma circonscription.

M. MacNICOL: Beaucoup trop.

M. GILLIS: Oui, beaucoup trop. Les dirigeants des sociétés de bienfaisance qui s'occupent de la réintégration des anciens combattants font bien ce qu'ils peuvent mais n'obtiennent pas à cet égard la collaboration des patrons, du moins pas dans ma circonscription. Nous avons, à l'époque, adressé au comité des pensions une recommandation fondée sur les règlements présentement en vigueur en Grande-Bretagne et qui réclamait qu'un soldat revenant de la guerre conservât son uniforme durant au moins six mois, qu'on le fît bénéficier de la rééducation professionnelle, tout en lui consentant dans l'intervalle un prêt et une allocation pour lui-même et sa famille, puis qu'on le réintégrât et le mît en mesure de se livrer à un travail rémunérateur. En vertu des nouveaux règlements, il peut s'adresser au fonctionnaire qui s'occupe du bien-être des anciens combattants et obtenir tant par semaine durant tant de semaines jusqu'à ce qu'il trouve un emploi.

M. MacNICOL: Ces secours n'ont pas leur raison d'être dans un pays doué des ressources que possède le Canada.

M. GILLIS: C'est là un état de choses qu'il faudrait abolir. Si l'on faisait disparaître cet état de choses, la conscription pour service outre-mer ne serait pas nécessaire. Le comité a soumis une autre proposition, et il s'agit de questions qui touchent à la guerre, il a dit qu'on devrait étudier l'opportunité d'étendre les dispositions des décrets C.P. 3359 et C.P. 3492 du 10 novembre 1939 concernant les Canadiens en service actif sur des navires autres que les navires immatriculés au Canada et dont le port d'attache est au Canada. C'est là une question qu'on a étudiée avec grand soin. Partout où se trouve un port de mer, cette question soulève beaucoup d'ennuis. Il s'agit des jeunes gens en service sur les navires de convoi; et aucune autre branche du service n'est plus essentielle. Ils courent de plus grands risques sur les vieux navires qu'ils n'en courraient ailleurs. Nombre de ces vieux navires ne tiennent que par la peinture, et ils quittent ces ports avec une cargaison de matériel de guerre. Cela est vrai; les honorables députés peuvent vérifier les faits.

Une VOIX: Un peu plus que la peinture.

M. GILLIS: J'en ai vu à Sydney, et même la peinture ne les tenait pas ensemble. Tout ce qui flotte est mis en service; peut-être est-ce nécessaire. Mais ces jeunes gens montent à bord de ces navires et bien qu'ils soient protégés si le navire est immatriculé au Canada,—ils jouissent de la protection qu'offrent les règlements canadiens concernant les pensions,—ils n'ont aucune protection si le navire est immatriculé à l'étranger, ce qui est le cas pour 80 p. 100 des navires qui quittent les ports canadiens. Si ces jeunes gens se noient, laissant une famille au Canada, ceux qui sont à leur charge n'ont absolument rien. Comme je l'ai dit, ils ne peuvent aucunement compter sur la protection du gouvernement canadien. J'ai reçu deux lettres depuis que je suis ici, l'une d'une vieille dame de 87 ans. Elle a élevé un garçon à partir de l'âge de cinq ans, et il est son seul soutien. Il a tenté de s'enrôler mais fut refusé comme physiquement inapte au service. Voulant faire sa part, il s'embarqua sur un navire, qui fut torpillé deux jours plus tard. Le jeune garçon a perdu la vie, et cette vieille dame ne reçoit aucune compensation. Elle doit vivre de charité. Je me suis occupé de 25 ou 30 de ces cas dans ma propre région, où un grand nombre de jeunes garçons s'enrôlent dans ce service, sans lequel il serait impossible de lutter en Angleterre ou dans toute autre partie de l'Empire, car c'est dans ces navires qu'on transporte les denrées alimentaires, les machines et les approvisionnements de tout genre produits sur ce continent et nécessaires à la lutte poursuivie dans ces pays. Je propose que ces jeunes gens soient protégés par le Gouvernement, quelle que soit la nationalité du navire sur lequel ils servent.

Je possède une lettre me disant qu'une femme dont le mari a perdu la vie en mer devrait s'adresser au gouvernement norvégien si elle veut obtenir compensation, que c'est ce gouvernement qui est responsable de toute compensation pouvant revenir à cette femme. Mais le gouvernement en cause est en exil, ce qui veut dire que les personnes à la charge de ce marin doivent maintenant vivre de charité, et nous savons ce que cela signifie de nos jours. Il faudrait voir à ces petits détails, car, et même si nous ne nous rendons pas compte et même si ces gens ne crient pas leur misère sur les toits (car ce ne sont pas eux qui crient le plus fort et ils n'ont pas de journaux à leur service) ce sont des faits de ce genre qui font un tort considérable à notre effort de guerre. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Ces faits défraient les conversations dans les cercles, les syndicats locaux, les associations de secours mutuels et partout où se rassemble la population. Les résultats se font sentir au foyer. Des jeunes gens qui devraient être en uniformes, et qui le seraient peut-être, se servent de ces faits comme arguments. Nous ne voulons pas un nouvel Hong-Kong, dû à la fermeture des usines. Voilà des problèmes que nous ne pouvons négliger.

Puis, il y a la question des habitations en temps de guerre, autre affaire importante. Il y a eu un échange considérable de correspondance entre moi et le ministre des Finances (M. Ilsley) et les dirigeants de la construction

de logements en temps de guerre. Dans une ville que je connais, celle de Sydney, environ un millier d'hommes se sont ajoutés au personnel des aciéries. Ce mois-ci, une usine de tôles d'acier qui emploiera 600 ouvriers va ouvrir ses portes. Ce port est rempli de vaisseaux et, depuis le début de la guerre, la population a augmenté de milliers de personnes. Il en résulte une pénurie de logements depuis le commencement des hostilités. Il faudrait 500 autres maisons. Il n'y a pas de chambres vacantes. La laminerie et les aciéries sont des établissements essentiels à la fabrication de matériel de guerre et l'encombrement des logis et les conditions dans lesquelles les gens sont obligés de vivre: une quinzaine de personnes dans deux ou trois pièces, causent du mécontentement dans la ville.

Avant de venir ici, l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et moi-même avons eu une entrevue à Sydney avec le maire et les conseillers municipaux, et avons souligné la gravité des conditions peu sanitaires, résultant du surpeuplement. C'est un état de choses auquel il faut remédier. Il ralentit l'effort de guerre et irrite les gens.

Comme je l'ai dit maintes fois, le ministère du Travail est l'un des ministères de guerre les plus importants. Un examen des états de service du ministre du travail anglais vous démontrera qu'il constitue aujourd'hui le facteur le plus important dans la poursuite de la guerre. Le ministre du Travail doit jouir de la confiance de tous ses administrés, et cette confiance ne peut reposer que sur son activité et ses relations avec les ouvriers chargés de la fabrication des instruments de guerre. Jusqu'ici le ministère du Travail n'a pas fonctionné comme il le devrait.

Je veux simplement traiter succinctement de la situation à Kirkland-Lake.

M. l'ORATEUR: Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Continuez.

M. l'ORATEUR: Avec l'assentiment unanime de la Chambre.

M. GILLIS: Je vais terminer au plus tôt. Le ministère du Travail a pitoyablement saveté la situation à Kirkland-Lake. Les ouvriers de cette région ont consulté tous les organismes juridiques désignés par le gouvernement. Une commission arbitrale, nommée par le Gouvernement, a recommandé la reconnaissance de leur syndicat. Ils ne réclamaient pas une augmentation de salaire, ni une diminution de la journée de travail, ni ne faisaient quelque demande déraisonnable. Ces questions auraient été réglées par la suite en vertu de leur accord. Tout ce qu'ils réclamaient, c'était le droit de s'attabler avec les patrons et de s'entendre avec eux sur les conditions de travail et sur l'échelle des salaires. Le nouveau ministre a déclaré que le décret du conseil C.P. 2685 énonçait les principes qu'appuie le Gouvernement et que ceux-ci veulent que l'ouvrier joue dans l'industrie le rôle d'associé. C'est tout ce que réclament ces ouvriers. Après avoir exploré toutes les voies juridiques, les exploitants, et ce sont les saboteurs dont je parle, ont décidé, pour leur part, de ne pas reconnaître la commission arbitrale nommée par le Gouvernement. Ils ne se préoccupaient nullement de la perte que cela représentait pour le pays. Ils se substituaient à la loi. J'ai demandé ici au Gouvernement d'intervenir et de mettre fin à ce qui allait fatalement se produire à Kirkland-Lake: l'obligation pour les ouvriers de faire la grève, grève approuvée par un scrutin antérieur et qu'on a cherché à prévenir par tous les moyens. Néanmoins, le ministère du Travail, et je l'en tiens responsable, n'a rien fait relativement à une collectivité de 4,000 à 5,000 salariés contribuant à l'effort de guerre du pays, disposés à tout pour aider. Tout ce qu'ils demandaient, c'était le droit de faire ce que les exploitants eux-mêmes ont fait il y a bien des années: se réunir pour s'entendre et étudier ensemble leurs problèmes. Ce droit, on le leur a refusé.

Le nouveau ministre entra en fonctions et son premier acte officiel n'en est pas un qui lui fera honneur, si longtemps qu'il puisse rester à son poste, en admettant qu'il réussisse à s'y loger. Il entreprit de s'occuper de cette question. Les ouvriers faisaient la grève depuis des mois et vivaient de rien. L'argent que les autres syndicats leur envoyaient, pour subvenir à leurs besoins, aurait pu trouver un emploi utile ailleurs. Or, les dirigeants du Congrès canadien du travail, qui ont conféré il y a à peine quelques jours avec le ministre du Travail, ont cru trouver la solution. Les fonctionnaires du syndicat et ceux du congrès résolurent de mettre la question à l'arbitrage mais, aussitôt après en être venus à cette entente, qu'appuyèrent d'ailleurs les mineurs de Kirkland-Lake, le ministre du Travail fit volte-face et ajouta une stipulation exigeant que les ouvriers retournent au travail dans les mines avant que l'on pût procéder à l'arbitrage. Il le fit sans consulter les fonctionnaires du syndicat de la région de Kirkland-Lake ni ceux du congrès du travail, lesquels ont des bureaux ici même, à Ottawa, et sans s'être entendus avec eux. Cette affaire traîne encore. Je tiens à

déclarer bien clairement que, si les ouvriers ont observé à la lettre les lois du pays, les exploitants n'ont pas encore fait connaître leur attitude sur cette question et n'ont pas encore remis ces ouvriers au travail. Ils sabotent cette industrie et ils enfreignent les lois du pays. Ils entravent l'effort de guerre, et si le ministre du Travail s'acquittait bien de ses fonctions, il les ferait interner, mais j'ai dû malheureusement dire: s'il s'acquittait bien de ses fonctions. On interne sans raison des gens qui, si on les libérait, consentiraient à faire du travail utile à la poursuite de la guerre. Ces gens sont des saboteurs notoires, ils nuisent à la vie d'une collectivité, sèment dans cette région l'antagonisme, la haine et les préjugés, choses que l'on ne pourra pas faire disparaître du vivant de la génération actuelle. Ceux qui sont allés travailler dans les mines contrairement au désir de la majorité de ceux avec qui ils travaillent ne seront jamais oubliés ni pardonnés dans cette région. Je suis moi-même passé par là. Cela se transmet aux enfants. La mollesse dont le ministre du Travail et le Gouvernement font preuve en n'agissant pas est la cause de cette situation.

Je regrette d'avoir dépassé mon temps de parole. J'ai d'autres commentaires à faire, mais je les réserve pour plus tard.

M. J. A. MARSHALL (Camrose): Pendant que j'écoutais le ministre des Finances (M. Ilsley), je me suis reporté à dix ans en arrière, alors que le mouvement auquel j'ai l'honneur d'être associé, le mouvement créditiste, était si fortement assailli de tous les côtés. Le discours du ministre est une défense magistrale des actes du Gouvernement. J'ai beaucoup de sympathie pour le Gouvernement aujourd'hui, car nous, créditistes, avons aussi supporté le fardeau et la chaleur du jour en faveur d'une idée. Comme le premier ministre de l'Alberta l'a dit en maintes occasions: "La vérité et le droit l'emporteront." Seul le temps prouvera la sagesse ou la folie de l'attitude du gouvernement actuel. La postérité prononcera jugement.

Je désire féliciter l'honorable préopinant, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) de son magnifique discours.

Trois questions, toutes de grande importance, ont préoccupé les gens de ma circonscription depuis assez longtemps. La première, est la pension de vieillesse, ou: Que deviendront les vieillards? La deuxième est celle de l'agriculture, ou: Que vont devenir les cultivateurs? La troisième a trait à l'effort de guerre du Canada, ou: Que va faire le premier ministre (M. Mackenzie King)?

Je désire faire deux brèves remarques sur la question des pensions de vieillesse. J'espère

que l'occasion sera fournie bientôt durant cette session de discuter la loi des pensions de vieillesse. L'action du Gouvernement qui a fait obstacle à l'addition d'une certaine mesure de bonheur et de contentement en faveur d'une section de notre population n'est ni approuvée ni justifiable. Nous trouvons de l'argent pour le massacre en masse. Pourquoi n'en trouverions-nous pas pour augmenter les pensions de vieillesse? Nous nous couvrons d'un manteau et nous nous abritons derrière la loi. Quand M. Dunning était ministre des Finances la pénurie d'argent servait d'excuse au refus d'une pension en faveur des aveugles. Parce que cette excuse ne prendrait plus aujourd'hui, on nous répond que la loi s'y oppose. Je me demande ce que sera la prochaine excuse, quand celle-ci tombera. Je désire dire au Gouvernement que cette question des pensions de vieillesse est vraiment à l'ordre du jour. L'idée qui veut que le moment soit venu de penser aux vieux pensionnés fait son chemin et agite de plus en plus les esprits. On ne saurait écarter ce problème à la légère; il faudra s'en occuper dans un avenir très rapproché et l'aborder de façon réaliste.

Le deuxième problème, celui de l'agriculture, intéresse autant l'effort de guerre du Canada. On nous a dit que nous étions tous à la ligne de feu dans ce conflit, que nous soyons artisans, hommes d'affaires, professionnels ou cultivateurs. Une analyse de la situation économique nous démontrera que le cultivateur a été porté plus souvent à la liste des disparus que tout autre membre de la collectivité, et que 99 p. 100 des cultivateurs sont encore sur cette liste. Quand donc le Gouvernement assumera-t-il la responsabilité qui lui incombe et effacera-t-il les cultivateurs de la liste des disparus pour les porter là où ils ont le droit d'être inscrits, c'est-à-dire à la première ligne tout comme le reste de la population? Je crois le temps venu d'en agir ainsi. Tous les membres du Parlement, surtout ceux qui habitent l'Ouest, doivent notifier le Gouvernement qu'il ne doit pas faire fi des désirs des 150,000 habitants de l'Ouest et plus qui ont signé une requête et qui ont l'appui de centaines de milliers d'autres Canadiens. Il ne nous suffit pas en tant que députés de nous faire les porte-parole de ces cultivateurs. Aux paroles doivent succéder les gestes, les seuls que le Gouvernement en général, et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) en particulier, comprennent: la pression politique. Qu'on agisse autrement envers nos cultivateurs, ou gare! Qu'on entende cette dernière expression comme on le voudra. Je lui donne exactement sa juste signification, celle d'une menace politique. Nous devons signifier au Gouvernement que nous sommes

sérieux. Nous ne devons pas nous complaire dans l'inaction. A mon sens, ce serait un grand malheur si toute l'énergie, tout le travail et tout l'argent qu'ont dépensé les cultivateurs étaient perdus inutilement. Notre responsabilité est grande. Les membres du parti libéral en particulier devront faire preuve de beaucoup de courage pour livrer cette lutte; mais il n'en saurait être autrement: il nous faut livrer cette bataille et remporter la victoire. L'agriculture doit survivre.

La troisième question est la plus importante. Il s'agit de l'effort de guerre du Canada. L'évacuation de Dunkerque; les succès et les revers de la lutte en Afrique septentrionale et en Russie; la chute de Hong-Kong; l'effroyable désastre de Pearl-Harbour; la ruée des hordes japonaises en Extrême-Orient, tout cela a grandement contribué à faire comprendre à notre population quels dangers nous menacent et nous menaceront, comme nous en a averti M. Churchill. Notre population est stupéfiée par cette suffisance, cet excès de confiance, ce bousillage des hautes autorités militaires, ce formalisme administratif, ces jalousies inter-ministérielles, cette langueur qui, comme le disait un journal financier, nous ont conduit maintes fois au bord de l'abîme. Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises au bord de cet abîme; j'espère que nous n'y tomberons pas.

N'est-il pas temps de procéder à un nettoyage complet des responsables de cet état de choses? Maintes fois en cette enceinte, a-t-on dit: "Oublions le passé." Pourquoi l'oublier? Il faut punir les gens responsables de notre humiliation, à titre d'exemple pour ceux qui leur succéderont. Les erreurs de Pearl-Harbour n'ont pas été pardonnées. Nous avons eu Hong-Kong où nombre de braves ont perdu la vie. Personne, que je sache, n'a subi la punition que méritent les méthodes maladroites alors employées. La bureaucratie gouverne notre pays, mais apparemment on ne punit jamais les bureaucrates. Ils ont le pouvoir, sans la responsabilité. Nous ne pouvons pas nous permettre de courir des risques quand l'ennemi frappe à nos portes. Les incidents survenus en Colombie-Britannique m'inquiètent, comme elles inquiètent nombre d'honorables députés. L'œuvre de la bureaucratie néfaste se manifeste partout. La stupeur de la population en face de l'optimisme béat qui règne en haut lieu n'a rien d'étonnant.

De toutes parts le peuple réclame un effort de guerre total. Nous, à qui il incombe de donner aux gens ce qu'ils réclament, nous devons tenir compte de la population. Je ne me préoccupe pas des attaques des journaux mais plutôt du ressentiment secret des gens tenus dans l'ignorance durant tout ce temps.

Que veut-on signifier par un effort de guerre total? Le premier ministre nous a donné sa définition. Il est bien déplorable qu'il esquive délibérément la question de la conscription ou de la mobilisation nationale des ressources financières. D'après l'idée que je m'en fais, un effort de guerre total c'est un effort dans lequel on met dans le creuset les ressources financières et matérielles avant les ressources en hommes. Permettez-moi d'ajouter aussi que cette conception est celle d'un très grand nombre d'électeurs de mon comté. Si le Gouvernement avait conscrit les ressources financières et matérielles à l'automne de 1939, comme nous exhortions le premier ministre et son cabinet à le faire, nous ne nous trouverions pas dans la regrettable situation actuelle. La finance dirige l'effort de guerre, avec l'aide habile et la complicité d'une bureaucratie dont la puissance grandit tous les jours.

Un des orateurs qui ont pris part au débat, un député ministériel, a dit qu'il est impossible de poursuivre la guerre sans la finance. Les raisonnements faux et tortueux entravent notre effort de guerre plus qu'ils ne l'aident. Mon honorable ami ne sait-il pas que tous les économistes éminents, y compris M. J. Maynard Keynes, reconnaissent aujourd'hui la nécessité de subordonner la finance à la volonté de la nation? Qu'il aille brandir une obligation de $5,000 de l'Etat canadien en avant d'un tank japonais et revienne, s'il le peut, me dire lequel est le plus puissant!

A propos de la question monétaire, Cassandra écrivait ce qui suit dans le *Daily Mirror* de Londres:

> La nouvelle que l'Amérique se propose de dépenser un milliard de dollars (ou est-ce 10 milliards?) n'est guère de nature à glacer de terreur le fuehrer allemand.
>
> Ces vaste bombes financières étaient impressionnantes vers l'année 1933, mais quand Hitler a commencé à montrer que la puissance militaire provient réellement du travail, des machines et des matières premières, les liasses de billets de banque et de titres d'actions que les démocraties brandissaient si vigoureusement ont commencé à perdre leur importance.
>
> Je ne crois pas qu'aucune nation puisse, grâce à ses richesses accumulées, "acheter" la défaite d'Hitler. Pour le vaincre, il faut lui livrer un combat effectif.
>
> Un billet de banque de $1,000 est peut-être une chose redoutable, mais j'aurais bien plus peur de dix sous de plomb m'arrivant à mille milles à l'heure.

Ne perdons pas de vue le fait simple et réel que cette guerre se fait avec des hommes et des machines, non pas avec de l'argent.

Un autre orateur, un conservateur, je crois, a émis l'avis que, au lieu de laisser le premier ministre demander à la population de le libérer des engagements qu'il a donnés en 1940, chaque député devrait individuellement demander à ses électeurs de le dégager de ses promesses de 1940.

Je ne voudrais pas, pour ma part, être relevé des promesses que j'ai pu faire en 1940, et je ne demanderai pas non plus de l'être. Au début de la guerre, c'est-à-dire en septembre 1939, les membres de notre groupe ont prévu que la question de la conscription se poserait éventuellement. Nous aurions pu l'éluder, mais nous avons plutôt pris une attitude ferme et préconisé la conscription dans l'ordre suivant: premièrement, la finance; deuxièmement, les ressources matérielles, et en dernier lieu le capital humain.

Quelle conséquence cette attitude a-t-elle eue pour nous? Nous avons perdu sept sièges pour avoir eu le courage de préconiser l'unique mesure propre à assurer un effort total.

Les événements ont prouvé que nous avions raison. Je me demande ce que pense aujourd'hui le sénateur libéral qui s'est montré si actif dans ma circonscription lors de la campagne électorale de 1940 et qui, dans un moment d'épanchement, déclarait à un groupe de collaborateurs libéraux dans un de nos principaux hôtels qu'une victoire libérale était certaine dans la circonscription de Camrose, étant donné que le candidat du crédit social serait forcé d'appuyer la conscription. S'il lui arrive de lire ces remarques, j'espère qu'il retournera dans la circonscription de Camrose pour dire aux gens qu'il faisait simplement de la politique.

Pourquoi faire tant de bruit autour du plébiscite? Nous donnons à cette question une importance exagérée. Ce qui importe surtout, ce n'est pas le plébiscite, mais la poursuite de la guerre. Tout semble indiquer, comme on peut en juger par la nomination d'un nommé Charles Bothwell, ancien député, au poste de directeur général du scrutin à l'occasion de ce plébiscite, que c'est là une manœuvre politique. C'est un moyen bien simple de mettre un peu plus d'argent en circulation en fournissant de la puissance d'achat aux organisateurs libéraux qui en ont besoin. C'est un faux-fuyant auquel on a recours pour empêcher le peuple d'envisager les sombres réalités de la vie. C'est un simple truc par lequel on cherche à berner le peuple.

L'intention du premier ministre de consulter le public à propos d'une question importante est une chose appréciable et louable. Jouer du violon pendant que le Canada est en flammes, c'est une toute autre affaire. A mon sens, le Gouvernement veut détourner l'attention de la population de choses comme le fiasco du dernier emprunt de la victoire, l'exploitation des certificats d'épargne de guerre, les bévues qu'on a commises en expédiant du blé et de la ferraille au Japon et la situation malheureuse qui existe présentement à Kirkland Lake.

[M. Marshall.]

Depuis des mois, avec l'aide d'un service de vente à haute pression, l'Etat fait de grands efforts auprès des contribuables aux moyens modiques et au porte-monnaie peu garni pour qu'ils placent dans l'acquisition de certificats d'épargnes de guerre une partie de leur maigre salaire. Cette partie de notre effort de guerre s'enlise. La vente de ces petits morceaux de papier représentant une opération mathématique par laquelle "deux fois deux font cinq", et auxquels les brasseries font de la réclame sur tous les panneaux-affiches au pays, n'est pas très florissante. Pour que le prochain emprunt de guerre soit couronné de succès, il faudra recourir à beaucoup plus de moyens de persuasion, pour ne rien dire des méthodes de contrainte extrême et des tactiques plus ou moins avouables employées par certains individus au cours de la campagne du dernier emprunt de guerre.

La population ne tarde pas à ouvrir les yeux sur cette machination financière.

Leslie Roberts, écrivant dans le *Montrealer*, numéro de janvier, disait:

> Si nous voulons mettre fin au régime du volontariat d'après lequel un homme peut décider de faire son devoir en mourant dans une tranchée tandis qu'un autre s'en acquittera en plaçant son argent dans des obligations de guerre rapportant de gros intérêts, il n'y a qu'un parti à prendre. C'est de livrer une guerre totale.
>
> La guerre totale comporte le sacrifice de tout ce que nous possédons et de tout ce que nous sommes, le sacrifice non seulement des hommes, du matériel et des outils, mais celui de l'argent, des bénéfices et de tout ce qui contribue à former l'Etat canadien. Il faut pour cela que tous les hommes et les femmes du pays soient placés sur le même pied au point de vue économique pendant toute la durée de la guerre et que toutes nos ressources soient mises à contribution.
>
> Tel n'est pas le but des conscriptionnistes. Ils veulent le service obligatoire pour les autres. Tant qu'ils ne seront pas prêts et disposés à faire cela et même davantage, ces messieurs apoplectiques, dont les artères durcies les rendent inaptes au combat, et ces dames (y compris cette demoiselle Thompson, devenue de par sa propre autorité grande Canadienne) qui inondent la tribune libre de nos journaux, feraient mieux de mettre des sourdines. Qu'on nous donne la guerre totale, mais trêve de demi-mesures destinées à protéger certains groupes d'âges.

Je n'approuve pas tout ce qu'a dit Leslie Roberts, mais il a exposé certaines vérités qu'on ne saurait rejeter à la légère.

Qu'on nous donne la guerre totale, mais qu'on ne tolère pas qu'elle devienne, dans les mains de quelques-uns, un moyen de s'enrichir aux dépens du grand nombre. On ne peut demander à un homme d'offrir sa vie au service de son pays et permettre qu'à son retour il découvre que quelque société de prêts financiers s'est emparée de sa propriété et a mis ses parents dans le chemin, comme

la chose s'est produite durant la dernière guerre.

Ces sociétés financières, organismes sans âme, doivent comprendre qu'elles aussi sont sur la première ligne de feu. Il faut les rassembler sur cette ligne d'abord, et plus tôt nous accomplirons ce geste, plus vite nous aurons un effort de guerre total.

On n'a pas laissé au régime d'enrôlement volontaire la chance de fonctionner, et cela dès le début. On lui a coupé les moyens. Tout notre effort de guerre a été marqué au coin de la gaffe, de l'inefficacité, de la stupidité, le tout arrosé largement de favoritisme politique du genre le plus éhonté: la bureaucratie a fait des siennes. On a compromis sérieusement le recrutement dès le début, surtout dans le cas du recrutement pour l'armée de terre. Quelque idiot a affublé les soldats d'un uniforme de combat qu'ils devaient revêtir en toutes occasions, surtout en dehors du service. On a pourvu marins et aviateurs d'uniformes chics et bien faits. Je ne m'en prends pas à l'uniforme de campagne, mais il n'est certainement pas conçu pour la parade. Chacun le sait. Quelqu'un tente actuellement de remédier à cela après deux ans et demi de guerre, mais le dommage est causé. Il est presque irréparable. Le règlement était ridicule.

On n'a pas encore cherché à augmenter la solde et l'allocation. Nous parlons avec amertume de celui qui touche dans l'industrie de $5 à $10 par jour. Nous comparons au sien le sort du soldat. Nous ne prenons aucune initiative à ce sujet. On a proposé de rabaisser le salaire de l'ouvrier industriel au niveau de la solde des effectifs de campagne. Jamais on ne propose de relever la solde du soldat au niveau du salaire de l'ouvrier. Cette façon de voir, cette méthode destructive de raisonner, est favorisée par les maîtres de la destinée nationale, et ils n'occupent pas les premières banquettes ministérielles. Leur ambition est de tenir le peuple dans un état de pénurie et de pauvreté propre à le rendre plus malléable. L'augmentation de la solde et de l'allocation ne se réalisera que le jour où, à titre de membres du Parlement, nous l'imposerons.

En 1938, le réseau de la British Broadcasting Corporation a radiodiffusé un débat entre lord Snell et M. Amery. Le sujet en était: "Le service de l'Etat devrait-il être obligatoire?" Je cite ce qu'a déclaré M. Amery à cette occasion:

> Vous admettrez, j'en suis sûr, qu'en définitive les nations comptent tout autant sur l'activité civile que sur l'activité militaire et que l'accroissement constant des valeurs spirituelles chez leurs citoyens importe encore plus au bien-être collectif que des millions de conscrits munis de fusils et de baïonnettes. Or, ceux qui réclament la conscription semblent croire que les nations ne vivent que pour la guerre. Ils veulent s'emparer du corps d'un jeune homme et le former pour une tâche bien précise et presque exclusive, et ils méconnaissent les autres besoins de sa personnalité humaine et responsable.

Je veux examiner brièvement votre déclaration que la défense nationale est une commune obligation. Je ne nie pas l'existence de ce devoir, mais il existe aussi une obligation de l'Etat envers l'individu et dont on se souvient rarement. J'admets, certes, que tous, libres citoyens que nous sommes, nous avons une certaine obligation,—physique, financière et morale,—envers la société qui nous a nourris et dont nous avons partagé les bienfaits sociaux et les libertés. J'admets aussi, naturellement, que l'histoire cite des précédents où on eut recours au service militaire obligatoire. Dans les villes de l'ancienne Grèce, tous les citoyens devaient faire du service militaire; mais le citoyen grec était lui-même un propriétaire directement intéressé à défendre le sol de ses ancêtres, car la terre lui appartenait véritablement. On n'appelait jamais les esclaves sous les armes, et on ne demandait jamais à celui qui n'avait rien à défendre de prendre sa part des risques et des obligations de la guerre. Il en était de même à Rome. Ses armées se composaient de citoyens propriétaires. Plus près de nous, la révolution française a été la première à décréter une levée générale parce que la patrie était en danger; mais avant d'y arriver, la Convention a donné la franchise aux serfs et a accordé à tous le droit de propriété.

Si l'Etat est d'avis que l'individu a des obligations envers lui, certes l'individu doit de son côté avoir des droits et des privilèges que l'Etat est tenu de reconnaître.

Le premier ministre devrait dire au pays, même à cette heure tardive, qu'à l'avenir tous les membres des forces combattantes et leurs familles jouiront pour toujours de la sécurité économique. Une telle déclaration rassurerait nos jeunes gens dans l'armée et, à mon avis, stimulerait considérablement le recrutement. Il vous faut leur offrir plus qu'une ferme hypothéquée au maximum et contrôlée par les financiers de Toronto, ou un foyer sans cesse menacé par l'huissier. Ce n'est pas suffisant.

La raison d'être du Parlement c'est d'exécuter les désirs du peuple. Si je comprends bien les sentiments des habitants de ma circonscription, ils sont en faveur d'un effort de guerre total. Jusqu'à présent ses désirs ont été contrecarrés par les bureaucrates de l'édifice de l'Est qui ne lui ont donné que ce qu'eux, les bureaucrates, pensent être bon pour lui.

Depuis longtemps je pense que nous devrions entendre nos experts à ce sujet, soit McNaughton de l'armée, Breadner et Bishop de l'aviation, Nelles de la marine, et non pas les bureaucrates. Le général McNaughton est maintenant au Canada. Appelons-le à la barre du Parlement et demandons-lui un ex-

posé franc au sujet de la préparation du Canada et de nos besoins en hommes. Seul cet exposé satisfera le peuple et dissipera peut-être ses craintes.

Je me résumerai brièvement. D'abord, le plébiscite ne réglera rien, pas même la question du service obligatoire. En second lieu, je dirai que nous faisons de la politique lorsqu'en réalité nous devrions nous occuper de la guerre. En troisième lieu, l'effort total de guerre devra comprendre la conscription de la finance et des ressources matérielles avant la conscription des hommes. Quatrièmement, que le bureaucrate doit céder le pas au spécialiste qui seul sait comment les guerres sont gagnées et perdues.

Si nous n'insistons pas sur un programme propre à nous assurer un effort de guerre sans restriction, alors notre rôle ici comme membres du Parlement n'aura plus que la valeur d'un plat de lentilles.

(Sur la motion de M. Fraser (Northumberland) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.

Jeudi 5 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

SERVICE MILITAIRE

COMPTE RENDU D'UN DISCOURS DE M. SAINT-LAURENT À QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser au premier ministre une question relativement à un discours qu'aurait prononcé à Québec, le lundi 2 courant, l'honorable Louis St-Laurent, ministre de la Justice. Le ministre aurait déclaré à la radio qu'en ce moment et pour longtemps encore la conscription pour service outre-mer nuirait à notre effort de guerre.

Le premier ministre me dira-t-il si la déclaration de l'honorable M. St-Laurent représente les vues du Gouvernement, et si nous pouvons l'interpréter comme étant la politique du cabinet? M. St-Laurent s'est-il exprimé avec l'autorité du Gouvernement, et le premier ministre appuie-t-il ou rejette-t-il cette déclaration de son ministre de la Justice?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai tâché d'éluder toute controverse politique et de consacrer toutes mes énergies et mon temps à la poursuite de l'effort de guerre national, et je n'entends pas me laisser inciter à la controverse par le chef de l'opposition.

[M. Marshall.]

ARMÉE CANADIENNE

RECONSTITUTION DES ROYAL RIFLES OF CANADA—AFFICHE DE RECRUTEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Malgré les sentiments de profonde admiration que nous entretenons à l'égard de nos glorieux disparus et vu la déclaration faite par le premier ministre (M. Mackenzie King) dès le premier jour de la session à l'effet que le Gouvernement constituera un comité d'enquête à ce sujet et vu que ce comité n'a pas encore été nommé et vu également que nos volontaires ne devraient plus être envoyés en service actif sans être complètement équipés et entraînés, me permettra-t-on de signaler à l'attention du Gouvernement et de la Chambre une affiche-réclame qu'on voit partout et qui représente l'appel le plus maladroit possible aux volontaires:

Rappelons-nous de Hong-Kong. Les effectifs des Royal Rifles of Canada seront entièrement reconstitués. Suivez leur exemple glorieux. Enrôlez-vous dès maintenant. Adressez-vous au bureau le plus rapproché de votre district.

Je pose la question suivante: Le ministère de la Défense nationale se propose-t-il de donner des instructions immédiates et précises d'enlever dès maintenant toutes ces affiches où qu'elles soient et de les soustraire à la vue des seules personnes qui ont le droit d'oublier, nos vaillants soldats, aviateurs et matelots? C'est leur devoir d'oublier Hong-Kong; pour nous, c'est un souvenir impérissable.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Je ne savais rien de cette affiche. J'ignore qui l'a préparée ou publiée, mais je sais qu'un groupe d'excellents patriotes, non seulement de Québec mais aussi de Montréal, a demandé au ministère de reconstituer ce bataillon pour que ses belles traditions fussent perpétuées, et nous avons autorisé la chose. On est à recruter ce bataillon. Je ne conçois pas en ce moment pourquoi mon honorable ami s'oppose à cette affiche. Je comprends certes l'insinuation qu'il veut faire contre le ministère; c'est là une question sur laquelle nous ferons la lumière en temps et lieu. Quant à cette affiche, j'imagine qu'elle a été publiée par le comité local de recrutement, peut-être par le commandant du district, je ne sais trop, mais sûrement avec le consentement et l'approbation des officiers de ce bataillon reconstitué, officiers dont plusieurs ont des amis et des parents parmi les Canadiens qui faisaient partie de l'expédition de Hong-Kong. Il m'a semblé que ce que ces officiers avaient jugé bon de faire serait aussi bien vu de la Chambre et du public en général.

M. POULIOT: J'invoque le Règlement. Je n'ai fait aucune insinuation. En outre, le ministre est mon collègue dans cette Chambre, mais je dois protester énergiquement quand je l'entends m'appeler son ami.

L'UNION SOVIÉTIQUE

SA RECONNAISSANCE PAR LE CANADA—DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉCHANGE DE SERVICES CONSULAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Ces jours derniers, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé la question suivante:

1. Quelle décision le Gouvernement a-t-il prise au sujet de la reconnaissance de notre alliée actuelle, l'U.R.S.S.?
2. Si le Gouvernement a décidé de reconnaître l'union soviétique, fera-t-il l'échange de représentants?

J'ai expliqué en cette occasion pourquoi nous ne pouvions pas répondre immédiatement à cette question. Je suis aujourd'hui en mesure de renseigner la Chambre à ce sujet.

Le gouvernement du Royaume-Uni a reconnu *de facto* celui de l'U.R.S.S. à la suite de la signature à Londres, d'un accord commercial le 16 mars 1921. Le Canada a donné son adhésion à cet accord le 3 juillet 1922, et depuis cette dernière date il reconnaît *de facto* l'U.R.S.S.

Le 1er février 1924, le gouvernement du Royaume-Uni a reconnu *de jure* l'U.R.S.S. La reconnaissance officielle de la part du Canada date du 24 mars 1924, alors que le Canada a transmis au gouvernement de l'U.R.S.S. une communication dans laquelle il se déclarait disposé à reconnaître l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Jusqu'ici, le Canada a donc maintenu avec la Russie des relations diplomatiques et commerciales absolument comme il le fait à l'égard de plusieurs autres pays avec lesquels il n'a pas encore noué de relations diplomatiques directes, c'est-à-dire qu'il a recours aux services diplomatiques et consulaires de la Grande-Bretagne.

En réponse à la seconde partie de la question, je désire annoncer à la Chambre qu'un accord a été signé à Londres aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi (heure de Londres) entre le gouvernement du Canada et celui de l'U.R.S.S. en vue d'un échange de représentants consulaires entre les deux pays. Le très honorable Vincent Massey, haut-commissaire du Canada à Londres, a signé l'accord au nom de notre pays, et l'ambassadeur de Russie, M. Maisky, y a apposé sa signature au nom de l'U.R.S.S.

Le Gouvernement estime que l'établissement de relations directes, consécutivement à l'accord en question, facilitera considérablement la solution de problèmes communs découlant de l'effort de guerre des deux pays.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi 4 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. A. FRASER (Northumberland, Ont.): Monsieur l'Orateur, en apportant ma contribution à ce débat, je me rends compte qu'en ma qualité de membre de la Chambre, je prends la parole à l'époque la plus grave de l'histoire du Canada, de l'Empire et de notre civilisation. M'en tenant à l'attitude que j'ai prise en cette enceinte depuis 1936, je veux qu'il soit bien compris tout d'abord que je suis absolument, résolument et irrévocablement en faveur d'un effort de guerre total de la part du Canada.

Je dirai d'abord un mot du discours si bien étoffé que mon bon ami, l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray), a prononcé avec le talent qu'on lui connaît. Mais à lui, comme à l'honorable député d'Eglinton (M. Hoblitzell), qui a pris la parole il y a deux jours, je ne puis faire mieux que de répéter ces paroles de Voltaire:

Je désapprouve vos paroles, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de les prononcer.

Monsieur l'Orateur, en examinant la situation du Canada, nous devrions tout d'abord tenir compte de celle de la Grande-Bretagne à l'heure actuelle, de celle dans laquelle s'est trouvée la population anglaise depuis le début de la guerre, mais surtout à la suite des circonstances qui ont surgi de jour en jour; nous devrions comparer la situation actuelle de la Grande-Bretagne à celle où elle se trouvait durant la guerre de 1914-1918. De nombreuses sources d'approvisionnement s'offraient alors à l'Angleterre: la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Espagne, et il est superflu, sauf pour inviter les honorables députés à s'y arrêter un instant, d'insister sur le fait qu'elle s'en est prévalue.

L'Angleterre pouvait également, pour soutenir son effort de guerre, trouver matières premières et vivres en Australie, en Nouvelle-Zélande et ailleurs dans l'Empire.

Les circonstances veulent aujourd'hui que le Canada soit le principal, voire le seul pays où l'Angleterre puisse s'assurer les approvisionnements les plus nécessaires, non seulement pour poursuivre la guerre mais même pour nourrir sa population. Reliés à l'Angleterre par la route maritime la plus courte entre l'Amérique et la métropole, il nous incombe de lui fournir, comme nous l'avons fait jusqu'ici, non seulement les vivres et les matières premières, mais aussi, jusqu'à l'extrême limite de nos moyens, les instruments et le matériel indispensables à la poursuite de la guerre. Le Canada, pays hautement industrialisé, vaste territoire agricole, où le tiers de la population se consacre à l'agriculture, occupe à ces fins une position éminente et stratégique.

Le peuple et le gouvernement canadiens, de concert avec le peuple et les autorités civiles et militaires de Grande-Bretagne, ont dû élaborer un plan qui permit au Canada une contribution maximum à l'effort commun visant à la défaite de l'ennemi, et au renversement des doctrines et des régimes totalitaires. Tel est le devoir du Canada aujourd'hui tout comme cela l'a été au cours des mois passés.

Il faut avoir visité les usines de guerre du pays, ses chantiers maritimes, ses fabriques de canons et d'avions, ses usines de pièces de rechange et ses usines affectées à la production d'articles que même aujourd'hui l'Angleterre n'a pas réussi à produire, pour se faire une idée adéquate de l'intensité de l'effort donné et des merveilleux résultats obtenus grâce à la mobilisation industrielle du pays sous l'habile et sûre direction de l'infatigable ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). S'il était donné aux honorables députés de passer un mois, ainsi que je l'ai fait, à étudier les progrès industriels du pays, en tenant compte du temps requis pour transformer une industrie de paix en une industrie de guerre, pour s'outiller, fabriquer les matrices, les gabarits et les machines, produire par les seuls moyens à sa disposition les instruments de précision exigés pour la fabrication des canons, des avions, des pièces, de l'équipement et des munitions, ils seraient émerveillés de l'apport du Canada à l'effort de guerre de nos alliés et de l'Empire. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je vous parlerai pendant quelques instants d'un récent numéro du *Monetary Times*. On y trouve des pages entières de noms de personnes qui sont entrées au service de la nation afin de mobiliser l'industrie du Canada en vue de notre effort de guerre. J'espère que les honorables députés ne trouveront pas déplacé que je consigne au compte rendu les noms de ces hommes, de tous les partis politiques, de tous les degrés de l'échelle sociale, mais des chefs dans les diverses branches de l'industrie, qui sont volontairement entrés au service de l'Etat, afin de consacrer leurs énergies et leur expérience à l'organisation de l'industrie de guerre du Canada et d'enrégimenter l'économie et la finance du pays dans ce conflit mondial. Voici ces noms:

Donald Gordon, président, Commission des prix et du commerce en temps de guerre.
R. C. Berkinshaw, président, Commission de contrôle des industries en temps de guerre.
Allan H. Williamson, régisseur des approvisionnements.
G. R. Cottrelle, régisseur des huiles.
D. B. Carswell, directeur général de la construction navale.
John H. Berry, régisseur des véhicules-automobiles.
S. W. Fairweather, directeur général, division de l'économique et de la statistique.
Le colonel D. E. Dewar, directeur général des arsenaux et des fabriques d'armes portatives.
Shirley G. Dixon, K. C., administrateur de la soie artificielle.
H. G. Smith, administrateur de la bonneterie.
L'hon. J. G. Taggart, administrateur des vivres.
F. B. Walls, coordinateur des textiles et des vêtements.
Edgar G. Burton, administrateur du commerce de détail.
Robert F. Chisholm, administrateur du commerce de gros.
D. J. O. Meyers, directeur du service d'achat aux Etats-Unis.
R. B. Whitehead, K.C., sous-administrateur du commerce de détail.
Thomas Arnold, régisseur des machines-outils.
W. F. Drysdale, directeur général du programme industriel.

Je crois savoir que ce monsieur a apporté une contribution sans égale à la production des chars d'assaut au Canada.

F. M. Ross, directeur général, service de l'armement naval.
Le colonel D. Stairs, directeur général des entreprises de défense.
J. P. D. Malkin, directeur général conjoint des achats.
Desmond A. Clarke, directeur général de la construction maritime.
F. H. Brown, directeur général adjoint de la production des munitions.
Wilfred Gagnon, directeur général conjoint des achats.
J. G. Dodd, administrateur du coton.
Ralph P. Bell, directeur général de la production des avions.
J. D. C. Forsyth, administrateur, articles pour hommes et garçon.
Allan S. Nicholson, régisseur du bois.
E. P. Taylor, président, Conseil britannique des approvisionnements en Amérique du Nord.
D. M. Farish, directeur général du personnel, munitions et approvisionnements.
H. J. Symington, K.C., régisseur de l'énergie.
C. Blake Jackson, régisseur de la construction.
H. M. Long, adjoint particulier au ministre des Finances.
Michael Morris, administrateur des fourrures.
Harry J. Carmichael, directeur général de la production des canons.

Frederick B. Kilbourn, régisseur de l'acier.
Le docteur R. J. Manion.
M. Marsh, Hamilton.

J'ai eu l'honneur de siéger en cette enceinte avec M. Marsh, qui accomplit de l'excellente besogne en ce moment pour le compte du Dominion.

Et puis nous voyons tous les jours dans les journaux des listes de noms de gens que l'on a invités ou qui ont consenti bénévolement à donner leurs services au pays pour l'exécution des travaux nécessaires à l'accomplissement de la plus importante tâche dans le monde aujourd'hui, celle de la guerre. Le choix de ces hommes n'est pas fondé sur le rang qu'ils occupent dans la politique, ni sur des motifs d'ordre politique ou de parti; il est fait par le gouvernement, et particulièrement par le ministère que dirige le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), parce que de tous nos citoyens, ils sont le mieux en mesure de mener ce travail à bonne fin.

Je voudrais maintenant signaler certaines déclarations faites à la Chambre des communes d'Angleterre par M. Churchill le 28 janvier, c'est-à-dire la semaine dernière, au sujet de la contribution financière du Canada à l'effort de guerre de l'Empire. J'emprunte ce passage au *Star*, de Montréal, numéro du 28 janvier 1942. En voici le texte:

M. Churchill nous a loué lors de son passage ici et, hier, à la Chambre anglaise il a signalé l'importante et de plus en plus imposante contribution du Canada à la cause commune, en hommes, en argent et en matériel, alors qu'il exprimait ses remerciements pour notre offre financière qu'il a appelée, en termes, chaleureux, une offre "unique par son importance dans toute l'histoire de l'Empire britannique".

Je veux aussi consigner au hansard une autre déclaration faite par M. Churchill à la même occasion. C'est dans le *Globe and Mail*, cette fois-ci, que je prends le texte suivant:

Nous dirigeons la présente guerre d'après les principes de la démocratie intégrale, ce qui n'a jamais été tenté jusqu'ici dans de semblables circonstances. On a porté des attaques de toutes sortes contre la composition du Gouvernement. On a dit que le choix de ses membres tient compte des partis politiques, mais ne peut-on pas en dire autant de la Chambre des communes. Il est insensé de vanter le système parlementaire et de s'écrier en même temps: "A bas les partis; à bas la politique".

J'ai rappelé cette déclaration parce que je veux y revenir tout à l'heure.

Avant d'aller plus loin, j'ai l'impression que, vu que je représente ici une circonscription de la province d'Ontario, je ne tirerais pas tout le parti possible de l'occasion qui m'est offerte, si je ne disais un mot du "comité en faveur de la guerre totale" de la ville de Toronto. Si je n'étais pas convaincu d'être dans la bonne voie; si je ne croyais pas sincèrement que j'ai un devoir à accomplir, à titre de modeste membre de la Chambre des communes, celui d'exprimer mes convictions les plus profondes, je ne prendrais pas la parole cet après-midi. Mais ayant décidé de prendre la parole, je remplirais mal mon devoir si je ne m'arrêtais particulièrement à ce soit-disant comité. Je suis Ecossais de vieille souche. Lors de la déclaration de guerre, en 1914, mon cher vieux père écossais fit venir ses trois fils dans la salle familiale et dit: "L'Empire est en guerre. Choisissez entre la marine et l'armée, mais faites votre devoir." Voilà un simple exemple de la loyauté que je porte non seulement au Canada, mais aussi à l'Empire britannique. J'ai rappelé cet incident parce que ma loyauté envers mon pays ne le cède à celle d'aucun autre citoyen. J'ai bien l'intention de rester fidèle à cette loyauté sans subterfuge, sans crainte et sans appel aux sentiments, aux préjugés ou aux classes. Je vais tenir un langage viril et juste; je vais m'acquitter consciencieusement de mon devoir, sans acception de parti, de race ou de croyances religieuses. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je tiens les méthodes employées par le "comité en faveur de la guerre totale de Toronto" pour des méthodes incarnant le subterfuge, la déception et l'hypocrisie.

Je veux consigner cet après-midi au hansard le télégramme originel—oui, le télégramme originel—qu'ont envoyé MM. J. Y. Murdoch, Fred K. Morrow et Charles Burton, pour inviter deux cents citoyens de l'Ontario à assister à un dîner dont ils ont eux-mêmes payé la note à l'hôtel Royal York, de Toronto. Je vais consigner tout le message.

Le télégramme a été adressé à M. O. G. Alyea, de Trenton (Ont.). J'appelle l'attention particulière sur la phraséologie du message:

Serions heureux de votre présence, le samedi 10 janvier, à midi et demi, au dîner offert au Royal York à un nombre limité de citoyens influents pour étudier une question importante d'urgence nationale laquelle doit en attendant demeurer confidentielle. Prière de télégraphier immédiatement votre acceptation aux soins de l'hôtel Royal York, Toronto.

Pourquoi n'ont-ils pas fait connaître leurs intentions? Pourquoi n'ont-ils pas fait connaître la raison de cette invitation? La grande majorité des deux cents invités se sont rendus à Toronto croyant que ces citoyens de marque leur avaient offert un dîner pour organiser au nom du Dominion du Canada le nouvel emprunt de la victoire. Ils n'ont pas accepté cette invitation en sachant qu'on allait leur servir à titre gracieux, un dîner dont d'autres devaient solder la note, et qu'on devait faire servir les règles de

l'étiquette officielle à les placer dans une situation désavantageuse vis-à-vis de leurs hôtes. L'invitation portait qu'il y serait question d'un problème qu'il fallait garder confidentiel.

Monsieur l'Orateur, que la Chambre sache que tout ce qui peut intéresser le bien-être du Dominion du Canada ne me semble guère d'ordre confidentiel. Je puis l'affirmer de mon siège à la Chambre des communes, de toute tribune publique, à n'importe quel dîner, que j'aie ou non, à en régler la note, partout dans le Dominion du Canada.

Etudions maintenant le passé de ces messieurs, et si j'entreprends cet examen c'est parce que j'aurai des déclarations à ajouter avant de reprendre mon siège. Je fais cette analyse parce que je déteste les méthodes sournoises. Hier soir, je me suis procuré à la bibliothèque du parlement le *Who's Who,* ouvrage qui nous renseigne sur l'histoire des industriels et des financiers canadiens. Tout industriel et financier du Canada qui désire y faire publier sa photographie doit verser $200. Ouvrons donc cet ouvrage...

Une VOIX: Il prépare lui-même le texte.

M. FRASER (Northumberland): En effet, j'allais ajouter qu'il prépare lui-même le texte. Ecoutez bien:

Murdoch, James Y., K.C., LL.D.; Président des Noranda Mines; président des Canadian Copper Refiners Limited, des Waite Amulet Mines Limited, des Amulet Dufault Mines, des Pamour Porcupine Mines Limited, des Hallnor Mines Limited...

Vient ensuite une compagnie qui porte un nom espagnol; la liste comprend encore les compagnies suivantes:

Kerr-Addison Gold Mines Limited, Goldale Mines Limited, the Office Specialty Manufacturing Company Limited; vice-président des Aunor Gold Mines Limited; administrateur de la banque de Nova Scotia, de la Mutual Life Assurance Company of Canada, de la British American Oil Company Limited, des Hollinger Consolidated Gold Mines Limited, de la Canada Wire and Cable Company Limited, des Wright-Hargeaves Mines Limited, de la Quebec Gold Mining Corporation, de la Cie de papier Rolland Limitée et des Maple Leaf Gardens; administrateur de l'Allied War Supplies Corporation.

Telle est la situation qu'occupe dans l'industrie un des hommes qui ont lancé les invitations à ce banquet.

M. MacNICOL: Un homme éminent.

M. FRASER (Northumberland): J'en parlerai plus tard. Je vais maintenant lire ce que *Who's Who* dit de M. Morrow:

Morrow, Frederick Keenan, président de l'exécutif Wilsil Limited; président, Essa Securities Company Limited et Loblaw Grocetarias Incorporated; membre du conseil d'administration, Banque de Toronto; Consumers Gas Company Limited; Reiss Premier Pipe Company; The Ogilvie Flour Mills Company Limited...

Oui, la Ogilvie Flour Mills...

...Consolidated Bakeries of Canada Limited; Massey-Harris Company Limited; Robinson Consolidated Cone Company Limited; Federal Fire Insurance Company; Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited; Maple Leaf Gardens Limited; Ward Baking Company et Remington Rand Limited.

Une VOIX: Lisez maintenant ce qu'on y dit de Charlie Dunning.

M. FRASER (Northumberland): S'il y a un honorable député qui veut parler, je vais m'asseoir ou bien il attendra que j'aie terminé mon discours.

L'hon. M. HANSON: Nous l'écoutons avec grand plaisir.

M. FRASER (Northumberland): Ce sont là, monsieur l'Orateur, les hommes qui font cette déclaration.

L'hon. M. HANSON: N'oubliez pas M. Burton!

M. FRASER (Northumberland): Nous n'avons pas le temps de discuter ici la question du contrôle des prix.

L'hon. M. HANSON: Ne reniez pas M. Burton; ne l'oubliez pas!

Des VOIX: Très bien!

M. FRASER (Northumberland, Ont.): Monsieur l'Orateur, voulez-vous demander aux honorables député de m'écrire? Je ne puis les entendre.

Ecoutez maintenant ce que disent ces personnes:

Il n'y a qu'un moyen de faire la guerre totale, c'est de faire un effort total, c'est-à-dire de mobiliser tout notre capital humain et toutes nos ressources matérielles selon un plan de service sélectif universel et obligatoire. Les gens qui peuvent servir le mieux sur les fermes doivent travailler sur les fermes. Ceux qui peuvent servir le mieux dans les manufactures doivent travailler dans les manufactures. Ceux qui sont plus aptes à servir dans les forces armées doivent être formés, équipés et prêts à servir au Canada ou au delà des mers, en tout lieu et en tout temps. C'est uniquement de cette manière que nos fermes, nos usines et nos forces armées peuvent livrer une guerre totale. Les demi-mesures ne sont pas compatibles avec l'honneur national.

Et voici ce qu'ils proposaient qu'on dît aux députés:

Dites-lui d'informer le Parlement, et par ce dernier, tout le peuple canadien, que les gens de sa circonscription appuieront toutes les mesures, quelque draconiennes qu'elles soient, susceptibles de leur faire déployer le maximum d'efforts dont ils sont capables.

Je fais remarquer que sur 21,000 électeurs dans ma circonscription, 62 seulement ont profité de l'occasion pour m'écrire à ce sujet.

L'honneur national et la sécurité de notre population exigent que tout homme qui porte l'uniforme canadien soit prêt en tout temps à se rendre outre-mer pour frapper l'ennemi partout et chaque fois que l'occasion se présente.

Si ces messieurs qui ont signé cette invitation empreinte d'hypocrisie veulent contribuer à l'effort de guerre du Canada, ils n'ont qu'à se prévaloir de l'emprunt sans intérêt offert par le Dominion. Ils n'ont qu'à dire au ministre des Finances (M. Ilsley): "Nous voulons l'égalité de sacrifices. Nous voulons le service obligatoire universel, mais si vous voulez prendre notre argent, nous vous le prêterons sans intérêt." Voilà ma proposition. C'est une belle proposition, et qui peut nous indiquer dans une certaine mesure jusqu'à quel point ces honorables messieurs sont sincères.

Je leur dirai encore que si je possédais un empire, tel que celui qu'ils possèdent d'après *Who's Who,* je voudrais établir la conscription de tous les Canadiens pour le défendre. Et si j'avais leur mentalité, monsieur l'Orateur, non seulement je voudrais établir la conscription, non seulement j'insisterais afin d'obtenir la conscription de tous les Canadiens pour défendre cet empire, mais j'irais jusqu'à dépenser autant de dollars que je pourrais pour tromper la population canadienne et l'amener à établir la conscription des hommes, pour la défense de mon empire.

Il ne m'arrive pas souvent, je l'avoue, d'être d'accord avec le groupe dont l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) est le chef, mais je tiens à dire aujourd'hui que je souscris à plusieurs des principes énoncés par lui au cours des dernières semaines. A ceux qui adressent leur publicité au public je me permettrai de dire que leur domination financière ne durera pas toujours. Ce sont les mêmes qui ne voulant pas de la conscription pour défendre leur empire, veulent cependant avoir leur mot à dire à la conférence de la paix. Ils veulent imposer leurs vues au Gouvernement et à la nation canadienne, de manière à pouvoir, après la victoire que nous remporterons sûrement, défaire l'honorable député de Rosetown-Biggar et moi-même ainsi que tous ceux qui font en sorte que l'après-guerre ne nous réserve pas un Empire à leur façon.

Voyons où ces hommes veulent en venir. Ils ne se contentent pas de mesures qui satisfont les hommes d'affaires, les bons Canadiens et les gens qui comprennent que nous sommes, avec nos alliés de l'Empire, acculés au pied du mur. Ils veulent aller plus loin. Non contents de mettre en œuvre les modestes moyens qui sont à notre disposition et de dénigrer l'effort de guerre de leur pays, ils sont prêts à faire ce que le chef de la fédération du commonwealth coopératif déteste et ce que le premier ministre et moi-même nous avons en horreur; ils veulent avilir le droit de suffrage, abolir le droit qu'ont les peuples libres de marquer secrètement d'une croix un bulletin de vote, droit qui remonte à la Grande Charte. Ils ne sont pas satisfaits. Pour leur esprit mesquin, la plus belle chose au monde est un dividende d'action ordinaire. Les gens qui ont cette tournure d'esprit sont disposés à faire des frais pour salir l'urne de scrutin et priver le peuple des droits que lui confère notre régime démocratique. Bien plus, ils veulent attaquer ce régime du haut de la chaire. Plus que cela encore, ils veulent exploiter la loyauté d'un honorable député de la Chambre des communes, je ne crains pas d'en convenir, et profiter de sa sincérité pour ridiculiser le gouvernement démocratique. Il est regrettable que l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) ne soit pas à son siège, car il n'est personne avec qui je n'aimerais mieux me trouver face à face qu'avec lui. Je rappellerai les paroles qu'il a citées le 29 janvier 1942 et qui sont consignées au hansard.

Je vous prie d'obtenir du premier ministre qu'il adjure Churchill, Wavell et le premier ministre Curtin de tenir bon. Le Canada vote dans trois mois.

L'honorable député de Parkdale croit-il avoir contribué à l'effort de guerre canadien en versant ces paroles au compte rendu? A-t-il rendu service en rassassant ces propos où s'étalent un préjugé mesquin et la volonté de saboter notre effort de guerre? S'il était à son siège, j'aurais autre chose à lui dire, mais, par égard pour lui, je vais m'en abstenir pour l'instant.

Ils vont encore plus loin. Les journaux d'hier nous apprenaient qu'un candidat discrédité qui a prononcé, ici-même, à Ottawa, des discours violents contre le grand parti conservateur, et qui a essayé de lui dicter une ligne de conduite, a aussi son mot à dire sur la question. Il a presque saboté le parti en cette circonstance. Ne voilà-t-il pas que le citoyen Herridge, l'honorable M. Herridge, a déclaré à Londres, au centre même de l'Empire en guerre, que seule la démission du premier ministre peut assurer le salut du Canada.

Des VOIX: Très bien!

M. FRASER (Northumberland, Ont.): La guerre ne sera pas terminée que mes honorahonorables collègues qui crient "Très bien", se voileront la face. Voilà un homme qui représentait le Canada à Washington et qui, tout

de même, fait une telle déclaration au cœur même de l'Empire. Tout le monde blâmera une pareille attitude envers le Canada à l'heure présente; et cela, je sens que je puis l'affirmer sans crainte de contradiction de la part des honorables députés de cette Chambre, de ceux qui ont déjà différé d'opinion avec moi, de nombre de mes nombreux amis du parti tory, qui jugent sainement des choses.

J'aimerais rappeler un ou deux autres points. Tout d'abord, j'aimerais relever une déclaration formulée par le premier ministre de l'Ontario au cours d'une campagne d'élection complémentaire. Il y a beau temps que je compte au nombre de mes amis le premier ministre de l'Ontario. Personne, peut-être ne lui a apporté plus que moi da collaboration, n'a fait plus que moi pour lui faire adopter une attitude plus conciliante. Or, voici ce qu'il disait le 28 janvier:

"On est actuellement en mesure d'accuser le premier ministre d'entreprendre froidement d'animer les Français contre les Anglais, à propos du service sélectif obligatoire.

"J'accuse M. King d'avoir systématiquement entrepris d'animer les Français contre les Anglais par l'entremise de son bras droit dans la province de Québec, M. Godbout."

Je vous ai lu ce passage uniquement parce que je me propose d'y revenir dans quelques instants. Je tiens à dire à mes honorables collègues ici présents: ne vous méprenez pas, il ne saurait y avoir d'égalité de sacrifice dans une guerre. Quiconque emploie cette locution ne s'arrête pas à en peser tout le sens. Je demanderais à mon bon ami, l'honorable député de Rosetown-Biggar de me dire si les ouvriers syndiqués du Canada abandonneraient l'usine pour la charrue? Les syndicats fleurissent au Canada. Or, je lui demande si les ouvriers syndiqués toléreraient qu'on les déplace ou les bouscule. Evidemment non. Ils font un superbe travail. Tout comme les employés seniors du fonctionnarisme, à Ottawa, ils participent dans toute la mesure de leurs moyens à l'effort de guerre du pays. Il ne peut y avoir de parité de sacrifice dans une guerre. Aussi est-ce parce que je me rends compte de l'apport du Canada à l'effort de guerre de l'Empire que je puis affirmer avec fierté que 565,000 ouvriers canadiens forgent les engins de guerre dont ont besoin le Corps d'aviation royal canadien, la marine et l'armée, non seulement pour le service outremer mais pour le Canada. Quant à moi, je suis entièrement disposé à tabler sur la loyauté et la sympathie du citoyen canadien dans sa résolution d'accomplir la tâche sans chercher à semer la zizanie par le recours à la conscription.

Je surveille le temps qui m'est alloué, monsieur l'Orateur. J'ai beaucoup de respect pour

chacun des membres de la Chambre des communes, mais si je ne les connaissais pas tous personnellement, si tous m'étaient étrangers, j'aurais encore le même respect pour eux car quelque part, dans une section du Canada ou une autre, ils ont offert leurs services à leurs concitoyens pour agir au meilleur de leur connaissance en leur nom dans cette assemblée d'un pays démocratique. J'ai beaucoup moins de respect pour ceux qui amassent des millions et n'ont jamais offert leurs services, pour ceux qui tentent d'intimider et d'influencer, par des appels aux préjugés et des incitations à la haine, le bon peuple du Canada. J'ai encore moins de respect pour ceux que l'électorat canadien a rejetés et qui s'efforcent de dicter au Gouvernement de ce pays la ligne de conduite à suivre. Je consacrerai maintenant trois ou quatre minutes à un appel à l'adresse de mes honorables vis-à-vis.

Ce sera un appel à l'unité, à la bonne entente, à la froide réflexion, à la rectitude de jugement et à la juste appréciation des faits. Je dirai d'abord à mes bons amis du parti tory dans cette Chambre que personne n'a souffert plus qu'eux des conséquences de la division dans les rangs. C'est la catastrophe Bennett-Stevens d'il y a quelques années qui les a conduits dans la position qu'ils occupent aujourd'hui. Assurément, c'est là un exemple qui prouve jusqu'à quel point l'unité est nécessaire.

Le gouvernement actuel poursuit la guerre en empruntant à 3 p. 100 et même sans intérêt,—non pas en payant 5½ p. 100 sur des titres soustraits à l'impôt, au grand profit des financiers ploutocratiques, comme l'a fait Arthur Meighen. Non, le gouvernement actuel poursuit la guerre en empruntant à 3 p. 100. Ce sont des faits, ce sont des réalités que je vous prie de bien peser.

Nous faisons partie d'une assemblée démocratique élue par le peuple. Nous comptons dans cette Chambre soixante-cinq députés de la province de Québec. Je ne ressens pas de haine pour la religion et la race des Canadiens français, comme le révérend M. Shields. Je n'ai pas et ne pourrais jamais avoir ce sentiment de haine qu'ont manifesté publiquement le colonel George Drew et M. Shields, lors de l'élection complémentaire de Hastings-Est, en déclarant que les Canadiens français appartenaient à une race conquise et qu'ils devaient s'attendre à être traités comme tels. Je n'entretiens pas et ne pourrais pas entretenir semblables sentiments de haine envers mes concitoyens. Ils élisent leurs représentants, comme c'est leur privilège sous le régime démocratique, et ils sont nos concitoyens: ne l'oublions pas. Peu m'importe que d'autres fassent appel à l'amertume, à la haine, aux

passions et aux émotions, je m'adresse aujourd'hui, monsieur l'Orateur, non seulement à ceux qui siègent à votre gauche, mais à tous les membres de cette Chambre, à quelque race ou croyance qu'ils appartiennent, et à tous mes concitoyens, et je leur demande de faire confiance aux Canadiens et à l'administration qui se sont donnée les Canadiens. L'heure exige que nous fassions confiance aux Canadiens. Vous pouvez ouvrir votre appareil de radio et écouter les émissions radiodiffusées des Etats-Unis. La république américaine n'a pas le gouvernement que l'honorable représentant de Parkdale a mentionné, mais un gouvernement de parti, et elle n'a pas non plus le service obligatoire universel, comme l'honorable député de Parkdale l'a affirmé. Les Etats-Unis cependant constituent une nation vraiment unie, où les récompenses, les compensations et la loyauté sont les aiguillons; au lieu de camps de concentration comme ceux d'Hitler, nous y trouvons l'unité, la loyauté, les compensations, la compréhension et l'éducation. Voilà les directives et les mots d'ordre en honneur aux Etats-Unis, où l'on peut voir M. Willkie demander au peuple américain, du haut d'une estrade ou à la radio, d'accorder son appui à Roosevelt.

Il se peut que les honorables membres qui siègent de l'autre côté de la Chambre ne s'en rendent pas compte (j'ai lu ou écouté tous les discours prononcés au cours de ce débat), et voilà pourquoi je tiens à leur dire que M. Mackenzie King est le premier ministre du Dominion du Canada par la volonté du peuple canadien. L'honorable représentant de Parkdale qui a pris place dans cette Chambre après les élections de 1940 a constamment déclaré qu'il nous fallait un nouveau premier ministre, mais la population canadienne lui a répondu de façon non équivoque que M. Mackenzie King est l'homme le plus sûr que nous puissions avoir à la direction du pays et de la guerre. Il est encore, monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada, et toutes les attaques infâmes (je veux que ces paroles soient consignées au compte rendu) qu'ont lancées ses ennemis contre William Lyon Mackenzie King et toutes les épithètes ignobles qu'ils lui ont lancées ne peuvent altérer le fait qu'il est le premier ministre du Canada et le chef du gouvernement responsable au Canada. L'Espagne nous a fourni un exemple de la révolte contre le gouvernement constitutionnel, révolte qui a coûté trois millions de vies humaines. La France nous a également donné le spectacle d'un peuple divisé contre lui-même; et non seulement la France, mais aussi les Pays-Bas. C'est à Pearl-Harbour que les Etats-Unis doivent leur union étroite. Qu'il ne nous soit pas nécessaire à nous Canadiens d'avoir notre Pearl-Harbour ou notre Dunkerque pour trouver l'union. Je me joindrai à tout député et tout citoyen du Canada qui prendront pour mot d'ordre: Ne sacrifiez pas le Canada, car vous sacrifiriez alors votre pays. Vous mettriez en jeu son avenir et non l'avenir de celui qui est le premier ministre du Canada et le chef du gouvernement responsable dans ce pays; vous réprouveriez et saboteriez votre propre pays.

Je sais que demain matin mon nom apparaîtra en dernière page du *Globe and Mail,* mais j'ai confiance que la sincérité de mes paroles et de ma détermination sera entendue d'un bout à l'autre du pays alors que je demande à mes concitoyens d'être de bons Canadiens, tout comme les Américains sont de bons Américains, et d'accorder leur appui au premier ministre et au gouvernement constitué.

Mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur.

Des VOIX: Poursuivez.

M. FRASER (Northumberland, Ont.): En toute honnêteté et sincérité, je pourrais en dire bien davantage. Le Gouvernement a présenté une mesure à la suite de délibérations et de décisions du conseil des ministres. Le plébiscite peut présenter des aspects que nous n'approuvons pas, mais j'ai étudié la question. Pendant les trois jours que j'ai passés chez moi, je l'ai examinée sous tous ses angles, et j'en suis arrivé à cette conviction que si jamais je devais, de mon siège à la Chambre, inviter mes compatriotes à appuyer celui que la population canadienne a placé par cinq fois à la direction des affaires nationales, c'était bien en ce moment-ci. Si les honorables députés d'en face recevaient aujourd'hui l'offre de faire partie d'un gouvernement national que dirigerait le très honorable Mackenzie King, ils s'y récuseraient. Ce qu'ils veulent c'est un gouvernement national à leur façon, à la façon des Murdock.

Je remercie, en terminant, les honorables députés de l'admirable attention qu'ils m'ont accordée cet après-midi et du temps supplémentaire qu'ils m'ont alloué. Et je fais à tout honorable député l'appel que j'adresserais à mon frère: "Pour l'amour du ciel, appuyez l'effort du Canada. Ne l'abandonnez pas. Aidez le premier ministre jusqu'au bout et nous réussirons."

L'hon. M. HANSON: J'invoque le Règlement. J'ai attendu jusqu'à la fin du discours de l'honorable député pour intervenir, mais nous avons des règlements qu'il ne faut pas enfreindre sans le consentement de la Chambre. La Chambre n'a pas été invitée à le donner. Si l'honorable député avait demandé du temps supplémentaire, je me serais volon-

tiers rendu à sa requête, mais j'estime qu'il ne faudrait pas abuser de la latitude ainsi accordée pour harrasser des adversaires politiques ou donner dans le burlesque.

M. l'ORATEUR: Quand l'honorable député a mentionné qu'il excédait son temps de parole, j'ai jeté les yeux sur la Chambre afin de m'assurer s'il se manifestait quelque opposition; en fait, les députés siégeant à ma gauche ont paru vouloir le laisser poursuivre ses observations et j'en ai conclu que l'honorable député avait le consentement général.

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): Je n'ai pas l'intention de suivre l'exemple qu'on nous donne en cette enceinte depuis environ une heure. Les théories exposées par l'honorable préopinant semblent avoir eu l'approbation générale des amis du Gouvernement. Je n'ai jamais tenté de déprécier l'effort de guerre accompli jusqu'ici par le Gouvernement, mais je veux aujourd'hui le supplier de faire davantage.

Personne d'entre nous ne doute de la loyauté de l'honorable député de Northumberland (M. Fraser), qui vient de prendre la parole, et je tiens à l'assurer qu'il existe aujourd'hui au Canada des citoyens tout aussi loyaux que ceux qui, durant la dernière guerre, ont manifesté leur loyauté en envoyant leurs fils combattre outre-mer.

Je n'aime pas à fouiller dans les archives pour y trouver de quoi discréditer les hommes qui ont fait honneur au pays. Tout bien considéré, les gens qui ont été si violemment attaqués sont capables de se montrer les égaux de n'importe quel membre de cette Chambre, qu'il soit Orateur ou simple député; ou de ceux dont les noms paraissent dans les longues listes lues par l'honorable préopinant.

Je n'ai pas reçu de télégramme, je n'ai assisté à aucun banquet, mais je pense qu'il serait intéressant d'établir une comparaison entre les hommes qui ont été violemment attaqués dans le discours que nous venons d'entendre et quelques-uns des membres de cette Chambre. Ce n'est pas le moment de récriminer. Tout député doit maintenant exprimer de son mieux ses vues et celles de ses commettants. Depuis quelques semaines, il se passe des choses étranges en cette enceinte, tout comme en maint autre endroit du Canada, à l'heure actuelle. Les quotidiens publient aujourd'hui des choses qu'on eût préféré ne pas lire dans la presse du pays. Le Canada, l'Empire, la civilisation chrétienne elle-même voient leurs fondements s'ébranler; et à mon sens, ce qui se passe à la Chambre depuis une heure n'est pas à l'honneur du Parlement canadien dans une crise comme celle que nous traversons.

[L'hon. M. Hanson.]

L'autre jour, j'écoutais l'honorable député de Leeds (M. Fulford) dénoncer ses amis. Il n'y a pas longtemps, le loup et l'agneau fraternisaient. Comme les temps sont changés! L'honorable député de Trinity (M. Roebuck), parlant à une assemblée publique dans la ville de Toronto, appuyait le candidat de mes amis qui siègent à ma gauche, le parti de la Fédération du commonwealth coopératif, mais se rendant le lendemain dans sa circonscription, il exhortait ses électeurs à battre ce même candidat. Il se passe donc des choses étranges non seulement dans le pays en général, mais en cette enceinte même.

Nous sommes les représentants élus de la population canadienne; à mon avis, chaque représentant a un devoir sacré à accomplir à l'heure actuelle. Nous espérions, du moins je le pensais, en me rendant à la Chambre pour la présente session, qu'on allait nous fournir l'occasion d'agir avec diligence dans l'intérêt du Canada et de l'Empire. Le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a parlé longuement hier à titre de simple député; il nous a aussi fait connaître ses sentiments en sa qualité de ministre de la couronne et de membre du cabinet de guerre. Pour ma part, je respecte ses opinions, tout comme je lui demande de s'incliner devant celles de mes commettants ou celles que je m'efforce d'exprimer.

Il a approuvé l'affectation de deniers publics à la tenue d'un plébiscite. Je ne saurais être d'accord sur ce point. Il a rapproché cette dépense de celle que le peuple consacre à la récréation. Dépenser ainsi l'argent détenu en fiducie et qui est le fruit des sacrifices consentis par les contribuables du pays est tout à fait différent du geste que posent ces mêmes contribuables, une fois les impôts acquittés, lorsqu'ils affectent les quelques sous qui leur restent à la récréation et au divertissement.

Le discours du trône aborde spécifiquement quelques questions mais il traite surtout du plébiscite proposé par le premier ministre (M. Mackenzie King). J'avais espéré que nous serions saisis de quelques précisions à ce sujet. Le chef du groupe auquel j'appartiens et d'autres également ont insisté pour obtenir un exposé clair de ce que sera le fond du plébiscite. La réponse du premier ministre se trouve au hansard:

> Mon honorable ami me demande ce que je vais faire au sujet de l'opinion que le peuple pourra exprimer sur une question qui lui sera soumise. Je lui réponds que, cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux. Réclamant comme je le fais une entière liberté d'action pour le Gouvernement, je n'irai certes pas me lier les mains.

Le premier ministre a aussi déclaré le lendemain:

Je dois ajouter que toute ligne de conduite adoptée par moi le sera à la lumière des conditions telles que je les connaîtrai en ma qualité de membre du cabinet, c'est-à-dire des conditions telles que je les connaîtrai au pays, ou de ce que je connaîtrai de la situation à l'étranger.

Et telle fut la réponse, avec quelques mots de plus, à la demande de précisions et de directives touchant ce plébiscite. Mes électeurs n'approuvent pas cette façon d'éluder les responsabilités et je doute fort qu'elle soit agréée dans bien des régions du pays. Au lieu d'indiquer la voie ainsi qu'il le devrait à cette heure critique, le premier ministre me semble à la remorque de l'opinion publique, cherchant partout à connaître les réactions produites par ses paroles. C'est du moins ce qu'ont clairement prétendu les journaux de tout le pays.

Je le dis ici publiquement, j'ai reçu au bas mot mille messages individuels de protestation de mes électeurs. J'en ai reçu bien d'autres, des messages collectifs portant 75 ou 100 signatures. J'ai reçu également plus d'une trentaine de résolutions émanant de conseils municipaux, clubs d'entr'aide, groupements religieux et autres groupes du même genre formant un total de deux à trois mille signatures au moins. Tous ces gens protestent énergiquement contre le manque de précision dont le premier ministre a fait preuve dans ses commentaires sur le plébiscite et sur la proposition qu'il soumet au peuple.

Ils demandent un effort de guerre plus complet, un effort total, ainsi que le service sélectif obligatoire, me rappellant sans ambages mon devoir à titre de membre du Parlement, envoyé ici pour les représenter. Ils insistent pour que de toutes mes forces je cherche à éviter la tenue d'un plébiscite. Epargner du temps et de l'argent est essentiel à cette heure, me disent-ils avec raison. Je me rends donc aux désirs que mes électeurs m'ont exprimés dans ces messages. Et non seulement, je me contente de me faire leur porte-parole, mais je suis prêt à faire ma part, comme membre du Parlement, afin de donner suite à ces désirs.

Pour être juste, je dois dire que j'ai reçu un autre message, d'une seule personne qui disait représenter l'exécutif d'un groupement dont je n'ai jamais entendu parler mais qui approuve le plébiscite tout en réclamant expressément le service sélectif obligatoire. C'est ainsi que les centaines et les milliers de messages qui m'arrivent approuvent le plébiscite. On m'exhorte à mettre un terme à ce qu'on appelle la confusion dans notre effort de guerre. Des associations d'anciens combattants me supplient d'appuyer plus efficacement les milliers de jeunes gens outremer et de m'assurer qu'ils auront des renforts à l'heure du besoin. D'autres honorables députés ont également reçu, j'en suis certain, des messages semblables de la part d'association d'anciens combattants.

Ces associations insistent sur le besoin d'hommes parfaitement entraînés. S'appuyant sur les tragiques précédents de Hong-Kong, de Dunkerque, de Grèce et de Crète, ainsi que sur d'autres désastres signalés ici par certains orateurs, ils se demandent quand nous pourrons de nouveau être appelés, peut-être en Alaska et en d'autres endroits voisins du Canada.

Chacun doit avoir beaucoup apprécié les remarques que les honorables députés de la Colombie-Britannique nous ont fait au sujet de la gravité de la situation dans leur province. Nous ne saurions oublier la description que nous a faite l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) de la situation où se trouveraient nos troupes si ces perfides Japonais allaient frapper à l'improviste, la nuit peut-être, sur les côtes de l'Alaska. Quelle ne serait pas notre difficulté, s'il fallait nous donner la peine de choisir dans nos effectifs militaires les hommes qui pourraient quitter le pays. Cette situation m'a été signalée par une association d'anciens combattants de la ville que j'habite. Par contre, si c'était Vancouver qui était attaquée, avec quel empressement ne verrions-nous pas les troupes américaines répondre à l'appel. Je prie donc le Gouvernement de nous placer sur un pied d'égalité avec les soldats Américains afin que nous soyons en mesure d'accorder un appui total, que l'attaque vise notre territoire, ou des côtes peut-être assez rapprochées ou même les points les plus reculés du globe.

Je suis allé chez moi en fin de semaine, monsieur l'Orateur, et, durant ce voyage, j'ai reçu plusieurs appels téléphoniques; de fait, les fils de mon téléphone ont presque rougi.

Une VOIX: C'est dommage qu'ils n'aient pas brûlé.

M. LOCKHART: C'est dommage qu'ils n'aient pas brûlé? Peut-être que l'honorable député qui a interjeté cette remarque ferait mieux d'aller également chez lui. C'est là un autre exemple des balivernes que nous entendons trop souvent dans cette Chambre.

On me demandait toujours de bien vouloir expliquer le plébiscite. Voici une des questions que l'on m'a posées: Prenait-on un engagement, ou quel engagement prenait-on pour le cas où le plébiscite serait adopté? Bien des gens m'ont déclaré qu'ils étaient dégoûtés et fatigués des lenteurs du Parlement et n'iraient pas même voter. C'est une chose

que je déplore infiniment; je regrette de voir que les électeurs de ce pays sont placés dans une situation telle qu'ils ne sont pas suffisamment intéressés ou renseignés pour exercer leur droit de suffrage. Mais la responsabilité de cet état de choses repose entièrement sur le premier ministre et le Gouvernement actuel.

Que pouvais-je répondre à cette question? Je ne pouvais que répéter la réponse évasive du premier ministre à toute question directe. Puis on me posait souvent une autre question que je soumets à la sérieuse considération de l'honorable député qui m'a interrompu il y a un instant, et à celle des autres honorables membres qui ont acclamé si bruyamment l'honorable député de Northumberland (M. Fraser) à la fin de son discours. Voici la question: Lorsque cette vague proposition fut présentée à la Chambre, est-il vrai, comme l'ont dit les journaux, que les quelque 175 partisans du Gouvernement dans cette Chambre ont appuyé ce dernier et applaudi avec enthousiasme? J'ai dû répondre que oui.

Je ne puis poursuivre sans dire un mot de la courageuse attitude qu'ont prise ensuite quelques membres de la droite, de ceux qui ont cru que leur responsabilité ne se limitait pas aux applaudissements, mais les forçait à exprimer leurs vues personnelles et celles des électeurs qu'ils représentent. Je veux donc rendre hommage à ces honorables députés qui ont eu le courage de leurs convictions.

J'ai reçu des demandes de renseignements de la circonscription avoisinante, du comté de Welland, qui est à l'ordre du jour en ce moment. Feu le regretté représentant de cette circonscription a été élu à la Chambre par l'une des plus fortes majorités enregistrées lors de la réélection du Gouvernement actuel. Il était estimé, et nous avons regretté son décès. Cependant, cette majorité est en train de fondre maintenant. Le plébiscite est la seule question soulevée dans cette élection partielle; et on a mis un libéral indépendant sur les rangs en guise de protestation contre le plébiscite. Les électeurs de Welland avec qui j'ai été en contact au cours de la fin de semaine, m'ont non seulement déclaré que le plébiscite avait détruit l'unité dans cette partie du pays, mais ils ont attiré également mon attention à d'autres parties du pays. Aujourd'hui même, j'ai reçu trois ou quatre lettres, renfermant des coupures de journaux et toutes sortes de choses, où il était question de déclarations faites à Québec, jeudi soir dernier, par l'un des principaux orateurs qui font la campagne dans cette province en faveur du candidat du Gouvernement. Voici les paroles prononcées par M. Taschereau, de Québec, je crois:

Les événements qui se déroulent en Australie présentement non seulement justifieraient le premier ministre King plus que jamais de ne pas imposer le service obligatoire pour outre-mer mais l'obligeraient même à rappeler les troupes qui sont postées en Angleterre.

Cette coupure de journal m'a été remise par un électeur de la circonscription de Welland. Parlant à Welland, le même soir, le présent ministre du Travail, rapporte-t-on...

...exprima l'opinion que le vote du peuple canadien libérerait le premier ministre de sa promesse anti-conscriptionniste lors du prochain plébiscite.

Il est bien évident que l'on saborde au Canada le principe de la responsabilité ministérielle, aussi bien que celui du Gouvernement responsable.

Voilà ce que m'ont laissé entendre les électeurs de Welland. Le plébiscite n'est pas une cause de désunion uniquement dans cette partie du Canada. Nous nous rappelons qu'au sujet de ces élections partielles, il était censé exister une entente mutuelle; on devait infuser du sang nouveau au Parlement, et cette entente mutuelle fut plus ou moins bien accueillie. Les électeurs de Welland m'ont déclaré qu'ils acceptaient ce principe et je tiens à dire aux honorables députés que les membres de notre parti l'ont aussi plus ou moins accepté. Ainsi donc, le parti conservateur ne chercha pas à opposer un adversaire au ministre du Travail. Qui faut-il blâmer pour le bouleversement qui s'est produit dans cette circonscription? Je le demande à la Chambre, qui doit porter la responsabilité d'avoir ainsi suscité cette désunion? Ne vous en prenez pas au parti conservateur. N'en tenez pas responsables les honorables représentants des régions éloignées du Canada. Le premier ministre et les membres de son cabinet portent la responsabilité d'avoir lancé dans le public une proposition aussi vague.

Personne ne peut dire ce que sera le résultat de cette élection partielle. Un électeur de cette circonscription a laissé entendre que l'honorable représentant de Northumberland (Ontario), qui n'est pas à son siège dans le moment, aurait peut-être encore la chance de devenir ministre du Travail, comme quelqu'un l'a dit à la Chambre. Quoi qu'il en soit, le premier ministre se verra peut-être obligé de choisir un membre de la Chambre. A qui imputera-t-il, je le demande, le fouillis dont il est responsable.

Samedi soir de la semaine dernière, j'ai traversé la frontière et suis allé aux Etats-Unis où j'ai de bons amis que j'estime beaucoup et avec qui j'ai eu de nombreuses relations d'affaires depuis plusieurs années. J'en ai interrogé quelques-uns afin de connaître leurs opinions maintenant que nous sommes menacés dans le sud du Pacifique. Et que pensent-ils? Je vais tâcher de le dire ici. J'ai constaté

qu'ils ont modifié leur attitude. Hier, le ministre des Finances (M. Ilsley) a cité un passage d'un article de fond d'un journal de New-York. On me permettra sans doute de citer à mon tour un éditorial paru dans un journal publié bien plus près de la péninsule de Niagara et de la circonscription de Welland que le *Times* de New-York. Mes amis dans l'Etat de New-York avaient la coupure en mains. Lorsque j'ai demandé leur opinion, l'un d'eux a produit cet extrait dont je donnerai lecture à la Chambre. Il a déclaré que c'était aussi leur avis et je crois que c'est également celui d'un grand nombre aux Etats-Unis. L'article a paru le 24 janvier 1942 dans le *Buffalo Courier-Express*. J'imagine que je possède le même privilège que le ministre des Finances (M. Ilsley), celui de lire l'extrait en entier. Voici:

L'annonce par le gouverneur général du Canada, le compte d'Athlone, d'un plébiscite sur la conscription pour le service militaire signifie que nos frères d'outre-frontière sont déterminés à envisager sans ambages leur problème politique le plus difficile. . . Le Canada doit faire face aujourd'hui au même problème qui se présentait aux Etats-Unis il n'y a que quelques semaines. Notre loi stipulait que les hommes devaient recevoir l'instruction militaire pour le service sur le territoire des Etats-Unis. L'incident de Pearl-Harbour a tout changé et le Congrès a immédiatement autorisé l'emploi des troupes des Etats-Unis sur tous les théâtres de guerre. Actuellement le Canada appelle les hommes de 21 à 24 ans sous les armes pour le service permanent de la défense du territoire dans l'armée active et ces hommes, après une période d'instruction de quatre mois, sont assignés à des postes de défense au Canada, libérant ainsi les volontaires pour le service outre-mer.

La question qui nous vient naturellement à l'esprit de ce côté-ci de la frontière est de savoir pourquoi, si nous pouvons réaliser la chose du soir au matin le Canada hésite-t-il.

N'oubliez pas que cet article de fond reflète le sentiment de plusieurs de mes amis aux Etats-Unis et une large partie de l'opinion publique dans ce pays.

Une explication complète des raisons d'ordre politique prendrait toute la page et plusieurs autres, mais la raison est toujours la même: le Canada français.

C'est ainsi que l'on s'exprime le long de la frontière où se poursuit actuellement l'une des plus fortes campagnes électorales de notre histoire. Pendant que ces événements se produisent, non seulement ici mais dans certaines autres régions du pays, nous, les représentants élus du peuple, restons bien tranquilles à nous tourner les pouces attendant que dans quelques mois un plébiscite vague règle une question importante. C'est là ce qui me frappe le plus. En face des mêmes dangers, de la même possibilité d'une attaque, pourquoi en ce Parlement canadien ne pourrions-nous pas prendre une décision sur-le-champ, tout comme l'ont fait le Parlement de la Grande-Bretagne et d'autres parties de l'Empire ainsi que les Etats-Unis?

D'aucuns qualifient ce projet d'expédient politique. D'autres, parmi mes correspondants, y voient une erreur politique. D'autres enfin, l'insuffisance des chefs. Quoi qu'il en soit de ces opinions, il est certain que ce plébiscite divise le Canada à un moment où plus que jamais nous devrions viser à l'unité de la nation.

J'affirme donc, monsieur l'Orateur, que pendant que nous sommes à nous tourner ainsi les pouces le Parlement reste muet. Le spectacle continue. Je demande à tous les honorables députés de condamner toute cette basse...

M. MacNICOL: Bouffonnerie.

M. LOCKHART: Bouffonnerie si vous voulez,—qui est si manifeste en cette enceinte.

Notre situation est désespérée. J'ajoute ici un mot au sujet du service national obligatoire en ce qu'il atteint les agriculteurs. La Chambre a déjà abordé ce problème. Voici un cas d'espèce qui illustre bien l'importance de la question dans ma région. Un homme est venu me voir récemment me disant qu'il arrivait d'une des plus grandes usines de transformation de denrées alimentaires de la région. Le directeur de l'usine lui avait demandé de renouveler son contrat de l'année dernière l'engageant à produire certaines denrées alimentaires. Cette personne me dit qu'elle avait visité le même établissement environ trois semaines plus tôt et avait appris qu'il lui fallait se procurer cinq tonnes d'un engrais particulier au prix d'une somme assez considérable. A son retour, son fils unique l'attendait avec un avis de se présenter pour le service militaire. Acculé à ce dilemme, le cultivateur se rendit le lendemain à Toronto avec son fils pour discuter de la question avec le directeur régional. La réponse n'apporta aucune solution. On promit un sursis.

D'autres honorables députés ont sans doute été saisis de cas semblables. Il n'offre rien de nouveau, il n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Comme mon visiteur insistait, disant que c'était son fils unique, je lui ai répondu que son fils pouvait obtenir un sursis mais qu'il devait agir au meilleur de sa connaissance. Il me répondit: "Le directeur de l'établissement insiste pour que je renouvelle mon contrat, mais c'est impossible si mon fils doit partir".

Le temps est venu de dire à tout Canadien ce qu'il doit faire et comment il doit s'y prendre. Il faut dire au cultivateur quels produits on attend de lui, mais il faut également lui donner l'assurance qu'on lui laissera

au moins un fils pour l'aider à produire ce qui est nécessaire à l'Angleterre et à nos jeunes outre-mer.

Je ne retiendrai pas la Chambre d'avantage, mais lorsqu'au cours d'entretiens avec leurs électeurs des honorables députés constatent la confusion causée par le régime actuel, leur devoir n'est-il pas de réclamer au Parlement le service sélectif pour chaque homme, femme et enfant? Il faut mobiliser, le plus effectivement possible et cela sans plus tarder, toutes les industries et toutes les ressources. La nécessité de cette mesure est manifeste partout. Alors, pourquoi attendons-nous? Le Canada est un des greniers de l'univers. Nous sommes devenus pour l'Angleterre et pour ces milliers de soldats outre-mer une des principales sources d'approvisionnement de denrées alimentaires. Le Gouvernement doit arrêter immédiatement un programme agricole, clair, général et pratique.

Je continue. Si je me reporte aux allusions que l'on a faites à la Chambre, je me rends compte qu'un grand nombre d'honorables membres sont trop désireux de ressusciter les scandales du passé. Ils ont fouillé dans l'histoire de la dernière guerre et essayé de salir la réputation d'hommes publics, dont certains sont morts depuis longtemps. Ils font toutes sortes de déductions qui ne se rapportent aucunement à la crise que nous devons affronter. Je prie les honorables députés de cesser tout ce caquetage inutile, de se mettre à l'œuvre et de faire quelque chose. L'honorable représentant de Cariboo (M. Turgeon), en défendant le plébiscite nous a dit ce qu'il pensait de la conscription il y a deux ans. Nous savons comment le Président des Etats-Unis a été réélu, nous savons que quelques semaines plus tard il s'est présenté au Congrès, sans tenir de plébiscite, et a dit qu'il lui fallait établir le service obligatoire pour toutes les parties du monde ou l'ennemi pouvait se rencontrer.

Pourquoi ne pourrions-nous pas procéder ainsi dans ce Parlement? C'est ce que je demande que l'on fasse. Nous lisons les journaux, nous savons ce qui se passe, nous voyons le danger qui menace l'Australie et nous constatons les revers que nos troupes subissent. Certes la crise est tout aussi grave maintenant. Pourquoi restons-nous ici à parler inutilement sur des questions de peu d'importance ou à faire des allusions qui ne se rapportent aucunement à la présente situation critique.

Le premier ministre doit accorder quelque attention à la demande catégorique des Canadiens qui veulent le service obligatoire. Essayons de le guider, faisons-lui connaître l'opinion de nos commettants sur cette question.

[M. Lockhart.]

Cet après-midi, je m'efforce de lui transmettre exactement l'avis de mes électeurs. Il ne devrait pas exister de divergences d'opinions à ce sujet, mais c'est à cela qu'aboutira le plébiscite. Il s'agit tout simplement d'un homme qui pense d'une manière et d'un autre homme qui pense d'une autre. Mais cela a fait naître de la désunion. Si les représentants élus par le peuple voulaient s'occuper de cette question ici, à la Chambre, je crois qu'ils pourraient la régler tout aussi bien qu'elle le sera dans trois mois, dans six mois ou même dans un an. Nos hommes qui sont outre-mer le demandent. Tous les honorables députés doivent certainement recevoir chaque jour des lettres qui leur demandent instamment d'agir dans ce sens. Ces hommes veulent savoir si, lorsqu'ils seront envoyés à Hong-Kong ou ailleurs, quelqu'un sera là pour les remplacer dans le cas où ils devraient faire le suprême sacrifice. Je dis cela à bon escient parce que je reçois de nombreuses lettres d'outre-mer.

Une seule ligne de conduite s'impose, recourir au service sélectif obligatoire. Que voyons-nous au Canada aujourd'hui? L'industrie a été enrégimentée et l'argent a été conscrit. Qu'on appelle cela comme on le voudra, il n'en reste pas moins que nous devons verser notre argent. Nos jeunes gens ont été appelés pour faire du service pendant une période de trente jours, et ils ont dû répondre à l'appel. Cette période a été jugée absolument insuffisante et certaines gens ont lancé ce que l'on a appelé un "cri de guerre" au sujet des frais encourus. Nos jeunes gens furent ensuite appelés pour faire du service pendant quatre mois. Cela encore s'avéra entièrement insuffisant parce que la situation s'aggravait constamment. On commença a parler de la défense de nos côtes, de sorte que nos jeunes gens furent alors enrôlés pour la durée de la guerre. Qu'on appelle cela conscription, si on le désire, mais c'est du service sélectif obligatoire,—ces jeunes gens ont dû répondre à l'appel.

Le Parlement n'a plus qu'un autre pas à faire. Au lieu d'appeler les jeunes gens pour le service au Canada, appelons-les pour le service n'importe où dans le monde. Nous ne devrions pas nous laisser effrayer par le service obligatoire. La seule différence est le théâtre de guerre où doit se faire ce service. Je ne crains pas qu'on dise de moi que j'ai été conscrit. Je suis prêt à accepter la part du fardeau qu'on me demandera de porter. Ceux qui sont outre-mer demandent de l'aide. Or, le premier ministre et son cabinet n'ont qu'un mot à dire pour que nous ayons le service sélectif obligatoire d'application intégrale. Pourquoi hésitent-ils?

Nous livrons à des ennemis impitoyables une lutte acharnée pour la suprématie. Tous en conviendront sans doute. Il faut que le

Parlement, qui est censé donner des directives au pays, cesse de temporiser. Pendant que nous délibérons, le monde entier a les yeux fixés sur nous; il attend de nous des mots d'ordre de salut, non des manœuvres politiques ni des propos insignifiants. Jamais, à ma connaissance, le courage viril n'aura été plus nécessaire qu'aujourd'hui. N'avons-nous pas, pour nous guider, l'exemple de ceux qui se sont rendus outre-mer? Leur acte courageux répand de l'éclat sur leurs noms. Nous devons, en notre qualité de mandataires du peuple, avoir le courage de nos convictions. Encore une fois, c'est une lutte pour la suprématie, pour la suprématie du droit et de la justice. Nous ne l'obtiendrons pas, cette suprématie, à moins de mettre toutes nos ressources en jeu. Autrement, nous risquons de perdre. Telle est la tragédie qui nous menace. C'est le sort qui nous attend, si nous ne sommes pas à la hauteur de la tâche et si nous manquons de courage.

J'exhorte le Gouvernement et son chef le premier ministre, qui préside en même temps le cabinet de guerre, à scruter minutieusement ce problème. Je l'exhorte à se présenter franchement devant nous et à nous assigner à chacun notre tâche. C'est à lui qu'il incombe de donner le signal. Une fois le signal donné, nous agirons. Je le dis à mes honorables collègues: quand le premier ministre nous aura fait signe d'avancer, il faudra que nous y allions de toute notre énergie. A moins qu'il ne soit trop tard.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans un vif émoi que je viens participer au débat qui nous occupe. Nous avons à envisager des questions si nombreuses et complexes, et la guerre elle-même embrasse une si vaste étendue du globe que notre esprit se refuse presque à en saisir pleinement la portée. Toutefois, il y a une chose qui saute aux yeux. Aujourd'hui, nous savons beaucoup mieux qu'il y a deux ans, ou en septembre 1939, où sont nos amis et nos ennemis. Et pourtant, dans mes contacts avec le peuple, je constate que bien des choses restent incomprises. Or, je crois qu'elles devront être élucidées avant que nous puissions obtenir un effort de guerre intégral.

On nous apprend du haut de la chaire, par la radio, par les journaux, et par une multitude d'autres truchements, que nous luttons pour la survivance de la liberté et de la démocratie. Nous voyons chaque jour qu'une lutte incessante, et il me semble parfois, une lutte sans espoir, se livre parmi nous au cours de cette guerre. Au lieu de diminuer à mesure que nous nous apprêtons à faire face à des difficultés croissantes, le conflit entre les classes s'accroît et s'envenime. A mesure que les patrons antisociaux se réjouissent de victoires remportées sur les ouvriers, avec le concours d'un gouvernement servile et hostile aux ouvriers, l'amertume qui couve dans le cœur et dans l'âme des ouvriers sombres et abattus tend à envenimer. Voilà certains de nos problèmes importants dans cette guerre, problèmes qui nous empêchent de parvenir à un effort intégral. Comme je le démontrerai avant de terminer, non seulement le gouvernement actuel n'a-t-il tenu aucun compte de l'ouvrier, mais il serre de plus en plus étroitement les entraves qu'a imposées au peuple l'ascendant du grand négoce. Le discours du trône nous rappelle que la guerre actuelle n'est pas une guerre ordinaire mais un conflit entre des puissances irréconciliables. Le Gouvernement prononce ces mots mais apparemment sans les comprendre. Le Gouvernement ne s'aperçoit-il pas que le même conflit, bien que sur une échelle plus restreinte se livre actuellement parmi nous? Et s'il s'en aperçoit, fait-il quoi que ce soit pour en combattre la cause afin de nous aider à livrer bataille à l'ennemi commun?

Monsieur l'Orateur, je crois que, avant de pouvoir bien comprendre la nature de la présente guerre, il faudra que nous nous rendions compte qu'elle n'a pas commencé en septembre 1939, puis, comme l'a fait observer le discours du trône, que c'est plus qu'une guerre mais une révolution mondiale. Cette guerre a commencé en janvier 1933 avec la destruction par Hitler des syndicats ouvriers allemands et des partis socialistes. Cette guerre s'est continuée sur une vingtaine de fronts distincts et par mille méthodes différentes, avant l'invasion de la Pologne en septembre 1939. Elle s'est continuée par la destruction des socialistes de Vienne en 1934, et elle s'est continuée en Espagne en 1936, 1937 et 1938. Comme l'a signalé aujourd'hui l'honorable député de Northumberland (M. Fraser), en Espagne les avions de Hitler et de Mussolini ont fait pleuvoir des bombes sur les femmes et les enfants de Madrid, de Barcelone et de Burgos; et nous avons nous-mêmes contribué à la destruction du gouvernement loyaliste de ce pays. Je me rappelle avoir pris la parole en cette enceinte le 26 mai 1938, et les paroles de l'honorable député de Northumberland m'ont rappelé ce que j'avais dis en essayant de persuader le Gouvernement de modifier son attitude à l'égard de la situation en Espagne. Mais personne ne s'en souciait. J'aimerais vous lire quelques-unes des paroles que j'ai prononcées à cette occasion. Elles ont leur importance à l'heure actuelle parce que les

démocraties auraient tout aussi bien pu orienter l'Espagne vers la démocratie que vers le fascisme. Comme on peut le lire à la page 3317 des *Débats* du 26 mai 1938, j'ai dit:

...je vais me borner à un aspect de notre politique étrangère qui l'emporte sur tout le reste, même à cette heure où nous sommes en présence de nombreuses questions de très grande importance. Je veux dire notre politique concernant l'Espagne. A mon sens, cette politique a absolument manqué et manque encore de justice; l'application du droit international a été ignorée.

Je ne désire pas en citer davantage, mais on pouvait en prévoir autant alors. J'ai fait remarquer que notre politique conduirait ou au fascisme ou au communisme en Espagne. Je me suis souvent demandé comment certains membres du cabinet de l'époque pouvaient conserver leur portefeuille,—le ministre actuel des Finances (M. Ilsley), par exemple, ou le ministre actuel des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie),—quand ils prévoyaient, comme ils ont dû le faire, les conséquences de la politique qu'ils poursuivaient. Si j'en ai le temps, je reviendrai peut-être sur la question de la politique ouvrière du Gouvernement.

Mais je veux d'abord parler du plébiscite. L'annonce de ce plébiscite est le plus important passage du discours du trône. Personnellement, je ne condamne pas le principe d'une consultation populaire sur certaines questions; mais, dans ce cas, il me semble, deux choses essentielles s'imposent avant qu'un verdict intelligent puisse être rendu ou accepté: (1) il faut une question claire à laquelle on puisse répondre oui ou non, et qui entraînera des résultats faciles à deviner en ce qui concerne la décision populaire; (2) les gens qui rendront la décision doivent avoir des renseignements précis sur lesquels ils baseront leur opinion. Dans le plébiscite projeté, la première considération essentielle brille par son absence, et, jusqu'à présent, rien n'indique que le peuple obtiendra des renseignements précis sur la nature, ou que sais-je, du service militaire obligatoire pour outre-mer.

Aucun membre du Gouvernement, pour autant que je sache, n'a encore déclaré que le service militaire obligatoire pour outre-mer était de nécessité urgente ou qu'il ne l'était pas. Je n'ai pas entendu le discours que prononçait dans cette enceinte le premier ministre (M. Mackenzie King) le 26 janvier, mais je l'ai lu attentivement. C'est un bon discours jusqu'à la question du plébiscite. J'admets que le premier ministre a démontré qu'il y avait lieu de s'adresser au peuple, mais il n'a pas démontré qu'il y avait lieu de s'adresser à lui pour lui poser la question projetée, et je répète que ce n'est pas au

[M. MacInnis.]

principe du plébiscite que je m'oppose, même en temps de crise nationale. Si je m'oppose au plébiscite, c'est que la question soumise au peuple, et sur laquelle on lui demandera de voter, ne demande pas un simple oui ou non sur la conscription, alors que c'est le seul sujet à débattre en ce moment. La question sur laquelle on demandera à la population de voter a été rendue publique par le premier ministre, et on nous en a maintes fois donné lecture dans cette Chambre. La voici: "Consentez-vous à dégager le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire?"

Je prétends en toute sincérité que ce n'est pas là une question qu'il convient de soumettre à la population canadienne en ce moment. Il n'est qu'un sujet à propos duquel le Gouvernement se sent les mains liées. S'il tient à être dégagé de ses promesses à cet égard, qu'il le demande sans détours. Le vote donné sur la question projetée équivaudra dans certaines parties du pays à un vote sur la conscription; dans d'autres, il ne constituera pas un vote sur la conscription. Tout dépend de l'endroit du pays où l'on se trouve. Là où la population favorise la conscription, on lui dira qu'un vote favorable aura pour effet la présentation d'une loi de conscription; là où elle s'oppose à la conscription, on lui dira qu'un vote favorable n'entraînera pas la conscription. Le premier ministre du Québec, ainsi que d'autres personnages de cette province, ont déjà déclaré que la conscription ne sera pas imposée à la suite d'un vote favorable.

Ce plébiscite n'est donc rien autre chose qu'un leurre authentique. C'est le subterfuge le plus habile,—ou si vous préférez, le plus grossier,—dont on se soit jamais rendu coupable auprès d'une nation.

Au cours des deux derniers mois, le chef suppléant de notre groupe et moi-même avons parcouru le pays depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, nous arrêtant dans toutes les principales villes et aussi dans quelques-unes de moindre importance. Nous avons conversé avec des milliers de personnes de toutes les classes de la société. Nous sommes tous deux convaincus que la population est aujourd'hui plus disposée à accepter la conscription, si elle est nécessaire, qu'elle n'était favorable à la déclaration de la guerre au mois de septembre 1939. Je dis qu'elle y est plus favorable, mais à une condition, c'est qu'il ne s'agisse pas seulement de la conscription des hommes, mais encore de celle de la richesse accumulée, du capital industriel et des ressources financières du pays. Elle veut un effort de guerre total, au moyen de toutes les ressources dont la population canadienne dispose.

Les parents de nos jeunes Canadiens ne sont pas prêts à sacrifier leurs fils pour sauvegarder la fortune et les privilèges spéciaux des Crabtree, des MacMillan et des McLean, qui possèdent déjà trop au pays pour le bien du Canada. La population canadienne est dans le malaise depuis que le premier ministre et ses collègues ont confié la vie économique de la nation aux exploiteurs que l'on sait, depuis le début des hostilités.

Le groupe dont je fais partie, ainsi que nous l'avons déjà dit, est en faveur d'un plébiscite sur la question même de la conscription, car nous croyons que c'est la seule question qui doit se poser devant la population canadienne aujourd'hui.

Nous favorisons une consultation sur deux questions: (a) la conscription des ressources en hommes; (b) la conscription des ressources matérielles, de l'industrie et de la finance. Si l'on soumettait ces deux mesures au peuple, je suis convaincu qu'il les approuverait toutes les deux si on lui en soulignait la nécessité.

Le premier ministre a déclaré dans son discours que le Gouvernement pourrait avoir recours à trois moyens pour chercher à se faire dégager de ses promesses,—trois méthodes de recruter des hommes pour le service militaire: 1° Faire des élections générales; 2° Tenir un referendum sur la conscription; 3° Tenir un plébiscite dans lequel le Gouvernement demanderait qu'on le relève de ses engagements passés. Deux des moyens indiqués par le premier ministre me semblent clairs et définis, à savoir, tenir des élections générales ou un referendum sur la conscription. Le troisième moyen, un plébiscite, à la phraséologie entortillée, n'est pas clair et on le reconnaît bien là, c'est le moyen choisi par le premier ministre pour demander au peuple de se prononcer. Il lui demande de prendre une décision sans le renseigner suffisamment pour qu'il puisse se prononcer en connaissance de cause.

Le premier ministre rejette l'idée d'une élection générale tout en reconnaissant que la conscription serait la question principale en jeu. Il rejette l'idée d'un referendum parce que le vote serait défini. Il rejette un de ces moyens parce que le résultat ne serait pas clair; et il rejette l'autre parce qu'il serait clair. Cela n'a pas de sens. En réalité, c'est se jouer d'une importante question et on ne devrait pas agir de la sorte en ce moment.

Le premier ministre sait, et tous les honorables députés savent également, qu'on n'a fait qu'une réserve en ce qui a trait au service militaire, et elle porte qu'il n'y aura pas de conscription pour le service outre-mer. Cette réserve était certes fondée sur la situation qui existait au Canada au début de la guerre—mais si la situation n'est plus la même—et le premier ministre a laissé entendre qu'elle ne l'est plus—il lui incombe ainsi qu'à ses ministres de dire carrément et clairement à la Chambre et au peuple quelle est la véritable situation. C'est la seule manière dont le Parlement et le public canadien puissent prendre des décisions sages. Donc trêve de fumisteries. Que le peuple canadien se prononce sur la question de savoir s'il veut la conscription pour service outre-mer et s'il veut aussi conscrire l'industrie, ainsi que la richesse et l'argent accumulés, en vue d'un effort de guerre intégral.

Je désire parler brièvement de notre situation sur la Pacifique à cause des événements récents. Cette question a déjà été traitée assez à fond par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Green), par l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) et par l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Il y a trois questions qui préoccupent surtout la population de cette région. Premièrement, les gens se demandent si nos moyens de défense sur le Pacifique sont suffisants? Je l'ignore et j'imagine que personne ici n'en sait plus que moi là-dessus. Mais je partage l'avis énoncé l'autre jour par l'honorable député de New-Westminster à l'effet que le cabinet demande au général McNaughton, actuellement au Canada, de se rendre sur la côte du Pacifique et d'y inspecter sérieusement nos moyens de défense. Comme il est au courant de ce qui s'est fait en Angleterre sous ce rapport, je suis sûr qu'il pourra donner aux autorités militaires et au Gouvernement des conseils judicieux.

Il est une autre question qui inquiète les gens de la côte du Pacifique, et c'est celle des ressortissants japonais et des Canadiens japonais. Je me suis renseigné moi-même sur les mesures prises par le Gouvernement à cet égard et je me suis convaincu qu'il est maître de la situation. N'oublions pas que la plupart des Japonais de la Colombie-Britannique—la population d'extraction japonaise—ne sont pas des Japonais mais des Canadiens. Aujourd'hui, on nous a demandé d'user de tolérance à l'égard d'une autre minorité canadienne qui, bien entendu, est beaucoup plus considérable. Or, il importe d'être juste envers les minorités, non pas en raison de leur importance numérique, mais dans la mesure où elles ont des droits au pays. En considérant cette question, nous devons nous rappeler que nous sommes Canadiens, que nous sommes aussi britanniques et que nous ne devons adopter l'attitude ni du Japon, ni de l'Allemagne, ni celle de quelque autre pays dont la ligne de conduite ne vaut pas la nôtre à l'égard des minorités. L'autre jour, l'honorable député de New-Westminster a traité de cette question d'une manière très sensée et qui m'a causé une

vive satisfaction. Aussi ne voudrais-je dire quoi que ce soit qui puisse diminuer le bon effet de son discours. Cependant, ce n'est pas sans étonnement que je l'ai entendu soumettre comme exemple de ce que devrait être notre conduite à l'égard des Japonais en Colombie-Britannique, le transfert en Sibérie, par les Russes, de toute une population de 250,000 âmes. L'envoi de gens en Sibérie est pour les Russes une habitude. Les tsars y ont envoyé des dizaines de mille personnes, dont plusieurs milliers y ont expiré.

M. REID: C'était pour protéger l'Etat.

M. MacINNIS: C'était toujours pour la protection de l'Etat.

Une VOIX: Pour la protection du tsar.

M. MacINNIS: Le tsar les a exilés pour la protection de l'Etat. Quant à nous, nous ne pouvons pas assurer le salut de l'Etat par de pareils moyens. Nous en assurons le salut par la justice ou pas du tout. Comme le disait un honorable député, l'Etat ne vaut pas la peine d'être sauvé à moins que ce ne soit par la justice.

Comme je le disais, j'ai discuté cette question avec les autorités et, après en avoir parlé à la Royale Gendarmerie, j'incline à avoir une meilleure opinion du Gouvernement car je crois qu'une gendarmerie ne sera jamais meilleure que le Gouvernement qui la dirige. Or je suis satisfait de l'attitude de la Royale gendarmerie à l'égard de nos Japonais canadiens.

Il y a ensuite la question de la défense passive. Je partage, sur ce point, l'avis de l'honorable député de Vancouver-Sud. Je crois que si, d'une part, l'exécution de ce travail peut, dans une large mesure, être confiée aux civils, d'autre part il appartient au Gouvernement d'en assumer la direction générale et de fournir l'argent pour l'achat du matériel et de l'outillage. Et on ne le fait pas, je crois, en ce moment. De fait, j'imagine que la confusion est grande.

Je passerai maintenant aux questions ouvrières que j'ai signalées dans mon introduction. Je me suis efforcé à maintes reprises depuis deux ans à amener le gouvernement actuel à prendre une attitude démocratique envers les ouvriers. Et je n'ai pas réussi. La situation est de plus en plus grave. Je crois pouvoir convaincre même les honorables vis-à-vis du fait que la situation s'aggrave. L'honorable député d'Edmonton-Est (Mme Casselman) a demandé hier durant le discours de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) si nous ne devions pas considérer la nomination du nouveau ministre du Travail une amélioration dans l'attitude du Gouvernement envers les ouvriers. Je vais tenter de donner à la Chambre une idée de ce que les deux mois d'administration du ministère du Travail par le nouveau ministre ont produit. Je regrette d'être forcé de le faire, mais si je le fais c'est qu'il n'existe aucune autre façon, pour les intéressés, d'atteindre le Gouvernement de ce pays. Ils sont trahis par le ministère du Travail et ils ne peuvent s'adresser au premier ministre.

Pour ce qui est de l'ignorance des besoins de la classe ouvrière, et de l'ineptie la plus collossale dans l'étude des problèmes ouvriers, je croyais que l'ancien ministre du Travail se trouvait dans une catégorie à part, qu'il n'avait nulle part son égal. Mais, sans avoir été assez longtemps à son poste pour être membre de cette Chambre, le nouveau ministre du Travail, à mon sens, a déjà surpassé mon honorable ami le secrétaire d'Etat (M. McLarty) au ministère du Travail, quand il s'agit d'accomplir ce qui est inopportun à un moment mal choisi.

Je vais soumettre deux cas à la Chambre, et je laisserai aux honorables députés le soin de juger non seulement des aptitudes du nouveau ministre du Travail pour le poste qu'il occupe, mais aussi de la justesse de la ligne de conduite que suit le gouvernement actuel

D'abord, je parlerai de la grève de Kirkland Lake. L'honorable député de Cap-Breton Sud en a parlé hier. Dans cette grève, les mineurs ont profité de tous les recours qu'offrent la loi et la coutume pour obtenir une conférence avec les employeurs, mais ils n'ont pas réussi.

J'ai ici le rapport de la commission de conciliation qui a fait enquête dans le cas du différend entre les mineurs et leurs patrons. Le rapport est unanime et il porte la signature du juge C. P. McTague, de M. F. Wilkinson, au nom des patrons, et de M. J. L. Cohen, au nom des employés. Cette commission avait quelque expérience, ayant déjà examiné d'autres cas, et en rédigeant son rapport sur le différend de Kirkland-Lake, elle cite quelques passages du rapport présenté par les mêmes commissaires au sujet d'un autre différend et publié dans la *Gazette du Travail* de février 1941. En voici quelques brefs extraits:

> A mesure que s'est accompli le développement de l'industrie, le droit des travailleurs à s'organiser en associations collectives ou syndicats ouvriers, et par l'entremise de ces organisations à négocier collectivement avec les employeurs les termes et conditions d'emploi, a été de plus en plus mis en relief. C'est un privilège maintenant reconnu en droit, dans la pratique industrielle, et comme matière d'intérêt public. Il a été confirmé par plusieurs importantes déclarations publiques.

C'est ce que réclamaient les mineurs. Le rapport dit plus loin:

On peut dire que les droits abstraits maintenant reconnus à la classe ouvrière ne peuvent exister au sens concret que si des négociations collectives sont pratiquées et des conventions collectives conclues.

On y signale ensuite que les patrons, dans ce différend, en refusant de négocier avec le syndicat des mineurs invoquent le fait que cette organisation a son siège social aux Etats-Unis. Voici ce que la commission a à dire sur ce point:

C'est à notre avis une erreur et un manque de logique que d'aborder la question de ce point de vue. Il n'existe aucune loi, à notre connaissance, interdisant à un groupe de travailleurs d'adhérer à un syndicat international et d'en faire son agent pour la conduite des négociations. De fait, on semble avoir eu pour politique reconnue depuis nombre d'années de favoriser l'activité des syndicats internationaux au Canada. Autrement, il serait difficile d'interpréter un certain article de la loi sur l'immigration...

Inutile de citer l'article.

...en vigueur depuis 1921 déjà, classant les représentants accrédités des syndicats internationaux venant au Canada pour y exercer temporairement leurs fonctions parmi les personnes ayant droit d'entrer au pays sans restriction.

La commission ajoute:

Le problème, s'il en existe, n'est pas tant de l'inégalité du traitement accordé à certains syndicats internationaux, que du respect de la loi du pays par les syndicats internationaux, les syndicats nationaux et les patrons au cours de leurs activités au Canada. Sous ce rapport, vue la façon d'agir des patrons, la commission s'est trouvée dans l'impossibilité de concilier les parties assez tôt au cours des délibérations, l'avocat des exploitants de mines a prévenu la commission que ses clients étaient irrévocablement opposés à la reconnaissance du syndicat et désiraient s'abstenir de participer plus longtemps aux délibérations. De tels procédés, évidemment, rendent parfaitement inutile la nomination de commissions de conciliation en vue de régler les difficultés relatives à la reconnaissance des syndicats.

J'ai répété au ministre du Travail et à la Chambre que la reconnaissance des syndicats ne saurait faire l'objet d'un arbitrage confié à des commissions de conciliation. Je constate que la commission est tout à fait de mon avis sur ce point. Je cite encore:

De fait, il est douteux que la question de la reconnaissance des syndicats relève de la loi d'enquête en matière de différends industriels. Le recours à un tel procédé, ajouté au doute en l'espèce quant à l'application de la loi, semble laisser le règlement de la question générale des négociations collectives au Parlement ou au Cabinet plutôt qu'à la compétence d'une commission de conciliation, selon les procédures accoutumées, sous l'empire de la loi d'enquête en matière de différends industriels.

Le Gouvernement actuel, quand il veut agir, n'hésite jamais à recourir à un décret du conseil, mais il ne voudrait pas adopter un décret du conseil pour forcer les patrons à conclure un contrat collectif avec leurs employés, en conformité des principes établis par le Gouvernement.

Je vais maintenant exposer brièvement l'attitude actuelle du ministre du Travail sur ce point. Le vendredi 16 janvier, il y eut une réunion du Conseil national du travail en temps de guerre et l'honorable M. Mitchell a proposé que ce conseil agisse comme arbitre dans le différend de Kirkland-Lake. Le projet a été immédiatement communiqué aux mineurs et supposément aux patrons en même temps. Les mineurs ont pris une décision le 18 janvier et avisé le ministre de leur acceptation. N'ayant aucune nouvelle des patrons après plusieurs jours, on s'est enquis de leurs dispositions. Leur première réponse a été qu'ils n'avaient pas reçu communication du projet. Un peu plus tard, l'honorable M. Mitchell écrivit une autre lettre aux mineurs exposant un projet tout différent de celui qu'il avait tout d'abord soumis et que ces derniers avaient accepté. Je veux citer quelques mots d'une lettre de M. Mosher, président du Congrès canadien du travail, auquel le syndicat des mineurs de Kirkland-Lake est affilié, afin de faire connaître exactement ce que M. Mosher pense du ministre du Travail. Je crois qu'il a raison:

J'ai reçu copie de votre lettre du 21 janvier, adressée à M. William Simpson, président de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, succursale n° 240, Kirkland, et je vous ferai remarquer, comme je l'ai fait au cours de notre conversation, hier, que la proposition contenue dans cette lettre est incompatible avec celle que vous m'avez demandé de soumettre aux mineurs et qu'ils ont acceptée plus tard, comme je vous en ai averti.

M. Mosher ajoute:

Dans les circonstances, il me semble que vous auriez dû prendre mon avis au sujet de tout changement que vous désiriez apporter à la proposition initiale et qu'en soumettant une nouvelle proposition directement aux mineurs, vous avez enfreint les règles de la courtoisie et de l'éthique. Il est important, à cet égard, qu'il n'existe aucun malentendu ni de la part des mineurs, ni de la part du public, et, en toute justice, je me sens tenu de mettre tous les intéressés au courant des faits.

Cette lettre du 24 janvier est signée par M. A. R. Mosher.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à un autre cas, intéressant un autre syndicat. Le C.I.O., ou les syndicats qui y sont affiliés, sont peut-être aussi condamnables que M. Hepburn le prétend; cependant, si on peut juger M. Hepburn par ce qu'en ont dit en cette enceinte ses "amis" depuis quelques jours, sa parole n'a peut-être pas beaucoup de valeur, ou elle vaut, ce qui est peu, ce que valent ses mœurs. Le syndicat en cause est une filiale de la Fédération américaine du

travail. Cependant, les faits démontrent encore une fois qu'on ne tient pas compte du travail syndiqué et qu'on se prosterne devant les patrons, peu importe que le ministre du Travail soit un avocat, un financier ou un ancien membre de syndicats.

Au cours de l'été de 1941, les chaudronniers, plombiers et poseurs d'appareils de chauffage à l'emploi des chantiers maritimes Morton de Québec on demandé la création d'un conseil d'arbitrage. Le conseil a tenu des séances et entendu les représentants des deux parties, mais avant qu'il eût terminé ses séances, le ministre du Travail de l'époque, qui est aujourd'hui secrétaire d'Etat, avait nommé une commission royale pour faire enquête sur toutes les industries en construction navale d'Ontario et de Québec. Bien que le Gouvernement eût institué un conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre et fût censé le consulter sur les questions de cette nature, la nomination de la commission royale ne lui a jamais été soumise. Elle se composait de trois avocats.

Il se peut que les avocats soient les gens à nommer sur ces sortes de commissions, mais je ne vois pas comment ils peuvent connaître intimement la construction navale et les salaires qu'il convient de payer aux ouvriers. Je ne crois pas qu'ils soient très versés dans ce domaine. Il n'en reste pas moins que la commission se composait d'avocats.

Le ministre du Travail, M. Mitchell, fit venir à son cabinet M. W. J. Coyle, représentant des chaudronniers et M. J. W. Bruce, représentant des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage à l'emploi des chantiers Morton pour discuter la question des salaires des ouvriers de ces chantiers. Les représentants des ouvriers et ceux du ministère du Travail et du ministère des Munitions et approvisionnements en vinrent à une entente lors de cette entrevue, au sujet des salaires et des bonis, comme en fait foi une lettre adressée à M. Bruce par M. Bryce Stewart, sous-ministre du Travail. Dans cette lettre en date du 23 décembre, M. Stewart déclare que les propositions qu'on a dénoncées n'empêcheront pas de soumettre le sujet au Conseil national du travail en temps de guerre, advenant mécontentement. Dans ce cas, on modifierait les conclusions du conseil d'arbitrage. On a consenti à une réduction de 5c. l'heure sur le chiffre que le conseil avait accordé. Les représentants des employés des chantiers Morton, MM. Bruce et Coyle, leur soumirent la question et leur conseillèrent d'accepter.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député a épuisé son temps de parole. A moins que la Chambre n'y consente à l'unanimité, il ne saurait poursuivre.

[M. MacInnis.]

Des VOIX: Poursuivez.

M. MacINNIS: J'essaierai d'être aussi bref que possible, et je remercie les honorables députés de me permettre de terminer.

Dans une dépêche en date du 29 décembre 1941, M. Bruce faisait connaître au ministre du Travail que l'organisme intéressé avait accepté les propositions du ministère. Un autre télégramme, en date celui-ci du 31 décembre et signé du ministre du Travail, remercie M. Bruce de sa dépêche. Entre temps, apparemment, on avait consulté les employeurs et ceux-ci ne goûtaient pas le règlement intervenu. Puis M. Bruce et M. Coyle apprenaient qu'on avait rendu un décret du conseil le 26 janvier, alors que la Chambre était en session, et que le Gouvernement répudiait complètement l'entente conclue avec le ministre du Travail et donnait une nouvelle échelle de salaires et d'indemnités en annexe au décret. Non seulement cela, mais le décret du conseil laissait la fixation des salaires à la discrétion pleine et entière du ministre du Travail.

Le décret C.P. 269, en date du 26 janvier 1942, renferme le paragraphe suivant:

2. Le ministre du Travail est par les présentes autorisé à adapter l'échelle de base des salaires pour les autres catégories d'employés des chantiers navals susmentionnés à l'échelle de base des salaires accordés aux mécaniciens, et selon les montants qui, d'après lui, en tenant compte de toutes les circonstances, sont justes et convenables.

M. Bruce répondit par télégramme le 29 janvier 1942. Je tiens à signaler à la Chambre la ressemblance qu'il y a entre ce télégramme et la lettre de M. Mosher que j'ai consignée au compte rendu. Voici le texte de ce télégramme adressé à l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, à Ottawa:

Le 22 décembre, vous avez prié le vice-président Coyle et moi-même d'aller à Ottawa pour discuter le rapport fait par la commission de conciliation dans l'affaire des chantiers maritimes Morton. A la suite d'une longue discussion avec le sous-ministre Stewart et M. Crawford, directeur des relations industrielles, une entente fut conclue. Il fut convenu qu'une proposition qui nous fut faite par écrit le 23 décembre serait transmise aux ouvriers, proposition comportant des salaires basés sur les rapports faits par la commission royale au sujet des chantiers maritimes, et l'acceptation d'autres parties du rapport de la commission de conciliation. Sur vos conseils et à cause de la guerre, cette proposition fut soumise aux ouvriers avec notre approbation et notre appui. Elle fut adoptée et je vous en informai par télégramme le 29 décembre. Je suis grandement surpris de recevoir une lettre m'apprenant que la compagnie Morton a affiché des avis répudiant notre entente. Le vice-président Coyle me dit que le sous-ministre Stewart l'a informé que le ministère a répudié les conditions sur lesquelles nous nous étions entendus. Agir ainsi sans reconnaître nos droits et sans nous consulter

constitue une violation outrageante et injustifiable de notre entente et un abus de confiance de la part d'un département de l'administration de l'Etat. Tous les ouvriers du Dominion réprouveront cette conduite et blâmeront le Gouvernement d'avoir répudié une entente écrite. Cela me place ainsi que Coyle dans une situation désagréable, attendu que les ouvriers ont accepté de bonne foi notre approbation. Nous vous saurons gré d'expliquer la situation.

Aucune explication n'a été envoyée. Le premier ministre va-t-il tolérer un tel état de choses dans le ministère du Travail? Approuve-t-il ce double jeu de la part de ses ministres? S'il ne l'approuve pas, il ferait mieux d'ordonner un nettoyage dans le ministère du Travail.

A l'heure qu'il est, les salaires sont fixés par décret du conseil. Le Gouvernement, qui en 1940 s'est prononcé en faveur du contrat collectif, l'a pratiquement aboli. Le décret C.P. 8253 a annulé le précédent décret C.P. 7440 qui reconnaissait le contrat collectif. En vertu du décret C.P. 8253, on a établi un conseil national du travail en temps de guerre et créé de nombreux conseils régionaux. Avant que ce régime ait réellement été en vigueur, le Gouvernement a aboli, du moins dans ce cas-ci, le mode d'appel qu'il avait prescrit.

Voilà un état de choses qui appelle la réprobation de tous les honorables membres de la Chambre. Si nous ne pouvons trouver la solution à des problèmes d'ordre secondaire, chez nous, inutile d'essayer de créer un monde meilleur, car nous n'y réussirions pas.

Celui qui est fidèle dans les moindres choses, l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres choses, l'est aussi dans les grandes.

M. BROOKE CLAXTON (Saint-Laurent-Saint-George): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a dispensé tous les avocats de l'obligation d'avoir des connaissances spéciales touchant la question ouvrière; et cela me servira de prétexte pour ne pas le suivre dans les remarques que j'ai à faire. J'aimerais, toutefois, faire allusion à un autre avocat qui a porté la parole à la Chambre hier, dans un magnifique discours qui a plu aux députés de tous les groupes parlementaires, ainsi qu'à des milliers et des milliers de Canadiens dans toutes les provinces du Canada. Il est donc très difficile de se décider à prononcer un discours après lui, cet après-midi. En manifestant son amour pour le Canada, le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a ramenés au commencement du débat actuel, dont les premiers discours ont été prononcés par deux honorables députés qui ont aussi fait preuve d'un patriotisme semblable.

Je suis heureux d'ajouter mes félicitations à l'honorable député de Hull (M. Fournier) et à l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) qui ont ouvert le débat. Ce sont deux des députés les plus populaires et les plus respectés de la Chambre, et leurs discours étaient dignes d'eux. L'un d'eux est de descendance française et natif, comme moi, de la province de Québec; l'autre est de descendance écossaise et natif de la province d'Ontario; mais tous deux ont parlé en Canadiens. Quant à leur amour de la patrie, à leur dévouement à la servir et à la compréhension de ses problèmes, il n'est pas de députés en cette enceinte qui leur soient supérieurs. Ils représentent cette grande masse de Canadiens qui tiennent le milieu entre les deux extrêmes que le ministre des Finances a signalés hier. On peut dire que l'un de ces extrêmes a pour représentant l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) et l'autre, l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe). Il semble que l'un veuille la conscription pour service outre-mer, coûte que coûte, et que l'autre ne veuille pas de cette conscription, coûte que coûte. Ni l'un ni l'autre extrême ne comporte aucun espoir d'unité ou de sécurité pour le Canada.

Au cours de mes observations j'essaierai de suivre la ligne de conduite adoptée par l'honorable représentant de Hull et par l'honorable représentant de Brantford et de parler à titre de Canadien qui s'adresse à tout le pays. Il m'incombe d'agir de la sorte parce que dans la circonscription que je représente on trouve des gens de toutes les races et de toutes les conditions. Tous les jours on me rappelle que 30 p. 100 de la population est d'origine française et que 20 p. 100 est d'une origine autre que française ou anglaise. Je constate que le seul lien que nous ayons en commun est notre attachement au Canada, et que ce lien ne sera fort que dans la mesure ou nous resterons unis et attachés à notre pays commun. Le recensement de l'an dernier démontrera, on peut s'y attendre, que le Canada est moins anglo-saxon que le sont les Etats-Unis.

Ce débat a lieu au moment le plus critique de l'histoire du monde et de notre pays. Nous sommes tous d'avis qu'il nous incombe de voir à ce que le pays fasse son plus grand effort en ce moment, afin que, de concert avec nos alliés, nous puissions vaincre Hitler et le Japon le plus tôt possible, ce qui nous permettra de travailler à l'amélioration du monde. J'aurais cru que la présente discussion aurait porté sur trois points: ce que nous avons fait, ce que nous pourrions faire de plus, et de quelle manière nous pourrions le mieux y arriver. Cependant, il y a eu très peu de critique de la part d'aucun groupe de l'opposition sur ce que nous avons fait et encore moins de suggestions quant à ce

que nous devrions faire. L'opposition conservatrice à la Chambre et celle que l'on a rencontrée en dehors ont concentré leurs attaques sur un point particulier de notre effort de guerre, à savoir, sur la méthode de recruter les hommes pour le service outremer. Ces gens prétendent que nous devrions appliquer la conscription maintenant. Pourquoi maintenant. Parce que, disent-ils, le régime du volontariat a failli. Parce qu'ils veulent la conscription maintenant, ils s'opposent au plébiscite. Je reviendrai un peu plus longuement sur l'attitude de ceux qui s'opposent à cette mesure, mais je désire commencer mon intervention dans ce débat par le bon bout, c'est-à-dire rappeler d'abord ce que nous avont fait et signaler ensuite ce que nous proposons d'accomplir.

Mais qu'avons-nous fait? D'aucuns croiraient superflu de rappeler ce que nous avons fait, de parler au peuple canadien de notre effort de guerre. Quoi qu'il en soit, la campagne de dénigrement sans merci menée dans le pays nous oblige à revenir encore et toujours sur la même chose afin que le grand public ne se méprenne pas sur les faits véritables.

Avec sa population de onze millions et demi d'habitants, le Canada a une plus forte proportion d'hommes engagés dans les services réguliers que n'importe quel autre pays au monde. Je veux dire par là que nous avons, proportionnellement, plus de gens engagés dans les services de transport et autres services essentiels nécessaires à la vie même du Canada que tout autre pays au monde. Avec notre population, nous devons maintenir les services d'un pays dont la superficie est égale à celle des Etats-Unis, mais dont la population est onze fois plus petite. En dépit de cela, le Canada possède aujourd'hui une armée de plus de 400,000 hommes qui se sont enrôlés volontairement pour servir n'importe où dans le monde. Nous avons quatre divisions en Angleterre comptant plus de 100,000 hommes dans l'armée seulement. On nous dit que leur équipement, leur instruction militaire, leur physique et leur moral se peuvent comparer favorablement à ceux des forces armées de quelque pays que ce soit. Nos soldats occupent aujourd'hui un poste d'honneur en Grande-Bretagne.

Nous sommes plus qu'enchantés d'accueillir dans notre pays, cette semaine, leur vaillant commandant le lieutenant-général A. G. L. McNaughton et de le féliciter de son rétablissement à la suite d'une maladie qui, nous a-t-on dit, doit être entièrement attribuée à du surmenage pour notre cause. Dans le message qu'il a adressé aux troupes placées sous son commandement, lors du deuxième anniversaire de l'arrivée en Angleterre, au mois de décembre 1939, des premiers éléments de la première division, le général McNaughton a dit:

Voilà donc deux ans que les premiers éléments des troupes canadiennes sont arrivés dans ce pays. Ces soldats ont achevé leur instruction militaire et complété leur équipement. Depuis, des forces de plus en plus nombreuses sont prêtes à tout effort qu'on pourra exiger d'elles. Pendant ce temps-là, d'autres troupes ont été organisées au Canada et envoyées en Extrême-Orient et sur notre côte occidentale maintenant menacée par l'ennemi.

Jusqu'ici notre principal devoir a été de monter la garde dans ces îles. Nous en reconnaissons la nécessité et, l'ennemi étant à quelques milles seulement de ce centre vital de notre civilisation, la raison en est évidente pour tout le monde. Cependant, durant les longs mois passés à surveiller et à répéter les exercices réglementaires, les hommes ont été fort déçus de ne pas aller au combat, et ils ont dû surmonter leur impatience. Ils se sont pliés aux circonstances sans grogner. C'est pour moi un honneur et une satisfaction de pouvoir en témoigner, et de remercier officiers et hommes de troupes d'être restés résolus et d'accepter la situation comme ils l'ont fait.

Au nom de nos troupes, je remercie également le peuple anglais d'une hospitalité et de procédés aimables qui ne se démentent pas et qui contribuent beaucoup à nous faciliter la tâche.

Depuis ses très modestes débuts, l'armée canadienne a maintenant atteint des effectifs qui se chiffrent par dizaines de mille, hommes et femmes. De nouvelles unités, de nouvelles formations et de nouvelles réserves nous sont venues aussi promptement que le permettaient les moyens de transport, et à mesure que ces nouveaux effectifs arrivaient, nous avons pu améliorer l'organisation de notre quartier général militaire, renforcer nos unités, renouveler nos services hospitaliers, perfectionner nos classes, nos installations de réparation et autres. Dans l'intervalle, le service du génie, le service des transmissions et notre corps forestier ont contribué à adoucir la vie des gens ainsi qu'à accroître leur bien-être.

Pendant cette longue période de préparatifs dont les circonstances nous ont gratifiés, il a été possible de parfaire l'équipement des corps d'armée, divisions, formations blindées et autres unités de campagne, de les instruire ensemble et de les assigner à la coopération militaire avec des escadrilles de l'aviation royale canadienne. On a exécuté ces différentes tâches avec une attention soutenue, et on a mis nos forces en mesure de frapper un coup décisif quand l'occasion s'en présentera.

Nul doute que l'avenir nous réserve beaucoup de difficultés, de dangers et de tribulations, mais nous avons foi au résultat final, c'est-à-dire, au triomphe de la justice et du droit sur les forces ténébreuses qui nous combattent.

C'est une communication, monsieur l'Orateur, qui me semble digne d'être portée à la connaissance de la Chambre, et c'est un honneur pour moi d'avoir pu en donner lecture et la consigner au hansard. En effet, quand, dans la dernière guerre, le général McNaughton prit le commandement de l'artillerie lourde de notre corps d'armée, je faisais partie à titre de sous-officier d'une des batteries soumises à son commandement. L'honorable député de Grenville-Dundas (M.

Casselman), le whip conservateur, appartenait à la même unité que moi, et il doit se souvenir que le général McNaughton est un combatif. Il avait trente et un ans lorsqu'il fut fait général. Il s'est distingué plus que ne l'a fait aucun autre homme sur le front de l'Ouest par ses travaux d'officier d'artillerie. Je suis heureux aujourd'hui non seulement de saluer son retour au Canada et de signaler à la Chambre la belle communication qu'il a faite mais aussi de lui souhaiter, comme aux armées qu'il commande, la plus complète réussite dans toute tâche que peut lui réserver l'avenir.

Je parlais de notre armée en Grande-Bretagne. En plus des militaires outre-mer, nos effectifs au pays s'élèvent sûrement à plus de 150,000 soldats dans l'armée seule, soldats qui se sont engagés à servir n'importe où au monde. Si nous comptons l'aviation et la marine, nous devons avoir au Canada seulement, bien au delà d'un quart de million d'hommes qui se sont engagés à servir sur n'importe quel théâtre de guerre. Dans la marine, nous avons 28,000 hommes répartis sur 350 vaisseaux qui aident à maintenir libres nos routes maritimes. L'aviation compte plus de 100,000 hommes dans plus de cent centres d'entraînement, qui forment chaque mois des milliers d'aviateurs de combat qui auront pour mission d'assurer la lutte aérienne contre l'ennemi. Le plan d'entraînement aérien nous a coûté plus cher que le Pacifique-Canadien. C'est un élément prépondérant de la guerre et une magnifique réalisation.

Peu de députés et peu de gens au Canada se rendent compte qu'en huit mois nous avons augmenté de plus de 66 p. 100 nos troupes armées, composées de militaires qui se sont volontairement engagés à servir n'importe où. Dans toutes les parties du service, les enrôlements ont atteint dans cette période une moyenne de 20,000 par mois, nombre qui, on pourra le constater, dépasse la moyenne pour la guerre, de sorte que les huit mois derniers ont donné de meilleurs résultats que la période antérieure. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) déclarait à la Chambre, la semaine dernière, que le nombre des recrues dans l'armée seulement s'est élevé en janvier à 11,000 hommes. J'en conclurais donc que janvier a été sous ce rapport un des mois les plus remarquables depuis la déclaration de la guerre.

On ne manque pas de recrues pour la marine. On ne manque pas de recrues pour l'aviation. Les jeunes Canadiens ne manquent pas de courage, et ils ne souhaitent rien tant que de se mettre à l'œuvre. Pour cette raison, et d'autres encore, pendant quelques mois, les enrôlements dans l'armée, par intervalles, ont moins bien soutenu la comparaison. Mais durant les derniers mois, à la suite de la lâche attaque du Japon sur Pearl-Harbour et la possibilité d'hostilités, le recrutement a augmenté et je ne serais pas surpris d'apprendre que le mois de janvier sera l'un des meilleurs mois, à ce point de vue, depuis le commencement de la guerre.

Des hommes ont été réformés au taux d'environ 1,500 par mois. Cette déperdition s'est plus que maintenue. Des renforts ont été organisés en Angleterre et au Canada. Le fait que nous n'avons appelé qu'environ 15,000 hommes pour le service au Canada pour la durée de la guerre indique que nous obtenons tous les volontaires que nous sommes en mesure d'équiper et d'entraîner en ce moment.

J'ai discuté durant quelques minutes le sujet des résultats obtenus en ce qui concerne les forces armées. Songez à ce que l'on a accompli dans le domaine agricole. En dépit d'une perte probable de 150,000 cultivateurs et garçons de ferme qui ont joint les forces armées ou sont passés à l'industrie des munitions, les cultivateurs canadiens ont produit 750 millions de livres de bacon, 200 millions de livres de fromage et d'immenses quantités d'autres denrées alimentaires pour la Grande-Bretagne. Nous avons envoyé tous les produits alimentaires que les navires disponibles pouvaient transporter.

Dans des milliers de fabriques, plus de 600,000 ouvriers produisent des avions, des canons, des munitions et des chars d'assaut, presque tout l'équipement d'une division d'infanterie chaque six semaines. Nous équipons nos propres troupes et nous en équipons cinq fois autant.

Naturellement, il se produit des insuffisances. Chacun d'entre nous se rappelle les occasions où, se présentant dans un magasin à rayons, on lui a répondu que tel ou tel article était épuisé. Nos canons et nos avions et notre matériel de guerre sont envoyés là où le besoin s'en fait le plus sentir. S'il se produit une insuffisance de tel ou tel article dans un camp d'instruction au Canada, il se peut que ce soit dû à des envois à la ligne de feu, et cela n'est que juste. Je me rappelle que durant la dernière guerre, après quatre mois de service au Canada, nous n'avions pas encore vu une arme de combat, et ce n'est qu'après quatre mois de service en Angleterre que nous avons vu un canon en action. Nous envoyons aujourd'hui des munitions dans tous les coins du globe.

Les véhicules à moteur révèlent de la façon la plus dramatique les changements effectués dans le caractère des hostilités. Lors de la dernière guerre, une division avait 153 de ces véhicules, contre 2,500 pendant la guerre actuelle; et ces 2,500 véhicules développent 400,000 chevaux, soit l'équivalent de ce que

consomme la population de Toronto. Autre différence encore, chaque combattant de la guerre actuelle exige un véhicule à moteur et une arme à feu plus puissante que le fusil. C'est une guerre totalement différente, et il est grand temps que nous nous en rendions tous compte.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. CLAXTON: A l'heure de la suspension de la séance je parlais de notre effort de guerre et je citais quelques chiffres à l'appui. Nous expédions en plus de cela à la Grande-Bretagne toutes les munitions et tous les vivres que nous pouvons avec les navires dont nous disposons. Nous construisons aussi des navires. Nos chantiers produiront cette année un million de tonneaux de bâtiments de charge, presque autant que ceux de la Grande-Bretagne. Nos impôts rapportent suffisamment pour solder nos propres dépenses de guerre, et cette année nous emprunterons à la population canadienne un milliard et demi de dollars pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Etat et l'achat de ce que nous expédions en Grande-Bretagne.

Nous envoyons cette année à la Grande-Bretagne, sans exiger d'autre paiement qu'une inscription comptable, deux fois plus de marchandises qu'elle n'a pu nous en acheter par année jusqu'ici. En fonction du revenu national ou de la population, les impôts canadiens sont aussi élevés qu'en Grande-Bretagne.

M. Churchill a déclaré il n'y a guère longtemps qu'au vingt-sixième mois du conflit actuel la Grande-Bretagne emploie autant de ses ressources qu'au quarante-neuvième mois de la dernière guerre. Au Canada, où l'effort militaire est, toutes proportions gardées, beaucoup plus intense qu'à la dernière guerre, le rythme des dépenses, au vingt-sixième mois du conflit actuel, est presque dix fois plus fort qu'au quarante-neuvième mois du dernier conflit, monnaie à valeur égale. Nous dépensons cette année pour la guerre presque le double de ce que nous a coûté la période de 1914 à 1918, et si notre puissance d'achat s'avère supérieure c'est parce que le Gouvernement a eu la sagesse et le courage d'appliquer des mesures préventives contre l'inflation et de prévenir l'exploitation par les moyens les plus draconiens qu'aient jamais encore appliqués les démocraties.

Le Canada n'a connu ni le désordre, ni le sabotage, ni la panique, ni la rareté des produits, ni les scandales, ni les erreurs irrémédiables. L'industrie, la main-d'œuvre et le génie organisateur canadiens ont suffi à toutes les demandes. Les progrès ont été méthodique et incessants malgré qu'on n'en ait pas publié les résultats sur les toits. Nous avons droit d'être fiers de nos réalisations, mais il serait regrettable de nous arrêter en route.

Je passe au second point: que se propose-t-on de faire maintenant, quelle ligne de conduite le Gouvernement veut-il suivre et quels projets a-t-il faits pour l'avenir. On trouve ce renseignement dans le discours du Trône et dans celui du premier ministre. Les effectifs de l'armée canadienne vont être portés à deux corps d'armée, le premier formé de trois divisions d'infanterie et de deux brigades de chars d'assaut et l'autre de deux divisions blindées. L'armée va devenir un élément de choc formidable.

La Chambre a-t-elle critiqué ce projet? L'opposition a-t-elle formulé quelque autre proposition? Je n'ai rien entendu de ce genre. Elle a dit que notre armée devrait être beaucoup plus considérable. Dans quelle proportion? Nous connaissons tous le groupe de critiques qui nous prie, pour l'amour du ciel, de faire quelque chose, de ceux qui prétendent que nous devons faire davantage sans nous dire comment il faut s'y prendre ou sans indiquer quels sont les limites nécessaires de l'effort particulier. Ils ne nous disent pas comment il faut s'y prendre pour équiper, entraîner et renforcer en Angleterre, des effectifs plus nombreux que ceux d'une armée entière et, en outre, fournir, tous les ans à l'aviation des recrues au nombre de dizaines de milliers, tout en supportant une marine de guerre et une armée pour notre propre défense et en fournissant des munitions et des vivres en quantités sans cesse croissantes.

Ces critiques s'abstiennent de nous dire ce qu'il est possible et ce qu'il est impossible d'accomplir. Ils se contentent de demander davantage et toujours davantage. Sous une telle pression, il est à craindre que le gouvernement canadien ne se laisse entraîner à entreprendre une tâche au-dessus de ses forces où à déséquilibrer son effort de guerre pour se trouver ensuite avec une armée si nombreuse que le nombre d'artisans nécessaires à la production des munitions et du matériel militaire soit insuffisant.

Ceux qui réclament la conscription à grands cris se justifient généralement en invoquant l'insuffisance des résultats obtenus par le recrutement volontaire. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a dit récemment qu'il se basait sur la statistique du recrutement, mais qu'on lise son discours et l'on n'y verra rien au sujet de cette statistique. Il n'y en est aucunement question. Si les faits et les chiffres que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous a communiqués sont exacts, ce n'est pas

l'insuffisance des recrues qui nécessite aujourd'hui la conscription, car les recrues se présentent en nombre suffisant.

Le chef de l'opposition a cité des discours prononcés par des officiers recruteurs, et ces discours indiquent au contraire que le recrutement va bien. Doit-on s'attendre à ce que les officiers recruteurs déclarent qu'ils n'ont pas besoin d'hommes? Ils demandent des recrues parce qu'ils en ont besoin, et les recrues se présentent en nombre suffisant. Le chef de l'opposition s'appuie sur des paroles qu'on attribue à Lincoln. Je devrais appuyer sur le mot "attribue", car c'est ainsi que le chef de l'opposition s'est exprimé comme on peut le constater au hansard. Je lui ai demandé où il a pris ce texte. Voici le commencement de cette citation:

Le volontariat est la manigance cynique de politiciens poltrons.

Plusieurs journaux ont reproduit ce texte, le premier à le faire ayant été le *Canadian Airman*. Quand nous avons tenté d'en retrouver la source, nous avons constaté que l'auteur de l'article avait égaré ses notes. Je me souviens d'une lettre émanant de la Bibliothèque du Congrès et faisant savoir que des recherches très soigneuses avaient été faites dans les discours, la correspondance et les livres de Lincoln, mais qu'il avait été impossible de retrouver une pareille déclaration dans tout ce qui a jamais été dit par Lincoln.

L'hon. M. HANSON: Cela n'infirme en rien la logique de la déclaration.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est une logique synthétique.

M. CLAXTON: Qu'on me permette, toutefois, de citer certaines paroles que Lincoln prononça effectivement en 1863. Il a dit:

"En définitive, c'est au peuple qu'il appartient de se prononcer".

Or, la question de savoir comment les Canadiens résoudront ce problème en est une qui doit être tranchée par les Canadiens eux-mêmes, et toute citation, exacte ou inexacte, de ce que Lincoln a pu dire en 1863 n'a guère d'importance pour nous en ce moment. Il nous faut envisager cette question du point de vue canadien, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

La question de la conscription est demeurée confuse au Canada depuis vingt-cinq ans et le Gouvernement s'efforce de dissiper cette confusion ou plutôt de dégager la méthode de recrutement pour le service outre-mer, des considérations d'ordre sentimental qu'on y a fait intervenir. A cette fin, le Gouvernement se propose de tenir un plébiscite et de poser au peuple une seule question:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

On affirme, et à bon droit, que le mandat conféré au Gouvernement aux élections de 1940 était un mandat de faire la guerre. Mais ce mandat comportait la limitation, la restriction, formulée expressément par chaque chef de parti, qu'il n'y aurait pas de conscription pour le service outre-mer. Le plébiscite a pour objet de supprimer la limitation et restaurer le gouvernement responsable. Si la réponse au plébiscite est affirmative, la question de la meilleure méthode de recruter des soldats pour servir n'importe où sera soumise au Parlement, libre de toute entrave.

Le recours au plébiscite, reproche-t-on au Gouvernement, constitue une négation de la responsabilité ministérielle. Le Gouvernement affirme qu'il appartient au Parlement de décider comment doit se faire le recrutement. Loin d'éluder ses responsabilités, il cherche à les accroître.

L'honorable député de Vancouver-Est voudrait que l'on pose la question ainsi: "Etes-vous en faveur de la conscription?" Ce serait là une négation de la responsabilité ministérielle. Par le plébiscite envisagé, nous demandons au peuple de nous libérer de notre engagement, voilà tout.

Le reproche le plus extraordinaire que nous font l'opposition et certaines gens de l'extérieur, c'est que nous n'aurions pas dû prendre ces engagements.

Des VOIX: En effet.

M. CLAXTON: Eh bien, qu'on se reporte à l'ouverture des hostilités. Le premier ministre et certains de nos collègues ont, dans leurs discours, rappelé ce qui s'est produit alors. Qu'on se reporte aux élections tenues dans la province de Québec en octobre 1939. Qu'ils se remettent dans l'état d'esprit de l'époque où M. Duplessis a fait appel au peuple de la province de Québec pour savoir si le sentiment y était favorable à une pleine collaboration. Qu'ils se rappellent le soulagement ressenti en apprenant que feu le très honorable M. Lapointe, le ministre des Transports (M. Cardin) et le ministre de l'Air (M. Power) prendraient part à la lutte sur la question de collaboration entière. S'est-il alors élevé une seule voix dans tout le pays pour protester lorsque M. Lapointe a donné des assurances et répété les engagements déjà pris? Y eut-il une seule voix, un seul journal pour affirmer qu'il agissait mal? C'est le même M. Lapointe qui, dans un discours que j'ai entendu de mes oreilles au Forum de Montréal le

21 octobre 1939, s'adressant à un auditoire presque exclusivement de langue française, a dit:

Dans cette campagne, c'est le Canada, c'est l'avenir de notre pays, c'est l'avenir de mes enfants et des vôtres que je défends.
Je cherche à défendre, à maintenir, à soutenir l'œuvre de Cartier et de Macdonald.

Et prenant alors la parole en anglais:

I am trying to defend, to maintain, to uphold the work of Cartier and Macdonald. We want to preserve their work. We want to make this a great nation inhabited by a united people.

La foule s'est levée comme un seul homme. Les élections étaient gagnées; chaque citoyen du Canada s'en est réjoui. J'ai à la main des extraits de journaux publiés d'un bout à l'autre du pays: tous expriment leur satisfaction et se déclarent fort soulagés. Le *Journal* d'Ottawa a écrit:

Il faut y voir un grand remède, un antidote aux préjugés où qu'ils se trouvent.

Pas un blâme à l'adresse de M. Lapointe. L'article de rédaction du *Tribune* de Winnipeg commençait par l'O Canada, en français et en anglais, et ajoutait:

M. Lapointe est l'homme de l'heure. Si la mort devait l'emporter demain, il passerait à l'histoire à côté de Laurier comme une des plus grandes figures canadiennes.

Son plus grand titre de gloire est la contribution qu'il a apportée à l'unité nationale et à la cause du Canada au cours des deux dernières années de sa vie. Allons-nous maintenant manquer à cette parole? Allons-nous renier les promesses les plus solennelles jamais faites à des électeurs? D'aucuns nous le conseillent. D'aucuns nous demandent d'oublier la parole donnée. On a dit dans un autre endroit:

Leur engagement n'est pas plus important que d'autres qui ont été pris au cours d'élections dans le passé et ignorées tout de suite après.

Pouvons-nous renier notre parole? Quelle confiance les électeurs canadiens peuvent-ils avoir dans ces gens qui nous adjurent de briser une promesse aussi solennelle? Ces gens ne font pas confiance au peuple et celui-ci leur refusera sa confiance.

La conscription n'est pas une question ordinaire Les Canadiens de langue anglaise vivant en dehors du Québec, le comprennent difficilement. Mais, je le répète, ce n'est pas une question ordinaire. Aucune question nationale ne lui est comparable dans l'histoire du Canada. Et les raisons sont très difficiles à expliquer, elles remontent à trois cents ans. Les habitants de Québec sont restés isolés pendant trois siècles; ils ont dû lutter pour leur survivance, lutter contre ceux qui les entouraient. Parfois la lutte a été amère, et souvent elle l'a été à cause des gens qu'ils devaient combattre pour préserver leur entité. Ils forment une race différente. Il est très difficile d'expliquer leurs sentiments sur une question de ce genre, particulièrement à une opposition de conservateurs qui ne compte pas un seul député canadien français dans ses rangs. Je pourrais remonter à 1917; je pourrais vous reconter en détail les événements terribles de ces années...

M. CASSELMAN: Je ne vous conseillerais pas de le faire.

M. CLAXTON: ...si ce n'était qu'on m'accuserait ensuite de faire appel aux passions et aux préjugés.

M. CASSELMAN: C'est bien ce que vous feriez.

M. CLAXTON: Je révélerais ce qui s'est passé.

L'hon. M. HANSON: Et vous n'avez cessé de raviver ces choses depuis.

M. CLAXTON: Que veulent-ils que nous fassions? Ils cherchent à nous faire manquer à nos promesses comme ils ont manqué aux leurs en 1917. Si le Gouvernement violait ses engagements maintenant qui pourrait avoir foi à un politicien de nouveau? Qui pourrait encore se fier à un chef politique? Le peuple a confiance en ses chefs si ces derniers ne le trompent pas.

M. MacNICOL: "Politicien" est bien le bon mot.

M. CLAXTON: Il semble parfois que Hitler et certains extrémistes au Canada veulent nous préserver des honneurs du gouvernement autonome. Ils parlent du retard dans le recrutement. Le recrutement marche; les gens ne savent pas quels en sont les chiffres. J'ai parlé de cette question. Si on appliquait la conscription aujourd'hui, combien d'hommes de plus verserait-on dans les forces armées? Le ministre de la Défense nationale est en mesure de répondre à cette question, mais je serais étonné si le nombre était plus considérable. On nous parle de la dépense occasionnée à ce sujet: nous dépensons trois milliards de dollars pour défendre la démocratie; certes nous pouvons dépenser quelques cents par tête pour son maintien, et la foi en l'intégrité des hommes publics est la base de ce régime.

L'honorable représentant de Parkdale a demandé: "Allons-nous les abandonner maintenant?" Le colonel Cockeram, ancien membre de la Chambre, a dit: "Nous disons à nos soldats outre-mer de ne pas attendre de renforts, qu'ils doivent faire la lutte seuls." Pourquoi ces propos? Comment peut-on interpréter de cette façon le fait que nous tenons un plébiscite? De telles déclarations

renferment leur propre condamnation. La tension sentimentale que l'on a suscitée au Canada, n'a pas été créée par Hitler et n'est nullement attribuable à cette période critique de la guerre. Elle est le fait de Canadiens désireux de détruire la confiance de la population en son gouvernement

Nous tiendrons ce plébiscite et la question est de savoir ce que nous allons faire à ce sujet. Si nous voulons poursuivre la guerre, je conseille de répondre affirmativement. Je suis vraiment très heureux de constater que le vice-président de la Légion canadienne de Montréal, le colonel Nicholson, un de mes amis, dans un discours qu'il a prononcé hier, a demandé à tous les électeurs de répondre: oui.

L'hon. M. HANSON: A-t-il approuvé le plébiscite?

M. CLAXTON: Il n'a rien dit à ce sujet.

L'hon. M. HANSON: Il a déjà déclaré ne pas l'approuver.

M. CLAXTON: Il a dit de voter affirmativement; il ne s'est pas prononcé sur le plébiscite lui-même d'après les journaux. Je demanderai à mes électeurs de répondre: oui et je conseille fortement à tous les électeurs de Québec, qui doivent savoir, je crois, à la suite de ce que j'ai dit à la Chambre l'an dernier, que je suis bien disposé envers eux et que je fais de mon mieux non seulement pour comprendre les raisons fondamentales mais aussi pour les expliquer à mes compatriotes,—je les prie eux aussi de répondre: oui. J'agis ainsi pour les raisons que j'ai exposées dans une lettre que j'ai envoyée au journal *Le Devoir* et dont voici un passage:

Nous sommes engagés dans la présente guerre, non comme un satellite, mais comme pays directement intéressé. Nous nous battons dans le présent conflit non parce qu'un autre pays est en danger, mais parce que le Canada lui-même est menacé et que l'avenir de notre pays dépend de la défaite de Hitler. Partout où se forme un front contre Hitler ou le Japon, nous pouvons y défendre le Canada aussi sûrement que si nous nous battions sous les remparts de Québec.

Voilà pourquoi les Canadiens de toute origine, de toute confession religieuse et de tout âge tiennent à ce que le Canada fasse son possible dans la guerre pour son propre salut et pour celui de l'humanité. La langue, la formation et l'esprit des gens peuvent différer et entraver la communauté de sentiments et d'action entre Canadiens. Mais aujourd'hui, nous sommes tous attaqués. Tout ce que le Canada tâche de conserver depuis trois siècles est mis en cause.

S'il fut jamais occasion où tous les Canadiens doivent sentir et agir à l'unisson, c'est bien dans notre désir d'écraser le nazisme. Nous pouvons différer quant aux moyens, mais il ne saurait y avoir de doute sur le but à atteindre.

Le Québec constitue une partie vitale du Canada. L'histoire et le caractère particulier de cette province donnent à ses paroles et à ses actes un intérêt souverain pour le monde entier. L'élément de langue française est resté lui-même pendant trois cents ans en dépit des influences ambiantes. La lutte a parfois été âpre. Mais les Canadiens ne doivent pas laisser le souvenir d'anciennes rancunes l'emporter sur le sens de leurs intérêts véritables. Il y va de notre vie à tous de ne laisser aucun malentendu porter atteinte aux sentiments fondamentaux ligués contre Hitler.

L'hon. M. HANSON: Si l'honorable député me le permet, le *Devoir* a-t-il répondu à cette lettre?

M. CLAXTON: Autant que je sache, la seule observation du *Devoir* a été consignée dans une note au bas de la lettre, que je serai heureux de laisser voir à mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Mon honorable ami sait sans doute que le *Devoir* dit: "Jamais, au grand jamais."

M. CLAXTON: C'est parce que je connaissais cette attitude que j'ai écrit ma lettre.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est expiré.

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut continuer avec l'assentiment unanime de la Chambre.

Des VOIX: Continuez.

M. CLAXTON: Si je n'avais pas consacré tant de temps à cette question, peut-être pourrais-je aborder plus utilement certains autres aspects de la guerre. J'aurais voulu dire quelque chose du capital humain et de la façon de l'organiser; aussi, des difficultés, et de la nécessité d'utiliser au suprême degré nos ressources, et des moyens à prendre pour atteindre le but. Si j'en avais eu le temps, j'aurais parlé d'une meilleure mobilisation du Parlement lui-même, dans le sens des remarques de l'honorable député de Saskatoon (M. Bence) et de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). A mon sens, il y a beaucoup de vrai dans ce qu'ils ont dit, à savoir, que nous pourrions faire une œuvre beaucoup plus utile en étudiant les questions en comité, et que le travail pratique devrait se faire en comité du Parlement. Je crois également que nous pourrions organiser plus avantageusement les débats de cette Chambre. Le ministre des Finances se rappellera le débat sur les crédits de guerre l'an dernier, débat qui a duré vingt-huit jours. Durant tout ce temps, neuf ou dix membres du cabinet étaient généralement présents; le ministre des Finances était toujours du nombre de ces derniers. On devrait, je crois, chercher à organiser plus avantageusement les débats afin

de prévenir le déluge de mots que nous avons eu en cette occasion. Les honorables députés apprendront peut-être avec intérêt que dans le cours de ces vingt-huit jours, le chef de l'opposition a pris la parole à 954 occasions.

Je rappellerai à la Chambre aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que c'est le soixante-quinzième anniversaire de la Confédération. Il y a soixante-quinze ans aujourd'hui, la délégation représentant les deux provinces du Canada et les deux colonies se trouvaient à Londres rédigeant le projet d'un bill que l'on devait présenter à la Chambre des lords le 12 février 1867. Nous célébrerons cette année le soixante-quinzième anniversaire de la Confédération. C'est là, pour nous, un défi, un défi de vaincre les difficultés, de répondre à l'urgence des temps terribles que nous traversons avec le même courage, la même vision dont ont fait preuve les pères de la Confédération à cette époque lointaine.

Le Canada est un grand pays. De bonnes gens sont venues avant nous, d'outre-mer. Ils ont découvert, défriché et colonisé le pays, dompté la nature, uni les colonies, construit des chemins de fer et établi des industries. Rien ne les a rebutés; mais avant la guerre actuelle, nous ne relevions pas aussi bien le défi que nous lançait notre pays. Nous mettions nos problèmes au rancart. De temps à autre, nous y jetions un coup d'œil, nous les brossions un peu devant une commission royale, et les plaçions de nouveau dans les cases. Nous apportions beaucoup de zèle dans la recherche de raisons pour ne pas agir. Chaque fois que nous ne pouvions résoudre un problème, nous perdions un peu de confiance en nous-mêmes. Quelques-uns d'entre nous ont eu peur de la liberté et ont rejeté les idées nouvelles simplement en raison de leur nouveauté. Il faut maintenir un ravivement de la foi démocratique; de la confiance dans le peuple; de la confiance en notre prochain; de la foi en notre faculté de nous soutenir nous-mêmes, au besoin. Une démocratie vivace est une communauté de gens opérant son propre salut. Il nous faut transformer la frustration en un enthousiasme créateur, bouillonnant, et procurer aux Canadiens de tout le pays la joie d'accomplir de nouveau quelque chose.

Au cours des débats de la première session de la première législature au Canada, en 1867, l'honorable D'Arcy McGee conclut son discours par certaines observations que je suis heureux de pouvoir répéter maintenant parce que la circonscription qu'il représentait, c'est-à-dire celle de Montréal-Ouest, est le siège que je partage maintenant avec l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott). Il prononça, à cette occasion, des paroles qui trouveraient aujourd'hui leur application. On pourrait, en effet, les appliquer à cette catégorie de gens dont le ministre des Finances a dit qu'ils souillaient le renom du Canada. Je cite:

> Quant à la politique d'humiliation de soi-même, je ne saurais lui concéder le nom même de politique. Je compte que cette première législature du Dominion marquera du sceau de sa réprobation toute mention d'une telle politique et j'espère que, en évitant, d'une part toute fanfaronnade, parce qu'indigne d'hommes dans notre position, d'autre part nous nous évertuerons, ici à relever et non à déprimer le civisme de notre peuple. M. Howe a dit l'autre soir qu'il ne retirerait rien de ce qu'il a dit touchant l'étendue de ces provinces. Il nous laisse, dans toute leur intégrité, nos milles carrés et je compte aussi qu'il nous laissera intacte, ce qui compte davantage, la foi de notre peuple en son propre destin, la confiance qu'a tout homme, tout Canadien, dans son pays et toute province dans sa province sœur. Cette confiance ne fait tort à personne, n'accable, ne menace ni ne déshonore personne. De même qu'il a été dit, il y a des siècles, que la foi transporte les montagnes, ainsi j'oserai respectueusement affirmer ma propre conviction que la confiance sereine et qui repose sur l'amour que ressent pour son pays un peuple uni, suffira en tous points à vaincre et à surmonter toutes les difficultés que réserve l'avenir.

Les auteurs de la Confédération nous ont légué un patrimoine de courage et de vaillance. Ils ont reculé nos frontières. Aujourd'hui, l'unique nouvelle frontière est celle de notre destinée. Nous combattons pour le privilège de façonner nous-mêmes notre destinée plutôt que de déléguer ce soin à Hitler. Nous sommes unis à nos alliés par une commune détermination de sauver l'humanité et de la réorienter dans la voie du progrès et de la civilisation.

M. H. R. JACKMAN (Rosedale): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer l'amendement du chef de l'opposition (M. Hanson), amendement déclarant que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence ont cherché à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable, je tiens d'abord à féliciter celui qui a proposé l'Adresse et celui qui l'a appuyé, mes très bons amis, les honorables députés de Hull (M. Fournier) et de Brantford (M. Macdonald). Ils ont eu, comme moi, au mois de novembre dernier, l'avantage incomparable de voir la Grande-Bretagne en guerre. Ils ont vu les dangers que court cette nation, et les sacrifices qu'est appelé à consentir chacun de ses citoyens, hommes, femmes et enfants. Ils ont pu se rendre compte de leurs propres yeux que la ligne de défense du Canada se trouve sur la côte de Douvres. Sans être nécessairement d'accord avec eux sur les actions qu'ils entreprendraient immédiatement pour faire face au danger commun de la domination nazie, je

félicite néanmoins ces deux honorables représentants du talent avec lequel ils ont exposé leurs points de vue.

Les points principaux mentionnés dans le discours du trône à propos de cette mesure de démanillage, connue sous le nom de plébiscite, se résument, à mon avis, aux deux suivants. Premièrement, la conscription pour service militaire outre-mer deviendra-t-elle nécessaire, et, deuxièmement, quelle est la meilleure façon, le cas échéant, de l'appliquer? Pour ce qui est de ce dernier aspect, tout ce que je puis dire en ce moment c'est que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'avait pas le droit de lier les mains du Parlement, en vertu de l'usage constitutionnel. Ce qu'il ne pouvait pas faire par écrit, en vertu de l'article 106 de la loi des élections, il a tenté de le faire oralement. C'est une atteinte à l'esprit de la loi, sinon à la lettre. Etant donné le grand changement de conditions, changement que tous reconnaissent, il n'est même pas tenu moralement de remplir ses promesses. D'autre part, il est moralement tenu d'assurer à l'Etat directives et sécurité.

Tout député se doit, semble-t-il, de faire connaître les sentiments de ses commettants. Lord Asquith a dit qu'un referendum affaiblirait, détruirait même, le sens de la responsabilité parlementaire. Voici ses paroles:

> Il détruirait effectivement le principe de gouvernement par la représentation.

Les services armés ne constituent que l'une des formes de l'effort de guerre. Quant à l'aspect industriel de notre effort militaire, qu'il me suffise de déclarer ici que je suis en faveur de la mobilisation de l'industrie et des ressources, ce que d'aucuns appellent la conscription de la richesse, jusqu'à l'extrême limite pour la poursuite de la guerre. Notre effort industriel me paraît remarquable, mais comment concilier une augmentation de 20 p. 100, de 1940 à 1941, dans la consommation civile établie par les ventes de détail et la prétention que nous avons d'accomplir un effort total de guerre dans le domaine industriel?

Le Gouvernement n'a pas cru devoir, dans le discours du trône, inclure quoi que ce soit qui éveille l'idée de conscription pour service militaire outre-mer; prendrait-on le microscope dont s'est servi le premier ministre pour examiner le texte de l'amendement conservateur qu'on n'y verrait rien de tel. Mais attendu que la conscription pour service outremer constitue la seule restriction qu'un soi-disant engagement de parti apporte à notre effort de guerre et que le gouvernement libéral désire se faire relever de cet engagement, il faut déduire que l'approbation du peuple deviendra un ordre d'envisager le service militaire obligatoire pour outre-mer si la nécessité l'exige.

Le Gouvernement désire se faire relever de tous les engagements qu'il a pu prendre pour restreindre les méthodes d'enrôlement pour le service militaire. Il demande un blanc-seing quand, de l'avis d'un grand nombre, il pourrait s'en dispenser. A tout événement, l'exposé suivant des motifs énoncés dans le discours du trône m'inquiète:

> Mes conseillers sont d'avis que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre n'ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le servic militaire.

Il est évident que le premier ministre ne désire pas être relevé de ses promesses à seule fin de faire disparaître l'objet de la controverse. Si le Gouvernement adoptait une loi de service obligatoire dans tous les endroits où, à son avis, le Canada a une ligne de défense, il accomplirait beaucoup pour faire disparaître le sentiment de honte nationale. Alors on pourrait passer à l'étude des éléments d'une guerre totale, si on ne l'a pas déjà fait, afin de déterminer les endroits où notre capital humain peut rendre les plus grands services.

Quelles sont, à l'heure actuelle, les mesures militaires proposées par le Gouvernement? D'après les chiffres qu'il nous a fournis, l'armée canadienne compte maintenant plus de 260,000 hommes prêts à servir sur tous les théâtres de guerre. De ce nombre, 120,000 participent déjà à la défense du Canada en dehors de ses frontières. Le premier ministre a exposé le programme relatif à l'armée d'outremer pour l'année se terminant le 31 mars 1943, en nous disant qu'il faudra 200,000 hommes. Ce chiffre comprend les réserves et les renforts. Advenant des pertes, nous pourrons avoir à le majorer. Quoi qu'il en soit, ce programme comporte-t-il un effort total, même si l'on tient compte de ce que nous faisons de plus pour la marine et l'aviation, armes auxquelles nous avons fourni jusqu'ici plus de 130,000 hommes? Le 31 mars 1943, la guerre aura duré trois ans et demi. Lors du dernier conflit mondial, quelle avait été la contribution du Canada en hommes après trois ans et demi de guerre? A la fin de 1917, le Canada avait en service outre-mer 258,893 hommes, et la Royal Air Force comptait alors de nombreux et excellents pilotes canadiens. De plus, le nombre des soldats morts ou qui, après avoir été blessés, n'étaient pas retournés au front, était peut-être de 100,000. La comparaison de ces chiffres est déjà effarante, mais qu'on se rappelle que, depuis la

dernière guerre, la population du Canada s'est accrue de 43.6 p. 100, passant de 7,879,000 à 11,315,000, et l'on constatera l'énormité de la différence. C'est à un comité de cette Chambre, aidé d'experts militaires, qu'il appartient d'étudier soigneusement cette question de l'effectif que doivent avoir nos armées d'outremer.

Qu'a-t-on fait en réponse à ceux qui prétendent que le premier ministre fait de la politique tout en se réclamant de l' "unité nationale" et en accusant ses adversaires de nuire à notre effort de guerre? Il a pris un faux-fuyant en nous faisant perdre un mois pour faire décider si nous aurons un plébiscite, et il nous en fera perdre trois ou quatre autres pour attendre les résultats de cette consultation. A ceux qui réclament la guerre totale, il donne une fiche de consolation et ces gens n'ont plus qu'à espérer qu'il fera son devoir. D'autres régions du pays sont libres de compter que sa conduite sera tout autre. Il a fait quelque chose, il a décidé de tenir un plébiscite. Il est certain que cela va tranquilliser ces gens durant quelques mois. Pendant ce temps il va imaginer d'autres moyens à prendre pour les amadouer tandis que les hordes nazistes et japonaises se rapprochent de plus en plus de nos rives. La politique du Gouvernement sera de maintenir notre contribution en hommes pour le service d'outre-mer à un niveau assez bas pour que la conscription ne devienne pas une nécessité criante. En effet, si le besoin de renforts devient urgent et ne peut être satisfait, comme cela est arrivé pendant la dernière guerre, il n'y aura qu'une chose à faire. Le premier ministre, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), le ministre des Mines et ressources (M. Crerar), le ministre de l'Air (M. Power) et tous les honorables députés savent ce que c'est.

Le premier ministre a fait des observations sarcastiques et injustifiées au sujet du Comité en faveur de la guerre totale, dont le bureau principal est à Toronto, ville véritablement grande à la fois par ses dimensions imposantes et par le caractère de ses habitants. Deux incidents au sujet des opinions que l'on a sur ce mouvement en faveur de la guerre totale sont fort amusants. Un groupe de mes collègues conservateurs à la Chambre, ayant remarqué une prépondérance de noms libéraux sur le comité, ont pensé que le mouvement était une manigance sournoise et rusée des libéraux pour embarrasser le parti conservateur ou aider le parti libéral de quelque façon. Puis en entendant le premier ministre nous dire que c'est une manœuvre politique contre son Gouvernement, on ne peut faire autrement que de rire des doutes des uns et du cynismes des autres. A la vérité, il n'y a jamais eu de comité moins entaché d'esprit de parti, de comité plus canadien, de comité plus au courant des besoins du Canada, du danger qui le menace et du devoir qui lui incombe. Le premier ministre a donné un exemple aux membres de la Chambre en insinuant que le mouvement était bien appuyé par la haute finance. En parcourant la liste des auteurs de ce mouvement je constate que la plupart des gros financiers qui y figurent sont des amis personnels du premier ministre.

J'ai été étonné, cet après-midi, d'entendre l'honorable représentant de Northumberland (M. Fraser) faire des observations sur le compte des divers membres qui ont signé cette pétition. Un de mes bons amis libéraux de Toronto qui a signé la pétition n'a pas moins de quatre fils dans nos forces armées. Il est regrettable de voir des hommes de cette trempe soumis à pareil traitement de la part de membres de la Chambre.

Je voudrais que tous mes honorables collègues pussent visiter les Iles britanniques assiégées, afin de se rendre compte de la nature du danger que court le Canada et du fait que l'Angleterre, à dix heures de vol, est notre rampart extérieur. Simplement pour nous rafraîchir la memoire, je rappellerai que la Grande-Bretagne ne dépasse pas en étendue un étroite bande de terre allant de Windsor à Montréal et qu'il y habite 46 millions de personnes. Dans cette petite île surpeuplée qui est l'atelier de pays qui lui exportent des matières premières et des denrées alimentaires, les membres de la délégation de l'Association des parlements de l'Empire, tirés de tous les groupes de la Chambre, ainsi que le premier ministre, le chef de l'opposition (M. Hanson) et d'autres personnes qui ont visité ce pays dernièrement, ont pu voir, dans le peu de temps dont ils disposaient, ce qu'une nation dont les préparatifs étaient nuls au début peut faire pour livrer une guerre totale.

Je rends hommage à la section britannique de l'Association des parlements de l'Empire, qui a menagé aux représentants de nos divers groupes l'occasion de voir comment on maintient notre unique ligne de défense. J'adresse des remerciements particuliers au secrétariat de l'association, à sir Howard d'Egville, à sir Drummond Shields, à M. Spencer-Hess, à M. Beauchesne, ainsi qu'à notre premier ministre, qui nous a souhaité bon voyage.

Il faut avoir vu ces choses de ses propres yeux pour apprécier jusqu'à quel point les forces de la liberté ont été menacées d'une défaite complète aux mains d'Hitler au moment de la chute de la France et de l'évacuation de Dunkerque où par miracle quelque 300,000 soldats britanniques, y compris des

Canadiens, ont eu la vie sauve; pour apprécier l'intrépidité et la vaillance qui ont permis de gagner la bataille d'Angleterre lorsque les pilotes de la Royal Air Force ont attaqué seuls des escadrilles entières et les ont repoussées; et pour se rendre compte comme il importe d'assurer la protection incessante de l'Angleterre par une armée considérable, au sein de laquelle nos troupes canadiennes se voient assigner un des postes les plus importants face à l'ennemi. On réalisa alors mieux que jamais que si l'Angleterre tombait, rien, absolument rien ne s'interposerait plus entre les rives canadiennes et le massacre ou pis encore la botte nazie.

Des falaises de Douvres nous avons pu voir l'ennemi en France occupée, à vingt-quatre milles de distance seulement, pointant ses canons sur la ville et nous avons vu les endroits où les obus ont tué bon nombre de citoyens sans défense. Dans une ère de transport moderne vingt-quatre milles ne sont qu'un pas et chacun se demandait quand et à quel endroit l'ennemi pourrait bien descendre sur cette côte pendant la nuit ou dissimulé sous la brume. Il y avait lieu de craindre non seulement pour l'Angleterre mais pour le Canada aussi et devant les ouvrages de défense en acier enfouis dans le sable, entourés de fils de fer barbelés, les blocs de ciment disséminés ici et là pour empêcher le débarquement des chars d'assaut, chacun se demandait: est-ce là tout ce qui sépare le Canada des Huns?

En Angleterre tous les cœurs et les bras se tournent à l'unisson contre l'envahisseur. Les vivres, le vêtement et le logement sont réduits au minimum des besoins humains afin de libérer la main-d'œuvre le plus possible. En agriculture, les cultivateurs ne sont pas libres d'ensemencer leurs terres en vue de récoltes inappropriées et les laboureurs ne peuvent quitter la ferme pour l'usine, si leurs services sont requis pour la production des vivres. Là-bas l'Etat a requis chaque homme et chaque femme de servir là où son utilité sera la plus grande. Le Canada consentirait-il à un moindre effort dans une lutte commune? En parlant du droit de l'Etat de mobiliser tous les citoyens pour sa propre défense et de l'application de ce principe aux lois du Canada, sir Wilfrid Laurier disait le 18 juin 1917, ainsi qu'en fait foi le compte rendu de cette année-là:

> Voilà mon interprétation de la loi actuelle. Et notre loi à ce sujet n'a rien d'étrange, c'est la coutume chez toutes les nations civilisées. Elle existait quand le Canada était sous la domination française, et lors de la conquête, c'était la loi anglaise. En France, elle est restée la même jusqu'en 1798, alors que le service obligatoire y fut proposé pour la première fois, et, en Angleterre, elle a continué d'être la loi du pays jusqu'à l'année dernière. Si jamais un principe s'est enraciné dans l'empire anglais, c'est celui qui défend au roi d'exiger de son peuple le service militaire, sauf pour protéger le sol et repousser l'invasion. Il est bien reconnu que le roi d'Angleterre n'a pas le droit d'appeler son peuple sous les armes pour un autre motif. Les armées permanentes ont toujours répugné au peuple anglais. A maintes reprises, la nation britannique a dû lutter contre ses rois pour empêcher la création et le maintien d'armées permanentes sur son territoire.

Plus loin, encore à la page 2458, je trouve ces paroles:

> Je dis que la loi actuelle ne lui donnait pas le pouvoir de forcer qui que ce soit à aller se battre en Europe. Il affirmait, l'autre jour, et il vient de répéter, que notre première ligne de défense est en Flandres et en France. Je prétends, au contraire, qu'il n'y a jamais eu le moindre danger d'invasion du Canada de la part de l'Allemagne. Si j'ai pris l'attitude qui est la mienne aujourd'hui ce n'est pas que je craignais l'invasion du Canada par l'Allemagne. Personne ne peut soutenir sérieusement que le Canada soit aujourd'hui menacé d'invasion ou qu'il l'ait jamais été au cours de ces trois années de guerre. Si j'ai pris la position que j'ai gardée jusqu'à présent, si j'ai été et si je suis en faveur de notre participation à la guerre, ce n'est pas parce que je craignais l'invasion, mais parce que j'ai cru que le triomphe de l'Allemagne signifierait pour le Canada comme pour les autres pays du monde, l'ensevelissement dans le noir linceul de l'insolence, de la cruauté et de la barbarie allemande.

Sir Wilfrid Laurier s'est donc prononcé en faveur de la participation du Canada à la Grande Guerre à cause des conséquences désastreuses qu'une victoire allemande aurait pu avoir pour le Canada, mais il limitait cette participation outre-mer au volontariat. Voici comment il justifiait cette attitude:

> Je prétends, au contraire, qu'il n'y a jamais eu le moindre danger d'invasion de la part de l'Allemagne. Si j'ai pris l'attitude qui est la mienne aujourd'hui, ce n'est pas que je craignais une invasion du Canada par l'Allemagne. Personne ne peut soutenir sérieusement que le Canada soit aujourd'hui menacé d'invasion ou qu'il l'ait jamais été au cours de ces trois années de guerre.

Est-ce que sir Wilfrid Laurier ou tout homme sensé ne dirait pas aujourd'hui que le Canada est menacé d'invasion, non seulement par l'Allemagne mais aussi par le Japon? Ceux qui ont eu l'avantage d'écouter le magnifique discours de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) savent à quel point le péril est imminent sur la côte du Pacifique. J'ai essayé de démontrer l'imminence du danger pour les Provinces maritimes et Québec à moins que nous n'aidions à tenir les Japonais et les Allemands en échec. Il serait futile d'attendre jusqu'à ce que l'ennemi soit rendu sur les rivages du Canada, si nous pouvons l'arrêter de l'autre côté de l'Atlantique ou du Pacifique. Il faut se rendre à l'évidence et détruire l'ennemi à l'étranger avant qu'il nous détruise. Le Ca-

nada est fortuné parce que nos alliés ont combattu et maintenu l'ennemi sur leurs propres lignes de défense, fortuné parce que les forces du bien n'ont pas été vaincues par les forces du mal. La route sera longue et pénible. Nous sommes encore loin de la victoire à moins que toutes les nations alliées ne fassent une guerre totale. Il ne faut pas sous-estimer notre puissance. La Grande-Bretagne avec ses 46 millions d'habitants a résisté aux 85 millions d'Allemands et aux 45 millions d'Italiens, ainsi qu'à la production industrielle de 40 millions de Français, de 37 millions de Polonais, sans mentionner la production industrielle de la Tchécoslovaquie, de la Belgique et de la Hollande.

Comment pourrons-nous espérer que nos amis répondent à nos cris de détresse si nous refusons de nous mettre en mesure d'aller à leur secours au besoin? Au cas où l'ennemi viendrait attaquer le Canada, voyons à mériter l'aide de nos amis, tant en Amérique qu'ailleurs, en combattant d'abord l'ennemi commun sur son propre territoire. Celui qui ne vole pas au secours de son voisin dont la maison est en feu mérite que la sienne soit consumée.

Allons-nous encore nous en tenir à la politique de la division qui rend plus facile la conquête? La Belgique, la Hollande et la Norvège sont autant d'exemple de pays qui ont refusé de faire cause commune avec la France et la Grande-Bretagne et ont attendu qu'il soit trop tard. Au moment même où la Norvège fut envahie par les Nazis le secrétaire aux Affaires extérieures de la Norvège rédigeait une note de protestation à l'Angleterre au sujet de la prétendue violation de la neutralité de ce pays.

Je demande instamment à mes compatriotes de langue française de se rendre compte que le Canada risque autant que l'Angleterre dans la présente guerre. Je n'ai pu retenir mon étonnement quand j'ai entendu mon ami, l'honorable représentant de Hull (M. Fournier) dire, en nous décrivant son voyage en Grande-Bretagne, qu'il en a rapporté certaines impressions dont la plus profonde est l'attachement au Roi, au drapeau et au sol que manifestent les habitants de ce pays. Il a ajouté: "Ces gens ne parlent pas d'agression." Il semble incroyable que l'on ait pu supposer que la présente guerre en était une d'agression de la part de l'Angleterre. Je ne veux pas laisser entendre que l'honorable député ait eu lui-même cette opinion, mais on a là une idée de l'influence des traditions chez certains de nos compatriotes de langue française. Il fut un temps, mais certainement pas dans notre pays, où les nouvelles terres du monde faisaient l'objet d'exploration et de conquête, mais ce temps est déjà bien loin, et la force, qui faisait autrefois partie de la politique nationale, a été remplacée par des programmes de désarmement jusqu'au jour où l'Allemagne a voulu qu'il en soit autrement.

On apprend toujours quelque chose de nouveau au Parlement et j'ai été frappé des paroles de l'honorable député de Hull au sujet du plébiscite. Il a dit:

> J'appuie la ligne de conduite du Gouvernement. Je dirai au peuple de ma province: "Si vous voulez préserver l'unité nationale maintenant, faites ce sacrifice". Je me demande si ceux qui ont attaqué la population canadienne-française feraient le même sacrifice.

Je me rends à ses sentiments, non à son raisonnement. Nous ne comprenons peut-être pas nos habitudes héréditaires de penser et de sentir de nos concitoyens, mais je puis lui donner l'assurance que les gens d'origine britannique qui habitent notre pays n'ont rien tant à cœur que de vivre en paix, sur un pied d'harmonie et de collaboration avec leurs concitoyens de langue française, et qu'ils ne leur veulent que du bien.

Nous ne voyons pas en quoi la conscription entraîne pour eux un sacrifice plus grand que pour nous. Nous n'oserions jamais leur demander de faire quoi que ce soit, d'assumer la moindre obligation, ou d'accomplir la moindre tâche que nous répudierions nous-mêmes. Nous croyons combattre pour une cause commune et, de même que leurs droits en ce pays sont tout aussi respectables que les nôtres, de même le devoir de protéger le Canada leur incombe tout autant qu'à nous. Ils peuvent rétorquer à bon droit que cela va sans dire. La seule source de divergence entre eux et nous vient de ce que nous ne concevons pas de la même manière la défense du Canada.

Certains Canadiens français ont encore l'impression que leurs concitoyens de langue anglaise restent étroitement unis à leurs parents et à leurs amis d'Angleterre. Cela est vrai dans une certaine mesure, mais il convient de ne pas se faire une idée exagérée de ces sentiments. Lorsque le premier ministre, au banquet qui lui fut offert à Mansion House, a déclaré que le Canada ne serait jamais entré en guerre pour l'Angleterre seule, j'avoue que j'ai eu un accès de honte. Ce n'était rien dont on pouvait se vanter dans un banquet d'Etat.

Le Canada français n'a pas cet engouement pour les liens de race qu'éprouvent les gens d'origine britannique; mais il a ce même puissant attachement aux institutions britanniques qui est pour nous tous la plus sûre garantie d'indépendance et de liberté. Le 18 juin 1940 a été en cette enceinte une journée éminemment révélatrice. Je me demande ce que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) aurait à nous communiquer sur l'opi-

nion actuelle de toute cette population rurale qu'anime un puissant sentiment en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, ou, du moins d'une alliance formelle avec nos puissants voisins. Ses commettants qui étaient disposés à se joindre aux Etats-Unis sont-ils toujours prêts à se conformer à leurs lois comme le sont le million et plus de Canadiens français qui habitent la Nouvelle-Angleterre? Qu'en pense le député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) qui a déclaré:

Pourquoi pas maintenir notre participation volontaire et attendre au moins que les Etats-Unis aient décrété la conscription?

Il s'abritait alors derrière la doctrine Monroe. Est-il maintenant disposé à combattre pour cette doctrine? Unité nationale est une locution née en la province de Québec pour expliquer une attitude, l'attitude du joueur qui dit: "Si je ne peux établir les règles du jeu, eh bien je ne joue pas!"

La guerre nous a été imposée. Nous ne pouvons établir les règles: nous devons conquérir ou être conquis. Une des principales raisons des divergences d'opinion qui semble exister entre la province de Québec et le reste du pays à propos de la conscription, c'est moins la question de savoir ce qu'il faut faire dans certaines conditions que l'appréciation de ce que sont les conditions actuelles relatives à la poursuite de la guerre. Sans nul doute, en raison de certains faits historiques, de la définance, des préjugés et de l'ignorance des questions en jeu, nombreux sont ceux qui, dans la province de Québec, croient que la guerre actuelle est une guerre impérialiste et que les intérêts du Canada n'y sont nullement en jeu. Est-ce que les pertes de vies, y compris celles de leurs compatriotes canadiens-français à Hong-Kong, stimulent chez eux un sentiment de revanche contre les Japonais? Ils considèrent Hong-Kong une colonie britannique qui n'intéresse aucunement le Canada. Ils considèrent la magnifique participation de l'Australie à la campagne de Libye une erreur monumentale, surtout maintenant que l'Australie redoute elle-même une invasion. Les gens de Québec ne comprennent-ils pas que si le nord de l'Afrique et le canal de Suez tombent aux mains de l'Axe, les hordes allemandes trouveraient un raccourci pour faire l'invasion du continent australien?

Nous avons vécu côte à côte, nous d'origine britannique et d'origine française, dans l'harmonie depuis des générations et des siècles. Nous combattons un ennemi commun qui changerait notre genre de vie et nos institutions. Il me faut rappeler une histoire que j'ai lue pendant que je me préparais ferme à subir un examen de français. C'était "La dernière classe", d'Alphonse Daudet, grand auteur français. On y décrivait les sentiments d'un vieil instituteur français et de petits français, en Alsace, après la guerre franco-allemande de 1871, quand, le lendemain, les leçons devaient se donner en allemand. Les honorables députés qui ont lu *Black Record* de sir Ralph Van Sittart savent bien que les méthodes des Allemands actuels sont plus brutales que celles des Allemands de 1871.

Les promesses faites par Hitler à Vichy sont comme toutes les fausses promesses qu'il a faites à tous les autres pays; l'objectif souverain est la suprématie de l'Allemagne et, d'après lui la fin justifie les moyens, si vils et si cruels soient-ils.

Le Canada adoptera-t-il la façon de voir de tous ces pays qui, en Europe, désiraient conserver leur neutralité et la paix dont ils jouissaient, et qui se sont laissés prendre au chant de sirène que faisait entendre Hitler pour être ensuite divisés et conquis? Ce n'est qu'en opposant à la force une force plus considérable que nous vaincrons l'ennemi. Comment pouvons-nous, au Canada, espérer repousser une invasion avec succès? Arrêtez-vous à l'étendue de nos côtes. Songez à la faiblesse de notre population. Réfléchissez aux forces dont dispose l'ennemi. Que l'ennemi réussisse à vaincre la forteresse qu'est la Grande-Bretagne ou qu'il parvienne à conserver la supériorité dans l'océan Pacifique, et nous sommes perdus même si les nôtres meurent au combat par centaines de milliers.

Que mes concitoyens Canadiens français me permettent de leur dire qu'aucun Canadien, qu'aucun citoyen de Grande-Bretagne ne veut la guerre. Personne ne veut sacrifier ses biens matériels. Personne ne veut avoir à se battre, personne ne veut la conscription, personne ne veut perdre la vie. Mais tout cela nous est imposé. Bien que nous n'y soyons pour rien, nous sommes prêts à mourir plutôt que de devenir une race d'esclaves. Seul un Quisling voudrait agir autrement.

Personne n'apprécie plus sa façon de vivre, personne ne la tient pour plus précieuse et plus sacrée que mes concitoyens, les Canadiens français de la province de Québec, et personne ne consentira plus volontiers qu'eux à combattre et à sacrifier sa vie pour les valeurs qu'il considère d'importance vitale. A la session spéciale de guerre de 1939, le premier ministre a dit, comme en fait foi le hansard page 23:

Mon honorable ami a aussi exposé son idée sur les exigences des Allemands en cas de victoire. Ils exigeraient le Canada, a-t-il affirmé.

Et il ajoutait:

Il n'est aucune partie du globe qu'une autre nation convoite, ou plutôt qu'une nation quelconque pourrait convoiter, autant que le Dominion du Canada. Il n'est, sur la surface de la terre, aucun territoire qui renferme autant de richesse enfouie dans son sol. Nulle part

ne se trouvent de telles étendues en mesure de nourrir, non pas des milliers, mais des millions de gens pendant de nombreuses générations.

Le ministre des Travaux publics (M. Cardin) est allé encore plus loin, quand il a dit, le 18 juin 1940:

Le peuple de ma province a eu assez de vision, il a eu assez d'intelligence pour comprendre que, s'il limitait son intérêt uniquement à la terre du Canada, sa participation serait stérile, qu'elle serait vaine après la défaite de l'Angleterre et de la France. Les déclamations, les grands discours remplis de mots sonores sur la défense du Canada ressembleraient alors à des déclamations d'hommes de théâtre plutôt qu'à des déclarations de véritables patriotes soucieux de prévoir surtout les dangers menaçants et désireux de préparer véritablement, en hommes intelligents, la défense du pays.

Si nos compatriotes de la province de Québec donnent aux événements mondiaux la même interprétation que les habitants des autres provinces canadiennes, il deviendra assez facile de réaliser l'harmonie et l'unité d'action. Je crois que le premier ministre et ses collègues du cabinet interprètent de la même façon que moi les événements mondiaux, et concluent que les intérêts vitaux du Canada courent d'imminents dangers et que s'il nous est impossible de les protéger outre-mer nous ne pourrons les sauvegarder sur le sol canadien. Dans ce cas, n'incombe-t-il pas avant tout au premier ministre et au cabinet de renseigner la population de la province de Québec en lui expliquant pourquoi ils jugent que les intérêts vitaux du Canada sont en jeu, pourquoi la défense la plus sûre et la plus efficace du Canada repose sur la défaite de l'ennemi là où la guerre fait rage actuellement? Il va sans dire que, du moment que des directives de ce genre s'imposent, c'est le devoir primordial et impérieux d'un premier ministre de les donner. Quelles ont été les répercussions de l'incident de Hong-Kong?

Le premier ministre dirait probablement que son premier devoir est d'assurer l'unité canadienne. Dans ce cas, que ne parcourt-il Québec pour expliquer au peuple de cette province la nature du conflit actuel, lui en faire entrevoir l'enjeu, lui signaler les dangers imminents qui menacent notre pays ainsi que les meilleurs moyens de les écarter, l'erreur qu'on ferait en donnant dans le piège d'Hitler, qui nous vaincrait, après nous avoir divisés, au lieu de résister et de tailler l'ennemi en pièces par un magnanime effort commun. Nous pourrions bien être dans la même situation que le commonwealth australien qui voit l'adversaire à ses portes. Cette guerre est l'affaire de chacun, où qu'il soit. N'aurions-nous pas honte de demander, ce qui est inévitable, aux Etats-Unis de nous protéger, à moins d'être disposés à faire une levée générale pour aider à la protection de ce pays voisin? Pourrait-on envisager nos alliés, tout en refusant d'exiger que nos citoyens luttent partout à côté des leurs? Le Canada serait-il un pays sans honneur?

L'injustice du mode de recrutement actuel, même s'il donnait des résultats satisfaisants, est évident pour les raisons qui ont déjà eté indiquées au cours du débat. La grande nation américaine a adopté le service militaire obligatoire pour tous, jugeant que cette méthode était la seule juste et conforme aux principes démocratiques. Pourquoi seuls nos meilleurs jeunes gens marcheraient-ils, ceux qui ont du caractère et du courage, ceux qui seront plus tard les dirigeants d'un Canada amélioré? Pourquoi faire du recrutement sans promettre de renforts? Pourquoi permettre aux embusqués d'accaparer les positions des soldats?

Les divergences de traitement entre diverses parties du pays causent des inégalités et des injustices. Des désaccords concevables quant à l'état de santé nécessaire font varier considérablement le nombre de recrues reconnues aptes dans les divers centres, car les opinions du public concernant la guerre ne sont pas les mêmes partout. L'injustice nuit à l'unité nationale.

La conscription est inévitable si nous voulons que nos forces armées détruisent l'ennemi, si nous voulons constituer des réserves et envoyer des renforts à nos troupes. Les résultats obtenus jusqu'ici par le recrutement de l'armée active nous donnent-ils le moindre motif d'espérer que nous pourrons maintenir outre-mer l'effectif de nos forces combattantes à un niveau suffisant? Et même si les enrôlements devaient se poursuivre à une allure satisfaisante, la méthode en est injuste. La Grande-Bretagne a eu son Dunkerque, les Etats-Unis ont eu leur Pearl-Harbour et le Canada a eu son Hong-Kong. Faut-il que nous attendions d'avoir eu notre Halifax, notre Québec, notre Victoria ou notre Vancouver pour que le Canada se détermine à un effort total? Le jour où nos soldats participeront à des batailles sur une grande échelle, ce jour-là, qu'on le veuille ou non, nous aurons bien la conscription. Nous faisons des calculs pour 1943, et nous pourrions bien avoir tout perdu en 1942.

Je me suis arrêté à cette ligne de conduite après mûre réflexion et en regrettant amèrement que mes compatriotes n'aient pas tous la même opinion sur la question de la conscription. Je sais que cela est impopulaire dans certains milieux, mais je sais que cela est nécessaire, que l'honneur l'exige, et que

le peuple canadien, s'il en envisageait la nécessité, serait prêt à faire tous les sacrifices pour gagner la guerre.

M. J. ROSS (Moose-Jaw): Depuis déjà plusieurs jours, et cela n'est pas fini, nous avons entendu exposer à maintes reprises des arguments pour ou contre le plébiscite et sur certains autres points de la politique ministérielle. Pour l'opposition conservatrice, le plébiscite semble être le seul sujet de discussion possible. Pourquoi? Simplement parce qu'ils y voient une question susceptible de jeter la confusion et le trouble dans les esprits. Que cela soit de nature à nuire à notre effort de guerre, c'est là une contingence qui pour eux importe moins que la stratégie politique. Pourquoi cette stratégie politique? C'est qu'il y a une élection complémentaire à gagner; ils mettent leur espoir dans la formation d'un gouvernement national. Déjà les tories avides de places se lèchent les lèvres en rêvant à leur retour au pouvoir. Ils veulent y revenir à tout prix, par la porte de devant s'ils le peuvent, par la porte d'arrière s'il le faut; ils seraient même prêts à entrer par la fenêtre de la cuisine.

On nous parle souvent d'orientation, d'action courageuse. Les tories semblent en avoir fait leur cri de guerre; je parle non seulement des tories de nom, mais des tories de nature, comme par exemple la nouvelle mascotte du parti, Mitch Hepburn. Voici ce que la mascotte Mitch dit au sujet du plébiscite:

(Dépêche spéciale à la *Montreal Gazette*)

St. Thomas, 22 janvier.—C'est avec stupéfaction que j'ai appris aujourd'hui d'Ottawa que, dans le discours du trône, on a annoncé la tenue d'un plébiscite sur la question de la conscription. Voilà je le crois, l'un des actes les plus ignobles, les plus méprisables et les plus lâches qu'un gouvernement ait jamais perpétré contre un peuple respectable et digne.

Je demande aux grits comme au tories du Canada de manifester promptement et énergiquement leur indignation en face de cet acte de poltronnerie annoncé à Ottawa, acte qui couvrira de ridicule le Canada et les Canadiens parmi les nations alliées qui combattent avec nous pour la liberté.

Voilà une autre déclaration retentissante. Mitch, l'homme courageux, aurait dit, d'après les journaux de cette semaine, qu'il abandonne le projet d'abaisser l'âge scolaire pour aider l'effort de guerre. . . Et pourquoi? Parce qu'il y avait trop d'opposition. Voilà une autre déclaration courageuse et sensationnelle.

Incidemment, c'est le même chef courageux, le seul homme public au Canada aujourd'hui qui se fait accompagner, probablement aux frais de la province, d'une garde du corps. Il cherche peut-être à imiter davantage la vie politique de feu Huey Long, de Bâton-Rouge, ou encore cette idée lui est peut-être venue de certains de ses amis habiles à manier le stylet.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il craint peut-être que certains de ses amis le frappent dans le dos.

M. ROSS (Moose Jaw): Oui, il en frappe lui-même plusieurs dans le dos. Il cherche à frapper votre parti dans le dos en ce moment.

Nous connaissons maintenant les déclarations sonores de Mitch, son noble patriotisme, le sacrifice de ses intérêts personnels et de ceux de ses amis à la cause du pays. Je ne m'attarderai pas à parler de ce qu'a accompli M. Hepburn dans la présente guerre. Tous les Canadiens sont bien renseignés là-dessus. En deux mots, il parle beaucoup et agit peu. En sabordant la commission Sirois, il a fait son possible pour empêcher l'affectation intégrale de nos ressources pécuniaires à la guerre. Pourquoi? La raison en saute aux yeux. Il voulait voir l'argent prendre le chemin de l'échiquier ontarien dont il avait la maîtrise. Nous n'avons pas oublié le discours qu'il a prononcé à New-York en septembre dernier, alors qu'il traîné dans la boue le nom du Canada, à la grande joie des isolationistes américains. Son discours n'a pas seulement nui au Canada, mais il a porté préjudice à la cause même des Alliés. Je me permets de citer ce qu'un des principaux journaux isolationistes, le *Daily Record*, de Boston, a conclu de cette performance dans son numéro du 30 septembre 1941:

Plusieurs correspondants se demandent ce qui adviendra de nous au cas d'une victoire allemande en Europe. La question n'a rien que d'ordinaire et de légitime. Pour l'instant, il semble tout à fait possible que les Allemands battent les Russes et occupent tout leur pays, y compris l'Ukraine; et puisque le reste de l'Europe est déjà aux mains des Puissances de l'axe, la question ne manque pas d'à-propos.

Que signifierait pour l'Europe, pour nous-mêmes et pour le monde la conquête de tout le continent européen? Mitchell F. Hepburn, l'éminent premier ministre de l'Ontario (Canada), n'éprouve aucune crainte à ce sujet. Il prédit le triomphe de l'Allemagne sur la Russie, mais il entrevoit, par voie de conséquence, une alliance et une collaboration plus étroites entre les Etats-Unis et le Canada jusqu'à ce que disparaisse toute frontière entre nous pour les besoins de la défense nationale. D'après les dépêches qui nous arrivent, déclare le premier ministre Hepburn, l'Allemagne va écraser la Russie et soumettre l'Europe entière. L'Allemagne aura donc à sa disposition, les ressources industrielles, les réserves minérales, le pétrole et le butin d'un pays peuplé par 200 millions d'habitants. Mais, ajouta le premier ministre, nous allons, grâce à nos ressources, gagner la guerre. Nous avons les ressources, le capital humain, l'intelligence et l'argent. La Grande-Bretagne est l'avant-poste de l'Amérique, et j'exprime ici la pensée de Winston Churchill, le grand premier ministre d'Angleterre, qui nous a demandé de lui fournir les outils qui lui permettront de poursuivre la guerre pour notre compte.

Il y a beaucoup de bon dans ce qu'a dit le premier ministre de l'Ontario. Nous pouvons

fournir à l'Angleterre les outils nécessaires, mais nous aurions mauvaise grâce à fournir à la Russie les instruments de sa reddition.

Et plus loin:

Pourquoi ne pas réserver quelque chose pour la sauvegarde de notre propre démocratie si, comme l'affirme le premier ministre Hepburn, l'Allemagne doit écraser la Russie et étendre sa domination à toute l'Europe? C'est admis que le Canada et les Etats-Unis et toutes les Amériques possèdent des ressources, ainsi que l'affirme le premier ministre, s'ils en ont soin. Finalement, comme le dit le premier ministre, nous avons nos ressources humaines. Il n'empêche que nous n'entendons pas enrichir les champs de bataille étrangers du sang et des os de nos excellents Américains.

Voilà le commentaire suscité par un discours prononcé par M. Mitchell Hepburn à New-York au cours de la guerre actuelle. Est-il quelqu'un pour croire que cela a favorisé la cause alliée?

Un vieux dicton nous instruit: dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es. Voici quelques-uns des amis de cœur de Mitch: Sell'em Ben Smith, lanceur d'affaires de Wall Street, isolationiste et pacificateur ardent, dont les pistes allant de Vichy à Wall Street, à Bay Street et à St. Thomas dans l'Ontario sont bien connues de Mitch; M. Franceschini, interné, que l'on dit avoir été le mécène de Mitch lors du voyage en Australie; et, enfin, comme compagnons plus récents, MM. George Drew et Arthur Meighen que Mitch a souvent défendus avec sa verve accoutumée. Il est superflu de répéter ce qui se trouve déjà au compte rendu sur le sujet, mais je puis y ajouter un peu en vous faisant connaître George Drew, colonel, spécialiste extraordinaire en questions militaires, globe-trotter, auteur, homme du monde, etc. Le temps ne permet guère de traiter du "beau George" sauf comme spécialiste en questions militaires et de ce chef principal conseiller derrière la scène, de l'opposition. Ecoutons George le spécialiste, celui-là même qui pour sa part de contribution à l'effort de guerre a voulu faire fermer les portes de la fabrique de mitrailleuses Bren. Nous avons tous encore présent à l'esprit le George de la chaudronnerie en décadence, dirigée par un ami du ministre. Cette "chaudronnerie décadente" s'est révélée l'un des plus précieux actifs du Canada et de l'Empire en cette guerre. Les excellents canons sortis de cette usine tonnent ce soir même contre l'ennemi sur tous les fronts, de Singapour jusqu'en Libye. Mais au moins une erreur doit pouvoir être pardonnée même au beau George. Il se targue encore d'être spécialiste. Ecoutons-le à ce titre parlant sur la Russie, d'après le rapport du *Toronto Telegram* du 21 janvier 1939. On rapporte que, prenant la parole au Sault-Sainte-Marie, le beau George aurait dit: "La Russie ne saurait être un facteur essentiel dans aucune guerre. Il avait vu les troupes russes lors de sa visite en ce pays et à son avis l'armée russe n'était qu'un roseau brisé." Même après l'ouverture des hostilités, le beau George était encore spécialisé sur les questions de Russie. A une réunion de la filiale de Toronto des Anciens élèves de Queen's, le 17 novembre, George a déclaré:

Les troupes sont désorganisées, avachies. Les canons et les chars d'assaut qui sont brillamment représentés sur la Place Rouge de Moscou sont pour la plupart de fabrication allemande. Les soldats russes manquent de munitions, sauf pour les besoins de leurs propres pelotons d'exécution. La propagande de la puissance russe n'est qu'amusante.

Je n'ai pas même le temps de passer en revue les gestes du somptueux George, ni sa mirobolante carrière d'expert. Mais, avec un pareil conseiller, ce n'est pas étonnant que l'opposition se livre à tant d'immixtion maladroite aux affaires militaires.

Une VOIX: Vous êtes vous-même un expert!

M. ROSS (Moose-Jaw): Et maintenant, lampes, caméra, action! C'est l'entrée en scène du petit Arthur Meighen lui-même, le nouveau chef, le nouvel espoir du parti! Oh, je ne porterai aucun jugement injuste contre le très honorable monsieur. Je ne me reporterai pas à l'année 1914 et ne citerai pas les paroles de R. B.,—c'est-à-dire R. B. Bennett,—alors qu'il l'appelait le phonographe des intérêts Mackenzie et Mann. Je ne rappellerai pas le discours "Prêts, oui, prêts" de 1922 ni le discours semi-prêt prononcé à Hamilton en 1925. Je ne déconcerterai pas l'opposition en donnant lecture de l'amer réquisitoire que fit contre M. Meighen l'honorable G. Howard Ferguson, ancien premier ministre conservateur de l'Ontario au congrès de Winnipeg en 1927 alors que, pour la première et la dernière fois dans l'histoire, le très honorable Arthur Meighen s'est présenté devant un grand congrès de conservateurs au Canada et s'est fait enlever son titre de chef; jamais il n'a reçu d'eux, depuis, l'invitation de revenir sur la scène.

Encore moins repasserai-je la sordide histoire des obligations de la corporation des services d'énergie hydro-électrique de l'Ontario, histoire si dextrement relatée par M. Mitchell Hepburn en 1934 et en 1936 et rappelée l'autre jour en cette enceinte par l'honorable député de Leeds (M. Fulford). Non, j'userai de bienveillance à l'égard de M. Meighen et ne parlerai que de ses faits et gestes des jours derniers alors qu'il aurait dit, le 27 janvier: "S'il nous faut conscrire la richesse pour gagner la guerre, nous allons le faire. Mais les gens sensés ne préconisent un tel expédient qu'en tout dernier ressort."

Une VOIX: Est-ce un libéral qui a dit cela?

M. ROSS (Moose-Jaw): C'est Arthur Meighen. Voilà un vrai chef pour vous! Comme les barons de la rue Bay, rangés en bataille, ont dû se réjouir quand ce chevalier à la brillante armure a croisé le fer, pour éloigner la guerre totale de leurs châteaux, de leurs sacs d'or. Le dernier homme, certainement; le dernier dollar, jamais,—sauf en dernier ressort.

M. ROSS (Souris): Citez son discours d'hier soir maintenant.

M. ROSS (Moose-Jaw): Ne vous inquiétez pas, j'en parlerai en terminant. Le meneur de la rue Bay! On s'y connaît en fait de moutons sur la rue Bay. Ces messieurs ont tondu plus de gens au Canada que tout autre groupe. Je vois qu'après dix jours, comme le dit mon honorable ami, l'effet de cette déclaration a été signalée au très honorable monsieur, et il a opposé un démenti tardif, déclarant que cela ne s'accorde guère avec sa campagne électorale. Monsieur l'Orateur, la carrière politique de cet homme m'est, je crois, aussi connue qu'elle ne l'est à la plupart des membres de cette Chambre, Cela ne s'accorde peut-être guère avec sa campagne électorale, mais cela s'accorde très bien avec le passé de l'individu durant toute sa carrière politique.

Pour ma part, je crois que la déclaration a été faite. Dans tous les cas, la question se pose encore. Voyons quelle est l'attitude de nos amis de la gauche sur la même question,—nos amis de la gauche qui demandent du courage, qui demandent un directive, qui demandent un exposé clair et précis de la politique et de l'attitude du Gouvernement. Quelle attitude prennent-ils eux-mêmes? C'est une bien pauvre règle que celle qui ne s'applique pas dans les deux sens. Je leur demande maintenant: Approuvent-ils le discours du 27 janvier, ou s'en tiennent-ils au discours contradictoire du 3 février? Dans leur zèle en faveur de la guerre totale, et en faveur de ce qu'ils appellent le but de leur amendement, renient-ils la politique surprenante de conscription de la richesse en dernier ressort? Le peuple canadien désire quelque chose de plus que le démenti d'Arthur Meighen dans une campagne électorale. Il a le droit de savoir si les membres du parti conservateur dans cette Chambre sont prêts à conscrire les hommes, mais considèrent le dollar sacré. Leur amendement signifie-t-il clairement et nettement qu'ils sont prêts à recommander, en réalité à demander, que la conscription totale de la richesse soit imposée en même temps que la conscription des ressources en hommes pour service outre-mer, advenant le cas où cette dernière mesure entrerait en vigueur; ou sont-ils en faveur de la conscription totale lorsqu'il s'agit de vies humaines, et du volontariat s'il s'agit de prélever des fonds? Qu'ils répondent à la question. Epousent-ils les vues que leur chef a exposées à Toronto?

L'hon. M. MACKENZIE: De quel soir s'agit-il?

M. ROSS (Moose-Jaw): Oui, de quel soir s'agit-il, du 27 janvier ou du 3 février? Qu'en dit l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley)?

M. PERLEY: Lisez notre amendement.

M. ROSS (Souris): Il ne sait pas encore lire.

M. ROSS (Moose-Jaw): Partagez-vous les vues que votre chef a exposées à Toronto, oui ou non? Silence.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Répondez-lui comme l'a fait le premier ministre (M. Mackenzie King) cet après-midi.

M. ROSS (Moose-Jaw): Un membre du parti conservateur répondra-t-il?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): La réponse est la même que celle qu'a donnée le premier ministre cet après-midi.

M. ROSS (Moose-Jaw): Non, ils n'osent pas répondre. Et cependant, ce sont ces gens-là qui attaquent jour après jour le Gouvernement et lui demandent de définir son attitude.

M. PERLEY: Quelle est votre attitude?

M. ROSS (Moose-Jaw): Asseyez-vous; vous parlez pour ne rien dire. Vous n'osez pas définir votre attitude, et même si vous le faisiez pourrions-nous, en nous fondant sur les discours que je vous ai entendu prononcer dans cette Chambre, vous et d'autres, au cours des derniers jours, considérer cela comme un engagement envers le peuple canadien, lorsque vous faites ces déclarations à la Chambre? Nous ne pouvons même pas vous tenir comme engagés lorsque vous faites ces déclarations à l'extérieur. Ces chefs tories, en commençant par M. Arthur Meighen, qui a reçu une fois de plus la direction du parti conservateur des mains d'une petite chapelle, non des mains des conservateurs du pays réunis en congrès avec les délégués du peuple, et ces gens qui ont énoncé leurs vues en cette enceinte ne représentent pas les sentiments des conservateurs du Dominion du Canada. Il y a au pays des milliers de conservateurs qui aujourd'hui jouent leur rôle dans cette guerre avec les libéraux et d'autres. Ils ne s'efforcent pas de causer du désordre et du désaccord dans le pays à l'heure actuelle. Ils font partie de comités et se donnent beaucoup de peine pour

obtenir les fonds nécessaires à l'achat, du ministre des Finances (M. Ilsley), d'obligations qui permettront de poursuivre la guerre. Ils s'occupent des campagnes de vente des certificats d'épargne de guerre et on les trouve au ministère des Munitions et approvisionnements, comme le disait cet après-midi l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Ils appartiennent à la commission de contrôle du change étranger et à la commission des prix et du commerce en temps de guerre; bref ils sont partout où ils peuvent aider à la poursuite de l'effort de guerre. Ils ont mis de côté la politique, ils ont cessé de s'en préoccuper; qu'ils en soient loués et bénis.

Viennent ensuite ceux qui croient représenter l'opinion conservatrice au pays. Ils viennent dans cette enceinte, et nous avons été témoins de ce qui a eu lieu l'autre jour. La session s'ouvrait à peine qu'un honorable député s'est prononcé en faveur d'une enquête parlementaire sur l'incident de Hong-Kong. Chacun sait qu'il n'y aurait pas eu d'incident de Hong-Kong s'il n'y avait eu l'incident de Pearl-Harbour. Chacun sait qu'on ne joue plus maintenant à la politique aux Etats-Unis. Un comité judiciaire a fait enquête dans l'incident de Pearl-Harbour, et ceux qui ont fait preuve de négligence seront punis. C'est ce qui devrait se faire dans tous ces cas. Il devrait y avoir enquête au sujet de l'affaire de Hong-Kong, non pas une enquête parlementaire où la politique chercherait à tirer parti de tout, mais une enquête judiciaire, et ceux qui seraient trouvés coupables de négligence ou de délit devraient recevoir le châtiment qu'ils méritent.

Ceux qui dénigrent l'armée canadienne du haut des tribunes dans tout le pays et de leur siège à la Chambre nous donnent la nausée. Le Canada possède une bonne armée, l'une des meilleures. Ceux qui la dirigent méritent notre confiance; ils valent tout autant que les dirigeants de n'importe quelle autre armée, où que ce soit. Nous sommes fiers de cette armée. Elle accomplit des merveilles et nous devrions le reconnaître, au lieu de chercher à nous faire croire qu'elle n'est pas assez considérable, qu'elle n'est pas suffisamment efficace, c'est-à-dire qu'elle manque soit de troupes soit d'intelligences.

Depuis un certain temps on nous parle d'un effort de guerre total. Pour ce qui est de notre pays, cet effort devrait consister en ce que nous pouvons faire en tous sens, et qui sera de nature à contribuer le plus à gagner la guerre, quelle que soit l'orientation donnée à notre effort. Certaines gens sont d'avis que nous devrions établir des plans définis en blanc et en noir, de ce que nous ferons au point de vue de la défense au cours des six prochains mois. Si nous avions eu de tels plans, il aurait fallu les mettre au rancart il y a deux mois parce que le cours de la guerre change de semaine en semaine. D'aucuns prétendent que nous devons avoir des munitions et des approvisionnements en abondance maintenant. Proportion gardée, il n'y a pas autant de munitions et d'approvisionnements que dans le passé. Les fronts se sont multipliés plus rapidement, dans cette guerre, que les fabriques de munitions et d'approvisionnements des Alliées.

[M. Ross (Moose-Jaw).]

Depuis l'attaque de Pearl-Harbour, le 7 décembre,—ce n'est pas un secret puisque Winston Churchill l'a déclaré ouvertement,—nous avons perdu la maîtrise du Pacifique. Puisque nous ne sommes plus les maîtres de ce côté il est fort probable que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne pourront plus fournir à la Grande-Bretagne quantité de choses qu'elles lui ont expédiées jusqu'à ces deux derniers mois. Que faut-il en conclure? Que le Canada et les Etats-Unis sont maintenant les seuls pays en mesure d'approvisionner la Grande-Bretagne.

L'agriculteur canadien a donc une plus forte tâche à accomplir que tout ce qu'on lui a demandé dans le passé. Il faudra produire toutes sortes de vivres en plus grande abondance afin de soutenir et de nourrir la Grande-Bretagne pendant la guerre. Le cultivateur canadien devra se lever un peu plus tôt le matin et se coucher un peu plus tard le soir, bien que, sous ce rapport, il ait toujours fait beaucoup mieux que tout autre citoyen du Dominion.

On devrait traiter le cultivateur canadien de façon équitable. Il y a quelques jours, une imposante délégation de l'Ouest est venue présenter au Gouvernement une requête très raisonnable. Elle a demandé un prix équitable pour le blé. Les Canadiens devraient certainement pouvoir accorder ce prix équitable, non pas pour tout le blé que ces gens peuvent récolter, mais pour toute la quantité qu'ils peuvent vendre. Quand on scrute les faits et les chiffres relatifs à cette question, on constate que le blé est la seule denrée que les Canadiens demandent aux cultivateurs de fournir au Gouvernement pour son effort de guerre sans en obtenir un prix équitable. Je crois que le Gouvernement, la Chambre et la population du Canada devraient apporter le plus grand soin à l'examen de cette question.

J'espère qu'on mettra fin à cette campagne organisée dans un but politique et que ces gens se rendront enfin compte que c'est en vain qu'ils s'en prennent au premier ministre, car chaque fois qu'il a fait des élections générales il a vu sa majorité augmenter. J'ai une confiance absolue dans le premier ministre à la tête de notre pays de ce temps-ci. J'ai pleine confiance dans le ministre de la

Défense nationale (M. Ralston) et dans les officiers militaires qui relèvent de lui. J'ai aussi une entière confiance dans le ministre du Service naval (M. Macdonald) et dans le ministre de l'Air (M. Power). Je sais que nous ne pourrions pas placer un meilleur homme que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) à la tête de ce ministère. Où pourrait-on trouver un homme à qui le peuple fait plus confiance que le présent ministre des Finances (M. Ilsley)? Où trouver un homme qui a fait plus et fera encore davantage pour les cultivateurs de notre pays que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)? Et pourtant ces gens répètent sans cesse: "Chassez-les du pouvoir, donnez-vous de nouveaux chefs." Ils ont prié le premier ministre de faire entrer dans son cabinet des hommes du dehors. Il a accédé à leur requête, et deux ministres luttent aujourd'hui corps et âme dans des élections complémentaires. Pourquoi? Parce que ceux-là mêmes qui lui ont demandé de les choisir en dehors de la Chambre s'efforcent maintenant de les défaire.

En ce qui concerne le plébiscite, je tiens à dire que j'ai pris un engagement lors du dernier appel au peuple, que je ne l'ai pas trahi et que je n'entends pas me dédire. Je demande aux gens de ma circonscription ainsi qu'aux Canadiens en général de répondre à cette consultation plébiscitaire par un "oui" et de délier ainsi le Gouvernement et mes honorables collègues de leur promesse. Je demande à mes commettants d'agir de la sorte pour me permettre de suivre le premier ministre et les ministres en question, qui tous agissent en connaissance de cause et se tiennent au courant de ce que désirent les hauts commandements alliés, et feront ce qu'il convient pour assurer notre victoire.

(Texte)

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur le président, le discours du trône, commenté et complété par celui du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), définit le programme de guerre du Gouvernement au cours de la présente session.

Il comporte un prêt sans intérêt de 700 millions de dollars à l'Angleterre; un don d'un milliard de dollars à l'Angleterre pour fins de guerre; un budget de guerre de trois milliards à être prélevé sous forme de taxes et d'emprunts; un effort de guerre national poussé jusqu'à l'extrême limite des moyens du pays; enfin, une demande au peuple, par voie de plébiscite, de relever le Gouvernement d'engagements antérieurs qui restreignent les méthodes de recrutement pour le service militaire, en d'autres termes, la liberté d'imposer la conscription pour service militaire outre-mer s'il le juge à propos.

Ce simple énoncé donne une idée de l'ampleur de l'effort de guerre proposé, pour un petit peuple de onze millions et demi, encore à l'époque du développement.

Si les leaders de l'opposition, celui qui siège dans cette Chambre et celui qui attend à la porte pour y entrer, ont pu qualifier de "fardeau écrasant, formidable au point de bouleverser", une demande de crédits de 1,300 millions de dollars faite l'année dernière pour rencontrer certaines dépenses de guerre, je me demande à quelles épithètes ils auront recours cette année pour qualifier les crédits que nécessitera semblable programme. Le moins que l'on puisse exiger d'eux, c'est qu'ils cessent de comparer défavorablement notre effort de guerre à celui d'autres pays alliés, notamment l'Australie; l'Australie qui ne défraye pas même les dépenses de ses troupes en dehors de son territoire, tandis que nous, non seulement nous défrayons les dépenses de nos troupes à l'extérieur, mais nous contribuons à équiper et à nourrir celles des autres pays alliés. Il serait temps, il me semble, que l'on apporte un peu de mesure et de bon sens dans la critique.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet aujourd'hui, me réservant le droit d'y revenir dans une autre occasion, et j'aborde immédiatement la question du plébiscite sur la conscription, la plus importante à raison des conséquences immédiates qu'elle ne peut manquer de produire au sein de notre pays.

Le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Hull (M. Fournier), a précisé le sens du plébiscite en disant que c'était un "renversement de politique" de la part du Gouvernement, et il a ajouté:

> On demande aux trois millions et demi de Canadiens français de ma province d'accepter l'un des plus grands sacrifices que le pays ait jamais exigé d'eux.

On ne saurait décrire de façon plus tragique la présente situation.

Que se passe-t-il?

Un groupe de citoyens qu'on appelle les Deux-Cents, réunis à Toronto, ont décidé d'imposer leur volonté au peuple canadien. Peu soucieux de l'avenir du pays, ils ont organisé à grands frais une campagne de propagande et d'intimidation, dans le but de forcer le Gouvernement à imposer la conscription pour service outre-mer, au mépris de la parole donnée, et au mépris de la volonté populaire exprimée le 26 mars 1940. Et, chose étrange, en même temps qu'ils réclament l'adoption d'une loi de coercition pour service outre-mer en vue d'aller défendre la démocratie et châtier les violateurs de pactes, ils demandent au Gouvernement de violer le pacte intervenu le 9 septembre 1939, lors de la dé-

claration de la guerre, et d'ignorer le mandat, reçu du peuple le 26 mars 1940, de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer.

Voyons dans quelles circonstances et à quelles conditions la participation a été convenue.

Je voudrais rappeler brièvement en quelles circonstances et à quelles conditions la participation à la guerre a été décidée, et tirer les conclusions qui en découlent en rapport avec le plébiscite et la conscription.

Le 9 septembre 1939, le très honorable M. Lapointe posait en ces termes les conditions à la participation "d'une partie très importante du pays, notamment la province de Québec":

> Je crois donc, monsieur l'Orateur, disait M. Lapointe, qu'il existe présentement deux courants extrêmes d'opinion que nous devrions éviter et qui sont de nature à amener la désunion du Canada à un moment où le contraire est nécessaire. Il y a en premier lieu ceux qui... disent que le Canada peut et doit rester neutre.
>
> L'autre opinion est celle des gens qui. . . se font les protagonistes d'une politique qui désunirait le Canada, car de telles mesures ne seront jamais acceptées ou appliquées par et dans une partie très importante du pays. La province entière de Québec—et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles—ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada.
>
> J'irai encore plus loin. Quand je dis "toute la province de Québec", je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet. . . à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un gouvernement qui essayera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel gouvernement. Est-ce assez clair?

Et il ajoutait:

> Nous sommes prêts, pourvu que l'on comprenne bien ces points, à offrir nos services sans restriction et à vouer le meilleur de nous-mêmes au succès de la cause que nous avons tous à cœur. Et les gens de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens, dis-je, aident l'ennemi en semant le germe de la désunion. (Voir Débats de la Chambre des communes, 2e session, 1939, pages 71 et 72.)

Voilà, monsieur le président, qui est très clair: participation sans conscription.

C'est le compromis proposé par M. Lapointe et accepté sans réserve par tous les conscriptionnistes, y compris toute la presse impérialiste et conscriptionniste du pays, le 9 septembre 1939.

Ce compromis a été ratifié par toute la population du Canada le 26 mars 1940, lors des élections générales. Il constitue donc un pacte, qui ne pourrait être mis de côté sans le consentement exprès et explicite de toutes les parties au contrat. Et ce pacte a été conclu, non pas pour un mois, ou pour un an, ou pour deux ans, ou même pour la durée d'un Parlement, mais pour toute la durée de la guerre; car "cette partie très importante du pays qui comprend la province de Québec tout entière", dont parlait M. Lapointe, est entrée en guerre pour toute la durée de la guerre, et elle n'aurait jamais consenti à participer à la guerre sans cette condition expresse qui est: "pas de conscription pour service outre-mer durant toute la durée de la guerre".

C'est donc un compromis pour toute la durée de la guerre, et l'on ne peut mettre de côté cette condition avant la fin de la guerre.

Que demande-t-on? On ne demande pas de mettre complètement de côté le pacte de septembre 1939, ratifié par le peuple en mars 1940,—ce qui serait impossible, une partie ayant déjà exécuté son obligation, et les parties ne pouvant plus être remises dans le même état qu'avant,—mais on demande de mettre de côté l'obligation d'une seule partie, la seule condition que les abstentionistes ont mise à leur participation, savoir qu'il n'y aurait pas de conscription pour service outre-mer.

Maintenant qu'une partie au contrat, les abstentionistes, ont exécuté, sans compter et bien au delà, leur engagement de participer à la guerre,—car de participation modérée et suivant nos moyens qu'elle devait être, notre participation est devenue sans limites, et nous savons que M. Lapointe, tel qu'il l'avait promis le 9 septembre 1939, "y a voué le meilleur de lui-même",—maintenant, dis-je, que l'obligation d'une partie a été exécutée, l'autre partie au contrat, les conscriptionnistes, voudraient répudier leur seule obligation, celle de ne pas réclamer la conscription pour service outre-mer.

Je m'adresse à tous les conscriptionnistes sincères de cette Chambre et je leur dis: Un compromis a été fait le 9 septembre 1939, en vertu duquel vous avez convenu de ne pas réclamer la conscription pour services outre-mer, si ceux qui étaient opposés à la participation, notamment la province de Québec, consentaient à participer à cette guerre. Sur la foi de cet engagement, cette partie importante de la population opposée à la guerre a consenti à participer. Etiez-vous alors sincères? Je n'ose pas en douter.—Avez-vous voulu obtenir ce consentement sous de fausses représentations? Je n'ose pas le penser.—Maintenant que ceux qui étaient opposés à la guerre ont exécuté leur obligation, libéralement, généreusement,—et Dieu sait l'ardeur et le dévouement que M. Lapointe a mis dans l'exécution de son engagement,—allez-vous refuser d'exécuter la vôtre?

Considéreriez-vous, je vous le demande, que ce serait juste, que ce serait honorable?

Vous voudriez conscrire des gens pour aller combattre à l'extérieur ceux qui ne respectent pas leur contrat, quand, vous-mêmes, vous violeriez le contrat que vous avez fait avec une partie importante de la population, et vous prétendriez vouloir l'unité nationale! Non, non, cela n'est pas possible.

Mais il y quelque chose de plus extraordinaire qui découle du plébiscite. Non seulement on demandera à la partie envers laquelle l'engagement a été pris de relever l'autre partie de son engagement, mais on demandera aux conscriptionnistes de se relever eux-mêmes de leur engagement,—car, remarquez-le bien, la question porte uniquement sur un point: "mettre de côté l'engagement de ne pas imposer la conscription". —Depuis quand demande-t-on à un débiteur de décider lui-même s'il doit payer sa dette ou non? On peut demander à un créancier de renoncer à sa créance, mais on ne demande pas au débiteur de décider lui-même s'il doit acquitter sa dette ou non. Et, en justice, seuls les anti-conscriptionnistes, envers qui l'obligation a été contractée, auraient le droit de relever les conscriptionnistes, ou le Gouvernement, de l'engagement de ne pas imposer la conscription.

Une VOIX: Très bien!

M. RAYMOND: Outre que cette demande constituerait une violation de contrat, d'un engagement, je n'y vois aucune justification quelconque par ailleurs.

D'abord, les raisons qui ont motivé ce pacte, ce compromis, existent aujourd'hui, en 1942, à un degré même plus élevé qu'en septembre 1939.

Les chefs des deux grands partis politiques ont énoncé ces raisons à diverses reprises: nécessité de maintenir l'unité nationale, inefficacité ou faillite de la conscription.

Voici comment l'honorable M. Manion, alors chef du parti conservateur, s'exprimait à la radio le 4 mars 1940, au cours de la campagne électorale:

La conscription, à mon avis, fut une faillite dans la dernière guerre car elle n'a mobilisé que dix mille hommes sur plus d'un demi-million et provoqua la mésentente au sein de notre pays.

Pour la raison précitée, parce que la conscription n'est pas nécessaire dans cette guerre et parce que le devoir d'un homme public est de maintenir notre unité nationale, comme je l'ai affirmé en d'autres occasions, je suis absolument opposé à la conscription. J'ai énoncé cette opinion clairement le 30 mars dernier, il y a un an, à la Chambre des communes.

Ses paroles du 30 mars 1939 sont rapportées comme suit au Hansard, vol. III, p. 2480-1:

Me rappelant les opinions bien tranchées qui se manifestent de part et d'autre, j'entrevois un grave danger pour le Dominion à moins que l'on n'adopte une politique représentant un compromis équitable. Il me semble que s'obstiner dans l'une ou l'autre de ces théories extrêmes, et méconnaître l'opinion du groupe très considérable qui pense différemment, ce serait semer la division dans le pays, provoquer même une guerre civile advenant un conflit international auquel participerait la Grande-Bretagne, et peut-être causer le démembrement de l'Empire britannique. Lors de la dernière guerre, l'imposition de la conscription pour le service au front a fait naître de violentes luttes de race, ainsi que beaucoup de désunion, de rancœur et de dissentiment—état de choses dont les conséquences n'ont pas encore tout à fait disparu chez nous. A tout cela j'ajouterai, croyant exprimer ainsi l'opinion des autorités, que cette mesure n'eut à vrai dire aucune utilité militaire, au point de vue de l'Empire.

J'ai pris récemment la peine de demander à un éminent personnage militaire quel nombre de soldats la conscription avait permis au Canada de mettre en ligne de bataille. Il m'a répondu qu'il n'existait pas de statistiques absolument sûres ou incontestables, mais qu'il en estimait le nombre à 10,000 tout au plus.

Le recrutement de 10,000 hommes, sur le demi-million de Canadiens qui sont allés outremer, démontre que la conscription, qui a eu des effets si déplorables dans notre pays, n'a que peu influé sur le résultat de la guerre.

D'autre part, la neutralité, l'indépendance ou le manque de coopération avec la Grande-Bretagne répugnent tout autant à une forte partie des Canadiens que la conscription répugne à un autre groupe important. Il me semble donc que nous agirions sagement en adoptant un moyen terme afin de préserver l'unité du Canada et même de sauvegarder l'Empire.

Et il ajoutait:

Les Canadiens ne devraient pas être conscrits pour le service en dehors des frontières canadiennes.

Le très honorable premier ministre a tenu un langage semblable en différentes occasions, dans cette Chambre et en dehors, notamment au cours des élections de 1940, et des engagements formels contre la conscription ont en conséquence été pris par les deux chefs.

Ces deux raisons contre la conscription existent encore. L'opposition à la conscription est aussi vive aujourd'hui qu'en 1939 et 1940; elle l'est même plus depuis que l'Australie, après avoir dégarni ses frontières, s'est trouvée incapable de se défendre chez elle.

Voici comment s'exprimait M. Lapointe, le 18 juin 1940, à l'occasion de la discussion sur la loi de mobilisation, après l'invasion de la Hollande, de la Norvège et la défaite de la France:

J'invite mes amis à lire mes remarques dans cette Chambre lors de la déclaration de guerre...

J'ai alors dit à mes compatriotes de tout le pays que la province dont je suis l'un des représentants était opposée au service obligatoire au delà des mers et que nous le combattrions... que je le combattrais, s'il était proposé par mon Gouvernement, que je cesserais de faire partie de ce Gouvernement. Je l'ai dit et je le répète encore. (Voir Hansard 1940, vol. I p. 903).

L'unité nationale est aussi nécessaire, sinon plus, aujourd'hui qu'en 1939 et 1940.

Il n'est pas démontré que la conscription sera plus efficace aujourd'hui qu'en 1917, lors de la dernière guerre, alors que le résultat a été désastreux.

Ce sont ces mêmes raisons qui ont empêché en 1917 et qui empêchent encore aujourd'hui l'Australie, l'Union Sud-Africaine et l'Irlande du Nord d'imposer la conscription. Le premier ministre d'Australie, M. Curtin, le répétait encore il n'y a pas deux mois.

Pourquoi alors la conscription au Canada? Veut-on absolument diviser le pays à jamais? —Le chef de l'opposition (M. Hanson) admettait le 29 octobre dernier, à Toronto, que l'opinion publique n'était pas prête à l'accepter, et il ne faisait pas allusion à la province de Québec.—Après tout, l'effort de guerre canadien n'est-il pas extraordinaire? L'honorable Malcolm MacDonald, haut commissaire britannique au Canada, disait ces jours derniers, le 26 janvier, que notre effort militaire était extraordinaire.

Le tableau qu'en a fait le premier ministre dans son discours, le 26 janvier dernier, devrait convaincre les plus obstinés que la conscription ne pourrait pas l'augmenter.—Il se compare avantageusement avec celui de n'importe quel pays allié. Ce que l'on réclame de plus en plus, ce sont des vivres, des vêtements, des avions, des engins de guerre, des munitions de toutes sortes. Les défaites subies à Dunkerque, en Grèce, dans l'île de Crète et dans le Pacifique sont le résultat du manque de matériel de guerre. Nul pays, proportion gardée, n'en a fourni plus que le Canada. Nous sommes le grenier et l'arsenal de la Grande-Bretagne; nous sommes appelés à fournir davantage et partout.—N'oublions pas ce qu'écrivait le général Ludendorff, ancien chef d'Etat-major général des armées allemandes, dans son livre "La Guerre Totale": que le ravitaillement du peuple et de l'armée en denrées alimentaires est de première importance, et que l'Allemagne n'a pas été battue sur les champs de bataille, mais par la famine.

Ce n'est pas au moment où l'on nous demande d'augmenter la production agricole, qui réclame une main-d'œuvre plus considérable qui fait déjà défaut; ce n'est pas au moment où l'on nous demande d'augmenter la production industrielle, qui réclame plus d'ouvriers pour équiper et armer les soldats; ce n'est pas au moment où notre défense réclame plus de soldats pour défendre notre territoire, que nous devrions songer à augmenter le nombre des soldats pour service outre-mer par le mode de conscription, avec une population limitée, qui représente moins de 1 p. 100 de la population totale des pays alliés, laquelle se chiffre à plus de 1,200 millions: la Russie en ayant 180 millions, la Grande-Bretagne, 46 millions, les Etats-Unis, 130 millions, la Chine, près de 500 millions, les Indes, près de 400 millions et les autres pays plusieurs millions.

Le chef de l'opposition voudrait que le Canada devienne le gendarme du monde.—Du moment qu'il apprend qu'il y a combat quelque part, tout de suite il s'informe si des soldats canadiens y sont rendus.—Il oublie que notre population n'est que de onze millions et demi.

M. POULIOT: Il ne le sait pas.

M. RAYMOND: De quelque côté que l'on envisage la question, on ne voit pas de justification à la présente campagne en faveur de la conscription.—L'imposer n'offrirait aucun avantage; bien au contraire, ce serait désastreux.

Quant au plébiscite, il ne peut avoir qu'un sens. Le Gouvernement demande à être dégagé de l'engagement pris lors des élections de 1940 de respecter une des conditions du pacte de septembre 1939, et il demande un mandat en blanc pour imposer la conscription quand il le voudra et de la manière qu'il le voudra.

Outre les raisons déjà données à l'encontre du plébiscite proposé, j'ajoute que, étant personnellement opposé à la conscription, et ayant de plus pris l'engagement de m'y opposer, je ne puis m'engager, les yeux fermés dans un chemin qui y conduit, surtout quand le conducteur peut être demain un inconnu.—Les hommes ne sont pas éternels et la guerre s'annonce longue. On peut faire confiance à celui qui promet quelque chose, mais quand celui-là demande de retirer une promesse faite, c'est pour le moins inquiétant.

Dans les circonstances présentes, bien que je préfère voir à la tête de l'administration le premier ministre actuel, plutôt que tout autre aspirant connu, je le veux tel qu'il s'est présenté devant le peuple en mars 1940, lié par la promesse de ne pas imposer la conscription, et non pas avec un mandat en blanc, un mandat d'imposer la conscription s'il le juge à propos. C'est pourquoi je ne puis appuyer la demande qu'il fait, et je ne puis appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, non plus que l'amendement et le sous-amendement, qui comportent le principe de la conscription des hommes pour service outre-mer.

Monsieur le président, un pacte a été conclu entre deux parties, les partisans de deux courants d'opinion différente, les abstentionistes et les conscriptionnistes.

Ce pacte, fait pour toute la durée de la guerre, comporte la participation sans conscription pour service outre-mer. La partie absten-

tioniste a exécuté à la lettre et même au délà son obligation résultant du pacte.—(Un ministre en est mort à la tâche)—Nous réclamons tout simplement de l'autre partie l'exécution de son obligation.—Est-ce déraisonnable?

Il y a en jeu plus que l'unité nationale au cours de la guerre. Il y a lieu de savoir pour nous si nous pouvons compter sur les engagements pris envers nous,—si nous pouvons compter sur le respect des contrats.

Nous ne sommes pas séparatistes, mais qu'on ne nous oblige pas à le devenir. Nous voulons bien habiter dans la même maison, mais il faut que la maison soit habitable pour tous.—Nous sommes partisans de l'unité nationale, mais suivant certaines conditions équitables, et quand nos conditions sont fixées d'avance et acceptées, nous demandons qu'on les observe.

Et je crains que les Deux-Cents de Toronto qui font de l'agitation en faveur de la conscription pour service outre-mer, en violation du pacte de septembre 1939, soient en train de forger les clous qui serviront à sceller le cercueil de l'unité nationale, et peut-être de la confédération.

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉCLARATION DE M. PAUL BOUCHARD

L'hon. J.-T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Monsieur l'Orateur, je me lève pour soulever une question de privilège. Dans l'édition de la *Presse* d'aujourd'hui, il y a le passage suivant:

A Saint-François d'Assise, où il parlait, hier soir, dans la salle paroissiale que la foule remplissait à sa capacité, M. Paul Bouchard, candidat dans Québec-Est, a lu un passage d'une lettre de M. Liguori Lacombe. Le député de Laval-Deux-Montagnes y affirme que les honorables MM. Saint-Laurent, Thorson et McGibbon...

Je crois que l'on veut dit M. Gibson.

...sont membres d'un sous-comité du cabinet de guerre qui étudie actuellement le problème de la conscription pour service outre-mer.

Je nie cette affirmation. Il y a un sous-comité du cabinet qui étudie maintenant la question du pouvoir humain de ce pays.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): Et ce n'est pas un sous-comité de guerre.

L'hon. M. THORSON: Il n'y a pas de sous-comité qui étudie le problème de la conscription pour service outre-mer. Personne n'étudie cette question, ni M. Saint-Laurent, ni M. Gibson, ni moi-même. Si cette affirmation est contenue dans la lettre du député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), cette affirmation est tout à fait fausse.

M. DUPUIS: Très bien!

M. L.-P. LIZOTTE (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je désire, en tout premier lieu, joindre mes félicitations à celles déjà offertes au proposeur de l'adresse (M. Fournier) et à celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford), pour la belle tenue de leurs discours.

Je félicite d'une façon toute spéciale l'honorable député de Hull, qui est un enfant du comté de Kamouraska, de la belle forme de son discours, sans insister sur le fond. Chaque fois que je le rencontre et que je revois cette figure calme, souriante et reposante—l'image des figures de chez nous—je me berce de l'illusion qu'il est encore électeur du beau comté de Kamouraska, que j'ai l'honneur de représenter. En raison de mes sentiments à son égard, je regretterai plus vivement de ne pas partager tous les points de vue qu'il a exprimés dans son discours.

Je me rends parfaitement compte, monsieur l'Orateur, que les heures que nous vivons sont tragiquement graves, certainement les plus graves que notre génération ait vécues. Les membres de ce Parlement voient se poser devant eux des problèmes épineux, embarrassants et fatalement dangereux pour la paix intérieure du pays et pour cette unité nationale que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) avait si bien su conserver jusqu'ici, au prix des plus louables efforts.

Les gestes que les membres du Parlement poseront auront des conséquences graves sur la vie actuelle de la nation et se répercuteront loin dans l'avenir.

C'est pourquoi nous nous rendons compte aujourd'hui du vide qu'a fait dans nos rangs la disparition d'Ernest Lapointe et la lourdeur de la perte que la nation canadienne a subie. Dans les moments difficiles, dans les moments tragiques, nous, de la province de Québec, avions l'habitude de tourner nos regards vers ce grand Canadien qui n'est plus là pour fortifier notre confiance et nous guider dans le vrai chemin à suivre.

J'entendais, ces jours derniers, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) corriger le chef de l'opposition (M. Hanson) en disant qu'Ernest Lapointe n'était pas né dans le comté de Kamouraska, mais qu'il était né dans le comté de Témiscouata. Je l'admets; mais il lui faut bien lui-même admettre que ce sont les électeurs de Kamouraska qui ont été assez intelligents pour aller le prendre sur leurs épaules et le donner ensuite au pays. A titre de représentant de ce comté qui a fourni ce grand serviteur à la nation, qu'il me soit permis de m'incliner avec chagrin et respect devant son tombeau.

Il nous reste maintenant à tourner nos regards vers le très honorable premier ministre,

son compagnon des combats d'autrefois, qui, connaissant par Lapointe la mentalité du Québec, a toujours été jusqu'ici l'ami de notre province. J'ai confiance qu'il sera bien avisé par le représentant actuel des Canadiens français dans son cabinet, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Cardin) et, prochainement, par l'honorable ministre de la Justice. Que la Providence accorde à l'honorable ministre des Travaux publics la santé nécessaire pour continuer sa tâche.

Qu'ils viennent du Québec, qu'ils viennent des autres provinces, tous les membres de cette Chambre professent la même loyauté envers leur patrie, que les uns voient au Canada, que les autres voient en Angleterre. Nous pouvons différer d'opinion sur les moyens, mais tous, ici, nous nous accordons sur le fait qu'il faut maintenant assurer le triomphe de nos armes, qu'il faut courageusement endurer les sacrifices qui nous sont imposés, pour que l'esprit du bien l'emporte sur l'esprit du mal, la liberté démocratique sur l'esclavage totalitaire; mais il ne faudrait pas, en luttant pour la démocratie, faire perdre confiance en elle, et que le peuple, de qui vient toute autorité, perde confiance en la parole donnée par ses chefs, à qui il a confié ses plus chers intérêts. C'est à la lumière de ces données qu'il faut envisager le problème qui se pose aujourd'hui devant cette Chambre.

La question que j'ai l'intention d'étudier aussi brièvement que possible, au cours de mes remarques, peut se poser comme suit: Y a-t-il lieu, dans le moment, pour le Gouvernement, de consulter l'opinion populaire, afin de savoir si elle consent à relever l'administration actuelle de ses engagements antérieurs relatifs à la conscription pour outre-mer, et si elle l'autorise à adopter toute mesure qu'elle jugera nécessaire pour le recrutement militaire?

Il convient d'établir d'abord clairement qu'en principe le gouvernement au pouvoir peut, sans autre cérémonie que le concours du Parlement, établir en tout temps le service militaire obligatoire pour outre-mer. C'est ce qui serait déjà fait, depuis plusieurs mois, si les conservateurs avaient malheureusement pris le pouvoir en 1940. Les discours de leurs chefs nous ont appris—ces gens semblent avoir perdu toute pudeur—qu'en dépit des serments qu'ils ont prêtés devant les électeurs, en mars 1940, nous aurions eu la conscription dès le mois de mai suivant.

Si le parti libéral agissait aujourd'hui de cette façon arbitraire et arrogante, après les promesses faites, je dirais qu'il n'a plus droit au beau titre qu'il porte et que mes chefs mériteraient de rejoindre ces êtres indésirables que l'on qualifie de "tories".

[M. Lizotte.]

Heureusement encore que ce n'est pas la position prise par nos chefs. La ligne de conduite prise par le Gouvernement est sans contredit une mesure absolument démocratique, puisqu'elle est à l'effet de consulter de nouveau le peuple, de qui vient toute autorité et tout pouvoir en ce pays.

Mais cette mesure est-elle nécessaire? Mais cette mesure ne présente-t-elle pas d'évidents dangers? Voilà les points de vue sur lesquels je ne m'accorde pas avec le Gouvernement. Dans mon humble opinion, le Gouvernement devrait continuer à orienter sa politique suivant le mandat qu'il a reçu. Je crois que je puis rester dans les cadres de mon parti.—qui est le parti de la liberté de parole et d'opinion,—en soumettant respectueusement que cette mesure n'est ni nécessaire ni opportune, qu'elle présente de graves dangers, et ce pour des raisons contraires à celles exprimées par l'opposition!

Pour ma part, j'étais en 1940 et je suis encore satisfait de l'opinion exprimée clairement et librement par les électeurs, il n'y a pas encore deux ans. Le premier ministre avait déclaré lui-même dans cette Chambre, au mois de novembre 1941, qu'il était satisfait de l'opinion exprimée par le peuple aux dernières élections.

Il n'est pas besoin, que je sache, d'aller consulter le peuple à chaque saison! Le peuple, d'ailleurs, demande-t-il d'être consulté de nouveau? Je ne l'ai pas entendu dire.

Lors des élections de mars 1940, cette terrible guerre était en cours et le peuple a alors donné au Gouvernement un mandat pour conduire la guerre, signifiant cependant bien sa volonté qu'il ne devrait pas y avoir, tant que ce Gouvernement subsisterait, de service obligatoire pour outre-mer.

Ce ne sont pas les cris de quelques directeurs de journaux de Toronto, grassement payés pour crier par M. Meighen et sa clique, ce ne sont pas les menaces de quelques magnats de la finance qui s'accrochent au char de M. Meighen pour tenter de faire des profits de guerre scandaleux, comme en 1917, qui me feront croire que le peuple, qui fait courageusement et en silence ses sacrifices et qui offre ses fils volontairement à la patrie, demande d'être de nouveau consulté!

Que le Gouvernement marche donc sans peur, à l'aide du mandat qu'il a actuellement, et qu'il continue de suivre courageusement le chemin que le peuple lui a tracé, comme il l'a fait jusqu'ici.

J'ai dit que, dans mon opinion, le plébiscite annoncé par le Gouvernement n'est pas nécessaire. J'ajoute qu'il est même inopportun. Vous pouvez m'en croire, monsieur l'Orateur, cette consultation populaire causera autant de soulèvement que des élections générales,—ce

que le Gouvernement semble vouloir éviter pour ne pas distraire de l'effort de guerre. J'ai peur que cette consultation populaire ne fasse naître de nouveau, en raison des réponses différentes et contraires que donneront les provinces à la question posée, des cris de race et de religion que l'on avait heureusement cessé d'entendre. On me dira d'ici à six mois si j'ai eu raison.

J'ajoute que cette mesure de plébiscite est dangereuse. Il est facile de prévoir que, si le Gouvernement est libéré de ses promesses,—j'espère pour ma part qu'il ne le sera pas,—il sera tenu de présenter sans délai cette mesure de coercition absolument inutile, pour parer aux critiques, aux intrigues et au chantage du parti tory. Si le peuple consent à libérer le Gouvernement de ses promesses, on interprétera ce verdict comme une demande du peuple d'instituer la conscription pour outre-mer, sans délai, aux dépens de l'effort que nous devons faire pour notre propre défense, et vous verrez de quels moyens ingénieux les tories se serviront pour forcer la main à l'administration actuelle.

On refusera, en certains milieux financiers, de souscrire à l'Emprunt de la Victoire, s'il le faut,—il y a déjà eu des menaces de faites, —pour faire chanter le Gouvernement. Il y a malheureusement, en ce pays, des gens qui seraient prêts à risquer de perdre la guerre pour gagner le pouvoir et assouvir leurs sentiments de vengeance contre notre chef actuel et ses amis. C'est la soif du pouvoir, c'est l'exercice de cette vengeance qu'ils camouflent sous le manteau de la conscription.

Pour ma part, je suis, depuis la dernière guerre, depuis 25 ans, contre tout système de service obligatoire pour outre-mer. Ce sont les chefs de mon parti qui ont fait mon éducation de cette façon, qui ont cultivé en moi cette mentalité de faire passer le Canada d'abord et avant tout, comme on cultive une plante dans une serre chaude. Laurier, King, Lapointe ont toujours refusé d'entendre parler de conscription pour le service outre-mer. Il existait à ce sujet, comme l'a si bien dit tout à l'heure l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond), un compromis entre les groupes des différentes races dont se compose le parti libéral. Ce compromis était la fondation sur laquelle reposait l'unité nationale. Veut-on détruire aujourd'hui cette base solide de la paix intérieure?

Je me suis prononcé en 1940, comme la plupart des députés de cette Chambre, contre la conscription pour outre-mer. Je suis encore le même homme et je continue de professer les mêmes idées en 1942. J'étais, je suis et je serai contre la conscription pour outre-mer.

A la suite du premier ministre de ma province, l'honorable monsieur Godbout, dont nous devons louer le courage, je déclare que notre première loyauté doit être envers notre patrie, le Canada, dont nous devons assurer ici la défense. C'est maintenant le temps de nous barricader sur nos côtes, comme l'Angleterre se barricade sur ses îles. Continuons à construire des navires et des aéroplanes pour protéger nos côtes; mais gardons nos défenseurs au pays! Sans vouloir être pessimiste, je crains que l'avenir ne soit pas loin où nous aurons besoin au pays de toutes nos ressources, de toutes nos munitions, de tous nos vaillants soldats. Les pays que nous avons équipés et armés, à qui nous faisons des cadeaux, sans tenir compte de nos moyens, prendront peut-être du temps à répondre à nos S.O.S. désespérés. Prévoyons le pire, et prions Dieu de nous protéger!

Les sentiments que j'exprime avec tout le calme et la modération dont je suis capable sont partagés par la grande majorité des électeurs de mon comté, et je n'aurai jamais l'audace d'aller leur demander de changer leur opinion, lorsque je n'ai pas encore changé la mienne.

M. POULIOT: Très bien!

M. LIZOTTE: S'ils sont appelés à voter sur un plébiscite, je sais qu'ils répondront "non" à la question posée. Cependant, je les laisserai parfaitement libres d'exprimer leur opinion selon leur conscience et je leur demanderai d'éviter toute agitation inutile.

Un journal de Québec, *L'Action Catholique*, dans un article de rédaction du 30 janvier 1942, prêche avec raison le calme et l'apaisement. Je lis:

> Voilà pourquoi—toute considération de parti rejetée bien loin—nous n'avons aucun intérêt à compromettre et affaiblir la position de King dans l'opinion publique, dans le Parlement et dans les milieux interalliés. Aucune agitation n'est nécessaire, dans le Québec, pour stimuler le sentiment anticonscriptionniste. Le chemin de la conscription, c'est l'agitation.

Ce raisonnement, monsieur l'Orateur, est, dans mon humble opinion, le bon sens même!

M. POULIOT: Très bien!

M. LIZOTTE: Soyons calmes, mais n'ayons pas peur, cependant, d'exprimer clairement notre opinion.

En terminant, je désire soumettre, à titre de citoyen de la province de Québec, qu'il ne faut pas oublier une chose dans la chaleur de la discussion. C'est que King est aujourd'hui notre unique planche de salut, que nous n'avons personne autre en qui nous puissions actuellement mettre notre espoir, et que la plus grande catastrophe qui pourrait arriver au peuple canadien, à cette heure tragique, et à la province de Québec en particulier, ce serait d'enlever le pouvoir à King pour le confier à nos pires ennemis, Meighen et compagnie.

(Traduction)

M. J. W. McGIBBON (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, comme presque tous ceux qui ont parlé avant moi, j'estime que mes premières paroles doivent être des paroles de félicitations au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône puis à celui qui l'a appuyé. J'ai trouvé que l'honorable député de Hull (M. Fournier), ainsi que l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), se sont acquittés de leur tâche de façon on ne peut plus heureuse et je crois que l'on concède d'emblée, dans les couloirs, que leurs discours ont été les meilleurs du genre qu'il nous ait été donné d'entendre depuis longtemps.

Je tiens aussi à féliciter le chef de l'opposition, (M. Hanson) de son très beau discours. Marqué au coin de la réserve et de la modération, ce discours, m'a-t-il semblé, avait bien le ton des observations que doit formuler un chef de l'opposition durant une période de guerre. Je me demande si, à sa place, le monsieur qui brigue si avidement son poste n'aurait pas immensément nui à notre effort de guerre.

En qualité de député qui n'a pas activement participé aux débats des deux dernières sessions, j'ai cru que nombre d'honorables députés, surtout parmi les nouveaux, n'ont jamais entendu parler de l'ancienne et historique circonscription d'Argenteuil que j'ai l'honneur de représenter. Argenteuil présente un heureux alliage de Canadiens de langue française et de langue anglaise, travaillant de concert dans une parfaite harmonie. Je crois qu'elle peut servir d'exemple à bien d'autres circonscriptions. Quoi qu'il en soit, personne ne peut songer au comté que j'ai l'honneur de représenter sans penser en même temps à l'un de mes illustres prédécesseurs, feu sir George Perley. Sir George a représenté Argenteuil durant de nombreuses années, et son jugement sain, sa sagacité, sa grande compréhension des choses, et surtout la noble façon dont il a représenté notre comté au Parlement chaque année, ont contribué puissamment à notre vie parlementaire. Personnellement et à titre de libéral, je m'enorgueillis autant que tout membre de la Chambre de faire l'éloge de sir George Perley. Quand le peuple de notre comté envoyait sir George Perley à Ottawa il le faisait non pas parce qu'il parlait toujours, mais bien parce qu'il parlait rarement. Sir George ne voyait pas la nécessité de parler continuellement; il savait que souvent il valait mieux penser que de discourir, que cela hâtait mieux la solution. Par conséquent, j'espère suivre son exemple sous maints rapports.

[M. Lizotte.]

D'abord nous n'attachons aucune importance aux récriminations. Il me semble que l'on a beaucoup trop parlé des sentiments de Québec envers Toronto, et de ceux de Toronto envers Québec. Dans le comté d'Argenteuil, où les Canadiens de langue anglaise et de langue française vivent dans l'harmonie, et travaillent en collaboration, toute cette controverse semble inutile, futile. Je suis sûr que les gens de Toronto désirent gagner cette guerre tout aussi sincèrement que nous le désirons. Je suis sûr que la province de Québec et la ville de Toronto visent le même but: la destruction d'Hitler. Personne, je crois, ne peut garantir que nous, dans ce pays, sommes en mesure de nous opposer seuls à l'ennemi; mais, d'un autre côté, nous admettons tous qu'un effort commun dans ce pays, joint à celui de nos puissants alliés, assurera la victoire. Nous désirons tous atteindre le même but, mais nous ne nous accordons pas sur les moyens à prendre.

Il semble que ce débat ait dégénéré en lutte de partis. Je ne crois pas que ce soit la bonne façon de faire la guerre, pas plus que je crois que nos paroles suffiront seules à assurer la victoire. Selon moi, nous n'envisageons qu'un aspect peu important de la question. Ce conflit est beaucoup plus important que les cadres étroits où quelques-uns des orateurs voudraient l'enfermer.

En faisant une revue de la guerre, je ne puis m'empêcher de remarquer quelques faits saillants. Je mentionnerai en premier lieu le pacte d'Ogdensburg, qui apporta sans aucun doute une forte contribution à notre défense et à notre victoire finale. Le premier ministre (M. Mackenzie King), grâce à sa vieille et précieuse amitié avec le président Roosevelt, a rendu possible un programme de défense mutuelle d'importance capitale. Le pacte a donné naissance à la commission de défense conjointe du Canada et des Etats-Unis. Grâce aux efforts de cette commission, qui avait l'appui des deux gouvernements, nous avons obtenu de remarquables réalisations, non seulement dans le domaine de la défense, mais également dans celui de l'attaque. Mais notre Gouvernement ne s'est pas contenté de cela. Le pacte d'Ogdensburg a été suivi de l'entente de Hyde-Park, et la défense du continent s'en est trouvée encore renforcée. Mais je ne doute pas que les conversations échangées entre le président Roosevelt et le premier ministre ont porté beaucoup plus loin, et que, si l'on en juge par ce qui s'est produit depuis, ils ont envisagé sérieusement une guerre offensive aussi bien qu'une guerre défensive.

Un autre événement le plus important, peut-être de tous, fut la visite de M. Churchill sur notre continent; c'est alors que fut signé un document de haute portée auquel notre pre-

mier ministre contribua évidemment et dont, je le regrette, il n'a pas été assez question en cette Chambre, événement qui survint presque au moment où M. Churchill déclarait que le Canada était le trait-d'union entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Je veux parler du pacte de Washington, dont le Canada fut un des signataires, nouvelle Grande Charte à laquelle ont souscrit vingt-six nations du globe.

Si je rappelle ce pacte, c'est parce qu'il a constitué la genèse du conseil suprême de guerre créé à Washington. Ce conseil vise à la destruction de l'Axe, non pas sur un théâtre donné, mais dans le monde entier. Passant de cette vaste conception de la guerre à ce qui fait le sujet des débats de la Chambre des communes, n'est-il pas absurde que nous essayions de régler ici les problèmes stratégiques des Alliés? C'est pourtant ce que certaines gens prétendent faire. Pour ma part, je crois que ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider ce que nous devons faire, mais à ce conseil suprême de guerre. Avec nos effectifs militaires relativement restreints, même si nous élargissons les cadres de nos lois actuelles, il est bien possible que nous n'ayons pas assez de soldats pour faire pencher la balance. Et qu'on veuille bien remarquer que je ne possède pas les renseignements qu'il faut pour discuter cette question dans un sens ou dans l'autre.

Comment savons-nous que ce sont des troupes que le commandement suprême désire obtenir du Canada? Ne seraient-ce pas plutôt des vivres ou des munitions ou des navires? Ne se peut-il pas que nous ayons surtout à fournir des aviateurs? Peut-être notre contribution en chars d'assaut, canons, navires marchands, corvettes et autres choses essentielles à la guerre est-elle ce que le Canada doit fournir plus que toute autre chose? Je le répète, je n'en sais rien, et je doute que quelques-uns de mes honorables collègues qui ont parlé avec tant de véhémence au cours du présent débat le sachent plus que moi. On m'assure que ce ne serait pas la première fois que les membres de la Chambre ne seraient pas été très sûrs de leur sujet. Il s'en trouve tout de même qui mieux que d'autres sont au courant. A la lumière du succès de notre effort de guerre, en général, jusqu'à présent j'estime que mon chef, le premier ministre, a montré qu'il n'agit pas à l'aveugle. Il a été premier ministre pendant longtemps. Il est premier ministre du Canada depuis sept ans. Au cours de ces années, par suite de ses fonctions et des amitiés qu'ils a nouées avec des personnes haut placés, il a pu pénétrer mieux qu'aucun autre député ne peut espérer le faire le sens profond de la situation. Il a participé à grand nombre d'événements historiques et lui-même, comme le pays tout entier, en a tiré grand profit. Au surplus, chaque jour, le premier ministre reçoit constamment les rapports les plus récents sur les événements du monde entier et a suivi les développements de la situation jusqu'à ce moment. Il n'est sûrement personne qui soit en meilleure situation de voir clair et d'être bien renseigné.

Par conséquent, devant tous ces faits, devant la longue expérience du chef de l'Etat, devant les rapports personnels du Cabinet avec les grandes nations et les grandes personnalités de la guerre, il me semble que le gouvernement actuel est en meilleure position de savoir ce qui est le plus avantageux pour le Canada. En de telles circonstances et avec l'espoir de pouvoir parer à toute éventualité, le Gouvernement demande maintenant d'être libéré des engagements de la période électorale de 1940: je suis d'avis, pour ma part, qu'il y a lieu de l'en libérer. Demander au peuple à qui ces promesses ont été faites de libérer le Gouvernement de ses engagements, c'est la méthode démocratique. Agir de toute autre façon serait vouloir rendre des points aux dictateurs, que par tous les moyens à notre disposition nous nous efforçons d'abattre aujourd'hui. J'ai, pour ma part, assez confiance dans le Gouvernement pour me dire que s'il désire être relevé de ses engagements c'est pour le plus grand bien du pays. Et s'il lui arrive un jour de modifier sa politique, d'adopter un programme nouveau, j'aurai assez confiance en lui pour me dire qu'il n'y a rien de mieux à faire. J'ai également une confiance assez grande dans le premier ministre (M. Mackenzie King) pour voir en lui l'homme qui peut nous conduire à la victoire. Vouloir le remplacer est vain et insensé. On a enseigné aux cultivateurs de mon comté, depuis leur enfance, qu'il est bien dangereux et même téméraire de changer de monture en traversant le gué. Ce dicton s'applique tout autant à Ottawa que dans le comté d'Argenteuil et les circonscriptions rurales.

Etudions donc la question sans parti pris politique aucun. Voici un homme qui a reçu son mandat de l'immense majorité des électeurs, non pas dans l'insouciance du temps de paix mais après plus d'un an et demi de guerre. Le premier ministre a demandé au peuple le mandat de poursuivre la guerre et le peuple le lui a accordé; il le lui a même accordé par une majorité sans précédent au pays. Le moment n'est plus aux luttes de parti. Conscients du devoir qui nous incombe à titre de nation unie dans la cause alliée, nous devons chercher à donner toute notre mesure pour la défaite de l'ennemi commun.

44562—25
ÉDITION REVISÉE

(Sur la motion de M. Bertrand (Prescott), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

Vendredi 6 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LA CENSURE

À PROPOS D'UN DISCOURS D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DU QUÉBEC-EST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): On m'a signalé une déclaration faite dans les journaux par M. Bouchard, candidat dans l'élection complémentaire de Québec-Est. Dans un texte de discours qu'il devait prononcer dans cette dernière ville, il y a quelques jours, il exprimait des idées que le censeur ne lui a pas permis d'exposer, sous prétexte que cela constituait une violation des Règlements concernant la défense du Canada. Je n'ai pas lu le texte du discours, mais les hauts fonctionnanres et certains membres du cabinet en ont sans doute pris connaissance. Je demanderai au Gouvernement s'il a fait enquête au sujet du contenu de ce discours. Si le texte violait les Règlements concernant la défense du Canada, le censeur a eu raison d'en ordonner la suppression, et, en ce cas, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre, étant donné ce qu'il a fait au sujet de l'ancien maire de Montréal?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Permettez-moi de dire à mon honorable ami que je ne suis pas au courant des remarques qui ont été prononcées ou que la censure a supprimées, mais je m'enquerrai de la chose. Je puis dire en outre à mon honorable ami et à la Chambre que la censure des discours politiques présente un problème assez épineux. On peut faire des martyrs des gens, en leur fermant la bouche. D'un autre côté, si on leur permet de s'exprimer librement, leurs paroles peuvent créer une impression autre que celle qu'ils ont voulu créer. En la matière, nous devons présentement faire confiance au bon sens des gens, dans une large mesure.

LES AÉROPORTS DU YUKON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES MESURES DE DÉFENSE DANS DES ENDROITS STRATÉGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston)

peut-il nous dire si on a pris des mesures pour assurer la défense des aéroports de White-Horse, Dawson, Mayo et Watson-Lake, au Yukon. Le Gouvernement a affecté dernièrement des sommes importantes à l'aménagement de ces aéroports et ils méritent qu'on veille à leur défense. L'aéroport de White-Horse occupe une position stratégique particulière en ce qui concerne le service de la région septentrionale du pays et l'Alaska et je voudrais savoir si on organise la défense de ces aéroports.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Je m'aboucherai avec mon collègue le ministre de l'Air (M. Power) et donnerai une réponse plus tard.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le jeudi 5 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. IAN ALISTAIR MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, le jeudi 22 janvier vous avez avisé la Chambre du discours de Son Excellence le Gouverneur général. Le vendredi 23 janvier, l'honorable député de Hull (M. Fournier), appuyé par l'honorable député de Brantford (M. Macdonald), a proposé "qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement."

En cette circonstance, les deux motionnaires ont observé les meilleures traditions de nos institutions parlementaires et, aux éloges qui leur sont venus de toutes les parties de la Chambre j'aimerais ajouter mon plus profond sentiment de sincère admiration.

Puis le 26 janvier, monsieur l'Orateur, ceux qui avaient l'avantage d'être présents ici ont eu le plaisir d'entendre deux maîtres discours, dont l'un de mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson), discours que je n'ai pas eu le plaisir d'entendre parce que des devoirs importants me retenaient ailleurs; mais je l'ai lu fort attentivement. Je me demande pourquoi le parti conservateur a cru devoir remplacer le chef de l'opposition à la direction de son parti. Nous avons aussi eu le discours magnifique et détaillé de mon très honorable chef (M. Mackenzie King), le plus beau peut-être qu'il ait prononcé au cours de

sa distinguée carrière publique, laquelle s'inscrira pour de longues années encore dans les annales de notre pays.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a énoncé sept points essentiels de notre effort de guerre. Je lui dirai sur-le-champ que je suis d'accord avec lui sur chacun de ces sept points. Ma seule réserve a trait aux priorités.

Je suis partiellement en désaccord avec lui sur un de ses commentaires. Je cite ses paroles:

La défense de la nation se trouve en Grande-Bretagne, dans la Manche, dans la mer du Nord, en Russie, dans le proche Orient, en extrême Orient; partout où se trouve l'ennemi. C'est là, outre-mer, que se trouve la défense du Canada, sa première ligne de combat. Nous le reconnaissons tous en principe, du moins je l'espère.

Monsieur l'Orateur, on pouvait l'affirmer catégoriquement il y a trois mois, mais je soutiens qu'il n'en est plus absolument ainsi à l'heure actuelle. Aujourd'hui, je l'affirme, la défense du Canada repose non seulement sur les frontières lointaines que j'ai indiquées, mais aussi le long du littoral échancré de la Colombie-Britannique, le long de nos côtes exposées de l'Atlantique, le long de toutes les rives du Dominion canadien.

L'autre soir, dans son discours, mon bon ami l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a souligné le danger qui menaçait notre côte du Pacifique. En partie, je le dis en toute bienveillance, ce discours était peut être imprudent et peu réfléchi; cependant, avec sa thèse essentielle, qui m'a paru consister à avertir le Canada de la nécessité de prendre toutes les mesures possible pour la défense de la côte du Pacifique, je me trouve sensiblement d'accord. De fait, involontairement et sans s'en rendre compte, l'honorable député a prononcé un discours comportant la condamnation de la plupart des arguments présentés par ses collègues du parti conservateur durant le débat actuel. En effet, ceux-ci ont insisté, presque à l'exclusion de tout autre chose, sur une seule question: le service obligatoire, à base de sélection, dans les forces armées outre-mer. Ainsi que le premier ministre le disait si prudemment dans son exposé, sauf sur ce point, il n'existe aucune différence réelle dans la manière de voir des grands partis. . .

Ainsi que le rapporte le hansard, le premier ministre a dit:

Lorsque les émotions et les passions soulevées par la controverse orageuse seront apaisées, on reconnaîtra que la seule différence a trait à la contrainte dans le recrutement pour le service militaire outre-mer.

Et plus loin:

La question qui divise le Gouvernement et ses adversaires se rétrécit donc à un seul point: l'application de la contrainte dans le recrutement de l'Armée active. Elle est encore moins importante que cela, puisque nous recourons déjà à la contrainte pour le service militaire au Canada. Ajoutons que le débat ainsi limité à la conscription pour le service militaire outre-mer ne porte que sur une éventualité de l'avenir, puisque, jusqu'à présent, l'Armée s'est procuré les recrues nécessaires par le volontariat.

C'est dans ce discours que j'ai appelé magnifique et complet que le premier ministre a fait connaître la nouvelle politique du Gouvernement. Voici ses paroles:

Nous voulons, au cours de l'année 1942, c'est-à-dire d'ici au 31 mars prochain, créer outre-mer une armée canadienne composée de deux corps d'armée. . . Nous fournirons en outre toutes les unités auxiliaires dont auront besoin ces deux corps.

Cela comporte la transformation de la quatrième division en division blindée, la levée d'une autre brigade de chars d'assaut, ainsi que la mise sur pied des troupes auxiliaires nécessaires et du personnel d'état-major.

Puis le chef de l'opposition (M. Hanson) a proposé un amendement, un réquisitoire contenant quatre chefs d'accusation contre le régime. Que la Chambre approuve l'une de ces accusations et ce sera un vote de défiance à l'égard du Gouvernement. Le premier chef d'accusation dit que les conseillers de Votre Excellence. . .

...ont cherché à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

Le deuxième chef d'accusation expose que le Gouvernement n'a pas proposé à l'adoption des mesures additionnelles destinées à:

...mobiliser la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités;

La seule véritable divergence d'opinion entre nous réside dans ces derniers mots. En troisième lieu, l'honorable député regrette que le Gouvernement n'ait pas proposé à l'adoption des mesures additionnelles destinées à:

...répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

Le quatrième chef d'accusation dit que le Gouvernement n'a pas proposé à l'adoption:

...des mesures de prévoyance additionnelles pour l'après-guerre.

J'attends encore qu'un honorable vis-à-vis nous expose ce qui, chez les auteurs de l'amendement, a pu motiver ces deux derniers chefs d'accusation.

Je passe maintenant au sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-

Biggar (M. Coldwell), qui n'est pas à son siège en ce moment. Ici encore on trouve une motion de défiance à l'égard du Gouvernement et le regret que les conseillers de Son Excellence

"ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

Je le regrette, mais je ne puis admettre les arguments proposés par l'honorable député sous ces diverses rubriques. Toutefois, son discours renfermait une importante déclaration que je pourrais appuyer sans restriction. La voici:

Sans l'unité nationale, il ne saurait être question d'un effort de guerre total. La discussion de ces questions à la Chambre et dans le pays devrait se faire en tenant compte, comme il convient, de l'unité de notre peuple qui se compose de gens de races, de croyances et de langues différentes. Si on avait bien fait connaître la nature et l'objet de notre effort de guerre au peuple, l'unité de la nation ne serait pas en danger. Cette Chambre n'a pas compris que le plus grand danger qui menace notre unité en temps de guerre est le même que celui qui nous affronte en temps de paix, soit le danger qui résulte de l'inégalité de sacrifice et de chances de succès.

Monsieur l'Orateur, jetons maintenant un coup d'œil en arrière; l'expérience du passé éclairera peut-être le présent et nous guidera pour l'avenir. Lorsque, en 1917, le grand sir Wilfrid Laurier, Hugh Guthrie, Fred Pardee et d'autres, qui ont participé au débat mémorable sur le referendum, exigeaient la conscription de la richesse au Canada, ils prêchaient des mesures qui sont en vigueur au Canada à l'heure actuelle. Nous n'avons pas aujourd'hui d'obligations exemptes d'impôt et qui permettaient à l'homme riche de mettre sa fortune à l'abri, sous le couvert du patriotisme. Il n'y avait pas même à cette époque-là d'impôt fédéral sur le revenu; cet impôt fut établi, dans une mesure assez restreinte, surtout à la suite des arguments apportés au cours de la session de 1917 en faveur de la conscription de la richesse, par ces grands chefs libéraux, bien qu'ils fussent divisés sur cette question particulière. Au cours de la présente guerre, nous sommes allés bien

au delà de ce que préconisaient alors les plus ardents défenseurs de la conscription de la richesse.

L'auteur du sous-amendement (je ne saurais lui en vouloir pour cela) est socialiste, et c'est tout à fait son droit de prêcher le socialisme au Canada. C'est ce qu'il fait depuis un grand nombre d'années, mais les électeurs du Canada n'ont pas encore approuvé sa politique. En demandant la conscription de l'industrie, de la richesse accumulée et des institutions financières, il peut avoir deux choses à l'idée. S'il entend la conscription des gros revenus, la suppression des profits excessifs, l'utilisation de nos ressources matérielles peu importe leurs propriétaires, aux fins de la guerre, je dirai que le Gouvernement non seulement a le pouvoir de faire ces choses mais les a accomplies, et qu'il accélère l'application de cette politique à un rythme qui a étonné le monde entier.

Qu'avons-nous accompli? Nous avons limité les bénéfices de l'industrie. Nous avons pris une forte partie de ce qui restait à la suite de cette limitation, au moyen d'impôts. Nous avons supprimé entièrement les bénéfices dans de très nombreuses industries de guerre, en établissant des fabriques possédées par l'Etat. Nous avons frappé d'impôts les revenus personnels des riches presque au point de la confiscation. Nous avons dit aux personnes qui ont des approvisionnements d'acier, de cuivre, de bois de construction, et de milliers d'autres denrées, que ce ne sont pas les propriétaires de ces marchandises mais bien le Dominion du Canada qui décidera de ce qu'on en fera, qui désignera les personnes qu'ils devront approvisionner et à quel prix. Nous sommes entrés dans les établissements industriels et nous avons dit aux propriétaires ce qu'ils doivent fabriquer et à quel prix ils doivent vendre ces produits.

Nos institutions financières sont soumises à une banque nationale qui, grâce à son contrôle de la monnaie, voit à ce que les finances publiques soient utilisées pour le bien de la nation. Nous avons fait servir, sans regret, nos biens personnels à des fins nationales. Nous avons restreint et réduit les dépenses pour articles de luxe afin que l'argent des particuliers soit mis à la disposition de l'Etat. Nous avons dit aux épiciers et aux bouchers qu'ils ne doivent pas permettre que la population souffre du manque de vivres par suite de l'augmentation des prix. Nous avons pris des mesures d'une grande portée pour assurer la sécurité du pays et de ses habitants, tels la loi sur l'assurance-chômage et le programme de rétablissement après le licenciement.

Voilà ce que nous avons fait et nous nous employons à appliquer ces mesures avec une intensité et une rigueur de plus en plus

grandes. Nous avons fait plus dans ce sens que tout autre pays dont l'économie est fondée sur l'initiative privée. Ce qu'il y a de merveilleux dans tout cela, c'est que nous ayons réussi à obtenir ces résultats en si peu de temps sans nuire à notre vie nationale. Voilà qui constituent la conscription de la richesse, conscription imposée dans une mesure inconnue jusqu'ici dans un Etat qui respecte la liberté personnelle.

Mais, monsieur l'Orateur, si l'amendement que proposent mes honorables amis veut imposer des restrictions encore plus grandes que celles-là, il demande alors à la Chambre d'abolir l'initiative privée pour lui substituer le socialisme d'Etat, mesure qui entraînerait une complète révolution de notre régime économique tout entier. En temps de paix, je serais assez bien disposé à discuter la question avec l'honorable représentant de Rosetown-Biggar en considérant ses qualités intrinsèques, et il se pourrait peut-être que je le suive assez loin. Je ne m'accorderais pas avec lui sur les données principales et le public aurait peut-être ensuite l'occasion de trancher toute la question au cours des élections. Je suis d'avis, cependant, et je le dis avec toute la vigueur dont je suis capable, qu'un tel débat en temps de guerre est un gaspillage d'énergie. Nous devons, dans la crise actuelle, utiliser les institutions établies le plus avantageusement possible et avec tous les perfectionnements que nous pouvons y apporter, afin d'atteindre le but que nous avons tous en vue, et qui est d'assurer le triomphe du Canada, de l'Empire, de la démocratie et de la liberté.

Il arrive que certains honorables députés se plaignent du temps que nous perdons à vouloir nous rendre compte de ce que le peuple désire. Mais l'abandon de la liberté d'initiative en faveur du socialisme entraînerait une telle perte de temps et de rendement que la seule idée d'un tel changement au milieu d'une guerre me semble absurde et saugrenue. L'amendement n'a donc pas pour objet de recourir au socialisme pour rendre plus efficace la conduite de la guerre; il tend à faire servir la guerre comme prétexte d'une révolution socialiste. Je ferai humblement observer à mes honorables collègues que c'est une méthode à laquelle on a eu trop recours au Canada. Chaque parti, ou chaque clique, prend la guerre comme prétexte pour tâcher de faire adopter son dada.

Sans vouloir offenser personne, je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que nous servirions beaucoup mieux l'intérêt national en jetant par dessus bord nos doctrines politiques favorites pour nous appliquer de toutes nos forces à faire servir notre équipement—le présent régime économique—à la poursuite de cette guerre cruelle. Même si on était convaincu que la doctrine socialiste est le plus de nature à nous donner la victoire, thèse qui ne rallierait la majorité ni de la Chambre ni du peuple, ce n'est pas le temps de détourner l'effort requis pour écraser l'ennemi vers la tâche gigantesque et enchevêtrée qui consisterait à chambarder notre régime d'initiative privée.

Mais, monsieur l'Orateur, conformément aux grands principes de l'égalité dans le sacrifice, dans la mesure où il nous est permis de l'adopter, le Gouvernement actuel a réalisé de plus grands progrès depuis deux ou trois ans que nous en avons jamais observé dans toutes les annales du Canada. Le programme du Gouvernement est fondé sur la plus forte diminution possible du luxe et du gaspillage. Nous introduisons certaines mesures dans ce sens aussi promptement que nous pouvons en aménager les moyens d'exécution. Si disposés alors que nous soyons à nous associer aux sentiments qui ont motivé le sous-amendement, nous sommes contraints, en ce moment, d'espérer qu'il soit renversé à la Chambre, premièrement parce qu'il traduit un manque de confiance dans le Gouvernement, deuxièmement, parce que ses moyens d'exécution figurent déjà dans les lois du pays et, troisièmement, parce qu'il constitue une demande d'instaurer une révolution socialiste au Canada au milieu d'une guerre.

Je reviens maintenant au principal amendement proposé par mon honorable ami le chef de l'opposition. En des termes bien peu précis ou explicites, il vise la question du service sélectif obligatoire pour le service outre-mer dans l'armée. Avant de passer à cette question, comme je compte le faire plus tard, équitablement, librement et franchement, qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet du dernier alinéa de l'amendement. Cet alinéa a trait à certaines mesures destinées à pourvoir aux problèmes d'après-guerre. J'ignore, monsieur l'Orateur, à quoi, exactement, pensaient les honorables députés d'en face quand ils ont rédigé cet amendement. Je déclare toutefois que le Gouvernement avait soumis à la Chambre une série de mesures de grande portée touchant les problèmes d'après-guerre et je suis heureux de pouvoir affirmer qu'il soumettra au moins deux autres mesures importantes au cours de la présente session. La loi de 1940 sur l'assurance-chômage est surtout une mesure d'après-guerre. Le plan de rétablissement des soldats, adopté par arrêté en conseil, mais déposé sur le bureau de la Chambre immédiatement après son adoption, plan qui accorde les avantages de la loi d'assurance-chômage aux membres des forces armées, et comporte d'autres mesures

d'assistance en faveur des soldats licenciés, est une mesure d'après-guerre de très haute importance.

De plus, durant la dernière session, un comité compétent de membres du Parlement a aidé à la revision et à la modification de la loi des pensions. En même temps, ce comité a revisé le travail de plusieurs comités, de celui du service civil et autres, passant en revue tout ce qui touche au rétablissement civil des membres de nos forces. Ce comité a soumis un rapport contenant certaines recommandations, et je compte inscrire au compte rendu, en temps opportun les mesures prises en ce qui concerne chacune de ces recommandations.

Parmi les mesures qui seront présentées durant la présente session, l'une vise un projet d'établissement sur la terre. Tous les honorables membres de cette Chambre, je pense, admettront que cette mesure est l'une des plus pratiques, des plus détaillées et complètes du genre que l'on ait encore soumises au Parlement.

Pour ce qui est du problème principal de réhabilitation, le Gouvernement a nommé un comité dont font partie six des citoyens les plus distingués du Canada. Je consignerai au compte rendu plus tard, pour l'information des honorables députés, les noms des membres de ce comité. Lorsque l'occasion s'en présentera, je poursuivrai l'analyse complète du travail déjà accompli tant dans le domaine administratif que dans celui des recherches. Mais je soutiens qu'il n'est pas possible, en ce moment, de présenter une autre mesure qui soit vraiment efficace. Par conséquent, je ne vois pas très bien pourquoi mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Hanson), a soulevé ce point dans son amendement.

Je reviens maintenant à ce qui est en somme le thème principal de ce débat et le sujet principal d'un amendement plutôt obscur,—car je suis de l'avis de mon très honorable chef qu'il n'est formulé ni clairement ni spécifiquement. Le Gouvernement de ce pays avait le choix de trois solutions. D'abord, il pouvait ignorer complètement la promesse solennelle et sacrée donnée au peuple et se prononcer en faveur de la conscription pour outre-mer, comme programme national, sans tenir aucunement compte de son engagement solennel et sacré. Je demande à tous les honorables députés de cette Chambre de se faire une idée de l'effet qu'aurait eu sur la Chambre et sur le pays une telle décision. Notre population serait, en ce moment, divisée et désunie.

Le Gouvernement pouvait encore se prononcer contre la conscription sans égards aux événements et aux besoins susceptibles de surgir. De nouveau je demande aux honorables députés de s'imaginer quel aurait été l'effet d'une telle décision à la Chambre et dans tout le pays,—et je réponds encore une fois: une nation divisée et désunie. Le Gouvernement a choisi la seule ligne de conduite honorable, à mon humble avis, et il demande qu'on le dégage de l'engagement solennel et sacré qu'il a pris pendant la guerre. Il devra le tenir jusqu'à ce que le peuple l'en dégage, ou jusqu'à ce que le Gouvernement tombe.

Le plébiscite ne doit pas porter sur les avantages ou les désavantages de la conscription elle-même. Nous demandons au peuple le droit d'agir, en cas de nécessité nationale, sans tenir compte des engagements pris, mais uniquement d'après les exigences des intérêts de la nation et de la cause pour laquelle nous combattons aujourd'hui, et pour laquelle, je le crains, nous combattrons encore longtemps. Mais un plébiscite sur la conscription elle-même n'aurait rien d'une innovation. L'Australie a tenu deux plébiscites sur cette question, et le Canada des élections générales, au cours de la dernière guerre.

Permettez-moi de faire brièvement un peu d'histoire. La question fut soulevée en cette Chambre en 1917. Sir Wilfrid Laurier, chef respecté de l'opposition et éminent représentant de la province de Québec, demanda un plébiscite s'engageant lui et la province qu'il représentait plus particulièrement à respecter la décision populaire. Son amendement fut défait et le pays fut plongé dans des élections générales conduites d'après les dispositions iniques de la loi des élections en temps de guerre. Ces élections de 1917 ont provoqué au pays une division qui dure encore en 1942.

Au cours de la dernière guerre le corps expéditionnaire canadien comptait un effectif global de 619,636 hommes. De ce nombre, le volontariat en a fourni 536,281. La loi du service militaire, défalcation faite de toutes les exemptions, nous a valu 83,355 hommes seulement. Au moment de l'adoption de cette loi, nous comptions déjà quelque 435,000 volontaires qui furent suivis de 184,000 autres après l'entrée en vigueur de la loi. Après l'adoption de la loi du service militaire, les enrôlements volontaires dans les catégories qui ne tombaient pas sous le coup de cette loi atteignirent le nombre de 83,355 sur un total de 184,000 recrues. De sorte que même durant le régime de la conscription, le volontariat nous a fourni plus de recrues que la contrainte, et de 1914 à 1918 on a obtenu les cinq sixièmes des effectifs de l'armée canadienne au moyen d'enrôlements volontaires et seulement un sixième, par la conscription. Cette question est chose du passé, mais il en est resté cette grave désunion qui n'a jamais complètement disparu au pays.

Nous passons ensuite à 1925 au moment où le chef actuel du parti conservateur, qui cherche présentement à se faire élire dans une circonscription ontarienne, prononça un discours à Hamilton, le 16 novembre. Je me contenterai d'en citer un paragraphe. J'ai le discours en main et si quelque honorable député désire avoir le texte complet je le mettrai à sa disposition. Voici ce qu'il a dit:

Le Gouvernement devrait agir d'après son jugement, mais avant de participer à la guerre au point d'expédier des troupes, il faudrait obtenir le consentement du peuple.

Je n'ai pas la moindre crainte que le Canada, s'il était menacé de nouveau, répondrait comme il l'a fait en 1914, mais je crois qu'il serait préférable, à l'avenir, que le Gouvernement connaisse les sentiments du peuple avant de prendre une décision aussi grave que celle que constituerait l'envoi de troupes à l'étranger.

Quelques jours plus tard, à Acton-Vale, Québec, lors d'une élection partielle dans la circonscription de Bagot, le même distingué persoinnage s'exprimait dans les termes suivants:

S'il survenait une crise de nature à menacer la paix de notre pays, je déclare que notre pays n'enverra pas un seul homme en dehors du Canada sans consulter le peuple, tant que je serai à la direction des affaires publiques. Aucun des deux partis n'était de cet avis lors de la déclaration de la dernière guerre. Les deux partis étaient d'avis qu'il fallait agir immédiatement, mais le parti conservateur a aujourd'hui décidé que le peuple, aussi bien que le Parlement, doit se prononcer sur la ligne de conduite à suivre.

Mes bons amis prétendent, dans leur amendement, que c'est là la négation du gouvernement responsable, mais celui qui est aujourd'hui le chef du parti conservateur est allé plus loin que l'enceinte du Parlement. Au cours de la campagne qui a précédé cette élection partielle il a dit que le peuple, aussi bien que le Parlement, doit se prononcer sur la ligne de conduite à suivre. C'est tout ce que nous demandons aujourd'hui, nous voulons que la volonté du peuple se manifeste sur une question moins importante, celle de donner au Gouvernement le pouvoir, au besoin, d'exercer librement son autorité et d'envoyer n'importe où des troupes recrutées au moyen du service obligatoire. Ce sur quoi nous demandons au peuple de se prononcer a une portée moins grande que la question dont M. Meighen a dit en 1925 qu'elle devrait être soumise au peuple.

Nous passons maintenant au mois de mars 1939, juste avant le commencement du présent conflit. Celui qui était alors chef du parti conservateur a dit, le 28 mars:

Parce que le Canada lui-même peut-être attaqué et parce qu'il est nécessaire de maintenir l'unité au sein du peuple canadien, je ne crois pas que la jeunesse de notre pays devrait être forcée de combattre en dehors des frontières du Canada.

Puis il a ajouté:

Lors de la dernière guerre, la conscription a donné lieu à des rivalités et à des querelles de races sans être d'une réelle valeur militaire.

Le chef qu'ils suivaient a pris le même engagement que nous devant le peuple. A la session spéciale de guerre, le 8 septembre 1939, le premier ministre a fait la déclaration suivante, consignée à la page 37 du hansard:

Le régime actuel ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le régime d'outremer soit nécessaire ni qu'elle soit une mesure efficace. Une telle mesure ne sera pas proposée par le présent Gouvernement.

Puis survint le défi lancé par Québec, dont mon honorable ami a parlé hier après-midi. Les quatre ministres québecois du régime actuel ont mis en jeu leur carrière politique sur la question de savoir si le Québec se joindrait au reste du Canada pour réaliser l'effort de guerre intégral. La politique préconisée alors par les libéraux en faveur de la collaboration à l'effort de guerre canadien reçut l'approbation d'une forte majorité de l'électorat. Il s'est ensuite produit un événement resté mémorable: le gouvernement d'Ontario a porté un défi à notre régime. Le fait est que le même M. Hepburn vient de nous défier une fois de plus, et que le coup part de ce même gouvernement qui est quelque peu ébranlé depuis ce matin. Le défi venait de M. Hepburn et de son cabinet sous forme d'une résolution qui avait pour auteur le premier ministre lui-même et qui avait l'appui de son ami le colonel George Drew. Elle était conçue en ces termes:

Le Chambre a écouté attentivement les rapports présentés par le premier ministre et par le chef de l'opposition sur le résultat de la visite qu'ils ont faite à Ottawa en vue de discuter les mesures de guerre avec le gouvernement national; et la Chambre souscrit aux déclarations formulées par les deux députés en question en exprimant le regret que le gouvernement fédéral d'Ottawa ait fait si peu pour s'acquitter du devoir qui incombe au Canada de poursuivre la guerre avec l'énergie que la population du Canada attend de lui.

Aussitôt, le premier ministre de ce pays résolut de récuser la censure que formulait de la ligne de conduite du présent régime le Gouvernement de l'Ontario, en se remettant au jugement du peuple. C'est ainsi que le premier ministre et ceux qui l'appuient en cette Chambre ont été réélus par la libre volonté du peuple libre de notre pays libre avec la plus forte majorité que nous ayons obtenue dans toutes les annales de notre parti. Au cours de cette campagne électorale, le chef du parti conservateur prononça les paroles suivantes:

Personne ne connaît mieux que M. King mon attitude contre la conscription, puisqu'il était à la Chambre, le 30 mars dernier, lorsque je l'ai très clairement exposée.

Qu'advint-il par la suite? L'honorable chef actuel de l'opposition (M. Hanson)—, et l'opposition a eu tellement de chefs qu'il m'est très difficile de savoir qui ils sont—, s'est vu confier le poste qu'il occupe actuellement, poste que, je puis l'affirmer avec empressement, il a rempli avec distinction. Il fit une randonnée dans l'Ouest. Au cours d'une allocution qu'il prononça à l'occasion d'un banquet que lui offrirent l'été dernier les membres des clubs conservateurs de la Tête-des-Lacs, il exprima l'avis qu'il n'était pas fixé sur l'opinion des gens de l'Ouest relativement à la conscription. D'après les journaux, il aurait déclaré:

J'ai la ferme conviction que nous aurons la mobilisation, mais non sans l'appui du peuple. Les citoyens du pays doivent donc se faire un devoir, s'ils approuvent le principe de la mobilisation, de stimuler l'opinion publique.

Telle fut l'attitude de mon honorable ami. Si c'était là leur devoir, c'est aussi le sien, comme c'est également le devoir de tous ceux qui siègent aujourd'hui en cette enceinte. Mais il n'en resta pas là. A Toronto, il prit la parole dans un des grands cénacles des sommités politiques et mondaines de cette grande cité, le club Albany. Il s'adressait à des conservateurs, et voici ce que leur dit mon honorable ami le chef suppléant de l'opposition. Voici ce qu'il a dit:

On m'a supplié de me prononcer en faveur de la conscription de notre capital humain. Qu'arriverait-il si je le faisais? Dès que le parti conservateur au Parlement se déclarera en faveur de la conscription, nous cimenterons ensemble toutes les forces qui nous combattent depuis 1917, et elles se rangeront contre nous.

La question de la conscription doit nécessairement revenir sur la tapis de plus en plus instamment...

Ecoutez bien ceci:

...mais le mouvement doit venir du peuple lui-même.

Ce sont là les paroles du chef suppléant du parti conservateur, du chef du parti conservateur dans cette Chambre; elles furent prononcées il y a moins de trois mois, dans un discours à Toronto. Il a dit:

Mais le mouvement doit venir du peuple lui-même.

C'est justement là la politique du gouvernement actuel et de tous les honnêtes partisans du présent gouvernement dans cette Chambre aujourd'hui. Il a ajouté:

D'aucuns n'approuveront pas ce point de vue. Je l'ai étudié sous tous ses aspects. Si on recourait à un plébiscite, j'ignore quel en serait le résultat. Je voudrais que vous puissiez voir les lettres que j'ai reçues,—lettres de mères qui déclarent qu'elles n'ont pas élevé leurs fils pour en faire des soldats.

Puis il dit: "Le sens de nos responsabilités comme citoyens nous fait un devoir d'exposer la situation au peuple, mais si vous faites de la conscription une question politique, vous en retarderez l'adoption."

Or, monsieur l'Orateur, ils en ont certainement fait une question politique, mais certes pas, je crois sincèrement, à la demande du chef de leur parti dans cette Chambre, mais bien à la demande des membres de cette coterie de l'extérieur, qui sont cousins germains des ploutocrates qui hantent certaine terrasse. Je me demande si ses propres partisans dans cette Chambre seront satisfaits d'être rangés, d'après les termes mêmes de leur chef dans cette Chambre, parmi ceux qui retardent l'adoption de la conscription.

Le 13 novembre 1941, le très honorable Arthur Meighen, après une étrange assemblée tenue dans la capitale du Canada et après une semaine de méditation intense, acceptait la direction du parti conservateur dont il avait été chassé en 1927 par M. Howard Ferguson et un groupe de Winnipeg. En acceptant la direction, que lui avait jusqu'à un certain point imposée les honorables vis-à-vis, le très honorable Arthur Meighen déclarait:

Je ferai donc tout mon possible pour que soit institué le service sélectif obligatoire dans tous les domaines de la guerre.

Et maintenant, malgré les engagements pris par les honorables vis-à-vis au cours de la campagne électorale de 1940, engagements qui aujourd'hui les lient de façon sacrée, engagements auxquels ils ont souscrit solennellement- malgré ces promesses et uniquement parce que leur chef venu de l'extérieur à parlé comme je viens de le dire, la question de la conscription devient officiellement un enjeu politique dans le Dominion du Canada.

Il importe donc, monsieur l'Orateur, que la question soit débattue avec calme et franchise; mais pas maintenant. Ce n'est pas la question dont est saisie la Chambre en ce moment. La question à l'heure actuelle est de faire confiance au peuple, et cela maintenant même, comme l'a dit M. Meighen à Hamilton et, à Bagot et comme mon honorable ami d'en face l'a déclaré à ses fidèles amis du Albany Club, à Toronto, le 31 octobre.

Puis, à la voix du nouveau chef se mêle celle d'un comité de 200 membres opposés à ce que la population canadienne manifeste sa volonté. Ce comité a été formé récemment lors d'un conciliabule tenu sur le toit en terrasse d'un célèbre hôtel de Toronto. Voilà les gens qui décideront du service obligatoire. Sont-ils donc plus puissants, plus influents que l'ensemble des électeurs de ce pays épris de liberté? Si jamais il en est ainsi, le Canada ne sera plus une terre de liberté, et c'est précisément pour que le Canada demeure

libre que nos troupes glorieuses combattent aujourd'hui, combattront demain et tous les jours jusqu'à ce que nous retrouvions la paix.

C'est William Jennings Bryan qui a dit:

Vous ne placerez pas cette couronne d'épine sur la tête de l'ouvrier. Vous ne crucifierez pas l'humanité sur une croix d'or.

C'est bien cependant ce que ce comité, inspiré par la ploutocratie du pays, voudrait faire. Il cherche à dominer le Parlement et à imposer sa politique. Par la contrainte, il voudrait, afin d'imposer ses opinions aux autres, crucifier le Canada sur une croix d'or.

Quelle alternative s'offre donc à nous, monsieur l'Orateur? Que demandons-nous? Le discours du trône déclare clairement que nous demandons au peuple canadien de nous dégager de nos promesses; or, de même que le Gouvernement est assujetti au Parlement—et c'est vrai au moins dans les démocraties—de même, le parlement est assujetti au peuple. Nous retournons donc à la source de nos prérogatives, au peuple lui-même, pour lui demander de nous rendre notre liberté d'action, afin de pouvoir trancher ces grandes questions nationales suivant les besoins de la nation, d'après notre jugement, en exerçant nos droits et en exerçant nos responsabilités dans la mesure où le ciel nous permet de les comprendre.

Mon très honorable chef a mentionné certaines obligations et le chef de l'opposition en a signalé d'autres. A mon sens, le problème se résume à une question de priorités. Le conflit actuel diffère totalement de celui d'il y a 25 ans. En vérité, au cours des trois derniers mois, l'aspect de la guerre, en ce qui nous concerne, s'est fondamentalement modifié. Le chef de l'opposition nous a dit, et je reconnais dans ses paroles l'expression de l'opinion militaire orthodoxe, que la défense du Canada doit se faire sur les frontières lointaines où la lutte fait rage à l'heure actuelle. J'incline à croire que l'ordre des priorités a changé, et je le crois, sur la foi des déclarations du chef de l'opposition.

Indépendamment des exigences que peut comporter la défense du Canada, et après l'engagement que nous avons déjà pris, et que nous prendrons encore par l'adoption de l'Adresse, d'envoyer des troupes outre-mer, j'affirme sans aucune hésitation que la première obligation du Canada, l'engagement qui prime tous les autres, consiste à assurer les renforts essentiels qui rempliront les vides causés par la bataille ou autrement dans les rangs de ceux que nous avons formés ou que nous sommes à former pour aller combattre pour la patrie en dehors de nos frontières.

L'hon. M. HANSON: Très bien.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, c'est le moins que nous puissions faire. L'honneur nous le commande. Quand les honorables députés de l'opposition nous reprochent de ne pas accorder notre appui à nos soldats outre-mer, je veux leur répondre que le Gouvernement donnera cet appui, non seulement en procurant à nos militaires le meilleur équipement qui soit, mais par l'envoi de renforts essentiels partout où le besoin s'en fera sentir, à n'importe quel front.

Si la population canadienne consent à nous relever de nos engagements et que le volontariat ne réussit pas à procurer ces renforts, alors je recommanderai pour ma part d'appliquer toutes les mesures que rendra nécessaires l'envoi, et à temps, des renforts essentiels de militaires formés.

Je passe maintenant à la deuxième obligation par ordre d'importance. Peut-être devrait-elle être la première; d'aucuns, j'en suis certain, lui donneraient cette place, et je ne suis pas prêt à leur donner tort. Il y a quelques mois la défense du Canada n'avait pas encore l'importance vitale qu'elle revêt actuellement. Mais les fortunes de la guerre sont changées, et la défense du Canada est devenue le problème le plus vital de l'heure.

Je dirai en toute franchise que nous avons maintenant le devoir de mettre à contribution toutes nos ressources, d'assurer aux deux côtes canadiennes la protection de tout notre capital humain que l'industrie canadienne peut équiper. A cette fin, la loi de mobilisation des ressources nationales nous confère toute l'autorité nécessaire, et ces pouvoirs nous les utiliserons, comme l'a annoncé le premier ministre à l'ouverture de la discussion.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous demandons à la Chambre cette autorité dès maintenant en lui soumettant un projet de résolution, et nous la demanderons plus tard à la population, le plus vite que nous le pourrons; s'il se présente des retards dans cette autorisation, nous n'en porterons pas nous-mêmes la responsabilité, et les coupables devront être cherchés ailleurs que dans nos rangs. A mon humble avis, nous faisons appel aux plus nobles sentiments de la justice et de l'honneur.

Passons maintenant à notre contribution de guerre. Je ne puis mentionner qu'en passant cet apport en munitions, en matériel et en vivres que plusieurs orateurs ont déjà parfaitement exposé au cours du débat actuel. Je suis convaincu que notre plus grand problème dans cette lutte mondiale n'est pas celui du capital humain. Si les ressources en hommes étaient l'unique facteur, les millions de fils dont regorge la Chine joueraient un rôle décisif. Notre contribution la plus effi-

cace doit certainement venir de nos usines et de nos fermes, de nos pêcheries et de nos champs.

Nos honorables vis-à-vis ont parlé de temporisation, mais ils oublient que le Gouvernement possède déjà tous les pouvoirs nécessaires à la mobilisation pour service au Canada et qu'il a exercé ces pouvoirs et qu'il les exerce encore dans la mesure où, au dire de ses conseillers militaires, il est possible à l'armée de loger, instruire et équiper les recrues.

Je répète que la coopération avec nos alliés d'outre-mer ne présente pas qu'un problème d'effectifs. C'est du matériel que nous demandent la Russie, la Chine et la Grande-Bretagne, et nous avons à ce point utilisé notre puissance industrielle que nous avons expédié à des pays étrangers au moins la moitié de tout l'équipement militaire que nous avons produit. Des canons, des chars d'assaut, des chars blindés, du matériel de tout genre produits au Canada ont déjà servi sur les fronts de Russie, de Libye, de Malaisie et de Chine.

Pour ce qui est de notre apport en capital humain, nous avons envoyé outre-mer l'armée la plus considérable qu'il nous était possible d'équiper sans enlever à nos alliés le matériel dont ils avaient besoin sur les champs de bataille d'importance vitale.

Ceux qui prétendent que le plébiscite est une source de délais ajoutent que nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des renforts à nos effectifs qui sont déjà rendus outre-mer. Je déclare énergiquement qu'il n'en est pas ainsi. Il ne serait pas sage de publier tous les détails sur la puissance de nos effectifs, mais l'examen des chiffres connus permet de faire l'estimation de nos formations outre-mer. Nous savons qu'une forte proportion des troupes outre-mer sont elles-mêmes des renforts; nous connaissons le nombre approximatif des volontaires qui se sont enrôlés au Canada pour service sur n'importe quel front.

Je passe maintenant à l'unité nationale, question que d'aucuns jugent de faible importance en l'occurrence. Il y en a,—ils sont plus nombreux à l'extérieur que dans cette enceinte,—qui par leurs prétentions hautaines et leurs protestations exubérantes tournent en dérision la question de l'unité nationale au Canada. J'ose affirmer que s'il est une chose absolument nécessaire chez nous, pour les heures difficiles, ardues et inquiétantes qui s'annoncent, c'est bien l'unité des Canadiens d'un océan à l'autre. L'histoire nationale du Canada compte près de deux siècles d'existence fondée sur la coopération des Français et des Anglais, et plus récemment, d'autres représentants des races européennes. C'est l'une des plus importantes réalisations de l'his-

toire en faveur de la paix. Cependant, il y a vingt-quatre ans des erreurs d'administration ont semé au pays la méfiance entre les deux grandes races. A tort ou à raison (ce qui n'importe guère à l'heure qu'il est) le Canada français s'est convaincu que l'autre grande race plaçait les Canadiens français dans une position d'infériorité. Au cours du conflit actuel, nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, de prévenir une telle situation.

Jusqu'ici, nous avons réussi à organiser un effort commun, ralliant les deux races principales et les autres, tant dans le Gouvernement que dans le Parlement et les armées, un effort commun qui a engagé la puissance maximum du pays dans la lutte contre les armées du mal, armées que tous les Canadiens, à quelque race qu'ils appartiennent, haïssent avec la même intensité.

Si, monsieur l'Orateur, on permet au zèle outré et intempestif des extrémistes, tant d'un côté que de l'autre, de diviser les parties intégrantes de notre population en deux camps armés, le tort ainsi causé à notre effort militaire national sera inévitablement immense et irrémédiable.

D'anciennes plaies ne se sont pas encore complètement cicatrisées chez notre bon peuple agriculteur et dans les villages d'une de nos plus grandes provinces. Toutefois, les dirigeants parlementaires des Canadiens français ont entrepris de parcourir les circonscriptions électorales du Québec pour prier le peuple de relever le Gouvernement d'une promesse qu'il a faite en toute honnêteté et en toute sincérité, pour le plus grand bien du pays.

A mon titre de Canadien écossais, je rends hommage au courage et au patriotisme de mes collègues canadiens français du cabinet et de la Chambre, pour l'intrépidité dont ils ont fait preuve en acceptant volontiers de diriger la population de leur province de manière à faire disparaître les anciennes rancunes et les anciens préjugés. On me permettra, toutefois, à ce même titre de Canadien écossais, de prier mes concitoyens canadiens de s'unir, à cette heure difficile, et de ne rien faire pour entraver l'effort louable entrepris par les dirigeants canadiens français. Engageons-nous plutôt dans la voie de la collaboration et de la bonne entente, afin que, en véritables Canadiens que nous sommes tous, nous puissions marcher à la victoire en nation unie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je parlerai brièvement du plébiscite.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a dépassé le temps qui lui était alloué.

Des VOIX: Continuez

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire, je remercie vivement la Chambre de son obligeance.

On a lancé un défi en cette enceinte, et le défi s'est répercuté dans les éditoriaux des principales publications du pays: "Pourquoi un plébiscite au sujet de cette question?"

Permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'en Australie on a tenu deux referendums, au cours de la dernière guerre. Permettez-moi de rappeler que des élections générales ont eu lieu au Canada au sujet de cette question pendant la dernière guerre. Bien que la présente proposition n'ait rien à voir aux avantages ou aux désavantages du service obligatoire sélectif pour outre-mer, elle ne s'écarte pas d'une coutume bien établie.

Les chefs du parti conservateur sont mal venu de pousser les hauts cris parce que le Gouvernement adopte une proposition qu'ils ont souvent préconisée eux-mêmes sous une certaine forme et qu'ils ont déjà utilisée. Leur programme, c'est de condamner toutes les mesures ministérielles, mêmes si elles représentent une chose qu'ils ont déjà préconisée.

A la question: "Pourquoi un plébiscite?" permettez-moi de répondre maintenant, non par des remarques de mon cru, mais en citant les paroles d'un Canadien éminent qui n'est plus membres de la Chambre. Il a dit:

> Dans tout pays britannique il vaut assurément la peine que le peuple comprenne une fois pour toutes qu'il a la haute main sur les grandes mesures de politique nationale et que ce contrôle est réel et pas seulement factice.

Cet homme, ancien premier ministre du Canada, ajoutait dans le même discours:

> L'objection suivante que l'on apporte est celle-ci: que le fait même de soumettre ces questions aux électeurs porte peut-être en soi l'idée que l'électorat peut se prononcer en sens contraire et que les conséquences seraient alors désastreuses. . . Vous pouvez faire confiance au peuple en l'espèce comme en toute autre chose si vous lui dites la vérité. . . Adressez-vous à la conscience du peuple et vous pouvez vous fier à lui.

Ces paroles ne sont ni de moi ni du premier ministre (M. Mackenzie King) ni de sir Wilfrid Laurier. Elles sont de M. Arthur Meighen qui les a prononcées à Winnipeg le 11 octobre 1927. Ce sont les paroles de celui qui est aujourd'hui le chef du parti conservateur. Ses partisans en cette enceinte nous demandent: "Pourquoi un plébiscite?" C'est à cette question que M. Meighen a répondu dans son discours de Winnipeg: "Ayez confiance au peuple parce que c'est lui qui gouverne."

La présente campagne, inspirée qu'elle est par ce groupe de la haute finance de Toronto, n'est pas tant une guerre contre l'Allemagne et l'Italie qu'une guerre contre notre révéré chef, le premier ministre du Canada, et contre son cabinet. Si ces tories intéressés qui parlent à tort et à travers s'imaginent que quelque membre du cabinet n'appuie pas entièrement notre présent chef, le premier ministre, ils commettent la plus grande bévue de leur existence. Notre guerre contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon est une lutte pour la liberté et la démocratie, pour l'établissement de l'honnêteté et de l'honneur et l'observance des engagements pris, et tous les députés libéraux et conservateurs de la Chambre se sont fait élire en affirmant catégoriquement qu'il n'y aurait pas au pays de conscription pour le service outre-mer.

J'irai jusqu'à reconnaître que le cours de la guerre a tellement changé que le Gouvernement et le Parlement, y compris les honorables députés d'en face, doivent demander à la population de les relever de cet engagement. Mais dans les circonstances, je ne vois aucune raison d'accroître nos engagements outre-mer au delà de ceux que nous avons déjà pris et qu'indique le discours du trône. Mais je n'exprime que mon opinion personnelle. Au contraire, il existe des arguments comme ceux qu'ont fait valoir l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et qui établissent fortement, à mon sens, l'opportunité de renforcer notre défense sur notre propre territoire.

Le temps est certes venu où, sans manquer aux promesses envers les électeurs, dont dérive notre autorité entière, le Gouvernement devrait être libre de prendre les mesures les plus propres à assurer la victoire et la défense de notre sol.

Si la tenue du plébiscite devait retarder quelque aspect essentiel de notre effort de guerre, je pourrais comprendre les arguments des adversaires de la proposition. Puisqu'il ne comporte et ne peut comporter aucun délai susceptible d'entraver ou de retarder notre effort de guerre, j'adjure maintenant ceux qui sont d'avis que le Gouvernement doit avoir ses coudées franches, de mettre fin à ces bruyantes incitations à la panique, de s'affirmer et de convaincre ceux qui en ont besoin de voter par l'affirmative lorsque sera tenu cet important plébiscite en vue de savoir quelle est la volonté du peuple. Nous aurons de cette façon un certain espoir de maintenir l'unité nationale.

Un faible élément de la population voudrait que le Gouvernement fasse fi de ses engagements; cette méthode ne nous apporterait que différends, dissensions, antagonisme et accusations de déloyauté. Quelle serait l'attitude de l'opposition si le Gouvernement, sans consulter le peuple, avait failli à ses engagements solennels et avait institué des mesures catégoriquement opposées à ces engagements? Nul n'aime un plébiscite en soi,

mais il est, à mon sens, la seule façon honorable de régler une situation qui résulte tout autant des gestes de nos honorables vis-à-vis et de leur chef, lequel n'est pas à son siège en ce moment, que de ceux du Gouvernement.

Au cours du présent débat, la gauche nous a lancé des questions, entre autres: Que fera le Gouvernement après le plébiscite? Si nous acceptions l'argument avancé par l'honorable député de Vancouver-Sud au sujet de la situation sur la côte du Pacifique, certaines gens en viendraient presque à la conclusion que nous ne devrions pas envoyer un seul autre soldat en dehors de notre territoire.

M. GREEN: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'affirme pas que l'honorable député l'a dit, mais j'imagine que ce qu'il a dit pourrait porter des gens à croire qu'il ne faudrait plus envoyer de soldats à l'étranger.

M. GREEN: Il faudrait faire les deux choses.

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis heureux que l'honorable député ait modifié son opinion.

D'autre part, si nous écoutions les tenants de l'autre point de vue, nous pourrions nous trouver entraînés dans des mesures propres à gravement compromettre la défense de notre sol. La situation sur la côte du Pacifique, nul ne l'ignore, dépend de l'issue, encore incertaine, de la présente bataille en Extrême-Orient.

Un mot sur la question du matériel humain. J'ai pris connaissance de certains chiffres à cet égard, mais je n'entends pas leur donner une application définitive. Nous nous livrons actuellement à une étude approfondie de nos ressources en hommes, afin de disposer des renseignements les plus complets et exacts possible, renseignements que tout pays doit posséder avant de prendre des mesures définitives sur l'affectation de son matériel humain.

Le Canada a pour devoir, premièrement, de défendre son propre territoire au maximum de ses forces et, secondement, de contribuer à la puissance d'attaque des nations unies de telle façon à assurer en fin de compte la défaite de l'ennemi. Cela nécessite la meilleure utilisation possible de nos ressources humaines.

La population du Canada indiquée par le dernier recensement est supérieure d'environ 43 p. 100 à ce qu'elle était lors de la dernière guerre. Mais il ressort d'une analyse détaillée que l'accroissement du nombre des hommes d'âge militaire est bien inférieur à celui de la population totale. En 1914, le Canada venait de recevoir un énorme afflux de jeunes immigrants, la plupart célibataires et d'âge militaire.

Dans la dernière guerre, quand l'industrie utilisait moins de la moitié des ouvriers qu'elle occupe aujourd'hui, quand nous n'avions aucun plan d'entraînement d'aviateurs ni aucun véritable problème de défense territoriale, le Canada avait quatre divisions en campagne. Nous en avions mobilisé une cinquième, mais il a fallu la morceler pour assurer des renforts aux autres. Avant la guerre, le Gouvernement a été informé par son état-major que, compte tenu du chiffre de la population et des besoins des autres services, le nombre de divisions que le pays peut entretenir sur un pied de guerre est de sept. Nous en avons déjà formé six et nous avons demandé des hommes pour d'autres tâches que nous n'avions pas complètement prévues, en établissant ces estimations.

Demandons-nous de quelle façon nous avons utilisé nos ressources. Le Canada a déclaré qu'au point de vue financier, il n'y a pas de limites, que ce qu'il nous est possible d'accomplir physiquement, nous pouvons, nous nous efforcerons de le faire financièrement.

Au point de vue industriel, nous avons entrepris des tâches d'une mesure et d'une importance qui ne se sont jamais vues au Canada. Avant la déclaration de la présente guerre, le Canada n'avait jamais fabriqué d'autres armes à feu que des carabines, bien qu'on eût commencé à fabriquer des mitrailleuses. Nous avions débuté bien modestement dans la fabrication d'avions de guerre modernes; il ne s'en était jamais fabriqué au Canada avant 1937. A l'heure actuelle, le Canada produit des chars d'assaut, des pièces d'artillerie lourde et d'artillerie légère; nous avons au Canada, la plus grande usine de mitrailleuses au monde, et je puis peut-être réclamer modestement une part de ce mérite. En outre, nous fabriquons sept modèles différents d'avions de guerre.

Lors du dernier conflit, le Canada a enrôlé dans le corps expéditionnaire canadien, tant par le régime du volontariat que par la conscription, 619,000 hommes en quatre ans et demi de guerre. Il en affectait 275,000 aux industries de guerre, ce qui fait un total de 894,000 hommes. Durant la présente guerre, nous avons, dans l'espace de deux ans et demi, porté l'effectif de nos forces armées à plus de 400,000 hommes; nous utilisons, dans l'industrie, en outre, les services de 625,000 personnes, dont 550,00 hommes.

M. GREEN: Le ministre voudrait-il, pendant qu'il est à nous donner ces chiffres, nous dire combien on a licencié de militaires?

L'hon. M. MACKENZIE: Environ 45,000. Ce chiffre est passablement exact.

En dehors du domaine agricole, par conséquent, nous avons affecté un million d'hommes à l'effort de guerre, c'est-à-dire qu'en un peu plus de deux ans nous avons dépassé, sous notre régime volontaire, l'effort total en hommes réalisé au cours de quatre années et demie de guerre en 1914-1918. Ce ne sont là que des chiffres ronds qui sont loin d'être complets. Mais c'est à la lumière de l'examen que nous poursuivons actuellement qu'il faudra, en définitive, établir la politique relative à l'utilisation de nos ressources humaines.

Je m'efforcerai maintenant de conclure, avec la permission de la Chambre.

M. CASSELMAN: Non. L'honorable député a déjà parlé plus d'une heure.

L'hon. M. MACKENZIE: Pour conclure, j'aborderai quelques-uns des aspects désavantageux de l'application du service sélectif obligatoire pour outre-mer. Il y a tout d'abord le danger pour la nation de sacrifier l'esprit d'harmonie et d'union qui a régné jusqu'à ces tout derniers temps dans le pays entier. Ensuite, il existe le danger d'éveiller l'animosité entre les groupes canadiens de différentes origines ethniques. Il suffit de rappeler la situation créée lors de la dernière guerre, quelques-uns se la rappellent encore, pour reconnaître l'importance de l'harmonie entre les races dans le pays. Nous avons connu la paix et l'harmonie au Canada depuis 175 ans. Nous n'avons jamais été aussi près d'une rupture qu'en 1917. Je suis convaincu que le sang-froid, la sagesse et la prudence exercés alors par sir Wilfrid Laurier ont pu empêcher les violences et l'effusion de sang. Il s'en est tenu aux méthodes démocratiques et parlementaires d'opposition.

Avant la guerre, je le répète, le Gouvernement a promis solennellement qu'en cas de guerre il n'y aurait pour toute campagne endehors du Canada qu'un service militaire librement consenti. Lorsque la guerre est venue cet engagement a été solennellement réitéré et par le Gouvernement et par l'opposition actuelle, par presque tous les honorables membres du parlement, non seulement au cours des élections générales et avant la guerre mais même en pleine guerre. Cette politique déclarée, sur la question même au sujet de laquelle nous songeons actuellement à consulter le peuple par un plébiscite, a reçu l'approbation des libres électeurs du Canada à une écrasante majorité.

Quant à savoir si à l'heure présente, entre toutes, les porte-paroles d'une nation en guerre doivent faire fi de leurs engagements solennels, je ne saurais mieux faire que de citer les paroles prononcées par le premier ministre à Vancouver le 30 juin dernier:

> La crise malheureuse que traverse actuellement l'univers est surtout la résultante de promesses violées. Mauvaise foi, promesses violées, dédain de la volonté populaire, voilà les forces contre lesquelles le Canada se bat aujourd'hui. Puisqu'il en est ainsi je désire affirmer d'autant plus catégoriquement que le Gouvernement conserve l'intention de remplir la promesse qu'il a maintes fois faite à la population canadienne.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, je laisse la question au jugement de la Chambre. J'ai tâché de jeter toute la lumière possible sur la situation. J'ai tenté d'analyser le sous-amendement, d'en découvrir la portée et d'indiquer pourquoi je ne peux pas l'accepter. J'ai essayé d'analyser la proposition d'amendement et d'en indiquer la portée à plusieurs égards. J'ai cherché à démontrer que l'amendement et le sous-amendement comportent nettement, l'un et l'autre, un manque de confiance à l'égard du Gouvernement. J'affirme donc, avec toute l'énergie dont je dispose, que tout vote pour le sous-amendement est un vote de défiance à l'égard du gouvernement, de même que tout vote pour la proposition d'amendement.

Je crois avoir essayé de combattre loyalement les arguments qu'on a fait valoir contre nous. Nous ne demandons pas de pouvoirs dictatoriaux. Nous en appelons au peuple, qui est le maître du Parlement. Par l'intermédiaire du Parlement, qui est le maître du Gouvernement, nous en appelons au peuple, qui est le maître de nous tous. Nous sollicitons du peuple un mandat qui, supprimant toute entrave retardatrice, nous autorise à prendre librement, en matière de recrutement pour le service militaire, toutes mesures que le Gouvernement jugera nécessaires, selon les circonstances du moment, à l'accomplissement par le Canada d'un effort de guerre maximum. Mettons-nous donc d'accord dès à présent. Ne considérons que les nuages sombres suspendus sur la nation et le sort incertain de notre cause sacrée.

Je crains, cependant, que la dissension ne soit inévitable. J'espère que chaque honorable député en cette Chambre agit en connaissance de cause. J'avoue cependant croire fermement qu'en l'occurrence il nous incomberait d'aller jusqu'au sacrifice de certaines convictions afin de s'entendre, si possible, sur une politique commune qui nous unisse pour l'avenir du Canada, que chacun de nous ici s'efforce de servir et que nous aimons tous d'un profond amour.

J'espère bien que les querelles, les dissensions ou les discordes ne viendront pas déparer le majestueux tableau de l'effort réalisé jusqu'à présent. J'espère que nous serons tous

disposés, comme je le suis certainement moi-même, à de grandes concessions en vue d'assurer l'union et l'harmonie entre tous, afin de mériter en cette heure sombre de notre histoire de pouvoir collaborer à l'élaboration d'un plan commun pour le pays dans cette formidable lutte, plan marqué au coin de la détermination, de l'honneur, de l'effort sans réserve, plan de nature aussi, c'est mon espoir, à assurer d'immenses réalisations dont nous serons fiers.

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), qui vient de terminer un long discours, a fait voir jusque dans les moindres détails les lacunes, les péchés par omission et par commission de son parti. J'espère qu'il n'a rien oublié. Si je pouvais m'exprimer avec autant de verve, de facilité et d'éloquence que le ministre, je réussirais peut-être à créer quelque impression sur mes auditeurs. Toutefois, je m'efforcerai de rester calme et de limiter mes remarques au discours du trône.

Ce débat porte sur l'adresse en réponse au discours du trône. Ce dernier est bref mais très soigneusement rédigé. Sous certains rapports, le texte en est clair au possible; à d'autres égards, il est aussi vague que peuvent le dicter des raisons d'opportunisme. Au cours de la dernière campagne électorale, le Gouvernement promettait de ne pas recourir au recrutement obligatoire pour service en dehors du Canada; et maintenant, pendant la plus grave des crises dans l'histoire du monde, on se propose de demander à la population canadienne par voie de plébiscite, de relever le Gouvernement de sa promesse. La loi sur la mobilisation des ressources nationales prévoit le service obligatoire dans les limites du Canada. Le discours du trône ne nous éclaire pas sur les intentions du Gouvernement, quelle que soit la réponse obtenue, mais toute la discussion se résume à ceci: Aurons-nous ou n'aurons-nous pas le recrutement obligatoire pour service outre-mer, afin d'envoyer des renforts à ces jeunes Canadiens qui servent volontairement à l'heure actuelle, au delà des rives canadiennes?

Le plébiscite est vague à ce sujet, et si la population canadienne répond par la négative, la situation demeure inchangée. Si l'affirmative l'emporte, le Gouvernement a alors toute liberté d'agir selon les dictées de son jugement. La question est très brûlante dans tout le Dominion. Certaines provinces du Canada veulent la conscription; d'autres y sont nettement opposées. Dans la province de Québec, le ministre de la Justice est aux prises dans une élection complémentaire. Il ne le dit pas carrément à ses électeurs, mais il donne

l'impression à la population du Québec qu'il n'y aura pas de conscription; et sous ce rapport, il est appuyé par le premier ministre du Québec, qui dit simplement ceci: "Vous n'avez rien à craindre, M. King n'établira pas la conscription. Il y est opposé." Telle est la situation, que le Gouvernement le veuille ou non. Puis, nous avons une élection complémentaire dans Welland, où le ministre du Travail se porte candidat. Je puis assurer au Gouvernement que le candidat, à cet endroit, et ses porte-parole éprouvent les plus grandes difficultés à choisir les mots propres à faire croire à la population de cette circonscription que le Gouvernement établira la conscription. Il existe donc deux courants d'opinions opposés, et nous ne saurions reprocher à la population du pays de s'en inquiéter dans une certaine mesure.

J'abonde dans le sens de l'honorable député de Lincoln (M. Lockhart) qui demandait hier de laisser la décision au Parlement. Il ne s'agirait pas de se prononcer pour ou contre la conscription; la question n'est pas ainsi formulée. Le Parlement déciderait uniquement s'il doit ou non relever le premier ministre (M. Mackenzie King) et les membres de son Cabinet de leurs promesses d'élections. Ainsi que le signale le discours du trône, le Gouvernement se réserve le droit d'agir à sa discrétion. Le cours de la guerre impose de modifier les engagements pris. Le premier ministre nous l'a dit à maintes reprises. Le Gouvernement a posé le principe de ne jamais prendre part à une guerre sans consulter le Parlement. Pourtant, nous avons déclaré la guerre à la Roumanie, à la Finlande et à la Hongrie sans consulter le Parlement. Nous avons fait de même pour le Japon et je suis sûr que personne n'a songé à en faire le moindre reproche au Gouvernement.

Le peuple canadien approuverait donc, à mon avis, le Gouvernement de laisser au Parlement une décision qui relèverait le premier ministre et ses collègues de leurs promesses. Ainsi à un moment où le peuple canadien doit consacrer toutes ses énergies à l'effort de guerre, où le Gouvernement doit se consacrer entièrement aux mesures appropriées et où tous les esprits convergent vers l'emprunt nécessaire à notre poursuite de la guerre, nous éviterions la perte de temps et d'argent, ainsi que le mécontentement que devra entraîner la tenue d'un plébiscite.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a exposé l'autre jour son attitude au sujet du plébiscite. Il vient de la Nouvelle-Ecosse. La circonscription de Kootenay-Ouest compte quantité de gens originaires de cette province, des avocats, des médecins, des cultivateurs, qui ont tous réussi en Colombie-Britannique.

Ces gens forment une bonne partie de la population de ma circonscription. Si l'on faisait un relevé semblable dans les autres circonscriptions, on constaterait la présence d'un noyau de personnes venues des Provinces maritimes. Le ministre suit fidèlement les dictées de sa conscience, et je crois qu'il en est de même pour tous les honorables députés. Il exprime l'opinion de ses commettants, et s'il ne le fait pas de manière à garder leur confiance il aura tout probablement un successeur après les prochaines élections.

Au mois d'octobre dernier, le conseil exécutif de la Légion canadienne a présenté un appel au premier ministre lui demandant d'affecter complètement toutes nos ressources et tous nos hommes à la poursuite de la guerre. Les 1,470 succursales de la Légion au Canada ont approuvé cette demande. Elle a été approuvée par les pères, les mères, les frères et les sœurs des membres de ces 1,470 succursales, et ces gens désirent que la loi sur la mobilisation soit modifiée de manière à ce que le service obligatoire s'étende en dehors des frontières du Canada, de même qu'au pays.

C'est là l'opinion générale des habitants de ma région, même si des honorables députés ne veulent pas l'accepter comme l'opinion des habitants des provinces à l'est d'Ontario. L'appel de la Légion a été endossé par des groupements industriels, miniers et agricoles de ma région, il a été approuvé par des chambres de commerce, des conseils municipaux, des commissions scolaires, des associations de ministres du culte, des clubs sociaux, des associations fraternelles et autres. Je prétends que les membres de la Chambre doivent refléter les vues de leur commettants et les traduire dans leurs actes.

Le discours du trône nous dit que le programme du Gouvernement comporte un effort national total pour répondre à une guerre totale. C'est une des phrases vagues de ce discours. Que veut-elle dire? Personne ne le sait et le Gouvernement ne nous le dira pas. Les honorables députés admettront, cependant, que l'homme moyen comprend par là qu'on imposera le service obligatoire pour prêter main forte à ceux qui se sont enrôlés volontairement pour outre-mer.

Dans de nombreuses occasions, le Gouvernement a reconnu bien clairement que le Parlement est suprême. Le discours du trône nous dit qu'à cette heure de crise, la plus grave dans l'histoire du monde, le Gouvernement devrait être libre d'agir comme bon lui semblera, sous l'unique réserve de ses responsabilités envers le Parlement et sans égard à ses engagements antérieurs. On peut dire, sans préjugés aucuns, que cela signifie au gré des exigences politiques.

A titre de mandataires du peuple canadien, nous avons sûrement le pouvoir ici, au Parlement, de délier le premier ministre de ses engagements. Nous pouvons adopter des lois; nous pouvons dire aux Canadiens ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire; nous pouvons leur dire aussi où ils doivent et ne doivent pas aller. Nous pouvons leur dire combien ils doivent payer pour tel ou tel article. C'est le grand public qui nous a confié cette responsabilité. Il nous reconnaîtra certainement l'autorité de délier le Gouvernement d'une obligation qui n'était pas si urgente au moment où il l'a faite.

Lundi dernier, l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) a signalé certains gaspillages dans le travail de recrutement. Le ministre des Finances (M. Ilsley) ne pourrait mieux s'employer qu'à faire réduire les dépenses diverses. Une des succursales de la Légion, dans ma circonscription, a protesté contre la tenue d'un congrès général à Victoria au début de novembre. Les officiers recruteurs et d'autres citoyens reçurent des invitations au congrès, ainsi que nombre d'habitants de Kootenay-Ouest et d'autres parties de la Colombie-Britannique. L'objet du congrès était de discuter les méthodes de recrutement, nonobstant que tous les ministres de la couronne et toutes les autres personnes dont on avait pu s'assurer le concours avaient prononcé des causeries à la radio sur la question. On a payé les frais de déplacement et de subsistance de quelque deux cents invités. On les a bien traités.

L'hon. M. HANSON: On leur a même donné un banquet.

M. ESLING: L'affaire a dû coûter au moins $10,000. Cette prodigalité a donné lieu à des protestations, notamment de la part de la succursale Rossland de la Légion canadienne. Rien d'étonnant. Le Gouvernement lance des emprunts de guerre et demande aux enfants et à leurs parents d'acheter des timbres et certificats d'épargne. Les dépenses exagérées que je viens d'indiquer répugnent à la population. J'ai écouté avec intérêt le ministre des Finances dire qu'il avait reçu des lettres dont les signataires menaçaient de boycotter l'emprunt de guerre. J'espère que ces menaces se limitent aux quelques lettres que le ministre a reçues. D'après un vieux dicton, un membre de l'opposition ne devrait jamais envoyer un bouquet à un ministre sans le faire suivre d'une brique. Je n'ai pas de briques dans le moment. Je tiens à dire tout simplement que, dans ma circonscription, c'est à l'énergie, à l'agressivité et à la sincérité du ministre des Finances qu'on attribue, plus qu'à toute autre chose, le succès des emprunts de guerre.

Je veux citer deux exemples de ce que j'appelle de la négligence absolue en matière de recrutement. A mon sens, nous ne pouvons pas reprocher aux jeunes gens qui occupent de bons emplois de ne pas vouloir s'enrôler. Ils craignent que, s'ils s'enrôlent, d'autres ne les remplacent. Prenons les Doukhobors, par exemple. Ils ne sont pas tenus de s'enrôler ni de recevoir aucune instruction militaire. Le Gouvernement leur a tracé du travail, leur disant que s'ils ne voulaient pas se rendre dans les camps d'instruction, ils devraient s'adonner à certains travaux d'utilité publique, comme par exemple la construction de routes. Ils devaient toucher 50c. par jour, plus leur nourriture et devaient travailler sous la surveillance de gardes nommés par le gouvernement provincial. Mais ils ont répondu simplement ceci: "Nous n'irons pas dans les camps militaires, nous ne travaillerons pas à construire des routes, nous ne ferons pas de service militaire. Voilà tout." Le Gouvernement ne peut rien faire.

Je voudrais citer un exemple de l'indifférence dont se rendent coupables ceux qu'on devrait tenir responsables d'avoir recruté des hommes qu'on a dû ensuite réformer. J'ai déjà cité le cas d'un jeune homme de ma circonscription qui s'est enrôlé dans la 111e batterie. Il s'est rendu à Edmonton avec les autres membres de la batterie; à peine y était-il rendu qu'il a dû aller passer un mois à l'hôpital. On l'a renvoyé de l'hôpital et aussi de l'armée. On lui a remis une feuille de route lui permettant de rentrer chez lui, mais on ne s'est pas occupé de lui fournir un lit ou les repas. Sa mère l'accompagnait; elle a dû lui payer un lit et des repas. Rendu à Nelson, l'endroit de l'embarquement, on l'a envoyé à l'hôpital dans une ambulance et il y est demeuré un mois. Ensuite, il est retourné dans sa famille, une cinquantaine de milles plus loin. Au bout de dix jours seulement, on a dû faire venir l'ambulance encore une fois pour le transporter à un autre hôpital où il a passé quatre mois. Il a vendu le poste d'essence qu'il exploitait et à cause de tous ces comptes, lui et ses parents sont restés avec plus de $900 de dettes. Il s'est rendu sur la côte en quête d'un emploi et là il s'est adressé à l'hôpital Shaughnessy pour s'y faire soigner. On lui a répondu que personne n'était autorisé à lui donner des soins et il a dû s'en passer. Il est maintenant chômeur à Vancouver. Je demande au ministre s'il songe à accorder plus d'attention aux questions de ce genre, afin de favoriser davantage l'enrôlement.

Je voudrais savoir du Gouvernement ce que l'on fait pour assurer la défense du point le plus vulnérable de l'intérieur de la Colombie-Britannique, la ville de Trail et la région avoisinante où sont situées des centrales électriques. On y trouve également une des principales usines sidérurgiques du monde entier. Il s'agit d'une usine de munitions dont production entière est vendue au gouvernement britannique. La seule manifestation de défense qu'il y ait dans la région consiste en un petit détachement des Rocky Mountain Rangers, formé ces dernières semaines, et une compagnie de la garde territoriale d'anciens combattants. Il y faudrait aussi des moyens quelconques de défense contre les avions.

M. MacNICOL: Il n'y a pas de canons antiavions?

M. ESLING: Ni canons ni aucun autre moyen de défense. Puisque j'en suis à parler de la Consolidated Mining and Smelting Company, je dois dire que les remarques de certains honorables députés au sujet de cette société me semblent absolument injustes. Je ne doute pas que si ces honorables députés étaient au courant des opérations de la société ils auraient tenu un autre langage. Je l'ai vue se transformer petit à petit d'une entreprise embryonnaire à son état actuel. Elle doit ses succès au travail de son comité de recherches. Cette entreprise est aujourd'hui en mesure de fournir à l'Angleterre le plomb et le zinc à un prix inférieur au prix moyen de n'importe quelle décade de notre histoire. Elle vend son zinc au gouvernement britannique à un huitième du prix que touchaient les sociétés américaines au cours de la dernière guerre. Au début du présent conflit, il n'existait pas au Canada de moyen permettant d'extraire séparément du minérai le plomb et le zinc. Beaucoup de gens ignorent les relations qui existent entre cette société et ses employés. Elle a établi un plan de pensions gratuites en faveur de ces derniers. Cette compagnie fournit gratuitement à ses employés une assurance considérable, verse à chacun une somme de $75 à l'occasion de Noël, et si l'on songe qu'elle a prêté un million et demi de dollars pour la construction de logements, et qu'elle leur a en outre fait don d'un million et demi de dollars de son capital-actions, on voit qu'elle n'agit pas si mal. On aurait pu, semble-t-il, se montrer plus équitable envers cette compagnie, qu'en la dénigrant comme on l'a fait. Je ne crois pas que nos chefs d'industrie soient tous des bandits et des exploiteurs. Ils créent l'industrie et assurent l'emploi, et c'est ce que nous voulons. La prospérité du pays ne saurait être assurée autrement.

En terminant j'invite encore une fois le Gouvernement à se rendre à la proposition de l'honorable député de Lincoln et à laisser au Parlement le soin de le relever de ses engagements. Le premier ministre nous a maintes

fois répété que le Parlement est suprême. Ce plébiscite n'impose pas au Gouvernement l'obligation d'établir la conscription. Le Parlement peut lui-même, à titre de mandataire du peuple, libérer le premier ministre de ses engagements et je suis convaincu que si la question lui était posée il l'en libérerait, et ce geste recevrait l'entière approbation du pays.

M. HUGHES CLEAVER (Halton): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà félicité en personne les auteurs de la motion (M. Fournier et M. Macdonald) que nous discutons présentement et qui tend à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours du trône.

La troisième année de guerre est déjà fort avancée. A l'ouverture d'une autre session il est bon que nous examinions un peu les événements passés ainsi que la situation présente, et que nous préparions l'avenir. La première année de guerre fut remplie de dangers presque insurmontables. Il est admis de tous maintenant que si l'Allemagne avait tenté l'invasion de la Grande-Bretagne après Dunkerque tout était peut-être perdu. Seuls le courage et la bravoure du peuple anglais ont sauvé le monde alors.

Depuis, les plans de domination mondiale d'Hitler sont apparus à tous et presque toutes les démocraties se sont rangées aux côtés de la Grande-Bretagne et aujourd'hui, bien que la fortune de la guerre nous soit encore défavorable dans certains pays, nous pouvons être certains que nous ne perdrons pas la guerre. Les démocraties sont des pays pacifiques et ne se lancent pas à la légère dans un conflit, mais maintenant qu'elles ont décidé d'y participer nous constatons qu'elles se préparent à mettre fin à la guerre heureusement et aussi rapidement que possible.

Bien que le Canada ne compte que onze millions et demi d'habitants il a accompli des choses merveilleuses au cours des deux dernières années et demie. Au début, certains se montraient impatients et voulaient que nous jetions tout dans la mêlée sans faire de plans pour l'avenir. D'aucuns croyaient sincèrement que nous devrions gagner ou perdre la guerre dans l'espace d'un an. Votre Gouvernement ne s'illusionnait pas à ce point et a organisé notre effort de guerre en prévoyant que le conflit serait long. Il a élaboré des plans qui comportent une intensification graduelle de notre effort de guerre, et en prévision de cela, dès le début de la guerre, il a affecté de fortes sommes à la construction de nouvelles fabriques d'armements et d'équipement. Il a pris le temps et dépensé l'argent qu'il fallait pour modifier et organiser le plus considérable projet d'entraînement aérien au monde. Il a agrandi nos chantiers de construction navale et installé des lamineries pour la fabrication de plaques d'acier pour les bateaux. Il a accru la production de l'acier et des autres matériaux si bien qu'aujourd'hui le Canada est un exemple vivant de ce que la vision, le courage et l'initiative peuvent accomplir. L'effectif de notre marine, qui ne comptait que 2,000 officiers et marins, en compte maintenant plus de 27,000. Notre corps d'aviation a vu le nombre des aviateurs porté de 5,000 à 100,000. Notre armée pour le service outre-mer a vu le nombre des soldats en service actif porté de 4,500 à près de 260,000 et nous avons encore une armée de réserve forte de plus de 150,000 hommes. Ajoutons à tout cela que des centaines de milliers d'ouvriers travaillent dans les industries de guerre par tout le pays.

Disons, pour résumer, que la dernière guerre a coûté en tout au Canada, y compris les frais de démobilisation, un peu moins de 1,700 millions de dollars. Pendant une seule année de la présente guerre nous allons dépenser une fois et demie autant que tout ce que nous a coûté la dernière. Au cours de la présente année financière, qui se terminera en mars 1942, nous aurons dépensé pendant cette année 1,500 millions de dollars pour notre effort de guerre direct et nous aurons envoyé à la Grande-Bretagne des obus, des canons, des avions, du matériel motorisé et des produits alimentaires pour plus de 1,000 millions de dollars. C'est là vraiment un effort énorme.

Et que ferons-nous encore? Notre premier ministre (M. Mackenzie King) nous a déjà dit que le personnel de notre marine sera accru aussi rapidement que seront construits les navires. Déjà le nombre de nos bateaux a été porté de 20 à 350. Nous avons construit au Canada plus de 120 corvettes et balayeurs de mines. Avant la prise des glaces, nous recevions ces bateaux à la cadence d'un tous les quatre jours. Ces petits navires peuvent supporter toutes les tempêtes sur une mer quelconque. Elles sont la réponse à la menace des sous-marins. Elles sont aussi efficaces contre les sous-marins que le sont les destroyers.

Quant à notre marine marchande, si nous pouvons maintenir l'exécution de notre programme en 1942, nous fabriquerons, à la fin de la présente année, autant de navires que la Grande-Bretagne en fabrique elle-même.

Le nombre de nos recrues dans l'aviation se tiendra au niveau permis par nos écoles d'aviation qui, je le répète, n'ont leurs égales nulle part ailleurs.

Dans le moment, nous projetons d'ajouter à l'armée une nouvelle division blindée et une nouvelle brigade de chars d'assaut. Cela, ajouté à la division blindée déjà projetée ainsi

qu'aux trois divisions d'infanterie et à la brigade de chars d'assaut déjà en Angleterre, portera nos effectifs à trois divisions d'infanterie, deux divisions blindées et deux brigades de chars d'assaut, avec les troupes auxiliaires requises pour deux corps d'armée canadiens.

En qualité de simple député qui n'ai servi que peu de temps dans la dernière guerre, je n'aime pas à trop m'avancer sur les questions d'ordre militaire. Toutefois, on prendra mon avis pour ce qu'il vaut, il me semble qu'on devrait envoyer outre-mer un nombre croissant de divisions blindées et de brigades de tanks. Nous avons maintenant l'outillage voulu pour ce genre de travail, et quand le moment viendra d'envahir le continent, l'aviation et les troupes motorisées capables de frapper dru seront d'un importance capitale. Nos aviateurs ont fait preuve d'un courage, d'une confiance en eux-mêmes et d'un sens d'initiative rare. Ces qualités ne seront pas non plus à dédaigner lorsqu'il s'agira d'opérations terrestres.

Plusieurs croient que nous avons atteint la cime de notre rendement industriel. Je diffère d'avis avec eux. Je conviens volontiers que très peu de nos ouvriers spécialisés sont actuellement sans emploi, mais nous sommes encore bien en deça du rendement possible. Un grand nombre de gens se livrent encore à des travaux qui ne sont pas essentiels en temps de guerre. Il existe encore un chevauchement de certains services. Plusieurs commerçants continuent de vendre des objets de luxe dont nous pouvons fort bien nous passer.

Je citerai des exemples. Dans ma propre ville de Burlington, dont la population n'atteint pas 4,000 âmes, sept camions et sept camionneurs font la livraison du lait. Hamilton compte dans son sein 300 marchands de charbon. Je tiens d'une source digne de foi que quatre des marchands de houille les plus importants de cette ville suffiraient amplement à desservir la population. Des milliers de vendeurs continuent de se livrer à une concurrence inutile. Prenons les sociétés d'assurance, dont les milliers d'agents sont à la recherche de clients. On pourrait certes utiliser leurs services dans l'effort de guerre. Et combien d'industries ne continuent-elles pas de se livrer à la production de denrées accessoires. On pourrait soustraire des milliers d'hommes à la production d'objets non essentiels pour les verser dans nos industries de guerre.

Outre les catégories de personnes que je viens de mentionner, des centaines de mille femmes canadiennes brûlent de s'employer à des fins de guerre.

Pour ces raisons, je suis fermement d'avis que nous devrions placer immédiatement des commandes qui relèveraient notablement le

niveau de notre production de guerre. Il reste un peu partout au Canada un grand nombre de petits ateliers qu'on ne met pas suffisamment à contribution.

D'aucuns se demanderont si nous sommes en mesure d'acquitter les frais de notre effort de guerre. Ici encore, j'aurais un avis à offrir. Si je comprends bien les dispositions du peuple canadien, non seulement répond-il avec empressement aux appels que nous lui faisons, mais il demande formellement qu'on exige de lui des sacrifices encore plus grands. On considère d'une manière générale que, en tant que nation, nous jetons l'argent par les fenêtres et nous affectons trop de précieux matériaux à la fabrication de denrées non essentielles. A mon avis, nous devrions nous mettre sérieusement à la tâche et cesser de jeter de la poudre aux yeux.

Dans les dix premiers mois de la présente année financière, nous avons prélevé près de 500 millions de dollars d'impôts sur le revenu, contre un total de moins de 10 millions de dollars durant toute la dernière guerre. C'est un résultat déjà remarquable mais il ne l'est pas encore assez. Nous ne sommes pas allés assez loin. A une époque comme celle-ci, pourquoi laisserions-nous intact un revenu de 100 mille dollars entre les mains d'un seul individu quelconque au Canada? Aujourd'hui, un homme qui a un revenu d'un demi-million de dollars en a 100 mille qui échappent à l'impôt. Et si nous en venons aux revenus moindres, pourquoi tolérer qu'un homme reste avec 15 mille dollars dégrevés d'impôt. C'est pourtant ce que nous faisons dans le cas d'un homme qui a un revenu de 30 mille dollars Nous prélevons environ la moitié du revenu de 30 mille dollars. J'exhorte donc le Gouvernement, avec toute la ferveur et toute la sincérité dont je suis capable, de prendre tout revenu en excès des exemptions pour les nécessités de la vie. Cela entraînerait le congédiement de milliers de domestiques mais ceux-ci pourraient dès lors se livrer à des travaux de guerre. Ainsi, chacun serait son propre larbin ou son propre laquais. Mais quand la sécurité du monde est en jeu, lorsque la fleur de notre jeunesse canadienne est sur la ligne de combat ou s'y dirige, est-il séant que quelqu'un au pays se plaigne de n'avoir plus que le strict nécessaire?

J'ai un autre conseil à offrir relativement au financement de cette guerre. Nous n'hésitons pas à imposer la succession d'un défunt, car c'est bien ce que nous faisons en vertu de nos lois sur les droits successoraux. Je crois fermement que la situation actuelle est assez grave pour nous justifier à considérer sérieusement la question d'un impôt capital pour les fins de la guerre. Une fois les exemptions établies pour subvenir amplement

aux responsabilités de famille, à la maladie et à la vieillesse, tout surplus de capital devrait, à mon avis, être taxé pour les fins de la guerre. Quand un jeune Canadien offre sa vie pour son pays, c'est là un prélèvement de 100 p. 100. Les détenteurs de la richesse devraient-ils s'opposer à un prélèvement partiel de capital?

A ce stage, j'ai une proposition à faire en ce qui concerne nos forces armées. Nombre de ceux qui sont restés chez eux ont obtenu des salaires élevés. Quelques-uns ont tout dépensé; d'autres—et ils sont nombreux—ont accumulé des économies. Je propose, monsieur l'Orateur, que l'on institue une caisse d'épargne pour nos forces armées. Je propose que chacun des membres de nos forces armées en service au Canada touche un dollar de plus par jour, et que ceux qui servent outre-mer reçoivent $2 de plus par jour. Ces économies ne seraient pas distribuées maintenant, mais à la fin de la guerre. Quand les soldats reviendront, quelques-uns désireront parfaire leur éducation. Plusieurs d'entre eux se marieront. Certes, tous trouveront difficile le retour à la vie civile. Aucune partie de cet argent ne serait nécessairement versée maintenant. Cela ne nuirait en rien à notre effort de guerre. Il n'y aura pas de mal à maintenir les impôts de guerre durant quelques années après la fin des hostilités. Il existe un autre aspect à cette question. Les paiements projetés créeraient une immense réserve de faculté d'achat de denrées de toute sorte à une époque où ce pays aura grand besoin de faculté d'achat pour passer, dans le domaine industriel, de la production de guerre aux initiatives de temps de paix.

Dans certaines localités, un tort immense est causé à l'effort de guerre en raison des salaires élevés offerts, surtout pour le travail à la pièce, dans les industries de guerre. A ce sujet, j'ai un conseil à offrir. Je tiens à déclarer que les jeunes gens qui touchent $7, $8, $9 et, dans certains cas, $10 par jour gagnent leurs salaires dans les conditions de concurrence qui régissent la main-d'œuvre et qu'il est juste qu'ils touchent ces sommes. Je ne tenterais rien qui pourrait réduire la production du matériel de guerre, mais je ne crois pas qu'en temps de guerre l'ouvrier canadien doive recevoir un salaire en argent plus élevé que celui qu'il toucherait dans l'armée, où le célibataire sans personnes à sa charge reçoit l'équivalent de $17 par semaine, ou à peu près, soit $1.30 par jour, le logement, le vêtement, les soins médicaux et dentaires. L'homme marié qui a des enfants reçoit l'équivalent de $30 par semaine, somme à laquelle il faut ajouter, en plus du montant versé au célibataire, les $30 d'allocation familiale que touche sa femme, et les $12 par mois qu'elle reçoit pour chaque enfant. A mon avis, dans une guerre comme celle-ci, nul ouvrier canadien ne devrait recevoir un salaire plus élevé que la solde de l'armée. Naturellement, il ne faut pas oublier que les soldes militaires ne sont pas établies suivant un barème unique; celles des sous-officiers et des officiers sont plus élevées, tout comme d'ailleurs dans l'industrie le surintendant reçoit plus que le simple ouvrier. Mais, dans l'ensemble, le salaire en argent de l'ouvrier canadien devrait être l'équivalent du salaire qu'il toucherait, en espèces, s'il était dans l'armée.

Je disais il y a un instant que je ne refuserais à personne le salaire auquel il a droit. Je lui paierais le reste de ses gages sous forme d'un certificat d'épargnes non négociable, qu'il ne pourrait pas se faire payer, engager ou donner d'ici la fin des hostilités. De la sorte nous accomplirions deux choses dont bénéficierait notre effort de guerre. Nous empêcherions cet individu de demander des denrées de consommation dont la fabrication exige l'emploi de matériaux qu'il y aurait lieu de consacrer uniquement à l'effort de guerre, et nous travaillerions à créer pour l'après-guerre une demande de denrées de consommation, demande que nous serions heureux de constater une fois la guerre terminée.

J'en viens maintenant à une question que je n'aborde pas sans appréhension parce que, je le reconnais franchement, j'ai parfois manqué de modération. Je crois que l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) qui en ce moment me fixe d'un œil si grave est peut-être en mesure de reconnaître que j'ai raison de le dire. Il se fait en ce moment au Canada une tentative systématique de soulever des luttes politiques, de provoquer des querelles de race et de régions, de mettre les Canadiens français aux prises avec les Canadiens anglais. Je tiens à m'élever de toutes mes forces contre de tels agissements. C'est une conduite égoïste, déloyale, extrêmement nuisible à notre effort de guerre. Je conseille que tous ici, à commencer par moi-même, faisions un examen de conscience. Je me demanderai: est-ce que je fais quelque chose dont puissent s'offusquer mes amis conservateurs? Y a-t-il dans ma conduite quelque chose qui puisse porter préjudice au moral du peuple canadien? Le cas échéant, je fais preuve de déloyauté envers le Canada. Avant de dire quoi que ce soit en cette enceinte ou ailleurs, je devrais me demander si ce que je vais dire est de nature à seconder notre effort de guerre ou effectivement à nuire à cet effort? Je ne conseille pas d'opposer le silence à toute attaque injuste. Quand il est temps de parler sans détours, nous devons nous faire un devoir de dire toute notre pen-

sée. Il se peut que dans le passé j'ai parfois exprimé mes opinions avec trop de vigueur mais, malgré tout cela, je me dis et je dis à tous les honorables députés: Pensons à notre effort de guerre avant de parler.

Je vous avoue bien franchement que déjà j'ai rédigé puis jeté au panier deux discours sur ce débat et que je ne suis pas content de celui que je prononce en ce moment parce qu'il n'est pas assez bon pour l'heure grave que nous vivons. Il est honteux que, au milieu de la lutte mortelle qui se livre en ce moment nous ayons à prendre le temps de discourir sur toute autre question que celle de l'effort de guerre. Cependant, au cours des quelques jours qui se sont écoulés depuis l'ouverture de la présente session, comme aussi dans toute l'étendue du pays, on a tellement dit et répété que le gouvernement actuel est le gouvernement d'un seul parti, animé uniquement de l'esprit de parti, que je me crois obligé d'exprimer franchement mon opinion.

Au début des hostilités, nous avions au pouvoir un gouvernement qui ne possédait aucun mandat pour la poursuite de la guerre. Tout le monde fut d'avis que des élections générales s'imposaient, que le peuple canadien avait le droit d'élire un gouvernement pour conduire la guerre, que les élections devaient avoir lieu le plus tôt possible. L'effort de guerre du Canada devait d'abord être lancé; ce qui fut fait. Puis, aussitôt que possible, eu égard aux exigences de la guerre, des élections générales furent annoncées.

Durant la campagne électorale une seule question était en jeu, à savoir, l'effort de guerre du Canada. Les deux partis étaient sincèrement et honnêtement en faveur d'un effort total de guerre. Les deux partis étaient sincères et honnêtes lorsqu'ils convinrent que pour produire un effort de guerre maximum, il fallait assurer l'unité dans ce pays, il fallait oublier la politique jusqu'à la fin des hostilités. Le parti conservateur crut que le meilleur moyen de soustraire l'effort de guerre à la politique, c'était de former un gouvernement national composé des chefs des deux partis. Cette proposition avait beaucoup de mérite, le parti conservateur l'avait formulée honnêtement, et personne n'a le droit de mettre en doute sa sincérité ou sa loyauté en ce qui concerne cette décision.

Le parti libéral, tout en visant le même but, adopta un point de vue entièrement différent. Nous avions cru que le meilleur moyen de soustraire l'effort de guerre à la politique était de séparer cet effort du gouvernement, de laisser aux autorités militaires le soin de diriger l'armée, aux autorités aériennes, celui de diriger l'aviation, et aux autorités navales, celui de diriger la marine. En ce qui touche la production des denrées, nous avons cru que le meilleur moyen de soustraire l'effort de guerre à la politque était d'appeler les principaux industriels du pays, sans égard à leurs affiliations politiques, et de leur dire: Occupez-vous de la production de guerre du Canada.

Ces deux points de vues, tendant tous deux à la même fin mais faisant appel à des moyens différents, ont été soumis à la population canadienne. Ils ont l'un et l'autre été présentés avec éloquence, à la radio, sur l'estrade publique et dans la presse. Le jour de la votation, la population canadienne, heureusement pour le pays, s'est prononcée clairement; il n'y avait plus de doute possible. La population canadienne avait le droit de se donner la forme de gouvernement qu'elle croyait la meilleure en temps de guerre, et, à tort ou à raison, elle s'est prononcée en faveur d'un parti unique.

Le parti libéral a tenu fidèlement la promesse qu'il avait donnée. Je n'ai pas encore entendu dire dans cette enceinte ou dans les couloirs, que la politique était intervenue dans l'organisation de nos armées. Je n'ai pas entendu dire dans cette Chambre que la politique était intervenue dans l'adjudication des contrats de guerre. Il est avéré que plus des trois quarts de tous les officiers de l'armée, de la marine et de l'aviation sont des conservateurs. Personne n'ignore qu'un pourcentage encore plus élevé des fonctionnaires bénévoles que compte le ministère des Munitions et approvisionnements est constitué par des conservateurs, qui font du bon travail. Prenons, par exemple, M. Allan Nicholson, le régisseur du bois, qui vient de la même ville que moi: Burlington. On lui a fortement conseillé de se présenter aux élections de 1940 comme candidat conservateur, et il est aujourd'hui vice-président de l'association conservatrice de ma circonscription; qui prétendra qu'il doit son poste actuel à la politique? M. Nicholson a accompli au bénéfice de l'effort de guerre du Canada un travail splendide. Il a épargné au pays des millions de dollars dans le seul domaine de l'achat du bois d'œuvre.

Chaque dollar dépensé à des fins de guerre l'est par adjudication au rabais, ou si, en vertu du service désiré, la concurrence est impossible, la transaction se fait sur une base d'affaires et l'on s'adresse à la meilleure source d'approvisionnement. Nous avons dépensé des centaines de millions de dollars par mois, et nous avons encore à apprendre quelque cas de faute grave ou de favoritisme politique.

En présence de tous ces faits, je supplie l'opposition de cesser de reprocher au Gouvernement qu'il est un gouvernement de parti animé par l'esprit de parti. L'accusation porte à faux. Les honorables députés qui s'expriment

de la sorte sont injustes envers eux-mêmes et envers la population canadienne. C'est nuire à notre effort de guerre que de soulever la méfiance populaire contre le gouvernement de guerre. Nous avons honnêtement cherché à soustraire l'effort de guerre aux préoccupations d'ordre politique, et s'il reste des coupables sur ce point j'invite l'opposition à les dénoncer, à nous mettre au courant des détails; dénichons-les et punissons-les. Pour ma part, je dois convenir que l'organisation conservatrice de ma circonscription m'a donné son plein concours jusqu'ici, et j'espère qu'elle conservera cette ligne de conduite tant que durera la guerre.

Pour ma part, j'ai abandonné tout esprit de politique dès le jour de la déclaration de la guerre. Depuis septembre 1939 je n'ai fait aucune nomination d'ordre politique. Lors de l'inscription nationale j'ai proposé, après avoir consulté le candidat conservateur défait, la nomination du président de l'association conservatrice et du président de l'association libérale aux deux principaux postes que cette inscription créait dans mon comté. Ils se sont divisé également les nominations dans chaque bureau d'inscription du comté, tous les employés se sont partagé également le travail, et personne n'en a accepté même un seul dollar. Les seuls frais de l'inscription nationale dans le comté de Halton ont été ceux des impressions et de la publicité.

A propos, je désire formuler une proposition relativement au plébiscite. Le plébiscite se tiendra de la même façon dans le comté de Halton, et les seuls déboursés que le pays devra faire chez nous seront ceux des impressions et de la publicité.

En entendant à la radio et en lisant dans les journaux les attaques irréfléchies, injustes et acrimonieuses que l'on a lancées en si grand nombre, je me suis posé la question suivante: Ces hommes savent-ils qu'ils font précisément le jeu d'Hitler? Je me suis amusé de l'idée que voici: Que ferais-je si j'étais un sicaire payé par Hitler pour chercher à entraver l'effort de guerre du Canada?

D'abord, dès qu'une campagne serait lancée pour les fins de l'enrôlement volontaire, je m'empresserais de préconiser sans retard la conscription; je soulignerais tous les vices et toutes les faiblesses du volontariat, et je prêcherais sans répit la conscription. Pourquoi? Non parce que je ne voudrais plus de soldats, non parce que je voudrais aider à l'effort militaire, mais au contraire parce que je voudrais nuire à l'effort de guerre et annuler les effets du recrutement volontaire.

Ensuite, dès qu'une campagne de vente d'obligations de la victoire serait lancée, je m'empresserais d'accuser le Gouvernement de faire des dépenses inconsidérées et excessives, de gaspiller les deniers publics par la tenue d'un plébiscite, et ainsi de suite. Je porterais toutes les accusations qui seraient de nature à priver le Gouvernement de la confiance populaire.

Enfin, il ne me resterait plus qu'un moyen à prendre, avant de faire sauter l'industrie, et ce serait de chercher à miner intentionnellement la confiance populaire dans le Gouvernement par la division au sein de la population. J'accuserais le Gouvernement d'inertie, espérant par là liguer contre l'Etat tous ces impulsifs et ces agités impossibles à satisfaire, quoi que l'on fasse, à moins de leur laisser le champ libre.

Changeant ensuite de tactique, j'accuserais le Gouvernement de se montrer trop barbare et trop énergique dans la poursuite des hostilités; je l'accuserais de s'ingérer dans le commerce; je l'accuserais de transiger des affaires publiques par décrets du conseil; je l'accuserais de se méfier de la population. Sicaire d'Hitler, j'espérerais par ces moyens renverser le Gouvernement et troubler l'opinion publique jusqu'à faire naître la dissention.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre ploie sous le fardeau. Les chefs des quatre ministères de guerre peinent jusqu'à la limite de leurs forces. Où trouver, je vous le demande, au Canada, cinq meilleurs hommes que l'honorable J. L. Ralston, l'honorable C. G. Power, l'honorable Angus Macdonald, l'honorable C. D. Howe, et l'honorable J. T. Thorson? Je me demande si les Canadiens comprennent bien le poids du fardeau que ces hommes doivent porter, du fardeau que doivent porter le ministre des Finances (M. Ilsley), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et tous les autres ministres de la Couronne.

A-t-on raison de se plaindre du manque de direction? Qui, au Canada, aurait pu organiser notre effort de guerre avec autant de succès que M. Mackenzie King? Quel autre homme public canadien possède à ce point aujourd'hui, la confiance de tous les groupes? Or, monsieur l'Orateur, les résultats parlent plus éloquemment que je ne saurais le faire. Etudions-les donc. Que dire du moral canadien? Notre peuple est-il fatigué de la guerre? Il doit verser de lourds impôts, les bénéfices n'existent plus, nous nuisons à la transaction des affaires privées, et, malgré tout, que voit-on? Loin de se fatiguer, le peuple canadien insiste sur l'intensification de l'effort militaire. Si ces résultats ne font pas foi d'une direction magistrale, alors, j'ignore le sens de ce mot.

Le fardeau imposé au premier ministre par l'administration de l'effort de guerre n'est pas son unique tâche. Le Canada, la communauté des nations britanniques et, à la vérité, toutes les démocraties du monde, peuvent se

féliciter du fait qu'à cette heure, le premier ministre du Canada soit un ami personnel du président des Etats-Unis. Nos amis et nos ennemis s'accordent à dire que cette heureuse circonstance a établi un lien étroit, en temps de paix comme en temps de guerre, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Monsieur l'Orateur, il est vrai, bien qu'étrange, qu'un homme réellement supérieur ne soit jamais universellement reconnu comme tel de son vivant. L'histoire nous apprendra, j'en suis convaincu, que notre chef au cours de la guerre actuelle, est le plus grand homme d'Etat que nous ayons eu. Les honorables députés de l'opposition ne sont probablement pas de mon avis; cependant, je ne crains pas de dire, sans tenir compte de l'opinion qu'ils peuvent avoir de notre premier ministre, qu'il a été choisi par le peuple canadien afin de diriger notre effort de guerre. De plus, si sa santé le lui permet, il dirigera le Canada jusqu'à la victoire.

Je termine par quelques mots au sujet de la conscription et du plébiscite. La conscription a été en vigueur durant dix mois au cours de la dernière guerre et, dans cette période, le nombre des soldats recrutés a été de moins de 85,000. Si l'honorable député veut vérifier le chiffre, je serai heureux de lui indiquer ma source de renseignement. Dans les sept derniers mois de la présente guerre, les enrôlements ont été d'environ 20,000 par mois. Tant qu'ils se maintiendront à cette cadence, la conscription serait plus nuisible qu'utile à notre effort de guerre. Dans cette période où la conscription est superflue, nombre de gens y sont opposés et je tiens à dire qu'ils ne vivent pas tous au Canada français, comme d'aucuns voudraient nous le faire croire.

M. JOHNSTON (Bow-River): En ce cas, pourquoi tenir un plébiscite?

M. CLEAVER: Que l'honorable député patiente un peu, j'y arrive. S'il advient jamais que le volontariat ne fournisse pas les recrues nécessaires, les Canadiens de toute origine, tant de race française que de race anglaise, appuieront la conscription, ne vous y trompez pas. Si l'on amenait maintenant la question sur le tapis, avant que ce soit nécessaire, les conséquences seraient désastreuses. L'honorable député hoche la tête. Mon opinion est aussi sincère que la sienne.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ce n'est pas l'attitude que prend le ministre de la Justice.

M. CLEAVER: La guerre sera peut-être longue. Le volontariat se révélera peut-être insuffisant. Le Gouvernement se rend compte que, dans l'avenir, l'heure de la nécessité de la conscription pourrait sonner. Aux élections générales de 1940, les deux grands partis ont pris l'engagement solennel de ne pas établir le service obligatoire. En prévision des éventualités, le Gouvernement demande à la population, par voie de plébiscite, de le relever de l'engagement anticonscriptionniste. C'est un moyen démocratique d'obtenir l'annulation d'une promesse faite aux électeurs. C'est à eux que la promesse a été faite et seuls ils peuvent en libérer le cabinet. Tous les Canadiens loyaux en faveur d'un effort de guerre total devraient, au bout du compte, appuyer la tenue du plébiscite. La clique Duplessis du Québec s'oppose à tout effort de guerre et votera, cela va de soi, contre le plébiscite, mais les Canadiens français loyaux, et la grande majorité le sont, lui donneront dans le Québec une réponse favorable. Quant au reste du Canada il s'y trouve quelques politiciens mécontents qui tiennent à embarrasser le Gouvernement. Il est des hommes d'affaires égoïstes qui répugnent à payer des impôts, qui soupirent après les surplus de bénéfices dont ils ont joui pendant la dernière guerre. Ces gens, aveuglés par la rage, faute d'un autre terme, lancent aujourd'hui des affirmations dont ils seront, je le prédis, bientôt honteux. Notre grande classe moyenne s'affirmera de nouveau et remportera le plébiscite à une belle majorité.

La résolution dont je vais donner lecture et que les députés libéraux ontariens ont adoptée à un caucus tenu hier, constitue notre réponse à un homme public canadien qui s'imagine penser mais qui ne fait que changer de préjugés:

Attendu que les députés libéraux ontariens de la Chambre des communes, réunis en caucus, tiennent en ce moment à réaffirmer leur loyauté envers le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et la confiance qu'ils ont en sa direction;

Attendu que le premier ministre de l'Ontario, Mitchell Hepburn, s'est efforcé depuis plusieurs années d'embarrasser et d'insulter le premier ministre du Canada;

Et attendu que Mitchell F. Hepburn, premier ministre de l'Ontario, cherche maintenant à discréditer et à saper le gouvernement actuel du Canada en critiquant d'une façon injuste et inconsidérée les mesures prises en vue de la poursuite efficace de la guerre;

Et attendu qu'il s'efforce, à l'heure actuelle, de combattre un ministre de la Couronne qui serait utile au Gouvernement et au peuple canadien, dans la période critique que nous traversons;

En conséquence, les députés libéraux de la Chambre des communes de la province d'Ontario désirent affirmer leur loyauté à l'égard du très honorable W. L. Mackenzie King, en ses qualités de premier ministre du Canada et de chef du parti libéral et la confiance qu'ils ont en lui.

C'est avec regret que lesdits députés libéraux de la Chambre des communes expriment leur désapprobation de la conduite de M. Mitchell F. Hepburn et expriment l'opinion qu'il n'est plus le représentant du libéralisme dans la province d'Ontario.

M. MacNICOL: Tous les députés libéraux de la Chambre des communes d'Ontario ont-ils approuvé cette résolution?

L'hon. M. MACKENZIE: Tenez-vous-en au texte.

M. CLEAVER: Je ne puis inviter l'honorable député à un caucus; il n'y serait pas à l'aise, je crois. Je ne puis, d'autre part, dévoiler ce qui s'y est passé; je le laisserai donc dans l'incertitude.

M. MacNICOL: L'honorable député a dit "les" députés libéraux d'Ontario. Selon toute apparence, il veut parler de tous.

M. CLEAVER: L'honorable député peut être convaincu que j'ai fidèlement lu la résolution.

L'hon. M. MACKENZIE: La curiosité sera notre perte.

M. CLEAVER: Je ne puis m'empêcher de songer comme il serait utile à notre effort de guerre que les Hepburn et les Drew changent de sentiment et s'occupent à donner des mots d'ordre utiles plutôt que nuisibles à l'effort militaire du pays.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, de même que plusieurs de mes honorables collègues et qu'un nombre considérable de mes concitoyens qui réfléchissent aux problèmes de l'heure, je me préoccupe surtout de savoir si nous consacrons le maximum d'énergie à notre effort de guerre. Cette pensée s'impose à mon esprit d'une façon particulièrement saisissante et en chasse toute autre préoccupation quand je songe à ce que Winston Churchill a dit, il n'y a pas si longtemps, sur la part que nos troupes prendront peut-être bientôt dans le conflit. Il se peut que, d'ici quelques mois, au retour de la saison des invasions, nos soldats actuellement en Angleterre soient au plus fort d'une des mêlées les plus sanglantes que le monde ait connues. Cette expression d'opinion de la part du plus grand homme d'Etat de notre âge devrait certes contribuer à notre unité plus que certains propos acrimonieux qui se tiennent sur le parquet de la Chambre. Et quand il ajoute que l'année 1942 verra peut-être le ciel s'éclaircir, pourvu que nous employions nos effectifs,—il a mentionné les effectifs en premier lieu et l'intelligence ensuite,—et nos vertus viriles à un effort intégral, et pourvu que nous restions au poste, le concert des nations britanniques saura se faire valoir en 1942, il n'était certes pas sans avoir ses raisons de parler ainsi.

Par conséquent, notre tâche est taillée d'avance et je conjure tout le monde de s'y mettre. J'avais la satisfaction d'exprimer en cette enceinte les mêmes sentiments le 11 novembre 1941, anniversaire de l'armistice. J'étais alors déçu du rôle que nous jouions comme représentants du peuple. J'éprouve la même déception aujourd'hui, car nous accomplissons un effort insuffisant.

Si mes prémisses sont fondées et que l'unité est indispensable pour atteindre le but commun, je souscris volontiers aux observations mesurées et conciliantes de l'honorable député de Hull (M. Fournier) sur l'unité. Je ne veux tout de même pas m'attarder à le féliciter,—il connaît ma pensée à cet égard,—je lui dirai à lui et à mes autres honorables collègues que les conclusions qu'il a tirées de ses arguments ne coïncident pas tout à fait avec mes vues. Et en disant cela, je songe à ce qui s'est produit avant et après son discours. Je citerai comme premier témoin le premier ministre (M. Mackenzie King). Tout en me faisant une juste idée du fardeau qui repose sur ses épaules et des problèmes qui sollicitent son attention constante, je lui conseille de s'inspirer de l'idée maîtresse du discours prononcé par l'honorable député de Hull, c'est-à-dire l'unité, et de s'appliquer toujours, à ne rien dire qui soit de nature à dresser les gens les uns contre les autres.

Je veux parler d'une allusion faite ici même par le premier ministre lorsque, répondant à une question de l'honorable député de Broadview (M. Church), il a mentionné certaines gens de Toronto. Le premier ministre n'a pas jugé à propos de retirer ce qu'il a dit sur l'habitude qu'auraient les gens de cette ville de trop prendre au pied de la lettre ce qu'ils lisent dans les journaux. Il n'y a là rien de bien grave assurément, mais vous savez comme moi, monsieur l'Orateur, que lorsque les esprits sont dans l'état de fermentation que nous savons, il suffit de peu pour déchaîner les passions populaires. Et il faut infiniment moins encore lorsque ce sont des membres responsables de la Chambre qui font jaillir l'étincelle. Et si c'est le premier ministre qui commet pareille imprudence, l'incendie aura vite fait de devenir conflagration.

Je parlerai brièvement de Toronto, mais auparavant, je dirai quelques mots d'un de ses plus éminents citoyens. L'honorable député de Broadview a été sept ans premier magistrat de cette ville.

Durant ces années de grande épreuve, il assuma sa tâche de serviteur public, imprimant une saine direction au peuple dans l'étude et la solution des graves problèmes de la dernière guerre. Est-il jamais arrivé en gare un convoi d'invalides, durant la dernière guerre, est-il jamais arrivé un convoi d'anciens combattants, fût-ce à deux heures du matin ou de l'après-midi, sans que l'honorable député de Broadview, premier magistrat de Toronto,

en compagnie du greffier de la cité, M. James Somers, O.E.B., ne fût là pour l'accueillir? Les fonctionnaires municipaux recevaient toujours l'ordre de voir à ce que l'on pourvût aux besoins de ces anciens militaires, de leurs femmes et de leurs enfants. C'était là un service exécuté sans relâche, vingt-quatre heures par jour.

Et, depuis lors, quel honorable député niera que chaque fois qu'il a été question de la survivance des liens qu'unissent les gens de la grande race anglo-saxonne en Grande-Bretagne et dans tout l'Empire, l'honorable député de Broadview s'est levé pour réclamer le maintien de ces liens qui nous sont si chers à tous.

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, il a exprimé ses opinions sur l'empire, opinions, qui sont en somme celles d'un grand nombre de membres de cette Chambre non moins que celle des Torontois. Je dis à ces honorables députés, et je dirai tantôt d'où ils viennent, qu'ils devraient se rappeler qu'ils parlent d'une grande ville. Toronto n'est pas une ville de second ordre. C'est un centre d'industrie, de culture et d'intégrité. Avec ses superbes institutions d'enseignement et son vaste système de services publics qui sont la propriété des citoyens, cette grande ville est toujours prête, en chaque circonstance critique, à prêter main-forte pour assurer le succès des emprunts de guerre ou de toute autre entreprise de ce genre. Les jeunes gens de cette ville sont disposés, eux aussi, à entreprendre la tâche par excellence, celle d'assurer la plénitude des rangs de nos diverses divisions prêtes à servir l'Empire en cette heure critique. Je ne dis pas que Toronto tient le premier rang à cet égard mais que, sur ce point, elle soutiendra très bien la comparaison avec n'importe quelle autre ville.

Je dis donc avec toute la bienveillance et la sincérité dont je suis capable, qu'il convient mal à l'honorable député de Springfield (M. Turner) de faire de telles assertions. Il vient du Manitoba, province que nous aimons comme nous aimons toutes les provinces du Canada. Je ne crois pas qu'il devrait introduire dans le débat le nom de la ville de Toronto pour servir ses propres fins politiques. Je crois qu'il aurait beaucoup mieux fait, avant de traiter de la question qu'il avait à l'esprit à ce moment-là, de consulter les députés manitobains et de leur demander leur avis sur ce qu'il devrait dire en cette enceinte au nom du Manitoba.

L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) juge que ses discours ne sont jamais complets à moins d'avoir pu taper sur quelqu'un ou sur quelque chose. Mais, par égard pour son sens de l'humour, nous nous efforçons de lui pardonner ses faiblesses. Cependant, son envoi de Japonais dans l'Ontario est une question que je discuterai en temps opportun. L'honorable député de Fraser-Valley devrait savoir que l'on n'améliore pas la situation au Canada aujourd'hui en prenant à partie une section du pays, et en disant à son sujet des choses absolument inutiles.

L'honorable député de Beauce (M. Lacroix) est un homme d'affaires assez en vue, et un collègue canadien français pour qui j'ai de l'admiration tout comme j'en ai d'ailleurs pour tous les députés canadiens français. Leurs ancêtres sont venus dans ce pays en 1666, et je serais fier si les miens remontaient à une date aussi reculée. Ce sont de vrais Canadiens, mais je suis d'avis qu'ils ne devraient pas mentionner le nom de la ville de Toronto à l'appui de leurs opinions. Je fais partie de cette Chambre depuis vingt ans, et je vous prie de consulter les archives pour y découvrir un seul mot que j'aurais prononcé contre ces Canadiens qui vivent dans ce pays depuis si longtemps. Le contraire est vrai.

Je fais ici une digression pour dire un mot de feu le ministre de la Justice. Je regrette son départ car il était un de mes grands amis personnels. Je désire interjeter un mot d'éloge à sa mémoire. Comme mon temps est limité, vous comprendrez pourquoi je ne m'étends pas sur ce sujet. Quand j'étais plus jeune, en 1922, j'ai favorisé l'aménagement du port de Québec.

Moose-Jaw ne peut être très fier de son représentant aujourd'hui en raison de ce qu'il a placé au compte rendu. N'oubliez pas, que je ne dis rien contre les plus jeunes membres de la Chambre qui lisent leur discours, mais quand l'un des plus vieux membres de la Chambre donne lecture d'un essai du genre de celui qu'a lu hier soir l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross), on ne travaille pas en faveur de l'unité dans ce pays. Nous comprenons que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) doive prendre la parole sur chaque question qui se présente. Il sait, je crois, que Toronto est un grand centre d'érudition, et je lui pardonne quelques-unes des paroles qu'il a prononcées, mais non pas toutes. Quant à l'honorable député de Cochrane (M. Bradette), il a parlé de justesse en disant que 99½ p. 100 des habitants de Toronto sont d'honnêtes gens. Je suis absolument de son avis, et je crois qu'au fond tous les honorables représentants le sont également. Tous savent que Toronto est une noble ville et qu'ils ne doivent pas semer le désaccord en ce moment. Si mes prières ont le moindre effet sur les honorables membres de cette Chambre, la question en restera là.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) lance un emprunt de guerre. Le peuple canadien doit souscrire à cet emprunt, il doit dépasser l'objectif, et j'espère qu'aucun effort ne sera négligé pour qu'il en soit ainsi. Le comité pour la guerre totale appuiera cet emprunt de guerre. On a trop parlé de ces gens qui ont signé la requête en cause. Je ne les connais pas, mais ce sont des hommes et des femmes du même genre que mes honorables vis-à-vis. C'est de l'histoire politique et je n'ai pas l'intention de mêler la politique à la question. Je demande aux 200 qui ont signé la requête d'oublier ce qu'on a dit à leur sujet dans cette enceinte et de faire tout leur possible pour que l'emprunt soit un véritable succès. Je sais qu'ils le feront. En fait, ils ont déjà relevé le défi. J'approuve leurs résolutions et leur réclame. J'aimerais à ajouter qu'ils ont prouvé qu'ils étaient plus grands Canadiens que partisans. Quand il s'agira de souscrire à l'emprunt de guerre, je suis sûr qu'ils se montreront plus grands Canadiens que partisans, et j'ai confiance que l'emprunt sera un succès.

A mon avis, la population n'a pas à l'heure actuelle pleinement conscience de ses responsabilités dans la lutte qui la confronte. Le nombre de ceux qui cherchent à s'amuser est trop grand. Les salles de cinéma sont combles, les halls des hôtels regorgent de monde, cependant que nos moyens de transports ne peuvent suffire à la demande. Nous dépensons notre argent et souvent sans compter. Il se fait un certain effort en vue d'enrayer cet excès de dépenses, mais j'affirme que ces mêmes personnes qui ne cherchent que le plaisir, ces gens qui recherchent les congrès et que sais-je, verront, dans leur amour de la patrie, à assurer le succès de l'emprunt. Je n'ai aucune crainte quant au résultat. Ce qui les fait ralentir, comme ceux d'entre nous qui portent peut-être de plus lourdes responsabilités, c'est cette espèce de politique d'apaisement qui semble émaner particulièrement du premier ministre? Dans le passé nous avons eu la politique du "laissez-faire", qui a presque anéanti notre effort à la dernière guerre. Ensuite, nous avons manifesté la tendance de trop prendre pour acquis. A Washington, par exemple, l'ambassadeur du Japon s'entretenait encore avec un grand homme d'Etat américain lors du bombardement de Pearl Harbour. Tout cela a été précédé du monsieur au parapluie. Je n'emploie pas des termes de mépris. C'étaient de grands hommes, ceux qui ont prêché la politique du "laissez-faire", celui qui portait un parapluie, et celui qui s'entretenait avec l'envoyé du Japon pendant que les bombes pleuvaient sur Pearl Harbour. Mais l'homme au chien (le chien est mort maintenant) devrait tirer leçon de ces faits et abandonner sa politique d'apaisement. Il devrait se lancer dans la mêlée, nous administrer le fouet, nous occuper davantage, demander plus d'efforts à nous-mêmes et à la population canadienne, et je suis certain qu'en agissant ainsi il aura l'approbation de tous.

L'honorable député qui a appuyé la motion en faveur de l'adoption de l'Adresse porte le nom de Macdonald sans en avoir la stature. Il a presque invariablement suivi son texte, et voici l'idée qui m'est venue en l'écoutant ainsi que d'autres honorables députés: il aurait bien mieux fait d'abandonner ses notes et de laisser parler son cœur et son esprit, car il aurait ainsi exprimé ses propres sentiments au lieu de nous lire une composition, ce que font un trop grand nombre de députés, et à l'encontre des règlements de la Chambre, monsieur l'Orateur. L'honorable député aurait bien mieux fait de laisser parler son cœur et son esprit, au lieu de se reposer sur une lecture qui tue sans recours les sentiments. C'est ce qui s'est présenté tant de fois, et c'est ce qui a dû arriver à l'honorable député quand il a fait volte-face sur la question du plébiscite. Etant donné son voyage outre-mer—quelques-uns d'entre nous n'avons pas eu l'avantage d'y aller, mais nous l'aurons—et ce qu'il y a vu, il doit se rendre compte que l'attitude qu'il a prise dans le présent débat concorde mal avec les traditions britanniques et avec son propre passé. Le vaillant député a dû éprouver une certaine irritation en recevant du *Council of Women* de sa propre localité, ainsi que de sa propre succursale du Congrès des métiers et du travail, une résolution dénonçant l'idée du plébiscite.

L'honorable député de Cariboo (M. Turgeon) a, dans le fort éloquent discours qu'il a prononcé ces jours derniers, cité une déclaration de l'Association des vétérans de l'armée et de la marine, dont il est membre, faite avant l'ouverture de la session. Pourquoi n'a-t-il pas cité les vœux, datés du 2 février, qu'il avait reçus ce jour-là même, et n'a-t-il pas dit que cette association, ainsi que 32 autres sociétés d'anciens combattants et organismes semblables, avaient, réunis en congrès, adopté à l'unanimité et adressé au premier ministre une demande d'établir la conscription immédiatement, sans recourir au plébiscite. Il est facile de choisir par-ci par-là ce qui fait notre affaire. Nous connaissons tous la Légion canadienne. Elle se compose d'hommes d'expérience, d'hommes honorables et vaillants. Quelques-uns de ses membres se trouvent dans le gouvernement actuel. Après avoir longtemps conservé un silence

inscrutable, les ministres se lèvent l'un après l'autre pour exprimer les sentiments qui les animent; peu à peu ils approchent ce que, si je ne me trompe, quelques-uns appellent le précipice, à l'égard du service obligatoire pour outre-mer, qu'ils veulent établir. C'est ce que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) a fait aujourd'hui. Son discours l'a porté un peu plus près du précipice. Pourquoi n'a-t-il pas exécuté le saut?

L'hon. M. HANSON: Très bien.

M. HARRIS (Danforth): Mais le premier ministre dit non. Après le très éloquent discours de mon chef, en cette enceinte, et dans lequel il avait examiné, à la façon d'un homme compétent, la question dans tous ses détails, dans le but d'exposer notre cas, le premier ministre a pris la parole, s'appliquant à réfuter ses arguments; puis, après avoir prononcé son discours, il a réuni plusieurs fois ses membres en caucus. Le fuehrer avait parlé et les membres du cabinet gardaient le silence. On les aurait cru anesthésiés, ne pouvant exprimer leurs sentiments et leurs idées. C'est la campagne de l'emprunt de guerre qui a servi de prétexte au premier des ministres d'exprimer ses opinions, et aujourd'hui nous avons entendu un autre ministre, celui des Pensions et de la Santé nationale. Pendant quelque temps, je me suis demandé si la guerre existait vraiment, s'il n'y avait que celle que se livrent les divers éléments au sein du parti libéral; mais les uns après les autres, les ministres rompent avec l'attitude qu'ils avaient prise les premiers jours de la session. Cependant, ils ne disent pas tout ce qu'ils pensent concernant le plébiscite. C'est défendu. Le fuehrer leur a parlé, avec le résultat que nous n'entendons pas les honorables députés d'en face nous exprimer librement leurs pensées.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que notre parti votera pour le plébiscite, s'il nous est imposé. Nous voterons "oui" de la même façon que les Tchécoslovaques et les Sudètes, mais pour une raison différente. Ils n'osaient voter contre leur plébiscite. Nous votons pour le plébiscite parce qu'il nous est impossible de faire autrement. Je ne dis pas cela dans un but de dénigrement, mais telle est exactement la situation. Monsieur l'Orateur, vous connaissez notre attitude en cette enceinte. Nous ne voudrions pas faire tort au Canada en votant "non", et le Gouvernement le sait fort bien. Mais si nous n'avions pas de plébiscite, le premier ministre et mon honorable chef (M. Hanson) se seraient trouvés en bien meilleure posture de se prononcer sur une résolution présentée à la Chambre, en cette matière, et je suis sûr que le vote des honorables députés eût été presque unanime.

Il y a plus, monsieur l'Orateur; la population intelligente du Canada nous a même fourni cet édifice où nous exprimons ses opinions. Les opinions d'il y a deux ans n'ont plus de portée sur celles du peuple canadien à l'heure actuelle. J'ai pris une note pendant que mon honorable ami, le ministre des Pensions parlait sur l'enrégimentation de l'opinion publique. Il y a aujourd'hui d'enrégimenté contre nous un ennemi commun qui possède une force que nous n'aurions jamais soupçonnée en 1940, lors des dernières élections. Bien plus: l'ennemi commun est à nos portes. Ce n'est pas le moment de s'arrêter pour tenir un plébiscite.

J'exposerai quelques autres motifs, aussi brièvement et rapidement que possible.

J'ai subi six élections. Deux cent cinquante mille personnes ont eu l'occasion d'exprimer leurs suffrages dans les diverses circonscriptions que j'ai eu l'honneur de représenter. Pour chaque vote déposé au cours de ces élections beaucoup plus d'un dollar a été dépensé par les partis, les journaux, les particuliers et les candidats eux-mêmes. Cependant, malgré toute l'énergie dépensée, tout l'enthousiasme et l'intérêt manifestés autour des nombreuses questions soulevées depuis vingt ans, en vue d'éveiller les esprits et d'attirer le peuple à l'urne électorale, et ce, avec l'aide du clergé, du personnel enseignant et d'autres institutions, la proportion des électeurs accrédités qui sont allés déposer leur bulletin de vote n'a été que de 52.1 p. 100, mettons 53 p. 100 pour faciliter le calcul. Le candidat steveniste a obtenu 1.4 p. 100; celui de la fédération du commonwealth coopératif 1.6 p. 100 (il a été élu récemment); celui du parti ouvrier avait antérieurement obtenu 1.4 p. 100; celui du parti libéral 13.2 p. 100 et j'ai moi-même obtenu 35.4 p. 100 des votes, que me donnèrent les conservateurs. Et tel a été le fruit, je le répète, de beaucoup d'énergie, d'efforts, d'enthousiasme et de toute espèce de moyens propres à amener les gens à voter. Nous avons été loin d'obtenir une expression générale du sentiment populaire. Vous ne vous renseignerez pas davantage avec le plébiscite, car vous ne réussirez pas à faire voter les gens. Vous obtiendrez, naturellement, le vote des mécontents. Mais y tenez-vous? Naturellement pas. Le plébiscite ne s'en tiendra pas moins.

Je dois prévenir tout de suite le Gouvernement des dispositions actuelles du peuple sur le sujet. Que les ministres ne tentent pas de faire de la publicité autour du plébiscite sur les écrans de cinémas. Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu l'humiliation d'entendre l'au-

ditoire huer le premier ministre lorsqu'il est apparu sur l'écran. C'est déplorable. J'ai eu honte de notre population à ce moment. Et cela ne s'est pas passé dans la ville de Toronto.

M. GOLDING: Où donc?

M. HARRIS (Danforth): Cela ne devrait pas se produire. Je crois que mon honorable ami n'habite pas loin de l'endroit où eut lieu l'incident. J'attendais pour un raccordement de train. Je ne vouerai pas une autre ville ontarienne aux gémonies en mentionnat le nom de l'endroit. La chose pourrait arriver à Toronto. Elle pourrait se passer à Stratford. Je crois que l'honorable député qui nous a communiqué il y a un jour ou deux la correspondance et les articles de journaux qui lui étaient parvenus pourrait donner lecture à la Chambre de la lettre que lui a envoyée le rédacteur du *Stratford Beacon Herald*. Il saurait que le sentiment dont j'ai parlé existe un peu partout dans sa région, tout comme à Toronto.

M. GOLDING: Je n'ai reçu aucune lettre.

M. HARRIS (Danforth): J'en ferai tenir copie à l'honorable député. J'avais pensé que le ministre des Pensions et de la Santé nationale parlerait davantage aujourd'hui de sa propre province. Toute la gravité de la situation là-bas échappe, je crois, à la population du pays. Imaginez-vous que le Japon, si 24,000 Canadiens s'y trouvait en un point vulnérable, les y laisserait? Après l'expérience de nos amis américains à Pearl-Harbour, le Gouvernement devrait s'occuper immédiatement de parer au danger de laisser où ils se trouvent actuellement les Japonais de la Colombie-Britannique. Il est vrai que plusieurs sont citoyens canadiens. Il est vrai que chacun de ces sujets du Canada a été inscrit par le consul chaque fois en entrant au pays. Mais vous ne pouvez pas vous fier à tous. Nous pouvons être bons à leur égard. Nous pouvons les traiter d'après les procédés britanniques. Il y a de vastes étendues au Canada où nous pouvons les établir, loin de la zone de danger.

Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) n'est pas à son siège. Je crois savoir qu'il est d'origine islandaise. Je sais également que le lac Winnipegosis et le lac Winnipeg, situés dans sa province, renferment une excellente variété de poisson désigné sous le nom de "goldeye". Ces Japonais sont de bons pêcheurs. A mon avis, les Islandais qui pêchent le "goldeye" pourrait tout aussi bien faire la pêche au saumon. Je transporterais ces Japonais dans la région du lac Winnipegosis et du lac Winnipeg où je les mettrais au travail en les traitant convenablement, mais je les sortirais de la Colombie-Britannique et je les y remplacerais par ces Islandais. On pourrait en envoyer un certain nombre dans la province de Québec où nos amis les feraient travailler dans les chantiers et les scieries. Plusieurs Japonais connaissent ces travaux. On pourrait en transporter en Ontario. Cependant, sortons-les de la province côtière et montrons au reste des Canadiens que nous sommes prêts à faire quelque chose pour assurer la sécurité nationale.

J'ai été peiné d'entendre un honorable député parler de "ploutocrates". Les allusions de ce genre ne sont pas de nature à aider le ministre des Finances à faire souscrire l'emprunt de guerre. Qui sont ces ploutocrates? Ont-ils de fortes sommes en caisse? Le ministre sait que la plus grande partie de leur actif consiste en découverts de banque, et qu'ils utilisent l'argent des autres. Il sait que ce sont des citoyens respectables.

M. MacNICOL: Vous devez vous adresser à eux pour obtenir des fonds.

M. HARRIS (Danforth): Quand l'honorable représentant de Northumberland, (Ontario) (M. Fraser) a dit tant de choses d'une façon si burlesque sur le compte de ces gens, et qu'il a parlé du "Who's Who", je me suis demandé: "Qui est-il?" J'ai cru qu'il avait mentionné Moloch.

L'hon. M. HANSON: Mulocks!

M. HARRIS (Danforth): Puis, j'ai cru qu'il pouvait s'agir de Mulocks, mais, d'autre part, n'était-ce pas plutôt Mohocks? J'ai fini par comprendre qu'il s'agissait de Murdock, cet honorable monsieur que le gouvernement actuel a nommé à la Commission des chemins de fer nationaux et qui accomplit une si belle besogne pour son pays. Si je mentionne son nom ce n'est pas que je sois chargé de le défendre; je ne crois même pas l'avoir jamais rencontré. Je ne connais pas non plus Charles Burton. J'ai cependant connue M. Morrow. Il aurait pu en dire beaucoup plus au moyen du "Who's Who", mais quel bien en aurait-il tiré? En quoi sa sortie a-t-elle été utile au pays? Ne cherchait-il pas plutôt à faire comprendre aux autres membres de son parti qu'ils devaient se montrer gaillards jusqu'après la tenue du plébiscite, qu'ils ne devaient pas perdre courage. Chaque fois que le nom du premier ministre était prononcé, on entendait les applaudissements bruyants de ceux qui ont un pied dans la tombe politique, de ce groupe d'élus pour un terme qui ont tant à dire et nuisent tant à l'unité canadienne. Chaque fois qu'ils prononcent un discours, ils intensifient la désunion.

Je termine par la lecture d'un écrit que j'ai trouvé sur mon pupitre. J'hésite à le

lire, mais on y trouve des idées qui ne sont pas de nature à améliorer notre situation présente. Voici ce texte;

They have a rendezvous with death
On desert plain or tropic hill
Where lethal bullets whistle shrill
And hell's black legions winging high
Darken the April sky.
For they have pledged and will be true,
They will not fail their rendezvous.
But we, when April brings its rain,
Must argue whether we will keep
Our faith with all the brave who sleep.
Our cross—to break or to renew
Another's pledge—our rendezvous
With indecision and disgrace
Our shrine—the shabby polling place.

Une VOIX: C'est mesquin.

L'hon. M. HARRIS (Danforth): Oui, et je le dis à regret, surtout en ce qui concerne ce plébiscite.

J'ai aussi lu ce passage d'un des plus grands hommes d'Etat du monde, à qui la Chambre des communes de Grande-Bretagne a manifesté sa confiance par un vote de 490 à 1. Comme ce serait beau et glorieux si, de ce temps-ci, nous pouvions faire le même geste dans cette Chambre. Voici ce qu'il a dit:

J'avoue que je n'ai jamais cru, avec une confiance aussi grande qu'en ce moment, que nous terminerons le présent conflit d'une façon favorable aux intérêts de notre pays et à l'avenir du monde.

Ces paroles sont de M. Churchill. J'approuve les sentiments qui y sont exprimés et je les recommande à tous.

Je veux ajouter une déclaration faite par un autre grand homme d'Etat, déclaration qui s'applique à chacun d'entre nous en ce moment:

Des tâches considérables doivent être accomplies immédiatement, avec vigueur, avec conscience et rapidité. Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'hommes pour nos troupes d'outre-mer; nous devons réorganiser le travail à donner à ceux qui ne font rien, qui perdent leur temps ou la moitié de leur temps. . . nous devons réorganiser le travail sur la ferme. . . notre armée de combat. L'organisation de tout le pays est déjà en retard de deux années pour ce qui est de la poursuite résolue et acharnée de la guerre. L'opportunisme politique nous a rendus inactifs. Ne vaudrait-il pas mieux penser à envoyer des renforts à nos soldats outre-mer?

A cette heure grave où le monde entier est la proie des flammes, où le bruit du canon se rapproche de plus en plus de nous, où l'ennemi resserre son étreinte sur la civilisation, n'allons pas perdre notre temps à compter des bulletins de votes. Il nous faut dès maintenant cette action prompte et décisive qui donne des résultats.

Ces dernières paroles sont du très hon. Arthur Meighen.

M. GOLDING: L'honorable député a laissé entendre que j'ai reçu une lettre d'un journal de Stratford. Je demande à l'honorable député de déposer cette lettre sur le Bureau. Puis, j'aimerais savoir quel complot se trame dans cette Chambre.

(Sur la motion de M. Ross (Calgary) la suite du débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

LOI DE TAXATION SUR LES SURPLUS DE BÉNÉFICES

ANNONCE D'UN PROJET D'AMENDEMENT

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'ai une brève déclaration à faire. D'ordinaire je la communiquerais aux journaux à l'intention des gens d'affaires, mais puisque la Chambre siège il convient que je la fasse en cette enceinte.

Le Gouvernement a l'intention de déposer au cours de la session un amendement peu important à l'article qui, dans la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, définit la "période normale". L'amendement projeté a trait aux nouvelles entreprises fondées après le 1er janvier 1939; il les empêchera de prendre comme bénéfices normaux les gains réalisés durant leur première période fiscale. Ces entreprises devront demander à la commission arbitrale de déterminer quel sont leurs bénéfices normaux.

Sous l'empire de la loi actuelle, les contribuables qui se sont établis en affaires après le 1er décembre 1937, ont l'option soit de considérer leurs bénéfices réels comme normaux soit de s'adresser à la commission arbitrale. Cela peut conférer dans certains cas des avantages fort injustes aux contribuables établis en affaires après le 1er janvier 1939. Par exemple, si une compagnie a commencé ses affaires dans la dernière partie de 1939, après la déclaration de guerre et qu'elle ait, du fait de la guerre, réalisé des bénéfices exceptionnellement élevés au cours de sa première période fiscale, ces gains constitueraient, sous l'empire de la loi actuelle, la base d'évaluation des surplus de bénéfices. L'amendement projeté interdira cela et obligera cette compagnie de s'adresser à la commission arbitrale qui déterminera les bénéfices normaux.

Au nom de mon collègue le ministre du Revenu national (M. Gibson), je tiens aussi à dire que le commissaire de l'impôt sur le revenu a éclairci la situation des propriétaires et associés uniques au sujet du bénéfice minimum normal de $5,000. Il interprétera la disposition à cet égard comme signifiant que le minimum s'applique après, et non avant la déduction d'un salaire raisonnable.

Sur la proposition de l'honorable M. Mackenzie, la séance est levée à 6 heures 7 minutes du soir.

Lundi 9 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

SINGAPOUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉVÉNEMENTS EN EXTRÊME-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire demander au premier ministre s'il est en mesure de communiquer à la Chambre et au pays des renseignements récents au sujet de Singapour et s'il veut bien le faire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne possède pas de renseignements autres que ceux qui ont paru jusqu'ici dans les journaux.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION AU SUJET DU PROGRAMME LÉGISLATIF DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson) m'a demandé ces jours derniers si je voulais annoncer à la Chambre quelques-unes des mesures législatives que le Gouvernement doit présenter au cours de la session. Le programme législatif de la session, comme ceux des autres sessions depuis le début de la guerre, se bornera autant que possible aux sujets relatifs à l'effort de guerre du Canada ou qui en découlent directement. Comme aux sessions antérieures, la mesure la plus importante sera le bill des crédits de guerre. Le projet de loi relatif au plébiscite dont on parle tant sera présenté dès que le débat sur l'Adresse sera terminé. Des projets de loi seront aussi présentés sur les sujets suivants: production et vente du blé; établissement agricole des anciens combattants et modification de la loi d'établissement des soldats; ratification de certains accords commerciaux conclus avec des pays de l'Amérique latine.

Parmi les mesures d'ordre financier, il y aura un bill concernant une nouvelle autorisation d'emprunter et le remboursement des obligations échues; un bill modifiant la loi sur la conservation du change; un bill concernant le financement et la garantie des Chemins de fer nationaux du Canada; un bill ratifiant un accord conclu entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le chemin de fer de Témiscouata.

Nous proposerons des amendements à la loi de la pension du service civil, à la loi des compagnies, à la loi des brevets, et peut-être aussi à la loi du service naval, à la loi de milice et à la loi concernant le Corps d'aviation royal canadien. La question de la nouvelle répartition des collèges électoraux sera, entendons-nous, soumise à un comité du Parlement. Au cours de la dernière ou de l'avant-dernière session, un comité a étudié cette question, et nous avons l'intention de charger un comité de l'étudier de nouveau au cours de la présente session.

Sans parler des projets de loi déjà inscrits au *Feuilleton*, je puis ajouter que nous présenterons peut-être quelques autres mesures se rapportant plus ou moins aux affaires courantes. Il est entendu que des circonstances aujourd'hui imprévisibles pourraient bien causer la présentation d'autres mesures au cours de la session. Je ne veux pas promettre que le Gouvernement s'en tiendra exclusivement à ce programme; d'autres mesures seront présentées au besoin.

DEMANDE AU SUJET DE LA MISE EN DISCUSSION DES MOTIONS ÉMANANT DE SIMPLES DÉPUTÉS

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement songe à rétablir la façon ordinaire de procéder à l'égard des motions émanant de simples députés. On se rappelle que lors de certaines sessions antérieures de la présente législature, le Gouvernement a jugé bon d'enlever aux députés le droit indéniable qu'ils ont de discuter les sujets qu'ils désirent faire inscrire au *Feuilleton*. Je ne m'y suis guère opposé au début, mais j'estime que ce droit devrait être rétabli le plus tôt possible, et je demande au Gouvernement d'étudier la question.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si les raisons qui ont motivé cette décision au début étaient valables, il me semble qu'elles le sont même plus à l'heure actuelle. Comme mon honorable ami le chef de l'opposition doit s'en souvenir, ces raisons étaient que pendant une guerre aussi importante que celle-ci, le Parlement ne saurait s'attacher trop exclusivement aux questions relatives à la guerre, et, dans le même ordre d'idées, que l'attention du Parlement devrait être détournée le moins possible des grandes questions en jeu. Si la Chambre doit étudier les motions des simples députés, il en résultera que les ministres et d'autres devront se tenir prêts à répondre à de nombreuses questions qui n'offrent aujourd'hui qu'un intérêt plus ou moins académique. Or, le cabinet a déjà, par le temps qui court, une tâche suffisamment lourde à accomplir dans le domaine exclusif de la guerre.

Je ne veux pas dire que le Gouvernement n'est pas disposé à étudier la demande de mon honorable ami, mais l'opinion que je

viens d'exprimer est celle que nous avons eue jusqu'à présent. A mon sens, les motifs de cette initiative sont aussi fondés aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsque le Gouvernement a pris sa décision. En outre, si j'ai bonne mémoire, cette décision a été prise avec l'assentiment de la plupart au moins des honorables députés.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Ce que le premier ministre a dit des bills d'initiative parlementaire s'applique-t-il aussi aux bills d'intérêt privé, aux ordres publics et aux bills de divorce? Les simples députés constituent des agents de liaison entre le Gouvernement et l'électorat et quant ils cessent d'exercer leurs fonctions, c'est la fin du régime parlementaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes remarques visent la procédure suivie au cours des sessions antérieures. Je puis dire brièvement que le Gouvernement entend suivre une procédure analogue cette année, à moins qu'il n'y ait de très vigoureuses demandes à l'appui du contraire.

RESSORTISSANTS JAPONAIS

DÉCLARATION PAR LE PREMIER MINISTRE TOUCHANT LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai promis, il y a quelques jours, à l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) une déclaration à la Chambre touchant la politique ministérielle au sujet du problème japonais en Colombie-Britannique.

Plusieurs raisons ont motivé l'attention particulière accordée par le Gouvernement, depuis plus de quatre ans, à la situation que crée en Colombie-Britannique la présence de près de 24,000 hommes, femmes et enfants d'origine japonaise. Cette situation s'est aggravée le 27 septembre 1940, date à laquelle le Japon s'est associé à l'Allemagne et à l'Italie dans un pacte tripartite. Reconnaissant l'aspect plus critique du problème, le Gouvernement a immédiatement après, le 1er octobre 1940, chargé un comité spécial d'enquête de préparer un rapport sur le problème japonais en Colombie-Britannique, envisagé au point de vue de la sécurité nationale. Le rapport et les conclusions du comité ont été déposés sur le Bureau en décembre 1940. La recommandation la plus importante proposait un nouvel enregistrement de la population japonaise en Colombie-Britannique et la création d'un comité permanent restreint chargé de tenir le Gouvernement constamment renseigné sur la situation relative aux Orientaux dans cette province. Il y a été donné suite immédiatement et depuis lors, pour se guider, le Gouvernement a pu bénéficier des conseils de ce comité permanent qui reflétait diverses opinions.

La royale gendarmerie a effectué, sous la surveillance du comité permanent, le nouvel enregistrement aux cours des mois qui ont suivi. L'enregistrement a compris la photographie et le prise des empreintes digitales de toutes les personnes d'origine japonaise. Le comité a reçu la plus entière collaboration de la part des ressortissants japonais tout comme celle des Canadiens d'origine japonaise. Au moment de la déclaration de guerre entre le Japon et le Canada l'enregistrement était presque complété. On a immédiatement pris des mesures de précaution qui se sont révélées adéquates.

Ces mesures correspondent à celles qui ont été prises à l'égard des Allemands et des Italiens habitant le Canada. Les particuliers, quelle que soit leur nationalité, que l'on a eu raison de croire disposés à mettre la sécurité de l'Etat en danger, ont été internés sans retard. On a également immobilisé pour la durée de la guerre toutes les embarcations de pêche utilisées par des personnes de race japonaise.

Une inquiétude légitime en Colombie-Britannique s'est fondée sur trois possibilités: l'aide possible aux sous-marins et aux corsaires ennemis par voie de ravitaillement ou de renseignements, le danger de sabotage et les émeutes antijaponaises réclamant l'intervention de l'armée pour rétablir l'ordre.

En vue d'arrêter la politique à suivre, une réunion fut annoncée pour le 8 janvier à Ottawa. Les membres du comité permanent ont pris part aux délibérations qui ont eu lieu sous la présidence du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). L'honorable George Pearson y représentait le Gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le Cabinet ayant fait une étude très soignée des vœux émis par la conférence des 8 et 9 janvier, j'ai exposé, le 14 janvier, le programme du Gouvernement. Il peut se résumer ainsi:

Les Japonais nés au Canada ou naturalisés Canadiens ainsi que les ressortissants du Japon vivant au Canada peuvent compter sur un traitement équitable. La protection entière de nos lois leur est assurée, à eux ainsi qu'à leurs biens. On évitera toute mesure susceptible de servir de prétexte au Japon pour infliger des mauvais traitements aux Canadiens sous sa juridiction ou soulever les Asiatiques contre la race blanche. La politique du Canada ira toujours de pair avec celles de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Comme mesures spécifiques, on a interdit pour la durée de la guerre aux personnes de race japonaise l'accès à tout navire, de pêche ou autre. La vente d'essence et d'explosifs à des personnes de race japonaise est soumise au contrôle de la Gendarmerie canadienne. Les ressortissants japonais n'ont le droit d'avoir en leur possession ni appareils récepteurs de radio à ondes courtes, ni postes émetteurs, ni appareils photographiques. La Gendarmerie continuera à leur endroit la surveillance qu'elle exerce avec tant de succès sur les ressortissants de l'Allemagne et de l'Italie.

Les Canadiens d'origine japonaise qui désirent servir le Canada pourront faire partie d'un corps de civils que l'on est à former afin d'utiliser leurs services à des travaux qui contribueront à l'effort de guerre.

Les sujets de pays ennemis, qu'ils soient ressortissants du Japon ou de l'Allemagne ou de l'Italie, devront quitter la zone protégée de la Colombie-Britannique. La Royale Gendarmerie pourra accorder la permission de rester dans cette zone. Pour le moment, on accordera des permis, dans des conditions normales, aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux hommes inaptes au service. Ceux qui devront quitter cette région pourront être employés à des tâches normales, si on peut leur en trouver, en dehors de la zone protégée. Ils seront naturellement soumis à la surveillance ordinaire de la police sur les sujets ennemis.

On a établi une commission qui s'occupera de vendre, louer, réquisitionner ou affréter les vaisseaux de pêche afin d'assurer la continuité de la production de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique et un traitement équitable aux Canadiens de race japonaise qui possèdent des vaisseaux ou ont des intérêts dans ces vaisseaux.

La zone de défense d'où les sujets ennemis devront se retirer a été définie par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et le ministre de la Justice. Le ministère du Travail, par l'entremise de la Commission d'assurance-chômage, s'occupe du placement ou de l'embauchage des sujets de pays ennemis. C'est également le ministère du Travail qui organise le corps de civils. Un comité du cabinet, composé du ministre des Pensions et de la santé nationale, du ministre du Travail et du ministre de l'Agriculture, verra à l'exécution générale de ce programme. Ce comité recommandera au Gouvernement, de temps à autres, toute autre mesure qu'il jugera nécessaire.

Dans toutes les mesures prises au sujet des Japonais, on accorde une attention toute particulière aux Canadiens d'origine japonaise qui sont anciens combattants de la dernière guerre. Sur la côte du Pacifique la situation nous paraît maintenant plus claire. Le Gouvernement a arrêté sa ligne de conduite et ses plans sont mis à exécution par des organismes responsables. Dans ces circonstances, nous avons décidé qu'il n'est plus nécessaire de charger les membres du comité permanent de la tâche et de la responsabilité de conseiller le cabinet sur cette question. J'ai donc écrit aux membres du comité et les ai remerciés pour les services qu'ils nous ont rendus au cours de l'année écoulée.

L'existence d'un état de guerre entre le Canada et le Japon a donné lieu à l'abrogation des accords relatifs à l'immigration conclus en 1928. Ainsi donc, par suite de l'acte posé par le Japon lui-même, il n'existe plus d'accords ou d'ententes, explicitement ou implicitement, concernant l'admission des Japonais au Canada.

On reconnaîtra que les citoyens canadiens de race japonaise se trouvent placés dans une situation difficile. On leur demande de supporter avec patience des ennuis et des pertes inévitables. Un tel état de choses ne peut être accepté effectivement que par une égale mesure de tolérance et d'esprit d'entente de la part de toute la population du Canada. Dans l'intérêt même de notre pays, il est de la plus haute importance que le problème soit envisagé dans de tels sentiments.

L'hon. M. HANSON: Combien de sujets japonais a-t-on internés?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis en donner le chiffre exact sur-le-champ, mais je le fournirai à mon honorable ami.

M. GREEN: A-t-on émis une ordonnance disant que les Japonais ne sont pas autorisés à posséder des appareils de réception ou de transmission radiophonique, et des appareils photographiques, ou bien le fera-t-on sous peu?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai lieu de croire qu'une telle ordonnance a été émise.

M. GREEN: Et est actuellement en vigueur?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'ARMÉE CANADIENNE

ÉMISSION D'INSIGNES AUX PERSONNES REFUSÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire interroger le ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Les journaux mentionnent qu'il est question de distribuer des insignes aux recrues qui n'ont pu être admises au service militaire en raison d'inaptitude physique. Puis-je demander au ministre quelles dispositions ont été prises pour décerner des insignes aux soldats

réformés? Si l'on doit distribuer des insignes, le ministre ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de les accorder plutôt aux militaires réformés?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Oui. Je répondrai à mon honorable ami que l'on se prépare à distribuer ce qu'on appelle des insignes de service. Je m'étonne fort que cela ne soit pas déjà fait. En réalité, il y a quelque temps que les deux insignes sont autorisées, et il ne s'agit plus que d'obtenir les moyens de fabrication et de livraison. On distribuera également des insignes de service.

COMPTE RENDU DE PRESSE TOUCHANT L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DE WELLAND

ALLOCUTION RADIOPHONIQUE DE HARRY J. CARMICHAEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Dans son numéro du 7 février, le *Daily Star*, de Toronto, publie le texte d'une allocution prononcée par Harry J. Carmichael, employé du ministère des Munitions et approvisionnements et directeur général de la production des munitions. Il s'agit d'une allocution radiophonique prononcée à St. Catharines en faveur de la candidature du ministre du Travail.

L'employé en cause a-t-il informé le ministère des Munitions et approvisionnements, ou le titulaire de ce ministère, de son intention de donner ce discours?

La permission a-t-elle été demandée et accordée?

Le Gouvernement approuve-t-il l'idée que des fonctionnaires de l'Etat prononcent des discours, soit pour soit contre le régime au pouvoir, durant une campagne électorale?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, l'honorable député fonde ses questions sur des prémisses fausses. M. Carmichael n'est pas au service du ministère des Munitions et approvisionnements. Il remplit un poste dans ce ministère mais c'est en qualité de simple particulier. Non seulement ne reçoit-il pas d'appointements, mais il acquitte lui-même ses frais de déplacement. A ma connaissance, il n'a jamais accepté un sou du trésor public. Pour se mettre à même d'accepter cette position, il a abandonné un des postes les plus importants au Canada et a renoncé à tous les appointements et émoluments qui s'y rattachaient. Je ne connais personne qui ait plus énergiquement travaillé que lui au programme des munitions. Il m'avait, du reste, prévenu de son intention de prononcer ce discours. Il jugeait que les représentations qu'il avait à faire auprès des électeurs de Welland étaient si importantes pour son propre travail que le discours s'en trouvait motivé. Il désirait savoir si je protestais, et je lui demandai sous quels auspices il entendait parler. Il me répondit qu'il se proposait de louer son propre temps au poste d'émission et s'adressait à ses amis de la région. Dans ces circonstances, je ne pouvais m'y opposer. J'ajouterai, toutefois, que s'il avait été sur la liste de paye du Gouvernement, son action aurait été des plus inconvenantes, mais, vu les circonstances spéciales du cas de M. Carmichael, je n'avais rien à redire.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je n'ai pas vu le discours de M. Carmichael. Pour ce qui est de sa position dans le monde industriel, je suis d'accord avec le ministre dans tout ce qu'il dit. Le ministre semble établir une distinction entre celui qui touche un salaire de l'Etat et celui qui ne reçoit pas un tel salaire. A mon point de vue, cela ne signifie rien. Ce monsieur, et j'ai l'impression qu'il est très considéré, a parlé aux électeurs de Welland durant la campagne électorale bien qu'il occupe un poste au service du Gouvernement. Un tel acte est condamnable, et le ministre n'aurait pas dû lui permettre de le faire.

L'hon. M. HOWE: Puisque mon honorable ami a commenté ma déclaration, puis-je commenter la sienne? Veut-il expliquer la position de M. Alan Cockeram dans la campagne électorale de York-Sud?

L'hon. M. HANSON: On me dit que M. Alan Cockeram a parlé à titre de simple citoyen, sachant bien...

Quelques VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. HANSON: Cela me laisse froid; toutes ces protestations me laissent absolument indifférent, car je les entends depuis vingt ans. M. Cockeram parlait à ses propres gens avec la permission expresse de son commandant et des chefs du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. HOWE: N'est-ce pas également vrai dans le cas de M. Carmichael?

M. HOMUTH: Il n'est pas fonctionnaire de l'Etat.

L'hon. M. HANSON: M. Cockeram n'est pas fonctionnaire de l'Etat.

L'hon. M. HOWE: Non? Il touche un salaire.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. GOLDING

FORCES ARMÉES—ALLUSION AU COURS DU DÉBAT À UNE LETTRE DU RÉDACTEUR DU STRATFORD BEACON HERALD.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. GOLDING (Huron-Perth): Je désire poser la question de privilège. Il s'agit d'un incident survenu dans cette enceinte alors que l'honorable député de Danforth (M. Harris) prononçait son discours vendredi après-midi. Selon le compte rendu officiel, l'honorable représentant aurait dit ceci à mon sujet:

Je crois que l'honorable député qui nous a communiqué il y a un jour ou deux la correspondance et les articles de journaux qui lui étaient parvenus pourrait donner lecture à la Chambre de la lettre que lui a envoyée le rédacteur du *Stratford Beacon Herald*. Il saurait que le sentiment dont j'ai parlé existe un peu partout dans sa région, tout comme à Toronto.

Lorsque l'honorable député a fait cette déclaration, j'étais certain qu'il avait employé le mot "lettre" et évidemment le sténographe était du même avis puisque le mot "lettre" apparaît dans la version originale. Toutefois, on a apporté un changement dans l'édition anglaise où on peut lire le mot "day-letter". Il était naturel de conclure de la déclaration de l'honorable représentant que j'avais reçu une lettre personnelle du rédacteur de ce journal, me soulignant le sentiment général qui existe dans notre région. Croyant que c'était là l'impression que voulait donner mon honorable ami, j'ai fait la déclaration suivante, reproduite au hansard:

Je n'ai reçu aucune lettre.

Mais, après avoir lu la correction apportée à la version originale, je suis sûr maintenant que l'honorable député ne faisait allusion qu'à un télégramme que j'ai reçu de M. C. Dingman, rédacteur du *Beacon Herald,* le 23 janvier après-midi, et qui était, comme je viens de m'en apercevoir, une dépêche de jour. Si l'honorable député avait mentionné le message il aurait évité un malentendu. Mais puisqu'il a soulevé un malentendu et qu'il importe de rendre justice au rédacteur du *Beacon-Herald* je vais consigner au hansard le télégramme que j'ai reçu et la réponse que j'ai faite. C'est le défi qui m'a été lancé. Voici le message que j'ai reçu:

Serais heureux de recevoir, pour publication, vos observations sur les questions suivantes. Etes-vous en faveur de la tenue du plébiscite projeté, ou croyez-vous que le Parlement devrait trancher le problème de la conscription? Quelle attitude prendrez-vous en Chambre? Etes-vous en faveur du service sélectif obligatoire sans restriction? Prière d'envoyer par fil, à nos frais et à n'importe quelle heure aujourd'hui, environ trois cents mots en réponse à ces questions.

Ma réponse à ce message a été très brève. La voici:

Vous avez sans doute appris qu'après la tenue du caucus d'hier le premier ministre a déclaré qu'il n'avait jamais encore pris part à un caucus aussi satisfaisant. Il me semble inutile d'ajouter quoi que ce soit à sa déclaration pour faire connaître quelle est l'attitude des membres sur cette question.

On sait que dans un discours précédent j'ai exposé mon attitude sur cette question à la Chambre, endroit où il convenait, je crois, de la faire connaître. J'ajouterai qu'en sa qualité de rédacteur du *Beacon-Herald,* M. Dingman a parfaitement le droit de me demander quelles sont mes idées sur ces questions importantes, et je dirai aussi qu'en cette même qualité de rédacteur d'un quotidien, mon excellent ami M. Dingman a parfaitement le droit de se prononcer pour ou contre l'attitude que je puis prendre sur n'importe quel problème d'ordre public. J'espère que ma déclaration renseignera convenablement les honorables députés sur ce qui s'est passé et sur la nature du télégramme qui m'a été adressé.

LÉGATIONS

NOMINATION DE MINISTRES AU CANADA PAR LA NORVÈGE, LA POLOGNE ET LA YOUGOSLAVIE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire dire quelques mots au sujet des légations qu'on doit établir bientôt à Ottawa. Les journaux de ce matin ont fait allusion à la Norvège qui ouvrirait bientôt une légation dans notre ville. Je puis mentionner que la Norvège, la Pologne et la Yougoslavie ont sollicité la permission d'établir des légations ici. Bien que des demandes nous soient parvenues d'autres pays, je désire mentionner celles-là en particulier. Après une étude soignée, le Gouvernement a décidé de se rendre à ces requêtes. Nous sommes heureux d'avoir, dans la capitale du pays, des représentants diplomatiques de ces nations qui ont joué un rôle héroïque dans le conflit mondial actuel.

La première qu'on établira est la légation norvégienne. Le ministre norvégien sera M. Daniel Steen, consul général de la Norvège au Canada depuis plusieurs années. Le premier des ministres de la Pologne en notre pays sera M. Victor Podoski qui nous est venu, au début de la guerre, à titre de consul général de son pays. Ces deux messieurs, maintenant élevés au rang de ministres plénipotentiaires au service de leurs pays respectifs, jouissent d'une haute réputation et d'une grande estime auprès du Gouvernement canadien et de tous ceux qui ont eu le plaisir

de les connaître. J'ajouterai que le premier des ministres yougoslaves au Canada sera M. Isidor Canker, dont la carrière diplomatique au service de son pays est remarquable et qui, présentement, est ministre de la Yougoslavie dans la république de l'Argentine.

Je devrais peut-être ajouter que la Grèce a exprimé le désir de se faire représenter au Canada par un ministre et que sa requête est à l'étude. Quant à l'échange de ministres avec ces pays, on a décidé que la nomination de ministres canadiens ne se ferait qu'après la guerre.

BRUCE COAL COMPANY

QUESTION AU SUJET D'UNE ENQUÊTE MENÉE PAR LA ROYALE GENDARMERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, à titre de membre libéral de la Chambre, je voudrais signaler au Gouvernement l'entrefilet suivant qui a paru dans l'édition du matin de l'*Ottawa Citizen*, le 22 janvier dernier, page 14:

La royale gendarmerie fait enquête au sujet d'une compagnie de cette ville, qui fait le commerce du charbon.

En vertu d'un mandat de perquisition obtenu hier soir, des membres de la royale gendarmerie, section des enquêtes en matière de crimes, ont saisi tous les livres et dossiers de la Bruce Coal Company dont les bureaux sont situés dans l'immeuble Hardy, rue Sparks, et dans l'avenue Bayswater.

Un gendarme a informé le *Citizen* aujourd'hui qu'une enquête au sujet de cette société est en cours depuis un mois et la gendarmerie a décidé aujourd'hui de saisir les livres de la compagnie.

Notre informateur dit que l'enquête se prolongera peut-être une semaine ou deux. Il n'a pas révélé quelle est la raison de l'enquête.

A cause du silence du chef national de l'opposition et de son chef suppléant à la Chambre (M. Hanson), au sujet de cette affaire, et pour faire économiser à l'Etat $1,500 par jour, permettez-moi à titre de député libéral de demander au Gouvernement s'il ne tiendra pas une enquête approfondie pour vérifier le bien-fondé de la rumeur qui court en ville et voulant que, même depuis la publication de la nouvelle, la Bruce Coal Company ait vendu la même houille trois fois, en exécution de commandes de l'Etat, par quantités de cent tonnes par jour: (1) pour le camp de concentration de Hull (2) pour l'aéroport d'Uplands et (3) pour l'aéroport d'Arnprior.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à juger par la longueur de la question posée par mon honorable ami et d'après ce que j'ai entendu dire: savoir que la chose intéresse plusieurs ministères, je le prierai d'attendre que je puisse conférer avec les autres ministres intéressés pour recevoir une réponse.

[Le très hon. Mackenzie King.]

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le vendredi 6 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. G. H. ROSS (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, on a fait valoir des arguments fort intéressants au cours du présent débat. L'un des plus ressassés et, selon moi, le plus futile c'est qu'il est humiliant de tenir un plébiscite à l'heure actuelle. A peine le discours du trône a-t-il été prononcé qu'un des journaux s'est empressé d'affirmer qu'un plébiscite serait fort humiliant. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a repris ce thème à la Chambre et plusieurs honorables députés l'ont suivi dans cette voie en cette enceinte et au dehors, ainsi qu'une partie de la presse.

Pourquoi serait-il humiliant de consulter le peuple en ce moment? Aucun des orateurs ne nous l'a fait savoir et les journaux n'en ont dit mot. J'ai posé cette question à plusieurs de mes amis et pas un seul ne peut me dire pourquoi il serait humiliant de consulter la population. Qui se sentirait humilié? Je ne me suis jamais senti humilié quand on me consultait et je suis sûr que mes commettants ne se croiraient nullement humiliés par une consultation. Aucun bon Canadien ne le serait d'ailleurs.

Le chef de l'opposition a souvent donné l'Australie en exemple au Canada, mais je lui rappelle que pendant la dernière guerre l'Australie a consulté son peuple en deux occasions sans qu'elle s'en crût humiliée. Prétendre qu'un peuple libre et intelligent se sentira humilié par une consultation est trop absurde pour qu'on s'y arrête.

Le dernier orateur de ce débat, l'honorable député de Danforth (M. Harris), a vigoureusement protesté contre quelques-unes des allusions faites à l'égard de la population de Toronto. Il a parlé de brindilles sèches allumées par la flamme des passions. Personne ne prétend, et je tiens à l'affirmer à l'honorable député, que toute la population de Toronto veuille soulever les passions populaires contre le premier ministre (M. Mackenzie King). Toronto compte un très grand nombre d'excellents citoyens. Une certaine clique de Torontois hystériques et un certain nombre de

journalistes sont seuls à vouloir saboter le Gouvernement en vue de la formation d'un gouvernement soi-disant national destiné à favoriser les intérêts égoïstes de quelques financiers de Toronto. Je sais bien que je porte là une grave accusation contre un groupe de citoyens, mais la violence des appels aux sentiments et les attaques injustes lancées contre le premier ministre nous portent à penser ainsi. Si jamais ces gens réussissent à se débarrasser du premier ministre, ils seront bien près d'avoir atteint leurs visées néfastes. Quelle autre raison ces gens-là ont-ils de lancer leurs violentes attaques contre le premier ministre? Il est certain que chacun des membres du cabinet a une égale responsabilité.

Le premier ministre a prononcé au cours du présent débat un discours clair et convaincant en faveur du plébiscite qui doit être tenu. Depuis si longtemps qu'il est premier ministre, il est probablement l'homme le mieux informé qui soit au Canada. A titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et de président du comité de guerre du cabinet, il est probablement mieux renseigné qu'aucun autre membre du cabinet sur la meilleure façon dont le Canada doit poursuivre son effort de guerre. C'est lui qui a choisi et réuni dans son cabinet les meilleurs hommes qu'il pouvait trouver pour diriger notre effort de guerre de la meilleure façon possible. C'est sous sa direction que les ministres ont coopéré pour assurer un effort total de guerre bien équilibré.

Parlant en cette enceinte le 30 décembre 1942, M. Churchill a dit:

> Le Canada est un aimant puissant, qui rapproche ceux du nouveau et de l'ancien monde qui ont maintenant uni leur destin dans un combat à mort pour défendre leur vie et leur honneur contre un ennemi commun.

Tout le monde sait quel magnifique travail a fait notre premier ministre pour créer les relations extrêmement amicales qui existent entre les Etats-Unis et le Canada ainsi qu'entre les Etats-Unis et les autres nations britanniques "maintenant unies dans un combat à mort pour défendre leur vie et leur honneur contre un ennemi commun". Le premier ministre est la personnification de ce magnétisme du Canada auquel nous devons ces bonnes relations.

Notre effort de guerre a été magnifique. Voici ce qu'en disait récemment le *New York Times*:

> "L'effort total de guerre du Canada a été un véritable exploit. . . Ce fut l'un des miracles peu remarqués de la guerre."

Ces hommes compétents qui dirigent si admirablement notre effort de guerre demandent la tenue d'un plébiscite. Je suivrai volontiers leurs directives et voterai pour la proposition. Et j'ai l'espoir et la conviction que, lors de la tenue du plébiscite, les électeurs de Calgary-Est et la population canadienne se prononceront dans l'affirmative et voteront pour libérer le Gouvernement de tout engagement passé qui le lie et lui assurer une complète liberté d'action dans la conduite de la guerre.

Vendredi dernier, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) a mentionné certaines mesures que le cabinet a déjà prises pour résoudre les problèmes de l'après-guerre. Je profite de l'occasion pour recommander au Gouvernement l'établissement d'un plus haut degré de sécurité et d'assurance sociales comme moyens de faciliter la solution des embarras d'après-guerre. Les lois fédérales et provinciales sont tout à fait insuffisantes pour soulager le malheur que cause aux gens la cessation d'un revenu dans les cas de chômage, de vieillesse, de cécité, de maladie ou de décès, ou quand des orphelins restent sans soutien. Il est de sage politique d'aider les ouvriers à se prémunir contre ces risques. On ne devrait pas permettre qu'eux et leurs familles soient à la charge de l'assistance publique. Comme il est dit dans le préambule de la section du traité de Versailles qui vise l'organisation du travail:

> La paix universelle ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Permettez-moi de citer un autre passage du préambule. Le texte que je vais lire était un fidèle exposé de la situation des pays industriels à l'époque où il fut rédigé en 1919 et il décrit encore plus fidèlement la situation présente au Canada. Le préambule porte:

> Il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et il est urgent d'améliorer ces conditions: par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maxima de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenable, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues.

Nous devrions établir au Canada un plan d'assurance sociale qui protégerait dans une certaine mesure non seulement le travailleur, mais aussi sa femme et ses enfants. Nous avons déjà la loi de l'assurance-chômage de 1940; plusieurs provinces ont des lois de réparation des accidents du travail. Mais cela ne suffit pas. D'après ces dernières, l'indemnité

est payable relativement aux "blessures résultant d'accidents subis du fait et au cours de l'emploi." Il existe de nombreux cas de misère à l'égard desquels ces lois ne fournissent aucune protection. Il faudrait une loi d'assurance visant à la protection du salarié en cas d'accidents industriels auxquels ces mesures ne s'appliquent pas. Il faudrait une mesure d'assurance pour la protection de l'ouvrier en cas de maladie et de vieillesse. L'assurance devrait protéger sa femme et ses enfants, au cas où il mourrait prématurément. Nous devrions avoir une loi complète d'assurance sociale qui s'étendrait à tous ces cas.

Bien des gens qui occupent aujourd'hui des emplois se demandent ce qui arrivera après la guerre. Lorsque le conflit aura cessé et que nos soldats et les ouvriers de nos fabriques de munitions auront été démobilisés, le chômage constituera pour nous un grave problème. Un projet judicieux d'assurance sociale nous permettrait de le résoudre dans une large mesure.

1. Un tel plan réduirait les secours directs, qui tendent à démoraliser les chômeurs.

2. Il exercerait une influence stabilisatrice, puisqu'il sauvegarderait la puissance d'achat au moment de la diminution des dépenses après la guerre.

3. Il atténuerait la crise qui surviendra après la guerre lorsque la main-d'œuvre aujourd'hui employée d'une façon continue se trouvera sans travail.

4. Il assurerait à l'ouvrier et aux siens une plus grande tranquillité d'esprit, ce qui ferait d'eux des citoyens meilleurs et plus appliqués à leur travail.

D'après le rapport de la commission Mather:

L'assurance sociale éloignerait le spectre de la crainte qui hante aujourd'hui le salarié; elle ferait de lui un citoyen plus satisfait et meilleur.

Si le gouvernement responsable doit réussir au Canada, il faut que notre peuple soit uni, heureux et satisfait. Rien ne nuit plus à l'unité, au bonheur et au contentement que la crainte.

L'établissement de l'assurance sociale comporterait la création d'une caisse pour le versement d'indemnités aux gens visés par la loi. Les cotisations seraient fournies par les patrons, par les employés et par l'Etat.

Pour ce qui est des patrons, les frais additionnels ne désavantageraient aucun patron par rapport à ses concurrents, puisque tous les patrons seraient tenus de verser leur cotisation. Autant de nouvelles charges qui viendraient s'ajouter au coût du produit fini. Mais comme l'assurance sociale contributoire existe dans les principaux pays industriels, ces

[M. Ross (Calgary-Est).]

nouveaux frais n'empêcheraient aucunement le producteur canadien de faire concurrence aux produits étrangers.

Pour ce qui est des ouvriers, la charge serait considérable surtout pour les moins rémunérés d'entre eux. Il leur reste bien peu, le plus souvent, pour subvenir au loyer, à l'habillement et à la nourriture de la famille, aux comptes du médecin et constituer une petite réserve pour la maladie et les vieux jours. Mais ils seraient prêts quand même à prélever sur leurs faibles revenus de quoi établir, avec l'apport de l'Etat et du patron, une caisse d'assurance. Bien peu de gens aux revenus minimes réussissent à se créer des réserves sans apport de l'extérieur.

Quant à l'Etat, il n'aurait pas beaucoup à ajouter aux déboursés déjà très considérables qu'entraîne pour lui l'insécurité des citoyens. Au cours de la dernière crise, l'assistance-chômage a coûté à elle seule aux gouvernements canadiens plus d'un milliard. Ajoutons à cela les pensions de vieillesse, les allocations aux mères, les frais d'hospitalisation, les soins médicaux et autres secours. L'assurance sociale allégerait le fardeau actuellement à la charge des provinces et des municipalités qui, pour cette raison, s'empresseraient de fournir leur quote-part.

Il faudrait plusieurs années avant qu'une caisse d'assurance sociale puisse se suffire à elle-même. On admet généralement dans ces plans d'assurance les ouvriers de plus de dix-huit ans. Pour qu'une caisse se suffise à elle-même il faut que les ouvriers plus âgés versent des contributions excessives ou que les jeunes acquittent une très large part des prestations accordées à leurs aînés. La Grande-Bretagne et l'Australie ont remédié à ces difficultés en accordant des subventions à un plan contributoire. Le Canada pourrait faire de même.

N'attendons pas la fin du conflit pour établir les assurances sociales. C'est aujourd'hui qu'il faut agir. Jamais la demande de main-d'œuvre n'a été aussi grande et les salaires aussi élevés au pays. L'occasion est exceptionnelle.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a dit qu'aux termes de la constitution, la province seule avait le droit d'établir l'assurance sociale. Si la constitution nous est un empêchement, faisons-la modifier. Qu'elle soit un instrument entre nos mains et non un obstacle au progrès.

Mais l'assurance sociale ne suffit pas. Il faudrait y ajouter un plan d'assistance d'Etat qui viserait les personnes échappant à tout plan d'assurance contributoire.

L'assurance sociale ne protégerait pas toutes les veuves et tous les orphelins. Certains

groupes y échapperaient; elle ne protégerait pas convenablement la main-d'œuvre agricole et les domestiques dont l'emploi est saisonnier et d'autres encore dont le revenu est faible et irrégulier. Ces gens n'entreraient pas dans le cadre d'un plan d'assurance. Au surplus, leur revenu est si faible et si peu régulier qu'on ne saurait attendre qu'ils pourvoient par eux-mêmes aux conséquences d'une maladie grave, d'un chômage prolongé, des accidents, de la vieillesse ou d'une mort prématurée.

On a affirmé qu'une nation vaut ce que vaut sa jeunesse. Ce serait donc le devoir de l'Etat comme celui des parents d'assurer la formation des enfants. L'Etat a reconnu, jusqu'à un certain point, sa responsabilité en l'espèce. Huit provinces ont des écoles publiques et des allocations aux mères; mais l'Etat ne se préoccupe pas suffisamment de la santé et du bien-être des enfants lorsque le malheur ou la mort enlève à la famille son soutien.

En novembre dernier le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) a déclaré en Chambre que 56 p. 100 seulement des jeunes gens appelés au service militaire étaient classés dans la catégorie A, la seule qui soit acceptée actuellement en vertu des règlements du ministère de la Défense nationale. Les réformés auraient été sûrement beaucoup moins nombreux si les enfants avaient été mieux nourris et s'ils avaient été plus abondamment pourvus de meilleurs soins médicaux. La loi des pensions de vieillesse permet aux vieillards nécessiteux de continuer à vivre au sein de leur famille. C'est fort bien, mais la limite d'âge, fixée à 70 ans, est trop tardive, surtout dans le cas des anciens combattants. La longévité de ces derniers se ressent de ce qu'ils ont enduré et souffert au cours de leur vie active. Ils ont droit, ainsi que les veuves des anciens combattants, à des égards particuliers. On devrait également traiter les femmes de façon particulière parce qu'elles touchent des salaires moins élevés que ceux des hommes et qu'elles ne peuvent pas aussi facilement faire des épargnes. On devrait abaisser la limite d'âge.

Lorsqu'on a adopté la loi des pensions de vieillesse on a fixé le maximum de la pension à $20 par mois, car on était d'avis qu'un vieillard ne pouvait pas vivre avec un montant inférieur à celui-là. C'est une bien faible somme lorsqu'il faut acquitter le loyer, le vêtement, la nourriture et les soins médicaux. La somme d'un dollar par jour demandée par les vieillards serait raisonnable. Ils devraient au moins obtenir une indemnité de vie chère. Je prie le Gouvernement de ne pas attendre que la guerre soit finie, mais de se mettre en communication avec les provinces et d'accorder cette aide maintenant.

L'Etat devrait également faire davantage pour ceux qui sont dans le besoin du fait qu'ils ont perdu la vue. La loi fédérale des Etats-Unis ne fixe pas de limite d'âge pour l'aide aux aveugles. Le Canada a établi cette limite à 40 ans. Je ne comprends pas la raison de cette limite d'âge au Canada. Un aveugle est aussi désemparé à 25 ou 30 ans qu'à 40 ans et a les mêmes droits à une pension. Le peuple canadien a toujours été d'avis que les personnes incapables de subvenir à leurs besoins, qu'il s'agisse de chômeurs ou de malades, de vieillards ou d'infirmes, devraient être soutenues par l'Etat. Nous avons tous une part de cette responsabilité et nous ne devons pas essayer de l'éviter. Je prie le Gouvernement d'entamer immédiatement des négociations avec les provinces et d'élaborer un projet de nature à secourir toutes les personnes nécessiteuses au Canada au moyen d'une forme d'assurance sociale ou d'assistance publique.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je voudrais faire quelques commentaires sur le plébiscite et les Japonais, deux sujets qui sont loin d'être populaires dans ma région et, pourrais-je ajouter, d'une manière générale dans toute la province de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas le temps de traiter ces deux questions aujourd'hui, c'est pourquoi je remettrai la question japonaise jusqu'à la discussion de la motion principale. Cela me fournira aussi l'occasion d'examiner les renseignements déposés sur le Bureau par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Je m'en tiendrai donc aux deux amendements.

Je déplore deux choses au sujet de ce plébiscite,—d'abord sa tenue à l'heure présente et ensuite le texte même de la question qui sera alors posée. Nous discutons cette question depuis douze jours et déjà, à mon avis, nous avons plus nui à notre pays et à notre effort de guerre que nous ne pourrons leur être utiles pendant douze mois. Je ne vois pas en quoi la chose puisse nous être avantageuse. Ensuite, je désapprouve le ton de parti pris et d'acharnement employé au cours de ce débat. Il nous faut remonter à 1917 pour trouver une semblable mesure d'acrimonie et de partialité, surtout de la part de ceux qui se font les champions du plébiscite depuis douze jours.

Je vais donner quelques exemples. Un honorable député a dit de ses antagonistes qu'ils avaient recours au subterfuge, à la déception et à l'hypocrisie. Il a ajouté que ces gens étaient prêts à déshonorer les urnes électorales et à méconnaître les droits des gens du peuple

à exprimer leurs opinions. Il a aussi parlé du ridicule dont on couvre le gouvernement démocratique. Un peu plus loin il a dit qu'il allait faire un appel aux membres de la Chambre, un appel à l'unité, à l'entente, au sang-froid et à une claire compréhension des choses.

Les propos que je viens de citer ne me semblent guère de nature à convaincre les gens de garder tout leur calme et toute leur lucidité. Je pourrais donner d'autres exemples, notamment celui d'un membre du cabinet qui a parlé d'ennemis inspirés par la haine et le dépit. Il n'était pas question d'ennemis au sens militaire du terme, mais d'adversaires politiques. On a aussi déclaré que M. Hepburn, qui est tout de même le premier ministre élu d'une province, aimait mieux voir battre M. King que Hitler. C'est là une attaque injuste et injurieuse contre un homme public. Une telle attitude et de tels propos ne rehaussent pas notre prestige ni n'aident le plébiscite; ils ne contribuent pas à l'effort de guerre non plus qu'à grandir notre réputation parmi les peuples.

Avant d'aborder la question du plébiscite, j'ai deux observations à formuler. La première a trait à la possibilité d'une motion de défiance. On va sans doute y insister davantage à mesure que le débat avancera. Un ministre de la couronne a, l'autre jour, qualifié deux amendements de motions de défiance, et on va continuer d'exercer une pression croissante pour faire croire que le rejet de la motion principale entraînera la chute du Gouvernement et un appel au peuple. Aucun honorable député ne tient à se trouver en présence d'une pareille situation, et je suis sûr que le pays n'y tient pas non plus. Il est bien entendu que chaque régime, quel qu'il soit, fait grand état de la question de confiance lorsqu'il veut rallier l'appui de ses partisans. On dit toujours que l'adoption d'un amendement constitue un vote de défiance. Il n'en est rien, à moins que la Chambre ne le veuille ainsi. Aucun texte constitutionnel ni aucun article du règlement ne l'exige, à moins que la motion ne comporte la mention formelle que le Gouvernement ne jouit plus de la confiance de la Chambre. L'événement s'est produit deux fois à ma connaissance, une fois ici et une autre dans l'Assemblée législative, et, dans les deux cas, la majorité du ministère était faible et précaire. Ils ne pouvaient modifier la constitution, ils n'avaient pas besoin de la modifier, mais ils annoncèrent qu'ils allaient en profiter. C'est ainsi qu'ils refusèrent de considérer comme motion de défiance la défaite d'une mesure quelconque à moins qu'elle ne fût accompagnée d'une résolution renfermant les mots: "que la Chambre n'a aucune confiance dans le Gouvernement".

[M. Neill.]

Le fait est notoire; et, dans le présent cas, aux yeux de la vaste majorité des députés, il est absolument inutile de demander à qui que ce soit de se prononcer autrement que sur les qualités intrinsèques du plébiscite.

Je désire traiter aussi d'une autre question. L'autre jour, nous avons écouté ce que, je suppose, on pourrait appeler un brillant discours polémique de l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Les applaudissements frénétiques qu'il s'est attirés, tant durant son discours qu'à la fin de ses remarques, pourraient servir d'indice non seulement de la popularité de l'orateur mais encore de la mesure d'approbation que lui accordent les membres de son parti. Les applaudissements dont l'ont gratifié les ministres du cabinet indiquaient que ces derniers le reconnaissent pour leur porte-parole ou, du moins, qu'ils partagent pleinement les vues qu'il a exprimées. Arrêtons-nous donc à ce qu'il a dit. Je ne vais pas vous faire part de mes opinions; je cite ses propres paroles, telles qu'elles se retrouvent aux *Débats*:

> Le plébiscite peut présenter des aspects que nous n'approuvons pas, mais j'ai étudié la question. Pendant les trois jours que j'ai passés chez moi, je l'ai examinée sous tous ses angles et j'en suis arrivé à cette conviction...

J'en viendrai à cette conclusion dans quelques instants. L'honorable député est un brasseur d'affaires. Au cours de ses observations, il paraissait assez mal disposé à l'égard de gens qui figurent dans des comités ou qui font partie de plusieurs sociétés d'affaires mais voilà que, s'il faut en croire le *Parliamentary Guide*, il est lui-même président d'une demi-douzaine de sociétés de ce genre. Il n'a pas à en rougir sans doute, mais c'est un brasseur d'affaires, un homme d'une compétence supérieure et qui jouit d'une longue expérience. Y a-t-il quelqu'un pour le nier?

Il a été élu membre de cette Chambre à trois reprises différentes et a été battu une fois, ce qui, d'après l'expérience, équivaut à deux élections. Il comprend bien les choses; il peut penser par lui-même; il peut réfléchir sérieusement et analyser une situation avec exactitude. Il dit que pendant trois jours,—et peut-être trois nuits, bien qu'il ne le dise pas,—il a étudié cette question. Il a même un précédent pour son acte, car trois jours et trois nuits représentent exactement la période que Jonas a passée dans la baleine, songeant à l'avenir. Nous pouvons maintenant nous représenter cet homme faisant les cent pas, usant le tapis de son bureau pendant des jours et des nuits, avant d'en venir à une conclusion. Il ne niera pas, j'en suis sûr,—et je puis citer ses paroles,—que sa loyauté et son dévouement envers son chef ont beaucoup influencé sa décision, mais il a fallu

soixante-douze heures de réflexion pour faire pencher la balance. Et qu'est-ce qui l'a guidé? Son jugement fondé sur les faits? Sa loyauté? Oui. Laissez-moi citer ses paroles, tirées des *Débats,* touchant la conclusion à laquelle il en est venu après avoir étudié le problème durant tout ce temps:

J'en suis venu à la conviction. . . que je devais inviter mes compatriotes à appuyer celui que la population canadienne a placé cinq fois à la direction des affaires nationales.

Il s'agit du très honorable premier ministre. Puis l'honorable député ajoute:

Pour l'amour du ciel, appuyez l'effort du Canada. Ne l'abandonnez pas. Aidez le premier ministre jusqu'au bout et nous réussirons.

Ces derniers mots, "et nous réussirons", constituent la seule allusion dans tout son discours à une approbation expresse et claire du plébiscite. Voyez-vous, tout son appel (c'est ce qui a fait pencher la balance) est fondé sur la conviction qu'il doit rester loyal à son chef. Cette déclaration s'inspire de sentiments nobles et admirables qui lui font honneur, mais elle ne constitue pas un argument de première force sur la valeur du plébiscite. Je prétends donc qu'il est raisonnable de conclure que sa décision s'inspire de cette loyauté dont il parle tant plutôt que de la valeur du plébiscite dont il parle si peu.

Me fondant sur cette prémisse, je pose à la Chambre et au pays tout entier cette question, que je pourrais également adresser à l'honorable représentant lui-même. Avec toute son expérience, ses connaissances et ses capacités, il lui a fallu tout ce temps, pendant lequel il débattait la question en lui-même dans le silence de la nuit, pour en arriver à sa décision. Puisqu'il en est ainsi, combien de temps, selon lui, prendra le Canadien moyen, qui ne bénéficie pas des mêmes avantages, pour en arriver à une décision sur une question d'aussi grande importance? L'homme moyen n'est pas aussi bien renseigné que nous au sujet de la guerre, et il ne possède certes pas les renseignements que le Gouvernement, lui, connaît à coup sûr. N'oublions pas que l'homme moyen n'entretient plus aujourd'hui cette grande loyauté envers le parti qu'on lui connaissait dans le passé, et que par conséquant la loyauté ne constitue pas pour lui un facteur aussi important que pour l'honorable représentant de Northumberland. Ainsi donc, si nous admettons ce point,—et je ne crois pas que nous puissions en disconvenir,—le discours éloquent prononcé par l'honorable député perd, à mon sens, toute sa vigueur. Il était éloquent, j'en conviens, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait été convaincant. A mon avis, nous avons là un exemple frappant de l'hésitation dont nous devons faire preuve avant de répudier nos responsabilités à titre de membres du Parlement et de jeter la responsabilité de cette décision, en même temps que le blâme qui pourra en résulter, sur des gens moins bien renseignés que nous. Qui nous a chargés de venir prendre ici des décisions?

Une question surgissait, il y a quelques années, dans ma propre région et je crus bon de la soumettre à un comité composé de libéraux et de conservateurs. Il n'était pas question de favoritisme politique, mais bien d'obtenir une décision. Peu de temps après, le secrétaire du comité m'avertissait par un mot plutôt sec que je devais trancher la question. De retour chez moi j'ai constaté qu'un des membres du comité avait affirmé que je me dérobais à mes responsabilités, et que les autres membres l'appuyaient sur ce point. Ils disaient: "Neill cherche à nous renvoyer la balle. Dites-lui que c'est à lui de prendre la décision." J'ai pris ma décision et comme personne ne m'en a parlé depuis j'ai conclu qu'elle ralliait l'approbation générale. Ils ont dit qu'ils m'avaient envoyé ici pour trancher cette question, et que je devrais prendre une décision. L'incident est de peu d'importance, mais le principe vaut aussi pour les problèmes de plus grande envergure.

Il s'est produit aussi, au cours de la discussion, quelque chose qui m'a fait beaucoup de peine. J'ai toujours cru en la sincérité et en la loyauté des libéraux envers leur parti, leurs principes et leur programme politique. On nous l'a hautement affirmé de milliers de tribunes populaires. Imaginez donc ma peine de constater que le parti libéral, devenu infidèle à son idéal et à tout le reste, s'est montré en nouvelle compagnie. C'est à peine si je pouvais le croire, mais le fait saute aux yeux, et nous le constatons même dans cette enceinte. Une mince ligne rouge, mais pas trop mince, sépare les banquettes ministérielles des sièges qu'occupent mes honorables amis de la Fédération du commonwealth coopératif. L'autre jour, l'honorable député de Northumberland leur jetait des fleurs. Il n'est pas nécessaire de nous reporter au texte pour savoir qu'il s'agissait évidemment de fleurs; il disait en effet que depuis quelques semaines, circonstance qu'il a pris bien soin de mentionner, il avait pu admettre plusieurs des vérités fondamentales qu'avait exprimées l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Nous en avons d'autres exemples. Les journaux ont rapporté qu'un ministre du cabinet a convenu des principes de la Fédération du commonwealth coopératif, et le reste.

Des VOIX: Très bien.

M. NEILL: Ma foi, les membres de ce groupe ont droit de se réjouir. Mais la nouvelle compagne s'est montrée timide, et tant

soit peu rébarbative. Au moment même où l'honorable député de Northumberland faisait ses avances optimistes, l'honorable membre de la Chambre dont il faisait l'éloge avait inscrit au *Feuilleton* une motion que le ministre des Pensions et de la santé nationale (M. Mackenzie) considère comme une motion de défiance; d'ailleurs, moins d'une heure plus tard, un autre député de la Fédération du commonwealth coopératif accusait le Gouvernement d'être servile et antitravailliste. D'une façon générale, le Gouvernement ne présente pas de fleurs à ceux qui proposent des motions de défiance à son égard. Il leur lance plutôt des pierres; où fleurs il y a, elles ne servent qu'à masquer les pierres. Mais ici, c'est différent. L'amitié persiste; les deux amis se donnent la main et se rendent jusqu'à Toronto. Les journaux rapportent qu'un membre très en vue de la Chambre, homme de grande réputation et que j'estime beaucoup, a parlé à la radio et tout le monde sait ce qu'il a fait. Il a parlé en faveur de M. J. W. Noseworthy, candidat de la fédération du commonwealth coopératif à l'élection complémentaire fédérale de York-Sud. Monsieur l'Orateur, lorsque des membres du cabinet ou des hommes de haute réputation comme celui que j'ai mentionné, agissent ainsi, il y a anguille sous roche. Se peut-il qu'ils préfèrent appuyer la Fédération du commonwealth coopératif plutôt que de voir M. Meighen élu? Il me semble qu'on devrait tenir les libéraux de tout le Canada au courant de cette alliance irrégulière. On devrait au moins les avertir de s'attendre à trouver bientôt sur leur seuil cet orphelin politique.

L'hon. M. HANSON: Ils se préparent à un mariage morganatique.

M. NEILL: Non, je crains pis encore. On devrait les mettre en garde, car il faudra bien qu'ils fassent quelque chose quand ils trouveront ce bébé sur leur seuil. Peut-être essaieront-ils après les élections, de régulariser leurs relations. Je l'espère, mais j'avoue franchement que les perspectives ne sont guère brillantes.

Je ne suis pas bon prophète. J'escompte toujours la victoire du candidat malheureux dans une élection, c'est pourquoi je ne parie jamais. Je n'en espère pas moins que le ministre de la Justice va être élu aujourd'hui. C'est un honnête homme, sans passé politique. Et un passé politique semble être aujourd'hui considéré comme une tare. J'espère qu'il sera élu, car c'est un homme capable de remplacer celui dont nous vénérerons toujours la mémoire.

J'espère aussi que le ministre du Travail sera élu, car je le crois honnête homme. Je le sais compétent et je crois qu'il fera tout ce qu'un homme peut faire pour les ouvriers quand il est entouré de dix-sept ou dix-huit autres hommes dans un cabinet quelconque.

J'espère enfin—et j'entends déjà les applaudissements de mes amis conservateurs—que le très honorable M. Meighen sera élu.

Des VOIX: Très bien!

M. NEILL: Je vous remercie. Je sais que son talent nous sera d'un grand avantage en cette Chambre à cette époque critique.

J'aborderai maintenant la question du plébiscite, qui a fait naître beaucoup de mésentente. Les subtilités des termes juridiques échappent au citoyen ordinaire. Pour lui, une déclaration politique ne saurait changer de sens du jour au lendemain. Il se dira: "Voici qu'on va tenir un plébiscite au sujet de la conscription". Telle est la réflexion qu'il fera et il se trompera grandement, car la question est tout autre.

Si le plébiscite doit donner lieu à une campagne de la part des agents du Gouvernement ce sera une tentative délibérée de brouiller les cartes. La question qui sera posée à l'occasion du plébiscite est celle-ci:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Qu'on y songe bien. Le Gouvernement va demander aux citoyens ordinaires s'ils consentent à le libérer de certains engagements. Aucune mention de la conscription n'est faite dans cette question. Ces citoyens ordinaires savent-ils ce qu'il faut entendre par le mot engagements, engagements au sujet de quelque chose qui s'est produit il y a plusieurs années?

A mon sens, la question aurait dû être rédigée en ces termes:

> Consentez-vous à ce que le Gouvernement impose la conscription totale au cas où il jugerait nécessaire de le faire?

Ne serait-ce pas la vraie manière d'obtenir l'opinion des gens? Nous n'aurions alors nul besoin de dire aux électeurs comment se prononcer. Ils comprendraient bien une telle question. Comment le Gouvernement peut-il espérer que les ouvriers et les ouvrières ordinaires comprendront la question envisagée, si nous ne pouvons pas nous-mêmes nous entendre sur sa signification? La moitié de la Chambre l'interprète d'une façon et la moitié d'une autre, tandis que plusieurs d'entre nous croient qu'elle ne veut rien dire. Mais le Gouvernement s'attend, apparemment, que l'homme moyen en fasse l'analyse et y donne une réponse intelligente et appropriée,—ce que nous semblons ni pouvoir ni vouloir faire nous-mêmes.

Les termes du plébiscite font penser à une navette: ils vont indifféremment dans un sens

BUREAU DES DÉBATS FRANÇAIS
CHAMBRE DES COMMUNES

comme dans l'autre. Mais l'avance n'est jamais forte, n'est-ce pas? Le parcours n'est jamais long. Le plébiscite n'est qu'un moyen de tergiverser, de retarder l'échéance et de ne rien faire en attendant.

Il offre l'avantage, toutefois, d'une interprétation ad libitum. Aux conscriptionnistes, on peut répondre: "C'est l'acheminement vers la conscription; comment l'interpréter autrement?"—et ils sont satisfaits. Quant aux anticonscriptionnistes qui pensent que le plébiscite assurera la conscription, on leur répond: "Comment cette idée vous est-elle venue? Relisez le texte: le mot "conscription" n'apparaît pas. Ce n'est qu'un geste vide. Ayez confiance que nous ne l'imposerons pas." C'est l'argument auquel on a recours actuellement dans le Québec, et ailleurs aussi, sauf que les expressions employées sont plus énergiques que les miennes.

Le plébiscite, tel qu'il est conçu, n'est que de la stratégie politique, ne garantissant rien et n'engageant à rien, et laissant toute liberté de recourir, dans six ou douze mois, à un nouveau plébiscite, coûtant deux millions, sur la question réelle de la conscription.

Ma situation diffère quelque peu de celle de nombre d'autres. Lors des élections, n'étant pas engagé par les déclarations d'un chef de parti politique, avec plus de prévoyance, peut-être,—bien que j'en doute,—mais assurément avec plus de discrétion naturelle, je ne me suis pas prononcé aussi catégoriquement que certains autres. J'ai cité les deux chefs et j'ai ajouté: "Je ne crois pas que la conscription soit en jeu; je ne crois pas qu'elle soit nécessaire à l'heure actuelle. J'irai à Ottawa et je voterai contre la conscription mais—et c'est ce qui rend mon cas différent—si jamais la situation l'exige, si je la crois nécessaire, je l'appuierai; non pas, toutefois, sans être revenu vous en avertir". J'ai cru ce moment venu en juin dernier et je suis retourné dans ma circonscription. Dans des assemblées, dans les journaux et partout, chaque fois que l'occasion s'en présentait, j'ai répété que ce moment me semblait venu, me disant, à part moi, que je commettais là un suicide politique. J'ai persisté, cependant, et les réactions ont été surprenantes. Dans toutes ces assemblées et de tous ceux à qui des résolutions furent soumises, il s'est trouvé un seul récalcitrant. Il s'est dit pacifiste. Que Dieu le protège. Si jamais il rencontre un Japonais armé d'une bombe et d'une baïonnette je me demande si ce titre lui sera d'un appui suffisant. Espérons-le.

Je voudrais définir ici la conscription telle que je l'entendais alors, et telle que je l'entends aujourd'hui. Dans un discours que j'ai prononcé le 10 novembre, je disais que la conscription est une mesure autorisant le service obligatoire des hommes et des femmes dans tous les domaines rattachés à la guerre et la réglementation de l'industrie et de la finance. Je pense avoir été le premier, après l'honorable député de Parkdale (M. Bruce), à tenir un tel langage à la Chambre. J'en ai souffert un certain préjudice par la suite, mais un préjudice si mesquin qu'il ne mérite guère plus qu'un sourire dédaigneux. J'en parlerai peut-être plus tard.

Ce que je demandais alors et que je demande encore aujourd'hui, c'est une conscription de ce genre et sans exception. Par quel moyen y arriver? Le moyen que j'ai proposé alors, et que je propose de nouveau aujourd'hui, est un gouvernement d'union. Groupons les meilleurs cerveaux du pays qui porteront collectivement la responsabilité au lieu de vouer un seul parti aux gémonies en le forçant à prendre seul cette mesure. Ou, si c'était nécessaire, j'accepterais une mesure de conscription qui ne comprendrait pas les régions qui y sont opposées. On a agi de la sorte deux fois en Irlande au cours de la guerre précédente, et aussi au cours de la présente. Il n'en est résulté aucune difficulté, aucun ressentiment, aucune injustice. Ce serait probablement un bon régime pour le pays.

A tout événement, je n'approuve pas un plébiscite dans la forme proposée. Le discours de l'honorable représentant de Royal (M. Brooks) m'a fort impressionné, l'autre jour. Il ne s'est pas vanté de porter l'uniforme. Il a fait preuve de bon sens. Il n'a pas fait de reproches amers à ceux qui ne partageaient pas son avis, et il a prononcé un excellent discours. Il a dit que le plébiscite était un gaspillage éhonté de temps et d'argent, et qu'en agissant ainsi nous éludions nos responsabilités. Ce n'est pas seulement la perte de temps et d'argent qu'entraînera la tenue du plébiscite, mais aussi le piétinement sur place qui s'ensuivra en en attendant le résultat. Pendant tout ce temps, nous serons dans l'inaction et feront comme Lady Macbeth, qui subordonnait ses désirs à ses hésitations, et je ne sais trop pendant combien de temps.

Qui connaît le mieux les besoins du pays par rapport à la guerre? Le Gouvernement, certes. A maintes reprises des gens m'ont dit: "Nous envoyons des représentants à Ottawa pour diriger les affaires; pourquoi au nom de ceci..." "pourquoi au nom de cela..." "pourquoi au nom du ciel ne gouvernent-ils pas?" Si nous laissons la décision au peuple, au moyen d'un plébiscite, il faudra alors nécessairement le renseigner complètement,—et cela prendrait trop de temps. Il faudra également lui dire des choses que le Gouvernment sait, —et ce serait communiquer des renseignements précieux à l'ennemi.

M. HOMUTH: La radio allemande écouterait.

M. NEILL: Si le Gouvernement a besoin de se faire délier d'un engagement, alors le Parlement est le bon endroit pour obtenir cette absolution. Nous sommes autorisés et prêts à agir. Je suis certain que nous le sommes. Le premier ministre désire connaître les sentiments du peuple. Abstraction faite du cabinet, il y a 230 députés au Parlement qui devraient être au courant des désirs de leurs commettants. Je dirai au premier ministre quels sont les désirs de mes commettants, et j'engagerai mon siège sur l'exactitude générale de ma déclaration. Les citoyens de Comox-Alberni désirent de l'action, et ils la veulent en grosses lettres capitales—A-C-T-I-O-N! Ils veulent qu'on agisse, et dès maintenant. Ils désirent une autre chose, et ce sont des directives. Ils accepteront alors le service universel, si c'est nécessaire,—le service universel pour chacun, là où il pourra être le plus utile. La moitié des orateurs qui ont élevé la voix au cours du présent débat se sont employés à prouver que nous n'avons pas besoin de conscription, mais alors pourquoi un plébiscite? Les autres ont soutenu qu'il nous fallait imposer cette mesure; dans ce cas, pourquoi ne pas l'établir au lieu de tenir un plébiscite.

J'y vois une autre objection et, je crois qu'elle est défavorable, c'est l'effet que cela produira sur les autres pays, sur nos amis, sur les neutres et même sur nos ennemis. Ils ne connaissent pas et ne comprennent pas notre système. Ils vont croire que c'est là un signe de doute, d'hésitation, peut-être de crainte. Nos amis en seront déprimés, les neutres ne bougeront pas et nos ennemis seront au comble de la joie. Le bruit courra dans les chancelleries d'Europe, j'en suis convaincu, que le Canada a fait une pause dans son effort de guerre pour tenir un plébiscite dans le but de savoir s'il devait aller de l'avant ou tout abandonner. Voilà comment on interprétera le plébiscite. On ne s'imagine pas que l'Allemagne nous laissera le soin de l'interpréter, elle le fera elle-même. Le sens en sera faussé et la nouvelle sera répandue de tous côtés. Les pays neutres diront que le Canada a fait une pause pour décider cette question au beau milieu de la guerre. Le ministre du Service naval (M. Macdonald) a dit dans cette enceinte que l'ennemi a déjà commencé à citer des passages de discours prononcés ici-même. L'autre jour, le ministre des Finances (M. Ilsley) a pris une attitude opposée et a dit que la tenue du plébiscite ne produit pas cet effet sur les pays neutres ou les nations amies. Il a cité des articles d'un important journal des Etats-Unis et aussi d'un journal de Grande-Bretagne. Il a dit que le *New York Times* accepte nos explications et les trouve satisfaisantes. L'article ne dit pas qu'il est satisfait du plébiscite. Voici ce qu'il dit:

> Il serait impertinent de la part de gens de l'extérieur de formuler une opinion sur cette question.

Il dit ensuite:

> Le patriotisme des Canadiens a trouvé une expression concrète dans leur effort de guerre.

Une remarque de ce genre s'imposait. Il ne s'agissait pas d'accepter le plébiscite intégralement. Le ministre a encore cité le *London Telegraph* et le *Morning Post*, mais les articles invoqués ne font aucune mention du plébiscite; ils se contentent de signaler que la conduite du Canada est incomparable. Nous ne savons pas ce que ces messieurs ont dit au retour aux membres de leurs cabinets respectifs. C'est le jour suivant, il me semble, qu'un honorable député de ce côté-là de la Chambre —je sais son nom, mais je ne puis me rappeler le nom de sa circonscription; il a l'air distingué et semble digne d'être nommé au Sénat..., l'honorable député de Lincoln (M. Lockhart) a cité le *Buffalo Courier-Express*. Voici ce que disait cet important journal des Etats-Unis:

> La question que l'on se pose tout naturellement de ce côté-ci de la frontière, c'est de saoir pourquoi le Canada hésite quand nous avons pu résoudre le problème du jour au lendemain.

Cette manière de voir constitue pour nous une piètre fiche de consolation. "Le problème" dont il est question ici est la conscription. Certains membres du Parlement ont cité Churchill. Il aurait déclaré que nous avions réalisé un effort magnifique, mais comment aurait-il pu s'exprimer autrement? Voici la réponse: Plus l'effort est grand, et il l'est indubitablement, plus grande sera la réaction. L'argument dont on se servira en Allemagne, c'est que l'effort canadien a été magnifique et qu'il y a dû y avoir quelque chose de tout à fait malencontreux, déloyauté ou autre sentiment, pour que le Canada prenne le temps en pleine guerre de tenir un plébiscite. Il y a deux interprétations possibles, mais soyons certains que c'est celle que les Allemands vont choisir.

Quand, dans mon enfance, il m'arrivait d'être en retard et de chercher à m'excuser, on me disait parfois que si le caniche ne s'était pas attardé à chercher la puce qui le piquait, il aurait peut-être réussi à attraper le lièvre. Et puis, il y a l'allusion classique que se rappelleront certains d'entre nous:

> For want of a nail, the shoe was lost;
> For want of a shoe, the horse was lost;
> For want of a horse, the rider was lost;
> For want of a rider, the battle was lost;
> For want of a battle, the empire was lost,
> And all for the want of a horse shoe nail.

L'histoire fourmille d'exemples où des hommes, en nombre relativement petit, ont changé le cours d'une bataille et où une période de temps relativement courte, quelques jours ou même quelques heures ou quelques minutes, ont changé l'issue d'un combat. Le duc de Wellington disait toujours dans sa vieillesse, en parlant de la bataille de Waterloo, que si les Français avaient pu recevoir un renfort d'une couple de centaines d'hommes, ils auraient gagné la bataille. On peut en dire autant de la guerre de Crimée et de celle du Sud africain. Dans une des batailles d'Ypres, je ne me souviens plus de laquelle, les Allemands forgeaient de l'avant au moyen de gaz de combat et il n'y avait plus qu'une poignée de soldats exténués pour leur barrer la route de Calais. A l'arrière, quelqu'un dépêcha sur les lieux quelques cuisiniers et ordonnances, si éloignés les uns des autres qu'ils pouvaient à peine se voir. Cela semblait un piège si évident que les Allemands hésitèrent à s'avancer et perdirent leur dernière chance, permettant à nos renforts d'arriver à la rescousse. Et voilà la grande différence que peuvent faire quelques jours ou quelques minutes.

Le ministre des Finances disait l'autre jour que l'ampleur de l'apport canadien peut fort bien faire pencher la balance. Ce ne sont pas là mes termes mais ceux du ministre des Finances. Oui, mais le manque d'ampleur peut fort bien aussi faire pencher la balance de l'autre côté. Ce serait une page bien sombre et bien amère dans l'histoire du Canada que celle où l'on devrait rappeler que le Canada hésita, s'attarda à s'épucer, à chasser des puces politiques, les puces de l'intérêt politique, les puces de la prolongation du pouvoir. C'est ce que l'on dira peut-être de nous aux prochaines élections dans trois ans d'ici. Dans un moment de crise, bien peu de chose change la destinée d'une nation ou d'un empire.

J'ai entendu nombre d'honorables députés qui les uns après les autres ont exprimé leur confiance, et leur affection et leur loyauté presque passionnée pour le premier ministre. Je crois en la sincérité de ces honorables députés. Mais je pose la question suivante: Est-ce que cette expression de loyauté, de confiance et d'affection ne serait pas trois fois plus forte si le premier ministre déclarait que l'urgence créée par la guerre passe avant tout, et qu'il a décidé, soit par l'entremise d'un gouvernement national, soit de sa propre initiative, d'adopter le service universel en dépit des promesses faites il y a quelques années? Cela comporterait un risque, mais un risque glorieux. A-t-on jamais accompli quelque chose de grand sans courir un risque quelconque? Le premier ministre obtiendrait l'appui de tous dans cette Chambre et dans le pays en général, et il deviendrait le plus grand homme dans l'histoire du Canada pour un siècle à venir. On l'appellerait l'homme qui a épargné du temps et de l'argent à un moment où ils étaient d'importance vitale. On dirait que c'est lui qui, en augmentant en temps opportun l'aide du Canada, a réduit la période de guerre et épargné des milliers, des centaines de mille vies peut-être en raison de son acte. On dirait peut-être de lui qu'il a sauvé l'Empire britannique, la civilisation même. Quel idéal à atteindre! Quelle hauteur à contempler! Les bons souhaits et les prières de chacun des membres de cette Chambre et du peuple tout entier l'accompagneraient s'il acceptait avec courage cette noble tâche.

Je répéterai que le peuple demande de l'action, des directives. On me dit que je suis un vieillard et que, par conséquent, mon point de vue est désuet. Mais il n'en est pas nécessairement ainsi. Nous voyons quelquefois une vieille Ford dont le moteur est bon, encore en état de rendre des services. Un corps infirme peut renfermer un esprit jeune et sain. L'expérience a parfois une certaine valeur. J'ai certainement raison de prétendre connaître les sentiments de mes gens et de tous les Canadiens. Parlant à titre de Canadien (je défie n'importe qui de douter de mon droit à ce titre car, même si je ne suis pas né au pays, j'y ai passé cinquante et un ans, j'ai grandi avec lui et participé à toutes ses initiatives) et parlant d'un Canada encore jeune, je dois dire que le pays passe en ce moment des temps anciens aux temps nouveaux.

Au cours de ce débat, j'ai entendu les appels lancés au nom des intérêts de parti, et j'ai vu les tentatives faites pour réveiller la vieille politique de parti, la loyauté et le reste. Je dis à la Chambre et au Gouvernement que la population canadienne ne se sent plus remuée par les vieux appels en faveur du parti et les mots d'ordre en honneur il y a vingt, trente ou cinquante ans. Ce qu'on a dit en 1917 l'intéresse bien plus que les déclarations faites en 1817. Nous ne nous tournons plus vers les morts et vers un passé qui se meurt, mais nous regardons l'Orient, où s'annoncent de nouvelles lignes de conduite qui, grâce à Dieu, s'inspireront du Christ et nous donnerons des actes et des chefs, qui assureront au pays l'effort entier de tous, hommes et femmes, dans la poursuite heureuse de la guerre. Ce sont ces actes et ces chefs qui nous donneront la victoire et la paix, et qui nous permettront ensuite de réorganiser la société de façon à assurer à tous, non seulement à un petit nombre, une vie de paix et de bonheur.

44562—28½

M. W. H. MOORE (Ontario): Monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) ne craigne pas que ses idées soient le fait de son âge avancé puisque je suis passablement d'accord avec lui. Les observations que je me propose de formuler porteront surtout sur les effets éventuels de la pratique sur la forme du gouvernement. D'aucuns penseront sans doute que je remonte de plusieurs siècles pour établir quelle forme de gouvernement nous convient au vingtième siècle, mais ce ne sera qu'en passant. Quand la charpente chancelle et parfois s'effondre il semble impérieux d'en examiner les fondations, et il est évident, à la lecture du texte du plébiscite que l'honorable député de Comox-Alberni a faite plusieurs fois, qu'il s'est produit des modifications dans notre pratique gouvernementale. Nous manquerions certainement à nos devoirs de représentants du peuple si nous négligions de nous enquérir de la signification de ces changements.

De prime abord, la tenue d'un plébiscite revêt un grand mérite. N'est-elle pas de l'essence même de la démocratie et pour ainsi dire l'expression directe de la volonté populaire? Notre portion du globe fait actuellement profession de foi démocratique. Ne disons-nous pas que nous faisons la guerre spécialement pour nous débarrasser de l'autocratie? Nous sommes prêts au sacrifice de notre vie et de nos biens, de tout ce que nous possédons, pour la défense des libertés qui caractérisent les institutions démocratiques.

Nous nous demandons ensuite ce qu'est la démocratie. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a effleuré le sujet, mais sans l'approfondir suffisamment pour en séparer l'or du sable. Si l'on posait la question à tous les honorables députés, j'incline à croire que celui de Yale (M. Stirling), dont l'ancêtre distingué a écrit une si merveilleuse histoire de l'ancienne Grèce, nous entretiendrait des factions d'Athènes, et que mes amis Canadiens français, versés qu'ils sont dans les classiques, imprégnés pour ainsi dire des classiques, nous parleraient des ouvrages de Polybe, ce grand philosophe qui a comparé l'autocratie et la démocratie au levant, au midi et au couchant. Mais qu'importe la source des renseignements, le résultat a toujours été le même. L'histoire démontre que la chute des gouvernements autonomes a toujours accompagné les dissentions nées du scrutin populaire. Nous savons tous que nos ancêtres, Français ou Anglais, ont décidé fermement que leurs libertés ne verraient plus de déclin. Point n'est besoin de décrire les moyens employés pour assurer la liberté et l'autonomie. Ils se résument à deux points principaux: tout d'abord, la répartition du pouvoir sur toutes les circonscriptions électorales; ensuite, l'adoption de mesures assurant

la discussion calme. Je n'aurai pas à rappeler aux honorables membres de la Chambre quelles sont ces mesures. Nous les connaissons; l'honorable député de Comox-Alberni y a fait allusion.

Quel changement s'est donc produit dans la charpente? Il se peut, et je le crois, que notre proximité du gouvernement, nous empêche de reconnaître au texte du plébiscite qu'un changement s'est produit. Quel est le gouvernement qu'il faut relever de ses engagements? Nous ne le voyons pas. Toutefois, nous saisissons avec toute la clarté que lui communique la perspective, le changement qui s'est produit dans la charpente des gouvernements de l'Europe. Nous savons que c'est à peine si la démocratie existe encore sur les ruines de ce continent. Il est déconcertant de lire, dans l'œuvre de Mussolini *"La Dottrina del Fascismo"*, l'affirmation suivante: la forme la plus pure de la démocratie réside dans l'expression de la volonté de quelques-uns: la volonté du peuple, par l'intermédiaire de quelques-uns ou d'un seul. Nous rejetons cette théorie; ou du moins, je la rejette.

Etudions attentivement le régime fasciste, afin de pouvoir, par comparaison, classer notre propre système tel que le détermine notre pratique courante. Le ministre italien de la Justice, M. Alfredo Rocco, expliquant la loi du 31 janvier 1926 qui déterminait (je vous prie de remarquer ces paroles, monsieur l'Orateur) "les rapports entre l'exécutif et la législature", disait:

> Une position dominante est attribuée à l'exécutif. Le Gouvernement est le représentant du tout, la puissance de l'Etat et exerce des fonctions d'une nature générale. Les deux autres pouvoirs sont chargés d'une fonction spéciale et occupent une position secondaire. Les pouvoirs judiciaire et législatif résultent de la double fonction de l'Etat. Le pouvoir exécutif est chargé de toutes les fonctions de l'Etat et il les exerce.

En d'autres termes, les pouvoirs législatif et judiciaire sont restreints et spéciaux. Le pouvoir exécutif, au contraire, exerce des fonctions illimitées et générales. Je cite la loi du 31 janvier 1926, relative au droit de l'exécutif d'adopter des mesures de nature législative. Cet article est court, mais je voudrais que vous y portiez attention car, je me propose ensuite de le comparer à la pratique législative suivie, au Canada.

> Des mesures ayant force de loi...
>
> Ou des décrets du conseil.
>
> ...peuvent être promulguées par édits royaux, après consultation avec le cabinet: (1) quand la loi autorise le Gouvernement à agir ainsi, dans le cadre de l'autorité ainsi déléguée; (2) dans des cas extraordinaires, quand il est urgent et absolument nécessaire de la faire. La question d'urgence ou de nécessité ne relève d'aucun

autre contrôle que celui du Parlement. Dans les cas prévus par (2), l'édit sera soumis au Parlement pour être ratifié comme loi, à l'une des trois premières sessions qui suivront sa promulgation.

Avant d'établir une comparaison directe avec le Canada, je voudrais vous citer ce que M. Kranenburg, professeur de droit public à l'université de Leyde, pense du système italien. Il dit:

Il est inutile de démontrer que le contrôle politique exercé par un parlement constitué de la façon indiquée n'a aucune importance dans la pratique et il est superflu de faire remarquer que la ratification d'un édit...

Ou d'un décret du conseil.

...comme loi par le même parlement, au cours de l'une des trois sessions suivantes, est une simple formalité.

Dans son livre intitulé: "La transformation de l'Etat", Rocco dit qu'en fait le parlement doit devenir une simple chambre d'enregistrement des édits.

Comment ces décrets du conseil sont-ils rendus en Italie? Par des conseils d'Etat, des conseils qui s'occupent de l'établissement des prix,—n'oublions pas que nous vivons tous dans un monde régi par les prix,—par des conseils qui s'occupent de la fixation des salaires, autrement dit par des conseils qui voient à la distribution du revenu national.

Quand je parle du système canadien, je veux qu'il soit bien entendu que je reconnais la répercussion des crises sur la forme de gouvernement. C'est de fait à propos des événements de 1917, 1918, 1922, 1933 et 1940, lesquels ont révolutionné les régimes politiques de la Russie, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, que j'appuie sur l'importance vitale d'un examen attentif du régime gouvernemental à l'heure actuelle. En outre, on a toujours reconnu au pouvoir exécutif la faculté de légiférer en certaines matières par voie de décrets. Mais des modifications foncières se sont produites en Italie; il s'en est produites au Canada et il s'en produit partout selon le nombre et la valeur des mesures adoptées.

Ces réserves faites, j'aborde le décret du conseil C.P. 8253. Je ne veux pas qu'il soit dit que j'exagère la portée de cette question sur la structure du gouvernement du Canada, car, s'adressant directement au pays dans sa causerie radiophonique du 18 octobre 1941, le premier ministre (M. Mackenzie King) a expliqué dans les termes suivants le fond de ce décret:

Je vais donc vous parler ce soir d'une mesure que le Gouvernement se propose d'adopter en ce qui concerne les conditions existantes au Canada. La mesure proposée influencera essentiellement, à mon sens, notre effort de guerre parce qu'elle touchera à tout homme, à toute femme et à tout enfant au Canada. La mesure que je vais expliquer constitue une expérience que l'on n'a pas encore tentée sur ce continent-ci et qui, peut-être, étant donné son ampleur et sa variété, n'a jamais été mise à l'essai nulle part du consentement et par la volonté d'un peuple libre.

J'avoue que je n'en croyais pas mes oreilles. La chose me semblait incroyable. Je me rappelais les diatribes lancées en cette Chambre contre une certaine clique qui s'était emparée du pouvoir, à l'époque où une famille sur dix vivait aux dépens du trésor public. Je me rappelais les nombreuses définitions que j'avais lues de ce que doit être un peuple libre. Et j'avoue que je ne trouvais pas que les paroles du premier ministre y fussent conformes. Mon distingué homonyme, M. Tom Moore, qui est, je pense, président du Congrès des métiers et travail, a dit dans un discours:

Tant dans les termes qui le définissent que dans la façon dont il est présenté, le nouvel ordre est le plus grand pas qu'ait encore fait une démocratie dans la voie du totalitarisme.

Il faut de l'action, dira-t-on, il faut de l'action. Mais attendez un peu. M. Tom Moore poursuit:

Y a-t-il urgence à régler une question de ce genre au moyen d'un décret du conseil quand le Parlement doit se réunir dans deux semaines?

Je suis ici d'accord avec le président du Congrès des métiers et du travail. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, existe-t-il sur terre une chose qui puisse justifier une révolution dans le régime économique du pays sans l'intervention du Parlement, quand nous possédons encore un gouvernement parlementaire?

Je me permets d'ajouter qu'il se trouve, dans les deux Chambres du Parlement, des hommes qui eussent pu apporter une contribution précieuse à la réalisation de l'objectif visé, des hommes qui ont fait une étude toute particulière de la question très souvent débattue et, ajouterai-je illusoire de l'inflation. Nous aurions pu au moins signaler la futilité de fixer le plafond au moment où les portes étaient encore ouvertes, car l'embauchage est aujourd'hui trois ou quatre fois plus considérable qu'en temps normal. Puis quelques-uns d'entre nous auraient pu ajouter qu'un gouvernement sujet à une pression économique organisée et une députation considérable comme celle qui l'appuie, ne peuvent jamais, pendant qu'ils ont les yeux fixés sur les bureaux de votation, distribuer équitablement le revenu national.

Quant à la déclaration de guerre contre le Japon, déclaration faite, et je le dis sans exagération, avec la nonchalance d'un homme qui commande un second œuf pour son petit déjeuner, je me contente de dire ceci: Il ne suffit pas de dire que le Parlement, s'il avait été convoqué, aurait promptement et una-

niment déclaré la guerre au Japon. Cela ne suffit pas, car si la décision était venue du Parlement, le peuple aurait alors été mis au courant des conséquences sociales d'une guerre sur un autre front, sujet auquel semble se rapporter vaguement le projet de plébiscite dont la Chambre est présentement saisie. Ainsi, en tentant de nous fixer sur l'identité de ceux qui gouvernent le pays, nous arrivons à la question des promesses violées.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit à Vancouver et répété ici au cours du débat actuel:

> La crise malheureuse que traverse actuellement l'univers est surtout la résultante de promesses violées. Le régime nazi allemand a engendré la mauvaise foi, et converti en principe d'action les engagements brisés. Mauvaise foi, promesses violées, dédain de la volonté populaire, voilà les forces contre lesquelles le Canada se bat aujourd'hui.

Je suis jusqu'à un certain point de cet avis. Toutefois, je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que toutes ces promesses ont été faites à l'encontre des principes du gouvernement parlementaire, j'ajouterai même ceci: je pensais que nous faisions la guerre pour empêcher quiconque de prendre des engagements sur des questions d'une importance vitale sans avoir tout d'abord obtenu la sanction réfléchie des représentants du peuple au moyen de la procédure établie du gouvernement parlementaire.

Personne n'aime la violation des promesses. Les membres de cette Chambre doivent-ils prendre un engagement impossible à tenir? Qui soutiendra, en effet, que la tenue d'un plébiscite en pleine guerre peut constituer ce que le premier ministre a appelé un moyen efficace et équitable de connaître l'opinion du peuple? Les secrets militaires qui ne sauraient être communiqués à la Chambre ne doivent pas l'être au public; mais comment obtenir une expression fondée et sincère de l'opinion sans que les besoins soient connus? Quelques explications s'imposent apparemment.

Pourquoi le besoin d'hommes est-il plus grand en 1942 qu'en 1940? Il est vrai que nous avons 70 millions d'ennemis en plus. Les Japonais, pourtant, avaient déjà à faire face à quelque 450 millions de Chinois insoumis. Par ailleurs, nous avons, en 1942, 190 millions de solides Russes et 135 millions d'ingénieux Américains de notre côté.

Combien d'hommes faudrait-il envoyer là-bas? Je l'ignore et je doute qu'il en soit pour nous le dire à part le ministre de la Défense nationale. De plus, il ne faut pas oublier que la question du moment n'est pas la conscription. Nous l'avons actuellement. La question porte uniquement sur le besoin d'hommes en-dehors du pays—question assez curieuse—car

[M. Moore.]

nous savons bien au fond que onze millions et demi d'hommes ne sauraient par leurs propres moyens conserver un seizième de la surface du globe dans un monde où de grandes puissances sont devenues avides de conquêtes. Devant l'invasion de notre pays il nous faudra obtenir l'assistance de l'étranger et nous ne devrions pas attendre des autres ce que nous ne sommes pas prêts à leur accorder nous-mêmes.

Je ne saurais blâmer tout à fait ceux qui n'envisagent pas ainsi la situation. Le blâme s'attache à ceux d'entre nous en cette Chambre qui se targuent de diriger l'opinion et qui auraient dû prévoir et s'être préparés depuis longtemps contre les dangers qui nous menacent. La tenue du plébiscite ne sera-t-elle pas l'occasion d'un recours aux savantes méthodes modernes de propagande qui sur la question du savon jusqu'à celle des régimes sociaux servent à influencer l'opinion? Déjà, de droite et de gauche, on peut observer que les préparatifs appropriés sont déjà en bonne voie.

En vérité, monsieur l'Orateur, la même sagesse qui a commandé d'instituer le Parlement et d'établir la procédure afin d'assurer à la volonté populaire une expression raisonnée, nous interdit de laisser à l'émotivité des masses la décision que lui impose ce plébiscite. La question posée est un appel aux passions. Déjà des civils ont manifesté dans nos rues. Les familles se dressent les unes contre les autres. "Mon fils est outre-mer; pourquoi laisser le vôtre à la maison?" Cette question, on peut l'entendre dans toutes les circonscriptions. La lutte des classes s'engage. On parle déjà de certaines exemptions que le Gouvernement ou d'autres accorderait en faveur de certaines classes.

Tenant compte de la composition ethnique et nationale du pays, je ne dis pas qu'il est mal de tenir un plébiscite sur une question pareille, mais, à ceux qui voient là un moyen de sauvegarder l'unité nationale, je recommande ces paroles mûries du grand libéral anglais, Ernest Baker, professeur à Cambridge, sur les conséquences sociales des décisions populaires:

> Le sentiment est toujours aux aguets. A moins de se tenir constamment sur ses gardes une collectivité peut facilement devenir la victime du sentiment des masses. Le danger est d'autant plus grand aujourd'hui que la publicité et l'art d'émouvoir sont plus perfectionnés et disposent de moyens plus sûrs de remuer la sensibilité. Lorsque ces moyens réussissent c'en est fait de l'art si démocratique de la discussion raisonnée qui fait alors place à l'unanimité provoquée du sentiment, sentiment de classe comme en Russie; sentiment de race comme en Allemagne, ou sentiment fondé sur la nation—cette entité supérieure, supérieure même à ses membres l'*anima del anima*, comme en Italie.

Voici la conclusion de Barker, un grand libéral d'Angleterre. Quelle qu'elle soit, elle comporte nécessairement, pour le moment du moins, un démembrement de la démocratie.

Les honorables députés savent que Barker n'est pas le seul à émettre cette opinion. Je pourrais en citer bien d'autres et toutes dans le même sens.

Si, dans l'administration de la chose publique, nous nous écartons des principes bien clairs posés par la science, détruisons alors nos manuels et admettons que les sciences sociales ont fait faillite. En attendant, cessons donc d'avoir recours à la controverse comme facteur d'unité. Il y a engagements et engagements. Le Gouvernement a pris un engagement, comme l'ont affirmé les ministres au Sénat et à la Chambre des communes. Il a pris un engagement à l'égard de nos ennemis; un engagement envers nos alliés et aussi envers le monde entier. Je répète ici les propres paroles du premier ministre:

Le Gouvernement a toujours poursuivi la même politique, celle d'opposer à la guerre totale un effort de guerre national total.

Devons-nous tenir cet engagement, le tenir à la lettre? Effort national total! Comment allons-nous tenir cet engagement, si le résultat du plébiscite tenu au milieu de toutes les misères de la guerre, est une réponse négative? On peut fouiller les dictionnaires tant qu'on voudra pour y chercher des définitions, mais les étiquettes ont ici bien peu de signification. Ce qui peut être un plébiscite pour les ministres est un referendum pour les honorables députés. Pour ma part, je ne pourrais pas et je ne voudrais pas voter à l'encontre de la volonté expresse de mes commettants.

Je pose la question d'une autre manière. Lorsque le Parlement a déclaré la guerre à l'Allemagne, nous avons invoqué l'unanimité de notre pays en face de Berlin et nous nous en sommes vantés à Londres. Comment un vote considérable, disons des centaines de milliers, contre l'autorisation de faire une guerre totale, sera-t-il interprété dans les autres pays du monde? Pensant à l'effondrement de la Russie, en 1917, et à celui de l'Allemagne, en 1918, ce vote sera-t-il interprété, comme l'a laissé entendre l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill), comme un signe que le Canada est fatigué de la guerre? Je proteste là-contre. Notre fardeau est lourd, mais nous continuerons la tâche commencée.

On a parlé des mandats reçus lors des élections générales de 1940. N'est-il pas vrai que nous, membres du Parlement, avons reçu chacun un mandat particulier? Pour ma part, j'ai cru avoir reçu le mandat d'appuyer la coutume établie d'adopter des lois dans une chambre libre, avec les conseils, les critiques et même, au besoin, l'opposition des autres membres de tous les partis. Je me suis opposé au parti du Gouvernement national parce que, à mon avis, cela signifiait l'inauguration de la forme de gouvernement à parti unique qui caractérise le nouvel ordre politique en Europe, et je me serais alors trouvé dépourvu du droit d'exprimer l'opinion de mes commettants lors de l'adoption de lois qui concerneraient leur existence. Monsieur l'Orateur, j'espère que les honorables députés qui siègent à votre droite et à votre gauche me pardonneront si j'avoue que j'ai l'impression d'avoir échappé au péril du régime à parti unique pour tomber dans l'abime du régime des arrêtés ministériels.

Aux premiers jours de la guerre nous nous sommes trouvés dans la situation paradoxale qui nous obligeait à abandonner la démocratie pour sauver la démocratie. Depuis plusieurs années les puissances totalitaires avaient mobilisé leur capital humain et accumulé de vastes approvisionnements de munitions, non pas secrètement mais en s'en vantant, pour attaquer les démocraties; et pendant tout ce temps ces dernières refusèrent d'organiser leur défense. Lorsque le conflit éclata le parlement britannique jeta le blâme sur son premier ministre et le remplaça. Nous de cette Chambre avons pris notre part du blâme avec le premier ministre, comme nous devions le faire.

C'est de l'action qu'il faut, et non des paroles, en temps de guerre, avons-nous dit. Les discussions ne sont pas des armes pour gagner les guerres, du moins pas dans cette ère de chars d'assaut et d'aéroplanes. La démocratie signifie qu'il doit y avoir un gouvernement et une opposition, tandis que la guerre exige l'unité d'action. Cependant, si l'action doit être la norme pendant la guerre, je répéterai à la suite de l'honorable représentant de Comox-Alberni: Pourquoi faut-il attendre des mois avant de déterminer quel emploi nous ferons de nos troupes, au moyen d'un plébiscite, alors que les Australiens se font massacrer faute de renforts.

Si nous poussons notre esprit d'enquête un peu plus loin nous voudrons savoir jusqu'à quel point les actions du Cabinet ont justifié l'étendue des pouvoirs que nous lui avons conférés, car il ne faut pas oublier que tout en déléguant nos pouvoirs, nous sommes les fidéicommissaires de ce pouvoir et responsables au peuple de son application. Naturellement, les ministres ont été beaucoup trop pris par leurs fonctions exécutives pour élaborer les mesures législatives nécessaires et ainsi, en temps et lieu, ils ont nommé des commissions législatives pour remplir des fonctions que nous avions mandat de remplir en notre qualité de membres du Parlement. Des commissions législatives! Ne nous arrêtons pas aux méthodes qui ont présidé à ces nominations; elles sont empruntées au ré-

gime fasciste. Passons sur les délibérations de ces commissions, car, autant que je sache, leur compte rendu n'est pas publié. Tôt ou tard, le peuple prendra un intérêt très vif à la structure politique du pays. Elle est extraordinaire. J'ose dire que proportionnellement à sa population, le Canada paye un nombre de législateurs plus grand que tout autre pays au monde. Le coût est prodigieux, le désordre inouï. En sus des chambres provinciales, il existe à Ottawa deux assemblées délibérantes dont l'une siège continuellement et rédige des décrets du conseil, et l'autre, la nôtre, est réduite par le cabinet, lorsqu'elle est en session, au rôle de tribune aux harangues, et de machines à ratifier.

Après avoir établi une bureaucratie conforme à l'esprit du nouvel ordre européen et après avoir conservé au moins les frais d'une assemblée représentative, il était à prévoir que nous en viendrions avec le temps à la troisième forme de gouvernement, c'est-à-dire, la consultation populaire proprement dite. Il importe de soumettre la structure politique du pays à l'examen sérieux, non pas d'une autre commission, mais du Parlement même. Le temps à ma disposition ne me permet de signaler qu'un certain nombre des sujets qui me semblent porter témoignage contre le nouvel ordre canadien. En assumant la responsabilité de répartir, par décret du conseil, les prix et les salaires,—autrement dit, le revenu national,—le cabinet n'a pas fait connaître la base de cette répartition. On a abrogé la loi de l'offre et de la demande au moyen de décrets du conseil, mais que lui a-t-on substitué? On ne sait pas très bien ce qui s'est produit, mais il y a ceci de certain, c'est qu'on a donné une autre orientation à notre organisation économique. Au lieu d'infliger des peines à ceux qui se coalisent pour porter atteinte à la liberté du commerce, c'est aux services concurrents qu'on s'en prend. On me dira que la doctrine du laissez faire est la première victime de la guerre, mais cela n'est pas tout à fait vrai dans notre pays, car si d'aucuns sont assujettis à certaine réglementation, le plus grand nombre sont laissés à eux-mêmes.

Toutefois, les gens que je représente se préoccupent surtout de connaître le principe qui régit le partage des récompenses et des sacrifices entre ouvriers et agriculteurs, ainsi que de la rétribution de nos troupes.

Encore une fois, je demande à savoir sur quelle base, en vertu de l'ordre nouveau, on répartit, au Canada, les récompenses et les sacrifices. Plus précisément, pourquoi paie-t-on moins,—même tellement moins,—ceux qui servent au front que ceux qui servent à l'arrière? "Par économie" me dira-t-on peut-être. Est-ce à l'égard de ceux qui offrent leur vie en sacrifice que nous devons commencer à pratiquer l'économie? "Le danger d'inflation", me dira-t-on encore. Mais les mesures mêmes de ceux qui légifèrent à notre place n'aboutissent-elles pas à l'inflation? N'est-ce pas une mesure d'inflation que d'empêcher des milliers de gens de produire des denrées de consommation afin de régler la production de ces denrées? Après avoir surenrichi sur les cultivateurs pour la main-d'œuvre des services domestiques de l'Etat, ils empruntent, ils taxent afin de maintenir des prix artificiels et de dispenser des subsides à certains producteurs, subsides dont le nombre et le montant augmentent à chaque nouvelle session. Sûrement, ces mesures sont bien propres à entraîner l'inflation. Payer plus cher pour avoir moins, c'est de l'inflation.

Avant de terminer, je ne voudrais pas vous donner l'impression, monsieur l'Orateur, que si je n'ai pas mentionné les bonnes actions du ministère, je n'en tiens aucun compte. Je n'y ai pas fait allusion parce que j'ai préféré suivre la maxime que nos aïeux britanniques et français ont énoncé jadis, savoir que la forme du gouvernement n'est pas moins importante que ses œuvres. Il faut gagner la guerre; mais nous ne devons pas perdre de vue son objectif: le maintien de la démocratie, car que servirait à un pays de gagner l'univers s'il venait à perdre son âme?

C'est ce plébiscite qui soulève la question de nos réalisations et qui nous avertit que notre effort de guerre laisse peut-être à désirer. Dans une magnifique allocution, le ministre des Finances (M. Ilsley) citait l'autre jour, comme on peut le lire aux *Débats,* les louanges sans bornes parues dans les journaux d'Angleterre, relativement à la contribution du Canada à l'effort de guerre.

Si ces louanges sont méritées, on ne peut guère reprocher au peuple de ne pas trop savoir pourquoi on le plonge dans le tumulte d'une élection générale au moyen d'un plébiscite.

En jetant un regard sur les événements passés, je me demande si, au moment où il combattait contre des forces supérieures, en 1940, le peuple anglais se sentait bien satisfait lorsque nos ministres déclarèrent que seuls les Canadiens qui s'engageaient volontairement pouvaient être utilisés pour la défense de la Grande-Bretagne. Et maintenant, le ministre de la Justice, prenant un autre engagement, fait une assertion encore plus étonnante quant à nos relations avec le Commonwealth des nations britanniques, quand il dit, d'après le *Journal* d'Ottawa, du 5 février:

L'unique but de notre effort sera la défense du pays. Cependant, à cause d'un accord de

défense mutuelle avec les Etats-Unis, il pourrait devenir nécessaire d'envoyer des soldats en dehors du pays.

La naïve proposition que nous puissions nous acquitter de notre devoir dans la lutte mondiale pour la liberté en conscrivant des hommes pour aider 135 millions d'Américains à défendre les Etats-Unis aurait de quoi nous faire sourire, n'était-ce de l'insinuation expresse que nous ne sommes pas disposés à en faire autant pour les nations du Commonwealth britannique. De par le siège que j'occupe en cette Chambre, je refuse de reconnaître une telle assertion comme définition de la ligne de conduite de notre pays.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je désire recommander le discours que vient de prononcer l'honorable député d'Ontario (M. Moore) à l'attention toute spéciale du Gouvernement.

M. HOMUTH: Et à son bureau d'information.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il est des plus regrettable en ce moment que le discours du trône n'ait pas été rédigé de façon à recevoir l'appui de tous les honorables députés, laissant par là savoir au pays que, pour une fois, toute la Chambre des communes est en faveur d'un effort de guerre total, au lieu de se lancer comme elle le fait dans une controverse politique des plus regrettables. Je ne puis imaginer rien autre chose qui réjouira davantage Hitler que d'apprendre que ce pays est divisé en deux factions, qu'une partie du pays est en faveur d'un effort de guerre total pendant que l'autre y est opposé.

Nous parlons d'un effort de guerre total. Presque tous les honorables députés qui ont pris la parole se sont déclarés en faveur d'un tel effort. Après bientôt trois ans de guerre, nous voyons les honorables députés se lever et déclarer qu'ils veulent un effort de guerre total. Je me demande où ils se trouvaient tous en 1939. Je ne les ai pas entendu voter pour un effort de guerre total, mais bien contre un tel effort. Une résolution fut présentée par mon parti et tous, sans exception, ont voté contre son adoption. Un seul parti, celui dont je suis membre, a voté en faveur d'un effort de guerre total; et, en raison de cette attitude, nous avons perdu sept de nos membres. Je me demande où ils sont tous aujourd'hui.

Maintenant, nous allons avoir un plébiscite. C'est vraiment malheureux, comme l'a fait remarquer l'honorable préopinant, que pour avoir un effort de guerre total, le Gouvernement se soit placé dans l'obligation de s'adresser de nouveau au peuple pour en obtenir la permission de renier ses promesses de 1940. Je me rappelle très bien que les libéraux et les conservateurs étaient unanimes dans leur opposition à l'effort total. A mon sens, il n'existe aucune différence entre les libéraux et les conservateurs, et je me demande si je préférerais voir les conservateurs au pouvoir à la place des libéraux. Je dis cela parce que leur politique est la même, ce que démontre l'amendement. Il faut se rappeler ce qu'ont dit les conservateurs aussi bien que les libéraux en 1939. L'autre jour encore, le chef de l'opposition (M. Hanson) s'est dit en faveur de la conscription de la finance, des ressources matérielles et des hommes. Toutefois, je l'ai vu à son siège en 1939 voter contre la conscription de la finance. Vraiment, il devrait définir clairement son attitude avant de s'imaginer que les gens de ce pays...

M. ROSS (Souris): Il n'était pas à la Chambre.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, il y était, et vous aussi; et vous avez voté contre la proposition.

M. ROSS (Souris): Je ne faisais pas partie de la Chambre en 1939, pas plus que notre chef suppléant.

M. JOHNSTON (Bow-River): Quelle est votre attitude à l'heure actuelle? Je parierai, monsieur l'Orateur, et je ne suis pas un joueur...

Des VOIX: Oh, oh.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quelle est la cote aujourd'hui?

M. JOHNSTON (Bow-River): ...que, si l'on en venait dans cette enceinte à prendre le vote sur la conscription de la finance et de l'industrie avant celle du capital humain, les représentants du parti conservateur voteraient en bloc avec les libéraux contre la mesure.

M. BRADETTE: Les applaudissements sont rares.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ils ont voté contre la conscription de la finance le 12 septembre 1939, comme en fait foi le hansard de ce jour-là. Je ne donnerai pas lecture du passage en cause, mais les honorables représentants peuvent s'y reporter.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il a coulé beaucoup d'eau sous le barrage depuis.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous avez raison, et quel barrage nous avons. Je tiens à entrer dans un peu plus de détails au sujet du plébiscite. Je ne crois pas qu'on ait jamais infligé à la population canadienne plus grand déshonneur. Voici ce que le premier ministre (M. Mackenzie King) disait à ce sujet le 26 janvier 1942, comme en fait foi le hansard:

La question que le Gouvernement se propose de poser à la population est tout simplement celle-ci:

La question est simple, mais elle n'est pas claire.

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

En cherchant à s'assurer pleine liberté d'agir selon son jugement en tout ce qui concerne la guerre, le Gouvernement, on en conviendra, adopte une ligne de conduite propre à supprimer tout légitime prétexte à controverse et la ligne de conduite la plus susceptible de maintenir l'unité du pays en ce temps de guerre.

Je prétends que c'est le meilleur moyen de diviser le pays. Le premier ministre nous a dit que c'est une question simple et honnête, mais comment le peuple votera-t-il? Quel que soit le verdict, le Gouvernement ne nous dit pas ce qu'il fera. Même si la réponse est affirmative, le premier ministre a affirmé que la ligne de conduite adoptée quant à l'envoi de troupes outre-mer ne changerait pas. Voici ce qu'il a dit:

...le Gouvernement adopte une ligne de conduite propre à supprimer tout légitime prétexte à controverse.

A mon avis, la controverse dont il s'agit est de nature politique. On s'apercevra, j'en suis convaincu, que le Gouvernement suivra exactement la ligne de conduite qu'il s'est tracée et qu'il a suivie depuis le début de la guerre. C'est l'une des supercheries politiques les plus méprisables qu'on ait imposées au peuple canadien. Ce plébiscite s'interprète de deux façon et c'est intentionnel, je crois. Le peuple de la province de Québec l'interprète d'une manière et celui des huit autres provinces, d'une autre. J'essaie de le prouver.

Je n'ai jamais pu découvrir une parole du premier ministre affirmant qu'on adopterait la conscription pour outre-mer. En réalité, il ne s'intéresse nullement à cet aspect de la question. Je ne crois pas qu'il ait prononcé une seule fois le mot "outre-mer", du moins dans son discours que j'ai lu très attentivement. Je désire appeler l'attention sur une déclaration du feu ministre de la Justice, faite le 9 septembre 1939. Je cite son discours parce que ce ministre me paraissait alors le chef du Gouvernement et que le premier ministre suivait ses directives. Voici ce qu'a dit M. Lapointe, déclaration que j'extrais de la page 71 du hansard:

La province entière de Québec,—et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles,—ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada.

C'est on ne peut plus précis.

J'irai encore plus loin. Quand je dis "toute la province de Québec", je veux dire que telle

[M. Johnston (Bow-River).]

est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet,—le vénérable leader du Sénat, mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin)...

Où est maintenant le ministre des Travaux publics? Je crois que la Chambre apprendrait avec intérêt son attitude sur cette question.

...mon ami, concitoyen et collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power)...

Quelle est donc l'attitude du ministre de l'Air (M. Power) sur la conscription pour service outre-mer? Il serait intéressant de la connaître.

...à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, et que nous ne serons jamais membres d'un Gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel Gouvernement. Est-ce assez clair?

J'ignore si cette déclaration valait aussi pour le premier ministre, mais il était présent et n'a pas relevé les paroles du feu ministre de la Justice. M. Lapointe a ajouté:

Je me permets d'ajouter que je doute fort que l'on pourrait remplacer mes honorables collègues de la province de Québec et moi-même devenant le cas où nous serions forcés d'abandonner le Gouvernement. Si nos honorables amis qui siègent dans l'angle de la Chambre...

Il s'agit de nous.

...et si l'*Ottawa Citizen*, qui fait actuellement une campagne en faveur de la conscription, s'imaginent servir les intérêts du Canada en y semant la dissension dès le début des hostilités, je dois leur dire qu'ils commettent une grave erreur.

Et plus loin:

Et les gens de la province de Québec qui prétendent que la conscription sera adoptée en dépit des déclarations formulées par certains d'entre nous, ces gens, dis-je, aident l'ennemi en semant le germe de la désunion.

Il dit en terminant:

Je suis convaincu que la majorité de mes concitoyens du Québec ont confiance en moi; je ne les ai jamais déçus et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant.

Aucun malentendu ne semble possible sur ce point. Le ministre de la Justice d'alors a parlé en son nom, au nom du ministre des Travaux publics encore membre du cabinet, au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale, devenu ministre de l'Air, et le premier ministre, en présence de qui cette déclaration a été faite, n'y a jamais apporté de contradiction. Monsieur l'Orateur, je dis que les ministres conservent encore cette opinion et que ce plébiscite sera une véritable déception. Ils n'ont aucune intention d'agir différemment. Et je le prouve. Le 26 janvier 1942, comme en fait foi le hansard, le premier ministre a déclaré ce

qui suit au sujet du premier ministre de la province de Québec, et je présente cette citation pour relier directement l'attitude de ce dernier à celle du premier ministre fédéral:

Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec et par des représentants de cette province à la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être bien différent.

Il s'agit de la déclaration faite par M. Lapointe en 1939. Puis il ajoute:

A cette époque-là, le peuple de la province de Québec a renversé le gouvernement qui avait cherché à entraver l'effort de guerre du Canada, pour mettre au pouvoir, sous la direction de l'honorable Adélard Godbout, un gouvernement disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'avancement de l'effort national.

Par ces paroles le premier ministre s'est associé nettement au premier ministre du Québec. Quels commentaires le premier ministre du Québec a-t-il à faire à ce sujet? Je citerai un article publié le 28 janvier 1942 par le *Journal* d'Ottawa:

Le premier ministre, M. Godbout, a déclaré à une réunion publique, ce soir, que le premier ministre du Canada, M. King, "a toujours été opposé à la conscription pour le service outremer. Je pense que la conscription pour le service outre-mer serait présentement un crime", a-t-il ajouté.

M. Godbout a prononcé un discours en français à la réunion annuelle de l'Association libérale de Saint-Denis-Dorion.

Quand M. Godbout affirma que le premier ministre du Canada, M. King, était contre la conscription pour le service outre-mer, un auditeur cria de l'arrière de la salle: "Oui, mais il a déjà envoyé des troupes outre-mer."

A propos du projet de plébiscite, M. Godbout a dit que M. King pourrait poser la question ainsi: "Etes-vous en faveur de la conscription" ou "êtes-vous contre la conscription?"

Je vous le demande, n'est-ce pas là tenter délibérément de duper les électeurs? M. Godbout avait raison de parler comme il l'a fait. Les remarques de feu l'honorable M. Lapointe étaient fondées, aussi, je ne le conteste pas. Voici la suite du compte rendu:

Si l'affirmative l'emporte, M. King devra appliquer la conscription ou démissionner. S'il démissionne, un autre gouvernement (le chef conservateur, M. Arthur Meighen), lui succédera et établira immédiatement la conscription.

M. King sait bien que l'Angleterre n'a pas besoin d'hommes; il ne posera donc pas la question en ce sens.

Par conséquent, elle a été rédigée à cette fin. Voici la suite du compte rendu:

M. Godbout a déclaré qu'il est en faveur de la "défense de notre pays sur son propre territoire, mais que certains autres territoires doivent être défendus pour protéger notre pays". Il a mentionné le Labrador et les îles situées au large de la Colombie-Britannique comme devant être défendus pour protéger le Canada.

La seule différence que cela fera si le peuple vote par l'affirmative sur le plébiscite c'est que le Gouvernement sera autorisé à envoyer des hommes en dehors de notre territoire, à Terre-Neuve, au Labrador et dans quelques-unes des îles de la côte du Pacifique; la différence se bornera là.

Passons maintenant au ministre actuel de la Justice (M. Saint-Laurent), l'élu du premier ministre, en qui, ce dernier a-t-il affirmé, il avait pleine confiance. Le 3 février 1942, le *Citizen* d'Ottawa reproduisait une dépêche de la Presse canadienne datée de Québec le 2 février et libellée comme suit:

Le ministre de la Justice, M. Saint-Laurent, a dit ce soir au cours d'une allocution radiophonique que les conservateurs de Toronto savent "que pour le moment et probablement pour longtemps encore la conscription pour service outre-mer nuirait à notre effort de guerre.

Quelle est l'attitude du gouvernement King en face de cette double menace? Vous le savez; vous connaissez son passé; vous savez qu'il est Canadien d'abord et Canadien avant tout. Ayez confiance en lui (M. King); aidez-lui à compléter son cabinet. Quand ce sera fait, il vous demandera si vous consentez à le relever des engagements qu'il a contractés quand vous avez élu ses partisans.

"Il est évident, poursuit-il, que le plébiscite ne donne entièrement satisfaction ni à ceux qui craignent que M. King ne fasse pas assez ni à ceux qui craignent qu'il fasse trop. Je crois toutefois que le Gouvernement, en décidant de demander au peuple de le relever de ses promesses, agit conformément à l'esprit de nos institutions démocratiques et selon les meilleures traditions libérales".

Le ministre de la Justice reconnaît là que la question posée dans le plébiscite est rédigée de façon à atteindre un double objet, d'abord de satisfaire la population canadienne de langue anglaise qui pourrait prétendre que le Gouvernement ne fait pas assez pour la guerre, et de l'autre côté de satisfaire ceux qui prétendent que le Gouvernement fait trop. Et cela, d'après le ministre, est conforme aux meilleures traditions libérales. Connaissant ces gens comme je les connais, je puis dire que le second objet est sûrement atteint.

Je vais lire un autre texte de discours à l'intention du ministre de l'Air. Je cite l'*Ottawa Journal* du 6 février 1942:

Une réponse à cela est ce qui se produit actuellement dans Québec-Est, où l'un des plus distingués collègues de M. Ilsley, M. Saint-Laurent, est candidat. Mardi soir, dans cette circonscription, M. Oscar Drouin, ministre dans le cabinet Godbout et organisateur de la campagne de M. Saint-Laurent, a dit: "Je m'en-

gage à demander à mes électeurs, quand viendra le temps du plébiscite, de répondre négativement".

C'est l'organisation même de la campagne du ministre actuel de la Justice qui s'engage à demander aux électeurs de ce dernier de répondre négativement à la question posée dans le plébiscite, et pourtant un ministre fédéral qui est candidat dans une circonscription de l'Ontario demande à ses électeurs de répondre affirmativement au plébiscite. Une scission doit assurément s'être produite dans le cabinet. Il est impossible d'en venir à une autre conclusion. Il est dit plus loin que l'on remarquait sur l'estrade, à côté de M. Drouin, l'honorable C. G. Power, ministre de l'Air. Où est ce dernier en ce moment? Quelle est son attitude sur cette question? Voilà l'attitude que prend le Gouvernement dans Québec. Quelle attitude prend-il dans les huit autres provinces?

Toute la discussion qui s'est faite dans cette Chambre a porté sur la question de la conscription du capital humain pour le service outre-mer. Les journaux de toutes les parties du pays nous laissent entendre presque chaque jour que la conscription sera imposée pour le service outre-mer. J'étais au cinéma l'autre soir...

Des VOIX: Oh! oh!

M. JOHNSTON (Bow-River): C'était un mercredi soir, et la Chambre ne siégeait pas. Qu'ai-je vu sur l'écran? On y montrait un film produit par l'Office national de cinématographie, aux frais du Gouvernement. Ce film représentait le premier ministre et le cabinet et le titre annonçait que le cabinet était occupé à préparer le vote de la conscription. Telle est l'attitude actuelle du Gouvernement. Voyons maintenant les paroles que le premier ministre a prononcées il n'y a pas longtemps, et qui sont consignées au hansard du 26 janvier. Il a dit:

Le Gouvernement n'annonce pas une politique nouvelle. Ce que nous entendons faire, en somme, c'est de donner plus d'extension à la méthode que nous avons toujours employée, c'est-à-dire, d'appliquer le principe par étapes successives. En d'autres termes, nous nous proposons d'étendre encore plus l'application du service national sélectif pour répondre aux nouveaux besoins qui peuvent surgir.

Le 12 novembre dernier, j'ai affirmé au Parlement, en termes non équivoques, que la politique ministérielle de mobilisation de nos ressources humaines s'appuyait sur le principe du service national sélectif et que l'extension de l'application du service national sélectif obligatoire, la conscription si vous voulez, était l'un des éléments de cette politique. Qu'on me permette de citer textuellement mes paroles:

Je veux qu'il soit très bien compris que je suis en faveur du principe du service national obligatoire et sélectif pour le Canada, au Canada. Je n'ai jamais pris d'autre attitude. J'ai toujours été de cet avis. Nous avons appliqué ce principe dans le domaine de l'instruction militaire et dans plusieurs autres que je pourrais indiquer. La Chambre apprendra dans quelle mesure additionnelle il sera appliqué lorsque le Gouvernement annoncera ses décisions sur cette question.

[M. Johnston (Bow-River).]

Je n'ai pas le moindre doute quant au motif pour lequel on va tenir ce plébiscite. Il s'agit encore une fois de faire naître parmi le peuple un sentiment de fausse sécurité. Il se fait aujourd'hui une agitation en faveur d'un effort de guerre plus vigoureux, mais plutôt que d'intensifier notre effort de guerre, le Gouvernement serait prêt à sacrifier le pays pour sauver le parti politique dont ses membres font partie. De toute évidence, le cabinet est sérieusement divisé sur cette question et si les ministres eux-mêmes ne sont pas d'accord, non plus que la Chambre, comment l'union pourra-t-elle régner parmi le peuple? Certes, il n'existe pas de pénurie d'hommes, le cabinet nous l'affirme. Au dire du premier ministre, il y a jusqu'ici amplement d'hommes pour la marine, l'aviation et l'armée. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) a dit que la situation est fort satisfaisante, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré il y a quelques jours qu'en une seule journée il y a eu 500 recrues. Ils sont donc satisfaits, assurément. Cependant, le ministre des Finances (M. Ilsley) ne l'est pas, il l'a dit l'autre jour, et le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) n'est pas satisfait. Cependant, nous allons dépenser de deux millions et demi à trois millions de dollars pour vider une querelle politique entre les partis libéral et conservateur. Et le Gouvernement suivra la même politique qu'auparavant. Qui aurait le toupet d'aller exhorter les gens à contribuer à l'emprunt de guerre, à exhorter les écoliers à économiser leurs pièces de 5 ou 10 sous pour l'achat de timbres d'épargne de guerre, quand le Gouvernement gaspille de deux millions et demi à trois millions de dollars pour régler une question politique? Il est déplorable que le cabinet se soit placé dans une situation aussi embarrassante. C'est-à-dire, c'est déplorable pour le cabinet, mais c'est peut-être une bonne chose pour Hitler. Mais c'est bien dommage pour le Canada.

Nous avons soutenu en 1939 que la première chose à faire, c'était la conscription de la richesse, pour nous assurer tout l'argent nécessaire à la conduite de la guerre et à l'effort agricole du pays. Nous avons préconisé la conscription de l'industrie et des ressources naturelles avant la conscription des ressources en hommes. Je crois encore que c'était la meilleure mesure à prendre et nous aurions dû la prendre, il y a longtemps. Une des choses dont la pénurie se fait sentir, ainsi

que nous en avons eu maintes fois la preuve, c'est l'équipement de nos forces combattantes. Nous savons ce qui est arrivé en Norvège, en France, en Hollande, en Belgique, en Grèce, en Crète, à Singapour, à Hong-Kong et en Libye à cause de l'insuffisance du matériel. Que faudra-t-il de plus pour faire sortir le Gouvernement de sa torpeur? J'imagine que rien autre qu'une bombe lancée sur cet édifice ne pourra le réveiller.

L'autre jour, j'ai pris intérêt à la discussion des moyens de défense de la Colombie-Britannique. Voici qui peut intéresser le ministre des Pensions et de la Santé nationale, vu qu'il se rendra peut-être quelque jour en cette région. Le passage suivant est tiré d'une lettre que j'ai reçue le 26 janvier dernier:

On parle beaucoup maintenant de conscription. Je tiens à vous signaler comment le 17e bataillon du service des projecteurs de Victoria est équipé en ce moment-ci. Il dispose de deux affûts de mitrailleuses Bren moins les mitrailleuses, de vieux fusils dont quelques-uns manquent de mires, et de quarante-deux cartouches pour chacun. Bien à plaindre les aviateurs japonais qui se trouveront aux prises avec ce bataillon!

Quelle pitié! J'ignore si l'affirmation est vraie ou fausse, mais le ministre des Pensions et de la Santé nationale est probablement renseigné. Je sais que lorsque ce comité parlementaire est allé dans un des camps, l'un des plus importants du pays, il n'y avait qu'une mitrailleuse Bren pour plusieurs milliers d'hommes. Il est temps que le pays sache ces choses. Pourtant, nous avons un livre comme celui que j'ai sous les yeux. Le nom du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) y figure en première page sous le titre "Une nation transformée." Oui, elle l'est! Et c'est signé C. D. Howe, ministre des Munitions et approvisionnements. "Le Canada fournit le matériel de guerre" et quiconque voit cela ne peut mettre en doute notre effort de guerre. Voyez ces obus entassés et les navires et les établissements de construction navale. Partout au pays nous produisons du matériel de guerre et des avions. Voici pour les mines et les manufactures. La publication de ce livre a dû coûter une jolie somme, et l'on serait porté à croire que la production de matériel pour notre effort de guerre était énorme. Voyons ce que dit la Douglas Bell Company au sujet de notre effort de guerre?

Je tire la citation suivante du *Citizen* d'Ottawa, en date du 3 février dernier. Il s'agit d'un discours prononcé par M. Hepburn au sujet des élections dans Welland:

Le Gouvernement a institué le rationnement du sucre, afin de détourner l'attention du public de la question du plébiscite, "nonobstant le fait qu'il n'y avait pas de rareté ou d'accumulation de la part de qui que ce soit", a dit M. Hepburn. Voici un autre cas où l'on a "trompé le public" tout comme le gouvernement fédéral l'a fait en parlant d'avions et de chars d'assaut de fabrication canadienne.

Il a accusé Ralph Bell, le directeur de la production des avions, d'avoir déclaré aux fins d'aider la campagne du ministre du Travail M. Mitchell...

Que le ministre des Munitions et approvisionnements écoute bien ceci:

...que l'usine Chrysler, à Windsor, Ont., fabriquerait bientôt trois cents moteurs d'avion par mois. M. Hepburn dit qu'il est allé consulter M. John Mansfield, président de la compagnie, à ce sujet, et que ce dernier lui aurait dit: "Si tout va bien nous fabriquerons notre premier moteur dans dix-huit mois et alors il faudra même importer des pièces.

Puis, le même journal dit que la Ottawa Car and Aircraft Company a dû fermer ses portes ou, du moins, renvoyer 500 ouvriers. Il y a un an, j'ai appelé l'attention du Gouvernement précisément sur cette compagnie et je ne crois pas qu'il ait jamais fait une enquête sur les conditions de travail que je disais y exister. Nous avons, cependant, eu la chance de visiter cette usine et de constater qu'on y faisait de la bonne besogne; mais le président me dit que son établissement fabriquait des avions pour lesquels le Gouvernement ne lui avait pas donné de commandes. Je lui ai demandé comment il était sûr de pouvoir obtenir des commandes, ce à quoi il répondit: "Nous ne le savons pas, nous espérons simplement. Nous ne pouvons pas attendre le gouvernement, car il est trop lent." J'aimerais savoir ce que fait le ministre des Munitions et approvisionnements au sujet de ces 500 ouvriers en chômage. Il est ridicule de parler de production à plein rendement. Nous nous réunissions ici, nous perdons notre temps et nos usines chôment partie du temps. J'ai de nouveau parlé, avant-hier, au téléphone, à M. Quain, président de la Ottawa Car and Aircraft Company. Il a déclaré que sa compagnie n'est pas la seule dans cette situation, qu'il y en a des douzaines dans tout le pays.

Il n'y a pas longtemps, je me suis rendu à la laminerie de Calgary. Elle ferme à cinq heures chaque soir. Lorsque j'ai dit au ministre des Munitions et approvisionnements, au mois de juin dernier, que nous voulions mettre en opération cette laminerie, il m'a répondu qu'il n'avait pas besoin de ce genre d'acier.

L'hon. M. HOWE: Prenant la parole sur un fait personnel, je tiens à dire que je n'ai pas fait une telle déclaration.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je puis en indiquer le texte dans le hansard, mais je ne l'ai pas sous la main. Répondant à une question, le ministre des Munitions et approvision-

nements a dit deux fois: "Nous n'avons pas besoin de cet acier dans mon ministère."

L'hon. M. HOWE: J'ai dit ne pas avoir fait une telle déclaration et l'honorable député revient à la charge.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'accepte la déclaration pour le moment.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): Je prierai l'honorable député de retirer cette remarque.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je vais la retirer à la condition qu'il me soit permis de citer les mots du hansard demain. Je crois avoir le droit de citer le compte rendu demain.

Et c'est là notre effort de guerre total. Pour démontrer simplement ce que le Gouvernement connaît de notre effort de guerre total, j'ai posé une question à l'ancien ministre du Travail (M. McLarty).

J'ai posé la question parce que je tenais à savoir ce que représente notre effort de guerre intégral. J'avais fait inscrire au *Feuilleton* trois questions dont voici la première:

Combien y a-t-il d'usines au Canada fabriquant des approvisionnements de guerre, où on travaille vingt-quatre heures par jour pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année?

Ce qui revient à dire un effort de guerre cent pour cent, ainsi que le premier ministre l'a déclaré dans l'Ouest. Voyons maintenant la réponse donnée par le ministre suppléant du Travail et consignée au hansard, séance du 2 février 1942:

Sauf dans les cas où se sont produits certains différends industriels, les heures de travail dans les établissements industriels sont du domaine provincial et il n'existe aucune statistique nous permettant de répondre à ces questions.

Autrement dit, on ne sait pas combien d'usines travaillent sans interruption. C'est lamentable, après bientôt trois ans de guerre. Voici ma deuxième question:

Combien y a-t-il d'usines au Canada, fabriquant ces approvisionnements de guerre, où toute l'année on travaille vingt-quatre heures par jour pendant six jours de la semaine?

Ce qui veut dire de façon intermittente. Voici la réponse qui me fut donnée:

Par suite de l'établissement récent du conseil national du travail en temps de guerre et des conseils régionaux, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales collaborent à la solution de tous les questions qui ont trait aux conditions de travail de la main-d'œuvre.

Peut-on imaginer pareille réponse à une question directe? Voici maintenant la troisième:

Dans combien d'usines du Canada, fabriquant des approvisionnements de guerre, travaille-t-on vingt-quatre heures par jour durant moins de six jours par semaines?

[M. Johnston (Bow-River).]

Ecoutez la réponse:

A ce sujet, nous sommes à établir un système conjoint d'inspection et d'information qui nous permettra d'obtenir les détails demandés.

Cela révèle une ignorance absolue des conditions de travail de l'industrie dans le pays. Où cela va-t-il nous conduire? S'il ne se produit pas un autre Hong-Kong, ce ne sera pas la faute du Gouvernement.

Je me rappelle qu'en 1938, j'ai parlé, ici même, de la production du pétrole en Alberta, que j'ai essayé alors de persuader le Gouvernement à mettre en valeur les terrains pétrolifères de cette province et que, de nouveau, en 1939, lorsque la guerre a éclaté, j'ai rappelé au Gouvernement qu'il n'était pas déraisonnable d'imaginer que les armées allemandes pénétreraient dans les terrains pétrolifères de l'Irak et de la Perse et priveraient ainsi la Grande-Bretagne de ses approvisionnements de pétrole. Je déclarai alors qu'un de nos besoins les plus urgents était d'accroître la production pétrolière en Alberta et de construire une pipe-line jusqu'au Pacifique. Mais je n'essuyai que dérision pour avoir dressé un épouvantail devant le peuple canadien. Je passai pour alarmiste. Mais que voit-on aujourd'hui? C'est précisément ce qui peut arriver, bien que nous espérions le contraire. Mais si cela se produisait, pourrions-nous faire face à nos obligations? Que fait le Gouvernement aujourd'hui pour accroître la production du pétrole?

Durant la dernière session, un monsieur s'est présenté à mon bureau et m'a appris qu'une raffinerie de Regina, avait un procédé permettant d'extraire du pétrole des sables goudronneux d'Athabaska, mais qu'ayant besoin d'un peu d'aide financière, il était venu tendre la main au Gouvernement. Toutefois, lorsqu'il me parla, il n'avait pas encore réussi à décider le Gouvernement. La société avait elle-même dépensé plus de $15,000 au perfectionnement de cette méthode d'extraction du pétrole. Je lui demandai si la compagnie pouvait extraire de l'essence et livrer concurrence aux autres sociétés commerciales, et il me répondit qu'elle le pouvait et que le sous-produit seul lui permettrait de le faire. Mais que fait le Gouvernement à ce sujet? Que fait-il à propos de la situation ouvrière de Kirkland-Lake? Les ouvriers se sont rendus à toutes les demandes du Gouvernement. Seuls, les patrons ont défié le Gouvernement et ce dernier force les ouvriers, en les affamant, à se soumettre aux groupes financiers, et il ne fait rien pour eux. Et il nous parle d'unité. Il saborde même les organisations ouvrières du pays et il divise la population sur la question de races; puis, il a l'audace de déclarer qu'il prêche l'unité. Quel triste état de choses!

Et nous ne manquons pas de nous préoccuper des profits. La population sait fort bien que d'aucuns font de gros profits, et malgré cela nous demandons à nos soldats de se battre pour $1.30 par jour. Nous demandons aux cultivateurs de produire à perte, et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) leur dit: "Mes amis, vous ne devez pas espérer réaliser des profits en temps de guerre; il vous faudra perdre un million ou deux au commencement et à la fin de la guerre." Et cependant, quels sont les profits des banques? Permettez-moi de citer certains chiffres tirés d'un rapport soumis en 1940. La première colonne du tableau que j'ai sous la main indique les profits nets après la déduction des impôts fédéraux et provinciaux indiqués à la deuxième colonne, mais avant les affectations de fonds pour fins de loyers, pensions, etc., qui apparaissent à la troisième colonne, et le pourcentage des profits nets en fonction du capital payé s'établit comme suit pour les banques suivantes:

Banques	Pourcent de bénéfices nets
de Montréal	9.54
de Nouvelle-Ecosse	16.18
de Toronto	24.08
Provinciale	7.28
du Commerce	10.02
Royale	10.08
Dominion	13.70
Canadienne Nationale	10.68
Impériale	15.18
Barclays	.38

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. JOHNSTON (Bow-River): Au moment de la suspension de la séance le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) et moi-même n'étions pas d'accord sur la question de l'acier. Je désire régler l'affaire tout de suite. Je lis à la page 3892 du hansard à la date du 11 juin 1941:

M. Johnston (Bow-River): Le ministre parle comme s'il s'agissait d'une entreprise commerciale qui n'intéresse pas son ministère, mais, si notre pays a besoin d'acier, le Gouvernement doit s'en occuper.

L'hon. M. Howe: Nous n'avons pas besoin de cet acier.

Et plus loin:

Je pense que le ministre a raison et je n'en dirai pas davantage, parce que j'ai l'impression que nous n'avons pas besoin d'acier.

L'hon. M. Howe: J'ai dit que nous n'avons pas besoin de l'acier en question.

M. Johnston (Bow-River): Des paroles du ministre, j'ai conclu que nous n'avons pas besoin de la ferraille que recueillent les organisateurs de la campagne de récupération, parce que nous n'avons pas besoin de l'acier que nous pourrions en obtenir.

L'hon. M. Howe: Je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit que nous n'avons pas besoin de l'acier en cause.

Plus loin encore, j'ai dit:

Il n'est rien que je ne sois prêt à faire pour remporter la victoire, mais je n'irai pas importuner les gens inutilement. Si nous n'avons pas besoin de cet acier, la proposition ne m'intéresse plus.

Voilà qui me semble régler une fois pour toutes la question en litige avant la suspension de la séance.

J'ai mentionné aussi les rapports des banques. Voyons donc quelques autres exemples de bénéfices réalisés par l'industrie et cherchons s'il n'y aurait pas moyen de mettre fin à certaines de ces difficultés. J'ai ici le *Monetary Times* du 22 novembre, où je lis le rapport suivant:

Le rapport de l'International Nickel Company of Canada, Limited, et de ses filiales pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1941 indique un bénéfice net, déduction faite des frais, dépréciation, réserve pour l'impôt sur le revenu, les droits de concession, etc., de $25,695,938, en devises américaines ce qui représente un bénéfice de $1.66 pour chacune des 14,584,025 actions ordinaires sans valeur au pair, une fois payés les dividendes sur le capital privilégié. Pour la période correspondante de l'année dernière les bénéfices nets étaient de $26,425,104, soit $1.71 par action ordinaire et pour les neuf mois correspondants de 1939, $26,584,806, soit $1.72 par action ordinaire.

Voici maintenant un rapport au sujet d'une autre société:

Tout indique que les recettes de Stedman Bros., Limited, suffiront à acquitter les nouveaux impôts et que les bénéfices nets pour l'année 1941 ne seront pas inférieurs à ceux de 1940, lesquels, déduction faite de tous les frais, s'élevaient à $274,664, soit $2.85 par action ordinaire, une fois payés les dividendes sur les actions privilégiées. Pour la période de dix mois terminée le 31 octobre, les ventes marquaient un progrès notable sur celles de la période correspondante de l'année dernière et les bénéfices, abstraction faite des impôts, étaient, toutes proportions gardées, supérieurs à l'augmentation du volume des ventes.

En voici un autre:

La Canadian Bakeries, Limited, de Calgary (Alberta), accuse des profits nets de $34,160 pour l'année terminée le 31 août 1941. L'année précédente ils étaient de $20,824. Les bénéfices nets représentent un dividende de $3.74 l'action sur les actions privilégiées portant intérêt à 5 p. 100, tandis que ce montant était de $2.26 l'année financière précédente.

Ceci indique que certaines compagnies réalisent encore de jolis bénéfices. A mon sens, l'une des plus grandes difficultés, et l'une que l'on devrait affronter immédiatement, est celle de la production. La réponse qu'à donnée le ministre des Finances (M. Ilsley) l'autre jour, à une question posée par l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) au

sujet du sucre, m'a fort amusé. Le ministre a dit, d'après ce que je vois à la page ... du hansard:

Si l'honorable député demande que cette question soit mise à l'étude, je puis lui assurer qu'elle le sera. Je dois cependant préciser que l'administrateur du sucre a engagé il y a quelque temps ceux qui exploitent l'industrie du sucre de betterave à s'efforcer autant que possible de porter au maximum la capacité de production de leurs fabriques. Si cela peut se faire dans les deux fabriques de l'Alberta, il s'ensuivra que la production du sucre de betterave de ces dernières dépassera les besoins des trois provinces des Prairies.

Voici où je veux en venir. Le ministre dit que l'administrateur du sucre a engagé il y a quelque temps ceux qui exploitent l'industrie du sucre de betterave à s'efforcer de porter la capacité de production au maximum. Il ne s'agit pas là de mobilisation de l'industrie; ce n'est pas ce qu'on peut appeler la conscription de l'industrie, à mon avis. Pourquoi le ministre autorisé ne dirait-il pas à cette industrie: "Nous ne vous demandons pas de porter la production au maximum; nous vous disons de le faire." Le Gouvernement devrait voir que l'industrie fonctionne d'une façon convenable. Si le peuple sait que l'industrie produit à pleine capacité; s'il sait qu'elle est entièrement mobilisée, comme elle ne l'est certainement pas en ce moment, je suis certain que l'unité sera beaucoup plus grande. Il est inutile de faire appel au patriotisme de ces industries; cela ne donnera pas de résultats. Le ministre des Munitions et approvisionnements a essayé cette méthode. Je vais vous lire les paroles qu'il a prononcées le 12 septembre 1939. Voici ce que je trouve à la page 187 du hansard de cette année-là:

La disposition de 5 p. 100 a été insérée dans le bill antérieur après une étude attentive, comme minimum de profit pour le service rendu, mais il était tel que des hommes de grande expérience le considéraient comme inacceptable. Je puis dire à l'honorable député que jusqu'ici le Conseil des achats a fait de son mieux pour adjuger des contrats sur cette base et a exercé toute la pression possible sous forme d'appel au patriotisme et ainsi de suite, mais jusqu'ici il n'a pas réussi à placer un seul contrat sur cette base.

Qu'on note bien ceci; il a fait appel au patriotisme, mais il n'a pas réussi à placer un seul contrat sur cette base.

Transporter cette disposition dans un autre projet de loi est hors de question pour le moment. Nous considérons que cette partie de la loi s'est révélée inapplicable.

Cela prouve à l'évidence, je crois, que l'industrie n'accédera aux désirs du Gouvernement que si ce dernier exerce la pression voulue. Le ministre nous a dit qu'il a même fait appel au patriotisme. Nous sommes en guerre; apparemment, le Gouvernement ne fera pas appel au patriotisme de l'homme du peuple pour le pousser à s'enrôler dans l'armée; il le contraindra à ce faire. Pourquoi ne pas faire de même pour les industries? Il est fort regrettable, à mon avis, qu'en cette troisième année de la guerre, notre pays soit désuni. Il y a bien du mécontentement au sein de la classe ouvrière et les ouvriers ont l'impression de n'être pas traités de façon équitable. Ce sont les gens du peuple qui portent le gros du fardeau. Non seulement doivent-ils acquitter le coût de la guerre, il leur faut aussi aller se battre. Les ouvriers, les cultivateurs et les gens du peuple doivent produire les vivres et fabriquer les outils et voici maintenant qu'on leur demande de payer les frais de la guerre. Tant qu'il y aura chez nous du mécontentement et de la désunion, nous ne ferons pas les progrès voulus. L'une de nos lois décrète que toute personne reconnue coupable de sabotage causant directement ou indirectement des pertes de vie est passible de peine de mort. Je crois que les responsables de tout retard apporté à notre effort de guerre, quels qu'ils soient, devraient être traduits devant un tribunal et, si on les trouve coupables, condamnés au maximum de la peine prévue par la loi.

Je veux, en terminant, rappeler les paroles prononcées par M. Bevin à la Chambre anglaise, paroles que je fais miennes. Il a dit:

Si la rancœur et le mécontentement s'emparent du cœur de mon armée d'ouvriers, je dis, en toute vérité, que nous avons perdu la guerre.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Monsieur l'Orateur, nous approchons maintenant le moment décisif de cette guerre, la plus formidable de l'histoire et qui met en jeu tout ce que nous avons de plus précieux. M. Churchill a dit que même si l'Empire survit encore mille ans, l'histoire considérera l'heure présente comme notre plus belle. Nous avons tous une responsabilité. Le peuple a sa responsabilité et les membres du Parlement en ont une plus grande encore. En ma qualité de membre du Parlement, je suis prêt à assumer ma responsabilité et à m'en acquitter en harmonie avec ce que je crois être, à l'heure actuelle, l'intérêt du Canada, du peuple anglais et de nos alliés. Je crois que le premier de nos devoirs est celui qui m'engage à servir les intérêts de nos militaires, des soldats de nos armées; à les appuyer; à agencer les ressources et le capital humain de notre pays de façon à leur apporter le maximum de collaboration. Ce n'est pas à dire que toute personne appelée à servir le pays doive s'enrôler dans l'armée active. Cela veut dire qu'il faut que chaque homme soit appelé au poste qu'il est le plus apte à remplir. Ainsi, nous avons, au magasin de la régie des spiritueux, dans la ville d'Amherst, trois hommes qui devraient être

occupés à exercer leurs métiers respectifs, l'un comme machiniste, un autre comme expert mouleur, et le troisième comme tôlier. Si on les affectait à des travaux de guerre, je crois qu'ils n'hésiteraient pas à faire leur devoir. A mon sens, le service sélectif devrait consister à désigner chaque homme au poste qui lui convient le mieux.

Je crois que le comté de Cumberland peut se comparer favorablement avec n'importe quelle autre circonscription du Canada en ce qui concerne la proportion des recrues. Quelques régions ont 10 p. 100 de leur population sous les drapeaux. C'est dire que la conscription ne saurait guère changer les choses dans ces endroits, même s'il s'ensuivait un certain déplacement de capital humain, et une affectation des hommes à des emplois de guerre plus urgents.

Je sens que j'ai une dette envers les anciens combattants et que, dans la mesure du possible, je devrais me faire leur interprète. Je me sens également fort redevable envers les organismes patriotiques, groupes de femmes et personnes se consacrant aux œuvres de guerre, ainsi que d'autres qui m'ont prié d'adopter une certaine attitude en ce qui concerne le plébiscite sur la conscription. J'ai des résolutions provenant d'organismes de la Croix-Rouge, de zélateurs d'œuvres de bienfaisance d'église et d'organismes municipaux me demandant de faire connaître leurs vues au Parlement et de me laisser guider par ce qu'ils croient être dans l'intérêt du pays. Je me rends volontiers à leurs vœux. Appuyant les associations canadiennes d'anciens combattants, ils demandent un effort de guerre intégral. Il n'y a pas, à ma connaissance, un seul électeur dans Cumberland qui ne soit prêt à faire tout son devoir. Il n'y a pas que je sache un seul électeur qui ne souhaite que le Gouvernement dirige le pays à l'heure actuelle et en mobilise toutes nos ressources en hommes afin que nous puissions fournir l'effort le plus efficace.

Aucun régime n'a joui d'un appui plus entier pour accomplir sa tâche en temps de guerre que le régime actuel n'en a eu de la part de l'opposition. La seule plainte que nous ayons eue contre le Gouvernement, c'est qu'il a été trop lent et n'a pas accompli davantage. J'ai été choisi candidat pour le comté de Cumberland contre mes désirs et mes intérêts. J'ai été élu à titre d'oppositionniste d'un gouvernement de parti en temps de guerre. J'ai promis d'appuyer tout gouvernement qui préconiserait des mesures susceptibles d'assurer la victoire. Je ne songe aucunement au pouvoir. Je n'envie pas la responsabilité qui incombe au Gouvernement en ce moment. Je n'aspire qu'à remplir mon devoir envers nos combattants, envers le peuple canadien et envers nos alliés.

Les gens de Cumberland sont fiers du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et lui souhaite tout le succès possible dans la tâche énorme qu'il doit accomplir. Nous voulons qu'il suive l'exemple de Churchill; qu'il donne des directives; qu'il s'assure que toutes nos ressources sont utilisées, que chaque citoyen, homme ou femme, occupe le poste qui lui convient. Qu'il s'assure que les forces armées reçoivent tout l'appui nécesaire, qu'un maximum de production est atteint dans les industries comme dans les fermes, et que tout ce qu'il est possible d'accomplir soit fait pour assurer la victoire. Le Gouvernement est au courant des faits; il doit montrer la voie. Il doit guider le peuple. C'est à lui d'indiquer les mesures à adopter dans la conduite de la guerre, sans recourir à un plébiscite.

Les gens de Cumberland comptent que je ferai mon devoir; ils ne veulent pas que je me soustraie à mes responsabilités. Ils ne veulent pas que les mères, les épouses et les sœurs des soldats soient forcées de dire ce qu'il y a lieu de faire au sujet de la conscription. Ils ne veulent pas de délais; ils ne veulent pas de dépenses inutiles. Ils craignent la désunion, et ils craignent aussi les rancœurs que pourrait créer le plébiscite. Ils veulent que le Parlement et le Gouvernement prennent les mesures qui s'imposent.

Je doute que plus de 25 p. 100 des électeurs prennent part au vote, et on peut douter sérieusement du résultat. La question suivante se pose donc: Que diront nos ennemis si la décision n'est pas catégorique? Que feront nos amis? Que pensent-ils en ce moment?

Il y a en outre la question du présent emprunt de guerre. J'ai reçu un message personnel à ce sujet de la part du ministre des Finances (M. Ilsley). Il m'a demandé de faire tout mon possible, à titre de membre de la Chambre des communes, pour assurer le succès de l'emprunt de la victoire, et je suis déterminé à le faire.

Nous possédons dans Cumberland un comité qui a fonctionné lors du dernier emprunt, et il continuera de fonctionner. Les membres de ce comité ont offert leurs services gratuitement. Ils possédaient la confiance de toute la population de Cumberland. La question du plébiscite n'intervient nullement dans leur travail, non plus que celle de la loyauté envers le parti. Tous travaillent pour le pays, tous s'efforcent d'accomplir leur devoir, sans aucune préoccupation de parti.

Que nous le voulions ou non, nous sommes plongés dans la plus grande guerre de tous les temps. Nous n'avons qu'une seule tâche devant nous: la conduite de la guerre. Je suis

opposé au plébiscite car cette mesure réjouit nos ennemis et humilie nos associés et alliés.

Je m'y oppose car il rejette les responsabilités des élus du peuple sur d'autres épaules, il ne démontre pas que nous avons pour nous diriger des chefs compétents, il refroidit l'enthousiasme de notre population et décourage nos soldats. Jamais, dans toute leur histoire, les peuples britanniques n'ont tenu de plébiscite en face du danger; jamais, ils n'ont décidé de la conduite à suivre en s'adressant aux électeurs pendant que la bataille faisait rage. Et cependant, jamais, ils n'ont eu d'ennemis aussi impitoyables que ceux d'aujourd'hui.

Lors des dernières élections, la question de la conscription ne se présentait pas aux électeurs de Cumberland; je ne puis pas dire cependant que le Gouvernement n'en a pas fait un atout politique. Ils ont tenté d'offrir à la population une guerre facile et populaire. Il est vrai également que quelques-uns des chefs du parti libéral de la Nouvelle-Ecosse en ont fait un atout politique en disant que, même si les deux chefs, le premier ministre actuel et le docteur Manion, s'étaient ouvertement prononcés contre la conscription, cependant M. Manion avait été en faveur de cette mesure lors de la dernière guerre. Il a écrit un ouvrage pour justifier ses actes d'alors. Ils laissèrent aux électeurs le soin de décider qui pourrait le mieux les protéger de la conscription après le scrutin.

Le caractère de gravité de la guerre ne fait de doute à personne, et le premier ministre s'en rend parfaitement compte. Au cours de la session de novembre, il nous a dit que le conflit devenait plus intense et plus étendu, que les nazis prenaient tous les moyens imaginables pour anéantir la liberté, que l'Allemagne avait pour ambition de dominer l'univers, que la plupart des pays avaient mis deux ans à convenir des proportions universelles de la lutte, et que jamais l'humanité n'a encore été appelée à défendre des principes plus élevés. Depuis, le Japon a frappé, et son offensive dure depuis deux mois. Hier c'était Hong-Kong; aujourd'hui c'est Singapour et la retraite en Afrique du nord. Nos deux rives sont menacées. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) et l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) ont mis la Chambre au courant des dangers que court notre littoral de l'Ouest; ces dangers sont aussi graves, sinon plus graves, sur les côtes de l'Atlantique. Notre navigation, nos raffineries, nos aciéries, nos mines et nos établissements industriels sont menacés, et l'on vient nous dire que les directives doivent venir des électeurs et non du Gouvernement.

Ma circonscription attend ses directives du Parlement et du Gouvernement. Nous

[M. Black (Cumberland).]

avons la conscription pour la défense territoriale, et nous l'avons sans mandat populaire. Puisque la population n'a pas été consultée sur ce point, pourquoi le serait-elle sur l'autre? Jusqu'ici la volonté populaire a été assez négligée. Le gouvernement responsable, c'est le genre de gouvernement que se sont donnés les peuples britanniques au cours des siècles. Un article du *Journal* d'Ottawa semble bien mettre cette situation au point:

Le projet de plébiscite annoncé sur la colline du Parlement dans le discours du trône, fait preuve d'une ingéniosité diabolique de la part du premier ministre King. En effet, quel que soit le verdict, il sera relevé de ses engagements et assuré d'une prolongation de mandat. Etudions le texte du projet:

Suit un extrait du discours du trône:

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligations résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Maintenant, vous, lecteurs de ce journal, comment voterez-vous?

Si vous votez dans l'affirmative, c'est-à-dire pour dégager M. King de ses obligations, vous lui donnerez en même temps qu'un sursis, toute liberté d'action.

Si vous votez dans la négative, c'est-à-dire si vous l'obligez à tenir ses promesses, vous voterez contre la conscription. En effet, sa principale promesse passée, c'est celle de ne jamais adopter la conscription.

Ainsi donc, en votant dans l'affirmative, vous laissez à M. King ses pouvoirs et sa liberté d'action; si vous votez dans la négative—en refusant de le dégager de ses engagements—vous appuyez la position qu'il a prise contre la conscription.

Si, étant conscriptionniste, vous votez de façon à dégager M. King de ses promesses à l'égard de la conscription, vous n'êtes pas plus avancé. En effet, M. King ne s'engage pas à adopter la conscription même si le plébiscite lui rend sa liberté d'action.

Tel est l'exposé de la situation que l'on fait aux électeurs à propos de ce plébiscite. Nous avons aussi entendu les commentaires de M. Godbout, le premier ministre du Québec, du ministre de la Justice (M. Saint-Laurent), à l'effet qu'il n'y aura pas de conscription. Le ministre des Finances (M. Ilsley), le ministre des Pensions et de la Santé nationale, (M. Mackenzie) et plusieurs autres qui ont approuvé le plébiscite ont exprimé l'avis que la conscription sera établie. Nous n'avons pas encore entendu un exposé du ministre de la Défense nationale. Le ministre devrait s'expliquer devant les députés et la population, et sans délai.

Je voudrais parler du travail accompli par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Il a reçu de nombreux éloges et je veux y ajouter les miens. Il n'a rien négligé pour aménager les industries au pays, mais un grand nombre de députés et d'électeurs y voient une œuvre de parti plu-

tôt qu'une œuvre de tout le peuple. On n'accorde pas beaucoup de mérite aux contribuables. Ce sont eux qui déboursent les sommes énormes votées par le Parlement. Dans l'année financière 1939-1940, le budget de guerre a été de 127 millions de dollars. L'année suivante, en 1940-41, les dépenses se sont montées à 778 millions de dollars et, en 1941-42, nous avons voté une somme globale de 1,450 millions, mais nous ne savons pas encore quelle partie de cette somme aura été dépensée d'ici à la fin de l'année financière. Dans le discours qu'il a prononcé pendant cette session, le premier ministre a annoncé que nous devrons voter une somme globale de 3 milliards de dollars en 1942-1943. Il n'y a qu'à fixer une somme en milliards et le Parlement la vote sans discussion. La chose la plus facile à réaliser, c'est de faire voter par le Parlement un, deux, trois ou même cinq milliards de dollars, pourvu que la somme soit requise pour la conduite de la guerre, c'est-à-dire en ce qui regarde les députés au Parlement, et ils ont l'appui de la population. Outre ces fortes sommes, nous avons les dépenses que le Gouvernement a faites pour le compte de l'Angleterre et celles qui découlent de l'application de la loi dite de prêt-location des Etats-Unis.

Tout cela ne veut pas dire qu'on n'a pas de graves appréhensions dans tout le Canada quant à la dépense de tous ces fonds. Bien des gens sont persuadés qu'il y a prodigalité et gaspillage, mais la dépense est bien vue et elle ne soulève guère d'objections quand elle est faite aux fins de la guerre. On affirme au public qu'un comité parlementaire d'enquête sur les dépenses de guerre protège ses intérêts à cet égard. J'ai été membre de ce comité et je ne tiens pas à ce que les membres du Parlement ou le public aient l'impression qu'un comité peut sauvegarder leur intérêt quand il s'agit de dépenses si énormes. Nous ne sommes pas à l'affût du scandale; nous ne sommes pas à la recherche du gaspillage, mais il incombe à ce comité de sauvegarder autant que possible l'intérêt du public relativement à ces dépenses. Toutefois, le comité ne peut qu'effleurer cette question de dépenses. Bien que nous soyons responsables de la sauvegarde de l'intérêt public, il nous est impossible de l'assurer, quelque peine que nous y prenions, quels que soient nos efforts à cet égard.

M. l'ORATEUR: Il devrait y avoir moins de conversations à la Chambre. Cela dérange beaucoup l'honorable député qui a la parole et je pris les honorables représentants de se modérer.

M. BLACK (Cumberland): Le résultat des élections préoccupe apparemment plus les honorables députés que mes paroles. Les dépenses au compte du capital faites en vue d'aider l'industrie se chiffraient par $268,499,894 le 5 février, selon le rapport du ministre des Munitions et approvisionnements. La chose avait été annoncée publiquement, avec les détails, au Parlement. Parmi ces dépenses, il y avait une somme de $18,450,128, comprenant divers chapitres de dépenses pour la John Inglis Works, où l'on fabrique la mitrailleuse Bren et d'autres fusils automatiques. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale s'attribue une grande part du mérite de ce qui se fait aux usines John Inglis. Le Canada a adopté la mitrailleuse Bren; comme on y a dépensé $18,450,128 des deniers publics jusqu'au 25 février, nous devrions nous attendre à des résultats substantiels. C'est l'une des fabriques d'armements les plus importantes du pays. Il se peut que, depuis le 25 février, le trésor public ait versé encore d'autres millions à cette industrie; nous avons donc droit de nous attendre à des résultats considérables de la part d'une industrie à ce point subventionnée. On ne devrait pas considérer cette entreprise comme une œuvre politique. C'est l'œuvre des contribuables de notre pays. Ce sont eux qui fournissent l'argent et nous sommes tous heureux des bons résultats que le pays a obtenus de cette dépense.

Le ministre des Munitions et approvisionnements a aussi fait rapport le 4 novembre que les immobilisations de capitaux faites pour aider l'industrie s'élevaient alors à $550,000,000, soit au delà de deux fois plus que le chiffre des dépenses annoncé le 25 février précédent. J'ai demandé sur ces dépenses des détails que nous avions le droit d'obtenir mais que nous n'avons pas encore obtenus. Nous avons au moins le droit de savoir où cet argent a été dépensé. On ne nous a pas encore fourni ces renseignements.

Dans la circonscription de Cumberland que je représente, nous avons un certain nombre d'industries de guerre qui ont fait un excellent travail. Les gens des Provinces maritimes se plaignent généralement de n'avoir pas eu leur juste part des dépenses de guerre. Je suis certain qu'un examen des sommes dépensées démontre que ces plaintes sont justifiées. A Amherst, la Canadian Car and Foundry Company produit des avions dans une très vaste usine. La production a commencé tardivement mais les résultats obtenus soutiennent avantageusement la comparaison avec ce qui s'est fait dans toute autre usine canadienne. Je tiens à féliciter le ministre des Munitions et approvisionnements et M. Ralph Bell, directeur de la production d'avions, pour l'excellent travail qui s'accomplit au point de vue de la construction d'avions. Une bonne part de mérite revient aux ouvriers et ouvriè-

res. On s'attend que cette industrie prenne beaucoup d'expansion et qu'elle puisse obtenir des résultats même meilleurs dans la construction d'avions.

Il existe un terrain d'atterrissage à Amherst. Après que l'emplacement eût été acheté, la municipalité s'est jointe au Gouvernement pour affecter des crédits à l'aménagement de ce terrain, de façon que les avions pussent être soumis à des épreuves. En justice pour la ville d'Amherst et pour les ouvriers qui y travaillent à la construction d'avions et qui s'acquittent si bien de leur tâche, le Gouvernement devrait faire de ce terrain un aéroport régulier. Il n'est pas juste que les contribuables ou l'industrie aient à en défrayer le coût, puisque l'Etat aménage, à ses frais des aéroports dans tout le Canada, et étant donné qu'aucune localité n'a, que je sache, été forcée d'assumer une telle responsabilité.

D'autres industries de guerre dans Amherst ont également fait d'excellente besogne. Je suis fier de la production des houillères du comté de Cumberland, qui a augmenté depuis le début de la guerre et dont le rendement est aisément comparable à celui des houillères de tout autre endroit au Canada. Cette augmentation a été réalisée malgré l'enrôlement de quelque 10 p. 100 de la population. Je signale aussi avec fierté que les ouvriers n'ont connu aucun trouble grave ni grève perlée dans les mines du comté. Tous ont su accomplir leur devoir en assurant ce combustible indispensable aux chemins de fer et aux industries en temps de guerre. Je suis convaincu que les syndicats ouvriers du comté de Cumberland préféreraient briser les liens qui les unissent à leur organisme central plutôt que de participer à une grève perlée.

D'autres questions, reliées moins directement à la guerre, présentent beaucoup d'intérêt pour la Nouvelle-Ecosse et les Provinces maritimes: celle des pensions de vieillesse, entre autres. Les vieillards qui touchent ces pensions comprennent difficilement pourquoi la moyenne mensuelle n'est que de $14.90 en Nouvelle-Ecosse, de $14.71 au Nouveau-Brunswick et $11.26 dans l'Ile du Prince-Edouard tandis qu'en Ontario elle est de $18.55 et de $19.12 en Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique estimant que ce chiffre, le plus élevé au Canada, est encore insuffisant, son gouvernement ajoute, de ses propres deniers, une somme de $5 par mois. J'affirme que les vieillards pensionnés des Provinces maritimes, où le coût de la vie s'est accru, ont droit à une augmentation sensible.

On s'inquiète dans les Provinces maritimes au sujet du programme de construction maritime du Gouvernement. L'activité s'est manifestée dans ces provinces, mais elle y est plutôt faible en regard des autres régions du Canada et les gens y trouvent quelque difficulté à comprendre ce qui peut bien motiver un programme d'un demi-milliard en Colombie-Britannique tandis que les dépenses correspondantes n'atteignent que quelques millions dans les Provinces maritimes. Les chambres de commerce des Provinces maritimes ont aussi émis des vœux sur des questions intéressant ces provinces. A leur récente réunion tenue à Moncton elles ont adopté certaines résolutions. Elles ont demandé en particulier que le bac transbordeur de l'Ile du Prince-Edouard, c'est-à-dire le *Charlottetown,* qui a été perdu, soit remplacé le plus tôt possible. Les habitants de Sprinhill, avec l'appui de la population des Provinces maritimes en général, ont demandé que le nouveau bateau emploie le charbon au lieu de l'huile comme combustible. On a déploré le fait que le bateau ait été transformé pour brûler l'huile au lieu du charbon.

On y a également adopté une autre résolution demandant une répartition plus large des commandes de guerre, ainsi qu'une amélioration des moyens de transport à travers le détroit de Canso de façon à favoriser les industries houillères et sidérurgiques de la Nouvelle-Ecosse. Je ne connais pas de ligne de chemin de fer de la même catégorie au pays où la circulation soit aussi intense. Les chambres de commerce des Provinces maritimes ont également adopté d'autres résolutions demandant l'attention immédiate du Gouvernement et des ministères à Ottawa. Bon nombre de gens voudraient savoir pourquoi on rationne le sucre et tant d'autres produits alors qu'on n'impose aucune restriction à l'importation et à la vente des boissons alcooliques. D'autres vœux viennent de groupements religieux et autres et méritent que le Gouvernement s'y arrête.

On a également dans les Provinces maritimes le sentiment d'avoir été négligé dans l'établissement des industries de guerre. On a accordé plus d'aide à l'industrie de ce pays qu'on aurait cru la chose possible, soit la somme de $550,000,000 à venir au mois de novembre dernier. Des industries qui sont nécessaires et essentielles à l'effort de guerre du Canada ont été édifiées par l'application d'une politique nationale il y a plusieurs années. On devrait encourager plusieurs industries de guerre qui auraient de la valeur et de l'importance en temps de paix; on devrait les établir dans les régions reculées du Canada, afin d'assurer une meilleure répartition de l'industrie au pays. Je ne crois pas que le Gouvernement ait profité autant qu'il l'aurait pu de l'occasion pour mieux répartir l'industrie au Canada.

Nous croyons tous que nous allons gagner cette guerre, mais tant qu'on ne nous aura pas désigné le poste que nous devons occuper nous serons portés à laisser notre voisin faire le travail. Le moral et la confiance font défaut. Plusieurs s'imaginent que cette guerre est une question de politique. J'ai été fort peiné, l'autre jour, d'entendre l'honorable représentant de Huron-Perth (M. Golding), l'honorable représentant de Northumberland Ontario (M. Fraser), l'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Ross) et même l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) attaquer les citoyens de ce pays qui sont d'avis qu'on ne fait pas un effort de guerre maximum. Il est difficile de comprendre pourquoi il faut tenir un plébiscite maintenant afin de libérer le Gouvernement de l'obligation de faire son devoir en ce moment.

Je suis opposé au plébiscite. Je crois qu'il incombe au ouvernement d'agir en temps de guerre.

J'espère qu'un jour je verrai deux autres statues sur la colline du Parlement. Il faudrait en ériger une à Winston Churchill, l'animateur qui a su indiquer la voie à suivre tant avant que pendant la guerre et sur qui repose la confiance des pays démocratiques. J'aimerais aussi qu'on érige une statue à l'un de nos plus grands Canadiens, sinon le plus grand, sir Charles Tupper. C'est une dette que nous aurions dû acquitter depuis longtemps.

On nous dit que l'unité devrait exister au pays, mais on sent à plusieurs indices qu'elle n'existe pas. J'ai été fort troublé de lire ces jours derniers une déclaration du ministre de la Justice qui brigue les suffrages dans Québec-Est:

> Je sais que le terme "conscription" vous ramène aux jours de 1917. Ne nous mettez pas en demeure de céder la place au mouvement Meighen qui imposera cette mesure au moyen de baïonnettes et de mitrailleuses.

Je me demande comment nous pouvons compter réaliser l'unité au Canada quand un ministre fait une pareille déclaration dans une partie du pays, alors que le Gouvernement exhorte d'autres éléments de la population à l'unité et à l'effort le plus énergique. Je sais que le peuple canadien est prêt à appuyer le Gouvernement actuel, ou tout autre régime, pourvu qu'il fasse son possible pour mener cette guerre à un heureux dénouement, mais des déclarations comme celle-là, faites par un homme qui cherche à se faire élire au Parlement, ne sont pas de nature à réaliser l'unité.

Jamais un gouvernement n'a joui, autant que le Gouvernement actuel, d'un appui plus sincère de la part de l'opposition. Nous l'appuyons dans toutes les mesures opportunes ou nécessaires à la conduite de la guerre. Nous ne recherchons pas les responsabilités du pouvoir,—je crois traduire les sentiments de mes associés autant que les miens,—mais nous voulons faire notre devoir et aider le cabinet ainsi que ceux à qui incombe cette obligation. Nous voulons des actes et l'unité d'action, et nous voulons que le pays se consacre tout entier aux besoins de la guerre. Nous avons tous un devoir à accomplir et, parlant en mon nom et au nom de mes associés, nous sommes prêts à l'accomplir. L'époque où nous vivons est très grave, trop grave pour que nous puissions nous permettre de nous livrer à des manœuvres politiques ou de poser des actes susceptibles de ralentir notre effort de guerre. La Nouvelle-Ecosse est prête, j'en suis sûr, à s'acquitter de la tâche qui lui échoit dans la conduite de la guerre, mais elle demande des directives éclairées. Elle veut que le Gouvernement trace au pays la ligne de conduite à suivre, et elle ne crois pas à la nécessité d'un plébiscite dans le moment.

Mme CORA T. CASSELMAN (Edmonton-Est): Je voudrais, monsieur l'Orateur, offrir mes félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux ici louer l'excellence et la grande portée de leurs discours.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur des questions qui ont déjà été discutées dans cette enceinte et qui, sans aucun doute, le seront encore. J'ai constaté que bien des choses ont été répétées par les orateurs qui ont pris la parole, de sorte que je ne serai pas la seule à le faire. Je veux ajouter, cependant, qu'aucun lien ne me lie aux quatre cents ou aux deux cents, et que je n'ai soumis mes observations à l'approbation d'aucun membre du parti ministériel ou de l'opposition. J'exprime ici ma propre opinion.

Pour moi, notre pays doit actuellement orienter ses efforts vers deux objectifs principaux: le premier, remporter la victoire, et le deuxième, faire progresser la cause de la démocratie. Je suis d'avis, comme presque tout le monde, sans doute, que notre premier objectif doit être celui de gagner la guerre et je pense que l'adoption du plébiscite par une immense majorité contribuera considérablement à notre effort de guerre. Je désire, pour le moment, m'en tenir au deuxième objectif que j'ai indiqué, celui de travailler à l'avancement de la cause de la démocratie. Je suis d'avis, en effet, bien que le moment ne soit peut-être pas très bien choisi pour proposer des mesures à cette fin, que jamais l'occasion ne sera plus favorable, même après la guerre. Je crois même que la présente période est la

plus propice à la présentation des mesures que j'ai l'intention de discuter pendant quelques instants.

Je veux parler d'abord de la question que l'on a déjà soulevée tant de fois à la Chambre, celle des pensions de vieillesse. Il me semble que la somme versée est trop modique. Vingt dollars par mois ne suffisent pas à pourvoir aux besoins ordinaires, indispensables et quotidiens du pensionné. C'est vrai qu'il a droit de gagner ou de toucher jusqu'à un dollar par jour; mais comment va-t-il le gagner? Ce lui est une impossibilité physique. Un sénateur peut gagner cette somme; un praticien ou un avoué peuvent la gagner; peut-être pourrons-nous, vous et moi gagner cette somme quand nous aurons soixante-dix ans. Mais, ne le peuvent la plupart de ceux qui réclament la pension de vieillesse. Ils sont trop âgés. La limite d'âge est trop élevée. Le pensionné était déjà trop âgé pour travailler cinq ans avant qu'il sollicite une pension, c'est-à-dire à l'âge de 65 ans. Bien des pensionnés étaient en chômage avant de commencer à toucher leur pension et envisageaient une longue et pénible période d'attente avant d'y avoir droit. Je pourrais vous raconter l'histoire de pensionnés, braves citoyens, intègres et hommes de mérite, qui ont eu à lutter contre la misère; cependant, je veux faire appel à votre raison plutôt qu'à vos sentiments. Les honorables députés connaissent d'ailleurs dans leurs propres circonscriptions des gens qui touchent une modeste pension de vieillesse et qui ont besoin de secours supplémentaire.

La démocratie devrait réaliser deux objectifs: venir en aide à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins et user de coercition pour empêcher de devenir candidats à une pension ceux qui plus tard, dans trente ou quarante ans, pourraient se trouver dans une telle situation. On pourrait arriver à ce résultat en obligeant ces gens, à contribuer, dès maintenant, durant les années où ils jouissent de leur puissance de gain, à un plan qui leur assurerait plus tard une subsistance.

J'ai étudié le discours qu'a prononcé sur cette question le ministre des Finances, le 14 novembre. Il a fait ressortir l'aspect rationnel de la situation. En fait, lorsque le ministre s'est rendu à Edmonton l'an dernier et a prononcé une allocution sur la question des impôts, il a suscité bien des commentaires élogieux et nombre de personnes ont déclaré que ce discours avait presque pour effet de rendre agréable le paiement des impôts.

Le ministre a exposé les raisons qui militent contre l'augmentation des pensions. Comme en fait foi le hansard de ce jour, il aurait dit:

> On remarquera que dans plusieurs provinces il existe une latitude considérable en ce qui concerne l'augmentation du montant moyen de la pension si les provinces le désirent.

L'argument est bon. Il discute ensuite l'indice du coût de l'existence à l'époque de l'adoption de la loi, en 1927; il était plus élevé alors qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est là également un bon argument, bien qu'il ne soit pas infaillible. Le montant versé alors était insuffisant. Les denrées que doit acheter le pensionné,—les aliments et le vêtement, le loyer et le reste,— coûtent un peu plus cher que l'indice moyen du coût de l'existence en ce moment, et, par conséquent, les pensionnés ont besoin d'une assistance plus considérable maintenant.

A mon avis, l'application de cette loi pourrait être un peu plus généreuse. Souvent je crois que le pensionné n'obtient pas de bénéfice du doute. Quelquefois, les conditions imposées, les certificats et les formules, réflètent trop la lettre de la loi au lieu de l'esprit. Donc, bien qu'une vérification s'impose, je serais en faveur d'une plus grande lattitude quand le point de vue du pensionné ne s'accorde pas avec celui des administrateurs.

Le ministre expose la différence dans le coût de l'existence entre les différentes provinces, et souligne les nombreuses difficultés qui s'opposent au relèvement de la pension de vieillesse,—double contrôle, double contribution, de la part de la province, 25 p. 100, de la part du Dominion, 75 p. 100, et le fait que la province applique la loi. Ces difficultés sont réelles. Il expose également la raison pour laquelle des amendements à la constitution seraient nécessaires avant de pouvoir changer la loi actuelle des pensions.

Je ne suis pas le seul à préconiser certains changements à la loi des pensions; plusieurs honorables députés ont traité la question dans leurs discours. Les pensionnés ne sont pas non plus les seuls à demander des modifications; des milliers de gens seraient heureux si quelque projet était proposé. A mon avis, il devrait y avoir à cet égard un programme à court terme et un autre à long terme. Sous le premier, j'accorderais au moins une indemnité de vie chère aux pensionnés. A ce sujet, je citerai une phrase du discours du ministre, phrase que l'on trouvera au hansard.

> Si une des provinces le désire...
>
> C'est-à-dire augmenter la pension.
>
> ...le Gouvernement consentira à modifier les règlements et, si nécessaire, la loi afin d'assurer que ces versements supplémentaires faits par une province n'entraînent pas une réduction de la pension qui doit être payée aux termes de la loi.

Je suis heureux de constater que la Colombie-Britannique a profité de cette offre et a augmenté ses pensions, et que l'Alberta étudie la question en ce moment.

Passons au programme à long terme. Ici, j'aimerais qu'on étudie le point soulevé par le ministre, à savoir la question d'une pension sur une base contributive. Il affirme, et avec raison, je crois, qu'on n'en arrivera pas à une solution satisfaisante tant qu'on n'aura pas arrêté un plan de ce genre. Je propose la formation d'un comité chargé d'étudier si le projet ne pourrait pas être rattaché à la loi d'assurance-chômage, afin que les contributions soient versées pendant la jeunesse du pensionné pour que, quand ce dernier atteint l'âge où il a besoin d'une pension, il ait à son crédit un certain montant d'argent. Pour ce faire, il serait nécessaire de modifier la constitution, comme l'a déclaré le ministre. S'il en est ainsi, la constitution existe pour l'homme et non l'homme pour la constitution. Il devrait donc être possible de la modifier, avec la bonne volonté et la coopération des provinces.

Monsieur l'Orateur, la sécurité sociale ne me semble pas dépendre uniquement de l'octroi de pensions visant à combler les vides dans la puissance d'achat de l'individu; elle repose plutôt sur le droit que possède l'ouvrier de gagner sa vie et sur la conservation et l'exploitation des ressources naturelles nationales. Voilà un sens dans lequel l'Etat pourrait aider, et dans cette catégorie je place le sable bitumineux de l'Alberta. Nous avons besoin de pétrole, produit qui peut décider du sort de la guerre. Les sables bitumineux d'Athabaska sont très riches en pétrole. Le *Canadian Mining and Metallurgy Bulletin* de février 1941 donne une estimation de la quantité de pétrole qui s'y trouve. D'après le spécialiste du Dominion, qui occupe cette position depuis 1913, on pourrait extraire un milliard de barils de pétrole du sable bitumineux de Fort-McMurray. Le spécialiste des Etats-Unis estime cette quantité à 250 milliards de barils, quand la production mondiale possible, ce gisement excepté, s'établit à seulement 35 milliards de barils. Ainsi, même avec l'estimation la plus modérée, cette production serait le triple de la production possible dans le reste du globe. Je comprends que la province a son mot à dire, mais il me semble que le gouvernement fédéral devrait contribuer à l'exploitation de cette ressource. Le pétrole existe, et on a trouvé un moyen de l'extraire. On me permettra sans doute de lire un passage du bulletin que publie le bureau des mines du ministère des Mines et des ressources, livraison de mars 1941:

> De 1927 à 1930, une quantité de deux mille tonnes a été expédiée pour des fins de laboratoires, et une autre quantité de trois mille tonnes a servi à titre d'expérience dans la construction des pavages et des chaussées. De 1931 à 1938, l'International Bitumen Company a transformé de faibles quantités de sable bitumineux à sa fabrique de Bitumont, (Alb.), produisant ainsi de l'asphalte de pavage et de toiture en plus de 37,500 gallons d'huile combustible...
>
> En 1940, l'Abasand Oils Limited a poursuivi l'érection de son usine de séparation et de sa raffinerie, sur la rivière Horse, près de McMurray, et a amélioré sa méthode d'extraction des sables bitumineux. L'usine de séparation doit traiter 400 tonnes de sable et la raffinerie 600 barils de matières brutes par 24 heures.

Malheureusement, l'incendie a partiellement détruit cette usine en novembre 1941, mais le rapport indique qu'elle a produit, sur une base commerciale, de l'essence, du carburant de moteur diesel et d'autres produits raffinés. Voici donc du pétrole pour répondre aux besoins militaires futurs; voici la méthode découverte; il me semble qu'en période de crise on pourrait y avoir recours.

En outre, il y a le problème des routes. Des honorables députés de la Colombie-Britannique ont affirmé que leur grande province pourrait se trouver isolée du reste du pays, si des bombes atteignaient certains points stratégiques: ponts et tunnels, par exemple. Deux chemins de fer entrent dans la Colombie-Britannique en plus de la route Big-Bend qui n'est et ne peut être maintenue ouverte toute l'année. Une autre route pourrait être construite par la passe Yellowhead et la Tête Jaune et le long de la rivière North-Thompson de Jasper à Vancouver. On en a déjà construit des tronçons. La route de gravier Blue-River à Kamloops, par exemple, devrait être transformée en route carrossable en toute saison. Certains tronçons entre Jasper et Blue-River devraient être réunis par une nouvelle route; on utiliserait ainsi, je crois, trois tronçons différents, d'une longueur totale d'environ 100 milles. C'est une des façons d'améliorer les relations entre les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Des honorables représentants de cette dernière ont fait observer qu'il y a chez eux des Japonais indésirables qui pourraient travailler à la réalisation d'un tel projet. Je ferai cependant observer que nos propres chômeurs canadiens, que l'industrie de l'Ouest n'a pas encore absorbés et qui sont probablement trop âgés ou physiquement inaptes pour le service militaire, mais qui pourraient exécuter du travail de ce genre, devraient être traités à cet égard au moins sur le même pied sinon mieux que les étrangers. Le besoin d'une autre route se fait sentir en Colombie-Britannique; nous possédons la main-d'œuvre et l'outillage, car je crois qu'une bonne partie des machines servant à l'aménagement des bases aériennes situées sur la route de l'Alaska pourraient être disponibles pour l'exécution de ce projet. Je soumets cette idée à l'attention de la Chambre. Il se peut que des fonctionnaires du Gouvernement l'aient déjà

mise à l'étude, car j'ai constaté que le Gouvernement a déjà mis à exécution plusieurs des choses que nous discutons.

Puisque j'en suis à la question des routes, je signalerai aussi l'importance que pourrait avoir au point de vue militaire la construction d'une route reliant les Etats-Unis à l'Alaska. Plusieurs tracés sont possibles. Si l'on donnait suite à ce projet, son emploi s'imposerait peut-être à brève échéance. Je n'ai garde d'oublier, cela va de soi, que cette route devrait passer par Edmonton. Ses usagers y trouveraient grand avantage et auraient un accès facile au parc Jasper, l'une des plus belles régions du continent. La construction de cette route pourrait donc avoir de l'importance, non seulement aux fins militaires actuelles, mais aussi en temps de paix pour le tourisme dans l'Ouest.

Une autre question que je voudrais aborder, question des plus importantes aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, c'est celle de la santé publique. J'estime que l'établissement d'un comité de la nutrition au ministère des Pensions et de la Santé nationale est une mesure excellente, parce qu'elle contribuera à accroître la santé des gens. Même au milieu du tumulte de la guerre, nous pourrions étudier un projet d'assurance-maladie. Nous pourrions aussi établir des réserves alimentaires destinées à une Europe ou une Asie affamée, quand les routes maritimes se rouvriront. Même maintenant, nous pourrions aussi envisager l'accumulation de médicaments, car si ce qui s'est passé après l'autre guerre se répète encore, il pourrait arriver que nous manquions de remèdes pour la population civile et pour l'armée. Les conditions actuelles en Europe sont un terrain favorable aux épidémies.

Je le répète, il faudrait rémunérer davantage les hommes de troupe. Je me rappelle que, dans son exposé du 14 novembre dernier, le ministre des Finances a cité des chiffres pour démontrer que le soldat canadien est aussi bien rémunéré qu'aucun autre soldat au monde. Cependant, il est souvent moins bien rétribué que l'ouvrier industriel, dont la contribution est si importante à l'heure actuelle. Ne pourrait-on pas donner aux simples soldats des certificats d'épargne de guerre qui leur appartiendraient à la fin des hostilités, parce qu'ils les ont gagnés par le service militaire, et qu'ils pourraient utiliser pour leur rétablissement? La situation de nombre de gens s'améliorerait si, à l'instar des travailleurs industriels, les soldats gagnaient des certificats d'épargne dont ils toucheraient le montant, au remboursement des emprunts de ce genre.

Je pense que cela aiderait aussi à assurer la stabilité et à faciliter la transition entre l'économie du temps de guerre et celle du temps de paix. Ce sont là quelques-unes des mesures qui, d'après moi, auraient pour effet de réaliser ce qui a été exposé dans la charte de l'Atlantique par Roosevelt et Chamberlain. Donnons à chacun le droit de vivre sa vie, en liberté et à l'abri du besoin et de la crainte.

Ces buts sont importants, mais ils ne pourront être que des rêves si nous ne gagnons pas la guerre. Il faut que nous soyons victorieux, et je pense que la tenue d'un plébiscite est un pas dans cette voie. La réponse à ce plébiscite dégagera le Gouvernement des promesses qu'il a faites implicitement ou explicitement à une époque où nous pensions que le Canada faisait grandement sa part en produisant des armements, et c'était vrai en effet. Sa contribution de ce côté a été magnifique.

En lisant le discours prononcé par le premier ministre (M. Mackenzie King) à l'ouverture de la session, nous voyons quelle a été la contribution de notre pays en fait de munitions et d'approvisionnements. A ce propos, j'ai grand plaisir à citer un extrait du *Magazine Digest* de décembre 1941, contenant des commentaires sur King, du Canada, et exposant ce que M. Mackenzie King a fait pour le développement du Canada en temps de paix et en temps de guerre. Je cite:

> Je crois que les historiens auront une page spéciale pour King. Ils se rappelleront comment, en 1922, pour avoir refusé de se laisser entraîner à la panique par Lloyd George, il a porté le gouvernement britannique à réfléchir, ce qui a épargné au monde une guerre futile contre la Turquie.

"Pour avoir refusé de se laisser entraîner à la panique." Je poursuis la citation:

> Bien avant que Kipling eût écrit "If", King avait commencé à s'associer avec toutes sortes d'hommes sans jamais se démentir.

"Sans jamais se démentir" c'est à dire en agissant de la façon qu'il jugeait la meilleure dans les circonstances. Afin que personne ne veuille interpréter trop littéralement l'expression "sans jamais se démentir" je me permets de dire qu'elle a le sens que lui prêtait Shakespeare dans les vers suivants:

> This above all; to thine own self be true
> And it must follow as the night, the day
> Thou cans't not then be false to any man.

Voici un autre passage de l'article en question:

> Certains journaux canadiens le disent dépourvu d'enthousiasme, ou incapable d'inspirer à ses concitoyens la volonté de réaliser un effort total. Or, ce gentilhomme campagnard, dépourvu d'enthousiasme...

Qu'il veuille bien m'excuser de répéter ces termes.

> ...dépourvu d'enthousiasme qui travaille toujours en collaboration avec les membres de son cabinet, a inspiré au Canada la volonté de réa-

liser un effort de guerre comme aucune nation de langue anglaise, sauf la Grande-Bretagne, n'en a accompli, compte tenu de la population et de la richesse.

Pour en revenir au plébiscite, je dis qu'il a pour objet de libérer le Gouvernement de certaines promesses faites implicitement ou explicitement en vertu des principes démocratiques. Le plébiscite réalisera cet objet en permettant au peuple de se prononcer. On espérait que la chose se ferait dans le calme pendant que notre nation n'était pas encore aussi profondément plongée dans la guerre qu'elle pourrait l'être plus tard, advenant le cas où la guerre sévirait sur notre propre territoire. On espérait que cela se ferait avant que l'excitation devint trop grande et que les dangers qui nous menaçaient se fussent encore rapprochés de nous.

Le Canada pourrait, dans un geste dramatique, et c'est à dessein que j'emploie ce qualificatif, se dire prêt à accepter tout sacrifice ou à accomplir tout devoir que la guerre actuelle pourrait lui imposer. Chaque citoyen aura l'occasion, en donnant sa réponse, d'appuyer l'effort de guerre du pays. Cela ne constitue aucunement, à mon sens, une désertion de nos soldats outre-mer. C'est plutôt l'affirmation de notre appui soutenu et c'est déclarer que quoi qu'il puisse arriver, quel que soit le devoir ou le sacrifice qui s'impose à chacun, nous leur assurons individuellement notre appui. Pour bien des gens ce sera un engagement à l'adresse de quelque soldat, marin ou aviateur en particulier.

Ceux qui comptent un fils, un frère ou un parent outre-mer sont aussi nombreux d'un côté de la Chambre que de l'autre. Il en est de même, toute proportion gardée, de ceux qui ont participé à la dernière guerre. Le nombre est aussi sans doute le même de ceux qui se soucient sincèrement et profondément de l'issue de la lutte dans ses conséquences pour le pays tout entier, pour notre Canada.

Les critiques prétendront que la tenue du plébiscite retardera l'effort de guerre. Pourtant le recrutement et l'instruction militaires, la construction des navires et la fabrication des munitions se poursuivent actuellement tout comme par le passé. Il est possible que les troupes formées pour le service territorial servent outre-mer, si les événements des prochains mois le rendaient nécessaire. Ces troupes seront peut-être formées de volontaires et peut-être ne le seront-elles pas. Une bonne partie des troupes de volontaires qui sont actuellement outre-mer n'y ont pas été forcées, ainsi qu'on l'a prétendu. Elles y sont allées de leur propre gré, combattre pour la cause, parce qu'elles savent pourquoi elles combattent. Elles sont allées contenir la guerre loin de nos rives où elles ne veulent pas avoir à combattre.

Je rappellerai à ceux qui pourraient être opposés à la conscription, le cas échéant, que les Allemands ont fait la guerre à maintes reprises sur le sol étranger depuis cent ans. C'est sur le sol étranger qu'ils ont fait et perdu la guerre. Je me permets de poser aux anti-conscriptionnistes la question: Où serait en ce moment la marine britannique si les autres nations adoptaient la même attitude et se disaient que leurs soldats ne peuvent servir que sur leur propre territoire? Elle ne serait pas dans nos eaux; elle ne participerait pas à la défense de nos côtes. Ne l'oublions pas si nous voulons être justes et surtout si jamais la question de conscription se pose.

Mais la tenue du plébiscite ne veut pas nécessairement dire la conscription; et avec raison, je crois. La raison d'être du plébiscite est de libérer le Gouvernement et de lui permettre toutes les mesures nécessaires à la victoire. Mais la conscription devrait, et doit même, être laissée à la discrétion de ceux qui sont au fait de la situation et ont accès à toutes les sources possibles d'information. A mon sens, c'est l'unique façon de procéder, du moins pour ce qui est de la conscription.

Notre effort de guerre peut ne pas conduire à la victoire. La Société des Nations n'a pas réunssi à sauvegarder la paix, surtout, je crois, par suite du manque de collaboration entre les nations. Les armées d'Hitler ont balayé l'Europe. Nous en trouvons encore la raison principale dans le fait que les nations n'ont pas su collaborer entre elles. Quelle pourrait être la cause d'un ralentissement dans l'effort de guerre du Canada? A mon sens, la seule cause possible serait un manque de collaboration de la part de la population, oui, un manque de collaboration.

Munich n'a pas été la seule cause de la chute de la Tchécoslovaquie. La véritable raison, il faut la chercher dans le fait que trois millions et demi d'habitants des Sudètes avaient cessé de collaborer et avaient arboré le drapeau nationaliste. La Tchécoslovaquie est tombée parce qu'une autre province, la Slovaquie, a cessé de collaborer. La situation est-elle semblable au Canada? Je n'aime pas le dire et m'excuse auprès des Canadiens loyaux, quelle que soit leur origine, parce que la comparaison n'est pas exacte. Cependant, on peut attribuer la chute de la Tchécoslovaquie au manque de collaboration chez elle et à l'appel au nationalisme qui la livra à la trahison de l'ennemi du dehors.

Soyons une nation unie, marchons ensemble à la victoire. Nous ne gagnerons peut-être pas cette guerre par l'effort des hommes et des femmes qui font partie de l'armée ou qui travaillent dans les champs, dans les mines, dans les forêts, dans nos industries ou sur les fermes; nous ne la gagnerons peut-être pas

44562—29
ÉDITION REVISÉE

principalement au moyen de produits alimentaires, de nos munitions, de nos navires, de notre effort de guerre; nous la gagnerons par le moral de notre peuple, moral que tous, hommes, femmes et enfants, contribuent à maintenir. Cette contribution peut être positive ou négative, mais chaque individu ajoute sa part aux efforts que nous faisons en vue de la victoire.

Il se peut que 90 p. 100 de la population ne fasse rien d'éclatant pour gagner la guerre. Nous continuerons d'accomplir notre même devoir quotidien, peut-être un peu plus efficacement et plus gaîment, peut-être entreprendrons-nous quelque travail bénévole à notre gré, peut-être participerons-nous à la campagne de récupération ou aiderons-nous la Croix-Rouge; nous pourrons pratiquer quelque forme d'économie, nous dispenser d'acheter certaines choses supplémentaires; acquitter nos impôts, souscrire aux emprunts de guerre et acheter des timbres et des certificats d'épargne de guerre. Tout cela n'a rien d'éclatant, mais c'est ce qui s'appelle contribuer effectivement à notre effort de guerre. Il est toujours vrai de dire que les gens qui obéissent à la loi, qui accomplissent les tâches obscures sont la force, l'armature d'un pays.

Rappelons-nous que M. Churchill nous a dit de ne pas perdre de vue le but à atteindre. Nous voulons remporter la victoire et ainsi favoriser la cause de la démocratie. Nous devons atteindre ce but que M. Churchill a appelé la marche de l'homme moyen vers son véritable et juste héritage.

M. R. W. MAYHEW (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, les honorables représentants de Hull (M. Fournier) et de Brantford (M. Macdonald) ont déjà reçu bien des éloges et des félicitations pour les discours qu'ils ont prononcés dans cette enceinte en proposant et appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Je crois qu'ils méritent bien ces félicitations et ces éloges. Lorsque nous avons connu les noms de ceux qui devaient ouvrir le présent débat, nous nous sommes dit qu'ils nous donneraient un bel exemple à suivre. Je tiens à féliciter aussi le chef de l'opposition (M. Hanson) et le premier ministre (M. Mackenzie King) pour leurs discours dont la qualité, à mon avis, n'a jamais été surpassée. Mais ce ne sont pas les seuls. Il convient aussi de féliciter les chefs des deux autres groupes. A les entendre, à en lire ensuite le texte, ces discours offrent beaucoup d'intérêt et je constate qu'après tout ils ne diffèrent pas beaucoup les uns des autres, puisqu'ils admettent tous que la chose essentielle à l'heure présente est de remporter la victoire.

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) laisse entendre qu'il faudrait imposer la conscription de la richesse. Le ministre des Finances (M. Ilsley) affirme que la chose existe déjà et que nous nous en rendrons probablement mieux compte lorsqu'il fera son exposé budgétaire dans quelques semaines. Des honorables vis-à-vis croient qu'il ne s'agit pas seulement de conscription, mais de confiscation de la richesse. Quoi qu'il en soit, le contribuable moyen n'a pas accoutumé d'envisager la question de la même manière que nous. Il sait qu'il lui est bien difficile d'acquitter les impôts dont il est frappé. Il le fait sans se plaindre, ce qui montre bien que la population du Canada consent et est prête à faire sa part, dans la plus large mesure possible, pour la poursuite de la guerre. Avant d'aller plus loin, je voudrais féliciter l'honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman) pour le discours qu'elle vient de prononcer et que je trouve excellent. Je crois comprendre que c'est son premier discours à la Chambre des communes et je me rappelle que lorsque j'ai moi-même prononcé mon premier discours en cette enceinte, j'ai préconisé une politique analogue, savoir que le Canada devrait constituer un fonds de retraite à participation pour tous, de manière que tous soient libres de toute crainte et puissent compter sur un avoir propre pour leurs vieux jours.

Je désire parler brièvement de l'élection de 1940. J'ai prié la population de Victoria de me donner un mandat me permettant de les représenter ici et d'appuyer le régime actuel. J'ai alors répété à plusieurs reprises, et j'étais franc avec moi-même, que l'actuel premier ministre et ses collègues du cabinet étaient aussi compétents, aussi sincères et aussi dignes de confiance que tout autre groupe d'hommes pour réaliser un effort de guerre énergique. Si on en appelait au peuple aujourd'hui, je pourrais tenir le même langage avec une égale sincérité. En fait, je pourrais apporter de nouvelles preuves à l'appui de mes paroles, car depuis lors, de nouveaux collaborateurs sont venus raffermir notablement le ministère.

A cet égard, je songe au ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald) qui a quitté la Nouvelle-Ecosse pour donner un coup de main au pouvoir central. On n'entend que des éloges à l'adresse des services navals et des excellents résultats obtenus dans ce domaine. Je ne puis m'empêcher de songer à la façon dont l'expérience a fait ressortir le mérite de certains autres membres du cabinet, dont le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), ci-devant ministre des Finances. Je n'oublie pas non plus l'actuel ministre des Finances et l'œuvre qu'il a accompli. La population du Canada est fière de lui et je suis sûr que le discours qu'il

a prononcé en cette enceinte le 4 février a grandement encouragé nos gens tout en rehaussant son propre prestige.

J'ai ici deux objets en vue. Je veux d'abord souligner ma foi en chacun de ces hommes, et ensuite, accroître, si possible, leur prestige ainsi que la confiance que notre population éprouve à l'égard de ses dirigeants. La confiance en nos chefs est l'une des choses dont nous avons le plus pressant besoin et quiconque cherche à la miner commet une injustice envers la nation. Non seulement ces hommes ont-ils su inspirer confiance, mais ils ont obtenu des résultats.

Je suis sûr que, en qualité de Canadiens, nous sommes tous fiers de ce que le Canada a accompli pour la victoire, de sa contribution à l'essor naval, à l'armée, à l'aviation. Je n'aurais pas dû oublier l'honorable ministre de l'Air (M. Power), car le plan d'entraînement aérien, réalisé sous sa direction, figurera dans les annales de notre pays et restera toujours un brillant joyau dans la couronne d'honneur du Canada. Si quelqu'un mésestime l'effort de guerre du Canada, je lui recommande de traverser le pays et d'aller visiter nos docks, nos bassins, et nos chantiers de construction navale et nos fabriques de munitions. Je suis sûr qu'il reviendra enchanté de ce qu'il a vu, réconforté et fier d'être Canadien.

Ce n'est pas le moment d'adresser trop d'éloges à notre propre Gouvernement et de trop l'applaudir. Il conviendrait peut-être plutôt que nous prenions le point de vue opposé et que nous fassions un peu de critique. Il ne suffit pas de passer en revue ce que nous avons fait jusqu'ici puis de nous dire: "Nous avons fait du beau travail; reposons-nous sur nos lauriers". C'est plutôt le moment de nous dire: "Avons-nous fait de notre mieux? Avons-nous tout mis en jeu dans cette lutte; tout notre capital humain, toutes nos machines et toutes nos ressources? Avons-nous dépensé la dernière parcelle de notre énergie et avons-nous mis notre dernier sou à contribution pour aider à gagner cette guerre?" Rien moins que nos ultimes efforts ne doivent aujourd'hui nous suffire et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je rends grâce au Ciel de ce que nous avons des critiques, pourvu que leurs observations soient sincères et fondées sur la vérité, ou même sur leurs propres opinions, alors même que celles-ci ne seraient pas irréprochables. Je n'ai cure de critiques fondées sur les préjugés et sur des préférences politiques. J'espère que même si certaines de mes remarques paraissent des blâmes, elles seront accueillies dans l'esprit qui les inspire et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas essayé de dresser un épouvantail pour me payer ensuite le plaisir de le démolir.

Je dirai un mot ou deux de la situation que la guerre avec le Japon crée dans la Colombie-Britannique. Ici encore mes premières paroles font l'éloge du Gouvernement. Quelques heures après l'attaque perfide du Japon contre Pearl-Harbour, attaque qui a tant bouleversé notre position pour le moment, le Gouvernement actuel donna instruction à la division de la marine canadienne de la côte du Pacifique de réunir et d'amener dans le Fraser tous les navires japonais et leurs équipages. Cette opération fut conduite à la façon de la marine canadienne. Aucun affront, je crois, ne fut perpétré contre ceux que l'on a réunis, mais ils furent amenés à bon port. Les navires passèrent devant ma porte en longues files lorsqu'ils furent escortés des différentes parties de l'île et le long de la côte, et la tâche n'était pas facile. La marine canadienne a dû se rendre dans chaque anse, dans chaque village, dans chaque établissement de la côte sur une distance de 2,000 milles. L'île que j'habite a plus de 1,000 milles de littoral. Toutefois, cette tâche fut accomplie, accomplie sans insultes aux Japonais qui furent recueillis.

Je dois dire, cependant, que là s'arrêtent mes compliments en ce qui concerne la situation japonaise. Nous laissons encore ces gens vivre librement en Colombie-Britannique; je suis d'avis que l'on devrait songer d'abord à notre propre défense. Les hommes qui furent recueillis obtinrent ensuite la permission de retourner dans les îles et le long de la côte, et d'agir à leur guise et, d'après mes renseignements, ils y sont encore. Je me demande si le Gouvernement ou tout autre peut nous donner l'assurance que ces Japonais n'ont pas déjà caché des munitions et des armes de toutes sortes en divers endroits le long de la côte. S'ils n'en ont pas agi ainsi, nous sommes heureux car rien n'a été tenté pour les en empêcher. Quelques milliers d'embarcations de pêche pouvaient s'avancer à trois, quatre ou cinq cents milles dans la mer, et rien n'empêchait un cargo japonais de leur remettre des armes que l'on cacherait le long de nos côtes. Qui sait si à cet instant même, ces pêcheurs ne conduisent pas leurs amis vers ces cachettes où ils trouveront des armes qu'ils emploieront contre nous.

J'ai écouté le discours que le premier ministre a fait à la Chambre cet après-midi. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu saisir toutes ses paroles, mais je l'ai entendu dire qu'on s'occuperait des ressortissants japonais. Il veut dire, je suppose, que les Japonais naturalisés au cours des trois, quatre ou cinq dernières années, ou même des dix dernières années, si vous voulez, ne sont plus considérés sujets japonais du fait qu'ils ont signé une formule. Or, l'incident de Pearl Harbour nous démontre

qu'un certificat de naturalisation ne signifie pas grand'chose pour ces gens. J'ai également compris au discours du premier ministre que le Gouvernement n'internerait que les Japonais de dix-huit à quarante-cinq ans. J'ai plus de quarante-cinq ans, et cependant je pourrais encore causer pas mal d'ennuis et quand j'avais moins de dix-huit ans, j'étais capable de pas mal de diablerie. Je ne leur ferais donc pas confiance et je ne crois pas que nous ayons raison de nous fier à eux. Il existe dans ma ville bon nombre de gens qui ont passé quinze à cinquante ans de leur vie au Japon. Ils ont fait instruire leurs enfants en Angleterre ou au Canada. Et, bien qu'ils aient passé une bonne partie de leur vie au Japon, ils se disent toujours Canadiens ou Britanniques. Pouvons-nous attendre plus d'un Japonais que d'un des nôtres? Il y a l'appel de la race, et il faut surveiller ces gens. Nous demandons de ne le faire qu'avec le moins d'inconvénients possible et de les abriter et les soigner convenablement. Nous ne voulons ni les maltraiter ni les molester, pas plus que nous ne voudrions voir molester ou maltraiter les nôtres, mais nous demandons de les surveiller. Je ne voudrais pas être appelé à séparer les Japonais loyaux de ceux qui ne le sont pas. Des professeurs ont peut-être quelque instrument spécial pour distinguer les bons des mauvais, mais l'homme ordinaire n'y peut compter.

Quelques mots maintenant sur le plébiscite. Il s'agit d'une mauvaise promesse, mais tous les groupes l'ont faite dans cette enceinte. Quand le premier ministre a pris cet engagement, nous avons tous entendu ses paroles; nous avons gardé le silence, ce qui signifie que nous avons donné notre approbation et que nous participons à l'engagement pris. Je crois cependant que nous aurions dû pour la plupart, surtout les anciens, mieux comprendre. Personne ne peut s'ériger en prophète en temps de guerre, et le conflit actuel nous en donne certainement la preuve. A tout événement, l'engagement a été pris, et j'ai beau détester l'idée de la tenue d'un plébiscite soit à cause des dépenses qu'elle entraîne soit à cause des retards qu'elle amène,—l'honorable député d'Edmonton-Est dit que le travail se poursuit, mais si la question n'a pas fait perdre de temps en dehors de cette enceinte elle a du moins causé des retards à la Chambre, car presque toute la discussion sur l'Adresse en réponse au discours du trône a convergé sur ce point,—j'estime néanmoins, que c'est le moindre de plusieurs maux et peut-être pourrons-nous transformer un élément de passif en valeur active si, en bons Canadiens, nous cherchons à atteindre au moins la proportion de 80 ou 90 p. 100. Nos bons amis du Québec pourraient peut-être surprendre certaines des personnes qui parlent beaucoup de la conscription.

Je suis toutefois en faveur d'un effort de guerre total, monsieur l'Orateur, et c'est le désir général que nous poursuivions cet effort jusqu'à ce que nous ayons gagné la dernière bataille et aussi la paix. Le vœu adopté par la Légion canadienne en faveur de la guerre totale n'est pas un vœu en faveur de la conscription au sens étroit du mot. C'est un vœu en faveur d'une nouvelle répartition de nos ressources en hommes, de l'activité industrielle au pays. Il prévoit l'emploi des femmes ainsi que des hommes et l'effort maximum de la finance ainsi que du capital humain. La Légion canadienne reconnaît comme vous et moi qu'un dollar oisif n'a guère d'utilité, non plus qu'un homme oisif. Elle réclame donc un effort sans réserve de notre capital humain, de nos ressources industrielles, agricoles, minières et forestières, un effort de guerre total. Je trouve fort étrange que nous ayons un régisseur des huiles, un régisseur de l'alimentation, un régisseur des conserves de fruits (et je crois savoir que, l'autre jour, on a nommé un régisseur des gants de travail des ouvriers), et qu'aucun fonctionnaire ne soit encore chargé de répartir à nouveau et de régir nos ressources en hommes et notre puissance industrielle. Je préconise une mesure en ce sens.

La pensée d'une guerre totale me ramène au lieu de ma naissance, à quelques milles de la frontière. Je pense à l'effort qu'il a fallu pour transformer un bois tenace en ferme fertile. Puis, je multiplie cet effort par des centaines de milliers de terres de notre pays, surtout celles de l'Est. Je pense aussi aux institutions qui ont surgi au Canada, nos églises, nos écoles, nos universités, les grands chemins de fer qui relient un littoral à l'autre. Cela représente le travail de nos pères et de nos grands-pères et constitue la pierre angulaire du pays. Et c'est sur cette base que nous avions espéré pouvoir constituer dans la paix et le labeur, une nation dont le monde serait fier. Cet effort a échoué. Nous sommes un peu impatients dans l'Ouest. Nous ne sommes pas autant enracinés au sol que les gens de l'Est. Nous ne sommes pas habitués à vivre d'année en année et de génération en génération dans la même maison.

Nous n'avons pas été forcés de transporter en chars à bœufs et en charrettes les pierres nécessaires à l'érection de nos églises, de nos écoles et de nos maisons. En quelques années à peine, nos centres se sont développés. Nous avons peut-être tendance à pousser les régions plus anciennes que la nôtre à faire en vitesse ce que nous voulons les voir faire. Cependant, s'il est vrai que les Canadiens de l'Est ont des foyers plus anciennement établis,

qu'ils sont plus attachés au Canada par les sentiments, il n'est pas aussi évident qu'ils soient disposés à combattre l'ennemi sur une terre étrangère pour l'empêcher de profaner le fruit du travail de leurs ancêtres. Je suis convaincu qu'ils seraient plutôt disposés à incendier les foyers ennemis qu'à permettre à l'ennemi de détruire les leurs et je ne doute pas que, le temps venu, la province de Québec, comme toujours d'ailleurs, fasse sa part dans l'intérêt du pays. Elle la fera sûrement. Je vous prie de ne pas passer jugement à la légère.

Permettez-moi une ou deux remarques au sujet de la défense de la côte du Pacifique. Je ne voudrais pas, pour un instant, laisser à la Chambre ou au pays l'impression que je m'oppose à la politique suivie par le Gouvernement depuis le début des hostilités, politique qui consiste à réorganiser la défense de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire de notre front le plus important. La situation n'a pas beaucoup changé, bien qu'à l'heure actuelle, nous soyons menacé par un mouvement d'encerclement d'envergure universelle et qui dépasse tout ce que le monde a jamais vu ou même imaginé.

Hitler, le chef des trois membres de l'Axe, a indiqué la voie en soumettant les pays un à un et en trompant leurs voisins. De la Norvège, il s'est rendu jusqu'à la Mer Noire, comme Churchill l'avait prédit en 1938. Nous avons maintenant une situation analogue sur la côte du Pacifique. Les Japonais, émules d'Hitler, après avoir commencé leurs opérations dans la Malaisie, attaqueront tour à tour Singapour, les Philippines, les Indes néerlandaises, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Savons-nous si le Canada ne viendra pas ensuite? De quelle utilité sommes-nous pour nous-mêmes ou pour d'autres si nous permettons aux Japonais de poursuivre indéfiniment leurs conquêtes et de prendre la haute main sur le Pacifique? Nous avons peu de temps à notre disposition. Je supplie le ministre et le cabinet de le mettre à profit autant qu'il leur est possible de le faire et de voir à ce que le littoral de la Colombie-Britannique soit muni de tout ce qu'il lui faut en fait de canons et de chars d'assaut et d'y placer non pas seulement une compagnie, mais des divisions.

Le ministre a déclaré que les troupes seront prêtes à marcher. Je voudrais les voir au moins se diriger à l'ouest de la grande ligne de partage où nous saurons les trouver à l'heure du besoin. Je n'entends pas dire que notre littoral soit dégarni de moyens de défense. Je sais fort bien que nous en avons et qu'on les a accrus ces deux derniers mois. Mais puisque Londres n'est pas à l'abri des bombes et de la destruction avec tous les moyens de défense dont elle dispose et que nous pouvons aller bombarder Berlin à volonté, nous ne pouvons donc certainement pas affirmer que nos points vitaux sont suffisamment protégés.

Je ne crois pas du tout que les Japonais soient particulièrement intéressés au bombardement et à la destruction des villes de la Colombie-Britannique; pour eux cela n'en vaudrait pas la peine. L'entreprise serait trop risquée et il leur en coûterait trop de venir lâcher des bombes en vue simplement de détruire une maison. Les Japonais savent qu'une bombe lâchée sur des objectifs non militaires ne produirait aucun effet sur le moral des Canadiens; on s'en est trop bien rendu compte en Grande-Bretagne et l'effet ne serait pas plus grand en Colombie-Britannique. Il y a toutefois des points passablement vitaux. Par exemple, ils n'hésiteraient pas à bombarder et à détruire la cale-sèche d'Esquimalt, la seule qui reste à la Grande-Bretagne sur la côte du Pacifique. Ils détruiraient volontiers le seul moyen de communication que nous ayons avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ainsi que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) l'a dit l'autre jour, ils ne seraient que trop heureux de bombarder la plus grosse fabrique de munitions que nous ayons au Canada. Ils n'hésiteraient pas à détacher la Colombie-Britannique du reste du Canada s'ils avaient l'occasion de le faire, et ils essaieront de faire naître cette occasion. Je demande donc non seulement qu'on nous manifeste de la considération, mais qu'on nous donne des hommes et du matériel.

J'ai lu récemment avec plaisir dans un journal que le ministre compte faire un emploi plus considérable des forces de réserve. Je pense que c'est là un bon geste, quoique un peu tardif. Nos forces actuelles de réserve se composent d'hommes qui n'appartiennent pas à la catégorie des combattants ou, s'ils y appartiennent, qui s'occupent de surveiller les usines et les établissements commerciaux, et c'est à cette occupation que le Canada peut les employer le plus utilement. Ces hommes sont tout de même disposés à passer leurs nuits et leurs congés à se former et à s'équiper pour la protection de la population du littoral. Je pense qu'on devrait les recevoir à bras ouverts, les encourager par tous les moyens possibles et les munir de l'équipement nécessaire. On devrait leur enseigner les moyens de se former et l'on devrait leur dire ce qu'on attend d'eux.

Quand les Huns étaient aux portes de Leningrad, Staline a demandé à la population de cette ville de se lever en masse pour défendre la place. Nous, gens du littoral du Pacifique, sommes prêts à nous lever en masse pour

défendre notre territoire, mais, je me demande si cela serait bien utile. Nous ne ferions que nuire aux soldats réguliers. Je demande donc au ministre d'accorder à cette question sa plus grande attention, et j'espère qu'il le fera sans tarder.

J'ai parlé plus longuement que je voulais le faire. En terminant, je veux récapituler ce que j'ai essayé d'exposer dans mon discours. La chose la plus essentielle au Canada est le maintien de l'unité. Cela n'est pas uniquement l'affaire du Gouvernement. Ce dernier peut y contribuer, mais l'unité ne peut être maintenue dans notre pays que si chaque individu y travaille de son mieux, et si nous essayons de nous comprendre et de nous apprécier les uns les autres, quelle que soit la région que nous habitons, quelle que soit la religion et la race à laquelle nous appartenons. L'un des moyens d'assurer l'unité au pays, surtout en ce temps de guerre, serait de faire trêve aux luttes de parti.

Je demande pour le pays une nouvelle répartition des effectifs humains. Qu'on mette à l'ouvrage les sans-travail et qu'on donne à notre main-d'œuvre une plus grande spécialisation. Je m'arrête ici sur un sujet en particulier. Nous avons au pays un groupe dont on en veut pas. Il ne s'agit pas des Japonais, mais bien des hommes de cinquante ans et plus. Il y en a des milliers, du moins dans l'Ouest sinon dans l'Est, qui cherchent consciensieusement à se rendre utiles dans cette guerre. Mais on ne fait rien pour les encourager. Aujourd'hui il se fait, non seulement entre nos trois services de l'armée, mais également entre l'industrie et l'armée, une vive concurrence pour s'assurer des hommes de dix-huit à quarante-cinq ans. C'est la plus précieuse catégorie de citoyens. Mais mettons fin à cette concurrence et que chaque Canadien et chaque Canadienne soit appelé à faire sa part.

Je demande également d'appliquer aux industries le même principe qu'aux hommes: leur demander de répondre aux besoins. Le leur imposer serait superflu. Un honorable vis-à-vis a soutenu récemment qu'il fallait dicter à l'industrie ce que nous voulons qu'elle produise. Je ne le pense pas. Toutes les industries, à ma connaissance, ne demanderaient pas mieux que de modifier leurs usines et produire ce que le Gouvernement attend d'elles.

Je prie aussi le Gouvernement de parler moins de nos ressources naturelles et de les utiliser. Depuis des années, je répète au Gouvernement que nous avons des montagnes de minérai de fer inutilisé en Colombie-Britannique, mais ce minérai en est toujours au même point. Tout dernièrement, on a établi une industrie dans l'Est parce que, disait-on, nous n'avions pas suffisamment d'énergie en Colombie-Britannique. Cette usine est destinée à produire, je crois, cent tonnes de magnésium par jour. Imaginez, pas d'énergie en Colombie-Britannique! Mais s'il est une chose dont nous avons en abondance, c'est l'énergie. Cependant, il semble que personne ne consente à l'exploiter.

Puis je cesserais de demander aux Canadiens de faire telle ou telle chose. Nous leur avons demandé en vain d'économiser l'essence. Nous leur demandons d'économiser le sucre, et cette initiative est en passe d'échouer lamentablement. Si l'on veut que le peuple s'exécute qu'on lui dise ce qu'on attend de lui. J'ai fait en fin de semaine un voyage à Winnipeg. Il y avait en face de moi dans le wagon-restaurant un homme que j'aurais cru intelligent, mais qui, lorsque le garçon lui demanda combien de morceaux de sucre il désirait, répondit: "Cinq". J'ai presque pensé qu'en agissant ainsi il voulait porter atteinte à ma dignité de membre du Parlement. Je suis ensuite allé dans le wagon d'observation, où j'ai entendu deux dames se dire comment elles s'y prenaient pour se procurer tout le sucre qu'elles désiraient en faisant leurs achats chez deux épiciers, de chacun desquels elles pouvaient obtenir cinq livres de sucre par semaine. Tant qu'il existera de telles gens, ceux qui sont prêts à faire des sacrifices volontaires ne se sentiront guère encouragés.

Pour terminer, je conseille au Gouvernement de faire part de ses projets au peuple. Qu'il ne craigne pas de nous communiquer les mauvaises comme les bonnes nouvelles. Nous sommes courageux, intelligents, et pas un de nous ne lui refusera son appui. Après la guerre, nous lui dirons peut-être ce que nous pensons de lui, mais en ce temps de crise nous lui accorderons tout notre appui.

(Texte)

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, il y a deux mois mois la Providence enlevait au Parlement d'Ottawa un de ses plus grands orateurs, au parti libéral, l'homme que l'on appelait le "jugement" solide du cabinet, à la race française du Canada, le chef le plus noble et le plus digne, probablement, que jamais le Canada français n'ait possédé et, au pays, un de ses plus grands hommes d'Etat. Aussi, la nation tout entière, sans distinction de race, de religion ou de parti, s'inclina profondément devant le cercueil contenant les restes de ce patriote et pleura amèrement la disparition de cet homme politique.

Jamais, jamais dans l'histoire du Canada un témoignage de sympathie aussi unanime ne fut rendu à un homme politique tombé au devoir. Toutes les provinces, même les plus éloignées, envoyèrent leurs représentants aux

*M. Mayhew.]

funérailles de ce grand disparu. Les chefs de tous les partis firent son éloge. Tous les journaux du pays furent remplis d'articles sur ses grandes qualités d'homme d'Etat et même sur sa vie privée. De plusieurs pays d'Europe, des télégrammes de condoléances furent envoyés au très honorable premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Le Pape lui-même délégua son représentant à son chevet pour lui donner sa bénédiction. Le cardinal Villeneuve, chef de l'Eglise catholique du Canada, officia à son service et fit son oraison funèbre, qui eut pour titre: "Un chrétien est mort."

Pourquoi cette unanimité devant cette dépouille mortelle? Pourquoi? Voici pourquoi: Lapointe était "un honnête homme". Lapointe n'a jamais trahi sa race. Lapointe n'a jamais renié sa parole. Lapointe n'a jamais changé de principes. Durant quarante ans de vie politique, Lapointe a toujours eu pour principe le "volontariat", principe qu'il apprit à l'école de Laurier, fondateur de la vraie doctrine libérale canadienne. Lapointe dénonça la conscription de 1917, durant 25 ans. Lapointe alla dans la province de Québec, en 1939, demander au peuple de faire confiance à sa politique de guerre, lors des élections provinciales. Lapointe alla au peuple en 1940, lors des élections fédérales, toujours avec le même principe: "Le volontariat". Et si Lapointe vivait encore, il serait encore pour "le volontariat". Et je suis convaincu qu'il ne serait pas question de plébiscite dans le discours du trône, parce que Lapointe aurait convaincu le cabinet qu'avec une mesure semblable l'unité nationale serait en danger. Son grand jugement aurait prévu ce qui se passe actuellement dans le pays.

Jamais, jamais dans l'histoire du Canada, l'importance, la valeur et l'autorité d'un chef politique ne furent constatés aussi rapidement après sa mort. Serait-il vrai qu'à peine deux mois après sa disparition, personne à Ottawa ne respectera les principes ni la mémoire de Lapointe? Il me semble encore entendre sa voix puissante dire:

> Je sortirai du Cabinet et je dénoncerai même ceux qui voudront imposer la conscription pour outre-mer à mes compatriotes.
>
> Ceux qui prêchent la conscription pour outre-mer sont contre l'unité nationale.
>
> Les fils du Canada ne seront jamais envoyés de force au dehors des frontières du pays, aussi longtemps que je ferai partie du cabinet.

Voilà quelques-unes des phrases de monsieur Lapointe, énonçant le principe du "volontariat". Voilà ce que les chefs libéraux d'Ottawa, ainsi que tous les députés fédéraux, surtout ceux de la province de Québec, doivent se rappeler. C'est avec ces principes que Lapointe a fait élire 64 députés du Québec à Ottawa. Ces principes ne furent pas prêchés par hypocrisie et dans un but électoral seulement; non, Lapointe voulait avant tout "l'unité nationale", le bien du pays.

Lapointe était sincère et l'a toujours été, et nous qui l'avons suivi, nous l'étions, nous le sommes encore et nous le resterons.

C'est aussi avec ce principe de "volontariat" que le gouvernement actuel d'Ottawa se fit élire, ainsi que M. Godbout, à Québec. Le chef actuel du gouvernement de Québec déclara, en 1939, qu'il dénoncerait même son parti si celui-ci voulait imposer la conscription pour outre-mer.

Voilà les principes libéraux de Lapointe, pour lesquels nous nous sommes battus et pour lesquels nous combattrons encore.

Monsieur l'Orateur, j'ai fait des sacrifices énormes dans le passé pour la défense de principes que j'avais prêchés. Aujourd'hui, en face d'une déclaration contenue dans le discours du trône, qui nous demande de mettre de côté la parole, les convictions et les principes sacrés de Lapointe, je dis: non, non et non.

Monsieur l'Orateur, les voûtes de cette Chambre résonnent de l'écho des protestations de ce grand patriote contre cette mesure infâme, la conscription, qui divisa le pays en 1917. Jamais je n'oublierai les protestations de M. Lapointe contre cette mesure, et c'est pourquoi je voterai contre la conscription. Je voterai même contre le plébiscite imposé au cabinet par les impérialistes, parce que cette mesure est le premier pas vers la conscription.

Je respecterai la mémoire de Lapointe. Lapointe est mort au devoir. Lapointe est mort après avoir lutté, particulièrement durant deux ans et demi, contre l'organisation financière qui veut imposer la conscription pour outre-mer. Le Canada tout entier, pour lequel Lapointe a donné sa vie, nous demande de respecter sa mémoire. Ceux qui sont morts pour la Patrie ont droit que sur leurs tombeaux la foule vienne et prie, et respecte leur mémoire.

Dans le discours du 26 janvier 1942, prononcé par le très honorable William Lyon Mackenzie King, le premier ministre informe cette Chambre que la question qui sera posée à la population, lorsque le plébiscite aura lieu, sera la suivante:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Cela veut dire, de la part du Gouvernement: "Voulez-vous me libérer de l'engagement que j'ai pris le 26 mars 1940, lors des dernières élections générales, de ne pas envoyer de force, pour servir en dehors du pays, les

soldats qui sont actuellement conscrits pour service au pays, ou qui pourront le devenir par la suite?"

Plus loin, dans le même discours fait par le très honorable premier ministre le 26 janvier 1942, le premier ministre dit ce qui suit,—je cite:

Dans la présentation du plébiscite au corps électoral, le désir du Gouvernement de s'assurer pleine liberté d'action recevra, va sans dire, l'appui sincère et énergique de tous les membres du Gouvernement, de même que celui du peuple canadien.

Si je comprends, le Gouvernement veut que l'on réponde "oui"; il le désire ardemment et il mettra tous ses services de propagande en action afin que le peuple le relève de ses engagements, concernant la conscription en dehors du pays, pris envers lui il y a à peine deux ans, alors que des élections générales avaient lieu, et cela en pleine guerre.

Il est évident que si le Gouvernement demande au peuple de le relever de ses obligations, c'est qu'il a l'intention de se servir de cette permission, et que d'ici à quelque temps nous aurons la conscription pour service outremer. D'ailleurs, il ne peut y avoir d'ambiguïté à ce sujet, car, dans le discours du trône, le Gouvernement met dans la bouche de Son Excellence le Gouverneur général les paroles suivantes,—je cite:

Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement, et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le discours du trône ne mentionne point les paroles "conscription pour le service outremer", mais c'est de cela qu'il s'agit. Le Gouvernement ne dit pas de façon directe que l'administration actuelle recourra à cette mesure, mais l'habile phraséologie de ce document ne doit tromper personne. Ce plébiscite porte, au fond, sur la conscription pour le service outre-mer, que le Gouvernement croit maintenant nécessaire, car, s'il n'en était pas ainsi, il ne chercherait point à être relevé de ses promesses anticonscriptionnistes.

D'ailleurs, voici ce que dit à ce sujet, dans sa page éditoriale, l'organe du parti libéral dans l'Ouest canadien, le *Winnipeg Free Press*, édition du 27 janvier 1942:

Mais, bien que M. King ait apporté hier semblable restriction, cette restriction est définie et la promesse de conscription doit être considérée comme absolue. Nous prédisons en toute confiance que le plébiscite sera suivi d'un projet de loi visant la conscription pour service outremer. Ce projet de loi recevra l'appui du Gouvernement et il sera adopté. Nous faisons cette prophétie parce qu'il est impossible de donner au discours de M. King toute autre interprétation qui aurait un sens et parce que ni le gouvernement actuel, ni aucun gouvernement qu'on pourrait former au Canada, ne pourrait survivre s'il agissait autrement.

[M. LaCroix (Québec-Montmorency).]

Je partage entièrement l'opinion qu'a exprimée l'honorable Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, lorsqu'il a porté la parole au cours de la convention annuelle de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion, le lundi 26 janvier dernier, tel que rapporté par le *Canada* du mardi, 27 janvier 1942, et qui est la suivante,—je cite:

Je pense que la conscription pour service outre-mer serait un crime actuellement. Je sais que la situation de l'Australie maintiendra la sagesse de celui qui nous gouverne et mettra du plomb dans la tête de ceux qui n'en ont pas.

Je ne doute pas de la sincérité du très honorable William Lyon Mackenzie King et de son intention de vouloir probablement sauver du temps, afin d'éloigner autant que possible la date fatale pour l'unité nationale où il faudra établir la conscription pour service outre-mer, mais je sais aussi que le chantage éhonté du groupe dirigé par le très honorable M. Meighen—qui a cessé d'exister ce soir par suite du résultat des élections dans l'Ontario—ne cessera pas et que, aidé par l'élément le moins canadien du cabinet, le premier ministre sera obligé de céder, et cela au grand détriment de ce que lui et le très honorable Ernest Lapointe avaient si laborieusement chercher à créer: l'unité nationale.

En effet, messieurs, si nous allions relever le Gouvernement de ses obligations contractées lors des dernières élections générales, qui nous dit ce qui peut arriver dans trois ou quatre mois!

Je considère que nous commettrions actuellement une erreur grave en envoyant des troupes à l'extérieur, alors qu'il nous faut préparer activement la défense de notre pays. On parle aujourd'hui d'envoyer de nouvelles troupes en Angleterre, ou en Alaska, territoire qui appartient aux Etats-Unis. De grâce, messieurs, n'oublions donc pas que les Etats-Unis ont un réservoir d'hommes de 130 millions, l'Angleterre de tout près de 50 millions, et que nous n'avons ici que 11 millions de population et un territoire à défendre aussi grand que l'Europe tout entière. Ne répétons donc par l'erreur de l'Australie, qui a envoyé des troupes en Libye, en Grèce, à Singapour et un peu pertout, et qui n'en a plus actuellement pour défendre son propre territoire, qui sera probablement attaqué demain par le Japon. L'Australie envoie actuellement un S.O.S. à l'Angleterre et au Canada pour qu'on lui expédie des troupes, et l'Angleterre, malgré ses 50 mil-

lions de population, s'adresse de nouveau à nous afin que nous lui envoyions encore des soldats.

Cessons donc de nous laisser guider par des directives impérialistes; ressaisissons-nous et pensons d'abord, au milieu de tout cet affolement, à notre pays qui est en train actuellement de se laisser engloutir par un sentiment qui n'a absolument rien de canadien.

Aussi, permettez-moi de soumettre à l'attention de la Chambre les paroles prononcées par le très honorable premier ministre, le 26 janvier 1942, et l'échange de points de vue qu'il a eu, au sujet du plébiscite, avec l'honorable député de Waterloo-sud (M. Homuth) qui, comme vous le savez, est un des impérialistes les plus enragés de la Chambre. Je cite:

En cherchant à s'assurer pleine liberté d'agir selon son jugement en tout ce qui concerne la guerre, le Gouvernement, on en conviendra, adopte une ligne de conduite propre à supprimer tout légitime prétexte à controverse et la ligne de conduite la plus susceptible de maintenir l'unité du pays en ce temps de guerre.

M. Homuth: Que fera-t-on ensuite?

Le très hon. Mackenzie King: Cela dépendra jusqu'à un certain point de ce que mon honorable ami et ceux qui l'entourent feront.

M. Homuth: Ne vous inquiétez pas de nous.

Ainsi donc, le premier ministre subordonnera ses décisions, à l'avenir, à celles que pourra iptrendre le parti tory, car, comme vous le savez, l'honorable député de Waterloo-sud est un des députés le plus en vue de ce parti.

Je ne vois pas pourquoi nous nous ferions dicter notre politique par un parti qui a cessé d'exister au pays—le résultat des élections le prouve ce soir—et dont on a commencé déjà à parler comme d'un souvenir historique. Le parti conservateur ne représente aucunement l'opinion publique, et le peu de gens qui en font partie ont honte de le dire. D'ailleurs, à ce sujet, permettez-moi de vous citer un article publié dans le *Soleil,* organe libéral de Québec, le 23 janvier 1942, et qui se lit comme suit:

Illusion à perdre, danger à prévenir

Ainsi donc le gouvernement canadien n'avait pas tout prévu lorsqu'il prenait des engagements solennels devant le peuple avant et depuis la guerre, voire en ces derniers temps, lorsque quelques-uns de ses ministres soutenaient que la conscription pour le service outre-mer ne serait pas une mesure judicieuse. Car le premier ministre demande à l'électorat de le relever d'une promesse téméraire, afin de pouvoir remplacer la formule libérale de l'effort de guerre par celle de l'effort total, qu'il emprunte au parti tory, sans dire comment il entend l'appliquer.

Ainsi donc, M. Mackenzie King convient que la politique de guerre qu'il a suivie jusqu'ici ne suffit pas complètement à la phase critique où le conflit mondial vient d'entrer, et il désire, en conséquence, que son Gouvernement soit relevé de tout engagement préalable pouvant entraver son action future. La date du referendum reste à fixer, mais son objet apparent est annoncé dans le discours du trône.

Ainsi donc, pour parer aux critiques et aux intrigues du parti tory, le Gouvernement met l'électorat dans la position de prendre lui-même la responsabilité de l'orientation future de la politique ministérielle.

Et plus loin encore:

Le *Soleil,* organe libéral de Québec, n'a pas à cacher l'étonnement que lui cause cette attitude du gouvernement King. Mais au moment de perdre une illusion chère, il se gardera bien d'aggraver, par une vaine agitation, une situation tendue. Le seul commentaire qu'il tient à exprimer aujourd'hui, c'est que cette politique ne paraît pas conforme à la tradition parlementaire. Dans les circonstances, sir Wilfrid Laurier aurait-il agi comme le fait M. King?

On va chercher à invoquer, pour établir la conscription en dehors du pays, l'attitude des Américains. Certes, leur participation à la guerre sera décisive, mais quand nos voisins auront fait ce que nous avons fait dans le domaine de la participation militaire, ils auront une armée de 7 millions et demi, dont un million et demi outre-mer.

Au surplus, la loi de mobilisation et le volontariat ont permis de recruter 500,000 hommes au Canada. Compte tenu de sa population, l'Angleterre devrait avoir une armée de 2 millions et demi, si les jeunes Anglais s'étaient enrôlés dans la même proportion que les jeunes Canadiens. Pour ma part, j'estime que la menace qui pèse actuellement sur notre propre territoire nous interdit de trop affaiblir notre défense; elle nous fait même l'obligation de la consolider. Or, le meilleur moyen de consolider notre défense, avec une petite population comme celle que nous avons et l'étendue de territoire que nous sommes obligés de protéger, est de garder ici tous nos soldats pour la défense du pays.

Nos chefs n'ont-ils pas la stricte obligation de garder solidement nos côtes, afin de prévenir des tentatives de débarquement toujours possibles; et ces côtes ne sont-elles pas assez longues pour occuper autant de troupes que nous pouvons en mobiliser, sans nuire au gigantesque problème de construction et d'entraînement déjà entrepris?

Nous serons attaqués parce que nous avons déclaré la guerre, et je suis persuadé que le Parlement n'aurait pas déclaré la guerre si la population de ce pays n'avait accepté le compromis King-Lapointe et avait su alors que l'on avait l'intention d'imposer la conscription pour service en dehors du pays.

Je suis bien à l'aise pour en parler, car j'ai voté contre la déclaration de la guerre; je savais à ce moment ce qui s'en venait logiquement, comme conséquence de cette politique adoptée par la Chambre des communes. Certains m'ont alors traité de visionnaire, mais j'ai aujourd'hui la justification de mon geste dans les paroles suivantes qu'a prononcées, le

26 janvier 1942, le très honorable William Lyon Mackenzie King, premier ministre du Canada,—je cite:

Tous les honorables membres de cette Chambre savent que, sans la conviction qu'advenant une guerre européenne il n'y aurait pas ici de conscription pour service outre-mer, le Parlement n'aura jamais décidé, de la façon prompte et unanime que l'on sait, de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne pour résister à l'agression et défendre la liberté.

Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec, par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec et par des représentants de cette province à la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être bien différent.

Encore une fois, je tiens à prévenir mes compatriotes des conséquences du plébiscite, comportant la demande du Gouvernement de le relever de l'engagement qu'il a pris d'être contre toute conscription pour service outre-mer. Je suis convaincu que nous aurons la conscription pour service en dehors du pays. Si ce n'est par le premier ministre actuel, ce sera par un autre. Mais la population de mon comté et de ma province est fortement opposée à toute conscription pour service outre-mer, non pas parce que nos citoyens ont peur d'aller ailleurs, mais parce qu'ils aiment simplement leur pays et qu'ils veulent en assurer la défense d'une façon intelligente.

D'ailleurs, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté à ce sujet, car, en réponse à une question posée à la Chambre des communes par l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson), le 27 janvier 1942, le premier ministre déclarait ce qui suit, page 75 des Débats français de la Chambre des communes:

Mon honorable ami me demande ce que je vais faire au sujet de l'opinion que le peuple pourra exprimer sur une question qui lui sera soumise. Je lui réponds que, cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux. Réclamant comme je le fais une entière liberté d'action pour le Gouvernement, je n'irai certes pas me lier les mains.

Ces paroles répondent à cette partie de la question de l'honorable député.

L'honorable député a demandé également s'il existait entre M. Godbout et moi-même une entente, tacite ou expresse, au sujet des suites que j'entendais donner au plébiscite. Je dois lui dire qu'il n'existe aucune entente, tacite ou expresse, entre moi-même et M. Godbout ou qui que ce soit au monde quant à la ligne de conduite que je me propose d'adopter une fois que le peuple aura déclaré s'il entend ou non laisser toute liberté d'action au Gouvernement.

Je dois ajouter que toute ligne de conduite adoptée par moi le sera à la lumière des conditions telles que je les connaîtrai en ma qualité de membre du cabinet, c'est-à-dire des conditions telles que je les connaîtrai au pays, ou de ce que je connaîtrai de la situation à l'étranger.

[M. LaCroix (Québec-Montmorency).]

En conséquence, il ne peut y avoir de doute possible: si le plébiscite passe, le Gouvernement sera entièrement libre d'établir la conscription.

Etant donné mon attitude passée à ce sujet et les engagements que j'ai pris envers les électeurs de mon comté, je considère qu'il est de mon devoir de voter contre l'adoption du discours du trône.

En outre, je considère qu'il est de mon devoir, contrairement au désir du premier ministre, d'aller dans mon comté demander à mes électeurs de ne pas relever le Gouvernement de ses engagements.

J'ose formuler l'espoir sincère que le peuple refusera au Gouvernement de le relever de ses engagements, et je suis persuadé que mon comté et la province de Québec partageront entièrement mon opinion à ce sujet. Si les autres ferment les oreilles au brandon de discorde qui semble vouloir la conscription encore plus que la victoire, nous avons une grande chance que la demande du Gouvernement soit rejetée. Cette réponse négative réglera définitivement le problème et donnera en même temps une leçon aux impérialistes qui veulent faire chanter le Gouvernement sur cette question, et le forcent à nous ruiner en des dons—comme celui du milliard—qui ne sont aucunement en rapport avec nos moyens.

Homme de jugement, M. Mackenzie King pourrait s'occuper alors d'équilibrer notre participation sur une base rationnelle, car aucun des successeurs immédiatement possibles de M. Mackenzie King ne nous donnera davantage satisfaction sur ce point.

Si, par malheur, le plébiscite recevait l'approbation des électeurs, suivant les désirs du Gouvernement, et qu'une administration dirigée par le parti libéral ou un cabinet d'union imposait une loi de conscription pour outremer, je tiens à dire d'avance que jamais la province de Québec n'accepterait cette solution et qu'elle saisirait la première occasion qu'elle aurait, au point de vue électoral, de lui cracher son mépris.

Il y a un autre sujet que je considère de mon devoir de soumettre à l'attention de la Chambre: c'est le cas des représentants des grandes compagnies qui servent le pays pour un dollar. Placés aux postes de commande, du moins aux postes d'observation, ils peuvent renseigner les compagnies sur les contrats à venir et sur les projets du gouvernement. Avec ce résultat que l'industrie de guerre est une chose payante. D'ailleurs, il est facile de s'en rendre compte en prenant connaissance de la publication des bilans com-

parés, durant les neuf premiers mois de 1941, des grandes compagnies qui dirigent actuellement la production industrielle.

Je tiens à protester énergiquement contre cette politique qui canalise vers la grande industrie tous les contrats, au détriment de la petite industrie. Cela est particulièrement vrai pour nous, du district de Québec, qui ne possédons pas de grandes industries.

Le comité Truman, du Sénat américain, qui a fait enquête à ce sujet aux Etats-Unis, vient de déposer son rapport sur la table du conseil des ministres américains, et déjà M. Roosevelt a pris des mesures radicales pour corriger cette situation, jugée désastreuse pour la petite industrie. Pourquoi n'imiterions-nous pas le gouvernement américain, car le problème est le même ici qu'aux Etats-Unis et il convient, peut-être plus ici qu'aux Etats-Unis, d'adopter le remède suggéré par le rapport Truman.

En outre, je tiens à formuler devant cette Chambre ma désapprobation contre le don de 1 milliard de dollars à l'Angleterre et le prêt de 700 millions de dollars, sans intérêt, qui, j'ai toutes raisons de le croire, ne sera jamais payé.

Mes concitoyens, qui sont déjà saignés à blanc par les taxes existantes, seront obligés de payer encore ces dons, qu'une générosité exagérée ne peut pas justifier. Il y a des limites à la mise à sec du pays, qui n'a qu'une petite population et qui a été entraîné dans cette guerre à la suite de circonstances que j'ai déjà stigmatisées lors de la déclaration de la guerre, et sur lesquelles je ne veux pas revenir aujourd'hui.

Cette folie impérialiste et ce chantage éhonté venant de l'élément le moins canadien du pays, devant lesquels le Gouvernement semble plier constamment, nous feront inévitablement sortir de l'Empire lorsque la guerre sera terminée, et nous conduiront à une faillite dont nous ne pourrons pas nous relever pour des générations à venir.

Je tiens également à protester énergiquement devant cette Chambre, comme je l'ai fait dans les années passées, contre le peu de considération que l'on donne aux Canadiens français dans les services et les organismes de guerre. On dirait que, plus nous avançons dans la guerre, moins il y a de nominations de Canadiens français. Ces nominations sont tellement rares qu'il faut les chercher à la loupe pour les découvrir. Et pourtant nous formons le tiers de la population et on nous parle continuellement d'unité nationale. Il me semble que, si l'on veut conserver l'unité nationale au pays, on devrait traiter avec plus de justice ceux qui, dans ce pays, ont défriché le sol les premiers.

La situation que l'on fait actuellement aux Canadiens français, dans tous les domaines, les convaincra de plus en plus que cette guerre n'est pas la guerre du Canada, mais bien celle de l'Empire anglais.

En conséquence, il n'y aurait rien de surprenant si, après la guerre, la population canadienne s'orientait vers l'indépendance totale du pays, ou encore vers l'annexion aux Etats-Unis.

Nous sommes profondément attachés à notre sol, à nos traditions et à notre langue. Aucun gouvernement qui veut administrer ce pays ne peut ignorer qu'au delà d'un tiers de la population parle le français et contribue sa large part dans le paiement des impôts et des sacrifices nécessités par l'effort de guerre.

En conséquence, le Canadien français a droit à sa part dans l'administration de la chose publique, et comme il est profondément Canadien avant tout, il est nécessaire, lorsqu'on lui demande d'augmenter son effort, de le convaincre par des gestes et des faits qu'il sert le Canada et le Canada seulement.

Je ne peux mieux terminer ce discours qu'en vous citant ces paroles de Leslie Roberts, dans le *Saturday Night* du 17 janvier 1942:

(Traduction)

Pourquoi l'idée de la conscription pour le service outre-mer répugne-t-elle encore au Canada français, malgré l'attaque du Japon et la menace qui pèse sur notre littoral occidental?

La réponse, c'est que les gens du Québec se préoccupent du Canada mais non de l'Empire. Comme les autres Canadiens, on leur a beaucoup prêché le devoir de servir la Grande-Bretagne et l'Empire, mais peu celui de servir leur pays.

M. Roberts dit: ...si quelqu'un veut faire accepter au Canada français l'idée de combattre n'importe où au monde, sous un autre régime que le volontariat, il faut commencer par prêcher la doctrine de la survivance du Canada et de la nécessité du Canada, non pas celle de la survivance de l'Empire ou de la nécessité de la Grande-Bretagne, pas même celle de la survivance de la démocratie.

M. OLOF HANSON (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en toute humilité faire quelques observations au cours du présent débat. Je ne m'exprimerai ni du point de vue des Canadiens français ni du point de vue des Anglos-Saxons parce que je suis un immigrant. Je suis un de ces deux millions d'immigrés que le Canada a invités des autres parties du monde à venir s'établir chez lui. Je suis heureux d'avoir reçu une invitation semblable de la part des deux grandes races qui habitent le Canada, la française et l'anglaise, et je m'efforce d'être digne des privilèges qu'on m'a accordés en étant un bon Canadien.

Il est de mon devoir de faire quelques brèves observations à la Chambre en ce moment, parce que je représente une partie du Canada qui est d'une importance absolument vitale à notre présent effort de guerre. Ma circonscription de Skeena et sa principale ville, Prince-Rupert, figurent au premier rang dans nos initiatives de guerre, et il ne serait pas sage d'entrer dans les détails à ce sujet. Cependant, cette déclaration est la vérité.

Personne en ce moment ne devrait faire de déclaration ou communiquer des renseignements susceptibles de favoriser l'ennemi et de nous embarrasser. Je suis convaincu que les autorités de la Défense nationale ont fait tout en leur pouvoir pour assurer la défense de ce chaînon vital de l'Empire, que je représente. Mon seul désir à ce sujet est de déclarer publiquement ce que je sais et ce que je ressens. La côte nord-ouest de la Colombie-Britannique et son grand port maritime, Prince-Rupert, sont d'une si grande importance que nous devrions faire tout ce qui est possible pour améliorer leurs ouvrages de défense au point qu'il puisse continuer, en dépit de l'ennemi, à faire partie du réseau qui relie la source d'approvisionnements de matériel militaire à nos troupes sur mer, sur terre, ou dans l'air. Il faut qu'elles reçoivent un approvisionnement ininterrompu de munitions afin, non seulement d'empêcher qu'elles ne se trouvent en état d'infériorité, mais de leur assurer la supériorité sous ce rapport. A la défense active du pays doivent s'ajouter les efforts de la population civile pour assurer la protection contre les attaques de l'ennemi. Le Canada a pris part à toutes les guerres de l'Empire, depuis qu'il en fait partie. Par le passé, notre part, et notre bonne part acceptée avec joie, a consisté à envoyer sur le théâtre de la guerre, loin de notre pays, nos fils aider à la défense de l'Empire britannique et des principes d'équité et de justice dont il est le champion.

Cette guerre nous a fait comprendre que nous ne devons plus hésiter à faire tout notre devoir. La guerre atteint non seulement les forces armées du monde, mais aussi tous les citoyens. Personne ne peut nous garantir que les redoutables effets de la guerre ne se feront pas sentir dans nos villes canadiennes et sûrement sur nos côtes. C'est alors que nos ports, qui font partie de notre ligne d'approvisionnements, deviendront, pour la même raison évidente, la cible des attaques de l'ennemi.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la défense passive, un des services les plus importants dans lequel s'est distinguée la Grande-Bretagne. Dans toutes les régions du Canada exposées aux attaques de l'ennemi se sont organisées des associations civiles, composée entièrement de volontaires, qui veillent

à assurer aux forces armées la collaboration d'une population civile bien organisée. On donne généralement à ces efforts le nom de "précautions contre les raids aériens". Dans toute la circonscription que je représente et en particulier dans la ville de Prince-Rupert dont j'ai déjà parlé, des citoyens patriotes ont formés des groupes de volontaires qui s'occupent de cette question.

Dans la ville de Prince-Rupert, des hommes et des femmes se livrent volontiers à l'entraînement en vue de faire partie d'un groupe organisé pour la lutte contre les dangers possibles.

Nous savons tous ce qui s'est passé depuis quelque temps et nous comprenons que Hitler et les puissances de l'axe essaient de détruire nos moyens de communications en coulant nos navires. Nous savons que, si nous perdons Singapour, ce qu'à Dieu ne plaise, l'axe s'attaquera ensuite aux grands ports en territoire Britannique comme aux Etats-Unis. Je songe surtout à Esquimalt, à Prince-Rupert et à certains autres grands ports de mer.

Je ne saurais trop louer l'esprit de coopération manifesté par l'organisme de la défense passive à Prince-Rupert. Des citoyens et des fonctionnaires ont consenti généreusement à donner leur temps.

Le problème que posent les sujets de pays étrangers est peut-être plus grave dans ma circonscription que partout ailleurs au Canada. Depuis nombre d'années la pêche est l'industrie principale de la Colombie-Britannique, et la ville de Prince-Rupert et ma circonscription sont le centre de cette entreprise. En Colombie-Britannique, l'industrie de la pêche est surtout entre les mains de Japonais. On ignore trop sans doute que le grand centre de distribution du meilleur poisson comestible de l'univers, le flétan, est situé à Prince-Rupert. La production globale pour le Canada s'établit à 29 millions de livres, et celle de la Colombie-Britannique à 14 millions de livres, dont 11 millions de livres dans notre district.

La pêche du flétan revêt une importance si grande à Prince-Rupert qu'un garçonnet disait, dans la prière du soir qu'il faisait devant sa mère: "Notre Père, qui êtes au cieux, donnez-nous du flétan". L'industrie de la pêche au flétan est à ce point vitale à Prince-Rupert. Que cette industrie nous échappe pour passer aux Orientaux, devenus nos ennemis, et le Gouvernement pourra comprendre jusqu'à quel point en souffriront les intérêts de cette région canadienne.

Il existe une agglomération de pêcheurs japonais dans les eaux côtières de ma circonscription. Quoi que l'on puisse dire des dangers qu'y peut faire courir cette forte population japonaise, de vingt à trente mille âmes, il n'en est pas moins vrai que c'est au

sein de ces pêcheurs nippons que gisent les plus graves menaces éventuelles. Il se peut que les dangers ne soient pas aussi grands parmi les quelques Japonais de l'industrie agricole, mais les pêcheurs nippons présentent un tel problème que je prie de toutes mes forces le Gouvernement d'avoir recours à des moyens justes et équitables pour éloigner de nos côtes, où ils peuvent faire tant de mal, ces sujets de pays ennemis. Plusieurs honorables représentants de la Colombie-Britannique ont abordé cette question et je demande que l'on retire de cette région tous les Japonais d'âge militaire.

Il y a longtemps que je parle de la nécessité d'une grande route reliant Prince-Rupert à l'intérieur de la Colombie, c'est-à-dire au reste du Canada. Bien qu'elle soit désirable depuis longtemps au point de vue commercial, elle est maintenant devenue, à cause de la guerre, d'une nécessité absolue. Je suis sûr qu'en faisant ces commentaires à l'heure actuelle on ne me reprochera pas de faire valoir seulement l'avantage de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter: c'est un ouvrage stratégique qui s'impose à la défense du Canada. Le Gouvernement qui a tant fait dans divers domaines sait qu'une chose de ce genre revêt une grande importance et constatera, sans qu'il soit besoin que je m'étende davantage, la gravité de la situation et prendra des mesures immédiates et efficaces relativement à une question d'une importance aussi grande pour la défense de notre pays. Je ne puis trop insister sur l'urgence de l'entreprise.

Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je formule mon attitude relativement à la guerre, car j'ai offert mes services et mon fils et mon gendre ont fait de même. Je n'ai pas seulement offert mes services, mais j'ai aussi mis à la disposition du pays, sans intérêt, dès le début des hostilités, l'argent que j'ai gagné grâce aux avantages dont j'ai joui, moi, un immigrant. Je parle donc au nom de tous les Canadiens, qu'ils soient Canadiens français ou de quelque autre origine, au nom de tous ceux que vous avez invités à venir au Canada pour en faire un pays cosmopolite. La plus belle manifestation de véritable patriotisme qu'il y ait eu à la Chambre au cours des nombreuses années où j'ai siégé en cette enceinte a été donnée vendredi dernier par l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), notre ministre de la Colombie-Britannique. Si l'invitation adressée il y a quelque quarante ans aux gens d'autres pays, moi compris, et que vous renouvellerez sans doute, était sincère, j'engage les honorables députés et la population à oublier les considérations d'Est et Ouest et de notre lieu de naissance, et soyons tous des Canadiens.

Je termine. Je ne mentionnerai pas le résultat des élections d'aujourd'hui, mais je tiens à dire que mon homonyme, l'honorable chef de l'opposition, s'est acquitté de ses fonctions à son honneur et il semble que personne ne peut remplir mieux la tâche. Et puisque le verdict des électeurs indique que le gouvernement King a encore l'appui de la population, reconnaissons le fait et travaillons tous de concert à la grandeur du pays.

(Sur la proposition de M. Ward, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 50 minutes du soir.

Mardi 10 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

INTERNEMENTS

TEXTE D'UNE PÉTITION DE PERSONNES INTERNÉES À HULL (QUÉ.)

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander si l'on a examiné la pétition déposée sur le bureau par l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) et si l'on en a constaté la régularité?

M. l'ORATEUR: La pétition a été déposée sur le bureau et trouvée régulière.

M. MacINNIS: Je propose donc qu'on en donne lecture.

(La motion est adoptée.)

(Le greffier adjoint lit la pétition suivante).

Pétition adressée aux membres de la Chambre des communes du Canada réunis en session à Ottawa (Ontario).

Membres de la Chambre des communes du Canada,

Nous les Canadiens soussignés, en exerçant le privilège immémorial dont jouit tout sujet britannique de s'adresser, par voies de pétition, à la Chambre des communes réunie en session, avons la conviction que vous honorerez cet ancien droit et usage en faisant bon accueil à nos sollicitations relativement à une question qui intéresse le bien-être et la sécurité de notre nation, ainsi que la liberté de ses citoyens.

Nous vous signalons humblement les faits et considérations suivants:

1. Les antifascistes canadiens soussignés ont été arbitrairement détenus, pendant vingt mois en plusieurs cas, d'abord dans un camp d'internement avec des prisonniers de guerre fascistes et, depuis le 20 août 1941, dans un camp de concentration à la prison de Hull, à Hull (P.Q.), bien que nous ayons combattu le fascisme depuis sa néfaste naissance.

2. Nous avons, à maintes reprises, essayé de convaincre les autorités de notre loyalisme envers le Canada et envers ses institutions démocratiques, de notre appui absolu de l'effort de guerre du Canada contre l'ennemi commun

de notre pays et de tous les peuples libres, contre l'Allemagne hitlérienne et ses alliés; nous nous sommes efforcés aussi de leur manifester notre haine pour toutes les œuvres subversives au pays et notre désir d'être libérés afin de pouvoir consacrer notre temps et notre énergie à l'avancement de ces fins. A cette fin, nous avons fait des déclarations individuelles sous serment et nous avons adressé des pétitions à feu le très honorable Ernest Lapointe, les 27 juin, 1er juillet, 14 juillet, 31 juillet, 7 août, 9 août, 15 août, 22 août, 3 septembre et 4 septembre 1941; à l'honorable Louis Saint-Laurent, le 18 décembre 1941; et au premier ministre, le très honorable W. L. Mackenzie King, les 10 septembre, 1er octobre et 28 novembre 1941.

3. Le 28 novembre 1941, nous avons adressé une lettre au très honorable W. L. Mackenzie King, lui offrant de servir dans les forces armées, dans l'industrie ou dans quelque autre entreprise de guerre, en un mot, là où nous pourrions être le plus utiles; cette lettre a été suivie de lettres individuelles envoyées aux membres du Gouvernement, indiquant les qualités de chaque personne et la façon dont elle pourrait le mieux rendre service.

4. A cette heure de tension et de péril extrêmes pour notre pays, il est absolument impérieux que tous les Canadiens, à quelque classe, parti, religion ou race qu'ils appartiennent, s'unissent en vue de l'effort et du sacrifice suprêmes qu'exige la juste guerre livrée par le Canada, la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliées pour remporter la victoire sur leurs ennemis fascistes. La sécurité du Canada et la vie même de la nation sont en jeu dans cette lutte pour la victoire, et l'union de tous les efforts en vue de porter notre contribution militaire et notre production de guerre à son maximum doit passer avant toute autre considération.

5. Rien ne justifie plus l'arrestation, la persécution et la séquestration de Canadiens antifascistes dans des camps de concentration pour des motifs de sécurité nationale, et ce procédé semble être une forme de persécution fondée sur des préjugés de classe et de politique, et de plus tend à susciter le doute, la controverse et la désunion au détriment de l'effort de guerre de notre pays.

6. Notre libération des camps d'internement et notre réhabilitation civile à titre de Canadiens nous permettront d'entrer dans l'armée ou d'autres services de guerre et démontreront au public que les procédés antidémocratiques ne prennent pas le dessus dans notre pays, et que l'effort de guerre de notre Gouvernement tend effectivemnt à la réalisation du programme en huit points formulé conjointement par le premier ministre Churchill et le président Roosevelt; programme qui est devenu la pierre angulaire de l'accord des vingt-six nations unies, auquel notre Gouvernement a donné son adhésion. En agissant de la sorte, il a stimulé l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice de notre peuple en vue de l'effort de guerre nécessaire pour remporter une victoire décisive sur l'ennemi le plus tôt possible.

7. Notre libération des camps d'internement non seulement nous rendra notre liberté, nous permettra de retourner dans nos familles et de consacrer nos talents, nos travaux et nos vies à l'effort de guerre de notre pays, mais nous permettra aussi d'une manière spéciale, car plusieurs d'entre nous peuvent exercer une influence considérable dans le public, surtout au sein des ouvriers, de collaborer à l'organisation du peuple pour le suprême effort, dans la production ininterrompue du matériel de guerre et dans les forces armées, afin d'assurer et de hâter la victoire de nos armes.

8. Nous réitérons les engagements solennels contenus dans nos déclarations sous serment et dans nos pétitions à l'effet que dès notre libération nous consacrerons tous nos efforts loyalement, uniquement, sans compter et avec la plus grande fermeté à assurer le plus entièrement possible l'unité nationale en vue du maximum de contribution à notre effort de guerre dans tous les domaines.

Nous sommes résolument et sincèrement opposés à toute action qui serait de nature à nuire à l'unité du Canada, à la sécurité de l'Etat et à l'effort de guerre maximum de notre pays.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

A ces causes vos pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes composée des représentants élus de la population canadienne et à qui sont confiées la souveraineté du gouvernement et la direction de la politique nationale, de bien vouloir édicter les mesures nécessaires pour nous rendre notre liberté dans l'intérêt de notre pays et de son effort de guerre à cette heure d'épreuve et de péril extrêmes.

LE BLÉ

VENTES À DES ACHETEURS DES ÉTATS-UNIS POUR LIVRAISON FUTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) citait, comme on peut le voir aux *Débats*, l'extrait suivant d'un journal de Winnipeg:

> Des acheteurs des Etats-Unis se portent acquéreurs de blé canadien qui sera expédié outre-frontière après l'ouverture de la navigation; des acheteurs américains se procurent des récépissés d'entrepôts et, s'il faut en croire des autorités dignes de foi, le blé fait l'objet de contre-partie sur le marché de Chicago.

Il posa ensuite trois questions. Je promis alors d'étudier les questions posées et d'y répondre aussitôt que possible. C'est ce que je désire faire maintenant.

1ère question: De qui ces acheteurs des Etats-Unis se procurent-ils des récépissés d'entrepôt, puisqu'il s'agit de blé au comptant?

Réponse: C'est le vendeur de céréales qui fournit à l'acheteur des récépissés d'entrepôt qui constituent pour le propriétaire son titre de propriété. Lorsqu'on décharge des céréales à un élévateur de tête de ligne, le propriétaire doit se procurer un récépissé d'entrepôt et ce n'est que sur présentation de ce récépissé qu'il a droit de prendre possession des céréales indiquées.

2ème question: Pourquoi fait-il l'objet de contre-partie à Chicago?

Réponse: Si ce blé fait l'objet de contre-partie à Chicago, c'est probablement parce

que le propriétaire tient à ce que la contre-partie ait lieu à cet endroit. Cette décision est entièrement à la discrétion du propriétaire et c'est une pratique assez courante pour les négociants en céréales canadiennes de faire la contre-partie à Chicago.

3ème question: Quelle part la Commission canadienne du blé a-t-elle prise à ces transactions et y a-t-il possibilité que ce blé concurrence d'autres exportations de blé canadien au RoyaumeUni?

Réponse: La Commission canadienne du blé n'a aucune connaissance directe de ces transactions et elle vend son blé aux acheteurs à la Bourse des grains de Winnipeg. Etant donné que l'on a déjà atteint le très modeste contingent de blé canadien qu'il est permis d'exporter aux Etats-Unis pour la consommation domestique, il est probable que ce blé restera en entrepôt aux Etats-Unis et que, en conséquence, il continuera à faire partie des stocks visibles de blé canadien et pourra servir aux fins d'exportation tout comme d'autre blé entreposé par les exportateurs aux Etats-Unis ou au Canada.

NOUVELLE ANNONÇANT UN PRIX INITIAL DE 90c. LE BOISSEAU POUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ou à l'honorable ministre du Commerce (M. MacKinnon). L'un ou l'autre est-il au courant de la nouvelle qu'ont radiodiffusée hier soir les postes des Etats-Unis et d'après laquelle le gouvernement canadien, après la déclaration du premier ministre en Chambre hier, aurait décidé de fixer le prix initial du blé à 90c. le boisseau? Pourquoi a-t-on annoncé cette décision aux Etats-Unis plutôt qu'au Canada?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Je n'ai aucun renseignement à ce sujet.

CONSEIL DU PACIFIQUE

REPRÉSENTATION CANADIENNE DANS LE CONSEIL CHARGÉ D'ORGANISER LA DÉFENSE COMMUNE DANS LE PACIFIQUE MÉRIDIONAL.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question relativement à une dépêche de Londres, Angleterre, parue dans les journaux d'aujourd'hui, et où il est dit que le conseil du Pacifique se réunit aujourd'hui à Londres. Il s'agit de la déclaration de M. Curtin, premier ministre de l'Australie. L'*Exchange Telegraph* fait dire ce qui suit à M. Curtin:

Si le Canada est exclu de la conférence c'est parce que la situation du Canada dans le Pacifique est moins périlleuse que celle des autres nations.

Les pays représentés à cette conférence sont la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas. Je prie le premier ministre de me dire pourquoi le Canada n'est pas membre de ce conseil du Pacifique. Je suis l'un de ceux qui depuis nombre d'années demandent de renseigner la population canadienne sur cette question du Pacifique, et les renseignements ne devraient guère lui venir de dépêches émanant d'Australie ou d'ailleurs. Encore une fois, le Canada s'intéresse tout autant à cette question que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres dominions et pays alliés, et pourtant nous n'avons rien contribué pour la base de Singapour ni pour la tenue d'une conférence impériale au sujet de la marine marchande en 1937, ni pour donner suite au rapport Jellicoe. La population canadienne veut se renseigner sur les faits véritables. Si le premier ministre ne pouvait fournir les renseignements aujourd'hui même...

Des VOIX: A l'ordre.

M. CHURCH: Pourquoi le Canada n'est-il pas représenté à cette conférence du Pacifique? Pourquoi le Canada n'a-t-il rien fait pour la base de Singapour? La population devrait être mise au courant.

Des VOIX: A l'ordre.

M. CHURCH: Je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas mis au courant des faits. Je n'enfreins pas le Règlement, puisque la même question a été posée à la chambre britannique. J'ai droit de connaître les faits. Si le premier ministre ne peut fournir les renseignements aujourd'hui, il le pourra sans doute demain.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai à l'honorable député que la question qu'il vient de poser se rapporte à un arrangement conclu à Washington entre le premier ministre de la Grande-Bretagne et le président des Etats-Unis lorsque M. Churchill s'est rendu dans la capitale américaine. Cet arrangement découle aussi en partie d'autres conférences tenues entre ces derniers et quelques-uns des pays mentionnés. La question est importante et je voudrais y donner toute mon attention, attendu que certains facteurs influent sur la situation actuelle. Je tâcherai de satisfaire l'honorable député à une autre séance de la Chambre.

ÉLECTIONS PARTIELLES

DATE DE LA PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DÉPUTÉS—LE CHEF DE L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire poser au premier ministre une question qui se rattache à celle que vient de poser l'honorable député de Broadview (M. Church). Le premier ministre est-il en mesure de me dire quand le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) et le ministre du Travail (M. Mitchell) vont occuper leur siège à la Chambre?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre aimerait peut-être à savoir exactement quel intervalle doit s'écouler avant qu'un ministre dûment élu puisse occuper son siège. En fait, avant d'entrer à la Chambre, je me suis enquis, par l'entremise de mon secrétaire auprès du directeur général des élections, du moment où les rapports des brefs d'élection parviendront à la Chambre et du délai requis pour que les ministres puissent siéger en cette enceinte. Voici le texte du mémo qu'on m'a remis:

Le directeur général des élections m'informe qu'il est loisible aux officiers rapporteurs de fixer une date pour l'addition définitive des suffrages et que, conformément à la loi, ils gardent les bulletins six jours après cette addition définitive. Dans York-Sud, la date de l'addition définitive est fixée au 11; dans Québec-Est et Sainte-Marie, au 12, et dans Welland, en raison de l'étendue du territoire, du mauvais état des routes, et le reste, au 16. Il ressort de là que les nouveaux députés ne pourront être présentés à la Chambre avant le 18 février dans le cas de York-Sud, avant le 19 dans le cas de Québec-Est et Sainte-Marie, et avant le 23 février dans le cas de Welland.

Mon honorable ami constatera que sous certains aspects la loi est une chose redoutable et admirable à la fois.

M. CRUICKSHANK: Je remercie le premier ministre. Je déplore le retard.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Maintenant que l'autre parti est disparu dans l'élection de York-Sud, quel sera le titre officiel de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson)? Sera-ce celui de chef ou de chef suppléant? Je désire le savoir, car j'en aurai beaucoup à dire sur cette question.

Des VOIX: A l'ordre.

POLITIQUE AGRICOLE

ÉCOULEMENT DES CÉRÉALES—DATE À LAQUELLE SERA ANNONCÉ LE PROGRAMME POUR 1942

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Je désire demander au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce quand seront annoncées la politique agricole et la politique d'écoulement du blé pour l'année 1942?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Il sera impossible de mettre à l'étude la législation projetée avant la fin du présent débat, et j'ignore au juste quand ce débat prendra fin.

IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE TENDANT À DÉTERMINER QUAND LES FORMULES DE L'ANNÉE 1941 SERONT PRÊTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire poser une question au ministre du Revenu national. Le 3 février, je demandais au ministre des Finances quand les formules de l'impôt sur le revenu, pour l'année 1941, seraient prêtes. Je lui demandais également si elles ne le seraient qu'après la signature des accords fiscaux avec les provinces. Le ministre me répondit qu'il transmettrait la question au ministre du Revenu national.

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national): J'ignorais que la question avait été posée. Il s'est produit un certain retard dans la préparation des formules destinées à quelques provinces parce qu'il nous a fallu attendre de savoir si nous imprimerions sur ces formules les détails relatifs à la perception de l'impôt provincial sur le revenu. Depuis que nous avons obtenu des provinces la permission de ne pas donner ces détails sur les formules, nous procédons à l'impression. Les formules seront distribuées d'ici quelques jours, si elles ne l'ont pas été déjà.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

PRÉCAUTIONS CONTRE LES RAIDS AÉRIENS—FORMATION D'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser au ministre des Pensions et de la Santé nationale une question se rattachant aux règlements concernant la défense du Canada. Etant donné les changements survenus dans la guerre, le ministre se propose-t-il de nommer un nouveau comité de la Chambre pour étudier ces règlements? Les règlements adoptés à la dernière session stipulaient que leur mise en vigueur relèverait du gouvernement central, mais je crois comprendre qu'on en a maintenant chargé les provinces et les premiers ministres provinciaux. Les personnes chargées de la protection contre les raids aériens sont d'excellents citoyens et font du

beau travail, mais il ne faudrait pas s'en remettre à eux seuls de la défense du pays. Ils ne sauraient assurer la défense de nos villes et de nos campagnes.

L'obscuration ne devrait durer qu'une vingtaine de minutes et rester dans des bornes raisonnables. Je demande au ministre de nous dire, demain, ce qu'on a fait à ce sujet.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, la question du comité concernant les règlements de la défense du Canada est d'ordre administratif; elle a été soulevée par le ministre de la Justice et non par moi-même. Qu'on me permette de faire remarquer à l'honorable député que la seule délégation de pouvoirs prévue par les règlements actuels, à ma connaissance, est celle que permet l'article 35, c'est-à-dire, la délégation des pouvoirs du ministre aux procureurs-généraux de cinq provinces canadiennes, en ce qui concerne les obscurations. Je me ferai un réel plaisir de déposer la formule de délégation de pouvoirs sur demande de l'honorable député et de fournir tous les renseignements additionnels qu'il pourrait exiger par une question inscrite au *Feuilleton*.

M. CHURCH: Les règlements ne stipulent-ils pas que le Canada central ne sera soumis à l'obscuration qu'en cas d'invasion imminente?

L'hon. M. MACKENZIE: Les règlements se passent de commentaires. Je ne les ai pas ici, mais ils prévoient, à l'égard des obscurations, une délégation de pouvoirs que préconise le ministère de la Justice.

M. CHURCH: Pour la défense territoriale dans les villes, nous avons toujours la police, les scouts et les guides. Aucune ville du Canada central n'est en état de se défendre.

M. CRUICKSHANK: Le ministre me permettrait-il de lui demander si les règlements concernant l'obscuration n'ont été adoptés qu'hier?

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DE DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi, 9 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la préoccupation principale de la plupart des députés, sinon de tous, cet après-midi, est le résultat des élections d'hier, j'en suis sûr. Je tiens à dire, car je vais faire des commentaires sur la question du plébiscite, qu'à mon sens ce résultat indique que les électeurs d'au moins trois comtés, et on peut dire presque de quatre et non pas dans une province seulement, mais dans les deux plus grandes provinces du pays, approuvent la sagesse de la mesure annoncée dans le discours du trône et dont le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait un exposé si habile et si vigoureux dans son discours durant ce débat.

Permettez-moi aussi, monsieur l'Orateur, de dire que le résultat de ces élections constitue une réprobation retentissante, et peut-être la plus retentissante qu'on puisse donner, de l'emploi abusif et effrené de la vitupération dans les campagnes politiques. Cela nous enseigne à tous qu'à cette époque la rancœur et les animosités personnelles n'ont pas leur raison d'être dans les journaux ou à la tribune. Je tiens à féliciter le premier ministre. Sa doctrine, qui est celle de faire confiance au peuple et de croire qu'il a assez de bon sens et d'intelligence pour établir une distinction entre les graves questions qui se posent devant la population et les dénonciations effrénées de ceux qui concentrent sur lui leurs violentes attaques, a été pleinement justifié. Le fait que deux ministres, l'un du Québec et l'autre de l'Ontario se sont fait élire le même jour, malgré les efforts tentés par des extrémistes des deux provinces pour diviser le pays, est une réponse frappante à l'appel lancé en faveur de l'union, de la tolérance et de la mutuelle compréhension. Le Gouvernement, par l'élection de ces deux hommes, chacun d'eux occupant un rang éminent dans leur propre sphère, se trouve immensément encouragé et renforcé. Je sais que dans son ensemble la Chambre regrette la maladie du ministre du Travail (M. Mitchell) et lui souhaite de tout cœur un prompt rétablissement.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur,—mes honorables amis me pardonneront de n'y pas consacrer plus de temps,—de joindre mes félicitations à toutes celles que l'on a adressées aux honorables députés de Hull (M. Fournier) et de Brantford (M. Macdonald), les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Attribuer à leur talent le degré d'excellence que nous en attendions, c'est dire que ces deux discours étaient admirables tant pour le fond que pour la forme et dignes en tous points des traditions de la Chambre. J'ai rencontré les deux honorables députés avec leurs collègues quand ils étaient en Angleterre. Ils remplissaient deux missions: la première pour faire connaître le Canada au Royaume-Uni et la seconde pour faire connaître le Royaume-Uni au Canada. Je suis

un peu au courant de la façon dont ils ont accompli leur tâche outre-mer et je suis persuadé que les messages qu'ils nous ont rapportés indiquent qu'ils avaient tous également qualité et compétence pour nous faire part des résultats de leur étude des traditions et de l'esprit du peuple anglais.

On a beaucoup parlé de mon département au cours du débat. Je réserve à plus tard les commentaires et les critiques qu'on en a fait. Je tiens aujourd'hui à m'en tenir aux questions mentionnées dans le discours du trône. Somme toute, ce sont plutôt ces questions que celles de l'administration et du fonctionnement de mon ministère, qui constituent le fond du débat.

Ce que je n'aime guère dans le présent débat, c'est que la discussion semble avoir porté non pas sur ce que nous allons faire pour gagner la guerre mais sur la façon dont nous allons le faire; on n'a pas discuté sur un principe mais sur les façons d'agir, et c'est à peu près ce qui s'est passé dans le pays depuis six mois ou plus. Dans certains milieux, on semble tenter de dissimuler à dessein la mesure réelle des actes de guerre du Canada. On a assez subtilement inculqué au peuple, selon l'expression de mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson), l'idée que le Canada ne fait pas grand' chose. Et pourquoi? Parce que nous n'avons pas la conscription pour le service outre-mer. On semble ne pas se préoccuper d'autre chose. Cette insistance et cette persistance à déprécier notre effort de guerre mine le moral de la population canadienne.

Voici ce qui est arrivé au cours du présent débat. Le premier ministre a exposé longuement ce que le Canada a fait jusqu'ici et ce qu'il se propose de faire. Quelle tournure le débat a-t-il ensuite prise? Je crois pouvoir dire que, règle générale, bien qu'il y ait eu des exceptions, on a accordé peu d'attention aux projets annoncés par le Gouvernement en vue d'accentuer notre activité du côté de la marine, de l'armée et de l'aviation, d'accroître le volume déjà énorme de la production de munitions, de mobiliser notre capital humain, de fournir pour un milliard de dollars de munitions et d'approvisionnements à la Grande-Bretagne, de dépenser cette année trois milliards de dollars pour la guerre. Nous devrions tenir compte de tout cela quand nous voulons mesurer l'étendue de la contribution apportée à la cause des Alliés par le Canada. Je ne dis pas "par le Gouvernement", mais par le Canada." Les mesures prises jusqu'ici et celles qu'on se propose effectivement de prendre sont des choses tangibles dont il faut tenir compte quand on veut apprécier l'étendue de notre effort de guerre.

[L'hon. M. Ralston.]

Nous sommes tous en faveur du principe de la guerre totale, mais certaines gens ont voulu mesurer à l'aune de la conscription pour le service outre-mer le caractère total de l'effort de guerre du Canada. C'est là une cause de confusion. Cela empêche la population de se faire une idée exacte de notre effort de guerre. Afin qu'on puisse se rendre compte de ce que nous accomplissons en réalité, je veux énoncer cet après-midi un ou deux principes auxquels on peut reconnaître nos actes.

Peut-on nier que le Canada se soit engagé à livrer une guerre totale. Nous nous sommes engagés à le faire non seulement pour défendre la liberté en général, mais aussi pour rester nous-mêmes et protéger nos foyers et nos familles. Le Gouvernement a pour principe bien arrêté de livrer une guerre totale, et je crois, ou plutôt je suis certain, que le peuple canadien est animé d'une pareille détermination.

Quel sens donnons-nous à l'expression "guerre totale"? Nous entendons par là, je crois, que notre pays doit utiliser le plus efficacement possible contre l'ennemi toutes ses ressources matérielles et humaines. Les ressources nationales varient de pays à pays. La guerre totale exige que chaque pays assujettisse sa conduite de la guerre à la nature et à l'étendue de ses ressources et, en outre, aux besoins et capacités des nations avec lesquelles il est allié. Tel pays, par exemple, dispose d'un vaste capital humain; pour lui, la guerre totale c'est concentrer ses efforts sur la levée de troupes et s'en remettre à ses alliés pour la fourniture de vivres et de matériel. Pour tel autre pays, possédant des excédents de vivres et de matériel, la guerre totale voudra dire un effort accru du côté de la production et un effort proportionnellement moindre dans la levée de troupes. Mais, je tiens à le préciser, monsieur l'Orateur, je ne suis nullement d'avis qu'un tel pays ait le droit de se retrancher dans ses positions et de croire qu'il accomplit tout son devoir en cultivant la terre et en fabriquant du matériel de guerre, pendant qu'il laisse d'autres se battre pour lui.

Puis, un pays en guerre sans alliés agirait autrement que celui qui fait partie d'un groupe.

Le Canada, faisant partie d'une équipe de nations unies, doit assujettir sa méthode de mener une guerre totale au rapport existant entre ses ressources en matériel et en hommes et les besoins de l'ensemble de l'équipe.

Ces considérations, monsieur l'Orateur, sont d'ordre académique. Il est nécessaire, cependant, de les signaler. Il faut certainement les comprendre pour savoir ce que la guerre totale signifie pour le Canada.

Voilà donc le genre de guerre totale que mène le Canada sous la direction de son gouvernement et de son Parlement. Il s'inspire des considérations que j'ai indiquées: premièrement, la nature et l'étendue des ressources du pays en matériel et en hommes; secondement, les besoins et les capacités du Canada par rapport à ceux des nations avec lesquelles nous sommes alliés dans la résolution inflexible de mener cette guerre jusqu'au bout, afin d'échapper à la ruine.

La guerre totale du Canada comporte trois principaux aspects. Je ne prétends pas les nommer par ordre d'importance. Aucun aspect, que je sache, n'est plus important que l'autre, car chacun est essentiel. Tous trois sont des parties intégrantes du tout, et l'on devrait les regarder comme tels.

L'un concerne la producton des denrées alimentaires; l'autre, la production du matériel et des armes de guerre; l'autre consiste à lever des forces armées pour combattre sur terre, sur mer et dans l'air. Ces diverses entreprises trouvent un appui dans l'effort magnifique de la population civile, effort qui se traduit surtout par le maintien si essentiel des services et du moral, auquel tout Canadien, quel que soit son âge ou sa situation, est appelé à contribuer.

Dans sa forme la plus brève, notre conception de la guerre totale consiste donc à fournir des aliments, des armes et des soldats. Une partie ne va pas sans l'autre dans un pays comme le Canada; le Gouvernement doit donc reconnaître que chacun de ces trois aspects,—aliments, armes et soldats,—est essentiel si le Canada veut livrer une guerre totale, et il doit également s'efforcer de déterminer l'importance relative de chacun de ces aspects.

Envisageons maintenant le programme de 1942, lequel, comme je viens de l'indiquer, n'a pas été examiné outre mesure, pour comprendre quelle place occupe chacun des aspects que j'ai nommés.

Les denrées alimentaires, tout d'abord. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 26 janvier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a donné des chiffres touchant la production des denrées alimentaires. Je ne les citerai pas. Je veux rappeler à la Chambre que ces chiffres indiquent une augmentation considérable dans la production des denrées essentielles. Le Canada se propose, en 1942, de produire jusqu'à l'extrême limite de ses capacités et de ses ressources productives, les aliments indispensables à notre population et à celle de la métropole. Mais ici, comme en d'autres domaines, nous devons essayer d'utiliser dans la mesure du possible des ouvriers inaptes au service militaire, afin de libérer le plus grand nombre possible de ceux qui sont aptes au service. Nous avons encore besoin des jeunes gens des campagnes et nous les désirons dans l'armée. Il n'y a pas de meilleurs combattants qu'eux. Plusieurs travaillent dans les industries de guerre maintenant, et j'avoue franchement que nous avons peut-être eu tort de ne pas prendre toutes les mesures requises pour remplacer ceux qui ont quitté les fermes, en nous assurant mieux que la main-d'œuvre ne manquerait pas pour maintenir ces fermes en exploitation. Le plan de service sélectif annoncé par le premier ministre jouera un rôle très important de ce côté, car tout indique qu'il faudra augmenter plutôt que de diminuer le nombre des ouvriers dans cette sphère d'une très grande importance.

Il faut aussi voir à la production des armements, des navires, des chars d'assaut, des avions, des canons, des obus et de centaines d'autres articles d'équipement dont les nations unies ont besoin. Je vous dirai un mot de notre programme d'armements, si mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) veut bien me le permettre, simplement du point de vue des ouvriers et des ouvrières qu'il faudra en 1942.

A la fin de l'année 1941, il y avait environ 600,000 ouvriers, dont 75,000 étaient des femmes, employés directement ou indirectement à la production et à la distribution des armes et approvisionnements de guerre. Notre production diffère considérablement de ce qu'elle était durant la dernière guerre. Nous avons produit alors principalement des obus et des fusils. La production de munitions au Canada est presque aussi variée, en ce moment, que le nombre d'articles que l'on trouve dans les arsenaux de guerre. Mon collègue, le ministre des Munitions et approvisionnements, nous a dit il n'y a pas longtemps que les armes canadiennes étaient déjà employées par les nations unies sur presque tous les théâtres de guerre. On me dit qu'à la fin de l'année l'industrie de guerre aura absorbé encore 100,000 ouvriers, ce qui fera un total d'environ 700,000 hommes et femmes employés directement ou indirectement à la réalisation de cette partie essentielle de la guerre totale, au Canada.

Ici encore, comme dans le cas des cultivateurs, le plan de service sélectif doit être appliqué de manière que les ouvriers dans ces industries soient, dans la plus large mesure possible, des gens qui ne sont pas aptes au service militaire.

Ce programme pour l'année 1942, exigeant une main-d'œuvre beaucoup plus nombreuse, soit 700,000 ouvriers directement ou indirectement occupés, permettra à la production canadienne d'atteindre la limite visible, tant au point de vue matériel qu'administratif.

Vivres et armes, voilà les deux premiers articles de notre programme de guerre. Un fait suffit à nous faire mesurer l'envergure de

ce programme: le Canada va fournir gratuitement, au cours de l'année financière des vivres et des armes pour un milliard de dollars au peuple et aux armées de Grande-Bretagne engagés dans la présente guerre qui intéresse le Canada aussi bien que l'Angleterre.

Je passe maintenant au troisième article de notre programme de guerre totale, celui des forces armées. Le Canada possède des forces armées prêtes à combattre sur mer, sur terre et dans les airs. Bien des gens semblent l'oublier. Ils croient encore que nos forces militaires se limitent à l'armée de terre. Il en était bien ainsi durant la dernière guerre, alors que le Canada avait quatre divisions outre-mer dans le corps d'armée de notre pays; mais aujourd'hui, cette idée est erronée. Aujourd'hui la contribution militaire du Canada, par les effectifs et les organismes de sa marine, de son armée et de son aviation, est certainement de nature à impressionner nos amis et aussi, je crois bien, tous les Canadiens. Pour ce qui est de la marine, le Canada désire que le recrutement ne soit limité que par le nombre de navires disponibles. En d'autres termes, nous avons l'intention de fournir les hommes voulus à tous les vaisseaux que nous pourrons construire ou obtenir.

Quant à l'aviation, nous nous sommes d'abord occupés exclusivement du plan d'entraînement aérien et de la force aérienne comme le plus grand apport, probablement, que notre pays puisse faire aux forces armées du présent conflit.

Elle s'est avérée le moyen qui a permis au Canada, par sa situation géographique, par ses ressources et par la volonté et l'énergie de ses jeunes gens, d'apporter à l'effort commun une contribution d'une valeur incalculable.

Et maintenant considérons l'armée. Notre objectif a été, comme il l'est encore d'ailleurs, de lever, d'équiper, de maintenir et de renforcer des corps d'armée munis des appareils motorisés les plus modernes, qui frappent dur et qui soient complets en tous points. De la sorte, nous mettons en valeur nos ressources et nos matériaux, en même temps que les qualités d'initiative et d'adresse dont les Canadiens ont toujours fait preuve au combat. Nous devons aussi considérer nos obligations en ce qui concerne la défense du Canada, obligations auxquelles plus que jamais il nous incombe de pourvoir. D'après notre programme de 1942 pour la constitution de notre armée, l'armée canadienne outre-mer sera probablement, toutes proportions gardées, la plus mécanisée et la plus mobile des armées du monde entier. Bien entendu, un pays de 11 millions et demi d'habitants ne pourrait lever des armées numériquement comparables à celles d'autres nations. Surtout ne pourrait-il

[L'hon. M. Ralston.]

entreprendre de le faire lorsque pour lui, l'armée n'est qu'une partie de l'ensemble général des vivres et des armes, de la marine et de l'aviation.

Tels sont les principes généraux sur lesquels reposent la vigueur et l'étendue des forces armées du Canada.

Examinons le programme de 1942, c'est-à-dire, de l'année financière se terminant en mars 1943. J'en donnerai un résumé maintenant car il se rattache spécialement aux effectifs en cause, mais je n'entrerai pas dans les détails, car je crois que les chiffres relatifs aux effectifs suffisent à nos fins.

Jusqu'ici, 27,000 hommes se sont enrôlés dans la marine; celle-ci compte 350 navires. Notre programme de 1942 pourvoit à 13,000 nouvelles recrues.

Plus de 295,000 hommes se sont enrôlés jusqu'à présent dans l'armée, et le chiffre de son effectif global dépasse actuellement 255,000 hommes.

Puisque je parle de l'armée canadienne, je suis sûr que la Chambre et le pays tout entier voudront se joindre à moi pour exprimer le plaisir que leur a causé l'arrivée au Canada du lieutenant-général McNaughton. Les Canadiens ont en lui une confiance illimitée. Il a consacré des talents remarquables à la constitution, au Royaume-Uni, d'une armée de combat dont nous avons lieu d'être fiers. Nous sommes fortunés assurément d'avoir à la tête de nos troupes d'outre-mer un homme de sa trempe. Nous ne savons pas à quel point il a contribué à soutenir le moral et l'esprit guerrier des Canadiens, restés vigilants et alertes malgré une inaction prolongée. C'est une épreuve redoutable tant pour les commandants que pour les troupes, et, sous le commandement du général McNaughton, nos Canadiens se sont montrés à la hauteur de l'épreuve. La nation apprendra avec une vive satisfaction, j'en suis sûr, que le général est parfaitement rétabli de sa maladie et qu'il pourra, d'ici peu, revenir à son poste de haute responsabilité.

En m'entendant parler des troupes canadiennes d'outre-mer, les honorables députés se rappelleront qu'elles comprennent trois divisions d'infanterie, une division blindée, une brigade de tanks d'armée, un corps forestier, des unités auxiliaires et spécialisées, ainsi que des milliers d'hommes dans les unités de renfort.

Peut-être devrais-je discuter un instant la question des renforts. Une déclaration a été faite à ce sujet et je veux tirer la chose au clair. L'effectif des renforts expédiés au Royaume-Uni dépasse en ce moment celui qu'avait recommandé le commandant du

corps expéditionnaire; ce dernier s'est déclaré entièrement satisfait des renforts envoyés.

Le programme de 1942 comporte l'organisation, l'équipement et le maintien d'une armée de deux corps outre-mer. Ce programme exige l'enrôlement de 90,000 à 100,000 nouveaux hommes durant la présente année financière. Ce chiffre est, de l'avis de l'état-major, le nombre maximum de nouveaux soldats qu'il soit possible de former convenablement durant cette période pour le service outre-mer. Cela nécessitera un effort suprême de la part des instructeurs et du service d'équipement, car, outre ces nouveaux hommes, il nous faut entraîner pour le service outre-mer les unités qui sont encore dans notre pays et, aussi, de quarante à cinquante mille hommes pour le service territorial. Déjà des arrangements sont conclus pour ramener un grand nombre d'instructeurs d'outre-mer à ces fins.

D'après le programme de 1942 que le premier ministre a annoncé, nous aurons outre-mer une armée canadienne de deux corps composés de trois divisions d'infanterie, deux divisions blindées, deux brigades de chars d'assaut de l'armée, et, en outre, de corps auxiliaires de troupes et des corps du service des étapes. Des renforts et des réserves seront maintenus pour toutes ces unités et formations. Grâce à ce programme, environ la moitié de l'armée canadienne outre-mer sera blindée; et j'ai fait remarquer que cette proportion de forces blindées est plus grande que dans toute autre armée du monde.

Ce programme de 1942 est celui qu'avait recommandé l'état-major. Lorsque j'ai consulté le secrétaire d'Etat pour la guerre durant mon voyage en Angleterre, il m'a dit que la contribution additionnelle la plus efficace et la plus utile que pouvait offrir le Canada, en ce qui concerne l'armée, se trouvait dans une autre division blindée, et notre programme y pourvoit. Comme le disait le général McNaughton, l'armée canadienne constituera une armée de combat bien équilibrée et des plus efficaces; elle sera coordonnée depuis la ligne de combat jusqu'aux arrières zones. Elle sera une armée perfectionnée capable de jouer un rôle de premier plan quand sonnera l'heure de l'attaque.

Le coût estimatif du programme de l'armée pour la présente année financière atteint presque le milliard de dollars. Le programme d'effort total que s'est tracé l'aviation pour 1942 exigera de 70,000 à 80,000 hommes.

L'hon. M. STIRLING: Avant que le ministre passe à autre chose, nous dirait-il le nombre d'hommes qu'exigera le programme de notre armée d'outre-mer?

L'hon. M. RALSTON: De 90,000 à 100,000. C'est-à-dire qu'il nous faudra d'ici le 31 mars 1943 ce nombre de nouvelles recrues. Voici à quoi cela se résume: le programme d'effort total que s'est tracé l'aviation pour 1942 exigera, je le répète, de 70,000 à 80,000 hommes. Et je vous prierais de ne pas oublier que depuis le début des hostilités jusqu'à la fin de 1942, plus de 442,000 se sont enrôlés volontairement pour le service en général. Pour résumer, le programme de nos trois armées demandera en 1942 qu'on enrôle de 173,000 à 193,000 hommes pour le service en général. Ces nouveaux effectifs porteraient le total des enrôlements dans les trois armées canadiennes à un chiffre variant de 595,000 à 615,000 hommes. J'ai sous la main un tableau donnant la décomposition de ce total, et je le consigne au compte rendu.

	Enrôlement à date	Programme de 1942	Enrôlement total en perspective le 31 mars 1943
Aviation	100,000	70,000 — 80,000	170,000 — 180,000
Marine	27,000	13,000 — 13,000	40,000 — 40,000
Armée	295,000	90,000 — 100,000	385,000 — 395,000
Total	422,000	173,000 — 193,000	595,000 — 615,000

Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. L'enrôlement total au terme du programme de 1942 ne signifie pas que les effectifs armés auront alors cette importance. Il se produira malheureusement du gaspillage et des pertes, et nos effectifs réels s'en ressentiront d'autant. En fait, des 90,000 ou 100,000 hommes que nous lèverons cette année pour l'armée, il y en aura probablement 25,000 dans de nouvelles unités et le reste sera versé dans les effectifs de renfort ou de réserve. Il y a aussi la défense territoriale canadienne, point très important de notre effort de guerre total. La Chambre peut être certaine que ces exigences retiennent l'attention la plus minutieuse et la plus suivie non seulement des membres qui viennent de la côte du Pacifique mais aussi de certains employés du moins du quartier général de la défense nationale.

Règle générale, nos effectifs de défense canadienne, en ce qui concerne l'armée, comprennent des garnisons défensives à des endroits stratégiques des deux côtes, des réserves locales pour ces garnisons à chacune des

côtes, et des réserves générales disponibles pour les deux côtes. Nous avons actuellement au Canada la quatrième division, qui deviendra éventuellement une division blindée. Il y a encore des groupes de brigade de la sixième division à des endroits stratégiques, et sur les deux côtes des garnisons défensives d'artillerie côtières. Des dispositions spéciales ont été prises là où elles ont paru nécessaires.

N'oublions pas qu'en plus de la quatrième division et des groupes de brigade de la sixième division nous avons au Canada plus de 90,000 recrues du service actif dans les centres d'instruction militaire ou ailleurs, et qu'un organisme d'urgence proportionné à cet effectif est en voie de formation. Nous songeons beaucoup aussi à mobiliser d'autres unités de la défense canadienne, surtout depuis que la quatrième division doit se rendre outre-mer. En plus de ces formations mobilisées et de ces effectifs du service actif, nous avons des unités de réserve que nous travaillons à réorganiser et à regrouper d'une façon toute spéciale dans tout le Canada, en faisant des groupes de brigade sous une direction régulière et soumis à une instruction spéciale.

Nous comprenons l'importance primordiale de la défense contre les raids aériens. Les honorables députés se rendront compte qu'il s'agit d'une entreprise commune englobant les trois services mais qui concerne particulièrement l'aviation et l'armée, l'armée pour les canons anti-avions et l'aviation pour les avions. Nous nous rendons compte que la D.C.A. est de la plus haute importance, mais je suis convaincu que le pays comprend, que les citoyens de la côte du Pacifique savent qu'en dépit de la meilleure D.C.A., nous ne pouvons empêcher l'ennemi d'exécuter des raids isolés. Le mieux à faire est d'utiliser le matériel que nous possédons et celui que nous pourrons obtenir de temps à autre pour rendre ces incursions aussi coûteuses que possible pour l'ennemi. C'est ce que nous nous efforçons de faire. A l'heure actuelle, nous avons, sur le littoral du Pacifique, du matériel spécial qui n'existe nulle part ailleurs au Canada. Nous n'en avons pas autant que nous le désirerions, mais plus qu'on ne serait porté à le croire dans les circonstances, et nous en aurons davantage plus tard. D'une façon générale, je puis affirmer qu'en prévision du genre d'attaque auquel nous sommes vulnérables, les dispositions prises pour notre défense ont prévu l'utilisation maximum de notre matériel et de nos ressources. En outre, nous augmentons notre puissance défensive à mesure que le matériel devient disponible.

M. GREEN: Avec sa permission, je poserai au ministre la question suivante: Ne croit-il pas qu'il serait utile de tenir des séances secrètes de la Chambre, afin de discuter la défense de la côte du Pacifique ou de nos deux côtes d'une façon beaucoup plus complète qu'il est possible de le faire au cours de séances régulières?

L'hon. M. RALSTON: L'autre jour, le premier ministre a indiqué qu'on étudierait la question des séances secrètes et je suppose que la défense du littoral du Pacifique entrerait dans le cadre de la discussion aux séances de ce genre. Je serais heureux de donner à l'honorable député et aux autres représentants de la côte du Pacifique, en général, des renseignements concernant cette région. La lecture des journaux me laisse toutefois l'impression qu'on en connaît déjà long sur ce point.

M. GREEN: Il est naturellement impossible de se contenter de cela. Je pourrais moi-même en dire long, mais c'est une question que le Parlement doit décider et il ne peut rendre de décision sans être au courant des faits. Je prétends qu'il est de la plus haute importance pour le pays, à l'heure actuelle, de tenir des séances secrètes où ces questions puissent être discutées.

L'hon. M. RALSTON: Pour ce qui est d'une session à huis clos, le premier ministre a indiqué il y a quelque temps, qu'il croyait qu'on pourrait prendre des dispositions pour tenir une séance de ce genre, et je prévois que le sujet mentionné par l'honorable député sera l'une des questions discutées à cette séance.

J'ai mentionné la question des vivres, des armes et des forces armées. Comme partie du programme de guerre totale, il y a beaucoup à faire pour confier aux gens la besogne qu'ils sont le plus aptes à exécuter. On le fait de différentes façons, mais le Gouvernement y pourvoiera par des mesures bien plus étendues, comme l'a indiqué le premier ministre dans son discours, dont je citerai un passage:

> Le Gouvernement a maintenant l'intention d'étendre à d'autres domaines de notre effort de guerre, en plus du domaine purement militaire, l'application du service sélectif national obligatoire. Le Gouvernement appliquera ces pouvoirs d'une manière sélective et progressive dans les domaines où il jugera la chose propre à contribuer à un effort total.

Je ne chercherai pas à donner des précisions au sujet de ces propositions, étant donné, je suppose, que mon collègue le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) le fera, mais je tiens à souligner qu'une mobilisation plus complète de nos ressources en hommes et en femmes est l'une des tâches les plus grandes que nous ayons à réaliser dans un effort de guerre total.

L'hon. M. HANSON: Avant que le ministre passe à autre chose (et je tiens à dire que sa déclaration me convainc et me rassure) doit-on attendre du Gouvernement qu'il dise à l'individu: Vous travaillerez ici et non là? Le premier ministre ne s'est pas expliqué nettement là-dessus. Je ne pense pas qu'on puisse dire à quelqu'un: Vous devez travailler ici et non là. Vous pourriez ne pas obtenir de résultats. Ce n'est pas ce que vous diront à cet égard nos amis travaillistes.

L'hon. M. RALSTON: C'est un point qu'on a étudié en Angleterre aussi et je suis sûr qu'on le réglera quand les mesures seront déposées.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas sûr que vous puissiez contraindre un homme à travailler.

Une VOIX: Pas à un salaire inférieur.

L'hon. M. RALSTON: On se rappelle le vieux dicton: On ne peut faire boire un âne qui n'a pas soif.

Enfin, il faut faire entrer dans ce plan de guerre totale le facteur dollar. Nos dépenses de guerre proprement dites seront cette année de trois milliards.

J'ai exposé dans son ensemble notre plan de guerre totale en ce qui concerne les vivres, les armes, les troupes, la mobilisation du capital humain et les fonds publics. J'imagine que je puis fort bien demander à la Chambre et au pays d'apprécier le travail à réaliser en le comparant à l'ensemble du programme. Quelqu'un prétendra-t-il en cette Chambre que cette entreprise n'a pas de mérite? Quelqu'un osera-t-il affirmer qu'elle n'exigera pas cette année le maximum de nos ressources et que l'engagement que nous avons pris est insuffisant?

Je me suis efforcé d'exposer brièvement et dans les grandes lignes le développement de notre programme de guerre totale, entreprise que nous n'avons pas imposée par les méthodes brutales de la Gestapo, mais que nous réalisons grâce à la collaboration enthousiaste d'un peuple libre dirigé par un gouvernement libre et démocratique.

Je veux maintenant dire quelques mots du plébiscite. Il y a des gens qui, je l'ai dit en commençant mon discours, veulent absolument mesurer à l'aune de la conscription pour le service outre-mer tout notre effort de guerre. La question ne se pose pas sur ce terrain, et c'est causer de l'inquiétude et de la confusion que de la poser ainsi. La véritable question, c'est que le Gouvernement, affirmant au peuple que nous traversons en ce moment la plus grande crise de l'histoire et voulant être en état de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires, considère qu'il ne devrait pas demeurer lié par des promesses qu'il a faites dans le passé. Le Gouvernement demande simplement qu'on le laisse libre d'agir selon que les circonstances l'exigeront dans les jours incertains et périlleux de l'avenir.

Il n'y a rien de mal dans cela. C'est un procédé qui semble loyal, mais certaines gens y voient une manœuvre inavouable, et cela simplement parce que la chose est proposée par le premier ministre. Tel a été le thème des discussions au cours de la campagne électorale qui s'est terminée hier, surtout dans York-Sud. La population a repoussé cette insinuation avec une détermination sur laquelle personne ne peut se méprendre.

Je ne pense pas que la Chambre ait jamais entendu de paroles plus sincères que celles par lesquelles le premier ministre a expliqué pourquoi il avait pris les engagements en question. Entre autres choses, il a rappelé avec la plus grande franchise que le Parlement n'aurait pas décidé avec tant d'unanimité et d'empressement de déclarer la guerre et de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne si cet engagement n'avait pas été pris. Cet engagement ne porte pas sur un sujet d'intérêt secondaire. Il porte sur un sujet qui, plus profondément peut-être que tout autre, agite les esprits dans notre pays.

Les membres de la Chambre savent fort bien que le premier ministre a dit vrai. Il a été absolument franc sur ce point, comme il l'a été aussi lorsqu'il a exposé les raisons qui le portent à croire que le peuple devrait, en cette heure de péril, le libérer de cet engagement. Il a longuement décrit la situation critique de nos alliés dans le monde entier et rappelé les nouveaux dangers qui ont surgi. Il a terminé par les paroles suivantes:

> En présence d'un pareil désarroi dans le monde, alors que l'ennemi se présente de tous côtés et que nul ne saurait prédire ce que l'issue de la bataille dans d'autres parties du monde pourra comporter de péril immédiat et accru pour notre propre pays, le Gouvernement croit devoir demeurer tout à fait libre de recommander au Parlement la ligne de conduite jugée essentielle à la sécurité de notre propre pays et à la sauvegarde de la liberté dans le monde.

Et il a exprimé l'intention de poser à la population du Canada la question suivante:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Il n'y a là rien d'inavouable. C'est un exposé complet de la situation, fait en toute bonne foi.

Je désire relever trois arguments qu'ont invoqués ceux qui reprochent au Gouvernement d'avoir proposé la tenue de ce plébiscite. Mon collègue le ministre des Finances (M. Ilsley)

a réfuté ces arguments d'une manière si efficace et si péremptoire que j'hésite un peu à retenir l'attention de la Chambre en y revenant moi-même.

D'abord, on prétend qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un plébiscite, le Gouvernement tenant déjà du peuple un mandat de mener une guerre totale.

Je reconnais sans hésitation que le Gouvernement a été réélu avec la mission de poursuivre la guerre de la manière la plus efficace possible. Mais on oublie la restriction que comportait ce mandat. Cette restriction provient de ce que le Gouvernement, en sollicitant l'appui populaire, s'était, par l'intermédiaire du premier ministre, engagé à ne pas recourir au service militaire obligatoire pour outre-mer. Le parti du gouvernement national, par l'intermédiaire de son chef, le docteur Manion, a contracté précisément le même engagement. Par conséquent, le Gouvernement ayant été élu sur la foi de cet engagement, son mandat n'est pas illimité. Notez-le bien, monsieur l'Orateur, la situation eût été exactement la même si le docteur Manion et son parti avaient été portés au pouvoir. Le mandat était de poursuivre la guerre aussi efficacement que possible, mais avec cette réserve que la levée de troupes pour outre-mer devait rester soumise à l'enrôlement volontaire.

Quelqu'un a dit que, lorsqu'il s'agit d'un mauvais engagement, il vaut mieux le violer. Mais il ne s'agit pas d'un mauvais engagement. Sûrement le chef du parti du gouvernement national, après avoir consulté ses lieutenants, n'aurait pas pris un mauvais engagement. Il s'agit d'un engagement portant sur une question qui avait déchiré le pays de part en part en 1917. Comme je le disais tout à l'heure, il ne s'agissait pas d'une question peu importante. Ainsi que le premier ministre l'a signalé, l'engagement en question a eu un effet considérable sur l'unanimité qui a présidé à la participation du Canada à la guerre. On était d'avis que cette promesse comportait un caractère obligatoire si fort que lorsque le Gouvernement a présenté la loi de la mobilisation des ressources nationales, laquelle lui conférait le pouvoir le plus absolu sur la personne et les biens de chaque citoyen du pays, il a reconnu la limitation découlant de cette promesse et a inséré dans la loi une restriction à l'effet que ce pouvoir ne devait pas aller jusqu'au recrutement obligatoire des hommes pour le service militaire en dehors du Canada. Le chef actuel de l'opposition (M. Hanson) était à la Chambre à ce moment-là; il ne s'est pas opposé à cette restriction, se contentant de proposer que les pouvoirs de la loi soient étendus de façon à comprendre le service au Labrador. Et lui-même et son parti ont appuyé la mesure avec la restriction qu'elle renfermait.

L'hon. M. HANSON: N'ai-je pas dit que j'étais disposé à l'accepter comme une demi-mesure?

L'hon. M. RALSTON: Je suis sûr que mon honorable ami n'a pas employé de tels mots.

L'hon. M. HANSON: J'affirme avoir employé de tels mots. Et c'est à moi que revient le mérite d'avoir forcé le Gouvernement à adopter la loi. Absolument.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami ne devrait pas chercher à éluder la question. Qu'il consulte le compte rendu, et il verra que son collègue, l'honorable député de Royal (M. Brooks) avait proposé que la loi s'applique au Labrador, à l'Islande et à Terre-Neuve. A mon avis, il ne trouvera nulle part dans son discours d'allusion à une demi-mesure ou quoi que ce soit donnant l'impression qu'il était contre l'insertion dans la loi de la restriction sous sa forme actuelle. Lui et son parti ont appuyé la mesure sans qu'elle soit mise aux voix et sans commentaires défavorables.

Cela suffit à démontrer que le mandat du Gouvernement relativement à la poursuite de la guerre est complet. Il est mandaté sur tous les points à l'exception d'un, et on l'a considéré tellement important,—et je le répète,—que les deux principaux partis en ont fait l'objet d'engagements spécifiques.

On prétend aussi que le Gouvernement, en tenant un plébiscite, se soustrait à ses obligations, et cherche à abandonner au peuple une décision que le Gouvernement devrait prendre lui-même. A mon humble avis, cette objection n'est pas le moindrement fondée. Quelles que soient les objections que l'on puisse avoir au plébiscite, il est évident qu'il ne s'agit pas de se soustraire à des obligations. Si le Gouvernement avait demandé au peuple de se prononcer sur la conscription, on aurait pu prétendre que le Gouvernement se dérobait à son devoir, et laissait le soin de décider au peuple. Si le Gouvernement avait révélé la teneur de son programme avant le plébiscite, le peuple aurait pu dire alors qu'on lui demandait de se prononcer sur un programme dont le Cabinet était mieux à même de juger.

Cependant, le plébiscite ne demande pas au peuple canadien de se prononcer en faveur de la conscription ou contre elle,—il n'en est pas question. On demande au peuple de laisser l'entière responsabilité au Gouvernement même, sujet à l'approbation du Parlement, de décider de quelle manière on recrutera les hommes pour le service militaire. Certes, ce n'est pas là se dérober à son devoir, ou se décharger d'un fardeau sur les autres. Le

Gouvernement ne demande pas au peuple d'arrêter un programme; au contraire il demande au peuple de le laisser formuler ce programme. C'est tout l'opposé de se soustraire à ses obligations. Le Gouvernement se contente de déclarer bien franchement au peuple qu'en cette heure de crise, la plus grave dans l'histoire du monde,—il doit être libre, sans égard à ses engagements passés. Le plébiscite démontrera si l'on doit faire cas de la déclaration franche du Gouvernement quant aux dangers qui nous menacent et si on se rendra à sa demande.

L'autre point...

M. l'ORATEUR: Le ministre a épuisé son temps de parole. Il ne peut continuer que du consentement unanime de la Chambre.

Des VOIX: Continuez.

L'hon. M. RALSTON: Je remercie les honorables députés de leur bienveillance.

On dit aussi que le plébiscite retardera l'effort de guerre et ce reproche montre à quel point la vérité est déformée en certains milieux. On a cherché à répandre l'idée que tout le programme de guerre du Canada dépend du plébiscite; que, de fait, tout notre effort de guerre sera suspendu pendant deux ou trois mois jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat du plébiscite et qu'alors seulement l'Angleterre et nos autres alliés pourront savoir si le Canada continuera de se battre à leurs côtés. Tout cela, monsieur l'Orateur est, à mon humble avis, absolument fallacieux. Le plébiscite n'a trait qu'à une partie d'un article de notre programme de guerre. Il n'a pas trait aux fabriques, aux munitions, à la marine ni à notre force aérienne. Il ne s'applique qu'à l'armée et encore seulement au service outremer.

J'ai dit que notre programme de 1942 concernant l'armée comporte le recrutement de 90,000 à 100,000 hommes au cours des quatorze prochains mois, pour le service général. Ce programme est déjà en voie d'exécution. Rien ne l'a retardé. Durant les quatre derniers mois, plus de 32,000 hommes se sont enrôlés dans l'armée, et on me dit et je crois...

L'hon. M. HANSON: Est-ce dans l'armée active?

L'hon. M. RALSTON: Oui, l'armée active. Je crois que si le recrutement des hommes pour le service général se maintient à peu près à cette cadence, nous pourrons exécuter notre programme concernant notre armée outre-mer, y compris les réserves jugées suffisantes par les autorités britanniques et canadiennes en Angleterre.

En janvier, le nombre des engagements a dépassé tous les autres chiffres mensuels depuis la campagne de l'été, et nous avons fait 11,700 nouvelles recrues. De plus, qu'il y ait plébiscite ou non, on continue d'appeler des hommes sous les drapeaux. Sous ce rapport, on ne perd pas de temps. Nos centres d'instruction sont remplis et le resteront. Le temps requis pour le plébiscite n'aura aucune répercussion sur l'instruction. En fait, nous devons ajouter aux aménagements existants pour recevoir le nombre croissant de recrues enrôlées ou appelées en vertu de la loi sur la mobilisatioin des ressources nationales. Par conséquent, d'après toutes les indications, le programme sera exécuté, plébiscite ou pas de plébiscite, et rien ne fait prévoir que le temps consacré au plébiscite entravera ou compromettra notre programme d'instruction militaire.

On a tellement parlé du service obligatoire que je veux dire quelques mots de l'enrôlement volontaire dont je veux que le niveau se maintienne. J'ai le sentiment qu'il vaut mieux pour nos troupes volontairement enrôlées qu'elles reçoivent des volontaires pour renforts. Je crois que le public tient en général à ce que l'enrôlement se maintienne. Au milieu de ces débats confus et acrimonieux, j'ose en appeler à la Chambre et au peuple canadien pour qu'ils s'emploient comme moi à maintenir le niveau de l'enrôlement. C'est là un effort national, tout autant que l'effort consistant à lever des fonds. Dans ce dernier cas, tout le monde met l'épaule à la roue, informe les gens de nos besoins et aide à les convaincre de souscrire. A coup sûr, il est encore plus important d'aider à pénétrer nos hommes des besoins de l'armée canadienne, qui est une force avec laquelle il convient de compter. C'est un organisme de combat efficace, bien organisé, bien commandé et pourvu de bons effectifs. L'armée canadienne occupe un poste de commande pour sauvegarder notre sécurité. Ce que nous nous proposons contribuera sensiblement à sa puissance d'attaque. Et nous devrions, monsieur l'Orateur, en être beaucoup plus fiers que nous paraissons l'être. Je veux que chacun rende justice et honneur aux gentilhommes en tenue de combat. Ils sont, avec nos marins et nos aviateurs, les premiers de nos citoyens. Nous avons lieu d'être fiers, vraiment, de la manière dont les jeunes gens du pays ont déjà répondu à l'appel. Je sais que les comités de citoyens, d'une extrémité à l'autre du pays, les ont encouragés. Ces comités se composent, tout comme cette Chambre, de gens qui approuvent et d'autres qui n'approuvent pas la conscription; mais les uns comme les autres ont oublié leurs divergences pour venir en aide au pays. Aussi leur suis-je infiniment reconnaissant de l'aide qu'ils ont apportée au recrutement et

de l'appui qu'ils ont donné aux fonctionnaires du ministère, tant au grand quartier général que dans les districts militaires.

Voici le relevé. J'ai déjà mentionné que, à compter du début de la guerre jusqu'à la fin de 1941, 422 mille jeunes gens se sont volontairement engagés dans nos armées. Au cours de la seule année 1941, les engagements se sont élevés à:

13 088 dans la marine,
99,803 dans l'armée,
69,475 dans l'aviation.

Ce qui donne un total de 182,366 engagés volontaires en 1941.

Une VOIX: En activité de service.

L'hon. M. RALSTON: En activité de service. En janvier, le nombre des engagements s'est élevé à:

800 dans la marine,
11,713 dans l'armée,
5,772 dans l'aviation.

Ce qui donne un total de 18,285.

Monsieur l'Orateur, on n'a guère raison de dire que le volontariat a échoué. N'oublions pas que ce n'est pas là le résultat d'un enthousiasme patriotique suscité par les pertes subies; ces hommes se sont enrôlés à une époque d'inactivité relative alors qu'il était naturellement plus difficile de convaincre nos gens que l'armée avait besoin d'hommes. Au quartier général de la défense nationale, nous allons franchement de l'avant, et je demande très sincèrement l'appui pratique des membres de cette Chambre et des citoyens en général, dans tous nos efforts.

J'ai foi dans le succès du système de recrutement volontaire si nous faisons tous notre part. Considérant le passé et les traditions de ce pays,—qu'il serait insensé d'ignorer,—je préfère le volontariat, s'il est efficace, et je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il le soit. D'un autre côté, nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, et je suis forcé de dire,—ici, je ne puis que parler en mon nom,—que si le régime du volontariat ne répond pas aux besoins des jours difficiles qui viendront, je croirai alors de mon devoir d'appuyer l'adoption de l'autre méthode.

Je pose la question suivante: Quelle alternative ceux qui se plaignent du plébiscite ont-ils à offrir? Par quoi pourrait-on remplacer le plébiscite? On demande clairement, je crois, de mettre la conscription en vigueur immédiatement en dépit des promesses faites et sans égard aux résultats que donne le volontariat. A mon avis, toute tentative de mettre en vigueur, sans formalités, la conscription obligatoire pour service outre-mer, surtout quand l'enrôlement volontaire donne satisfaction, aurait évidemment, sans tenir compte des engagements pris, causé une brèche profonde et presque irréparable dans un pays qui, jusqu'à présent, est resté incroyablement uni. Si on avait tenté de le faire en dépit du fait que le Gouvernement s'était expressément engagé à ne pas recourir à la conscription sans consulter le peuple, on n'aurait qu'approfondi et élargi cette brèche. J'ai compris la nécessité de la liberté d'action, mais j'en ai également prévu les difficultés. J'espérais qu'en demandant au pays de nous relever, en ce temps de crise, de la promesse que nous lui avions donnée, nous éviterions la scission qui suivrait inévitablement le manquement à la parole donnée. C'est dans cet esprit que j'ai approuvé le plébiscite. J'étais convaincu que, pour conserver l'union dans le pays, non seulement en vue de l'avenir mais en ce moment même où le Canada a besoin de l'énergie, de la bonne volonté et de la détermination de tous ses enfants, il valait bien la peine de consacrer à la tenue d'un plébiscite le temps, l'énergie et l'argent qu'exige semblable mesure.

Cet appel au peuple n'a rien de choquant ou de sinistre; cela fait partie de la démocratie. Cette demande du Gouvernement d'être relevé de certains engagements pénétrera tous les Canadiens de l'idée que le Canada doit être prêt à faire face à tout danger que lui réserve l'avenir. Ils sentiront que le conflit actuel n'est pas uniquement la guerre de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine, et des Nations Unies, mais que c'est bien la guerre du Canada et de tous ses fils. Où qu'elles se trouvent, nos troupes lutteront pour la défense de nos foyers et la sécurité de nos institutions démocratiques, c'est-à-dire la liberté de culte, de parole et d'association, libertés dont nous jouissons depuis si longtemps qu'elles nous semblent tout à fait normales.

J'espérais ardemment que cette façon d'aborder la question aurait pour résultat de faire accepter par l'ensemble des Canadiens toutes les éventualités de la guerre; et malgré le tumulte et les clameurs, je ne suis pas prêt à abandonner cet espoir. Notre but primordial, à tous sans exception, doit être la victoire qui nous épargnera l'esclavage. Plus loin de nos rivages nous réussirons à maintenir le conflit, moindre sera notre péril. Le danger commun nous demande de travailler de concert à la sécurité du pays. L'enjeu est trop grand pour que nous nous divisions et toute mesure compatible avec l'honneur qui nous aidera à maintenir notre union vaut d'être essayée s'il est encore temps; or, je crois qu'il est encore temps de tenter la présente mesure. Voilà pourquoi j'ai consenti à la tenue d'un plébiscite; voilà pourquoi je l'appuie.

Nous prétendons au titre de nation. Or, il faudra répondre par l'affirmative à la question qui sera posée non seulement afin de donner au Gouvernement toute la liberté d'action que doit posséder le gouvernement de tout pays en temps de guerre mais aussi pour surmonter les épreuves par lesquelles la nation va passer au cours des prochaines semaines.

Le rang de nation exige l'unité, et l'unité, au Canada, repose sur la tolérance et la confiance que se manifesteront les différentes races dont se compose notre population. Et c'est seulement par le Gouvernement, qu'on s'en félicite ou qu'on s'en indigne, que peut actuellement s'exprimer cette unité, et la façon de l'exprimer c'est en donnant une réponse affirmative au plébiscite.

L'hon. M. HANSON: Et si la réponse est négative?

L'hon. M. RALSTON: Un moyen s'offrira alors à nous tous de rejeter sur le Gouvernement la pleine responsabilité de la poursuite des hostilités.

Devant l'incertitude de l'avenir, dans cette crise la plus grave de l'histoire universelle, j'espère sincèrement que mes compatriotes canadiens, quelle que soit leur langue maternelle, rejetteront les vues extrémistes, de quelque côté penchent-elles, qu'ils chargeront le Gouvernement de la responsabilité qu'il est prêt à assumer, qu'ils comprendront la nécessité de l'union devant le danger commun, qu'ils sortiront victorieux de cette épreuve imposée à la nation et qu'ils raffermiront la cause commune de notre survivance collective comme peuple libre.

M. J. A. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, on me permettra, tout d'abord, de féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) de son discours de cet après-midi. Il est l'un des habiles ministres que j'estime beaucoup. Je n'approuve pas toutes les opinions qu'il a exprimées au sujet du plébiscite. Le premier ministre (M. Mackenzie King) à l'occasion de l'adresse en réponse au discours du trône a dit ce qui suit:

> Le Gouvernement a-t-il, toutes circonstances pesées, appliqué le principe du service national sélectif aussi rapidement et aussi largement qu'il devait le faire?

A mon humble avis, il y a longtemps qu'un ministre responsable aurait dû faire une déclaration sur la politique gouvernementale relativement au capital humain, à l'agriculture, à l'industrie et à l'armée au Canada. J'ai reçu de la part de personnes de ma circonscription, se rattachant à tous les partis politiques de nombreuses lettres, résolutions et requêtes, me demandant d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il prenne des mesures immédiates relativement au service sélectif national et à l'effort de guerre total. J'ai écouté quelque 76 discours au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Environ 46 honorables députés de tous les groupes se sont prononcés contre la tenue d'un plébiscite et une trentaine en faveur. Je comprends que ces chiffres n'indiquent pas le résultat du vote qui sera pris sur les amendements, car plusieurs des honorables députés qui n'exprimeront pas leur opinion, voteront suivant les instructions du whip de leur parti.

Je félicite l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) de l'attitude qu'il a prise dans ce débat. Il a certes le courage d'exprimer ce qu'il pense. Je tiens aussi à féliciter l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) et l'honorable député d'Ontario (M. Moore). Plusieurs autres députés ont tenu le même langage et, à mon sens, ont placé l'intérêt national au-dessus des considérations de parti.

Selon moi, la tenue d'un plébiscite est une dérobade tout à fait injustifiable devant la responsabilité ministérielle Ce point de vue est bien exposé dans un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg, numéro du 25 novembre 1941 et intitulé: "Referendum électoral". Inutile de faire remarquer aux honorables députés que la *Free Press* appuie d'ordinaire le gouvernement King et je puis aussi dire que ce journal vénère plus le premier ministre que tout autre homme au pays. Voici l'article:

> Il y a peu d'événements imaginables qui puissent exiger un appel au peuple au sujet de questions de guerre, mais rien dans les circonstances actuelles ne rend la chose opportune ou convenable.
>
> Si le Gouvernement, qui doit assumer la pleine responsabilité quant à la politique militaire, est d'accord au sujet du programme à suivre et a l'appui du Parlement, il n'y a lieu de tenir ni d'élections, ni de referendum.
>
> Cette affirmation vaut, quelle que soit la politique du Gouvernement. Elle repose sur un principe solide et indiscutable: le Parlement ne saurait être lié par quelque chose qui tend à limiter son pouvoir, quand l'exercice de ce pouvoir, sous une forme déterminée, est nécessaire à la protection efficace des intérêts supérieurs du pays et peut-être de son existence même.
>
> On dit que les électeurs ont donné aux députés le mandat de ne pas établir la conscription. On peut révoquer en doute l'exactitude de cette assertion. La question n'était pas en jeu aux élections de 1940 et, par conséquent, la population ne s'est prononcée ni pour ni contre. Mais si elle eût été en jeu et si, dans les circonstances qui existaient lors de l'appel au peuple, la majorité s'était prononcée dans un sens ou dans l'autre, cela n'infirmerait en rien la validité de notre thèse.
>
> Et voici pourquoi: Le Parlement est un organisme souverain détenant un pouvoir illimité qui lui permet de faire face à ses graves responsabilités. Si le Parlement modifie sa politique

pour faire face à des obligations urgentes résultant de nouvelles conditions, son action reste dans la limite de ses fonctions et se trouve donc justifiée.

L'opinion contraire découle de la doctrine voulant que le Parlement agisse en vertu de pouvoirs délégués et qu'il doive se tenir dans la limite des directives données à ses membres ou des engagements librement contractés par ses membres. En vertu de cette doctrine, un député peut n'être rien de plus qu'un pantin à ressorts entre les mains d'un comité local. Cette conception, poussée à sa conclusion logique, détruit et la dignité et l'autorité du Parlement. L'exposé classique de la doctrine de la souveraineté illimitée du Parlement est celui que faisait Burke à ses électeurs lors de son élection au Parlement, le 3 novembre 1774. Son collègue, élu à la même époque, s'étant avoué subordonné aux "instructions" de ses électeurs, (question qui fut discutée pendant la campagne électorale) Burke en profita pour exprimer son désaccord et pour soutenir l'opinion contraire. D'après lui, un membre du Parlement n'était lié ni par un mandat obtenu lors d'une élection ni par des instructions données par ses commettants si, selon lui, des avis différents devaient déterminer la politique.

L'éditorial ajoute plus loin:

Par conséquent, si le Gouvernement et le Parlement conviennent qu'une ligne de conduite particulière s'imposent à la sécurité de l'Etat, non seulement la tenue d'élections n'est pas nécessaire, mais l'intérêt public ne pourrait qu'en être lésé si on y avait recours.

L'appel au peuple ne peut se justifier que si le Parlement en arrive à une impasse qui l'empêche absolument d'agir. Cet appel deviendrait alors un expédient désespéré mais inévitable. Il est si peu probable qu'une telle situation se produise à Ottawa qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

Le rédacteur affirme ensuite l'autorité du Parlement.

Le premier ministre, avec sa longue liste d'engagements rompus, promesses probablement plus nombreuses que celles de tout autre premier ministre du pays, devait réformer le sénat; il devait abolir les camps Bennett et fournir de l'emploi à tous nos jeunes gens. Nous savons tous ce qu'ont fait ces jeunes après la fermeture des camps. Ils ont dû parcourir le pays, accrochés sous les wagons, en quête d'emplois.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai écouté plusieurs allocutions radiophoniques du premier ministre et je ne l'ai jamais entendu établir une distinction entre la conscription pour le service outre-mer et la conscription tout court. Tout au long de la campagne il a déclaré qu'il n'établirait pas la conscription pendant la présente guerre s'il reprenait le pouvoir. Depuis ce temps-là, nous avons eu la conscription pour le service au Canada. Quand on a appelé nos jeunes gens pour leur faire subir un entraînement de trente jours, on a dit qu'il importait de leur inculquer le sentiment du devoir envers le pays. Je prétends que, si un tel sentiment est inexistant, c'est uniquement le résultat de

[M. Ross (Souris).]

la politique suivie par le premier ministre depuis vingt-cinq ans. A ce sujet, je me permets de citer un extrait du discours qu'il a prononcé le 30 mars 1939 en cette Chambre au sujet de la politique étrangère. Je trouve ses paroles à la page 2466 du hansard de 1939:

Un fait statégique ressort avec netteté: le temps des immenses troupes d'infanterie expédiées outre-mer ne reviendra probablement plus. Il y a deux ans, j'exprimais, dans cette enceinte, l'avis qu'il est extrêmement douteux qu'aucun des dominions britanniques envoie jamais une autre armée expéditionnaire en Europe.

Un fait politique ressort avec autant de netteté: en vue d'une guerre, dont l'objet serait de préserver la liberté d'autres nations et la nôtre par voie de conséquence, nous ne devrions pas sacrifier notre propre liberté ni notre propre unité. L'élaboration de plans et la coordination se révéleraient essentielles; mais, si le gouvernement actuel était au pouvoir, on y arriverait sans sacrifier ces buts et ces conditions fondamentaux de notre existence. Les bénéfices pourraient être et seraient réglementés rigidement, et le mercantilisme réprimé. Mais on ne saurait placer sur un même pied les vies et les volontés humaines d'une part, et les marchandises ou les bénéfices d'autre part. Le gouvernement actuel affirme sa conviction que la conscription des hommes en vue du service outre-mer ne constituerait une mesure ni nécessaire ni efficace. Laissez-moi vous dire qu'aussi longtemps que le présent gouvernement restera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne sera adoptée.

Le premier ministre et un certain nombre de ses lieutenants ont prêché cette doctrine, surtout dans la province de Québec. Ces jours derniers, M. Godbout, premier ministre de la province de Québec, le ministre de la Justice fédéral, M. Saint-Laurent, qui a été élu hier, et d'autres personnages ont déclaré que le premier ministre n'imposera jamais la conscription dans notre pays. L'honorable député de Kamouraska (M. Lizotte) a déclaré en cette Chambre le 5 février de cette année:

Pour ma part, je suis, depuis la dernière guerre, depuis 25 ans, contre tout système de service obligatoire pour outre-mer. Ce sont les chefs de mon parti qui ont fait mon éducation de cette façon, qui ont cultivé en moi cette mentalité de faire passer le Canada d'abord et avant tout, comme on cultive une plante dans une serre chaude. Laurier, King, Lapointe ont toujours refusé d'entendre parler de conscription pour le service outre-mer.

D'après le *Winnipeg Free Press* du 20 décembre 1941, l'honorable ministre des Mines et ressources (M. Crerar) a prononcé la veille un discours à Winnipeg pour s'opposer à la conscription. Le compte rendu du journal a pour titre "Crerar s'oppose à la conscription" et il est dit en sous-titre: "Il n'y voit pas la meilleure mesure que le Canada puisse prendre pour gagner la guerre". Et plus loin:

Il a déclaré qu'il n'approuvait pas la demande de la Légion canadienne qui voudrait que notre armée comptât quarante divisions.

La Légion canadienne n'a pas formulé une telle demande. L'honorable ministre rapporte-t-on, était présent avec d'autres membres du cabinet lorsque la Légion canadienne a soumis un mémoire au Gouvernement en octobre dernier. Par conséquent, pourquoi a-t-il fait une telle déclaration et interprété faussement l'attitude de la Légion canadienne?

Dans le compte rendu qu'il a fait du même discours, le *Winnipeg Tribune* a dit ce qui suit:

On s'est efforcé de faire croire que ceux qui préconisent un effort de guerre total pour le Canada veulent conscrire une multitude de soldats au détriment de l'effort industriel du pays. Cela n'a pas le sens commun. L'honorable T. A. Crerar a dressé un épouvantail créé par lui-même de toutes pièces, lorsqu'il a orienté en ce sens ses arguments au sujet de la conscription.

En particulier, la Légion canadienne ne préconise pas la mobilisation du capital humain à seule fin d'accroître les forces armées. Elle veut, au contraire, que la mobilisation du capital humain soit entreprise immédiatement afin que nos ressources en hommes puissent être utilisées selon nos besoins, tant dans le domaine de l'agriculture que dans ceux de l'industrie ou de l'armée.

Le *Star*, de Swan River, journal qui a appuyé à plusieurs reprises la candidature de l'honorable T. A. Crerar dans sa circonscription de Churchill, dit dans un article de fond assez long que le Gouvernement actuel, s'il ne possède pas la conviction et la détermination voulues, se doit de toute évidence de céder la place à un gouvernement possédant ces qualités. L'article dit que le Gouvernement doit accepter ses responsabilités et que la tenue d'un plébiscite à l'heure actuelle est ridicule. En face de pareille déclaration, le ministre fera-t-il, dans le Manitoba, une campagne en faveur de la conscription? Quelle est son attitude à cet égard?

Selon la *Gazette* de Montréal, du 2 décembre 1941, l'honorable J. T. Thorson, qui est ministre des Services nationaux de guerre et qu'on pourrait, je crois, appeler parfois le ministre de la propagande politique du Gouvernement, aurait parlé contre la conscription et dit qu'elle réduirait notre effort de guerre. Le 3 février dernier, comme en fait foi le compte rendu, M. Thorson déclarait que l'enrôlement était "fort satisfaisant". Cependant, selon la *Winnipeg Free Press* du 4 février, le district militaire numéro 10 signale une diminution accentuée des enrôlements au cours de la semaine précédente et déclare que le lundi précédent avait donné le chiffre le plus bas de tout autre lundi depuis le mois d'août 1941.

Le ministre des Services nationaux de guerre fera-t-il une campagne en faveur de la conscription, dans le Manitoba? Quelle est son attitude sur cette question?

L'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture et ancien ministre des Services nationaux de guerre, dans une allocution radiodiffusée, au cours de la semaine de reconsécration, déclarait le 12 septembre 1941:

Nous pouvons rassembler un million d'hommes pour nos armées, et il nous restera encore sept millions de personnes âgées de plus de seize ans. Ces sept millions, bien organisés et déterminés à soutenir l'armée, peuvent exploiter toutes nos fermes, nos usines, nos maisons d'affaires, et de façon à nous assurer les produits dont nous avons besoin.

J'ajouterai que proportionnellement à nos effectifs armés de la dernière guerre, nous devrions avoir, avec la population que nous avons, à peu près un million de soldats dans le conflit actuel.

Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré dans cette enceinte le 5 novembre 1941, que l'enrôlement fléchissait sensiblement.

...nous avons demandé au cours des quatre derniers mois 37,000. . . et il ne s'en est enrôlé qu'un peu plus de 24,000.

Au cours de la présente session, le 30 janvier, le ministre laisse de nouveau entendre que le pays a un besoin pressant de capital humain. Il l'a dit pendant un discours de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker).

Monsieur l'Orateur, pourquoi ces opinions si divergentes de quatre ministres du cabinet de guerre canadien à ce moment-ci?

Quand M. Churchill présentait récemment son projet de loi sur le capital humain à la Chambre des communes britannique pour étendre le service obligatoire aux hommes jusqu'à l'âge de 51 ans et aux femmes dans les services auxiliaires, il a dit:

La crise de l'équipement est presque entièrement passée, et nous pouvons compter sur un apport toujours grandissant. La crise du capital humain, hommes et femmes, se présente et elle dominera l'année 1942. Cette crise nous atteint pour les raisons suivantes:

Les vastes usines d'approvisionnement sont en grande partie construites; elles sont terminées; il faut leur assigner un personnel.

Nous devons maintenir les puissantes armées mobiles que nous avons créées avec tant de peine, pour la défense territoriale et les opérations militaires à l'étranger.

M. Roosevelt affirme que les Etats-Unis ont besoin d'hommes. Cette opinion s'accorde mal avec celle que nous venons d'entendre. Voici ce qu'il a dit à Boston, en octobre 1940:

Puisque je m'adresse à vous, pères et mères, je vous donnerai une nouvelle assurance. Je

répète ce que j'ai déjà dit: vos fils ne seront pas appelés à combattre dans aucune guerre étrangère.

Je citerai maintenant les paroles prononcées par le président Roosevelt le 26 janvier, telles que le *Free Press* de Winnipeg les a rapportées:

Nous nous porterons à l'attaque.

Nous ne pouvons poursuivre cette guerre sur la défensive. A mesure que nos forces et nos ressources seront complètement mobilisées, nous porterons l'attaque chez l'ennemi—nous lui porterons des coups répétés où qu'il soit.

Nous devons le tenir loin de nos rivages, car nous nous proposons de porter la guerre chez lui, sur son propre terrain.

Les armées américaines doivent servir dans toutes les parties du monde où il paraît utile d'engager le combat avec l'ennemi.

Dans certains cas ces opérations seront des opérations défensives pour protéger des positions d'importance fondamentale. Dans d'autres cas, ce seront des opérations offensives dirigées contre l'ennemi commun, en vue d'amener son complet encerclement et, éventuellement, sa défaite totale.

Il y aura des forces armées américaines sur tous les océans pour aider au maintien des communications essentielles qui sont d'importance capitale pour les nations unies.

Des forces militaires, aériennes et maritimes des Etats-Unis occuperont des positions dans les îles Britanniques qui constituent une forteresse essentielle dans ce conflit mondial.

Monsieur l'Orateur, ces forces sont déjà établies dans les îles Britanniques. A ce propos, imaginez-vous que l'ennemi envahisse New-York ou Seattle pour gagner le Canada: dans l'état actuel des choses, nous ne pourrions envoyer nos troupes outre-frontière pour aider les Etats-Unis. Dans cette période de la guerre, cela me semble une situation fort ridicule.

Le 10 novembre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre, pour engager le Gouvernement à établir immédiatement le service national sélectif pour l'agriculture, l'industrie et les forces combattantes. J'ai préconisé la chose en tenant compte de l'état des opérations militaires à cette date. J'ai aussi demandé que ce service soit en vigueur pour tous les théâtres de la guerre. Cependant on demande encore aux députés au Parlement de se dérober à leur devoir au sujet de cette grande question et, en même temps, le public non renseigné sera appelé à se prononcer au cours d'un plébiscite dépourvu de sens. A cet égard, j'ai lu une lettre publiée par l'*Ottawa Journal* du 30 janvier et qui indique de façon frappante ce que le Gouvernement peut attendre de la population, si le plébiscite a lieu. En voici le texte:

L'autre jour, j'ai vu dans le journal une photographie de l'honorable M. Dunning félicitant son fils qui avait gagné ses ailes. Vu que j'ai moi-même des fils, je fus frappé de la fierté qu'il manifestait au sujet du sien. Je partage son orgueil. . . et son anxiété.

[M. Ross (Souris).]

J'ignore cependant si, quand l'heure décisive sonnera, j'aurai le cœur de voter pour l'envoi à la guerre de milliers de beaux jeunes Canadiens quand je songe à l'hécatombe russe. . . la fin de tout en cette vie pour des millions de gens

Ou si je devrai me rappeler Dunning et Churchill et voter de telle sorte que je ne craindrai pas de les regarder dans les yeux.

Le *Journal* fait les commentaires suivants:

Ce qu'il y a d'inique dans ce plébiscite au sujet du service obligatoire c'est que des milliers de pères et de mères devront faire ce même choix pathétique, sans être guidés par ceux qui ont été élus chefs du peuple au cours d'une terrible crise mondiale, sans connaissance précise des faits effroyables.

Se dérobant à la décision, plusieurs ne voteront sans doute pas et, manquant ainsi d'agir, ils donneront indirectement mandat à M. Mackenzie King de ne mettre en aucune circonstance le service obligatoire en vigueur.

Monsieur l'Orateur, j'avoue que je suis fort soucieux de ce qui pourra se produire alors. Peut-être sera-t-il difficile de faire agir une forte proportion de l'électorat. Il faut se rappeler qu'en temps d'élection, malgré l'énormité de la somme dépensée et les efforts que les divers partis déploient, on peut à peine faire voter un peu plus de la moitié des électeurs. Comment alors pourrons-nous obtenir de gens insuffisamment renseignés l'expression éclairée de l'opinion publique à une époque comme celle-ci? Je suis profondément peiné que nous, membres du Parlement, nous soustrayions à notre devoir sous ce rapport. C'est encore chez nous un gouvernement de parti qui conduit la guerre, un gouvernement réélu sous un régime électoral désuet par lequel 53 p. 100 des votants ont élu 180 députés sur 245.

Le premier ministre lui-même doit son élection dans sa circonscription à une minorité des suffrages exprimés. Quoi qu'en disent certains députés, le favoritisme règne encore à cette étape de la guerre. Hier seulement, le 9 février, le ministre des Postes (M. Mulock) a fait une nomination dans ma circonscription sur la recommandation du candidat ministériel défait. Il y aurait lieu de tenir une enquête parlementaire sur l'administration du ministère des Munitions et approvisionnements. Le Gouvernement s'est refusé à une enquête sur les graves accusations portées l'an dernier par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank) au sujet de l'usine de cordite de Winnipeg. Il y a à peine quelques jours, le ministre des Munitions et approvisionnements déclarait que les adjudications de marchés ne seraient plus publiées. Ainsi, l'affectation d'immenses sommes sera cachée au public. C'est un état de choses bien peu satisfaisant.

Le rapport Truman, présenté au Congrès des Etats-Unis le 15 janvier, offre un

intéressant parallèle avec l'état de choses qui pourrait être révélé au Canada. L'Etat verse des centaines de millions de dollars à des entreprises industrielles à titre de capital d'installation. Ces subventions allant, dans la proportion de 90 p. 100 à des entreprises d'Ontario et de Québec, elles intensifient gravement les difficultés économiques des autres régions canadiennes. Il conviendrait de répartir l'industrie sur tout le Canada, d'autant plus que les contribuables canadiens font les frais de cette assistance.

Un mot au sujet de l'agriculture. La semaine dernière, on le sait, environ 440 cultivateurs de la Saskatchewan sont venus passer quelques jours dans la capitale. Ils sont arrivés armés de longues pétitions réclamant la parité dans le prix du blé. Je n'ai pas besoin de rappeler à personne que, de concert avec plusieurs collègues de ce côté-ci de la Chambre, j'ai toujours, depuis le début de la guerre, demandé l'application de la parité des prix à tous les produits agricoles.

Etant donné qu'on garantit des bénéfices à l'industrie et, dans le moment, certaines échelles de salaires aux ouvriers syndiqués, les agriculteurs ont certainement droit, en toute justice, à la parité des prix. Il faut également trouver une solution à la crise de main-d'œuvre agricole qui sévit en beaucoup d'endroits. Il existe un grand nombre de cas déplorables. La méthode actuelle de recrutement est mauvaise et coûteuse pour la nation; elle cause beaucoup de difficultés à un grand nombre de cultivateurs. Il faut aussi mettre sur pied, au pays, un plan d'économie dirigée en matière d'agriculture, plan dont l'absence se manifeste présentement.

J'espère que le ministre du Commerce (M. MacKinnon) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) annonceront dans un avenir rapproché une politique et un prix pour la récolte de blé de 1942, afin que les cultivateurs puissent commencer à tracer leur programme de l'année. Le ministre de l'Agriculture a déclaré cet après-midi qu'il est difficile de le faire pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je fais remarquer que depuis deux ou trois ans, on a accompli beaucoup par le moyen de décrets du conseil, et je doute fort qu'en ce qui concerne la mesure annoncée, on n'ait recours également aux décrets du conseil dans une large mesure, pendant la session, comme au printemps dernier. Il n'y a rien par conséquent qui empêche le Gouvernement d'annoncer la mesure projetée, afin que les cultivateurs puissent commencer à organiser leur prochaine campagne agricole. Cette mesure pourrait faire l'objet d'un débat plus tard.

L'hon. M. GARDINER: Ainsi que je l'ai déjà déclaré et étant donné les critiques de l'an dernier, nous nous proposons de présenter toute cette mesure par voie de législation.

M. ROSS (Souris): Cette réponse du ministre me fait plaisir. Nous avons certainement fait des progrès.

M. PERLEY: Quand?

L'hon. M. GARDINER: Elle a été annoncée il y a un mois.

M. ROSS (Souris): Il y a une autre question que je désire signaler. Le discours qu'a prononcé hier soir l'honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman) m'a impressionné. J'ai écouté avec intérêt son exposé de la misère des titulaires de pensions de vieillesse au Canada. Lorsque, l'automne dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) exposait son régime des indemnités de vie chère en faveur de certaines autres classes de citoyens, j'ai été fort désappointé de constater qu'on n'avait pas tenu compte de ces pensionnés. Il n'est pas juste de demander à ces personnes âgées de vivre convenablement avec $20 par mois à l'heure actuelle. Elles ont droit à un dollar par jour. A mon avis, on devrait les mieux traiter. Beaucoup de ces personnes ont été des pionniers et ont beaucoup contribué au développement du pays. Parvenues à la vieillesse, elles se trouvent privées des économies qu'elles auraient pu mettre de côté pour leurs vieux jours; c'est pourquoi, le Gouvernement devrait leur aider. J'ai lieu de croire qu'il trouvera les moyens de leur accorder plus d'aide au cours de la présente session.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Tous les honorables députés qui ont pris la parole au cours du présent débat l'ont fait, j'ose croire, en se rendant compte de leurs graves responsabilités car les événements des prochains mois détermineront peut-être la destinée du monde entier. L'avenir du Canada dépend dans une grande mesure de l'idée que les Canadiens se font du danger qui menace leur pays, et il dépend aussi de quelle manière nous l'affronterons.

La guerre est maintenant mondiale. On peut en faire remonter le début à un putsch d'envergure restreinte organisé aux lueurs vacillantes d'une taverne, mais la conflagration qui s'étend actuellement à tout l'univers a atteint des proportions gigantesques, plus considérables que celles de toute autre guerre dont l'histoire fasse mention. En ce moment ce n'est pas une nation qui est en guerre contre une autre nation; c'est un conflit de peuples de l'univers contre un nouvel impérialisme, un impérialisme dont le cœur, ou le principe, pour ainsi dire, se trouve

en Allemagne. On trouve donc dans cet impérialisme allemand, dans ces principes, les plans d'une domination mondiale sur tous les peuples et toutes les races.

La démocratie, ce mot dont on abuse et qui signifie tant de choses pour un grand nombre de gens, est menacée de tous les points de vue. Quelle que soit votre conception à ce sujet, quel qu'en soit le sens pour vous, ce nouvel impérialisme le menace. Lorsque le danger est grand le peuple cherche instinctivement le moyen de s'y soustraire. Lorsque la forêt est en feu les animaux ne s'arrêtent pas pour se battre entre eux; vous constaterez que la panthère et le daim se sauvent ensemble, le coyote et le lapin en font autant. Au moment ou cet incendie mondial menace les nations, les groupements de gens ou de peuples dont les idées diffèrent ne doivent pas s'arrêter et se quereller entre eux quant à ce qu'il faut faire. Nous différons des animaux en ceci que nous ne nous éloignons pas de la conflagration mondiale; nous y faisons face et nous la combattons. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les tenants de principes différents doivent oublier leurs propres ambitions et leurs intérêts particuliers pour s'unir et combattre d'un commun accord l'incendie qui les menace. Tous les Canadiens, de tous les groupes, de toutes les classes, religions ou croyances se rendent compte que l'existence même de la nation est en jeu. Je crois donc que notre pays est plus uni, que cette union devient de plus en plus forte à mesure que s'écoulent les semaines et les mois et que tous sont déterminés, comme jamais dans le passé, à faire de notre effort de guerre un effort véritablement national.

Le temps n'est plus aux récriminations sur le passé. Le temps n'est plus aux querelles ou aux discussions qui nous ont divisés et qui sont la cause du présent état de choses. Nous n'avons plus le temps de chercher les coupables, car l'impérialisme allemand est aujourd'hui trop fort et trop puissant. Il importe que chaque homme et chaque femme soit à sa place et combatte l'ennemi. M. Churchill a lui-même exprimé cette idée. Il est peut-être aujourd'hui dans le monde celui qui sait le mieux trouver la bonne formule. Voici ce qu'il disait, il n'y a pas bien longtemps:

> Oublions le passé, soyons au présent, afin de ne pas compromettre l'avenir.

J'ai dit qu'à mon avis l'unité se fait de plus en plus grande au Canada et les résultats des élections partielles que nous avons connus hier soir tendent à prouver qu'aujourd'hui le peuple canadien comprend qu'il lui faut être uni. Nos divergences de race, de religion ou de croyance politique sont peu de chose au regard du danger national. Nous devons aujourd'hui penser à toute la nation et non à un seul petit groupe dont nous avons pu faire partie autrefois.

Il est vrai que sur la question de conscription, il existe depuis longtemps des divergences profondes. Mais nous avons tellement besoin d'entente, étant donné que la situation du Canada n'est pas la même que dans les autres guerres. Si j'avais mes coudées franches, je bannirais de notre vocabulaire le mot "conscription", à cause de ce qu'il évoque. On s'en est servi pour des fins politiques mesquines, ce qui lui vaut un caractère de flétrissure aux yeux de certaines gens. Parlons donc plutôt de mobilisation démocratique, car, somme toute, la conscription est une méthode démocratique de rallier des hommes à une cause militante.

On ne m'en voudra pas de donner un exemple trivial. Il y a quelques années, quand j'étais sur la ferme, un cultivateur me demanda si j'avais quelques notions sur les porcs. Je lui répondis que mes connaissances en la matière étaient sommaires, mais que je n'ignorais pas tout du sujet. "Alors, reprit-il, pouvez-vous me dire pourquoi les gorets, lorsqu'on les met en liberté, l'hiver, vont s'enfouir dans les meules de paille, ainsi qu'il arrive dans l'Ouest canadien?" Comme la question me paraissait simple, je répondis sans hésiter que c'était sans doute pour se tenir chaud. Le vieux cultivateur sourit et rétorqua: "Je crains que vous ne vous y entendiez guère sur la vie des gorets. Chaque goret va se blottir dans le flanc de la meule de paille pour se tenir chaud. Un seul n'y parviendrait pas, mais que quinze gorets fassent la même chose et aillent ainsi se blottir ensemble dans la meule, la chaleur dégagée par tous tiendra chaud chacun d'eux".

Il y a loin des gorets aux nations, mais voici où je veux en venir: Pourquoi l'Amérique se bat-elle? Pour se défendre. Pourquoi la Chine, l'Australie et l'Union soviétique se battent-elles? Pour se défendre. Pourquoi les Iles britanniques se battent-elles? Pourquoi le Canada, et pourquoi les 26 nations unies qui viennent de signer le même pacte? Chaque nation est animée du même mobile: se protéger contre la menace à laquelle le monde est en butte. A elle seule, n'importe quelle nation serait aujourd'hui impuissante devant l'assaut de l'impérialisme germanique. Nous avons vu de petites nations tenter seules de résister. Mais si, avec les vingt-cinq autres nations du monde, nous mettons tout en œuvre pour nous défendre, notre puissance collective suffira à débarrasser le monde à tout jamais du péril impérialiste.

J'apprécie la valeur de l'optimisme mais un faux optimisme n'aide aucunement une nation à se dresser et à donner tout le ren-

dement dont elle est capable. Naguère encore, M. Churchill, dans son discours à la Chambre des représentants américains, mettait ses auditeurs en garde. Il déclara que la puissance de l'ennemi est immense, que Hitler a encore la haute main sur la plus formidable accumulation d'armes, d'équipement et d'approvisionnements que l'on ait jamais réunis sous un même commandement. La production allemande d'aluminium et de magnésium, ces deux métaux essentiels à la construction d'aéronefs et de bombes incendiaires, a dépassé la production combinée de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada, même jusqu'à la fin de l'année 1941. Il pourrait être intéressant de signaler les chiffres que révélait récemment le Bureau des mines des Etats-Unis et qui donnent une estimation des quantités de divers minéraux sur lesquels l'Allemagne a prise dans ses territoires en Europe à la fin de 1941. L'Allemagne détient 47 p. 100 de la production totale et mondiale de la houille, 44 p. 100 du fer en gueuse, 46 p. 100 du minerai de fer, 27.5 p. 100 du minerai de manganèse, 10 p. 100 de la chromite, 11 p. 100 du tungstène, 2.5 p. 100 du nickel, 7 p. 100 du cuivre, 33 p. 100 du zinc, 25 p. 100 du plomb, 19 p. 100 de l'antimoine, 50 p. 100 de la bauxite, 47.5 p. 100 de l'aluminium, 66 p. 100 du magnésium, 42 p. 100 du mercure et 7 p. 10 de la molybdénite. Ces chiffres s'appliquent à l'Europe seulement. D'autre part, le Japon a de grandes industries de minerai et de vastes réserves de matériaux de guerre. Il vient de faire main basse sur un territoire riche en pétrole, en étain, en tungstène et autres matières premières.

Quand je songe à la question qui préoccupe en ce moment tous les esprits au Canada, celle de savoir si nous aurons la mobilisation démocratique ou, en d'autres mots, la conscription, je comprends que les Canadiens français, vu nos rapports passés, ont le droit d'hésiter s'ils ne se rendent pas compte des transformations qui ont lieu actuellement. Durant la dernière guerre et d'autres guerres, j'aurais admis avec eux qu'il valait mieux ne pas recourir à la conscription. Mais aujourd'hui, les Canadiens français doivent comprendre qu'on ne leur demande pas d'aller défendre l'Australie, qu'on ne leur demande pas de sacrifier leurs fils pour défendre la Chine, qu'on ne leur demande pas d'accepter l'enrôlement obligatoire de leurs fils pour les envoyer mourir à l'étranger pour l'amour du communisme, ou pour quelque chose qui, aujourd'hui, est peut-être aussi détestable: l'impérialisme britannique. On demande aux Canadiens français de comprendre la grave situation qui peut se présenter. Bien que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous ait aujourd'hui laissé espérer que le présent système d'enrôlement volontaire suffira pour quelque temps encore, les Canadiens français doivent comprendre qu'un jour viendra peut-être où leurs fils devront accepter une forme quelconque de conscription, d'enrôlement démocratique pour la défense du Canada, même s'il leur faut quitter nos côtes pour défendre le pays même. La loyauté des Canadien français ne le cède en rien à celle de leurs compatriotes. Ils ont une histoire dont nous sommes tous fiers, que nous parlions ou non leur langue. La part qu'ils ont prise au développement du pays a été merveilleuse et magnifique. Ils trahiraient leur passé glorieux s'ils ne reconnaissaient pas aujourd'hui qu'il peut devenir nécessaire que leurs fils aillent au delà des mers pour défendre le sol canadien qu'ils aiment tant.

Je crois savoir que certains honorables députés de langue française en cette Chambre, entre autres l'honorable député qui siège à ma gauche, ont déclaré qu'ils seraient disposés, comme d'autres citoyens de langue française, à envoyer leurs fils défendre le sol canadien. Allons-nous toutefois attendre pour cela que les chantiers maritimes, les manufactures et les chemins de fer de la Colombie-Britannique aient été détruits complètement? Allons-nous attendre que la vieille et jolie ville de Québec ne soit plus qu'un monceau de ruines fumantes? Qu'est-ce qu'une petite nation de onze millions d'habitants pourrait alors compter faire pour défendre le sol canadien? Il peut devenir nécessaire que les jeunes Canadiens français, tout comme les fils anglo-saxons, ukrainiens et autres du Canada, soient appelés à aller combattre en dehors du pays. Il se peut que nous ayons à leur imposer la conscription. Qu'ils comprennent toutefois que, si jamais cela devient nécessaire, ce sera en vue de la défense du sol canadien, de ce sol unique auquel les rattachent leurs traditions et leurs espérances.

Le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent), qui vient d'être élu, aurait rendu un bien meilleur service au Canada si, durant sa campagne électorale, il avait parlé un peu plus clairement à la population canadienne française et s'il lui avait dit que les jeunes Canadiens français auraient peut-être un jour à aller combattre au delà de nos rives. J'ai remarqué qu'au cours de sa campagne il a très peu parlé de cette nécessité possible d'une certaine sorte de conscription. S'il s'était montré un peu plus sincère envers les Canadiens français, ces derniers auraient compris que la situation est changée et se seraient convaincus davantage de la nécessité qu'il y a pour eux de s'unir aux autres Canadiens.

Les honorables députés savent fort bien que je ne suis pas un thuriféraire du régime au

pouvoir. Je ne l'ai jamais été depuis que je siège dans cette Chambre. A mon sens, la politique du Gouvernement a été désastreuse pour plusieurs de mes commettants. Je reconnais cependant que, par la tenue d'un plébiscite, le Gouvernement tente de maintenir l'unité au Canada et de donner aux Canadiens français l'occasion de se rendre compte que la situation n'est plus ce qu'elle était. Le Gouvernement a recours au plébiscite afin de faire comprendre la nouvelle situation. Voilà pourquoi j'approuve l'idée d'un plébiscite. Je l'approuve parce que j'estime que l'intérêt bien compris de tous les Canadiens exige que le Gouvernement soit libre en cas de besoin et conformément aux principes démocratiques, d'appeler les jeunes Canadiens et, s'il le faut, de les envoyer au delà des rives de notre pays pour la défense de notre territoire.

Plus tôt le plébiscite pourra être tenu, plus grande sera la sécurité que nous pourrons obtenir. J'espère bien que pendant les vacances de Pâques les membres de la Chambre iront exposer clairement la question aux Canadiens français. Je les engage à le faire afin que la réponse à la question du plébiscite soit unanimement affirmative, et qu'elle réflète l'unité complète du pays.

Le ministre de la Défense nationale a parlé aujourd'hui de la visite du général McNaughton au Canada. Rien, que je sache, ne serait plus utile au général McNaughton que de pouvoir retourner en Angleterre dire aux jeunes Canadiens qui se trouvent là-bas: "Le Canada vous assure un appui unanime, et il a exprimé dans sa réponse à la question du plébiscite sa volonté de libérer le Gouvernement de ses engagements antérieurs, et de l'appuyer au besoin dans toute mesure qui pourra s'imposer à l'avenir. Le Canada est prêt à vous appuyer". Si le général McNaughton pouvait rapporter un tel message à nos soldats en Angleterre, ceux-ci en seraient certainement enchantés.

C'est peut-être parce que je suis femme que j'envisage les choses pratiquement. On parle beaucoup d'unité par le temps qui court, même en cette enceinte. On demande à la population d'être unie. Tout père et toute mère savent que l'exemple vaut mieux que le précepte. Inutile de défendre à votre fils de fumer la cigarette si vous-même vous fumez la pipe. Une mère ne saurait guère empêcher sa fille de boire et fumer si elle boit et fume elle-même. Or nous, représentants du peuple, devrions donner l'exemple à la population. L'occasion se présente maintenant comme jamais auparavant de montrer à la population canadienne que ses représentants à la Chambre de communes sont unis.

Hier soir, les membres de l'opposition officielle ont reçu une indication précise de la façon dont le peuple envisage leurs propositions. Ne serait-ce pas un beau geste de leur part de prendre modèle sur Wendell Willkie, qui s'est dit Américain d'abord et républicain ensuite? Ne pourraient-ils pas se dire Canadiens d'abord et conservateurs ensuite? Par déférence pour l'idéal de l'unité et à titre d'exemple à la population, ne pourraient-ils pas retirer leur proposition d'amendement? Une telle action serait à leur honneur et à l'avantage de tout le Canada.

Puis il y a un sous-amendement. A mon avis, 90 p. 100 de la population l'appuie. Je l'approuve, et je pense que beaucoup d'honorables députés ministériels sont prêts, dans une certaine mesure du moins, à approuver les propositions qu'il renferme. Nous savons que pour donner suite à notre vaste effort de guerre il faut mobiliser la richesse matérielle de la nation. Il faut prendre cette richesse si cela est nécessaire. Je ferai une autre proposition, espérant que mes amis de la fédération du commonwealth coopératif ne l'interpréteront pas à faux. La population canadienne sait qu'on a proposé un sous-amendement; elle en sait la teneur. Si les honorables membres du groupe de la fédération du commonwealth coopératif voulaient agir de la même façon, et retirer leur sous-amendement, non pas avec l'idée de renoncer aux principes qui y sont contenus, mais pour l'amour de l'unité, ils agiraient dans l'intérêt de toute la nation. Je dis à mes honorables amis de ce groupe, et à ceux du crédit social que nous continuerons, nous qui siégeons dans ce coin de la Chambre, de lutter afin que la richesse soit utilisée, comme elle doit l'être, au bénéfice de tous. Nous pouvons faire cela chaque fois qu'on présente à la Chambre une mesure où il est question de la richesse de la nation. Ne serait-ce pas accomplir un beau geste que de retirer et l'amendement et le sous-amendement pour le moment du moins, afin que le Parlement puisse adopter avec le consentement de tous les partis cette première motion. Ce serait un exemple.

Le point le plus important du discours du trône est le passage qui a trait à la nécessité d'accroître la production, afin que le peuple de la Grande-Bretagne et l'Union soviétique puissent compter sur tout le matériel dont ils auront besoin quand se fera l'offensive du printemps (nous savons tous qu'elle se fera dès que la température se sera suffisamment adoucie).

On se rend compte aujourd'hui que la production dans nos fabriques, dans nos mines, dans nos moulins dépend de l'intelligence de l'homme et de la femme ordinaires; seules leur initiative et leur collaboration pourront accélérer la production et la porter à son

maximum. Personne ne sait mieux ce qu'il y a à faire que les hommes au travail. J'ai reçu des communications et des résolutions de divers syndicats ouvriers. Il est évident que les ouvriers cherchent le moyen d'augmenter le rendement dans les usines où ils sont employés. Si on associait un peu plus les forces ouvrières du pays à la direction de l'industrie, je suis convaincu que la production augmenterait considérablement.

Aujourd'hui les ouvriers demandent qu'on les associe à l'industrie dans le domaine de la production, non pas parce qu'ils veulent obtenir une part des bénéfices possibles, loin de là, mais parce que les hommes et les femmes qui constituent nos forces ouvrières ont compris, il y longtemps déjà le danger du fascisme. Ils ont commencé à le combattre longtemps avant que le Gouvernement se fasse le champion de la démocratie contre le fascisme. Ces hommes et femmes désirent vivement être associés à l'industrie dans le domaine de la production. Ils demandent qu'on se rende à ce désir, car c'est le seul moyen de porter la production à son maximum.

Je sais que dans bien des cas les industriels craignent d'accorder certains droits et avantages aux ouvriers parce que cela pourrait nuire à leurs bénéfices, à leur manière d'administrer l'industrie. Cependant, les chefs de l'industrie devraient certes comprendre qu'en temps de guerre rien ne marche comme à l'ordinaire. L'existence n'est pas normale; les affaires ne le sont pas davantage. Il faut que l'industrie opère des rajustements tout comme les ouvriers.

A Kirkland-Lake les mineurs ont décidé dernièrement de reprendre le travail dans les mines. Pendant des semaines ces ouvriers se sont conformés à la lettre même des lois du pays, et ils ont demandé qu'on reconnaisse leur syndicat. Le Gouvernement est resté neutre dans cette affaire; en réalité il a adopté une politique d'apaisement à l'égard des propriétaires de mines aurifères. Des ouvriers de l'industrie de l'acier et d'autres industries ont compris l'importance de la lutte en cours à Kirkland-Lake et ils ont menacé de faire des grèves de solidarité pour appuyer les mineurs. Plutôt que de voir l'industrie désorganisée par tout le Canada, les mineurs de Kirkland-Lake ont décidé de reprendre le travail. Ils ont donné l'exemple, ils ont créé un précédent, ils ont fait taire leurs désirs et leurs droits parce qu'ils mettaient l'effort de guerre national avant tout. Quel exemple, non seulement pour les ouvriers mais aussi pour l'industrie. On devrait se rendre compte que les besoins de la nation passent avant ceux de groupements particuliers.

Si on permettait davantage aux ouvriers d'organiser la production et d'aider à la rendre efficace, les choses iraient beaucoup mieux. Au lieu de cela, nous avons ces collaborateurs bénévoles qui dirigent la production du pays. Le comité de la défense, du Sénat américain, a fait rapport, après une enquête d'une année, que les collaborateurs bénévoles au service de ce pays travaillent toujours dans l'intérêt de leurs patrons. Les syndicats ouvriers de notre pays pourraient démontrer qu'il en est de même chez nous. Au lieu d'assigner à des postes de commande des hommes qui ne reçoivent qu'un salaire nominal et qui songent beaucoup plus aux intérêts de leurs patrons qu'à ceux de la nation, un nouveau ministère de la production coordonnant les différents domaines de la production industrielle pourrait soustraire cette même production au contrôle d'un groupe quelconque pour la mettre entièrement au service de l'effort de guerre canadien. Voilà pour ce qui est de l'ouvrier.

Parlons maintenant de l'agriculteur. Il ne semble pas que la délégation qui est venue à Ottawa ait suscité beaucoup d'intérêt. Tous mes honorables collègues étaient pourtant au courant de sa visite dans la capitale. Dans son numéro du 31 janvier, le *Citizen* d'Ottawa, publiait sous la rubrique réservée à M. Bishop une phrase qui a retenu mon attention. M. Bishop donne d'habitude un bon résumé de ce qui se passe dans l'enceinte parlementaire, mais je ne puis m'empêcher de réprouver une observation qui conclut un court paragraphe relatif à cette délégation. Je cite:

> Le producteur de blé a l'impression que les autres cultivateurs, pour ne point mentionner les industries de guerre, se tirent bien d'affaire, et il veut profiter de l'aubaine.

On n'a jamais encore calomnié à ce point les producteurs de blé de l'Ouest. En tant que groupe, ils se sont comportés magnifiquement, en dépit des pires tribulations. Ils n'ont jamais lésiné, mais au contraire, ils ont fait leur part avec les moyens à leur disposition parce qu'ils voulaient faire leur devoir. S'ils sont venus à Ottawa réclamer la parité des prix, ce n'est pas dans un but d'intérêt sordide, mais parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne pourront pas, à moins d'obtenir pour leurs produits la parité des prix, contribuer à l'effort de guerre autant qu'ils ont à cœur de le faire.

La production des denrées alimentaires est à l'ascendant. Je reçois assez régulièrement des Etats-Unis une plaquette intitulée *Facts for Farmers*, que publie mensuellement le bureau des recherches agricoles de New York. L'exemplaire que j'ai sous les yeux renferme un article qui donne un aperçu du formidable accroissement que les Etats-Unis s'apprêtent à donner à la production des denrées alimentaires. Je cite:

M. Roy F. Hendrickson, directeur du service commercial des excédents, déclarait récemment en Géorgie:

"Les raisons de cet accroissement de production,—de presque toutes les denrées à l'exception du coton, du blé et du tabac,—se font plus nombreuses. Les besoins de l'Angleterre augmentent et les besoins de la Russie commencent à peser sensiblement dans la balance. Nos besoins domestiques s'accentuent. Et, avec tout cela, on commence à prévoir plus clairement le rôle des réserves et des monceaux de victuailles prêts à partir pour les régions aujourd'hui conquises lorsque celles-ci auront réussi à se dégager de l'étreinte hitlérienne. L'ensemble constitue un total stupéfiant." L'administrateur du service commercial des excédents met le public en garde contre un optimisme béat; et il ajoute:

"Bien des gens en sont venus à présumer que ces buts seront atteints. Au lieu de cela, il est bien possible que, dans bien des cas, nous échouions même si, à la prochaine saison de récolte, notre production et nos ventes de denrées sont les plus considérables de notre histoire."

A mesure que s'accroîtra la demande des produits de la ferme, on constatera que l'abandon de l'ancienne politique de réduction en faveur de la production intégrale ira en s'accentuant. En Angleterre, on a institué un régime de primes en vue d'encourager la production agricole. Mais, bien que le Président ait recommandé une telle politique il y a six mois et que le congrès ait affecté à cette fin des crédits d'un quart de milliard, on n'a jusqu'ici formulé que quelques-uns de ces programmes.

Lorsque le Gouvernement actuel aura commencé à comprendre à quel point les cultivateurs canadiens peuvent contribuer à la réalisation de la victoire, nous ferons un pas de plus dans notre grand effort de guerre.

On dit, et je le crois, que les Alliés irradient des programmes pour les nations conquises de l'Europe. Supposons le cas d'un des habitants de ces pays, peut-être une personne vivant en France, en Belgique ou dans les pays scandinaves, on encore dans la ville de Vienne et qui ne peut souffrir les forces de l'Axe et leur domination sur son pays. Cette personne serait peut-être un ouvrier, travaillant et peinant tous les jours à l'exécution d'un ouvrage qu'elle sait être important. Supposons que cette personne entende sur les ondes une voix venant d'un pays allié et lui disant: "Vous qui vous trouvez dans les pays conquis, faites de votre mieux pour saboter l'effort de guerre de l'Allemagne. Si vous travaillez dans une usine, pensez à ce que vous pouvez faire pour retarder et restreindre la production industrielle. Si vous faites cela, si vous contribuez à renverser les puissances de l'Axe, les Alliés vous aideront dans la suite à reconquérir votre liberté et à rétablir la démocratie." Oh, je sais bien que ce serait une belle affaire. Je me rappelle qu'aux jours où la faim me torturait je n'ai jamais cessé de croire en la liberté et en la démocratie. Non. Mais supposons qu'une personne souffre de la

faim dans un des pays conquis et qu'elle entende ainsi sur les ondes courtes une voix émanant d'un pays allié lui disant: "Vous qui vivez dans les pays conquis, faites de votre mieux pour retarder, restreindre et faire cesser l'effort de guerre des Nazis. Employez-vous à saboter leurs plans. Aidez les Alliés à remporter la victoire et dès que ces derniers auront triomphé, avant même que nos armées aient quitté le sol de votre pays, nous chargerons à capacité de vivres des navires pour vous. Nous vous enverrons du bon blé pour faire du pain blanc, nous vous enverrons de la viande rouge, des œufs, du bacon, du sucre et tous les produits alimentaires dont vous avez besoin." On sait bien, monsieur l'Orateur, que l'instinct de la conservation est encore le plus fort qui influence un homme ou une femme et ces gens feront beaucoup pour obtenir des vivres pour leurs enfants qui meurent de faim. Si nous pouvons accumuler en surabondance des vivres dans notre pays afin de les envoyer à ces gens dès qu'ils seront en mesure d'aider à renverser le régime de ceux qui les dominent actuellement, nous aurons une arme entre les mains, et ce sera, ne l'oublions pas, l'arme la plus merveilleuse que puisse rêver un peuple, une arme qui conservera la vie au lieu de porter la mort.

Nous devons organiser la production des vivres. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a une bonne tête et je ne voudrais pas le nier. Il doit avoir beaucoup d'esprit pour réussir à tromper les cultivateurs pendant des années et à se tirer d'affaires. Tenant compte du principe que deux têtes valent mieux qu'une, je voudrais lui dire que le temps est venu de réunir toutes les associations de ceux qui s'intéressent à la terre au Canada. C'est à ces gens qu'il appartient de dresser des plans. On devrait les renseigner sur les besoins de la Grande-Bretagne. Nous devrions mettre nos plans de production de vivres en corrélation avec ceux des Etats-Unis. Voyons à ce que dans notre hémisphère occidental nous accumulions d'énormes quantités de produits alimentaires qui seront des moyens de remporter la victoire et qui nous aideront à rétablir la paix que nous désirons tous si ardemment.

Mais, on nous répond que nous n'avons pas les fonds voulus. Je dis, monsieur l'Orateur, qu'il faut trouver des fonds à cette fin. Ces produits sont essentiels, tout aussi indispensables que les munitions dont ont besoin nos forces armées. Ces produits sont nécessaires, non seulement aux peuples conquis, mais aussi à nos propres gens. Si nous voulons maintenir vigoureux et en pleine santé notre armée

de travailleurs nous devons, voir à ce qu'il n'y ait pas de rationnement, mais de la nourriture en abondance.

La production des vivres n'est pas le seul domaine où la réforme s'impose. Nous devrions voir si les cultivateurs de notre pays ne pourraient pas se lancer dans d'autres branches de travaux agricoles dont on pourrait avoir besoin présentement. Je ne sais pas dans quelle mesure les Etats-Unis ont poussé la production du caoutchouc synthétique, mais je crois que déjà certains Etats vont de l'avant dans ce sens. Dans quelle mesure les cultivateurs de notre pays pourraient-ils cultiver du pissenlit et semer des chardons? Sur bien des terres ces mauvaises herbes poussent déjà en abondance. Or, s'il est possible de fabriquer du caoutchouc synthétique à l'aide de ces mauvaises herbes, nos cultivateurs n'auraient-ils pas là une occasion d'activer cette production?

Il y a aussi la fève soya et diverses autres plantes que nos cultivateurs pourraient cultiver en ce temps de crise tout en vaquant à leurs travaux ordinaires. Il devient chaque jour de plus en plus évident que l'Australie sera peut-être séparée de nous. Je sais qu'il est très agréable de porter des bas de soie, de les regarder, mais nous pouvons nous en passer. Dans ce pays, cependant, nous ne pouvons nous passer de vêtements de laine. Nos cultivateurs ont là une occasion de faire autre chose: d'augmenter leurs troupeaux de moutons. Ce sont là quelques-unes des choses que j'ai le temps de mentionner, car dans un discours d'une nature générale, je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails. Mais si nous avions un congrès de toutes les associations agraires du Canada, on pourrait, je crois, arrêter un plan complet qui persuaderait nos cultivateurs qu'ils prennent réellement part à l'effort de guerre, tout en nous fournissant une arme utile à la victoire.

Puis il y a la question de la main-d'œuvre. Cette question se présente chaque fois que l'on songe à l'agriculture. Il existe peut-être une solution à ce problème. Je sais déjà que des étudiants des écoles supérieures et des universités viendront de nouveau donner un coup de main à la cueillette des fruits. Je proposerais que dans certaines régions, les soldats aillent également prêter main forte dans ce travail. Après tout, on me dit que dans certaines régions les soldats sont fatigués des exercices de routine, et du reste; à certaines époques de l'année, ils pourraient certainement aider aux opérations agricoles, et le feraient volontiers.

Puis il y a la question de l'élément féminin. J'ai beaucoup lu récemment au sujet de l'armée féminine agraire, en Grande-Bretagne, durant la dernière guerre et la guerre actuelle. Je suis convaincue que les femmes pourraient être utiles dans le remplacement de la main-d'œuvre agricole. J'ai été très désappointée de voir que mes services ne peuvent être acceptés dans les forces armées. Je le regrette mais, comme j'ai trois enfants, je ne puis faire partie des services féminins. Personnellement, je crois que c'est là un des règlements les plus idiots qu'aient adoptés les hommes, car nombreuses sont les femme dont les enfants peuvent être confiés à de bonnes mains, et dont les services seraient utile à l'effort de guerre. Mais, comme cette avenue m'est fermée, je proposerais que l'on me permette de consacrer un peu de mon temps et de mon énergie à l'organisation et à la mobilisation d'un corps féminin de service général. Il y a mille et une choses qu'une femme peut accomplir ici même, remplaçant ainsi des gens pour les forces armées ou d'autres occupations. Prenez le personnel des grands hôtels dans les villes, par exemple, les gardes-moteurs, les chauffeurs de voitures de livraison, les distributeurs de lait, de légumes et d'articles d'épicerie. Les femmes font ce travail en Angleterre; elles peuvent le faire aussi bien ici. Des femmes pourraient aussi être dirigées vers les régions agricoles pour aider à la traite des vaches, à la fabrication du fromage; elles pourraient conduire les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, et aider aux autres travaux de la ferme. Mobilisez ces femmes. Donnez-leur un uniforme fort, convenable et utile, et laissez-les à l'emploi qu'elles sont désireuses de remplir.

J'ai appelé il y a un instant et l'on m'a appris que les demandes d'inscription au Corps féminin de l'armée canadienne se chiffraient à quelque 19,000; cependant, nous n'avons que 3,200 femmes environ en uniforme. Il y a des centaines et des centaines d'autres femmes que l'on pourrait enrôler dans un corps de service général, et qui seraient prêtes à travailler pour libérer des hommes pour les autres services. Bien des jeunes femmes mariées, pourraient, dirons-nous, conduire des voitures de livraison le matin en ville, et travailleraient durant quelques heures. Si elles ont des enfants, d'autres peuvent en avoir soin. Quelques-unes des femmes plus âgées et peut-être certaines des femmes des anciens combattants non pensionnés, pourraient obtenir un emploi, et les enfants seraient gardés dans un endroit agréable durant quelques heures pendant que leurs mères sont au travail. Si nous devons atteindre un effort total de guerre, allons-y. Ne retardons pas davantage. Les femmes du pays sont prêtes. Donnons-leur une tâche à accomplir. Si mes services sont utiles dans la mobilisation d'un tel corps féminin de service général, je me ferai un plaisir de m'en occuper.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je regrette d'interrompre l'honorable représentante, mais son temps est épuisé. Elle ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je vois que ce consentement unanime est accordé.

Mme NIELSEN: Merci, monsieur l'Orateur.

Il est une autre chose de grande importance et que nous ne saurions négliger; c'est la santé de la population. J'ai déjà traité le sujet, mais il est nécessaire que j'y revienne. J'ignore quels comités permanents le Gouvernement se propose d'instituer, mais s'il ne nomme pas un comité permanent de l'hygiène, je croirai qu'il a gravement négligé un aspect particulier de notre effort de guerre. Jamais un tel comité ne fut plus nécessaire. C'est le ministre même des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) qui nous apprend qu'au Canada seulement 50,000 ouvriers industriels sont, pour cause de santé, retenus chaque jour loin des ateliers, des usines et d'ailleurs. Selon le ministre, le total de journées de travail perdues, en 1941, à la suite d'accidents professionnels ou de la maladie atteint le chiffre effrayant de plus de 17 millions. Nous pourrions établir des cliniques dans les usines, augmenter nos services de santé, mais pour cela il nous faut un comité, tout comme il faut que le Gouvernement prenne l'initiative. Quelle perte de temps, de capital humain et d'énergie que ces gens retenus à la maison par la maladie, alors qu'avec quelques soins médicaux ou, dans certains cas, une meilleure alimentation ils pourraient être à leurs bancs ou à leurs pupitres, dans la mine ou dans l'atelier, contribuant à l'effort commun.

J'aurais aimé citer certains chiffres relatifs à la santé nationale, mais comme mon temps est épuisé, je suis forcée de remettre la chose à plus tard. Cependant je ne puis passer sous silence le fait que le Gouvernement doit non seulement établir des cliniques, mais aussi instituer un comité de la Chambre afin de trouver les moyens de donner à notre population les soins médicaux et l'alimentation convenables, car la nourriture joue un rôle essentiel dans le maintien de la santé. A mon avis, nous devrions également, avant la fin de la présente session, adopter des lois concernant les salaires minimums à établir dans toutes les régions du pays sans exception. Semblables lois profiteraient en particulier aux ouvriers de la province de Québec qui sont insuffisamment payés; elles élèveraient leur niveau de vie sur le plan de celui du reste du pays, elles amélioreraient leur santé et leur moral, et contribueraient peut-être à renforcer l'unité qui est à l'heure actuelle un tant soit peu tendue.

Un mot de plus sur l'unité. Nous traitons encore injustement certaines minorités. Je désirerais en dire long à ce sujet, mais le temps me manque. En ce pays, il y a un groupe d'Ukrainiens unis de sentiments à leurs frères qui combattent, en leur pays d'origine, un des plus beaux combats que le monde ait connu. Cependant, en notre pays, on a confisqué 86 salles de réunion appartenant à ce groupe et on en a vendu un certain nombre à un autre groupe d'Ukrainiens qui se sont laissés tromper, pendant des années, par des chefs partisans d'Hitler et de l'impérialisme allemand. Ce sont des choses qui semblent illogiques et impossibles. Si l'Ukrainian Labour Farm Temple Association avait encore ces 86 salles, elle pourrait fortement contribuer à notre effort de guerre. Jusqu'ici, ce groupe à fourni des centaines de mille dollars aux œuvres de bienfaisance de guerre. Rendons-lui ses salles et l'occasion d'organiser des amusements et autres œuvres et nous serons heureux d'accepter sa contribution. On ne peut penser sans émoi à ces gens à qui on refuse les privilèges et les droits ordinaires de citoyens, alors qu'ils sont favorables à des alliés que nous reconnaissons maintenant; cependant, ils demeurent, au pays, sous le coup d'une interdiction; on les accuse de déloyauté et de manque de patriotisme et on leur refuse même le droit de propriété. C'est presque incroyable.

Voici une autre question qui se rapporte à l'union du peuple canadien dans un effort national commun. Ce matin, j'ai rendu visite au porte-parole des internés de la prison de Hull. J'ai lu, l'autre jour un commentaire sur un article très intéressant paru dans le *Times* de New-York. Il est bref et je prie les honorables députés d'en écouter la lecture attentivement:

> Le correspondant du *New York Times* à Singapour rapporte que des chefs du parti communiste, "que l'on vient d'élargir", ont assisté à une assemblée publique de mobilisation à cet endroit, et que le parti aura dix membres sur soixante dans le conseil de mobilisation. *Newsweek* révèle que jusqu'à l'ouverture des hostilités dans l'Extrême-Orient le parti était illégal, "et que chaque semaine quelques-uns de ses membres étaient appréhendés et condamnés à six mois de travaux forcés". Or, ajoute *Newsweek*, "les communistes, dont le statut n'a pas changé aux yeux de la loi, sont les bienvenus en qualité de partisans loyaux de la cause britannique", et ils ont publié eux-mêmes dans les journaux locaux un manifeste en faveur d'une guerre totale.
>
> On dira que l'empressement des autorités de Singapour à accepter la coopération des communistes démontre bien toute la gravité de la situation en Malaisie. S'il en est ainsi, on peut aussi conclure du refus que le gouvernement canadien a opposé à l'offre d'assistance commu-

niste que les autorités d'Ottawa ne veulent pas tenter tout ce qui est possible pour mobiliser la nation en faveur de la victoire.

Le syndicat des marins canadiens cherche à enrôler six mille jeunes gens dans la marine marchande, emploi dangereux et difficile. La jeune recrue doit s'y bien connaître en navigation maritime. Le syndicat ne remporte pas tout le succès qu'il désire dans sa campagne, et veut-on savoir pourquoi? c'est parce que le président de ce syndicat est actuellement dans une prison de Hull. S'il était en liberté, je puis assurer aux honorables députés que ce nommé Sullivan réussirait à recruter 6,000 hommes pour la marine marchande. Si notre effort de guerre est vraiment total il ne convient pas de refuser le concours de personne, homme ou femme, capable de nous attirer le concours de la population.

Le camp de Hull contient de jeunes Canadiens français disposés à aller solliciter leurs compatriotes, mais on les occupe à des colifichets, à des travaux insignifiants, pour le plaisir de la chose, quand le pays doit les entretenir, dans l'oisiveté et faire vivre leurs familles. Il est presque inimaginable qu'aujourd'hui le Gouvernement persiste à poursuivre pareille politique.

J'ai considérablement abusé de la patience de la Chambre, mais avant de conclure je désire faire savoir au Gouvernement que s'il veut soutenir le moral de la population canadienne il lui faut enrôler tout le monde pour procurer à tous l'occasion de travailler à l'effort de guerre; il lui faut convaincre les militaires en service que leurs parents et leurs familles reçoivent les soins nécessaires. Je désire, par la même occasion, faire mien le plaidoyer qu'a présenté l'autre soir l'honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman) en faveur des vieillards pensionnaires. L'Etat a le devoir de convaincre les soldats canadiens que la cause qu'ils défendent signifie que leurs familles vivront dans un monde meilleur. Avec l'aide et la sympathie de tous les Canadiens, à quelque religion ou parti politique qu'ils appartiennent, on pourrait beaucoup faire pour améliorer le moral. Le régime actuel pourrait unir le Canada comme ne l'a jamais pu encore aucun régime antérieur, dans l'effort le plus considérable que nous ayons été appelés à déployer jusqu'ici. Je dis au Gouvernement que s'il fournit à la population l'occasion de se battre et de remporter la victoire, non seulement le fera-t-elle, mais elle édifiera un pays où chacun pourra vivre en sécurité, dans une liberté et une paix durables.

M. H. R. FLEMING (Humboldt): Monsieur l'Orateur, il n'est guère nécessaire de ma part d'employer le temps de la Chambre à féliciter les deux députés qui ont proposé et appuyé le discours du trône. On l'a déjà fait excellemment. La Chambre a écouté des discours français et anglais de grand style, et c'est beaucoup à notre époque où tant de gens possèdent l'art de la parole.

Je ne puis que louer la façon dont l'honorable député de Hull (M. Fournier) et l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) se sont acquittés de leur tâche. Cependant, avant d'aborder les questions dont la Chambre est saisie, je demanderais la permission de rendre hommage à un grand Canadien. Certains honorables collègues ont déjà fait l'éloge du feu très honorable Ernest Lapointe. Je me joins à eux pour exprimer l'idée que, lorsque le très honorable Ernest Lapointe était à la Chambre, nous avions l'impression de nous trouver devant quelqu'un de grand. C'était une grandeur fondée sur le courage et la foi, car comme dit Cicéron, un homme courageux est un homme convaincu. Et notre collègue disparu était un homme de ce genre. Son courage était toujours à la hauteur de la situation. Imitons ce courage. Que chacun d'entre nous ait pareille vaillance, car ce ne sont pas les brillantes armures qui remportent les victoires, mais les cœurs vaillants.

En abordant le sujet qui occupe la Chambre depuis plusieurs jours, la discussion sur le discours du trône, je ferai une remarque au sujet d'un fait que certains honorables députés n'ont peut-être pas remarqué. On nous a servi de nombreux discours, dont plusieurs avaient trait surtout à la conscription, comme les honorables députés s'en souviennent. Je me demande si plusieurs orateurs n'avaient pas préparé ces discours quelque temps d'avance, dans l'intention de soulever à la Chambre une tempête au sujet de la conscription, puis quand le premier ministre (M. Mackenzie King) a annoncé le projet de plébiscite, ces honorables députés ont été pris quelque peu au dépourvu et, au lieu de préparer de nouveaux discours, ils ont décidé de débiter les textes déjà rédigés. La question de savoir s'ils n'obéissent pas à des motifs d'égoïsme n'est pas pertinente, mais qu'ils embrouillent la discussion, on ne peut guère le nier. Mais alors, la clarté de nos problèmes n'a pas le même sens pour tous. Les arguments réitérés, énoncés au sujet du service obligatoire pour outre-mer ne s'appliquent, comme le disait cet après-midi le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), qu'à une bien faible partie du problème de l'appui national maximum donné à notre effort de guerre. Certes, ce n'est pas trop dire que d'affirmer que ces arguments ne touchent qu'à une partie relativement peu importante de l'ensemble du problème.

L'objet visé par les honorables députés qui se sont révélés si bruyamment éloquents dans leurs arguments est bien clair. Ils veulent frayer leur chemin et, dans la confusion qui peut se produire, plusieurs d'entre eux auront peut-être pu gagner des places sur les banquettes ministérielles. Vieil argument et tactique désuète que tout cela, mais grâce à la sage direction du premier ministre et de son cabinet, ils ont été si bien déjoués que les honorables députés doivent être furieux aujourd'hui de ce que les populations du Québec et de l'Ontario se soient prononcées hier d'une façon si catégorique.

C'est tout bonnement la punition de ceux qui mettent obstacle à notre effort de guerre total. C'est exactement ce que l'on obtient de ce vacarme au sujet de la conscription pour le service outre-mer, en mettant en vedette de tels arguments au cours de la discussion à la Chambre, dans les journaux et dans les humbles foyers de notre grand Dominion. La réflexion dans tout le pays se trouve ainsi déviée et écartée de la question principale et c'est précisément à quoi visaient certains honorables représentants. Les Meighen, les Hepburn, les Drew et tous ceux dont la liste remplirait les pages du hansard veulent tirer avantage du désaccord.

Monsieur l'Orateur, envisageons cette question sous l'angle qui convient; nous y arriverons en retenant l'attention des honorables représentants sur divers documents. Je me reporte d'abord à un discours prononcé récemment devant le Canadian Club de London, Ontario, par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), l'un des nouveaux députés en cette Chambre. Il a appelé l'attention sur ce mot nébuleux de conscription. Il disait:

> Le mot conscription a pris le sens de service militaire obligatoire pour outre-mer et la discussion de la conscription dans cette acception tend à concentrer l'attention sur l'une des caractéristiques de notre effort de guerre à l'exclusion de toute autre chose. On ne devrait même pas se servir de ce mot. Il est devenu un symbole, ou plutôt deux symboles; or, les symboles sont en puissance des forces émotives. Pour plusieurs Canadiens, la conscription est devenue le symbole de l'effort de guerre total; pour d'autres qui n'ont qu'un profond amour de leur pays, le mot est depuis longtemps le symbole de la domination ethnique. Ces symboles empêchent les gens de traiter la question d'après les faits et non d'après les sentiments. On devrait éviter d'employer ce mot parce qu'il fait appel aux forces émotives et fixe l'attention sur un seul aspect de l'effort de guerre et le place hors de toute proportion relativement à toute autre chose.

A mon sens, c'est la compréhension la plus exacte du problème. Le service sélectif est l'expression moderne de la conscription. L'honorable député qui a pris la parole cet après-midi nous a fourni une autre expression.

[M. Fleming.]

Tout orateur public devrait se faire un devoir de s'en servir. C'est plus qu'un devoir, car il est plus exact de parler de service sélectif. Il opère un choix. Il affecte à des emplois spécifiés les plus aptes à les remplir et, conformément à notre loi de la mobilisation des ressources nationales de 1940, cette sélection vise plus que le service militaire. La conscription au lieu du service sélectif! Quel ensorcellement de la part de ceux que nous croyons doués d'assez d'intelligence pour penser avec plus de clarté, parler avec plus de lucidité et agir avec plus de sagesse. Nous sommes-nous montrés trop charitables envers ces gens et ces journaux qui font de la propagande à travers tout le pays? Le premier ministre et le Gouvernement ont-ils été trop charitables pour les Hepburn, les Meighen et les Drew? La conscription! Où trouve-t-on ce mot dans les trois paragraphes du discours du trône faisant allusion au plébiscite? Puisque cette question est le centre autour duquel tourne toute la discussion en cette enceinte, il n'est pas hors de propos de rappeler tout d'abord à la Chambre la teneur de ces paragraphes:

> Mes conseillers sont d'avis que l'ampleur et l'équilibre de l'effort de guerre du Canada sont obscurcis et entravés par des controverses sur les engagements pris, avant que la guerre n'ait atteint toutes les parties du monde, quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire.
>
> Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.
>
> Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de le dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

L'enjeu est aussi simple, aussi précis que l'indique le texte de ces paragraphes. Y a-t-il quelque chose de plus clair? Le premier ministre, le Gouvernement et beaucoup d'honorables députés ont publiquement déclaré que ce serait une erreur, que ce serait agir injustement et manquer de prévoyance que d'imposer le service militaire obligatoire pour outre-mer. Un concours de circonstances existait alors. A cause de ces circonstances, les engagements que prenaient non seulement le premier ministre mais d'autres partis politiques étaient recommandables à ce moment-là dans l'intérêt national et, comme le disait le ministre de la Défense nationale cet après-midi, ils étaient dans l'intérêt de l'unité natonale. Ils étaient recommandables aussi à cause de la nature de la guerre et de la situation qui existait à ce moment-là. Mais les circonstances sont changées, et le Gouvernement veut savoir, ce qui est honorable, con-

venable et naturel, si les électeurs qui l'ont porté au pouvoir consentent à le relever des promesses faites dans le temps. Voilà tout ce que le plébiscite comporte, de quelque façon que l'on cherche à obscurcir la question.

Toute discussion à laquelle le plébiscite envisagé peut donner lieu n'a certainement pas trait à la conscription, mais seulement à la sagesse, à la justice et à la probité de tenir un plébiscite. Or, aucun homme raisonnable ne peut douter que c'est un moyen sage, juste et honorable. Si le Gouvernement et les honorables députés qui ont pris les engagements en question désirent s'en faire libérer, seuls les électeurs du Canada peuvent les en dégager. Le moyen envisagé est le meilleur, le plus rapide, le plus simple et le plus efficace qui soit de constater la volonté populaire. Ne laissons pas obscurcir la question par des journaux que nous croyons parfois refléter l'opinion publique, tels que le *Globe and Mail* de Toronto et les petits quotidiens d'Ottawa qui changent d'avis du jour au lendemain et n'ont aucun programme bien défini.

Je me permets de citer quelques commentaires sur le plébiscite envisagé, tirés de divers journaux canadiens, tant libéraux que conservateurs, publiés dans différentes parties du pays. Leurs rédacteurs ont droit à des félicitations pour leur impartialité et leur perspicacité.

Le *Spectator*, de Hamilton, écrit:

La solution que propose M. King doit paraître raisonnable à toute personne impartiale. . . Après tout, il n'y a pas de tribunal plus sûr dans une démocratie que le peuple lui-même.

Le *London Free Press* dit:

Etant donné toutes ces circonstances. . . la décision qui a été prise est à la fois facile à comprendre et opportune. Puisqu'il faut que nous ayons un plébiscite, c'est là la meilleure forme qu'on puisse lui donner.

Le *Lethbridge Herald* dit:

Le Gouvernement semble avoir adopté une ligne de conduite démocratique.

Le *Toronto Star* dit:

En proposant un plébiscite, M. King adopte un procédé qu'il croit sans doute propre à maintenir autant que possible l'unité nationale.

Le *Regina Leader Post* dit:

On ne saurait nier que la question comporte de sérieuses considérations d'ordre politique que plusieurs sont peut-être portés à dédaigner. Pour M. King, l'art de bien gouverner est une science exacte en même temps qu'un bouclier. Sa remarquable sagacité a déjà rendu service au pays. La décision qu'il prend à cet égard pourrait bien s'avérer la plus sage dans les circonstances.

Le *Winnipeg Free Press*:

Nous comptons que la réponse au plébiscite sera assez claire pour donner au Gouvernement un pouvoir illimité, assez décisive pour que cette question soit réglée une fois pour toutes et sans qu'il en subsiste aucune amertume, pourvu que ceux qui escomptent une réponse favorable unissent tous leurs efforts dans ce but.

Qu'on veuille bien remarquer la réserve exprimée par le *Winnipeg Free Press*:

...pourvu que ceux qui escomptent une réponse favorable unissent tous leurs efforts dans ce but.

On remarque une autre réserve dans les articles publiés par d'autres journaux canadiens. Ainsi le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean dit:

Espérons que la tenue du plébiscite sera exempte de toute acrimonie. . . La gravité de la situation exige des mesures extraordinaires.

De son côté, le *Peterborough Examiner* dit:

Ayons un plébiscite puisqu'il le faut. Traversons l'orage pour nous consacrer ensuite à notre tâche titanesque. Ce serait une perte irréparable de temps et d'énergie que de se quereller sur cette question.

Le *Halifax Chronicle* dit:

Le peuple canadien répondra d'une façon claire, décisive et péremptoire. Tenons le plébiscite le plus tôt possible, et qu'il n'en soit plus question ensuite.

Je signale les remarques de ces journalistes à mes honorables collègues ainsi qu'aux divers personnages qui ont déjà perdu ou sont en train de perdre l'espoir qu'ils avaient fondé sur l'exploitation de cette importante question, et encore à ceux qui ont vu dans cette mesure un acte "antibritannique", "autocratique" et "lâche", pour ne pas mentionner les autres épithètes méchantes que nous avons entendues.

Voilà qui résume, je crois, les arguments les plus pertinents qu'il y a lieu de présenter au sujet du plébiscite projeté. De toute évidence, bien des gens reconnaissent que cette mesure est sage, équitable et honorable et qu'elle est en outre courageuse. Ainsi que le *Toronto Star* l'a déclaré dans un éditorial l'autre jour:

Chose étrange, on accuse M. King de "manquer de courage" en proposant la tenue d'un plébiscite. Le courage de faire quoi? De manquer à la parole donnée, bien entendu; de violer sa promesse sans en avoir au préalable été relevé par les électeurs à qui il l'a donnée! Ce serait là un bien piètre courage, dont tout homme serait à juste titre fier d'être dépourvu.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

QUESTION DE PRIVILÈGE— L'HON. M. HANSON

LIMITATION IMPOSÉE PAR LA LOI DE MOBILISATION EN CE QUI CONCERNE LE SERVICE OUTRE-MER

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour un fait personnel. Dans son discours

de cet après-midi, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), traitant de la limitation imposée par la loi de mobilisation des ressources nationales en ce qui concerne le service outre-mer, a dit:

Le chef actuel de l'opposition était à la Chambre à ce moment-là; il ne s'est pas opposé à cette restriction, se contentant de proposer que les pouvoirs de la loi soient étendus de façon à comprendre le service au Labrador. Et lui-même et son parti ont appuyé la mesure avec la restriction qu'elle renfermait.

J'ai interrompu pour dire:

N'ai-je pas dit que j'étais disposé à l'accepter comme une demi-mesure?

Je cite le manuscrit du compte rendu de la séance de cet après-midi. Voici la suite:

L'hon. M. Ralston: Je suis sûr que mon honorable ami n'a pas employé de tels mots.

J'ai interrompu de nouveau. Puis, plus loin, le ministre a dit:

Qu'il consulte le compte rendu...

Il s'agissait de moi.

...et il verra que son collègue, l'honorable député de Royal (M. Brooks) avait proposé que la loi s'applique au Labrador, à l'Islande et à Terre-Neuve. A mon avis, il ne trouvera nulle part dans son discours d'allusion à une demi-mesure ou quoi que ce soit donnant l'impression qu'il était contre l'insertion dans la loi de la restriction sous sa forme actuelle. Lui et son parti ont appuyé la mesure sans qu'elle soit mise aux voix et sans commentaires défavorables.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, attirer votre attention et celle de la Chambre à la page 882 du hansard (première colonne) en date du 18 juin 1940. A cette occasion, je parlais à la suite du premier ministre (M. Mackenzie King) qui venait d'annoncer la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Je faisais allusion à ce qui s'était passé le lundi précédent, alors que mon collègue et moi-même lui avions rendu visite. Voici ce que je disais:

Je lui ai formulé spécifiquement les trois recommandations suivantes...

Et j'ajoutais:

Deuxièmement, que le Gouvernement se fasse immédiatement conférer les pouvoirs requis pour mobiliser, en vue d'aider à la métropole et de préparer la défense du Canada, toute la richesse humaine et toutes les ressources matérielles de la nation;

Et plus tard, lorsqu'on examinait le bill en comité, j'ajoutais, comme en fait foi le hansard en date du 19 juin 1940, à la page 941 (je ne donne que de brèves citations):

J'insiste sur le caractère de pure et simple autorisation du projet de loi et si la mesure ne répond pas tout à fait à ce que la population canadienne croit nécessaire et a pu demander, nous sommes pour notre part disposés, —faute de grives on mange des merles,—à en accepter le principe et à recevoir la mesure pour ce qu'elle vaut.

[L'hon. M. Hanson.]

Et plus loin, à la première colonne de la page 945:

J'affirme au premier ministre qu'il ne m'a pas été facile d'appuyer le principe dont s'inspire le projet de loi, compte tenu du nombre de communications qui m'étaient déjà parvenues et qui réclamaient une mesure de portée plus étendue; compte tenu aussi des protestations reçues ce matin insistant sur l'adoption d'une mesure encore plus énergique. Mais je le répète, quand ce ne serait que pour assurer la défense du Canada, je suis disposé à appuyer le principe du bill: faute de grives, on mange des merles.

L'allusion au Labrador se trouve à la page 945 du compte rendu, après le discours de l'honorable député de Royal (M. Brooks). J'ai appuyé l'honorable député lorsqu'il a voulu que le bill pourvoie au service au Labrador. Le service de recherches du ministre ne lui a pas aidé.

L'hon. M. MACKENZIE: Je serai heureux d'informer le ministre de la Défense nationale des observations de mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Je lui en ai déjà parlé.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. FLEMING: A la suspension de la séance à six heures, j'avais cité des commentaires de journaux de toutes les parties du Canada sur le plébiscite envisagé. Les honorables députés qui se sont opposés à la tenue d'un plébiscite étaient évidemment peu au courant du sentiment de la nation. Les résultats des élections d'hier le prouvent abondamment. Le fait en plus d'être regrettable est ironique. C'est notre privilège, à titre de peuple libre, d'élire un parlement libre et un gouvernement libre. C'est aussi notre privilège de critiquer ceux que nous avons chargés de nous gouverner. Pour assurer l'ordre dans la critique, nous avons la loyale opposition de Sa Majesté. Mais opposition ne veut pas dire obstruction et intempérance de langage. D'après l'idéal vraiment canadien, opposition veut dire aide au gouvernement par une critique constructive.

Je me permettrai de citer des passages tirés d'un petit livre publié dernièrement et qui

m'a été signalé il y a quelques jours. Aux pages 81 et 82 de *So You Want a War Job*, de Charles Clay, je relève ce qui suit:

La critique déloyale, dénaturée, malicieuse de l'effort de guerre du Canada peut avoir des effets tout aussi subversifs que les déclarations ayant pour objet de causer de la désaffection, ou de nuire au recrutement, deux genres de critique qui entraînent des peines sévères. Une telle critique sape la confiance publique et le moral et engendre la mésentente.

Il faut donc éviter la stupidité d'une telle critique, qui, invariablement, dégénère en blâme et en cynisme, le premier aboutissant à la fureur générale et le second, à la frayeur individuelle. C'est une folie que de vouloir échapper aux inconvénients de l'économie de guerre en se laissant aller à la critique malveillante et sans fondement.

Le dénigrement sans preuves suffisantes n'est guère mieux que la critique délibérément injurieuse; il arrache les fleurs de l'arbre en même temps que les chenilles. Comme l'a dit Disraëli: "Il est beaucoup plus facile de critiquer que d'avoir raison".

Ces quelques passages s'imposent à l'attention des honorables députés en question. Au lieu de se renseigner sur l'effort de guerre du Canada, ils critiquent à la lumière de renseignements insuffisants. Non seulement critiquent-ils, mais leur ignorance obscurcit les questions principales. L'éditorial suivant paraissait le 29 janvier, dans le *Prairie Messenger*, hebdomadaire publié à Muenster (Saskatchewan), dans ma circonscription:

En exprimant des opinions sur le plébiscite, il est extrêmement important de ne pas s'éloigner de la question.

Et l'éditorial se terminait ainsi:

Au cours de toute discussion sur le plébiscite, il va sans dire que nous devons nous méfier de ceux qui se livrent à la propagande contre le plébiscite, qui prétendent que le Canada n'accomplit pas sa part de l'effort de guerre à côté des autres parties de l'Empire. Les commentaires du premier ministre Churchill sur notre effort de guerre constituent la meilleure réponse à ces insinuations.

Il a employé le mot "magnifique". Sous la direction de M. King le Canada a fait preuve d'une loyauté envers l'Empire qui ne le cède en rien à quoi que ce soit. Le prochain plébiscite est, de l'avis du Gouvernement actuel, le moyen le plus sage non seulement de continuer mais aussi d'intensifier notre effort de guerre.

Voilà une question très importante qu'il est bon de ne pas oublier en ces moments critiques. On me permettra maintenant d'appeler l'attention des honorables députés à un autre genre de critique, à savoir les attaques contre certaines gens de notre pays qui ne sont pas d'origine anglo-saxonne. Je me rappelle qu'à mon retour dans ma circonscription, l'été dernier, après la fin de la session, j'ai constaté qu'on n'avait rien fait pour organiser le recrutement. Il y avait quantité de superpatriotes bavards un peu partout dans la région, qui demandaient la conscription à hauts cris. J'ai discuté cette question avec certains de ces messieurs, et ils me dirent: "Personne ne veut s'enrôler ici; aucune personne de race allemande ne veut s'enrôler." Je suis allé voir le général Forster, le commandant du district militaire, et j'ai discuté la question avec lui. Il a envoyé cinq ou six militaires chez nous, et nous avons organisé un centre de recrutement sous la direction du sergent H. K. Warren, un membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, dont les opinions politiques diffèrent des miennes depuis fort longtemps. Nous avons travaillé ensemble tout l'été à l'organisation du district. Je dois louer hautement le sergent Warren et ce groupe d'hommes pour l'aide qu'ils nous ont donnée. Ils ne se sont pas promenés en criant: "L'enrôlement volontaire ne donne pas de bons résultats; nous devrions imposer la conscription." Au lieu de cela, ils se sont mis en route et ont discuté la question avec les habitants de cette région. Les derniers renseignements que j'ai reçus disent que 78 p. 100 de ceux qui se sont enrôlés volontairement dans l'armée,—je ne parle pas ici du corps d'aviation ou de la marine,—étaient d'origine allemande. Le système du volontariat donne de bons résultats, mais les résultats seront nuls si on parcourt la région en disant qu'il n'est pas efficace. Je tiens à la main une lettre que j'ai reçue d'un jeune Canadien d'origine allemande. Voici ce qu'il m'écrivait le 20 décembre dernier:

Cher monsieur Fleming:

Je vous écris ces quelques mots pour vous dire que j'aimerais bien vous voir un de ces jours. J'ai eu vingt ans le vingt et un décembre dernier. Je vous prierais de bien vouloir écrire au bureau de l'inscription nationale à Regina. On devrait m'appeler pour le 8 janvier. Si j'étais appelé, je m'enrôlerais certainement alors dans l'armée active. Je voulais aller m'enrôler à Humboldt, mais mes vieux parents ne voulaient pas me laisser partir. Ils disent que si je suis appelé à Regina, ils me laisseront alors m'enrôler. J'ai six pieds; je pèse 170 livres et ma santé est très bonne. Veuillez donc m'aider afin que je sois appelé le mois prochain. J'aimerais beaucoup revêtir l'uniforme.

Cette lettre caractérise bien la jeunesse de cette région. Elle montre ce que pensent actuellement les gens de l'endroit. Ils ont une confiance entière dans le régime. Je tiens à lire un autre court extrait que je prends à la page 93 du livre de M. Clay:

Un fait incontestable, c'est que les Canadiens d'extraction européenne constituent 20 p. 100 de notre population. L'immense majorité sont Canadiens de pensée et de sentiment. Ils se sont engagés en nombre imposant dans le service d'intendance canadien et ils prêtent leur concours à notre effort de guerre de plus d'une autre façon. Nous n'avons pour la plupart guère de mérite en ce qui concerne leur conduite admirable. Ainsi que l'a fait remarquer M. N. S. Campbell:

"Nous avons, nous Anglo-Saxons, lamentablement manqué à notre devoir envers les nouveaux venus. Sauf à ouvrir nos écoles à leurs enfants, nous les avons laissés dans leur coin. Ils ont dû acquérir par eux-mêmes, à force de tâtonnements, la connaissance des institutions démocratiques ainsi que des rouages qui les meuvent. Le plus surprenant, c'est qu'en dépit de notre indifférence, la démocratie peut compter sur eux".

Ces gens, je le répète, ont une confiance aveugle et implicite dans la promesse que l'honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a faite au pays. Que penseraient-ils d'un manquement à cette promesse avant que le corps électoral canadien ait eu une chance de se prononcer sur l'opportunité de libérer le premier ministre de son engagement? Il n'est que juste que je fasse quelques brèves allusions à l'homme qui a su si bien organiser la lutte intégrale contre le nazisme et dont l'énergie et la prévoyance contribueront si largement à notre victoire. Quelle chance pour l'Empire britannique que d'avoir un Churchill pour guider nos pas en cette heure sombre du danger. Quelle chance pour les Etats-Unis que d'avoir un Roosevelt. Quelle chance pour nous au Canada que d'avoir un William Lyon Mackenzie King. L'humanité a produit de grands chefs, mais aucun qui fût plus grand que ces trois. C'est sur Churchill, Roosevelt et King que retombe la tâche gigantesque de remettre le monde dans la voie du rétablissement et du progrès.

Non seulement le premier ministre du Canada est-il l'un des plus fidèles et loyaux amis que le pays ait eus; mais il est un des plus fidèles et des plus fervents amis de la paix. Il est un des plus nobles amis que l'Empire ait connus. C'est surtout par son entremise que se sont réalisées ces relations amicales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis. Je me rappelle que, dans mon enfance, dans le vieil Ontario où j'ai grandi, il existait une assez vive inimitié entre le Canada et les Etats-Unis. On en entendait des échos à l'école et dans la rue. Le mot d'ordre était: "Ni troc ni commerce avec les Yankees!" C'est le mot que l'on entendait dans tous les chemins et sentiers de ces jours de jadis. Où en serions-nous si on entendait encore aujourd'hui ce mot d'ordre ou si nous suivions les conseils que nous prêche sans cesse cette clique torontoise?

La guerre venue, le chef de notre nation s'est révélé un modèle de sagesse et de prudence. Il a entrepris une tâche gigantesque dont il a déjà exécuté une partie. Le Canada se dirige en conséquence non seulement vers la victoire militaire sur tous ses ennemis, mais encore vers un meilleur ordre social après les hostilités. Le Canada reconnaissant salue aujourd'hui un grand gouvernement sous la direction d'un grand Canadien, le très honorable William Lyon Mackenzie King. Il est le chef de la Chambre des communes, mais il est beaucoup plus que cela; c'est un patriote débordant de zèle pour la cause de sa patrie.

Un mot maintenant sur l'effort de guerre total du Canada, dont on cherche faussement à démontrer l'insuffisance. Ces accusateurs blessent la vérité. Nombreuses sont les mesures déjà prises pour placer le pays sur un pied de guerre totale et celles que nous prenons tous les jours pour mettre au diapason des circonstances notre charpente économique et sociale. C'est un point de première importance, ce serait commettre une bêtise que de nous lancer à fond de train au début pour succomber ensuite au moment critique. Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) s'est étendu sur le sujet de notre effort total de guerre; ses observations sont consignées au hansard, ce qui me dispense d'en dire plus pour le moment.

On a vertement critiqué le Gouvernement pour ses projets d'après guerre. L'amendement du chef de l'opposition (M. Hanson) et de ses partisans révèle l'ignorance lamentable de ce qui s'accomplit sous leurs yeux mêmes. Voici quelque chose qui a échappé à leur attention: que signifient, pour ces honorables députés, les restrictions placées sur les biens de consommation? Elles signifient certainement plus que le déplacement auquel nous assistons du matériel, de l'équipement et du travail, de la fabrication des produits non essentiels au front domestique vers la fabrication des articles essentiels au front militaire; elles signifient qu'il se crée une disette artificielle d'un nombre imposant de produits de consommation afin que, la victoire remportée, les ouvriers qu'avaient embauchés nos industries de guerre puissent se trouver des emplois. Après avoir fabriqué des mitrailleuses ils fabriqueront des machines à écrire, ils passeront de la production de viseurs à celle d'appareils de radio, de la production de fusées éclairantes à celle de glacières électriques. Je pourrais allonger démesurément cette liste.

Le Gouvernement s'est toujours préoccupé de créer des industries de guerre qui conserveraient leur utilité en temps de paix. C'est une préparation du meilleur aloi à la période d'après-guerre. Les honorables députés qui se préoccupent tant de la vie économique du Dominion après la victoire feraient un bien meilleur usage de leur énergie si, au lieu de déblatérer hautement contre certaines mesures que préconise le Gouvernement, ils y donnaient leur appui.

Mon temps s'épuise rapidement, mais je veux rappeler à la Chambre que la première fois que j'ai eu l'honneur de prendre la

parole dans cette Chambre historique (c'était en 1936) j'ai dit de mon chef distingué les paroles suivantes:

Les qualités de chef du premier ministre sont inhérentes au sol d'où ont surgi les principes cardinaux du libéralisme. Sa direction suscite de l'initiative, en pensée autant qu'en action, chez ses disciples, et accueille avec plaisir des vues indépendantes sur les nombreux problèmes demandant une solution pratique. C'est une direction qui reconnaît le principe énoncé par Edmund Burke il y a plus d'un siècle—une direction qui exige que le représentant exerce le jugement le plus averti non pas seulement dans le domaine restreint des intérêts d'une circonscription, mais donne surtout son attention aux affaires nationales de tout le pays. Ce sont des qualités de chef qui nous encouragent à étudier non seulement les problèmes de l'Etat, mais les questions internationales. C'est une direction qui nous porte à exprimer dans nos délibérations les vues les plus avancées sur toute question relative au bien de la nation.

Ces paroles, monsieur l'Orateur, sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient lorsque je les ai prononcées bien des années avant le présent conflit mondial. Sa direction est aujourd'hui devant l'opinion publique. Les Canadiens l'ont élu cinq fois premier ministre de notre pays. Il ne craint pas d'envisager un problème et voilà pourquoi il demande au peuple, par ce plébiscite, de le délier des engagements pris lors des dernières élections générales.

Que peut-on demander de plus juste, de plus conforme au principe démocratique? Et cependant nous avons entendu des expressions énergiques telles que "lâcheté, infamie, antibritannique et antipatriotique" prononcées ici-même dans cette enceinte et dans tout le pays. Ceux qui attaquent le très honorable chef du gouvernement feraient bien de se rappeler les paroles prononcées par le chef de notre Empire quand il a parlé, il y a quelque temps, de ceux qui désirent ruiner le prestige du premier ministre. Commentant la direction des affaires au Canada, M. Churchill emploie les mots "dans tous les domaines de notre effort commun." Notre très honorable chef n'a pas fait le jeu infâme de la politique de parti et nous pourrions fort bien employer ici le passage que M. Churchill a appliqué à notre premier ministre, après avoir dit au Parlement britannique ce qu'il pensait d'un groupe d'obstructionnistes qui cherchaient à le perdre. Voici ce qu'il a dit:

A l'heure présente, quand tous les efforts de tous les pays sont indispensables pour assurer la victoire, vous avez de nouveau montré clairement au monde entier que nous pouvons compter sur toutes les ressources et toutes les énergies du Canada dans la lutte pour la liberté.

Nous devrions, à la vérité, êtres fiers d'un tel chef. Il a maintenu l'unité au Canada, dans tout le pays. Il n'a manqué de parole envers personne. Or, fiers d'un tel chef, nous ne devrions pas lui imposer la lourde tâche de se défendre contre des attaques politiques dans cette enceinte, dans les journaux et dans tout le pays tout en consacrant le meilleur de son être au grand effort de guerre du Canada.

Je voudrais en terminant employer ici les paroles mêmes que le premier ministre a appliquées à sir Wilfrid Laurier, il y a plusieurs années, lorsque les vautours de la politique de ce temps-là cherchaient à le perdre. Voici ce qu'il a dit:

Ses forces sont peut-être affaiblies par l'usure du temps, mais son honneur est aussi intact qu'un chêne au fort d'une tempête d'hiver. C'est un homme qui n'a jamais trahi la vérité pour un avantage passager ni marchandé avec le Dieu éternel pour garder le pouvoir, que les vagues troubles de la rumeur publique n'ont pas ébranlé et dont la carrière laborieuse a été marquée au coin d'un réalisme vécu.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire, avant d'entrer dans le vif du débat, féliciter le motionnaire de l'Adresse (M. Fournier, Hull) et celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford) de la manière supérieure dont ils ont proposé à la Chambre la motion traditionnelle à l'effet qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général. Depuis la guerre, on a pris l'habitude de saisir cette occasion pour passer en revue les initiatives des ministères qui prennent part à l'effort de guerre. Au nombre de ces derniers se trouvait ordinairement le ministère de l'Agriculture qui s'occupe du rôle joué par les cultivateurs des différentes parties du Canada dans la production des denrées alimentaires requises à l'égard de la guerre. Mon intention n'est pas d'examiner ce soir l'œuvre accomplie par notre classe agricole dans l'exécution de la tâche qui lui a été dévolue et qui ressort de l'industrie à laquelle elle se livre, car j'espère terminer mes observations dans les quarante minutes mises à ma disposition. Plus tard, quand l'occasion s'en présentera, j'espère pouvoir parler plus longuement et passer en revue les travaux accomplis par nos cultivateurs.

J'ai écouté attentivement tout ce qui s'est dit quand j'étais à la Chambre et j'ai lu dans le hansard les discours que je n'ai pu entendre quand j'étais forcé de m'absenter. Je suis heureux de constater qu'on a consacré une partie moins importante du débat sur l'Adresse à la critique du ministère de l'Agriculture qu'en toute autre session antérieure et particulièrement, que dans les sessions tenues depuis l'ouverture des hostilités. Si j'allais tenter d'exposer les raisons pour lesquelles la critique a été moindre en cette circonstance, j'imagine qu'on ne prendrait pas mes raisons

pour les véritables. Or, j'ai sous la main le texte d'un article paru dans le *Farm Journal*, d'Ottawa, qui a la plupart du temps, depuis le début du conflit, trouvé à redire aux manières de faire du ministère de l'Agriculture. J'emprunte à son article de rédaction du 6 février 1942 les trois premiers paragraphes qui se lisent ainsi:

Par contraste avec le tableau de tristesse et de mécontentement que présentaient les producteurs de blé des prairies qui ont fait irruption dans la ville d'Ottawa au début de la semaine, une ambiance d'optimisme et de bien-être régnait aux réunions les éleveurs d'animaux de race pure à Toronto...

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. MACKENZIE: Il doit être question de York-Sud.

L'hon. M. GARDINER: L'expression est celle de l'article de rédaction. J'en poursuis la lecture:

...réunions dont plusieurs font l'objet d'un compte rendu assez circonstancié dans notre présent numéro. Il n'y avait pas de tristesse à la réunion de Toronto, mais il y régnait plutôt un air de prospérité relative et de satisfaction.

Même les gens de l'Ouest qui assistaient aux réunions des éleveurs à Toronto étaient de bonne humeur et firent des rapports enthousiastes. Quoique venus de ces mêmes prairies où les producteurs de blé sont en proie à l'abattement, les éleveurs de bestiaux et de porcs n'eurent que peu de critiques à formuler.

Chose bien frappante à toutes ces réunions, il fut à peine question de prix. On disserta longuement de la pénurie de main-d'œuvre mais, apparemment, de l'avis général, on jugeait qu'il n'y avait pas grand'chose à y faire sauf de réclamer que l'on s'abstienne de conscrire ou d'incorporer dans l'armée au moins les chevilles ouvrières des exploitations agricoles.

La seule observation que je désire faire sur cet article de rédaction c'est qu'il expose, avec plus de concision et d'une façon plus acceptable peut-être que je ne pourrais moi-même les présenter à mes honorables vis-à-vis, les motifs de l'absence de critiques à l'heure actuelle à l'égard de l'agriculture. Les prix des denrées agricoles, surtout des denrées autres que les céréales, sont aujourd'hui à un niveau que la plupart des cultivateurs, d'une extrémité à l'autre du pays, semblent considérer comme plus ou moins équitable. Comme on semble, en général, satisfait des prix du bétail et des produits du bétail, je me contenterai, pour le moment, de remercier les cultivateurs du Canada d'avoir amplement pourvu à tous les programmes de production qu'on leur a soumis depuis le commencement de la guerre. Je ne crois pas qu'une autre industrie ait, chaque fois où un appel lui a été lancé relativement à telle ou telle denrée, plus que répondu à la demande; et chaque année, depuis le début des hostilités, les demandes adressées aux cultivateurs canadiens leur étaient transmises par le Gouvernement actuel au nom du gouvernement britannique, et étaient fondées sur les besoins de denrées alimentaires de la Grande-Bretagne.

Cependant, je désire adresser un mot au nom des producteurs de blé de l'Ouest. Naturellement, il existe une raison pour la divergence d'opinion entre les cultivateurs qui se sont réunis à Ottawa la semaine dernière et le groupe d'éleveurs qui s'est réuni à Toronto. Aucun membre du Gouvernement actuel, aucun membre de la Chambre, ne niera que ces raisons existent. Je vois cependant que l'idée se répand de plus en plus dans l'Ouest que les industriels et les intérêts financiers d'Ontario et de Québec s'opposent à ce que les cultivateurs de l'Ouest obtiennent un meilleur prix pour leur blé; et il n'est que juste de dire, monsieur l'Orateur, qu'en aucun temps ai-je entendu un seul industriel ou représentant des établissements financiers de l'Est dire qu'il s'opposait à ce que les producteurs de blé de l'Ouest reçoivent davantage pour leur blé. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est nécessaire de faire cette déclaration afin de ne pas susciter à l'heure actuelle entre les diverses régions du pays un antagonisme nuisible à notre effort de guerre. De fait, les industriels et les groupes financiers de l'Est savent qu'ils percevront ce que l'Ouest leur doit seulement si les cultivateurs touchent un meilleur prix pour leurs récoltes.

La ligne de conduite énoncée dans le discours du trône donne aux producteurs de blé de l'Ouest toutes les raisons de croire que leur situation sera améliorée et que cette amélioration proviendra de la même source qui a permis depuis le début des hostilités d'améliorer la situation de toutes les autres branches de l'industrie et de l'agriculture. Comme je l'ai dit cet après-midi, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) et moi-même présenterons une mesure à cette fin dès qu'il sera possible de le faire au cours de la présente session. Nous avons l'intention, en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture et, également, je crois, en ce qui concerne le ministère du Commerce, de déférer cette mesure à un comité de l'agriculture afin que les membres de la Chambre aient l'avantage d'étudier la question de la façon la plus complète.

Voilà ce que je tenais à dire au sujet de l'agriculture avant de passer à d'autres questions qui ont soulevé l'intérêt de la Chambre au cours des dernières semaines. Nous avons à l'étude à l'heure actuelle non seulement la motion à laquelle je faisais allusion il y a un instant, mais encore un amendement et un sous-amendement à cette motion, amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Hanson) et sous-amendement proposé par le chef en cette enceinte de la fédération du

commonwealth coopératif (M. Coldwell). L'amendement proposé par le chef de l'opposition se trouve au hansard du 26 janvier 1942, et se lit ainsi qu'il suit:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite qui, de l'aveu de cette Chambre, est la négation du gouvernement responsable.

"La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

b) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

c) Préparer la période de l'après-guerre".

Le même jour, on trouve le sous-amendement proposé par le chef de la fédération du commonwealth coopératif:

Que l'on retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"ont exercé les pouvoirs étendus conférés par la loi de mobilisation des ressources nationales surtout pour conscrire des hommes pour la défense au pays et, de l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

"La Chambre, en conséquence, demande que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

On devrait lire en même temps l'exposé du programme du groupe dont le chef a consigné ce sous-amendement au hansard, il y a quelques jours. Le même chef a fait cet exposé le 9 septembre 1939 comme on peut le voir au compte rendu de cette date. Relativement à la question soulevée, voici sa déclaration:

Le Canada devrait être disposé à défendre ses propres côtes, mais son assistance au delà des mers devrait se limiter à une aide économique et ne devrait pas comprendre la conscription du capital humain ou l'envoi d'un corps expéditionnaire.

L'article 3 du programme exposé et consigné au hansard, dit:

Nulle participation militaire au delà des mers: Toute tentative d'envoyer un corps expéditionnaire au delà des mers nous priverait des effectifs nécessaires à la défense de nos côtes et à la production domestique, compromettrait gravement l'unité nationale, menacerait nos libertés civiles et nos institutions démocratiques et aboutirait finalement à la conscription.

Monsieur l'Orateur, si l'on veut bien comprendre le sous-amendement consigné au compte rendu l'autre jour, il faut l'étudier à la lumière de ce texte, le lire en même temps, et probablement se poser la question suivante: Est-ce l'intention du groupe de la fédération du commonwealth coopératif, par l'entremise de son chef, en présentant ce sous-amendement où il demande au Gouvernement de soumettre au peuple du Canada une question différente de celle qu'envisage le plébiscite, de se dégager, en présentant une question différente, de l'engagement qu'il avait pris en 1939? Ou désire-t-il que nous considérions toujours cet exposé comme le programme du parti, tel qu'il l'a formulé et consigné au hansard, du programme qui doit guider le parti durant le conflit dans lequel nous sommes engagés présentement? Il serait bon, je crois, de signaler en passant deux ou trois phrases qu'ont employées ceux qui ont consigné ces deux motions au hansard. Le chef de l'opposition, dans sa réponse, a également donné à son attaque contre le Gouvernement la forme d'un amendement où il le condamne d'avoir cherché à se dérober à sa responsabilité par la tenue d'un plébiscite qui constitue, à son avis, la négation du gouvernement responsable. Le chef de la fédération du commonwealth coopératif, sans condamner catégoriquement la tenue du plébiscite, propose qu'on demande, par le plébiscite, une décision catégorique sur la question de la conscription totale.

Voici donc les deux chefs dont l'un affirme que c'est renier le gouvernement responsable que de solliciter l'opinion publique et l'autre que le Gouvernement devrait consulter la population sur une question qui, semble-t-il, peut être abandonnée au Gouvernement pour étude et décision future.

Quatre élections complémentaires ont été tenues et, dans chaque cas, le peuple a rendu son verdict pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône; de plus, les candidats tant élus que défaits ont fait leurs déclarations à la suite de l'élection. Je crois donc qu'il devient bien évident que l'amendement et le sous-amendement n'avaient d'autre fin que de soumettre à l'électorat de deux circonscriptions des arguments que leurs auteurs croyaient de nature à assurer l'élection de leurs candidats. Même les auteurs en conviendront.

Une VOIX: Non.

L'hon. M. GARDINER: Eh bien, voyons quel en est le résultat. Personne n'aurait raison de prétendre que les électeurs ont approuvé l'un ou l'autre de ces programmes dans aucune des quatre élections complémentaires. De prime abord, il pourrait sembler que les électeurs de York-Sud se sont prononcés en faveur de la politique énoncée dans le sous-amendement qu'a proposé le parti de la fédération du commonwealth coopératif...

M. MacNICOL: Non.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député dit que non et je suis enclin à abonder dans son sens. Mais on peut soutenir avec autant de raison que la politique de ce parti a été rejetée dans le comté de Welland, où son candidat s'est classé le dernier, le même appel ayant été fait dans les deux comtés.

M. Meighen attribue sa défaite à la collaboration des libéraux fédéraux et de la fédération du commonwealth coopératif. Il serait plus exact de dire que le chef conservateur et le chef du gouvernement ontarien ont conspiré, sans le vouloir, il est vrai, pour assurer l'élection de M. Noseworthy. Je n'ai jamais entendu dire qu'il soit de bonne tactique en politique pour un candidat bénéficiant de l'appui d'un parti politique dans le comté de fonder sa campagne entière sur le décri des efforts de ce parti et de son chef, non plus que de fraterniser avec un homme dont le seul motif d'opposition au Gouvernement est son animosité personnelle envers le chef. Comme on l'a dit cet après-midi, si M. Meighen avait adopté envers le Gouvernement la même attitude que M. Willkie envers celui de son pays, il serait aujourd'hui le chef respecté d'un grand parti politique à la Chambre des communes.

Quelle a été la tactique évidente de ceux qui ont choisi M. Meighen pour diriger la campagne? L'attaque a commencé immédiatement après les dernières élections fédérales et elle a été continuée sans répit par un groupe centralisé à Toronto, et qui est décidé, coûte que coûte à s'emparer du pouvoir comme il l'a fait dans la dernière guerre, et par des moyens analogues. Ils ont d'abord visé à convaincre la population que la conscription immédiate de nos ressources en hommes pour le service outre-mer est une nécessité. Bien que cette affirmation soit faite publiquement, on notera que l'amendement proposé l'autre jour ne contient même pas le mot conscription. Le chef de l'opposition n'a pas employé l'expression "service sélectif obligatoire". Il emploie, au sujet de notre capital humain les mots plus anodins de "mode sélectif". On a cependant cherché ouvertement à convaincre le public de la nécessité immédiate d'une mesure de conscription pour service outre-mer.

Puis on s'est efforcé de persuader le public (c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je me crois tenu d'exprimer mon avis personnel et celui de mes commettants) que les deux tiers des membres du cabinet préconisent la conscription immédiate, mais qu'ils sont retenus par le chef du parti, appuyé qu'il est par les ministres canadiens-français et d'autres amis personnels.

J'ai cru pendant longtemps que le propagandiste de l'opposition qui publie des articles dans *MacLean's*, le grand magazine de Toronto, et qui fournit en même temps des articles de fond à plusieurs journaux, me ferait l'honneur de ne pas parler de moi. Cependant, mon nom figure dans l'avant-dernier numéro de ce périodique parmi ceux qui, suppose-t-il, peuvent agir d'une certaine façon si le chef du parti libéral, le premier ministre du pays, ne fait pas certaines choses.

Si l'on avait réussi à établir ces deux faits, on aurait espéré être en mesure de démontrer que le seul obstacle à la conscription immédiate était la promesse que le premier ministre a faite, sous l'influence, je le répète, de membres québecois du cabinet, lors des élections de 1939 dans le Québec et des élections générales de 1940, savoir, qu'il n'y aurait pas de conscription pour le service outre-mer. On a maintes fois prétendu que le seul moyen que nous ayons d'obtenir immédiatement la conscription dans notre pays, chose nécessaire à la victoire, disait-on, était de nous débarrasser du premier ministre du Canada et de former un gouvernement dirigé par un autre chef.

On espérait ainsi forcer le premier ministre actuel du Canada à résigner son poste et voir former un nouveau gouvernement soi-disant national qui n'aurait pas pris d'engagement et qui n'aurait d'obligation envers personne. Ainsi qu'il l'avait déjà fait, le premier ministre a relevé le défi de ses adversaires. Il a dit: "Fort bien; nous allons demander au peuple canadien s'il est disposé à dégager notre gouvernement de tout engagement antérieur et à lui permettre d'agir comme un gouvernement absolument libre et en mesure de régler les problèmes de la guerre."

Les honorables députés de la gauche et certaines gens du dehors ont immédiatement crié à la perte de temps et à la temporisation. Dans des articles publiés dans les journaux, on a prétendu que certains membres du Gouvernement qui avaient des fils en service outre-mer s'élèveraient avec violence contre ceux qui veulent temporiser au moment où tout l'avenir de l'humanité dépend de la conscription de nos soldats pour le service outre-mer.

Quelques-uns de ces ministres ont répondu à cela. Mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a dit cet après-midi, comme il l'avait déjà dit, que nous n'avons pas besoin de la conscription immédiate de notre capital humain pour le service outre-mer. Il a dit que notre régime de volontariat nous a fourni les hommes dont nous avons eu besoin jusqu'ici pour tous les services, et que nous avons des réserves prêtes à remplacer les hommes qui, pour une raison ou pour une autre, cesseront de servir. Il nous a dit qu'il n'y avait aucune nécessité immédiate d'imposer la conscription au Canada en vue d'obtenir des recrues. Au cours de la campagne qui a précédé l'élection complémentaire de Welland, mon collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a voulu avant le scrutin exposer sans ambages la situation aux électeurs en leur disant qu'il n'y avait aucune nécessité immédiate de recours à la conscription aux fins de la production du matériel nécessaire à nos troupes d'outre-mer. En d'autres termes, les usines qui fabriquent des fournitures de guerre, y compris les machines et les munitions, obtiennent, d'après lui, toute la main-d'œuvre dont elles ont besoin. En outre, au dire du ministre, il n'y a pas lieu, non plus, d'imposer la conscription aux Canadiens pour le service outre-mer. En ma qualité de ministre de l'Agriculture, j'ai moi-même déclaré que l'unique difficulté réelle, qui se rapporte à la main-d'œuvre agricole, ne pourrait être surmontée au moyen de la conscription, et que, de fait, elle se trouvait aggravée par la conscription qui existe déjà dans une certaine mesure.

J'ai été stupéfié d'entendre, au cours du présent débat, un grand nombre de députés, surtout dans les rangs de l'opposition officielle, proclamer la nécessité d'imposer immédiatement la conscription pour le service outre-mer, et prétendre aussitôt après que le Gouvernement ne devrait pas, en appliquant le régime de conscription que nous avons déjà, enlever aux cultivateurs la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Je suis porté à croire que la seule difficulté que nous ayons présentement à nous procurer la main-d'œuvre agricole, nous vient de trois sources. Il y a d'abord les villes industrielles de l'Est où les habitants de la campagne sont attirés par l'appât d'une plus généreuse rémunération. Une autre source de difficulté consiste dans le fait que 70,000 fermes appartiennent à des personnes de plus de soixante ans qui, ayant, pour la plupart fourni durant la dernière guerre des fils qui ne sont pas revenus, se trouvent aujourd'hui seuls et sans aide. La guerre actuelle, sous le régime de la conscription déjà en vigueur, enlève le jeune homme qui est aussi indispensable dans l'agriculture qu'un autre l'est dans l'industrie; je parle du jeune homme qui est l'héritier naturel de la ferme, qui ne songe pas à l'argent; du jeune homme que les salaires n'attirent pas dans une usine. Si on l'enlève de la ferme, il en résulte une difficulté réelle au point de vue de la main-d'œuvre agricole dans ce pays.

Je suis prêt à déclarer que si la seule chose que l'on désire est un plus grand nombre d'hommes pour le service outre-mer, un plus grand nombre d'hommes sera fourni sous le système volontaire, s'il est convenablement appliqué, maintenant et dans un avenir rapproché, que l'on obtiendrait sous le régime des mesures que préconisent l'amendement ou le sous-amendement.

Nous avons eu quatre élections complémentaires durant lesquelles ces vues ont été exposées au peuple, et le scrutin fut pris hier. A mon sens, un certain nombre de questions ont été réglées au cours de ces élections pour ce qui est du moins des électeurs de ces circonscriptions. Si l'on étudie l'histoire de ces quatre circonscriptions, il est juste de dire, je crois, que sur les mêmes questions toutes les autres circonscriptions du Canada rendraient le même verdict.

La circonscription de Québec-Est est située à l'entrée historique du Canada central. Elle a été représentée dans cette Chambre par deux des plus grands hommes d'Etat du Canada, feu sir Wilfrid Laurier et feu le très honorable Ernest Lapointe. Comme résultat du scrutin d'hier, elle est maintenant représentée par un autre Canadien français de marque, destiné à inscrire son nom à côté des deux autres grands Canadiens de l'histoire de notre pays.

La circonscription de Sainte-Marie est traditionnellement libérale depuis 1896. Elle est située dans une grande métropole commerciale et financière du Canada. L'histoire politique de la circonscription de Welland est variée; en effet, depuis la confédération, elle a appuyé l'un ou l'autre des deux principaux partis. La circonscription de York-Sud a toujours été fidèle au parti conservateur depuis la confédération. Elle est située aux limites de la ville la plus impérialiste et la plus conservatrice de tout le Canada.

Deux de ces circonscriptions sont presque exclusivemen ctanadiennes-françaises; les deux autres comptent peu de Canadiens français. L'une d'elle est parmi les circonscriptions les plus cosmopolites du Canada et, à cet égard, elle ressemble à un grand nombre de circonscriptions de l'Ouest. Cependant, chacune de ces circonscriptions a pris une décision sur un certain nombre de questions qui lui avaient été soumises non seulement par le présent Gouvernement mais encore par des candidats

oppositionnistes d'un genre ou l'autre, sans excepter M. Drew ni le premier ministre d'Ontario qui appuyait la candidature de M. Meighen.

La première question qu'ont tranchée ces circonscriptions est que la conscription n'est pas immédiatement nécessaire à un effort de guerre total. Je ne puis pas imaginer qu'il y ait au pays, à l'heure actuelle une seule circonscription capable de voter d'une façon qu'elle ne jugerait pas conforme à un effort de guerre total. Ces quatre circonscriptions, avec leurs intérêts divers et leur histoire variée, ont toutes démontré par leur vote qu'elles ne jugeaient pas que la conscription fût immédiatement nécessaire à un effort de guerre total.

Le deuxième point sur lequel elles sont d'accord, c'est qu'un soi-disant gouvernement national n'est pas indispensable à la poursuite heureuse de la guerre. Si l'un ou l'autre des honorables députés ne veulent accepter cette déclaration, elles ont affirmé que le présent Gouvernement se rapproche le plus du gouvernement national que le Canada puisse se donner à l'heure actuelle.

Troisième point, la promesse de tout homme public, voire de tout grand parti politique, doit être sacrée, et seul peut en dégager le consentement de ceux à qui elle est faite.

Deux des circonscriptions, celles de York-Sud et de Welland, se sont prononcées sur une question qui n'avait pas été soumise aux deux circonscriptions de la province de Québec. Elles ont catégoriquement déclaré que le grand sir Wilfrid Laurier a eu raison quand il a dit: "On a tort de montrer du ressentiment dans la vie publique." La population canadienne n'a jamais mieux compris, semble-t-il, la vérité de ces paroles.

Je désire m'attarder quelque peu sur la deuxième et la troisième de ces expressions d'opinion. Quand M. Meighen a été choisi chef du parti conservateur il s'est dit prêt à diriger la croisade en faveur de la conscription, que seul pouvait adopter un gouvernement national, dont il était disposé à faire partie. M. Hepburn et M. Drew ont tenu pour acceptables et son programme et ses méthodes. La fédération du commonwealth coopératif a déclaré à tout venant, au fédéral, en Colombie-Britannique et ailleurs aussi je crois, qu'elle ne voudrait participer à un gouvernement soi-disant national ou d'union. La population de la circonscription la plus conservatrice du Canada a décidé par un vote sans précédent qu'elle se passerait des Meighen, des Hepburn et des Drew plutôt que de se soumettre à leurs programmes et à leurs méthodes.

Le gouvernement actuel est ce qui se rapproche le plus d'un gouvernement national, au Canada, à l'heure qu'il est. Il a pour chef le seul homme capable de rallier en sa faveur, et c'est ce qu'il a fait, le plus grand nombre de gens de l'Atlantique au Pacifique. Les élections de 1940 l'ont démontré, le "gallop poll" de la semaine dernière sur le résultat des élections d'hier l'a démontré et le vote qui aura lieu à la Chambre sur ces amendements et la motion principale démontrera encore qu'aucun autre homme, que ce soit un député ou quelqu'un de l'extérieur, ne peut recueillir autant de voix que lui à la Chambre.

Dans les circonstances, on a peine à comprendre ce que nos amis de l'opposition veulent dire quand ils parlent de gouvernement responsable. Un gouvernement responsable, c'est un gouvernement dirigé par l'homme qui dispose de la majorité à la Chambre des communes. Et il est à la tête de ce groupe parce que celui-ci a recueilli le plus grand nombre de voix parmi les électeurs. Je voudrais poser une question: Si mes amis de l'opposition, tant les députés que les gens de l'extérieur, sont en faveur d'un effort de guerre total, pourquoi ces politiciens critiqueurs et intéressés, comme l'honorable député les a appelés l'autre jour, avec leur doctrine de sabotage, suivant l'expression employée par l'honorable député dont le siège est ici, n'écoutent-ils pas la voix de la patrie et n'adoptent-ils pas l'attitude de Wilkie, en disant: "C'est mon premier ministre", jusqu'à ce que la constitution leur fournisse l'occasion d'établir la nécessité d'un changement?

Si les honorables députés d'en face avaient suivi cette ligne de conduite au cours de cette guerre, depuis deux ans et demi, leur chef n'eût pas été battu par plus de 5,000 voix. Le premier ministre a déclaré qu'il ressort des élections complémentaires que la population n'entend pas laisser ériger la mauvaise foi et la violation des engagements en principe d'action au pays. C'est parce que le premier ministre et son cabinet ne veulent pas forfaire à leur engagement que le plébiscite est nécessaire. C'est parce que la population sait que le premier ministre et son cabinet ne manqueront pas d'un cœur léger à la parole donnée par leur parti sous la direction de ses deux plus grands chefs, Laurier et le premier ministre actuel, qu'elle votera par l'affirmative quand le plébiscite lui sera soumis et laissera carrément au Gouvernement dirigé par le premier ministre la responsabilité de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire, dans la mesure, du moins, où douze millions de gens peuvent y contribuer.

Le Gouvernement n'a qu'un désir: faire marcher le pays de l'avant dans un programme en trois points convenablement équilibré, ainsi que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) l'exposait cet après-midi, en

vue d'anéantir à jamais le nazisme et le fascisme. On ne peut atteindre ce but qu'en maintenant autant de gens que possible à la production de munitions et de matériel de guerre, autant de gens que possible à la production de denrées alimentaires, tout en empêchant que, sous un régime de sélection, l'un ou l'autre de ces deux groupes ou les deux à la fois nuisent à la constitution d'une force combattante sur terre, sur mer et dans les airs, en quelque lieu qu'elle soit requise.

Monsieur l'Orateur, j'ajouterai ceci pour développer un peu ma thèse: le Canada, avec ses terres immenses, emploierait-il tous ses jeunes gens disponibles à la production de denrées alimentaires, que chaque parcelle de ces denrées pourrait être requise en quelque endroit avant la fin du conflit. Supposons que dans ce pays de douze millions d'habitants, aux ressources naturelles illimitées sous forme de minéraux, de bois, de pétrole, d'énergie électrique, tout jeune homme d'âge militaire soit employé à la production de matériel de guerre et de munitions. Voilà, monsieur l'Orateur, la politique des honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, politique qui a été énoncée en septembre 1939. Nous n'avions pas besoin de déclarer la guerre pour faire cela. La Grande-Bretagne aurait acheté toutes les munitions que nous pouvions produire dans notre pays; elle y aurait été obligée. La Grande-Bregne pouvait acheter toutes les armes que nous pouvions fabriquer; si nous n'avions pas déclaré la guerre, elle aurait acheté tous les chars d'assaut, tous les avions et tous les vivres que nous pouvions produire. Quand nous avons déclaré la guerre, nous avons simplement signifié notre intention de combattre jusqu'à la victoire aux côtés de la Grande-Bretagne et de ses alliés. Les effectifs que nous avons dans l'armée, dans l'aviation et dans la marine devraient soutenir favorablement la comparaison avec les effectifs que les autres pays possèdent dans ces armes respectives, proportion gardée de la population.

Je veux dire quelques mots au sujet de l'attitude prise par la Grande-Bretagne sur la conscription et sur ce qu'elle a fait à ce sujet. Si nous songeons à ce qu'a fait la Grande-Bretagne durant la dernière guerre à l'égard de l'Irlande, à ce qu'elle fait encore dans la présente guerre à l'égard de l'Irlande du Nord, à ce qui s'est fait durant la dernière guerre et à ce qui se fait encore durant la guerre actuelle en Afrique-du-Sud, ainsi qu'à ce qui s'est passé au Canada durant la dernière guerre, nous constatons qu'il est dangereux de proclamer un dogme général sur une question telle que celle de la conscription et de vouloir l'appliquer à n'importe quel pays sans tenir compte de toutes les circonstances.

Qu'essaie-t-on de faire au Canada? Essaie-t-on d'obtenir le plus grand nombre d'hommes possible pour les envoyer au front ou bien essaie-t-on de faire triompher ses vues sur telle ou telle théorie? Quand on réclame une orientation, demande-t-on que quelqu'un refoule la marée d'une propagande irraisonnée ou bien demande-t-on à quelqu'un de monter à cheval et de crier, comme le roi Richard, à l'époque de la révolte des paysans: "Je suis votre chef! Suivez-moi!" —pour conduire ensuite ces gens-là où ils ne voulaient aucunement aller? Je ne dis pas que je n'appuierai jamais une politique de conscription, mais je serai contre la conscription, tant qu'on ne m'aura pas convaincu que nous pouvons obtenir au Canada une armée plus efficaces en recourant à la conscription plutôt qu'au régime du volontariat pour le service outre-mer. Pour ma part, un vote affirmatif sur le plébiscite me laissera toute liberté en tant que membre du Gouvernement, de formuler ma décision quand je serai en possession de tous les faits et quand le moment sera venu de me prononcer.

On ne me demande pas dans le moment, on ne demande à personne à la Chambre ni au Canada, de se prononcer sur la conscription à une époque où la plus haute autorité au Canada déclare qu'elle n'est pas nécessaire présentement.

M. Meighen n'a pas besoin de repasser les événements des quelques derniers mois, des quelques dernières semaines, ni même de ces jours derniers, pour trouver la cause de ses nombreuses défaites politiques au Canada, y compris sa dernière défaite qui a eu lieu dans l'une des circonscriptions les plus impérialistes du Canada.

La race anglaise est une race fière, et elle compte beaucoup de gens dans cette circonscription. Ils se font leur plus grand point d'honneur de respecter la parole donnée. Quiconque ne comprend pas cela, le comprendra si jamais il négocie un accord avec le gouvernement britannique touchant les produits agricoles. Que constaterait-il alors? Il constaterait que même si l'accord est à leur désavantage, ils n'en respecteront pas moins les termes, jusqu'au bout, tout en se proposant d'en conclure un qui soit plus avantageux la prochaine fois.

Au terme des luttes de la Guerre de sept ans, deux grandes nations sont nées en Amérique, les Etats-Unis et le Canada. Les auteurs de la constitution des Etats-Unis ont voulu empêcher un gouvernement central, même cheuz eux, d'imposer sa volonté à un Etat

contre son gré. Ecrivant l'histoire du commonwealth américain, Bryce a rappelé que vers la fin du siècle dernier les membres d'une église importante de cette république, étaient à la recherche d'une brève formule pour demander à Dieu de faire descendre ses bénédictions sur chaque citoyen du pays. Ces personnes choisirent les mots, "Que Dieu bénisse notre nation." Le lendemain les mêmes personnes revenaient sur leur décision et adoptaient la formule suivante: "Que Dieu bénisse les Etats-Unis." Ces deux formules renferment toute la différence entre ce qu'on appelle en Europe une nation unie, gouvernée si l'on veut par un gouvernement démocratique, central, et un état fédéré tel que les Etats-Unis et le Canada. Il est impossible, monsieur l'Orateur, qu'un pays aussi vaste que le Canada ou les Etats-Unis puisse être gouverné d'une façon démocratique durant une période considérable de temps autrement que par un régime fédératif de gouvernement. L'histoire nous enseigne qu'il en a été ainsi dans le passé et qu'il en est de même aujourd'hui.

Si nous n'avions pas eu une forme fédérative de gouvernement sur notre continent, aux Etats-Unis et au Canada, nous aurions eu au moins, sans parler des Etats-Unis, quatre ou cinq dominions au lieu d'un seul dans les limites du Canada actuel. Et quelques-uns de ceux qui se demandent si nous avons le droit de leur imposer certaines mesures aujourd'hui, auraient servi, non pas sous un gouvernement central ici même, mais sous un gouvernement britannique central, qui a consacré le principe qu'on ne doit pas user de contrainte à l'égard de la population de tout pays sur qui flotte le Union Jack, sans avoir d'abord convaincu cette population qu'elle doit elle-même accepter les conditions.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

L'hon. M. GARDINER: J'ai encore quelques mots à ajouter.

Des VOIX: Continuez.

L'hon. M. GARDINER: Le Parlement anglais a gravé cette même idée dans tout changement apporté à la constitution du Canada. On la retrouve dans toutes les décisions du conseil privé.

Suivant le recensement de 1931, les ascendants de 48 p. 100 de la population canadienne ne sont pas britanniques. Nous ne connaissons pas encore les détails du nouveau recensement. La population presque entière est canadienne de naissance ou par naturalisation. Les Canadiens de naissance n'ont jamais connu d'autre allégeance; ceux qui se sont fait naturaliser ont prononcé le serment d'allégeance

à notre roi et à notre patrie et le roi et la patrie ont fait une promesse solennelle en signant leur formule de naturalisation. L'individu s'engage personnellement à être loyal, à défendre sa patrie et à s'engager dans son armée au besoin; le roi et la patrie s'engagent à lui reconnaître le droit de scrutin, le droit de citoyenneté et le droit aux libertés dont les sujets britanniques jouissent.

Je ne désire pas faire de l'histoire ancienne. Un pays britannique ne devrait jamais adopter de loi qui nous oblige à relever l'individu de la promesse qu'il a faite ou à manquer à notre engagement pour nous conformer à une telle loi. A l'époque de Pitt et de Burke, tout comme sous Peel, Gladstone, Disraeli, Asquith et Churchill, le gouvernement britannique s'est toujours assuré le support populaire par la persuasion, jamais par la contrainte. Toute méthode qui substituerait, au Canada, la contrainte à la persuasion est vouée à l'insuccès. La conscription n'est utile à une démocratie que lorsqu'elle représente la réglementation de la volonté populaire. Sous notre méthode de fédération démocratique, Québec forme une démocratie qui, suivant la coutume britannique et conformément aux promesses des hommes d'Etat britanniques, ne peut jamais être soumise à la contrainte, ni en cette circonstance, ni en aucune autre.

Notre constitution en est la preuve. Elle a évolué graduellement à partir de l'époque où la forme de gouvernement la plus absolue que le monde ait connue, la royauté sous Louis XIV, était en vigueur. Petit à petit, avec le consentement des habitants de Québec, en remontant jusqu'à l'époque où le gouvernement anglais exerçait un pouvoir absolu, on a édifié la présente constitution qui nous assure le gouvernement représentatif, le gouvernement responsable. Je soutiens que toute Chambre britannique, guidée par des principes britanniques, suivrait ce principe dans le cas présent ou dans le cas de toute autre importante question d'intérêt public.

La province de Québec, sous la direction de feu le très honorable Ernest Lapointe, a acccompli des merveilles lorsqu'il s'est agi de l'inscription nationale, de la production des vivres, des munitions, des approvisionnements, d'articles d'équipement et de navires. Il en a été de même lorsqu'on a demandé des hommes pour la défense du Canada et pour le service outre-mer. Le général McNaughton faisait remarquer l'autre jour que quelques-unes des meilleures unités de l'armée canadienne venaient de la province de Québec. Ainsi, cette province est en très bonne posture et ses représentants ici n'ont pas besoin de la défendre. Lorsqu'il a d'abord été question d'une inscription nationale je me rappelle avoir entendu dire que la chose était impossible au Canada.

Nous avons fait cette inscription et la seule province où il nous a fallu mettre des gendarmes dans les bureaux d'inscription afin de contrôler la circulation des gens qui désiraient s'inscrire est la province de Québec. Dans certaines régions où on avait eu des doutes sur le résultat, les gens se sont inscrits du premier au dernier. Je le répète, les représentants de Québec n'ont pas à plaider ici la cause de cette province. Welland a également parlé en ce sens. Il en a été de même de York-Sud.

Tous les députés libéraux de langue anglaise à la Chambre s'engagent à recourir au principe libéral britannique de la persuasion, voire à persuader les gens d'accepter la conscription. Ceux qui sont en faveur de la conscription ne devraient pas essayer de l'imposer par la force, mais par la persuasion. Je suis convaincu que si ce pays se trouve jamais dans une situation où ses intérêts et ses institutions sont menacés au point qu'il faille des effectifs canadiens plus considérables pour les sauver en combattant n'importe où au monde et que la conscription offre la seule solution à cette fin, nous pourrons convaincre les habitants de ce pays que la chose s'impose et devrait se faire.

Un peu partout au Canada se trouvent des gens d'origine non britannique. Dans ma province de la Saskatchewan, 45.8 p. 100 seulement des habitants sont d'ascendance britannique et 5.4 pour 100 seulement sont d'origine française. On voit donc que 48.8 p. 100 sont d'origine ni britannique ni française. Ces gens ont fourni autant de vivres, de munitions, d'armes et de combattants que durant la dernière guerre, et ils sont fiers à juste titre de cette contribution. Vous ne pouvez pas faire des aviateurs de conscrits qui ne veulent pas se battre. Vous ne les persuaderez pas davantage de combattre des chars d'assaut. Vous ne pouvez pas confier l'opération d'une corvette à un groupe de conscrits. Toutes ces tâches sont celles de soldats inspirés par une conviction qui les appelle au combat.

Après la guerre franco-prussienne les Allemands obligèrent les français à abandonner leurs méthodes de conscription établies sous le régime de Napoléon. Après cette décision, ils organisèrent une armée plus forte que l'armée de soldats conscrits de l'Allemagne. Après la dernière grande guerre les Alliés forcèrent les Prussiens à abandonner le système de conscription qu'ils appliquaient depuis le temps de Napoléon. Les Nazis substituèrent à la conscription un idéal pour lequel il faut se battre. Ils s'y employèrent tellement que cela devint un véritable désir fanatique de la part de la jeunesse allemande d'imposer les vues de son pays au monde entier. Ils prirent des avions, des camions et des sous-marins américains, des chars d'assaut britanniques et les remplirent de fanatiques allemands assoiffés de combat pour une cause aussi profondément ancrée dans leur cœur que l'était celle des Mahométans de jadis. Les Japonais n'ont pas pu, durant la dernière guerre, faire montre de leur désir de combattre. Le plus grand sujet de gloire dans l'existence d'un Japonais est de se faire tuer au combat et d'aller rejoindre ses pères dans le grand au-delà.

La théorie du gouvernement fondé sur la contrainte et la force n'est nullement de nature à inspirer à un sujet britannique le désir de se battre. Mais ses croyances religieuses et son amour de la liberté sont des moyens incomparables d'inspiration. Nous devons confier nos avions, nos chars d'assaut et nos navires à des hommes épris de liberté. Nous devons les envoyer au combat non pas en maugréant mais en chantant. C'est au Parlement, à nos églises, à nos écoles et à nos journaux qu'il incombe de créer cet état d'âme. Dieu ait pitié du Canada si la poursuite de la guerre doit être entravée par d'obscurs écrivassiers à gages et non guidée par l'opinion librement exprimée des représentants du peuple dans l'Eglise, dans l'Etat et dans la presse. Nous avons, nous les membres de la Chambre, un devoir à accomplir. Ce devoir, nous pouvons l'accomplir en faisant bien comprendre au public que nos hommes défendent une cause digne du suprême sacrifice.

M. PIERRE GAUTHIER (Portneuf): Monsieur l'Orateur, près de deux ans sont passés depuis le 26 mars 1940, alors que le peuple canadien confiait un mandat de cinq ans à cette législature et formulait clairement son opposition à la conscription pour service outre-mer. Néanmoins, dès les premiers moments de la nouvelle législature, les tenants obstinés de cette mesure inquiétante n'en ont pas moins préconisé l'adoption en cette enceinte. Comme aujourd'hui, ils avaient l'appui de prétendus patriotes qui tiennent à diviser le pays pour en arriver à leurs fins inavouables et s'affranchir eux-mêmes ainsi que leurs amis d'une part des obligations que leur impose l'état de guerre. Ils leur faut un rideau de fumée pour dissimuler leurs mouvements, leurs manœuvres, leurs intrigues et accomplir leur travail. Tout comme en 1917, leur travail consiste à faire adopter la conscription. Ils savent qu'une bonne partie de la population est opposée à cette mesure, que la majorité des Canadiens y est opposée, mais connaissant la puissance redoutable de l'or et appuyés par une presse bien organisée, ils accomplissent leur œuvre avec un rire sardonique, impatients de provoquer la désunion nationale dont ils vivent. Nous avons eu la

conscription en 1917. La mesure a été votée par voie d'appel au peuple, et les hommes appelés sous les drapeaux en vertu de cette loi coercitive et odieuse ont été exemptés à cause de la proximité de l'appel au peuple. Mais une fois l'élection passée, les conscrits furent rappelés. Le gouvernement d'union régnait, et derrière le paravent de la conscription, le scandale florissait. Seulement, pour amener cette loi de conscription, il leur a fallu diviser le pays et trouver un bouc émissaire.

Ils ont aussi essayé d'imposer la conscription en Australie, mais sans pouvoir trouver de bouc émissaire, et dans ce pays, la population d'ascendance anglaise a deux fois répondu par la négative au referendum relatif à la conscription. Ils tâchent encore une fois de gagner leur point, et ils sont tellement aveuglés par leur appétit de lucre qu'ils ne se sont pas préoccupés d'envisager la possibilité d'une invasion de leur pays par les Japonais. Là également, ils ont leurs acolytes, leurs instruments sur lesquels ils comptent pour leur donner gain de cause. Mais les patriotes australiens de toutes les classes de la société ont protesté contre l'idée d'envoyer leurs soldats ailleurs quand le besoin en est si pressant au pays. Si l'on avait le droit de protester dans ce pays, nous avons le même droit au Canada et nous pouvons demander à garder nos soldats au pays. La défense du pays passe avant tout. A ceux qui situent notre première ligne de défense en Europe, nous avons raison de répondre que, si les nations sans défense du Commonwealth tombent les unes après les autres, l'Angleterre n'obtiendra pas les vivres et les munitions dont elle a besoin.

Parce que le Québec est opposé à la conscription, parce que la population de Québec a vécu au pays depuis le premier voyage de Jacques Cartier et a eu la patience de surmonter tous les obstacles et qu'elle a fait en sorte que ce pays restât rattaché à la Grande-Bretagne en 1775 et 1813, parce que les Canadiens français croient au Canada avant tout, parce qu'ils demandent leur juste part dans la vie économique et sociale du pays qu'ils ont ouvert à la colonisation et aidé à édifier, parce que la province de Québec a fait entendre sa voix et qu'elle a fait sa part dans la dernière guerre, qu'elle la fait encore, et davantage, dans la guerre actuelle, et qu'elle veut la faire volontairement, quelques-uns de ces oiseaux de passage, dont un certain nombre après une vie de succès politiques et financiers retournent en Angleterre ou s'en vont vivre sous des cieux plus cléments afin de se soustraire aux impôts, quelques-uns de ces coloniaux à l'esprit étroit, qui sont impérialistes si leurs intérêts l'exigent, Américains si leurs prétentions en bénéficient, Canadiens lorsqu'il s'agit de faire sonner plus fort la cloche du patriotisme, bien qu'ils ne pensent jamais en véritables Canadiens, étant d'avis que l'or n'a ni couleur, ni odeur, n'appartient à aucune race ni à aucune nationalité, ces gens, dis-je, font porter leurs discours ou leurs articles de journaux pleins d'astuce sur le bouc émissaire qu'ils avaient choisi en 1917 et qu'ils tentent encore une fois d'immoler sur l'autel de leur fanatisme.

Les Deux-cents, comme on s'est plu à les appeler, demandent la guerre totale et l'unité dans le sacrifice. Pourquoi ne demandent-ils pas l'égalité dans le sacrifice? Pourquoi ne demandent-ils pas eux-mêmes la conscription véritable de la richesse? Ils feraient preuve au moins d'un peu de sincérité. Mais non, ils demandent la conscription des hommes pour service outre-mer, ils veulent envoyer nos soldats à l'étranger, dans des contrées lointaines. Les contrats en matière d'armement et de matériel en seront grossis. Quand aux hommes, on trouvera bien comment les remplacer, au moyen de l'immigration probablement. Mais tout leur argent suffirait-il à racheter la vie d'un seul soldat canadien? Ceux qui sont d'âge militaire ont-ils assez de cran pour renoncer à leurs plaisirs, leur argent et leurs prétentieuses demeures et s'engager pour le service outre-mer? Je crois que leur âge les protège bien et je ne serais pas surpris si on pouvait trouver parmi eux quelques objecteurs de conscience dont la confession religieuse leur interdit de combattre leur prochain mais leur permet de l'expédier en guerre. Ils sont plus en sécurité derrière leurs comptoirs et mieux en mesure de s'accaparer les épargnes de leurs clients.

La France a eu ses deux cents familles qui, en 1935, prêtaient de l'argent à Hitler en prétextant que c'était le meilleur moyen d'abolir le communisme. Leurs amis politiques recevaient de l'argent des Allemands et des Italiens pour faire de la propagande politique. Tous les moyens leur semblaient bons pour leurs manœuvres antipatriotiques. Là, il ne s'agissait pas de la province de Québec; il s'agissait du communisme. Ces deux cents familles dirigeaient à leur gré la Banque de France.

Ici, en notre pays, nos Deux Cents avaient aussi leurs amis, qui tiennent entre leurs mains des banques, des compagnies d'assurance, des sociétés minières, des aciéries, des entreprises de construction, de grands bazars, la construction maritime des magasins de meubles et fournitures de bureaux, et le reste. Ils ont des relations dans toutes les sphères de notre vie économique. Ils ont des amis dans les administrations provinciales et fédérale. Pour

[M. Gauthier.]

se déguiser, ils patronnent des sociétés de bienfaisance. Ils sont partout. Ils sont la poulpe aux multiples et puissants tentacules qui sucent le sang vermeil du pays ou, du moins, ce qui en reste.

Ont-ils effrayé le Gouvernement, ce Gouvernement qui se targue de la plus forte majorité que le peuple ait jamais conférée à une administration depuis la Confédération? Ont-ils réussi à faire croire au Parlement que le peuple canadien a changé d'idée à l'égard de la conscription? Je ne me souviens d'aucune occasion particulière où le peuple ait manifesté un revirement d'opinion sur cette question. C'est vrai qu'une puissante campagne de presse dure depuis des mois et que même un membre du Parlement britannique a fait une randonnée dans le pays pour tâcher de convaincre le peuple que la conscription serait le véritable couronnement de notre effort de guerre total. Mais, quand on lui demanda d'exprimer son avis, le premier ministre d'Angleterre répondit: "J'ai coutume de me mêler de ce qui me regarde."

Surtout au cours d'élections complémentaires, il se trouve des notabilités de la députation pour dire qu'on n'a pas besoin de soldats là-bas et que l'on n'aura pas besoin ici d'établir la conscription pour le service outremer. Pour ma part, je crois que ce ne serait pas nécessaire en effet si chacun prêtait vraiment main-forte au volontariat. Je ne suis pas le seul à remarquer tous les obstacles que dressent ceux qui souhaitent la faillite de ce système afin que le Parlement soit forcé d'adopter la conscription contre le désir et le sentiment du pays. J'aurai l'occasion d'expliquer plus clairement ma pensée. Si la conscription ne s'impose pas, pourquoi demander au peuple de délier le Gouvernement, voire le Parlement, de ses engagements relatifs à la conscription? Pour retrouver sa liberté d'action?

Depuis 1937, nous sommes témoins d'une série de faits posés graduellement d'année en année. Quelques députés libéraux se sont opposés au relèvement des crédits de la défense nationale; non pas qu'ils se désintéressassent de la défense nationale, mais parce qu'ils craignaient que ce nouveau geste du Gouvernement ne fût le point de départ d'un plan de défense de l'empire; on leur dit alors qu'il n'en était rien. J'ai moi-même cité les paroles de sir Wilfrid Laurier parlant sur l'amendement Guthrie au bill n° 21, présenté durant la session de 1912-1913 par sir Robert Borden, premier ministre. A la page 7449 des *Débats*, je trouve les paroles suivantes de sir Wilfrid:

J'arrive maintenant à un examen de cette circonstance, rendue manifeste par un des derniers discours de M. Churchill, que l'Amirauté favorise la contribution et non l'organisation autonome. L'Amirauté anglaise a toujours préféré un système de contributions impériales à l'idée de l'organisation autonome. A la conférence impériale de 1902, lord Selborne, le prédécesseur de M. Churchill, avait proposé que nous ayons des contributions impériales.

La Presse canadienne du 5 février 1937 a signalé les paroles de sir Samuel Hoare, prononcées durant un discours au déjeuner donné par la Chambre de commerce de Bradford. Il a lui aussi déclaré que tout programme de défense devrait embrasser tout l'empire. Il est clair que les lords de l'Amirauté n'ont pas changé d'idée.

Ce groupe de membres a demandé où se trouvent au juste les frontières canadiennes. Un projet de loi présenté par M. MacNeil visait à modifier la loi de milice; on lui a fait des funérailles de première classe.

Des membres du même groupe ont déclaré dans cette enceinte que notre position géographique offre une garantie de sécurité contre toute attaque éventuelle de la part des puissances de l'Axe; on nous a dit que c'était faire preuve de poltronnerie que de compter sur autrui pour défendre la patrie.

Lors des élections complémentaires de 1937 et 1938, on a dit à la population que nous ne participerions pas à des guerres étrangères. Je me rappelle très bien que l'un des participants avait appris sa leçon outre-mer, et qu'un autre conseillait à ses compatriotes de ne pas s'enrôler dans les armées expéditionnaires. Quand le moment de la participation vint, on laissa entendre qu'on n'agirait que modérément, très modérément; la population et les dissidents ont donné leur approbation dans une élection provinciale, parce qu'ils avaient reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de conscription pour le service outre-mer. Le verdict que rendait l'élection provinciale signifiait entre autres choses qu'il convenait d'envoyer des soldats et des munitions à l'Angleterre et à ses alliés; mais il signifiait surtout l'opposition à la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Puis le baromètre de notre effort de guerre fit un saut. Les "Deux cents" ne s'étaient pas encore groupés autour des tables abondantes de ce "dîner à jamais célèbre", qui a fait monter à un degré dangereux la pression artérielle coloniale, mais ils avaient déjà l'épaule à la roue.

La population canadienne a accepté la loi de mobilisation pour le Canada, que nous avons approuvée presque à l'unanimité. Tous les Canadiens sont prêts à protéger contre n'importe quel envahisseur le territoire national, leurs biens, leurs familles, leurs privilèges, leur liberté de parole,—même au sein des partis politiques,—leurs libertés religieuses;

ils feraient tous les sacrifices pour leur patrie. Ces fils de cultivateurs, dont nous avons tant de peine à obtenir l'exemption dans certaines régions, viennent nous dire qu'ils sont prêts, quand il leur sera possible de quitter la ferme, à faire leur service militaire durant l'hiver. Pourquoi ne pas leur accorder une exemption définitive? Cela éviterait beaucoup d'embarras et un certain malaise. Plusieurs de nos travailleurs industriels ont abandonné leur emploi pour s'enrôler; quelques-uns sont l'unique gagne-pain d'une famille de dix enfants.

Dans certaines régions où je suis allé, l'été dernier, tous les jeunes gens d'âge à porter l'uniforme, de 18 ans en montant, sont en service actif. Quand les avis du registraire arrivent, on les retourne avec la réponse: "déjà en service actif". Les cultivateurs ne peuvent trouver de main-d'œuvre. L'autre jour, j'ai lu dans les journaux de l'Ouest qu'il y aura pénurie d'hommes pour la prochaine récolte. A Arvida, un entrepreneur en construction ne peut trouver les hommes nécessaires à la poursuite des travaux. Nos exploitations forestières manquent également de bras. Où trouverons-nous la main-d'œuvre, si le Parlement vote la conscription pour le service outre-mer? Certes, pas aux Etats-Unis, parce qu'il n'est pas patriotique de compter sur les autres pour la défense de notre pays.

Si un effort de guerre total signifie que nous devons donner aux autres tout ce que nous possédons en capital humain, en munitions, en denrées alimentaires et en argent, ne sommes-nous pas parvenus à ce point?

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a annoncé que le Canada fait cadeau d'un milliard de dollars à l'Angleterre et lui prête 700 millions sans intérêt pour la durée de la guerre. Y a-t-il un autre pays du Commonwealth britannique qui aille aussi loin que nous? Nous ne pouvons cacher à notre population le fait que quelques jours seulement après l'annonce du don et du prêt, l'Angleterre a prêté 50 millions de livres sterling à la Chine. Nous comprenons certes que la Chine et la Russie aident les démocraties à sauver la liberté dans le monde. Mais nous devons songer aussi à notre propre démocratie. Nous devons prévoir le danger d'épuiser notre régime économique ainsi que la puissance de récupération de notre peuple. La reconstruction dans l'après-guerre amènera sans doute une période de prospérité. L'argent abondera. Les industries de guerre ne fermeront pas immédiatement leurs portes, parce qu'elles devront établir une réserve de munitions en prévision des petits conflits qu'elles devront organiser et alimenter dans les 25 années qui précéderont la prochaine grande guerre. Mais il viendra un temps où le marché parfaitement contrôlé et étranglé par la griffe meurtrière des "deux cents" et de leurs amis s'effondrera pour permettre à ces Césars de racheter leurs actions au plus bas prix possible, et une autre dégringolade des cours réduira les gens à solliciter une allocation de chômage ou à faire queue pour obtenir du pain.

[M. Gauthier.]

S'il ne reste aucune force à l'organisme canadien, il deviendra une proie facile. Si nous n'avons pas élaboré un plan qui réponde aux revendications raisonnables de ceux qui ont enduré les misères de la guerre, de ceux qui ont peiné, des membres infirmes des familles de nos soldats disparus ou morts quelque part en Europe ou en Extrême-Orient, si nous n'organisons pas notre vie économique pour leur faire aimer le pays pour qui ils ont tout quitté, ils auront raison de prétendre que nous avons trop promis et ne donnons pas assez.

Voilà l'histoire des vingt années d'intervalle entre la première et la seconde guerre mondiale. La situation pourra être pire cette fois-ci parce que notre effort est illimité.

Notre première et plus importante considération devrait être la défense de notre propre sol. Ce qui nous reste d'hommes disponibles est indispensable à la protection de nos deux côtes. Nous avons la mobilisation pour le service sur notre territoire; c'est ce dont nous avons le plus besoin. Le Gouvernement ne demanderait pas au peuple de le relever de ses engagements concernant la conscription pour le service outre-mer s'il n'y avait pas possibilité qu'elle fût établie.

Le parti tory aurait préféré que les libéraux eussent fait adopter par le Parlement une mesure de conscription préconisée par le Gouvernement. En ce cas, les deux partis eussent été sur un pied d'égalité aux yeux de la population. Les Tories n'oublieront jamais qu'ils ont été battus coup sur coup dans des élections générales tenues sur la question de la conscription. Ce n'est que là qu'ils réclament l'égalité devant le sacrifice.

Pendant quinze ans j'ai été député provincial ou fédéral. J'ai appuyé pendant plus de vingt ans la politique libérale aussi fermement que mes convictions me l'ont permis. J'ai toujours demandé aux électeurs de mon comté ou de ma province de voter pour ceux qui sont opposés à toute participation à une guerre extérieure ou à la conscription pour le service outre-mer. Je croyais et je crois encore que nous avions raison, et que ce pays a le droit de décider ces questions par lui-même. Je suis toujours d'avis, même si je constate l'esprit colonial qui anime certaines gens au cours de la présente guerre, que le Canada peut encore être une nation.

Je ne peux pas retourner auprès de mes gens et leur demander de me relever de ma parole d'honneur, parce que ce serait reculer. Même si je reconnais que, sous la poussée de gens déraisonnables et fanatiques, le Gouvernement a eu recours au seul procédé démocratique possible dans les circonstances, il devrait, fort du verdict rendu par le peuple le 26 mars 1940, leur résister et ne pas les laisser détruire le splendide effort que le Canada a fourni jusqu'à présent dans cette guerre.

Je dirai aux "deux cents" et à leurs amis que s'ils continuent leurs manigances et leur sabotage de l'économie nationale de ce pays, leurs appels au fanatisme et leurs opérations mesquines, ils jetteront ce pays dans les bras des Etats-Unis plus tôt qu'ils ne le pensent. Le sentiment des Canadiens se tourne rapidement vers les Etats-Unis d'Amérique, si ce n'est pas déjà chose faite. Le Canada est un pays d'Amérique.

Certaines gens au pays ont prêché la haine de l'Angleterre aux Canadiens français. Nos ancêtres sont venus de France et nous sommes ici depuis des siècles, mais notre patrie est notre cher et toujours aimé Canada. Nous voulons qu'il devienne effectivement une nation.

On a beaucoup parlé du Québec. D'aucuns ont prétendu que nous ignorions certains faits, et que notre jugement faisait ainsi défaut sur certains des aspects de ce que la politique canadienne devrait être. Nous sommes habitués à cela, et nous plaignons ceux qui ne cessent de crier: "A bas Québec". Laissez-moi vous lire une lettre d'un correspondant du *Daily Star* de Montréal.

Un homme qui est fatigué des lanceurs de boue.

Monsieur:—Il est grandement temps que quelqu'un, et surtout un Canadien de langue anglaise, morigène ses concitoyns. Je crois sincèrement que les critiques lancées contre la province de Québec et qui sont inspirées par les préjugés, la bigoterie et l'ignorance, proviennent ordinairement d'une faible minorité de la province voisine, l'Ontario, surtout de Toronto, et aussi de gens qui demeurent dans la province de Québec mais qui n'y sont pas nés. En d'autres termes, ces violences et ces éclaboussures proviennent de gens qui détestent la province de Québec parce que la majorité de sa population parle le français et professe la religion catholique.

Je désire joindre ma protestation à celle de votre correspondante "Jeanne Québec" (Canadienne de langue anglaise) contre ces critiqueurs ontariens et les autres personnes du même acabit, et apprendre à ces gens qui prétendent tout savoir et ne cessent d'agiter le drapeau, que le Canada ne ferait pas aujourd'hui partie du Commonwealth si les Canadiens français n'avaient pas défendu l'Empire à l'époque de la révolution américaine. Qu'on n'oublie pas non plus que le régiment de Maisonneuve a été le premier à compléter ses cadres au commencement de la guerre. Est-ce là un régiment de langue anglaise?

Il y a eu trop de lançage de boue de la part de ces gens qui n'aiment pas le Québec. L'association si large d'idées qui s'appelle l'Ordre Orangiste de l'Ontario a fait entendre sa voix. Ces gens ont proteté contre la célébration de la messe sur la colline du Parlement. Ils ont protesté contre le caractère bilingue des avis publiés par le gouvernement fédéral.

J'ai tant entendu de ces critiqueurs qui habitent la province de Québec que j'en suis vraiment lassé, et je me demande comment nous pouvons espérer avoir un Canada uni quand des hommes que nous voudrions croire mieux renseignés ne cessent de bafouer cette province. A titre de montréalais, né et élevé à Montréal, je dis à ces gens de s'en aller s'ils n'aiment pas le Québec; je leur demande d'aller ailleurs. Nous ne leur avons pas demandé de venir ici. Au nom de la justice, je leur demande de se rappeler que les citoyens de la province de Québec, surtout ceux de langue française, sont tout aussi bons qu'eux, sinon meilleurs. Je leur demande aussi de se rappeler que nous sommes ici au Canada et qu'un Canadien qui n'est pas d'origine anglaise n'en est pas moins bon pour cela. Ces patriotards devraient se rappeler qu'il n'existe pas de race supérieure, et que c'est précisément pour le prouver que nous faisons actuellement la guerre.

Est-ce que je sais ce dont je parle? Oui. Un de mes amis combat en ce moment outre-mer avec un grand nombre des siens aux côtés des Anglais. Quelque étrange que cela puisse paraître à certains individus, ces gens sont tous des Canadiens français.

Suis-je d'origine française? Non, je suis d'origine irlandaise, mais je suis Canadien avant tout. les critiqueurs québecois peuvent-ils en dire autant? Salue à Jeanne Québec! Qu'elle écrive encore avec la même vigueur!

Frank J. Meagher.

Cette lettre a été écrite par un homme qui appartient à un élément minoritaire de la province de Québec. Il sait avec quelle justice nous traitons les minorités dans notre province. Ces minorités jouissent de leur part d'influence, elles ont toute liberté d'action et nous nous entendons très bien avec tous ces gens. Si cet homme était d'origine anglaise, il dirait la même chose.

Voilà l'exemple donné par le Québec. Nous avons l'unité dans la province de Québec parce qu'il y a égalité de concessions.

Nous aurons l'unité au Canada s'il y a égalité de concessions. S'il en est autrement, nous n'aurons jamais, je le crains bien, l'unité en permanence.

M. W. F. RICKARD (Durham): C'est une singulière coïncidence que deux cultivateurs prennent la parole dans cette enceinte le même soir, surtout deux membres du parti ministériel. Les cultivateurs, sans doute, ne sont pas des orateurs brillants comme il s'en trouve dans d'autres professions.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous a fait un court exposé de la situation de l'agriculture dans notre pays. J'espère pouvoir, à mon tour, vous entretenir pendant quelques instants des conditions qui existent

dans Ontario et plus particulièrement dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Avant de passer à ce sujet, cependant, je désire faire quelques commentaires sur deux ou trois questions concernant notre effort de guerre.

Je vis à quelque cinquante milles de la ville de Toronto où a pris naissance le comité en faveur de la guerre totale et où le *Globe and Mail* a une assez forte circulation,—bien qu'elle ne soit pas aussi considérable qu'elle le fut à une certaine époque,—état de choses qui, à mon sens, représente bien ce qui se passe non seulement dans notre région, mais aussi dans toute la province d'Ontario. Au sujet du *Globe and Mail,* j'approuve tout ce qu'a dit l'honorable représentant de Simcoe-Est (M. McLean) l'autre soir. Je suis d'avis que le *Globe and Mail* n'a pas simplement cherché à discréditer le premier ministre (M. Mackenzie King) et le gouvernement du Canada, mais il n'a pour le moins aidé en rien l'effort de guerre du Canada.

Il se publie dans la circonscription de Durham quatre journaux hebdomadaires et un quotidien qui publient tous des pages entières ou des demi-pages de publicité en faveur d'un effort de guerre total et demandant aux électeurs d'écrire à leurs représentants et de réclamer la guerre totale. J'ai reçu trente-six coupures de journaux, représentant environ cinquante personnes, et dix lettres de particuliers et d'associations. Les unes étaient en faveur d'un effort de guerre total, d'autres absolument opposées à la conscription, d'autres enfin me disaient d'agir à mon gré et de faire ce que je croirais juste. J'ai été heureux de recevoir ces communications, car j'aime toujours à recevoir l'avis de mes commettants sur les sujets qui les intéressent. Je crois que mes correspondants sont sincères et c'est avec plaisir que je recueille leur opinion.

Avant mon départ pour Ottawa, les journaux m'ont prié de définir mon attitude. Je me suis récusé en attendant de pouvoir vérifier les faits dans la mesure du possible, convaincu d'ailleurs que le Parlement est l'endroit tout désigné pour formuler mon avis sur une question de pareille importance.

Avant de poursuivre mon discours, je tiens à exprimer mes félicitations au proposeur de l'Adresse et à celui qui l'a appuyée. Mes deux honorables collègues se sont admirablement acquittés de leur tâche. J'aimerais avoir leur éloquence. Je tiens également à féliciter le premier ministre de l'exposé très lucide qu'il nous a fait de l'effort de guerre canadien. J'ose dire que le nom du premier ministre figurera dans l'histoire comme celui de l'un des plus grands hommes d'Etat du globe. Puissent tous les Canadiens avoir l'avantage de lire ce discours. Le Canada est fortuné d'avoir actuellement à la tête de son gouvernement un homme de la trempe de notre premier ministre. Malgré toutes les critiques qui lui ont été lancées de tout côté, non seulement en cette enceinte mais au dehors, par des hommes qui n'hésitent pas à assouvir leur ressentiment même en temps de guerre, malgré tout cela, le premier ministre est esclave de la parole donnée. Et je suis fier de suivre un chef tel que lui.

On l'a souvent répété, le parti conservateur s'est formellement opposé à la conscription lors du dernier appel au peuple, quand M. Manion en était le chef. On peut lire les discours qu'il a prononcés en cette enceinte, ceux qu'il a prononcés à Brockville, à Québec, dans plusieurs villes de l'Ouest et dans toutes les parties du Canada. Il s'est constamment opposé à la conscription, à cause des mauvais effets qu'a donnés cette loi en 1917. J'allais ajouter également que le chef actuel du parti conservateur, M. Meighen,—mais il ne faut plus dire "actuel",—s'est lui aussi opposé à la conscription pour le service outre-mer sans consultation populaire préalable. Il a exprimé cette opinion dans ses discours de Hamilton et de Winnipeg, mais il n'est plus question maintenant que de conscription pour service outre-mer.

On a fait de la question de conscription un tremplin électoral, comme s'il s'agissait là de tout notre effort de guerre. Le premier ministre a fait certaines promesses au peuple et il entend les tenir. Je n'ai personnellement pris aucun engagement pour ou contre la conscription, mais comme tous les autres honorables députés, sans distinction de parti qui, ayant accepté la politique de leur chef, je me crois engagé avec les autres, et je ne peux m'en dissocier aujourd'hui. L'une des causes de la guerre, c'est que les hauts dignitaires et les gouvernants de certains autres pays ont manqué à la parole donnée et ont traité leurs promesses comme des chiffons de papier.

Quelques-uns peuvent objecter que nous sommes en guerre et que nous n'avons pas le temps de tenir un plébiscite. Cependant, notre effort de guerre ne s'en trouvera aucunement ralenti.

On prétend aussi que le premier ministre se soustrait à ses responsabilités. A mon sens, il demande qu'on le charge d'une responsabilité plutôt qu'il ne cherche à s'y soustraire. Si je juge un jour que la conscription des hommes pour le service outre-mer est devenue nécessaire, je l'approuverai. Mais je voudrai que l'on fasse en même temps la conscription générale des hommes, des femmes, de l'industrie, de la main-d'œuvre, de la richesse et de toutes les ressources naturelles, en vue de

gagner la guerre. La question des partis politiques ne m'intéresse aucunement; je n'espère aucun avantage personnel, tout ce que je désire, comme d'ailleurs tous mes honorables collègues et toute la population canadienne, c'est gagner la guerre. C'est la question qui doit nous préoccuper aujourd'hui.

Je ferai tout mon possible pour que l'on donne une réponse favorable à ce plébiscite. Je vais demander à mes commettants de voter pour le plébiscite et je suis persuadé qu'ils le feront. J'espère que les honorables députés à ma gauche en feront autant. C'est avec un vif plaisir que, l'autre soir, j'ai entendu l'honorable député de Danforth (M. Harris) déclarer que si ce plébiscite est soumis au peuple, il l'appuierait. Voilà l'esprit qui doit régner. Et ici je pourrais ajouter que l'honorable député de Danforth sera peut-être le prochain chef du parti conservateur.

Dans le *Toronto Daily Star* du 13 janvier 1942, j'ai lu un article de rédaction intitulé "Ne tenez aucun compte du plébiscite." En voici les termes:

Certains conscriptionnistes hostiles à M. King et au Gouvernement,—entre autre un de nos confrères de la presse du soir,—exhortent ceux qui pensent comme eux à ne tenir aucun compte du plébiscite au lieu de tâcher d'obtenir un jugement en sa faveur. Ils n'ont sûrement pas compris la portée d'un jugement favorable.

Un jugement favorable aura pour effet de délier M. King de sa promesse de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer. Mais que faut-il entendre par la si ce n'est qu'un jugement favorable réfutera un des arguments contre l'imposition de la conscription, c'est-à-dire qu'une promesse du Gouvernement met obstacle à la conscription. La question devra alors être débattue au Parlement en la jugeant quant au fond seulement. C'est sûrement le vœu des conscriptionnistes. Et cependant notre confrère recommande au public de ne pas s'occuper du plébiscite qui, s'il est adopté, donnerait ce résultat.

Si la réponse est affirmative, M. King devra discuter la conscription quant au fond seulement. Notre confrère en souligne l'indiscutable opportunité. Voilà pour lui l'occasion tant recherchée d'acculer M. King au pied du mur, de le réduire au faible de l'argument, sans qu'une promesse quelconque vienne obscurcir la question?

Pour être juste envers les autres journaux qui sont opposés à M. King sur la question de la conscription, je dirai que la plupart d'entre eux critiquent la tenue d'un plébiscite, mais que la grande majorité déclarent que ce qu'il y a de plus patriotique à faire c'est de tenir le plébiscite puisqu'il doit avoir lieu. De fait, cela est vrai. Le Canada devrait délier les mains du Gouvernement afin que la Chambre s'en tienne dans la discussion uniquement aux avantages ou aux désavantages de la conscription comme principe d'action au Canada.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement notre effort de guerre. Nombre d'honorables députés l'ont fait beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Mais, à mon point de vue, l'effort de guerre du Canada se déploie dans trois domaines: l'armée, les munitions et les denrées alimentaires. Nous avons besoin d'hommes pour l'armée, la marine et l'aviation,—et l'armée n'est qu'une partie de tout notre programme de guerre. Voici la question, semble-t-il: Comment allons-nous accentuer cet aspect de notre effort de guerre? Notre production de munitions atteint aujourd'hui la limite des ressources financières du pays et emploie toute la main-d'œuvre de nos industries et les produits de nos fermes. Dans l'aviation, naturellement, le ciel est la limite, en ce qui concerne les enrôlements. Il en est de même de la marine. Dans ces deux services, la liste d'admissibles compte en ce moment plusieurs milliers de jeunes gens. Mais, dans l'armée, tout au moins en ce qui concerne le service pour outre-mer, il nous faut fixer une limite si nous voulons que l'industrie produise des munitions et que l'agriculture donne son plein rendement.

Une des choses par lesquelles la guerre actuelle diffère de la dernière, c'est que nous avons notre corps d'aviation. Nous n'avions rien de tel dans la dernière guerre. Nous n'avions pas non plus de chars d'assaut ou de remorques de chars d'assaut, ni ces grandes quantités de matériel mécanisé de tous genres dont nous disposons actuellement.

Une étude du capital humain mobilisé sous le régime du volontariat jusqu'au 31 décembre 1941 indique que nous avons enrôlé dans toutes les branches du service près de 425,000 hommes. L'année 1941, à elle seule, nous a fourni plus de 180,000 recrues dans toutes les branches du service. Du mois d'octobre au mois de janvier, soit une période de quatre mois, 32,000 hommes se sont enrôlés dans l'armée. Le mois de janvier, à lui seul, a fourni à cette branche du service 11,000 recrues, et l'on prévoit que le présent mois donnera 15,000 recrues. En outre, l'industrie et les fabriques de munitions absorbent 550,000 hommes et environ 75,000 femmes.

Comme le déclarait cet après-midi le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), nous atteindrons bientôt le total de 700,000 hommes. Bien que la population du Canada soit quelque peu plus considérable que lors de la dernière guerre, le nombre d'hommes d'âge militaire et physiquement aptes au service n'est guère plus élevé. Dans la dernière guerre, nous avions outre-mer quatre divisions, alors qu'à l'heure actuelle nos services comptent 425,000 hommes. Nos fabriques de munitions emploient trois ou quatre fois plus d'ouvriers que lors de la dernière guerre. A l'heure actuelle, nous avons outre-mer environ 130,000 hommes, cependant que le chiffre de ceux qui se sont enrôlés pour servir outre-mer s'élève

à un total variant de 120,000 à 125,000 hommes. Le ministre de la Défense nationale s'est déclaré absolument opposé à l'appel des hommes en nombres plus grands qu'il est possible d'en former. Je partage entièrement son avis. Il est inutile d'enrôler des hommes, si nous n'avons pas de munitions pour combattre. Quelle que puisse être la bravoure du soldat, sans l'équipement nécessaire il n'est guère utile. Nous pouvons former environ 11,000 recrues par mois, et nous en aurons ce mois-ci environ 15,000. Ce chiffre est pour l'armée seulement. Nous avons aussi, pour la défense territoriale, plusieurs bataillons sur les côtes du Pacifique et ailleurs au Canada.

Je désire ici rendre hommage à nos forces armées: armée, marine et aviation, officiers et simples soldats. Mes hommages s'adressent aussi aux industriels et aux ouvriers principalement aux cultivateurs, ainsi qu'à tous ceux qui de près ou de loin concourent à la réalisation de notre splendide effort de guerre; sans la coopération de chacun de ceux que je viens de nommer nous n'aurions pu y réussir.

Je consacrerai quelques instants à l'agriculture. Avec une récolte moyenne et l'aide nécessaire, le cultivateur canadien devrait pouvoir se tirer convenablement d'affaire cette année. Les débouchés seront excellents, et les prix s'annoncent raisonnables. Si le programme des prix maxima que l'on a adopté vise à peu près tous les produits qu'il doit se procurer, on ne peut pas dire que ce programme s'applique dans la même mesure aux denrées qu'il cherche à écouler. Dans l'ouest, si la récolte s'avère déficitaire, les cultivateurs pourront compter du moins sur la garantie d'un prix minimum ou sur quelque mode d'assistance de l'Etat. Le blé et sa culture constituent naturellement le problème le plus grave et le plus inextricable, mais cette année le report du blé sera moins considérable que précédemment.

L'agriculture ne saurait rivaliser avec l'industrie et les salaires élevés qu'elle paie, quand il n'existe pas de surplus de main-d'œuvre. La désertion des terres a pris une allure inquiétante, et le cultivateur ne peut offrir de gages assez attrayants pour y ramener les gens. Personne n'est à blâmer, car l'ouvrier ou l'ouvrière ira travailler là où son travail lui rapportera davantage. Lorsque la Grande-Bretagne demande de plus grandes quantités de vivres, comme l'a dit le premier ministre (M. Mackenzie King) dans son discours, la question de la main-d'œuvre agricole prend de plus en plus d'importance. Il faudra y voir si nous devons produire tous les vivres nécessaires à notre alimentation et à celle de nos alliés.

Je demeure dans la région qui avoisine les usines de la General Motors et les fabriques d'explosifs de la compagnie Pickering. Or, des centaines de fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles y sont employés à des salaires bien supérieurs à ceux que le cultivateur peut payer. On me dit qu'environ 6,000 personnes, dont la moitié sont des femmes, y sont employées. L'agriculture de notre région en a souffert. La même condition existe sans doute dans plusieurs autres parties de l'Ontario.

On nous répète, naturellement, que l'agriculture est l'industrie fondamentale du Canada et, comme je l'ai déjà dit, que la Grande-Bretagne a besoin de tout le bacon, le fromage, le lait et les œufs que nous pouvons produire, sans parler de beaucoup d'autres denrées alimentaires. Il faudra, si nous voulons les produire, avoir recours à quelque méthode de service agricole sélectif. Si c'est impossible, je propose qu'on accorde une indemnisation quelconque aux cultivateurs. Je n'aime ni ce mot ni la chose qu'il représente; c'est un principe qui me répugne. Toutefois, il faut donner à l'agriculteur une aide financière qui lui permette de concurrencer les salaires de l'industrie. C'est maintenant le temps d'agir afin de permettre au cultivateur d'arrêter ses plans de production, ce qu'il ne pourrait faire à quelques minutes d'avis.

Une enquête conduite tout récemment dans ma circonscription, l'a été également dans le reste d'Ontario, je crois. Bien qu'on n'en ait pas encore publié les résultats, je crois que l'enquête avait pour fin d'établir la situation des cultivateurs de cette province, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre. J'oserais affirmer que, dans ma circonscription, le quart et peut-être le tiers des agriculteurs devront trouver de nouveaux bras.

Relativement à l'agriculture, j'ai une autre proposition à offrir: c'est de permettre au comité de l'agriculture de se réunir. On nous dit qu'il doit exister un sujet d'étude déterminé avant que l'on puisse convoquer le comité. Certes à cette époque-ci, nos cultivateurs ont assez de difficultés à résoudre pour que le comité ait raison de siéger. Un assez grand nombre de députés s'intéressent à l'agriculture pour établir un programme de nature à aider le Gouvernement à énoncer une politique. J'espère que le président du comité de l'agriculture tiendra compte de ces avis.

Je parlerai brièvement de l'entraînement de quatre mois, dans la mesure où il toucha les fils de cultivateurs. Plusieurs de ces jeunes gens ont reçu une instruction de quatre mois et comptaient obtenir leur libération pour aller travailler sur la ferme. Mais on a constaté que la chose est presque impossible. Je dois dire que le conseil de notre région, le district n° 3 de Kingston, s'est montré fort accommodant. Nombre de

jeunes gens ont obtenu un sursis de quelques mois, mais cela est très peu satisfaisant. Je voudrais qu'on établisse un système assurant une exemption complète à ces jeunes gens tant qu'ils resteront sur la terre. Ils peuvent contribuer autant à l'effort de guerre national par la production de vivres qu'en servant ailleurs. Au lieu d'établir des conseils dans des régions comme celles de Kingston et de Toronto, il serait bien préférable d'établir des conseils plus petits dans les comtés ou les cantons. Les membres de ces conseils seraient plus en état de connaître la situation dans leur région.

Je crois dans le service sélectif, si on peut le faire fonctionner, mais c'est un problème d'envergure. Il est inutile d'établir sur une terre un homme qui ne connaît rien en agriculture. Je possède un peu d'expérience à cet égard, surtout en ce qui regarde les cueilleurs de pommes. On nous a envoyé des citadins qui ignoraient ce genre de travail et ils étaient plutôt un embarras pour nous. Il faut faire quelque chose à cet égard. Je soumets ces quelques pensées au cabinet dans l'espoir qu'il les étudiera.

En terminant, permettez-moi de dire: oublions nos mesquines divergences d'opinions, oublions le jeu de la politique et travaillons tous, de concert, à gagner la guerre. Pour citer les paroles de Churchill:

> Allons, mettons-nous à l'œuvre, combattons et peinons.
>
> Chacun à notre place, chacun à notre poste, fournissons les combattants, ayons la maîtrise de l'air, fabriquons les munitions, coulons les sous-marins ennemis, draguons les mines, labourons la terre, construisons les vaisseaux, gardons les rues, secourons les blessés, remontons les déprimés et honorons les braves.
>
> Allons de l'avant, tous ensemble. . . dans tous les pays de l'Empire, dans toutes les parties de cette île. Il n'y a pas une semaine, pas un jour, pas une heure à perdre.

(Texte)

M. W.-R. McDONALD (Pontiac): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant d'un comté dont la majorité est canadienne-française, et sachant l'intérêt qu'elle porte aux débats actuels de cette Chambre, il m'incombe de faire quelques remarques en français afin d'expliquer brièvement mon attitude quant au plébiscite mentionné dans le discours du trône.

Comme plusieurs autres députés de la Chambre des communes, lors de la dernière campagne électorale, j'ai non seulement appuyé le programme de mon chef, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), concernant la conscription, mais je me suis engagé par une promesse formelle à voter contre une telle mesure pour le service militaire outre-mer.

Le premier ministre, dans son discours prononcé dans cette Chambre et publié dans les journaux, a cité les raisons pour lesquelles son Gouvernement désire soumettre au peuple du Canada, par le moyen d'un plébiscite, la question qui se lit comme suit:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire ?

Par ce moyen démocratique, le premier ministre respecte ses engagements envers le peuple du Canada, tout en rejetant les avis de l'opposition et du groupe de soi-disant patriotes, lors de leur récente assemblée à Toronto. Ayant confiance en lui et aux ministres de notre province, j'ai l'intention d'appuyer cette proposition. Je refuse de trahir la confiance de mes électeurs en votant pour l'amendement de l'opposition, lequel doit signifier éventuellement la conscription. Je garde une triste mémoire de cette loi néfaste et de la manière dont elle a été mise en vigueur dans notre province, pendant la dernière guerre. J'ai l'intention de donner mes raisons particulières dans mon discours en anglais.

(Traduction)

Je ne crois pas qu'on puisse m'accuser d'abuser souvent du temps de la Chambre, monsieur l'Orateur. Si je le fais ce soir, c'est que les questions discutées au cours du débat, celle du plébiscite en particulier, intéressent au plus haut degré la population en général et n'importent pas moins à mes commettants.

Avant d'exposer mon attitude relativement au plébiscite, je tiens à dire qu'il faudrait, à mon humble avis, modifier la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Je veux surtout parler de l'article sous l'empire duquel les cultivateurs et les fils de cultivateurs peuvent obtenir un sursis d'appel en s'adressant au registraire de la région d'où leur vient leur avis. Plusieurs de ceux qui ont pris la parole avant moi, en particulier l'honorable député de Cochrane (M. Bradette), ont exposé les embarras qu'éprouvent ceux qui ont droit au sursis quand ils font leur demande, du fait que le comité chargé d'étudier et de statuer sur leur cas se trouve à une distance trop grande pour qu'ils puissent comparaître en personne ou se faire représenter, en vue d'exposer leur situation sous son vrai jour. Je suis complètement d'accord avec l'honorable député quand il prétend qu'une modification de cette façon de procéder s'impose. On devrait établir dans chaque comté un tribunal ou comité chargé d'y voir.

J'irai jusqu'à préconiser une modification de la loi à l'effet d'accorder l'exemption aux gens qui tombent dans la catégorie de ceux qui ont

droit à un sursis. Il n'est pas nécessaire d'apporter beaucoup d'arguments pour prouver que la présence d'un cultivateur ou d'un fils de cultivateur sur la terre est nécessaire, non seulement pendant trois ou six mois, mais toute l'année, si la terre doit être exploitée à plein rendement et si l'on tient à ce que la collectivité agricole du pays soit en mesure de répondre à la demande du Gouvernement de produire au maximum pendant la guerre.

Comme plusieurs honorables députés, j'ai reçu de nombreuses lettres de cultivateurs de mon comté me demandant d'user de mon influence pour faire exempter leurs fils. Ma réponse naturellement empruntait un vieux cliché:

J'ai l'honneur de vous apprendre que je ne puis intervenir d'aucune façon en votre faveur, même si je comprends bien votre situation et si je désire vous aider à obtenir ce à quoi vous et votre fils avez droit,—non pas un simple délai, —mais une exemption du service militaire.

J'ai sous la main plusieurs lettres de ce genre dont je vous lirai quelques brefs passages. L'une m'est venue d'un cultivateur qui me dit que son fils aîné s'est enrôlé volontairement dans l'armée d'automne dernier, et à cela il ne s'oppose pas. De fait le père déclare qu'il est fier de lui. Cependant, son autre fils, le seul qui reste pour l'aider à cultiver la ferme, a reçu son appel en vertu de la loi sur la mobilisation et le père est d'avis qu'en toute justice il devrait être exempté du service. Un jeune cultivateur de la région septentrionale de ma circonscription m'a également écrit; c'est un jeune homme marié qui exploite une ferme de 100 acres. Il dit qu'il possède des chevaux, des bestiaux et des moutons, et que vingt-cinq acres sur les cent sont prêtes à être ensemencées le printemps prochain, mais que s'il est appelé, sa terre ne sera pas cultivée l'an prochain.

J'ai également reçu une pétition dans le même sens de la part d'un grand nombre de cultivateurs dans ma circonscription. Je remettrai la pétition à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), demain, car elle lui est adressée. Je prie respectueusement le Gouvernement d'accorder une attention toute particulière à l'amendement projeté. Je sais fort bien qu'il peut y avoir des abus au sujet de ces exemptions, mais je suis fermement convaincu que l'on peut trouver au pays des hommes suffisamment imbus du sens du devoir et assez patriotes pour servir sur ces tribunaux, si on en établit, dans chaque comté, et qui rempliront leurs fonctions consciencieusement.

On me permettra de revenir sur la question du plébiscite dont il est fait mention dans le discours du trône et dont il a été passablement question en cette enceinte. Comme plusieurs de mes honorables collègues, j'ai accepté

en 1940 une candidature libérale sous la direction du premier ministre (le très honorable Mackenzie King), et à ce titre, j'ai accepté intégralement le programme qu'il a proposé au peuple canadien. A ce programme figurait un article stipulant l'enrôlement volontaire des hommes dans l'armée canadienne ainsi que la promesse formelle qu'on ne présenterait pas de loi de conscription. Mon élection a résulté de ma candidature dans le parti et de l'acceptation de son programme, et je suis tenu par l'honneur de donner un appui loyal à mon chef et à mon parti, même si je n'étais pas lié en outre par l'engagement personnel que j'ai pris devant mes commettants qui ont voté contre la conscription. Cet engagement, que j'ai pris consciencieusement à l'époque, sachant parfaitement les effets désastreux de la conscription dans la dernière guerre, j'ai l'intention de l'honorer malgré tout ce qu'on peut dire ici et dans les journaux du pays pour nous exhorter à nous considérer déliés de cet engagement, eu égard à la gravité de la situation qui existe aujourd'hui. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'honneur et l'avantage de représenter durant seize ans la circonscription provinciale de Pontiac à l'assemblée législative de Québec, et durant sept ans la circonscription plus grande du même nom au Parlement fédéral, ce qui représente un mandat de 23 ans. Sachant que j'ai gardé si longtemps la confiance de mes commettants en respectant les mandats qu'ils m'ont confiés, en ne manquant jamais à mes engagements et en ne craignant jamais d'aborder franchement les questions qui se posaient, je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il est maintenant trop tard pour changer d'attitude et adopter une ligne de conduite que je condamnerais chez un autre et que je ne saurais consciencieusement me pardonner à moi-même. En conséquence, je me considère solidaire de mon chef et de mon parti, en quoi je suis les dictées de ma conscience tout en conservant ma dignité.

La conscription me rappelle certains souvenirs, souvenirs de la présentation de la Loi du service militaire et de la manière dont elle fut adoptée en cette enceinte par le recours à la clôture, souvenirs de la Loi sur les élections en temps de guerre, que sir Wilfrid Laurier a qualifiée de flétrissure à tous les sentiments de justice, souvenirs surtout de la honteuse campagne électorale de 1917, dont elle était la grande question en jeu.

Certains députés de l'autre côté de la Chambre reprochent aux députés de la province de Québec d'avoir mis cette question en jeu et d'avoir continué à la soulever au cours de nos campagnes électorales, même jusqu'à ce jour. Sous ce chef d'accusation je me reconnais coupable. En ma qualité d'humble député de la province de Québec, je continuerai dans

cette voie sans m'excuser auprès de qui que ce soit tant que demeureront dans les rangs du parti conservateur, soit à la Chambre soit ailleurs, ces hommes qui ont ourdi et mis en œuvre cette campagne diffamatoire contre ma province natale. Le souvenir de cette campagne m'est resté; en fait il est profondément gravé dans ma mémoire. J'apprécie entièrement l'attitude de certains conservateurs qui s'évertuent sincèrement à mettre un terme à ce genre de controverse, mais je leur conseillerai bien franchement, si leur attitude est sincère, d'exercer leur influence au sein de leur propre parti pour faire en sorte de bannir une fois pour toutes ces fanatiques politiques, nationaux et religieux de l'époque de 1917 et leurs imitateurs d'aujourd'hui.

Je me permettrai de leur conseiller d'exercer leur influence pour étouffer les projets formés au cours de la dernière session, projets qui prennent chaque jour plus d'ampleur, pour refaire de la province de Québec l'objet de leurs injustes et malveillantes critiques, en vue encore une fois d'envenimer l'opinion publique contre notre population. Qu'ils ne se leurrent pas de l'idée que nous sommes inconscients de ces projets qui sont parfois ouvertement mis en œuvre dans la presse ontarienne, d'autres fois dans des discours melliflus prononcés en cette enceinte, parfois encore chuchotés de bouche en bouche, déclarant qu'il faut faire en sorte d'obliger ces chenapans et pendards de Canadiens français à s'enrôler et à faire leur devoir. Ils n'ont aucune preuve à l'appui de leur déclaration que les Canadiens français de la province de Québec ne s'enrôlent pas en aussi grand nombre que les Canadiens d'autres races; pourtant ils tiennent à lancer contre eux cette insinuation. Je déclarerai maintenant avec plaisir que je connais un messager de cette Chambre, que je suis fier de nommer,—son nom est Guertin,—père de huit garçons dont cinq sont d'âge militaire, et tous les cinq sont outre-mer.

Le 13 juin 1941, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) prononçait le discours insinuant auquel j'ai fait allusion il y a un instant, et que l'on trouve au hansard:

> On m'a fait parvenir l'autre jour, une coupure de la *Tribune* de Winnipeg, numéro du 28 mai, coupure renfermant une lettre en faveur de la conscription. Je ne donnerai pas lecture de la lettre, mais de la note de la rédaction. Elle se lit comme suit:
>
> Les chiffres relatifs au recrutement indiquent que le nombre de volontaires pour l'armée active est, par mille de population, plus élevé chez les Canadiens français que chez les Canadien de langue anglaise.

La *Tribune* de Winnipeg faisait cet éloge des Canadiens français. Mais l'honorable député de Parkdale ajoute ceci sur le ton insinuant qu'on lui connaît:

> Personne ne serait plus heureux que moi s'il en était ainsi.

Il sème là le doute.

> ..cependant, pour autant que je sache, le ministre n'a donné aucune réponse, jusqu'ici, aux questions qu'on lui a posées au sujet du recrutement dans les diverses provinces, si ce n'est dans son discours du 12 mai dernier...

Il serait très heureux, monsieur l'Orateur, qu'il en fût ainsi. Il en cherche la preuve, et il attendra la réponse du ministre avant de prendre une décision. Comme en fait foi le hansard du même jour, il a déclaré:

> Je désire maintenant citer un journal canadien français pour montrer le changement d'attitude qui s'est produit dans cette province...

Il s'agit de la province de Québec.

> ...quant à la participation du Canada à la guerre en dehors du pays.

Voici ce que j'ai à dire à ce sujet: c'est volontairement et sans restriction aucune que la province de Québec est entrée en guerre en 1939. Elle n'a rien changé, et elle participe à la guerre aujourd'hui aussi complètement que toute autre province. Voilà ma réponse à ce discours insinuant de l'honorable représentant de Parkdale.

D'une tout autre veine (et j'en félicite l'honorable député) est le discours que prononçait le même jour l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Je regrette que l'honorable représentant ne soit pas à son siège, car je désire l'en féliciter. Il déclarait, comme en fait foi le hansard:

> Aucun sang français ne coule dans mes veines, mais je crois qu'aujourd'hui les citoyens qui viennent de cette partie du Canada désirent servir la patrie tout aussi généreusement que ceux de partout ailleurs au pays. Prétendre le contraire c'est rendre un mauvais service au Canada et nuire à son unité.

Je remercie l'honorable représentant de Lake-Centre des sentiments qu'il a exprimés.

L'honorable député de Rosedale (M. Jackman) a consacré une forte partie de son discours à la province de Québec, et a croisé le fer avec l'honorable député de Hull (M. Fournier), motionnaire de l'Adresse. J'approuve entièrement les idées de l'honorable député de Hull, et je le félicite chaudement des observations qu'il a présentées en anglais et en français et de l'éloquence dont il a fait preuve.

Cette campagne de propagande—comment la qualifier autrement?—a incité, monsieur l'Orateur, l'épouse de l'honorable député du Yukon, madame Black, qui a orné de sa présence le

dernier parlement, à publier dans l'*Ottawa Journal* une lettre de protestation, dont je détache le passage suivant:

C'est avec un regret mêlé de beaucoup d'ennui que j'ai constaté cette manie croissante d'accuser la province de Québec de déloyauté envers le Canada et l'Empire parce que sa population s'oppose au service militaire obligatoire.

Aucun membre du Parlement et son épouse n'ont autant que George Black, député du Yukon, et son épouse, été appelés à parcourir le Canada de l'extrême nord jusqu'à l'est, et dans tous nos voyages à travers le pays nous avons constaté dans les autres provinces autant d'apathie et aussi peu d'enthousiasme, quand il s'est agi de service dans les forces armées du Canada, que dans la province de Québec. Oublions donc, nous, des autres parties du Dominion, notre suffisance béate, et efforçons-nous de comprendre que la province de Québec est tout aussi loyale que les autres. Nous sommes les parties composantes d'un grand empire. Que chacun travaille à l'union canadienne en faveur de cet empire, et laisse de côté ces mesquins préjugés de race et de religion. Nous devons travailler, nous devons lutter afin de pouvoir adorer un seul Dieu, être loyaux envers un seul roi, conserver l'Empire uni, et par là assurer à nos descendants la jouissance de la liberté qui nous est si chère.

Je remercie sincèrement madame Black, épouse de l'honorable député du Yukon, de ces bonnes paroles.

Cette campagne de propagande est venue aux oreilles du trésorier provincial de Québec, l'honorable J. A. Mathewson. S'adressant à une convention de district du Kiwanis International, à Montréal, le 22 septembre 1941, voici ce qu'il a dit, d'après le *Montreal Star*:

Au cours de ses remarques préliminaires, le trésorier provincial a affirmé qu'à son avis un malentendu sérieux existait au Canada au sujet de l'attitude du Canada français et du Québec catholique français.

"Il n'existe pas, dans ce vaste dominion de Canadiens plus sincères" a dit M. Mathewson, "que les Canadiens français et aucun groupe de notre population n'apprécie et ne comprend mieux que les Canadiens français la valeur de l'Empire britannique". L'Orateur a exprimé l'opinion que Québec était tombé dans la situation malheureuse de "souffre-douleur" du dominion.

Monsieur l'Orateur, remarquez bien l'expression "souffre-douleur". Elle est exacte.

...les choses qui ne plaisent pas plus aux autres provinces qu'à celle de Québec sont évitées parce qu'elles déplaisent à cette dernière, parce que Québec ne goûterait pas ceci ou cela.

"C'est un masque et un manque de sincérité" déclare M. Mathewson. "Que les autres provinces nous disent ce qu'elles veulent et, après discussion, nous leur indiquerons la contribution que nous sommes disposés à faire à la cause commune. La province compte peut-être quelques fanatiques, mais nous n'avons pas le monopole de cette bête monstrueuse; elle se retrouve dans toutes les autres provinces sous une forme tout aussi dangereuse qu'ici".

Le 23 septembre dernier, le *Star* de Montréal commenta le discours prononcé par le secrétaire du Québec, M. Mathewson et, après avoir rappelé que M. Mathewson avait dit: "Dans toute l'étendue du pays, il n'y a pas de gens qui soient plus Canadiens de cœur que les Canadiens français et qui apprécient et comprennent mieux la valeur de l'Empire britannique", le journal ajoutait:

Ceux qui critiquent la province devrait comprendre ces choses. Au dire de M. Mathewson, le Québec a le malheur d'être le souffre-douleur du Dominion, et bien que ce soit peut-être une généralisation excessive, il existe une tendance à blâmer le Québec pour toutes les brèches faites à l'unité nationale, quand de fait, nombre de gens d'autres provinces ne combleraient pas ces brèches, même s'ils le pouvaient, mettant leurs préjugés et leurs intérêts particuliers au-dessus de l'union fondée sur une commune entente et une identité d'intérêts d'ordre social et économique.

Comme M. Mathewson l'a donné à entendre, on fait grand état en politique de craintes au sujet de l'impossibilité de réaliser telle ou telle chose au pays parce que cela déplairait à Québec. Cette idée inspire beaucoup de sots commentaires. Des considérations de ce genre pourraient influencer les politiciens de faubourg, mais nous grandissons dans le domaine politique, et si les réactions possibles du Québec, de même que celles de toute autre province, sont des facteurs qui déterminent une ligne de conduite, c'est ce qui doit être, car notre province est une des parties de notre régime fédéral et a le même droit de se faire entendre que ses partenaires.

Voilà pour ce qui est de la campagne de propagande.

Permettez-moi d'exposer cette question de conscription sous un autre aspect, celui de l'unité nationale. Dans son numéro du 16 janvier, le *Journal* d'Ottawa publiait, sous le titre "A propos d'unité nationale", un article de fond, dont je tiens une copie, dans lequel il tournait en dérision l'idée que la conscription nuirait à l'unité nationale. Voici un passage de cet article:

Le pays est uni pendant le présent conflit. Toutes ses provinces sont unies. La chose étant partout admise et partout ardemment proclamée, sur quoi se base-t-on pour prétendre que l'adoption d'une méthode particulière de faire la guerre nuirait à l'unité nationale? A entendre certaines gens parler presque à voix basse de la conscription et de l'unité nationale, on serait porté à croire que la conscription susciterait une révolte.

Quelle est la région du Canada qui se trouve marquée de la flétrissure d'une trahison possible? Est-ce le Québec?

Je réponds à cette question: s'il s'agit du Québec, l'accusation est des plus injustes. Cette province a toujours été loyale. Elle l'est aujourd'hui et continuera de l'être. Si le temps vient jamais, Dieu nous en préserve, où le Québec décidera que son avenir ne se trouve pas assuré par les dispositions du pacte de la confédération, il se servira de moyens constitutionnels pour atteindre son but. La province de Québec est loyale.

Je me permets une digression pour lire un extrait d'un discours prononcé par M. Louis

Saint-Laurent, qui a été élu hier membre de cette Chambre et qui remplace au ministère de la Justice notre ami regretté, le très honorable M. Lapointe. Parlant à Toronto devant les membres de la Canadian Life Insurance Officers Association, il a dit, d'après un rapport publié le 30 mai 1941 dans le *Montreal Star:*

"Permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé dans un petit village il y a 130 ans, le 30 août 1807, pour être exact.

"La scène se passe un dimanche matin dans la paroisse de Baie-Saint-Paul, sur la rive nord du Saint-Laurent, à environ soixante milles en aval de Québec. On avait affiché à la porte de l'église une proclamation invitant des volontaires à prendre les armes pour défendre leur pays contre une menace d'invasion de la part des Etats-Unis. Les gens sont tous agités à la nouvelle de la guerre. Ils entrent dans la petite église et s'agenouillent pour prier. Le moment venu, le père Louis Lelièvre, curé de la paroisse, monte en chair. Pour la circonstance, il a écrit d'avance ce qu'il veut dire à ses ouailles.

"Voici deux paragraphes de son sermon qu'un de mes amis a trouvé dans de vieux papiers qu'il possédait et qu'il a légués à la bibliothèque de son Alma Mater, le vieux Séminaire de Québec:

"Mes frères, j'ai le devoir de vous exposer mes vues sur le fléau terrible (encore lointain, je l'espère) qui nous menace. Nos chefs politiques nous apprennent que la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis paraît inévitable. Pour ma part, j'espère qu'avec la grâce de Dieu l'apaisement pourra encore se faire et que la paix dont nous jouissons depuis 48 ans sera sauvegardée. Toutefois, si les prévisions venaient à se réaliser, que pourrions-nous faire dans une crise si grave sinon nous montrer fidèles et loyaux sujets et donner à notre gracieux souverain le roi George une preuve éclatante de notre attachement à sa couronne et de notre dévouement à ses intérêts en versant notre sang pour la défense de notre patrie? En un mot, mes frères, soyez prêts à montrer par vos actes, votre zèle et votre courage que vous voulez appuyer un gouvernement qui vous a traités si généreusement. Vous vous rendrez ainsi dignes des nombreux avantages dont vous jouissez et surtout de la liberté qui vous est accordée depuis que vous avez le bonheur de vivre sous le régime britannique."

Ainsi parlait un humble prêtre de la province de Québec, en 1807, environ quarante ans après la conquête. Et il se trouve encore des gens au Canada, à l'heure actuelle, qui accusent les Canadiens français de manquer de loyauté. Nous, les Anglo-Saxons du Canada, ne sommes que d'hier. Le Canadien français est enraciné au sol depuis près de quatre cents ans. Et il ne serait pas loyal envers le pays où il a vécu pendant tout ce temps? C'est ridicule.

Pour revenir à la question de l'unité nationale, je me demande si ceux qui ont organisé la campagne électorale de 1917 et les journaux qui publiaient la propagande d'alors comprennent maintenant jusqu'à quel point ils ont failli amener une scission. Je leur demande en toute sincérité si la publication et la mise en circulation de tous ces écrits, dont je vais citer des extraits favorisaient l'unité. J'ai sous les yeux de la propagande publiée par le gouvernement d'union de 1917; je citerai quelques passages simplement pour montrer ce qu'ils disaient contre nous à cette époque-là, quelles accusations ils portaient contre nous et comment ils ont diffamé le nom de sir Wilfrid Laurier. En voici un passage:

Ne nous trompons pas. Si Laurier l'emporte, le Canada n'enverra plus de renforts au front, ce qui revient à dire en pratique qu'on abandonne la guerre et qu'on place le Canada au rang de la Russie.

Et voici un deuxième extrait:

Les Canadiens français qui ont failli à leur devoir pendant cette guerre, constitueront l'élément dominant dans le gouvernement du pays. Les gens de langue anglaise vont-ils tolérer un tel état de choses?

Ce passage est extrait de la publicité faite par le Gouvernement d'union au cours de la campagne électorale de 1917, et certains patriotes distingués de Toronto voudraient continuer dans ce sens.

Voici un autre échantillon—le plus cruel de tous. Il s'éloigne de la vérité plus que tout ce qu'on aurait pu publier. Ecoutez bien,—vous êtes de la province de Québec, monsieur l'Orateur suppléant, et ce sera du nouveau pour vous:

Laurier est heureux de presser Bourassa sur son cœur.

Il y a ensuite des extraits de journaux canadiens-français. Mais ce titre en particulier a attiré mon attention,—"Laurier est heureux de presser Bourassa sur son cœur". Laurier n'a pas pressé Bourassa sur son cœur. C'est le parti conservateur qui l'a accueilli dans son sein en 1911. J'ai déclaré dans mon discours en mars de l'an dernier qu'à deux reprises, nous avions combattu au cours d'élections provinciales et d'élections fédérales contre 65 nationalistes dans Québec,—et nous en avons combattu un dans cette province, hier, au cours d'une élection partielle. Comment sont-ils parvenus à exercer une telle influence dans cette province, particulièrement en 1911? C'est en vertu d'un pacte que sir Robert Borden et son gouvernement ont conclu avec Bourassa, où ils s'engageaient à financer sa candidature dans Québec et à payer des abonnements à son journal, *Le Devoir,* afin de répandre sa doctrine par tout le pays.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que cette propagande n'a pas été bien loyale. Ils ont dit ensuite que Laurier a pressé Bourassa sur son cœur quand ce sont eux qui l'ont attiré dans leurs rangs; or, c'est depuis ce temps-là et par suite des agissements du loyal parti conservateur que la province a eu à souffrir de la réputation que lui ont faite ces gens là. En 1911, ils ont mis de côté tous les

principes qu'ils préconisaient, y compris leur patriotisme, pour triompher de Laurier. Ils ont obtenu 27 sièges sur 65 dans la province de Québec et voici qu'aujourd'hui ils voudraient accuser les libéraux de Québec d'avoir accueilli ces hommes-là. Ils récoltent ce qu'ils ont semé, mais ils ne terniront pas notre réputation.

Cette campagne d'insulte et d'injures à l'égard des Canadiens français de la province de Québec a eu pour résultat la présentation à l'assemblée législative, au cours de la session de 1918, le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que la province de Québec consentirait à rompre le pacte fédératif de 1867, si, dans les autres provinces, on croyait qu'elle est un obstacle à l'union, au progrès et à l'expansion du Canada.

Cette motion a été proposée par M. J.-N. Francoeur. Le premier ministre était alors sir Lomer Gouin et c'est grâce à son influence que la motion fut retirée. En face de la propagande menée contre nous, si elle continue, pouvons-nous être certains qu'il y y aura toujours des hommes comme sir Lomer Gouin à la tête du gouvernement de Québec? Pouvons-nous raisonnablement croire que les Canadiens français se contenteront de faire la sourde oreille à ces injures à leur loyauté, à ces insultes gratuites de la part d'un groupe de fanatiques? Voici le conseil que je leur donne: Soyez sur vos gardes, surveillez-vous, regardez, écoutez.

Je n'entends pas défendre l'effort de guerre du Québec depuis 1939; le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'est fort bien acquitté de cette tâche ce soir et je l'en remercie personnellement. Cette province a jusqu'ici fait son devoir et elle est résolue de continuer dans cette voie. En retour, elle ne demande qu'une chose, c'est d'être traitée avec les égards qui lui sont dus.

Aux élections complémentaires d'hier, le peuple a répondu d'une façon décisive à ceux qui, par leurs discours et leurs écrits, minent l'unité nationale. Le peuple a définitivement relégué aux oubliettes les Meighen, les Hepburn, les Drew et autres personnages de même acabit, et nous espérons qu'ils n'en sortiront jamais.

Au moment où je parle de conscription, ma pensée se reporte à un entretien que j'ai eu avec feu le ministre de la Justice, le très honorable Ernest Lapointe. C'était dans son bureau, le 3 novembre dernier, date de la reprise de la session. La conversation ayant roulé autour de la conscription, il me fit part de son opposition irréductible à cette mesure, principalement parce qu'elle disloquerait l'unité nationale. Voici les dernières paroles qu'il m'adressa: "Je m'y opposerai de toutes mes forces, jusqu'à mon dernier souffle."

[M. McDonald (Pontiac).]

Hélas! monsieur l'Orateur, c'est ce jour-là qu'il parut pour la dernière fois à la Chambre. Je rends un modeste hommage d'admiration à la mémoire de ce champion sincère et intrépide de l'unité canadienne, au disciple loyal et au digne successeur de sir Wilfrid Laurier. A son épouse et à sa famille j'exprime mes bien vives condoléances, tout en prononçant pieusement sur sa tombe un fervent *Requiescat in pace.*

(Sur la proposition de M. Crète, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 56 minutes du soir.

Mercredi 11 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

LE PLAFOND DES SALAIRES

DÉCRET DU CONSEIL MODIFIANT LE DÉCRET PRIMITIF QUANT À L'AVANCEMENT AUX NOUVELLES NOMINATIONS ET AUX PRIMES

A l'appel des motions.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dépose le décret ministériel du 6 février 1942 relatif au plafond des salaires et je désire présenter quelques brèves explications. Je dépose également une copie du décret primitif pour fins de comparaison.

Le nouveau décret facilite l'application du décret primitif et modifie sur certains points ses dispositions relatives à l'avancement, aux nouveaux titulaires et au paiement d'indemnités. J'appelle l'attention sur la définition plus claire qui est donnée d'un membre salarié du personnel administratif et qui, en assujettissant indubitablement certains employés aux dispositions du décret touchant les salaires et l'indemnité de vie chère, leur donne droit à cette indemnité de la part de leurs patrons.

Toute personne dont le salaire ou les appointements sont inférieurs à $175 par mois est exclue de la catégorie des membres salariés du personnel administratif et bénéficie du décret touchant les salaires et l'indemnité de vie chère. Quiconque touche $250 par mois ou davantage tombe dans la catégorie de membre salarié du personnel administratif à moins que ses fonctions ou ses responsabilités ne rendent manifeste qu'il n'occupe pas un emploi d'ordre supérieur à celui de contremaître ou un emploi comparable, le décret touchant les salaires était alors d'application. Il incombe au conseil national du travail en temps de guerre, ou à l'un des conseils régionaux de se prononcer au sujet de tout employé ou de toute catégorie d'employés en cas de doute ou de différend. Le

conseil national a déjà publié un certain nombre de décisions interprétatives et en publiera d'autres en temps et lieu.

Une autre modification supprime une distinction qui paraissait injuste. Dans de nombreuses entreprises des ouvriers ou contremaîtres bien rétribués ont droit à l'indemnité de vie chère en vertu du décret sur les salaires, tandis que cette même indemnité est refusée aux jeunes employés salariés aux appointements égaux, voire même inférieurs. Le décret modificateur autorise l'employeur à verser l'indemnité aux employés salariés lorsqu'il a à son emploi d'autres personnes touchant un salaire égal ou supérieur et ayant droit à l'indemnité en vertu du décret touchant les salaires. Cette autorisation spéciale ne s'applique cependant qu'aux employés touchant $4,200 et moins par année, et la limite générale de $3,000 reste en vigueur en l'absence de ces circonstances spéciales.

Une autre disposition du nouveau décret étend l'application des règlements touchant les salaires aux personnes embauchées après l'entrée en vigueur du décret primitif. Aucun employeur ne peut accorder à un nouveau membre de son personnel administratif un salaire supérieur à celui qui était auparavant accordé à un autre remplissant sensiblement les mêmes fonctions ou, en l'absence d'une telle norme, un salaire supérieur à ce qui est considéré juste et raisonnable pour un travail analogue dans les autres entreprises du même genre. Cette disposition vise, entre autres choses, à empêcher les patrons d'attirer à eux les employés de leurs concurrents par l'appât de salaires plus élevés.

Afin d'empêcher qu'un patron, par suite de la fixité des salaires établie en vertu du décret du conseil n'accorde à un nouveau membre de son personnel administratif ou à un membre nouvellement élevé à un poste supérieur, des appointements de début supérieurs à ceux qu'il aurait accordés autrement, le nouveau décret stipule qu'un patron peut, en conformité de la pratique établie, ou d'une entente, accorder, provisoirement ou à titre d'essai, certains appointements qui seront par la suite augmentés, dans les cas où la nomination ou l'avancement est postérieur à l'entrée en vigueur du décret.

Je dois signaler également un grand nombre de modifications d'ordre secondaire dans la rédaction et les définitions. On impose maintenant une limite précise aux honoraires des membres du conseil d'administration au lieu de leur appliquer les restrictions d'ordre général touchant les salaires. On a précisé la partie du décret primitif en déclarant explicitement que l'indemnité de vie chère versé lors de la mise en vigueur du décret est censée faire partie des salaires accordés à cette date. La définition d'employeur aux fins du décret a été modifiée de façon à en exclure les hôpitaux publics, et toutes les institutions religieuses, bénévoles et éducatives n'ayant pas le bénéfice comme objet. Dans les cas où un préavis n'est pas déjà exigé, un avis doit être donné de toute promotion dans les trois mois qui suivent le versement du nouveau salaire. Je me contenterai de ces explications puisque des copies du décret sont à la disposition de tous les intéressés.

Je dois ajouter cependant que dans l'application de ce décret la division de l'impôt sur le revenu pourra se servir des déclarations de revenu des employés et des patrons pour exercer une étroite surveillance sur les salaires. En plus des modifications que je viens d'indiquer, il se peut qu'une autre s'impose pour des raisons d'administration, ce qui nécessiterait l'adoption d'un autre bref décret du conseil.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. RALSTON

DISPOSITION RESTRICTIVE DE LA LOI SUR LA MOBILISATION À L'ÉGARD DU SERVICE OUTREMER

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Le chef de l'opposition (M. Hanson) a soulevé hier soir, alors que je n'étais pas à la Chambre, une question de privilège au sujet d'un échange de mots vifs qui a eu lieu entre lui et moi pendant que je parlais, hier après-midi. Mon honorable ami m'a signalé la chose dans le couloir, et je ne lui prête aucunement l'intention de me susciter ainsi des ennuis en soulevant la question alors que je n'étais pas à la Chambre. En réalité, je n'ai pas conclu de ses paroles qu'il se proposait de soulever cette question ici; j'ai cru qu'il allait m'en entretenir. Dans le peu de temps à ma disposition, je me suis efforcé de faire relever par mon service de recherche, ainsi qu'il l'appelle, les discours prononcés alors et le retentissement qu'ils eurent à l'époque. J'aimerais à citer plus longuement qu'il ne l'a fait, les textes en question. Dans mes observations, hier, j'ai parlé de la loi sur la mobilisation des ressources nationales et de l'article 3 qui restreint le service obligatoire prévu par la loi au service militaire au Canada, j'ai déclaré ce qui suit:

> Le chef actuel de l'opposition (M. Hanson) était à la Chambre à ce moment-là; il ne s'est pas opposé à cette restriction, se contentant de proposer que les pouvoirs de la loi soient étendus de façon à comprendre le service au Labrador. Et lui-même et son parti ont appuyé la mesure avec la restriction qu'elle renfermait.

A quoi le chef de l'opposition a rétorqué:

> N'ai-je pas dit que j'étais disposé à l'accepter comme une demi-mesure?

J'ai compris qu'il voulait parler de la restriction au Canada du service militaire en général. J'ai alors répondu:

Je suis sûr que mon honorable ami n'a pas employé de tels mots.

Mon honorable ami a ensuite déclaré que mon service de recherche m'avait fait défaut. Il est évident qu'il a alors chargé son propre service de recherche d'analyser le débat. Et je dois dire que si mon service de recherche m'a fait défaut, le sien a fait du zèle, parce qu'il s'est reporté au discours qu'il a prononcé, non pas pendant que le projet de loi était en délibération ou soumis à l'examen du comité, mais avant sa présentation, après que le premier ministre (M. Mackenzie King) eût annoncé les dispositions générales de la mesure. Il a, hier soir, cité un passage d'où il ressortait qu'il avait recommandé au Gouvernement d'assumer l'autorité de mobiliser tout le capital humain et toutes les ressources matérielles du pays pour venir en aide à la mère-patrie et se porter à la défense du Canada. Je répète que ce discours a été prononcé bien longtemps avant le dépôt du projet de loi et même avant que la résolution eût été proposée, et je ne crois pas qu'il trouverait une répétition de cette expression pendant que le projet de loi était à l'étude.

L'hon. M. HANSON: Pendant l'examen en comité.

L'hon. M. RALSTON: Mais il a fait effectivement allusion à deux passages où, j'en conviens tout de suite, il a mentionné que faute de grives on mange des merles. On peut le voir aux pages 941 et 942 des *Débats* du 19 juin 1940. Hier, il a cité ces deux passages pour rappeler ce qu'il a dit quand le projet de loi était à l'étude en comité. Il a dit alors:

J'insiste sur le caractère de pure et simple autorisation du projet de loi et si la mesure ne répond pas tout à fait à ce que la population canadienne croit nécessaire et a pu demander, nous sommes pour notre part disposés,—faute de grives on mange des merles,—à en accepter le principe et à recevoir la mesure pour ce qu'elle vaut.

Puis, à la page 945 des *Débats* de 1940, il dit à peu près la même chose. Je cite ses observations:

J'affirme au premier ministre qu'il ne m'a pas été facile d'appuyer le principe dont s'inspire le projet de loi, compte tenu du nombre de communications qui m'étaient déjà parvenues et qui réclamaient une mesure de portée plus étendue; compte tenu aussi des protestations reçues ce matin insistant sur l'adoption d'une mesure encore plus énergique. Mais je le répète, quand ce ne serait que pour assurer la défense du Canada, je suis disposé à appuyer le principe du bill: faute de grives on mange des merles.

[L'hon. M. Ralston.]

L'honorable représentant, je l'admets volontiers, a employé cette expression. Je l'avais oublié; en réalité, on ne me l'a pas souligné pour la bonne raison, je crois, que je discutais des déclaration faites au sujet de l'article 3 du bill, article portant sur la question de la limitation du service obligatoire. Les deux passages que l'honorable député a cités hier soir se rapportent à l'article 2 du projet de loi.

L'hon. M. HANSON: Oh, non; ils visent l'ensemble du projet de loi.

L'hon. M. RALSTON: Je demande pardon à l'honorable représentant; c'est au cours de l'étude en comité de l'article 2 du bill que ces déclarations furent faites. Si l'honorable député veut se reporter au compte rendu, il verra qu'il en est bien ainsi. J'ai chargé mon bureau de recherche de relire le discours de mon honorable ami afin de découvrir ce à quoi il faisait allusion en disant que "faute de grives on mange des merles". Faisait-il allusion au service obligatoire limité au Canada? Si non, de quoi voulait-il parler? Je n'imposerai pas à la Chambre la lecture de tous les passages en cause; l'honorable représentant peut se reporter au compte rendu et il verra bien de quoi il s'agissait. Les quatre objections qu'il a formulées contre le projet de loi sont les suivantes: D'abord, il a prétendu,—il n'a pas formulé cette objection de façon très claire,—qu'il ne suffisait pas de mentionner dans le préambule, la déclaration d'état d'urgence qu'il avait demandée au premier ministre. Deuxièmement, il a protesté ou soutenu qu'il ne s'agissait que d'une loi d'autorisation et que par conséquent le Gouvernement pouvait agir ou ne rien faire selon son bon plaisir. Troisièmement, il a discuté longuement la loi du service militaire de 1917, et les honorables députés verront, lorsqu'ils prendront connaissance du long discours qu'il a prononcé avant la présentation du bill, qu'il propose d'y insérer toutes les dispositions que contenait la loi de 1917, ou d'autres dispositions semblables concernant les exemptions et le reste. Sa quatrième objection, sur laquelle il a appuyé tout particulièrement, visait le manque d'indication précise sur ce que le Gouvernement se propose de faire relativement à la mobilisation de la richesse. Il a attaché beaucoup d'importance à ce point et l'a discuté longuement au cours de ses remarques.

Ce sont là les quatres choses que j'aurais pu qualifier de demi-mesures. Mais, ce que je ne puis comprendre, c'est qu'il ait cru ou pensé que c'étaient là des demi-mesures simplement parce que le service obligatoire se limitait au Canada. Permettez-moi de citer un passage du même discours qu'a mention-

né mon honorable ami au cours de ses remarques...

Quelques VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, est-ce là une question de privilège?

M. POULIOT: Vous êtes bien bouleversé et très inquiet depuis lundi soir.

L'hon. M. RALSTON: Voici ce que mon honorable ami a dit,—et je rappelle à la Chambre que le premier ministre avait dit dans sa déclaration antérieure au projet de loi, que le recrutement pour service outre-mer serait limité au volontariat.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il me semble que c'est porter une question de privilège au delà de toutes limites raisonnables. On peut ne pas s'entendre sur le sens de mes paroles, mais le point que j'ai voulu établir hier soir visait le déni du ministre que j'eusse jamais dit que j'acceptais le principe du bill pour la bonne raison qu'une demi-mesure valait mieux que rien du tout. Il semble maintenant que tout se résout à l'interprétation de mes observations, et je suis certain que la question de privilège ne se pose pas.

L'hon. M. MACKENZIE: Le ministre a droit de se prononcer en l'occurrence.

L'hon. M. RALSTON: Au sujet de la question de règlement je ferai observer à l'honorable député, monsieur l'Orateur, qu'il m'a interrompu lorsque je faisais allusion à la limitation prévue par le projet de loi, en disant ce qui suit:

N'ai-je pas dit que j'étais disposé à l'accepter comme une demi-mesure?

Il se prononçait, n'est-ce pas, sur la limitation prévue par le bill; si telle était l'interprétation, j'avais donc raison de m'exprimer comme je l'ai fait. Il n'a pas dit que cette limitation prévue par le bill en faisait une demi-mesure.

M. l'ORATEUR: Relativement à la question de règlement qu'a soulevée le chef de l'oposition (M. Hanson), le ministre, c'est admis, a droit de répondre sur une question de privilège relative à ce qu'il a dit hier soir, mais il ne lui est pas permis de soulever un point nouveau. Il doit limiter ses observations à la réfutation de ce qui a été dit. Je ne crois pas que le ministre ait présenté cette fois un point nouveau, mais je dois lui faire observer qu'il lui faut s'en tenir à une réfutation.

L'hon. M. RALSTON: Je ne soulève certainement pas de nouveau point, monsieur l'Orateur; je limite mes observations aux objections que l'honorable député a présentées contre la restriction prévue par le bill, en lui demandant si, quand il a dit qu'il ne s'agissait que d'une demi-mesure, il faisait allusion à la limitation prévue par le bill. Je désire citer à ce sujet une partie du discours qu'a prononcé dans cette enceinte l'honorable député, passage dans lequel il aurait laissé entendre qu'il ne s'oppose pas à cette même limitation.

L'hon. M. HANSON: C'est tout simplement affaire d'interprétation.

L'hon. M. MACKENZIE: Pardon, c'était une question de privilège.

L'hon. M. RALSTON: J'allais dire que le 18 juin 1940 (page 884 du hansard), après que le premier ministre eût annoncé que le recrutement pour le service outre-mer serait maintenu, le chef de l'opposition a dit ce qui suit:

Le premier ministre a annoncé qu'un projet de loi sera déposé aujourd'hui, tendant à conférer au Gouvernement le pouvoir de mobiliser toutes les ressources de la nation—ressources humaines et matérielles—pour la défense du Canada. Voilà qui est bien. Tout le monde applaudira à cet acte. La métropole en retirera inévitablement de l'aide matérielle. La marche des événements et de la lutte indiquera jusqu'où le Gouvernement devra agir en ce sens.

Je suis heureux de noter que le recrutement pour les services d'outre-mer doit se poursuivre. J'espère que la mise en vigueur du service national du Canada ne retardera d'aucune façon notre participation au conflit outre-mer. Si la guerre doit prendre fin en Europe continentale, je comprends parfaitement que nous ne serons pas dans l'obligation d'expédier des contingents aussi nombreux. Mais le besoin sera toujours pressant d'envoyer là-bas du matériel: vivres, vêtements et abris, pour venir en aide à nos gens et les soutenir. On aura besoin de munitions canadiennes de plus en plus.

Cela indique très clairement, dis-je, que l'honorable député n'a pas trouvé à redire à l'article 3 du projet de loi, le point que je cherche à établir.

Permettez-moi de conclure ainsi: je soutiens que l'honorable député ne s'est pas opposé à cette restriction et rien ne prouve mieux la chose que ses propres remarques consignées aux pages 967 et 968 du hansard (édition anglaise) de 1940. Vous y verrez qu'il a tenu exactement le langage que je lui ai attribué; que la seule proposition qu'il ait faite, c'est d'étendre le service obligatoire au Labrador. Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir utilisé si longuement le temps de la Chambre, mais j'ai pensé que certains honorables députés aimeraient à lire et savourer ces passages comme lecture dominicale ou pour occuper leurs loisirs et j'indique à cette fin les renvois que mon "conseil de recherches" a pu dénicher: hansard de 1940 (édition anglaise), pages 853 à 855; 857 à 861; 913 à 932; 939 à 967; 967 à 976.

M. CASSELMAN: Et quelle est aujourd'hui la situation à Singapour?

LA GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

QUESTION AU SUJET DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS À SINGAPOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Une contestation s'est élevée entre le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et moi au sujet d'une question d'interprétation et ne tirant guère à conséquence. Maintenant le premier ministre aura-t-il l'obligeance de nous communiquer les dernières nouvelles de Singapour?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois donner la même réponse que j'ai faite à mon honorable ami, il y a une couple de jours. Les renseignements que le Gouvernement a reçus au sujet de Singapour ne diffèrent sur aucun point essentiel des dépêches publiées par les journaux.

M. CASSELMAN: La situation est fort grave.

AIDE À ACCORDER AUX ARMÉES DE L'EMPIRE ET DES PAYS ALLIÉS DANS LE PACIFIQUE ET EN ASIE ORIENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je demande au Gouvernement si l'un de ses membres veut bien, avant la fin du présent débat, élucider certaines déclarations déjà faites concernant le conflit dans le Pacifique et en Extrême-Orient, afin que la population sache ce que nous faisons et ce que nous sommes prêts à faire pour notre Empire et nos alliés dans ces zones de danger.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je pourrais, en réalité, répondre à certains points de la question de mon honorable ami, mais avant de le faire, j'ai cru devoir communiquer avec Londres; l'honorable député préfère sans doute que la réponse vienne de la métropole. J'espère avoir cette réponse bientôt.

M. CHURCH: Nos bases aériennes du Pacifique, organisées à la hâte, n'ont que peu de valeur, s'il n'y a pas une véritable puissance navale pour les appuyer.

CONFÉRENCE AU SUJET DES IMPÔTS

DISPONIBILITÉ DU RAPPORT—CANADIENS DE SINGAPOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a-t-il l'intention de mettre à la disposition de tous les membres du Parlement le rapport de la dernière conférence interprovinciale; le cas échéant, sera-ce une copie non revisée?

[M. Casselman.]

En ma qualité de simple député libéral, j'ai deux autres questions à poser: (1) Quelque membre du cabinet a-t-il informé les délégués provinciaux à cette conférence qu'il y a des soldats, marins et aviateurs canadiens à Singapour comme il y en avait à Hong-Kong? (2) Le cas échéant *a*) combien y a-t-il d'hommes de chaque service de l'armée, *b*) quels sont les officiers qui les commandent; *c*) le Gouvernement est-il actuellement en communication avec eux?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les questions de l'honorable député sont trop longues pour qu'on puisse y répondre à l'appel de l'ordre du jour, mais nous en prenons note comme question.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): De crainte que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) ne se méprenne, je vais faire une brève déclaration. Il demande si, à une conférence avec des représentants des provinces, quelque membre du cabinet a déclaré que des troupes canadiennes sont à Singapour. Je ne sais rien au sujet de ce qui s'est passé à la Conférence. Je tiens à dire, pour la gouverne de l'honorable député et de la Chambre, qu'il n'y a pas de troupes canadiennes à Singapour. Il se peut qu'il y ait et il y a en effet, cela va de soi, des Canadiens dans l'aviation, dans la marine et probablement dans l'armée anglaise, mais pas de troupes canadiennes proprement dites.

PRODUCTIONS D'AVIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA REPRISE DU TRAVAIL À LA OTTAWA CAR AND AIRCRAFT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Etant donné que les Alliés ont un pressant besoin d'avions, ainsi qu'en fait foi une communication radiophonique entendu ici hier et annonçant que les défenseurs de Singapour emploient des avions désuets, qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour voir à ce que les cinq cents employés de la Ottawa Car and Aircraft qui ont été congédiés soient remis au travail pour produire des avions?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je puis dire que la Ottawa Car and Aircraft n'a jamais reçu de commande directe d'avions. Elle construit des pièces d'avion, et surtout pour d'autres entrepreneurs. Elle n'a obtenu que très peu de commandes directes du Gouvernement. Elle est en train de se réorganiser et j'espère que les travaux y reprendront bientôt.

PENSIONS DE VIEILLESSE

EFFET DE L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je désire poser une question au ministre suppléant du Travail (M. McLarty) au sujet d'une nouvelle publiée ces jours derniers dans les journaux et d'après laquelle le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait porté de $20 à $25 par mois le chiffre des pensions de vieillesse. Le Gouvernement a-t-il l'intention, s'il en a le pouvoir, de voir à ce que les pensions de vieillesse soient augmentées dans toutes les provinces afin d'aider les vieillards à faire face à l'accroissement du coût de la vie?

L'hon. N. A. McLarty (secrétaire d'Etat): L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) s'est peut-être trompé d'adresse en posant sa question. Le ministère du Travail n'a pas à s'occuper de l'administration et du paiement des pensions de vieillesse. Mon honorable ami se rappellera que ces deux questions relèvent du ministère des Finances.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Peut-être puis-je répondre à cette question. La décision prise par le gouvernement de la Colombie-Britannique regarde uniquement cette province. Le gouvernement fédéral ne verse aucune contribution aux cinq dollars additionnels de la pension mensuelle. J'ai exposé clairement l'attitude du Gouvernement en novembre dernier en cette Chambre. Si l'honorable député veut bien relire mes remarques, il constatera ce que le Gouvernement entend faire au sujet des pensions de vieillesse.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Est-ce que le Gouvernement a, par décret du conseil, modifié les règlements concernant les pensions de vieillesse de façon que le supplément de pension payé par le gouvernement de la Colombie-Britannique ne comporte pas une réduction correspondante de la part du gouvernement fédéral.

L'hon. M. ILSLEY: On a pris des mesures à cette fin, mais je ne sais où l'on en est rendu. Je crois que nous avons communiqué avec toutes les provinces au sujet de cette modification des règlements; j'ignore si toutes ont répondu; je vais toutefois m'enquérir de la chose, et j'en informerai mon honorable ami.

M. QUELCH: Le ministre peut-il nous dire quelle est la situation actuelle en Colombie-Britannique? Y aura-t-il une augmentation, ou bien attendra-t-on que le gouvernement fédéral agisse pour effectuer cette augmentation?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais dire où l'on en est dans le moment relativement à cette affaire.

LA MARINE MARCHANDE

DEMANDE DE DÉTAILS AU SUJET DE LA PRODUCTION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Il a déclaré annonce-t-on, que le Canada construira cette année des navires marchands d'un tonnage égal à celui de la production du Royaume-Uni. S'il en est ainsi, c'est un magnifique effort. Le ministre pourrait-il fournir des précisions à la Chambre, ou du moins, fournira-t-il des détails aux honorables députés dans les circonscriptions desquels se trouvent des chantiers maritimes?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): J'ai dit que la production de navires marchands au Canada, en 1942, égalera presque celle de la Grande-Bretagne. Cela ressemble assez aux paroles qu'on m'attribue; dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une intention qui sera suivie de la réalité. Je n'aime pas beaucoup fournir des détails aux honorables députés des circonscriptions intéressées, mais je serai très heureux d'exposer en détail notre programme de construction de navires marchands à tous les honorables députés, au moment qui leur conviendra.

LES AÉROPORTS DU YUKON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES MESURES DE DÉFENSE DANS DES ENDROITS STRATÉGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Vendredi dernier, j'ai voulu me renseigner sur les mesures que l'on est à prendre afin d'assurer la défense des aéroports du Yukon. Le ministre de la Défense nationale m'a répondu qu'il s'informerait auprès du ministre de la Défense nationale pour l'air. Est-il maintenant en mesure de me donner une réponse?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): L'honorable député sait, puisque je lui en ai parlé en particulier, que le ministre de l'Air, les chefs de l'état-major et moi-même étudions présentement cette question.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 10 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.
(Texte)

M. J.-ALPHIDA CRÈTE (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, je regrette tout d'abord de ne pouvoir m'associer au chagrin des oppositionnistes bleus dans la perte cruelle qu'ils viennent de subir.

Depuis le début du présent débat, j'ai écouté ou j'ai lu avec une attention et une patience dignes d'une meilleure cause les discours du groupe tory qui forme l'opposition officielle dans cette Chambre. J'avoue que l'on ne peut taxer ces messieurs d'originalité. Ils demeurent tous à la même adresse, à l'hôtel Empire, ils tiennent le même langage, ils ont les mêmes gestes; la seule petite variante est dans l'intonation de la voix. Ils ont un vocabulaire très restreint, étant plutôt de la finance que de l'Académie; ils ne sont rendus qu'à la lettre C du dictionnaire, et encore ont-ils sauté A et B. Ils posent les questions ou y répondent par un seul mot: "conscription". J'avoue qu'ils articulent assez bien ce mot; ailleurs, paralysie totale de la langue et du cerveau. Ils sont un peu comme ces moines qui ne peuvent se rencontrer sans dire: "Tu vas mourir", ou ces engoulevents qui chantent d'une noirceur à l'autre: "Bois pourri".

Lorsque ces messieurs demandent la conscription, il faut que rien ne leur barre la route, pas même un plébiscite. Ils sont sourds à toute argumentation. Mais s'il arrive à quelqu'un de prononcer le mot "conscription", les bedonnés qui sommeillent sursautent. Ils sont tantôt soucieux et tantôt gais, suivant qu'un nuage passe devant la conscription ou qu'elle est plus visible. On dirait qu'ils ont commencé à calculer leurs profits de guerre.

On peut se poser en toute franchise deux questions: 1.—Quels sont ceux qui réclament cette loi souverainement détestable? 2.—Contre qui veut-on se faire une arme de cette loi? Nous pouvons aussi nous demander quel bénéfice il en découlera pour notre effort de guerre, ou bien quel tort grave elle pourrait causer à notre effort de guerre et à notre unité nationale.

Allons au fond des choses et sachons reconnaître que, derrière la piperie des mots, se cache tout simplement le problème de la conscription pour service militaire outre-mer. Or, qui demande ce genre de conscription et qui le veut faire imposer au pays, si ce n'est un petit groupe de financiers canadiens et de superimpérialistes de Toronto? Même s'ils se cachent sous les plis du drapeau, leur but n'en demeure pas moins très apparent. Ce qu'ils veulent, c'est s'emparer du pouvoir. Pour quelle raison? L'histoire du passé nous l'apprend. Tout comme en 1917, alors qu'ils eurent le pouvoir, ils accumuleront des fortunes colossales en spéculant odieusement sur les contrats de guerre, sur les denrées essentielles à la vie du peuple canadien. Ces financiers d'aujourd'hui, comme leurs compères de 1917, de sinistre mémoire, possèdent de puissants moyens de propagande: des journaux, des revues, des postes de radio. Les Wall streets de Toronto et de Montréal sont leur outils. Pour ces gens qui ne voient dans la guerre qu'occasion de s'enrichir, tous les moyens sont bons. On met au rancart les représentants du peuple qui ne veulent pas se soumettre et déjà, en plusieurs milieux, on n'hésite pas à recourir à l'intimidation.

L'autre guerre n'est pas encore vieille d'un quart de siècle; aussi son enseignement demeure-t-il vivant parmi nous. Or, que nous permet-il de penser de la campagne actuelle en faveur de la conscription pour service militaire au delà des mers?

C'est qu'aujourd'hui, comme en 1917, la conscription pour le service outre-mer paraît être une campagne dirigée contre la province de Québec, c'est-à-dire contre ceux qui n'ont jamais commis d'autre crime que d'aimer le Canada avant tout et par-dessus tout.

M. POULIOT: Très bien!

M. CRÈTE: De quels avantages pourrait être pour le Canada une telle loi de conscription si ce n'est de gonfler, comme je le disais tout à l'heure, la fortune de quelques spéculateurs tories, de dégarnir nos lignes de défense pour ajouter quelques milliers de soldats à un potentiel de vingt-cinq millions de soldats des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et de tous les pays britanniques et alliés.

Si les spéculateurs qui veulent s'emparer du pouvoir réussissaient dans leur entreprise antinationale, on peut tenir pour certain qu'ils ne tarderaient pas à tripatouiller notre régime d'impôts pour protéger d'abord leurs intérêts et faire ensuite retomber sur les petites fortunes et le petit peuple une plus large part du fardeau économique de notre splendide effort de guerre.

Quels seraient les désavantages d'une telle loi de coercition?

Parlant de la région du Saint-Maurice, que je représente, et de toute la province de Québec, je puis souligner que le volontariat dans cette région, tant dans l'aviation que dans les unités motorisées et autres, a donné, plus d'une fois, plus de recrues que certains districts situés près de Toronto. La réponse que mes compatriotes ont faite à la conscription pour le service au Canada n'a été surpassée dans aucune région du Canada.

De plus, si vous consultez la statistique, vous constaterez que nos districts ont largement dépassé la quote-part de souscriptions qui leur avait été fixée lors du dernier emprunt. Députés et maires, en un mot tous les dirigeants de notre province se sont joints aux mouvements de l'enrôlement volontaire, de la campagne de souscription à l'emprunt de la Victoire, de la Croix-Rouge, des Fonds de la Reine pour venir en aide aux victimes des bombardements de Londres.

Des comités de récupération s'établissent dans tous les centres de notre province. De leur propre gré et avec enthousiasme, les ouvriers de nos usines affectent chaque semaine une partie de leur salaire à l'achat de certificats d'épargne de guerre.

M. GAUTHIER: Très bien!

M. CRÈTE: Nombreux sont ceux—et je suis de ce nombre—qui ont engagé à fond leur crédit aux banques pour des mois à venir afin d'emprunter,—jusqu'à trois p. 100 de perte,—pour souscrire à l'emprunt de la Victoire. Nous avons remisé plus de cinquante p. 100 de nos automobiles afin d'économiser l'essence qui pourrait être nécessaire à notre effort de guerre. Je ne connais pas chez nous une seule personne qui ne ressente déjà le contre-coup des heures difficiles que nous vivons et qui ne s'impose de très grands sacrifices pour venir en aide à nos soldats.

En conscience et sans forfanterie, nous pouvons affirmer que nous n'avons de leçons de patriotisme à recevoir d'aucun groupe au pays.

M. POULIOT: Très bien!

M. CRÈTE: Les pèlerins de l'impérialisme au Canada devraient comprendre que notre attachement profond et irréductible à la terre de nos pères représente la plus haute forme de patriotisme. Ces mêmes pèlerins de l'impérialisme devraient se rendre compte que la province de Québec a jusqu'ici enduré avec patience les attaques répétées dirigées contre elle dans cette Chambre et dans certains cercles de Toronto où, de génération en génération, on cultive en serre chaude le fanatisme. Nous estimons que ces blessures répétées à notre fierté sont une bien triste reconnaissance de l'esprit de loyauté dont les Canadiens français ont fait preuve dans le passé et dans la crise actuelle. Il semblerait, monsieur l'Orateur, que la patience du Québec est inlassable puisqu'il tolère encore chez lui un parvenu outrecuidant, profiteur de l'autre guerre, qui s'arroge le droit, depuis le début de la présente guerre, dans sa *Gazette*, de Montréal, de donner des ordres à notre race et de vouloir l'enregimenter.

Que l'on comprenne donc, une fois pour toutes, que la patience de la province de Québec n'est pas éternelle; et si l'unité et le maintien de la confédération canadienne ne sont possibles qu'à la condition que nous fassions continuellement et toujours des concessions et supportions toutes les injures et toutes les provocations, je crains fort qu'une mesure comme celle de la conscription pour service outremer ne brise définitivement les liens qui ont maintenu le Canada uni jusqu'ici.

On a dit et répété que les Canadiens français du Québec consentiraient tous les sacrifices nécessaires pour la défense des institutions britanniques. Parfait, et j'en suis. Mais à la condition—et j'insiste là-dessus—que le Canada soit une institution britannique, pour la défense du Canada.

"Les Canadiens français donneront jusqu'à leur dernier fils". Soit, mais il faut bien nous comprendre. Parlant au nom de mes compatriotes, je puis déclarer que l'amour du sol natal est ancré trop profondément dans leur cœur pour négliger la défense de notre pays au point d'expatrier les nôtres pour la défense des possessions africaines ou asiatiques ou encore pour soutenir l'avant-garde des armées du général Chian Kai-Chek.

J'ajouterai qu'un groupe de saboteurs de l'unité canadienne pourrait peut-être réussir à imposer la conscription pour service outremer, qu'un certain nombre de soldats arrogants de Toronto pourraient, comme en 1917 et 1918, parcourir nos campagnes du Québec, y terroriser nos braves et paisibles mères de famille, instituer comme durant cette triste période des tribunaux fantoches d'exemptions à l'enchère; mais je déclare solennellement qu'il n'y a pas assez de tories dans le Canada et dans tout l'Empire pour contraindre à la servitude et à l'esclavage un peuple qui aime passionnément la petite patrie qu'il fut le premier à ouvrir à la civilisation et où il entend dormir son dernier sommeil.

M. WILFRID LaCROIX: Très bien!

M. CRÈTE: Si vous venez dans la province de Québec, si vous employez la force et la coercition, si vous désorganisez notre agriculture et nos industries si nécessaires à notre effort de guerre; si vous envoyez par la force la fleur de notre jeunesse, nos fils, servir et mourir sur des terres étrangères, vous tuerez

du coup notre splendide effort de guerre. L'unité nationale ne sera plus alors qu'un vain souvenir, qu'une chose du passé, que probablement vous ne pourrez jamais faire revivre.

Si vous voulez que le statut actuel du Canada disparaisse et si vous désirez la dislocation du pacte confédératif, une loi de conscription pour service outre-mer viendrait à son heure et accomplirait cette sinistre et odieuse besogne.

Je ne saurais cependant terminer ces remarques, monsieur l'Orateur, sans dire tout l'espoir que je place dans le bons sens de la majorité de cette Chambre, dans la droiture d'esprit de mes compatriotes d'origine britannique, convaincu qu'une mesure aussi coercitive ne recevra jamais l'approbation de la majorité des habitants de ce pays.

En terminant, je désire faire savoir que je demeure irréductiblement opposé à toute mesure de conscription pour service outre-mer, et que je ne demanderai pas à mes électeurs de me libérer des engagements que j'ai pris antérieurement à ce sujet.

(Traduction)

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je trouve un peu embarrassant de prendre la parole après l'honorable préopinant, car je souffre du même désavantage que la plupart d'entre nous, qui est de ne pas comprendre le français. Ses observations ont donc été pour moi sans aucun profit. Plusieurs honorables députés sur ce point jouissent d'un avantage sur nous et je pense que les honorables députés anglophones sont presque unanimes à le déplorer.

Je serai aussi bref et aussi précis que possible cet après-midi. Le débat s'est tellement prolongé que la brièveté s'auréole d'un mérite encore plus grand qu'à l'ordinaire. J'ai la ferme intention de ne m'étendre longuement sur aucun point. J'estime de plus que l'occasion défend de faire servir les mots à déguiser la pensée mais impose plutôt de les employer comme il convient à l'expression claire et précise des idées.

Si je devais choisir une rubrique sous quoi classer mes observations je les intitulerais: "éloge de la modération". Il ne me sied, naturellement, de critiquer qui que ce soit et je ne critique personne. Je me contente d'affirmer qu'à titre de Canadien et de membre de cette Chambre, où je compte de précieuses amitiés, je déplore l'usage de certaines expressions employées au cours de ce débat. Les adjectifs "ignoble", "lâche","infâme" lancés en Chambre me semblent déplacés dans une discussion quelle qu'elle soit en ce pays, au moment où nous affrontons la situation la plus critique de notre histoire et la plus grave, j'espère, que nous devions jamais avoir à envisager. Il n'est pas sans intérêt de constater jusqu'où un tel langage peut conduire. Je n'ai pas encore lu les journaux du matin, mais un honorable député m'a dit que le journal mentionne une question posée au président Roosevelt, portant apparemment sur une déclaration du premier ministre de l'Ontario à l'effet que la marine des Etats-Unis se cacherait de la marine de "papier en soie" du Japon. Cela explique simplement la fièvre qui s'est propagée au cours des dernières semaines tout en faisant voir les excès auxquels peut conduire l'esprit de parti. Il n'y a rien que je trouve plus digne de blâme qu'une observation du genre de celle qu'on attribue au premier ministre de l'Ontario. Sans m'arroger le droit de censurer qui que ce soit, et je ne voudrais pas qu'on me prête cette intention, je tiens à dire que je condamne énergiquement les gros mots dont on peut se servir dans un débat, surtout à l'heure actuelle.

En outre, je n'aime pas que les honorables députés du parti ministériel se moquent de ceux qui préconisent ce qu'on appelle la guerre totale, en les accusant de faire fi de leurs engagements et ainsi de suite. En réalité, le point autour duquel tourne presque toute la controverse a été soulevé par la Légion canadienne. La Légion, qui compte quelque 1,470 succursales, a lancé un appel en faveur de la guerre totale, et une phrase de ce manifeste a déclenché toute une polémique. On a tort, me semble-t-il, d'appeler les associations qui ont appuyé cette campagne, ou la Légion canadienne elle-même, des organes de contrainte, ou les gens qui subissent leur influence des victimes de cette contrainte. Au Manitoba, un grand nombre d'associations ont répondu à l'appel de la Légion, un grand nombre de cercles philanthropiques et d'autres groupes...

M. MacNICOL: Et l'assemblée législative du Manitoba.

M. MAYBANK: J'allais en parler. L'association qui me vient naturellement à l'esprit est celle des Rotarians, dont les adhérents se recrutent dans des milieux si divers qu'il est particulièrement incorrect de mettre ce groupe au nombre des organes de contrainte. Incidemment, celui qui dans cette société a appuyé la demande de la Légion était lui-même un libéral de longue date. On ne peut guère prétendre que l'assemblée législative du Manitoba, dirigée présentement par un gouvernement exempt d'esprit de parti, n'est qu'un groupe propre à exercer une pression et à faire jouer des influences. Si elle a appuyé la Légion, c'est en grande partie sous la poussé d'un insigne libéral, M. Rhodes Smith, de Winnipeg, appuyé de M. McDiarmid, ministre pro-

vincial des Mines et des Ressources naturelles, et ancien député libéral de Winnipeg-Sud à la Chambre des communes, appuyé aussi de M. Schultz, ministre provincial de l'Instruction publique, libéral de vieille date, puis de M. Garson, ministre provincial des Finances, également libéral; et je crois qu'il n'y eut pas une seule voix dissidente dans toute l'assemblée. La résolution reçut aussi l'appui de l'union des municipalités ainsi que de l'association des commissaires d'écoles de la province.

Je ne mentionne ces faits que parce que je crois que c'est une folie non moins qu'une erreur de tenter de brocarder de telles sociétés en les qualifiant d'organes de contrainte. Evidemment, je sais parfaitement qu'après que la Légion canadienne eut obtenu un large appui pour ses propositions, sans grande difficulté, d'autres accoururent, pour des motifs politiques de gain ou d'égoïsme en vue d'être du bon côté. De même que les vautours sentent de loin la curée et se rendent à l'endroit pour se repaître, de même, malheureusement, lorsque surgissent des controverses dans un pays, on voit des gens tâcher de se cantonner dans un camp ou dans l'autre, sans prendre de véritable intérêt à la question, mais dans l'unique espoir d'en retirer quelque avantage matériel pour eux-mêmes.

Monsieur l'Orateur, telle est la sombre réalité; mais nous aurions tort de croire que les gens de ce calibre constituent, même de loin, la majorité. Cependant, c'est verser dans un travers analogue que de récriminer contre le Gouvernement, contre son effort de guerre, comme le font ouvertement ou à mots couverts nombre d'orateurs. Une mûre réflexion devrait suffire à leur prouver qu'ils ont tort de récriminer de la sorte. Je ne suis pas seul à croire qu'il faudra abandonner le volontariat dans la poursuite de la guerre; mais, en toute sincérité, vous ne pouvez jusqu'à présent,—et je souligne ces mots, "jusqu'à présent",—conclure à la faillite de ce système. Est-il homme sensé pour tirer pareille conclusion, quand nos effectifs approchent les quatre cent mille. De plus, il faut être aveugle ou malintentionné pour rapetisser l'effort solide du Canada dans cette guerre. Churchill, parlant dans cette Chambre, l'a qualifié de magnifique. D'aucuns croient que ce n'était là qu'une figure de rhétorique, mais il me semble que si l'on examine froidement ce que l'on a accompli, ce n'est pas là une figure de rhétorique mais bien quelque chose que le grand homme d'Etat croyait sincèrement. Tout dernièrement, le 8 novembre dernier, pour être exact, *The Economist* de Londres, Angleterre, discutait l'effort de guerre du Canada, et le premier paragraphe de l'article disait:

Pour quiconque étudie l'économie de guerre, le Canada devient une énigme. Jugé d'après la statistique, l'effort de guerre du Dominion est énorme. Peut-être peut-on difficilement attendre d'un pays situé à plus de trois mille milles de l'agresseur qu'il puisse amener sa mobilisation au degré d'intensité atteint dans une île assiégée, et la comparaison avec la Grande-Bretagne est, pour cette raison, guère réelle. Mais, à tout point de vue, le Canada a fait plus que tout autre membre outre-mer de l'alliance démocratique.

Je désire répéter ce passage:

Mais, à tout point de vue, le Canada a fait plus que tout autre membre outre-mer de l'alliance démocratique.

Et je poursuis la citation:

Il produit une quantité considérable de munitions variées. Toutes proportions gardées, il compte environ deux fois plus de soldats que les Etats-Unis, et son ministre des Finances a déclaré que les dépenses du gouvernement fédéral, y compris l'aide au Royaume-Uni mais à l'exclusion des déboursés provinciaux et municipaux, s'élèveront cette année à près de 50 p. 100 du revenu national.

Tout l'article est une appréciation impartiale de la situation, comme on s'attend d'en trouver dans un journal économique, et le reste est de la même veine que le premier paragraphe. Je pourrais ajouter en guise d'explication de la première phrase, où l'auteur déclare que la situation au Canada est une énigme, qu'il remarque d'après les statistiques qu'il se fait ici un travail énorme. En faisant le tour du Canada, il constate que la vie des Canadiens n'a pas été aussi atteinte par la guerre qu'on serait porté à le croire, et il en conclut que le total de notre revenu national est peut-être plus élevé que nous ne le disons. C'est la raison pour laquelle j'attire votre attention sur les remarques du début.

La seule fin que je me propose dans les observations que je viens de faire, monsieur l'Orateur, c'est de faire cesser la critique immodérée et inexacte de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement et des réalisations qu'il a accomplies; rien de moins, rien de plus. Autrement dit, il y a certes moyen de différer d'opinion sans être pour cela désagréables. Tous savent, je crois, que je ne suis pas entièrement en faveur de la ligne de conduite que nous avons adoptée; toutefois, étant donné la tournure des événements, je crois que nous ne pouvons pas en adopter une autre. Je n'aime pas le recours au plébiscite. Je ne l'aime pas parce qu'il retarde notre marche et parce qu'il coûte cher. Il nous faudra débourser une grosse somme d'argent, allant, selon les calculs estimatifs, du demi-million jusqu'à deux millions. Certes le déboursé d'un montant aussi considérable, alors que nous tâchons par tous les moyens d'acquitter le coût des chars d'assaut, des Spitfires et des obus, ne rencontre pas l'approbation de la population pas

plus qu'il ne rencontre la mienne. La mesure a suscité toutes sortes de critiques dans le pays et il en résulte un fléchissement du moral du pays, plus tôt nous en disposerons, mieux ce sera.

Quoi qu'il en soit, je suis d'avis qu'au point où en sont les choses il n'y a pas moyen de faire autrement. Il faut être pratique et reconnaître le point de vue des autres. Le plébiscite présente une autre difficulté; c'est l'attitude du Gouvernement, qui semble être moins que claire. Cependant, je crois qu'on y remédiera par des déclarations officielles subséquentes tendant à demander un vote pour l'affirmative le jour du scrutin.

Bien que je sois loin d'aimer la mesure, j'appuierai cependant la résolution principale dont est saisie la Chambre en ce moment. Je ne saurais, en aucune circonstance, appuyer l'amendement conservateur, qui n'a absolument rien en sa faveur. C'est tout simplement un de ses amendements proposés pour des raisons politiques. On en trouvera un semblable, je crois, à toutes les premières séances d'une nouvelle session depuis la Confédération jusqu'à nos jours. Si la proposition en a été faite, c'est moins en vue d'approuver ou de désapprouver un programme que pour en tirer parti, comme les faits l'ont établi, dans les campagnes électorales suivantes. En plus de déclarer que le régime devrait procéder autrement que par la tenue d'un plébiscite, l'amendement proposé ajoute que le Gouvernement n'a rien fait pour aider l'agriculture ou n'a pas fait ce qu'il aurait dû accomplir, et qu'il a négligé d'élaborer un programme d'après guerre. Je me vois dans l'impossibilité de voter en faveur de cet amendement, et pour les raisons déjà énumérées et parce qu'il comporte un vote de méfiance, ce que je suis bien loin d'admettre.

Un mot maintenant sur l'attitude du chef conservateur à la Chambre. Il ne lui sied guère, semble-t-il, de reprocher au Gouvernement ses gestes ou son inertie, car il a sa part de responsabilité dans la situation où nous sommes actuellement. Ce n'est que tout récemment que lui-même et ses partisans ont préconisé ouvertement des modifications à nos méthodes de recrutement. Les discours que le chef de l'opposition a prononcés à travers tout le pays sont des modèles de discrétion sur toutes les questions. Le meilleur qualificatif qui leur convienne est celui de pitoyablement cauteleux.

L'hon. M. HANSON: J'ai dit que je me bornais à écouter, sans chercher à me prononcer.

M. MAYBANK: Ainsi, nous en convenons tous deux, l'honorable député ne s'est prononcé sur rien. Quant au sous-amendement proposé par le Fédération du commonwealth coopératif, je désire faire observer que l'une des difficultés que paraît présenter le plébiscite est de jeter un peu de confusion dans l'esprit populaire. De partout on se plaint du peu de clarté de la situation. Le sous-amendement voudrait que le Gouvernement, en plus de solliciter d'être relevé de ses engagements, demande au peuple de prier le Parlement de conscrire la richesse. Il ne servirait pas à clarifier, mais plutôt à embrouiller la question. Ce serait accentuer la confusion. L'introduction de nouveaux problèmes dans la question soumise au peuple, tendrait à faire diminuer les chances d'obtenir le vote affirmatif que le Gouvernement et moi-même désirons. J'approuve certaines parties de l'amendement proposé par la Fédération du commonwealth coopératif, ce que je pourrais appeler le préambule, mais puisque l'amendement tend à nuire à la liberté d'action du Gouvernement, il me semble qu'il devrait être rejeté.

Dans les circonstances, j'estime que le plus important est de tenir le plébiscite au plus tôt et de s'assurer, par tous les moyens honnêtes, d'un vote affirmatif imposant. Je demande à tous les honorables députés d'oublier les divergences de vues quant à la ligne de conduite qu'on aurait dû suivre jusqu'ici, pour unir tous leurs efforts afin d'assurer au Gouvernement entière liberté d'action.

Malheureusement, il est une classe de gens auxquels il est inutile d'en appeler. Il en est qui, pour des fins personnelles, sont disposés à tout faire pour entraver l'effort de guerre. Ce sont ceux qui espèrent qu'un vote négatif créerait une situation si embrouillée qu'on leur demanderait peut-être d'y remédier. Il va de soi qu'aucun appel n'a d'effet sur des gens dont les mœurs sont relachées à ce point et, d'ailleurs, quiconque se respecte ne perd pas son temps à faire appel à leurs sentiments. Toutefois, il ne serait peut-être pas mal de leur rappeler qu'au cas où on tenterait un coup de ce genre au Canada, à l'heure actuelle, ils ne pourraient pas accomplir leur œuvre sous le couvert de l'anonymat.

Je fais surtout appel aux membres du parti conservateur qui ont exprimé un vif mécontentement au sujet de la ligne de conduite du Gouvernement. Si les membres de ce parti ou aucun honorable député s'imaginent que le Gouvernement se dérobe à sa responsabilité en ayant recours à un subterfuge ou se sert des engagements du passé comme d'un paravent, tout ce qu'ils ont à faire pour démolir le subterfuge, c'est de recourir au scrutin. On peut détruire le paravent.

Je leur ferai remarquer qu'il est possible d'outrer l'expression du mécontentement. Ils suscitent peut-être un tel mécontentement par-

mi les électeurs que, dans leurs comtés, le vote pourra être moins affirmatif qu'il ne devrait l'être. Je les mets en garde contre le fait de représenter à leurs électeurs qu'un oui représenterait un vote de confiance dans le Gouvernement et par suite de cette interprétation, d'engager les gens à inscrire un non.

Rappelons-nous que, si le résultat du plébiscite n'est pas favorable, il existera au pays une confusion qui n'a pas existé jusqu'ici. Grâce à sa politique généralement sage, le Gouvernement a maintenu assez bien l'union au pays et l'ennemi a reçu du Canada plusieurs coups bien appliqués. Si la proposition présentée dans le plébiscite n'est pas adoptée, il en résultera, dis-je, une confusion plus ou moins grande. A nous de contribuer par nos conseils et nos avis à rendre au cabinet sa liberté d'action, en somme, à assurer qu'on réponde oui au plébiscite.

Il peut être tentant de rechercher un avantage politique, mais je ne pense pas que le parti conservateur agisse ainsi à l'heure actuelle. En tout cas, je l'engage à ne pas le faire. En général, depuis 1939, les députés à la Chambre ont collaboré joliment bien dans une atmosphère de confiance et d'indulgence mutuelles. Il y a eu des heurts de temps à autre, mais nous nous sommes assez bien entendus, sachant tous que s'il existe de vives divergences entre nous sur les moyens à prendre, nous devons tous viser au même but qui est la défaite du barbare ennemi. Nous devrions oublier tous nos désaccords sur la ligne de conduite suivie jusqu'ici pour assurer l'élimination de toute entrave à la liberté d'action du Gouvernement.

Au début de mes remarques, j'ai dit que j'espérais être bref. En terminant, je voudrais dire qu'il existe apparemment un certain malentendu entre les whips, quant à l'ordre suivant lequel doivent se succéder les orateurs. L'honorable député de Yukon (M. Black) avait compris qu'il prendrait la parole après l'honorable député qui vient de prendre son siège. Nous avons échangé des communications, puis je suis allé voir l'honorable député du Yukon (M. Black) pour lui dire que je croyais être le deuxième sur la liste des orateurs, et, bien qu'il pensait pouvoir alors prendre la parole, il m'a tout de suite et très généreusement cédé le pas. Il est mon aîné en cette Chambre et il a déjà occupé dignement le poste que vous occupez maintenant, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas terminer mes remarques sans le remercier et sans remercier aussi les whips des deux partis pour la coopération qu'ils accordent aux députés dans le règlement de ces nombreux détails embarrasants.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui ont une longue expérience parlementaire doivent reconnaître que plusieurs discours du trône qui ont été lus jusqu'ici aux membres des deux Chambres du Parlement étaient plus remarquables pour ce qu'ils ne contenaient pas que pour ce qu'ils contenaient d'indications sur la politique ministérielle qui devait être suivie durant les sessions parlementaires qui commençaient, mais on ne saurait dire la même chose du discours du trône sur lequel nous sommes à discuter.

Après avoir examiné soigneusement la partie de ce discours où il est dit que le Gouvernement est d'avis qu'il a besoin d'être complètement libre, afin qu'il soit en mesure d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment durant la présente crise, la plus grave de notre histoire, et annonce qu'il essaiera d'obtenir cette liberté en demandant au peuple, par un plébiscite, de le dégager de ses anciens engagements, je crois devoir ajouter quelques mots à ce qui s'est dit sur ce sujet.

D'après les termes du discours du trône, il est manifeste que le Gouvernement, comme nous tous, se rend compte de la gravité de la crise que nous traversons, et je crois qu'il n'est que juste d'en conclure que le Gouvernement est d'avis que le Canada devrait faire et désire faire plus qu'il n'a fait jusqu'ici et qu'il ne fait présentement pour surmonter la crise, et que, se rendant compte du danger qu'il y a de poursuivre la politique qu'il a annoncée au cours de la campagne électorale de 1940 et depuis cette époque, il désire être dégagé de ses promesses. Je me permets de citer un bref extrait du discours du trône:

> Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement, et sans égard pour tout engagement antérieur jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Pourquoi le Parlement n'accepte-t-il pas la reponsabilité de conférer au Gouvernement l'autorité nécessaire d'agir pendant cette crise conformément à son jugement? Les membres du Parlement sont les représentants de la population canadienne. Qu'on les laisse donc, qu'on nous laisse, nous ces représentants, parler et agir au nom de la population. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je suis heureux de répéter qu'au cours des élections de 1940, je n'ai fait aucune promesse de la sorte en vue de me faire élire. Qu'on me permette de citer les paroles que je prononçais en cette enceinte le 2 juin dernier, comme en fait foi le hansard à la page 3474. Les voici:

Le mot conscription au sens du service militaire obligatoire est proscrit au pays. Et pourquoi? Chacun sait que c'est uniquement pour des raisons de politique. Les chefs des deux grands partis politiques du Canada ont pris l'engagement au nom de leur parti, lors des dernières élections, de ne pas imposer la conscription; mais bien que le chef du parti que j'ai toujours appuyé ait pris cette attitude je n'ai pas hésité à dire publiquement au cours de cette campagne, comme je le dis maintenant, que le seul moyen juste et équitable de lever une armée est de recourir au régime obligatoire. Le capital doit une dette à l'Etat. La loi l'oblige à fournir le nerf de la guerre; l'impôt l'y force. Il serait tout aussi raisonnable de déclarer que ceux-là seuls qui consentent à le faire volontairement devront acquitter l'impôt sur le revenu. L'acquittement de l'impôt sur le revenu, l'acquittement de tout impôt est l'accomplissement d'un devoir envers l'Etat, l'acquittement d'une dette envers l'Etat. Tous les jeunes Canadiens en bonne santé ont une dette envers l'Etat qu'ils ne peuvent acquitter qu'en s'enrôlant dans l'armée active. S'ils le font volontairement, c'est tant mieux et c'est tout à leur honneur. S'ils manquent à ce devoir, s'ils se font faute d'acquitter la dette qu'ils doivent à la patrie, tout comme le contribuable, on doit les y forcer. Toute autre méthode de recrutement est évidemment injuste.

Je répète aujourd'hui les paroles que je prononçais alors; je n'ai pas changé d'avis. Elles conviennent encore mieux à la situation actuelle.

Envisageons la situation telle qu'elle existe aujourd'hui. L'article 61 de la loi de la milice du Canada, sanctionné le 22 mai 1868, prévoit ce qui suit:

Sa Majesté pourra appeler, en tout ou en partie, la milice au service actif, dans ou hors la Puissance, lorsque la chose sera en aucun temps jugée à propos, en conséquence de guerre, invasion ou insurrection, ou d'appréhension d'aucun de ces dangers; et les miliciens, ainsi appelés au service actif, continueront de servir pendant au moins une année à compter de la date à laquelle ils auront été appelés au service actif, s'ils y sont tenus, ou pour toute période plus considérable que Sa Majesté pourra fixer.

Quel était le sens du mot "milice" aux termes de la loi? Voici comment on le définit:

La milice se composera de tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus, et de moins de soixante ans, non exemptés ou déclarés inhabiles aux termes de la loi, et sujets anglais de naissance ou par naturalisation; mais Sa Majesté pourra appeler au service toute population mâle de la Puissance...

Tous les habitants, et pas nécessairement les citoyens:

...en état de porter les armes survenant le cas d'une Levée en masse.

Même les étrangers, aux termes de la loi de la milice, pouvaient être appelés à servir dans nos forces armées?

La loi sur la mobilisation des ressources nationales adoptée par le Parlement en juin 1940 a eu pour effet d'annuler les dispositions de la loi de milice que je viens de citer. Par cette loi de 1940 le Gouvernement a donc volontairement limité ses pouvoirs et renoncé à un droit dont tout Gouvernement canadien a joui depuis la Confédération pour ainsi dire. Les articles abrogatifs et limitatifs de la loi sur la mobilisation des ressources nationales sont les numéros 2 et 3, qui sont ainsi conçus:

2. Sous réserve des dispositions de l'article trois ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses et édicter, à l'occasion, des arrêtés et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

3. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

Maintenant qu'il a, de son propre gré et par cette loi, limité ses pouvoirs, le Gouvernement refuse de se libérer de ces entraves par voie législative,—car il le pourrait,—et il laisse au pays de décider s'il doit en être libéré ou non.

Je prie le ministre de la défense nationale (M. Ralston),—je préférerais le mot "attaque" au mot "défense" et je propose comme titre plus approprié celui de "ministre de la Guerre"—je prie le ministre de faire connaître à la Chambre et au pays si, depuis la mise en vigueur des modifications que j'ai citées, l'enrôlement volontaire nous a fourni suffisamment d'hommes pour nous permettre de jouer le rôle qui nous revient dans cette lutte pour l'existence de l'Empire, pour nous permettre de garnir les lignes de combat, ces lignes de combat qui sont les nôtres depuis que le Canada a déclaré la guerre, assez d'hommes pour faire la guerre comme elles se fait de nos jours, assez d'hommes à former et équiper pour constituer un élément suffisant de la vaste armée dont l'Empire aura besoin avant de pouvoir s'assurer la victoire.

Pour gagner cette guerre, et il ne saurait être question de la perdre, les armées des nations du Commonwealth britannique et de nos alliés doivent être assez fortes pour se rendre en Europe et au Japon, pour vaincre ces Allemands, Italiens et Japonais assassins, les renverser, les écraser et en avoir raison de telles sortes qu'ils soient forcés de garder la paix à jamais.

Le Canada a peut-être enrôlé, formé, équipé et envoyé outre-mer un nombre d'hommes suffisant pour aider à défendre avec succès les îles britanniques, où les pertes ont été jusqu'à présent peu nombreuses, mais ce

nombre, ainsi que le matériel de guerre, peuvent aussi être insuffisants à combler les pertes éventuelles et inévitables advenant l'invasion de ces îles.

Pour gagner la guerre l'ennemi doit envahir l'Angleterre, tout comme nous devrons envahir les pays ennemis pour remporter la victoire. La défensive ne saurait l'assurer. Il faut attaquer pour vaincre. Nous devrions constamment disposer ici au Canada de troupes de combat formées, équipées et préparées en nombre suffisant pour remplacer et renforcer, selon les besoins, celles qui sont déjà là-bas.

A mon point de vue, le Canada a besoin d'une armée complètement entraînée et munie de tous les armements modernes dont l'effectif doit atteindre au moins 600,000 hommes, afin de pouvoir accompagner les grandes armées du Commonwealth des nations, de la Russie, des Etats-Unis d'Amérique et des nations alliées avec lesquelles ces pays devront envahir l'Allemagne, l'Italie et le Japon et les tenir subjugués.

L'Allemagne a suscité pas moins de cinq guerres depuis cent ans.

Que notre armement et nos préparatifs, cette fois, soient tels que la victoire assure à jamais la paix dans le monde. A part ceux de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, les peuples de l'univers veulent la paix, chérissent la paix. Rendons cette paix possible, rendons la liberté à ces nations asservies par leur brutal conquérant. Imposons la paix aux Allemands, aux Italiens et aux Japonais. Ceux d'entre nous qui faisaient partie de l'armée canadienne dans l'autre guerre sont contraints de se rendre compte que nous avons combattu en vain, que les sacrifices consentis ont été vains et vaines toutes ces vies moissonnées. Nous nous sommes battus jusqu'à la victoire, mais on a littéralement galvaudé le bien qu'on aurait pu retirer de cette victoire.

Au lieu de forcer les nations vaincues à respecter la paix obtenue au prix de bien lourds sacrifices, notre gouvernement, les gouvernements des nations alliées et les gouvernements des pays démocratiques sont restés passifs et ont permis à leurs ennemis de se réarmer. Ils leur ont même fourni des fonds et des matériaux à cette fin, des matériaux pour fabriquer les munitions et les engins de guerre dont ils se servent aujourd'hui contre nous; ils leur ont sciemment et ouvertement, —non pas secrètement—, permis de projeter et de préparer la guerre actuelle, probablement plus cruelle que la dernière, alors qu'il eût été si facile, en prenant les précautions voulues, sans cruauté et sans injustice à l'égard des vaincus, d'éviter ce nouveau conflit.

Il est inutile de rabâcher d'anciennes histoires. Tout cela est passé, comme d'ailleurs plusieurs des responsables de cet état de choses. Nous devons traverser un autre drame et remporter une autre victoire. Mais cette fois, faisons en sorte que la victoire ne soit pas suivie du gâchis et de l'incurie qui ont amené cette seconde et terrible guerre.

Je n'ai rien négligé pour pousser les hommes à s'enrôler, et je compte continuer dans cette voie. Proportionnellement à sa population, le Yukon a, comme dans la dernière guerre, fourni sa part de recrues. Tous ceux des miens qui étaient aptes au service ont pris part à la dernière guerre dans l'armée canadienne, et tous ceux qui sont aptes au service aujourd'hui sont sous les drapeaux. Il était alors plus facile pour moi de dire: "J'y vais, suivez-moi", que de dire maintenant: "Allez-y, moi je reste".

Si le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) déclare que le volontariat nous fournit assez de combattants,—et, d'après ce qu'il a déclaré hier à la Chambre, je conclus que le volontariat donne ce résultat,— combattants qui, une fois qu'ils auront reçu la formation militaire et l'équipement requis, permettront au Canada de faire tout son devoir dans les batailles gigantesques que l'avenir nous réserve et que nous devrons livrer et gagner pour écraser l'ennemi, alors le Gouvernement n'a pas besoin d'être relevé de ses engagements à cet égard. On peut se passer de plébiscite. On peut se passer de service sélectif obligatoire ou, si vous préférez l'appeler ainsi, de la conscription. Mais si le volontariat ne suffit pas à lever assez de combattants pour constituer et maintenir les effectifs qu'il nous faut et qu'il nous faudra, le Gouvernement devra se faire un devoir de les réclamer comme il réclamerait l'impôt sur le revenu d'un contribuable récalcitrant et sans plus de scrupule. C'est là une obligation du Gouvernement envers le pays tout comme c'est une obligation envers le pays de tous les citoyens qui devraient porter les armes. Et s'ils ne veulent pas volontairement s'acquitter de ce devoir, il appartient au Gouvernement de les conscrire.

A mon sens, le Gouvernement n'a pas besoin d'y consacrer du temps, d'encourir des frais ni de provoquer ces disputes et discussions qui se sont déjà élevées entre les Canadiens loyaux et déloyaux et qui seront inévitables s'il devient nécessaire de demander au peuple de permettre au Gouvernement de faire ce que son jugement lui commande, et ce qu'il doit faire pour conduire le Canada à la victoire.

A titre de Canadien, à titre aussi de membre de ce Parlement élu avec mission de former un Gouvernement qui puisse diriger et gou-

verner le peuple canadien; au nom de mes commettants, je relève le premier ministre et son Gouvernement, comme le feraient, j'en suis sûr, mes électeurs, de tout engagement qu'ils ont pris avant l'élection et qui, s'il était mis à exécution, tendra à entraver l'œuvre du Gouvernement et à affaiblir la part que prend le Canada à cette guerre que le Canada a déclarée et s'est engagé à poursuivre il y a plus de deux ans, en sa qualité de membre de l'Empire britannique et du Commonwealth des nations britanniques.

Permettez que je cite de nouveau ce passage remarquable du discours du trône, que l'on trouve à la page 4 du hansard du 22 janvier:

> Le Gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Je dis donc au Gouvernement, non dans un esprit de critique mais bien avec le sincère désir de l'aider à conduire le Canada à la victoire dans cette lutte pour la liberté, qu'il devrait agir conformément aux besoins de la situation, accepter la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis du Parlement et laisser ce dernier agir au nom du peuple.

Quelle attitude le président de la grande république voisine, notre alliée dans cette guerre, a-t-il prise à la fin de décembre 1940, dans un discours à la radio? Voici ses paroles:

> On ne nous demande pas d'envoyer une force expeditionnaire américaine en dehors de notre territoire. Votre gouvernement n'a aucunement l'intention d'envoyer à l'étranger une telle armée. Vous pouvez donc considérer comme fausse toute déclaration concernant l'envoi de troupes en Europe.

Ce sont là des paroles énergiques, des mots clairs et précis. En dépit de ces paroles, le même président a fait adopter plus tard, par le Congrès, à l'unanimité, un projet de loi établissant le service obligatoire pour les soldats américains, partout où le besoin s'en ferait sentir. Le président Roosevelt n'a pas demandé un plébiscite pour se libérer de cette promesse; et, en face d'un péril aussi grand que le nôtre, le Congrès n'a pas rappelé au président l'engagement qu'il avait pris. Le peuple américain a accepté le système sélectif pour service outre-mer comme nécessité nationale; et il l'a fait sans discuter, tout comme devrait le faire le Canada.

Permettez-moi de dire au Gouvernement: "Acceptez la proposition, suivez la ligne de conduite qu'a tracée l'honorable député de de Lambton-Ouest (M. Gray), qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, et qui est un partisan loyal du Gouvernement. Parlant dans cette Chambre, au cours du débat actuel, l'honorable député a dit le 27 janvier dernier, ainsi qu'en fait foi le hansard, page ...

> A la lumière de ces considérations, je crois, monsieur l'Orateur, que dans cette situation critique, le Gouvernement serait maintenant justifié (et quand je dis "maintenant", j'entends immédiatement) de demander au Parlement d'amplifier les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales afin d'en supprimer les restrictions relatives au service au Canada seulement, de sorte que nos troupes, tant ici qu'outre-mer et y compris les troupes de réserve et de renfort, puissent maintenir un effectif maximum compatible avec le maintien de nos réserves de vivres et de notre production industriels.

J'ai confiance que si le Gouvernement soumettait cette proposition au Parlement, lequel représente le peuple et parle et agit en son nom, il jouirait de la liberté d'action qu'il désire et doit avoir pour la conduite de la guerre jusqu'à la victoire. Pour ma part, je l'appuierais et j'estime que mes commettants approuveraient ma ligne de conduite à cet égard.

Que puis-je dire de plus? Je n'ai jamais été taxé de timidité, mais j'avoue franchement au Gouvernement et à la Chambre que je crains le plébiscite. J'ai peur de laisser le Gouvernement et la Chambre courir ce risque à cause des conséquences possibles. Vous me demanderez quelle raison j'ai d'appréhender le résultat de la consultation. C'est qu'il va sans dire que les gens déloyaux s'il en est, les embusqués, ceux qui sont opposés au service obligatoire, les timides, ceux qui craignent tellement pour la sécurité de leurs êtres chers qu'ils préféreraient même les voir manquer à leur devoir, ceux qui veulent embarrasser le Gouvernement, tous ces gens répondront, je le crains, par la négative à la question qui leur sera posée au plébiscite.

Quelle sera la situation s'ils sont en majorité, si les électeurs refusent de délier le Gouvernement de ses promesses électorales? J'appréhende de songer à la situation où se trouvera le Canada aux yeux du monde, aux yeux de nos alliés dans cette lutte à mort pour la liberté, et j'appréhende d'être témoin de la joie de nos ennemis si, à la suite du plébiscite, le Gouvernement se trouve placé dans une situation intenable.

M. MAURICE LALONDE (Labelle): Le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du Trône ont droit à nos sincères félicitations. L'élégance, la clarté et la facilité de leur débit n'ont d'égale que la sincérité de leurs opinions. La modération de leurs pensées s'inspirant d'un noble patriotisme, nous a confirmé dans l'opinion que ces honorables messieurs servent dignement leurs électeurs et leur pays.

Sur le cercueil du très honorable Ernest Lapointe, je désire déposer l'hommage ému des artisans, des cultivateurs et des colons du comté de Labelle. Nous avons tous perdu un grand ami et un grand protecteur. Tel le filet d'eau qui tombe goutte à goutte sur le roc y creusant une fissure, tel son nom s'est infiltré jusqu'au cœur des colons de Labelle y laissant une empreinte profonde et indélébile. L'honorable ministre des Travaux publics (M. Cardin) sera désormais le chef des libéraux du Québec. Comme le grand disparu, il consacre à la tâche toute son âme de patriote et de Canadien. Nous apprécions hautement l'héroïsme de cet homme qui donne à sa patrie les dernières énergies que la maladie n'a pu lui ravir. Il peut compter sur l'appui loyal et sincère des plus jeunes dans l'immense lutte qui s'annonce.

Le discours du trône aurait dû, semble-t-il, satisfaire les partisans de la théorie de l'effort de guerre total. Il contient le plus formidable programme d'aide aux Alliés qui ait jamais été soumis aux représentants du peuple canadien. Jamais, dans l'histoire de notre pays, avons-nous été appelés à consentir une souscription aussi grande aux œuvres de guerre; jamais avons-nous été aussi brutalement rappelés à cette réalité que le Canada est une nation belligérante devant faire face aux dangers immédiats menaçant son intégrité territoriale.

(Texte)

L'universelle signification de ce conflit, mettant en présence deux idéologies diamétralement opposées, nous a convaincus de la futilité de l'isolationisme.

Nous n'avons pas voulu cette guerre, mais le Maître des peuples en a décidé autrement: un fou furieux, instrument inconscient de la volonté divine, a déchaîné sur le globe terrestre l'ouragan dévastateur d'un militarisme prussien dont l'unique source de droit est la force brutale et la négation des principes de justice et de morale collective qui ont été les bases de notre civilisation chrétienne. Dans cet ordre nouveau, le fer, le feu, la destruction, le nihilisme et le Mein Kampf ont remplacé la charité, la miséricorde, la justice, le progrès matériel et spirituel de l'individu et l'Evangile de la paix.

Certes, monsieur l'Orateur, les oublis des hommes, la déification du matérialisme, la soif du gain, l'impérialisme multiforme ont aussi été les causes éloignées de ce conflit: mais l'égoïsme international, inspirant les désirs de vengeance des vaincus de 1918, a accéléré la marche vers cette tuerie sans nom que l'on désigne comme la lutte de la démocratie contre la dictature.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône aurait dû inspirer aux honorables membres de cette Chambre une discussion sur tous et chacun des aspects de notre effort de guerre. C'est une erreur, à mon sens, que de centraliser sur la conscription le débat actuel, laissant dans l'ombre les choses essentielles.

Je me bornerai à dire quelques mots sur la question qui est à l'ordre du jour: le plébiscite. Nous devons féliciter le chef du gouvernement (M. Mackenzie King) de reconnaître ses engagements envers le peuple du Canada. Ce geste du chef libéral est hautement apprécié par ceux qui ont encore conservé les élémentaires notions de l'honnêteté publique. On peut différer d'opinion sur l'opportunité de la tenue d'un plébiscite; on devrait concéder au premier ministre le courage de vouloir tenir parole. M. King n'a-t-il pas affirmé qu'il ne proposerait pas la conscription pour service outre-mer sans consulter le peuple du Canada? Le 12 novembre 1941 il disait dans cette Chambre:

(Traduction)

Pour ma part, je n'entends pas prendre la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer sans que le peuple ait été consulté sur cette question.

Le gouvernement du Canada est donc lié par des promesses formelles et, à cause de circonstances incontrôlables, il demande d'en être relevé.

Cette promesse sacrée, nous la reconnaissons. Nous ne voulons pas la briser comme l'exigent ceux pour qui les contrats et les traités ne sont que des chiffons de papier, comme l'exige aussi cette clique de profiteurs rapaces qui veut étendre ses griffes sur les contrats de guerre, cette clique de 200 individus, forbans de la haute finance, maîtres absolus de grands domaines, dictateurs sans scrupules tenant entre leurs doigts agiles les cordes au bout desquelles s'agitent les Hepburn, les Meighen, les Murdock, agioteurs en redingote qui ont déchaîné sur le pays cette propagande en faveur de la conscription pour service outre-mer, propagande qui s'est malheureusement propagée jusqu'au seuil du parti libéral. Je conjure le chef du gouvernement d'avoir la main ferme et de ne pas s'en laisser imposer par les colonnards politiques tories et les parachutistes de l'extérieur dont le rôle est de faire sauter les assises du parti libéral pour y substituer le même régime de chantage qui, en 1917, se gavait de profits scandaleux pendant que nos frères agonisaient dans la boue froide des Flandres.

Le premier ministre n'a pas raison de craindre; il a derrière lui l'indéfectible légion des hommes du peuple qui se sont battus avec lui

pour le peuple. S'il y en a dans le parti qui diffèrent d'opinion avec lui sur des questions d'ordre secondaire, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui, après avoir mangé dans sa main, refusera de se dresser entre les ennemis et leur vieux chef.

Avec les libéraux, je veux être fidèle à mes serments. Plus que jamais vois-je la futilité d'ordonner aux jeunes de mon pays de quitter le sol canadien alors que les flammes du conflit asiatique lèchent les murs de Vancouver et de Seattle.

Je ne comprends pas comment raisonnent ceux qui, tel l'honorable député de Vancouver-sud (M. Green), hurlent des cris de détresse en reprochant au Gouvernement de n'avoir pas assez protégé les côtes occidentales du Canada et qui veulent quand même expédier nos soldats vers les rives lointaines de l'Europe.

M. GREEN: J'ai dit que nous devrions faire les deux.

M. LALONDE: J'accepte la rectification de l'honorable député, mais je l'avais compris dans le sens que je viens d'indiquer.

Comment peut-il conclure, cet autre qui réclame à grands cris, tel l'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce), une plus vaste production d'armes et de munitions et qui s'acharne à demander le service obligatoire pour outre-mer, sachant que nos usines sont à court de main-d'œuvre, nos mines et nos chantiers, au ralenti; sachant que l'industrie vitale et première entre toutes, l'agriculture, ne peut et ne doit être désertée par le laboureur et ses enfants.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, quelques appelés au service militaire pour la défense du Canada ont déjà reçu leur instruction de quatre mois. Je ne suis pas le seul à recevoir des demandes de jeunes gens qui désirent retourner dans leur famille pour des raisons d'ordre majeur. En vain, j'ai essayé à maintes reprises d'intervenir auprès des autorités. Il ne me semble pas exister actuellement un organisme légalement constitué pour recevoir ces demandes, pour les étudier et rendre des décisions. On dit bien aux soldats du camp: Faites votre demande auprès de l'officier commandant. Mais, monsieur l'Orateur, l'officier commandant du camp militaire n'est pas en mesure de décider si, oui ou non, un homme est nécessaire sur la terre. Malgré toute sa bonne volonté, il ne peut poursuivre cette enquête absolument nécessaire pour rendre une décision équitable et juste. Pourtant, dans mon comté comme ailleurs, il y a des jeunes gens qui, pour une raison ou pour une autre, surtout pour faire leur service militaire en hiver, ont décidé de répondre à l'appel, et qui doivent retourner sur la terre au printemps. Un individu a fait une demande pour retourner dans sa famille, alors que son vieux père était frappé de paralysie. De bureau en bureau, d'officier commandant en officier commandant, nous avons dû attendre si longtemps que le bétail sur la ferme a dû être dispersé, la récolte perdue. Aujourd'hui, ce soldat est encore au camp et cette terre est abandonnée. Certes, monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire que c'est la généralité des cas, mais j'attire spécialement l'attention du Gouvernement, d'une manière officielle, sur cet état de choses, car je crois sincèrement qu'il devrait y remédier, et à brève échéance.

(Traduction)

Nous aurons donc une consultation populaire. Le peuple canadien dira s'il est opportun de relever M. Mackenzie King de ses engagements. A ce propos, je veux bien définir ma position comme représentant de Labelle; je n'ai pas changé d'opinion et je suis encore opposé au service militaire obligatoire outre-mer. Tant et aussi longtemps que mes électeurs ne changeront pas le mandat qu'ils m'ont confié d'être opposé à une telle mesure, je ne puis l'accepter de quelque côté de la Chambre qu'elle vienne. Et le meilleur moyen de connaître l'opinion actuelle de mes gens, n'est-ce pas une consultation populaire au moyen d'un plébiscite? Certes les motifs qui ont poussé le Gouvernement à demander pareille chose sont bien clairs: être relevé de ses obligations afin d'imposer toutes autres formes de recrutement qu'il jugera nécessaire selon les circonstances. Il ne dit pas qu'il imposera la conscription pour outre-mer, pour la défense du Labrador, de Terre-Neuve, de l'Alaska ou des territoires des deux Amériques. L'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston) dit que, si le recrutement volontaire continue au rythme actuel, il semble qu'il n'y aura aucune nécessité d'imposer la conscription.

Le Gouvernement veut une libre expression d'opinion. Il ne pouvait mieux choisir qu'un plébiscite car il résulte de la définition même du plébiscite que ce doit être une LIBRE consultation populaire sur un sujet déterminé. Comme il résulte que la réponse à donner est laissée au parfait arbitre de chacun, il s'ensuit qu'en approuvant le principe de la tenue de ce plébiscite, nous ne nous engageons pas envers le Gouvernement de répondre affirmativement ou négativement. En demandant une réponse affirmative, le Gouvernement ne pose pas la question de confiance. S'il le faisait, ce ne serait pas un plébiscite mais une élection déguisée. Ce n'est donc pas voter non confiance au Gouvernement que de consentir

à la tenue de ce plébiscite en réservant notre attitude future sur les méthodes proposées pour arriver à cette fin. Je ne m'engage donc pas à demander à mes électeurs autre chose que de voter librement, sans aucune contrainte, selon leur conscience lorsque la question leur sera posée, après leur avoir donné les explications qui s'imposent. Quel sera le résultat dans mon comté? L'avenir le dira; s'il était négatif, et je crois qu'il le sera, je prie le Gouvernement de ne pas voir en ce geste une marque de non confiance. Tout au contraire, mes électeurs veulent tellement garder à la tête du pays un homme comme M. Mackenzie King qu'ils ne veulent pas prendre le moindre risque de le lancer sur cette mer de la conscription où le parti tory a fait naufrage, entraînant avec lui des pseudo-génies comme Arthur Meighen et Mitchell Hepburn.

Les anticonscriptionnistes voient en la personne du premier ministre du Canada la meilleure garantie de triomphe pour leur point de vue. C'est aussi mon opinion. Nous devons garder M. Mackenzie King à la tête du pays. Autrement ce serait l'anarchie, le désordre, la désunion nationale, le sabotage de notre effort de guerre au profit d'Hitler. Malgré certains énoncés du discours du trône qui peuvent sembler excessifs, je ne puis, par mon vote, sanctionner un manque de confiance absolu. Craignons que ne se répète la tragédie de 1911. Si nous abattons King comme Laurier le fut, c'est un tory conscriptionniste authentique qui deviendra premier ministre du Canada. Ce sera la conscription pour servir outre-mer à brève échéance et la répétition des scènes regrettables de 1917 et de 1918.

(Texte)

Cette opposition à la conscription des hommes pour service outre-mer a fait naître, chez quelques-uns de nos compatriotes de langue anglaise, des doutes sur notre loyauté envers la Couronne britannique. Cette opposition ne procède pas uniquement d'un sentiment émotif. Elle se base plutôt sur la raison pure. Certes, j'admets volontiers que nous n'avons pas les mêmes raisons que nos compatriotes de voler au secours du Commonwealth, mais l'observateur impartial doit, en face de l'histoire, nous taxer d'autre chose que de déloyauté envers nos obligations. Nous n'avons pas besoin d'être poussés dans le dos pour remplir nos devoirs nationaux.

Après la conquête, nous sommes demeurés 65,000 en terre d'Amérique, sans chefs religieux et laïcs, devant la formidable puissance d'assimilation, et pourtant nous sommes restés fidèles au roi d'Angleterre! Jusqu'en 1774, nous avons subi l'affront du serment du test et nous ne nous sommes pas révoltés. Sous la constitution de 1791, nous nous sommes vu refuser les plus hauts postes de la magistrature, de l'administration et de la politique. Ce régime avilissant ne prendra fin qu'au milieu du siècle suivant. Quatre-vingts ans durant, après la conquête, nous avons fait face à cette offensive dirigée contre l'enseignement du français sans crier, dans notre détresse, le *non possumus* des opprimés. Et pourtant, monsieur l'Orateur, ne sommes-nous pas quand même demeurés les fidèles sujets de la Couronne britannique? En 1812, n'avons-nous pas dressé le mur des poitrines canadiennes-françaises pour défendre le patrimoine national au profit de la couronne anglaise? En 1837, devant les exactions de l'oligarchie, un groupe de patriotes n'ont-ils pas secoué le joug devenu trop pesant et versé leur sang pour sauver les dernières bribes des libertés que nous garantissaient les traités de paix et les ententes conclues?

En 1867, n'avons-nous pas, par-dessus les barrières des préjugés de race et de religion, tendu la main au groupe de la majorité anglo-saxonne pour fonder la Confédération canadienne et travailler, dans un commun effort, à la grandeur de la jeune patrie? N'avons-nous pas, depuis ce temps, enduré les injustices d'un règlement XVII et les campagnes injustes des conservateurs contre l'enseignement du français dans les écoles du Nord-Ouest? N'avons-nous pas, sous le régime fédératif, lutté sans relâche pour le maintien de l'intégrité du lien fédéral, malgré les situations humiliantes faites aux nôtres dans le service national par le truchement de cette trop fameuse Commission du service civil? Et pourtant, monsieur l'Orateur, ne sommes-nous pas demeurés toujours et quand même fidèles sujets loyaux de la Couronne britannique?

Et quand vint la guerre de 1914, n'avons-nous pas payé la sanglante rançon à notre lien impérial, malgré l'ignominieuse loi de conscription dirigée par MM. Meighen et Borden contre les gens du Québec? Et depuis que la tragédie actuelle endeuille l'univers, n'avons-nous pas donné les meilleures preuves de notre loyauté en payant notre quote-part des onéreux impôts et des sacrifices humains que le Gouvernement a exigés de la nation canadienne tout entière? N'avons-nous pas encore accepté l'humiliante évidence de ne voir nommer à la tête des nombreuses commissions de temps de guerre que de trop rares Canadiens français, comme si nous devions être toujours et quand même relégués aux derniers rangs de ceux qui veulent se battre pour la liberté? Et pourtant, monsieur l'Orateur, je ne sache pas que nous soyons moins loyaux que nos compatriotes

d'autres races et que nous refusions de défendre les idéals des nations libres de l'univers. Devant les forces d'assimilation, nous avons opposé une indéfectible volonté de survivance; devant les tentatives de conquête, nous avons dressé notre loyauté à nos traditions. Nous sommes demeurés le bloc solide d'une civilisation chrétienne et latine qui a contribué, par ses modestes influences, à consolider l'expansion de la civilisation anglo-saxonne. Devant l'impérieuse nécessité de la survivance de l'unité canadienne, nous avons sacrifié des prérogatives et des privilèges et, de concession en concession, nous sommes descendus jusqu'à l'extrême limite. Je me demande même, monsieur l'Orateur, s'il y a un peuple au monde qui aurait consenti, comme nous l'avons fait, à subir les démolitions de la conquête, les injures collectives du fanatisme d'un tout petit groupe et les assauts de l'impérialisme britannique et qui serait demeuré quand même loyaux sujets de Sa Très Excellente Majesté le roi d'Angleterre?

(Traduction)

Nous sommes dans la guerre et nous entendons triompher, mais que l'on n'exige pas l'ultime sacrifice d'où naîtraient la confusion et le désordre.

Le Canada a volontairement consenti à entrer en lutte contre Hitler. Volontairement? peut-être. Mais d'une liberté relative, car aujourd'hui plus que jamais ai-je senti la force des liens de la dépendance du Canada envers les obligations inéluctables nées de son association avec les nations du Commonwealth. Certes l'universalité de cette guerre nous défend d'affirmer que nous nous battons uniquement pour un seul pays, mais je crois encore plus que jamais à l'existence de cette dépendance canadienne de mon pays. Puisse cette guerre être le signal de l'indépendance économique et constitutionnelle du Canada dans le concert des nations libres de l'univers. Puissent nos immolations cimenter l'union des deux grandes races dans un véritable esprit de collaboration nationale.

LA MARINE AMÉRICAINE

MENTION DE COMMENTAIRES DU PREMIER MINISTRE HEPBURN D'ONTARIO PUBLIÉS PAR LES JOURNAUX

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner maintenant de brèves explications qu'il eût peut-être fallu fournir avant l'appel de l'ordre du jour. Cependant on ne m'a signalé l'objet de ces remarques que peu de temps avant trois heures et j'ai voulu consulter à ce sujet mon personnel avant de traiter la question à la Chambre.

[M. Lalonde.]

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je suppose que l'honorable ministre prend la parole du consentement unanime de la Chambre.

Des VOIX: Oui.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Fort bien.

L'hon. M. MACDONALD: Le premier ministre ontarien aurait fait les remarques que je désire commenter. Plusieurs journaux canadiens rapportent aujourd'hui que M. Hepburn a prononcé les paroles suivantes:

Le premier ministre a dit qu'à son retour d'un voyage en Australie en 1937, les Américains qui étaient à bord se moquaient de ses craintes au sujet de la marine japonaise. A les en croire c'était "une marine en papier de soie" que les forces américaines chasseraient des mers "dans la première semaine" qui suivrait l'ouverture des hostilités dans le Pacifique.

"Eh bien, vous avez vu ce qu'a fait cette "marine en papier de soie", a dit M. Hepburn "A cause du désastre de Pearl-Harbour la flotte principale des Etats-Unis se cache, bien qu'elle ait effectué des incursions, ces jours derniers".

Je crois savoir qu'on a fait allusion à cette déclaration à la radio américaine et qu'elle a été signalée à l'attention du président des Etats-Unis. De crainte qu'il y ait méprise dans ce pays, je tiens à faire les commentaires suivants:

1. La déclaration du premier ministre de l'Ontario ne reflète pas mon opinion, ni celle du service naval, ni celle du gouvernement canadien.

2. Les mouvements des navires de guerre n'ont rien de commun avec ceux de certaines actrices de Hollywood. On ne peut pas toujours les porter à la connaissance de l'univers. Il y a d'ordinaire d'excellents motifs pour les tenir secrets. Il ne faut cependant pas croire que le fait de ne pas publier la position et les mouvements des navires soit un indice qu'ils se cachent.

3. Le traîtrise des Japonais à Pearl-Harbour a porté un rude coup à la flotte américaine qui n'en reste pas moins fort puissante; son personnel a déjà fait preuve de courage et le prouvera encore davantage, j'en suis sûr, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

4. Nous avons lieu d'être éternellement reconnaissants aux Etats-Unis pour l'appui moral et matériel qu'ils donnent à notre pays et à notre cause. Il y a un an et demi et longtemps même avant leur entrée en guerre, les Etats-Unis ont donné 43 destroyers à la marine royale et sept à la marine canadienne. Ces bâtiments se sont révélés des plus précieux.

De plus, en ce moment même, des vaisseaux battant le pavillon des Etats-Unis travaillent, de concert avec nos navires, à la protection des convois qui font la navette entre le continent américain et le Royaume-Uni. Ils ne se cachent certainement pas.

Je ne dévoile aucun secret en disant que les navires de la marine américaine sillonnent deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique. Je ne dirai pas où ils se trouvent ni quel est leur nombre, mais je puis dire que chacune de ces forces navales américaines est une véritable flotte et que chacune constitue, par conséquent, une menace contre toute tentative ennemie de porter la guerre dans le voisinage du littoral de l'Amérique du Nord. Où qu'elles soient, elles sont un bouclier pour le Canada et les Etats-Unis et constituent également un puissant élément d'attaque.

Notre cause est la leur. Pour ma part, je remercie le ciel qu'il en soit ainsi et que la flotte, l'armée et la puissante industrie de ce grand pays soient avec nous dans ce conflit.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. C. J. VENIOT (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je prends part au présent débat pour exposer les vues d'un des représentants des 225,000 Acadiens qui forment la cinquième partie de la population des Provinces maritimes et qui sont les descendants directs des 5,000 Acadiens expatriés et déportés par le gouverneur Lawrence, en 1755, et dispersés sur les côtes inhabitées de l'Atlantique à partir de Boston jusqu'à la frontière mexicaine. Graduellement ces expatriés ont réussi à revenir dans leur pays, sur la terre acadienne chantée par Longfellow. Ils s'y sont établis de nouveau, y ont vécu au milieu des plus grandes difficultés, considérés à peu près comme un peuple conquis durant un siècle. Ces gens n'ont aujourd'hui ni ressentiment ni animosité à l'égard de personne pour les souffrances qu'ils ont endurées durant cette période critique. Ce sont de loyaux sujets de la couronne britannique, des citoyens canadiens tout aussi loyaux que les autres citoyens des Provinces maritimes et du reste du Canada. Contrairement à nos compatriotes canadiens dont les traditions et la loyauté s'expliquent par les liens qui les attachent à l'Empire britannique, nous, les Acadiens, n'avons de lien nous rattachant à l'Europe que notre langue maternelle. La France nous a à peu près abandonnés à notre sort il y a deux siècles.

Nous rappelant notre histoire marquée par les persécutions, les expulsions et les souffrances, nous proclamons que nous nous opposerons à la coercition pour le service outre-mer dans toute guerre quelconque tant qu'on ne nous aura pas démontré la nécessité extrême d'une telle mesure. Nous affirmons notre désir et notre droit de choisir entre l'enrôlement obligatoire et l'enrôlement volontaire pour le service outre-mer. Durant la dernière guerre, nous avons fait toute notre part sous le régime du volontariat. Il est vrai que nous nous sommes rebellés contre la conscription, mais nous l'avons fait à cause de la façon injuste dont on appliquait cette mesure dans nos paisibles villages. Il y a eu du sang versé chez nous, et nous ne voulons pas que la chose se répète.

Nous reconnaissons que la meilleure manière de vaincre l'ennemi est de le combattre en dehors du Canada et de l'empêcher d'atteindre nos rives. A cette fin, nous sommes prêts à donner librement nos vies jusqu'à la limite de notre capital humain et de nos faibles ressources. Toutefois nous ne voulons plus voir pourchasser nos jeunes gens comme des bêtes sauvages sur nos collines et dans nos forêts, à coups de fusil et à la pointe de la baïonnette. Nous n'avons aucun parti pris, mais nous ne voulons pas que l'on nous convainque de force.

J'exprime le point de vue d'un homme dont la largeur d'esprit est modelée sur celle de sir Wilfrid Laurier et sur celle de l'homme à qui j'ai succédé en cette enceinte, d'un homme qui a été élevé et a reçu son instruction parmi la population écossaise du comté de Pictou, en Nouvelle-Ecosse.

Comme lui, après la foi catholique, je place au premier rang de tout ce qui m'est cher en ce monde, mon titre de citoyen canadien.

Le présent débat porte sur deux questions principales: la conscription pour service outre-mer et le plébiscite envisagé. Bien que la plupart des députés qui ont pris la parole jusqu'ici aient reconnu l'excellence de l'effort de guerre du Canada, dans son ensemble, ou y aient applaudi, une certaine minorité persiste à critiquer amèrement la façon dont le Gouvernement recrute des troupes pour outre-mer. Sur cette question particulière, le pays et la Chambre se sont divisés en deux groupes: ceux qui sont en faveur du recrutement volontaire et ceux qui prêchent la conscription pour service outre-mer.

Les tenants du régime du volontariat—et ils sont plus nombreux que certains journaux et le "Gallup Poll" ne le laissent entendre—soutiennent que chaque citoyen possède le droit inaliénable de décider lui-même s'il doit ou non consentir le sacrifice suprême en servant outre-mer en dehors de son pays natal. Ils ne veulent pas qu'on les envoie de force dans

des champs de bataille étrangers pour y risquer leur vie, pendant que ceux qui ont les pieds plats et les riches peuvent s'en tirer indemnes, grâce à certains procédés d'exemption, comme il s'en est vu au cours de la dernière guerre. Ils pensent avoir le droit de dire: "Vous, membres du Parlement, vous pouvez croire qu'il convient d'adopter des lois qui enrégimentent les hommes pour le service outre-mer, mais ce n'est pas vous, législateurs en chambre, ou les membres de vos familles, qui supporteront la misère, qui se battront, qui courront les risques et qui mourront". Ce sont là des paroles que j'ai entendues de mes propres oreilles il n'y a pas très longtemps.

Les tenants du volontariat prétendent que, jusqu'à l'heure actuelle, on a pourvu intégralement aux besoins de nos effectifs: l'armée, la marine et l'aviation. Des déclarations dans ce sens ont été formulées ici par trois ministres: par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) et hier, en termes très énergiques, par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Ces jours derniers, le commandant en chef des armées canadiennes, nul autre que le général McNaughton, s'est exprimé dans le même sens quand il a déclaré que le peuple canadien a surabondamment pourvu à la constitution de tous les effectifs dont on a eu besoin jusqu'ici en Angleterre.

Chaque année, depuis le début de la guerre, on a formulé un programme en vue de recruter des effectifs pour le service outre-mer. Ce programme a été établi par le ministère de la Défense nationale en consultation avec les hauts commandements de l'armée tant en Angleterre qu'au Canada. On a établi les besoins à la lumière de toutes les conditions existantes au moment de la formulation du plan et on a surabondamment pourvu à tous les besoins reconnus jusqu'à l'heure actuelle. Le ministre de la Défense nationale vient d'annoncer le programme de l'année 1942. Ce programme comporte le recrutement d'un très grand nombre, soit de 173,000 à 193,000 combattants. C'est un vaste programme et, à la cadence actuelle des enrôlements, aucun député en cette enceinte ne peut douter que nous pourvoirons de nouveau, par le volontariat, à tous ces besoins. En ce jour même et sans plus de renseignements sur les autres projets du Gouvernement, comment l'opposition peut-elle véridiquement déclarer que le volontariat a échoué? Je n'ai pas à insister sur les rapports qui viennent des différentes parties du pays. J'ai ici des rapports de la province du Nouveau-Brunswick. Ils ont été publiés dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean. Voici un des titres: "Augmentation dans le nombre des nouvelles recrues." Et voici un rapport de l'*Ottawa Citizen* disant que 500 recrues ont été enrôlées dans la ville d'Ottawa durant le mois de janvier. Des rapports semblables arrivent de toutes les parties du Canada. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) a déclaré, il y a quelques jours, que durant les sept derniers mois la moyenne des enrôlements avait atteint les 20,000 par mois, soit 140,000 en sept mois. Pourquoi prétendre alors que l'effort de guerre du Canada sera retardé, sinon paralysé, par ce projet de plébiscite? Le recrutement dans toutes les parties du pays doit-il cesser durant le plébiscite? Allons-nous fermer les différentes zones militaires et les centres d'instruction durant cette période? Pourquoi présenter des déclarations aussi enfantines à un public intelligent!

On a répété souvent et avec raison dans cette Chambre que le prélèvement d'une armée pour le service outre-mer n'est qu'une partie d'un effort total de guerre. Les méthodes employées jusqu'ici pour obtenir des recrues, —l'enrôlement volontaire et la conscription,— ne sont que des moyens pour arriver à cette fin. La conscription, pour atteindre cette fin, est et restera une méthode discutable et même douteuse. Elle peut être équitable et juste sous certains rapports, mais elle est provocatrice et irritante pour tous les éléments et comporte un aspect racial des plus dangereux. De fait, je dirai, monsieur l'Orateur, qu'en raison de la façon odieuse dont les archi-impérialistes ont appliqué la conscription en 1917, la mesure fut transformée en question de race. C'est là une grave déclaration. Elle n'en est pas moins vraie, comme je vais le démontrer.

Je répète encore une fois que la conscription est maintenant et sera toujours au Canada une question de race. Si elle a pris une si grande place dans nos esprits, c'est dû aux circonstances impardonnables et inoubliables dans lesquelles le parti conservateur a entouré l'institution et la mise en vigueur de la conscription dans la dernière guerre comme dans celle-ci. Tous les Canadiens doivent reconnaître ce fait sans plus tarder avant que l'édifice national ne soit enflammé par les passions.

Chaque Canadien sait, au fond de lui-même, que la conscription, aujourd'hui plus que jamais, contient en germe la lutte, la division, la résistance par la force, et peut-être même l'effusion du sang, comme dans la dernière guerre. Nous ne gagnerons jamais la guerre tant que nous serons divisés par une question de race, et, en ce moment, alors que les passions sont chauffées à blanc dans cer- Canada français a-t-il envers la conscription

taines régions du pays, nous marchons vers la catastrophe.

L'unité ne saurait être maintenue par des déclarations aussi enflammées que celles du premier ministre Hepburn lorsqu'il accuse le premier ministre (M. Mackenzie King) de tenter délibérément d'exciter les Canadiens français contre les Anglo-Canadiens par le jeu de son lieutenant, M. Godbout. J'ignore quel mauvais esprit a poussé le premier ministre de l'Ontario à parler de la sorte et à faire d'autres déclarations propres à engendrer la discorde en s'attaquant au premier ministre du pays. Aucune de ses déclarations véhémentes n'est conforme aux principes de la Confédération qui ont fait l'union entre deux peuples de langues, de races et de religions différentes.

Tout étudiant impartial de l'histoire du Canada, depuis sa conquête par les Anglais, qui a une certaine connaissance des différends et des luttes survenus entre ces deux groupes ethniques au cours d'un siècle d'ajustement, comprend quelle entreprise énorme a été, et est encore, la Confédération. Pourquoi le les sentiments qu'on lui connaît? Nous avons tous un grand besoin de consulter l'histoire pour nous renseigner sur les faits, pour rappeler à notre mémoire les grands principes de la bonne entente, et pour faire la revue du problème des relations entre le Canada français et le reste du Dominion. Qu'il me soit permis d'énumérer simplement quelques points de notre histoire que nous devrions tous méditer très attentivement.

Et d'abord, fait que j'ai déjà mentionné et qui persiste toujours dans l'âme et le cœur de tout petit Acadien des Provinces maritimes, et que les enfants apprennent à chaque génération sur les genoux de leurs mères: l'expulsion des Acadiens en 1755. A-t-on jamais songé à indemniser ces innocentes victimes des haines de races qui existaient à cette époque? Mais passons.

Ensuite: l'Acte de Québec, de 1774.

Troisièmement: l'Acte constitutionnel de 1791, qui partageait le pays en Haut-Canada et Bas-Canada.

Quatrièmement: la guerre de 1812, alors que le Canada français, prenant le parti de l'Angleterre, conserva la colonie à l'Empire.

Cinquièmement: la rébellion de 1837.

Sixièmement: l'Acte d'Union, qui unissait en 1841 les deux Canadas et par lequel lord Durham espérait amener les Canadiens français à adopter la langue et les coutumes britanniques, et à les assimiler. Je cite les paroles mêmes consignées dans l'histoire.

Septièmement: l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, par lequel les Canadiens d'origine anglaise et ceux d'origine française se donnaient la main, oubliaient leurs différends passés, et jetaient les fondements de l'un des plus grands pays de l'univers.

Huitièmement: la loi des élections en temps de guerre et la loi du service militaire de 1917, sujets sur lesquels je reviendrai.

Neuvièmement: le statut de Westminster.

Dixièmement: la loi des écoles dans les huit provinces où il existe une minorité canadienne française.

Etablissez la comparaison avec le traitement accordé à la minorité anglaise de la province de Québec.

Les partisans de la conscription préconisent à grands cris l'égalité dans le sacrifice. A mon sens, l'égalité dans le sacrifice présuppose l'égalité des droits de citoyenneté. Je le demande à la Chambre, l'égalité des droits de citoyenneté existe-t-elle pour les trois quarts de million de Canadiens français qui n'habitent pas le Québec et à qui on refuse le droit de fonder des écoles séparées pour l'instruction de leurs enfants dans leur langue maternelle?

Ces faits sont du domaine historique. Comparons-les maintenant à d'autres.

Premièrement: presque tous les Canadiens qui sont en faveur de la conscription pour outre-mer sont d'origine britannique.

Deuxièmement: beaucoup de Canadiens, quoique d'origine britannique, s'opposent à la conscription soit par suite de leurs convictions personnelles, soit parce que, bien qu'ils soient en faveur de la conscription comme moyen de lever des troupes pour le service outre-mer, ils détestent cette mesure à cause de la question de race qu'elle a soulevée et qui a failli ruiner le Canada lors de la dernière guerre.

Troisièmement: presque tous les Canadiens d'origine française s'opposent irrévocablement à la conscription et cette opinion leur est aussi sacrée que leur religion et leur langue maternelle. Je vous rappellerai qu'il y a au Canada trois millions et demi de Canadiens français dont trois quarts de million habitent en dehors des frontières du Québec.

Je demande aux honorables députés de peser ces chiffres et ces faits dans leurs moments de loisir.

En 1917, sir Wilfrid Laurier comprit la portée ethnique de la conscription et les dangers qu'elle comportait. Depuis lors, MM. Mackenzie King, Lapointe et leurs partisans ont tous été du même avis. Au cours de la session de 1939, le chef de l'opposition à cette époque, M. Manion, eut l'intelligence de saisir la chose, et pendant la campagne

électorale de 1940, il répéta d'un bout à l'autre du pays les remarques qu'il avait faites à la Chambre. En toute équité, je reconnais qu'il exprimait cette opinion non comme appât électoral, mais parce que, dans son âme et conscience, il savait que la conscription comporte un aspect ethnique et constitue un péril pour le Canada. Le malheur pour nous tous, c'est que jusqu'ici aucun de nous n'a eu le courage d'exposer la question devant le public sous son vrai jour. Nous avons éludé la question. Nous avons négligé d'indiquer à la population le véritable aspect des choses, d'appeler les choses par leur nom, de tirer de la situation la seule conclusion logique qui s'en dégage: savoir, qu'en une guerre mondiale comme celle-ci, les éléments anglais et français de notre population doivent s'unir sans délai et en venir à une entente raisonnée sur cette question capitale.

Malheureusement, les extrémistes des deux grands partis ont embrouillé la question en s'accusant mutuellement d'exploiter la conscription pour recueillir des votes dans le Québec ou les autres provinces. Je ne puis voir comment la continuation de violentes tirades dans une campagne électorale, comme celles du premier ministre de l'Ontario que j'ai mentionnées, puisse contribuer à combler le fossé entre les deux races. Des tirades également violentes dans l'autre sens viennent de la province de Québec et ne combleront pas le fossé. Je ne vois pas non plus comment la présence du très honorable Arthur Meighen aurait pu aider à établir l'union, alors que tout le Canada français se rappelle la part qu'il a prise à la rédaction et à l'application de la loi de conscription lors de la dernière guerre. Et quelle application nous en avons eue!

Qu'il me soit permis de citer les paroles que l'honorable A. C. Nixon a prononcées il y a quelques jours à cet égard:

> Ce serait une calamité nationale si Arthur Meighen était élu lundi dans York-sud. Je me souviens comment le Canada fut divisé en 1917 et en 1918 par la loi des élections en temps de guerre et par celle du service militaire. La façon inique dont elles furent appliquées fait encore voir rouge à des millions de gens lorsqu'ils y songent, et pas seulement dans le Québec. Nul de ceux qui vivent aujourd'hui n'est plus responsable que M. Meighen de cet état de choses.

Monsieur l'Orateur, il est des convenances que les gens sont tenus d'observer les uns envers les autres; les choses que je viens de mentionner ne conviennent pas aux hommes remplissant des fonctions si élevées dans un pays à double élément comme le nôtre, où les susceptibilités sont toujours si prononcées. Il existe heureusement chez nous une grande mesure de tolérance et de compréhension. J'ai

discuté cette question épineuse de la conscription avec plusieurs de mes amis d'origine britannique.

Voici l'opinion d'un monsieur distingué, un ministre du culte, non catholique, que j'ai eu le plaisir d'avoir comme compagnon dans le train qui me ramenait des funérailles du très honorable Ernest Lapointe. Il me déclara qu'à son avis la conscription de tout le capital humain constituait la façon la plus juste de lever des troupes pour outre-mer, pourvu qu'on puisse y recourir sans sacrifier l'harmonie. Mais sa connaissance de l'histoire des divers peuples dont se compose la population canadienne ne lui permet pas de concevoir semblable utopie, et il est opposé à la conscription dans l'intérêt de l'unité nationale car il la considère essentiellement une question de race, remplie des plus grands dangers pour la solidité de la nation. Jamais il ne m'était venu à l'esprit que la conscription puisse renfermer semblable menace, et je n'y aurais jamais songé n'eût été l'expression de cette opinion, savoir que la conscription est devenue au Canada, à l'heure actuelle, une question de race. Selon ce pasteur, l'imposition de la conscription déchirerait la nation et ruinerait un effort de guerre par ailleurs splendide.

Voici quelques-unes des autres opinions qu'il a émises au cours de la conversation. Jamais l'Afrique-du-Sud ne songerait à recourir à la conscription pour lever des troupes. Pourquoi? Parce que là, également, elle poserait la question de race entre les Boers et les Anglais. En Irlande, elle ferait surgir la question religieuse entre le Nord et le Sud. En Australie, où la population est d'origine britannique dans une proportion de 97 p. 100, le premier ministre Hughes, à deux reprises lors de la dernière guerre, tint un referendum sur cette question et chaque fois la mesure fut rejetée. Le sentiment populaire contre le premier ministre, par suite de ses vues sur la conscription, devint finalement si puissant que, comme vous le savez, il dut démissionner.

A l'heure actuelle, l'Australie n'a pas la conscription pour le service outre-mer. Les Canadiens sont-ils moins britanniques ou moins patriotes que les Australiens? Aux Etats-Unis il n'existe pas de scission entre les races, et la conscription qu'ils se sont donnée est uniquement une question de ligne de conduite ou d'opportunité. J'en profite pour appeler l'attention de la Chambre sur un petit livre paru récemment, intitulé *Canadian Peoples*, dans lequel l'auteur, M. B. K. Sandwell, expose toutes les raisons d'ordre historique à l'appui de certaines des idées que je viens d'exprimer dans cette enceinte. Les idées de cet auteur

sont celles de plusieurs anglophones renseignés et tolérants du Canada avec qui j'ai discuté de ce mal qui mine notre population.

Les chefs de tous les groupes politiques, immédiatement avant et après les dernières élections, ont déclaré que la conscription, telle qu'elle avait été appliquée lors de la dernière guerre, a été une bourde nationale en ce qu'elle a failli complètement à procurer le capital humain. Tous les libéraux en ont admis la faillite totale depuis toujours. Le chef conservateur de l'époque, M. Manion, s'est prononcé dans cette enceinte contre la conscription, et, je le répète, a réitéré cette même déclaration de l'Atlantique au Pacifique.

Les chiffres que je vais citer démontrent la futilité de la conscription, comme moyen de recrutement; le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) en a fourni une partie la semaine dernière. La première classe, celle des célibataires de 20 à 34 ans, enregistrée en 1917, s'élevait à 404,000 hommes; il y a eu 380,000 demandes d'exemption pour diverses raisons, de sorte que l'armée n'a reçu que 24,000 hommes. En Ontario, à la fin de mars 1918, les demandes d'exemption étaient au nombre de 118,000, dont 104,000 ont été approuvées. Dans la province de Québec, le nombre des exemptions approuvées a été de 108,000, sur un total de 115,000 appelés. Au terme de mars 1918, dans tout le Dominion, 31,000 hommes avaient été appelés, dont 5,000 n'ont pas répondu à l'appel. A la fin de la guerre, comme le ministre des Pensions et de la Santé nationale le faisait observer il y a quelques jours, 83,000 hommes seulement ont été enrôlés sous l'empire des dispositions de la loi, mais il y a eu autre chose que le ministre a passé sous silence. De ce nombre, 22,000 ont obtenu des congés pour retourner sur les fermes ou pour des raisons de commisération. Tout compté, la conscription, au cours de la dernière guerre, n'a fourni que 61,000 hommes.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, cette contribution vaut-elle la peine qu'on adopte une mesure préconisée aujourd'hui par certains intéressés? Cependant, malgré cet échec évident, malgré la futilité d'une telle mesure, comme je viens de l'expliquer, malgré le tort qu'elle a causée à l'unité du pays, malgré les haines qu'elle a enfantées, le spectre de la conscription plane encore sur la Chambre aujourd'hui et le parti conservateur proclame cette mesure comme son cri de bataille et notre seule et dernière planche de salut. Et, pour couronnement, le même parti choisit comme porte-étendard de la conscription cet homme même dont le nom est conspué dans la province de Québec et partout au Canada où il existe un groupe de Canadiens de descendance française; cet homme même qui, en 1917, a préparé la loi des élections en temps de guerre et la loi du service militaire et en a imposé l'application dans la province de Québec de la manière odieuse et provocante dont nous avons tous gardé un souvenir si vivace et si cuisant.

Cette plaie ne s'est pas encore cicatrisée chez la population du Québec. Les conservateurs croient-ils sincèrement avoir fait un choix heureux, l'automne dernier, en appelant le très honorable Arthur Meighen à la direction du parti? Croient-ils avoir agi avec tact, en ces temps difficiles où l'unité, l'harmonie et la collaboration de toutes les classes de la société, de toutes les religions et de toutes les races sont plus importantes que l'or et les canons? Les honorables députés de l'opposition croient-ils sincèrement qu'ils peuvent panser les blessures infligées à Québec au cours de la dernière guerre en choisissant comme chef celui-là même qui les a infligées et qui est considéré comme l'intolérance personnifiée?

J'affirme que le choix du très honorable Arthur Meighen en ce moment est un défi direct lancé à la province de Québec...

M. POULIOT: C'est une maladresse.

M. VENIOT: J'affirme qu'un tel choix, à l'heure actuelle, où les esprits sont déjà surexcités, constitue l'erreur de stratégie politique la plus importante depuis la Confédération et qu'elle peut avoir, même malgré la défaite du très honorable M. Meighen, des conséquences désastreuses pour le pays. Peu après l'annonce du choix du très honorable M. Meighen comme chef du parti, un de mes amis conservateurs m'a dit: "Bennett a ruiné le parti conservateur par son autocratie et voici que Meighen vient l'enterrer". Pour moi, l'objet qu'ont en vue les gens qui font délibérément et graduellement de l'agitation en faveur de la conscription est de dresser la province de Québec contre le reste de la nation, sinistre manœuvre politique visant à détruire le parti libéral. Jeudi dernier, l'*Ottawa Citizen* semblait déjà crier victoire dans un éditorial où il disait:

> L'effondrement est inévitable sur la colline du Parlement. Les signes en sont déjà manifestes. Pendant qu'à l'extérieur le navire de l'Etat est en butte aux attaques des forces barbares les plus terribles, l'esprit de parti le saborde dans ses œuvres vives.

Les mauvais génies qui inspirent et guident les tenants de la conscription semblent dire aujourd'hui: Si nous pouvons déchaîner une clameur suffisamment violente pour entraîner un certain nombre de libéraux de langue anglaise à appuyer la conscription, ce qui divisera les forces libérales, la victoire et le pouvoir seront virtuellement à nous. Périsse l'unité, périsse la nation, pourvu que le parti libéral et King soient abattus.

Sans doute mes amis de l'opposition nieront cela, et je ne les en blâme pas, car c'est une terrible accusation que je viens de porter, mais je leur demande de prouver leur sincérité, leur amour de leur patrie, leur désir de voir régner la paix et l'unité, en accueillant favorablement la généreuse proposition faite en cette Chambre le 29 janvier par un membre de leur parti, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce). On se rappelle que ce dernier a proposé d'exclure le Québec de l'application du service sélectif obligatoire. La même pensée a été exprimée en ces termes le 9 février, comme on le verra au hansard, par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill):

Ou, si c'était nécessaire, j'accepterais une mesure de conscription qui ne comprendrait pas les régions qui y sont opposées. On a agi de la sorte deux fois en Irlande au cours de la guerre précédente, et aussi au cours de la présente. Il n'en est résulté aucune difficulté, aucun ressentiment, aucune injustice. Ce serait probablement un bon régime pour le pays.

Je le répète, les Canadiens de descendance française forment près d'un tiers de la population du dominion, et ils sont au nombre de trois quarts de million en dehors de la province de Québec. J'imagine que la proposition magnanime de l'honorable député de Parkdale s'appliquerait aussi à ces derniers, car ils s'opposent tous à la conscription pour le service outre-mer. Sur tous les autres aspects d'un effort de guerre total, les Canadiens français sont parfaitement d'accord avec leurs concitoyens, ainsi que le premier ministre Godbout l'a déclaré il y a quelque temps, et ils sont prêts à tous les sacrifices pour gagner la guerre.

D'autre part, comme je l'ai déjà fait remarquer, ceux qui préconisent la conscription sont tous de descendance britannique. Par conséquent, je suppose que l'honorable député de Parkdale leur imposerait la conscription pour le service outre-mer, tout en maintenant le volontariat pour tous les Canadiens de descendance française. Je félicite l'honorable député d'avoir eu une idée aussi brillante et d'avoir posé un geste amical aussi magnanime. C'est assurément l'une des plus louables propositions que j'aie jamais entendu énoncer dans ce Parlement ou au dehors, et la profonde reconnaissance de toutes les mères canadiennes-françaises lui est certainement acquise.

Oui, monsieur l'Orateur, qu'on accorde aux Canadiens français plus d'officiers de leur propre langue, et qu'on leur réserve plus de centres d'entraînement où ils pourront apprendre dans leur propre langue les secrets de la technique militaire. Voyez-vous le chef de l'opposition à l'entraînement dans une école militaire où seule la langue française serait parlée! Accordez-leur, sous le régime du volontariat,

[M. Veniot.]

leurs propres régiments et leurs propres bataillons: le vieil esprit guerrier et chevelaresque français rendra alors manifeste à la nation et au monde que les Canadiens français ne sont pas des lâches,—ainsi que j'ai entendu porter l'accusation au sein même de cet édifice. Leur nombre et leurs faits d'armes rappelleront vingt fois, s'il le faut, la brillante épopée du Royal vingt-deuxième. Leur amour de la patrie, égal sinon supérieur à celui de tout autre groupe de Canadiens en ce pays, dessillera tous les yeux.

Nous ne cherchons aucunement à nous soustraire à nos devoirs, mais nous réclamons le respect de nos convictions, aussi profondément ancrées en nos âmes que notre foi religieuse. A cette unique réserve de la conscription pour le service outre-mer, nous sommes disposés à tous les sacrifices. En vérité, nous les accueillons volontiers et nos ressources de ce chef sont sans limites.

Je mets les honorables membres de l'opposition en demeure d'appuyer la suggestion de leur collègue. Le cas échéant, je verrais avec plaisir la comparaison se faire entre un bataillon de conscrits et un bataillon de volontaires de la province de Québec.

Je cite ce passage d'un article du *Montreal Standard* paru le 24 janvier:

La fédération canadienne, l'union de deux peuples de langue différente se fondent sur le compromis; l'art avec lequel se réalisent les compromis propres à maintenir l'union au Canada y constitue la mesure des qualités d'un homme d'Etat. En l'absence de concessions mutuelles, les historiens de l'avenir raconteront comment la prochaine fédération des peuples et des institutions que groupe le Canada s'est acheminée vers une ultime dissolution.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui explique Lafontaine et Baldwin, Macdonald et Cartier, Laurier et Fielding, King et Lapointe. Ces compromis constituent la loi d'un échange de bons procédés dans une amitié réciproque et s'inspirent de la compréhension et de l'entente mutuelles, si essentielles à notre survivance.

Quel est l'homme sagace qui veut nous dire pourquoi cette direction conjointe n'existe plus depuis la dernière guerre au sein du parti conservateur? Peut-on nommer des associés de langue française de Borden, de Bennett et de Meighen qui puissent se comparer en prestige à leurs prédécesseurs? Et pourquoi la Chambre actuelle tout comme la législature précédente, ne compte-t-elle qu'un seul conservateur d'origine française? Pendant la courte période où il a siégé parmi les membres de l'opposition officielle, l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a trouvé l'atmosphère terriblement froide. Pourquoi le Canada français ne compte-t-il aucun représentant de marque dans le parti tory d'aujourd'hui? Parce que, dans la dernière guerre

et depuis, ce parti n'a pas su comprendre les saines méthodes de gouvernement enseignées jusqu'ici par les chefs des deux grands partis politiques, chefs dont les noms passeront à la postérité comme les apôtres de l'union et de l'harmonie entre les deux grandes races du pays, tandis que Borden, Meighen et Bennett seront relégués à l'arrière-plan pour avoir méconnu cette vérité importante, savoir que, quoi qu'ils puissent prétendre, leurs machinations ont fait de la conscription au Canada une question de race.

Pour ma part, j'ai l'intention d'appuyer le plébiscite projeté et de demander à mes commettants de l'appuyer sans réserve. Non pas que j'approuve la conscription, mais parce qu'il y a lieu d'adopter un moyen terme juste et équitable, et moins propre à semer le désarroi que la conscription telle que l'a toujours conçue le parti conservateur; parce que j'ai une confiance sans bornes dans mon chef et dans son cabinet; parce que je sais qu'ils sauront juger des choses avec circonspection d'après les nécessités du moment: situation de la guerre, conditions économiques et divergences de race, quand la sécurité de notre pays et de nos alliés sera le plus gravement menacée.

Si la conscription venait à s'imposer, et que je fusse convaincu de sa nécessité, je préférerais que la loi fût mise en vigueur par l'actuel premier ministre, réputé pour sa modération et sa largeur de vue, ainsi que par ses collègues, plutôt que par les hommes qui en ont fait un fiasco par suite de la manière odieuse dont ils l'ont appliquée aux gens de Québec pendant la dernière guerre.

Je suis convaincu qu'entre les vues extrêmes qui divisent aujourd'hui le pays sur la question de la conscription, l'on peut et l'on doit trouver un moyen terme. Les modérés de tous les partis et des deux principaux éléments ethniques du pays devraient se consulter et examiner la situation avec calme et sous tous ses angles.

Il est trop évident que le désastre plane au-dessus de nos têtes. Faisons la trêve sur cette question. L'intérêt de la nation l'emporte aujourd'hui sur celui du parti libéral, du parti conservateur et de tous les autres. Si, dans cette heure d'extrême péril, il fallait établir la conscription sous la forme qu'elle a prise en 1917, s'il fallait l'établir même dans un an ou deux, à moins d'employer des méthodes de persuasion ignorées dans le passé, je ne réponds pas des conséquences que cette mesure pourrait avoir dans mon comté et dans d'autres régions du pays.

Ce sont là de terribles constatations, mais quel homme sensé peut ignorer les murmures qui, partant des villes non moins que des régions les plus reculées, nous parviennent contre la conscription, surtout depuis que le 13 novembre dernier M. Meighen en a fait son suprême cri de guerre. Je désire citer, en terminant, un passage d'un article dû à la plume de M. Leslie Roberts et paru dans un récent numéro du *Saturday Night*:

> On peut dire qu'au lieu de modifier l'attitude des Canadiens français au sujet de la conscription, la guerre du Pacifique n'a fait qu'affermir la détermination et l'opposition du Québec. Des milliers, pour ne pas dire des millions d'Anglo-Canadiens sont encore incapables d'aller à la racine de cette opposition. La cause, il faut l'attribuer à la plus piètre campagne politique de notre histoire par laquelle un petit groupe de journalistes et d'orateurs ont tenté, à tout prix, d'imposer, bon gré mal gré la conscription au Québec. Ce n'est pas ainsi qu'en pays démocratiques on gagne l'opinion d'une minorité. Ce procédé ne peut servir qu'à ancrer davantage la détermination de ne pas s'en laisser imposer et pour peu qu'il se poursuive on se retrouve tôt ou tard à Donnybrook.

Il existe heureusement beaucoup de Canadiens de langue anglaise pour partager cette opinion, des Canadiens instruits qui ont étudié les rudiments des rapports entre les races, qui ne se laissent pas égarer par la passion et dont le jugement pondéré sur les événements contemporains contribuera à assurer l'unité et l'harmonie au sein de notre nation.

Puisse la divine Providence éclairer un plus grand nombre de ces esprits, épurer nos cœurs de l'amertume qui s'y est accumulée depuis trois mois et infuser à nos âmes le tendre baume de la tolérance mutuelle.

(Sur la proposition de M. Douglas (Weyburn), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Crerar, la séance est levée à 5 heures 55 minutes du soir.

Jeudi 12 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi, 11 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé dans ce débat, j'aimerais féliciter les honorables députés qui ont proposé (M. Fournier) et appuyé (M. Macdonald) la motion tendant à

voter une Adresse en réponse au discours du trône.

On a déjà dit que nous ne gagnions pas la guerre, mais que nous réussissions tout juste à éviter la défaite. Cependant, une chose m'inquiète plus que le fait de ne pas remporter de victoires à l'étranger et de ne pas produire plus efficacement au pays: c'est la confusion et le désenchantement qui existent dans l'esprit des Canadiens aujourd'hui. Je doute fort qu'il y ait jamais eu autant de luttes de factions et de régions au Canada qu'en ce moment. Ce sont nos émotions plutôt que notre raison qui ont orienté une bonne partie de la discussion dans les journaux et ici à la Chambre. Nous avons recours aux mots à effet et aux mots d'ordre plutôt qu'aux faits mêmes. C'est ce désordre dans nos idées qui permet au nazisme de triompher. Lorsqu'une nation a perdu le sens de sa fin nationale, elle est mûre pour la défaite.

L'avenir de notre pays m'inquiète plus en ce moment qu'aux jours sombres de la mi-été de 1940. Il n'y a qu'une direction sage et courageuse qui puisse sauver ce pays de la désintégration psychologique qui a été le prélude de la défaite en France. Nous devons tous assumer notre part de responsabilité dans le présent état de choses. Personne ne peut se prétendre innocent sous ce rapport. Il se peut qu'il soit vrai, comme le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a dit, que plusieurs groupements puissants aient soulevé le cri de la conscription du capital humain en vue d'en retirer des avantages politiques et d'embarrasser le Gouvernement. D'autres étaient poussés par le désir d'enrégimenter les ouvriers afin de les exploiter sous le prétexte qu'il faut gagner la guerre. D'autres envisagent la situation du point de vue de la première grande guerre et ne se rendent pas compte qu'il s'agit d'une guerre mécanisée où les grosses armées sont inutiles à moins d'être munies de tous les armements modernes. Je sais qu'il peut exister de petits groupements animés de ces motifs au Canada. Cependant, monsieur l'Orateur, ce n'est pas tout. Cela n'explique pas le mécontentement général au sujet de l'effort de guerre du Canada. En réalité, le Gouvernement doit accepter une forte partie du blâme. Le pays attend toujours une direction courageuse et agressive. Il ne l'a pas obtenue. Nous avons eu un Gouvernement à la Chamberlain au Canada, et nous n'entrevoyons pas la venue d'un Churchill ou d'un Bevin. Le moins que le peuple puisse attendre de ses chefs, c'est qu'ils le dirigent. Cependant, il faut pousser sur nos chefs pour les faire agir. Il est vrai qu'un chef ne saurait trop prendre les devants sur l'opinion publique, mais actuellement l'opinion publique

au pays devance de beaucoup le Gouvernement et elle attend impatiemment qu'il la rattrape. Je ne crois pas que le peuple attende encore bien longtemps.

Le Gouvernement ne devrait pas se laisser bercer par un sentiment de sécurité par suite des succès qu'il a remporté aux élections de lundi. Les trois élections partielles que le Gouvernement a gagnées...

M. MacNICOL: Quatre.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je reviendrai sur la quatrième tout à l'heure. Le Gouvernement a remporté la victoire dans ces trois élections partielles parce que les Canadiens ont eu le bon sens de préférer l'attitude du Gouvernement à celle qui lui était opposée. Dans la province de Québec, ce fut un triomphe sur un groupe de nationalistes irresponsables et je dois avouer que j'ai constaté avec plaisir que les électeurs de cette province ont fait montre de bons sens et ont affirmé leur foi dans la destinée du Canada. Dans la circonscription de Welland, les gens se sont prononcés contre les réactionnaires et les démagogues, mais je tiens à signaler au Gouvernement que dans cette circonscription les partisans de la fédération du commonwealth coopératif ont plus que doublé le nombre des voix données à son candidat.

J'en arrive maintenant à York-Sud dont a parlé l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol). Le chef du parti conservateur a déclaré dans les journaux que sa défaite est due à une association entre les partisans du gouvernement fédéral et ceux de la fédération du commonwealth coopératif. Le *Daily Star* de Toronto analyse les voix données dans cette circonscription et dit ce qui suit:

> Dans la région du township d'York habitée par la classe ouvrière, les conservateurs ont été défaits et le parti de la fédération du commonwealth coopératif a remporté la victoire. Le vote en faveur des conservateurs a baissé de 12,067 à 7,669, diminution que ne pouvaient combler les résultats d'aucune des autres parties de cette circonscription. La fédération du commonwealth coopératif a obtenu 13,467 voix dans le township d'York.
>
> Dès qu'on connut les résultats des premiers bureaux de scrutin, on put se rendre compte qu'un changement considérable allait se produire. Les premiers résultats vinrent du bureau n° 9 où, en 1940, Cockeram avait obtenu 218 voix et le candidat de la fédération du commonwealth coopératif 42. Hier, Meighen y a obtenu 112 voix et Noseworthy 141. Cet avantage s'est maintenu dans toute la circonscription.

En d'autres termes, les gens du peuple ont démontré, dans les élections de York-Sud, qu'ils n'avaient pas l'intention de se laisser imposer un chef par quelque groupe influent.

Que le Gouvernement n'aille pas s'imaginer que le résultat de ces élections complémentaires

signifie qu'il n'existe pas de mécontentement au pays. Il se trompe grandement, s'il se pense en sécurité à la suite de ces victoires électorales.

Je demande à la Chambre de scruter quelques-unes des causes du malaise qui agite notre population. La première, c'est qu'on a l'impression que le Gouvernement a été moins que franc dans son exposé sur la production du matériel de guerre. On ne cesse de nous parler de commandes données ou d'argent dépensé, mais cela ne veut pas toujours dire armes fabriquées. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a dit l'automne dernier qu'il pouvait équiper une division toutes les six semaines. Faut-il prendre ses paroles à la lettre? Cela équivaut à équiper huit divisions par année. N'empêche que, en novembre dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) disait qu'un ou deux chars d'assaut étaient peut-être parvenus du Canada à nos troupes en Angleterre.

Pour illustrer ma pensée, je signalerai un fait peut-être peu important, mais significatif. L'autre soir, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) faisait remarquer pendant son discours que sur la côte du Pacifique les hommes étaient équipés avec des carabines Springfield, fabriquées aux Etats-Unis, mais non en état de faire feu. Le ministre de la Défense nationale l'a interrompu en disant que ces carabines pouvaient faire feu. Le ministre est-il sérieux? Il sait fort bien que ces carabines datent de vingt-cinq ans et qu'elles sont marquées de peinture rouge pour que nos hommes ne cherchent pas à s'en servir.

L'hon. M. RALSTON: Permettez que j'interrompe l'honorable député qui semble tout à fait mal renseigné. La peinture rouge indique que leur calibre est différent de celui des fusils de la marque III. Nous avons des fusils Lee-Enfield, dont un grand nombre datent de vingt-cinq ans tout en étant parfaitement bons.

M. DOUGLAS (Weyburn): J'y viens. Je fournirai tous les renseignements au ministre s'il les désire.

Des VOIX: Oh, oh.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le fusil américain Springfield, que portent nombre d'entre eux, exige une cartouche de .300, tandis que nos cartouches sont du calibre .303. Or nos hommes, n'étant pas pourvus de cartouches américaines de .300, ne peuvent utiliser ces fusils.

L'hon. M. RALSTON: Permettez que j'interrompe une fois de plus. L'Etat dispose au Canada d'une provision considérable de cartouches de .300.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre a-t-il jamais vu tirer un de ces fusils?

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. HOWE: J'ai déjà tiré du fusil avec cette arme.

M. DOUGLAS (Weyburn): La seule personne que j'aie jamais vue se servir d'un tel fusil s'en est tirée avec une mâchoire fracassée.

L'hon. M. RALSTON: Cela est bien possible, mais cela pouvait bien arriver aussi dans le cas d'un Lee-Enfield ou d'un Ross.

Une VOIX: Est-ce là parler comme un Allemand?

M. DOUGLAS (Weyburn): Le cynisme et le sentiment de futilité qui règne chez certains membres de nos forces armées m'inquiètent vivement. Ils ont le sentiment que nous ne faisons que jouer à la guerre. L'été dernier, par exemple, lors de la visite du premier ministre au camp de Dundurn, il s'y trouvait des unités de réserve ainsi que des unités de l'active: environ 22,000 hommes en tout. Le premier ministre se rappelle que les membres des unités de réserve étaient en tenue de campagne, qu'ils portaient le lourd uniforme d'hiver malgré une chaleur de près de 100 degrés à l'ombre. N'en cherchons pas la raison: ils ne possédaient pas d'uniformes d'été pour la parade. Il se rappelle également qu'ils ne portaient pas de fusils, pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas pour la moitié d'entre eux. J'avais 139 hommes sous mes ordres et on nous a remis 36 fusils, tous d'anciens Springfield américains, et une mitrailleuse Lewis qui n'était plus en état de servir. Encore faut-il ajouter que ces armes ne nous étaient laissées que la moitié de la journée parce qu'une autre compagnie en avait besoin le reste du temps.

Depuis l'entrée en guerre du Japon, certains journaux ont prétendu que notre armée de réserve pourrait jouer un rôle dans la défense du Canada. Combien de ces unités pourraient participer à la défense du pays en cas d'invasion du littoral occidental? La plupart n'ont aucun équipement. Les membres de l'unité dont je fais partie n'ont, pour la plupart, passé que six heures au champ de tir. Ils n'ont jamais manié une mitrailleuse Bren. Ils n'ont jamais vu, et encore moins manié, un mortier de tranchée. Et c'est cette armée qui serait appelée à nous défendre "en cas d'invasion"? Le Gouvernement se demande ensuite pourquoi les exposés optimistes que l'on fait de la situation laissent le peuple un peu sceptique!

Le deuxième facteur qui a miné la confiance publique, c'est la malheureuse expédition de Hong-Kong. Je ne reviendrai pas sur les faits consignés au compte rendu par le ministre de la Défense nationale, bien que la

Chambre ait le droit d'attendre des explications sur le fait que de 138 à 148 soldats, comptant moins de seize semaines d'entraînement, furent envoyés outre-mer pour faire face à des soldats bien entraînés. Plus de cent officiers et soldats d'unités de la Saskatchewan furent transférés aux Winnipeg Grenadiers. L'an dernier, j'ai séjourné dans les casernes avec certains de ces hommes, et je sais le peu d'instruction militaire que quelques-uns d'entre eux ont reçue. Lorsqu'on aura établi un comité de la Chambre pour faire enquête sur cette question j'aurai probablement quelque chose à dire à ce sujet. J'ai vécu et travaillé pendant des semaines avec cinq des officiers envoyés à Hong-Kong. On peut s'attendre à la perte de camarades en temps de guerre, mais il ne faut pas que ce soit par incompétence ou négligence et, s'il y a eu des bévues, nous espérons que le Gouvernement punira les coupables comme ils le méritent. Je ferai remarquer au Gouvernement qu'il y a déjà plusieurs semaines qu'on a fait une enquête sur l'incident de Pearl-Harbour, qu'on a présenté un rapport et qu'on a puni les coupables, et cependant le Gouvernement actuel n'a pas encore institué d'organisme pour faire une enquête. On est de plus en plus d'opinion au Canada que le Gouvernement se contente de tergiverser à ce sujet.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Pourrais-je simplement dire un mot à l'honorable député au sujet de la déclaration que le Gouvernement se contente de "tergiverser" dans cette affaire? La Chambre doit se rappeler que le chef de l'opposition (M. Hanson) a conseillé de tenir une enquête parlementaire au sujet de cette question. Voulant sincèrement convaincre les honorables députés que le Gouvernement désirait tenir cette enquête immédiatement, j'ai accepté la proposition de mon honorable ami et lui ai affirmé qu'une telle enquête aurait lieu. En répondant au chef de l'opposition, je me suis servi de l'expression qu'il avait lui-même employée en me posant la question et j'ai dit que ce serait une enquête parlementaire, sans faire de restriction. A peine avais-je répondu de la sorte que je me suis rappelé ce qui s'était passé au sujet de l'enquête tenue à Pearl-Harbour, enquête conduite, comme le savent les honorables députés, par un juge de la Cour suprême des Etats-Unis et quelques autres associés. J'ai cru que le principe appliqué dans cette enquête de Pearl-Harbour devait s'appliquer aussi à celle que nous tiendrons au sujet de Hong-Kong. Voilà pourquoi il m'a semblé que la meilleure manière de procéder serait de confier cette enquête à une commission royale dirigée,—si possible,—par un membre de la magistrature.

[M. Douglas (Weyburn).]

Etant venu à cette conclusion, j'ai causé de la chose au chef de l'opposition, ainsi qu'au chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et au chef du groupe du crédit social (M. Blackmore). Je leur ai signalé les différents aspects de la situation dont il faudrait tenir compte dans le choix entre une enquête faite par un comité parlementaire et l'enquête d'une commission royale dirigée par un juge. Ils ont reconnu avec moi que, dans les circonstances, cette dernière ligne de conduite serait la plus opportune.

Il s'agissait donc ensuite de trouver le juge qui serait, je ne dirai pas agréable à tous, mais le mieux en mesure, de l'avis des Canadiens en général, de diriger les travaux d'une telle commission.

J'ai cru que personne n'offrait de meilleures garanties de sécurité, d'impartialité et de jugement, dans une cause semblable, que le juge en chef du Canada, le très honorable sir Lyman Duff. Il me fallait alors voir le juge en chef et m'assurer s'il était possible de retenir ses services. Avant de pouvoir me donner une réponse, il voulait étudier la situation en ce qui concerne la cour, et voir quels arrangements il devait conclure pour le temps qu'absorberait l'enquête. Il me dit finalement que, dans une cause de ce genre, quand chacun doit aider de toutes ses forces à surmonter la crise mondiale que nous traversons, personne ne pouvait refuser de se rendre à une demande du Gouvernement et que, par conséquent, il était prêt à se charger de l'enquête.

Le juge en chef a entrepris de conduire une enquête à titre de commission royale; je lui ai dit que le Gouvernement ne restreindrait d'aucune façon la portée de l'enquête ou l'un ou l'autre de ses aspects, et qu'il serait libre de choisir ses avocats, secrétaires et le reste. En d'autres termes, je lui promettais toute liberté d'action quant à la procédure à suivre et à la portée de l'enquête, et que le Gouvernement lui donnait carte blanche quant au choix des personnes qui lui seraient associées. Il nommerait lui-même le personnel dont il aurait besoin dans l'enquête s'il acceptait la tâche.

Le juge en chef a accepté, et le Gouvernement est à étudier ma recommandation au conseil des ministres, concernant la nomination du juge en chef. J'avais espéré pouvoir annoncer que le juge en chef se chargerait de l'enquête et que l'arrêté en conseil était adopté, et déposer l'ordre de renvoi cet après-midi. Cependant, des questions imprévues qui se sont présentées ce matin ont absorbé mon temps, et il m'a été impossible d'en agir ainsi. J'espère déposer demain sur le bureau de la Chambre le décret qu'on aura adopté député; s'il me la refuse, je reprendrai mon

dans l'intervalle assignant au juge en chef la tâche de tenir cette enquête.

J'espère que ma réponse satisfait l'honorable représentant.

L'hon. M. HANSON: Avec la permission de l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas), je désire ajouter une remarque aux paroles du premier ministre.

M. COLDWELL: Je fais appel au Règlement. Il n'est pas juste d'interrompre l'honorable représentant.

L'hon. M. HANSON: Je ferai remarquer que j'ai demandé la permission de l'honorable siège. Je demande à l'honorable député de Weyburn de se rendre à mon désir.

M. COLDWELL: Il s'y oppose.

L'hon. M. HANSON: Vraiment?

M. DOUGLAS (Weyburn): L'honorable député en aura-t-il pour longtemps?

L'hon. M. HANSON: Non, seulement cinq minutes; je n'ai pas l'intention de prononcer un discours. Lorsque j'ai demandé la tenue d'une enquête, je ne croyais pas qu'il me fût permis de réclamer autre chose qu'une enquête parlementaire. Je me rendais bien compte que semblable enquête ne satisferait pas autant la population canadienne, et j'ai été tout prêt de proposer l'autre enquête, mais je m'en suis abstenu. Je n'ai pas oublié cette considération un seul instant, et lorsque le premier ministre est venu me trouver, comme il vient de le dire, j'ai accueilli sa proposition avec plaisir. Si j'ai bonne mémoire, je lui ai dit alors qu'à mon avis il était de beaucoup préférable que l'enquête fût tenue par un juge de la Cour suprême plutôt que par un comité partial de la Chambre. Je me suis rendu à la proposition, comme en font foi les dossiers.

Le seul point survenu depuis, autant que je me souvienne, se rapportait aux termes de l'ordre de renvoi. J'ai bien expliqué au premier ministre qu'il importait de ne pas se prévaloir en l'occurrence de l'article 13 de la loi des enquêtes, invoqué dans l'enquête sur la mitrailleuse Bren, pour empêcher le commissaire de formuler certaines constatations. J'ajoute sans tarder que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale l'ont tous deux compris.

Le seul autre point non réglé portait sur la portée de l'enquête; il s'agissait d'y inclure l'examen du capital humain formé en disponibilité au Canada. L'affaire n'est pas encore décidée. Ces détails exceptés, je crois pouvoir souscrire à tout ce qu'a déclaré le premier ministre. La population a droit à cette explication, et je crois qu'elle souhaite, comme moi-même, la tenue d'une enquête de cette sorte.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je remercie le premier ministre d'avoir annoncé la constitution de cet organe judiciaire, mais je ferai observer que la session dure déjà depuis deux semaines et qu'il s'est écoulé sept semaines depuis la chute de Hong-Kong. C'est une période considérablement longue, et la population désire savoir quelle est l'attitude du Gouvernement relativement à quiconque porte la responsabilité de la situation.

Je prierais le premier ministre de donner à la commission qu'il établira toute latitude possible dans son enquête. La Chambre et la population ont droit à beaucoup plus de renseignements que ne nous en a donnés l'autre jour le ministre de la Défense nationale. Nous voudrions savoir si l'état-major canadien a été consulté relativement à l'envoi de troupes à Hong-Kong, pourquoi il a fallu dix jours pour répondre au gouvernement britannique et encore dix jours pour donner les instructions de préparer l'embarquement des troupes. Nous voudrions savoir si le Gouvernement avait été renseigné sur l'impossibilité de défendre l'île victorieusement. On devrait nous dire s'il est exact que toute l'artillerie lourde ne pouvait être utilisée que contre une invasion du côté de la mer et qu'on ne disposait que d'artillerie légère contre les Japonais. On devrait nous dire s'il est vrai que l'approvisionnement d'eau était situé sur la terre ferme et qu'on n'avait pas aménagé de réservoirs suffisants sur l'île même. On devrait nous dire s'il est vrai que les Winnipeg Grenadiers ont tenté deux contre-attaques sans support motorisé car, en ce cas, la brève déclaration du ministre à l'effet que les contre-attaques ont été repoussées prendrait une signification sinistre. Le pays a le droit de savoir si, au cas où on enverrait d'autres troupes dans l'extrême Orient, le Canada aura un représentant au conseil du Pacifique et si les fonctions de ce conseil seront d'ordre exécutif ou seulement d'ordre consultatif.

Je ferai remarquer au Gouvernement que le peuple canadien ne verra pas d'un bon œil la mise de troupes canadiennes à la disposition de personnes dont la politique et la stratégie sont soustraites à notre contrôle.

Le troisième élément de confusion pour notre population, c'est la politique d'apaisement que le Gouvernement a adoptée dans les affaires internationales. Pendant des années on a tenté d'apaiser l'Allemagne et l'Italie. Plus tard, on nous a affirmé qu'il ne serait pas sage d'empêcher la ferraille de parvenir au Japon afin de ne pas contrarier cette nation. Toutes les tentatives d'apaisement ont échoué car l'appétit des nazis vient en mangeant. Maintenant nous nous efforçons d'apaiser la France de Vichy. Le premier ministre nous dit que M. Churchill désire le maintien de la légation de Vichy. Le

premier ministre a la merveilleuse faculté de se mettre à l'ombre de quelqu'un; si la Grande-Bretagne désire demeurer en contact avec Vichy elle devrait confier la tâche à un autre. N'a-t-elle pas sir Samuel Hoare à Madrid ainsi que les légations du Portugal et de la Suède? Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi le Canada est choisi pour jouer le rôle d'hôte auprès des émissaires de Vichy. Des matelots anglais sont morts en combattant la marine de guerre de Vichy. Des soldats impériaux, australiens et néo-zélandais ont succombé en Syrie. A l'heure actuelle, Hitler construit un chemin de fer dans le nord de l'Afrique. Il est actuellement prouvé sans presque l'ombre d'un doute que la Tunisie française a fourni des renforts importants au général nazi Rommel. En Egypte, le gouvernement britannique dut demander au gouvernement égyptien de fermer la légation de Vichy parce que cette dernière était devenue un nid d'espions nazis et italiens. Sommes-nous bien sûrs que la situation soit différente au Canada? Quand les îles Saint-Pierre et Miquelon furent saisies par les Français libres, la déclaration du ministère canadien des Affaires extérieures et celle du secrétaire d'Etat aux Etats-Unis furent pour le moins regrettables. A les lire, on aurait cru que les Français libres étaient nos ennemis plutôt que des gens qui risquaient leur vie pour la cause que nous défendons. Le temps est venu pour le Gouvernement de ne plus hésiter entre deux opinions. Ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous; il n'y a pas de milieu. Ou nous sommes avec ceux qui ont trahi la France, ou avec ceux qui luttent pour sa libération. Mettez donc fin à toutes ces hésitations. Si certains membres du Gouvernement sont pro-Vichy, qu'on les renvoie, et mettons de l'ordre dans nos affaires. Comment pouvons-nous espérer que le peuple fera preuve d'enthousiasme pour la cause de la liberté, si le Gouvernement lui-même est indécis? Opposons notre attitude envers Vichy à notre refus, il y a quelques jours, d'établir des relations diplomatiques avec l'union soviétique. D'un autre côté, nous avons maintenu des relations avec ceux qui font couler le sang des nôtres. Nous avons continué à refuser de reconnaître une nation que nous appelons tous les jours "notre vaillante alliée". Aujourd'hui, le peuple canadien est d'avis que le premier ministre devrait donner au représentant de Vichy son chapeau et lui ordonner de retourner chez lui.

La quatrième cause qui a contribué à la confusion chez le public réside dans le fait que le Gouvernement a négligé de formuler un programme complet en ce qui touche l'utilisation du capital humain. Vu les pouvoirs que confère au Gouvernement la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, et vu les renseignements obtenus à la suite de l'inscription nationale de la même année, le pays avait le droit d'attendre un projet de grande portée en ce qui concerne la distribution du capital humain. Au contraire, nous avons adopté une politique de temporisation et d'improvisations et nous avons procédé par tâtonnements. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) demande d'accélérer la production des vivres pour que nous gagnions la guerre, alors que des jeunes gens ont été forcés de vendre leurs animaux afin de subir l'instruction ou de se rendre au parc national de Banff pour y travailler. L'autre jour, je signalais au ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) le cas d'un jeune homme ayant presque complété un cours de mécanicien en aéronautique et qui, ayant été appelé à subir l'instruction, se déclara objecteur de conscience; il manie aujourd'hui le pic et la pelle à Banff. C'est par douzaines que se comptent les cas semblables.

Certains ingénieurs employés dans l'industrie de guerre m'affirment qu'ils ont de la difficulté à garder leurs mécaniciens et leurs dessinateurs, car ceux-ci peuvent s'enrôler dans l'active où leur formation technique leur vaut de l'avancement, alors que, s'ils attendent d'être appelés en vertu du service obligatoire, ils seront affectés à l'infanterie.

On n'a rien fait pour mettre chacun à la place qui lui convient et pour l'y garder. Non seulement l'armée ne devrait pas accepter l'ouvrier spécialisé dans la fabrication des munitions, mais elle ne devrait pas le garder tant que nous manquerons de matériel mécanisé. A l'heure actuelle, tous les départements du Gouvernement se font concurrence pour obtenir du capital humain, et les résultats sont désastreux. A-t-on fait enquête sur notre capital humain? Le cas échéant, le Gouvernement devrait nous dire comment il entend utiliser les ressources humaines du pays. Nous devrions savoir le nombre d'hommes qu'il nous faut pour assurer le ravitaillement en vivres de notre pays et de nos alliés. Nous devrions connaître la production maximum dont est capable le Canada dans le domaine des munitions, combien d'ouvriers spécialisés cette production exigera et jusqu'à quel point on peut compter sur la main-d'œuvre féminine pour ce genre de travail. Alors, et alors seulement, pourrons-nous calculer le nombre d'hommes que nous pouvons abandonner à l'armée. Ensuite, il faudra distribuer ces effectifs dans les divers services de l'armée, selon les besoins et en tenant compte des exigences de notre propre défense.

Le premier ministre a parlé d'un programme équilibré, mais rien n'indique encore que le Gouvernement s'y soit appliqué, comme c'est le cas en Grande-Bretagne. Je conviens avec le premier ministre que la conscription du capital humain ne résoudra pas toutes nos difficultés, car le problème est autrement complexe. Mais si l'on réclame tant la conscription c'est parce que le Gouvernement n'a pas su, jusqu'ici, répartir les effectifs humains de façon à assurer le maximum d'efficacité dans la poursuite des hostilités.

Ces considérations m'amènent à la question du plébiscite. Personne ne peut s'élever contre le procédé démocratique de la consultation populaire sur des questions d'intérêt public. Mais il y a plusieurs aspects qu'il importe de considérer. Je ne puis admettre avec certains honorables députés que la tenue du plébiscite retardera notre effort de guerre. L'argument ne supporterait pas l'examen sérieux. La loi de mobilisation des ressources nationales autorise le Gouvernement à appeler et à former tous les hommes valides que les camps d'instruction peuvent recevoir et que nous pouvons équiper. Eventuellement, si le Gouvernement en reçoit le mandat, il pourra les affecter au service sur tout front de l'univers. Il est oiseux de dire que la tenue d'un plébiscite entravera l'effort de guerre du Canada. Si le premier ministre se sent lié par la promesse qu'il a faite de ne pas conscrire les hommes pour le service outre-mer, il a le plein droit de recourir à tout moyen qu'il juge utile pour s'en faire dégager.

Mais la question présente un autre aspect que devrait considérer le Gouvernement. Le plébiscite, tel que l'a exposé le premier ministre, est si vague qu'il ne veut presque rien dire et on l'interprète déjà différemment dans tout le Canada. Par conséquent, le plébiscite, au lieu de régler certaines disputes régionales, pourrait bien en retarder tout simplement la solution. Le premier ministre se propose de poser la question suivante au peuple:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Quel est au juste le sens de cette question? Dans le Québec l'interprétation courante est la suivante: même si la réponse est affirmative, il est peu probable qu'on adopte immédiatement la conscription pour le service outre-mer. C'est bien ce que démontre la déclaration du premier ministre M. Godbout, qui a affirmé aux gens de Québec que l'attitude de M. King était encore anticonscriptionniste. Le 2 février, M. Saint-Laurent, le ministre de la Justice récemment nommé et élu, a dit à la radio au début de la campagne électorale dans Québec-Est:

A l'heure actuelle et probablement pour longtemps encore, la conscription pour le service outre-mer nuirait à notre effort de guerre.

Et plus loin dans le même discours:

Le premier ministre ne se dérobe pas à ses promesses et si vous ne consentez pas à l'en relever, il les tiendra. Cependant, les promesses qu'il a faites donnent à entendre à ses adversaires que, s'il ne propose pas le service militaire obligatoire, ce n'est pas parce qu'il juge qu'une telle mesure soit dangereuse et inopportune, mais simplement parce qu'il se sent lié.

C'est ainsi que de notables orateurs libéraux du Québec interprètent la tenue du plébiscite.

D'un autre côté, on lit dans la page de rédaction de journaux libéraux de l'Ouest comme la *Free Press* de Winnipeg et le *Leader Post* de Regina que si l'affirmative rallie la majorité des voix, le Gouvernement établira la conscription pour le service outre-mer. Le Gouvernement prévoit-il les embarras qu'il se prépare? Pourquoi le plébiscite ne comporte-t-il pas une réponse catégorique à la question: "Etes-vous, oui ou non, en faveur de la conscription pour le service outre-mer?"

Tous les efforts tentés l'autre jour par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'étaient que des faux-fuyants et ne duperont personne. Si, comme citoyen, je libère le Gouvernement d'un engagement passé, de façon à ce qu'il puisse établir la conscription s'il le juge nécessaire, je me prononce en faveur de la conscription pour le cas où le cabinet jugerait cette mesure essentielle à la victoire. On ne peut éluder cette question.

Je me demande si le Gouvernement a songé à la répercussion que produira le plébiscite sur l'unité nationale dont il prétend avoir tant le souci. Qu'arrivera-t-il, si une région du pays se prononce en grande majorité pour l'affirmative, et une autre région en grande majorité pour la négative? Quelles seront les relations de groupements voisins de différente origine ethnique, si l'un vote oui et l'autre non? Durant nombre d'années, on invoquera peut-être le résultat du plébiscite pour se lancer des accusations et des contre-accusations quant au patriotisme relatif des différentes régions du pays. Le Gouvernement a-t-il songé à ce qui se produira, si les non l'emportent? Je l'avertis que, depuis quelques semaines, des centaines de gens manifestent leur intention de ne pas voter oui, à moins qu'il n'y ait conscription de la richesse et de l'industrie. Si le Gouvernement n'obtient pas ce qu'il demande, il se trouve à avoir les mains plus complètement liées que jamais et toutes les contestations entre les factions qui divisent actuellement notre pays dégénéreront peut-

être en conflit déclaré. Jamais le Canada n'a eu plus besoin d'une direction courageuse et dynamique et, jusqu'ici, le Gouvernement ne l'a pas donnée.

J'en viens maintenant au sous-amendement proposé par le chef de notre groupe, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). L'autre soir, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a prétendu qu'il faut lire ce sous-amendement en le rapprochant de la déclaration faite par notre groupe en septembre 1939. Le ministre sait assurément que cette affirmation n'est pas équitable. Il sait certes qu'il n'existe pas de groupe qui n'ait modifié son attitude au sujet de la poursuite de la guerre, au fur et à mesure des événements. Il sait certes qu'en mars 1940 son propre parti a mené une campagne électorale en préconisant un effort de guerre modéré. Aucun membre de la droite ou de la gauche ne parle maintenant d'un effort modéré.

M. MARTIN: Personne ne l'a jamais fait.

M. DOUGLAS (Weyburn): Au cours des deux dernières semaines, nous avons vu des députés québécois reprocher l'un après l'autre au Gouvernement de ne pas tenir sa promesse concernant un effort modéré. Notre groupe a maintes fois exposé sa ligne de conduite au sujet de la guerre par l'intermédiaire de l'honorable député de Rosetown-Biggar. Il déclara en septembre 1939 que nous n'avions aucune confiance dans le gouvernement qui dirigeait alors l'effort de guerre britannique, tant au point de vue de sa politique internationale que de sa politique de guerre. Il y eut un changement de gouvernement en Grande-Bretagne. Il s'y forma un nouveau gouvernement dans lequel l'élément travailliste exerce une puissante influence et que dirige un chef en qui nous avons tous confiance. Les C.C.F. ont exposé en ce temps-là, et à maintes reprises depuis, leur attitude concernant la guerre; aussi, le ministre de l'Agriculture ne joue-t-il pas franc jeu quand il établit un rapprochement entre l'amendement actuel et des déclarations faites en septembre 1939, alors que les conditions étaient tout autres.

Dans cet amendement, nous demandons au Gouvernement s'il est résolu de tenir le plébiscite, d'ajouter une seconde question dans laquelle nous demanderions:

Etes-vous en faveur de la conscription des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggéré de conscription du capital humain?

Nous faisons cette proposition pour trois motifs. En premier lieu, nous sommes persuadés qu'une grande partie de notre popula-

du capital humain pour le service outre-mer si elle ne s'accompagne pas de la conscription de la richesse et des industries essentielles de guerre. En second lieu, nous sommes convaincus que la conscription du capital humain en soi ne nous permettra pas de gagner la guerre. Le président Roosevelt a dit que la guerre se perdra ou se gagnera dans les usines. Comme on l'a maintes fois répété, c'est une tion n'est pas prête à appuyer la conscription guerre de machines et la production de chars d'assaut, d'avions et de matériel moderne est partie intégrante de notre effort de guerre. Un million d'hommes en uniformes, armés de fusils et de mitrailleuses mais démunis du matériel mécanisé essentiel à la guerre moderne, n'auraient presque aucune utilité. Le conflit actuel est devenu non une lutte entre des masses d'hommes mais entre la puissance productive de nations entières. Recourir à la conscription des hommes tout en laissant l'industrie dans son état actuel d'imprévision, ce serait conduire une guerre en 1942 avec la mentalité de 1914.

Notre troisième motif de présenter ce sous-amendement c'est que nous sommes d'avis que la promesse réitérée du Gouvernement d'établir l'égalité devant le sacrifice doit devenir une réalité plutôt qu'un lieu commun sonore.

En juin 1940, on présenta à la Chambre la loi de mobilisation des ressources nationales, qui avait pour objet de donner au Gouvernement le pouvoir de conscrire les ressources matérielles et humaines. A cette époque, plusieurs membres de notre groupe ne doutèrent pas que le Gouvernement se servirait de ce pouvoir pour conscrire nos ressources humaines, mais ils n'avaient ni l'espoir ni l'assurance de le voir s'en servir pour conscrire la richesse ou l'industrie. On doit se rappeler que le premier ministre était passablement indigné à la pensée qu'on pût l'accuser, lui, premier ministre du Canada, d'attribuer plus de valeur aux choses matérielles qu'à la vie humaine. Toutefois les événements parlent d'eux-mêmes. La loi de mobilisation des ressources nationales est en vigueur depuis un an et demi. Quelles sont les industries qui ont été conscrites sous le régime de cette loi? Quelle richesse a été conscrite? De quelles institutions financières l'Etat s'est-il emparé? La loi que le Gouvernement a fait adopter a servi à une fin unique: la conscription des hommes pour la défense territoriale. Deux fois consécutivement notre groupe a proposé au budget un amendement par lequel il demandait d'imposer l'emprunt forcé, sans intérêt, aux citoyens qui avaient les moyens d'y souscrire. Deux fois le Gouvernement a rejeté cette proposition. Il devient de plus en plus manifeste que le Gouvernement, quand il parle de conscription, n'a en vue que celle du capital

humain, laissant la richesse et l'industrie entre les mains de ceux qui les possèdent et les exploitent pour un motif personnel de lucre. Si le Gouvernement désire la coopération entière et cordiale de la grande masse du peuple canadien, il devra accepter notre sous-amendement. S'il est encore déterminé à tenir un plébiscite, cela donnera au citoyen moyen l'occasion d'exprimer son opinion sur cette question d'importance vitale. Le refus du Gouvernement ne peut avoir qu'une signification, c'est qu'il craint que l'immense majorité du peuple ne réponde par l'affirmative. Que le Gouvernement pose ainsi la question, et il verra bien ce qui arrivera.

Je désire parler très brièvement de certaines initiatives que je crois nécessaires et qui nous permettraient de contribuer plus efficacement à la victoire. D'abord, le Gouvernement devrait, après avoir conscrit la richesse et l'industrie, soumettre un plan d'utilisation de notre capital humain semblable au projet que l'on a exposé en Grande-Bretagne et qu'a décrit *The Economist* le 14 décembre 1941. Le Gouvernement devrait connaître le nombre maximum d'hommes qui peuvent être enlevés à l'industrie et à l'agriculture et enrôlés dans l'armée. Il devrait aussi savoir, comment les hommes disponibles pour l'armée doivent être répartis entre les diverses armes. Il devrait déclarer franchement au peuple que nous ne pouvons lever un nombre illimité d'hommes pour l'armée. Le programme actuel comporte la création de six divisions. Si nous admettons qu'il faut deux hommes de renfort pour chaque soldat d'une division, il s'ensuit que nous devrions avoir 50,000 hommes pour chaque division, soit environ 300,000 hommes. Si nous ajoutons à cet effectif 150,000 hommes pour l'aviation, 25,000 pour la marine et disons 200,000 pour la défense du Canada, nous arrivons à un total de près de 750,000 hommes, qui est peut-être le maximum que nous puissions enlever à l'agriculture et à l'industrie sans nuire sérieusement à notre effort dans ces deux importants domaines. Je ne suis pas bien fixé sur ce point. Il serait peut-être possible de recruter des soldats dans l'agriculture et l'industrie pour les remplacer par des femmes, mais c'est assurément là une chose que le Gouvernement devrait savoir. Le Gouvernement devrait soumettre un plan d'ensemble au Parlement et au peuple canadien s'il veut que notre pays réalise un effort intelligent et cohérent.

En second lieu, le Gouvernement devrait se préoccuper des gens à faibles revenus fixes qui ont souffert de la hausse du coût de la vie et qui sont dans l'impossibilité d'accroître leur revenu d'une façon proportionnelle. Je veux surtout parler des bénéficiaires de la pension de vieillesse et des personnes à la charge des soldats; pour ces gens, le coût de la vie a augmenté d'environ 25 p. 100 si on le calcule d'après le prix des denrées dont l'usage est le plus courant, et leur niveau d'existence se trouve réduit d'autant. Le fait que les parents de nos soldats sont dans le besoin n'est pas de nature à faciliter notre effort de guerre. J'ai eu connaissance de plusieurs cas où la pension de vieillesse a cessé d'être versée à des parents parce que leurs fils enrôlés leur avaient délégué une partie de leur solde. Les ayants droit des soldats touchent maintenant la même allocation qu'en 1939, alors que le coût de la vie était bien inférieur à celui d'aujourd'hui. On peut donner plus de vigueur à notre effort de guerre en prenant des mesures pour remédier à cette situation lamentable.

En troisième lieu, le Gouvernement peut grandement favoriser l'effort de guerre en instituant un nouveau régime pour l'agriculture. Je n'ai pas l'intention d'exposer maintenant la situation agricole de l'Ouest. Je l'ai fait le 14 novembre dernier et nous aurons d'autres occasions d'y revenir pendant la session, mais je tiens à dire que le fait que plus de 400 cultivateurs de la Saskatchewan ont dû venir jusqu'ici pour présenter leurs griefs au cabinet restera une honte pour le Gouvernement et pour les députés ministériels de cette province. On a critiqué ces gens pour les dépenses qu'ils ont faites en venant ici. La critique devrait s'adresser au Gouvernement qui les a mis dans cette nécessité. Le premier ministre a déclaré à la délégation de la Saskatchewan que le conseil avait déjà été saisi de presque tous les faits qu'elle a soumis au Gouvernement. S'il en est ainsi, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures à cet égard? Qu'attend-il? Ne prend-il des mesures que lorsqu'il y est poussé par un public exaspéré?

J'avertis le Gouvernement qu'il ne doit pas prendre à la légère les observations des délégués de la Saskatchewan. Leur point de vue représente celui de la majorité des gens de cette province et pour ainsi dire de tout l'Ouest canadien.

Les journaux ont indiqué que le Gouvernement pourrait présenter une mesure législative en vue d'établir à 90c. le prix initial du boisseau de blé et discontinuer la prime. Je déclare d'avance au cabinet que la majorité des cultivateurs de l'Ouest ne se contentera pas de 90c. Si discontinuer la prime signifie supprimer la prime-recette à l'agriculture des Prairies, il n'y aura pas d'objection, pourvu que le prix initial soit d'un dollar le boisseau. Mais il n'en est pas ainsi de la prime-assistance à l'agriculture des Prairies ou de la prime à la réduction des emblavures. Ces primes n'ont rien à voir avec le prix du blé. La prime-assistance a pour objet de dédommager le

cultivateur de la perte de sa récolte, et la prime à la réduction des emblavures est versée afin d'amener le cultivateur à ne pas produire de blé. Toute augmentation des prix ne fera pas disparaître la nécessité de ces deux primes; il faut les maintenir.

Avant de m'asseoir, qu'on me permette cette autre remarque. Ceux qui ont entendu l'autre soir M. E. Evans, administrateur de l'*Agricultural Adjustment Act* aux Etats-Unis, décrire l'ordre nouveau établi en faveur de l'agriculture du pays voisin au cours des huit dernières années, ont dû rougir des tentatives faibles et indécises faites dans notre pays pour aider notre agriculture. M. Evans a renseigné les délégués à la convention de la Fédération canadienne de l'agriculture sur le programme "Food for Freedom" lancé par les cultivateurs américains. Il terminait son discours par cette phrase, qui devrait être gravée sur les murs de cette Chambre: "Le cultivateur américain travaille pour la démocratie parce que la démocratie travaille maintenant pour lui."

Nous affirmons souvent qu'il faut lutter pour sauver la démocratie. Ce n'est pas en luttant que nous pouvons sauver la démocratie; nous pouvons lutter pour le droit de pratiquer la démocratie, mais c'est à la démocratie de se sauver elle-même. En fin de compte, il est inutile de combattre pour la démocratie, si elle ne répond pas aux besoins du menu peuple. A moins que le Gouvernement ne soit disposé à mettre la démocratie au service des classes agricole et ouvrière du pays, nous ne saurions attendre d'elles cet enthousiasme, cette collaboration spontanée sans lesquels un effort de guerre total est impossible.

(Texte)

M. LUCIEN DUBOIS (Nicolet-Yamaska): Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) du magnifique triomphe personnel qu'il vient de remporter dans les élections complémentaires.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention les débats de cette Chambre depuis le début de la session. Je n'ai été aucunement surpris du ton des discours de ceux qui veulent à tout prix établir la conscription pour service outre-mer. Cependant, j'ai accepté avec un sourire assez sceptique leur attitude de prétendus serviteurs de l'unité nationale quand, au même moment où ils s'en proclament les défenseurs, ils proposent la mesure la plus coercitive pour en ruiner de fond en comble les fondations les plus solides.

Conscription pour outre-mer et unité nationale au pays, c'est le plus beau paradoxe que l'on ait encore inventé. Avant même que la question de conscription soit à l'ordre du

[M. Douglas (Weyburn).]

jour dans cette Chambre, les honorables membres de l'opposition semblent vouloir établir un marathon; c'est à qui crierait le plus vite et le plus fort le "Aye, aye, ready!" de l'homme politique le plus maladroit que le pays ait connu.

J'aurais voulu attendre pour traiter en temps et lieu de ce sujet, mais puisque les adversaires de l'unité nationale nous lancent le gant, il ne nous est pas permis de nous récuser, et puisqu'on veut parler de conscription, nour allons en parler: Conscription pour quoi? Conscription pour qui? Conscription au bénéfice de quelle cause?

Autant de points d'interrogation dont on trouve la solution dans l'agitation des Deux-Cents énergumènes de Toronto, soudoyés par les chacals de la haute finance, les exploiteurs de préjugés, les marchands de chars d'assaut et les marchands de canons.

Une VOIX: Très bien!

M. DUBOIS: C'est toute cette troupe d'infâmes qu'il y a derrière les Deux-Cents.

Pourquoi établirions-nous la conscription pour service outre-mer quand nous savons que le volontariat fonctionne d'une façon tout à fait satisfaisante et que notre effort de guerre est des plus magnifiques, comme nous l'a dit dans cette Chambre, il n'y a pas encore très longtemps, le représentant le plus autorisé de la nation la plus intéressée à notre effort de guerre, le très honorable M. Churchill.

A qui l'opposition fera-t-elle croire que son patriotisme est plus pur que celui du premier ministre de la Grande-Bretagne? D'ailleurs, qu'est-ce que l'Angleterre nous demande? Est-ce que ce sont des hommes ou des outils? Je n'apprends rien aux honorables membres de cette Chambre en leur disant qu'en maintes et maintes circonstances le gouvernement anglais nous a toujours dit: Nous avons des hommes en nombre suffisant; ce que nous vous demandons, ce sont des outils, des munitions. Consultons un instant la statistique quant à ce qui concerne notre effort de guerre en capital humain.

Le Canada a fourni à date en:

Marins, soldats et aviateurs outre-mer, plus de 150,000 hommes.

Marins, soldats et aviateurs enrôlés volontairement pour servir n'importe où, plus de 387,000 hommes.

Armée active du Canada, plus de 260,000 hommes.

Corps d'aviation royal canadien, plus de 100,000 hommes.

Marine de guerre canadienne, plus de 27,000 hommes.

Armée de réserve du Canada, plus de 155,000 hommes.

Que dire maintenant des outils: corvettes, chars d'assaut, mitrailleuses, munitions de toutes sortes, etc., etc.?

De plus, si l'on en juge par les discours de certains honorables députés de l'autre côté, leur plaidoyer en faveur de la conscription pour outre-mer constitue le plus formirable argument contre cette même conscription; car, enfin, il me semble qu'il n'est pas difficile d'ouvrir les yeux et d'examiner un peu la situation.

Depuis 1940, il est survenu un nombre incalculable de circonstances qui nous obligent, si nous voulons être logiques, de nous faire la réflexion suivante: Ou le Canada est en danger d'être attaqué, ou il ne l'est pas. S'il est en danger d'être attaqué, le gros bon sens nous commande de garder nos hommes ici pour le défendre...

Quelques DÉPUTÉS: Très bien!

M. DUBOIS: ...et s'il n'est pas en danger de l'être, à quoi rime tout notre effort de guerre?

La conscription pour qui? Si notre pays doit être attaqué, que vient faire dans cette galère la proposition émise dans cette Chambre par l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) demandant l'isolement de la province de Québec? Ses cheveux blancs lui auraient-ils, par hasard, fait oublier l'histoire de son pays d'adoption? Ignore-t-il que s'il a pu vivre des jours heureux en terre canadienne, en se réclamant du drapeau anglais, il le doit à mes ancêtres et à ceux de mes compatriotes canadiens-français qui ont su garder à la couronne britannique le Dominion du Canada en 1776 et 1812? Je voudrais pouvoir lui donner le crédit de l'ignorance, mais son rang social ne me le permet pas.

Un DÉPUTÉ: Très bien!

M. DUBOIS: Seulement, laissez-moi vous dire, monsieur le président, que je trouve non seulement disgracieux, mais indigne qu'un homme de son âge se fasse le complice des adversaires de l'unité nationale pour chauffer à blanc le fanatisme de la clique des Deux-Cents. Ni lui ni d'autres ne nous effaroucheront par des attitudes aussi méprisables. D'ailleurs, que ni lui ni d'autres ne s'en fassent. Sur une population de 3,756,632 Canadiens que possède l'Ontario, ces prétendus patriotes à rebours n'ont pu trouver que 200 adeptes pour les suivre, rien que 200, et, encore, a-t-il fallu que la haute finance se saigne à blanc pour les faire marcher.

Que mon honorable chef se ressaisisse. Nous ne craignons pas cette meute. Nous saurons bien, en temps et lieu, la mettre à la raison. S'il faut qu'une leçon soit donnée, elle le sera par mes compatriotes et par les leurs. J'ai trop foi en la largeur de vue de mes compatriotes anglais pour croire qu'ils souscriront à un mouvement qui a non seulement pour but de s'emparer du pouvoir par tous les moyens possibles, mais encore de soulever l'une contre l'autre les deux grandes races qui commencent déjà à s'entendre.

La conscription au bénéfice de quelle cause? Serait-ce au bénéfice de notre effort de guerre? Ce serait grandement compromettre cet effort que d'user de contrainte. Des militaires de marque n'ont-ils pas dit dans cette Chambre au cours de ce débat—et je signale cette déclaration parce que j'y souscris moi-même—des militaires de marque n'ont-ils pas dit qu'un volontaire valait mieux que dix conscrits? Et pour me servir d'une expression de mon honorable ami de Champlain (M. Brunelle):

> A qui fera-t-on croire que 50,000 conscrits de plus nous assureraient plus facilement la victoire que 120,000 volontaires qui s'enrôlent actuellement à la cadence de 10 à 11,000 par mois?

Non, tout ça, c'est de la bouillie. Tout ça, c'est de la saleté qui cache le jeu plus sale encore de ceux qui ont des bénéfices considérables à retirer dans toute cette affaire.

J'ai toujours été contre la conscription pour le service outre-mer, je le suis encore, et si jamais cette question vient devant cette Chambre, je démontrerai, si possible, d'une façon encore plus catégorique, que je m'oppose à tout projet de ce genre.

Quant à la tenue du prochain plébiscite annoncé dans le discours du trône, je vous avoue franchement qu'après avoir proposé la même mesure en 1937 (voir procès-verbaux du 9 février) j'étais loin de prévoir que l'on nous soumettrait une mesure analogue en 1942. Comment pourrais-je voter contre la présentation d'une mesure aussi démocratique quand je l'ai proposée moi-même il y a 5 ans?

M. LALONDE: Très bien!

M. DUBOIS: En terminant, laissez-moi ajouter, monsieur le président, que je suis heureux, dans les circonstances, de m'associer aux étudiants de l'université Laval et à toute la jeunesse de mon pays, ce groupe le plus directement intéressé, pour dire avec eux: Le gouvernement de M. King ayant besoin de notre appui, il faut l'aider. Mais, pareillement, il faut aussi l'aider à respecter les engagements qu'il a pris envers le peuple, laissant à ce dernier l'occasion d'exprimer librement son opinion. Ne perdons pas la tête dans les heures tragiques que nous vivons. La tempête sera peut-être formidable d'ici à cinq ou six mois. Préparons-nous à y faire face avec sagesse, fermeté et courage, nous rappelant

que s'il n'y a pas de soir sans lendemain, il n'y a pas non plus de lendemain d'orage sans soleil.

(Traduction)

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au présent débat, mais les opinions qu'ont exprimées certains honorables députés de ma province me mettent dans la nécessité de me lever pour expliquer l'attitude que j'entends prendre au sujet de l'Adresse et de la mesure qui pourra être présentée immédiatement après.

Avant de poursuivre mes remarques, je me fais un plaisir de féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Fournier et M. Macdonald), qui se sont tous deux acquitté de leur tâche avec tant de compétence et d'éloquence, après avoir l'un et l'autre joué l'automne dernier le rôle d'ambassadeurs de bonne entente en Grande-Bretagne.

Depuis quelques semaines, nous avons entendu de la part d'extrémistes appartenant aux deux mouvements d'opinions qui existent au sujet de la conscription, certaines remarques qui n'auraient jamais dû être exprimées. Cette question a été imposée à l'attention publique au moyen d'une violente campagne de propagande dirigée par un groupe politico-financier dont la visée principale a heureusement échoué lundi dernier. L'effort de guerre de notre pays y aurait beaucoup gagné si cette question n'avait pas été transformée en une arme politique par le groupe impérialiste Globe-Gazette-Meighen. Il est toujours dangereux de jouer avec les allumettes. Si cela n'avait pour effet que de brûler les doigts de ceux qui tiennent les allumettes, comme la chose est arrivée à M. Meighen, ce ne serait guère malheureux; ils y recevraient même une bonne leçon. Toutefois, les allumettes offrent un danger bien plus grand, et les flammes de la suspicion, de la crainte et du doute peuvent nuire à notre effort de guerre plus que le ralentissement du rythme des enrôlements.

Bien que la Chambre ne soit pas officiellement saisie de la question de la conscription, tous ceux qui ont pris part au débat en ont parlé à propos du plébiscite dont il est question dans le discours du trône. Nous devions certes nous attendre à un flot de paroles sur la conscription au cours du présent débat, mais je crois que ce flot n'a pas été aussi considérable qu'il eût pu l'être. Dans leurs principaux arguments, la plupart des tenants de la conscription pour le service outre-mer ont oublié les intérêts canadiens pour parler surtout de la défense de l'Empire et de la Grande-Bretagne. Pour bien étayer un plaidoyer en faveur de la conscription, on devrait se baser sur la nécessité urgente d'adopter cette mesure pour la défense du Canada, et non pas sur l'opportunité d'aider la Grande-Bretagne. Si quelques-uns des discours des ultra-impérialistes m'ont contrarié, je puis en dire autant des exagérations des soi-disant nationalistes de ma province. Fort heureusement, ces deux camps ont reçu lundi dernier la réponse qu'il fallait de la part des intelligents électeurs de nos deux plus grandes provinces.

Si l'on en juge d'après l'attitude que ces gens ont prise depuis ce scrutin, nous pouvons facilement concevoir ce qui serait arrivé dans notre pays si la presse conscriptionniste avait été encouragée par une victoire même partielle. Les citoyens de nos deux plus grandes provinces se sont donc donné la main pour faire confiance au premier ministre (M. Mackenzie King) en élisant ses deux ministres et en battant l'homme que ses ennemis avaient chargé de diriger contre lui une attaque furieuse. Sans tenir compte du résultat de ce scrutin, cette presse est encore à l'œuvre. Je ne veux pas m'en occuper davantage, si ce n'est pour relever un article publié dans l'*Ottawa Citizen* d'hier et intitulé: "Racial policies cannot prevail." Le *Citizen* est un journal qui pendant longtemps a bien servi le public dans la capitale fédérale, et c'est pourquoi j'ai été surpris d'y trouver un article dans lequel on tire des conclusions dangereuses et fausses du résultat de l'élection de Québec-Est et des votes donnés au candidat nationaliste. N'aurait-on pas contribué davantage à la réalisation de l'unité canadienne en signalant l'excellent jugement des 16,000 citoyens de Québec qui ont voté pour M. Saint-Laurent plutôt qu'en prétendant que les 12,000 électeurs qui ont appuyé Bouchard nourrissent tous des desseins sinistres contre leurs concitoyens? Si l'on examine de près les résultats des élections tenues antérieurement dans Québec-Est, on ne peut s'empêcher de rejeter les conclusions du *Citizen*. En 1935, un modeste avocat conservateur de Québec obtenait 10,000 votes contre le très honorable Ernest Lapointe. Cette élection s'était faite strictement selon les lignes de parti; les votes conservateurs n'étaient pas des votes nationalistes. En 1940, exactement trois jours avant le scrutin, le candidat conservateur, je veux dire le candidat qui réclamait la formation d'un gouvernement national, fut retiré et, dans l'espoir de battre M. Lapointe, les conservateurs décidèrent d'accorder leur appui, non officiel mais efficace, au candidat nationaliste, Paul Bouchard, celui-là même qui vient d'être battu par le ministre actuel de la Justice, et Bouchard obtint alors 12,000 votes contre M. Lapointe. C'est précisément le même

nombre de votes qu'il a obtenus cette semaine contre M. Saint-Laurent. Cette étude du résultat d'élections antérieures permet de retracer la cause première de ces événements: l'effort en sous-main des conservateurs tendant à diviser le Canada et à saper la confiance dans le premier ministre. Les rédacteurs de journaux serviraient mieux la nation à l'heure actuelle en contribuant à faire connaître les réalisations obtenues par le Gouvernement qu'en se creusant la tête pour découvrir d'aussi faibles arguments de nature à diviser les Canadiens entre eux.

L'enrôlement et la mobilisation ayant été beaucoup discutés au cours du présent débat, je saisis l'occasion de soumettre quatre propositions au Gouvernement.

La première se rapporte aux cultivateurs et aux fils de cultivateurs. J'admets volontiers la difficulté de soutenir qu'il faut accorder aux cultivateurs un traitement de faveur dont ne bénéficieraient pas les autres catégories de personnes participant à l'effort de guerre. Il importe de considérer en premier lieu, toutefois, la nature du service rendu par ceux qui cultivent le sol et la nécessité de maintenir ou d'accroître la production des vivres, afin d'aider au ravitaillement de l'Angleterre et, par-dessus tout, de conserver la santé et la vigueur du peuple canadien par un régime alimentaire approprié, au moyen d'une disponibilité plus grande de vivres. Ce qui semble s'imposer, par conséquent, c'est de conserver un nombre suffisant de cultivateurs expérimentés se consacrant à la production agricole dans le pays. Tout profane que je sois en matière d'agriculture, j'imagine que des spécialistes seraient en mesure d'établir aisément le nombre de personnes requises pour assurer la culture d'une superficie donnée au moyen d'instruments aratoires connus et en élevant une quantité prévue de bêtes à cornes, de porcs et ainsi de suite. Il leur serait très facile d'établir qu'une ferme de trente acres exploitée au moyen d'instruments à traction animale, où on trouve, par exemple, quinze bêtes à cornes, trois chevaux et la modeste basse-cour habituelle, exige les soins de tant d'hommes. Le propriétaire d'une ferme, classée dans la catégorie des fermes nécessitant les services de trois hommes, qui compte trois fils d'âge militaire et est lui-même en état de faire sa part, aurait le droit de garder deux de ses fils avec lui sur sa terre et laisserait partir le troisième pour l'armée. Il serait possible d'établir une classification assez précise qui réduirait au minimum le danger de voir éluder la loi et de pratiquer le favoritisme dans les décisions rendues par les conseils formés par le ministère des Services de guerre.

Je désire aborder, en second lieu, la question des allocations accordées aux hommes mariés enrôlés dans l'armée. On verse actuellement des allocations à l'épouse et à un maximum de deux enfants. Cette décision peut être le résultat de savants calculs fondés sur la statistique, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi on impose aux pères de familles nombreuses un traitement d'exception. Il saute aux yeux qu'il en coûte davantage pour élever six enfants que pour en élever deux et alors l'équité la plus élémentaire exige une allocation plus élevée dans le premier cas que dans le second. Les mères laissées seules avec six enfants, parce que le père s'est enrôlé, doivent nourrir, vêtir et élever six enfants avec la même somme d'argent que la mère de deux enfants. Sur quel principe de justice ou d'équité, je le demande, peut reposer une telle décision? Dans la province de Québec, où les familles de plus de deux enfants sont la majorité, on a l'impression que l'injustice d'un tel traitement nuit au recrutement.

Un électeur m'a rapporté une autre anomalie au sujet de ces allocations. Je la signale à mon tour, bien que je n'aie pas eu le temps de la vérifier. On me dit que la mère d'un célibataire à la charge de son fils avant l'enrôlement de ce dernier touche sensiblement moins qu'une épouse de soldat. Si tel est le cas, je ne puis voir pourquoi une mère serait ainsi moins bien traitée.

Voici un autre cas qu'on m'a signalé et qui se rapporte aux allocations aux mères. Pour recevoir une allocation quand son fils célibataire s'enrôle, une mère doit prouver qu'il la faisait vivre avant son enrôlement. Il arrive qu'un jeune homme de dix-huit à vingt ans s'enrôle avant d'avoir jamais eu la chance de trouver un emploi une fois ses études terminées, et que la mère ait jusque là fait vivre sa famille en travaillant elle-même péniblement. Parce que le fils n'a jamais eu l'occasion de la faire vivre avant son enrôlement, la mère, me dit-on, ne peut retirer d'allocation.

Je soumets ces problèmes au ministre et j'espère qu'il les étudiera plus à fond.

Ma quatrième proposition s'adresse au ministre des Postes (M. Mulock). Prenant la parole sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le 21 novembre 1940, je proposais, comme le rapporte le compte rendu, page 343:

> ...que les lettres adressées aux membres de l'armée canadienne soient expédiées franc de port. . . les colis qui sont de nature à encourager nos soldats devraient être expédiés sans frais pour l'expéditeur. Il y a des familles de soldats dont les revenus sont très modestes. Il peut leur être assez facile d'envoyer un gâteau ou quelque autre petit don, mais lorsqu'il s'agit de débourser 40 ou 50c. en timbres-poste cela obère leur budget assez fortement et elles hésitent à envoyer ces colis. Le soldat outre-mer se demande si ses amis l'ont oublié. On pour-

rait peut-être prendre des mesures autorisant l'expédition franc de port de colis de certaines dimensions, soit par l'entremise des différents régiments ou d'autre manière. Si le Gouvernement veut comprendre les lettres dans ce projet, j'approuve entièrement la chose. Bon nombre de ces soldats ont quitté leurs foyers depuis assez longtemps et ils méritent tout l'encouragement que peuvent leur donner ceux d'entre nous qui sont restés de ce côté-ci de l'océan en assez grande sécurité.

Rien de tel n'a été fait, que je sache. Je sais qu'au congrès des Etats-Unis un bill a été présenté à l'effet d'accorder la franchise postale aux forces armées américaines. J'ignore quel accueil eut ce projet de loi, mais j'imagine que nous pourrions accomplir quelque chose dans ce sens. Je renouvelle donc la proposition que je formulais l'an dernier, et que je crois aussi opportune actuellement.

Monsieur l'Orateur, on a jusqu'ici beaucoup parlé du plébiscite. Pour ma part j'aperçois dans cette mesure le désir de maintenir l'unité nationale et de préserver l'honneur de la parole donnée, mais elle ne me paraît pas nécessaire. J'estime qu'en ignorant les cris d'alarme des tories et la campagne intéressée en faveur de la conscription nous aurions rendu un meilleur service à la patrie. Mais si le Gouvernement juge qu'en se faisant relever de ses engagements il augmentera la confiance populaire dans la poursuite convenable des hostilités, il ne peut procéder autrement que par la tenue d'un plébiscite. Encore une fois, le plébiscite ne semble pas s'imposer. Mais comment celui qui prétend lutter en faveur de la démocratie et de la liberté peut-il reprocher au Gouvernement de vouloir s'assurer, par le mode le plus démocratique qui soit, si ses administrés partagent les mêmes vues qu'il y a deux ans sur certains aspects de la conduite de la guerre? En toute logique, je ne pourrais voter contre une mesure comme celle-là, quand elle viendra devant le Parlement. Quant aux directives à donner dans les circonscriptions, j'ai décidé de dire à mes commettants de voter suivant les dictées de leurs convictions et de leur conscience, sans chercher à les influencer d'un côté plus que de l'autre.

Je n'avais pas cru nécessaire, monsieur l'Orateur, d'expliquer le sentiment du Canada français sur la conscription pour le service outremer, mais l'appel que nous a lancé un honorable député d'abandonner ce que l'on a appelé de l'étroitesse d'esprit sur cette question laisse croire qu'il en est encore qui ne comprennent pas très bien notre situation. Je tenterai donc de brèves explications.

Si le Canada français reste encore si directement opposé au service obligatoire pour outre-mer c'est parce que les Canadiens français s'intéressent exclusivement au Canada et que personne encore n'a pu les convaincre de

la nécessité du service obligatoire outre-mer pour la défense de notre territoire. Les apparences signifient trop qu'il s'agit de secourir la Grande-Bretagne et de défendre l'Empire, et trop peu qu'il s'agit de défendre le Canada. La seule façon de persuader les Canadiens français d'accepter le service obligatoire pour outre-mer serait de leur expliquer que ce serait le seul moyen pratique de défendre leur propre patrie, et les en convaincre n'est pas tâche facile. Tout d'abord, à mon sens, avant le conflit actuel, l'envoi de troupes expéditionnaires n'a jamais été notre meilleur moyen de défense, mais plutôt un moyen de démontrer la solidarité de l'Empire; c'est l'expression du sentiment patriotique d'anglo-saxons exilés, mais toujours attachés à leur mère-patrie.

Notre participation à la guerre sud-africaine comme, en général, à la Grande-Guerre, a été l'expression d'un sentiment semblable. Dans le conflit actuel, la situation a changé: pour survivre comme nation, nous devons collaborer avec tous les pays libres du monde afin de vaincre la barbarie. Toutefois, pour arriver à cette fin, il ne faudrait pas, par une fausse conception du problème de notre défense, mettre notre propre sécurité en jeu. Je suis persuadé que la conscription pour le service outre-mer n'est pas nécessaire, pourvu que nous mobilisions toutes nos ressources humaines pour le service territorial, et je reviendrai sur ce point dans un instant.

Je tentais d'expliquer la réaction des Canadiens français en face de la conscription. Pour nous, un seul pays importe, c'est le Canada, et nous ne croyons pas que l'assistance à la Grande-Bretagne pour maintenir le commerce et grossir les profits britanniques, comme ce fut le cas à la dernière guerre, soit une cause digne des sacrifices consentis. Les Canadiens français se sont opposés à la conscription à la dernière guerre, parce qu'à leurs yeux elle signifiait non pas la défense de leur pays, mais le sacrifice de leurs vies à l'avantage de la Grande-Bretagne, afin de maintenir le prestige du commerce britannique dans l'univers.

Lorsqu'en 1940 on a soumis à la Chambre la loi de mobilisation des ressources nationales et qu'on a reconnu le principe du service obligatoire pour la défense du Canada et non pour la participation aux expéditions extérieures, le vote a été unanime et les deux murmures de protestation entendus en cette enceinte n'ont eu aucun écho dans les cœurs et les esprits de la population québecoise. Pourquoi? Parce que les Canadiens français ne se sont jamais opposés à la défense de leur patrie, ce qu'ils ont d'ailleurs vaillamment prouvé dans le passé. Quelques-uns d'entre eux étaient même prêts à aider l'empire; ils l'ont prouvé en Afrique du Sud, ils l'ont prouvé

en 1914 et ils le prouvent encore durant la présente guerre. Cependant, ainsi que l'a dit un jour un chef canadien-français, leur participation était dictée par leur esprit et non pas par leur cœur.

Quand il s'agit de prendre part aux guerres impériales de la Grande-Bretagne, ou quand il s'agit de défendre la Grande-Bretagne, on doit s'attendre à des divergences d'opinions et de vues au Canada. Vous qui êtes nés dans les îles Britanniques, (et 17 membres de cette Chambre sont dans ce cas), ou vous dont les parents sont nés dans les îles Britanniques (et 53 membres de cette Chambre sont dans ce cas), ou encore vous tous qui êtes plus ou moins attachés à la Grande-Bretagne par les liens du sang, vous êtes nécessairement portés à aller défendre votre mère patrie, à désirer même compromettre l'existence de votre patrie d'adoption et à tout donner pour votre mère patrie. C'est là un noble sentiment qui ne peut manquer d'exister. Vous ne seriez pas normaux si vous n'étiez pas agités par ces sentiments patriotiques. Remarquez bien que j'admire tous ceux qui répondent à l'appel qu'on leur fait pour la défense de leur mère patrie. Je prétends toutefois que les Canadiens qui n'ont pas de sang britannique et qui s'enrôlent volontairement pour aller servir outremer méritent encore plus d'admiration. Ils méritent votre reconnaissance et votre respect parce qu'ils sont guidés simplement par un sens plus aigu de leur devoir envers le Canada et par une détermination raisonnée de combattre au delà des mers pour la conservation des institutions britanniques sous le régime desquelles ils ont pu grandir.

En réfléchissant durant quelques minutes sans aucun parti pris, on doit comprendre que les hommes dont les familles sont établies sur le même sol ou dans la même région du pays depuis deux à trois siècles ont nécessairement de l'attachement et de l'amour pour leur sol, pour leur pays et non pas pour un autre pays. Ils constituent un groupe homogène dont la survivance et la transformation en une nationalité distincte tiennent du miracle. Ce miracle a été réalisé grâce aux sacrifices considérables et à l'esprit d'abnégation des générations précédentes, et je n'ai jamais rencontré un homme versé dans l'ethnographie ou la géographie humaine qui ne se soit émerveillé des robustes qualités des colons français et de leurs descendants, qui ont dû lutter contre les obstacles de la nature et contre des tribus d'aborigènes féroces, et livrer maints combats afin de demeurer loyaux à leur drapeau, qu'il fût français ou britannique. Ils ont accompli tout cela parce que ce sol était le leur et qu'en demeurant fidèles à leur drapeau ils se trouvaient à défendre leur patrie. Vous devez cependant vous efforcer de comprendre qu'ils ne peuvent éprouver des sentiments aussi cordiaux envers un pays éloigné, qui pour la plupart d'entre vous est la mère patrie, mais qui n'est pour eux que la source d'un régime de gouvernement qui leur a assuré un traitement équitable dans la défaite, et qui leur a permis de devenir les égaux de leurs concitoyens, grâce à leurs efforts énergiques et persistants et à la loyauté dont ils ont fait preuve lorsque le pays était attaqué.

Pour eux, les expéditions vers les colonies de la couronne sont des entreprises impériales qui ne comportent aucun devoir patriotique envers leur patrie, le Canada, et dans lesquelles ce dernier n'a aucun intérêt matériel. Ils considéreront toujours les expéditions envoyées outre-mer comme une aide à la Grande-Bretagne et ils ne s'y rallieront que si cette aide demeure volontaire. Ils accepteraient la conscription pour le service outremer à la seule condition qu'on puisse leur prouver que c'est le dernier moyen de défense de notre propre territoire, question qui est et sera toujours matière à discussion. Pour ma part, j'y suis aussi opposé aujourd'hui que je l'ai été dans le passé.

Toutefois, monsieur l'Orateur, il y a une considération même plus importante que l'accueil fait à la conscription par une forte partie de la population de notre pays, et c'est l'examen de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Canada et la recherche des meilleurs moyens à prendre pour y faire face.

Dans un monde embrasé, où gronde la révolution, quelle ligne de conduite le Canada pouvait-il adopter pour assurer sa survivance, le maintien de sa liberté et la sauvegarde de toutes les institutions qu'il considérait comme des biens sacrés et précieux? Aurait-il pu rester étranger au conflit, comme l'a prétendu l'honorable député qui s'est vanté l'autre soir d'avoir voté contre la déclaration de guerre? Aurait-il été possible de rester en dehors du conflit et de survivre? Je ne le crois pas. La composition ethnique de la nation ne l'aurait pas permis, car les deux tiers de la population ne seraient certainement pas restés muets et inactifs tandis que le pays de leurs ancêtres était en danger. Il y a plus, car notre situation géographique et économique par rapport à notre grand voisin aurait rendu la chose impossible et notre situation économique et politique au sein du Commonwealth des nations britanniques l'aurait rendu difficile. En prenant pour acquis, ainsi que le font tous les gens réfléchis, que le Canada devait entrer dans le conflit, il s'offrait deux méthodes de participation: entrer en guerre comme nation libre, en assurant tout d'abord notre propre défense et en nous organisant ensuite pour

aller au-devant de l'ennemi et le combattre avant qu'il n'atteigne nos rives; ou entrer en guerre comme dominion britannique en vue de fournir à la métropole toute l'aide possible en hommes, en munitions et en vivres, ainsi qu'on l'a tenté lors de la dernière guerre.

A mon avis, c'est la première méthode qui est la seule conforme à la condition politique du pays que définit le Statut de Westminster. A toutes fins pratiques, c'est ce qui s'est fait et il y a lieu de louer le Gouvernement d'avoir choisi la bonne voie. Il importe, cependant, d'exprimer si notre programme de guerre se conforme bien, sous tous ses aspects, à notre intention avouée de faire la guerre pour le Canada et pour le Canada seulement. Il n'y a pas de mal, je pense, à examiner ce qui s'est fait et ce qui pourrait se faire.

Une chose me semble évidente: c'est que le Gouvernement a fait beaucoup plus pour armer la nation et mettre la production nationale sur le pied de guerre que ne s'en rendent compte la plupart des citoyens. Cette admirable réalisation a été obtenue en troublant le moins possible le cours normal de la vie nationale, par l'application d'un système rationnel d'ajustement économique et le maintien d'un bon esprit au sein de toute la population du pays. La seule note discordante a été le fait des propos alarmistes de quelques politiciens de quartiers, rares survivants de la tribu tory et de quelques esprits envenimés et amers d'une clique de pseudo-nationalistes. Il faut rendre hommage au Gouvernement d'une telle réalisation et on ne devrait pas hésiter le moins du monde à lui témoigner confiance en adoptant l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il y a donc lieu d'examiner notre effort de guerre afin d'établir s'il est bien conforme à la fin proposée, la défense du Canada. Dans le programme qu'il nous a exposé, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a surtout insisté sur le corps expéditionnaire. Ce programme nous offre bien une certaine mesure de protection, mais force nous est de reconnaître qu'il ne saurait nous accorder une protection suffisante advenant une attaque, comme celle dont a été victime Pearl-Harbour, par exemple. Je reconnais que dans les premiers temps de la guerre, notre résistance à l'ennemi devait d'abord se concentrer loin de nos côtes, et j'approuve ce qui a été fait en ce sens. Mais dans cette guerre dont les conditions évoluent constamment, où demain peut signifier l'invasion de l'Australie, qui a eu le malheur d'aller rencontrer l'ennemi au loin, au détriment de sa propre défense territoriale, le temps ne serait-il pas venu de modifier certaines de nos théories et de les adapter aux événements de l'heure?

[M. Picard.]

Je suis sans doute un piètre stratégiste, mais je crois le temps venu d'étudier de nouveau les obligations que nous impose notre corps expéditionnaire et de songer un peu plus à nous-mêmes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du pays pour constater l'impossibilité où nous sommes de défendre nos frontières avec la population qui est la nôtre aujourd'hui. L'accord de défense canado-américaine nous laisse libres de concentrer nos forces sur nos deux littoraux. Mais il nous reste encore la défense de milles et de milles de littoral sur l'Atlantique et le Pacifique, sans compter Terre-Neuve et la vallée du Saint-Laurent, cette route directe vers le cœur de la région industrielle du Canada.

A mon sens, si nous voulons être en mesure de parer aux éventualités, il nous faut maintenir au moins 100,000 hommes dans les Provinces maritimes, 50,000 à Terre-Neuve, 100,000 dans les provinces de Québec et d'Ontario, prêts à se porter à la défense de la vallée du Saint-Laurent. Une armée de 200,000 hommes en Colombie-Britannique ne serait pas exagérée. J'établis donc à 450,000 hommes le minimum nécessaire pour assurer la défense indispensable du pays.

Examinons maintenant la situation du point de vue de notre capital humain. La population du Canada est de 11,500,000 habitants, et sur ce nombre il y a environ 1,102,000 célibataires ou veufs sans enfants, âgés de 18 à 45 ans, et 1,201,000 hommes mariés compris entre ces deux âges. D'après les statistiques de 1931, environ 62 p. 100 de la population mâle active tombait dans cette catégorie au point de vue de l'âge, et 58 p. 100 de la population ayant atteint cette période de la vie occupait des emplois rémunérés. De même la population industrielle comprise entre ces deux âges représentait environ 60 p. 100 des ouvriers requis, et 55 p. 100 de la classe agricole est âgée de 18 à 45 ans.

Nous pouvons donc conclure que la vie normale du pays absorbe plus de 50 p. 100 de cette population. Il nous reste environ 1,150,000 hommes, ce qui comprend les hommes mariés et les célibataires, entre les âges de 18 à 45 ans. De ce nombre on devrait soustraire 10 p. 100, soit le total minimum d'hommes d'âge militaire qui occupent présentement des emplois essentiels à la défense nationale, ou qui sont nécessaires à l'agriculture, domaine auquel on aura déjà renvoyé un grand nombre d'hommes inaptes au service militaire ou qui ne sont pas d'âge militaire.

Il nous reste donc environ un million d'hommes. Au moins 25 p. 100 de ces derniers sont inaptes du point de vue médical à servir dans l'armée. Même si on répartissait les emplois civils d'une façon parfaite entre les gens inaptes ou trop âgés pour le

service militaire, ce qui est fort improbable, nous pourrions alors disposer d'un capital humain de 750,000 hommes pour les services de l'armée.

Les trois services ont déjà recruté 422,000 hommes pour service outre-mer et le programme de 1942 que le ministre nous a exposé en absorbera encore au cours de 1942 190,000 pour le service outre-mer, soit, en définitive, un total de 612,000 hommes. Si nous mettons ce programme à exécution, où trouverons-nous les hommes nécessaires à la défense immédiate du pays?

Je suis d'avis que nos forces armées devraient être divisées en deux groupes distincts, l'armée territoriale du Canada et les troupes expéditionnaires canadiennes. L'armée territoriale serait recrutée au moyen du service sélectif en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, laquelle confère au Gouvernement toute l'autorité voulue pour ce faire. Cette armée, comptant un nombre suffisant de soldats, devrait recevoir l'instruction militaire de la même manière que l'armée active présentement à l'entraînement. On devrait garder au Canada un nombre suffisant de soldats des troupes destinées au service outre-mer et les affecter à cette armée territoriale, afin que notre pays soit assuré en tout temps d'un minimum de protection.

L'armée des Etats-Unis est maintenant disséminée sur tous les champs de bataille du monde, mais je doute fort que ce pays ne garde pas chez lui des effectifs suffisants pour sa propre défense. Chaque pays devrait penser d'abord à lui-même et à sa propre protection. C'est ce que l'Angleterre a fait constamment depuis le début des hostilités, et elle a bien fait. Elle a gardé chez elle une immense armée, considérant la chose plus importante—et à bon droit—que l'envoi de puissantes armées en d'autres endroits qu'il lui fallait défendre pour garder l'Empire intact. Je suis d'avis que le Canada devrait suivre la même ligne de conduite.

Quant à l'armée expéditionnaire du Canada, elle constitue déjà une magnifique contribution à la lutte pour la liberté. Mais ces effectifs et son programme ne devraient-ils pas être examinés de nouveau et limités à l'avenir à ce qui ne serait pas de nature à nuire à la sécurtié de notre pays? On devrait en reviser toute l'organisation afin de permettre de lui fournir les renforts voulus, de la maintenir et de l'équiper tout en maintenant des moyens de protection suffisants sur notre propre territoire.

Inutile d'insister sur le fait que l'armée expéditionnaire serait recrutée, comme la marine et le corps d'aviation, au moyen de l'enrôlement volontaire des civils, non encore appelés à faire du service militaire, et par le passage volontaire dans ses effectifs de soldats de l'armée territoriale composée, elle, d'hommes obtenus au moyen de la levée sélective. Grâce à un tel programme équilibré, le Canada pourrait, comme les autres pays belligérants, assurer sa propre sécurité, tout en faisant sa part pour résister à l'envahisseur sur les autres continents.

Le ministre ou ses conseillers n'accepteront peut-être pas mon point de vue; j'ai cru néanmoins qu'il était de mon devoir de l'exprimer aujourd'hui, ayant été encouragé à le faire par la lecture du hansard anglais. A la Chambre des communes anglaise, tous les deux jours les partisans du Gouvernement y vont de leurs propositions touchant la conduite de la guerre; on semble les prendre en bonne part, même si on ne les adopte que très rarement.

M. GREEN: Puis-je poser une question à l'honorable député avant qu'il change de sujet? N'est-il pas d'avis qu'il serait sage d'étendre les dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, de façon que les troupes qui servent sous l'empire de cette loi puissent être envoyées, disons à Terre-Neuve, au Labrador, en Alaska ?

M. PICARD: Pour ma part, je ne vois pas d'objection à inclure Terre-Neuve, le Labrador et l'Alaska. J'approuverais la chose pourvu qu'elle s'applique à la défense du continent. Je parlerai dans un moment d'une assemblée que j'ai tenue avec mes commettants et à laquelle je leur ai expliqué le même plan; je n'ai entendu que peu de protestations; ils l'accepteraient pourvu qu'il se limite à la défense de notre hémisphère, appliquée plus spécialement à notre territoire.

En terminant, je dois dire que je voterai pour la résolution, car j'ai confiance au premier ministre, et je crois que son gouvernement mérite des félicitations pour la façon dont il conduit l'effort de guerre. Ainsi que je l'ai déjà dit, je puis différer d'opinion avec les membres du Gouvernement quant à l'emploi de certaines méthodes touchant la défense territoriale et les armées expéditionnaires; néanmoins, le Gouvernement a accompli d'excellente besogne et il mérite notre approbation.

Quant au plébiscite, ainsi que je l'ai expliqué au début de mes remarques, je l'approuverai quand il sera présenté à la Chambre. J'aimerais également, bien que je n'aie pas d'autorité particulière pour le faire, étant nouveau venu dans cette Chambre, prier tous les honorables députés de ma province d'appuyer le premier ministre dans ces jours de crise comme l'ont fait les électeurs de Québec et de Montréal, aussi bien que ceux de Toronto et de Welland. Je suis heureux d'avoir eu le privilège de prendre part à l'élection complémentaire de Québec-Est; il était

consolant d'adresser la parole à des foules composées de gens à l'air sérieux et résolus à rendre un verdict intelligent, fondé sur la modération et la compréhension, et non pas sur le fanatisme et le préjugé. Avant l'élection, j'avais invité 80 des personnages les plus marquants de ma circonscription à venir me rencontrer à Québec; 120 sont venus. Je leur exposai mon attitude, leur dis ce que je viens de répéter ici aujourd'hui, et je reçus leur approbation. N'importe qui aurait obtenu les mêmes résultats en consultant ses commettants.

Je demande à mes collègues de la province de Québec qui seraient hésitants d'appuyer l'Adresse. Ils ne se tromperont pas en accordant leur appui au premier ministre et au Gouvernement. Ne laissons pas perdre la belle leçon d'unité nationale que nous ont donnée, cette semaine, Ontario et Québec. Les résultats des quatre élections complémentaires sont le fruit de la tolérance. La tolérance, espoir du monde, peut encore sauver le Canada. Travaillons à cette fin, dans le même esprit de coopération, gage de la victoire.

M. A. G. SLAGHT (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter mes bons amis, les honorables députés de Hull (M. Fournier), de Brantford (M. Macdonald), de Rosetown (M. Coldwell), et de Lethbridge (M. Blackmore), pour les magnifiques discours qu'ils ont prononcés au cours de ce débat. L'excellence de leurs discours n'a pas été pour moi une surprise, car j'ai eu le privilège de voyager avec eux durant tout un mois en Angleterre, où ils ont présenté, d'une façon qui leur fait vraiment honneur l'attitude du Canada au peuple britannique. J'approuve de tout cœur, afin d'épargner du temps et de ne pas répéter en détail, ce qu'a si bien exposé l'honorable député de Lethbridge relativement aux liens d'amitié qui ont été formés entre nous durant notre voyage en Angleterre; je souscris également aux éloges qu'il a rendus au dévouement et à l'hospitalité de nos hôtes outre-mer, et à la prévenance de ceux qui, dans ce pays, ont rendu ce voyage possible.

Mes compagnons ont déjà exposé longuement dans cette Chambre le voyage lui-même, et je me contenterai de songer aux discours que je prononcerai dans tout le pays, comme j'ai déjà commencé à le faire, afin que ceux qui n'ont pas eu le même avantage que nous aient une meilleure idée de la dévastation, de la tristesse et de la destruction dont nous avons été témoins; mais aussi, surpassant tout cela, la ferme et tranquille détermination du peuple britannique, de toutes les classes, de lutter jusqu'à la victoire finale. Nous n'avons pas limité notre visite aux gens à l'aise ou à collet blanc. Nous sommes allés dans la cale des navires, dans les chantiers maritimes; nous avons vu les balayeurs de mines; nous avons causé avec les gens occupés à leurs machines dans les fabriques de munitions, avec les cultivateurs dans leurs champs et avec nos propres soldats et aviateurs, afin d'apprendre de première source la vie intime du peuple britannique. Et partout, dans les plus humbles chaumières délabrées comme au palais de Buckingham, nous, à titre de Canadiens, avons été reçus avec la plus grande cordialité, la plus sincère amitié. Aux nombreux endroits visités, aux différentes réceptions, aux nombreux déjeuners et dîners auxquels nous avons assistés, des gens qui auparavant nous étaient étrangers étaient désireux d'écouter le récit de l'effort de guerre du Canada et, dans chaque cas, semblaient regretter notre départ. Enfin, partout où nous sommes allés, la population s'est montrée satisfaite du Canada et de son effort de guerre et s'est émerveillée de ce que nous ayons pu accomplir tant de choses.

Je passe maintenant au discours du trône et je tiens d'abord à exprimer mes sentiments d'amitié envers le Québec. J'ai beaucoup d'estime pour la province de Québec et ses habitants. Je compte au nombre de mes amis les plus sincères et les plus chers des Canadiens de langue française, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. J'ai la plus ferme confiance dans le loyalisme des Canadiens français envers l'Empire britannique, et j'ai encore présent à l'esprit le tableau des foyers dévastés de la vieille France, des souffrances, des sacrifices et des magnifiques efforts que fit à nos côtés, dans la dernière guerre, son peuple aujourd'hui opprimé sous le talon cruel de son ennemi vainqueur. A mes amis du Québec qui doutent sincèrement de la sagesse de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, permettez-moi de dire, dans l'esprit le plus amical, que le cabinet doit être libre de prendre les mesures qu'exigera l'intérêt national: service obligatoire pour outre-mer ou maintien du volontariat s'il se révèle pleinement suffisant. Je les exhorte à appuyer le plébiscite, à fournir comme par le passé des recrues à nos diverses forces armées, afin de faire ravaler leurs injures aux gens exaltés et peu charitables qui, dans des discours perfides et insultants, révoquent en doute le loyalisme de la grande race canadienne française envers l'Empire britannique.

Jamais encore les gens de cette grande race n'auront, par leur conduite au cours du plébiscite, par la continuation des enrôlements volontaires chez eux, une plus magnifique occasion de démontrer une fois pour toutes que le pays est uni et poursuivra la lutte jusqu'à la victoire comme nation puissante, afin que nous puissions prendre place à la table de

la conférence de la paix et faire entendre notre voix dans les déclarations finales qui régleront le bonheur futur du monde civilisé. A mon sens, les désordres qui ont eu lieu hier soir à Montréal et que les journaux ont rapportés ce matin, si regrettables qu'ils soient, indiquent seulement qu'un petit groupe de jeunes gens mal conseillés et poussés par des tirades provocatrices ont cru que le moment était bien choisi pour faire des démonstrations incongrues. N'oublions pas qu'il y eut plus de fracas qu'hier soir quand le gouvernement québecois de Duplessis a fait appel au peuple. La grande race canadienne française avait alors l'occasion de juger des efforts mis en œuvre en vue de saper leur loyalisme envers l'Angleterre; cependant, au cours de cette campagne malencontreuse, pour me servir d'un euphémisme, elle a donné une réponse écrasante à ceux qui voulaient suivre une voie qui ne pouvait mener en définitive qu'à la ruine de l'union au pays.

Avant de passer au plébiscite, permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exposer la façon dont je conçois mon devoir relativement à la guerre. Je ne laisserai personne insinuer que je ne me suis pas toujours efforcé de placer notre pays au côté de la mère patrie et de prendre les mesures les plus efficaces possibles en vue de battre nos ennemis et d'assurer la victoire. Le 24 mars 1938, j'adjurais la Chambre de doubler les crédits de notre aviation militaire. Je la priais d'établir des écoles d'entraînement dans tout le Canada, à Halifax, Québec, Montréal, au Collège militaire royal de Kingston, à Toronto, Winnipeg, Calgary, Regina, Vancouver et Victoria, afin de fournir huit mille hommes bien formés, dont mille pilotes capables de conduire les avions les plus rapides et sept mille mécaniciens pour assurer le bon fonctionnement des appareils. J'ai alors déclaré à la Chambre que nous obtiendrions 8,000 hommes qui, à mon humble opinion, seraient tout aussi utiles en temps de guerre que 200,000 hommes enrôlés dans d'autres branches du service, et qui contribueraient plus efficacement au service de guerre de l'Empire et à sa défense. Nul honorable député d'en face, même nul membre de la Chambre des communes ne m'a même donné alors un mot d'encouragement ou d'approbation.

La session suivante, le 13 mai 1939, et je souligne cette date,—car alors le budget des dépenses du service de l'air avait été sensiblement augmenté; il avait été établi à 29 millions de dollars,—j'ai de nouveau prié la Chambre de doubler les dépenses projetées pour l'année, j'ai répété mon plaidoyer de l'année précédente, et j'ai fait valoir à l'appui les raisons que je viens d'énumérer à la Chambre.

J'ai parlé à l'époque des services que pourraient nous rendre 8,000 aviateurs d'expérience. Ma déclaration se trouve à la page 4125 du hansard, et la voici:

> J'ai vérifié la chose en conversant avec l'un des plus fameux aviateurs du monde, un Canadien distingué...

J'ai eu cet avantage, avant de me prononcer. J'ai fait la vérification suivante, que 8,000 aviateurs d'expérience, dont 1,000 pilotes, nous seraient aussi précieux pour la défense que 200,000 hommes des autres effectifs.

Personne ne m'a appuyé alors. En toute justice pour le ministre de la Défense nationale, devenu ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), je dois dire qu'avant mes deux discours il a approuvé ma proposition d'inviter la Chambre à adopter ce projet. S'il l'avait été, de quel précieux secours cette armée n'aurait-elle pas été à Dunkerque ou à Hong-Kong, ne serait-elle pas aujourd'hui à Singapour ou demain en Colombie-Britannique?

Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes intentions, si je reviens sur le sujet que j'ai traité en 1938 et 1939 et qui a laissé la Chambre indifférente. Cette question me tenait à cœur. J'aurais pu la soumettre au pays entier par des discours publics. Je ne l'ai pas fait. Par conséquent, on pourrait m'adresser les mêmes reproches qu'aux autres honorables députés, pour m'être abstenu de signaler à la population ce que nous aurions dû faire alors, d'autant plus que cette question intéressait la jeunesse qui franchissait les mers pour aller défendre la mère-patrie sur les rivages de la Manche.

Donc, en ce qui me concerne, il n'y a pas de doute que j'ai approuvé l'envoi de troupes sur tous les fronts où se rencontre l'ennemi. Dernièrement, un nouveau chef du grand parti conservateur est apparu à l'horizon. Avant son apparition, même alors qu'on entrevoyait la tenue d'élections complémentaires, aucun mouvement, sauf celui qu'avait déclenché l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) qui, à mon grand regret, est absent en ce moment, car c'est un de mes amis que j'estime beaucoup, aucun mouvement, dis-je, ne s'était dessiné en faveur de la conscription ou du service obligatoire pour outre-mer. A la Chambre comme par tout le pays, nous faisions des progrès dans la voie de la préparation. La contribution du Canada était admirable; non seulement l'unité nationale était-elle sauvegardée mais chacun collaborait à la tâche commune, non seulement les gens d'origines ethniques variées et les divers partis et groupes de la Chambre qui, en général, unissaient réellement et honnêtement leurs efforts dans la poursuite d'un but commun, la victoire.

Pour ma part, et je tiens à le dire, il me semble qu'il est grandement temps de rendre hommage au chef officiel de l'opposition conservatrice (M. Hanson) ainsi qu'à ses collègues de la Chambre; aux chefs de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et du groupe du crédit social (M. Blackmore) dont l'amitié m'honore, depuis que j'ai eu le privilège de la cultiver ces derniers mois.

Il ne serait pas équitable non plus de ma part de terminer mon discours sans mentionner l'honorable R. J. Manion qui, durant une partie de la guerre, a dirigé son parti à la Chambre et qui, depuis, suivant le magnifique exemple donné par M. Wendell Willkie aux Etats-Unis, remplit sous la direction du Gouvernement une des fonctions fort importantes et onéreuses à titre de directeur de la défense passive au pays. On me dit qu'il s'en acquitte magnifiquement.

Si je fais cette remarque, ce n'est pas que, parfois, nous n'ayons différé d'opinion, qu'il n'y ait pas eu parfois de violentes passe d'armes à la Chambre, des échanges de paroles assez vives entre hommes ayant des idées différentes sur divers points. Mais ce que je tiens à souligner maintenant,—et je suis heureux de le faire,—c'est que tous les groupes de la Chambre ont collaboré magnifiquement à la cause commune. Ce que je tiens à réprouver c'est que, poussés par l'esprit de parti et à grand renfort d'injures et d'épithètes et de dénonciations violentes, un petit groupe de politiciens influents de l'extérieur aient choisi sans raison la veille du lancement de notre nouvel emprunt de la victoire pour chercher à diviser le pays.

Nombre de Canadiens sont en faveur de l'établissement immédiat du service obligatoire pour outre-mer. Plusieurs croient sincèrement que la situation a changé, qu'elle s'est aggravée, et qu'étant donné la nécessité d'accroître notre capital humain, les enrôlements volontaires ont peut-être commencé à fléchir un peu et que l'adoption de l'autre système s'impose. Mais n'oublions pas que, jusqu'à un mois passé, alors que ce nouveau politicien fit son apparition sur la scène et troubla le pays par ses attaques virulentes contre le Gouvernement qui, soit dit en passant, avait gracieusement refusé de lui faire opposition dans York-Sud, à venir, dis-je, jusqu'à un mois passé, presque tout le monde au Canada avait antérieurement appuyé le régime du volontariat, système qui se trouve maintenant en butte aux attaques rageuses de gens qui l'avaient appuyé jusqu'ici.

Les honorables députés du parti conservateur, à l'exception du chef de l'opposition et, je crois, de l'honorable député de Broadview (M. Church),—qu'on me reprenne si je fais erreur,—ont tous été élus à la Chambre sous l'étendard de l'honorable R. J. Manion, en mars 1940, et ont tous appuyé la politique de M. Manion qui, en sa qualité de chef du parti, réclamait un gouvernement prétendu national. Ils ont travaillé pour lui et il a travaillé pour eux et ils ont été élus sous son étendard.

Qu'il me soit permis de consigner au compte rendu ce que leur chef a promis en leur nom au peuple canadien le 4 mars 1940. Deux semaines avant le scrutin, il communiquait aux journaux une déclaration dont je ne lirai que deux passages:

> A mon sens, la conscription a fait fiasco lors de la dernière guerre puisqu'elle ne nous a donné qu'environ 10,000 hommes sur plus de 500,000 et elle a sucité une grande mésentente au pays. Conséquemment, et parce que la conscription n'est pas nécessaire dans le conflit actuel et que j'ai déclaré en d'autres circonstances que le devoir d'un homme public est de maintenir l'unité au Canada, **je suis absolument opposé à la conscription.**

Mes honorables amis d'en face (qu'ils me reprennent si j'ai tort) ont adopté la politique que ce chef conservateur a exposée au peuple. Ils se sont présentés devant les électeurs, se sont inspirés dans leurs discours de la ligne de conduite énoncée par leur chef, et ils doivent maintenant leurs sièges à la Chambre à ce genre de promesse.

Toutefois, ce n'est pas tout. J'ai quelques mots à dire à l'adresse de mes amis des deux autres partis. Le leader du parti du crédit social (M. Blackmore) qui est un de mes bons amis, a dit le 26 mai:

> Le parti libéral a obtenu un mandat du peuple, lors des dernières élections générales, en s'opposant à la conscription du capital humain. Il est donc évident que la question de la conscription ne se posera pas au Canada tant que le peuple n'aura pas donné un nouveau mandat dans de nouvelles élections générales.

Mon honorable ami tient toujours parole.

Le leader du parti de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell), que je regrette de ne pas voir à son siège en ce moment, a, dans un discours rapporté dans le *Globe* du 14 mars, réitéré l'opposition inaltérable de son parti à la conscription, et mes honorables amis de ce parti doivent reconnaître que telle fut leur politique aux dernières élections générales. Il n'y a guère lieu de s'étonner de ne pas entendre la voix de M. Manion appuyer son parti dans la présente campagne. Il préfère se conduire à la manière de M. Wilkie. De quelque côté qu'on dirige ses regards, monsieur l'Orateur, on ne peut trouver comme fomentateur de toute cette agitation que le très honorable Arthur Meighen, l'homme qui durant plusieurs années s'enorgueillissait d'être un des chefs d'un parti dont la devise était: "Ni troc ni échange avec les Yankees." Ces mots figuraient sur

les bannières qui ornaient ses tréteaux dans ses assemblées politiques. C'est cet homme qui a accepté de l'ancien premier ministre Bennett un siège de sénateur et qui a appuyé M. Bennett dans la campagne durant laquelle ce dernier prétendait ouvrir au Canada, comme à coups de dynamite, les marchés des Etats-Unis et de tout le reste de l'univers. Est-ce que le peuple canadien va échanger notre excellent premier ministre actuel (M. Mackenzie King) contre ce politicien ennemi du troc et des échanges, contre ce "dynamitard"? Est-ce bien l'homme qui conviendrait de placer à la tête des affaires dans notre pays, alors que nous venons de conclure avec les Etats-Unis un traité concernant la défense commune de l'Amérique du Nord, qu'il existe aujourd'hui une commission mixte chargée d'assurer la protection de l'Amérique du Nord, et que les relations entre le Canada et les Etats-Unis sont plus amicales que jamais depuis la Confédération? Est-ce bien l'homme qui devrait diriger le Canada en guerre, alors que les Etats-Unis nous ont dit il y a quelques semaines à peine: "Nous allons vous accorder un droit égal de priorité à l'égard de l'acier. Votre pays et le nôtre sont en excellents termes. Nous voulons votre nickel en échange de quelques-uns des articles dont vous avez besoin, mais nous allons dorénavant agir de concert". Les Américains pourraient-ils oublier comment cet homme les a apostrophés il n'y a pas un grand nombre d'années en lançant le mot d'ordre le plus blessant que personne ait jamais imaginé pour essayer d'arriver au pouvoir: "Ni troc ni échange avec les Yankees"? Dans la république voisine on ne donne au mot "Yankee" qu'une acception blessante. Voilà le personnage qu'on voudrait placer au pouvoir en remplacement du premier ministre actuel, qui depuis cinq ans au moins, s'est appliqué avec le plus grand dévouement et le plus grand zèle à cultiver, à encourager et à cimenter les relations les plus amicales non seulement entre le Canada et les Etats-Unis mais aussi entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Cet homme a vu son rêve se réaliser; or, va-t-on pour toute récompense le couvrir d'insultes parce que, au lieu de violer l'engagement qu'il avait pris envers le peuple, comme ces tories de l'extérieur le lui conseillent, il se propose de demander au peuple de le libérer de l'engagement solennel qu'il a pris, comme l'ont fait implicitement ou explicitement tous les honorables membres de cette Chambre, sans distinction de parti?

Pourquoi toute cette agitation? Dégagée de toute considération d'ordre politique et débarrassée de son masque d'hypocrisie, la question se résume à ceci: on dénonce le Gouvernement parce qu'il veut permettre au peuple canadien de lui donner toute latitude de prendre les mesures qu'il jugera les plus conformes à l'intérêt du pays.

Il m'a fait plaisir d'entendre mon ami, l'honorable député de Weyburn (M. Douglas), dont je ne partage pas toujours les opinions, dire que d'après lui il convenait de consulter le peuple sur les questions importantes au sujet desquelles on a donné des promesses, avant de le forcer d'accepter une mesure qui ne lui plaît pas.

Qu'on me permette de citer une autorité que je propose en exemple à mes amis, les Canadiens français. En 1917, alors que le très honorable sir Robert Borden, qui était alors le chef du gouvernement, venait de proposer une mesure comportant le service obligatoire outremer, sans consulter le peuple d'aucune façon, notre grand chef du temps, sir Wilfrid Laurier priait sir Robert de ne pas imposer cette mesure à la population canadienne, mais de consulter cette dernière par voie de referendum; voici comment il s'exprimait à cette occasion, comme en fait foi le hansard en date du 18 juin 1917, à la page 2468:

> Je propose qu'il y ait referendum et consultation populaire sur cette question. J'ai adopté la voie du referendum, non parce qu'elle me plaît tout particulièrement, mais plutôt parce que le peuple la voit d'un œil beaucoup plus favorable qu'autrefois et que les associations politiques des provinces de l'Ouest l'ont adoptée comme moyen d'action.

Mes honorables amis de l'Ouest seront disposés sans doute à approuver une déclaration faite à cette époque lointaine. Sir Wilfrid ajoutait:

> Si l'on tient à ce que la paix et la concorde règnent dans le pays, il va falloir se rendre au désir des classes ouvrières qui réclament cette consultation populaire. Quand le peuple aura été ainsi consulté et qu'il aura rendu sa décision, chacun, je puis l'affirmer sur l'honneur, se fera un devoir de s'y soumettre—et je me crois pour le moins autorisé à me faire en ceci le porte-parole de ma province.

Je prie mes honorables collègues canadiens français, quand ils passeront la statue de ce grand homme s'élevant sur cette noble colline du Parlement, de se rappeler au moins ces paroles de leur grand chef; et, s'ils les suivent, ils ne pourront guère errer.

Deux arguments principaux ont été formulés contre le plébiscite. Premièrement, qu'il entraîne une dépense d'argent, fixée, avec raison, je crois, à environ un million et demi de dollars, sur un budget annuel total de trois milliards. Vaut-il la peine de dépenser un million et demi de dollar pour avoir un gouvernement qui respecte ses engagements au lieu de les violer? Vaut-il la peine de dépenser un million et demi de dollars et sacrifier soixante ou soixante-dix jours pour avoir à la tête du pays, durant la guerre, un gouverne-

ment que l'on ne peut montrer du doigt, et à qui le peuple ne peut dire: "Votre parole ne vaut rien. Vous nous avez trahis." Je vais surveiller avec intérêt mes amis conservateurs pour voir s'ils oseront se lever et accepter une réponse négative au plébiscite, car, s'ils le font, et votent contre, ceux qui auront écouté leurs promesses d'alors ne pourront que se présenter et leur dire: "Vous mentez". Et quelle sera leur réponse? "Oh! mais, chers amis, les temps ont changé." Que mes amis en agissent ainsi s'ils le jugent à propos. Ils ne représentent qu'un petit groupe dans cette Chambre,—je ne leur en tiens nullement compte,—relativement parlant. Mais je ne veux pas que les membres du Gouvernement, du grand parti libéral dans cette Chambre, soient forcés de rougir de honte quand ceux de leurs commettants qui les ont entendus faire cette promesse viendront leur dire: "Vous mentez." Et c'est ce qu'ils peuvent faire, à moins de recourir à cette méthode simple et honorable de consultation populaire.

Or, quelqu'un peut-il honnêtement prétendre, (si je m'exprime ainsi c'est que d'autres l'ont fait avant moi, sans que ce soit à la Chambre, que je sache, car, malheureusement je n'ai pas été constamment présent) est-il quelqu'un, dis-je, pour soutenir honnêtement que les renforts disponibles au Canada en ce moment, ces 120,000 hommes en uniforme faisant partie de l'armée active de volontaires engagés pour le service outre-mer, ne suffisent pas aux besoins prévisibles, même dans le cas des plus lourdes pertes, pour combler les vides d'une armée de 130,000 hommes outremer? Ce ne sont là que pures sornettes politiques, formulées uniquement pour enflammer les esprits et imaginées, dans toute leur fausseté, seulement en vue de tromper, sur le compte du Gouvernement, ces admirables gens, pères et mères, épouses et sœurs, qui comptent l'un des leurs dans l'armée d'outremer. Tout ce mouvement ne vise en somme qu'à renverser notre premier ministre. C'est une attaque venant de personnages qui veulent s'en débarrasser. Je constate avec plaisir que l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) reprend son siège. Je lui ai rendu un hommage tout à l'heure que je désire répéter en sa présence: les amis politiques lui ont peut-être fait défaut récemment.

Nous savons maintenant ce que pense et ce que dit le très honorable Arthur Meighen du premier ministre du Canada. Nous connaissons aussi les vues d'un groupe d'autres personnages. Je vais consigner au hansard l'opinion de quelques gens qui ne s'intéressent pas à faire de la politique au Canada. Le premier est le très honorable Winston Churchill, qui, au sujet de notre effort de guerre, a dit à Londres, le 4 septembre 1941, ce qui suit:

L'effort de guerre du Canada en navires, en avions, en entraînement aérien, en finance et en vivres, est immense. Il constitue dans la résistance de l'Empire britannique un élément sans lequel cette résistance serait impossible.

S'adressant quelques mois plut tôt à l'auditoire distingué qui s'était réuni au Guild Hall pour applaudir le remarquable discours de notre chef, M. Churchill a dit du premier ministre canadien:

Vous avez entendu aujourd'hui une déclaration mémorable et très importante, faite sur les ruines de Londres. Vous avez écouté un discours qui, je le crois, de l'avis de tous les auditeurs, explique la longue autorité dont M. Mackenzie King a joui durant les 15 années qu'il fut premier ministre du Canada.

M. Churchill a encore adressé à notre premier ministre cet hommage:

Vous avez une connaissance approfrondie de cette organisation flexible, de ce système toujours changeant et qui se développe sans cesse dans une harmonie plus grande, par lequel on conduit la destinée du Commonwealth des nations britanniques.

Vous connaissez également bien votre pays; cette association si intime qui vous lie à lui depuis si longtemps vous a permis de réaliser, en ces heures difficiles, une unité telle que le Canada n'en avait jamais connue auparavant.

Si vous étiez jurés dans un procès, est-ce que vous attacheriez plus d'importance au témoignage d'Arthur Meighen qu'à celui de Winston Churchill?

M. LOCKHART: Est-ce que le fracassement des fenêtres à Montréal vous semble de l'unité?

M. SLAGHT: Sans vouloir me montrer injuste à l'égard de l'honorable député, je lui ferai remarquer que les observations de ce genre, si on les fait sur le parquet de la Chambre, susciterons la discorde d'un bout à l'autre du pays. L'honorable député se rappelle-t-il le ton des discours de Duplessis à Québec pendant un certain temps? Ne se rappelle-t-il pas que, avec l'aide des chefs du Gouvernement et des gens sensés et bien pensant du Québec, Duplessis fut balayé du pouvoir et répudié par le vote de la grande majorité des citoyens de cette province?

Je vous citerai un autre hommage rendu par M. Winston Churchill après, notez-le bien, qu'il eut rencontré le grand président des Etats-Unis sur un vaisseau dans l'océan Atlantique. Il a dit:

Les relations amicales et la grande intimité du Canada avec les Etats-Unis d'une part et sa fidélité inébranlable au Commonwealth britannique et à la mère patrie d'autre part font que ce pays est le lien qui unit ces deux membres importants de la famille humaine. Dans la personne de M. King nous avons un homme d'Etat canadien qui a toujours maintenu les re-

lations les plus cordiales avec la grande république des Etats-Unis et dont le nom et la voix sont honorés dans ce pays comme ils le sont de ce côté-ci de l'Atlantique.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le président des Etats-Unis il y a quelques semaines et j'ai appris de sa bouche en quelle haute estime il tient M. Mackenzie King et combien ce dernier a contribué à susciter une collaboration étroite et sympathique entre le Dominion et la république des Etats-Unis. Le Canada est le trait d'union des pays de langue anglaise.

Et que dit le général McNaughton, cet homme que tous les honorables députés, je pense bien, tiennent en très haute estime? Comment s'est-il exprimé dans le message qu'il a adressé aux troupes canadiennes au temps de Noël? Ses paroles ont déjà été consignées au hansard du 5 février 1942; je ne vous les rappellerai pas toutes, mais je veux simplement citer le passage que voici:

Depuis ses très modestes débuts, l'armée canadienne a maintenant atteint des effectifs qui se chiffrent par dizaines de mille, hommes et femmes. De nouvelles unités, de nouvelles formations et de nouvelles réserves nous sont venues aussi promptement que le permettaient les moyens de transport, et à mesure que ces nouveaux effectifs arrivaient, nous avons pu améliorer l'organisation de notre quartier général militaire, renforcer nos unités, renouveler nos services hospitaliers, perfectionner nos classes, nos installations de réparations et autres...

Pendant cette longue période de préparatifs dont les circonstances nous ont gratifiés, il a été possible de parfaire l'équipement des corps d'armée, divisions, formations blindées et autres unités de campagne, de les instruire ensemble et de les assigner à la coopération militaire avec des escadrilles de l'aviation royale canadienne.

Voilà l'hommage qu'il a rendu aux troupes canadiennes. Est-il vrai ou faux? Qui osera se lever et contredire l'affirmation du général McNaughton? Et pourtant, c'est ce que font implicitement un grand nombre de ceux qui dénoncent l'effort de guerre du présent gouvernement.

Je veux maintenant faire appel aux honorables députés de l'autre côté de la Chambre. Ce serait trop demander, je suppose, que de croire qu'ils abandonneraient leur amendement et permettraient à la Chambre de montrer un front uni. Tenons le plébiscite; étudions le bill qui y a trait la semaine prochaine, ou le plus tôt possible; adoptons-le et tenons ensuite le plébiscite. J'ai la ferme conviction que chacune des provinces du Dominion, au jour du plébiscite, conférera au Gouvernement la tâche de continuer à diriger l'effort de guerre du Canada.

Un grand nombre de gens, y compris M. Drew, je crois,—je ne sais pas bien si la question a été soulevée à la Chambre des communes,—ont dit au sujet du plébiscite: "Si nous tenons ce plébiscite, que vont penser de nous les Etats-Unis? Oh, ce sera terrible! Que diront-ils à notre sujet?"

M. ROSS (Souris): Prenons tout de suite le vote sur cette question.

M. SLAGHT: Qu'a dit l'honorable député?

M. ROSS (Souris): Il s'agit de la question de retirer l'amendement et je me demande pourquoi nous ne prenons pas le vote tout de suite pour nous occuper des travaux de la Chambre?

M. SLAGHT: Comment voteriez-vous, le cas échéant?

M. ROSS (Souris): Je voterais en faveur de l'amendement et, s'il était repoussé, je me rendrais dans ma circonscription et je demanderais aux gens de voter dans l'affirmative le plus vite possible.

M. SLAGHT: Je félicite l'honorable député sur ce point; il est un vrai champion de la cause. Maintenant, que mes amis qui entretiennent de tels sentiments envers les Etats-Unis se consolent avec ceci. Le *Times* de New-York est sans doute le plus grand ami de la Grande-Bretagne parmi les quotidiens de la république voisine, et il occupe pour ainsi dire une place à part. Voici ce que dit ce grand organe, exprimant l'opinion publique de cette grande république. Je cite un éditorial publié dans le *Times* du 26 janvier:

...lorsque les adversaires de la conscription au Canada déclarent que le prochain plébiscite sèmera le doute quant à l'effort maximum du Dominion" durant la guerre, "ses amis—et nous sommes tous ses amis,—doivent protester."

Voici contre quoi protestent nos amis des Etats-Unis: contre les déclarations des adversaires de ce plébiscite.

Il est une autre question que je désire discuter un instant, si on me le permet. Il ne s'agit aucunement du plébiscite, mais la question, à mon point de vue, est importante. Je veux parler de la réintroduction, dans un avenir aussi rapproché que possible, d'un système de secrétaires parlementaires. Cette Chambre se rappellera,—et il ne s'agit pas de politique, j'en suis sûr,—que dans le discours du trône de 1936, on trouvait la clause suivante: Vous serez appelés à étudier un projet de loi tendant à la création de postes de secrétaires parlementaires. J'avais l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône en cette occasion, et le hansard indique que j'ai alors approuvé l'idée. La plupart des jeunes orateurs approuvent, je suppose, le discours du trône comme je l'ai fait en cette occasion en donnant les raisons de mon attitude. Voici ce que je disais à cette occasion—j'espère que les honorables représentants seront indulgents à mon endroit, car la question est dix fois plus importante aujourd'hui qu'alors, et je la soumets à l'attention du premier ministre et du Gouvernement—je disais donc:

Puis il y a le projet de créer des secrétaires parlementaires, et j'espère qu'il obtiendra l'ap-

probation de tous les honorables membres de la Chambre. L'institution existe dans le modèle des parlements et tous les hommes d'Etat anglais l'approuvent, abstraction faite de leur parti. Elle devrait avoir pour effet de former à la Chambre un corps d'hommes mieux en état de remplir des fonctions ministérielles, grâce à l'expérience qu'ils acquerront comme secrétaires parlementaires. Le très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) et quelques-uns des collègues à ses côtés m'accorderont, je pense, que ce sera un soulagement pour les ministres en fonctions qui pourront, sans inconvénient et sans que leur travail en souffre, déléguer aux secrétaires le règlement de certains détails absorbants de leur tâche. Je dis à la Chambre que la réforme administrative précitée sera à l'avantage du Canada, à tous les points de vue.

Mon récent voyage en Angleterre a rendu dix fois plus forte ma conviction à cet égard et je mentionnerai un incident se rattachant à la question. Nous avons eu le privilège de voir privément dans leurs cabinets onze ministres, y compris tous les membres du cabinet de guerre, et de nous entretenir avec eux pendant une demi-heure. J'étais donc dans le cabinet de M. Herbert Morrison qui avait à ses côtés un jeune homme, membre de la Chambre, qu'il me présenta comme son secrétaire parlementaire. M. Morrison s'adressait parfois à lui pour obtenir la vérification de certains chiffres et ce jeune homme lui était très utile. Je dis à M. Morrison: "Je suppose que vous ne sauriez vous dispenser de votre secrétaire parlementaire?" "M'en dispenser me répondit-il. Je ne le pourrais jamais. J'ai trois secrétaires parlementaires et même avec leur aide j'ai de la difficulté à accomplir tout mon travail." Et pourquoi pas? Ce ne sont pas les sujets qui manquent dans cette enceinte; j'en pourrais nommer dix-huit. Evidemment, il ne m'appartient pas de choisir les adjoints des ministres ou leurs secrétaires particuliers. Je me contente de consigner la chose au hansard, comme recommandation à l'adresse du premier ministre. Parcourons la liste le plus rapidement possible. J'y vois l'honorable député de Cochrane (M. Bradette), l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann)) l'honorable député de Regina (M. McNiven), l'honorable député de Trinity (M. Roebuck), l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross), l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Edwards), l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. McKinnon), l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith), l'honorable député de New-Westminster (M. Reid). Si l'honorable député de New-Westminster devenait secrétaire parlementaire, je suis sûr que sa cornemuse s'en réjouirait d'autant. Puis les compétences de la province de Québec sont nombreuses...

L'hon. M. HANSON: Pourquoi vous en tenir là?

[M. Slaght.]

M. SLAGHT: Au contraire, je pourrais ajouter vingt noms tout aussi excellents que les dix-huit premiers. Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques-uns, et je crois que l'honorable député pensera comme moi. Voici: l'honorable député de Laurier (M. Bertrand), l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott), l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), par exemple; et pour les Provinces maritimes, l'honorable député de Pictou (M. McCulloch). Si je passe de l'autre côté de la Chambre, je trouve aussi d'excellentes compétences pour remplir les fonctions de secrétaires parlementaires en temps de guerre, et je suis sincère en m'exprimant ainsi.

Une VOIX: Non.

M. SLAGHT: L'honorable député dit non. Je lui rappellerai que nous sommes en guerre. Quelle meilleure compétence pourrions-nous trouver que l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green)?

M. GREEN: Vous feriez mieux de rester de votre côté.

M. SLAGHT: Dois-je comprendre que l'honorable député se récuse?

L'hon. M. HANSON: Avec la permission de l'honorable député, je lui dirai que sa suggestion est très pratique, sans l'ombre d'un doute, et qu'elle est digne de la plus grande attention. Au cours de la dernière guerre, sir Robert Borden a mis à l'essai ce régime des sous-secrétaires; on l'a abandonné, et je me suis souvent demandé pourquoi. Je l'ignore.

M. SLAGHT: Il n'avait peut-être pas dans ses rangs des hommes du calibre de ceux que je vais proposer. Puis, il y a l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) que j'estime beaucoup. Il y a l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis). Où est-il dans le moment? Il est très au courant de la question ouvrière; s'il voulait laisser la politique de côté, il ferait un excellent sous-secrétaire parlementaire pour le ministre du Travail, et à ce titre il apporterait une excellente contribution à l'effort de guerre du Canada.

Voilà ce que je pense de la guerre. Ce sont là des opinions personnelles, que je soumets à l'attention du Gouvernement.

Encore un mot s'il me reste du temps. Je voudrais faire quelques observations concernant la Colombie-Britannique; je regrette que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ne soit pas à son siège. Je veux dire quelques mots de la Colombie-Britannique et de la situation japonaise, ainsi que de la cinquième colonne en cette province.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a dépassé son temps de parole; il ne peut continuer que du consentement unanime de la Chambre.

Des VOIX: Continuez.

M. SLAGHT: Je serai bref. J'ai consacré beaucoup de temps à cette question de cinquième colonne et d'internement, surtout au cours des deux dernières années, à la demande du regretté ministre de la Justice, dont j'honore aujourd'hui la mémoire; il m'a guidé et a collaboré avec moi dans ce travail. Je connais quelque chose du problème. Je me suis rendu en Colombie-Britannique à mes propres frais il y a un an, pour y examiner la question japonaise, et voici ce que je puis dire au ministre de la Défense nationale: "Qu'on sorte ces internés japonais de la Colombie-Britannique sans autre délai. Plus on agira vite, mieux ce sera. Il sera peut-être trop tard dans trois jours."

Une VOIX: Demain.

M. SLAGHT: Demain, si vous voulez. Mais que cela se fasse. Quelqu'un dit: "Où les logerez-vous?" Deux ou trois entrepreneurs de Calgary ou d'Edmonton pourraient construire en deux ou trois semaines des logements provisoires pour 1,500 ou 2,000 hommes et on pourrait ainsi en prendre soin, les nourrir, les garder et les protéger.

Un mot et je termine si la Chambre veut bien me le permettre. A quoi la Norvège doit-elle attribuer sa chute? Aux Quislings de l'intérieur. Et quand a-t-elle eu connaissance de ce danger? Pas avant que le Hun eût franchi sa frontière et que les traîtres eussent surgi en une nuit comme des champignons. A quoi la chute de la France, de la Belgique et de la Hollande est-elle due? La crème de l'armée anglaise, 350,000 hommes, ont constaté que Hitler avait vaincu huit millions d'hommes en 33 jours. Pourquoi? A cause de la trahison suscitée à l'intérieur par l'ennemi. Il n'y a pas de doute à y avoir à cet égard. N'attendons point. Nous possédons les rouages nécessaires, on a opéré le rassemblement de ces gens dans la région proclamée zone de guerre. Qu'on les éloigne de la province avant qu'ils causent un tort irréparable. C'est l'avis que je donne au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) à titre de quelqu'un qui croit être au courant de la situation.

Dans notre embarras actuel, qui est vraiment grave,—et nous attendons des nouvelles qui le seront peut-être davantage,—mon appel à la Chambre, et un appel qui peut régir l'attitude de tout homme ayant à cœur un effort total du pays pour gagner la guerre, c'est celui-ci, que j'exprime en empruntant le langage de M. Churchill:

> Nous avons grandement lieu d'être vigilants et de nous inquiéter, mais le désespoir n'est pas permis.

(Texte)

M. CHARLES PARENT (Québec-Ouest-et-Sud): Monsieur l'Orateur, depuis que ce débat est commencé, il nous a été facile de constater l'état de nervosité des différents groupes de cette Chambre. Les écarts de langage de certains députés prouvent bien que la guerre des nerfs, déclanchée par les Deux-Cents de Toronto, est arrivée jusqu'à nous.

Veuillez croire, monsieur l'Orateur, qu'en soumettant mes raisons de voter contre l'adresse et le projet d'un plébiscite, je le ferai avec modération et brièvement.

Il ressort de la discussion qu'il y a en cette Chambre quatre écoles distinctes quant à notre effort de guerre. Cela démontre combien il est difficile d'apprécier l'attitude du Gouvernement et de réconcilier tous les groupes à ses vues.

La première école endosse la politique de guerre du Gouvernement telle qu'elle était à son origine, à savoir: libre, volontaire et modérée; résultat d'un compromis obtenu par l'attitude énergique des chefs du Québec. Cette école, en endossant le projet du plébiscite, évolue d'une manière inquiétante vers ce qui pourrait être demain une politique de guerre coercitive, involontaire et immodérée.

Je reconnais que plusieurs endossent le plébiscite tout en se réservant le droit de voter contre le projet de conscription lorsqu'il sera présenté à la Chambre. Je suis d'opinion, monsieur l'Orateur, que lorsque le Gouvernement aura été libéré de ses engagements il ne sera pas nécessaire de faire voter une loi de conscription, puisque le Gouvernement possède actuellement tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre ce but. Je ne désapprouve pas le principe même du plébiscite, mais je soutiens que le Gouvernement n'a pas le droit de se servir de cette mesure pour permettre à la majorité de renier des engagements d'honneur contractés envers une minorité.

La deuxième école est celle de l'élément tory. Après avoir entendu le chef de l'opposition (M. Hanson), on pourrait dire avec Abraham: "Ce sont les mains d'Esaü, mais la voix de Jacob." Le groupe des Deux-Cents de Toronto a fait entendre sa voix pour revendiquer un effort total avec conscription,—mais pas celle de la richesse, cela ferait trop mal à leurs comptes de banque.

Il est inutile pour moi de préciser que je voterai contre l'amendement de l'honorable leader de l'opposition.

La troisième école a pour chef l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je rends à ce dernier l'hommage qu'il a été d'une belle persévérance dans ses idées, puisqu'il prêche en 1942 ce qu'il prêchait en 1939. Il est pour l'effort total, avec conscription des hommes, des industries, des ressources et de la richesse; mais je dois dire avec regret que je ne concours pas dans ses vues et que je voterai contre le sous-amendement qu'il a proposé.

La quatrième école n'a pas de chef, mais un idéal. Idéal canadien, par lequel nous reconnaissons que nous avons certains devoirs et certaines obligations envers l'Angleterre, mais dans des limites raisonnables et selon nos moyens. Idéal canadien, par lequel nous reconnaissons aussi que notre seul pays est le Canada, que c'est ce pays que nous devons défendre et que nous sommes prêts à défendre. Cette école a endossé, sans récrimination, l'effort de guerre du Canada qui devait être libre, volontaire et modéré. Elle a accepté tous les compromis au nom de l'unité nationale mais, aujourd'hui, elle refuse de faire un pas de plus, afin de ne pas compromettre cette même unité nationale. Des engagements d'honneur ont été pris envers les électeurs au cours des élections de 1940. Au prix de tous les sacrifices nous voulons respecter ces engagements.

Cette école est d'opinion que le Gouvernement n'a pas le droit de se libérer de ses engagements par un plébiscite, pas plus que dix endosseurs d'un billet ne sauraient se libérer de l'obligation de le payer en votant tous les dix contre leur créancier. Souvenons-nous que le compromis a été fait, d'une part, par la province de Québec, et, de l'autre part, par toutes les autres provinces du Canada. Seul Québec peut renoncer à ses droits acquis.

C'est parce que je veux respecter mes engagements, c'est parce que je trouve dangereux ce précédent d'un plébiscite que je prends aujourd'hui la responsabilité de voter contre l'adresse et le projet du plébiscite, car le Gouvernement, par cette mesure, se dirige à pas de géant vers la conscription pour le service outre-mer.

Lapointe avait une grande expérience parlementaire, il avait un sens juridique averti, il connaissait le sens et la portée des mots; jamais, cependant, il n'a laissé de portes ouvertes dans ses déclarations sur la conscription. Il avait siégé avec Laurier en 1917, il avait appuyé Laurier sur le referendum, mais l'expérience de 1917 lui avait servi de leçon. Il connaissait tous les modes de consultation populaire propres aux démocraties. Malgré tout cela, dans ses déclarations au sujet de la conscription, Lapointe a toujours brûlé ses ponts. Il a fait tous les sacrifices, mais il ne voulait pas laisser à la majorité l'arme du plébiscite, pour qu'elle puisse servir à vaincre la minorité.

Lapointe n'a pas dit: "Je n'accepterai jamais la conscription tant qu'elle n'aura pas été votée par le peuple par un plébiscite ou par un referendum". Il a dit bien affirmativement et catégoriquement: "Je n'accepterai jamais la conscription, ni ne serai membre d'un gouvernement qui voudrait l'imposer". Comme l'a si bien rappelé l'honorable député de Beauce (M. Lacroix), Lapointe a dit: "Jamais".

M. POULIOT: Très bien!

M. PARENT: Le 18 juin 1940, il a dit à la face de tout le pays que la province de Québec était opposée au service obligatoire au delà des mers, qu'il combattrait cette mesure et que, si elle était proposée par le gouvernement, il cesserait de faire partie de ce gouvernement.

Les engagements de Lapointe contre la conscription pour service outre-mer constituent son testament politique. Respectons-le.

M. POULIOT: Très bien!

M. PARENT: On prétend, monsieur l'Orateur, que Québec est opposé à la conscription pour service outre-mer. C'est vrai: nous avons mille raisons d'y être opposés. Pour comprendre cette attitude, il faut connaître l'âme du Québec; son état d'esprit, sa formation, son éducation sont le résultat de trois siècles de lutte, de travail opiniâtre, de persévérance et de foi en sa mission.

C'est avec raison que l'auteur de Maria Chapdelaine a pu dire:

> Nous sommes venus il y a trois cents ans et nous sommes restés. Ceux qui nous ont menés ici pourraient revenir parmi nous sans amertume et sans chagrin car, s'il est vrai que nous n'avons guère appris, assurément nous n'avons rien oublié. Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons, elles sont toujours les mêmes. Nous avons apporté dans nos poitrines le cœur des hommes de notre pays vaillants et vifs, aussi prompts à la pitié qu'au rire, le plus humain de tous les cœurs humains. Notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses deviennent des choses sacrées, intangibles et demeureront jusqu'à la fin.

La province de Québec n'oublie pas qu'elle compte près de 2,700,000 Canadiens français contre environ 650,000 de toutes les autres races. Québec n'oublie pas non plus qu'elle a une moyenne de quatre enfants par famille lorsque les autres provinces n'ont pas une moyenne de deux enfants par famille. De ce fait même, la conscription imposerait à Québec un sacrifice disproportionné à celui des autres provinces.

La province de Québec n'oublie pas non plus que les taxes pèsent plus lourdement

sur ses familles, et que, dans le domaine économique, financier et administratif, elle a dû surmonter des obstacles formidables pour survivre, et que la conscription serait le chambardement de toute son économie.

C'est une erreur de croire que notre vie nationale s'inspire totalement de la France. La plupart des familles canadiennes-françaises peuvent retracer leurs ancêtres à cent, deux cents et trois cents ans en arrière; et je ne crois pas qu'il y ait cent familles canadiennes-françaises qui aient aujourd'hui des parents en France. De cet état de choses, il ressort naturellement que le Canada est la patrie du Canadien français et que Québec, tout particulièrement, représente pour lui le fruit du travail de plusieurs générations; qu'il entend y vivre et y mourir; mais avant tout, nous sommes prêts à défendre le territoire canadien contre quiconque voudra le conquérir.

Je conçois que c'est un état d'âme difficile à comprendre pour certains de mes compatriotes anglais qui vivent sur le sol canadien mais dont l'esprit et le cœur sont restés en Angleterre. Nous n'avons pas chez nous de lord Beaverbrook, de vicomte Bennett, de Beverley Baxter, ni de Geo. W. Weston. Ceux-là sont venus s'enrichir sur le sol canadien pour aller passer leurs derniers jours en Angleterre.

La province de Québec n'oublie pas non plus qu'elle possède certaines libertés, mais elle connaît assez son histoire pour savoir que ce qu'elle possède, elle l'a gagné au prix de dures luttes et qu'au surplus elle n'est pas débitrice mais créancière de la Grande-Bretagne.

On oublie trop souvent combien Québec fut généreux et loyal en 1775, 1812, 1914. Vimy, Courcelette, Ypres, Passchendaele sont des témoignages éloquents qu'après cent ans nous avons conservé intactes les vertus et la vaillance de nos pères.

La province de Québec se souvient de plus des jours de 1917, et il faudra une meilleure propagande que celle que l'on fait actuellement si l'on veut enthousiasmer la jeunesse au point de la convaincre que c'est en Angleterre que se trouve la première ligne de défense du Canada.

Je représente un comté de la ville de Québec où de braves et paisibles citoyens furent tués au cours des troubles de Québec, en 1917, et mes électeurs, en m'élisant en 1940, savaient en me faisant confiance que je respecterais les engagements que j'avais pris et que je défendrais leurs intérêts.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, quelques-unes des raisons qui font que le Québec est opposé à la conscription pour service outre-mer; on pourrait en donner bien d'autres, mais il est inutile de retenir trop longtemps l'attention de cette Chambre. J'en ai assez dit pour justifier ma conduite en votant contre l'adresse et le plébiscite.

Oui, monsieur l'Orateur, la province de Québec est opposée à la conscription pour service outre-mer, mais elle n'est pas contre l'effort de guerre par le volontariat. Les autorités religieuses et civiles ont appuyé généreusement l'effort de guerre du Canada, mais cet appui loyal, le Gouvernement l'a obtenu par la garantie qu'il n'y aurait pas de conscription pour outre-mer. Respectons nos engagements.

On soutient en certains milieux que ces promesses furent faites par les chefs et par les députés dans des circonstances autres que celles que nous devons envisager actuellement. En 1939, 1940, 1941, l'axe Berlin-Rome-Tokio existait et les chefs savaient bien aussi que la Grande-Bretagne ne pouvait pas compter sur les mêmes alliances qu'en 1914. Bien plus, l'Allemagne avait averti le monde de sa puissance militaire, en réduisant à néant les vaillantes armées polonaises en quelques semaines. Les chefs de la nation canadienne savaient ou devaient savoir quelles étaient les déficiences des armées alliées, et la situation était facile à juger en tenant compte des événements de 1917 en rapport avec ceux de 1940. Or, en présence de tous ces faits, alors que Hitler brûlait les étapes sur le sol d'Europe, on affirmait et réaffirmait qu'il n'y aurait pas de conscription pour service outre-mer. Même les adversaires qui avertissaient les chefs que Borden, au Canada, et Chamberlain, en Angleterre, avaient dû revenir sur leurs engagements contre la conscription, étaient dénoncés comme étant de mauvais citoyens parce qu'ils mettaient en doute la parole de nos chefs, la parole d'honnêtes hommes.

Depuis trente ans, on a fait l'éducation du peuple contre la conscription pour service outre-mer, et le peuple du Québec a eu raison de croire que son attitude était aussi logique que celle de l'Australie, où il n'y a pas de Canadiens français.

Tout cela prouve que Québec subit aujourd'hui l'influence de son éducation, de sa formation et de son sens du devoir envers le Canada menacé.

En terminant, monsieur l'Orateur, vous me permettrez de saluer les héros de Hong-Kong et spécialement les Royal Rifles of Canada, de la cité de Québec, et d'exprimer aux familles éprouvées notre admiration et notre peine. Ce fut une expédition malheureuse mais aussi glorieuse. Les fils du Canada furent un témoignage vivant de la vaillance et de la bravoure du soldat canadien. On a dit que l'on devrait oublier Hong-Kong. Je dis,

en empruntant les paroles de Gambetta: "Pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais".

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Traduction)

M. H. R. EMMERSON (Westmorland): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes observations sur le sujet en discussion, on me permettra de féliciter l'honorable représentant de Hull (M. Fournier) qui a eu l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Il merite les plus grands éloges tant pour le débit que pour les pensées exprimées. En l'écoutant louanger les habitants de Grande-Bretagne, après sa visite dans ce pays, ça me faisait chaud au cœur, et je sais que tous vous en avez ressenti de la joie. Je désire également féliciter l'honorable représentant de Brantford (M. Macdonald) qui, comme l'honorable représentant de Hull, a eu l'occasion de visiter la mère patrie tout récemment et de voir les effets du blitz au cœur même de l'Empire. Il a eu l'avantage de se mêler aux gens qui ont souffert si cruellement et qui n'en continuent pas moins de tenir bien courageusement, et de causer avec eux.

D'aucuns peuvent penser que le débat a duré assez longtemps, et sont impatients de mettre l'épaule à la roue, mais il m'incombe de dire quelques mots à la Chambre au nom des habitants de la circonscription de Westmorland que je représente ici. Westmorland est une vaste circonscription, et elle occupe le deuxième rang pour la population parmi les circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Je suis fier de mon comté pour ce qu'il a accompli en temps de paix et encore plus fier de ce qu'il fait pendant cette guerre. Nous formons une partie vraiment canadienne du Dominion, car sa population se compose d'Anglais, d'Irlandais, d'Ecossais et de Français. Environ les deux tiers des citoyens sont de langue anglaise, et l'autre tiers sont de langue française. On ne saurait trouver dans tout le pays de citoyens plus loyaux que ceux de Westmorland dont le principal centre est la ville de Moncton que l'on appelle souvent le pivot des Provinces maritimes. Westmorland est le cœur de ces provinces, et quelle région du Canada est plus loyale que celles des Provinces maritimes?

Si on peut juger de la loyauté par le nombre des recrues, dans ce cas Moncton, Westmorland et toutes les Provinces maritimes ne le cèdent certainement à aucune autre région du Canada. Nous avons subi notre part de pertes sur terre, sur mer et dans les airs. On me permettra bien d'appeler l'attention de la Chambre sur le fait que les exploits glorieux du Royal Irish Rifles, de Québec, nous remplissent de fierté, car dans ce vaillant bataillon se trouvaient plus de 450 hommes des Provinces maritimes, des Français, des Anglais, des Irlandais et des Ecossais.

Je désire maintenant rendre hommage au premier ministre (M. Mackenzie King) mon digne chef, et le louer pour la direction qu'il a donnée à notre effort de guerre jusqu'ici. Je n'ai pas l'intention de rappeler les innombrables mesures que lui et les membres de son cabinet ont prises, mais nous pouvons en mesurer la sagesse par les résultats obtenus,—résultats qui ont été l'objet des plus grands éloges de la part de ce grand homme qu'est Winston Churchill et de plusieurs hommes éminents de l'Empire ainsi que de la grande république située au sud du Canada.

Je tiens à remercier mon chef pour l'attitude qu'il a prise au sujet de notre effort de guerre dans l'avenir. Je dois admettre que pendant plusieurs semaines avant mon arrivée ici, je me suis demandé avec une certaine inquiétude quelle ligne de conduite suivrait le Gouvernement en présence des vociférations qui demandaient la conscription pour le service militaire outre-mer et qui se sont élevés dans diverses régions de notre pays, mais qui nous sont venues surtout de certains groupes intéressés de Toronto et de Montréal. Bien que les plus grands efforts, je m'en rends compte, proviennent des groupes qui s'efforcent de se débarrasser de mon chef et de s'assurer le contrôle des finances du Gouvernement, je sais également qu'un grand nombre de citoyens loyaux croient sincèrement que pour atteindre à un effort de guerre maximum, il nous faut mettre en vigueur la conscription des hommes pour l'armée de combat. D'un autre côté, nombreux sont ceux qui s'opposent à cette idée et ne croient pas la mesure nécessaire en ce moment; ils sont d'avis qu'un effort de guerre total n'exige pas l'enrôlement obligatoire des hommes pour l'armée de combat et le service outremer. Je crois de plus que ces gens sont tout aussi loyaux que les autres Canadiens et tout aussi sincères dans leurs convictions. Des deux côtés, nous avons des extrémistes, et j'étais inquiet, ne sachant pas quelle décision prendrait le Gouvernement. Je puis dire maintenant que j'ai été grandement soulagé, après avoir entendu le discours du trône, de constater que les députés ministériels pourraient appuyer le Gouvernement et assurer au pays une administration stable, sans avoir a violer leurs promesses.

J'approuve le plébiscite. Je veux que le Gouvernement actuel soit libéré de ses en-

gagements. Je demande aux gens de ma circonscription de dire au Gouvernement, par leurs votes, d'aller de l'avant et de prendre les mesures jugées opportunes, lorsque, à la lumière de ses connaissances et de son jugement, il aura adopté la ligne de conduite qu'il estime nécessaire aux meilleurs intérêts du Canada et de l'Empire. J'ai foi en la loyauté et le jugement des Canadiens du comté de Westmorland et de toutes les autres circonscriptions du pays. Je ne veux pas que mes commettants disent que j'appuie un Gouvernement qui manque à ses promesses de façon si flagrante. Même si certains des honorables préopinants ne partagent pas mes sentiments à cet égard, j'ai foi dans le Canada, dans notre population, et dans l'amour et la loyauté des pères et mères de famille. Les vrais Canadiens, j'en suis sûr, se sacrifieront, eux, leurs fils et leurs filles, lorsqu'ils seront convaincus que leurs sacrifices sont nécessaires à la survivance du pays et au maintien de nos libertés pour les générations futures. Personnellement, je ne crois pas à la conscription comme source d'approvisionnement pour nos armées, à moins qu'il ne soit absolument impossible de remplir les cadres autrement. Dans la dernière guerre, nous avons levé et maintenu quatre glorieuses divisions d'infanterie qui se sont révélées très efficaces en France. Toutes ont été classées parmi les divisions de première ligne sur lesquelles on pouvait compter comme troupes de choc. C'est Lloyd George qui disait:

> Les Canadiens ont joué un rôle si glorieux à la bataille de la Somme en 1916 que dans la suite ils furent considérés comme des troupes de choc.

Serait-ce que les Canadiens sont supérieurs aux fils de la métropole? N'est-ce pas plutôt parce que ces divisions étaient formées de soldats qui se rendirent outre-mer volontairement et qui ne perdirent pas de vue leur but car ils avaient hâte de participer à la destruction des forces qui voulaient nous détruire? Ils ne se rendirent pas outre-mer contre leur gré, mais librement. Les troupes que nous avons envoyées outre-mer dans le conflit actuel se composent de soldats de la même trempe, et nombreux sont ceux qui sont prêts à se porter à leur secours. Les honorables députés croient-ils qu'il soit opportun de renforcer ces troupes en puisant dans les rangs de soldats forcés de s'enrôler malgré eux? Je ne veux pas décrier ceux qui ne veulent pas offrir leurs services pour outre-mer, mais je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de l'armée canadienne de lui adjoindre des hommes ainsi faits qu'ils n'ont ni le courage ni la volonté de se battre et qu'il faut les contraindre à le faire. Laissez les cultivateurs sur la terre, les artisans dans les ateliers et ne placez dans les bataillons de combat que ceux qui ont le courage de se battre.

Nonobstant les déclarations notoires faites dans cette Chambre et ailleurs, je ne crois pas que notre régime d'enrôlement volontaire ait été une faillite. Je suis toujours d'avis que le volontariat nous donnera toutes les troupes dont nous aurons besoin. Depuis le début des hostilités jusqu'à la fin de 1941, les enrôlements volontaires pour toutes les branches du service se sont chiffrés par plus de 422,000, et apparemment ils ne diminuent pas car plus de 182,000 hommes se sont enrôlés au cours de l'année civile 1941. Le premier mois de la présente année, janvier, nous a donné, sous le régime du volontariat, plus de 11,000 hommes prêts à se rendre outre-mer, et cela dans l'armée de terre seulement. J'ai confiance qu'un flot continu de Canadiens répondront à l'appel du pays. Ces recrues, avec celles de la réserve qui sont appelées sous l'empire de la loi des services nationaux de guerre, rempliront nos camps d'instruction militaire, sans compter qu'il ne nous sera pas facile de produire toutes les fournitures et l'équipement nécessaires, alors que, partout où ils sont aux prises avec un ennemi acharné, l'Empire et ses alliés ont un pressant besoin de quantités énormes de canons, de chars d'assaut, de fusils et d'autres engins de guerre.

Le Gouvernement a appris au Parlement que les effectifs canadiens outre-mer deviendront une armée de deux corps, l'un composé de trois divisions d'infanterie et de deux brigades de chars d'assaut, l'autre de deux divisions blindées. La marine recevra toutes les unités que le Canada peut produire et formera les équipages dès que les navires seront en service. Les cadres de l'aviation domestique seront aussi agrandis. Les nouveaux effectifs de l'armée comprendront tous les corps et toutes les troupes auxiliaires, lesquels, avec les réserves qui seront expédiées cette année, nécessiteront, jusqu'en mars 1943, l'enrôlement, l'instruction et l'équipement d'environ 95,000 hommes. Tout laisse entendre qu'à ces fins l'enrôlement volontaire suffira.

Je crois que le Canada désire ardemment enrôler, équiper et maintenir les plus nombreux effectifs de combat que les circonstances permettent, mais il y a des limites qu'il ne peut dépasser sans blesser l'efficacité. N'oublions pas qu'actuellement nos industries de guerre font travailler environ 550,000 hommes et 75,000 femmes, soit plus du double des ouvriers qu'elles avaient occupés lors du dernier conflit. Ne perdons pas de vue le très grand nombre d'hommes dans notre aviation, les 100,000 hommes au moins qui se sont enrôlés, sans compter le personnel civil qui travaille au plan d'entraînement de l'Empire

et plus de 27,000 hommes dans la marine royale canadienne, laquelle accomplit une tâche héroïque en gardant nos côtes et en convoyant les navires qui transportent les vivres et les munitions dont l'Angleterre et nos alliés ont un pressant besoin. Tous ces énormes efforts de notre pays réclament des bras et plus encore des machines pour la poursuite de ce genre de guerre. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du corps canadien en 1914-1918 gardent un souvenir vivace des tranchées et des cratères que nous franchissions à pied. Notre armée actuelle se déplace au moyen de véhicules à roues ou à chenilles, mus par des moteurs, des systèmes de transmission et des appareils de commande pour le fonctionnement et l'entretien desquels il faut des gens spécialisés. Je ne crois pas m'écarter de la vérité en disant que la puissance d'attaque d'une de nos divisions équivaut aujourd'hui à celle de deux divisions de la dernière guerre et que la division moderne a besoin de beaucoup plus d'hommes à l'arrière pour l'équiper et la maintenir en campagne.

J'ai lieu d'avoir confiance en notre Gouvernement, monsieur l'Orateur, quand je sais de quelle trempe sont ceux qui le constituent. Nous avons la bonne fortune, surtout en ce temps-ci, de posséder de tels hommes, dont plusieurs ont appris comme soldats ce que c'est que la guerre et savent ce que c'est que l'éclatement des obus et le sifflement des balles qui passent un peu trop près de soi. Nul ne peut douter de leur loyalisme et personne ne doit révoquer en doute leur détermination d'accomplir un effort de guerre intégral. J'appuierai le Gouvernement sur la question du plébiscite et quand surviendront des circonstances où il jugera nécessaire d'imposer la conscription intégrale en vue d'envoyer nos troupes combattre l'ennemi en quelque partie du monde que ce soit. L'autre soir, il m'a été donné d'écouter une causerie dans la salle de conférences du Musée national à Ottawa, sur le sujet suivant: "L'armée canadienne—le facteur humain plus les machines". Le conférencier était le lieutenant-colonel Goforth, des quartiers généraux, ministère de la Défense nationale. J'ai confiance dans nos chefs militaires et notre état-major, bien que l'un des orateurs de l'autre soir ait dit beaucoup de choses de nature à inspirer à la populatioin des doutes sur leur compétence. Entre autres choses, le colonel Goforth a dit à son auditoire que, quelque temps avant la guerre, nos autorités militaires avaient fait une étude fort approfondie et en étaient venues à la conclusion que la force maximum que l'on pouvait lever au pays et maintenir au combat était six divisions d'infanterie et une division de cavalerie. D'après ce qu'on dégageait des paroles de l'orateur, on ne pensait pas alors au projet de formation des aviateurs de l'Empire, et personne ne pouvait se faire alors une idée de l'envergure que prendrait la fabrication des armes et du matériel de guerre au pays, sans parler de l'accroissement de la marine royale canadienne. N'avons-nous pas déjà fait plus qu'on l'ait jamais espéré? Peut-on prétendre avec le moindrement d'équité que le Gouvernement ne fait pas un effort de guerre total sous l'inspiration du premier ministre (M. Mackenzie King)? Peut-on commettre une plus grande injustice que d'accuser William Lyon Mackenzie King de songer à autre chose qu'un effort de guerre total, ou de faire des insinuations en ce sens? Chose certaine, un effort de guerre maximum n'est réalisable que dans l'unité. Personne ne peut prétendre que jusqu'ici il ne se manifeste pas au pays une union des volontés comme on n'en a jamais vu. Quel sabotage de notre effort de guerre surviendrait si les gens qui tiennent tant à renverser le Gouvernement ou à éliminer son chef parvenaient pour ce motif ou pour un autre à dresser une région du Canada contre l'autre.

C'est uniquement sur le mode de recruter des soldats pour outre-mer que l'opposition et le Gouvernement diffèrent. Il n'existe sûrement qu'un moyen de savoir ce que veut le Canada, c'est de le demander au peuple dont nous sommes les serviteurs. Je le demande à ceux qui s'opposent au plébiscite, allons-nous prêcher hypocritement la démocratie en pratiquant le totalitarisme? Il ne faut pas que nous nous laissions imposer les méthodes d'Hitler par des phrases à effet et par des propos extrémistes. Arrêtons-nous à réfléchir avec calme. Ce ne sera pas payer trop cher notre conception démocratique de gouvernement que d'acquitter les frais du plébiscite. Etant donné que les armes et l'équipement de guerre que nous produisons parviennent présentement à ceux qui en ont tant besoin pour combattre, et qu'on est à former des soldats au Canada aussi rapidement que nos installations le permettent, comment la tenue d'un plébiscite pourrait-elle retarder notre effort de guerre? Quel droit vous ou moi, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, avons-nous de dire qu'on ne devrait pas fournir au peuple l'occasion d'exprimer son opinion de la seule façon dont il puisse efficacement le faire? Pourquoi les membres de l'opposition auraient-ils à craindre l'expression de cette opinion? Qu'est-ce qui nous autorise à penser que le peuple canadien n'est pas aussi loyal que les membres de cette Chambre et aussi désireux de faire tout son possible pour vaincre l'ennemi partout où il le pourra?

Notre devoir est manifeste. M. Churchill nous l'a exposé clairement quand il a dit:

Que chacun fasse sa part, que chacun soit à son poste. Formons des armées, acquérons la maîtrise de l'air, fabriquons des munitions, coulons les sous-marins, draguons les mines, labourons le sol, gardons les rues, secourons les blessés, relevons le courage de ceux qui faiblissent et honorons les braves.

Dans toutes les parties de l'empire, dans toutes les régions de notre île, allons de l'avant. Il n'y a pas une semaine à perdre, pas une heure, pas une minute.

N'embrouillons pas la question. Si chacun s'empresse de fournir les explications voulues à ses commettants, les Canadiens pourront s'écrier qu'ils dispensent le Gouvernement actuel de tout engagement susceptible de nuire à un effort de guerre total.

(Texte)

M. J.-E.-S.-EMMANUEL D'ANJOU (Rimouski): Monsieur l'Orateur, conscient de ma responsabilité comme député du comté de Rimouski, je me lève en ce moment pour dire, avec toute la franchise dont je suis capable, ce que je pense du plébiscite dont fait mention le discours du trône. Libéral depuis toujours, j'ai lutté depuis trente ans pour mon parti, non seulement dans mon comté mais dans un grand nombre de circonscriptions de la province de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Disciple de Laurier et de Lapointe,—je puis ajouter également disciple du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King),—j'ai toujours eu foi dans leur doctrine politique, parce que le mot libéral a toujours voulu dire pour moi liberté de pensée et d'expression sur toutes les questions qui relèvent de la politique.

Aussi, usant de cette liberté, je dirai en toute franchise et sans arrière-pensée pourquoi je suis opposé au plébiscite mentionné dans le discours du trône. A mon avis, le plébiscite tel que proposé signifie purement et simplement la conscription pour service outre-mer. C'est ni plus ni moins qu'un paravent derrière lequel on aperçoit la face hideuse de la conscription. Or, j'ai toujours été opposé à la conscription pour service en dehors du Canada et je suis aujourd'hui, plus que jamais, contre ce mode inique d'enrôlement militaire.

D'ailleurs, il n'y a pas de force au monde capable de me faire renier les engagements solennels que j'ai pris devant mes braves et fidèles électeurs relativement à cette question de conscription. J'ai dit et répété, dans chacune des paroisses de mon comté, que je combattrais quiconque, en cette Chambre, tenterait d'imposer le service militaire obligatoire pour outre-mer. J'ai même spécifié que je n'hésiterais pas à voter contre mon parti si celui-ci prenait l'initiative d'imposer la conscription pour service outre-mer. Je tiendrai donc ma parole et je voterai contre l'adoption de l'adresse, c'est-à-dire contre le plébiscite dont le discours du trône fait mention. Car, je le répète, je vois dans ce plébiscite le précurseur de l'infâme conscription. Certes, si le Gouvernement n'avait pas l'intention de l'imposer, pourquoi demanderait-il d'être relevé des engagements qu'il a pris de ne jamais l'établir? Le risque est bien grand et la plus élémentaire prudence me commande de me tenir sur mes gardes et d'avoir l'œil ouvert.

Cependant, je dois dire que j'ai la plus entière confiance au très honorable premier ministre. Mais qui me garantit qu'il restera encore longtemps à la tête du Gouvernement? Comme nous tous, il n'est pas immortel. Et la mort vient vite. Nous en avons fait l'expérience il n'y a pas très longtemps, lors de la disparition presque soudaine du regretté ministre de la Justice, M. Lapointe.

Je souhaite cependant, en toute franchise, que le très honorable premier ministre demeure encore de nombreuses années à la tête du Gouvernement du Canada et, cela, pour le plus grand bien du pays. Mais, encore une fois, pour une raison ou pour une autre, il peut malheureusement disparaître de la scène politique, et je ne suis pas prêt à faire d'avance confiance à son successeur éventuel quant à ce qui regarde l'imposition de la conscription pour service outre-mer.

Monsieur l'Orateur, nos adversaires politiques ont souvent déclaré que seule la province de Québec était opposée à la conscription. Cependant, le verdict du 26 mars 1940 a démontré la fausseté de cette assertion. Les deux partis politiques se sont déclarés contre la conscription et le gouvernement actuel l'a emporté par la plus grande majorité que jamais un parti politique ait obtenue lors d'élections générales au Canada. D'ailleurs, je puis donner un exemple pour prouver que les Canadiens français de la province de Québec, et du comté de Rimouski en particulier, ne sont pas des lâches et des peureux. Au cours de la dernière guerre, un régiment de Rimouski a traversé de l'autre côté des mers; parmi ces braves se trouvaient Jean Brillant et Joseph Keable. Tous deux ont obtenu la plus haute décoration accordée par la Grande-Bretagne à des militaires: la Croix Victoria. Un comté qui peut se flatter d'avoir eu de semblables héros ne mérite pas que l'on dise qu'il se compose d'une population de gens qui refusent de se battre et qui ne veulent pas faire leur devoir.

Comme plusieurs de mes collègues qui ont adressé la parole avant moi, je suis de tout cœur absolument pour la défense du Canada, mais du Canada seulement, et en terre canadienne. Depuis l'entrée du Japon dans la

guerre, notre pays est plus exposé que jamais. Par conséquent, pourquoi ne pas garder nos hommes ici pour le cas où notre pays serait attaqué? L'Australie en a fait la triste expérience. L'Australie a envoyé plusieurs de ses meilleures troupes en pays étrangers. Aujourd'hui, elle demande de l'aide, parce qu'elle n'est pas suffisamment protégée et qu'elle n'a pas le nombre d'hommes voulu pour faire face à la situation.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il sera question de répondre au plébiscite, pour ma part, je le dis d'avance, je répondrai: non, et je conseillerai également à mes électeurs de répondre: non. Je ne veux pas que le Gouvernement soit relevé de ses engagements, pas plus que moi-même. Il n'y a pas que les membres du Gouvernement qui ont pris des engagements au sujet de la conscription. Tous les députés siégeant en cette Chambre ont pris les mêmes engagements. Je voterai contre le sous-amendement, contre l'amendement et contre la motion principale.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement, à mon avis, ferait acte de bonne politique en modifiant la loi de mobilisation afin d'exempter du service obligatoire les fils de cultivateurs et les garçons de ferme. Dans mon comté, qui est essentiellement agricole, j'ai eu souvent l'occasion de demander des délais pour les fils de cultivateurs. Je puis citer, entre autres, deux cas réellement tristes. Un brave cultivateur âgé de soixante-seize ans, malade, avait trois fils. Deux d'entre eux faisaient leur service militaire; il est venu me voir afin que j'obtienne un sursis pour le dernier. Eh bien, monsieur l'Orateur, je n'ai pas réussi, et bien que ces deux autres fils fussent au camp militaire, on lui enleva le troisième. Il me semble que cette façon de procéder n'est pas raisonnable. Car, enfin, la guerre ne se gagne pas seulement avec des soldats, surtout si ces soldats n'ont rien à manger. Si l'on désire que des soldats soient forts dans le combat, il faut qu'ils soient bien nourris. Et pour obtenir la nourriture nécessaire, il faut des cultivateurs pour que la terre donne tous les produits dont on a besoin.

Voici l'autre cas que je veux citer: Une veuve avait un seul fils et possédait une terre très étendue. Elle m'a demandé également de réclamer un délai pour son fils, mais je n'ai pas réussi à l'obtenir. Je crois que l'on devrait être plus large, surtout lorsqu'il s'agit de fils de cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais il y a quelques instants, je suis pour la défense du Canada et la défense du Canada uniquement, parce que je suis Canadien d'abord. Je fais mienne la devise de sir Wilfrid Laurier: Le Canada d'abord, le Canada toujours, rien que le Canada. Je lirai également un passage d'un discours de lord Tweedsmuir, ancien gouverneur du Canada, dans lequel il déclarait ceci:

> Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etat-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son Roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth.

Monsieur l'Orateur, je termine en répétant que je voterai contre l'adresse en réponse au discours du trône, c'est-à-dire contre le plébiscite dont il fait mention.

(Traduction)

M. W. R. AYLESWORTH (Frontenac-Addington): Je m'unis à ceux qui réclament un meilleur traitement pour le cultivateur. Nous espérons que le Gouvernement consentira à reconnaître l'extrême importance d'un effort agricole organisé en fonction de notre effort de guerre. Le cultivateur est atteint plus durement que toute autre classe de la société. Il est atteint de toutes les façons: par la pénurie de main-d'œuvre, par l'avilissement des prix de ses produits, par les prix élevés des objets indispensables qu'il doit se procurer, et dans le moment, par le plafond des prix, qui est entré en vigueur avant que les prix de ses produits eussent atteint la parité des prix des articles qu'il est obligé d'acheter. Autrefois, lorsque le cultivateur devait consacrer ses meilleures années au travail de la terre, il se retirait à la ville ou au village et laissait la ferme entre les mains de ses enfants, qui continuaient à accomplir les durs travaux. Aujourd'hui, les jeunes gens quittent la ferme longtemps avant que les vieux soient prêts à se retirer. Ces jeunes peuvent gagner leur vie assez facilement à la ville; ils n'ont pas le goût de retourner à la ferme où ils parviennent avec beaucoup de difficultés tout juste à joindre les deux bouts. Il en résulte que les vieux doivent se tirer d'affaire seuls, et lorsqu'ils n'ont plus la force de continuer, il leur faut engager des aides.

Lorsque la guerre a éclaté, l'industrie réclamait des ouvriers de tous genres et leur payait de bons salaires; il en est résulté que l'industrie a arraché à la ferme ses ouvriers. A moins que les cultivateurs ne puissent concurrencer l'industrie en matière de salaires, et très peu sont en mesure de le faire, nous devrons envisager une crise très grave de main-d'œuvre agricole. Nous devrions avoir un plan de production agricole en temps de guerre. Personne ne saurait affirmer en cette enceinte que le cultivateur a touché des prix

équitables pour ses produits dans le passé, c'est-à-dire des justes prix proportionnés à ceux qu'il paie pour les objets qu'il doit se procurer.

On ne se fait pas en général, malheureusement, une idée de ce que c'est que l'agriculture. On s'imagine qu'il suffit pour le cultivateur de mettre des semences en terre, attendre qu'elles germent et portent des fruits qu'on récoltera ensuite et mettra en vente. Le dur labeur que cette tâche comporte, les inquiétudes que causent le vent, la grêle, la sécheresse et l'inondation, pour ne rien dire des insectes, cela ne compte pas. Le cultivateur a connu les bonnes années, sans aucun doute, mais même alors ses bénéfices étaient limités, et durant les années difficiles, il n'a eu pour tout soutien que son courage. Malgré tout, les cultivateurs ne se sont pas, dans l'ensemble, trop plaint au Gouvernement de leurs misères. S'ils avaient crié un peu plus fort, peut-être seraient-ils mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, alors que les cours leur assurent à peine une maigre subsistance et qu'aucun secours n'est à prévoir.

Cette situation est intimement liée à la question de la main-d'œuvre. Accordons à l'industrie des aliments la parité des prix et elle sera en mesure de payer des salaires aussi avantageux que les autres industries. L'augmentation assez généralisée des cours agricoles qui s'est manifestée par suite de la guerre a laissé prévoir au cultivateur une récompense adéquate à ses efforts. Il a cru entrevoir le jour où il pourrait faire concurrence à l'industrie sur le marché de la main-d'œuvre. Mais la fixation des prix a mis fin à ces espoirs. Le cultivateur ne s'oppose cependant pas à cette mesure gouvernementale, pourvu qu'un juste équilibre soit maintenu. Le déséquilibre économique que l'on veut perpétuer cause un préjudice au cultivateur et je prie le Gouvernement de laisser certains produits suivre leur libre cours. Le cultivateur a droit à un juste bénéfice sur les produits de sa ferme.

A en juger au peu d'importance qu'il accorde au cultivateur on croirait que le Gouvernement ne saisit pas la nécessité de maintenir et d'accroître la production agricole. Depuis assez longtemps le Canada avance péniblement au jour le jour. Il est maintenant manifeste que si le pays veut garder sa place et continuer à expédier des vivres à l'Angleterre dévastée, à nourrir sa population, les membres de son armée, de sa marine et de son aviation, il nous faut arrêter un programme de nature à assurer un maximum de production.

Certaines gens disent: "Qu'arrivera-t-il si nous portons la production des fermes à son maximum et si la guerre prend fin?" Ce serait une excellente chose. Songez au marché énorme que nous aurions dans l'Europe affamée, pour des vivres, ainsi que la très forte demande qu'il y aurait pour le bétail en vue de refaire les troupeaux des pays européens. Nous prenons part à cette guerre depuis beaucoup plus longtemps que les Etats-Unis, mais ce pays a déjà arrêté un plan agricole, tandis que le nôtre, si nous en avons un, ne consiste que de fragments et n'a pas de but défini. Si nous n'organisons pas notre production agricole maintenant il y a grand danger qu'une rareté de vivres se fasse sentir au pays.

L'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a soumis un plan de production agricole à la dernière session du Parlement, et c'était un très bon plan. De fait, il vaudrait la peine qu'on le formule de nouveau. Le Gouvernement en a-t-il pris note? On me permettra de répéter certaines des propositions faites alors. En premier lieu, on demandait d'établir une commission nationale des aliments. Je sais que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et l'Office du ravitaillement en produits agricoles existent, mais ces organismes ne préparent pas dans une grande mesure la production de l'avenir. Ils s'occupent surtout de contrôler la production actuelle. La nouvelle commission ferait une estimation de la production requise en 1942, et chaque année jusqu'à la fin de la guerre, pour nourrir le Canada et répondre aux besoins de nos alliés. On diviserait le Canada en zones de production selon ce que les différentes régions pourraient produire le mieux. Conférez à cet organisme le pouvoir de mettre à exécution tout projet susceptible d'obtenir le maximum de production dans chaque zone. Il verrait à trouver une main-d'œuvre suffisante, a fournir les instruments aratoires et les engrais nécessaires à la culture. Ce projet ne semble pas présenter de grandes difficultés. L'inscription nationale a montré que nous avons des hommes en quantité suffisante pour les travaux de la terre pourvu qu'on les affecte à ces travaux. Nous pourrions même recruter une armée de travailleurs agricoles rémunérés comme le sont les soldats et les envoyer dans les différentes régions où on en a besoin. Quant aux instruments agricoles, le Gouvernement pourrait se charger des frais de transport aux endroits voulus, ou les faire entrer dans l'équipement de l'armée des travailleurs agricoles.

On a aussi parlé d'une armée de femmes pour les travaux de la terre. Le gouvernement d'Ontario s'occupe actuellement de former des femmes aux travaux des champs. Le gouvernement fédéral ne devrait-il pas suivre son exemple et recruter des femmes pour les travaux de ferme? J'engage fortement le Gouverne-

ment à permettre aux fils de cultivateurs et aux personnes qui s'adonnent à des travaux agricoles et à la production des vivres, de continuer à accomplir ces mêmes travaux. J'ai parlé du rapport entre les denrées agricoles et la production de guerre lorsque j'ai proposé qu'on suspende le plafond des prix pour permettre aux cours des produits agricoles de monter et d'atteindre la parité.

La commission permettrait au propriétaire du sol de travailler en ayant ces objectifs en vue; son capital serait suffisamment remboursé et ses efforts récompensés. Ce ne serait que justice, car toutes les autres industries touchent des revenus équitables. Ouvrons des marchés avantageux pour nos cultivateurs, donnons-leur la main-d'œuvre qu'il leur faut et ils maintiendront leurs fermes en production. La commission s'appliquerait à créer des réserves d'aliments préparés, tels que des conserves de porc, de bœuf, de légumes, de lait évaporé, d'œufs en poudre et ainsi de suite. Je n'aurais qu'une chose à ajouter au plan proposé par l'honorable député de Dufferin-Simcoe: c'est qu'on crée, à la Commission nationale des vivres, une division chargée d'encourager la production sur une vaste échelle des bêtes à cornes et des porcs. Nos alliés demandent de plus en plus de bacon. Quelqu'un s'est trompé si gravement en dressant les estimations des quantités requises par nos alliés qu'on nous a demandé, pendant quelque temps, de ne pas acheter de porc; il en est résulté que les prix des autres viandes sont montés si haut qu'il est devenu plus économique d'acheter du porc. J'avoue que, sous ce rapport, la situation s'est améliorée, mais nous pourrions produire beaucoup plus de porcs. Par exemple, nous avons des excédents importants de blé qu'on pourrait acheter aux cultivateurs de l'Ouest à des prix raisonnables pour les revendre ensuite aux éleveurs de porcs de l'Ontario. Le Gouvernement pourrait y voir. Une fois la question de l'alimentation animale réglée, le cultivateur pourrait élever deux fois plus de porcs. Nous devrions aussi élever plus de bêtes à cornes, non seulement pour des fins alimentaires, mais afin de pouvoir, après la guerre, expédier en Europe de nombreuses cargaisons de bétail de boucherie et de bétail d'élevage.

La demande de bétail a été l'an dernier de 115,247 unités plus forte que l'année précédente. Comme causes principales de cette augmentation, citons les restrictions imposées à la consommation domestique du porc, l'augmentation du pouvoir d'achat chez les consommateurs, par suite de l'accroissement de notre activité industrielle, et l'augmentation de la consommation dans les camps militaires de 18,214,421 livres en 1940 à 40,211,767 l'an dernier, soit une augmentation de 21,997,346 livres. En comptant en moyenne 500 livres de viande par tête de bétail, la demande s'est accrue de ce dernier chef de 44,000 têtes et la consommation totale dans les camps se chiffre par 80,000. Depuis cinq ans, le nombre de bêtes à cornes à l'engrais n'atteint pas ce chiffre. Je dois ajouter en passant que nos producteurs cherchent des prix plus avantageux, en proportion avec l'augmentation des frais de l'engraissage, du coût de la provende et de la main-d'œuvre.

Si la demande devait s'accroître tant au Canada qu'aux Etats-Unis, nous pourrions voir le marché ne plus suffire aux besoins. Il importe donc d'encourager nos éleveurs à accroître leur production et je demande à cette fin que, pendant quelque temps, le prix du bœuf fasse exception à la réglementation. Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et au premier ministre (M. Mackenzie King) d'assurer aux producteurs de bœuf, de mouton et de porc un bénéfice raisonnable.

Je prie également le Gouvernement de permettre une amélioration des cours du fromage. Je le félicite d'avoir permis, par une exception à la réglementation des prix, une augmentation du prix du fromage fabriqué pendant l'hiver, mais comme bon nombre de cultivateurs ne peuvent produire de lait durant cette saison, ils n'ont pu en bénéficier.

Je tiens à signaler la nécessité d'encourager l'élevage de l'agneau. Nous sommes menacés de disette de laine au pays et cela au moment où les filatures de laine sont à émigrer de l'Angleterre au Canada.

L'an dernier nous avons également importé près de trois millions de livres d'agneau. Je consignerai au compte rendu les chiffres relatifs aux importations d'agneau au Canada de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de 1934 à 1941:

Année	Importations Livres
1934	37,764
1935	83,162
1936	19,079
1937	40,245
1938	402,332
1939	1,565,747
1940	920,870
1941 (11 mois)	2,494,796

Les droits ont été de 3c. la livre jusqu'en 1937 mais, à partir du 1er octobre de cette année là, on les a réduits à un demi-cent la livre.

La demande pour l'agneau a été bonne en 1941, et le total atteindra environ trois millions de livres pour l'année. On peut attribuer cette demande sans doute à l'augmentation de la puissance d'achat des consommateurs, et aussi à la diminution des approvisionnements de porc. Les chiffres susmentionnés indiquent

les effets de l'abaissement des droits d'importation. On a récemment supprimé le plafond des prix pour ce qui est de l'agneau. J'approuve cette mesure, et je demanderais qu'on ne fixe plus ces prix afin d'encourager la production. Si nous pouvions produire les trois millions de livres d'agneau que nous avons importées l'an dernier cela représenterait 70,000 agneaux, et une production de laine de 500,000 livres.

Les cultivateurs doivent également faire face à la limitation de l'énergie électrique, et je demanderais au Gouvernement, par l'entremise de son régisseur de l'énergie, d'étudier avec le plus grand soin toute demande d'énergie électrique en vue d'aider à la production des vivres requis.

Une grave situation affronte notre pays, monsieur l'Orateur. Nous devrions profiter de l'expérience de la France. La politique de parti et la diversité des opinions ont tellement divisé ce pays et créé tant de dissension qu'il a été impossible d'obtenir la moindre collaboration ou continuité d'effort en vue de poursuivre la guerre. Nous devrions oublier la politique de parti en ce moment, lorsque la situation est si grave. Toutes nos paroles devraient viser à faire l'union plutôt qu'à fomenter la dissension chez le peuple canadien. Ce qui est arrivé à l'Australie peut se produire au Canada, et il importe que nous adoptions la bonne ligne de conduite maintenant. Je reconnais tout ce que le Gouvernement a fait jusqu'à présent, mais je le prie instamment de faire encore davantage. La Russie nous demande d'augmenter nos envois de matériel, la Chine nous le demande également, le général McNaughton désire du matériel en plus grande quantité et de meilleure qualité, faisons donc en sorte que tous ceux qui peuvent travailler soient mis au travail, et produisons au maximum de nos ressources. Il est certes temps de comprendre que notre situation est très précaire, et que nous n'en sortirons que si tous se mettent résolument à l'œuvre.

M. G. T. PURDY (Colchester-Hants): J'approuve de tout cœur une bonne partie de ce que vient de dire l'honorable représentant de Frontenac-Addington (M. Aylesworth). Il n'y a probablement là rien d'étonnant puisque nous représentons tous deux des circonscriptions où les citoyens s'intéressent beaucoup à la vie agricole de notre pays. Je veux donc féliciter l'honorable député pour ses observations.

Le présent débat en est rendu à sa troisième semaine. Je ne toucherai donc pas à toutes les questions que je m'étais proposé de traiter, d'autant plus que plusieurs aspects de ces questions ont déjà été très bien exposés par d'autres honorables députés.

Le Hun est à nos portes. Les Japonais sont à nos portes, tant à l'Est qu'à l'Ouest. S'il fut jamais un temps dans l'histoire de notre pays où les membres du Parlement doivent avoir une claire vision des choses sans préjugés politiques ou personnels, c'est bien maintenant. Tenant compte de cet état de choses, j'ai été peiné de voir un si grand nombre de membres de l'opposition consacrer les sept huitièmes de leur temps à des discours politiques, puis, pendant l'autre huitième, chercher à berner la Chambre et le pays en faisant vibrer la note du patriotisme.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Que penser du discours qu'a prononcé l'honorable représentant de Parry-Sound (M. Slaght) cet après-midi?

M. PURDY: L'honorable député a fait son discours, je le prie de me laisser prononcer le mien. On nous a certainement démontré que le parti tory, privé du pouvoir, est comme l'ourse à qui on a enlevé ses petits. Je veux bien admettre que certains membres du parti libéral ont fait certaines observations d'ordre politique, mais je suis convaincu que l'examen sans parti pris du compte rendu établira que leurs déclarations ont été provoquées par les discours de l'opposition.

Occupant aujourd'hui, comme pendant la dernière législature, un des sièges tampons et ayant des membres de l'opposition à ma gauche et aussi en avant de moi, je puis dire sincèrement qu'ils sont pour la plupart de charmants compagnons. Je crois même que plusieurs d'entre eux adoptent graduellement les vues du parti libéral. Je les exhorte à continuer de rechercher la lumière parce que j'ai l'impression que, sans chef, leur parti va cesser d'exister comme tel. Depuis les quelques années que je suis membre du Parlement, je me suis employé à mettre en pratique le dicton: Si tu n'as rien à dire, ne dis rien. Je voudrais conseiller aux groupes de l'extrême gauche, s'ils veulent que la démocratie donne les résultats qu'on en attendait, de tenir davantage compte de ce dicton. J'ai sous la main les vers que voici:

But one approves, another scorns,
And thus each his nature shows.
You find the rose bush full of thorns;
I find the thorn bush full of roses.

Il m'arrive souvent de relire cette strophe pour y chercher un peu de réconfort quand j'entends ou que je lis l'exposé de projets qui ne me disent rien.

L'honorable représentant de Cumberland (M. Black) est un ami de vieille date que j'admire pour son sens des affaires et aussi pour ses qualités personnelles. Je ne puis, cependant, suivre ses idées politiques. Lundi, pendant qu'il parlait du rendement de sa

circonscription dans le domaine des munitions, j'ai cru qu'il n'était pas à son aise, qu'il a baissé les yeux et, peut-être courbé la tête. Il a dû songer qu'il y a à peine deux ans il parcourait son comté disant, en somme, que la déclaration de feu Norman Rogers, un concitoyen, déclaration faite au nom du ministre des Munitions et approvisionnements, à l'effet qu'un vaste programme de construction d'avions était projeté pour Amherst, n'était que du verbiage électoral, et que si la ville d'Amherst devait voir revivre ses industries il lui fallait élire le gouvernement national Manion. Le gouvernement Manion ne fut pas élu, et l'honorable député est condamné par ses propres paroles et est discrédité aux yeux de plusieurs de ses électeurs à cause des déclarations qu'il fit alors.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter, Colchester-Hants, remonte aux premiers jours de la colonisation dans la Nouvelle-Ecosse, et s'étend du détroit de Northumberland à la baie de Fundy, à travers la partie centrale de la province. Truro, chef-lieu de Colchester, était le Cobequid des Acadiens, et Windsor, chef-lieu de Hants, le Pisquid. Nos gens sont presque tous d'origine britannique, les ancêtres d'un grand nombre étant des planteurs de la Nouvelle-Angleterre ou des pré-loyalistes qui s'emparèrent des terres d'où les Acadiens avaient été chassés avant la révolution américaine. Ils furent suivis de leurs amis et parents, les loyalistes, et les liens avec les îles britanniques furent resserrés par l'émigration d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Nous comptons un faible pourcentage d'autres descendants d'Européens, et un contingent considérable de gens d'origine allemande ou hollandaise qui a débordé chez nous du comté de Lunenburg. Notre population est à peu près un tiers urbaine et deux tiers rurale. Les principales industries des villes sont les textiles, les produits forestiers, la pulpe de bois, les produits laitiers et les engrais chimiques; les principales activités à la campagne sont la culture mixte et l'exploitation forestière. De grandes quantités de gypse sont tirées du fameux bassin des Mines, où la marée atteint jusqu'à soixante pieds de hauteur; l'extrémité ouest de la circonscription forme la limite est de la fameuse vallée d'Annapolis; c'est ce qui explique que nous produisons environ un dixième de la récolte commerciale de pommes de la province.

Avec de telles circonstances d'histoire et de milieu, monsieur l'Orateur, nous avons maintenu une économie passablement bien équilibrée et nous avons formé un peuple loyal à la couronne britannique et aux traditions britanniques, fier de reconnaître l'Union Jack comme son drapeau. Quand s'est fait entendre

l'appel du devoir, nos fils et nos filles n'ont pas moins tenu à s'enrôler que dans le passé, et ils servent en ce moment partout où l'on trouve des Canadiens sur les champs de bataille dispersés sur toute la surface du globe. Ils tiennent bon sur les côtes de Grande-Bretagne, survolent les Pays-Bas ou l'Orient moyen, et leurs noms apparaissent sur la liste des héros de Hong-Kong. Une compagnie du corps de forestiers en service outre-mer s'est recrutée pour une bonne part dans notre région. Les camps de prisonniers de l'Allemagne renferment de nos fils, cependant que la liste de nos morts s'allonge. Et les enrôlements continuent. Je rends hommage à ceux qui ne sont pas revenus. Bien que notre circonscription, si on la compare à d'autres dans la province ne soit pas une circonscription maritime, nos fils se sont enrôlés en grand nombre dans la marine royale canadienne cependant que nombreux sont ceux qu'il faut classer parmi les héros inconnus de la guerre, j'ai nommé les membres de la marine marchande. Un de mes commettants, M. Dick Harvie, de Noël Road, dans le comté de Hants, a sept fils sous les drapeaux, tous volontaires pour service n'importe où. C'est là une contribution vraiment magnifique pour n'importe quel foyer.

Je tiens à dire à ces hommes et à ces femmes de nos armées, qui pour un bon nombre me sont unis par les liens de l'amitié et, dans certains cas, par les liens du sang, à leurs parents et amis, qu'à titre de leur représentant au Parlement du Canada j'espère et je prie qu'ils comprennent que, dans les décisions que nous avons prises ou que nous sommes tenus de prendre, je ne les ai pas trahis et ne les trahirai pas. J'ai appuyé le Gouvernement d'union en 1917 car je croyais alors, comme aujourd'hui, que le service sélectif est la méthode équitable de lever une armée. Mais, monsieur l'Orateur, la guerre telle que la font aujourd'hui nos ennemis n'est pas une guerre juste, et nous devons leur faire face en employant les méthodes les plus efficaces que peuvent imaginer les meilleurs cerveaux du pays. Afin d'éviter tout malentendu, je déclare immédiatement que si le volontariat ne fournit pas suffisamment de recrues pour maintenir outre-mer tous les effectifs que nous pouvons y envoyer, compte fait des exigences de main-d'œuvre qu'imposent la production de munitions et d'approvisionnements et la défense adéquate du pays, le Gouvernement pourra compter sur mon appui quand il étendra la loi de mobilisation des ressources nationales à la conscription des hommes pour le service outre-mer. Churchill, dans son fameux discours à l'Empire, au lendemain de Dunkerque, nous a assigné des postes, non pas nécessairement aux lignes de feu mais

partout où nous pourrions être utiles. Attendu qu'il faut actuellement des munitions, des vivres et des navires plutôt que des hommes, le Canada doit, à cause de la position qu'il occupe, produire plus de matériel militaire qu'autre chose. Ce n'est guère aussi impressionnant que la marche des effectifs que certains membres de l'opposition demandent, mais c'est beaucoup plus efficace dans un effort de guerre total et bien équilibré. Ce sont les engins de guerre allemands, et non les effectifs nazis, qui ont traversé les Pays-Bas, remonté les lignes françaises et repoussé les armées expéditionnaires britanniques dans la Manche à Dunkerque. Nous devons équiper nos armées et celles de nos alliés des engins de combat les plus modernes, avant d'en abaisser la production par le retrait des ouvriers des industries de guerre. Avons-nous suffisamment d'hommes pour assurer l'approvisionnement maximum de munitions et de vivres, et pour accroître sensiblement et en même temps nos effectifs outre-mer? Je l'ignore. Nous attendons du Gouvernement les directives qui s'imposent dans notre effort de guerre total, comportant la mobilisation complète de toutes nos ressources, matérielles et humaines. Je voudrais qu'à cette fin nos ressources naturelles soient plus abondamment exploitées qu'actuellement, et que l'on tire mieux parti de la puissance productive de nos petits établissements.

Monsieur l'Orateur, on est encore loin, semble-t-il, d'avoir mobilisé totalement notre capital humain et notre puissance productive, et j'estime qu'une forte proportion de nos énergies est consacrée à la production d'articles non essentiels. La population canadienne ne fait que commencer de sentir les tenailles des règlements dont la poursuite de la guerre rend l'application nécessaire. C'est pourquoi elle demande à l'Etat, non seulement de promulguer des règlements et de donner des conseils, mais aussi de prêcher d'exemple. Il est donc difficile de comprendre comment il se fait que certains départements puissent continuer à affecter, dans certains domaines, les ressources humaines et matérielles, à des services non essentiels ou comportant double-emploi, tandis que d'autres demandent à la population de récupérer du matériel de guerre et d'économiser, et que nos alliés nous demandent de produire plus de munitions.

Par exemple, notre ministère des Postes se livre à une publicité coûteuse. L'excellence de son service devrait être sa meilleure réclame. Quand on conseille à la population de se servir moins souvent du télégraphe, il en résulte qu'un service de l'Etat travaille contre un autre. Tout récemment la Société Radio-Canada nous servait une série de réclames. Ces réclames étaient bien faites, mais très coûteuses, j'imagine. Les radiophiles n'ont certainement pas besoin qu'on leur dise ce qu'accomplit la Société Radio-Canada, sans compter que nous sommes censés décourager la vente d'appareils radiophoniques. Est-ce que les matériaux et la main-d'œuvre qu'on utilise à cette fin ne pourraient pas servir plus efficacement ailleurs?

Voici encore un département ministériel qui envoie des formules par tout le pays en vue de recueillir certains renseignements commerciaux déjà fournis à un autre ministère, ou qui continue d'envoyer des questionnaires après que leurs destinataires ont informé le ministère intéressé qu'ils ne s'occupent plus de l'article ou des articles au sujet desquels on sollicite des renseignements.

J'ai sous la main un questionnaire dont on a fait une ample distribution; on veut savoir le prix du pain à certaines dates récentes, quand on sait qu'on en a fixé le prix dans tout le Canada depuis le début de la guerre. Est-ce là de l'efficacité ou de l'économie? Est-il surprenant que les chambres de commerce des Provinces maritimes aient demandé, à une réunion récente, de soustraire les maisons de commerce à la nécessité de soumettre tant de rapports au Gouvernement?

Dans ma circonscription se trouvent le camp militaire de Debert, l'aéroport de Debert et l'école élémentaire d'entraînement de Stanley. Dans ces divers centres, nous avons l'avantage de voir, suivant le cours d'entraînement ou se préparant à partir pour outremer, une grande partie de la fine fleur de la jeunesse non seulement du Canada mais de toutes les parties de l'Empire et même des Etats-Unis. Les citoyens de ma circonscription ont accueilli ces étrangers à bras ouverts. Etant donné le nombre considérable de ces jeunes gens en regard du chiffre limité de notre population, nous n'avons pu faire pour eux tout ce que nous désirions, mais je pense que la plupart de ces hôtes de passage ont emporté un chaleureux souvenir de la population de cette excellente circonscription. Ce contact portera certainement des fruits plus tard et fera que les gens des autres provinces et de l'étranger et les nôtres se comprendront mieux.

En passant, il sied peut-être que je signale au ministre de l'Air (M. Power) que j'apprends de source autorisée que l'école de Stanley a été la seule dans l'Est canadien à poursuivre ses exercices d'aviation le printemps dernier durant la fonte des neiges. Je me permets de lui dire que notre localité est celle qui convient le mieux à une extension si le besoin s'en fait sentir.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je désire toucher un sujet qui, jusqu'à un certain

point, m'a fait perdre foi en l'humanité. J'apprends de bonne source que, dans le mess des officiers à Debert et dans d'autres camps militaires, on dit couramment que la raison pour laquelle on a choisi Debert pour y établir un grand camp militaire est que l'emplacement de ce camp était l'ancien homestead Ralston et qu'il appartenait au ministre actuel de la Défense nationale (M. Ralston). Un document parlementaire déposé en cette Chambre le 9 février, comme suite à une demande faite le 2 février, nous apprend que l'emplacement de ce camp a été acquis de plus de 120 propriétaires différents et qu'aucune partie du terrain n'appartenait à l'honorable ministre. De fait, aucun terrain de cette région n'a jamais appartenu au ministre ni à un proche parent de ce dernier. L'honorable ministre, qui en 1914 et de nouveau en 1939 a répondu à l'appel de son pays, est un homme trop digne pour relever de tels mensonges qu'on fait circuler sans doute pour jeter du discrédit sur le Gouvernement, mais je pense que mes paroles devraient être affichées dans chaque mess de l'armée canadienne pour que tous puissent les lire. Les officiers, qui sont de braves gens, devraient savoir comment traiter les individus qui lancent de tels racontars.

Quant au plébiscite, j'entends l'appuyer et demander à mes commettants de répondre affirmativement. Pourquoi? Parce que je pense que le cabinet devrait avoir les mains libres dans les jours périlleux que nous traversons, et n'être subordonné qu'au contrôle du Parlement.

Je crois qu'effectivement le Gouvernement est lié par l'engagement qu'il a pris en 1940 de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer. De plus, ayant accepté le programme libéral et ayant été élu en l'appuyant, je me crois aussi lié par cet engagement. Nos adversaires ont peine à cesser de croire que les promesses électorales ne sont faites que pour être oubliées après les élections, mais mon chef, le premier ministre a des idées plus élevées que cela, et je pense que le peuple canadien le louera de l'attitude qu'il a prise en dépit des clameurs des vieux tories qui l'engageaient à oublier ses promesses. S'il l'avait fait, les mêmes personnes qui le blâment aujourd'hui de tenir un plébiscite l'auraient accusé d'être un homme incapable de tenir ses promesses.

Un mot maintenant, monsieur l'Orateur, de la région que je représente. J'ai déjà signalé l'importance d'utiliser toute la capacité productive de nos petits établissements. Nous en comptons un grand nombre qui pourraient collaborer à l'effort de guerre, mais jusqu'ici ils n'en ont guère eu l'occasion. Un a même dû fermer ses portes faute de matières premières, tandis que d'autres ont dû fonctionner au ralenti. J'ai vu dans le programme du morcellement des entreprises que nous a annoncé le ministre des Munitions et approvisionnements l'automne dernier, une heureuse initiative et je le prie de la poursuivre tant qu'il n'aura pas mis à l'œuvre toutes les boutiques et toutes les machines capables de répondre à un besoin. J'ai à maintes reprises demandé qu'on songe aux petites entreprises et aux entrepreneurs de ma circonscription dans l'adjudication des entreprises de guerre et de défense. Jusqu'à date, nous avons dû en général nous contenter des miettes qui tombaient de la table du riche. La centralisation offre des avantages, mais trop poussée elle est aussi une cause d'inefficacité.

Il est grandement temps, je crois, pour le Gouvernement de rapprocher les industries de la main-d'œuvre et des régions qui leur sont favorables, au lieu de forcer les gens des Provinces maritimes à se rendre dans les provinces centrales, créant par là des problèmes de logement et de transport, sans parler des problèmes d'après-guerre et du bouleversement de notre économie locale.

Nos entrepreneurs sont capables et ils méritent d'être traités à chances égales dans l'adjudication de travaux locaux de défense. Il n'y a pas lieu de les ignorer, comme on l'a fait, jusqu'à ce que les meilleures entreprises eurent été confiées à des entrepreneurs des provinces centrales, quelquefois même sans qu'ils en eussent été avisés. Même lorsqu'il s'agit d'annonces dans les journaux, il arrive souvent que les entreprises destinées aux Provinces maritimes soient annoncées dans les journaux des provinces centrales, tandis qu'à ma connaissance jamais encore une entreprise destinée aux provinces centrales n'a été annoncée dans nos journaux.

L'égalité de sacrifice devrait comporter l'égalité d'avantages, et je prie qu'on nous l'accorde. A mon avis, on n'y parviendra qu'en faisant une meilleure répartition géographique des nominations aux postes de commande dans les départements qui s'occupent surtout de notre effort de guerre.

Dans le passé, les Provinces maritimes ont produit des hommes d'un calibre supérieur,—et elles en produisent encore—et si on suit la ligne de conduite que j'ai préconisée on fera un autre pas en vue d'atteindre un effort de guerre total et bien équilibré.

Il n'y a pas très longtemps, M. Macdonald, le ministre du Service naval, qui était alors le premier ministre de notre province, fut appelé à Ottawa par le premier ministre du pays. Ce geste a honoré nos gens. Je me rappelle avoir entendu le ministre de

la Défense nationale pour les services navals déclarer un jour que des paysans heureux et satisfaits font la force d'un pays.

Je le répète, environ les deux tiers de mes commettants sont des campagnards, et bon nombre d'entre eux se livrent à la culture mixte. On me permettra donc de vous parler pendant quelques instants de leurs problèmes. On se rappellera qu'avant l'adoption de la politique du plafond des prix on s'était occupé de la situation des cultivateurs de l'Est et on avait décidé qu'à cause de la modicité des prix qu'ils touchaient pour leurs produits il y aurait lieu de leur venir en aide. Le Gouvernement fédéral consentit à payer un tiers des frais de transport sur le grain de provende et le gouvernement local s'engagea à en faire autant. Le plafond des prix fut ensuite établi, et afin que les produits agricoles puissent se trouver en quelque sorte sur le même pied que d'autres denrées à prix fixe on décida d'aider davantage les cultivateurs de l'Ouest et de payer les frais entiers du transport des grains de provende destinés aux cultivateurs de l'Est. Comme je le disais il y a un instant, on avait déjà accordé à nos agriculteurs, en tenant compte de leur besoin d'aide, une réduction des deux tiers des frais de transport, de sorte que l'aide supplémentaire accordée ne fut que d'un tiers. Il me semble donc que si l'on veut tenir compte de l'intention visée par la politique du plafond des prix l'on devrait accorder une aide supplémentaire à nos cultivateurs équivalant aux deux tiers du coût de transport du grain de provende de l'Ouest. On pourrait y arriver en leur accordant un rabais ou un escompte sur le grain de provende acheté et je demanderais au Gouvernement d'étudier cette question.

Certains de nos cultivateurs et de nos aviculteurs ont eu la surprise de constater que le maïs de l'Ouest ne figurait pas parmi les articles bénéficiant d'une réduction des frais de transport, malgré son inclusion au cours des discussions du début. Il figurait dans les accords de la Colombie-Britannique. Il fallait apparemment protéger les producteurs de maïs de l'Ontario aux dépens des Provinces maritimes. On discuta la question avec le ministre de l'Agriculture (M Gardiner) et on espérait obtenir l'inclusion de ce produit en vertu d'un arrangement spécial. Après un délai de deux mois, on nous dit qu'on ne peut rien faire. Je prie le ministre des Finances (M Ilsley) de dégrever le maïs transporté par eau aux Provinces maritimes et nous avons lieu d'espérer cette mesure. Nos cultivateurs ne sont pas organisés et n'ont pas les moyens d'envoyer à Ottawa de grandes délégations comme leurs cousins de l'Ouest l'ont fait dernièrement. S'ils avaient de l'argent, dans les circonstances, ils achèteraient des obligations de l'emprunt de guerre ou des certificats d'épargne et ne le dépenseraient pas en de longs voyages. S'ils entreprenaient ce voyage, qui exécuterait leur travail? Je parle donc au nom de la population agricole, en député de la Nouvelle-Ecosse intéressé à leur prospérité, comme le sont tous les honorables députés.

Je n'approuve pas le système des primes accordées à l'agriculture de l'Ouest et qu'un projet de loi doit continuer, si j'ai bien compris le premier ministre et le ministre de l'Agriculture Cependant étant donné la politique de plafond des prix, je ne vois pas d'autre moyen d'égaliser le revenu de l'agriculture et celui des autres industries.

Si l'on ne veut pas voir augmenter le nombre des terres abondonnées en Nouvelle-Ecosse d'ici la fin de la guerre, avec tous les problèmes d'assistance qui en résultent, il faut faire quelque chose pour l'agriculture.

J'ai indiqué ce à quoi nous avons droit sous le régime du plafond des prix qui nous aide un peu mais n'établit pas la "parité". On pourrait aménager une série d'abattoirs et d'entrepôts frigorifiques dans des localités de la province offrant un accès facile aux populations qui se livrent à la culture mixte, comme à Antigonish, Pictou, Truro, Windsor et Lunenburg. Grâce à eux, nos cultivateurs auraient l'avantage de l'inspection et de prix convenables sur les lieux pour leurs produits, au lieu d'expédier ceux-ci hors de la province où à des endroits également éloignés dans la province, pour se les voir parfois retourner en vue de la consommation à quelques milles seulement ou sur les lieux de production. Je ne développerai pas davantage ce point, mais je propose qu'on en fasse une étude attentive.

Etant donné la situation de la main-d'œuvre agricole qui résulte de l'enrôlement et de l'obtention de salaires plus élevés dans l'industrie de guerre, on pourrait accorder de l'aide à certaines régions en donnant une plus grande extension au service postal rural et à l'électrification dans des districts qui ne remplissent pas encore les conditions imposées par les lois provinciales. Cette dernière entreprise ne pourrait se réaliser, cela va de soi, que si le matériel était disponible.

Si l'on donnait suite à ces deux propositions, elles accroîtraient le nombre d'heures-hommes disponibles pour le travail de la terre.

Monsieur l'Orateur, nous avons dans le cabinet un comité du blé. Je préconise que l'on établisse aussi un comité agricole de l'Est et je fais appel au premier ministre et à ses collègues des Provinces maritimes, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, pour qu'ils prennent en main la situation agricole de ces provinces avant qu'il soit trop tard et qu'ils saisissent la Chambre de toute mesure législative que

44562—37
ÉDITION REVISÉE

ces provinces réclament, en même temps que celle qu'ils entendent déposer pour venir en aide à l'agriculture de l'Ouest. C'est le seul moyen d'avoir dans toute l'étendue du pays une population rurale satisfaite et unie à une époque de grand besoin comme celle-ci.

(Texte)

M. PAUL-ÉMILE CÔTÉ (Verdun): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur et une périlleuse responsabilité, à la fois, que de me lever au milieu des représentants élus de mon pays et d'adresser la parole au nom d'un comté de ma province, de celui où je suis né, qui m'a vu grandir, et qui, après avoir été témoin avec beaucoup de bienveillance de mes premières expériences dans la vie des affaires, m'a accordé un témoignage insigne de confiance, en me désignant pour interpréter sa pensée, ses sentiments et ses aspirations auprès de ce Gouvernement.

Verdun et LaSalle, les deux municipalités qui forment ma circonscription électorale, cités cosmopolites s'il en est, sont toutes deux des miniatures du Canada, avec leurs citoyens de races et de traditions, de langues et de religions différentes. Devant les mêmes problèmes de la vie, et sous l'inspiration d'un idéal commun, mes concitoyens ont fait de leur petite patrie deux grandes cités qui s'imposent à l'attention de toute la population canadienne et qui furent proposées, plus d'une fois, en exemple à toute société recherchant le progrès par l'union, la bonne entente et la tolérance.

La cité de Verdun, de beaucoup la plus populeuse, occupe avec orgueil le troisième rang dans ma province et le douzième dans tout le Canada. Et parmi les responsabilités que lui imposait cet honneur, il en est une dont elle s'est acquittée d'une façon spécialement glorieuse: ce fut la part qu'elle s'est donnée dans l'effort de notre pays durant la dernière guerre. C'est le prince de Galles lui-même, au cours de son voyage au Canada en 1919, qui déclarait que Verdun était la ville de l'Empire britannique qui avait envoyé le plus de ses fils sous les armes, compte tenu de sa population.

Vingt-cinq ans ont passé et ces années ont changé considérablement les proportions et l'apparence du milieu que je représente. Cependant, le sens de la solidarité et de l'union devant les grandes causes, l'amour de la patrie et des libertés qui nous la rendent si chère, n'ont pas diminué, et c'est avec un légitime orgueil que je puis dire en cette Chambre que Verdun a accepté de bon cœur et généreusement sa large part du fardeau de la guerre actuelle. Aussi n'existe-t-il aucun service de guerre, aucune organisation patriotique, de quelque nature qu'ils soient, qui ne se retrouvent dans le comté de Verdun et qui n'y reçoivent toute la collaboration et les résultats attendus. De plus, d'après la statistique disponible, Verdun serait encore aujourd'hui parmi les municipalités de ce Dominion qui comptent une plus forte proportion de leurs fils dans les trois services de nos forces armées.

Issu par conséquent d'un milieu très représentatif des divers caractères ethniques de notre pays, j'y ai puisé insensiblement une conception assez juste du sens patriotique véritablement canadien. Je me retrouve aujourd'hui en présence de mes collègues en cette Chambre, tous chargés, mais à des degrés différents, de diriger les destinées de notre cher pays dans la phase la plus critique de son histoire.

Allié volontaire des grandes démocraties, le Canada s'est fait le champion des libertés de notre civilisation chrétienne et s'est opposé vaillamment à la marche conquérante des armées du paganisme allemand. Le conflit, qui avait d'abord semé la dévastation et l'esclavage sur des terres lointaines, s'est rapproché de nos rives, et notre vie nationale est maintenant sérieusement menacée.

Depuis deux ans et demi que dure ce conflit universel, notre Dominion n'a pas trahi la cause dont il s'était fait le champion, tout au contraire. Avec l'ardeur et le patriotisme qui caractérisent sa jeunesse et avec la richesse des ressources infinies de son sol, le Canada, pour la défense de son territoire et celle de la civilisation qui y est à l'honneur, a fourni aux héros des démocraties encore libres une contribution magnifique, un effort qui a fait l'admiration, ou mieux la surprise du monde civilisé. Monsieur l'Orateur, je suis Canadien par naissance et par aspiration. Jamais, cependant, je n'ai éprouvé autant d'amour, autant d'orgueil pour ma patrie que lorsqu'il m'a été donné d'apprécier, au début de la présente session, le chemin parcouru durant ces deux années et demie et de contempler le tableau des réalisations de notre jeune pays pour la défense de nos libertés les plus sacrées, pour le salut de notre civilisation chrétienne. Et les sentiments que j'éprouvais ainsi envers mon pays n'avaient d'égal que mon admiration pour celui qui rendait ainsi compte, en ce jour du 26 janvier, de la conduite de la guerre par son gouvernement, et ma fierté d'appartenir à la foi politique du plus grand homme d'Etat canadien et du plus canadien de nos grands hommes d'Etat.

Le très honorable M. King, notre premier ministre, a fait un exposé clair, complet et éloquent d'un effort de guerre bien équilibré et des plus efficaces. Il serait, dans les

circonstances, téméraire pour moi, à peine initié aux affaires de l'Etat, de tenter une esquisse de notre apport dans le présent conflit. Je laisserai plutôt notre population sous la lumière et le charme de ce discours, que les vieux parlementaires disent être l'un des meilleurs jamais prononcés en cette Chambre par le très honorable premier ministre.

Qu'il me soit permis, cependant, de dégager de ce magistral exposé et de mettre en relief ce que je crois être la raison fondamentale de la réussite de cette entreprise gigantesque que nous avons assumée, et la garantie de sa poursuite heureuse et vraiment efficace. Et avec toute la sincérité possible, je dirai à mes concitoyens de toutes les provinces et de toutes les classes de la société, à tous ceux qui, en ces années d'épreuves, se glorifient de leur nationalité canadienne, que nous n'aurions pas accompli la moitié de ce que notre pays a consacré à la victoire de nos armes, en deux ans, si, à la base même de nos activités économiques et militaires, nous n'avions pas eu la paix et l'union et si nous n'avions pu exploiter totalement les énergies qui se développent inévitablement dans une semblable atmosphère.

Notre pays, divisé contre lui-même, déchiré par des luttes intestines, loin d'offrir la résistance qu'il a montrée sous le fardeau d'un effort militaire que l'on serait tenté de déclarer hors de proportion avec son âge et le chiffre de sa population, notre pays serait peut-être devenu un rouage de plus dans les machinations infernales savamment préparées de la diplomatie hitlérienne.

Au contraire, assuré de la paix intérieure, notre dominion a fait œuvre magnifique, durant l'année qui se termine plus particulièrement. Il a pu produire tous les vivres nécessaires à la consommation domestique et à l'approvisionnement d'un allié cinq fois plus populeux. Il a poursuivi d'une façon heureuse son industrialisation militaire et peut, seul, aujourd'hui, équiper et armer une division moderne dans un délai relativement court. Il a construit une marine qui lui permet de défendre et d'escorter ses convois outremer, et de pourchasser le sous-marin ennemi sur les sept océans du globe. Une aviation puissante et entièrement canadienne fait la surveillance de nos côtes, survole les convois et sillonne les cieux ennemis à la recherche de nouveaux objectifs. Le service militaire obligatoire prépare nos jeunes gens à la défense de leur pays en territoire canadien et le système du volontariat enrégimente tous ceux qui consentent à aller porter le coup aux forces ennemies partout où elles peuvent être rencontrées.

Bref, la politique économique et militaire de notre pays a été dirigée avec tant de sagesse que notre gouvernement n'entendrait qu'un concert d'éloges et de reconnaissance si ce n'étaient les clameurs qu'alimentent, par l'entremise d'une certaine presse, une poignée d'héritiers du cabinet d'union de 1917 et des troubles qu'il a engendrés.

Devant l'évidence, ces fauteurs de discorde sont forcés d'admettre, à l'occasion, l'efficacité de notre effort de guerre dans tous les domaines. Et l'on a vu des organes voués à cette campagne néfaste de dénigrement, lancée contre ce gouvernement mais véritablement contre notre premier ministre, tels l'*Ottawa Journal* et le *Financial Post,* consacrer des sections spéciales de leurs journaux à reconnaître l'efficacité de la contribution apportée par notre pays à la cause alliée. Je ne citerai que leurs numéros du 30 et du 31 janvier respectivement, où des sections de 32 et de 15 pages passent en revue les réalisations de nos industries et de nos forces armées.

Cependant ces gens ne sont pas satisfaits de voir procéder notre effort de guerre dans l'harmonie la plus complète. Il leur faut ramener sans cesse de l'avant la cause de la mésentente de 1917, et, dans ce dessein, ils ont restauré la formule: "Il ne peut y avoir de guerre totale pour le Canada sans conscription de ses fils pour service militaire outremer."

Le très honorable premier ministre a répondu à leurs vociférations avec une logique impeccable, soutenue par les plus éloquentes statistiques.

Il serait superflu de répéter les chiffres déjà donnés en cette Chambre pour indiquer les succès remportés par le système du volontariat. Et pourtant, alors que, durant les sept derniers mois, l'enrôlement volontaire pour les trois services de nos armes a fonctionné avec un rendement moyen de plus de 20,000 par mois, alors que, durant le mois qui vient de se terminer, dans l'armée seulement, sont entrées plus de 11,000 nouvelles recrues, ces clameurs continuent de crier la prétendue faillite du volontariat et la nécessité d'une conscription immédiate pour service outremer.

Heureusement, telle n'est pas l'opinion des citoyens bien pensants et sincères et, je puis dire, de la grande majorité de la population de notre pays. Le comté que j'ai l'honneur de représenter, et qui comporte une variété d'origines raciales et de croyances religieuses différentes, favorise fortement la poursuite d'une politique de volontariat pour le service militaire outre-mer. Pour ma part, je suis d'autant plus à l'aise pour me faire l'interprète de mes commettants à ce sujet que je suis moi-même et que je resterai un défenseur de la doctrine anticonscriptionniste.

M. EDOUARD LACROIX: Très bien!

M. CÔTÉ: J'éviterai de réitérer toutes les raisons apportées par mes collègues de cette Chambre qui partagent mes vues sur ce sujet. Qu'il me suffise d'ajouter que ce système de la conscription a fait misérablement faillite durant la dernière guerre, que d'octobre 1917 à novembre 1918, soit durant treize mois, il a recueilli 83,355 conscrits, dont 22,000 ont vu leur service temporairement ajourné pour fins d'agriculture ou autre. Ce système a donc donné au pays, durant cette période, une moyenne de 4,720 recrues par mois, recrues qui pour la plupart n'avaient du militaire que l'uniforme et la discipline, à comparer à la moyenne de 8,000 par mois que nous avons eue depuis septembre dernier,—de fiers soldats convaincus du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'armée et déterminés à faire honneur à leur pays. Il y a plus de 250,000 volontaires de ce calibre dans notre armée active, auxquels s'ajoutent plus de 125,000 aviateurs et plus de 25,000 membres de notre marine de guerre, formant, à la date du 1er janvier dernier, bien au delà de 400,000 volontaires dans nos forces armées pour servir n'importe où dans le monde. Et pour apprécier davantage la portée de ces chiffres, il faut ajouter que nos usines de munitions et d'armements emploient à l'heure actuelle plus de 500,000 hommes et plus de 70,000 femmes, soit plus du double de la main-d'œuvre requise par les usines du même genre durant la dernière guerre. Et notre pays ne compte pourtant que 11,500,000 âmes!

Je suis opposé à la conscription parce que je suis opposé d'abord à toute cause de désunion et de mésentente en ce pays, et dans le comté que je représente. Je crois, par ailleurs, qu'elle ne deviendra pas nécessaire. Le système du volontariat a remporté de grands succès jusqu'à date, et ces mêmes succès peuvent se continuer avec la collaboration sincère et éclairée de tous ceux qui sont appelés à exercer quelque influence sur leurs concitoyens et sur l'opinion publique en général.

Une VOIX: Très bien!

M. CÔTÉ: Que les journaux jusqu'ici voués à la cause de la désunion du pays cessent leurs polémiques purement politiques et personnelles, pour entreprendre une campagne en faveur du volontariat, ou tout au moins pour lancer, à l'occasion, de pressants appels à notre jeunesse canadienne; c'est précisément ce qu'ils se sont bien gardés de faire jusqu'ici!

Que certains militaires, probablement bien intentionnés mais mal avisés, renoncent à certains moyens de coercition exercés auprès des jeunes gens subissant leur service militaire obligatoire, dans le but discutable de hâter leur enrôlement dans le service actif; l'acquisition d'une recrue à la suite de tels procédés n'est plus le fait d'un geste libre et rend le plus souvent de mauvais services à la cause, en décourageant soit un parent, soit un ami de cette recrue, lesquels auraient autrement été des candidats sérieux et probables.

Que l'on étudie les mesures nécessaires à l'amélioration du traitement actuellement accordé aux soldats et sous-officiers du service actif, ou à l'augmentation des allocations versées aux personnes à leur charge, nous rappelant que les indemnités matérielles qu'on leur offre doivent concurrencer les salaires qui les sollicitent, d'autre part, dans les usines de guerre.

Ainsi, les lacunes et les imperfections de notre système de recrutement volontaire étant corrigées, l'enrôlement connaîtra un nouvel essor et versera dans les cadres de notre armée active une jeunesse pour le moins aussi nombreuse, sinon plus, que celle qui s'est offerte durant les derniers mois, dans des conditions qui n'étaient pas toujours très favorables. A ce taux, il serait ainsi possible, en un an, d'obtenir une force nouvelle d'au moins 100,000 hommes, sans nuire aux réquisitions de l'aviation non plus que de la marine. J'ai toutes raisons de croire que la conscription pour le service actif dans l'armée ne saurait obtenir, dans le même délai, des succès aussi appréciables, et je n'insiste pas sur les conséquences néfastes qu'elle aurait, sans aucun doute, sur le moral de notre population dans tout le pays.

L'unité dans nos rangs est la condition primordiale du succès de nos armes. Par l'union des cœurs, des volontés, des énergies, nous réussirons, sous la direction d'un gouvernement éclairé et sage, à exploiter véritablement toutes nos ressources matérielles et humaines, dans le sens voulu, pour assurer la victoire des démocraties sur les forces du mal. Sans cette union et malgré les décrets de l'autorité, nous n'en serions toujours qu'à des demi-mesures et qu'à des rendements considérablement inférieurs.

Monsieur l'Orateur, faisons donc valoir, dans cette guerre, ce qui nous unit; exploitons-le à fond, dans le meilleur intérêt de la grande cause qu'il nous faut gagner. Quant à ce qui peut nous diviser,—et ce n'est, remarquez-le bien, qu'une infime fraction de notre effort total,—étudions-le froidement, sans parti pris et sans passion, et voyons s'il vaut bien la peine, par une solution unilatérale et rigoureuse, de compromettre les succès grandissants que nous avons remportés, dans ce domaine de même que dans tous les autres.

Le très honorable premier ministre et son Gouvernement ont réussi à maintenir la paix et l'harmonie dans notre pays, au cours de la

période de guerre que nous venons de traverser. Le pays est resté uni sous un gouvernement solidaire et fort, en qui la nation avait placé son entière confiance. Des circonstances sont survenues où il fut jugé nécessaire de procéder à une consultation populaire sur la question du service militaire obligatoire Je n'ai pas à rechercher les raisons qui ont provoqué cette décision. J'ai trop confiance au premier ministre et à ses conseillers pour douter, ne fût-ce qu'un instant, que cette mesure ne fût pas absolument nécessaire pour maintenir l'union et la solidarité dans les rangs du gouvernement, et assurer la paix dans le pays, à l'encontre des ambitions inavouées du groupe d'agitateurs que nous connaissons. Il y aura donc un plébiscite dans quelques mois. J'ai confiance que notre population l'accueillera comme une mesure des plus démocratiques et y répondra consciencieusement et dans le meilleur intérêt de la nation.

Pour ma part, j'admets le principe de cette consultation populaire en raison des circonstances spéciales qui l'ont rendu nécessaire, et je comprends que le Gouvernement proposera, après le présent débat, un projet de loi pour discuter et déterminer les détails de ce plébiscite.

La motion principale, actuellement à l'étude, sollicite une expression de la confiance de cette Chambre dans le présent gouvernement. Un vote adverse, de quelque considérant qu'il procède, en serait un de censure contre la politique généralement suivie par nos chefs, et une indication de "non confiance" envers l'autorité du premier ministre.

Pour ma part, je félicite le Gouvernement d'avoir posé et maintenu, comme premier principe de sa politique de guerre, que la force de notre pays et l'efficacité de sa collaboration avec les puissances alliées doivent reposer sur l'union et l'action de tous les éléments de sa population vers un but commun, cher à tous les Canadiens: la victoire finale de nos armes. Je suis heureux de l'équilibre merveilleux qu'il a su donner à notre effort de guerre, indépendamment des passions et des injustices inouïes qui ont eu cours légal durant le dernier conflit et que l'on cherche, en certains milieux, à ressusciter.

Je n'hésite pas à dire au très honorable premier ministre que nous admirons la maîtrise avec laquelle il dirige les destinées de l'Etat, au milieu des écueils de toute nature qui lui sont suscités à chaque instant, que nous lui conservons toujours une confiance inébranlable, et que en ma qualité de représentant du comté de Verdun, je rejetterai le sous-amendement et l'amendement pour appuyer la motion principale lorsqu'elle sera mise aux voix.

(Texte)

M. AZELLUS DENIS (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je crois que quelques minutes me suffiront pour vous expliquer pourquoi je voterai pour l'adresse en réponse au discours du trône.

Pourquoi trahirais-je le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) quand je suis convaincu qu'il est le seul homme actuellement capable d'administrer le pays selon les vues non seulement de mes électeurs du comté de Saint-Denis, mais aussi selon les vues du Canada tout entier? Pourquoi lui manquerais-je de confiance quand il nous a protégés depuis le début de la guerre contre la désunion, contre les assoiffés du gain et du pouvoir et contre les capitalistes et les ultra-impérialistes? Pourquoi lui refuserais-je mon appui, quand il pense comme nous au sujet de la conscription pour service outre-mer? Il serait insensé et illogique, monsieur l'Orateur, de dire: J'ai tellement confiance en King que je vais voter contre lui; il a tellement bien conduit les affaires du pays depuis 1940 que je voterai de façon à ce qu'un autre le remplace.

Monsieur l'Orateur, il est très intéressant de passer pour le sauveur de sa race, pour le protecteur de sa province et de son comté, et, de plus, de faire passer ses collègues pour des "suiveux". Mais prenons garde de ne pas cracher au plafond pour qu'immédiatement après ça nous retombe sur le nez!

Si je vote contre l'adresse en réponse au discours du trône, je vote avec et pour le chef de l'opposition (M. Hanson), et si je trouve, pour voter comme moi, un nombre suffisant de députés canadiens-français de la province de Québec, le Gouvernement, par le fait même, est défait, et, selon tout probabilité, le chef de l'opposition est appelé à former un cabinet. Ce qui pourrait arriver avec l'aide combinée du parti conservateur, des C.C.F., des membres du parti du Crédit social, et peut-être même de quelques députés libéraux qui ne pensent pas comme nous au sujet de la conscription pour service outre-mer; et immédiatement après, monsieur l'Orateur, un bill de conscription serait adopté par la Chambre à la vitesse d'un "blitzkrieg". Quel beau cadeau ce serait pour mes électeurs de Saint-Denis et pour le pays, que d'avoir voté à la manière de certaines gens que l'on connaît!

Monsieur l'Orateur, il est toujours prudent d'analyser les conséquences d'un acte avant de le poser.

Des VOIX: Très bien!

M. DENIS: Il est également recommandable de voir à ne pas nous nuire au lieu de nous aider.

Il s'agit actuellement de faire confiance au Gouvernement pour l'ensemble des mesures contenues dans l'adresse en réponse au discours du trône. Chaque mesure sera étudiée séparément devant cette Chambre, y compris la question du plébiscite. Là, et alors seulement, sera temps de les discuter.

L'hon. M. MICHAUD: Très bien!

M. DENIS: En conséquence, je me ferai un plaisir et un devoir d'appuyer le Gouvernement en votant pour l'adresse en réponse au discours du trône. Je voterai contre tous les amendements suggérés à date, lesquels amendements,—si, par malheur, ils remportaient la majorité des votes,—amèneraient, sans aucun doute, soit un gouvernement conservateur, soit un gouvernement national, soit un gouvernement dirigé par les Deux-Cents de Toronto, plus un bill de conscription pour service outre-mer. Si je me trompe, je prie la Providence de bien vouloir me conseiller.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous lire une fable de La Fontaine qui est remplie de bon sens et qui semble s'adapter aux circonstances.

L'ours et l'amateur des jardins

Certain Ours montagnard, Ours à demi léché,
Confiné par le Sort dans un bois solitaire,
Nouveau Bellérophon vivait seul et caché.
Il fût devenu fou: la raison d'ordinaire
N'habite pas longtemps chez les gens séquestrés.
Il est bon de parler, et meilleur de se taire;
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés.
Nul animal n'avait affaire
Dans les lieux que l'Ours habitait;
Si bien que, tout ours qu'il était,
Il vint à s'ennuyer de cette triste vie.
Pendant qu'il se livrait à la mélancolie,
Non loin de là certain Vieillard
S'ennuyait aussi de sa part.
Il aimait les jardins, était prêtre de Flore,
Il l'était de Pomone encore.
Ces deux emplois sont beaux; mais je voudrais parmi
Quelque doux et discret ami:
Les jardins parlent peu, si ce n'est dans mon livre:
De façon que, lassé de vivre
Avec des gens muets, notre homme, un beau matin,
Va chercher compagnie, et se met en campagne.
L'Ours, porté d'un même dessein,
Venait de quitter sa montagne.
Tous deux, par un cas surprenant,
Se rencontrent en un tournant.
L'Homme eut peur: mais comment esquiver? et que faire?
Se tirer en Gascon d'une semblable affaire
Est le mieux: il sut donc dissimuler sa peur.
L'Ours, très mauvais complimenteur,
Lui dit: "Viens-t'en me voir". L'autre reprit: "Seigneur,
Vous voyez mon logis; si vous me vouliez faire
Tant d'honneur que d'y prendre un champêtre repas,
J'ai des fruits, j'ai du lait: ce n'est peut-être pas
De Nosseigneurs les Ours le manger ordinaire;
Mais j'offre ce que j'ai". L'Ours l'accepte; et d'aller.
Les voilà bons amis avant que d'arriver;
Arrivés, les voilà se trouvant bien ensemble;
Et, bien ou'on soit, à ce qu'il semble,
Beaucoup mieux seul qu'avec des sots,
Comme l'Ours en un jour ne disait pas deux mots,
L'homme pouvait sans bruit vaquer à son ouvrage.
L'Ours allait à la chasse, apportait du gibier,
Faisait son principal métier
D'être bon émoucheur, écartait du visage
De son ami dormant ce parasite ailé
Que nous avons mouche appelé.
Un jour que le Vieillard dormait d'un profond somme,
Sur le bout de son nez une, allant se placer,
Mit l'Ours au désespoir; il eut beau la chasser.
"Je t'attraperai bien, dit-il; et voici comme".
Aussitôt fait que dit: le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec raideur
Casse la tête à l'Homme en écrasant la mouche;
Et, non moins bon archer que mauvais raisonneur,
Raide mort étendu sur la place il le couche.

Et la morale:

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

(Traduction)

M. THOMAS FARQUHAR (Algoma-Est): Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais après avoir écouté les déclarations de certains honorables membres, et avoir lu dans les journaux certains articles qui s'éloignent grandement des faits et peuvent induire en erreur, je crois bon de dire quelques mots et d'exposer mon point de vue sur la situation.

Il est vrai, comme l'on dit quelques honorables députés, que nous traversons vraiment une crise des plus graves. Jamais dans l'histoire du monde avons-nous couru des risques aussi grands; jamais au Canada l'unité n'a été plus importante; jamais l'union de tous les pays démocratiques n'a été plus nécessaire pour assurer notre maximum d'effort dans cette guerre. Je suis sûr que les gens n'oublieront jamais les jours sombres de Dunkerque, la chute de la France, jusqu'à quel point nous avons failli perdre notre armée canadienne. Comme le disait lord Halifax, quelle bénédiction, si la France devait tomber, que sa chute ait été si hâtive. Eut-elle tenu un peu plus longtemps, notre armée canadienne se serait trouvée si loin à l'intérieur qu'il lui aurait été impossible de s'échapper. Quel désastre c'eût été.

Puis vint la longue année durant laquelle la Grande-Bretagne est restée seule, sans un seul pays continental pour lui venir en aide, ses industries manufacturières exposées à la destruction. C'est pourquoi elle s'est tournée vers le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, mais aucun n'était en mesure

de fournir une aide bien considérable. Au début de 1941, la Grande-Bretagne n'avait pas une armée digne du nom, sa force aérienne ne pouvait rivaliser avec celle de l'Allemagne; elle perdait la bataille de l'Atlantique, l'ennemi coulait ses navires beaucoup plus vite qu'elle ne pouvait les remplacer. Mais en dépit de tout, en dépit du formidable échec que nous avons subi en Extrême-Orient et les grands sacrifices qu'il nous faudra encore nous imposer avant d'obtenir le contrôle de la situation en Extrême-Orient, en dépit de tout cela la dernière année a été des plus heureuses pour la Grande-Bretagne et ses alliés.

La Grande-Bretagne a gagné la bataille aérienne au-dessus de son territoire à l'automne de 1940, ce qui lui a donné l'occasion de se préparer pour l'invasion qui devait être tentée au printemps de 1941. La Grande-Bretagne attendait l'attaque de pied ferme; cette attaque aurait exigé des sacrifices énormes en vies humaines et en propriétés; mais cette épreuve lui a été épargnée. Hitler s'est tourné vers l'Est et a attaqué la Russie, croyant, naturellement, que la campagne serait de courte durée; il voulait, une fois la Russie hors de combat, revenir et détruire la Grande-Bretagne. Mais, comme l'a dit M. Churchill, il commit là la plus grande erreur de sa vie. La résistance de la Grèce et de la Yougoslavie, avec l'aide de la Grande-Bretagne, retarda les plans de Hitler de six semaines, juste assez longtemps pour que l'hiver vienne surprendre les armées allemandes avant qu'elles puissent détruire l'armée russe et s'emparer des grands champs pétrolifères de la Russie. La Russie livre un grand combat et remporte une belle victoire. Elle a détruit de grandes quantités des effectifs humains et de l'équipement de l'Allemagne. La Russie possède un plus grand nombre de troupes de réserve bien formées que l'Allemagne et, si elle peut obtenir des chars d'assaut, de gros canons et des avions, elle chassera jusqu'au dernier des Allemands hors de son territoire et ira battre l'Allemagne sur son propre sol. La question est donc de savoir quand et en quelles quantités nous pourrons lui envoyer ces chars d'assaut, ces gros canons et ces avions. Voilà la question la plus importante aujourd'hui.

A entendre les paroles de certains membres de la Chambre et à lire certains articles de journaux, on serait porté à croire qu'une seule classe de gens est réellement loyale au Canada, une seule classe est véritablement intéressée à remporter la victoire, et que cette classe est composée des honorables députés conservateurs dans cette enceinte et de leurs amis. Je voudrais dire aux honorables députés qui se trouvent à ma gauche que plusieurs libéraux ont aussi des fils qui prennent part à la présente guerre. Nous chérissons nos fils, je pense bien, tout autant que ces gens-là chérissent les leurs. Nous nous intéressons tout autant que les autres aux fils de nos voisins. Nous sommes tout aussi fidèles aux principes pour lesquels nous nous battons, et l'enjeu est aussi important pour nous. J'aimerais me convaincre que tous les hommes sont sincères. J'aimerais croire qu'il en est de même de tous les membres de la Chambre, et aussi de tous les journaux du Canada. Je voudrais bien aussi me convaincre que le premier ministre d'Ontario est sincère, car, lorsque nous sentons que la sincérité anime tous les hommes, nous pouvons respecter cette sincérité lors même que nous différons d'opinions. Mais quand des gens possèdent des renseignements qu'ils ne font pas connaître aux autres; quant ils font des déclarations qu'ils savent ne pas être conformes aux faits, je dois alors mettre en doute leur sincérité.

Examinons les faits. Je dirai tout d'abord que nous connaissons le motif qui inspire le premier ministre d'Ontario. C'est un désir de vengeance nourri depuis longtemps, sans juste cause, à l'endroit du premier ministre du Canada (M. Mackenzie King), qui a assez de magnanimité pour l'ignorer. Les insultes que lance à tout propos le premier ministre d'Ontario l'ont tellement amoindri qu'il a perdu la confiance non seulement de plusieurs de ses amis intimes, mais aussi des libéraux de la province d'Ontario, et qu'il s'est aliéné le respect et la confiance de tous les Canadiens bien pensants, hommes et femmes. Je suis sûr que tous les honorables membres de cette Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent, conviendront, s'ils sont sincères, justes et raisonnables, que la question la plus importante aujourd'hui n'est pas celle de l'augmentation de nos effectifs pour outre-mer, si importante soit-elle. Il importe, tout d'abord, d'expédier de plus grandes quantités de matériel à nos effectifs d'outre-mer. Jusqu'ici, dans le conflit actuel, aucune bataille n'a été perdue faute d'hommes. Tous les revers subis jusqu'ici sont attribuables à un manque de matériel, à une pénurie de canons lourds, de tanks lourds et d'avions. Tous les honorables membres de cette Chambre reconnaîtront l'exactitude de cette déclaration.

La Russie déclarait récemment qu'elle avait des réserves illimitées d'hommes et que son grand problème était de leur fournir des tanks lourds, des canons lourds et des avions. La Chine a déclaré elle aussi qu'elle avait un nombre illimité d'hommes qu'elle ne pouvait équiper et que son armée rendue sur le champ de bataille n'est même pas encore équipée.

Elle demande plus de chars d'assaut, plus de canons de gros calibre et plus d'avions. L'Inde compte maintenant un million d'hommes sous les armes. Elle déclarait récemment qu'elle pourrait lancer huit millions d'hommes dans la bataille si seulement elle pouvait les équiper. Les Etats-Unis comptent une population de 130 millions et pourraient enrôler des millions d'hommes, mais ils ne peuvent se procurer l'équipement nécessaire assez rapidement. Le Canada compte plus de cent mille hommes dans son corps d'aviation. Notre grand problème est de leur fournir les bombardiers et les avions de combat dont ils ont besoin. La Grande-Bretagne n'est pas encore complètement équipée parce qu'elle a fait ce que nous avons fait au Canada; elle a envoyé tout le matériel possible à la Russie, à la Chine, à la Libye et à tous les fronts de combat où on en avait besoin J'ai sous la main une coupure d'un journal de Port-Arthur. Il s'agit d'un article du juge McKay, en date du 2 février 1942. Cet article s'inspire des arguments que je viens d'exposer et, se lit comme suit:

Le Japon possède une puissante marine, de guerre ou marchande, et un nombre considérable de porte-avions, d'avions de bombardement et d'aéronefs, et attaquera probablement la Colombie-Britannique de préférence à l'Australie afin de détruire les industries et les usines des côtes du Pacifique tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

En 1942 et jusqu'à ce que la production des Etats-Unis ait atteint son point maximum, le Canada devrait garder chez lui la presque totalité de ses hommes et pour défendre les côtes du Pacifique et pour produire, dans la plus grande mesure possible, des navires, des aéronefs, des chars d'assaut et autres engins de guerre mécanisés.

Selon toute apparence, le million et demi et plus d'officiers et soldats polonais exercés qui étaient prisonniers de guerre en Russie sont maintenant libres, et ils désirent plus que tout porter la guerre jusqu'au cœur même de l'Allemagne dès que le Canada et les Etats-Unis pourront leur procurer le nécessaire en vêtements, avions de bombardement, chars d'assaut et autres engins de guerre. Ces officiers et soldats ont déjà l'expérience de cette guerre.

Des millions d'hommes, en Chine, dans l'Inde ou ailleurs, réclament à grands cris plus d'équipement militaire mécanisé.

Au nom de tout ce qui est précieux et inestimable l'agitation en faveur de la construction devrait cesser, et, dans la mesure du possible, la capacité de production en denrées agricoles et en engins de guerre mécanisés devrait être doublée.

Est-il quelqu'un de raisonnable qui, en présence de ces faits, donnerait la priorité à la question de conscription des hommes, à l'envoi des plus nombreux effectifs possible outre-mer, quand nous ne pouvons même pas équiper ceux que nous y avons déjà envoyés. Le soldat canadien est brave, mais est-ce une raison de lui faire affronter l'ennemi sans les armes voulues? Est-il juste de demander aux Russes, aux Chinois et aux vaillants Hindous de se lancer sans armes dans la mêlée? Ces pays demandent au Canada non des hommes mais des chars d'assaut, des pièces lourdes, des avions, des navires et des engins de guerre de toute sorte. Nous possédons les industries et la matière première; nos terres peuvent produire les denrées alimentaires. Avant la fin des hostilités, il se peut bien que les industries britanniques soient détruites, et la Grande-Bretagne devra alors compter beaucoup plus qu'aujourd'hui sur le Canada pour s'approvisionner d'engins de guerre. La demande de denrées alimentaires augmentera certes grandement et nous commettrions une grave bévue en privant nos cultivateurs de main-d'œuvre experte. On a déjà trop recruté d'hommes en certaines régions et on ne peut maintenir la production, si cela se continue. La grande besogne de l'heure c'est donc d'équiper et de nourrir les millions d'hommes entraînés qui sont prêts à se battre et désireux de le faire, s'ils peuvent obtenir le matériel de combat nécessaire.

Qu'on ne me méprenne pas sur mon attitude; je ne suis pas opposé à la conscription si elle est nécessaire. Quand viendra le temps où nous pourrons équiper nos combattants et que le volontariat ne fournira plus les renforts nécessaires, j'approuverai la conscription. Et ce jour-là, j'espère que nous aurons aussi la conscription de la richesse. Mais personne ne peut prétendre que le volontariat a fait faillite lorsque plus de 400,000 hommes se sont enrôlés pour le service outre-mer et, que pour tous les services, les enrôlements ont été en moyenne de 20,000 par mois depuis sept mois. Pour ce qui est de la conscription, le Gouvernement ne pourrait faire davantage qu'il ne fait maintenant, étant donné que tous les camps d'instruction sont combles et le seront pour des mois à venir.

Il a tellement été question du plébiscite à la Chambre que je serai bref. Tous les honorables députés savent que les deux partis ont promis de ne pas établir la conscription pour le service outre-mer, durant cette guerre. Ils n'ont pas fait cette promesse avant le conflit mais quelque temps après qu'il a éclaté. Peu importe que nous ayons pris personnellement cet engagement; le fait que nous avons appuyé nos chefs, auteurs de cette promesse, nous lie comme si nous avions fait la promesse nous-mêmes. Si le Gouvernement avait institué la conscription pour le service outre-mer sans demander à se faire dégager de sa promesse, je n'aurais plus eu qu'à donner ma démission. C'est, à mon sens, la seule ligne de conduite qui s'imposerait à un député. Je ne puis comprendre qu'un honorable représentant puisse agir autrement.

Des gens qui savent à quoi s'en tenir cherchent à nous faire croire que le Gouvernement tente d'esquiver sa responsabilité par un plébiscite. C'est faux, cela va de soi. Il demande qu'on le relève de son engagement pour qu'il soit en mesure d'assumer la responsabilité supplémentaire d'instituer la conscription si elle devient nécessaire.

J'aborderai un autre point avant de reprendre mon siège. Quand nous aurons gagné la guerre, quand nous aurons accompli de grands sacrifices, n'oublions pas ce pourquoi nous luttons maintenant. Lors du dernier conflit, ceux d'entre nous qui n'ont pas pu aller outre-mer ont encouragé nos hommes en leur disant qu'ils faisaient la guerre pour mettre fin à la guerre et qu'ils jouiraient à leur retour d'une vie meilleure, d'une vie où les chances seraient plus égales, d'une vie où les hommes ne passeraient pas leurs jours dans la crainte du chômage. Des chefs de famille n'auraient pas à vivre dans la crainte de perdre leurs emplois; ils n'auraient à craindre ni la maladie ni la pauvreté ni la vieillesse. Ce souci et cette crainte ont amené la mort prématurée de bien des gens.

Oui, pendant la dernière guerre, nous avons rêvé d'un monde meilleur et nous avons fait miroiter ce rêve au départ de nos hommes, alors qu'ils laissaient derrière eux tout ce qu'ils avaient de plus cher. Nous avons gagné la guerre, mais notre rêve s'est évanoui. Nous sommes revenus à notre vieille façon de vivre. Nous avons vu la crise, une crise telle que la population canadienne n'en fera plus jamais l'expérience, je l'espère.

J'ai lu récemment beaucoup de choses sur la Russie. Bien que je ne sois pas communiste et que j'aie foi en notre régime démocratique, je suis cependant persuadé que le peuple russe pourrait nous donner bien des leçons. Les inégalités que comporte notre régime doivent disparaître. Il ne devrait plus être question, au Canada, de classes privilégiées. Plusieurs de nos chefs font encore miroiter à nos yeux le monde meilleur où nous vivrons après le présent conflit. Puisse-t-il, cette fois-ci, devenir une réalité. Les territoires gagnés, les ennemis subjugués n'auront aucune valeur aux yeux de la génération naissante, à moins que l'effet produit sur la vie et le caractère des individus ne soit plus durable.

(Texte)

M. MAURICE BOURGET (Lévis): Monsieur l'Orateur, depuis l'ouverture de la présente session nous avons entendu, en cette Chambre, plusieurs députés de tous les partis, représentant les diverses régions du pays, exposer leurs vues sur les graves problèmes qui se posent devant nous actuellement. Je voudrais, à mon tour, exposer bien sincèrement ce que je pense de la situation. Je le ferai franchement, honnêtement, sans aucun appel aux passions ni aux préjugés.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je dois vous dire que j'ai été désagréablement surpris de lire dans le discours du trône que le Gouvernement demandera au peuple, par un plébiscite, de le dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire. Je croyais, en toute sincérité, que cette question, posée au peuple aux élections de 1940, avait été réglée pour toute la durée du présent Parlement et que, par conséquent, il n'était plus utile d'y revenir. Il est difficile de croire que le Gouvernement passera outre au mandat qui lui a été confié, et que la grande majorité des membres ont déjà oublié les promesses solennelles que nous avons faites à nos électeurs. Le résultat a été si clair, si unanime et si éloquent que je ne puis me convaincre du contraire. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne les ai pas oubliées et j'y crois encore avec la même sincérité qu'au soir du 26 mars 1940.

Après tout, je pense que, dans notre démocratie, quand le peuple, dans chaque collège électoral, confie à l'un des siens le droit de le représenter et de faire entendre sa voix, il a le droit de s'attendre au moins à la franchise de celui que le représente, afin de s'assurer de n'être pas trompé. Admettre le contraire serait nier les premiers principes de toute démocratie. J'y crois, en cette démocratie, monsieur l'Orateur; j'ai foi en ses principes, et c'est parce que j'y crois que je serais le dernier à l'assassiner.

Je me demande si les membres de l'opposition officielle qui, en cette Chambre, sont les plus ardents à demander au Gouvernement de ne pas tenir ses promesses, sont sérieux lorsqu'ils disent qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour sauver cette démocratie. Il est permis d'en douter si l'on se rappelle ce que leur parti a fait dans le passé en pareilles circonstances, et si l'on regarde leurs partisans qui appuient leur campagne au dehors.

Je ne suis pas un prophète de malheur, mais je puis leur dire qu'ils seront peut-être les premiers à regretter la campagne qu'ils mènent en ce moment.

Les membres de ce parti, à la suite de leurs chefs, ont, au cours des dernières élections, promis solennellement aux citoyens de toutes les parties du Canada que, si leur parti était porté au pouvoir, ils n'imposeraient jamais la conscription pour service outre-mer. Drôles de promesses, monsieur l'Orateur, car dès la première session de ce Parlement nous avons

été témoins, dans cette Chambre, d'une campagne menée à fond de train contre le gouvernement actuel dans le but de lui faire oublier ses engagements et de le forcer à imposer la conscription pour service outremer.

On ne se demandait pas si notre pays était bien organisé pour sa propre défense; on ne s'enquérait pas du nombre d'hommes dont nous aurions besoin pour la défense de nos côtes et de la population civile à l'intérieur. On ne se demandait pas de combien de bras l'agriculture, nos industries de guerre et nos chantiers maritimes auraient besoin pour pouvoir fonctionner avec un rendement maximum. Non, pour certaines personnes, notre premier devoir ne devait pas consister à défendre notre propre pays, mais d'être à côté de la Grande-Bretagne.

Quant à moi, ce n'est pas de cette façon que j'envisage mon devoir comme citoyen canadien, car je considère que la première responsabilité qui incombe à chaque pays est d'assurer, en tout premier lieu, sa propre sécurité.

M. LALONDE: Très bien!

M. BOURGET: Ne pouvant réussir à convaincre en cette Chambre la majorité des représentants du peuple de changer leur opinion sur ce sujet, nos adversaires ne s'arrêtent pas pour si peu et ils s'en vont à l'extérieur demander l'appui des journaux et des grands-prêtres de la finance. Dès lors commence, et surtout dans une certaine partie du pays, une campagne sournoise et malhonnête dans le but d'imposer leurs vues—et, bien entendu, sous le couvert du patriotisme. Pour eux tous les moyens sont bons: appels aux préjugés de race et de religion, ils ne reculent devant rien, pourvu qu'ils arrivent à leur but; ils ne s'arrêtent même pas à penser qu'ils s'exposent grandement à obtenir un effet opposé à celui qu'ils veulent atteindre.

On voudra bien admettre avec moi que ce n'est pas en essayant de détruire l'unité qui existe dans le pays que l'on réussira à augmenter notre effort de guerre. Tous les citoyens de toutes les parties de notre pays, aujourd'hui, désirent ardemment contribuer, dans la pleine mesure de leur capacité, à la victoire de nos alliés. Je considère que ce serait un crime que d'essayer de détruire ce noble enthousiasme en voulant, pour des motifs mesquins, détruire l'unité nationale.

Plusieurs personnes dans cette Chambre, et même en dehors, ont répété à différentes reprises, l'année dernière encore, que la loi militaire de 1917, adoptée par le gouvernement de cette époque, a, en fait, brisé l'unité nationale. En conséquence, monsieur l'Orateur, serait-il logique de croire que ce qui était vrai en 1941 ne le serait plus en 1942?

Pour ma part, je crois sincèrement que, si la loi de conscription pour service outre-mer était adoptée, on détruirait certainement l'œuvre que tous les vrais Canadiens ont essayé d'édifier depuis la Confédération.

Ceux qui, aujourd'hui, cherchent le plus à briser cette unité nationale et veulent par tous les moyens faire adopter une loi de conscription, sont-ils aveugles au point de ne pas voir que le gouvernement actuel a mis tout en œuvre pour aider nos alliés?

Que l'on regarde un peu autour de nous, que l'on voyage dans toutes les provinces du pays: on constatera, avec admiration, l'activité débordante qui règne dans toutes nos industries dans le but de produire du matériel de guerre pour aider nos alliés.

Le discours prononcé en cette Chambre par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), au début de la présente session, ne nous donne-t-il pas un résumé exact de l'effort magnifique que nous faisons actuellement?

J'ai eu l'occasion, au début de janvier, de lire, dans un des grands journaux de la métropole américaine, la part que le Canada prenait dans la guerre actuelle, et je vous avoue franchement que, comme Canadien, je n'ai pas eu à rougir que nos voisins en prennent connaissance.

Pourquoi alors, monsieur l'Orateur, nous écarterions-nous de la ligne de conduite que nous avons suivie jusqu'à maintenant? N'est-elle pas la meilleure? Les résultats ne sont-ils pas là pour le démontrer clairement? A entendre certaines personnes, on dirait qu'elles semblent manquer totalement de mesure et qu'elles oublient en même temps le sens des proportions. Comment peut-on admettre logiquement qu'avec une population de onze millions on peut à la fois: Premièrement, fournir à l'industrie toute la main-d'œuvre dont elle a actuellement besoin et qu'elle sera peut-être appelée à augmenter dans l'avenir. Dans la seule province de Québec, présentement, nous manquons de plus de 30,000 bûcherons; et, c'est un fait admis par tous que nos industries maritimes sont à la recherche de milliers de mains expérimentées. Deuxièmement, laisser à l'agriture tous les bras indispensables à sa survivance.

M. LALONDE: Très bien!

M. BOURGET: On commence déjà à se plaindre dans les centres ruraux que la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare, et plusieurs associations d'agriculteurs et des conseils de comté ont fait parvenir des résolutions à leurs députés et au Gouvernement,

leur demandant d'exempter les fils de cultivateurs du service militaire. Troisièmement, fournir au pays tous les soldats nécessaires à sa propre défense et en envoyer en même temps des centaines de milliers outre-mer.

Serions-nous irraisonnables au point de négliger notre propre pays et de nous exposer peut-être à faire face à la même situation qui se présente actuellement aux Australiens? J'ose espérer que non, monsieur l'Orateur, et que la majorité des membres de cette Chambre partagent mon opinion sur ce point. Je respecte l'opinion des autres et chacun, dans les circonstances présentes, doit assumer ses propres responsabilités. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je ne crains pas d'assumer les miennes, et je regrette sincèrement que le Gouvernement ne continue pas la politique qu'il a suivie depuis les dernières élections.

Peu importe la campagne de nos adversaires du dedans et du dehors; personnellement, je suis fermement convaincu que la majorité des gens bien pensants approuvaient notre conduite. Tout n'était pas parfait, j'en conviens, mais je crois que personne ne peut logiquement attendre la perfection d'une organisation humaine.

Voilà pourquoi je ne puis admettre la politique du Gouvernement au sujet du plébiscite. Je considère de plus que le plébiscite est dangereux, surtout dans les circonstances actuelles, alors qu'il est si facile de faire appel aux préjugés et aux vieilles rancunes politiques. Dans certains endroits, on essaiera de convaincre le peuple de voter oui, en prenant pour prétexte qu'il n'y a pas égalité de sacrifices; et, dans d'autres endroits, on votera dans le même sens, dans le seul but d'embarrasser le Gouvernement.

De plus, monsieur l'Orateur, si les tories réussissaient à faire accepter la conscription, croit-on un instant qu'ils ne continueraient pas leur campagne dans le but d'obtenir un gouvernement d'union? Si nous nous reportons au hansard de la présente session, nous constatons que nos adversaires préparent déjà leur campagne dans ce sens. Je cite les paroles de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce):

> Si le premier ministre a pris un engagement au sujet de la conscription, il s'est aussi engagé dans la même mesure contre un gouvernement national. En conséquence, s'il doit procéder à la tenue d'un plébiscite, il devrait aussi se faire relever de l'engagement pris contre l'établissement d'un gouvernement national.

Ne craint-on pas, dans les circonstances, que nous nous engagions sur une pente dangereuse en proposant pareille mesure? N'allons-nous pas faire un peu le jeu de nos adversaires? Je suis porté à le croire, car si nous commençons à céder sur un point de notre programme, nous serons peut-être obligés plus tard de céder sur un autre.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'ai promis à mes électeurs d'être fidèle aux promesses que je leur ai faites lors des dernières élections et je ne vois aucune raison, dans les circonstances, de changer de ligne de conduite.

Il est de l'essence même du libéralisme de donner à ses membres la liberté d'expression de leurs opinions, même au sein du parti, et, malgré le respect et l'admiration que j'ai pour mes chefs, je regrette beaucoup d'être dans l'obligation de différer d'opinion avec eux au sujet du plébiscite. Je voterai donc contre l'amendement, le sous-amendement et l'adresse en réponse au discours du trône.

(Traduction)

M. F. P. WHITMAN (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, à cette période avancée du débat, je voudrais adresser mes félicitations au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et au député qui l'a appuyé. J'ai été fortement impressionné par le texte comme par le magnifique débit des deux orateurs.

La discussion m'a paru à la fois intéressante et instructive. En ma qualité de nouveau député, peu au courant de la stratégie ou des intrigues politiques, j'ai été frappé par les arguments présentés par l'opposition et le parti ministériel.

Aux élections générales de 1940, j'ai été élu comme ministériel. Mon adversaire politique, feu M. W. Allan Walsh, était l'un des Montréalais ayant le plus de civisme et de distinction. A plusieurs égards, sa défaite a été regrettable.

Député ministériel, je compte être encore en état de prendre les décisions que me dicte ma conscience. N'étant ni un politicien ni un homme de parti fanatique, je me crois tenu de voter selon ma conscience. Cela a été mon but dans le passé et continuera à l'être dans l'avenir.

Jusqu'ici la discussion a mis en lumière deux points importants: premièrement, le Gouvernement poursuit un réel effort de guerre en conformité d'un plan; deuxièmement, il faudra redoubler d'efforts à l'avenir.

Jusqu'ici, l'effort du pays a été efficace. Il n'y a pas lieu d'en tirer une béate satisfaction, mais comme tous les efforts sincères, il prend de l'ampleur avec le temps. L'exposé que le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) a fait en cette enceinte en novembre dernier m'a particulièrement frappé. Il nous a montré alors que les résultats obtenus étaient dus au plan tracé l'année précédente et il a promis qu'une plus grande expansion se produirait avec le temps et que nous serions témoins d'une évolution industrielle étonnante. Je me souviens bien du temps où les chars d'assaut ne figuraient même pas dans les

commandes de son département et maintenant nous constatons que ces engins compliqués sortent des usines à raison de plusieurs par jour. La fabrication de canons, d'avions, de véhicules de guerre et ainsi de suite, choses que nous n'avions jamais tenté de fabriquer auparavant, a étonné le monde et nous a démontré que le Gouvernement n'a cessé de contribuer largement à l'effort de guerre selon le plan tracé et avec la collaboration du capital et du travail pour remporter la victoire. Parmi les autres domaines industriels qui méritent une mention spéciale se trouvent l'agriculture, l'exploitation forestière, les transports, l'exploitation minière et la pêche. Nos mines produisent des minéraux et de la houille qui nous amèneront éventuellement la victoire. Notre agriculture sera appelée à fournir un effort maximum, mais elle produira toutes les denrées nécessaires à la nourriture des pays civilisés. Nos services de transport accomplissent une tâche magnifique et je profite de l'occasion pour faire l'éloge de ceux qui travaillent dans les ateliers des chemins de fer et tiennent le matériel en bon état. Quand il est impossible de trouver du matériel neuf, le vieux est maintenu en service et il se passe des choses dont le public n'a jamais connaissance. Mais les roues tournent et le transport des marchandises et des gens s'effectue. Même si nous bougonnons un peu quand les trains sont en retard, nous ne portons guère attention aux détails et aux difficultés. Nous réclamons l'efficacité et je crois que nous l'obtenons à peu près sur toute la ligne. Chaque ministère semble être un rouage de la machine qui fait marcher avec succès l'effort de guerre. Si l'un de ces rouages venait à manquer, nous constaterions bien vite l'existence d'une situation grave dans tous les domaines.

Si l'on cessait d'exploiter notre industrie de la pêche et notre industrie forestière, tout notre effort de guerre irait au ralenti ou ne suffirait plus aux besoins actuels. Nous avons confiance en ces domaines de notre vie économique, et nous avons la certitude qu'elles ne feront pas défaut. Il surgit parfois de légères difficultés qui entraînent des inconvénients,—tantôt une grève, tantôt un lock-out, —mais dans l'ensemble, les choses vont leur train et continueront ainsi jusqu'à la victoire. Tant qu'il y aura coordination des diverses parties de notre effort de guerre, nous obtiendrons un bon rendement; cet effort, monsieur l'Orateur, n'est qu'une partie d'un plus grand tout, composé des vingt-six nations qui ont signé un pacte destiné à sauver notre civilisation chrétienne. Si nous, Canadiens, ne faisons pas notre part, la cause de tous ces pays en souffrira. Nous ne devons pas faillir à notre devoir.

[M. Whitman.]

Cela nous amène à la question la plus contentieuse qu'on ait jamais débattue à la Chambre: le plébiscite. Je n'expliquerai pas les raisons qui ont motivé la tenue de ce plébiscite, ni les promesses qu'on est à discuter. Je ne tenterai pas d'examiner l'opportunité de tenir le plébiscite dès maintenant, mais je dois dire que si l'on répond affirmativement au plébiscite, et je n'ai aucun doute à ce sujet, je m'attendrai de voir le Gouvernement adopter, au cours de la présente session, toutes les mesures indispensables à la poursuite efficace de notre effort de guerre. La conscription? Qu'on l'établisse, si notre effort de guerre l'exige. La conscription n'est pas une question politique à débattre entre libéraux et conservateurs; son importance dépasse celle de tous les partis et de toutes les régions du pays. Je voudrais voir assigner nos ressources en hommes et en femmes à des fonctions précises pour la durée de la guerre, et avoir l'assurance qu'on les y maintiendra jusqu'à la victoire. On devrait assigner à nos cultivateurs la main-d'œuvre agricole dont ils ont besoin pour produire les vivres nécessaires, et à nos industries, la main-d'œuvre masculine ou féminine qu'il leur faut. La conscription, peut-être devrais-je dire le service national obligatoire, devrait être une mesure destinée à rendre notre effort de guerre aussi efficace que possible, compte tenu des désirs et des exigences des vingt-cinq autres nations signataires du pacte de Washington.

Y a-t-il un parti politique capable de dire à notre Gouvernement quand la conscription sera nécessaire? Y a-t-il dans tout le pays un seul journal qui puisse intelligemment dire que c'est aujourd'hui qu'il faut appliquer cette mesure? Et moi-même, membre de cette Chambre, suis-je bien en mesure d'exiger du Gouvernement qu'il applique aujourd'hui une telle loi? Ce serait sûrement de l'effronterie de notre part, étant donné le peu de renseignements que nous avons à notre disposition, de prétendre indiquer la meilleure marche à suivre à l'heure actuelle. Même nos experts, munis de tous les renseignements dont ils disposent, sont dans l'incertitude à ce sujet. Je crois toutefois que, si nous faisons confiance à ces experts, si nous avons foi en nous-mêmes et en nos institutions, si nous nous efforçons de contribuer de notre mieux à l'effort de guerre du Canada, l'histoire dira que notre génération a bien mérité de la patrie. Qu'il ne soit jamais dit que, dans ces jours sombres, nous avons failli à notre devoir et que nous n'avons pas voulu être dignes de nos traditions, que nous n'avons pas voulu être loyaux envers les vingt-cinq pays qui sont aujourd'hui nos alliés dans notre lutte pour le maintien de la liberté.

On parle beaucoup de nos jours de la conscription pour le service outre-mer. Il ne s'agit là que d'un aspect de notre effort de guerre et j'ai la ferme conviction qu'advenant le besoin d'hommes pour outre-mer nous en trouverons. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) n'est pas homme à se satisfaire d'un refus devant la nécessité. Jusqu'à présent, l'enrôlement a été volontaire; le prélèvement des fonds l'a été également. Le volontariat nous a permis de construire des chars d'assaut, des canons et des avions; il a assuré également la production agricole. Mais s'il fallait que ce régime se révèle insuffisant dans ces domaines ou dans d'autres, la conscription serait si rapide qu'elle laisserait désemparée l'opposition elle-même. Dans le discours qu'il a prononcé ici au Canadian Club, l'an dernier, M. Menzies nous a recommandé de dire parfois au Gouvernement: "Bien réussi; je ne vous pensais vraiment pas capable d'en faire autant".

J'attends encore les félicitations de l'opposition pour ce que nous avons fait. C'est malheureux. Le peuple canadien constate par lui-même certains succès et ne peut que perdre confiance dans les déclarations de ceux qui déprécient ou atténuent ainsi les succès remportés jusqu'à date. Si sir Robert Borden, sir Sam Hughes ou sir Joseph Flavelle et les autres chefs de la dernière guerre pouvaient voir ce que nous avons réalisé jusqu'ici, ils n'en reviendraient pas, je crois, du progrès de nos industries et du succès de l'enrôlement. Si nous pouvions prévoir l'avenir, s'il nous était donné de connaître quelles seront les pertes d'ici un an, ce serait chose facile que de dresser le plan de notre effort de guerre. Mais ceci nous étant inconnu, notre effort doit être souple. Nos chefs et notre Gouvernement doivent prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la lumière des besoins de l'heure afin de coordonner notre effort avec celui de nos vingt-cinq alliés et d'assurer l'efficacité et le succès de l'ensemble. C'est pourquoi le Gouvernement ne doit pas s'engager par des promesses et doit être relevé de celles qu'il a faites par le passé afin d'être en mesure de diriger le pays suivant les exigences futures.

Quand ce plébiscite sera tenu, comme l'a dit mon honorable ami de Danforth (M. Harris), nous devrons tous voter affirmativement; et le vote pris, nous ne devrons pas en rester là. Comme le ministre des Finances (M. Ilsley) nous l'a dit, dans son magnifique discours, le Gouvernement sera libre d'agir, et il agira dans le meilleur intérêt du pays. Il nous incombera de voir à ce que ces déclarations prennent forme, par le recours, non pas aux menaces, mais à la coopération et à des débats comme celui que nous poursuivons aujourd'hui. En attendant, il convient d'avoir confiance en notre Gouvernement. Ayons confiance en notre premier ministre (M. Mackenzie King) qui a été un bon premier ministre depuis si longtemps. Mon honorable ami de Parkdale (M. Bruce) n'a-t-il pas pris la peine de nous dire, le 28 mai 1940, que nous avions un bon premier ministre de temps de paix. Je citerai les paroles de l'honorable député de Parkdale que l'on trouve dans le hansard du 28 mai 1940, à la page 313:

> J'ai entretenu des relations amicales avec le premier ministre pendant plusieurs années et j'ai pu admirer ses nombreuses qualités. Peu de Canadiens ont reçu une formation aussi solide et se sont aussi bien préparés à la vie publique. Chez lui nous admirons la noblesse de caractère et les idées pacifiques; mais je me demande si ces qualités, si admirables en temps de paix, ne le servent pas très mal en temps de guerre.

Faisons également confiance à notre ministre de la Défense nationale qui, à mon sens, ne ménage rien pour remplir les devoirs de sa position. Notre rendement en munitions et en approvisionnements facilite la confiance que nous avons dans le ministre de ce département. Et le ministre des Finances doit pouvoir compter sur notre confiance et notre collaboration. Toute personne qui, au Canada, parle de faire obstacle à notre emprunt de guerre de 1942, en raison de torts imaginaires ou d'injustices politiques, commet un acte immoral et devrait être punie. Il faut que l'objectif soit dépassé et que le ministre des Finances se serve de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour assurer le succès de l'emprunt.

Je désire également dire un mot sur la conscription de la richesse et de l'industrie. Nous avons jusqu'à un certain point la conscription de la richesse à l'heure actuelle. On prélève un impôt de défense sur les traitements et les salaires, impôt faible mais tangible. La proposition de l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) dans le sens d'un régime d'épargnes obligatoires a fait impression sur moi. Si l'impôt de la défense nationale ne donne pas des revenus suffisants, prélevons alors un pourcentage plus élevé sur les salaires, pourvu qu'une partie de ce prélèvement soit remise dans un intervalle de cinq à sept ans après la fin des hostilités. Nous pourrions peut-être adopter cette mesure en proportionnant les épargnes obligatoires au revenu de chacun de façon à imposer un peu moins celui dont le revenu est faible et un peu plus celui dont le revenu est élevé. Je me rappelle que dans un discours prononcé dans cette enceinte le ministre des Finances s'est fait dire que son premier emprunt de guerre avait été une faillite, même s'il avait réussi à atteindre son objectif en prolongeant la limite de temps. Je conseille à l'honorable minitre des Finances, s'il le juge nécessaire, de faire tout ce que son jugement lui recommande pour conscrire

les capitaux accumulés ou les crédits bancaires ou encore l'argent dont on ne se sert pas. Si notre effort de guerre l'exige, il n'hésitera pas, je le sais, à le faire.

Je passe maintenant à l'industrie. Je me trouvais dans une usine il n'y a pas très longtemps et au cours d'une conversation avec le surintendant, ce dernier me disait qu'il avait été appelé au bureau principal le jour même et qu'on lui avait dit de se préparer à fabriquer une pièce de machine compliquée. Il avait répondu qu'il pouvait difficilement la fabriquer à cause de la main-d'œuvre et de l'espace qu'il lui faudrait, et le reste. Ses supérieurs lui avaient dit de surmonter tous les obstacles, sans quoi le Gouvernement s'emparerait de l'usine et la dirigerait lui-même. A mon avis, c'est tout ce qu'il nous faut à l'heure actuelle. Au lieu de la conscription, nous avons la collaboration dirigée par le Gouvernement. Si une plus grande mesure de collaboration s'impose, nous l'aurons, j'en suis sûr.

Je me rappelle le contrat conclu il y a quelques années au sujet de la fabrication des mitrailleuses Bren. Je me rappelle le malaise et la suspicion envers nos hommes publics que créèrent les affirmations d'un homme politique et de certains journaux. Une enquête eut lieu et je me souviens des résultats. Hitler a dû sourire en voyant le ralentissement de notre production qu'amena cette enquête. L'an dernier, j'ai rencontré le général LaFlèche à la gare de Montréal-Ouest et je l'ai félicité des magnifiques résultats de ce contrat. Je lui ai dit qu'il doit être content et presque triomphant à la vue de ce succès. Il m'a répondu qu'il savait quels seraient les résultats éventuels et que la population serait contente. Pourquoi tolérer de pareilles tactiques? Je ne préconise pas la réglementation de la presse, mais une certaine réglementation devrait exister quand un journal répand le malaise et la suspicion simplement en vue d'un avantage politique. Le Gouvernement pourrait fort bien nommer un régisseur qui verrait à assurer la liberté de la presse aux journaux qui publient seulement les nouvelles, et non une propagande préjudiciable à notre effort de guerre. Je ne suis pas de ceux qui prévoient une crise économique après la guerre. Les Canadiens n'en toléreraient jamais une comme celle que nous avons subie de 1929 à 1938. Si, durant cette période, nos jeunes avaient rempli des emplois rémunérés, ils ne se seraient pas démoralisés. On a vu des hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans occuper des emplois rémunérés pour la première foi de leur vie! Notre économie a fait défaut. Cette nouvelle réglementation des prix au Canada permettra

[M. Whitman.]

peut-être d'établir un prix de base qui assurera au cultivateur, au bûcheron, au pêcheur et aux autres producteurs primaires un niveau d'existence capable de les intéresser à leurs métiers. C'est une condition de survie de la démocratie. Il ne faut plus tolérer de crise économique comme celle qui s'est abattue sur nous. Nous attendons de nos représentants, et ils ont le devoir de nous les trouver, les solutions radicales à ces graves problèmes. Notre effort de guerre prouve qu'il n'est rien d'impossible à qui a la volonté d'agir. La foi et la confiance en soi-même donneront en temps de paix des résultats semblables à ceux que nous constatons actuellement.

Autre point que je voudrais discuter: le gouvernement national. Le terme "national" semble être employé abusivement. Tous les régimes que nous élisons au fédéral sont des gouvernements nationaux. Je crois que mes amis conservateurs désirent plutôt un gouvernement d'union. C'est ce que je ne saurais approuver. Depuis la dernière guerre la Grande-Bretagne a presque toujours eu un gouvernement d'union, et nous sommes tous au courant de ses réalisations. Certes, ce ne sont pas tous les résultats des activités unionistes du gouvernement britannique depuis 1923, qui constituent un sujet de fierté. Même les grandes qualités du premier ministre actuel de la Grande-Bretagne n'ont pas été exploitées; on ne semble les avoir découvertes qu'à une époque critique. L'Angleterre est encore dirigée par un gouvernement d'union, mais je crois qu'une opposition loyale, intelligente et active peut rendre le régime démocratique, tel que nous le connaissons au pays, plus fort et plus efficace. Fort de cette conviction, je crois qu'il nous faut ignorer tout projet de gouvernement d'union. Si tous les partis, et tous les membres de la Chambre consentent à collaborer, notre régime continuera de donner satisfaction.

Je tiens, en terminant, à bien préciser mon attitude. J'appuierai le plébiscite et je ferai tout en mon pouvoir pour que ce même plébiscite accorde au Gouvernement l'autorité qu'il désire. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Je demande qu'on agisse dès la présente session, ou dès que l'autorisation demandée aura été obtenue. Mais s'il devenait nécessaire d'agir avant de connaître le résultat du plébiscite je demande au Gouvernement d'agir d'abord et de s'y faire autoriser ensuite.

(Sur la motion de M. Lapointe (Lotbinière), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 45 minutes du soir.

Vendredi 13 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

HONG-KONG

CORPS EXPÉDITIONNAIRE CANADIEN—NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

A l'appel des motions.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le décret C.P. 1160, adopté le 12 février 1942 sous l'autorité de la Loi des enquêtes, chapitre 99 des Statuts revisés du Canada (1927), et chargeant le très honorable sir Lyman Poore Duff d'ouvrir une enquête sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien dans la colonie royale de Hong-Kong, et de présenter un rapport.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

PROJET DE LOI CONCERNANT LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION PRÉSENTÉE PAR VOIE DE PLÉBISCITE

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question présentée par voie de plébscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi du Plébiscite et des instructions émises en vertu de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents se rapportant au plébiscite, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

L'hon. R. B. HANSON: Je crois comprendre qu'il s'agit ici d'une simple motion d'ordre?

L'hon. M. McLARTY: En effet.

(La motion est adoptée.)

PERTE DU VAPEUR *LADY HAWKINS*

DEMANDE D'UNE ENQUÊTE SUR LES PERTES SUBIES DANS L'ATLANTIQUE PAR TORPILLAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, le 4 février, j'ai notifié le ministre des Transports (M. Cardin) que je lui poserais une question. Il m'a prié d'attendre pour lui permettre de consulter son collègue le ministre des Services navals (M. Macdonald). Je désire poser la question maintenant. J'ajoute que le ministre des Services navals m'en a parlé hier. Le ministre pourrait-il faire une déclaration sur le torpillage du vapeur du National-Canadien, le *Lady Hawkins*, particulièrement sur la question de savoir si ce navire a été convoyé pendant une certaine partie du trajet. Dans ce cas, pourquoi n'y avait-il pas à proximité les moyens de sauvetage voulus pour protéger la vie des passagers et des membres de l'équipage, au nombre desquels se trouvaient des femmes, des enfants, ainsi que des ingénieurs et des techniciens hautement spécialisés? Le ministre va-t-il voir à ce qu'une enquête sérieuse soit instituée sur ce désastre et à ce qu'un rapport soit présenté au Parlement?

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre des Services navals): Est-ce à moi que l'honorable député pose la question, ou...?

M. COLDWELL: Au ministre des Transports.

L'hon. M. MACDONALD: Je conférerai avec le ministre à ce propos et je ferai en sorte que l'on donne une réponse au plus tôt.

TAXATION

PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre des Finances si on a conclu d'autres accords avec les provinces, et surtout avec la province d'Ontario, relativement à l'abandon de domaines fiscaux?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LE PLÉBISCITE

RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je désire poser au premier ministre (M. Mackenzie King) une question ressortant d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de M. James W. Somers, O.E.B., greffier de la cité de Toronto, lettre qui renferme une résolution adoptée le 9 février par le conseil municipal exhortant le Gouvernement à revenir sur sa décision de tenir un plébiscite. Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement a reçu cette résolution et, le cas échéant, s'il l'a prise en considération?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que je puis assurer mon honorable ami que la résolution a été reçue et j'oserai dire qu'elle a fait l'objet de la considération que l'on pouvait s'atten-

dre qu'elle reçut. Je puis assurer mon honorable ami que l'on donnera suite au projet de tenir un plébiscite.

PRODUCTION AGRICOLE

PROPAGANDE EN FAVEUR D'UN USAGE PLUS GÉNÉRAL DES ENGRAIS CHIMIQUES PAR LES CULTIVATEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. DOUGLAS (Queens): Attendu que le Gouvernement a annoncé il y a quelque temps qu'il songeait à distribuer des engrais chimiques aux cultivateurs de l'Est, le ministre de l'Agriculture aurait-il quelque chose à dire au sujet de ce projet d'assistance?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'avait fait part de son intention de demander ce renseignement, et j'ai préparé la déclaration suivante.

Afin d'encourager les cultivateurs des cinq provinces de l'Est à accroître les pâturages, la culture du trèfle, de la luzerne et du pâturin, la production du maïs, du blé de printemps, de l'avoine, de l'orge, des céréales mélangées de printemps pour l'ensemencement, le rendement des betteraves fourragères et des navets pour l'alimentation des bestiaux, un décret du conseil vient d'être adopté mettant à la disposition de l'office du ravitaillement des produits agricoles, pour le 1er juillet 1942, une somme d'un million de dollars, afin de vulgariser l'emploi des engrais chimiques dans la production des récoltes énumérées.

L'accroissement de la production de fourrage, de foin, de fourrage ensiloté, de grain et de plantes-racines dans l'Est s'impose, si nous voulons fournir la quantité accrue de produits laitiers, de produits du bétail et de volailles de chez nous qu'il faut à la Grande-Bretagne, tout en satisfaisant les exigences du marché domestique à cet égard.

On versera aux cultivateurs 40c par unité d'azote et 20c par unité d'acide phosphorique et unité de potasse dans une tonne d'engrais. Par exemple, si une tonne d'engrais chimiques contient 2 p. 100 d'azote, 12 p. 100 d'acide phosphorique et 6 p. 100 de potasse, un cultivateur obtiendra du vendeur une déduction de $4.40 sur le prix comptant net de l'engrais, lequel montant sera remboursé au vendeur. Les achats se limiteront à un minimum d'un quart de tonne de n'importe quel genre d'engrais et à une quantité globale de cinq tonnes par cultivateur, et un cultivateur ne pourra acheter d'engrais que pour son propre usage et non pour les revendre.

L'application de cette mesure relèvera de M. Grant S. Peart, régisseur des engrais, sous

la direction de l'Office du ravitaillement en produits agricoles. D'accord avec les gouvernements provinciaux, les offices et conseils provinciaux des engrais qui existent depuis plusieurs années surveilleront l'application de cette mesure.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi n'inclut-on pas les pommes de terre dans cette catégorie? C'est la chose la plus importante.

L'hon. M. GARDINER: C'est que nous visons à accroître la production de la provende destinée au bétail pour obtenir une plus grande quantité de viande et de produits laitiers.

M. SENN: Pour revenir à la question de la déduction sur le prix des engrais chimiques, je désire savoir si l'on a fixé un plafond aux prix des engrais chimiques afin d'empêcher que ces prix ne montent et que le cultivateur ne soit ainsi dépouillé de cet avantage.

L'hon. M. GARDINER: Oui, il y a un plafond sur les prix des engrais chimiques.

M. WRIGHT: Etant donné ce que vient de dire le ministre au sujet de l'aide accordée pour l'achat des engrais chimiques en vue d'une plus grande production de provende destinée au bétail, je désire savoir pourquoi les provinces de l'Ouest sont exclues du droit aux déductions sur le prix des engrais, avantage qui leur permettrait de produire une plus grande quantité de céréales secondaires pour fins de provende.

L'hon. M. GARDINER: Il y a deux raisons. La première, c'est que les engrais chimiques ne sont pas employés aussi généralement et ne sont pas aussi nécessaires dans les trois provinces des Prairies que dans les vieilles provinces de l'Est, d'abord à cause de la nature même du sol, puis parce que le sol de l'Est canadien est en culture depuis plus longtemps. L'autre raison est que, l'an dernier, nous avons encouragé la production des céréales secondaires dans l'Ouest et que, cette année, nous payons en conséquence de grosses sommes pour le transport vers l'Est des céréales secondaires de l'Ouest. Nous jugeons qu'il est préférable de produire les céréales secondaires autant que possible sur les fermes où elles sont employées à l'alimentation animale.

PRODUITS LAITIERS

PRIX DU FROMAGE ET DU BEURRE—ACCORD AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. LECLERC (Shefford): Puis-je demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) si la fixation des prix des produits laitiers, établie en 1941, sera maintenue au cours de la présente année?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La seule fixation établie est celle contenue dans l'accord de l'an dernier avec la Grande-Bretagne au sujet des prix du fromage et des produits laitiers et constituant les prix minimums. Des négociations sont en cours en vue de conclure avec l'Angleterre un nouvel accord qui entrera en vigueur le 1er avril. Les termes de l'accord ne sont pas encore arrêtés. Pour ce qui est du beurre, nous avons établi l'an dernier un prix minimum à valoir de mai à octobre. Je ne suis pas en mesure de dire d'une façon catégorique comment nous réglerons la question cette année, mais elle est maintenant à l'étude et je pourrai faire une déclaration plus tard.

CHAMBRE DES COMMUNES

VENTE DE LA *Gazette* ET DU *Globe and Mail* PROHIBÉE DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur veut-elle me dire s'il est vrai que la vente des exemplaires de la *Montreal Gazette* et du *Globe and Mail* a été prohibée dans les couloirs de la Chambre? Si c'est exact, qui a autorisé la chose? A-t-on quelque raison d'en agir ainsi?

M. l'ORATEUR: La question posée par l'honorable député ne peut guère se discuter au moment où j'occupe le fauteuil présidentiel. Je suis à examiner certaines questions et je préfère que l'honorable député vienne me voir privément pour obtenir des explications à ce sujet.

DIFFÉRENDS OUVRIERS

MINEURS DE KIRKLAND-LAKE—QUESTION RELATIVE AU TRAITEMENT INJUSTE ET AUX DROITS D'ANCIENNETÉ.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je désire poser une question au ministre suppléant du Travail (M. McLarty). Je crois savoir qu'il y a une semaine une délégation représentant les mineurs de Kirkland-Lake a approché le ministre en vue de savoir si le Gouvernement pourrait utiliser leurs bons offices auprès des exploitants, afin qu'à la reprise du travail, les hommes ne soient pas traités injustement et restent assurés qu'ils ne perdront pas leurs droits d'ancienneté. Le Gouvernement a-t-il discuté la question avec les exploitants et a-t-il reçu une assurance à cet égard?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre suppléant du Travail): Il est vrai, comme le dit l'honorable député, qu'une délégation est venue à Ottawa. Je pense que la question a été discutée alors avec les exploitants qui ont été priés de se montrer magnanimes et de reprendre les hommes. Toutefois les exploitants ne se sont pas engagés formellement à donner à chacun le même traitement ou à tenir compte de l'ancienneté. Les mineurs sont retournés à l'ouvrage et je n'ai pas entendu de nouvelles plaintes.

M. COLDWELL: Le ministre vient de nous dire qu'on a discuté la question de représailles. En est-il sûr?

L'hon. M. McLARTY: On ferait peut-être bien de réserver cette question. Je pourrai ainsi contrôler mes renseignements et peut-être même y ajouter. Ce qui est certain, c'est que pour autant que je sache nous n'avons reçu aucune plainte. D'après mes renseignements, les ouvriers retournent au travail et l'on n'use de représailles contre personne.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi, 12 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. HUGUES LAPOINTE (Lotbinière):

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole aujourd'hui, après les hommages rendus à la mémoire de mon père par son ami le chef du parti libéral, le premier ministre (M. Mackenzie King) et par d'autres honorables députés. Les paroles élogieuses qu'ils ont prononcées en rappelant les services qu'il a rendus à sa race et à son pays sont pour moi un héritage des plus précieux, constitué par le souvenir de son travail assidu, de sa fidélité envers son chef et son parti, et de son dévouement à la chose publique. Au nom de ma famille et en mon propre nom je tiens, monsieur l'Orateur, à profiter de cette occasion pour vous remercier vous-même ainsi que le premier ministre et les autres honorables députés qui ont pris la parole, et tous mes autres honorables collègues de cette Chambre, de la sympathie qui nous a été exprimée dans notre deuil cruel.

La dernière fois que j'ai siégé ici avant mon départ pour outre-mer, je ne songeais guère qu'il me serait donné de participer à un débat comme celui-ci. A cette époque-là, la conscription du capital humain pour le service outre-mer était considérée par tout homme à l'esprit impartial comme une mesure nullement nécessaire, étant donné les résultats satis-

faisants de l'enrôlement volontaire. Sans doute, il y avait alors, dans diverses parties du Canada, certains petits groupes isolés qui réclamaient à grands cris une mesure de ce genre, mais en général le peuple canadien devait admettre que les recrues affluaient dans les forces canadiennes et que l'appel lancé aux jeunes gens de notre pays avait reçu une réponse satisfaisante.

Depuis lors, malheureusement, le petit groupe isolé de conscriptionnistes dont je viens de parler a fait des adeptes et il a réussi à faire croire à certaines gens que des protestations et des requêtes formulées à grand bruit pouvaient se substituer à l'opinion publique. Ils ont réussi à convaincre certains citoyens canadiens bien intentionnés, mais mal renseignés, que l'effort de guerre de notre pays, tel qu'il est présentement dirigé par le Gouvernement, n'est pas satisfaisant et que la conscription du capital humain constitue l'unique façon de remédier aux imperfections de notre effort de guerre. Des circonstances connues de mes honorables collègues m'ayant fourni l'occasion d'assister au présent débat, je penserais manquer à mon devoir envers la circonscription que j'ai l'honneur de représenter si je gardais le silence pendant que la controverse actuelle se poursuit. Mon intervention à cette étape, je le crains, ne saurait constituer qu'une répétition de certaines idées déjà exprimées. Toutefois, comme il ne me sera probablement pas donné d'être présent si la question à l'étude revient sur le tapis, je sollicite l'indulgence de la Chambre pour mes remarques, que je m'efforcerai de faire brèves.

Il y a quelques jours un honorable collègue disait que, durant la campagne électorale de 1940, il avait répété non moins de soixante-quatre fois l'engagement pris par le chef du Gouvernement actuel et ses ministres, ainsi que par les chefs des autres groupes parlementaires, à l'effet qu'il ne devait pas y avoir et qu'il n'y aurait pas de conscription pour le service outre-mer. Sans prétendre rivaliser avec cet honorable député, je puis affirmer que j'ai pris cet engagement moi-même dans plus de quarante municipalités de ma circonscription. J'ai fait cette promesse non pas seulement parce que les chefs de mon parti l'avaient donnée, mais parce que j'étais sincèrement convaincu que l'enrôlement volontaire était la seule méthode efficace et pratique de recrutement pour les armées.

Je dois dire que je n'ai pas changé d'avis; je suis encore opposé à la conscription pour le service outre-mer. J'y suis opposé parce que, j'en ai la ferme conviction, dans les circonstances qui existent actuellement au Canada, la conscription n'aiderait pas, mais plutôt entraverait l'effort de guerre du Canada. Elle produirait un effet tout contraire à celui qu'on en attend.

[M. Lapointe (Lotbinière).]

Comme l'a dit si éloquemment l'honorable ministre des Finances (M. Ilsley), la conscription n'est pas un principe fondamental sans lequel il est impossible de conduire efficacement notre effort de guerre; elle n'est qu'un moyen, qu'une méthode de recruter des hommes pour les divers services. D'aucuns peuvent penser que c'est la meilleure méthode; ils ont droit à leur opinion, pourvu qu'ils l'expriment avec droiture et sincérité. Mais ils n'ont pas le droit de qualifier de déloyaux, de défaitistes, d'optimistes aveugles ou de lâches, ceux qui croient sincèrement que la conscription n'est pas la meilleure méthode et qu'elle pourrait même, dans les circonstances actuelles où se trouve notre pays, nuire à l'unité d'action obtenue jusqu'ici.

A mon point de vue, nos conscriptionnistes peuvent se diviser en deux classes: ceux qui croient sincèrement que la conscription constitue l'unique mesure patriotique en temps de guerre, et ceux qui, exploitant le patriotisme du premier groupe, se servent du mot "conscription" dans le seul but de faire écho à leurs déboires électoraux. Les remarques que je me propose de faire pendant les quelques minutes qui vont suivre s'appliquent surtout au second groupe. On a maintes fois répété qu'on devrait, dans le présent conflit, profiter des leçons de la dernière Grande Guerre afin d'éviter les nombreuses erreurs et bévues commises de 1914 à 1919. Jusqu'ici le Gouvernement s'est montré très prudent dans sa conduite de notre effort de guerre. S'il n'avait pas été aussi prudent, s'il avait toléré une spéculation comme celle qui a sévi au cours de la dernière guerre, s'il avait laissé aux nombreux spéculateurs et requins de la finance, comme ceux de la dernière guerre, toute liberté d'action au pays, je me demande si l'on s'élèverait avec autant de force contre le Gouvernement. Et quant à cette campagne sournoise, grassement commanditée, contre le premier ministre, campagne dont l'intensité s'est accentuée chaque fois que la haute finance a été rappelée à l'ordre, je me demande si elle n'aurait pas perdu de sa vigueur et si elle ne serait pas morte de sa belle mort.

Peut-être aurait-on pu mettre fin à ces clameurs en faveur de la conscription des hommes, provenant de certains milieux, si les divers organismes de régie institués par le Gouvernement avaient eu moins de rigueurs.

Il existe des citoyens bien intentionnés, je le répète, pour croire sincèrement que la conscription est la seule solution vraiment patriotique en temps de guerre. Mais je suis franchement convaincu que certains person-

nages qui se sont constitués eux-mêmes les dirigeants du parti tory se serviront encore de la conscription pour susciter l'agitation contre le Gouvernement dans l'espoir de précipiter une crise pouvant permettre de le renverser. Ces gens espèrent que le terme "conscription" deviendra en quelque sorte le mot de passe qui assurera l'avènement d'un certain groupe qui, après avoir vu le peuple canadien lui refuser l'entrée à la grande porte du pouvoir, tente maintenant d'y parvenir par la porte de service. Je n'ai aucune estime pour ces gens. Pour eux, la fin justifie les moyens et, pour s'emparer du pouvoir contre la volonté du peuple, ils n'hésiteront pas à briser l'unité nationale, à détruire à jamais la confiance des Canadiens dans leurs hommes publics et même à entraver l'effort de guerre du pays. Leur façon de prouver leur patriotisme est d'exiger à hauts cris une mesure qui ne saurait être que la ruine du pays. Depuis que nous sommes en guerre, ils n'ont cessé de prêcher le service obligatoire, alors que pourtant l'armée de terre, de l'air et de mer avait plus de volontaires qu'elle n'en pouvait former et équiper. On les a vus, dans certains journaux sur lesquels ils semblent régner en maîtres, vouer aux puissances infernales le régime des engagements volontaires que le peuple canadien a fait sien et que le Parlement s'est engagé à respecter. Au lieu de seconder le pays dans sa politique de recrutement volontaire, ces soi-disant chefs de la nation n'ont fait que publier des histoires invraisemblables sur les méthodes des officiers recruteurs. Il leur faut la force. Ils veulent la contrainte, mais ils se scandalisent de ce que l'on demande à des jeunes de servir volontairement.

Tout cela se fait, monsieur l'Orateur, sous le couvert d'un effort de guerre total. Un effort de guerre total! Mais la campagne de recrutement de l'été dernier visait à un effort total et pourtant ils n'en ont pas moins condamné le volontariat et tourné en ridicule les jeunes qui faisaient leur devoir. Un journal a signalé qu'après la démonstration qui eut lieu sur la colline du Parlement à la fin de la campagne de recrutement, un seul homme a offert ses services. Quelle absurdité et quelle mauvaise foi! Quel est celui qui vient immédiatement offrir sa souscription à la fin d'un discours sur l'emprunt de la victoire? Ce journaliste n'aurait-il pas été mieux avisé de s'adresser au directeur du recrutement de la région pour savoir si, de fait, cette réunion n'avait pas valu de nombreux enrôlements et si le district qui jusqu'alors n'avait pas fourni les effectifs requis n'a pas ensuite, et à cause de cette réunion, dépassé son objectif? Mais non, monsieur l'Orateur, cette sorte de gens et ces journaux refusent d'encourager le régime volontaire, qui néanmoins a été un succès malgré eux. Ils ont préféré accuser le Gouvernement de faiblesse, de lâcheté et d'indifférence. Faiblesse, lâcheté, indifférence, vous avez là les mots que ces critiques affectionnent. Vous les retrouvez également dans la bouche de tous nos démagogues de guerre.

Quels sont ces indifférents au Canada actuellement? Quels sont ceux qui ne ressentent pas les effets de la guerre? Quels sont ceux que l'augmentation des impôts n'atteint pas? Y en a-t-il qui échappent aux nombreuses restrictions établies par le Gouvernement? Pour ma part, je ne peux rester indifférent devant ceux qui médisent de l'effort de guerre du Canada. Je ne peux rester indifférent devant ces calomniateurs des hommes à qui la nation a confié la tâche de diriger notre effort de guerre; et, surtout, je ne saurais tolérer ces agitateurs grassement rémunérés qui, en goûtant les douceurs de leurs clubs aristocratiques et le confort de leurs salles de rédaction, réclament la conscription en invoquant le principe de l'égalité de sacrifice.

On demande un effort de guerre total. Oui. Tous les Canadiens désirent que nous portions notre effort de guerre à son maximum. Nous désirons tous voir la fin de cette guerre; mais pour arriver à faire cet effort de guerre total il faut que la nation soit unie de cœur, d'âme et d'esprit, que nous soyons tous amis et frères dans le sacrifice, que nous formions une grande association nationale tendant vers un même but et prête à tout faire pour y arriver, mais il ne faut jamais qu'une partie de la nation cherche à imposer sa volonté à l'autre et sème ainsi les germes de la discorde.

Nous vivrons des jours difficiles et tristes, et il nous faudra faire des sacrifices de toutes sortes. Nous aurons les problèmes complexes de l'après-guerre à résoudre. L'unité spirituelle de tous les habitants du pays est nécessaire en ce moment, et elle le sera encore davantage à l'avenir. Il nous faut formuler des programmes qui maintiendront l'unité chez nous, car la division en ce moment équivaudrait au suicide national.

Monsieur l'Orateur, la situation nationale de chaque pays devrait déterminer sa méthode de poursuivre la guerre, de même qu'elle devrait déterminer la limite de son effort. Notre programme doit tenir compte de la réalité et s'adapter aux circonstances qui gouvernent notre existence nationale. Il doit en être ainsi de la politique de l'Australie et de celle de l'Afrique du Sud; elles devraient demeurer ce qu'elles sont à l'heure présente. Plusieurs honorables députés nous ont proposé l'exemple d'un autre dominion, l'Australie. Aucun membre de la Chambre ne man-

quera de louer la loyauté de l'Australie envers la couronne et la part importante que ses troupes ont prise à la défense de l'Empire. Or, cet effort splendide n'a pas été accompli au moyen de la conscription, mais bien par le système du volontariat. En effet, les honorables députés savent qu'au cours de la dernière guerre on a cherché à établir la conscription en Australie, et les citoyens de ce pays se sont prononcés contre cette mesure dans un referendum. Cela n'a pas empêché l'Australie de conquérir plus que sa part d'honneurs durant la dernière guerre. En Afrique du Sud, on a toujours cru que la conscription, par suite de circonstances propres à ce pays, aurait un effet contraire à celui que l'on visait. Et pourtant les citoyens de ce pays défendent l'Empire à l'heure présente, comme ils l'ont fait si noblement pendant le dernier conflit. Il est singulier, monsieur l'Orateur, de constater comment certains de nos hommes publics, dans les louables efforts qu'ils font pour défendre les institutions, les libertés et les principes britanniques, échouent totalement dans leur tentative d'imiter le jugement sain, le bon sens et la sagesse politique de certains hommes d'Etat d'Angleterre. La discussion soulevée à la Chambre anglaise sur la question d'imposer la conscription à l'Irlande du Nord fut immédiatement abandonnée et M. Churchill fit le commentaire suivant:

> Les enquêtes que nous avons faites dans certains milieux nous ont permis de conclure qu'à l'heure présente, bien que nos droits et nos titres soient indiscutables, les difficultés seraient si grandes que cela n'en vaut pas la peine.

Cette déclaration a été l'objet de commentaires élogieux à la Chambre des communes anglaise et le *Manchester Guardian* a publié l'article de fond que voici:

> Si nous imposons la conscription au peuple de l'Irlande du Nord, nous le faisons à l'encontre des volontés énergiquement exprimées d'un tiers de la population, à l'encontre des sollicitations instantes du parti travailliste de l'Ulster et des unionistes ulstériens qui ne sont pas liés à la machine unioniste. Nous devons considérer s'il est conforme aux buts que nous professons de vouloir atteindre par la guerre, que de réprimer une grande minorité et de provoquer une amère résistance dans un Etat voisin. Et pour en arriver à quoi? A incorporer soixante mille hommes, dont un grand nombre seront mécontents, et aboutir à une Irlande indisposée, mûre pour l'agression hitlérienne.
>
> Si nous anéantissons l'espoir de l'unité irlandaise, ne semons-nous pas, ce qui est plus grave, le désaccord dans nos propres rangs? Il importe d'avertir les conservateurs dans le gouvernement qu'une telle mesure suscitera la vive désapprobation du parti libéral et du parti travailliste qui, à l'heure actuelle, exercent leurs mandats sous un premier ministre conservateur et lui accordent leur appui. Ils feront bien des sacrifices dans l'intérêt de l'unité nationale, mais on ne devrait pas exiger d'eux, et ils ne devraient pas consentir, un sacrifice à des préjugés aveugles que condamnent à la fois des raisons de stratégie et de sens commun.

[M. Lapointe (Lotbinière).]

Monsieur l'Orateur, je me proposais de démontrer ici, au moyen de statistiques, que la loi du service militaire (1917) a abouti à un échec complet. Qu'il me suffise de dire que l'on aurait dû prévoir bien avant sa mise en vigueur un résultat que personne ne conteste, car, pour atteindre l'objet visé, une loi comme celle-là a besoin d'une opinion publique bien préparée.

On a dit que la situation n'était plus la même et que l'opinion publique accepterait plus volontiers qu'en 1917 une loi de ce genre. Je ne partage pas cet avis. La conscription causerait encore beaucoup de désunion en provoquant une opposition énergique non seulement dans le Québec mais dans bien d'autres parties du pays.

J'exhorte de nouveau mes honorables collègues à être réalistes et pratiques. L'ensemble du problème peut, semble-t-il, se résumer à trois courtes questions: *a*) Est-il possible de mettre en vigueur une loi de conscription pour service outre-mer sans diviser le pays ni, par le fait même, compromettre notre effort de guerre?

b) Combien d'hommes seraient ainsi levés, après les exemptions et les libérations pour motifs d'ordre médical?

c) Est-il possible de recruter assez d'hommes sous le régime volontaire qui, on en convient, ne porte aucune atteinte à l'unité canadienne?

Voilà à quoi la question se résume, une fois dépouillée de tout sentimentalisme. Ce qui s'est dit en cette enceinte suffit à faire deviner la réponse à ces questions. Je ne répéterai pas les statistiques déjà citées, mais elles apportent à l'appui de l'enrôlement volontaire un argument probant. La conscription, en 1917, a été désastreuse. Elle a été un échec complet au point de vue de l'unité nationale et s'est avérée totalement inefficace pour la constitution des effectifs de l'armée. Or, tout nous porte à croire qu'une mesure législative analogue produirait aujourd'hui des résultats identiques.

Dans le discours qu'il prononçait l'autre jour, le premier ministre faisait mention des changements que l'on se propose d'opérer dans l'armée canadienne outre-mer. J'imagine que l'on effectue ces changements à la suggestion de notre haut commandement, qui se rend compte du besoin d'efficacité dans l'armée. On concède généralement, je crois, que les hommes conscrits pour le service outre-mer seraient affectés à l'armée seulement. La conscription ne s'appliquerait ni à la marine ni à l'aviation. Il y a une abondance de recrues pour ces deux services et, d'ailleurs, à mon

sens, la nature même des fonctions que sont appelés à exercer les marins et les aviateurs fait une nécessité de leur engagement volontaire. On ne peut s'attendre à de bons résultats en forçant un jeune homme à devenir pilote ou en obligeant un homme à servir à bord d'un sous-marin.

Il me semble que ce qui est vrai de la marine et de l'aviation l'est également de l'armée. J'ai entendu l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) déclarer que, à la lumière de ce qu'il a constaté en sa qualité de commandant de compagnie sorti des rangs au cours de la dernière guerre, il préférerait encore avoir un seul volontaire que dix conscrits. D'autres députés qui ont servi durant la dernière guerre se sont prononcés dans le même sens. En fait, de tous les députés qui ont servi durant la dernière guerre et qui ont eu affaire à des conscrits, je doute qu'il s'en trouve un seul pour prétendre que ces derniers avaient les qualités d'un volontaire. Or, s'il en était ainsi dans la dernière guerre, c'est encore plus vrai aujourd'hui. La guerre moderne exige des soldats hautement spécialisés, doués d'une grande initiative et d'un sens profond du devoir. Ils doivent connaître à fond le maniement des nombreuses armes mises à leur disposition, et être capables d'agir isolément. Le soldat moderne n'est plus une dent d'un engrenage; c'est un guerrier parfait. Il lui faut donc du courage, de l'adresse et de la discipline. La qualité qu'assurent une grande spécialisation et l'équipement voulu compte, dans cette guerre, beaucoup plus que la quantité. La France, avec ses millions d'hommes, a dû céder devant les divisions panzer bien formées et hautement mécanisées d'Hitler. C'est pourquoi je crois impossible l'obtention, par des méthodes de contrainte, des militaires nécessaires à l'armée moderne.

Nos effectifs canadiens outre-mer ont ce grand mérite de servir volontairement. Tout Canadien sur le sol britannique ou ailleurs, qu'il soit membre de l'aviation, de l'armée ou de la marine, s'y trouve parce qu'il l'a voulu, non parce qu'on l'a appelé ou conscrit, non parce qu'une loi du Parlement l'a contraint au service, non parce qu'on l'y a envoyé contre sa volonté ou son désir, mais parce qu'il a librement décidé de défendre le Canada au premier rang du front le plus avancé. Il a agi en citoyen libre d'un pays libre, et se sent fier à juste titre de sa qualité de volontaire devant tout l'univers. Il est fier de faire partie d'une unité composée exclusivement de véritables volontaires comme lui-même, et la fierté qu'il place dans l'unité à laquelle il appartient concourt au développement de son zèle et à en faire un meilleur combattant. Ce serait commettre une grossière erreur que de priver ces hommes de l'armée de ces justes sentiments de fierté. Les honorables députés ne voudraient certainement pas amoindrir la fierté des soldats canadiens, ni leur inculquer quelque sens d'infériorité devant les autres services, en les contraignant d'admettre dans leurs rangs ceux qui s'y présenteraient contre leur volonté libre. Les honorables députés ne voudront sûrement pas donner aux hordes hitlériennes l'occasion de se réjouir du fait que le Canada, qui avait eu recours au volontariat au début des hostilités, a dû, plus tard, employer la contrainte pour remplir les cadres de son armée.

On a prétendu que nous devions adopter la conscription afin de fournir les renforts voulus à ceux qui servent déjà outre-mer. Aucun Canadien ne nie que nos soldats doivent recevoir de leur patrie tout le support possible. Cependant, monsieur l'Orateur, ne nous laissons pas entraîner par nos sentiments. Si ce support peut être obtenu par le volontariat, ce qui s'est fait jusqu'ici,—et rien ne nous porte à croire qu'il en sera autrement à l'avenir,—pourquoi abandonnerions-nous cette méthode?

Puisque l'opinion des soldats qui sont déjà rendus outre-mer importe, il est tout naturel que nous nous demandions ce qu'ils en pensent. Les troupes canadiennes outre-mer sont partagées entre deux attitudes au sujet de la conscription. Un grand nombre de ces hommes, probablement la majorité, sont d'avis que, bien qu'ils se soient enrôlés volontairement pour le service outre-mer, ceux qui n'ont pas suivi leur exemple devraient être conscrits si la chose devient nécessaire. Ils sont fortement froissés de constater qu'il n'en est pas ainsi. D'autres, et ils sont nombreux, adoptent une attitude tout opposée. Ils n'ont pas une très haute estime pour les conscrits. Ils croient, et avec raison, que leur prestige de citoyens canadiens, enrôlés volontairement afin de combattre pour le Canada en Grande-Bretagne, est rehaussé par le fait qu'il sont des volontaires. Je n'ai aucun commentaire à faire au sujet de l'un ou l'autre de ces deux points de vue, mais la Chambre conviendra que ni l'un ni l'autre ne contribuent à assurer l'esprit de coopération qui doit exister dans une armée. Notre armée, comme notre pays, doit être unie, sinon elle ne sera pas un instrument de combat efficace, et je suis convaincu que cette union, cette efficacité ne peuvent exister si l'aile droite se compose de volontaires et l'aile gauche de conscrits enrôlés contre leur gré. Le mélange des deux groupes ne donnera pas de meilleurs résultats.

Je me suis efforcé d'indiquer quelques-unes des raisons de mon opposition à la conscription pour le service outre-mer. Je le répète,

il existe selon moi deux groupes différents de conscriptionnistes au pays. Il y a les patriotes et ceux qui exploitent le patriotisme des autres. Inutile de raisonner avec ce dernier groupe. Le résultat des quatre élections complémentaires qui ont eu lieu au début de la semaine constitue la meilleure réponse que nous puissions donner. Quant au premier groupe, je lui soumets les quelques arguments que je viens d'exposer. A quoi je ne puis qu'ajouter, en employant l'expression dont Cromwell s'est servi dans une lettre aux membres de l'église d'Ecosse: Je vous en prie songez qu'il est possible que vous ayez tort.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, après avoir expliqué quelques-uns des motifs de mon opposition à l'enrôlement obligatoire pour service outremer, je voudrais exposer l'attitude que j'entends prendre au sujet du plébiscite annoncé dans le discours du trône.

Le Canada est entré dans cette guerre volontairement, librement, parce qu'il croyait que ses intérêts les plus vitaux étaient sérieusement menacés. Le conflit dans lequel notre pays s'est engagé a pris une telle ampleur et a atteint de telles proportions que nous ne pouvons espérer remporter la victoire qu'au prix des plus grands sacrifices. La poursuite de la guerre requiert l'effort constant et toujours croissant de tous les citoyens. Pour nous, du Canada, ces efforts doivent tendre vers la création, le maintien d'une armée, d'une aviation et d'une marine suffisantes pour la défense de notre territoire; ils doivent tendre également, à un non moindre degré, vers la production des denrées alimentaires, des munitions et des machines de guerre de toutes sortes dont nos alliés ont un pressant besoin, qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes ou n'ont pas les moyens de se procurer.

S'il est vrai que la défense de notre territoire comporte la nécessité d'expédier des troupes outre-mer, comme aux avant-postes, il me semble que le nombre de ces troupes est d'une importance plutôt secondaire en regard de tous les autres domaines qui requièrent nos énergies. Je crois que l'on perd le sens des proportions lorsqu'on prétend que le Canada ne peut tout mettre en œuvre pour gagner la guerre à moins d'avoir recours à des mesures de coercition pour le service outre-mer. Certes, il est important et nécessaire de maintenir nos troupes en première ligne de combat et de leur assurer les renforts dont elles pourront éventuellement avoir besoin. Mais s'il est permis de regarder le passé et le présent pour juger de l'avenir, je suis fermement convaincu que le volontariat, encouragé et poussé de façon intelligente, suffira pour nous assurer ces renforts.

[M. Lapointe (Lotbinière).]

Nous savons tous l'effort gigantesque fourni par tous les Canadiens depuis le commencement de la guerre. Le premier ministre et certains de ses collègues nous ont déjà exposé les résultats magnifiques de ces efforts et ce que l'on peut en attendre dans l'avenir. Or, tout cela a été possible grâce à l'union de tous les Canadiens, grâce à un effort concentré vers un but commun. Cette union, cet effort concentré, conjugué, ont été rendus possibles grâce à l'assurance donnée au peuple canadien, de l'Atlantique au Pacifique, qu'il n'y aurait pas de conscription pour service outremer, assurance qui faisait disparaître, au sein de la nation, toute désunion nationale. L'inquiétude causée dans l'opinion publique par l'agitation bruyante de politiciens à courte vue, qui voudraient maintenant que le Gouvernement manque à la parole donnée, permet de croire que l'adoption de la conscription pour service outre-mer nuirait à l'effort de guerre. Une telle mesure détruirait la confiance du peuple canadien envers ses gouvernants, ferait éclore des germes de méfiance et rouvrirait des plaies à peine cicatrisées. Non, monsieur l'Orateur, l'heure est trop grave pour que tous les Canadiens ne soient pas unis. Il faut serrer les rangs et travailler ensemble. Nous ne pouvons pas ménager nos efforts et nous devons faire en sorte qu'ils ne soient pas stériles. Evidemment, le peuple canadien est le maître de ses destinées. C'est lui seulement qui peut relever le Gouvernement des engagements que ce dernier a pris envers lui. Aujourd'hui, le Gouvernement, à qui l'on tente de faire croire que l'opinion publique s'est modifiée au point qu'elle accepterait une mesure à laquelle elle s'opposait fortement hier, le Gouvernement, dis-je, est justifié de s'adresser au peuple lui-même pour savoir si tel est le cas. C'est là, à mon avis, le meilleur moyen pour le Gouvernement de savoir, non pas si la conscription pour service outre-mer doit être appliquée, mais uniquement si le peuple canadien consentirait à relever le Gouvernement de ses engagements de ne pas l'imposer, au cas où le Gouvernement croirait qu'une telle mesure est devenue nécessaire. Pour ma part, je loue le Gouvernement d'avoir le respect de la parole donnée et je le félicite de s'adresser au peuple canadien plutôt que d'écouter la voix de ces agitateurs publics qui voudraient lui faire ignorer les engagements pris envers les électeurs et auxquels eux-mêmes ont participé. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je voterai pour l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, afin de procurer aux électeurs de la circonscription électorale que je représente l'occasion d'exprimer leur opi-

nion librement, selon leur conscience, à la lumière des réalités qu'ils sauront, j'en suis sûr, apprécier justement.
(Traduction)

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, plusieurs honorables députés ont fait ressortir au cours du débat la gravité de la situation étrangère et nous avons entendu aussi plusieurs honorables députés libéraux s'efforcer de nous faire croire que notre effort de guerre est tout ce qu'il doit être. Nous conviendrons tous qu'il est nécessaire de faire admettre à tous les citoyens et surtout aux membres du cabinet le bien fondé des affirmations faites en novembre dernier par M. Herbert Lash, à savoir que nous ne gagnons pas la guerre, que si nous ne l'avons pas perdue, c'est grâce à notre bonne fortune et que, si nous ne changeons pas de ligne de conduite, nous sommes en grand danger de la perdre.

Je le répète, nous avons entendu plusieurs honorables députés libéraux faire l'éloge de l'effort de guerre du Gouvernement, mais nous devons nous rappeler que les Allemands et les Japonais nous ont infligé revers sur revers. Si excellent qu'ait été notre effort de guerre dans le passé, il faut qu'il soit bien meilleur à l'avenir, sans quoi nous n'aurons pas l'avantage du temps; ce facteur profitera à ceux qui savent en faire usage. Nous reconnaîtrons tous, je pense, que de septembre 1939 au milieu de l'année 1940 l'ennemi a fait bien meilleur usage que nous du facteur temps; nous n'en avons donc pas eu l'avantage. En parlant l'autre jour de notre effort de guerre, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a dit que nos dépenses directes de guerre seront cette année de trois milliards, puis il a posé les trois questions suivantes: Quelqu'un peut-il prétendre en cette enceinte que ce programme n'a pas de valeur? Quelqu'un osera-t-il dire que cela n'exigera pas beaucoup de nos ressources cette année même? Quelqu'un osera-t-il dire que cet engagement n'est pas suffisant?

Il n'y a, monsieur l'Orateur, qu'un seul principe sur lequel nous puissions nous fonder pour analyser les trois questions suivantes: Est-ce que toute la population canadienne travaille actuellement? Nos industries fonctionnent-elles à plein rendement? Sont-elles en marche vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine et trois cent soixante-cinq jours par année? Avons-nous réduit au strict minimum la production des articles non essentiels? Le ministre sait fort bien que la réponse à ces trois questions doit être négative. Quant à la question de savoir si notre effort de guerre est aujourd'hui suffisant, la réponse doit aussi être négative. Il ne suffit pas de dire que nous dépensons trois milliards de dollars par année. Il s'agit de savoir si c'est là l'effort maximum dont nous sommes capables.

Je suis convaincu que nous ne réaliserons jamais cet effort maximum tant que nous n'aurons pas mobilisé toutes les ressources du pays, c'est-à-dire la richesse, l'industrie et le capital humain. Je n'ai pas besoin de traiter cette question plus longuement, me contentant de dire que nous devons utiliser toutes nos ressources. Nous avons proposé la chose en septembre 1939, dès la déclaration de guerre, mais le premier ministre (M. Mackenzie King) était malheureusement alors trop occupé à se livrer à des manœuvres politiques, à tirer de la guerre le meilleur avantage politique possible. Nous savions fort bien que c'était là une attitude dangereuse à prendre au point de vue électoral, étant donné l'imminence d'élections générales, mais nous savions aussi, comme tous ceux qui étaient au courant des affaires étrangères le savaient ou devaient le savoir, que telle était alors la seule attitude raisonnable à prendre. Toutefois, malheureusement pour notre pays, tous les partis représentés en cette Chambre étaient plus intéressés à leurs intérêts électoraux qu'à la politique étrangère, et c'est ainsi que, durant la campagne électorale, ils attaquèrent l'attitude que nous avions prise pour assurer un effort total de guerre et ils préconisèrent une autre méthode. Le premier ministre, qui avait endormi le peuple en lui inculquant un sentiment de fausse sécurité, gagna ainsi les élections, et nous souffrons encore aujourd'hui des conséquences tragiques de cette politique. Il a fallu Dunkerque, en 1940, pour réveiller le Gouvernement de sa léthargie; aujourd'hui, ce sont les tragiques revers que nous subissons en Orient qui portent le Gouvernement à se rendre compte de la stupidité de ses promesses électorales.

Nous aurons donc un plébiscite pour relever le Gouvernement de la promesse qu'il a faite durant la dernière campagne électorale. Chose étrange, cela n'empêche pas les ministres de se lever les uns après les autres pour déclarer que nous n'avons pas besoin de la conscription. Je reçois de toutes les parties du pays des lettres de citoyens qui s'étonnent de ce que le Gouvernement veuille tenir un plébiscite pour se faire dégager des promesses qu'il a faites au sujet de la conscription, tout en disant à la population que nous n'avons pas besoin de la conscription. Les gens sont naturellement dans la confusion. Ces jours derniers, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré en cette enceinte qu'il avait confiance dans le régime du volontariat et qu'il était fort opposé à la conscription. Il a dit: 'On ne peut pas recourir

à la conscription pour envoyer des hommes sur les navires." Or le ministre n'a pas bonne mémoire, car les Anglais, au dix-huitième siècle et même au dix-neuvième siècle, avaient recours au racolage pour obtenir des marins.

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas dit cela. J'ai parlé de "corvettes".

M. QUELCH: Les corvettes sont des navires. J'accepte l'explication du ministre. Il les confond peut-être avec les chariots des prairies, mais ce sont des navires et c'est de navires que je parle.

M. SLAGHT: Favoriserait-on le retour au racolage?

M. QUELCH: Si le ministre ne m'avait pas interrompu j'aurais déjà ajouté que je ne favorise pas le racolage. Le ministre soutiendra-t-il, tout de même, que la marine britannique n'a pas joui, lorsque cette méthode était en honneur, d'un prestige aussi grand que jamais depuis cette époque?

M. SLAGHT: Assurément pas.

M. QUELCH: Lorsqu'il dit que nous ne pouvons recourir à la conscription, qu'on ne peut conscrire les hommes pour la marine, je me permets d'affirmer que les matelots ont déjà été racolés et qu'ils ont été alors les meilleurs que le monde ait jamais connus.

De plus, le ministre a-t-il raison de dire que le système actuellement en vigueur est celui du volontariat? Je soutiens que le système actuel constitue la méthode de contrainte la moins désirable possible, qu'elle n'a rien du volontariat.

Lorsque le plan d'instruction de quatre mois a été mis en vigueur, j'ai rencontré par hasard un officier recruteur et lui ai posé la question: "Pourrons-nous obtenir suffisamment d'hommes pour le service outre-mer?" Il m'a répondu: "Le plan d'instruction d'un mois ne le permettait pas, mais maintenant que nous avons ces hommes sous la main pendant quatre mois il nous sera possible de faire pression suffisamment pour les enrôler dans le service actif." Cela, naturellement, c'est la pression, c'est la contrainte. Je sais qu'à l'occasion de l'arrivée d'un convoi motorisé dans un petit village, on a organisé une danse et, lorsque garçons et filles dansaient, on a projeté la lumière d'un phare sur divers couples tandis que quelqu'un s'adressait du plateau aux jeunes filles que ces jeunes gens accompagnaient, en disant: "Comment, vous n'avez pas honte de danser avec des jeunes gens qui ne portent pas l'uniforme?" Si le simple volontariat ne suffit pas, s'il faut prendre des moyens aussi bas que ceux-là, mieux vaut la conscription. Autrefois, la chambre de torture servait de moyen de persuasion. Aujourd'hui, on a recours à la torture morale pour assurer l'enrôlement.

N'oublions pas non plus cet autre fait,—bon nombre d'honorables députés ne manqueront pas de se récrier, mais ils ne sauraient le nier. Au début de la guerre, le mobile de l'enrôlement a été bien moins le patriotisme que les conditions économiques où se trouvaient nos gens. Encore une fois, ne l'oublions pas. Cet état de choses, lorsqu'il existe, n'est pas de nature à relever le moral ou à assurer l'esprit de corps de nos soldats.

Je ne blâme pas le Gouvernement de tenir un plébiscite. Il a donné sa parole et quiconque a pris des engagements doit les respecter. Ce que je trouve étrange, cependant, c'est qu'à ce moment précis le premier ministre se sente pris de scrupules. Nous n'y sommes pas habitués. Les promesses qu'il a faites en 1935 et qu'il n'a pas gardées ne lui ont jamais causé le moindre remords. Cependant voici qu'aujourd'hui, tout à coup, il décide qu'une promesse doit être respectée. Ce n'est pas tant la tenue du plébiscite que je reproche au Gouvernement que le fait de s'être placé dans une telle situation qu'il lui faille un plébiscite pour s'en tirer. Si, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre s'était soucié un peu plus du bien des Canadiens et moins de celui du parti libéral, il n'aurait pas eu à faire cette promesse.

On s'accorde en général à reconnaître que les engins de guerre en nombre de plus en plus grand constituent le plus grand besoin de l'heure. Les militaires l'avouent en toute franchise. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) nous disait l'an dernier que nous atteignions rapidement le sommet de notre production à cause de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Je le répète, si nous avions procédé à la mobilisation totale de nos ressources nationales, au début de la guerre, nous n'aurions pas à envisager une telle situation critique.

Je désire maintenant relever une déposition faite par un témoin devant les membres du comité spécial des pensions. Lorsque nous avons siégé l'an dernier, nous avons eu comme témoin M. A. W. Crawford, membre du comité ministériel du plan de formation de la jeunesse; au cours de ses dépositions, il a affirmé carrément qu'un grand nombre d'hommes s'efforçaient de se faire admettre aux écoles de formation, mais qu'il n'y avait pas suffisamment de places. Lui ayant demandé pourquoi nous ne pouvions pas augmenter la capacité de ces écoles, afin de former ces hommes plus rapidement, il a répondu que même si l'on formait un plus grand nombre d'hommes, il serait impossible de leur trouver de l'emploi.

Nous lui avons rappelé la déclaration du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) à l'effet que nous atteignions notre maximum de production à cause du manque de main-d'œuvre spécialisée; il a expliqué que le genre de formation donnée à ces hommes ne leur donne pas une préparation suffisante pour les emplois dans les industries spécialisées. Ensuite, on a signalé à M. Crawford qu'aux Etats-Unis il existe un certain nombre d'écoles supérieures de formation dont les élèves, une fois leur cours terminé, sont immédiatement placés dans l'industrie. M. Crawford a admis que nous n'avions pas d'écoles de ce genre au pays, et que leur organisation serait très coûteuse. Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Défense nationale nous ont dit qu'on ne permettrait pas à des considérations d'ordre financier de retarder notre effort de guerre, et en conséquence il est difficile de comprendre pourquoi on n'a pas établi des écoles de ce genre il y a longtemps, puisque la principale objection dans ce cas semble avoir été le coût de leur établissement.

Il y a une autre chose qui entrave notre effort de guerre et la voici. Les industries non essentielles emploient un trop grand nombre d'hommes au Canada présentement, et l'exploitation des mines d'or constitue l'un des exemples les plus flagrants dans ce domaine. D'après le Bureau de la statistique cette industrie occupe de 32,000 à 33,000 hommes au Canada en ce moment. Ces ouvriers sont en grande partie des mécaniciens spécialisés et des mineurs, et actuellement ils ne font pas la moindre contribution à l'effort de guerre de l'Empire britannique et des Etats-Unis. Ils ne sont d'aucune utilité. On pourra soutenir que cet or sert à payer des approvisionnements que les Etats-Unis fournissent au Canada; mais de quelle utilité est cet or pour ce pays lorsqu'il le reçoit? Il a 32,000 hommes qui travaillent fébrilement à l'extraction de cet or afin qu'on puisse le transporter de l'autre côté de la frontière où on l'enfouit dans la terre. A quel point l'effort de guerre de l'Empire britannique ou des Etats-Unis profite-t-il de ce procédé? Ne pourrait-on pas accroître considérablement l'effort de guerre, tant aux Etats-Unis que dans notre pays, si ces ouvriers travaillaient dans des industries de guerre? Si les Etats-Unis désirent cet or, nous pourrions nous engager à leur livrer, à leur hypothèquer la production totale de l'or au Canada pendant un certain nombre d'années après la guerre. Certes l'or est en aussi grande sécurité dans la terre de ce côté-ci de la frontière qu'il l'est dans le sol américain.

Il est malheureux que nous ayons dans notre pays, à la direction des affaires, un certain nombre d'hommes qui s'adonnent encore au culte du veau d'or. Je veux rappeler ici les paroles prononcées par lord Sempill, à la Chambre des lords, le 18 novembre. Voici ce qu'il a dit:

> Il y a dix ans, nous tenions pour évident que la valeur de la monnaie est déterminée par l'or et que la monnaie elle-même serait d'aucune valeur sans une couverture d'or suffisante. Au cours de cette période, cependant, les rôles ont été renversés et quiconque est aujourd'hui soupçonné de croire encore à cette théorie que les faits ont si nettement et si totalement anéantie, est un fossile ou un plutocrate.

M'inspirant de cette déclaration, je suis d'avis qu'il est malheureux que nous ayons eu et que nous ayons encore un certain nombre de fossiles dans le parti ministériel,—je veux dire un certain nombre de gens à mentalité de plutocrate qui consentent à sacrifier le labeur de milliers d'ouvriers travaillant à la production de l'or quand notre effort de guerre réclame leurs services. Je veux de nouveau appeler l'attention du ministre des Finances (M. Ilsley) sur le fait que tant que notre pays suivra cette ligne de conduite, c'est bien en vain que le ministre se lève et cherche à nous persuader que notre effort de guerre est un effort total.

Je pourrais signaler la question de l'agriculture et le marasme dans lequel se trouve l'industrie dans l'Ouest, surtout au point de vue du producteur de céréales. Un grand nombre de jeunes gens s'enrôlent dont la présence est nécessaire sur la terre. Je suis d'avis que si la mobilisation de notre capital humain se faisait d'une manière appropriée, nous garderions ces jeunes gens sur les fermes et ils ne seraient pas affectés à l'armée. Certains ouvriers dans des industries non essentielles ne devraient pas être maintenus dans leurs emplois actuels mais placés ailleurs, occupés à des travaux nécessaires à notre effort de guerre. Ce serait une sorte de service sélectif. Je sais qu'un grand nombre de jeunes gens, censés obtenir un sursis, ne l'ont pas obtenu et ont été appelés pour faire du service militaire. Ils sont actuellement dans l'armée et ne peuvent obtenir de permission. Leurs parents sont trop âgés pour vaquer aux travaux, et ils se voient forcés de vendre un bétail précieux dont le pays a grand besoin. Ils doivent vendre à des établissements de salaison des animaux de reproduction qui sont d'un prix immense pour le Canada. Il en résulte une perte.

Un autre aspect de l'effort de guerre dont il n'a guère été question jusqu'ici est celui qui touche au moral. Nombreux sont ceux qui reprochent aux Canadiens de diverses parties du pays de manquer d'enthousiasme à l'égard de l'effort de guerre,—à tout le moins, de ne pas lui accorder un appui aussi enthou-

siaste qu'ils le devraient. Cela est malheureux, mais nous conviendrons sans peine que notre effort de guerre ne suscite guère d'enthousiasme dans certaines régions du Canada. Mais la méprise que l'on commet, c'est d'adresser des reproches à des gens qui ne les méritent pas, au lieu de blâmer qui de droit, c'est-à-dire le Gouvernement. Je m'explique.

Entre 1935 et 1939, nous n'avons cessé de rappeler au Gouvernement qu'il y avait lieu d'assurer à la population un niveau de vie plus élevé et digne d'eux. Nous avons démontré que le travail manquait parce qu'il n'y avait pas assez d'argent en circulation. Nous avons demandé souvent que l'on prît toutes les mesures possibles pour procurer le contentement et le bonheur à la population, car les gens heureux et contents de leur sort sont prêts à combattre pour l'état de choses qui leur vaut ce bonheur. Toutefois, nous savons que, pendant cette période, le Gouvernement a refusé de dépenser les sommes qui auraient permis de mettre tout le monde au travail. C'est ce qui explique que la situation ait été si peu satisfaisante de 1935 à 1939. Nous avons toléré le sabotage systématique des ressources productives du pays. Nous avions un demi-million de chômeurs, un million d'assistés et nombre d'entreprises industrielles fonctionnant de manière à ne donner qu'une partie de leur rendement. Quel contraste, peut-on affirmer, entre cet état de choses et celui qui règne aujourd'hui en Russie. On a là le spectacle d'une nation unie combattant pour ce qu'elle croit être une véritable démocratie. Elle n'a pas besoin de compter sur des promesses touchant l'avenir. Elle peut jeter un regard rétrospectif sur les vingt dernières années et marcher de l'avant en toute confiance que l'on fera tout ce qui est possible pour améliorer le sort du prolétariat. Si les dirigeants de notre régime avaient été subornés par l'Allemagne dans la période comprise entre les années 1935 à 1939, ils n'auraient guère pu instituer un régime plus propre à servir les intérêts de la nation allemande.

Où cela nous a-t-il conduit? Jusqu'à quel point la santé des soldats et des civils canadiens en a-t-elle été minée? Qu'il me soit permis de citer un extrait figurant à la page 10 du numéro de novembre de la revue *Soldier*. Nous trouvons là un article intitulé: "Gras en temps de guerre; maigres en temps de paix". J'en lis une partie:

> Un Canadien éminent, le général Léo LaFlèche, rapporte que des milliers de jeunes Canadiens sont physiquement inaptes à combattre. Ils ne peuvent subir avec succès l'examen médical de l'armée. Les médecins de l'armée imputent cet état de choses aux années de la crise et aux hordes de ces voyageurs de passage poussés de province en province dans les dix ans qui ont précédé l'année 1929. Dans ce grand pays neuf de paix, d'avenir et d'abondance s'étalait partout l'obligation de flâner et de presque mourir de faim. Les jeunes gens s'avisèrent de se déplacer en se blottissant sous les wagons de marchandises et on ne saurait trop les louer de s'être bien conduits. M. Bennett fit construire des camps de concentration pour les jeunes gens du Canada. M. King dit alors: "Réélisez-moi et je vous promets d'abolir les camps de M. Bennett". Cette promesse électorale, M. King l'a tenue, mais il a fallu une nouvelle guerre mondiale pour absorber la population de ces camps aujourd'hui déserts.
>
> Avec les Nazis, les forces du mal et de la destruction faisaient leur apparition. Une nouvelle guerre mondiale éclatait. Nos jeunes voyageurs de passage furent engraissés pour le combat.
>
> Gras en temps de guerre; maigres en temps de paix.

Pareil programme pourrait-il, je le demande, édifier la nation canadienne? L'an dernier un magazine canadien racontait comment un jeune homme réussit à éluder l'appel. Placé devant le juge, on lui demanda s'il avait quelque chose à dire, et il répondit que le Canada ne lui paraissait pas mériter d'être défendu. L'auteur soulignait ensuite quel merveilleux et riche pays était le Canada; certes, il méritait d'être défendu. Il avait oublié un point, c'est que ce jeune homme, sorti des études en 1930, avait été de ceux qui pendant neuf ou dix ans n'avaient pu se trouver d'emploi dans les industries de la nation. Peut-être ses parents émargeaient-ils à l'assistance, et ses frères et ses sœurs, mal nourris, ne recevaient-ils pas l'attention médicale qui convenait. Comment espérer que ce jeune homme montre de l'ardeur à défendre le maintien de pareilles conditions? Les conversations que j'ai eues sur le train avec des membres des forces armées m'ont fait constater un sentiment semblable dans leurs rangs, et voici ce qu'ils disaient tous: Nous avons une mauvaise besogne à accomplir, et nous ne flancherons pas, mais quand la guerre sera finie nous exigerons quelque chose de mieux que ce que nous avons eu jusqu'ici. Et je crois que si leurs espérances étaient frustrées il se passerait quelque chose de grave au pays.

Quand je me suis trouvé en France pendant la dernière guerre, j'ai écouté les discours d'un premier ministre canadien; il nous a dit que le Canada était reconnaissant de la conduite de ses soldats et nous a promis qu'il n'y aurait rien de trop bon pour nous; on prendrait soin de nos familles et tout ancien combattant trouverait un emploi. A-t-on rempli cette promesse?

Des VOIX: Non.

M. QUELCH: L'autre jour, le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) a rappelé cette promesse. Je cite ses paroles

du 6 novembre 1941, page 4560 du hansard de la dernière session:

Il nous incombe donc, à nous ou à tout gouvernement conscient de ses responsabilités, de voir à ce que ces hommes ne nous reviennent pas d'outre-mer aussi désappointés, désillusionnés et mécontents que ne l'étaient les combattants de la dernière guerre.

Nous entendons maintenant le premier ministre nous dire qu'après la guerre nous aurons un paradis terrestre. Je suis convaincu qu'en continuant à suivre la même politique que par le passé, l'avenir réserve aux masses un enfer sur terre plutôt qu'un paradis terrestre. Si le premier ministre est sincère en nous laissant entrevoir ce paradis terrestre, pourquoi ne prend-il pas des mesures qui permettent à notre population de l'entrevoir? Le premier ministre lui-même, je crois, nous a dit que si le nouvel ordre n'est pas inauguré avant la fin des hostilités, il ne le sera jamais. Il est donc temps d'y voir, sans attendre la fin de la guerre.

Qu'on me permette de citer quelques exemples des moyens à prendre pour reconquérir la confiance populaire. On a parlé de la pension de vieillesse au cours du débat. Le montant de cette pension pourrait être relevé de $20 à $30, par mois, ce qui permettrait aux provinces qui le désirent d'augmenter leur contribution. L'âge donnant droit à la pension devrait également être abaissé de 70 à 65 ans.

Puis il y a la question des pensions aux veuves de ceux qui touchent une pension d'invalidité. L'an dernier, le comité spécial de la Chambre concernant la loi des pensions a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question et, dans notre quatrième rapport, nous avons exprimé le vœu qu'après une étude plus approfondie et plus complète des problèmes en jeu le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'étendre les dispositions de la loi des allocations aux anciens combattants: (*a*) aux veuves d'invalides pensionnés qui ne reçoivent maintenant aucune allocation; (*b*) aux veuves d'hommes qui recevaient une allocation d'ancien combattant.

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) a annoncé que le Gouvernement ne proposera pas de projet de loi cette année au sujet de ces personnes. Mais nous pouvons certes comprendre que cela représente une obligation directe de la part du ministère des Pensions. Le ministre a prétendu que ces cas relèvent d'une législation sociale. Mais rappelons-nous qu'au mariage d'un soldat, l'Etat augmente sa pension et, ce faisant, se reconnaît une obligation directe au sujet de l'entretien de la femme. De plus, quand un soldat se marie et obtient plus tard une allocation d'ancien combattant, le montant de l'allocation est porté de $20 à $40 par mois. L'Etat reconnaît donc par là qu'il a une obligation envers la femme. Cependant, chose étrange, la mort du mari entraîne automatiquement la suppression de la pension pour la femme.

Il y a aussi les règlements concernant les allocations aux ayants droit. En mars 1941, le cabinet a rendu le décret n° 1381 1936 qui détruit l'un des principes régissant ces règlements, c'est-à-dire qu'un certain organisme d'Etat, la commission d'établissement des soldats, a le droit de saisir un certain montant de l'allocation aux ayants droit pour l'acquittement d'une dette de colon-soldat. Diverses associations d'anciens combattants ont critiqué la chose, et l'arrêté en conseil devrait être abrogé.

Je tiens aussi à aborder la question du sous-amendement. S'il était possible de le modifier, je le ferais, étant donné qu'il prête à fausse interprétation. Nous savons cependant que le Règlement ne nous permet pas de le faire. Nous devrons donc accepter ou rejeter le sous-amendement sous sa forme actuelle. Le sous-amendement stipule:

Que lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

En cette enceinte, on a donné à ce sous-amendement diverses interprétations, ou peut-être devrais-je dire fausses interprétations, mais à la page 67 des *Débats* du 26 janvier dernier, le chef du parti C.C.F. a bien défini ce qu'entend son groupe. Je déclare au nom de notre groupe que nous appuierons le sous-amendement en nous fondant sur l'explication qu'en a donnée son chef suppléant, mais en excluant les alinéas 1 et 6 auxquels nous substituerons les propositions de notre groupe.

Cependant, avant de commenter cette explication, j'ai une couple de remarques à faire. Je féliciterai d'abord le parti C.C.F. pour son attitude actuelle. Je signalerai qu'elle est analogue à celle que nous avons prise en septembre et que nous avons maintenue depuis. D'autre part, elle a beaucoup plus d'ampleur que celle que ce parti avait prise alors. Pour démontrer que notre groupe est conséquent avec lui-même en gardant aujourd'hui l'attitude qu'il a prise en 1939, je vais citer les paroles que j'ai prononcées en son nom sur le bill des crédits, paroles que je relève à la page 103 du hansard:

Un pays en guerre est un pays engagé dans une lutte à la vie et à la mort; il convient donc par dessus tout qu'il s'organise le plus efficacement possible. Autrement, il y aura des pertes de vies inutiles ainsi que d'inutiles souffrances. Voilà pourquoi le groupe auquel j'appartiens s'est prononcé en faveur de la triple conscription de la finance, de l'industrie

et du capital humain. Nous croyons ainsi prévenir les injustices et les inégalités qui se sont produites dans la dernière guerre, tout en portant au maximum le rendement des ressources nationales, partant de notre participation, sans accroître d'un sou la dette du pays. En d'autres termes, nous préconisons une politique de paiement au fur et à mesure.

Nous croyons à l'utilisation de la Banque du Canada en vue de créer les crédits financiers et les devises nécessaires parallèlement à une stricte réglementation destinée à prévenir toute hausse dangereuse des prix. Nous préconisons, en outre, des impôts fortement progressifs sur les revenus et les profits. Nous soutenons aussi que l'emprunt n'est justifié que lorsque nos besoins dépassent notre faculté de produire. Ce dernier état de choses nécessite naturellement l'emprunt à l'étranger. Nous ne nous expliquons absolument pas l'emprunt domestique.

Une VOIX: Quand cela a-t-il été dit.

M. QUELCH: Le 11 septembre 1939, durant la discussion sur le bill des crédits de guerre. Je parlerai maintenant du sous-amendement de la C.C.F. Le chef de ce groupe a expliqué ainsi cette proposition, comme on le voit à la page 69 du hansard de la présente session:

1. La nationalisation ou, du moins, le contrôle de toutes nos industries de guerre en vue de produire tout ce dont nous avons besoin pour maintenir la santé et le moral des civils et pour fournir à nos armées l'équipement voulu.

Nous sommes absolument du même avis sur ce dernier point, à propos du contrôle. Quant à la nationalisation, nous croyons que, chaque fois que le Gouvernement fournit de l'argent pour établir une entreprise, cette dernière devrait appartenir à l'Etat et être exploitée par lui. D'un autre côté, quant aux entreprises déjà établies et n'utilisant qu'une faible partie de leurs usines pour la fabrication d'approvisionnements de guerre, nous ne croyons pas qu'il soit désirable de les nationaliser; dans ces cas, nous proposons le contrôle.

2. Un plan complet de production utilisant toutes les usines et tous les moyens de production disponibles à l'endroit voulu sans tenir compte des demandes des grosses compagnies et des puissants monopoles.

Nous sommes de cet avis.

3. L'abolition totale du système de contrôle par des conseillers bénévoles et son remplacement par la représentation proportionnelle des associations de cultivateurs et d'ouvriers dans tous les organismes de contrôle, afin de maîtriser l'influence des grosses entreprises et de diriger de façon véritablement démocratique notre effort de guerre.

Nous partageons ce point de vue.

4. Réglementation directe par l'Etat de toutes nos maisons financières, permettant de faire les fonds de notre effort national sans inflation ni accumulation superflue de dettes pour l'avenir.

Nous sommes tout à fait de cet avis. Le texte me convient, mais je pourrais peut-être ajouter quelques mots d'explication. Nous savons qu'on ne saurait prélever en impôts tout le revenu d'une personne; il faut tout d'abord lui laisser un montant qui suffise à lui assurer un mode d'existence normal et qui lui permette de se faire quelques économies pour les jours mauvais. Le ministre des Finances (M. Ilsley) a insisté plus d'une fois sur ce point. Nous proposons donc que si le fisc et la vente de certificats d'épargne de guerre ne suffisent pas à acquitter les dépenses administratives, on ait recours aux services de la Banque du Canada.

5. Il devrait exister, pour le moins, un impôt de cent pour cent sur les excédents de bénéfices et, bien plus, l'Etat devrait fixer sur tout bénéfice un faible taux maximum et affecter le surplus à notre effort de guerre.

Nous sommes d'accord.

6. On devrait substituer au programme actuel d'emprunts un mode d'emprunts obligatoires et libres d'intérêt sur les biens accumulés de personnes et de sociétés opulentes et fondés sur les moyens de chacun. A la vérité, la méthode la plus équitable consisterait à fixer un revenu maximum raisonnable pour tous et à faire rentrer dans l'échiquier national toute somme en excédent de ce maximum.

Quant à ce passage, nous opinons tout à fait dans le sens de la phrase commençant par "A la vérité, la méthode la plus équitable. . ." Je puis citer de la page 104 au hansard du 11 septembre 1939 l'opinion que j'ai exprimée lors de l'examen du bill des subsides, afin de démontrer comme notre attitude a été alors bien semblable à celle d'aujourd'hui:

Je dis que si la guerre impose à plusieurs le sacrifice suprême de leur vie et à d'autres la mutilation corporelle, ce n'est pas exiger trop de ceux qui restent au pays, dans une sécurité relative, que de leur demander de consentir à sacrifier la plus grande partie de leur revenu. Ne doit-il pas y avoir corrélation entre les sacrifices? Nous avons le droit absolu d'exiger de ceux qui restent à l'abri qu'ils sacrifient la majeure partie de leur revenu, tout en leur laissant de quoi soutenir un train de vie modeste.

Voilà pourquoi je dis que nous partageons tout à fait l'avis exprimé à la fin de ce passage. Il s'en trouvera, sans doute, pour affirmer que notre politique est aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était avant la guerre. C'est entendu. Nous ne demandons pas d'agir en temps de guerre comme en temps ordinaires. Nous avons toujours préconisé, pour le temps de paix, une production capable de répondre aux besoins de la population et une production qui serait mise à la disposition de toute la population. Mais, en temps de guerre, nous préconisons une production portée à son maximum, afin que notre effort de guerre en bénéficie dans toute la mesure du possible. Le peuple canadien doit donc, pour le moment, se contenter d'un niveau de vie

assez modeste, de ce qui est nécessaire pour sauvegarder la santé et maintenir l'efficacité de la nation. Et afin d'empêcher le niveau de vie de s'élever davantage nous avons toujours préconisé une augmentation des impôts en temps de guerre.

Je reviens maintenant à l'agriculture. Le Gouvernement devrait prêter une oreille attentive aux justes réclamations des agriculteurs. Le temps semble venu pour le Gouvernement d'incorporer à une politique agricole les vœux des divers groupements d'agriculteurs, au lieu de les ignorer et de les mépriser comme il l'a fait par le passé. Toute comparaison que l'on pourrait établir entre le traitement accordé aux cultivateurs américains aux termes de l'A.A.A. et le sort qui a été celui de nos propres agriculteurs est manifestement odieuse pour notre pays.

Les occasions ne manqueront pas plus tard d'étudier notre politique agricole. Qu'il me suffise pour le moment de signaler que notre groupe a toujours demandé, et qu'aujourd'hui encore par un projet de résolution inscrit au *Feuilleton*, il demande un prix de $1 le boisseau au producteur, au point d'expédition, sur une quantité de blé fixée par la Commission canadienne du blé, ainsi qu'une modification à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui constituera dans ses cadres un plan rationnel d'assurance-récoltes.

Je demande au Gouvernement de chercher dès maintenant, par ses actes et par tous les autres moyens à sa disposition, à assurer la population canadienne qu'une fois la victoire remportée elle ne sera pas exposée à un retour des conditions déplorables d'avant-guerre. Par ce moyen seulement on inculquera au peuple la détermination de vaincre, on formera chez lui le moral qui lui fera s'imposer de gaieté de cœur tous les sacrifices, tant au pays qu'outre-mer.

M. W. C. MACDONALD (Halifax): Monsieur l'Orateur, avec les honorables députés qui m'ont précédé dans cette discussion, je commencerai par offrir mes félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône.

Actuellement Singapour figure dans les manchettes des journaux. La situation critique dans laquelle se trouve cette grande base navale britannique ne saurait nous échapper, et nous devons admirer la courageuse résistance offerte par ses défenseurs. J'ai l'honneur d'être l'un des représentants de la ville et du comté de Halifax, et je profiterai de l'occasion pour vous rappeler que Halifax a été établie il y a déjà longtemps comme un avant-poste de l'empire colonial de la Grande-Bretagne. Quelqu'un a dit qu'il y a des moments décisifs dans l'histoire de chaque nation qui fixe la destinée de cette dernière pour des siècles à venir. La fondation de Halifax, de même que l'établissement d'une base navale et d'une garnison militaire à cet endroit, fut certes l'un de ces moments qui influa sur la destinée de ce Dominion. Le gouvernement britannique de l'époque avait fini par comprendre la nécessité de posséder la Nouvelle-Ecosse pour maintenir les relations britanniques en Amérique septentrionale. Halifax est devenue une base militaire et navale, et a certainement joué un rôle décisif dans la conservation du pays à la couronne britannique, non seulement pendant la guerre avec la France mais encore pendant la révolution américaine. On avait compris à l'époque, tout comme on le comprend aujourd'hui, que la Nouvelle-Ecosse est l'un des territoires stratégiques de l'univers. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se rendre compte de toute l'importance stratégique de la Nouvelle-Ecosse en fonction de la défense de la partie septentrionale de notre continent.

Halifax est presque en ligne directe entre les Etats de la Nouvelle-Angleterre et les Iles britanniques; cette ville est de première importance dans la défense de notre Dominion à cause de la position qu'elle occupe par rapport aux voies maritimes de l'Atlantique. Nombreux sont les soldats qui sont partis d'Halifax pendant la dernière guerre et pendant celle-ci pour aller prendre part aux batailles de l'Empire.

Le rôle qu'ont joué la ville et le comté d'Halifax dans le présent conflit inspire de la fierté. Partout dans l'univers, sur terre, sur mer et dans l'air, nous voyons des Néo-Ecossais combattre pour la patrie et la liberté de l'humanité. Dans le grand port d'Halifax, dont Kipling a écrit:

> Into the mist my guardian prows put forth
> Behind the mist my virgin ramparts lie;
> The Warden of the Honour of the North,
> Sleepless and veiled am I.

...arrivent des navires de tous les points du globe. Malheureusement, depuis quelques semaines, quelques-uns nous apportent les rescapés des impitoyables sous-marins allemands ou des vaisseaux naufragés, héros de la vaillante marine marchande canadienne, la marine marchande royale, et des marines marchandes de nos alliées, la Norvège et la Russie, victimes de misères inimaginables.

Rien d'étonnant, par conséquent, que la population d'un comté comme le mien s'intéresse si vivement à la poursuite de l'effort de guerre du Canada et aux propositions que le Gouvernement a insérées dans le discours du trône. Les honorables députés de l'Ouest

ont discuté dans cette enceinte les problèmes particuliers à la Colombie-Britannique depuis l'entrée du Japon dans le conflit et son attaque sans provocation contre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

J'ignore quelles sont les conditions sur les côtes du Pacifique, mais en ma qualité de représentant d'une circonscription des côtes de l'Atlantique je suis heureux de dire que dès les premiers mois de la guerre le Gouvernement s'est rendu compte de l'importance de la Nouvelle-Ecosse dans la défense de la nation, province qui commande les approches sud du golfe Saint-Laurent. L'île de Terre-Neuve est aussi un facteur stratégique de grande importance pour la défense de l'Atlantique septentrional, et je suis sûr que tous les Néo-Ecossais et tous les Canadiens ont appris avec infiniment de satisfaction que les Etats-Unis avaient acquis des bases navales à Terre-Neuve.

Je sais que j'interprète les sentiments de mon collègue d'Halifax en même temps que les miens et, j'en suis sûr, ceux des citoyens de ma province, en affirmant que la population de la Nouvelle-Ecosse a confiance en notre ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Dans un récent et admirable discours, qu'il prononçait à la Chambre il a parlé de la défense du Canada. Je suis certain que ses collègues de la défense et lui prendront toutes les mesures nécessaires à la défense territoriale sur les côtes de l'Atlantique.

Avant d'aborder la proposition énoncée dans le discours du trône, je mentionnerai une couple de questions de portée plus ou moins locale et qui intéressent mon comté. J'ai déjà mentionné l'importance que possède le port d'Halifax dans cette guerre, à cause de sa situation stratégique et sa position par rapport aux voies maritimes de l'Atlantique nord. Halifax est le principal port d'hiver du Canada dans l'Atlantique. Il est ouvert toute l'année. La Chambre a voté et votera encore des sommes énormes, d'une ampleur astronomique, pour la poursuite de la guerre. Une partie considérable de ces fonds est consacrée à la fabrication de munitions et de matériel de guerre. Pour servir aux fins auxquelles ils sont destinés, ces articles doivent être transportés hors du pays. Nécessairement, une grande quantité d'entre eux doivent passer par le port d'Halifax. Il importe qu'il n'y ait pas d'embouteillage.

Je suis heureux de dire que le National-Canadien a grandement amélioré les communications entre Moncton et Halifax. Il a inauguré un système de gabardage à Halifax. Il a fait construire des allèges qui servent maintenant au transport des cargaisons du rail aux navires. Il est néanmoins essentiel

[M. Macdonald (Halifax).]

que le réseau y améliore ses moyens de transport. Plusieurs de ceux qui accomplissent un travail de guerre des plus essentiels demeurent dans la banlieue. La situation au point de vue du logement est mauvaise à Halifax et elle empirera beaucoup, à moins que le National-Canadien n'y améliore grandement ses moyens de transport.

Il y a une question d'une grande importance pour le port d'Halifax. La construction d'un grand bassin de radoub dans ce port constitue un besoin pressant. Les navires qui sillonnent les mers depuis le début des hostilités portent de plus en plus les marques de l'usure. Par suite des exigences de la guerre, on en a laissé plusieurs en service qui auraient dû être mis en cale sèche. Les moyens dont Halifax dispose pour le radoub sont insuffisants; nous leur donnerons plus d'ampleur à mesure que la guerre se poursuivra. Je ne crois pas que la cale flottante en voie de construction et l'atelier flottant de réparation suffiront à la tâche. Le nouveau bassin de radoub sera incapable de recevoir les plus gros navires. A mon sens, l'outillage de réparation rapide des navires revêt une importance primordiale relativement au succès de notre effort de guerre. Les cales sèches devraient être stationnées à proximité des routes maritimes. Les navires avariés en mer ne devraient pas courir le risque d'un long parcours pour atteindre les cales sèches. Les convois ne doivent pas être retardés.

J'ai toujours été d'avis que, si grande que soit la puissance d'attaque d'une force aérienne ou terrestre, le facteur décisif de la victoire sera la puissance de l'Empire et de ses alliés en navires de guerre et de transport. Depuis l'entrée en guerre du Japon, je suis de plus en plus convaincu du bien fondé de cette opinion. Le débarquement de troupes nipponnes s'est fait sur des territoires du Pacifique situés à des centaines, voire des milliers de milles de distance les uns des autres. Nous les anéantirons lorsque nos marines auront complètement pris la haute main dans le Pacifique. La marine canadienne et la marine anglaise prennent de l'expansion. Notre marine marchande s'accroît à une cadence étonnante. Le programme canadien de construction de cargos est presque aussi important en 1942 que celui de la Grande-Bretagne. Il se peut que le nombre des cales sèches réparties dans l'Empire diminue. Celles des Etats-Unis seront intégralement employées au radoub de leurs propres bâtiments. Si nous manquions de moyens suffisants pour la réparation des navires, notre effort de guerre en souffrirait. Cela saute aux yeux. Les navires, petits ou grands, qui attendent à l'ancre leur tour d'entrer en cale sèche n'ont pas grande utilité pour le maintien du service maritime essentiel entre le pays, la Grande-Bretagne et la

Russie. J'ai mentionné Singapour il y a quelques instants. De quelle utilité les cales sèches y sont-elles actuellement? Qu'en est-il de celles de Malte et des autres ports de l'Empire? Qu'est-ce qui nous garantit que le bombardement des ports britanniques par les Nazis ne reprendra pas incessamment? L'installation à Halifax devrait permettre la réparation des navires les plus gros. Nous ne devrions le céder en rien aux villes d'Australie et d'autres parties de l'Empire sous ce rapport.

Je passe maintenant au plébiscite projeté. La question posée par le Gouvernement à la population est toute simple:

Voulez-vous dégager le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire?

La forme pourrait en être encore plus simple, car le Gouvernement, cela ne fait aucun doute à mon avis, s'est bel et bien engagé avant, pendant et après les dernières élections générales à ne pas imposer la conscription pour le service militaire outre-mer. Il suffira de vous signaler les paroles pronocées par le premier ministre (M. Mackenzie King) à la Chambre, le 8 septembre 1939, et que l'on trouvera à la page 37 du hansard:

Je désire maintenant répéter la promesse que j'ai donnée au Parlement, au nom du Gouvernement, le 30 mars dernier. Le régime actuel ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le service d'outre-mer soit nécessaire ni qu'elle soit une mesure efficace. Une telle mesure ne sera pas proposée par le présent Gouvernement.

Cette promesse fut renouvelée en public à plusieurs reprises au cours de la campagne électorale. Je ne saurais dire que dans ma circonscription on a beaucoup parlé de la conscription, si on l'a fait. Personnellement, je ne crois pas y avoir fait allusion une seule fois. La question principale discutée à Halifax portait sur la formation d'un gouvernement national.

Cependant, j'avoue que j'étais au courant de l'engagement pris par le premier ministre de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer et qu'en ma qualité de candidat libéral, qui appuyait le Gouvernement, j'étais lié par cette promesse. Il s'agit maintenant de décider si, nonobstant ses engagements, la présente administration serait justifiée d'imposer le service obligatoire pour outre-mer. Je ne suis pas prêt à approuver la déclaration à l'effet qu'un gouvernement qui a demandé au peuple de l'élire sur la foi de sa promesse de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer, serait justifié, après avoir été élu, d'adopter une ligne de conduite diamétralement opposée. Notre forme de gouvernement s'appuie sur le principe que les promesses sont faites pour être tenues et non violées. Notre mode de vie dépend de l'inviolabilité des promesses. Au cours de ma vie j'ai constaté un fléchissement dans la valeur des engagements pris par les nations.

Je me rappelle à quel point le monde entier fut horrifié en 1914 à la nouvelle que les forces armées de l'Allemagne avaient envahi la Belgique, violant ainsi l'engagement pris par l'Allemagne de respecter la neutralité de ce petit pays. Les cas sont encore plus nombreux aujourd'hui que durant la dernière guerre où les promesses solennelles de certains gouvernements sont tenues pour des chiffons de papier. Ce qui est le plus de nature à miner la confiance des citoyens dans leur gouvernement s'est la violation réfléchie des promesses faites par ce gouvernement et qui lui ont valu son élection au pouvoir. L'organisation même de la démocratie devient une honte et une farce quand les promesses de ceux à qui a été confiée la tâche de diriger les affaires du pays deviennent des chiffons de papier. Quelle foi ou quelle confiance les citoyens d'un pays peuvent-ils placer dans les membres d'un tel gouvernement? Ceux qui veulent que notre gouvernement impose la conscription sans d'abord se faire délier des engagements pris se font inconsciemment les collaborateurs d'Hitler. Quelle a donc été la politique d'Hitler, tant avant que depuis le commencement des hostilités, si ce n'est de s'employer à pousser les peuples des pays qu'il voulait conquérir à perdre confiance dans leurs gouvernements? Diviser le peuple, diviser pour conquérir, voilà la politique d'Hitler.

Il y a plus encore. On sait fort bien que dans notre pays, tous les citoyens ne s'entendent pas sur la question de la conscription pour le service outre-mer. Nous savons que cette question a divisé le pays durant la dernière guerre. Ceux qui ont quelque doute à ce sujet n'ont qu'à relire le compte rendu des débats qui ont eu lieu dans cette enceinte en 1917 et en 1918. Je n'ai aucune intention de discuter le pour ou le contre de la ligne de conduite suivi par le Gouvernement au cours de ces années-là. Il est bon de rappeler, cependant, certains des événements qui ont alors amené l'imposition de la conscription.

Au début de la dernière guerre, le pays était gouverné par un régime conservateur sous la direction de sir Robert Borden. Il avait pris le pouvoir en 1911. Ce régime était encore au timon des affaires en 1917, car il n'y avait pas eu d'appel au peuple dans l'intervalle. La loi du service militaire, c'est-à-dire la loi de conscription de la dernière guerre, a été adoptée en août de cette année-là. Au cours de ces douze mois, le recrutement ne suffisant plus à combler les pertes subies par nos divisions d'outre-mer, les renforts nécessaires n'arrivaient plus là où le besoin s'en faisait sentir.

La loi éditée alors formulait le besoin de tels renforts. Cette loi, je le répète, fut adoptée en août 1917, mais sir Robert Borden ne voulut pas prendre sur lui de lever des hommes en vertu de cette loi avant que le régime de la conscription eût reçu l'approbation du peuple canadien. Ce n'est qu'en janvier 1918 qu'on commença à lever des hommes pour service outre-mer en vertu de la loi du service militaire.

Il n'y a rien de surprenant à ce que notre premier ministre ait décidé de suivre la ligne de conduite qu'il a choisie à l'heure actuelle, alors que le volontariat donne des résultats satisfaisants et qu'on n'a pas de pertes considérables à combler. Or, c'est ainsi que sir Robert Borden a agi, alors qu'aucune promesse ne le liait, mais que notre corps expéditionnaire avait un besoin urgent de renforts et que les engagements volontaires déclinaient sensiblement. On propose maintenant que le gouvernement applique la loi du service militaire aux parties du Dominion qui ont donné une majorité écrasante au régime actuel lors des élections d'il y a deux ans, s'en remettant à l'engagement formel qu'il n'y aurait pas de conscription. Que penserait-on dans ces régions, si le Parlement votait la conscription avant que le Gouvernement eût été délié de sa promesse?

Il serait vain de discuter maintenant s'il y avait lieu ou non de faire cette promesse. L'honorable préopinant, le député d'Acadia (M. Quelch), a dit qu'il ne voyait pas pourquoi le Gouvernement ne poursuivrait pas le programme que ce dernier a présentement en vue; mais il a reproché aux chefs des deux partis les promesses qu'ils ont faites en 1939 et dans les élections générales de 1940. Je répète que nous n'aurions rien à gagner à discuter la question maintenant. Toutefois, je signalerai à l'honorable député d'Acadia que le Canada n'aurait pu faire l'effort de guerre qu'il a accompli à l'automne de 1939 et au début de 1940 si le gouvernement actuel n'avait pas pris les engagements en question. Personne n'ignore quelle était alors la situation dans la province de Québec. Le gouvernement Duplessis ne fut renversé qu'à l'automne de 1939. Il n'y a peut-être pas d'inconvénient à dire que l'on n'aurait pas dû faire ces promesses, mais il faut considérer la question à la lumière des conditions qui existaient à l'époque. Je dirai à ceux qui réclament à grands cris la conscription qu'ils devraient se rappeler qu'un obstacle formidable à la conscription disparaîtra si le Gouvernement obtient, dans le plébiscite prochain, la libération qu'il recherche.

Comme bien d'autres honorables députés j'ai combattu durant la dernière guerre et j'ai servi en France et en Belgique. Je ne

[M. Macdonald (Halifax).]

suis pas de ceux qui croient qu'il y a quelque chose d'essentiellement injuste et répréhensible dans le principe de la conscription. C'est un principe qui n'a rien d'incompatible avec les saines idées démocratiques. Les grandes démocraties que sont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont jugé à propos d'imposer à leurs citoyens l'obligation de servir dans n'importe quelle partie du monde. Le principe de la conscription n'a rien qui me répugne. Je dois dire toutefois que je ne saurais partager certaines opinions qui ont été exprimées en cette enceinte, alléguant que les conscrits sont moins bons soldats que les engagés volontaires ou qu'ils sont nécessairement moins valeureux au combat. C'est par le service obligatoire que l'on a levé les armées de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Nous devrons peut-être recourir à la conscription pour service outre-mer. Elle deviendra nécessaire si les hommes ne continuent pas de s'enrôler volontairement en nombre suffisant pour fournir les renforts nécessaires ou pour nous permettre de déployer notre effort de guerre le plus efficace. A tout événement, le Gouvernement devrait être libéré de tout engagement passé touchant notre façon de recruter des hommes pour le service militaire. Nous avons conclu un pacte conjoint de défense avec les Etats-Unis; cela n'est pas conforme à l'esprit de ce pacte que nous n'ayons pas le droit d'envoyer nos forces armées partout où on en a besoin pour la défense de l'Amérique du Nord. Je dis plus. Je partage l'avis de quelques autres membres qui ont parlé avant moi, quand ils ont dit que nous devons défendre le Canada en dehors de ses frontières et dans n'importe quelle partie du monde. Le sort de beaucoup de pays européens a démontré qu'il est absurde qu'une nation puisse songer à se défendre elle-même en demeurant isolée. C'est une absurdité encore plus incroyable que d'imaginer que l'Allemagne nazie va se contenter de conquérir l'Europe et l'Afrique. Aucun conquérant à qui sourit la victoire n'est jamais satisfait. Alexandre le Grand qui a conquis le monde connu de son temps regrettait qu'il n'y eût plus de mondes à conquérir. Nos forces armées doivent être prêtes à combattre l'ennemi partout où il est nécessaire qu'il soit défait. Nous avons été la première des nations américaines à prendre les armes contre l'agression allemande et nous lutterons jusqu'à la disparition complète du nazisme.

J'ai proposé que ceux qui sont en faveur de la conscription s'appliquent à faire en sorte qu'on réponde affirmativement à la question posée à la population dans le prochain plébiscite. Il me semble aussi qu'ils devraient faire tout en leur pouvoir pour hâter cette consultation populaire et qu'ils devraient

consacrer leurs énergies à libérer, sans délai inutile, le gouvernement des engagements dont il cherche à se dégager. En Nouvelle-Ecosse, il semble que ce soit là l'attitude générale de la population. Lorsque le Gouvernement a décidé de tenir un plébiscite, deux journaux parmi les plus influents des Provinces maritimes, dont un au moins, sinon les deux, s'était déjà montré quelque peu opposé à une telle mesure, ont pris pour attitude que si l'on veut être patriote il faut accepter le fait et s'assurer que l'affirmative l'emporte par une majorité écrasante. Je cite un article de rédaction du *Halifax Herald,* en date du 24 janvier:

Maintenant que la décision est prise et connue et qu'un plébiscite rédigé en ces termes doit être tenu, le public doit accepter le fait accompli.

Je cite encore le même article:

La tenue d'un plébiscite rédigé dans les termes déjà indiqués est donc un fait prochain et inéluctable. Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire en sorte que le Gouvernement obtienne la réponse qu'il désire et qu'il l'obtienne de façon péremptoire.

Je trouve également dans le *Halifax Chronicle* du 23 janvier 1942, l'article de fond dont voici un passage:

Débarrassons-nous du plébiscite le plus vite possible et qu'il soit oublié. Ensuite, "à l'œuvre"!

Le temps n'est pas aux formalités quand il s'agit de questions purement politiques.

Je recommande l'attitude de ces deux journaux à mes honorables vis-à-vis. Malheureusement certains journaux canadiens ont adopté une attitude entièrement différente. Une partie de la presse cherche à utiliser le projet de plébiscite du Gouvernement pour miner la confiance du peuple dans ses chefs et déprécier l'effort de guerre de ce pays.

La campagne de vitupération et d'insulte que l'on a lancée contre le chef du peuple canadien ne diffère pas beaucoup de celle qu'eut à subir le président des Etats-Unis pendant quelques années. Le président et notre premier ministre se ressemblent sur ce point. Ils ont fait confiance au peuple moyen et à leur tour ils ont obtenu et retenu la confiance du peuple dans leurs pays respectifs. Un grand nombre de journaux et des financiers puissants les ont attaqués tous deux à diverses reprises. Cependant, ni l'un ni l'autre n'a dévié du sentier du devoir sous la poussée de ces attaques. Même, aujourd'hui, en cette période critique de la guerre on ne cesse les critiques injustifiées contre ces deux chefs. Aux Etats-Unis on reproche au président Roosevelt, dans certains milieux, d'avoir envoyé des troupes américaines en Irlande au lieu de les avoir dirigées vers les Philippines et de permettre aux navires de guerre américains de patrouiller les routes de l'Atlantique plutôt que celles du Pacifique. Certains groupes blâment notre premier ministre de ne pas imposer la conscription immédiatement. A mon avis, c'est un journal de Toronto dont il a été fréquemment question au cours de ce débat qui a le plus péché sous ce rapport. Il ne perd jamais une occasion de déprécier la direction du premier ministre et l'effort de guerre de son Gouvernement. Il ne se gêne pas non plus d'insinuer que les membres de la Chambre qui appuient le Gouvernement sont animés de motifs intéressés.

Il a obtenu sa réponse lors des élections de Welland et d'York-Sud et je ne gaspillerai pas le temps de la Chambre à revenir sur cette affaire maintenant. Je veux rappeler, cependant, que pendant un an il a prêché une doctrine dont l'acceptation par la majorité des Canadiens démembrerait notre pays. Le Canada est une union fédérale. Le *Globe and Mail* de Toronto veut une union législative. Il a demandé au premier ministre d'Ontario de donner l'exemple et de travailler à l'abolition des assemblées législatives des provinces. Dans son numéro du 17 janvier dernier, ce journal a publié un éditorial sur les négociations actuellement entamées entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales pour que les provinces abandonnent au gouvernement fédéral les impôts sur le revenu et sur les corporations en retour de subsides fixes. Il est dit dans cet éditorial que les provinces sont encombrantes et absolument inutiles. Je cite la fin de cet article:

Comme nous l'avons déjà fait observer, le plus grand service que M. Hepburn peut rendre serait de déclarer publiquement ce que tout le monde sait: que les assemblées législatives des provinces et les gouvernements provinciaux sont une cinquième roue au char de l'Etat.

Ce n'est par pure coïncidence que le numéro du 31 janvier prête au premier ministre d'Ontario la déclaration suivante:

L'autorité dérogatoire de la loi des mesures de guerre et la mainmise par le gouvernement fédéral sur les sources de revenu des provinces avaient fait une "farce" des gouvernements provinciaux et il a déclaré qu'il était prêt, "si la chose va un peu plus loin" à conseiller l'abolition des gouvernements provinciaux.

Il est manifeste que le chef de l'opposition de l'Ontario partage ces vues. Il a parlé l'an dernier aux membres du Commercial Club de Halifax, et le journal de cette ville, le *Herald,* dans son numéro du 25 avril 1941, rapportait une déclaration de lui à l'effet qu'à ses yeux, et bien qu'il reconnût des droits aux provinces, la préservation de ces traditions

ne suffisait pas à justifier l'existence de dix gouvernements distincts au pays. Le colonel Drew déclarait:

Ce qu'il faut, c'est envisager la question du gouvernement à la manière d'un homme d'affaires qui aurait une entreprise consistant en un bureau central et neuf succursales, et qui aviserait aux meilleures méthodes administratives.

Quel bien attend-on, je me le demande, d'une pareille doctrine? On ne saurait, monsieur l'Orateur, administrer notre pays comme une grande entreprise privée de banque, d'industrie ou de commerce, qui aurait des succursales dans toutes les parties du pays et qui suivrait des règles comme celle-ci: "Si une succursale n'est pas rémunératrice, fermons-la. Que les gens déménagent dans une autre région du Canada, ou aux Etats-Unis. N'ayons aucun souci des droits et des intérêts des régions en cause. C'est aux autorités du siège social à prononcer."

Il m'a toujours semblé que les auteurs de la Confédération entendaient, dans l'union fédérale des provinces, donner au Parlement canadien des pouvoirs étendus proportionnés à ses responsabilités. Je pense, avec plusieurs autorités en droit constitutionnel, que les pouvoirs conférés au Parlement par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ont parfois été limités à l'excès par des décisions judiciaires, mais je m'étonne qu'il se trouve encore à notre époque des gens si peu au courant de l'esprit qui a inspiré le pacte fédératif ainsi que du caractère de notre population pour préconiser une mesure aussi absurde que l'abolition de nos assemblées provinciales.

Je partage l'avis qu'exprimait au cours du débat le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) quand il disait qu'aucun pays aussi vaste que le Canada ne peut être longtemps gouverné selon des principes démocratiques autrement que sous un régime fédératif et que si nous n'avions pas un tel gouvernement nous n'aurions pas moins de quatre ou cinq dominions au lieu d'un seul. Le *Globe and Mail* s'est lui-même décerné le titre de journal "national" du Canada. Pourtant, il serait difficile de concevoir une doctrine moins propre à conserver à notre dominion sa qualité de nation que celle qu'il a prêchée jusqu'ici.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole touche à sa fin. Je tiens à dire, pour terminer, que je vais demander aux électeurs d'Halifax de répondre affirmativement à la question qui leur sera posée et j'ai confiance qu'ils le feront par un vote écrasant.

Nous aurons notre plébiscite et le Gouvernement obtiendra la libération qu'il demande. Nous réalisons cet effort de guerre

[M. Macdonald (Halifax).]

encore plus vaste, par la force de nos armées, que présageait le discours du trône. Nous continuerons la guerre. Nous sommes un peuple libre et nous demeurerons libres coûte que coûte. Et nous resterons unis. Nation libre et unie combattant aux côtés des autres membres du Commonwealth des nations britanniques, forts de notre alliance avec la grande république des Etats-Unis et de nos autres alliés, nous poursuivrons notre tâche jusqu'à la victoire.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Mes premiers mots de félicitation sont à votre adresse, monsieur l'Orateur, pour la constance avec laquelle vous avez su dignement occuper le fauteuil présidentiel depuis d'aussi longues semaines à écouter les discours et à observer la démocratie à l'œuvre en cette Chambre. La pensée m'est venue en ces derniers jours que vous avez dû songer parfois à demander: "Pour combien de temps encore, Seigneur?" Vous devez tout de même vous attendre à ce que j'aie quelque chose à dire au cours d'un débat comme celui-ci. Je me sens le devoir d'y participer comme représentant de ma circonscription. Je sais que mes commettants s'y attendent et j'exposerai donc une opinion.

Exprimée sans ambages ni fleurs de rhétorique la question qui se pose est celle de la conscription. Voulez-vous la conscription au Canada et pour le service outre-mer? C'est pourquoi j'emploie le terme, ce bon vieux mot qui rend clairement ma pensée. Notre premier ministre (M. Mackenzie King) et nombre d'autres déclarent à la Chambre qu'un engagement a été pris avant, pendant et après les dernières élections à l'effet que le Gouvernement actuel n'imposerait jamais la conscription pour le service outre-mer sans soumettre la question à l'électorat. Ils considèrent l'engagement comme une promesse solennelle et je la respecte.

Pour ma part, je dois dire que la conscription n'a pas été en jeu dans ma circonscription. On m'a demandé une fois mon opinion sur la question, je crois, et j'ai répondu que la conscription n'était pas en jeu dans cette campagne, mais qu'à mon avis c'était là la seule manière équitable de poursuivre la guerre totale. J'estime que la conscription doit vouloir dire l'égalité devant le sacrifice et l'assignation de chacun de nous au poste qui lui convient le mieux. Je suis d'avis qu'il existe certains Canadiens au pays, dans l'industrie, par exemple, occupant des positions-clefs, dont les services seraient infiniment plus précieux au Canada que sur le champ de bataille; et pour ce qui est de ma propre occupation ou profession, je sais qu'un bon nombre d'excellents cultivateurs quittent le Canada qui pour-

raient beaucoup mieux servir leur pays en restant sur la ferme et en produisant les vivres dont on aura besoin avant la fin des hostilités.

Je dois aussi respecter mes promesses. J'ai pris la parole à la Chambre en 1937, et je me demande combien d'honorables députés avaient parlé de conscription même à cette époque. C'était à l'occasion de l'examen du budget de la défense; tout en approuvant l'augmentation des crédits de la défense, je m'étais permis de présenter à la Chambre une résolution qu'avaient adoptée les Fermiers-Unis du Manitoba un mois environ avant l'ouverture de la session. J'avais assisté au congrès où l'on avait adopté la résolution à l'unanimité, observant que la guerre menaçait d'éclater et que si notre pays entrait dans le conflit, il devrait établir la conscription des hommes, de la richesse et de tout ce que nous avons au Canada, en vue de l'heureuse poursuite de la guerre et pour hâter la victoire. J'ai présenté cette résolution à la Chambre et je l'ai appuyée. Je désire citer les paroles que j'employais à cette occasion, pour la simple raison que j'ai fait une déclaration à la Chambre et que je n'ai pas changé d'avis. Voici ce que j'ai dit comme on le verra au hansard du 18 février 1937:

Advenant une guerre, les Canadiens espèrent que toutes les ressources du pays serviront aux fins de la guerre. A mon avis, il conviendrait, dans l'intérêt de la nation, de décréter la conscription, si c'est le terme propre—peut-être que non et que certains s'en formaliseront—des ressources agricoles, forestières et minières, ainsi que de toute la richesse accumulée.

Je m'attendais à une tout autre solution. Nous n'attachons pas, dans l'Ouest, une importance aussi grande à la conscription que dans la province de Québec dont je respecte les opinions. J'étais d'avis que si nous devions avoir la conscription—je m'y attendais, en effet, et nous aurions dû l'établir immédiatement après la chute de Hong-Kong—le premier ministre devait consulter la Chambre, dans le cas où il désirait être libéré de sa promesse. Il aurait dû demander aux représentants de la population de l'en dégager. Pour ma part, je consens à avaler ma pilule; j'aurais alors parlé au nom de ma circonscription de Portage-la-Prairie. Mais non, nous avons ce qu'on appelle un hochet politique. J'aurais préféré soustraire la question de conscription à la tourmente politique. Connaissant la situation et le besoin d'une action vigoureuse et aggressive, le premier ministre aurait dû accepter la responsabilité d'une telle mesure ou bien permettre à la Chambre de prendre une décision. Or, ce sont les politiciens qui en prennent l'initiative, et je crains que les résultats ne nous soient préjudiciables.

On a employé ici le mot "appaisement". Monsieur l'Orateur, le mot est affreux quand on l'applique à nos relations avec les puissances de l'Axe; mais employé chez nous dans le sens d'"harmonie", c'est un mot très joli. Rien ne nous touche de plus près que la question de l'unité nationale au pays. J'affirme que ce qui importe d'abord dans notre effort de guerre, c'est de maintenir l'unité chez nous. Ce ne devrait pas être difficile, mais la meilleure partie de notre vie économique est menacée de l'extérieur. Je tiens à dire de mes commettants canadiens-français, que je les considère comme mes meilleurs amis, comme des patriotes sans limite. Les Canadiens français de ma circonscription sont tout aussi généreux, tout aussi industrieux, tout aussi intelligents et respectueux des lois que mes amis anglo-saxons. Mais les deux parties, avouons-le, entretiennent des préjugés fondés sur la défiance et des griefs imaginaires qu'ont exploités à fond des politiciens sans scrupules et leurs partisans. Ces frontières qui séparent les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française peuvent être supprimées pour peu qu'on pratique la tolérance et la collaboration fondée sur la confiance mutuelle. Quand le comprendrons-nous?

M. MacNICOL: Le jour où nous cesserons de faire de la politique.

M. LEADER: C'est aussi mon avis. Que nos hommes publics, que nos directeurs religieux, tant protestants que catholiques, se convainquent de cette vérité fondamentale et le respect et la gratitude de la nation leur sont assurés.

Quelques mots maintenant de notre premier ministre. Je l'ai souvent cité en cette enceinte et je suis toujours heureux de lui exprimer l'estime qu'a pour lui, je crois, la population canadienne. Pas un homme au pays aujourd'hui, et peut-être pas un homme public de notre histoire, n'a autant que lui travaillé à assurer l'unité au pays. En 1936, en parlant à l'appui du traité commercial qu'il avait conclu avec les Etats-Unis, je déclarais que ce traité était plus qu'une entente commerciale, qu'il était un geste amical d'un parent à un parent voisin qui lui tend la main. En 1939, quand ce traité fut renouvelé et que l'Angleterre en est devenue partie, j'ai dit que l'histoire ne connaîtrait jamais de plus grande figure que notre premier ministre. J'ai su apprécier ces traités de commerce. S'il est une chose que je cherche dans mes transactions c'est de me faire de mes clients des amis; c'est à cette condition qu'on s'assure les transactions les plus profitables.

Lors de ma dernière campagne électorale, je ne me suis pas étendu bien longuement

sur le programme du Gouvernement. J'ai dit à mes électeurs que nous avions en MM. King et Lapointe deux de nos plus grands hommes d'Etat canadiens, deux hommes qui avaient travaillé plus que quiconque, à ma connaissance, à l'unité de la nation; et je ne pense pas avoir exagéré. C'est dans l'unité que réside la force. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis travaillent de concert,—tous deux ont la conscription, soit dit en passant,—et le Canada ne saurait leur faire défaut.

Si nous devons avoir la conscription,—et elle me semble inévitable si la guerre continue,—nous devrons l'avoir pour le service partout où nos intérêts sont menacés. Ne sont-ils pas menacés dans la métropole qui a veillé sur cette nation et veille encore aujourd'hui sur son avenir? Ne le sont-ils pas en Afrique où une nation-sœur combat pour sa liberté? Ne le sont-ils pas en Australie où une nation-sœur combat pour assurer la survivance de la race blanche? Ne l'ont-ils pas été à Hong-Kong? Deux milles braves Canadiens n'y sont-ils pas allés offrir le sacrifice de leur vie? Ces troupes ne venaient-elles pas de l'Est comme de l'Ouest, formées de Canadiens de langue française et de langue anglaise? Nous ne devrons jamais oublier Hong-Kong et j'estime que nous avons pour devoir d'aller venger ces grands guerriers qui se sont sacrifiés pour nous.

Et que dire des Etats-Unis, le plus puissant de nos alliés, dont le président a déclaré que son pays ne resterait pas indifférent si le Canada était attaqué? Il y a deux ou trois ans que cette promesse a été faite, à Ogdensburg, je crois. Faillirons-nous en quoi que ce soit dans notre collaboration avec la métropole et les Etats-Unis d'Amérique? Nous ne le devrions pas et je ne le prévois pas. Quelle inspiration pour nous que ce défi lancé aux nazis par M. Winston Churchill, ce grand homme d'Etat britannique, lorsqu'il a dit: "Si notre pays est envahi, nous nous battrons sur les grèves et dans les rues et les champs, et s'il le faut, nous poursuivrons la lutte dans les dominions d'outre-mer". Sommes-nous dignes de cette glorieuse lignée? Unissons-nous aux forces de la liberté partout et oublions nos discordes intérieures. Si nous perdons la guerre, nous perdons tout. J'ai entendu dire en cette enceinte que la guerre est l'aboutissement de rupture de promesses. Il y a du vrai dans l'affirmation, je suppose, mais la cause de la guerre, c'est la rivalité commerciale et industrielle, l'amour de la puissance et de l'argent. Et quand des gens en haut lieu sont imbus de cet esprit et dirigent les destinés du Canada ou de tout autre pays, que pouvons-nous espérer?

[M. Leader.]

Voici une coupure de journal que j'ai trouvée dans mon pupitre, l'autre jour. Elle a trait à l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin, et je vais la citer. C'est un passage d'un discours prononcé par M. Stanley Baldwin, le 12 novembre 1936. Le titre est: "Un fameux aveu". Je lis:

Ma situation comme chef de parti n'était pas tout à fait rose. Je me demandais quelle chance j'avais dans l'espace d'une couple d'années d'obtenir un mandat en faveur du réarmement. A supposer que j'eusse fait appel aux électeurs en disant que l'Allemagne se réarmait et que nous devions nous réarmer aussi, quelqu'un s'imagine-t-il que cela eût rallié alors notre démocratie? Je ne puis me figurer de facteur de nature à rendre plus certaine, à mon point de vue, une défaite électorale.

M. HANSELL: Où a-t-il prononcé ce discours?

M. LEADER: Je l'ignore.

M. HANSELL: A la Chambre des communes anglaise, je pense.

M. LEADER: Sans vouloir jeter le blâme sur l'ancien premier ministre Baldwin...

Une VOIX: Lord Baldwin.

M. LEADER: Peu importe. Je tiens à dire qu'il dirigeait alors une des plus importantes fabriques de munitions d'Angleterre, la Baldwin Locomotive Works...

Des VOIX: Oh! non.

M. MacNICOL: La Baldwin Steel Company.

M. LEADER: Soit. Il fournissait alors des munitions à l'Allemagne et à tout autre pays qui voulait en acheter.

L'hon. M. HANSON: Sur quelle autorité l'honorable député base-t-il son affirmation?

M. LEADER: Sur ce document-ci.

L'hon. M. HANSON: Je n'y puis croire. Ce n'est pas vrai.

M. LEADER: Pouvez-vous donc attendre d'hommes occupant de hautes situations, de richards, qui administrent un pays, qu'ils tendent à assurer l'égalité pour tous et à abolir les privilèges spéciaux? Non.

Je vais maintenant citer Ernest Bevin, un homme qui sort du rang, qui sait ce que c'est que de peiner et qui ressent en son cœur de la sympathie pour ses camarades ouvriers. Il a fait la déclaration suivante à son entrée dans le cabinet Churchill:

Ernest Bevin déclare que le système fondé sur le monopole et les grosses affaires a fait faillite quand il s'est agi de livrer les marchandises à l'heure de l'épreuve et que l'effort social doit remplacer la confusion qui a résulté de la dernière guerre.

Ce compte rendu est daté de Londres, le 6 juin 1940.

M. Bevin, ministre du Travail, a dit aujourd'hui, à une réunion des ouvriers du bâtiment, que "dans tout ce que je fais, je vise à la valeur que cela pourra présenter quand la guerre sera finie", et il a ajouté: "Je sais qu'un nouveau pays a besoin de prévoyance".

"Nous parvenons, au moins à tirer l'ordre du chaos, car c'était bien le chaos quand nous sommes arrivés", a dit M. Bevin qui, avant d'entrer dans le cabinet Churchill le mois dernier, était secrétaire général du syndicat des ouvriers des transports et ouvriers généraux.

"Le système fondé sur le monopole et les grosses affaires a fait faillite quand il s'est agi de livrer les marchandises à l'heure de l'épreuve", de dire le ministre.

Il ajouta qu'il n'y aurait pas de réveil subit des affaires après le conflit.

"La seule façon de réintégrer ces millions (de combattants) dans l'industrie et la vie nationale c'est de les employer à des travaux et entreprises publics", a déclaré M. Bevin. "Le genre de choses qui s'est produit à la fin de la dernière guerre fera inévitablement place à l'effort social. Il n'y a pas d'alternative.

"Nous ne tolérerons pas à la fin de cette lutte-ci, quand nous l'aurons gagnée, que les gens fassent la queue devant les bureaux de placement sans leur indiquer où ils doivent aller ni ce qu'ils doivent faire".

Je m'accorde avec M. Bevin sur cette question. Je tiens à dire ici, monsieur l'Orateur, que je suis prêt à prendre la responsabilité de conseiller à tous les soldats qui portent un uniforme de ne pas rendre cet uniforme, quand la guerre sera terminée, avant d'avoir obtenu une position permanente qui leur permettra de fonder un foyer et d'élever une famille. Voilà ce que je pense de cette question.

Je constate que mon temps s'épuise, mais je veux passer tout de suite à la question de savoir comment je vais voter. J'ai voulu étudier cette question sous tous ses aspects. Je n'ai aucun reproche particulier à faire au sujet de l'effort de guerre du présent gouvernement. Tout a été accompli en collaboration étroite avec l'Angleterre et les Etats-Unis et, de l'avis même de Churchill, l'effort de guerre du Canada a été magnifique. Quoi qu'il en soit, la tâche n'est pas achevée; la victoire n'est pas encore assurée. Il nous reste un geste à poser pour convaincre nos ennemis que nous sommes sérieux et pour rendre aussi étroite que possible notre collaboration avec nos alliés. Ce dernier geste, c'est l'établissement de la conscription totale pour le service outre-mer ou partout où sont menacés les intérêts de notre pays.

J'ai dit ne pas tenir tant au mot "conscription" qu'au fait même de l'établissement de la conscription, comme y tiennent certaines gens. Je me rends compte, cependant, qu'il y a de la désunion dans notre pays et que certains Canadiens, nos amis de langue française en particulier, s'opposent énergiquement à la conscription et à ses effets. J'ai demandé qu'on fasse preuve de tolérance et je veux mettre en pratique ce que je prêche. J'ai l'intention de voter en faveur de l'adresse en réponse au discours du trône, en faveur du projet du Gouvernement de tenir un plébiscite, si on le préfère. La question que l'on posera est ainsi conçu:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Pour terminer, je tiens à dire qu'on verra dans l'acte que je pose un geste de tolérance destiné à maintenir l'unité dans notre chère patrie. Le plébiscite est une mesure dilatoire, je le reconnais. Peut-être est-elle opportune dans les circonstances actuelles. L'avenir dira si elle a été dictée par la sagesse. Quoi qu'il en soit, j'accorde au Gouvernement le bénéfice du doute. Si le Gouvernement ou l'opposition ou un membre quelconque de cette Chambre ont voulu servir des intérêts autres que celui du pays, que Dieu leur pardonne. La nation ne voudra jamais leur pardonner.

M. A. D. LÉGER (Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les nombreux discours prononcés à la Chambre sur la question du plébiscite, dont fait mention le discours du trône. Des honorables députés des divers groupes politiques ont pris la parole. Ce qui m'a le plus surpris, c'est l'attitude qu'ont prise ceux qui s'appellent maintenant conservateurs et qui, durant la dernière campagne électorale, s'appelaient le parti national. Leur chef d'alors, M. Manion, et ses collègues, prêchaient sur tous les tons que s'ils étaient placés au pouvoir ils n'appliqueraient pas la conscription. Peu après les élections cependant, ceux du parti national, ou parti conservateur, qui furent élus, se mirent à attaquer le Gouvernement parce que la conscription n'était pas appliquée. Ils avaient avec eux des journaux à la solde de certains financiers de l'Ontario, et répétaient que sans la conscription le Canada ne pouvait faire la guerre totale, et qu'il était absurde, de la part du Gouvernement, de demander à la population canadienne de le dégager des promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale de 1940. Imaginez ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été élus. A les entendre, les promesses électorales ne signifient rien. Le très honorable Mackenzie King n'est pas de cette trempe. Il tient ses promesses pour sacrées, et maintenant il demande à la population qui l'a élu de le dégager de ses engagements. Quel plus beau geste, de la part d'un chef? Il est fidèle à ses promesses, il commande la confiance des électeurs, il est le chef dont a besoin la population canadienne.

Incidemment je crois de mon devoir de souligner que le premier ministre a fait preuve

des qualités d'un chef en assurant les bonnes relations que nous constatons actuellement entre la Grande-Bretagne et la grande république du sud, les Etats-Unis, et en négociant cette entente défensive avec les Etats-Unis, dans l'éventualité d'une attaque. Ces faits établissent son esprit de clairvoyance. Je me demande si le chef de l'opposition (M. Hanson) n'aurait pas mieux fait de suivre l'exemple de M. Wendell Willkie qui, au lendemain de sa défaite, s'est prononcé dans tout le pays en faveur de l'effort de guerre du président. Telle est la conduite, semble-t-il, que devrait suivre un chef de l'opposition, mais quel contraste voyons-nous dans notre Parlement!

Les rapports du recensement établissent notre population à seulement onze millions et demi d'habitants; ainsi, il ne faudrait pas comparer notre effort de guerre avec celui des nations comme les Etats-Unis, dont la population dépasse 130 millions d'âmes; toute comparaison devrait se faire en tenant compte des proportions. Peut-être me sera-t-il permis d'établir une comparaison entre l'effort de guerre de notre Gouvernement et celui de certaines autres nations. L'aviation a enrôlé chez nous plus de 110,000 volontaires, la marine plus de 27,000, et l'armée plus de 260,000 pour servir partout, sur n'importe quel front, outre-mer ou ailleurs. Ces chiffres ne comprennent pas les recrues à l'instruction pour la défense territoriale. Nous devons nous rendre compte que nous avons beaucoup plus de 500,000 hommes dans nos forces armées, prêts à défendre le Canada chez nous ou ailleurs. En comparaison de la nôtre, l'armée américaine devrait compter 5 millions d'hommes. Les experts militaires admettent qu'il faut de 12 à 14 hommes à l'arrière pour maintenir un soldat au front. A ce taux, il nous faudrait 6 millions d'hommes et de femmes dans nos usines pour alimenter l'armée. Il nous resterait alors 5 millions de personnes, y compris les enfants de moins de 16 ans, les invalides et les vieillards incapables de travailler, ainsi que les femmes mariées tenues de rester au foyer.

En toute justice pourrait-on demander davantage au peuple canadien? L'aviation et la marine ont des réserves et l'armée recrute tous les hommes qu'elle peut former. Peut-on lever plus de 150,000 à 200,000 hommes tout en leur fournissant les munitions et les engins de guerre nécessaires et de fabrication canadienne: avions, camions, chars d'assaut, canons de toutes sortes, bombes et le reste? Il nous a fallu mettre notre industrie sur le pied de guerre et j'ose affirmer que notre effort militaire peut se comparer favorablement à celui de toute autre nation alliée. Nous adjugeons des entreprises au taux de 4 millions de dollars par jour. Cependant, il en est qui prétendent que notre effort de guerre n'est pas total. Si nous admettons que nous n'avons pas atteint la limite, j'affirme que la conscription n'est pas nécessaire pour obtenir les hommes voulus. Tous les Canadiens comprennent leur devoir et ils répondent à l'appel. A la fin des hostilités, nous serons d'autant plus fiers que nous pourrons dire: "Tous nos soldats sont des volontaires."

Les rapports les plus récents indiquent que nous avons toutes les recrues qu'il nous est possible de former. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ces clameurs en faveur de la conscription? Je n'y vois qu'un objet: celui de désunir les deux races les plus importantes du pays. Ces gens savent que les habitants de langue française sont en général contre la conscription, l'ont toujours été et le seront toujours. Pourquoi en est-il ainsi? Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas assumer leur part d'obligations; non, c'est parce qu'ils croient plus honorable de faire leur part librement. Les Canadiens de langue française du Québec et les Acadiens des Provinces maritimes se sont enrôlés en grand nombre durant cette guerre, nonobstant le fait que des bacheliers ès arts ne pouvaient obtenir le moindre galon, dans certaines unités.

Je répondrai que les Canadiens français ont contribué autant que les autres à l'effort de guerre du Canada. Examinons les faits. On nous dit que les Provinces maritimes occupent le premier rang pour ce qui est des enrôlements. Elles ont fourni un homme sur vingt-huit à l'armée. Le Nouveau-Brunswick en a fourni un sur vingt-six, et je déclare avec fierté que les Canadiens français de cette province ont contribué jusqu'à présent plus que leur part. Ils forment environ un tiers de sa population et ils ont fourni de 40 à 45 p. 100 du total des enrôlements.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député voudrait-il me dire où il a puisé ses renseignements, parce que j'ai essayé sans succès de les obtenir. Je ne doute pas de ses déclarations, mais j'aimerais savoir sur quoi il les appuie.

M. LÉGER: Je les tiens d'un officier de l'armée.

L'hon. M. HANSON: On n'a pas voulu me les donner; j'en suis fort étonné.

M. LÉGER: On me dit que Québec a fait sa part, de même qu'Ontario. Il faut se rappeler que ces deux provinces ont porté la plus grande partie de l'effort de guerre, car les grandes industries sont centralisées dans ces deux provinces métropolitaines. On devrait faire une meilleure répartition des entreprises dans les autres provinces, et particulièrement

au Nouveau-Brunswick, qui n'a presque rien obtenu. Les ministres devraient s'occuper de cette question.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire quelques mots dans ma propre langue.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'étais à démontrer à nos amis qui parlent l'autre langue officielle que les Canadiens français, tout comme les Acadiens français, remplissaient leur devoir, dans notre effort de guerre, aussi bien que n'importe quelle autre race au Canada. Dans le discours du trône, il n'est nullement question de conscription. Alors, pourquoi allumer le feu? Le Gouvernement demande d'être relevé des promesses qu'il a faites. Je crois que c'est notre devoir d'appuyer cette demande, comme députés représentant nos électeurs. Je crois que c'est notre devoir d'agir ainsi si nous voulons et désirons garder notre Canada uni.

Je représente le comté de Kent, Nouveau-Brunswick, qui est composé d'une grande majorité française—à peu près les quatre cinquièmes—et ils ne veulent pas la conscription. Je suis fier de dire que ce comté a fourni sa grande part de recrues au Nouveau-Brunswick et j'espère qu'il continuera de le faire. Il faut ignorer la presse qui est contrôlée par les capitalistes et qui essaye de créer la désunion dans nos rangs et dans les rangs du gouvernement actuel, afin de le défaire et de permettre à ces capitalistes de prendre le pouvoir. C'est leur grande ambition—ils n'en ont pas d'autres. Ce n'est pas leur patriotisme qui les fait agir ainsi, mais leur ambition de pouvoir contrôler les contrats de guerre, afin de s'enrichir comme ils l'ont fait pendant la dernière guerre.

Notre chef, M. King, nous demande un vote de confiance. Nous allons le lui donner, n'est-ce pas? Ou préférons-nous mettre notre confiance dans la clique de Meighen et compagnie? C'est ce M. Meighen qui, pendant la dernière guerre, a redigé la loi de conscription, qui a fait une des pages les plus noires de notre histoire. Ses idées n'ont pas changé, soyons-en sûrs.

J'ai mentionné M. Meighen. Il ne faut plus le mentionner car il est défunt. Qui vont-ils prendre pour le remplacer? M. Hanson remplit très bien sa tâche. Pourquoi ne le garderaient-ils pas?

M. King mérite notre vote de confiance,—son passé nous le démontre. Qui voulons-nous? M. King? Si oui, appuyons-le: il ne nous trahira pas. Sinon, votons contre lui et appuyons nos amis de l'opposition qui, s'ils prenaient le pouvoir, soyez-en certains, imposeraient la même mesure que durant la guerre de 1914-1918: la conscription.

(Traduction)

J'ai essayé de démontrer comment nous, qui appuyons le Gouvernement, ainsi que tous les honorables députés bien pensants, devrions voter pour l'adresse en réponse au discours du trône. Au sujet du plébiscite, je me permets de signaler que les députés de l'opposition comme ceux du côté ministériel se sont engagés à ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer. Je suis fier de dire que, dans ma région, il se trouve une famille de langue française qui comprend sept fils, une autre de six, et plusieurs de deux ou trois fils, et que tous servent actuellement outre-mer. Tous les Canadiens tiennent à ce que nous gagnions cette guerre, car elle dresse fidèles et chrétiens contre païens. Nous ne voulons pas d'une pareille régression.

Nous nous sommes trop éloignés des concepts chrétiens; c'est pour cela que le monde est en guerre. Nous n'avons pas su vivre notre christianisme. Il n'y a plus d'amour fraternel, plus de christianisme véritable ni de véritable charité. L'égalité est disparue.

Les honorables députés de l'Ouest ont demandé des prix plus élevés pour leur blé. Ils sont en face du même problème que celui qu'ont à résoudre les cultivateurs et les pêcheurs des Provinces maritimes. Ce qui importe, ce n'est pas tant d'obtenir $1 ou 25c. pour un boisseau de blé ou de pommes de terre, mais c'est d'assurer au cultivateur, à quelque région qu'il appartienne, et une fois ses frais acquittés, le genre de vie auquel il a droit. Il en va de même à l'égard du pêcheur. On nous a pourtant dit que ces deux classes constituent l'armature sociale du pays. Tel est assurément le cas, mais les gouvernements ne les traitent pas en conséquence.

Si le cultivateur de l'Ouest obtient $1 pour son blé, si le pêcheur vend son poisson à un prix plus élevé, le prix des denrées dont ils ont besoin montera, et tous deux resteront au même point. Voilà la pierre d'achoppement. Les cultivateurs du pays sont mécontents et on ne saurait les en blâmer. C'est surtout pour cela que tant de fils de cultivateurs se sont engagés dans l'armée.

Je recommande avec instance la création d'un comité chargé d'examiner ces questions sous leur vrai jour. Chaque province a des problèmes qui lui sont propres. On devrait aussi charger des comités d'étudier le problème de la réintégration des militaires dans la vie civile et l'utilisation de l'excédent de la main-d'œuvre des usines. Cette mesure s'impose si nous ne voulons pas revenir à la distribution gratuite des bons de pain et aux secours directs que nous avons connus de 1930 à 1935.

M. MacINNIS: Pourquoi vous arrêter à 1935?

M. LÉGER: Nous ne voulons pas de cela. Et si nous voulons l'éviter il nous faut nous préparer maintenant. Je me rappelle avoir vu des enfants pleurer de faim alors que les gens de l'Ouest brûlaient leur blé. Quelle déplorable distribution. Préparons l'avenir. Prenons tous la résolution de gagner cette guerre. Aidons de tout notre pouvoir l'emprunt de guerre, la Croix-rouge, la campagne de récupération et même de recrutement. Si nous prenons tous la résolution de faire de notre mieux, nous réaliserons un effort de guerre complet.

(Sur la motion de M. Graham, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, (Vancouver-Centre) la séance est levée à 5 heures 55 minutes du soir.

Lundi 16 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—L'HON. M. HANSON

CENSURE DU COURRIER ADRESSÉ AUX MEMBRES DU PARLEMENT

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je soulève une question de privilège qui non seulement m'intéresse mais intéresse tous les honorables membres de cette Chambre. Le 21 janvier, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) soulevait la même question. Jusqu'à présent, autant que je sache, aucune réponse n'est venue des banquettes ministérielles, et je désire démontrer que la pratique dont on s'est plaint se poursuit encore. Je formulerai contre cette pratique la protestation la plus ferme et la plus formelle.

J'ai ici une enveloppe du service postal aérien expédiée de Wolfville, N.-E.,—endroit qui se trouve dans la circonscription du ministre des Finances (M. Ilsley),—et datée du 12 février 1942. A l'extrémité de l'enveloppe, une étiquette a été apposée et porte les mots, "Examined by DB/C 106." Cette étiquette cache toutes initiales qui auraient pu se trouver sur l'enveloppe, mais on lit très clairement, "Hanson, Esq., M.P., leader of the Opposition, Parliament Buildings, Ottawa, Ont." Le censeur ne pouvait douter que cette lettre m'était adressée à titre de membre du Parlement et de chef de l'opposition. Le censeur n'hésita pas, cependant, à ouvrir la lettre et à prendre connaissance de son contenu.

Je proteste d'abord contre une telle pratique. A ce sujet, je désire appeler l'attention de la Chambre sur la réponse que le ministre des Postes (M. Mulock) donnait, le 21 janvier 1942, page 4914 du hansard, à l'honorable député de Parkdale qui avait posé la question suivante:

> Au sujet de critiques à l'adresse d'un des ministères du Gouvernement a-t-on jamais extrait des lettres des remarques de ce genre pour les faire parvenir à ce ministère avec révélation du nom de l'envoyeur?

Voici la réponse du ministre des Postes:

> Ces extraits sont communiqués confidentiellement à la direction des ministères intéressés, lorsqu'on juge que l'intérêt public le réclame.

En d'autres termes, si cette lettre provenant de la circonscription du ministre des Finances et qui m'était adressée à titre de membre du Parlement et de chef de l'opposition avait renfermé des critiques sur la façon dont le ministre dirige son département, par exemple, on aurait pu la faire parvenir au ministre.

C'est là, monsieur l'Orateur, une situation intolérable que les membres de cette Chambre ne sauraient permettre plus longtemps. Cette façon de procéder fait de la censure, qui n'existe que pour assurer la sécurité de l'Etat en temps de guerre, une Gestapo mesquine espionnant les députés et autres personnages.

Je veux qu'il soit bien compris que si je proteste, ce n'est pas parce que je ne veux pas que soit portée à la connaissance de qui que ce soit la teneur de cette lettre, que je tiens à la main et que quiconque peut lire, s'il en a le désir. Elle constitue un blâme général du plébiscite et je n'hésiterai pas à en donner lecture à la Chambre, si quelque honorable député en manifeste le désir. Mes protestations se fondent sur le principe suivant: le courrier adressé à un membre du Parlement ou expédié par un membre du Parlement doit demeurer intact et libre de toute intervention de la part de tout employé de la Couronne.

Les membres du Parlement ne sauraient remplir convenablement leurs fonctions sans la ferme reconnaissance de ce principe. S'il peut arriver, comme c'est possible, que le censeur examine une lettre que j'adresse, disons au chef du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse, ou vice versa, et en communique le contenu au ministre des Postes ou même au premier ministre, je ne vois pas comment un homme puisse continuer à remplir les fonctions de chef de l'opposition. Je n'affirme pas que la chose soit arrivée, mais de la façon qu'on procède, c'est possible.

J'entends déposer l'enveloppe en question sur le bureau de la Chambre. Je proteste contre cette pratique avec toute la vigueur et l'énergie dont je suis capable et je prie

la Chambre de relever cette violation de privilège. A moins de recevoir l'assurance formelle que cette pratique cessera immédiatement, je profiterai de la première occasion pour proposer une motion affirmant les droits et les privilèges de la députation.

Monsieur l'Orateur, si je ne remplis pas ma tâche de façon satisfaisante, j'y apporte néanmoins toute la loyauté et l'énergie dont je suis capable; mais si je dois subir ce genre d'espionnage, je protesterai hautement, et si c'est en vain, je porterai l'affaire devant le tribunal de l'opinion publique.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Relativement aux principes que met en jeu la question soulevée par mon honorable ami le chef de l'opposition, je dois dire que nous sommes entièrement d'accord et si ce qu'on m'a rapporté est exact, les censeurs ont également ouvert plusieurs de mes lettres, chose contre laquelle je proteste aussi fortement qu'il l'a fait.

L'hon. M. HANSON: Je suis en bonne compagnie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle ne peut être meilleure pour tous deux. J'ajouterai en outre (l'honorable député sera le premier à en convenir, j'en suis sûr) que les hauts fonctionnaires se trouvent en face de grandes difficultés quand il s'agit de mettre à exécution les directives qui leur sont données. La lettre dont mon honorable ami a parlé et celle mentionnée l'autre jour étaient transportées par courrier aérien, sauf erreur?

L'hon. M. HANSON: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles venaient en outre de régions constituées en zones défensives prohibées pour certaines raisons d'ordre militaire. Je crois qu'une partie du comté que le ministre des Finances (M. Ilsley) représente est située dans une zone prohibée.

L'hon. M. ILSLEY: Halifax s'y trouve, mais je ne crois pas qu'aucune partie de mon comté en fasse partie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois savoir qu'une partie de Halifax s'y trouve; je ne puis dire au juste jusqu'où la zone défensive s'étend, mais il existe des régions prohibées et certaines restrictions relatives au courrier aérien venant de ces régions; je serai surpris si ce n'était pas pour cette seule raison que la lettre de mon honorable ami le chef de l'opposition a été ouverte.

Je puis lui assurer que la dernière chose que pourrait désirer un membre du Gouvernement serait de voir ouvrir ses lettres ou celles de tout honorable député pour fins d'espionnage ou pour quelque fin semblable. Je vais discuter avec les ministres chargés de la censure les observations qui ont été faites et voir à ce que pareille chose ne se renouvelle pas. Les honorables députés doivent toutefois reconnaître qu'en temps de guerre il ne peut manquer de se présenter des occasions où les fonctionnaires, à qui nous désirons accorder la plus grande discrétion possible, peuvent se tromper en agissant d'une façon qu'ils croient strictement conforme aux instructions. Je suis certain que c'est là ce qui s'est produit dans le cas actuel.

L'hon. M. HANSON: Je dois ajouter que je reconnais bien qu'il faut prendre beaucoup plus de précaution dans une région proclamée zone de défense, telle qu'Halifax, que dans une région qui n'est pas une zone de défense, mais Wolfville n'est pas une zone de défense. J'imagine qu'une lettre envoyée de Wolfville et marquée "par avion" se rend d'abord à Halifax d'où elle prend l'avion, mais Halifax n'est pas l'endroit de provenance. Nous devrions, ce me semble, savoir quelles sont les instructions qui ont été données aux censeurs. Une lettre adressée par un citoyen canadien à un membre du Parlement ne devrait pas être ouverte, même si elle est mise sur l'avion à Halifax. Je voudrais savoir ce que sont les règlements.

Au début de la guerre, je me trouvais en Floride et ma famille demeurait à Halifax, et toutes nos lettres étaient censurées. Je m'y attendais, car il y avait alors lieu de tenir compte, et c'était important, d'une contravention possible aux règlements de la Commission de contrôle du change étranger. Ces lettres passaient d'un pays dans un autre. Certaines gens ont tenté d'envoyer des valeurs en dehors du pays par la poste, et la Commission de contrôle du change étranger surveille la chose au moyen de la censure. Cela est absolument juste. Toutefois, on ne devrait certes jamais ouvrir les lettres expédiées de Wolfville à Ottawa. J'ignore sur quel principe on s'appuie pour les ouvrir. Il est peut-être charitable de penser que cela est dû à certain fonctionnaire trop zélé. Cela ne suffit cependant pas; nous devrions savoir ce que sont les règlements.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais essayer d'obtenir pour mon honorable ami les renseignements demandés. Je crois toutefois qu'il aurait dû dire "consciencieux" au lieu de "trop zélé".

L'hon. M. HANSON: J'estime qu'il y a eu excès de zèle.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): On voudra bien me permettre une remarque, puisque c'est moi qui ai signalé la chose au

ministre des Postes. D'après le premier ministre, seules les lettres transmises par la poste aérienne seraient ouvertes par les censeurs. Je puis dire pour ma part qu'une lettre ordinaire que j'avais adressée à ma femme à Montréal a été ouverte. L'enveloppe contenait une carte de Noël. Il semble extraordinaire qu'une telle chose puisse se produire. J'ai appris qu'en d'autres occasions on avait reproduit au photostat des passages de certaines lettres et que ces extraits avaient été envoyés aux ministères intéressés lorsqu'il s'agissait de critiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'estime que le Gouvernement devrait obtenir de plus amples renseignements au sujet de la dernière affirmation qu'a faite mon honorable ami. S'il peut me signaler un cas où des reproductions au photostat de certaines lettres ont été envoyées au Gouvernement, je le prie de me fournir des détails.

L'hon. M. HANSON: Au dire du ministre des Postes cela s'est fait.

LA GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

CHUTE DE SINGAPOUR—HOMMAGE À L'HÉROÏSME DES DÉFENSEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Sans doute les honorables députés sont-ils vivement désireux de savoir si le Gouvernement est en mesure de leur communiquer des précisions sur la situation critique en Extrême-Orient autres que la grave nouvelle de la chute de Singapour, annoncée par le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Churchill, dans son discours d'hier, radiodiffusé au monde entier. On n'ignore sans doute pas que les renseignements reçus par le Gouvernement sur les événements d'Extrême-Orient lui parviennent en majeure partie de Londres. Le Canada n'a guère de liaison avec l'Extrême-Orient en dehors de ses communications directes avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour ce qui est de Londres, les sources pouvant être considérées comme dignes de foi en ce qui concerne les événements qui se déroulent en Extrême-Orient se font de plus en plus limitées, si bien que le gouvernement anglais lui-même se voit obligé de contrôler de plus en plus l'authenticité des informations avant de les communiquer.

Si l'on excepte la déclaration que faisait le premier ministre hier, nous n'avons pas jusqu'ici reçu de renseignements susceptibles de nous éclairer davantage sur la situation en Extrême-Orient.

Mais je suis sûr que les honorables députés ne voudraient pas laisser passer cette heure sombre sans que le Parlement et le peuple canadien rendissent un hommage à l'héroïque résistance des défenseurs de Singapour, résistance que l'histoire consignera dans ses annales comme l'un des plus beaux chapitres de bravoure et d'endurance. La situation dans laquelle se sont trouvés les défenseurs de Singapour a profondément remué le cœur de la population canadienne. Elle nous encourage plus que jamais à résister de toutes nos forces, partout où nous le pourrons, aux attaques de l'ennemi, et à consacrer toute notre énergie à la défense de la liberté. Il ne faut pas que ce grave revers serve de prétexte à un pessimisme, à des récriminations indues. Je désire répéter avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, que comme peuple, nous devons nous armer de courage contre "les revers nombreux, les pertes lourdes et inquiétantes, les soucis dévorants et impitoyables". Nous devons, en même temps, pour citer encore une fois M. Churchill, "croire avec une foi plus vive que jamais, que ces mêmes qualités qui ont permis au peuple anglais de traverser la terrible épreuve de l'été de 1940 lui permettront de surmonter cette crise nouvelle".

Je crois aussi, comme le premier ministre de la Grande-Bretagne, que rien ne serait plus nuisible à l'heure actuelle ou en tout temps que le manque d'unité au sein de notre nation, ou entre les nations qui sont présentement unies en vue de conserver les libertés du genre humain. Plus que jamais, il nous faut rester unis afin de conserver l'unité de notre pays et celle des Nations Unies. Pour le Canada, la chute de Singapour devrait attirer davantage son attention sur la gravité de la situation mondiale. Cette chute, qui arrive à la veille même de la campagne en faveur de l'emprunt de la victoire, devrait induire la population canadienne à répondre d'une façon entière et immédiate à cet appel et à le considérer comme facteur essentiel de l'effort de guerre de notre pays.

SÉANCE SECRÈTE DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE L'OCCASION DE DISCUTER LES MESURES DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous ferait-il savoir si le Cabinet a pris une décision au sujet de la tenue d'une séance secrète de la Chambre pour l'étude des questions relatives à la défense de la côte du Pacifique ou des deux littoraux. La chute de Singapour peut ne laisser au Canada qu'un délai relativement court pour se préparer.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Cabinet a tenu compte de la proposition qui a été faite de tenir une séance secrète de la Chambre. Nous avions songé jusqu'à présent à la tenir au moment jugé le plus désirable, à tout considérer. A moins d'un motif spécial pour qu'il en soit autrement, la séance secrète ne devait avoir lieu qu'une fois le débat sur l'Adresse achevé. Nous étions également d'avis qu'il serait sage d'assurer l'adoption du bill sur le plébiscite et son renvoi à l'autre Chambre le plus tôt possible, après quoi la séance secrète aurait pu suivre immédiatement. Si le sentiment général, toutefois, favorise la tenue d'une séance secrète plus tôt, le Cabinet s'efforcera de se rendre à un tel désir. Je suis porté à croire que la tenue de la séance secrète au moment que je viens d'indiquer répondrait probablement à la fin que se propose l'honorable député.

M. GREEN: Je voudrais appeler l'attention du premier ministre sur l'importance du facteur temps, en ce moment, et sur l'opportunité de songer à tenir la séance secrète avant d'aborder le bill sur le plébiscite, car la discussion sur ce projet de loi peut se prolonger.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'importance que l'on s'est plu à accorder au facteur temps nous presse naturellement d'en finir avec le bill sur le plébiscite. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), m'apprend que le personnel de son ministère est à étudier certaines mesures qui nous permettront peut-être de différer quelque peu l'étude de la situation dans le Pacifique; il espère pouvoir tout arranger pour mieux renseigner la Chambre, si la séance secrète n'avait lieu qu'après la mise en application des mesures prises actuellement.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire parler dans le même sens sauf que je tiens pour urgente la tenue de cette séance secrète, au point de croire à l'opportunité de suspendre même le débat devant la tournure que prennent les événements. Une séance à huis clos ne devrait pas, selon moi, se limiter à la défense de notre littoral occidental. Il faudrait y passer en revue tout notre système de défense, de même que notre production. Autrement dit, il faudrait y faire une étude approfondie de tous les aspects de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui. Les membres de la Chambre ne sont guère mieux renseignés que le public en général. Il est temps que nous assumions nos responsabilités et que nous étudiions cette question dans tous ses détails.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le sentiment général est celui que vient d'exprimer le chef du parti de la fédération du commonwealth coopératif et, si l'on tient à ce que cette séance soit tenue immédiatement, nous pourrions nous entendre pour qu'elle ait lieu aussitôt terminé le débat sur l'Adresse, qui, du consentement unanime je crois, peut prendre fin demain soir.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Il est préférable, je crois, de terminer le débat en cours. Ensuite, nous pourrons nous concerter sur la date et l'agenda de la séance secrète. S'il nous fallait, dans une séance secrète, passer en détails tous les actes et tous les devoirs du Gouvernement, je craindrais un débat aussi long que celui dans lequel nous sommes présentement engagés. Il me semble que nous pourrions nous entendre et peut-être élaborer le programme. Je fais cette proposition qui me semble raisonnable.

M. V. J. POTTIER (Shelburne-Yarmouth-Clare): Les observations de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) au sujet de la tenue d'une séance secrète pour examiner la question de la défense de la côte du Pacifique pourraient faire croire que nous de la côte Atlantique sommes moins préoccupés de notre défense que les gens du littoral du Pacifique sont de la leur. Je demande donc qu'à toute séance secrète où la défense de la côte du Pacifique sera en délibération le Gouvernement soit prêt à considérer comme d'égale importance et urgence la défense de la côte de l'Atlantique.

DEUXIÈME EMPRUNT DE LA VICTOIRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT AUX MESURES PRISES POUR DIMINUER LES FRAIS DE L'EMPRUNT.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Vu que les frais du dernier emprunt de la victoire se sont élevés, paraît-il, à plus de huit millions de dollars, le ministre des Finances (M. Ilsley) voudra-t-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises afin de diminuer les frais du présent emprunt de la victoire?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Les dépenses prévues ont été scrutées avec le plus grand soin. Les préparatifs de l'emprunt sont en cours depuis assez longtemps, et couvrent plusieurs semaines et mois. Nous désirons, naturellement, que les dépenses soient le moins élevées possible, mais je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce sujet.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): L'honorable député de Broadview (M. Church) a inscrit au *Feuilleton* une question

portant sur le coût du dernier emprunt de la victoire. J'ai entendu beaucoup de critiques au sujet du coût de cet emprunt. Je ne sais trop si elles sont justifiées, mais je crois que l'on devrait donner des détails au public à ce sujet. Si ces renseignements étaient de nature à compromettre le succès du présent emprunt, je les jetterais au panier sans plus tarder, car il ne faut pas y nuire d'aucune façon. J'aurai quelque chose à ajouter à ce sujet, peut-être demain; mais on semble croire que les frais du dernier emprunt étaient trop élevés.

L'ARMÉE CANADIENNE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE D'ONTARIO PARUE DANS LES JOURNAUX, AU SUJET DE MALADIE ATTRIBUÉES À L'INSUFFISANCE DE VÊTEMENTS CONVENABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): On a appelé mon attention sur une nouvelle parue dans le *Globe and Mail*, de Toronto, numéro de vendredi dernier, rapportant une déclaration attribuée au premier ministre d'Ontario et ainsi conçue:

"Il a dit que 45,000 hommes de nos forces armées ont été réformés après avoir contracté le rhume et la tuberculose parce qu'ils étaient mal vêtus."

Tout ce que peut laisser soupçonner cette déclaration grossièrement alarmiste est absolument sans fondement. D'un nombre de plus de 400,000 hommes enrôlés jusqu'à la fin de décembre, 27,153 seulement ont été réformés pour cause de santé. Le chiffre de 45,000 représente ceux qui ont été rayés des listes de nos effectifs pour diverses raisons, y compris les suivantes: mauvaise conduite; fausse déclaration; âge réglementaire dépassé ou non atteint; raisons de commisération; sujets peu susceptibles de faire de bons soldats; réintégration dans la vie civile à un emploi pour lequel ils possédaient des aptitudes spéciales. Je répète que le nombre des hommes libérés pour motif d'ordre médical s'élève à 27,153, soit environ 6.75 p. 100 des engagements.

On possède un relevé statistique complet des raisons qui ont motivé les 21,000 libérations effectuées jusqu'au 1er novembre. Il est absolument faux que la tuberculose soit une cause majeure de libération. Jusqu'au 1er de l'an, le nombre des soldats, y compris les blessés, réformés par suite d'inaptitude physique, ne représente pas même 7 p. 100 des engagements. Pour plus amples détails, je dois me reporter au 1er novembre.

On a, depuis l'ouverture des hostilités, pris l'habitude de faire parvenir automatiquement à la Commission canadienne des pensions le dossier de tout soldat réformé pour cause d'inaptitude physique, afin d'obtenir une décision. Le nombre des cas qui avaient fait l'objet d'une décision s'élevait, le 1er novembre, à 20,982, dont 1,320 cas de tuberculose. Le nombre des recrues dans les trois armes s'établissait alors à 360,000.

D'où il ressort que les cas de tuberculose ne comptaient que pour ½ p. 100 des hommes enrôlés dans l'armée canadienne au cours de la présente guerre. Ce chiffre comprend plusieurs cas inactifs, c'est-à-dire d'hommes qui avaient des taches sur les poumons et qu'il n'eût pas été sage de garder dans l'armée de crainte d'une nouvelle poussée, bien qu'ils fussent bien portants et capables de s'acquitter de leurs fonctions dans le civil.

Quiconque s'enrôle dans l'armée canadienne doit subir un examen radioscopique propre à révéler un état du poumon susceptible d'échapper à l'examen clinique ordinaire.

L'hon. M. HANSON: De quand cette coutume date-t-elle?

L'hon. M. MACKENZIE: J'y viens. Au début de la guerre, on ne prenait cette radiographie que peut-être trois ou quatre mois après l'enrôlement.

L'hon. M. HANSON: C'est vrai.

L'hon. M. MACKENZIE: Maintenant, dans la plupart des cas, on la prend au moment de l'enrôlement, souvent même avant d'avoir complété la feuille d'enrôlement. L'Association canadienne antituberculeuse a soigneusement relevé les résultats de ces examens radiographiques et on m'informe que, de tous les cas de tuberculose dépistés au cours de ces examens, il n'y en avait que 40 p. 100 de tuberculose active. Les autres cas étaient inactifs ou latents.

Le fait que l'on a pu dépister très tôt après l'enrôlement la vaste majorité de ces cas inactifs révèle (1) que l'affection était d'origine antérieure à l'enrôlement; (2) qu'elle n'avait subi aucune aggravation imputable au bref séjour de l'intéressé dans l'armée et (3) que les précautions prises par le Gouvernement ont probablement sauvé la vie de jeunes gens, puisqu'un sujet atteint de cette affection subirait indubitablement une profonde altération de santé s'il était longtemps astreint aux rigueurs de la vie militaire.

Les données que je viens de citer indiquent clairement que la vaste majorité du petit nombre de cas de tuberculose dépistés dans nos armées préexistaient à l'enrôlement. Notre loi prévoit que si une affection telle que la tuberculose est trouvée imputable au service, ou aggravée par le service militaire, le sujet a droit à la pension. J'ai déjà mentionné que sur les 21,000 militaires réformés avant le 1er novembre, la Commission canadienne des

pensions avait relevé 1,320 cas de tuberculose. Ces cas englobent les militaires licenciés après quelques jours seulement d'enrôlement. Le nombre des pensions accordées reflète la mesure où le service militaire a causé ou aggravé les cas de tuberculose. Or, jusqu'au 1er novembre, ce nombre du chef de la tuberculose, s'élevait à 39 pour tous nos corps d'armée. C'est-à-dire que, sur un total de 360,000 hommes enrôlés jusqu'au 1er novembre, nous observons les faits suivants:

Moins de 7 p. 100 furent réformés comme inaptes au service, et ce chiffre comprend un grand nombre de recrues chez qui, quelques jours ou quelques semaines après l'enrôlement, on découvrait, grâce aux rayons X, des faiblesses d'origine antérieure à l'enrôlement. Ce pourcentage ne renferme que 1,320 cas de tuberculose, celle-ci étant dans la plupart des cas à l'état de non-activité. Le nombre total des cas de tuberculose dépistés dans les forces armées ne représente que $\frac{1}{3}$ p. 100 du total des recrues. Le nombre des cas de tuberculose imputables au service ou aggravés du fait du service n'est que de 39 en tout, chiffre trop faible pour être exprimé en pourcentage.

Le fait que nous avons constaté 1,320 cas de tuberculose ne signifie pas que les mesures propres à assurer la santé de nos troupes sont insuffisantes. Il indique au contraire que l'efficacité de notre service de santé a épargné les rigueurs de la formation militaire à un nombre considérable d'hommes souffrant de faiblesse des poumons.

Non seulement les conditions existantes au sein de nos forces armées n'ont pas causé un grand nombre de cas de tuberculose, comme l'a laissé si imprudemment entendre le premier ministre d'Ontario, mais l'efficacité de nos examens médicaux a en réalité sauvé des centaines de vies et a révélé à plusieurs jeunes civils qu'ils souffraient de faiblesse des poumons, état dont ils ne se doutaient pas et qu'ils peuvent maintenant surveiller avec intelligence.

La déclaration irréfléchie et injustifiée du premier ministre d'Ontario peut avoir de nombreuses conséquences. En premier lieu, elle peut alarmer sans raison des dizaines de milliers de mères et d'épouses quant aux soins que leurs fils et leurs époux reçoivent dans les forces armées du Canada. Pareille déclaration est donc tout à fait intempestive et absolument inexcusable. Deuxièmement, elle peut réjouir l'ennemi en dépréciant l'efficacité de nos armées de combat. Il n'y a qu'un mot dans la langue anglaise capable de qualifier une telle conduite, et je ne l'emploierai pas ici. Troisièmement, elle peut ébranler la confiance du pays dans le Gouvernement. Mais, naturellement, le premier ministre de l'Ontario considère cela de bonne lutte en ces jours sombres et difficiles de la guerre, tout aussi bien que par les jours plus agréables de la paix.

Je soumets toute cette malheureuse histoire à deux tribunaux, l'un indéfini et incertain, la consience élastique de celui qui s'est rendu coupable du libelle, l'autre, bien défini, certain et avisé, le jugement libre et sans entraves des honorables membres de cette Chambre. A mon avis, la déclaration est absolument méprisable.

M. COLDWELL: Le ministre songera-t-il à recourir à l'alinéa 39 *b*) des règlements concernant la défense du Canada, alinéa donnant au Gouvernement le pouvoir d'interner toute personne faisant des déclarations susceptibles de nuire au recrutement?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à la suite de ce que vient de dire mon collègue, je désire consigner au compte rendu des chiffres sur l'armée canadienne. On se rappellera que la déclaration du premier ministre Hepburn portait que 45,000 hommes avaient été réformés, la plupart parce qu'ils avaient contracté des rhumes et la tuberculose en raison de vêtements trop légers.

A mon point de vue, ce chiffre de 45,000 est un chiffre rond qui comprend tous les réformés pour quelque cause que ce soit. Le nombre de ceux qui ont été jugés inaptes au service après l'enrôlement dans l'armée s'établit à 29,476. C'est là le nombre des réformés durant une période de deux ans et un tiers, soit du 1er septembre 1939 au 31 décembre 1941. C'est-à-dire, 29,476 de ceux qui s'étaient enrôlés furent ensuite jugés inaptes au service.

La déclaration du premier ministre Hepburn veut que les réformes "aient résulté surtout de rhumes et de tuberculose contractés en raison de vêtements trop légers." Des 29,476 réformés, 1,499 seulement, soit 5.1 p. 100, furent jugés inaptes au service pour cause de tuberculose. Et 55 seulement de ces hommes jugés inaptes au service pour cette cause furent ainsi jugés après leur arrivé outre-mer. En d'autres termes, 55 hommes sur plus de 130,000 rendus outre-mer furent réformés parce qu'ils souffraient de tuberculose. Il faut se rappeler de plus que ce total de 1,499 hommes atteints de tuberculose est tiré d'un enrôlement global dans l'armée canadienne durant cette période, de près de 300,000 hommes.

Le premier ministre Hepburn inclut aussi les rhumes parmi les motifs de libération. Il importe de préciser que les rhumes ordinaires ne sont pas un motif de réforme. On libère les recrues qui souffrent d'une affection chronique ou grave des voies respiratoires comme

l'asthme, la bronchite et maladies de ce genre. J'ai obtenu aussi un relevé de ces cas. Le nombre global des recrues réformées pour affection des voies respiratoires est de 3,015, sur un nombre global de 29,476 réformés, soit 10.2 p. 100. Encore une fois, cela fait 3,015 sur environ 300,000 recrues.

En résumé, M. Hepburn prétend qu'on a réformé 45,000 hommes des forces actives surtout parce qu'ils avaient été atteints de rhumes et de tuberculose pour avoir été insuffisamment vêtus. En réalité, sur 29,476 hommes trouvés physiquement impropres au service après leur enrôlement, 5.1 p. 100 l'ont été à cause de la tuberculose. Environ 40 p. 100 de ces hommes souffraient de tuberculose non-active. Environ 10 p. 100 des réformés pour cause de maladie souffraient d'affections des voies respiratoires. Autrement dit, le nombre global des hommes libérés pour tuberculose, asthme, bronchite ou toute autre maladie des voies respiratoires, ce qui peut inclure les rhumes chroniques ou graves, a été de 4,514 sur 29,476 réformés pour raisons de santé, soit un peu plus de 15 p. 100, et ce, sur un nombre global d'environ 300,000 recrues.

Ces faits se passent de commentaires.

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'air): Pour ce qui est du corps d'aviation royal canadien, j'ai sous la main une liste détaillée des réformes et libérations accordées pour raison de santé de septembre 1939 au 31 janvier 1942. Je signalerai que le nombre total des réformés pour raison de santé n'est que de 2,270. Ainsi que l'a expliqué le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), nous avons eu en tout 136 réformés pour tuberculose et 141 pour d'autres maladies des voies respiratoires.

L'hon. ANGUS MacDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur l'Orateur, afin de compléter l'exposé relatif aux cas de réforme dans nos forces armées, je dirai qu'en ce qui a trait à la marine royale canadienne le nombre total des réformés pour raison de santé est de 954, du commencement des hostilités au 31 janvier 1942. De ce nombre nous comptons 53 réformés pour tuberculose et 56 pour d'autres maladies des voies respiratoires.

HONG-KONG

RELATION FAITE PAR LES JOURNAUX DES ATROCITÉS COMMISES SUR LES TROUPES CANADIENNES EN CAPTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui s'inspire de deux comptes rendus de journaux, dont l'un a paru à la page 3 du *Citizen* d'Ottawa du 13 février et l'autre en première page du même quotidien de ce matin. Ces articles décrivent les atrocités dont sont victimes les soldats canadiens faits prisonniers à Hong-Kong. La dernière dépêche est accompagnée d'une note disant que le ministère des Affaires extérieures prend des mesures immédiates en vue de vérifier l'exactitude de ces rapports. Etant donné l'effet pénible que des nouvelles de ce genre peuvent produire sur les êtres chers de ces hommes, le Gouvernement étudierait-il l'opportunité de faire retarder la publication de ce genre de comptes rendus jusqu'à ce qu'ils aient été vérifiés?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je puis dire à mon honorable ami que le gouvernement de la Grande-Bretagne nous a dit avoir reçu certains renseignements de sources qu'il désire contrôler avant de se prononcer sur le degré de confiance qu'il convient de leur accorder. Aussitôt qu'il aura obtenu des renseignements dignes de foi, il les communiquera à notre gouvernement. Voilà la seule déclaration que je puisse faire officiellement pour l'instant au sujet de rumeurs parues dans les journaux ou qui ont circulé ailleurs au sujet de ce qui s'est passé à Hong-Kong, et de fait dans d'autres parties de l'Extrême-Orient. Je n'ai pas sous les yeux les communications dont mon honorable ami a parlé, mais j'imagine qu'il s'agit de dépêches venues de l'étranger, soit de Tchoung-King soit de Londres. Si ce sont des dépêches envoyées aux journaux, on ne saurait les considérer comme des communications du gouvernement britannique. Mon honorable ami a parlé d'atrocités qui auraient été commises sur des soldats canadiens capturés à Hong-Kong. Je ne pense pas que nous ayons reçu de communication se rapportent directement aux troupes canadiennes.

M. DOUGLAS (Weyburn): Il en est question dans le communiqué de ce matin.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'en ai pas pris connaissance. Quoi qu'il en soit, les communications que notre gouvernement a reçues du gouvernement britannique ne contiennent aucune allusion à des atrocités qui auraient été commises sur des soldats canadiens plus que sur les autres troupes qui se trouvaient à Hong-Kong. Je puis assurer à mon honorable ami que le gouvernement britannique est à enquêter sur les rumeurs dont il a parlé et qu'on ne saurait jusqu'ici les apprécier autrement que je l'ai fait.

Quant à l'opinion que mon honorable ami a exprimée en disant que le Gouvernement devrait soumettre à la censure les communications de cette nature, je dois dire qu'elle est aussi la mienne. Des rumeurs alarman-

tes comme celles-là sont de nature à causer inutilement de l'angoisse à bien des gens, d'autant plus qu'elles sont peut-être sans fondement ou sans vérification. Toutefois, le Gouvernement se trouve dans une situation très difficile. S'il tente d'assujettir à la censure des rumeurs au sujet de la situation faite à nos soldats dans quelque partie du monde, on pourra l'accuser de cacher des renseignements que le peuple canadien désirerait obtenir le plus tôt possible. Je sais que de telles critiques s'élèveraient si le Gouvernement s'abstenait de communiquer tous les renseignements sûrs qui pourraient élucider la situation existante. Quand nous recevrons des renseignements que nous pouvons considérer authentiques et sûrs, nous les révélerons, si l'intérêt public nous permet de le faire. Entre temps, j'espère que le peuple canadien ne considérera pas comme dignes de foi des communications dont l'authenticité n'aura pas été établie par le Gouvernement lui-même.

M. DOUGLAS (Weyburn): Si le premier ministre veut bien me le permettre, je lui adresserai un appel direct. Les nouvelles relatives aux troupes canadiennes, qui ont paru dans les journaux de ce matin, ont été diffusées par Radio-Canada hier soir. Je ne demande pas au premier ministre de recourir à la censure, mais je le prie de demander aux journaux et aux postes de radio de ne pas publier ou diffuser de nouvelles aussi alarmantes au sujet de ces hommes tant que le Gouvernement n'aura pu en établir l'authenticité.

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui concerne cette question, je crois savoir que les fonctionnaires du département des Affaires extérieures pensaient que la communication dont mon honorable ami a parlé serait transmise au Canada par les Etats-Unis. Le fait de l'assujettir à la censure dans les journaux ne l'empêcherait pas d'être divulguée par la radio. Toutefois, ce que j'ai déjà dit s'applique dans ce cas. J'estime que la Chambre verrait volontiers le Gouvernement prendre des mesures en vue de prévenir la diffusion de rumeurs sans fondement, au cas où il jugerait opportun de le faire.

CONSEIL DU PACIFIQUE

REPRÉSENTATION CANADIENNE AU CONSEIL CHARGÉ D'ORGANISER LA DÉFENSE COMMUNE DANS LE PACIFIQUE MÉRIDIONAL.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire répondre à une question posée par l'honorable député de Broadview (M. Church) au sujet de la représentation canadienne dans le conseil du Pacifique. L'honorable député a posé sa question le 10 février et ses remarques se trouvent à la page 507 du hansard.

Le premier ministre de la Grande-Bretagne, dans un discours prononcé à la Chambre des communes anglaises le 27 janvier et cité en cette chambre le lendemain en réponse à une question posée par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), a annoncé l'intention d'établir à Londres un conseil du Pacifique, comprenant la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Indes néerlandaises, qui pourrait transmettre les vues communes de ses membres au comité conjoint des chefs d'état-major siégeant à Washington. L'établissement du conseil et le lieu où il siégerait n'avaient pas encore fait l'objet de dispositions définitives. En effet, les honorables députés ne l'ignorent pas, dans certains milieux, d'aucuns ont proposé qu'il siège à Washington plutôt qu'à Londres. La déclaration suivante sur sa constitution a été publiée:

> Un conseil du Pacifique a été institué sur un plan ministériel. L'Australie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande auront des représentants à ce conseil. D'autres ministres et conseillers y assisteront au besoin.

A la première assemblée du conseil, tenue le 10 février, le gouvernement de l'Inde y était présenté, outre ceux déjà nommés dans la déclaration officielle.

Depuis qu'on a soulevé à la Chambre, la question de la représentation du Canada à ce conseil, j'ai de nouveau communiqué avec le premier ministre de la Grande-Bretagne à ce sujet. Les fonctions et la responsabilité du conseil ne sont pas tout à fait aussi étendues que sa désignation l'indiquerait. Le premier ministre a souligné que d'après sa constitution actuelle, ses fonctions s'appliquent directement aux questions de la défense régionale des zones du sud-ouest du Pacifique et du sud-est de l'Asie qui font l'objet présentement d'attaques nippones. Les pays qui y participent sont ceux qui se trouvent actuellement dans la zone des hostilités.

Il se peut toutefois, qu'en raison des besoins stratégiques futurs, il devienne désirable d'étendre la portée du conseil du Pacifique de façon à inclure toute la zone du Pacifique; dans ce cas, le Canada y sera certainement représenté.

LA DÉFENSE NATIONALE

UTILISATION DES UNITÉS MOBILES ET AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, à titre de simple membre libéral de cette honorable Chambre, je désire demander au Gouvernement si, à

la suite de la chute déplorable de Singapour et de la fuite notoire d'une escadrille navale allemande du port de Brest, il est possible de garantir à la population canadienne que notre pays ne sera pas envahi avant la fin de la guerre? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de cette garantie? Si l'on ne peut donner cette garantie, le Gouvernement a-t-il l'intention de créer un grand nombre d'unités mobiles et d'améliorer sans plus de retard, les moyens de communication à travers le pays?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des questions de stratégie et de politique militaire, qu'elles s'appliquent aux autres parties du monde ou au Canada, aux autres nations ou à la nôtre, je ne crois pas non plus qu'il convienne de poser de question sous une forme susceptible de créer de l'embarras, ni de tenter d'y répondre de quelque manière que ce soit, si l'on prévoit la moindre possibilité que cette question puisse être mal interprétée dans une autre partie du monde. Je crains que l'honorable député n'ait posé cette question sous l'impulsion du moment, et pour ma part je ne voudrais sûrement pas y répondre sans mûre réflexion.

CONFÉRENCE AU SUJET DES IMPÔTS

DISPONIBILITÉ DU RAPPORT—CANADIENS DE SINGAPOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a demandé, à l'appel de l'ordre du jour, si le Gouvernement avait l'intention de mettre à la disposition de tous les membres du Parlement le rapport de la dernière conférence interprovinciale et, le cas échéant, si ce serait une copie non revisée.

L'honorable député veut parler, apparemment, de la réunion tenue les 18 et 19 décembre entre les représentants des divers gouvernements provinciaux pour discuter les accords provisoires projetés en vue de donner suite à l'offre faite aux provinces que contenait le dernier discours sur le budget. La réunion n'a pas été une conférence interprovinciale proprement dite. Pour la commodité des représentants des divers gouvernements, on a pris des notes sténographiées des délibérations. L'assemblée, cependant, a décidé que ce compte rendu aurait un caractère confidentiel et les honorables députés comprendront, je pense, que s'il en avait été autrement décidé dans une réunion de ce genre, au cours de laquelle la situation et les questions financières des divers gouvernements sont abordées, la libre discussion aurait été forcément entravée. Le cabinet n'a donc pas l'intention de déposer le compte rendu ni de le rendre autrement public, bien qu'à la connaissance de la Chambre j'aie déjà déposé le texte des accords provisoires qui ont été, si je puis dire, le fond et le fruit de nos discussions.

L'honorable député a également demandé si un membre du cabinet avait avisé les représentants provinciaux de la présence de soldats, marins et aviateurs canadiens à Singapour aussi bien qu'à Hong-Kong. La réunion avait pour but, je le répète, d'examiner les questions fiscales soulevées par l'offre faite aux provinces dans le dernier exposé budgétaire, et, à ma connaissance, je n'ai fait, pas plus qu'aucun autre membre du cabinet, d'allusion aux membres des forces armées canadiennes à Singapour ou ailleurs.

Mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), a déjà répondu à une troisième question posée au même moment par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot).

M. ROSS (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas souvent pris la parole en cette Chambre, mais à titre de vieux militaire j'aurais un mot à dire au sujet de la situation du moment. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Nous savons que tout finira bien. Nous savons...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député pose-t-il une question au Gouvernement?

QUESTION DE PRIVILÈGE—L'HON. M. BRUCE

ALLUSION À UNE DÉCLARATION FAITE À LA CHAMBRE RELATIVEMENT AU "PAYS D'ADOPTION"

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un fait personnel. L'honorable député de Nicolet-Yamaska en faisant de moi l'éloge que je trouve à la page 598 du hansard a parlé du Canada comme mon "pays d'adoption". Comme je suis né au Canada, je présume qu'il tiendra à faire rayer ces paroles du compte rendu.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi, 13 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. R. T. GRAHAM (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, le débat ayant surtout porté jusqu'ici sur le passage du discours du trône relatif au plébiscite, il est peu probable que j'eusse pris la parole si je devais moi-même me limiter à ce même sujet. Les excellents discours qu'ont prononcés le proposeur de l'Adresse (M. Fournier) et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Macdonald), les exposés du premier ministre (M. Mackenzin King) et de quelques-uns de ses collègues du cabinet ainsi que les nombreux discours des autres honorables députés semblent avoir à peu près épuisé la question. Il me reste donc peu à dire qui soit utile. Mais comme mes remarques doivent viser un autre passage du discours du trône, j'ai pensé que mon silence pourrait être interprété comme un signe d'opposition ou de tiédeur à l'endroit de la politique du Gouvernement. Une telle supposition serait entièrement erronée. Je puis dire, comme l'a affirmé un honorable député, que mon esprit et ma conscience sont d'accord pour ce qui est d'appuyer le Gouvernement sur la question du plébiscite. Je considère que le premier ministre ne pouvait agir autrement qu'il l'a fait en tenant la promesse qu'il avait donnée au peuple canadien lors des élections de 1940. Si vous acceptez cette prémisse, à mon avis l'alternative au plébiscite serait de faire des élections générales. Nous serions tous d'avis, je crois, tant à la Chambre qu'en dehors, que cette ligne de conduite ne serait pas sage ou convenable durant la présente crise. De plus, depuis que le Gouvernement actuel a été porté au pouvoir, depuis que j'ai l'honneur d'être membre de la Chambre, j'ai toujours scruté avec beaucoup d'attention le programme adopté par l'Administration, et je crois que la direction donnée par le premier ministre et son cabinet a été magnifique, pour me servir d'un mot employé par une personne beaucoup plus éminente que je le suis, M. Churchill. Une déclaration du général McNaughton aux troupes canadiennes en Angleterre m'a aidé à en arriver à cette conclusion, car le commandant de nos forces canadiennes jouit apparemment de la confiance de tous les habitants du pays, et je peux ajouter, de tous les partis en cette Chambre. Il est vrai que le poste occupé par le général McNaughton aurait pu le justifier de ne pas faire de commentaires sur le programme de guerre de ce pays; mais vu qu'il n'a pas gardé le silence et qu'il a jugé opportun de donner son opinion sur les troupes, les munitions et les vivres que le Canada envoie en Angleterre, et vu que cette déclaration vient de la personne la mieux placée pour juger de notre effort de guerre, il me semble que c'est un précieux témoignage d'appréciation pour le premier ministre et le cabinet.

Pour ma part, ayant entendu le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) déclarer que le volontariat donne de bons résultats et nous assure que ni à l'heure présente ni dans un avenir prévisible le système du volontariat ne retardera d'aucune façon notre effort de guerre, je crois qu'il serait peu sage et même imprudent de tenter d'établir la conscription pour le service outre-mer. Dans ces circonstances, je me rends compte que le Gouvernement agit sagement, pendant qu'il en est temps encore, à la lumière des événements qui se produisent ailleurs, de chercher à se faire délier des engagements qu'il a pris envers les Canadiens. De cette manière, dans aucune circonstance et dans aucun cas, sa liberté d'action ne se trouvera gênée et il pourra librement conseiller au Parlement de suivre la ligne de conduite qu'il jugera nécessaire.

Je suis donc d'avis que non seulement le premier ministre a bien fait de respecter ses engagements mais aussi que la méthode adoptée de soumettre la question à la population du Canada par voie d'un plébiscite est la plus sage et la plus appropriée dans les circonstances. Pour ce qui est du plébiscite lui-même, comme l'a dit le premier ministre, la question de la conscription pour le service outre-mer n'est pas en jeu. Je me propose donc de me réserver le droit de discuter, lorsque le temps viendra, si jamais il vient, la question de la conscription pour le service outre-mer, et seulement lorsque la Chambre sera bel et bien saisie de cette question et que le Parlement sera appelé à se prononcer à ce sujet.

Si je prends part au présent débat, c'est à cause d'un passage du discours du trône d'une importance bien plus grande que celle de la question du plébiscite, car ce plébiscite n'a d'autre but, après tout, que celui d'arrêter la ligne de conduite à suivre. Le passage du discours du trône que je veux lire à la Chambre a trait à l'attitude du Gouvernement à l'égard de notre effort de guerre. Voici ce que dit ce paragraphe:

> La politique du Gouvernement étant d'opposer à la guerre totale un effort national total, vous serez invités à approuver un programme équilibré comportant de nouveaux accroissements de nos forces armées et de la production de munitions de guerre et de denrées alimentaires.

Je signale à l'attention de la Chambre le mot "équilibré", et il est essentiel qu'on l'applique à notre effort de guerre. A cet égard j'aimerais également appeler l'attention de la Chambre sur une phrase prononcée ici même, l'autre jour, par le ministre de la Défense nationale. Je cite:

La guerre totale exige que chaque pays assujettisse sa conduite de la guerre à la nature et à l'étendue de ses ressources et, en outre, aux besoins et capacités des nations avec lesquelles il est allié.

L'importance de ces paroles vient de ce qu'elles soulignent le devoir qui nous incombe relativement à l'effort de guerre canadien. Ne perdons jamais ce fait de vue. La partie du discours du trône sur laquelle je veux insister aujourd'hui a trait à notre programme de production et de fourniture de denrées alimentaires. Les événements de ces dernières semaines me convainquent de la nécessité qu'il y a d'examiner et d'évaluer de nouveau la situation du Canada par rapport aux Etats-Unis, surtout en ce qui concerne la production et la fourniture de vivres.

Où en sommes-nous? Je crois pouvoir donner de cette situation un aperçu susceptible d'intéresser la Chambre. On se rappelle que la partie de l'Europe qui fournissait à l'Angleterre des quantités importantes de denrées alimentaires s'est vue fermer l'accès aux Iles britanniques peu de temps après le début des hostilités. Je n'ai qu'à rappeler le cas du Danemark, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, du bassin du Danube et d'autres pays européens, qui avaient tous contribué à ravitailler la Grande-Bretaagne en vivres dont elle avait un besoin si pressant. Il est vrai que, même après ce désastre, même après la suppression de ces sources d'approvisionnement, une grande partie du monde restait encore en mesure de fournir cette vitale nécessité de la guerre: des vivres. Mais les événements des quelques dernières semaines ont complètement modifié la situation. Singapour est tombée, la presqu'île Malaise est perdue, et il est inconcevable qu'un seul des députés ici présents puisse manquer de se rendre compte des conséquences possibles des victoires du Japon en Extrême-Orient.

En quoi cela influera-t-il effectivement sur les denrées alimentaires? Ainsi, l'honorable député de Danforth (M. Harris) a souvent mentionné en cette enceinte les grandes quantités d'huile comestible que le Canada s'est procurées dans ces régions. Les Etats-Unis, également, en ont importé de fortes quantités, proportionnellement aux besoins de leur population; et, en raison de la situation particulière où elle se trouve, l'Angleterre, proportionnellement à sa population, a importé de cette source des quantités hors de toute proportion avec celles qu'ont importées le Canada et les Etats-Unis. N'est-il pas également évident, maintenant que Singapour est tombée, que les vaisseaux de l'Angleterre et de ses alliés pourraient se voir dans l'impossibilité d'utiliser dans un sens ou dans l'autre les routes maritimes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et même de l'Inde? Quel sera aussi l'effet inévitable de ce désastre sur la question de l'approvisionnement de la Grande-Bretagne? A mon sens, il ne peut avoir qu'un seul effet: de rejeter sur le Canada et les Etats-Unis, et sur les autres nations de l'hémisphère occidental qui sont en mesure et désireuses d'y voir, le soin de combler l'énorme insuffisance de vivres qui résulte des opérations des quelques dernières semaines. Il nous faudrait être aveugles pour ne pas reconnaître la nécessité immédiate du rajustement de notre programme concernant les denrées alimentaires si nous voulons répondre aux nouveaux besoins de nos alliés résultant de la situation en Extrême-Orient.

Il me semble qu'en dépit de la difficulté de tenir libres les voies maritimes de l'Atlantique, le Canada et les Etats-Unis soient les seuls pays en mesure de combler le vide résultant de la séparation de la Grande-Bretagne de ces pays comme sources d'approvisionnement. Le maintien de cette route sera des plus difficile, mais il semble bien que ce soit là la seule route maritime ininterrompue que l'on puisse espérer maintenir. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, comme on le sait, ont fourni d'énormes quantités de blé, de bœuf, de mouton, de beurre, de fromage et, comme sous-produit, de laine, à la Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis.

Je ferai remarquer que non seulement nous devrons suppléer à l'insuffisance de vivres en Grande-Bretagne, et répondre aux besoins de nos forces armées d'outre-mer et de celles de nos alliées, mais qu'il faudra de plus suppléer à l'insuffisance dont nous souffrirons nous-mêmes en raison des diminutions dans les importations qui, jusqu'ici, nous venaient d'Extrême-Orient.

Nous ne devons pas songer uniquement aux besoins de la Grande-Bretagne, mais nous serons peut-être appelés à expédier de grandes quantités de vivres à la Russie et à la Chine. L'une et l'autre de ces nations nous sont associées de façon vitale dans cette guerre et s'il fallait pour un moment qu'elles échouent par suite du manque d'aliments et qu'une partie de ce malheur fût imputable au peuple canadien, nous regretterions amèrement de n'avoir pas su faire le geste nécessaire en temps opportun. Il ne faut pas oublier non plus que, dans la production de céréales ou de bestiaux, il faut un temps considérable pour augmenter de façon sensible les approvisionnements. Il faut au moins une campagne pour produire une récolte de céréales, et la chose est encore plus évidente dans le cas des bestiaux. Il n'est guère possible de produire au Canada la fève soya, succédané qui nous vient immédiatement à l'esprit quand on songe à remplacer quelques-unes de nos sources d'approvisionnement d'huiles comestibles. On sait d'autre part

que les Etats-Unis l'ont cultivée avec succès dans de vastes régions. Les Etats-Unis et le Canada se doivent, il me semble, après s'être consultés et avoir étudié le problème qui leur est commun, de collaborer plus étroitement afin que les régions propres à cette culture soient affectées à la production de la fève soya. Le Canada peut également aider à résoudre le problème en stimulant la culture du lin de façon à augmenter considérablement sa production d'huile de lin. Nous faisons servir une grande quantité d'huiles comestibles à des fins non comestibles, et nous pourrions remédier à notre insuffisance dans ce domaine en produisant plus de graine de lin.

J'ai déjà fait remarquer que le problème exige, à mon avis, la collaboration la plus étroite entre les Etats-Unis et le Canada. Cette collaboration existe déjà dans plusieurs domaines et il faudrait l'étendre immédiatement à cette partie très vitale de notre effort de guerre. La ligne de conduite adoptée par le Gouvernement à l'heure actulle devra nécessairement encourager la production des denrées alimentaires dont nous avons le plus pressant besoin. Cette année, il faudra éliminer entièrement de notre programme toute proposition tendant à laisser chômer une terre propre à la culture. La situation est si grave qu'en face du grand danger qui nous menace, nous devrions cultiver pleinement toutes les terres propres à la culture. J'ai dit "les terres propres à la culture." Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui possède une longue expérience, se rappelle l'histoire de la dernière guerre et les embarras qu'a amenés le défrichement de grandes zones de l'Ouest impropres à l'agriculture. Ne répétons pas cette bévue, à moins d'y être contraints par une dure nécessité. Certes, cette année, on devrait encourager la pleine mise en valeur de toutes les terres cultivables. J'ajouterai que, plus tôt que je l'avais prévu ou qu'aucun honorable député ne l'avait probablement prévu, les événements ont justifié deux affirmations faites par le ministre à la Chambre. On se rappelle qu'il a dit que ce qui nous paraissait l'énorme excédent de blé se révélerait au bout du compte non un élément de passif, mais une valeur d'actif. Il nous a dit en 1941, en proposant son programme au sujet de la production du blé, qu'il serait nécessairement temporaire. Les événements mentionnés lui donnent manifestement raison sur ces deux points.

Je traiterai de la politique du blé, non parce qu'à mon sens elle soit dans une juste perspective par rapport à la production alimentaire comme besoin national, mais simplement parce que jusqu'ici on a traité le blé comme un orphelin dans la tempête, pourrait-on dire. Cette façon de voir de la part du Gouvernement et de notre part doit cesser; reconnaissons que s'il existe des régions propres seulement à la culture du blé, il faut les affecter à cette production. Il est préférable que nos alliés et nous-mêmes ayons d'amples réserves de blé, plus une quantité raisonnable de matières grasses, que de posséder seulement une petite quantité des deux. On devrait maintenant faire servir chaque acre de terre arable à la constitution d'une réserve de denrées alimentaires pour le jour inévitable où nous en aurons besoin.

Les honorables députés se rappellent la visite récente à Ottawa de quatre cents cultivateurs de la Saskatchewan. Je crois pouvoir dire sans crainte qu'ils ont fait une excellente impression sur la Chambre, et sur le Gouvernement, par la façon dont ils ont présenté leurs griefs. Bien que l'on ait critiqué les dépenses que cette délégation a faites pour venir ici, je suis certain qu'elle a accompli de bonne besogne et que ses déboursés sont justifiés. Je ferai remarquer aussi que les observations qu'elle a faites au Gouvernement sont des plus raisonnables et modérées, qu'elles ont été présentées avec dignité et appuyées par de solides arguments.

Permettez-moi de résumer les principaux points de son mémoire.

1. Elle a exhorté le Gouvernement a établir un prix initial d'un dollar le boisseau de blé n° 1 du nord livré à Fort-William.

2. Paiement différé du solde; que soit versé plus tard ce qu'elle appelle un prix de parité et que ce prix soit déterminé par le Bureau fédéral de la Statistique.

3. Maintien du système de contingentement pour la vente et prise du montant seulement de blé requis pour la consommation domestique et l'exportation au cours de la prochaine campagne agricole.

4. La continuation de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et l'adoption d'amendements nécessaires.

5. L'étude de la conservation du sol et l'encouragement de la production des herbes dans ce but.

Il me semble que, étant donné les événements qui ont eu lieu, le Gouvernement devrait donner son attention la plus favorable à ce mémoire en formulant la politique relative au blé présentement à l'étude. Pour ma part, je n'ai aucunement hésité à appuyer en 1941 la politique du blé exposée en cette Chambre par le ministre de l'Agriculture et par le ministre du Commerce. Elle a rendu des services exceptionnels dans ma circonscription qui avait eu à souffrir d'une sécheresse sans précédent, mais je suis convaincu

que les circonstances ont tellement changé que nous ne saurions méconnaître les besoins causés par ces événements et des circonstances. Nous devrions donc, dans notre politique, tenir compte du changement survenu. J'affirme à tous mes honorables collègues que les intérêts du pays et de notre programme de guerre exigent absolument que l'on encourage les gens qui produisent les vivres dont nous avons tant besoin présentement et dont nous aurons besoin à l'avenir pour les fins de la guerre. Ce n'est pas une question de générosité, c'est parce que je crois la chose juste, opportune et sage dans les circonstances présentes que je prie le Gouvernement de voir à ce qu'au moins une fois dans l'histoire de notre pays l'on accorde à celui que nous proclamons souvent un des éléments les plus importants de notre population la mesure de justice que sa situation exige et mérite.

Quant à la politique adoptée par le Gouvernement, je sais, monsieur l'Orateur, que bien des gens sincères ne s'accordent pas sur les méthodes à prendre pour la distribution des deniers du trésor fédéral dans l'intérêt de la classe agricole, surtout dans l'Ouest. Etant donné que nous avons eu l'an dernier un énorme excédent de blé dont nous n'avions apparemment aucun besoin immédiat, les mesures alors prises étaient donc plus ou moins justifiables, mais dans les circonstances actuelles, le Gouvernement ne devrait pas, me semble-t-il, y recourir de nouveau. Ce serait faire preuve d'injustice envers les producteurs de blé ou d'autres denrées alimentaires que de leur dire aujourd'hui: " Il est essentiel à la réusssite de notre effort de guerre que vous produisiez autant de blé que possible; néanmoins, à cause des priorités auxquelles sont assujetties les diverses denrées alimentaires, nous allons abaisser le prix de ce que vous produisez au-dessous de ce qui serait, tout bien considéré, un niveau équitable." A mon sens, le Gouvernement devrait d'abord prendre pour principe de fixer des prix équitables dans le cas de tous les producteurs de denrées alimentaires. Puis, s'il voulait encourager la production de certaines denrées agricoles plus nécessaires, il pourrait y arriver en payant une prime sur les produits.

Voilà, me semble-t-il, la seule attitude raisonnable que le Gouvernement puisse prendre. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que nous devrions encourager les cultivateurs à accroître leur production de céréales secondaires et d'herbes, et à cultiver davantage le lin, ainsi que je l'ai déjà dit. Toutefois, il faudrait éviter de causer ainsi du détriment aux producteurs de blé. Je ne préconise nullement un régime de gouvernement par délégation. Je ne songerais jamais à maintenir que le

seul fait que 400 cultivateurs de ma province sont venus présenter leurs desiderata en matière de politique agricole oblige le Gouvernement à y donner suite. J'estime toutefois que, examinant la situation actuelle et constatant que la politique proposée par la délégation en question répond parfaitement à nos besoins de guerre, ainsi qu'à nos besoins futurs, il convient, parce que cette politique est juste, raisonnable et équitable, d'y donner suite dans son intégralité. Je m'adresse particulièrement au ministre du Commerce, qui est chargé de formuler la politique du blé du Gouvernement. Je m'adresse au ministre de l'Agriculture qui, de par sa grande expérience dans la production de denrées alimentaires, doit être un intime conseiller du Gouvernement dans l'établissement de la politique du blé. J'espère aussi que mes paroles atteindront les oreilles du ministre des Finances (M. Ilsley), qui joue un rôle important dans la formulation de toutes mesures intéressant la vie de la nation.

Les deux ministres de l'Ouest reconnaissent pleinement, j'en suis sûr, la nécessité de tenir compte des questions que j'ai signalées dans l'élaboration de la politique du blé pour l'année courante. Nous savons tous que le ministre des Finances a entrepris une tâche inégalée dans notre histoire. Sans doute pense-t-il parfois qu'il n'existe aucun plafond à la somme qu'il lui faut trouver pour nos besoins de guerre. Cependant je lui rappelle, de crainte qu'il ne l'oublie, la déclaration du premier ministre, à savoir, que l'effort de guerre du Canada ne sera soumis à aucune limitation financière, mais seulement à la capacité physique de production de la populatoin canadienne, et je lui affirme que c'est maintenant plus que jamais qu'il convient de tenir compte de cette déclaration et de l'appliquer dans toute sa vigueur à la production de denrées alimentaires en notre terre du Canada. Je dis au ministre des Finances que la postérité lui pardonnera s'il nous arrivait de produire un excédent de denrées alimentaires et si cet excédent nous restait; mais je me demande si la postérité, les membres de la présente législature ou le ministre lui-même seraient pardonnés si dans un avenir rapproché nous avions, ainsi que nos alliés, à faire face à une sérieuse pénurie de vivres.

C'est pour ces raisons que j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il étudie la situation nouvelle que nous avons à envisager au cours de la présente guerre, les terribles éventualités qui se présentent et le rôle que le Canada doit jouer, en particulier dans la production des vivres et du matériel de guerre, en étroite harmonie et en collaboration avec notre grand voisin du Sud. Je laisse

la solution de ce problème au Gouvernement, espérant qu'il suffira de saisir la situation dans laquelle nous nous trouvons présentement et le besoin d'un nouvel examen de la position qu'occupe le Canada dans la production des denrées alimentaires, pour que cela influe sur la politique qu'on annoncera cette année.

M. M. E. McGARRY (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je m'étais promis de ne pas empiéter sur les instants de la Chambre en m'abstenant de prendre part à ce débat. Toutefois, m'étant exposé à ce qu'on pourrait appeler l'infection de la fièvre intermittente, causée par la chaleur des discours prononcés sur la conscription et le plébiscite, mes forces de résistance ont failli et j'ai succombé à une légère attaque de la contagion. Mes observations refléteront cette légère indisposition.

Je désire, toutefois, ajouter mes éloges à ceux qui ont déjà été prodigués aux motionnaires de l'Adresse. Solides par le fond, logiques, réalistes, dénués de préjugés de parti, ces discours sont de véritables chefs-d'œuvre et tout à l'honneur de ceux qui les ont prononcés ainsi que des circonscriptions qu'ils représentent.

De toutes les questions abordées dans le discours du trône, celle qui a le plus ému le public et les journaux, ainsi que les honorables députés, est celle du plébiscite. Je m'exposerais au ridicule si j'allais me risquer à offrir la définition de ce terme, dans son acception courante, que donne le dictionnaire et que chacun des honorables députés connaît. Mais en l'occurrence, par l'application qu'on en veut faire, le plébiscite semble prendre un sens particulier. Certains honorables députés semblent y voir une source de danger et une arrière-pensée déguisée. Je ne peux comprendre ce qui motive une telle attitude. A mon sens, le plébiscite offre le moyen le plus courageux et le plus démocratique par lequel notre chef pouvait demander à l'électorat de le libérer d'engagements pris non seulement par lui-même mais, à quelques exceptions près, par tous les honorables députés.

Les adversaires du plébiscite ont soutenu que notre effort de guerre en serait retardé. Ils préconisent une mesure de conscription que le premier ministre (M. Mackenzie King) présenterait sans plus au Parlement et ils voudraient bien faire croire à la Chambre et au public que c'est essentiellement la seule méthode propre à assurer un effort de guerre total. Dans l'excellent discours qu'il a fait à la Chambre, il y a une semaine environ, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous a fait voir comment le pays se prépare à cet effort total. J'ai été heureux d'apprendre que le colonel O. M. Biggar, qui est certainement une autorité en la matière, partage absolument l'avis du ministre sur l'urgence des différents besoins.

Le ministre a réparti les exigences en cinq catégories. Tout d'abord, assurer les services et les produits nécessaires au maintien de la santé physique et morale des Canadiens. Ensuite, trouver les soldats nécessaires à la protection du pays contre toute menace d'invasion. Troisièmement, construire des navires et du matériel de guerre dans toute la mesure de nos ressources matérielles et de notre outillage. Quatrièmement, expédier outre-mer suffisamment de vivres et de matériel de guerre pour satisfaire aux exigences de notre propre armée, d'une partie de l'armée britannique et d'une partie de la population civile. Enfin, cinquièmement, envoyer outre-mer, à l'étranger, des troupes prêtes à attaquer et à vaincre l'ennemi partout où il se trouve.

Ainsi que l'a fait remarquer le colonel Biggar, la conscription pour le service outre-mer ne vise qu'une de ces fins, l'envoi de troupes outre-mer. Encore, faut-il ajouter qu'elle ne s'applique qu'à une partie des exigences de cette catégorie puisque, comme tous le savent, nous ne manquons pas de recrues pour nos armées de l'air et de mer. C'est un fait bien connu des honorables députés qu'une faible proportion seulement de notre armée outre-mer est venue en contact avec l'ennemi. Nous savons également que nous pouvons former au pays les soldats inscrits pour la défense territoriale et que si un jour ou l'autre les circonstances viennent modifier le cours de la guerre, la voix du peuple canadien peut leur imposer de nouvelles responsabilités.

Il ne faut pas oublier que les ressources du Canada en hommes et femmes sont limitées. Personne ne peut dire en ce moment jusqu'à quel point elles peuvent être mises à contribution, et pas davantage laquelle de ces cinq exigences sera la plus importante. Le service obligatoire pour outre-mer n'en embrasse qu'une, et seulement dans une faible mesure. Une petite fraction seulement des troupes recrutées jusqu'à présent a été utilisée. A mon avis, le présent délai n'est pas sans utilité, car il permet au peuple d'examiner à fond la question de l'opportunité de conférer la plénitude du pouvoir à notre Gouvernement. L'Administration assume l'entière responsabilité de cette hésitation et de cet examen approfondi.

Si nous en jugions par les discours de certains honorables députés de l'opposition et par les commentaires de quelques journaux, nous serions portés à croire que l'effort de guerre du Gouvernement est de beaucoup inférieur à ce qu'il devrait être. Si on veut

bien me le permettre, je retracerai quelques pages de l'histoire de la présente guerre, et je résumerai brièvement ce que l'on a déjà accompli.

En premier lieu, le Canada dépensera plus durant l'année financière en cours que pendant toute la dernière guerre. En d'autres termes, nous affectons 40 p. 100 de notre revenu national à notre effort de guerre. Si je m'exprimais autrement, je dirais que nous dépensons au taux de quatre millions de dollars par jour. Cinq fois plus de gens acquittent aujourd'hui des impôts de toutes sortes cinq fois plus élevés qu'auparavant. Les Canadiens qui touchent des revenus de trois à dix mille dollars acquittent des impôts qui sont passés de 4 p. 100 à 11 p. 100. Nous avons enseigné l'art militaire à 130,000 de nos jeunes gens et, depuis le début de la guerre, 750,000 hommes ont travaillé à notre effort de guerre.

Durant ses trois années d'existence, le plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique a coûté au Canada une somme équivalant à tout le produit des impôts du pays pendant une année financière. Nos chantiers maritimes emploient aujourd'hui quinze fois plus d'hommes qu'avant la guerre, et nos avionneries, trente-cinq fois plus. La production totale d'explosifs au Canada cette année sera plus considérable que la production totale pendant toute la dernière guerre. Les véhicules militaires fabriqués au Canada sont utilisés sur tous les théâtres de guerre où sont en service des troupes de l'Empire. Aujourd'hui, le Canada paie plus, par habitant, pour fournir des produits alimentaires à l'Empire britannique que le gouvernement britannique lui-même. La marine du Canada, qui comptait 15 navires au début des hostilités, en compte maintenant 350. Notre armée est forte de 265,000 hommes; nos aviateurs sont au nombre de 100,000, et 150,000 Canadiens sont en service outre-mer. Certains de nos bateaux sont en service à une distance de 10,000 milles; ils servent à protéger non seulement nos côtes, mais aussi les convois. Ils ont déjà convoyé 7,000 bateaux outre-mer, ce qui représente une cargaison de 43 millions de tonnes. L'armée active du Canada comprend 393,000 hommes, dont près de la moitié sont en service un peu partout dans l'Empire britannique. Il y en a en Angleterre, d'autres dans les Antilles anglaises, d'autres à Terre-Neuve et d'autres enfin à Gibraltar. Le plan d'entraînement aérien compte maintenant 92 écoles. Le Canada a construit 200,000 véhicules automobiles, soit en moyenne un par trois minutes. Notre pays a fabriqué jusqu'ici 9 millions d'obus, 10 millions de douilles et 150 millions de livres d'explosifs. Le Canada produit toutes les sortes de canons, d'armements et d'équipements employés aujourd'hui dans la guerre moderne.

Voilà un résumé de ce que le Canada a accompli depuis le commencement de la guerre. Mais on trouvera peut-être encore le moyen de critiquer. On dira peut-être que nous avons été lents à fabriquer des chars d'assaut, des bateaux, mais ceux qui se rendent compte de la tâche énorme que comportait la conversion du Canada de pays en paix à un pays belligérant n'hésiteront pas à admettre que notre pays a accompli une besogne merveilleuse. La population du Canada est relativement faible. Le recrutement a été satisfaisant et plusieurs candidats attendent d'être admis dans la marine et dans l'aviation. Une faible partie de nos troupes a été utilisée, mais le danger pour notre territoire devient de plus en plus imminent.

Je ne vois pas pourquoi on trouve la conscription indispensable à l'équilibre et à la pléniture de notre effort de guerre. Les journaux et d'autres suscitent cet épouvantail. J'incline parfois à croire que les gens qui préconisent la conscription avec tant d'énergie sont plus soucieux de créer la désunion au pays que de favoriser l'effort de guerre. A Dieu ne plaise qu'il n'en résulte quelque avantage pour nos ploutocrates.

J'estime que notre chef et ses collègues du cabinet font très bien. Ils procèdent avec méthode. Ils ont insisté d'abord sur les choses les plus importantes. On leur a permis jusqu'à maintenant de poursuivre intégralement l'effort de guerre qu'ils ont promis, mais il se peut qu'avec le temps une extension de leurs pouvoirs s'impose. Ils prient maintenant le peuple, en termes dignes, courageux et démocratiques, de les délier de certains engagements, afin de pouvoir, l'heure venue, agir en toute liberté.

Je voudrais donner un conseil au Gouvernement. Si le besoin de la conscription vient à se faire sentir, et si nous voulons garder à notre effort le caractère d'équilibre qui l'a si heureusement marqué jusqu'ici, il importe de ne pas oublier les producteurs de denrées alimentaires, dont le rôle est si nécessaire dans notre programme de guerre.

Il importe de fournir à ces hommes tous les avantages possibles, tous les moyens possibles et tout l'encouragement nécessaire pour les mettre à même de produire l'excédent requis pour la poursuite victorieuse de la guerre. Le gouvernement devrait faire en sorte qu'il n'existe pas de disproportion entre les prix que le cultivateur obtient pour ses produits et ceux qu'il doit payer pour ses besoins domestiques et ses instruments aratoires.

En considérant l'adoption de la conscription du capital humain, le Gouvernement de-

vrait prendre garde de ne pas créer une situation susceptible de bouleverser notre effort de guerre. Je citerai un exemple. Il y a dans ma circonscription un certain nombre de petits pêcheurs et cultivateurs. Celui auquel je fais allusion en ce moment était un modèle de prévoyance. Exploitant une modeste pêcherie, cet homme qui a un fils, n'est plus aujourd'hui en âge de travailler et son fils est dans l'armée. Il a un bateau et l'outillage nécessaire pour faire un peu de pêche et maintenant que la saison de la pêche approche, il a tenté d'obtenir le licenciement de son fils, mais il n'a pas réussi. Or, ce n'est là qu'un seul de nombreux cas de ce genre dans ma circonscription. Cet homme ne peut exploiter son entreprise sans l'aide de son fils; et son exploitation n'est pas assez importante pour justifier l'engagement d'un employé. Voici donc un homme qui devrait compter parmi les producteurs mais qui devra probablement réclamer le secours direct à moins que son fils ne soit libéré de l'armée. Donc, lorsque le Gouvernement étudiera l'opportunité de la conscription, je l'exhorte à faire en sorte que la main-d'œuvre de nos producteurs ne soit pas diminuée au point de les empêcher de produire l'excédent requis en sus de leurs propres besoins domestiques.

M. HOMUTH: Pourquoi ne le font-ils pas sous le régime de la loi actuelle?

M. McGARRY: Je ne puis vous répondre sur ce point. J'ai écouté avec intérêt ce que l'honorable député de Halifax (M. Macdonald) disait l'autre jour sur la nécessité où se trouve le Gouvernement de pourvoir vigilamment à la préparation des moyens de réparer les vaisseaux. A la lumière de ce qui se passe au large de la côte du Pacifique, il semble que peut-être un jour viendra où nous aurons beaucoup plus besoin des aménagements auxquels il songe. Dans la ville historique de Louisbourg, dans ma circonscription, se trouve un magnifique emplacement pour une cale sèche. La nature elle-même a aménagé ce site et s'est chargée de la plus grande partie des travaux de construction. Des experts du ministère des Services navals et de celui des Transports ont visité ce site, l'ont admiré et ont soumis un rapport au Gouvernement. Je ne sais ce que l'on a fait depuis, mais, à la lumière de ce qui se passe dans le Pacifique, je prierais le Gouvernement d'étudier sérieusement la possibilité d'aménager une cale sèche à cet endroit, car tout indique que l'on aura besoin d'un tel aménagement sur la côte de l'Atlantique.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'ajouter encore un mot au sujet de ce que le Canada a accompli dans cette guerre. Aucun autre des honorables préopinants, je crois, n'a touché à ce point, et je n'y consacrerai que quelques minutes.

Au début des hostilités, le Gouvernement n'a pas perdu de vue le fait que la préparation d'un programme d'après-guerre s'impose. D'aucuns ont refusé d'accepter ce point de vue. Ils prétendent que nous ne devrions pas songer aux problèmes d'après-guerre quand nous sommes au plus fort du conflit. Je ne suis pas de leur avis. J'admets que tous les Canadiens doivent songer d'abord à poursuivre la guerre dans toutes les mesures de nos forces. Cependant, je crois de notre devoir d'étudier et de dresser un programme pour le jour où nos soldats reviendront reprendre leur emploi civil et où la fabrication d'instruments de destruction cessera,—aussi, pour le jour où les prix des denrées, qui, durant la guerre, atteignent nécessairement un niveau plus élevé, tomberont au niveau économique des périodes de paix. Nous devrions, je crois, préparer un programme pour la solution de ces problèmes. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a empêché les profits exhorbitants et les accumulations de vivres en honneur durant la dernière guerre, alors que nous avons eu le spectacle disgracieux d'individus et de corporations qui se sont enrichis en profitant des sacrifices de ceux qui combattaient l'ennemi. Le plafond que la commission et le Gouvernement ont imposé aux prix des denrées constitue une protection contre l'inflation et il empêchera, je crois, dans une grande mesure, le retour d'une crise économique semblable à celle qui suivit la dernière guerre et qui a causé presque autant de souffrance et de privations que la guerre elle-même.

Même si nous avons sous un régime démocratique le droit de nous lancer dans des controverses et de discuter de ce qui constitue la meilleure façon d'agir, notre but à tous en ce moment devrait être de tenir compte de nos responsabilités nationales et de protéger nos droits démocratiques qu'attaquent un ennemi qui ne demande pas mieux que de nous les enlever. Ce n'est pas le temps de nous quereller ou de nous critiquer de façon malveillante. Quant à la critique d'ordre pratique, elle est utile au Gouvernement et nous devons l'encourager. Tout en discutant de la meilleure façon d'accomplir telle ou telle chose, nous ne devons pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas en ce moment d'une guerre ordinaire entre nations, mais bien d'un conflit entre des idéologies différentes. D'un côté, nous avons la démocratie, qui nous a donné tous les droits et privilèges qui font que la vie vaut d'être vécue; de l'autre, nous avons les tyrans totalitaires, désireux de nous enlever ces droits et privilèges et s'efforçant de détruire tout ce qui chez l'homme touche

au spirituel. Voilà la crise qui nous affronte et nous ferions aussi bien de l'envisager comme le plus grand carnage que le monde ait jamais vu. L'ombre de ce carnage est presque à nos portes. Le temps est venu de coordonner nos efforts nationaux. Conservons notre unité et allons de l'avant, tendant tous vers le même but et fermement résolus à remporter la victoire. De cette façon, et pourvu que tous les Canadiens accomplissent leur devoir, nous abattrons ces tyrans devenus complètement fous dans leur désir de domination universelle.

Je voterai en faveur du plébiscite. Ma circonscription donnera une réponse affirmative. J'ai confiance en mon chef. Il n'abusera pas du pouvoir qu'il sollicite. La population de mon comté a confiance à sa direction en période de guerre comme en période de paix.

M. D. A. McNIVEN (Regina): Il y a sans doute longtemps, monsieur l'Orateur suppléant, que vous avez conclu que les discours éloquents et pleins de logique des honorables députés qui ont parlé avant moi ont épuisé tous les sujets se rapportant à la motion que vous avez présentée avec tant de maîtrise à titre de représentant de Hull (M. Fournier). Néanmoins, je vais oser faire quelques remarques en ce moment et, au cas où j'oublierais de le faire plus tard, je déclare immédiatement que je me propose d'appuyer la motion que vous avez présentée et qu'a appuyée l'honorable député de Brantford-City (M. Macdonald). J'ai l'intention de voter contre les deux amendements dont la Chambre est saisie, même s'ils sont de quelque valeur, parce que de toute évidence ils constituent un vote de non confiance envers le Gouvernement. Etant persuadé que le Gouvernement actuel, au cours de son mandat, a résolu de façon efficace tous les problèmes qui se sont présentés, je ne saurais appuyer tout amendement qui sent le manque de confiance.

Aux élections, tout homme qui accepte la candidature officielle d'un parti accepte le programme du parti et les déclarations du chef du parti. Le programme du parti libéral et les déclarations de notre chef étaient bien connus et avaient reçu une grande publicité parmi la population. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, j'appuierai le plébiscite et ne négligerai rien pour assurer un vote pour ainsi dire unanime dans mon comté, je veux dire dans toutes les parties de mon comté. J'ai lieu de croire qu'il en sera ainsi, car au nombre des divers vœux que j'ai reçus dernièrement, il en est un qui vient du club germano-canadien de notre ville et appuie un effort de guerre total. Ce qui renforce ma conviction à cet égard, c'est que le premier ministre (M. Mackenzie King) et plusieurs de ses collègues affirment que la tenue du plébiscite ne retardera pas d'un seul jour ou d'une seule heure la poursuite et l'expansion de notre effort de guerre.

Le premier ministre et ses collègues sont des hommes compétents, sincères, honnêtes, loyaux envers leur roi et leur pays. De par l'exercice de leurs fonctions, ils sont le mieux en état de savoir ce qui est essentiel à la poursuite d'un effort équilibré et constant, équilibré et constant jusqu'à la fin, quelle que soit la durée du conflit. Je suis également convaincu que le premier ministre proposera et fera adopter toutes les mesures nécessaires à l'obtention de la victoire ultime.

Dans une récente livraison, le magazine *Liberty* a publié un article biographique de M. Grattan O'Leary sur le premier ministre. Après avoir raconté les principaux événements de ce qu'on peut appeler une vie mouvementée, le distingué auteur ajoute que le premier ministre possède quelque chose, une caractéristique subtile et indéfinissable, mais qui séduit vraiment des centaines de milliers de gens au pays depuis nombre d'années et que ses critiques sont tout à fait incapables de comprendre ou d'apprécier.

Puis-je faire observer, avec tout le respect dû à l'auteur distingué, que ce quelque chose de subtile que l'on constate chez le premier ministre et que l'auteur a trouvé si insaisissable se trouve fort bien exprimé dans cette phrase de lord Tennyson:

> And, became right is right, to follow right
> Were wisdom in the scorn of consequence.

Ces vers contiennent toute une philosophie politique; ils constituent un guide personnel. Le premier ministre, par sa fidélité à les suivre et par le courage qu'il témoigne dans l'expression de la vérité qu'ils contiennent a inspiré confiance à la population et confondu ses critiques et ceux dont la vie politique n'atteint pas le sommet où il est arrivé.

La publication récente des résultats du recensement a mis à jour des faits étonnants pour ceux d'entre nous qui habitent la Saskatchewan, parce que, du fait de la diminution supposée de sa population, cette province perdra quatre sièges à la Chambre. Elle compte maintenant 21 députés, mais sa députation ne sera plus que de 17 après le remaniement de la carte électorale. En 1931, notre population était de 922,000 habitants et, soit dit pour la gouverne des honorables représentants de l'Est, notre constitution prévoit un recensement quinquennal. Pour cette raison, nous avons eu un recensement en 1936, alors que notre population accusait un accroissement, vu qu'elle était de 930,893, mais en juin 1940 elle avait baissé à 887,747, soit une perte d'environ 43,000 âmes. Malgré l'holocauste de 1937, les conditions se sont améliorées

d'année en année après 1936. Elles étaient meilleures en 1938, meilleures encore en 1939 et nous avons constaté une amélioration marquée en 1940. D'où provient donc la perte et à quoi l'attribuer? Quelle est la réponse? Il ne peut y en avoir qu'une: les exigences de la guerre en sont la cause. Dans notre province, les enrôlements se chiffrent par environ 35,000. Notre situation géographique, notre économie et la nécessité d'effectuer de fortes expéditions de matériel de guerre en Angleterre et sur le front européen ont empêché l'expansion des industries de guerre en Saskatchewan. Cependant, patriotes dans l'âme, nos gens se sont mis au travail où ils pouvaient s'en procurer et, d'après des entretiens que j'ai eus avec des industriels de l'Est, je puis affirmer qu'ils sont contents d'avoir les travailleurs des Prairies dans leurs usines à cause de leur débrouillardise.

Je proteste vigoureusement contre toute réduction de la représentation de la Saskatchewan en cette Chambre, surtout à cette époque-ci et pour les motifs que je viens d'indiquer. Antérieurement à 1930, la Saskatchewan était la troisième province du Dominion et, au cours des cinq ou six années suivantes, elle a été la victime de tous les désastres agricoles que l'homme puisse imaginer. Cette calamité a eu des conséquences dont la Saskatchewan ne fait que se tirer. Bien que cette période ait vu fondre les économies accumulées au cours des années antérieures, une double clarté nous frappe aussi vivement qu'une enseigne lumineuse en pleine période d'obscurcissement: la fertilité du sol restée entière tout comme le courage et le moral de notre population. Notre peuple espère avec confiance revoir le jour où la Saskatchewan brillera encore à la place qui lui revient au sein de la constellation des provinces canadiennes. La Saskatchewan jouera un rôle important dans le règlement des problèmes d'après-guerre; ses vastes espaces libres comme ses ressources s'offrent à l'initiative laborieuse de plusieurs millions de gens. Je fais appel à l'ingéniosité et à l'esprit d'initiative des honorables membres, avec l'espoir qu'ils sauront trouver quelque moyen d'éviter l'application d'une telle sanction à une population patriote. L'histoire peut se répéter. En 1915, à la demande du Dominion, le parlement britannique a modifié l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comme suit:

51a. Nonobstant quoi que ce soit en la présente loi, une province doit toujours avoir droit à un nombre de membres dans la Chambre des communes non inférieur au nombre de sénateurs représentant cette province.

Les motifs qui ont provoqué cet amendement ne me sont pas familiers, mais je rappelle qu'il a été adopté en temps de guerre et qu'il a eu pour effet de fixer le nombre des députés de certaines provinces à la Chambre. Je n'ajouterai rien pour le moment si ce n'est que, si la constitution actuelle exige une répartition nouvelle du nombre des députés à la Chambre, nous devrions prendre immédiatement les mesures propres à assurer la modification utile en vue de remettre la chose à la période d'après-guerre, lorsque la situation sera redevenue normale, et de maintenir la représentation des provinces telle qu'elle existe actuellement.

Cette modification a fixé la représentation au Sénat. Le pays est divisé en quatre régions, les Provinces maritimes, Québec, Ontario et les provinces de l'Ouest, chacune ayant droit à vingt-quatre sénateurs. Je ne demande d'enlever des sénateurs ni à l'une ni à l'autre de ces régions, mais je signale le fait que les provinces des Prairies groupent maintenant près de 3,300,000 habitants, soit presque autant que l'Ontario et trois fois autant que les Provinces maritimes. Cependant, à cause de leur modération traditionnelle, les habitants des Prairies n'ont pas demandé d'augmenter le nombre de leurs représentants au Sénat. Mais cette demande se fera entendre et elle se fera de plus en plus insistante si on impose une réduction dans les circonstances actuelles. Tous admettront, je crois, qu'un peu de cette vigueur, de cette versalité et de cet esprit d'initiative qui caractérisent les habitants des Prairies ne saurait que donner un regain de vie à cette vénérable Chambre.

Je tiens à répéter ici ce que j'ai dit à Regina en présence du ministre des Finances (M. Ilsley): on s'imagine trop souvent, dans les cercles responsables d'Ottawa, qu'en dehors de cette ville il ne se fait rien qui vaille. Bien que ces paroles visent plus particulièrement le ministre des Finances, elles ne sont pas un blâme à son égard. Il a su, en effet, s'élever sans cesse dans l'estime populaire et j'ai moi-même pour lui beaucoup de respect. Mais, monsieur l'Orateur, pendant qu'on prêche l'importance d'acheter des timbres et des certificats d'épargne de guerre, celui qui en achète doit s'adresser à Ottawa et attendre des semaines avant de recevoir son certificat. Pourquoi ne vendrait-on pas ces certificats dans nos banques et nos bureaux de postes, en imposant les conditions que l'on voudra, afin que l'acheteur puisse toucher immédiatement la preuve tangible de son impulsion patriotique? Peu après, j'ai entendu les autorités américaines annoncer à la radio que l'on pouvait acheter des certificats d'épargne de guerre aux banques, dans les bureaux de poste, et même des facteurs qui vont de porte

en porte. Je recommande donc qu'on adopte une pratique semblable au pays afin de stimuler la vente des certificats d'épargne de guerre.

Lors de l'établissement du plafond des prix il a fallu émettre des permis, et on en a distribué plus de 300,000 aux marchands de gros et de détail. Ils ont tous été émis d'Ottawa. Les directeurs régionaux étaient oisifs dans leurs bureaux, impotents, et incapables de renseigner les marchands qui les assiégeaient. Lorsque l'armée demanda des recrues chez les femmes, on annonça dans les journaux qu'on recevrait les demandes aux quartiers généraux des districts militaires. Plus tard, on abandonna ce procédé et on demanda de s'adresser au quartier général de l'inscription nationale. On abandonna également cette méthode et toutes les femmes au pays qui désiraient s'enrôler dans l'armée devaient envoyer leurs demandes à Ottawa.

Vous avez là quelques exemples de ce que j'entends par la centralisation de toutes choses à Ottawa. Je ne blâme pas les ministres, car ils ne peuvent pas savoir tout ce qui se passe. Cependant, ce sont des exemples de la conduite, de l'intention et du désir des bureaucrates, qui occupent des postes élevés, d'étendre leur autorité et d'accroître l'importance de leur situation sans se préoccuper des inconvénients qui peuvent en résulter pour le public en général. Washington devient rapidement le centre des activités de guerre, et presque tous les jours nous apprenons par les journaux que des services qui ne concernent pas la guerre mais plutôt l'administration civile sont transférés à New-York, Philadelphie, Chicago et autres endroits aux Etats-Unis. Puis-je demander au Gouvernement de suivre cette pratique ici, et de transporter les ministères civils d'Ottawa à d'autres centres au Canada. Ainsi il ne serait plus nécessaire de construire des édifices temporaires dans la capitale et la situation du logement se trouverait grandement améliorée par le fait même.

J'ai dit tout à l'heure que certains faits, notre situation géographique, notre propre économie et les nécessités de la guerre, nous avaient empêchés jusqu'ici de participer aux industries de guerre. Quoi qu'il en soit, l'état de guerre sur le Pacifique et la présence des sous-marins dans les eaux américaines de l'Atlantique, ont considérablement modifié le tableau. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) est doué d'une grande énergie et il est entouré d'hommes compétents qui, je n'en ai aucun doute, comprennent toute l'importance de ce problème. Ils ont dû se rendre compte que, de tout le territoire du Canada, les provinces des Prairies sont la région la moins vulnérable et que la Saskatchewan se trouve, à ce point de vue, la plus avantageusement située. Les industries qui ont été établies sur le littoral du Pacifique sont pour nous une cause de souci et nous avons lieu de croire que toute expansion de ces industries devrait être faite dans une région où ces usines seraient à l'abri des attaques probables. Or, cette région, à mon avis, est celle des provinces des Prairies. Si nous adoptons cette ligne de conduite, nous suivrons en cela l'exemple des Etats-Unis qui ont déjà établi plusieurs de leurs principales industries dans l'Ouest central, partie de leur territoire qui correspond à la province de la Saskatchewan. L'envoi de matériel vers l'Ouest, par suite de l'état de guerre dans le Pacifique, nous montre bien la nécessité et la sagesse d'établir nos industries de guerre dans les provinces des Prairies.

Je soulève cette question non dans un but lucratif, mais parce que nos gens désirent ardemment prendre une part plus considérable à notre effort de guerre et faire servir leur expérience, leur énergie, leurs aptitudes et leur formation à se rendre utiles à l'heure présente. Je veux ici remercier le ministre des Munitions et approvisionnements d'avoir organisé la compagnie Regina Industries qui fabriquera des affûts de canons anti-aériens. Cette usine n'a pas encore commencé à produire, mais j'en comprends très bien la raison. Ayant fait connaître par les journaux leur besoin de main-d'œuvre, ils ont reçu plus de 500 demandes de la part d'ouvriers des Prairies qui avaient acquis quelque expérience dans les ateliers de construction mécanique. Plusieurs d'entre eux, il est vrai, étaient rouillés, mais ils eurent vite fait d'acquérir dextérité et rapidité. Dans l'Est, l'industrie a grandement mis la population à contribution, mais en principe, il vaut mieux, semble-t-il, orienter l'industrie vers les centres de main-d'œuvre plutôt que de diriger les ouvriers vers les usines.

Les chefs d'industrie gratifiés d'importantes adjudications de guerre n'ont pas conclu, pour la fabrication de pièces constituantes, autant de sous-traités qu'on s'y attendait et qu'on leur avait dit de le faire. La conséquence, c'est qu'il reste dans la région des Prairies beaucoup d'outillage et de main-d'œuvre spécialisée sans emploi. La même situation existe aux Etats-Unis, et tout récemment, j'apprenais par la radio que les petits ateliers de munitions et les petites usines de construction mécanique s'étaient unis pour adresser au Congrès des Etats-Unis une protestation énergique contre une politique de centralisation industrielle qui les acculait à la faillite tout en entravant l'effort de guerre américain. L'expansion industrielle atteint chez nous des

proportions astronomiques qui se chiffrent par milliard de dollars. Pourtant, je crains que mes honorables collègues contestent le bien-fondé de mes paroles si je dis que les seules entreprises adjugées en Saskatchewan sont les suivantes: John East, de Saskatoon, $65,000, sous-traité de la Manitoba Bridge Company; Richardson Road Machinery, $150,000, pour remorques; Northwest Iron Works, $70,000 pour cylindres lamineurs; Northwest Iron Works, $4,800; sous-traité des Ogden Shops, Calgary; et G. and G., Prince-Albert, qui ont obtenu quelques entreprises secondaires de la Canada Car and Foundry, de Fort-William. Je ne mentionne pas ici la Regina Industries, mais j'affirme qu'on n'utilise pas à fond les dispositions, la formation, les talents et les ressources de notre province.

Il y a une couple de semaines, le Parlement recevait un groupe représentatif de citoyens de la Saskatchewan qui vinrent déposer une requête auprès du Gouvernement au sujet de l'agriculture. Ce fut une des plus nombreuses délégations venues à Ottawa depuis quelques années. Bien préparée et bien exposée, leur cause a été présentée avec conviction. Ce fut une manifestation de l'esprit démocratique. Aussi est-il réconfortant de constater, en ces heures sombres et difficiles, qu'il existe encore des pays où le peuple peut, sans danger personnel, faire des représentations aux autorités. Le Gouvernement a accueilli avec courtoisie les représentations de cette délégation et, d'après mes entretiens avec certains délégués, je crois qu'ils sont retournés dans leurs foyers imbus d'une nouvelle compréhension des multiples problèmes qui affrontent un gouvernement en ce monde qui prend si rapidement de nouveaux aspects.

C'est là une particularité du gros bon sens qui inspire toujours les gens de l'Ouest. Les habitants des prairies savent que le blé de l'Ouest est le roi des aliments. Ils savent aussi qu'il viendra un moment où les Alliés auront besoin de cette denrée, comme on en aura besoin dans l'après-guerre. Nous savons quel grand rôle le blé a joué dans la dernière guerre. Sir George Paish, l'éminent économiste anglais, disait à certains d'entre nous ici, en 1938, que sans la fertilité des plaines de l'Ouest et la capacité de la marine britannique de transporter notre froment en Angleterre, la faim aurait forcé ce pays à se rendre dès 1916, puis en 1917. Le blé est la seule denrée que l'on ait réquisitionnée durant la dernière guerre. Le cultivateur des Etats-Unis obtenait, pour son blé, de $1 à $1.50 de plus, par boisseau, que l'agriculteur de l'Ouest canadien, mais ce dernier accueillit de bonne grâce cette différence de prix en la considérant comme une occasion de servir son pays. Le blé étant temporairement invendable, le cultivateur ne demande pas la parité de prix qui a cours dans l'industrie. Il réclame simplement un prix qui lui permette de continuer ses exploitations jusqu'à ce que la denrée qu'il produit fasse de nouveau l'objet d'une demande universelle.

Une telle demande, présentée pour des motifs patriotiques et dans l'intérêt général de la nation, ne doit pas demeurer inexaucée. Aussi suis-je persuadé que le peuple canadien en général approuvera l'assentiment à la requête présentée par cette délégation. Notre position a ceci de remarquable que de vastes régions de notre pays sont encore sujettes à des retours de sécheresse. Chaque cultivateur, chaque ferme constitue un actif national. Le cultivateur produit ce qu'il faut pour sustenter les corps et animer les esprits, et c'est pour cela qu'on doit le protéger comme ressource nationale.

La loi sur l'assistance à l'agriculture dans les Prairies est devenue la grande charte de l'Ouest agricole et elle a répondu à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. La disparition de cette loi causerait de la consternation et du découragement sur les fermes des Prairies. De toutes les innovations lancées et de toutes les mesures prises par l'énergique ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) en vue de stabiliser l'agriculture, la loi sur l'assistance agricole des Prairies est celle dont on peut dire qu'elle a fait le plus de bien au plus grand nombre.

M. MacNICOL: C'est une chose dont M. Bennett peut réclamer le mérite.

M. McNIVEN: La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies fut adoptée en 1939. L'honorable député, je sais, ne réclamerait pas pour M. Bennett un crédit qui appartient entièrement au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement mérite d'être félicité pour avoir construit la chaîne d'aéroports entre Edmonton et l'Alaska. L'objet de cette route est manifeste; il a été confirmé par ce qui est arrivé le 7 décembre dernier. Il faudra des approvisionnements dans l'extrême nord. Les efforts conjugués du Gouvernement canadien et de celui des Etats-Unis rendent nécessaire la construction immédiate d'une route qui reliera les centres de production des Etats de l'Ouest moyen à l'arrière-pays si vulnérable du Canada et de l'Amérique. C'est là une entreprise gigantesque dont les événements récents nous ont démontré la nécessité urgente.

Je me permets de conseiller au Gouvernement de ne pas tenir compte du point de vue pittoresque ou touristique dans le choix du tracé de cette route. Il ne s'agit pas ici de

tourisme et l'on ne devrait tenir aucun compte des ambitions ou des regrets de telle ou telle localité. La facilité et la rapidité de construction, ainsi que l'économie des deniers des contribuables, devraient être les seules considérations à envisager. Je me permets de dire au Gouvernement que le tracé qui passe par les Prairies remplirait toutes ces conditions et serait le plus propre à satisfaire les besoins.

Nous, qui habitons les Prairies comprenons les inquiétudes que crée aux habitants de la Colombie-Britannique leur problème nippon. Les révélations faites au sujet de Pearl Harbour ont justifié ces craintes, qui sont loin d'être imaginaires.

A mon avis, le Gouvernement ne devrait pas hésiter à expulser les Japonais des zones de danger de la Colombie-Britannique. Au besoin, il pourrait trouver pour eux un endroit sûr dans les Prairies. Tout délai pourrait entraîner des conséquences très graves. Je ne saurais faire mieux que répéter ces paroles de M. Churchill: "Il n'y a pas une semaine, pas une journée, pas une heure à perdre".

Un nuage pas plus grand que la main est apparu dans le ciel politique, nuage qui fait songer à l'alliance politique la plus sinistre qui ait jamais assombri les pages de l'histoire du Canada. L'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) a pressenti la chose l'autre jour, et son puissant esprit analytique lui a permis de nous représenter quelques-unes de ses conséquences possibles. En 1911 le cri lancé par les nationalistes était anti-impérialiste, tandis que dans l'Ontario les tories disaient: "Ni troc ni échange avec les Yankees!" Après 1911, les tenants de ces doctrines opposées ont trouvé un terrain d'entente. MM. Bourassa et Lavergne ont refusé d'entrer dans le cabinet de sir Robert Borden. On leur a permis de faire un choix et ils ont désigné Pelletier, Nantel et Blondin, tous des nationalistes, et plus tard, en 1916, Albert Sévigny, un nationaliste de marque, est devenu orateur de la Chambre.

En septembre 1914, quelque temps après le début de la dernière guerre, M. Bourassa, écrivait dans son journal *Le Devoir*:

C'est un devoir national pour le Canada que de contribuer selon ses ressources, et par des moyens d'action appropriés, au triomphe et surtout à la durée des efforts combinés de la France et de l'Angleterre.

Je n'ai pas écrit et n'écrirai pas une ligne, un mot, pour condamner l'envoi de troupes canadiennes en Europe.

C'était louable, certes. Mais sa conversion fut brève, car nous constatons qu'à partir de 1915, tant dans les journaux qu'à la tribune publique il condamna en termes violents la participation du Canada à aucune des guerres de la Grande-Bretagne. Sir Wilfrid fut en butte à ses critiques acerbes qui atteignirent leur point culminant en 1916, quand il déclara:

Sir Wilfrid Laurier est l'homme le plus néfaste qu'il y ait dans la province de Québec, que dis-je, dans le Canada entier.

Mercredi dernier, ce même M. Bourassa est sorti de sa retraite, a quitté son lit de malade pour porter la parole, et en déployant une partie de son ancienne vigueur, il a réuni dans un seul discours les arguments qui, en 1911, ont servi à démolir sir Wilfrid dans l'Ontario et le Québec. Qu'a dit M. Bourassa en cette circonstance? D'après le texte encadré au milieu de la première page de la *Gazette* de Montréal, il a dit:

Le Canada sera annexé aux Etats-Unis d'ici dix ans.

Ce n'est pas Londres, mais Washington qui dicte la présente politique du Gouvernement.

Borden et Meighen étaient tous deux plus honnêtes que les chefs actuels du Gouvernement.

M. MacNICOL: Bravo!

M. McNIVEN: Quelqu'un dit: bravo! Il triomphe trop vite; je traiterai cette question plus tard.

Vivant dans le passé, ce vieux et rusé faiseur de campagnes électorales fit appel à la fois aux anti-impérialistes du Québec et aux Anglais dont les racines sont profondément ancrées dans les traditions britanniques, en semant des germes de méfiance envers nos voisins des Etats-Unis. Il s'efforça également de saper la confiance que notre population avait en l'honnêteté des membres de l'administration et sa pensée en ce sens était du même acabit que l'invective qu'il lançait en 1916 contre sir Wilfrid.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourquoi la *Gazette* de Montréal a-t-elle tant mis ces idées en vedette? Ce journal avait-il un objectif analogue à celui qui a fait revenir Bourassa sur la scène? Il est vrai que, le lendemain, dans sa page éditoriale, la *Gazette* a louangé les passages où il donnait de sages avis à quelques-uns de ses compatriotes. Mais il est également vrai qu'elle n'a que faiblement désapprouvé la partie la plus insidieuse de son discours.

Dans son éditorial, le *Globe and Mail* commentait en ces termes le même discours:

Ce qui causera une angoisse particulière à Ottawa c'est qu'il déclarait croire que sir Robert Borden et Arthur Meighen étaient plus honnêtes dans leur attitude que nos ministres actuels.

Je me demande sur quoi se basait Bourassa quand il a ainsi parlé. Je me demande à quoi songeait le journaliste du *Globe and Mail* quand il a rapporté ces paroles en les approuvant si vivement. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, songeait-il à la loi de 1917 sur

les élections en temps de guerre? Songeait-il au fameux discours d'Hamilton ou à celui que le très honorable M. Meighen a prononcé lors d'une élection complémentaire tenue en 1926 dans le Québec? S'agirait-il par hasard du fameux discours qu'il a prononcé le 27 janvier 1942 et dans lequel il a parlé d'une mesure qui ne devrait être prise qu'à la dernière extrémité? Ou encore de celui qu'il a prononcé le 3 février 1942 et dans lequel il a renié si étrangement ses actes et ses paroles d'autrefois? Monsieur l'Orateur, je vous en laisse juge, ainsi que les autres honorables membres de cette Chambre. Je vous le demande encore, à quoi tend cette mentalité qui, dans le passé, a causé tant d'embarras au Gouvernement actuel et qui a ainsi indirectement entravé notre effort de guerre?

Je veux citer un autre témoin qui a été animé d'idées analogues. Le premier ministre Hepburn devait savoir ou aurait dû savoir que les attaques qu'il a lancées contre la marine américaine causeraient de l'anxiété et de la méfiance dans l'esprit des Canadiens à l'endroit de la grande nation qui est notre alliée et créerait de l'antagonisme chez les citoyens de la république voisine. Voici ce qu'en a dit la *Winnipeg Free Press*:

Le mal fait par M. Hepburn ne pourra jamais être oublié malgré tout ce que le Canada pourra faire pour le réparer.

La *Montreal Gazette* de ce matin publiait ce qui suit dans "Lights and Shadows", par L. S. B. Shapiro:

L'exploit de M. Hepburn: Ce serait magnifique si l'on pouvait se contenter de rire de la gentille espièglerie dont M. Hepburn a été l'auteur, la semaine dernière et de la reléguer dans l'oubli en disant que c'est là une partie du prix que nous avons à payer pour voir un gamin turbulent occuper une position élevée. En s'efforçant de ne perdre aucune occasion de faire du bruit, M. Hepburn a provoqué de l'hilarité et il a en outre causé bien des soucis, dont le pire se rapporte à la critique qu'il vient de lancer contre la marine américaine.

Je crains, cependant, que cette dernière algarade ne puisse être tournée en plaisanterie. Une foule de mes connaissances à New-York et à Washington rient jaune aujourd'hui et ils se demandent quand la plaisanterie cessera.

Et plus loin:

Les remarques de Fletcher Pratt, l'éminent expert militaire américain, importent plus que ces marques de ressentiment. M. Pratt fait observer que si la marine américaine n'a pas attaqué la principale escadre japonaise, c'est précisément pour le motif qui a empêché l'armée canadienne en Grande-Bretagne d'attaquer les Allemands qui ne se trouvent qu'à une cinquantaine de milles de quelques-uns des cantonnements canadiens.

Voici donc les récriminations qui font rage sur notre belle et paisible frontière pendant que nous avons encore le dessous dans la guerre contre les puissances de l'Axe. Un agent d'Hitler n'aurait pu faire mieux en déployant ses plus grands efforts.

J'ai dit il y a quelques instants qu'un nuage à peine grand comme la main était apparu dans le ciel politique. Etant donné que les relations amicales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis sont surtout l'œuvre du premier ministre (M. Mackenzie King) ainsi que le président des Etats-Unis l'a si bien proclamé hier soir, faut-il se demander, monsieur l'Orateur, si les censeurs du premier ministre ont imaginé un nouveau mode d'attaque sans tenir compte de son effet sur notre effort de guerre et sur nos relations amicales avec notre plus grand allié, les Etats-Unis? Je ne puis croire que le maintien du très honorable M. Meighen comme chef, que la nouvelle apparition de M. Bourassa sur la scène et les récentes sorties de M. Hepburn soient de simples coïncidences. Je suis plutôt porté à croire que les adversaires du Gouvernement, n'ayant pas réussi à jeter la confusion chez le peuple sur les questions du plébiscite et de la conscription, retournent maintenant aux vieilles tactiques de 1911, en effectuant l'unité du groupe nationaliste québecois et des personnes à l'esprit étroit qui regardent toujours les Etats-Unis avec méfiance parce que d'étroites relations avec le pays voisin pourraient nuire aux monopoles dont elles jouissent. Quelle étrange alliance, l'impérialiste M. Meighen et le pacifiste M. Bourassa!

L'hon. M. HANSON: Quelle sottise!

M. McNIVEN: Ce n'est pas aussi sot que le chef parlementaire du parti conservateur semble le croire.

M. MacNICOL: L'honorable député lit-il une citation ou autre chose?

L'hon. M. HANSON: C'est une simple insinuation.

M. McNIVEN: Nous avons entendu Bourassa louanger M. Meighen. Qu'est-ce que M. Meighen a à dire de M. Bourassa et de son exposé des desseins des Etats-Unis sur notre pays? M. Meighen et le parti conservateur s'attendent-ils de recevoir l'appui de Bourassa et en même temps du parti nationaliste québecquois, qui a mené une compagne condamnant toute participation à la guerre, comme en 1911? J'ai peine à croire, à cette heure grave, que M. Churchill a soulignée hier en parlant sur un ton très sombre, que le grand parti conservateur puisse envisager une telle éventualité. Si M. Meighen ne dénonce pas cet état de chose, s'il ne dégage pas son parti des assertions de M. Bourassa et s'il ne condamne pas son nouvel ami et allié, M. Hepburn, pour les paroles qu'il a prononcées et qui sont de nature à jeter du discrédit sur la marine des

Etats-Unis, je me croirai pour ma part en droit de conclure que le groupe, qui se sert de l'alliance Meighen-Hepburn-Drew comme moyen d'arriver au pouvoir, est prêt à prendre tous les moyens. J'ai lieu de croire que l'honorable chef parlementaire du parti conservateur se fera un plaisir de dénoncer la chose à la première occasion.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député ne fait que dresser un épouvantail pour le plaisir de l'abattre.

M. McNIVEN: Je m'aperçois que mon temps de parole est expiré. Je termine en disant qu'il est plus que temps que le chef du parti conservateur fasse une déclaration en ce sens.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. R. W. GLADSTONE (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je dirai au début de mon discours que si le Canada n'est pas corps et âme dans le conflit aujourd'hui, le Parlement se doit de faire disparaître les obstacles et de reprendre immédiatement le temps perdu, car, pour me servir des paroles du premier ministre Churchill, il n'y a pas une semaine, ni un jour, ni une heure à perdre. Si nous hésitons, si nous perdons du temps, si nous tentons de conserver nos ressources, et si nos alliés comme nous ne donnent pas leur maximum d'efforts dans ce conflit, qui nous dira que nous ne serons pas chassés de l'Orient, de l'Afrique et même de l'Europe. En face d'une telle situation, n'est-il pas essentiel à notre survivance de jeter dans la mêlée immédiatement les forces totales de la nation. Dans la guerre, il n'y a pas de deuxième manche, de deuxième partie, de deuxième chance.

L'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght), parlant au cours de ce débat, le 13 février, mentionna le discours du trône de 1936 dans lequel on annonçait un projet de loi créant des secrétariats parlementaires. J'ai préconisé cette plus complète représentation, cette plus complète participation des membres aux choses de l'Etat en de si nombreuses occasions dans cette Chambre et ailleurs que je n'ai pas l'intention de répéter tout ce que j'ai dit à ce sujet. Mais cette mention rappelle une déclaration que je faisais dans l'auditorium de la ville de Guelph quand j'étais candidat aux élections de 1925. Je préconisais la réélection du Gouvernement libéral sur un programme dont l'un des articles comportait la réforme du Sénat. Comme j'étais à préparer mon discours aujourd'hui, je cherchai une confirmation de cet article et je l'ai trouvée dans le hansard du 12 janvier 1926, à la page 105, dans un discours de M. C. W. Bell, alors député de Hamilton-Ouest. M. Bell mentionnait un discours qu'avait prononcé le premier ministre (M. Mackenzie King) dans une patinoire de London, Ontario, le 16 octobre 1925, durant la campagne électorale. D'après la citation de M. Bell, le premier ministre (M. Mackenzie King) aurait dit:

> Voilà quelques jours seulement, plusieurs sénateurs furent nommés. Chacun d'entre eux s'est engagé formellement à donner son appui à tout projet ministériel adopté par la Chambre des communes. Les sénateurs nommés dorénavant devront eux aussi s'engager de la sorte; ainsi, à mesure que la Providence enlèvera quelques-uns parmi les plus anciens, nous aurons un Sénat qui a juré de réaliser les réformes que le ministère veut effectuer.

J'ai la ferme confiance que le premier ministre (M. Mackenzie King) étudiera cette question en temps opportun.

Je me demande parfois si le fait de ne pas avoir au sein de notre cabinet de querelles de famille ou de démission est une preuve de force ou de faiblesse. Les remaniements sont fréquents au sein du cabinet anglais. Je me demande parfois si nous n'hésitons pas un peu trop à fournir les occasions nécessaires à la tenue d'élections complémentaires. Qui prétendra que les récentes élections complémentaires n'ont pas profité à tout le Canada, en soumettant à l'étude et au verdict tous les différents facteurs de notre effort de guerre? Une ligne de conduite hardie à cet égard devrait renforcer n'importe quel gouvernement. Plus nous ferons confiance au peuple, plus sera grande la sécurité de notre régime démocratique. A titre d'humble partisan du premier ministre, je lui dis donc qu'il augmentera encore la confiance que lui accordent les électeurs à l'heure actuelle s'il leur fournit plus souvent l'occasion de juger le Gouvernement d'après ses réalisations.

L'occasion nous est offerte de rajeunir le cabinet en ce moment où le Sénat compte tant de sièges vacants. C'est à qui de jouer? Ne répondez pas tous ensemble; donnez une chance au premier ministre. Mais, pour être sérieux, les temps que nous traversons exigent des hommes énergiques et résolus, qui ne s'agenouilleront pas devant Hitler et sa bande, mais qui se jetteront sur eux et leur porteront un coup fatal.

Les deux grands instruments capables de former l'opinion publique et de soutenir et relever le moral de la nation en ces jours de tension et lorsque parfois nous sommes près de la panique sont la presse et la radio. Le Canada a l'avantage de posséder depuis fort longtemps des journaux dont la direction est

excellente. Les lecteurs ont pu se fier aux comptes rendus d'événements d'ordre local, national ou international qu'ils y trouvaient. Mais on peut se demander parfois si les fusions qu'opèrent certains propriétaires de journaux en vue de s'assurer l'exclusivité des nouvelles n'ont pas également pour conséquences une sujétion à certains intérêts, et l'utilisation de la nouvelle pour favoriser certains groupes puissants et influents et faire valoir leurs idées.

Je m'explique: On semble chercher à influencer l'opinion en publiant des nouvelles tendancieuses, en concentrant l'attention sur certains faits, en couvrant ou en omettant d'autres, selon les besoins de la cause. Quelques exemples illustreront ma pensée.

Prenons, tout d'abord, le discours de l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Un journal le qualifie de burlesque ajoutant qu'il a été suivi d'applaudissements prolongés et tapageurs. De fait, les applaudissements tapageurs ont marqué ces paroles que le journal a passé sous silence: d'aucuns voudraient forcer nos jeunes à aller défendre leurs écus.

Autre exemple: un honorable député des mieux doués d'entre nous, et d'une sincérité à toute épreuve, a mentionné dans son discours la tendance qu'ont certains journaux à dénigrer les membres du Parlement. Ses paroles n'avaient rien que de réfléchi et de raisonné. Un journal s'est contenté de citer isolément une seule de ses phrases: "Peut-être formons-nous un groupe assez médiocre. Hélas! je ne le sais que trop".

Troisième exemple: deux journaux du matin en faisant le compte rendu des discours de la veille, avaient en première page les manchettes respectives suivantes. a) "D'autres libéraux du Québec s'opposent à la conscription pour le service outre-mer"; b) "Cinq députés québecois appuient le plébiscite—trois autres expriment leur opposition aux Communes".

Toute inclination à présenter des nouvelles tendancieuses, fût-ce en un endroit reculé, est déplorable. Si elle devait aller jusqu'à être une menace pour la sécurité de la nation, le Gouvernement devrait voir à y mettre fin, au besoin en modifiant l'article du Code Criminel sur le libelle. Je ne suis pas avocat et je ne me crois aucune compétence en matières juridiques. Mais à titre de simple profane, je crois que si la présentation de nouvelles tendancieuses se généralise au point de mettre en péril le moral de la nation en temps de guerre, il faudrait voir à y mettre fin sans égards pour le principe depuis si longtemps reconnu de la liberté de la presse. La définition du libelle se trouve à l'article 317 du Code Criminel. On y lit ce qui suit:

> Un libelle est une chose publiée sans justification ni excuse légitime, et de nature à nuire à la réputation de quelqu'un en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule, ou destinée à outrager la personne contre laquelle elle est publiée.

S'il était possible d'étendre la portée de cette définition de façon à y inclure la sécurité nationale, la présentation de comptes rendus tendancieux des délibérations du Parlement deviendrait un délit prévu à l'article 322 du Code Criminel qui est ainsi conçu:

> Nul ne commet une infraction en publiant de bonne foi, pour l'information du public, un compte rendu loyal des délibérations du Sénat ou de la Chambre des communes ou de quelqu'un de leurs comités, ou d'un conseil ou d'une assemblée susdits, ou de quelqu'un de leurs comités, ou des procédures préliminaires ou définitives d'une cour exerçant une autorité judiciaire, ni en publiant de bonne foi des commentaires honnêtes et loyaux sur ces délibérations ou procédures.

Je voudrais qu'on attribue à cette mention des journaux un caractère plus ou moins hypothétique et qu'on n'y voie certes aucune intention de critiquer les courriéristes parlementaires, mais néanmoins un avertissement aux directeurs de journaux qu'ils ont la haute mission de maintenir et de raffermir le moral de la nation pendant les années de guerre.

Monsieur l'Orateur, les auteurs de certains comptes rendus n'ont pas saisi ou ont ignoré la portée véritable de certaines parties du discours de l'honorable député de Northumberland consignées au hansard. Je citerai un alinéa de ce discours, mais avant de le faire, permettez-moi d'expliquer une couple de termes qu'il a employés, pour la gouverne de ceux qui n'en connaissent pas le sens ou la signification. Le *Who's Who* donne une liste des directeurs de compagnies, des financiers et des industriels canadiens, indiquant la société ou les sociétés dont chacun fait partie, et quand il a employé le mot "empire", l'orateur désignait des placements ou, si l'on préfère, des fonds. Il a dit:

> Je leur dirai encore que si je possédais un empire, tel que celui qu'ils possèdent d'après *Who's Who*, je voudrais établir la conscription de tous les Canadiens pour le défendre. Et si j'avais leur mentalité, monsieur l'Orateur, non seulement je voudrais établir la conscription,—j'insiste sur le mot conscription,—de tous les Canadiens pour défendre cet empire, mais j'irais jusqu'à dépenser autant de dollars que je pourrais pour tromper la population canadienne et l'amener à établir la conscription des hommes, pour la défense de mon empire.

Mon but, en rappelant le discours de l'honorable député de Northumberland est d'établir la base de l'appui chaleureux que j'accorde à toute saine proposition faite en vue d'une solde plus élevée pour les hommes qui

s'en vont risquer leur vie pour nous tous. L'honorable député de Halton (M. Cleaver) a si bien exposé une telle proposition que je ne saurais faire mieux que de citer le passage suivant de son discours publié au compte rendu des *Débats*:

A ce stage, j'ai une proposition à faire en ce qui concerne nos forces armées. Nombre de ceux qui sont restés chez eux ont obtenu des salaires élevés. Quelques-uns ont tout dépensé; d'autres—et ils sont nombreux— ont accumulé des économies. Je propose, monsieur l'Orateur, que l'on institue une caisse d'épargne pour nos forces armées. Je propose que chacun des membres de nos forces armées en service au Canada touche un dollar de plus par jour, et que ceux qui servent outre-mer reçoivent $2 de plus par jour. Ces économies ne seraient pas distribuées maintenant, mais à la fin de la guerre. Quand les soldats reviendront, quelques-uns désireront parfaire leur éducation. Plusieurs d'entre eux se marieront. Certes, tous trouveront difficile le retour à la vie civile. Aucune partie de cet argent ne serait nécessairement versée maintenant. Cela ne nuirait en rien à notre effort de guerre. Il n'y aura pas de mal à maintenir les impôts de guerre durant quelques années après la fin des hostilités. Il existe un autre aspect à cette question. Les paiements projetés créeraient une immense réserve de faculté d'achat de denrées de toute sorte à une époque où ce pays aura grand besoin de faculté d'achat pour passer, dans le domaine industriel, de la production de guerre aux initiatives de temps de paix.

Une étude est actuellement en marche. Ce sera une étude progressive des moyens d'aider nos soldats et les gens affectés à des travaux de guerre à reprendre la vie civile normale. Le temps est venu de donner suite à la proposition de l'honorable député de Parry-Sound de créer des secrétariats parlementaires. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), dont la compétence nous inspire la plus grande confiance, est à étudier cette question, aidé d'un comité de fonctionnaires spécialisés. Cependant, il y aurait peut-être avantage d'adjoindre à cet organisme quelques représentants élus du peuple, certains de ceux qui, aux prochaines élections, rendront compte à la population de ce qu'ils ont accompli en vue de procurer la nourriture et un rétablissement convenable à nos soldats revenus de la guerre.

Je parlerai maintenant de l'agriculture. Le sort de cette grande industrie de notre pays exige que nous lui venions en aide par des méthodes qui n'ont pas encore été employées. Pour ce qui est de l'Ontario, je crois pouvoir dire que les prix des produits agricoles se trouvent aujourd'hui à un niveau assez raisonnable eu égard à ce que peut payer l'ouvrier qui a une famille à supporter. Toutefois les profits du cultivateur ne sont guère suffisants pour lui permettre de construire une nouvelle grange ou de recouvrir l'ancienne, ou de remplacer les instruments aratoires usés ou d'installer un outillage moderne ou de faire maintes autres choses qui profiteraient à nos industries en leur donnant l'occasion de fournir les articles requis. Si des hommes quittent aujourd'hui leurs fermes, c'est uniquement parce qu'il ne leur est plus possible de les maintenir comme l'avaient fait leurs pères et leurs grands-pères, de les cultiver avec succès et de façon à y vivre une vie attrayante. L'agriculture en est donc aujourd'hui au point inquiétant où l'ouvrier ne peut guère payer plus cher qu'il ne le fait pour les produits agricoles et où le cultivateur ne peut plus se tirer d'affaires dans l'état actuel des prix qu'il touche pour les produits de la culture mixte dans l'Ontario.

Les économistes experts ne sont certainement pas encore parvenus à résoudre ce problème; ou peut-être ne le veulent-ils pas. Ici encore se présente l'occasion d'accéder à la demande formulée par l'honorable député de Parry-Sound au sujet de la nomination de secrétaires parlementaires qui, au sein du cabinet, s'occuperaient de l'agriculture dans l'Est. Notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est très compétent, mais il doit reconnaître que la solution du problème que comporte l'écoulement des excédents de blé de l'Ouest et le soin d'améliorer le sort des cultivateurs des régions desséchées de l'Ouest absorbent une très grande partie de son temps. Je ne sais trop comment on utilise le collège agricole de l'Ontario à Guelph, le collège le plus remarquable du genre qui soit au monde, pour améliorer la situation économique des cultivateurs de l'Est, mais j'ose dire qu'on ne retire pas le maximum des services qu'on pourrait attendre du président et du personnel de cet établissement, personnel composé d'hommes qui sont très versés en économie agricole. On devrait découvrir un moyen d'améliorer la situation financière du cultivateur. Il importe, dans l'intérêt de l'ouvrier de nos manufactures que le cultivateur soit mis en mesure d'acheter plus d'instruments aratoires, d'outils et d'autres articles dont la fabrication donne de l'emploi aux ouvriers de nos villes. Nous ne devrions jamais oublier le vieux proverbe qui dit que lorsque l'agriculture est prospère tout est prospère.

Le 26 janvier, le chef de l'opposition (M. Hanson) a déclaré au cours du présent débat, comme on peut le voir au hansard, ce qui suit:

On rapporte qu'un moment où l'armée de volontaires de l'union se battait dans une situation désespérée, le président Lincoln a prononcé les paroles suivantes:

Le volontariat est la manigance cynique de politiciens poltrons. Cette méthode a broyé les ferments les plus précieux de la nation. Elle a consumé les types jeunes, généreux, patriotes, intelligents et braves, et elle a épuisé les meilleurs éléments moraux, sociaux et politiques de la république, en permettant aux lâches, aux tire-au-flanc et aux gens de négoce de rester chez eux et d'engendrer leurs pareils.

On a fait des recherches assez considérables à la bibliothèque du Parlement à Ottawa, à la bibliothèque du Congrès à Washington et des autorités bien connues sur Lincoln comme M. Grant Dexter de la *Free Press* de Winnipeg, et M. Dave Elman, du programme Hobby Lobby, à Radio-City, New-York, en ont fait également de leur côté, sans toutefois pouvoir confirmer que ces paroles avaient été employées par Lincoln dans un discours. Cependant, quoi qu'il en soit, je suis certain que mes commettants de Wellington-Sud ne croient pas qu'il y a plus de vérité que de fiction dans ce texte si on l'applique au présent conflit.

Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), dans son discours à la Chambre le 10 février, a fait une revue des plus complètes de la contribution du Canada dans toutes les sphères de l'effort militaire jusqu'à présent. Il est à espérer qu'un très grand nombre de Canadiens ont lu son discours. On y constate la merveilleuse tâche entreprise et le travail accompli par le Canada jusqu'à aujourd'hui, et on y laisse prévoir une plus grande accélération à l'avenir dans tous les services projetés. Tous les honorables députés ont sans doute été frappés de la sincérité, de l'énergie et de la détermination de notre ministre de la Défense nationale. Après avoir fait une revue très complète des résultats obtenus par le recrutement de volontaires, et après avoir demandé que l'on appuie le plébiscite afin de rendre le Gouvernement libre d'agir selon que les circonstances l'exigeront, le ministre a dit, comme on le rapporte au hansard:

> Je préfère le volontariat, s'il est efficace, et je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il le soit. D'un autre côté, nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, et je suis forcé de dire,—ici, je ne puis que parler en mon nom,—que si le régime du volontariat ne répond pas aux besoins des jours difficiles qui viendront, je croirai alors de mon devoir d'appuyer l'adoption de l'autre méthode.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je désire faire miennes les observations et l'attitude du ministre de la Défense nationale. J'ai une préférence marquée pour le système de levée adopté aux Etats-Unis, où certains hommes d'âge plus avancé sont appelés avant que soit épuisée la crème de la jeunesse. Nous souffrons aujourd'hui des effets des méthodes de recrutement peu encourageantes adoptées au début de la guerre. De beaux types de jeunes gens ont été refusés pour des raisons qui ne semblaient pas justifiables. Après être entrés dans d'autres services de guerre ou avoir entrepris de se préparer pour des tâches qui exigeaient de plus hautes aptitudes, ils hésitent à offrir de nouveau leurs services. On devrait certainement leur remettre des insignes attestant qu'on ne peut pas leur faire le reproche d'être des embusqués. Plusieurs de ces jeunes gens veulent simplement qu'on leur dise où ils pourront être le plus utiles. Pousser les hommes au service est plus facile à dire qu'à faire dans la mise à exécution d'un plan national. Il nous faut une méthode plus claire et plus complète d'indiquer à ces jeunes gens comment ils peuvent accomplir leur devoir: sur la ferme, à l'usine ou dans un service quelconque de nos forces armées.

J'aborde maintenant un aspect de la question à l'étude où il est facile de se méprendre, mais étant donné qu'un certain nombre de mes électeurs n'ont pas, comme moi, la chance de connaître la situation sous son vrai jour, je crois que mon devoir envers eux m'oblige à parler franchement dans l'intérêt même de tout le Canada. Avant de discuter la question de notre association canadienne, je veux répéter ici les paroles d'un grand Canadien contemporain de langue française: "Votre attitude à l'égard des opérations militaires hors du Canada repose en partie sur le sentiment, tandis que la nôtre s'inspire davantage de la logique." Bien qu'il ait raison dans l'ensemble, on peut se rendre compte à certains indices non équivoques que les sentiments du Canada français sont très favorables à la métropole depuis que nos souverains ont visité Québec et que la reine s'est adressée en français à des foules enthousiastes. Oui, je suis en faveur de la participation intégrale du Canada à ce conflit mondial. Nous devons faire confiance à notre gouvernement et à notre haut commandement pour ce qui est des méthodes et de la marche progressive de notre participation, car eux seuls sont au courant des projets stratégiques des Alliés. Les décisions ne sauraient s'inspirer uniquement du point de vue formulé par l'honorable député de Wellington-Sud ou de celui de ses électeurs, ou de la manière de voir des ontariens, des québecois ou d'autres. La guerre totale exige la coordination complète au Canada entre le but et l'effort, coordination s'harmonisant en outre avec les plans du commandement suprême allié. La guerre totale est incompatible avec la discorde, la résistance passive ou l'indifférence. Pour être efficace, la guerre ne doit pas donner dans l'apaisement qui émousse, calme et atténue la puissance de choc. Je suis certain que les électeurs que j'ai l'honneur de représenter ont un réel dédain pour toute politique d'apaisement. Je suis non moins certain qu'ils approuveront toute méthode raisonnable d'amener tout le monde, provinces et particuliers de différentes races, à collaborer à fond en vue d'utiliser le mieux possible toutes les ressources du pays en richesses, en matériaux et en capital hu-

main. Les partisans décidés de la démocratie et du gouvernement démocratique aiment à s'en remettre au peuple. Mais en temps de guerre, quand on doit garder le secret sur tant de préparatif et d'opérations militaires, il est également vrai de dire que le peuple doit plus que jamais s'en remettre au gouvernement. C'est à cause de cette nécessité de garder le secret, qu'on ne peut divulguer certains faits relatifs au programme de guerre, même à des membres du Parlement. A titre de députés nous avons mis notre confiance dans le premier ministre et son cabinet et, à notre tour, nous savons gré à nos commettants d'avoir mis leur confiance en nous.

J'ai signalé la nécessité de la collaboration. Il ne peut ni ne doit y avoir divers degrés de collaboration de la part des provinces. Le Canada doit agir à l'unisson dans cette lutte pour la préservation de cette justice, de cette liberté et de cette indépendance dont se portent garants tous les peuples qui vivent à l'ombre du drapeau britannique. Il faut gagner cette guerre. Le Canada doit participer pleinement à l'effort et nous formons le vœu fervent qu'il le fasse avec la plus entière collaboration de tous ses citoyens.

Le plébiscite a pour but d'assurer la réalisation de cet effort collectif. Fi de la dépense si partout les Canadiens, de langue anglaise ou de langue française, suppriment par leurs votes tout obstacle à la guerre totale. Or, la guerre totale exige la participation totale de tous les Canadiens, qu'ils soient de Guelph, de Toronto, de Montréal, de Québec, de Halifax, de Vancouver ou d'ailleurs. Je crains bien qu'il y ait en Ontario des gens qui se méprennent sur le compte de la province de Québec parce qu'ils ne connaissent pas cette province. Ils n'ont pas, comme les membres de cette Chambre ou de l'autre, l'occasion de s'associer dans le monde ou dans les débats à nombre de très aimables, admirables et habiles représentants de cette province, dont le français est la langue maternelle mais qui, pour la plupart parlent l'anglais presque aussi couramment que nous qui sommes d'extraction anglaise. Il me semble opportun de citer ici l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord:

> Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats sera facultatif...

Les Canadiens français ont gardé un souvenir amer de la loi de 1917 sur les élections en temps de guerre, et des méthodes employées par le gouvernement d'union en 1917 et en 1918 dans l'application de la loi du service militaire. Feu le très honorable Ernest Lapointe songeait aux blessures non cicatrisées qui remontaient à cette époque lorsqu'il s'est cru tenu de définir et de limiter la participation du Québec au moment où la guerre a été déclarée à l'Allemagne en 1939. Voici ses paroles prononcées le 9 septembre que je relève aux pages 71 et 72 du hansard de la deuxième session de 1939:

> La province entière de Québec—et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles—ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai encore plus loin. Quand je dis "toute la province de Québec", je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet—le vénérable leader du Sénat, mon bon ami et collègue le ministre des Travaux publics (M. Cardin), mon ami, concitoyen et collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power)—à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous serons jamais membres d'un Gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel Gouvernement. Est-ce assez clair?

Quelques mois plus tard, en mars 1940, des élections générales ont eu lieu. J'ai sous les yeux deux réclames publiées dans la circonscription de Wellington-Sud durant cette campagne-là, l'une pour mon compte à titre de candidat libéral et l'autre, pour le compte de mon adversaire le candidat du parti du gouvernement national. Chacune porte en gros caractères les mots: "Sans conscription". Tous reconnaissent, je crois, que cet arrangement pris par les deux chefs nationaux résultait entièrement du fait que le Canada est une union de deux grandes races. Peut-être est-il plus exact de dire que cet engagement avait pour cause directe le ressentiment engendré par les méthodes cavalières employées pour appliquer la conscription dans le Québec durant la dernière guerre. Je me rends compte, que nombre d'électeurs de Wellington-Sud estiment que le Gouvernement ne devrait pas, à cette époque où l'existence même de la liberté est en jeu, se considérer lié par son engagement de ne pas appliquer la conscription. D'autres soutiennent énergiquement l'avis contraire. Le Gouvernement, unanimement d'avis que rien ne doit restreindre la part du Canada dans cette guerre, demande aux électeurs, par un plébiscite, de le délier de sa promesse de ne pas appliquer la conscription, afin qu'il puisse prendre toutes les mesures susceptibles de devenir nécessaires à un effort de guerre total. La guerre totale, cela ne veut-il pas dire pour le Canada un moyen d'assurer, sans contrainte, la collaboration des deux grandes races dont se compose la nation?

J'ai parlé du ressentiment qui dure encore dans le Québec contre les méthodes employées pour appliquer la conscription durant la dernière guerre. J'ai cité un passage du dis-

cours dans lequel le feu ministre de la Justice affirmait catégoriquement, au début de la présente guerre: "Nous ne consentirons jamais à la conscription." Aujourd'hui, nous qui sommes en contact étroit avec les représentants du Québec, nous nous sentons encouragés par des indications d'un changement d'attitude en cette province. Nous avons de plus en plus confiance que si nous employons des méthodes acceptables à sa population, la province de Québec se tiendra aux côtés du Canada anglais et servira de toutes les façons et partout où les Canadiens sont appelés à servir dans cette lutte acharnée. Le discours que prononçait récemment en cette Chambre un député de langue française, l'honorable représentant de Gloucester (M. Veniot), reflète ce changement d'attitude. Voici ses paroles, que je relève au hansard:

Nous reconnaissons que la meilleure manière de vaincre l'ennemi est de le combattre en dehors du Canada et de l'empêcher d'atteindre nos rives. A cette fin nous sommes prêts à donner librement nos vies jusqu'à la limite de notre capital humain et de nos faibles ressources. Toutefois nous ne voulons plus voir pourchasser nos jeunes gens comme des bêtes sauvages sur nos collines et dans nos forêts, à coups de fusil et à la pointe de la baïonnette. Nous n'avons aucun parti pris, mais nous ne voulons pas qu'on nous convainque de force.

Je ne saurais terminer cette partie de mon discours sans rendre le plus grand hommage qui soit à la mémoire d'un grand Canadien qui n'est plus avec nous, feu le très honorable Ernest Lapointe. En toute justice, il ne convient pas de séparer de la thèse qu'il a exposée dans son discours sur la déclaration de guerre, le passage dont j'ai donné lecture. Connaissant la population de sa province mieux que quiconque au Parlement ou à l'extérieur, se rappelant la discorde engendrée par la tentative faite en 1917 et en 1918 pour imposer la conscription dans la province de Québec, il est demeuré inflexiblement opposé au retour de telles méthodes. Il désirait ardemment que pendant la présente guerre, on eût recours à des méthodes propres à assurer l'entente entre ses compatriotes et leurs concitoyens de langue anglaise. Je désire donc laisser à votre méditation d'autres paroles de ce grand Canadien, que l'on trouve à la page 72 du hansard de la deuxième session de 1939 :

Que Dieu guide les Canadiens dans ces heures d'épreuve et leur indique leur devoir afin que nos enfants et les enfants de nos enfants héritent d'un pays où règnent la paix et la liberté, où subsistent en paix nos institutions sociales, politiques et religieuses et d'où les doctrines tyranniques du nazisme et du communisme seront bannies à jamais. Oui, que Dieu bénisse le Canada, qu'Il bénisse notre reine, qu'Il bénisse notre roi.

Je constate que mon temps de parole s'épuise, mais avec la permission de la Chambre je pourrai en quelques minutes, sans m'étendre inutilement, aborder quelques autres aspects pertinents du présent débat sur la guerre totale.

M. l'ORATEUR: Du consentement de la Chambre.

Des VOIX: Poursuivez.

M. GLADSTONE: Il est question du "communisme" dans un passage que je citais à l'instant. Cette allusion porte, sans doute, sur la campagne insidieuse poursuivie à travers le monde il y a quelques années. Il est possible d'oublier et on oublie tout cela dans notre enthousiasme pour la défense merveilleuse de la Russie contre la machine de guerre allemande. Cette défense rend manifeste au monde entier que la Russie n'a pas été prise au dépourvu. Cela démontre à l'évidence tout ce qui s'accomplissait sur son territoire au point de vue scientifique, industriel et disciplinaire aussi.

La guerre d'autrefois n'exigeait que des soldats portant un uniforme de $20, armés de fusils de $30 et munis d'un rudiment d'instruction militaire. Aujourd'hui c'est une autre affaire. La guerre aujourd'hui réclame des militaires d'intelligence supérieure, capables de manier une mitrailleuse Bren ou de diriger un char d'assaut de 50 tonnes ou de piloter un avion de bombardement valant $100,000. Que les stratèges en chambre se donnent la peine d'envisager ce que comporte la guerre moderne en fait de navires, de canons, de chars d'assaut, d'explosifs, d'avions de bombardement et de combat, d'instruction militaire et d'organisation ainsi que des moyens de production. Qu'ils se procurent de façon autorisée des renseignements sur ce qui a été réalisé jusqu'à date et sur ce que nous avons entrepris, soit au point de vue des effectifs humains soit au point de vue des armements, en conformité du programme établi pour l'année qui se terminera en mars 1943. Je leur ai demandé de se rappeler que tous nos revers, jusqu'à date dans cette guerre, résultaient de l'insuffisance de munitions, non de capital humain. Je les ai priés de ne pas oublier que le Canada a fourni des munitions en quantités énormes aux Iles britanniques, à la Russie, à l'Afrique et à l'Extrême-Orient, même au risque d'en manquer nous-mêmes. Je leur ai demandé de se rappeler que le recrutement s'est ravivé depuis quelques semaines, que nous avons obtenu plus de recrues que nous ne pouvons en accommoder dans nos centres d'instruction. Le pavillon d'exposition d'hiver à Guelph a dû être ouvert de nouveau depuis quelques semaines comme centre d'ins-

truction pour recevoir le surplus des camps de Chatham et de Kitchener.

Cette semaine tous ceux qui ont des épargnes vont contribuer à la guerre en achetant des bons de la victoire. A Guelph, toutes les forces de ma circonscription sont mises en branle sous l'habile direction d'un citoyen important, de M. W. B. Gamble, et, grâce aux efforts de tous, l'objectif sera atteint. Je veux ici faire l'éloge du *Globe and Mail* pour le magnifique élan qu'il a donné à la campagne aujourd'hui en publiant une magnifique annonce qui occupe toute la première page du journal. La presse est puissante, si puissante que si elle veut s'en donner la peine elle peut dans une semaine relever le moral du peuple de cent coudées. Quelle contribution ne serait-ce pas à l'effort de guerre du Canada! Nos cœurs saignent d'apprendre qu'un si grand nombre de jeunes Canadiens ont déjà fait le sacrifice suprême. Les vides doivent être et seront comblés là-bas, et de nouvelles unités seront ajoutées à la contribution du Canada. Nous devons avoir et nous aurons des renforts pour toutes les situations difficiles. Que Dieu nous guide et nous soutienne dans les jours sombres, pendant que nous marchons vers la victoire et vers la préservation de notre droit de vivre en peuple libre.

M. D. F. McCUAIG (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ce débat est commencé depuis bientôt quatre semaines et j'hésite à retenir davantage l'attention de la Chambre, surtout quand je sais qu'un programme législatif important et considérable doit nous être soumis. Quoi qu'il en soit, on m'a demandé de temps en temps pourquoi nous retardons tant la tenue du vote sur le plébiscite. Peu nombreux sont probablement ceux qui savent qu'il est nécessaire d'en finir avec la motion que nous étudions en ce moment avant que le Gouvernement puisse présenter la mesure relative au vote.

Mes observations au sujet du plébiscite lui-même seront très brèves. Lorsqu'il fut mentionné pour la première fois, le plébiscite a suscité beaucoup de discussion et d'opposition, mais à mesure que les jours et les semaines s'écoulent cette opposition diminue, et, quand viendra le moment de voter, je suis certain que l'affirmative l'emportera par une grosse majorité. Pour ma part, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Je ne crois pas que la conscription ait été mentionnée au cours de la dernière campagne électorale tenue dans ma circonscription. Je n'en ai pas parlé et je crois qu'il en va de même pour mon adversaire. C'est donc que la conscription n'était pas en jeu, à moins que dans leurs campagnes électorales l'un ou l'autre des partis en aient décidé ainsi. Chaque député est lié par les promesses faites par son parti, qu'il ait lui-même soulevé ou non la question de la conscription.

On nous dit que le vote sur le pébliscite coûtera une grosse somme d'argent. En réalité, le vote reviendra à 15 ou 20c. par personne. Aucun de ceux qui ont attaqué le plébiscite à cause des frais qu'il est censé entraîner osera-t-il prétendre que cela ne vaut pas 20c. de savoir qu'une promesse donnée par un homme public, non pas sur une question de moindre importance mais sur un sujet de premier ordre où la vie même est en jeu, ne sera pas violée avant que la permission de le faire n'en ait été obtenue de ceux à qui cette promesse a été faite? Ceux qui ont étudié la vie du premier ministre (M. Mackenzie King) reconnaîtront qu'il a toujours été disposé à faire confiance au peuple. Ce qui doit régir notre décision quant à cette question, ce ne sont pas les requêtes d'autrui, mais notre conscience. Si nous prenons notre conscience pour guide à cet égard, aucun d'entre nous, j'en suis sûr, n'aura de regrets en faisant un retour sur l'attitude qu'il aura prise.

Les vers suivants de l'Hamlet de Shakespeare sont bon guide pour chacun de nous au sujet de questions de ce genre:

> This above all, to thine own self be true
> And it must follow as the night, the day
> Thou cans't not then be false to any man.

Rien ne satisfera mes électeurs qu'un effort de guerre total. Il peut exister une certaine divergence d'avis sur les moyens à prendre pour atteindre cet objectif. Dans plusieurs régions, surtout dans les villes, on réclame un plus grand effort, y compris la conscription du capital humain. A en croire les informateurs bénévoles et les donneurs de conseils, c'est l'opinion prédominante. Mais des enquêtes personnelles nous révèlent que bien souvent ce sentiment n'est pas si profond.

Après avoir fait le tour de mon comté, je doute qu'un vote sur la conscription, si cela n'inclut pas la conscription de la richesse, donne un résultat favorable. Il est intéressant d'étudier la réaction dans diverses régions de la province devant l'annonce publiée par le *Globe and Mail*. Cinq journaux publient cette annonce dans mon comté de Simcoe-Nord. J'estime que l'annonce en question a atteint environ 6,000 foyers de ma circonscription. Les honorables députés seront probablement surpris d'apprendre que, bien que ces 6,000 familles aient été priées d'écrire à leur représentant fédéral pour lui demander de faire certaines choses, je n'ai reçu que 34 coupures de journaux. J'ai reçu en outre une dizaine de lettres dont quelques-unes repoussaient l'annonce et d'autres ne l'acceptaient que si la conscription des biens y était ajoutée.

A mon sens, tout honorable député a pour devoir de s'assurer du mieux qu'il peut des désirs de ses commettants, mais il doit aussi se laisser guider par les renseignements que lui fournissent ceux qui sont responsables de la réalisation de notre effort de guerre. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a catégoriquement déclaré que le volontariat nous fournit tous les hommes voulus et il a ajouté qu'il préfère ce système s'il réussit et qu'il fera tout son possible pour qu'il donne les résultats attendus. Bien qu'il reconnaisse le besoin d'hommes, il insiste sur la nécessité de produire des articles de guerre et des armes qui constitueront notre contribution en tant que membre du groupe des nations unies. La proclamation que le général McNaughton a lancée à ses troupes le jour de Noël a déjà été consignée au hansard. Il y faisait l'éloge des soldats canadiens et déclarait que les nouvelles unités, formations et réserves arriveraient dès qu'on pourrait trouver les navires pour les transporter. Je tiens à consigner au compte rendu un éditorial du *Daily Star* de Windsor du 10 février:

Si quelqu'un sait ce qu'il faut pour gagner la guerre, c'est bien le lieutenant-général A. G. L. McNaughton, commandant du corps expéditionnaire canadien. Le fait que l'un de ses premiers actes à son retour au Canada en congé fut de visiter les fabriques d'équipement militaire, joint à ses commentaires sur cet aspect de notre effort de guerre, indique la place importante que les armements occupent dans sa pensée. Il s'est rappelé ce qu'ont toujours dit ceux qui connaissent à fond la situation relative à la guerre. Nos hommes ont un besoin toujours croissant d'équipement. Il ne donne pas à entendre, cela va de soi, que nous n'avons pas besoin d'hommes, mais à son sens, les machines tiennent le premier rang.

Nous avons aussi la déclaration du ministre des Finances (M. Ilsley) concernant le volontariat. J'en cite le passage suivant, lequel paraît au *Débats*:

Je tiens à déclarer n'avoir rien pu découvrir, soit comme membre du Gouvernement, soit comme membre du comité de guerre du Cabinet, soit à d'autre titre, qui soit propre à démontrer que l'abandon du volontariat pour lui substituer le service obligatoire, dans ce domaine de notre effort de guerre que représente le service militaire outre-mer, puisse actuellement aider à notre effort de guerre.

Je suis d'avis que nous devrions être animés du désir de servir non seulement les gens de nos propres circonscriptions mais le peuple canadien en général. Nous manquerions à notre devoir si nous allions favoriser l'adoption de lois propres à briser l'unité de la nation, même si de telles lois recevaient l'approbation de la majorité du peuple. Lord Tweedsmuir, parlant à Charlottetown, île du Prince-Edouard, en septembre 1937, et rappelant la loyauté des Ecossais non seulement à l'égard de leur pays d'adoption mais aussi à l'égard de leur pays d'origine, disait:

Cela est bien ainsi, car un homme ne saurait avoir trop de motif de loyauté. C'est pourquoi je désire voir chez les citoyens du Canada un amour ferme et constant de la région qu'ils habitent et de les voir en même temps porter un vif et constant intérêt au Dominion dont ils font partie, à la nation canadienne toute entière.

Il importe que nous ne nous laissions pas aller à l'hystérie au moment où nous sommes abattus par des revers. Dans une guerre où l'on se bat sur plusieurs fronts, les revers sont inévitables. Je désire citer un éditorial publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. Il y est question de ce que le premier ministre Churchill a dit des difficultés qui nous assaillent en ce moment et de celles que nous pouvons nous attendre à effronter à l'avenir. Je cite:

Ces coups ne seront toutefois pas nécessairement mortels si nous ne perdons pas la tête et si nous poursuivons notre objectif inflexiblement et avec une indomptable détermination. Cet objectif, c'est de transformer aussi rapidement que possible notre énorme puissance latente en une force réelle de combat. Il faut que nous construisions des navires, des avions et des canons; il faut que les chars d'assaut ne cessent de sortir de nos usines et il faut que nous formions des hommes pour faire fonctionner ces engins de mort.

Bien que nous puissions être satisfaits de notre régime actuel de volontariat, et nous avons raison de l'être s'il faut en croire les hommes qui dirigent le recrutement, cette attitude pourrait bien changer. Je crois que cette attitude changera si la méthode actuelle ne répond pas aux besoins. Si l'on change de méthode, je crains qu'on n'éprouve beaucoup de difficultés d'ordre administratif. La loi sur la mobilisation des ressources nationales prévoit le service obligatoire, et bien que ce service se limite au Canada, nous avons éprouvé de nombreuses difficultés.

Les honorables représentants des circonscriptions rurales m'approuveront quand je dis que la majorité des demandes que nous recevons à notre retour chez nous en fin de semaine nous viennent de fils de cultivateurs qui insistent pour qu'on les exempte de leur service militaire. Il est vrai que les cultivateurs ont le privilège de solliciter des sursis d'appel, mais je puis citer un grand nombre de cas où l'on a arraché les hommes à la ferme, ne laissant personne pour l'exploiter. A mon sens, les sursis d'appel ne suffisent pas. Le cultivateur doit organiser sa production non pas des mois, mais des années à l'avance. Il doit savoir exactement ce qu'il peut faire. Il ne saurait tracer de programme s'il sait qu'à n'importe quel moment il peut être appelé à faire son service et être obligé de vendre sa ferme et ses animaux. On devrait leur

accorder plus que les sursis d'appel; on devrait les exempter du service militaire afin qu'ils puissent organiser leur production future.

La méthode comporte des éléments de mécontentement. Et si tel est le cas dans ma circonscription où le point le plus éloigné du registraire de district n'est que de cent milles, à combien plus forte raison cela doit-il être vrai dans les régions où l'on est jusqu'à mille milles du registraire de division? Tel est le cas en Ontario septentrional où le registraire le plus rapproché est à Toronto. On a demandé que l'agriculture soit représentée à ces commissions. Jusqu'à tout récemment, ces dernières se composaient de représentants du ministère de la Défense nationale et du conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre. La situation s'est améliorée du fait que le décret du conseil, adopté le sept de ce mois, stipule qu'un représentant agricole devra aussi être présent lors de l'examen des demandes présentées à la commission, afin qu'il y veille sur les intérêts de l'agriculture.

On a aussi réclamé des commissions régionales, auxquelles les conditions locales seraient plus familières. On a soumis à l'encontre le danger de l'influence que pourraient exercer sur une commission de ce genre les gens de la localité. Si cet argument est fondé, je préconise alors la création de tels organismes par le Gouvernement. Ces commissions n'auraient qu'à constater les faits, sans avoir à prendre de décision. Elles pourraient être instituées dans chaque comté ou district; leurs constatations seraient déférées à la commission centrale qui déciderait de chaque demande. La commission n'aurait donc pas ainsi à subir d'influence locale puisqu'elle se présenterait comme un simple organisme d'enquête dont le rapport serait soumis à la commission chargée d'appliquer la loi.

On préconise également l'application du service sélectif à tous les domaines de notre effort de guerre, à l'usine et à la ferme comme au service militaire. Je sais que le Gouvernement s'occupe de régler ce point, mais les difficultés du problème sautent aux yeux. Le discours du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), prononcé le 10 de ce mois, a mis la chose en vive lumière. Le ministre exposait le programme ministériel, lorsque le chef de l'opposition (M. Hanson) l'a interrompu, ainsi que le rapporte le hansard:

> ...doit-on attendre du Gouvernement qu'il dise à l'individu: Vous travaillerez ici et non là? Le premier ministre ne s'est pas expliqué nettement là-dessus. Je ne pense pas qu'on puisse dire à quelqu'un: Vous devez travailler ici et non là. Vous pourriez ne pas obtenir de résultat...
>
> [M. McCuaig.]

Le ministre lui ayant répondu que la question recevait une attention sérieuse de la part des autorités britanniques aussi bien que des autorités canadiennes, le chef de l'opposition a repris:

> Je ne suis pas sûr que vous puissiez contraindre un hommes à travailler.

Je prie le Gouvernement d'étudier cette question avec le plus grand soin afin d'en arriver à une solution satisfaisante du problème de la main-d'œuvre tant pour l'agriculture que pour l'industrie. Il y aurait peut-être lieu d'agir indirectement, comme on le fait dans une certaine mesure pour le service civil, en refusant dans l'industrie tout homme apte à rendre de plus grands services ailleurs. Il faut, à ce sujet, avoir certains égards pour les cultivateurs et les employés de ferme. Les cours actuels ne permettent pas à l'agriculteur de verser d'aussi forts salaires que l'industrie et, d'autre part, il serait injuste de forcer la main-d'œuvre agricole à travailler pour une rémunération inférieure à celle que lui offrirait l'industrie. Je crains que la seule solution à ce problème ne réside dans l'amélioration des cours agricoles.

Les opinions peuvent différer sur la manière de poursuivre la guerre, mais je puis vous assurer, que mes électeurs insistent pour que nous la poursuivions jusqu'à la limite de nos moyens. Le ministre de la Défense nationale était absolument de l'avis de mes électeurs quand il a prononcé ces paroles que je trouve au hansard:

> Peut-on nier que le Canada se soit engagé à livrer une guerre totale. Nous nous sommes engagés à le faire non seulement pour défendre la liberté en général, mais aussi pour rester nous-mêmes et protéger nos foyers et nos familles. Le Gouvernement a pour principe bien arrêté de livrer une guerre totale, et je crois, ou plutôt je suis certain, que le peuple canadien est animé d'une pareille détermination.

J'exhorterai de mon mieux le Gouvernement à prendre tous les moyens possibles, y compris la conscription de la richesse, au besoin, pour livrer une guerre totale, et les gens que je représente sont disposés à accepter tous les sacrifices qu'il exigera d'eux. Appuyons donc tous les mesures que prendra le Gouvernement pour accroître son effort de guerre; pressons-le s'il le faut, et indiquons-lui la voie à suivre en travaillant de notre mieux au succès de l'emprunt de la victoire, au recrutement, à la campagne de récupération, progrès de toutes les associations qui concourent à notre effort de guerre, et par dessus tout restons unis afin que notre pays offre un front uni dans la lutte contre notre commun ennemi.

Je veux terminer en citant un passage du discours prononcé par le premier ministre Churchill, hier. Il a dit:

Tous les pays de langue anglaise jouissent des libres institutions. Nous jouissons de la liberté de parole au Parlement et aussi de la liberté de la presse. C'est de cette manière que nous avons accoutumé de vivre. C'est aussi ce mode de vie que nous défendons par nos armes.

(Texte)

M. ARMAND CLOUTIER (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je ne puis cacher la vive émotion qui m'étreint, au moment où je me lève pour la première fois dans cette Chambre pour parler au nom des électeurs et des électrices de Drummond-Arthabaska, que j'ai l'honneur de représenter aux Communes canadiennes depuis 1940. Si cette émotion peut avoir plusieurs causes, je l'attribue en premier lieu au fait que Drummond-Arthabaska a connu de très grands politiques, et je voudrais aujourd'hui, en particulier, posséder l'éloquence des Laurier, des Lavergne, des Dorion, des Girouard, afin que la voix de Drummond-Arthabaska résonne en cette Chambre avec tout le brio et toute l'autorité compétente d'autrefois. Il me faudrait être poète pour parler avec justice de mon comté, car j'ai bien l'impression que Drummond-Arthabaska n'est pas un comté ordinaire. Il est privilégié à plus d'un point de vue. L'âme de notre vie nationale s'y reflète journellement, l'harmonie y règne entre les citoyens des deux langues, comme entre les diverses classes de la société. Nos cultivateurs font de véritables miracles sur leurs fermes, et les ouvriers n'ont pas connu l'ombre même de la crise qui a pesé si lourdement sur la plupart des centres urbains.

Oui, monsieur l'Orateur, Drummond-Arthabaska a toujours su s'illustrer. Ce coin de terre qui m'est si cher a donné au pays de grands hommes, dans les arts comme dans la politique. Rempli de fierté nationale, mon comté a su faire, très large, sa part dans l'effort de guerre du pays. Et, en ce moment, ma pensée émue se porte vers les valeureux défenseurs de Hong-Kong, parmi lesquels de nombreux jeunes héros représentent fièrement l'apport de Drummond-Arthabaska à la glorieuse armée canadienne. Comme Dollard des Ormeaux et ses compagnons, leurs sacrifices n'auront sûrement pas été vains et leur glorieuse défaite vaut déjà beaucoup plus qu'une simple auréole de gloire. C'est un exemple de la ténacité du soldat canadien, de son ardent désir de vaincre, de son héroïsme. C'est encore le symbole d'un peuple qui place la liberté au premier rang parmi les biens qui lui sont chers et qui est prêt à tout donner, même sa vie, pour la défendre jusqu'à la victoire finale.

J'ai raison d'être fier de ma petite patrie. Elle fait l'admiration des touristes et le charme de ceux qui y vivent. Elle résume les beautés du Canada: de vastes plaines qui rappellent les Prairies de l'Ouest, des vallées rieuses, des cours d'eau poétiques, des monts plus agréables qu'orgueilleux. Adolphe Poisson, que Drummond-Arthabaska a donné à la littérature canadienne-française, a su chanter les louanges de ce coin de terre dans ses œuvres immortelles: "Les heures perdues" et "Sous les pins". Sa plume fut heureuse, ses vers harmonieux, sa pensée sublime, parce que cette nature généreuse a su l'inspirer.

Et lorsqu'on peut admirer les œuvres illustres de grands sculpteurs, comme les Alfred Laliberté et les Suzor Côté, on comprend que leurs burins ont dû sentir le scrupule de ciseler des chefs-d'œuvre dignes de la grandeur et de la beauté de cette petite patrie.

Et qui ne connaît la renommée de "l'enfant terrible" de Drummond-Arthabaska, Erick Dorion. Il a su donner aux luttes politiques une note si ardente que même l'enfant terrible de Témiscouata aurait difficulté à l'égaler. Je suppose que l'honorable député (M. Pouliot) ne m'en voudra pas trop de cette présomption de ma part, car je lui avouerai sincèrement que, comme mes électeurs et mes électrices de Drummond-Arthabaska, j'ai pour lui le plus haut degré d'admiration, et je lui dirai qu'il est un grand Canadien et un ardent patriote.

Monsieur l'Orateur, je m'incline profondément devant le souvenir de celui dont on a célébré le centième anniversaire de naissance il y a quelques mois, ce grand homme d'Etat qui a fait l'honneur du Canada français et la gloire du pays tout entier, celui que la gracieuse Reine Victoria appelait "l'homme à la langue d'argent", sir Wilfrid Laurier. Nous conservons avec vénération plusieurs souvenirs de ce grand politique, qui vécut plusieurs de ses belles années dans la riante petite ville d'Arthabaska et dans le village de l'Avenir, la patrie de Dorion, où il dirigea un petit journal qui fit beaucoup parler de lui dans le temps. Drummond-Arthabaska s'enorgueillira toujours d'avoir compté parmi les siens ce grand Canadien, illustre patriote, symbole de l'unité, exemple de droiture et de justice envers toutes les races et toutes les classes qui forment ce beau pays.

Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mes remarques, permettez-moi de me joindre à tous mes collègues pour offrir une pensée émue à la mémoire d'un autre grand Canadien français, trop tôt disparu malheureusement. Drummond-Arthabaska tient à offrir un hommage d'admiration respectueuse à la mémoire du grand patriote Ernest La-

pointe. Je sens que plus que jamais, en ces heures difficiles, nous pleurerons et déplorerons sa disparition. Il était l'homme de toutes les heures, des heures graves en particulier. Je souhaite que la politique de Laurier et de son successeur, Ernest Lapointe, soit toujours respectée par le parti libéral et que ces grands hommes d'Etat servent d'exemple à la jeunesse de tout le pays. Ils ont été un symbole de loyauté et de patriotisme canadiens.

Je désire offrir mes plus sincères félicitations au proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Fournier) et à celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford). Ils ont su remplir leur mission avec dignité et ont émis courageusement leur opinion. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt leurs discours et j'ai admiré la conviction de leurs propos.

Et j'en viens, monsieur l'Orateur, aux six points saillants du discours du trône, que je veux étudier autant que possible sous divers angles. Premier point: Tenue d'un plébiscite sur l'utilisation du capital humain. Je comprends que, par ce plébiscite, le Gouvernement demandera au peuple de le dégager de ses promesses antérieures au sujet du service militaire outre-mer. J'aurais préféré que le Gouvernement posât directement la question au peuple, à savoir: Etes-vous pour ou contre la conscription pour service outre-mer? Mais, puisque le Gouvernement demande aux électeurs s'ils consentent à lui rendre la parole donnée à ce sujet, je comprends que les deux questions sont synonymes, même si celle choisie paraît plus ambiguë. Je crois que le peuple comprend également de cette façon la question du plébiscite, et le peuple sait que l'attitude future du Gouvernement en sera une de sagesse, comme celle qu'il a suivie jusqu'à date, ou une question désespérée, dangereuse et inutile, selon que le peuple répondra non ou oui à la question du plébiscite.

Le Gouvernement a sans doute des raisons très sérieuses d'en venir ainsi à une consultation populaire. Il a d'ailleurs promis, comme je l'ai fait moi-même dans mon comté, qu'aucune décision grave ne serait prise au sujet de la conscription sans un plébiscite. Pour ces raisons, je voterai en faveur de la tenue du plébiscite, car je suis un ardent libéral et j'ai une extrême confiance en mes chefs.

M. BLANCHETTE: Très bien!

M. CLOUTIER: Mais je tiens à dire que, m'en tenant à la politique inspirée par les Laurier, par les Lapointe, tout autant que par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Cardin), pour qui j'ai une très grande admiration, je suis nettement anticonscriptionniste, et, je le répète encore une fois, je suis contre et contre la conscription et je m'opposerai toujours, de toutes mes forces, à toute mesure de coercition pour service outre-mer.

Rien ne peut justifier une telle politique, monsieur l'Orateur, j'en suis convaincu plus que jamais je ne pourrais le dire. Le système du volontariat a donné des résultats dont le Canada peut être fier. Nous avons déjà fourni plus de soldats que nos alliés en ont besoin. Ce que l'on attend de nous, c'est un apport matériel, surtout et avant tout. On se plaît depuis le début de la guerre à proclamer que le Canada est l'arsenal de l'Empire. Nos usines fonctionnent à plein rendement et donnent au pays, comme aux alliés, une machine de guerre et des munitions qui peuvent considérablement aider à la victoire finale. Par ailleurs, nous ne pouvons pas, comme en 1914-1918, songer seulement à la défense de l'Angleterre et de ses possessions. Nos côtes sont directement menacées par des ennemis qui s'en approchent de plus en plus. Nous sommes menacés de tentatives d'invasion, et ces tentatives peuvent venir des deux côtés à la fois. Notre devoir envers le Canada nous oblige à songer plus sérieusement que jamais à organiser d'abord et avant tout la défense de notre territoire.

Nous ferions une sublime folie en poussant l'amitié que nous portons à l'Angleterre, qui est légitime sans doute, jusqu'à nous départir d'une trop forte partie de nos armées. Si nous sommes attaqués,—cette éventualité est jugée possible et même probable,—ce sera au cours d'un assaut général de nos ennemis, et en même temps que nous l'Angleterre et les Etats-Unis auront à se défendre opiniâtrement contre des ennemis parfaitement équipés. Nous ne pourrons attendre qu'un assez faible appui de ces alliés, et je crois qu'il est risqué d'adopter l'opinion que nous pouvons y aller de toutes nos forces au service de l'Empire, en tablant sur l'aide de nos voisins au moment critique. La plus simple sagesse veut que nous songions d'abord et avant tout à notre défense territoriale.

Le tragique exemple de l'Australie est de nature à nous ouvrir les yeux. Les Australiens sont aujourd'hui en face d'une terrible tentative d'invasion japonaise, et leur armée n'est plus suffisante pour endiguer facilement l'attaque. L'aide attendue ne leur vient pas, et ce n'est pas sans émotion que nous avons lu l'appel de son gouvernement et les paroles du vénérable archevêque de Melbourne. M'en inspirant, je puis dire que si l'Angleterre, avec ses quarante millions de population, ne peut être partout à la fois, sur tous les champs de bataille, comment croire que le Canada, avec une population de onze millions, puisse tout à la fois organiser une gigantesque production de guerre, fournir de grandes armées expéditionnaires et assurer sa défense territoriale.

M. LALONDE: Très bien!

M. CLOUTIER: Aussi, monsieur l'Orateur, si j'appuie le Gouvernement sur la loi du plébiscite, je laisserai les électeurs de mon comté voter librement au jour du scrutin, sans aucune contrainte et selon leur conscience. Quel en sera le résultat? L'avenir le dira. S'il est négatif, je demanderai au Gouvernement de ne pas voir en ce geste une marque de non confiance. Tout au contraire, les électeurs de mon comté désirent ardemment garder à la tête du pays un homme comme le très honorable premier ministre.

Je demeure en faveur des corps expéditionnaires organisés sur la base du volontariat, mais encore ici je maintiens que l'on doit songer plus sérieusement que jamais à assurer le maintien d'une armée territoriale assez puissante pour faire face aux dangers qui menacent nos côtes de façon si tragique et de plus en plus imminente.

Mon opinion est celle du Gouvernement au sujet de l'envoi d'armes et de munitions à la Grande-Bretagne. C'est là le plus précieux apport que nous puissions offrir, et c'est généreusement que nous devons aider l'Angleterre dans l'organisation d'une machine de guerre qui pourra faire subir un échec final à la machine de l'Axe.

Et j'en viens au quatrième point saillant du discours du trône: Expansion de la politique gouvernementale du service sélectif et mobilisation des ressources matérielles et humaines pour augmenter notre effort national de guerre. J'ai déjà donné mon opinion sur un aspect de la mobilisation. Je tiens à ajouter ici que la plus sage prudence doit présider aux actes du Gouvernement dans ce domaine. Et je voudrais que le Gouvernement partage totalement mon opinion au sujet des cultivateurs et des ouvriers qui doivent d'abord et avant tout produire, afin de répondre aux besoins de la nation. Exemptez du service militaire les cultivateurs, les fils de cultivateurs et toutes les personnes travaillant dans les industries connexes à l'agriculture, pour procurer à l'armée et à la population civile les vivres nécessaires. Exemptez du service militaire ceux qui travaillent dans les usines de munitions et d'approvisionnements.

Je conviens que le plus grand nombre possible de citoyens canadiens doivent être aptes à porter les armes et à défendre le pays au cas d'attaques. Pourquoi, monsieur l'Orateur, sans déranger ces travailleurs de la terre et de l'usine dans leur travail pour la production nationale, des cours militaires préliminaires ne seraient-ils pas organisés dans nos villes et nos campagnes? De cette façon, des exercices militaires préliminaires pourraient être donnés aux ouvriers et aux cultivateurs après leurs heures de travail et dans chaque localité. Pas d'uniformes nécessaires, simplement des leçons sur les éléments de la milice, afin d'habituer nos gens aux armes et de former ou des bataillons de réserve, ou des guérillas, au cas où le pays serait attaqué ou envahi. Ces braves citoyens, sans doute, sacrifieraient volontiers quelques heures par semaine pour recevoir une instruction préliminaire qui pourrait facilement servir aux jours tragiques que notre pays peut vivre.

Et j'en arrive au dernier point du discours du trône, relatif aux finances de guerre. Je suis heureux que Drummond-Arthabaska ait fait plus qu'on ne lui avait demandé lors des campagnes de finances de guerre. C'est tout à l'honneur de mes électeurs et de mes électrices, et je demeure persuadé que Drummond-Arthabaska continuera dans cette patriotique voie jusqu'à la fin du conflit. Nos gens veulent acheter la victoire, et je suis convaincu que tel est le désir de tous les citoyens canadiens. Devant le danger de l'heure, ce serait une tragique et criminelle mesquinerie que de compter les dollars qui doivent nous assurer la victoire. Si durs que soient les sacrifices demandés, le peuple répondra généreusement à l'appel, j'en suis certain.

Je serai heureux de voter avec le Gouvernement pour l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, parce que l'ardent désir du Gouvernement de collaborer étroitement et largement à la victoire finale de nos armes y prime avant tout.

En acceptant tous ces sacrifices avec le cœur gai, dans un véritable esprit de collaboration nationale, nous contribuerons à cimenter l'union des deux grandes races qui forment notre beau pays, et nous aurons un Canada possédant deux langues, mais un seul cœur.

(Traduction)

M. W. E. HARRIS (Grey-Bruce): L'Adresse en réponse au discours du trône a été très bien présentée et appuyée par l'honorable représentant de Hull (M. Fournier) et par l'honorable représentant de Brantford (M. Macdonald). Depuis, on a fait un grand nombre d'excellents discours et, à vrai dire, il est assez difficile de trouver quoi que ce soit de neuf. Cependant, il est de mon devoir de faire quelques observations au nom de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. C'est la coutume, je crois, dans un débat de ce genre de dire quelques mots de la circonscription même.

Grey-Bruce est aux deux tiers une circonscription rurale. La partie urbaine comprend des villes et villages, mais il n'y en a pas dont la population dépasse 4,000 habitants. La partie rurale s'occupe de culture mixte, de l'élevage des bestiaux, des porcs et des moutons et de la production du beurre.

Les comtés de Grey et de Bruce figuraient au premier et au troisième rang respectivement dans la province d'Ontario pour la vente du beurre, l'an dernier, et ils se rangent parmi les quatre premiers pour ce qui est de la vente des bestiaux, des porcs et des moutons. La partie rurale s'occupe surtout des services propres aux agglomérations agricoles, et de la fabrication de membres et autres articles en bois.

Les habitants de cette circonscription sont presque tous des descendants des premiers colons qui s'y sont établis de 1840 à 1880, soit des Anglo-saxons et des Allemands. Nous avons eu d'excellents représentants dans la vie publique; l'un de mes prédécesseurs qui était originaire de ma ville natale a occupé avec distinction le fauteuil que l'honorable représentant de Marquette (M. Glen) occupe avec beaucoup de grâce présentement. L'honorable député de Hull le remplace avantageusement. Je pourrais également ajouter que dans cette Chambre en plus de l'honorable représentant de Grey-Nord (M. Telford) et l'humble représentant de Grey-Bruce il y a les membres suivants qui sont nés dans les comtés de Grey et de Bruce: l'honorable ministre du Commerce (M. MacKinnon), l'honorable représentant de Dauphin (M. Ward), l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson), l'honorable représentant de Regina (M. McNiven), l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), et la charmante honorable représentante d'Edmonton-Est (Mme Casselman).

Trois unités représentent les comtés de Grey et de Bruce dans le présent conflit, à savoir, la 97e batterie, mobilisée à Walkerton en 1939, la 98e batterie anti-tank, mobilisée à Port Elgin en juillet 1940, et mon propre régiment, les Grey and Simcoe Foresters mobilisé en juin 1940 comme bataillon d'infanterie et incorporé dans la 4e division.

On a rempli les cadres de ces unités en peu de temps et les volontaires se sont présentés régulièrement depuis dans ces deux comtés. Je ne saurais parler au nom des deux batteries, mais pour ce qui est de ma propre unité, je puis dire que nous avons facilement obtenu les recrues nécessaires les quelques rares fois où il nous a fallu remplacer des hommes renvoyés pour raison de santé; ils se présentaient presque du soir au matin, comme la chose est arrivée en une occasion. Depuis, il y a eu de nombreux enrôlements dans d'autres services de l'armée, dans la marine et dans l'aviation, et tout récemment on a commencé le recrutement dans deux corps auxiliaires féminins. Dans mon unité, et dans toutes les autres, tout particulièrement dans la 97e batterie il y a une forte proportion de recrues qui viennent des régions colonisées par les premiers immigrants allemands. Les jeunes gens d'origine allemande de ma circonscription se sont enrôlés dans une proportion aussi élevée que l'ont fait les Anglo-Saxons.

Les problèmes de la circonscription n'ont trait en ce moment, va sans dire, qu'à l'effort de guerre, et j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet de l'armée, de la marine et de l'aviation.

L'armée canadienne, qui aura été constituée à la fin de la présente année, d'après les plans du Gouvernement, consistera des troupes qui sont outre-mer actuellement, plus la 4e division que l'on aura blindée pendant ce temps-là. L'armée canadienne se composera alors de deux corps, le premier avec trois divisions d'infanterie et deux brigades de chars d'assaut, et le deuxième avec deux divisions blindées. Le ministre de la Défense nationale m'a semblé assez modeste quand il a parlé de ce que sera l'armée canadienne; il a dit qu'elle sera comparable aux meilleures troupes de l'Empire, si je me rappelle bien ses paroles. Je voudrais, cependant, signaler le fait que l'Allemagne est communément censée avoir envahi la France avec onze divisions blindées sur un total de soixante et est censée aussi avoir envahi la Russie avec vingt divisions blindées sur un total de cent vingt. Je crois que dans aucun cas le pourcentage de la force de ces unités blindées n'a été égal à deux des cinq divisions que comptera l'armée canadienne quand aura été exécuté le programme de la présente année.

Je pourrais ajouter que mes commettants se réjouissent non seulement du fait que l'armée canadienne aura son identité propre et sera dirigée par des Canadiens, mais ils sont aussi d'avis que la chose est essentielle.

Pour ce qui est de la marine, des recrues sont venues de nos comtés et, malheureusement, nous avons subi des pertes que nous déplorons tous. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de la marine n'était pas bien connue des citoyens de ma circonscription avant que mon bataillon se soit rendu sur la côte de l'Atlantique le printemps dernier et que les soldats qui le composent aient pu voir la marine à l'œuvre et envisager les difficultés auxquelles elle doit faire face.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que le fait que la marine canadienne, qui ne comptait que 15 bateaux, en compte maintenant 350 avec des équipages de 27,000 hommes, mérite non seulement notre admiration, mais aussi nos éloges. Il n'en reste pas moins, renseignés comme nous le sommes maintenant sur la bataille de l'Atlantique et aussi sur celle de l'Angleterre, et tenant compte du fait que les Etats-Unis ont dû faire passer une partie de leur flotte dans le Pacifique, il n'en reste pas moins, dis-je, que le premier devoir du Gou-

vernement est, à mon avis, non seulement de continuer la mise à exécution de notre programme de construction navale qui nous a valu cette forte augmentation, mais aussi de l'amplifier de plus en plus au cours des mois à venir. La bataille de l'Atlantique n'est pas encore gagnée, bien qu'elle ne soit pas perdue. Tant que la construction de navires ne dépassera pas nos pertes pendant un certain temps, nous ne pourrons pas nous exposer au danger qui nous menaçait au cours des deux dernières années.

Nous connaissons bien le travail du corps d'aviation, parce qu'un grand nombre d'aviateurs ont été recrutés dans ma circonscription et le fait que le gouvernement du Canada affectera environ 800 millions de dollars au plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique nous montre bien l'importance de cette entreprise. Je dois, cependant, dire ici encore qu'à mon avis, tout en étant considérable, ce plan ne répond pas encore aux besoins de notre pays. Il est réconfortant, certes, d'apprendre que le nombre des recrues qui se présentent chaque mois dans les centres d'instruction militaire a été très satisfaisant, mais cela répondrait au but que nous nous étions fixé il y a quelques mois. Tous les membres se rendront évidemment compte que jusqu'ici, dans aucun engagement, un pays sans un corps d'aviation puissant n'a pu remporter la victoire. Il importe donc non seulement d'accroître le nombre des recrues, mais d'élargir le plan lui-même afin que nous puissions compter à l'avenir sur un nombre bien plus considérable d'avions et de pilotes.

La Chambre s'attend, je suppose, à ce que je dise un mot du programme de production de munitions. Je dois admettre que les chiffres relatifs aux contrats adjugés et les sommes d'argent en jeu dépassent ma compréhension. Mais les chiffres sur la production ont pour moi une signification, et je me demande si nous ne nous faisons pas illusion à leur sujet. Je ne dis pas cela à titre de reproche au Gouvernement actuel, mais quelques honorables députés et orateurs se sont empressés d'établir une comparaison entre le pourcentage actuel de notre production et celui des débuts, de l'époque où nous manquions d'organisation. J'espère que dans la préparation de ses plans pour cette année, le Gouvernement songera non à ce que nous avons accompli l'an dernier, mais bien à ce que Hitler et ses alliés font cette année. Notre production doit viser à surpasser la leur, et nul autre barème ne doit servir.

Lorsque nous nous sommes réunis il y a environ vingt mois, les honorables députés étaient au courant de l'insuffisance de notre matériel de guerre et l'avenir était sombre. Mais, nous avons, je crains, oublié tout cela, au point de négliger non seulement la réserve que Hitler avait en main alors, mais aussi ce qu'il a réussi à accumuler depuis. Il a eu à sa disposition depuis cette époque la faculté totale de production de l'Europe, la Russie et la Grande-Bretagne exceptées. Cependant, 1941 nous a apporté une chance énorme, dirais-je. Hitler a attaqué la Russie, et, depuis, il a perdu un nombre considérable d'hommes et de vastes quantités de matériel, tandis que, de notre côté, nous avons obtenu un grand nombre d'hommes et de grandes quantités de matériel de la Russie. De même, nous avons perdu le capital humain et la faculté de production du Japon, mais nous avons gagné celui et celle des Etats-Unis. En dépit de tout, à mon sens, et au sens de mes électeurs, je pense, nous devons augmenter de beaucoup la production de ce pays avant d'entreprendre toute expansion de nos forces armées. D'après les chiffres qu'a fournis le ministre de la Défense nationale, l'autre soir, nous avons en ce moment 600,000 personnes dans ce Dominion qui s'occupent directement ou indirectement de la production de munitions et de matériel de guerre, et nous en ajouterons 100,000 à cet effectif cette année. Je dirai que c'est là un grand nombre d'ouvriers. Cependant cela ne représente pas encore ce que nous pouvons et devrions avoir à mesure que l'organisation sera plus complète.

Comme je le faisais remarquer il y a peu de temps, mon comté compte un grand nombre de recrues dans toutes les branches des services armés. Il en est résulté une insuffisance de main-d'œuvre agricole; et bien que le cultivateur soit prêt à accepter, tout autant que d'autres, les inconvénients et les pertes qu'entraîne la poursuite de la guerre, il sait que les denrées alimentaires sont requises en Grande-Bretagne aujourd'hui; il sait qu'elles seront requises l'an prochain, et il sait qu'à la fin de la guerre nous devrions avoir un surplus pour nourrir les milions de gens qui souffriront alors de la faim en Europe. Songeant à tout cela, il peut difficilement comprendre, dans certains cas du moins, le retrait de main-d'œuvre de la ferme non seulement pour les forces armées mais pour les fabriques de munitions et d'autres emplois plus rémunérateurs dans les villes. A mon avis, cette situation devrait être rectifiée cette année, et j'ai été heureux de voir que dans son discours le premier ministre (M. Mackenzie King) a mentionné cette question et je le citerai dans quelques minutes.

Outre les cultivateurs, d'autres citoyens de ma circonscription ont eu l'impression qu'ils n'avaient pas encore accompli tout ce qu'ils devraient et pourraient accomplir dans la

poursuite de la guerre. Ils ont participé avec succès aux campagnes de récupération ainsi qu'à l'emprunt de guerre; ils ont acheté des timbres et des certificats d'épargne de guerre; ils ont prêté leur concours à l'œuvre de la Croix-rouge et à d'autres œuvres, mais ils croient qu'ils pourraient accomplir bien davantage. Ils conviennent que la transition d'un régime de paix à une économie de guerre ne saurait s'opérer du jour au lendemain. Ils conviennent aussi que le Gouvernement, soit dit sans porter ombrage à mes honorables vis-à-vis, a solidement posé les assises de notre effort de guerre, et ils comprennent que l'évolution se fera d'une façon ordonnée et efficace vers un effort total. Mais ils ont en outre le sentiment que, les assises étant maintenant posées, ils pourraient faire davantage, et ils croient que c'est au Gouvernement qu'il incombe de faire naître l'occasion. Je suis heureux de dire que là encore, le premier ministre m'a précédé et qu'il a traité ce sujet dans son discours. Avec la permission de la Chambre, je vais lire ses remarques, car elles s'appliquent aussi bien aux cultivateurs qu'aux autres citoyens. Je puise ma citation au hansard, du lundi 26 janvier:

> Le Gouvernement a maintenant l'intention d'étendre à d'autres domaines de notre effort de guerre, en plus du domaine purement militaire, l'application du service sélectif national obligatoire. Le Gouvernement appliquera ces pouvoirs d'une manière sélective et progressive dans les domaines où il jugera la chose propre à contribuer à un effort total...
>
> Je ne tenterai pas en ce moment d'exposer les projets des mesures qui permettront d'étendre le service sélectif national. Je me contenterai de dire que la nouvelle portée du service sélectif comportera des mesures destinées à augmenter l'effectif humain des industries de guerre et des forces armées; aussi, des mesures pour sauvegarder et, au besoin, aider à trouver la main-d'œuvre agricole nécessaire à l'expansion de la production de guerre sur la ferme. On se propose d'atteindre ces objets grâce à des mesures pratiques qui tendront à augmenter la mobilité des ressources en hommes, d'augmenter l'effectif féminin susceptible d'accepter un emploi, et de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre des emplois non-essentiels à des emplois qui ajoutent directement à notre effort de guerre.

Je me préoccupe, cela va de soi, de la situation présente et future des soldats, des marins et des aviateurs, et désormais je les désignerai tous par le mot soldats. Il ne m'a pas paru que la situation des ayants droit des soldats fût l'an dernier ce qu'elle aurait dû être, étant donné le revenu accru de la population civile, surtout dans l'Ontario et probablement dans d'autres régions du pays. Les soldats qui venaient passer le congé de fin de semaine chez eux remarquaient que les civils dépensaient de fortes sommes en amusements ou pour l'achat d'un foule d'articles, tous plus ou moins de luxe. S'ils rencontraient leurs remplaçants dans la vie civile, jeunes hommes ou jeunes filles, c'était déplorable, car dans tous les cas ces remplaçants gagnaient beaucoup plus qu'eux ne gnagnaient lors de leur enrôlement. Pour ce motif, j'ai approuvé l'accroissement de l'allocation aux ayants droit des soldats et le relèvement de la solde des troupiers jusqu'au grade de sous-officier breveté inclusivement. J'espère que la Chambre comprendra que ni moi ni ma famille ne touchons d'allocation et que je suis tout à fait désintéressé en la matière.

[M. Harris (Grey-Bruce).]

Néanmoins le Gouvernement a décidé de créer des commissions des allocations auprès desquelles les ayants droit pourraient faire valoir leur titre à une allocation majorée. Je n'approuve pas le système, soit dit avec tout le respect que je dois à ses auteurs. La cherté de la vie s'est vivement accentuée dans l'Ontario, du moins en 1941 et l'on a établi des indemnités de vie chère pour diverses catégories de salariés, mais pas pour les soldats. L'Etat a établi un plafond des prix pour presque tous les articles, sinon pour tous, et depuis, le coût de la vie est resté relativement stable. Etant donné cette stabilisation, le Gouvernement pourrait maintenant relever de façon uniforme l'allocation aux ayants droit, et ce sans l'aide des commissions établies. Quelque compétents que soient ces organismes, ils commettront des bévues et leur fonctionnement entraînera des frais, même si l'Etat et ceux qui consentent à en faire partie les réduisent au minimum.

La disparité entre la rémunération des soldats et celle des civils est commune à toutes les guerres et je ne suppose pas qu'il soit possible de l'éliminer à la satisfaction des soldats. En même temps, les combattants reçoivent, à leur retour, des avantages qu'il y a lieu de mentionner ici. Si un soldat est réformé pour raisons de santé, il bénéficie d'une hospitalisation gratuite, et s'il se trouve dans un hôpital civil, lui et ses ayants droit reçoivent une allocation durant son séjour dans cet établissement. S'il est libéré pour d'autres raisons à la fin de la guerre, et s'il a passé un semestre, dans l'armée, il touche, outre l'allocation pour le vêtement, un mois de solde et une allocation, ainsi que la faculté de se faire traiter gratuitement aux hôpitaux du ministère pendant un an, pour toute maladie qu'il pourra avoir pendant ce temps.

On lui offre en outre de reprendre son poste s'il y tient. Je suis heureux de dire que le Gouvernement modifie cette disposition du décret du conseil rendu depuis quelques mois et la transforme en un projet de loi dont la

Chambre est déjà saisie. Cependant, si l'homme en question n'est pas employé lors de son enrôlement ou si, pour un motif quelconque, il ne désire pas reprendre son poste, il touche durant le temps limité $9 par semaine s'il est célibataire et $13 par semaine s'il est marié pendant qu'il se cherche un emploi. Il reçoit également la formation à un emploi de son choix et bénéficie en outre des avantages de la loi de l'assurance-chômage. S'il laisse son instruction inachevée pour entrer dans l'armée, comme cela arrive souvent, il reçoit des cours gratuits et une modeste allocation de subsistance pendant qu'il achève sa formation. Ce sont des avantages importants qui contribuent à rétablir un soldat dans la situation où il se trouvait quand il s'est enrôlé.

La faible expérience que j'ai acquise dans l'armée me porte à croire (et c'est un point qu'apprécieront ceux des honorables députés qui sont d'anciens combattants) que rien de ce que la Chambre peut faire ne rétablira un soldat dans la situation antérieure à son enrôlement, que sa période de service dans l'armée ait été de trois ou quatre mois, ou de deux ou trois ans. Les honorables députés auront donc garde d'oublier ce point lorsqu'ils étudieront les dispositions à prendre à l'égard des combattants de cette guerre-ci et de la dernière. Rien de ce que nous ferons ne saurait rétablir complètement ces hommes dans leur situation civile antérieure.

Après ce qui s'est passé il y a une semaine, je ne crois pas nécessaire que je fasse des commentaires au sujet du plébiscite. On pourrait cependant mal interpréter mon silence et peut-être serait-il bon que je fasse quelques brèves observations. J'approuve entièrement la tenue du plébiscite parce que j'estime que c'est la bonne façon de procéder dans les circonstances et pour des motifs d'ordre personnel. J'ai exposé en ces termes, dans mon comté, la politique du parti libéral telle que je la conçois:

Le parti libéral est opposé à la conscription pour le service outre-mer, mais nous nous sommes engagés à tout faire pour poursuivre la guerre avec la plus grande vigueur, sauf d'appliquer la conscription.

Telles sont les paroles que j'ai employées et qui ont été rapportées dans les journaux de la région. Dans ces conditions, il me semble impossible de venir discuter ici cette question. Je suis limité par ma promesse électorale. Cependant, puisqu'on semble devoir discuter longuement ici la conscription d'ici à quelques mois, je désire prendre la liberté de participer à cette discussion.

Pour moi, trois catégories de personnes voteront sur le plébiscite. La première catégorie sera celle des gens qui favorisent la conscription pour le service outre-mer et qui répondront par l'affirmative. Il y aura ensuite les gens qui sont absolument opposés à la conscription et qui répondront par la négative. La troisième catégorie, qui pour moi sera la plus nombreuse, se composera de gens qui n'ont d'opinion arrêtée ni dans un sens ni dans l'autre, mais qui seront disposés à répondre par l'affirmative, s'en remettant à la décision du Gouvernement qui depuis deux ans de guerre a dirigé avec succès le pays. Je suis content qu'on tienne un plébiscite; je suis heureux que le Gouvernement ait déclaré qu'il s'efforcera de poser la question convenablement au peuple et qu'il lui demandera une réponse affirmative.

En terminant, je me permets de dire quelques mots au sujet des soldats avec lesquels je me suis trouvé depuis vingt mois. Je veux rappeler à mes honorables collègues qu'Hitler a dit qu'il combattait la démocratie. D'un autre côté, nous disons à nos soldats que nous combattons en faveur de la démocratie. Pour un membre des forces armées, la démocratie n'est pas une chose abstraite, et ce n'est pas non plus nécessairement la meilleure forme de gouvernement. Plusieurs de nos soldats n'ont aucune opinion là-dessus, et l'on ne saurait en attendre d'eux. Toutefois, la démocratie est la forme de gouvernement que nous avons au Canada, la forme de gouvernement pour le maintien de laquelle nous combattons. Nous luttons pour elle parce que c'est la forme de notre choix, et non pas pour d'autres raisons. Bien que l'idée abstraite de démocratie ne dise pas grand'chose au soldat, les délibérations de la Chambre lui disent quelque chose. Il en est question dans les journaux et les militaires de tous grades en prennent connaissance. Il faut, avec cet objet en vue, maintenir le niveau de notre vie publique. Je demande à la Chambre de se rappeler que, à la présente session comme aussi à toutes les sessions qui auront lieu d'ici la fin de la guerre, il est essentiel non seulement que tous nos actes visent à la réalisation de la victoire de nos armes, mais encore qu'aucune parole ne soit prononcée en cette enceinte qui soit de nature à porter atteinte au symbole pour lequel luttent nos armées.

Certains, ici même et ailleurs, ont parfois censuré des membres de la Chambre ou des hauts fonctionnaires du Gouvernement, et d'autres qui jouissent de la confiance du corps électoral; cette manière d'agir contribue très sensiblement à détruire le respect dû à la Chambre et à la députation. Nous comptons que nos armées combattent pour nous en tant qu'institution. Nos combattants sont bien disposés à ce faire mais ils s'attendent que cette Chambre se comporte d'une manière digne du sacrifice qu'ils font. C'est tout ce que j'ai l'intention de dire dans ce sens.

En toute probabilité, dans le courant de cette année, ou l'an prochain, l'armée canadienne se rendra sur la scène du conflit. Nos combattants seront convoyés dans des vaisseaux anglais ou canadiens, montés par des marins canadiens, protégés par des aviateurs canadiens. Quand viendra cette heure, nous devrons faire en sorte non seulement que nos combattants soient bien formés mais que leur équipement soit suffisant et qu'ils en aient plus et de meilleure qualité que celui de l'ennemi. Nous devons être en mesure de pouvoir leur garantir qu'ils ont derrière eux l'appui d'une population civile dont le moral est aussi solide que le leur de sorte que lorsqu'ils affrontent la plus grande de leurs tâches ils puissent affronter et vaincre l'Allemand et ses alliés.

M. J.-A. BLANCHETTE (Compton):

Monsieur l'Orateur, au début de mes observations je désire ajouter mes félicitations à celles qui ont déjà été exprimées à l'endroit de celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Fournier, Hull) et de celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford). Je tiens également, au nom du comté de Compton, à féliciter le ministre de la Justice (M. St-Laurent). Le ministre est natif du comté de Compton, dans les cantons de l'Est, où, comme il l'a dit lui-même, il a appris à s'adresser à son père en français et à sa mère en anglais. Sous plus d'un rapport il est devenu de la sorte le fidèle interprète des cantons de l'Est.

A ce stade avancé du débat, ce serait abuser de l'indulgence des honorables députés que d'aborder de nouveau ce que d'autres honorables représentants ont déjà exposé relativement à la conscription et au plébiscite. Je n'ai pas l'intention, au cours de mes observations de ce soir, d'entrer dans le détail des deux sujets à l'étude, mais je me propose de les aborder d'une façon générale, en me guidant sur ce qui a été dit dans cette enceinte et à l'extérieur. Je me propose de mentionner la question de Hong-Kong et de toucher brièvement le sujet de nos lois sociales.

Le 8 septembre 1939, alors que j'avais l'honneur d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône, je déclarais, comme en fait foi le hansard, page 12:

> Sans aucune hésitation quelconque et sans restriction mentale, je suis entièrement opposé au régime de la conscription. Je ne veux pas d'un pareil système. Il n'est pas conforme à la mentalité canadienne. L'expérience a, en outre, établi qu'il n'était pas non plus efficace. Sans donner des résultats convenables, il a, dans le passé, créé des difficultés et bouleversé notre vie nationale.
>
> [M. Harris (Grey-Bruce.]
>
> Donc, pour qu'il n'y ait pas de doute quant à mon intention à ce sujet, je répète que je suis tout à fait opposé à la conscription.

Au cours des élections de l'année suivante, 1940, j'ai répété cette déclaration d'un bout à l'autre de mon comté. Comme résultat, la majorité que j'ai obtenue alors dépassait de 100 p. 100 la plus grosse majorité jamais accordée à un candidat dans le comté de Compton. En vous faisant part de ce résultat, je ne désire pas m'en attribuer le crédit qui revient au chef actuel du Gouvernement, car c'est son programme que mes électeurs ont approuvé de façon si éclatante. Mes sentiments au sujet de la conscription n'ont pas changé. Je suis d'avis qu'elle n'est pas nécessaire, qu'elle minerait l'unité nationale et qu'en y recourant nous détruirions l'objet même que nous nous sommes fixés, un effort de guerre total. Depuis la déclaration de la guerre, nous avons presque toujours eu le nombre de volontaires que nous pouvions vêtir, équiper et former. Dernièrement, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous faisait connaître que le total des enrôlements volontaires, au mois de janvier de cette année, s'élevait à 18,285, répartis de la façon suivante:

Marine	800
Armée	11,713
Aviation	5,772

J'aimerais citer les paroles du ministre de la Défense nationale qu'on peut trouver au hansard de cette année. Voici:

> Monsieur l'Orateur, on n'a guère raison de dire que le volontariat a échoué. N'oublions pas que ce n'est pas là le résultat d'un enthousiasme patriotique suscité par les pertes subies; ces hommes se sont enrôlés à une époque d'inactivité relative alors qu'il était naturellement plus difficile de convaincre nos gens que l'armée avait besoin d'hommes. Au quartier général de la défense nationale, nous allons franchement de l'avant, et je demande très sincèrement l'appui pratique des membres de cette Chambre et des citoyens en général dans tous nos efforts.

Dans une allocution à ses hommes, le général McNaughton déclarait que le Gouvernement avait fait tout en son pouvoir en vue d'assurer l'efficacité de notre effort de guerre. Le premier ministre Churchill, lord Beaverbrook et d'autres qui sont venus de la Grande-Bretagne au Canada ont déclaré que notre effort de guerre est magnifique. La Grande-Bretagne étant attaquée au point que nous savons, c'eût été trahison de leur part que d'affirmer cela s'ils n'étaient pas convaincus de dire la vérité. Ces témoignages de personnes responsables et en mesure de connaître la vérité devraient passer avant les plaintes, les lamentations et les désaveux de ces stratèges de la presse qui voudraient, des coulisses, diriger l'effort de guerre. S'ils voulaient consacrer autant de temps à favoriser les enrôlements volontaires qu'ils en ont con-

sacré et en consacrent à préconiser la conscription, les résultats de notre régime d'enrôlements volontaires seraient bientôt évidents. Ils seraient ainsi logiques et sincères dans la fin qu'ils poursuivent, c'est-à-dire celle de fournir tous les hommes indispensables à un effort de guerre total.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que notre pays ne compte que 11½ millions d'âmes et qu'à la fin de 1941, nous avions déjà dans l'armée canadienne bien au delà de 500,000 hommes, dont 422,000 volontaires. En outre, d'après le programme du ministère de la Défense nationale, exposé au hansard, si nous enrôlons cette année de 173,000 à 193,000 recrues, nous aurons sous les armes plus de 700,000 hommes. Cela équivaut à plus de 6 p. 100 de notre population totale, ce qui représenterait le nombre d'hommes suivant dans les armées de quelques-uns de nos alliés, compte tenu de leur population:

Russie	10,800,000
Etats-Unis	7,800,000
Royaume-Uni	3,000,000
Afrique du Sud	600,000
Australie et Nouvelle-Zélande	600,000
Empire anglais d'Afrique	2,700,000
Empire anglais d'Asie	24,000,000
Indes orientales néerlandaises	4,200,000
Chine	27,000,000

Voici un extrait d'un article paru dans le *Times* de New-York, numéro du 15 février:

> Une armée de 7 millions d'hommes (pour les Etats-Unis) serait raisonnable. Il serait difficile d'en enrôler un plus grand nombre, étant donné que, d'après les estimations officielles, il faut 15 ou 20 civils pour chaque homme sous les armes.

Si les Etats-Unis, monsieur l'Orateur, avec une population de 130 millions et leur système de production massive reconnaissent officiellement qu'ils ne devraient pas enrôler plus de 6 p. 100 de leur population, pouvons-nous faire plus que les Etats-Unis dans le domaine de recrutement du capital humain?

Je suis de ceux qui croient sincèrement que notre régime de recrutement volontaire a donné satisfaction; à mon avis, le Gouvernement se tromperait gravement en recourant à quelque autre méthode.

Ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre savent sans l'ombre d'un doute que la conscription serait une cause de malaise pour la population du pays. En dépit de toute opinion contraire, l'expérience de la dernière guerre est là pour le prouver.

Je sais que quelques-uns ne prennent pas au sérieux l'expression "unité nationale"; ils la qualifient de faux-fuyant, d'épouvantail. Nous avons entendu employer ces mots à la Chambre; d'une façon générale, ceux qui portent les plus graves accusations en ce sens prouvent présentement, comme ils l'ont prouvé dans le passé, que leurs actions ne favorisent pas toujours l'unité nationale, pour ne pas dire plus. Notons en passant que, par sa propagande en faveur de la conscription, le parti conservateur a chassé de ses rangs son seul représentant de la province de Québec. Non, monsieur l'Orateur, le succès de notre effort de guerre, dont on fait un si bel éloge à l'étranger, mais qu'au pays un groupe bruyant déprécie, pour ne pas dire davantage, n'a été possible que parce que nous avons su maintenir l'unité nationale. Mais que cette unité soit détruite, qu'elle vienne à disparaître et je crains fortement pour notre effort total durant cette guerre, et je crains également pour notre effort de paix une fois la guerre terminée. Si les auteurs de la Confédération ont su régler leurs différends et faire de nous une nation unie, sera-t-il dit que nous, leurs fils, avons perdu cet amour de la Patrie et tout ce que ce mot signifie, sera-t-il dit que nous avons rétrogradé, que nous avons retrouvé cet esprit qui a précédé la Confédération au point de ne plus garder unie cette jeune nation qui est la nôtre? L'unité est le fruit de différends réglés à l'amiable, tandis que la désunion est la conséquence d'un refus de compromis.

Nous sommes tous, au pays, animés d'un même désir: la victoire. Les divergences résident uniquement dans le choix des moyens pour atteindre la fin. Si nous ne nous entendions pas sur la fin à atteindre, je croirais toute solution impossible, mais comme tel n'est pas le cas, sûrement, il doit être possible de s'entendre sur les moyens. Notre valeur et notre efficacité sur la ligne de feu est en fonction directe de ce que nous faisons au pays; l'un est le complément nécessaire de l'autre. S'il y a fléchissement ou division sur l'un des fronts, l'autre ne peut plus être maintenu.

Les succès remportés jusqu'à date dans les domaines de la finance, de l'enrôlement et de la production sont dus pour la plupart, remarquons-le bien, au régime du volontariat. Telle est mon opinion, monsieur l'Orateur, sur la conscription; ce serait là une mesure inutile qui aurait pour résultat de désunir le pays et de nous éloigner du but que nous nous sommes fixés.

Mais il est une autre mesure tout aussi controversable que la conscription: c'est le plébiscite dont le discours du trône nous annonçait la tenue. A mon sens du moins, cette méthode de consultation populaire est la quintessence de la démocratie. J'ai confiance dans le peuple; il se laissera guider uniquement par sa raison et sa conscience. En somme, n'est-ce pas pour la sauvegarde de la liberté d'opinion, éclairée par la raison et la

conscience de chacun, que nous-mêmes et tous les pays démocratiques combattons aujourd'hui? N'est-ce pas pour la liberté de pensée en matière de religion et pour la liberté d'opinion en matière de gouvernement, ces deux avant-postes de la démocratie?

Répondre au plébiscite n'est pas se prononcer sur la conscription. C'est relever le Gouvernement de la promesse faite par le premier ministre (M. Mackenzie King) et environ les trois quarts de la députation, de la promesse faite par les chefs des deux grands partis au cours de la dernière campagne électorale. Mais, et notons bien ceci, tandis que le premier ministre demande à toute la population canadienne de le relever de sa promesse, le nouveau chef du parti conservateur,—à peine, je ne dirai pas élu, ni même choisi par le parti tory, mais nommé par un petit groupe,—malgré une promesse faite dans le même sens par son parti, s'est empressé d'oublier la parole donnée. La véritable méthode démocratique n'est-elle pas celle qu'a choisie notre premier ministre et qui consiste à consulter le peuple plutôt que de prendre sur soi de manquer à la parole donnée, comme le voudrait M. Meighen, bien qu'il ait dit tout d'abord à Hamilton (Ont.), en 1925:

Je ne crains nullement que, si le danger venait à menacer le Canada de nouveau, notre pays ne réponde à l'appel comme en 1914; mais je suis d'avis qu'à l'avenir, il vaudra mieux pour tous qu'avant de prendre une mesure aussi importante que l'envoi de troupes, le gouvernement consulte le peuple.

Quelques jours plus tard, à Actonvale (Québec), au cours d'une élection complémentaire dans le comté de Bagot, le nouveau chef du parti tory s'exprimait en ces termes:

S'il survenait une crise où la paix du pays fût menacée, je déclare que moi au pouvoir, notre pays n'enverrait personne hors du Canada sans que le peuple ait été consulté.

Autrement dit, le chef actuel du parti conservateur croit à la consultation populaire sur ce sujet lorsqu'il est au pouvoir, mais y est absolument opposé quand il n'est pas au timon des affaires. Nous pouvons et nous devons, il me semble, exiger de nos hommes publics la même mesure d'intégrité, d'honnêteté et de probité, lorsqu'ils ont pris un engagement, que nous en attendons de nos concitoyens dans la vie de tous les jours.

Encore une fois, je suis d'avis que le plébiscite est une mesure démocratique, et les critiques acerbes dirigées contre cette mesure ne me semblent pas fondées. J'ai constaté avec satisfaction au cours du présent débat qu'il y a au moins un point sur lequel nous paraissons tous nous entendre, et c'est sur l'avis commun que le ministère des Services nationaux de guerre devrait faire tout son possible, par l'intermédiaire de ses différentes commissions, pour ajourner l'instruction militaire des fils de cultivateurs, afin de permettre à l'agriculture de se maintenir. Nous avons constaté ce soir que cette opinion avait plusieurs adeptes, car presque tous ceux qui ont parlé ont formulé un vœu dans ce sens, notamment l'honorable député de Simcoe-Nord (M. McCuaig), l'honorable député de Wellington-Sud (M. Gladstone), l'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris) et l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Cloutier); je suis vraiment heureux de me joindre à eux sur ce point.

Dans plusieurs cas, l'appel sous les drapeaux des fils de cultivateurs compromet la continuité de la ferme, et je demande qu'on donne la considération la plus sérieuse à ce genre de requêtes. En formulant cette opinion, je ne fais qu'exprimer à la Chambre les vœux contenus dans plusieurs pétitions qui me sont parvenues et que tous les honorables députés ont également reçues à ce sujet. L'activité agricole sur une grande échelle a autant d'importance que la fabrication de munitions et de matériel de guerre, et je suis d'avis qu'on ne devrait rien négliger pour exempter les fils de cultivateurs de l'instruction militaire.

Il y a cependant un point que je désire signaler au ministre de la Défense nationale (M. Ralston); c'est le cas des fils de cultivateurs qui sont actuellement à l'instruction dans les camps,—cela parce que la recrue n'a pas fait connaître ses objections à temps ou pour quelque autre raison exceptionnelle. Toujours est-il qu'on les appelle quand même. Ma circonscription compte quelques cas de cette nature, et je trouve que les rouages sont beaucoup trop lents à se mettre en mouvement pour soustraire ces hommes aux camps d'instruction et les ramener chez eux, où ils sont plus utiles au pays et à nos alliés.

J'approuve sincèrement la décision qu'a prise le Gouvernement de tenir une enquête sur le désastre de Hong-Kong, afin que l'on impose les sanctions nécessaires à ceux qui sont responsables de cette calamité. J'aimerais également que cette enquête serve de leçon à tous les officiers supérieurs qui ne sont pas logiques ou raisonnables lorsqu'il s'agit de la vie des soldats. A mon avis, le comté de Compton a fourni plus de soldats pour le contingent de Hong-Kong que tout autre comté des Cantons de l'Est. On les a recrutés en grand nombre à Bury, Scotstown, Cookshire, Sawyerville, Island-Brook, East-Angus, Lac-Mégantic et dans d'autres centres de la circonscription.

Va sans dire, la chute de Hong-Kong a causé beaucoup de peine à une très forte partie de mes commettants, et je sais que la perte de ces chers héros leur vaut la sympathie de tout le pays. La tête courbée, rappelons toujours leurs glorieux exploits et leur suprême sacrifice.

Je ne serais pas fidèle à mes convictions si je ne profitais pas de l'occasion pour faire quelques observations sur des mesures législatives d'ordre social, dont on n'a pas beaucoup entendu parler ces dernières années, comparativement à ce que l'on a fait en Europe. J'ai déjà présenté une mesure à la Chambre concernant les allocations aux familles nombreuses, et bien que cette mesure, si elle était mise en vigueur, ne résulterait pas en une augmentation du nombre d'enfants dans nos familles, je crois qu'elle aiderait considérablement ces dernières, du point de vue de l'alimentation et de la santé, et que ce ne serait pas là son seul mérite. Si une mesure de ce genre avait été appliquée dans le passé, qui pourrait affirmer que nous n'aurions pas deux ou trois cent mille habitants de plus dans nos industries et sur nos fermes, de même que dans nos camps d'entraînement? Nous sommes privés de cette richesse par suite des décès prématurés ou de la maladie occasionnéepar une nutrition insuffisante comme nous le constatons chez ceux qui remplissent nos hôpitaux, et nous pouvons attribuer cet état de choses au peu d'aide accordée à ce capital humain.

L'éminent sociologue, M. Eleanor F. Rathbone, a dit avec raison que les enfants sont non seulement un luxe particulier; ils sont aussi un actif pour le pays et celui-ci ne peut plus permettre que leur bien-être dépende uniquement de l'existence aléatoire des revenus personnels. Parlant de la même question, le très révérend doyen Williams, archevêque de Huron, a dit que le meilleur moyen de peupler les vastes espaces libres du Canada est d'y établir les enfants du Canada. Le juge Powers, président du tribunal d'arbitrage du commonwealth d'Australie a dit de son côté:

> Si on adopte ce principe, les allocations familiales feront disparaître la plus grande cause de mécontentement et de misère chez les ouvriers, c'est-à-dire l'incapacité dans laquelle se trouvent certains ouvriers de nourrir leurs enfants convenablement et de les vêtir décemment, en dépit du travail ardu qu'ils doivent accomplir pour gagner leurs salaires de base.

Au cours d'une allocution radiodiffusée, le révérend Père S. J. Lebel, s.j., l'éminent sociologue, a fait les justes observations suivantes:

> Il est du devoir de tous les gouvernements d'étudier très sérieusement la question des allocations familiales. C'est une des questions les plus pressantes de l'heure. De la solution de ce problème dépendent dans une large mesure la véritable paix sociale et la prospérité réelle de notre Dominion.
>
> Il existe un rapport commun entre la famille et l'Etat, un rapport tel que ce qui contribue au bien-être et à la force de la famille contribue également au bien-être et à la force de l'Etat. Tout ce qui est indispensable à la famille l'est aussi à l'Etat.

En dépit de la gravité de l'heure présente, avec toutes ses peines et ses souffrances, la Grande-Bretagne a déjà compris l'importance d'une législation dans ce sens et a déjà soumis à son Parlement l'importante question des allocations familiales. Je ne puis presser trop énergiquement notre propre gouvernement de faire un pas dans la même direction afin que cette mesure soit orientée de façon appropriée, à titre de moyen d'aider considérablement notre pays, de contribuer à son effort de guerre tout en nous apportant les joies de la justice distributive. Nous parlons d'un ordre nouveau après la guerre; n'allons pas croire que cet ordre nouveau nous arrivera avec l'aurore un beau matin; nous devons commencer à briser les entraves de l'ancien si nous voulons nous préparer pour le nouveau. Ne négligeons rien, peinons, économisons et faisons des sacrifices pour gagner la guerre; mais faisons des sacrifices, économisons et peinons pour nous assurer la paix sociale après la guerre.

M. W. H. MILLS (Elgin): En me levant pour ajouter quelques mots à ce débat sur l'Adresse, je n'ai pas l'intention de répéter ce qui s'est déjà dit en entreprenant de faire des éloges au proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône ni à celui qui l'a appuyé, qui l'un et l'autre se sont tenus à la hauteur de leur tâche.

J'ai l'honneur de représenter l'ancien comté d'Elgin, Ontario, notable et remarquable à bien des égards. Le comté est situé dans un endroit idéal sur la rive nord du lac Erié. St. Thomas, la ville que j'habite, est située à mi-chemin entre Fort Erié et Windsor, sur la grande route numéro 3, raccourci que prennent les voyageurs des Etats-Unis pour traverser l'Ontario. St. Thomas est le terminus canadien de trois grandes lignes de chemin de fer: le New York Central, le Wabash et le Père Marquette. Les usines du New York Central y sont situées et le Père Marquette y achève la construction de nouvelles usines. St. Thomas a aussi le chemin de fer du Pacifique canadien, les chemins de fer Nationaux du Canada et le chemin de fer London et Port Stanley. Celui-ci est, je crois, le dernier chemin de fer électrique qui traverse une région rurale. C'est donc à juste titre que St. Thomas porte le nom de cité ferroviaire.

St. Thomas a, en outre, le plus notable et le plus renseigné des journaux quotidiens au Canada. Après avoir lu le discours du Trône, le rédacteur de ce journal donna à St. Thomas une publicité mondiale en envoyant un câblogramme au très honorable Winston Churchill, ainsi qu'un télégramme au Président Roose-

velt, et en publiant en vedette, en première page, le message que voici:

Les Canadiens humiliés s'excusent du geste que pose leur premier ministre en proposant un plébiscite sur le service militaire, car ils croient que ce geste les représente sous un faux jour en les faisant passer pour incapables de se rendre compte de la gravité de la situation et de la nécessité d'un effort total pour assurer leur propre salut et celui de l'Empire. Croyons que cette situation inouïe exige que vous établissiez un précédent et que vous conseilliez à Mackenzie King d'abandonner ce projet et de prendre sans délai l'unique mesure possible pour la poursuite la plus complète de la guerre.

J'ai recherché dans les journaux une réponse à ce message mais je n'en ai trouvé d'autre que celle où, au Parlement britannique, le premier ministre Churchill a parlé de l'importante contribution du Canada à la guerre, aux applaudissements enthousiastes de ses auditeurs.

Le comté d'Elgin est un beau comté agricole, qui produit en abondance des porcs, des fèves, du bœuf, du tabac, de petits fruits, du lait et, comme les honorables députés le savent tous évidemment, les plus belles pommes au monde.

Le parti dont je suis fier d'être un partisan a établi dans le comté d'Elgin plusieurs aéroports pour le plan d'entraînement aérien du Commonwealth. A trois milles au sud de St. Thomas, il y avait le grand nouvel hôpital ontarien des aliénés. Cet hôpital, le gouvernement provincial l'a mis à la disposition du ministère de la Défense nationale dès la déclaration de la guerre. On a établi, dans la circonscription d'Elgin, l'école de formation technique du plan d'entraînement aérien et c'est ainsi que de 5,000 à 6,000 étudiants y sont postés en tout temps. Nous avons aussi à St. Thomas l'école Fingal de bombardement et de tir d'artillerie, qui a un personnel de 1,200 à 1,500 hommes; et puis l'école de pilotage qui compte environ le même nombre d'hommes. On a à peu près terminé, cinq milles à l'est de St. Thomas, la construction d'un terrain de secours et il va sans dire que l'établissement de ces centres de formation à occasionné un surcroît d'activité à St. Thomas et dans le comté d'Elgin. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement d'avoir établi là ces centres de formation Ensuite, nous avons à Port Stanley le plus beau port sur la rive nord du lac Erié. Port Stanley est le port lacustre de St. Thomas et de London et c'est aussi un grand centre de pêcheries.

Enfin, brochant sur le tout, le comté d'Elgin est le lieu de résidence du plus notoire des premiers ministres provinciaux du Canada, l'honorable Mitchell Hepburn. Mitchell ne manque jamais d'attirer l'attention sur le comté d'Elgin. Notre amitié remonte à une époque bien antérieure à celle où lui et moi avons fait notre entrée dans la vie publique. Il existe entre nous un accord permanent: Mitch cultive mes oignons et je cultive ses pommes. Mitch m'a toujours accordé un appui loyal, et je ferai de même, chaque fois qu'il fera appel aux électeurs du comté d'Elgin.

Quant au Gouvernement, on pourrait écrire un volume sur ce qu'il a fait depuis sept ans. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur ses œuvres, mais permettez-moi de dire en passant que le premier ministre (M. Mackenzie King) est le seul homme d'Etat et chef marquant qu'il y ait aujourd'hui au Canada. Il est entouré des meilleures ministres qu'il soit possible d'avoir. Où le pays pourrait-il trouver trois meilleurs ministres de la Défense nationale? Où pourrait-il trouver un meilleur ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe)? Que peut-on reprocher à aucun de ces hommes? Nous avons le gouvernement national le plus représentatif qu'il soit possible d'avoir, un Gouvernement représentant plus de régions du Canada qu'aucun gouvernement ne l'a fait depuis l'établissement de la Confédération.

Je n'ai pas le temps de relater les réalisations du Gouvernement depuis son accession au pouvoir, mais permettez-moi de parler de l'habileté du premier ministre. Par exemple, immédiatement après son arrivée au pouvoir, il a négocié un traité de commerce avec les Etats-Unis. Je ne mentionnerai qu'un avantage assuré par ce traité, pour ce qui est du bétail. Il y a beaucoup de bœufs de boucherie dans nos étables, je sais donc ce que je dis. Les Etats-Unis nous accordent un contingent d'environ 52,000 bêtes à corne de plus de 700 livres, par trimestre. Le droit est de 1½c par livre. Le contingent qui a commencé en janvier est maintenant rempli, soit en six semaines environ. Cela constitue un marché étendu pour notre bétail. Quels débouchés aurions-nous maintenant à cet égard, quand il n'y a pas d'exportations en Grande-Bretagne, sans cette convention que lord Bennett, comme on l'appelle maintenant, a chercher vainement à conclure pendant trois ans?

La grande collaboration actuelle entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada est dans une bonne mesure l'œuvre du premier ministre.

Mon adversaire aux dernières élections a critiqué une affiche libérale portant: "En avant avec Mackenzie King", dans un discours à St-Thomas, le 14 février 1940. Il a dit: "En avant; où?" Il a ajouté, en répondant à sa propre question: "Vers des relations plus étroites avec les Etats-Unis". Je me demande s'il en dirait autant aujourd'hui. Je doute que nos amis conservateurs reprennent jamais

comme mot d'ordre d'une élection "Ni troc ni commerce avec les Yankees". J'ai toujours préconisé des relations étroites avec les Etats-Unis. Pourquoi pas? Plusieurs de nos fils et de nos filles sont établies à demeure dans ce pays.

Des orateurs précédents ont fait un exposé complet de notre effort de guerre; je n'ai donc nul besoin de reprendre leurs commentaires, mais permettez que je cite le passage suivant d'un éditorial du *Times* de New-York:

A en juger par la population du Canada, son effort est un des miracles de la guerre.

Le Canada deviendra avec le temps, si j'en juge par la situation présente, presque le pourvoyeur de l'univers. Je lisais ces jours derniers un article sur la situation en Europe où des milliers de gens ont faim et froid. Le Canada ne devra-t-il pas bientôt expédier des vivres à la Russie comme à l'Angleterre? Nos cultivateurs sont aussi loyaux et patriotes que les gens de toute autre classe au Canada. Ils ont accompli ce qu'on a exigé d'eux et consentent volontiers à continuer de travailler de longues heures et à faire de leur mieux, mais ils deviennent fort embarrassés par le manque de bras. L'appel des hommes pour les centres d'entraînement, leur emploi dans les usines, les ateliers et les chemins de fer rendent presque impossible leur embauchage pour les travaux des champs. Le seul cultivateur qui pourra se tirer d'affaire c'est le petit fermier qui peut faire lui-même son travail.

Je passe donc, monsieur l'Orateur, à la question de l'appel des jeunes cultivateurs pour le service de guerre. La méthode suivie actuellement est fort peu satisfaisante. Je dois dire tout d'abord que M. W. A. Martin, registraire de division à London, qui représente tout l'ouest de l'Ontario, est l'homme le plus parfait que l'on puisse voir à ce poste. Il veut être juste et ne se montrer dur envers personne, mais il a devant lui une tâche impossible; aucun homme ne peut agir comme tribunal pour tout l'ouest de l'Ontario. Je désire rappeler un fait qui s'est produit récemment. Un jour, vers dix heures du matin, je l'ai appelé au téléphone à son bureau. La demoiselle du téléphone, au service interurbain, me répondit que je ne pourrais lui parler avant deux heures de l'après-midi. Je lui répliquai que je ne serais pas à mon appareil téléphonique à deux heures et je la priai d'avertir M. Martin que W. H. Mills désirait lui parler, ajoutant que je pensais qu'il viendrait à l'appareil. Moins d'une minute plus tard, j'avais la communication demandée. Si M. Martin avait été appelé par un cultivateur des rangs éloignés, on aurait donné une autre excuse à ce dernier à deux heures de l'après-midi, car il faut bien que ce fonctionnaire soit protégé par ses employés; il ne peut pas répondre personnellement à tous ceux qui lui adressent des demandes.

Je pourrais citer un grand nombre de cas où j'ai intercédé en faveur de quelqu'un, mais je n'en citerai qu'un ou deux. Peu de temps avant mon arrivée à Ottawa, une dame et son fils vinrent me voir un soir. C'était une veuve qui, outre son fils, qui était son seul soutien, avait une fille mariée. C'était le jour de l'An, et le jeune homme avait reçu ordre de se présenter le jeudi suivant au camp d'entraînement de Chatham. Il ne serait resté personne pour travailler dans cette famille. Je veux lire un paragraphe de la lettre que j'écrivis à ce sujet à M. Martin:

C'est le fils unique d'une veuve. Cette dernière a une fille qui est mariée mais ne vit pas à la maison. La famille possède 190 acres de terre, quatorze vaches laitières, dont la production va à la fromagerie de Corinth; elle a, en outre, quatre jeunes bêtes à cornes, quatre chevaux, quatre truies portières, produisant de quarante à cinquante porcs par année, et elle s'adonne à l'agriculture générale. Wilford fait les travaux de la ferme seul, sans homme engagé; d'ailleurs, il est impossible d'en trouver. S'il doit faire ses quatre mois de service, il ne resterait qu'à vendre la ferme et abandonner la culture. Il est même trop tard dans le moment pour organiser à temps une vente; d'ailleurs, elle n'en veut pas. Le ministère n'est pas d'avis que le fils unique d'une veuve soit tenu de faire son service militaire et que la ferme soit abandonnée. L'honorable James Gardiner l'a dit explicitement à une assemblée tenue à London, il y a un an.

J'ai demandé à Mme Burwell à quelle heure ils recevaient leur courrier. Elle m'a répondu qu'elle le recevait "vers neuf heures du matin". Je lui ai dit alors: "Si vous n'avez pas de nouvelles mardi prochain, à la suite de la lettre que je vais écrire, veuillez me téléphoner et j'appellerai à mon tour M. Martin." J'ai ajouté: "Rendez-vous chez vous, mettez-vous au lit et reposez-vous, car je me rendais compte qu'elle était très inquiète. Je lui ai dit encore: "Prenez-en ma parole, Wilford ne partira pas pour son service militaire jeudi prochain." Je n'ai pas eu d'autres nouvelles pendant quelque temps, et j'ai cru qu'ils avaient reçu la lettre attendue. Ensuite, Mme Burwell m'a envoyé une copie de la lettre qu'elle avait reçue, accordant à son fils un sursis jusqu'au 31 mars, date qui n'est pas très éloignée à l'heure actuelle. Si elle a pris cette lettre trop à cœur, elle ne doit pas dormir à l'heure actuelle, car la lettre disait que Wilford devait se présenter au premier camp d'instruction après cette date et qu'on l'avertirait assez longtemps à l'avance de l'endroit et de la date.

Il doit sûrement être possible de trouver une autre méthode et de cesser d'ennuyer

ainsi ces mères veuves. Je cite un autre cas. Il s'agit d'un jeune homme qui a terminé ses quatre mois d'entraînement en juillet dernier et à qui l'on a accordé un sursis de six mois. Il a reçu ordre de se présenter le 15 décembre. Avant cette date, il est venu me voir avec son père me demandant s'il n'y avait rien à faire pour lui. J'ai donc écrit au commandant des casernes Wolseley, où il était censé se présenter. Le père de ce jeune homme, M. Danbrook, n'avait qu'un autre fils qui faisait partie de l'aviation depuis plus d'un an et demi. L'autre fils, Keith, est marié et vit chez lui avec son père en cultivant la terre. Je connais bien leur ferme qui compte 200 acres de terre et nourrit vingt-deux vaches holstein et seize jeunes bêtes, toute de race pure. Ils gardaient également des porcs jusqu'à ces derniers temps mais le choléra des porcs les a forcés à abattre les vingt-six porcs qu'ils avaient; ils doivent recommencer ce genre d'élevage sous peu. En un mot, ils s'adonnent à la culture mixte. Le jeune garçon s'est rendu à London, mais en vain, et il a reçu ordre de se présenter à la caserne. Je me suis adressé au commandant dont j'ai reçu la réponse suivante:

Le jeune homme en question s'est présenté et il est en ce moment au dépôt attendant d'autres instructions.

Je regrette de ne pouvoir lui accorder un autre sursis et je vous conseille de vous adresser au commandant de district, quartier-général, M.D. n° 1, à London, et de là on me dira ce que je dois faire de lui.

J'ai agi en conséquence, ajoutant à ma lettre copie de celle que j'avais adressée au commandant des baraques Wolseley, disant que je ne pouvais rien y ajouter sinon que le père était alors au lit souffrant de paralysie à l'épaule. J'ai reçu l'accusé de réception suivant:

Cet homme a terminé ses quatre mois d'instruction comme réserviste et a automatiquement été versé dans le service de la "défense territoriale" de l'armée canadienne.

S'il s'était adressé au ministère des Services nationaux de guerre avant le 15 décembre, il aurait peut-être pu obtenir un nouvel ajournement, mais son statut est actuellement celui d'un soldat de l'active.

Nous avons fait venir cet homme et lui avons dit qu'il pourrait peut-être obtenir sa libération pour motif de commisération; nous lui avons en outre conseillé de demander sa libération par l'intermédiaire de son commandant.

Les renseignements suivants me sont parvenus dans une lettre de son père. Celui-ci avait un jeune voisin pour vaquer au travail quotidien de la ferme, alors qu'on envoyait son fils laver la vaisselle au Camp Borden. Il est resté là environ trois semaines. C'est là qu'il a été définitivement libéré le 14 janvier pour motif de commisération, avec congé de six mois. Cela le mènera jusque vers le 1er juillet, alors que ses services seront évidemment plus nécessaires que maintenant. Va-t-il falloir de nouveau suivre la même filière? S'il n'obtient pas alors un ajournement, il y aura des protestations.

Plusieurs jeunes gens de ma circonscription, qui sont actuellement à l'instruction, devraient être chez eux. Va-t-il falloir recourir aux mêmes moyens pour obtenir leur libération? Je conseille au ministère des Services nationaux de guerre d'adopter à l'égard de ces jeunes hommes une méthode mieux définie qu'on pourrait leur faire connaître; ils pourraient s'en pénétrer et juger des dispositions à prendre au cas où ils seraient indispensables et pour ainsi dire dans l'impossibilité de suivre les cours d'instruction militaire. On devrait faire en sorte de ne plus les prendre au piège. La politique adoptée devrait être publiée partout, ce qui épargnerait aux honorables députés l'obligation d'intercéder pour chaque jeune cultivateur de leur circonscription. Cette tâche ne devrait pas retomber sur nous. Nous avons déjà assez à faire aujourd'hui, en veillant aux intérêts de notre circonscription, sans entreprendre ce travail supplémentaire.

Je recommande aussi au ministère des Services nationaux de guerre d'établir dans chaque comté ou dans chaque circonscription, suivant celle des deux divisions qui offrira les meilleures garanties du succès de l'entreprise, un comité de deux ou de quatre membres. Lorsque ce sera possible, on devrait recruter la moitié des membres dans chacun des groupes politiques de la circonscription. Dans l'Ontario, ce seraient surtout des libéraux et des conservateurs. Ce comité aurait comme troisième ou cinquième membre, selon le nombre de membres convenu, un juge de comté qui recevrait les demandes d'ajournement, procéderait aux enquêtes, et jugerait les requêtes quant à leur fond. Ainsi, l'opposition ne pourrait prétendre que la guerre est entre les mains des libéraux.

Quant au plébiscite projeté, je dirai que je n'ai jamais approuvé la tenue d'un plébiscite et j'aimerais qu'il y ait encore moyen de l'éviter. Cependant, notre premier ministre et son cabinet nous disent qu'ils ont mûrement réfléchi à la question, que le Gouvernement est parfaitement d'accord sur ce point et que le plébiscite aura lieu. Il ne me reste donc rien à faire si ce n'est de retourner dans ma circonscription et de conseiller à mes électeurs d'aller voter, de faire une croix vis-à-vis le mot "oui", de manière à délier le Gouvernement et bien des députés de promesses antérieures faites à leurs électeurs touchant le recrutement de soldats pour le service outre-mer. Le Gouvernement aurait ainsi la liberté de pourvoir à une situation qui change de jour en jour. Il faut gagner

cette guerre coûte que coûte et au prix de n'importe quel sacrifice.

D'après ce que j'ai pu observer depuis huit ans que je siège en cette enceinte, je sais que l'on gaspille des milliers et des milliers de dollars en prolongeant chaque session durant des mois par des discours prononcés uniquement dans un but de publicité, pour qu'ils figurent aux *Débats* et qu'ils soient réimprimés dans les journaux de chez soi. Or, la présente session est une session de guerre. Je sais à quel point le cabinet est préoccupé par ses travaux illimités relatifs à la poursuite de la guerre. Son travail est notablement accru pendant que la Chambre siège et je crois que le cabinet se réjouirait de la perspective d'une session aussi courte que possible. Je sais que la main-d'œuvre est rare chez nous et que nos commettants, y compris les miens, ont besoin de leurs députés.

J'exhorte donc tous les simples députés de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que ceux des groupes de l'opposition, de s'abstenir de discours inutiles qui n'ajoutent rien aux débats. Mettons-nous résolument à l'œuvre pour faire le plus grand effort de guerre possible. Songeons aux intérêts généraux du pays et terminons cette session au plus tard le 24 mai. Nous pouvons le faire tout aussi aisément qu'en demeurant à la Chambre jusqu'à ce que la chaleur de juillet nous en chasse.

(Texte)

M. ARMAND SYLVESTRE (Lac-Saint-Jean-Roberval): Monsieur l'Orateur, le grand nombre de mes collègues de langue française qui ont pris part au présent débat m'incite à suivre leur exemple. Comme eux, j'ai toujours été contre la conscription pour service outre-mer et je le suis encore. J'irai plus loin en disant qu'un gouvernement qui tentera de mettre en vigueur cette loi détestable rencontrera bien des obstacles et éprouvera bien des désappointements dans les quatre coins du pays. Lors de la dernière campagne électorale générale dans le pays, en 1940, j'ai fait miennes les déclarations de mes chefs et les électeurs de mon comté ont ratifié ces engagements par leur verdict en ma faveur. Je sais d'avance que 95 p. 100 au moins des électeurs de mon comté voteront négativement à la question qui leur sera posée lors du plébiscite, et ce n'est pas mon intention de leur demander de me libérer des engagements solennels que j'ai pris. Je voterai donc comme eux en disant non.

Je n'ai aucune objection, cependant, au plébiscite, car, pour moi, c'est la façon la plus juste de savoir si l'opinion publique a changé au pays, comme on le prétend dans certains milieux, et c'est la plus conforme aux principes démocratiques qui veulent un gouvernement du peuple par le peuple. Je crois même que la grande majorité du pays se prononcera de façon négative, et que cela aura pour effet d'étouffer une fois pour toutes les voix des fauteurs de discorde, des faux patriotes dont l'unique préoccupation est l'intérêt personnel, et des accapareurs toujours prêts à se recouvrir du manteau du patriotisme pour cacher leurs turpitudes et leur égoïsme.

Pour ces raisons, je voterai confiance au gouvernement King. J'ajouterai aussi un mot au sujet d'une situation anormale touchant l'appel des fils de cultivateurs au service militaire. Je représente un comté surtout agricole. Plus que jamais on préconise le développement et l'augmentation de la production agricole. Dans mon comté, des fabriques de fromage fonctionnent tout l'hiver, pour produire davantage; cela a pour effet d'augmenter le travail sur la ferme, et ce n'est pas le temps de diminuer la main-d'œuvre.

La Commission accordant des délais dans le district de Québec siège dans la cité de Québec; ma région en est éloignée d'au delà de 200 milles. Quand un fils de cultivateur reçoit un avis d'appel du registraire, il doit, dans les huit jours de sa réception, adresser une demande de délai à ce dernier. Celui-ci n'a aucune juridiction pour décider si le délai doit être accordé ou non, mais doit transmettre la demande à la Commission. Cette dernière siège de temps à autre et reçoit à la fois des centaines de dossiers qu'elle n'a pas même le temps de regarder, avec le résultat que l'on refuse des demandes de délai qui devraient être accordées. Par suite de l'éloignement et de la distance à parcourir, les cultivateurs ou leurs fils n'ont pas les moyens de se rendre à Québec pour exposer leur cause, car cela comporterait une dépense trop élevée. Un préjudice sérieux en résulte, et je suggérerais qu'un délégué de la Commission soit nommé et se rende dans les régions du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi pour rencontrer les intéressés, étudier sur place chaque demande et en faire rapport à la Commission.

Autrement, de la manière dont marchent les choses actuellement, on est en voie de paralyser l'agriculture, et je suis d'opinion qu'elle est plus nécessaire à la victoire que la fabrication des armes et des munitions, car, par suite des défaites dans le Pacifique, il ne restera plus que le Canada pour nourrir l'Angleterre, si les Japonais dominent cet océan et coupent les communications avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

De plus, l'industrie forestière emploie des milliers d'hommes et, dans ma région, on manquait de main-d'œuvre cette année. Je sais qu'un grand nombre de fils de cultivateurs vont aux chantiers l'hiver. Là encore

ils sont plus utiles que dans l'armée, car le métier de bûcheron exige une capacité, une force que tous n'ont pas; en appelant cette classe d'hommes sous les armes, on paralyse, là encore, une autre industrie essentielle et nécessaire.

Un autre problème sérieux doit aussi attirer l'attention du Gouvernement: je veux parler de la désertion des campagnes. Mes fonctions dans l'armée m'ont permis d'en saisir toute l'ampleur, car j'ai eu l'occasion de parcourir bien des paroisses, et nous allons au désastre si la chose se continue. Les fils de cultivateurs, en grand nombre, abandonnent la terre pour l'usine. Ils y sont attirés par le salaire assez élevé, les heures de travail relativement courtes et les plaisirs de la ville. La plupart d'entre eux ne font aucune économie, gaspillant tout ce qu'ils gagnent et s'amusent sans souci de l'avenir. Un fils du sol qui quitte la terre pour l'usine est un fils à jamais perdu pour la campagne, et la terrible leçon de l'après-dernière guerre est aujourd'hui oubliée. Et tout le monde sait qu'une des principales raisons de la dernière crise était la désertion des campagnes. Si l'on n'y remédie pas, l'après guerre de demain sera pire que le dernier, car quand ces usines qui emploient des milliers de fils de cultivateurs fermeront leurs portes, ceux-ci ne retourneront pas à la terre mais iront grossir le nombre des chômeurs dans les grandes villes, comme cela s'est vu dans le passé. Le Gouvernement devrait faire des arrangements avec les employeurs de ces usines pour que l'on fasse enquête sur ceux qui demandent de l'emploi et, quand on constatera qu'ils viennent de la campagne, que l'on refuse de les employer. La nature humaine est ainsi faite qu'il faut parfois protéger les gens malgré eux, mais, je le répète, il est d'intérêt vital pour notre race que les fils de cultivateurs restent sur le sol.

En terminant, je ne puis comprendre la logique de ceux qui déclarent que le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) est notre meilleure sauvegarde et qui voteront contre lui. Ce n'est certainement pas ma manière de manifester ma confiance à quelqu'un et, à mon avis, malgré les heures sombres qui s'annoncent et les nuages qui s'amoncellent à l'horizon, je crois que le premier ministre, en capitaine expérimenté, conduira le vaisseau de l'Etat à bon port, évitant les écueils et les récifs.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Eudes la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

L'hon. M. CRERAR propose l'ajournement.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

[M. Sylvestre.]

Mardi 17 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH

EMPRUNT DE 1941 ET CERTIFICATS D'ÉPARGNES DE GUERRE—FRAIS ENCOURUS

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'observations faites hier en cette enceinte relativement à un rapport que je demandais le 12 novembre de l'an dernier sur l'emprunt de la victoire et les certificats d'épargnes de guerre. Le rapport qu'on déposa en novembre n'était pas satisfaisant et je demandai plus de détails dans la question n° 39 inscrite maintenant au *Feuilleton* et dans l'avis de motion n° 8 relative à la production de documents. Je propose que, quand nous en arriverons là, la question soit transformée en ordre de dépôt de document et que la motion n° 8 soit adoptée avec l'entente que le rapport sera déposé après Pâques. Je n'ai jamais eu l'intention de nuire au troisième emprunt qui vient d'être lancé.

SECOND EMPRUNT DE LA VICTOIRE

RAPPORTS DE L'ALBERTA—LE COMTÉ D'ATHABASKA EN TÊTE DU TABLEAU D'HONNEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. DECHENE (Athabaska): Je désire poser une question au ministre des Finances; elle est basée sur des rapports publiés dans les journaux du matin et a trait au nouvel emprunt de guerre. Le ministre sait-il qu'une fois de plus des localités de la bonne et loyale province d'Alberta ont atteint leur objectif pour ce qui est des souscriptions au nouvel emprunt, et que la circonscription d'Athabaska que je représente est en tête du tableau d'honneur?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'ai lu ce rapport dans les journaux et, supposant qu'il est exact, je dois féliciter la province d'Alberta et la circonscription de l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: Et M. Aberhart?

PEINE DE MORT

CAS DE PENDAISON—COMPTE RENDU D'UN JOURNAL DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): Je désire appeler l'attention sur une vieille question que j'ai soulevée dans cette Chambre il y a plusieurs années. L'*Evening Telegram* de Toronto publie un rapport,—l'éditeur m'en a envoyé un exemplaire,—concernant la pendaison d'un homme l'autre jour à To-

ronto. D'après le rapport, l'infortuné resta pendu plus d'une demi-heure avant d'expirer. Je signale la chose au ministre de la Justice.

LE SUCRE

APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT DANS LE COMMERCE—LES VINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Je désire poser au ministre des Finances (M. Ilsley) une question se rapportant à la commission des prix et du commerce en temps de guerre, organisme qui relève de son ministère. On me demande de Nouvelle-Ecosse si le sucre servant à la fabrication de la bière, du vin et des liqueurs alcooliques est visé par la réduction de 20 p. 100 imposée sur le sucre employé dans le commerce. S'il ne l'est pas, quelle est la raison de cette exception?

L'hon. M. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): J'ai reçu une demande de renseignements au sujet de l'usage du sucre dans la fabrication de la bière et des liqueurs alcooliques. Je suis allé aux renseignements et j'ai pu confirmer, ce dont je me doutais, qu'il n'entre pas de sucre dans la fabrication de la bière et des spiritueux. Quant au vin, j'irai aux renseignements et je répondrai à l'honorable député à une date ultérieure.

APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT DANS LE COMMERCE—EAUX GAZEUSES ET CRÈME GLACÉE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-H. LECLERC (Shefford): Je désire obtenir du ministre des Finances (M. Ilsley) un renseignement au sujet du sucre. Les journaux rapportent que les manufacturiers d'eaux gazeuses et de crème glacée devront réduire de 20 p. 100 leur consommation de ce produit. Pourront-ils y substituer quelque autre produit, ou devront-ils diminuer leur production de 20 p. 100?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je me renseignerai auprès de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et répondrai plus tard à cette question.

DÉDUCTION À LA TAXE D'ACCISE—PRODUCTION DOMESTIQUE FAVORISÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je désire faire une déclaration au sujet du sucre. L'augmentation du coût du sucre de canne brut, la nécessité de rationner les approvisionnements destinés aux usages domestiques et industriels et l'opportunité d'encourager la production du sucre de betterave indigène pendant la crise actuelle ont apporté à la situation du sucre certains changements que je désire expliquer à la Chambre.

Comme le savent les honorables députés, c'est le ministère britannique des vivres qui achète le sucre de canne pour le compte du Royaume-Uni et du Canada. Depuis le début de la guerre il a acheté, pour le compte des deux pays, le total des excédents exportables des pays de l'Empire britannique. Le sucre se vend à des prix f. à b. aux points d'expédition; au cours de la présente année civile, le coût de ces sucres de l'Empire britannique s'est accru dans la mesure de 1 à 1½ shillings par quintal. Les frais d'assurance contre les risques de guerre ont grandement augmenté et la moyenne des frais de transport sera sans doute plus élevée cette année. Environ un tiers du sucre importé nous vient de pays qui ne font pas partie de l'Empire. L'an dernier, on a acheté ce sucre à un prix extraordinairement bas. Nous l'importons surtout de Cuba et de la république Dominicaine; ce sucre se vend cette année $2.65 le quintal, argent américain, f. à b. au pays d'expédition; ce qui équivaut à une augmentation de près de 1½c. la livre comparativement à l'an dernier. Tous les sucres importés sont vendus par l'administrateur du sucre à un prix fixe, c.a.f. aux raffineries. Ce prix, fixé à $3.30 le quintal, n'a pas varié depuis le mois de mai 1940. On se propose maintenant de le porter à $3.55 et d'augmenter d'environ 21c. le quintal, pour le compte des raffineries, la marge qui existe entre le coût du sucre brut et le prix de vente net du sucre raffiné. Depuis que la réglementation a été imposée au début des hostilités les marges accordées aux raffineurs n'ont pas varié. Elles sont restées inférieures à celles qu'ils réussissaient à s'assurer en temps de paix. Pourtant, les frais d'exploitation ont accusé une augmentation sensible dont l'importance ne pourra que s'accroître par suite de la réduction que le rationnement du sucre va imposer à la production.

Vu les répercussions possibles des circonstances présentes sur nos sources d'approvisionnement et sur nos difficultés de transport, la nécessité de porter à son maximum, dans l'intérêt général, la production domestique du sucre de betterave devient manifeste. En conséquence, l'administrateur du sucre a, depuis quelque temps déjà, invité tous les producteurs à favoriser autant que possible la production. L'augmentation du prix du sucre de canne raffiné de ½c. par livre environ s'appliquera évidemment au sucre de betteraves. La suppression des sommes dont disposait l'administrateur du sucre pour maintenir un juste équilibre entre le coût et le prix net du sucre de canne venant s'ajouter à l'aug-

mentation du prix, on en arrive à une augmentation brute de 83½c. les cent livres de sucre raffiné.

La part de cette augmentation qui reviendra aux producteurs de betteraves dépendra sans doute des termes des contrats conclus avec les établissements de transformation ainsi que du volume et de la teneur en sucre de la production, mais on me dit que dans les circonstances les plus défavorables elle devrait s'établir à plus de $1 la tonne de betteraves.

La nouvelle usine du Manitoba a été l'an dernier victime de circonstances adverses. Des pluies extraordinaires ont entravé les récoltes et un hiver exceptionnellement hâtif a empêché de récolter environ un tiers de la production. Une augmentation sensible de la production albertaine et une récolte normale au Manitoba nous assureraient, croyons-nous, une quantité de sucre dépassant légèrement la demande, restreinte aux quantités permises, des trois provinces des Prairies.

Les fabriques de sucre de betteraves ne produisent pas de sucres mous ou bruns et d'autres types particuliers, et le sucre de canne est nécessaire dans certains procédés de fabrication. Il semble donc probable qu'on vendra une quantité considérable de sucre de betterave des Prairies en dehors de cette région. Les perspectives d'une augmentation dans la production de sucre de betterave en Ontario sont plutôt obscures, surtout à cause de la rareté de la main-d'œuvre. Les ministères de l'Agriculture et du Travail étudient la situation, je crois, en vue de l'améliorer si possible.

Nous avons pris certaines mesures, à la recommandation de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, afin que ces rajustements ne modifient pas le prix exigé du consommateur pour le sucre. Dans les résolutions budgétaires nous proposerons que la taxe d'accise sur le sucre soit abaissée de 2c. à 1½c. par livre. En attendant d'agir officiellement en ce sens, nous autorisons une remise de ce droit jusqu'à concurrence de ½c. la livre à partir d'hier, le 16 février. Cette remise d'une partie de la taxe d'accise est devenue nécessaire, comme je l'ai dit, parce qu'on désirait empêcher toute augmentation du prix que le public paie le sucre. Afin d'éviter que les raffineries réalisent des bénéfices sur les stocks en main, on percevra une taxe de ½c. par livre sur tout le sucre qu'elles possédaient à la fin des opérations de la journée, le 14 février.

L'hon. M. HANSON: La situation du consommateur ne changera aucunement?

[L'hon. M. Ilsley.]

L'hon. M. ILSLEY: Aucunement.

L'hon. M. HANSON: Le prix de détail restera le même, c'est le Trésor qui absorbera la perte?

L'hon. M. ILSLEY: Parfaitement.

L'hon. M. HANSON: Les dispositions relatives à la réduction du droit d'accise ont pris effet hier?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Que fera-t-on dans le cas des payements faits d'avance sur les stocks de marchands de gros; seront-ils remboursés? Ce procédé a été une source de griefs pour ce qui est de denrées de caractère semblable dans le passé, et je prie le ministre de voir si on ne pourrait pas rembourser cette diminution aux marchands de gros et aux autres distributeurs. Autrement ces personnes devront porter ces pertes elles-mêmes. Si le principe de la perte subie par le trésor est juste, il devrait s'appliquer sur toute la ligne.

L'hon. M. ILSLEY: Je vais examiner la question. Cela dépend peut-être de la date de livraison.

L'hon. M. HANSON: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Quant au sucre livré après minuit samedi soir, j'imagine que la taxe sera de 1½c., sans égard aux rapports soumis. Tout de même, je vais examiner la question.

LAINE

RESTRICTIONS DES IMPORTATIONS ET DISETTE—RATIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): J'aurais une question à poser au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe). Attendu qu'il nous vient moins de laine de l'Inde, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et que les stocks de laine au Canada s'épuisent vite, le Gouvernement appliquera-t-il immédiatement des restrictions sur la laine au Canada.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Les meilleurs renseignements à ma disposition ne laissent craindre aucune disette dans les stocks de laine au Canada. J'ai examiné à fond le problème, et mes fonctionnaires supérieurs ne croient pas devoir recommander le rationnement de la laine pour le moment.

PREMIER EMPRUNT DE GUERRE

POURCENTAGE DES SOUSCRIPTIONS PASSANT AUX BANQUES OU AUX MAISONS DE PRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. N. J. M. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, vu qu'il paraît nécessaire d'assurer le succès du présent emprunt de la Victoire et que j'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements qui dénotent un certain état d'esprit chez un grand nombre de personnes qui pourraient songer à souscrire à cet emprunt, le ministre veut-il dire à la Chambre dans quelle proportion les souscriptions personnelles, surtout celles qui étaient considérables, ont été remises lors du dernier emprunt de la Victoire pour passer peu de mois après aux institutions de prêt et aux banques? On m'a posé cette question ces jours derniers. Par exemple, une certaine firme ou un certain individu aurait offert de souscrire disons $10,000, $15,000 ou $20,000 au dernier emprunt de la Victoire et n'aurait accepté que $1,000, permettant aux établissements de prêt de souscrire la différence. C'est là une question extrêmement importante par le temps qui court et sur laquelle j'aimerais obtenir des renseignements.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais m'enquérir s'il existe des renseignements à ce sujet et s'ils peuvent être rendus publics. J'ai fait des recherches récemment et je dois dire que j'ai été surpris du fort pourcentage des obligations à longue échéance qui sont restées entre les mains des personnes qui les avaient achetées. Ces renseignements étaient fort satisfaisants. Quant aux obligations à brève échéance, il en est naturellement sorti plus des mains des acheteurs. J'imagine qu'elles ont fini par prendre le chemin des établissements de prêt. A tout événement, ce que nous avons appris de la vente des obligations à longue échéance lors du dernier emprunt de la Victoire était exceptionnellement réconfortant.

M. LOCKHART: J'affirme qu'il serait fort à propos d'exposer clairement la situation.

PENSIONS DE VIEILLESSE

EFFET DE L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) demandait l'autre jour certains renseignements au sujet des pensions de vieillesse en Colombie-Britannique. Ceux que j'ai fournis alors me paraissent insuffisamment complets et précis. L'honorable député a demandé si le Gouvernement avait modifié par décret du conseil les règlements concernant les pensions de vieillesse de façon que le supplément payé par le gouvernement de la Colombie-Britannique ne comporte pas une réduction correspondante de la part du gouvernement fédéral, et si je pouvais le renseigner sur "la situation actuelle en Colombie-Britannique".

J'ai répondu relativement au premier point que j'avais alors communiqué avec toutes les provinces au sujet de cette modification des règlements, et que j'ignorais si les provinces avaient répondu. J'ai constaté que nous n'avons pas communiqué avec toutes les provinces, préférant nous en tenir à ma déclaration du 14 novembre dernier dans cette enceinte, alors que je disais que si des provinces désiraient nous voir prendre des mesures pour autoriser le paiement d'un supplément de pension sans que ce paiement porte atteinte à la pension maximum actuellement prévue par la loi et les règlements, "le Gouvernement sera prêt à modifier les règlements, et la loi au besoin, de façon que ces suppléments accordés par la province n'entraînent pas une réduction du chiffre reconnu par la loi". Je constate également que lorsqu'une province a soulevé cette question pendant une entrevue avec les représentants des gouvernements provinciaux en décembre dernier, j'ai de nouveau exposé directement aux provinces l'attitude du Dominion dans les termes mêmes, ou presque, que j'avais employés en novembre précédent.

Advenant qu'une province nous demande formellement de modifier nos règlements en conséquence, nous serons heureux de faire les modifications nécessaires. Pendant quelque temps je ne savais pas très bien s'il suffirait de modifier les règlements ou s'il faudrait amender la loi elle-même. Or, le ministère de la Justice m'informe que la loi elle-même nous donne le pouvoir d'apporter aux règlements les modifications qu'il faut, et que nous pouvons prescrire au moyen de règlements la façon dont le revenu d'un pensionné doit être déterminé pour les fins de la loi.

A propos de la deuxième question posée par l'honorable député d'Acadia, je désire rappeler que le premier ministre de la Colombie-Britannique, qui est en même temps ministre des Finances de cette province, a dit ce qui suit dans son exposé budgétaire du 23 janvier:

> Le gouvernement de la province, après avoir mûrement étudié cette question, est d'avis que les conditions de vie dans la Colombie-Britannique nous justifient de porter à $30 par mois le chiffre des pensions de vieillesse. Il se propose de fournir lui-même $5 de plus par mois en attendant que le Dominion ait adopté une mesure en conséquence. Ce supplément se décompose ainsi: $2.50 comme part provinciale de

l'augmentation proposée et $2.50 comme indemnité de vie chère en temps de guerre, laquelle indemnité cessera si le Dominion relève l'échelle des pensions avant la fin de la guerre. Le paiement de cette somme additionnelle sera fait exactement de la même façon que les pensions courantes et sera sujet à la limite maxima établie dans la loi. Règle générale, un pensionné de la Colombie-Britannique touchera dorénavant $25 par mois au lieu de $20. Toutefois, si le paiement additionnel porte le revenu total du pensionné au-dessus du maximum de $365 par année, le montant annuel de la pension sera réduit du chiffre dépassant ce maximum.

Cette déclaration paraît représenter la politique actuelle du gouvernement de cette province. Je crois savoir que ce dernier a inséré dans son budget un crédit pourvoyant au paiement de ce supplément de pension. Etant donné que le parlement provincial a été prorogé, j'imagine que ce crédit a été adopté. Je m'attends donc de recevoir bientôt de la province de la Colombie-Britannique une demande formelle nous priant de prendre les mesures nécessaires pour autoriser la province à mettre son programme en vigueur. Si je comprends bien, ajouterai-je, ce que le gouvernement provincial a en vue, il ne sera peut-être pas même nécessaire de modifier les règlements, car vous remarquerez dans ce que j'ai cité de l'exposé budgétaire de M. Hart que le supplément de pension ne sera accordé que si le pensionné touche un revenu supplémentaire (c'est-à-dire, un revenu dépassant la pension maximum sous le régime de la loi de $20 par mois) de moins de $125 par année, et ne sera accordé, le cas échéant, qu'au montant de $5 au plus par mois de façon à porter le revenu total (y compris la pension actuelle, la pension supplémentaire provinciale et tout revenu supplémentaire) à un montant d'au plus $365 par année.

CONTRIBUTIONS À LA GRANDE-BRETAGNE

POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT TOUCHANT LE DON D'UN MILLIARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au Gouvernement. Vu que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône tire à sa fin, et étant donné que je ne désire pas le prolonger, je me permets de demander au premier ministre ou au ministre des Finances si l'on présentera quelque projet de loi, durant lequel il serait à propos de discuter sur le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il se présentera plusieurs occasions pour discuter la question à laquelle l'honorable député a fait allusion. En effet, si le budget comprenait ce crédit particulier, les occasions d'un débat ne manqueraient pas. Le ministre des Finances vient justement de me donner à entendre que le don d'un milliard de dollars fera l'objet d'un bill spécial. Dans ce cas, il va sans dire que les honorables députés auront toutes les occasions désirées pour discuter cette question.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

DEMANDE D'UNE RÉPONSE À LA QUESTION TOUCHANT LA BRUCE COAL COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, il m'est toujours pénible à titre de simple député libéral. . .

Des VOIX: Oh, oh.

M. HOMUTH: Dieu en soit loué!

M. POULIOT: . . . d'attirer l'attention de la Chambre sur un fait personnel, non pas pour redresser un tort mais pour préciser mon attitude.

M. McGREGOR: Vous devriez vous en dispenser.

M. POULIOT: Je n'ai d'oreille que pour les remarques intelligentes. La dernière m'a échappé.

M. Beauchesne, au commentaire 297 de ses *Parliamentary Rules and Forms* cite les paroles suivantes de May:

> Imputer des motifs répréhensibles ou des motifs différents de ceux qu'on a avoués; représenter sous un faux jour les paroles d'un autre, ou l'accuser, à son tour, d'avoir exposé ses paroles sous de fausses couleurs, l'accuser de fausseté ou d'intention de tromper; ou le langage insolent ou insultant de toute sorte, tout cela est antiparlementaire et exige une prompte intervention.

Je n'ai pas demandé d'intervenir et je ne le fais pas en ce moment. Toutefois, j'ai été profondément peiné hier d'entendre mon chef, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), dire qu'à son sens ma question au sujet de l'utilisation d'unités mobiles et de l'amélioration des moyens de communication avait pour but de créer de l'embarras au Gouvernement.

Dans le discours que j'ai prononcé le 30 janvier, en prenant part au débat qui s'achève, je ne pense pas avoir cherché à susciter des embarras au Gouvernement. Plus tard, j'ai soulevé la question de la vente que la Bruce Coal Company avait faite trois fois du même charbon, mais uniquement en vue de prévenir le vol et le gaspillage. Je rappelle de nouveau

au Gouvernement que bien que ma question du 9 février touchant la Bruce Coal Company n'ait pas encore obtenu de réponse, il vient d'adjuger une nouvelle entreprise à cette société depuis que ma question a été posée. Je désire savoir si tel est bien le cas et obtenir une réponse à cette question.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne voudrais aucunement accuser l'honorable député de chercher à embarrasser qui que ce soit.

L'hon. M. HANSON: Voila de l'ironie subtile.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'essaierai de tirer l'honorable député de son embarras en obtenant une réponse à sa question le plus tôt possible.

LES RESSORTISSANTS DU JAPON

ACHAT DE POUDRE—ÉVACUATION À L'INTÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant libéral j'aimerais poser une question au Gouvernement. Je regrette de ne pas l'avoir soumise par écrit à qui de droit, mais je dois avouer que je ne savais pas du tout quel service de l'administration s'occupe de la situation japonaise,—du reste aucun des représentants de la Colombie-Britannique n'est plus renseigné que moi à ce sujet.

L'hon. M. HANSON: Quelqu'un l'est-il?

M. CRUICKSHANK: Les Japonais de la Colombie-Britannique peuvent encore acheter de la poudre au moyen d'un permis. Voilà la situation, d'après une nouvelle publiée dans les journaux le 6 février. En est-il véritablement ainsi?—Les Japonais peuvent-ils encore acheter de la poudre en Colombie-Britannique au moyen d'un permis? Je voudrais ensuite demander si les Japs,—je ne dis pas les Japonais,—qui se trouvaient près du barrage d'énergie de Ruskin, dans la Colombie-Britannique, ont été transportés ailleurs; sinon, pour quelle raison?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Pour ce qui est de la poudre, la vente en a été interdite. Quant au barrage, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit dans le moment, mais je vais essayer d'obtenir le renseignement que désire l'honorable député.

LA GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

AIDE AUX ARMÉES DE L'EMPIRE ET DES PAYS ALLIÉS DANS LE PACIFIQUE ET EN ASIE ORIENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je voudrais appeler l'attention du premier ministre sur une question que j'ai posée la semaine dernière, comme on le verra au hansard, au sujet de la situation dans le Pacifique, à Singapour et en extrême Orient. Le premier ministre m'a alors répondu qu'il consultait l'Angleterre et qu'il me donnerait une réponse plus tard, non au sujet d'un conseil du Pacifique mais de Singapour. Je n'étais pas ici hier après-midi, mais on me donne à croire que le premier ministre n'a pas encore répondu à ma question. Je l'en ai avisé aujourd'hui. Il a proposé de tenir une séance secrète, ce qui n'est pas conforme au Règlement. Le 12 juin dernier, j'ai prié le premier ministre de me renseigner au sujet d'un entretien secret sur cette question avec les représentants de la Colombie-Britannique et non en séance plénière de la Chambre. En Angleterre la question de Singapour a été étudiée lors d'une motion demandant l'ajournement de la chambre; le lord du sceau privé, leader de la chambre, a permis de discuter la situation à Singapour depuis le matin, de bonne heure, jusqu'à minuit. Toute la question a été minutieusement examinée et l'Australie s'est aussi fait entendre carrément, publiquement et librement. Je crois qu'on commet une erreur en permettant que cette question de vie ou de mort pour l'Empire soit discutée à huis clos.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. CHURCH: La vie même du commonwealth britannique est en jeu et je proteste contre la tenue d'une séance secrète quelconque.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je me demande si j'ai bien saisi le sens des paroles de mon honorable ami. Il a d'abord mentionné la question qu'il a posée au sujet du conseil du Pacifique et à laquelle j'ai répondu hier, si j'ai bien compris. Il trouvera la déclaration que j'ai faite à la Chambre en réponse à cette question. Si j'ai bien compris, il veut maintenant savoir pourquoi je n'ai pas répondu. Or, j'ai répondu. Pour ce qui est de conférer avec les honorables députés de la Colombie-Britannique, j'en eusse été fort aise, mais c'est un plaisir que je n'ai pas eu depuis l'ouverture de la présente session.

M. GREEN: Il a parlé de l'an dernier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh; alors, je lui demande pardon. J'ai conféré l'an dernier avec les députés de la Colombie-Britannique de tous les groupes. J'ignore si mon honorable ami s'inscrit en faux contre ce procédé ou s'il tient à ce que j'agisse de la même façon encore cette année. Je me ferai un plaisir de me rendre à ses vœux. En ce qui concerne la tenue d'une séance secrète de la Chambre, mon honorable ami est au courant des dispositions prises à cette fin. Quant aux délibérations de la séance en question, je prends note des conseils qu'il vient de formuler touchant l'imprudence qu'il y aurait à suivre ici certaines manières de procéder adoptées ailleurs.

M. CHURCH: Depuis le début de la guerre, toutes nos séances se tiennent à huis clos, puisque la censure des journaux, que l'on devrait abolir, n'en autorise pas le compte rendu.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi, 16 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

(Texte)

M. RAYMOND EUDES (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, depuis le début de cette session, le Parlement cherche, de deux routes qui s'ouvrent devant lui, celle qui conduira droit au but; ce but, c'est la victoire, c'est l'établissement d'un ordre meilleur. Cet arrêt n'est pas inutile. L'action puissante, en effet, émane de la pensée qui dirige.

Quels sont les principes qui doivent guider cette recherche? D'abord, la guerre actuelle est une lutte entre deux modes de vivre, lutte imposée à l'humanité entière. Aucun peuple n'est épargné. Tous, à des degrés divers, en sont ébranlés. Dans un tel conflit, c'est une désertion que de chercher refuge dans l'indifférence; ou bien notre civilisation périra, ou bien l'hitlérisme, l'esclavage, l'iniquité seront vaincus.

De ce principe découle une conséquence capitale: chaque pays se bat pour lui-même. L'Angleterre, la Russie, les Etats-Unis, la Chine, le Canada se battent chacun pour soi. Le Canada ne lutte donc pas d'abord pour le triomphe de l'Angleterre ni même de l'Empire britannique. Il lutte pour défendre son sol, son histoire, son passé, son avenir, sa liberté, sa civilisation.

M. BRADETTE: Très bien!

M. EUDES: Nous nous battons donc pour un idéal chrétien, pour une civilisation humaine, pour la liberté des personnes.

A quelles conditions remporterons-nous la victoire? Hier encore, la puissance d'un peuple était en fonction de sa force armée. Aujourd'hui, dans l'équilibre des éléments qui assurent la puissance, les moyens d'ordre strictement militaire n'ont plus la même importance absolue. La nation la mieux armée ne vaut qu'en dépendance de sa supériorité économique. L'exemple de l'utilisation ordonnée faite par l'ennemi de toutes ses ressources matérielles et morales, l'exemple de la résistance de l'Angleterre, de la Tchécoslovaquie, de la Russie, le démontrent avec clarté. La défaite de la France en est une autre preuve. Savez-vous combien de soldats allemands ont rompu les lignes françaises à Sedan, brisé les forces britanniques et belges dans les Flandres, conquis d'un seul coup cinq millions de soldats français? Cent cinquante mille hommes. Douze divisions panzer aidées de quelques milliers d'avions ont vaincu la France. Au million de soldats allemands qui suivaient incombait un rôle secondaire: l'occupation.

Puisque la guerre, d'une part, met en jeu la totalité des forces et des ressources des nations belligérantes et que, d'autre part, les forces et les ressources des Etats dressés l'un contre l'autre ne s'épuiseront ni en un coup ni en un jour, le problème de base dans la guerre actuelle est un problème à la fois d'effort total et de la durée de cet effort. Vaincra celui qui possède assez de ressources pour durer, assez de force pour épuiser l'ennemi.

L'élément moral est une partie importante de ces forces. L'opinion publique, en effet, ou le moral d'un peuple, est partie intégrante de son potentiel. Il est d'évidence historique que l'armée animée d'un moral supérieur et pleinement consciente de la fin qu'elle poursuit est une armée victorieuse. Aujourd'hui, les risques incessants de la vie ont habitué l'homme moderne au calcul, au raisonnement, à la mesure des rapports et à la comparaison des valeurs. L'homme obéit à un commandement, il accepte un sacrifice pour une fin, quand il lui est donné d'en apprécier la nécessité.

Quelles sont maintenant les conditions de cet effort total et de durée? A cause de la variété et de la multiplicité des besoins, de la répartition naturelle des ressources et de la spécialisation de la production, aucun terri-

toire pris isolément ne peut, à lui seul, satisfaire aux besoins d'une guerre de longue durée. La possession des sources de ravitaillement est essentielle à la victoire. Or, ces sources sont nombreuses, variées et dispersées. En conséquence, cette possession implique la liberté des communications et la suprématie maritime. L'heureuse issue de la guerre est donc impossible sans une coordination raisonnable des contributions fournies à l'effort total par chaque pays allié.

Effort total, effort de durée, union dans la volonté de vaincre, voilà, monsieur l'Orateur, les facteurs essentiels à la victoire.

Dans sa contribution, chaque pays cherchera l'efficacité plutôt que la quantité. Il analysera l'ensemble des besoins, ses propres moyens et le potentiel des pays alliés. Cette contribution ne peut pas être la même pour tous, ni dans son mode, ni dans son ampleur, ni dans son objet.

Ces brèves considérations permettront de déterminer comment le Canada pourra et devra remplir son devoir de pays belligérant.

Son premier devoir est d'assurer sa propre sécurité. Suivant le mot d'un économiste français, le Canada est un paradoxe géographique. Tandis que sa frontière suit une ligne de latitude, la nature, au contraire, par ses chaînes de montagnes, par ses zones de climat, par ses régions de ressources naturelles, divise le continent nord-américain suivant les longitudes. Le Canada est né d'un pacte librement consenti par des provinces marquées chacune d'un caractère particulier, peuplées de groupes ethniques d'origine, de culture et d'aspirations différentes. Un intérêt plus profond et un caractère plus général ont servi de trait d'union.

Pour maintenir la sécurité, le Gouvernement doit assurer un juste équilibre et une heureuse harmonie entre ces groupes ethniques et ces éléments divers. Il doit resserrer le lien qui les unit, éviter dans la conduite de la chose publique toute attitude qui brisera cette harmonie et ne tendra pas d'une façon absolue vers le bien commun. Pour maintenir la sécurité, le Gouvernement doit encore pourvoir à la défense du pays et à la satisfaction des besoins civils.

Une fois ces besoins civils satisfaits, la défense territoriale organisée, en un mot, une fois la sécurité publique assurée, alors seulement le Canada fournira à ses alliés son apport de guerre. En serait-il autrement que l'effort de guerre du Canada serait voué à l'échec.

Afin d'atteindre son maximum d'efficacité, cette contribution du Canada devra tenir compte et de ses propres moyens et des besoins des alliés. L'Angleterre, la Russie, la Chine, l'Australie, l'Afrique-nord sont devenues ou peuvent devenir avant longtemps des théâtres de guerre. Nécessairement, cette situation entrave l'exploitation de leurs ressources, la fabrication de leur matériel et la production de leurs denrées. Une forte proportion de leur population n'est donc plus accaparée par ces divers services et peut sans inconvénient être dirigée vers une activité strictement militaire.

L'examen des conditions géographiques révèle que notre pays jouit d'une plus grande sécurité que les autres pays alliés. Non pas que le Canada soit à l'abri de toute attaque, mais la position géographique des pays ennemis par rapport à la sienne lui permet plus de sécurité. La production canadienne, par conséquent, est moins sujette à souffrir d'une interruption pouvant coûter la victoire. D'autre part, les ressources naturelles du Canada sont vastes et variées. Son sol est fertile. Sa population, cependant, est numériquement faible, et cette faiblesse est accrue du fait de l'échelonnement de cette population sur une étroite bande de territoire courant de l'Atlantique au Pacifique.

Afin d'être logique et d'atteindre son maximum d'efficacité, la contribution du Canada à l'effort de guerre commun doit donc se concentrer sur la production et l'envoi aux alliés du matériel de guerre et des denrées qu'ils ne peuvent plus produire ou qu'ils ne peuvent produire qu'en insuffisante quantité. Toute mesure qui entrave le Canada dans l'accomplissement de cette tâche est un obstacle au rôle qu'attend du Canada la survivance de la liberté et de la civilisation.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que personne ne peut, en toute sincérité, nier que le Canada, jusqu'à présent n'a rempli ce rôle dans toute son ampleur. Rappelons seulement qu'à la déclaration de guerre le Canada sortait à peine de la crise. Son agriculture et son industrie s'adaptaient aux nouveaux débouchés qu'elles avaient beaucoup de peine à créer.

Que ceux qui sont portés à la critique, par goût, par intérêt ou par esprit de parti, comparent les chiffres, la variété et la qualité de notre industrie et de notre production, les effectifs de nos différentes armées, l'apport des impôts, des emprunts, tout l'actif enfin du Canada d'aujourd'hui à celui d'avant-guerre. Qu'ils songent aux innombrables difficultés, aux problèmes du transport, pour n'en citer qu'une, engendrées par cette véritable révolution économique. S'ils sont sincères, ils avoueront que notre pays a accompli des merveilles. Nos alliés, le peuple anglais et son premier ministre, nos voisins du sud et leur président, ne tarissent pas d'éloges et d'admiration devant un tel succès.

Cependant, en certains milieux on crie faillite, on réclame la tête du seul homme capable de maintenir sur la voie du succès la tâche gigantesque entreprise par le Canada. Pourquoi? Parce qu'il a refusé de se rendre à leur désir et d'imposer le service militaire obligatoire pour outre-mer.

Afin de juger de la conscription à son mérite, il importe de la situer exactement dans l'ensemble du problème canadien. Ce problème, je crois l'avoir montré, consiste à assurer la sécurité collective, à fournir aux alliés des denrées et du matériel, à maintenir une armée, une marine et une aviation. Ces quatre fins sont essentielles. Chacune requiert la même attention, de sorte qu'un juste équilibre régnant entre elles, l'effort consacré à l'une ne nuise point à l'autre. La conscription n'est donc pas une fin dans l'effort de guerre du Canada. Elle n'est qu'un moyen de grossir les effectifs de l'armée active. Voilà la juste proportion de son importance.

Etant un moyen, la conscription doit être jugée à ses effets. Ses résultats sont-ils bons? Elle est alors souhaitable. Nuit-elle à l'efficacité de la contribution du Canada à l'effort de guerre commun? Impitoyablement, elle doit être répudiée.

Recherchons maintenant les effets de la conscription. Elle nuira certainement au travail des usines. Elle privera les champs des bras les plus solides, que déjà ils réclament en plus grand nombre. Personne ne niera l'importance primordiale dans la guerre présente de la marine et de l'aviation, dont les recrues sont formées dans notre pays. On ne voit pas comment la conscription aidera l'un ou l'autre de ces services. Au contraire, elle risque de désorganiser la marine et de paralyser le plan de formation des aviateurs.

Bien plus, la polémique suscitée par la conscription démontre qu'elle ne rallie pas l'opinion publique. En conséquence, elle constitue un grave danger au maintien de l'unité nationale. Par ailleurs, elle use de contrainte. Or, la contrainte tue l'enthousiasme et l'héroïsme et, sans enthousiasme et sans héroïsme, on ne remporte pas de victoire.

Et, si le Canada est attaqué, croit-on que les soldats que la conscription aurait envoyés en Angleterre ou en Asie, parcelles jetées dans les effectifs des armées alliées, pourraient défendre notre sol?

Je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, les exhortations que certaines personnes adressent aux Canadiens français, les conjurant de cesser leur opposition à la conscription. La conscription, je crois l'avoir démontré, n'est pas un problème limité au Québec. Elle intéresse le peuple canadien tout entier. D'ailleurs,—et plusieurs honorables députés représentant diverses provinces en cette Chambre l'ont proclamé,—les Canadiens français se sont donnés à la cause que défendent le Canada et ses alliés avec le dévouement, la bravoure et la générosité de l'âme française.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien!

M. EUDES: Il ressort, monsieur l'Orateur, que, dans les circonstances, la conscription est une théorie néfaste, difficile à concilier avec le véritable amour de sa patrie.

Voilà, me semble-t-il, la contribution matérielle du Canada à la guerre. Avant d'aborder son apport moral, je voudrais dire quelques mots du plébiscite.

On a soutenu que le Gouvernement aurait dû continuer de gérer la chose publique sans recourir à un plébiscite. J'avoue sincèrement que j'aurais préféré cette attitude. Je ne puis cependant me convaincre qu'un député élu par le peuple puisse s'opposer au plébiscite. Le gouvernement démocratique, en effet, reçoit son pouvoir du peuple. Le peuple est gouverné par les représentants qu'il s'est choisis. Ces représentants doivent exprimer les vues de leurs mandants tant qu'elles ne viennent pas en contradiction avec le bien commun. On prétend que les déclarations antérieures des chefs du Gouvernement n'entrevoyaient pas la tenue d'un plébiscite, qu'en conséquence le Parlement se doit de répudier une telle mesure. Un tel raisonnement tient-il suffisamment compte de tous les éléments du problème? La politique doit assurer le bien commun sans déroger aux principes de la justice, de la charité et de la liberté. Comment peut-elle espérer vivre dans le respect de ces vertus si, délibérément, elle met de côté l'étude des besoins de l'heure pour s'emmurer dans la contemplation des paroles prononcées dans des circonstances différentes et des directives répondant alors à des besoins qui, aujourd'hui, ne sont plus les mêmes.

On prétend encore que le Gouvernement ne peut maintenant briser l'engagement qu'il a contracté aux élections générales. C'est parfaitement juste. S'ensuit-il cependant que les parties au contrat n'en peuvent, de consentement, modifier les termes? Or, dans un plébiscite, le Gouvernement demande au peuple s'il y a lieu de changer une clause du contrat intervenu entre eux. Si le peuple refuse, cette clause subsistera dans sa teneur originale. Refuser à une partie contractante le droit de consulter l'autre, c'est la négation même de la liberté. Refuser la tenue d'un plébiscite, c'est nier au peuple l'exercice d'un privilège inhérent à la liberté, celui d'énoncer son opinion, privilège que par essence le système démocratique accorde au peuple.

Pour compléter l'efficacité de sa contribution à la guerre, le peuple canadien doit être

uni dans une volonté ardente et enthousiaste de vaincre. Il doit être animé d'un idéal supérieur de la fin qu'il poursuit pour consentir les sacrifices nécessaires.

Pourquoi la guerre? Pourquoi cet immense sacrifice du peuple canadien? Simplement pour le plaisir de vaincre, de conserver cet état d'avant-guerre où l'individu ne jouissait certes pas de la juste part de bien-être que l'Etat doit lui procurer? Non. Nous ne luttons pas seulement pour la victoire mais pour la paix, la paix véritable. Elle n'est pas uniquement l'absence de conflit. Elle est un état où, sous le signe de la justice, de la charité, de la liberté, les facultés de l'homme se développent dans leur plénitude. Le lendemain de guerre sera ce que nous l'aurons fait. Le peuple nous a choisis pour diriger ses destinées. L'homme politique ne doit pas attendre le fait accompli. Il doit porter son regard vers l'avenir afin de le prévoir pour le dominer.

Il est difficile de fixer les détails de l'ordre nouveau d'après-guerre. Il doit d'abord naître dans l'âme de chacun. A l'Etat de créer ensuite un cadre convenable, où les besoins légitimes recevront leur juste satisfaction. La démocratie fournira ce cadre. Car la formule démocratique n'est pas statique. Elle est dynamique et tend par nature au perfectionnement.

Notre Gouvernement s'est engagé déjà dans cette voie. Sous la conduite du ministre des Pensions (M. Mackenzie), un groupe d'experts étudie les problèmes d'après-guerre. D'autre part, la loi de l'assurance-chômage, la stabilisation des prix et du commerce et d'autres mesures adouciront les heures difficiles de l'après-guerre.

Ces mesures ne sont qu'un premier pas. La solution d'un aspect particulier ne règle rien. L'établissement d'un ordre meilleur exige une étude d'ensemble des problèmes de l'après-guerre et une connaissance complète du capital humain et du matériel.

La justice et la liberté seront les bases de ce nouvel ordre. Or, la justice n'existe pas sans le respect des droits de chacun, des pauvres, des ouvriers, des minorités. La justice n'existe pas sans l'égalité, sans la fraternité. Or, l'égalité et la fraternité, dès que les puissants s'en enveloppent quand ils ont besoin des faibles et des humbles, cessent d'être des vertus.

La liberté veut dire liberté pour tous. Or, la liberté n'existe pas lorsqu'un groupe accapare le pouvoir, les privilèges, les richesses et que sur la masse pèse le fardeau de la contrainte. La liberté n'existe pas sans les droits politiques, et les droits politiques sont illusoires s'ils ne sont pas complétés par les droits économiques. La liberté n'existe pas si le lendemain de l'ouvrier n'est pas assuré; elle n'existe pas enfin si les représentants librement choisis par le peuple ne gouvernent pas effectivement.

Cet ordre nouveau bâti sur la justice et la liberté, voilà, monsieur l'Orateur, la fin que nous poursuivons. J'ai confiance que nos sacrifices ne seront pas stériles. Ils le seraient si nous violions ces principes pour lesquels nous combattons. Dans cette guerre, nos méthodes combattent celles de l'ennemi. Mieux vaut ne point se battre si nous employons les méthodes des nazis.

Je termine, monsieur l'Orateur, en formulant l'espoir qu'après la victoire régnera cet ordre meilleur. Que l'on répande partout cet idéal. Que l'ambition de chacun soit de vivre dans un Canada uni, sous le signe de la justice et de la liberté. Nos efforts, nos cœurs s'uniront alors pour combattre et pour vaincre, car si les hommes meurent en combattant, souvent les nations meurent en ne combattant point.

(Traduction)

M. A. S. RENNIE (Oxford): Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques observations sur la question que considère la Chambre en ce moment, puis-je profiter de l'occasion un peu tardive peut-être qui m'est offerte ici de féliciter les messieurs qui ont respectivement proposé et appuyé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône? Je les félicite des superbes discours qu'ils ont prononcés en l'occurrence. J'oserai dire, et je crois que la plupart de mes honorables collègues en conviendront, que le fond de leurs discours était vraiment excellent. Je croirais même qu'en feuilletant les *Débats* nous constaterions que peu de discours ont surpassé les leurs.

L'honorable député de Hull (M. Fournier) et l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) ont eu une superbe occasion de se rendre en Angleterre et de voir de leurs propres yeux les conditions qui règnent en ce pays. Leurs observations avaient donc le poids de l'autorité. A leur retour ils nous ont décrit d'une façon très nette ce qu'endure le vaillant et courageux peuple britannique dans le formidable conflit où nous sommes plongés.

Accessoirement, je désire aussi féliciter l'honorable député de Northumberland (N.-B.) (M. O'Brien) qui, ces jours derniers, a fourni à la députation l'occasion d'assister à une représentation de quelques-unes des vues cinématographiques qu'il avait prises en Angleterre, renouvelant ainsi pour nous l'occasion de constater davantage le courage et l'endurance de ce peuple valeureux. J'ai eu des entretiens avec un certain nombre de Canadiens récemment revenus d'Angleterre et j'ai été émerveillé de ce que j'ai appris sur le compte de

la bravoure et de la résolution du peuple britannique, ainsi que des sacrifices qu'il fait pour préserver non seulement sa propre liberté mais celle de toutes les nations de la terre. Je me rappelle le discours prononcé en cette enceinte le 19 novembre 1940 par le ministre du Service naval (M. Macdonald) et dont je cite un extrait que l'on trouvera à la page 216 du hansard. Il disait:

Il y a environ deux mois, j'écoutais à la radio un commentateur de Londres qui déclara que l'un des spectacles les plus extraordinaires de cette grande ville était le grand nombre de drapeaux arborés. Je trouvai touchantes entre toutes les remarques par lesquelles il nous apprenait que dans un grand nombre de cas, l'on pouvait voir ces drapeaux flotter sur des édifices en ruines, dont plusieurs avaient été les modestes foyers des classes pauvres. Ces gens, forcés d'être témoins de la destruction de leurs habitations, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, et ayant parfois à pleurer la mort ou la mutilation de certains membres de leurs familles, se dégageaient des décombres et y arboraient aussitôt le drapeau de la Grande-Bretagne. Cela m'a paru symbolique. Ces gens arborent ce noble drapeau non seulement pour défier Hitler, non seulement pour relever le courage des faibles et raffermir ceux d'entre eux qui seraient tentés de fléchir, mais aussi en signe d'espoir et de prophétie. Et cet espoir et cette prophétie, en voici le sens; de même que le drapeau de la Grande-Bretagne flotte au-dessus des ruines de quelques-uns de ses édifices, ainsi surgira des décombres amoncelés par cette guerre une nation britannique plus grande, qu'une flotte héroïque aura rendue plus forte et plus ferme, une Grande-Bretagne qui conduira le monde vers une existence meilleure non pas pour une seule classe ou un seul groupe, mais pour tous les citoyens.

Aussi longtemps que cet esprit se maintiendra, nous n'avons pas à douter de l'issue de la guerre. La Grande-Bretagne est attaquée de toutes parts dans le moment, mais le jour viendra où, avec ses dominions, elle prendra l'offensive. Elle est même à l'offensive présentement, car nos braves aviateurs portent la guerre au cœur même des pays ennemis et jusque dans les territoires conquis par l'Allemagne, notre flotte incomparable continue de dominer les mers. Ses soldats ont prouvé leur valeur à Dunkerque. Nous verrons la Grande-Bretagne triomphante et, longtemps après que le nom de Hitler ne sera plus qu'un mauvais souvenir, le même drapeau, qui flotte maintenant sur des monceaux de pierres et de briques, flottera fièrement et librement dans l'espace, comme le symbole de la liberté, de la justice et de la vérité. Voilà l'espérance et la promesse du drapeau britannique, flottant au-dessus des foyers en ruines de l'Angleterre.

En ces jours sombres, alors que l'Empire est en proie à une crise sans précédent dans son histoire, on ne peut s'empêcher de citer le docteur Macdonald qui a dit un jour: "Ce serait une calamité indicible s'il fallait que cet empire mondial soit démembré et ses morceaux éparpillés". D'autre part, nous avons, la parole rassurante de Burke: "Les liens qui unissent l'Empire ont la souplesse de l'air mais la résistance de l'acier".

[M. Rennie.]

Inspirons-nous aujourd'hui des paroles de Burke pour préserver l'Empire britannique. Les Canadiens ont joué un rôle important dans la première guerre mondiale, et son histoire proclame les hauts faits incomparables de nos soldats. Et, monsieur l'Orateur, même après un quart de siècle, nous continuons de nous rappeler ces hommes fiers et intrépides qui ont illustré de leurs actions d'éclat les champs d'Ypres, de Passchendaele, de la Somme et la crête de Vimy. Il nous incombe de prouver au monde que le Canada peut aujourd'hui répéter, sur une plus grande échelle, ce qu'il a accompli de 1914 à 1918.

Si nous voulons que notre pays donne toute sa mesure, nous devrons nous unir dans un mouvement de collaboration unanime. La collaboration est plus qu'une disposition de l'être, c'est une nécessité économique. Il convient d'orienter, sous les auspices du Gouvernement, les efforts de chaque Canadien et de chaque Canadienne vers les postes auxquels ils se sentent le mieux adapté. Je me permets de citer quelques paroles prononcées en cette enceinte par M. Churchill le 21 janvier dernier, et consignées à la page 4577 du hansard:

Hommes et femmes, jeunes et vieux, vigoureux et infirmes, chacun peut contribuer à la victoire en cette étrange et terrible guerre mondiale. Mille formes de service sollicitent notre dévouement. Point de place aujourd'hui pour le dilettante, le faible, l'embusqué ou le paresseux; la mine, l'usine, le chantier maritime, la haute mer, les champs à cultiver, le foyer, l'hôpital, la chaire de science, la tribune sacrée —de la plus importante à la plus humble, ces tâches sont d'un mérite égal. Toutes sont nécessaires.

Tous nos concitoyens doivent convenir que le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène mondiale. On peut avoir ses opinions politiques et préférer un homme d'Etat à un autre. Cela a son importance, car c'est le jeu même de la démocratie. Mais dans un monde convulsé par la guerre la plus terrible qui se soit jamais vue, les factions, les questions de personnes et les querelles de partis doivent passer à l'arrière-plan. Lorsque de grandes forces sont en œuvre, et que les pays et les peuples sont soumis à de puissants courants et contre-courants, il arrive que l'évidence même passe inaperçue. Mais ce n'est pas parce qu'une vérité ou une situation est évidente qu'elle perd de son importance. Elle n'en est pas moins richement chargée de principes et d'idéaux. C'est ainsi que, de toute évidence, Winston Churchill est l'homme de l'heure en Grande-Bretagne; le président Roosevelt est l'homme de l'heure aux Etats-Unis; Joseph Staline est l'homme de l'heure en Russie et, de toute évidence, le premier ministre Mackenzie King est l'homme de l'heure au Canada.

S'il se trouve des gens qui s'élèvent ouvertement contre la politique du premier ministre touchant l'effort de guerre du Canada, il arrive que ces mêmes censeurs soient tout aussi disposés à reconnaître que, en raison des cordiales relations personnelles qui unissent le premier ministre du Canada et le président des Etats-Unis, ces rapports d'étroite cordialité sont édifiés sur une commune appréciation des mœurs et coutumes canadiennes et américaines et que c'est bien au caractère propre de Mackenzie King et de Roosevelt que l'on doit l'existence entre nos deux pays de trois mille carrés de frontière non fortifiée. Quel autre que notre premier ministre aurait pu, en termes si directs et si francs, intercéder auprès des Etats-Unis pour venir en aide à l'Angleterre? C'est pourtant ce qu'a fait l'an dernier notre premier ministre dans une allocution radiodiffusée de Londres. Le Canada pouvait s'adresser aux Etats-Unis en tant que nation d'Amérique.

Le Canada n'a-t-il pas de sa propre volonté déclaré la guerre à l'Allemagne? Et voilà que, l'année suivante, de par la politique de bon voisinage, notre premier ministre a conclu avec le président Roosevelt un accord conjoint nord-américain. Lorsque se produisit l'attaque contre Pearl-Harbour, le Canada déclara la guerre au Japon avant la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis. Si le Canada a pu agir ainsi c'est pour parler net, parce qu'il avait son libre arbitre. C'est vrai que le Canada fait partie du Commonwealth des nations britanniques, mais il a titre de nation. Il a manifesté son attachement à la couronne par le brillant accueil qu'il a réservé, en 1939, à Leurs Majestés le roi Georges et la reine Elizabeth. Il a de nouveau fait montre de cette fidélité par le chaleureux accueil qu'il a fait à Winston Churchill de passage à Ottawa. Je maintiens donc que c'est ainsi qu'il convient d'évaluer les qualités, qualités en apparence paradoxales, du Canada, en cette heure où la structure du monde est violemment et rudement ébranlée. Le Canada, par l'entremise de son premier ministre, devint l'agent stabilisateur et servit à maintenir l'équilibre. La conduite de Winston Churchill illustre bien la situation. Il se rend à Washingotn, puis vient à Ottawa et retourne à Washington. Dans son discours prononcé dans cette enceinte, le premier ministre Churchill disait:

Le Canada occupe une position unique dans l'Empire britannique à cause de ses liens infrangibles avec la Grande-Bretagne et de son amitié et de son association toujours plus intime avec les Etats-Unis. Le Canada est un aimant puissant, qui rapproche ceux du nouveau et de l'ancien monde qui ont maintenant uni leur destin dans un combat à mort pour défendre leur vie et leur bonheur contre un ennemi commun.

J'aimerais maintenant à dire quelques mots au nom de cette foule de patriotes canadiens, hommes et femmes, qui tirent leur subsistance du sol. Mon propre comté, selon la statistique la plus récente, a une superficie agricole de 489,000 acres, compte environ 5,000 fermes et nourrit une population agricole de plus de 20,467 âmes. Cette brave population fait tout en son pouvoir pour aider le Canada à remplir ses contingentements de fromage, bacon, œufs et autres produits de la ferme destinés à la Grande-Bretagne. Pour ce faire, elle travaille depuis le point du jour jusque tard dans la nuit. Il n'est pas question de journée de huit heures pour cette population laborieuse. Je désire citer un passage du magnifique discours que faisait, le 26 janvier, le premier ministre (M. Mackenzie King) alors qu'il soumettait au Parlement ce qu'on pourrait appeler l'effort de guerre équilibré du Canada. Il déclarait, comme en fait foi le compte rendu:

Un autre aspect vital de l'effort de guerre du Canada est la part que nous prenons à l'approvisionnement en vivres de l'Angleterre. Cette part devient de plus en plus importante. La Grande-Bretagne ne peut suffire à nourrir sa propre population et des armées de plus en plus nombreuses. Elle peut encore moins nourrir les soldats que le Canada ajoute constamment à ses effectifs. Dans la présente guerre, contrairement à ce qui se passait au cours de la dernière, toutes ses sources de produits alimentaires sur le continent européen ont été fermées par suite de l'occupation de ces pays par l'ennemi. Le Canada est maintenant la source d'approvisionnement la plus rapprochée. Sans les vivres que nous leur envoyons, les habitants de l'Angleterre pourraient souffrir de la famine.

Et le premier ministre ajoutait:

Le Canada s'est engagé à fournir à la Grande-Bretagne 618 millions de livres de bacon, jambon et autres produits du porc. Il s'engagera sous peu à lui expédier au moins 125 millions de livres de fromage. La Grande-Bretagne aura besoin encore cette année de 675,000 caisses de lait évaporé. Les commandes actuelles d'œufs portent sur 30 millions de douzaines. Nous prévoyons d'autres commandes importantes à livrer cet été et cet automne. Le Canada a aussi entrepris de procurer à la Grande-Bretagne quatre millions et demi de livres de miel, 510,000 barils de pommes fraîches, 525,000 caisses de pommes préparées, 300,000 caisses de tomates en conserves, ainsi que d'autres fruits et légumes en abondantes quantités. La valeur des exportations des denrées précitées se chiffrera au bas mot à 180 millions de dollars. Les exportations correspondantes, pour l'année précédant la guerre, valaient environ 50 millions de dollars.

La prospérité de l'agriculture, monsieur l'Orateur, veut dire la prospérité de tous. Aucune occupation, je crois, ne surpasse celle d'agriculteur au point de vue santé et vigueur, tant du corps que de l'esprit. Les cultivateurs, dans l'ensemble, ne demandent pas les

secours de la charité; ils consentent à travailler pour obtenir ce dont ils ont besoin. Et, qui plus est, ils constituent une proportion tellement considérable de notre population que personne ne peut se désintéresser de leur bien-être. Si l'on ajoute à cela qu'ils s'emploient à notre industrie de base, l'intérêt qu'on doit leur porter est du même coup doublé. Malheureusement, beaucoup de citadins ne connaissent pas le cultivateur. Ils ne se rendent pas compte de la contribution qu'il apporte à la vie canadienne, ou du rapport qui existe entre son travail et leur gagne-pain dans les villes. Donc, en passant, je mentionnerai brièvement un ou deux points qui intéressent le cultivateur. Après tout, l'industrie agricole est à la base de la prospérité au Canada et cette industrie essentielle doit donc occuper la première place dans le programme législatif.

Je dirai maintenant quelques mots de la loi de mobilisation en tant qu'elle concerne les jeunes gens appelés au service militaire. Je viens du district militaire n° 1 qui a fourni un grand nombre de robustes jeunes gens pour le service outre-mer, comme pour la défense du Canada. Mais il y a longtemps que j'en suis venu à la conclusion qu'il est des plus insensé de priver les fermes canadiennes de la main-d'œuvre dont elles ont absolument besoin si nous devons produire les vivres dont a tant parlé le premier ministre dans son discours de l'autre jour. Je sais que si un jeune homme fait appel au registraire, son cas est étudié avec soin. En passant, je désire exprimer mon appréciation du travail qu'a accompli M. Martin, registraire du district militaire n° 1. Je le connais à peine; je ne me suis jamais adressé à lui pour lui demander que tel ou tel jeune homme soit soustrait au service militaire, mais je le crois juste et raisonnable et il étudie à fond toute demande d'exemption qui lui est soumise; et il n'est que juste qu'il en soit ainsi. Mais voici le point que je veux soulever, et que je désire porter à l'attention du Gouvernement. Je ne crois pas que durant la crise actuelle, quand les cultivateurs sont en face de graves difficultés, nous puissions nous en tenir à un sursis de six mois seulement. Un jeune homme qui travaille sur la ferme, où la seule main-d'œuvre disponible consiste peut-être en un vieillard de cinquante, soixante ou soixante-dix ans, devrait recevoir l'assurance qu'il ne sera pas appelé pour le service militaire car, à mon sens, aucune industrie n'exige une préparation aussi hâtive pour ses opérations annuelles que l'industrie agricole. En outre,—et ce n'est là rien de nouveau,—nous savons que le cultivateur est grandement embarrassé s'il lui faut payer des salaires plus ou moins égaux à ceux que l'on accorde dans les fabriques de munitions.

[M. Rennie.]

J'ai pleine confiance en notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), et je suis d'avis que les programmes que le Gouvernement arrêtera pour l'année courante seront à l'avantage du cultivateur. Je conseille cependant au ministre de ne pas retarder davantage l'adoption de ces programmes. Préparons ces derniers de façon que le cultivateur sache au printemps à quoi s'en tenir, et il pourra alors procéder aux semailles le plus tôt possible.

Autre point de l'industrie agricole que je désire toucher en passant, le prix des instruments aratoires. Je comprends qu'en temps de guerre ces prix doivent monter, mais j'estime que le Gouvernement devrait voir à ce que les prix des produits que doit acheter le cultivateur se rapprochent de plus près de ceux qu'il peut obtenir pour les produits de sa ferme.

Dans ma région, la culture du tabac est devenue une industrie très importante. Le Gouvernement devrait comprendre que l'emploi qu'elle procure est d'ordre saisonnier. Les producteurs ont affecté d'importants capitaux à l'outillage; ils ont ordinairement cinq ou six fours d'une valeur d'environ $500 chacun. J'incline à croire que le classement du tabac destiné au marché présente des inconvénients fort graves, et je prierais le ministre de l'Agriculture d'étudier cette question.

Avec la permission de la Chambre, j'ajouterai quelques mots sur le service obligatoire et le comité de guerre totale. J'avoue franchement que j'ai reproché à ce comité d'avoir invité des citoyens de toutes les parties de l'Ontario au dîner offert à l'hôtel Royal York sans les avoir mis au courant des questions qui allaient y être discutées. Je sais que quelques-uns ont accepté cette invitation, croyant qu'il s'agissait de l'organisation de la campagne en faveur de l'emprunt de la Victoire, et qu'ils ont été désappointés quand ils ont su qu'il s'agissait d'autre chose. J'estime qu'en créant cette agitation le comité a fait plus de mal que de bien, et que s'il avait préféré la coopération aux méthodes de destruction et d'anéantissement, il aurait beaucoup plus efficacement contribué à la poursuite de l'effort de guerre du Canada.

On m'a appris, sans rien appuyer sur des renseignements certains, que les frais de réclame et d'autres initiatives du comité se chiffreraient par environ $150,000 ou $200,000. De plus les 200 citoyens qui se sont rendus en auto de tous les points de l'Ontario à Toronto ont brûlé d'importantes quantités d'essence. Si le comité avait mis ce montant à la disposition du Gouvernement pour l'achat d'une corvette ou d'un dragueur de mines ou de quelque autre article d'équipement utile à nos soldats, c'eût été bien plus pratique.

J'ai reçu de ma circonscription un grand nombre de lettres et de cartes postales, les unes réclamant un effort total de guerre, d'autres réclamant uniquement la conscription du capital humain et d'autres favorisant la conscription de la richesse. Je dois toutefois dire que, pour une circonscription qui compte environ 35,000 électeurs, le nombre de lettres et de cartes postales que j'ai reçues était comparativement faible.

Dans ma circonscription, un comité formé en vue de l'effort total de guerre et, composé de gens sincères et de patriotes extrêmement zélés qui désirent voir finir la guerre le plus tôt possible, a exprimé ses sentiments. J'ai reçu de ma circonscription des télégrammes dont quelques-uns appuient ce comité et d'autres le désavouent. Par exemple. voici une lettre que j'ai reçue d'un vétéran de la dernière guerre. Je vais en lire un extrait:

Vétéran de la dernière guerre, j'imagine qu'on peut s'attendre à ce que je sois favorable à un effort de guerre total. Cela est tellement vrai que je suis prêt à mettre mes biens à la disposition du Gouvernement et à servir dans l'armée au salaire régulier des militaires si les personnes qui favorisent ce mouvement, y compris celles qui ont signé la pétition, sont disposées à faire de même. Toutefois, je ne suis aucunement disposé à contribuer à faire appliquer la conscription au fils de mon voisin si l'on se base sur un autre principe. Vous savez probablement qu'au moins un certain nombre des personnes dont les noms se trouvent au bas de la pétition ont fait fortune durant la dernière guerre et qu'elles espèrent s'enrichir davantage durant celle-ci. Or je désire vous faire savoir que je m'oppose avec toute l'énergie dont je suis capable à cette idée qu'ont certaines gens d'imposer la conscription aux autres en y échappant eux-mêmes.

Je n'ai pas l'autorité voulue pour parler au nom des autres, mais je suis sûr qu'une grande majorité de la population approuverait mes opinions, abstraction faite de la question de politique.

Et je lis une autre lettre:

J'ai trois fils dans le Corps d'aviation, et j'ai moi-même demandé à m'enrôler. Je ne sais rien touchant la conscription militaire. Si elle est absolument nécessaire, je pense bien qu'il faudra l'établir; mais je suis en faveur d'un effort de guerre raisonné, honnête, sincère, et conduit avec sagesse, comme à l'heure actuelle.

Je désire maintenant dire un mot du programme désordonné qui est mis à exécution au ministère des Munitions et approvisionnements. A cet égard, je signale une plainte qui à mon point de vue mérite d'être examinée et qui fait, en réalité, l'objet d'un examen. Je suis porté à croire que dans la conduite de ce grand effort de guerre, on s'est trop appliqué à centraliser l'industrie dans les grandes villes. Il en résulte que les petites villes n'ont pas eu l'occasion de concourir dans une foule de domaines industriels. Dans beaucoup de petites villes de l'Ontario, il n'y a pas de crise du logement; on pourrait y loger un grand nombre d'hommes. Mais nous constatons que jusqu'ici du moins, l'industrie s'est surtout installée dans les grandes villes. Je laisse le Gouvernement réfléchir là-dessus et j'espère qu'avec le temps, la situation s'améliorera.

Je désire faire quelques brèves observations concernant le plébiscite. Je n'ai pas grand' chose à ajouter au débat, mais je tiens à définir clairement mon attitude au sujet de cette question importante. Quand on m'a fait l'honneur de m'élire député de la circonscription d'Oxford, j'ai cru que je devais faire de mon mieux dans tout ce qui touche à l'intérêt public. Telle est la ligne de conduite que, après avoir obtenu les renseignements nécessaires, je me suis proposé de suivre touchant les questions du genre de celle que je discute dans le moment. J'ai cru que je devais voter selon les dictées de ma propre conscience, et c'est là, monsieur l'Orateur, ce que je me propose de faire. L'honnêteté est la meilleure des tactiques. Le premier ministre et presque tous les honorables députés ministériels ont nettement déclaré au cours de la campagne électorale de 1940: "Pas de conscription des hommes pour le service outre-mer." M. Manion, qui était alors le chef du parti conservateur national, a aussi clairement défini son attitude. D'aucuns ont soutenu que parce que le Gouvernement comptait le plus grand nombre de partisans, il devait ne tenir aucun compte de sa promesse. M'est avis que plus le Gouvernement compte d'adhérents, plus il y a de raisons pour qu'il en appelle au peuple et que celui-ci soit chargé de prendre une décision.

Dans le moment, je ne dis pas ce que je ferai, advenant que se pose la question d'établir la conscription. Je me réserve le droit de prendre moi-même une décision. Je voterai pour la tenue d'un plébiscite et je m'efforcerai d'obtenir les renseignements nécessaires comme je l'ai fait dans cette circonstance, et voter d'une façon intelligente touchant la question de la conscription quand elle se présentera.

Je m'étais proposé ici, pour confirmer mon vote sur la tenue d'un plébiscite, de citer quelques autorités, entre autres, le ministre des Finances (M. Ilsley): il n'y a pas dans notre vaste Dominion, d'homme plus remarquable que lui. Que les honorables députés se rappellent son discours. Rappelons-nous aussi le discours du premier ministre touchant le plébiscite, et la magnifique contribution apportée au débat par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Je songe au magnifique discours prononcé par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et à celui du ministre de l'Agriculture (M.

Gardiner). Ces deux hommes qui se dévouent à l'effort de guerre m'inspirent une entière confiance et tant que je serai ici leur conduite me servira d'inspiration. Ils possèdent sur la situation des connaissances beaucoup plus précises que les nôtres et, pour moi, la seule chose qui importe est le maintien de l'unité dans ce vaste dominion du Canada. L'unité nationale n'est pas un trompe l'œil. Elle exprime une nécessité primordiale dont l'importance dépassera même la crise actuelle. La guerre terminée, nous serons pris par les problèmes gigantesques de la reconstruction mondiale et la collaboration s'imposera entre les nations et les hommes de bonne volonté. Ces paroles qu'on trouve dans *The Law of the Jungle* de Kipling me semblent toujours d'application:

For the strength of the pack is the wolf,
And the strength of the wolf is the pack.

Comment pouvons-nous espérer jouer un rôle dans le nouvel ordre mondial si nous sommes incapables de nous entendre et de fraterniser au pays? Pratiquons la tolérance et la bonne entente chez nous et nous aurons déjà contribué largement à l'établissement de l'ordre international et à la solution de nos problèmes sociaux et économiques. L'unité canadienne, une union cordiale, active, voilà la condition de notre avenir.

Durant la dernière guerre, tous les Canadiens, sans exception je crois, ont admiré le maréchal Foch, le commandant en chef des armées alliées. Il était pour nous le symbole d'un esprit parfaitement lucide, qui, malgré les difficultés et les revers, savait poursuivre sa route vers la victoire. Un jour qu'il s'adressait aux élèves du collège militaire de France, il disait:

Vous serez le cerveau de l'armée; alors, pensez, nom de Dieu!

En ces heures où dans trop de pays la haine a remplacé la tolérance et l'amitié, la tyrannie a vaincu la liberté, et le phare de la démocratie s'est quelque peu obscurci, je ne vois rien de mieux pour les chefs de la nation que ce message exprimé en termes analogues à ceux que le maréchal Foch a employés devant les futurs chefs de l'armée française:

Vous êtes appelés à diriger, vous, les bâtisseurs de la Nation qui pensez pour le peuple; alors, pensez, nom de Dieu!

M. H. A. MacKENZIE (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, il y a déjà plus de trois semaines que dure le débat sur la question dont la Chambre est saisie, et ainsi je me rends compte que mes observations consisteront en grande partie de répétitions. Cependant, je ne saurais laisser passer l'occasion sans dire quelques mots et je m'efforcerai d'être bref. Il me semble que le présent état de choses est fort étrange et qu'il doit y avoir un vice radical dans la situation mondiale, car après avoir pris part à une guerre mondiale de 1914 à 1918 et remporté la victoire, et après avoir dicté les conditions de paix, à peine vingt ans plus tard nous voilà engagés dans une deuxième guerre universelle où la lutte est beaucoup plus furieuse, les armements et l'équipement plus puissants, et les résultats considérablement plus désastreux pour la vie humaine et la propriété que pendant la guerre de 1914-1918. Il est essentiel que nous remportions la victoire; mais remporter une victoire qui nous assurera une paix durable, la sécurité nationale, voilà qui est beaucoup plus important.

Nous traversons la plus grande crise, non seulement de ce siècle mais de l'histoire du monde. On a tant parlé de l'effort de guerre total et de la mobilisation complète de toutes nos ressources que le Canadien moyen ne comprend pas très bien ce que l'on entend par guerre totale et ce qu'il faut réellement faire pour que notre effort de guerre soit total. Tous les Canadiens dignes de ce nom veulent que nous participions d'une façon totale à la guerre. Je ne répéterai pas à la Chambre les détails de la magnifique contribution apportée par le Canada à la guerre jusqu'à présent au moyen de son aviation, de sa marine, de son armée et des grandes industries mises sur pied pour fabriquer des munitions et des engins de guerre, alors qu'antérieurement au mois de septembre 1939, presque toutes les industries du Canada fabriquaient des produits destinés à la consommation domestique. Un groupe puissant de Toronto, appuyé par une grande campagne de presse, réclame présentement la participation totale à la guerre et la conscription. La question de l'effort de guerre total s'est posée d'abord à Toronto, puis à Montréal, et elle a gagné tout le Canada en jetant la confusion dans les esprits. Si on peut prouver ou soutenir avec succès que la promesse de ne pas conscrire les hommes pour le service outremer avant d'avoir consulté le peuple a réellement nui à notre effort de guerre jusqu'ici; si les enrôlements ne répondent pas aux plans arrêtés par les chefs de l'armée et si nos industries manquent des ouvriers voulus pour la fabrication du matériel de guerre, la question sera alors bien plus claire. Mais, d'après les meilleures sources de renseignements à Ottawa, il est avéré qu'il n'en est pas ainsi. Il se peut, cependant, qu'un bon jour la situation ne soit plus la même et dans ce cas, naturellement, nous devrons être prêts à y faire face.

L'un des plus graves dangers que comporte un effort de guerre total est, à mon sens, la rareté des ouvriers agricoles. Je parle en

particulier de l'Ontario où bien des employés ont quitté les fermes pour aller travailler dans des usines de munitions où les salaires sont plus élevés que ceux que peuvent payer les cultivateurs. Dans bien des cas, le garçon de ferme a été appelé pour faire son service militaire et, quand il a demandé un sursis, les autorités du ministère des Services nationaux de guerre lui ont conseillé de faire sa période de quatre mois en hiver alors que les travaux agricoles ne pressent pas beaucoup et qu'ainsi il sera sur la terre au temps des semailles et de la moisson. Quoi qu'il en soit, la loi a été modifiée et ces jeunes gens se voient maintenant dans les rangs de l'armée pour la durée de la guerre sans grande raison d'espérer pouvoir obtenir un congé. Il serait dans l'intérêt de notre pays, ce me semble, que tous les cultivateurs enrôlés dans l'armée canadienne et dont les services sont requis sur les fermes obtiennent un congé au temps des semailles et des moissons. Sans cela, je crains fort que nos cultivateurs ne puissent fournir les produits alimentaires nécessaires pour nourrir l'Angleterre et nos alliés.

Les éléments de notre effort de guerre se divisent en trois catégories d'égale importance: les forces armées, le matériel de guerre et les vivres. Il se pourrait fort bien que ces derniers soient l'élément qui décide en fin de compte du sort de la guerre.

J'ai reçu des cartes postales de plusieurs de mes commettants, et certains de mes collègues ont sans doute reçu des communications semblables. J'en donne le texte:

> Je suis d'avis que la façon la plus efficace et la plus digne pour le Canada de poursuivre la guerre totale est de recourir au service sélectif obligatoire d'application universelle. Le gouvernement canadien devrait rédiger le texte de loi de manière que les hommes les mieux adaptés à l'agriculture restent sur la ferme; que ceux qui peuvent être le plus utiles à l'industrie restent à l'usine, et que ceux qui sont le plus aptes au service militaire y soient affectés et envoyés là où on a besoin d'eux. Ce plan rend justice à tous nos concitoyens.

Ce serait là la conscription des hommes, mais cette mesure réaliserait-elle un effort total? Nous nous rappelons tous les milliers de soldats canadiens qui sont allés se battre en Europe de 1914 à 1918 et dont plusieurs ont payé de leur vie. Mais que se passait-il au pays? Des industries ont alors réalisé dans les entreprises de guerre des bénéfices si considérables, des millions et des millions, qu'elles n'ont guère eu d'efforts à déployer depuis. Au début de la présente guerre, le Gouvernement s'est dit que pareil état de choses ne devrait pas se répéter et, en conséquence, il a édicté la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, en vertu de laquelle l'Etat prélève, par l'impôt, 80 p. 100 des bénéfices excédant la moyenne des bénéfices réalisés au cours des quatres années antérieures à 1939. Ce qui s'est produit durant la dernière guerre démontre la logique d'une telle mesure, mais ce n'est pas suffisant. Nombre d'industries ont déclaré de forts dividendes au cours des quatre années antérieures à 1939 et ces industries devraient être tenues de faire une contribution proportionnée. La guerre est, pour dire le mieux, un gaspillage. Quel est le financier, le cultivateur, l'employé, le militaire qui a le droit d'espérer arriver à la fin de la guerre dans le même état de fortune matérielle qu'au début? C'est pourtant ce que semblent encore espérer des milliers de gens. Nous parlons d'égalité dans le sacrifice et le dévouement au pays, mais combien le citoyen moyen du Canada a-t-il sacrifié? Si par guerre totale il faut entendre une participation personnelle et selon ses capacités, eh bien, il faut que la guerre atteigne chacun, quel qu'il soit. Elle ne doit faire exception de personne. Et puis, si l'on répartit les participants en trois catégories: combattants, ouvriers et cultivateurs, il importe qu'ils soient autant que possible identiquement rémunérés.

C'est vrai que l'impôt sur le revenu prélève une forte partie du salaire et du revenu dérivé des placements, mais il ne va pas assez loin. Si le Gouvernement compte procéder à la complète organisation du travail, il devra également procéder à organiser et à enrégimenter les ressources financières du pays. Le *Globe and Mail* de Toronto alléguait dans un récent éditorial que pour certaines gens la conscription de la richesse c'était la confiscation de la richesse. Or, je refuse de croire que ce soit là l'idée ou l'intention de qui que ce soit. Eussions-nous à confisquer la richesse, qu'importe? Qu'advient-il du jeune homme qui sacrifice tout, jusqu'à sa vie? N'est-ce pas là une confiscation? Que dire du soldat qui revient de la guerre éclopé et valétudinaire? Ne lui a-t-on pas confisqué la santé? Nous disons que le Gouvernement pourvoit à ses besoins et à ceux de sa famille,—et, sur ce point, le Canada a fait aussi bien et mieux que la plupart des autres pays—; pourtant je connais nombre d'anciens combattants qui, parce que la Commission des pensions juge leurs invalidités non imputables au service, sont privés d'une pension ou contraints de vivre misérablement à même une allocation d'ancien combattant. Certes, nous parlons spécieusement d'un effort de guerre total, mais allons jusqu'au bout. Nous vivons dans un pays démocratique; commençons donc avec le poste le plus élevé dans ce Dominion et allons jusqu'au simple soldat ou jusqu'à l'ouvrier, et exigeons, autant que possible, le même service et les mêmes sacrifices de chacun jusqu'à ce que la victoire soit assurée.

Nous avons une assez forte population d'origine étrangère. Plusieurs sont naturalisés, et sont des citoyens canadiens sincères et loyaux. Sous le régime de notre loi de naturalisation, ils doivent avoir eu leur domicile dans l'Empire britannique depuis cinq ans avant d'obtenir un certificat de naturalisation. Nombreux sont ceux qui se trouvent dans une position difficile en raison du fait qu'ils n'habitent pas le pays depuis cinq ans. A mon sens, nous devrions modifier la loi de naturalisation de façon à leur permettre d'obtenir leur certificat de naturalisation de première ou de deuxième année, et d'assumer leurs responsabilités comme citoyens; ou, encore, nous pourrions modifier la loi de mobilisation de façon à leur permettre de contribuer à notre effort de guerre, car plusieurs d'entre eux sont désireux de faire leur part.

Nous avons au Canada plusieurs unités de réserve non permanentes dont la contribution à notre effort de guerre ne doit pas être bien efficace. Au début de la guerre peut-être ont-elles, pour quelque temps, servi une fin utile, mais, aujourd'hui, sous le régime du service sélectif, elles ne favorisent guère le recrutement. Je ne parviens pas à obtenir le nombre exact de ces unités, mais on doit en compter 80 ou 90 d'infanterie et probablement autant d'artillerie au Canada. Chaque unité compte de deux à quatre officiers permanents, dont le rang varie de caporal à lieutenant-colonel. L'instruction se donne généralement une couple de soirs par semaine. A mon avis, c'est là une source de dépenses additionnelles sans contribution réelle à notre effort de guerre. Monsieur l'Orateur, ces unités devraient être mobilisées pour le service actif au pays ou à l'étranger, ou abolies entièrement. Le ministère de la Défense a fait quelque chose en ce sens, mais il n'a pas été assez loin.

En 1867, les Pères de la Confédération ont réussi à unir les deux grandes races de ce continent; toutes deux jouissaient de droits et privilèges égaux et tendaient à la même fin, l'unité du Canada. Avons-nous réussi, après soixante-quinze ans à maintenir cette unité; si non, pourquoi? Nous avons fait des progrès, il est vrai; mais j'aimerais voir adopter une loi qui ferait du fait pour un politicien de soulever le cri de race ou de religion pour en arriver à ses fins, un délit grave. Nous devrons admettre que des politiciens ont recouru à ce moyen dans le passé, ce que ne saurait se permettre tout vrai patriote.

Mon père était un jeune immigré écossais. Mes ancêtres maternels viennent également d'Ecosse et j'ai beaucoup d'amour pour la métropole. Je suis Canadien avant tout, il est vrai, mais je crois que le Canada aidera la métropole jusqu'à la limite de ses ressources.

Malheureusement, on a tenu compte de considérations d'ordre politique, c'est pourquoi on ne saurait résoudre le problème de la conscription d'une façon équitable. Au cours de ma campagne électorale de 1940, j'ai déclaré que j'étais opposé à la conscription, que je ne la croyais pas nécessaire et que le volontariat était le meilleur régime. Je suis toujours opposé au principe de la conscription, qui est contraire à l'esprit même de la démocratie. Dans la crise actuelle, si la conscription est indispensable à la victoire, ne l'imposons pas seulement en ce qui concerne notre capital humain, mais allons jusqu'au bout et imposons la conscription de toutes nos ressources. Nous avons déjà la conscription sélective pour ce qui est des groupes d'âges et de la santé. Tous les jours, des jeunes gens sont forcés d'entrer dans l'armée pour la durée de la guerre.

Nous avons trois ministres de la Défense nationale; ils ont toute notre confiance. Ils sont entourés de militaires et de conseillers compétents, et ces autorités militaires, avec la collaboration du War Office, devraient savoir sur quel champ de bataille il convient de faire rencontrer nos troupes avec l'ennemi. Si c'est en dehors du Canada, tant mieux. Si nous espérons de l'aide dans l'éventualité d'une attaque ou d'une invasion, et il se pourrait que nous en ayons besoin, nous devons certes être prêts à en fournir. Comparons la carte géographique de 1939 à celle d'aujourd'hui, puis posons-nous cette question: gagnons-nous la guerre?

Le plébiscite n'offre pas une solution au problème de la conscription pour le service outre-mer. On ne l'a jamais prétendu. Si le Gouvernement veut appliquer la conscription la question sera réglée dans cette enceinte et les députés se prononceront à la lumière des circonstances et en prendront les conséquences. Si la question du plébiscite est bien présentée, la réponse sera sans doute affirmative, et si le plébiscite doit être tenu, examinons le projet de loi sans tarder et disposons-en. Toute confusion entrave notre effort de guerre. Je me demande pourquoi l'opposition à la tenue d'un plébiscite devrait se résoudre à une motion de défiance. Pour ma part, je ne le pense pas. Nous traversons les heures les plus sombres de l'histoire canadienne et nous avons une tâche à remplir. Ne nous laissons pas distraire par la politique ou quoi que ce soit. Mettons-nous à la besogne.

(Texte)

M. J.-SASSEVILLE ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé à faire les compliments d'usage au sujet du discours du trône au proposeur de l'adresse (M. Fournier), (Hull) ainsi qu'à celui qui l'a appuyé (M. Macdonald, Brantford), et au premier ministre (M. Mackenzie King); mais les mesures annoncées et les déclarations contenues dans ces divers discours prennent un caractère si pénible que je ne me sens pas le courage d'en féliciter leurs auteurs. Les compliments ne sont estimables que s'ils sont sincères. Les impressions dont je veux vous faire part ne ressemblent nullement à des éloges. Soyez assurés que je le regrette vivement.

En plus de diverses mesures d'ordre financier d'un caractère étonnant, le discours du trône annonce la tenue d'un plébiscite dans le but de libérer le Gouvernement de ses promesses et de ses engagements contre la conscription et de lui permettre de modifier ses méthodes de recrutement des hommes pour le service outre-mer. C'est, en définitive, la dernière étape vers la conscription, ainsi que nous l'apprend le premier ministre dans son discours du 26 janvier, à la page 47 des débats de la Chambre de la présente session. Je cite:

Le service sélectif national est la méthode que le Gouvernement se propose d'employer afin d'effectuer la mobilisation des effectifs sur une échelle plus considérable. Voici ce qu'entend le Gouvernement par service national. Par service national, on entend toute forme de service, volontaire ou obligatoire, qui contribue directement à l'effort de guerre du Canada.

Et un peu plus loin:

Le Gouvernement n'annonce pas une politique nouvelle en disant qu'il aura recours au service national sélectif pour mobiliser nos ressources humaines sur une plus grande échelle. Ce que nous entendons faire, en somme, c'est de donner plus d'extension à la méthode que nous avons toujours employée, c'est-à-dire, d'appliquer le principe par étapes successives. En d'autres termes, nous nous proposons d'étendre encore plus l'application du service national sélectif pour répondre aux nouveaux besoins qui peuvent surgir.

Comme je l'ai déjà dit, cette mesure non plus n'est pas nouvelle, ni n'est-elle proposée qu'aujourd'hui pour la première fois, ni ne vise-t-elle à influer indûment sur l'indépendance des membres du Parlement. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, ce Parlement-ci en a approuvé le principe même en juin 1940 et ce principe a déjà reçu un commencement d'application. Le 12 novembre dernier, j'ai affirmé au Parlement, en termes non équivoques, que la politique ministérielle de mobilisation de nos ressources humaines s'appuyait sur le principe du service national sélectif et que l'extension de l'application du service national obligatoire, la conscription si vous voulez, était l'un des éléments de cette politique.

Le parti libéral renonce donc à la doctrine qui lui a obtenu l'appui populaire depuis vingt-cinq ans. Cela constitue un événement politique national dont personne ne sous-estime l'extrême gravité.

Le discours du trône est un exemple typique des méthodes habituelles du Gouvernement d'envisager les problèmes difficiles et de faire face à une situation donnée. Le Gouvernement veut contourner l'obstacle. Il pousse même l'habileté impertinente jusqu'à essayer de faire consentir la population à une politique que les libéraux n'ont cessé de représenter comme un crime national. La conscription pour service n'importe où dans le monde est la grande question du jour.

Les conservateurs en font leur cheval de bataille. Bon nombre de députés libéraux de langue anglaise sont en faveur de la mesure. On dit que certains ministres—et le ministre des Finances (M. Ilsley), l'autre jour, n'a guère laissé de doute à ce propos dans l'esprit de ses auditeurs—sont des conscriptionnistes convaincus. Le premier ministre, sphinx moderne,—je regrette qu'il ne soit pas à son siège,—dit que son Gouvernement procède à l'application de la mesure par étapes; mais il laisse en même temps subsister l'impression qu'il y est opposé. Il fait la cour aux conscriptionnistes et aux anticonscriptionnistes. Il prétend placer l'unité nationale au-dessus de tout.

Les libéraux ont-ils agi ainsi, ont-ils tenu compte de l'unité nationale en 1916 et en 1917? Ont-ils prêché une doctrine d'unité, depuis cette époque, alors qu'ils cultivaient l'anticonscriptionnisme d'une partie du pays et l'ultra-loyalisme de l'autre partie? N'est-il pas à craindre, monsieur l'Orateur, qu'au moment où l'union nationale est plus nécessaire que jamais, on ne soit porté à croire que le souci primordial du premier ministre est d'éviter une crise ministérielle, de maintenir avant tout l'unité du parti libéral?

Quoique l'évolution du gouvernement libéral soit complète, il fait mine de respecter ses promesses. Il affiche un air vertueux. Il prétend attacher une grande importance à la parole donnée. Son opportunisme l'amène toutefois à créer une situation politique de plus en plus tendue et confuse.

Il y a des attitudes et des déclarations qui seraient comiques si elles n'étaient pas profondément tragiques.

Le proposeur de l'adresse, interprétant la politique du Gouvernement à la satisfaction du premier ministre, déclare, avec un courage bien digne de mention, qu'il demandera à ses électeurs et à ses concitoyens de relever le Gouvernement de ses promesses et de ses engagements contre la conscription et d'accepter le sacrifice de se laisser imposer le service obligatoire pour outre-mer, afin de sauvegarder l'unité nationale.

Au début de ses remarques en réponse au discours du chef de l'opposition (M. Hanson) le 26 janvier, le premier ministre a reproché au leader conservateur de ne pas avoir osé prononcer le mot conscription dans son amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, conscription qu'il venait de réclamer par un plaidoyer en faveur de cette mesure.

Cette boutade du premier ministre me paraît d'autant plus légère et puérile que ledit amendement réclame bien le service militaire obligatoire pour tous les théâtres de guerre. Par ailleurs, lorsqu'on lui demande ce qu'il fera lorsque le plébiscite l'aura relevé de ses engagements et de ses promesses contre la conscription, le premier ministre se dérobe à son tour et refuse de se prononcer, bien que ses intentions soient clairement révélées dans le discours du trône, dans celui du proposeur de l'adresse et dans son propre discours. C'est la poussière dans l'œil du voisin et la poutre dans le sien! Le premier ministre joue sur les mots et remporte une victoire facile.

Le premier ministre, après avoir expliqué les proportions gigantesques de notre effort de guerre, de notre aide et de nos dons à l'Angleterre, déclare que la politique du gouvernement libéral, sauf de légères nuances, est la même que la politique du parti tory sur la guerre et le service sélectif.

Cette confession est bien surprenante! Le premier ministre ne pensait certainement pas à ce moment à toutes les injures, à toutes les opprobres, à toutes les ignominies dont le parti libéral avait couvert cette même politique tory pendant vingt-cinq ans, politique qu'il fait sienne aujourd'hui. Le proverbe est donc vrai: On est toujours puni par où l'on a péché.

Un peu plus loin, peut-être sous la morsure du remords, le premier ministre avoue candidement que, sans les promesses faites et les engagements pris au cours de la campagne, lors des élections provinciales, en 1939, le résultat des élections n'eût peut-être pas été le même.

S'il est vrai, monsieur l'Orateur, que les promesses et les engagements inconsidérés ont pu escamoter un verdict populaire en 1939, le parti dont le premier ministre est le chef doit s'accuser d'avoir aussi escamoté tous les votes qui l'ont porté au pouvoir depuis 1921, parce que c'est le seul procédé avec lequel il a fait toutes ses élections. Rien d'étonnant qu'il y ait des rancunes et qu'on lui fasse aujourd'hui des luttes acharnées. Rien d'étonnant non plus que, fondée sur le sable de tels expédients, sur les préjugés et l'opportunisme le plus cynique, la position du Gouvernement soit chancelante et que l'unité nationale soit en voie de s'effriter.

[M. Roy.]

Cette illusoire unité nationale, inventée à l'usage du parti libéral, fondée sur la non-participation aux guerres extérieures et sur l'injure aux adversaires de cette politique, le premier ministre ne la trahit-il pas quand, en avouant que les succès de son parti tiennent à des promesses solennelles, il met seule en cause et livre aux préjugés la province de Québec, qui l'a porté et maintenu aux honneurs et qui a reçu de lui la formation politique qu'on lui reproche maintenant?

Voici ce qu'a dit le premier ministre dans son discours du 26 janvier: (Je lis de la page 50 du hansard):

> Les honorables députés savent encore que si, à l'époque où la participation du Canada à la guerre était débattue au cours d'une campagne électorale dans la province de Québec par un gouvernement professant une doctrine politique différente de la nôtre, une assurance semblable n'avait pas été donnée au nom du gouvernement actuel par feu le très honorable Ernest Lapointe, par le ministre des Travaux publics, par d'autres chefs libéraux de la province de Québec, et par des représentants de cette province à la Chambre des communes, le verdict de la population québecoise aurait pu être différent.

Les chefs libéraux du Québec ont certes leur grande part de responsabilité dans la situation actuelle et leurs électeurs ne se contenteront certainement pas d'explications fictives et futiles ni de regrets platoniques; ils exigeront que ces chefs les protègent contre la conscription, ainsi qu'ils se sont engagés à le faire lorsqu'ils ont prétendu qu'ils étaient des remparts anticonscriptionnistes. Mais pourquoi, dans son énumération de ceux qui ont fait ces promesses et pris ces engagements contre la conscription, le premier ministre s'exclut-il, ainsi que les chefs libéraux de langue anglaise?

Le premier ministre n'a-t-il pas lui-même prêché contre la conscription dans son discours radiodiffusé au peuple canadien au début de la campagne de 1940? L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a-t-il pas affirmé, à Markinch, au cours de la même campagne, que le gouvernement libéral n'imposerait jamais la conscription des hommes pour service outre-mer? Tout récemment encore, le ministre des Services de guerre (M. Thorson) n'est-il pas allé prêcher l'opposition à cette mesure dans la province de Québec, dans un discours à Montréal, au début de décembre 1941? Le ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar) n'a-t-il pas, lui aussi, réitéré récemment son opposition à cette mesure qu'il disait être néfaste et inutile? Le premier ministre n'a-t-il pas lui-même endossé non seulement les promesses faites contre la conscription, mais aussi celles faites contre toute participation aux guerres de l'Empire par l'honorable ministre de la

Justice du temps, par le ministre des Travaux publics (M. Cardin) et celui de la Défense nationale pour l'Air (M. Power), lorsqu'il a télégraphié, le 28 décembre 1937, à M. Francœur:

Les électeurs de Lotbinière ont voté en Canadiens qui mettent l'intérêt national au-dessus de tout.

Je pourrais citer bien d'autres témoignages pour prouver que, tout comme les libéraux canadiens-français, les libéraux anglo-canadiens, le premier ministre en tête, ont préconisé au pays, principalement dans la province de Québec, une politique de non-participation aux guerres extérieures et donné, jusqu'à ces dernières semaines, de solennelles garanties contre la conscription. Le pays doit savoir qu'ils sont tous également responsables de l'exploitation de fausses promesses pour escamoter la confiance populaire, tel que le reconnaît le premier ministre.

Pourquoi le premier ministre cite-t-il seuls, à la barre de l'opinion impérialiste, les chefs libéraux du Québec, le ministre des Travaux publics et son ami disparu, M. Lapointe? Le premier ministre nous oblige à dénoncer son ingratitude envers ceux à qui il doit son poste actuel et tous les honneurs qu'il a reçus; il nous incite à penser que son amitié pour feu son bienfaiteur et ami, M. Lapointe, était aussi artificielle que les fleurs qu'il a déposées sur sa tombe en cette Chambre, le 21 janvier dernier.

M. BRADETTE: C'est honteux de parler ainsi!

M. ROY: C'est un fait. A cette preuve éclatante de l'opportunisme et du manque de sincérité du parti libéral, je veux en ajouter une autre, encore plus concrète, si je puis m'exprimer ainsi. Voyons, monsieur l'Orateur, à la page 363 du Guide parlementaire, la force numérique des différents partis politiques. Nous lisons qu'aux élections de 1921, sur un total de 117 députés libéraux, la province de Québec a donné 65 sièges au parti libéral. En 1925, 60 sur 101; en 1926, 60 sur 116; en 1930, 40 sur 88. Jusque là, la province de Québec constituait donc l'élément principal du parti libéral; mais, aux élections de 1935, nous voyons que les autres provinces sont venues grossir les rangs du parti libéral, ajoutant, à 55 sièges québecois, 116 autres sièges, pour former un total de 171. La nouvelle famille libérale augmente encore sa supériorité numérique sur l'ancienne aux élections de 1940, alors que le Québec donne 61 sièges sur 178, ou sur 185 si l'on tient compte des quelques libéraux progressistes et libéraux indépendants qui siègent avec le Gouvernement.

Le parti libéral a donc commencé à exécuter son programme d'armements depuis les élections de 1935, soit en 1937, alors que la nouvelle famille possédait une influence prépondérante sur l'ancienne. C'était là le commencement de l'évolution du gouvernement libéral vers une politique de guerre.

Le centre directeur de l'opportunisme du parti libéral s'étant déplacé, le premier ministre opte dès lors pour la politique impérialiste du groupe majoritaire et voile à peine son abandon de sa première doctrine et de sa première famille. Ce fut pour prendre le pouvoir que le parti libéral exploita sa première politique auprès de l'élément français. C'est pour garder le pouvoir qu'il adopte aujourd'hui celle de l'autre groupe. Cette évolution purement opportuniste est donc la cause directe du fait que les deux groupes ethniques du pays, formés à des écoles opposées, se heurtent aujourd'hui dans un choc violent.

Voilà l'affreux aboutissement où l'opportunisme du parti libéral a conduit la nation canadienne, par les engagements et les promesses dont il cherche aujourd'hui à se faire délier. On donne au Québec un plébiscite avant de lui imposer la conscription. Comme ce ne sera pas le Québec qui le relèvera de ses engagements et de ses promesses contre la conscription, mais plutôt les autres provinces, nous avons là une autre preuve de l'opportunisme et de la duperie du parti libéral.

A ce tournant périlleux de notre histoire, je crois, monsieur l'Orateur, que tous les Canadiens de bonne volonté, désireux de maintenir notre unité nationale, si indispensable à cette heure de grand danger, et soucieux de ne pas compromettre notre effort de guerre, qu'ensemble tous soutiennent pour le triomphe de la cause commune, doivent réagir contre cette vague d'opportunisme qui menace de nous conduire à la désunion. Nous devrions tous nous opposer à la tenue de ce plébiscite, qui est déjà désapprouvé, pour des raisons différentes, par tous les groupes de la population canadienne.

La tournure des événements me convainc de plus en plus que la conscription sera néfaste à notre effort de guerre, tout comme elle le sera à l'avenir de notre pays.

La confiance du peuple, principalement chez la jeunesse, a été ébranlée par les violentes secousses de la crise économique de 1929 à 1940. Il ne faut pas oublier que la finance, dont les conscriptionnistes sont les porte-parole, a laissé souffrir la jeunesse moralement et physiquement pendant toute cette période, en la privant des avantages de nos richesses nationales, que l'on déploie devant elle aujourd'hui. A-t-on le droit maintenant de contraindre la jeunesse à aller défendre, au prix de sa vie, à l'étranger, ces biens dont on lui refusait le partage naguère?

Le Gouvernement nous a donné un avant-goût de ce que nous pouvons attendre si nous avons la conscription. A la demande de la Grande-Bretagne, des jeunes gens brillants et bien doués ont été envoyés à Hong-Kong avant de recevoir une formation suffisante. On les a transportés en Chine sans les armements nécessaires, pour défendre une place qui n'était pas assez fortifiée. Qu'il me soit permis ici, monsieur l'Orateur, étant donné qu'une centaine de ces malheureux jeunes gens furent fournis par le comté de Gaspé, d'assurer de ma plus vive sympathie leurs familles torturées par la plus affreuse des angoisses, redoutant les nouvelles qu'elles attendent depuis près de deux mois. Monsieur l'Orateur, il est à craindre que des incidents de cette nature ne se répètent si nous avons la conscription pour service outre-mer.

Le meilleur conseil que l'on puisse donner au Gouvernement et à l'opposition, vu la désunion qui existe présentement et qui prend de jour en jour des proportions alarmantes, c'est de s'en tenir aux engagements pris par les deux partis aux élections de 1940. A cette condition, on peut espérer encore pouvoir maintenir la confiance, la paix et la concorde.

Je termine, monsieur l'Orateur. Pour ma part, je voterai contre la motion principale et contre les amendements, parce que je suis opposé aux mesures inopportunes du plébiscite et de la conscription.

Je ne vois pas comment je pourrais faire autrement. Inutile de discourir contre la conscription si l'on ne vote pas contre le discours du trône, qui annonce la tenue d'un plébiscite afin de permettre au Gouvernement d'obtenir la liberté qu'il recherche d'imposer la conscription à son gré. On devrait craindre que ce danger se réalise, et d'être alors taxé de complicité et d'hypocrisie.

(Traduction)

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire en premier lieu exprimer notre profonde reconnaissance au premier ministre (M. Mackenzie King) pour la belle harmonie qu'il a suscitée entre notre pays et ceux avec lesquels nous sommes associés. Il y a un grand nombre d'années qu'il recherche l'amitié des Etats-Unis. Il a conclu des accords commerciaux avec la république voisine, établi la préférence britannique et maintenu des relations amicales avec l'empire britannique. Il a été l'intermédiaire qui a fait se rapprocher les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et je crois que c'est à lui que l'on doit la rencontre des chefs de ces deux pays. Mes honorables collègues doivent se rappeler le temps où l'empire britannique voyait la Russie d'un assez mauvais œil et ils doivent aussi se rappeler l'attitude de notre gouvernement. Ce dernier s'est efforcé de maintenir des relations amicales avec la Russie et nous sommes aujourd'hui heureux que notre chef ait été inspiré par ce sentiment. Je n'ose penser à ce qui se passerait aujourd'hui si nous n'avions pas alors bien traité la Russie. Nos relations avec la Chine ont été à peu près parfaites durant tout ce temps, et voici que ces pays sont aujourd'hui unis pour appuyer l'empire britannique.

Notre premier ministre a agi en maître non seulement dans les affaires internationales mais aussi dans ce qu'il a fait pour favoriser l'unité dans notre pays même. Il avait certes pour le seconder un apôtre également puissant de l'unité, feu le très honorable Ernest Lapointe. Nous devrions comprendre que, sous certains rapports, la population du Québec diffère quelque peu du reste de la population canadienne. Il y a trois siècles que les ancêtres de ces gens ont quitté l'Europe, et leurs cœurs sont entièrement acquis au pays de Québec qu'ils ne cessent de chanter. L'honorable député de Peel (M. Graydon) est d'origine irlandaise. Il revêt ses décorations orangistes pour adresser la parole aux réunions orangistes du 12 juillet. Son cœur bat pour la vieille Irlande. Quant à moi, j'éprouve une vive émotion quand j'entends les cornemuses jouer "The Road to the Isles"; nous chantons les chansons de la vieille Ecosse et "Mary of Argyle". Nos cœurs se tournent vers le pays de nos ancêtres. Ainsi en est-il des Sons of England. Quand on se trouve en compagnie des Sons of England, à Toronto, on serait porté à croire qu'il n'existe au monde d'autre pays que l'Angleterre. Mais le québecois ne pense pas ainsi. Il cultive davantage l'esprit de clocher; il aime le pays qui l'a vu naître; ses fils se marient jeunes; ils ont des familles nombreuses et sont attachés avant tout à leurs foyers. Il faut les prendre tels qu'ils sont. Or, la présente guerre est celle du Canada tout entier, et nos amis de la province de Québec nous appuient magnifiquement. Ils font preuve d'un véritable patriotisme; ils continueront d'aimer leur patrie, mais n'allons pas leur demander d'aimer les Iles britanniques comme nous-mêmes les aimons. Nos cœurs et nos esprits se tournent vers l'Angleterre. Si nous pensions qu'un malheur pût arriver à la Grande Bretagne, nous ne saurions comment exprimer nos sentiments. La Grande-Bretagne est le pays de nos ancêtres, et c'est de là que vient cette vaste différence dans nos sentiments à son égard.

Je n'aime pas ces propos défaitistes qu'on entend un peu partout. Nous ne devrions jamais mentionner le mot "défaite". Il est vrai que d'autres empires se sont élevés et se

sont écroulés. Rappelons-nous l'ancienne Babylone; l'histoire n'en a consigné que l'ivrognerie et la débauche qui y régnaient. Elle a été pesée dans la balance et trouvée trop légère. Vint ensuite l'empire perse. Il n'en est resté qu'une seule chose importante et qui a contribué à maintenir cet empire pendant un grand nombre d'années; c'est le mot "vérité". A l'heure actuelle, le parti libéral a généralement recours à ce mot. Les nations du monde avaient confiance aux Perses; mais les Perses ont fini par adorer trop librement le dieu Bacchus et par s'adonner à l'ivrognerie. Puis vint l'empire grec, et après lui, celui des Macédoniens. Ceux-ci ont donné au monde la science et l'instruction publique, mais ils sont tombés à leur tour. Eux aussi, ils ont eu un trop grand culte pour Bacchus, et Alexandre est mort victime de l'ivrognerie. L'Empire romain, établi ensuite, a introduit le mot "loi". Nos lois sont tirées presque exclusivement du droit romain. Nous avons fait partie de l'empire romain pendant quatre cents ans. Quatre cents ans, c'est beaucoup; c'est autant que de la Réforme à nos jours. Nos lois ont été modelées sur celles de César. Nos croyances religieuses nous viennent de Rome, et l'Empire romain a pu subsister si longtemps parce qu'il reposait sur des fondements plus solides que ceux qui l'ont précédé.

Mais notre propre Empire, en quoi réside sa garantie de survie? Allons la chercher dans les éléments qui le composent et les idéals qui l'unissent. Pour nous, Britanniques, le mot "vérité" a un sens, et le monde le sait. Notre éducation et notre science sont celles que nous avons héritées des Grecs. Mais notre point de vue est plus noble et plus élevé. Nous avons développé l'amour de nos semblables. L'esprit de fraternité entre les hommes trouve chez les Britanniques une expression comme nulle part ailleurs. Nous oublions trop souvent d'appeler là-dessus l'attention de nos gens. Nous ne savons pas apprécier les occasions qui nous sont offertes. Voyons Rufus Isaacs. Parti d'Angleterre où il traînait le long des quais il s'est rendu aux Indes y passer quelques mois. Il en est revenu comme le plus abject des citoyens. Il a fini cependant par retourner aux Indes, mais cette fois à titre de vice-roi. Des exemples de ce genre ne se retrouvent pas à l'étranger. Prenons encore les chefs boers. D'ennemis farouches, ils sont devenus après leur défaite de loyaux sujets de Sa Majesté britannique. Les races conquises sont à peu près inconnues dans l'Empire. Chacun jouit de la liberté et du droit de citoyenneté et peut aspirer aux plus hautes fonctions. Nous avons vu il y a quelques années, occupant un siège dans cette enceinte, M. Thomas, qui, de forgeron anglais, s'est hissé par ses propres forces à l'un des postes les plus élevés de son pays, celui de ministre du Travail.

Voilà de quoi sont façonnés le cœur et l'esprit de l'Empire. Malgré notre attachement à nos concitoyens britanniques nous trouvons cependant place pour un sentiment de bonté à l'égard des autres peuples. Ceux qui se sont ralliés à nous durant cette guerre en sont la preuve. Les autres nations ont confiance dans le moral de la Grande-Bretagne; elles ont confiance dans la fidélité à la parole donnée de ce pays, et elles comprennent l'esprit de bienveillance qui l'anime.

A mon avis, nous ne parlons pas suffisamment de notre race. Il n'y a pas longtemps j'ai demandé à un particulier où habitait un certain Allemand. Cet homme me répondit: "Vous savez, c'est un Allemand, nous devrions nous incliner devant ces gens." Je lui ai dit, "Je salue avec respect toutes les races, mais je ne reconnais la supériorité d'aucune." Il répliqua: "Ils nous sont supérieurs au point de vue de la culture, de l'instruction et des connaissances scientifiques. Que serait votre profession sans eux?" Je lui répondis: "Je suis médecin." Mon ami reprit: "Où serait la profession de la médecine sans les Allemands",— et il commença à enlever son chapeau. En réalité, il l'enleva à deux ou trois reprises, et me demanda d'en faire autant. Mais je lui ai dit: "Oh, non. Etes-vous au courant des fléaux qui ont affligé le monde, et fait périr des millions d'êtres humains? Etes-vous renseigné au sujet de la petite vérole, et savez-vous que c'est le Dr Edward Jenner qui a trouvé un remède à ce mal? Savez-vous que c'est un Anglais du nom de Hardy qui a découvert la circulation du sang? Supposons que je sois appelé pour traiter un cas d'appendicite, et que je doive me rendre à l'hôpital, vous savez qu'on m'appellerait par téléphone, dont l'inventeur est Graham Bell de Brantford, un Ecossais d'outre-mer. Une fois rendu à l'hôpital je commencerais par désinfecter tous les instruments utilisés pendant l'opération, et il me faudrait remercier lord Lister d'Edinburgh à ce sujet. Il faudrait ensuite chloroformer le patient sur la table d'opération. A qui devons-nous le chloroforme, si ce n'est pas au Dr George Ferguson de Glasgow, le découvreur des anesthésiques? Lorsque je recevrais un chèque en paiement de mon travail de chirurgien, à qui faudrait-il attribuer le mérite de l'invention du chèque? Ce serait à William Patterson, des Highlands de l'Ecosse, le fondateur de la Banque d'Angleterre."

Nos gens sont de bonne race et nous ne nous inclinons devant personne. Voilà un fait qu'il faudrait bien connaître. Nous ne vantons pas les nôtres et je n'aime pas voir les ho-

norables députés garder le silence avec humilité et modestie pendant que les Allemands bavardent sur leurs exploits, leur culture et même leurs chansons et leur musique,—et j'avoue que je ne prise pas beaucoup l'un ou l'autre. Ils affirment, naturellement, que chez eux tout est supérieur à ce que nous avons, mais pour ma part je suis convaincu du contraire.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur le chant qui nous vient de Toronto. Je ne devrais peut-être pas critiquer cette ville, mais quand on entend chanter à la radio les citoyens de cette ville on constate qu'ils ne savent même pas chanter le God Save The King. Ils ne voient pas de différence entre "the King" et "our King". Ils doivent ne pas oublier que lorsque nous chantons "God Save Our King", le mot "our" est l'adjectif personnel possessif et a trait à la personne du Roi. Quand, comme dans la dernière ligne, nous chantons "God Save the King", nous prononçons des paroles d'un sens bien différent. L'expression " the King" est plus étendue, elle comprend le peuple anglais, nos institutions, nos tribunaux, nos églises et tout ce que nous possédons. En dépit de ce fait, cependant, nous entendons dans nos églises, dans nos loges,—et j'allais dire à Toronto, où je vais assez souvent,—on chante à la dernière ligne "God Save Our King". Au cours d'une visite à Windsor, j'ai entendu un juge de la Cour suprême chanter les mots "God Save Our King", dans la dernière ligne de l'hymne national, et je lui ai dit: "Ne pensez-vous pas que vous détonnez un peu?"

Je prends l'attitude militaire quand j'entends chanter le "God Save the King", mais je suis encore plus recueilli quand j'entends les mots "God Save the King." Mais voici autre chose: Quand nous chantons "God Save the King", nous voulons dire que nous essayons de collaborer à l'œuvre d'une forme quelconque de démocratie. Et pourtant, notre premier ministre a été élu à la plus forte majorité qui ait été accordée à un premier ministre et les honorables députés qui occupent les premières banquettes se lèvent et lui disent de céder sa place à un autre. Ils ne le voulaient pas comme premier ministre. Ils voulaient quelqu'un d'autre à sa place. Ceux qui demandaient au premier ministre de se démettre après que le peuple lui eût confié les rênes, n'étaient certes pas dans le ton. Ils ne comprennent pas le sens de "God Save the King"

Il y a assurément un vaste écart entre "the King" et "Our King", et nous devons saisir la différence. On devrait écouter les propos qui se tiennent dans les églises de Toronto. Je l'ai fait dimanche dernier, alors que j'étais chez moi. On y chantait "God Save Our King" et je me suis dit que c'était encore les Irlandais orangistes de Parkdale. Mais ma femme, qui était à l'écoute ce soir-là, a entendu qu'on chantait de la même façon dans la vieille église de St. Andrews. Dieu sauve Toronto si cette ville n'établit pas la différence entre "Our King" et "the King". On a commis la même méprise dans les deux églises.

Quand nous chantons "Dieu sauve le roi", nous devons nous efforcer d'en saisir l'harmonie profonde et de la faire passer dans chacun des discours qui se prononcent en cette enceinte. La Chambre des communes devrait constituer un grand chœur, et quand nous nous levons pour prononcer un discours, est-ce "Dieu sauve le Roi" que nous chantons ou tâchons-nous de créer la désunion? Cherchons-nous noise au Gouvernement, ou voulons-nous harmoniser l'esprit de la démocratie et de la collaboration sous le signe du Gouvernement? Est-ce "Dieu sauve le Roi" que nous voulons chanter? On le chante dans les églises, et je ne sais pas d'endroits où on devrait le chanter plus souvent qu'ici même à la Chambre des communes. C'est l'endroit tout désigné pour chanter "Dieu sauve le Roi". Chaque fois qu'un honorable député se lève pour prononcer un discours, je me demande si son discours va traduire l'esprit du "Dieu sauve le roi". Il en est souvent ainsi, et je lui en sais gré. Mais il arrive que non.

Je ne devrais pas critiquer Toronto, mais ses cercles sont des endroits dangereux. Je professe une grande estime pour le chef de l'opposition (M. Hanson). Je le connais depuis longtemps et je vois en lui un chef digne de respect. Mais il se rendit à Toronto et passa une ou deux soirées dans ce cénacle. En quittant ce lieu, il prononça un des discours les plus saugrenus qu'il soit possible de proférer. Il faisait allusion aux dispositions bienveillantes qu'éprouvent réciproquement le premier ministre et les Etats-Unis. C'était une espèce de boniment politique, accompli pour des fins politiques. Cette harangue porta un des plus rudes coups, non à l'orateur lui-même, mais au parti conservateur.

Moins nous tarderons à nous unir, à nous rendre compte que nous avons des chefs et que nous devons les appuyer, et les appuyer jusqu'à la fin de la guerre, mieux ce sera pour nous tous. Une fois la guerre terminée, traitez-les comme bon vous semble; délogez-les au jour du scrutin. C'est sur ce ton qu'il importe de chanter "Dieu sauve le Roi."

Dans la ville que j'habite, le président du conseil municipal est en même temps l'hôtelier de l'endroit. En temps d'élection, je lui fais la lutte mais, dès que je suis proclamé élu,

je lui serre la main et dis—en moi-même, évidemment—: "Dieu sauve le Roi." Je suis coroner et médecin hygiéniste. Je puis sommer un homme d'être un jury. Or, pour pouvoir chanter Dieu sauve le Roi, je me dois de lui demander si cela l'accommode d'être du jury. Je ne dois pas faire le dictateur. J'ai donc le droit de compter sur la collaboration. Que nous soyons du côté du gouvernement ou du côté de l'opposition, il faut, autant que possible, que nous collaborions. Si nous voulons pouvoir chanter Dieu sauve le Roi, il nous faudra de la collaboration et de l'harmonie. J'espère sincèrement que ce sera là la note dominante de tous les discours prononcés en cette enceinte. Si nous ne sommes pas d'accord avec ce sentiment, nous devrions être prêts, et l'être en tout temps, à chanter Dieu sauve le Roi.

M. C. A. HENDERSON (Kindersley): Monsieur l'Orateur, étant nouveau dans cette Chambre, je n'ai guère pris part aux débats. Je me suis surtout contenté de causer avec mes collègues que j'ai rencontrés et dont je me suis efforcé de faire la connaissance aux comités et dans les caucus. J'ai soumis la plupart de mes problèmes aux divers ministères de l'administration. J'en ai agi ainsi parce que je suis membre de la droite et que nous sommes très nombreux. J'ai cru bon de laisser la parole aux plus anciens, songeant surtout aux grandes dépenses qu'entraînent ces débats. J'avais cru que le présent débat prendrait fin au bout de trois jours, mais il en est maintenant à sa troisième semaine. Je songe à l'avis que me donnait un ami de l'Ouest qui citait la biographie de Disraeli. Pendant que Disraeli était premier ministre de Grande-Bretagne, un nouveau député lui demanda s'il devait prononcer un discours durant la première session. M. Disraeli lui répondit: "En somme, vous feriez aussi bien de ne pas le faire, je crois; il vaut toujours mieux que les gens se demandent pourquoi vous ne parlez pas dans la Chambre que de se demander pourquoi vous parlez." A mon avis, c'est là un précieux conseil à donner à un nouveau député.

Je représente la circonscription de Kindersley, Saskatchewan, ainsi nommé en l'honneur de lord Kindersley, président de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Je désire féliciter le premier ministre (M. Mackenzie King) et son Gouvernement de la teneur du discours du trône. L'honorable député qui a proposé l'adresse, celui qui l'a appuyé, le premier ministre et les ministres de la couronne ont présenté un magnifique exposé de notre effort de guerre jusqu'à date, et des plans futurs de guerre. Je suis venu dans ce pays il y a trente-cinq ou trente-six ans, alors que des milliers et des milliers d'immigrants se dirigeaient vers l'Ouest canadien. Nous nous établissions à des distances variant de 85 à 150 milles au sud du chemin de fer à Battleford, et nous nous considérions alors de véritables pionniers. Parmi les cultivateurs qui s'établirent à cet endroit se trouvaient plusieurs hommes d'affaires et nous travaillions tous ensemble. Au fur et à mesure que le chemin de fer construisait de nouvelles lignes, nous nous efforcions de préparer l'avenir. Des villages s'élevaient et nous construisions des banques, des scieries, des écoles, des églises, des hôpitaux, des moulins à farine et le reste. Sous la direction de l'honorable M. Motherwell, de l'honorable George Langley, de l'honorable M. Dunning et du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le gouvernement provincial nous aidait à bâtir des crémeries et des élévateurs coopératifs. Le Manitoba, sous la direction du ministre des Mines et ressources (M. Crerar) et autres, suivait un programme à peu près semblable.

Nous avons tracé des sillons droits, vaincu le sol vierge, élevé nos maisons et construit de meilleures écoles, des universités et le reste. Nous nous sommes efforcés de devenir des citoyens utiles à tout le Canada. Avec le temps, de nouvelles lignes de chemin de fer sillonnèrent la région et bientôt la bande de 150 milles que j'ai mentionnée était traversée par onze lignes. M. James J. Hill déclarait que si ces terres étaient convenablement travaillées et cultivées elles alimenterait une ligne de chemin de fer ne déservant pas plus de dix à onze milles de chaque côté.

Nous trouvions alors à écouler nos produits et nous étions au-dessus de nos affaires. Tout alla bien jusqu'en 1911, alors que survint notre premier revers de fortune. Nos terres se déprécièrent d'au moins $5 l'acre sous la menace de la réciprocité. Les Etats-Unis furent les premiers à adopter la loi, mais celle-ci demeura lettre morte pendant des années, tandis que nous profitions du marché américain pour prospérer jusqu'en 1917. Cette année-là de nouveaux débouchés nous furent ouverts à l'étranger et on nous demanda d'accroître notre production. On exploita l'Ouest plus qu'on n'aurait dû et on défricha des sols légers qu'on n'aurait jamais dû mettre en culture. Dans mon district, la terre est forte, d'un brun chocolat foncé; c'est un sol de faille excellent pour le grain. La profondeur varie de 15 à 90 pieds. L'humidité peut s'y conserver en quantité considérable. Bien travaillé et bien cultivé, ce sol peut produire des récoltes pendant un grand nombre d'années.

Les conditions ont bien changé durant les années sèches et la guerre économique qui

ont précédé les hostilités actuelles. La crise économique a supprimé nos marchés, et nous sommes maintenant en face d'une accumulation de dettes. Plusieurs de nos cultivateurs ont dû émarger à l'assistance, pendant que d'autres ont vécu des capitaux et des bénéfices réalisés dans des temps meilleurs. Nous avons dû demander des ajustements et des rajustements de dettes. Des banques et des écoles ont fermé leurs portes, et plusieurs ont perdu leurs maisons. Les ajustements des dettes, fédéraux, provinciaux ou individuels, ont porté sur plusieurs millions de dollars. Nous avons demandé des réformes monétaires, des taux d'intérêts plus avantageux et des marchés assistés, mais nous songeons encore à l'établissement d'une banque centrale. Nous croyons y avoir droit parce qu'après la guerre nous espérons opérer un rapprochement entre débiteurs et créanciers. Ce sera le seul moyen de régler la plupart de nos créances en prorata de 50 pour cent.

Ces ajustements ont permis à plusieurs de conserver leurs foyers, et nous avons établi un moral qui s'affermit tous les jours. Les récoltes de 1939 ont été très satisfaisantes, et nous avons pu acquitter une partie de nos dettes hypothécaires et de nos paiements sur les instruments aratoires. Mais jusque-là nous avions perdu beaucoup d'argent et un grand nombre de nos habitants. Les chiffres du dernier recensement feront perdre quatre députés à la Saskatchewan, si la proportion en fonction de la province de Québec est appliquée. Il semble que notre province soit un cul-de-sac, suivant l'expression d'un journaliste que j'aperçois dans la tribune de la presse. C'est peut-être la vérité, mais une vérité qui blesse. A tout événement, nous sommes prêts à lutter jusqu'au bout.

L'honorable représentant de Regina (M. McNiven) a parlé de la diminution du nombre de représentants, hier soir, et il m'a permis de joindre mes observations aux siennes à ce sujet. A mon avis, la Saskatchewan devrait être traité de la même manière qu'Ontario l'a été à deux ou trois reprises différentes. Cette province a pu maintenir le nombre de ses représentants à 82 et d'après mes calculs, en me basant sur le nombre des députés du Québec, Ontario ne devrait en avoir que 74. Si on pouvait trouver le moyen d'équilibrer la représentation entre l'Est et l'Ouest, on améliorerait beaucoup la situation.

J'ai entendu quelqu'un dire sur le parquet de la Chambre que si nous ne pouvons pas nous tirer d'affaires nous devrions nous retirer de la Confédération. Même si nous sommes moins nombreux, nous resterons en tout cas loyaux envers l'Empire. Même si nous ne faisions plus partie de la Confédération, nous serions toujours fidèles à l'Empire et nous continuerions de commercer avec la mère patrie par voie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et de combattre Hitler jusqu'à la fin pour l'empêcher d'envahir nos terres à blé. Nous avons prêché le civisme à tous nos gens. En réalité j'ai fait du travail de ce genre un peu partout au pays. Nous sommes tous de bons et fidèles citoyens du Canada.

On me permettra maintenant de dire un mot au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Si on avait autorisé Jim Hill à exercer les pouvoirs qu'il avait demandés au début de la colonie, il aurait édifié un empire dans cette région septentrionale. Il aurait mis en valeur ces terres minérales tout comme il a exploité les terres de la région du lac Erie, et tout cela aurait été grandement à notre avantage. Nous avons à peine effleuré nos richesses minérales du bouclier précambrien, et pourtant les deux ou trois exploitations minières qui y sont en opération ont déjà rapporté deux fois ce qu'a coûté leur installation. En tout cas, l'entreprise a été largement dédommagée par les terres de l'Ouest canadien. Il y a de grandes quantités d'énergie dans le Nord, et si, par des procédés et des découvertes scientifiques, nous pouvons en faire la transmission, l'industrie en sera grandement avantagée. Nous n'avons pas grand'chose à reprocher à la main-d'œuvre et à l'industrie dans notre pays. Il s'agit simplement du fait que l'agriculture a été la première industrie à souffrir et la dernière à se remettre sur pied.

J'aborde maintenant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à laquelle on a fait allusion cet après-midi et qui a été adoptée sous le régime de M. Bennett. C'est probablement à cette mesure que pensait l'honorable vis-à-vis mais il a cru qu'il s'agissait de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies et les dispositions plus étendues qui y ont été ajoutées sous la direction du présent ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fait beaucoup de bien, sous forme de nouveaux pâturages, du rétablissement et de l'assainissement de plusieurs terres abandonnées. On pourrait faire encore davantage dans ce sens. On pourrait faire beaucoup plus pour l'Ouest canadien dans le domaine de l'irrigation, si on emmagasinait les eaux dans le ravin du lac Tramping et dans d'autres grands ravins. Ce serait préférable au paiement de fonds publics en allocations de secours et cette irrigation nous permettrait de récolter nos produits alimentaires, notre provende et nos produits maraîchers et d'assurer notre subsistance dans les provinces des Prairies sans avoir à demander à nos amis de l'Est de venir à notre aide. Les chèques payés

sous forme de primes ont aidé à relever le moral de nos gens et sont bien préférables aux chèques de secours. A mon sens, le rétablissement serait un placement splendide pour le Canada. Nous voulons collaborer avec tout le Canada, l'Est et l'Ouest, avec toutes les régions, au sujet de l'agriculture. Quant à nous, nous sommes prêts à venir en aide à l'Est en accordant des taux de transport moins élevés qui permettraient le transport de la provende et des engrais chimiques et nous approuverions les crédits qui seraient affectés à cette fin.

Il serait bon de garantir le prix des bestiaux d'ici à un ou deux ans après la guerre. Pareille mesure pousserait nos cultivateurs à faire plus d'élevage qu'ils n'en font aujourd'hui.

Je tiens à parler du mémoire présenté récemment au comité ministériel du blé ainsi qu'au cabinet par les 440 cultivateurs de la Saskatchewan. On y réclamait un versement initial de $1 par boisseau de blé, la parité des prix ainsi qu'un modification à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, conformément aux vues formulées par mon collègue l'honorable député de Swift-Current (M. Graham). Il m'a permis de souscrire à ce qu'il a dit sur le sujet, et j'économise du temps en n'entrant pas dans les détails. Dans ma région, nous avons pleine confiance dans le comité ministériel du blé, présidé l'an dernier par le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) et dans ses autres membres, le ministre des Finances (M. Ilsley), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Commerce (M. MacKinnon). Je sais qu'ils ont nos intérêts à cœur autant que ceux du reste du pays. Notre problème est très complexe et je sais qu'ils s'en rendent compte. Nous ne demandons rien d'injuste ni rien qui puisse faire de l'Ouest un fardeau pour le trésor public, mais après plus de deux ans de guerre, on a grand besoin de denrées alimentaires pour les armées, surtout à cause du milliard affecté à la Grande-Bretagne en approvisionnements. Durant sa première année d'existence, la commission du blé a abaissé le prix de notre froment, mais le moment nous semble venu d'être traités équitablement et d'avoir une chance. Nous sommes prêts à collaborer avec les ouvriers, car nous n'avons rien à leur reprocher.

Souhaitons qu'une fois établi le nouvel ordre qui devra surgir après la guerre, nous serons délivrés des tarifs et des restrictions commerciales, conformément aux vues énoncées par le premier ministre Churchill, le président Roosevelt et notre propre premier ministre (M. Mackenzie King) et que nos denrées pourront prendre sans encombre la route des marchés mondiaux.

Quant au plébiscite, c'est le seul moyen équitable de régler la question. Le plébiscite n'est pas encore la conscription mais il importe de donner au Gouvernement sa liberté d'action afin que, au besoin, il puisse introduire la conscription. Pour ce qui est du rôle qu'a joué la question de la conscription au cours de la dernière campagne, je puis dire que, dans ma circonscription, il en a sûrement été question. Mon adversaire se déclara en faveur de la conscription dès son premier discours. Un second de mes adversaires passait pour pacifiste. Quant à moi, je préconisai une guerre intégrale en tous points, sans préjudice de l'équilibre de l'agriculture et de l'industrie, de sorte qu'elles puissent bénéficier d'une main-d'œuvre suffisante pour pourvoir à tout l'équipement requis et pour assurer la continuité des approvisionnements.

A tout prendre, j'estime que notre effort de guerre a été splendide, pour une petite nation de 11 millions d'habitants. Je crois que nous y gagnerions à être plus tolérants les uns envers les autres car alors nous ferions plus de progrès, surtout à la faveur d'une propagande éducative à laquelle, comme j'ai lieu de le savoir, la plupart de nos députés canadiens français se sont livrés dans les fins de semaines, et comme j'en ai faite moi-même dans l'Ouest. Le premier engagé volontaire de la guerre actuelle était un Ukrainien, ancien combattant, qui habite ma circonscription. Nous y comptons aussi nombre d'Allemands. Un jeune Allemand, né en Allemagne et naturalisé Canadien, est venu à ma ferme pour y remplacer mon fils aîné. Il s'est ensuite enrôlé volontairement et il est maintenant rendu outre-mer. Il faut que notre peuple soit uni. Je pense que nous pouvons atteindre ce résultat au moyen d'une propagande convenable. Nous devrions nous montrer tolérants envers les divers éléments de notre population, comme Churchill l'est à l'égard de l'Eire, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de tous les peuples du commonwealth britannique. Ayant entendu le discours qu'il a prononcé l'autre soir quand il a parlé des dissensions qui se manifestent parmi nous, je pense que nous devrions prendre cette leçon à cœur.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que le Japon est maintenant contre nous, mais nous avons à nos côtés les Etats-Unis dont les ressources sont immenses. Je ne crains aucunement que nous ne puissions équiper la Chine et la Russie ainsi que le million et demi de Polonais qui réclament des armes, et je suis absolument certain que nous allons être capables de rem-

porter la victoire. C'est avec plaisir que j'appuierai le Gouvernement en votant pour la motion principale.

(Texte)

M. J.-E. FERRON (Berthier-Maskinongé): Monsieur l'Orateur, la session de 1942 nous fait assister à un spectacle fort étrange. Que l'opposition combatte le Gouvernement parce que le discours du trône ne préconise pas la conscription des hommes pour service outre-mer, que deux ou trois conscriptionnistes de la droite la suivent sur ce terrain, jusque-là, rien d'anormal. Mais qu'une dizaine de députés anticonscriptionnistes—comme je le suis moi-même—combattent le même gouvernement parce que le même discours du trône leur fait présumer des mesures conscriptionnistes pour outre-mer, et qu'ils votent avec l'opposition ouvertement et catégoriquement conscriptionniste, il n'en faut pas plus pour troubler une âme aussi peu compliquée que la mienne.

Je ne voudrais pour rien au monde, monsieur l'Orateur, blesser un seul de tous ces honorables messieurs. Je ne doute pas de leur sincérité et je sais qu'ils pardonneront à la mienne de leur dire en toute franchise que je m'explique mal leur conduite. Je ne conçois pas, en effet, qu'ils puissent faire une profession de foi envers notre premier ministre (M. Mackenzie King) et la terminer en disant: "Je doute". Je ne puis comprendre qu'ils affirment solennellement qu'il n'y a présentement qu'un chef de parti au pays capable de présider sagement à ses destinées, suivant les aspirations de ceux qui veulent réellement l'unité nationale, et terminer ce témoignage, pourtant éloquent, très éloquent, en avouant qu'ils n'appuieront pas ce chef. Ils qualifient de néfaste la politique prêchée par l'opposition tory et celui qui la dirige, mais vienne le moment de voter l'adresse en réponse au discours du trône, ils seront de chaque côté de ce dernier, votant comme lui et avec lui.

C'est cette confusion, monsieur l'Orateur, qui m'a fait me lever pour expliquer les votes que je serai appelé à donner bientôt. Depuis les élections de 1940, je n'ai pas changé d'opinion; j'ai alors donné ma parole d'honneur que je combattrais toute motion tendant à conscrire la jeunesse de mon pays pour service outre-mer, et aujourd'hui je dis à l'honorable chef de l'opposition conservatrice (M. Hanson): "Halte-là"! Je lui dis qu'il ne passera pas avec l'amendement qu'il propose et qui comporte l'alinéa suivant:

Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles, et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes, afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

[M. Henderson.]

Pas de doute que cette motion, surtout après les explications données subséquemment par son proposeur, en est une de conscription complète pour service outre-mer. De plus, elle comporte défiance envers le seul gouvernement dans lequel j'ai confiance. Pour des raisons semblables, je combattrai le sous-amendement proposé par le chef de la C.C.F., l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui, lui aussi, demande la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux, tout comme celle du capital humain.

Ayant voté deux fois contre des motions de conscription pour service outre-mer, je crois qu'il n'en faut pas plus pour que l'on sache bien à quelle enseigne je loge.

Si vous le voulez bien, nous reviendrons maintenant à l'adresse en réponse au discours du trône. Que renferme ce discours? Pour ma part, j'y vois trois propositions principales: la première, effort complet et immense pour notre défense nationale, accompagné de mille sacrifices pour protéger notre sol et aider nos alliés à retenir l'ennemi au delà des mers; la deuxième, perfectionnement du service national sélectif; la troisième, le plébiscite.

Traitant de la première proposition, j'admets, monsieur l'Orateur, que les mots "effort" et "sacrifice" n'ont rien de bien attrayant, mais pensant à la menace axiste qui se fait plus grande de jour en jour, songeant aux sous-marins ennemis qui rôdent à proximité de nos côtes, entrevoyant notre liberté compromise, méditant aussi sur le prix de cette liberté qu'exaltait du haut de la chaire mon vénérable curé, le chanoine D. Baril, dans les termes suivants: "N'oubliez jamais qu'à l'ombre du drapeau britannique, nous vivons plus libres que si nous étions libres", je craindrais, en votant négativement, que la population de mon comté et le peuple de ma province, qui ne veulent rien négliger pour bien défendre leurs foyers, leur coin de terre, leurs églises, leurs institutions paroissiales et municipales, et surtout leurs libertés, je craindrais, dis-je, qu'on ne m'accuse un jour de n'avoir pas souscrit à ces nombreux sacrifices. En tout cas, je préfère éprouver des regrets pour en avoir trop fait, que d'éprouver des remords pour n'en avoir pas fait assez.

Quant au service national sélectif, toujours et encore pour la défense de notre pays, j'appuie cette mesure de toutes mes forces. Je l'appuie parce qu'elle permettra aux fils de cultivateurs indispensables à la terre, très nombreux dans mon comté, de garder là leurs bras vigoureux pour faire produire au sol

tout ce qu'il faut pour bien nourrir nos armées, nos travailleurs d'usine, et aussi nos alliés qui, avec nous, combattent le même combat. J'approuve le service sélectif parce que je veux que nos braves et robustes bûcherons retournent à la forêt, à l'époque voulue, et abattent le bois dont nous avons tant besoin pour la construction de nos navires, et pour mille autres nécessités de la guerre. En un mot, je veux que chacun reste à l'endroit où il est le plus utile, pour le plus grand bien de notre patrie.

Abordons maintenant l'une des questions les plus controversées: celle du plébiscite. S'il n'y avait que mon comté dans tout le Canada, je crois que je pourrais dire, sans craindre de me tromper, qu'un plébiscite n'est pas nécessaire. Et au nom de la population que je représente, je vous dirais: Chez nous, l'on veut gagner la guerre. Chez nous, l'on ne veut rien négliger pour garder notre liberté. Chez nous, nous sommes prêts aux plus grands sacrifices pour la défense de notre sol, et l'on s'enrôle volontairement en grand nombre pour aller là-bas aider nos alliés. Mais chez nous, des cent moyens que nous avons pour obtenir la victoire, il n'en est qu'un seul qui nous répugne: la coercition lorsqu'il s'agit de service outre-mer. Nous avons fait notre devoir jusqu'à ce jour, et nous sommes déterminés plus que jamais à le faire. Mais il n'y a pas que mon comté dans ce Dominion, il n'y a pas que ma province au sein de la Confédération, et depuis les élections générales, bien des événements d'importance se sont déroulés, plus d'une douzaine de nations ont dû céder à l'ennemi, les Etats-Unis, neutres alors, sont maintenant en pleine guerre, et Hong-Kong et Singapour sont tombés. En face de cet état de choses, pourrais-je m'opposer à ce qu'on pose une question au peuple canadien?

Quant à la réponse à donner, je veux dire à mes commettants ce qui suit: Etudiez bien la situation telle qu'elle est présentement, disséquez tous les faits connus jusqu'au jour de la consultation. Dans votre sagesse coutumière, essayez de prévoir jusqu'où peut aller l'action ennemie, et ensuite, sans passion, sans préjugés, en face de votre conscience, vous voterez suivant ses dictées. C'est ce que je ferai moi-même.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, et afin de rendre plus concis ce que j'ai dit précédemment, je déclare que j'ai toujours été, et suis encore, et serai toujours pour que rien ne soit négligé au point de vue de notre défense nationale. Je suis contre la conscription pour service outre-mer, parce que, intrinsèquement, il est reconnu qu'elle constitue un mal au point de vue de l'unité nationale et ensuite parce qu'il est prouvé qu'elle n'est nullement nécessaire.

Je voterai contre l'amendement et le sous-amendement parce qu'ils viennent en contradiction avec ce dernier principe, et aussi parce qu'ils ont un caractère de défiance envers un gouvernement que pas même l'opposition ne saurait critiquer de façon raisonnée.

Finalement, monsieur l'Orateur, je voterai pour l'adoption de l'adresse parce que je désire l'unité nationale et que, pour la préserver, je ne vois qu'un moyen possible: appuyer mon chef, le premier ministre, et aussi celui qui a assumé notre direction dans ma province, l'honorable ministre des Travaux publics et des Transports (M. Cardin).

Avant de reprendre mon siège, si j'avais l'autorité voulue, je crois que je m'adresserais une dernière fois à mes amis et collègues du Québec et leur dirais: Vous avez le devoir, comme tout le monde, d'essayer de scruter l'avenir. Mais, d'un autre côté, vous n'avez pas le droit d'ignorer le passé de nos deux principaux chefs, que je viens de désigner. Tous deux en sont rendus à leur deuxième quart de siècle de vie politique. Et il est éloquent, leur passé! Comme vous tous, j'implore la Providence de ne pas nous les enlever; mais quand, à ma grande consolation, je vois les idées de Laurier et de Lapointe toujours préconisées et toujours triomphantes, je me dis: Ces hommes-là ne sont pas de ceux qui meurent à jamais. Leurs paroles d'union, de concorde, de bon sens restent avec nous.

Je viens de mentionner le nom de l'honorable M. Lapointe. L'éloge de ce grand disparu a déjà été fait, et de façon si parfaite que ma pensée est beaucoup mieux servie que si je m'avisais de le faire moi-même. Je veux cependant que le vote que je donnerai dans quelques heures, dans le même sens que celui de son fils, l'honorable député de Lotbinière (M. Lapointe), soit un hommage à sa mémoire et à la politique de tolérance et de bonne entente à laquelle il a consacré sa vie.

(Traduction)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. E. H. CORMAN (Wentworth): Je désire d'abord, en prenant la parole dans ce débat, adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable député de Hull (M. Fournier) s'est très bien tiré d'affaire, de même que l'honorable député de Brantford (M. Macdonald). Ce dernier mérite une mention toute

spéciale ,puisque la circonscription qu'il représente est voisine de la mienne, celle de Wentworth.

Le comté de Wentworth compte déjà plusieurs représentants successifs aux Communes, comme chacun sait, mais c'est la première fois qu'elle a placé son mandataire de ce côté-ci de la Chambre. Toutefois, je n'ai pas l'intention de m'exprimer exclusivement en ma qualité de membre du parti libéral, car j'ai conscience de représenter tout le comté de Wentworth.

Je rends hommage en passant à feu M. Gordon Wilson, qui a été député de Wentworth pendant vingt-quatre ans. Nous n'avions pas, lui et moi, la même allégeance politique, mais feu M. Gordon Wilson était un excellent citoyen, très hautement estimé parmi les siens.

Je désire en premier lieu faire connaître à la Chambre mes opinions sur les grands problèmes de l'heure. Pour ma part, je suis en faveur du service sélectif total pour outremer ou n'importe quel front de l'univers, et en m'exprimant ainsi je sais que j'interprète fidèlement les sentiments de la grande majorité de mes commettants, libéraux et autres. Le comté de Wentworth a une histoire qui ferait honneur à n'importe quelle circonscription électorale. Il y a plus d'un siècle et quart, la population de Wentworth repoussait un ennemi étranger; ses fils ont, depuis, pris part à tous les conflits, et le rôle qu'ils ont joué dans la première grande guerre n'a pas été de peu d'importance. La population de Wentworth croit que la défense du Canada ne commence pas avec les frontières territoriales; les jeunes gens de chez nous ont combattu partout dans l'univers, et ils désirent ardemment répéter aujourd'hui le même geste.

Si je me prononce en faveur du service sélectif total ce n'est pas sous l'influence du comité de deux cents, dont le quartier général semble être à Toronto et qui paraît soutenu par de puissants intérêts miniers. Le zèle de ses membres s'inspire, selon moi, beaucoup plus de la soif du pouvoir que de l'amour de la patrie; je ne prise guère leur patriotisme outré, et tout porte à croire qu'ils se dissimulent, sur la rue Bay, derrière leurs piles d'écus et tâchent de faire conscrire les jeunes gens pour les envoyer se battre pour eux. Ils enrobent leurs personnes bien pourvues dans les plis du Union Jack et se reposent sur les fils d'autrui pour la défense de leurs millions. Il nous faut le service sélectif total, mais non parce que ce groupe de privilégiés le réclament. Je ne suis pas même certain s'ils désirent réellement la conscription. La conscription n'apparaît qu'un trompe-l'œil, et ce qu'ils désirent par dessus tout c'est le retour aux abus de la dernière guerre. Le comité des deux cents semble préconiser la conscription,

[M. Corman.]

mais voyons quelles idées ses membres ont derrière la tête. Leur ambition secrète est la formation d'un gouvernement national, et si jamais ils étaient munis de cette toute-puissance, les premiers gestes qu'ils poseraient seraient l'abolition de la loi sur les surplus de bénéfices et des mesures de fixation des prix maximums. Ce comité des 200, qui prône la conscription, a aussi en vue le retour d'un grand nombre de choses qui ont fait que la dernière guerre a laissé des souvenirs désagréables chez beaucoup de gens. Nous ne voulons pas qu'on exploite sans honte la guerre pour faire quelques autres millionnaires ,et nous ne voulons pas de la conscription dans ces conditions. Cette ruse de la conscription, imaginée par les 200, a pour objet de mettre au pouvoir le groupe de l'or. Si elle réussissait, les autres seraient réduits aussitôt que possible au vasselage économique. Nous deviendrions les scieurs de bois et les porteurs d'eau des gens de Bay Street.

J'ai dit que je suis en faveur du service sélectif total, et c'est vrai. Je ne veux cependant pas que cela soit obtenu par les moyens que préconise le groupe de Toronto, par des moyens dignes de la Gestapo. La meilleure méthode de l'obtenir est un plébiscite. Le gouvernement actuel a pris en 1940 certains engagements précis. Je ne m'attarderai pas longuement sur ce point qui a été tant discuté. Je me contente de constater que le Gouvernement demande maintenant de se faire relever de ses promesses anticonscriptionnistes. Quand il aura été ainsi libéré, et je crois qu'il le sera, le Gouvernement sera alors libre d'agir selon qu'il le jugera à propos.

J'ai l'intention, une fois le Gouvernement relevé de ses engagements, de réclamer le service sélectif total partout où nous en aurons alors besoin. Qu'on ne se méprenne pas sur mon attitude à ce sujet. Je veux voir le service sélectif total imposé par la volonté du peuple canadien, non pas par un petit groupe de gens aux tendances fascistes qui sont prêts à diviser le pays pour parvenir à leurs fins. Il se peut que je veuille aller plus loin qu'eux dans l'application du service sélectif total, quand il sera établi comme il convient et conformément à la constitution, mais je veux que cela se fasse d'une manière démocratique, à la façon de Mackenzie King.

Je désire lire un article publié le 3 janvier dernier dans le *Hamilton Spectator,* article dont l'auteur commente la décision prise par le Gouvernement sur la tenue d'un plébiscite. Le *Hamilton Spectator* est un journal indépendant dont les opinions sont lues et respectées par un grand nombre de gens. La politique du *Spectator* est dirigée par M. Fred Ker, citoyen éminent de Hamilton, qui a

toujours été très probritannique et ami de l'Empire. C'est un citoyen digne d'admiration. Ses opinions sont hautement appréciées. Je cite son article:

Le premier ministre King va demander au peuple d'exprimer son opinion sur la question de conscrire le capital humain pour le service outre-mer durant la présente guerre. On tiendra un plébiscite pour demander au peuple de relever le Gouvernement des engagements qu'il a pris dans le passé et qui restreignent les méthodes de recrutement dans notre pays pour le service militaire.

Si l'on examine bien cette décision, il est difficile de voir en quoi le premier ministre nuit à l'effort de guerre de notre pays ou fait violence à l'unité de l'empire. Il semble plutôt qu'il essaie d'empêcher la démission et les amères dissensions que quelques-uns de ses adversaires l'accusent de fomenter.

Tous les gens pondérés devraient considérer la décision de M. King comme raisonnable et comme le moyen le plus satisfaisant de régler cette question. En somme, il n'existe pas, dans une démocratie, de tribunal plus sûr que le peuple lui-même. Sa voix devrait donc être entendue et le premier ministre a décidé qu'elle le serait. Son attitude actuelle est compatible avec son attitude passée sur cette question. Au début de la guerre, il a dit au Parlement que la conscription pour le service outre-mer ne serait pas imposée tant que son gouvernement serait au pouvoir. Plus tard encore, il a déclaré qu'il interprétait le verdict rendu par le peuple aux élections générales de 1940 comme un mandat indiquant que le Canada était opposé à la conscription pour le service outremer. Etant donné tout cela, on ne saurait s'attendre à ce qu'il répudie ses engagements. S'il le faisait, il s'exposerait à semer la discorde dans le pays, et il en résulterait de sérieuses conséquences. Le chef et les candidats du parti conservateur n'ont pas combattu cette attitude de M. King lors des dernières élections. Comme lui, ils étaient anticonscriptionnistes.

Le discours du trône laisse entendre qu'on attend de la population une réponse affirmative; le Gouvernement demande à être dégagé "de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire". Jusqu'ici, l'effort de guerre du Canada n'a pas été faible ni hésitant; il a toujours été sincère et énergique. Il est admis que le Canada peut augmenter son effort de guerre, et le Gouvernement a déjà pris les mesures qu'il faut pour livrer une guerre totale. Une méthode de service sélectif national fonctionnera bientôt, méthode en vertu de laquelle le gouvernement fédéral entend affecter chaque personne disponible à l'emploi où elle peut la mieux servir. On flectura la mobilisation totale des ressources humaines et matérielles du Dominion afin d'intensifier la production des munitions et des vivres; on augmentera les effectifs de nos armées, en vue d'accorder à la Grande-Bretagne toute l'aide dont notre pays est capable. On prélèvera aussi de l'argent, dans une mesure qui n'a jamais été vue jusqu'ici et, grâce à un procédé ordonné et équitable, on mettra à contribution les richesses du Canada jusqu'à l'extrême limite.

Le gouvernement du premier ministre King n'a pas besoin de présenter d'excuses pour la direction qu'il a donnée à la population canadienne en temps de guerre. Mais il n'est pas disposé à donner des directives qui dépassent les limites du mandat qu'il a reçu du peuple concernant la conscription pour service outre-mer, à moins que la population elle-même ne l'autorise à recourir à cette mesure. Si par voie du plébiscite, on rejette le service sélectif obligatoire pour outre-mer, le feu sera aux poudres et il sera difficile de voir comment on pourra éviter soit des élections générales, soit un nouveau remaniement ministériel qui ne tiendrait aucun compte du plébiscite et établirait la conscription sans égard aux conséquences qui s'ensuivraient. Chose certaine, nous aurons d'une façon ou d'une autre la sélection obligatoire en vue du service sur n'importe quel champ de bataille et n'importe où dans le monde.

Qu'on me permette aussi de citer un passage d'un autre éditorial du *Spectator* de Hamilton, en date du 10 février, paru après les récentes élections complémentaires:

Dans l'ensemble, les résultats sont encourageants, en ce sens qu'ils font voir que la population sait ne pas perdre de vue les questions vitales en jeu, même au cours de ces campagnes électorales, marquées qu'elles étaient de si âpres luttes, de scissions au sein des partis, de préjugés de classe et de confusion. Le gouvernement représentatif garde encore sa signification au Canada; les électeurs qui ont voté hier ont prouvé qu'ils peuvent s'acquitter de leur responsabilité, sans danger de s'égarer dans cette atmosphère enténébrée du pire esprit de parti. Dans trois circonscriptions au moins les électeurs ont clairement renouvelé leur confiance dans l'administration du premier ministre, M. King. Ils lui ont confié le mandat non seulement de poursuivre son effort de guerre, mais de l'accroître par toutes les mesures possibles.

Dans ces articles se réflètent la manière de voir et les sentiments de la région de Hamilton. J'ai voulu en les consignant au hansard donner à tous les Canadiens un exemple de l'impartialité dont font preuve les journaux de la région et une idée de leur attitude au sujet de la tenue du plébiscite.

Passons maintenant à la question d'argent. Le besoin d'argent peut devenir urgent au point qu'il nous faille avoir recours à une mesure aussi extrême que la conscription de tous les bénéfices. Pour nous assurer la victoire, il nous sera peut-être nécessaire de nous emparer de tous les capitaux où qu'ils se trouvent et par tous les moyens. La conscription au moyen du fisc peut devenir une nécessité. Mais cette mesure n'aurait rien d'inédit ni de radical. La loi sur la mobilisation des ressources nationales nous en fournit tous les pouvoirs. Il suffirait de nous en servir. Mais quel silence de la part du groupe de l'effort total sur ce genre de conscription! Serait-ce qu'ils jugeraient le gouvernement actuel capable d'une telle mesure et qu'ils voudraient s'emparer du pouvoir à temps pour l'en empêcher? La conscription des jeunes, à la bonne heure, mais nos dividendes n'y touchez pas.

Ceux qui préconisent avec tant d'ardeur la conscription ne devraient pas oublier qu'il ne s'agit là que d'un aspect de notre effort de guerre. Le malheur, c'est que pour un petit

groupe de Canadiens le seul moyen de faire la guerre est de réunir à la hâte un grand nombre d'hommes et de les envoyer quelque part. Où, comment, pourquoi, peu importe. Mais envoyons-les et la question de la guerre est tout réglée. A quoi peut bien nous servir de singer ainsi l'autruche?

Quelle est donc la situation au point de vue des effectifs humains? Notre armée prête à combattre sur tous les champs de bataille est plus nombreuse qu'elle ne l'était au cours de la dernière guerre. Autrement dit, notre situation au point de vue des effectifs humains est meilleure qu'elle ne l'était au cours du dernier conflit. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question. Durant la dernière guerre, notre aviation ne comptait guère; aujourd'hui nous comptons déjà plus de 100,000 aviateurs, et les demandes d'admission ne cessent de nous arriver. N'insistons pas sur la magnifique chaîne d'aéroports qui recouvre tout le pays. La construction de ces aéroports est dû entièrement à l'activité infatigable du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) et du ministre de l'Air (M. Power). Tous deux ont un grand mérite et la population semble s'en rendre compte de plus en plus. N'y eut-il que cela que déjà l'effort serait considérable et la contribution à la victoire immense, car les engagements du passé ont prouvé l'inefficacité d'une armée qui ne peut compter sur une protection suffisante de l'aviation. J'espère que l'aviation jouera un grand rôle dans nos campagnes futures. Rendons également hommage à nos vaillants jeunes gens qui combattent dans les airs contre l'ennemi et en particulier à ces braves qui pilotent leurs bombardiers au-dessus de l'Allemagne. Ils méritent la reconnaissance des Canadiens et de l'univers entier.

A côté de l'aviation, signalons la marine canadienne. Nos vaillants jeunes gens forment l'équipage de centaines d'unités de notre marine. Chaque jour, les journaux nous rapportent de nouveaux exploits d'une corvette ou d'un contre-torpilleur contre l'ennemi. Les dernières statistiques indiquent un effectif de plus de 30,000 hommes dans la marine canadienne et l'on compte d'ici un an, dès que nous aurons les navires disponibles augmenter de chiffre de 13,000. La population canadienne, surtout celle de l'intérieur, n'imagine pas la tâche accomplie par la marine. L'effort de nos marins est à lui seul très considérable et si nous avions une idée des difficultés et des privations auxquelles ils sont en butte, nous les saluerions bien bas.

Passons maintenant à l'agriculture. Ma circonscription est en grande partie agricole, et les cultivateurs, non seulement de Wentworth mais de toutes les parties du Canada,

font une énorme contribution à notre effort de guerre. La production des vivres requis pour les forces de la défense du Canada représente un vaste effort de guerre en soi, pour ne rien dire de l'expédition de quantités considérables de blé, de porc, d'œufs, de fromage et de conserves de fruits et de légumes pour nourrir nos frères sous les armes outremer. Les cultivateurs font certes leur part. A ce sujet, je vous ferai remarquer que le Gouvernement devrait, à mon avis, adopter des dispositions qui permettraient d'accorder des sursis aux fils de cultivateurs qui produisent réellement des denrées agricoles nécessaires pour gagner la guerre. Par exemple, je demanderais qu'on ne prenne pas le dernier garçon sur la ferme et, s'il s'agit d'une grande ferme, où deux garçons produisent deux fois autant qu'un seul, on devrait renouveler le sursis. Je suis certain qu'en établissant des dispositions relatives aux sursis on ferait disparaître une grande partie de la confusion qui existe dans l'esprit de nos amis les cultivateurs au sujet de l'appel de leurs fils pour le service militaire. Présentement, ils ne peuvent pas obtenir d'ouvriers pour la culture du sol et ils craignent constamment de voir leurs fils appelés et de se trouver sans aide. J'approuve la politique du Gouvernement au sujet des ouvriers dans l'industrie, qui font véritablement un travail de guerre en fabriquant des munitions. On leur accorde un sursis présentement, je crois, lorsqu'on les appelle pour le service militaire, et avec raison. Je demanderais que la limite d'âge dans la proclamation soit portée à trente-cinq ans, car il y a quantité de célibataires au Canada de plus de 24 ans qui ne contribuent pas beaucoup à notre effort de guerre. On devrait appeler ces hommes avant les fils de cultivateurs, et je prierais le Gouvernement d'étudier cette question très sérieusement.

Une partie de ma circonscription est l'une des régions les plus industrialisées du Canada. Plus tard, dans un autre discours, je vous parlerai plus longuement du comté de Wentworth, dont je suis très fier. Je vous ferai remarquer que les ouvriers de Wentworth qui produisent du matériel de guerre sont fort mécontents des déclarations du comité en faveur de la guerre totale, qui prétend que l'enrôlement dans l'armée est le seul effort dans cette guerre.

Les ouvriers sont d'avis que l'homme qui alimente l'homme en arrière du canon n'est pas sans importance. Je n'ai pas l'intention de vous entretenir de l'ouvrier de guerre bien longuement, mais j'affirme que toute la production de guerre du Canada a été magnifique. Nous n'avions presque rien en partant et nous avons atteint une capacité de production étonnante. L'histoire de notre pays et

peut-être de tout autre pays ne nous rapporte pas de progrès industriels semblables. Il faut attribuer cela à l'administration du présent Gouvernement, et tout particulièrement au travail du ministre des Munitions et approvisionnements. Si vous cherchez à blâmer l'administration de ses faiblesses, comme l'opposition est toujours prête à le faire, il vous faut aussi reconnaître le mérite du Gouvernement qui a obtenu de tels succès.

Il y a ensuite la question de la finance. Voilà, à mon sens, une partie très importante de notre effort de guerre, et le Gouvernement mérite de grands éloges pour l'aide accordée à la Grande-Bretagne en lui faisant un don d'un milliard et en lui prêtant 700 millions de dollars sans intérêt. Je n'ai pas le temps de vous parler de la question du financement de cette guerre, mais on en est rendu à des chiffres inconcevables. Le jour viendra peut-être où il nous faudra modifier notre système monétaire. Par exemple, pourquoi ne pas établir un numéraire distinct et différent de nos devises qui servent au payement des importations et des exportations? En d'autres termes, pourquoi ne pas conclure un accord avec les autres nations alliées en vue d'adopter un dollar allié, qui servirait pour les échanges internationaux seulement. Si nous établissions un tel régime nous pourrions faire ce que bon nous semblerait du dollar en cours dans notre pays, qui serait cependant contrôlé par les emprunts et les impôts. Avec la politique du plafond des prix, nous pourrions avoir recours à une inflation contrôlée.

Pendant que je vous parle de la question de finance j'aimerais protester en termes aussi énergiques que possibles contre la décision de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui subventionne l'importation du jus de pamplemousse en boîte. Tout d'abord cette denrée devrait être inscrite à l'annexe 1 de la loi sur la conservation des changes en temps de guerre et serait, par conséquent, frappée de l'embargo. Quoi qu'il en soit, comme elle peut être importée, je ne vois pas pourquoi les Canadiens devraient payer environ $200,000 par année en subventions aux importateurs des Etats-Unis.

M. GRAYDON: Il vaudrait mieux donner ce montant aux producteurs.

M. CORMAN: J'abolirais le prix maximum et je laisserais à ceux qui veulent boire du jus de pamplemousse en boîte le soin de payer le prix voulu. Quand nous avons autant et de si bons jus de fruits au Canada, tels le jus de tomates, le jus de pommes, le jus de ronces-framboises, de carottes et bien d'autres, je ne vois pas pourquoi on encouragerait l'importation du jus de pamplemousses en boîtes.

Je tiens à répéter en terminant que je suis en faveur d'une mesure totale de service sélectif du capital humain, hommes et femmes, s'il le faut pour remporter la victoire. Je suis quelque peu de l'avis de ceux qui proposent le sous-amendement et je crois que si nous devons recourir à la conscription du capital humain, nous devrions aussi conscrire la richesse et l'industrie. Je pense que tous les Canadiens devraient affecter tous leurs biens à la réalisation d'un effort commun pour gagner la guerre. Je crois aussi que la vie d'un jeune homme vaut bien plus que tout l'argent du Canada et que nous devrions établir l'égalité dans le sacrifice autant que faire se peut et pour tout le monde. J'ai suffisamment confiance en mon chef (M. Mackenzie King) pour croire qu'il nous conduira à la victoire, et je demande à la population du Canada de placer aujourd'hui toute sa confiance en lui, car je suis convaincu qu'il est le seul Canadien capable de maintenir l'union au Canada de manière à poursuivre avantageusement la guerre.

Mon chef a été élu cinq fois au Parlement par les Canadiens. J'ai donc une confiance plus grande en celui qui a été élu cinq fois que dans tout autre Canadien que je connaisse. J'ai l'intention de voter en faveur du plébiscite et de demander à tous les citoyens de notre pays de répondre: oui, afin que le Gouvernement soit libre d'adopter les mesures qu'il croira les plus avantageuses dans l'intérêt du Canada.

M. L. D. TREMBLAY (Dorchester): Monsieur l'Orateur, depuis 1940 je n'ai pas souvent pris la parole à la Chambre. Je dois admettre que tout en étant presque un des anciens, j'ai en quelque sorte l'impression de prononcer dans le moment un autre discours de début, et, à ce point de vue, je suis en réalité bien jeune.

Je dois m'excuser ici de ne pas avoir eu le temps de préparer mes observations comme j'aurais voulu le faire. Je me sens bien réconforté, cependant, en vous voyant au fauteuil, monsieur l'Orateur. C'est la première fois depuis que je suis à la Chambre que je me hasarde à prononcer un discours en anglais sans l'aide de notes.

Depuis le mois de juin 1940, je pense bien que je n'ai pas occupé mon siège à la Chambre plus d'une demi-douzaine de fois et que de changements se sont produits depuis lors! Je veux, tout de même, prendre le temps d'exprimer mon vif regret de ne pas voir à son siège, où nous, Québecois, étions si heureux et si fiers de le voir, le regretté ministre de la Justice, le très honorable Ernest Lapointe. A cette heure de combat, à cette période tragique, il a fourni une large contri-

bution à l'effort du Canada. Nous ne le tenions pas seulement pour notre chef dans Québec, mais aussi pour un grand Canadien. Le fait de ne plus le voir ici nous fait sentir davantage l'étendue de notre perte.

Je n'avais pas l'intention de prendre part au présent débat. Du camp où je fais maintenant du service, j'ai suivi de mon mieux les discussions à la Chambre. J'ai été content et heureux de voir qu'un grand nombre de mes concitoyens de Québec ont exprimé leurs opinions et, dans les circonstances, ils ont bien fait d'agir ainsi.

Je ne me propose pas d'ajouter quoi que ce soit de bien nouveau au débat, parce qu'à mon avis toutes les opinions et tous les sentiments des habitants du Québec ont été exprimés. Des représentants d'autres parties du Canada ont aussi parlé au nom de leurs commettants. Je veux cependant exposer nettement ma manière de voir sur les quelques points suivants.

Tout d'abord, je parlerai de l'effort de guerre canadien. Je parlerai ensuite de la participation du Québec et je ferai quelques observations au sujet de cette province, qui n'est pas comprise de tout le monde au pays. Je ferai remarquer que non seulement je suis opposé au service militaire obligatoire outremer, mais encore que j'exprime là l'opposition de mes compatriotes québecois. Je donnerai des raisons.

J'ajoute que nous tiendrons bon. Nous faisons tout notre possible pour la noble cause de la civilisation et pour la cause de la liberté humaine que nos chefs du Québec et d'ailleurs nous ont demandé d'appuyer et de défendre. J'indiquerai aussi les raisons de cette manière de voir.

Il y a plusieurs mois que je suis en garnison en dehors de ma province natale, et depuis quatre mois, j'habite non loin de la villereine, et bien discutée, de Toronto. Je suis heureux d'y vivre et je ne néglige rien pour comprendre un esprit qui diffère de celui du Québec. En réalité, j'ai parfois l'impression que l'un est aussi éloigné de l'autre que le pôle nord l'est du pôle sud. S'il y a des gens étroits dans la province de Québec, on peut en trouver également dans la ville-reine, ou dans toute autre province aussi bien que partout ailleurs dans le monde.

Le 26 janvier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a tâché de répondre à la question que tout le monde au Canada semble se poser: Qu'est-ce que le Canada accomplit? Qu'advient-il de notre marine, de notre armée et de notre aviation? Cette question s'est posée au cours de la campagne électorale

récente et je trouve la réponse du premier ministre au hansard. Voici ce qu'il a dit de notre marine:

A l'ouverture des hostilités la Marine royale canadienne comptait environ 20 navires et moins de 2,000 hommes.

Au commencement de 1940, elle comptait déjà 80 navires et plus de 5,000 hommes; au commencement de 1941, la marine comptait 175 navires et 14,800 hommes. Au commencement de cette année, notre marine comptait 350 navires et 27,600 hommes.

Voyons ce qu'il a dit de l'armée:

Au début des hostilités, la milice active permanente, ainsi que s'appelait alors l'armée régulière du pays, comptait un effectif d'environ 4,500 hommes. A la fin de 1939, l'armée active du Canada, pour lui donner son nom à l'époque, possédait un effectif de plus de 64,000 hommes. La première division canadienne venait de débarquer en Angleterre.

A la fin de 1940, l'armée active ateignait presque 170,000 hommes. Un corps d'armée canadien composé de deux divisions avait déjà été constitué en Angleterre. Les troupes canadiennes étaient également en service actif à Terre-Neuve, aux Antilles anglaises et en Islande. A la fin de 1941, l'armée active du Canada comptait plus de 260,000 hommes engagés à servir n'importe où dans le monde entier. La moitié environ servait en dehors du pays. Une troisième division d'infanterie, une division blindée, une brigade de chars d'assaut d'armée, des troupes de forestiers et d'autres unités spécialisées ainsi que des milliers de renforts étaient rendus en Angleterre, en plus du corps d'armée primitif composé de deux divisions.

Et au sujet de l'aviation:

Au début des hostilités, l'effectif de l'aviation royale canadienne atteignait quelque 4,000 hommes de tous les grades. A la fin de 1939, cet effectif avait dépassé 8.000; à la fin de 1940, il touchait 43,000; et à la fin de 1941, il dépassait 100,000 hommes.

Est-ce là la somme de l'effort de guerre canadien? Je pourrais lire des pages entières remplies des faits signalés par le très honorable premier ministre, et qui démontrent l'ampleur et la générosité de notre effort de guerre. On s'est plu, tant au Canada qu'à l'étranger, à reconnaître son importance et à nous en louer. Le premier ministre a mentionné un autre aspect de notre effort de guerre ainsi qu'on le verra au hansard. Il a fait ressortir l'importance de notre contribution en vivres, munitions, machines, navires, avions, chars d'assaut et approvisionnements de toutes sortes. L'effort de guerre canadien ainsi traduit est surprenant et stupéfiant. Encore une fois, nous avons les témoignages de l'étranger, et nous avons celui du *Telegram*, de Toronto, ce quotidien dont il a été si souvent question. En marge de la visite de ce qu'il appelait "des hommes-clefs" aux arsenaux et fabriques de munitions de Toronto, le *Telegram* de cette ville publiait le 26 janvier:

Visite inopinée à Toronto des hommes-clefs de l'Arsenal des démocraties

Les experts américains en munitions font la tournée des usines de guerre de Toronto. Le travail leur fait impression. "Extrêmement encourageant", déclare le représentant personnel de Roosevelt.—Eloges du personnel féminin.

Voici ce qu'a déclaré M. Milo Perkins, représentant personnel du président Roosevelt.

"L'inspection de vos usines nous a vivement intéressés. Nous avons parcouru beaucoup de terrain dans le peu de temps dont nous disposions. J'ai particulièrement apprécié ma visite de la Research Enterprises Limited. Cette usine est un véritable paradis pour l'industriel. Elle offre exactement le spectacle de ce que doit être une usine. Le malheur c'est que nos usines sont anciennes et n'ont pas toujours l'outillage moderne que nous avons vu aujourd'hui.

Une autre chose qui m'a fait impression, c'est le nombre de jeunes filles employées dans les usines que nous avons visitées. Toutes avaient l'air intelligentes et compétentes. Elles semblent être d'excellents exemples de citoyennes qui font une besogne importante et la font bien".

Ces experts ont déclaré qu'ils avaient beaucoup appris dans leur visite de quelques heures dans nos usines de guerre. Et l'article continue:

L'étendue et la capacité de rendement des usines inspectées hier nous a surpris et encouragés, a déclaré M. Currie, représentant du Président. Et il ajoute: "Nous avons appris bien des choses dont nous ne sommes pas libres de parler en ce moment. Je dirai toutefois que c'est pour la population des Etats-Unis, une superbe source d'encouragement que de se rendre compte de ce que le Canada peut accomplir pour notre cause commune, dans le Pacifique comme dans l'Atlantique".

Des attestations de ce genre sont beaucoup plus rassurantes que certains discours prononcés dans certaines circonscriptions à la dernière élection complémentaire. Elles sont plus rassurantes aussi que certains des propos que nous avons entendu tomber des lèvres d'un monsieur qui a déjà été dans la vie publique mais qui, je l'espère, ne le sera probablement plus de si tôt. Il déprécia l'effort du Canada au point que tous les Canadiens sincères et loyaux durent rougir de honte et se voiler la face. Heureusement, ce monsieur fut battu. Pourquoi alors demander la conscription? Pourquoi alors créer l'impression, ou tenter de créer l'impression devant l'univers que le Canada tirait de l'arrière. Croyait-il tromper le monde entier? Pourquoi nier les faits? Pourquoi réclamer la conscription? Une manchette au verso de la même page du même journal nous aidera peut-être à comprendre pourquoi. L'article est intitulé: "Défense—Augmentation probable de la taxe sur les surplus de bénéfices et de la taxe des sociétés; le problème du financement de la guerre au Canada entraînera probablement aussi le contrôle plus sévère des achats." Pourquoi le ministre des Finances (M. Ilsley) taxerait-il fortement les surplus de bénéfices? Pourquoi le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) limiterait-il les profits des entrepreneurs? Le gouvernement canadien ne le faisait-il pas déjà? Cent chances contre une que, n'eussent été les réclamations du monsieur dont j'ai parlé, nous n'aurions jamais entendu parler de la conscription à une époque où les choses allaient évidemment très bien et où le Canada aurait dû être très fier de l'effort gigantesque qu'il déployait. Pourquoi soulever cette question de la conscription qui, d'après ce qu'ont déclaré mes collègues de Québec dans cette Chambre, ne peut qu'engendrer le malentendu et nuire en somme à l'effort de guerre du Canada?

Dans la province de Québec, nous avons plusieurs raisons et toutes les raisons d'être non seulement satisfaits mais très fiers vraiment des efforts de notre province française dans cette guerre. Puis-je citer ce qu'a dit l'autre jour l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Mutch), tel que le rapporte le hansard du 2 février. Il parlait des efforts du Canada durant la dernière guerre en regard de ce que nous faisons durant la guerre actuelle, lorsqu'il dit:

Je pense à des chiffres que parfois nous oublions et au fait que de tous les vaillants soldats qui ont participé à la dernière guerre au nom du Canada, seulement 125,000, je crois, étaient des Canadiens de naissance.

Dans la province de Québec, monsieur l'Orateur, pouvons-nous dire, nous sommes tous des Canadiens de naissance. Dans les autres provinces de langue anglaise, la ville de Toronto par exemple, une bonne partie des citoyens ne sont au Canada que depuis très peu de temps, dix, quinze, vingt ou trente ans. Ils sont nés outre-mer. D'autres sont nés au Canada de parents venus d'outre-mer. Je comprends parfaitement les sentiments de ces citoyens canadiens et je m'explique très bien leur anxiété en tout ce qui touche les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne et de l'Empire britannique. J'ai parfois été choqué d'entendre des gens que je tenais pour de bons Canadiens dire en parlant de notre Canada "ce pays". Evidemment l'affection, le cœur et l'âme de ces gens appartiennent avant tout à la mère patrie, l'Angleterre. Peut-être leurs parents, leurs frères et sœurs, et autres membres de leur famille y sont-ils encore.

Mais avec les citoyens de la province de Québec, c'est une autre histoire. Dans Québec, particulièrement dans les circonscriptions rurales comme celle de Dorchester, que j'ai l'honneur de représenter, le père de chaque citoyen, presque sans exception, repose dans

le cimetière paroissial, quand ce n'est pas également son grand-père et son arrière grand-père. Nous sommes enracinés dans le sol canadien, et nous l'avons été depuis deux ou trois siècles. Nous ne connaissons pas d'autre patrie. Nous n'avons d'autre mère patrie que le Canada. On a dit de nous, de la province de Québec, que nous n'avions pas l'esprit mondial. Nous ne saurions avoir l'esprit mondial pas plus que nous ne saurions avoir l'esprit impérialiste. Nous avons l'esprit canadien, et il convient d'ajouter que nous avons un peu l'esprit québecois. On m'a demandé parfois qu'est-ce qui était de travers dans Québec. Eh bien, voici une réponse à cette question, et j'espère que dorénavant, partout où la question sera posée au Canada, on pourra répondre en demandant: "Qu'y a-t-il de travers chez vous?" Québec, province composée de sujets nés au Canada, a fourni, jusqu'au 31 octobre 1941, 4,077 recrues à la marine, près de 50,000 recrues à l'armée, presque 800 officiers au corps d'aviation et plus de 11,000 volontaires de grades inférieurs à ce dernier service. On m'a prié de ne pas révéler les chiffres exacts, mais le total des enrôlements dans toutes les branches du service peut être fixé à tout près de 70,000.

Nous avons eu, évidemment, nos difficultés. Me sera-t-il permis de citer un passage d'un article publié dans la revue *Maclean's*, numéro du 1er août 1941, et intitulé "Language Difficulty". Je tiens à dire que j'ai eu connaissance personnellement de cas, remontant à plus d'un an et demi, où plusieurs de mes commettants canadiens-français, soudeurs, électriciens, opérateurs de T.S.F. et autres, qui désiraient faire partie du Corps d'aviation royal canadien furent refusés parce qu'ils ne pouvaient pas comprendre l'anglais. Ce sont là des faits dont je puis répondre. Voici ce que déclare la revue *Maclean's*:

Prenez tout d'abord l'armée de l'air. En énonçant les qualités requises des jeunes gens aspirant à devenir pilotes, observateurs, mitrailleurs et navigateurs, il était nécessaire d'établir un niveau d'instruction. On en incorpora donc un dans la rédaction des règles. Ce niveau d'instruction comportait, entre autres exigences, la capacité de s'exprimer couramment en anglais, langue que se trouve employer les pays du commonwealth dans la poursuite de la guerre. Comme il fallait aussi d'autres aunes, on les établit. D'une manière générale, on peut dire que ce sont celles du programme scolaire de l'Ontario. Ces normes n'ont pas été établies par des politiciens mais par les hauts fonctionnaires compétents du Corps d'aviation royal canadien.

Tels sont les faits.

Mais la langue de la majorité ontarienne n'est pas celle de la majorité québecoise et les normes d'instruction de la province d'Ontario ne sont pas, non plus, celles de la province de Québec. Dans le Québec les maisons d'enseignement secondaire ont toujours penché, depuis

leur institution, vers ce que l'on appelle les arts libéraux. Ainsi, ce n'est qu'en juin 1941 que l'université Laval a ajouté à son curriculum un cours conduisant au grade d'ingénieur des mines qui fût considéré satisfaisant par la corporation des ingénieurs professionnels du Québec. D'autre part, l'Ontario oriente plus rapidement l'étudiant dans les matières comprises sous la rubrique sciences.

C'est là un handicap. Toutefois, nous sommes fiers de Québec et de sa contribution à la cause. Puis-je citer le témoignage du secrétaire provincial de Québec quant à ce que l'on a accompli dans cette province. Dans un discours prononcé le 24 novembre, il a dit:

On construit maintenant au Canada des navires en si grand nombre et si rapidement que bientôt nos chantiers maritimes fourniront un tonnage comparable à celui que fournit l'Angleterre. Une bonne partie de ces travaux de construction de navires s'exécute maintenant dans la province de Québec. Vous êtes tous au courant de l'expansion de la marine canadienne. C'est un joli résultat que de passer de treize navires à environ quatre cents en deux ans. Non seulement un grand nombre de ces navires ont été construits dans Québec, mais une grande partie de leur équipement, y compris des canons de divers calibres, ont été fabriqués dans la province de Québec. Les navires ont été montés par des officiers compétents et des équipages embauchés et formés sur les bords du Saint-Laurent.

Des barils de canon rayés, ainsi que le mécanisme de contrôle, comprenant des roues et des engrenages, des ressorts et des pignons et des leviers, sont fabriqués par des artisans de Québec, soucieux de leurs responsabilités. Ils savent qu'une pièce défectueuse peut entraîner le manquement d'un canon, que le manquement de ce dernier peut priver leurs frères et leurs fils de l'appui de l'artillerie au moment où ils engagent l'ennemi.

Des chars d'assaut rapides, également, quittent les voies de montage ici même à Montréal. . . Dans Québec, nous produisons plus dans une semaine que nous ne produisions en un mois durant la dernière guerre.

Voilà ce que nous avons fait au point de vue matériel. Que dire maintenant du capital humain? Québec peut s'enorgueillir d'avoir fourni le premier régiment complet d'infanterie au Canada. C'était un régiment canadien français.

Le régiment de Maisonneuve.

Il fut recruté au grand complet sous la direction de son valeureux chef, le colonel Robert Bourassa, lui-même vétéran de la dernière guerre, qui malheureusement, après s'être rendu en Angleterre avec son unité, a dû revenir, pour cause de santé, au Canada, où il gît paralysé. Il a montré la voie au Canada pour ce qui est du recrutement et la sympathie de tous les Canadiens doit se porter vers lui pour le consoler au milieu de ses souffrances.

Son régiment fut le premier à être recruté au grand complet. Vinrent ensuite un régiment de l'Ontario et un autre de la province de Québec. Plusieurs autres régiments, tant anglo-canadiens que canadiens français, sont sortis de cette province.

Voilà des faits que personne n'ignore et qu'il est bon de rappeler en ce moment.

Voilà ce qu'a fait la province de Québec. Que fait-elle maintenant? Nous augmentons notre production. Nous pouvons en particulier nous enorgueillir d'une usine de Sorel (la ville du ministre actuel des Travaux publics (M. Cardin)), qui fait l'admiration des experts et dont les produits de guerre sont expédiés aux quatre coins du monde. Le premier ministre de la province ainsi que tous nos chefs religieux, civils et politiques ont ouvert les yeux à la population sur les idéals pour lesquels nous combattons, nous et nos alliés. Voici ce que disait récemment le premier ministre de la province:

Déterminée plus que jamais à nous voir sortir triomphants de la guerre, la plus grande province du Canada ne néglige aucun moyen pour que sa part de l'effort national corresponde à la place importante qu'elle tient dans la Confédération. Ses fils, représentants dont la vieille province française a raison d'être fière, servent sous les drapeaux sur divers champs de bataille. Pour les appuyer, ils ont toute la population de la province, unie comme un seul homme, fermement résolue d'accroître l'efficacité de son effort par l'utilisation complète de toutes les ressources de l'arrière-front,—mines, forêts, agriculture, production et services divers,—jusqu'à la victoire.

Les progrès sont énormes dans chacun de nos services administratifs et dans chaque domaine de notre économie. Nos entreprises commerciales et industrielles, renommées par leur solidité, ont atteint des proportions inconnues jusqu'ici, et elles sont exclusivement affectées à la lutte pour la liberté.

Notre bien-aimé chef, dont la disparition laisse tant de regrets et que je mentionnais il y a un instant, nous a dirigés dans cet effort de guerre. Il a combattu les préjugés partout où il a pu en rencontrer, et nous demeurons ses disciples.

Mais il y a des choses que nous ne pouvons comprendre, des points que nous ne pouvons admettre. Je veux parler de cette sorte d'appel aux préjugés comme celui que l'on a lancé contre la province de Québec lors des récentes élections complémentaires en amoindrissant, voire en supprimant totalement, la part qu'a prise la province dans le conflit actuel. Personne n'imaginerait un seul instant que des discours comme ceux que l'*Evening Telegram* de Toronto a attribués au cher docteur Shields, à Aurora, puissent améliorer la situation dans les conditions actuelles. Je ne voudrais pas consigner une seule de ses divagations au hansard.

Des VOIX: Passons.

M. TREMBLAY: Mais si ces gens-là désiraient réellement soutenir l'effort de guerre du Canada ils ne prêcheraient pas la discorde; ils éviteraient tout ce qui est de nature à la provoquer.

Monsieur l'Orateur, pourquoi la province de Québec est-elle si opposée à la conscription? Le fait est connu, la discussion que nous avons entendue dans cette enceinte l'établit clairement, la province de Québec est unanime contre la conscription. Nous sommes contre la conscription, mais pourquoi? Précisément à cause des méthodes employées pour nous l'imposer en 1917. Nous sommes prêts à tous les sacrifices possibles, et ces sacrifices, nous les faisons. Mais les honorable députés feraient bien de se rappeler les discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte en 1917 et avant les élections générales de cette même année. Le Québec était devenu le bouc-émissaire. La façon dont la conscription a été appliquée dans cette province était atroce, simplement terrible. On recherchait manifestement la chicane. Dans toutes nos petites paroisses, dans chaque maison pour ainsi dire du comté de Dorchester, dans toute circonscription rurale de la province de Québec, on vous racontera des histoires fantastiques, on vous dira que ces jeunes gens de dix-sept ou dix-huit ans n'étaient jamais encore pour un bon nombre sortis de leurs paroisses, n'avaient jamais encore vu un soldat ou un uniforme kaki. Ils travaillaient sur la terre paternelle, et c'est un point encore sur lequel le Québec diffère des autres provinces: le fils cultive le domaine paternel, où deux ou trois générations se sont succédé. Or, que s'est-il produit quand la conscription a été mise en vigueur? La police militaire a parcouru ces paroisses canadiennes françaises de la province de Québec, elle a sorti ces jeunes gens de leurs lits en pleine nuit, elle les a précipités dans des salles d'exercice sans leur expliquer pourquoi elle agissait ainsi. C'est cette manière de procéder qui a provoqué ce témoignage, que je trouve dans le *Maclean's Magazine* du 15 janvier 1942:

Quelles que puissent être les apparences dans la province de Québec, il n'en reste pas moins que le mot conscription soit encore la question du jour, même quand notre littoral du Pacifique court des dangers imminents. Et cependant, chose étrange, ce n'est pas la question du service de l'Etat qui est surtout en jeu, ni la cause de la démocratie, mais plutôt l'usage d'un terme qui en est venu à avoir un sens affreux dans les esprits des Canadiens français...

Bien des gens pensaient que l'attaque des Japonais contre les Etats-Unis causerait une volte-face immédiate. Il n'en a rien été. Le nouveau champ de bataille sur le Pacifique venait à peine de s'ouvrir que l'honorable Arthur Matthewson, trésorier provincial, un anglais protestant qui a de brillants états de service, ayant été officier dans les Black Watch durant la dernière guerre, faisait à la radio un discours dans lequel il dénonçait les "forces sinistres" qui travaillent à détruire l'unité nationale au moyen de la campagne qu'elles font sur ce mot épouvantail. Il a parlé de certains journaux. C'est un fait bien connu qu'il visait surtout la *Gazette* de Montréal, et un peu aussi *Le Jour*

de Jean-Charles Harvey, dont le nom est honni des chefs ecclésiastiques et politiques de langue française. Il se peut que le *Toronto Telegram* ait aussi été visé.

Dans l'esprit de la population du Québec, tout cela se confond avec la personnalité d'Arthur Meighen. Peut-on imaginer rien de pire? A tort ou à raison, et nous croyons que c'est avec raison, Meighen a été blâmé de ce qui est arrivé en 1917. Quoi qu'il en soit, il eût été sinistre de voir Meighen revenir en cette Chambre. Le journaliste le sait si bien qu'il ajoute:

> Le dernier point est M. Arthur Meighen. On est généralement d'avis ici que, si le parti conservateur avait délibérément voulu s'assurer de ne remporter aucun siège dans le Québec aux prochaines élections générales, advenant même l'éclipse de Meighen avant cette époque, il n'aurait pu choisir un meilleur chef.

C'est là une vérité connue de tout le monde dans la province de Québec. Comment des gens bien intentionnés ont-ils pu s'attendre à autre chose? Comment peut-on expliquer que ceux qui ont entrepris cette campagne de conscription aient réellement voulu, connaissant ces faits, accroître l'effort de guerre du Canada? Ces gens-là ont simplement voulu s'assurer le pouvoir, c'est manifeste. Heureusement pour le Canada, heureusement pour la paix et la bonne entente dans notre pays, les bons et intelligents citoyens du Québec se sont laissés guider par le bon sens plutôt que par les appels aux préjugés. Espérons que ce sera là une leçon, pénible, il est vrai pour les fauteurs de discorde, qui assurera le maintien de l'harmonie, de la bonne entente et de la coopération dans toutes les parties du pays.

On a dit, et je l'ai entendu dire ce matin même ici, qu'un autre député conservateur charitable résignerait son siège pour fournir à M. Meighen une autre occasion de se faire élire. Je demande qu'on se montre charitable envers le Canada, non pas envers M. Meighen. Je veux faire ici une suggestion qui sera peut-être pratique. Je suis certain que M. Meighen serait battu dans n'importe quelle circonscription du Canada. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi sacrifier l'un des rares sièges conservateurs qui restent en cette Chambre? Nous avons dans le Québec un siège qui est vacant, celui de Charlevoix-Saguenay. Qu'on envoie là M. Meighen, le résultat sera le même.

La raison qui fait que la province de Québec aime le premier ministre actuel, qu'elle l'appuie et qu'elle a confiance en lui, c'est simplement parce qu'il comprend cette province, ou du moins qu'il essaie de la comprendre et qu'il est juste. Il l'a prouvé jusqu'ici et nous sommes prêts à l'appuyer encore, même si l'on doit enregistrer, dans nos rangs, une ou deux défections.

Je désire citer un extrait d'un article du *Globe and Mail* de Toronto, publié le 12 février à la suite des récentes élections complémentaires.

Des VOIX: Non.

M. TREMBLAY: Cela me convient parfaitement.

M. l'ORATEUR: Je dois dire à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Continuez.

Des VOIX: Non.

M. TREMBLAY: Voici la citation du *Globe and Mail*:

> Dans les pays où flotte le drapeau britannique, aucun politicien n'a jamais compromis sa carrière d'une façon permanente en prenant une attitude courageuse en faveur d'une bonne cause qu'il n'a pu faire triompher pour le moment. Que M. Hepburn et M. Drew se rappellent la carrière de Lloyd George. En l'année 1900, il a failli être mis à mort, à Birmingham, par une foule en colère qui lui reprochait ses sympathies pour les Boers; et huit ans après il a été chancelier de l'Echiquier et l'idole des classes ouvrières de la Grande-Bretagne.

Ils n'avaient pas besoin de citer cet exemple; ce journal aurait pu leur rappeler le cas du premier ministre actuel, en 1917, et en tirer la même leçon pour M. Drew et les autres.

Monsieur l'Orateur, je remercie beaucoup les honorables députés de m'avoir permis de parler au delà du temps qui m'avait été assigné. J'apprécie la chose d'autant plus qu'il est peu probable que je revienne ici très souvent; cela explique peut-être l'indulgence de mes honorables amis.

M. W. G. WEIR (Macdonald): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation que je prends la parole ce soir pour continuer ce débat qui dure déjà depuis assez longtemps. On a discuté à peu près tous les aspects de la question, et les honorables députés désirent sans doute clore le débat aussitôt que possible. Je profite de cette occasion pour féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et l'honorable député qui l'a appuyé. On ne saurait nier qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche.

A cette occasion, comme à d'autres, le discours du trône nous permet de discuter les sujets les plus variés. On peut parler de tout dans ce débat. Il n'est que naturel, toutefois, que la discussion jusqu'ici ait porté surtout sur cette question qui a suscité le plus vif intérêt non seulement en cette Chambre mais dans tout le pays, c'est-à-dire le projet d'un plébiscite pour demander à la population canadienne de relever le Gouvernement d'engagements passés touchant un

aspect de l'effort de guerre canadien. Il n'est que naturel que la discussion se soit limitée principalement à cet aspect; et ce soir, je désire restreindre mes remarques plus particulièrement à cette même question.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre est composée en grande partie d'Anglo-Saxons, et on la considère comme telle. Mais elle comprend aussi des Français, des Belges, des Islandais, des Ukrainiens, des Hutterites, des Allemands et un certain nombre de Tchécoslovaques et de Norvégiens; j'ajoute qu'ils sont tous Canadiens, mais je fais cette énumération pour montrer de quels éléments ethniques se compose la circonscription. Bien que le groupe anglo-saxon soit en majorité, les autres groupes forment néanmoins près de 40 p. 100 de la population, avec les Canadiens français en majorité. Ils viennent non seulement du Québec mais de France.

Il va sans dire que dans ma circonscription les opinions sont aussi partagées sur la question de la conscription pour service outre-mer qu'elles semblent l'être dans tout le reste du pays à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, j'ai rencontré des Canadiens français favorables à la conscription, comme j'ai rencontré des Canadiens anglais qui s'y opposaient. Je causais un jour avec le père d'un de nos soldats tués dans cette guerre. En parlant du programme actuel du Gouvernement et de ce qu'il entendait faire à l'avenir, j'ai cherché à lui exposer la situation aussi posément que possible. Comme mon interlocuteur était en contact assez intime avec le peuple, j'ai terminé en lui demandant quelle était, à son avis, l'opinion populaire au sujet de la politique du Gouvernement. Il répondit que si le peuple avait pu entendre mon exposé, la grande majorité se serait sans doute ralliée à mes paroles.

Ces propos m'ont fait saisir toute l'importance de la propagande dans cette guerre. Nous n'avons pas su, je le crains, pénétrer le peuple canadien de notre effort de guerre ni lui faire comprendre ce que la guerre signifie non seulement pour la nation en général mais pour chaque citoyen en particulier. Peut-être que nous, membres du Parlement, ne sommes pas à l'abri de tout reproche à cet égard. Peut-être avons-nous négligé ce devoir surtout envers les Canadiens qui ne sont pas de langue anglaise. En temps de guerre, la propagande se révèle d'une telle utilité qu'on ne devrait pas manquer d'en tirer tout le parti possible.

Il est une autre question à laquelle on ne semble pas attacher suffisamment d'importance. Celle-ci encore s'applique aux Canadiens français de ma circonscription. Au cours de la dernière guerre, bon nombre d'entre eux ont été rappelés pour servir dans l'armée française. La guerre terminée ils sont revenus au pays. Leur loyauté ne le cède en rien à celle des autres Canadiens, mais aujourd'hui ils sont perdus, ils se demandent ce qui se passe et ce qui leur arrive. Ils voudraient jusqu'à un certain point aider les Français libres, mais ils ne savent plus au juste où ils en sont.

J'ai fait ces remarques uniquement pour chercher à expliquer la situation qui existe actuellement au pays, car ce qui s'applique à ma circonscription ne peut manquer de s'appliquer dans une plus ou moins grande mesure aux autres circonscriptions du pays. Je me demande donc encore à quoi servirait la conscription à l'heure actuelle. Si c'était un moyen de nous assurer la victoire ou de hâter le dénouement du conflit, passe encore. Mais je doute fort que pour le moment elle puisse avoir ce résultat. Il est admis que la conscription ne saurait être profitable à l'aviation ou la marine. D'ailleurs, à quoi bon puisque ces deux armes ont plus de recrues volontaires qu'elles n'en peuvent loger et former? Puis, la loi sur la mobilisation des ressources nationales autorise le Gouvernement à lever les hommes et les femmes pour la défense territoriale et à les affecter à tous les travaux que l'Etat peut exiger d'eux. Si l'on n'a pas encore exercé ces pouvoirs, on peut ne pas être à l'abri de tout reproche. Au besoin, on pourrait étendre l'application de cette loi à d'autres catégories d'âges et à d'autres domaines. Nous pourrions, par exemple, appeler les hommes pour une période de quatre à six mois, leur donner une formation complète et ensuite, peut-être, les renvoyer dans la vie civile. En répétant le procédé nous nous assurerions au pays, d'un nombre suffisant d'hommes formés au moins pour la défense de notre territoire.

La question se résume donc, monsieur l'Orateur, à la conscription sélective pour le service outre-mer. En d'autres termes, l'application de cette mesure ne frapperait que ce groupe de gens que nous pourrions désirer envoyer outre-mer. La mise en vigueur de la conscription ne changera aucunement la situation par rapport à l'ajournement du service militaire, ni le traitement fait aux objecteurs de conscience. Vous avez là en détail ce qui existe déjà, et qui ne changerait probablement pas même si nous adoptions la conscription pour le service outre-mer. Nous continuerions sans doute à appeler les recrues par groupes d'âge; de sorte que cet aspect de la présente politique ne serait pas modifié.

Voici donc quelle est la situation: D'une part nous avons les tenants du service obligatoire pour outre-mer, sans aucune autre con-

sidération; et d'autre part nous avons un groupe aussi fortement opposé à la conscription que les autres l'appuient. Les deux groupes sont aux antipodes l'un de l'autre.

Il ne faut pas oublier qu'au cours des dernières élections le gouvernement et l'opposition officielle ont promis au peuple de ne pas imposer la conscription. Il me semble que tous ceux qui ont appuyé le premier ministre (M. Mackenzie King) ou M. Manion, lors des dernières élections, seraient fiers de pouvoir se faire libérer des engagements pris alors. Prétendre que la question de la conscription n'a pas été soulevée au cours de la dernière campagne électorale c'est fausser la vérité. Pour ma part, j'ai essayé de ne pas en parler, mais lorsqu'un ancien ministre est venu dans ma circonscription, a visité certaines régions et y a parlé de conscription, il m'a fallu en parler de mon côté. Je me suis contenté de lire les déclarations faites à la Chambre par le très honorable Ernest Lapointe à ce sujet. J'ai dit que je ne savais pas ce que l'avenir nous réservait, ou ce que d'autres circonstances pourraient exiger de nous. Cependant, un ministre responsable de la couronne avait fait certaines déclarations, et il fallait pour le moment les accepter comme l'énoncé du programme du Gouvernement.

Je ne savais trop quelle attitude mes adversaires avaient prise au cours de ces élections. J'avais cru qu'ils s'étaient également abstenus de soulever cette question pendant la campagne. Cependant, j'ai vu dans la presse locale, la semaine avant les élections, que mes deux adversaires, dans des annonces payées et portant leurs signatures ainsi que celles de leurs associations respectives, se déclaraient opposés à la conscription.

L'hon. M. MACKENZIE: De quels partis s'agit-il?

M. WEIR: Du parti conservateur et de la fédération du commonwealth coopératif. Il existe donc deux points de vue qui, comme je l'ai indiqué, sont diamétralement opposés. Des engagements ont été pris dans le passé, et nous avons entendu des appels passionnés des deux côtés de la Chambre, qui ont élargi le gouffre qui nous sépare.

En face de cette agitation et de cette exaltation, et tenant compte des événements passés, qui peut soutenir qu'un appel au peuple sous forme de plébiscite n'est pas la ligne de conduite sensée et raisonnable à suivre? Le gouffre qui nous divise est trop profond pour risquer tout autre moyen. Pour ma part, j'approuve la tenue d'un plébiscite et je demanderai à mes commettants de dégager le Gouvernement des engagements qu'il a pris dans le passé. Je leur demanderai, sans tenir compte de leur credo politique, ou de la race à laquelle ils appartiennent, d'appuyer le plébiscite et d'autoriser de tout cœur le Gouvernement à poursuivre la guerre de la manière qu'il jugera nécessaire, selon les circonstances.

Nous ne devrions pas oublier, je crois, ce qui s'est passé en Australie lors de la dernière guerre. A deux reprises, on a demandé aux Australiens de se prononcer sur la conscription, et l'envoi d'hommes en dehors de ce pays. Les deux fois ils ont voté contre ce projet. La deuxième fois que fut présentée cette proposition, le Gouvernement l'a appuyée sans restriction, et pourtant elle a été rejetée par une majorité plus forte que la première fois.

Je voudrais maintenant aborder une question un peu différente. Il y a lieu, je crois, de faire ici une certaine critique, et je suis étonné que personne n'ait encore, au cours du présent débat, soulevé une seule de ces questions. La loi sur la mobilisation des ressources nationales a conféré au Gouvernement l'autorité voulue pour appeler tous les hommes et toutes les femmes du Canada, et pour toutes les fins que l'Etat pourrait exiger. Je dois dire qu'à mon avis ce pouvoir n'a pas été exercé dans la mesure où il aurait pu l'être ou du moins comme le pays aurait pu s'y attendre.

J'admets volontiers qu'il n'est pas facile de former des gens à un genre de travail autre que celui qu'ils ont accoutumé d'accomplir. Cela demande bien du temps. Dans ma province, les cultivateurs manquent d'ouvriers agricoles. Il en est de même et de plus en plus, je crois, dans toutes les régions agricoles du Canada. On dit aussi que l'industrie forestière manque de main-d'œuvre et on peut en dire autant de bien d'autres genres de travaux. Il est probable, d'autre part, qu'un grand nombre d'hommes, inaptes au service militaire et incapables de se livrer à des travaux manuels épuisants, se trouvent actuellement sans emploi. Nous pouvons peut-être les appeler des gens inaptes aux travaux manuels. Ces hommes, cependant, sont utiles et pourraient faire beaucoup si on leur disait où leurs services peuvent être utilisés. J'ai reçu des lettres de voyageurs qui ont été forcés de chômer; j'ai aussi causé avec des gens dans la même situation. Des employés de bureau qui ne travaillent qu'une partie du temps m'ont dit qu'ils se cherchent une situation. Apparemment, nous n'avons aucun plan pour utiliser leurs services. Je dois donc dire que c'est là un aspect de la question de notre capital humain qui devrait être approfondi davantage.

Vient ensuite la question des objecteurs de conscience à qui on a demandé de rendre certains services à l'Etat, mais des services qui n'ont rien de militaire. Au Manitoba, presque tous ces gens ont été employés dans les parcs nationaux. Il n'y a pas de doute qu'ils ont fait de la bonne besogne et qu'ils se sont montrés bien dociles. Je dirai, cependant, que ce genre de travail ne presse pas. Ces hommes devraient exécuter des travaux plus utiles. Je veux bien admettre que l'an dernier, vu les circonstances qui existaient alors, je n'aurais pas su quel autre genre d'occupation leur donner. Je suis d'avis, toutefois, qu'à l'avenir on devrait les employer à des travaux plus utiles.

Je me rends bien compte, je le répète,—et je ne veux pas que l'on se méprenne à ce sujet,—que l'utilisation de ces gens fait naître bien des difficultés. Nous avons pu constater, il n'y a pas très longtemps, combien il est difficile de transporter un groupe d'hommes d'un endroit à un autre. Nous ne devons pas l'oublier et c'est pourquoi je comprends les difficultés que doit surmonter le Gouvernement quand il cherche à donner de nouveaux emplois à certaines personnes et en des lieux différents.

Je voudrais, cependant, conseiller au ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) d'examiner la question d'utiliser les services de ces objecteurs de conscience à l'exécution de travaux essentiels, où on pourrait les employer en groupe sous la garde de surveillants. Je pense dans le moment à la production de la betterave à sucre, à la coupe du bois, aux travaux de scierie et à l'exploitation de certaines de nos houillères. Voilà des industries essentielles et toutes pourront bien difficilement obtenir la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

Pour ce qui est des producteurs de la betterave à sucre au Manitoba, je crois pouvoir dire sans hésitation qui si on ne prend pas des mesures pour leur fournir les employés voulus, la superficie consacrée à la culture de la betterave à sucre dans cette province sera considérablement réduite l'année prochaine. Les producteurs de betteraves à sucre seraient prêts à employer des ouvriers de ce genre. Ils consentiraient à payer au Gouvernement un prix fixé par contrat pour le travail ainsi exécuté. De son côté, le Gouvernement pourrait continuer à demander à ces gens de rendre des services,—et, en passant, des services utiles,—sous surveillance, comme il l'a fait jusqu'ici. L'Etat, bien entendu, devra fournir le logement et verser les indemnités prévues, mais il le fait déjà. En donnant suite à ma proposition, il ne ferait qu'étendre légèrement l'application de cette règle. On pourrait dresser un programme analogue au sujet des autres genres de travaux que j'ai déjà mentionnés et y faire entrer certains autres travaux saisonniers de la ferme.

Mon intention n'est pas de consigner de nouveau au compte rendu les résultats obtenu en ce qui concerne les effectifs et les engins de guerre. D'autres l'ont fait beaucoup mieux que je ne saurais le faire, et il est sûr que le pays sait désormais à quoi s'en tenir sur ce que nous avons accompli en si peu de temps. Je veux cependant mentionner certains aspects de la production canadienne qui risquent, malgré leur importance, de passer inapperçus. Ils ont des répercussions immédiates sur le nombre d'hommes susceptibles d'être mis sous les armes. Cela était d'importance secondaire durant la dernière guerre. Nous risquons parfois d'oublier ce qui se fait et ce qui s'imposera peut-être pour maintenir le niveau de notre production actuelle.

Nous expédions aujourd'hui des munitions et approvisionnements sur tous les fronts. Nos navires sillonnent les sept mers et nos avions volent sous tous les cieux. Nos denrées se font de plus en plus abondantes. Nous arrêtons-nous à songer à l'énergie qui conditionne cet effort, qualifié de magnifique par le premier ministre Churchill? Le conflit actuel exige un matériel supérieur à celui de l'ennemi, et en quantité massive. Matériel, avions, chars d'assaut et navires, voilà ce dont on a besoin. Non seulement faut-il des hommes pour fabriquer ces engins de guerre, mais il en faut pour assurer l'approvisionnement en matières premières, et il en faut pour transporter le tout à sa destination ultime. Afin de bien me faire comprendre, je signalerai quelques-uns des changements survenus au cours du présent conflit dans le domaine de la production au regard de la dernière guerre. Notre production d'aluminium qui totalisait 13 millions de livres en 1914, atteignait, en 1939, le chiffre de 150 millions de livres. Le tableau suivant fait voir la production comparée des différents métaux:

	1914 livres	1939 livres
Cuivre	75,000,000	608,000,000
Nickel	45,000,000	226,000,000
Plomb	36,000,000	338,000,000
Zinc	21,000,000	394,000,000

La production d'alliages est décuple de celle de 1914. Nous produisons tout le mercure dont nous avons besoin et nous en expédions d'importantes quantités en Grande-Bretagne. Notre production pétrolifère, qui s'élevait à quelques milles barils en 1914, dépasse aujourd'hui 850 millions de barils. Nous extrayons beaucoup plus d'or qu'à cette époque. Notre production de bois d'œuvre constitue un autre chapitre important, et nous l'avons

accru tant pour nos propres fins que pour répondre aux besoins de la Grande-Bretagne. Avant la guerre, la métropole achetait d'énormes stocks de denrées alimentaires en Europe ou dans certaines autres parties de l'Empire britannique. Or, à notre grand regret, ces sources d'approvisionnements sont maintenant pour la plupart inaccessibles, et il résulte de ce chef un surcroît de responsabilité pour notre pays. Nos accords financiers avec la Grande-Bretagne, souvent mentionnés en cette enceinte, équivalent en somme à un compte courant ouvert par le Canada à la Grande-Bretagne. Ce mode de financement doit être d'une aide inestimable pour la métropole. Il s'agit de denrées essentielles dont la production doit être maintenue, et, au besoin, accrue.

Si, en plus de ce que je viens de dire, on se rappelle ce que représente notre production industrielle, notre appui financier, l'aide que nous apportons à notre armée, notre marine et notre armée de l'air, notre participation aux œuvres charitables de la Croix-rouge et d'autres sociétés de bienfaisance, on ne peut faire autrement que de se rendre compte, eu égard à notre situation géographique, que le Canada fait à la guerre une participation dont tout Canadien a lieu d'être fier.

On perd de vue momentanément certaines de ces réalisations. Pour le moment, d'autres événements en dehors du pays éclipsent l'ampleur de nos travaux. Les événements qui se déroulent sur les champs de bataille et dans les cercles diplomatiques de Londres, de Washington et de Moscou sont à l'avant-scène. Toutes nos pensées se portent sur ce qui se passe en Libye, dans l'océan Pacifique, à Singapour, à Hong-Kong et en Russie. L'issue des combats qui se livrent sur ces champs de bataille si éloignés de nous dépend encore dans une large mesure de ce que chacun de nous, individuellement, accomplit à l'arrière pour appuyer ceux qui luttent en première ligne.

Je comptais signaler deux ou trois autres questions mais j'aurai plus tard l'occasion d'y revenir. Je tiens à mentionner quelques idées dans la note que voici: en 1940, le Gouvernement actuel recevait du peuple la mission de poursuivre la guerre. Il est incontestable que, à cette époque, le peuple canadien a passé en revue les efforts du Gouvernement. Or, le peuple canadien à manifesté sa confiance dans le premier ministre actuel d'une manière sans exemple dans les annales du pays. Lorsque l'on écrira l'histoire de notre temps, je suis persuadé que le nom de W. L. Mackenzie King figurera en haut rang parmi les noms des grands hommes d'état du monde, et cela à cause du rôle qu'il a joué à notre époque. Nous sommes entrés dans le conflit avec la détermination de le mener à bonne fin coûte que coûte et nous y sommes encore résolus. Le peuple canadien est prêt à faire d'autres sacrifices, prêt à faire tout ce qu'on exigera de lui. Déjà la plupart des citoyens du pays le dont déjà d'eux-mêmes, sans bruit, et peut-être aussi efficacement que s'ils étaient rigoureusement enrégimentés. Ils ne demandent qu'une chose; c'est qu'on leur dise ce que le Gouvernement voudrait qu'ils fassent. Ils sont prêts à le faire. Et s'ils demandent autre chose de ceux qui dirigent en ce moment l'effort de guerre de ce pays c'est que le fardeau de ce formidable effort soit réparti équitablement.

(Texte)

M. MAURICE GINGUES (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de joindre mes félicitations à celles de mes collègues qui m'ont précédé au cours de ce débat, et de complimenter l'honorable député de Hull (M. Fournier) pour le discours qu'il a prononcé en proposant l'adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à féliciter aussi l'honorable député de Brantford (M. Macdonald) de la façon dont il a si bien appuyé cette motion.

J'aimerais à posséder leur expérience parlementaire pour prononcer, ce soir, mon premier discours devant cette Chambre, car, en effet, c'est la première fois depuis que j'ai l'honneur de représenter le comté de Sherbrooke que je me lève pour faire connaître mon opinion au Parlement de la nation au cours d'un débat de cette importance.

La Providence a voulu que ce soit aujourd'hui, à l'heure la plus critique de l'histoire du monde, et aussi à l'heure la plus critique de l'histoire de mon pays. Mais, monsieur l'Orateur, avant de vous parler de la question qui, à mon sens, domine toutes les autres, permettez-moi de remercier la brave population de Sherbrooke—comté à la fois agricole et industriel, où les citoyens des deux langues donnent à tout le pays un exemple de bonne entente pratique et véritable—pour l'honneur qu'elle m'a fait en me choisissant comme son représentant au Parlement canadien.

Je vous ai dit que je vous parlerais de la question qui, je crois, domine toutes les autres, et cette question est celle du plébiscite. Depuis la lecture du discours du trône, l'on a dépensé, à travers le Dominion et dans cette Chambre, beaucoup d'encre, beaucoup de papier, beaucoup d'argent et beaucoup de salive pour nous parler de conscription, autant celle des hommes que celle des richesses. Si nous avions dépensé autant d'énergie pour expliquer à la nation les raisons qui motivent la tenue de ce plébiscite, je crois que, ce soir, nous serions prêts dans cette Chambre à donner un vote unanime sur la motion prin-

cipale. Mais il a fallu, encore une fois dans l'histoire du Canada, que la politique passe avant la patrie. Tout ce que l'on a vu dans cette question, ou plutôt tout ce que l'on a voulu voir dans cette question, c'est la conscription pour service outre-mer. Le plébiscite ne signifie pas que nous aurons la conscription, pas plus la conscription des richesses que celle des hommes. Monsieur l'Orateur, ce plébiscite est nécessaire si nous voulons continuer à affirmer et à proclamer partout que nous nous battons pour sauver la démocratie; car, en demandant au peuple de dégager le présent Gouvernement des engagements pris au cours de la campagne électorale de 1940, le Gouvernement observe et maintient le principe fondamental de la démocratie, c'est-à-dire l'expression libre de la volonté populaire. Plus que cela, le premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement posent le geste d'hommes d'Etat honnêtes; ils attestent une fois de plus qu'ils ne veulent pas faire comme ceux que nous combattons et manquer à la parole donnée.

Le plébiscite ne contribuera aucunement à avancer ou à reculer la conscription, mais il est nécessaire parce que le conflit se rapproche de plus en plus de notre pays et il peut arriver un moment où le gouvernement canadien soit obligé, pour la propre défense de notre territoire, de notre sol, de nos foyers, de prendre des mesures d'urgence. N'oublions pas que le terrible fléau de la guerre est à nos portes et que le Canada, notre patrie, est menacé.

Nous n'avons jamais, je le répète, été aussi menacés. Le présent Gouvernement sait quelle menace plane sur nous, il en apprécie toute l'ampleur. C'est pourquoi, pendant qu'il en est encore temps, il demande au peuple canadien de juger la gravité de la situation et de lui accorder la confiance dont il a besoin, non pas pour appliquer la conscription, mais simplement pour être prêt, en aucun temps, à défendre le Canada et à poursuivre un effort de guerre total et volontaire.

La situation dans le Pacifique s'assombrit tous les jours, et malgré l'effort magnifique de notre pays, (pour me servir de l'expression du premier ministre de Grande-Bretagne) le Canada est de plus en plus menacé. Monsieur l'Orateur, il serait criminel de pécher par excès de confiance et de nous bercer d'illusions pour nous réveiller juste trop tard et accepter le joug de l'ennemi. Le gouvernement actuel a la confiance du peuple; le peuple lui a donné cette confiance en mars 1940, alors que nous étions en guerre. La situation s'est aggravée depuis ce jour. Comme le présent gouvernement a bien conduit l'effort de guerre jusqu'aujourd'hui, le peuple a encore confiance que ce même gouvernement ne fera rien qui puisse affaiblir notre effort de guerre, mais accomplira tout ce qui est essentiel à la défense de notre pays. Cela ne veut pas dire que nous imposerons la conscription des hommes pour service outre-mer, car le Gouvernement sera toujours responsable au Parlement et les représentants du peuple resteront libres d'appuyer ou de désapprouver les mesures qui pourraient nous être soumises.

Quant à moi, je maintiendrai ma confiance au Gouvernement par mon vote sur la motion principale, et je voterai contre tout amendement ou sous-amendement; car je sais que si je suis ici, ce n'est pas autant à cause de l'estime que mes concitoyens veulent bien m'accorder qu'en raison du fait que j'étais le candidat du chef du Gouvernement, du premier ministre. Je considère que mon devoir est de faire confiance à la présente administration. Et tous ceux qui hésitent à donner au Gouvernement cette confiance font le jeu des groupes dangereux qui veulent la tête du premier ministre d'abord et qui ne visent qu'à nous diviser pour régner. Je sais que trop souvent, hélas, dans tous les Parlements du monde, il se trouve des mandataires du peuple qui pensent beaucoup plus à leur réélection qu'à leur pays.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien, très bien!

M. GINGUES: En cette heure critique, où tout ce que nous avons de plus cher est en danger, nous devons oublier notre réélection et ne penser qu'à notre pays. Pour ma part, quand bien même je saurais qu'ici finit ma carrière politique, si je considère que l'attitude que je prends est dans l'intérêt de mes concitoyens, de ma province et de mon pays, je ferai mon devoir.

M. CÔTÉ: Très bien!

M. GINGUES: Et comme le seul homme en qui nous avons droit d'avoir confiance est notre premier ministre, je l'appuierai en votant pour la motion principale. Il est malheureux qu'en certains milieux on soit sous l'impression que plébiscite signifie conscription. Après les discours que nous avons entendus au cours de ce débat, de la part des chefs du Gouvernement comme des honorables députés, je suis persuadé que rien ne justifie cette mesure conscriptionniste. Bien au contraire, elle contribuerait à nuire à notre effort de guerre.

Puisque l'on a parlé de conscription, cela m'oblige, monsieur l'Orateur, a vous dire ce que je pense de cette mesure et à révéler l'attitude que je prendrai, si jamais elle nous est proposée. Avant de venir siéger ici, j'étais opposé à cette mesure, que je jugeais injuste et inhumaine, ni utile ni nécessaire.

Je suis encore du même avis et rien ne me fera changer d'opinion sur ce principe. Je suis autant contre la conscription des richesses que contre la conscription des hommes, car je crois que l'on tire présentement tout le parti possible des richesses du Canada. Si nous voulons faire un examen des impôts qu'ont à payer les Canadiens, nous allons vite nous apercevoir que ces impôts vont tellement loin que nous sommes rendus à un point qui ne saurait être dépassé sans détruire l'initiative privée. Les taxes de toutes sortes que nous avons à payer, depuis le plus modeste des ouvriers jusqu'au plus grand des financiers, taxe de défense nationale, impôt sur le revenu, taxe sur les profits excessifs, taxes sur les successions, tout cela est bien; mais rien n'empêche que nous sommes allés assez loin, et j'espère que l'honorable ministre des Finances (M. Ilsley), au cours de son prochain exposé budgétaire, n'augmentera pas trop le fardeau de la population canadienne et se contentera des impôts que nous avons à payer présentement. Car, après tout, on ne peut pas demander plus que ce que peuvent payer les contribuables canadiens.

Malgré tous ces impôts et toutes ces mesures, les députés de l'opposition reprochent au Gouvernement de craindre d'assumer ses responsabilités. Je me demande quand le gouvernement a eu peur de ses responsabilités? Est-ce lorsqu'il a présenté son bill de mobilisation des ressources nationales? Est-ce lorsqu'il a augmenté le fardeau des taxes, est-ce lorsqu'il a eu le courage d'obliger les patrons à payer le boni de vie chère à leurs employés ou est-ce encore lorsqu'il a appliqué cette mesure draconienne, mais nécessaire, du contrôle des prix?

Non, monsieur l'Orateur, l'administration actuelle n'a jamais refusé d'assumer ses responsabilités. Loin de là! Elle a su prendre toutes les mesures qui ont empêché quelques individus d'exploiter à leur profit les ressources financières et industrielles du pays. C'est peut-être pour cette raison qu'un petit groupe d'hommes veulent la tête du premier ministre, font grand tapage avec leur prétendu patriotisme, en se disant plus patriotes qu'autrui et en essayant, durant cette période critique, de diviser le parti libéral pour ensuite régner en maîtres et conduire notre effort de guerre de façon que ce même groupe ait la main haute sur la vie économique du pays, comme il l'a eue après la dernière guerre.

M. DECHENE: Très bien!

M. GINGUES: La population doit être mise en garde contre ces individus néfastes, qui s'apprêtent à faire connaître de nouveau aux ouvriers et aux cultivateurs la politique des "secours directs" et des cuisines municipales, de si triste mémoire.

Je tiens à l'affirmer sans détour, nous luttons et nous continuerons à combattre non seulement pour vaincre le nazisme, mais aussi pour empêcher le retour d'un désastreux état de choses, pour accroître la sécurité économique de l'ouvrier et du cultivateur.

Je suis contre la conscription des hommes. On a apporté au cours de ce débat toutes sortes de raisons remplies de bon sens et qui nous prouvent la faillite de cette méthode, mais il y a une autre raison dont je désire vous parler. Quand je pense à cette question, monsieur l'Orateur, je pense aux mères canadiennes. Je tiens à préciser qu'en ce moment je ne parle pas simplement comme représentant du comté de Sherbrooke; je me fais l'interprète des mères canadiennes, qu'elles parlent français, qu'elles parlent anglais, qu'elles parlent n'importe quelle langue, pourvu qu'elles soient Canadiennes. C'est en leur nom que je parle de cette mesure injuste, inutile et inhumaine; je parle de cette question en songeant aux mères canadiennes qui, au cours de la vie, font mille et un sacrifices pour accomplir leur devoir et qui donnent à la patrie une famille nombreuse. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement d'alors crut que la seule façon de gagner la guerre était d'imposer la conscription, et il appliqua cette méthode. Vous en connaissez les résultats et je n'ai pas à vous les rappeler.

Qu'arriva-t-il par la suite? Les mères canadiennes ont réfléchi. Depuis 25 ans, le taux de la natalité au pays a fléchi de façon inquiétante. Si, par malheur, nous allions appliquer aujourd'hui une mesure aussi injuste, la limitation des naissances augmenterait encore à l'avenir, et je dis que, lorsque nous adoptons une loi qui vient saper la famille, nous démolissons la pierre fondamentale de la nation.

Une VOIX: Très bien!

M. GINGUES: Nous nous battons pour que le Canada conserve ce qu'il a et continue de se développer, pour qu'il devienne un grand Canada, avec une mentalité canadienne, un esprit canadien. Ce ne sera certainement pas par l'immigration que nous atteindrons ce but, mais ce sera en favorisant les familles nombreuses, en nous montrant dignes de la cause que nous défendons: la civilisation chrétienne.

C'est à nous de poser au Parlement de la nation des actes qui montreront au monde que nous sommes sincères. En m'opposant à cette mesure pour cette raison fondée sur le simple bon sens et la vérité, je crois poser l'acte d'un chrétien, membre d'un Parlement chrétien.

Et si jamais cette mesure est mise de l'avant, je m'y opposerai de toutes mes forces. J'espère que, lorsque la guerre sera finie et que nous verrons encore une fois le drapeau qui nous protège battre à tous les vents comme une garantie de paix et de liberté, les citoyens des grands centres du Canada érigeront, un peu partout sur les places publiques, non seulement des monuments pour rappeler aux générations futures le souvenir de nos vaillants soldats, mais aussi des monuments en l'honneur des mères canadiennes.

Je désire aussi, monsieur l'Orateur, dire quelques mots de la province de Québec. On semble vouloir faire planer un doute sur sa loyauté. A-t-on déjà oublié que, le 25 octobre 1939, alors que cette province se choisissait un gouvernement, sa population élut pour la diriger le parti qui avait eu le courage de se battre pour le principe de la participation. S'est-on rendu compte de l'importance du résultat de ces élections et a-t-on donné à ceux qui en furent les artisans le mérite qui leur revient? Si, par malheur, il eût fallu que Québec ait été ce que quelques-uns pensent et qu'il ait redonné sa confiance au parti conservateur camouflé en "Union nationale", l'effort de guerre du Canada aurait été considérablement affaibli.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire qu'en cette occasion ce fut le parti libéral qui risqua tout et que ce furent les chefs libéraux qui se mirent de l'avant. Ce ne furent ni le chef de l'opposition ni ceux qui essayent aujourd'hui de diviser la nation. Bien au contraire, toute l'organisation conservatrice du Québec appuyait les candidats de l'Union nationale. Il me semble qu'en cette circonstance la population du Québec prouva sa loyauté et son patriotisme de façon évidente, et elle en a donné de nouvelles preuves chaque fois que l'occasion lui a été fournie depuis. Il y a chez nous des extrémistes, comme il y en a ailleurs, mais croyez bien, monsieur l'Orateur, qu'ils sont le petit nombre, comme je pense qu'ils sont le petit nombre ailleurs.

Si j'ai rappelé à cette Chambre le geste de ma province en 1939, c'est que je crois qu'il a son importance dans notre effort de guerre.

Monsieur l'Orateur, l'heure est grave, le danger est là qui nous guette; n'attendons pas d'être obligés de nous défendre à Vancouver, à Halifax, à Québec ou à Toronto. Faisons l'Union Sacrée, oublions nos préjugés et nos passions politiques. Faisons confiance à la meilleure administration que le Canada ait jamais eue. A ceux qui s'abstiendront de voter sur la motion principale et à ceux qui voteront contre, je dis qu'ils rendront un mauvais service à leur pays.

Comme le disait si bien, lors de son premier discours dans cette Chambre, un député que je tiens à féliciter hautement, le député de Verdun (M. Côté): que tous ceux qui ont dépensé tant d'énergie depuis quelque temps à diviser la nation concentrant maintenant leur activité à aider notre effort de guerre et je suis convaincu que celui-ci restera volontaire et sera capable de nous apporter la victoire et la paix.

Les Américains se servent en ce moment d'une devise qui rappelle tous les jours à la nation voisine qu'elle est en guerre. Partout l'on voit affichés les mots "Remember Pearl Harbor". Le regretté ministre de la Justice, le très honorable M. Lapointe, adressant la parole à Sherbrooke en 1939, au début des hostilités, nous a donné lui aussi une devise lorsqu'il s'est écrié: "Un pays, deux langues, des religions différentes, mais un seul cœur".

M. CÔTÉ: Très bien!

M. GINGUES: C'est ce que nous voyons aujourd'hui au Canada et ce que, je l'espère, nous verrons toujours dans l'avenir: 11,500,000 Canadiens vivant côte à côte, parlant deux langues, pratiquant des religions différentes, mais dont les cœurs battent à l'unisson vers le même idéal, qui est celui de voir flotter à tous les vents, pour des siècles à venir, le drapeau de la démocratie, rempart inébranlable de nos libertés.

(Traduction)

M. B. M. HILL (Charlotte): Je désire féliciter les honorables députés de Hull (M. Fournier) et de Brantford (M. Macdonald) des excellents discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de ce débat. L'expérience acquise en Angleterre, jointe à leur formation légale, leur a été d'un grand secours et a ajouté à la qualité de leurs discours.

Nous avons entendu bien des choses durant ce débat sur l'effort de guerre total. Le terme est employé pour désigner un effort de guerre bien équilibré dans lequel nos établissements militaires, joints à notre effort industriel en vue de la production d'équipement et de matériel de guerre pour l'usage de nos citoyens, sont équilibrés de façon à assurer un effort de guerre maximum. En cela, nous ne pouvons atteindre un maximum d'efficacité qu'en adoptant, dans une certaine mesure, le service sélectif national. Aux critiques de certains de nos collègues contre le Gouvernement, j'en ajouterai une autre: on aurait dû imposer, dans une plus forte mesure, le service sélectif national.

L'effort de guerre du Canada aujourd'hui ne le cède en rien à celui d'aucune des Nations Unies, eu égard à notre population. Bien

des choses ont été accomplies sous la direction de notre premier ministre. J'ai suivi durant nombre d'années les efforts qu'il a tentés pour assurer la coopération économique entre les Etats-Unis et le Canada, et entre l'Empire britannique et les Etats-Unis. Je suis de ceux qui croient que si ce résultat avait été obtenu il y a quelques années, son influence comme force stabilisatrice dans le monde eût été énorme et aurait peut-être empêché la guerre actuelle. Quand s'écrira l'histoire de la présente guerre, l'œuvre du premier ministre en faveur de l'établissement de cette coopération entre les nations anglo-saxonnes sera reconnue, j'en suis sûr, comme l'une des phases les plus importantes de notre effort de guerre.

Depuis le début des hostilités, les chefs des trois armes, l'armée, la marine et l'aviation, ont rendu d'insignes services. On a fourni à la Chambre des chiffres sur l'expansion de chacune, et je ne les répéterai pas. Mais je puis ajouter que l'effort financier du Canada, si bien dirigé par le ministre des Finances (M. Ilsley), vaut celui de toute autre Nation Unie. Le peuple canadien reconnaît la bonne besogne qu'il a accomplie. Le 10 février, le ministre des Finances adressait la parole au Rotary Club de Montréal. Le 11 février, dans un éditorial, le *Star* de Montréal lui rendit l'hommage suivant:

Règle générale, les questions financières se prêtent mal à l'inspiration; la façon dont M. Ilsley a traité son sujet était non seulement habile, mais elle était inspirée, et il a ému chez ceux qui l'ont entendu. Certains passages de son discours se rapprochaient beaucoup de l'éloquence. Ce n'était pas de simples envolées; elles venaient directement du cœur de l'homme qui s'est chargé de lourdes responsabilités, qui comprend les lourdes charges que nous imposent les engagements du Canada, tout en faisant preuve d'une confiance absolue en la nation.

C'est là un éloge bien mérité. Dans son discours, le ministre des Finances avait dit:

Permettez-moi de vous dire ce que, à mon sens, nous devrions tenter de faire. Nous devrions, je crois, tenter de créer au Canada, pour le rôle qu'il joue dans cette guerre, une réputation qui prévaudra bien longtemps dans le monde, une réputation qui sera notre orgueil, celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

J'approuve de tout cœur ce sentiment. J'ajouterai que tous les honorables membres de cette Chambre, je n'en doute pas, sont d'avis qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour notre génération si nous voulons nous assurer que, lorsque ces petits-enfants prendront notre place comme citoyens de ce grand dominion, le Canada soit encore le Canada.

Le travail du ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) s'impose comme une des meilleures réussites en matière d'organisation dans notre effort de guerre.

[M. Hill.]

Je sais que d'autres honorables représentants qui sont ingénieurs se joindront à moi pour exprimer leur satisfaction des services splendides rendus au Canada par un membre de notre profession. Le Canada a vraiment été heureux d'avoir au sein du cabinet dès le début des hostilités un ministre si éminemment instruit en génie et qui, par l'expérience qu'il a dernièrement acquise, en génie industriel, est si apte à se charger de la réorganisation de la vie industrielle du Canada en vue de la guerre. Dès que le conflit a éclaté, le ministre a mandé à Ottawa plusieurs de nos meilleurs organisateurs industriels. Bon nombre de ces gens étaient des spécialistes dans diverses branches de l'industrie et il convient de dire qu'ils ont offert leurs services et que les sociétés qui les employaient leur ont permis de consacrer leur temps et leur énergie à mettre la vie industrielle du Canada sur un pied de guerre.

Il y eut beaucoup à faire au début, car à vrai dire tout était dans le plus grand désordre. Le Canada n'avait qu'une usine de munitions produisant du matériel de guerre. Toute l'activité industrielle du pays occupée jusqu'ici à des œuvres de paix dut être mise sur un pied de guerre. Durant la première année de la guerre, bon nombre d'entre nous jugeaient que le progrès accompli n'était pas satisfaisant. Cependant, dans cet effort de transformation de l'activité industrielle, il nous fallait nous traîner avant de pouvoir marcher, et marcher avant de pouvoir courir; je crois même qu'il nous faut encore apprendre à mieux courir si nous voulons gagner la guerre. Toutefois, si nous considérons la production mois par mois, depuis le début des hostilités, nous remarquons qu'au début nous avancions en progression arithmétique alors que notre marche est maintenant en progression géométrique.

Si nous considérons la production actuelle du Canada en matériel de guerre et en produits agricoles, nous nous rendons compte que nous nous acheminons rapidement vers la fabrication en série, terme qu'on emploie pour désigner une production totale et efficace. Et si nous jetons un coup d'œil sur le nombre de personnes travaillant aux industries de guerre et sur les effectifs de notre armée, de notre marine et de notre corps d'aviation, nous constatons que nous sommes à la veille de toucher à la limite de notre capital humain dans certains domaines. Il existe cependant un vaste champ que je crois encore intact: je veux parler des petits centres de population. Je suis convaincu que le ministre des Munitions et approvisionnements a à ce point organisé les grands centres de fabrication en série de l'Ontario et de Québec qu'il peut maintenant faire porter son talent d'organisa-

teur sur les régions de moindre importance sans que la production des grands centres ait à en souffrir; la poussée qu'ils ont reçue leur suffira. Dans plusieurs petites villes du Canada (je sais qu'il en est ainsi dans plusieurs petites villes du Nouveau-Brunswick), des milliers d'hommes et de femmes pourraient être absorbés dans l'industrie de guerre sans que le cours ordinaire de la vie du pays s'en ressente. Je suppose que l'organisation de cette partie de la population, organisation qui se rattache au service national sélectif, sera entreprise par le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) en collaboration avec le ministre des Munitions et approvisionnements. Au Nouveau-Brunswick, les petites villes de 1,000 à 5,000 âmes comptent un grand nombre d'hommes et de femmes, inaptes au service militaire, qui ne travaillent pas de façon continue ou qui travaillent à des occupations non essentielles. On pourrait organiser ces gens avec profit, et je crois qu'il est du devoir du ministre des Munitions et approvisionnements d'étudier ce problème de très près dès qu'il le pourra.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter compte quatre petits centres d'une population de 1,500 à 5,000 âmes. Aucune entreprise de guerre ne s'y fait pour le compte du Gouvernement canadien, bien qu'une industrie de l'une de ces villes fabrique des caisses à obus pour le compte du gouvernement britannique. Il en est de même, je crois, dans plusieurs centres secondaires, partout au Canada. Il se peut que dans l'Ontario et le Québec la main-d'œuvre disponible ait migré vers les grands centres, mais il en est autrement dans plusieurs régions des Prairies et des provinces de l'Est. Je sais aussi que le rationnement de l'essence et des pneus, la diminution dans l'emploi des automobiles et dans l'industrie du tourisme, priveront de travail plusieurs employés de garages et de stations de ravitaillement. Ces hommes ne sont pas d'âge militaire; ce sont des mécaniciens qui comptent plusieurs années d'expérience dans l'exercice de leur métier. Ils devraient s'avérer très utiles à nos services de guerre, et quand ils perdront leurs emplois au printemps on devrait prendre les mesures nécessaires pour utiliser leurs services.

Le peu de travail de guerre qui s'exécute en maints endroits du Nouveau-Brunswick porte la population à croire qu'on ne veut pas lui donner l'occasion de se rendre utile à la poursuite de l'effort de guerre national. Le ministre des Munitions et approvisionnements pourrait peut-être parer à cette situation en nommant dans ces petites provinces un assistant, même deux assistants, dont l'un serait un homme d'affaires. Il ne faudrait pas les placer à Ottawa, mais dans la province où ils organiseraient l'effort de guerre local. Ils pourraient rester en relation constante avec le gouvernement local et les industries de toute la province; ils sauraient où la main-d'œuvre est disponible et pourraient aviser le ministre quant aux mesures à prendre pour établir les industries aux endroits appropriés, afin d'affecter ces gens à des travaux de guerre.

On m'a dit que le coût de production par unité est beaucoup plus élevé dans ces petits centres que dans les centres de production massive. Je crois que cela est vrai au point qu'on doit faire venir à ces centres de production massive de la main-d'œuvre d'autres régions d'autres provinces, car il faut alors ajouter les frais de transport de ces hommes, qui sont obligés de laisser leurs familles et de pourvoir à leur subsistance dans ces centres. Déjà le Gouvernement a entrepris l'exécution d'un programme de construction de logements pour ces ouvriers. Si l'on voulait tenir compte de toutes ces dépenses, que l'Etat est appelé à payer, on constaterait qu'il en coûte plus cher pour augmenter la production dans ces centres de production massive que dans les centres moins importants. Puis, supposons que nous n'obtenions pas la production désirée dans ces petits centres et que ces ouvriers ne soient pas envoyés dans les grands centres, nous perdrions alors une certaine somme de production. Supposons qu'un obus produit dans un petit centre coûte $2 au lieu de $1.75. De nombreuses batailles ont été perdues dans la présente guerre parce qu'on manquait de munitions. Or je préfère avoir un obus de $2 que n'en pas avoir du tout. Je recommande au ministre d'examiner très sérieusement cette question, car je crois que la production peut être beaucoup plus activée l'année prochaine grâce à cette méthode que si nous agrandissons des usines déjà existantes dans les centres de production plus peuplés.

J'ai sous la main des renseignements tirés d'une revue trimestrielle des affaires publiques publiée par l'université Dalhousie, dans la ville d'Halifax. Le ministre des Munitions et approvisionnements a déjà été professeur de génie civil à cette université; il devrait donc voir d'un bon œil ces suggestions. J'y apprends que, proportion gardée de la population, on a dépensé dans les Provinces maritimes, pour la fabrication d'articles de guerre, trois fois moins d'argent que dans toute autre partie du pays. Quand la chose a été signalée à l'attention du Gouvernement, on a prétendu que nous ne possédions pas l'outillage requis pour la fabrication de ces articles. S'il faut en croire ce rapport, en tenant compte de chaque millier de dollars placé dans une entreprise industrielle, il n'en reste pas moins qu'on ne dépense dans les Provinces mariti-

mes que la moitié de l'argent dépensé dans le reste du Canada. Mais la plus grande injustice à l'égard de la province du Nouveau-Brunswick ressort des derniers chiffres concernant l'établissement d'usines industrielles au Canada. Je constate que le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard n'ont obtenu que ¼ p. 100 des sommes totales dépensées à cette fin dans tout le Canada, bien que cette région compte 5 p. 100 de la population du pays. Cela explique pourquoi nous n'obtenons pas de commandes de guerre là-bas et pourquoi les ouvriers de ces provinces ont l'impression d'être négligés.

Tous les honorables députés doivent comprendre qu'il y a une limite au nombre d'hommes qu'il est possible de recruter pour des fins militaires. Cette limite dépend du nombre d'hommes chez nous qui sont physiquement aptes et qui se trouvent dans certaines catégories d'âges. Le nombre de recrues ne peut être augmenté que par les nouveaux groupes formés de ceux qui atteignent l'âge réglementaire ou par l'extension de la limite d'âge. A cet égard, je me demande si l'extension de la limite d'âge n'aurait pas pour résultat de placer dans le service militaire ceux qui pourraient beaucoup mieux servir notre effort de guerre en s'adonnant à la production du matériel de guerre. Cela est vrai des hommes disponibles pour les fins de guerre, mais je ne suis pas de ceux qui croient que notre production de matériel et de denrées indispensables à notre effort de guerre atteindra jamais un maximum. Si cette guerre devait durer dix ans encore, tous les honorables députés savent que notre production à la fin de cette période serait plus considérable qu'à n'importe quelle époque intermédiaire. Car, bien qu'il y ait une limite au nombre d'hommes et de femmes qu'on peut affecter à la production industrielle, le perfectionnement des machines, l'utilisation plus grande de l'énergie électrique et l'emploi de méthodes de production plus efficaces permettront chaque année au même nombre d'employés de produire une plus grande quantité d'articles. Puis, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, la main-d'œuvre employée s'appliquera davantage à la production du matériel.

On a beaucoup parlé en cette enceinte de la question de la conscription immédiate du capital humain pour service outre-mer, comme mesure indispensable à un effort de guerre total. Ayant pris connaissance du nombre de recrues fourni par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), je suis convaincu que le recrutement volontaire n'a pas fait défaut. Je suis de ceux qui croient qu'une armée composée de volontaires est de beaucoup supérieure à une armée de conscrits. Je crois aussi que tant que la méthode de l'enrôlement volontaire donnera de bons résultats, nous ne devrions pas penser à imposer le service obligatoire pour outre-mer. Je suis aussi d'opinion qu'une armée destinée à la défense territoriale et recrutée par voie de conscription est aussi efficace sur son propre territoire qu'une autre dans laquelle les soldats se sont enrôlés volontairement. Il me semble, en effet, que les soldats sont alors aiguillonnés par le fait qu'ils combattent sur leur propre sol. Je crois donc que la conscription nous donnerait une armée efficace et compétente pour la défense de nos côtes, si jamais le besoin s'en faisait sentir.

La circonscription et la province que je représente à la Chambre ont fourni,—je suis fier de le dire,—un nombre de recrues volontaires pour le service outre-mer égal à celui de n'importe quelle autre région du Canada. De tous les districts militaires, c'est le Nouveau-Brunswick qui a donné, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre de soldats volontaires pour le service outre-mer.

L'hon. M. HANSON: Que dire de l'Ile du Prince-Edouard? Cette province a été placée dans le même district que la Nouvelle-Ecosse, mais sa moyenne est fort élevée.

M. HILL: Cette province a été ajoutée au district de la Nouvelle-Ecosse, de sorte que nous ne pouvons obtenir le chiffre exact.

L'hon. M. HANSON: Oui, mais sa moyenne est très élevée.

M. HILL: Oui, je le crois; mais je parle des districts militaires. L'enrôlement volontaire dans le Nouveau-Brunswick, dans toutes les divisions du service militaire, y compris la marine et le corps d'aviation est, avec celui de trois autres districts, le plus élevé de tout le pays. Chaque fois qu'on a demandé des recrues, ou qu'on a lancé une campagne pour accroître le nombre des soldats enrôlés pour le service outre-mer, la circonscription de Charlotte et la province du Nouveau-Brunswick dans l'ensemble, ont toujours fourni le nombre qu'on leur avait fixé. La population du Nouveau-Brunswick est mixte et comprend les deux grandes races au Canada. Environ le tiers des habitants du Nouveau-Brunswick sont d'origine française. Je sais que tous les honorables députés du Nouveau-Brunswick, des deux côtés de la Chambre, y compris le chef de l'opposition officielle (M. Hanson), m'approuveront si je dis que nous nous enorgueillissons à juste titre de l'effort de nos citoyens de langue française, en ce qui concerne les enrôlements pour le service actif outre-mer. Ils ont fait leur part, homme pour homme, proportionnellement à leur population, avec leurs compatriotes de langue anglaise de notre province, et je sais que tous les

citoyens du Nouveau-Brunswick sont fiers de ce fait. Lorsqu'un nouvel appel sera lancé pour maintenir l'effectif de nos troupes outre-mer, le Nouveau-Brunswick ne se fera pas tirer l'oreille.

Nous avons beaucoup entendu parler de la conscription de la richesse dans cette Chambre. Je dirai que nous avons déjà entrepris cette conscription. Quand un pays qui n'a produit que 10 millions de dollars en impôts sur le revenu durant les quatre années de la dernière guerre produit maintenant entre 600 et 700 millions de la même source en douze mois, nous sommes vraiment en train d'adopter la conscription de la richesse. Lorsque le ministre des Finances, j'en suis sûr, présentera son prochain exposé budgétaire, les honorables députés et le peuple du Canada verront que nous augmentons la conscription de la richesse dans ce pays.

Le Gouvernement propose un plébiscite non pour décider de la question du service national sélectif obligatoire, mais pour savoir si le peuple libère le Gouvernement et les simples députés des promesses faites durant la dernière campagne électorale. Durant cette campagne, le premier ministre et d'autres chefs libéraux s'étaient engagés, comme parti, à ne pas établir la conscription des hommes pour le service outre-mer sans consulter le peuple. Le chef du parti en faveur d'un gouvernement national alla plus loin: il déclara que son parti et lui-même étaient irrévocablement et absolument opposés à la conscription. Son opposition se fondait sur le fait que dans la dernière guerre il avait appuyé la conscription et le gouvernement d'union; cependant, il prétendait que la conscription, lors de la dernière guerre, fut une faillite et qu'elle créa une telle mésentente à travers le pays qu'elle retarda l'effort de guerre du Canada. Il ajoutait que pour cette raison, et parce qu'il était du devoir d'un homme public de favoriser l'unité canadienne, il était absolument opposé à la conscription des hommes pour service outre-mer. Ce discours engageait, je crois, son parti et ses partisans à ne pas rechercher la conscription pour service outre-mer.

Le chef de la fédération du Commonwealth coopératif (M. Coldwell) aurait dit au cours de la campagne électorale, s'il faut en croire les journaux, que son parti était irrévocablement opposé à la conscription des hommes pour service outre-mer. Etant donné les promesses définies données alors à la population, promesses engageant presque tous les honorables députés, je ne puis voir comment un honorable représentant peut s'opposer à ce que la question soit soumise au peuple comme l'a promis le premier ministre. On demandera au peuple s'il consent à délier le Gouvernement et tous les membres du Parlement des engagements qu'ils ont pris, et à placer toute la responsabilité de chaque action et de chaque décision concernant notre effort de guerre sur les épaules de ses représentants au Parlement.

Pour un, monsieur l'Orateur, je crois que les promesses faites au peuple doivent être tenues, et j'ai confiance que la décision que prendra la majorité des citoyens canadiens sera dans les meilleurs intérêts de l'ensemble du pays. J'ai confiance que la population du comté de Charlotte, que j'ai l'honneur de représenter, est prête à tous les sacrifices pour gagner la guerre. Et si, par son vote, elle me confie, à titre de son représentant, la responsabilité de prendre des décisions sur les problèmes sérieux qu'aura à résoudre le Parlement—ces problèmes seront sérieux avant la fin de la guerre et ce seront des problèmes concernant toute la vie du pays—je suis prêt à me charger de cette responsabilité et à agir dans le sens des meilleurs intérêts du Canada et de son effort de guerre.

(Texte)

M. HECTOR AUTHIER (Chapleau): Monsieur l'Orateur, quoique nous soyons déjà à la dix-neuvième séance de la session, personne n'a oublié l'éloquence et la dialectique remarquables des honorables députés qui ont proposé l'adresse, le député de Hull (M. Fournier) et le député de Brantford (M. Macdonald), et je désire, moi aussi, après tant d'autres, les en féliciter. A cette phase du débat, je dois être bref, et je le serai.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) propose un amendement à l'adresse, amendement qui ne comporte vraiment qu'un point pas très neuf, pas neuf du tout, la conscription des Canadiens pour le service outre-mer. Son discours, assez bien charpenté, a été gâté par deux ou trois tirades de partisan et certaines paroles que je considère véritablement injurieuses, sous forme d'une citation de Lincoln où l'on traite de lâches et de "tire-au-flanc" les partisans du volontariat. Je n'avais pas d'abord attaché d'importance à cette citation de Lincoln, car nous sommes habitués—sauf peut-être notre collègue de Témiscouata (M. Pouliot)—à pardonner bien des choses au chef de l'opposition. Mais depuis que j'ai entendu la même citation injurieuse répétée par le député conservateur de Royal (M. Brooks), quelques jours plus tard, je n'ai pu réprimer un désir de protester.

Inutile de dire que je ne m'en prends pas à Abraham Lincoln, qui n'a jamais parlé pour nous. L'âme libérale du grand émancipateur doit être bien malheureuse lorsque des tories s'emparent de ses paroles pour injurier des citoyens dont le seul crime est d'être loyaux avant tout à leur pays. Lincoln a lutté pour

maintenir l'union dans son pays; nos tories font tout ce qu'ils peuvent pour diviser le nôtre.

Non, les Canadiens français ne sont pas des lâches parce qu'ils combattent la conscription pour service outre-mer. Au contraire, ils bravent les sarcasmes, les injures et de dures représailles des fanatiques de la presse et d'ailleurs. Ils n'ont pas hésité un instant à accepter la conscription pour la défense de notre pays; ils l'accepteront de même pour la défense du continent. Et ils se sont montrés généreux en appuyant la politique de participation volontaire et en soutenant l'effort de guerre canadien à l'extérieur.

Pourquoi en agissent-ils ainsi? Pour plaire à leurs compatriotes d'origine anglaise, qui, eux, ont été naturellement et spontanément entraînés dans cette guerre par la voix du sang. Certes, nous haïssons le nazisme, qui est un superimpérialisme à l'allemande et qui répugne à notre mentalité catholique; mais ces considérations idéologiques n'auraient pas été suffisantes à nous faire voter la guerre. C'est parce que nous avions un désir véritable de collaborer avec nos compatriotes anglo-canadiens, dont nous comprenons et apprécions les sentiments, que nous avons voté comme eux. Depuis, nous n'avons cessé de collaborer avec eux en toutes choses et de toutes façons. Mais nous ne voulons pas aller jusqu'à la conscription des hommes pour le service outre-mer, qui ne causerait que troubles et désunion, sans rien ajouter à la valeur de notre effort. Nos compatriotes anglais ne devraient pas insister là-dessus et s'en tenir à l'entente parfaitement définie lors de notre entrée dans le conflit. Lorsqu'il s'agit de la défense même du Canada,—et cela devient de plus pressante actualité de jour en jour,—les Canadiens français sont prêts à tous les sacrifices. Je suis de ceux qui croient que nous devrions avoir une armée territoriale plus nombreuse, mieux armée et mieux entraînée que celle que nous possédons. Trop de gens semblent obsédés par le désir d'expédier le plus grand nombre possible de nos soldats en Europe. C'est une idée fixe chez eux. Or, dans un monde mobile comme le nôtre, il faut se méfier grandement des idées fixes. Les gens qui n'ont rien appris ni rien oublié depuis la dernière guerre sont des êtres dangereux.

Oh! combien je leur préfère le chef du gouvernement (M. Mackenzie King), qui sait si bien analyser les faits nouveaux et les phases mouvantes de la tragédie mondiale, et qui sait en tirer les conclusions essentielles pour nous. Quand s'écrira l'histoire du pays, sa prudence et sa circonspection prendront un caractère légendaire. Et c'est ce sage d'entre les sages qui a été attaqué et injurié d'un bout à l'autre du pays par une presse à la solde de partisans étroits et fanatiques, dignes successeurs de ceux qui, au siècle dernier, brûlaient le Parlement canadien et lançaient des pierres à un noble représentant du Roi au Canada, le père de nos libertés constitutionnelles. Heureusement, la majorité du peuple voit clair, et ces ennemis de la raison canadienne ont commencé, le 9 février, à recevoir le châtiment qu'ils méritent et qui les atteindra sûrement.

Je salue avec grand plaisir l'entrée prochaine en cette Chambre des vainqueurs des dernières élections: mon vieil ami le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent); mon ancien collègue à l'Assemblée législative de Québec, le député de Sainte-Marie (M. Fauteux); le ministre du Travail (M. Mitchell), dont la compétence particulière est partout reconnue; et, enfin, le vainqueur du chef tory dans le comté de York-sud. Depuis cette dernière victoire, je pense moins de mal de Toronto.

Je désire en passant laisser savoir aux coopératistes que j'ai plus d'une idée en commun avec eux dans le domaine économique. Je ne voterai cependant pas pour l'amendement proposé par leur chef. Il va trop loin. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une révolution économique et sociale aussi radicale lorsque nous sommes en pleine crise de guerre. Mais l'après-guerre apportera un ordre nouveau, qui empruntera sûrement quelque chose, peut-être même beaucoup, de la doctrine des coopératistes. Je m'unis à l'honorable député de Battleford-nord (Mme Nielsen) pour suggérer au député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et au chef de l'opposition officielle de retirer leurs amendements afin que le vote de l'adresse soit unanime, comme il devrait l'être.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais reprendre mon siège sans dire quelques mots du projet de plébiscite et de quelques autres sujets qui s'imposent à l'attention de mes électeurs, comme à celle du Parlement.

La guerre change de figure pour ainsi dire d'un mois à l'autre, parfois plus souvent. Il nous faut être prêts à toute éventualité.

J'ai dit tout à l'heure que je ne m'opposerais pas à l'emploi de nos conscrits pour la défense du continent américain. Pour cela, il faudrait changer la loi actuelle. Mû par un sentiment de fidélité à la parole donnée et de respect pour l'autorité du peuple, le premier ministre désire demander par un plébiscite d'être libéré de toute entrave dans l'adoption des mesures que le Gouvernement jugera nécessaires. J'ai assez confiance au premier ministre pour l'appuyer en cette occasion. Il sera toujours temps de juger à son mérite la législation qui sera soumise dans la suite à cette Chambre. D'ailleurs, les élec-

teurs pourront en toute liberté voter consciencieusement lors de ce plébiscite.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) fait actuellement appel au peuple canadien pour placer un emprunt de 600 millions. Je lui souhaite plein succès, mais je ne lui cache pas que les circonstances sont moins favorables dans mon district qu'elles ne l'étaient lors de l'emprunt précédent. Des rumeurs ont couru que les mines d'or pourraient être forcées, avant longtemps, de diminuer leur production. Les mineurs et les habitants des villes minières, naturellement effrayés par ces bruits, voudront peut-être garder leurs épargnes au lieu d'acheter des obligations du gouvernement. Ils oublieront peut-être que les bons du gouvernement sont pratiquement aussi liquides que des fonds en banque.

Je ne saurais concevoir que le pays puisse trouver avantage à la fermeture des mines d'or qui fournissent 200 millions par année. Même si les Etats-Unis suspendaient l'importation de l'or, le Canada aurait tout à gagner à se constituer une réserve pour l'avenir. Une réserve de 2 milliards au Canada ne serait que l'équivalent de celle des Etats-Unis. Cela absorberait dix ans de production des mines canadiennes.

L'industrie forestière est aussi fort importante dans la partie du Québec que je représente. D'après ce que j'ai vu récemment dans les journaux, le contrôleur des prix du bois a annoncé une limitation des prix du bois à papier. Or, le gouvernement de Québec, répondant au vœu presque unanime de la population, fait faire actuellement une enquête sur les prix et les conditions de la vente de ce bois dans le but d'obtenir des prix raisonnables dans certaines régions de la province où les gens donnent pratiquement leur bois pour rien. En effet, dans mon comté, les colons qui défrichent des terres neuves situées à plusieurs milles du chemin de fer ont été souvent obligés de livrer aux wagons de chemin de fer leur bois écorcé pour $6 et $7 la corde. Ce prix ne représente qu'un salaire médiocre pour la coupe et l'écorçage du bois, bien peu de chose pour le transport et rien du tout pour le bois même. Il ne peut y avoir de raison valide pour ordonner le maintien de tels prix injustes, et le contrôleur du commerce du bois saura, je l'espère, collaborer avec le gouvernement provincial, qui veut remédier à de tels abus.

Dans son amendement à l'adresse, le chef de l'opposition mentionne la nécessité de préparer l'après-guerre. Tout le monde sait que le Gouvernement fait étudier la question. Et dans une déclaration subséquente au discours du trône, le premier ministre a mentionné la colonisation comme un des moyens à mettre en œuvre.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de rappeler à ce sujet que j'habite depuis trente ans la région de colonisation que j'ai l'honneur de représenter ici. Quand j'allai m'y installer, il n'y avait que quelques squatters,—une douzaine de familles peut-être,—dans les environs, et les ouvriers qui construisaient le Transcontinental. A cent milles au sud de ce chemin de fer, sur les bords du lac Témiscamingue, il existait une demi-douzaine de paroisses,—pas même dix mille âmes en tout. Or, d'après le dernier recensement, on compte maintenant cent dix mille âmes dans les deux comtés de Témiscamingue et d'Abitibi, qui forment le nord-ouest de la province de Québec. Cette augmentation de population de cent mille âmes en trente ans est due principalement à la colonisation, qui est appelée à se continuer encore longtemps dans cette vaste contrée. Je ne dis pas qu'on trouve là les meilleures terres colonisables du Canada, car je craindrais de faire de la peine à mon voisin de droite, le député de Rivière-à-la-Paix (M. Sissons). Mais c'est la dernière grande réserve de colonisation qui reste dans la province de Québec. Qu'on ne l'oublie donc pas dans le programme de l'après-guerre. Il y aurait lieu d'y faire certains travaux préparatoires. Le gouvernement canadien a aidé pendant quelques années à la construction des chemins dans les régions minières. Il faudrait appliquer une politique semblable pour ouvrir ou compléter certaines grandes routes de pénétration vers les meilleures terres qui nous restent.

J'aurai sans doute l'occasion, monsieur l'Orateur, au cours de la session, de revenir sur ce point, qui est d'importance capitale pour la période d'après-guerre. Je n'ai pas d'objection à ce que le Gouvernement aide les agriculteurs de l'Ouest, les industriels du Centre et les pêcheurs de nos provinces côtières, mais il devra aussi soutenir l'effort de nos colons des terres neuves du Québec, qui poursuivent l'agrandissement du domaine agricole par un labeur dur, souvent pénible, et d'autant plus méritoire.

M. JOSEPH-H. LECLERC (Shefford): Monsieur l'Orateur, comme il ne reste que quelques minutes avant la clôture de la séance, je serai très bref. Je n'ai d'ailleurs que quelques remarques à faire.

A cette période du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, qui dure depuis trois semaines, je tiens à vous dire que je vous trouve admirable de patience d'écouter les mêmes arguments débités sur des tons différents. Pour ma part, je n'aime pas à ressasser les vieux clichés. Cependant, comme je crois que les électeurs de mon comté tiennent à connaître l'attitude de leur repré-

sentant, permettez-moi de dire seulement quelques mots sur ce sujet de conscription qui passionne l'opinion publique en ce moment.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à ménager la chèvre et le chou—je n'attends rien de la politique et ma seule ambition à toujours été d'être fidèle à ceux que je représente.

Des VOIX: Très bien!

M. LECLERC: Je ne crois pas me tromper en disant que les électeurs de mon comté, de ma province et du pays ont beaucoup plus confiance, en ce moment, au très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) qu'en l'honorable M. Meighen, qui vient récemment d'être défait dans le comté de York-sud. Tous les libéraux, y compris les dissidents, proclament qu'ils ont beaucoup plus confiance au gouvernement King qu'en n'importe quel autre gouvernement. Il est vrai que je ne suis pas un politicien, mais il me semble que vous comprendrez facilement, monsieur l'Orateur, l'illogisme de ces dissidents; si nous agissions tous comme eux en votant avec les conservateurs contre l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, le gouvernement actuel serait renversé et remplacé par un gouvernement d'union. Pour ma part, je ne suis pas prêt à faire ce cadeau aux électeurs du comté de Shefford. Le parti libéral ne vient-il pas de remporter quatre élections? Cela démontre que les électeurs de ce pays ont toujours confiance en l'honorable premier ministre.

Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque quant à mon attitude, je déclare que je suis moi-même opposé à la conscription pour service outremer pour plusieurs raisons. La première, c'est que j'ai pris cet engagement lors des dernières élections, et s'il est une chose à laquelle je tiens plus que tout au monde, c'est de conserver le respect de mes concitoyens. Une deuxième raison, c'est que les événements prennent une tournure très inquiétante en ce moment, et malgré ce que pourraient en dire certains stratégistes qui n'ont jusqu'à date que des séries de défaites à leur compte, je crois de moins en moins qu'il soit prudent d'envoyer des troupes en dehors de ce pays.

Monsieur l'Orateur, après cette explication qui est assez catégorique, je dois ajouter, cependant, que je n'ai pas l'intention d'aller tenir des manifestations dans des comtés que je ne suis pas chargé de représenter, afin de soulever les esprits dans un temps où le calme et la modération sont à conseiller. Je ne me crois pas le sauveur de ma race et je ne me prends pas non plus assez au sérieux pour m'intituler chef de parti.

Des VOIX: Très bien!

[M. Leclerc.]

M. LECLERC: L'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) a escamoté le titre de chef du parti canadien. Mais noblesse oblige. Sera-t-il à la hauteur de sa position? Pour me servir de l'expression que cet honorable chef a employée pour désigner ses humbles collègues, je lui souhaite assez de "suiveux" à l'avenir pour remporter plus de succès qu'il n'en a obtenus lors des dernières élections.

Monsieur l'Orateur, je pourrais ajouter bien des choses mais j'ai promis d'être bref. Puis-je dire en passant que les électeurs de l'Ontario, comme ceux de ma province, viennent de rejeter les conscriptionnistes à outrance. Le bon esprit a prévalu. Ces élections ont fait énormément pour la bonne entente, et je félicite les électeurs de ces différents comtés. Par conséquent, pour l'amour de la bonne entente, je ne ressasserai pas d'anciennes ou de nouvelles rengaines. Je me conformerai au conseil que nous donnent les esprits bien pensants, celui d'être calmes et modérés dans nos attitudes, afin d'éviter trop d'animosité en ce moment.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer, j'ai une demande à présenter au Gouvernement au sujet du service militaire pour les fils de cultivateurs indispensables sur les fermes. Actuellement, nous avons toutes les difficultés au monde à obtenir certains délais pour ceux qui sont indispensables sur les fermes d'un bout à l'autre de l'année. La loi de mobilisation devrait être amendée afin que les fils de cultivateurs qui n'ont jamais laissé la terre, ou les employés de ferme de bonne foi, puissent obtenir un délai indéfini. Je soutiens qu'un cultivateur qui possède de quinze à vingt vaches laitières, en plus de tous les autres animaux de la ferme—jeunes animaux, porcs, etc., sucrerie,—n'a jamais de temps libre, à aucune saison de l'année. Un cultivateur qui a de vingt-cinq à trente vaches et qui est en bonne santé ne peut suffire à la tâche sans avoir au moins deux hommes pour l'aider. Que ces hommes soient ses fils ou des employés de ferme, ils sont absolument indispensables à l'exploitation de cette industrie agricole.

En 1941, il y a eu pénurie de main-d'œuvre. En 1942, la situation s'annonce encore pire; les indications sont qu'il y aura une diminution de production des denrées agricoles. Par contre, le Gouvernement sait fort bien que l'Angleterre est aujourd'hui à la ration et qu'elle a besoin de tout ce que nous pouvons produire sur les fermes.

Je désire faire observer à la Chambre qu'aucune demande de délai ne m'a été adressée par les citadins de la ville de Granby et que

je considère que les demandes que j'ai reçues des fils de cultivateurs sont légitimes. Présentement, nous sommes obligés de parlementer avec messieurs les régistraires, qui, apparemment, s'y connaissent peu en agriculture. Inutile de dire que l'agriculture est aussi indispensable que les munitions et les autres engins de guerre et que le Gouvernement doit, sans hésitation, laisser les ouvriers agricoles sur les fermes, en modifiant la loi de mobilisation afin que, dans des cas indispensables, les fils de cultivateurs puissent obtenir un prolongement indéfini de délai.

(Traduction)

(Sur la motion de l'honorable M. Hanson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

L'honorable M. Crerar propose l'ajournement.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 52 minutes du soir.

Mercredi 18 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de Joseph William Noseworthy, écuyer dans le district électoral de York-Sud.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Joseph-William Noseworthy, député de la circonscription électorale de York-Sud, est présenté par M. Coldwell et M. MacInnis.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

NOMINATION DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY COMME VÉRIFICATEURS

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre des Transports) demande à déposer le bill n° 9, concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux du Canada.

Le projet de loi vise la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

L'ARMÉE CANADIENNE

SANTÉ DES SOLDATS RÉFORMÉS—REMARQUES DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO REPRODUITES DANS LES JOURNAUX D'AUJOURD'HUI.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, je relève dans le *Citizen* de ce matin une dépêche de la Presse canadienne au sujet des commentaires du premier ministre Hepburn sur les exposés fournis à la Chambre lundi dernier relativement à l'état de santé des soldats réformés. Ces commentaires ont été faits officiellement en séance de l'Assemblée législative, à Queen's Park, Toronto. J'en cite le passage suivant:

M. Hepburn déclare qu'il ne blâme ni le ministre de la Défense nationale, M. Ralston, ni le ministre du Service naval, M. Macdonald, ni le ministre de l'Air, M. Power, de leurs critiques à son égard, mais qu'il impute celles-ci à M. King.

"Il (M. King) n'est pas de ceux qui vous démolissent en paroles, mais il achèterait un fusil pour le passer à un autre en l'invitant à vous faire un mauvais parti."

Le compte rendu du même incident, paru dans le *Star* de Toronto, me fait l'honneur d'indiquer que le premier ministre a aussi mentionné mon nom. Je tiens à déclarer catégoriquement à la Chambre que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'a pas eu connaissance de mon intention de faire un exposé de l'état sanitaire des réformés; l'affirmation du premier ministre ontarien est donc absolument fausse sous tous rapports. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, en prévision d'autres impairs émanant de Queen's Park, que jusqu'à ce moment-ci, le premier ministre du Canada n'a pas eu connaissance de la déclaration que je fais actuellement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Au sujet de la question mentionnée par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), je constate que le rapport qu'en fait ce matin le *Citizen* porte la manchette suivante:

Hepburn déclare "erronée" la nouvelle des journaux.

Le premier ministre d'Ontario blâme seul M. King des critiques formulées par les trois ministres de la Défense.

Puisqu'il n'est pas question du ministre des Pensions et de la Santé nationale parmi les personnes exonérées de blâme, on pourrait soupçonner que l'un ou l'autre des ministres à été inspiré par moi. L'article continue:

M. Hepburn déclare qu'il ne blâme ni le ministre de la Défense, M. Ralston, ni le ministre du Service naval, M. Macdonald, ni le ministre de l'Air, M. Power, de leurs critiques à son égard, mais qu'il impute celles-ci à M. King.

44562—46
ÉDITION REVISÉE

Enfin, parlant de moi, il aurait dit:

"Il (M. King) n'est pas de ceux qui vous démolissent en paroles, mais il achèterait un fusil pour le passer à un autre en l'invitant à vous faire un mauvais parti."

De crainte que la lecture de cet article ne puisse faire croire à quelqu'un que j'ai confié un fusil chargé à l'un de mes collègues des ministères de la Défense, je tiens à dire que j'ignorais qu'aucun ministre de la couronne songeait à aborder la question soulevée l'autre jour par les divers ministres auxquels le premier ministre ontarien a fait allusion.

M. HOMUTH: Vous chargeriez-vous de l'exécution vous-même?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas me prononcer sur la question de savoir si le sujet en vaut la peine.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES FORMULES DE DÉCLARATION POUR 1941.— NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Revenu national (M. Gibson) une question s'inspirant d'un entretien que j'ai eu hier matin avec un monsieur qui, dans l'impossibilité d'obtenir des formules pour établir le chiffre de l'impôt sur son revenu, ne savait pas combien d'argent il lui resterait pour acheter des obligations de la Victoire. Lorsque je l'ai revu ce matin, il était gravement troublé par un article du *Globe and Mail* de ce jour indiquant qu'aucune entente n'était encore intervenue entre le ministre des Finances (M. Ilsley) et le gouvernement d'Ontario au sujet de l'impôt sur le revenu exigible par cette province. Je lui ai conseillé de patienter et d'acheter autant d'obligations qu'il pourrait. Cependant, j'aimerais apprendre du ministre du Revenu national quand les formules de déclaration seront disponibles. Je me suis rendu au bureau de poste ce matin, à la suite de mon second entretien avec le monsieur en question, mais je n'ai pu m'y procurer les formules de déclaration, sauf pour les petits revenus. Nous ignorons encore si les contribuables d'Ontario auront à acquitter deux impôts sur le revenu, l'un pour l'Ontario et l'autre pour le Dominion.

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national): L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) a bien voulu me prévenir de sa question.

Ces années dernières le service de l'impôt sur le revenu a effectué la perception de l'impôt pour cinq provinces. Il lui fallait donc des formules spéciales pour chacune. Etant donné les récentes négociations avec les provinces, nous ne savions pas si ces formules spéciales seraient encore nécessaires et, comme les indications relatives aux impôts provinciaux ne pouvaient en être enlevées sans le consentement des provinces intéressées, les formules de déclaration applicables aux particuliers n'ont été prêtes cette année que dix jours plus tard que d'habitude. Les formules T-1, pour les revenus dépassant $5,000, et T-1 spéciale, pour les revenus de $5,000 et moindres, qui sont les formules de déclaration applicables aux revenus de particuliers, étaient prêtes en janvier, ainsi qu'une brochure explicative rédigée pour distribution au cas où les formules de déclaration ne fussent pas disponibles avant la fin de janvier. On m'apprend que 3,000 exemplaires de la formule T-1, pour revenus dépasant $5,000, et 120,000 exemplaires de la formule T-1 spéciale, pour revenus de $5,000 et moindres furent remis à Toronto en janvier, et qu'un total de 218,000 exemplaires de la formule T-1 et de 879,000 de la formule T-1 spéciale ont, jusqu'à date, été remis à Toronto.

Je ferai remarquer que les inspecteurs locaux ont l'habitude de répondre d'abord à la demande qui leur vient de leurs propres bureaux pour ensuite faire une distribution générale de formules par l'entremise des banques, des bureaux de poste et autres agences appropriées. Si je ne m'abuse, les bureaux de poste et les sous-bureaux de poste du district de Toronto ont reçu un approvisionnement de formules lorsque celles-ci furent parvenues à l'inspecteur de l'impôt sur le revenu pour le district de Toronto. J'ignore s'il en est ainsi dans le cas d'Ottawa, mais je vérifierai, pour la gouverne de l'honorable député. On peut naturellement se procurer les formules en s'adressant au bureau de l'impôt sur le revenu.

CAOUTCHOUC, PÉTROLE ET ESSENCE

DOUBLES SERVICES DE TRANSPORT PAR AUTOBUS CAMIONS OU CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (Saint-Paul's): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements. Etant donné la pénurie de caoutchouc brut, de pétrole et d'essence, quelles mesures le Gouvernement a-t-il adoptées pour effectuer un relevé des doubles services de transport par autobus, camions ou chemins de fer, en vue d'abolir ceux dont on peut se dispenser et conserver ainsi les pneus, le pétrole et l'essence?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Comme le sait mon honorable ami, la réglementation du transport par autobus et camions relève des autorités provinciales. Le Parlement a été saisi d'un projet de loi tendant à accorder autorité en la matière au gouvernement fédéral, mais il a été rejeté. Je ferai remarquer cependant que nous ne livrons pas de pneus devant servir aux autobus, à moins d'obtenir la preuve que ces autobus desservent un service essentiel de guerre. Je crois qu'on atteindra à la coordination par suite de ce qui se fait actuellement dans ce domaine.

M. LOCKHART: Le ministre userait-il de son influence afin que les autobus cessent de dépasser, à une vitesse de 65 milles à l'heure, ou plus, les voitures de promenade qui font du 40 à l'heure. C'est ce qu'on peut constater sur les grandes routes.

L'hon. M. HOWE: Mon influence ne s'étend pas à ce domaine.

LA ROUTE DE L'ALASKA

MOYENS DE COMMUNICATION VERS L'EXTRÊME-NORD POUR DES FINS DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): J'ai une question à poser au premier ministre. Les journaux de ce matin publient une dépêche de Washington dans laquelle le président Roosevelt avertit que l'ennemi pourrait très bien attaquer l'Alaska, et qu'il importe au plus haut point d'améliorer les voies de communication entre les Etats-Unis et l'Alaska. Le président aurait ajouté qu'il faudrait se mettre à l'œuvre d'ici deux ou trois semaines si l'on veut être prêt pour janvier 1943. La dépêche mentionne aussi la tenue de nouveaux pourparlers avec le gouvernement canadien au sujet de la route de l'Alaska ou des autres moyens à prendre pour transporter d'urgence les troupes et l'outillage militaire dans l'extrême nord du continent.

La question est d'importance vitale pour le Canada, et si le premier ministre nous renseignait sur le concours qu'apporte le Canada à ces projets il rassurerait considérablement la population canadienne.

M. CHURCH: Et le Japon a la maîtrise des mers en cet endroit.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): En réponse à la question de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) je dirai que les organismes appropriés de défense dans les deux pays ont étudié et étudient encore attentivement le problème des communications avec l'Alaska. C'est tout ce que je puis dire pour le moment.

M. GREEN: Le premier ministre nous fera-t-il sous peu une déclaration relativement à la route de l'Alaska ou aux autres moyens de communication?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ignore quand je pourrai me rendre au désir de l'honorable député, mais je le ferai au moment opportun.

M. CHURCH: Les projets de route et de bases aériennes en cet endroit sont assez inutiles sans appui de la marine.

LA SITUATION OUVRIÈRE

CHÔMAGE À AMHERST (N.-E.) PAR SUITE DU MANQUE DE MATIÈRES BRUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements au sujet du télégramme suivant que j'ai reçu d'un représentant du comité d'organisation des ouvriers aciéristes d'Amherst (N.-E.):

> Cent cinquante hommes sont sans travail à la laminerie de la Canadian Car and Foundry d'Amherst, à cause du manque de matières brutes. Un monsieur Sonnell prétend qu'il peut fournir ces matières.

Le ministre est-il au courant et, le cas échéant, que se propose-t-il de faire pour remédier à cet état de choses?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a prévenu de sa question, mais je n'ai reçu son avis qu'en me rendant à la Chambre. Par conséquent, je n'ai pu étudier la question aussi à fond que je l'aurais désiré. Je ferai remarquer cependant que ces petites lamineries traitent directement avec les maisons qui font le commerce des métaux de rebut. Leurs matières brutes sont des rails de rebut et autres ferrailles et on peut se demander si ce genre d'exploitation relève du régisseur de l'acier. Toutefois, j'étudierai la chose avec le régisseur de l'acier afin de voir ce qu'il y a lieu de faire.

M. BLACK (Cumberland): J'ai reçu des télégrammes du même genre et j'ai soumis la question aux directeurs des sociétés de Montréal et d'Amherst. J'ai cru qu'il était préférable d'agir ainsi, plutôt que de m'adresser au ministre.

PLAN D'ENTRAÎNEMENT D'AVIATEURS

QUESTION AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE L'INDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je voudrais demander au ministre de l'Air (M. Power) si le gouvernement de l'Inde a été consulté lors de l'établissement du projet de formation d'aviateurs de l'Empire, et si des Hindous s'entraînent actuellement au Canada?

L'hon. C. G. POWER (ministre de l'Air): Il n'y a pas, que je sache, d'Hindous actuellement à l'entraînement au Canada. Le gouvernement de l'Inde a proposé de temps à autre de mettre de ses gens à l'entraînement chez nous, mais les pourparlers n'ont jamais abouti.

LE SUCRE

APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT DANS LE COMMERCE—LES VINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Cumberland (M. Black) m'a posé une question au sujet de la réduction de la quantité de sucre disponible pour la fabrication du vin. Je constate que la réduction de 20 p. 100 s'applique aux fabricants de vins tout comme aux autres usagers industriels.

Pour ce qui est de la bière, article mentionné hier, la réponse que j'ai faite alors n'est pas tout à fait exacte. Il entre dans la fabrication de la bière un dixième de un pour cent de sucre. La quantité est si négligeable qu'aucune ordonnance n'a été rendue à cet égard.

LE PÉTROLE

MESURES EN VUE D'ACCROÎTRE LA PRODUCTION CANADIENNE—EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements. Vu la gravité de la situation en Extrême-Orient et la possibilité de perdre notre source d'approvisionnement pétrolier de cette région, le Gouvernement prend-il des mesures en vue de l'accroissement de la production canadienne de pétrole?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Diverses mesures ont été prises. A la dernière session on a revisé l'assiette de l'impôt de manière à encourager la recherche du pétrole au Canada.

[M. Black (Cumberland).]

Cette revision a produit un excellent effet dans le sens indiqué. Actuellement, des négociations se poursuivent en vue de l'exploitation de régions pétrolières restreintes pour des objets déterminés. Je ne sache pas qu'on ait fait davantage, mais j'estime que nous donnons à la production pétrolière une impulsion considérable. Je n'ai pas d'autres propositions à faire au Gouvernement en vue d'une expansion de nos opérations à cet égard.

M. JOHNSTON (Bow-River): A-t-on envisagé l'utilisation des sables bitumineux?

L'hon. M. HOWE: J'ai une étude très complète sur les sables bitumineux. Je me ferai un plaisir d'en passer un exemplaire à mon honorable ami. Il en ressort cependant que, vu l'éloignement des sables en question, il y a peu de probabilité que l'on puisse les mettre à profit durant la guerre actuelle.

LA BRUCE COAL COMPANY

QUESTION AU SUJET D'UNE ENQUÊTE PAR LA ROYALE GENDARMERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je me reporte à la question posée par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et qui se trouve inscrite au hansard du 9 février.

L'honorable député de Témiscouata a demandé s'il était vrai que la Bruce Coal Company a reçu des commandes de l'Etat depuis la publication de la nouvelle qu'elle faisait l'objet d'une enquête de la part de la Royale gendarmerie.

Toutes les commandes passées par le ministère des Munitions et approvisionnements à la Bruce Coal Company l'ont été antérieurement à la saisie de ses livres et dossiers par la Royale gendarmerie, le 21 janvier. Aucune commande ne lui a été donnée depuis. La Bruce Coal Company continue de livrer du charbon en exécution de marchés passés avant l'intervention de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, le 21 janvier; elle continuera d'en livrer tant que le ministère n'aura pas obtenu d'avis juridique contraire.

CONSTRUCTION DE NAVIRES

DEMANDE D'AMPLIFIER LE PROGRAMME PAR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES EN BOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire poser une question au ministre des Munitions et approvisionnements. D'après une déclaration parue dans les journaux d'hier soir, le président de la commission de la marine

marchande en temps de guerre, M. MacMillan, a affirmé que nos envois d'approvisionnements se trouvent retardés à cause du manque de navires. Le ministre voudrait-il étudier de nouveau la proposition voulant que notre programme actuel de construction navale soit intensifié en recourant à la construction de navires en bois, étant donnée surtout que nous avons les matériaux et les ouvriers nécessaires?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): A mon sens, M. MacMillan n'a pas voulu dire que nos envois d'approvisionnements se trouvaient retardés à cause de la pénurie de navires. J'ai peine à croire que cela soit vrai. Naturellement, il y a toujours le danger que l'augmentation de la production d'approvisionnements dépasse celle de la construction de navires. J'ajoute que le Gouvernement a étudié à fond la construction de navires en bois, de sorte qu'on peut la considérer comme une affaire réglée.

PENSIONS DE VIEILLESSE

PROJET EN VUE D'ASSURER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES OUVRIERS DU PAYS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (St-Paul's): Je désire poser une question au ministre des Pensions et de la Santé nationale. Le Gouvernement a-t-il envisagé certains régimes de pensions propres à assurer la sécurité économique aux ouvriers de la nation pendant leurs vieux jours, en sus d'un régime de secours de subsistance? Le cas échéant, le Gouvernement a-t-il élaboré un plan susceptible d'application? Y a-t-il lieu d'espérer que le Parlement soit bientôt saisi d'un projet de loi tendant à l'établissement d'un tel plan?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): J'étudierai très soigneusement la question de l'honorable député, après en avoir vu le texte imprimé, et j'y répondrai au moment opportun.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi, 17 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune intention de prolonger indûment un débat qui dure déjà depuis trop longtemps peut-être. J'ai appris avec surprise que je suis le cent-trente-sixième orateur à prendre la parole dans ce débat; et je compte déjà parmi les 135 qui m'ont précédé. Fait non moins étonnant, de ces 135, 95 sont des partisans de mon très honorable ami, s'il est permis de compter parmi ses partisans l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) qui s'est constitué dans cette Chambre en parti dont il est le seul membre. Si je réclame de nouveau votre attention et celle de la Chambre c'est d'abord pour étudier la proposition de sous-amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar, chercher à préciser, brièvement, son attitude et établir un rapprochement entre sa proposition et la mienne. Je ferai ensuite quelques autres observations. Si elles ne sont pas tout à fait au point, je prie la Chambre de se montrer indulgente. Je désire, par exemple, dire quelques mots du nouvel emprunt de la victoire et y assurer mon appui. Mais ces remarques ne seront peut-être pas nécessairement dans l'ordre que je viens d'indiquer.

Avant d'aller plus loin, je désire adresser au secrétaire d'Etat (M. McLarty), qui s'apprête à quitter son siège, mes vœux à l'occasion de son anniversaire de naissance et le féliciter de ses 53 printemps. A mon retour dans cette Chambre après une absence de cinq ans, je l'ai retrouvé à l'un des plus hauts postes de confiance dans l'administration du pays. Il s'est toujours montré très courtois à mon égard et je lui en sais gré. On me permettra de faire quelques observations sur le débat, à la suite de ces remarques préliminaires.

Bien que le présent débat ait été assez long, je suis d'avis qu'on l'a maintenu sur un plan assez élevé la plus grande partie du temps. Naturellement, il y a eu quelques exceptions flagrantes, mais en somme je crois pouvoir affirmer que la plupart des honorables députés ont compris leur responsabilité devant la crise grave que nous traversons avec nos alliés, quelque critique que l'on ait faite de la discussion en dehors de la Chambre. Pour ma part, je me suis efforcé en tout temps de maintenir le niveau de la discussion sur un plan élevé et j'ai évité de soulever l'animosité, particulièrement l'animosité de race. Personne ne peut m'accuser de l'avoir fait dans le passé et on ne pourra pas davantage le faire à l'avenir. Chaque fois que je me suis adressé à la Chambre ou au pays j'ai toujours essayé de faire appel à la raison seulement, et je m'en tiendrai à cette ligne de conduite nonobstant les critiques qu'on pourra m'adresser.

En plus des discours des membres du Cabinet qui ont participé au débat, il y en a eu deux ou trois qui sont remarquables. Je profiterai de l'occasion pour féliciter l'honorable

représentant de Lambton-Ouest (M. Gray) sur le débit et la substance de son discours. Il lui a fallu beaucoup de courage pour parler comme il l'a fait. Il a maintenu la discussion à un niveau très élevé et je crois que c'est un des meilleurs discours que nous ayons entendu à la Chambre.

Je voudrais ici marquer toute mon appréciation à l'honorable représentant d'Ontario (M. Moore) qui, malheureusement, n'est pas à son siège dans le moment, pour le discours qu'il a prononcé. Il a montré, à mon sens, une compréhension intelligente des problèmes de l'administration que n'a pas surpassée et peut-être pas égalée un seul des autres membres de la Chambre.

Je regrette d'avoir à dire que certains autres discours prononcés au cours du présent débat ne méritent pas les mêmes éloges que les deux honorables députés dont j'ai parlé. J'ai été bien peiné d'entendre le discours de mon collègue du Nouveau-Brunswick, l'honorable représentant de Gloucester (M. Veniot), que j'ai écouté avec toute l'attention dont je suis capable. Ce fut, à mon avis, un des discours les plus dangereux qu'il m'a été donné d'entendre en cette enceinte depuis que je suis membre de la Chambre des communes. J'ajoute que ce discours ne rend pas justice à l'honorable député et n'était pas nécessaire, en ce qui le concerne personnellement. Le passage de son discours auquel je fais allusion est celui où il a déclaré que la question du service militaire obligatoire est une question de race. Je proteste catégoriquement contre cette allégation et j'y mets toute l'énergie dont je suis capable. Je suis d'avis qu'il n'y a aucune question de race là-dedans.

Une VOIX: Vous en avez fait une question de race en 1917.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a jamais eu de question de race à ce sujet dans la présente guerre, dans la dernière ou en tout autre temps. On en a fait une question d'ordre politique et je le regrette amèrement. La seule question en jeu ici est celle de l'égalité de service et aussi de sacrifice. L'honorable représentant de Gloucester a prononcé un discours qui est de nature à soulever une race contre l'autre. Or, tenant compte des conditions qui existent dans la province du Nouveau-Brunswick d'où nous venons tous les deux, les répercussions pourraient fort bien nuire à la cause de ceux qu'il défend.

Je déplore l'attitude prise par l'honorable député de Gloucester. Il sait autant que moi que les Acadiens sont loyaux. Je l'ai déjà dit et je le redis: les Acadiens se sont engagés dans l'armée active en bien plus grand nombre que dans la dernière guerre; les hommes se sont enrôlés quand l'occasion s'est présentée, et cette occasion leur a été refusée au début du conflit à cause de l'ineptie des recruteurs du ministère de la Défense nationale qui ont dû modifier leurs méthodes à la suite des conseils qu'on leur a donnés. Au témoignage de certains officiers, ces jeunes gens font de bons soldats. J'en ai vu plusieurs en Grande-Bretagne et je suis heureux de leur rendre ce témoignage.

Un des obstacles au recrutement de nos jeunes Acadiens du Nouveau-Brunswick résidait, au début de la guerre, dans le manque d'officiers et d'instructeurs formés parlant français, mais j'ai lieu de croire qu'on a, dans une grande mesure, surmonté cette difficulté. Je suis fermement convaincu que notre population acadienne—et je l'en félicite—aurait accepté le service obligatoire sans sourciller si ses chefs, y compris l'honorable député de Gloucester, avaient donné le ton. Bien au contraire, il s'est montré soucieux de faire de cette question une question politique et qui pis est, une question de race. Je déplore le fait. Ce n'est pas là une manière de contribuer à l'unité nationale. En voilà assez sur son discours.

M. VENIOT: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. HANSON: Oui.

M. VENIOT: L'honorable député peut-il me dire s'il a lu le livre intitulé: *Crisis of Quebec, 1914-18,* d'Elizabeth H. Armstrong, de New-York?

L'hon. M. HANSON: Non, je ne l'ai pas lu. Je n'en ai même jamais entendu parler. Ce n'est pas à New-York que j'irais chercher des idées sur cette question.

M. VENIOT: Avec votre permission, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, j'ai permis à l'honorable député de poser sa question. Puis-je maintenant continuer mon discours?

M. l'ORATEUR: Oui.

M. VENIOT (Gloucester): Si l'on veut bien me permettre, monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. VENIOT: ...ce livre est sur les rayons de la bibliothèque parlementaire.

L'hon. M. HANSON: Merci du renseignement. Et si je puis trouver l'occasion de le lire d'ici deux ou trois ans, je le ferai probablement.

Et pendant que nous discutions les questions soulevées au cours de ce débat, que s'est-il passé dans le monde? Abstraction

faite de la situation sur le front russe, la campagne sur tous les autres théâtres de guerre est allée de mal en pis. Depuis l'exode de Dunkerque, je ne me suis jamais senti aussi bouleversé que je l'ai été dimanche dernier quand M. Churchill a annoncé la chute du grand bastion de Singapour. Notre situation dans le Pacifique n'a cessé d'empirer. Il ne faut pas s'étonner de l'émoi général en Australie.

Et puis, nous avons vu des vaisseaux de guerre allemands esquiver dans le Pas de Calais les ressources combinées de la marine et de l'aviation britanniques: aventure qu'un ennemi de la Grande-Bretagne n'avait pas réussie depuis plus d'un siècle.

Voilà autant d'incidents propres à nous faire réfléchir et, pour ma part, je n'ai sûrement pas manqué d'en tirer des conclusions, entre autres celle que si nous n'ouvrons pas les yeux à la réalité nous pourrions perdre la guerre. Notre cause est juste et tous, y compris le Gouvernement, nous avons les meilleures intentions qui soient. Mais, même si notre cause est juste, les bonnes intentions ne suffiront pas à en assurer le triomphe.

L'effort de guerre canadien a franchi le stade préparatoire et nous sommes maintenant en période de production. Reconnaissons-le franchement: nous avons fait de grands progrès. Mais il ne faut pas qu'en raison des progrès relativement considérables que nous avons réalisés, nous nous bercions d'espérances trompeuses. Je crains que ce soit là ce qui se produit dans notre pays, de même qu'aux Etats-Unis, si l'on en juge par les rapports des journaux d'aujourd'hui. Cela s'est produit au Canada depuis le début des hostilités. Il ne suffit pas que les ministres prononcent des discours élogieux, alors qu'il reste tant à faire et que notre situation est on ne peut plus précaire. Je parle de la situation en général, non de notre effort de guerre en particulier.

Permettez-moi un exemple. Il y a quelques jours, M. Ralph Bell, que j'estime hautement, déclarait devant la Chambre de commerce d'une ville de l'Est que la production d'avions au Canada avait augmenté de 80 p. 100; il ajoutait que c'était là "une des romances industrielles de l'Empire britannique". Cela sonne bien dans un discours d'après-dîner, mais qu'est-ce que ça signifie en fait? 80 p. 100 de quoi? En réalité, cela ne signifie rien au point de vue production. Combien d'avions produisions-nous? A peu près aucun avant la guerre,—une trentaine par année. C'est bien ce genre de déclaration exagérée qui engendre la suffisance.

L'hon. M. HOWE: Avec la permission de mon honorable ami, je lui ferai remarquer qu'il avait parlé de déclarations de ministres. M. Bell ne parlait pas au nom du ministre des Munitions et approvisionnements. De fait, il parlait contrairement aux instructions données à tous les hauts fonctionnaires du département.

L'hon. M. HANSON: Est-ce que cela s'applique à M. Carmichael?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Le ministre serait bien avisé de lui faire voir le jour. Je ne conseille de congédier ni M. Carmichael ni M. Bell; ce sont deux hommes supérieurs. Si M. Bell a outrepassé ses instructions, il devrait avoir une raison. Je n'ai rien de particulier à objecter à la déclaration de M. Bell; je ne critique que l'impression créée dans l'esprit de la population canadienne trop confiante dans la victoire et qui a besoin d'être secouée de son optimisme aveugle. C'est de cela seul dont il est question.

Je répète que notre plan d'entraînement aérien a bien réussi. Ç'a été notre plus grande tâche. J'ai souvent dit que nous avions commencé trop tard; mais peu importe, nous avons réussi, et je tiens à en attribuer le mérite au ministre qui en est l'organisateur. Il sait ce que j'en pense. Je lui en ai parlé à maintes reprises; quant à moi, je ne voudrais pas lui causer d'embarras ni en causer non plus aux autres ministres de la Défense; je désire simplement les aider.

Je me demande parfois si la population canadienne finira par comprendre que pour nous, Canadiens, il s'agit d'une lutte pour l'existence même. Je suis porté à désespérer parfois. Faut-il qu'il y ait des victimes au pays même pour nous faire saisir la réalité? Il faut prendre les mesures nécessaires pour inculquer au peuple canadien le sens du danger qui le menace.

La Chambre voudra bien sans doute m'écouter encore quelques instants, pendant que je me référerai au discours que prononçait le premier ministre (M. Mackenzie King) le 26 janvier. On se rappelle qu'au début de ses remarques, par ironie et autrement, il a voulu amoindrir le sens de l'amendement que j'avais l'honneur de proposer. J'avoue que ses observations m'ont laissé froid. Le but et la portée de cet amendement n'échappent à personne en cette Chambre. Ce but est quadruple, ainsi que l'a exposé l'autre jour le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Premièrement, il condamne le plébiscite et s'y oppose. Deuxièmement, il propose un effort total de guerre sans restriction. Troisièmement, il souligne la nécessité d'une mobilisation complète de toutes nos ressources pour une guerre totale, sans restriction. Quatrièmement, il déplore que le dis-

cours du trône ne fasse aucune mention de mesures pour l'après-guerre.

Lorsque j'ai pris la parole le 26 janvier, je n'ai pas voulu imposer à la Chambre une analyse de la dernière partie de cet amendement. Je n'ai pas cru devoir retenir la Chambre aussi longtemps que l'aurait exigé l'exposé complet de mes vues. J'ai l'intention de le faire très sommairement un peu plus tard aujourd'hui.

Mais pour revenir à la plaisanterie du premier ministre, je la soupçonne d'être fondée sur l'omission du mot "conscription" dans l'amendement. Or je pose la question: chacun à la Chambre et au pays ne saisit-il pas la portée, le fond et le sens de l'amendement? Donnez-lui le nom que vous voudrez, il n'en signifie pas moins un effort total et complet et, si vous voulez le décrire, la conscription de tout: richesses, ressources et hommes. Car tel est le prix de la victoire.

Quant à l'annonce du geste généreux à l'égard de l'Angleterre que le Gouvernement a décidé de poser, tant au point de vue du solde débiteur des comptes de guerre à date qu'à celui d'un don puisé au sein de notre abondance en vivres, matériaux et approvisionnements, je n'ai que des éloges et des félicitations.

Sur le front de bataille, jusqu'à présent, notre contribution n'a pas été considérable. Je n'entends pas cette observation dans un mauvais sens. Notre plan de formation d'aviateurs, notre apport en véhicules motorisés et maintenant en munitions ont constitué des contributions sensibles et impressionnantes. Mais, si l'on excepte la malheureuse expédition de Hong-Kong, nos hommes n'ont pas encore eu l'occasion de déployer leur valeur et leur courage. Mais ce jour viendra et nos braves soldats outre-mer sauront se montrer les égaux des Canadiens de la guerre précédente.

Mais en attendant, rien n'empêche le pays de faire cette contribution magnifique. Je dois cependant signaler au premier ministre et aux honorables vis-à-vis que ce n'est pas la contribution d'un parti politique, mais la contribution de la population en général, la contribution de chacun de nous, que nous la faisons de grand cœur, poussés par un sentiment de gratitude non pour des faveurs futures, mais, remarquez-le bien, pour des services déjà rendus à nous et aux nôtres. Nous la faisons en paiement d'une dette qui s'est accumulée au cours des années, alors que nous comptions sur l'Angleterre pour notre protection, que nous comptions sur sa marine comme seul moyen de défense, alors que, soit dit à notre honte, nous avons bénéficié de cette défense sans y contribuer d'un seul homme ou d'un seul dollar.

[L'hon. M. Hanson.]

Je le demande, pourquoi au milieu de ce danger, le plus grand de l'histoire, ne donnerions-nous pas de notre superflu en reconnaissance des services rendus?

La formation de deux nouvelles divisions outre-mer ne constitue en soi rien d'une innovation. Il ne s'agit là que de donner suite à un programme déjà énoncé et approuvé, je crois, par la grande majorité de nos concitoyens, bien qu'il y ait sans doute des exceptions. L'élargissement des cadres de notre armée active n'est que la suite logique de l'extension de notre programme actuel, rendue possible par l'accroissement de notre production. C'est tout à l'honneur du Canada et du peuple canadien, mais ce n'est pas plus que ce que nous devrions faire.

L'Angleterre sera très heureuse de la chose, car le danger de l'invasion est encore imminent. Ne l'oublions pas un seul instant. C'est beaucoup plus qu'une possibilité, il est fort probable qu'on la tentera dans un avenir très rapproché, et le Canada sera fier de compter deux divisions de plus dans ce conflit gigantesque.

J'espère que le Gouvernement,—que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) verra à fournir des renforts suffisants pour ces six divisions outre-mer. Lorsque la bataille commencera, lorsque la liste des victimes s'allongera, alors nous verrons si notre méthode des recrues pour le service partout est satisfaisante.

J'ai écouté le ministre de la Défense nationale avec beaucoup d'intérêt l'autre jour. Les exigences de l'Active pour la prochaine année financière seront considérables. Il se peut que nous puissions les satisfaire au moyen du volontariat, mais j'en doute. Je comprend que le ministre a également des doutes, car il s'est réservé le droit de recourir à l'autre méthode si le système actuel fait défaut. Je constate cependant que les résultats du mois de janvier le réjouissent. Je me demande si l'honorable député sait qu'on peut les attribuer à deux facteurs importants, —Pearl-Harbour et la conviction que la conscription pour le service outre-mer n'était pas simplement une possibilité mais une probabilité. Des faits concrets démontrent la vérité de cette dernière assertion, car je puis en parler en connaissance de cause.

Je ne veux pas insister davantage sur la question du service national sélectif. Le Gouvernement interprétera,—je n'ai aucun doute que c'est ce qu'il fait,—le résultat des

élections partielles comme un mandat de continuer à s'en tenir au système du volontariat. La chose peut être discutable. J'ai l'impression que la conscription n'a été qu'un des nombreux éléments qui ont amené ce résultat. Il y en a d'autres. Dans Welland, on a fait l'appel le plus cynique, sous forme de corruption générale, qui ait été fait à une circonscription depuis bien longtemps. Nous avons vu un ministre de la couronne, et peut-être son plus éminent chef de service, dire aux électeurs de Welland que l'élection du ministre du Travail vaudrait l'établissement de nouvelles usines de guerre dans cette région.

L'hon. M. HOWE: Monsieur l'Orateur, cela est absolument faux.

L'hon. M. HANSON: Mais, cette déclaration s'appuie sur les rapports des journaux.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut-il déposer ces rapports sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. HANSON: Je ne les ai pas sous la main.

Des VOIX: Que l'honorable député retire ces paroles.

L'hon. M. HANSON: Je suis assez homme pour dire, cependant...

Des VOIX: Que l'honorable député retire ses paroles.

L'hon. M. HANSON: Patientez un peu et écoutez-moi. Si le ministre nous donne sa parole que ni lui ni M. Carmichael n'ont essayé de corrompre les électeurs de Welland, naturellement, je retirerai mes paroles.

L'hon. M. HOWE: Les paroles de M. Carmichael ont été enregistrées et peuvent être obtenues en tout temps.

L'hon. M. HANSON: Le ministre parle pour son propre compte et aussi, je suppose, pour M. Carmichael.

L'hon. M. HOWE: Le discours de M. Carmichael a été enregistré et peut être consulté en tout temps dans les archives de la société Radio-Canada. J'ai dit ce que j'avais à dire très ouvertement, et si l'honorable député peut trouver dans la circonscription un seul homme pour soutenir que j'ai prononcé les paroles qu'il m'attribue, j'aimerais à me trouver face à face avec lui.

L'hon. M. HANSON: Il va sans dire que j'accepte la parole du ministre, s'il affirme qu'il n'a pas tenu ce propos. C'est bien le contraire qu'on m'avait dit, mais ici, sur le parquet de la Chambre, je me conforme au Règlement; je dois accepter la parole du ministre, et je l'accepte.

M. SLAGHT: Quelle est la source de renseignements de l'honorable député?

L'hon. M. HANSON: Je suppose qu'on va maintenant me mettre sur la sellette.

Il est une autre observation que je tiens à faire, et elle a trait dans une faible mesure à la déclaration du premier ministre sur le plébiscite. Je ne veux pas développer ce point davantage. Je n'ai pas l'intention de poursuivre une discussion sur le principe du plébiscite quand le projet de loi sera déposé, mais je me demande si le premier ministre et ses collègues du cabinet sont au courant de ce qui s'est produit la semaine dernière au marché Saint-Jacques, à Montréal, notamment des déclarations de M. Henri Bourassa qui, sortant de sa retraite, a déchiré le voile du temple libéral et démontré la fausseté et la puérilité du subterfuge politique destiné à faire avaler le plébiscite. Il a fait connaître son opposition irréductible à la conscription pour le service outre-mer et il a exhorté ses compatriotes à ne pas délier le premier ministre de ses engagements. Voilà qui me paraît de mauvais augure. La partie la plus inquiétante de son discours, et la plus dénuée de fondement, c'est celle où il a prémuni son imposant auditoire contre l'effort qui serait tenté par le Gouvernement, sous la pression de Washington et de Londres, pour imposer la conscription intégrale. Je ne crains pas, pour ma part, que Washington tente de s'ingérer dans nos affaires. Il n'en reste pas moins que c'est à des difficultés de cette nature que le Gouvernement va se trouver en butte dans Québec, et je le déplore.

Une VOIX: C'est ce que vous leur avez enseigné en 1911.

L'hon. M. HANSON: Je ne leur ai rien enseigné. Personne ne peut enseigner quoi que ce soit à M. Bourassa.

M. l'ORATEUR: Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés que le chef de l'opposition prend maintenant la parole après avoir écouté 135 discours qu'il n'a que très rarement interrompus? J'invite donc les honorables députés à s'abstenir de l'interrompre.

L'hon. M. HANSON: Je ne m'oppose pas aux interruptions ordinaires mais si on m'interrompt dans le dessein de me faire perdre le fil de mes idées, je m'y oppose certainement.

Les affirmations de ce monsieur ont quelque chose d'inquiétant. J'espère que le premier ministre et son entourage songeront à l'effet possible de telles assertions dans la province de Québec. Pour ma part, je considère que l'une des plus frappantes de ces affirmations, —et c'en est une à laquelle je me rallie entiè-

rement—, est celle où M. Bourassa déclare qu'il croit que sir Robert Borden et M. Meighen étaient plus francs dans leur attitude que ne le sont les ministres actuels.

Pour terminer cette partie de mon discours, je me permettrai de citer un unique alinéa, et qui a été le bouquet, du discours de M. Bourassa. Voici:

> L'attitude du premier ministre King est comme celle du jeune homme qui s'était fiancé. Un peu plus tard, il vint demander à sa promise de lui retourner son anneau. Il ne dit pas à la jeune fille qu'il n'a pas l'intention de l'épouser; mais il réclame son anneau au cas où il changerait d'idée.

M. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): C'est un Ecossais!

L'hon. M. HANSON: Je ne pense pas que la fiancée va le croire.

Je passerai maintenant au discours du ministre des Finances (M. Ilsley), discours véhément prononcé au cours du présent débat et durant lequel le ministre a longuement exposé son passé ethnique et celui des gens qu'il représente. Il a dit, en somme, qu'ils étaient britanniques et qu'ils pensaient à l'Empire et, si j'ai bien compris, non en isolationnistes. Ces paroles m'ont touché au cœur, car son passé est le mien. Mes électeurs aussi sont britanniques et pensent à l'Empire. Sans doute aucun, ce ne sont pas des isolationnistes. Puis, en écoutant son discours, je n'ai pu m'empêcher de penser combien malheureux l'honorable ministre, avec un tel passé, a dû se sentir autrefois quand il s'est vu entouré d'isolationnistes comme le premier ministre, comme d'autres de ses collègues du cabinet qui, comme le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), étaient, il n'y a pas longtemps, non seulement isolationnistes mais positivement en faveur de la neutralité.

L'hon. M. THORSON: Cela est faux.

L'hon. M. HANSON: Bien, c'est là matière à discussion. Je pourrais le prouver, je pense. Je me disais, comme je l'ai fait souvent au cours du présent débat, que la loyauté au parti et la politique de parti créent des groupes étranges. Quoi qu'on puisse dire du parti conservateur, ou de ceux qui en font partie, on ne peut dire et on ne pourra jamais dire que ce parti ait jamais refusé son allégeance à la Couronne britannique, ou rejeté le principe du lien britannique. Il n'a jamais hésité sous ce rapport et, Dieu le veuille, il n'hésitera jamais. Quelles que soient les conséquences, quoi qu'il arrive, il continuera, comme il l'a fait depuis le début des hostilités, à réclamer un effort de guerre total.

Revenons au discours du ministre. C'était une apologie ou une défense du projet de plébiscite du Gouvernement. A mon sens, la tâche était difficile, mais il s'en est acquitté beaucoup mieux que le premier ministre. Il n'a pas été convaincant parce que tout le discours était basé sur de fausses prémisses. "C'était une défense habile d'un projet indéfendable", comme l'a déclaré un écrivain. Je me demande jusqu'à quel point il a touché le cœur et l'esprit des loyaux sujets britanniques de Digby-Annapolis-Kings que le ministre représente dans cette Chambre. Je me demande s'il n'a pas reçu, comme moi, des communications des plus intelligents de ses partisans, d'hommes qui dans le passé l'ont appuyé en toutes circonstances et qui maintenant m'écrivent pour me dire qu'ils ne le feront jamais plus à l'avenir. Telles sont les observations que m'ont fait parvenir certains de ces citoyens.

Le ministre semble croire que le volontariat suffit à remplir les cadres de l'armée active et ceux de notre armée d'outre-mer. Mais les aveux du ministre de la Défense nationale, que j'ai cités en entier dans mon dernier discours, de même que ceux d'autres personnages, indiquent que le volontariat a perdu sa raison d'être si nous voulons disposer des renforts et des réserves d'hommes formés dont aura besoin l'armée active lorsqu'elle prendra part au combat et que la liste des morts et blessés commencera à s'allonger.

En dehors de ces considérations, il existe de puissants motifs d'abandonner ce régime. Je n'ai pas l'intention de discuter le sujet une fois de plus; je me contenterai de poser cette question au ministre. Pourquoi n'a-t-il pas défini bien clairement son attitude sur le principe du service obligatoire? C'est un secret connu de tous à Ottawa que le ministre et ses collègues du cabinet qui viennent de la Nouvelle-Ecosse, sans parler des autres, tel le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), sont en faveur du principe, mais qu'ils ont consenti d'accepter le plébiscite, à titre de compromis, et de l'appuyer en nous demandant de faire confiance au peuple. Si la chose est vrai, leur conduite n'est guère courageuse.

A l'analyse, on découvre dans le discours du ministre certains éléments de preuve démontrant qu'il est en faveur du principe du service obligatoire qu'il préconiserait, n'était-ce de la solidarité ministérielle. Il a déclaré que, si le plébiscite reçoit une réponse affirmative, "nous serons alors libres d'agir, et nous agirons"; je souligne ces mots "et nous agirons".

L'hon. M. ILSLEY: Veuillez lire ce qui suit.

L'hon. M. HANSON: C'est le point capital de la déclaration. Le discours se passe de commentaires. Que signifie semblable déclaration?

L'hon. M. ILSLEY: Cela ne change rien, mais je n'aime pas que celui qui me cite s'arrête au milieu d'une phrase.

Je crois avoir dit: "Nous serons libres d'agir au meilleur avantage de la nation dans l'effort de guerre", ou quelque chose comme cela.

L'hon. M. HANSON: "Et nous agirons". C'est sur quoi je désire appuyer.

L'hon. M. ILSLEY: Je le regrette, monsieur l'Orateur, mais l'honorable député devrait me citer exactement et terminer la phrase.

L'hon. M. HANSON: Le ministre est importun. Je me souviens qu'il y a quelques jours à peine il m'a tancé d'importance pour l'avoir interrompu. Il pourra apporter plus tard une mise au point s'il désire prononcer un autre discours.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas cité à faux l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: Voici ses paroles: "Nous serons libres d'agir et nous agirons". Or, quelle en est la signification? Si le ministre a été sincère, et je ne dis pas le contraire, le Gouvernement, s'il est dégagé de ses promesses par le plébiscite, verra à l'application du principe. "Nous serons libres d'agir et nous agirons", ce qui veut dire que le Gouvernement agira dans le sens de l'application du principe en faisant abroger la clause restrictive de la loi de mobilisation. Quelle autre signification une personne sérieuse pourrait-elle donner à ces paroles? Or, rapprochons cette déclaration du texte même du discours du trône et des expressions qu'a employées le premier ministre. Le premier ministre a exprimé le désir d'avoir la liberté d'agir, mais il n'a jamais dit que le Gouvernement agirait; au contraire, il demandera à la population de le délier de ses engagements, quitte ensuite au Gouvernement et à lui-même d'agir comme il leur plaira. Le ministre pense-t-il de même, après avoir déclaré que le Gouvernement, après avoir obtenu la liberté d'agir, agira? Les deux attitudes sont irréconciliables. Est-il surprenant que la population loyale du pays s'étonne de l'ambiguïté d'une pareille attitude et de telles déclarations?

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec plaisir le ministre rappeler des vérités dures mais salutaires à ses partisans de la province de Québec et surtout le démenti qu'il a apporté à leurs prétentions que notre pays ne devrait en aucune circonstance forcer ses citoyens à faire du service militaire à l'étranger. Il se devait de faire cette déclaration, Pourquoi? Parce que, depuis 25 ans, les chefs libéraux de cette province et d'autres hauts placés dans la hiérarchie de ce parti ont enseigné, à tort et à travers, que cette province n'avait aucune obligation vis-à-vis de l'Etat, de l'Empire et du monde en général dans des circonstances comme celles où nous vivons actuellement. Il a bien fait de rappeler à nos compatriotes canadiens-français que le conflit actuel n'avait pas pour but l'agrandissement de l'Empire, mais qu'il s'agissait d'une lutte à mort entre deux régimes de vie: la liberté et l'esclavage; que l'issue du combat se décidera non pas sur notre sol, mais sur des théâtres de guerre très éloignés de nos frontières. A la vérité, il aurait pu aller plus loin et leur faire remarquer que la conception de l'impérialisme qui leur répugne tant est démodée et disparue du monde. Au vingtième siècle, monsieur l'Orateur, impérialisme signifie acceptation de mandats et non rêves de conquêtes. Le ministre aurait fort bien pu signaler ce principe à ses compatriotes, mais il n'a pas profité de l'admirable occasion qui se présentait.

Mais le ministre, pour appuyer et tenter de justifier la tenue du plébiscite s'est retranché derrière le principe de la responsabilité et de la solidarité du cabinet et il a annoncé son intention de défendre cette politique par tout le pays. Après avoir adopté une noble attitude au début de son discours, il est ensuite revenu à son point de départ. Après avoir fait figure d'homme d'Etat, il a repris son rôle de politicien de parti.

Je lui poserai une question bien claire: en face de la nécessité, appuyera-t-il le principe du service militaire obligatoire? Le Gouvernement agira-t-il? Il devrait nous éclairer sur son attitude. La population canadienne l'exige. La population de la Nouvelle-Ecosse l'exige. Elle ne se contentera pas d'une attitude passive. Cette politique sent l'opportunisme, elle place l'intérêt du parti avant la sécurité de l'Etat, et cela ne vaut guère. La seule attitude virile que puisse prendre le Gouvernement c'est de dire, et de dire maintenant, ce qu'il fera, si le résultat du plébiscite est favorable. Et si le résultat est défavorable, que fera le ministre? Dira-t-il: "Je m'incline devant la volonté de la majorité, même si je diffère d'avec elle sur une grande question de principe?" Si j'ai bien compris la façon de voir du ministre, telle qu'elle ressort de son discours, il démissionnera, et il aura raison et la population l'applaudira. Si le résultat est indécis, et si huit provinces sur neuf répondent oui et une grande province non, comme la chose peut arriver, qu'adviendra-t-il alors? Adoptera-t-il l'un ou l'autre des deux seuls partis qui s'offrent à lui: démissionnera-t-il sur une question de principe ou appliquera-t-il la doctrine britannique du gouvernement

constitutionnel en laquelle il doit croire en homme qui pratique le droit constitutionnel, c'est-à-dire se prononcera-t-il d'une façon ou d'une autre sur cette question, liant son avenir politique à l'attitude qu'il prendra?

Je lui recommande ainsi qu'à la Chambre l'autorité d'un écrivain très ferré sur les questions de droit constitutionnel, M. Dicey, qui, au chapitre 94 de son ouvrage, discute et résume les arguments contre l'introduction du principe du plébiscite dans les institutions parlementaires et préconise la doctrine du règne de l'intelligence. Feu lord Asquith était un grand avocat, un grand parlementaire, un grand orateur et un grand orateur parlementaire. Quelqu'un l'a appelé le dernier des grands libéraux. Je devrais restreindre l'affirmation et désigner l'honorable député d'Ontario comme le dernier des libéraux, au Canada du moins. Au dire d'Asquith, le referendum entraînerait un amoindrissement, sinon la destruction du sens du gouvernement parlementaire. Pour citer ses propres paroles: "Cela détruirait vraiment le principe du gouvernement représentatif." J'engage le ministre à peser cette parole comme avocat, comme parlementaire et comme libéral, si l'espèce n'est pas encore éteinte au pays.

Je parlerai maintenant de l'emprunt et je soupçonne que le ministre a prononcé son discours et a dit certaines choses, moins pour appuyer les mauvais arguments qu'on fait valoir en faveur du plébiscite, qu'à cause de ses justes alarmes au sujet du succès de l'emprunt. Quand j'ai eu connaissance du projet de plébiscite, j'ai pensé tout d'abord que la proposition, sous la forme qu'elle revêtait et au temps où elle était faite, se révélerait désastreuse. A cause de l'emprunt, il y avait lieu de s'inquiéter. Le ministre et moi avons entendu les commentaires de la population. Il a pris violemment à partie ceux qui lui ont écrit. Il les a qualifiés de saboteurs de l'effort national de guerre et a déclaré que leurs agissements constituaient une grève contre l'Etat.

Je ne crois pas que les épithètes puissent l'aider en quoi que ce soit. Je lui recommanderais plutôt de faire appel à la raison en traitant avec ces gens. Un grand nombre de personnes ont apparemment menacé le ministre de revenir sur leur promesse d'acheter des certificats d'épargne de guerre et de boycotter l'emprunt de la victoire, exprimant ainsi leur désapprobation du subterfuge employé par le Gouvernement de tenir un plébiscite sur une question importante.

La nature humaine est ainsi faite qu'il semble tout naturel à certains d'agir ainsi. Je l'ai constaté de plusieurs façons. Je réprouve toutefois cette attitude. Je suis sûr qu'en y réfléchissant bien, ceux qui se sont ainsi prononcés reviendront sur leur décision.

Permettez-moi de faire connaître nettement mon attitude et celle du parti conservateur sur cette question. Bien que nous désapprouvions la ligne de conduite du Gouvernement, bien que nous soyons persuadés qu'il cherche ainsi à fuir ses responsabilités et que sa méthode soit la négation du principe du gouvernement responsable, nous croyons que l'emprunt doit être appuyé jusqu'à la limite et je demande à la grande armée de conservateurs loyaux du pays aussi bien qu'à la masse de nos concitoyens de s'élever au-dessus des contingences que le Gouvernement a créées et qu'ils réprouvent et de faire un succès de l'emprunt.

A ceux-là je dis: Voilà la voie la plus noble, la voie patriotique, la voie que l'honneur national nous impose, la ligne de conduite qu'attendent de nous nos concitoyens rendus outre-mer et ceux qui demandent de s'y rendre, afin de combattre pour nous, afin de nous défendre. Tout autre parti est inconcevable. Agir autrement serait faire le jeu des isolationnistes, des mauvais patriotes. Qu'on ne puisse jamais dire que notre nation s'est montrée inférieure à sa tâche. Les biens de la nation doivent être mis à la disposition de l'Etat. Il faut les rassembler, les mobiliser et, si la victoire en dépend, les soumettre à la conscription. Qu'on ne s'y méprenne pas.

A maintes reprises j'ai affirmé à la Chambre que la population canadienne fournirait au Gouvernement, en abondance et dans toute la mesure qu'il faudrait, les fonds nécessaires à la conduite de la guerre. Elle tiendra le Gouvernement responsable de l'affectation de ces fonds. Ma prédiction s'est réalisée jusqu'ici; elle continuera de se réaliser. J'ai la ferme conviction que, si détestable que soit la politique ministérielle et quelle que soit son horreur du manque d'esprit de direction indiqué si nettement par le recours au plébiscite, le patriotique peuple canadien, qui a toujours été bien en avance sur le Gouvernement dans la résolution de mener une guerre totale au moyen d'un effort total, se montrera à la hauteur de la situation.

J'appuie l'appel du ministre à cet égard. La grande armée des conservateurs du Canada se montreront généreusement sensibles aux besoins de la nation. Je passe maintenant à l'amendement que j'ai eu l'honneur de proposer le 26 janvier et qui repose sur des principes fondamentaux, dont le premier a trait au plébiscite envisagé. Je m'abstiendrai de le lire à présent.

J'ai traité assez longuement du plébiscite dans mon dernier discours. Je n'entends pas répéter aujourd'hui les arguments que j'ai fait valoir alors.

Je conseille, toutefois, au premier ministre et à tous ceux que le régime parlementaire préoccupe, de se reporter au discours logique et significatif que prononçait ici même lundi le 9 courant, l'honorable député d'Ontario. J'ai regretté que le premier ministre ne fût pas à la Chambre pour entendre ce discours. Comme homme d'études, comme libéral, il n'aurait pu écouter ce discours sans éprouver certains remords de conscience. En effet, l'honorable député a exposé à la Chambre et à la population la question du plébiscite et de la responsabilité ministérielle avec beaucoup plus de compétence que je ne saurais le faire moi-même et que personne n'a pu le faire jusqu'ici. Avec une grande sûreté de logique et de raisonnement, il a exposé en termes précis la fausseté de la mesure que le Gouvernement entend prendre.

En second lieu, je me suis appliqué, en présentant mon amendement, à énoncer, dans des termes généraux mais sur le sens desquels il est impossible de se méprendre, les principes pour lesquels notre pays peut et devrait livrer la guerre. Je ne lirai pas cet amendement; il est consigné au compte rendu.

Mon amendement ne comporte aucune ambiguïté. Nous proposons l'utilisation complète de tout ce que nous possédons afin de livrer une guerre totale et de remporter la victoire. Il comprend beaucoup plus que la simple mobilisation de nos ressources humaines pour service n'importe où. Il envisage l'utilisation complète de nos richesses et de nos ressources matérielles comme soutiens de nos ressources en hommes. Il signifie, entre autres choses, la conscription de la richesse, en vue d'arriver à cette fin. Nous avons le pouvoir d'établir la conscription de la richesse à l'heure actuelle. Jusqu'ici, nous nous sommes servi très peu de ce pouvoir; n'empêche qu'il existe, et la population du pays est prête à consentir ce sacrifice ou tout autre qu'elle sera appelée à faire. Elle attend seulement qu'on lui dise quoi faire. Je reçois un nombre considérable d'offres de services venant de personnes bien disposées et fort désireuses de se rendre utiles, mais qui ne savent où s'adresser. Notre population ne refusera jamais au Gouvernement, celui-ci ou un autre, tous les moyens nécessaires, y compris, au besoin, et leurs vies et leurs richesses.

Les idées sont loin d'être claires sur cette question de la conscription des richesses.

L'impôt—les taxes lourdes et rigoureuses comme celles que nous nous sommes imposées—constitue une forme de conscription. La soustraction de la taxe de défense nationale effectuée directement du salaire de l'ouvrier constitue une forme de conscription. L'impôt sur le revenu en est une autre, mais ce n'est pas la confiscation, car tout impôt sur le revenu suppose l'existence préalable du capital ou du capital et des services servant à produire le revenu et la conservation de ces sources de revenu; autrement l'impôt frapperait à vide. La nouvelle loi fédérale sur les droits successoraux représente aussi une certaine forme de conscription.

Parfaitement, mobilisons entièrement la richesse du pays en vue d'une guerre totale! Mais n'allez pas croire—et j'insiste sur ce point—qu'une telle mobilisation comporte la nationalisation de toutes nos institutions financières, ainsi que les honorables députés à ma gauche le préconisent. Ce serait alors du socialisme pur et simple.

Je rejette le socialisme, non seulement parce qu'il fait disparaître l'entreprise privée mais aussi parce qu'il comporte une révolution marquée de notre armature économique. Nous sommes pour la plupart des individualistes. Je crois que nous y voyons tous un sujet d'orgueil. Je le suis et je le reconnais sans en rougir ni vouloir m'en excuser. Je reconnais, cependant, qu'en temps de guerre je dois subordonner aux besoins supérieurs de l'Etat mes droits particuliers indiscutables, voire au point de me soumettre à la censure dont il a été question l'autre jour. Il est possible que je ne m'oppose pas pendant quelque temps à l'arbitraire de la censure. Mais je ne consentirais pas à abandonner mes droits pour toujours.

L'opposition officielle ne saurait appuyer le sous-amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Permettez que je l'étudie un peu. On y trouve ce qui suit:

> De l'avis de la Chambre, aucun effort total susceptible de répondre aux exigences actuelles de la guerre, aux problèmes domestiques, et à la préparation de la période d'après-guerre, n'est possible sans la mobilisation totale de la richesse, de l'industrie et des capitaux tout comme celle du capital humain.

Au fond, ce passage du sous-amendement se rapproche beaucoup de ce que j'ai moi-même proposé au paragraphe *a*) de mon projet d'amendement:

> *a*) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

Je ne puis donc que souscrire à ce passage du sous-amendement. L'honorable député de Rosetown-Biggar ne l'a pas exprimé en toutes lettres, mais ne songerait-il pas par cette proposition faire du socialisme la base de tout gouvernement en temps de guerre? Mais si telle est son intention, il ne l'a pas exprimée...

M. MacINNIS: M. Meighen l'a approuvé.

L'hon. M. HANSON: Il ne l'a pas dit.

M. COLDWELL: M. Meighen a déclaré aux électeurs de York-Sud qu'il approuvait en son nom et au nom du parti conservateur mon exposé de la conscription des richesses.

M. MacINNIS: Il l'a approuvé en son nom personnel et au nom du parti conservateur.

L'hon. M. HANSON: Mais si telle est l'intention de l'honorable député de Rosetown-Biggar, il ne l'a pas exprimée et je me trouve en somme largement d'accord avec lui sur ce passage du sous-amendement que je viens d'indiquer. Le second paragraphe du sous-amendement propose que:

lors du prochain plébiscite la population du Canada soit invitée à approuver la conscription complète et efficace des industries de guerre, de la richesse accumulée et des institutions financières simultanément et sur la même base de sacrifice que le projet d'intensification suggérée de conscription du capital humain.

Cette partie du sous-amendement approuve du moins tacitement le plébiscite projeté et cherche à faire poser une question additionnelle au peuple canadien. Ceci est tout à fait incompatible avec la première partie de mon amendement qui condamne le plébiscite en disant que c'est fuir sa responsabilité et que c'est la négation du gouvernement responsable. En soumettant au peuple la question proposée par le sous-amendement de la Fédération du commonwealth coopératif, le Gouvernement, à mon avis, fuirait également sa responsabilité et ignorerait le principe du gouvernement responsable. C'est le Parlement, à mon sens, qui devrait se prononcer sur les deux questions proposées par le Gouvernement et sur celle de la C.C.F. Si l'opposition votait en faveur de l'amendement et du sous-amendement, elle approuverait et désapprouverait à la fois, le plébiscite projeté. Nous ne serions pas logiques avec les principes énoncés dans notre amendement, et je répète que nous ne nous sommes pas écartés de l'opinion formulée dans mon amendement au sujet du plébiscite.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce point, mais on me permettra de parler tout particulièrement d'un principe que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a énoncé: la nationalisation, ou du moins la régie de toutes nos industries de guerre en vue de la production de toutes les choses nécessaires

au maintien de la santé et du moral des civils et afin de nous permettre d'équiper nos soldats de façon satisfaisante. Comment nous, qui croyons à l'initiative privée, pouvons-nous approuver ce principe? Nous avons, dans une large mesure, nationalisé les industries de guerre au Canada. Allons-nous pousser l'affaire jusqu'au bout? Allons-nous accepter le socialisme comme facteur économique en temps de guerre et permettre ensuite qu'il soit maintenu pendant la période de l'après-guerre?

M. REID: Vous voulez parler d'une forme de socialisme.

L'hon. M. HANSON: Une forme de socialisme. C'est ce que ces messieurs veulent dire. Pour ma part, je ne puis certainement pas l'accepter. Quoi qu'il en soit, en votant contre ce sous-amendement, nous ne voulons pas laisser entendre que nous n'approuvons pas la conscription totale de la richesse, des industries et de la finance tout comme la conscription de nos ressources en hommes.

La quatrième partie de mon amendement a trait à la question des problèmes qui se poseront après la guerre. On ne peut pas, dans un court exposé, toucher à toutes les questions que l'on aimerait discuter. J'ai ajouté cet alinéa à mon amendement parce qu'il n'est aucunement question de ces problèmes dans le discours du trône. Si le ministre des Pensions et de la Santé nationale veut bien me prêter une oreille attentive, je lui dirai que j'ai ajouté ce passage à mon amendement parce que je me suis rappelé que dans un discours qu'il a prononcé à Québec, le 20 juin dernier, il a décrit en termes chaleureux ce qui arriverait à la signature du traité de paix. Ce sera, a-t-il dit, une paix "dictée par le peuple" et dans le monde de l'après-guerre les problèmes seront résolus "par la volonté de la masse du peuple". Il a ajouté:

Jamais, je l'espère bien, nous ne connaîtrons, vous et moi, le Canada que nous avons connu avant la présente guerre,—quand le chômage, les secours, la misère, la rancœur et la pauvreté sévissaient dans le plus riche pays du monde. Le jour nouveau, l'ordre nouveau, le plan nouveau devront apporter, et apporteront, un remède à tout cela.

Je l'entends d'ici jeter les hauts cris. Il a ensuite parlé du principe de sécurité collective, fondé sur la force et la préparation collectives plutôt que sur un idéalisme collectif. Mais à l'instar de tous ceux qui évoquent la situation idéale qui doit régner après la guerre, il n'a pas exposé le nouvel ordre. Il est vrai qu'il a montré le Canada d'après-guerre tel qu'il l'entrevoit, un Canada où les travaux publics exécutés suivant un programme fixe, les activités municipales, provinciales et fédérales, l'extension progressive du réseau routier, sont subordonnés à un programme d'exploitation agricole rationnel et progressif. Il

n'y a là rien de neuf. Ces moyens ont déjà été mis en œuvre, mais sans amener l'âge d'or que nous attendons toujours. Il a omis de mentionner l'orthodoxie du principe de l'initiative privée. A-t-il renoncé à cette doctrine? En redoute-t-il l'application?

Puis, s'élevant vers les cimes de l'éloquence, —j'entends cela d'ici,—il a cité le mot classique de la sentinelle londonienne, emprunté au Livre d'Isaïe: "Sentinelle que dis-tu de la nuit?" Et il cita la réponse:

La nuit est avancée,—la longue, longue nuit touche à sa fin,—le matin vient.

Et il termina sur cette prédiction:

Nous verrons bientôt l'aurore glorieuse.

Magnifique! Mon cœur s'est échauffé à la lecture de ce discours, mais je crains que nous n'ayons pas encore vu cette aurore glorieuse et que nous devions pour cela attendre jusqu'à la victoire. Mais pour l'instant, quels sont nos préparatifs d'après-guerre? Dans son discours du 6 février, le ministre a déclaré qu'il avait soumis à la Chambre une série de mesures de grande portée touchant les problèmes d'après-guerre et il annonçait qu'au moins deux autres mesures importantes allaient être présentées au cours de la session actuelle. Il a mentionné la loi de 1940 sur l'assurance-chômage comme étant essentiellement une mesure d'après-guerre. J'en conviens jusqu'à un certain point mais personne, même sous la poussée de l'imagination la plus débridée, n'ira prétendre que l'assurance-chômage constitue un remède au chômage. C'est un simple palliatif.

Il a mentionné ensuite le projet de secours aux démobilisés, projet adopté quelque peu tardivement, je crois, par décret du conseil, après que le ministre eut eu vent des sentiments des anciens combattants et du peuple. Ce projet permet aux militaires de bénéficier de la loi d'assurance-chômage et leur donne accès à certaines autres mesures d'assistance. Or, le ministre a dit qu'il s'agissait là d'une mesure d'après-guerre de la plus haute importance. Jusqu'à un certain point, cela est vrai mais cette mesure aussi n'est qu'un palliatif et non un remède.

Il a déclaré ensuite que l'une des mesures qui allaient être présentées au cours de la présente session aurait trait à un programme de colonisation qui constituerait une des propositions de ce genre les plus constructives et grosses de conséquences que l'on ait jamais soumises au Parlement. Nous pouvons compter sur quelque chose de formidable. Nous réservons notre jugement quant à cet avis mais je dirai au ministre et à ses collègues du conseil: ne manquez pas de tirer parti des enseignements du passé. Je pose en axiome qu'il est inutile d'installer sur une ferme un homme qui n'a pas l'amour du sol et qui n'y est pas profondément enraciné. D'ailleurs, tout homme installé sur le sol devrait avoir eu quelque expérience agricole avant son enrôlement. Par-dessus tout,—et c'est là du moins une considération aussi importante que toute autre,—avant de demander à un homme d'embrasser la carrière d'agriculteur le Gouvernement de ce pays et les provinces devraient proposer et mettre à exécution, si possible, en concertant leurs efforts, des lignes de conduite qui aient pour effet de procurer aux cultivateurs un revenu pour leurs denrées qui leur permette d'affermer une propriété avec profit et de s'y maintenir. Cela est fondamental et, si vous négligez de le faire, aucun programme de colonisation ne réussira.

D'aucuns craignent qu'après la guerre, et lorsqu'une paix durable, espérons-le, sera rétablie, de nombreux Canadiens, ne se trouvent sans emploi et qu'il ne survienne chez nous une crise économique beaucoup plus terrible que celle que nous avons traversée après la dernière guerre, et même que celle que nous avons subie plus tard. Puis-je conseiller à ces prophètes de malheur de ne pas oublier que la tâche la plus importante qui nous affronte aujourd'hui en dehors de la guerre, et aussi importante au moins que notre défense, attendra alors le peuple canadien: la tâche de rétablir notre économie nationale; il ne se produira aucune crise économique à moins qu'elle ne soit le produit de la folie des particuliers et des gouvernants.

A ce sujet, puis-je appeler l'attention des honorables députés sur le discours de M. W. J. Cameron, prononcé durant l'heure Ford du dimanche soir, le 12 octobre dernier, et dans lequel il traite de cette question d'une façon réaliste. Voici:

Etudiez les facteurs. Premièrement, une usine en grande partie désuète depuis nombre d'années, et qui n'a jamais réussi à approvisionner tous nos gens, est maintenant modernisée et agrandie. Deuxièmement, une réserve de marchandises générales si fortement réduite en raison des restrictions, en vue de la défense, sur la fabrication et les achats que, une fois la défense assurée, la demande de toutes sortes de marchandises nécessitera l'emploi de chaque homme et de chaque machine pour y satisfaire. Troisièmement, de nouvelles industries, comme celle des avions, seront fermement établies, l'emploi des produits plastiques se répandra, les anciennes industries seront régénérées, et une association plus étroite s'établira entre les grandes et les petites entreprises. Quatrièmement, où l'Europe, son mécanisme de production en pièces, pourra-t-elle s'adresser pour obtenir les sources de réhabilitation après la victoire, sauf à l'Amérique? Il faudra construire des navires pendant vingt ans pour remplacer seulement ceux qui ont été coulés ces deux dernières années. Ces facteurs, si nous ne sommes pas atteints de folie incurable, aideront à éloigner la misère pendant la période de transition.

Puis il ajoute qu'une période de crise devait inévitablement suivre les guerres précédentes, mais qu'il n'en est pas de même aujourd'hui, que les conditions ont changé. Beaucoup songent à prévenir une période de crise, mais rien ne peut nous protéger, nous ou la nation, contre nous-mêmes. Et il prêche l'habitude de l'épargne et donne ce conseil fort à propos dont je voudrais que tous les hommes, femmes et enfants du Canada soient bien pénétrés.

Que ceux qui touchent plus d'argent en confient une partie à des placements de tout repos. Une orgie de dépenses est aussi à craindre que la folie de l'accumulation. Nous pouvons protéger la nation et nous protéger nous-mêmes si nous affirmons et croyons, à la lumière des faits, qu'une période de crise faisant suite à la défense n'est pas nécessaire et peut être évitée.

Je m'excuse, monsieur l'Orateur, d'avoir parlé pendant si longtemps, mais la Chambre consentira peut-être à m'écouter cinq minutes de plus.

Le plébiscite me répugne tout autant que lorsqu'il fut énoncé. Cependant le Gouvernement ne veut pas changer d'attitude. La mesure sera adoptée malgré l'opposition qu'on lui fait de divers côtés et pour diverses raisons. Les choses en étant ainsi, attendons maintenant que le Gouvernement nous apprenne la façon dont il entend tenir le plébiscite. Examinons les propositions qu'il nous soumettra de façon judicieuse et en visant à les améliorer, si possible. Au cours du débat, on nous a guère éclairés sur ce sujet; la discussion a porté sur le principe en cause. Examinons donc ces propositions en hommes d'affaires, non en partisans. J'aurai alors, je l'espère, décidé de la conduite que je dois conseiller à la population.

Nous pourrons alors passer aux affaires générales de la session. J'ai offert au Gouvernement, et je lui renouvelle la même offre, de coopérer dans l'exécution de son programme général de guerre. J'ai cherché à demeurer logique sous ce rapport, malgré les reproches que je me suis attirés, et je ne changerai pas de ligne de conduite. Je ne suis peut-être pas un Willkie, mais personne ne pourra nous accuser, mes collègues et moi-même, d'avoir saboté ou entravé l'effort de guerre national; au contraire, nous avons cherché et cherchons toujours à aider le Gouvernement d'une façon pratique, mais sans qu'il faille pour cela renoncer à nos principes. C'est ce que nous ne ferons jamais. On ne peut attendre cela de nous.

J'ai écouté dimanche, comme tous les honorables députés sans aucun doute, le discours de M. Churchill, qu'il a pour ainsi dire terminé en nous apprenant la chute de Singapour. Je l'ai écouté animé de sentiments divers. Il s'agissait d'un désastre, d'une défaite. Mais le message vibrant qu'il nous a adressé ainsi qu'aux autres nations m'a fouetté le sang, et je terminerai en citant un passage de son discours qui m'a pris tout entier, cœur, esprit et âme. Voici:

[L'hon. M. Hanson.]

Voici donc l'une de ces heures où la nation britannique peut faire preuve de génie. Voici l'une de ces heures où elle peut tirer du malheur même l'élan vital vers la victoire. Voici l'heure de montrer du calme et de l'équilibre, accompagnés de détermination inflexible, qualités qui nous ont arrachés, il n'y a pas encore si longtemps, de l'étreinte de la mort. Voici une nouvelle occasion, comme il s'en est présenté tant d'autres dans notre longue histoire, de montrer que nous pouvons subir des revers avec dignité et un nouveau sursaut de puissance.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.	MM.
Blackmore	MacInnis
Castleden	Marshall
Coldwell	Nicholson
Douglas (Weyburn)	Noseworthy
Fair	Quelch
Gillis	Shaw
Hansell	Wright—16
Johnston (Bow-River)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Dechene
Adamson	Denis
Anderson	Desmond
Authier	Diefenbaker
Aylesworth	Donnelly
Bence	Douglas (Queens)
Bercovitch	Dubois
Bertrand (Laurier)	Dubuc
Bertrand (Prescott)	Dupuis
Bertrand (Terrebonne)	Durocher
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Edwards
Black (Cumberland)	Emmerson
Black (Yukon)	Esling
Blair	Eudes
Blanchette	Evans
Bonnier	Farquhar
Boucher	Ferland
Bourget	Ferron
Bradette	Fleming
Breithaupt	Fontaine
Brooks	Fournier (Hull)
Bruce	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Brunelle	Fraser (Northumberland, Ont.)
Cardin	Fraser (Peterborough-Ouest)
Casselman (Grenville-Dundas)	Fulford
Chevrier	Furniss
Church	Gardiner
Clark	Gauthier
Claxton	Gershaw
Cleaver	Gibson
Cloutier	Gingues
Corman	Gladstone
Côté	Golding
Crerar	Goulet
Cruickshank	Graham
d'Anjou	Grant
Davidson	

Graydon	McLean (Simcoe-Est)
Green	Macmillan
Gregory	McNevin
Hanson (Skeena)	(Victoria, Ont.)
Hanson (York-Sunbury)	McNiven (Regina, ville)
Harris (Danforth)	MacNicol
Harris (Grey-Bruce)	Marier
Hatfield	Martin
Hazen	Maybank
Healy	Mayhew
Henderson	Michaud
Hill	Mills
Hoblitzell	Mullins
Homuth	Mulock
Howden	Neill
Howe	Nixon
Hurtubise	O'Neill
Ilsley	Parent
Isnor	Perley
Jackman	Picard
Jean	Pinard
King, Mackenzie	Poirier
Kinley	Pottier
Kirk	Pouliot
Lacombe	Power
Lacroix (Beauce)	Purdy
LaCroix (Québec-Montmorency)	Ralston
Laflamme	Raymond
Lafontaine	Reid
Lalonde	Rennie
Lapointe (Lotbinière)	Rhéaume
Leclerc	Rickard
Leduc	Roebuck
Léger	Ross (Calgary-Est)
Little	Ross (Hamilton-Est)
Lizotte	Ross (St. Paul's)
Lockhart	Ross (Souris)
McCann	Roy
McCuaig	Ryan
McCubbin	Sanderson
McCulloch	Senn
MacDiarmid	Sissons
Macdonald	Slaght
(Brantford, ville)	Soper
Macdonald (Halifax)	Stirling
McDonald (Pontiac)	Stokes
McGarry	Sylvestre
McGibbon	Taylor
McGregor	Telford
McIlraith	Thauvette
McIvor	Thorson
Mackenzie	Tremblay
(Vancouver-Centre)	Tripp
MacKinnon	Turgeon
(Edmonton-Ouest)	Tustin
McKinnon (Kenora-Rainy-River)	Vien
MacKinnon	Ward
(Kootenay-Est)	Warren
McLarty	Weir
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	White
	Whitman
	Winkler
	Wood—190

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas fait entendre sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition et je tiens à dire quelques mots.

Il importe, à mon sens, de donner à la Chambre une idée du sentiment réel de la province de Québec. Les honorables députés qui passent la moitié de l'année parmi leurs commettants ont un avantage sur ceux qui ne peuvent pas le faire à cause de l'urgence de leurs affaires. Ils rencontrent trente, quarante, cinquante personnes chaque jour de la semaine, des gens qui leur font part de leurs joies et de leurs misères et qui leur demandent aide et conseil. Ceux qui se présentent aux bureaux des honorables députés ne donnent pas toujours des renseignements de nature personnelle. Il en est qui ne demandent qu'une recommandation, qu'un mot d'encouragement. Mais d'autres ont assez confiance en leur représentant pour lui soumettre des questions intimes, pour lui ouvrir leur cœur et solliciter ses conseils. Ils renseignent également leur député sur le sentiment général de ceux qui les entourent et de la localité où ils résident. Par conséquent, le membre du Parlement a l'avantage de bien connaître les sentiments de ses commettants. C'est pourquoi, lorsque le Gouvernement demande l'avis des honorables membres du Parlement, ceux-ci peuvent facilement le renseigner sur la valeur d'une politique quelconque.

Il arrive, monsieur l'Orateur, que d'honorables députés échangent des plaisanteries en cette enceinte. Au moyen de réparties, ils cherchent à briser la monotonie des affaires parlementaires; mais bien que des incidents de ce genre se produisent quelquefois, je désire féliciter chaleureusement et de tout cœur, non seulement ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, mais aussi tous mes collègues qui ont pris part à la discussion, depuis le premier ministre jusqu'au dernier. Nous saisissons tout le sérieux de la situation actuelle, mais ce qui me dépasse c'est qu'on ait recours à des lieux communs, alors que chacun d'entre nous devrait avoir plus de liberté que jamais d'exprimer ses vues. Que mes collègues partagent ou non mes sentiments, je me ferai un devoir de respecter leurs opinions.

Depuis la perte de notre ami mutuel, feu le ministre de la Justice, la Chambre des communes me rappelle le séminaire de Québec où j'étais étudiant, après le départ d'un des plus grands éducateurs canadiens, monseigneur Mathieu, à l'occasion de sa nomination au siège archiépiscopal de Regina. J'ai quelquefois remarqué, au cours de mes discours, le sourire épanoui de l'ancien ministre de la Justice; il m'a même dit, un jour, qu'un de ses voisins l'avait prié de ne pas sourire de mes remarques car, ainsi, il m'encourageait. Monsieur l'Orateur, je me rappelle aujourd'hui quelques-uns des événements de ma carrière politique et en particulier le jour où l'ancien ministre de la Justice, M. Lapointe, accompagné de mon chef, le premier ministre (M. Mackenzie King), est venu me voir chez moi, à Rivière-du-Loup. Bien qu'on n'eût annoncé l'événement que peu de temps d'avance et malgré le mauvais temps, environ huit cents personnes de mon comté

sont venues rendre hommage et témoigner leur estime à mon chef, le chef du parti libéral, alors le chef de l'opposition, et à leur vieil ami le ministre de la Justice. Le premier ministre se rappelle encore, j'en suis sûr, les visages bienveillants de ces bonnes gens. Plusieurs étaient des cultivateurs et ils ont tous exprimé leur satisfaction d'avoir l'honneur de lui serrer la main. Du nombre était un vieillard qui est décédé il y a un an ou deux, à l'âge de 94 ans. Il avait voté pour mon grand-père, pour mon père et pour moi-même et avait coutume de présider mes assemblées. C'était un aimable vieillard de haute taille et à grande barbe blanche, et je l'ai présenté à mon chef comme le patriarche des libéraux de mon comté. Le premier ministre eut la délicate attention d'adresser chaque année ses bons souhaits au vieillard, à chacun de ses anniversaires de naissance, jusqu'à sa mort que nous déplorons.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un cas exceptionnel. Je suis fier de mes gens. Je les respecte. Quand je leur adresse la parole et quand ils me font l'honneur de m'écouter, j'en suis très honoré. C'est un grand sacrifice pour moi de rester dans la politique. Je pourrais mener autrement une existence plus facile, mais c'est mon devoir en temps de guerre de rester fidèle à mes gens et de leur témoigner combien j'apprécie la confiance qu'ils ont en moi depuis l'époque reculée où je les représente à la Chambre.

J'ai écouté cet après-midi le chef suppléant de l'opposition (M. Hanson). Je me demande s'il est encore suppléant ou chef titulaire. Il a dit: "Si nous n'envisageons pas la réalité en face, nous perdrons peut-être la guerre." D'accord. Puis il a ajouté: "Nous, les gens loyaux, nous sommes déconcertés." On croit entendre: "Nous, les gens d'Angleterre; les 'tailleurs de Tooley Street' ". Est-il la seule personne au pays à ne pas se complaire dans une béate satisfaction? A propos du plébiscite, il a dit que ce n'est une mesure ni virile, ni courageuse, et puis il a parlé de la probabilité d'une invasion de l'Angleterre. Il ne s'agit pas de savoir si le plébiscite est une mesure virile ou courageuse, mais bien de savoir si c'est le meilleur parti à prendre dans les circonstances, en tenant compte du fait qu'il se rattache de près à la conscription pour le service outre-mer. Puis l'honorable député a affirmé que la province de Québec devrait comprendre que la guerre est un conflit entre deux doctrines de vie, la liberté et l'esclavage. Un ami qui occupe un haut poste dans le gouvernement provincial de Québec me disait une fois que les Canadiens français n'aiment guère les choses abstraites. J'ai cependant une proposition à faire maintenant au Gouvernement. Je l'ai déjà faite, mais on ne l'a malheureusement pas acceptée. Je propose une modification foncière du service fédéral de l'information.

Pourquoi les gens de Toronto et d'ailleurs qui ont préconisé la guerre totale causent-ils de l'ennui et de l'agitation? C'est parce que notre service d'information est absolument inefficace et que nous avons à sa tête un homme prêté par une grosse compagnie et qui touche au moins $15 par jour pour ses frais, outre son traitement. C'est un neurasthénique et un fasciste. Comment la propagande fasciste peut-elle être chère aux Canadiens français de Québec plus qu'aux bons citoyens de langue anglaise ou française des autres régions du Canada? Cela me dépasse. On devrait opérer une modification radicale à cet égard. En outre, pour ce qui est de l'information, la province de Québec devrait recevoir le même aliment intellectuel que toute autre partie du pays. Nous sommes tous citoyens du même pays et je ne puis concevoir pourquoi on emploie une façon de parler dans le Québec et une autre dans l'Ontario, les Provinces maritimes et l'Ouest.

Je reviens sur un point que j'ai déjà touché. Le jour où nos compatriotes de langue anglaise auront de la Grande-Bretagne la même opinion que celle que nous, Canadiens français, avons de la France, ce jour-là nous aurons réalisé l'union parfaite des cœurs au Canada. Puisque nous sommes en guerre, il est essentiel que nous ayons assez de courage pour prendre les mesures nécessaires à la réalisation de l'effort de guerre le plus efficace. Que veux-je dire par cela? Je veux dire que chacun doit être à sa place, afin qu'il puisse faire de son mieux pour assurer la victoire à notre pays.

Il est des fils de cultivateurs qui voudraient s'enrôler mais qui ne le peuvent pas. Ils sont dans la même position du jeune homme incapable d'épouser la belle et charmante jeune fille qu'il aime, du fait qu'il est le soutien de ses vieux parents. C'est le cas de plusieurs fils de cultivateurs. Bien que l'on ait rejeté, il y a deux ans, mon offre de recruter un régiment entier dans ma circonscription, la ville de la Rivière-du-Loup, qui ne compte que 9,000 âmes, a fourni plus de 1,200 jeunes gens aux trois armes. Cabano également dans ma circonscription, a fourni plus de 250 volontaires à l'armée sur une population de 2,000 âmes.

Il arrive souvent que des cultivateurs aient à choisir entre s'enrôler dans l'armée et abandonner le bien paternel ou la vieille terre cultivée depuis des générations par la même famille. Chacun sait que la Grande-Bretagne doit absolument compter pour sa subsistance sur les provisions qui lui viennent de toutes les parties du monde. Ce que les cultivateurs accomplissent pour le pays,—et quand je dis

le pays j'entends l'armée aussi bien que la population civile,—ils l'accomplissent pour la Grande-Bretagne. Ils le font même pour la Russie depuis l'invasion des plaines fertiles de l'Ukraine par les Huns barbares.

Notre ami, M. Lapointe, ancien ministre de la Justice, a habité ma circonscription pendant nombre d'années. Il y est né et il l'a aimée si bien qu'il l'a visitée même l'été dernier, comme il le faisait chaque année, pour y passer quelques mois de repos. Au mois d'août 1940, après l'adoption de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, s'étant beaucoup dépensé à Ottawa, il se rendit dans le comté de Témiscouata pour s'y reposer. En son absence, on a rédigé les règlements touchant l'application de cette loi, et l'agriculture, ainsi que d'autres occupations essentielles, ont été déclarées saisonnières. M. Lapointe n'était pas là lors de l'approbation de ces règlements par décret du conseil. Les auteurs de ces règlements ne s'y connaissaient pas plus en agriculture que celui qui, apercevant un cheval, s'exclame en disant: "Quelle belle vache," ou voyant une vache observe: "Quel beau poulin." Ils ne connaissaient absolument rien de l'agriculture.

Qu'est-ce qui a suivi? Les députés ont dû entreprendre la lutte avec les autorités pour que les cultivateurs puissent rester sur la ferme et poursuivre une besogne qui n'est pas secondaire, mais bien essentielle.

A écouter les discours en Chambre et à les lire au hansard, j'ai observé avec plaisir que même les honorables députés en faveur de la conscription de nos ressources en hommes ont proposé d'exempter les cultivateurs précisément du fait qu'ils accomplissent une tâche essentielle au pays en temps de guerre, aussi bien qu'en temps de paix. Je tiens à louer le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), son très compétent sous-ministre, le général LaFlèche, le collaborateur du général LaFlèche, le major Benoit, le registraire dans la ville de Québec et son personnel et, maintenant qu'on a apporté quelque amélioration à la commission de notre district, cette commission elle-même.

Les membres du Parlement sont inondés de requêtes—et ce sont des requêtes légitimes—venant de cultivateurs qui demandent qu'on retarde leur entraînement.

Je suis prêt à me livrer à un travail utile pour mes électeurs, même si je dois travailler jour et nuit. Je suis prêt à discuter la cause des cultivateurs de ma circonscription avec n'importe quel fonctionnaire du ministère des Services nationaux de guerre ou du ministère de la Défense nationale. Mais il est ridicule de placer un tel fardeau sur les épaules des députés; ces cas devraient être réglés automatiquement. Dès qu'un homme peut prouver qu'il est réellement cultivateur, qu'il fait bien son travail, qu'il contribue à l'alimentation de l'armée et des civils au pays, on devrait lui permettre de poursuivre sa tâche sans être dérangé.

Je désire donner lecture de quelques remarques que faisait mon chef, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) le 19 juin 1940, ainsi qu'en fait foi le hansard, page 950. Il disait:

> Un honorable député de ce côté-ci de la Chambre a déclaré publiquement ce matin qu'il pourrait se rendre auprès de ses électeurs et qu'en leur annonçant que cette mesure a trait à la défense du Canada et de son territoire, on verrait en peu de temps cultivateurs et artisans s'empresser à s'enrôler dans notre armée pour résister à l'invasion. Il ajouta qu'il était sûr que l'on agirait de la même façon dans toutes les parties du pays lorsque l'on se rendrait compte qu'il faut absolument défendre notre sol. Mais je lui ai fait observer en réponse que pareille démarche de sa part serait peut-être à l'encontre des intérêts de la nation. Il faut, pour gagner la guerre, que les hommes continuent à travailler dans la forêt afin de nous procurer le bois nécessaire à la construction de quais et d'autres choses, dont nous avons un besoin pressant; que les hommes continuent à travailler dans les usines où ils accompliront un ouvrage infiniment plus utile à l'Etat en employant leur habileté d'ouvriers à la fabrication d'avions, de munitions ou d'autre matériel de guerre qu'en se présentant pour le service militaire; de même que les cultivateurs continuent à travailler sur les fermes pour nous fournir rapidement les produits agricoles nécessaires à l'accomplissement de notre tâche.

Cela a été exprimé bien mieux que je ne pourrais le dire moi-même. Je prie les honorables députés d'en lire le texte dans le hansard demain. Je ne trouve rien d'absurde dans le fait d'être obligé de venir au secours des cultivateurs, des fils et des aides de cultivateurs. Ce qui est absurde, c'est d'être obligé de le faire, parfois sans résultats satisfaisants, quand la question pourrait être définitivement et automatiquement réglée. On devrait laisser ces cultivateurs continuer leur travail en paix jusqu'à la fin de la guerre et même après la guerre. Nos cultivateurs, nos colons et nos ouvriers agricoles sont les éléments les plus solides de notre population. Au surplus, ils sont ceux qui ont le temps de penser et de penser juste. Aucun gouvernement ne peut s'attendre à nous servir, aucun parti ne peut s'attendre à nous servir à moins de tenir ses engagements envers nos cultivateurs.

Pourquoi le parti conservateur, sous la direction de sir Robert Borden, a-t-il perdu la confiance des Canadiens? Parce qu'il a manqué de parole envers les cultivateurs à qui il avait promis que la conscription ne leur serait jamais imposée. Lorsque les cultivateurs sont venus à Ottawa, ils ont constaté qu'on ne voulait pas les recevoir. On ne les a pas reçus alors et pas davantage dans la suite

alors que M. Bennett était premier ministre et avait confié à la Royale Gendarmerie du Canada armée de fusils chargés le soin de recevoir ces mêmes gens. Les cultivateurs de notre pays aiment la paix.

Je ne veux pas que le parti libéral tombe dans le fossé où le parti tory git enlisé depuis la dernière guerre. Je crois sincèrement que le parti libéral est le seul qui puisse maintenir l'ordre quand la guerre sera terminée et quand nous aurons remporté la victoire.

L'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) nous a dit l'autre jour que dans la province de Québec nous ne comprenons pas la signification d'un effort de guerre total. Mes concitoyens de la province de Québec comprennent très bien ce que cela veut dire. Ils appliquent à notre pays le proverbe bien connu et qui dit que la charité commence à la maison. Ils veulent que notre pays soit bien protégé à l'Est, à l'Ouest et au centre. Ce sont de bons Canadiens et ils comprennent que leur devoir est de défendre la rive de la Colombie-Britannique aussi bien que celles des Provinces maritimes et de leur propre province. Ils sont prêts à faire de leur mieux pour aider la Grande-Bretagne à gagner la guerre, et la preuve s'en trouve dans le nombre des Canadiens français qui se sont enrôlés dans ma région. Mais il veulent que notre Canada soit bien défendu. Ils veulent qu'avant d'avoir recours à la conscription pour le service outre-mer, la défense de notre pays soit efficace et assurée.

Après avoir consulté un certain nombre de nos collègues, il est de mon devoir, à titre de simple représentant libéral de la circonscription de Témiscouata, de proposer, avec l'appui de mon collègue et ami l'honorable réprésentant de Kamouraska (M. Lizotte) le sous-amendement suivant:

Que l'on retranche dudit amendement tous les mots placés après "la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence" et qu'on leur subsitue les suivants:

"Se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, d'adopter un changement d'attitude à la fois injustifié, inopportun et nuisible à la défense du Canada;

J'aimerais que les cultivateurs de York-Sunbury puissent voir le sourire sur le visage de leur représentant en ce moment. Pas un seul d'entre eux ne voterait pour lui s'ils avaient vu le large sourire épanouir sa figure lorsque je parlais de la misère des cultivateurs. Je continue la lecture de mon amendement:

"La Chambre, en plus, est d'avis que la défense du Canada devrait toujours avoir priorité sur tout autre engagement envers ou en faveur de tout autre pays, et qu'il va aussi de l'intérêt du Canada comme des pays alliés que les cultivateurs et les employés de ferme soient exemptés du service militaire.

[M. Pouliot.]

Je regrette, monsieur l'Orateur, d'être obligé de proposer un sous-amendement pour atteindre mon but. Je sais que certains hauts fonctionnaires de ministères, et aussi un grand nombre d'honorables députés, sont comme moi d'avis qu'il est nécessaire d'exempter les cultivateurs et les employés de ferme du service militaire parce que leur travail est réellement un travail de guerre. Cependant, à cause de la stupidité de prétendus experts on n'a pas encore pris de décision à ce sujet. C'est regrettable. On devrait faciliter la tâche du cultivateur et lui permettre de continuer sa besogne en paix, et ce serait à l'avantage de tous. De plus, monsieur l'Orateur, vu qu'un si grand nombre de pays sont en guerre et ne produisent pas, il est d'autant plus nécessaire que nous cessions de réduire l'étendue du terrain en culture et que nous augmentions notre production agricole le plus possible. Nous ignorons ce qui se produira après la guerre, mais il faudra sans doute bien du temps à certains pays pour se rétablir et produire en quantités suffisantes même pour leur propre consommation. Par conséquent, je prie le Gouvernement de bien vouloir comprendre que ce que font maintenant l'auteur de cet amendement et celui qui l'a appuyé, n'offre rien de préjudiciable au parti libéral ou au bien-être du pays; c'est plutôt quelque chose que l'on aurait dû accomplir il y a deux ans, lorsque nous avons déclaré la guerre. A cette époque, le point fut mentionné vaguement, et je félicite le Gouvernement d'avoir modifié les règlements du ministère des Services nationaux de guerre de façon à établir par arrêté en conseil que l'agriculture est une occupation essentielle et saisonnière. Mais ce n'est pas assez. On a eu tort de dire dans ces règlements que l'agriculture était une occupation secondaire. Il n'en est pas ainsi. Les cultivateurs doivent travailler de l'aube jusqu'au crépuscule en hiver comme en été. Je prie le Gouvernement de biffer le mot "secondaire", laissant le mot "essentielle". J'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement acceptera le sous-amendement comme programme ministériel en ce qui concerne les cultivateurs du pays.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, j'appuie intégralement le sous-amendement proposé par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Je donnerai mon vote en sa faveur avec satisfaction, sachant que j'accomplirai, pour l'agriculture, un magnifique devoir. L'agriculture est et demeure notre première ligne de défense. Organisons avant tout la défense du Canada par la protection de nos

cultivateurs, en les exemptant de l'instruction militaire et du service militaire obligatoire.

Que l'honorable député de Témiscouata n'éprouve aucun regret. Il est dans le droit chemin et je le suis avec plaisir sur cette voie du canadianisme et de l'honneur.

(Traduction)

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je proteste contre l'amendement que vient de proposer l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et qu'a appuyé l'honorable député de Kamouraska (M. Lizotte). J'ignore ce que les gens de la métropole doivent penser de nous et du Canada en ce moment. N'étaient-ce la glorieuse armée britannique, la glorieuse marine britannique et la glorieuse force aérienne qui sont à leur poste pendant que les Canadiens discourent, l'ennemi aurait remonté le Saint-Laurent et fait sauter la citadelle de Québec.

Puis-je dire à mon honorable ami de Québec-Montmorency (M. LaCroix) qui veut changer le drapeau, qu'il ferait mieux de s'en tenir au Union Jack car, si Hitler se rend ici,—et l'ennemi n'est pas loin de nos côtes en ce moment,—ce sera le drapeau noir qui flottera sur la citadelle de Québec et sur le Parlement d'Ottawa, et il n'y aura pas non plus de referendum à ce sujet. Je proteste contre cet amendement. La ville de Toronto a envoyé 55,000 hommes outre-mer durant la dernière guerre, dont 4,700 dorment leur dernier sommeil en France. Nos soldats ont combattu pour le Canada, la Grande-Bretagne et le glorieux pays de France qui, dans la dernière guerre, a tant fait pour la conservation de la liberté et de la civilisation dans le monde. Permettez-moi de répéter à mes honorables amis de la province de Québec, et j'en compte un bon nombre, ce que j'ai dit lorsque j'entrai dans cette Chambre pour la première fois: Qu'aucune ville au monde n'est moins préjugée que ne l'est la ville de Toronto, la ville que j'habite. Nulle part ailleurs, les protestants et les catholiques, les gens de toutes les races et de toutes les classes ne s'entendent mieux que dans la ville de Toronto. Toronto a souscrit un tiers de l'emprunt de la victoire et fourni près du tiers des recrues que l'armée, la marine et l'aviation ont obtenues dans les diverses villes du pays. Nos gens n'ont pas attendu la conscription. On n'a pas eu à les envoyer à la guerre; nos jeunes gens se sont levés comme un seul homme pour servir leur pays, et si nous avions eu un système convenable de recrutement dans ce pays, nous aurions un million d'hommes sous les armes, et cela sous le régime du volontariat, bien que l'autre méthode soit plus équitable pour tous.

Je m'oppose au principe de l'amendement. Les fils de cultivateurs dans notre province n'ont pas voulu être exemptés du service lors de la dernière guerre. Les cultivateurs ont montré leur patriotisme en prenant part à la guerre, tout comme ils l'ont montré le jour du scrutin en revendiquant, sur la question de la réciprocité en 1911, les droits et privilèges de la province d'Ontario, province qui est l'objet de tant d'attaques et qui contribue à notre effort de guerre plus d'hommes, d'argent et de munitions que toute autre province.

L'ennemi n'est pas loin de nos rives à l'heure actuelle. N'eussent été la flotte et l'aviation britanniques, la province de Québec, les Provinces maritimes et l'Ontario connaîtraient depuis longtemps déjà, pour les avoir éprouvés, le camp de concentration, le haut parleur, le sergent-major, l'espion, le pas lourd des soldats, la gestapo, le fouet, la barbarie, la brutalité et la sauvagerie. Je le répète, n'eût été la Grande-Bretagne, nous connaîtrions ces choses depuis longtemps d'un bout à l'autre du pays; et cependant, nous siégeons ici jour après jour, discutant de mesures comme cet amendement, refusant de rendre hommage à la population de la métropole qui soutient le plus fort de la guerre, qui, jusqu'à l'été dernier, était seule, dans tout le monde civilisé, à lutter, qui livre notre combat sur l'Atlantique, la Méditerranée, en Libye et ailleurs. Ce n'est pas la défense territoriale appliquée à Québec, ou Trois-Rivières, ou Montréal, ou Ottawa, ou Winnipeg, qui peut changer notre avenir. La défense du Canada ne se fera pas dans ces villes, mais le sort en sera décidé en Europe et en Asie. La défense territoriale n'existe pas dans la guerre moderne. Il faut relancer l'ennemi là où il se trouve. Le sort de la civilisation et de la liberté pour deux siècles à venir se joue sur les côtes de Grande-Bretagne, en Russie, dans la Méditerranée, sur les sables de Libye, et dans le Pacifique, ce grand océan que nous avons perdu et dont le Japon a la maîtrise. Parlons donc de la construction d'une route vers l'Alaska. Toutes les bases qu'on pourrait construire sur le tard sur le littoral du Pacifique ne vaudront pas une guigne si elles n'ont pas l'appui d'une flotte puissante sur le Pacifique, car si vous ne jouissez pas du contrôle maritime, vous ne pouvez transporter ni troupes, ni vivres, ni munitions, ni quoi que ce soit aux zones de danger sur le Pacifique, sans base. Les mêmes conséquences découleront de la perte de la bataille de l'Atlantique.

Pendant plus de deux ans, la Grande-Bretagne dut lutter seule. Plus tard, elle a trouvé deux alliés: la Russie et les Etats-Unis. Ce

dernier pays n'était pas prêt à la guerre; comme le Canada, il avait prêté l'oreille à la bataille des pacifistes et des isolationnistes. Le Canada a pressé la Grande-Bretagne de se défaire de son armée, de sa marine et de son aviation, comme il le faisait lui-même, de sorte que, quand vint la guerre, nous n'étions pas prêts. Nous nous sommes défaits de nos moyens de défense et de nos amis.

Tous ces arguments sur la défense territoriale et sur le plébiscite que l'honorable député de Témiscouata mentionnés dans son amendement ne constituent qu'un écran de fumée lancé à la dernière minute pour cacher des erreurs dont nous avons vu quelques conséquences dans le Pacifique à Singapour, Hong-Kong et ailleurs. Si je comprends bien, l'amendement de l'honorable député tend à exempter les fils de cultivateurs et les cheminots. Or, ces gens ne demandent pas à être exemptés. J'ai mentionné une province où les cultivateurs prennent part à la guerre. L'honorable député a déclaré que le plébiscite constitue un changement de politique. J'en conviens. C'est vrai. Quand le gouvernement actuel a-t-il rempli une seule de ses promesses, qu'il s'agisse de commerce, de défense, d'immigration, d'armements ou que sais-je? Jamais. Il avait affiché sur des panneaux-réclames: "Faites disparaître Bennett et avec lui la crise économique". Il a fait disparaître Bennett, mais non la crise. "Mettez fin au chômage: votez libéral". La population a voté libéral, mais le Gouvernement n'a pas mis fin au chômage. Ces gens font des promesses pour arriver au pouvoir, mais non pas pour les tenir. S'il y a un changement de politique, c'est tout simplement une mesure prise à la dernière minute en attendant que la situation s'améliore d'elle-même et en vue d'éviter la colère du peuple.

Sur quoi la population de l'Est se repose-t-elle pour sa défense? Ces honorables députés représentent-ils parfaitement l'opinion dans ces deux provinces, le Québec et l'Ontario? Je conviens qu'elles ont toutes deux beaucoup fait, mais l'ennemi serait déjà chez-nous depuis longtemps, il aurait remonté le Saint-Laurent en avion ou en bateau au printemps de 1940, sans la métropole, qui a toujours protégé notre sol en temps de paix comme en temps de guerre depuis que le Canada est devenu une nation.

L'honorable député qui a présenté ce sous-amendement est par ailleurs des plus aimables, je le concède. Il lui arrive parfois, comme l'ancien chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Woodsworth), de prendre fait et cause pour le pauvre hère et pour la classe moyenne. Parfois aussi il va trop loin, semble-t-il, dans ses attaques contre les conservateurs. Il dépasse la mesure en proposant une motion pour demander l'exemption en faveur des fils de cultivateurs, et des employés de chemin de fer. Je ne partage pas non plus ses idées sur la défense territoriale. Je lui apprendrai, ainsi qu'au Gouvernement, qu'il n'y a pas de défense territoriale. La situation sur les côtes du Pacifique en fait foi. Nous avons jeté par-dessus bord un vieil allié, le Japon, qui fut un excellent ami du Canada et de l'Empire; nous avons jeté l'Italie par-dessus bord. Nous avons cru pouvoir négliger d'organiser notre propre défense et de cultiver l'amitié des nations, et nous en voyons les résultats dans le Pacifique. La situation est devenue des plus graves pour la population de notre grande province du Pacifique, et on en chercherait vainement le remède dans cette sorte de défense territoriale qu'indique le sous-amendement proposé ou encore, dans des séances secrètes de la Chambre destinées à cacher nos bévues. Je le disais hier, pourquoi des séances secrètes? Pour étudier la défense territoriale? Rien ne motive la tenue de séances secrètes. Quatre-vingt-quinze pages du hansard britannique de janvier dernier prouvent que la Grande-Bretagne a examiné à fond les événements survenus à Singapour, à Hong-Kong et dans d'autres régions du Pacifique.

La population canadienne en a assez de ces discussions sur la défense territoriale et le plébiscite. La réputation du Canada en souffre aux yeux de l'empire. Pendant la dernière session j'ai demandé au ministre de déposer certains documents au sujet de la défense locale dans les villes, et il m'a répondu que le problème relevait des localités intéressées.

Ils pourraient peut-être prêter quelques lanternes magiques, quelques sirènes ou quelques pièces pyrotechniques mais quand il s'agit de subvenir à une armée de terre, de l'air ou de mer, aucune ville de l'Ontario n'offre quoi que ce soit comme mesure de défense, si ce n'est l'obscurcissement. On n'arrivera jamais à faire croire aux gens qu'ils sont en sûreté parce qu'on a pris des mesures de ce genre ou d'autres en vue d'assurer la défense locale, qui n'est nullement la défense territoriale, laquelle se compose surtout d'un corps local de volontaires, la police locale, aidé des Girl Guides et des scouts. Elle ne saurait être davantage, même si les bonnes gens du comté de Témiscouata pouvaient envoyer cinq ou six représentants aux Communes. Le Canada tout entier doit compter sur la métropole pour sa défense.

Le plébiscite marque sûrement un changement de politique, dont il n'avait pas été question lors des élections de 1940. Même les partisans du Gouvernement n'en avaient pas eu connaissance avant que la Chambre en fût saisie. A-t-on jamais vu chose semblable? Le peuple sait pourtant qu'en moins d'une année

de guerre, et sans la tenue d'un plébiscite, les hordes mécanisées ont envahi la Norvège, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la France, et toute l'Europe, autant de pays qui s'intéressaient à leur défense territoriale. Un des pays conquis, le Luxembourg, comptait un corps de police de 250 hommes. La seconde année de guerre a vu la conquête de la Yougoslavie et de la Grèce. Leur "défense territoriale" a été dissipée et ne valait rien. Prenez-en ma parole, sans la puissance que j'ai nommée, la Grande-Bretagne, il y a longtemps déjà que l'ennemi se serait implanté dans les Provinces maritimes et dans la province de Québec, qu'il aurait pénétré en Ontario jusqu'à la tête des Lacs.

Je ne comptais pas participer à ce débat, mais je n'ai pu supporter les remarques faites à l'adresse de la ville de soldats qu'est Toronto. On n'y passe pas des nuits blanches à se préoccuper du Québec. Je connais les gens de Toronto, ma ville natale. Ce sont des citoyens laborieux et patriotes. Je n'ai jamais été un bigot; et je n'ai jamais rencontré de bigot là-bas. Je ne suis qu'une des 500,000 ou des 600,000 personnes qui se trouvent dans la même situation. La province de Québec ou n'importe quelle autre province ne nous inquiète pas; notre unique préoccupation est de gagner la guerre. Nous aimons les gens de la province de Québec; ils sont nos amis et parents; ils ont fait beaucoup pour le Canada, et pendant cette guerre, ils ont fait plus qu'au cours de la dernière; les chiffres sont là pour le prouver. Maintenant que les discours prononcés en cette enceinte nous ont appris tout ce qu'il faut savoir en fait de défense territoriale, espérons que nous entendrons parler davantage de ce que nous devons à la métropole, qui a protégé nos rives et notre population contre les mêmes forces aériennes et les mêmes hordes mécanisées qui ont envahi les petits pays européens et menacé la liberté et la civilisation elles-mêmes.

(Sur la motion de M. Neill, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.

Jeudi 19 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX DÉPUTÉS

L'honorable Louis-Stephen St-Laurent, c.r., député de la circonscription électorale de Québec-Est, est présenté par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable C. G. Power.

M. Gaspard Fauteux, député de la circonscription électorale de Montréal-Sainte-Marie, est présenté par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable P.-J.-A. Cardin.

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DE HONG-KONG

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ORDRE DE RENVOI—SÉANCES À HUIS CLOS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on m'informe que sir Lyman Duff, commissaire chargé par décret du conseil de tenir une enquête sur l'affaire de Hong-Kong, a annoncé que, vu le caractère d'une partie importante de la preuve qui sera présentée, il a décidé que cette enquête ne serait pas publique parce qu'il est convaincu que cela n'est pas désirable. Le premier ministre peut-il me dire si cela est exact? Je puis ajouter que certains témoignages qui seront entendus auront un caractère confidentiel, je le sais, mais il y en aura beaucoup d'autres qui, selon moi, devraient être rendus en public, et cela dans l'intérêt public même; je veux parler surtout de ceux qui auront trait à l'envoi outre-mer de soldats non entraînés et à ce que le Gouvernement et le département ont fait à ce sujet.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que je viens d'entendre de la part de mon honorable ami est la première nouvelle que je reçois de la décision qu'aurait prise le juge en chef de tenir à huis clos les séances de sa commission. Je veux croire que les renseignements de mon honorable ami sont absolument dignes de foi.

L'hon. M. HANSON: J'imagine qu'ils le sont. Le juge en chef ne m'a pas confirmé la chose.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'imagine aussi que c'est exact. Aucun de nous ne paraît être au courant. Quoi qu'il en soit, quand j'ai demandé au juge en chef s'il consentait à diriger cette enquête, je l'ai assuré que le Gouvernement ne désirait lui imposer aucune restriction quelconque, qu'il aurait à décider lui-même sur la marche à suivre, sur l'aide dont il aurait besoin pour la tenue de l'enquête ainsi que sur tout ce qui concerne la commission. J'imagine que, si le juge en chef a décidé de tenir l'enquête à huis clos, comme cela s'est fait aux Etats-Unis dans l'enquête sur les événements de Pearl-Harbour, il avait évidemment les meilleures raisons du monde d'en agir ainsi. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage.

LES IMPÔTS

COMPÉTENCE DU DOMINION EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances au sujet de l'intrusion fédérale dans le domaine municipal en matière d'impôt. Je vais lui fournir le texte de cette question.

La ville de Toronto est une municipalité qui verse des sommes énormes en impôts sur le revenu des particuliers et des corporations. En juin dernier, lors de l'étude du bill de subsides, j'ai déclaré que le Gouvernement devrait consulter la Cour suprême du Canada afin de savoir si les autorités fédérales ont le droit de s'approprier ces revenus municipaux et provinciaux et d'obtenir par l'impôt des fonds pour des objets provinciaux que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord réserve aux provinces. Il y a beaucoup de doute sur ce point. Toronto est une grande ville, et les impôts qui y sont perçus sur le revenu des particuliers et des sociétés représentent plusieurs millions de dollars. La perte de ces revenus lui cause donc du détriment et entraîne un bouleversement des budgets municipaux, ainsi que du budget de la province.

La validité de toute entente conclue avec l'Ontario en la demeure devrait être établie, ainsi que je l'ai fait remarquer lors de l'étude de cette mesure en juin dernier. Il doit exister quelque moyen de valider l'enlèvement à l'Ontario de ces revenus fort considérables, surtout lorsqu'il se fait au préjudice de municipalités ontariennes. Je conseille au ministre, lorsque l'accord avec l'Ontario sera conclu, de le faire ratifier et de répartir cet argent de sorte que la part revenant aux municipalités soit versée directement aux villes de Toronto, Hamilton, London, Ottawa, et autres endroits. Les municipalités se sont vues privées de leurs revenus si souvent qu'autant vaudrait abolir les institutions municipales.

Le ministre est-il disposé à dédommager la province d'Ontario et la ville de Toronto des pertes qu'elles subissent du fait qu'elles doivent se retirer du domaine de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés commerciales en conséquence de la loi des subsides de juin dernier? Si l'accord résultant de celle-ci doit être ratifié, le ministre devrait répartir cet argent afin que les municipalités puissent l'obtenir soit directement, soit par l'entremise de la province. Le ministre a-t-il quelque autre déclaration à faire en la matière à la suite de l'objection énoncée hier par le gouvernement ontarien? Il a affirmé hier que la première objection avait été faite vendredi et touchait la ratification. J'ai soulevé cette question au cours de l'étude, en juin dernier, de la loi des subsides et de la loi sur l'assurance-chômage, soutenant que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de s'emparer de ces revenus provinciaux ni d'établir des impôts pour des objets provinciaux.

Des VOIX: A l'ordre.

M. CHURCH: Il ne le pourrait que du consentement des provinces intéressées et tout accord intervenu exigerait ratification.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): La validité des ententes conclues avec les provinces est maintenant à l'étude au ministère de la Justice. On avait supposé, au cours des négotiations, que le Gouvernement avait reçu l'autorisation de conclure ces engagements par l'article approprié de la loi des subsides supplémentaires adoptée le printemps dernier. Vendredi dernier, M. Conant, procureur général d'Ontario, a soulevé cette question pour la première fois, prétendant que cette autorisation ne suffisait pas et affirmant que la province d'Ontario désirerait la ratification, par le parlement fédéral, de toute entente qu'elle pourrait conclure avec le Dominion. J'ai immédiatement averti M. Conant qu'il avait droit de savoir si nous possédions les pouvoirs voulus pour conclure une entente; que je consulterais le ministère de la Justice à ce sujet et que s'il fallait une loi, on en soumettrait une à la Chambre.

M. CHURCH: Tout ce programme sent le Honduras britannique.

RESSORTISSANTS JAPONAIS

LEUR ÉVACUATION VERS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—MESSAGE DE KELOWNA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Je désire poser au premier ministre (M. Mackenzie King) une question en marge d'un télégramme que m'a adressé ce matin le greffier municipal de Kelowna (C.-B.). Voici le texte du message:

Copie d'une résolution adoptée le seize par le conseil municipal de Kelowna.

Attendu que des règlements fédéraux obligent tous les Japonais du sexe masculin et d'âge militaire à quitter les territoires sis à l'ouest des Cascades vers le premier avril; et attendu que rien ne laisse entendre que des mesures de surveillance et de restriction aient été prises à ce sujet; et attendu que lesdits Japonais se dirigent en nombre accru vers la vallée de l'Okanagan pour acheter des terres, des maisons et des domaines, plusieurs voyageant dans des automobiles neuves et agissant d'une façon truculente et insolente; et attendu que l'indignation s'est à ce point emparée de la population qu'elle risque de commettre des

actes de violence contre les nouveau-venus, et qu'elle en commettra sûrement si cette migration n'est pas arrêtée;

Le conseil municipal demande en conséquence, 1° que tous les Japonais du sexe masculin et d'âge militaire soient internés par les autorités du Dominion; 2° que des décrets du conseil soient adoptés pour prohiber la vente ou la location à bail ou autrement des fermes et des immeubles à des Japonais pendant la crise actuelle; 3° que toute évacuation des autres Japonais vers l'est des Cascades soit placée sous l'étroite surveillance des autorités du Dominion, qu'elle ne porte que sur des territoires que peut surveiller étroitement et en tout temps la police, et qu'elle s'effectue de façon à ne pas soulever l'indignation et la violence de la population.

Copie de cette résolution a été envoyée au premier ministre. Voici la question que je désire poser: Le premier ministre peut-il en ce moment faire une déclaration qui serait de nature à rassurer ceux qui ont charge des habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a eu l'obligeance de me communiquer un télégramme arrivé ce matin, et bien que cette dépêche ne soit pas rédigée dans les mêmes termes que celle dont il vient de donner lecture, le sens est à peu près le même. Je dirai dès maintenant que la ligne de conduite du Gouvernement, pour la durée de la guerre, consistera à restreindre l'acquisition de terrains, sous forme d'achat, de location ou autrement, par des personnes d'origine japonaise ou des sociétés dominées par des Japonais, à ceux qui auront d'abord obtenu un permis à cet effet du ministre de la Justice.

En répondant à l'honorable député, je devrais peut-être donner un conseil de prudence au sujet de la teneur des messages et des déclarations publiques visant la situation présente des nationaux du Japon et d'autres personnes d'origine japonaise au Canada. Inutile de rappeler la gravité de la situation et la nécessité de la plus grande modération possible dans notre langage au sujet de ces questions difficiles, si nous voulons maintenir la paix et l'ordre dans les différents centres et empêcher des actes inconsidérés de la part de particuliers qui ne se rendent peut-être pas suffisamment compte de l'effet de leurs agissements.

PENSIONS DE VIEILLESSE

PROJETS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DE NOS TRAVAILLEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): L'honorable député de St. Paul's (M. Ross) a posé hier une question au sujet des pensions de vieillesse. Je lui dirai que la question ne relève pas de mon ministère. Il devrait la poser à mon collègue, le ministre des Finances.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, comme la question que j'ai posée hier à l'appel de l'ordre du jour, et qu'on trouve à la page 779 du compte rendu, est du ressort non pas du ministre des Pensions et de la Santé nationale, mais de celui des Finances, je prie ce dernier de bien vouloir me fournir la réponse un peu plus tard.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Avec plaisir.

LE VAPEUR *LADY HAWKINS*

DEMANDE D'UNE ENQUÊTE SUR LE TORPILLAGE DE CE NAVIRE DANS L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai averti le ministre des Transports (M. Cardin), le 4 février, que je lui poserais une certaine question et je l'ai effectivement posée publiquement le 13 février. Je me demande si le ministre du Service naval (M. Macdonald) a attiré son attention là-dessus. S'il l'a fait, puis-je avoir une réponse à cette question qui concerne le coulage du *Lady Hawkins*?

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre des Transports): Je crois savoir que la question posée par mon honorable ami relève du ministre du Service naval. Je crois que ce dernier est ou sera bientôt en mesure d'y répondre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je me permets de dire que, dans l'intérêt des parents de ceux qui ont péri sur le *Lady Hawkins*,—je parle des passagers aussi bien que des membres de l'équipage,—le Gouvernement devrait nous assurer qu'une enquête complète sera tenue sur la perte de ce navire.

[*Plus tard:*]

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le Service naval): Je suis maintenant en mesure, monsieur l'Orateur, de répondre à la question que m'a posée l'autre jour l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) au sujet d'une enquête sur la perte du *Lady Hawkins* dans l'Atlantique.

La direction, la circulation et la protection des navires relèvent des marines de guerre des nations alliées et ne sauraient faire l'objet d'une discussion publique ni être portées à la connaissance de l'ennemi.

On peut laisser savoir que le *Lady Hawkins* ne faisait pas partie d'un convoi. Ce navire avait quitté un port des Etats-Unis après consultation entre son commandant et le conseil-

ler maritime du service consulaire britannique et après avoir reçu les instructions et recommandations appropriées. Il y a collaboration étroite entre le conseiller maritime du service consulaire et les maîtres de ports aux Etats-Unis.

Lorsque le haut commandement pour l'Amérique et les Antilles a avisé du retard du *Lady Hawkins,* une enquête a été instituée par ordre de l'état-major naval canadien. Rien n'a transpiré qui permette de voir dans cette perte déplorable autre chose qu'une des inévitables conséquences de la guerre.

PREMIER EMPRUNT DE GUERRE

POURCENTAGE DES SOUSCRIPTIONS PASSANT AUX BANQUES ET AUX MAISONS DE PRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): A l'appel de l'ordre du jour, mardi dernier, l'honorable député de Lincoln (M. Lockhart) a demandé quel montant de l'emprunt de la Victoire lancé en 1941 avait été vendu par les acheteurs primitifs et était passé aux banques et maisons de prêt.

J'ai fait faire des recherches pour voir si je pourrais ajouter quelque chose à mes remarques de mardi. J'apprends qu'il est presque impossible d'obtenir même une estimation grossière des bons vendus depuis l'époque de leur achat primitif. L'honorable député se rendra compte que lors de l'emprunt de la Victoire de 1941 nous avons émis des bons au porteur en tranches de $50 à $25,000. Ces valeurs sont vendues sur le marché libre et passent de main en main sans que la Banque du Canada tienne note de ces transactions.

Il peut être utile de consigner au compte rendu les chiffres de l'ensemble des valeurs détenues par la Banque du Canada et les banques à charte au 30 juin 1941, soit immédiatement après l'emprunt de la Victoire de 1941, et au 31 décembre 1941, date la plus récente à laquelle ces renseignements sont disponibles. Le 30 juin 1941, les valeurs directes et garanties du Dominion et des provinces se chiffraient par $2,085,220,028; le 31 décembre 1941, elles atteignaient un total de $2,124,401,449, soit une augmentation de $39,181,421 seulement.

Cependant, au cours de cette période, plusieurs facteurs tendaient à modifier ces chiffres dans une certaine mesure, soit l'augmentation du montant de bons du trésor fédéral, les obligations fédérales et provinciales parvenues à échéance, et le reste. Les conditions fort satisfaisantes qui ont régné sur le marché de ces bons de la Victoire indiquent en outre qu'on n'était guère porté à s'en défaire. Etant donné tous ces faits, je suis d'avis que la situation n'offre rien d'inquiétant dans son ensemble.

[L'hon. M. Macdonald.]

Je crois bon de répéter ce que j'ai dit mardi, soit qu'en ce qui concerne les bons à courte échéance, les acheteurs primitifs semblent en avoir vendu plus que je n'aurais aimé. Je ne voyais pas cela d'un très bon œil et j'espère que ceux qui achèteront des bons à court terme de l'émission actuelle le feront dans l'intention de les garder.

LE BLÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DATE À LAQUELLE UNE AUGMENTATION DU PRIX DU BLÉ SERA ANNONCÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Je prie le ministre de l'Agriculture de bien vouloir dire à la Chambre s'il se propose d'annoncer un relèvement du prix du blé avant que les cultivateurs commencent leurs labours du printemps.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question posée par l'honorable représentante s'adresse plutôt au ministre du Commerce. En réponse, je dois dire que nous avons mûrement étudié cette question et que nous espérions être en mesure d'annoncer aujourd'hui notre décision finale. Nous ne sommes pas encore prêts à le faire, mais je compte que nous le serons dans quelques jours.

M. DOUGLAS (Weyburn): Est-ce que le bill sera soumis au comité de l'Agriculture?

L'hon. M. MacKINNON: Telle est notre intention.

SERVICE "AIRGRAPH"

RAPIDITÉ DE LA LIVRAISON AUX TROUPES OUTRE-MER ET POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE CE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): J'ai une question à poser au ministre des Postes au sujet de l'envoi de lettres outre-mer au moyen du service "airgraph". Son département a-t-il pu calculer le temps que prennent en moyenne les lettres expédiées du Canada pour atteindre les soldats outre-mer? Je désire aussi savoir si l'on va étendre ce service pour permettre à nos soldats outre-mer d'envoyer des lettres par "airgraph" au Canada.

L'hon. W. P. MULOCK (ministre des Postes): L'honorable député de Parkdale a eu l'obligeance de me faire savoir qu'il se proposait de demander ces renseignements aujourd'hui. A sa première question je réponds que le délai le plus court est de cinq jours et qu'en moyenne cette transmission exige douze jours, intervalle qui diminuera sans doute sensiblement lorsque la température deviendra plus favorable. En réponse à sa deuxième question, je dois dire que les autorités

postales du Royaume-Uni et du Canada ont déjà envisagé l'organisation d'un service "air-graph" bilatéral dont l'inauguration dépendra de l'établissement d'un service régulier et direct de transport aérien comportant des parcours d'une fréquence raisonnable entre le Royaume-Uni et le Canada.

M. COLDWELL: A-t-on songé à assurer les avantages du service "airgraph" à nos soldats stationnés dans le Moyen-Orient? Sinon, le ministre va-t-il étudier la question? J'ai reçu aujourd'hui une lettre dans laquelle on me demande des renseignements à ce sujet.

L'hon. M. MULOCK: L'honorable député veut-il parler d'un service maintenu entre l'Angleterre et le Moyen-Orient, ou entre le Canada...

M. COLDWELL: Entre le Canada et le Moyen-Orient.

L'hon. M. MULOCK: Je vais me procurer le renseignement demandé et j'en ferai part à l'honorable député d'ici un jour ou deux.

PÉTITION

DEMANDE D'INTERNEMENT DES JAPONAIS ADULTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. MAYHEW (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai ici une pétition signée par 1,100 citoyens de la municipalité de Saanich. Je demande la permission de la déposer maintenant sur le bureau de la Chambre. Saanich se trouve dans la circonscription de Nanaïmo, et comme le représentant de cette région est actuellement en service outre-mer, c'est en son nom que je déposerai la pétition. Je vais lire simplement le passage principal du vœu exprimé par les pétitionnaires. En voici la teneur:

> Nous prions donc instamment le Gouvernement fédéral de prendre les mesures immédiates pour supprimer toute possibilité d'actions subversives de la part des Japonais habitant cette province.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 18 février, sur la motion de M. Alphonse Fournier, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury) et sur la proposition de sous-amendement de M. Pouliot.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je me demande si Votre Honneur s'est arrêté à étudier la régularité du sous-amendement proposé par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Comme il porte sur un événement futur et incertain sur lequel il est impossible de se prononcer de façon définitive, je me vois forcé de soutenir respectueusement que la proposition est irrégulière.

Tout d'abord, si, comme tous les honorables députés le savent, un amendement peut porter sur trois ou quatre sujets, l'amendement lui-même doit être étudié dans son ensemble et l'irrégularité d'une partie rend nécessairement irrégulière toute la proposition. Une partie du sous-amendement est rédigée dans les termes suivants: Les conseillers de Votre excellence se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, d'adopter un changement d'attitude à la fois injustifié, inopportun et nuisible à la défense du Canada.

Qui peut dire ce que se propose de faire le Gouvernement et surtout dans le cas d'une pure éventualité? Je me demande si un amendement rédigé dans les termes suivants ne répondrait pas à ce que les honorables vis-à-vis, que je vois sourire en ce moment, se sont constamment abstenus de dire: Que le Cabinet se propose, relativement à la conscription du capital humain pour le service outre-mer, de s'en tenir à la politique suivie depuis l'arrivée au pouvoir de la présente administration. Un amendement exposant l'un ou l'autre point de vue serait, me semble-t-il, nécessairement irrégulier. Dans l'un et l'autre cas, en effet, il porterait sur une mesure future du Gouvernement sur laquelle on ne saurait prendre aucune décision pour le moment et sur laquelle, ainsi qu'on l'a si souvent répété de ce côté-ci de la Chambre, le Gouvernement ne se prononcera qu'à la lumière des événements, tels qu'ils se présenteront après qu'il aura été autorisé d'agir en toute liberté relativement à des questions aussi importantes que celle sur laquelle porte le sous-amendement.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas souvent que j'approuve une proposition de l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot), et les observations que je ferai porteront entièrement sur la légalité de l'amendement projeté et non pas parce que j'approuve le but visé par l'honorable représentant de Témiscouata, qui est sans doute d'ordre politique comme vous le savez tous, mais parce qu'à mon avis, il a parfaitement le droit de faire cette motion, et c'est pour cette seule raison que je prends la parole.

Si j'ai bien compris les observations du premier ministre, il a fondé son appel au Règlement sur l'emploi du mot "contemplating". Son raisonnement porte que le Gouvernement se propose de faire quelque chose, et qu'en conséquence la première partie de la

motion repose sur une prémisse fausse. Je n'interprète pas ainsi le mot "contemplate" parce que d'après le dictionnaire Webster, voici quel est son sens ordinaire: "tenir pour éventuel ou probable; envisager ou considérer avec une attention suivie; faire l'objet de méditations". Le Gouvernement doit certainement avoir envisagé un changement d'attitude, car autrement, il n'aurait pas proposé de plébiscite. En soi, la tenue d'un plébiscite indique jusqu'à un certain point qu'un tel changement d'attitude de sa part est possible ou probable. J'imagine que cet amendement est régulier, bien que je ne le voie pas d'un bon œil. Toutefois, le Règlement existe et j'estime qu'il doit être observé. L'objection ne porte pas sur le manque d'à-propos de l'amendement—il n'y a aucun doute là-dessus —mais sur le sens du mot "contemplating" employé dans le texte anglais du projet d'amendement. Selon le Règlement même, aussi bien que d'après le sens du mot "contemplating" cet amendement est régulier. Telle est mon opinion sur ce point.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je sais gré de ses observations au chef de l'opposition (M. Hanson), mais je regrette qu'il ait attribué la présentation de ce sous-amendement à des motifs d'ordre politique. Voici la définition du mot "contemplate" que donne l'*Oxford Dictionary* que j'ai pris à l'instant sur le bureau de la Chambre:

Contemplate. . . Gaze upon; view mentally; expect; intend, purpose; meditate. So Contemplation. . . (*templum*, TEMPLE, open space for observation).

Or il n'est personne, hormis les membres du Cabinet, qui sache ce qui se passe derrière les portes closes de l'édifice de l'est. Mais voici le paragraphe contenu dans le discours du trône que l'on trouve à la page 4 du hansard de cette année:

Mes ministres demanderont donc au peuple, par un plébiscite, de les dégager de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Le passage ne contient pas les mots "conscription pour outre-mer". Mais voyons le texte de l'amendement dont le premier paragraphe est ainsi conçu:

"La Chambre regrette que les conseillers de Son excellence se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, un changement d'attitude à la fois injustifié..."

L'emploi du terme "outre-mer" dans l'amendement constitue la seule différence entre celui-ci et le texte du discours du trône. Par ailleurs, si l'on s'arrête au texte du discours du trône, un article du programme du Gouvernement est de demander d'être dégagé de toute obligation résultant d'engagements du passé et de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire. Fort bien. Je crois que l'amendement, qui a été soigneusement rédigé, suit les grandes lignes du discours du trône. Je reconnais également qu'en théorie le premier ministre peut dire que personne ne sait ce que le Gouvernement envisage. Mais quand il nous expose son programme pour toute la session et qu'un article de ce programme vise à dégager le Gouvernement de toute restriction touchant le service militaire, je crois parfaitement régulier de proposer un amendement dans les termes de celui que j'ai eu l'honneur de proposer. Je compte sur vous, monsieur l'Orateur, sur votre connaissance, beaucoup plus approfondie que la mienne, de la langue anglaise, ainsi que sur votre connaissance et votre expérience des règles et des coutumes de la Chambre, pour une décision impartiale. La question prend un aspect purement légal. Elle se résume à savoir si le discours du trône indique que le Gouvernement envisage à modifier, en quoi que ce soit, sa politique touchant le service militaire en ce pays. A vous donc de décider si le sous-amendement est régulier ou non.

M. BLACK (Yukon): Le premier ministre pourrait-il citer à la Chambre un précédent ou une règle établissant la régularité ou l'irrégularité de ce sous-amendement? Le cas doit s'être déjà présenté soit dans cette Chambre soit dans une autre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas de précédent à l'esprit, mais on pourrait sans doute en trouver et en citer un grand nombre. Je crois, cependant, que toute personne bien au courant des articles du Règlement de la Chambre relatifs aux amendements admettra que mon opinion concorde avec les règles établies en cette Chambre touchant les motions et les débats.

L'hon. M. HANSON: Ne s'agit-il pas plutôt d'un point tout à fait nouveau, dont il n'a jamais encore été question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ah, non.

M. l'ORATEUR: A la suite des observations faites par les honorables députés au sujet du sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot), j'ai étudié, hier et ce matin, la question de savoir si cet amendement est bien régulier.

L'honorable représentant de Témiscouata a proposé à l'amendement à l'Adresse, un sous-amendement qui renferme les mots suivants:

"La Chambre regrette que les conseillers de Son excellence se proposent, relativement à la conscription du capital humain pour service outre-mer, un changement d'attitude...

En réponse à la déclaration du chef de l'opposition (M. Hanson), je dis qu'à mon avis les mots "se proposent" employés par l'honorable représentant de Témiscouata signifient clairement l'adoption maintenant d'un changement d'attitude, et le proposeur fait particulièrement allusion à la conscription du capital humain pour service outre-mer.

La Chambre ne peut pas recevoir maintenant une modification de ce sous-amendement portant sur un acte futur du Gouvernement. L'article du Règlement qui n'admet pas plus de deux amendements à la fois est bien connu. Pour cette raison, il est nécessaire d'appliquer à un sous-amendement la plus stricte interprétation du Règlement. Une motion de défiance,—et j'ajouterai que le sous-amendement est bien une motion de défiance,—fondée sur le fait que le Gouvernement a changé sa politique serait régulière. Mais en fondant une telle motion sur la supposition non établie que le Gouvernement se propose tout simplement de changer d'attitude, on semble tenir le Gouvernement responsable d'une chose qu'il n'a pas encore faite. Si on encourageait ce procédé, il n'y aurait pas de limite au nombre de motions de défiance possibles. Les intentions du Gouvernement sont connues de lui seul et rien ne justifie la présente supposition dans le discours du trône, et elle n'est pas davantage justifiée par la déclaration du premier ministre au cours de la présente session, ni par une mesure quelconque soumise à la Chambre. C'est sur une supposition que l'on demande à la Chambre de se prononcer, sans que le Gouvernement ait l'occasion de la modifier par un autre amendement; car, comme je l'ai déjà dit, la Chambre ne peut être saisie de plus de deux amendements en même temps, et le Gouvernement se trouve donc incapable de le modifier par un autre amendement.

Quel est l'objet d'un amendement? Il vise, d'après May, à modifier une question de manière à rallier les suffrages de ceux qui, sans cette modification, doivent ou voter contre la question ou s'abstenir de voter. L'impossibilité où le Gouvernement se trouve de proposer un autre amendement dans ce cas est d'autant plus grave que l'amendement demande de rejeter l'Adresse et est ainsi une motion de défiance fondée sur des mesures futures du Gouvernement dont la Chambre ne peut rien savoir. Pour cette raison l'amendement est futile et ne peut être accepté. Je déclare donc le sous-amendement irrégulier.

M. POULIOT: J'en appelle respectueusement de votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR pose la question suivante:

M. l'Orateur ayant décidé que le sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) est irrégulier, l'honorable député de Témiscouata en appelle de cette décision.

(La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Casselman
Mme Nielsen

MM.
Abbott
Anderson
Authier
Bercovitch
Bertrand (Prescott)
Black (Châteauguay-Huntingdon)
Black (Cumberland)
Black (Yukon)
Blackmore
Blanchette
Bonnier
Bradette
Breithaupt
Bruce
Brunelle
Cardin
Casselman
Chevrier
Church
Claxton
Cleaver
Cloutier
Corman
Côté
Crerar
Cruickshank
Davidson
Dechene
Denis
Diefenbaker
Donnelly
Douglas (Queens)
Dubuc
Dupuis
Durocher
Edwards
Emmerson
Eudes
Evans
Factor
Fair
Farquhar
Fauteux
Ferland
Ferron
Fleming
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser (Northumberland, Ont.)
Fraser (Peterborough-Ouest)
Fulford
Furniss
Gardiner
Gershaw
Gibson
Gingues
Golding
Goulet
Graham
Grant
Gray
Green
Gregory
Hansell
Hanson (Skeena)
Hanson (York-Sunbury)
Harris (Danforth)
Harris (Grey-Bruce)
Hazen
Healy
Henderson
Hill
Hlynka
Hoblitzell
Homuth
Howden
Howe
Hurtubise
Ilsley
Isnor
Jackman
Jean
Johnston (Bow-River)
King, Mackenzie
Kinley
Kirk
Kuhl
Laflamme
Lafontaine
Lalonde
Lapointe (Lotbinière)
Leader
Leclerc
Leduc
Léger
Little
Lockhart
McCann
McCuaig
McCubbin
McCulloch
MacDiarmid
Macdonald (Brantford)
Macdonald (Halifax)
Macdonald (Kingston)
McDonald (Pontiac)
MacGarry
McGibbon
McIlraith
McIvor
Mackenzie (Vancouver-Centre)
MacKinnon (Edmonton-Ouest)
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
MacKinnon (Kootenay-Est)
McLarty
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Simcoe-Est)
Macmillan

McNevin (Victoria, Ont.)
McNiven (Regina)
MacNicol
Marier
Marshall
Martin
Maybank
Mayhew
Michaud
Mills
Mullins
Mulock
Neill
Nicholson
Nixon
O'Neill
Perley
Picard
Pinard
Poirier
Pottier
Power
Purdy
Quelch
Ralston
Reid
Rennie
Rhéaume
Rickard
Roebuck
Ross (Calgary-Est)
Ross (Hamilton-Est)
Ross (St. Paul's)
Ross (Souris)
Rowe
Ryan
St-Laurent
Sanderson
Senn
Shaw
Sissons
Soper
Stirling
Sylvestre
Taylor
Telford
Thauvette
Thorson
Tremblay
Tripp
Turgeon
Tustin
Veniot
Vien
Ward
Warren
Weir
Whitman
Winkler
Wood
Wright—182.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Bertrand (Terrebonne)	LaCroix (Québec-Montmorency)
Bourget	Lizotte
Castleden	McGregor
Coldwell	MacInnis
d'Anjou	Noseworthy
Douglas (Weyburn)	Parent
Gauthier	Pouliot
Gillis	Raymond
Lacombe	Roy—19.
Lacroix (Beauce)	

M. l'ORATEUR: La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je parlerai aujourd'hui de la question des Japonais en Colombie-Britannique. Comme le problème revêt un caractère de grande importance et d'actualité brûlante, il est presque impossible de l'exposer dans le temps prescrit. Il se peut que je demande quelques minutes supplémentaires. C'est un privilège que je n'ai jamais sollicité jusqu'ici.

Je n'oublie pas ce que nous a dit le premier ministre (M. Mackenzie King) quand il nous a mis en garde contre tout propos irréfléchi et non motivé, susceptible d'aggraver la situation qui existe en Colombie-Britannique à l'égard des Japonais. Monsieur l'Orateur, il y a vingt ans que j'entends les membres du conseil nous exhorter à l'apaisement, mais je crois le moment venu d'adopter une ligne de conduite différente. A mon avis, le meilleur moyen de prendre l'intérêt du pays et de favoriser la paix consiste à parler net et franc, et à prendre des mesures précises, touchant les questions qui se présentent à nous.

[M. l'Orateur.]

Dans la première campagne électorale à laquelle j'ai pris part, celle de l'automne 1921, en vue de me faire élire à cette Chambre, j'ai été frappé par un double état de choses qui existait chez nous: d'abord, la place prépondérante prise par les Japonais dans l'industrie de la pêche, et ensuite, leur rapide expansion numérique en Colombie-Britannique, tant du fait de l'immigration que de leur accroissement naturel. C'est surtout pendant la guerre, alors que nos hommes étaient outremer, que l'industrie de la pêche passa en leurs mains. Plus tard, ils procédèrent systématiquement à en évincer les blancs. Leurs méthodes, trop souvent, n'étaient pas de celles que justifie le jeu d'une concurrence normale.

Au début de 1922, j'obtins du gouvernement d'alors l'abaissement du nombre de permis attribués aux Japonais pour la pêche au saumon,—une forme de l'industrie—, dans une proportion de 33 p. 100. Plus tard, dans le courant de l'été, on établit une commission royale qui décida de diminuer, dans une proportion de 40 p. 100, le nombre des permis de pêche au saumon détenus par des Japonais. Un an plus tard, le nombre de ces permis fut diminué d'un autre 15 p. 100 et, l'année suivante, encore de 10 p. 100. Dans l'ensemble, la diminution a été très appréciable et a été maintenue depuis.

Les honorables députés savent que, il y a quelques semaines, on a saisi tous les bateaux de pêche japonais, au nombre d'environ 1,200. Si on en avait toléré l'entrée continue, au lieu de l'interdire en 1922, comme je viens de le mentionner, on en aurait maintenant saisi quelque 3,000 ou peut-être 3,500. La situation en Colombie-Britannique s'en trouverait aujourd'hui fort aggravée.

Envisageons maintenant l'autre aspect, c'est-à-dire celui de l'accroissement de la population japonaise sous l'effet des naissances et de l'immigration. La natalité japonaise est à peu près le double de celle des gens de race blanche, et peut-être un peu plus que cela. Naturellement, elle est continue. Nous pouvons arrêter l'immigration, mais nous ne pouvons pas empêcher l'accroissement par natalité, surtout si le gouvernement japonais n'autorise l'émigration que des femmes susceptibles de procréer. En fait, les émigrées japonaises qui n'ont pas d'enfants sont renvoyées au Japon et remplacées par d'autres.

Avant 1884, les Japonais n'émigraient pas en Colombie-Britannique. Mais, de 1884 à 1907, ils arrivèrent en nombre toujours croissant, à tel point que la situation devint inquiétante. C'est alors que le gouvernement du jour,—un gouvernement libéral, soit dit en passant,—conclut avec le Japon ce qu'ils ont appelé une convention verbale engageant la parole d'honneur des deux parties. Il s'agis-

sait, en somme, d'un accord en vertu duquel le Japon s'engageait à ne pas envoyer plus de 400 Japonais par an au Canada. On ne pourrait mieux parodier les mots qu'en appelant l'accord en question une "convention d'honneur", car quand deux parties engagent leur parole d'honneur, on présuppose que les contractants sont animés du désir de se conformer à leur engagement de bonne foi, sincèrement et honnêtement. Mais quand vous découvrez qu'une de ces parties n'a aucunement l'intention de respecter ces principes, le contrôle devient beaucoup plus difficile. En d'autres termes, dans de telles circonstances, une convention verbale n'est qu'une farce. J'ai dit que la chose n'est qu'une farce, et je le dis sincèrement, car j'ai constaté qu'au lieu de 400 entrant au Canada, c'est bien 1,700 Japonais qui entraient au pays au cours de chaque année. C'est une question d'enregistrement, et j'ai consulté les registres. Puis, l'autre partie de la convention était telle que toute l'affaire était des plus vagues. Je passe à autre chose pour le moment.

Au printemps de 1922, les députés de la Colombie-Britannique, pour une fois, ont eu assez de sens commun pour agir de concert. Ils ne l'avaient jamais fait auparavant et ne l'ont pas fait depuis. Nous nous sommes tous unis—il existait quatre groupes à cette époque, je crois,—pour soumettre à la Chambre une résolution demandant l'exclusion totale des Orientaux de la Colombie-Britannique et du Canada. Le Gouvernement s'opposa à la résolution et présenta un amendement remplaçant les mots "exclusion totale" par "restriction effective". Naturellement, la majorité ministérielle adopta l'amendement. On nous dit alors que les deux expressions étaient synonymes, et que l'expression "restriction effective" signifiait l'exclusion totale. La majorité ministérielle adopta l'amendement,—et ce fut la fin de l'exclusion totale. L'amendement n'eut pas l'effet qu'on lui avait attribué.

Le temps a passé et emporté plusieurs des quatorze membres qui avaient appuyé ce principe. D'aucuns sont morts où sont restés sur le champ de bataille de la politique, cependant que d'autres étaient appelés au Sénat ou à de hautes fonctions dans l'administration. Tout cela a réduit notre petit groupe au point que je suis seul à le représenter aujourd'hui. Je puis répéter après le personnage biblique ces paroles qu'on trouve, je crois, au livre de Job (les honorables députés qui sont pasteurs voudront bien me corriger si je me trompe) "Seul j'ai réussi à m'échapper pour venir vous raconter." J'ai continué à presser la question, mais les gouvernements ne m'ont pas prêté une oreille bien sympathique.

On parlait trop d'apaisement. On disait entre autres choses qu'il ne fallait pas risquer de perdre le commerce que nous faisions avec le Japon, dont la population s'élève à soixante-dix millions et qui pourrait bien, si nous le provoquions, accorder aux Etats-Unis les achats qu'il faisait chez nous. L'argument avait quelque valeur; assez en tout cas pour refroidir mon enthousiasme pendant un an ou deux.

En 1924, je crus que le moment psychologique était arrivé. Sans aucun avertissement, le gouvernement des Etats-Unis adoptait une loi d'exclusion totale contre les Orientaux, y compris les Japonais. L'occasion nous était propice alors d'agir de même, sans perdre notre commerce. Je priai le premier ministre de l'époque (qui n'était que le premier ministre actuel) d'adopter la même loi pour tous les Orientaux; mais il ne crut pas pouvoir le faire. Il l'appliqua cependant aux Chinois, et la mesure a donné les résultats les plus heureux. Malheureusement elle ne fut pas appliquée aux Japonais.

Je continuai à tenter des efforts de temps à autre jusqu'en 1928,—peut-être est-ce 1929—, alors que le premier ministre eut la bonté (je lui sais gré de son geste, car il n'était pas obligé de le poser) de reviser l'entente de façon à réduire de 400 à 150 le nombre d'entrées au pays dans une année. Il rédigea l'entente en termes précis et hardis de sorte que nous avions maintenant une bonne chance de la mettre en vigueur. Je crois que les Japonais, avec l'habilité et la subtilité qu'on leur connaît, trouvèrent quelque échappatoire et que, jusqu'à un certain point, ils réussirent à déjouer l'entente, mais ils ne purent le faire de façon appréciable. Puis, ces dernières années, la guerre a mis fin à tout mouvement important d'immigration.

On me dit également à cette époque que des raisons d'ordre diplomatique nous conseillaient de ne pas blesser la nation japonaise. Je me souviens, comme si c'était hier, de la réponse que je fis à cet argument; je crois qu'elle est consignée au compte rendu. Je répondis donc que la Chambre et le Gouvernement pouvaient être assurés que les Japonais nous attaqueraient dès que cela ferait leur affaire, malgré nos tentatives d'apaisement, nos faveurs et le reste. Les événements que nous vivons sont venus justifier ma réponse.

Si l'on avait suivi mes conseils, même en 1924, le Canada compterait aujourd'hui de 5,000 à 6,000 Japonais de moins. Six mille sur ces 24,000 auraient contribué à détendre la situation très grave qui existe aujourd'hui dans la Colombie-Britannique.

J'ai continué à surveiller la situation avec regret et en 1938 j'ai cru qu'une nouvelle occasion s'offrait à moi. J'ai présenté un bill tendant à la tenue de l'épreuve d'instruction. Les Japonais n'y étaient pas expressément mentionnés, mais les dispositions de ce bill se seraient appliquées aux trois quarts de la population du globe. Si on avait donné suite à ce projet, on aurait ainsi mis en pratique une méthode adoptée en Australie et en Nouvelle-Zélande pendant trente ans sans la moindre objection de la part des Japonais. Cela a contribué à maintenir dans ces deux pays une population de race blanche. Le Gouvernement a refusé de laisser adopter mon projet de loi. La mesure fut mise aux voix et, si la question intéresse les honorables députés, ils en trouveront le compte rendu détaillé dans le hansard du 31 mai 1938, à la page 3481. L'honorable représentant de Skeena (M. Hanson) et l'honorable représentant de Kamloops (M. O'Neill) devraient être fiers aujourd'hui d'avoir pu résister à la pression des whips et d'avoir voté dans l'intérêt de leur province plutôt que de s'en être tenus aux opinions du parti. En toute justice pour l'honorable représentant de Victoria, Colombie-Britannique, (M. Mayhew), je dois dire qu'il était retenu chez lui par la maladie et ne pouvait pas alors se trouver à la Chambre.

Au mois de septembre 1940, le Japon a signé le marché ou l'accord (peu importe le nom qu'on lui donne) avec l'Italie et l'Allemagne. En anglais courant, les Japonais se sont engagés à entrer en guerre contre nous et les Etats-Unis au moment où cela ferait l'affaire de l'Allemagne ou d'Hitler. La Colombie-Britannique a exercé une pression sur le Gouvernement et j'ai lieu de croire que ce dernier s'est rendu compte de la situation et a décidé de prendre certaines mesures. Il a chargé un comité, dont les membres ont été triés sur le volet, de faire une enquête à ce sujet. Ce comité a fait un rapport renfermant, en tout, dix vœux, je crois. Deux seulement avaient une certaine importance, les numéros 5 et 7, et j'en dirai quelques mots. Le comité, dans son vœu numéro 5, se prononçait contre l'enrôlement des Japonais dans les rangs de l'armée de volontaires que nous organisions alors. L'idée était excellente, car autrement nous aurions peut-être eu 1,500 Japonais à l'instruction dans notre armée, occupant des postes de commande, exerçant les fonctions de sous-officiers de marine et ainsi de suite. Ils auraient été au courant de toutes nos opérations militaires. Le maire de Nanaïmo et certaines autres villes firent entendre leurs protestations, auxquelles j'ajoutai les miennes, et le vœu du comité en question l'emporta. Fort bien.

[M. Neill.]

Le vœu numéro 7 comportait une nouvelle inscription des Japonais au Canada. Plusieurs soutenaient que l'inscription que l'on avait faite des Japonais était truquée. Seuls s'étaient inscrits ceux qui le voulaient bien; c'est pourquoi on réclamait une nouvelle inscription. Le vœu que je viens de mentionner exigeait la photographie des sujets inscrits. Bien que pratique, la mesure était entachée d'un vice fondamental si l'on peut désigner ainsi la fraude. Il était entendu que cette inscription était obligatoire. On nous dit alors que tout allait bien, que l'inscription était réussie et qu'on espérait que les mauvaises têtes seraient satisfaites et se tiendraient tranquilles. Le point essentiel était que l'inscription avait été obligatoire.

A quoi cette formalité eût-elle servi, si elle avait été volontaire? S'il s'agissait de prendre connaissance des antécédents de tous les individus ayant nom Smith, et de savoir s'ils ont été en prison et ainsi de suite, et que nous les laissions libres de nous donner ces renseignements, seuls se présenteraient ceux qui n'ont pas de dossier judiciaire. Pensait-on que les Japonais entrés au pays illégalement allaient se présenter et se reconnaître coupables? Certainement pas. Les Japonais ne sont pas plus bêtes que nous. Les coupables ne se sont pas inscrits et toute l'affaire fut un fiasco monumental. Comment aurait-il pu en être autrement puisque l'inscription n'était pas obligatoire?

Notre grief tenait surtout à ce que nombre d'entre eux avaient frauduleusement pénétré au pays, ce qu'aurait décelé ce nouvel enregistrement. S'attendait-on que les immigrés en contrebande se fassent connaître? L'hypothèse est ridicule. Lorsque vint la guerre, et après l'épisode de Pearl-Harbour, on s'aperçut que l'inscription n'avait rien d'obligatoire, que ce n'était qu'une simple formalité pour endormir notre vigilance, une simple sotie. Que se passa-t-il alors? Nous étions en guerre. Or, le peuple comprend ce que c'est que la guerre. Le Gouvernement devrait le comprendre. On donna donc deux mois à ces gens pour s'inscrire. On leur accorda jusqu'au 7 février pour se munir d'un certificat de naissance truqué ou d'une carte d'admission contrefaite. On en fait un commerce à Vancouver. S'ils ne pouvaient obtenir ni l'un ni l'autre de ces documents, on leur accordait un sursis de deux mois avant de les soumettre au traitement auquel s'expose tout aubain d'un pays ennemi. Pourquoi leur accorder ce délai de deux mois? Cela revenait à dire: "Nous sommes en guerre avec vous mais nous allons vous accorder deux mois pour vous procurer de faux papiers ou bien quitter le pays". Je n'avais jamais rien vu de pareil

et j'espère que je n'en aurai jamais plus l'occasion.

Et si l'on me mettait en demeure de prouver cet état de choses je serais tout aussi impuissant à le faire que je pourrais prouver quel jour de la semaine tombait mon dernier anniversaire de naissance. On ne prend pas note de chose archiconnues. J'aurais peut-être pu conserver les journaux du temps; mais je ne l'ai pas fait. Je n'aurais jamais cru à la nécessité de le faire pour établir que l'inscription avait été déclarée obligatoire. Le 9 février, le premier ministre a fait la déclaration suivante qui figure aux *Débats*:

Le comité a reçu la plus entière collaboration de la part des ressortissants japonais tout comme celle des Canadiens d'origine japonaise. Au moment de la déclaration de la guerre entre le Japon et le Canada, l'enregistrement était presque complété.

La coopération la plus entière! Nous savons l'étendue de cette coopération. Voici ce qu'écrivait un homme,—un blanc cette fois-ci et, peut-être, pouvons-nous accepter sa parole,—dans un journal de Vancouver, il y a quelques jours:

Il y a environ trois ans, je parlais, dans un magasin, à un garçon japonais né au pays, et je lui dis: "Si jamais les Japonais viennent nous attaquer, te battras-tu contre nous?" Il répondit: "Je ne voudrais pas, mais il me faudrait le faire ou me suicider".

Vous avez là le genre de feinte auquel on peut s'attendre. Quelle bonne coopération! Ce n'est que lorsque les Japonais attaquèrent Pearl Harbour qu'on annonça que l'inscription n'avait été que volontaire. Voici un article qui a paru dans les journaux il y a quelques jours:

Pendant que l'inscription des gens se faisait au pays, plusieurs centaines de Japonais quittèrent le Canada pour le Japon. La plupart d'entre eux étaient connus de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. Plusieurs d'entre eux, croit-on étaient entrés au pays illégalement.

Ce n'est qu'après le commencement des hostilités que l'on découvre tout cela. On leur accorda deux mois pour se mettre en règle ou déguerpir. Si cette inscription avait été obligatoire, nous aurions découvert les meilleurs des agents et des espions japonais. Ils sont maintenant dans leur pays avec leurs cartes et leurs plans et avec une connaissance des lieux qu'aucun argent ne pourrait acheter. Peut-être verrons-nous quelques-uns de ces Japonais risquant un œil par-dessus le bastingage d'une cannonière allemande à Vancouver, Nanaïmo ou Port-Alberni, car nous savons maintenant que plusieurs d'entre eux étaient des marins d'expérience. L'agitation a continué et le Gouvernement a convoqué une assemblée, qui a été tenue ici les 8 et 9 janvier. A une ou deux exceptions près, les vingt-cinq personnes qui ont pris part à cette assemblée étaient à l'emploi du Gouvernement. Si elles tenaient à demeurer en fonctions ou à obtenir de l'avancement, elles devaient,—je dirais,—voir les choses du même œil que le Gouvernement.

A mon sens, on aurait dû convoquer les honorables députés de la Colombie-Britannique qui tenaient un mandat de la population et qui avaient le droit de représenter leurs mandats. Mais non; on ne l'a pas fait. Je désire citer un autre exemple, sans toutefois nommer personne, car je ne crois pas qu'il soit juste d'attaquer des gens qui ne peuvent se défendre. Lorsqu'il s'agira d'un fonctionnaire, je dirai un fonctionnaire, et lorsqu'un membre du Gouvernement sera en cause, je dirai un ministre tout simplement. Je cite:

Je ne vois pas la nécessité de réunir les députés de la Colombie-Britannique pour leur demander ce qu'il convient de faire.

On ne les a donc pas convoqués; cependant, les vingt-cinq hauts fonctionnaires étaient à l'assemblée au grand complet. Ils connaissaient les idées du Gouvernement, car certains d'entre eux venaient du ministère des Affaires extérieures.

Voici un mémoire préparé par le premier ministre (M. Mackenzie King). Il s'agit d'un document officiel et, comme il est postérieur au rapport de la conférence, il n'y a pas de mal à en citer des passages. Il renferme dix-sept paragraphes, mais plusieurs sont en quelque sorte une préparation pour les autres. Je vous parlerai des plus importants, soit des paragraphes 6, 7, 8 et 11.

Le paragraphe 6 recommande que le gouvernement saisisse immédiatement les bateaux de pêche japonais. On l'a fait, et cela dès que la guerre fut déclarée; et je n'ai que des louanges à faire à ce sujet. On a agi promptement et efficacement. Je crois voir en cela l'intervention énergique du ministre du Service naval (M. Macdonald). A tout événement on a agi et de la bonne manière. Bien que la suite de mes observations ne portent pas sur le rapport, j'en finirai avec cette question en ajoutant qu'après avoir pris possession de ces 1,200 bateaux japonais, on se demanda ce qu'en en ferait. Il était bon de les employer de nouveau à la pêche, afin que les blancs puissent prendre le poisson dont le marché anglais a un si grand besoin. On a donc institué un comité qui devait essayer de vendre ces bateaux. Le créateur de ce comité mérite certes des éloges. On a fait d'excellentes nominations. Les voici: le président, son honneur le juge Sidney Smith, qui détient un brevet de capitaine et qui est renseigné sur les bateaux; le commandant, B. L. Johnson, D.S.O. R.M.R.C., un homme de

grande compétence et d'excellente réputation à Vancouver. Il y avait aussi un Japonais, Kishizo Kimura, qui est un homme très compétent me dit-on, et très versé dans le travail qu'il entreprenait. Je reconnais l'excellence de ces nominations. Comme tous les organismes du Gouvernement, il est vrai que ce comité a été lent à se mettre au travail, mais il a fini par s'y mettre. Il a publié une circulaire, dont je tiens une copie à la main en ce moment, dans laquelle il explique la procédure qu'il suivra. Je suis très heureux d'avoir cette circulaire parce que je puis la passer aux pêcheurs qui ne cessent de m'écrire me demandant ce qu'ils doivent faire. Je crains fort que toute cette affaire ne donne pas que de bons résultats car le Gouvernement restera avec des centaines de bateaux sur les bras. La faute n'en est pas au Gouvernement ni au comité. Or, ce comité a mis l'affaire en marche et a jusqu'ici vendu cinquante-six bateaux, mais ce qu'il y a de merveilleux là-dedans, c'est qu'il en a parlé aux membres du Parlement. Il a même accepté le conseil que je lui ai donné,—ce qui est aussi remarquable. Je lui ai dit qu'il ne pourrait pas vendre ces bateaux argent comptant parce que les pêcheurs n'ont pas d'argent, mais qu'il pourrait les leur vendre à terme, et c'est ce qu'il a fait. La plupart de ces employés, des gens qui font partie de ces nouveaux comités, semblent croire que les membres du Parlement n'ont aucun sentiment de loyauté, aucune intelligence ou aucune utilité. Je ne sais pas d'où cette idée leur est venue, car il n'y a pas si longtemps que nous avons été élus. C'est pourtant l'idée que se font ceux qui font partie de ces nouvelles commissions et aussi un certain nombre des conseillers bénévoles. Vu que l'on ne nous dit pas ce qui se passe, nous serons obligés de deviner ou de nous en tenir seulement à ce que nous voyons, et si nous ne devinons pas juste, c'est le Gouvernement qui doit être censuré. Je ne crois pas que les membres du Parlement soient moins dignes qu'ils l'étaient dans le passé.

Je veux citer ici le paragraphe n° 7 qui énonce la politique du cabinet. En voici le texte:

Pendant la même période...

Il s'agit de la durée de la guerre.

...la vente de l'essence et des explosifs aux personnes d'origine japonaise se fera sous le contrôle de la police et aux conditions prescrites par la Royale gendarmerie.

C'est là une bonne idée, une très bonne idée, mais malheureusement j'apprends par les journaux,—c'est là que je dois puiser les renseignements que je ne puis pas obtenir ailleurs,—que les ventes se continuent.

[M. Neill.]

M. HOMUTH: Il se vend toujours de la poudre.

M. NEILL: Des explosifs. Dans une lettre à la Province de Vancouver, un correspondant demandait pourquoi le poste japonais du coin continuait de vendre de l'essence, alors que pareil décret était en vigueur. Il y a déjà deux mois et demi que cela dure, et je ne crois pas me tromper en disant qu'on a étendu la permission jusqu'au 1er avril. Le libellé du décret n'est pas clair, mais si les Japonais croient pouvoir le tourner à leur avantage, soyons sûrs qu'ils ne s'en feront pas faute. Nous avons affaire à des ennemis retors, substils et sans scrupule. Ce sont de véritables ennemis, et si on déclare qu'on ne suspendra pas la vente d'ici deux mois, soyons sûrs qu'ils vont en profiter pour accumuler dans l'intervalle autant d'essence et d'explosifs qu'ils le pourront. Nous les prévenons que nous cesserons de leur vendre ces articles le 7 février ou le 1er avril. N'est-ce pas là une invite à se pourvoir d'essence et d'explosifs en prévision des jours de disette? Il n'aurait jamais dû être question de fixer une limite de temps, et le décret aurait dû entrer en vigueur immédiatement.

Il y a un autre bon point en faveur du Gouvernement, et je regrette que ce soit le dernier. On n'y gagne pas à présenter une cause sous un faux jour. Or, je veux être rigoureusement équitable. Dans les deux cas que j'ai mentionnés, la saisie des vaisseaux japonais et leur prise de possession, ainsi que le décret relatif à la vente d'essence et d'explosifs, les mesures s'appliquaient à tous les Japonais, et le crédit de ces mesures revient entièrement au Gouvernement.

Il y a au Canada trois catégories de Japonais: ceux qui, nés au Japon et ne s'étant jamais fait naturaliser Canadiens, sont des ressortissants du Japon. Il y a ensuite les Japonais de naissance naturalisés Canadiens et qu'on désigne sous le nom de Japonais naturalisés ou de Canadiens. Il y a ensuite les Japonais nés au pays, qui sont libres de s'appeler Canadiens japonais. Le décret du conseil s'applique à tous pour ce qui est de la saisie des bateaux; et les conditions de vente de l'essence et des explosifs s'appliquent aux trois catégories. C'était une bonne chose.

J'en viens à l'alinéa numéro 8. Il prescrit qu'il est interdit aux ressortissants japonais au Canada d'avoir en leur possession des postes récepteurs ou émetteurs à ondes courtes. Interdiction des plus judicieuses, dont tout le monde peut saisir la nécessité. Voilà qui était bien. Mais cette interdiction ne devient exécutoire que le 1er avril. Les Japonais nous ont-ils donné quatre mois d'avis de ce qu'ils allaient faire à Pearl-Harbour? Et

pourtant nous leur disons: "Parcourez la région avec vos appareils photographiques. Prenez des photos. Servez-vous de vos postes émetteurs pour communiquer avec le Japon et de vos postes récepteurs pour recevoir des instructions de votre pays. Vous avez entière liberté d'agir ainsi jusqu'au 1er avril. Même si le décret avait été différé et si l'on avait permis aux intéressés d'agir de la sorte sans leur dire à quelle date précise ils devaient cesser, cela n'aurait été qu'un demi-mal puisque, dans ce cas, ils n'auraient jamais su la date d'entrée en vigueur du décret. Mais on prit la peine de les avertir. "Nous n'interviendrons pas avant le 1er avril." C'est à quoi revenait le décret. Nous leur avons dit: "Faites votre sale besogne tout de suite. Transmettez et captez des dépêches radiophoniques mais, n'oubliez pas de cacher ou d'ensevelir vos appareils avant le 1er avril et tout ira bien." On défendit aux ressortissants japonais de se servir de ces appareils dans des zones de protection. Mais ils sont libres de s'en servir ailleurs. J'ai sous les yeux un ordre de la police dans ce sens. Signé par la police, il déclare:

Il est interdit à tout aubain ennemi d'avoir en sa possession dans ladite zone de protection, un appareil photographique, un poste transmetteur de t.s.f., un poste récepteur d'ondes courtes, une arme à feu, des munitions ou des explosifs.

Mais cet ordre est nul et non avenu hors la zone de protection et ne s'applique pas aux Japonais naturalisés ou indigènes.

L'hon. M. RALSTON: Je ne suis pas très au courant des règlements en ce qui concerne les appareils photographiques, mais est-ce que mon honorable ami donne à entendre que la même date s'applique à l'évacuation d'une zone de protection et à la possession d'appareils photographiques? Ils sont tenus d'évacuer la zone avant le 1er avril.

M. NEILL: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami a mentionné la même date, c'est-à-dire le 1er avril, en parlant d'appareils photographiques et de postes récepteurs de t. s. f.

M. NEILL: Oui. J'ai dit que le texte est si ambigu qu'on pouvait lui donner deux interprétations. En voici les termes:

Les avis ordonnant à tous les étrangers de pays ennemi d'évacuer la zone côtière de la Colombie-Britannique à l'ouest des Cascades pour le 1er avril et de remettre les appareils protographiques et radiophoniques seront affichés dans les édifices publics aujourd'hui.

Puis:

Les ordres enjoignant aux Japonais d'évacuer les zones côtières dans les quarante-sept jours et de remettre les appareils photographiques et radiophoniques et les autres articles prohibés ont été émis aujourd'hui.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami, je crois, lit une paraphrase quelconque de l'ordre publié dans les journaux. L'ordre de remettre les appareils radiophoniques et photographiques entre en vigueur immédiatement. Il n'en est pas de même de l'ordre d'évacuation. L'ordre dont il s'agit entre en vigueur le 1er avril.

M. NEILL: Il porte la signature du colonel Hill et dit qu'aucun étranger d'un pays ennemi ne doit avoir en sa possession ou pour son usage dans lesdites zones de protection tout appareil photographique, de transmission radiophonique, de réception radiophonique à ondes courtes, ou toute arme à feu, munition ou matière explosive.

L'hon. M. RALSTON: Cet ordre entre en vigueur immédiatement, et non le 1er avril seulement.

M. NEILL: Bien, comme je l'ai dit, il reste un doute. Il est certain que quiconque n'est pas ressortissant du Japon peut faire ces choses en tout temps et en tout lieu. L'ordre ne s'applique qu'aux ressortissants, c'est-à-dire, qu'à ceux qui sont nés au Japon et sont venus ici; cette catégorie n'est comparativement pas nombreuse, quelque 1,700 seulement sur 24,000, et pour le temps où ils se trouvent dans la zone indiquée seulement. Les 22,000 autres Japonais naturalisés sont libres, comme je l'ai dit, de se promener à leur guise. Ils peuvent photographier tout ce qu'ils veulent, écouter à la radio ou radiodiffuser ce qu'ils veulent. Ils peuvent faire autre chose que je n'ai pas mentionné et qui,—sans jeu de mots, —est une question brûlante en Colombie-Britannique. Trois, deux ou un d'entre eux peuvent, avec une boîte d'allumettes causer des dommages considérables en Colombie-Britannique. L'ennemi le plus implacable de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est le feu. Il est si dangereux et les bûcherons en ont tellement peur qu'ils ferment leurs camps au milieu de l'été, dès que l'humidité descend à un certain degré. Un homme peut pénétrer dans la forêt à dix, cinquante ou cent milles de tout endroit habité et, avec une boîte d'allumettes, allumer un incendie tel qu'il faudrait deux armées pour l'éteindre. Le grand nombre de gardes forestiers dont nous disposons ne pourrait maîtriser l'incendie que bien faiblement, si les étrangers étaient décidés à pratiquer le sabotage. Quelques-uns des exploitants forestiers les plus importants de la côte sont fort inquiets de cet état de choses. Si les Japonais étaient hors de cette région ils seraient incapables de causer semblables dommages, car vous ne pouver rien faire de tel à moins d'être sur les lieux.

J'ai mentionné la liberté qu'ont les Japonais de se promener ici et là avec des appareils photographiques ou radiophoniques et des allumettes. Il ne jouissent pas de cette liberté pour deux ou quatre mois, mais pour l'éternité si la guerre dure jusque-là. Tant qu'elle durera, le Japonais naturalisé ou né au Canada peut commettre du sabotage; il est libre de le faire quand il veut. C'est le plus dangereux des Nippons. Le Japonais naturalisé parle l'anglais couramment et la plupart du temps il a fréquenté le collège. Comme espion ou agent de l'ennemi, il est bien plus dangereux que s'il arrivait directement du Japon. Celui qu'il nous faut interner, c'est celui qui s'habille à l'occidentale et qui parle anglais. J'ai de la difficulté à croire que le Gouvernement soit à ce point ignorant de ce qui se passe ou peut se passer qu'il ne se rende pas compte de la situation.

Le paragraphe 10 de l'ordre que j'ai mentionné parle vaguement de l'établissement d'un corps civil de Japonais nés au Canada ou naturalisés. Comme le projet n'a pas force obligatoire et qu'il est des plus vagues, j'imagine qu'il disparaîtra avant longtemps.

Je désire porter trois accusations contre le Gouvernement. D'abord, sauf en ce qui concerne la saisie des embarcations, il a fait preuve de beaucoup trop de lenteur quant à la question japonaise. On a pris des jours quand toutes les heures comptaient; on a pris un mois quand il n'aurait fallu prendre que quelques jours. Que s'est-il passé au Mexique? Dès l'ouverture des hostilités le gouvernement a pris tous les Japonais des côtes et les a envoyés à l'intérieur du pays. Il a agi, et sans plus de discussion. Cuba a fait de même; les autorités ont appréhendé, je crois, dix-huit Japonais, dont deux seulement n'étaient pas officiers de marine. Le Nicaragua a adopté la même attitude, et sans tergiverser.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député pourrait-il dire à la Chambre,—je veux simplement me renseigner,—ce qu'ont fait les Etats-Unis?

M. NEILL: Non, car j'ignore ce qu'on y a fait. Je sais que sur les côtes du Pacifique l'action a été prompte. Cependant, l'intervention ne s'y imposait guère avec autant d'urgence et de nécessité que chez nous, attendu qu'il n'y avait pas de pêcheurs japonais dans le Washington; les nippons de cet Etat travaillent dans des usines de papier et autres semblables. Je ne suis pas en mesure de dire ce qui s'y est passé. Mes difficultés me suffisent, et je suis au courant de la situation en Colombie-Britannique.

Si l'incident de Pearl-Harbour ne s'est pas répété au Canada, c'est parce qu'il n'y avait pas de Pearl-Harbour à bombarder.

[M. Neill.]

Le conseil municipal de Vancouver a adopté une résolution pressant le Gouvernement d'agir. On nous apprend que l'irritation et la critique s'intensifient sur le littoral, parce que le Gouvernement paraît avoir manqué à sa promesse de déplacer les Japonais.

L'assemblée législative de la Colombie-Britannique adoptait à l'unanimité, avant de s'ajourner, il y a quelques jours, une résolution pressant les autorités fédérales de renforcer les travaux de dépense sur le Pacifique. L'inquiétude est très grande sur le littoral, et je voudrais que le Gouvernement le comprenne.

Voici un incident que le principal journal de Vancouver, le *Daily Province,* rapporte en grosses manchettes:

Les Japonais vivent tranquilles sur une digue voisine de l'aéroport.

Deux cents Japonais habitent à un mille à l'ouest de l'aérodrome. Leurs habitations sont construites sur une digue et il serait très facile de la faire sauter ou de l'ouvrir; cet acte de sabotage rendrait l'aérodrome inutilisable pour longtemps. Cependant, on les laisse vivre en toute tranquillité, à un mille de l'aéroport, sur une digue que quelques charges d'explosif pourraient faire sauter, rendant ainsi l'aéroport inutilisable pour une période prolongée. Pourquoi le Gouvernement n'agit-il pas en cette circonstance?

Voici la deuxième accusation que je porte: même les légères restrictions que j'ai mentionnées, ne s'appliquent qu'aux ressortissants du Japon; je prétends qu'il est inexcusable de ne pas les appliquer à l'égard de tous les Japonais naturalisés. A quel pays, à votre avis, croient-ils devoir allégeance? La question serait bien autre s'ils étaient dispersés par tout le pays, mais qu'arrivera-t-il lorsqu'ils auront toute liberté d'action dans une région d'étendue restreinte; lorsque 25,000 d'entre eux sont groupés là où ils pourraient facilement se porter en groupe contre Vancouver ou Victoria, suivant le cas. C'est une menace réelle et il est inconcevable qu'on ne la fasse pas disparaître.

La troisième accusation, c'est que le Gouvernement s'est montré indifférent à l'égard de la défense en Colombie-Britannique, des précautions contre les raids aériens, et le reste. Je ne blâme pas le Gouvernement de n'avoir pas pris les précautions voulues il y a six ans. Ce n'est pas sa faute, je le sais. La Chambre a refusé d'approuver les dépenses nécessaires. La fédération du commonwealth coopératif a proposé une motion de censure à l'égard du Gouvernement pour avoir voulu, par l'entremise du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), y affecter certaines sommes. Mais je blâme le Gouvernement de n'avoir pas

pris les mesures nécessaires depuis la déclaration de guerre. Il manque d'énergie; il semble se contenter de dire: "Après tout, il faut courir quelques risques; nous agissons pour le mieux; tout ira bien." C'est ce qu'il nous a dit au sujet de Hong-Kong. Mais les gens se trompent, même les militaires, même les militaires de haut grade. Ils nous assuraient que tout irait bien à Singapour. Nous savons que des bévues ont été commises là-bas. Le *Vancouver Sun*, organe ministériel, exprime l'opinion suivante:

> De toute évidence, le Canada n'a pas dressé de plan de défense reposant sur l'hypothèse d'une attaque réelle sur le littoral du Pacifique. . . Tel est le plan qu'il faut remettre à l'étude. . . Nous comptons sur une force d'attaque bien équipée et mobile, capable de foncer sur tout détachement japonais tentant une invasion par l'Alaska vers le sud.
>
> Il n'existe aucune force de ce genre sur notre littoral. Il n'existe aucune force de ce genre au pays.

J'ai peur que l'affirmation ne soit vraie. Peut-être obtiendrons-nous plus de précisions au cours de la séance secrète. Je n'entends pas blâmer le Gouvernement au sujet d'événements survenus avant qu'il ne connût la situation et n'eût la haute main à cet égard, non plus que lui reprocher de n'avoir pas fait ce qui était alors hors de son pouvoir de faire. Mais au cours de la séance secrète, il faut que le cabinet soit prêt à nous fournir des renseignements véritables, et non des assurances vagues et des lieux communs à effet. Il y a eu trop de choses de ce genre à propos de la conduite de la guerre.

Il y a une certaine localité que je ne nommerai pas mais désignerai par Y. Quand le Gouvernement a commencé à envisager la construction d'aérodromes, j'ai pensé que Y serait un bon emplacement à cette fin, et je l'ai dit.

Je l'ai signalé aux fonctionnaires supérieurs, et ils m'ont répondu que, étant spécialistes, ils devaient en savoir plus long que moi. J'ai accepté cette décision, mais voilà que l'on construit cet aérodrome maintenant en grande hâte. Nous pourrions dire, en paraphrasant l'hymne:

> Too late, too late will be the cry;
> The Japanese gunboats have just gone by.

Il y avait un autre aérodrome, à un endroit que je désignerai X. Dans une lettre que j'ai adressée au Gouvernement j'ai signalé deux défauts de cette entreprise. Il y a un an de cela. J'ai fait observer aux fonctionnaires supérieurs qu'il y avait un village japonais à environ 200 verges de l'entrée, que les Japonais pouvaient photographier et enregistrer tous les avions qui en sortaient, sans oublier un seul détail, et qu'ils pouvaient en faire bénéficier le Japon. La distance qui sépare ce village de l'entrée de cet aérodrome est à peu près celle qui sépare l'endroit que j'occupe en ce moment de la rue Sparks. J'ai dans mon pupitre une lettre dans laquelle un fonctionnaire supérieur a cherché à annihiler mes efforts. On m'a dit qu'il faudrait exproprier les Japonais mais qu'un point rendait la chose impossible. A tout événement, m'a-t-on déclaré, la question serait étudiée. Chez nous on étudie la question d'exproprier, mais ailleurs, comme nous le savons, on exproprie d'abord, puis on examine la question. J'ai aussi appris aux fonctionnaires supérieurs qu'on avait vu un Japonais photographier du haut des airs le port où se construit l'aérodrome. Il s'agissait d'un avion de l'aviation civile. J'ai consulté plusieurs organismes, que je ne veux pas nommer pour le moment, et quelles réponses m'a-t-on données? On m'a dit que l'enquête avait pris fin. On avait appris le nom du Japonais en question, et sa fuite vers le Japon. Je suppose qu'il a apporté des photographies en souvenir de l'amour profond qu'il nous porte. En tout cas, il est retourné au Japon avec ses photographies—nous en ignorons le nombre—et Dieu sait combien d'autres ont pris le chemin de ce pays. Cependant, les hauts fonctionnaires ne croient pas que ce soit important. On m'a dit qu'il est difficile de faire de la photographie aérienne à travers le pare-brise d'un avion à moins de posséder un appareil spécial. N'est-il pas probable que les Japonais possèdent ce genre d'appareil? J'ai signalé toutes ces choses au ministère et j'en possède des notes complètes. Un des fonctionnaires m'a dit: "Tout cela n'a aucune importance, car les lois du pays ne défendent pas de photographier un aérodrome".

J'ai porté la question à l'attention de fonctionnaires plus haut placés et, après s'être passé la balle, ils ont fini par m'expliquer qu'ils pourraient mettre le grappin sur les Japonais en vertu de la loi sur les secrets officiels. L'aérodrome est toujours là, les Japonais y sont aussi, grâce au délai de quatre mois qu'on leur a accordé et je ne doute pas qu'ils prennent toujours des photographies pour les envoyer au bon endroit.

Ces hommes ne sont pas tous des ressortissants du Canada. Certains d'entre eux font peut-être partie de la meilleure catégorie d'espions et d'agents de puissances étrangères et, à mon sens, on s'est trop préoccupé de l'opinion et des intérêts japonais. Il ne faut pas oublier que nous sommes en guerre avec eux. Il y a une distance de 3,000 milles entre Ottawa et cet endroit et, vu l'utilité d'un conseiller bien au courant de la situation qui existe sur la côte, on y a dépêché un individu bien connu en Colombie-Britannique pour avoir pris la défense des Japonais et de leurs intérêts. C'était le protagoniste des Ja-

ponais. Personne n'avait aussi fortement et implicitement foi au Japon.

M. l'ORATEUR: Le temps à la disposition de l'honorable député est expiré et ce n'est que du consentement unanime de la Chambre qu'il pourra continuer.

Des VOIX: Continuez.

Le très hon. MACKENZIE KING: Continuez.

M. NEILL: Je remercie la Chambre et le premier ministre; je n'ai jamais demandé cette permission jusqu'ici. Je puis ajouter qu'un vif mécontentement existe en Colombie-Britannique. Les gens disent là-bas que cet homme touchait un traitement considérable comme fonctionnaire provincial et ils se demandent pourquoi il en est ainsi, s'il est si déloyal envers la province. C'était avant la guerre et l'on reconnaît que c'était là affaire d'opinion. Maintenant on lui a confié un poste à Ottawa où il peut donner des conseils; c'est pour cela qu'il l'occupe, pour parler avec autorité. Il est sur les lieux et il est aussi en mesure de connaître tôt toute mesure visant les Japonais et de prévenir les intéressés. Toute démarche de ce genre, un bon avertissement aux intéressés, pourraient nuire beaucoup à l'exécution d'un programme.

On me dira peut-être que c'est injuste, que c'est un excellent homme et que je ne devrais pas parler ainsi. Je reconnais qu'il avait droit à ses idées insolites avant la guerre. Mais depuis le début des hostilités, non, mille fois non. Il est trop partial pour occuper un tel poste.

Lors de la dernière guerre, un membre de la famille royale, le prince Henry of Battenberg, époux de la fille de la reine Victoria, était amiral de la flotte et son loyalisme était indiscutable, mais il demanda de lui-même à être relevé de ses fonctions. Cela paraissait mal de voir un homme d'origine allemande à la tête de la flotte et il demanda sa mise à la retraite. En l'espèce, le sentiment des convenances aurait dû pousser le monsieur en question à se démettre de sa charge dans l'exercice de laquelle il prête aux soupçons. D'après la Sainte Ecriture, nous devons nous abstenir même des apparences du mal.

Nous, qui avons pris l'attitude que j'énonce maintenant, nous nous voyons affublés de toutes sortes d'épithètes. On nous a traités d'agitateurs. On prétend que nous voulons exploiter à notre avantage politique l'intérêt du pays. Nous faisons de la démagogie, nous attaquons les Japonais et nous exerçons une influence néfaste; on n'a pas dit cela de moi, mais d'un honnête membre du conseil municipal de Vancouver. J'ai entendu ce genre de choses; j'en ai eu des échos même à la Chambre et la presse ministérielle en a parlé ouvertement. Vous pouvez obtenir d'un homme qu'il écrive n'importe quelle lettre; vous pouvez obtenir d'un Blanc qu'il se fasse l'instrument d'un Japonais si vous le payez suffisamment. Je connais un homme qui a fait l'éloge du peuple japonais dans les journaux. Je lui ai tendu un piège et j'ai découvert qu'il était un Blanc à la solde d'une société japonaise, mais il ne l'a pas avoué dans ses articles.

Oui, nous sommes tous mauvais parce que nous voulons une Colombie-Britannique blanche et qu'elle ne ressemble pas à Hawaii. D'ici cinquante ans, toute la région à l'ouest des Rocheuses sera jaune si nous ne faisons rien pour enrayer le mouvement. J'estime, monsieur l'Orateur, que nous réclamons peu de chose; nous voulons simplement qu'on nous laisse tranquilles, que notre province soit entièrement blanche comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Je n'ai aucune haine contre les Japonais. Vous croyez peut-être que j'en ai manifestée, mais je vous assure que je n'en ai aucune. Aucun Japonais ne m'a jamais roulé; je ne lui ai jamais donné la chance. Je veux être équitable envers les Japonais et je crois que si nous les expatriions comme nous devrions le faire, il faudrait leur donner pleine justice en ce qui concerne leurs propriétés, car j'estime que le Japon doit être régi par les Japonais, tout comme notre pays doit l'être par les Canadiens. Continuons de commercer avec eux; continuons de faire affaires avec eux à travers l'océan, mais n'imposons pas à une nation deux peuples que sépare une chose plus vaste que l'océan, deux peuples bien différents sous le rapport de la race, de la religion, des traditions et de toute la philosophie de la vie. Cette différence a toujours empêché et empêchera toujours l'assimilation de deux nations si divergentes sous tous rapports. Le plus grand pas vers l'assimilation est le mariage. Or les Japonais sont établis ici depuis cinquante-huit ans et nos archives nous apprennent qu'il n'y a pas eu un seul mariage, entre japonais et blancs, mais il se peut qu'il y en ait eu. J'ai demandé à un Japonais de me fournir la preuve d'un de ces mariages, et il n'a pas pu le faire. Nous avons appris que des Japonais nés au Canada fréquentaient des écoles japonaises pour y apprendre le Japonais, et la chose a été jugée insignifiante. Nous avons examiné leurs livres scolaires et les avons fait traduire; nous avons constaté qu'ils étaient très antibritanniques, et la chose a été jugée insignifiante. Seuls les importuns comme moi, disait-on, s'occupent de cela. Cependant, quand la guerre a éclaté, on a jugé sage de fermer les écoles japonaises. Il y en avait

59 en Colombie-Britannique et sauf dans les petites localités qui ne pouvaient pas avoir d'école japonaise, la plupart des enfants des Japonais ont dû fréquenter une école japonaise.

J'ai quelques mots à ajouter. Quand viendra le moment de discuter les conditions de la paix, les services rendus par le Canada et par son premier ministre devraient sûrement, j'imagine, autoriser notre pays à se faire représenter et à faire entendre clairement sa voix. Peut-être est-il trop tôt pour en parler, mais il n'est pas mauvais de lancer le mouvement dès maintenant. Nous devrions, au retour de la paix, expatrier tous les Japonais restés au Canada; je demande qu'on le fasse d'une façon juste et généreuse, qu'on les paie pour qu'ils s'en aillent. Cela s'est fait dans la dernière guerre, je crois, entre la Russie et l'Allemagne et, après la dernière guerre, entre les Grecs et les Turcs. Dans ce dernier cas, la chose s'est faite sur une grande échelle; je crois qu'on a ainsi expatrié 200,000 personnes. Si l'on a pu déplacer ainsi 200,000 personnes, il serait facile pour nous d'en déplacer 25,000; il est préférable de renvoyer ces gens tandis qu'ils ne sont pas encore très nombreux. Supprimons ce cancer qui ronge notre pays et qui empêche que le Canada soit une nation unie et entièrement peuplée de blancs. Voilà ce que désire la Colombie-Britannique.

M. COLDWELL: J'invoque le Règlement. Nous sommes présentement saisis, je crois, de l'amendement à la motion. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que d'après la décision que vous avez rendue à l'égard du sous-amendement, l'amendement lui-même doit certainement être considéré comme irrégulier.

Vous avez décidé que le sous-amendement, constituant en somme une motion de défiance, reprochait au Gouvernement d'envisager quelque chose. Il est dit dans l'amendement:

> La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence, au lieu de donner au pays l'orientation si essentielle à une époque décrite avec tant de justesse dans le discours du Trône comme la plus critique de l'histoire du monde, ont cherché, au contraire, à fuir leur responsabilité en tenant un plébiscite.

Le Gouvernement n'a pas tenu de plébiscite mais le discours du trône annonce que le Gouvernement se propose d'en tenir un, comme le dit précisément le sous-amendement qui a été déclaré irrégulier. Pour un motif absolument semblable, cet amendement à la motion est donc irrégulier.

M. l'ORATEUR: Il existe, je crois, une différence manifeste. Le Gouvernement a annoncé sa détermination de tenir un plébiscite. L'amendement que j'ai déclaré irrégulier avait trait à un acte que le Gouvernement se proposerait d'accomplir plus tard, et qui pourra être ou ne pas être accompli. Je ne vois donc aucune analogie entre le sous-amendement en question et l'amendement dont la Chambre est présentement saisie.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, le sous-amendement de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), ayant été déclaré irrégulier, je proposerai moi-même dans quelques instants avant de procéder au vote sur l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson), un sous-amendement à l'amendement du chef de l'opposition.

Le Canada tout entier a condamné la conscription le 26 mars 1940. Les Canadiens de toute origine répudient cette mesure. Je n'en veux pour preuve que la défaite de l'honorable Arthur Meighen, dans le comté de York-Sud, le 9 février dernier.

Personnellement, je ne dégagerai jamais le Gouvernement de ses promesses solennelles ni de ses engagements sacrés. Voici que le très honorable premier ministre du pays (M. Mackenzie King), qui dirige le Gouvernement le plus puissant que le Canada ait connu jusqu'ici, reculerait devant une clique d'impérialistes. Car, pourquoi ce plébiscite si ce n'est pour que le Gouvernement obtienne d'être relevé de ses engagements et de ses promesses? Il serait si facile pour lui de respecter le mandat précis, clair et quasi-unanime qu'il a reçu le 26 mars 1940 de la population du pays. Des centaines de milliers de voix canadiennes ont d'ailleurs ratifié le même mandat le 9 février dernier. Elles ont demandé instamment au Gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris envers les électeurs du Canada. Je passerai sous silence aujourd'hui le résultat des dernières élections partielles du 9 février, quitte à revenir sur ce sujet en temps opportun.

Le parti Canadien a jeté la semence d'idées canadiennes. Cette semence à déjà germé en bonne terre. Vu l'accueil généreux et sympathique que les électeurs font déjà à notre doctrine, nous sommes assurés que nos idées et nos principes feront leur chemin.

Le sous-amendement que je proposerai à l'instant même n'est pas un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, mais un amendement à l'amendement du chef de l'opposition. Au cas où les honorables députés se méprendraient sur le sens du sous-amendement que je propose, je donnerai les explications suivantes:

Je ne puis appuyer l'honorable chef de l'opposition. Au contraire, je dois combattre son amendement avec toute la vigueur dont je suis capable, parce qu'il s'exprime ainsi particulièrement au sous-paragraphe "A" du paragraphe 2 de son amendement:

La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

J'ai toute ma vie combattu la conscription et la mobilisation pour le service outre-mer. Ce n'est pas à cette heure décisive que je faillirai à mon devoir. Suivant l'expression même de feu le très honorable Ernest Lapointe, la conscription pour le service outre-mer serait une erreur d'une ampleur effroyable, qui diviserait et déchirerait le pays.

Plusieurs de mes honorables collègues de cette Chambre se sont prononcés déjà contre la tenue d'un plébiscite. Ils ont pris part au débat, affirmant même qu'ils voteraient contre l'Adresse en réponse au discours du trône. Parce que mes honorable collègues sont sincères et logiques et qu'ils ont affirmé qu'ils s'opposent, eux aussi, avec vigueur, à la conscription, je leur demande de m'aider à renverser l'amendement de l'honorable chef de l'opposition qui réclame la conscription et la mobilisation pour le service outre-mer.

Ce sous-amendement portera aussi sur la nécessité d'exempter les cultivateurs, les fils de cultivateurs, les pêcheurs et les employés de pêche, ainsi que toutes personnes travaillant dans les industries de guerre, de l'instruction et du service obligatoire. L'agriculture est notre première ligne de défense parce qu'elle nourrit nos armées et la population civile du pays. Quant aux employés des usines de guerre, leur travail est essentiel à la poursuite de la guerre et à la défense du Canada. La grande majorité des employés des usines de munitions possèdent déjà un entraînement et une expérience indispensables. Les remplacer par d'autres serait désorganiser, ruiner même notre production d'avions, de chars d'assaut, de navires de guerre, de canons, de mitrailleuses, d'explosifs, d'obus et que sais-je encore?

Le Gouvernement n'a pas le droit de commettre l'erreur effroyable de ruiner ni même d'amoindrir la production agricole. Il n'a pas le droit non plus de porter atteinte au rendement des usines de munitions.

Nombreux sont les cultivateurs mariés et leurs fils qui ont été forcés d'abandonner leur ferme et de rejoindre le camp d'instruction militaire. Plus nombreux encore sont les cultivateurs âgés et malades qui se sont vus dans la pénible nécessité de vendre leur ferme et leur troupeau parce que leurs fils ont été mobilisés. La main-d'œuvre agricole est devenue si rare que nous appréhendons avec stupeur le désastre imminent de l'agriculture au Canada.

[M. Lacombe.]

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la production agricole a diminué de 26 p. 100. Cette diminution va s'accentuant à tel point que nos économistes agricoles les plus avertis en sont atterrés.

Je reviendrai sur l'importance primordiale de maintenir, voire même d'accentuer la production des usines de guerre. De nombreux jeunes gens, qui avaient acquis déjà une précieuse expérience dans ce domaine, ont dû quitter les usines de guerre pour rejoindre, eux aussi, le camp d'entraînement. Je connais des hommes de métier, soit des mécaniciens spécialisés, des plombiers, des soudeurs, des électriciens, des diplômés de nos Ecoles techniques, qui furent forcés d'abandonner leur travail si nécessaire à la production d'armements, pour faire leur service militaire. Dans bien des cas, ils furent remplacés par des apprentis ou des incompétents.

Pourquoi s'étonner alors du fait que nos usines de munitions ont travaillé et travaillent encore avec une lenteur désespérante? Une enquête s'impose auprès des chefs dans le but de remédier à cet état de choses déplorable.

Monsieur l'Orateur, suivant les buts de guerre des alliés, nous combattons en premier lieu pour le maintien du christianisme dans le monde et, ensuite, pour la survivance de la démocratie, de la liberté, de la justice et du droit. Comment se fait-il que l'observance du dimanche soit violée plus que jamais dans nos usines de guerre? Le dimanche est le jour du Seigneur. Tous les peuples chrétiens et civilisés l'ont respecté et observé depuis des millénaires. Croyez-vous, monsieur l'Orateur, que le Christ, dont les préceptes sont immuables et éternels, bénira le succès de nos armées? Notre-Seigneur Jésus-Christ a statué que le dimanche devait être observé comme jour de repos et de prières. Ceux qui violent ses commandements peuvent s'attendre aux pires catastrophes. Que le Gouvernement fasse cesser partout, pendant qu'il en est temps encore, le travail du dimanche, et Dieu bénira nos armées.

Revenant à la nécessité de maintenir et d'accroître notre production agricole, je dois signaler à l'attention de la Chambre toutes les difficultés qu'éprouvent les cultivateurs et les jardiniers-maraîchers à se procurer la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de leur ferme. Il est notoire que nos agriculteurs vivent actuellement les heures les plus difficiles qu'ils aient vécu depuis des années. Dans bien des cas, le cultivateur est acculé à la ruine, exploité qu'il est de toutes parts par le monopole des engrais alimentaires, des engrais chimiques, des sous-produits du blé tels

que le son et le gru. Même la farine de blé s'est vendue à des prix aussi élevés que $3.40 et $3.60 les 100 livres, au moment où le blé valait 38c. le boisseau. Les engrais alimentaires qu'il pouvait acheter au prix de $19.80 la tonne, il y a trois ou quatre ans, lui sont vendus aujourd'hui par des compagnies toutes puissantes qui ne vivent que des sacrifices, du travail et de la misère du cultivateur et de l'ouvrier, à des prix aussi hautes que $38 la tonne.

Ces monopoles vont porter un coup mortel à la production du bacon, du fromage et du beurre. Des cultivateurs m'ont affirmé qu'ils se débarrasseraient de leurs troupeaux laitiers et qu'ils sacrifieraient leurs porcs à bacon plutôt que de travailler à perte chaque jour. Des pères de famille ont déjà sacrifié leur ferme, faute de main-d'œuvre, car il n'est pas un cultivateur qui puisse faire face à la situation agricole actuelle à moins d'y engouffrer des économies et un capital édifié depuis des années. Et voici que comme complément de toutes ces vicissitudes, l'agriculteur se voit imposer l'heure avancée. Il ne faut rien connaître de l'exploitation d'une ferme pour imposer l'heure avancée à l'agriculteur. Le cultivateur, au gré du gouvernement, n'éprouve pas encore assez de difficultés à se procurer la main-d'œuvre nécessaire. Quand donc se trouvera-t-il dans le gouvernement un homme capable de lui dire que l'heure avancée est excessivement nuisible à la classe agricole? Quand donc se trouvera-t-il quelqu'un pour lui représenter que ni la fenaison, ni la moisson ne peuvent s'effectuer avant que le soleil ait asséché la rosée, qui à l'aube recouvre les champs? Quand pourra-t-il se rendre compte qu'en imposant l'heure avancée au cultivateur, il frappe l'agriculture en plein cœur? En effet, il la prive par le fait même, de milliers et de milliers d'heures de travail si précieuses, soit celles qui suivent le lever du soleil.

Je vois ces messieurs se récrier, protestant que le cultivateur travaillera davantage et plus longtemps dans la soirée. Non, monsieur l'Orateur, ce raisonnement est faux et inventé de toutes pièces. Le travail ne peut s'effectuer dans les champs à cette heure tardive puisque la rosée tombe déjà sur la terre. Pourquoi ne pas avoir conservé l'heure solaire dans toutes les municipalités rurales du pays? L'économie réalisée par l'heure avancée sera insignifiante comparée à l'immense perte de temps imposée à l'agriculture.

J'ai tantôt attiré l'attention du gouvernement sur la conduite odieuse des monopoles qui exploitent le cultivateur et l'ouvrier. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre derniers, les mêmes compagnies que j'ai dénoncées il y a un instant, ont acheté des pommes de terre du cultivateur à des prix variant de 40c à 50c le sac. Ces pommes de terre furent immobilisées en énorme quantité dans les entrepôts par les requins de la finance. Le prix maximum en fut fixé par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à $2 le sac. L'ouvrier, le consommateur et le cultivateur venaient d'être volés une fois de plus. Quant au Gouvernement, il continue d'acheter de la Canada Packers, pour nos soldats, les pommes de terre immobilisées par les monopoles qui réalisent des bénéfices de 250 p. 100. C'est l'histoire qui se répète. Au cours de l'automne 1940, n'avait-il pas acheté du beurre de la Canada Packers à des prix aussi élevés que 36c, 37c et 38c la livre pour les camps d'entraînement militaire. Cependant, le même beurre, soit 60 millions de livres, avait été immobilisé dans des entrepôts par une bande de scélérats qui l'avaient acheté du cultivateur, au cours des mois de juillet, août et septembre, à un prix aussi bas que 21c, 22c et 23c la livre. Monsieur l'Orateur, je protestai alors ici-même, au Parlement. J'ai obtenu les chiffres officiels et le gouvernement a fixé le prix du beurre à 34c la livre. Il était trop tard. Le peuple et le gouvernement venaient d'être volés et exploités par un mercantilisme effréné qui a conduit la démocratie à deux pas de l'abîme.

Avant de clore mes remarques, j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que la coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec, pour la seule région de Montréal, sera privée de 6,000 à 8,000 travailleurs expérimentés en 1942. Où allons-nous, sinon au désastre agricole? Les fermiers-unis du Canada m'ont fait les mêmes représentations. L'Union catholique des cultivateurs du Québec abonde dans le même sens. Les résolutions des Corporations de comté et des municipalités locales nous arrivent par milliers demandant l'exemption des cultivateurs et des fils de cultivateurs de l'entraînement militaire. Si la requête de notre population agricole n'est pas accordée, si les employés de nos usines de guerre ne sont pas, eux aussi, exemptés du service militaire, nous aurons raison de craindre de grands revers. Supprimez les forces vives de la nation, son agriculture, ses usines de guerre, et vous assisterez à l'écroulement de sa première ligne de défense, à la déchéance et la ruine du pays.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix):

Que l'hon retranche tous les mots placés après "La Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence" dans l'amendement et qu'on leur substitue les suivants: n'aient pas jugé à propos d'aviser son Excellence:

a) que le Gouvernement doit s'en tenir à ses engagements et au mandat contre la conscrip-

tion pour service outre-mer qu'il a reçu du peuple canadien lors de l'élection générale tenue le 26 mars 1940.

b) que les cultivateurs, les employés de ferme, les pêcheurs et les employés de pêche, ainsi que toutes les personnes engagées dans des occupations connexes à l'agriculture ou aux industries de guerre, soient exemptés du service militaire".

M. HOMUTH: Pourquoi pas les coiffeurs et les boulangers?

(Le sous-amendement de M. Lacombe, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bourget	Lizotte
D'Anjou	Parent
Gauthier	Pouliot
Lacombe	Raymond
Lacroix (Beauce)	Roy—11.
LaCroix (Québec-Montmorency)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Nielsen
Mme Casselman

MM.	MM.
Abbott	Eudes
Anderson	Evans
Authier	Factor
Aylesworth	Fair
Bence	Farquhar
Bercovitch	Fauteux
Bertrand (Prescott)	Ferland
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Ferron
Black (Cumberland)	Fleming
Black (Yukon)	Fontaine
Blackmore	Fournier (Hull)
Blanchette	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Bonnier	Fraser (Northumberland, Ont.)
Boucher	Fraser (Peterborough-Ouest)
Bradette	Fulford
Bruce	Furniss
Brunelle	Gardiner
Cardin	Gershaw
Castleden	Gibson
Chevrier	Gillis
Church	Gingues
Claxton	Gladstone
Cleaver	Golding
Cloutier	Goulet
Coldwell	Graham
Corman	Grant
Côté	Gray
Crerar	Graydon
Cruickshank	Green
Davidson	Gregory
Dechene	Hansell
Denis	Hanson (Skeena)
Desmond	Hanson (York-Sunbury)
Diefenbaker	Harris (Danforth)
Donnelly	Harris (Grey-Bruce)
Douglas (Queens)	Hatfield
Douglas (Weyburn)	Hazen
Dubuc	Healy
Dupuis	Henderson
Durocher	Hill
Edwards	Hlynka
Emmerson	Hoblitzell
	Homuth
	Howden
	Howe
	Hurtubise
	Ilsley
	Isnor
	Jackman
	Jean
	Johnston (Bow-River)
	King, Mackenzie
	Kinley
	Kirk
	Kuhl
	Laflamme
	Lafontaine
	Lalonde
	Lapointe (Lotbinière)
	Leader
	Leclerc
	Leduc
	Léger
	Little
	Lockhart
	McCann
	McCuaig
	McCubbin
	McCulloch
	MacDiarmid
	Macdonald (Brantford)
	Macdonald (Halifax)
	Macdonald (Kingston)
	McDonald (Pontiac)
	McGarry
	McGibbon
	McGregor
	McIlraith
	MacInnis
	McIvor
	Mackenzie (Vancouver-Centre)
	MacKinnon (Edmonton-Ouest)
	McKinnon (Kenora-Rainy-River)
	MacKinnon (Kootenay-Est)
	McLarty
	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
	McLean (Simcoe-Est)
	Macmillan
	McNevin (Victoria, Ont.)
	McNiven (Regina)
	MacNicol
	Marier
	Marshall
	Martin
	Maybank
	Mayhew
	Michaud
	Mills
	Mullins
	Mulock
	Neill
	Nicholson
	Nixon
	Noseworthy
	Perley
	Picard
	Pinard
	Poirier
	Pottier
	Power
	Purdy
	Quelch
	Ralston
	Reid
	Rennie
	Rhéaume
	Rickard
	Roebuck
	Ross (Calgary-Est)
	Ross (Hamilton-Est)
	Ross (St. Paul's)
	Ross (Souris)
	Rowe
	Ryan
	St-Laurent
	Sanderson
	Senn
	Shaw
	Sissons
	Soper
	Stirling
	Stokes
	Sylvestre
	Taylor
	Telford
	Thauvette
	Thorson
	Tremblay
	Tripp
	Turgeon
	Tustin
	Veniot
	Vien
	Ward
	Warren
	Weir
	White
	Whitman
	Winkler
	Wood
	Wright—195.

M. l'ORATEUR: La Chambre est appelée maintenant à se prononcer sur l'amendement.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Je tiens à dire quelques mots avant le vote. Les amendements sont parfois étranges. Nous en lisons une partie et déclarons que nous sommes d'accord; nous en lisons une autre partie et déclarons que nous ne l'approuvons pas. Il s'agit donc de décider laquelle des deux a plus d'importance que l'autre pour savoir comment voter. Voilà, monsieur l'Orateur, la situation dans laquelle le groupe de cet angle-ci de la Chambre, se

trouve relativement à l'amendement que propose le chef de l'opposition officielle (M. Hanson). L'amendement contient certaines choses que nous approuvons chaleureusement. Je puis dire que nous sommes d'accord sur l'alinéa *b*), savoir que le Gouvernement a manqué de "répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation."

Tout le monde sait, bien entendu, que notre groupe représente des circonscriptions de l'Ouest qui, pour la plupart, sont agricoles. Nous reconnaissons que le Gouvernement a manqué lamentablement de répondre aux besoins de l'agriculture, comparativement à ceux d'autres industries, depuis le commencement de la guerre.

Avant de me rendre à Ottawa j'ai parcouru la partie est de ma circonscription et j'avoue franchement que j'avais honte d'habiter un pays dont le régime administratif impose aux cultivateurs de cette circonscription les embarras et les souffrances que j'y ai constatés. Certains sont venus me voir presque en larmes, disant qu'ils avaient réduit leurs emblavures comme le Gouvernement le leur avait demandé et que, cependant, ils ne pouvaient pas obtenir de primes. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pourra prétendre que quelque chose faisait défaut dans tel ou tel cas. Le principe fondamental de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'est pas mauvais, à mon sens, mais je soutiens que son application est terriblement défectueuse. Des cultivateurs m'ont dit, presque en pleurant, "Que vais-je faire? Je n'ai pas d'argent et l'épicier ne veut plus me vendre à crédit même si j'attends un chèque du Gouvernement d'un jour à l'autre du fait de la réduction de mes emblavures."

Que pouvais-je répondre à ces gens? Et voilà quelle est la situation non seulement dans ma circonscription, mais dans plusieurs autres. De l'attitude prise en haut lieu au sujet de l'application de cette loi il est résulté tâtonnement sur tâtonnement. On n'a pas encore payé des cultivateurs qui auraient dû l'être l'automne dernier, et tous les jours nous recevons des lettres où l'on nous demande comment il se fait qu'on ne paie pas à ces cultivateurs les primes à la réduction des emblavures. Il ne devrait pas en être ainsi en temps de guerre, lorsque nous voulons faire sentir aux gens que le pays mérite d'être défendu. Nous créons l'impression chez certains d'entre eux qu'en somme, il ne vaut guère la peine de se battre. Je n'aime pas à croire que ce soit possible; il ne devrait pas en être ainsi. Je suis bien convaincu que nous habitons l'un des meilleurs pays sous le soleil du Bon Dieu. Alors, procurons le nécessaire aux gens de ce pays qui nous font cet appel.

Dans l'autre paragraphe il est dit que le Gouvernement n'a pas mentionné certaines choses au sujet de la préparation de la période de l'après-guerre. Je ne veux pas entreprendre maintenant de discuter ce qui pourrait se produire dans ce domaine, mais je dirai que l'on ne donne pas beaucoup d'encouragement à notre pays au sujet de ce qui arrivera quand le présent conflit sera terminé, si l'on en juge par le sort réservé aujourd'hui aux familles de ceux qui ont combattu durant la dernière guerre.

J'ai ici une lettre qui nous donne une bonne idée des nombreuses lettre que nous recevons. Elle nous fait bien voir que la cause principale, c'est que le Gouvernement n'a pas su prendre soin des anciens combattants et de leurs familles, de ceux qui ont combattu de 1914 à 1918 pour assurer la sécurité de la démocratie dans notre pays. J'ai à la main la lettre d'une jeune femme dont la mère est la veuve d'un soldat qui a fait du service pendant quatre ans durant la dernière guerre. Elle ne reçoit plus d'allocation familiale, de sorte qu'elle est maintenant à la merci des personnes charitables. Elle est âgée de 65 ans. Ecoutez ce que dit cette jeune femme. Je lis:

> Mon père s'est enrôlé pendant la dernière grande guerre et a fait du service au front pendant quatre années sans interruption. Son numéro matricule était le n° 435830.

Nous pourrions consigner cela dans les archives éternelles de la Chambre.

> A son retour il fut, certes, honorablement licencié. Je me rappelle fort bien son arrivée à la maison et aussi combien nous avons été peinés de voir comme il avait vieilli pendant ces quatre années d'absence. Mais, je m'éloigne de mon sujet; à l'âge de soixante ans, on lui accorda l'allocation aux anciens combattants, soit $40 par mois, mais, comme cela se fait ordinairement, le chiffre en fut réduit à l'énorme montant de $25 par mois avec lequel mon père et ma mère étaient censés vivre, ou, devrais-je dire, exister. Ces forces déclinèrent rapidement. Vers la fin de sa vie, il a beaucoup souffert de névrite et d'une affection de la vessie, et en janvier, on finit par lui dire que seule une intervention chirurgicale pourrait le sauver. En un mot, il a subi l'opération et est mort à 63 ans, laissant ma mère, du même âge que lui, ébranlée, solitaire, le cœur brisé, avec la certitude que les années passées dans des tranchées humides avaient fini par avoir raison de lui.

Qu'est-il arrivé? La pauvre veuve dans le dénuement, demanda du secours au Gouvernement. Que fait-on? On continue de lui verser $25 par mois jusqu'à la fin de l'année, et on la prévient alors qu'on lui envoie le dernier versement. J'ai saisi le ministère de

ce cas. Bien entendu, l'activité de ces services est régie par des textes de loi. J'ai abordé la question avec le ministère et j'ai le tout par écrit. Une lettre reçue de cette source m'informe qu'on ne peut rien faire pour cette femme. Je vais donner lecture partielle de la lettre, adressée par la commission des allocations aux anciens combattants:

> J'ai le regret de vous informer qu'aux termes de la loi des allocations aux anciens combattants, il nous est absolument impossible de faire quoi que ce soit pour...
> Je déplore de n'avoir rien de plus encourageant à vous communiquer.

Voilà qui parle en faveur de notre régime, alors que nous sommes en guerre et que nous envoyons nos jeunes gens au front. J'ai deux fils dans l'aviation. On peut s'imaginer mes réflexions lorsque je songe qu'ils peuvent se marier et revenir au pays, et que, s'ils meurent, leurs veuves seront réduites à l'assistance publique, forcées d'aller quémander leur pain aux échevins? Allons-nous continuer de traiter nos soldats de la sorte?

Il est facile pour le ministère d'écrire: "Nous avons le regret de vous informer qu'aux termes de la loi, il nous est absolument impossible de faire quoi que ce soit". On se dérobe derrière une loi. Tout ministre du culte que je suis, je dis: au diable la loi. Abrogeons-la et adoptons-en une autre qui procurera quelque réconfort aux mères âgées qui ont élevé leur famille et ont fait des pieds et des mains pour se tirer d'affaire alors que leurs maris passaient quatre ans dans les tranchées suintantes de la dernière guerre. La loi des mesures de guerre, permet au Gouvernement d'enfreindre les lois actuelles, de les mettre au rebut ou de les modifier pendant même que nous siégeons ici. Mais quand il s'agit de les modifier de manière à autoriser l'octroi de quelques dollars aux épouses nécessiteuses de nos anciens combattants, oh, alors non, ils ne peuvent le faire! Dans ce cas, ils se dérobent derrière la loi des allocations aux anciens combattants.

Je sais qu'ils peuvent nous dire: "Cela coûtera tant". Je sais que nous sommes en guerre et qu'il faut de l'argent pour faire la guerre. Mais, avant la fin du conflit nous aurons peut-être à prélever et à dépenser trois ou quatre milliards par an, qui disparaîtront en fumée. Et voilà que nous ne pouvons nous payer le luxe de prélever quelques dollars pour venir en aide aux veuves indigentes de nos combattants.

Or, en ce qui concerne cette partie de l'amendement conservateur, notre groupe l'approuve de tout cœur. Cependant, nous allons nous y opposer, à cause d'une autre partie de l'amendement. Je ne voudrais pas que l'on interprète ma déclaration comme indiquant que nous votons avec le Gouvernement, car nous sommes également opposés à la motion principale. Qu'il me soit permis de déclarer, au nom de notre groupe que, de façon générale, nous appuyons en principe tout plébiscite ou referendum destiné à déterminer la volonté directe du peuple. Nous sommes d'accord avec cette partie de l'amendement conservateur qui déclare qu'en tenant ce plébiscite de la façon projetée, le Gouvernement esquive sa responsabilité. Nous sommes aussi en faveur des clauses *b*) et *c*) de l'amendement lesquelles déclarent que le Gouvernement a négligé de pourvoir aux besoins de l'agriculture et de mentionner la reconstruction d'après-guerre. Nous allons nous opposer à l'amendement parce que nous n'avons pas confiance en l'attitude du parti sur la mobilisation de notre richesse et de nos ressources matérielles, comme l'implique son amendement. Rien dans les discours ou les propositions de ses membres n'indique que l'idée qu'ils se font de la conscription de la richesse et des ressources concorde avec celle de la conscription de la finance préconisée par notre groupe.

M. MacNICOL: Qu'entendez-vous par la conscription de la finance?

M. HANSELL: Je conseillerai à mon honorable ami de le demander à son propre chef qui a dit lui-même qu'il veut la conscription de la richesse.

M. MacNICOL: Vous avez dit que vous n'approuviez pas cela; que voulez-vous dire maintenant?

M. HANSELL: Ceux qui ont proposé cet amendement n'ont jamais prétendu qu'un changement s'imposait dans les principes fondamentaux actuellement en vigueur avec le système financier actuel contrôlé par des particuliers.

M. F. G. HOBLITZELL (Eglinton): Je vais voter en faveur de l'amendement à la motion qui implique l'approbation du plébiscite, parce que je crois au principe du service sélectif obligatoire et universel. Si l'amendement n'est pas adopté, et que nous ne puissions avoir immédiatement le service sélectif obligatoire et universel, il ne me restera, je pense, qu'à voter en faveur de la motion principale approuvant le plébiscite et visant à libérer le Gouvernement de toute promesse électorale faite contre la conscription, ce qui lui permettra d'instituer le service sélectif obligatoire, s'il le juge à propos.

En conformité de cette façon de raisonner, je recourrai à toute l'influence dont je dispose pour induire les électeurs à voter dans l'affirmative sur le plébiscite. Si la majorité vote

dans l'affirmative, je presserai alors le Gouvernement d'instituer immédiatement le service sélectif obligatoire universel.

Je préférerais libérer immédiatement le Gouvernement de ses engagements anti-conscriptionnistes par un vote de cette Chambre, mais comme cette procédure semble impossible, j'appuierai le plébiscite, m'en tenant au principe qui veut qu'une demi-mesure soit mieux que rien du tout.

(L'amendement de l'honorable M. Hanson, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Adamson	Harris (Danforth)
Anderson	Hatfield
Aylesworth	Hazen
Bence	Hoblitzell
Black (Cumberland)	Homuth
Black (Yukon)	Jackman
Boucher	Lockhart
Bruce	McGregor
Casselman	MacKinnon (Kootenay-Est)
Church	MacNicol
Desmond	Neill
Diefenbaker	Ross (St. Paul's)
Fraser (Peterborough-Ouest)	Rowe
Gray	Senn
Graydon	Stirling
Green	Stokes
Hanson (York-Sunbury)	Tustin
	White—35.

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman
Mme Nielsen

MM.	MM.
Abbott	Dubuc
Authier	Dupuis
Bercovitch	Durocher
Bertrand (Prescott)	Edwards
Bertrand (Terrebonne)	Emmerson
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Eudes
Blackmore	Evans
Blanchette	Factor
Bonnier	Fair
Bourget	Farquhar
Bradette	Fauteux
Brunelle	Ferland
Cardin	Ferron
Castleden	Fleming
Chevrier	Fontaine
Claxton	Fournier (Hull)
Cleaver	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Cloutier	Fraser (Northumberland, Ont.)
Coldwell	Fulford
Corman	Furniss
Côté	Gardiner
Crerar	Gauthier
Cruickshank	Gershaw
d'Anjou	Gibson
Davidson	Gillis
Dechene	Gingues
Denis	Gladstone
Donnelly	Golding
Douglas (Queens)	Goulet
Douglas (Weyburn)	Graham
Dubois	Grant
	Gregory
	Hansell
	Hanson (Skeena)
	Harris (Grey-Bruce)
	Healy
	Henderson
	Hill
	Hlynka
	Howden
	Howe
	Hurtubise
	Ilsley
	Isnor
	Jean
	Johnston (Bow-River)
	King, Mackenzie
	Kinley
	Kirk
	Kuhl
	Lacombe
	Lacroix (Beauce)
	LaCroix (Québec-Montmorency)
	Laflamme
	Lafontaine
	Lalonde
	Lapointe (Lotbinière)
	Leader
	Leclerc
	Leduc
	Léger
	Little
	Lizotte
	McCann
	McCuaig
	McCubbin
	McCulloch
	MacDiarmid
	Macdonald (Brantford)
	Macdonald (Halifax)
	McDonald (Pontiac)
	McGarry
	McGibbon
	McIlraith
	MacInnis
	McIvor
	Mackenzie (Vancouver-Centre)
	MacKinnon (Edmonton-Ouest)
	McKinnon (Kenora-Rainy-River)
	McLarty
	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
	McLean (Simcoe-Est)
	Macmillan
	McNevin (Victoria, Ont.)
	McNiven (Regina)
	Marier
	Marshall
	Martin
	Maybank
	Mayhew
	Michaud
	Mills
	Mullins
	Mulock
	Nicholson
	Nixon
	Noseworthy
	O'Neill
	Parent
	Picard
	Pinard
	Poirier
	Pottier
	Pouliot
	Power
	Quelch
	Ralston
	Raymond
	Reid
	Rennie
	Rhéaume
	Rickard
	Roebuck
	Ross (Calgary-Est)
	Ross (Hamilton-Est)
	Roy
	Ryan
	St-Laurent
	Sanderson
	Shaw
	Sissons
	Soper
	Sylvestre
	Taylor
	Telford
	Thauvette
	Thorson
	Tremblay
	Tripp
	Turgeon
	Veniot
	Vien
	Ward
	Warren
	Weir
	Whitman
	Winkler
	Wood
	Wright—172.

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

MM.	MM.
Slaght	Brooks
MacKenzie (Lambton-Kent)	Esling
Purdy	Cardiff
Ross (Moose-Jaw)	Perley
MacKenzie (Neepawa)	Ross (Souris)
Macdonald (Kingston)	O'Brien

M. PERLEY: J'ai pairé avec le député de Moose-Jaw (M. Ross). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. PURDY: J'ai pairé avec le député de Kootenay-Ouest (M. Esling). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. ROSS (Souris): J'ai pairé avec le député de Neepawa (M. Mackenzie). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. POULIOT: Je propose l'ajournement du débat.

M. l'ORATEUR: Personne n'appuie l'honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'allais proposer, du consentement de la Chambre, que nous ne siégions pas ce soir, si nous terminons le débat maintenant. Je propose que la Chambre se forme en comités des voies et moyens et des subsides.

M. l'ORATEUR: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion principale. Consent-elle à adopter la motion? Je déclare la motion adoptée.

Des VOIX: Oh non.

M. l'ORATEUR: Sur division.

Des VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: Je demanderai à ceux qui sont en faveur de la motion de dire "oui".

Des VOIX: Oui.

M. l'ORATEUR: Je demanderai à ceux qui sont contre de dire "non".

Des VOIX: Non.

M. l'ORATEUR: La motion est mise aux voix.

(La motion de M. Fournier (Hull), mise aux voix est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Casselman
Mme Nielsen

MM.	MM.
Abbott	Dechene
Authier	Denis
Bercovitch	Donnelly
Bertrand (Prescott)	Douglas (Queens)
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Dubois
Blanchette	Dubuc
Bonnier	Dupuis
Bradette	Durocher
Brunelle	Edwards
Cardin	Emmerson
Chevrier	Eudes
Claxton	Evans
Cleaver	Factor
Cloutier	Farquhar
Corman	Fauteux
Côté	Ferland
Crerar	Ferron
Cruickshank	Fleming
Davidson	Fontaine
	Fournier (Hull)

[M. Perley.]

Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	McKinnon (Kenora-Rainy-River)
Fraser (Northumberland, Ont.)	McLarty
Fulford	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Furniss	McLean (Simcoe-Est)
Gardiner	Macmillan
Gershaw	McNevin (Victoria, Ont)
Gibson	McNiven (Regina)
Gingues	Marier
Gladstone	Martin
Golding	Maybank
Goulet	Mayhew
Graham	Michaud
Grant	Mills
Gregory	Mullins
Hanson (Skeena)	Mulock
Harris (Grey-Bruce)	Nixon
Healy	O'Neill
Henderson	Picard
Hill	Pinard
Hoblitzell	Poirier
Howden	Pottier
Howe	Power
Hurtubise	Ralston
Ilsley	Reid
Isnor	Rennie
Jean	Rhéaume
King, Mackenzie	Rickard
Kinley	Roebuck
Kirk	Ross (Calgary-Est)
Laflamme	Ross (Hamilton-Est)
Lafontaine	Ryan
Lalonde	St-Laurent
Lapointe (Lotbinière)	Sanderson
Leader	Sissons
Leclerc	Soper
Leduc	Sylvestre
Léger	Taylor
Little	Telford
McCann	Thauvette
McCuaig	Thorson
McCubbin	Tremblay
McCulloch	Tripp
MacDiarmid	Turgeon
Macdonald (Brantford)	Veniot
Macdonald (Halifax)	Vien
McDonald (Pontiac)	Ward
McGarry	Warren
McGibbon	Weir
McIlraith	Whitman
McIvor	Winkler
Mackenzie (Vancouver-Centre)	Wood—144.
MacKinnon (Edmonton-Ouest)	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Adamson	Fair
Anderson	Fraser (Peterborough-Ouest)
Bence	Gauthier
Bertrand (Terrebonne)	Gillis
Black (Cumberland)	Graydon
Black (Yukon)	Green
Blackmore	Hansell
Boucher	Hanson (York-Sunbury)
Bourget	Harris (Danforth)
Bruce	Hatfield
Casselman	Hazen
Castleden	Hlynka
Church	Homuth
Coldwell	Jackman
d'Anjou	Johnston (Bow-River)
Desmond	Kuhl
Diefenbaker	
Douglas (Weyburn)	

Lacombe	Parent
Lacroix (Beauce)	Pouliot
LaCroix (Québec-Montmorency)	Quelch
Lizotte	Raymond
Lockhart	Ross (St. Paul's)
McGregor	Rowe
MacInnis	Roy
MacKinnon (Kootenay-Est)	Senn
MacNicol	Shaw
Marshall	Stirling
Neill	Stokes
Nicholson	Tustin
Noseworthy	White
	Wright—61.

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

MM.	MM.
Slaght	Brooks
Purdy	Esling
MacKenzie (Lambton-Ouest)	Cardiff
Ross (Moose-Jaw)	Perley
MacKenzie (Neepawa)	Ross (Souris)
Macdonald (Kingston)	O'Brien

M. PERLEY: J'ai pairé avec le député de Moose-Jaw (M. Ross). Si j'avais voté, j'aurait voté contre la motion.

M. PURDY: J'ai pairé avec le député de Kootenay-Ouest (M. Esling). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

M. ROSS (Souris): J'ai pairé avec le député de Neepawa (M. MacKenzie). Autrement, j'aurais voté contre la motion.

(La motion de M. Fournier est adoptée.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que, vendredi prochain, la Chambre se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme, vendredi prochain, en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il d'un avis de motion, ou de la motion régulière?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est la façon régulière de procéder immédiatement après l'adoption de l'Adresse.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Messieurs

Abbott,	Léger,
Anderson,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Bertrand (Laurier),	MacNicol,
Diefenbaker,	McCuaig,
Douglas (Weyburn)	McDonald (Pontiac)
Factor,	Mills,
Fair,	Mutch,
Fleming,	O'Brien,
Gershaw,	Pinard,
Gibson,	Pouliot,
Gladstone,	Power,
Gray,	Roy,
Gregory,	Tremblay,
Kirk,	Weir—29.
Lalonde,	

(Quorum 10)

BILLS PRIVÉS

Messieurs

Bonnier,	Hoblitzell,
Boucher,	Howden,
Casselman (Mme), (Edmonton-Est),	Jutras,
Castleden,	Lacombe,
Chambers,	LaCroix (Québec-Montmorency),
Cleaver,	Lapointe (Lotbinière),
Cloutier,	Lockhart,
Côté,	Macdonald (Halifax),
d'Anjou,	Macdonald (Brantford)
Donnelly,	MacKenzie (Lambton-Kent),
Douglas (Queens),	McGregor,
Dubois,	McIlraith,
Durocher,	Matthews,
Factor,	Mayhew,
Fournier (Hull),	Parent,
Gershaw,	Poirier,
Gibson,	Ross (St. Paul's),
Gillis,	Roy,
Gingues,	Senn,
Gladstone,	Stokes,
Graham,	Telford,
Hansell,	Tomlinson,
Harris (Grey-Bruce),	Veniot,
Hazen,	Wood—50.
Healy,	
Hlynka,	

(Quorum 15)

DÉBATS

Messieurs

Blanchette,	Pouliot,
Claxton,	Ross (Middlesex-Est),
Esling,	Ross (Moose-Jaw),
Hlynka,	Rowe,
Jutras,	Shaw,
Pinard,	Sinclair.—12.

(Quorum 7)

COMPTES PUBLICS

Messieurs

Abbott,
Anderson,
Authier,
Bercovitch,
Black (Yukon),
Blanchette,
Boucher,
Bourget,
Brooks,
Mme Casselman (Edmonton-Est),
Church,
Clark,
Côté,
Cruickshank,
Desmond,
Ferland,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser (Northumberland),
Fulford,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Graydon,
Henderson,
Homuth,
Isnor,
Johnston (Bow-River),
Leader,
MacInnis,
McCubbin,
McDonald (Pontiac),
McGeer,
McIvor,
Marshall,
Mullins,
Mulock,
Purdy,
Rickard,
Roebuck,
Ross (Hamilton-Est),
Slaght,
Thorson,
Tremblay,
Tripp,
Veniot,
Winkler,
Wright.—50.

(Quorum 15)

RÈGLEMENT

Messieurs

Bertrand (Prescott),
Brunelle,
Cardiff,
Denis,
Douglas (Weyburn),
Edwards,
Golding,
Graydon,
Jaques,
MacLean (Cap-Breton nord-Victoria),
Marier,
Marshall,
McGibbon,
McLarty,
McLean (Simcoe-Est),
O'Neill,
Rennie,
Ross (Moose-Jaw),
Stokes,
Sylvestre.—20.

(Quorum 8)

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

Messieurs

Abbott,
Blackmore,
Bruce,
Church,
Côté,
Dubuc,
Eudes,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Goulet,
Hanson (Skeena),
Homuth,
Jean,
Laflamme,
Lafontaine,
Léger,
MacInnis,
MacKenzie (Neepawa),
MacMillan,
MacNicol,
McCann,
McGarry,
McNiven,
Massey,
Mutch,
Neill,
Nixon,
Pottier,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Sanderson,
Slaght,
Stirling,
Taylor,
Turgeon.—35.

(Quorum 10)

[L'hon. M. Mackenzie.]

MARINE ET PÊCHERIES

Messieurs

Bradette,
Brooks,
Brunelle,
Crête,
Dechêne,
Farquhar,
Ferron,
Gauthier,
Gillis,
Green,
Hanson (Skeena),
Hazen,
Hill,
Kinley,
Kuhl,
Lafontaine,
Lapointe, (Matapédia-Matane),
Leduc,
Macdonald (Kingston)
MacInnis,
MacKenzie (Neepawa),
MacMillan,
McLean (Simcoe-Est),
Neill,
Pottier,
Reid,
Roy,
Ryan,
Stirling,
Telford,
Tomlinson,
Tripp,
Tustin,
Veniot,
Warren.—35.

(Quorum 10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Messieurs

Adamson,
Authier,
Bence,
Black (Yukon),
Bradette,
Crerar,
d'Anjou,
Edwards,
Esling,
Evans,
Furniss,
Grant,
Hansell,
Hurtubise,
Johnston (Bow-River),
Lacroix (Beauce),
Lafontaine,
Leduc,
Little,
MacNicol,
McCann,
McCulloch,
McDonald (Pontiac),
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
Nielsen (Mme),
Parent,
Sanderson,
Sinclair,
Sylvestre,
Tremblay,
Tripp,
Turner,
Ward,
Warren,
White.—35.

(Quorum 10)

BIBLIOTHÈQUE

(Membres qui agissent au nom des Communes)
Monsieur l'Orateur et messieurs

Adamson,
Aylesworth,
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Bruce,
Cardiff,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gershaw,
Goulet,
Graham,
Green,
Henderson,
Howden,
Hurtubise,
Jaques,
Jean,
Lizotte,
Macdonald (Halifax),
MacKenzie (Neepawa),
MacKenzie (Lambton-Kent),
MacMillan,
Marier,
Martin,
Mayhew,
Moore,
Poirier,
Pouliot,
Purdy,
Raymond,
Reid,
Rickard,
Ross (St-Paul's),
Shaw,
Telford,
Thauvette,
Warren,
Winkler,
Wood,
Woodsworth.—44.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

Messieurs

Bence,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Cumberland)
Bourget,
Breithaupt,
Chevrier,
Corman,
Côté,
Crerar,
Douglas (Queens),
Dupuis,
Emmerson,
Eudes,
Factor,
Farquhar,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fulford,
Gingues,
Golding,
Gregory,
Hanson (Skeena),
Harris (Danforth),
Hatfield,
Healy,
Howden,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Kirk,
LaCroix (Québec-Montmorency),
Little,
Lizotte,
Lockhart,
MacInnis,
MacKinnon (Kootenay-Est),
McCulloch,
McIvor,
McKinnon (Kenora-Rainy-River),
McNiven,
Maybank,
Mills,
Mullins,
Nicholson,
Nielsen (Mme),
Nixon,
O'Brien,
O'Neill,
Picard,
Pouliot,
Roebuck,
Ross (Calgary-Est),
Ross (Souris),
Shaw,
Sissons,
Turner,
White,
Whitman—60.

(Quorum 20)

BANQUES ET COMMERCE

Messieurs

Bercovitch,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Breithaupt,
Claxton,
Cleaver,
Coldwell,
Donnelly,
Dubuc,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fraser (Northumberland),
Fraser (Peterborough-ouest),
Graham,
Gray,
Hanson (York-Sunbury),
Harris (Danforth),
Hazen,
Hill,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Kinley,
Lacroix (Beauce),
Laflamme,
Lapointe (Lotbinière),
Macdonald (Halifax),
Macdonald (Brantford)
MacMillan,
McCann,
McGeer,
McIlraith,
McNevin,
Marier,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Moore,
Perley,
Picard,
Raymond,
Ross (St. Paul's),
Ross (Calgary-Est),
Slaght,
Thorson,
Tucker,
Ward,
Woodsworth—50.

(Quorum 15)

IMPRESSIONS

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Bercovitch,
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Bourget,
Casselman (Grenville-Dundas),
Castleden,
Chambers,
Chevrier,
Claxton,
Corman,
Denis,
Dubois,
Dupuis,
Durocher,
Edwards,
Emmerson,
Esling,
Evans,
Ferland,
Fleming,
Fraser (Peterborough-Ouest),
Furniss,
Goulet,
Grant,
Green,
Hallé,
Healy,
Hlynka,
Hoblitzell,
Hurtubise,
Kuhl,
Leader,
MacDiarmid,
MacKinnon (Kootenay-Est),
MacLean (Cap-Breton Nord-Victoria),
McGregor,
McNevin,
Mills,
Moore,
Mulock,
Nicholson,
Purdy,
Rhéaume,
Ross (St-Paul's),
Sinclair,
Sissons,
Soper,
Tucker,
Tustin,
Weir,
White,
Whitman,
Winkler,
Wood.—54.

AGRICULTURE ET COLONISATION

Messieurs

Authier,
Aylesworth,
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Cardiff,
Clark,
Cloutier,
Cruickshank,
Davidson,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas (Weyburn),
Douglas (Queens),
Evans,
Fair,
Ferron,
Fontaine,
Furniss,
Gardiner,
Golding,
Hallé,
Hatfield,
Henderson,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe (Lotbinière),
Leader,
Leclerc,
Léger,
Lizotte,
MacDiarmid,
MacKenzie (Lambton-Kent),
McCuaig,
McCubbin,
MacGarry,
McNevin,
Matthews,
Mullins,
Nielsen (Mme),
Perley,
Poirier,
Quelch,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross (Souris),
Ross (Middlesex-Est),
Ross (Moose-Jaw),
Rowe,
Senn,
Soper,
Sylvestre,
Turgeon,
Tustin,
Ward,
Weir,
Wright.—60.

(Quorum 20)

RESTAURANT

(Membres qui agissent au nom des Communes)
Monsieur l'Orateur et messieurs

Black (Yukon),	MacInnis,
Dupuis,	McGregor,
Edwards,	McIvor,
Farquhar,	Mayhew,
Furniss,	Pinard,
Goulet,	Purdy,
Howden,	Rhéaume,
Jaques,	Thauvette,
Laflamme,	Tucker,
Lafontaine,	Tustin.—21.
Macdonald (Brantford),	

La motion est adoptée.

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

La motion est adoptée.

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 6 heures 30 minutes du soir.)

Vendredi 20 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

LECTURE DES DISCOURS—DISCOURS LIMITÉS À QUARANTE MINUTES — REMARQUES DE M. L'ORATEUR.

M. l'ORATEUR: Je désire faire une déclaration à la Chambre. Maintenant que le débat sur l'Adresse est terminé, je tiens à souligner un fait qu'aucun honorable député n'aura manqué de remarquer, savoir la violation de la règle interdisant la lecture de discours. A cet égard, je citerai l'extrait suivant, n° 293, des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne:

Outre les restrictions contenues dans cette règle, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député portant la parole s'abstienne de:

o) lire un discours rédigé d'avance.

Dès le 19 avril 1886, la Chambre adoptait une résolution ainsi conçue:

Que l'habitude de plus en plus fréquente, à la Chambre des communes du Canada, de prononcer de longs discours, ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques, constitue une perte de temps, prolonge indûment les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats, en en augmentant le volume et le coût, et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée et concise, qu'elle forme un contraste frappant avec la méthode suivie à la Chambre des communes d'Angleterre et tend à dégoûter le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du Parlement.

Durant le débat sur l'Adresse, des membres de tous les groupes ont violé le Règlement en lisant leurs discours. Je crois exprimer l'avis général de la Chambre en déplorant cette habitude. Il est vrai que le débat qui vient de se clore était très important et que, envisageant la probabilité que leurs discours seront cités par la suite comme indiquant leur attitude sur les questions en jeu, les honorables députés ont cru plus sage d'avoir sous les yeux le texte de leurs observations, plutôt que de se fier à l'inspiration du moment. Toutefois, je devrai insister dorénavant sur l'observation du Règlement. Je me rends compte que je ne pourrai l'assurer sans la collaboration agissante de tous les honorables députés.

A une occasion précédente, j'ai convenu, avec l'agrément de la Chambre, de l'utilité de permettre aux ministres ayant à présenter d'importants exposés de politique ministérielle d'en donner lecture plutôt que de parler d'abondance. Sauf erreur, cette coutume est en honneur à la Chambre des communes d'Angleterre. Ici, cette autorisation s'applique également aux exposés du chef officiel de l'opposition, dont le statut est régi par l'article 42 de la loi du Sénat et de la Chambre des communes, chapitre 147.

Je désire aussi rappeler l'article 37 du Règlement, qui se lit ainsi:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et le ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Quand la Chambre est d'humeur généreuse, elle consent généralement à accorder plus de quarante minutes. Mais les honorables députés comptent sur l'indulgence de la Chambre pour obtenir une extension de temps. Certaines déclarations ministérielles peuvent exiger plus de quarante minutes et il ne conviendrait pas et il ne serait peut-être pas à conseiller non plus d'appliquer le Règlement, dans ce cas. J'ajoute, toutefois, que dans toutes ces déclarations ministérielles on devrait se conformer au Règlement de la Chambre. Je tiens à dire, en conséquence, qu'on ne devrait pas placer l'Orateur dans une situation qui l'oblige à établir des distinctions; les hono-

rables députés doivent comprendre que même s'ils ont tous les droits de se faire entendre, ils n'en sont pas moins soumis au Règlement de la Chambre.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1942-1943

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1943. Monsieur l'Orateur lit ce message à la Chambre, et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES MESURES MINISTÉRIELLES À PARTIR DU LUNDI 23 FÉVRIER

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, je désire présenter la motion suivante:

Qu'à partir du lundi 23 février 1942, et jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement auront priorité, à chaque séance, sur toutes les affaires, sauf la présentation des projets de loi, les questions des députés et les avis de motions pour dépôt de documents.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'espérais que le Gouvernement, avant de présenter cette motion, accorderait quelques jours pour la discussion des motions des simples députés. Je sais quelle ligne de conduite nous avons suivie au cours des sessions précédentes de la présente législature. A la première session, nous étions tous très obsédés et bouleversés par la guerre, de sorte que j'ai consenti à suspendre le Règlement à ce moment-là. A la deuxième session, le premier ministre a insisté sur les mêmes raisons en faveur d'une telle motion; et maintenant que la Chambre siège depuis près d'un mois, les simples députés, en l'absence d'avis contraire, espéraient sans doute qu'on leur fournirait l'occasion de discuter leurs motions. Mon ami, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a inscrit au *Feuilleton* une motion qu'il est prêt à examiner lundi; si la présente motion n'avait pas été soumise, il croyait avoir le droit de présenter sa motion à la Chambre. A mon avis, le premier ministre ne devrait pas presser l'adoption de cette motion aujourd'hui, mais laisser au moins une journée de libre pour la discussion des motions des simples députés. C'est peu demander. Autrement, je ne puis voir comment nous pourrions obtenir qu'on consente à présenter cette motion à une date aussi tardive. Je demanderais au premier ministre d'accorder au moins un lundi aux députés pour la discussion des mesures d'initiative parlementaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à mon honorable ami qu'on a soulevé cette question dès les premiers jours de la session et j'ai répondu alors, si ma mémoire est fidèle, que les motifs invoqués les années antérieures étaient encore plus impérieux cette année, et j'ai supposé que la Chambre interpréterait ainsi la situation. C'est bien l'attitude du Gouvernement à ce sujet. Nous sommes d'avis que la situation internationale est plus critique en ce moment qu'elle l'a été depuis le commencement de la guerre et qu'on devrait étudier le programme ministériel le plus tôt possible, particulièrement la partie qui se rapporte directement à la guerre.

On a répété plusieurs fois, au cours du débat sur l'Adresse, qu'il s'écoulerait un intervalle assez long avant que l'on puisse tenir le plébiscite. La discussion sur le discours du trône a duré un mois et les membres ont eu l'occasion de parler de toutes sortes de questions, et si je consentais à céder lundi pour l'étude des résolutions inscrites aux noms des honorables députés, comme le chef de l'opposition me le demande, cela retarderait d'autant l'étude de la mesure qui a trait au plébiscite.

J'espère pouvoir annoncer un peu plus tard, cet après-midi, qu'une séance secrète de la Chambre aura lieu mardi après-midi, et après y avoir sérieusement réfléchi les honorables députés comprendront qu'il y a de très bonnes raisons de ne pas consacrer le temps de la Chambre à l'étude des résolutions d'initiative parlementaire, du moins pas avant que nous ayons étudié une bonne partie des mesures ministérielles.

Quant à la requête de mon honorable ami au sujet d'un membre de son parti qui espérait aborder l'étude de sa motion lundi, on comprendra qu'en accédant à sa demande, même si j'étais fort enclin à le faire, je serais injuste envers les autres honorables députés qui peuvent désirer exposer leurs projets de résolution, —projets qui ont peut-être été inscrits au *Feuilleton* avant celui de mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Non, le projet de résolution est au haut de la liste; c'est le n° 1.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je cédais dans ce cas, le n° 2 pourrait également désirer parler. Je demanderai donc à la Chambre de consentir à l'adoption de cette motion afin que lundi les mesures ministérielles aient préséance sur les autres.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire ici que, comme le premier ministre, je suis d'avis que nous avons eu un long débat au cours duquel la Chambre a discuté à fond un certain nombre de questions. Les Cana-

diens doivent s'attendre maintenant que nous nous mettions à l'œuvre et discutions les mesures du Gouvernement relatives à la guerre. C'est ce que nous devrions faire sans délai. Je tiens à dire au premier ministre qu'on devrait fournir aux honorables députés l'occasion de présenter les projets de résolution inscrits à leurs noms au *Feuilleton*. Je serais donc d'avis que, du consentement de la Chambre ou à la suite d'une modification du Règlement, on fournisse aux honorables députés, à la fin de la session, l'occasion de présenter et de discuter les motions d'initiative parlementaire. Il peut arriver aussi, au cours de la session, qu'à certains moments le Gouvernement ne soit pas prêt à présenter ses mesures à la Chambre. Il serait alors peut-être possible, si on en donnait un avis suffisant aux honorables députés qui ont des projets de résolution inscrits à leur noms, de permettre la présentation de ces mesures. J'exhorte tout particulièrement les honorables députés à laisser de côté pour le moment les questions que nous aimerions discuter et qui ne concernent pas notre effort de guerre afin que nous mettions tous l'épaule à la roue pour expédier les travaux de la Chambre qui, à mon avis, auront principalement trait à la guerre au cours de la présente session. Pour notre part, nous serons heureux d'appuyer le Gouvernement dans les mesures qu'il prendra à cette fin.

En ce qui concerne le projet de résolution n° 1 au *Feuilleton*, cette motion nous intéresse tous beaucoup, certes, mais on me donne à croire que des déclarations seront faites au sujet de la question dont il s'agit et je conseillerais au ministre du Commerce (M. MacKinnon) de les faire le plus tôt possible. Pour le reste, nous acceptons l'opinion émise par le premier ministre.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), ne m'appuie pas, je ne veux certainement pas entraver les délibérations. Ce n'est pas mon genre. Je viens de consulter mon collègue, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley). Tout désireux qu'il est de voir sa résolution mise en discussion, il m'informe que le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a promis que la question du blé ferait l'objet d'un projet de loi qui sera déposé et mis à l'étude en temps utile, puis renvoyé, si j'ai bien compris, au comité de l'agriculture. Mon honorable ami aura alors l'occasion que lui aurait fournie la présentation de sa motion à la Chambre. En conséquence, il veut bien renoncer à tout droit qu'il peut avoir. Il va sans dire que si on avait donné l'avis de cette motion hier, nous n'aurions pas eu à débattre ce point aujourd'hui. C'est un peu à contre-cœur que je donne mon assentiment à la motion du premier ministre.

(La motion est adoptée.)

RESTAURANT DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et MM. Black (Yukon), Dupuis, Edwards, Farquhar, Furniss, Goulet, Howden, Jaques, Laflamme, Lafontaine, Macdonald (Brantford), MacInnis, McGregor, McIvor, Mayhew, Pinard, Purdy, Rhéaume, Thauvette, Tucker et Tustin pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité mixte du restaurant.

(La motion est adoptée.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, et que les membres du comité permanent des impressions, savoir: MM. Bercovitch, Bertrand (Terrebonne), Blanchette, Bourget, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Corman, Denis, Dubois, Dupuis, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser (Peterborough-Ouest), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hoblitzell, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (Kootenay-Est), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (St. Paul's), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood agiront de la part de cette Chambre comme membres dudit comité mixte.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur de la Chambre et l'honorable Président du Sénat ainsi que MM. Adamson, Aylesworth, Black (Châteauguay-Huntingdon), Bruce, Cardiff, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (Halifax), MacKenzie (Neepawa), MacKenzie (Lambton-Kent), Macmillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Ross (St. Paul's), Shaw, Telford, Thauvette, Warren, Winkler, Wood et Woodsworth pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les in-

térêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité de la Bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

SÉANCE SECRÈTE DE LA CHAMBRE

AVIS DE LA DATE—INTERDICTION DE COMPTES RENDUS NON AUTORISÉS.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (premier ministre) propose:

Qu'au jour quelconque choisi à cette fin par la Chambre sans qu'un avis préalable ait été donné, la séance de la Chambre sera tenue à huis clos jusqu'à ce qu'elle en décide autrement, et que tous les étrangers soient exclus, par ordre, de cette séance secrète; pourvu, toutefois, que cette décision n'affecte, en aucune manière, le privilège dont jouissent les membres du Sénat d'assister aux débats de la Chambre.

—Cette résolution est analogue à celle qu'a adoptée la Chambre durant la guerre précédente, en 1918, alors qu'elle se réunit à huis clos. A cette occasion, la motion avait désigné une date fixe. Comme peuvent le constater les honorables députés, la motion actuelle nous laisse libres de nous entendre sur la date de la séance secrète.

En vertu de la loi de 1939 sur les pouvoirs d'urgence (de la défense), la Chambre des communes de la Grande Bretagne a adopté, en vue de sauvegarder le secret, la résolution suivante:

En conformité de l'article 1 de la loi de 1939 relative aux pouvoirs d'urgence (de la défense) et de tous autres pouvoirs l'autorisant à ce faire, il plaît à Sa Majesté, sur l'avis de son conseil privé, d'ordonner et, en conséquence, il est par les présentes ordonné que l'article trois des règlements de 1939 (généraux) relatifs à la défense *a*) soient exécutoires comme si à la fin dudit article se trouvaient ajoutés les alinéas suivants:

(2) Si l'une ou l'autre des Chambres du Parlement, en conformité de la résolution adoptée par cette Chambre, tient une séance à huis clos, il sera illégal pour toute personne de publier dans un journal, un périodique, une circulaire ou toute autre publication, ou donner dans un discours public un compte rendu, ou un prétendu compte rendu des délibérations de ladite séance, ou de prétendre décrire lesdites délibérations; toutefois, on pourra publier tout compte rendu ou description desdites délibérations communiqué officiellement par l'entremise de la presse et du bureau de censure.

Le Gouvernement a jugé opportun d'ajouter un article semblable aux Règlements concernant la défense du Canada. Il est ainsi conçu:

39AA. Si le Sénat ou la Chambre des communes, en conformité d'une résolution tient une séance à huis clos, personne ne devra publier dans un journal, un périodique, une circulaire ou toute autre publication, ou donner dans un discours public, un compte rendu ou une description des délibérations de ladite séance; toutefois, on pourra publier un compte rendu ou

[Le très hon. Mackenzie King.]

une description desdites délibérations qui aura été communiqué officiellement par l'Orateur de la Chambre.

Pour ce qui est de la date de la séance secrète, j'ai eu une entrevue avec le chef de l'opposition (M. Hanson) et, aussi, avec le chef du groupe de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) et le chef du groupe créditiste (M. Blackmore), et nous avons convenu que mardi après-midi conviendrait le mieux pour la tenue d'une séance à huis clos. Il existe une raison spéciale de choisir mardi car, étant donné que le Sénat est ajourné jusqu'à mardi prochain et que les sénateurs auront le privilège d'assister à la séance à huis clos de la galerie, il est naturellement désirable de tenir la séance un jour où les sénateurs seront réunis. Je n'ai rien à ajouter, je crois, pour le moment.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je ne prends pas la parole pour discuter la résolution que le premier ministre (M. Mackenzie King) a mentionnée ou pour m'y opposer. Je remarque que les termes de la résolution sont des plus généraux et qu'ils n'obligent pas la Chambre à s'en tenir à une séance secrète en particulier, mais qu'ils laissent entrevoir d'autres séances semblables si elles sont jugées nécessaires ou désirables, ou si elles sont requises. Je ne croyais pas que la motion aurait cette portée; cependant, je n'y vois aucun inconvénient, car il peut devenir nécessaire de tenir d'autres séances à huis clos.

Je n'ai guère confiance en la valeur d'une séance secrète, étant donné que nous ne pourrons pas mettre à profit les renseignements que nous obtiendrons à cette séance, particulièrement si l'on tient compte de l'amendement aux Règlements concernant la défense du Canada, amendement auquel le premier ministre a fait allusion. Néanmoins, les honorables députés auront l'occasion de soumettre des questions aux ministres et j'espère que la séance se révélera utile.

J'aimerais à savoir qui préparera le rapport officiel qu'on donnera au public.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sera M. l'Orateur.

L'hon. M. HANSON: Il en est question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas dans la résolution, mais dans le décret du conseil.

L'hon. M. HANSON: Oh, le décret du conseil? On ne m'en a pas remis d'exemplaire. Naturellement, le rapport sera officiel s'il vient de M. l'Orateur. Je me contenterai d'en rester là pour le moment.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je m'oppose à l'adoption de ce projet de résolution

parce qu'il va directement à l'encontre de toute la pratique constitutionnelle de l'Empire britannique depuis sa formation. Que dit le projet de résolution? Je cite:

Qu'au jour quelconque choisi à cette fin par la Chambre, sans qu'un avis préalable ait été donné...

Je souligne ces mots à votre attention, monsieur l'Orateur: "sans qu'un avis préalable". Au parlement de la Grande-Bretagne, on donne parfois préavis d'une semaine ou dix jours. Hier un avis de motion portait sur une session de deux jours, afin de faire enquête qui doit porter sur toute la guerre, et sera tenue en pleine Chambre des communes et non à huis clos. Le projet de résolution ajoute:

...la séance de la Chambre sera tenue à huis clos...

Des questions de la plus haute importance y seront étudiées. On doit demander à un juge d'enquêter sur les batailles de Hong-Kong et de Singapour? Voici le tome 377 des débats parlementaires de la Grande-Bretagne, et j'y trouve 173 pages sur tous les aspects de la guerre dans le Pacifique et tous les autres théâtres de guerre. Toutes ces questions sont étudiées en public et on y trouve des pages et des pages de critiques. On a agi de même en Australie.

Je m'oppose d'abord à ce projet de résolution parce que tous ces organismes qui siègent à huis clos nous privent de nos prérogatives parlementaires. En fait, le Parlement est aux yeux du Gouvernement une sorte de peste, qui existe aujourd'hui pour disparaître demain. Nous nous voyons mis à la porte. Le projet de résolution se termine en disant que le privilège dont jouissent les membres du Sénat d'assister aux débats de la Chambre ne sera pas atteint par cette décision,—une faveur pour les sénateurs. Or, le Sénat n'a siégé ici que pendant quatre heures depuis juin dernier, et sans rien avoir à faire. Il y a trois sessions, j'ai demandé au Gouvernement d'agir de façon à procurer plus de travail à l'autre Chambre. Cette Chambre compte des hommes de valeur qu'on devrait tenir plus occupés.

Mon objection principale à cette résolution, c'est que cette question ne devrait pas être décidée par un comité secret ou un caucus particulier, car ainsi, nous confions tout le travail militaire du pays à un organe politique. Les problèmes d'ordre militaire devraient être l'affaire des autorités militaires et du Conseil de l'armée. Naturellement, certains secrets d'Etat sont d'une telle importance pour la sécurité de l'Etat qu'ils ne devraient pas être dévoilés, même aux membres du Parlement. C'est vrai jusqu'en Angleterre. Certains secrets ont une telle importance qu'on ne doit

[M. Church.]

pas les dévoiler, même aux honorables députés. Toutefois, mon opposition se fonde sur le fait que nous constituons, dans une certaine mesure, un organe politique et que nos délibérations devraient être publiques et non secrètes. Il ne nous sied pas de demander aux chefs des services de l'Etat de se présenter à la Chambre, derrière des portes closes, pour répondre à nos questions, dans une sorte de chambre étoilée. Ce serait tout bonnement faire perdre du temps à ces chefs de service. La stratégie militaire est du domaine des experts et ne nous concerne pas.

Sous un gouvernement responsable, les ministres doivent répondre de leurs actes au Parlement et ce sont eux qui doivent nous renseigner. Je le répète, jusqu'ici nous avons administré l'effort de guerre en politiciens. Quant aux soldats qui sont en Angleterre, à la session de l'automne dernier, on nous a dit que le Gouvernement du Canada déciderait lui-même sur quels champs de bataille on les enverrait. Le hansard du 6 et du 7 novembre dernier donne le texte de cette déclaration. Au cours de cette guerre, le simple député est dans une situation embarrassante. Les ministres qui dirigent les affaires se rapportant aux armées de Sa Majesté ne peuvent pas toujours, pour des raisons d'Etat, répondre directement aux questions que nous leur posons; cependant, je n'aime pas qu'on critique les armées de Sa Majesté. Trois militaires qui ont bien servi leur pays dans la dernière guerre dirigent les ministères chargés de la conduite de la guerre. La critique est une des fonctions de la Chambre et elle devrait être publique. De plus, l'opposition a un devoir public à remplir. Nous devrions connaître les faits. C'est ce qui cloche dans notre effort de guerre. Dans les cinq années qui ont précédé la guerre, on n'a pas renseigné les gens, on ne nous a pas même renseignés en cette enceinte. La population n'a obtenu que les renseignements que les gouvernants voulaient lui communiquer.

Dans un conflit comme celui-ci la critique est nécessaire, et tous les députés, s'ils sont sincères et étudient bien les questions, doivent faire leur possible pour formuler des critiques utiles. Et on ne doit pas nécessairement voir en cela une attaque contre le premier ministre (M. Mackenzie King) ou tout membre du cabinet ou contre le Gouvernement même, car aucun membre d'un gouvernement n'est infaillible. Nous commettons tous des bévues; même les plus grands chefs, Napoléon et Nelson; ont commis leurs bévues et la Grande-Bretagne n'a jamais eu d'homme d'Etat plus grand que son premier ministre, de plus grand chef que son chef actuel; elle n'a jamais eu de chef comparable

à lui, sauf peut-être Pitt, et même ce dernier a commis des erreurs dans sa longue guerre contre Napoléon.

La question de stratégie devrait relever de nos commandants et du conseil militaire. Malheureusement, nous n'avons pas observé ce principe; c'est la raison de la plupart des bévues commises dans la guerre par les alliés.

Des bévues ont résulté de l'ingérence des hommes politiques dans la conduite des armées de terre, de l'air ou de mer. Il en a été ainsi dans le Pacifique, en Libye, en Grèce et à Singapour. Dans la conduite de la guerre, toutes les questions de stratégie devraient relever du conseil de la milice. Un cabinet de guerre devrait exercer directement les fonctions purement civiles de l'administration. Et permettez-moi de dire que nous aurions dû constituer un cabinet de guerre, de même qu'un conseil de guerre allié, il y a longtemps.

J'ai déjà dit qu'à mon sens la motion est irrégulière. Si elle est adoptée, le Règlement s'en trouvera modifié.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député contrevient à la décision que j'ai rendue cet après-midi. Il lit son discours.

M. CHURCH: Je parle de la pratique parlementaire actuelle et des modifications qu'on y apporte. Je cite le hansard. Je fais observer, monsieur l'Orateur, que sous le présent régime parlementaire cette motion est irrégulière, mais elle deviendra régulière si elle est adoptée. Nous avons des fonctionnaires permanents qui peuvent étudier ces problèmes. Il appartient au conseil militaire d'étudier les questions que l'on se propose de soumettre à la Chambre. Quelle connaissance ai-je des questions militaires? Je n'ai jamais été dans l'armée et je ne sais rien de la tactique et de stratégie militaire. Je ne suis qu'un simple membre du Parlement. Que connaît la députation des problèmes militaires, exception faite des honorables députés qui ont servi outre-mer? Je le répète, nous avons trois membres du cabinet qui ont beaucoup d'expérience de la guerre et, à mon sens nous devrions répugner à leur soustraire de même qu'au conseil de l'armée, la conduite d'un conflit comme celui-ci. Nous ignorons où cela nous mènera.

Je ne tiens pas à parler en mal de notre régime parlementaire, mais même dans la métropole le premier ministre a déclaré que le système politique actuel ne suffit pas à faire face à tous les changements qui se produisent. Jadis les guerres ne duraient que quelques semaines; maintenant elles durent des années. L'ennemi est rendu assez près de notre pays, nous devrions être prêts à le rencontrer avant qu'il y entre. Si nous devons modifier la procédure du Parlement, faisons-le légalement. Je désire vous féliciter, monsieur l'Orateur, pour la façon juste dont vous avez présidé. Non seulement vous avez fait honneur au Parlement, mais, en ces dernières semaines vous et votre greffier si compétent, avez sauvé le Parlement lui-même.

Si le Gouvernement a quelque méthode nouvelle pour la conduite des travaux de la Chambre, c'est fort bien. Je prétends que nous devrions avoir un cabinet de guerre impérial et qu'il devrait aussi y avoir un cabinet de guerre allié, comprenant des représentants des Etats-Unis et des Pays-Bas, en vue de l'unité de l'effort de guerre des Alliés. La guerre dure depuis deux ans et demi; or qu'a-t-on fait au sujet des chambres du Parlement? Rien. Après deux ans et demi de guerre, nous n'avons pas encore pu atteindre le degré de production qu'il faut pour un effort de guerre total. Il est trop tard pour changer de système ou modifier nos méthodes parlementaires. Nous avons mis toutes les ressources de notre pays en jeu dans cette guerre pour vaincre l'Allemagne et le Japon; nous devrions nous efforcer d'établir un régime ou un mécanisme de gouvernement plus efficace que ces caucus ou des séances secrètes de la Chambre, où les députés pourraient poser des questions. Je crois que l'ennemi a la supériorité sur nous dans cette sorte de stratégie.

La méthode que je propose au lieu des séances secrètes, c'est d'avoir un conseil de l'armée auquel se joindraient les trois ministres et qui déciderait des questions de stratégie militaire. Nous avons commis des erreurs dans le passé, comme tout le monde j'imagine. Le Gouvernement ne devrait pas avoir peur de dire au peuple canadien qu'il a commis des erreurs, car le peuple ne s'imagine pas que le Gouvernement et ses chefs sont des dieux. Tout le monde commet des erreurs. Si nous voulons être à la hauteur de notre tâche et réaliser nos buts de guerre, nous devrons nous montrer plus actifs. Le Parlement du Canada oublie trop souvent que nous faisons partie d'un empire, l'Empire britannique. En décidant de siéger à huis clos, nous oublions que nous avons des devoirs envers les autres dominions et la métropole. La tenue de séances secrètes ne devrait pas nous faire négliger ces devoirs.

D'aucuns prétendent que cette séance à huis clos permettra aux membres du Parlement de se renseigner en posant des questions au Gouvernement. A mon avis, tout cela aura un effet préjudiciable. Cette motion ne fait aucun cas des autres dominions, qui réalisent un effort aussi considérable que le nôtre. Pour ma part, j'estime que le parlement canadien ne devrait pas siéger à huis clos, car le Canada n'a pas à craindre d'exposer sa

cause et d'énoncer sa politique devant le tribunal de l'opinion publique mondiale. Nous avons une juste cause à défendre et le Parlement l'a exposée clairement. Nous ne pouvons tenir une enquête générale au sujet de cette guerre en siégeant à huis clos. Je m'oppose à la motion.

Que dire des journaux? La presse de notre pays accomplit une œuvre magnifique et dans tout le Canada elle donne un exemple admirable en ce qui concerne la guerre. Certains journaux ont constitué d'importantes caisses de guerre, comme par exemple la caisse du *Evening Telegram* à Toronto, souscrite pour les victimes de la guerre en Grande-Bretagne, mais néanmoins on laisse la presse de côté. En Angleterre, la presse a joué un rôle prépondérant avant la guerre, alors que tous les dirigeants de ce pays étaient pacifistes et que le peuple, écoutant leurs boniments, ne se préoccupait nullement de la défense nationale. C'est la presse qui leur a ouvert les yeux et leur a fait changer d'idée. C'est elle qui nous a fait comprendre que l'ennemi était à nos portes.

Le peuple ne nous a pas donné le mandat de bouleverser les coutumes parlementaires en tenant une séance secrète au cours d'une guerre aussi importante que celle-ci. Au cours de la dernière guerre, il n'y eut qu'une seule séance à huis clos. Le peuple veut connaître les faits, la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité au sujet de notre effort de guerre. Personne ne demande qu'on révèle des secrets militaires ou des secrets d'Etat; on ne devrait même pas les communiquer en séance secrète. Certains de ces secrets vise la défense du royaume et ne devraient être connus que du Roi et de ses conseillers militaires.

Je voterai contre la motion. On n'a pas suffisamment renseigné le peuple soit avant la guerre soit depuis qu'elle est commencée. Il ignore tout des principaux problèmes. Le 21 mars 1939, lorsque la Chambre fut saisie d'une motion l'invitant à se former en comité des subsides, j'ai demandé au Gouvernement de renseigner le peuple et à ce sujet j'ai cité les paroles du premier ministre Chamberlain, en Angleterre. Il a dit que si on ne mettait pas le peuple au courant du danger qui le menaçait, si on ne lui permettait de savoir que ce que ses chefs voulaient bien lui dire, on prenait de grands risques. La guerre fut déclarée moins de cinq ou six mois plus tard, et le peuple ne savait pas à quoi s'en tenir même à ce moment-là.

La motion concerne également les bureaucrates, les conseils et les commissions, soit, y compris tout le personnel, de 3,500 à 4,000 personnes nommées pour supplanter le Parlement, que nous nous réunissions en public ou en secret. Ces gens ont assumé nos fonctions; ils ont bouleversé le Règlement et modifié les fins pour lesquelles le Parlement existe. Il faut comprendre parmi ces gens leurs agents de presse, leurs porte-parole à la radio et les autres fonctionnaires qu'ils ont nommés. Les seuls renseignements fournis au public qui ne relèvent pas de ce magnifique service de l'information se trouvent dans les *Procès-Verbaux* et le *Feuilleton* de la Chambre. Tout ce que vous lisez doit porter un timbre particulier, indiquant que le document a été émis en vertu de l'autorité, de l'avis et du consentement de ce merveilleux ministère et de son ministre, le service de l'information et son ministre, et même dans ce cas le public ne reçoit pas beaucoup de renseignements. De plus, il existe un service secret; des représentants anonymes se font entendre à la radio presque tous les soirs. Ils sont ce que j'appellerais les fantômes dans les coulisses.

Quelques fois les renseignements que fournit cette armée de fonctionnaires ne représentent que la moitié de la vérité; on émet, par dessus la tête du Parlement, toute sortes d'ordres bureaucratiques comportant des amendes et la prison. Graduellement, les fonctions du Parlement disparaissent. Pendant près de cent ans, on a livré en Angleterre une guerre civile précisément sur cette question du contrôle des dépenses publiques et en vue de rendre les membres du Parlement responsables au peuple. Mais voici qu'on a mis de côté le principe pour lequel on s'est battu durant cette guerre-là. Allons-nous nous contenter d'être des machines à voter, approuvant tout ce que les bureaucrates, ces fonctionnaires bénévoles, adoptent? Et Dieu sait s'ils en adoptent. L'un d'entre eux annonce qu'il ne permettra plus aux députés de porter des pantalons avec des bords relevés; ils vont abolir les cravates; ils ne permettront plus au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), toujour si soigneux de sa personne, de porter le gilet, et ainsi de suite; dans les pages féminines et les carnets sociaux, on compte des pages de restrictions; or, qui paie pour tout cela, par dessus le tête du Parlement? Nous n'en savons rien du tout. C'est absolument illégal et cela s'est fait sans le consentement des Chambres. Sans que le Parlement ait été mis au courant, ces gens annoncent tous les jours l'imposition d'amendes allant jusqu'à $5,000. Ils s'établissent en tsars ou dictateurs et constituent pour ainsi dire un parlement à eux seuls. Les règles qu'ils établissent ont force de loi sans que le Parlement y ait été pour quoi que ce soit. Voilà qu'on s'apprête à imposer au public une

administration encore plus secrète de la façon que j'ai indiquée, par une séance de la Chambre. Ces organismes usurpent les pouvoirs du Parlement; ils vont même, par leurs ordres secrets, jusqu'à exercer un contrôle sur les membres du Cabinet. Certains de ces contrôles peuvent être et sont même nécessaires dans une certaine mesure. La radio est une autre institution secrète. Le ministère des Affaires extérieures, je le signale depuis quelques années, a été administré comme si le Parlement n'avait rien à y voir.

Il n'en est pas ainsi en Angleterre. Là, la Chambre a débattu en public toute la question du Pacifique, la chute de Singapour et tous les autres événements. Le hansard anglais contient 65 pages de questions et réponses et de déclarations de la part de ministres. Certaines de ces questions sont posées par des députés ministériels, des amiraux, des généraux, par quelques-uns des meilleurs soldats de la dernière guerre qui servent encore dans la guerre actuelle. On y discute toutes ces questions en public et on ne demande ni ne donne de renseignements susceptibles de servir à l'ennemi. A cette heure la plus sombre de la guerre, il ne convient pas de tenir le public ou la presse dans l'ignorance de ce qui se passe. Donnons-leur tous les faits dans leur réalité. La presse, je l'ai déjà dit, a une importante mission. De même que les députés, elle sert de lien entre le gouvernement et les électeurs. Aussi, au lieu d'aggraver la censure de la presse, il conviendrait de la supprimer. L'opposition s'est fait prendre dans un piège en appuyant ce projet de séance secrète. En Australie, le premier ministre, M. Curtin, et le chef de l'opposition, M. Hughes (qui est venu au Canada plusieurs fois au cours de la dernière guerre) ont parlé avec énergie de la question de publicité, de la critique de notre effort de guerre et du danger prochain. Ils ont fait un travail splendide en affirmant les droits du dominion d'Australie. Quand je compare le peu de renseignements qui nous sont communiqués à tous ceux que reçoit le parlement de l'Australie, quand je vois les dictateurs aux portes de ce pays, il m'arrive parfois de penser que nous avons négligé l'Australie en ne faisant pas davantage dans la base de Singapour en 1937-1938. La vie même du Commonwealth britannique est en jeu et, cependant, nous entreprenons la tenue de séances secrètes, de plébiscites et autres choses de ce genre.

Je crois, monsieur l'Orateur, que tout ce qui peut être accompli secrètement, au sujet de la question du Pacifique, peut l'être encore plus avantageusement en public dans cette enceinte. Le Parlement se réunit de façon intermittente; parfois il travaille, puis il chôme et il reprend ensuite son travail. Une des Chambres tient bien peu de séances; ses membres ont été renvoyés dans leurs foyers parce qu'ils n'ont pas de travail à faire relativement à la guerre. Au lieu de tenir une séance secrète, je dis que nous devrions faire un nouveau partage des attributions entre les deux Chambres du Parlement, pour ce qui a trait à la guerre. Il se peut qu'il soit maintenant trop tard pour faire beaucoup au sujet de la question du Pacifique. Nos bases aériennes tardives et notre projet de construction d'une route traversant la Colombie-Britannique ne nous seront d'aucune utilité sans ce facteur d'importance capitale: la suprématie de la mer. Les renseignements à ce sujet devraient être fournis à la Chambre publiquement, non en secret.

J'ai beaucoup de respect pour le premier ministre et je suis convaincu qu'il a beaucoup travaillé. Je crois aussi qu'à plusieurs points de vue le Gouvernement a fait de la bonne besogne, sauf en ce qui a trait au capital humain. J'ai l'impression que le Gouvernement s'est trompé sur toute la question de l'Europe et aussi sur celle du Pacifique. Je crois que le premier ministre devrait plutôt faire à la Chambre une déclaration semblable à celle dont a été saisie la Chambre anglaise au sujet du Pacifique, de Singapour, de Hong-Kong et de tous les autres théâtres de guerre, et permettre un débat de deux jours. C'est une histoire qui remonte à vingt ans en arrière. Membre de l'Empire britannique, le Canada ne doit pas s'imaginer que la victoire lui revient de droit divin ou qu'il peut la remporter en tenant des séances secrètes. Désormais, la route sera plus accidentée. Je l'ai déclaré en cette enceinte, il y a quatre ans, le 12 février 1938, nous avons été trop imprévoyants pour renforcer la base de Singapour et suivre en cela l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Maintenant, il est trop tard. Le Gouvernement semble avoir l'impression que la victoire est facile à remporter, et c'est pour cela que nous avons négligé de nous préparer à la guerre sur terre, sur mer et dans les airs. Nous ne triompherons que si nous pouvons compter sur des directives énergiques, un effort de guerre total, de l'action et des sacrifices réels. Il ne sert de rien de parler de victoire comme si elle devait nous revenir de droit divin; ce n'est qu'en disant la vérité à la population, en envisageant les faits et en tirant parti de ceux qui nous sont le plus contraires, que nous pourrons triompher.

Le moment est venu pour le Canada de savoir s'il va faire son devoir, et pour le Gouvernement de parler franchement à ses administrés et de les mettre au courant des faits. Le capital humain est la question essentielle en jeu, que nous la débattions publiquement ou à huis clos. En proposant de tenir cette séance secrète, nous bouleversons une

coutume plusieurs fois centenaire. Jusqu'ici, toutes nos séances ont été publiques. J'ai souvent l'impression que les journaux n'en donnent pas un compte rendu fidèle, mais ils ne sont pas tellement à blâmer, vu que, sous plusieurs rapports, le Parlement s'efface simplement en laissant les bureaux usurper ses fonctions, ses privilèges et ses pouvoirs, avec le résultat que les renseignements font défaut. Le Gouvernement me paraît toujours content de renvoyer les députés dans leurs foyers, de s'en débarrasser pour avoir du répit et conduire la guerre seul.

Je redoute cette séance à huis clos; je crains que nous ne donnions dans un piège. Je ne veux pas que cette motion soit adoptée sans protestation de ma part, car elle sera invoquée comme précédent par les séparatistes et les isolationnistes, par ceux qui ne sont que trop désireux d'implanter les méthodes de Hitler et de Mussolini. J'estime que je représente une forte proportion de l'opinion publique qui est opposée à ce principe. Je ne veux pas qu'on traite la Chambre des communes de la sorte. Rien, que je sache, ne motive une réunion secrète. La question de la sécurité de la péninsule malaise a été discutée par la Chambre des communes anglaise en séance publique; on a débattu de la même façon les questions concernant la Libye, la Grèce, la Crète, Singapour et nombre d'autres endroits. L'autre jour encore, le premier ministre Churchill analysait la question même au sujet de laquelle nous nous réunirons à huis clos. Et qu'a-t-il déclaré à la Chambre anglaise? Il a dit que nous devions expédier en Russie des tanks, des avions et différents articles de matériel qui étaient destinés à la Libye et à divers autres endroits. Il a ajouté que la chute de Singapour avait porté une rude atteinte à notre maîtrise des mers. Après tout, c'est la maîtrise des mers par l'Angleterre qui permet au Royaume-Uni et aux Etats-Unis de ravitailler la Russie en différentes sortes de matériel. Et voici que cette maîtrise des mers est sérieusement menacée. Tel est le langage qu'il a tenu publiquement à la Chambre des communes anglaise, et c'est exactement pour cela que nous sommes appelés à tenir une séance secrète. Il est déplorable que le Japon ait provisoirement la maîtrise du Pacifique. Nous pouvons nous réunir à huis clos tant que nous voudrons; le Japon possède cette maîtrise, et c'est là un coup terrible pour l'Empire britannique.

Pour la première fois depuis des années, nous voyons la Grande-Bretagne engagée dans une importante campagne dans le Pacifique à une époque où elle a d'autres engagements ailleurs. A l'heure actuelle, les Etats-Unis ne peuvent envoyer une flotte à travers l'océan Pacifique; ils n'ont pas de bases navales et Singapour est tombée. C'est peut-être ce genre de renseignements que l'on nous fournira, renseignements qui ont déjà été fournis, en Angleterre, par le hansard, et le premier ministre. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'ont pas l'entière maîtrise des mers et les corsaires couperont leurs lignes de communication. Le Japon est même en mesure de débarquer des troupes. Voilà ce qui se passe pendant que nous siégeons ici.

Ce n'est pas aujourd'hui que nous devons nous lancer dans cette nouvelle entreprise secrète. Nous avons perdu, hier, 55 de nos propres marins. Nous avons des obligations envers le Dominion et le reste de l'Empire. Il ne faut rien faire pour modifier notre constitution parce que nous en sommes arrivés à l'heure la plus sombre de la guerre. Jusqu'à la fin de juin, c'est la Grande-Bretagne qui a dû faire tout. Nous avons maintenant deux alliés actifs. La Russie a été une révélation et sa puissance militaire a sauvé la Grande-Bretagne. Sans elle, les hordes motorisées seraient peut-être maintenant en Grande-Bretagne. L'avenir nous réserve des jours sombres et j'espérais que l'on fournirait des renseignements au public. Je crois que nous adoptons une mesure rétrograde par la tenue d'une séance secrète.

On a supprimé la presse par cette motion. La presse a joué un rôle de premier plan en renseignant notre public et nous lui devons beaucoup. N'étaient-ce de la presse et des capitaux qu'elle a dépensés, le public ne saurait rien du tout. La création du bureau d'information a porté atteinte à notre presse. Durant la dernière guerre, nous n'avions pas de censure de presse en vigueur. C'est M. Chambers, l'huissier à la verge noire, qui était censeur. Nous devrions suivre l'exemple de l'Angleterre, où il n'existe pas de censure. Les rédacteurs de journaux sont directement responsables. Ce sera la première fois dans l'histoire de cette Chambre des communes que la presse sera exclue, sauf à l'unique séance tenue aux jours de sir Robert Borden.

M. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous, je crois, désireux d'obtenir de plus amples renseignements, mais une fois ces renseignements obtenus à la séance secrète comment pourrrons-nous en faire part à nos commettants? C'est en réalité le peuple qui désire obtenir des renseignements. Je sais qu'à titre de membres du Parlement nous serons satisfaits, mais, si nous obtenons les renseignements que nous attendons, nous aurons à porter une lourde responsabilité. Nous nous exposons à la critique et aux

soupçons si certains des renseignements qui nous seront communiqués à la séance secrète sont connus au dehors. C'est au détriment de la liberté du Parlement que nous en agissons ainsi. Naturellement, je suis bien prêt, comme mes collègues, à courir ce risque. J'ai décidé d'assister à la séance secrète et de voir ce qui s'y passera, mais si je suis d'avis que les renseignements fournis sont insuffisants, je n'assisterai plus à ces séances à huis clos afin de ne pas m'exposer à la critique que je pourrais prévoir de ce fait. Je demanderai au premier ministre si tous les mardis sont réservés à une séance à huis clos? La résolution dit:

Qu'au jour quelconque choisi à cette fin par la Chambre, sans qu'un avis préalable ait été donné...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais dans un instant présenter une résolution fixant le mardi 24 février comme jour de la séance à huis clos.

M. ROSS (St. Paul's): S'agit-il de chaque mardi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non.

M. ROSS (St. Paul's): Je ne comprends pas très bien comment on entend procéder.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, avant que se termine la discussion, je désire dire quelques mots car j'approuve entièrement la tenue d'une séance à huis clos. L'honorable représentant de Broadview (M. Church) m'intéresse toujours quand il prend la parole, car il est le type du vrai conservateur; il ne veut de changements que ceux qui lui conviennent. Quant à l'argument qui veut qu'une séance secrète bouleverse la procédure en honneur dans l'Empire britannique depuis plusieurs siècles, nous avons d'autant plus raison de regretter le changement que c'est ce qui se pratique environ une fois par semaine à Westminster même depuis un an. Nous suivons donc un précédent de la Chambre anglaise en tenant semblable séance quand il est opportun de le faire.

Nous voulons être mis au courant des problèmes du Gouvernement. Nous ne pouvons obtenir certains renseignements en public, car nos questions pourraient renseigner l'ennemi. Nous ne tenons pas cette séance à huis clos afin d'importuner, comme l'honorable député de Broadview semble le supposer, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère. Je suppose que seuls auront droit d'assister à la séance les ministres intéressés, les hauts fonctionnaires de la Chambre, les membres du Parlement et les membres de l'autre Chambre s'ils désirent prendre place dans la galerie. Par conséquent, personne ne voudra ou n'aura l'occasion d'importuner qui que ce soit relativement à notre effort de guerre.

Je suis certain qu'une fois que les honorables députés auront eu l'occasion de poser des questions de caractère secret et d'en obtenir une réponse, ils seront plus à même de décider quelles questions il est dans l'intérêt général de poser au Gouvernement au cours des séances publiques du Parlement. La guerre nous empêche de discuter certaines questions sur le parquet de la Chambre. Souvent, au cours du débat sur l'Adresse, des honorables députés ont failli demander des renseignements secrets. Une ou deux fois même, des ministres ont fourni sur notre équipement militaire et autres sujets des détails susceptibles d'intéresser l'ennemi. C'est évidemment parce que des honorables députés ont voulu les obtenir de la seule façon qu'ils le pouvaient.

La séance à huis clos n'aurait pas pour objet, c'est du moins ce que je pense, de clouer le Gouvernement au pilori, de lui adresser des reproches en secret,—je le ferai du haut des tribunes publiques,—mais de procurer tous les renseignements de nature à favoriser l'étude intelligente des problèmes dans cette enceinte.

Je dirai, en terminant, que le Gouvernement n'aurait pas dû décider que l'enquête dans l'affaire de Hong-Kong sera tenue à huis clos.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas la décision du Gouvernement, c'est le juge en chef qui a pris lui-même cette décision.

M. COLDWELL: Je regrette donc que le commissaire en ait jugé ainsi. Aucun des faits sur lesquels se fondera la décision du commissaire ne devrait, semble-t-il, être caché au public. Au contraire, l'intérêt public semble exiger révélation de tous les faits relatifs à cette affaire.

En ce qui concerne la séance secrète de la Chambre, convenons tous, comme cela s'est fait en Grande-Bretagne, et aussi, je crois, en Australie et en Nouvelle-Zélande, où des séances à huis clos ont eu lieu, qu'il s'agit de procurer aux députés l'occasion non de clouer le Gouvernement au pilori, de lui adresser des reproches, et le reste, mais d'obtenir des renseignements que l'état de guerre empêche de divulguer au public et sur lesquels nous pourrons, dans la suite, asseoir notre jugement en vue de commentaires ultérieurs.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, je suis l'un de ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont dû, une vingtaine de fois, se retirer de séances secrètes portant sur des questions très importantes et qu'on pourrait assimiler à celle que nous discutons présentement. Je saisis la gravité de l'heure et je ne désire pas qu'on omette rien de ce qui doit se faire et, par conséquent, au contraire de ce que j'ai fait par le passé, j'assisterai à ces séances secrètes de la Chambre.

Une VOIX: Très bien.

M. HARRIS (Danforth): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'ajouter, en réponse au "très bien" qui provient des banquettes d'en arrière, que j'agirai ainsi pour des raisons quelque peu différentes de celles qui ont dicté ma conduite en une autre occasion. Je fais allusion, monsieur l'Orateur, à la procédure suivie par le comité des dépenses de guerre. Cette question peut attendre. Pour le moment, je m'en tiendrai au sujet qui nous occupe.

Voici une autre remarque: cette séance est entre bonnes mains, puisque c'est vous, monsieur l'Orateur, qui êtes chargé d'en préparer le rapport. Je sais que, la Chambre n'étant pas formée en comité, nous ne pouvons demander au premier ministre s'il croit qu'il est sage de vous charger seul de cette lourde responsabilité. J'ai pensé que vous désireriez peut-être vous adjoindre quelqu'un, les chefs de partis, par exemple, pour vous aider à rédiger le rapport. Cependant, réflexion faite, monsieur l'Orateur, il me semble qu'il est peut-être préférable que vous assumiez la responsabilité de rédiger le rapport de la séance secrète. Tous les honorables députés de bonne volonté, j'en suis sûr, seront satisfaits qu'il en soit ainsi, vu qu'il s'agit de la question qui nous préoccupe avant toute autre. Toutefois, vu notre régime démocratique, nous devons nous réserver le droit de ne pas appuyer le rapport que Vote Honneur aura préparé après mûre réflexion. J'ai cru qu'il était de mon devoir, monsieur l'Orateur, de faire ces remarques, afin de vous signaler les sentiments éprouvés par les honorables députés en ces temps difficiles; je crois cependant, que la rédaction du rapport peut très bien vous être confiée.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'ai fait partie une couple de fois de comités qui étaient censés siéger à huis clos. Je m'explique fort bien la possibilité d'une légère différence d'interprétation quant aux comités qui siègent à huis clos et ceux qui tiennent des séances secrètes. Mais qu'ils siègent à huis clos ou délibèrent en secret, le résultat d'une fuite de renseignements hors de ces comités est aussi grave que celui d'indiscrétions commises au sujet d'une séance secrète de la Chambre. Cependant, à mon grand étonnement, j'ai découvert que, non seulement des renseignements donnés au cours de séances à huis clos de comités ont pénétré au dehors, mais encore ont paru dans les journaux et été communiqués au public. J'ai protesté une fois contre cet état de choses et protesterai peut-être encore. Pour ce motif, je considère que, lorsqu'une séance secrète a lieu, tous les honorables députés doivent la regarder comme telle et ne souffler mot de ce qui s'est passé à la Chambre pendant ce temps.

Permettez-moi d'ajouter que je suis un ferme tenant de l'application de la loi et de l'administration de la justice. Je ne suppose pas que je serai jamais un juge. J'espère ne jamais l'être, car je crains que je me montrerais un peu sévère envers les contrevenants. A mon sens, il faut punir les gens qui tiennent délibérément des propos subversifs. Cependant, en dépit de cette affirmation, je suis plutôt enclin à croire qu'il n'est pas opportun d'assujettir les membres du Parlement aux règlements concernant la défense du Canada, à cause de cette séance secrète. Pour ma part, j'ai peine à trancher en mon esprit la question de savoir qui va déterminer si une remarque faite à la tribune publique s'inspire des renseignements qu'un député pourra avoir obtenus au cours d'une séance secrète de la Chambre.

Je voudrais demander au premier ministre si un compte rendu de la séance secrète figurera au hansard. Le cas échéant, je ne vois pas comment les séances resteront secrètes. Dans le cas contraire, qui pourra savoir après la session si tel ou tel député a révélé quelque chose? Je me demande s'il ne serait pas préférable, en cas de manquement au secret, advenant que cela ait lieu, de citer le député indiscret à la barre de la Chambre. C'est une idée que j'émets.

Autre question. Devons-nous comprendre que pendant les séances secrètes la Chambre se constituera en comité plénier afin que l'on puisse poser des questions? Je suis de ceux qui ont préconisé dans le passé la tenue, de temps à autre, de séances à huis clos. Je suis d'accord en cela avec l'honorable député qui dirige le groupe de la fédération du commonwealth coopératif. Je n'ai aucun désir de harceler le Gouvernement, de faire valoir des arguments d'ordre politique ou de mettre le Gouvernement sur la selette, mais à mon sens les membres de la Chambre doivent être mis au courant de certaines choses s'ils veulent être en mesure de mieux servir le pays. Telle est mon attitude. Nous sommes actuellement dans l'ignorance de bien des questions d'intérêt public. Des gens sont venus me demander des choses sur lesquelles ils avaient obtenu des renseignements quelque part mais dont je ne savais absolument rien. Je suis dans les ténèbres à leur sujet et je suis certain que tous les honorables députés sont de mon avis à cet égard. Les séances secrètes seront utiles si le Gouvernement est franc et reste libre de dire: "Messieurs, telle est la situation. Que pouvons-nous maintenant faire pour faciliter la tâche?" Si le Gouvernement veut se montrer franc, je suis sûr qu'il obtiendra

au cours des séances secrètes, la collaboration et non l'opposition des honorables représentants.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet de quelques remarques qui ont été faites.

Tout d'abord l'honorable député de St. Paul's (M. Ross) a attiré l'attention de la Chambre sur la façon dont la motion est rédigée. Je reconnais avec lui que le texte est assez ambigu. Cela s'explique par le fait qu'au moment où nous avons inscrit cet avis de motion au *Feuilleton,* il était impossible de dire à quel jour on pourrait fixer la tenue de la séance secrète. Je savais que certains honorables députés désiraient être assurés qu'une séance secrète aurait lieu très prochainement, et c'est pourquoi j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion pour autoriser la tenue de cette séance dans un avenir prochain. Toutefois, pour éviter toute ambiguïté et pour donner une meilleure forme à la proposition, je demande à la Chambre de me permettre de modifier le texte de la motion avant que M. l'Orateur la mette aux voix. Je propose le texte suivant:

Que mardi, le vingt-quatre du courant, la séance de la Chambre soit tenue à huis clos jusqu'à ce que la Chambre...

Et le reste. Ceci fait disparaître toute ambiguïté sur la possibilité que des séances secrètes soient tenues chaque semaine ou n'importe quand. Je crois que ce texte-ci est préférable.

L'hon. M. HANSON: C'est ce que je pensais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui; mon honorable ami dit qu'il pensait que ce serait mieux ainsi. L'intention du Gouvernement était simplement de rédiger la motion dans des termes assez larges pour qu'on pût ensuite fixer un jour, mais il n'a jamais eu l'intention de demander à la Chambre de tenir une série de séances secrètes.

M. SENN: Il n'y aura qu'un seul jour de séance secrète?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que le huis clos ne durera pas toute une journée, mais je ne saurais dire combien de temps il durera. Nous pourrons juger du temps nécessaire au moment même de la séance.

Etant donné ce qui s'est dit cet après-midi, on voudra bien me permettre de faire quelques remarques à propos de la séance secrète. Au cours de la session précédente, on a réclamé la tenue d'une séance secrète. Le Gouvernement ne s'est pas jusqu'ici rendu à cette demande. Nous avons cru que, pour plusieurs raisons, nous devions, si possible, éviter de tenir des séances secrètes. Toutefois, lorsque l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a demandé, au début de la session actuelle, si nous pourrions réserver un jour pour une séance secrète, j'ai cru, d'abord, avec mes collègues, qu'en refusant d'accéder à cette demande le Gouvernement semblerait montrer de la répugnance à fournir aux honorables députés les renseignements auxquels ils ont droit et qu'ils ne peuvent obtenir d'une autre manière. Nous avons consenti à tenir une séance secrète afin que personne ne pût nous reprocher de vouloir cacher aux honorables députés les renseignements qu'ils désireraient obtenir et que le Gouvernement serait en mesure de leur fournir.

Je ferai toutefois remarquer aux honorables députés qu'il y a beaucoup de vrai dans ce qu'ont déclaré cet après-midi quelques-uns de nos honorables collègues qui ont manifestement étudié la question fort soigneusement. Si la séance devait se rapporter à un sujet intéressant uniquement le Canada, et s'il s'agissait de fournir des renseignements visant uniquement le Canada, je penserais que la responsabilité du Gouvernement est beaucoup moindre qu'elle ne l'est dans l'état actuel des choses dans le monde. L'effort de guerre du Canada est directement relié à celui de toutes les parties de l'Empire britannique. Il est aujourd'hui relié non seulement à l'effort de guerre des Etats-Unis, mais aussi à celui des Nations Unies, qui sont au nombre de vingt-six. Comme on le sait généralement, je crois, nos plans se rattachent à ceux qui ont pu être combinés jusqu'ici par toutes les nations alliées. Il sera extrêmement difficile au Gouvernement de satisfaire aux demandes de renseignements que pourront faire plusieurs honorables députés sans révéler des faits qui, divulgués publiquement, réagiraient non pas contre le gouvernement du Canada, mais contre l'effort de guerre des Nations Unies. Je tiens donc à préciser qu'aux séances secrètes le Gouvernement ne devra jamais perdre de vue cette très grave responsabilité.

Je puis bien laisser savoir que nous avons reçu d'Angleterre à maintes reprises des communications déplorant la nécessité où nous nous sommes trouvés de faire en cette Chambre certaines déclarations relatives à quelque aspect de notre effort de guerre, surtout en répondant à des questions portant sur l'étendue de notre équipement et de notre production en certains domaines, et ainsi de suite. Ces choses n'ont peut-être pas pour nous la signification que d'autres y attachent. Mais, en ce qui concerne un effort de guerre aussi étroitement entrelacé que l'est celui-ci entre

plusieurs nations et dirigé contre un ennemi qui ne s'arrête à rien pour se renseigner sur chaque sujet possible, la responsabilité de donner des renseignements autres que ceux qu'il y aurait lieu de communiquer en séance publique est bien grave, en effet.

J'ai pleine confiance en l'honneur et l'intégrité de tous les honorables députés. Mais lorsque je songe à la difficulté que j'éprouve moi-même souvent, dans mes entretiens avec diverses personnes, d'éviter de révéler inconsciemment quelque chose qui participe du secret d'Etat, je puis concevoir combien difficile il sera pour maints honorables députés qui ne sont peut-être pas habitués à appliquer à leurs paroles autant de réserve que je dois apporter aux miennes, d'éviter, dans leurs conversations avec leurs intimes ou lorsqu'il est question de tel ou tel sujet, de divulguer inconsciemment un renseignement obtenu à la séance secrète, ne lui attribuant pas la portée qu'il a effectivement. Je m'étais proposé de donner un mot d'avertissement à l'ouverture de cette séance secrète, mais peut-être vaut-il autant le donner tout de suite. Ce que je voudrais préciser, et je veux que le pays le comprenne, c'est que le Gouvernement ne demande pas à la Chambre de tenir une séance secrète pour lui apprendre quelque chose qu'il regarde comme critique ou qui exige la tenue d'une telle séance. Le Gouvernement cherche plutôt à combler les désirs de certains honorables députés en leur fournissant des renseignements qu'ils ne pourraient obtenir autrement.

Si je comprends bien cette question des séances secrètes telles qu'elles se tiennent en Grande-Bretagne,—et j'ai pris la peine de bien me renseigner.—c'est que de telles séances sont généralement tenues à la demande du gouvernement lui-même, alors que le premier ministre possède des renseignements qu'il croit opportun de communiquer aux députés, mais qu'il ne désire pas révéler en public. Les séances secrètes visent une telle fin, plutôt qu'à fournir certains renseignements détaillés.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre veut-il me permettre une question? Je suis plutôt étonné de l'entendre parler ainsi, car j'ai appris absolument le contraire à cet égard, savoir qu'il arrive très rarement au gouvernement de demander la tenue d'une séance secrète en vue d'y faire certaines déclarations, mais que cette demande vient généralement des députés.

La très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas fini ce que j'avais à dire. Les renseignements que j'ai donnés à la Chambre sont absolument tels que je les ai reçus dans une communication qu'il me fera plaisir de montrer à mon honorable ami plus tard. Cette communication ajoute que, grâce à la séance secrète, les membres de l'opposition ou les députés en général, peuvent offrir au Gouvernement des propositions et des critiques qu'ils hésiteraient à offrir en séance publique. Ce que je désire souligner avant tout, c'est que les questions touchant le matériel, la disposition des troupes, la stratégie et ainsi de suite, de nature à aider l'ennemi, ne sont pas révélées aux séances secrètes, en Grande-Bretagne; ces séances ne divulguent que le strict minimum en fait de renseignements détaillés, et ainsi que les honorables députés le savent, les séances sont rares et elles n'ont pas une longue durée. Je répondrai à la question posée par un honorable député au sujet du compte rendu dans le hansard et je lui dirai que, naturellement, il n'y aura aucun compte rendu de la séance. Le but d'une séance secrète c'est de pouvoir discuter certaines questions sans que rien soit consigné et divulgué. On ne fera aucun compte rendu des questions qui seront posées et des réponses données.

Quant à la procédure à suivre, à savoir si la Chambre se formera en comité général, on me dit, que d'ordinaire, en Grande-Bretagne, l'Orateur reste au fauteuil lorsqu'un ministre ou le premier ministre fait une déclaration, et qu'ensuite la Chambre se forme en comité général afin de permettre une discussion libre sur la déclaration. Ce sera peut-être la meilleure procédure à suivre lorsque nous nous réunirons mardi, mais la Chambre pourra décider de cette question lorsqu'elle sera réunie en séance secrète. C'est tout ce que je désire ajouter, mais j'aimerais que la motion prenne la forme indiquée.

L'hon. M. HANSON: L'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a posé une question au sujet du compte rendu.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'y ai répondu. Il n'y aura pas de compte rendu.

M. McIVOR: Puis-je poser une question. Lorsque deux personnes sont au courant d'une chose c'est un secret, mais lorsque trois la connaissent ce n'est plus un secret. Toute personne, autre que vous, monsieur l'Orateur, qui divulguerait les renseignements obtenus serait-elle passible d'une peine?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai mentionné le décret ministériel prévoyant une sanction pour quiconque divulguera ce qui se passera en séance secrète.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE—L'HON. M. HANSON

CENSURE DU COURRIER DES MEMBRES DU PARLEMENT

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je voudrais maintenant revenir sur la question de privilège que j'ai soulevée lundi dernier au sujet de la censure du courrier adressé aux membres du Parlement ou expédié par eux. Je pensais obtenir d'autres renseignements de la part du premier ministre ou du ministre des Postes avant aujourd'hui. J'ai demandé, comme on se le rappellera, que les règlements concernant cette censure soient déposés sur le bureau de la Chambre et le premier ministre a promis d'essayer d'obtenir des renseignements. Je désire maintenant revenir sur ma demande et obtenir du premier ministre ou du ministre des Postes l'assurance non équivoque que cette manière d'agir sera abandonnée.

Depuis que j'ai soulevé cette question, lundi dernier, j'ai moi-même fait une petite enquête à ce sujet et j'ai constaté que tous les télégrammes envoyés par moi-même ou d'autres membres, sont censurés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. J'ai aussi appris que jusqu'ici à Ottawa nos messages téléphoniques en dehors de la ville n'ont pas été interceptés, mais que des messages téléphoniques venant de certaines zones de défense, sont interceptés et qu'on en fait un enregistrement.

Je ne veux pas protester trop énergiquement à ce sujet. Je comprends très bien que des messages téléphoniques provenant d'une zone de défense, et que des télégrammes provenant aussi d'une zone de défense,—je devrais peut-être dire des lettres provenant d'une zone de défense, si c'est bien l'expression technique employée,—et adressés à certaines personnes, surtout à des personnes en dehors du Canada, peuvent et dans certains cas doivent être censurés. Mais, quand je téléphone à Halifax, mon message ne devrait pas être censuré. Un télégramme que j'envoie à quelqu'un, à Winnipeg, ne devrait pas être copié et censuré.

Cette situation a pris des proportions incroyables. Je ne crois pas que les honorables députés se rendent compte du point où en sont rendues les choses.

M. REID: En Colombie-Britannique, on nous avertit lorsque nous faisons un appel téléphonique à l'extérieur du Canada.

L'hon. M. HANSON: Le seul avertissement qu'on m'ait donné à propos d'appel téléphonique a été de ne pas parler de la température lors d'une conversation avec ma fille qui était à Halifax.

L'hon. M. RALSTON: Il y a d'autres sujets, tels que le mouvement des navires et le reste.

L'hon. M. HANSON: Il ne faut pas parler de cela ni d'autres choses de même nature. Fort bien. Mais les choses en sont rendues au point où l'on prend copie de toutes les dépêches que j'envoie à mes amis politiques et le contenu risque d'être divulgué à quelque ministre. Cet état de choses ne peut sûrement pas durer. Je ne suis pas déloyal ni ne fais œuvre de trahison. Je suis parfois mêlé à des contestations politiques, mais je ne fais pas œuvre de trahison. Personne ne peut me soupçonner sous ce rapport. Autrement, je serais indigne d'occuper non seulement mon poste mais même un siège à la Chambre.

J'exhorte le premier ministre à voir à ce qu'on remédie à cette situation. J'ai demandé l'autre jour un entretien avec un employé supérieur de la compagnie et il a eu l'obligeance de venir me voir. On m'a prévenu que mes conversations téléphoniques étaient captées et, après une enquête faite au Nouveau-Brunswick, j'ai acquis la certitude que la chose est fort possible. N'importe qui peut écouter. Les opérateurs téléphoniques peuvent écouter et ils écoutent effectivement. En ma qualité de membre du Conseil d'administration de la New Brunswick Telephone Company, je me suis donné la peine d'examiner la question de très près, vu que j'avais reçu une plainte à ce sujet; la plainte de la personne en question était fondée. J'ai découvert comment on s'y prenait. Trouvant le procédé répréhensible,—nous étions encore en paix,—je n'ai pas manqué de protester aussi énergiquement que possible contre cette pratique.

L'hon. M. POWER: Qui fait le captage: est-ce la compagnie du téléphone ou le Gouvernement?

L'hon. M. HANSON: J'ai appris qu'en ce qui concerne les communications émanant de cet édifice, il ne se fait pas de captage. J'en ai été rassuré et bien soulagé. Dès l'instant où vous décrochez votre téléphone, vous êtes en communication avec la centrale téléphonique à Ottawa et il n'y a aucune interception. On m'assure qu'il n'existe pas dans cet édifice de moyens propres à faciliter l'interception. Evidemment, c'est rassurant. Mais, l'interception reste possible à l'autre bout du fil.

L'hon. M. POWER: Par la compagnie du téléphone?

L'hon. M. HANSON: Vraisemblablement avec son concours. En dehors d'Halifax, on ne doute aucunement que les officiers étaient à l'écoute. Nous avons vu une poursuite intentée à l'un des citoyens les plus en vue d'Halifax, fondée sur une conversation télé-

phonique. Sans être bien au courant des circonstances de ce cas, je sais que l'on a intenté une poursuite à ce monsieur et qu'il a été jugé innocent. Le Gouvernement a interjeté appel, peut-être avec raison, je n'en sais rien; mais on me dit que c'est une question qui n'aurait jamais dû être ramenée sur le tapis. Bien entendu, les avis sur ce point sont partagés. Il se peut que l'on ait demandé à l'avocat d'exprimer son avis, ou que la Royale gendarmerie se soit montrée très sensible ou même que la question ait été soumise au Gouvernement lui-même. Je l'ignore. N'empêche que la situation existe. C'est à cela que je veux en venir et il me semble que nous avons droit à des éclaircissements.

Quant à la censure du courrier que reçoivent ou qu'expédient les membres de la Chambre, mettons-y un terme. Pour ce qui est des télégrammes, il est bon d'agir avec circonspection. Je présume que nous devrons adopter un code secret. Ainsi, nous ne voulons pas que tous les membres du Gouvernement sachent la teneur de mes communications à M. Meighen. Je me contente de mentionner cela en passant. Ce serait déplorable si nous étions astreints à cet espionnage jusque dans nos messages interurbains. La liberté dans ce pays n'existera plus. Certes, nous sommes déjà assez gênés, assez enrégimentés. Je suis prêt à accepter ma part de sacrifices, à abandonner mes prérogatives personnelles et ma liberté d'action, mais c'est là de l'espionnage, et je m'y oppose; je veux que l'on y mette fin, si possible.

Je renouvelle ma demande aujourd'hui avec plus de vigueur; je demande qu'on nous communique les règlements concernant cette question afin que nous sachions exactement sous quel régime nous vivons.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Puis-je dire à mon honorable ami que lorsqu'il a soulevé cette question l'autre jour, j'ai immédiatement consulté un de mes collègues afin de tirer toute la situation au clair. J'ai appris alors que différents départements étaient intéressés et, pour obtenir une idée complète de la situation, j'ai attendu une enquête assez complète pour me permettre de donner une réponse à mon honorable ami. Je verrai, si possible, que l'enquête se fasse rapidement et qu'une réponse soit donnée dans un jour ou deux. Mais je dirai à mon honorable ami, qu'à mon point de vue, il s'inquiète trop de la mesure dans lequelle les autres s'intéressent à son courrier ou à ses conversations.

L'hon. M. HANSON: J'espère que personne n'est intéressé, mais apparemment, il s'en trouve.

[L'hon. M. Hanson.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux dire, en ce qui concerne le Gouvernement. Le dernier de mes soucis, et je suis sûr qu'il en est de même de mes collègues et des membres de la droite, est bien de connaître le moindre détail de toute question que mon honorable ami juge confidentielle.

L'hon. M. HANSON: La déclaration est juste, naturellement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dirai, tout d'abord, que la correspondance confidentielle de mon honorable ami doit rester secrète, tant qu'elle ne nuit en rien à la sécurité de l'Etat. Il faut, j'en conviens, assurer à tous les citoyens, dans la mesure du possible, le respect de leur droit de recevoir leur courrier intact et libre de toute censure, mais nous avons, à l'heure actuelle, certaines obligations d'ordre militaire qu'il nous faut observer. Graduellement, nous viendrons à bout, je suppose, des difficultés que fait surgir ce problème. J'ajouterai toutefois que le but du Gouvernement dans cette affaire n'est pas de recourir à l'espionnage.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je tiens à appuyer le chef de l'opposition (M. Hanson) et je demanderais au premier ministre de faire une déclaration plus précise que celle qu'il vient de faire, quand il a dit qu'il donnerait au chef de l'opposition un exemplaire des règlements ou même qu'il étudierait la question plus à fond. Je ne crois pas que cela soit suffisant dans les circonstances.

Je comprends qu'on censure les lettres, télégrammes et autres dépêches provenant de certaines zones de défense, mais je ne vois pas pourquoi on censurerait des lettres adressées à des membres du Parlement, même lorsqu'elles viennent des zones en cause. Nous sommes ici les représentants du peuple canadien, et si certains d'entre nous sont suspects, qu'on prenne d'autres mesures à leur endroit. Je tiens à ajouter qu'à mon avis, la Chambre ne renferme aucun membre suspect. Il m'est arrivé par exemple, de recevoir des lettres de soldats, qui m'écrivaient sur des questions personnelles. Ces soldats hésiteraient à m'écrire s'ils savaient que leurs lettres seraient ouvertes et un paragraphe adressé, disons, au ministre de la Défense nationale qui, à son tour, pourrait l'envoyer à leurs officiers, et que les auteurs de ces lettres seraient probablement punis pour avoir écrit à un député. Nous luttons pour les droits démocratiques, et l'un de ces droits que possède le citoyen, qu'il porte ou non l'uniforme, est sans conteste d'entrer librement en communication avec le représentant qu'il a élu.

J'appuie énergiquement la protestation qu'a formulée le chef de l'opposition. Je regrette que le premier ministre n'ait pas promis de

faire cesser immédiatement cet examen du courrier, du moins des lettres adressées aux membres de la Chambre des communes. La situation est par trop grave pour que nous nous contentions d'une simple promesse d'étudier la question. En protestant de la sorte, le chef de l'opposition, et moi-même à mon tour, n'avons pas interprété exclusivement les sentiments des députés de l'opposition parlementaire, car des membres du parti ministériel ont exprimé des opinions très voisines des nôtres sur ce point. Dans cette lutte pour la liberté et la démocratie, n'allons pas nous laisser enlever ou diminuer ces droits élémentaires de citoyenneté et de représentation parlementaire.

J'invite instamment le premier ministre à promettre catégoriquement à la Chambre de faire cesser immédiatement, du moins en ce qui concerne les membres de la Chambre, cette atteinte au droit que possède le citoyen de se mettre librement et sans aucune entrave en communication avec son député.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député ne me paraît guère avoir bien saisi le sens de la réponse que j'ai faite au chef de l'opposition. Je ne lui ai pas dit que la question était à l'étude, mais que j'avais l'intention de formuler une déclaration complète une fois terminée la revue déjà en cours de la situation. J'ajouterai que j'ai fait savoir au ministre des Postes que, pour ma part, je considérais que toutes les lettres adressées aux membres du Parlement devraient échapper à la censure. Je lui demanderais de faire étudier spécialement cet aspect de la question et de me dire ensuite s'il existe quelque raison pour ne pas suivre cette règle.

L'honorable député a parlé du captage des messages téléphoniques. Je ne désire pas m'ériger en expert; cependant, il y a quelques années, j'ai été chargé avec un autre commissaire, d'étudier les conditions de travail des téléphonistes. La commission a alors appris qu'un des aspects de l'exploitation d'une entreprise téléphonique était représenté par des postes d'écoute où des téléphonistes prenaient note des conversations. C'était une des fonctions ordinaires de l'entreprise.

L'hon. M. HANSON: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi de nos jours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'on me permette de terminer. L'honorable député en tirera peut-être profit tout comme moi. C'est une chose que je n'ai jamais oublié. L'explication, c'est que la société voulait savoir si le téléphone était utilisé pour des fins personnelles ou pour la transaction des affaires, puisque le tarif est plus élevé pour les appareils d'usage domestique que pour ceux des maisons commerciales. Dans le rapport de la commission, la Chambre des communes a adopté une mesure décrétant que la divulgation de renseignements obtenus de cette façon constituait un délit. Le Parlement n'a pas interdit les postes d'écoute. J'ignore s'ils existent encore, mais je sais qu'à cette date—il y a de cela trente ans ou peut-être plus—la surprise a été générale quand on s'est aperçu que la loi prévoyant ce genre d'infractions relativement aux dépêches télégraphiques, ne s'appliquait pas aux messages téléphoniques. Il se peut qu'on écoute encore les conversations téléphoniques, mais je n'approuverais certes pas le Gouvernement de chercher à faire écouter les conversations, sauf pour des raisons tout à fait exceptionnelles.

L'hon. M. HANSON: Cela se pratique. On note aujourd'hui les conversations dans certaines régions du pays. Je ne suis pas déraisonnable à ce sujet, de bonnes raisons peuvent motiver la mesure, car le pays est rempli d'espions, j'en suis sûr, et ils ne se cachent pas dans les tribunes pour écouter les balivernes qu'on dit à la Chambre, mais se tiennent dans les endroits où il se passe des choses d'intérêt national. J'en conviens. Mais en ce qui nous regarde, pourquoi cherche-t-on à censurer nos télégrammes, nos conversations téléphoniques?

BUDGET DES DÉPENSES DE GUERRE

DEMANDE AU SUJET DU DÉPÔT DU BILL DES CRÉDITS DE GUERRE POUR LA PRÉSENTE ANNÉE FINANCIÈRE ET L'ANNÉE PROCHAINE

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je voudrais demander au ministre des Finances (M. Ilsley) quand il compte déposer le bill des crédits de guerre pour la prochaine année financière, et si le Gouvernement présentera un bill de crédits de guerre supplémentaires, et quand il le fera?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mes plans ne sont pas au point quant au dépôt de ces bills. Ce dont je veux parler, c'est du dépôt d'un projet de loi concernant les accords financiers conclus avec la Grande-Bretagne. Ce serait le premier de ces bills de finances. Puis, probablement peu de temps après, nous déposerons en même temps et le bill des crédits de guerre et le bill des crédits de guerre supplémentaires.

L'hon. M. HANSON: Il y aura aussi un bill des crédits de guerre supplémentaires?

L'hon. M. ILSLEY: La chose semble nécessaire.

ÉDITION REVISÉE
44562—50

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DE HONG-KONG

NOMINATION DU COLONEL GEORGE DREW COMME AVOCAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. T. FULFORD (Leeds): Est-il vrai que le colonel George Drew a été désigné par l'opposition comme avocat à la commission royale d'enquête sur l'affaire de Hong-Kong et, le cas échéant, serait-ce la vraie raison de l'ajournement de la législature ontarienne?

[Plus tard:]

M. FULFORD: Quand puis-je m'attendre à obtenir une réponse?

M. l'ORATEUR: Le chef de l'opposition (M. Hanson) n'est pas tenu de répondre.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): En l'absence du ministre des Transports, puis-je demander au premier ministre à quelle date on peut s'attendre au dépôt du rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada et du rapport des vérificateurs de ce réseau? J'estime que nous devrions avoir ce renseignement avant d'aborder l'étude du bill n° 9 concernant la nomination des vérificateurs. On se rappelle que l'an dernier ces rapports ont été retardés; ce n'est que très tard dans la session que nous les avons reçus et que le comité a été constitué. Etant donné la somme actuelle de travail, je comprends que le National-Canadien puisse être un peu en retard dans la préparation de ces rapports, mais il est peut-être opportun de demander au ministre si nous pourrons obtenir prochainement ces documents. Je propose donc que nous n'abordions pas l'étude du projet de loi dans l'intervalle.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je porterai les remarques de mon honorable ami à l'attention du ministre.

LES ASSURANCES DE GUERRE

ASSURANCE CONTRIBUTIVE POUR LES HOMMES EN SERVICE.—DOMMAGES CAUSÉS À LA PROPRIÉTÉ PAR LA GUERRE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Je désire poser une question au ministre des Finances. Le Gouvernement veut-il nous dire s'il se propose de permettre aux aviateurs, pilotes et

[L'hon. M. Ilsley.]

autres hommes de l'aviation en service actif, aux officiers et soldats de l'armée active occupés à des tâches dangereuses, au personnel des services navals et de la marine marchande, de bénéficier des avantages de quelque mode d'assurance-vie contributive, comme la chose se fait pour les forces armées des Etats-Unis? Le Gouvernement pourrait-il communiquer de temps à autre aux compagnies d'assurance-vie du Canada, les statistiques relatives à la mortalité dans ces services, afin que ces compagnies puissent établir des taux applicables aux membres de nos forces armées? A l'heure qu'il est, ces compagnies ne peuvent pas obtenir de telles statistiques, et la fixation des taux se fait plus ou moins au hasard.

Des VOIX: A l'ordre!

M. ROSS (St. Paul's): Le Gouvernement veut-il dire à la Chambre et au pays comment le public peut s'assurer contre les dommages que la guerre peut causer à la propriété dans des endroits exposés au danger comme Halifax et Vancouver? Il y a quelques mois, j'ai écrit au ministre du Commerce, que je croyais être le ministre compétent en la matière, pour lui demander ce qui avait été fait à ce sujet. On m'a informé. . .

Des VOIX: A l'ordre!

M. ROSS (St. Paul's): . . . que cette question est à l'étude. Il me semble que nous devrions suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et agir sans délai.

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait poser sa question sans faire de discours.

M. ROSS (St. Paul's): Je désire simplement terminer ma question.

Des VOIX: Non.

M. ROSS (St. Paul's): Je tiens à ajouter que dans certaines circonstances cela nuit à notre effort de guerre. Des expéditeurs, qui ont en toute probabilité contracté des engagements envers les banques, hésitent à expédier leurs marchandises...

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: C'est à l'Orateur seulement qu'il appartient de rappeler à l'ordre l'honorable député.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est assurément pas là une question à poser à l'appel de l'ordre du jour. Elle est manifestement irrégulière.

L'hon. M. MACDONALD: Ce n'est pas une question, c'est un exposé.

M. ROSS (St. Paul's): J'estime que c'est une question à laquelle le Gouvernement devrait répondre immédiatement.

L'hon. M. HANSON: Il ne sied pas au ministre du Service naval (M. Macdonald) de faire la leçon à l'honorable député ou à moi-même.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est moi qui ai soulevé l'objection, et j'ai parfaitement le droit de le faire.

M. l'ORATEUR: L'honorable député aurait dû poser sa question. Il a commencé à faire un exposé, alors qu'il devrait se contenter de poser sa question au Gouvernement.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): En ce qui concerne les deux premières questions, je dois dire qu'elles auraient dû être inscrites au *Feuilleton,* car elles n'ont pas le caractère de celles que le Règlement permet de poser à l'appel de l'ordre du jour. Quant à la troisième question, le sujet dont elle traite est peut-être un peu plus pressant, puisqu'il s'agit de l'assurance contre les risques de guerre. Je puis dire à mon honorable ami que j'ai demandé il y a quelque temps à un avocat éminent, en qui j'ai toute confiance, de me préparer un rapport sur le mode d'assurance contre les risques de guerre qui conviendrait le mieux à notre pays. Il n'a pas encore préparé ce rapport, mais il est, je crois, sur le point de le faire. Sur réception du rapport en question, le Gouvernement prendra les mesures que les circonstances justifieront.

M. ROSS (St. Paul's): Il y a déjà trois mois que j'ai demandé des renseignements sur ce point. Le Gouvernement devrait s'occuper de la chose.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

EXTENSION DES POUVOIRS DU MINISTRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS AUX FINS DU RÉQUISITIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser une autre question, cette fois au ministre des Munitions et approvisionnements, qui est absent. Peut-être puis-je l'adresser dans ce cas, à notre nouvel ami, le ministre de la Justice qui vient justement de nous arriver. On m'a signalé le décret C.P. 995, adopté le 9 courant, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, sur la proposition du ministre de la Justice suppléant. Ce décret modifie les règlements concernant la défense du Canada, codifiés en 1941, en abrogeant le règlement n° 48 actuel et en y substituant un nouveau règlement n° 48, par lequel on accorde au ministre des Munitions et approvisionnements le pouvoir,—attribué jusqu'ici aux ministres de la Défense, de l'Air et de la Marine,—de réquisitionner, entre autres choses, *a*) tout bien mobilier au Canada; et *b*) tout navire ou aéronef britannique immatriculé au Canada.

Si le gouvernement n'est pas en mesure de répondre à mes questions aujourd'hui, qu'il le fasse plus tard. Tout d'abord, pourquoi cette modification des règlements? Pourquoi cherche-t-on maintenant à attribuer ce pouvoir au ministre des Munitions et approvisionnements plutôt qu'au ministre de la Défense? Quel est le motif de cette extension de pouvoir en matière de réquisition? Car je crois qu'en substance, cette extension de pouvoir existe? Je désire savoir ensuite si l'on dédommagera le propriétaire de ce bien mobilier, de ce navire ou de cet aéronef selon le cas; sont-ils assujétis à la conscription, si, toutefois, il convient d'employer ce mot en cette Chambre? Les députés auront-ils des copies de ce décret? Tout le monde devrait être au courant de la chose; c'est pourquoi, j'y attire l'attention de la Chambre. On confère des pouvoirs très étendus aux ministres, et à bon escient, je suppose. Je ne critique aucunement cette politique, mais je veux faire comprendre au public qu'on a déjà conféré une grande autorité, et que maintenant le ministre des Munitions et approvisionnements, en plus des ministres de la Défense, peut s'emparer de tout ce qui m'appartient. Ils sont les bienvenus pour ma part, mais le public devrait être renseigné à ce sujet et savoir pour quelles raisons on étend ce pouvoir au quatrième ministre.

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ce décret ministériel a été publié dans la *Gazette du Canada* le 14 février 1942.

L'hon. M. HANSON: Combien de personnes lisent cette publication?

L'hon. M. ST-LAURENT: Si on le désire, on en mettra des copies à la disposition des membres. Quant à l'autre renseignement demandé, ne pourrait-on pas réserver cette question jusqu'au début de la semaine prochaine, afin que l'on puisse préparer une réponse convenable?

L'hon. M. HANSON: Certainement.

ASSURANCE-CHÔMAGE

TRANSFERT D'OUVRIERS EN CHÔMAGE—CHÔMEURS APTES AU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai donné avis que j'avais l'intention de poser une question ou plutôt une série de questions au ministre du Travail suppléant (M. McLarty). Mes questions découlent d'une gravure qui a paru, il y a quel-

ques jours, dans la *Tribune* de Winnipeg où l'on montrait la remise d'un chèque d'assurance-chômage à un jeune homme, âgé de vingt ans, célibataire et habitant avec ses parents. On refuse les prestations d'assurance-chômage à ceux qui peuvent se procurer un emploi ou à qui on a offert un emploi, et en conséquence, j'aimerais poser les questions suivantes au ministre:

Pourquoi ce jeune homme, qui, apparemment est en bonne santé et intelligent, n'a-t-il pas été transféré à quelque autre travail ou emploi approprié où on aurait pu utiliser ses services au lieu de lui verser des prestations? Cette question en suscite d'autres: les comités nationaux ou régionaux de placement ont-ils transféré des chômeurs aux emplois vacants qui peuvent être disponibles dans la province ou en dehors de la province où ces chômeurs habitaient au moment de perdre leur emploi? S'il en est ainsi, combien de personnes qui auraient eu droit à des prestations d'assurance-chômage ont été transférées de cette manière? En dernier lieu, combien y a-t-il de chômeurs aptes au travail au Canada présentement?

M. l'ORATEUR: Les questions posées par l'honorable député ne devraient pas l'être lors de l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail suppléant): Je n'ai aucune objection à répondre à l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) à la lumière des renseignements que je possède dans le moment. Le cas dont il parle a peut-être fait l'objet d'un peu de publicité parce qu'il s'agit du premier chèque de prestations payé en vertu de la caisse de l'assurance-chômage. Le jeune homme en question était placier dans un théâtre et le bureau de placement a fait et fait encore de son mieux pour lui trouver un emploi. De santé peu robuste, il ne peut s'enrôler dans l'armée et ne peut pas accomplir un travail épuisant. En d'autres termes, il ne peut pour ainsi dire faire autre chose que le genre de travail auquel il a été employé jusqu'ici ou encore le travail d'écritures.

Quant à la deuxième question au sujet du transfert des ouvriers sans emploi, on me dit que les bureaux de placement s'efforcent d'obtenir des emplois pour tous ceux qui n'en ont pas, soit en les transférant ailleurs au besoin, quand ils veulent bien y consentir.

Je regrette de n'avoir pas eu le temps d'obtenir les chiffres concernant les chômeurs aptes au travail, mais je me ferai un plaisir de fournir ce renseignement à l'honorable député.

[M. Diefenbaker.]

LOI SUR LE PLÉBISCITE

PROJET DE LOI CONCERNANT LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION PRÉSENTÉE PAR VOIE DE PLÉBISCITE

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question présentée par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi du Plébiscite et des instructions émises en vertu de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents se rapportant au plébiscite, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

L'hon. M. HANSON: Dois-je comprendre que le ministre n'a pas l'intention de donner d'explications?

L'hon. M. McLARTY: Je me propose de le faire.

L'hon. M. HANSON: C'est maintenant le moment, avant que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Les explications peuvent se donner en comité plénier.

L'hon. M. HANSON: Il me semble que le ministre devrait faire une déclaration maintenant, car certains honorables députés tiennent à se prononcer sur ce projet de résolution.

L'hon. M. McLARTY: Il n'y a pas d'inconvénient à suivre cette manière de procéder. J'aurais pu donner mes explications en comité plénier, mais cela ne me fait aucune différence. En proposant le projet de résolution inscrit à mon nom, je me rends compte qu'à certains égards, il est unique. Un projet de résolution comme celui-ci est généralement destiné à donner à la Chambre et au comité un aperçu de la loi qui s'y rattache et de traiter la question dans l'ensemble et non dans les détails. Dans le cas de cette résolution, toutefois, la situation est un peu différente. Depuis le commencement du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, la Chambre s'est préoccupée surtout, sinon exclusivement, de la question qui fait l'objet de la résolution que je propose en ce moment. Le discours du trône mentionnait d'autres questions importantes mais on les a plus ou moins négligées, ou, du moins, on ne s'y est pas attardé. Pour ce motif, j'ai le sentiment que je ne saurais faire meilleur usage du temps dont dispose cette Chambre qu'en m'abstenant de suivre le cours normal de la procédure touchant une résolution de ce genre et en traitant des

particularités de la loi que l'on compte édicter après l'adoption de cette résolution.

Maintenant que l'on a décidé de tenir le plébiscite, je crois que la Chambre tiendra à y donner suite le plus équitablement, le plus rapidement et le plus économiquement possible. Ceci étant, je ne saurais mieux occuper le temps de la Chambre qu'en considérant certains aspects particuliers de la loi.

Quant aux observations que vous avez faites, monsieur l'Orateur, sur l'obligation qui incombe aux honorables députés de ne pas lire d'exposés, je dirai que celui que je me propose de soumettre cet après-midi n'a rien qui prête à la discussion. Je compte qu'il est surtout énonciatif et explicatif. Si je consulte mes notes un peu fréquemment, ce sera uniquement afin de condenser le temps que, autrement, je devrais prendre pour traiter de la résolution et, peut-être pour éviter d'en oublier d'autres points importants. Cependant, je m'efforcerai de m'écarter le moins possible de votre injonction.

Ce ne sera pas la première fois que l'on adoptera au Canada un bill de plébiscite. Les honorables députés savent que, en 1898, le Parlement du Canada a adopté la loi sur le plébiscite de la prohibition. Cette loi, assez brève n'était pas le décalque d'une loi des élections quelconques et c'était là l'une de ses principales caractéristiques; elle décrétait bien les principes législatifs explicites qui serviraient nécessairement de base à la législation, mais elle laissait ensuite aux instructions la création du rouage approprié et de la procédure à suivre. Dans le cas actuel, on recommande la même ligne de conduite, soit de ne pas tenter de décréter l'application de toute la loi des élections, comme nous l'avons fait en 1938, mais d'en décréter les principaux points, laissant aux règlements, qui seront conformes, autant que possible, aux dispositions de la loi des élections, d'établir le rouage nécessaire à la tenue du plébiscite.

Il existera une autre différence entre le bill actuel et la loi adoptée en 1898. On n'a pas l'intention d'incorporer dans la mesure la formule exacte du plébiscite, ni la date à laquelle ce dernier sera tenu. Le premier ministre (M. Mackenzie King) en a déjà donné la formule, et cette formule, ainsi que la date du plébiscite, seront incorporées dans une proclamation dont le bill lui-même prévoit la promulgation.

Quand le projet de loi aura été lu une deuxième fois, on se propose de l'envoyer à un comité spécial de la Chambre pour étude et considération. A ce comité, on soumettra non seulement le bill lui-même mais les règlements et formules qui seront promulgués après l'adoption du bill.

Cette façon de procéder semble présenter plusieurs avantages. D'abord, les règlements seront nécessairement longs. Ils se diviseront en deux parties principales, ceux ayant trait aux votants qui font partie de l'armée et ceux se rapportant aux votants ordinaires au pays. Réunis, ces règlements comporteront quelque cent trente articles et représenteront environ cent vingt-cinq pages, une fois imprimés. Le Gouvernement a donc pensé, en tenant compte de l'avantage que possède un comité spécial de recevoir et de recueillir des témoignages, que l'étude de ces règlements serait plus compète et plus rapide si elle était confiée, en premier lieu, à un comité spécial au lieu d'un comité plénier.

Comme mesure de précaution, le bill stipulera que les règlements devront, autant que possible, être conformes aux dispositions de la loi des élections fédérales, 1938, et, dans le cas du vote de l'armée canadienne, suivre la méthode employée lors des dernières élections générales.

Le projet de loi ne sera donc pas bien long, monsieur l'Orateur. Il n'aura que dix articles, dont plusieurs ne soulèveront que bien peu de discussion. Je n'en dirai donc pas davantage au sujet de ces derniers pour le moment.

Les articles les plus importants du projet de loi seront sans doute ceux qui établissent les conditions à remplir pour exercer son droit de vote. Toutefois, avant d'étudier d'une façon générale ces articles, je désire formuler des observations préliminaires sur les grands principes qui ont présidé à la rédaction du projet de loi.

Tout d'abord, le Gouvernement et, j'en suis sûr, le Parlement, désirent fournir à la population canadienne tous les moyens possibles de se prononcer sur la question même qui lui sera soumise. D'autre part, il ne faudrait pas nuire à l'expression de l'opinion populaire en imposant des restrictions injustes à ceux qui seront autorisés à voter.

Ensuite, si, en principe, les engagements furent pris envers les personnes qui ont droit de vote, il existe toutefois certaines catégories de citoyens que l'état de guerre exclut nécessairement de l'exercice de ce droit, et d'autres qui, par suite de leurs croyances religieuses, ne se sentent guère intéressés par les promesses faites. Le projet de loi prévoit donc, à la lumière de ces considérations, deux classes de votants: 1. ceux qui sont en service, et 2. ceux de la catégorie générale.

1. La définition donnée au votant du service canadien est des plus générales; elle est

des plus amples et des plus complètes possible. La disposition afférente, dans la loi, ne porte que deux restrictions, à savoir, que le votant, homme ou femme, soit sujet britannique, et qu'au moment où il est devenu membre de l'armée ou d'un corps quelconque il ait eu son domicile ordinaire au Canada.

L'hon. M. HANSON: A-t-on prévu une limite d'âge?

L'hon. M. McLARTY: J'allais justement mentionner ce point.

Le droit de scrutin leur est assuré, qu'ils servent au Canada ou en toute autre partie du globe. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient atteint l'âge de 21 ans.

2. En ce qui concerne les votants de la catégorie générale, il y a diverses questions qui exigent des explications plus longues.

La condition générale qui s'applique aux votants sous l'empire de la loi des élections s'applique également au plébiscite. Il doit être sujet britannique, être âgé de 21 ans à la date du scrutin, avoir habituellement habité le Canada pendant les douze mois qui précèdent la date du scrutin et avoir habituellement habité la division de scrutin pendant les 28 jours qui précèdent le jour du scrutin.

Il y a nécessairement certaines conditions spéciales. Je vous en parlerai maintenant.

N'auront pas le droit de vote à l'égard du plébiscite:

a) d'abord ceux qui sont déchus du droit de vote sous l'empire de la loi des élections fédérales, 1938;

b) De plus, toutes les personnes internées;

c) Et de plus, toute personne domiciliée au Canada, mais dont le pays d'origine est en guerre avec notre pays, lorsque cette personne serait, à cause de sa race, inhabile à voter à une élection des membres de l'assemblée législative de la province canadienne qu'elle habite, et pourvu que cette personne n'ait pas servi dans la marine, l'armée ou l'aviation canadiennes pendant la Grande Guerre, tel que le définit la loi des pensions, ou pendant la guerre déclarée par Sa Majesté, le 10 septembre 1939, au reich allemand et par la suite à d'autres puissances.

Un exemple fera mieux comprendre le but de cet article. Si on permettait à un citoyen d'origine japonaise de voter, cet acte serait mal vu. Il pourrait facilement en découler quelque désordre.

L'hon. M. HANSON: Est-ce une extension du principe en vigueur ou le principe est-il le même?

L'hon. M. McLARTY: C'est le même jusqu'à ce point. D'après le principe établi par l'article 14 (2) de la loi des élections fédérales, toute personne qui n'a pas le droit de voter dans une province est privée de ce droit aux élections fédérales. C'est une exception en ce sens que si une personne est privée du droit de vote dans une province déterminée et est originaire d'un pays ennemi, elle n'aura pas le droit de voter au cours de ce plébiscite. Par originaire d'un pays ennemi, j'entends une personne venant d'un pays avec lequel le Canada est en guerre. La seule restriction consiste à savoir jusqu'à quel point une loi provinciale peut exclure une race déterminée.

L'hon. M. STIRLING: Cela s'applique-t-il à cette province ou à tout le pays?

L'hon. M. McLARTY: Si une personne n'a pas le droit de vote dans une province et est originaire d'un pays ennemi, cette exclusion vaut pour le Canada en général.

L'hon. M. HANSON: C'est suffisamment clair.

M. MacINNIS: Cela ne s'applique qu'à une race déterminée, mais nous sommes en guerre avec plusieurs pays.

L'hon. M. McLARTY: Nous ferions mieux d'étudier ces questions en comité. Un examen attentif s'impose, avant que je puisse répondre à la question de l'honorable député.

M. MacINNIS: Je n'ai pas posé de question. J'ai suivi l'exemple d'honorables collègues et je ne pense pas que certains députés aient plus de privilèges que d'autres.

M. l'ORATEUR: La Chambre n'est pas constituée en comité pour l'étude de la résolution et nous ne pouvons autoriser des questions, que si le ministre consent à être interrompu.

L'hon. M. McLARTY: J'ai parlé de ceux qui ne pourront voter au cours du plébiscite, sous le régime du projet de loi proposé. Je ne crains pas, monsieur l'Orateur, que l'on nous critique ou qu'on se formalise au sujet de ceux qui ont été privés du droit de vote. J'imagine plutôt que la critique possible portera sur le fait que certaines catégories de gens n'ont pas été exclues.

Bien que la population du Canada ne soit pas aussi forte que celle d'autres pays, plusieurs nationalités et plusieurs religions y sont représentées. Jusqu'au début du présent siècle, notre population était surtout d'origine anglaise et française. Au commencement du siècle actuel, sir Wilfrid Laurier annonça que le vingtième siècle était celui du Canada et que nous possédions une vaste région non colonisée qui, si elle était peuplée, ferait de notre pays le grenier de l'Empire. On institua une vaste et généreuse politique d'immigration en conséquence de laquelle un grand

nombre d'immigrants nous arrivèrent d'Europe et des Etats-Unis, amenant avec eux leurs familles, afin de s'installer chez nous en permanence. Avec le temps, la vaste majorité d'entre eux devinrent citoyens canadiens sous le régime de la loi de naturalisation. Ils prêtèrent le serment de naturalisation qui est conçu en ces termes:

Je, ..., jure par le Dieu Tout Puissant, fidélité et sincère allégeance envers Sa Majesté le Roi George Six, ses héritiers et ses successeurs, conformément à la loi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Quelles conditions la naturalisation impose-t-elle? Celles-ci. Je cite les termes de la loi:

Une personne à qui le ministre accorde un certificat de naturalisation jouit, subordonnément aux dispositions de la présente loi, de tous les droits, pouvoirs et privilèges, politiques et autres, et est assujettie à tous les devoirs, obligations et responsabilités, dont jouissent et auxquels sont assujettis les sujets britanniques d'origine et, à compter de la date de sa naturalisation, elle se trouve à tous égards et à toutes fins dans la situation d'un sujet britannique d'origine.

Je sais, monsieur l'Orateur, que le comité judiciaire du Conseil privé a rendu une décision sur cet article de la loi. Il a décidé que le droit de vote n'est pas inhérent à ceux qui jouissent des "droits politiques et autres" en vertu de cette naturalisation. Je puis aussi faire remarquer que les citoyens qui jouissent de ces droits sont assujettis à tous les "devoirs, obligations et responsabilités" qui sont des conditions préalables au droit d'en jouir.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de supprimer ainsi à la légère les privilèges ou les responsabilités qui découlent du droit de citoyen. Ce n'est pas ce qui résultera de la loi proposée. Le droit de ce faire devra être établi clairement et d'une façon impérative et il faudra qu'il apparaisse clairement que la chose est raisonnable.

Il ne s'agit cependant pas ici d'élections générales. De telles élections comporteraient nécessairement plusieurs considérations dont la plus importante serait le jugement à porter sur le gouvernement au pouvoir et sur l'opportunité de le changer.

Dans le plébiscite, les électeurs du Canada seront priés de répondre à une question unique:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire

Par cette question, le Gouvernement demande qu'on le relève de certains engagements. Or, l'engagement particulier dont il s'agit a trait au service militaire.

J'irai plus loin. Bien que le Gouvernement ne songe pas à priver d'autres personnes du droit de vote, il est stipulé que toute personne qui a des objections de conscience à l'égard du service militaire et qui votera lors du plébiscite perdra, après avoir voté, son droit de demander un sursis en matière de service militaire conformément aux dispositions des articles 18 et 19 des règlements concernant les services nationaux de guerre.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, aborder quelques-unes des dispositions pratiques du projet de loi.

Tout d'abord, je parlerai de la préparation des listes des votants. Nous nous sommes vivement préoccupés de la meilleure méthode à suivre pour la confection des listes qui serviront lors du plébiscite.

Quelqu'un a d'abord déclaré que les listes préparées et imprimées à l'examen des dernières élections générales pourraient être utilisées dans le cas actuel. Toutefois, étant donné les événements de ces deux dernières années, certaines objections font que l'emploi de ces listes serait bien peu opportun. D'abord, bien des personnes changent habituellement de domicile dans les villes, et ces déménagements ont été plus nombreux qu'à l'ordinaire depuis deux ans.

En second lieu, plusieurs personnes ont changé de domicile du fait qu'elles se sont enrôlées dans les forces militaires du Canada. En troisième lieu, on estime qu'environ 400,000 jeunes Canadiens ont atteint l'âge de voter depuis les dernières élections générales. Leurs noms, naturellement, ne figureraient pas sur ces listes de votants.

L'hon. M. HANSON: Quatre cent mille?

L'hon. M. McLARTY: C'est le chiffre qu'on m'a fourni. Cela comprend les deux sexes, naturellement.

L'hon. M. HANSON: C'est un chiffre plus élevé que celui que j'ai obtenu du Bureau.

L'hon. M. McLARTY: Ces chiffres m'ont été fournis par le directeur général des élections, et je crois qu'il les tient du Bureau de la Statistique.

L'hon. M. HANSON: Il peut y avoir une explication à cela.

L'hon. M. McLARTY: En quatrième lieu, on a établi de gros établissements industriels à plusieurs endroits au Canada depuis 1940, et certaines régions qui ne comptaient alors qu'une faible population comptent actuellement des milliers d'habitants. Dans ces cas les listes de 1940 ne seraient d'aucune utilité.

D'autres sources, on nous a conseillé de ne pas employer de listes mais de faire prêter le serment au bureau de scrutin à toutes les personnes avant de les laisser voter.

L'hon. M. HANSON: J'aimerais savoir qui a émis cette idée.

L'hon. M. McLARTY: Monsieur l'Orateur, pour ma part j'ai reçu plusieurs propositions de cette nature. Je ne me rappelle pas les noms en ce moment.

L'hon. M. HANSON: La question est peut-être embarrassante.

L'hon. M. McLARTY: Pas du tout.

M. MacINNIS: Peut-on poser des questions sur le projet de résolution maintenant, ou devons-nous attendre que la Chambre se soit formée en comité?

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: La Chambre n'est pas formée en comité et le ministre a la parole. A moins que le ministre n'y consente, tant qu'il a la parole, les questions ne sont pas admises.

L'hon. M. McLARTY: Si on ne pouvait poser ces questions plus tard, je n'aurais pas la moindre hésitation à y répondre dès maintenant. J'aimerais bien, cependant, si la chose était possible, terminer mes observations avant six heures, ce soir. Je crois pouvoir y réussir sans difficulté; aussi, tout en n'ayant aucune objection à répondre aux questions, je crois qu'il serait préférable d'attendre, d'autant plus que l'occasion de les poser sera fournie aux honorables députés plus tard.

M. MacINNIS: A moins que les questions ne soient embarrassantes!

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Le ministre a le droit de faire sa déclaration sans être interrompu.

L'hon. M. McLARTY: Comme je l'ai dit, une autre opinion émise voulait qu'on n'ait recours à aucune liste, mais que chaque votant prêtât serment dans le bureau de scrutin avant de pouvoir voter. Nous avons cru qu'il y avait à cette ligne de conduite de trop nombreuses et trop graves objections.

En premier lieu, nous avons cru qu'une procédure de ce genre déplairait considérablement à un grand nombre de votants qui se croiraient ainsi l'objet d'un doute au bureau de votation.

En deuxième lieu, une telle procédure retarderait considérablement l'enregistrement des votes et exigerait probablement l'établissement du double du nombre de bureaux de votation. Le coût accru de ces bureaux de scrutin additionnels atteindrait presque celui qu'entraînera la préparation des listes elles-mêmes.

Par conséquent, après mûre réflexion, on a pris la décision de dresser une nouvelle liste complète d'électeurs dans chaque arrondissement de scrutin. Ces listes seront compilées par des énumérateurs qui prendront les renseignements nécessaires. Une fois préparées par les énumérateurs, ces listes ne seront ni revisées ni imprimées, et elles auront le caractère officiel requis pour être utilisées dans les bureaux de scrutin.

Mais afin d'en épargner la revision et pour permettre à chaque électeur compétent d'exercer son droit de suffrage au plébiscite, les dispositions de la loi des élections fédérales touchant les attestations, restreintes aux arrondissements ruraux de scrutin, s'appliqueront également aux arrondissements urbains.

Par conséquent, lorsque l'énumérateur aura par inadvertance omis d'inscrire sur sa liste le nom d'un électeur compétent, cet électeur aura le droit, le jour du scrutin, de voter après avoir prêté le serment requis et obtenu l'attestation d'un électeur du même arrondissement de scrutin, dont le nom figure sur la liste officielle des électeurs, telle que l'a dressée l'énumérateur.

Afin qu'on n'use pas illégalement de cette disposition relative à l'attestation, la loi prescrira des peines spéciales.

En recommandant l'usage de ce qu'on appelle des listes extensibles, on s'est inspiré de trois motifs.

En premier lieu, on a cru que cette méthode était la plus susceptible de permettre à quiconque a le droit de suffrage de se prévaloir de ce droit.

Deuxièmement, on estime qu'en évitant les retards généralement causés par la revision, on épargnera au moins une semaine dans la tenue du scrutin.

En troisième lieu, on verra que la dépense sera moindre, car on estime que l'emploi des listes extensibles plutôt que les listes définitives permettra de réaliser une économie de quelque $200,000.

Me permettra-t-on de faire observer que cette disposition, comme d'ailleurs toutes les autres dispositions du bill, n'auront pas l'immutabilité des lois édictées par les Mèdes et les Perses, mais sera susceptible d'être changée ou modifiée comme le jugera à propos le comité qui en sera saisi.

Je désire traiter de la question du temps requis pour prendre le vote.

Le Directeur général des élections a préparé un mémoire qui expose le minimum de temps requis pour la tenue du plébiscite. Or comme ce mémoire est assez circonstancié, je crois qu'il y aurait avantage à le lire:

Le minimum de temps requis pour la tenue d'un plébiscite à compter du jour où je reçois l'autorisation de faire imprimer la papeterie nécessaire, et jusqu'au jour du scrutin, s'établit à dix semaines. Cette période peut être divisée en deux parties.

La première partie comprend une période de six semaines. C'est la période nécessaire au travail préparatoire et je trouve difficile de la subdiviser en intervalles définis parce qu'elle comporte le temps nécessaire pour l'impression de la papeterie requise, l'expédition de ce matériel aux divers officiers rapporteurs et sa distribution par les officiers rapporteurs aux énumérateurs désignés pour préparer les listes d'électeurs dans chaque arrondissement de scrutin.

Je ne vois pas comment il serait possible de faire imprimer les feuilles d'énumération et de les faire parvenir à tous les officiers rapporteurs en moins de cinq semaines. Cela donnerait une semaine aux officiers rapporteurs pour en faire la distribution aux énumérateurs.

Afin d'y arriver, il faudrait que ma réquisition obtienne la priorité de l'Imprimeur du Roi.

Pour ce qui est de la deuxième partie, on a fixé une période de quatre semaines dans les règlements proposés; le jour fixé pour le commencement de l'énumération dans les divisions urbaines et rurales de votation est le 28e avant la date du scrutin. Comme pour les dernières élections générales, les énumérateurs ont six jours pour achever leurs visites domiciliaires et trois jours pour préparer le nombre de copies voulues de leurs listes d'électeurs qui, dans la plupart des cas doivent être écrites à la main. Les listes sont alors transmises à l'officier rapporteur qui, à son tour, doit répartir les listes entre les divisions de vote contenant plus de 350 noms, certifier chaque partie de la liste ainsi attribuée et poser sur chaque feuille des listes des énumérateurs une marque faite avec un timbre de caoutchouc pour indiquer que c'est la liste officielle qui doit servir au bureau de votation, puis transmettre la liste officielle aux sous-officiers rapporteurs avec les bulletins et autres documents.

On est d'avis que, surtout dans les régions peu peuplées, cette préparation de la liste par les énumérateurs, l'envoi de la liste à l'officier rapporteur, la préparation de la liste pour le bureau de votation par l'officier rapporteur et son envoi au sous-officier rapporteur dans l'urne ne pourraient s'accomplir en moins de quatre semaines. Il est vrai que la période qui séparait, lors de la dernière élection générale, la date de l'émission des brefs et la date du scrutin était d'environ huit semaines, mais à cet égard je ferai observer que le jour de l'émission des brefs, chaque énumérateur rural avait déjà reçu de l'officier rapporteur la collection complète des fournitures de l'énumérateur ainsi que ses instructions. Après l'émission des brefs, il ne restait plus à l'officier rapporteur qu'à terminer la nomination officielle des énumérateurs et la leur transmettre en les avisant des jours auxquels ils devaient exécuter leurs divers travaux. En outre, le reste des documents requis pour une élection générale, lesquels comprenaient quelque 300 travaux d'impression, était terminé à la date de l'émission des brefs et était prêt pour l'expédition.

En outre, il faut tenir compte du temps requis pour la préparation des bulletins et l'établissement des règlements et instructions à l'intention des officiers rapporteurs spéciaux et des autres fonctionnaires chargés de recueillir le vote des forces armées du Canada en Grande-Bretagne, à Terre-Neuve, etc. Il faudra assez de temps pour imprimer ces documents et les expédier au Royaume-Uni. Il faudra que l'officier rapporteur spécial à Londres reçoive ces documents au moins trois semaines avant le jour du scrutin, puisqu'on commence à recueillir des votes douze jours avant cette date.

Je parlerai maintenant du coût estimatif du plébiscite. On l'estime à un million et demi de dollars. On ne prévoit pas que la dépense soit supérieure à ce chiffre et il est possible qu'on la réduise quelque peu.

On a dit qu'on devrait s'efforcer d'utiliser des travailleurs bénévoles. Cependant, il serait peu sage de supposer qu'on puisse tenir le plébiscite dans toutes les régions au moyen d'aides bénévoles et, pour cette raison, en dressant le budget des frais, il faut tabler sur la nécessité de rémunérer tous les services rendus.

La somme ainsi fixée sera requise, si tous les gens qui collaboreront à la tenue du plébiscite font rémunérer leurs services.

D'un autre côté, le Gouvernement espère qu'un grand nombre exécuteront le travail sans rétribution et, si cet espoir se réalise, il en résultera une réduction considérable de la dépense.

Je me suis efforcé d'exposer au comité les principes généraux qui ont régi la rédaction du projet de loi et la façon dont, en général, on prendra le vote. Je crois que ce bill constitue la meilleure preuve du désir qu'a le Gouvernement de voir à ce que la population de chaque district électoral du Canada et toutes les personnes enrôlées pour le service militaire aient l'avantage, que seuls les gouvernements démocratiques assurent, d'exprimer librement leur volonté sur la question en jeu.

Ce bill est tellement juste et raisonnable que tous les partis et tous les groupes devraient en accepter le principe, quelle que soit leur opinion sur l'opportunité de ce plébiscite dont la tenue a été décidée par la Chambre.

Je puis toutefois faire remarquer que le texte de cette mesure n'est pas immuable. Si, dans le cours de la discussion, on peut nous prouver que la portée en est trop large ou trop restreinte, nous examinerons soigneusement tous les avis qu'on nous présentera.

Ce qui importe, c'est que ce bill, une fois adopté, prouve d'une façon concluante que, nonobstant les nuages qui peuvent obscurcir l'horizon, notre Parlement a toujours confiance dans le peuple canadien.

Au moment où nous luttons pour sauvegarder la démocratie dans le monde, essayons de la maintenir de toutes façons dans notre propre pays.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Ce n'est guère le moment d'amorcer une longue discussion sur pareille question. Je m'abstiendrai de commentaires trop prolongés, mais je désire formuler quelques observations sur ce projet de résolution. La proposition qu'il vise à appliquer a déjà été longuement étudiée dans cette enceinte, et pour ma part il n'y aurait que peu d'avan-

tage à précipiter un débat sur le principe en jeu.

Mon opinion reste la même sur la tenue de ce plébiscite, et j'y vois toutes les objections que cette mesure a présentées dès qu'elle fut annoncée. Je conserve la conviction qu'elle constitue une évasion lamentable de la responsabilité qui incombe en propre à la Chambre. Je suis toujours persuadé que cette innovation apportée dans la pratique de notre système parlementaire vient en marge des principes du gouvernement responsable. D'après le secrétaire d'Etat, le fait est unique dans les annales de nos institutions parlementaires, ou plutôt cette mesure législative est unique dans l'histoire...

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député me permettrait-il une mise au point? Au début de mes observations j'ai dit que la situation était unique en ce sens que la résolution générale qui soulèverait dans le cours ordinaire des choses un débat sur cette motion avait déjà été examinée pendant la discussion sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. HANSON: J'ai donc mal saisi le sens de la déclaration du ministre. J'accepte cette mise au point, et je l'en remercie; mais je veux ajouter que le Gouvernement, en demandant de se faire dégager de promesses qu'il a librement faites et sans qu'il en ait été prié par la population du pays, pose un fait unique dans l'histoire du Canada—un fait absolument unique. Je désire citer à ce propos un passage que l'on m'a signalé dans un périodique bien connu, je crois, des honorables députés. Il s'agit du magazine *MacLean,* numéro du 15 février, et l'article porte le titre suivant: "Backstage at Ottawa, by a man with a notebook". Je pense que nous avons pour la plupart suivi cette série d'articles. Voici le passage:

Dans toute la longue histoire du gouvernement britannique, dans toute l'histoire du gouvernement démocratique, il ne s'est jamais présenté rien de semblable. Ainsi, les gouvernements démocratiques, tous les gouvernements britanniques ont tenu des plébiscites et des referendums; des plébiscites pour sonder l'opinion avant l'adoption d'une loi, le verdict rendu n'engageant en aucune manière; des referendums pour approuver ou rejeter une loi déjà adoptée. Jamais, dans aucun gouvernement démocratique, un chef a-t-il eu recours à un plébiscite, en temps de guerre ou en période de paix, afin de se faire relever d'un engagement.

C'est la vérité. Jamais, dans l'histoire du gouvernement parlementaire le peuple d'un pays a-t-il été consulté afin de relever le chef d'un gouvernement d'un engagement quelconque; et il s'agit ici d'une promesse volontaire qui, je le répète, n'a pas eu d'influence sur le résultat des dernières élections générales.

[L'hon. M. Hanson.]

Pendant ses remarques, le secrétaire d'Etat (M. McLarty) nous a dit que ce projet de plébiscite ne serait pas le premier à paraître dans nos statuts. Je me rappelle qu'il y a environ 43 ans, le chef du Gouvernement de cette époque, le très honorable sir Wilfrid Laurier, afin de bloquer une proposition appuyée par les partisans de la tempérance et de la prohibition a tenu un plébiscite sur la question de la vente des boissons alcooliques au Canada. J'étais tout jeune en 1898, mais je m'en souviens et je me rappelle aussi l'inquiétude que tout le monde entretenait quant au résultat du plébiscite. Je n'ai pas oublié, non plus, que les partisans de la tempérance se démenaient pour faire triompher l'affirmative et que les distillateurs et les brasseurs faisaient campagne en faveur de la négative et leurs efforts étaient vigoureux, il me semble.

L'hon. M. POWER: Il s'agit d'examiner les résultats, sans s'occuper des brasseurs et des distillateurs pour voir que l'affirmative a recueilli un grand nombre de votes.

L'hon. M. HANSON: Dans votre province, oui. Les fabricants de breuvages alcooliques furent actifs et s'opposèrent au plébiscite; c'était leur droit, je l'admets, et je ne les attaque nullement: je revois simplement l'histoire. Mais voici le point: lors de ce plébiscite le peuple a voté, à une majorité assez forte, en faveur de la prohibition de la vente des boissons enivrantes.

L'hon. M. POWER: Une majorité de 13,000.

L'hon. M. HANSON: Oui; le peuple de la province de mon honorable ami a voté en forte majorité contre la mesure, mais la grande masse de l'électorat des autres provinces a voté en faveur du principe. Je sais qu'il en a été ainsi dans mon comté. Sir Wilfrid refusa d'agir parce que la décision n'était pas assez décisive,—si ma mémoire est fidèle. Je n'ai pas consulté les *Débats;* je n'ai pas cru la chose nécessaire. Et je n'aurais pas mentionné le fait si le secrétaire d'Etat n'avait lui-même mentionné qu'il existait un précédent, que l'on avait déjà tenu un plébiscite. Mais sir Wilfrid Laurier refusa d'agir parce que, si j'ai bonne mémoire, l'équilibre était trop bien maintenu chez l'électorat. C'est là, à mon avis, un juste exposé de la question.

Une VOIX: Bien des gens n'ont pas voté.

L'hon. M. HANSON: En effet; et nombreux seront ceux qui ne voteront pas sur ce plébiscite; ne vous faites pas illusion à ce sujet. Ceci m'amène à poser la question suivante. Si le plébiscite ne donne pas de résultats concluants, que fera le premier ministre?

Une VOIX: Il essaiera de gagner un peu de temps.

L'hon. M. HANSON: Je ne me servirai pas de l'expression qu'a employée l'honorable député, mais je n'ai pas le moindre doute que, si le résultat n'est pas concluant, le premier ministre ne prendra aucune mesure, à moins que les honorables ministres qui siègent à ses côtés et qui désirent qu'on fasse quelque chose ne le forcent à agir. Et, si l'exemple que nous a donné l'autre jour le ministre des Finances (M. Ilsley) nous permet d'en juger, je ne suis pas du tout certain que la loyauté au parti et les considérations politiques ne l'emporteront pas sur les principes aux yeux des honorables membres qui occupent les banquettes ministérielles. J'ai bien peur qu'il en soit ainsi.

Quelle est la raison du plébiscite? Je devrais peut-être m'abstenir de revenir sur cette affaire, particulièrement alors que la séance touche à sa fin. Sans l'ombre d'un doute, le plébiscite a pour but de garantir les ministres contre la critique. Dénote-t-il un tant soit peu de courage? Qui ne dit mot consent.

L'hon. IAN MACKENZIE: Nous sommes tout simplement polis.

L'hon. M. HANSON: Le ministre est ordinairement très poli, et je lui en sais gré; mais je doute que ce soit là la raison de son silence. Cependant, si le résultat n'est pas concluant, que feront les ministres? Le diront-ils à la Chambre et au pays? Voilà une considération de première importance, et quelqu'un devrait répondre à ma question avant la fin du présent débat.

M. KIRK: A vous de rendre le résultat concluant.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député prétend-il que je sois tenu d'exhorter le peuple à voter affirmativement?

Une VOIX: Tous ont cette obligation.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas moi qui ai imaginé cette méthode. Par principe, je préfère l'action directe plutôt que les procédés indirects auxquels ont recours les honorables députés ministériels. Je préfère mettre les principes avant mes avantages politiques, tandis que les honorables députés d'en face cherchent à se cacher et à sauver leur existence politique en recourant à un subterfuge, en faisant par un moyen détourné ce qu'ils n'osent faire ouvertement. Ainsi, considérons le cas du premier ministre du Québec, par exemple. Je ne puis me prononcer sur le compte du ministre de la Justice (M. Saint-Laurent), mais en tout cas son parrain politique, le premier ministre du Québec, a dit aux gens de sa province, lors des récentes élections complémentaires, que le premier ministre du Canada avait toujours été opposé à la conscription et le serait toujours, et que le service militaire obligatoire ne serait pas imposé.

L'hon. M. MACKENZIE: Il n'a pas dit cela.

L'hon. M. HANSON: Pendant que les journaux du groupe Sifton, qui appuient le gouvernement, assurent aux gens de l'Ouest, pour maintenir la discipline, que si la réponse au plébiscite est affirmative, on établira le service militaire obligatoire. Pile je gagne, face tu perds.

Prenons la question du plébiscite. J'ai été plutôt étonné d'entendre le secrétaire d'Etat affirmer que le bill n'indiquerait pas la question qui sera posée, mais qu'on procédera par proclamation. Quant à la date, il est clair que si on voulait tenir le plébiscite dans une limite de temps convenable, on ne saurait la fixer d'une façon précise, parce que personne ne peut dire quand le bill deviendra loi, s'il est adopté. Mais le premier ministre a promis catégoriquement qu'il en appellerait à la population du pays sur une certaine question. Pourquoi recourir à une proclamation, soumise aux caprices du Gouvernement? Et il se peut qu'on ne pose pas cette question au peuple. Le texte pourrait être tout à fait différent ou comporter des nuances ou des divergences de principe non seulement avec ce qui a été annoncé dans le discours du trône, mais aussi avec ce que le premier ministre lui-même a indiqué.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dirai à mon honorable ami que j'ai indiqué très clairement quelle sera la question posée. Si l'honorable député doute le moindrement de ma parole à cet égard, je ne trouve pas à redire, non plus qu'aucun de mes collègues, je pense, à l'insertion de la question dans le projet de loi. J'ai cru comprendre d'après les paroles du ministre qu'on suppose que personne ne révoquera en doute l'affirmation faite par le premier ministre dans un exposé concernant une mesure de ce genre, et que l'insertion de la question dans le bill serait par conséquent superflue.

L'hon. M. HANSON: Je suis heureux que le premier ministre ait donné ces éclaircissements, car je veux un peu de certitude. Quand j'entends le secrétaire d'Etat dire que cela fera l'objet d'une proclamation qui ne relèvera aucunement du Parlement mais du Gouvernement. . .

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. non.

L'hon. M. HANSON: . . . on me pardonnera si je semble soupçonner un peu que le Gou-

vernement projette une certaine modification ou qu'une certaine modification soit possible. Certes le premier ministre a donné sa parole qu'on ne modifiera pas la question...

Le très hon. MACKENZIE KING: Aucunement.

L'hon. M. HANSON: . . . et que s'il y a lieu, on insérera la question dans le bill. Nous avons donc obtenu des précisions, cet après-midi.

L'hon. M. CRERAR: Il y avait la déclaration antérieure.

L'hon. M. HANSON: Il y avait cette déclaration, mais le secrétaire d'Etat a balayé tout cela en disant que la question ne figurerait pas dans le projet de loi mais dans la proclamation.

L'hon. M. McLARTY: Mais j'ai dit qu'elle serait identique à celle que le premier ministre a communiquée à la Chambre.

L'hon. M. HANSON: J'ai cru comprendre que la portée générale de la question serait la même, mais le premier ministre a bel et bien consigné au compte rendu de la Chambre le texte même de la question qui serait posée.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est celle qui sera posée aux Canadiens.

L'hon. M. HANSON: Très bien; nous possédons maintenant un renseignement bien précis à ce sujet. Je suis content d'avoir soulevé cette question, car je suis resté pour le moins un peu perplexe au sujet de ce qu'on pouvait attendre. Je n'avais pas vu, naturellement, la déclaration écrite du secrétaire d'Etat. Nos honorables vis-à-vis savaient exactement ce qu'il allait dire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'en avais jamais entendu un seul mot avant cet après-midi.

L'hon. M. HANSON: Il m'a fallu saisir ce que j'ai pu à mesure que se faisait la déclaration. Je ne me rappelle pas, cependant, que le secrétaire d'Etat ait employé le mot "identique" ou qu'il ait dit que la question serait identique à ce qu'a déclaré le premier ministre.

L'hon. M. McLARTY: Pour qu'il n'y ait pas d'erreur, voici ce que j'ai dit: "Le premier ministre a déjà fait connaître à la Chambre la question qui sera posée au peuple". Je ne me rappelle pas avoir employé le mot "identique"; j'ai supposé que la question qu'il avait communiquée à la Chambre était celle qui serait posée, et c'est ce que j'ai dit.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: Je ne désire pas entreprendre une discussion et je n'ai jamais douté de la sincérité du premier ministre,—ce qu'il sait bien. Je voudrais simplement faire observer que la déclaration faite par le premier ministre à la Chambre ne peut pas faire partie d'un texte de loi. J'ai constaté au cours d'un litige qu'une déclaration faite par M. Fielding, alors qu'il était ministre des Finances, n'a pas semblé faire une profonde impression sur les juges de la Cour suprême du Canada. On aimerait à rappeler aux tribunaux la pensée des législateurs en adoptant telle ou telle loi afin de préciser le sens de ces lois; mais les juges de ce pays, de Grande-Bretagne et, pour tout ce que j'en sais, de la république voisine traitent à la cavalière les déclarations que font les législateurs en adoptant une loi. Je ne voulais aucunement mettre en doute la bonne foi du premier ministre. Je suis heureux, cependant, d'avoir soulevé la question, car cela nous a valu quelques précisions.

Je n'ai rien de plus à dire sur le principe général. Apparemment, le Gouvernement est bien décidé à adopter la mesure, même si l'ennemi était rendu à nos portes. Semblable attitude est difficile à comprendre. Nous tiendrons un plébiscite pour déterminer si le premier ministre doit être délié d'une promesse électorale, alors que Vancouver peut bien être attaqué par les Japonais. N'est-ce pas là une situation ridicule pour le peuple et le Gouvernement en ce temps de guerre? Je n'en dirai pas plus long pour le moment, mais, tout en manifestant maintenant ma désapprobation de cette mesure, je m'efforcerai, quand l'occasion m'en sera donnée, d'étudier de mon mieux le détail de chaque proposition afin, si possible, d'y apporter quelque amélioration.

Il est tout près de six heures, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas pouvoir terminer mes observations cet après-midi; je propose donc l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 58 minutes du soir.)

Lundi 23 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de l'honorable Humphrey Mitchell, dans le district électoral de Welland.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

L'honorable Humphrey Mitchell, député de la circonscription électorale de Welland, est présenté par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable C. W. G. Gibson.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

RECONNAISSANCE DE L'UNION SOVIÉTIQUE

M. COLDWELL:

1. Quelle décision le Gouvernement a-t-il prise au sujet de la reconnaissance de notre alliée actuelle, l'U.R.S.S.?

2. Si le Gouvernement a décidé de reconnaître l'Union soviétique, fera-t-il l'échange de représentants?

Le très hon. MACKENZIE KING: La déclaration spéciale du premier ministre faite à la Chambre des communes le 5 février 1942 répond à cette question.

TERMINUS NATIONAUX CANADIENS À MONTRÉAL

M. CASTLEDEN:

1. Combien a-t-on utilisé d'acier dans la construction de la nouvelle gare des chemins de fer Nationaux du Canada, dans la ville de Montréal, au cours des années 1940 et 1941?

2. Au cours des années 1940 et 1941, combien d'heures de travail ont été fournies par la main-d'œuvre spécialisée dans cette entreprise?

3. Quel a été jusqu'à présent le coût de cette entreprise?

4. Quel est le coût estimatif des travaux prévus pour 1942?

L'hon. M. CARDIN:

1. 1940: 1,903 tonnes; 1941; 1,614 tonnes.

2. La plupart des travaux ayant été exécutés à forfait, le renseignement n'est pas encore disponible.

3. Conformément aux dispositions de la loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929, la société présente chaque année au ministre des Transports un rapport indiquant la nature et l'étendue des travaux accomplis. Ce rapport est déposé à chaque session et celui de la dernière année est attendu sous peu. Il renfermera les réponses aux numéros 3 et 4.

4. Voir la réponse au numéro 3.

SERVICES POSTAUX—INDEMNITÉS AUX FONCTIONNAIRES DES VILLES

M. FAIR:

1. Quelle indemnité de vie chère reçoivent les employés des bureaux de poste urbains?

2. Cette indemnité est-elle limitée à 5 p. 100 de la commission dans le cas des maîtres de poste dont la rémunération est basée sur le revenu du bureau? Le cas échéant, pourquoi?

3. Ces paiements ont-ils été retardés jusqu'au 1er octobre 1941.

L'hon. M. MULOCK:

1. 11 p. 100 du traitement soit $11.91 par mois, d'après les conditions prévues dans le décret du conseil C.P. 6702, adopté le 26 août puis modifié et tel qu'interprété par le Conseil du trésor.

2. Oui. Les maîtres de postes à commission ne touchent pas un traitement fixe comme les employés des bureaux de poste urbains. Leur commission est proportionnée au chiffre d'affaires de leur bureau de poste. La situation actuelle a donné lieu à une hausse générale des affaires postales dans tout le pays, d'où augmentation du revenu des maîtres de poste à commission.

3. Ce n'est qu'en septembre 1941 qu'on a décidé d'accorder une indemnité de vie chère aux maîtres de poste à commission, et en conséquence, l'on a fait compter l'indemnité du mois suivant, soit le 1er octobre 1941.

ÉLÉVATEUR DE TÊTE DE LIGNE À PORT-ARTHUR

M. PERLEY:

1. Quelle somme le Gouvernement a-t-il reçue en loyer de McCabe Brothers Grain Company, Limited, pour l'élévateur à grain de l'Etat à Port-Arthur, au cours des années 1939, 1940 et 1941?

2. Quelle somme a été versée à ladite McCabe Brothers Grain Company, Limited, en frais d'entreposage pour le grain entreposé dans ledit élévateur au cours des années 1939, 1940 et 1941, et qui a fait le paiement?

L'hon. M. McKINNON (Edmonton-Ouest):

1. Année-récolte	Loyer
1er août 1938 au 31 juillet 1939....	$66,876 37
1er août 1939 au 31 juillet 1940....	72,230 98
1er août 1940 au 31 juillet 1941....	67,900 25

2. Aucun renseignement.

LOCATION À BAIL D'UN ÉDIFICE À REGINA

M. PERLEY:

1. Le Gouvernement a-t-il conclu un bail à terme ou acquis un titre quelconque sur tout ou une partie d'un édifice situé sur la Onzième avenue, Regina, lots 1, 2 et 3 du bloc 308?

2. Si oui, de qui a-t-il acquis ce titre?

3. Quels sont les termes de paiement pour ce titre?

4. Quelle somme, si tel est le cas, a été ou sera dépensée par le Gouvernement pour rendre l'édifice utile à ses fins?

5. Quelle est l'évaluation dudit édifice et du terrain?

6. A combien les officiers du Gouvernement ont-ils évalué l'édifice: *a*) avant; *b*) après qu'il eut été remanié?

L'hon. M. ILSLEY:

Réponse—

1. Oui.

2. M. David Silverman.

3. 78.84c. par pied carré net, par an, pour la durée de la guerre, plus six mois avec

option annuelle pour la Couronne de renouveler subséquemment au même taux.

4. Le cloisonnement requis, etc., pour l'aménagement des bureaux sera installé par le Gouvernement et enlevé par lui à l'expiration du bail.

5. Le terrain: $32,800.00; l'édifice: $16,-930.00 (à une évaluation de 30 p. 100).

6. Les fonctionnaires du Gouvernement n'ont pas évalué le nouvel édifice. Une telle évaluation n'est pas nécessaire pour les fins du Gouvernement, mais l'édifice a été évalué par le service municipal des évaluations, pour les fins de l'impôt, à $56,433.33.

CONTRÔLE DU CHANGE ÉTRANGER—JUS DE PAMPLEMOUSSE

M. LOCKHART:

Quelle somme de change étranger faudra-t-il pour l'importation du jus de pamplemousse au cours de l'année 1941?

L'hon. M. ILSLEY: Pour répondre à cette question il faudrait prévoir l'avenir et il est impossible de le faire d'une manière tant soit peu précise.

*LA DÉFENSE FASSIVE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. ISNOR:

1. Quel outillage de défense passive a-t-on fourni à la province de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er janvier 1940?

2. Des plaintes ont-elles été reçues de la province de la Nouvelle-Ecosse ou de la ville de Halifax au sujet: *a*) de la pénurie d'outillage de défense passive; *b*) du modèle, du genre, de l'utilité ou de l'inutilité de l'outillage reçu?

3. Si tel est le cas, qu'enverra-t-on de plus, à la Nouvelle-Ecosse au cours des deux ou trois prochains mois?

4. La province de la Nouvelle-Ecosse a-t-elle adressé un rapport au sujet de la distribution de l'outillage?

5. Le cas échéant, à quels endroits cet outillage a-t-il été envoyé, et quelle quantité à chaque endroit?

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, je désire répondre de vive voix à ces questions. Il faut répondre non aux numéros 2 et 4. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre publiquement aux autres questions; je serai heureux, toutefois, de fournir privément à l'honorable député ou à tout autre membre de la Chambre les renseignements demandés.

SERVICE DU COURRIER AÉRIEN POUR LA CITÉ DE QUÉBEC

M. PARENT:

1. Le ministre des Postes sait-il qu'un service aérien particulier est actuellement en opération entre Québec et Montréal?

2. Le ministre des Postes sait-il qu'il n'y a aucun service postal aérien dans la ville de Québec ?

[L'hon. M. Ilsley.]

3. Le cas échéant, est-ce l'intention du ministre des Postes d'établir un service postal aérien à Québec?

L'hon. M. MULOCK:

1. Oui.

2. Oui.

3. La question est à l'étude.

SERVICES DE L'ÉTAT—FONCTIONNAIRES BILINGUES

M. GOULET:

1. Quel était, le 15 mai 1941, le nombre total d'employés, à la division de l'impôt sur le revenu, ministère du Revenu national: *a*) unilingues; *b*) bilingues?

2. Quel était, le 15 mai 1941, le nombre total d'employés au bureau-chef de la division de l'impôt sur le revenu, ministère du Revenu national: *a*) unilingues et recevant moins de $3,000 par année; *b*) bilingues et recevant moins de $3,000 par année; *c*) unilingues et recevant $3,000 ou plus par année; *d*) bilingues et recevant $3,000 ou plus par année?

L'hon. M. GIBSON:

1. *a*) 1359; *b*) 511.

2. *a*) 176; *b*) 40; *c*) 31; *d*) 5.

M. GOULET:

1. Quels sont les noms des membres bilingues des organimes suivants: *a*) le Bureau des arbitres; *b*) la Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre; *c*) le Bureau sur les droits de succession?

2. Quel a été le nombre total d'employés aux bureaux principaux de ces organismes, du 1er septembre 1939 jusqu'à date, en indiquant les employés: *a*) unilingues; *b*) bilingues?

L'hon. M. GIBSON:

1. *a*) L'honorable juge W. H. Harrison.

b) Néant.

c) Il n'y a pas de bureau chargé de l'administration des droits successoraux. Ce travail est exécuté par les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu en général, en même temps que leurs autres fonctions.

2. *a*) *a*) 15; *b*) 4.

b) *a*) 6; *b*) 1.

PLAN DE SUBVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

M. MARSHALL:

1. L'allocation à parts égales est-elle toujours versée aux anciens combattants en vertu du plan d'établissement des soldats?

2. Sinon, quand l'a-t-on suspendue et pourquoi?

3. Le Gouvernement a-t-il étudié l'à-propos de rétablir ce système d'allocations au cours de 1942 ou des années subséquentes?

L'hon. M. CRERAR:

1. Non.

2. Le 31 mars 1941, en conformité de l'amendement à la Loi d'établissement des soldats—2 George VI, chapitre 14, 1938, paragraphe (1) de l'article 73.

3. Il n'a pas été jugé nécessaire de rétablir les dispositions de la loi relatives à l'allocation à parts égales.

IMPORTATIONS DE FARINE DE TAPIOCA

M. HATFIELD:

1. Quelle quantité de farine de tapioca a été importée au Canada au cours de chaque mois de l'année 1941?

2. Quelle était la valeur de cette farine de tapioca importée au cours de chacun de ces mois?

L'hon. M. MacKINNON:

1 et 2. Ce renseignement n'est pas disponible. La farine de tapioca ne fait pas l'objet d'un classement statistique.

IMPORTATIONS ET PRODUCTION DE LAINE

M. HATFIELD:

Par suite du fait que les importations de laine de l'Australie sont interrompues, que fait-on pour stimuler l'élevage du mouton en vue de la production de laine au Canada?

L'hon. JAMES G. GARDINER: On a suppléé partiellement aux importations de laine fine d'Australie par de la laine fine provenant de l'Ouest canadien et la production de cette dernière marque une certaine augmentation.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a importé des Etats-Unis des brebis et des béliers. On a constitué des troupeaux certifiés afin d'améliorer, de façon générale, la qualité des moutons.

On a également inauguré le classement de la laine afin d'en améliorer la qualité en général et la rendre plus propre à satisfaire les besoins du pays.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—SUBVENTIONS AUX FABRICANTS

M. HATFIELD:

1. Une subvention a-t-elle été accordée aux manufacturiers de cuir par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. La commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle versé une subvention au manufacturier d'un autre produit?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non.

2. Oui, des indemnités ont été autorisées dans le cas du lait, des chaussures de cuir et du charbon.

GRAINES DE NAVET, DE CAROTTE ET D'OIGNON

M. HATFIELD:

Fournira-t-on aux cultivateurs du Canada quelque encouragement pour la production de graines de navet, de carotte et d'oignon, vu que la guerre pourrait en réduire l'importation?

L'hon. JAMES G. GARDINER: De concert avec les ministères provinciaux de l'Agriculture nous avons conclu des contrats en vue d'assurer la production de la graine de navet.

Quant aux graines de carotte et d'oignon, la production domestique suffit à peu près à la consommation. Pour certaines variétés dont il y a rareté au pays, nous nous sommes procuré aux Etats-Unis les quantités dont nous pourrons avoir besoin en 1942.

NITRATE DE SOUDE

M. HATFIELD:

Quelles dispositions ont été prises afin de s'assurer un approvisionnement de nitrate de soude pour usage au Canada?

L'hon. M. HOWE: Nous avons pris des mesures en vue de subvenir aux exigences du Canada en nitrate de soude en 1942. Des négociations sont en cours pour l'obtention d'un approvisionnement suffisant en 1943 et nous comptons n'avoir aucune difficulté à cet égard.

ACCORDS CONCLUS SOUS L'EMPIRE DE LA LOI DE LA CONSERVATION DES CHANGES EN TEMPS DE GUERRE

M. ROSS (Souris):

1. Combien d'accords ont été conclus entre Sa Majesté et certains particuliers ou corporations en vertu des dispositions de la Partie III de la loi de la conservation des changes en temps de guerre?

2. A quelle somme totale évalue-t-on l'augmentation des exportations canadiennes qui résulteront de ces accords?

3. A quelle somme évalue-t-on, pour le trésor fédéral, la perte présente et future de revenu attribuable aux octrois spéciaux et (ou) aux allocations spéciales pour dépréciation ou épuisement de provisions résultant de ces accords?

L'hon. M. ILSLEY:

1. 29.

2. A 27,793,000 dollars américains par année lorsque les moyens supplémentaires prévus dans les accords susmentionnés seront intégralement mis en jeu.

3. Ces accords sont rédigés de façon que les revenus globaux que le gouvernement fédéral retire des impôts ne soient pas inférieurs à ce qu'ils seraient en l'absence de ces accords. Le principe général que nous avons appliqué consiste en ce que les allocations pour impôts accordées sous l'empire de ces accords ne doivent pas excéder les profits supplémentaires résultant des programmes d'expansion, de sorte qu'en général les impôts que ces compagnies doivent acquitter sur leurs opérations primitives ne sont pas réduits du fait de ces accords. Tout indique que les revenus globaux provenant des impôts s'accroîtront en conséquence desdits accords.

SYDNEY & LOUISBOURG RAILWAY COMPANY

M. GILLIS:

1. La compagnie Sydney & Louisbourg Railway reçoit-elle une subvention?

2. Le cas échéant, pour quel motif et sur quelle base?

3. Quelle somme, le cas échéant, a été versée à ladite compagnie, sous forme de subvention, au cours des années 1940 et 1941?

4. Quels ont été les revenus de ladite compagnie pendant les années 1940 et 1941?

L'hon. M. CARDIN:

1. Oui.

2. En vertu de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, 1927, les sociétés de chemins de fer exploitant des lignes dans les Provinces maritimes doivent consentir une réduction de 20 p. 100 de leur tarif ordinaire, le Gouvernement les remboursant des pertes subies de ce chef.

3. Année financière terminée le 31 mars 1940: $192,457.19; année financière terminée le 31 mars 1941: $295,609.64.

4. D'après le Bureau fédéral de la statistique, cette société a accusé, pour l'année civile 1940, les bénéfices suivants:

Recettes brutes	$1,719,695
Frais d'exploitation (impôts compris)	1,127,805
Bénéfices nets d'exploitation..	591,890
Autres frais	483,926
Bénéfices nets	107,964

Les chiffres pour l'année 1941 ne sont pas encore disponibles.

SERVICE DE NAVIRE TRANSBORDEUR DE L'ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD

L'hon. M. HANSON:

1. A quelle date le navire transbordeur *Charlottetown*, a-t-il sombré?

2. Portait-il de l'assurance au cours du voyage où il a sombré?

3. Si oui, l'assurance a-t-elle été payée?

4. Si oui, quelle somme totale d'assurance a été payée?

5. Ce paiement a-t-il été versé au Gouvernement ou aux chemins de fer nationaux?

6. A-t-on fait quelque tentative pour renflouer le navire?

7. Si oui, de quelle nature ont été ces tentatives?

8. Si non, pourquoi pas et quelle étude a-t-on donnée aux divers modes de renflouement?

9. Le ministre des Munitions et approvisionnements n'a-t-il pas déclaré récemment qu'il espérait pouvoir renflouer ce navire?

10. Si oui, ne fondait-il pas son espoir sur des rapports qui lui avaient été présentés par des officiers du ministère des Transports et/ou du réseau des chemins de fer nationaux?

11. La date de la construction du navire transbordeur *Prince Edward Island*?

[L'hon. M. Ilsley.]

12. Quand a-t-il été mis en service entre Borden et le Cap Tormentine?

13. Quand a-t-il été retiré de ce service régulier?

14. Avant d'être retiré de ce service, des rapports avaient-ils été soumis par des officiers du ministère des Chemins de fer et canaux et/ou du réseau des chemins de fer nationaux à l'effet qu'il ne répondait plus aux besoins du service?

15. Combien jauge le navire transbordeur *Prince Edward Island*?

16. Combien jauge le navire transbordeur *Charlottetown*?

17. A-t-on étudié l'à-propos de construire un nouveau navire transbordeur pour remplacer le *Charlottetown*?

18. Si oui, quelle décision, si tel est le cas, a été prise?

L'hon. M. CARDIN:

1. Le 18 juin 1941.

2. Oui.

3. Oui.

4. $995,000.

5. Le payement a d'abord été fait aux chemins de fer nationaux du Canada, puis transporté au Gouvernement fédéral, sauf une somme de $11,193.92, conservée par le chemin de fer en remboursement des immobilisations faites à l'égard de ce navire.

6. Non.

7. Voir réponse n° 6.

8. Voici un extrait du rapport des inspecteurs des assureurs:

"Le soussigné a consulté les hauts fonctionnaires des chemins de fer nationaux du Canada ainsi que la Maritime Towing & Salvage, Ltd., d'Halifax, et Messrs Merritt, Chapman & Scott Corporation de New-York au sujet de la possibilité de renflouer le *Charlottetown*. Les sociétés de sauvetage, munies des plans du navire après étude soignée de sa position, ne croient pas qu'il soit pratique de renflouer le *Charlottetown*. Nous recommandons donc de ne faire aucune dépense pour l'inspection ou le renflouage de ce vaisseau."

Ce rapport a reçu l'approbation de la Foundation Maritime Limited.

9. Pas dernièrement. Immédiatement après la perte de ce navire, on avait généralement exprimé l'espoir qu'il serait possible de le renflouer. Cet espoir s'est évanoui à la suite du rapport de l'inspecteur des assureurs et de la Foundation Maritime Limited.

10. Voir réponse n° 9.

11. 1915.

12. 1917.

13. 1931.

14. Le rapport de la commission royale sur les réclamations des Provinces maritimes (Rapport Duncan) du 23 septembre 1926, contient le paragraphe suivant, à la page 29:

"Le service actuel est pour l'Ile de beaucoup meilleur qu'il n'était autrefois; mais, ces années dernières le trafic s'est considérablement accru et continuera d'augmenter surtout en certaines saisons de l'année. Quand le bateau-passeur actuel a été construit, on ne pouvait prévoir qu'il faudrait un jour transporter le trafic automobile. Aussi, les arrangements aux quais sont-ils à ce point de vue très peu satisfaisants. Des visiteurs et des touristes se sont plaints. Pendant l'hiver, le bateau-passeur actuel est souvent appelé à porter secours à d'autres embarcations en péril, et il doit répondre à ces appels de détresse. Quand le bateau-passeur doit subir, de temps à autre, des réparations, celui qui le remplace est impropre au service. Dans l'ensemble, ce service est défectueux. L'administration des chemins de fer a admis qu'il fallait remédier de quelque manière à cet état de choses, soit en procurant un second bateau-passeur, soit un bateau spécialement destiné au transport des marchandises. Nous recommandons que l'affaire soit étudiée du point de vue de mettre à la disposition de l'Ile des moyens de communication satisfaisants qui assureront un service aussi régulier et aussi complet que possible."

15. 2,795 tonnes brutes—1,100 tonnes nettes.

16. 5,889 tonnes brutes—3,385 tonnes nettes.

17. La question est à l'étude. Le temps consommé à la construction du *Charlottetown* a été de 15 mois et le coût en a été de $2,320,000. Son remplacement exigerait l'utilisation de 3,300 grosses tonnes d'acier à navire (y compris les machines) dont on a un besoin si urgent à l'heure actuelle; de plus il exigerait presque un million d'heures de travail et, dans les conditions actuelles coûterait de 65 à 75 p. 100 de plus. En une période aussi critique que celle que nous traversons, il faut étudier cette question très soigneusement avant de détourner des industries de guerre tout ce matériel et cette main-d'œuvre.

18. Voir réponse n° 17.

*NAVIRES CÔTIERS À MOTEUR

L'hon. M. BRUCE:

1. Combien de navires côtiers à moteur ont été commandés?
2. Combien ont été complétés avant le 31 octobre 1941?
3. Quel en a été le coût total?
4. Combien de ces navires ont atteint Halifax avant la fermeture de la navigation?
5. Combien de ces navires sont actuellement en service?
6. A quelle étape de parachèvement en sont rendus les autres?
7. A quels endroits sont mouillés les autres navires qui n'étaient pas encore rendus à Halifax à la fermeture de la navigation?

L'hon. M. MACDONALD: Monsieur l'Orateur, si je réponds de vive voix à cette question, c'est pour demander qu'elle soit rayée.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas au courant de la question; comme l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) n'est pas à son pupitre, le ministre voudrait peut-être la réserver.

M. l'ORATEUR: Réservé.

AÉROPORT À PENNFIELD RIDGE (N.-B.)

L'hon. M. BRUCE:

1. A-t-on éprouvé quelques difficultés imputables aux brouillards marins ou au mauvais temps à l'aéroport de Pennfield Ridge (Nouveau-Brunswick)?
2. A-t-il été possible d'utiliser cet aéroport pour l'instruction des pilotes ou a-t-on dû les transporter ailleurs pour leur instruction?
3. Sur la recommandation de qui cet emplacement a-t-il été choisi?
4. Quel est le coût total de construction et d'outillage de cet aéroport?

L'hon. M. POWER:

1. L'usage de l'aéroport n'a comporté aucune difficulté imputable aux brouillards marins ou au mauvais temps. Cet aéroport avait été assigné tout d'abord à une école de navigation aérienne pour l'instruction supérieure des observateurs mais les couches nuageuses des régions avoisinantes ont entravé les opérations indispensables pour faire le point soit de nuit soit de jour.

Pour cette raison et par raison d'économie la fusion de deux écoles de navigation aérienne a été décidée, laissant ainsi l'aéroport de Pennfield Ridge libre pour l'instruction des pilotes dans la manœuvre des avions.

2. Pour les raisons précitées l'instruction des pilotes n'avait pas encore été tentée à cet endroit, mais on ne prévoit pas que le changement comporte de difficultés.

3. Le comité des aéroports et le ministère des Transports ont recommandé d'établir l'école à cet endroit.

4. Ci-après le tableau indiquant le coût total de la construction et de l'équipement de cet aéroport:

Construction des édifices, y compris les contrats pour le chauffage	$1,152,650.56
Services (aqueducs, égouts, chemins, terrain d'exercices, clôture, etc.)	209,351.30
Voie d'évitement du chemin de fer	21,416.00
Total	$1,383,417.86

NORTH TORONTO BIBLE HOUSE—SERVICE POSTAL

M. DIEFENBAKER:

1. Le ministère des Postes a-t-il restreint ou retranché le service postal en provenance ou à destination de The North Toronto Bible House, 2721 Yonge Street, Toronto?

2. Si oui, quand cet ordre a-t-il été donné?

3. Quelle procédure a été suivie par les autorités postales pour en arriver à la décision de prohiber ce service?

4. A-t-on fait enquête avant d'en agir ainsi?

5. Si oui, a-t-on demandé à des personnes de rendre témoignage, et quelles sont ces personnes?

6. S'il n'y a pas eu de témoignages, quelqu'un a-t-il demandé que cet ordre soit adopté et quels sont les noms des personnes qui ont fait de telles représentations?

L'hon. M. MULOCK:

1. Oui.

2. Le 15 septembre 1941.

3. On a appelé l'attention du ministère sur le fait qu'on avait recours au service postal pour distribution de la publicité imprimée concernant certains livres, et en conséquence on a soumis ces imprimés à l'examen du sous-ministre de la Justice, qui a décidé qu'ils étaient contraires à la loi d'après l'interprétation des règlements des Postes canadiennes et que l'on violait lesdits règlements en expédiant ces imprimés par la poste. A la suite de cette décision, le ministère, agissant en conformité de la procédure suivie par tous les gouvernements, a retranché le privilège du service postal à la "Protestant Book House" de Toledo, Ohio, E.U.A., et à la "North Toronto Bible House", Toronto, (Ont), qui sont désignées comme distributeurs sur ces imprimés.

4. Vu la décision rendue par le sous-ministre de la Justice, on n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête, mais, à la suite des protestations du propriétaire de la "North Toronto Bible House", les circonstances de l'affaire lui furent expliquées en détail et on lui fit savoir que s'il voulait s'engager à ne pas employer, à l'avenir, le service des postes du Canada, pour distribuer des imprimés déclarés illégaux par le sous-ministre de la Justice, on annulerait l'ordre émis contre la "North Toronto Bible House". Le propriétaire de cette maison a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de nous donner cette assurance, mais il a toujours refusé de le faire. A cause de ce refus et de la décision du ministère de la Justice à l'effet que ces imprimés ont un caractère illégal, le ministère ne peut faire autrement que de maintenir son ordre prohibitif en vigueur jusqu'à ce qu'il nous fournisse cette assurance.

5. Voir la réponse au n° 4.

6. Voir la réponse au n° 3.

[L'hon. M. Power.]

CONSTRUCTION D'ÉDIFICES POUR D'AUTRES INDUSTRIES QUE CELLES DE GUERRE

M. DIEFENBAKER:

1. Combien de permis ont été accordés pour la construction d'édifices autres que ceux destinés aux industries de guerre depuis la création d'une régie de la construction?

2. Combien d'édifices ont été construits en vertu de tels permis?

3. Quels sont la valeur et l'emplacement de chacun de ces édifices?

4. Quelle est la quantité totale et la valeur de l'acier qui est entré dans la construction de ces édifices?

L'hon. M. HOWE:

1. Jusqu'au 5 février 1942, le nombre de permis accordés pour la construction d'édifices a été de 3,150. Les dossiers à ce sujet n'établissent pas de distinction entre les industries de guerre et les industries autres que les industries de guerre. Une ligne de démarcation nette est impossible.

2. Le ministère ne sait pas combien d'édifices restent à construire, dont la construction a été autorisée.

3. Le régisseur de la construction ne possède pas le personnel nécessaire pour compiler les données considérables recueillies au sujet des 3,150 permis accordés.

4. La formule de demande de permis ne requiert pas de précisions sur la quantité et la valeur de l'acier utilisé dans les constructions autorisées et le renseignement n'existe que dans des cas isolés.

GRÈVES AU CANADA

M. DIEFENBAKER:

Combien y a-t-il eu de grèves et combien d'heures-hommes de travail ont été ainsi perdues au Canada au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

L'hon. M. MITCHELL:

	Nombre de grèves et de lockouts	Temps perdu en jours de travail
1939	122	224,588
1940	168	266,318
1941	211(*a*)	430,812(*a*)

a) Chiffres préliminaires.

Il n'est pas tenu compte séparément des grèves et des lockouts. Il est rare qu'un différend soit clairement un lockout. On ne calcule pas en heures-hommes le temps perdu.

DÉCRETS DU CONSEIL

M. DIEFENBAKER:

Combien d'arrêtés en conseil ont été adoptés: *a*) depuis le commencement de la guerre? *b*) alors que le Parlement siégeait durant la même période? *c*) depuis le début de la présente session, le 22 janvier 1942?

Le très hon. MACKENZIE KING:

a) 20,677 décrets du conseil et 11,645 décisions de la Trésorerie du 1er septembre 1939 au 6 février 1942, ces deux dates incluses.

b) 5,470 décrets du conseil et 3,161 décisions de la Trésorerie pendant que le Parlement siégeait, depuis le 1er septembre 1939.

c) 412 décrets du conseil et 166 décisions de la Trésorerie depuis le commencement de la présente session, le 22 janvier 1942.

PRIME À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

M. CASTLEDEN:

1. Quel montant a été versé aux cultivateurs dans chaque province en vertu de la prime à la réduction des emblavures au cours de l'année 1941?

2. Quel a été le coût d'administration de cette prime?

3. Quel nombre d'inspecteurs, de surveillants et d'employés de bureaux ont été affectés, dans chaque province, à l'administration de cette prime?

L'hon. M. GARDINER:

1. Manitoba, $2,931,908; Saskatchewan, $13,239,408; Alberta, $7,241,040.

2. Jusqu'au 31 décembre 1941, $644,015.03.

3.—

Province	Personnel de bureaux	Surveillants	Inspecteurs
Manitoba ..	62	10	43
Saskatchewan	133	16	307
Alberta	91	14	96

Les surveillants et inspecteurs ci-dessus exécutent aussi un travail sur place sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

ARMÉE CANADIENNE—INSIGNES AUX SOLDATS LICENCIÉS

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il décidé d'émettre un insigne pour le personnel licencié?

2. Le cas échéant, quelles instructions ont été données par le ministère pour appliquer cette mesure?

3. Lesdits insignes ont-ils été décernés à qui de droit ou distribués aux différents districts militaires?

L'hon. M. RALSTON:

1. Oui.

2. Classement et règlements publiés dans la *Gazette du Canada,* le 13 décembre 1941.

3. Non. Le quartier général de la Défense nationale décerne lui-même ces insignes.

ACHAT DU FROMAGE D'EXPORTATION

M. STOKES:

1. Quel est le nom et l'adresse de toutes les compagnies auxquelles on a accordé un permis d'acheter du fromage destiné à l'exportation au cours de l'année 1941?

2. Quel est le nom et l'adresse de toutes les compagnies à qui a été refusé un permis d'acheter du fromage destiné à l'exportation au cours de l'année 1941?

3. Une limite a-t-elle été fixée sur la quantité de fromage que ces compagnies avaient l'autorisation d'acheter en 1941?

4. Toutes ces compagnies exportaient-elles du fromage avant 1941?

5. Quelle quantité de fromage a été exportée par chacune en 1941?

L'hon. M. GARDINER:

1. On a accordé aux compagnies dont les noms suivent la permission d'exporter du fromage au ministère britannique des Vivres au cours de l'année 1941:

A. A. Ayer Company Ltd., 690 ouest, rue St-Paul, Montréal, (P.Q.); J. C. Edwards & Company, 701, rue St-Paul, Montréal, (P.Q.); Cooperative Fédérée de Québec, 130 est, rue St-Paul, Montréal, (P.Q.); United Dairymen Limited, 748 ouest, rue St-Paul, Montréal, (P.Q.); Hodgson, Rowson & Company, 771, rue William, Montréal, (P.Q.); Geo. Hodge & Son Limited, 166, rue King, Montréal, (P.Q.); Lovell & Christmas (Canada) Ltd., 160, rue King, Montréal, (P.Q.); P. W. McLagan Limited, 417, rue St-Pierre, Montréal, (P.Q.); Olive & Dorion Limited, 722 ouest, rue St-Paul, Montréal (P.Q.); Swift Canadian Co. Ltd., Union Stock Yards, Toronto. (Ont.); Canada Packers Limited, Union Stock Yards, Toronto, (Ont.); W. S. Cook & Son, Belleville, (Ont.); Ingersoll Cream Cheese Co. Ltd., Ingersoll, (Ont.); Belleville Cheddar Cheese Ltd., Belleville, (Ont.); Jas. A. Sanderson, Oxford Station, (Ont.); Whyte Packing Company Ltd., Stratford, (Ont.); Flavelles Limited, Lindsay, (Ont.).

2. On a refusé à la Brantford Produce Co. Ltd., Brantford, (Ont.), d'expédier du fromage au ministère britannique des Vivres en 1941. La P. W. McLagan Ltd., Montréal, a reçu instructions de ne plus acheter de fromage à partir du 1er octobre 1941. Ces instructions ont par la suite été annulées pour ce qui est du fromage fabriqué après le 31 octobre 1941.

3. Non.

4. Oui.

5. Le renseignement est de nature confidentielle.

LIGNE FERROVIAIRE ENTRE FORTH ET ULLIN (ALB.)

M. SHAW:

1. La commission des Transports du Canada a-t-elle rendu une décision relative à la requête du chemin de fer Pacifique-Canadien en vue d'abandonner la ligne ferroviaire entre Forth et Ullin dans la province de l'Alberta?

2. Quelle est la nature de cette décision?

3. Cette décision a-t-elle été rendue publique?

4. Si oui, quand, et sous quelle forme a-t-elle été publiée?

L'hon. M. CARDIN: La Commission des transports déclare qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de la requête mentionnée ci-haut. On s'attend à une décision prochaine.

BUREAU DES ALLOCATIONS FAMILIALES—RED-DEER

M. SHAW:

1. Combien de représentants régionaux et d'employés temporaires la Commission des allocations familiales a-t-elle eu à son emploi dans la circonscription électorale de Red-Deer depuis le 1er septembre 1939?

2. Quels sont les noms et adresses de ces personnes?

3. Quand chacun a-t-il été nommé?

4. Combien chacun reçoit-il en traitement ou salaire et allocation?

5. Combien chacune de ces personnes a-t-elle reçu jusqu'à présent?

L'hon. M. RALSTON:

1. Aucun.

2, 3, 4, 5. Voir réponse n° 1.

POPULATION DE LANGUES ANGLAISE ET FRANÇAISE

M. PARENT:

1. Quelle est la population de langue anglaise née au Canada?

2. Quelle est la population de langue anglaise résidant au Canada et née: *a*) en Angleterre, *b*) en Ecosse, *c*) en Irlande?

3. Quelle est la population parlant français au Canada née en France?

4. Quelle est la population parlant français au Canada née au Canada?

L'hon. M. MacKINNON:

RECENSEMENT DE 1931

1. Personnes nées au Canada de parents originaires des Iles britanniques:

Anglais	1,920,259
Irlandais	1,053,449
Ecossais	1,022,915
Autres	36,384
	4,033,007

2. Personnes originaires des Iles britanniques nées:

En Angleterre et au pays de Galles	738,020
En Irlande	107,259
En Ecosse	278,777
Dans les petites Iles britanniques	4,814
	1,128,870

3. Personnes d'origine française nées en France, 15,361.

4. Personnes de langue française nées au Canada, 2,762,142.

Nous ne possédons pas les chiffres concernant le nombre de personnes nées au Canada et pouvant parler le français.

[M. Shaw.]

BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

M. MARSHALL:

1. Le Canada est-il membre de la Banque des règlements internationaux?

2. Quelles transactions, s'il en est, ont eu lieu entre la Banque du Canada et tout autre membre de la Banque des règlements internationaux, depuis le début des hostilités?

L'hon. M. ILSLEY:

1. La Banque du Canada n'est pas membre de la Banque des règlements internationaux.

2. Les transactions que peut avoir la Banque du Canada avec des banques centrales membres de la Banque des règlements internationaux constituent une partie de ses opérations ordinaires, et l'intérêt public ne semble pas exiger qu'elles soient divulguées.

RAPPORTS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

M. WARD:

Combien de déclarations d'impôt sur le revenu ont été reçus par la division de l'impôt sur le revenu du ministère du revenu national au cours de l'année civile 1940, *a*) en anglais, *b*) en français?

L'hon. M. GIBSON:

(*a*) Formules anglaises	2,966,970
(*b*) Formules françaises	311,228
Total	3,278,198

BANQUES À CHARTE—RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS À L'ÉTAT—INTÉRÊTS

M. ISNOR:

1. Les banques à charte canadiennes touchent-elles une rémunération à l'un ou l'autre des titres suivants: *a*) agents de la Commission de contrôle du change étranger; *b*) agents ou représentants du séquestre des biens ennemis, à l'égard des biens d'ennemis; *c*) collaboration à la fourniture de fonds à l'Etat pour les besoins ordinaires et pour la conduite de la guerre; *d*) agents pour la manutention des souscriptions aux emprunts de l'Etat et la livraison des titres aux souscripteurs; *e*) agents pour la vente et la distribution de certificats et de timbre d'épargne de guerre?

2. Quel taux d'intérêt exigent-elles de l'Etat sur *a*) les prêts? *b*) les découverts?

L'hon. M. McLARTY:

1. *a*) Oui. Les banques à charte canadienne reçoivent de la Commission de contrôle du change étranger une commission de $\frac{1}{8}$ p. 100 sur les achats et ventes de change étranger effectués par elles à titre d'agents autorisés de la Commission.

b) Non.

c) et *d*) Dans le cas des émissions placées dans le public antérieurement à 1941, les banques à charte touchent la commission de vente habituelle (généralement $\frac{3}{4}$ p. 100 sur les obligations à long terme et $\frac{1}{4}$ ou $\frac{3}{8}$ p. 100

sur les obligations à moyen terme) accordée par l'Etat sur toutes les ventes. En ce qui concerne ces émissions, les banques n'ont pas touché d'autre rémunération pour la manutention des souscriptions et la livraison des titres aux souscripteurs. Dans le cas de l'Emprunt de la Victoire de 1941, les banques à charte n'ont pas reçu de commission sur les ventes effectuées par leur intermédiaire, mais elles ont touché, pour leurs services afférents à la réception et la manutention des souscriptions et la livraison des titres aux souscripteurs (à l'exclusion des obligations achetées par certains départements ou organismes de l'Etat) une rémunération s'établissant à ¾ p. 100 de la valeur nominale des obligations livrées, sauf les obligations comportant des comptes de dépôt aux établissements de fiducie et de crédit. La même rémunération leur est accordée pour le deuxième Emprunt de la Victoire.

e) Non.

2. *a*) Les intérêts versés par le Dominion sur tous ses emprunts se trouvent indiqués dans l'Annexe aux Comptes publics du Canada, au chapitre intitulé: "Intérêt de la dette publique". (Voir les pages 72 à 75 des Comptes publics pour l'année financière close le 31 mars 1941.)

b) Depuis l'inauguration de la Banque du Canada, en mars 1935, le Dominion n'a pas eu de découvert à aucune banque à charte. Les indications des intérêts versés sur les avances à court terme effectuées par la Banque du Canada au compte des voies et moyens se trouvent au chapitre intitulé: "Intérêt de la dette publique" dans l'Annexe aux Comptes publics du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1941, pages 72 à 75.

NATIONAL-CANADIEN—PLAQUETTE—"LES PROVINCES MARITIMES DU CANADA"

M. MACDONALD (Halifax):

1. La compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada a-t-elle fait distribuer, au cours de l'année 1941, une plaquette intitulée "Les provinces maritimes du Canada"?

2. Dans l'affirmative, comment et en quels endroits s'est faite la distribution de cette plaquette?

3. Quel en a été le coût total?

4. A-t-elle été préparée par les fonctionnaires des Chemins de fer Nationaux à Montréal?

5. Sinon, qui en est l'auteur?

6. Les fonctionnaires de la compagnie ont-ils fait examiner et vérifier ce travail avant de l'accepter?

7. Dans l'affirmative, par qui?

8. Quelle firme ou firmes ont imprimé la plaquette, et à quel coût?

9. Y a-t-il eu appel de soumissions?

10. Qui a communiqué la vignette de la goélette à quatre mâts, apparaissant à la page quatre, avec la légende suivante: Goélette de pêche maritime?

L'hon. M. CARDIN:

1. Oui.

2. Par l'entremise des bureaux du service des voyageurs des chemins de fer Nationaux du Canada au Canada et aux Etats-Unis.

3. $1,489.72.

4. Oui, en collaboration avec les représentants du ministère dans les Provinces maritimes.

5. Voir réponse n° 4.

6. Oui.

7. Voir réponse n° 4.

8. Le Soleil, Limitée. $1,069.78.

9. Oui.

10. Les services du National-Canadien dans les Provinces maritimes.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES RAIDS AÉRIENS—RÈGLEMENTS CONCERNANT L'OBSCURATION

M. CHURCH:

1. Quel outillage a-t-on prêté ou donné aux villes ou aux provinces du centre du Canada, y compris Toronto, pour l'obscuration?

2. Quelle est la date de la prochaine obscuration à Toronto; à quelle heure commencera-t-elle et combien de temps durera-t-elle?

3. Aux municipalités, qui ont réclamé du Canada un secours militaire direct pour obtenir des mesures adéquates de défense locale, a-t-on offert des mesures de protection directes autres que celles dont il est question dans le rapport déposé en Chambre, sur ce sujet, au cours de la dernière session?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer des renseignements concernant les quantités d'outillage qui se trouvent dans les diverses localités pour les fins de la défense passive.

2. On ne possède aucun renseignement à ce sujet parce que le pouvoir d'ordonner l'obscuration à Toronto a été délégué au procureur général de la province d'Ontario; il doit d'abord obtenir l'approbation de l'officier senior de la défense du district.

3. On ne saisit pas bien la question.

SUBVENTIONS POUR LE TRANSPORT DU CHARBON

M. HANSELL:

1. Quel a été, au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941, le montant total des subventions payées dans chaque province par le gouvernement fédéral pour aider au transport du charbon ?

2. Quelle quantité de charbon a-t-on ainsi transporté dans chaque province, sous l'empire de ces subventions, durant chacune des années mentionnées plus haut?

3. Quelles compagnies, firmes et individus ont reçu de ces subventions, et quel montant leur a-t-on versé durant chacune des années 1939, 1940 et 1941?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Aucune subvention n'est versée aux provinces; elles sont payées aux chemins de fer et aux exploitants de mines ou aux distributeurs de houille.

Subventions versées au cours des années civiles suivantes:

Province de provenance	1939	1940	1941
Nouvelle-Ecosse	$2,988,403 66	$2,643,366 54	$2,188,364 52
Nouveau-Brunswick	45,663 98	42,385 65	31,226 06
Alberta	592,376 12	1,083,436 70	1,578,258 96
Saskatchewan	37,592 44	25,949 43	21,840 05
Colombie-Britannique	428,363 06	520,451 51	669,539 46
Totaux	$4,092,399 26	$4,315,589 83	$4,489,229 05

2. Quantités de houille transportées au cours des années suivantes:

Province de provenance	1939	1940	1941
Nouvelle-Ecosse	2,420,694	1,940,570	2,015,829
Nouveau-Brunswick	54,165	59,224	43,783
Alberta	368,107	553,426	802,351
Saskatchewan	159,340	41,256	22,677
Colombie-Britannique	401,275	413,814	434,328
Totaux (tonnes nettes)	3,403,581	3,008,290	3,318,968

3. Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt public de dévoiler le détail des versements faits à des sociétés et compagnies, non plus qu'à des particuliers.

*ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS EN SASKATCHEWAN

M. CASTLEDEN:

1. Quel est le nombre de soldats-colons qui se sont établis en Saskatchewan sous le contrôle de la commission d'établissement des soldats?
2. Quelle était la dette totale primitive des colons à la commission d'établissement des soldats?
3. Combien de ces premiers colons sont encore établis sur les terres?
4. Quelle était la dette primitive de ces colons qui sont encore sur les terres?
5. Quelle est la remise totale versée par ceux qui sont encore sur les terres?
6. Quelle est la dette actuelle de ceux qui sont encore sur les terres?

L'hon. M. CRERAR: La préparation des réponses à cette question, sous la forme qu'elle a actuellement, comporte beaucoup de travail. Je proposerais que l'on permette que cette question soit réservée et je saurais gré à l'honorable député qui l'a posée de me consulter à ce propos. Ce serait peut-être un bon moyen de diminuer la somme de travail nécessaire.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

IMPORTATIONS DE CHARBON

M. HANSELL:

Combien de tonnes de charbon étranger le Canada a-t-il importées durant les années écoulées de 1938 à 1941 inclusivement, et quelle en a été la provenance?

L'hon. M. MacKINNON: Importations par pays du charbon destiné à la consommation canadienne pendant les années civiles 1938 et 1939, et importations totales de charbon pendant les années civiles 1940 et 1941.

Pays de provenance	1938 Tonnes	1939 Tonnes	1940 Tonnes	1941 Tonnes
Royaume-Uni	1,257,887	1,099,419	....	....
Belgique	33,689	9,743	....	....
Etablissements français de l'Inde	69,900	46,855	....	....
Allemagne	317,648	465,818	....	....
Japon	417	....	....	....
Maroc	15,442	4,204	....	....
Pays-Bas	21,185	15,230	....	....
Russie	22,792	....	....	....
Etats-Unis	11,273,531	13,357,324	....	....
Alaska	....	52	....	....
Total	13,012,491	14,998,645	17,426,734	20,388,393

Les pays de provenance ne sont pas disponibles pour 1940 et 1941.

[L'hon. M. Ilsley.]

PRÉCAUTION CONTRE LES RAIDS AÉRIENS—RÈGLEMENTS CONCERNANT L'OBSCURCISSEMENT

M. CHURCH:

1. A-t-on consulté le ministère de la Justice sur la légalité des sanctions imposées pour manquements aux règlements de l'obscuration?

2. Quelles compensations offrira-t-on aux réclamations pour dédommagements présentées par des municipalités, ou autres, qui auront souffert des dommages?

3. Les systèmes ou plans d'obscuration doivent-ils être approuvés, par le Gouvernement?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Oui.

2. Aucun renseignement.

3. Non.

INTERNEMENT DES ÉTRANGERS

Mme NIELSEN:

1. Combien d'internés antifascistes et antinazis, envoyés d'Angleterre, sont encore détenus au Canada?

2. Où sont-ils détenus?

3. Quels sont les motifs de leur internement prolongé?

4. Faut-il que le gouvernement britannique donne son approbation à leur élargissement?

L'hon. N. A. McLARTY:

1. Aucune des personnes envoyées d'Angleterre au Canada pour y être internées n'est entrée au pays sous le classement d'"antifasciste" ou d'"antinazi". Tous les civils envoyés d'Angleterre au Canada pour y être internés portaient la désignation d'"internés civils". A la suite de l'internement de ces personnes, un fonctionnaire du Home Office est venu au Canada, apportant avec lui les dossiers relatifs à chaque cas. Ce fonctionnaire, entre novembre 1940 et juin 1941, a enquêté sur les cas des internés civils et a pris les dispositions nécessaires pour assurer le retour en Angleterre de 700 de ces internés. Comme résultat de ses enquêtes, 1,542 des internés civils qui restaient au pays ont été temporairement classifiés comme refugiés. Le 1er juillet 1941, le Canada établissait des camps de réfugiés sous la surveillance d'un commissaire des camps de réfugiés. L'administration de ces camps est tout à fait indépendante de l'administration des camps d'internement. Les camps de réfugiés comptent actuellement 1,179 détenus. Depuis l'établissement des camps de réfugiés, quelque 166 détenus ont été renvoyés au Royaume-Uni, environ 121 ont été remis en liberté au Canada, quand on eut trouvé quelqu'un prêt à répondre pour eux, et ils continuent leurs études, cependant que 35 autres ont été placés dans des industries de guerre.

2. Les camps de réfugiés sont situés à Sherbrooke (P.Q.) et à l'Ile-aux-Noix (P.Q.).

3. On ne peut élargir les détenus et leur permettre de demeurer au Canada qu'en vertu de la loi d'immigration, et alors chaque cas est jugé selon ses mérites.

4. Dans tous les cas d'élargissement, le gouvernement canadien communique avec le gouvernement du Royaume-Uni afin de s'assurer s'il n'existe pas dans les dossiers dont on dispose au Royaume-Uni certaines raisons de douter de la bonne foi des personnes dont l'élargissement a été recommandé.

WARTIME HOUSING LIMITED—COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

1. Combien de maisons la Wartime Housing Limited a-t-elle construites dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Où les a-t-on construites?

3. Quel a été le coût total de ces maisons, et le coût individuel ou moyen de chacune?

4. A combien a-t-on évalué le prix de vente de ces maisons, et le prix convenu comprend-il le terrain?

5. Combien de ces maisons a-t-on vendues et à quelles conditions?

6. Qui a dirigé la construction de ces maisons, et quelles firmes les ont construites?

L'honorable M. HOWE:

1. En voie de construction, 426.

2. Vancouver-Nord, 200; Prince-Rupert, 151; Esquimalt, 75.

3. Les programmes suivants ne sont pas terminés et les chiffres qui suivent ne sont qu'approximatifs. Ils comprennent tous les services connexes tels que: égouts, aqueduc, trottoirs, chaussées, etc.:

Vancouver-Nord—Total, $599,395; moyenne par maison, $2,996.97.

Prince-Rupert—Total, $516,468.75; moyenne par maison, $3,443.12.

Esquimalt—Total, $250,055; moyenne par maison, $3,334.06.

4. Aucune évaluation n'a été placée sur les maisons en vue de leur vente.

5. Aucune. Les maisons ne sont pas offertes en vente.

6. Wartime Housing Limited: les architectes surveillants de tous les travaux sont MM. McCarter & Nairne de Vancouver.

Les maisons sont construites par:

Vancouver-Nord—Smith Bros & Wilson, de Vancouver.

Prince-Rupert—E. J. Ryan Construction Co., de Vancouver.

Esquimalt—Bennett & White Construction Co., de Vancouver.

LE CONSUL DU CANADA À SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. LECLERC:

Est-ce que M. C. C. Eberts, consul du Canada à Saint-Pierre et Miquelon, parle le français?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

SUSPENSION DE LA PRODUCTION DE L'OR

M. NICHOLSON:

Le Gouvernement a-t-il eu des pourparlers avec les gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne en vue de faire cesser la production de l'or, pendant la durée de la guerre, dans le but d'assigner à des industries plus indispensables les hommes et les matériaux que l'on emploie à la production de l'or?

L'hon. N. A. McLARTY: Non.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—EMPLOI DE M. E. SAMPSON

M. COLDWELL:

1. A-t-on retenu les services de M. E. Sampson, de Tuberose, en Saskatchewan, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies ou de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, ou en tout autre temps à un titre quelconque, au cours de l'année 1941.

2. Si oui, combien a-t-il reçu en salaires, frais de déplacement et dépenses, dans l'exercice de l'une ou l'autre de ses fonctions?

3. A-t-il reçu une allocation de récolte déficitaire pour l'année 1941 pour la terre située dans la moitié de la partie sud de la section 4, township 23, rang 15 à l'ouest du 3ème méridien, ou pour toute autre terre?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. On a retenu les services de M. E. Sampson à titre d'inspecteur sous l'empire de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies du 9 août au 31 décembre 1941.

2. Traitement, $44.92; transport, $425.74; dépenses, $83.60.

3. Pour la terre située dans la moitié de la partie sud de la section 4 et dans le quart de la partie sud-ouest de la section 9 du township 23 du rang 15 à l'ouest du 3e méridien, il a reçu:

En vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies	$300
Allocation de récolte déficitaire	150
	$450

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—EMPLOI DE M. R. WHALEN

M. COLDWELL:

1. A-t-on retenu les services de M. R. Whalen, de Kyle, en Saskatchewan, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies ou de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, ou en tout temps à un titre quelconque, au cours de l'année 1941?

2. Le cas échéant, combien a-t-il reçu en salaire, frais de déplacement et dépenses, dans l'exercice de l'une ou l'autre de ses fonctions?

3. A-t-il reçu une prime aux emblavures pour la récolte de 1941?

4. Le cas échéant, quel montant?

L'hon. M. GARDINER:

1. On a retenu les services de M. R. H. Whalen, et non R. Whalen, en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, depuis le 17 avril jusqu'au 29 novembre 1941, à titre d'inspecteur.

2. Salaire	$477 74
Frais de route	414 90
Autres frais	43 35
3. Oui.	
4. Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	$196 50
Loi sur le rétablissement agricole des Prairies	98 25
	$294 75

RECENSEMENT DÉCENNAL—M. E. SAMPSON

M. COLDWELL:

1. M. E. Sampson, de Tuberose, en Saskatchewan, a-t-il été employé pour travailler au recensement de 1941?

2. Le cas échéant, quel montant total a-t-il reçu pour ses services.

L'hon. M. MacKINNON:

1. Oui.

2. $114.11.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. PERLEY:

1. Combien de séances le comité consultatif de la commission canadienne du blé a-t-elle tenues du 1er juillet jusqu'aujourd'hui?

2. Où a-t-on tenu ces séances, et combien a-t-on payé en allocations de subsistance et en frais de voyage à chacun des membres qui ont assisté à ces séances?

3. Le comité consultatif a-t-il fait quelques recommandations à la Commission canadienne du blé à propos des prix et de l'écoulement de la récolte de 1942?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces recommandations?

L'hon. M. MACKINNON:

1. Séances tenues depuis le 31 juillet jusqu'aujourd'hui—27 août 1941, 8 et 9 décembre 1941, 12, 13 et 14 janvier 1942.

2. La séance d'août a été tenue à Calgary et les deux autres à Winnipeg.

	Honoraires	Allocations de subsistance	Frais de de voyage	Total
Campbell, D. A.	$	$140 00	$ 503 73	$ 643 73
Clendenning, F. H.	150 00	150 00	121 90	421 90
Farnalls, Paul	160 00	160 00	169 20	489 20
Hutchinson, Lew	120 00	110 00	141 70	371 70
McCowan, J. A.	130 00	130 00	99 16	359 16
McKenzie, D. G.	30 00	30 00	50 45	110 45
Messier, R.	....	....	.....	.....
Pettypeice, Fred	150 00	150 00	354 35	654 35
Reece, R. C.	50 00	....	.....	50 00
Reid, A. C.	....	30 00	90 30	120 30
Wesson, J. H.	80 00	80 00	119 85	279 85
	$870 00	$980 00	$1,650 64	$3,500 64

3 et 4. C'est là question d'administration et il n'est pas dans l'intérêt public d'y répondre.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

1. A-t-on autorisé les compagnies d'huile à hausser le prix de l'essence d'un cent le gallon dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Le cas échéant, quelles étaient les raisons de cette augmentation à l'heure actuelle, considérant qu'on leur avait accordé une hausse en 1941?

3. Fera-t-on bénéficier les postes d'essence d'une partie de cette augmentation?

4. Les compagnies d'huile ont-elles soumis des demandes en vue de hausser le prix de l'essence dans quelque autre province?

5. Si non, quels motifs ont présentés les compagnies d'huile en choisissant la Colombie-Britannique et en obligeant la population de cette province à faire face à cette nouvelle hausse de prix?

L'hon. M. HOWE:

1. Aucune permission n'a été accordée à une compagnie d'essence quelconque d'augmenter le prix de l'essence dans la province de la Colombie-Britannique depuis le 16 juillet 1941. Nous n'avons pas été informés d'une telle hausse. La hausse d'un cent le gallon, le 16 juillet 1941, s'appliquait à chacune des provinces du Canada.

2. Aucune augmentation n'a été autorisée depuis 1941.

3. Répondu sous le numéro 2.

4. Aucune demande officielle n'a été faite dans aucune autre province en vue d'augmentations générales du prix de l'essence depuis l'ordonnance du 23 octobre 1941 établissant le plafond des prix.

5. Vu qu'il n'y a pas eu d'augmentation, la population de la Colombie-Britannique n'a pas été traitée d'une façon différente de celle des autres provinces; au contraire, en octobre 1941, le prix de l'essence a augmenté d'un cent le gallon, dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que dans les Provinces maritimes, mais cette hausse ne s'appliquait ni à la Colombie-Britannique ni aux provinces des Prairies.

APPROVISIONNEMENT D'EAU AUX AÉROPORTS DE LA SASKATCHEWAN

M. PERLEY:

1. A quelle compagnie, firme ou individu ont été accordés le contrat ou les contrats pour creuser les puits et fournir l'eau aux champs d'aviation et aux centres d'entraînement aérien dans la province de la Saskatchewan?

2. Quel a été le coût primitif par pied pour le creusage des puits et les coffres de soutien du gravier?

3. A-t-on donné l'un quelconque de ces travaux en sous-traitement?

4. Dans l'affirmative, à qui, et quel a été le coût de ces travaux de creusage et de coffrage?

L'hon. M. HOWE:

1. International Water Supply, Limited, London, Ont.; E. W. Rigsby, Regina, Sask.; W. T. Cowley, Regina, Sask.

2. L'International Water Supply, Limited, n'a pas été rémunérée selon un certain prix par pied. La compagnie a été autorisée à effectuer des sondages aux aéroports des provinces des Prairies. Ces travaux ont été exécutés moyennant un prix unitaire, préalablement convenu de $2 le pied, plus les frais de transport des appareils de sondage et des équipes. On s'est fondé sur les résultats des sondages pour conclure avec l'International Water Supply des contrats comportant un prix unitaire par gallon d'eau effectivement produit. Les contrats adjugés à cette compagnie ne comportaient aucun prix unitaire par pied.

E. W. Rigsby—$15 le pied complet (pour puits à coffrage).

W. T. Cowley—$18 le pied complet (pour puits à coffrage).

E. W. Rigsby—$1.60 le pied (pour puits à cuvelage de 4 pouces).

3. Oui.

44562—51
ÉDITION REVISÉE

4. Pour sondages seulement: H. D. Hadlund, $1.25 le pied; W. T. Cowley, $1.25 et $1.50; E. Rigsby, $1.25; R. E. Creelman, $1.25; Ward, $1.25.

L'écart entre le prix des sous-traitants et celui de l'entrepreneur s'explique par le fait que l'International Water Supply Limited a fourni aux sous-traitants les matériaux de cuvelage et divers articles d'équipement.

*"CAPTAINS OF THE CLOUD"—VOYAGE À NEW-YORK DE MEMBRES DU CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN.

M. BLACKMORE:

1. Qui a pris la responsabilité d'envoyer à New-York, récemment, des centaines de membres du Corps d'aviation royal canadien dans le but d'assister à la première du film intitulé "Captains of the Clouds"?

2. Quelle a été la contribution du trésor fédéral au coût de ce voyage, y compris et couvrant les dépenses de toutes les autres personnes qui sont allées d'Ottawa pour assister à cette première?

L'hon. M. POWER: J'aimerais répondre verbalement à cette question. Ce film, "Captains of the Clouds", traite surtout du plan conjoint d'entraînement aérien. C'est un film auquel Warner Bros a affecté une somme de plus de $1,900,000. Le Corps d'aviation royal canadien a envoyé, pour assister à la première représentation de ce film à New-York, une fanfare ainsi qu'un certain nombre de soldats d'aviation, tant pour assister aux cérémonies qui ont accompagné la première représentation que pour payer de retour le geste du gouvernement des Etats-Unis quand il a envoyé ici des centaines d'hommes de troupe en visite amicale.

M. l'ORATEUR: Il a été répondu à la question.

LE RECENSEMENT DÉCENNAL

M. HAZEN:

1. Combien d'argent le Gouvernement a-t-il dépensé jusqu'aujourd'hui pour le recensement?

2. Combien d'argent le Gouvernement a-t-il dépensé jusqu'aujourd'hui, dans chaque province, pour le recensement?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Le montant dépensé jusqu'au 31 janvier 1942 pour le recensement de 1941 a été de $2,130,215.

2. Il n'existe pas de statistique permettant d'indiquer le montant dépensé dans chaque province.

ÉCOLE DE PISCICULTURE À STE-ANNE DE LA POCATIÈRE

M. ROY:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des représentations du gouvernement provincial de Québec, par l'entremise du ministre des Pêcheries, ou de toute autre personne, recommandant la suppression de l'octroi accordé par le fédéral à l'école de pisciculture de Ste-Anne de la Pocatière?

2. Le cas échéant, à quelle date a-t-il reçu ces représentations, et quelle décision a-t-il prise?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

HÔPITAL MILITAIRE LANCASTER

M. HATFIELD:

1. Quels sont les noms de tous les employés de l'hôpital Lancaster, à Saint-Jean-Ouest, de 1919 à 1941, y compris le personnel médical et de bureau?

2. Quels furent leurs salaires et leurs pensions, chaque année, de 1919 à 1941?

3. Quelques-uns de ces employés ont-ils été pourvus d'automobiles par le Gouvernement; dans l'affirmative, combien d'entre eux, et quels sont leurs noms?

4. Quel fut le coût de ces automobiles?

5. En quelle année furent achetées ces automobiles?

6. Quel a été le coût d'entretien de ces voitures, depuis la date de leur achat jusqu'à l'année 1941?

7. En quelle année l'hôpital Lancaster est-il devenu un hôpital militaire?

8. Combien l'hôpital Lancaster a-t-il coûté depuis qu'il est hôpital militaire jusqu'à 1941?

9. Quel a été le coût de toutes les réparations faites à l'hôpital Lancaster, depuis sa transformation en hôpital militaire jusqu'à 1941?

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette qu'il ne nous soit pas possible de répondre à cette question pour la période en cause. Je me ferai toutefois un plaisir de fournir à mon honorable ami tous les renseignements que possède le ministère.

L'hon. M. HANSON: Que la question soit réservée. L'honorable député qui l'a posée est absent aujourd'hui mais sera ici demain. Je lui signalerai la chose.

M. l'ORATEUR: Réservé.

LE TRIBUNAL DES PENSIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. HATFIELD:

1. Quels sont les noms de tous les employés du tribunal des pensions institué au Nouveau-Brunswick, en 1930, et supprimé en 1933?

2. Quelles furent les dépenses, y compris les frais de voyage, des employés du tribunal, depuis sa fondation jusqu'à son abolition?

3. Quelle compensation a-t-on versée aux membres et aux employés de ce tribunal lorsqu'il fut aboli en 1933?

4. Quel était l'avocat des pensions attaché au tribunal, et quels étaient ses titres d'instruction et son expérience antérieure en la matière?

5. Quelle expérience antérieure dans le travail des pensions avaient les membres de ce tribunal?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Aucun tribunal des pensions n'a été formé au Nouveau-Brunswick; le tribunal des pensions constitué sous l'empire d'une loi modi-

fiant la loi des pensions, chap. 35 des Statuts de 1930, a entendu les demandes à certains endroits appropriés dans tout le Canada.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

4. Les deux officiers suivants, avocats des pensions du bureau des Vétérans, chargés de préparer et de présenter les demandes de pension, ont comparu devant le tribunal des pensions au Nouveau-Brunswick de 1930 à 1933.

(1) Lieut.-Col. George Alex. Gamblin, M.C., V.D. Etudes: Ecole publique; Collège Commercial; diplôme de comptabilité. Aucune expérience antérieure en fait de pensions.

(2) Major C. R. Mersereau. Etudes: Grammar School de Chatham; High School de Chatham; une année à la Faculté des Arts de l'université de Mount Allison; King's College Law School, B.C.L. (1922). Aucune expérience antérieure en fait de pensions.

5. Répondu sous le n° 1.

SERVICES NATIONAUX DE GUERRE— M. H. N. M. STANBURY

M. HATFIELD:

1. M. H. N. M. Stanbury est-il à l'emploi du ministère des services nationaux de guerre?
2. Dans l'affirmative, quel est son salaire, quelles sont ses fonctions, et quel était son emploi antérieur?

L'hon. M. THORSON:

1. Oui.

2. (*a*) $2,880 par année.

(*b*) Créer des organismes de récupération dans les collectivités où il n'en existe pas, et stimuler la conservation et le recouvrement des matériaux d'importance secondaire par toutes les Provinces maritimes.

(*c*) Le dernier emploi de M. H. N. M. Stanbury était celui de gérant de la Canada Permanent Mortgage Corporation et de la Canada Permanent Trust Company.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—M. DOUGLAS LORIMER

M. HATFIELD:

1. M. Douglas Lorimer est-il au service du ministère des Munitions et approvisionnements?
2. Dans l'affirmative, quel est son traitement quelles sont ses fonctions, et quel était son emploi antérieur?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui. Nommé par décret C.P. 4996, du 10 juillet 1941.

2. *a*) M. Douglas Lorimer a été prêté au ministère par la firme qui l'employait et ne reçoit aucun traitement du ministère. Il reçoit ses frais de déplacement quand il exerce ses fonctions ou qu'il agit en sa qualité de régisseur des produits chimiques.

b) Contrôler, restreindre et réglementer la production, la vente, la distribution, la consommation et l'usage des produits chimiques qui sont, peuvent être ou peuvent devenir nécessaires ou utiles, directement ou indirectement, pour la production, l'entreposage, le transport et/ou la fourniture de munitions de guerre, ou nécessaires ou utiles pour les besoins du Gouvernement ou du pays en guerre, en vue de conserver les ressources financières, matérielles et autres du Canada et de faciliter la production des munitions de guerre et des approvisionnements essentiels pour satisfaire les besoins actuels ou éventuels du Canada et de ses alliés.

c) Avant sa nomination, M. Lorimer était vice-président et administrateur général de la compagnie May and Baker (Canada) Limited, filiale canadienne de la firme internationale de produits chimiques May and Baker Limited, de Dagenham (Angleterre). M. Lorimer est dans l'industrie des produits chimiques depuis 45 ans.

EMBARGO SUR LE BOIS DE PULPE

M. HATFIELD:

Quelle étude le Gouvernement a-t-il faite, si tel est le cas, de la question d'exempter de l'embargo d'exportation le bois de pulpe, coupé par les cultivateurs sur leurs terres?

L'hon. J. A. MacKINNON: L'exportation du bois de pulpe coupé par les cultivateurs sur leurs terres n'est frappée d'aucun embargo. Toutefois, l'exportation du bois de pulpe est soumise à un certain contrôle. Les cultivateurs qui avaient l'habitude d'exporter régulièrement du bois de pulpe dans le passé ont la permission d'en exporter aux Etats-Unis en quantités normales.

POMMES DE TERRE DE SEMENCE CERTIFIÉES DESTINÉES À L'AMÉRIQUE DU SUD

M. HATFIELD:

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il prohibé l'octroi des certificats de bon état sur les consignations de pommes de terre de semence certifiées à destination de l'un quelconque des pays de l'Amérique du Sud, au cours du mois de décembre 1941?
2. Dans l'affirmative, pour quels motifs?

L'hon. M. MacKINNON:

1 et 2. Le ministère de l'Agriculture a ordonné de ne pas émettre de certificats de bon état sur les consignations de pommes de terre destinées à l'Uruguay jusqu'à ce que soit terminée une enquête portant sur l'espace dont on dispose à bord des navires.

44562—51½
ÉDITION REVISÉE

WARTIME HOUSING LIMITED—FONDATIONS ET CAVES DES MAISONS

M. HATFIELD:

1. De quelle façon sont aménagées les fondations des maisons construites par la Wartime Housing Limited?
2. Ces maisons ont-elles des caves?

L'hon. M. HOWE:

1. Les maisons sont construites sur des poteaux, généralement en béton. Quand le coût en serait trop élevé, on utilise des poteaux de cèdre.
2. Non.

LES PRISONNIERS DE GUERRE

M. CHURCH:

1. Au sujet des prisonniers de guerre canadiens en Allemagne et en Italie, quel pays a remplacé les Etats-Unis d'Amérique pour prendre en main les intérêts canadiens?
2. A-t-on remercié les Etats-Unis pour le magnifique travail qu'ils ont accompli en Allemagne, en Italie et dans les pays occupés, en faveur des prisonniers de guerre britanniques?
3. A quels pays neutres peut-on avoir recours pour ce travail à l'avenir, et quel accord, s'il y a lieu, le Gouvernement a-t-il conclu par l'entremise de la Grande-Bretagne ou autrement, avec les gouvernements des pays ennemis pour la protection et la sauvegarde des intérêts de nos prisonniers de guerre?
4. Quel pays a succédé aux Etats-Unis comme état protecteur pour l'inspection des camps de guerre ennemis et le rapatriement des prisonniers?
5. A l'heure actuelle, quel pays ami s'occupe, au Japon, de la sauvegarde des intérêts des Canadiens qui sont prisonniers au Japon, dans le Pacifique et l'Extrême-Orient, et y a-t-il quelqu'inspection des camps d'internement japonais par les représentants de quelque pays ami?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. C'est la Suisse qui protège les intérêts du Canada en Allemagne et en Italie. Ce pays voit également à la protection des membres des troupes canadiennes faits prisonniers en Allemagne et en Italie.

2. Le ministre canadien à Washington a exprimé au secrétaire d'Etat américain la gratitude du Gouvernement canadien pour les services rendus par les Etats-Unis à titre de protecteur des intérêts canadiens en Allemagne et en Italie et dans les territoires occupés par ces deux pays.

3. Il nous est impossible de dire quels pays neutres pourraient, au besoin, protéger les intérêts du Canada. Le Gouvernement canadien a suivi et suit encore la ligne de conduite des gouvernements du Royaume-Uni et des autres dominions en ce qui a trait à la protection des soldats canadiens faits prisonniers par l'ennemi par l'intermédiaire des pays qui protègent les intérêts canadiens et du comité international de la Croix-rouge, à Genève. Les accords conclus sont ceux que prévoit la Convention internationale de 1929 concernant les prisonniers de guerre.

4. Comme le dit la réponse n° 1, la Suisse a assumé la protection des intérêts canadiens en Allemagne et Italie et dans les territoires occupés par ces deux pays. Ceci comporte l'inspection des camps de prisonniers de guerre où sont détenus les Canadiens et la conclusion des accords relatifs à l'échange des prisonniers de guerre malades et blessés. L'Argentine, qui protège les intérêts canadiens au Japon et en Mandchourie remplit les mêmes fonctions dans ces territoires.

5. C'est l'Argentine qui voit aux intérêts du Canada au Japon et en Mandchourie. De son côté, la Suisse protège les intérêts canadiens en Chine. Jusqu'ici nous n'avons reçu aucun rapport des pays qui protègent nos intérêts en ce qui touche l'inspection des camps d'internement au Japon et en Chine où sont détenus des Canadiens.

ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DES FRONTENAC CREAMERIES

M. AYLESWORTH:

1. Quelle aide pécuniaire le Gouvernement a-t-il accordée aux "Frontenac Creameries", de Kingston, pour l'entreposage frigorifique?
2. Quelle garantie financière la "Frontenac Creameries" a-t-elle apportée à l'entreprise?

L'hon. M. GARDINER:

1. Montant versé: 1940, $2,100.83; 1941, $980.39.

Montant à verser: 1942, $560.22; 1943, $280.11; 1944, $280.11.

2. Aucun renseignement.

BAC TRANSBORDEUR PRINCE EDWARD

M. McCULLOCH:

1. Se propose-t-on de substituer des brûleurs au pétrole au lieu du charbon pour les chaudières à vapeur du bac transbordeur brise-glace *Prince Edward*?
2. Dans l'affirmative, qui a autorisé un tel changement?
3. Quel en est le but?
4. Le pétrole est-il aussi économique que le charbon?
5. Peut-on se procurer le pétrole aussi facilement que le charbon dans le district où fonctionne ce bac transbordeur?

L'hon. M. CARDIN:

1. Oui.
2. Le régisseur de l'huile sur la proposition de la direction des Chemins de fer.
3. Pour assurer une exploitation plus sûre et plus efficace.
4. Oui.
5. Aucune difficulté ne s'est présentée.

REPRÉSENTATION DU CANADA SUR LES CONSEILS DE GUERRE INTER-ALLIÉS

Mme NIELSEN:

1. Le Gouvernement prend-il des mesures pour faire siéger des représentants du Canada au sein des commissions inter-impériales et inter-alliées, responsables de la direction stratégique de la guerre et de la production et de la répartition des munitions et des fournitures de guerre?

2. Le cas échéant, qui représentera le Canada *a*) à la commission des chefs d'état-major à Washington, *b*) à la commission de répartition des munitions à Washington, *c*) au conseil des états du Pacifique à Londres?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. C'est là une question à étudier avec les gouvernements des autres nations intéressées. Nombre de facteurs, y compris le champ d'action, les fonctions et les responsabilités, doivent entrer en ligne de compte dans chaque cas.

Les intérêts du pays, sous ce rapport, sont surveillés avec grand soin.

2. Voir réponse au n° 1.

*MARINE CANADIENNE

M. HAZEN:

Des 350 vaisseaux de guerre ou plus appartenant à la marine canadienne, au commencement de l'année, combien appartenaient aux classes suivantes: (1) cuirassés de ligne, (2) croiseurs, (3) porte-avions, (4) sous-marins, (5) contre-torpilleurs, (6) corvettes, (7) balayeurs de mines, (8) bateaux patrouilleurs, (9) vedettes lance-torpilles, (10) avisos, bateaux chalutiers et autres embarcations? Quel est le tonnage total de la marine canadienne?

L'hon. M. MACDONALD: Je demanderai à mon honorable ami de faire rayer cette question du *Feuilleton*.

L'hon. M. HANSON: Pour quelles raisons?

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

L'hon. M. HANSON: Ah! bien, non. Je ne critique pas la décision, mais on devrait en avoir la raison. Le ministre ne peut dire arbitrairement "la question est rayée."

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami le chef de l'opposition a-t-il lu la question?

L'hon. M. HANSON: Oui.

L'hon. M. MACDONALD: Exige-t-il une réponse?

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas dit cela. J'ai demandé la raison du refus, et le ministre du Service naval ne peut dire arbitrairement qu'une question est rayée; ce n'est pas à lui d'en décider.

L'hon. M. MACDONALD: Il m'appartient autant de dire que la question devrait être rayée qu'il appartient à l'honorable représentant de dire qu'elle ne peut l'être.

M. HOMUTH: Il n'a pas dit cela.

L'hon. M. HANSON: Tout ce que j'ai demandé ce sont les raisons de la décision.

M. HOMUTH: Les membres de cette Chambre ont encore des droits.

L'hon. M. HANSON: Peu nombreux, mais nous en avons.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

L'hon. M. HANSON: Non; je m'y oppose.

DRAPEAU CANADIEN

M. ROY:

1. Le Gouvernement en est-il arrivé à une décision au sujet de l'adoption d'un drapeau national distinctif pour le Canada?

2. Le cas échéant, quelle est cette décision?

3. Dans le cas de la négative, pourquoi le Canada n'a-t-il pas son drapeau?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Le sujet est encore à l'étude.

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il fait ses déclarations de guerre à d'autres pays en 1939, 1940 et 1941, au nom du Canada comme pays autonome et indépendant de l'Angleterre?

2. Si oui, nos armées se battent-elles sous un drapeau canadien?

3. Si non, pourquoi n'ont-elles pas leur drapeau?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Il est en somme juste de dire que le Canada a déclaré la guerre à d'autres pays en 1939, 1940 et 1941, à titre de nation autonome et indépendamment du Royaume-Uni. Il serait peut-être plus exact de dire qu'à la suite de la décision prise par le Parlement canadien, le premier ministre du Canada a donné un avis à Sa Majesté le Roi à ce sujet. En conformité de cet avis, Sa Majesté a approuvé les proclamations émises au Canada en son nom et déclarant l'existence d'un état de guerre avec le Canada dans les cas suivants:

a) Allemagne, le 10 septembre 1939;

b) Italie, le 10 juin 1940;

c) Hongrie, Roumanie et Finlande, le 7 décembre 1941;

d) Japon, le 7 décembre 1941.

2. Les armées canadiennes n'ont pas de drapeau distinctement canadien, vu qu'on n'a encore autorisé légalement aucun drapeau d'usage général. Il existe cependant des pavillons divisionnaires dont l'usage est autorisé pour certaines fins.

3. Répondu sous le n° 2.

SUBVENTIONS POUR ENGRAIS

M. HATFIELD:

1. Le Gouvernement verse-t-il un subside sur les engrais utilisés dans la production du blé de printemps dans l'est du Canada?

2. Dans l'affirmative, pourquoi le Gouvernement paie-t-il ce subside, alors que, dans l'ouest du Canada, il en verse un autre pour favoriser la jachère d'été au lieu de la production du blé?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. C'est surtout sous forme de provende que l'est canadien consomme le blé de printemps, et la quantité de ce blé a été inférieure à la demande. Les subventions accordées dans l'ouest canadien en 1941 pour la jachère d'été ont été restreintes aux cas où les emblavures ont été réduites en faveur des jachères d'été.

PERMUTATIONS DE L'ARMÉE DE TERRE À L'ARMÉE DE L'AIR

M. CORMAN:

1. Un jeune homme, recevant l'instruction militaire à Halifax, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, peut-il s'enrôler dans le corps d'aviation royal canadien, à Hamilton, en Ontario, lorsqu'il est chez lui en congé?

2. Sinon, pour quelles raisons?

3. Existe-t-il quelque entente entre les divers districts militaires à propos de ces permutations?

L'hon. M. RALSTON:

1. Non; à moins qu'il ne s'entende avec le commandant de son unité et les autorités de l'armée de l'air avant de partir en permission.

2. Quand un militaire passe de l'armée de terre à l'armée de l'air, il doit subir un examen médical, faire régler sa solde de l'armée, remettre son uniforme et son équipement et rendre compte de ce qui manque. Il faut aussi qu'il se conforme aux formalités du licenciement de l'armée, y compris l'établissement d'un certificat de licenciement. Il est nécessaire que le commandant de l'unité du soldat et l'officier de recrutement de l'armée de l'air se mettent en relations. Pour régler ces arrangements d'une manière satisfaisante, il est nécessaire que le militaire soit à son Centre d'instruction militaire ou avec son unité. Cependant, il y a moyen de prendre ces arrangements à Halifax avant le départ du militaire et, dans ce cas, il lui est possible de s'enrôler à Hamilton.

3. Oui, en vertu d'une entente entre l'armée de terre et l'armée de l'air, des instructions dans ce sens ont été émises et sont exécutoires depuis des mois.

Ce n'est pas n'importe quel soldat enrôlé en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales qui peut s'enrôler dans l'armée de l'air. Au cours des deux premiers mois qu'il passe au Centre d'instruction, une "Recrue R." est libre de s'enrôler, et les Officiers de l'armée de l'air peuvent recruter ces militaires auxdits centres d'instruction.

Pendant qu'il est au Centre d'instruction supérieure, ou en service de Défense territoriale, le militaire ne peut s'enrôler dans l'armée de l'air à moins qu'il n'ait adressé sa demande avant de commencer son instruction préparatoire et qu'il n'ait obtenu le consentement de son commandant régional. Mais une fois qu'un militaire a reçu son instruction et qu'il fait partie intégrante de l'armée, on ne lui permet pas de passer à l'armée de l'air, à moins que l'on n'ait des raisons spéciales d'agir ainsi.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ENRÔLEMENTS—STATISTIQUES PAR MUNICIPALITÉS

M. CHURCH:

1. Des changements seront-ils apportés à la façon de rédiger les dossiers des armées de Sa Majesté pour permettre aux municipalités de connaître, comme à la dernière guerre, le nom de leurs concitoyens enrôlés?

2. Combien d'hommes se sont enrôlés dans les rangs des armées de Sa Majesté: *a*) pour la défense au pays; *b*) pour service au dehors?

USAGE DE BOISSONS ALCOOLIQUES

M. NICHOLSON:

1. Quelle a été la consommation apparente au Canada pour chacune des années de 1937 à 1941 inclusivement de: *a*) spiritueux; *b*) boissons à base de malt; *c*) vins?

2. Des représentants de l'église ou des sociétés de tempérance ont-ils rencontré le Gouvernement en octobre 1941?

3. Si oui, le Gouvernement a-t-il approuvé ou désapprouvé les représentations soumises par la délégation?

4. Quelle somme est consacrée par le ministère des services nationaux de guerre pour défrayer le coût d'une campagne d'éducation destinée à enrayer l'usage des liqueurs alcooliques?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose le document.

ACCORDS ENTRE LE DOMINION ET LES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LES SERVICES MUNICIPAUX

M. WINKLER:

1. Le Gouvernement a-t-il des accords ou contrats avec d'autres municipalités que la corporation de la cité d'Ottawa pour des services ordinairement à la charge des municipalités?

2. Quelle est l'évaluation des terrains et édifices du Gouvernement à Ottawa?

3. Quelle relation ou proportion ce chiffre représente-t-il par rapport à l'évaluation municipale de la corporation d'Ottawa?

SUBVENTIONS POUR LES CORPS DE CADETS

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement étudie-t-il l'à-propos de rétablir les primes versées aux commissions scolaires ou aux commissions d'éducation pour l'entraînement des cadets, et pour le coût des uniformes et des instructeurs?

2. Quelle a été la pratique dans le passé?

3. Quelle est-elle à l'heure actuelle?

4. Y apportera-t-on quelque changement de façon à aider le recrutement pour l'armée de réserve?

5. Le Gouvernement a-t-il reçu quelques demandes à cet effet?

6. Si oui, que se propose-t-il de faire?

PLAFOND DES PRIX

M. HATFIELD:

1. Combien d'établissements manufacturiers au Canada, s'il y en a, ont fermé leurs portes à cause du plafond des prix sur les articles manufacturés alors que cette restriction n'existe pas sur les matières premières?

2. La commission des prix et du commerce en temps de guerre fait-elle verser, de par son autorité, une prime à l'importation pour une denrée comestible quelconque ou les articles manufacturés?

3. Si oui, pour combien d'articles et quels sont-ils?

4. Verse-t-on une prime pour certains articles au Canada afin de conserver leur coût au consommateur au-dessous du plafond des prix?

5. Si oui, pour combien d'articles et quels sont-ils?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le document.

ÉDIFICE "GOLDEN BELL GARAGE", À SAINT-JEAN, (N.-B.)

M. HAZEN:

1. Le Gouvernement a-t-il loué une partie de l'édifice connu sous le nom de Golden Ball Garage, aux coins des rues Sydney et Union, dans la ville de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)?

2. Si oui, quelle partie, de qui et à quel loyer?

3. Quand l'a-t-on louée et pour combien de temps?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose le document.

ARSENAUX DU DOMINION—EXAMEN MÉDICAL DES EMPLOYÉS

M. ROY:

1. Quel est le médecin de Québec chargé d'examiner les ouvriers et ouvrières qui travaillent aux Arsenaux du Dominion à Québec et à Valcartier?

2. Depuis le début de la guerre, quel salaire lui a été payé, chaque mois, soit pour les examens, soit à la suite d'accidents aux ouvriers et ouvrières?

3. Quelle est la somme totale qui lui a été versée pour dépenses, salaires et honoraires, de toutes sortes?

L'hon. M. HOWE: Je dépose le document.

ARMÉE CANADIENNE—PENSIONS

M. DIEFENBAKER:

1. Combien de soldats ont été renvoyés d'outre-mer depuis le commencement de la présente guerre *a*) pour inaptitude au service? *b*) parce qu'ils n'étaient pas susceptibles de faire de bons soldats?

2. Parmi ce nombre combien sont encore au service de l'armée canadienne?

3. Parmi ceux qui sont de retour *a*) combien ont présenté une demande de pension? *b*) combien en ont été jugés dignes? *c*) combien d'appels ont été interjetés par ceux à qui on avait refusé une pension? *d*) parmi ceux-ci (i) combien ont été classés définitivement? (ii) combien en reste-t-il à entendre? (iii) dans combien de cas l'appel a-t-il été maintenu?

4. Quelle somme totale a été versée jusqu'à date et depuis le début des hostilités en pensions militaires pour la guerre présente?

CAMPAGNE D'ÉPARGNES DE GUERRE

M. CHURCH:

En fractionnant la somme de $1,244,129.11 déboursée pour la campagne d'épargne de guerre jusqu'à la fin de 1941, quels montants représentent: *a*) les salaires, *b*) frais de voyages, *c*) d'hôtels, *d*) de repas et de banquets, *e*) de réception, *f*) de placards, *g*) de publicité dans les journaux et revues, *h*) de radio, *i*) d'annonces et de réceptions locales, et autre publicité, *j*) de rémunération versée au personnel?

ARMÉE CANADIENNE—ENTRAÎNEMENT COMME OFFICIER

M. WHITE:

1. Un règlement du ministère de la Défense nationale oblige-t-il une personne qui n'a jamais servi dans l'armée ou qui n'est pas gradué du Collège militaire royal et qui désire entrer dans l'armée comme officier de s'enrôler d'abord comme simple soldat et de faire du service pendant plusieurs mois avant d'être envoyée à l'entraînement comme officier?

2. Y a-t-il des exceptions ou des exemptions à cette règle; et, s'il y en a, quand ces exceptions ou exemptions furent-elles édictées, à quelles catégories de personnes s'appliquent-elles, dans quelles parties du Canada sont-elles en vigueur, quelle est la nature de ces exemptions ou exceptions et pourquoi furent-elles édictées?

3. Existe-t-il des comités pour choisir de jeunes Canadiens, anglais et français, pour les entraîner comme officiers sans servir comme simples soldats?

4. Si de semblables comités existent, quels sont les membres de ces divers comités, quelles sont les qualifications militaires de chaque membre, quand ont-ils été constitués et où se trouvent-ils?

5. Combien de jeunes gens, *a*) de langue anglaise, *b*) de langue française, ont été désignés par ces comités pour leur permettre de s'entraîner comme officiers sans avoir d'abord servi comme simples soldats?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

CAMPAGNES D'ÉPARGNES DE GUERRE—REVENUS ET DÉBOURSÉS

M. MARSHALL:

1. Quels montants ont été recueillis durant chacune des années 1939, 1940 et 1941, par la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre?

2. Quelles ont été les dépenses assumées, au cours de chacune desdites années, pour la vente des certificats et des timbres d'épargne de guerre en: *a*) frais d'annonces et ventes; *b*) frais d'impression de certificats et de timbres; *c*) compilation des statistiques; *d*) dépenses du comité de publicité des finances de guerre; *e*) frais d'administration du comité national; *f*) dépenses de voyages; *g*) messages télégraphiques et téléphoniques; *h*) timbres postes et divers; *i*) dépenses des comités provinciaux; *j*) dépenses de voyage; *k*) messages télégraphiques et téléphoniques; *l*) timbres-poste; *m*) divers.

SUBVENTIONS OU PRIMES VERSÉES AUX PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. BLACK (Cumberland):

1. Durant chacune des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, combien a-t-on payé ou combien a-t-on gagné, en Nouvelle-Ecosse, en subventions ou en primes, pour *a*) la morue sèche, *b*) la morue marinée, *c*) le hareng mariné, *d*) le maquereau mariné, et *e*) le hareng macéré au vinaigre?

2. Quels sont les noms des personnes ou des firmes à qui on a versé des subventions ou des primes pour le hareng macéré au vinaigre, au cours des années civiles écoulées de 1937 à 1941, inclusivement, en faisant connaître le montant reçu ou réclamé par chacune des personnes ou des firmes dans chacune des années, et, dans chaque cas, la quantité de poisson.

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE À NEW-GLASGOW (N.-E.)

M. BLACK (Cumberland):

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté ou loué des terrains et édifices de la Standard Clay Products Limited, à ou près de New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, dans le but d'y établir un centre d'entraînement militaire?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-on payées ou sont dues, au 31 décembre 1941, à la Standard Clay Products Limited, *a*) en prix d'achat, *b*) en loyer, pour ces terrains et édifices?

3. Au 31 décembre 1941, combien a-t-on dépensé en tout pour ce centre d'entraînement, *a*) en embellissements des terrains, *b*) en réparations ou améliorations aux édifices, *c*) en nouveaux édifices, *d*) en aménagements et installations aux édifices et sur les lieux, *e*) en tous autres frais?

4. Le ministère a-t-il conclu des contrats avec la Eastern Woodworkers pour les constructions et les matériaux au camp d'entraînement militaire situé à New-Glasgow, en Nouvelle-Ecosse, au cours des années 1940 et 1941?

5. Dans l'affirmative, quelle en est la nature et quelle en est la valeur?

6. Le ministère a-t-il fait achat de bois de construction de la Eastern Woodworkers pour ce centre d'entraînement?

[L'hon. M. Ralston.]

7. Dans l'affirmative, quelle en a été la quantité et le coût au cours des années 1940 et 1941?

RÉSEAU DES CHEMINS DE FER NATIONAUX—TERMINUS DE MONTRÉAL

M. CHURCH:

1. Jusqu'au 31 décembre, 1941, quel est le montant total des dépenses assumées *a*) par le gouvernement du Canada, *b*) par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada ou ses subsidiaires pour la nouvelle gare des chemins de fer nationaux à Montréal, en frais de creusage, de construction d'édifices, de mobilier, garniture, outillage de toute espèce, ainsi que pour le nouvel aménagement des voies, des cours et autres dispositions prises pour l'organisation du nouveau terminus?

2. A combien évalue-t-on les sommes qui seront nécessaires pour terminer ce projet?

3. A quelle date compte-t-on le terminer?

4. Quelle est *a*) la quantité d'acier, en tonnes, livrée au 31 décembre 1941, destinée à cette entreprise; *b*) la quantité d'acier, en tonnes, qu'il faudra encore, suivant les prévisions, pour compléter cette entreprise, en plus de ce qui a été livré jusqu'au 31 décembre 1941?

5. A-t-on refusé à des municipalités de l'acier *a*) pour la construction de tramways, *b*) pour autres améliorations aux services publics ou autres services municipaux qui ne peuvent être ajournés jusqu'à la fin de la guerre?

6. Quelle ligne de conduite a été suivie et adoptée?

7. Quelles sont les municipalités auxquelles de semblables refus ont été adressés?

8. Le réseau des chemins de fer nationaux, service public, construit-il de nouveaux wagons, d'autre outillage ou amélioration, et se procure-t-il de l'outillage refusé aux services publics municipaux?

PROLONGEMENT FERROVIAIRE À L'AÉROPORT D'UPLANDS

M. REID:

1. La compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a-t-elle demandé à la Commission des transports de relier l'une de ses lignes à celle des Chemins de fer Nationaux du Canada aux limites de l'aéroport d'Uplands?

2. La requête a-t-elle été accordée?

3. Sinon, quelles raisons a-t-on données pour rejeter l'application du Pacifique-Canadien?

4. Quels motifs le Pacifique-Canadien a-t-il fait valoir auprès de la Commission des transports pour démontrer le besoin d'un double service ferroviaire à l'aéroport d'Uplands?

5. Combien de tonnes d'acier le Pacifique-Canadien a-t-il utilisé dans la construction de la ligne reliant Prescott à Uplands?

ARMÉES DE SA MAJESTÉ—SALUTS

M. CHURCH:

Quels règlements sont actuellement à l'étude en vue d'abolir le salut pour les membres des armées de Sa Majesté, lorsqu'ils ne sont pas en exercice?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose le document.

LOI D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES —PRIMES À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

M. PERLEY:

1. Combien a-t-on présenté de réclamations au ministère de l'Agriculture pour l'allocation de réduction des emblavures antérieurement au 31 janvier 1942, dans chacune des trois provinces des Prairies?

2. Combien de ces réclamations ont été payées *a*) en entier, *b*) en partie, *c*) ont été rejetées?

3. Combien a-t-on payé, dans chacune des trois provinces des Prairies, relativement à ces réclamations?

4. En vertu de l'allocation de réduction des emblavures, combien a-t-on émis de chèques *a*) de $1,000 à $5,000, *b*) de $5,000 à $10,000, *c*) de plus de $10,000.

5. Quel a été le nombre des allocations payées en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans chacune des trois provinces des Prairies, et quel a été le montant total payé dans chacune des provinces?

6. Combien d'agriculteurs ont reçu de l'argent en vertu du règlement relatif au revenu des terres dans chacune des trois provinces des Prairies, et combien a-t-on payé antérieurement au 31 janvier 1942?

CHAMP D'ARTILLERIE À TRACADIE, (N.-B.)

M. GILLIS:

1. Combien de terrains le ministère de la Défense nationale a-t-il expropriés pour le champ d'artillerie à Tracadie, au Nouveau-Brunswick?

2. De qui en a-t-on fait l'acquisition?

3. Combien a-t-on payé pour chaque terrain?

4. Combien de cas n'ont pas encore été réglés?

5. Quel était le montant des taxes scolaires, municipales et de voirie redevables pour chaque terrain?

6. Comment a-t-on réglé le paiement de ces taxes?

7. Combien le ministère de la Justice a-t-il payé à Clovis P. Richard, M.A.L., (avocat-délégué) pour la recherche des titres, la réduction des titres de propriété, etc., pour chaque terrain, en fournissant un état détaillé?

8. Quelle méthode a-t-on suivie pour déterminer l'évaluation des divers lots situés dans cette région?

9. A-t-on eu à enregistrer des plaintes de la part de quelqu'un sur la méthode suivie pour induire les colons à céder leurs terres au ministère?

10. Quelques-uns des propriétaires ont-ils protesté contre le règlement ou les montants qui leur ont été offerts pour le paiement de leurs terres; et dans l'affirmative, quels en sont les noms?

11. Quelques-unes de ces personnes ont-elles offert leurs terrains gratuitement pour servir aux fins prévues pour la durée de la guerre, plutôt que d'accepter l'offre du ministère? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

12. Quelle entente a été conclue avec ceux qui, vivaient sur des terrains, avec l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais sans détenir de titres; combien a-t-on versé dans chaque cas, et, par qui ces montants ont-ils été payés?

13. Qui a fait l'évaluation de chacun de ces terrains?

14. Ce district est-il dans un centre de langue française?

15. Les évaluateurs chargés d'en venir à une entente avec les gens pour la vente de leurs terre parlaient-ils le français? Si non, comment l'évaluateur s'est-il entretenu avec le colon ou le propriétaire de la terre, et qui a fait fonction d'interprète?

16. Combien lui a-t-il été payé, en donnant les détails de son compte, à la fois comme interprète et comme chauffeur de taxi pour l'évaluateur?

17. Combien y a-t-il de ces lots dans le comté de Northumberland (si tel est le cas), et en est-on venu à un règlement avec les gens vivant à cet endroit?

18. Le ministère a-t-il l'intention d'agrandir ce champ? Dans l'affirmative, de quel côté se fera l'agrandissement?

19. Quelle somme d'argent a-t-on payée, en règlement ou en compensation, à la commission d'administration de la succession de George Dignard, comment a-t-on computé ce montant; à combien de lots s'appliquait la transaction?

20. A-t-on demoli quelques maisons sur les terres pour lesquelles il n'y a pas encore eu de règlement? Dans l'affirmative, quels en sont les propriétaires?

ÉCOLE DES PÊCHERIES DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

M. ROY:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà payé un octroi, directement ou par l'entremise du gouvernement provincial de Québec, à l'école des pêcheries de Ste-Anne de la Pocatière, P.Q.?

2. Le cas échéant, quel montant, pour quelles années?

L'hon. M. MICHAUD: Je dépose le document.

HUILES DE FOIE DE ROUSSETTE ET DE FOIE DE POISSON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. REID:

1. Quel est l'administrateur des huiles de foie de roussette et de foie de poisson pour la Colombie-Britannique?

2. De quel ministère relève cet administrateur?

3. Quel était son emploi avant sa nomination au poste actuel?

4. Quel salaire reçoit-il?

5. Le ministère des Pêcheries a-t-il autorité ou juridiction sur cet administrateur?

6. Le ministère des Pêcheries est-il consulté par l'administrateur sur les questions relatives à la fixation des prix?

7. Quel est le prix maximum alloué aux pêcheurs de la Colombie-Britannique pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

8. A-t-on établi un prix maximum pour les huiles de foie de poisson transformées et vendues aux intermédiaires ou au public par les fabricants de ces huiles de poissons?

9. Quel prix paie-t-on aux pêcheurs des Etats-Unis pour les huiles de foie de roussette et d'autres poissons?

10. Quel prix demandent ceux qui transforment les huiles de fois de poisson des acheteurs aux Etats-Unis?

MITRAILLEUSE BREN—USINE JOHN INGLIS

L'hon. M. BRUCE:

1. Quel est le montant total d'argent dépensé par le Gouvernement pour la construction des agrandissements et des réparations nécessaires à la transformation de l'usine de chaudières à vapeur de la John Inglis, pour lui permettre de fabriquer des mitrailleuses Bren?

2. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé pour le nouvel outillage installé dans cette usine?
3. Quelle était la valeur du vieil outillage transporté dans cette usine?

INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES LIMITED

M. MARSHALL:

Combien a-t-on payé, en loyer au cours de chacune des années écoulées de 1936 à 1941 inclusivement, à l'"International Business Machines Limited" pour les machines commerciales et de comptabilité utilisées par les divers ministères du Gouvernement?

WARTIME HOUSING LIMITED

M. NICHOLSON:

1. A quels endroits, au Canada, la "Wartime Housing Limited" a-t-elle construit des centres de logements et des résidences du personnel, et combien sont en cours de construction à chaque endroit?
2. Combien de logements étaient habités, à chaque endroit, le 31 janvier 1942?
3. Combien habitaient chacune des résidences du personnel, le 31 janvier 1942?
4. Combien de personnes furent employées à chacune des résidences du personnel au cours de janvier 1942?
5. Quel loyer la "Wartime Housing Limited" charge-t-elle pour chaque maison?
6. Dans quels centres la "Wartime Housing Limited" a-t-elle terminé la construction de maisons et fait les installations nécessaires?
7. Quel a été le coût moyen par groupement, y compris toutes les installations?
8. Quel a été le montant total payé pour l'administration de la "Wartime Housing Limited" jusqu'au 31 janvier 1942?
9. Quelle expérience avait Victor T. Goggin, comme architecte ou entrepreneur en construction, avant sa nomination au poste de gérant-général de la "Wartime Housing Limited"?

RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quel est le montant total payé jusqu'aujourd'hui sous l'empire des règlements relatifs à la réduction des emblavures, et quel montant reste-t-il encore à payer?
2. Quel est le nombre total d'acres enlevés à la production du blé, *a*) par la jachère d'été, *b*) par l'ensemencement de céréales secondaires?
3. Quel a été le coût total de l'inspection et de l'administration du paiement de cette allocation?
4. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont agi comme inspecteurs et surveillants pour l'administration et le paiement de cette allocation, et quels montants a-t-on versés à chacun d'eux *a*) en salaire, *b*) en dépenses?

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—SASKATCHEWAN

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quel est le montant total payé en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole 1941-1942?
2. Quel est le montant total encore à payer pour la campagne agricole 1941-1942?
3. Quel montant a-t-on payé en vertu de l'article trois de la loi, et quel montant en vertu de l'article quatre?

[L'hon. M. Bruce.]

4. Quel montant a été payé dans chacune des provinces des Prairies?
5. Quel a été le coût total de l'administration de ladite loi pendant la campagne agricole 1941-1942?
6. Quel a été le montant total reçu en vertu de la contribution de un pour cent, décrétée dans ladite loi, pour la campagne agricole 1940-1941?
7. Quels sont les noms et adresses des personnes embauchées comme inspecteurs et surveillant, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, et quel montant a-t-on payé à chacun *a*) en salaire, *b*) en dépenses?

INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. HANSON (Skeena):

1. Quelle était la population indienne totale *a*) masculine, *b*) féminine, en Colombie-Britannique, au recensement de 1941?
2. Combien y a-t-il d'agences des affaires indiennes en Colombie-Britannique, et en donner les noms et où elles sont situées?
3. Combien y a-t-il d'écoles indiennes en Colombie-Britannique?
4. A combien d'hôpitaux le ministère des Affaires indiennes donne-t-il une aide financière en Colombie-Britannique, et donner les noms de ces hôpitaux et où ils sont situés?
5. Quelles ont été, pour 1941, les dépenses totales de chaque agence?

ARMÉE CANADIENNE—AUMÔNIERS

M. DIEFENBAKER:

1. Combien y a-t-il d'aumôniers dans l'armée canadienne, *a*) au Canada, *b*) outre-mer?
2. Combien de ces aumôniers, *a*) au Canada, *b*) outre-mer, sont (1) protestants, (2) catholiques romains, (3) juifs?
3. Quelle unité ou quelle base numérique, s'il y a lieu, détermine le droit de ces croyances à la nomination d'un aumônier?
4. Combien y a-t-il d'aumôniers pour chacune des confessions religieuses suivantes: *a*) anglicane, *b*) église-unie, *c*) presbytérienne, *d*) baptiste?

DEMANDES DE DOCUMENTS

AYANTS DROIT DES SOLDATS—INDEMNITÉS DE VIE CHÈRE

M. CHURCH:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout autre fonctionnaire de ce gouvernement et toute personne ou personnes au sujet du paiement de l'indemnité de vie chère aux ayants droit de ceux qui font partie des forces armées de Sa Majesté.

FORCES CANADIENNES—RELIGION DES RECRUES

M. CHURCH:

Relevé indiquant le nombre d'officiers et d'hommes en service actif dans l'armée, la marine ou l'aviation ainsi que leur religion telle qu'indiquée sur leur fiche d'enrôlement.

L'hon. M. RALSTON: En ce qui regarde la motion, j'aime mieux indiquer, quant à l'armée, les hommes enrôlés que les hommes en service, pour les raisons déjà données. En second lieu, je ne suis pas en mesure de révéler quelle religion pratiquent tous les

hommes qui sont dans l'armée. Pas plus tard que le mois de mars ou d'avril 1941 on a dressé une compilation et nous avons obtenu ainsi le pourcentage des fidèles que les diverses religions comptaient alors dans l'armée. La seule chose que nous puissions faire c'est d'utiliser ces pourcentages et d'opérer une répartition estimative des recrues en prenant le prorata de chaque religion. Ces réserves faites, je ne trouve pas à redire à la motion.

L'hon. M. HANSON: Le ministre donne à entendre que le relevé de chaque cas entraînerait un travail énorme?

L'hon. M. POWER: En ce qui regarde l'aviation, je ne pourrai indiquer les nombres, mais les pourcentages.

M. l'ORATEUR: La motion ainsi modifiée est adoptée.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. MARSHALL:

Copie de toutes les recommandations faites par la Commission canadienne du blé ou le Gouvernement, sur la proposition du comité consultatif de la commission du blé, pour les années 1941-1942 et 1942-1943.

L'hon. M. MacKINNON: Vu que les recommandations sont d'ordre confidentiel,—ce sont des documents interdépartementaux,—je propose le retrait de la motion.

L'hon. M. HANSON: Puis-je demander au ministre s'il s'agit véritablement de documents interdépartementaux? La commission du blé est un organisme constitué sous le régime d'une loi. En ce sens c'est une compagnie entièrement dépendante et non un organisme d'Etat; je ne pense donc pas que la réponse du ministre soit satisfaisante. Il peut alléguer d'autres motifs pour se couvrir, mais pas celui-là. Je ne devrais peut-être pas employer le mot couvrir. Je le retire pour employer l'expression "se mettre à l'abri".

L'hon. M. MacKINNON: A mon sens, l'explication répond à la question, mais il est une autre raison pour demander le retrait de la motion: c'est qu'elle porte sur des questions d'administration, lesquelles jouissent du privilège.

M. l'ORATEUR: Rayé.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS MINISTÉRIELS

M. TUSTIN:

Copie de tous les actes ou autres documents signés par tout ministre de la Couronne dont l'effet est de déléguer les pouvoirs appartenant à tel ministre par un acte du Parlement, ou autrement, à un sous-ministre ou à une personne occupant le rang de sous-ministre ou à un autre fonctionnaire quelconque du Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: Pour ce qui est de cette motion, étant donné les explications fournies, je crois, par le secrétaire d'Etat et vu surtout les dispositions de la loi de l'interprétation que je n'ai pas relue depuis des années, elle peut être rayée. Je crois savoir que l'honorable député a écrit une lettre exposant les renseignements qu'il désire obtenir.

M. l'ORATEUR: Rayé.

LOGEMENT EN TEMPS DE GUERRE À SYDNEY (N.-É.)

M. GILLIS:

Copie de toute la correspondance, des rapports et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la ville de Sydney (N.-E.), et le ministère des Munitions et approvisionnements du gouvernement fédéral relativement à l'avantage qu'il y aurait pour la Wartime Housing Limited d'entreprendre un programme de guerre d'urgence pour la construction de maisons afin de répondre aux besoins de la ville de Sydney (N.-E.).

EMPRUNT DE LA VICTOIRE DE 1941

M. CHURCH:

Etat montrant le fractionnement des item fournis dans un rapport présenté le 12 novembre 1941, relativement au placement de l'emprunt de la victoire de 1941, comme suit:

Préparation et distribution des obligations		$ 363,921 86
Frais d'administration:		
Salaires	$ 149,881 67	
Dépenses de voyages	285,038 37	
Papeterie et fournitures de bureau	160,673 25	
Loyer de bureaux	29,006 77	
Dépenses diverses, y compris les timbres, téléphone, télégraphe, etc.	145,226 24	
		769,826 30
Frais de publicité:		
Annonces dans les journaux et magazines	$ 476,677 00	
Affiches, y compris les placards et frais d'affichage	79,565 83	
Annonces par radio	86,618 17	
Annonces locales	160,888 13	
Autre publicité	254,319 85	
		1,058,068 98
Commissions versées à des solliciteurs pour souscriptions générales		1,551,713 80
Rémunération aux banques, aux sociétés de fiducie et de prêts, honoraires pour la déposition et la livraison des obligations		1,750,000 00
Rémunération aux vendeurs et aux courtiers en obligations pour les souscriptions globales		3,293,040 00
Total		$8,786,570 94

Dans cet état on devra fournir les détails des divers item ci-haut mentionnés.

L'hon. M. ILSLEY: Je demande qu'on réserve cette motion jusqu'à ce que l'auteur soit ici. J'ai quelques observations à faire à ce sujet.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas d'objection à ce que la motion soit réservée, mais nous aimerions obtenir ces renseignements si la chose est possible.

L'hon. M. ILSLEY: Je discuterai cela en temps opportun.

M. l'ORATEUR: La motion est réservée.

LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS —CONGÉDIEMENT DE M. W. H. WHITESIDE

M. SHAW:

Copie de toute correspondance, rapports et autres documents échangés entre la Commission du service civil, la commission d'établissement des soldats et toutes personnes, d'avril 1941 jusqu'à date, relativement à la nomination de William Henry Whiteside,, d'Innisfail (Alberta), comme surintendant délégué, Etablissement des soldats, classe 1, et son renvoi subséquent.

L'hon. M. CRERAR: Toute cette correspondance pourra fort probablement être déposée telle que demandée. Je désire cependant faire une réserve. En effet, il se peut qu'il existe de la correspondance interdépartementale qui ne pourrait être déposée, mais sauf cette réserve je n'ai aucune objection à ce que la motion soit adoptée.

TRAVAUX PUBLICS À BAY SAINT-LAWRENCE, N.-E.

M. BLACK (Cumberland):

Copie de tous les bordereaux de paie et comptes relatifs à la construction ou aux réparations entreprises par le ministère des Travaux publics, au cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1941, au quai, brise-lames ou à toute autre propriété publique à Bay St. Lawrence dans la circonscription électorale de Victoria en Nouvelle-Ecosse.

RÈGLEMENTS DES PÊCHERIES DANS LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. HAZEN:

Copie de toute correspondance, représentations écrites et rapports adressés au Gouvernement et/ou au ministère des Pêcheries au sujet de la prise du poisson au filet dans les eaux de la rivière Saint-Jean non soumises à la marée, pendant les cinq années antérieures à l'adoption d'un ordre en conseil, daté le 9 mai 1940, qui est maintenant incorporé dans la section neuf des règlements spéciaux de la pêche pour le Nouveau-Brunswick.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA—PRÉCAUTIONS CONTRE LES RAIDS AÉRIENS

M. CHURCH:

Copie de tous les décrets du conseil, rapports et autres documents que possède le Gouvernement au sujet des règlements concernant la défense du Canada. Aussi copie de toute la correspondance échangée avec les provinces relativement à la mise à exécution de l'obscuration, comme il est prévu à l'article 35 des règlements concernant la défense du Canada, ainsi que copie du décret du conseil transférant cette autorité des officiers de districts militaires aux procureurs généraux des provinces.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au sujet de cette motion, je dois dire qu'il faudrait beaucoup de temps pour chercher dans les divers ministères les rapports et documents demandés et pour les copier et que cela entraînerait des frais élevés. Dans la motion, on demande "copie de tous les décrets du conseil, rapports et autres documents que possède le Gouvernement au sujet des règlements concernant la défense du Canada." Il existe une correspondance très volumineuse à ce sujet. Quant aux décrets du conseil, ils ont été déposés sur le bureau de la Chambre. Si l'honorable député veut bien préciser et nous indiquer quels sont les rapports particuliers qu'il désire obtenir, nous pourrions peut-être nous rendre à sa demande. Quant au reste de la motion, je crois pouvoir dire qu'il existe certaines lettres qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de livrer à la publicité et que nous ne pourrons conséquemment déposer. Nous ne saurions avoir d'objection à déposer les autres.

L'hon. M. HANSON: Je pense que le premier ministre a passablement raison, surtout quant à la première partie de la motion. Je demande qu'on réserve la motion. L'honorable député sera ici probablement cet après-midi et il prendra connaissance de ce que vient de dire le premier ministre.

M. l'ORATEUR: Motion réservée.

ARMÉE CANADIENNE (RÉSERVE)—ENRÔLEMENTS POUR LE SERVICE OUTRE-MER

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Relevé indiquant le nombre d'hommes appelés à l'instruction militaire, soit de trente jours, soit de quatre mois, en vertu de la Loi de mobilisation des ressources nationales, qui se sont enrôlés et ont signé pour le service outre-mer, dans l'une quelconque des divisions des armées au cours de chaque mois depuis octobre 1940.

L'AÉROPORT DE WEYBURN (SASKATCHEWAN)

M. DOUGLAS (Weyburn):

Copie de tous contrats ou accords, conclus entre le gouvernement canadien et toutes personnes, relativement à l'acquisition de l'emplacement et à la construction de l'aéroport à Weyburn (Saskatchewan).

TRAVAUX PUBLICS À SHIPPEGAN (N.-B.)

M. HAZEN:

Copie de tous les bordereaux de paie, pièces justificatives et comptes relatifs à la construction et (ou) aux réparations faites, par le ministère des Travaux publics, au cours de la période d'août à décembre 1941 inclusivement, *a*) au quai de Shippegan, et *b*) au brise-lames de Shippegan Gully, dans la circonscription électorale de Gloucester (Nouveau-Brunswick).

INTERNEMENTS

DEMANDES D'UNE DÉLÉGATION DE LA CIVIL LIBERTIES ASSOCIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au premier ministre. D'après les journaux de samedi dernier, une délégation de la Civil Liberties Association, de Toronto, (j'ai bien dit Toronto), dirigée par M. B. K. Sandwell, qui en est désigné le porte-parole principal, a présenté, vendredi dernier, au premier ministre et à un groupe de ses collègues un mémoire réclamant entre autres choses le procès public pour tous les internés et les personnes accusées de violations des Règlements concernant la défense du Canada, ainsi que la représentation de certaines classes, y compris, sauf erreur, les syndicats ouvriers, aux tribunaux statuant autrement qu'en séance publique. Le compte rendu ajoute qu'après une audience de deux heures, le premier ministre s'est dit en "parfaite sympathie" avec les demandes de la délégation et lui a fait entendre qu'il y serait donné suite.

Je demande au premier ministre si ce compte rendu est exact en substance, s'il s'est réellement dit en parfaite sympathie avec la délégation et quelles modifications de politique il s'est engagé à effectuer, étant donné les déclarations d'attitude à cet égard faites de temps à autre par le feu ministre de la Justice, déclarations fondées largement, si je ne me trompe, sur les conclusions du comité spécial de la Chambre et auxquelles on a donné suite jusqu'à présent.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): En affirmant que j'abonde entièrement dans le sens des représentations le rapport est bien fondé. Elles seront examinées par le ministère de la Justice. On saura en temps et lieu quelle suite pourra y être donnée.

IMPÔTS

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES AU SUJET DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. B. HANSON (chef de l'opposition): Le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de déposer le plus tôt possible sur le Bureau toute la correspondance échangée avec les provinces relativement aux accords entre le Dominion et les provinces. Je me souviens qu'on a déposé certaine correspondance à ce sujet il y a quelques mois mais il n'y en avait guère et elle était sans importance. Il y a trois semaines, le 2 février, la Chambre a ordonné, sur la proposition de l'honorable député de Souris (M. Ross), le dépôt de toute cette correspondance. On m'assure qu'à l'exception d'une seule toutes les provinces ont signé l'accord approprié...

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. HANSON: J'aurais mal saisi les paroles du ministre, alors. Je suis porté à croire qu'il existe une correspondance assez volumineuse qu'il est dans l'intérêt général de rendre publique. Quoi qu'il en soit, je demande le dépôt aussi tôt que possible de cette correspondance qui n'aurait pas encore été déposée. Au surplus, le Nouveau-Brunswick est actuellement saisi d'un projet de loi d'autorisation et il est important que le public soit au moins mis au courant sans délai de la correspondance échangée avec cette province.

L'hon. M. ILSLEY (ministre des Finances): Je crois pouvoir déposer cette correspondance demain. A tout événement, telle est mon intention.

DIFFÉRENDS OUVRIERS

MINEURS DE KIRKLAND-LAKE—QUESTION RELATIVE AU TRAITEMENT INJUSTE ET AUX DROITS D'ANCIENNETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je désire poser une question au ministre du Travail. Ne sachant pas qu'il occuperait son siège, j'ai fait parvenir mon avis au secrétaire d'Etat. Elle est motivée par un télégramme que j'ai reçu ce matin d'un des représentants de la Mine, Mill and Smelters Workers' Union à Kirkland-Lake et dont copie a été transmise au ministre du Travail, je crois.

On me dit que le ministère du Travail, le syndicat et les exploitants s'étaient entendus pour que, la grève cessant, les ouvriers retournent au travail sans subir d'injustice et, autant que possible, sans perdre leurs droits d'ancienneté. Mais voilà que les exploitants refusent de se conformer à cette entente. Les injustices sont flagrantes et l'on en arrive à un état de choses intolérable. Comme le ministère a conduit les pourparlers qui ont fait cessé la grève et qu'il est partie à l'entente, quelles mesures prend-il pour assurer le respect de cette entente?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Les exploitants n'ont pu trouver d'emploi pour tous les grévistes qui se sont présentés. Au cours de la grève, des centaines de mineurs ont abandonné la région et il en est résulté une diminution du travail sur le carreau. Les mineurs sont retournés au travail sans conditions et sans aucune intervention de la part du ministère du Travail.

Une délégation de mineurs s'est présentée chez le ministre suppléant du Travail (M. McLarty) pour lui demander de voir à ce qu'on reprenne les hommes sans distinction. Le 14 février, le ministère a envoyé le télégramme suivant à M. Robert Bryce, président des Macassa Mines, et président du comité des exploitants:

Le ministre du Travail a été prié de demander aux sociétés minières de Kirkland-Lake de reprendre les hommes sans distinction à mesure qu'ils reviendront au travail et de respecter leurs droits d'ancienneté. Le ministre serait reconnaissant d'une réponse.

Le 16 février, M. Bryce télégraphiait la réponse suivante:

Autant que le permette la réouverture de différentes sections des mines, on suit d'aussi près que possible la manière de procéder formulée dans votre dépêche, compte tenu de l'efficacité des travaux et des mesures de sécurité qui s'imposent.

L'exposé des faits contenu dans la dépêche de M. James Rankin, vice-président de la succursale de Kirkland-Lake, a été communiqué par le ministère aux exploitants des mines, et je me ferai un plaisir de faire part à mon honorable ami de tous renseignements supplémentaires qui me parviendront.

LA SITUATION OUVRIÈRE

CHÔMAGE À AMHERST (N.-E.) PAR SUITE DU MANQUE DE MATIÈRES BRUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Le 18 février dernier, j'ai posé une question au ministre des Munitions et approvisionnements au sujet de la mise à pied de 150 hommes aux lamineries de la Canada Car and Foundry Company à Amherst, Nouvelle-Ecosse, au cours d'une période de pénurie de matières brutes. On m'a répondu alors qu'il y avait des matières disponibles. Le ministre dit qu'il ne possédait pas alors assez de renseignements pour répondre à la question, mais qu'il s'informerait. Est-il maintenant en mesure de fournir des précisions?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): J'ai fait enquête, monsieur l'Orateur, ainsi que je l'avais promis et je constate que la matière brute employée dans cet établissement consiste en rails usagés. Les chemins de fer sont actuellement si courts de rails qu'ils n'en ont pas à vendre et mes aides ne connaissent pas d'autre source d'approvisionnement.

AÉROPORTS SEPTENTRIONAUX

AÉROPORTS CANADIENS UTILISÉS POUR LE TRANSFERT D'AVIONS AMÉRICAINS EN ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

[L hon. Humphrey Mitchell.]

M. JOHN R. MacNICOL (Davenport): Je désire poser une question au ministre de l'Air (M. Power). Je regrette de n'avoir pu envoyer plus tôt à son bureau un avis de la teneur de ma question. S'il n'est pas en mesure d'y répondre aujourd'hui, je me contenterai d'attendre.

Les honorables députés ont peut-être eu l'occasion, il y a quelques jours, d'écouter à la radio une émission provenant de Chicago, au cours de laquelle l'orateur s'offusqua des observations formulées par le premier ministre de l'Ontario, au sujet de la marine des Etats-Unis. Apparemment, le microphoniste ne connaissait pas très bien l'organisation politique de nos provinces, ignorait qu'elles agissent indépendamment et que le Gouvernement du Dominion a l'entière direction du transport aérien. C'est pourquoi il s'est exprimé à peu près en ces termes: Je demande à M. Hepburn pourquoi son gouvernement empêche les avions de bombardement des Etats-Unis de se servir, pour se rendre à Fairbanks, Alaska, de la route qui passe par Edmonton, Grande Prairie, Fort St. John, Watson Lake et White Horse.

Je me suis rendu dans cette région l'an dernier et je connais un peu ces aéroports. Je demanderais donc à l'honorable ministre de me dire si la déclaration de l'orateur était exacte. On m'informe que les Etats-Unis ont l'autorisation d'envoyer leurs bombardiers par cette route.

L'hon. M. POWER (ministre de l'Air): Je suis très heureux de dire que les corps d'aviation de l'armée et de la marine des Etats-Unis et moi croyons que, surtout depuis quelques semaines, l'armée de l'air envoie constamment des bombardiers et autres aéronefs en Alaska par voie des aménagements construits l'an dernier par le Gouvernement du Canada.

INDUSTRIES DE GUERRE

HEURES DE TRAVAIL DANS LES USINES D'APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. Mitchell). Je regrette de ne pas lui avoir communiqué la question d'avance, mais j'ignorais qu'il serait présent aujourd'hui.

Le 2 février, je posais au ministre suppléant du Travail une question sur la durée du travail dans les usines de guerre. Je désirais savoir combien de ces fabriques travaillent à temps continu, et combien travaillent à temps discontinu seulement. Le ministre suppléant m'informa alors, en somme, qu'il n'avait pas le renseignement, mais que des

négociations étaient en cours entre le Dominion et les provinces en vue de découvrir combien de fabriques fonctionnaient réellement à temps continu. Voici maintenant ma question: Le bureau du Directeur de l'information a autorisé la publication, par les journaux américains, du bulletin hebdomadaire des 11 et 17 février 1942, volumes n° 2 et n° 7. A la page 3 de cette publication, je trouve ce qui suit:

Chacune des fabriques d'avions au Canada a des commandes qui l'occuperont continuellement jusqu'à la fin de 1943, au moins; quelques-unes, pour quelque tmeps en 1944 et même pour quelque temps en 1945.

Je prierai le ministre de me dire laquelle de ces déclarations est exacte et de bien vouloi me fournir la réponse exacte à la question que je posais au ministre suppléant du Travail le 2 février. Je désire savoir si cette déclaration est juste.

L'hon. M. MITCHELL (ministre du Travail): L'honorable député a admis qu'il ne m'avait donné aucun avis de sa question.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est vrai.

L'hon. M. MITCHELL: On peut difficilement s'attendre que, sans avis, je puisse savoir combien de fabriques fonctionnent à temps continu, combien fonctionnent à temps discontinu seulement, et combien ne fonctionnent que durant ce que l'on appelle de courtes périodes, mais je puis promettre à l'honorable député que si le renseignement est disponible, je le lui procurerai.

M. JOHNSTON (Bow-River): L'autre déclaration du directeur de l'information est-elle juste?

L'hon. M. MITCHELL: Je l'ignore.

M. JOHNSTON (Bow-River): N'est-elle pas exacte?

L'hon. M. MITCHELL: Je ne saurais dire; je ne l'ai pas lue.

LES AÉROPORTS DU YUKON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES MESURES DE DÉFENSE DANS DES ENDROITS STRATÉGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, le 6 février, je demandais au ministre de la Défense nationale si l'on était à prendre des mesures afin d'assurer la défense des aéroports du Yukon et de la Colombie-Britannique septentrionale. Le ministre m'a répondu qu'il consulterait le ministre de l'Air. Je posais de nouveau ma question le 11 février, et, cette fois, le ministre me dit, comme en fait foi le compte-rendu:

L'honorable député sait, puisque je lui en ai parlé en particulier, que le ministre de l'Air, les chefs de l'état-major et moi-même étudions présentement cette question.

Il y a douze jours de cela et ma question est toujours sans réponse. S'il existe une raison de ne pas y répondre ou de me maintenir dans l'ignorance à ce sujet, très bien; cependant j'ai reçu une dépêche, aujourd'hui, d'un individu habitant une ville sise près de l'un de ces aéroports, peut-être est-ce le plus important de tous, et elle m'apprend qu'à la suite d'une réunion, les citoyens de cette ville ont communiqué avec le commandant du district militaire n° 11, lequel comprend le Yukon. Le commandant leur aurait répondu qu'on avait décrété que le Yukon ne faisait pas partie de la zone de défense. J'ignore si les Japonais s'en tiendront à cette décision, mais j'en doute. Ces aéroports valent certainement d'être défendus, car ils ont occasionné au Gouvernement la dépense de millions de dollars et ils servent au Canada et aux Etats-Unis. Plusieurs bombardiers américains utilisent ces aéroports tous les jours lorsqu'ils se dirigent vers le nord. Nous devons donc les protéger.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Je puis dire d'abord à l'honorable député que j'ai complètement oublié l'affaire, sans quoi, je lui aurais téléphoné, comme je l'ai fait précédemment, quand je l'ai prié de m'autoriser à consulter les chefs d'état-major. Je n'ai pas encore reçu de rapport, mais anticipant sur la séance de demain, je puis lui dire maintenant qu'il existe déjà des plans généraux de défense. L'honorable député comprend qu'on ne défend pas toujours des aérodromes au moyen de garnisons locales, mais en sus j'obtiendrai un rapport du chef de l'état-major et me mettrai directement en communication avec l'honorable député.

SERVICE "AIRGRAPH"

RAPIDITÉ DE LA LIVRAISON AUX TROUPES OUTRE-MER ET POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE CE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. P. MULOCK (ministre des Postes): Jeudi dernier l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) s'est enquis de la possibilité d'étendre le service "airgraph" à nos troupes stationnées au Moyen-Orient.

Des renseignements pris auprès de la direction du service postal de Grande-Bretagne il ressort que les messages par "airgraph" destinés au Moyen-Orient sont actuellement transmis dans leur forme originale par air au Royaume-Uni, où on les photographie et les transmet à leur destination par le service "airgraph" de Grande-Bretagne.

Lorsque le nombre de messages par jour du Canada au Moyen-Orient suffira à justifier l'établissement d'un film distinct à destination du Moyen-Orient, la photographie en sera faite au Canada et le film transmis à destination par voie du Royaume-Uni ou par toute autre voie aérienne plus rapide. Le service "airgraph" britannique en assurera l'envoi à destination.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA TENUE DE SÉANCES SECRÈTES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre a décidé jeudi dernier de siéger demain à huis clos. J'avais alors expliqué brièvement la procédure que nous suivrions à cet égard. Une méthode consiste en ce que la Chambre se forme en comité plénier, ce qui lui donne une plus grande liberté pour la discussion des questions dont elle peut être saisie. Afin que nous puissions suivre la procédure régulière des séances ordinaires, je crois qu'il serait opportun que le comité soit saisi d'une question ayant trait à la guerre ou à la défense. Je suis également d'avis que nous ferions mieux de nous former en comité des subsides en séance régulière, afin que le comité soit saisi d'une question, au lieu de réserver à demain cette formalité, alors que les procédures seront secrètes.

Dans les circonstances, vu que je n'ai pas donné avis vendredi de notre intention de former la Chambre aujourd'hui en comité des subsides, j'allais demander si les honorables députés consentent à ce que je propose l'étude de la première mesure inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Cette procédure permettrait à la Chambre de se former en comité des subsides et d'appeler une mesure, non en vue de la discuter, mais simplement afin que le comité soit saisi plus tard d'une question ayant suffisamment d'ampleur pour nous permettre avec le consentement du comité de discuter des questions concernant la guerre.

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection à la procédure indiquée par le premier ministre et nous l'acceptons volontiers.

M. M. J. COLDWELL: Nous n'avons aucune objection à la proposition du premier ministre.

M. J. H. BLACKMORE: Quant à nous, nous n'y trouvons pas à redire.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Fournier (Hull).

[L'hon. W.-P. Mulock.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, en parcourant la liste des crédits, je remarque que tous ceux qui se rapportent à la défense ou aux services de guerre portent la note "autres que les crédits de guerre". On sait, bien entendu, que les crédits de la défense figurent dans le bill des crédits de guerre. Dans les circonstances, j'estime que le crédit qu'il conviendrait le mieux de mettre en délibération est le n° 206 du ministère des Pensions et de la Santé nationale, page 27 du budget des dépenses inscrit sous la rubrique "Pensions relativement à la guerre européenne". Cette rubrique a une portée assez vaste, je crois, pour embrasser ce que nous avons en vue, bien que la guerre soit devenue aujourd'hui mondiale plutôt qu'européenne.

Ministère des Pensions et de la Santé nationale

206. Pensions relatives à la guerre européenne, $38,000,000.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

PROJET DE LOI CONCERNANT LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION PRÉSENTÉE PAR VOIE DE PLÉBLISCITE.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 20 février, sur la motion de l'honorable M. McLarty qui est ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question présentée par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi du Plébiscite et des instructions émises en vertu de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents se rapportant au plébiscite, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été levée vendredi dernier, je venais de discuter les principes sur lesquels est fondée la résolution et je me suis catégoriquement opposé au principe de la mesure. Je ne reviendrai donc pas sur ce point.

Tout en exprimant notre entière désapprobation, nous qui siégeons à votre gauche chercherons maintenant à analyser les propositions concrètes d'une manière aussi conforme que possible aux principes juridiques en vue de leur amélioration. Nous examinerons les propositions du Gouvernement aussi calmement que possible et sans nous laisser guider par l'esprit de parti. Nous chercherons à présenter au Gouvernement des propositions pratiques, comme celles que nous avons toujours tenu à formuler au sujet de tous les aspects de notre effort de guerre.

J'estime cependant que le Gouvernement devrait dès maintenant répondre à certaines questions.

Une VOIX: Parlez plus haut.

L'hon. M. HANSON: Quelqu'un me demande de parler plus haut. Ai-je bien entendu?

Une VOIX: Oui.

L'hon. M. HANSON: Il m'est impossible de faire porter ma voix dans toutes les directions. Je ne puis la diriger que vers un endroit et je crois devoir m'adresser au président. Je vais toutefois m'efforcer de me faire entendre de mes honorables collègues.

En premier lieu, je demande au Gouvernement de déclarer franchement à la Chambre et au pays ce qu'il fera si le peuple donne au plébiscite une réponse affirmative. Je pense que nous avons le droit de savoir cela et que le devoir du premier ministre (M. Mackenzie King) est de faire une telle déclaration. Il s'est bien gardé jusqu'ici d'indiquer ce que le Gouvernement se propose de faire. Je lui répète aujourd'hui ce que je lui ai déjà dit: le peuple canadien compte être renseigné davantage.

Le premier ministre est au courant de toute la situation. Il est en mesure de connaître les besoins futurs de nos forces armées et les moyens qu'il faudra prendre pour y répondre. Nous avons le droit d'obtenir ces renseignements et de nous attendre à une déclaration ministérielle à ce sujet.

Je pose donc au premier ministre cette question directe: Que compte-t-il faire le jour où il pourra être relevé de ses engagements antérieurs? Je réclame une réponse à cette question. Il doit sûrement être en état de dire cela à la Chambre et au pays. Ne pense-t-il pas que le peuple canadien a le droit de connaître ses intentions avant de voter sur le plébiscite? A moins de connaître les intentions du Gouvernement, le peuple lui votera à l'aveugle un blanc seing. Où nous mène-t-on ici? En quoi le premier ministre a-t-il éclairé le peuple canadien sur la question de savoir si la réponse doit être affirmative ou négative?

De plus, le premier ministre devrait dire à la Chambre et au pays ce qu'il fera si la réponse au plébiscite est peu concluante, c'est-à-dire s'il n'y avait qu'une très faible majorité qui soit en faveur de relever le gouvernement de ses engagements, ou inversement. Adoptera-t-il la même attitude que sir Wilfrid Laurier, à l'égard du plébiscite tenu au sujet de la tempérance, et dira-t-il que cette faible majorité ne lui donne pas un mandat l'autorisant à donner suite à sa proposition, même si l'ennemi se trouvait à nos portes?

J'ai écouté hier soir une allocution radiophonique. Je l'ai approuvée en partie et partiellement désapprouvée. L'auteur en était le professeur Thompson de l'Université du Manitoba. Entre autres choses, il a affirmé que la semaine marquée par la chute de Singapour a été la plus sombre depuis tout un siècle. Je suis de son avis. Cependant, nous voici, discutant sur un plébiscite destiné à dégager le premier ministre de ses engagements.

Je lui pose cette question: Supposons que 50 p. 100 seulement des électeurs autorisés votent lors du plébiscite et qu'en conséquence seulement 27 ou 30 p. 100 du total des électeurs se prononcent en faveur de relever le gouvernement de ses engagements passés,—et cela peut fort bien se produire,—que fera le premier ministre? Je me rappelle certaines élections générales où, dans ma circonscription, pas plus de 60 p. 100 des électeurs inscrits, ont voté; je crains que la même chose n'arrive dans le cas du plébiscite. De quelle façon le gouvernement interprétera-t-il un vote qui représente l'opinion, disons de 27 p. 100 du total des électeurs?

Voilà des questions que tous, nous nous posons naturellement. Et voici une autre situation que je me représente et qui peut fort bien arriver,—le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) aurait-il la bonté de parler moins fort. S'il parle en cette enceinte pendant qu'un honorable député a la parole, qu'il baisse sa voix ou qu'il quitte la Chambre. Je ne puis poursuivre si le ministre continue de parler. Un seul de nous peut parler à la fois.

L'hon. M. HOWE: Je m'adresse à l'un de vos collègues.

L'hon. M. HANSON: Mon collègue est homme fort raisonnable et le ministre l'est aussi habituellement. Mais c'est tout à fait troublant d'entendre le ministre causer, même s'il est en conversation avec quelqu'un que j'estime autant que l'honorable député de Cumberland (M. Black), alors que je tente de poursuivre mon argument.

Je pose aussi au premier ministre la question que voici: qu'arrivera-t-il si la réponse au plébiscite est fortement affirmative dans sept ou huit provinces et négative dans une ou deux d'entre elles? Comment le premier ministre interprétera-t-il ce résultat? Se sentira-t-il libre de donner suite à ses projets,—s'il en a,—ou les abandonnera-t-il? Voilà un point sur lequel nous devrions être fixés. La Chambre et le pays ont droit à tous ces éclaircissements.

Et je pose cette autre question au premier ministre: si les électeurs refusent à une forte majorité, à une majorité considérable ou,

enfin, à une majorité quelconque, de le délier de ses engagements, que fera alors le premier ministre? Déduira-t-il de là que son Gouvernement est sans mandat pour défendre le pays, l'Empire et toute la famille des Nations Alliées jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier dollar,—ce qui peut fort bien être le cas? Ou conclura-t-il que le Gouvernement a perdu la confiance du peuple? Que fera-t-il en de telles circonstances?

Ce sont là des questions qui inquiètent la population du Canada, et j'en suis sûr, les honorables membres de cette Chambre, voire même ceux qui suivent aveuglément le régime actuel.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. HANSON: Eh, oui; certains d'entre eux appuient aveuglément le Gouvernement. Et je n'exagère en rien.

M. HOMUTH: On ne leur a jamais ouvert les yeux.

L'hon. M. HANSON: A voir l'adulation dont il a été l'objet de la part de certains partisans au pays, on croirait le premier ministre omnipotent. S'il avait un peu de,—je passe sur le mot que j'aurais pu employer,—il aurait été choqué des flatteries que j'ai entendu tomber de la bouche de certains honorables vis-à-vis. Pour ma part, j'en aurais été pour le moins embarrassé. Le premier ministre est le premier à reconnaître qu'il est humain et qu'il a les mêmes faiblesses que la plupart d'entre nous. Je dis donc que certains honorables vis-à-vis suivent leur chef aveuglément, sans se demander pourquoi ni où il les conduit.

Une VOIX: Le peuple aussi.

L'hon. M. HANSON: Alors, tant pis pour lui.

L'hon. M. ROWE: Vous n'avez pas encore réussi à vous faire entendre de tous.

L'hon. M. HANSON: Ce qu'il nous faut au Canada c'est une opinion publique réfléchie et éclairée. Il y a au pays beaucoup, beaucoup trop je crois, de confiance aveugle, trop d'aveugles qui se laissent conduire par des aveugles. Le public a besoin de reprendre conscience des réalités et de voir où il en est. Les gens du littoral de l'Est commencent à se réveiller. Où sont les deux représentants de Halifax? Où sont-ils aujourd'hui? Nous entendrons peut-être parler d'eux demain. Leurs commettants les ont invités à se rendre parmi eux pour discuter la question de la défense de la côte de l'Est. Il ne s'agit pas d'un comité de leur parti, mais de la population de Halifax, qui sait l'impossibilité où on se trouve d'assurer la défense de leur magnifique ville. Ils sont alarmés de cet état de choses.

M. KINLEY: Ils sont en meilleure posture que ne le sont d'autres parties de la province.

L'hon. M. HANSON: Ils le sont assurément, mais qu'est-ce à dire? Je ne veux pas être alarmiste. Je ne crois pas que les gens de Halifax soient menacés d'une invasion prochaine. L'invasion de la côte orientale du Canada me semble être une éventualité des plus lointaines, bien que l'évacuation du port de Brest par les cuirassés allemands constitue une menace pour le littoral de l'Atlantique. Il existe un certain danger d'attaques isolées contre Halifax, comme ce danger existe d'ailleurs pour Vancouver.

Une VOIX: Et Port Darwin?

L'hon. M. HANSON: Port Darwin est plus à proximité des troupes japonaises. Mais une attaque isolée est possible. C'est pourquoi notre population a le droit de demander ce que le Gouvernement entend faire dans une circonstance donnée. J'ai mentionné trois ou quatre cas, et je prie le premier ministre, s'il a l'intention de parler sur cette résolution, de nous mettre au courant des projets du cabinet à ce sujet. Que peut-il promettre à la population en certaines éventualités? Ou bien, les gens vont-ils s'en remettre aveuglément au premier ministre, dont l'ambition, si je ne m'abuse, a été jusqu'ici de prendre les rênes et de les garder coûte que coûte?

Telle a été, toute sa vie durant, l'ambition dominante de mon honorable ami. Et si vous doutez de mes paroles, je me permettrai de vous signaler un volume récemment paru en ce pays et qui a pour auteur M. Bruce Hutchison. Lisez ce qu'il a à dire. Et il n'est pourtant pas un critique malveillant de notre premier ministre.

Une VOIX: Il n'est pas une autorité.

L'hon. M. HANSON: Je ne connais ce monsieur que de vue, mais je juge qu'il a étudié les affaires publiques et l'histoire politique du Canada. Je recommanderais aux honorables députés de lire son volume et tant mieux si je puis ainsi lui aider à en vendre quelques exemplaires.

Il y a une autre question que je désire poser au Gouvernement, et c'est celle-ci: Quelle sera l'attitude du premier ministre et de ses collègues du cabinet durant la campagne du plébiscite? Vont-ils faire campagne pour un vote favorable ou vont-ils faire campagne contre l'idée de délier le Gouvernement de ses obligations? Les deux questions sont à propos, eu égard à ce que doivent être les divergences d'opinion publique dans certaines sections du pays.

Une VOIX: Que fera le chef de l'opposition?

L'hon. M. HANSON: Je vais vous le dire avant de terminer mon discours. Je ne mérite pas d'être coincé en ce moment mais je vais vous répondre bien franchement. Je dirai au peuple de ce pays et au parti conservateur que le devoir leur commande de voter oui, indiscutablement. Et alors, si le premier ministre et le Gouvernement ne vont pas de l'avant, nous allons chauffer à blanc pour que le pays participe intégralement à la guerre.

Que fera le Gouvernement durant la campagne du plébiscite? J'ai deux question à poser: va-t-il faire campagne pour être délié de ses engagements ou va-t-il faire campagne à l'encontre du but même du plébiscite? Que fera le ministre des Transports (M. Cardin)? Je le lui demande maintenant; quelle attitude prendra-t-il sur ce plébiscite?

L'hon. M. CARDIN: Je n'hésite aucunement à répondre à mon honorable ami, mais je trouve étrange que l'on me pose cette question. Je suis membre du cabinet et j'appuie le Gouvernement. Si je prenais toute autre attitude, je n'aurais pas droit au poste que j'occupe dans l'administration.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas encore compris ce qu'est l'attitude du ministre.

L'hon. M. CARDIN: Elle est bien claire.

L'hon. M. HANSON: Si j'interprète correctement les paroles du ministre, il parlera en faveur de la libération du Gouvernement de sa promesse passée?

L'hon. M. CARDIN: Certainement.

L'hon. M. HANSON: Et que fera-t-il ensuite si le Gouvernement est libéré de ses engagements?

L'hon. M. CARDIN: Autant que mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Autant que je ferai. Le ministre connaît exactement mon attitude sur la question de la libération du Gouvernement. Je l'ai expliquée. Mais que fera ensuite le Gouvernement? Que fera le ministre des Transports?

Le premier ministre et ses collègues tiendront-ils des assemblées publiques et prononceront-ils des discours à la radio durant la campagne? Et quelle occasion le Gouvernement fournira-t-il aux chefs et aux représentants des divers groupes représentés à la Chambre et d'autres corps publics d'exprimer leurs opinions sur le réseau national.

L'hon. M. HOWE: L'honorable représentant va-t-il combattre la mesure?

L'hon. M. HANSON: De toute évidence, le ministre n'écoutait pas. Il n'est pas renseigné; il n'est pas au courant de ce qui s'est dit. Je demande quelles dispositions on prendra afin de permettre aux chefs des autres partis et aux autres organismes par lesquels s'exprime l'opinion publique de faire connaître leurs vues à la radio, gratuitement, tout comme le fait le Gouvernement. La question est à propos et j'insiste pour avoir une réponse. Quelles dispositions prendra-t-on afin de me permettre de dire à la population canadienne, en temps opportun, ce que, à mon sens, elle devrait faire? Cette question devrait faire l'objet d'une réponse pendant que la résolution est encore à l'étude et avant que le projet de loi ne nous soit soumis. C'est tout ce que j'ai à demander au premier ministre en ce moment, mais il se peut que je pose d'autres questions plus tard.

Le secrétaire d'Etat (M. McLarty) a déclaré que le plébiscite coûterait environ un million et demi de dollars. Je lui demanderai de décomposer ce total quand nous nous formerons en comité; je tiens à le prévenir dès maintenant. Je crains que le coût du plébiscite ne s'élève à beaucoup plus d'un million et demi de dollars. Quoi qu'il en soit, ce sera un million et demi de dollars prélevé des contribuables à pure perte, à moins que le Gouvernement ne nous donne quelque assurance qu'il agira en conformité du vote donné au plébiscite.

Quand le plébiscite sera-t-il tenu? Nous devrions avoir des renseignements plus précis à ce sujet. Le temps est un facteur de première importance et, s'il faut tenir un plébiscite, qu'on le tienne le plus tôt possible, car les circonstances présentes exigent d'en finir avec cette mesure.

J'ai appris avec plaisir que les soldats, y compris les moins de vingt et un ans, pourront voter. Le secrétaire d'Etat nous dira-t-il si, comme je le suppose, le vote est du ressort de son ministère?

L'hon. M. McLARTY: Il relève du directeur général des élections.

L'hon. M. HANSON: De qui l'honorable ministre veut-il parler?

L'hon. M. McLARTY: Le secrétaire d'Etat ne sert que d'agent de liaison entre le directeur général des élections et le gouvernement.

L'hon. M. HANSON: C'est lui qui dirigera le scrutin? Quelqu'un doit interpréter ici les idées du directeur général des élections, et je prends pour acquis que le secrétaire d'Etat est celui-là. Je lui demanderai donc de me renseigner sur la façon dont le vote sera pris en Angleterre, sur la façon dont on

procédera pour enregistrer le vote des aviateurs et des soldats des théâtres éloignés de la guerre, ceux de la Libye et de la Birmanie, par exemple. En effet, ils ont droit de voter, tout comme nos militaires de Terre-Neuve.

Autre point important: si le vote sur le plébiscite était affirmatif, le premier ministre ferait-il connaître en détails ses projets, s'il en existe, relativement à la mobilisation plus intense du capital humain, à la Chambre des communes, qui peut être appelée et qui devrait être appelée à se prononcer? Je limite pour l'instant mes observations à la mobilisation du capital humain, mais sans rien exclure nécessairement, car elles devraient sans doute inclure la mobilisation dans son acceptation la plus générale, celle de la richesse et des ressources matérielles comme celle du capital humain. Ou bien ne cherchera-t-il que l'abrogation de l'article 3 de la loi de mobilisation, celui des restrictions, pour y substituer un programme par décrets du conseil. S'il doit procéder par décrets du conseil, je proteste. Quelles qu'aient été les dispositions de la loi de 1917 sur le service militaire, elles ont été soumises au Parlement, qui les a étudiées et améliorées. C'est la seule procédure démocratique admissible. En d'autres termes, le premier ministre interprétera-t-il une réponse affirmative comme donnant carte blanche au Gouvernement ou bien au Parlement? Une distinction s'impose ici. J'estime que toute mesure qui suivrait la tenue du plébiscite devrait être soumise à la Chambre et adoptée sous forme de mesure législative, afin que les représentants du peuple puissent exposer leurs vues. Les simples députés, il me semble, se sentent bien désappointés. Il n'ont pas un seul mot à dire au sujet de la mobilisation du capital humain, de la richesse et des ressources matérielles. Ils n'ont même pas l'occasion de signifier leur assentiment, puisque tout se fait par décrets du conseil et aucun des aspects de la question n'est porté à leur attention, avant que tout ne soit terminé.

M. McDONALD (Pontiac): Quel héros!

L'hon. M. HANSON: Que l'honorable député lance son interjection, pourvu qu'il ait le courage de le faire debout.

M. McDONALD (Pontiac): Un vrai héros!

L'hon. M. HANSON: Je n'ai jamais posé au héros, mais, n'ayant jamais opiné du bonnet, je n'ai pas l'intention de commencer.

Je ferai remarquer au premier ministre qu'il serait mal à propos, malgré tous les pouvoirs que le Gouverneur en conseil puisse posséder à cet égard, d'inaugurer, par arrêté en conseil, un vaste plan de service obligatoire de notre population ou de mobilisation de nos ressources et de notre richesse.

[L'hon. M. Hanson.]

Je ferai maintenant quelques brèves remarques sur les propositions énumérées par le secrétaire d'Etat.

L'application se fera moins sous l'égide de la loi que sous l'empire des règlements adoptés en vertu de la loi. Ceci, je crois, résume bien ce qu'il avait à dire. Notre loi d'élections est la loi des élections fédérales et je désire signaler au ministre et aux honorables députés que les règlements adoptés sous l'empire de cette loi sont d'une manière générale, d'un caractère interprétatif plutôt que législatif. En vertu du projet de loi, les règlements seront de nature législative et non interprétative. N'est-ce pas exact et n'est-ce pas une définition fidèle de l'attitude du ministre? S'il en est ainsi, il est mauvais en principe et attentatoire aux attributions du Parlement de déléguer au moyen de ce projet de loi en dix articles, le pouvoir de légiférer par décrets du conseil. Dieu sait si nous avons déjà trop eu de ces choses au pays. Il ne s'agit pas d'une question de guerre. Ce n'est pas une question que nous réglons en vertu de la loi des mesures de guerre. Le Parlement la règle jusqu'à un certain point. Pourquoi laisser le Gouverneur en conseil déterminer par des règlements futurs des fonctions législatives. Je le demande aux honorables députés et au ministre. Est-ce trop demander que de vouloir que l'application soit conforme à la loi des élections fédérales. C'est tout ce que je demande. C'est une question de principe. Que le ministre en tienne compte. Cependant, si le Gouvernement doit légiférer par voie de règlements, j'engage les membres du comité qui sera constitué à veiller avec le plus grand soin à l'établissement des règlements et j'espère qu'ils le feront.

J'ai été heureux d'apprendre,—ma supposition est fondée, que les règlements rédigés jusqu'ici ne sont pas immuables. C'est l'expression employée par le ministre, je pense. Autrement, il serait futile d'en saisir un comité. Nous avons l'assurance qu'on peut les reviser et j'espère que le comité le fera. Mais que le secrétaire d'Etat n'oublie pas ce que je viens de dire, savoir que, sous le régime de la loi des élections, les règlements sont de nature interprétative et non législative, tandis que, sous le régime du projet de loi, ils seront plutôt de nature législative qu'interprétative. C'est une lacune.

Je ne tiens pas à discuter la question des conditions à remplir pour être électeur tant que nous n'aurons pas les dispositions détaillées du projet de loi. Elle a souvent fait l'objet de débats à la Chambre. Il faudra examiner avec grand soin certaines situations particulières; il est des gens qui devraient voter et d'autres qui ne le devraient pas. Je me contenterai maintenant de faire de bonne foi

au ministre une proposition que j'appuierai sur un principe. En août 1940 nous avons eu l'inscription nationale, alors que les citoyens, hommes et femmes ayant passé seize ans, étaient tous tenus de s'inscrire. Soit dit en passant, l'inscription a coûté environ $900,000, somme fort importante. Je me demande si nous en avons eu pour notre argent.

M. LOCKHART: Le travail était presque entièrement bénévole.

L'hon. M. HANSON: Et une bonne partie du travail a été accompli par des volontaires, ainsi qu'on me le rappelle et comme j'ai pu m'en rendre compte personnellement. Cependant, j'ai souvent douté que cette inscription ait atteint tous les citoyens; je l'ignore. J'imagine que le Bureau de la statistique, ceux qui ont eu charge du recensement et ainsi de suite, pourraient en faire l'estimation. Mais j'exhorte le Gouvernement à faire de l'inscription une condition antérieure en ce qui concerne le vote des civils, que tout électeur qui se présente au bureau de vote produise son certificat d'inscription et qu'il ne puisse voter s'il n'en est pas muni. Je prie le Gouvernement d'adopter cette proposition. La raison en est évidente. Quiconque ne s'est pas inscrit et ne s'est pas conformé à la loi peut fort bien être placé dans la catégorie des embusqués et nul de ceux-ci ne doit pouvoir voter lors du plébiscite.

Je réserve d'autres commentaires sur les autres aspects de la question de la privation du droit de vote. Je veux noter qu'on doit préparer une nouvelle liste, d'après la déclaration du ministre. La lecture des journaux de plusieurs jours passés m'avait fait grandement craindre que le Gouvernement voudrait utiliser les listes revisées des élections de 1940, et j'ai souligné la chose à ce moment-là. On m'a répondu alors qu'il n'en était rien ou quelque chose d'équivalent. Ces listes, en effet, ont déjà deux ans, et elles ne sont pas du tout appropriées pour la raison que le ministre a fait valoir. Je désire apporter une mise au point relativement à la statistique. Je n'avais songé qu'aux hommes devenus d'âge légal. Je constate qu'en 1941, environ 107,000 hommes et 106,000 femmes ont atteint l'âge de 21 ans, soit un total de 213,000, ou de 426,000 pour les deux années. La moyenne de dix ans s'établit à 204,000. Ainsi, depuis la préparation des listes de 1940, près d'un demi-million de personnes ont atteint l'âge légal. C'est un chiffre considérable, et ces personnes ont sans aucun doute le droit de voter.

Il faut tenir compte aussi du déplacement de la population, sujet qu'a mentionné le secrétaire d'Etat. Autant de raisons qui exigeraient la préparation de nouvelles listes, et je félicite le Gouvernement d'avoir pris cette décision.

Les listes devraient-elles être ouvertes ou fermées? Les opinions sont partagées sur ce point. J'ai toujours été d'opinion que les listes des régions rurales devraient être ouvertes, parce que dans les campagnes chacun connaît ses voisins et que les risques de fraude électorale ne seraient pas même d'un sur mille. Cependant, en ce qui concerne les listes urbaines, je pense différemment. Je crois que ces dernières devraient être fermées, même si elles doivent être revisées. Les risques, presque nuls dans les campagnes, peuvent au contraire devenir graves dans certains centres urbains. Il suffit de se reporter aux élections tenues dans une des grandes cités du pays pour savoir ce qui se passerait si le principe des listes ouvertes devait s'appliquer à tous les grands centres urbains, et j'invite le Gouvernement à s'arrêter à cet aspect de la situation, même si la revision des listes urbaines devait entraîner certains retards et quelque dépense.

Je suis inquiet au sujet de deux ou trois autres détails concernant le plébiscite. Qui sera chargé, dans les bureaux de votation, de voir à l'application de la loi et d'empêcher de voter ceux qui n'en ont pas le droit. J'ignore si on s'est arrêté à ce point. Voici une autre question: comment, en hiver ou au début du printemps réussira-t-on à décider les électeurs à se rendre aux bureaux de votation? La réponse, j'en suis convaincu, c'est que la loi n'y prévoit pas et je ne demande pas d'ailleurs qu'elle le fasse. Mais ne nous faisons pas illusion, j'ai moi-même pris part à sept ou huit élections. Les honorables députés d'en face, comme ceux qui m'entourent, ont tous pris part à des élections et savent que le plus gros problème consiste à décider les électeurs à se rendre aux bureaux de scrutin.

M. REID: La plupart d'entre eux seront alors à pied.

L'hon. M. HANSON: Justement, ils ne voudront pas marcher. Je me souviens d'avoir envoyé une voiture ordinaire pour transporter une femme et qu'elle avait catégoriquement refusé de se rendre au bureau de scrutin autrement que dans une automobile luxueuse. Cette attitude est générale. Les gens ne veulent pas venir voter. Comment les y décidera-t-on? Je ne demande pas au Gouvernement de les amener aux bureaux. La chose est illicite, à l'heure actuelle, je crois. Cependant, dans notre fort intérieur, nous savons tous que cette disposition de la loi est plus souvent violée que pratiquée. Pourquoi donc la conserver dans nos statuts? Il me

semble, toutefois, qu'on devrait nommer des scrutateurs, ce qui ne coûterait que peu. Je n'en dirai pas plus long sur ce point, mais je suis convaincu qu'il a son importance.

Le savant et honorable député de Regina (M. McNiven) dans sa question, a anticipé mon point suivant. Depuis qu'on a soulevé cette question, j'ai songé sérieusement et continuellement à l'attitude que je devrais adopter. Si on écoutait son premier mouvement, on enverrait promener la chose, mais cela ne suffit pas. La situation est trop grave. J'ai des obligations non seulement comme citoyen, mais encore comme député au Parlement et chef actuel de l'opposition, et je ne puis les mettre au rancart. Je ne le puis. J'ai donc réfléchi à ce que je dois faire. Vendredi dernier, l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Kirk) qui n'intervient pas souvent dans les débats de la Chambre a donné à entendre que je devrais travailler à rendre le résultat concluant. Cela n'est pas en mon pouvoir, mais je comprends ce qu'il voulait dire et ses intentions sont bonnes. Puis je lui ai posé la question suivante: l'honorable député prétend-il que je sois tenu d'exhorter le peuple à voter affirmativement?

Je lui ai posé la question et il a répondu oui, je pense, et sur-le-champ, sans prendre le temps de réfléchir, comme je l'aurais dû, j'ai dit: "Ce n'est pas moi qui ai imaginé cette méthode." Je ne veux pas qu'on s'imagine, parce que je suis opposé à un plébiscite et refuse d'en accepter la paternité, que je crois que ma responsabilité cesse là. Pas du tout.

En résumé, quelle est la situation? Le Gouvernement demande qu'on le relève de l'engagement qu'il a pris de son propre chef, volontairement, pour agir à son gré. Si le résultat est négatif, le Gouvernement conclura que la population ne veut pas lui rendre sa liberté d'action ou il pourra en tirer cette conclusion. Et si la réponse est affirmative, rien ne nous garantit que le Gouvernement va agir. A mon sens, cela crée une situation intenable. J'ai une impression de déception. Le seul à gagner en l'espèce est le premier ministre. Il recouvre sa liberté d'action. Vous perdez de toutes façons ou, inversement, il gagne de toutes les façons et nous perdons tous.

Nous ne devrions pas être placés dans cette situation, mais nous y sommes. Après mûre réflexion, je ne puis prendre sur moi de conseiller à qui que ce soit de voter non, car non seulement le Gouvernement aurait les mains liées, mais il lui serait impossible de prendre des mesures dans le sens de faire servir notre capital humain en dehors de notre territoire. A cette heure critique, j'estime que notre pays se trouverait dans une situation intenable. Il ne doit pas s'y trouver.

[L'hon. M. Hanson.]

Par ailleurs, si l'affirmative l'emporte, nous n'avons aucune garantie que le Gouvernement agira et cela me désappointe fort. Ni l'une ni l'autre de ces situations n'est acceptable, mais vu qu'il faut adopter un parti et de deux maux choisir le moindre, je demande au peuple de libérer le Gouvernement de son engagement. Je fais appel aux adhérents du parti conservateur de voter oui lors du plébiscite. C'est la décision loyale et patriotique à prendre; c'est la ligne de conduite qui peut assurer la réalisation des objectifs de notre parti.

Quant à la voie que je suivrai à cet égard pendant la campagne plébiscitaire, je ne l'ai pas encore arrêtée. J'ai songé à me présenter devant mes électeurs, à tenir une assemblée publique à mes frais, à lui faire de la publicité et à demander aux gens d'y venir; je leur exposerais les faits aussi impartialement que je le puis et les exhorterais à aller voter dans l'affirmative pour que le Gouvernement puisse avoir les mains libres. Si ensuite le Gouvernement n'agit pas, je l'avertirai que la lutte des gens loyaux ne fera que commencer.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement maintenant. Au cours des diverses étapes que le bill traversera en comité, nous aurons amplement l'occasion de discuter par le menu les propositions du Gouvernement mais je répète que le premier ministre devrait, pendant l'étude de la résolution, faire un exposé complet en réponse aux diverses questions que je lui ai posées.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): En adressant la parole pour la première fois en cette enceinte, je tiens à remercier tous les honorables députés qui m'ont si chaleureusement accueilli lors de ma présentation à la Chambre. Je remercie aussi les honorables députés des partis autres que le mien pour l'assistance qu'ils m'ont accordée depuis que je siège ici, assistance qui a fait que les premiers jours de ma présence en cette enceinte ont été beaucoup plus agréables et moins difficiles qu'ils ne l'auraient été sans cela.

Je désire faire quelques remarques au sujet du projet de résolution dont la Chambre est saisie. Je veux les faire dès maintenant, car mes honorables collègues savent que, n'étant pas encore membre de la Chambre, j'étais absent quant on a discuté longuement la question du plébiscite à l'occasion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Au cours de la campagne électorale que nous avons eue récemment dans York-Sud, la question de la conscription du capital hu-

main pour le service outre-mer et celle du plébiscite ont été les plus discutées. Mon adversaire dans cette campagne, le très honorable Arthur Meighen, a débuté en prononçant à la radio une allocution traitant presque uniquement de la conscription pour le service outre-mer. Le lendemain, le comité de la guerre totale publiait des pages entières de propagande dans les journaux. Dans cette publicité, il était longuement question de la conscription pour le service outre-mer, mais il n'était question de conscription autre que celle du capital humain que dans une petite phrase d'une ligne. Pour notre part, dans cette campagne, nous avons répondu à nos adversaires en proclamant que la conscription du capital humain pour le service outremer n'était qu'une phase d'un effort total de guerre, phase qui était loin d'être la plus importante. Nous n'avons cessé de proclamer devant les électeurs la nécessité de mobiliser tout ce qu'il faut pour gagner la guerre. D'après ce que j'ai pu observer pendant cette campagne, je suis certain que les gens de York-Sud, de même que les Canadiens en général qui pensent, je crois, comme mes commettants, ne seront nullement satisfaits de la seule conscription du capital humain. Si j'en juge d'après les lettres que j'ai reçues pendant la campagne et depuis l'élection de toutes les provinces du Canada, de la part de libéraux et de conservateurs de vieille souche aussi bien que de membres de la fédération du commonwealth coopératif, d'employés de bureaux, d'hommes et de femmes exerçant des professions libérales, d'ouvriers et de cultivateurs, d'associations ouvrières, et de plusieurs autres groupements, notre pays est prêt à accomplir un effort de guerre beaucoup plus considérable que celui que le Gouvernement actuel a entrepris ou même envisagé jusqu'ici.

Pendant les dernières semaines de notre campagne électorale, on m'a constamment demandé quelle était mon attitude au sujet du plébiscite. Mon adversaire a voulu, comme le chef de l'opposition dans cette Chambre (M. Hanson), se prononcer contre la tenue du plébiscite. Au cours de la campagne, je n'ai jamais cherché à critiquer la décision qu'ont prise le premier ministre (M. Mackenzie King) et ses collègues de tenir ce plébiscite. Je n'ai pas constaté non plus, sauf parmi les journaux proconscriptionnistes, une bien vive indignation à l'égard de la tenue du plébiscite. Les électeurs ordinaires n'ont pas manifesté une indignation comme celle qu'a montrée ici le chef de l'opposition officielle. Les gens de York-Sud, qui reflètent je crois le sentiment du peuple canadien, sont loin d'être aussi étonnés que l'opposition semble l'être de ce que le premier ministre veuille tenir la promesse qu'il a faite aux électeurs. Ce que ces gens veulent réellement c'est que tous les partis et tous leurs membres consacrent leur intelligence et leur énergie à la poursuite de la guerre. Voilà ce qu'ont à cœur les gens qui viennent de m'élire.

Quant à moi, j'estime qu'il convient de relever le premier ministre de son engagement électoral. De plus, je suis convaincu que le seul procédé loyal de sa part consiste à en appeler au pays, comme il a décidé de le faire. De fait, les électeurs de York-Sud ont manifesté leur attitude si nettement à cet égard que mon adversaire a dû se dissocier de son parti, du moins de l'engagement pris par son parti aux élections de 1940, à l'effet qu'il n'appliquerait pas la conscription s'il était porté au pouvoir. Personne n'a critiqué cette déclaration dans le temps. De fait, mon adversaire s'est trouvé en face de la question: "Votre parti et son chef d'alors n'ont-ils pas pris le même engagement envers le peuple canadien?"

Je voudrais voir le Gouvernement obtenir une majorité écrasante lors du plébiscite. Je suis sûr qu'il obtiendra la majorité des voix si, avant la tenue du plébiscite, il promet au pays d'engager un effort de guerre total et authentique qui comprendra une mobilisation des biens beaucoup plus considérable qu'il n'ait encore envisagé.

M. HOMUTH: Pourquoi les députés ministériels n'applaudissent-ils pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien.

M. NOSEWORTHY: Un tel engagement destiné à rallier l'appui de la population canadienne devrait aussi, à mon sens, envisager un programme audacieux de mobilisation de l'industrie. La seule crainte que j'aie entendu les électeurs de ma circonscription exprimer au sujet du plébiscite, c'est qu'un vote favorable puisse conférer au gouvernement le pouvoir d'établir la conscription des hommes pour l'agriculture, l'industrie et l'armée,—à mon avis, il devrait posséder ce pouvoir pendant la crise que nous traversons,—tout en le laissant libre de continuer sa politique actuelle, qui est une politique d'apaisement, à l'égard de la richesse et de l'industrie.

J'ai lu dans les journaux que mes adversaires dans l'élection complémentaire de York-Sud se réjouissent du prétendu fait que cette élection a été dirigée par le gouvernement à Ottawa. Je trouve ridicule que l'opposition officielle puisse avoir tant de confiance dans l'efficacité d'une telle direction de la part du gouvernement. Je trouve ridicule qu'ils puissent accepter ce mythe comme explication de la perte de cinq mille voix conservatrices

dans les quartiers ouvriers de cette circonscription. Le premier ministre et ses collègues doivent se sentir transportés de joie à la suite de ce compliment qui leur vient de l'opposition officielle.

Monsieur l'Orateur, j'affirme en toute sincérité que ce n'est pas là l'explication de ce qui est arrivé dans York-Sud. La seule réponse intelligente, c'est que les gens de cette circonscription veulent un effort de guerre total. Ce sont des gens réfléchis. Comme tous les Canadiens, ils désirent avant tout que nous remportions la victoire. Ils veulent plus qu'un bill de conscription autorisant le gouvernement à envoyer des hommes partout où il désire en envoyer. La classe ouvrière du pays a déjà prouvé qu'elle est prête à consentir tous les sacrifices qu'on exigera d'elle afin de gagner la guerre; mais elle est assez intelligente pour comprendre que pour gagner la guerre il faut plus que la conscription des hommes pour le service outre-mer. Je redoute les résultats du plébiscite à moins qu'on ne donne quelque garantie que le Gouvernement prendra des mesures autres que la conscription du capital humain. Si le Gouvernement désire obtenir des ouvriers et des cultivateurs un blanc-seing,—et je n'emprunte pas l'expression au chef de l'opposition, —qui lui permette d'utiliser les citoyens à son gré, il lui faudra auparavant convaincre le peuple que jamais ce pouvoir ne servira à l'exploitation de la classe ouvrière du pays au bénéfice de quelque groupe puissant. Il faudra convaincre la population que les sacrifices seront beaucoup mieux répartis qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Il faut aussi donner au peuple l'assurance que toute l'industrie sera consacrée à la guerre, et que le bénéfice passera au second plan. A ce sujet, je signale à votre attention les paroles prononcées récemment à la radio par sir Stafford Cripps, telles que les rapportent l'*Ottawa Journal* de ce matin. S'adressant à ceux qui ne peuvent s'enrôler, sir Stafford Cripps aurait dit:

...que ceux qui "à cause de leur âge ou pour d'autres motifs" sont incapables d'offrir leur vie pour la patrie ont l'obligation de servir et de se dévouer jusqu'à l'ultime limite de leurs forces et au dernier dollar de leur richesse.

Parlant plus loin de la situation en Angleterre, il aurait dit:

On tolère l'intérêt personnel là où l'intérêt du pays devrait être suprême, l'égoïsme et l'appât du gain l'emportant parfois sur ce patriotisme généreux qui inspire à nos jeunes gens et à nos jeunes filles de donner leur vie pour la patrie et pour sa cause.

S'adressant ensuite aux Canadiens, il aurait posé la question suivante:

Vous êtes-vous bien pénétrés, en votre pays, de la nécessité de déployer un effort total si l'Axe doit être vaincu?

[M. Noseworthy.]

Je vois dans ces paroles le désir et le sentiment de la majorité de nos Canadiens aujourd'hui. Croyez-moi, notre effort de guerre soulève beaucoup de mécontement dans tout le pays. J'en ai eu la preuve dans ma propre circonscription, mais je l'ai eue aussi dans les milliers de lettres qui m'arrivent de tous les coins du pays depuis mon élection. Elle ne vient pas de ce que le Gouvernement n'a pas enrôlé suffisamment d'hommes pour le service actif.

Le mécontentement de ce chef, je l'attribue en grande partie aux journaux conscriptionnistes. Mais la véritable cause du mécontentement qui existe dans les esprits et qui est générale au pays est le sentiment que l'industrie ne fournit pas pour la guerre tout ce dont elle est capable. On me signale, entre autres choses, qu'après plus de deux ans de guerre nous ne produisons pas encore au pays un seul moteur pour les avions dont nous aurons besoin pour notre défense côtière. Est-ce bien le cas, je l'ignore. Mais s'il en est ainsi, c'est vraiment déplorable. Dans la seule région de Toronto, on compte des centaines d'industries qui pourraient être adaptées à la production de guerre, mais qui produisent encore à bénéfice des articles pour la consommation civile. Des plaintes me sont parvenues à la douzaine, pour employer l'expression traditionnelle, d'ouvriers me disant qu'ils se voient forcés, par les circonstances, de ralentir leur production de guerre. On me dit également que le régime actuel de régie intéressée, en vigueur dans certaines industries de guerre, ne permet pas aux ouvriers de donner toute leur mesure. Des ouvriers et des contremaîtres d'établissements de munitions ou d'industries de guerre sont venus nombreux me voir à Toronto, durant la campagne électorale, pour me dire qu'ils étaient dégoûtés d'avoir à flâner sur l'ouvrage alors qu'ils sont engagés dans la production de guerre. C'est un point qu'il faudra absolument élucider si nous voulons convaincre la population canadienne de la totalité de notre effort de guerre. C'est parce que je sais que le sujet se rapporte à notre effort de guerre que j'invite le Gouvernement à renseigner notre population sur les mesures auxquelles il veut recourir pour mobiliser la richesse et l'industrie avant de lui demander carte blanche dans la mobilisation du capital humain. La population est bien peu satisfaite sur ce point.

Encore une fois, le Gouvernement n'a rien à craindre du plébiscite s'il est prêt à adopter les mesures audacieuses et de longue portée qui s'imposent relativement à la richesse et à l'industrie. Le Canada réclame hautement aujourd'hui l'action de dirigeants audacieux, les seuls capables de nous tracer un pro-

gramme digne de la cause que nous défendons et qui mobilisera tout ce que nous possédons pour assurer la victoire finale.

M. W. A. TUCKER (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je n'aurais pas pris la parole dans cette discussion sans certaines déclarations du secrétaire d'Etat (M. McLarty), qui appellent des commentaires avant l'adoption du projet de résolution.

Mais je désire, avant d'aborder le sujet, présenter mes plus sincères félicitations à l'honorable préopinant (M. Noseworthy), qui s'est révélé excellent parlementaire. Il est facile de constater que sa présence à la Chambre ajoutera à l'éloquence qui marque nos discussions, et je suis sûr que le groupe dont il est membre a toutes les raisons du monde de se féliciter de cette nouvelle acquisition.

J'espère avoir mal compris certaines explication qu'a apportées le secrétaire d'Etat à la mesure à l'étude. Il me semble que le Canada n'ait pas encore suffisamment réussi à inculquer à sa population des sentiments nets de nationalité et de citoyenneté. On a beaucoup trop appuyé sur l'origine ethnique des générations qui nous ont précédés et qui ont manifesté le désir de fournir d'excellents citoyens. En effet, on a beaucoup trop souligné l'existence chez nous de deux grandes races; en effet, les Canadiens d'origine française me paraissent des voisins très rapprochés des Canadiens de race anglaise. Je doute fort que nous ayons deux grandes races distinctes au Canada, et je suis convaincu de l'union très intime de nos origines ethniques. Plus tôt nous nous débarrasserons de cette conception, mieux en profitera le Canada tout entier.

J'espère, je le répète, avoir mal compris le secrétaire d'Etat, quand il a dit que toute personne domiciliée au Canada mais dont l'origine ethnique remonte à une nation en guerre avec nous, et à laquelle une loi quelconque du Canada a enlevé la franchise électorale, ne pourrait voter sur le plébiscite. Je souhaite l'avoir mal compris, car une pareille disposition dans la loi aurait des répercussions très considérables. Nous connaîtrons peut-être les dispositions prévues par les lois provinciales, mais si je comprends bien, dès que nous aurons légiféré dans ce sens, il s'agit qu'avant la tenue du scrutin, une assemblée provinciale décide de priver de leur droit de suffrage les gens dont l'origine ethnique est la même que celle de certains de nos ennemis,—indépendamment de la durée de leur séjour au Canada ou du nombre de générations qui les ont précédés sur notre sol—, pour que ces citoyens perdent leur droit de vote en vertu de l'article en question.

Il convient de réfléchir avant d'insérer pareille disposition dans nos statuts. Je veux bien faire confiance au gouvernement canadien, mais je ne suis pas prêt à accepter tout ce que nos diverses assemblées législatives peuvent décider, surtout quand elles agissent sous l'impulsion de certains dirigeants. Posons l'hypothèse suivante, qui montre les écueils auxquels nous expose une pareille loi: Supposons, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'avant le jour du scrutin, Hitler décide la France de Vichy à nous faire la guerre. Supposons, de plus, qu'une province adopte une loi prévoyant que personne d'origine ennemie n'aura le droit de se prononcer sur le plébiscite. Quelle serait alors la situation du Parlement?

On ne dit pas jusqu'où il faudrait remonter pour retracer l'origine ethnique. Serait-ce à une, deux, cinq ou dix générations? Je proteste contre l'idée de diviser les Canadiens en groupes selon l'origine ethnique de chacun.

Il y a au Canada plusieurs cent mille citoyens d'extraction allemande, qui sont tout aussi loyaux envers la nation que tout honorable membre de la Chambre. Qu'arriverait-il si une assemblée provinciale édictait une loi privant de leur droit électoral les personnes d'origine allemande? Ainsi que l'a expliqué le secrétaire d'Etat, le Parlement se trouverait ainsi à priver de leur droit de suffrage, au moyen d'une loi du Parlement, des personnes dont le mari, ou le fils, est actuellement sous les drapeaux.

Je ne désire pas donner l'impression que je perds la tête au sujet de cette loi, mais je ne puis m'empêcher de penser au mal profond qu'une mesure semblable a causé en 1917. Des citoyens canadiens loyaux se sont sentis douloureusement blessés à l'occasion des élections en temps de guerre, parce qu'on leur refusait d'exercer leur devoir et leur droit ordinaires de citoyens. Avant que le gouvernement libéral ne présente ce projet de loi à la Chambre, je le prie d'en retrancher tout ce qui pourrait être au détriment d'une race quelconque de Canadiens.

Dans ma propre circonscription, je connais des douzaines de personnes qui, bien qu'étant indubitablement d'extraction allemande, font du service dans nos armées. Allons-nous refuser à leurs pères et à leurs frères le droit de vote qu'on accorde aux autres citoyens canadiens? Je sais que, le temps venu, bien des personnes voteront dans l'affirmative ou la négative, sachant qu'elles ne sont nullement exposées à être conscrites. Pourquoi traiter injustement une race plutôt qu'une autre? A mon sens, tout bon citoyen canadien, qui n'a rien fait de mal, et qui est tenu d'accomplir ses devoirs de citoyen, devrait aussi en posséder tous les droits. La loi de mobilisation

des ressources nationales ne fait point acception de races. Les jeunes gens d'origine allemande doivent servir leur pays tout comme les autres. Cette mesure, Dieu merci, traite toutes les races sur le même pied. Tous les bons Canadiens ont droit au même traitement.

Dans cette circonstance, allons-nous dire aux Canadiens d'origine allemande: "Oui, vous êtes un bon citoyen; nous comptons que vous vous porterez à la défense du pays; que vous répondrez à l'appel et que vous offrirez jusqu'à votre vie, s'il le faut, pour la patrie; cependant, nous vous refusons le droit de voter sur cette question". Je demande au Gouvernement de ne pas présenter un bill qui aurait cet effet.

Une autre question, très épineuse celle-là, c'est celle des objecteurs de conscience. Mais je sais également que beaucoup de Mennonites ont averti le Gouvernement qu'ils étaient disposés à servir dans notre armée, à condition de n'avoir pas à se battre.

Ils sont bien disposés à aller servir dans les ambulances, les hôpitaux, les bataillons d'ouvriers et le reste, pourvu qu'ils n'aient pas à faire violence à leur conscience en combattant ou en tuant leurs semblables. Or on nous a dit que, dans la présente guerre, il n'y a plus de non-combattant et que, par conséquent, on ne peut permettre à un homme de faire partie des forces armées à moins qu'il ne soit prêt à tuer ses semblables. Il ne peut pas s'engager comme brancardier ou hospitalier; il faut qu'il soit disposé à faire tout ce qu'on lui ordonnera de faire pour tuer.

Soit dit en passant et sans vouloir froisser nos chefs militaires, ce n'est pas là l'attitude qu'a prise le grand président des Etats-Unis. J'ai vu moi-même un ordre qu'il a signé, décrétant que les objecteurs de conscience qui sont disposés à servir leur pays peuvent le faire dans des unités non-combattantes des forces armées des Etats-Unis. J'ai vu une copie d'un ordre signé par le chef de l'état-major de l'armée américaine, indiquant les unités dans lesquelles ces objecteurs de conscience pourraient servir. Mais voici qu'on propose que les objecteurs de conscience qui sont disposés à servir dans certaines unités des forces armées de Sa Majesté et à y risquer leur vie parce qu'ils ne veulent pas être requis de combattre et de tuer, n'aient pas le droit de voter sur cette question. Je compte parmi mes amis un grand nombre de jeunes Mennonites qui se sont joints à la Croix-rouge de l'armée en comptant qu'ils ne seraient pas appelés à porter les armes, et qui sont entrés dans le Corps d'aviation royal canadien. Je prie tous mes honorables collègues de bien considérer que, par suite de cet acte même, les parents de ces jeunes gens seront empêchés de voter à moins que ces derniers ne disent qu'ils sont prêts à servir dans les forces armées et à tuer leurs semblables, chose que leur foi leur défend.

[M. Tucker.]

La raison qui me porte à adresser la parole en ce moment est que je veux supplier le Gouvernement de revenir sur la décision qu'il a prise de présenter un bill comportant de telles réserves. Je veux évoquer à cette fin les ombres des grands chefs libéraux qui ont combattu contre de telles dispositions qu'on voulait insérer dans la loi de 1917 sur les élections en temps de guerre. Je n'ai malheureusement pas leur éloquence pour rappeler les sentiments qu'ils ont exprimés quand ils se sont élevés contre ceux qui voulaient enlever le droit de citoyen à certaines gens. J'ai sous les yeux le hansard de cette époque, contenant le texte de ces grands discours. En toute sincérité, je demande au Gouvernement, espérant ne l'embarrasser aucunement en le faisant, de réfléchir avant de demander l'adoption d'une loi contenant de telles dispositions, de revenir sur sa décision et de s'abstenir de prendre une mesure qu'il devrait, en y pensant bien et en se rappelant les enseignements du libéralisme, considérer incompatible avec la doctrine qui lui est chère.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Avant d'offrir mes quelques remarques sur la résolution à l'étude, je désire féliciter l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy), arrivé parmi nous mercredi dernier. L'excellence de son discours indique qu'il n'aura guère besoin d'aide de ses collègues.

Quant à l'appel au pays par un plébiscite, je n'y vois pas d'inconvénient lorsqu'il s'agit d'une question de principe. Mais je m'oppose énergiquement au plébiscite envisagé, à cause de l'échappatoire qu'il comporte et parce que, à mon sens, il n'en résultera rien de bon. Maintes et maintes fois a-t-on affirmé en cette enceinte que le Gouvernement cherchait à se faire libérer d'un engagement. Tel n'est pas le cas. Le Gouvernement ne demande pas à se faire délier d'un engagement. Voyons ce qu'il demande. Le plébiscite est libellé ainsi:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Voilà tout autre chose. On demande aux électeurs s'ils consentent à libérer le Gouvernement, mais celui-ci ne demande pas d'être libéré. La différence est considérable. Si les électeurs expriment le désir de libérer le Gouvernement de ses engagements, le Gouvernement pourra rester sur ses positions et ne rien faire de plus qu'à présent. N'ayant pas demandé d'être libéré, le Gouvernement aura parfaitement le droit de ne pas faire

plus qu'il n'a fait jusqu'ici. J'ai abordé cette question déjà et j'ai la conviction que le Gouvernement n'entend pas modifier sa politique. C'est ce que nous a déclaré le premier ministre (M. Mackenzie King) lorsqu'il a discuté le sujet pour la première fois devant la Chambre. Pour ma part, j'ai rappelé les remarques de feu le ministre de la Justice (M. Lapointe) de même que celles du ministre actuel des Travaux publics (M. Cardin) et du ministre de l'Air (M. Power). Parlant dans cette enceinte, feu M. Lapointe, ministre de la Justice, a dit sans ambages aux gens de Québec et aux membres de cette Chambre, que la conscription ne serait jamais imposée, et le ministre des Travaux publics était l'un de ceux au nom de qui il parlait. L'honorable député est actuellement présent et je lui demande de rétablir les faits si je me trompe. M. Lapointe a dit: "Je parle au nom de M. Cardin et de M. Power; nous cesserons de faire parti du Gouvernement si la conscription est mise en vigueur dans le dominion."

Que le ministre me contredise si mon affirmation est inexacte. Je crois sincèrement qu'elle est exacte. A mon avis, le Gouvernement prend là une attitude répréhensible, et c'est pourquoi je m'oppose à la tenue du plébiscite. Si le Gouvernement peut me convaincre qu'il a réellement l'intention d'agir à ce sujet, la situation sera bien différente.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député refuse-t-il de mettre le Gouvernement à même de prendre les mesures qu'il pourra juger nécessaires?

M. JOHNSTON (Bow-River): D'après les dispositions de la loi de mobilisation, le Gouvernement peut faire ce que bon lui semble. Si l'on posait une question positive à l'occasion du plébiscite, la tenue d'un scrutin serait admissible, mais le Gouvernement ne fait rien de tel. On se rappellera qu'en une autre occasion j'ai fait remarquer que la question à poser lors du plébiscite avait deux sens, l'un pour les Canadiens français du Québec et l'autre pour les gens de langue anglaise des autres provinces. Je ne puis concevoir rien qui soit plus propre à provoquer la désunion dans le pays. Si le Gouvernement expliquait clairement la situation au Canadiens français du Québec et aux gens de langue anglaise du reste du pays, s'il leur laissait entendre qu'il se propose de réaliser un effort de guerre total, de mobiliser entièrement la finance et les ressources matérielles, d'utiliser tout notre capital humain et toutes nos ressources pécuniaires, je crois que les gens du Québec, que je connais pour avoir maintes fois pris la parole dans cette province, approuveraient un effort de guerre total.

Une VOIX: Vous n'avez pas créé une si bonne impression.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous non plus, d'ailleurs. Il est certain que la population de la province de Québec appuierait un effort de guerre total avec tout autant d'enthousiasme que celle de toute autre province. Je ne blâme pas la population québecoise d'être un peu sceptique quant aux promesses données par ce Gouvernement, quand partout ailleurs au Canada, nous avons de bonnes raisons d'entretenir des doutes à ce sujet.

Toute cette question n'a pas surgi du jour au lendemain. A entendre certains députés parler en cette Chambre, je suis presque porté à croire que, d'après eux, cette question est relativement récente. Ne nous y trompons pas: il s'agit d'une tactique électorale; elle date de 1940; je m'étonne que certains honorables députés aient la mémoire si courte et qu'ils ne se souviennent même plus de ce qui s'est passé en 1939. Je me rappelle fort bien à quelle occasion le parti auquel je suis associé a demandé ici même un effort de guerre total. On a même répondu à quelques-uns d'entre nous que nous commettions une sorte de suicide politique; de fait, nous avons perdu sept de nos membres.

M. HANSELL: Mais nous avions raison.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, nous avions raison, et tous les honorables députés le reconnaissent maintenant. Nous avons dû endurer beaucoup de mal à cause de notre attitude à l'égard de l'unité du Canada. Cette question s'est ensuite posée en 1940, alors que la conscription du capital humain était l'enjeu de tous les discours politiques. Les membres de notre groupe ont prêché tout d'abord la mobilisation complète, la conscription si vous préférez, des institutions financières afin de nous permettre, pour employer l'expression du premier ministre, d'émettre le numéraire et le crédit en fonction des besoins publics. Mais lorsque nous avons proposé cette résolution à la Chambre tous ceux qui ne faisaient pas partie de notre groupe ont voté contre. Il est possible qu'ils aient été sincères, je n'irai pas prétendre le contraire, mais j'affirme cependant que cela révèle une grave insuffisance chez les chefs en ces heures critiques et en 1940 particulièrement lorsque cette question était sur le tapis.

Le Gouvernement cherche à faire dire au peuple s'il veut le délier de ses engagements, mais le Gouvernement ne demande pas d'en être dégagé. J'y vois un truc politique et l'indice d'un manque de direction, car rien n'est plus de nature à diviser le pays. Si le Gouvernement a mal jugé la situation et ne

saurait mieux faire aujourd'hui que de demander au peuple s'il désire le délier de ses engagements, je déclare que nous n'avons pas le temps de nous arrêter à de tels enfantillages. Si le premier ministre, avec tout le respect qui lui revient comme chef, ne possède pas la lucidité, la prévoyance et l'inspiration requises pour diriger la nation à travers les heures les plus critiques de son histoire, je vous le déclare en toute humilité, monsieur l'Orateur, il lui incombe alors de résigner et de laisser la place à quelqu'un qui en est capable. Nous admettons qu'il ne faut pas toujours blâmer quelqu'un de ses erreurs, mais on ne peut assurément pas s'attendre à voir une nation faire confiance à quelqu'un qui se trompe continuellement et le Gouvernement actuel s'est rendu notoire par les erreurs qu'il a commises depuis le début de la guerre. Il n'est pas un Gouvernement au monde, que je sache, qui se soit rendu coupable d'aussi formidable erreurs que le Gouvernement actuel.

Une VOIX: Celui de l'Alberta.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je dirai à l'honorable député qu'aucun Gouvernement de province n'a fait pour l'effort de guerre plus que le Gouvernement de l'Alberta. Je mets l'honorable député au défi de me citer un seul cas où le Gouvernement de l'Alberta n'a pas appuyé sans restriction l'effort de guerre du Canada.

M. HANSELL: Il a acheté pour un million de dollars d'obligations l'autre jour.

M. BRADETTE: Et sa dette envers la ville d'Ottawa, donc?

M. JOHNSTON (Bow-River): Si l'honorable député désire que je rappelle quelques-unes de ses paroles prononcées en 1939, je le ferai avec plaisir.

M. BRADETTE: L'honorable député tient-il à le faire maintenant?

M. JOHNSTON (Bow-River): L'honorable député pourrait peut-être trouver la chose quelque peu embarrassante, mais ce serait un plaisir pour moi. Lorsque surgit cette question d'unité certains honorables députés devraient, je pense, garder bien discrètement leur siège: moins ils ouvriront la bouche, moins ils auront de comptes à rendre.

M. BRADETTE: Quel homme!

M. JOHNSTON (Bow-River): Quel député! Je suis d'opinion que le pays devra en venir aux principes que j'ai préconisés. Je défie qui que ce soit d'affirmer que nous nous sommes trompés en prenant l'attitude que nous avons prise en 1939 ou alors qu'il se lève maintenant et affirme que notre effort de guerre ne doit pas être total, avec la conscription totale de la finance et des ressources matérielles avant toute conscription plus poussée de nos ressources en hommes. J'aimerais bien entendre l'honorable député qui vient de m'interrompre se prononcer sur ce point.

M. FAIR: Il ne le fera pas. Il garde son siège.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est tout ce qu'il a fait depuis le début de la session.

M. BRADETTE: Quels merveilleux députés vous possédez dans votre coin.

M. JOHNSTON (Bow-River): Au moins nous n'avons pas à répudier les promesses que nous avons faites en 1939.

M. BRADETTE: Et le dividende du crédit social?

M. JOHNSTON (Bow-River): La population l'obtiendra également. La question qui nous intéresse au premier chef, et cela depuis le début des hostilités, est celle d'un effort de guerre total. Nous ne nous sommes pas préoccupés de ruses politiques comme l'ont fait les honorables vis-à-vis qui m'interrompent en ce moment. Voilà ce qui cause la désunion et conduit à la désorganisation dont la mise à pied de cinq cents ouvriers dans une usine d'Ottawa est un exemple. Avions-nous tort de demander la mobilisation totale des ressources naturelles et industrielles du pays? D'un bout à l'autre du Canada, les usines et les ouvriers chôment, bien que les personnes intéressées ne demandent qu'à travailler. Je recevais, avant-hier, une lettre d'un directeur d'avionnerie. La situation que m'expose ce dernier est effroyable. Il me dit qu'un bon nombre des employés de cette avionnerie ont été congédiés, alors qu'ils étaient presque tous des ouvriers d'expérience travaillant à la production de matériel de guerre depuis un an ou deux. Il me fait remarquer que ces gens s'enrôlent dans l'armée ou cherchent de l'emploi et que, lorsque la compagnie en cause voudra reprendre sa production à fond, elle ne le pourra pas car les ouvriers expérimentés lui feront défaut. Et nous sommes supposés avoir un effort de guerre total. Une de nos insuffisances les plus marquées est celle de la production. Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a dit l'autre jour que nous ne pourrions probablement pas discuter ce sujet au cours de la séance à huis clos. Or, à mon sens, ce sujet est plus important que tout autre. Je ne mettrai pas en doute le jugement du ministre de la Défense nationale en ce qui concerne l'opportunité d'expédier des mitrailleuses Bren à Singapour ou en Australie. C'est un militaire et, à ce titre, j'accepte son avis. Mais voici ce qui me préoccupe. Faisons

fabriquer les mitrailleuses. Que nous puissions dire que nous fabriquons 4,500 mitrailleuses Bren par mois, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit, surtout si nous pouvons en produire 9,000 ou 90,000 par mois ou que sais-je? Si nous pouvons doubler notre rendement actuel, c'est ce que nous devrions faire. Si nous construisons un certain nombre de corvettes dans un temps donné et si, en prenant les dispositions requises, nous pouvons en construire deux fois plus dans le même temps, c'est ce que nous devrions faire.

M. HANSELL: Ou même une de plus.

M. JOHNSTON: Oui, comme le dit mon honorable ami le député de Macleod (M. Hansell), si nous pouvons en construire même une de plus par mois, construisons-la! Alors nous nous efforcerions au moins de participer intégralement à la guerre. Concevez-vous, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement nous dise qu'il ignore en ce moment combien d'usines sont en exploitation continue? Pour moi, c'est une chose impardonnable qu'un gouvernement soit ainsi situé, après trois ans d'organisation, ou à peu près, qu'il ne sache pas combien d'usines sont en service continu et combien sont en service mi-actif. C'est là le plus grave reproche que je puisse adresser en ce moment au Gouvernement.

Je ne vois pas dans ce plébiscite, pourquoi, le Gouvernement ne pose pas une question directe plutôt qu'indirecte. Sûrement, le Gouvernement devrait demander au public de lui indiquer une ligne de conduite, et une ligne de conduite précise, afin que tous sachent bien ce qui va se passer. Pourquoi donc le Gouvernement ne peut-il faire preuve de franchise sur ce point et dire au peuple: Nous vous demandons de nous libérer de cet engagement afin de pourvoir, au besoin, imposer la conscription? Cela n'a jamais été dit jusqu'ici. Je n'ai trouvé rien de tel dans le discours du premier ministre. La question soumise ne semble pas en tenir compte; si nous ne sommes pas pour imposer la conscription, soyons francs et disons-le. A mon avis, il n'y a aucun danger que la population soit effrayée au point d'être prise de panique et de fuir devant l'ennemi, si on lui dit la vérité. Je ne prétends pas qu'on doive lui communiquer les secrets militaires, par exemple, ce qui touche au transport des troupes et les autres questions de ce genre. Mais exposons-lui la situation exacte quant aux autres questions, et vous pourrez compter sur son appui. Elle vous appuie en ce moment, mais sa poussée est telle que vous ne savez où aller. C'est là la difficulté; la poussée est trop forte.

M. GRANT: Avez-vous dit la vérité au peuple lors de la dernière guerre?

M. JOHNSTON (Bow-River): Ne vous y trompez pas.

M. GRANT: L'honorable député n'a pas répondu à ma question.

M. JOHNSTON (Bow-River): Si l'honorable député désire prononcer un discours, il sera libre de le faire quand j'aurai terminé; nous analyserons alors son discours.

A mon avis, ce n'est pas le temps de badiner au sujet de ce plébiscite. Nous pourrions, je crois, utiliser mieux notre temps en songeant à notre effort de guerre. Nous avons des milliers de chômeurs partout au pays. Dans toutes les provinces du Dominion nous comptons des centaines et des centaines de chômeurs. C'est une honte. Ces gens devraient travailler. Ils ne songent aucunement à se soustraire à leurs responsabilités. Ils s'adressent au Gouvernement et aux industries pour contribuer à l'effort de guerre, mais on refuse leurs services. C'est là un gaspillage énorme de temps.

Une VOIX: Vous en gaspillez assez en ce moment.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous ne faites pas grand'chose, vous-même. Si quelques-uns de ces gens...

M. HOMUTH: Honorables députés.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il serait intéressant d'entendre certains honorables députés répéter ce qu'ils ont dit en 1939.

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'à l'heure actuelle, le plébiscite constitue un gaspillage. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a dit que cette mesure entraînerait une dépense d'un million et demi de dollars.

L'hon. M. HANSON: Le secrétaire d'Etat (M. McLarty) a parlé d'un million et demi de dollars et j'ai révoqué ce chiffre en doute.

M. JOHNSTON (Bow-River): Et je ne suis pas sûr qu'il soit sérieux lorsqu'il mentionne ce montant.

L'honorable M. McLARTY: Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que je suis très sérieux.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'imagine que le ministre a estimé le coût de cette consultation avec la plus grande modération, mais si nous nous en tirons pour un million et demi, j'ose croire que le secrétaire d'Etat sera le plus surpris des hommes. Il n'y a pas lieu de dépenser beaucoup pour recueillir ce vote. Pourquoi n'affecterions-nous pas à cette fin les services des différents organismes disséminés dans le pays? Il y a, par exemple, l'association des instituteurs qui a offert ses services gratuitement lors de l'inscription nationale,

et chaque ville du pays a sa chambre de commerce. Les conseils municipaux pourraient également prêter leur concours à une œuvre comme celle-là. Les chambres de commerce et les diverses associations seraient on ne peut mieux disposées à aider.

M. HOMUTH: Mais alors, il ne resterait rien pour les amis.

M. JOHNSTON (Bow-River): On ne peut espérer faire travailler le grand nombre pour rien quand on rétribue grassement certains hauts fonctionnaires. On ne peut obtenir cela des premiers. S'il s'agit d'une manigance politique destinée à favoriser les affaires d'un parti, je trouve la chose bien déplorable, surtout à l'heure actuelle.

Je ne vois pas la nécessité du plébiscite. J'ai exposé mes objections à la mesure, et maintenant, je vais proposer que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre étudie le projet d'amendement suivant à la résolution:

Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil mais que la Chambre étudie l'amendement suivant à la résolution: Que l'on retranche tous les mots placés après vote dans la sixième ligne de la résolution et qu'on lui ajoute les mots suivants:

Qu'il est aussi résolu que ladite résolution soit rédigée de façon à stipuler:

1° Que tous les plébiscites soient tenus sans frais pour le trésor fédéral, excepté les dépenses exigées par les impressions nécessaires.

2° Que le public puisse exprimer une opinion précise sur toutes les questions nationales qui lui seront soumises sous l'empire des termes et des dispositions dudit projet de loi de plébiscite".

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois le moment venu d'invoquer le Règlement sur un point que j'ai eu à l'esprit au cours du présent débat.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le point suivant: la motion à l'étude doit former la matière d'un projet de loi qui comporte une dépense des deniers publics. A ce titre, Son Excellence le Gouverneur général en recommande d'abord l'adoption à la Chambre, et à cause de cette recommandation même, le texte n'en peut être modifié. C'est ce que je désire en premier lieu faire observer à la Chambre, que le projet d'amendement est absolument irrecevable pour cette raison.

Puisque la proposition ne peut souffrir de modification, le Règlement ne devrait pas, non plus, admettre de discussion sur la motion; en conséquence, la discussion en cours est, ou devrait être, irrégulière.

Je renvoie les honorables députés à l'article numéro 60, page 33, des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne:

[M Johnston (Bow-River).]

Motion portant affectation de deniers publics

Si une motion portant affectation de deniers publics ou imposition de charges sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion; mais elle doit être ajournée à une date que la Chambre juge à propos de fixer. Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre n'adopte aucune résolution ou ne procède à aucun vote en la matière.

L'article 60 du Règlement confirme certainement l'irrégularité de la discussion engagée jusqu'ici sur ce projet de résolution, ce qui indique très clairement pourquoi une règle comme celle-là pourrait être interprétée à la lettre. Je crois pouvoir affirmer que presque toute la discussion que nous avons entendue jusqu'à présent n'est qu'une répétition des idées exprimées dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne crois pas qu'on ait soulevé, dans les discours prononcés jusqu'ici, un seul point qui n'ait été abordé d'une façon ou d'une autre au cours du débat sur l'Adresse.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas de cet avis. J'ai soulevé de nouveaux points.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, dans ma déclaration, je ferai exception pour certains points signalés par l'honorable chef de l'opposition. Cependant, il admettra avec moi, je crois, que le Règlement de la Chambre doit être observé, surtout quant aux points destinés à expédier la tâche du parlement. Il est des plus importants que la question maintenant à l'étude, le plébiscite, soit réglée aussitôt que possible; on nous a répété sans cesse depuis le début de la discussion que chaque retard que nous mettons à soumettre cette question à la population pourrait avoir des répercussions très regrettables. On aura l'occasion, pendant l'étude du projet de loi, de discuter toutes les phases du plébiscite et, après l'adoption de la résolution, on pourra également poser toutes les questions qui s'y rapportent lorsque la Chambre sera formée en comité. Cependant, je ferai remarquer que ce n'est pas au cours du débat sur la résolution elle-même qu'il est temps de répondre aux questions qui s'y rapportent, mais bien lorsque la résolution est à l'étude en comité plénier.

Si je soulève ce point en ce moment, c'est qu'à mon sens, ces dernières années, la Chambre a fréquemment négligé de se conformer à cet article du Règlement et qu'on a, dans une certaine mesure, pris l'habitude, lorsqu'une motion du genre de celle qui précède la présentation d'un bill de subside est proposée, d'engager un long débat au sujet de la résolution proprement dite. Cependant, je crois que le Règlement a pour but d'éviter ceci; une résolution n'est présentée que dans

le but de donner aux honorables députés le temps de saisir l'importance d'une question comportant la dépense de deniers publics et de leur donner l'occasion d'obtenir des réponses à leurs questions avant la présentation du projet de loi. Mais la discussion sur l'objet du bill devrait rouler sur le projet de loi lui-même plutôt que sur la résolution qui en précède le dépôt.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre a soulevé deux questions dans son appel au règlement au sujet de la validité de l'amendement proposé par l'honorable député de Bow-River (M. Johnston). Je souscris au premier, étant donné qu'il s'agit d'un bill de finance. Je n'insiste pas. Mais sur le second point, je suis nettement de l'avis opposé à celui du premier ministre. Il attribue à l'article 60 du règlement une portée qu'il n'a pas, sinon son argument tombe à plat. Je m'étonne que la question ait été soulevée aujourd'hui, car je ne puis rappeler que, depuis vingt ans, un appel au règlement ait surgi à propos d'une résolution précédant un bill de finance. Cela m'étonnerait que le premier ministre puisse trouver un seul précédent à l'appui de sa thèse. Certes aucune disposition du règlement ne prohibe un débat en ce cas. Voici ce qu'il dit:

Si une motion portant affectation de deniers publics ou imposition de charges sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion...

C'est-à-dire si je saisis bien la portée du texte on ne peut la discuter sans avis du Gouverneur général. Mais cette formalité remplie, on propose la motion et la discussion s'engage. La question du renvoi au comité se pose après la discussion et l'adoption de la motion.

C'est une motion discutable, il ne saurait en être autrement. Peut-on croire que sur une question de ce genre, la Chambre aurait fait fausse route au cours des vingt dernières années et même depuis plus longtemps?

La première objection est fondée et la proposition d'amendement tombe pour cette raison, mais non pas à cause de la seconde objection formulée. Je serais étonné si c'était là le sens de l'article du règlement. Vous ne pouvez pas interpréter une loi strictement si vous ajoutez à ce texte (et par analogie le Règlement de la Chambre des communes est de la nature d'une loi). Par ailleurs il faut prendre une certaine latitude et, certes, le présent débat est régulier et devrait se poursuivre.

Je crois savoir que ce n'est pas pour le premier ministre sa raison primordiale de prendre maintenant la parole; il l'a fait à cause de l'intervention de l'amendement proposé. Sa première objection me paraît fondée, mais je diffère respectueusement d'avis avec lui pour la seconde.

M. MacINNIS: Puis-je dire un mot à l'appui de ce que le chef de l'opposition (M. Hanson) vient de dire? En ce qui concerne l'article 60, alinéa 542 du Règlement de la Chambre anglaise, j'estime qu'il se rapporte bien à la question en cause. Cet alinéa se lit comme suit:

Si la Chambre est saisie d'une motion visant à accorder une aide, une subvention ou à imputer une somme sur le revenu public, qu'ils soient payables à même le fonds consolidé ou les deniers votés par le Parlement, ou qu'ils constituent une charge sur la population, l'étude et le débat qui s'y rapportent ne seront pas entamés, mais ils seront ajournés au jour que la Chambre jugera bon de désigner...

A mon sens, tout ce que l'alinéa dit, et c'est ce que dit aussi l'article 60 du Règlement, c'est que l'on ne doit pas entamer maintenant la discussion; mais il ne dit pas que le débat ne doit pas avoir lieu. Nous devons assurément pouvoir discuter des résolution dont la Chambre est saisie. Depuis que je suis ici, on a toujours autorisé le débat et je suis sûr qu'une interprétation exacte de l'article 60 et des alinéas qui l'appuient n'implique pas qu'il ne doit pas y avoir de débat sur la résolution, sauf en comité. Il y est simplement dit qu'il ne doit pas y avoir de débat lors de son dépôt.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, s'il n'y a pas d'autres honorables députés qui désirent prendre la parole, je veux appeler votre attention sur la question que vient de soulever mon honorable ami. J'ai constaté que ni lui ni le chef de l'opposition (M. Hanson) n'ont cité le texte complet de l'article; ils n'en ont lu que le commencement. Je me permets de lire l'article 60:

Si une motion portant affectation des deniers publics ou imposition de charges sur le peuple est faite en Chambre...

C'est le cas de la présente motion.

...elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion...

Si je comprends bien ce que les mots veulent dire, cela signifie que la Chambre ne peut alors, au moment de la présentation de la motion, commencer à la discuter.

...mais elle doit être ajournée à une date que la Chambre juge à propos de fixer.

Voyons ce qui vient ensuite.

Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre n'adopte aucune résolution ou ne procède à aucun vote en la matière.

La seule chose que nous puissions discuter en ce moment est la question de savoir si la Chambre va se former en comité pour exami-

ner la résolution. Voilà tout. La résolution doit être examinée en comité, alors que les députés peuvent poser toutes les questions qu'ils veulent, mais la motion elle-même ne peut être discutée ni modifiée, et cela pour les raisons que je viens d'exposer.

L'hon. M. HANSON: Si la Chambre veut bien me le permettre, je ferai une autre brève remarque. J'estime qu'il faut tenir compte de la ponctuation en lisant cet article du Règlement.

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: C'est là un point important lorsqu'il s'agit de l'interpréter. Que mon honorable ami rie tant qu'il voudra; mais qu'il sache bien qu'en agissant ainsi il fait preuve d'ignorance plutôt que d'esprit.

L'hon. M. MACKENZIE: Merci beaucoup. Je puis dire à mon honorable ami que je connais aussi bien que lui le Règlement.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député le connaît probablement mieux que moi.

L'hon. M. MACKENZIE: J'ajouterai que si mon honorable ami connaissait bien le Règlement, il saurait que l'expression "ignorance" n'est pas parlementaire.

L'hon. M. HANSON: Si mon honorable ami n'aime pas cette expression je la retirerai, car je ne désire nullement le blesser.

L'hon. M. GARDINER: Nous cherchons à nous montrer conciliants.

L'hon. M. HANSON: Si l'on continue à faire du bruit ou que mes honorables amis refusent de m'entendre, je reprendrai mon siège. Je désire signaler le fait que la ponctuation est importante. Il y a dans le texte anglais un point-virgule avant la dernière clause; or, la lecture de la première partie de cette clause fait supposer qu'un débat doit avoir lieu avant que la motion ne soit renvoyée au comité. J'estime que c'est ainsi qu'il convient d'interpréter cet article du Règlement. Si nous avons raison aujourd'hui, nous créons en quelque sorte un précédent en matière de procédure parlementaire, mais je soutiens que nous n'avons pu nous tromper pendant vingt ans, alors que siégeaient ici des gens beaucoup mieux versés que moi dans la procédure parlementaire et au moins aussi compétents que l'honorable député de Vancouver-Centre.

L'hon. M. MACKENZIE: Si on veut bien me le permettre, je dirai qu'en donnant avis de cette motion le secrétaire d'Etat a proposé que cette Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour l'étude de la résolution inscrite en son nom au *Feuilleton*.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: Il a fait cela.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui; j'analyse l'importance d'une telle action pour la gouverne de mon honorable ami. Aujourd'hui, nous examinons cette résolution, que la Chambre a appuyée lorsque mon honorable ami, le secrétaire d'Etat en a présenté l'autre jour l'avis préliminaire en cette Chambre; il n'est pas question dans le moment des avantages ou des désavantages de la résolution. Il s'agit seulement de savoir si la Chambre doit immédiatement se former en comité pour passer à l'examen de la résolution dont le secrétaire d'Etat a saisi la Chambre.

L'hon. M. STIRLING: Et qui a donné lieu à un débat.

M. MacINNIS: Puis-je poser une question au ministre des Pensions et de la Santé nationale? Le premier ministre affirme qu'il s'agit de savoir si la Chambre doit se former en comité pour examiner la résolution. Comment pouvons-nous le savoir si nous n'avons pas le droit de débattre la résolution elle-même?

M. l'ORATEUR: Après avoir entendu les expressions d'opinion de tant de parlementaires expérimentés, je considère la question comme suffisamment importante pour mériter plus ample examen. A huit heures, je rendrai ma décision.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'ORATEUR: Depuis la suspension de la séance, j'ai étudié le point soulevé aujourd'hui quant à la régularité du projet d'amendement dont la Chambre est saisi. La seule question devant la Chambre est la motion à l'effet que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la tenue d'un scrutin, parmi les électeurs autorisés, sur toute question présentée par voie de plébiscite, et, dans ce but, de pourvoir à l'impression et à la promulgation d'une Loi du Plébiscite et des instructions émises en vertu de celle-ci, à la confection des listes des électeurs et des autres documents se rapportant au plébiscite, et de stipuler les honoraires, allocations, dépenses ou autre rémunération à être payés à certains fonctionnaires et employés.

L'honorable député de Bow-River (M. Johnston a proposé l'amendement suivant:

Que l'on retranche tous les mots placés après vote dans la sixième ligne de la résolution et qu'on lui ajoute les mots suivants:

"Il est aussi résolu que ladite résolution soit rédigée de façon à stipuler:

1° Que tous les plébiscites soient tenus sans frais pour le trésor fédéral, excepté les dé-

penses exigées par les impressions nécessaires.

2° Que le public puisse exprimer une opinion précise sur toutes les questions nationales qui lui seront soumises sous l'empire des termes et des dispositions dudit projet de la loi de plébiscite."

En ce qui a trait à la première partie de l'amendement, voici ce que l'article 54 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord stipule:

Il ne sera pas loisible à la Chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Il s'ensuit que la procédure doit se conformer au Règlement de la Chambre, tel que le prévoit l'article 60. Il est ainsi conçu:

Si une motion portant affectation de revenus publics ou imposition de charges sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en discussion; mais elle doit être ajournée à telle date que la Chambre juge à propos de fixer. Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre n'adopte aucune résolution ou ne procède à aucun vote en la matière.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le mot "vote" employé à la dernière ligne. Cela veut dire le vote d'une somme d'argent et prend le sens de crédit tel qu'on l'emploie dans la première colonne du budget des dépenses actuellement à l'étude. Il est clair, par conséquent, que la résolution doit être renvoyée au comité plénier dans la forme même où elle a été recommandée à la Chambre par le message du Gouverneur général, et l'amendement proposé est par conséquent irrecevable. Telle est ma décision.

La question suivante est celle qu'a soulevée le premier ministre en citant l'article 60 du Règlement pour déclarer que la résolution proposée à la Chambre n'est pas sujette à débat. Il faut, toutefois, en consultant cet article, également tenir compte de l'article 38 qui dit, entre autres choses:

1) Peuvent faire l'objet d'un débat:

a) Les motions inscrites au *Feuilleton* du jour.

La résolution est inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je tiens à signaler que l'article 60 remonte à 1867, tandis que le n° 38 n'a été adopté que le 22 mars 1927. Le dernier se trouve donc un correctif apporté au premier et c'est, par conséquent, lui qui fait foi. Je déclare donc que la résolution dont la Chambre est saisie peut faire l'objet d'un débat.

Il est bien plus difficile de décider quelle latitude il importe d'accorder. Tout ce que l'on demande à la Chambre c'est que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité plénier.

Le débat doit donc porter sur la négative, c'est-à-dire tendre à empêcher que la résolution ne soit soumise au comité plénier, car, je le répète, toute proposition d'amendement en ce moment serait irrégulière.

A mon sens, le débat devrait porter sur la question en général et non sur les détails qui pourront être étudiés en comité et lors de l'étude du bill qui sera fondé sur cette résolution.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Fournier.)

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): La résolution est-elle adoptée?

Des VOIX: Adoptée.

M. HANSELL: Non; rien ne nous presse à l'adopter aussi vite. J'ai une couple de questions à poser au ministre à son sujet. Nous nous sommes d'abord préoccupés de savoir combien le plébiscite coûtera. Le ministre pourrait-il décomposer le montant mentionné d'un million et demi de dollars? Et alors, pourrait-il nous donner une idée de l'aide bénévole sur laquelle il compte pour la tenue du plébiscite?

L'hon. M. McLARTY: Monsieur le président, le directeur général des élections est actuellement à ventiler le coût estimatif du plébiscite. Le chiffre d'un million et demi que j'ai donné vendredi est tout à fait approximatif. J'ai alors déclaré que le gouvernement accueillerait avec gratitude les aides bénévoles qui se présenteront, et il va sans dire que leurs bons offices contribueront à réduire le coût. Toutefois, pour fins budgétaires, il n'est pas prudent d'estimer la somme d'aide bénévole que nous recevrons pour la tenue du plébiscite. C'est pour cela qu'on a jugé à propos de mentionner un chiffre maximum; le travail gratuit réduira par conséquent ce montant.

Quand nous étudierons le bill en comité, je me ferai un plaisir de ventiler d'une façon circonstanciée le coût approximatif.

M. ROSS (Souris): Va-t-on nommer les officiers rapporteurs d'après leurs convictions politiques, comme cela se fait aux élections générales?

L'hon. M. McLARTY: Je ne vois pas d'inconvénient à répondre à cette question, mais elle viendra plus à propos lorsque nous étudierons le projet de loi en comité. On se propose de garder les officiers rapporteurs nommés en vertu de la loi du cens électoral de 1938, à moins qu'on ne les change aux termes de cette loi. Je veux bien donner au

comité tous les renseignements voulus, mais il me semble que ce sont des questions de détails qu'il vaudra mieux élucider quand l'exament du bill se fera en comité.

M. ROSS (Souris): J'avais d'autres questions à poser, mais j'attendrai que nous étudiions le projet de loi en comité.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. M. McLarty demande à déposer le bill n° 10 concernant la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays.)

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

VÉTÉRANS DE LA GUERRE ACTUELLE—INSTITUTION D'UN COMITÉ

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose le projet de résolution suivant:

Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier toutes les questions relatives à l'établissement de vétérans de la guerre actuelle sur des terres au Canada;

Que ledit comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers; d'examiner les témoins; d'imprimer au jour le jour, sur l'ordre du comité, les documents et les dépositions, pour l'usage du comité et des membres de la Chambre; de faire rapport de temps à autre; et

Que le comité soit composé des membres suivants: MM. Blanchette, Dupuis, Hatfield, Macdonald (Brantford), Macdonald (Halifax), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean (Simcoe-Est), Macmillan, Quelch, Ross (Souris), Senn, Sissons, Tucker et Wright.

L'hon. M. HANSON: Puis-je savoir si le Gouvernement a l'intention de faire imprimer les délibérations de ce comité ou d'ordonner simplement qu'on tienne un mémoire de ses travaux quotidiens?

L'hon. M. MACKENZIE: Notre intention est, si tel est le désir du comité, de faire imprimer les délibérations et de faire distribuer des copies de ce texte à tous les députés.

L'hon. M. HANSON: Y compris les témoignages.

L'hon. M. MACKENZIE: Certainement, comme l'an dernier.

(La motion est adoptée.)

SECOURS FINANCIERS AUX COLONS—NOMINATION DE FONCTIONNAIRES ET D'AUTRES EMPLOYÉS

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pourvoyant à l'établissement sur des terres des vétérans de la guerre actuelle, de déterminer les conditions de cet établissement, et d'accorder un certain secours financier à ces colons, et en plus, de nommer à cette fin un Directeur, des fonctionnaires et autres employés.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ENTENTE AVEC LA VILLE D'OTTAWA

AUTORISATION DE VERSER LA SOMME DE $100,000 POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 1ER JUILLET 1942

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1942.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier.)

L'hon. M. CARDIN: Monsieur le président, ce projet de résolution est celui qui est soumis au comité préalablement à la présentation d'un bill pourvoyant au paiement à la ville d'Ottawa d'une somme de $100,000, conformément à une entente conclue il y a plusieurs années entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral en règlement des réclamations formulées par la ville, qui demandait d'être compensée pour la perte des revenus qu'elle touchait antérieurement sur des propriétés que le gouvernement fédéral avait acquises, d'où diminution de ses recouvrements d'impôts. Ainsi que je l'ai déclaré l'an dernier, et comme la Chambre doit s'en souvenir, la ville d'Ottawa réclamait une somme beaucoup plus considérable, mais à la suite de certaines discussions qu'a eues le ministère des Travaux publics avec des représentants de la ville d'Ottawa, il est survenu une entente d'après laquelle tous les intéressés consentaient à reconnaître comme satisfaisant le paiement par le gouvernement fédéral à la ville d'Ottawa d'une somme de $100,000 par an. Si j'ai bonne mémoire, cette entente a été renouvelée pendant dix ou quinze ans. J'ajouterai que la ville d'Ottawa nous a demandé d'accroître cette somme, mais à cause de la guerre, nous avons jugé préférable de laisser les choses dans leur état actuel, et de ne pas entamer

de négociations en vue d'une nouvelle entente qui remplacerait celle qui existe depuis douze ou quinze ans.

M. BOUCHER: Le ministre n'a-t-il pas tenu compte du vaste développement des services rendus par la ville d'Ottawa et des nombreux immeubles et autres propriétés immobilières acquis par le gouvernement fédéral? Tout cela, en effet, accroît considérablement les services rendus par la ville d'Ottawa au gouvernement. Si je ne me trompe, cet accord a été conclu il y a environ vingt ans, alors que les services que la ville rendait au gouvernement fédéral et que la propriété municipale acquise par le gouvernement étaient beaucoup moins considérables que maintenant. La situation a beaucoup changé depuis que cet accord a été conclu; en effet, depuis un an ou deux, à cause des services que dispense la ville d'Ottawa, le service d'approvisionnement d'eau est devenu insuffisant et a besoin d'être amélioré. Cette question exige plus qu'un examen superficiel avant que le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa puissent en arriver à une entente équitable, compte tenu des propriétés acquises par le gouvernement et qui étaient une source de revenus pour la ville, et aussi de l'accroissement des services rendus par la ville. Pour ces raisons, il ne serait que juste à l'égard de la ville d'Ottawa que le gouvernement fédéral examine très sérieusement la possibilité d'effectuer un règlement équitable à l'heure actuelle. Prétexter que nous sommes en guerre et qu'il faut pratiquer l'économie ne saurait s'appliquer à la situation qui existe dans notre capitale canadienne. Je prie le ministre des Travaux publics de fournir au comité quelques autres détails, indiquant les changements entre les services rendus il y a vingt ou vingt-cinq ans quand cette entente a d'abord été conclue et les services rendus aujourd'hui.

L'hon. M. CARDIN: Je conviens avec l'honorable préopinant que la situation a quelque peu changé, mais d'aucuns soutiendront peut-être qu'elle a changé des deux côtés. Je ne suis pas disposé dans le moment à ouvrir un débat en ce sens. Pour ce qui est du service d'approvisionnement d'eau, je dois dire, pour la gouverne des honorables députés, que le gouvernement fédéral paie pour toute l'eau utilisée dans les édifices publics. Si j'ai bonne mémoire, la principale question qui préoccupait ceux qui parlaient en faveur de la ville d'Ottawa, était la perte par la ville d'une source considérable de revenus par voie d'impôts provenant des propriétés acquises par le gouvernement fédéral. C'est cette perte de revenus qui constituait la considération première en faveur de la ville, bien qu'il y eût d'autres facteurs secondaires. Mais à tout prendre, je crois qu'il convient d'attendre la fin de la guerre avant d'effectuer les rajustements, en tenant compte de toutes les circonstances. J'assure mon honorable ami que je ne m'opposerai pas à ce que l'on ait pour la cité d'Ottawa tous les égards possibles dans les circonstances.

L'hon. M. HANSON: Je m'étais proposé de faire certaines observations là-dessus, non pas maintenant mais peut-être à la deuxième lecture du projet de loi. Je veux parler surtout de la perte qu'a subie la cité d'Ottawa en raison des formidables diminutions pratiquées dans la liste des évaluations municipales à cause des nombreuses propriétés dont le Gouvernement est entré en possession, par voie d'expropriation et d'achat depuis le commencement de la guerre et, même avant. Il serait bon que, dans l'intervalle, le ministre se renseigne sur la somme totale de ses acquisitions et aussi qu'il fasse en sorte d'indiquer au comité de la chambre quelles sommes le gouvernement verse à la corporation de la cité d'Ottawa en plus de cette somme de $100,000.

Le ministre a parlé de la consommation d'eau dans les édifices publics. Je crois que les observations de mon collègue avaient trait à l'accroissement nécessaire des approvisionnements en eau pour la protection contre les incendies dans la cité, par suite de la construction sur la rue Wellington, d'un très grand nombre d'immeubles en bois, lesquels, à mon avis, constituent un grave risque d'incendie et un immense danger à la sécurité de la ville. Je ne reproche pas au Gouvernement d'avoir bâti à cet endroit des édifices en bois. Il a été obligé de tout faire à la hâte. Le ministère des Munitions et approvisionnements a été créé, pour ainsi dire du jour au lendemain. Il lui fallait des bureaux et, sans doute, des constructions en bois ont fourni la plus facile et la plus rapide des solutions. Elles n'en sont pas moins un grave risque d'incendie pour la cité d'Ottawa.

Mais, à mon point de vue, ce n'est pas là le facteur principal sur lequel il devrait arrêter son attention; il s'agit de la perte directe que le trésor de la ville a subie en raison du fait que ces édifices, l'édifice Jackson, par exemple, ont été expropriés par le Gouvernement. Si je comprends bien, d'après la loi, ces édifices sont automatiquement biffés du rôle d'évaluation. Il en est de même de l'expropriation de l'édifice de la brasserie Brading à l'extrémité ouest de la rue Wellington. Je ne laisse pas entendre que la ville d'Ottawa a perdu énormément sur le rôle d'évaluation par suite de l'expropriation de la propriété Brading, car l'évaluation de l'édifice, du terrain et des dépendances était très mo-

dérée en comparaison de la somme que le Gouvernement a payée. On répondra, je le sais, que la somme en a été fixée par la cour de l'Echiquier. Je me demande si les honorables députés savent comment le montant en fut fixé. La somme versée, je crois, fut de $550,000, somme qu'avait accordée la cour de l'Echiquier. Mais ce fut un combat dilatoire: le Gouvernement offrit, durant l'audition de la cause, de verser une somme de quelque $550,000, et la compagnie, dans sa défense, accepta l'offre, et aucun argument ne fut avancé dans un sens ou dans l'autre. Ce n'était qu'un manteau derrière lequel le Gouvernement peut s'abriter et justifier le paiement d'une aussi forte somme d'argent pour, —comment dirais-je,— ce précipice à l'extrémité de la rue Wellington. J'aurai autre chose à dire à ce sujet plus tard. On aurait dû le dire il y a longtemps.

L'hon. M. CARDIN: Mon honorable ami est, je crois, un peu trop sévère, et lorsque les faits seront portés à la connaissance du comité de la Chambre, le tableau ne sera pas aussi sombre qu'il le dépeint en ce moment.

L'hon. M. HANSON: Assez sombre.

L'hon. M. CARDIN: On reconnaîtra que le prix offert par le Gouvernement n'a été soumis qu'après trois sociétés d'évaluateurs compétents et dignes de confiance eurent examiné la propriété et donné au ministère des Travaux publics les renseignements nécessaires touchant la valeur réelle de cette propriété.

L'hon. M. HANSON: A combien était-elle évaluée?

L'hon. M. CARDIN: Je regrette beaucoup de ne pouvoir le dire en ce moment, mais je promets à l'honorable député que j'aurai tous les détails voulus quand nous serons rendus à la deuxième lecture du projet de loi. Nous pourrons alors élucider cette question de même que toute autre ayant trait aux propriétés que le Gouvernement a expropriées depuis le début des hostilités.

M. BOUCHER: Je ne crois pas que le ministre des Travaux publics soit juste à l'endroit de la ville d'Ottawa dans sa déclaration au sujet de l'eau. Comme l'a fait remarquer mon honorable ami, le chef de l'opposition, la quantité d'eau fournie par la ville pour la protection contre les incendies a augmenté considérablement du fait de la multiplication des propriétés et des départements d'Etat, tout comme se sont accrus de ce fait les services que rend la ville dans le domaine de la police et le reste. Ce sujet est de la plus haute importance pour les contribuables de la ville d'Ottawa et le Gouvernement devrait l'étudier sans plus tarder. Il ne devrait pas laisser cette question en suspens indéfiniment, mais il devrait trouver une base d'entente qui conviendrait et au conseil de la ville d'Ottawa et au pouvoir central.

M. McIVOR: Comment expliquer cette disette de logements et d'appartements à louer dans la ville d'Ottawa autrement que par ces initiatives de guerre qui partent toutes de la capitale? Ainsi, les pertes subies d'un côté sont compensées par les bénéfices réalisés ailleurs. Je sais que la belle ville de Fort-William ne retire aucun impôt des édifices publics qui s'y trouvent. Le Gouvernement s'est montré généreux envers la capitale. Voyez toutes les lumières en face du Parlement. Je sais que c'est l'obscuration mais l'autre soir une dame a failli trébucher, et je me suis dit en la voyant que je profiterais de l'occasion qui s'offre maintenant pour demander d'éclairer ces degrés. La dépense serait peu considérable.

Encore une fois, Ottawa trouve d'excellents avantages dans la situation actuelle. Tous ses logements sont loués. Il me semble que la capitale devrait être mieux en mesure d'abriter tous ceux qui viennent grossir sa population.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. M. Cardin demande ensuite à déposer le bill n° 11 tendant à autoriser un contrat entre Sa Majesté le roi et la corporation de la cité d'Ottawa.)

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LOI DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

AMENDEMENT RELATIF À LA TENEUR EN OR DE CERTAINS ARTICLES OUVRÉS

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du bill n° 4, tendant à modifier la loi du poinçonnage des métaux précieux.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu même voir le texte du bill, et j'estime qu'avant de nous demander de l'adopter en deuxième lecture le ministre devrait fournir quelques explications. La loi du poinçonnage des métaux précieux est d'ordre très technique. Je me rappelle l'avoir étudiée il y a quelques années, et qu'à l'époque où il était ministre, feu le député de Renfrew-Sud, ayant voulu le faire modifier, s'est buté à de nombreuses difficultés techniques. Le ministre nous renseignerait-il sur la portée du projet d'amendement? Je n'ai pas encore eu le temps de lire le projet de loi.

L'hon. M. MacKINNON: J'ai résumé les objets de ce projet de loi lors de sa présentation. C'est une question d'importance secondaire, dont le but est de faire concorder notre loi du poinçonnage des métaux précieux avec les règlements américains imposés par le Bureau of Standards relativement au poinçonnage des métaux précieux. Une grande partie des lunettes employées au Canada provient des Etats-Unis et il s'est produit des difficultés du fait que les exigences relatives aux objets importés différaient quelque peu de celles qui se rapportaient aux produits domestiques. A la demande de l'Association des bijoutiers du Canada, qui comprend tous les manufacturiers et les détaillants et parmi lesquels il ne s'est trouvé qu'une seule voix dissidente, le projet de loi est proposé afin d'uniformiser les règlements pour qu'aucune difficulté ne soit éprouvée lors du contrôle exercé par le ministère du Commerce.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quels effets cette mesure aura-t-elle, au point de vue du consommateur? La marge qui existe entre 5 et 10 p. 100 est considérable. Est-il possible qu'on mette moins d'or dans l'alliage?

L'hon. M. MacKINNON: L'effet est presque insignifiant. Je ne prévois aucune difficulté touchant la protection du public.

L'hon. M. HANSON: La marge est doublée. Le prix des lunettes s'en ressentira-t-il?

L'hon. M. MacKINNON: Pas du tout.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull).

Sur l'article 1 (or, doublé d'or).

M. HANSELL: Je ne suis pas orfèvre et je ne comprends pas très bien la discussion, mais le ministre a beau dire que l'effet est insignifiant pour le consommateur, si celui-ci achète un certain article en or ou qui contient de l'or, il pourra payer le même prix pour un article de valeur moindre. S'il en est ainsi, je voudrais le savoir. Quelle est la répercussion du plafond des prix pour des produits de ce genre? Je suis entré dans un magasin de meubles, l'autre jour, et, en causant avec moi, le vendeur me demanda si je voulais acheter un beau "chesterfield". Il m'a dit: "Vous feriez mieux de l'acheter maintenant". J'ai dit que je ne voyais pas quelle différence cela pourrait faire d'acheter maintenant ou dans six mois, parce que le prix serait le même. Je dois reconnaître que, dans cette conversation, je flattais un peu le Gouvernement. Il m'a répliqué: "Ne soyez pas dupe. Dans six mois, vous pourrez revenir et payer le même prix, mais ce ne sera pas le même meuble." Devons-nous comprendre qu'un projet de loi de ce genre pourra produire un résultat semblable? On a beau prétendre que c'est insignifiant, si une personne paye $100 un article qui contient moins d'or qu'elle ne se l'imagine, c'est un premier encouragement à la vente d'articles inférieurs pour le même prix, même s'il existe un plafond des prix. Je voudrais obtenir des explications du ministre à cet égard.

M. MacKINNON: L'honorable député n'a peut-être pas suivi mon exposé. Quand j'ai dit que c'était une affaire insignifiante, je parlais seulement des lunettes, étant donné qu'il existe seulement une légère différence quant à la teneur en or de l'article canadien et de l'article américain importé. Environ 75 p. 100 des lunettes visées que l'on porte au pays viennent des Etats-Unis.

M. HANSELL: Cela ne s'applique qu'aux lunettes.

L'hon. M. MacKINNON: Oui.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

NOMINATION DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY COMME VÉRIFICATEURS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami, parlant il y a une couple de jours du bill numéro 9, concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux du Canada, s'est opposé à l'étude du projet de loi tant que le ministre des Transports (M. Cardin) n'aura pas fait une déclaration. Je crois que le ministre peut maintenant la faire. J'ignore s'il est prêt à aborder l'étude du projet de loi.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je propose la deuxième lecture du bill numéro 9, concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

L'hon. M. HANSON: A mon sens, on ne devrait pas mettre le bill à l'étude tant que nous n'aurons pas eu les comptes du réseau et je prie le ministre de ne pas l'aborder. Je consens volontiers à hâter la besogne, mais je ne crois pas que nous devrions aller de l'avant tant que nous n'aurons pas reçu les comptes de l'an dernier. Il nous faudrait les rapports de ces vérificateurs.

L'hon. M. CARDIN: L'honorable député a fait cette remarque l'autre jour en mon absence et le premier ministre a promis de me soumettre la question. Le rapport du réseau national et celui des vérificateurs ne seront prêts que vers la fin de mars, comme l'an dernier. Le bill à l'étude n'ayant pour objet que la simple formalité d'autoriser la nomination des vérificateurs, il importe peu qu'on l'adopte dès à présent ou qu'on attende le dépôt des rapports. La direction des chemins de fer Nationaux m'informe que les rapports ne seront prêts qu'à la fin de mars, soit un peu plus tard que l'an dernier, en raison, comme mon honorable ami l'a indiqué l'autre jour, de l'ampleur prise par les opérations de la compagnie. Par conséquent, s'il faut attendre que le rapport de la compagnie soit prêt, nous ne pourrions peut-être pas poursuivre l'examen du bill avant la fin de mars.

L'hon. M. HANSON: Les vérificateurs sont-ils nommés pour l'année civile ou pour l'année financière de la compagnie? Ou bien les deux coïncident-elles?

L'hon. M. CARDIN: Elles coïncident.

L'hon. M. HANSON: Ces vérificateurs sont déjà en fonctions. Il s'agit d'une vérification permanente qui les tient occupés du commencement à la fin de l'année. Il importe donc peu qu'on les nomme aujourd'hui ou en mars. J'estime toutefois qu'il vaut mieux attendre.

(Sur la motion de l'honorable M. Cardin, le débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

PÉTROLE

ABROGATION DE LA LOI D'INSPECTION DU PÉTROLE ET DU NAPHTE

L'hon. T. A. CRERAR (au nom du ministre du Revenu national) propose la 2e lecture du bill n° 2 tendant à abroger la loi d'inspection du pétrole et du naphte.

M. HOMUTH: Veuillez fournir des explications.

L'hon. M. CRERAR: On voudra bien observer que ce projet de loi est inscrit au nom du ministre du Revenu national (l'hon. M. Gibson). Mon collègue est indisposé ce soir, malheureusement, et je m'en charge afin de hâter les travaux de la Chambre. Je dois avouer que le projet de loi ne m'est pas très familier. La note explicative expose les motifs dont s'inspire la mesure. C'est une loi d'abrogation pure et simple. La loi primitive, adoptée en 1877 apparemment, établissait certaines méthodes d'inspection, dont je ne saurais fournir les détails à la Chambre, mais portant, j'imagine, sur les puits de pétrole et de naphte et aussi sur les usines ou établissements industriels de raffinage. C'est maintenant suranné, apparemment, cette inspection n'étant plus effectuée. Je conclus de la note explicative que la réglementation établie par les autorités municipales et provinciales remplace les règlements d'inspection prévus par la loi de 1877, ce qui rend inutile de conserver cette loi dans nos statuts. Le bill a donc pour objet son abrogation.

L'hon. M. HANSON (chef de l'opposition): J'ai quelques observations à faire au sujet de ce projet de loi. Je me rappelle qu'en présentant la mesure le ministre a fourni de brèves explications où il a établi en principe que le dispositif de la loi est maintenant suranné et que la loi l'est aussi. C'est vrai d'une façon générale, je crois, mais cette loi renferme une couple de dispositions qui méritent d'être maintenues. Il suffira de les rappeler à l'attention de la Chambre, et de signaler que le ministère ainsi que le ministre s'y intéressent pour démontrer le bien-fondé de cette affirmation.

Un mot maintenant du texte même du bill. Il ne comprend qu'un article abrogatif qui prend la forme déclaratoire. Je propose qu'on y insère l'expression "par les présentes",—"est par les présentes abrogée". Cela ne changera guère le fond, mais améliorera la forme.

Presque tout le dispositif de cette loi a été remplacé par d'autres lois et règlements établis par des autorités municipales, provinciales ou fédérales.

Il suffit d'étudier la loi dans son entier, ainsi que je l'ai fait moi-même ces jours derniers, pour constater que plusieurs articles visaient certaines conditiones existantes au moment de son adoption, bien avant ma naissance, et que ces conditions n'étant plus les mêmes la plupart des articles n'ont plus leur raison d'être aujourd'hui. Toutefois, à la lecture de la loi, je trouve trois ou quatre articles d'importance actuelle qui n'ont été reproduits, que je sache, dans aucune loi fédérale. Le ministre pourra peut-être relire ces articles et nous dire pourquoi on ne juge pas opportun de conserver au moins certains d'entre eux.

Je lis, par exemple, l'article 3:

Le gouverneur en son conseil peut, au besoin, selon qu'il le juge nécessaire à la sûreté publique, établir des règlements relatifs à l'emmagasinage et à la possession du pétrole et du naphte, ainsi que des règlements spéciaux concernant l'importation ou la possession du naphte et la vente et l'emploi du naphte pour les fins d'éclairage;

Il convient de noter les articles 4 et 5 qui se lisent ainsi:

4. Le gouverneur en son conseil peut, à l'occasion, désigner les endroits où le pétrole peut être importé en wagons-citernes et en navires-citernes, respectivement,. . . (et peut, sur la recommandation du ministre prescrire les règlements en vertu desquels le pétrole peut être ainsi importé.)

5. Le ministère peut établir des règlements, non incompatibles avec les dispositions de la présente loi, au sujet du transport, de l'expédition et de la vente du pétrole ou du naphte importé ou indigène.

Je suppose qu'on a appliqué ces deux dispositions par le passé. Des pouvoirs analogues à ceux que renferment ces deux articles sont désormais dévolus, semble-t-il, au régisseur des huiles, en vertu d'un décret du conseil adopté en conformité de la loi des mesures de guerre. Mais je ferai observer à la Chambre et au ministre du Revenu national que les pouvoirs conférés au régisseur des huiles sont d'un caractère transitoire et voués à disparaître à la fin de la guerre en même temps que la loi des mesures de guerre. N'y aurait-il pas lieu de conférer à un organisme de l'Etat le pouvoir de réglementer l'entreposage et la possession de pétrole, et ce même après la guerre. Dans ce cas, ce pouvoir disparaît avec l'abrogation du statut. Comme il s'agit de substances dangereuses et inflammables, les autorités municipales s'efforcent de les reléguer hors des limites de la ville. Je ne sais pas exactement quelle autorité on invoque à ce sujet, mais chez nous, on vise à tenir ces matières aussi loin que possible des quartiers d'habitations afin de diminuer les risques d'incendie. Or, si l'on abroge les articles 3, 4 et 5, la responsabilité d'établir des règlements concernant les conditions d'entreposage de cette matière éminemment inflammable n'incombera plus à personne. Je crois que cette autorisation s'impose. Ce n'est pas nécessaire dans le moment parce que, aux termes du décret adopté en vertu de la loi des mesures de guerre, ces questions sont laissées, je crois, à l'entière discrétion du régisseur des huiles; mais si vous abrogez cette loi, il n'y aura plus à la fin de la guerre d'organisme officiel chargé de ce travail. S'il est de notre ressort d'adopter maintenant la mesure législative qui a été édictée et que l'on voudrait révoquer, évidemment, alors, ce n'est pas de la compétence des provinces. C'est là une simple hypothèse de ma part car je n'en ai pas étudié l'aspect constitutionnel. Mais je conseille aux autorités, avec la plus entière bonne foi, de se réserver pour l'après-guerre ce droit de régie sur l'entreposage et sur toutes les autres choses dont il est question dans les articles en cause. Je crois qu'il me suffit d'en faire mention ici pour que le ministre se rende bien compte de l'opportunité d'agir de la sorte. Il importe que cette autorité soit déléguée à quelqu'un. Il existe peut-être quelque autre autorité. Je n'en sais rien. A l'heure actuelle, je ne connais que celle du régisseur des huiles. Je conseille donc au ministre—et c'est là une proposition pratique que, je l'espère, il signalera à son collègue—de maintenir ces articles et peut-être de les rédiger sous une nouvelle forme pour qu'ils puissent s'adapter aux conditions modernes.

Je puis fournir au ministre une autre raison, d'intérêt local. Il y a quelque temps, on a appelé mon attention sur le danger que constitue, semble-t-il, l'entreposage des produits pétroliers à Vancouver. On m'a rapporté que la situation menaçait la sécurité de la population de cette ville, surtout en cas de raids aériens. J'ignore ce qu'on a pu faire pour remédier à la situation mais il me semble qu'il devrait y avoir une mesure législative qui autorisât le gouvernement fédéral à agir sans intermédiaire dans un cas comme celui dont j'ai parlé, où se trouve menacée la sécurité d'un grand nombre de personnes.

J'en ai déjà parlé. Puis une question assez importante surgit du fait que l'application de cette loi fut réellement suspendue par le décret C.P. 4-5204, adopté le 16 juillet 1941, sous le régime de la loi des mesures de guerre. Je suppose que l'on a jugé nécessaire d'en agir ainsi à cause, dirais-je, des dispositions plutôt désuètes de la loi dont le caractère est essentiellement d'une période de paix. Il semble, à tous les points de vue, que c'était là un abus de la loi des mesures de guerre; je parle du fait qu'on y a eu recours pour suspendre l'application d'une loi de période de paix. Les conditions qui ont porté le gouverneur en conseil à approuver l'adoption du décret du 16 juillet dernier, doivent assurément avoir sauté aux yeux puisque le Parlement était en session l'an dernier; l'ajournement n'a eu lieu que le 14 juin.

La situation, je crois, devrait être tirée au clair, et le ministre conviendra que la loi a du bon pourvu que les trois articles soient rédigés de nouveau et mis au point. Je ferai un autre appel: que l'on cesse de recourir à la loi des mesures de guerre pour des questions qui sont essentiellement de temps de paix. La loi ne visait aucunement ces questions de temps de paix et elle ne peut, en justice, leur être appliquée.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire dire un mot sur ce bill. Lorsque le ministre du Revenu national (M. Gibson) a abordé le sujet précédemment, il a dit que le projet de loi avait pour but de mettre fin à l'adultération du pétrole et du naphte. Or, il ne s'agit pas aujourd'hui d'adultération car les raffineries produisent une essence si puissante qu'elle constitue vraiment un danger et que nous devons recourir à un projet de loi pour nous protéger. Les Allemands et les Japonais emploient une essence d'une puissance d'environ 87 octanes. Celle qu'emploient le Canada et les Etats-Unis a une puissance d'environ 100 octanes. Afin d'augmenter la puissance de l'essence, on ne se

contente pas de raffiner cette dernière, mais on lui ajoute des propanes et autres substances qui l'amènent au degré d'essence antidétonante et même à un degré plus élevé. Le point de congélation des propanes s'établit à environ 45 degrés sous zéro. C'est très bien de se servir de cette essence dans les aéroplanes et les automobiles, car dans ce cas les gaz formés par le propane s'échappent par le fond; mais si on s'en sert dans une embarcation de pêche, ou autres, ces gaz restent dans la quille et causent des explosions. Cette loi devrait protéger les pêcheurs contre le danger d'explosions dues à l'emploi de propane dans l'essence. Je crois donc qu'il y a lieu de reviser entièrement cette loi afin de nous protéger contre l'essence qu'on nous vend aujourd'hui.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Fournier, (Hull).)

Sur l'article 1er (rappel de la loi).

L'hon. M. HANSON: Je ne m'attendais pas que le ministre laissât passer sans commentaires les observations que j'ai faites, et qui étaient des plus sérieuses. Je ne désire pas entraver l'adoption de la mesure, mais je dis au ministre que mes observations ont une certaine valeur et qu'il devrait demander au comité de faire rapport sur l'état de la question afin que son collègue sache ce que j'ai dit et qu'il consulte ses fonctionnaires. Il se peut qu'ils aient une bonne réponse à faire à mes remarques; je ne suis pas assez au courant de la question pour le dire. Toutefois, ce sont là quelques idées qui me sont venues sur le sujet et je crois qu'elles ont une certaine valeur. Je ne suis pas bien certain s'il existe un autre facteur de contrôle que le régisseur des huiles, mais c'est une autorité de temps de guerre qui disparaîtra quand la paix sera revenue. Le ministre devrait, semble-t-il, demander au comité de faire rapport de la question et d'en remettre l'étude jusqu'à ce que lui-même, et surtout les techniciens de son ministère qui l'avisent sans doute en l'occurrence, puissent examiner les points soulevés. Je pourrais difficilement ajouter à ce que j'ai dit; mes observations s'inspirent de la bonne foi, et je crois qu'elles en valent la peine.

L'hon. M. CRERAR: Le Gouvernement accepte cette proposition, mais je désire ajouter un mot sur les commentaires formulés par le chef de l'opposition avant que la Chambre se forme en comité. J'avoue tout de suite que les dispositions de cette mesure ne me sont guère bien connues...

L'hon. M. HANSON: Je vois bien.

L'hon. M. CRERAR: ...que je ne les ai pas étudiées, de sorte qu'il faudra en tenir compte dans mes remarques. On sait sans doute que tout ce qui concerne l'inspection des puits d'huile et de tout ce qui s'y rapporte relève des autorités provinciales. Je sais cependant qu'en Alberta, province où l'extraction du pétrole a subi un essor considérable depuis quelques années, les autorités provinciales promulguent des règlements concernant l'emmagasinage, le transport dans les limites provinciales, et autres questions. J'imagine que tout cela tombe sous leur juridiction, exclusivement sans doute. Toutefois, quand il s'agit du transport d'une province à une autre, les autorités fédérales jouissent d'une certaine juridiction. Mais je suppose, peut-être à tort, que les dispositions qui régissent nécessairement le transport sont prévues dans d'autres mesures probablement adoptées après 1877 et c'est ce qui nécessiterait l'abrogation dans le cas actuel.

Je n'ai qu'une autre remarque à faire et elle se rapporte à l'observation du chef de l'opposition concernant le recours à la loi des mesures de guerre pour l'adoption de certains règlements afin d'invalider les dispositions d'une loi tombée en désuétude ou bien près de l'être. A bien y penser, je ne crois pas qu'un seul honorable député prétende qu'il ne soit pas nécessaire d'accorder au régisseur des huiles la régie directe du transport de l'essence et du pétrole, lorsque nous sommes en guerre. Il est bien entendu, comme l'a dit l'honorable député, que les dispositions de cette mesure deviendront inopérantes dès la déclaration de paix. Sa critique, à mon sens, n'était guère fondée lorsqu'il reprochait au Gouvernement de s'appuyer sur la loi des mesures de guerre pour réglementer efficacement cette question en temps de guerre plutôt que de soumetre une loi modificatrice à la Chambre.

Il arrive que je m'inquiète de l'étendue des pouvoirs arbitrairement exercés par le conseil des ministres en temps de guerre. Cependant, étant en guerre, il faut souvent prendre des décisions avec rapidité. On n'arrête pas la marche du temps. L'honorable député et le comité peuvent être persuadés que le Gouvernement, en exerçant ces pouvoirs ne perd jamais de vue l'intérêt public. Nos actions se justifient à cet égard par notre sincérité.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

ARMÉE CANADIENNE

RÉINTÉGRATION DANS LES EMPLOIS CIVILS DES INDIVIDUS QUI PRENNENT DU SERVICE DANS LES FORCES DE SA MAJESTÉ

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail) propose la deuxième lecture du bill n° 5 pourvoyant à la réintégration

dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi remplace un décret du conseil de teneur analogue. Il ressemble à la loi en vigueur en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux Etats-Unis, mais est surtout calqué sur la loi anglaise.

Le bill prévoit la réintégration méthodique, à la fin des hostilités, des hommes qui auront servi dans les forces navales, terrestres ou aériennes. Il prévoit aussi des sanctions pour les contraventions. Il autorise le maintien des accords mutuels existant entre les patrons et les employés, pourvu que ces accords ne soient pas moins avantageux que le projet de loi.

La mesure législative assurera la réintégration méthodique des dizaines de milliers d'hommes qui quitteront les forces combattantes à la fin de la guerre, ce qui marque un certain progrès, tout le monde l'admettra, sur l'état de choses qui a existé à la fin de la dernière guerre. J'ai contribué à la rédaction du décret du conseil en question et le bill plaira à la population. Il est à l'avantage des assujettis et la Chambre approuvera le principe qui l'inspire.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter quelques observations à celles de mon collègue le ministre du Travail (M. Mitchell). Le décret du conseil en question est entré en vigueur le 27 juin 1941 et porte le numéro C.P. 4758. Il a été adopté sur la proposition du comité général consultatif de démobilisation et de rétablissement et d'un comité interdépartemental de coordination de la main-d'œuvre.

Je crois que le chef de l'opposition (M. Hanson) a demandé au ministre du Travail d'alors s'il consentirait à donner au décret du conseil le complément d'une mesure législative.

L'hon. M. HANSON: Quelle est la date du décret?

L'hon. M. MACKENZIE: Il s'agit du décret C.P. 4758, adopté le 27 juin 1941. Ensuite, la Chambre est convenue qu'elle n'adopterait pas de mesure législative au cours de la dernière session, mais qu'elle le ferait au début de la suivante, soit celle-ci. Conformément à la promesse faite au chef de l'opposition, la présente mesure est analogue à ce décret du conseil, lequel fut rédigé par mon collègue, le ministre du Travail. Les règlements qui s'y rapportent font appendice au décret; on les trouvera à la page 204 du volume 4 des proclamations et décrets du conseil relatifs à la guerre.

Je crois que mon honorable ami désire ajourner le débat. La question n'est pas contentieuse. Un comité parlementaire des pensions l'a étudiée l'an dernier et la Légion canadienne et d'autres groupements ont recommandé que le Gouvernement prenne des mesures en ce sens, d'abord par voie de décret, comme je l'ai expliqué, et maintenant par le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je suis certain que tous les honorables députés appuieront le principe de ce projet de loi. Les membres du comité de l'an dernier l'ont approuvé. Telle est la seule explication que je puisse donner présentement.

M. HOMUTH: Cela veut-il dire quelque chose?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui. Je me permets de faire remarquer à mon honorable ami que, depuis deux ou trois mois, à ma connaissance, nous avons remplacé plusieurs anciens soldats au moyen de la contrainte, en vertu du décret du conseil dont j'ai parlé.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir rappelé les circonstances dans lesquelles le bill a été présenté. Je m'en souviens parfaitement. Je regrette toutefois de n'avoir pas étudié le bill. Mon collègue l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) désire dire quelques mots à ce sujet et je vais lui céder la parole. J'imagine que l'on consentira à ce qu'il propose l'ajournement du débat.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui. L'honorable député désire-t-il parler sur la deuxième lecture ou lors de l'examen du bill en comité?

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je désirerais proposer l'ajournement du débat.

L'hon. M. HANSON: Nous ne retarderons pas l'étude du bill.

M. MacNICOL: Si on le veut bien, je demanderai l'ajournement du débat. Quand j'ai parlé au premier ministre l'autre soir, il a été entendu que le bill ne serait pas mis en délibération cette semaine. J'approuve quelques-uns des principes qu'il comporte, mais je désirerais certains éclaircissements.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a bien voulu me rappeler la conversation que nous avons eue l'autre soir. Je dois lui dire que la soirée qu'il désirait pour la discussion de ce bill était celle de vendredi, non pas celle d'aujourd'hui. Je suis toutefois disposé à me conformer aux désirs de la Chambre.

44562—54
ÉDITION REVISÉE

(Sur la motion de M. MacNicol, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

SUBSIDES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull).

SUBSIDES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Agriculture—Administration, $125,558.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 9 heures 12 minutes du soir.)

Mardi 24 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

SÉANCE SECRÈTE DE LA CHAMBRE

La Chambre, conformément à la résolution qui fut adoptée sur la proposition du très honorable premier ministre le vendredi 20 février courant, siège à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

A la fin de la séance secrète, M. l'Orateur livre à la publicité le compte rendu suivant des délibérations.

"Une séance secrète de la Chambre des communes a eu lieu à trois heures de l'après-midi, mardi le 24 février 1942.

"La séance a été consacrée à la question de la défense du Canada envisagée sous tous ses aspects. Les honorables MM. Ralston, Power et Macdonald, ministres de la Défense nationale, ont fait des déclarations. On a posé plusieurs questions au sujet des divers aspects de la guerre et il y a été répondu. Plusieurs détails ont été communiqués aux membres de la Chambre.

L'Orateur de la Chambre des communes,

J. Allison Glen."

(A onze heures vingt minutes, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

[Le très hon. Mackenzie King.]

Mercredi 25 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

ZONES PROTÉGÉES—RESSORTISSANTS DU JAPON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—MESURES DE SÉCURITÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer un exemplaire d'un décret du conseil adopté hier et modifiant les Règlements concernant la défense du Canada de manière à revêtir le ministre de la Justice de nouveaux pouvoirs en ce qui concerne l'évacuation de personnes se trouvant dans les "zones protégées". Il serait peut-être utile de déposer en même temps plusieurs décrets qui se rapportent spécialement aux conditions existant en Colombie-Britannique du fait de la déclaration de guerre du Japon.

Le décret que je viens de déposer, le n° 1486, modifie les Règlements concernant la défense du Canada de manière à autoriser le ministre de la Justice à contraindre toutes personnes à quitter une zone que le ministre de la Défense nationale a désignée protégée et à imposer des restrictions relativement à leur emploi, leur commerce, leurs mouvements ou leurs lieux d'habitation. Il autorise aussi le ministre de la Justice à interdire ou restreindre la possession ou l'utilisation par qui que ce soit dans la zone protégée de certains articles désignés et d'en ordonner la remise à la Gendarmerie royale. Bref, les Règlements concernant la défense du Canada, dans leur forme modifiée, confèrent au ministre de la Justice plein pouvoir de prendre toutes mesures de sécurité qu'il juge nécessaires dans la zone protégée à l'égard de toute personne qui s'y trouve. Le ministre de la Défense nationale a défini la zone protégée de la Colombie-Britannique comme étant constituée par la ceinture côtière s'étendant des monts Cascade jusqu'à la mer et comprenant toutes les îles au large de la Colombie-Britannique.

Outre le décret en question, les décrets suivants intéressant la sécurité de la côte du Pacifique ont été adoptés précédemment:

C.P. 9591 du 7 décembre 1941 et C.P. 9760 du 16 décembre 1941, au sujet de l'inscription obligatoire de toutes personnes de race japonaise. Ces décrets ont déjà été déposés.

C.P. 9761 du 16 décembre 1941, édictant la réglementation des bateaux utilisés ou exploités par des personnes de race japonaise.

C.P. 251 du 13 janvier 1942, interdisant la délivrance de permis de pêche aux personnes

de race japonaise et l'emploi de celles-ci dans les bateaux de pêche. Ce décret aussi a déjà été déposé.

C.P. 365 du 16 janvier 1942, modifiant les Règlements concernant la défense du Canada de manière à autoriser le ministre de la Défense nationale, d'accord avec le ministre de la Justice, à déclarer zone protégée toute région du Canada, lorsque dans l'intérêt public il paraît y avoir lieu de le faire, et à conférer certains pouvoirs relatifs aux personnes et aux biens des étrangers ennemis qui s'y trouvent.

C.P. 1271 du 17 février 1942, constituant un corps de construction à l'intention des Canadiens d'origine japonaise et établissant les conditions d'enrôlement et de service dans ledit corps.

C.P. 1348 du 19 février 1942, autorisant l'établissement, en dehors des zones protégées, de camps de travail à l'intention d'étrangers ennemis du sexe masculin, y compris les nationaux japonais.

C.P. 1365 du 19 février 1942, interdisant la possession d'armes à feu ou d'explosifs par des personnes de race japonaise.

C.P. 1457 du 24 février 1942, réglementant l'acquisition de la propriété foncière, à titre absolu ou à titre de participation, ou l'exploitation du sol au Canada, par des personnes de race japonaise ou par des sociétés à régie japonaise.

Afin d'amener à jour le dépôt des principaux décrets relatifs à la question dont il s'agit, je dépose maintenant des exemplaires des décrets suivants, outre le n° 1486 du 24 février 1942:

C.P. 365 du 16 janvier 1942. C.P. 1271 du 17 février 1942. C.P. 1348 du 19 février 1942. C.P. 1365 du 19 février 1942. C.P. 1457 du 24 février 1942.

M. NEILL: Serait-il possible de les faire insérer dans les *Procès-Verbaux*? Cela éviterait la distribution de copies, et nous aimerions y avoir accès.

L'hon. M. HANSON: Ce serait très commode.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne vois pas pourquoi on ne les insérerait pas dans les *Procès-Verbaux,* si la Chambre y consent. On pourrait donner des instructions au greffier à cet effet.

L'hon. M. HANSON: Si j'ai bien compris les paroles du premier ministre, ce décret du desdits articles à la Royale gendarmerie à bablement été adopté pendant la séance à huis-clos, hier...

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, il l'a été avant la session.

L'hon. M. HANSON: Je vous ferai remarquer que nous avons vu trois ministres quitter la Chambre en toute hâte, hier soir, et y revenir plus tard. Ce fait m'autorise à tirer certaines conclusions.

L'hon. M. CRERAR: Trois ministres du Cabinet ne peuvent pas adopter un décret ministériel.

L'hon. M. HANSON: Il se peut que je fasse erreur. Si j'ai bien compris, le premier ministre a dit que le décret n'obligeait pas le ministre de la Justice à agir, mais l'autorisait simplement à le faire, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: S'il était obligatoire, pour ce qui est de l'application de ses dispositions générales, le ministre de la Justice aurait une lourde tâche car il lui confère l'autorité de s'emparer de toute personne dans une zone protégée et de prendre toutes les mesures que la sécurité du peuple de la Colombie-Britannique pourrait nécessiter.

L'hon. M. HANSON: Ce décret ne fait qu'autoriser le ministre à agir, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il l'autorise à agir dans tous les cas.

L'hon. M. HANSON: C'est une bonne manière d'expliquer la chose.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je devrais peut-être faire connaître à la Chambre la déclaration que j'ai remise aux journaux ce matin. J'aurais voulu la communiquer à la Chambre d'abord, mais j'ai pensé qu'il était évidemment dans l'intérêt de l'ordre sur la côte du Pacifique que cette déclaration fût connue de la Colombie-Britannique sans délai.

J'ai déclaré que le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) a été autorisé à exclure, sans tenir compte de leurs droits de citoyens, une personne quelconque ou toutes les personnes des zones protégées définies dans les Règlements concernant la défense du Canada et le décret du conseil. Ce nouveau règlement correspond assez exactement à la proclamation émise par le président des Etats-Unis, vendredi.

Sous le régime de l'arrêté modifié, le ministre de la Justice peut exiger que toute personne, sujette britannique ou non, quitte une zone protégée. Il est de plus autorisé à imposer les restrictions qu'il désignera relativement à son emploi, à son commerce, à ses mouvements ou lieu de résidence. Il peut prohiber ou restreindre la possession ou usage, par toute personne, dans la zone prohibée, d'articles spécifiés, et peut exiger la remise desdits articles à la Royale gendarmerie à

cheval du Canada. Bref, les Règlements concernant la défense du Canada, tels que présentement modifiés, donnent au ministre de la Justice pleins pouvoirs d'adopter toute mesure nécessaire de sécurité dans la zone protégée en ce qui concerne toute personne qui habite ladite zone.

Dans la Colombie-Britannique, la zone protégée à laquelle s'applique le nouvel arrêté a été définie comme suit par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston): la zone côtière entre les Cascades et la mer, y compris toutes les îles au large de la côte de la Colombie-Britannique.

Le Gouvernement se propose d'avoir recours aux pouvoirs que lui confère cet arrêté pour prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité en vue d'assurer la défense de la côte du Pacifique.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LES RESSORTISSANTS DU JAPON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. NEILL:

1. Le 14 janvier dernier, le Gouvernement a-t-il publié une déclaration sur son attitude au sujet des Japonais en Colombie-Britannique?
2. Un des paragraphes de cette déclaration disait-il que les aubains d'origine japonaise ne pourraient plus être propriétaires ou utiliser des appareils récepteurs de radio à ondes courtes, des appareils de transmission ou des appareils photographiques?
3. Cette défense a-t-elle été mise en force par arrêté en conseil et, le cas échéant, quel en est le numéro?
4. A-t-on donné des ordres aux autorités militaires ou policières pour faire observer cet arrêté en conseil?
5. Dans le cas de l'affirmative, quand et à qui?
6. Combien d'appareils récepteurs, d'appareils de transmission et d'appareils photographiques ont été livrés ou saisis jusqu'à date?
7. Pourquoi cette restriction ne s'applique-t-elle qu'aux sujets japonais et non pas aussi à ceux qui sont nés au Japon et ont été naturalisés au Canada depuis 1922?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. Oui.
2. Oui.
3. Le décret du conseil, C.P. 365 du 15 janvier 1942 autorise le ministre à établir ces interdictions de temps à autre et il a rendu un décret daté du 5 février 1942.
4. Oui.
5. Le 5 février 1942. Le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval.
6. Nous ne possédons pas encore de renseignements.
7. La restriction ne se borne pas maintenant aux nationaux du Japon.

[Le très hon. Mackenzie King.]

NAVIRES CÔTIERS À MOTEURS

L'hon. M. BRUCE:

1. Combien de navires côtiers à moteurs ont été commandés?
2. Combien ont été complétés avant le 31 octobre 1941?
3. Quel en a été le coût total?
4. Combien de ces navires ont atteint Halifax avant la fermeture de la navigation?
5. Combien de ces navires sont actuellement en service?
6. A quelle étape de parachèvement en sont rendus les autres?
7. A quels endroits sont mouillés les autres navires qui n'étaient pas encore rendus à Halifax à la fermeture de la navigation?

L'hon. M. MACDONALD: J'ai répondu en particulier à l'honorable député à sa question, soulevée l'autre jour. J'espère donc qu'il sera disposé à permettre qu'elle soit rayée du *Feuilleton*.

L'hon. M. BRUCE: C'est très bien, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

COMMISSION DES PÉNITENCIERS

M. CHURCH:

1. A quelle date a été nommée la commission royale sur les prisons et quels en sont les membres?
2. Quel a été le coût total de cette commission, y compris les honoraires, salaires, dépenses de voyage et autres émoluments?
3. Quand le rapport a-t-il été reçu?
4. A-t-on mis en vigueur l'une quelconque de ses recommandations?
5. Quand nommera-t-on la commission sur les pénitenciers?
6. Quelle est la raison du retard?
7. Quels sont les chefs actuels qui administrent cette division du service, et quelle formation préalable possèdent-ils pour un travail de cette nature?
8. A-t-on étudié l'à-propos de mettre en vigueur le système Borstal?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. Le 27 février 1936. Son Honeur le juge Joseph Archambault et MM. R. W. Craig, C.R. et J. C. McRuer, C.R.
2. $108.719.70.
3. Déposé le 14 juin 1938.
4. Oui.
5. Cette question soulève un point d'ordre administratif.
6. Voir réponse n° 5.
7. *a*) M. P. M. Anderson, c.r., conseiller juridique sénior, pour le compte du sous-ministre de la Justice concernant les questions relatives au système pénal. M. Anderson remplit cette fonction depuis quatre ans.

b) M. Gustave-L. Sauvant, surintendant intérimaire. Bacheliers ès arts de l'Université de Montréal; traducteur et correcteur d'épreuves, 1915; greffier de la Couronne et de la cour de chancellerie; ancien combattant de

l'armée française; gradué de l'école militaire de Saint-Cyr; blessé en 1917, il agit comme interprète pendant sa convalescence; moniteur dans le maniement de la baïonnette et le lancement des grenades; créé sous-lieutenant le 1er mars 1919; décoré de la Croix de guerre et de la médaille de Verdun; représentant de la Dominion Publishing Company; collaborateur à la revue *Jeanne d'Arc*, d'Ottawa; nommé professeur de français au Collège militaire royal de Kingston (Ont.) en 1924; nommé au poste de professeur et bibliothécaire au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, du 5 mars 1928 au 19 novembre 1929; promu au poste de commis de directeur de pénitencier le 1er août 1929; promu au poste d'inspecteur des pénitenciers le 16 juillet 1934; affecté comme directeur suppléant au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul le 1er octobre 1937; nommé surintendant intérimaire des pénitenciers le 27 juillet 1938. (Médaille du couronnement.)

c) M. E. L. O'Leary, O.S.I., inspecteur. Etudes commerciales à Richibouctou (N.-B.) et au collège St. Dunstans, de Charlottetown (I. du P.-E.); à la Banque royale du Canada, de 1910 à 1913; comptable à l'emploi de la maison Sullivan & Company, de Saint-Jean (N.-B.) en 1914; membre du corps expéditionnaire canadien et de la Royal Air Force de 1914 à 1919; officier du Corps canadien d'artillerie de campagne en 1916 et décoré de la Croix militaire en 1918; employé de la Commission d'établissement des anciens combattants, bureau d'Edmonton, de 1920 à 1923; comptable à l'emploi de l'Abitibi Power & Paper Company, de 1923 à 1927; assistant caissier à l'emploi de la Lake St. John Power & Paper Company Limited en 1927; administrateur de bureau, à la centrale électrique de la firme P. Lyall & Sons Construction Company Limited, en 1928; chef-comptable au Seigniory Club, province de Québec, de 1930 à 1932; comptable à l'emploi de la Watson Jack & Company Limited, en 1933; comptable à l'emploi de la Benzoline Corporation Limited, en 1934; nommé inspecteur des pénitenciers en 1935; en congé sans traitement, pour fin d'enrôlement dans le Corps d'aviation royal canadien, en 1940.

d) M. G. E. Shortt, inspecteur. B.A. de l'université Queen's; B.L.S. de l'université McGill; Ph. D. de l'université du Michigan, Ann-Arbor; de 1915 à 1917, au service du corps expéditionnaire canadien, en qualité de préposé au transport des troupes dans le nord de l'Atlantique; de 1917 à 1918, fonctionnaire de l'Etat en Grande-Bretagne, bureau de contrôle de l'avoine de semence en Angleterre et dans le pays de Galles; trois années d'expérience commerciale, dont deux en qualité de directeur de la General Motors Acceptance Corporation; cinq ans et demi d'expérience comme enquêteur sous l'empire de la loi des enquêtes sur les coalitions; un an au service de la Commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada (entrevues avec les principaux administrateurs des prisons et enquêtes dans les prisons des pays étrangers); nommé inspecteur et vérificateur des pénitenciers le 13 juillet 1938; 15 ans d'expérience comme fonctionnaire de l'Etat au Canada.

8. Cette question soulève un point d'ordre administratif.

M. MAYHEW:

Lesquelles des propositions formulées par la Commission royale d'enquête sur le système pénitentiaire au Canada dans son rapport d'avril 1938, ont été mises en œuvre ou sont sur le point de l'être?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. *a*) A l'heure actuelle, le détenu peut obtenir une remise d'une partie de la peine à partir de la date de son admission et non pas seulement, comme c'était le cas autrefois, à partir du septième mois qui suivait la date de sa condamnation.

b) La remise de la peine compte maintenant même pour les congés et les périodes de maladie.

c) Pour les fins de remise de peine, les périodes d'incarcération qui se chevauchent sont considérées comme une seule période.

2. On a fait une inspection sérieuse des industries pénitentiaires.

3. Les détenus peuvent se raser et prendre des bains plus souvent.

4. Sur la recommandation des directeurs, chaque fois qu'un détenu doit être arrêté de nouveau à l'expiration de sa peine ou être déporté, on lui a remis la rénumération gagnée pendant son séjour au pénitencier.

5. On prend des mesures pour que des légumes récoltés sur les fermes des pénitenciers soient mis en conserve, sur une base commerciale, pour l'usage de ces institutions.

6. On prend plus souvent l'avis des directeurs au sujet de l'utilité de faire des améliorations de nature à faciliter leur travail.

7. Les détenus dont la conduite est bonne ont le privilège d'écrire plus souvent ou de recevoir de plus nombreuses visites.

8. On a amélioré l'éclairage des cellules partout où la chose était possible.

9. On a remis à neuf les cuisines et installé des fourneaux spéciaux dans presque toutes les institutions. On surveille soigneusement la propreté et la préparation des aliments.

10. On a supprimé les contributions des détenus à la caisse d'amusement radiophonique.

11. Dans plusieurs pénitenciers, les jeunes détenus, bien que séparés des adultes, suivent

un cours de machinistes d'automobile. Dans une institution, on a ouvert une cordonnerie destinée exclusivement aux jeunes détenus.

12. Presque tous les légumes requis par le service des pénitenciers sont maintenant récoltés sur les fermes des pénitenciers. En 1941, le surplus, s'élevant à plus d'un million de livres a été cédé à l'armée et à d'autres services gouvernementaux.

13. On a établi un troupeau laitier dans un pénitencier qui n'en possédait pas.

14. Les directeurs ont été autorisés à utiliser les substances de rebut pour des fins de démonstration au cours de la formation professionnelle des détenus.

15. Dans les limites imposées par le Conseil du trésor, on a titularisé un nombre additionnel considérable de fonctionnaires:

	1938-1939	1939-1940	1940-1941	1941-1942	Total
Kingston	30	20	Néant	Néant	50
St-Vincent-de-Paul	39	15	Néant	Néant	54
Dorchester	26	11	Néant	Néant	37
Manitoba	15	15	Néant	Néant	30
Colombie-Britannique	27	13	Néant	Néant	40
Saskatchewan	10	20	Néant	Néant	30
Collin's-Bay	24	15	Néant	Néant	39
	171	109			280

16. On a choisi certains fonctionnaires pour les envoyer suivre un cours de formation à l'école de Wakefield, en Angleterre. Le premier groupe est parti en 1939, mais on a dû contremander le départ des autres groupes en septembre de la même année, à cause de la guerre.

17. Dans un pénitencier, on a commencé à faire l'élevage des volailles.

18. On fournit des briquets aux détenus; ils n'ont plus qu'à se procurer des silex.

19. On affecte un plus grand nombre de détenus à des tâches industrielles.

20. Les détenus peuvent maintenant faire la réparation des automobiles privés des fonctionnaires.

21. Au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul les jeunes détenus consacrent plus de temps à la classe.

22. Les propositions relatives à l'établissement de magasins ont été suivies et, dans la mesure du possible, c'est une pratique qu'on se propose de maintenir.

23. Les directeurs sont autorisés à faire des dépenses plus importantes que par le passé, ce qui réduit le nombre de requêtes nécessitées par les frais d'entretien peu considérables et autres questions de routine.

24. Dans plusieurs pénitenciers, on a installé des douches dans les sections de cellules.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU—APPELS

M. STOKES:

1. Combien y a-t-il eu, de la part *a*) de corporations, *b*) d'individus, d'appels d'évaluation en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, au cours de chacune des années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941?

2. Combien de ces appels ont été réglés par le ministre du Revenu national en personne?

[L'hon. M. St-Laurent.]

3. Combien de ces appels ont été réglés par le commissaire de l'impôt sur le revenu ou par un autre fonctionnaire désigné par le ministre comme étant revêtu de cette autorité?

4. Combien de ces appels sont encore en suspens?

5. Combien de ces appels ont été réglés en faveur *a*) de l'appelant, *b*) de la Couronne?

6. Dans combien de cas l'appelant a-t-il donné avis de son mécontentement de la décision et a-t-il interjeté appel à la Cour de l'échiquier?

7. Combien de ces cas ont été réglés par la Cour de l'échiquier en faveur *a*) de l'appelant, *b*) de la Couronne?

L'hon. M. GIBSON:

1. *a*) 1939, 163; 1940, 176; 1941, 137. *b*) 1939, 175; 1940, 146; 1941, 149.

2. Pas de renseignements à cet égard.

3. Pas de renseignements à cet égard.

4. *a*) 1939, 7; 1940, 18; 1941, 43. *b*) 1939, 15; 1940, 15; 1941, 49.

5. *a*) Compagnies, 1939, 65; 1940, 43; 1941, 26; Particuliers, 1939, 70; 1940, 40; 1941, 31. *b*) Compagnies, 1939, 91; 1940, 115; 1941, 68; Particuliers, 1939, 90; 1940, 91; 1941, 69.

6. Compagnies, 1939, 5.

7. a) 1; *b*) 4.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA—INTERNEMENTS

M. STOKES:

1. Combien de comités consultatifs a-t-on nommés en vertu de l'article 22 des Règlements concernant la défense du Canada?

2. Quels sont les noms des membres de chacun de ces comités?

3. Quand a-t-on nommé chacun de ces comités?

4. Combien chacun de ces comités a-t-il entendu d'objections à l'internement?

5. Dans combien de cas chacun de ces comités a-t-il recommandé *a*) le relâchement d'un interné, *b*) continuation de la détention d'un interné?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. En vertu de l'article 22 des Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1941: deux.

2. (1) Daniel O'Connell, c.r., ancien juge de cour de comté, Robert Taschereau, c.r., William M. Dickson;

(2) Son Honneur le juge J. C. A. Cameron, Arthur Gagné, c.r., Robert Forsyth, c.r.

3. (1) Le 26 juin 1941.

(2) Le 14 juillet 1941.

4. (1) 83.

(2) 136.

5. (1) *a*) 43 libérations; *b*) 40 continuations de détention.

(2) *a*) 76 libérations; *b*) 60 continuations de détention.

HÔPITAL MILITAIRE LANCASTER À SAINT-JEAN-OUEST

M. HATFIELD:

1. Quels sont les noms de tous les employés de l'hôpital Lancaster, à Saint-Jean-Ouest, de 1919 à 1941, y compris le personnel médical et de bureau?

2. Quels furent leurs salaires et leurs pensions, chaque année, de 1919 à 1941?

3. Quelques-uns de ces employés ont-ils été pourvus d'automobiles par le Gouvernement; dans le cas de l'affirmative, combien d'entre eux, et quels sont leurs noms?

4. Quel fut le coût de ces automobiles?

5. En quelle année furent achetées ces automobiles?

6. Quel a été le coût d'entretien de ces voitures, depuis la date de leur achat jusqu'à l'année 1941?

7. En quelle année l'hôpital Lancaster est-il devenu un hôpital militaire?

8. Combien l'hôpital Lancaster a-t-il coûté depuis qu'il est hôpital militaire jusqu'à 1941?

9. Quel a été le coût de toutes les réparations faites à l'hôpital Lancaster, depuis sa transformation en hôpital militaire jusqu'à 1941?

L'hon. M. MACKENZIE: L'autre jour, j'ai dit à l'honorable député que certains des renseignements qu'il demande ne sont pas disponibles. S'il veut bien venir me voir ou s'aboucher avec un de mes fonctionnaires, nous nous ferons un plaisir de lui fournir les renseignements que nous possédons.

L'hon. M. HANSON: Il s'agissait de sauver du temps. Je m'étais engagé à voir le ministre, mais je ne l'ai pas vu. La question peut être réservée.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

BUREAU DE L'INFORMATION PUBLIQUE—BUREAUX DE TOURISME

M. ISNOR:

1. Combien les membres du comité d'encouragement du tourisme reçoivent-ils en salaire, rémunération ou allocation de l'un quelconque des ministères du Gouvernement?

2. Quels sont les membres du comité d'encouragement du tourisme, du Bureau de l'Information publique ou du bureau canadien du tourisme qui sont originaires des Provinces maritimes?

3. Quelle est l'étendue de l'autorité du Bureau de l'information publique?

4. Est-ce que ledit Bureau s'occupe des questions navales et militaires?

5. Dans le cas de l'affirmative, sous quelle forme?

6. Comment le bureau fait-il la distribution de ses publications?

L'hon. M. THORSON:

1. Rien.

2. *a*) Aucun; le comité est en grande partie interdépartemental. Nous ne tenons pas de registres des lieux de naissance des membres du comité; ses membres ne sont pas choisis pour des raisons d'ordre géographique.

b) Mlle Muriel Ann Mosley, secrétaire du directeur de l'information publique; M. E. A. Corbett, division des orateurs, service de l'information publique.

c) M. D. Leo Dolan, chef du Bureau canadien de tourisme.

M. H. A. McCallum, chef adjoint du Bureau canadien de tourisme.

3. Recueillir et distribuer au public des renseignements concernant les divers aspects de l'effort de guerre de notre population et de toute initiative connexe du Gouvernement. En général, coordonner les services d'information publique de l'Etat et trouver ou employer d'autres moyens afin d'en faire l'usage le plus efficace pour l'obtention de l'aide maximum de la population dans la crise nationale que nous traversons.

4. Seulement en ce qui concerne la distribution des renseignements fournis par ces départements et l'impression de tracts et d'affiches qu'ils demandent.

5. Répondu sous le numéro 4.

6. Par l'entremise des services de nouvelles, des services de photographie, de la galerie de la presse; par courrier direct, par l'entremise de clubs, de sociétés et autres groupements; par les membres du Parlement; par la radio et le cinéma. Les affiches sont distribuées par l'intermédiaire d'usines, de compagnies, de bureaux du Gouvernement, de particuliers, etc.

PROTECTION DES ÉDIFICES DE L'EST ET DE L'OUEST CONTRE LES INCENDIES

M. WINKLER:

1. Prévoit-on des mesures de précaution, ou en a-t-on prises, pour parer à la destruction par le feu des édifices historiques de l'Est et de l'Ouest des immeubles du Gouvernement à Ottawa?

2. A-t-on fait une évaluation du coût d'installation d'extincteurs automatiques à incendie dans ces édifices?

3. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant?

L'hon. M. CARDIN:

1. Les édifices de l'Est et de l'Ouest sont protégés par le mode de détection d'incendie May-Oatway, lequel est relié au télégraphe d'alarme de la ville. En outre, il y a des prises d'eau et des boyaux, des pompes à incendie, ainsi que des extincteurs chimiques portatifs.

2. Non.

3. Répondu sous le numéro 2.

DROITS SUCCESSORAUX PERÇUS PAR LE DOMINION

M. DIEFENBAKER:

1. Depuis la sanction de la loi fédérale sur les droits successoraux, le 14 juin 1941, quel est le montant total des droits successoraux qui ont été *a*) imposés, *b*) perçus?

2. Combien de personnes, décédées depuis cette date, ont laissé une succession d'une valeur globale de $500,000 ou plus?

3. *a*) Quels sont les noms et les adresses de ces personnes? *b*) Quelle fut la valeur collective et le montant des droits successoraux imposés ou prélevés sur chacune de ces successions?

L'hon. M. GIBSON:

1. *a*) $477,218.40; *b*) $3,836,890.64 au 31 janvier 1942.

2. On ne peut connaître ces chiffres, étant donné le délai de six mois accordé pour la présentation de l'état de la succession après le décès. A tout événement, le nombre des états présentés relativement à ces successions a été de 17.

3. Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt public de révéler les détails d'un caractère personnel ici demandés.

L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE DE 1941

M. QUELCH:

1. Quel montant les banques à charte ont-elles prêté aux particuliers et aux corporations pour leur permettre d'acheter des obligations de la Victoire en 1941?

2. Quel montant a été prêté aux particuliers et aux corporations contre garantie constituée par des obligations de la Victoire achetées en 1941?

3. Quel taux d'intérêt a-t-on exigé sur ces prêts?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Nous croyons savoir que les prêts consentis par les banques à charte pour financer l'achat d'obligations de l'Emprunt de la Victoire par des particuliers, des corporations et d'autres organismes, formaient, à la date du 30 juin 1941, un total de $135,978,539.

2. Nous n'avons pas d'autre renseignement que celui qui est fourni sous le n° 1.

3. Pendant une période de six mois à partir du 15 juin 1941, le taux d'intérêt exigé sur ces prêts a été égal à celui des obligations de la Victoire.

[M. Winkler.]

RAPPORT ANNUEL DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL

M. McGREGOR:

1. A quelle date le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval a-t-il terminé le rapport annuel de la Royale gendarmerie à cheval pour l'année expirée le 31 mars 1941?

2. A quelle date ledit rapport a-t-il été transmis par le ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général?

3. A quelle date ledit rapport a-t-il été envoyé à l'Imprimeur du Roi pour être imprimé?

4. A quelle date a-t-on fini d'imprimer et de relier ledit rapport?

5. A quelle date ledit rapport a-t-il été déposé sur le bureau de la Chambre des communes?

L'hon. M. ST-LAURENT:

1. A cause d'autres travaux urgents, le rapport n'a été terminé que le 16 août 1941.

2. D'ordinaire le rapport n'est pas ainsi transmis.

3. Edition anglaise, le 18 août 1941.
Edition française, le 20 octobre 1941.

4. Edition anglaise, le 16 octobre 1941.
Edition française, le 19 décembre 1941.

5. Les deux éditions ont été déposées le 12 février 1942.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LOI SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES—EXAMEN MÉDICAL

M. PARENT:

Quel est le nombre de jeunes gens de 21, 22, 23 et 24 ans qui furent appelés à subir l'examen médical selon les dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales dans les districts suivants: *a*) London, *b*) Toronto, *c*) Kingston, *d*) Tête des Lacs, *e*) Montréal, *f*) Québec, *g*) Halifax, *h*) Nouveau-Brunswick, *i*) Ile du Prince-Edouard, *j*) Manitoba, *k*) Colombie-Britannique, *l*) Saskatchewan, *m*) Alberta?

AÉROPORT DE WEYBURN (SASKATCHEWAN)

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quel est le montant total engagé dans la construction de l'aéroport à Weyburn, en Saskatchewan?

2. Quel est le coût total estimatif de ce projet?

3. De qui a-t-on acheté le terrain servant d'emplacement pour cet aéroport?

4. Quel est la description légale de chaque terrain acheté ou loué, et combien a-t-on payé chacun de ces terrains?

DEMANDES DE DOCUMENTS

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA—PRÉCAUTIONS CONTRE LES RAIDS AÉRIENS.

M. CHURCH:

Copie de tous les décrets du conseil, rapports et autres documents que possède le Gouvernement au sujet des Règlements concernant la défense du Canada. Aussi copie de toute la

correspondance échangée avec les provinces relativement à la mise à exécution de l'obscuration, comme il est prévu à l'article 35 des Règlements concernant la défense du Canada, ainsi que copie du décret du conseil transférant cette autorité des officiers de districts militaires aux procureurs généraux des provinces.

L'hon. M. MACKENZIE: Cette motion a trait à un décret du conseil déléguant aux procureurs généraux des provinces certains pouvoirs au lieu de les déléguer aux autorités des districts militaires. Il n'existe pas de décret du conseil de ce genre. Il existe un document concernant cette délégation et je puis le déposer immédiatement. La correspondance est assez volumineuse et cela peut prendre un certain temps.

(La motion est adoptée.)

EMPRUNT DE LA VICTOIRE

M. CHURCH:

Etat montrant le fractionnement des item fournis dans un rapport présenté le 12 novembre 1941, relativement à la vente de l'emprunt de la Victoire de 1941, comme suit:

Préparation et distribution des obligations		$ 363,921 86
Frais d'administration:		
Salaires	$ 149,881 67	
Dépenses de voyages	285,038 37	
Papeterie et fournitures de bureau	160,673 25	
Loyer de bureaux	29,006 77	
Dépenses diverses, y compris les timbres, téléphone, télégraphes, etc.	145,226 24	
		769,826 30
Frais de publicité:		
Annonces dans les journaux et magazines	476,677 00	
Affiches, y compris les placards et frais d'affichage	79,565 83	
Annonces par radio	86,618 17	
Annonces locales	160,888 13	
Autre publicité	254,319 85	
		1,058,068 98
Commissions versées à des solliciteurs pour souscriptions générales		1,551,713 80
Rémunération aux banques, aux sociétés de fidéicommis et de prêts, honoraires pour la déposition et la livraison des obligations		1,750 000 00
Rémunération aux vendeurs et aux courtiers en obligations pour les souscriptions globales		3,293,040 00
Total		$8,786,570 94

Dans cet état on devra fournir les détails des divers item ci-haut mentionnés.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député m'a écrit au sujet de cette demande et il a bien voulu m'accorder une certaine marge à l'égard des montants à ventiler. Je suis heureux de me rendre à son désir, avec l'entente qu'on ne divulguera pas des renseignements qu'il n'a jamais été jugé dans l'intérêt public de révéler. Cette réserve s'applique à certains montants.

M. CHURCH: Je ne veux pas causer d'embarras. Cette motion a été appelée trois fois en mon absence. On me permettra sans doute de dire quelques mots à ce sujet.

En soulevant la question, en novembre dernier, je songeais aux emprunts passés. Il me semblait que les banques à charte, la Banque du Canada, les bureaux de poste et autres services de l'Etat pourraient réaliser une économie sensible. Le Gouvernement peut fort bien l'accepter et décomposer les montants après, s'il le juge à propos. Sinon, on peut la rayer, et je la proposerai de nouveau quand le présent emprunt sera terminé.

L'hon. M. HANSON: L'honorable représentant de Broadview (M. Church) ne paraît pas avoir saisi la déclaration du ministre des Finances. Le document ne pourrait-il pas être déposé avec les réserves faites par le ministre. L'honorable député a peut-être l'impression que la présentation de cette question à ce moment-ci et le dépôt d'un document s'y rapportant pourraient nuire à l'emprunt actuellement en cours et, naturellement, c'est ce qu'il voudrait éviter. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que certains de ces renseignements nous soient fournis, bien que je ne désire certainement pas que ce soit au détriment du présent emprunt, si le ministre croit que tel en pourrait être l'effet. La motion ne pourrait-elle pas être adoptée avec l'entente que le ministre décidera lui-même ce qui doit être déposé?

L'hon. M. ILSLEY: Certains de mes collègues du moins croient qu'il ne serait pas opportun d'adopter cette motion maintenant et l'honorable député consent à ce qu'elle soit rayée. S'il veut, cependant, l'inscrire de nouveau au *Feuilleton*, je pourrai lui fournir certains renseignements. Il y en a que je ne puis lui donner parce qu'il ne serait pas bon de les rendre publics. Ainsi, environ dix-sept mille personnes ont fait de la sollicitation lors du dernier emprunt. Il serait donc impossible, et la chose n'est pas à souhaiter, de dire combien chacune d'elles a reçu.

L'hon. M. HANSON: J'en conviens.

L'hon. M. ILSLEY: Il serait préférable, je crois, de permettre que la motion soit rayée. Je verrai l'honorable député et nous pourrons peut-être nous entendre, lui et moi, sur le texte d'une autre motion qui nous permettra de lui fournir les renseignements qu'il désire obtenir.

M. l'ORATEUR: La motion est rayée.

NAVIRE TRANSBORDEUR DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

QUESTION RELATIVE AU SERVICE ENTRE L'ÎLE ET LA TERRE FERME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire appeler l'attention du premier ministre et du ministre des Transports, que je regrette de ne pas voir à son siège, sur la situation concernant le service du navire transbordeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Je demanderai à la Chambre d'être indulgente à mon égard pendant que je lui exposerai brièvement les faits.

Le 23 du mois courant, soit avant-hier, le navire transbordeur *Prince Edward Island* a été retenu à Borden parce que sa chaudière coulait, et actuellement il n'y a pas de communication par bateau entre la terre ferme et l'île. Le transport des voyageurs et des marchandises est arrêté, et on ne peut se rendre dans l'île ou en sortir que par voie des airs. On ne sait pas combien de temps il faudra pour réparer la chaudière. On me dit que la semaine dernière il y avait plus de cent wagons de marchandises à Tormentine qui attendaient d'être expédiés dans l'île, et outre les expéditions ordinaires de bétail de l'île on avait besoin de plus de deux cents wagons spéciaux pour le transport des pommes de terre aux Etats-Unis. Ces pommes de terre représentent une valeur d'environ $1,000 par wagon pour le cultivateur, et si on ne remédie pas à la situation sous peu ces gens subiront de lourdes pertes.

Je crois savoir que le comité du transport du Board of Trade de Charlottetown s'est réuni le 23 du mois courant et a adopté une résolution, que l'on a transmise par télégraphe au premier ministre, mais à ma connaissance on n'y a pas encore répondu.

J'ai inséré des questions à ce sujet dans le *Feuilleton* afin d'obtenir des renseignements, mais les réponses déposées lundi dernier démontrent qu'on ne fait rien en vue d'améliorer la situation. Bien entendu, quand ces questions ont été inscrites au *Feuilleton,* le transbordeur actuel n'était pas hors d'usage. De plus, me dit-on, si on avait commandé un nouveau transbordeur aux Etats-Unis dans un délai raisonnable après la perte du *Charlottetown,* la commande aurait été exécutée, car nos voisins construisent des brises-glaces et d'autres navires pour les Grands Lacs.

Le premier ministre, le ministre des Transports ou, en l'absence de ce dernier, le ministre des Munitions et approvisionnements, qui a probablement été mêlé à l'affaire plus que nul autre, pourrait-il indiquer les mesures projetées en vue de remédier à cet état de choses? La situation se détériore de plus en plus sans qu'on puisse en attribuer la faute à personne en particulier, mais du seul fait des retards apportés à la solution de la question. Je prie le cabinet de nous mettre au courant de ses projets à cet égard.

[M. l'Orateur.]

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Cette affaire préoccupe fort les membres du Gouvernement. Je suppose que l'obstacle vient du ministère des Munitions et approvisionnements. Pour reconstruire le transbordeur, il nous faudrait nous priver d'un emplacement dans l'un de nos chantiers maritimes durant une période d'environ quinze mois, et détourner à cette fin une quantité d'acier suffisante pour construire deux ou trois corvettes bihélices dont le besoin est pressant. Vu l'urgence de nos besoins navals et de la construction maritime en général, nous n'avons simplement pas jugé à propos d'agir de la sorte.

Mon honorable ami se méprend singulièrement s'il croit à la possibilité de faire construire le transbordeur aux Etats-Unis. Nous avons étudié la question immédiatement après l'engloutissement de l'autre transbordeur, nous avons examiné l'état du marché d'occasion d'outre-frontières et nous avons cherché à connaître la situation des chantiers maritimes. A cette époque, tous les chantiers étaient soumis à la gestion de l'Etat, et il était impossible d'obtenir un classement de priorité à cet égard.

Etant donné l'urgence relative du service,—car l'urgence d'une affaire est toujours relative—, le fait est que le service en question est actuellement assuré par un transbordeur de trains que l'on a utilisé jusqu'en 1929 et qui est en excellent état. Il y a sur le parcours deux transbordeurs mais, à l'heure actuelle, un seul est en service. En outre, il n'est pas exceptionnel que le transbordeur actuel soit en service durant six à huit semaines à cette époque-ci de l'année. Il l'est à l'heure actuelle. Il s'est produit un léger retard par suite de la réparation et de la revision complète d'une chaudière à vapeur; mais c'est là un de ces incidents qui arrivent périodiquement lorsqu'un seul bateau est en service. Cela entraîne nécessairement une suspension temporaire de la traversée des wagons. Cependant, à moins que les conditions n'aient bien changé depuis l'inauguration du service, le transbordeur actuel devrait pouvoir suffire à assurer le service d'une manière assez satisfaisante pour les habitants de l'île. En cette saison où il y a beaucoup de glace flottante, le service est toujours exposé à de brèves interruptions. Il arrive assez souvent qu'un transbordeur prenne le large et soit parti pour trente-six heures avant de pouvoir entrer au bassin de l'autre côté. C'est

du moins ce qui est arrivé plus d'une fois. Entre temps, je signalerai aux honorables députés que l'on a inauguré, entre l'île Woods et Pictou, un second service qui, je crois, allégera très sensiblement la situation durant l'été.

Je puis assurer chacun des honorables députés que le Gouvernement désire vivement remédier à la situation mais que, en ce moment, il ne pourrait le faire qu'au grand préjudice de notre effort de guerre. Un de nos chantiers est aménagé de manière à construire des cargos, que nous lançons tous les deux mois de chaque emplacement. La construction d'un nouveau transbordeur représenterait peut-être le sacrifice de huit ou dix cargos ou bien de deux ou trois corvettes. Durant cette période de guerre, il importe que nous évaluions l'urgence relative des besoins dans les deux sens; et c'est ce que nous avons fait. Dès l'instant où nous conclurons à la possibilité de réserver un emplacement quelconque où l'on puisse procéder à la construction d'un remplaçant du *Charlottetown,* nous construirons ce vaisseau. Dans l'intervalle, on a pu trouver, à San Francisco ou à Los Angeles, je crois, un transbordeur qui pourrait être de quelque utilité comme vaisseau de réserve. On est à en faire un examen circonspect et si on le juge le moindrement satisfaisant, on le fera venir et on le mettra en service pour en tirer tout le parti possible.

FORCES ARMÉES DU CANADA

CONGÉS ET SURSIS POUR LES FILS DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Ralston), à la suite d'un très grand nombre de communications que j'ai reçues de cultivateurs de toutes les parties du Canada, me demandant si, à cause de la grave pénurie de main-d'œuvre agricole, le Gouvernement a l'intention d'accorder un congé aux fils de cultivateurs ou à ceux qui sont aptes aux travaux de la ferme, pour que les travaux agricoles du printemps puissent s'effectuer d'une façon satisfaisante.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, nous n'avons pas l'intention d'innover à ce sujet. Chaque année, cette question est examinée à la lumière des exigences des diverses unités et de l'endroit où elles se trouvent. Quant à certaines unités en garnison à certains endroits, il a été impossible de diminuer leurs effectifs en accordant des permissions. On a pu le faire, cependant, dans le cas de certaines unités portées ailleurs.

Dans la moment, je n'ai pas à l'idée un principe général susceptible de s'appliquer uniformément à tout le Canada. Je puis assurer à mon honorable ami que la question sera soigneusement étudiée, et que, chaque fois que la chose pourra se faire, on accordera des permissions aux hommes pour qu'ils puissent s'adonner aux importants travaux que l'honorable député a signalés.

M. N. J. M. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je n'entreprendrai pas de lire ni même de signaler les nombreuses communications que j'ai reçues, mais je voudrais poser au ministre une autre question, contenue dans plusieurs de ces communications. Y a-t-il possibilité de porter cette exemption des fils de cultivateurs à un an, par exemple? J'ai des cas très urgents, dont je ferai part volontiers au ministre. Ne pourrait-on pas étendre cette exemption à toute l'année?

Une VOIX: Et la conscription?

L'hon. J. L. RALSTON: L'honorable député fait allusion aux règlements du ministère des Services nationaux de guerre plutôt qu'à ceux du ministère de la Défense nationale. De plus, ce qu'il réclame effectivement est l'exemption durant un an pour une certaine classe. Cela ne s'accorde guère avec tout ce qui a été dit touchant la nécessité d'utiliser nos ressources humaines et la réalisation d'un effort de guerre total.

Dans la mesure où mon ministère peut y contribuer, je serai heureux d'assurer sa collaboration à l'établissement d'un état de choses plus équitable en ce qui concerne les cultivateurs et de voir à la tenue de consultations et conférences au besoin. Mais je ne saurais m'engager davantage. On ne saurait, comme cela, à l'improviste, élaborer une politique nouvelle ou une nouvelle réglementation, sans mûre réflexion.

M. LOCKHART: Je ne réclame pas une exemption plus étendue d'une façon générale. Ce n'est pas du tout ce que je demande. Il se présente cependant des cas extrêmes. Par exemple, les cultivateurs qui sont sur le point d'entreprendre les travaux du printemps pourront-ils jouir au moins d'un léger prolongement de sursis?

L'hon. M. RALSTON: C'est avant tout une question de règlements. La règle veut que l'exemption soit de six mois. Un seul sursis est accordé à la fois et rien n'assure positivement qu'un nouveau sursis soit refusé.

Ensuite, c'est à la commission qu'il incombe de décider s'il y a urgence et si le cas est bien de la nature de celui dont parle l'honorable député.

M. CHURCH: Et que fait-on des citoyens des villes qui désirent être exemptés?

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, on a parlé d'accorder des congés aux fils de cultivateurs durant la période des semences, au printemps. Je voudrais à mon tour poser une question au ministre de la Défense nationale. Jusqu'ici, chaque fois qu'un cas m'a été signalé je l'ai soumis au sous-ministre de la Défense nationale qui s'est montré très obligeant et m'a dit que les hommes devaient s'adresser à leurs commandants qui décideraient de leurs cas à la lumière des circonstances. Mais la plupart ne savent rien de cette procédure et c'est par vingtaines que les lettres arrivent à presque tous les représentants de circonscriptions rurales. Le ministre ne pourrait-il pas publier dans les ordres de l'armée un communiqué indiquant que tout homme dont les services sont nécessaires chez lui, et ne sont pas indispensables dans l'armée, peut obtenir une permission en s'adressant à son commandant?

L'hon. M. RALSTON: Je ne veux pas m'engager à publier exactement le genre de communiqué que me demande l'honorable député, mais je verrai à en préparer un visant les cas qu'il vient d'indiquer. Nous venons d'adopter un nouveau règlement qui sera, je crois, d'application uniforme. Nous désirons soumettre à ces commissions le cas des hommes qui sont actuellement sous les armes, ou qui ont au moins commencé l'instruction (et qui ne viennent pas seulement d'être appelés sans s'être encore présentés). Nous demandons également au ministre des Services nationaux de guerre de charger ses commissions de veiller à ce que tous ces cas soient réglés de façon uniforme et non laissés à la discrétion de chaque commandant dans tel ou tel endroit. Cela contribuera à établir des principes d'après lesquels les sursis seront accordés, le cas échéant.

DEMANDE DE SURSIS D'ENTRAÎNEMENT EN FAVEUR D'UN QUATRIÈME FILS POUR DES RAISONS D'AFFAIRES

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question que m'inspire une demande de l'honorable député de Lincoln. Trois fils d'une veuve se sont enrôlés volontairement pour servir en Angleterre et elle voudrait garder un quatrième fils pour des raisons d'affaires, mais le tribunal a rejeté sa requête. Il ne convient pas que la conscription s'applique à certains foyers et non à d'autres. Je demande si les tribunaux reçoivent des instructions en la matière.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Si j'ai bien compris l'honorable député, sa question est celle-ci: donne-t-on des instructions au sujet des hommes d'affaires?

L'hon. M. HANSON: Aux tribunaux.

L'hon. M. RALSTON: La question s'adresse vraiment à mon collègue, le ministre des Services nationaux de guerre. Mon ministère ne donne aucune instruction aux tribunaux à cet égard.

M. CHURCH: Le ministre des Services nationaux de guerre peut-il répondre à la question que je viens de poser?

SURSIS D'ENTRAÎNEMENT POUR UN CINQUIÈME FILS

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Les ministres de la Défense nationale ou le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) peuvent-ils nous dire si un homme, dont quatre de ses fils se sont volontairement enrôlés dans l'armée, peut obtenir un sursis indéfini d'entraînement pour son cinquième fils?

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Le cas est régi par les règlements concernant les services nationaux de guerre, lesquels sont appliqués par des commissions régionales. Celle-ci peut accorder à son gré un sursis, mais chaque sursis se limite à une période de six mois. Rien n'empêche une commission d'accorder un prolongement ou plus de ce sursis.

DEUXIÈME EMPRUNT DE LA VICTOIRE

RAPPORTS D'ONTARIO—VILLAGE D'OMEMEE DANS LE TOWNSHIP D'EMILY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. BRUCE McNEVIN (Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. Je relève dans le *Globe and Mail* de ce matin un rapport concernant les municipalités ontariennes qui ont été les premières à atteindre l'objectif qu'on leur avait fixé pour l'emprunt de la victoire. Je n'ai aucunement l'intention de déprécier les beaux résultats obtenus par ces municipalités. Cependant, j'aimerais que l'on sache bien que le village d'Omemee, dans le township d'Emily, a dépassé son objectif par 6½ p. 100 moins de quinze minutes après l'ouverture des bureaux de l'emprunt de la Victoire le lundi matin, 16 février. Je crois que nous devrions offrir nos félicitations à ces gens.

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: A mon avis, il n'y a pas lieu de soulever une question de privilège à ce sujet.

RAPPORTS DE QUÉBEC—COMTÉ DE MÉGANTIC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOSEPH LAFONTAINE (Mégantic-Frontenac): Je désire donner lecture de la dépêche suivante que j'ai reçue hier:

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le comté de Mégantic a dépassé aujourd'hui son objectif d'un million quatre cent mille dollars. Nous croyons savoir que c'est le premier comté de la province de Québec à atteindre son objectif.

A. S. Johnson, J. A. Forand, présidents conjoints du comité de l'emprunt de la Victoire, comté de Mégantic.

QUESTION DE PRIVILÈGE— M. KINLEY

CONDITIONS DU LOGEMENT À OTTAWA—COMMENTAIRES DU MAIRE LEWIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. KINLEY (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un article paru dans l'*Ottawa Morning Journal* d'aujourd'hui. Il occupe la première place en première page et a trait à une déclaration faite par Son Honneur le maire d'Ottawa. Cet article dit:

Le maire dit aux députés de retourner chez eux et de donner leurs places aux travailleurs de guerre

"Un certain nombre de ces députés qui perdent leur temps à Ottawa devraient retourner dans leurs foyers afin que leurs bureaux soient utilisés par les travailleurs de guerre", a déclaré le maire Lewis au bureau des commissaires mardi.

Vient ensuite ce qui semble avoir donné lieu à cette déclaration:

M. Lewis a fait cette observation après que le bureau eut approuvé l'attitude prise par G. Russell Boucher, représentant de la circonscription de Carleton, à la Chambre des communes, lundi soir, en faveur d'une augmentation du chiffre de la subvention annuelle de $100,000 à la ville en remplacement des taxes.

L'article dit ensuite:

Les commissaires Geldert et Pickering partagèrent l'avis du maire Lewis que le Gouvernement est responsable de la grave pénurie de logements qui existe dans la capitale et qu'il ne fait rien pour y remédier.

Je voudrais appeler l'attention du premier ministre (M. Mackenzie King) sur certaines nouvelles de journaux montrant qu'à Washington, où existent de semblables conditions, certains services administratifs sont transportés dans d'autres villes. Ce serait peut-être une idée lumineuse de transporter le ministère des Services navals sur le littoral.

Des VOIX: Sur la côte orientale!

Des VOIX: Sur la côte occidentale!

M. KINLEY: Et le ministère de l'Agriculture à Winnipeg.

Pour ce qui est des personnalités contenues dans l'article, je ferai observer que la plupart des membres du Parlement sont fiers de la capitale fédérale et, naturellement, peinés des paroles impolies prononcées par le maire d'Ottawa.

M. HOMUTH: Il ne connaît que des députés libéraux.

M. KINLEY: La plupart des honorables députés ont leurs occupations chez eux, surtout en temps de guerre. Or, c'est précisément une des conditions qu'on exige d'eux avant de les envoyer siéger ici.

A mon avis, les critiques formulées contre les membres du Parlement s'expliquent difficilement. Surtout en temps de guerre. Si un débat se prolonge, on nous accuse de gaspiller les deniers du pays. D'autre part, l'honorable député qui s'abstient de parler est blâmé pour n'avoir rien à dire. Quant à moi, je trouve que la conduite des affaires exige l'harmonie et le calme. C'est ainsi que l'on obtient des résultats. Par contre, certains journaux et certaines gens semblent préférer l'éclat.

M. PINARD: J'invoque le Règlement. Mon honorable ami se plaint de la ville d'Ottawa.

M. KINLEY: J'ai la parole.

M. PINARD: Je prierais mon honorable ami de s'asseoir. L'honorable député a dit qu'il soulevait une question de privilège. Je formule en ce moment même une objection.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Kinley) a soulevé une question de privilège touchant un entrefilet de journal. Dans les circonstances, il a poussé ses observations assez loin.

M. KINLEY: J'aurais encore un mot à ajouter, car l'article en question constitue un affront pour les membres de la Chambre.

Des VOIX: Bravo!

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait restreindre ses observations à la question de privilège.

M. KINLEY: Il semble bien que la plupart des critiques dirigées contre les députés soient formulées par des gens qui ne comprennent pas très bien la nature de nos travaux. Certaines gens semblent croire que l'unique rôle d'un député soit de fournir de la matière à noircir les pages du hansard. C'est une conception erronée et contraire au principe du gouvernement responsable. Les honorables députés, ceux surtout qui appuient le Gouvernement, s'acquittent de leur tâche avec extrême diligence et font rayonner leur in-

fluence avant même que la législation ait été soumise à la Chambre des communes.

Des VOIX: Oh, oh!

M. KINLEY: J'applaudis au coup de dent que j'ai lu dans la Bible:

Do not speak of what you have little knowledge
Nor fill your belly with east winds.

SANTÉ NATIONALE

MESURE LÉGISLATIVE VISANT L'ÉTABLISSEMENT, DURANT LA PRÉSENTE SESSION, D'UN PLAN D'ASSURANCE-VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): J'aimerais interroger le ministre des Pensions et de la Santé nationale. Lui plairait-il d'exprimer un avis sur la rumeur très répandue alléguant que le Gouvernement se propose, au cours de la présente session, de déposer une mesure législative destinée à pourvoir à l'établissement d'un plan national d'assurance-maladie?

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Je puis répondre à mon honorable ami: non. Cependant, le ministère a discuté en juin dernier la question de la santé nationale et, à la suite de ces délibérations, a approfondi certaines propositions, de concert avec l'Association médicale du Canada, les sociétés dentaires, les sociétés d'infirmières et les hôpitaux canadiens. Le ministère fondera sa ligne de conduite en cette matière sur les résultats de ces enquêtes.

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

PROBLÈMES DU CULTIVATEUR—MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Je désire demander un renseignements au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Doit-on convoquer immédiatement le comité permanent de l'agriculture, et dans l'affirmative ce comité, ou un comité spécial, pourra-t-il entreprendre une étude approfondie et une revue complète des problèmes les plus pressants que doit résoudre actuellement le cultivateur canadien?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le comité de l'agriculture siégera sans doute le plus tôt possible, et en ma qualité de ministre de l'Agriculture j'ai l'intention de lui demander d'étudier certaines questions, lesquelles ne comprennent pas nécessairement celles auxquelles il a été fait allusion. Mais à défaut de ce comité les honorables députés pourront toujours, au cours de la session, obtenir du ministère tous les renseignements qu'ils désireront, quand viendra le moment d'examiner les crédits.

M. GRAYDON: Je me suis demandé si le ministre a l'intention de soumettre à l'étude de ce comité certains problèmes qu'a exposés au premier ministre (M. Mackenzie King) et aux membres du cabinet, en janvier dernier, la Fédération canadienne de l'agriculture?

L'hon. M. GARDINER: Je n'y ai pas songé, mais je verrai.

LA SITUATION OUVRIÈRE

GRÈVE DE KIRKLAND-LAKE—PROTECTION DES MEMBRES DE SYNDICAT

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): J'ai déjà averti le ministre du Travail (M. Mitchell) que je lui poserais une question s'inspirant de la dépêche suivante, reçue de Sudbury ce matin:

Forest Emmerson, représentant international, et Jack Whelehan, organisateur international, ont été brutalement et méchamment assaillis dans le bureau du syndicat. Les organisateurs sont à l'hôpital. Le bureau du syndicat est entièrement démoli. Les bandits ont demandé la liste des membres du syndicat. Ceci, semble-t-il, est la conséquence directe de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement dans la grève de Kirkland-Lake. Le *Sudbury Star* mène une campagne incessante contre le syndicalisme. Un comité de mineurs de Sudbury vous prie de porter cette question à l'attention du Gouvernement.

A. K. Smith,
J. McCool,
W. Cavanough,
J. Navalkoski.

Voici ma question: Le ministre possède-t-il quelque renseignement à ce sujet et, dans l'affirmative, consentirait-il à faire une déclaration à la Chambre?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): A la première question je réponds, non. A la deuxième, je répondrai en faisant remarquer à l'honorable député que le maintien de l'ordre et l'application des lois relèvent surtout des municipalités et des gouvernements provinciaux.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice (M. St-Laurent) à propos d'un télégramme analogue à celui dont l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) vient de donner lecture. L'un des organisateurs, maintenant à l'hôpital, par suite des voies de fait décrites dans la dépêche lue par l'honorable représentante, est un citoyen américain, légalement admis au pays comme représentant de syndicats ouvriers. Je voudrais

savoir quelle protection la gendarmerie à cheval assure aux chefs ouvriers qui s'efforcent d'exécuter les instructions émises par le Gouvernement dans le décret C.P. 2685? Le ministre peut-il assurer la Chambre que la protestation énoncée dans la dépêche dont l'honorable représentante de Battleford-Nord a donné lecture fera l'objet d'une enquête approfondie?

L'hon. L.-S. ST-LAURENT: (ministre de la Justice): Je ne puis donner à l'honorable député qu'une réponse analogue à celle qu'à déjà donnée le ministre du Travail (M. Mitchell). L'honorable député a eu l'obligeance de m'adresser une lettre contenant copie du télégramme, et je me suis informé auprès du commissaire de la Royale gendarmerie à cheval. Il m'a dit qu'il ne possède pas de renseignements et il a tenu à faire remarquer que le maintien de l'ordre là-bas relève de la police de Sudbury et de la police provinciale.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de la Justice un renseignement qui découle de la question que lui a posée l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). La situation est très grave, et j'estime qu'elle mérite plus d'attention de la part et du ministre de la Justice et du ministre du Travail. S'il survient, dans quelque région que ce soit, des troubles ouvriers...

Des VOIX: A l'ordre.

D'autres VOIX: Que l'honorable député pose sa question.

M. MacINNIS: Un instant, s'il vous plaît. Le Parlement ne saurait ici faire preuve d'indifférence. Je dis que s'il survient, dans quelque région que ce soit, des troubles ouvriers, le Gouvernement se hâte d'y envoyer la gendarmerie à cheval, et j'estime qu'en l'occurrence le Gouvernement devrait assurer aux gens toute protection possible. Quelle protection auront cette fois les membres des unions ouvrières?

M. HOMUTH: En somme, l'union n'est pas très heureuse.

L'hon. M. HANSON: Elle semble déjà dissoute.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je désire faire observer qu'on a pris l'habitude de poser des questions qui s'inspirent d'autres questions posées au cabinet. Ce qui veut dire qu'une discussion générale s'engage, après la réponse à la question primitive. De plus, on profite des questions que l'on pose pour exprimer des opinions et formuler des déclarations. Ces opinions et déclarations ne sont pas des questions posées au Gouvernement, et je rappellerai aux honorables députés que les questions posées au cabinet à l'appel de l'ordre du jour ne peuvent amorcer une discussion générale ni donner lieu à des questions supplémentaires.

M. MacINNIS: Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé d'éviter de prononcer des discours en posant des questions, mais nous ne pouvons abandonner ce sujet aux gorilles qui mènent actuellement la province d'Ontario.

M. HOMUTH: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Bien que je ne sois pas chargé de parler au nom du premier ministre de l'Ontario, qui semble assez bien pouvoir se passer de défense, j'estime toutefois que les honorables membres de la Chambre devraient montrer plus de respect à l'endroit du premier ministre de toute province du Canada; or, le Règlement de la Chambre nie, semble-t-il, à l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) le droit de s'exprimer ainsi sur le compte du premier ministre Hepburn, qu'il a qualifié de gorille. Je crois qu'il devrait se rétracter. Monsieur l'Orateur, j'attends votre décision sur le point que j'ai soulevé.

M. l'ORATEUR: Je ne croyais pas que l'honorable député s'attendît à une décision. L'honorable député qui formule une déclaration sur le compte de quelqu'un qui n'est pas membre de la Chambre doit en assumer toute la responsabilité; s'il s'agissait d'un membre de la Chambre, ce serait bien différent.

Pour ce qui est du point soulevé par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth), voici le commentaire numéro 294 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne:

> Si un député ne dit rien d'irrespectueux à l'égard de la Chambre ou du président, ou personnellement injurieux à l'adresse d'autres députés, ou contraire aux autres règles de la Chambre, il peut dire ce que bon lui semble au cours du débat, tout blessant que cela puisse être pour les sentiments ou préjudiciable à la réputation d'individus; et il est protégé en vertu de ses privilèges parlementaires contre toute action pour libelle aussi bien que de tout autre question ou désagrément.

LE BLÉ

MESURES CONCERNANT LA MOISSON DE 1942—RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR UNE DÉLÉGATION DE COOPÉRATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): J'ai une question à poser au ministre du Commerce (M. MacKinnon). Elle fait suite à une demande de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Les cultivateurs de l'Ouest désirent vivement savoir au juste ce qu'on attend d'eux ce printemps; ils veulent savoir s'ils doivent faire moins d'ensemencement et ainsi de suite puis ce que l'on compte faire en

ce qui concerne la mise sur le marché des produits agricoles. Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre, en premier lieu, quand il sera en mesure d'établir une loi sur la disposition et la vente de la moisson de 1942. Quant à ma deuxième question, elle s'inspire de l'assertion de l'honorable député de Queens-Lunenberg (M. Kinley) quand il a déclaré que les députés font leur meilleur travail non pas dans l'enceinte parlementaire mais avant même d'y pénétrer. Je demanderais donc quel concours de cette nature le ministre réussit à obtenir des libéraux de l'Ouest? Quelles recommandations lui font ces derniers et quelle aide lui apportent-ils dans la préparation d'une loi sur les emblavures et dans l'exécution des recommandations formulées par la délégation des coopératives?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley), je dirai que, depuis longtemps, les personnes qui conseillent le cabinet en matière de culture du blé et d'exploitation agricole, ainsi que les membres du cabinet qui ont pour mission particulière de tracer une ligne de conduite dans ce domaine, de même que le conseil des ministres en général, n'ont virtuellement pas cessé de se réunir pour étudier cette question. C'est ainsi que, tout récemment, nous avons consacré tout l'après-midi de samedi, l'après-midi de dimanche, lundi et la soirée d'hier jusqu'à minuit à l'étude de cette question, en tâchant d'arriver à une entente unanime sur un problème d'une très grande importance pour l'Ouest canadien et le Canada en général. Le problème fait l'objet d'une étude diligente et sympathique et je puis assurer l'honorable député que la Chambre fera connaître sa décision le plus tôt possible.

D'autre part, je ne crois pas que l'honorable député s'attende réellement que je réponde à sa seconde question.

M. PERLEY: Je crois pourtant qu'il nous serait très intéressant d'obtenir une réponse.

QUESTION DE RÈGLEMENT

MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA LECTURE DE DISCOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): Maintenant que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône est terminé, je désire, monsieur l'Orateur, vous demander si la Chambre se conformera, jusqu'à la fin de la session, à l'article du Règlement qui interdit aux honorables députés de lire leurs discours?

M. l'ORATEUR: Il existe un règlement et la Chambre doit s'y conformer.

HONG-KONG

DÉCLARATION CONCERNANT LES PERTES SUBIES PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, le Gouvernement a reçu le premier rapport officiel lui permettant de juger des pertes subies à Hong-Kong. Nous avons reçu, du ministre canadien à Buenos-Ayres, une dépêche provenant de l'ambassade de l'Argentine, celle de Tokio, je suppose. Les détails sont bien minces. La dépêche ne contient que des chiffres. On y voit que "le gouvernement japonais donne les chiffres officiels suivants touchant les prisonniers de guerre à Hong-Kong: Canadiens, 1,689." Les honorables députés se rappellent que 1,985 soldats se sont embarqués pour ce théâtre de guerre. Ainsi donc, d'après ces chiffres, et en l'absence de plus amples renseignements, 296 des nôtres, malheureusement, seraient morts ou disparus.

LE SUCRE

QUESTION AU SUJET DU RATIONNEMENT DU SUCRE ET DE LA CONSERVATION DU CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-S. ROY (Gaspé): Le ministre des Finances veut-il révéler à la Chambre si la politique du Gouvernement quant à la conservation du change a influé le moindrement sur le rationnement du sucre?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce qui a motivé le rationnement du sucre, c'est la mesure prise par les Etats-Unis et la possibilité d'une pénurie de sucre. La conservation du change n'y est pour rien.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

PROJET DE LOI CONCERNANT LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION PRÉSENTÉE PAR VOIE DE PLÉBLISCITE.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 23 février, sur la motion de l'honorable M. McLarty tendant à la 2e lecture du bill n° 10, loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le bill dont la Chambre est maintenant appelée à voter la deuxième lecture a, ainsi que l'a dit ces jours derniers le secrétaire d'Etat (M. McLarty), le caractère d'une loi générale de plébiscite. Il s'agit d'autoriser la tenue d'une plébiscite qui ordinairement serait applicable autant à un sujet

qu'à un autre. Nous voulons que le bill ne vise qu'un plébiscite et ne porte que sur une seule question. Cette dernière a déjà été formulée clairement aux membres de la Chambre et au public, mais je veux profiter de l'occasion qui m'est présentement donnée pour en rappeler à la Chambre le texte précis.

On sait que, dans le discours du trône, le Gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de tenir un plébiscite en vue de faire supprimer une certaine restriction qui lui est aujourd'hui imposée au sujet de l'enrôlement des hommes pour le service outre-mer. La question que nous entendons poser au public dans ce plébiscite est la suivante:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Ainsi que je l'ai dit lors du débat sur l'Adresse, la question est rédigée en des termes bien simples; elle a un sens précis et ne peut donner lieu à aucune équivoque. On ne saurait, je crois, l'interpréter que d'une seule façon. Nous demandons en effet au peuple canadien s'il consent à libérer le Gouvernement d'une certaine restriction découlant d'engagements pris antérieurement à l'égard du recrutement pour le service outremer. Si le peuple répond affirmativement, au sens de l'opinion exprimée par le peuple, cela signifiera que le Gouvernement est formellement libéré de ses engagements; s'il répond négativement, cela voudra dire que la majorité des électeurs sont d'avis que le Gouvernement devrait continuer de s'en tenir à l'engagement qu'il a pris lors des dernières élections générales, et antérieurement, et en d'autres occasions subséquentes.

Le plébiscite a fait l'objet d'un si long débat qu'il semble inutile de discuter davantage ce sujet. Je n'ai donc pas l'intention d'ajouter cet après-midi quelque chose à ce qui a déjà été dit, mais je désire plutôt dissiper certains malentendus que la discussion précédente a fait naître.

Je dois tout d'abord expliquer bien clairement l'objet du plébiscite. Je le répète, il s'agit pour le Gouvernement d'obtenir l'entière liberté de traiter certaines questions relatives à la guerre de la façon qu'il jugera le plus conforme à l'intérêt national.

Il y a une distinction à faire entre le pouvoir juridique et le pouvoir moral que détient le Gouvernement. En ce qui concerne son pouvoir juridique, il n'y a pas le moindre doute que le Parlement est pleinement autorisé à faire ce qu'il désire ou ce qu'il peut décider de faire quant à la solution de problèmes relatifs à la guerre. Toutefois, ce pouvoir ne va pas sans une restriction qui est, en tant que le Parlement est concerné, d'ordre moral plutôt que d'un caractère juridique.

D'aucuns peuvent penser qu'en temps de guerre les obligations morales ne comptent pour rien dans l'administration du pays. A mon sens, les obligations morales, surtout si elles portent sur une mesure déterminée se rapportant à la guerre, sur une mesure tangible au sujet de laquelle le Gouvernement du pays a donné une promesse, lient tout aussi fortement que toute autre obligation; dire, par conséquent, que le Parlement du Canada, qui tire son autorité du peuple, se trouve, dès que celui-ci l'a porté de nouveau au pouvoir, dégagé d'une promesse solennelle donnée au peuple sur une question qui intéresse ce dernier au plus haut point, c'est tout simplement créer un précédent en vertu duquel le Parlement lui-même peut se permettre de bouleverser nos institutions parlementaires.

Demandons-nous tout d'abord d'où est venue cette restriction. Elle résulte d'un état de choses qui existait au pays il y a plusieurs années et qui indique bien jusqu'à quel point le peuple se souvient de tout ce qui le touche. Le public n'oubliera pas de sitôt de quelle façon il entend que le Parlement s'en tienne à ses obligations morales et à ses pouvoirs juridiques. J'ai la ferme conviction que la population canadienne désire que le gouvernement actuel et les gouvernements futurs respectent rigoureusement les promesses données à leurs électeurs; c'est pourquoi il est très important de soumettre au peuple, sous forme d'une question, cette affaire d'engagements pris dans le passé, afin de connaître son opinion, avant que le Gouvernement ait peut-être à décider s'il ne doit pas prendre d'autres mesures plus étendues, si cela devient nécessaire plus tard.

La question de la conscription s'est posée vers la fin de la dernière guerre. Je ne désire pas décrire ce qui s'est passé à cette époque-là; mais je rappelle aux honorables députés que rien dans l'histoire politique du Canada depuis la Confédération, n'a causé plus d'aigreur et de ressentiment ou n'a plus contribué à diviser les diverses races du pays, en les jetant les unes contre les autres, que la question de la conscription à ce moment-là ainsi que la façon dont le gouvernement du temps l'a traitée. Mais c'est à cause de ce fait que, voyant poindre à l'horizon la possibilité d'une nouvelle guerre, le Gouvernement actuel se rendait compte que cette question de conscription se poserait immédiatement et, dans l'intérêt de l'union nationale, il importait donc qu'il prît une attitude propre à éviter les discussions et l'animosité qui avaient surgi dans des circonstances antérieures, et, par-dessus tout, de nature à maintenir l'union

du pays à une époque où la situation serait le plus critique. Fort de cette idée, le Gouvernement,—c'était avant le présent conflit,—et non seulement le Gouvernement, mais les membres de l'opposition et ceux de tous les partis à la Chambre des communes ont exprimé très franchement et catégoriquement l'opinion qu'en cas de guerre, et s'il devenait nécessaire d'envisager l'envoi de soldats outremer pour participer à un conflit se bornant à l'Europe seulement, d'après les prévisions d'alors, le seul mode de recrutement établi pour le service outre-mer serait le volontariat, et qu'il n'y aurait ni contrainte, ni conscription. J'ai raison d'affirmer que telle était l'opinion généralement exprimée avant la guerre, exprimée par tous les partis à la Chambre et inspirée par le seul souci de maintenir autant que possible l'union nationale devant une grande crise telle que la guerre.

Mais allons plus loin. Lorsque les hostilités ont éclaté en Europe et que le Parlement s'est réuni pour régler la question de savoir si nous y prendrions part, le Gouvernement déclara que si le Canada prenait part au conflit, il n'y aurait pas de service obligatoire pour outre-mer et que, pour le service outre-mer, on ne recruterait que des volontaires. Cette déclaration fut faite quand la Chambre se prononça sur la question de savoir si nous devrions entrer en guerre. Et ce n'est pas le Gouvernement qui la fit aux honorables membres du Parlement, mais bien les membres du Parlement qui la firent au peuple en l'assurant de l'attitude que l'on prendrait. Nous ne pouvions contracter vis-à-vis du peuple d'engagement plus solennel que celui que ses représentants à la Chambre des communes avaient pris alors.

Quel fut l'effet de cette déclaration? Quand le pays décida de prendre part à la guerre, la Chambre des communes décida à l'unanimité (il y a pu y avoir une exception, mais presque à l'unanimité) que le Canada prendrait part au conflit aux côtés de la Grande-Bretagne. On nous a prévenus qu'il était absurde de demander au Parlement de décider si le pays devait entrer en guerre; on nous a fait savoir (je parle maintenant de ce que les adversaires du Gouvernement lui ont dit) que c'était au Gouvernement de décider et de dire ensuite aux représentants du peuple au Parlement ce qu'ils devaient faire. Mais j'ai pris alors la ferme attitude de laisser la décision au Parlement et j'imagine que personne plus que moi n'a été à cause de cela l'objet de plus d'injures et de critiques de la part de certains journaux et orateurs publics. Nous avons pris l'attitude que le Canada n'entrerait pas automatiquement en guerre simplement parce qu'une partie de l'Empire pourrait être en guerre, mais que nous déciderions à la lumière des circonstances et agirions d'après le vote des représentants du peuple au Parlement.

L'assurance ayant été donnée que nous n'aurions pas recours à la conscription pour le service outre-mer, le Parlement a voté presque à l'unanimité notre participation à la guerre.

Toutefois, cette occasion n'est pas la seule où les faits ont été exposés au Parlement. Nous avons eu en 1940 des élections générales alors que le peuple a choisi le gouvernement qui devait administrer les affaires du pays pendant la guerre. Au cours de la campagne, les membres du Gouvernement ont réitéré partout dans le pays l'engagement que je viens de rappeler et ils ont précisé que la ligne de conduite du Gouvernement pendant la guerre s'inspirerait de ce principe. Bien que les honorables députés d'en face prétendent que c'est là "un engagement de M. King", qu'il s'agit "de libérer M. King de son engagement" et "de relever le premier ministre de sa promesse", je puis dire que l'engagement en question a été pris non seulement par moi-même mais par tous mes collègues du gouvernement, qu'il a été énoncé à la Chambre des communes en présence de chacun d'eux, et qu'il s'agissait d'une promesse faite au nom de tout le parti qui appuie l'administration. J'ajoute qu'un engagement tout aussi complet et catégorique a été pris par le chef de l'opposition de l'époque au nom du parti conservateur dans cette Chambre. Cet engagement a été pris au nom du parti conservateur canadien dans cette enceinte par le chef de ce parti, et il a été réitéré publiquement dans tout le pays par ce même chef dans des termes tout aussi catégoriques que ceux qu'auraient pu employer un membre quelconque de notre parti en cette Chambre. Afin de dissiper tout malentendu sur ce point, je citerai textuellement les paroles de l'honorable chef du parti conservateur et de l'opposition officielle, M. Manion, prononcées en cette Chambre des communes le 30 mars 1939 et que je relève à la page 2481 du hansard:

> Lors de la dernière guerre, l'imposition de la conscription pour le service au front a fait naître de violentes luttes de race, ainsi que beaucoup de désunion, de rancœur et de dissentiment—état de choses dont les conséquences n'ont pas encore tout à fait disparu chez nous. A tout cela j'ajouterai, croyant exprimer ainsi l'opinion des autorités, que cette mesure n'eut à vrai dire aucune utilité militaire, au point de vue de l'empire.

Après avoir déclaré que d'après les renseignements qu'il avait pu obtenir, le résultat de la conscription avait été d'envoyer au plus 10,000 hommes au front, il a poursuivi:

La ligne de conduite que je propose est celle que j'ai indiquée dans une entrevue il y a trois jours; en premier lieu, les Canadiens ne devraient pas être conscrits pour le service en dehors des frontières canadiennes; en deuxième lieu, nous devrions apporter notre entière coopération à l'Empire britannique, mais sans aller jusqu'à la conscription pour le service en dehors de nos frontières.

Voilà ce qu'a déclaré au Parlement M. Manion, chef de l'opposition officielle et du parti conservateur. Il a en outre fait des déclarations semblables dans des assemblées publiques au cours de la campagne de 1940. Voici ce que, parlant au nom de son parti, il a dit à Québec:

J'ai déclaré à la Chambre des communes le 30 mars 1939, il y a environ un an, que j'étais opposé à la conscription à cause de l'insuccès qu'elle avait eu pendant la dernière guerre et parce qu'elle avait fait naître de la mésentente et de la rancœur dans notre pays, au moment où les hommes publics avaient le devoir de maintenir l'unité nationale plutôt que de la mettre en péril. Je n'ai pas attendu de venir dans la province de Québec pour faire une telle déclaration; je me suis exprimé en ce sens il y a un mois, à Brockville, lors de l'ouverture de ma campagne électorale. Depuis lors, j'ai réitéré cette déclaration plus de vingt fois presque partout où j'ai pris la parole au cours d'une tournée qui m'a conduit jusqu'à Victoria (C.-B.). J'ai donc exposé mon attitude dans cinq provinces canadiennes avant de venir à Québec, et je déclare ici ce soir que je m'oppose à la conscription et qu'un gouvernement national comme celui que je préconise n'imposera pas la conscription.

Voilà ce que disait le chef du parti conservateur qui demandait au pays de l'appuyer non pas sous son vieux nom de parti conservateur mais sous le nouveau nom qu'il prenait pour des fins électorales, celui de parti du gouvernement national. C'était l'engagement de ne pas imposer la conscription si le parti du gouvernement national était porté au pouvoir.

Supposons un moment que le parti du gouvernement national ait été porté au pouvoir. Je demande à mon honorable ami le chef de l'opposition si, advenant qu'il aurait fait partie de ce gouvernement ou qu'il aurait succédé à M. Manion à la tête de ce dernier, il se serait considéré libre de toute obligation de respecter cet engagement précis. Je lui demande si, après avoir été porté au pouvoir à la suite d'une promesse formelle faite solennellement au peuple dans les diverses provinces en temps de guerre et au cours d'une campagne électorale dans laquelle son parti avait demandé au peuple de le préférer à l'autre parti, il aurait fait volte-face immédiatement à son arrivée au Parlement et proclamé qu'il ne se reconnaissait aucune obligation de ce côté envers ceux qui l'auraient porté au pouvoir et qu'il allait décider cette question sans consulter le peuple. Mon honorable ami n'aurait pas lui-même agi ainsi et je m'étonne de ses critiques lorsque je désire que le peuple se prononce sur la question afin que la liberté d'agir du Gouvernement ne connaisse d'autre restriction que sa responsabilité envers le Parlement et, par celui-ci, envers le peuple.

Il est vrai que mon honorable ami a dit: "J'estime qu'il aurait fallu se présenter devant la Chambre des communes et lui demander de vous dégager et je suis certain que la Chambre y aurait consenti volontiers." Je dois rappeler à mon honorable ami que ce n'est pas envers la Chambre des communes à titre de premier ministre, que j'ai pris un engagement, mais envers le peuple du Canada. Tout comme l'engagement pris par son chef de l'époque ne l'a pas été envers la Chambre des communes mais bien envers le peuple. Il est vrai qu'une déclaration ayant le même effet a été faite en Chambre, mais il ne s'agissait pas d'établir un engagement qui lierait les membres de la Chambre avant les récentes élections générales et avant la guerre. C'était déclarer ce que nous, nos partis et partisans ferions devant une situation éventuelle exigeant de décider la question. L'engagement a été pris directement, plus tard, envers le peuple, envers l'électorat lui-même; c'est un engagement entre les chefs des grands partis politiques du Canada et l'électorat du pays touchant la question la plus grave qui puisse leur être soumise à ce moment.

A mes yeux, monsieur l'Orateur, ou nous ferons perdre au peuple canadien toute confiance dans ses hommes publics et toute foi dans la responsabilité du Parlement envers le peuple lui-même, si nous passons outre à ces engagements, ou nous maintiendrons cette confiance, cette foi, en témoignant sans équivoque possible au peuple que nous considérons tenir du peuple lui-même les pouvoirs que nous possédons, et que nous avons l'intention de nous en tenir là. Si nous avons pris à son égard un engagement solennel, nous avons l'intention de le respecter; mais si, devant des situations nouvelles, mais inexistantes lorsque ces engagements ont été pris, nous jugeons que nous devrions, dans son intérêt, en être dégagés, et que nous prenions les mesures nécessaires à cette fin, en consultant le peuple d'abord, j'estime alors que nous contribuons à maintenir la confiance du peuple dans ses hommes publics et dans le Parlement. C'est ce qui donne à cette question un caractère essentiel, à mon avis. Elle remonte au principe même de gouvernement, à la source même où le parlement puise le droit de gouverner. Mon honorable ami possède-t-il quelque pouvoir qu'il ne détienne du peuple? Est-ce que j'en possède moi-même qui ne me vienne du peuple? Ce pouvoir change-t-il au moment où

j'entre au Parlement après avoir été élu par le suffrage populaire? J'ai le devoir de toujours conserver à l'esprit, tout comme chacun des membres du Parlement, ce devoir, la seule obligation inaliénable qui s'attache au droit de faire partie d'une chambre des communes digne de ce nom.

Ayant exposé la raison d'être du plébiscite, voici maintenant quelle est la situation. Le Gouvernement possède tous les pouvoirs, mais à une exception. Il a fait une promesse, il a assumé une obligation pour ce qui est de la levée des hommes pour le service outre-mer. Sur ce point le Gouvernement n'est plus libre. On peut se demander pourquoi, à ce moment, le Gouvernement désire se faire relever de cette obligation. Je tiens à dire bien catégoriquement que ce n'est pas du tout à cause de la situation actuelle. Le ministre de la Défense nationale a clairement démontré que le volontariat nous fournit actuellement pour le service outre-mer tous les hommes que nous sommes en mesure de former. Nous avons établi notre programme pour l'année, jusqu'en mars 1943, avec l'entière confiance de la part du Gouvernement que le volontariat suffirait pour les besoins d'outre-mer et que nous n'aurions pas à imposer la conscription. Mais qui peut dire combien de temps cette guerre va durer? Qui peut prévoir la tournure des événements? Nous ignorons tout de ce que seront les événements dans quelques mois, dans un an ou deux d'ici. Ce que nous savons cependant, ce que chaque mois du présent conflit a enseigné à tous les honorables membres de cette Chambre et à toute la population, je crois, c'est qu'à une époque comme celle que nous vivons un Gouvernement ne peut jamais être trop libre de prendre toutes les mesures qu'exige l'intérêt public. Et c'est parce que, en tant que Gouvernement, nous désirons pleine et entière liberté d'action, le droit de faire tout ce qui peut être exigé de nous dans l'intérêt public, que nous désirons être libérés de toute entrave le plus tôt possible. La raison d'être du plébiscite, je l'ai déjà indiqué, c'est de mettre le Gouvernement en état d'agir selon que l'exigera l'intérêt du peuple canadien, et de façon à rendre l'effort de guerre du Canada le plus efficace possible. Voilà l'unique raison; voilà tout ce que comporte le plébiscite envisagé. Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Telle n'est pas la question en jeu. La question est celle-ci: Le Gouvernement du Canada, en ce temps de guerre, aura-t-il toute liberté de prendre les mesures qui lui parraissent les plus propres à favoriser l'effort de guerre canadien?

Voilà la seule question. Aussi suis-je stupéfait que quiconque ayant à voir à la direction de l'opinion publique au Canada, à l'établissement de ses lois ou à l'administration de ses institutions politiques, puisse hésiter un seul moment à appuyer une pareille demande. Quel argument peut-on faire valoir pour refuser au Gouvernement le plein pouvoir de statuer sur toute question en temps de guerre, comme il statue en temps de paix sur toute question dont il est saisi?

Je tiens à faire ressortir une des raisons qui rendent un plébiscite nécessaire à l'heure actuelle. D'abord, l'absence de pleins pouvoirs place le Gouvernement dans une position fausse devant le pays et devant le monde. Je prie les honorables députés de réfléchir sur ce fait. J'ai dit que le public a la mémoire longue. D'autres pays, d'autres nations ont des mémoires également. Aujourd'hui nous sommes liés dans une vaste association avec un grand nombre de nations qui nous aident comme nous les aidons. Il est important que notre position soit bien définie. On fait entendre à la population du Canada, à celle de Grande-Bretagne, à celle des Etats-Unis et de toutes les nations alliées que le Gouvernement du Canada ne cherche pas à mettre en œuvre un effort de guerre total. Pourquoi? Parce qu'il se trouve empêché, de par un engagement qu'il a pris et auquel il adhère, d'adopter la conscription pour service outre-mer. En d'autres termes, on lie l'effort de guerre total à une seule considération, savoir, l'engagement de ne pas appliquer la conscription au service outre-mer au cas où il le faudrait.

Cela place le Gouvernement dans une position entièrement fausse. Examinons la situation actuelle. Quelqu'un peut-il dire que nous n'avons pas fait tout notre possible en vue d'un effort de guerre total? Quelqu'un peut-il affirmer que, si nous avions les pleins pouvoirs que nous sollicitons, nous appliquerions à l'heure actuelle la conscription pour service outre-mer? Personne ne l'affirmera, parce que la conscription n'est pas et ne sera peut-être jamais nécessaire. N'empêche que tant que cet engagement existera, on fera croire à la population de notre pays et à celle des autres pays que notre Gouvernement n'est pas disposé à faire tout ce que les autres pays sont disposés à accomplir, même en cas de nécessité absolue. Rien n'est plus faux, et on place ainsi le Gouvernement, et par le fait même, le Parlement dans une fausse situation.

Supposons que la question de la conscription soit primordiale à l'heure actuelle et que nous voulions la discuter en Chambre; pourrions-nous la discuter librement quant au fond, alors que plusieurs honorables députés sont liés par cet engagement? Dès que la question serait soulevée, tous les honorables dé-

putés pourraient se lever les uns après les autres, s'ils le voulaient, et dire: "Je ne puis discuter sur cette question, car le Gouvernement s'est engagé à ne pas même la soulever". Ainsi, tant que cet engagement existe, on ne saurait discuter sur la question du service obligatoire pour outre-mer, quelque tournure que prenne la guerre. Je répète que c'est là placer le Parlement dans une fausse situation vis-à-vis de la population canadienne.

Pour ma part, j'ai foi que le Parlement adoptera la ligne de conduite qu'il faut touchant tout aspect de notre effort de guerre, une fois qu'on l'aura examiné sous son vrai jour. J'ai confiance que la Chambre des communes prendra le parti le plus sage après avoir tout bien pesé. Mais je ne veux pas que le Parlement se trouve dans l'impossibilité de discuter l'opportunité d'une question de suprême importance touchant l'effort de guerre du Canada. A ceux qui s'opposent à la ligne de conduite du Gouvernement, j'affirme qu'ils ne contribuent qu'à placer leur Parlement dans une situation qui ne convient à aucun parlement en temps de guerre.

J'affirmerai même que lier le Gouvernement à l'heure actuelle de la manière précitée ne fait pas que mettre le Gouvernement dans une fausse position, mais met le Parlement lui-même et le Canada dans une fausse situation devant tous les pays du monde, y compris ses alliés dans cette guerre.

Les journaux et les orateurs publics nous ont fait connaître ce qu'on a dit récemment de la position des Etats-Unis. Malgré les milliers de soldats envoyés outre-mer par le Canada depuis deux ans, nous avons entendu dire en ces derniers mois que l'effort de guerre du Canada n'était pas comparable à celui des Etats-Unis, non pas du fait qu'ils ont envoyé des hommes outre-mer, des hommes qui feraient la guerre depuis deux ans, mais du fait que nous avons limité notre effort de guerre en décidant de ne pas recourir à la contrainte pour l'envoi de soldats outre-mer et bien qu'il soit possible pour nous d'en obtenir autant que nous en voudrons sous le régime du volontariat.

J'estime que le Canada ne devrait pas se trouver dans cette fausse situation. Nous ne devrions pas être dans cette situation vis-à-vis de nos alliés, vis-à-vis des Etats-Unis. Nous ne devrions pas être dans cette situation par rapport à la Grande-Bretagne et, non seulement devants nos alliés, mais aussi devant l'ennemi. Car il faut tenir compte du fait que, tout comme certains ne demandent pas mieux de le faire au pays, l'ennemi interprétera le maintien de cet engagement comme une limitation de l'effort de guerre du Canada.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis fermement convaincu que le temps est venu de libérer le Gouvernement de cet engagement et de le laisser entièrement libre de diriger l'effort de guerre, sous tous ses aspects, au mieux de son jugement, en restant cependant toujours responsable envers le Parlement.

J'ai dit que la conscription n'est pas en cause. Les honorables députés en face de moi ont dit: "Pourquoi ne pas soumettre la question même de la conscription au peuple par voie de referendum?"

L'hon. M. HANSON: Qui a dit cela?

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous n'avez jamais dit cela?

L'hon. M. HANSON: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis très heureux de vous l'entendre dire.

Des VOIX: Non, non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous ne l'avez jamais dit?

L'hon. M. HANSON: Qui l'a dit?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis montrer à l'honorable député de nombreux journaux appuyant son opposition. . .

L'hon. M. HANSON: Oh, alors. . .

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je affirmer, alors. . .

L'hon. M. HANSON: Je ne l'ai pas dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je comprends alors que mon honorable ami déclare aujourd'hui qu'ils ne sont pas en faveur d'un referendum.

M. MacNICOL: "Ils" n'ont jamais dit autre chose.

Le très hon. MACKENZIE KING: Que veulent-ils alors? Ils voudraient que nous nous contentions de convoquer le Parlement et d'imposer sans plus la conscription, sans consultation populaire au moyen d'un plébiscite ou d'un referendum! Voici ce qui fait la distinction entre les deux partis. Malgré leur situation en cette Chambre, malgré la promesse faite par leur chef au cours de la campagne qui a précédé les dernières élections générales,—promesse qu'ils n'ont pas répudiée, mais qu'ils ont au contraire approuvée,—ils diraient aujourd'hui au peuple: "Pas de referendum, pas de plébiscite. Nous prenons sur nous de vous imposer précisément ce que notre chef et nous-mêmes, nous étions engagés à ne pas imposer, au cas où notre parti serait élu".

L'hon. M. STIRLING: Me permet-on d'interrompre le premier ministre, sur un fait personnel? J'ai déjà déclaré à la Chambre, au cours de la présente session, qu'à mon avis le Gouvernement devrait soumettre un projet de résolution aux membres de la Chambre des communes afin de déterminer s'ils doivent être relevés des engagements qu'ils ont pris.

Le très hon. MACKENZIE KING: En d'autres termes, si je comprends bien l'honorable député, il demande que nous décidions cette question par nous-même, sans consulter le peuple d'aucune façon.

L'hon. M. STIRLING: Les 245 représentants du peuple, élus lors d'élections où cette question ne fut pas soulevée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je diffère tout à fait d'avis avec l'honorable député. Si cette question n'a pas été soulevée c'est que les chefs de tous les partis ont adopté une attitude semblable, et ont déclaré qu'il ne serait pas question de la conscription. Il en résulte que tous les membres de la Chambre doivent commencer par se faire relever de tous les engagements pris avant même d'aborder l'étude de cette question.

Pour ce qui est de savoir si le plébiscite ne sera pas en réalité un referendum, une question que d'aucuns posent à l'heure actuelle transforme de fait le plébiscite en referendum. Mon honorable ami a posé cette question il y a un jour ou deux, je crois,—"Que ferez-vous si le peuple se prononce dans tel ou tel sens?" Il voudrait que je dise que j'agirai de telle ou telle manière. Si je devais prendre un engagement en ce moment, et si on demandait au peuple de se prononcer sur cet engagement, est-ce que cela ne deviendrait pas un referendum? On voudrait que je me prononce dans un sens ou dans l'autre, et qu'ensuite on demande au peuple de décider si le Gouvernement doit suivre cette ligne de conduite ou non. En d'autres termes, je rejette sur la population canadienne la responsabilité de prendre une décision politique et militaire incombant de droit au gouvernement qui, conseillé par ses officiers militaires, doit prendre ses décisions devant les Chambres et en accepter la responsabilité envers celles-ci.

Cela m'amène au reproche qu'on fait au Gouvernement d'éluder ses responsabilités. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a tenu l'autre jour des propos que je croyais devoir relever dans le temps. Mais j'ai décidé d'attendre. Il a qualifié de "subterfuge" le parti que prend le Gouvernement. Je crois que le terme "subterfuge", appliqué à la politique ministérielle dans une question comme celle-ci aurait pu être déclaré irrégulier par M. l'Orateur.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Il a affirmé en outre que le Gouvernement manquait de courage et prenait une attitude évasive. Voyons en quoi son attitude a été évasive. Où en sommes-nous en fait de responsabilité ministérielle? Dans le moment nous n'avons pas tous les pouvoirs d'un gouvernement responsable. Nos attributions sont limitées. Un gouvernement pleinement responsable est impossible tant que nos pouvoirs restent limités. Nous demandons aux Canadiens, par ce plébiscite, de nous accorder toute liberté d'agir, c'est-à-dire pleine responsabilité. Nous ne demandons pas d'être dégagés de nos responsabilités; nous ne demandons pas aux Canadiens de prendre une décision pour nous, mais simplement de nous accorder les pouvoirs que nous recherchons. Nous accepterons ces pouvoirs et nous les exercerons à la lumière de notre entière responsabilité envers les représentants à la Chambre des communes. En quoi est-il question d'éluder les devoirs du gouvernement responsable là-dedans?

Je veux revenir sur la ligne de conduite que mes honorables amis nous tracent, si je comprends bien leurs observations. Ils nous disent: "Ignorez le peuple; nous sommes ici et nous allons simplement prendre une décision ici, à la Chambre des communes, sans consulter les Canadiens". Pour ma part, je suis d'avis que ce serait là l'acte d'un gouvernement non responsable, parce que les honorables députés ont reçu un mandat du peuple qui les a envoyés ici, mandat complet à tous les points de vue, sauf un et c'est au sujet de ce point de vue qu'ils disent: "Nous allons l'ignorer totalement; nous n'en tiendrons aucun compte, ni d'une façon, ni de l'autre". Quel acte de courage! mais je ne vois rien de courageux en cela. On est courageux quand on affronte les électeurs, non quand on s'en éloigne. Cette manière d'agir erronée est justement celle que préconisent nos honorables vis-à-vis dans le moment.

Lorsque le Gouvernement a décidé, au cours de la présente guerre, de s'en tenir à la constitution de notre pays et d'en appeler au peuple avant la fin de son mandat; on nous a dit que nous faisions fausse route, que nous devions rester ici, et prolonger la durée de la législature. "C'est un faux principe d'affronter le public". Le peuple a montré qu'il n'aime guère ceux qui ne sont pas prêts à lui faire confiance et qui ambitionnent le pouvoir sans savoir à qui ils le doivent. J'espère avoir établi clairement que le Gouvernement ne cherche pas à éluder ses responsabilités. Il tient au contraire à les prendre intégralement. Et c'est ainsi qu'il se présentera à la Chambre; sans invoquer ses engagements passés, il l'informera de la ligne de conduite qu'il croit devoir suivre, chaque fois qu'il y

sera tenu. Il engagera sa fortune sur la décision qu'il aura prise.

Mon honorable ami a dit que la tenue de ce plébiscite entraînera des retards dans notre effort de guerre. De quels retards peut-il s'agir? D'un retard dans la production des munitions, du matériel de guerre, de navires, de l'envoi de troupes outre-mer, dans l'enrôlement des recrues, soit pour la défense territoriale soit pour service outre-mer? Pas du tout. Il se présente actuellement plus d'hommes à l'instruction qu'il est possible d'en former, et il en sera ainsi pour quelque temps. La production des vivres, ou les souscriptions à l'emprunt de guerre seront-elles entravées de ce fait? D'aucuns ont déclaré qu'ils devraient s'abstenir de souscrire parce que le Gouvernement tâchait de remplir ses obligations à l'égard du peuple. Il n'y a aucun retard. Mais il y a un temps d'arrêt assez long pour permettre au peuple de s'exprimer sur la mesure que le gouvernement national aura le droit de prendre.

Il a été question du coût. Je suppose que la tenue du plébiscite coûtera quelque chose, et je regrette la longueur de l'intervalle qui devra s'écouler d'ici le jour du scrutin. Mais nous dépensons actuellement plusieurs milliards et ces milliards proviennent du peuple. Quand la Chambre entreprend de répartir des crédits qui s'élèvent en tout à quelque trois milliards en un an, il me semble que le public canadien sera fort aise de savoir que le Gouvernement qui présente les crédits tient à être bien sûr que le peuple a confiance en lui dans tout ce qu'il fait et qu'il est disposé à témoigner de sa confiance dans le peuple en lui réclamant des pouvoirs supérieurs en cette conjoncture où il estime qu'il a besoin de pouvoirs supérieurs dans l'intérêt public. Je ne crois pas que le plébiscite puisse être fort coûteux. Je crois que nombre de ceux qui feront office d'énumérateurs ou qui s'acquitteront d'autres fonctions officielles pour la tenue du plébiscite seront assez patriotes pour se rendre compte que, en cette période de guerre, c'est là un moyen d'accomplir une tâche de guerre qui apporte une aide véritable au pays à l'heure présente. Je ne serais pas surpris que nombre d'entre eux remboursent à l'Etat les modestes émoluments qui leur seront versés pour l'accomplissement de leur important travail. Et je ne crois pas que la somme supplémentaire requise soit bien élevée.

La tenue de ce plébiscite n'absorbera pas de matériel de guerre autre que le papier requis pour l'impression des instructions, des bulletins de vote et autres documents de ce genre. A ce que je puis voir, on n'utilisera pas d'autre matière que ce papier. Il y aura bien les autres frais accessoires nécessaires mais j'espère qu'il y sera pourvu, dans une large mesure, de la manière que je viens d'indiquer. Qu'il me soit permis d'affirmer ma profonde conviction que, puisqu'il s'agit ici d'une dépense que le Gouvernement demande au peuple d'encourir dans l'intérêt même du peuple, ce dernier consentira volontiers à l'autoriser.

La dernière fois qu'il s'est agi de la question, l'honorable député a déclaré qu'il allait demander à son parti et au pays de se prononcer en faveur du plébiscite. Pourquoi ne l'a-t-il pas dit au cours du débat sur l'Adresse? Pourquoi n'a-t-il pas déclaré alors que tout bon conservateur du pays devrait appuyer la décision du Gouvernement de tenir un plébiscite? Je n'y trouve qu'une raison, et c'est celle qu'ont fait valoir des journaux, des orateurs publics et d'autres, qui ont protesté si violemment contre la proposition insérée dans le discours du trône. Il devait se tenir au pays quatre élections complémentaires, et il fallait, à ces patriotes, un cheval de bataille à tout prix. Ils ont choisi une question qui avait déjà semé la division dans tout le pays. Ils ont agi ainsi sans songer que nous sommes en guerre et que le Gouvernement avait besoin des services du ministre de la Justice et du ministre du Travail, et plus impérieusement que jamais depuis les débuts des hostilités. Ils étaient prêts à agiter cette question, et ont cherché à donner à ces élections complémentaires le caractère des appels au peuple à l'époque où la conscription était devenue le sujet le plus litigieux dans toutes les annales canadiennes.

Là où cela faisait leur affaire dans la circonscription de Welland-Sud, et là où ils croyaient que cela ferait leur affaire dans Toronto, ils ont déclaré que la population était en faveur de la conscription et que le Gouvernement actuel y était opposé. Leurs candidats se sont prononcés carrément en faveur de la conscription, et les résultats obtenus laisseraient donc assez clairement supposer qu'en ce qui la concerne, la population de Welland-Sud et de Toronto serait en faveur du plébiscite.

M. MacNICOL: Il n'y a pas eu de vote à Toronto.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans York-Sud. Le vote n'a peut-être pas été enregistré à Toronto, mais presque tous les arguments y avaient été préparés. La campagne menée dans une autre province canadienne a été d'un tout autre ordre. A mon sens, si le résultat a quelque signification par rapport au plébiscite et dans la mesure où la population a pu se faire entendre, elle nous a signifié sa satisfaction d'être consultée sur la question que nous lui poserons bientôt.

Au cours de ces campagnes, on a tout fait pour dénigrer l'œuvre militaire du Gouvernement. C'est pour cette raison qu'on a soulevé ce point. On a pris tous les moyens de jeter la confusion dans l'esprit du peuple plutôt que de l'éclairer sur les problèmes mêmes et sur le rôle du Gouvernement dans la poursuite de la guerre. Je le répète, le résultat a déjà démontré le manque de sagesse de cette attitude et des tactiques des adversaires du Gouvernement, et la sagesse de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement à l'heure actuelle.

L'autre jour, mon honorable ami a posé plusieurs questions au sujet du plébiscite et il a dit qu'il aimerait à savoir, avant le vote, ce que le Gouvernement fera dans certaines circonstances. Permettez-moi de répondre d'abord d'une façon générale. Le Gouvernement cherche à se faire rendre sa liberté d'action par la population avant de pouvoir prendre, dans les circonstances qui pourront surgir, les mesures les plus conformes à l'intérêt public. Nous désirons que l'effort de guerre du Canada soit aussi efficace que possible. Ce que nous ferons à une époque déterminée sera commandé par ce qui nous paraîtra alors nécessaire et opportun; nous suivrons la ligne de conduite la plus efficace quant à notre effort de guerre. Mais nous ne prendrons pas cette décision en tenant compte d'un seul facteur. Nous la prendrons en tenant compte de toutes les circonstances qui existeront au moment où la responsabilité d'établir une politique ou de modifier une politique paraîtra s'imposer. Certes, c'est la seule attitude convenable que puisse prendre un gouvernement.

Mon honorable ami dit: Voulez-vous nous révéler d'abord, si le résultat du plébiscite est affirmatif, la décision que vous prendrez? Si les oui l'emportent par une très grande majorité, que ferez-vous? Puis, il a demandé: Si la majorité est très minime, que ferez-vous? Ensuite, il a demandé: Si trente-sept p. 100 seulement des gens votent en faveur de la proposition et que les autres sont contre, que ferez-vous? Puis la question suivante a été celle-ci: Si plusieurs provinces approuvent la proposition et qu'une couple d'autres la désapprouvent, quelle décision prendrez-vous? Je pense qu'il a posé une autre question: Si le vote est peu concluant, que ferez-vous?

Pourquoi n'a-t-il pas posé plusieurs autres questions? Pourquoi s'est-il borné au chiffre de 37 p. 100? Pourquoi n'a-t-il pas demandé ce que nous ferons si seulement 27 ou 38 ou 39 p. 100 des gens votent pour la proposition? Il me soumet une espèce de catéchisme politique et s'attend que je réponde à toutes les hypothèses qu'il peut imaginer. Pourquoi ne m'a-t-il pas demandé ce que nous ferions si les Etats-Unis prenaient telle ou telle décision? Pourquoi n'a-t-il pas imaginé d'autres question? Il en a posé assez pour tâcher d'embarrasser le Gouvernement, mais je l'assure qu'il n'a embarrassé le moins du monde ni moi ni l'administration. Le Gouvernement agira en l'espèce comme il l'a fait et comme l'honorable député agirait lui-même aujourd'hui s'il était au pouvoir, alors qu'il m'en dirait autant si je posais la même question. Le Gouvernement fera connaître sa politique quand la chose s'imposera, pas auparavant. Toute politique ministérielle est annoncée en temps et lieu. Le temps n'est pas venu pour le Gouvernement de faire sur la façon dont il agira à la suite du vote d'autre déclaration que celle qu'il a formulé très nettement, savoir qu'il fera ce qui lui semblera pousser à son plus haut point notre effort de guerre, en tenant pleinement compte des circonstances. Quand je dis "en tenant pleinement compte des circonstances", je songe aux conditions qui pourront exister relativement à la guerre sur différents théâtres du conflit et à celles qui pourront exister au Canada.

Ces deux derniers jours on a proposé en cette enceinte l'envoi d'un plus grand nombre d'hommes en Angleterre. D'autres propositions nous ont été faites dans le sens de ne plus envoyer d'hommes en Grande-Bretagne et d'en envoyer davantage en Extrême-Orient.

M. HOMUTH: La séance secrète.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qui a dit "séance secrète"? Mon honorable ami relève peut-être certains faits qu'il ne devrait sûrement pas divulguer s'il croit qu'ils ont un caractère secret. Toutefois, pour ma part, je parle de ce qui s'est dit ici même en séance publique depuis l'ouverture du Parlement. Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson) a dit que nous devrions envoyer une force expéditionnaire en Australie. Je pense que l'honorable député qui vient de m'interrompre est favorable à l'envoi d'un plus grand nombre d'hommes en Grande-Bretagne. On a également dit ici en séance publique que nous devrions garder nos hommes dans notre pays et non pas les envoyer de l'autre côté de l'Atlantique ou du Pacifique. Je me permets de rappeler les paroles que mon honorable ami, le chef de l'opposition, m'adressait quand il parlait avec tant d'éloquence sur cette question. Voici ce qu'il disait: "Au moment où l'ennemi est à nos portes, vous allez tenir ce plébiscite." S'il est vrai que l'ennemi est à nos portes, je ne pense pas que nos gens soient bien désireux, dans de telles circonstances, de s'enrôler pour aller servir outre-mer. Nous allons

garder tous les hommes que nous pourrons à nos portes mêmes, là où ils peuvent être le plus utiles dans cette éventualité. Pour ma part, je crois que le moyen le plus efficace de vaincre l'ennemi est de le combattre loin de nos rives afin de l'empêcher d'y arriver jamais. J'affirme toutefois que, si jamais l'ennemi aborde aux rives de notre pays, le sentiment de notre population sera si intense que tout gouvernement, quelles que soient ses vues, devra y penser à deux fois avant d'envoyer d'autres hommes en dehors du Canada.

Je dis ces choses parce que je les crois propres à démontrer que le Gouvernement est dans l'impossibilité de décider aujourd'hui ou demain ce qu'il fera en septembre ou octobre ou novembre ou décembre, ou encore en 1943 ou en 1944. Nous ne pouvons décider maintenant ce que sera notre ligne de conduite future et nous agirions bien sottement si nous laissions entendre à qui que ce soit que nous allons tenir compte de tous les faits qui existeront au moment où la question se posera.

Il y a plus. Mon honorable ami prétend que je devrais dire certaines choses au peuple. Or, il espère, ou plutôt plusieurs de ceux qui l'entourent espèrent, que je n'occuperai guère longtemps mon poste actuel. Ce qu'ils désirent surtout c'est que je cesse d'être à la tête de l'administration.

L'hon. M. HANSON: Je pensais que le très honorable député allait dire que nous désirions sa mort. Nous ne sommes jamais allés aussi loin.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député et moi sommes de trop bons amis pour qu'il ait de tels sentiments. Ce qu'ils désirent, c'est ma disparition politique. La plupart des honorables députés d'en face et leurs amis seraient enchantés si je cessais d'occuper mon poste actuel.

L'hon. M. HANSON: Un tel sentiment est-il répréhensible?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce qui est répréhensible, c'est leur refus de nous dire qui ils mettraient à ma place.

M. SLAGHT: Ils sont trente-huit qui, à l'instar de Barkis, sont tous bien disposés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami le chef de l'opposition devrait sympathiser avec moi à cet égard, car il sait combien certaines gens se sont efforcées de lui trouver un remplaçant. Ils n'ont pas réussi. Or, j'affirme ma sincère conviction que le pays s'en trouve bien mieux de l'avoir aujourd'hui au poste qu'il occupe. Je lui dis de la part non seulement de mes adhérents, mais de la part de nombre des siens également. Je tiens à préciser, et je crois que mes collègues en conviendront, que le gouvernement actuel n'est pas un gouvernement à direction unique. Nous ne cherchons pas à imiter les dictateurs; nous nous efforçons de conserver le régime démocratique et, dans tous nos actes, de rester aussi éloignés que possible de la dictature. Par conséquent, toute décision qui sera prise relativement à nos actes futurs le sera non pas par un ou deux membres du Gouvernement, mais par l'ensemble de ses membres. Chaque membre aura voix au chapitre dans l'élaboration de la politique ministérielle. Ceux qui ne pourront accepter la décision de la majorité se retireront et le gouvernement qui restera en fonction présentera un front uni sur les mesures préconisées.

Je ne pourrais donc pas, si je le voulais, entreprendre de dire au pays ce que fera dans quelques mois un gouvernement dont je ne ferai peut-être pas partie ou dont les idées seraient peut-être contraires aux miennes ou à celles de quelques membres du cabinet actuel. Ces faits sont élémentaires. Ils devraient être clairs à tous ceux qui connaissent la procédure parlementaire et la science gouvernementale. Peut-être pourrai-je donner un exemple propre à démontrer la sagesse de ne pas indiquer dès à présent quelle décision on pourra prendre un peu plus tard en certaines circonstances.

La conduite de la guerre demande des hommes et de l'argent. Il est nécessaire de se procurer les deux en quantités considérables. Quant aux hommes que nous nous procurons maintenant, nous pratiquons deux méthodes. Il s'agit non pas de fins en elles-mêmes, mais de méthodes et, en recourant à l'une ou à l'autre, nous adoptons celle qui nous semble la plus efficace et la plus utile à l'effort de guerre du Canada. Nous avons une méthode de lever des hommes pour l'armée. On a recours à la contrainte pour enrôler certains d'entre eux; ils servent dans les limites territoriales du Canada. D'autres, dont quelques-uns servent aussi au Canada, s'enrôlent volontairement. Mais tous ceux qui se rendent outre-mer sont enrôlés en vertu du régime du volontariat, qui s'est révélé efficace jusqu'ici.

Quant au prélèvement de l'argent, nous nous servons de deux méthodes analogues. Nous en prélevons de force, par le moyen des divers impôts; nous en prélevons sur une base volontaire en recourant au régime d'emprunt actuellement en vigueur; la population l'appuie et continuera sans doute de l'appuyer magnifiquement. Si mon honorable ami me demandait: "Que ferez-vous si le régime du volontariat touchant l'emprunt ne suffit pas? Voulez-vous dès maintenant dire à la population ce que vous ferez?" Pourrais-je le lui

44562—55
ÉDITION REVISÉE

dire? Serait-il sage de le lui dire? Il faudrait en venir à une décision si les prêts volontaires ne fournissaient pas tout l'argent nécessaire; nous aurions probablement recours à la conscription de la richesse. Je ne vois pas d'autre moyen que de prendre l'argent là où il se trouve, si nous ne pouvons obtenir des sommes nécessaires par le volontariat.

L'hon. M. HANSON: Que penser de l'idée de nos amis qui siègent à ma gauche: que la banque émette le numéraire?

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne serait peut-être pas assez efficace. Toutefois, je désire ne pas m'éloigner de la question que je traite; elle est très pertinente. Je veux être bien compris, car au cours des quelques semaines ou mois qui vont suivre, les gens se diront: "Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit ce qu'il fera si le plébiscite ne donne pas satisfaction?" Je ne veux pas qu'on perde de vue cette comparaison. Le Gouvernement décidera en temps et lieu ce qu'il devra faire si les souscriptions volontaires aux emprunts deviennent insuffisantes et il en sera exactement de même pour l'enrôlement si les volontaires viennent à manquer et si d'autres moyens de recrutement s'imposent absolument: nous prendrons une décision, nous la présenterons au Parlement et inviterons ce dernier à juger la question quant au fond. J'expose la question maintenant afin que le peuple comprenne clairement pourquoi il est impossible de prendre une attitude immédiatement. J'ajouterai qu'à mon avis le peuple verra à lier ces deux questions assez étroitement si l'une ou l'autre de ces décisions s'impose.

L'honorable député dit que c'est donner un blanc-seing au Gouvernement. Qu'entend-il par là? Un blanc-seing à quelle fin? Afin de ne pas tenir compte du Parlement? Le blanc-seing, en l'espèce, est le sceau d'autorité que possède le Gouvernement en toutes matières à l'exception de ce domaine particulier, celui du choix des méthodes de recrutement. Le Gouvernement possède tous les pouvoirs actuellement en tous les autres domaines. C'est peut-être là le blanc-seing. Si c'est bien ce que l'honorable député entend, je dirai: "Obtenons alors un blanc-seing parfait de manière à pouvoir prendre toute initiative que nous jugerons opportune". Mais en parlant de blanc-seing l'honorable député entend que le Gouvernement cherche à exercer quelque pouvoir sans tenir compte du Parlement. Ce n'est pas ce que nous demandons par la voie du présent plébiscite. Nous ne demandons, tout simplement, que la liberté de prendre une décision et de la soumettre ensuite au Parlement. Que les honorables députés n'oublient pas qu'avant l'adoption d'aucune mesure au Parlement, en quelque domaine que ce soit, sur la conscription ou toute autre question, le Gouvernement doit disposer d'une majorité en Chambre et le Cabinet doit très soigneusement examiner tous les aspects de la question pouvant influer sur la situation lorsque la mesure est présentée au Parlement.

Mon honorable ami a demandé quelques explications au sujet de la conduite de la campagne. J'espère que ce sera une campagne d'éducation propre à convaincre le peuple de la nécessité à l'heure actuelle d'accorder au Gouvernement le pouvoir qu'il demande. J'estime qu'il est possible de lui assurer ce caractère. L'honorable député et moi-même sommes d'accord aujourd'hui sur l'opportunité pour le Gouvernement de posséder un tel pouvoir et nous le sommes pour les mêmes raisons. Les chefs des autres partis sont également d'accord sur ce point. Je sais que le parti du crédit social voudrait qu'on y ajoute quelque chose, mais je prends pour acquis qu'il ne refuse pas de laisser au Gouvernement toute liberté d'agir au mieux des intérêts du pays. L'accord est donc assez général sur ce point au Parlement, savoir que le Gouvernement devrait posséder ce pouvoir. Or, pourrions-nous mieux servir l'intérêt public que d'aller au peuple comme représentants de toutes les nuances d'opinion à la Chambre des communes et de lui dire que la situation est si grave à ce tournant de la guerre qu'aucun pouvoir ne devait être soustrait au Gouvernement dans l'administration de la chose publique. J'espère que c'est la voie que l'on voudra suivre.

L'honorable député me demande ce que sera l'attitude du Gouvernement sur le plébiscite. J'ai pris soin de le dire lorsque j'ai pris la parole sur l'Adresse et j'aimerais, pour conclure, citer le passage suivant que je trouve à la page 63 du hansard du 26 janvier.

> Dans la présentation du plébiscite au corps électoral, le désir du Gouvernement de s'assurer pleine liberté d'action recevra, il va sans dire, l'appui sincère et énergique de tous les membres du Gouvernement. Il recevra, j'espère bien, l'appui de tous les membres du Parlement de même que celui du peuple canadien.

Je ne vois pas de tiédeur dans ces paroles. A une époque comme la nôtre je ne conçois pas qu'il soit possible pour une administration ayant le sentiment de la nécessité de posséder pleins pouvoirs, de gouverner sans les avoir, surtout si elle est continuellement paralysée par une promesse qui a pu être nécessaire au moment où elle a été faite, mais dont la nécessité a disparu, ainsi que je le disais dans mon discours sur l'Adresse, par suite des événements de l'heure. Ayant longuement exposé cet aspect de la question lors du débat sur l'Adresse, je l'ai passé sous silence cet après-

midi. Mais les raisons qui motivent le peuple à octroyer des pouvoirs au Gouvernement lorsque le monde entier est en guerre sont bien différentes de ce qu'elles étaient lorsque nous envisagions une guerre qui devait se limiter au continent européen. La population en général comprend donc, je crois, qu'il y va de son intérêt de confier, en temps de guerre universelle, les pouvoirs les plus étendus à son gouvernement, sachant que ces pouvoirs ne peuvent être exercés qu'en conformité de la responsabilité du gouvernement vis-à-vis du Parlement et que ce dernier doit recevoir l'appui de la majorité du Parlement avant d'avoir force de loi.

L'hon. M. STIRLING: Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. STIRLING: Le premier ministre ne prévoit-il pas qu'il sera très difficile de faire voter la population?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le peuple comprendra, je crois, que le Gouvernement ne demanderait pas ce pouvoir si ce n'était dans l'intérêt public. La vie et le foyer des citoyens sont en jeu. Il ne s'agit pas d'élections générales, il ne s'agit pas de se prononcer entre deux partis, mais il s'agit d'une question qui vise le foyer de chaque citoyen, d'une question qui peut intéresser la vie de chaque Canadien, qui intéresse sûrement son avenir et qui doit décider si chaque citoyen, homme, femme et enfant, doit vivre dans la liberté ou dans l'esclavage. Si le peuple le comprend et si les honorables députés prennent la peine d'exposer à leurs électeurs la gravité de la guerre et de la situation actuelle, s'ils leur démontrent que leur propre intérêt leur commande de se prononcer clairement en faveur d'accorder pleins pouvoirs au Gouvernement, alors, sans aucun doute, le peuple votera. Rien n'empêche également de favoriser autant que possible la constitution d'organismes bénévoles.

Les gens convaincus, et c'est la grande majorité je crois, devraient se former en associations bénévoles afin d'amener le peuple à voter. Afin qu'il n'y ait aucun malentendu possible je tiens à ajouter ceci: un vote écrasant en faveur du Gouvernement ne constituera pas un vote de confiance dans un régime particulier pour la poursuite de la guerre, mais une indication que le peuple accorde à tout Gouvernement les pleins pouvoirs qu'il juge indispensables à toute administration dans les conditions actuelles.

Je veux être bien compris,—car on a dit que le Gouvernement s'en prévaudrait comme d'une grande victoire,—le temps n'est plus où on peut songer aux intérêts de parti. Les élections complémentaires tenues récemment et la controverse à laquelle elles ont donné lieu nous montrent l'inanité d'une pareille attitude. Tâchons de nous unir; le terrain d'entente, nous le trouverons en faisant connaître au peuple la situation véritable, situation si sombre qu'il devra montrer à l'Etat ainsi qu'aux membres du Gouvernement qu'il est prêt à leur conférer tous les pouvoirs requis pour y faire face.

Autre point. On a beaucoup parlé, au Canada et dans d'autres pays, de l'ordre nouveau qui devra émerger du conflit actuel. J'ai déclaré à plusieurs reprises ma conviction profonde que ce nouvel ordre aura peu de chances de s'établir après la guerre, si nous ne commençons pas à en sentir les effets avant la fin du conflit.

En quoi consiste l'ancien ordre qui doit faire place au nouveau? L'ancien ordre de choses, celui qui a amené la guerre actuelle, n'attache aucune importance aux obligations découlant des traités, n'attache aucune importance aux accords, aux engagements, aux actes honorables, mais au contraire prescrit que l'ordre à imposer au monde est l'ordre qui permet à la force et à la violence de triompher, peu importe au prix de quelles duperies, de quelles déloyautés et de quelles injustices. Autrement dit, ce dernier ordre vise à constituer une société totalitaire à base de fourberie, en supprimant les institutions libres, le gouvernement démocratique, et tout rapport véritable entre dirigeants et administrés.

Croit-on que Hitler aurait jamais eu l'autorisation ou la faculté de faire la guerre si l'Allemagne avait conservé un parlement libre? Croit-on que si Mussolini ne s'était pas hissé au pouvoir absolu sur son peuple, il lui aurait été loisible de précipiter son pays dans le gouffre de la guerre? Ce que le peuple réclamera, sous l'ordre nouveau, c'est que toutes les relations du peuple avec le gouvernement soient maintenues sur le plan le plus élevé possible. Le peuple exigera que la chose publique soit dirigée honorablement. Par-dessus tout il exigera que ses gouvernants tiennent compte de la volonté du peuple et qu'ils accomplissent cette volonté et nulle autre.

On a beaucoup parlé de directives et de manque de directives. La question des directives émanant d'un individu sont de piètre conséquence. Les hommes apparaissent, disparaissent et passent vite dans l'oubli; mais l'histoire des peuples reste dans la mémoire des générations. Le Canada a assumé un grand rôle dans cette guerre. L'effort de guerre du Canada est une chose dont le peuple de ce pays, une fois que nous aurons mis

fin à nos controverses politiques et que la guerre sera finie, sera plus fier je crois, que de tout autre événement dans l'histoire du Dominion parce que, selon les termes mêmes de M. Churchill, ce fut un effort magnifique. Que chacun de nous s'efforce de le rendre tel. Et, comme je l'ai maintes fois répété, ce n'est pas de l'effort du gouvernement qu'il s'agit mais de l'effort du peuple canadien. L'œuvre accomplie par le Gouvernement n'a été réalisable que par la latitude que la population a été disposée à lui accorder. A propos du nouvel ordre de choses qui régira l'avenir, j'affirme que notre pays a donné sur certains points un noble exemple à tous les autres, abstraction faite de son effort de guerre et des questions que nous avons discutées ici. Et ce sont des points qui se rapportent à l'avenir de la démocratie et à la question de savoir si la démocratie est possible ou non. On nous a dit qu'il n'était pas possible à un peuple de régler dans son propre parlement libre la question de la participation à la guerre, qu'un gouvernement doit prendre cette décision avant la réunion des représentants du peuple. Notre pays a prouvé le contraire. Il a montré au monde que les représentants de toutes les régions du Dominion réunis dans un parlement libre sont capables de définir, et promptement, leur attitude au sujet de la participation à la guerre. Et c'est une grande réussite pour la démocratie.

Une autre chose que le Canada a montrée à l'univers, c'est la possibilité pour la démocratie de veiller à ce que la voix du peuple continue à prédominer dans les affaires publiques, même en temps de guerre, la possibilité d'appliquer en temps de guerre comme en temps de paix les articles de la constitution qui garantissent le droit du peuple à se gouverner lui-même. On a dit à certains d'entre nous qu'on ne pouvait tenir des élections en temps de guerre, que c'était répréhensible, que cela créerait de la confusion et ainsi de suite. Le Gouvernement ne s'est pas conduit de cette façon, non plus que la population du Canada. Cette dernière n'a pas envisagé ainsi les choses. Nous avons eu notre élection en temps de guerre et nous pouvons dire, à l'instar de Lincoln lors de la guerre civile: "Le but de la guerre elle-même eût été perdu, si le peuple avait été privé d'aucun des droits fondamentaux que lui assure sa constitution." Nous n'avons pas empiété sur la constitution. Nous nous y sommes conformés et je m'inquiète fort de voir des assemblées prolonger leur propre existence pendant des périodes indéfinies sans que le peuple ait son mot à dire en l'espèce et sans que l'on tienne compte des conditions existantes. J'estime que le peuple peut voir à son intérêt au sujet de ces questions si on lui en fournit l'occasion.

Voilà deux choses primordiales, à titre d'exemple national. Je mets en troisième lieu et comme la plus importante de toutes, qu'un Gouvernement peut avoir un sens d'obligation morale aussi bien que le sens de son obligation en matière juridique. On a fort peu parlé récemment des obligations morales des nations, mais je crois, sauf erreur, que rien n'aura autant d'importance pour l'avenir de l'humanité. Si, dans la vie publique, nous faisons fi de l'honneur des hommes publics et du Parlement, si nous écartons ces choses qu'on nous a habitués toute notre vie à regarder comme éminemment sacrées, soit la promesse, la parole donné qui vaut mieux que le lien, le contrat, conclu ou implicite, entre le Gouvernement et les traités entre nations,—si, dis-je, nous bannissons ces choses de notre vie publique, certes, alors, tout n'y sera que confusion. Mais si nous faisons comprendre au peuple, lorsque nous contractons un engagement, quand nous prenons le pouvoir de par sa volonté, quand nous nous rappelons continuellement la source d'où ce pouvoir émane, que nous allons respecter ses droits comme nous cherchons à faire honneur à notre propre conscience, nous établirons ainsi le fondement du genre d'ordre qui régnera à l'avenir dans le monde.

M. JOHN G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que je ne relèverai pas tous les arguments avancés par le premier ministre (M. Mackenzie King). Mais en écoutant ses remarques de la fin et son plaidoyer en faveur d'un ordre nouveau, je ne pouvais pas ne pas l'approuver. Si seulement, il avait fait au commencement de son discours ce plaidoyer en faveur d'un ordre nouveau au Canada, d'un ordre nouveau exempt de tout parti pris politique et n'ayant qu'un seul but en vue,—le désir de profiter de l'occasion d'agir qui s'offre à nous,—il aurait quelque valeur pour le pays à l'heure actuelle.

Le premier ministre dit: 'Fiez-vous au peuple." Mais, monsieur l'Orateur, se fie-t-il au peuple quand il refuse de lui poser les questions auxquelles il sera appelé à répondre? On ne lui dit pas ce qui arrivera, une fois qu'on aura répondu à cette question. Je m'attendais aujourd'hui, alors que le très honorable député parlait, qu'il dirait au pays, en termes catégoriques, combien il est en danger à l'heure actuelle, combien il est urgent d'agir; combien il est nécessaire, si vous préférez, qu'il soit relevé de ses responsabilités relatives à cet engagement; j'espérais qu'il dirait ce qu'il entend faire et quelle direction il se propose de donner si le peuple cana-

dien le délie de cet engagement. Cinq ou six semaines se sont écoulées; cette même question a été posée maintes et maintes fois au Gouvernement et au premier ministre: "Que ferez-vous?" C'est ce que la population canadienne veut savoir aujourd'hui.

M. SLAGHT: On vous l'a dit.

M. DIEFENBAKER: L'honorable député affirme qu'on nous l'a dit.

M. SLAGHT: Certainement.

M. DIEFENBAKER: Dans une province, on nous a dit qu'on ne ferait rien; dans d'autres parties du pays on nous a dit qu'on adopterait le service sélectif obligatoire. Nous ne le savons pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami affirme qu'on a dit ces choses à la population. Voudrait-il nous dire par quelle bouche autorisée ces paroles ont été prononcées? Voudrait-il nous citer un cas où une personne autorisée à parler sur cette question a fait une telle déclaration?

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, au cours des élections complémentaires qui viennent d'avoir lieu, le premier ministre d'une province a pris une attitude claire et nette, et dans d'autres parties du Canada on a déclaré qu'on agirait. Cependant, aujourd'hui, en présence d'une situation comme l'Empire n'en a jamais connue, alors que Java est attaquée, que la Malaisie est occupée et que Singapour est tombée, le premier ministre du Canada affirme que la situation n'est pas encore assez grave pour que l'on prenne de nouvelles mesures au sujet de nos ressources en hommes. Singapour, dit-on, est tombée en partie parce qu'on n'a pas pu y transporter un assez grand nombre de soldats. Et voici ce que répond le premier ministre: Nous ne pouvons pas dire au peuple ce que nous ferons en ce moment. C'est notre secret, et seul le temps et les circonstances permettront qu'il soit connu.

En outre, on a présenté un projet de loi à la Chambre. Pourquoi n'y a-t-on pas inséré la question à poser au peuple? J'aborderai ce point sous peu, et je relèverai certaines des observations du premier ministre au cours de mon exposé. Le bill dont le Parlement est saisi n'aura qu'un résultat. Il modifiera l'histoire constitutionnelle de ce pays, en tant qu'il permettra au premier ministre en tout temps, à compter de cette date, de soumettre un plébiscite au peuple canadien, avec l'autorisation de ce Parlement. Il est rédigé de manière à le rendre applicable après la guerre. Sa rédaction autorise le premier ministre à continuer de tenir des plébiscites quand bon lui semblera. J'aimerais demander pour quelle raison on n'a pas suivi la méthode adoptée lorsqu'on a tenu le plébiscite de 1898? Le présent bill, à mon avis, marque une étape dans la voie de la destruction du gouvernement responsable. Le premier ministre a déclaré: "J'ai causé un grave préjudice au principe du gouvernement représentatif lorsque, en 1940, j'ai promis qu'il n'y aurait pas de conscription pour service outre-mer". Or, voici qu'il demande aujourd'hui à rétablir au Canada ce même gouvernement représentatif.

Je ne veux pas disposer pour le moment des arguments formulés contre la tenue d'un plébiscite comportant les mots suivants: "Consentez-vous à dégager le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements passés de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour service outre-mer?" Je répète, et cela résume ma manière de voir en la matière, qu'une consultation plébiscitaire formulée en ces termes, ne permettant pas au peuple canadien de savoir à quoi s'en tenir sur les intentions du Gouvernement, et ne fournissant aucun indice de ce que le Gouvernement se propose, va créer chez nous des divisions sans précédent. Voilà qui constitue la répudiation de la responsabilité ministérielle et une autre façon de tourner en dérision le Parlement et les institutions parlementaires. Pendant des années,—je devrais dire durant toute sa carrière politique,—le premier ministre (M. Mackenzie King) a défendu le principe de la suprématie du Parlement et il s'en est fait le champion depuis 1935. Mais qu'est-il arrivé? Cette mesure correspond bien à son attitude envers le Parlement depuis 1935. Je me rends compte qu'au milieu d'un conflit, la poursuite de la guerre exige l'adoption de décrets du conseil. Mais cela ne justifie pas le Gouvernement d'adopter à profusion des décrets du conseil qui ont trait à des questions de temps de paix tout comme aux problèmes suscités par la guerre. Rien ne justifie une telle manière d'agir.

Hier encore, nous avons appris que depuis la déclaration de guerre, 20,677 décrets du conseil ont été adoptés et que, de ce nombre 5,470 ont été adoptés pendant que le Parlement était en session. Oui, depuis que nous nous sommes réunis, il y a cinq semaines, le cabinet a adopté 412 décrets du conseil. La chose est devenue tellement générale que lorsque j'ai demandé à la Chambre combien de mesures législatives ont été modifiées ou dont l'application a été suspendue par des décrets du conseil, le premier ministre du Canada n'a pas pu me donner ces renseignements. Il a dit, en substance, que le nombre en est trop considérable et qu'il serait diffi-

cile, sinon impossible, de donner le renseignement que je désirais.

Je rappelle la réponse qu'il a donnée le 19 mai 1941, comme en fait foi le hansard à la page 3216. La question demandait si, depuis le début de la guerre, on avait adopté des décrets du conseil tendant à modifier en tout ou en partie les dispositions d'une loi quelconque du Canada ou en suspendre l'application. Le premier ministre a répondu:

Je répondrai de vive voix à cette question. La réponse à la première question est "oui".

Pour ce qui est de la seconde...

Une question, soit dit en passant, qui réclamait des précisions—et le peuple canadien a sûrement le droit de savoir quels statuts adoptés par le Parlement ont été suspendus ou modifiés par décret du conseil—

...le greffier du Conseil privé m'informe qu'on ne dresse pas de liste distincte des décrets du conseil qui modifient les lois et qu'il faudrait de longues recherches pour retracer les divers décrets pouvant avoir cet effet et pour pouvoir dire quelle est la répercussion des décrets ainsi adoptés.

On entend par là que tant que prime la volonté du Parlement, le Gouvernement n'est pas en mesure de dire quels statuts ont été modifiés ou suspendus par décret du conseil.

Où est aujourd'hui la suprématie du Parlement? Chaque jour, le Gouverneur en conseil, les ministres de la couronne, les chefs de ministère, les organismes et commissions d'état adoptent des règlements qui ont force de loi, à tel point que maintenant 75 p. 100, sinon plus, des lois promulguées depuis le commencement de la guerre et qui influent sur la vie de tout citoyen canadien, ont été adoptées non pas par le Parlement mais par ce moyen indirect. Le Parlement perd ainsi chaque jour de son importance.

Nous sommes en présence de la plus récente mesure, rédigée par des juristes d'une exceptionnelle compétence. Les omissions qu'elle renferme ne sont pas, à mon sens, involontaires.

Je ne m'oppose pas au plébiscite. Je ne prends pas la parole pour faire de l'obstruction. Je ferai observer que depuis cinq semaines et plus que le Parlement est en session durant l'époque la plus critique de l'histoire de l'Empire britannique, aucun retard subi ne saurait être imputé à l'opposition officielle. Nous avons pris moins du cinquième du temps qu'a duré la discussion. Nous avons communiqué nos observations au Parlement, mais la majorité de la Chambre a décidé qu'un plébiscite doit être soumis au vote de la population canadienne et nous devons nous soumettre à cette décision. On tiendra un plébiscite, malgré le fait que dans la longue histoire de la Grande-Bretagne, avec toutes les modifications constitutionnelles qui ont été effectuées jusqu'ici, jamais gouvernement n'a demandé l'opinion populaire par voie de plébiscite. Au Canada, la procédure est une innovation, si l'on excepte le plébiscite sur les spiritueux, plébiscite tenu en 1898 et auquel le secrétaire d'Etat (M. McLarty) a fait allusion. Je ferai remarquer cependant qu'aux termes de la mesure dont le Parlement est actuellement saisi, ni le premier ministre ni son gouvernement ne sont tenus de poser de questions au peuple, alors qu'en 1898 la question soumise au peuple était inscrite dans la loi. Autre point important: ils peuvent soumettre à la population toutes les questions qu'ils voudront, et au moment de leur choix. Ils peuvent tenir un plébiscite à n'importe quelle date sur n'importe quelle question. Rien ne fixe leurs pouvoirs sur ce point, et les articles de la loi que je vais citer ont trait à cette situation. La loi de 1898 n'autorisait de tenir un plébiscite que sur une seule question. Monsieur l'Orateur, pendant que l'Empire se bat, le Canada tient des plébiscites.

[M. Diefenbaker.]

Quand la loi a été adoptée en 1898, le gouvernement n'a pas cherché à masquer ses intentions. La question était dans le texte même du statut. Les règlements concernant la votation étaient dans le texte même du statut. La loi des élections, avec les changements voulus, a été incorporée dans cette loi, comme on peut le voir à l'article 3 du chapitre 51, statuts de 1898:

La question suivante sera soumise au vote des électeurs que le présent acte déclare avoir droit de voter à ce sujet:—"Etes-vous en faveur de l'adoption d'un acte prohibant l'importation, la fabrication ou la vente des spiritueux, vins, ale, bière, cidre ou toutes autres liqueurs alcooliques servant de boisson?"

Cette loi donne même le texte de la question qui doit paraître sur les bulletins de vote.

Que dire de la mesure actuelle? A mon sens, —et quiconque lira le projet de loi sera de mon avis, je crois,—il s'agit ici d'un bill légitimant la tenue des plébiscites; autorisé par le Parlement, ce projet de loi inaugurera, au Canada, le gouvernement par voie de plébiscite. Tel qu'il est, ce bill permettra au Gouvernement canadien de continuer sans aucun contrôle à soumettre des questions à la population du pays.

Le premier ministre a parlé de gouvernement responsable. En principe, le gouvernement responsable n'est-il pas celui où les représentants élus par le peuple légifèrent pour la sécurité et le bien-être de l'Etat, tant que le Gouvernement conserve l'appui de la majorité des députés? Lorsqu'une personne ou

un groupe de personnes n'ont pas l'appui de la majorité il faut tenir des élections.

Les dernières remarques du premier ministre cet après-midi m'ont porté à me demander si on n'y devait pas voir un prélude à des élections générales, quel que soit le résultat du plébiscite. Son discours laissait entendre cette possibilité. Voici le projet de loi, tel qu'il est, et j'ai l'intention d'en aborder les détails. L'article 1 est ainsi conçu:

La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1942 sur le plébiscite fédéral.*

C'est assez général. On définit ensuite quelles sont les personnes qui ont droit de voter; puis, le plébiscite, comme suit:

d) "plébiscite" ou "plébiscite fédéral" signifie la tenue d'un scrutin sur la question énoncée dans une proclamation du gouverneur en conseil émise sous le régime de l'article trois de la présente loi;

Je ne sais si je m'exprime clairement. Si le premier ministre, en vertu de l'article 3 du bill, avait établi quelle serait la question posée, il n'existerait aucun doute que le bill ne vise qu'un plébiscite sur une question déterminée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député, mais qu'on me permette de signaler que j'ai effectivement affirmé au chef de l'opposition (M. Hanson), lorsqu'il a soulevé le même point, que je ne voyais aucune raison pour ne pas insérer la question elle-même dans le bill. J'espère que le comité s'en chargera.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi pas faire une mesure spéciale de ce bill?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien là toute l'intention.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre, apparemment, n'a pas été bien compris des rédacteurs du projet de loi. Si ce bill devient loi, s'il est adopté dans sa teneur actuelle, nous aurons le gouvernement par plébiscite et non le gouvernement responsable au Canada.

L'hon. M. McLARTY: L'insertion de cette question dans le bill obviera à tout danger de ce côté.

M. DIEFENBAKER: Tel est le projet de loi que nous devons voter. Son adoption autorisera le Gouvernement à établir un plébiscite en tout temps et sur toute question, et je proteste contre cela. Permettez-moi de lire l'article 3:

3. (1) Le gouverneur en conseil peut par proclamation ordonner la tenue d'un plébiscite en vertu des dispositions de la présente loi.

(2) La proclamation doit énoncer au long la question à soumettre aux votants, lors du plébiscite, en les mêmes termes et forme qu'elle aura sur les bulletins de vote utilisés au plébiscite.

Il est manifeste que si nous, les députés à la Chambre, représentants de la population, ne réclamons pas que la question soit incorporée dans le bill, nous n'accorderons pas un blanc-seing au cabinet mais la faculté de soumettre n'importe quelle proposition à la population. Le texte ne comporte aucune restriction. L'article 5 est ainsi libellé:

Toute personne qui aura voté à un plébiscite tenu sous le régime des dispositions de la présente loi pendant la guerre actuelle sera, par la suite, privée de toute qualité et compétence...

"Pendant la guerre actuelle". Pourquoi insérer la disposition à l'effet que ces gens seront privés du droit de réclamer un sursis alors qu'ils ont voté lors d'un plébiscite tenu pendant la guerre actuelle, si ce doit être le seul à se tenir? Ces paroles significatives exposent bien exactement un état de choses qui se continuera après la guerre; mais la seule cause de déchéance visera l'exemption du service militaire des objecteurs de conscience. Ceci démontre le danger d'adopter une telle loi à moins qu'on ne s'en tienne uniquement à la question qui, d'après le premier ministre, sera soumise au peuple canadien.

Le chef de l'opposition a averti le Gouvernement de ce que serait notre attitude à ce sujet; il lui a demandé que la question soit incorporée dans le bill, mais il a persisté à présenter ce bill dans sa forme actuelle. Nous pensons donc avoir le devoir de proposer un amendement en vue de faire insérer la question en termes clairs et non équivoques. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth):

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que cette Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite.

Je veux maintenant faire quelques observations au sujet du projet de loi. Je pense que le Gouvernement devrait dire au pays ce qu'il fera une fois le vote pris. Il a aujourd'hui deux faces, comme Janus, l'une pour une certaine partie du Canada et l'autre pour le reste du pays. Le premier ministre dit qu'il pense que le peuple va donner en masse une réponse affirmative. J'espère qu'il en sera ainsi, car rien ne serait plus tragique qu'une réponse négative. Nous, de ce côté-ci de la Chambre avons demandé au premier ministre de dire au peuple canadien si la situation est réellement sérieuse, mais tout ce qu'on peut déduire des paroles qu'il a prononcées aujourd'hui est que la situation n'est pas grave.

Il a déclaré clairement qu'il ne veut pas songer à demander, dans les circonstances actuelles, un plus grand nombre d'hommes sous le régime du système sélectif.

Je voudrais que tout le monde votât sur cette question. Je ne préconise pas le vote obligatoire, mais je demande au premier ministre et au Gouvernement de sortir de leur léthargie et d'exposer au peuple la gravité de la position de l'Empire et le besoin d'agir. Bien des gens ne voteront pas, croyant qu'il s'agit de faire confiance au Gouvernement. Le premier ministre a dit qu'il n'interpréterait pas le résultat comme un vote de confiance. Peut m'importe comment on l'interprétera. Le temps est précieux et le premier ministre devrait agir. Or, que dit-il? Le Gouvernement se contente de temporiser. On nous dit d'attendre les événements, et cela au moment où nous apprenons le nombre de morts et de blessés à Hong-Kong.

Je le répète, le peuple a le droit de savoir dès maintenant ce que le Gouvernement entend faire. Je ne suis pas de ceux qui sont prêts à conseiller aux gens de ne pas voter sur cette question; une telle attitude serait répréhensible. On nous demande de faire comme Willkie, mais je prie le premier ministre d'imiter dorénavant Roosevelt et de représenter l'effort de guerre de notre pays comme l'œuvre non pas du Gouvernement mais du Canada.

M. SLAGHT: C'est précisément ce qu'il a fait.

M. DIEFENBAKER: Non sans avoir pris plaisir à rappeler à maintes reprises les résultats de la récente campagne. Dans la dernière partie de son discours il a effectivement demandé au peuple canadien de considérer cela comme un effort de guerre canadien. Pourquoi attendre dix semaines? En l'occurrence, on devrait déroger aux formalités électorales ordinaires du temps de paix. Nous devrions fixer un délai moins long. Que sera la situation dans dix semaines? Jeudi dernier encore, nous lisions dans les journaux que, si Java tombait et l'Australie était attaquée, l'objectif suivant des Japonais serait Hawaii et l'Alaska en avril. Pourquoi attendre dix semaines? Pourquoi ne pas abréger l'intervalle?

On devrait demander des collaborateurs bénévoles à la radio. Pourquoi n'a-t-on pas demandé aux grandes sociétés du pays de se charger de cette tâche? Mais elles ne l'entreprendront pas avec enthousiasme, monsieur l'Orateur, à moins d'avoir l'assurance qu'à la suite des efforts qu'elles feront pour procurer les pleins pouvoirs au Gouvernement, celui-ci, les ayant obtenus, s'en servira sans délai.

[M. Diefenbaker.]

J'ai reçu nombre de protestations contre l'idée d'envoyer des gens outre-mer pour diriger le scrutin. A mon sens, ce n'est pas nécessaire. Qu'on envoie les bulletins au quartier général canadien en Grande-Bretagne, qui les distribuera aux divisions et bataillons. Qu'on indique dans les ordres militaires la date du scrutin, lequel devrait être tenu au quartier général et non pas aux bataillons. De quelle façon le Gouvernement entend-il procéder au recensement des suffrages des militaires?

Je félicite le Gouvernement d'avoir résisté aux sollicitations de ceux qui désiraient voir tous les suffrages exprimés au Canada comptés en bloc. Un tel procédé aurait supprimé tout esprit d'initiative dans les provinces et les circonscriptions. Le premier ministre a bien fait de laisser chaque province et chaque circonscription révéler son attitude sur la question.

Quant au scrutin dans l'armée d'outre-mer, j'estime que nos militaires qui servent leur pays au delà des mers savent ce qu'ils veulent et qu'il ne convient pas de répartir leurs suffrages parmi les circonscriptions. On devrait placer leurs bulletins dans un seul vaste récipient, sans tenir compte des circonscriptions, afin que le pays sache ce que ses soldats d'outre-mer attendent de leur gouvernement dans les circonstances actuelles. Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur. Mais, encore une fois, je signale la nécessité de modifier sans plus tarder, dans le sens indiqué, le projet de loi présenté. C'est pourquoi j'ai proposé un amendement. L'adopter tel quel serait accentuer encore davantage la disparition graduelle du gouvernement responsable au Canada. Le Parlement a été émasculé par la création de commissions administratives de toutes sortes et par l'adoption d'arrêtés en conseil. L'adoption de ce bill marquerait une nouvelle étape vers la destruction de tout ce pourquoi nous combattons aujourd'hui, de nos institutions parlementaires libres, fondées sur le principe du gouvernement représentatif.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Je prétends que le projet d'amendement est irrégulier et je signale immédiatement le fait afin de permettre à Son Honneur d'étudier la question. Le projet d'amendement vise à modifier le bill, ce qui ne me semble pas régulier puisqu'il ne s'oppose pas au principe du projet de loi.

(Sur la motion de M. Veniot, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 5 heures 55 minutes du soir.

Jeudi 26 février 1942

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

ARMÉE CANADIENNE—ALLOCATION AUX ÉPOUSES DES HOMMES DE PROFESSIONS ENRÔLÉS, MAIS CONTINUANT À S'OCCUPER DE LEUR CLIENTÈLE

M. WINKLER:

1. Verse-t-on une allocation aux femmes des soldats qui, en plus de leurs fonctions militaires, continuent l'exercice particulier de leur profession civile?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces professions, et combien y a-t-il de cas dans chacune d'elles?

L'hon. M. RALSTON:

1. (*a*) Rien dans les documents officiels n'indique qu'un homme enrôlé pour le service actif continue, en plus de ses fonctions militaires, l'exercice particulier d'une profession civile.

(*b*) Quant aux officiers, rien dans les documents officiels n'indique qu'il y en ait dans le service actif qui continuent l'exercice de leur profession civile en dehors de leurs fonctions militaires. Certains médecins qui appartiennent à l'armée de réserve sont appelés de temps à autre à des emplois périodiques auprès des conseils médicaux permanents, et les femmes de ces officiers ont droit à l'allocation des ayants droit pour chacun des jours où ces hommes s'acquittent de fonctions militaires. Ces officiers n'appartiennent pas aux forces actives et de fait ce sont des médecins civils. Il est donc raisonnable de s'attendre qu'ils continuent de s'occuper de leur clientèle particulière durant les moments où ils ne sont pas réellement occupés à leurs fonctions militaires.

2. Voir réponse sous le n° 1.

*PRODUITS DU PÉTROLE DE LA GASPÉSIE

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il fait des démarches ou représentations, depuis 1940, auprès de quelques compagnies privées ou autres corps publics pour les engager à faire des travaux de prospection des terrains pétrolifères de Gaspé?

2. Si oui, quel a été le résultat?

L'hon. M. HOWE: Non.

RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE—RECOMMANDATIONS DE LA SECTION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

M. MARSHALL:

1. Est-ce que le comité économique du Cabinet chargé de préparer l'après-guerre, a fait appel aux conseils de la section économique de la Société des Nations?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature des recommandations faites par cet organisme?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Le comité de la reconstruction, par l'intermédiaire de son président, M. F. Cyrille James, a pris contact avec la section économique de la Société des Nations.

2. Aucune recommandation n'a encore été reçue.

PROGRAMME DE FORMATION DE LA JEUNESSE

M. SHAW:

1. Combien a-t-on organisé jusqu'aujourd'hui, dans chacune des neuf provinces, d'écoles professionnelles et de centres spéciaux de formation, en vertu du programme de formation professionnelle en temps de guerre appelé programme de formation de la jeunesse?

2. Combien a-t-on reçu de demandes d'inscriptions dans chacune des neuf provinces, entre le 1er juillet 1941 et le 31 janvier 1942?

3. Combien de ces candidats ont été admis aux cours de formation?

4. Combien de ces candidats ont été refusés: *a*) faute de satisfaire aux exigences physiques, *b*) à cause de l'absence de centres de formation?

5. Combien de sujets, dans chacune des neuf provinces, ont terminé leur formation au cours de la période écoulée du 1er juillet 1941 au 31 janvier 1942?

6. Parmi ceux qui ont terminé leur formation, combien, par province, *a*) ont obtenu du travail dans les industries de guerre, *b*) ont pris du service dans l'armée, la marine et l'aviation, *c*) ont été affectés à la défense du pays en vertu des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales, *d*) ont obtenu de l'emploi dans des industries de temps de paix, *e*) sont sans emploi à l'heure actuelle?

7. A-t-on établi au Canada quelques écoles supérieures afin de donner une formation supérieure ou spécialisée à ceux qui ont terminé le cours établi en vertu du programme de formation professionnelle en temps de guerre? Dans l'affirmative, combien y en a-t-il et où sont-elles situées?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Le programme de formation professionnelle en temps de guerre s'est poursuivi durant le mois de janvier 1942 au nombre de centres suivants:

Nouvelle-Ecosse	5
Nouveau-Brunswick	10
Québec	22
Ontario	33
Manitoba	6
Saskatchewan	8
Alberta	11
Colombie-Britannique	17
Total	112

2. On choisit sur place les élèves et le ministère du Travail à Ottawa ne possède pas de renseignements sur le nombre de demandes reçues.

3. Le nombre des élèves admis aux cours de formation professionnelle en temps de guerre à partir du 1er juillet 1941 jusqu'au 31 jan-

vier 1942 dans les diverses provinces est indiqué ci-après. Les chiffres ne tiennent pas compte des élèves fréquentant déjà ces cours le 1er juillet 1941.

Nouvelle-Ecosse	
Cours d'apprentissage industriel....	379
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	34
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	471
Total	884
Nouveau-Brunswick	
Cours d'apprentissage industriel....	272
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	451
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	734
Total	1,457
Québec	
Cours industriels:	
d'apprentissage	3,537
de temps libre aux employés.....	111
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	739
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	1,194
Total	5,581
Ontario	
Cours industriels:	
d'apprentissage	10,908
de temps libre aux employés....	1,343
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	2,615
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	3,852
Total	18,718
Manitoba	
Cours d'apprentissage industriel....	341
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	590
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	1,074
Total	2,005
Saskatchewan	
Cours d'apprentissage industriel....	609
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	1,427
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	543
Total	2,579
Alberta	
Cours industriels:	
d'apprentissage	918
de temps libre aux employés....	49
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	1,218
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	1,098
Total	3,283
Colombie-Britannique	
Cours industriels:	
d'apprentissage	1,057
de temps libre aux employés....	567
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	1,288
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	1,576
Total	4,488
Totaux pour le Dominion	
Cours industriels:	
d'apprentissage	18,021
de temps libre aux employés.....	2,070
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	8,362
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	10,542
Total	38,995

4. Pour la raison exposée au numéro 2, nous ne possédons pas à Ottawa de statistiques sur le nombre de demandes refusées. Nous savons, toutefois, que personne n'a été refusé par suite du manque de centres de formation.

5. Du 1er juillet 1941 au 31 janvier 1942, le nombre d'élèves ayant complété leur formation est le suivant:

Nouvelle-Ecosse	
Cours d'apprentissage industriel....	363
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	2
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	322
Total	687
Nouveau-Brunswick	
Cours d'apprentissage industriel....	232
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	294
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	394
Total	920

Québec

Cours industriels:	
d'apprentissage	2,484
de temps libre aux employés	—
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	278
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	729
Total	3,491

Ontario

Cours industriels:	
d'apprentissage	8,688
de temps libre aux employés	374
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	1,590
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	2,663
Total	13,315

Manitoba

Cours d'apprentissage industriel	279
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	316
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	781
Total	1,376

Saskatchewan

Cours d'apprentissage industriel	420
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	975
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	213
Total	1,608

Alberta

Cours industriels:	
d'apprentissage	692
de temps libre aux employés	—
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	747
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	616
Total	2,055

Colombie-Britannique

Cours industriels:	
d'apprentissage	818
de temps libre aux employés	211
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	767
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	1,069
Total	2,865

Totaux pour le Dominion

Cours industriels:	
d'apprentissage	13,976
de temps libre aux employés	585
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	4,969
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	6,787
Total	26,317

6. *a*)

Nouvelle-Ecosse

Cours d'apprentissage industriel	358
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	....
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	358

Nouveau-Brunswick

Cours d'apprentissage industriel	228
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	....
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	228

Québec

Cours industriels:	
d'apprentissage	1,863
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	....
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	1,863

Ontario

Cours industriels:	
d'apprentissage	8,824
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	17
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	8,841

Manitoba

Cours d'apprentissage industriel	264
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	1
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	265

Saskatchewan	
Cours d'apprentissage industriel....	322
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	14
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	336
Alberta	
Cours industriels:	
d'apprentissage	573
de temps libre aux employés.....	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	16
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	589
Colombie-Britannique	
Cours industriels:	
d'apprentissage	918
de temps libre aux employés....	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	1
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	919
Totaux pour le Dominion	
Cours industriels:	
d'apprentissage	13,350
de temps libre aux employés....	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.....	49
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	13,399

6. *b*)

Nouvelle-Écosse	
Cours d'apprentissage industriel ..	5
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	2
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	7
Nouveau-Brunswick	
Cours d'apprentissage industriel ..	2
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	286
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	288
Québec	
Cours industriel:	
d'apprentissage	17
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	231
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	248
Ontario	
Cours industriels:	
d'apprentissage	163
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	1,538
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	1,701
Manitoba	
Cours d'apprentissage industriel ..	4
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	319
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	323
Saskatchewan	
Cours d'apprentissage industriel ..	15
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	961
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	976
Alberta	
Cours industriels:	
d'apprentissage	64
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	704
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	768
Colombie-Britannique	
Cours industriels:	
d'apprentissage	15
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	759
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	774

[L'hon. M. Mitchell.]

Totaux pour le Dominion	
Cours industriels:	
d'apprentissage	285
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C.	4,800
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	5,085

6. *c*) Tout enrôlement dont les provinces ont fait rapport apparait sous 6 *b*. Les hommes d'âge militaire soumis à l'instruction obligatoire ne sont pas admis aux cours industriels à moins d'avoir été refusés par les autorités militaires ou d'être autrement inaptes à l'instruction militaire obligatoire.

6. *d*) La formation industrielle donnée en vertu du programme de formation professionnelle en temps de guerre n'est destinée qu'aux industries consacrées à la production de guerre sauf dans le cas du rétablissement civil de soldats licenciés. Cette dernière formation n'est encore qu'à ses débuts et le placement en ce domaine n'a fait l'objet d'aucun rapport jusqu'à présent.

6. *e*) Les rapports établissent que le nombre d'élèves indiqués ci-après ont complété leur formation au cours de la période écoulée entre le 1er juillet 1941 et le 31 janvier 1942, mais on n'a aucun renseignement sur leur emploi. Le service de placement tient compte des cas où les élèves resteraient sans emploi et on sait que la majorité d'entre eux ont trouvé de l'emploi ou seront placés à bref délai.

Nouvelle-Ecosse	
Cours d'apprentissage industriel	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	....
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	....
Nouveau-Brunswick	
Cours d'apprentissage industriel	2
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	8
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	10
Québec	
Cours industriels:	
d'apprentissage	604
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	47
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	651
Ontario	
Cours industriels:	
d'apprentissage	259
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	35
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	294
Manitoba	
Cours d'apprentissage industriel	35
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	7
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	42
Saskatchewan	
Cours d'apprentissage industriel	83
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	....
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	83
Alberta	
Cours industriels:	
d'apprentissage	55
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	18
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	73
Colombie-Britannique	
Cours industriels:	
d'apprentissage	66
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	7
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	73
Totaux pour le Dominion	
Cours industriels:	
d'apprentissage	1,104
de temps libre aux employés	....
Cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C	122
Cours de l'armée et de la marine (recrues)	....
Total	1,226

Les chiffres ci-dessus comprennent quelques élèves qui ont terminé leur période de formation avant le 1er juillet 1941, mais qui n'ont obtenu du travail qu'après cette date.

7. En vertu du programme de formation professionnelle en temps de guerre, on a inauguré des cours destinés aux apprentis outilleurs à l'école technique Westdale, Hamilton (Ont.) et aux écoles techniques de Montréal et de Québec. On a également inauguré un cours spécial destiné aux ouvriers en instruments de précision à Halifax.

Note: Le 31 janvier 1942 on comptait encore 15,120 élèves répartis comme suit: cours d'apprentissage industriel, 5,052; cours industriels de temps libre aux employés, 1,484; cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C., 4,705; cours de l'armée et de la marine, 3,879.

IMPÔT SUR LE REVENU—ALBERTA

M. HANSELL:

1. Quel est le nombre des agriculteurs en Alberta qui ont payé l'impôt fédéral sur le revenu, au cours de chacune des années écoulées de 1931 à 1940 inclusivement?

2. Quel est le montant total versé en impôt fédéral sur le revenu par les agriculteurs de l'Alberta pour chacune des années écoulées de 1936 à 1940 inclusivement?

3. Quel est le montant total versé en impôt fédéral sur le revenu par la population de l'Alberta pour chacune des années écoulées de 1936 à 1940 inclusivement?

4. Quel est le nombre total des contribuables de l'Alberta qui ont payé l'impôt sur le revenu pour chacune des années écoulées de 1936 à 1940 inclusivement?

L'hon. M. GIBSON:

		Nombre
1.	1936	220
	1937	344
	1938	285
	1939	474
	1940	644

		Montant
2.	1936	$17,417 65
	1937	30,161 95
	1938	22,236 86
	1939	50,698 57
	1940	61,648 84

		Montant
3.	1936	$1,599,510 90
	1937	1,850,704 94
	1938	1,922,627 97
	1939	2,273,272 28
	1940	2,930,837 89

		Nombre
4.	1936	10,532
	1937	11,732
	1938	12,201
	1939	13,426
	1940	14,522

[L'hon. M. Mitchell.]

FROMAGE

M. STOKES:

1. Combien de fromage Cheddar a été fabriqué dans chaque province du Canada en 1941?

2. Combien a-t-on payé en subsides, par province, au cours de 1941, pour favoriser l'amélioration de la qualité du fromage?

3. Au cours de 1941, combien a-t-on payé, par province, pour aider à améliorer les fromageries?

L'hon. M. GARDINER:

1. Quantité de fromage Cheddar fabriquée en 1941 dans les diverses provinces du Canada:

Province	Livres
Ile du Prince-Edouard	691,246
Nouvelle-Ecosse	....
Nouveau-Brunswick	763,037
Québec	36,769,053
Ontario	102,764,534
Manitoba	3,672,287
Saskatchewan	390,931
Alberta	3,140,978
Colombie-Britannique	721,217
Total	148,913,283

2. Sommes versées en primes dans les diverses provinces en 1941 pour encourager les fromagers à améliorer la qualité de leur produit:

	Montant versé	Montant dû aux fromageries, mais non versé
Ile du Prince-Edouard	$ 107 95	$ 1,236 82
Nouvelle-Ecosse	....	....
Nouveau-Brunswick	1,820 68	488 71
Québec	290,127 37	10,440 03
Ontario	1,084,261 27	53,394 93
Manitoba	8,334 35	1,058 05
Saskatchewan	921 09	166 43
Alberta	5,222 57	2,270 59
Colombie-Britannique	4,173 26	1,430 36
Total	$1,394,968 54	$70,485 92
Total général	$1,465,454 46	

3. Sommes versées dans les diverses provinces en 1941 à titre d'assistance pour l'amélioration des fromageries:

Du 1er avril 1941 au 25 février 1942	
Ile du Prince-Edouard	$ 92 00
Nouveau-Brunswick	131 50
Québec	122,409 10
Ontario	41,019 91
Manitoba	....
Saskatchewan	....
Alberta	415 17
Colombie-Britannique	....
Total	$ 164,067 68

M. BOUCHER:

1. Combien de fromage Cheddar a-t-on fabriqué en Ontario en 1941?
2. Combien a été payé, en subsides, aux fromagers de l'Ontario par le gouvernement provincial, au cours de 1941?

L'hon. M. GARDINER:

1. 102,764,534 livres.
2. Nous n'avons pas de renseignements.

ACCORDS CONCERNANT LE BACON

M. BOUCHER:

1. Au cours de la période de la première entente relative au bacon entre le gouvernement du Canada et les autorités britanniques, combien la commission du bacon a-t-elle perçu en retenues sur les sommes réalisées pour les produits du porc expédiés en Grande-Bretagne?
2. Qui a eu la garde des fonds ainsi perçus?
3. S'il y a eu lieu, comment a-t-on disposé de cette somme?

L'hon. M. GARDINER:

1. $2,258,760.63.
2. Le Receveur général.
3. Frais de transport et de change aux Etats-Unis, $29,559.36; Frais d'entreposage, $640,065.58; Rabais de 5 shillings du ministère britannique des Vivres sur 22,400,000 livres (chiffre estimatif), $221,500.00; Déductions du ministère britannique des Vivres pour perte par contraction, sacs de sel et compte collectif, $24,886.30; Frais d'entreposage du produit salé, $18,592.60; Frais divers, $4,334.43; Ecart entre le montant reçu du ministère britannique des Vivres pour le bacon acheté par la Commission au cours de la période 14 octobre -16 novembre 1940 pour expédition à partir du 1er novembre 1940 conformément au nouveau contrat et le montant versé pour ce bacon par la Commission jusqu'à la conclusion de la nouvelle entente, $923,663.14; Solde confié au Receveur général, $395,939.22—Total $2,258,760.63.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—CORPORATIONS ÉTATISÉES

M. DIEFENBAKER:

1. Quel est le montant total des dépenses: *a*) assumées à l'heure actuelle; *b*) auxquelles le Gouvernement s'est engagé, au compte de chacune des corporations d'état créées en vertu des dispositions de la loi du ministère des Munitions et approvisionnements?
2. Quels paiements ou avances ont été faits à chacune desdites corporations étatisées?

HÔPITAL MILITAIRE LANCASTER—SAINT-JEAN OUEST

M. HATFIELD:

1. Quels sont les noms de tous les employés de l'hôpital Lancaster, à Saint-Jean Ouest, de 1919 à 1941, y compris le personnel médical et de bureau?
2. Quels furent leurs salaires et leurs pensions, chaque année, de 1919 à 1941?
3. Quelques-uns de ces employés ont-ils été pourvus d'automobiles par le Gouvernement, dans l'affirmative, combien d'entre eux, et quels sont leurs noms?
4. Quel fut le coût de ces automobiles?
5. En quelle année furent achetées ces automobiles?
6. Quel a été le coût d'entretien de ces voitures, depuis la date de leur achat jusqu'à l'année 1941?
7. En quelle année l'hôpital Lancaster est-il devenu un hôpital militaire?
8. Combien l'hôpital Lancaster a-t-il coûté depuis qu'il est hôpital militaire jusqu'à 1941?
9. Quel a été le coût de toutes les réparations faites à l'hôpital Lancaster, depuis sa transformation en hôpital militaire jusqu'à 1941?

L'hon. M. MACKENZIE: Avec les réserves déjà indiquées.

PRODUITS PÉTROLIFÈRES DE GASPÉ

M. ROY:

Le Gouvernement a-t-il songé au problème des carburants depuis les derniers événements militaires? Si oui, quelle considération a-t-il accordée et donne-t-il aux possibilités d'exploitation du pétrole de la Gaspésie?

L'hon. M. HOWE: Je dépose le document.

ARMÉE CANADIENNE (RÉSERVE)—PÉRIODE D'INSTRUCTION DE TRENTE JOURS

M. WHITE:

1. Quels sont les effectifs de l'armée de réserve au 1er février 1942?
2. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de trente jours?
3. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de trente jours, se sont enrôlés dans l'armée active?
4. Quelle autre instruction militaire ont reçue, jusqu'aujourd'hui, les hommes appelés pour une période de trente jours?
5. Combien d'hommes ont été appelés à l'instruction militaire pour une période de quatre mois ou pour la durée de la guerre?
6. Combien d'hommes, appelés à l'instruction militaire de quatre mois ou pour la durée de la guerre, se sont enrôlés dans l'armée active?
7. Quels sont les effectifs des formations de l'armée de réserve qui reçoivent l'instruction militaire aux quartier-généraux de districts; et quelle est la date de ces rapports sur les effectifs des formations de l'armée de réserve?
8. Les hommes, ayant reçu trente jours d'instruction militaire et subséquemment attachés, par règlement, aux formations de l'armée de réserve, sont-ils compris dans ce total?
9. Combien de jours d'instruction militaire recevront les formations de l'armée de réserve au cours de 1942?

LOI DES ALLOCATIONS FAMILIALES—CIRCONSCRIPTION DE RED-DEER

M. SHAW:

1. Combien de représentants régionaux, d'employés temporaires ou autres le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère du Gouvernement a-t-il embauchés, depuis le 1er septembre 1939, aux fins d'administration de la loi des allocations familiales dans la circonscription électorale fédérale de Red-Deer?

2. Quels sont les noms et les adresses de toutes ces personnes?
3. Quand chacun d'eux a-t-il été nommé?
4. Quel salaire et/ou quelle allocation verse-t-on à chacun?
5. Quels montants a-t-on versés à chacune de ces personnes jusqu'aujourd'hui?

EMPRUNT DU DOMINION

QUESTION RELATIVE À LA VENTE DES OBLIGATIONS PAR L'ENTREMISE DE LA UNITED STATES RECONSTRUCTION FINANCE CORPORATION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Je désire poser une question au ministre des Finances. Est-il vrai que le gouvernement canadien songe à négocier un emprunt de quelque cinq cents millions de dollars, d'une institution comme la Reconstruction Finance Corporation, aux Etats-Unis? Dans le cas de l'affirmative, le ministre consentirait-il à communiquer à la Chambre des renseignements sur les conditions probables de l'emprunt, et exposera-t-il les raisons qui militent en faveur de la création d'une telle dette en ce moment?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je n'ai jamais entendu parler d'un tel projet.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE AUX VERSEMENTS—PRIMES DES EMBLAVURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Je recevais hier soir, une lettre affranchie par le greffier de la Chambre et adressée aux "Membres du Parlement". On l'avait ouverte et, apparemment, décidé de me l'envoyer parce que l'auteur demeure dans ma circonscription. Voici cette lettre, de quelques lignes seulement:

Membres du Parlement,
Ottawa.

Chers messieurs,

Pourquoi l'argent d'assurance sur le blé n'est-il pas payé? Quelques personnes ont reçu des chèques mais un grand nombre d'autres n'ont rien reçu. De quoi voulez-vous que nous vivions en attendant? Cet argent devrait être payé. Vous ne semblez pas comprendre les ennuis qui en résultent; je pourrais vous les exposer. Je regrette que les gens des Prairies se trouvent dans l'impossibilité de vous le dire en face.

Votre toute dévouée,
Mme Donald Sutherland.

Comme un bon nombre de députés de l'Ouest ont reçu des lettres semblables, qu'est-ce qui retarde le paiement sous le régime de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies? Deuxièmement, sera-t-il possible, après le premier mars, d'inclure le deuxième versement avec le premier dans les cas où ce dernier n'a pas encore été versé?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je ne suis pas en mesure de donner la raison du retard dans tel ou tel cas particulier sans m'adresser d'abord au bureau d'Edmonton pour ce qui est de l'Alberta, et à celui de Regina, en ce qui concerne la Saskatchewan. Je dirai cependant qu'une bonne partie du paiement a été versée et que la où il y a eu quelque délai, ce retard était motivé. Environ $7,500,000 du montant payable en Saskatchewan étaient parvenus au bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à Régina, le 8 janvier, alors que je me trouvais là, et on avait déjà distribué une bonne partie de cet argent.

M. QUELCH: Combien l'Alberta a-t-elle reçu?

L'hon. M. GARDINER: Je ne saurais le dire sur-le-champ; cependant un document déposé l'autre jour, en réponse à une question, indique de façon assez précise ce qu'elle a reçu. Quant à la dernière partie de la question, j'apprenais il y a plus d'une semaine que les paiements versés actuellement répondent au montant total. Il en a été ainsi depuis une semaine ou deux; tous les versements effectués à l'heure actuelle ne s'appliquent pas seulement au 60 p. 100 gagné jusqu'au mois de décembre, mais à 100 p. 100.

M. QUELCH: Les versements comprennent-ils la prime de 75c par acre?

L'hon. M. GARDINER: Oui, dans tous les cas où il se fait un versement en vertu de l'assistance à l'agriculture des Prairies; dans les autres cas, le paiement est distinct.

DIFFÉRENDS OUVRIERS

CONTRATS COLLECTIFS—BRITISH COLUMBIA WOODWORKERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): Je désire poser une question au ministre du Travail en marge de renseignements que m'a fait tenir l'International Woodworkers of America, division de la Colombie-Britannique. On m'apprend que depuis septembre dernier ce syndicat cherche à conclure des contrats collectifs avec certains exploitants forestiers qui s'occupent surtout, je crois, de la production d'épinette qui entre dans la construction d'avions. En janvier dernier, il a fait venir M. Harrison qui représente, dans l'Ouest, le ministère du Travail. M. Harrison a-t-il

soumis un rapport au ministère sur ce différend? Le ministère s'efforce-t-il toujours de faire adopter le contrat collectif dans cette industrie?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je crois que l'honorable député veut parler de l'organisme que dirige M. Pritchett.

M. MacINNIS: On ne m'a pas dit qui en était le directeur, mais le syndicat en cause est l'International Woodworkers of America, division de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. MITCHELL: M. Harrison a soumis un rapport au ministère sur ce différend. La question des salaires a été soumise au conseil régional de la main-d'œuvre en temps de guerre, en Colombie-Britannique. Quant à la question de la reconnaissance du syndicat, il faudra la soumettre à un conseil nommé sous l'empire de la loi des enquêtes en matière de différends industriels. L'honorable représentant peut être assuré que le ministère du Travail coopérera le plus étroitement possible afin que le différend se règle à l'amiable.

LA BRUCE COAL COMPANY

ENQUÊTE PAR LA GENDARMERIE ROYALE— A. E. BRADFIELD

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): A titre de simple député libéral à cette honorable Chambre, je me permets de demander au ministre des Munitions et approvisionnements s'il y a du nouveau au sujet de la Bruce Coal Company, qui a vendu le même charbon à trois reprises, non pas en vertu d'adjudications de l'Etat, mais sur des commandes non signées. Je lui demande en outre si le secrétaire de la compagnie en question est présentement à l'emploi de l'Etat, au ministère des Munitions et approvisionnements.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, mes services ont renvoyé l'affaire de la Bruce Coal Company au ministère de la Justice, qui, je crois savoir, prend ou a pris les mesures voulues. Quant à l'emploi du secrétaire de cette compagnie à mon ministère, je n'en sais rien. Si l'honorable député veut bien me donner le nom de la personne visée, je m'en enquerrai.

M. POULIOT: Il s'agit de A. E. Bradfield.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

PROJET DE LOI CONCERNANT LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION PRÉSENTÉE PAR VOIE DE PLÉBISCITE.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi, 25 février, sur la motion de l'honorable M. McLarty tendant à la 2ème lecture du bill n° 10, loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, et sur la proposition d'amendement de M. Diefenbaker.

M. l'ORATEUR: Hier soir, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a proposé un amendement auquel s'est opposé le premier ministre (M. Mackenzie King). Quelque honorable membre veut-il commenter l'appel au Règlement?

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Hier soir, juste avant six heures, et après que l'honorable député de Lake-Centre eût proposé son amendement, le premier ministre en a appelé au Règlement, sous prétexte que l'amendement est irrégulier. Il a ajouté:

...Je signale immédiatement le fait afin de permettre à Votre Honneur d'étudier la question.

Puis il a brièvement énoncé le motif de l'appel au Règlement:

Le projet d'amendement vise à modifier le bill, ce qui ne me semble pas régulier, puisqu'il ne s'oppose pas au principe du projet de loi.

Si j'ai bonne mémoire, le très honorable représentant a cité à cet égard un article du Règlement, bien que cela ne figure pas dans son objection. Si je comprends bien son attitude, c'est à l'article 75 qu'il se référait. Est-ce exact?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. HANSON: L'article 75 du Règlement, cité à la page 216 de l'ouvrage de Beauchesne, se lit comme il suit:

Tout bill public doit être lu deux fois en Chambre avant d'être renvoyé à un comité ou modifié.

J'ai un argument d'ordre juridique à présenter et comme cela prendra un peu de temps, je réclame l'indulgence de la Chambre. Je n'ai pas eu l'occasion de préparer un exposé complet de la question, mais je voudrais présenter ce que j'ai sans interruption si possible.

Je viens de lire l'article 75 du Règlement et je prie les honorables députés de noter la date: 1867. Je vais maintenant lire l'amendement de l'honorable représentant de Lake-centre:

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que cette Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite.

Même après une lecture hâtive de l'article 75, je ne vois rien dans l'amendement qui soit

contraire à ses dispositions, à moins qu'on ne lui donne une interprétation à cet effet. Or, nous avons pu relever au moins quatre cas depuis 1867 où le Parlement a fait ce que l'on propose maintenant. Je désire citer à l'appui plusieurs autorités. La première que je signale à Votre Honneur c'est une décision rendue par le président de la Chambre des communes anglaise, à propos du bill relatif à l'accord anglo-allemand. Les débats du hansard, 1890, troisième série, 347, page 743, portent à ce sujet:

Un honorable député a la faculté de proposer la substitution d'une résolution à la motion tendant à la deuxième lecture, mais il ne lui est pas loisible d'ajouter quoi que ce soit à la motion demandant que le bill ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois.

C'est un énoncé de principe, et c'est ce qu'on cherche à faire ici. L'amendement de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) ne vise pas à ajouter quoi que ce soit à la motion demandant que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois, mais à la remplacer entièrement. Par conséquent, d'après la règle que j'ai citée, l'honorable député a le droit de présenter une telle motion.

L'amendement en question veut que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois; ensuite il pose une question de principe. Dans la première partie de l'amendement, c'est le mot "maintenant" qui est important; on y demande que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois. Cela ne veut pas dire "jamais". L'amendement ne signifie pas que le bill ne sera jamais lu une deuxième fois. Si l'on adopte l'amendement projeté, le secrétaire d'Etat (M. McLarty) aura parfaitement le droit de proposer de nouveau et sans avis une motion principale pour que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Cela ressort nettement de la déclaration suivante, parue dans May, treizième édition, à la page 392:

Il faut se rappeler, toutefois, que la résolution, si elle est adoptée...

J'emploie le mot "amendement" dans ce cas.

...ne fait pas obstacle au progrès du bill, la deuxième lecture duquel peut être proposée à une autre occasion. Un pareil amendement a simplement pour effet de différer la motion tendant à l'adoption immédiate en deuxième lecture; et le bill en reste au même point comme si la motion tendant à l'adoption immédiate en deuxième lecture avait été simplement rejetée ou différée par la question préalable.

Il en résulte que si l'amendement est adopté, le bill pourra, à une étape ultérieure, être lu une deuxième fois; mais dans l'intervalle, la Chambre aura posé un principe important relativement à l'action du bill, c'est-à-dire:

[L'hon. M. Hanson.]

...que cette Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite.

C'est le texte de l'amendement. Je pourrais vous citer, monsieur le président, un grand nombre de précédents, tant à la Chambre des communes britannique qu'à la Chambre canadienne, pour indiquer qu'il est possible de présenter un amendement lors de la deuxième lecture d'un bill, pourvu qu'un tel amendement ne vise pas à ajouter des mots à la motion tendant à la deuxième lecture du bill, mais au contraire, à la remplacer.

La chose est clairement expliquée aux pages 390 et 391 de May, treizième édition.

M. SLAGHT: L'honorable député veut-il me permettre une question?

L'hon. M. HANSON: Oui, mais j'avais demandé qu'on ne m'interrompe pas. Toutefois, l'honorable député peut m'interroger.

M. SLAGHT: Dois-je comprendre que l'honorable député est d'avis que l'amendement projeté ne vise pas à dispenser le bill d'être lu une deuxième fois, mais simplement à en remettre à plus tard l'examen par la Chambre?

L'hon. M. HANSON: La question est étrangère au point soulevé, de sorte que je ne me propose pas d'y répondre. Je traite d'une loi et d'une coutume parlementaires d'ordre très technique, et en dépit de toute l'érudition dont je sais l'honorable député doué, je le prie de patienter. Je n'ai pas l'intention de le blesser en disant cela, mais je ferai remarquer qu'à mon avis son interruption ne se rattache pas à la question.

Lors de l'interruption de l'honorable député, j'allais signaler à Votre Honneur les pages 390 et 391 de May, treizième édition; et avec votre permission j'en lirai un passage, car il illustre très bien mon point de vue, je crois:

Un député qui désire exposer les raisons spéciales pour lesquelles il ne peut consentir à la deuxième lecture d'un bill, peut aussi proposer comme amendement à la motion, une résolution déclaratoire de quelque principe opposé au bill, ou différent des principes du bill, de ses dispositions ou de sa doctrine; ou exprimant des opinions sur toutes les circonstances se rapportant à la présentation ou à la continuation de l'examen du bill; ou autrement opposé à son examen; ou cherchant à obtenir d'autres renseignements au sujet du bill par l'entremise de comités, de commissaires, par la production de documents ou d'autres preuves, ou, à la Chambre des lords, les opinions des juges.

A la page 391 l'auteur déclare qu'un amendement ne doit pas "poser de conditions à la deuxième lecture du bill". Ceci veut simplement dire qu'un amendement ne doit pas viser à ajouter des mots à la motion portant "que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois", mais que s'il remplace entièrement

la motion et énonce un principe, l'amendement est tout à fait régulier.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je ferai remarquer à la Chambre que je dois écouter l'honorable député, parce qu'il faut que je lui réponde. Cependant, à cause du bruit je ne l'entends pas.

L'hon. M. HANSON: Je remercie Votre Honneur,—cependant, je ne sais trop si j'aime bien l'expression que vous avez employée, soit, que vous devez m'écouter. Je suppose que c'est peut-être un plaisir de m'écouter.

J'ai en main un certain nombre de précédents qui démontrent que l'on a proposé des amendements semblables tant à la Chambre des communes en Angleterre qu'à la Chambre des communes au Canada. En plus de ceux-ci, je pourrais faire allusion à un amendement proposé à la deuxième lecture d'un bill concernant les Territoires du Nord-Ouest. Je renvoie Votre Honneur aux Journaux de la Chambre des communes de 1890, pages 86 et 102. Je vous indiquerai ces pages, sans lire ces textes en entier. Cependant, il s'agit de cas complets, semblables à celui-ci. Et, notez-le bien, ils se sont posés postérieurement à l'adoption de l'article 75 du Règlement.

Dans le second cas il est question d'un amendement à la deuxième lecture d'un bill concernant la députation à la Chambre des communes, et on trouvera cette indication dans les Journaux de la Chambre des communes de 1882, aux pages 410 et 412. Ces renvois s'appliquent très bien à notre cas. Je les signale à Votre Honneur, mais je ne les lirai pas.

M. l'ORATEUR: Je saurais gré à l'honorable député de nous les lire.

L'hon. M. HANSON: Très bien. J'emprunte cette citation aux Journaux de 1882 et en voici le texte:

La motion tendant à la 2e lecture du bill étant de nouveau proposée...

Il s'agissait de la motion principale dont la Chambre était saisie...

...M. Mills propose en amendement, avec l'appui de M. Rymal, que tous les mots après "que" à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par le texte suivant: "dans le rajustement du nombre des représentants du peuple au Parlement, on ne devrait pas modifier sans nécessité les dispositions actuelles et on devrait appliquer le principe de justice et de franc jeu à l'égard des deux partis politiques; que le bill contient de nombreux changements inutiles et est conçu dans le but de concentrer des groupes considérables d'électeurs libéraux dans quelques divisions électorales et d'ajouter des électeurs conservateurs ou de retrancher des électeurs libéraux dans plusieurs divisions électorales, et aussi dans le but d'affaiblir les forces du parti libéral et de remanier les circonscriptions d'Ontario de façon qu'elles soient en faveur des conservateurs."

Cet amendement, je dois l'avouer, a quelque chose de familier. Cette motion était régulière; elle fut mise aux voix et ne fut pas adoptée.

Maintenant, si Votre Honneur veut bien se reporter au volume 146 des Journaux de la Chambre des communes d'Angleterre, pour les années 1890 et 1891, vous pourrez lire, à la page 303, le texte que voici:

L'ordre du jour pour la 2e lecture du bill concernant les pêcheries de Terre-Neuve étant lu;

Et une motion ayant été faite pour que le bill soit maintenant lu pour la 2e fois et un débat s'en suivant,

Il est proposé en amendement que tous les mots à partir de "que" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par le texte suivant: "la Chambre, informée que la Législature de Terre-Neuve a maintenant adopté une loi satisfaisante et se déclarant prête à appuyer le Gouvernement en ce qui concerne toutes mesures nécessaires à l'exécution des obligations conventionnelles du pays, ainsi que les dispositions prises avec le gouvernement français en vue d'un arbitrage en la matière, décide de ne pas procéder maintenant à la deuxième lecture du bill." La Chambre appelée à voter sur la question de laisser dans la motion les mots qu'on avait proposé d'en retrancher, se prononce négativement.

Puis la Chambre, appelée à voter sur la question d'ajouter au mot "que" de la motion primitive les mots: "la Chambre, informée que la Législature de Terre-Neuve a maintenant adopté une loi satisfaisante et se déclarant prête à appuyer le Gouvernement en ce qui concerne toutes mesures nécessaires à l'exécution des obligations conventionnelles du pays, ainsi que les dispositions prises avec le gouvernement français en vue d'un arbitrage en la matière, ne procède pas maintenant à la deuxième lecture du bill", se prononce affirmativement.

Et la motion principale, ainsi modifiée, est mise aux voix:

Il est décidé que la Chambre, informée que la Législature de Terre-Neuve a maintenant adopté une loi satisfaisante et se déclarant prête à appuyer le Gouvernement en ce qui concerne toutes mesures nécessaires à l'exécution des obligations conventionnelles du pays, ainsi que les dispositions prises avec le gouvernement français en vue d'un arbitrage en la matière, ne procède pas maintenant à la deuxième lecture du bill.

Voilà, certes, une autorité qui compte. Je citerai en outre un extrait des Journaux de la Chambre des communes anglaise (1859):

Après lecture de l'article de l'ordre du jour relatif à la 2e lecture du projet de loi intitulé *Representation of the People Bill;*

Une motion est présentée à l'effet que le projet de loi soit lu pour la 2e fois;

On propose, en amendement à la motion, de rayer les mots commençant par "That" jusqu'à la fin de la proposition, et d'y substituer les suivants: "la Chambre est d'avis qu'il n'est ni juste ni politique d'empiéter, de la manière indiquée dans le présent projet de loi, sur le droit électoral des francs tenanciers, tel qu'il a été exercé jusqu'ici dans les comtés d'Angleterre et du pays de Galles; et qu'aucun remaniement du droit électoral ne peut donner satisfaction à la Chambre ou au pays, s'il

ne renferme une extension plus marquée du suffrage électoral que celle qui est prévue dans la mesure à l'étude pour les villes et les circonscriptions électorales.

Je me permets de renvoyer Votre Honneur à deux précédents d'espèce, à celui, d'abord, qui figure dans les Journaux de la Chambre des communes, Volume 19, 1885, pages 308 et 309 de la version anglaise, séances des 16 et 17 avril 1885:

On lit l'article de l'ordre du jour relatif à la 2e lecture du projet de loi sur le droit de suffrage électoral:

Et sur la proposition que le projet de loi soit lu pour la 2e fois:

Sir Richard Cartwright propose en amendement, appuyé par M. Mackenzie, que tous les mots venant après "Que" inclusivement jusqu'à la fin de la proposition soient rayés et qu'on y substitue les suivants: "la Chambre est d'avis qu'il n'est pas possible, à cette heure tardive de la session et eu égard à l'état actuel des affaires, de discuter le projet de loi en question d'une manière satisfaisante".

Et un débat se produit sur la question;

Et la Chambre continue de siéger jusqu'après minuit vendredi matin;

Et l'amendement étant mis au voix, l'appel nominatif a lieu, avec le résultat suivant.

Et l'amendement est repoussé.

La proposition était parfaitement justifiée et, en principe, celle-ci équivaut à celle-là.

J'invite Votre Honneur à se reporter aux Journaux de cette Chambre, volume 19, 1885, pages 93 et 94, du 19 février 1885:

Après lecture de l'ordre du jour concernant la 2e lecture du bill dont l'objet est de limiter la juridiction d'appel de la Cour suprême;

M. Landry (Montmagny) propose, appuyé par M. McMillan (Vaudreuil), et la proposition étant faite, que le bill soit lu pour la 2e fois:

M. Ouimet propose, par voie d'amendement, appuyé par M. Dupont que tous les mots qui suivent le mot "Que" jusqu'à la fin de la question, soient supprimés et soient remplacés par les mots: "il y a dans notre système judiciaire trop de tribunaux ayant juridiction d'appel; qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en conseil le priant de se mettre en relations avec les divers gouvernements provinciaux en vue d'établir un système judiciaire susceptible de diminuer le nombre des juridictions d'appel tout en assurant une saine administration judiciaire uniformément satisfaisante pour toutes les provinces."

L'amendement mis au voix n'est pas adopté.

Il y a au Canada au moins quatre précédents de la conduite que nous voulons adopter en vertu de l'amendement que propose l'honorable député de Lake Centre. J'affirme que l'amendement ne se range pas dans les limites du principe énoncé par le premier ministre et que, en conséquence, il est admissible. Mais je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce point. Pour moi du moins, le point est clair et j'espère qu'il l'est également pour les légistes de la Chambre. Je puis guère m'attendre que les profanes soient autant en

mesure d'apprécier l'aspect technique de la situation.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne fais pas partie du groupe éclairé que constituent les hommes de loi dont parle mon honorable ami et dont il fait partie, mais je suis un simple député et, comme lui, j'ai parcouru les Journaux de la Chambre. Je constate qu'il a cité plusieurs extraits de Journaux qui remontent à bon nombre d'années, certains même à cinquante ans ou plus. En sa qualité d'homme de loi, comme aussi en sa qualité de député, peut-être sera-t-il disposé à attacher plus d'importance à des décisions plus récentes formulées par d'anciens Orateurs de la Chambre. Je signalerais donc à Votre Honneur des décisions rendues par l'Orateur de la Chambre des communes relativement à des propositions analogues et qui étayent bien l'appel au règlement que j'ai soulevé quand l'honorable député a présenté son amendement.

Je prie donc Votre Honneur et les députés de se reporter à la page 156 des Journaux de la Chambre des communes, du jeudi 8 mars 1934. Voici le texte:

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill n° 19, Loi constituant en corporation la Banque du Canada, étant lu;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Coote, appuyé par M. Irvine, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner de nouveau la question de prescrire que le capital de la Banque centrale projetée devrait être la propriété de l'Etat, et que le Gouverneur et les administrateurs de ladite banque devraient être nommés par le Gouverneur en son conseil."

M. Rhodes soulève une question de règlement à l'effet que la proposition d'amendement de l'honorable député n'est pas régulière pour la raison qu'elle anticipe des amendements incorporant le principe qui peut être soumis lorsque le bill sera étudié en comité.

Après débat;

M. l'orateur déclare que ladite proposition d'amendement est irrégulière pour la raison qu'elle a trait aux dispositions du Bill au sujet duquel elle est proposée; elle stipule, en effet que le gouvernement devrait être propriétaire du capital de la Banque, alors que le Bill, par l'article 16, prescrit que les actions seront offertes au public, certaines restrictions, visant les banques à charte et les étrangers. L'amendement propose que le Gouverneur et les administrateurs soient nommés par le Gouverneur en son conseil, alors que le projet de loi, par les articles 8 et 9, prescrit que les directeurs seront nommés par les actionnaires. C'est un amendement qui peut être proposé en comité, mais non un amendement qui peut être proposé à une motion portant deuxième lecture d'un bill. De plus, l'amendement met des conditions à la deuxième lecture de ce bill en ce qu'il demande un examen nouveau

de la question exposée dans l'amendement avant que le bill soit lu une seconde fois.

Le débat sur la seconde lecture dudit bill est alors repris.

Voici exactement la situation où nous place l'amendement de l'honorable député de Lake-Centre. Je m'y suis opposé parce que c'est un amendement que l'on peut présenter en comité mais non comme amendement à une motion tendant à la deuxième lecture du bill. En outre, l'amendement pose des conditions à la deuxième lecture en ce qu'il comporte une étude plus approfondie de la question exposée dans l'amendement avant que le bill soit lu une deuxième fois. Nous avons déjà eu une décision d'un ancien orateur de la Chambre sur ce point.

Il en existe une autre que j'ai encore plus raison peut-être de me rappeler parce que, apparemment, lorsque je siégeai dans l'opposition j'avais réussi à me placer dans la même impasse que mon honorable ami en proposant un amendement qui visait certains articles d'un bill, ce que je n'aurais pas dû faire avant que ce dernier fût à l'étude devant le comité de la Chambre. Je ne m'étais pas opposé au principe du projet de loi et Son Honneur l'Orateur déclara mon amendement irrégulier dans les termes suivants:

L'hon. M. HANSON: Quelle est la date?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le 24 avril 1934. On en trouvera le texte à la page 271 des Journaux de la Chambre, et s'il est nécessaire de souligner cette autorité, surtout au chef de l'opposition, je lui dirai que la décision en question émane de notre ami commun l'honorable député du Yukon (M. Black), lorsqu'il était Orateur de la Chambre. Je cite la page 271:

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill n° 51, Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant; et sur la proposition d'amendement de M. Mackenzie King.

Et une question d'ordre étant soulevée;

Vient ensuite la décision citée de M. l'Orateur:

M. l'Orateur: "Après qu'eût été proposée la motion portant deuxième lecture immédiate du Bill n° 51, Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant, le très honorable Mackenzie King proposa en amendement: "Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"La Chambre, prête à approuver une législation pour assister l'organisation méthodique du marché des produits naturels, est opposée toutefois d'une manière inaltérable à l'adoption de toute mesure coercitive qui confie à des individus qui ne sont ni nommés, ni désignés, à des groupes ou sociétés, des pouvoirs généraux sur la production, l'industrie et le commerce de la nation, et qui confère à un ministre de la Couronne et au Gouverneur en son conseil une autorité sans exemple et des pouvoirs extraordinaires pour restreindre la production, le commerce interprovincial, impérial et étranger quant aux exportations et aux importations, de même que d'autres pouvoirs autocratiques."

L'hon. M. Stevens soulève la question de savoir si ledit amendement est conforme au règlement. Cet amendement, à son avis, constitue ce que l'on peut appeler une déclaration de principe au lieu d'offrir des raisons pour lesquelles l'étude du bill ne devrait pas être continuée ou devrait être retardée, au lieu encore de proposer une solution qui pourrait se rattacher à la motion actuellement devant la Chambre.

Le très honorable Mackenzie King, en présentant son amendement cite le paragraphe 755 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne. Ce paragraphe est une citation de May, 13ème édition, page 390, et Bourinot la répète aussi à la page 509. Le voici:

"Un député qui désire exprimer les motifs spéciaux pour lesquels il ne peut agréer à la seconde lecture d'un bill, peut aussi proposer comme amendement à la motion, une résolution déclaratoire de quelque principe opposé au bill, ou différent des principes du bill, de ses dispositions ou de sa doctrine".

"Cette règle est sujette à certaines restrictions.

Son Honneur l'Orateur continue:

Si le très honorable député avait achevé la citation de May, il aurait trouvé les mots suivants qui se rapportent à un amendement à une motion portant deuxième lecture d'un bill: Un tel amendement ne peut porter non plus sur les articles du projet de loi au sujet duquel il est proposé, ni anticiper des amendements qui peuvent être proposés au cours de l'étude en comité."

Ce qui précède est tiré de May, 13e édition, page 91, et le précédent cité par May provient de 188 Parliamentary Debates, 4ème série, colonne 76, *The Education (Scotland) Bill* et se lit ainsi:

M. l'Orateur: Voici l'amendement sur lequel j'ai à me prononcer: "La Chambre, prête à accueillir avec plaisir une législation relative à l'éducation pour l'Ecosse, regrette néanmoins que le projet de loi actuel ne propose aucune modification des aires éducationnelles, changement qui s'impose avec urgence dans l'intérêt d'une administration efficace". Techniquement, cet amendement n'est pas conforme au règlement, parce qu'il ne contient rien d'opposé au principe du bill. La question qu'il soulève ne peut être réglée que par un amendement au projet de loi lui-même. Si l'honorable député veut s'opposer à la deuxième lecture, il devrait proposer que le bill soit lu dans six mois de ce jour".

Puis Son Honneur l'Orateur continue à formuler sa décision:

L'amendement que le très honorable chef de l'opposition a présenté ne s'oppose pas au principe du bill 51, et il anticipe l'étude en comité. Il déclare, que la Chambre est prête à approuver une législation pour assister l'orga-

nisation méthodique des produits naturels et le bill est intitulé "loi visant à l'amélioration des méthodes et usages pour la mise sur le marché des produits naturels." Il y a tant de similitude entre les deux propositions que l'une ne peut être proposée comme une raison de rejeter la deuxième lecture du bill contenant l'autre. Le bill énumère des pouvoirs et des méthodes qui peuvent être modifiés en comité.

L'opposition à l'adoption de toute mesure coercitive qui confie à des personnes qui ne sont pas nommées, à des groupes ou organisations, des pouvoirs généraux sur la production et le commerce de la nation, peut être décidée par des amendements quand le comité plénier de la Chambre étudiera l'article 3 du bill qui établit un Bureau fédéral de l'organisation du marché, et l'article 4, qui définit les pouvoirs de ce Bureau. L'action qui peut être prise par le Gouverneur en conseil et le ministre dans l'administration de la loi est décrite dans presque toutes les clauses du bill et peut être renforcée ou affaiblie par un amendement quand le bill sera en comité.

"Les objections soulevées dans l'amendement proposé ne peuvent pas être acceptées comme des raisons pourquoi l'on ne devrait pas continuer l'étude du bill 51; et de plus, ces objections pourront être prises en considération quant le bill aura été lu la deuxième fois.

Pour ces raisons, je décide que l'amendement proposé n'est pas recevable.

Monsieur l'Orateur, vous et les honorables députés vous conviendrez avec moi, je crois, que l'amendement de l'honorable représentant de Lake-Centre n'est pas plus pertinent que celui que je voulus présenter en 1934 et qui fut déclaré irrégulier. Le présent amendement devrait également être déclaré irrégulier.

L'hon. M. HANSON: Le très honorable député accepta-t-il la décision à cette époque?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'avais pas le choix; il fallait que je m'y conforme, et c'est pourquoi je n'ai jamais oublié l'incident. Je désire souligner en particulier ces mots que renfermait la décision de M. l'Orateur:

L'amendement que le très honorable chef de l'opposition a présenté ne s'oppose pas au principe du bill 51, et il anticipe l'étude en comité.

Voilà les deux points que j'ai soulevés hier soir, juste avant l'ajournement de la Chambre, et j'ai prétendu qu'il incombait à Votre Honneur d'en tenir compte avant de vous prononcer au sujet du présent amendement.

L'honorable député qui a proposé l'amendement me permettra-t-il de lui dire que, si Son Honneur Monsieur l'Orateur déclare son amendement irrégulier, il ne devrait pas en éprouver trop de dépit, car le but qu'il se propose sera admirablement bien servi par la ligne de conduite que j'ai déjà proposée au chef de l'opposition et que je répète en ce moment au nom du Gouvernement, savoir que, bien que le bill, sous sa forme actuelle, soit un bill de plébiscite général, le comité chargé de l'étudier pourra être avisé d'y insérer une clause limitant le bill à l'unique question que j'ai exposée en marge de l'Adresse, question qu'on soumettra à l'électorat en temps opportun.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a fait preuve de beaucoup de franchise sur ce point; il s'est montré plus précis qu'en toute autre circonstance. Vu la déclaration qu'il vient de faire et celles qu'il faisait le 26 janvier et hier, aussi bien que les contradictions relevées entre le discours du trône et l'exposé de l'honorable secrétaire d'Etat (M. McLarty), puis-je lui rappeler que mes remarques sur cette question laissaient entendre que nous aurions un bill d'autorisation visant uniquement cette question, et que nous n'introduirions pas dans notre pratique constitutionnelle un nouveau principe engageant l'avenir. Le premier ministre, cependant, ne croit-il pas plus sage, pour faciliter l'adoption de ce bill, de le retirer et de le rédiger dans le sens de celui de 1898, et de le présenter de nouveau?

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon sens, le parti le plus sage à adopter c'est d'adopter la mesure le plus tôt possible, et, dans ce but et pour éviter toute discussion inutile dans cette Chambre, le Gouvernement a accepté d'avance de renvoyer le bill à un comité spécial après sa deuxième lecture. Ce comité aura le pouvoir d'apporter les modifications qu'il jugera utiles aux dispositions du projet de loi et, j'en suis sûr, il y insérera la modification que réclame précisément mon honorable ami.

M. l'ORATEUR: Dans le débat sur la deuxième lecture du bill n° 10, intitulé: "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays", M. Diefenbaker a proposé l'amendement suivant:

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que la Chambre décide qu'il y a lieu de restreindre les pouvoirs conférés sous l'autorité dudit bill à la tenue d'un seul plébiscite.

J'ai prêté très soigneusement attention aux cas cités par le chef de l'opposition, mais il n'en est aucun,—y compris ceux qui ont été soulevés à la Chambre des communes anglaise et à la nôtre—, qui ait trait à un amendement ne visant pas le principe d'un bill. J'ai pu prendre connaissance des cas cités par le premier ministre et j'estime qu'ils sont parfaitements pertinents et qu'ils s'appliquent à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

A la page 217 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, le commentaire n° 753

sur l'article 75 du Règlement contient ce qui suit:

C'est lors de la 2e délibération d'un bill qu'il convient d'aborder la discussion et de proposer une motion relative au motif du projet de loi.

Il est très nécessaire d'affirmer que c'est le principe de la mesure qui est discuté en deuxième lecture. C'est tellement clair et précis qu'on ne saurait se méprendre sur le sens de ce passage. Sur le même article 75 du Règlement le commentaire 755 dit plus loin:

Un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant ou en expliquant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation ou à la marche du bill ou qui, d'autre façon, militent contre son élaboration, ou demandant de plus amples renseignements relativement au bill au moyen de comité, de commissions, ou demandant la production de documents ou d'autres preuves, ou demandant l'opinion de juges.

Il est également fait mention de May, treizième édition, page 357, et de Bourinot, quatrième édition, page 509.

Aucune motion s'opposant à la deuxième lecture d'un bill ne doit anticiper sur les amendements susceptibles d'être apportés en comité. Il est également irrégulier, au cours du débat sur la deuxième lecture, de proposer des modifications qu'il est possible d'effectuer en modifiant simplement les articles du bill, ainsi que l'a décidé l'Orateur dans les deux cas cités par le premier ministre. Dans le dernier de ces cas, survenu le 24 avril 1934, la Chambre fut appelée à se prononcer sur une décision de l'Orateur et elle a maintenu la décision de l'Orateur qui avait déclaré l'amendement irrégulier.

Le projet d'amendement dont la Chambre est saisie ne s'oppose pas au principe du bill; au contraire, il approuve le principe du bill visant à la tenue d'un plébiscite. Voici, encore une fois, quels en sont les termes:

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que cette Chambre est d'avis que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite.

Le projet d'amendement approuve donc le principe du bill, c'est-à-dire la tenue d'un plébiscite. Mais il demande que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure soit restreint à la tenue d'un seul plébiscite. De plus, il anticipe sur les délibérations en comité. L'honorable député pourrait attendre pour proposer son amendement que le projet de loi ait été confié au comité.

Pour les raisons que je viens d'énumérer, je déclare le projet d'amendement irrégulier.

M. J.-C. VENIOT (Gloucester): Etant le premier député ministériel à participer aujourd'hui au débat, je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mackenzie King) du magistral exposé d'homme d'Etat qu'il a fait hier et dans lequel il a exprimé sans ambages ses idées et celles de ses collègues du cabinet sur le sujet que nous discutons. Il a élucidé plusieurs points et s'est déclaré toujours désireux de maintenir au pays la paix et la bonne entente, état de choses aussi important aujourd'hui que la fabrication des chars d'assaut et des canons. Combien différente serait la situation au pays si nous avions eu à la tête du gouvernement un homme regardé comme l'incarnation de l'intolérance, de l'étroitesse d'esprit, de la satire virulente et de l'invective! Je suis convaincu que, depuis longtemps, un grand nombre de désordres auraient éclaté au pays, peut-être même des émeutes et des mouvements révolutionnaires, si l'on avait appliqué plus tôt certaines idées que l'on préconise aujourd'hui. Avec toute la ferveur dont je suis capable, je dis: Remercions le Tout-Puissant d'avoir pour nous diriger aujourd'hui un homme ferme, serein et bien équilibré comme le premier ministre.

Avant d'aborder les sujets que je traiterai aujourd'hui, je commenterai brièvement certaines assertions faites hier par le brillant député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et où il a reproché au cabinet ce qu'il a appelé l'abus du gouvernement par décrets du conseil. Je rappellerai des faits historiques de la dernière guerre relatés à la page 54 d'un livre que j'ai déjà mentionné: "The Crisis of Quebec, 1914-1918", de la plume de M. E. H. Armstrong:

Le *Canadian War Book*, analogue à celui d'Angleterre, pourvoyait non seulement à la levée éventuelle de troupes, mais aussi à l'adoption de décrets du conseil et de proclamations ayant trait à des mesures de guerre telles que la censure des câblogrammes et l'interdiction de certaines exportations.

Je relève à la page 65:

Ce que l'on a appelé en 1918 gouvernement par décrets, lesquels comprenaient des mesures impopulaires comme l'annulation en bloc d'exemptions du service obligatoire par simple décret du gouverneur général en conseil, fut légalisé par les vastes pouvoirs conférés par la loi des mesures de guerre de 1914. A cette époque cette mesure souleva fort peu d'opposition.

Puis sur le même sujet, à la page 232:

...Avec le temps et à mesure que le mécontentement suscité par la loi du service militaire, par la suppression des exemptions et par le prétendu "gouvernement par décrets du conseil", s'étendait dans le pays et poussait à des

émeutes ailleurs, les émeutes de Québec prirent un caractère moins distinctement canadien-français et portaient la marque d'un mouvement national anticonscriptionniste.

Et à la page 236, l'auteur dit sur le même sujet des décrets du conseil:

Plusieurs députés, Canadiens anglais et Canadiens français, protestèrent contre l'emploi que le Gouvernement faisait des décrets du conseil pour imposer ses désirs, surtout dans l'application du service militaire. On avait beaucoup l'impression que légiférer par décrets constituait un abus du pouvoir exécutif et l'on considérait la chose ni plus ni moins que comme gouvernement par ordonnances du cabinet fédéral.

Le premier ministre, lorsqu'il prit la parole pour défendre la conduite du Gouvernement lors des émeutes de Québec, prenait par le fait la défense de l'emploi des décrets du conseil. Il déclara que le droit de recourir à ce mode de législation se trouvait concédé largement par la loi des mesures de guerre de 1914, que les dangers de la guerre exigeaient souvent qu'on agisse rapidement et que le délai imposé par un appel au Parlement pourrait à l'occasion devenir désastreux.

J'aborde maintenant le sujet de mon discours. Comme plusieurs autres de mes collègues, sans doute, j'ai reçu depuis le début de la session des lettres dont les signataires me demandent des renseignements sur l'objet précis du plébiscite. D'aucuns considèrent que la mesure contient le germe de la conscription. D'autres prévoient l'établissement immédiat de la conscription après la tenue du plébiscite. D'après ce que je puis voir, tel est l'espoir de l'opposition officielle, pour laquelle cela représente la mesure idéale d'un effort de guerre total. D'autres,—et j'en suis,—voient dans le plébiscite l'indication que le Gouvernement veut obtenir du peuple l'autorisation de prendre toutes les dispositions nécessaires à la défense du pays et à la cause des Alliés, en cas de danger suprême, même s'il faut recourir à un certain degré de conscription pour le service outre-mer.

Ce que je ne puis imaginer, c'est que, dans cette éventualité d'un danger suprême pour la nation, le Gouvernement appliquerait une mesure de conscription quelconque de la façon odieuse qui a marqué la chose en 1917, par exemple, alors qu'on a envoyé des troupes canadiennes faire la chasse aux insoumis dans le Québec, et il en a été de même au Nouveau-Brunswick. J'ai déjà déclaré que je suis prêt à approuver un certain degré de conscription pour le service outre-mer, pourvu que l'on me démontre la faillite absolue du volontariat. Je tiens à rappeler à la Chambre et au Gouvernement qu'il est très dangereux de demander à une nation de faire un sacrifice suprême avant de l'avoir convaincue de la nécessité d'un tel sacrifice. Cette nécessité n'existe pas encore, selon moi. Nous avons une tâche gigantesque à accomplir, celle de renseigner notre peuple sur la gravité de la situation. Monsieur l'Orateur, vous et moi voyons le danger, mais il n'en est pas ainsi de la grande majorité de la population. Je rappelle que notre pays, pour des raisons déjà énoncées en cette enceinte, est loin d'être prêt à accepter n'importe quelle sorte de contrainte pour le service outre-mer. Je m'appuie en cela sur un journal qui, sans être dans les bonnes grâces du parti de l'opposition, exprime à peu près la même opinion. Je veux parler de la *Free Press* de Winnipeg. Ce journal disait dans un éditorial récent:

La *Free Press* est publiée loin de la province de Québec, mais elle savait que l'état d'esprit de cette région est tel que toute tentative d'imposer arbitrairement la conscription pour le service outre-mer provoquerait une explosion qui détruirait l'union absolue au Canada pendant toute la durée de la guerre et longtemps après. Nous sommes donc opposés à cette politique de coercition et préconisons l'emploi de mesures plus adroites et plus modérées.

On ne peut plus nier que la *Free Press* ait eu raison dans son appréciation de l'opinion publique du Québec. Permettez que je continue la citation du même éditorial qui donne une idée du mouvement en faveur de l'imposition de la conscription au Canada, bien que le pays ne soit pas mûr pour l'adoption de cette mesure. L'article poursuit en ces termes:

Elle espérait...

Il s'agit de la clique torontonienne qui avait décidé, il y a environ quatre mois, de se charger des affaires du pays.

Elle espérait qu'en exploitant la demande d'établissement d'un gouvernement national et de la conscription, elle parviendrait à désorganiser le gouvernement actuel, à chasser M. King de son poste de premier ministre, à rendre intenable la position des ministres canadiens-français et à permettre la prise du pouvoir par un gouvernement exclusivement de langue anglaise, appuyé par une majorité parlementaire semblablement exclusive. Tout fantasques que paraissent ces propos, ils n'en sont pas moins vrais. On allait mettre les Français à leur place et assurer l'avènement d'un gouvernement qui serait mieux vu des réactionnaires politiques et financiers et qui diminuerait considérablement les relations avec les Etats-Unis. Bref, on allait reculer la pendule et établir un gouvernement agréable à ceux qui conviennent avec le collaborateur au numéro courant de *Saturday Night* que "la façon de voir des Canadiens français repose essentiellement sur la répugnance à concéder la bataille des plaines d'Abraham". Il est extraordinaire que pareille ineffable bêtise soit prise au sérieux, mais, malheureusement, elle l'est en certains milieux. Un membre éminent du groupe de Toronto exprimait précisément cette idée il y a peu d'années.

Je demande au chef de l'opposition de me dire ce qu'il pense de ces propos si dangereux et si provocateurs de ses amis de la ville sainte. N'est-ce pas par une étrange coïncidence que les clameurs des conscrip-

tionnistes se soient intensifiées l'automne dernier précisément au moment où il fut connu que le champion des anticonscriptionnistes, le géant de la politique canadienne qu'était feu le très honorable Ernest Lapointe, était sur le point de disparaître de la scène politique? N'est-il pas étrange que cela se soit produit précisément à l'époque où l'on constata définitivement que la mort allait bientôt faire taire la puissante voix qui avait si bien défendu les libertés et les privilèges des Canadiens? Tout le monde sait que sa mort a été le signal d'une guerre-éclair afin de diviser le parti libéral en ressuscitant les clameurs conscriptionnistes, qui se sont fait entendre même dans les rangs du parti libéral.

Tout récemment, quand j'ai dit qu'on s'était servi de la conscription pour susciter des querelles de races, on m'a accusé d'avoir fait un discours dangereux. Ce qui sans doute a surtout suscité l'ire de l'honorable député qui m'a ainsi accusé, c'est que j'ai attribué la chose au parti conservateur qui gouvernait le pays en 1917. Nous, députés du Nouveau-Brunswick, tout en estimant personnellement le chef de l'opposition (M. Hanson), savons qu'il a l'habitude d'envisager certaines questions à la lumière d'une faible chandelle plutôt qu'à celle du soleil du Bon Dieu. Dès la première occasion qui s'est présentée, il a essayé de faire croire dans certaines parties du pays que je voulais me servir de la conscription pour susciter des querelles de race. Je tiens à dire que je n'ai aucunement ce désir. Ce dessein, on le trouve plutôt chez les auteurs de la conscription, chez ceux qui ont conçu cet enfant en 1917 et qui n'ont cessé de le choyer depuis lors. Ce sont plutôt les hommes de Toronto, dont il est question dans l'article que j'ai cité tout à l'heure, qui ont conçu ce dessein. Je me demande si le chef de l'opposition a lu attentivement les extraits que le premier ministre a lus hier des discours prononcés par le très honorable Ernest Lapointe, par le chef de l'opposition en mars 1939 en cette enceinte, ainsi que de ceux que ces mêmes hommes ont prononcés à l'occasion des dernières élections générales. En outre, ainsi que le premier ministre l'a fait remarquer hier, il est étrange que l'honorable député n'ait pas reproché à son chef d'alors de tenir des propos dangereux, puisque ce dernier déclara à cette époque que la conscription suscitait des querelles de race, qu'elle comportait des éléments de danger et qu'elle était susceptible d'engendrer de la rancœur et de la mésentente dans tout le Dominion.

Je conçois que, ne connaissant pas la langue française, l'honorable député n'ait malheureusement pu comprendre tous les discours qu'ont prononcés mes compatriotes de la province de Québec au sujet de la conscription. Je reconnais en outre qu'il n'a peut-être pas eu le temps de lire la version anglaise de ces discours qui a paru dans le hansard, et je me rends compte qu'il n'aura peut-être pas, d'ici à deux ou trois ans, le loisir de lire certains ouvrages dont les auteurs s'expriment sans ambages sur cette même question et y apportent beaucoup d'éclaircissements.

Tous les discours et les ouvrages dont je viens de parler expriment précisément, mais dans une langue différente, les idées qui ont été énoncées récemment dans cette Chambre. Mon seul crime a été de dégager la conscription de l'hypocrisie dont elle a été entourée depuis vingt-cinq ans, de déchirer le voile odieux que tous les partis politiques, à mon sens, se sont plu à élever autour de cette question depuis la dernière guerre. Appelons les choses par leur vrai nom. Ce n'est pas à cause du nom qu'elle porte que la rose est odorante. Si la dynamite portait un autre nom son pouvoir destructif n'en serait pas moindre. Les considérations oiseuses sur la conscription sapent à sa base même l'unité nationale dans notre pays. Elles constituent un élément tout aussi redoutable de désunion lorsqu'elles prennent la forme attrayante de plaidoyers en faveur du service sélectif pour outre-mer.

Pour bien faire comprendre mon attitude sur cette question, je me permettrai, quoi qu'il m'en coûte, de rappeler mon ascendance. Depuis deux semaines, on a dit de moi que j'étais un fanatique Français, expression que je regrette de répéter. Je vous ferai remarquer que mon père, qui fut premier ministre du Nouveau-Brunswick et ensuite ministre des Postes du Dominion, a consacré toute sa vie, comme les honorables députés le savent fort bien, à prêcher la bonne entente, l'harmonie et l'union entre les deux grandes races de ce pays. Je sais qu'il y a eu une certaine animosité politique entre mon père et le chef de l'opposition, mais il existait aussi des liens d'amitié entre eux.

L'hon. M. HANSON: Parfaitement.

M. VENIOT: Et cette même amitié existe entre nous actuellement. Nous soutenons des opinions politiques contraires, mais dans la vie privée nous laissons ces choses de côté, quelle que soit l'animosité politique qui nous sépare. Mon père s'est efforcé d'inculquer chez moi et chez les autres membres de sa famille ce même désir de créer de meilleures relations entre les deux races. En ma qualité de médecin et d'homme public, j'ai essayé par tous les moyens de suivre les traces de mon père sous ce rapport. Mes amis les plus chers et

les plus sincères, tant dans ma profession qu'en dehors, sont d'origine anglaise, et dans la plupart des cas de religion protestante. Je peux également dire que dans l'exercice de ma profession la majorité de mes clients ne sont pas des catholiques, et je peux en dire autant dans le cas du gros commerce de pharmacie que je fais à Bathurst. Mes trois filles—j'entrerai dans tous les détails—ont fait leurs études et obtenu leurs diplômes universitaires dans une institution de langue anglaise à Halifax. Pourquoi? Parce que je désirais qu'elles connaissent aussi bien le point de vue anglais que le point de vue français, et ainsi être de meilleures Canadiennes. Mon seul fils est en troisième année de médecine, et il ne suit pas les cours de l'université française de Laval, que j'admire beaucoup, ni ceux de l'université de Montréal, mais bien ceux de l'université de langue anglaise et de religion protestante de Dalhousie, et cela pour les mêmes raisons.

Je demande à la Chambre si cette ligne de conduite est de nature à me porter à faire des déclarations fanatiques ici sur des questions de race. Je repousse absolument une telle opinion. Mon unique but a toujours été et sera toujours de chercher de mon mieux à éclairer mes concitoyens canadiens sur la portée de la conscription au point de vue des faits, de l'histoire, de la politique et de la race, à la lumière de l'étude que j'ai faite de cette question, et de les mettre en garde contre les graves dangers que comporte pour la nation une mesure de ce genre. Je me rends compte qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, bien que je n'aie pas remarqué l'heure à laquelle j'ai commencé mes observations; mais j'ai l'intention d'exposer ici certains faits concernant la conscription et que je trouve dans un livre dont la lecture, à mon avis, profiterait beaucoup à tous les honorables députés. Il s'agit du livre que j'ai mentionné tout à l'heure. On y trouve tous les faits, et toutes les indications y sont données. L'auteur n'est pas un citoyen du Canada, mais un ancien new-yorkais demeurant maintenant à Washington. La chose ne plaira peut-être pas à certains honorables députés qui ont naguère préconisé la mise en pratique du principe: "Ni troc ni commerce avec les Etats-Unis." L'auteur demeure en dehors de notre pays et ne cherche à obtenir aucune faveur pour la province de Québec ou une autre province quelconque au Canada, ni pour ceux qui sont pour ou contre la conscription; il a passé six mois presque sans interruption dans la bibliothèque de la Chambre des communes, comme on peut l'établir en consultant nos bibliothécaires, et aux archives de l'Etat, à la recherche des renseignements qui lui ont permis d'écrire ce livre de haute valeur.

[M. Veniot.]

Le premier chapitre de ce livre est consacré à l'état d'esprit du Canadien français; il y rappelle les luttes qui ont eu lieu depuis la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre jusqu'à la déclaration de la dernière guerre. Le deuxième chapitre a trait aux épreuves de la nationalité canadienne-française. Le troisième chapitre nous montre le nationalisme des Canadiens français au début du conflit. Les quatrième et cinquième chapitres (qui devraient intéresser la Chambre) nous rappellent l'union qui existait au Canada en 1914 et la reprise du conflit national, en 1916, alors que les Canadiens français étaient sur la défensive. On voudra bien me permettre de consacrer le temps qui me reste à la lecture de quelques passages de cet ouvrage. Je cite d'abord, de la page 55, le texte que voici:

L'Angleterre est entrée en guerre le 4 août. Le même jour le Gouverneur général a télégraphié au Roi que le Canada est uni du Pacifique à l'Atlantique dans sa détermination de défendre l'honneur et les traditions de l'Empire.

Puis, dans le paragraphe suivant:

Le phénomène le plus frappant pendant les premiers mois de la guerre a été l'unanimité presque complète de toutes les opinions au Canada.

Et un peu plus loin je lis:

Mais en 1914, les Canadiens de toutes les races et de toutes les croyances religieuses étaient unis par une sorte d'union sacrée. ... il y eut dans toute la province de Québec des démonstrations au cours desquelles le peuple proclama son adhésion à la cause de la Grande-Bretagne et de ses alliés.

Puis à la page 56:

A Québec, ancienne capitale du Canada, il y eut des démonstrations enthousiastes en faveur de la guerre. Canadiens anglais, Canadiens irlandais et Canadiens français y participèrent.

Dans le paragraphe suivant:

Avec une unanimité qui est d'autant plus surprenante si l'on songe aux amères dissensions des dernières années de guerre, les représentants de toutes les nuances politiques chez les Canadiens français, libéraux, conservateurs et même nationalistes, semblaient rivaliser d'ardeur pour la cause des Alliés et pour la participation du Canada à la guerre.... Dès le début du conflit européen, l'interprète officiel du sentiment canadien-français...

Il s'agit de sir Wilfrid Laurier.

...se déclara en faveur de la participation active du Canada à la guerre.

Page 57:

De sa voix éloquente, Laurier demanda à ses compatriotes de s'enrôler.

Page 58:

Les chefs catholiques n'hésitèrent pas à envisager la coopération entière et cordiale du Canada à l'effort de guerre de l'Empire. On en a la preuve dans la déclaration supplémentaire faite par l'archevêque Bruchési...

L'auteur cite ici cette déclaration. Et plus loin:

Laurier ... exhorta les soldats canadiens-français en ces termes: "Rappelez-vous que l'Angleterre a protégé nos libertés et notre foi. A l'ombre de son drapeau nous avons trouvé la paix, et reconnaissant ce que l'Angleterre a fait pour nous, vous partez afin de faire tout votre possible, en tant que Canadiens français, pour que le glorieux Union Jack continue de flotter à la brise."

A la page 59, je relève ce qui suit:

Les lettres pastorales ... ont parfois beaucoup contribué à maintenir les Canadiens français dans la voie de l'obéissance et de la loyauté envers la métropole.

Et plus loin; à la même page:

Les évêques n'hésitèrent pas à affirmer que par suite de l'entrée en guerre de l'Angleterre, il était manifeste que le sort de toutes les parties de l'Empire dépendait du triomphe de ses armes.

Je pourrais multiplier les citations pour démontrer qu'à cette époque l'harmonie la plus complète régnait entre les Canadiens de toutes races et de toutes confessions religieuses.

Je lis ensuite, à la page 64:

A la Chambre des communes, libéraux comme conservateurs semblaient être unanimes à reconnaître que le Gouvernement devait recevoir carte blanche pour la poursuite victorieuse de la guerre.

Et à la page 67:

Les opinions étaient absolument unanimes quant à la justice de la cause des Alliés et à la nécessité pour le Canada d'aller au secours de la métropole en ce moment de péril extrême.

Comme le temps me manque, je passe maintenant au chapitre suivant. Voici ce que je relève à la page 83:

Bien naturellement, il s'éleva alors un mouvement fortement appuyé en faveur de la constitution d'un bataillon composé exclusivement de Canadiens français.

On réclamait instamment la formation d'une unité canadienne-française.

On affectait parfois des Canadiens français à des unités largement anglophones et protestantes, où ils se trouvaient dans une ambiance très peu sympathique.

Puis:

Ils souffraient en outre du manque d'instructeurs canadiens-français et du refus des autorités de permettre, dans le premier contingent, plus d'une compagnie canadienne-française commandée par des officiers canadiens-français... On désirait donc vivement l'institution d'une unité où les Canadiens français trouveraient un milieu sympathique pour le libre exercice de leur religion et de leurs coutumes. Dans l'intervalle, les chefs canadiens-français des deux partis appuyaient le projet d'établissement d'une unité canadienne-française...

Par conséquent, l'autorisation, donnée le 30 septembre, de constituer un bataillon désigné Royal 22e canadien-français fut accueilli avec une patriotique satisfaction dans toute la province de Québec. Les rédacteurs de journaux, tant libéraux que conservateurs, de la ville comme de la campagne, étaient unanimes à approuver l'idée...

Avec la formation d'un bataillon canadien-français et les résultats de la campagne de recrutement, dont la réunion du parc Sohmer avait été l'un des événements principaux, il semblait que l'effort de guerre du Canada français avait reçu juste l'impulsion voulue et qu'il ne restait qu'à le tenir en marche.

Immédiatement après viennent les mots que voici:

Malheureusement, le gouvernement et surtout les directeurs du recrutement faillirent à la tâche. Le gouvernement conservateur de sir Robert Borden s'est trouvé gêné pendant la durée de la guerre par le fait que ses membres canadiens-français représentaient une minorité plutôt qu'une majorité de leurs compatriotes.

Et plus loin, à la page 90:

L'année 1915 a été marquée non seulement par la magnifique expansion de l'effort de guerre canadien, mais aussi par une recrudescence de la lutte des races et par la rupture prononcée de l'unanimité des Canadiens de langue française et de ceux de langue anglaise dans la poursuite de la guerre...

Sous ce semblant d'unanimité, certaines forces, certains courants et contre-courants d'émotion étaient destinés à entraver sérieusement l'effort de guerre canadien ainsi qu'à éteindre presque complètement l'enthousiasme qu'éprouvaient en 1914 les Canadiens français en faveur de notre participation active à la guerre européenne.

Et à la page suivante:

Ce fut au grand préjudice de la solidarité nationale que la controverse sur l'enseignement du français dans les écoles ontariennes atteignit l'état de crise à ce moment précis et aggrava les causes de désunion. . . L'agitation qui s'est produite autour des écoles bilingues d'Ontario. . . a eu pour effet d'accroître l'animosité entre les deux races, de sorte que la moyenne des Canadiens français en vinrent à perdre beaucoup de leur enthousiasme pour la cause de l'Angleterre.

Et à la page 92:

Rien d'étonnant que, par le jeu d'un sentiment instinctif, l'effort de guerre du Canada français se soit ralenti à mesure que s'envenimait la controverse des écoles ontariennes.

Et plus loin, à la même page:

L'animosité suscitée par la querelle des écoles bilingues de l'Ontario a été, plus que quoi que ce soit, cause du ralentissement de l'effort de guerre du Canada français.

Et à la page 93:

Il était extrêmement regrettable qu'une pareille question fût soulevée à une époque où la collaboration et la tolérance mutuelle étaient essentielles à la conduite efficace de la guerre.

Je me rends compte que mon temps de parole est presque épuisé. Pour terminer, j'exhorte tous les honorables députés de lire cet ouvrage s'ils tiennent véritablement à être bien renseignés sur la portée précise de la conscription comme obstacle à l'unité du peuple canadien.

Je terminerai donc en vous citant des extraits d'une lettre que je recevais d'un ami il y a quelques jours:

Qu'allons-nous faire au sujet de la conscription après le plébiscite? Pourquoi user de la conscription comme d'un chiffon rouge devant un taureau? Rappelons-nous-en bien toute la portée et fuyons-la comme la peste. Dirigeons plutôt tous nos efforts vers l'adoption de quelque autre moyen de recruter les effectifs dont nous avons besoin pour la défense du Canada à l'étranger. Rejetons de notre vocabulaire cet élément de discorde et de scission nationales et coalisons-nous sur un terrain d'entente commun où les susceptibilités ne sont pas chauffées à blanc. Que nos actions et nos paroles soient plutôt celles de frères selon la chair que nous sommes véritablement. Rallions nos forces plutôt que de les disperser, nous rappelant la formidable tâche qui nous incombe à tous de gagner cette guerre à côté de notre nation-sœur du Commonwealth.

Et pour prouver que je ne tiens pas rancune aux honorables députés qui m'auraient critiqué et particulièrement au chef de l'opposition, on me permettra, par votre entremise, monsieur l'Orateur, d'offrir avec mes hommages ce livre en cadeau au chef de l'opposition afin qu'il ait l'occasion de l'étudier et de communiquer une partie de son contenu à ses collègues..

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement l'intention de suivre point par point la thèse de l'honorable préopinant, mais je désire relever quelques-unes de ses remarques. Il a parlé de conscription. A entendre certains honorables députés parler de cette fameuse question dont on nous a tant rabattu les oreilles en cette Chambre, on pourrait croire que nous n'avons pas la conscription au Canada. Mais nous l'avons la conscription au pays, et autant vaut l'admettre. Ce que nous n'avons pas c'est la conscription pour le service outremer. On enlève les jeunes gens des fermes et des usines pour les enrôler de force dans l'armée canadienne. Pourquoi ne pas le dire carrément et cesser ces prétentions ridicules que la conscription n'existe pas au pays. De plus, pourquoi dans son éloquent plaidoyer en faveur de l'unité nationale, l'honorable préopinant n'a-t-il pas exposé son attitude sur la question du plébiscite et n'a-t-il pas dit ce qu'il compte faire pour pousser la population à libérer le Gouvernement de toute entrave?

M. VENIOT: Je l'ai déjà fait.

M. HOMUTH: Je suis heureux de le savoir, car si son discours de cet après-midi a pu contribuer à quelque chose ce n'est certes pas à l'unité nationale. Il a été bien plus de nature à semer la désunion au pays.

Je ne m'attarderai pas au plébiscite en général; la question a déjà été discutée. La Chambre s'est prononcée et nous aurons un plébiscite. J'avais l'impression que le débat sur la deuxième lecture devait se limiter au principe du bill et c'est pourquoi le discours de l'honorable préopinant m'a semblé absolument irrégulier. En réalité, je crois que le premier ministre a enfreint le Règlement hier, car le principe du bill n'était guère en cause. Je parlerai des grandes lignes du bill ainsi que de ses auteurs.

J'ai écouté attentivement les arguments avancés pour et contre le plébiscite durant le débat sur la résolution et au cours de la discussion qui s'est déroulée jusqu'ici sur le projet de loi lui-même. J'ai suivi non moins attentivement les discours prononcés sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et qui, presque tous, portaient sur la question du plébiscite. Le projet de loi à l'étude et tous ces discours doivent réveiller dans l'esprit du ministre des Mines et ressources (M. Crerar) de charmants souvenirs de sa carrière politique et d'anciens discours du premier ministre. J'imagine le ministre des Mines et ressources se sentant assez mal à l'aise, chaque fois qu'un trait décoché contre la loi des élections en temps de guerre et le gouvernement d'union traversait la Chambre, évidemment destiné aux membres du parti conservateur mais l'effleurant parfois au passage. Je l'entends s'écrier: "Aie, ça fait mal", quand ces dards l'atteignaient. Le ministre des Mines et ressources s'est fait élire pour la première fois à la Chambre des communes canadienne sous l'empire de la loi des élections en temps de guerre (1917), et son esprit a dû remonter le cours des années qui ont suivi. J'ai sous la main quelques extraits des discours prononcés durant cette campagne électorale par le ministre des Mines et ressources. Ils ne sont pas sans offrir quelque intérêt quand on les met en regard de son attitude actuelle sur cette question, et de l'appui très loyal,—je crois que c'est le terme qui convient—qu'il donne au premier ministre actuel.

Dans un discours qu'il prononçait à Carman, Manitoba, le 3 décembre 1917, le ministre des Mines et des ressources, qui était alors un candidat du gouvernement d'union, déclarait:

Conscrivez la richesse non moins que la chair et le sang.

Il félicita chaleureusement les libéraux qui, en raison de leur fidélité et de leurs convictions, avaient déserté le camp de sir Wilfrid Laurier et s'étaient ralliés au gouvernement d'union. Puis, le 13 décembre 1917, il disait:

Comme l'a déclaré l'honorable Arthur Meighen, le service militaire obligatoire est la pierre d'assise du gouvernement d'union.

A cette époque il était un zélé partisan du très honorable Arthur Meighen, dont il buvait toutes les paroles et épiait tous les gestes. Il le considérait comme un des grands hommes du Canada. Il déclarait ensuite:

Il n'y a aucune possibilité d'un referendum si ce gouvernement d'union est battu lundi prochain. Le Canada sera alors engagé à suivre une ligne de conduite qui le couvrira de honte.

Sir Wilfrid avait proposé un referendum. Le 14 décembre 1917, une foule immense se pressait dans l'enceinte de l'église Grace, à Winnipeg. S'adressant à cette foule, le ministre des Mines déclara ce qui suit:

Je ne mets aucunement en doute la loyauté de sir Wilfrid Laurier mais je conteste la loyauté de ceux qui l'appuient dans le Québec. Notre gouvernement d'union a l'appui de la crème du parti libéral.

Aujourd'hui, notre parti libéral a l'appui de tous les membres, qu'ils soient de la province de Québec ou des autres provinces. Inutile d'ajouter que son chef, le premier ministre actuel du Canada, n'était pas de la partie en 1917. Quant au ministre, il déclarait:

Lorsque les soldats se lancent à l'assaut, il n'est pas question de savoir s'ils sont libéraux ou conservateurs. Ne pourrions-nous pas également rester unis et nous lancer à l'assaut le 17 décembre?

Le premier ministre a beaucoup parlé d'unité nationale, et je désire revenir sur un discours qu'il prononçait en 1940, car il a trait au bill dont la Chambre est saisi en ce moment. Au sujet de l'unité nationale, le premier ministre a dit:

Ce résultat dépendait encore moins d'engagements pris concernant la prolongation de la législature en temps de guerre sans consulter le peuple, ou la formation d'un prétendu gouvernement "national" qui pourrait imposer la conscription ou enlever le droit de suffrage à plusieurs catégories de citoyens. Le souvenir de ces mesures de la dernière guerre est encore vivace à l'esprit du peuple canadien.

Il est peut-être nécessaire de comparer ce projet de loi avec la loi des élections en temps de guerre (1917). Le Gouvernement a découvert que le pays est en guerre et qu'il lui faut consulter le peuple sur une certaine question. En arrêtant les conditions de cette consultation populaire, le Gouvernement s'aperçoit qu'il lui faut présenter un bill à la Chambre, et inclure une disposition statuant sur ceux qui peuvent voter et sur ceux qui ne le peuvent pas. Il se trouve en face d'un problème dont, à mon sens, la solution sera difficile. N'oublions pas que dans le comté de Waterloo, dans certains comtés voisins et en plusieurs endroits du Canada, chaque fois qu'on l'a jugé utile depuis 1917, l'ancienne loi des élections en temps de guerre a été agitée devant les électeurs qu'elle pouvait intéresser. Et donc ce bill est présenté à la Chambre. J'espère ne pas enfreindre le Règlement, monsieur l'Orateur, si je dis que ce projet de loi contient plus de supercherie politique que toute autre mesure législative jamais présentée dans la Chambre des communes.

M. CLEAVER: L'honorable député l'appuie-t-il ou s'y oppose-t-il?

M. HOMUTH: Que mon honorable ami prenne patience. D'abord je veux comparer ce bill avec la loi des élections en temps de guerre, 1917. Cette loi contient des articles que je condamne sans hésiter, des articles qui, à mon point de vue, étaient injustes et n'auraient jamais dû être insérés dans une loi électorale de ce pays. Mais le présent bill contient des articles qui sont ou peuvent être tout aussi condamnables. La loi de 1917 accordait le droit de suffrage à certaines catégories de femmes du pays. Le droit fut accordé pour la première fois aux femmes d'Ontario aux élections de 1919. Mais la loi électorale de 1917, accordait le droit de suffrage aux épouses et aux mères des hommes qui se trouvaient outre-mer et, après tout, personne, que je connaisse, ne s'intéressait plus à la guerre que les épouses et les mères qui attendaient patiemment et fiévreusement le retour d'un mari ou d'un fils, qui attendaient peut-être pour ne recevoir qu'un télégramme leur disant que l'être aimé ne reviendrait plus.

L'hon. M. McLARTY: Assurément, l'honorable député ne laisse pas entendre que le présent bill leur enlève le droit de suffrage?

M. HOMUTH: Je ne laisse entendre rien de tel. Je compare certains articles de la loi des élections de 1917 avec certains termes du bill actuel, termes qui, vraiment, ne sont pas clairs à mon point de vue, et, s'ils ne sont pas modifiés, ne le seront pas pour les électeurs.

L'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) faisait allusion l'autre jour à l'alinéa *c*) du paragraphe 2 de l'article 4 du présent bill, alinéa concernant ceux à qui on refuse le droit de vote sur le plébiscite parce qu'ils n'ont pas le droit de vote dans la province qu'ils habitent. Il a fait un plaidoyer fort éloquent, prétendant que le grand parti libéral ne devrait jamais se permettre une chose semblable et demandant, au nom des principes du libéralisme, que cette disposition fût rayée du bill. Pour ce qui est des principes du libéralisme, je dois dire que l'honorable représentant faisait appel à des principes qui sont morts et bien morts. Quoi qu'il en soit,

il déclarait que la mesure renfermait une des clauses les plus dangereuses que puisse contenir n'importe quelle loi d'élections. Supposons qu'un navire de guerre allemand puisse s'approcher, disons de quelque ville de l'île du Prince-Edouard, et qu'on redoute l'activité des colonnards allemands de l'île, et qu'en conséquence le parlement provincial s'essemble immédiatement et décide d'interner un bon nombre de ces colonnards et de leur enlever leur droit de vote dans une élection provinciale. Il s'ensuivrait que toute personne d'origine allemande, d'un bout à l'autre du Canada, ne pourrait pas voter sur le plébiscite. Ceci pourrait se produire deux jours avant le vote. Toutes les personnes d'origine germanique ne pourraient voter sur le plébiscite, c'est-à-dire des milliers d'hommes et de femmes dont les fils se rendirent outre-mer pendant la dernière guerre et donnèrent leur vie pour notre pays, des familles qui se sont établies au pays il y a cent vingt et même cent cinquante ans et ont fait leur part dans toutes les guerres qu'ont livrées le Canada et l'Empire. D'autres races seraient peut-être traitées de la même façon. Je me demande la raison d'être de cette clause, à moins que le Gouvernement n'ait compris qu'elle s'applique aux Japonais par suite de la situation en Colombie-Britannique. S'il en est ainsi, soyons francs et inscrivons au projet de loi que les Japonais n'ont pas le droit de voter sur la mesure, mais n'y insérons pas une disposition aussi générale que celle-ci.

L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a soutenu, hier, et avec raison à mon sens, que le présent bill apporterait un changement complet à notre organisation constitutionnelle et à notre mode de gouvernement au Canada. Il l'a fait d'une façon tellement claire qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Je me rappelle, toutefois, ce qui est arrivé quand on a présenté à la Chambre la loi sur la mobilisation des ressources nationales ainsi que la mesure visant à l'inscription nationale. A la salle du comité des chemins de fer on a tenu une assemblée à laquelle le juge Davis et l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui était alors en outre ministre des Services nationaux de guerre, ont discuté toute cette question avec les membres de la Chambre. Ils ont affirmé, dans le temps, qu'on n'exempterait personne de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Ils ont, toutefois, prévu des sursis d'une durée indéfinie pour les membres de deux sectes religieuses, les Doukhobors et les Mennonites. Mais craignant le ressentiment d'autres peuples au pays, à la suite de ces sursis indéfinis accordés aux Doukhobors et aux Mennonites, le Gouvernement a décidé d'établir des camps ouvriers; les jeunes gens de ces deux croyances ont été arrachés à leurs foyers, aux fermes du pays et envoyés à ces camps pour travailler à la construction de routes inutiles et que certains touristes pourront parcourir dans quelques années. Mais dans l'Ouest je crois comprendre que les Doukhobors ont refusé de se rendre à ces camps; ils ont été traduits devant les tribunaux et condamnés, quelques-uns à l'emprisonnement et d'autres à l'amende; ceux qui ne payaient pas l'amende devaient passer un mois de plus en prison. Ils sont libres maintenant. Je doute que le Gouvernement les poursuive de nouveau, qu'il leur impose une amende ou les condamne à la prison, parce qu'ils ont acheté leur liberté par deux mois de prison et une amende de $200 ou trois mois de prison. A la lecture hâtive du bill, on serait porté à croire qu'on nie à ces gens le droit de voter sur la question du plébiscite, ou que, s'ils votent, ils seront astreints au service militaire. C'est l'impression qui se dégage d'une première lecture du bill. Mais, de fait, cela ne leur enlève pas le droit de se prononcer sur le plébiscite. Les objecteurs de conscience, les Mennonites et les Doukhobors du pays, peuvent voter sur cette question, et c'est là l'un des côtés suspects de la mesure. Le Gouvernement devrait expliquer clairement à la population s'il entend permettre à ces gens de voter sur la question du plébiscite. Ils ne savent à quoi s'en tenir, à l'heure qu'il est.

Prenez le cas d'une famille mennonite ou doukhobor composée du père, de la mère, de trois filles ayant passé vingt et un ans et par conséquent en âge de voter, et d'un fils d'âge militaire. Si le fils vote, il se trouve astreint au service militaire, mais le père, la mère et les trois filles peuvent voter, sachant bien qu'ils ne seront pas tenus de servir. Le fils se garde de voter et ne se trouve pas astreint au service et nous avons contre le plébiscite cinq votes dans la même famille. C'est ce qui arrivera sous le régime du projet de loi. Le Gouvernement se trouve en mesure de prétendre que, alors qu'il y a lieu de croire que ces gens n'osent pas voter, nous avons arrangé cependant les choses d'une façon très subtile pour qu'ils puissent voter, car seul le fils d'âge militaire en est empêché. Ces gens n'ont pas à se battre pour leur pays ni à servir d'aucune façon et l'on va permettre à cinq personnes sur six d'une même famille de voter dans la négative. Ce n'est assurément pas le genre de mesure législative que nous voulons.

M. ROEBUCK: Qu'est-ce que l'honorable député préconise?

M. HOMUTH: Ce que je préconise? Je voudrais que le Gouvernement se montre

sincère et nous fasse part de son attitude en la matière; qu'il nous dise si ces gens ont ou n'ont pas le droit de vote. Que l'honorable député me permette de lui dire que tout citoyen qui, jouissant de la liberté, des avantages et de la protection que notre pays et l'Empire lui assurent, n'est pas prêt à servir jusqu'à la limite possible dans l'armée ou dans les forces non combattantes, est indigne du titre de Canadien. C'est mon opinion et je ne crains pas de l'exprimer. Les Mennonites ne répugnent pas à servir; ils sont prêts à faire tout ce qu'ils pourront pour contribuer à notre effort de guerre pourvu qu'on ne les oblige pas à porter les armes et à tuer, ce qui est contraire aux principes de leur religion. Il y a toutefois bien des choses que ces gens pourraient faire, et cela mieux que d'autres; il n'y a donc aucune nécessité de les chasser de leurs fermes et de les envoyer dans des camps.

J'ajoute que ce bill ne s'accorde pas avec la loi du service de guerre, car, d'après les dispositions qu'on trouve dans le bill, ces gens peuvent être arrêtés et envoyés dans des camps. Je me demande si c'est le secrétaire d'Etat qui a rédigé ce bill. Je l'ignore, mais je n'en serais pas surpris, car il est tout aussi embrouillé qu'un grand nombre des décrets du conseil qui sont sortis du ministère du Travail pendant qu'il en avait la direction et dont nous ne comprenions pas la signification la moitié du temps.

Je dois dire aussi, monsieur l'Orateur, qu'on ne prend aucune mesure pour faire voter les gens. Le premier ministre a fait appel hier à l'unité nationale; il a demandé aux honorables députés de se rendre dans leurs circonscriptions, d'organiser leurs électeurs et d'obtenir que les membres des clubs sociaux et d'autres citoyens offrent gratuitement leurs services comme présidents des bureaux de votation, scrutateurs et le reste. Je crois qu'on peut amener un grand nombre de gens à faire cela. D'un autre côté, s'il veut faire appel à l'unité nationale, il devrait s'adresser en premier lieu aux membres même de son parti, pour ce qui est du plébiscite, car les seuls membres de cette Chambre qui aient déclaré qu'ils refuseraient de libérer le Gouvernement de la promesse qu'il a faite au peuple sont des députés de son propre parti; et les seuls groupes qui se soient formés jusqu'ici au Canada relativement à ce plébiscite y sont opposés. Si l'on en juge d'après quelques-uns des discours prononcés en cette enceinte, ainsi qu'à une réunion tenue à Montréal et qui a été suivie de tumulte, il existe une formidable organisation chez les gens qui refusent de libérer le Gouvernement de sa promesse. Or, qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour assurer une organisation forte et agissante chargée de voir à ce qu'il y ait un nombre suffisant de votes affirmatifs pour le dégager de ses promesses? Il a une énorme responsabilité. Je n'ose songer à l'idée que va se faire de notre pays, non seulement notre population mais celle des autres nations du monde, si les électeurs refusaient de relever le Gouvernement de ses engagements. Si cela se produisait, ce serait tragique.

M. CLEAVER: Pourquoi pas alors appuyer la mesure?

M. HOMUTH: Je l'appuie. Qui a dit le contraire?

M. CLEAVER: Je n'ai entendu aucune parole à l'appui de la mesure, bien que j'écoute l'honorable député.

M. HOMUTH: L'honorable député de Halton (M. Cleaver) ne cesse de faire des remarques au sujet de choses qu'il ne connaît pas. Il ne sait d'où il vient ni où il va, au point de vue politique.

M. CLEAVER: Mais, je n'ai pas encore fait le tour de la question.

M. HOMUTH: Monsieur l'Orateur, j'affirme en toute franchise que le premier ministre a une tâche formidable à accomplir. Il doit tout d'abord consolider ses positions et voir à ce que ses propres adhérents à la Chambre se chargent de la besogne qu'il nous demande d'accomplir. Il peut compter sur nous. Il peut être certain de l'attitude que l'opposition va adopter. Notre chef l'a très clairement définie. Mais si le vote sur le plébiscite est négatif, le Canada se trouvera en fort mauvaise posture.

Cette semaine, nous avons eu une séance secrète de la Chambre afin d'obtenir des renseignements touchant notre effort de guerre. Au mois de mai, nous aurons le plébiscite pour demander à la population de relever le Gouvernement d'une promesse. Cependant, le peuple n'a pas, concernant la guerre, les renseignements que nous avons. Il est temps que le premier ministre et ses collègues lui expliquent clairement quelle est la situation et quels dangers pèsent sur le Canada et sur tout ce qui nous est cher. Plutôt que de voir la réponse au plébiscite négative, j'appuierais le Gouvernement s'il voulait retirer toute cette question des délibérations de la Chambre et l'oublier pour toujours. Malheureusement, s'efforçant non pas de favoriser l'unité nationale, mais de jouer avec cette question, le Gouvernement s'est engagé dans une voie fort dangereuse.

M. MacNICOL: Il n'ose en sortir.

M. HOMUTH: Il a peur d'avancer ou de reculer. A mon sens, il ferait mieux de tout abandonner, dût-il en subir des contre-coups, plutôt que de continuer dans la voie où il s'est engagé et de compromettre sérieusement l'effort de guerre du Canada.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): L'honorable préopinant a dit que le Gouvernement s'est engagé dans une voie dangereuse d'où il n'ose sortir. L'exemple est bien mal choisi, car les honorables vis-à-vis s'étaient eux aussi engagés dans une voie analogue, et n'empêche qu'ils en sont maintenant sortis.

J'ai suivi avec grand intérêt les remarques de l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth). Il a surtout été remarquable par ce qu'il n'a pas dit. La campagne contre le plébiscite a été menée avec beaucoup de verve et d'élan jusqu'à ces derniers jours, alors que l'opposition s'est aperçue qu'elle s'était engagée dans une voie dangereuse. Aujourd'hui, l'opposition ne condamne plus le plébiscite,—ce serait trop risqué. Elle limite sa critique à de menus détails du bill qu'il sera sans doute possible, une fois en comité, de régler à la satisfaction de tous les partis intéressés.

Par exemple, l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) a critiqué l'article 5 du projet de loi qui vise peut-être le vote mennonite ou doukhobor de l'Ouest. D'après cette disposition, les votants du plébiscite ne pourront réclamer ensuite d'exemption du service obligatoire. Et l'honorable député s'est violemment indigné devant la perspective de quelque famille mennonite qui pourra voter tout entière, sauf ses membres qui sont assujétis au service militaire. Je lui ai demandé ce qu'il proposait, et il a répliqué avec violence mais sans répondre à ma question. Un ami qui siège près de moi m'a passé un livre dans lequel il m'a signalé une citation de la pensée suivante d'un philosophe d'autrefois: "En politique, la violence est en proportion inverse des connaissances." La citation m'a paru pertinente et opportune, parce que si l'honorable député s'est excité, il ne m'a pas indiqué ce qu'il propose. Que faut-il faire dans les circonstances, admettant l'exactitude de l'exposé qu'il a fait de la situation? Allez-vous priver du droit de vote tous les Mennonites et les Doukhobors; allez-vous assujétir les votants au service militaire? A mon sens, ce qu'il faut pour discuter les dispositions d'un bill, ce n'est pas la fougue, mais un esprit pratique. Le projet de loi tel qu'il est rédigé ne représente-t-il pas probablement la meilleure solution dans les circonstances? Il stipule que ces jeunes gens aptes au service ne pourront voter sur cette question et réclamer ensuite une exemption.

Je suis enclin à féliciter l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) de sa sortie contre l'article 3. Le projet de loi pose deux principes. Une vise le principe d'accorder au pouvoir exécutif la faculté de tenir des plébiscites généraux sur n'importe quelle question et en tout temps. C'est ce qui est exprimé dans le projet de loi. Maintenant le chef du gouvernement donne à entendre que l'on modifiera plus tard cette disposition en comité. Si le bill devait rester inchangé, je le regarderais avec beaucoup d'appréhension. Je n'aime pas l'octroi de pouvoirs d'ordre général à un gouvernement à moins qu'on n'en définisse nettement le mode d'emploi. Nous avons l'exemple de la loi des mesures de guerre adoptée aux premiers jours de cette législature...

L'hon. M. HANSON: Non, je dirais lors de la dernière guerre.

M. ROEBUCK: J'accepte la rectification. C'était avant la présente législature du Parlement, mais après la déclaration de guerre.

L'hon. M. HANSON: Non, elle a été adoptée en 1914, au cours de la première guerre. Elle est restée lettre morte jusqu'au présent conflit.

M. ROEBUCK: Puis elle a été remise en application au cours de la présente législature.

L'hon. M. HANSON: Elle a été remise en vigueur.

M. ROEBUCK: Oui, je remercie l'honorable député de la rectification. Je ne me rappelle pas si un vote a eu lieu à la Chambre, lors de la remise en vigueur de la loi, mais je suppose qu'aucun honorable membre, tant parmi les simples députés que parmi les ministres, ne prévoyait alors que le cabinet rendrait 20,000 décrets. Et personne ne prévoyait, je suppose, que ces décrets comporteraient des mesures aussi étendues que la limitation des prix, et la réglementation des salaires et autres dispositions d'ordre civil. Quand on investit l'exécutif de pouvoirs il faut veiller à ce que les restrictions établies l'empêchent de dépasser les bornes voulues. Je trouve regrettable que l'activité du Parlement ait dû subir une restriction et que les pouvoirs de l'exécutif soient devenus si considérables; c'est pourquoi j'hésiterais à conférer à ce dernier l'autorisation de tenir un plébiscite général sur une question quelconque. Je loue donc l'honorable député de Lake-Centre de s'être opposé à cette proposition lorsque la Chambre en a été saisie. Toutefois, étant donné l'assurance que nous avons reçue du Gouvernement, nous pouvons, je crois, supposer que le sujet que nous avons présentement à débattre est celui du plébiscite par lequel on demandera aux électeurs:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Tel est le sujet dont nous sommes présentement saisis.

Je n'ai pas pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, débat au cours duquel on a surtout fait valoir des arguments pour ou contre la conscription. Si je n'ai pas pris la parole, c'est que j'estimais que presque tous les points de vue avaient été exposés et qu'il n'était guère utile de prolonger la discussion sur ce problème si épineux. En effet, à mesure que le débat avançait les esprits s'échauffaient de plus en plus, les divergences d'opinion devenaient sans cesse plus marquées et la situation se faisait plus confuse pour le peuple canadien. La solution du problème eût été assez facile si les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre avaient pu se soustraire à l'influence d'une opinion publique ameutée. Toute la difficulté provient de l'excès de verbiage et peut-être aussi de l'esprit de parti qui s'est manifesté à l'égard de cette question.

Je n'ai pas pris part à la discussion, mais je crois opportun de justifier mon attitude auprès de mes commettants.

Je ne suis ni conscriptionniste ni anticonscriptionniste. Il y a deux points de vue à envisager ici. D'abord, la préférence que j'ai moi-même et que bien d'autres ont pour une armée de volontaires plutôt que de conscrits, parce que nous croyons meilleure une armée de volontaires. Je me rappelle l'époque où nous avions presque du mépris pour les armées de conscrits des pays d'Europe, et où nous étions fiers des armées britanniques qui étaient alors formées de volontaires. Je suis confirmé dans mon opinion par les observations du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), qui a déclaré qu'il était très important que notre magnifique armée de volontaires soit renforcée par des volontaires et non par des conscrits. Je suis convaincu que l'une des choses essentielles,—cette expression est peut-être un peu trop énergique,—que l'une des meilleures qualités à rechercher chez les recrues de l'armée canadienne c'est la volonté de servir. C'est un élément d'une grande importance; et je ne vois pas, comme d'aucuns le prétendent, ce que nous pourrions gagner, du point de vue de l'armée, à abolir le volontariat et à le remplacer par la conscription. Je n'approuve donc pas la conscription comme mesure de contrainte.

Par ailleurs, j'ai sous les yeux les observations faites par M. Churchill dans l'un de ses discours,—qui ont été réunis dans un volume,—et j'aimerais vous les lire. Parlant au cours d'un débat sur la loi de conscription qui a été présentée à la Chambre anglaise durant cette guerre, il a dit:

Au début de la guerre de 1914 un million de volontaires se sont enrôlés en peu de temps, et nous n'avions pas d'armes à fournir à la grande majorité de ces recrues, mais, après un certain temps deux millions d'hommes s'étaient présentés pour servir au front, et l'on avait atteint les limites du volontariat. La guerre continuait, et on ne pouvait maintenir les effectifs de l'armée. Nous avons eu alors le spectacle honteux de volontaires blessés à deux et mêmes trois reprises qui étaient obligés de retourner aux tranchées, et les soldats réguliers qui avaient servi deux années entières au front se virent privés du droit de réclamer l'expiration de leur contrat. Cette situation parut intolérable au sens national de la justice. De plus, les deux millions de familles dont les hommes avaient porté tout le fardeau étaient furieuses de constater qu'un très grand nombre de sujets parfaitement aptes au service restaient au pays et occupaient les emplois abandonnés par les leurs, à des salaires plus élevés. Ce n'est que ce sentiment de malaise et d'injustice, qui s'est répandu par tout le pays au printemps et à l'été de 1916, qui a rendu possible l'adoption du bill de la conscription.

Et nous voici en présence de deux principes opposés: d'un côté la valeur d'une armée de volontaires, de l'autre l'injustice absolue du service volontaire; l'injustice de voir s'enrôler seulement ceux dont le patriotisme est assez grand pour les pousser à ce faire; l'injustice de permettre à ceux qui n'ont pas la même dose de patriotisme de rester en sécurité au sein du confort de leurs foyers. Ces deux opinions sont inconciliables; plus on en parle, plus elles nous apparaissent contradictoires. Il faut donc en arriver à un point où des décisions d'ordre pratique s'imposent plutôt qu'un choix bien arrêté entre les deux.

Le jour n'est pas encore arrivé au Canada, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, où les citoyens se révoltent à l'injustice d'une telle situation. Si la guerre se prolonge; si la liste des morts et des blessés devient plus chargée; si les journaux publient des listes de plus en plus longues de ceux qui sont disparus; s'il faut encore des mois et des mois de service ardu, ce sentiment prendra de grandes proportions dans notre pays et on verra l'injustice qu'il y a à maintenir les patriotes sur la ligne de front tandis que les chômeurs, les embusqués jouissent du confort de leurs foyers. C'est ainsi que le désir de justice que comporte le service sélectif l'emportera sur celui d'avoir une armée de volontaires. Nous devons nous préparer afin d'être en mesure de faire ce que les circonstances pourront exiger de nous.

Voilà pourquoi je suis de tout cœur en faveur du bill dont la Chambre est maintenant saisie. L'opposition faite à cette mesure est peut-être due à l'ignorance des circonstances; ceux qui la font refusent peut-être de

voir ou d'examiner la question en jeu. Je voudrais communiquer à la Chambre le texte d'une résolution que j'ai reçue du greffier de la ville de Toronto. Le greffier de cette ville, M. J. W. Somers, m'écrit ce qui suit:

Conformément aux instructions reçues, je vous envoie sous ce pli le texte d'une résolution adoptée par le conseil de ville lors de sa réunion du 9 février 1942 et ainsi conçue:

Considérant que le gouvernement fédéral a l'intention de tenir un plébiscite sur la question de la conscription en général; et que le coût estimatif de la tenue de ce plébiscite est de plus d'un million de dollars; que le gouvernement électif d'Ottawa doit plus que jamais montrer la voie en ce moment; que la tenue d'un plébisciste entravera plus qu'il ne servira l'effort de guerre du Canada;

"Ce conseil municipal prie le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de faire appel au peuple du Canada par voie de plébiscite à cette heure excessivement grave et décide que copie des présentes soit envoyée au premier ministre du Canada, aux membres du Cabinet ainsi qu'aux députés fédéraux de cette ville."

J'ai reçu cette résolution et le texte de ma réponse ne manquera pas d'intérêt. Voici un passage de ma lettre au greffier de la ville:

Je suis heureux de connaître l'avis du conseil municipal sur cette question et je vous remercie de votre lettre.

La résolution me semble incomplète, toutefois, et j'aimerais obtenir quelques renseignements. Je suis d'opinion que la modification de notre loi sur le service sélectif s'impose et je crois que le conseil partage mon avis sur ce point. Il n'explique pas clairement, cependant, comment le Gouvernement pourra se délier de ses engagements envers le public sans la tenue d'un plébiscite. Je suis convaincu qu'il n'entend pas que le Gouvernement passe outre à son engagement ou qu'il le viole et j'ai aussi assez bonne raison de croire que le conseil ne préconise pas de maintenir indéfiniment la situation actuelle. La loi actuelle interdirait d'envoyer des conscrits outre-frontière aux Etats-Unis et ne permettrait pas non plus d'occuper, par exemple, les îles Aléoutiennes contre les Japonais avec nos conscrits.

J'attache quelque prix à l'opinion et à la sagesse du conseil municipal et j'aimerais savoir exactement ce qu'il propose.

Cette lettre portait la date du 16 février et elle est encore sans réponse. Au cours d'un entretien particulier sur le sujet, j'observe qu'à poser directement la question: "Préconisez-vous de rester comme nous sommes ou que le Gouvernement viole son engagement", on obtient rarement une réponse et on n'en obtient assurément aucune d'un partisan. Nombre de gens ne se rendent pas compte de ce que comporte réellement une attaque contre le plébiscite. Hier, l'honorable député de Yale (M. Stirling) nous a dit que les 245 membres de cette Chambre devraient s'entendrent pour adopter unanimement une résolution nous déliant de l'engagement. L'honorable député a semblé croire que nous pourrions ensuite, en tout honneur, aborder et régler la question à notre gré. J'ai pris la parole sur cette question dimanche soir dernier à Toronto devant un auditoire considérable. J'ai déclaré que moi-même, dans cette même salle et de cette même tribune, j'avais déclaré à ces même gens que si le régime était réélu le Gouvernement du premier ministre (Mackenzie King) n'imposerait pas la conscription. J'avais le droit de faire cette déclaration, parce que j'avais la promesse du premier ministre, ainsi que, comme je l'ai indiqué alors, celle du chef de l'opposition de l'époque (M. Manion). Par conséquent, quel que fût le parti qui sortit victorieux, il ne devait pas y avoir de conscription jusqu'à la tenue de nouvelles élections générales.

J'ai dit à mes auditeurs que je ne consentirais pas à la rupture d'engagements et que je ne me prêterais pas à leur rupture comme principe d'action politique. Je suis toujours de cet avis. Je ne me prêterai pas à la rupture des engagements en question et, monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment, si je combinais quelque chose avec l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), je me trouverais relevé de mon engagement. Pas davantage si ma combine réunissait tous les honorables députés qui m'entourent et même l'honorable député de Yale (M. Stirling) et le chef de l'opposition.

D'après un vieux dicton, lorsque les voleurs se chicanent les gens honnêtes retrouvent leurs droits. C'est lorsque les voleurs s'unissent que les gens honnêtes doivent être vigilants. Nous ne pouvons pas nous libérer d'un engagement solennel contracté envers le public en prétendant tramer avec d'autres une sorte de conspiration en vue d'agir à notre guise sans son consentement. Nous n'accroîtrions nullement la moralité de notre acte en violant chacun notre engagement de concert avec les autres députés qui violent le leur.

Ainsi donc, autant que je puisse voir, aucune autre solution pratique n'existe que la tenue d'un plébiscite en vue d'obtenir notre libération. C'est la solution honnête, la solution loyale. Elle est nécessaire, elle s'impose.

L'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Homuth) est très inquiet au sujet du vote, et se demande si le plébiscite sera approuvé. Il s'est plaint de ce qu'on demandait en quelque sorte aux honorables membres de l'opposition de le faire approuver. Il a demandé: Qu'est-ce que le Gouvernement a l'intention de faire? Je lui adresserai la même question à mon tour. Je lui dirai ce que je ferai, car je l'ai déjà fait. Je demande qu'on réponde "oui" au plébiscite. Que ferez-vous de votre côté? Il n'y a aucun doute quant à l'attitude que prendront la grande majorité, au moins 95 p. 100, des honorables députés de notre

côté de la Chambre. Maintenant quelle sera l'attitude de l'opposition?

L'argent et l'organisation ne font pas défaut chez les conservateurs. L'honorable représentant de Gloucester (M. Veniot) nous a parlé de la junte qui récemment s'est réunie à Toronto pour stimuler l'effort de guerre total, une junte qui a dépensé des milliers de dollars en publicité dans les journaux.

M. JACKMAN: Ce sont tous des libéraux.

M. ROEBUCK: Ces mêmes messieurs, de concert avec les honorables députés d'en face, peuvent encore dépenser leur argent, et entreprendre une campagne de cette nature. J'espère qu'ils réussiront mieux que la dernière fois. Cependant, ils peuvent toujours essayer; ils peuvent tenter la chose.

M. HARRIS (Danforth): Qu'est-ce qui autorise l'emploi de l'expression "de concert avec"? L'honorable député a employé l'expression "de concert avec les honorables député d'en face".

M. ROEBUCK: Oui.

M. HARRIS (Danforth): Sur quoi l'honorable député fonde-t-il cette assertion?

M. ROEBUCK: Sur quoi je fonde cette déclaration?

M. HARRIS (Danforth): Oui.

M. ROEBUCK: Sur le fait que la junte qui s'est réunie sur le toît de l'hôtel Royal York a appuyé dans la mesure de ses moyens les conservateurs au cours des élections complémentaires.

M. HARRIS (Danforth): C'est seulement votre opinion.

M. ROEBUCK: Oui, seulement mon opinion,—et elle est fondée sur des faits. J'ajouterai que les résultats des élections complémentaires me donnent raison quand je dis que leurs actes n'ont pas été couronnés d'un bien gros succès.

La Chambre trouverait peut-être intéressant le récit de ce que j'ai constaté au sujet de cette annonce et du travail de la junte. Les honorables députés savent que je viens de Toronto et je m'en réjouis. J'en suis fier, nonobstant le fait que l'opinion publique dans cette ville est si souvent induite en erreur par de riches conservateurs. Il y a deux villes dans Toronto; il y a d'abord la masse du peuple et ensuite ces messieurs, fort respectables d'ailleurs, qui trop souvent prennent sur eux de parler au nom des autres.

La Chambre aimera peut-être savoir dans quelle mesure a réussi leur soi-disant campagne en faveur d'une guerre totale. Je représente une circonscription située au centre de Toronto, ville que l'on tient pour impérialiste, tory et aux vues étroites. C'est une région où sont répandus les trois grands journaux provinciaux,—et il est bien certain que cette annonce y a circulé, parce que ces messieurs en ont payé la publication dans tous les journaux. Pendant des jours et des jours, on vit des pleines pages, des pleines colonnes d'annonce exhortant les électeurs de ma circonscription à m'écrire et à me dire ce que je devrais faire. Il y en eut des colonnes et des colonnes. J'ai appris dans un journal qu'un homme est censé avoir téléphoné à 700 personnes, leur demandant d'écrire à leur représentant pour l'enjoindre de se prononcer en faveur de la conscription, de la guerre totale ou de quelque chose de ce genre.

La campagne dura plusieurs jours. On fit connaître mon nom et mon adresse dans ma circonscription en disant que j'en suis le représentant. Or, connaissant la puissance de la presse, l'influence de la publicité, combien de lettres ai-je reçues, à votre avis, monsieur l'Orateur? Je représente une circonscription de 60,000 à 100,000 électeurs. Combien de milliers de lettres pense-t-on que je reçois? On se rappelle qu'on ne se contentait pas d'exhorter les gens à écrire des lettres, on leur disait encore de couper les annonces des journaux et de les faire parvenir sous pli à leur représentant.

M. REID: On n'avait pas à les affranchir.

M. ROEBUCK: On n'avait pas à les affranchir, et on leur avait donné mon adresse. Il ne faut pas oublier que je représente environ 60,000 commettants au centre même de Toronto l'incorruptible. Combien de pleins wagons de lettres ai-je reçues?

M. JACKMAN: Environ 300?

M. ROEBUCK: Environ trois cents? L'honorable député d'une des circonscriptions de Toronto a mentionné le chiffre de trois cents wagons. Eh bien, Mesdames et ...

Des VOIX: Oh! Oh!

M. ROEBUCK: C'est la charmante personne qui siège à ma droite qui est cause de ma méprise. Mes honorables collègues seront sans doute surpris d'apprendre que je n'ai pas même reçu cent lettres.

M. HARRIS (Danforth): On savait à qui on s'adressait.

M. ROEBUCK: Oui, on le savait. Et la raison, c'est que personne dans ma circonscription n'avait lieu de se croire plus patriote que moi, ou de penser qu'il agirait mieux que moi dans les circonstances. Mes électeurs ne se sont pas laissés impressionner par les annonces des journaux non plus que par les gens cossus qui se réunissaient autour de tables somptueuses à l'hôtel Royal York.

Il existe dans Toronto deux villes: celle des esprits larges, et je m'associe ici à l'honorable député de Broadview (M. Church), quand il a déclaré, ces jours derniers que, bien loin d'être étroite, Toronto avait les idées larges.

M. MARTIN: Ses rues sont étroites.

M. ROEBUCK: La ville est sillonnée de rues larges et magnifiques, et aussi de quelques autres qui sont étroites. Et dois-je parler de ses ruelles?

M. MARTIN: Mes connaissances s'arrêtent là.

M. ROEBUCK: Oui, c'est un fait, tant du point de vue moral que matériel. Le malheur c'est que trop souvent on ne voit et n'entend que les gens aux idées étroites et que, alors que la grande masse des citadins de Toronto gardent bouche close mais ne cessent de penser.

Je veux que ma circonscription sache que je vais appuyer ce projet de loi et que je vais exhorter mes commettants à voter en faveur du plébiscite.

Il y a deux aspects à cette question. Quant au premier aspect, le premier ministre l'a traité d'une façon si complète qu'il n'y a presque plus rien à y ajouter. Le superbe discours qu'il a prononcé hier était bien concluant et reste gravé dans ma mémoire.

Nous avons avisé aux moyens de recruter des hommes et considéré s'il y avait lieu de le faire par le volontariat ou par la conscription. Toutefois, il est un autre aspect dont on n'a pas fait mention mais qui n'est guère moins important. Il surgira une fois que l'on aura recruté ces combattants; et on en a recruté un grand nombre par le régime du service sélectif. Comme je l'ai déclaré dans ma lettre au conseil municipal de Toronto, nous ne serons pas en mesure d'utiliser ces hommes s'il est nécessaire de traverser la frontière internationale canado-américaine pour aller protéger les îles de la côte du Pacifique. Il est fort improbable mais possible tout de même qu'un corps expéditionnaire ennemi débarque sur la côte du Pacifique et qu'il nous dispute les défilés des Rocheuses. Notre seul espoir de déloger une telle armée serait d'expédier des soldats dans le sud et de leur faire remonter le littoral. Au point où nous en sommes, ce nous serait une impossibilité. Nous ne pouvons pas recruter des hommes pour le service outre-mer par un appel sélectif. Et une fois que nous les aurons recrutés, nous ne pouvons les envoyer en expédition qui leur fasse traverser nos frontières ou qui les conduise au delà des eaux territoriales.

C'est pourquoi, que vous soyez conscriptionniste ou anticonscriptionniste, j'affirme que la nécessité d'améliorer cette situation vous commande d'appuyer le plébiscite.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de suivre l'honorable préopinant, mais j'ai jugé intéressant l'allusion qu'il a faite aux deux villes que renferme la bonne ville de Toronto. C'est là, une situation qui s'applique et qui s'est appliquée un peu partout depuis nombre d'années. Lord Beaconsfield, à une époque premier ministre de Grande-Bretagne, a écrit un livre sur les deux nations, les deux Angleterres. Il a parlé de l'Angleterre du riche, du puissant et des aristocrates, puis de l'Angleterre des masses ouvrières, des murs bousillés sur lesquels l'autre Angleterre s'appuie. Il a fait un grand succès du thème.

Le présent bill contient un ou deux points que je désire discuter brièvement. L'un a été plus ou moins tiré au clair hier dans le discours du premier ministre (M. Mackenzie King). Il est regrettable, que ce dernier n'ait pas prononcé ce discours durant le débat sur l'Adresse. Il semble qu'il parlait alors en vue des élections complémentaires, tandis qu'hier il songeait réellement au plébiscite. Durant la discussion sur l'Adresse, je ne pouvais comprendre si le projet de plébiscite résultait d'un désir, chez les ministres, d'obtenir ce pouvoir additionnel ou des frondes et des flèches du "comité des deux cents". Pendant tout le débat sur l'Adresse, les discours des honorables membres de la droite soulignaient deux choses: la critique du "comité des deux cents" et les bons résultats du système d'enrôlement volontaire. Il en était ainsi dans une mesure telle que je commençai à m'inquiéter du sort réservé au plébiscite.

Si nous devons tenir un plébiscite, et il semble bien que nous allons le faire, il faut absolument qu'il soit résolu dans l'affirmative. Ni le pays ni le Gouvernement ne peuvent songer à un plébiscite décidé dans la négative ou, même, dans l'affirmative sans un vote prépondérant. Le Gouvernement, et notre effort militaire, il me semble, se trouveront en mauvaise posture si le résultat est indécisif, c'est-à-dire, si l'affirmative ne l'emporte que par une faible majorité, ou si une majorité pour l'affirmative est forte dans une section du pays et faible dans une autre, même si la majorité pour tout le pays est en faveur de l'affirmative. Je vais indiquer au Gouvernement comment le plébiscite peut être décidé dans la négative si on le soumet sous sa forme actuelle.

Dans le discours du trône et dans le discours du député du Gouverneur général lors

de la prorogation du Parlement, se trouve la raison que le Gouvernement devrait faire valoir pour que le plébiscite se décide dans l'affirmative. Parlant lors de la prorogation du Parlement le 21 janvier dernier, le député du Gouverneur général a dit:

Depuis l'ouverture de la présente session, nous avons vu la guerre prendre une telle ampleur qu'elle s'étend aujourd'hui dans le monde entier. A mesure que les actes d'agression se sont succédés, ils ont soulevé partout la résistance active des peuples libres. Le mythe de l'isolement national a disparu de la terre. Il est maintenant reconnu que la liberté de chaque nation est liée à la liberté de toutes les nations.

J'approuve tout cela, mais qu'ont dit les honorables membres de la droite depuis l'ouverture du Parlement le 22 janvier pour enseigner au peuple canadien, ou aux isolationnistes du pays, que la cause du Canada est celle de toutes les nations libres de l'univers? Une déclaration semblable se trouve dans le discours du trône, dont le premier paragraphe est ainsi conçu: Dès le premier paragraphe, il est dit:

Il ne saurait plus exister de doute quant à la nature et à l'étendue de la guerre actuelle. C'est un conflit mondial entre des forces irréconciliables. Sur tous les continents, y compris le nôtre, et sur tous les océans, les forces qui cherchent à dominer le monde et celles qui veulent préserver la liberté sont en présence. Dans toutes les parties du globe la civilisation est aux prises avec la sauvagerie.

A mon sens, ce premier paragraphe nous donne la raison pour laquelle le Gouvernement devrait avoir les pouvoirs lui permettant d'utiliser toutes nos ressources en hommes et en matières premières afin de combattre l'ennemi partout où il se trouve.

Le discours qu'a fait hier le premier ministre a, je le répète, dissipé, jusqu'à un certain point, une de mes craintes, savoir que le Gouvernement ne saisissait pas suffisamment les nécessités urgentes de l'heure. Les besoins sont pressants. En mon nom comme, en celui, je crois, du groupe dont je fais partie, je dis que le Gouvernement devrait recevoir la liberté et le pouvoir qu'il recherche. Toutefois, nous ne voulons pas que la chose en reste là. D'après les renseignements qui me parviennent de ma province, la Colombie-Britannique, je suis convaincu que si le plébiscite est soumis au peuple dans sa forme actuelle, sans l'assurance que la conscription s'appliquera non seulement aux hommes mais également à la richesse, à l'industrie et aux matières premières du pays, jusqu'à la dernière once et jusqu'au dernier cent, la Colombie-Britannique votera sans aucun doute dans la négative. Plusieurs autres provinces, je crois, donneront le même verdict.

Le premier ministre nous a dit hier qu'il ne s'agissait pas de conscription dans le plébiscite mais de liberté à accorder au Gouvernement. Semblable affirmation n'a aucun sens, car lorsque les gens de ma province voteront ce ne sera pas pour délier le Gouvernement, mais bien pour appuyer ou combattre la conscription. Quand les gens de la province de Québec voteront, sur quoi se prononceront-ils? Sur la question de la conscription. Rien ne servirait de jouer sur les mots. Le plébiscite, nous dit-on, a pour but de délier le Gouvernement; or, le Gouvernement n'est lié que sur un point, celui de l'enrôlement obligatoire pour service outre-mer. Que le Gouvernement fasse preuve de franchise envers la population, qu'il lui fasse confiance, qu'il s'adresse à son intelligence et qu'il lui dise exactement quelle est la situation et ce sur quoi elle votera. Que le gouvernement canadien prouve par ses agissements envers la population qu'il croit en ces propres paroles lorsqu'il dit que nous combattons pour la liberté, la démocratie, et autres avantages semblables.

Il est essentiel que le Gouvernement ait ce pouvoir. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le Canada enverrait hors de nos frontières plus d'hommes qu'actuellement. Cela dépendra beaucoup de la tournure de la guerre. En toute franchise, je ne suis pas certain que le Canada ait obtenu d'avantages militaires à envoyer des hommes hors du pays. Je veux dire que jusqu'ici, nous n'en avons retiré aucun avantage et que nos soldats auraient pu rendre de plus grands services ici même. Cela ne veut pas dire, je le répète, que je m'oppose à l'envoi de troupes outremer si le besoin s'en fait sentir. Dans ce cas, nous devons envoyer des troupes là où on en a besoin. La guerre que nous livrons est mondiale. Ainsi, nous nous battons en Extrême-Orient, et je me demande pourquoi le Canada enverrait des troupes en Extrême-Orient pour y combattre les Japonais, alors que la Chine a des millions d'hommes désireux de livrer bataille aux Japonais. Il y a encore ceci, que ses troupes sont acclimatées, et connaissent le terrain des théâtres de combat. Dans ces conditions, la tâche du Canada consisterait à fournir aux Chinois les armes dont ils ont besoin pour se battre. Nous ne pouvons faire les deux. Nous ne pouvons être sur mer et aux lignes de combat en Extrême-Orient et produire en même temps le matériel dans nos industries canadiennes.

Vu qu'il est près de six heures, je vais tâcher de terminer avant la levée de la séance. A mon avis, le Gouvernement devrait faire deux choses s'il tient à obtenir un vote affirmatif satisfaisant sur le plébiscite. Il devrait d'abord prendre l'engagement solennel, engagement aussi ferme que celui qu'il a con-

tracté pour le recrutement des forces d'outremer, que nous aurons la conscription de l'industrie et de la finance concurremment avec celle des ressources humaines. Je tiens à déclarer aussi nettement et catégoriquement que possible que s'il ne le fait pas, le plébiscite est en grand danger d'échouer. En second lieu, je le répète, le Gouvernement devrait faire comprendre à la population la gravité réelle de la situation au point de vue de la guerre et lui indiquer clairement qu'il va utiliser si c'est nécessaire l'autorisation demandée et employer les ressources entières du pays. J'engage le Gouvernement à considérer les changements d'opinions qui se sont produits dans le monde entier. Il y a un changement d'attitude en Grande-Bretagne. Nombre de gens sont convaincus que nos revers en Extrême-Orient proviennent dans une grande mesure de notre refus d'accorder ou de garantir aux gens de là-bas une égalité de statut par rapport à nous. Si nous ne le faisons pas,—et il y a lieu d'espérer que nous le ferons,—nous ne retirerons pas autant d'avantages du conflit que nous l'espérions.

J'aurais une couple d'avis à exprimer au sujet de la tenue du plébiscite. Un vote fort minime est à craindre, à moins qu'on ne soulève beaucoup d'enthousiasme à cet égard. Nous savons qu'au cours d'élections au Parlement, il faut exercer une forte pression sur les gens pour les faire voter. Les candidats se trouvent encouragés à exercer cette pression et s'efforcent d'envoyer aux urnes tous les électeurs possibles. Cependant, cet encouragement manquera dans une grande mesure dans le scrutin sur le plébiscite. Il se peut qu'il y ait dans l'ensemble un désir d'obtenir un vote nombreux, mais il n'existera que si la campagne est bien organisée. Nous devons voir à ce que le plus grand nombre de votes possible soient déposés. Je crois savoir que le directeur général des élections a déclaré que l'énumération des votants et les autres travaux nécessaires à la tenue du scrutin se feront par application du favoritisme politique. Il est bien malheureux que le Gouvernement laisse dire cela.

L'hon. M. McLARTY: Mon honorable ami veut-il me permettre de l'interrompre? Je n'ai jamais entendu rien de tel. J'ignore les circonstances mais je doute de l'exactitude de ce rapport.

M. MacINNIS: Je n'ai pas lu cela dans les journaux, mais des personnes que je crois dignes de foi m'ont dit avoir lu la chose dans l'*Ottawa Journal* de samedi dernier. Le Gouvernement a amplement le temps de s'en occuper.

[M. MacInnis.]

Je me permets d'offrir une suggestion que je crois pratique. Au lieu de faire l'énumération des votants et de confectionner les listes des votants comme on le fait pour les élections générales, on devrait faire l'enregistrement des votants selon la méthode employée lors de l'inscription générale en 1940. Tout citoyen serait obligée de se rendre à un poste désigné pour s'y enregistrer, après quoi, s'il avait le droit de voter, il recevrait un bulletin et voterait. Il peut certes y avoir de sérieuses objections à cette méthode; je l'ignore.

M. MARTIN: Pourquoi l'honorable député dit-il que cela devrait être obligatoire? L'enregistrement national était obligatoire.

M. MacINNIS: Oui, il était obligatoire en 1940. Je ne parle pas des élections générales, mais de l'enregistrement national exécuté par le ministère des Services nationaux de guerre. Un particulier ne serait pas obligé de voter, mais il se rendrait à l'endroit où il a le droit de voter, il y recevrait un bulletin qu'il marquerait soit pour, soit contre la proposition ou qu'il laisserait en blanc. L'enregistrement et la votation se feraient en même temps.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député voudrait-il que le vote fût obligatoire?

M. MacINNIS: Non, je ne suis pas de cet avis. Il faut toujours se rappeler qu'on n'obtient rien par la contrainte. On pourra forcer les gens à se rendre aux bureaux de scrutin, on pourra leur remettre des bulletins de vote, et leur donner les instructions nécessaires, mais on ne saurait les contraindre à marquer ces bulletins.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député voudrait-il que tous les électeurs fussent forcés de se présenter aux bureaux de scrutin?

M. MacINNIS: Certainement. J'estime qu'ils devraient être contraints d'aller s'y inscrire. Tous les citoyens ont été forcés de se présenter lors de l'inscription nationale; je ne vois pas pourquoi la même contrainte n'existerait pas dans ce cas-ci.

Il ne serait pas difficile, que je sache, de donner suite à cette idée. En tout cas, j'espère que le Gouvernement va étudier la question. J'ajoute qu'il devrait donner au peuple l'assurance positive qu'il se propose de conscrire non pas uniquement le capital humain mais aussi la richesse et l'industrie au Canada, afin que nous puissions poursuivre la guerre à l'aide de toutes nos ressources.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je ne parlerai que brièvement ce soir, et je consacrerai toute mon attention au projet de loi n° 10, dont est saisie la Chambre. Lorsque le discours du trône fut prononcé le 22 janvier, et qu'il fut annoncé que le ministère, par voie de plébiscite, tenterait de se libérer d'un engagement pris avant les élections relativement à l'utilisation du capital humain, on ne pouvait aucunement supposer que le projet de loi, à ce sujet, serait autre chose qu'une mesure d'autorisation conforme à la promesse faite dans le discours du trône et permettant au peuple de dire s'il libérait ou non le premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement d'un engagement passé ayant trait à cette question particulière.

Quand j'adressai la parole le 26 janvier, j'estimais que la mesure qu'on présenterait serait d'une nature particulière, modelée jusqu'à un certain point, au moins, sur la loi du plébiscite de 1898 qui visait simplement à dégager le gouvernement d'une promesse déterminée. Quand le premier ministre prit la parole le même jour, tout le raisonnement de son discours touchant ce projet de plébiscite était basé sur la même hypothèse. De nouveau, dans le discours que je prononçais le mercredi 18 courant, juste avant la mise aux voix, je m'appuyais sur la même hypothèse. Une fois de plus, dans mes remarques sur la résolution précédant le dépôt du projet de loi, lundi dernier, je basai toute mon argumentation sur la supposition que le bill traiterait de la situation particulière d'une façon également particulière. Et lorsque, le même jour, le secrétaire d'Etat (M. McLarty) prononça un discours à l'appui de la résolution, il se fonda, à mon sens, sur la même théorie, savoir qu'on demandait à la Chambre d'adopter une mesure tendant à obvier à une situation particulière qui s'était présentée et que le Gouvernement voulait faire disparaître. C'est sur cette théorie seulement que reposait l'appel du secrétaire d'Etat, appel qui ne visait que cette situation. Si l'honorable ministre avait d'autres desseins, je dois avouer qu'il les a cachés très adroitement.

Lorsque j'ai parlé sur la résolution, lundi dernier, je n'avais pas lu le projet de loi; j'avais essayé de me le procurer...

L'hon. M. McLARTY: Je ne veux pas interrompre l'honorable représentant, mais je tiens à dire que j'exposai alors la question déterminée sur laquelle porterait le plébiscite et que je déclarai clairement qu'elle ne serait pas comprise dans le projet de loi.

L'hon. M. HANSON: C'est là un sujet différent. Le secrétaire d'Etat a expliqué clairement que le projet de loi ne renfermerait pas la question spécifique. Il a déclaré que celle-ci serait contenue dans la proclamation, et je me rappelle qu'à la suite d'une interruption de ma part ou pour quelque autre raison, le premier ministre a alors déclaré que, si la chose était nécessaire, la question serait incluse dans le projet de loi.

J'ai essayé ce jour là de me procurer le projet de loi; j'ai esayé immédiatement après l'adoption de la résolution et la présentation du projet de loi, mais je n'ai pas eu plus de succès car le bill n'avait pas été imprimé. J'ai esayé de nouveau, mardi dernier, mais cette fois encore ma tentative a été inutile pour la même raison. Je ne me plains pas d'un manque de courtoisie, car le projet de loi n'était pas imprimé. Je ne me suis pas adressé au ministre lui-même; j'aurais peut-être dû le faire, car il m'aurait probablement donné au moins un avant-projet du bill. Quoi qu'il en soit, ce n'est que tard dans la journée de mardi qu'on procéda à la distribution du projet de loi.

J'ai alors vraiment découvert pour la première fois que le bill tel qu'il a été déposé et lu pour la première fois n'est pas destiné particulièrement à donner suite à la déclaration faite dans le discours du trône et à l'affirmation que contenait le discours du premier ministre du 26 janvier. Mais à ma grande surprise, il était et reste d'ordre général et a été rédigé de façon à avoir une portée générale et à introduire un principe tout à fait nouveau dans la constitution du Canada. C'est une loi d'ordre général destinée à figurer à jamais dans le recueil de nos lois, sauf modification. Je parlerai plus tard de la promesse, de la promesse fort nette faite par le premier ministre, cet après-midi.

Cela me semble une chose fort étonnante que cette introduction d'un nouveau principe constitutionnel, d'un nouvel instrument de gouvernement dans la pratique constitutionnelle de notre pays. C'est surtout à cause de cela que je prends brièvement part à la discussion, ce soir.

Ce n'est pas seulement une innovation d'ordre constitutionnel, mais aussi, permettez-moi de le dire, une violation des principes politiques sur lesquels repose la constitution, principes élaborés au cours des siècles par la mûre expérience des hommes d'Etat anglais et je m'oppose certes à l'introduction d'un nouveau principe constitutionnel dans notre régime politique.

L'hon. M. CRERAR: Nous n'avons jamais eu ce dessein.

L'hon. M. HANSON: Nous devons prendre les choses telles qu'elles sont.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député s'est fait dire au moins quatre fois que nous sommes disposés à insérer la question dans le bill.

L'hon. M. HANSON: J'y arrive. Mais cette protestation vise le principe et j'ai le droit de la faire consigner au compte rendu. Je m'occuperai en temps et lieu de la situation modifiée et s'il en revient du mérite au Gouvernement et au premier ministre, je le leur accorderai volontiers, mais je proteste contre ce nouvel écart à la pratique constitutionnelle. Ce n'est pas le bill qu'on nous a promis.

J'ai un autre grief à formuler. Le projet de loi, même s'il est modifié, et j'en parlerai dans quelques instants, ne fait qu'établir les propositions formelles du Gouvernement. Tout le reste sera régi par un grand nombre de règlements que nous n'avons pas vus et qui, crois-je savoir, sont évidemment prêts à être soumis au comité avec le projet de loi, règlements qui sont en soi de nature législative.

Permettez-moi de retenir l'attention sur la loi des élections. Nous avons une loi des élections qui contient un grand nombre d'articles et toutes les particularitées d'ordre législatif relatives à la tenue des élections y sont incorporées. Un aussi grand nombre de règlements, peut-être un plus grand nombre accompagnent cette loi, mais ils n'ont aucun caractère législatif; ils constituent des explications, des instructions, des interprétations.

Je vais élucider cette question. Vous projetez en l'occurrence de faire par réglementation une chose que, sous l'empire de notre loi des élections, nous faisons par mesure législative. C'est un écart aux principes établis. Ni moi ni personne n'avons vu les règlements, bien entendu; nous n'en connaissons pas la teneur, mais je ne serais pas étonné si un grand nombre d'articles avaient trait à cette question de légiférer relativement à la tenue du plébiscite. Cela ne me semble pas correct. Cette fonction devrait être réservée au Parlement.

Revenons au bill. Je le répète, il ne fait qu'exposer la loi générale relative à la tenue d'un plébiscite. Je l'ai dit tout à l'heure, tant qu'on ne l'aura pas modifié, le bill pourvoit à la tenue d'un plébiscite sur toute question qui pourra être désignée par proclamation du gouverneur en conseil. Dès le début de la discussion, si je me rappelle bien, le premier ministre a déclaré que la question serait formulée dans le bill même, et je l'en remercie, mais je vais lui demander d'aller plus loin. A moins que ce ne soit violer quelque entente ou arrangement, il devrait voir à ce que ce bill soit entièrement refait de façon que nous n'ayons même pas l'air d'introduire dans le régime constitutionnel du pays le principe du plébiscite. C'est ce qu'il devrait faire, et je pense qu'il est presque allé jusque là. Non seulement devrait-il limiter l'application de la loi projetée à la tenue de ce plébiscite en particulier, mais encore remodeler entièrement le bill d'après le principe que je préconise et conformément au bill qui fut adopté à la fin du siècle dernier, lors du plébiscite sur la tempérance. Il me semble que la meilleure chose à faire serait de retirer ce projet de loi et d'en présenter un nouveau conforme à ce principe. Je ne sais si le Gouvernement va y consentir, mais je me permets de donner ce conseil. Je ne crois pas que cela entraînerait un retard. Pour ma part, je m'engage à ne susciter aucun délai, mais il va sans dire que nous aimerions à voir le bill.

Si le Gouvernement ne veut pas se rendre à cette demande, je le prie, conformément à l'engagement explicite pris cet après-midi, de donner instruction au comité, dont il est le maître absolu, de faire remodeler le bill en comité de la façon que j'ai indiquée. J'affirme très sérieusement qu'il y a un principe en jeu et que ce bill constitue une violation du principe du gouvernement responsable tel que nous le concevons au Canada. Si nous introduisons un principe comme celui-là dans notre régime constitutionnel, nous nous trouverons à faire fi de toutes les règles que nous avons suivies en matière de gouvernement représentatif et parlementaire depuis l'époque de la Confédération et même longtemps auparavant alors que notre pays était régi par la constitution britannique. D'après la coutume que nous avons suivie, le peuple canadien déléguait à ses représentants élus le pouvoir de légiférer conformément à la constitution du pays. Le principe du plébiscite est la négation même du gouvernement responsable, et on peut en dire autant du referendum. Je n'ai pas très bien saisi les remarques que le premier ministre a faites hier au sujet du referendum. Je n'ai jamais entendu personne préconiser un referendum; en tout cas, je ne l'ai jamais fait moi-même. Je n'ai pas soulevé la question de referendum, qui découle, bien entendu, d'un principe différent. Un plébiscite peut engager ou ne pas engager le gouvernement qui le tient, mais un referendum se rapporte à une loi ou à une proposition particulière et la réponse du peuple lie le Gouvernement. A mon sens, telle est la distinction qu'il faut faire entre les deux. Je n'ai pas très bien saisi les questions que le premier ministre a posées à moi-même et à d'autres honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous n'avons jamais préconisé un referendum. Nous ne

voulons ni d'un referendum ni d'un plébiscite, mais puisque le premier ministre désire absolument un plébiscite, qu'il en tienne un et le plus tôt possible. Que ce plébiscite ne porte que sur un sujet et qu'on ne nous le représente plus jamais comme une partie intégrante d'un régime de gouvernement responsable en pays britannique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami désire-t-il que j'explique mes remarques sur le plébiscite en tant qu'elles le concernent?

L'hon. M. HANSON: Oui, je n'y vois pas d'inconvénient.

Le très hon. MACKENZIE KING: Bref, mon honorable ami a voulu me faire dire ce que je ferai au cas où la majorité serait affirmative et si j'estimerais le Gouvernement obligé de recourir à la conscription. Si je faisais une pareille déclaration, le plébiscite deviendrait effectivement un referendum. Lorsque le peuple serait appelé à se prononcer lors du plébiscite, il se trouverait à voter sur la question de la conscription, ce qui est précisément la chose que nous cherchons à lui éviter par le plébiscite. Un referendum exigerait de la population une décision d'ordre militaire et politique qui, à mon avis, incombe au gouvernement.

L'hon. M. HANSON: J'en conviens, mais n'ayant jamais soutenu autre chose que la tenue d'un plébiscite, je n'ai pu voir la raison d'être des questions que le premier ministre m'a posées.

Le premier ministre a fait un long plaidoyer pour démontrer que le plébiscite ne touchera pas à la question de la conscription. En théorie, il a parfaitement raison. Quant à moi, quelque part que je prenne au plébiscite, il ne sera pas, comme il ne le devra pas, être question de conscription. Mais je crains fort que chez la masse des votants il s'agira de voter pour ou contre la conscription. La question sera soulevée, je le lui assure, et par ses propres adhérents. On la soulève ici même. L'honorable député de Gloucester (M. Veniot) l'a soulevée l'autre jour et, si j'ai bien saisi ses remarques, de nouveau aujourd'hui.

Le très hon. MACKENZIE KING: On l'a soulevée aux récentes élections complémentaires.

L'hon. M. HANSON: Peut-être. Je n'ai pas pris part à ces élections; j'ignore ce qui s'y est produit et je n'en suis pas responsable. Mais je sais fort bien que, si grand que soit le désir du premier ministre de disjoindre le plébiscite de la conscription, si grand que soit le mien, je le dis en toute franchise, je crains que le peuple ne le disjoigne pas. Etant soucieux de voir prendre les mesures qui s'imposeront au cas où une grande tragédie se produirait au cours de cette guerre, je désire que le Gouvernement ait les coudées franches. Voilà pourquoi je veux que le plébiscite donne un résultat affirmatif et pourquoi j'entends conseiller à mes commettants de répondre oui et non pas non.

J'ai protesté surtout contre la forme qu'on a donnée à la mesure dont nous sommes saisis. Si nous devons prendre le premier ministre à la lettre, comme nous le devons, j'en suis sûr, il y a lieu de modifier le projet de loi de fond en comble. Il conviendrait soit de le retirer, soit, lorsqu'il parviendra au comité, de le remanier de façon à assurer que le Parlement du Canada ne soit pas engagé à admettre le plébiscite à titre d'instrument de gouvernement sous le régime constitutionnel britannique qui a présidé à la naissance de notre Parlement et à son fonctionnement jusqu'ici. J'espère que cette considération trouvera bon accueil auprès du Gouvernement et de ses adhérents.

J'ai voulu en effet, dire quelques mots touchant le discours du premier ministre. C'est l'un des meilleurs de sa vie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh non!

L'hon. M. HANSON: Certainement. Il est beaucoup trop modeste; je ne pense pas, en effet, que personne puisse accuser le premier ministre (M. Mackenzie King) d'être indûment modeste lorsqu'il s'agit de ses discours. Règle générale, ils sont étudiés. Bien qu'il ne se soit pas servi de manuscrit hier, il a sans doute consacré beaucoup de temps à la préparation de son discours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'y ai pas consacré deux heures.

L'hon. M. HANSON: Dans ce cas, il est bien plus compétent que je ne pensais: il l'est beaucoup plus que moi, soit dit en toute humilité et modestie.

M. JACKMAN: Il a une longue pratique.

L'hon. M. HANSON: Oui, en effet, et une longue expérience. Il y a longtemps qu'il s'exerce à dresser des épouvantails pour ensuite les abattre; c'est ce qu'il a fait hier, en grande partie. Il a une plus longue expérience parlementaire que tout autre honorable député ici présent. Il est passé maître dans l'art de faire accepter pour bon ce qui est mauvais. C'est indubitable et je l'en félicite. C'est un art, naturellement, et par conséquent, le premier ministre est un artiste.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est l'heure des compliments.

L'hon. M. HANSON: Il a demandé au peuple de donner carte blanche au Gouvernement. Pour diverses raisons nous voulons que le Gouvernement ait carte blanche. Il a souligné la distinction qu'il faut établir entre le pouvoir juridique que le Gouvernement possède à l'heure actuelle et l'autorité morale qu'il a ou qu'il devrait avoir.

Quant au point de vue juridique, il ne fait aucun doute que le Parlement soit suprême et souverain. Combien de fois ai-je entendu le premier ministre exprimer toutes les variantes de cette même idée devant la Chambre. Le Parlement jouit du plein pouvoir juridique d'adopter n'importe quelle mesure législative. Mais il le prend d'un point de vue très élevé. Il affirme que l'obligation morale dans laquelle il se trouve envers le peuple constitue la seule limite et il consacre une forte partie de son discours à l'exposer.

Il a développé une thèse (chacun est libre, naturellement, d'en supputer la valeur) capable de satisfaire au moins ses partisans. Je lui poserai une question: cette obligation morale est-elle de nature à interdire au Gouvernement de prendre les initiatives nécessaires en temps de guerre, devant la menace d'invasion, et alors que les exigences du moment sont bien ce que plusieurs les pensent ou les prévoient? Si le premier ministre était d'avis que la radiation de la disposition restrictive de la loi sur la mobilisation s'imposait prendrait-il le temps de tenir un plébiscite? Le ferait-il tandis que le pays est en danger?

Il rejette la prémisse, c'est entendu. Il soutient que la situation n'est pas encore aussi mauvaise que cela, que les choses vont bien pour le moment. Pourtant la guerre approche, elle est de plus en plus près de nous chaque jour. Nous admettons, il admet, j'admets moi-même, nous admettons tous que le Parlement jouit du pouvoir juridique. Il soutient que la seule objection vient de l'obligation morale. Cela nous empêche-t-il d'accomplir ce qui s'impose, si c'est bien la chose à faire? Pour quel motif le peuple nous a-t-il envoyés ici? Pourquoi a-t-il donné à mon très honorable ami une aussi écrasante majorité le 26 mars 1940? Afin de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire, quel qu'en soit le coût, quelles qu'en soient les exigences. Le peuple lui-même n'a imposé aucune restriction, car la conscription telle que je l'entends n'était pas en cause. Elle ne l'a certes pas été dans mon cas du moins.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député me demande ce que je ferais dans le cas d'invasion ou advenant la situation périlleuse qu'il a décrite. Eh bien, la dernière chose à laquelle je songerais serait de recruter par voie de conscription des hommes pour les envoyer outre-mer. Je les garderais au pays afin qu'ils soient prêts à repousser l'envahisseur.

L'hon. M. HANSON: Les enverrait-il à Seattle ou dans la projection que forme le sud de l'Alaska?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je réponds volontiers. Je ne vois de restriction morale qu'à l'envoi d'hommes outre-mer. Mais, quant à la lettre de la loi, que la nécessité se présente, dans cette projection ou ailleurs près de nos littoraux, et je m'autoriserais sûrement de la loi des mesures de guerre pour assurer l'envoi de troupes directement là où elles pourront défendre nos côtes.

L'hon. M. HANSON: Mais ce serait illégal, parce que le premier ministre l'a ainsi voulu aux termes de notre loi de mobilisation. D'après lui, il serait immoral d'envoyer des hommes hors des limites territoriales du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a toujours été question d'outre-mer, ce qui est bien différent.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas ainsi que s'exprime la loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien à quoi se résume l'obligation morale.

L'hon. M. HANSON: Alors, le premier ministre outrepasserait les droits que lui confère la loi de mobilisation. Il violerait l'engagement contenu dans la loi sur la mobilisation, parce que cela représente le programme du Gouvernement dans une forme aussi concrète qu'un tel programme puisse être formulé et exposé au peuple, à savoir dans une loi du Parlement. Le premier ministre a établi ma thèse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demanderais au parlement de la modifier.

L'hon. M. HANSON: Oui, il la ferait modifier par le Parlement, et ce dernier serait justifié de le faire, mais le Parlement peut apporter des modifications sans passer par la formalité d'un plébiscite.

Mais, puisqu'il nous faut un plébiscite, tenons-le. J'ai dit tout ce que je voulais dire sur ce point.

Une VOIX: Le premier ministre, également.

L'hon. M. HANSON: Je dis que le premier ministre, lorsqu'il nous parlait d'obligations morales,—et particulièrement à la lumière de l'admission qu'il a faite,—se contentait de dresser un épouvantail pour le renverser ensuite. Il nous en a donné la preuve par ses observations, ce soir.

Dans le passé le premier ministre et son gouvernement n'ont pas toujours eu un si grand souci de la probité en politique. Lorsque je l'entendais parler hier je ne pouvais pas oublier l'époque de la Beauharnois. Je me rappelle comme on a fait preuve de probité politique dans cette affaire,—que cette compagnie avait demandé à son gouvernement d'adopter un décret ministériel qui l'autoriserait à détourner un certain nombre de pieds cubes d'eau à la seconde dans son canal à Beauharnois. Je me souviens que cette demande fut remise, et remise jusqu'à ce que le moment propice fut venu. Puis le Gouvernement adopta un décret autorisant ce détournement. Nous savons tous ce qui s'est passé. Des centaines de milliers de dollars du public canadien qui avaient été échangés contre des valeurs de la Beauharnois,—je ne dirai pas que cet argent fut volé par les promoteurs de cette entreprise,—mais il fut puisé dans les fonds souscrits par le public et remis par les promoteurs aux organisateurs du parti libéral.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me demande ce qui peut bien induire mon honorable ami à faire une telle déclaration. Il sait tout aussi bien que moi qu'aucune accusation n'a été prouvée contre le Gouvernement dans cette affaire de la Beauharnois, et que la conduite du Gouvernement à ce sujet est irréprochable. De plus, bien que des honorables députés comme lui aient essayé de prouver que le Gouvernement était coupable au cours d'une, de deux ou de trois élections générales, chaque fois le peuple a réélu la présente administration par une plus forte majorité.

Mon honorable ami ferait mieux de peser ses paroles lorsqu'il parle d'obligations morales. Nous pourrions avoir quelque chose à dire de notre côté, s'il commence à attaquer la réputation de qui que ce soit ici.

L'hon. M. HANSON: Je ne blâme pas le Gouvernement, mais bien le parti libéral. Je n'ai jamais entendu dire qu'on s'expose à des poursuites en diffamant un parti. S'il en était ainsi, les poursuites seraient nombreuses dans notre pays. Je me contenterai de répondre en demandant aux honorables députés de se rappeler le discours prononcé par le premier ministre, de ce côté-ci de la Chambre, au sujet de l'affaire de la Beauharnois.

Un mot encore au sujet des engagements. Je n'ai pas oublié le programme de 1919 ni les divers articles qu'il renfermait. Il y en avait un, entre autres, qui avait trait à la préférence britannique. Le premier ministre affirme-t-il que ces engagements pris en 1919 ont été tenus? Je me rappelle avoir entendu dire que c'était simplement une carte indiquant la route à suivre. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la campagne électorale de 1940, le premier ministre a dit qu'il fallait s'attendre à des déclarations et à des promesses extravagantes. Ce ne sont pas les mots exacts qu'il a employés. Ce moyen est toujours utilisé au cours des campagnes électorales par tous ceux qui espèrent influencer les électeurs. Je ne crois pas que ces appels désespérés produisent bien souvent un grand effet. J'ai toujours fait bien attention de prendre des engagements concrets, parce qu'il m'aurait répugné de ne pouvoir les respecter. Je n'ai pas une bien grande confiance dans le stratagème des promesses d'élections. Je ne crois pas que la promesse de grandes entreprises publiques ou de fortes dépenses des deniers publics ait rapporté bien des votes. Je sais que les travaux publics entrepris avant des élections ne rapportent pas grand'chose; ce moyen ne peut que créer des ennemis. Cela ne fait que montrer la futilité de faire servir les deniers des contribuables à chercher à influencer l'opinion publique. D'autres ont peut-être fait des constatations différentes, mais ce sont là les miennes.

Le premier ministre a prononcé un discours qui était un vibrant appel politique. J'ai cru qu'il se montrait peut-être un peu brutal au sujet de certains aspects politiques de la question qu'il discutait. Mais quand il fut arrivé au point de demander au pays de le délier de ses engagements, il se fit très conciliant. Ce qui démontre l'habileté consommée du premier ministre. Il en appela à notre bon sens et il nous demanda de voter de manière à relever le Gouvernement de sa promesse. Cela m'a rappelé certains passages d'un ouvrage récent intitulé *The Unknown Country*, de M. Bruce Hutchison, qui est loin d'être hostile au premier ministre. Nous voyons à la page 93 comment il croque le portrait moral de son héros:

> Le premier ministre, l'égocentriste et l'autocrate, ainsi que l'appelle M. Dafoe, est plus que le premier parmi ses égaux, plus que le chef du Gouvernement: il est le patron.

Ces lignes visent à être flatteuses, et elles le sont. Je crois que cela est vrai du premier ministre. Il est le patron de nos vis-à-vis et, dans une certaine mesure, il est notre patron à tous.

Une VOIX: Et nous?

L'hon. M. HANSON: Et le vôtre aussi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami ne me prendrait-il pas pour un simple saute-ruisseau?

L'hon. M. HANSON: Il n'est pas du tout question de cela. Je ne fais qu'indiquer au premier ministre ce que son ami dit de lui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pourrais citer à mon honorable ami d'autres extraits du même ouvrage.

L'hon. M. HANSON: En voici un qui est en teinte douce; il laisse entrevoir le caractère du premier ministre sous l'éloge. à la page 96, l'auteur écrit:

C'est un être fort complexe et subtil, un demi-mystique, liseur des Ecritures...

Le très hon. MACKENZIE KING: Y a-t-il du mal à cela?

L'hon. M. HANSON: Certes non. C'est admirable. J'avais accoutumé de le faire moi-même mais il y a longtemps que je n'en ai plus le loisir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me doutais bien que mon honorable ami avait abandonné sa coutume.

L'hon. M. HANSON: Je poursuis ma citation:

...qui prie quotidiennement, croyant avec ferveur à l'immortalité de l'âme...

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourrait-on lui en faire un reproche?

L'hon. M. HANSON: Je prie le premier ministre d'écouter ceci. Il tombera peut-être d'accord.

...politique mâtiné de cruauté et d'égoïsme, capable de trancher la gorge à un adversaire politique d'un seul geste savant du poignet et sans trahir la moindre émotion.

Je ne crois pas que quelqu'un me fasse jamais figurer dans un livre. En tout état de cause, je ne voudrais pas que l'on puisse dire de moi une chose pareille.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est l'unique façon de traiter certaines catégories d'ennemis.

L'hon. M. HANSON: C'est possible. Cruel... le premier ministre en convient.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami veut juger de ma personne d'après ce qu'en dit M. Bruce Hutchison, je suis prêt à lui accorder de nombreuses recommandations de la part de ce même monsieur. Je m'en tiendrai à la décision de M. Hutchison.

L'hon M. HANSON: C'est un critique bienveillant.

Une VOIX: A la même page, il dit que le premier ministre est un grand homme.

L'hon. M. HANSON: Certainement. Je n'ai pas le temps de lire le passage en entier, mais j'espère que les honorables députés liront ce livre. Mes dernières observations manquent peut-être quelque peu de sérieux, mais je ne plaisante pas quand je dis que toute l'attitude

du premier ministre, si l'on en juge par ses discours et ses demandes, méconnaît le principe selon lequel la sécurité de l'Etat est ce qu'il y a de plus important en temps de guerre et qui veut que des promesses faites longtemps avant la venue d'un événement déterminé doivent céder le pas devant les réalités créées par une situation comme celle qui nous confronte aujourd'hui. Voilà le facteur qui l'emporte sur tous les autres. Le Parlement doit agir lorsque cette situation se présente. Que la situation se présente en ce moment, voilà un point sur lequel nous pouvons ne pas être d'accord.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu au cours des deux derniers jours ce qui s'est passé en Grande-Bretagne au sujet de l'Inde. Quiconque a lu les discours prononcés par M. Churchill avant la formation de son gouvernement national sait qu'il a toujours combattu entièrement toute proposition tendant à donner à l'Inde un gouvernement autonome. Il constituait, si j'ai bonne mémoire, le rempart des forces qui refusaient d'accorder à l'Inde le statut de dominion et cependant, sans aucun mandat de qui que ce soit sauf celui que peut donner une situation créée par les nécessités de la guerre (je ne mets pas en doute la sagesse de sa décision; je ne suis pas assez renseigné pour dire si elle est sage ou non), le premier ministre anglais se propose maintenant d'accorder à l'Inde au moins le rang de dominion, peut-être davantage, comme contribution à l'effort de guerre. A-t-il songé à tenir, au préalable, un plébiscite?

Le premier ministre a dit que le Gouvernement doit avoir des pouvoirs illimités. J'en conviens absolument. Aucun gouvernement ne saurait entreprendre de poursuivre la guerre s'il n'a pas des pouvoirs illimités. C'est évident, c'est fondamental. Le premier ministre a posé lui-même le geste qui limitait ses pouvoirs, et, naturellement, il faut qu'il soit libéré de ses entraves. Il faut qu'il ait pleins pouvoirs. Personne ne songerait à les lui refuser. C'est seulement sur la façon de lui accorder ces pouvoirs illimités que nous pouvons différer d'opinions. Nous prétendons que les représentants élus du peuple peuvent les lui accorder sous notre régime constitutionnel, en vertu des pouvoirs qu'ils détiennent du peuple. Le premier ministre prétend que cela n'est pas suffisant. Donnons-lui donc les pouvoirs illimités dont il a besoin pour fournir un effort de guerre total, même si nous ne sommes pas d'accord sur la façon qu'il convient d'adopter pour en arriver à cette fin.

J'ai une autre brève remarque que j'aurais peut-être mieux fait de formuler au début de mon discours. Si ce projet de loi n'est pas modifié, si on ne l'applique pas à un seul

plébiscite, nous abandonnons, dirais-je, le gouvernement responsable et y substituons le gouvernement par plébiscite.

Le premier ministre s'est beaucoup inquiété de l'opinion publique, en dehors du Canada, particulièrement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, sur l'effort de guerre du Gouvernement. Il peut bien s'inquiéter de l'opinion publique sur l'effort de guerre du Gouvernement, non en ce qui concerne ce qu'on a accompli,—car la plupart des gens et moi-même croyons que nous avons accompli beaucoup,—mais en ce qui concerne la limitation volontaire de notre effort de guerre. C'est ce qui inquiète le premier ministre, autrement il n'en aurait pas parlé dans son discours d'hier. Il sait comme moi (je l'ai lu dans les journaux américains) que le fait pour le Gouvernement actuel de ne pas jouir de pouvoirs absolus relativement à la guerre a donné lieu à bien des critiques. J'en ai été témoin. Dans le Royaume-Uni, on se demande pourquoi nous n'avons pas encore les pleins pouvoirs de mobilisation. Le peuple britannique dit publiquement que cela ne le regarde pas; il est trop poli pour parler autrement, et il refuse de discuter le sujet. Mais tout cela ne laisse de le faire réfléchir.

Le très hon. MACKENZIE KING: S'inquiète-t-on également de l'Australie?

L'hon. M. HANSON: Oui, mais les conditions n'y sont pas tout à fait les mêmes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et de l'Afrique-du-Sud, et de l'Irlande du Nord?

L'hon. M. HANSON: Permettez-moi de dire à mon très honorable ami au sujet de l'Australie que si le peuple australien avait aujourd'hui à régler cette question, doute-t-il de ce que serait cette décision, quand l'Australie a appelé sous les drapeaux tous les hommes pour sa défense? Si ses lignes de défense se trouvent outre-mer, elle y enverra ses hommes. En ce qui regarde l'Afrique du Sud, nous devons peser nos paroles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pesez-les en ce qui regarde tous ces pays.

L'hon. M. HANSON: A mon avis, n'était-ce d'un homme, l'Afrique du Sud serait neutre dans cette guerre. C'est mon opinion, mais cela ne se rapporte pas beaucoup aux commentaires que j'ai à faire.

J'engage le Gouvernement à assurer le plus vite possible la tenue du plébiscite au moyen d'un bill rédigé à nouveau. Le Gouvernement devrait présenter à la Chambre à une certaine étape des délibérations,—quand le comité spécial fera rapport, semble-t-il,—le texte des règlements, afin que ceux d'entre nous qui ne font pas partie du comité spécial aient l'occasion de les examiner, avant qu'ils acquièrent force de loi.

L'hon. M. McLARTY: Vous aurez cette occasion.

L'hon. M. HANSON: C'est un engagement de bon aloi, sans équivoque. Les parties de nature législative devraient figurer dans le projet de loi même. Celles qui ne le sont pas, celles qui sont d'ordre explicatif et interprétatif n'ont pas besoin d'y être incorporées.

Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre plus longtemps. Je prie le Gouvernement de retirer le projet de loi. Mais s'il refuse de le faire, le premier ministre a nettement pris l'engagement que la question posée au peuple figurera dans le projet de loi, que le bill ne visera qu'un seul plébiscite, le plébiscite proposé et celui-là seulement, et que le plébiscite tenu, la loi cessera d'être en vigueur.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, durant les longues semaines de discussion où nous nous sommes complus, il nous a été parfois difficile de savoir au juste quelles étaient les questions en jeu, parce que les discours ont tellement dévié et tellement manqué de rapport avec les questions en cause que l'ensemble du sujet s'est trouvé pas mal embrouillé.

A mon sens, il y a trois questions fondamentales que je ferais probablement bien d'aborder pendant le peu de temps dont je dispose. La première est celle du plébiscite. Je ne crois pas être complètement d'accord avec le chef de l'opposition (M. Hanson) au sujet de la tenue de plébiscites. En fait, le plébiscite est un instrument que l'on met à l'essai. On l'a mis beaucoup à l'épreuve dans divers pays, mais je ne suis pas sûr que ce que nous connaissons de son succès ou de sa faillite ailleurs que chez nous soit assez concluant pour nous justifier d'en tirer des conclusions bien nettes. Mais tous ceux qui sont désireux de préserver la démocratie doivent reconnaître qu'elle subit l'épreuve du feu. Les temps sont changés; les événements se succèdent avec rapidité; les nouvelles voyagent vite et les opinions changent rapidement. Tout gouvernement, surtout en régime démocratique, doit garder contact avec la volonté des gouvernés, car les gouvernements doivent gouverner conformément à la volonté des administrés. Aucun membre de l'opposition n'a réussi à m'expliquer clairement comment un gouvernement quelconque peut, en une période de mouvementée comme celle-ci, garder contact avec la volonté des administrés pendant quatre années complètes sans avoir recours à un moyen tel que le plébiscite. Il semble

donc bon que le plébiscite soit mis à l'essai. Nous y trouverons peut-être un instrument qui nous aidera beaucoup à faire fonctionner une démocratie.

Il est certaines conditions que nous devons tenir à mettre en œuvre. En premier lieu, le sujet d'un plébiscite doit être assez simple. Le texte de la question soumise doit aussi être très clair et son sens ne doit laisser aucun doute. Il faut aussi que les gens soient renseignés à fond sur l'ensemble de la question qui fait l'objet du plébiscite. Puis il faut des sauvegardes contre les abus.

Cela étant dit au sujet des plébiscites en général, passons au projet de loi à l'étude. Sous sa forme actuelle, il présente, selon moi, trois lacunes. En premier lieu, il manque de prescrire la durée de sa mise en vigueur, lacune que plusieurs orateurs ont fait ressortir. En deuxième lieu, il n'établit pas clairement le sens et la signification de la question sur laquelle le peuple doit se prononcer. Cela a aussi été traité plus ou moins longuement par d'autres orateurs. D'un autre côté, le bill ne pourvoit pas à ce que le peuple soit suffisamment renseigné pour bien comprendre la raison d'être du plébiscite et la signification de la réponse affirmative ou négative qu'il pourra donner.

Je veux maintenant parler de la durée de l'application de cette mesure. D'après le texte du bill, ainsi que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) l'a souligné, rien n'indique pendant combien de temps cette mesure demeurera en vigueur. On pourrait dire que c'est une loi générale de plébiscite qui demeurera dans nos statuts durant une période indéfinie, que c'est une mesure en vertu de laquelle tout gouvernement pourra tenir n'importe quand un plébiscite sur n'importe quoi. L'honorable député de Trinité (M. Roebuck) a signalé la chose et plusieurs autres préopinants en ont parlé. Je reconnais que le premier ministre (M. Mackenzie King) a précisé que l'intention du Gouvernement n'est pas que cette mesure soit longtemps applicable. Je relève ses paroles à la page ... du hansard:

> Nous voulons que le bill ne vise qu'un plébiscite et ne porte que sur une seule question. Cette dernière a déjà été formulée clairement aux membres de la Chambre et au public, mais je veux profiter de l'occasion qui m'est présentement donnée pour en rappeler à la Chambre le texte précis.

Il ne l'a jamais fait, soit dit en passant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Assurément. L'honorable député n'a sans doute pas lu le texte entier de mon discours.

M. BLACKMORE: Il est loin d'être clair. Les propres collègues du premier ministre dans le cabinet ne s'entendent pas, j'en suis certain, sur le sens du bill.

L'hon. M. McLARTY: Certainement. Le premier ministre en a indiqué le sens précis.

M. FAIR: Que signifie-t-il?

M. BLACKMORE: Mon honorable ami doit interpréter le mot "précis" tout autrement que moi quand je faisais de l'enseignement.

L'hon. M. McLARTY: Je lui donne simplement le sens qu'il a dans le dictionnaire.

M. BLACKMORE: Je me reporterai au texte même du bill qui contredit ce qu'a déclaré le premier ministre. Il est stipulé à l'article 3:

> (1) Le gouverneur en conseil peut par proclamation ordonner la tenue d'un plébiscite en vertu des dispositions de la présente loi.

Il n'est pas dit que ce plébiscite sera tenu en 1942 ou en 1952.

> (2) La proclamation doit énoncer au long la question à soumettre aux votants, lors du plébiscite, en les mêmes termes et forme qu'elle aura sur les bulletins de vote utilisés au plébiscite.

Autant que je puis en juger, le bill ne renferme rien de plus précis ou déterminé que ces mots en ce qui concerne la durée d'application de cette loi. Supposons que le bill soit adopté sous sa forme actuelle et que le premier ministre, après avoir donné à la Chambre l'assurance que je viens de citer, meure ou tombe malade...

M. DOUGLAS (Weyburn): Moins de morbidité, je vous prie.

M. BLACKMORE: ...ou pour quelque raison quitte la vie publique, rien m'assurerait que sa promesse serait tenue par son successeurs, tant que la mesure conservera sa forme actuelle.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'engagement est contracté non pas au nom du premier ministre seulement, mais au nom du gouvernement. L'honorable député trouvera que tous les membres du gouvernement sont entièrement dignes de foi.

M. BLACKMORE: Nous obtenons des assurances, monsieur l'Orateur, au fur et à mesure que nous procédons. Si la loi envisagée retenait sa forme actuelle et qu'un nouveau gouvernement accédât au pouvoir...

M. JOHNSTON (Bow-River): Ce qui est fort probable.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ne soyez pas si optimiste.

M. BLACKMORE: ...un gouvernement conservateur, par exemple, ce nouveau gouvernement ne serait engagé par rien du tout, sauf les quelques paroles du premier ministre. Nous avons toute raison de réclamer la modification du projet de loi, car, dans sa forme actuelle, il n'offre au peuple canadien aucune protection contre nombre d'abus auxquels son application pourrait donner lieu.

Le premier ministre affirme que le sens du plébiscite est clair. Je soutiens que, ainsi que l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) l'a indiqué l'autre jour, on lui donne dans le pays l'un ou l'autre de deux sens. On peut croire qu'une majorité affirmative amènerait la conscription, ou encore qu'elle permettrait au premier ministre de continuer à éviter de recourir à la conscription. Il est possible de l'interpréter comme écartant la conscription, tout aussi bien que le contraire.

Il y a une autre difficulté qui, à mon sens, peut être une cause d'inquiétude. J'extrais le passage suivant du discours qu'a prononcé hier le premier ministre:

Je le répète, il s'agit pour le Gouvernement d'obtenir l'entière liberté de traiter certaines questions relatives à la guerre de la façon qu'il jugera le plus conforme à l'intérêt national.

Si les remarques du premier ministre touchant la durée d'une loi doivent être interprétées comme influant sur l'interprétation du bill, ses observations sur la portée de cette mesure peuvent être considérées comme modifiant le sens du plébiscite. Je signale aux honorables députés un autre passage de son discours qu'ils trouveront au hansard. Le voici:

La question est celle-ci: Le gouvernement du Canada, en ce temps de guerre, aura-t-il toute liberté de prendre les mesures qui lui paraissent les plus propres à favoriser l'effort de guerre canadien?

Ce passage laisse entendre que le plébiscite ne se limite pas en particulier à l'enrôlement des hommes pour le service outre-mer. Reportons-nous au hansard et lisons ce qui suit:

Je suis fermement convaincu que le temps est venu de libérer le Gouvernement de cet engagemnt...

Le premier ministre parle à ce moment du pouvoir de conscrire pour le service outremer.

...et de le laisser entièrement libre de diriger l'effort de guerre, sous tous ses aspects, au mieux de son jugement, en restant cependant toujours responsable envers le Parlement.

Je passe maintenant au dernier passage que j'ai à vous lire sur ce sujet:

Dans la présentation du plébiscite au corps électoral, le désir du Gouvernement de s'assurer pleine liberté d'action recevra, il va sans dire, l'appui sincère et énergique de tous les membres du Gouvernement. Il recevra, j'espère bien, l'appui de tous les membres du Parlement de même que celui du peuple canadien.

Le premier ministre citait lui-même son discours du 26 janvier.

Les déclarations sont ici suffisamment nombreuses, je pense, pour démontrer parfaitement que l'on peut interpréter le plébiscite comme moyen de libérer le Gouvernement en bien d'autres domaines que celui de la conscription pour le service outre-mer. D'aucuns pourront demander si le Gouvernement ne possède pas déjà tous ces pouvoirs sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Le Gouvernement les possède. Mais en songeant à ce que le Gouvernement a déjà tenté de faire sous prétexte que cela favorisait notre effort de guerre on n'aura aucune hésitation à conclure que cette mesure n'est pas censée comporter certaines choses aux yeux du vulgaire. J'entends par là les recommandations iniques de la commission Sirois. Imaginons que sur la foi des explications données dans ce discours sur le sens du plébiscite, la population canadienne en général se rende à la demande qui lui est faite. Alors, que le Gouvernement proclame essentiel à notre effort de guerre de donner suite au rapport Sirois et par le fait même il est autorisé par le peuple à passer outre aux désirs des provinces. On peut différer d'opinion sur ce rapport, mais j'ai bien l'impression qu'une fois les premières vapeurs dissipées, et la portée du rapport bien saisie, on en sera moins entiché que d'aucuns ont cru devoir l'être jusqu'à présent.

Le Gouvernement fédéral a fait une tentative dangereuse de s'approprier une partie des recettes fiscales des provinces, avec un souverain mépris des engagements et des obligations de ces dernières. La rebuffade que lui a value le rapport Sirois l'a rendu un peu plus circonspect, mais avec quelle assurance ne reviendrait-il pas à la charge s'il pouvait compter sur un plébiscite comme celui dont il est question, et avec le sens que lui donnent les remarques du premier ministre! Il y a lieu de préciser, et beaucoup, la teneur et le sens du plébiscite.

Il devrait être question dans ce projet de loi d'une campagne destinée à renseigner les gens. Mais il suffit de le parcourir pour constater qu'il ne prévoit rien de tel. Il y a longtemps qu'on a dit:

"Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira".

Mais c'est surtout dans le cas d'une nation démocratique que la vérité est essentielle. On a caché, on a tronqué on a dénaturé la vérité dans ce pays d'une manière qui devrait faire rougir de honte les hommes publics canadiens depuis plusieurs générations. Actuellement nous récoltons ce que les faussaires de la vérité ont semé à profusion. Il faut que le peuple connaisse la vérité, autrement comment peut-il voter de façon intelligente? Par exemple, dans plusieurs provinces et dans plusieurs parties de ces provinces on ne comprends pas ce problème des races qui intéresse la vie même du Canada. On n'a pas de sympathie pour les Canadiens dont la langue maternelle est le français et on ne comprend pas leur mentalité. En conséquence, il existe une certaine animosité qui n'a pas sa raison d'être et qui disparaîtrait si la vérité était connue. Ce bill devrait servir à renseigner le peuple canadien d'un océan à l'autre sur les races qui habitent le Canada, sur leurs nombres, leurs besoins, leurs préférences et leur histoire. On devrait faire un exposé complet des appels honteux que l'on a adressés aux Canadiens de langue française au cours de campagnes électorales, lorsque des hommes ont eu recours à des procédés tellement sordides qu'ils en porteront la tache éternellement, en vue de mal renseigner des gens innocents et de leur inspirer de la crainte et de l'anxiété.

Deux discours prononcés ici m'ont beaucoup éclairé; celui de l'honorable représentant de Pontiac (M. McDonald) et celui de l'honorable député de Gloucester (M. Veniot). Plusieurs ont sans doute pensé en les écoutant que ces honorables membres étaient, dirai-je, indélicats en montrant avec force détails le traitement répréhensible dont les Canadiens de langue française avaient été les victimes. A ma connaissance, il n'y a pas de meilleure manière de faire disparaître les différends entre les gens que de dire la vérité, et d'indiquer exactement en quoi consiste le malentendu. Je ne puis voir pourquoi l'application du même principe n'améliorait pas considérablement la situation au Canada. Nous sommes ici les représentants de deux grandes races, ceux qui sont de sang français et ceux qui tirent leur origine des Anglo-Saxons. Je crois qu'il n'y a pas aujourd'hui dans le monde entier de peuples supérieurs à ces deux-là. Je trouve que les Canadiens français sont en tous points dignes d'admiration et d'estime et je ne vois aucune raison d'entretenir des préjugés. Nos deux races sont, pour ainsi dire, mariées l'une avec l'autre. Nous avons une idée de ce que nous sommes au milieu du grand courant de notre vie nationale qui prend sa source dans un passé lointain, dont nous ne sommes aucunement responsables, et coule vers un avenir imprécis qui dépend dans une certaine mesure de nous. Nous ressemblons au mari et à son épouse dans une maison entourés de leurs enfants. Nous ne voulons pas détruire le foyer; nous ne voulons pas la séparation ou le divorce. Si nous désirions en venir à ce point, le moment serait certainement mal choisi pour le faire quand nous nous trouvons dans un si grave péril. Il faut que nous nous entendions. Il n'y a qu'un moyen d'y arriver, et c'est d'exposer les faits, si repoussants soient-ils. Je puis comprendre maintenant ce que j'ai entendu dire dans cette enceinte depuis les quatre ou cinq années que j'y suis arrivé. Je puis m'expliquer pourquoi on a prononcé de telles paroles quand je relis les discours des deux hommes dont j'ai parlé. Je m'étonne que les mots employés n'aient pas été encore plus énergiques.

[M. Blackmore.]

Le bill devrait contenir des dispositions en faveur d'une campagne d'éducation de l'opinion publique d'un océan à l'autre afin de faire connaître aux Canadiens tout ce qui a trait à ceux qui vivent avec eux dans ce grand foyer national qu'est le Canada. Le premier ministre a manifesté son désir d'une campagne d'éducation, comme en fait foi le hansard, et voici ce qu'il a dit:

> J'espère que ce sera une campagne d'éducation propre à convaincre le peuple de la nécessité à l'heure actuelle d'accorder au Gouvernement le pouvoir qu'il demande. J'estime qu'il est possible de lui assurer ce caractère. L'honorable député et moi-même, nous sommes d'accord aujourd'hui sur l'opportunité pour le Gouvernement de posséder un tel pouvoir et nous le sommes pour les mêmes raisons. Les chefs des autres partis sont également d'accord sur ce point.

Mais le premier ministre n'a pas, semble-t-il, mis le doigt sur la plaie ulcéreuse qui menace de faire éruption et de causer chez nous une foule de maux dont la seule pensée nous fait frémir. Pourquoi ne pas insérer dans la loi une disposition relative à une campagne d'éducation? Et puisque je suis sur le sujet, je reconnais n'avoir jamais compris pourquoi les deux grands partis n'ont pas décidé de faire de la dernière campagne électorale une campagne éducative. Les chefs de ces partis méritent la réprobation de la postérité pour n'avoir pas compris le devoir qui leur incombe d'enseigner à la population les vérités qui lui tiennent au cœur.

Quand la guerre éclata, en septembre 1939, je me levai et invitai les intéressés à se rendre dans la province de Québec pour y faire connaître la vérité, non seulement dans le Québec, mais partout. Va-t-on nous convaincre qu'on n'aurait pas pu alors faire comprendre à tous les Canadiens l'ampleur gigantesque des préparatifs de Hitler, le caractère redoutable de

l'Italien, et la situation chargée jusqu'à éclatement qui existait au Japon? Si on avait agi de la sorte, combien plus judicieusement, plus sensément et plus ardemment les gens n'auraient-ils pas tout donné dans le mouvement? Au lieu de cela, où en sommes-nous? On a fait appel aux préjugés les plus mesquins, en s'efforçant d'embrouiller la question et de dénaturer les faits, et ce, j'imagine, dans toutes les circonscriptions du pays. Voilà pourquoi, à mon avis, le bill à l'étude devrait renfermer des dispositions précises réservant une somme suffisante pour faire l'éducation du peuple.

Je vais maintenant laisser le projet de loi pour analyser brièvement le discours du premier ministre. Je conviens avec le chef de l'opposition que le premier ministre n'a peut-être jamais prononcé de plus beau discours dans toute sa carrière. Un beau discours sous tous les rapports. Mais il a dit des choses qui méritent d'être relevées. Il a parlé de la fausse situation dans laquelle se trouve le Gouvernement. Eh bien, si le Gouvernement se trouve dans une fausse position, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même.

Des VOIX: Oh, oh!

M. BLACKMORE: On a beau sourire, plus nous approfondissons cette déclaration, plus nous la trouvons conforme à la vérité. D'après les *Débats*, le premier ministre a fait une observation digne de retenir notre attention:

> J'affirmerai même que lier le Gouvernement à l'heure actuelle de la manière précitée ne fait pas que mettre le Gouvernement dans une fausse position, mais met le Parlement lui-même et le Canada dans une fausse situation devant tous les pays du monde, y compris ses alliés dans cette guerre.

On trouve encore un autre passage que je considère remarquable:

> A une époque comme la nôtre je ne conçois pas possible pour une administration ayant le sentiment de la nécessité de posséder pleins pouvoirs, de gouverner sans les avoir et si elle est continuellement paralysée par une promesse qui a pu être nécessaire au moment où elle a été faite, mais dont la nécessité a disparu, ainsi que je le disais dans mon discours sur l'Adresse, par suite des événements de l'heure.

J'ai dit tantôt que le gouvernement n'avait qu'à s'en prendre à lui-même. Le Gouvernement et les membres du parti libéral n'étaient aucunement tenus de s'engager sur la question de la conscription. Quant au chef de l'opposition il a dit et répété qu'il n'avait pas soulevé la question de la conscription dans son comté. Pourquoi certains libéraux ont-ils songé à en faire une question électorale. Tout homme d'âge mûr de plus de vingt-cinq ans et possédant une légère connaissance des faits aurait dû prévoir notre entrée dans le conflit, ou que nous prenions déjà part à un conflit qui allait devenir si terrible que le Gouvernement au pouvoir devrait de toute nécessité avoir entière liberté d'action. A la lumière de ce fait, peut-on excuser un homme de prendre des engagements sur la question de la conscription? Pourquoi l'a-t-on fait? Pour s'assurer quelques votes sordides, c'est tout.

M. JOHNSTON (Bow-River): Un avantage politique et le reste.

M. BLACKMORE: C'est tout. Quel noble but! Simplement pour vaincre un adversaire.

M. GRANT: Quel programme aviez-vous?

M. BLACKMORE: Si mon honorable ami veut bien venir me voir, je prendrai peut-être un peu de temps pour le lui expliquer, mais il sera satisfait. J'ai un passé électoral dont je suis fier, et à bon droit,—c'est plus que mon honorable ami ne pourrait dire.

On peut affirmer que les libéraux craignaient une défaite. J'ai entendu dire, si je ne me trompe, que le peuple britannique n'était pas prêt à la guerre parce que le Gouvernement de l'époque avait craint de perdre une élection. En raisonnant ainsi, il a risqué de perdre un empire et de sacrifier le bien-être de 600,000,000 d'individus.

M. HANSELL: Il n'y a pas de réponse à cela.

M. BLACKMORE: Les conservateurs n'étaient pas disposés à faire de la conscription une question électorale. Ils expliquèrent bien clairement qu'ils ne voulaient pas d'une élection sur cette question. Ce fait enlève aux libéraux tout semblant d'excuse d'avoir fait de la conscription une question électorale. Pourquoi les deux partis n'ont-ils pas dit à la population, en faisant preuve de sagesse, de patriotisme et de civisme: "Nous sommes au milieu d'une guerre terrible; Dieu seul sait ce que nous réservent les quatre prochaines années; nous n'osons pas vous révéler ce que nous entrevoyons."

M. WOOD: Ils auraient pu offrir à chaque citoyen $25 par mois.

Une VOIX: Ils y ont droit.

M. JOHNSTON (Bow-River): Quelle sagesse!

M. BLACKMORE: Des remarques de ce genre nous aident à comprendre pourquoi les libéraux ont adopté l'attitude qu'on sait sur la conscription et pourquoi ils manquent de sagesse. Le parti au pouvoir manquait-il de vision, ou simplement de courage?

Le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est montré très inquiet du fait que le Gouvernement est lié à l'heure actuelle. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, si le peuple

canadien vote dans la négative, dans quelle posture se trouvera le Gouvernement? Il ne sera pas lié, il sera menotté. Les menottes pendront de chaque côté du corps politique qu'est le Gouvernement, cependant que tout le corps sera prisonnier dans un moule de plâtre.

M. POULIOT: Ce sera là la meilleure solution pour la défense du Canada.

M. BLACKMORE: Je laisserai, un jour, à l'honorable député le soin d'expliquer ses observations. Si le Gouvernement désire s'assurer la liberté d'agir, qu'il ne recoure pas au plébiscite.

Afin d'éviter que le plébiscite reçoive un vote dans la négative, ce qui est du domaine du possible, je ferai une proposition, et je terminerai mes observations là-dessus. Le peuple canadien, d'un bout à l'autre du pays, les gens avisés et ceux qui réfléchissent, commencent à se rendre compte qu'il règne une sorte de léthargie sur tout l'effort de guerre du Canada. Je ne minimise pas, je ne dénigre pas les réalisations du Gouvernement. Cependant, il est évident que dans un pays comme le Canada, où les ressources sont si abondantes mais où après tout ce temps, nous avons encore un si grand nombre de chômeurs, il y a certainement quelque chose qui ne va pas, et le simple fait de tenir un plébiscite sur la conscription ne remédiera certes pas à la situation. Ce que la population veut, c'est la mobilisation de la pleine, majestueuse et magnifique puissance de notre pays. Elle se rend compte que les moyens utilisés par le Gouvernement ne sauraient assurer la réalisation de cette fin et elle attend des directives nouvelles qui donneront ce résultat.

J'engage le Gouvernement, même à ce stade avancé des délibérations, à insérer dans le plébiscite où il demande à la population de lui accorder la faculté de conscrire, si besoin est, les hommes pour le service outremer, une autre question pour savoir si le peuple l'autorise aussi à adopter tout nouveau système financier dont l'établissement pourra lui sembler avantageux.

Les derniers mots de la résolution adoptée par la législature de l'Alberta pourraient faire l'objet d'une étude attentive. Les voici:

> On devrait fournir au peuple l'occasion d'approuver ou désapprouver non seulement la conscription pour le service outre-mer, mais aussi la mobilisation complète de toutes nos ressources matérielles et financières par le moyen du contrôle efficace et de l'émission de toute la monnaie et de tout le crédit par le gouvernement fédéral.

Cela prêtait à rire il y a peut-être quatre ans. A mesure que le temps s'écoule, le péril de la défaite du pays grandit, parce qu'on ne s'occupe pas de la question monétaire. Cela ne prête pas à rire aujourd'hui et on ne peut pas prendre la chose à la légère. Il faudrait remanier le projet de loi de façon à indiquer la durée de son application et éclairer suffisamment la population et rédiger à nouveau la formule du plébiscite, pour en élucider le sens. Elle devrait aussi permettre au peuple de se prononcer sur les systèmes monétaires.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, depuis que je suis député, j'ai constaté que la Chambre des communes est un lieu où l'on manifeste beaucoup de bonté. J'espère que tant que je serai ici on ne m'accusera jamais de manquer à la charité chrétienne ordinaire envers ceux qui siègent autour ou en face de moi. Nous sommes aujourd'hui engagés dans une grande bataille des nerfs et les affaires de l'Etat pèsent lourdement sur les épaules du premier ministre (M. Mackenzie King), des membres du cabinet et du chef de l'opposition (M. Hanson).

Le Gouvernement ne doit toutefois pas craindre, quand il a commis une erreur, de l'avouer au peuple. Ainsi que je l'ai déjà dit en plusieurs circonstances, les gens n'attendent pas de leurs chefs qu'ils soient des dieux. Jamais il ne s'est posé une question au Canada sur laquelle tous les gens se soient unis et cela à cause de la nature de notre population et pour diverses raisons. Sur la question du plébiscite, les opinions sont partagées.

Avant d'entrer dans les détails de cette question, je me permets de féliciter monsieur l'Orateur, monsieur l'Orateur suppléant et le splendide greffier de la Chambre de la façon dont ils ont dérigé les délibérations en cette période difficile. Ils ont accompli leur devoir comme ils l'entendaient et j'estime qu'ils se sont acquis l'admiration et le respect des députés et de la population du Canada. Il est vrai qu'il m'est parfois arrivé de ne pas m'entendre avec eux, mais je n'ai pas nécessairement toujours raison.

Il y a aura vingt et un ans le 5 décembre prochain que j'ai commencé à siéger en cette enceinte. J'ai constaté que la Chambre a discuté toutes ces questions d'une façon calme. Il n'y a aucune nécessité de faire du bruit en ce moment sur les questions dont nous sommes saisis. Je suis membre de l'opposition, mais je crois que cette dernière a accordé une aide indépendante et assez efficace au Gouvernement durant la présente guerre. On nous a délégués ici pour cela, pour exposer les vues de la population moyenne, des électeurs de nos circonscriptions et de la population canadienne en général. Ces gens n'aiment peut-être pas la façon dont la guerre est menée, mais les critiques que nous formulons ne déprécient en rien le premier ministre ni aucun de ses collègues ni le Gouvernement. J'ai foi dans le régime parle-

mentaire. On n'y a foi ni en Allemagne ni au Japon, mais notre pays possède un régime parlementaire démocratique. Il ne saurait y avoir de démocratie sans liberté de presse. Voilà pourquoi j'ai prié le Gouvernement d'abolir la censure comme on l'a fait en Angleterre. S'il l'avait fait, nous aurions évité un grand nombre des fautes qui ont été commises dans la transmission des nouvelles et des renseignements au public.

Je crois avoir connu le premier ministre plus longtemps qu'aucun autre membre de cette Chambre et je n'ai toujours eu que du respect pour lui depuis qu'il occupe son poste actuel. J'ai aussi beaucoup d'admiration pour le chef de l'opposition. Notre parti n'a pas été humilié aux dernière élections générales puisqu'il a obtenu presque la moitié du total des votes donnés dans le pays. Notre chef a été battu et il a été remplacé par l'honorable député de York-Sunbury qui s'est montré à la hauteur de la situation. D'une santé délicate, ce dernier s'est acquitté de sa tâche de façon à mériter le respect et l'admiration non seulement de ses collègues de notre parti mais aussi de tous les membres de la Chambre. Il s'est acquis au plus haut point l'estime du public au pays. Il n'est pas ici en ce moment. S'il était à son siège je m'abstiendrais de parler ainsi quoique ce soit la vérité.

Ainsi que je l'ai déclaré dans le premier discours que j'ai prononcé au début de la présente législature, en 1940, lorsque le Gouvernement était en butte à des critiques, c'est le peuple qui l'a élu, après tout. Il a remporté 178 sièges et c'est à lui qu'est aujourd'hui confiée la tâche d'administrer un pays démocratique. Le peuple lui a confié son mandat. Comme je l'ai dit en cette occasion, c'est un gouvernement canadien au Canada. Abstraction faite de l'utilisation du capital humain, qu'il a mal comprise, j'estime qu'il a accompli beaucoup de besogne utile. Ses efforts ont été jusqu'ici très considérables et l'effort de guerre canadien est fort louable à plusieurs points de vue, mais il n'a pas fait la moitié de ce qu'il aurait dû faire et n'a pas réalisé l'effort total. Il a commis une erreur de jugement au sujet du capital humain, de la situation en Europe et dans le Pacifique et du mouvement qui avait été lancé avant la guerre en faveur du désarmement. Les membres de l'opposition, se sont efforcés d'accorder au Gouvernement en général un appui efficace et indépendant dans la poursuite de la guerre. Le Gouvernement n'a guère lieu de se plaindre, sauf sur ce seul point, le plébiscite qu'il n'aurait jamais dû proposer.

La question qui se pose pour nous est fort complexe et l'accord ne saurait être parfait. Nous n'avons pas tous les mêmes caractéristiques. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous rappeler que je n'ai pas la vue très bonne. Je puis parler quarante minutes sans consulter de notes, mais j'ai quelques brèves citations à faire. Or, ne voulant pas encombrer de volumes mon pupitre j'ai inséré ces citations dans mes notes.

Un fait que nous avons pu constater depuis le début de la guerre, c'est l'immense popularité de la monarchie. Nous en avons eu une preuve lors de la visite du Roi et de la Reine, en mai 1939, et nous avons pu nous en rendre compte une fois de plus en décembre dernier, à l'occasion de la fête du Roi. Nos souverains donnent un magnifique exemple en ces heures critiques de la guerre? Je le répète, l'un des faits les plus remarquables de notre époque, au Canada, c'est la popularité de la monarchie. Cependant, force nous est de noter en même temps la déchéance du Parlement et de la Chambre des communes. Les erreurs qui ont été commises par suite de l'usurpation de nos privilèges le démontrent. Nous venons passer quelques jours ici, puis on ferme les portes et nous retournons chez nous. Nos collègues qui siègent à un autre endroit n'ont passé ici que quatre ou cinq heures depuis juin dernier. Pourquoi ne pourrait-on pas, à l'instar de Londres et de Washington, tenir des séances communes des deux Chambres comme je l'ai demandé en 1939 et 1940? Cela ne s'impose-t-il pas dans cette guerre, la plus grande dans l'histoire du monde? L'autre Chambre comprend des talents de premier ordre, des hommes expérimentés et habiles, mais on n'utilise pas leurs services aux fins de la guerre. Voilà une de nos erreurs.

Sans idée de dénigrement, j'affirme que le premier ministre a fait de cette guerre l'affaire du parti libéral. Le gouvernement Asquith a perdu le pouvoir en Grande-Bretagne pendant la dernière guerre pour cette même raison. La guerre actuelle est beaucoup plus difficile à diriger que la dernière. Le premier ministre aurait dû faire attention aux avertissements. Au lieu de conduire la guerre comme elle a été conduite, nous aurions dû avoir dans le cabinet de guerre de Londres un homme comme lord Beaverbrook ou utiliser les grands talents et l'habileté du vicomte Bennett. Nous savons tous l'excellent travail que lord Beaverbrook a accompli dans le domaine de la production en Angleterre. Il est né à Maple, dans le comté de York, bien qu'on le donne pour natif de la Nouvelle-Ecosse. C'est dommage qu'il n'ait pas accompagné le premier ministre de Grande-Bretagne lors de sa visite au Canada. C'est un homme remarquable et un grand Canadien. On pourrait faire beaucoup à Londres en ce qui con-

cerne la meilleure direction de notre contribution militaire. Il s'agit non pas d'une bataille de l'Atlantique, mais d'une bataille de tous les océans du monde. Une nouvelle direction s'impose dans notre effort de guerre. Les événements du Pacifique le démontrent. Le très hon. M. Menzies l'a signalé dans son discours qu'il a prononcé en cette enceinte en juin dernier. Le Gouvernement le savait, il pouvait entrevoir ce qui se dessinait, mais il n'a rien fait avant qu'il ne soit trop tard, et le désastre a surpris le monde entier.

Le Gouvernement est un conseil d'administration chargé par le pays de la conduite de la guerre. Cest à lui qu'en incombe la responsabilité. La tâche est lourde et parfois je m'inquiète au sujet de la santé de quelques-uns des dirigeants. Le surmenage qu'ils doivent s'imposer est une des tragédies de la guerre et j'espère qu'il ne nuira pas à eur santé.

Lors de la deuxième lecture on discute le principe du bill. C'est ce qu'explique l'excellent manuel que j'ai en main, les Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms. Je me souviens d'avoir lu ce que le greffier adjoint, actuellement greffier de la Chambre des communes anglaises, a dit au sujet de ce manuel. L'article 75, à la page 216, a trait à la deuxième lecture. Le paragraphe 753 se lit ainsi:

C'est lors de la deuxième délibération d'un bill qu'il convient d'aborder la discussion et de proposer une motion relative au motif du projet de loi.

Et voici le paragraphe 755:

Un député peut proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant ou exprimant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation ou à la marche du bill ou qui, d'autre façon, militant contre son élaboration, ou demandant de plus amples renseignements relativement au bill au moyen de comités, de commissions, ou demandant la production de documents ou d'autres preuves, ou demandant l'opinion des juges.

Pour cette raison, je m'oppose en principe au bill. Je tiens à souligner la cause et l'effet de cette mesure. Quelle est la cause de cette dérogation soudaine aux institutions parlementaires et à tout ce que nous possédons ici depuis au delà de cent ans? Ainsi que je le disais l'autre jour, on a livré, en Angleterre, une guerre civile sur le principe même que renferme ce plébiscite, c'est-à-dire la mainmise du Parlement sur l'exécutif. A mon sens, la cause du plébiscite sert tout simplement d'écran, de simulacre pour cacher les erreurs commises dans le domaine du capital humain depuis le début de la guerre, et tout ce qui

s'est passé dans le Pacifique et à Singapour. Qui l'a proposé le plébiscite? Qui l'a demandé? Combien coûtera-t-il? Il ne contribuera pas du tout à la défaite d'Hitler.

Le discours qu'a prononcé à la Chambre le 4 février le ministre des Finances (M. Ilsley), absent de son siège ce soir, m'a vivement désappointé. Le Gouvernement est en mesure de dépenser inutilement tout cet argent pour le plébiscite et la Société des Nations, mais il ne peut disposer d'un seul dollar pour les familles, femmes et enfants, des soldats, qui pour un bon nombre ne touchent pas d'indemnités et doivent se passer de combustible et de bien d'autres choses. Et le ministre des Finances dépose un décret d'une page et demie pour accorder une indemnité de vie chère à des fonctionnaires qui restent à la maison et ne vont pas à la guerre. En plus d'un traitement mensuel de $175 ils toucheront une indemnité de vie chère tandis que nous ne pouvons obtenir ni allocations pour les familles des soldats, ni transport gratuit pour les militaires sur les chemins de fer, ni système national d'assurance. L'histoire enregistrera ce mauvais traitement fait à nos troupes.

Aux fins de vaincre Hitler ce plébiscite vaudra moins que rien. Il aura le même effet que toutes les commissions et tous les comités au pays: celui de faire perdre du temps et de retarder, entraver et paralyser la Chambre des communes dans l'acquittement de la fonction pour laquelle elle a été instituée et dans son désir de voir le Gouvernement accroître l'effort de guerre. Le temps ne convient pas pour cette consultation populaire et le plébiscite a déjà causé assez de mal au pays. J'ai déploré certaines paroles prononcées ici ce soir par deux chefs honorés et respectés. Je sais qu'elles ont échappé dans la chaleur du débat et que les nerfs sont bien tendus, mais j'ai regretté d'en avoir été témoin.

Qu'Hitler parvienne jusqu'ici,—il n'en est pas loin actuellement,—et il ne tiendra pas de plébiscite. Le plébiscite, comme tout ce qui s'y rapporte, sera jeté par-dessus bord. C'est tout ce qu'il en fera et, monsieur l'Orateur, je le répète, Hitler et le Japon ne sont pas loin de nous en ce moment. Lorsque les députés de la Colombie-Britannique ont réclamé le règlement du problème japonais dans leurs circonscriptions, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il donc pas tenu un plébiscite sur le déplacement de ces Japonais,—quelque 28,000 ou 30,000 au plus et 20,000 au moins,—loin de cette province du littoral? Il ne l'a pas fait parce que ces députés ne l'auraient pas toléré.

Le plébiscite se tiendra probablement en mai ou juin, mois qui seront les plus critiques

de l'histoire du monde. C'est au cours de ces mois que se décidera peut-être le sort de la civilisation pour deux siècles à venir. Ce ne sera pas la défense territoriale qui comptera alors. Le sort de la guerre se décidera sur l'Atlantique et le Pacifique, en Asie, en Europe et sur la Méditerranée. Dans le Pacifique nous avons perdu la suprématie maritime et nous n'arrivons pas à tenir tête aux Japonais qui s'avancent d'île en île,—nous n'y arriverions pas même si nous disposions d'un million d'hommes, pour citer encore une fois les paroles de M. Churchill que je citais au début de la présente session. Ils possèdent la suprématie aérienne; ils disposent de porte-avions, de tous les engins mortels au moyen desquels ils ont écrasé les flottes britanniques et américaines du Pacifique. Un grave danger menace notre population. Notre sort se décidera non par la défense territoriale mais sur le Pacifique, par la bataille de l'Atlantique, —expression qu'il vaudrait mieux remplacer par celle de "bataille des sept océans", et aussi, que nous le voulions ou non, sur la Méditerranée et le front russo-allemand, avec la suprématie maritime et aérienne, on se déplace aussi aisément qu'un cirque.

Impossible de compter sur un plébiscite pour la conduite de la guerre. C'est par la Chambre des communes qu'elle doit être conduite. La constitution ne laisse pas de choix: il faut appuyer ou condamner le Gouvernement. Un plébiscite n'y changera rien. Les membres de la Chambre des communes ont non seulement le droit mais le devoir de signaler ici ce qui leur semble faire défaut dans notre effort de guerre, dans notre armée, et notre effort économique. Jusqu'ici les critiques ont été fondées. Leur devoir est de signaler ce qui ne va pas.

Au moment de l'étude d'un bill en deuxième lecture, on peut en discuter le principe, mais non les articles un à un. Dans l'article des définitions l'expression "durant un plébiscite" signifie la période entre la date de la proclamation ordonnant le plébiscite, émise sous l'autorité de l'article 3 de la présente loi, et la clôture du scrutin le jour du scrutin. Voilà ce que nous trouvons dans la définition au sujet de la date du plébiscite. Cependant si Hitler occupe le pays avant cela, que ferez-vous à ce sujet. Il ne tiendra certes pas de plébiscite. Il n'en a pas tenu en Belgique, ni en Hollande, ni en France, ni dans les autres pays qu'il a conquis.

L'article 3 du bill stipule que le gouverneur en conseil "peut" par proclamation ordonner la tenue d'un plébiscite. Le mot "peut" autorise, permet; il n'oblige pas. Le gouverneur en conseil contrôle le scrutin du plébiscite. Toutefois, si Hitler ou les Japonais attaquent le pays, il n'y aura pas de scrutin, car le gouverneur en conseil peut s'en dispenser n'importe quand.

L'article 5 du projet de loi porte que toute personne qui aura voté lors du plébiscite ne sera pas exemptée du service militaire. Cela sent la conscription et c'est de la contrainte. La loi présentée par M. Conant, procureur provincial, à l'Assemblée législative d'Ontario ne renferme pas de dispositions relativement au vote des militaires, chez nous où ailleurs. Il a accordé le droit, sans la moindre restriction, à tous les soldats outre-mer et à tous ceux qui portent l'uniforme militaire de voter aux prochaines élections. Il ne les prive pas comme nous le faisons, de leur droit de demander une exemption, un sursis, et toutes les choses de ce genre, par des méthodes de contrainte.

Un autre article du bill stipule que les membres des forces, de tout âge, auront droit de voter au plébiscite. Dans un autre il est question du votant qualifié dont le nom n'est pas sur la liste officielle des votants. Quiconque est au courant des pratiques électorales, particulièrement dans les régions où il y a une population d'origine étrangère, sait qu'il en résultera un grand nombre de votes frauduleux. Des personnes se promèneront d'un bureau de scrutin à l'autre et voteront si leurs noms ne sont pas inscrits sur les listes. Je me rappelle une élection où le candidat a obtenu 178 voix dans un bureau de votation, mais on a retranché le chiffre "8", de sorte qu'il n'eut plus que 17 voix. Je n'aime pas cette manière d'agir, ni les bulletins déposés par ceux dont les noms ne figurent pas sur les listes.

Quand les germes laissés par ce plébiscite auront atteint leur maturité que produiront-ils? La récolte ne remplira pas les granges des cultivateurs. L'effet sera plutôt de vider leurs goussets et ils en paieront le coût sous forme d'impôts. Il arrivera que les gens ne sauront pas ce sur quoi ils sont appelés à se prononcer et la moitié des bulletins seront annulés parce que les électeurs ne savaient pas comment voter. Cela me rappelle la bataille de Dundee. Je vois le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) assis de l'autre côté avec ses collègues. Ils connaissent la bataille de Dundee où on ne savait pas qui l'avait gagnée; d'aucuns disent: nous gagnons; d'autres disent: ils gagnes; et d'autres encore disent: personne ne gagnent,—et voilà ce qui arrivera lorsqu'on comptera les bulletins du plébiscite.

Il n'est pas juste de placer les membres du parti ministériel du Parlement dans la position où les place ce plébiscite, à l'encontre de leurs propres convictions. On nous

demande de relever le Gouvernement de sa responsabilité administrative en tenant un plébiscite où on demande aux Canadiens de dire oui ou non. C'est au Parlement qu'il incombe de tracer la ligne de conduite à suivre, et si nous ne sommes pas ici pour cela, le Gouvernement ferait mieux de fermer les portes de la Chambre et de renvoyer pour de bon les honorables députés dans leurs foyers.

Un vote pour l'affirmative signifie tout simplement une confiance absolue dans le Gouvernement. Je me demande si j'exercerai mon droit de suffrage. Mes commettants sont libres de voter comme bon leur semblera et je ne me propose pas de leur dicter une ligne de conduite. Je refuse de m'associer à un vote au pied levé, ou à toute consultation sur une question au sujet de laquelle le peuple n'est pas éclairé. Il ne sait pas ce qui se produira s'il vote pour l'affirmative, pas plus que s'il vote pour la négative; il est embarrassé. Pour la plupart des votants, toute l'affaire est mystérieuse, sans rime ni raison. Quel en sera le résultat? Pourquoi ce plébiscite?

Hier le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit que la conscription n'est pas la question en jeu, qu'il s'agit tout simplement de l'engagement qu'a pris le Gouvernement. Je lui rappellerai que M. Roosevelt, président des Etats-Unis, a pris un engagement durant la dernière campagne électorale; il a dit que jamais un contingent de soldats ne serait envoyé en dehors du pays, s'il était réélu qu'il s'en tiendrait à des mesures qui permettraient à son pays d'éviter la guerre. Qu'est-il arrivé? En juin dernier, il a fait adopter la mesure concernant l'armée par une majorité d'une voix seulement. Les isolationnistes étaient si puissants que la majorité en faveur du rappel de la loi de neutralité n'était que de quatorze. Les choses paraissaient sombres pour l'administration jusqu'à ce que l'incident de Pearl Harbour eût changé la face des choses et provoqué l'unité absolue. Allons-nous maintenant attendre et recourir au plébiscite jusqu'à ce qu'un malheur semblable frappe Victoria ou Vancouver? Le premier ministre Churchill a dit à la Chambre des communes de Londres, l'autre jour,— comme en fait foi le hansard du 28 janvier,—que pour un an ou deux, jusqu'à ce que les Alliés aient reconquis la maîtrise du Pacifique, il faut nous attendre à des semblables visites de l'ennemi sur le Pacifique et un peu partout. Allons-nous attendre un malheur pour faire quelque chose?

Voilà pour ce qui est du projet de loi. Mon chef a raison de dire que le plébiscite est contraire à la constitution. J'ai ici une autorité pour cette déclaration, et je vais la citer dans un instant,—car cette question a déjà été soulevée dans cette Chambre. Ce plébiscite est contraire à notre constitution, qui découle de celle de la Grande-Bretagne. Elle fait disparaître la responsabilité collective et la solidarité du cabinet au pouvoir. Au lieu de s'adresser au peuple au moyen d'un plébiscite, on aurait dû insérer la question dans une mesure soumise à la Chambre. Son rejet aurait entraîné la chute du gouvernement. Je crois que la Chambre aurait délié le Gouvernement de tout engagement à ce sujet. Pourquoi le Gouvernement s'en fait-il au sujet de ses promesses? Je me le demande. Comme le disait feu J.-Israël Tarte, on ne gagne pas une élection avec des prières, et les programmes politiques demandent l'action; il en va de même des engagements.

Je ferai remarquer que le premier ministre, répondant à certaines de mes observations en marge d'une inscription nationale, en 1937, a donné l'assurance à la Chambre que le Gouvernement n'enverrait jamais plus de corps expéditionnaire outre-mer. Il déclarait que le danger dont était menacé le Canada était peu sérieux et d'origine secondaire; cette déclaration n'était pas exacte, comme nous en avons eu la preuve. En outre, qu'a-t-il fait en marge de la conférence de l'Atlantique de sorte que le Canada, qu'il le veuille ou non, se trouve lié par certains engagements? Lors de la dernière conférence impériale, en 1937, alors que nous avons refusé de contribuer quoi que ce soit à la base de Singapour ou d'appuyer une politique impériale de transport maritime, bien que cette base nous offrît dans le Pacifique une plus grande protection qu'à tout autre pays, le premier ministre déclarait que nous n'avions pas d'engagements et qu'il appartenait au Parlement de décider de la conduite à suivre. Comment avons-nous respecté nos engagements?

Je passe maintenant aux ententes de Hyde-Park et d'Ogdensburg. Il existe un soi-disant conseil de défense canado-américain, qui tient bien plus du conseil que de la défense; en réalité ce ne semble être qu'un conseil. Cet organisme a préconisé des dépenses se chiffrant par deux ou trois cents millions de dollars, et cela sans s'en rapporter au Parlement, bien que ce dernier siégeât. L'entente de Hyde-Park renferme des engagements qui lient le Canada, qui cèdent des bases à Terre-Neuve, en Guyane anglaise et ailleurs. En retour de cinquante navires, dont on a retourné quelques-uns et dont d'autres étaient très peu utiles, nous avons cédé des parties de notre Empire. Quoique le Canada ne soit pas signataire, cette entente le lie.

A la conférence de l'Atlantique, il fut décidé que nous nous trouverions en guerre en cas de conflit entre les Etats-Unis et le Japon, la Grande-Bretagne se joindrait aux

Etats-Unis et cela liait le Canada. Nous n'avons jamais eu ni de politique de défense ni de politique étrangère. Nous n'avons jamais eu de politique extérieure, si ce n'est une politique au jour le jour. Les engagements contractés par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis lient le Canada, parce que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre.

Je n'approuve pas le chef du pompeux ministère des Services de guerre, qu'on aurait dû abolir il y a longtemps avec tous ses procédés tortueux, lorsqu'il permet à M. Brockington d'affirmer: "Ce n'est pas le roi George qui a déclaré la guerre pour nous; c'est nous qui l'avons déclarée pour lui."

Quand les hostilités ont éclaté le 3 septembre 1939, il a fallu dix jours à notre Parlement pour déclarer la guerre, mais Hitler n'a pas attendu cette formalité du 10 septembre pour couler le 3 septembre l'*Athenia*, à bord duquel se trouvaient cent trente Canadiens et d'autres sujets britanniques. Il n'était pas besoin de déclaration de guerre pour nous jeter dans le conflit, car lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Un autre exemple d'un engagement qui n'a pas été tenu, c'est l'accord d'Ogdensburg.

A une époque encore plus récente, comment la guerre a-t-elle été déclarée au Japon? J'avais demandé au premier ministre, le 12 juin dernier, si, pendant l'intersession, la politique d'apaisement envers le Japon se poursuivrait. Il a dit qu'il n'était pas un tenant de l'apaisement, mais un conciliateur. Sous le régime de la politique d'apaisement, le Japon a reçu de nous cinq millions de boisseaux de blé. L'un de ceux qui ont pris la parole sur la question, lorsque, le 7 décembre, le Japon a déclaré la guerre, était le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson), qui a été pendant plusieurs années un pacifiste et s'est opposé même aux crédits modérés concernant l'armement du pays, en 1937 et 1938. Il a donné aux journaux, en décembre dernier, un long interview sur le Japon qui, selon lui, ne pourrait durer longtemps. Sa prédiction s'est trouvée inexacte, son jugement faux, et les faits qu'il citait n'étaient pas au point.

Passons à autre chose. Lorsque nous cédions nos droits aux forces hydrauliques de la vallée de l'Ottawa et autres, autorisant ainsi le relèvement des tarifs du téléphone, et lorsque de grosses compagnies mettaient en péril le contrôle municipal des rues, on proposa d'adopter au Canada la politique municipale soumettant aux contribuables à toutes les élections générales retenues en temps de paix, des questions d'intérêt national. Je rappellerai à ce propos, pour corroborer les paroles de notre chef, ce que disait le regretté secrétaire d'Etat, M. Rinfret. On trouvera le compte rendu de la discussion au hansard du 17 mars 1939, page 2053. Les aspects constitutionnels de la question furent discutés et l'on fit observer, au sujet de la loi du 13 juin 1898 concernant la prohibition de l'importation, de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes, qu'un vote avait sa raison d'être, mais qu'il n'existait pas de mesure législative, bien que sir Wilfrid Laurier en eût promis une.

Je rappelle une circonstance où sir Wilfrid, qui était fort populaire chez ceux qui venaient l'interviewer, vit qu'un membre d'une délégation n'avait pas de siège; il ne voulut pas s'asseoir mais trouva un siège pour le délégué. Celui-ci était le révérend M. Huxtable qui s'adressait à lui en le nommant "sir Wilfrid". Sir Wilfrid lui dit: "Ne m'appelez pas sir Wilfrid; je suis simplement M. Laurier, un démocrate dans l'âme." Mais quelques mois plus tard sir Wilfrid oublia sa promesse en acceptant d'être créé chevalier et avec raison. La population, non seulement de sa province mais aussi des autres, lui portait beaucoup d'affection et de respect. Le secrétaire d'Etat a rappelé ce qu'a fait le Gouvernement après le vote auquel j'ai fait allusion. Il a adopté plus tard la loi de tempérance du Canada. Elle prescrivait l'option locale, et le secrétaire d'Etat de cette époque a déclaré qu'environ deux cents localités de l'Ontario et du Manitoba avaient tenu des referendums locaux. Feu le ministre de la Justice, le talentueux et respecté homme d'Etat dont nous regrettons tous la disparition, s'est opposé aux plébiscites le 17 mars 1939 et a exposé les raisons pour lesquelles il ne fallait pas y recourir, pour des questions fédérales, aux élections générales. Il a dit que l'on ne saurait appliquer ce système dans un cas de danger imminent. J'ai dit à mon chef il y a quelques années, au sujet des referendums, que je ne veux voir, advenant une guerre, le général Electeur ni commandant en chef des forces britanniques, ni amiral de la flotte britannique, car, avant qu'il puisse ouvrir ses boîtes de scrutin, l'ennemi pourrait remonter le Saint-Laurent en bateau ou en avion et bombarder la citadelle de Québec ou l'hôtel du Parlement ou le Château Laurier. Mon opinion n'a pas changé. Mon chef actuel a absolument raison de dire que le plébiscite est contraire à la constitution et que nous devrions y substituer une loi spéciale et non une loi générale. En effet, la loi des élections fédérales ne permet pas de soumettre une question au peuple, et c'est pour cela qu'on présente ce bill. Il faudra que cette mesure aille au Sénat et j'ai bien peur qu'elle y soit mal accueillie.

En 1939, le secrétaire d'Etat d'alors (M. Rinfret) a parlé du temps que prendrait la tenue de ce referendum. Comme il n'y a pas de listes permanentes à Ottawa, il faudra sept ou huit semaines pour préparer des listes. C'est, je crois, M. Devlin qui, lors du débat sur le "home rule", a dit que la Chambre des communes y gagnait toujours à agir avec franchise. Nous voulons que le Gouvernement soit franc dans la poursuite de la présente guerre et qu'il administre mieux. Le devoir de la Chambre est d'être franche et de critiquer les mesures dont elle est saisie, car la critique est un tonique pour le Gouvernement. Le Gouvernement est demeuré inactif à l'égard de quelques-unes des mesures les plus importantes, mais l'opinion publique l'a contraint de secouer sa torpeur. C'est ce qui est arrivé dans le cas de notre capital humain et de plusieurs sortes de munitions comme dans d'autres domaines.

Je crois que le citoyen ordinaire a le droit de faire entendre des critiques. A mon avis, l'opposition s'est montrée fort modérée dans ses observations. Les citoyens ordinaires ont le droit de se faire entendre par l'entremise de leurs représentants au Parlement, puisque ces derniers servent d'intermédiaires entre le gouvernement et l'électorat et que s'ils cessaient de jouer ce rôle, le régime parlementaire disparaîtrait. En outre, si l'on musèle la presse au sujet de ce plébiscite, le public ne pourra prendre connaissance des faits.

Pour ma part, je ne tomberai pas dans ce traquenard du plébiscite. Je n'ignore pas comment se font les élections et je connais les moyens mystérieux et détournés auxquels on recourt parfois pour les gagner. Je ne veux pas me faire mettre en mauvaise posture par les nombreuses subtilités de ce bill. On ne me fera pas voter affirmativement ou négativement sur une telle question, et je ne participerai pas à cette bouffonnerie. J'ai déjà eu connaissance de maintes manipulations des urnes de scrutin, et je n'ai jamais eu d'organisation électorale, pas plus que les autres députés de Toronto. Nous n'avons eu que l'aide de quelques collaborateurs bénévoles.

Le peuple ne veut pas de ce plébiscite. Le premier ministre interprétera manifestement cela comme un vote de confiance; si l'on vote affirmativement on se trouvera à lui faire confiance. M. Churchill a demandé un vote de confiance mais il a fait sa demande à la Chambre des communes, comme il convenait, selon le principe constitutionnel, et c'est ce que l'on aurait dû faire ici.

Le résultat du scrutin sera peut-être de nature à surprendre le Gouvernement. Qu'il s'agisse d'un referendum ou d'un plébiscite, et il n'y a guère de différence entre les deux, le peuple ne se laissera pas duper. Dans une affaire de l'importance de celle-ci, une affaire de vie ou de mort, avec l'ennemi à nos portes, il est possible de tromper une partie de la population une partie du temps, mais non pas de tromper toute la population tout le temps.

En 1937, lors de la discussion du crédit destiné à la légation de Tokio, j'ai prédit la guerre avec le Japon et mon ancien chef, le vicomte Bennett, a dit que je représentais un important élément de l'opinion publique du pays qui n'était pas satisfait de la façon dont le Canada avait été depuis nombre d'années un boulet au pied de la métropole. Comme je le disais à cette occasion, une de nos principales erreurs avait été notre refus de collaborer avec la mère patrie au sujet de Singapour et de la conférence maritime. La Grande-Bretagne avait alors deux mille navires de moins qu'en 1914 et 5 millions de bouches de plus à nourrir.

Il n'était pas question de conscription aux dernières élections générales. Je n'en ai pas entendu parler. De fait, j'ai eu un différend avec un de nos chefs sur cette question. Je n'ai pas pris la parole aux dernières élections, sauf dans ma propre circonscription. Aucun chef ne me liera à une ligne de conduite. Je n'ai jamais été et je ne suis pas un acquiesceur; mes principes sont mes seuls guides. Le premier ministre actuel a bien tort de demander à ses adhérents de le suivre dans cette voie et aucun membre du Gouvernement ne devrait être placé dans cette obligation.

Le premier ministre a posé la question et donné la réponse. La question était de libérer le Gouvernement de son engagement. Je voudrais qu'on rayât tous les mots après "libérer le Gouvernement". Si la question se lisait: "Consentez-vous à libérer le Gouvernement? Répondez oui ou non", le peuple comprendrait. Si le premier ministre en appelle à César, qu'il le fasse et qu'il se considère lié par la décision.

S'il y avait plus de gaieté dans les débats, la Chambre ne serait pas d'humeur si maussade. Le procédé du plébiscite me semble peu loyal. Dernièrement, j'assistais à une partie de rugby, où il y avait environ cinq mille spectateurs; une partie de la foule s'est mise à crier: "Nous ne voulons pas de l'arbitre, nous ne voulons pas de l'arbitre." Quand à nous, nous ne voulons pas du referendum. J'interprète ce vote comme signifiant la guerre à la Hollywood et non à la Hitler. La population ne se laissera pas tromper par une pareille farce. J'ai vu des électeurs dans les bureaux de scrutin refuser de voter sur de semblables questions parce qu'ils ne voulaient pas se laisser blaguer et qu'ils n'y entendaient rien. L'électeur moyen en

sait tout autant que les membres de la Chambre des communes et du cabinet; il n'est pas nécessaire de tenir d'assemblées pour lui dire comment voter. C'est une insulte à l'endroit des membres du Parlement que de leur demander d'aller dans leurs circonscriptions et tirer les marrons du feu pour le profit du Gouvernement sur une telle question. Je ne me propose pas de le faire; mes commettants peuvent voter comme ils l'entendent. Je me demande si je voterai moi-même sur cette question, car je me suis constamment prononcé en cette Chambre en faveur du réarmement à un temps où il était très impopulaire et peu à la mode. Il est devenu très peu sage, pour certains honorables députés, de se moquer de ceux qui à temps et à contre-temps ont insisté, des années avant la guerre, sur la création d'une armée, d'une marine et d'une aviation plus considérables.

Ces Allemands barbares et leurs hordes motorisées ont détruit toute l'Europe et ils ne sont pas bien loin de nos rives maintenant. Je ne crois pas que vous réussissiez à tromper nos gens aux urnes en ayant recours à de tels moyens. Avant que les bureaux de votation soient ouverts, l'ennemi peut arriver sur la côte du Pacifique ou sur celle de l'Atlantique avec son pas lourd, son portevoix, le sifflement de ses fouets, le sergent major, la gestapo et tout le reste. Il peut prendre une décision longtemps avant que les urnes soient ouvertes. J'aime l'honorable représentant de Parry-Sound (M. Slaght); il s'est montré bienveillant pour tous, mais je ne prise pas certains de ses arguments au sujet de la votation sur le plébiscite. Je n'aime pas davantage ceux de son ami, le jeune représentant de Leeds (M. Fulford) qui se trouve à ses côtés. Il ferait mieux, je crois, d'employer à l'avenir un langage un peu plus modéré quand il parle de ceux qui ne pensent pas comme lui. J'espère qu'on ne me reprochera jamais d'avoir, au cours des vingt et un ans que j'ai passés dans cette enceinte, manqué de charité chrétienne envers mes adversaires politiques.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur je ne me suis pas encore prévalu de l'avantage de me prononcer sur la question du plébiscite. Il en a beaucoup été question depuis la rentrée des Chambres, le mois dernier. Je souscris aux éloges adressés au premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de son discours d'hier. Personne ne possède mieux que lui l'art de dire beaucoup sans se compromettre. Il fait penser au lièvre qui s'échappe au moment où on croit le tenir. Je suis d'avis, comme plusieurs, qu'hier il s'est surpassé sous le double rapport de l'éloquence et de la vigueur, et je me disais en l'écoutant que s'il avait prononcé ce discours au début de la session au lieu d'attendre jusqu'à hier, il aurait épargné beaucoup de temps. Néanmoins, la première impression est parfois la meilleure, et si nous analysons minutieusement le discours du premier ministre, nous y découvrirons peut-être des points qui lui ont échappé et d'autres qu'il n'a pas très brillamment expliqués.

Le très honorable chef du Gouvernement a déclaré hier que la question à laquelle le public devrait répondre est la suivante:

> Consentez-vous à dégager le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements passés de nature à restreindre les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je trouve cette question tellement ambiguë qu'elle ne me paraît susceptible d'être interprétée ni dans un sens ni dans l'autre. Certains honorables députés ont déclaré qu'elle prête à l'équivoque, mais je ne puis même pas lui découvrir un sens. La loi sur la mobilisation donne déjà toute liberté d'action au Gouvernement; rien ne lui interdit de choisir sa propre méthode de lever des hommes pour le service militaire. Cela n'a rien à voir avec cette mesure. Là où le Gouvernement ne peut faire à sa guise c'est en ce qui concerne les théâtres de guerre sur lesquels ces hommes iront combattre. Je tiens à faire observer, parce qu'on nous l'a dit et que le premier ministre l'a déclaré lui-même, que le plébiscite n'a rien à voir avec la conscription. Et pourtant tous nos débats ont gravité autour de la question de savoir si le Gouvernement avait ou non la faculté de conscrire des sujets pour le service outre-mer. Le Gouvernement n'est donc soumis à aucune restriction quant aux méthodes de recrutement pour le service militaire mais il l'est quant à l'affectation des effectifs ainsi recrutés. Va-t-on recruter des combattants pour le service territorial ou pour l'armée expéditionnaire? Voilà ce que ne précise pas la question que l'on s'apprête à poser au peuple. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, que la question est si amphigourique que pour ma part je n'y entends goutte. J'aimerais bien demander au premier ministre de m'en expliquer le sens. Il déclare qu'elle ne comporte pas la conscription pour service outre-mer et cependant, tout le long de son discours d'hier, il mentionne la question du service outre-mer.

Lorsqu'il a mentionné hier la question qu'il s'agissait de soumettre au peuple, il a déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 936 du hansard:

> Ainsi que je l'ai dit lors du débat sur l'Adresse, la question est rédigée en des termes bien simples; elle a un sens précis et ne peut donner lieu à aucune équivoque.

Et voilà qu'un peu plus loin, et presque de la même haleine, il ajoute:

Je n'ai donc pas l'intention d'ajouter cet après-midi quelque chose à ce qui a déjà été dit, mais je désire plutôt dissiper certains malentendus que la discussion précédente a fait naître.

Or, si la question que nous venons de discuter est exprimée en termes si directs qu'ils ne sauraient donner lieu à aucun malentendu, d'où vient notre perplexité? Voilà pour le moins un point que le premier ministre n'a pas escamoté avec sa coutumière dextérité.

J'irai plus loin. Hier le premier ministre s'est mis en frais de faire ressortir explicitement qu'il y a une énorme différence entre un engagement juridique et une obligation morale. Je me demande s'il était moralement tenu, en 1940, d'en appeler au peuple avec une promesse restrictive. Je me demande s'il était moralement tenu de briguer les suffrages du peuple en lui disant: "Redonnez-nous les rênes du pouvoir afin que nous puissions poursuivre la guerre jusqu'à un certain point mais pas plus loin." S'il fût jamais une obligation morale, c'est bien celle qu'avait le premier ministre, dans son appel au peuple en 1940, de dire aux électeurs qu'il fallait mettre en œuvre les ultimes ressources du pays afin de gagner la guerre. Au fond, je pense qu'il a fait appel au peuple avec une seule obligation morale à l'esprit: celle de conserver le pouvoir.

Plus loin dans son discours le premier ministre souligna de façon particulière le fait que conservateurs et libéraux, les deux principaux partis du Canada, étaient d'accord lors de l'appel au peuple en 1940 sur la question du volontariat et du service militaire obligatoire, c'est-à-dire, sur la conscription.

Il aborde ensuite l'engagement pris envers le peuple. Permettez-moi de citer les paroles du premier ministre:

L'engagement a été pris directement, plus tard, envers le peuple, envers l'électorat lui-même; c'est un engagement entre les chefs des grands partis politiques du Canada et l'électorat du pays touchant la question la plus grave qui puisse lui être soumise à ce moment.

Le premier ministre déclara formellement que c'était le plus solennel engagement qui se puisse prendre envers la nation. L'engagement le plus solennel, je le répète. Je soutiens que l'engagement le plus solennel qu'un homme puisse prendre envers la nation en temps de guerre est celui de gagner la guerre à tout prix. C'est l'engagement le plus solennel que l'on pouvait prendre.

Mais quel a été cet engagement que l'on considérait être si solennel? Celui-ci: nous poursuivrons la guerre afin de la gagner au pays; mais nous ne la poursuivrons pas dans toute la limite de nos moyens en vue de la gagner à l'étranger. Voilà la nature de l'engagement que le premier ministre considère comme solennel.

M. JOHNSTON (Bow-River): Honte!

M. HANSELL: Il en est parmi nous qui auraient quelque chose à dire sur le sujet des engagements solennels. Ici encore, parlant des hommes publics et de ceux qui occupent des fonctions publiques ainsi que de l'obligation où ils se trouvent de considérer leurs engagements solennels et irrévocables, le premier ministre poursuit:

Nous avons l'intention de nous en tenir là. Si nous avons pris à son égard un engagement solennel, nous avons l'intention de le respecter.

Bel et bien. Mais qu'a fait le premier ministre de sa promesse solennelle d'il y a quelques années de mettre fin au chômage?

M. POULIOT: C'est Bennett qui l'a faite.

M. HANSELL: Peut-être l'a-t-il faite également. Mais il s'agissait d'une promesse solennelle, et le premier ministre l'a-t-il tenue?

M. POULIOT: Bennett ne l'a pas tenue.

M. HANSELL: Quand avec les années, le premier ministre a dû se reconnaître incapable de tenir cette promesse solennelle, a-t-il demandé au peuple de l'en dégager?

Une VOIX: Il ne l'a jamais faite.

M. HANSELL: Je crois me rappeler avoir lu dans le *Maclean's Magazine,* vers le mois d'octobre 1935, que le premier ministre devait réduire les dettes des agriculteurs. L'a-t-il fait? A-t-il demandé au peuple d'être relevé de cette promesse solennelle? On nous a rappelé ici même l'an dernier ou l'année précédente qu'on avait promis aux cultivateurs le blé à $1 le boisseau. Le Gouvernement n'a pas réussi à le leur accorder. S'agissait-il d'une promesse solennelle? Le Gouvernement a-t-il demandé d'en être dégagé?

Je rappelle également à la Chambre la promesse solennelle d'émettre de la monnaie et du crédit en fonction des besoins. Nous savons ce qu'a dit le premier ministre en 1935. La citation suivante est presque un lieu commun:

Lorsqu'une nation perd le contrôle sur sa monnaie et son crédit, peu importe qui fait les lois. Quand l'usure règne en maître, la nation est vouée à une ruine inévitable. Tant que le contrôle de l'émission de la monnaie et du crédit n'a pas été rendu à l'Etat et reconnu comme constituant sa fonction la plus manifeste et la plus sacrée, la suprématie du Parlement est vaine et illusoire.

Le premier ministre nous parle de la nécessité de tenir les engagements solennels; or, en voici un qu'il tient pour sacré. Je ne sais

pas quel est le sens général du mot sacré, mais voici la signification que l'on donne de ce mot dans un dictionnaire que j'ai obtenu à la bibliothèque du Parlement. On définit le mot sacré comme quelque chose de consacré, ou de cher à une divinité; dédié ou réservé ou affecté à une personne ou à une fin; sanctifié par une question religieuse; rendu saint.

Pensons-y bien. Nous sommes en face d'une responsabilité sacrée, d'une chose consacrée ou chère à une divinité. Le premier ministre a-t-il respecté cette obligation des plus sacrée? A-t-il rétabli au Gouvernement le droit d'émettre du numéraire et du crédit en fonctions des besoins publics.

J'aimerais également vous lire une déclaration qu'il a faite le soir des élections, lorsque l'administration Bennett fut chassée du pouvoir et remplacée par le gouvernement King. A la lumière de ce qui s'est passé depuis, et en tenant compte du fait que des millions de personnes ont vécu de secours depuis des années, écoutez ce qu'il a dit:

Au cours de l'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui, nous allons poursuivre plus fermement que jamais la lutte pour les droits du peuple dans le domaine de la liberté et de la sécurité économique.

M. JOHNSON (Bow-River): Amen!

M. HANSELL: Je continue:

La pauvreté et l'adversité, le dénument et la misère, voilà les ennemis que le libéralisme va essayer de chasser de notre pays. Ils ont fait le guet à la porte de tous les foyers canadiens depuis cinq ans et leurs mines menaçantes ont eu pour effet de détruire les âmes aussi bien que les esprits et les corps d'un nombre toujours croissant d'hommes, de femmes et d'enfants de notre pays. La suprême tâche que nous entreprenons...

Il n'y a pas de temps à perdre.

...est d'essayer de mettre fin à la pauvreté au sein de la richesse, à la faim et aux souffrances inutiles sur notre terre d'abondance, au mécontentement et à la détresse dans un pays que la Providence a béni plus que tout autre au monde; nous voulons donner à notre peuple la santé, la paix et le contentement qui sont l'héritage naturel de tous.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: J'essaie de trouver un lien entre le discours de l'honorable député, les citations qu'il lit, et le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je ne crois pas que ses observations se rattachent à la question présentement à l'étude.

M. HANSELL: Je parle d'engagements des plus solennels et dont le premier ministre nous a entretenus, hier.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: La question dont la Chambre est saisie a trait à un plébiscite.

M. HANSELL: Je serais le dernier à vouloir enfreindre le Règlement de la Chambre. Si vous aviez occupé le fauteuil, cet après-midi, vous auriez cependant entendu des membres de toutes les parties de la Chambre faire le tour du monde et la moitié du voyage à la lune et pourtant on les a laissés parler. Je veux bien que vous rendiez des décisions, monsieur l'Orateur, mais j'affirme que si jamais le premier ministre a pris un engagement sacré (engagement qu'il aurait dû tenir ou du moins soumettre au peuple au moyen d'un plébiscite) c'est bien sa promesse de faire cesser la souffrance et la misère au sein de l'abondance.

M. FAIR: Il ne voulait pas le faire.

M. HANSELL: L'honorable représentant de Battle-River (M. Fair) dit qu'il ne voulait pas le faire. Cela ne servait pas ses intérêts politiques. Voyez-vous le premier ministre tenant un plébiscite et demandant au peuple de le délier de son engagement de mettre fin à la pauvreté parce qu'il se sent incapable d'y réussir? Cela n'aurait pas servi ses intérêts politiques, mais le pébliscite dont il s'agit maintenant fait son affaire. Puis-je citer encore le discours que le premier ministre a prononcé hier? D'après la page 939 du hansard, voici ce qu'il a dit:

Et c'est parce que, en tant que Gouvernement, nous désirons pleine et entière liberté d'action, le droit de faire tout ce qui peut être exigé de nous dans l'intérêt public, que nous désirons être libérés de toute entrave le plus tôt possible. La raison d'être du plébiscite, je l'ai déjà indiqué, c'est de mettre le Gouvernement en état d'agir selon que l'exigera l'intérêt du peuple canadien, et de façon à rendre l'effort de guerre du Canada le plus efficace possible.

Il reconnaît par le fait même que l'engagement pris par lui en 1940 lui interdisait de mettre le Canada en mesure de fournir un effort de guerre maximum. Faut-il conclure de là que le Gouvernement a fait un appel au peuple en temps de guerre, en 1940, résolu à ne pas avoir ses coudées franches pour poursuivre la guerre jusqu'à la limite de ses moyens? Le premier ministre déclare effectivement qu'en se présentant au corps électoral en 1940, il n'avait aucunement l'intention de conduire la guerre de la façon la plus efficace. La seule conclusion que l'on puisse tirer de la complaisance avec laquelle le Gouvernement s'est laissé lier les mains, c'est qu'il voyait là un excellent expédient. On ne peut concevoir, et cela me dépasse absolument, qu'un gouvernement demande au peuple s'il doit prendre des mesures propres à gagner la guerre. C'est pourtant le raisonnement employé par le premier ministre. Il continue:

Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Telle n'est pas la question en jeu. La question est celle-ci: Le Gouvernement du Canada, en ce temps de guerre,

aura-t-il toute liberté de prendre les mesures qui lui paraissent les plus propres à favoriser l'effort de guerre canadien?

Le premier ministre a fait savoir à la Chambre que la question soumise au peuple n'est pas de savoir si nous aurons la conscription ou non, mais s'il tient ou non à ce que le Gouvernement fasse tout son possible pour gagner la guerre. Je n'entends pas parcourir ma circonscription en donnant des coups de chapeau à clochettes comme un bouffon et en demandant à mes commettants s'ils veulent que nous gagnions la guerre ou non. Le premier ministre parle ensuite de la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement aux yeux de l'univers.

Il a dit:

D'abord l'absence de pleins pouvoirs place le Gouvernement dans une fausse position devant le pays et devant le monde.

Qui a mis le Gouvernement en fausse posture si ce n'est lui, en 1940?

Puis, à la page 940:

...met. . . le Canada dans une fausse situation devant tous les pays du monde, y compris ses alliés dans cette guerre.

Qui donc, si ce n'est eux-mêmes en 1940, a mis le Canada dans une fausse situation? Je cite un passage de la page 939:

N'empêche que tant que cet engagement existera, on fera croire à la population de notre pays et à celles des autres pays que notre Gouvernement n'est pas disposé à faire tout ce que les autres pays sont disposés à accomplir, même en cas de nécessité absolue. Rien n'est plus faux, et on place ainsi le Gouvernement, et par le fait même, le Parlement dans une fausse situation.

Qui, si ce n'est eux en 1940, a mis le Gouvernement dans cette position? Si j'ai bien compris l'affirmation du premier ministre, il déclare que l'on met le Parlement dans une fausse situation. Je cite un extrait de la page 939:

Dès que la question serait soulevée, tous les honorables députés pourraient se lever les uns après les autres, s'ils le voulaient, et dire: "Je ne puis discuter sur cette question, car le Gouvernement s'est engagé à ne pas même la soulever. Ainsi, tant que cet engagement existe, on ne saurait discuter sur la question du service obligatoire pour outre-mer, quelque tournure que prenne la guerre". Je répète que c'est là placer le Parlement dans une fausse situation vis-à-vis de la population canadienne.

Le premier ministre me paraît croire qu'il a affaire à un parlement libéral. Va-t-il dire que personne ici n'a le droit de parler de conscription tant que le Gouvernement n'aura pas soulevé la question? C'est le sens des paroles que je viens de lire. Je me doutais déjà depuis quelque temps que le Parlement est libéral. Voilà où nous en sommes. Il dit plus loin:

[M. Hansell.]

...l'ennemi interprétera le maintien de cet engagement comme une limitation de l'effort de guerre du Canada.

A qui la faute? Je me demande comment l'Allemagne a interprété cet engagement en 1940!

Une VOIX: Elle n'y a porté aucune attention.

M. HANSELL: Certes, elle a dû y porter attention. Le premier ministre est un homme d'assez grand talent. Personne ne va le contester. Personne ne va prétendre qu'il n'avait pas prévu de quelle manière le peuple envisagerait la question, même dans les années à venir.

M. JOHNSTON (Bow-River): Son parti avant tout, voilà.

M. HANSELL: C'est précisément où je veux en venir: c'était de l'opportunisme politique. Comme on peut le lire à la page 941, le premier ministre a dit:

Quel acte de courage! mais je ne vois rien de courageux en cela. On est courageux quand on affronte les électeurs, non quand on s'en éloigne.

Il eut été sage, en 1940, de déployer un peu plus de courage. Au lieu de dire à la population: "Je n'établirai pas la conscription", il eut été préférable de déclarer: "Je ne vois pas de nécessité d'établir la conscription dans le moment, mais si le besoin s'en fait sentir, je serai le premier à l'établir". C'eut été agir avec courage.

Le premier ministre a répondu au chef de l'opposition (M. Hanson) qu'il ne déclarerait pas ce qu'il ferait concernant la conscription après la tenue du plébiscite, qu'il ne pouvait dire plusieurs mois à l'avance ce qu'il ferait; mais il lui a dit ce qu'il ne pouvait faire et ne ferait pas en 1940; cet état de choses existe depuis deux ans. Le premier ministre a dit hier ce qui suit, comme on peut le voir à la page 944 du hansard:

Je dis ces choses parce que je les crois propres à démontrer que le Gouvernement est dans l'impossibilité de décider aujourd'hui ou demain ce qu'il fera en septembre ou octobre ou novembre ou décembre, ou encore en 1943 ou en 1944.

Je n'insiste pas pour qu'il nous dise cela. Je signale tout simplement qu'il a dit au pays en 1940 ce qu'il ne pouvait faire et ne ferait pas. Il en a alors appelé au peuple sur un engagement négatif; j'ai toujours cru que l'une des choses les plus déraisonnables qu'un homme d'Etat pouvait faire était d'affronter l'électorat en lui disant: "Je vous promets que si vous m'élisez, je ne ferai pas telle chose, mais que je prendrai le pouvoir les mains liées". C'est peut-être une fine manœuvre politique, mais je ne pense pas devoir présenter d'excuses au premier ministre en disant que ce n'est pas là agir en véritable homme d'Etat.

Dans son discours, le premier ministre a parlé de l'ordre nouveau. Il a terminé par une magnifique péroraison, qui mérite d'être consignée deux fois au compte rendu. Ainsi qu'on le trouve au hansard, le premier ministre a dit:

On a beaucoup parlé, au Canada et dans d'autres pays, de l'ordre nouveau qui devra émerger du conflit actuel. J'ai déclaré à plusieurs reprises ma conviction profonde que ce nouvel ordre aura peu de chances de s'établir après la guerre, si nous ne commençons pas à en sentir les effets avant la fin du conflit.

Arrêtons-nous un peu à ces paroles. Le premier ministre parle ainsi pour prouver son désir de sauvegarder la démocratie et le gouvernement du peuple. Il l'affirme ici:

Le peuple exigera que la chose publique soit dirigée honorablement. Par-dessus tout il exigera que ses gouvernants tiennent compte de la volonté du peuple et qu'ils accomplissent cette volonté et nulle autre.

Le premier ministre veut-il me dire ce soir si c'est bien le désir du peuple que les vieillards touchent une pension de plus de $20 par mois? Est-ce le désir du peuple que les cultivateurs et les veuves de soldats soient traités comme ils le sont aujourd'hui? Le Gouvernement connaît le désir populaire sur ces questions.

Le premier ministre a dit encore:

On a fort peu parlé récemment des obligations morales des nations, mais je crois, sauf erreur, que rien n'aura autant d'importance pour l'avenir de l'humanité. Si, dans la vie publique, nous faisons fi de l'honneur des hommes publics et du Parlement...

Et ainsi de suite. Oui, ce sont là des engagements sacrés et tout homme d'Etat devrait tenir à honorer sa parole. Je suis absolument de son avis. Mais n'oublions pas l'obligation sacrés de nourrir et de vêtir la population, de lui assurer le confort et la joie de vivre. Le peuple le désire, mais il ne l'a pas aujourd'hui. Parlant des problèmes d'après-guerre, le premier ministre poursuit:

...que nous allons respecter ses droits comme nous cherchons à faire honneur à notre propre conscience, nous établirons ainsi le fondement du genre d'ordre qui régnera à l'avenir dans le monde.

Je soutiens alors qu'il incombe de travailler à asseoir ce fondement dès à présent en prenant soin de ces veuves de guerre et de ces personnes à charge. Prenons soin des vieillards maintenant, car ce sont là des obligations solennelles et sacrées.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, tant au cours du débat sur l'Adresse que du débat actuel, j'ai écouté avec un vif intérêt les arguments pour et contre le plébiscite et la conscription. Je suis fermement convaincu que le premier geste à poser avant de consulter le peuple par un plébiscite, est pour le premier ministre (M. Mackenzie King) de présenter en Chambre une résolution demandant aux députés de le libérer de ses engagements. La plupart des honorables préopinants se sont déclarés en faveur du plébiscite sans dire ce qu'ils entendaient faire. Ils n'ont pas laissé savoir s'ils l'appuieraient eux-mêmes, s'ils inviteraient le peuple à l'appuyer ou s'ils voteraient eux-mêmes favorablement ou non. C'est mettre la charrue avant les bœufs que de consulter le peuple avant la Chambre des communes. Je suis favorable au plébiscite et je pense que le premier ministre peut obtenir d'être libéré de son engagement comme il le désire par les membres de la Chambre des communes. Avant de s'adresser au peuple, il devrait se faire libérer par les membres de la Chambre des communes. S'il est ainsi dégagé, il sera assurément beaucoup plus libre d'agir qu'il ne l'est actuellement et si quelque malheur imprévu venait à rendre impossible la tenue du plébiscite, il aura au moins obtenu le consentement des membres de la Chambre des communes à le relever de ses engagements et à le laisser libre d'agir. Si le premier ministre veut bien suivre cette voie et demander aux membres de la Chambre des communes de le dégager comme il le désire, pour ma part je voterai et inviterai mes collègues à voter en vue de le relever de son engagement sur ce point particulier.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Si la Chambre le veut bien, monsieur l'Orateur, je propose que nous revenions aux avis de motions du Gouvernement, afin que le secrétaire d'Etat (M. McLarty) puisse proposer sa motion tendant à constituer le comité spécial auquel le bill sera renvoyé.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre étant revenue à l'ordre concernant les avis de motion.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) propose la motion suivante:

La Chambre décide que soit constitué un comité spécial, composé de MM. Brunelle, Castleden, Diefenbaker, Emmerson, Fair, Hazen, Jean, Graydon, McCuaig, McLarty, McNiven, Pottier, Ross (Calgary-Est), Turgeon et Weir, pour étudier le bill n° 10, "Loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur ou hors du pays", et que ledit Comité ait

le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, et de faire rapport de temps à autre.

L'hon. M. STIRLING: Monsieur l'Orateur, je vous signale que le texte de la motion proposée diffère de celui qui paraît au *Feuilleton*.

L'hon. M. McLARTY: On a modifié deux noms, je crois, de commun accord. Les deux honorables députés dont il s'agit appartiennent au parti de mon honorable ami. On a substitué le nom de M. Black (Yukon) à celui de M. Diefenbaker et celui de M. White à celui de M. Graydon. Je croyais que c'était entendu.

L'hon. M. STIRLING: Entendu par qui?

L'hon. M. McLARTY: D'accord avec le whip du parti conservateur.

M. POULIOT: J'ai quelque chose à dire sur la question. Je peux commencer maintenant, ou bien on peut prononcer la levée de la séance.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Il s'agit d'une motion constituant un comité auquel le bill sera renvoyé.

M. POULIOT: Oui. J'ai quelque chose à dire sur la question. Voulez-vous prononcer la levée de la séance, M. l'Orateur?

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire à mon honorable ami que le Gouvernement désire vivement, ainsi que, je crois, tous les honorables députés, en finir aussitôt que possible avec la mesure à l'étude. Le bill a été adopté en deuxième lecture; on a nommé un comité spécial chargé de l'examiner; tous les partis sont d'accord. En adoptant la résolution maintenant, nous pourrions dès ce soir renvoyer le bill au comité spécial, qui aurait demain et samedi pour en examiner les articles et pourrait présenter son rapport à la Chambre lundi. Dans ce cas, le bill pourrait être adopté en troisième lecture dès lundi. Il serait regrettable, à mon sens, que le comité perde l'autre journée avant d'étudier la question.

M. POULIOT: Je ne puis rien refuser à mon chef, mais je ne saurais lui céder sur une question aussi importante. J'allais prendre la parole sur la deuxième lecture du bill, mais mon collègue me parlait et je croyais que le discours de l'honorable député de St. Paul's (M. Ross) durerait plus longtemps. Mais je ne parlerai pas longuement, et si je suis le seul à traiter cette question, le projet de loi pourra être renvoyé au comité demain après-midi.

J'ajoute que c'est le bill le plus important qui ait été présenté à la Chambre depuis

longtemps. Je me rends compte de ce que l'on a fait, mais je me crois tenu de m'exprimer. Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. Ce n'est pas mauvaise volonté de ma part, mais la question est d'une gravité telle que je ne puis agir autrement. D'ailleurs, le premier ministre (M. Mackenzie King) a déclaré qu'il n'entendait pas invoquer le plébiscite immédiatement pour imposer la conscription et qu'il pourrait s'écouler des mois, un an peut-être et même davantage. Je ne veux désobliger personne, mais je manquerais à mon devoir en n'exprimant pas ce que j'ai à dire là-dessus. J'ai l'habitude de ne rien refuser, pas plus à mes honorables collègues de la Chambre qu'à mes confrères du barreau. Mais la question est d'importance majeure; nous devons y réfléchir sérieusement et nous avons le droit d'exprimer nos vues. Je ne veux pas entraver les délibérations, mais puisque le projet de loi, au lieu d'être renvoyé au comité plénier, doit être examiné par un comité spécial qui fera rapport au comité plénier, je me propose de formuler mes observations, de manière que le comité spécial chargé d'étudier le bill soit en mesure d'en tenir compte ou de les rejeter.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, qu'il est onze heures.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Il ne s'agit pas ici de discuter les qualités intrinsèques du bill, mais bien de l'opportunité de créer un comité auquel le bill sera renvoyé. Ainsi donc, si des honorables députés désirent parler sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie et portant sur l'opportunité de créer un comité auquel le bill sera renvoyé, c'est le moment de le faire. Ou bien, la motion est-elle adoptée?

M. POULIOT: Il est onze heures moins une minute, mais je vais continuer. J'ai commencé à parler à onze heures moins cinq minutes. Il s'agit ici d'un cas en tous points semblable à celui qui s'est présenté lorsque fut proposée la motion demandant de confier l'étude de certaines questions au comité du service civil. La motion a soulevé un débat et les honorables députés ont exprimé leurs opinions. Or, le présent bill n'est pas bien long; le texte en est court. Mais il est fondé...

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon honorable ami voudra bien m'excuser. Je voudrais demander à Votre Honneur si une motion tendant à renvoyer un bill à un comité peut faire l'objet d'un débat d'après le Règlement. Je voudrais lire l'article 38 du règlement de la Chambre.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Des honorables députés désirent-ils parler sur l'appel au Règlement?

M. POULIOT: Il est onze heures, monsieur l'Orateur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas encore.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'article 38 du Règlement énumère les questions qui peuvent faire l'objet d'un débat. La motion tendant à renvoyer un bill à un comité ne s'y trouve pas. Je déclare donc que cette motion ne peut pas faire l'objet d'un débat.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. McLARTY: Monsieur l'Orateur, je propose que le bill n° 10 soit renvoyé au comité spécial qui vient d'être constitué.

(La motion est adoptée.)

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

Vendredi 27 février 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

LA BRUCE COAL COMPANY—EMPLOI DE M. A. E. BRADFIELD

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): S'il m'est permis, monsieur l'Orateur, de recourir de nouveau aux formules parlementaires traditionnelles pour poser une question de privilège en ma qualité de simple député libéral de cette honorable Chambre, j'appellerai votre attention sur des expressions que j'ai employées hier et que le hansard rapporte ainsi:

Je lui demande en outre si le secrétaire de la compagnie en question est maintenant à l'emploi de l'Etat, au ministère des Munitions et approvisionnements.

Je n'ai pas déclaré, monsieur l'Orateur, que l'homme en question était au ministère des Munitions et approvisionnements; j'ai demandé s'il était à l'emploi de l'Etat pour le compte du ministère, ce qui est bien différent. Or, l'*Evening Citizen* d'hier soir, édition de cinq heures, publiait sous le titre "Pouliot déclare qu'un employé de la compagnie Bruce est à l'emploi de l'Etat" le paragraphe suivant:

Monsieur Un Tel,...

Je ne répéterai pas son nom.

...que monsieur Pouliot dit être secrétaire de la Bruce Coal Company, n'est pas actuellement et n'a jamais été un employé du ministère, suivant une déclaration que faisait cet après-midi M. Howe à la presse.

Si je prends cette fois la parole, monsieur l'Orateur, c'est pour signaler que le peu de détails dans les comptes publics nuit au travail des simples députés, libéraux, conservateurs, C.C.F. ou créditistes. Ainsi, quand nous demandons des renseignements aux ministres du cabinet les réponses devraient être au point. Je ne reconnais pas au ministre le droit de fendre les cheveux en quatre quand un député lui demande des renseignements sur les affectations des deniers publics, en traitements ou autrement. Je me suis donc adressé hier à la Commission du service civil pour me renseigner davantage. J'ai écrit ma lettre hier après-midi, immédiatement après avoir lu la nouvelle parue dans le *Citizen*. Voici la réponse:

Commission du service civil
Bureau du secrétaire,
Ottawa, le 27 février 1942.

Dossier n° FT-MS-3206

Cher monsieur Pouliot,

En réponse à la vôtre du 26 courant, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission du service civil a appris du contrôleur du Trésor que M. Albert Edward Bradfield est entré en fonction le 8 janvier 1942 en qualité de comptable de ministère, classe 3, au bureau d'établissement des prix de revient, ministère des Munitions et approvisionnements, au traitement annuel de $2,700.

Les fonctions de la position sont énumérées dans la demande: "Examiner les prix de revient relativement aux adjudications venant du ministère des Munitions et approvisionnements."

La Commission du service civil n'a pas émis de certificat relativement à l'emploi de M. Bradfield.

Votre tout dévoué,
(Signé) W. E. Saunders,
Secrétaire.

Je veux que vous me compreniez bien, monsieur l'Orateur, et je suis certain que vous me comprenez. En principe, la personne n'était pas à l'emploi du ministère des Munitions et approvisionnements, mais en fait, elle s'y trouvait, tout comme le comptable de la Chambre des communes est dans cet édifice même, bien qu'il soit à l'emploi du ministère des Finances. Donc, pour tout résumer ce que j'ai dit—je ne prends pas la parole bien souvent...

Des VOIX: Oh!

M. POULIOT: ...si les honorables députés croient que je parle souvent, du moins mes observations sont-elles brèves; j'essaie de remplir mes devoirs au mieux de ma conscience, et je ne suis pas un objecteur de conscience. Je veux des réponses exactes, et je ne veux plus recevoir d'autres réponses trompeuses de cette sorte d'aucun ministre de la couronne.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Témiscouata (M.

Pouliot) a posé sa question à l'appel de l'ordre du jour de la dernière séance de la Chambre. Je n'ai donc pas eu l'occasion de lui répondre plus tôt. Je vais lire la réponse que j'ai préparée.

Bien que M. A. E. Bradfield n'ait jamais été employé par le ministère des Munitions et approvisionnements, il travaillait, en janvier 1942, à la division du trésor du ministère des Finances et occupe maintenant un poste sous la direction de M. F. E. Wood dans la division de la comptabilité de ce ministère.

C'est la première occasion que j'ai de répondre à cette question et ma réponse contient, je crois, tous les renseignements demandés par l'honorable député dans son discours. Je ne connais pas l'objet de ce discours, mais je désire affirmer que tous les honorables députés reçoivent de moi le même traitement courtois ainsi que les renseignements qu'ils désirent aussi tôt que possible.

M. POULIOT: Je possédais des renseignements plus complets que ceux du ministre.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) présente le premier rapport du comité spécial chargé d'étudier le bill n° 10 sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

ACCORDS COMMERCIAUX

CHILI, BRÉSIL ET ARGENTINE—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE CES TRAITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Chili, signée le 10 septembre 1941, et que la Chambre l'approuve.

—Monsieur l'Orateur, trois résolutions analogues paraissent aujourd'hui au *Feuilleton* sous la rubrique "Avis de motions du Gouvernement." Elles sont inscrites en mon nom à mon titre de secrétaire d'Etat aux affaires extérieures. Elles se rapportent à trois pays différents: le Chili, le Brésil et l'Argentine, et des conventions ont été conclues entre le Canada et ces trois pays.

Du consentement de la Chambre, le débat pourrait porter sur les trois motions à la fois. Loin de provoquer de la confusion, il me semble que cette méthode éluciderait les choses. Au besoin j'obtiendrai la permission de présenter une motion spéciale à cet effet; mais si la Chambre consent à discuter ces trois résolutions à la fois, j'éviterais cette formalité.

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette requête est raisonnable et la Chambre devrait l'accorder, il me semble. En ce moment, je ne vois pas qu'on puisse s'opposer à cette façon de procéder. Il serait bon que la discussion soit générale, car ces résolutions impliquent un principe important, même si le commerce qu'elles visent est plutôt restreint. Nous allons étudier un problème important surtout par ses répercussions sur la période d'après guerre. J'espère que les honorables députés prendront part au débat. Je me propose, moi-même, de prononcer un bref discours après celui du ministre du Commerce. Pour moi, je suis disposé à donner mon assentiment à la requête du premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie le chef de l'opposition (M. Hanson) ainsi que les chefs des autres groupes de cette Chambre d'avoir consenti à ce que la discussion ait lieu comme nous l'avons indiqué. Les deux autres résolutions sont analogues, quant à la forme, à celle concernant le Chili. En voici une:

Résolu,—Que le Sénat et la Chambre des Communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Brésil, signée le 17 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

Résolu,—Que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la République Argentine, signée le 2 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

La première convention, celle conclue entre le Canada et le Chili, a été signée au Chili le 10 septembre 1941 et elle est provisoirement en vigueur depuis le 15 octobre 1941. La convention de commerce conclue entre le Canada et la République Argentine a été signée à Buenos-Aires le 2 octobre 1941 et elle est provisoirement en vigueur depuis le 15 novembre de la même année. La convention de commerce conclue entre le Canada et le Brésil a été signée à Rio-de-Janeiro le 17 octobre 1941 et elle est provisoirement en vigueur depuis le 17 octobre 1941.

Les trois conventions ont été déposées sur le bureau de la Chambre à la fin de la dernière session et le texte en a été publié dans les procès-verbaux du 3 novembre 1941. Nous avons pensé que la fin de la dernière session n'était pas un temps propice à la discussion de ces mesures; c'est pourquoi nous avons attendu jusqu'aujourd'hui pour demander l'approbation du Parlement.

Sauf pour les fins de permettre d'expliquer les formalités de procédure, il eût été préférable de faire présenter ces résolutions par le ministre du Commerce, attendu que c'est lui qui a été chargé des négociations et qui, au nom du Gouvernement, expliquera ces conventions à la Chambre. Toutefois, étant donné que les traités et les conventions relèvent spécialement du ministère des Affaires extérieures et que c'est ce ministère qui est chargé de voir aux formalités de la signature, de la ratification et autres, nous avons pensé que le soin de présenter aujourd'hui ces résolutions devait m'être confié.

Bien que ces conventions de commerce soient provisoirement en vigueur, depuis les dates que j'ai mentionnées, le maintien de leur application requiert qu'elles soient approuvées par une résolution commune des deux Chambres du Parlement et ratifiées ensuite par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Telle est la situation en ce qui concerne le Canada, et les choses devront se passer d'une façon analogue dans les autres pays intéressés.

La première question qui se pose sans doute dans l'esprit de quelques honorables députés est de savoir comment il se fait qu'une convention ait été signée, et soit même entrée provisoirement en vigueur, sans que le Parlement ait eu l'occasion d'avoir d'abord à se prononcer. Cette question se pose toujours au sujet de conventions et de traités conclus avant que le Parlement en ait été saisi. L'explication, c'est, bien entendu, que les négociations de traités et de conventions sont des actes confiés au pouvoir exécutif. Le Gouvernement, en négociant ces traités et ces conventions, doit tenir compte de la responsabilité qu'il a envers le Parlement. Il doit se rendre compte que s'il est incapable d'obtenir l'approbation du Parlement il doit se considérer défait et abandonner le pouvoir.

Il serait impossible à des assemblées de représentants du peuple de discuter des conventions conclues entre diverses nations avant la signature de ces accords. Les honorables députés reconnaîtront que bien des questions surgissent lors de la négociation d'une convention. Les pourparlers ont nécessairement lieu entre des personnes désignées à cette fin. Au point où en sont les choses, nous cherchons donc à obtenir d'abord l'approbation de cette Chambre et ensuite celle de l'autre Chambre, au sujet de ces trois conventions de commerce.

Les conventions ont toutes le caractère de celles qui assurent le traitement de la nation la plus favorisée aux pays qui les concluent. Ils sont analogues aux autres ententes de cette nature que nous avons conclues depuis quelques années. Quatre de ces conventions ont été récemment signées. Pendant la session de 1937, le Parlement en a approuvé une conclue entre le Canada et l'Uruguay, et lors de la session de 1938 il a approuvé celle qui avait été conclue entre le Canada et le Guatemala. La convention conclue avec Haïti a aussi été approuvée pendant la session de 1938 et celle qui concerne la république dominicaine l'a été lors de la session de 1940. Dans le cas des trois premières, la Chambre des Communes a suivi, je crois, la méthode comportant la présentation de bills. Toutefois, en ce qui a trait à la convention conclue avec la république dominicaine, la procédure a consisté en l'adoption d'une résolution approuvant l'accord. Si aucun projet de loi n'est nécessaire en cette occasion, c'est parce qu'il n'y a aucune modification d'une loi. La convention ne fait qu'assurer mutuellement aux deux pays signataires le traitement de la nation la plus favorisée. Si la convention avait pour effet de modifier un statut, il faudrait bien entendu, présenter un bill. Etant donné le caractère de ces conventions, et les dispositions qu'elles renferment, une approbation par voie de résolution est suffisante.

J'avais une intention particulière en me chargeant de présenter la résolution. Je voulais, en effet, au nom du gouvernement canadien, remercier de leurs nombreuses politesses les gouvernements des divers pays de l'Amérique du Sud où se sont rendus l'automne dernier l'honorable ministre du Commerce et la mission commerciale qu'il dirigeait. Les honorables députés se rappellent que le ministre du commerce et les membres de sa mission ont visité, entre autres pays, l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil. Ils ont reçu partout un accueil très cordial et on leur a accordé la plus entière coopération quant à la réalisation de l'objet assigné à la mission.

Dans le cas des trois républiques avec lesquelles nous avons conclu des conventions, nous avons obtenu des résultats tangibles pour ce qui est de l'amélioration de nos relations commerciales. A cause de la guerre qui sévit actuellement, ces résultats ne se traduiront peut-être que par une augmentation bien minime de nos échanges commerciaux, mais la grande valeur de ces traités provient de ce qu'ils constituent une marque d'amitié et de bonne entente entre les républiques de cette partie de notre hémisphère et le Dominion du Canada. Nos ministre en Argentine et au Brézil m'ont appris, depuis l'établissement de nos légations en Amérique du Sud, que les citoyens de ces pays attachaient beaucoup de prix à la visite que leur a rendue notre mission commerciale. Cette mission,

estiment-ils, a beaucoup contribué à faire mieux connaître le Canada et ses ressources et à les mettre en évidence plus que jamais auparavant. Je puis ajouter que j'ai reçu le même témoignage de l'honorable Pablo Santos Munoz, ministre de la république argentine et de l'honorable J.-A. Lins de Barros, ministre du Brésil, que nous avons le plaisir d'avoir à Ottawa comme représentants de ces pays.

Le nom de la République Argentine, on l'a sans doute remarqué, a été mentionné dernièrement du fait de la protection que ce pays assure aujourd'hui aux intérêts du Canada au Japon. Cela démontre combien notre pays a pu au cours de la dernière année, étendre et rendre plus intimes ses relations extérieures, avec l'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, quand la situation est si grave dans toutes les parties du monde et que les pays de l'Amérique du Nord et du Sud se sont rapprochés comme jamais auparavant, il est particulièrement heureux que nous ayons établi des relations diplomatiques avec ces pays au moyen des légations récemment ouvertes à Ottawa et au Brésil, en Argentine et au Chili et qu'en même temps nous ayons posé les bases de relations commerciales plus étroites pour l'après-guerre. Dès le retour de la paix le terrain aura déjà été préparé pour la plus grande extension du commerce, grâce en grande mesure à l'œuvre de la mission commerciale dirigée l'automne dernier par mon honorable ami le ministre du Commerce. On me permettra sans doute de lui offrir les félicitations des membres de la Chambre sur le succès de sa mission et la façon dont il l'a dirigée. Si ce n'est pas passer la mesure —apparemment ce ne l'est pas d'après la réaction de la Chambre—je lui offre ces félicitations de la part du Gouvernement.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) pense que, si le ministre du Commerce présentait dès maintenant son exposé qui, sans doute, sera complet, la Chambre sera en mesure de procéder à une discussion détaillée de la question.

M. GREEN: Puis-je demander au premier ministre où l'on en est au sujet des autres pays que la mission a visités, mais avec lesquels il n'a pas été conclu de traité?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'en remets à mon honorable ami le ministre du Commerce.

L'hon. M. HANSON: Ne serait-il pas utile que, tôt ou tard, la Chambre se forme en comité afin que les honorables députés puissent poser des questions? Pas maintenant, car il convient de laisser le ministre présenter son exposé sans l'interrompre par des questions, mais plus tard, lorsque ceux qui voudront prendre la parole auront prononcé leurs discours,—j'espère qu'ils ne seront pas trop longs, —il serait peut-être utile que la Chambre se forme en comité en vue d'interroger le ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami le sait, il n'est pas nécessaire que la Chambre se forme en comité général pour procéder à l'examen de la résolution, mais elle peut décider d'office de le faire. Si, à la suite de l'exposé du ministre et des interventions des autres honorables députés qui voudront prononcer des discours, il est jugé opportun d'étudier la question en comité général, je suis sûr que le consentement nécessaire sera donné volontiers.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): En présentant mon rapport officiel sur la première mission commerciale canadienne d'initiative gouvernementale, en Amérique du Sud, je désire non seulement révéler à la Chambre les résultats pratiques de cette mission, mais décrire brièvement notre visite à chaque pays, dire comment et par qui nous avons été reçus, et donner un aperçu sur chacun des pays visités. A cet égard, j'aurais aimé entrer dans plus de détails que ne me le permet le temps à ma disposition, car il est très important que le Canada découvre l'Amérique du Sud et apprenne à connaître les grands pays qui s'y trouvent et les progrès qu'ils accomplissent.

Le succès de notre mission commerciale a été unique en ce sens que nous avons pu atteindre notre objectif dans chaque pays visité. Le moment de cette visite avait été sagement choisi, et c'est au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'il faut en attribuer tout le mérite.

Un mot concernant le personnel. Au premier plan se plaçait, naturellement, le sous-ministre du Commerce, M. L. D. Wilgress, dont la réputation d'homme juste, honnête et doué de connaissances pratiques, nous avait déjà précédés. Je ne saurais parler de M. Wilgress en termes trop élogieux. M. Yves Lamontagne, directeur des Relations commerciales au ministère du Commerce, a rendu de grands services à la mission; grâce à sa connaissance des deux langues, il était bien vu partout. M. Escott Reid, du ministère des Affaires extérieures, a représenté son ministère avec beaucoup de compétence, en se familiarisant avec les conditions propres aux divers pays visités, et s'est rendu fort utile par son tact et sa courtoisie. M. A. C. L. Adams s'est fort bien acquitté de la tâche importante et ardue de secrétaire de la mission.

Le but de la mission n'était pas d'obtenir des résultats immédiats, bien que nous en

comptons en obtenir et que nous en obtenons, mais plutôt de poser le plus efficacement possible les meilleures bases d'un commerce pour l'après-guerre. Il est notoire que nous pourrions expédier de fortes quantités d'approvisionnements en Amérique du Sud, si, comme il convient, les exigences en munitions et approvisionnements de notre programme de guerre n'avaient pas la première place. Les conditions du transport maritime influent aussi désavantageusement sur les échanges commerciaux entre notre pays et les pays de l'Amérique du Sud.

La mission commerciale canadienne, partie d'Ottawa le 14 août dernier pour y revenir le 28 octobre, n'a fait que poursuivre celle de novembre 1940 que ma maladie avait interrompue. Elle a visité l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil, pays tous situés au sud de l'équateur. Au retour, sur l'invitation du gouverneur de l'île de la Trinité, notre mission a fait une courte escale à Port-Espagne afin de visiter la colonie et d'y discuter certaines questions relatives au commerce entre le Canada et plusieurs colonies des Antilles.

La mission avait plusieurs objectifs. Il s'agissait en général de faire enquête. Notre désir était de nous renseigner sur les possibilités d'échanges commerciaux entre le Canada et les pays visités et, le cas échéant, de faire disparaître les obstacles qui pouvaient entraver les relations commerciales. J'avais reçu l'autorité nécessaire, du gouverneur en conseil, pour conclure des accords commerciaux sur la base de la nation la plus favorisée afin d'obvier à tout désavantage, en ce qui a trait aux tarifs douaniers et au contrôle du change, dont pouvait souffrir le Canada.

Un important effet de notre visite a été d'améliorer les relations. Dans tous les pays visités, la mission a pu constater que l'on y tenait le Canadien en haute estime et qu'on y désirait voir s'affermir les relations commerciales avec notre pays.

La mission a été l'objet de l'accueil le plus courtois dans chaque cas. Nous avons goûté la plus parfaite hospitalité et tout a été mis à notre disposition.

Les journaux ont consacré beaucoup d'espace aux travaux de la mission dans chacun des pays visités et ont souligné la nature et l'importance de la visite.

Nous avons tout d'abord visité les pays du littoral du Pacifique: l'Equateur, ensuite le Pérou, puis le Chili.

Jusqu'au moment de notre visite, il n'existait aucune entente commerciale entre ces pays et le Canada. A noter que dans les relations commerciales du Canada avec ces trois pays, la balance des échanges a été favorable au Canada depuis dix ans. En 1940, nos transactions avec ces trois pays nous ont laissé un solde favorable de $2,181,000. En 1941, le solde était de $654,000 en notre faveur.

Nos échanges commerciaux avec les pays du littoral occidental de l'Amérique du Sud occupent une faible place dans notre commerce extérieur, mais comme le commerce d'importation et d'exportation de ces pays est faible comparé au nôtre, ces mêmes échanges revêtent pour eux une importance beaucoup plus considérable.

Le commerce est un échange de produits, il se fait à deux, et si nous voulons continuer d'exporter nos produits à l'étranger, il nous faut consentir à lui en importer. Dans la mesure, au moins, où nous pourrons accroître nos achats en Amérique latine, nous permettrons à ces pays d'accroître leurs achats au Canada.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la balance des échanges commerciaux entre le Canada, d'une part, et l'Argentine et le Brésil, d'autre part, favorable au Canada en 1938, lui était défavorable en 1940. Le volume des transactions dans les deux sens s'est accru, ce qui est heureux. En 1941, le solde favorable du Brésil s'est accru, mais avec l'Argentine, la balance a penché à l'avantage du Canada.

Quant à l'Uruguay, pour les deux années 1939 et 1940, le chiffre de nos exportations a été sensiblement le même que celui de nos importations, alors qu'avant 1939, la balance était favorable au Canada. De nouveau en 1941, le chiffre de nos exportations a sensiblement dépassé le chiffre de nos importations.

Les six pays de l'Amérique du Sud visités par la mission comptent une population globale de 75 millions d'âmes. Le Brésil compte 45 millions d'habitants, l'Argentine, environ 13 millions, et le Chili, 5 millions. La population globale de ces trois pays s'établit donc à 63 millions ou à près de 84 p. 100 de celle des six pays visités.

Le total des importation de ces six pays atteignit la somme globale de $956,800,000 en dollars américains, en 1938, et celles de l'Argentine, du Brésil et du Chili représentent 88 p. 100 de ce total, soit 838,500,000 dollars en monnaie américains. Vous avez là une idée du pouvoir d'achat disponible dans ces trois pays seulement.

Les exportations globales de ces six pays furent d'environ $1,020,000,000 en devises américaines pour l'année 1938, et la part de l'Argentine, du Brésil et du Chili représentent 86 p. 100 de ce total ($872,400,000 E.-U.).

En 1938, les exportations du Canada à ces six pays se chiffrèrent par $9,961,000 (dans chaque cas il s'agit de dollars américains), dont $8,801,000, soit 87 p. 100, prirent la route

de l'Argentine, du Brésil et du Chili. En 1940, le total de nos exportations à ces six pays a atteint la somme de $14,874,000, et nos exportations à l'Argentine se chiffrèrent par $6,107,000; au Brésil, par $5,063,000 et au Chili, par $1,436,000, soit 85 p. 100 du total. En 1941, le total a été de $20,092,000,—soit $7,172,000 à l'Argentine; $8,097,000, au Brésil et $1,788,000, au Chili, et ces trois pays reçurent encore une fois 85 p. 100 de ces exportations.

En 1940, le Canada a importé de ces six pays des marchandises d'une valeur globale de $14,129,000 ($12,960,000, soit 92 p. 100 en provenance de l'Argentine, du Brésil et du Chili). En 1941, le total a été de $28,134,000, dont 87 p. 100 en provenance de ces trois pays.

Pour la gouverne des honorables députés, j'aimerais consigner ces chiffres au hansard sous forme de tableaux, si la Chambre me le permet.

Population et commerce des six pays visités

	Population (estimation)	Importations 1938 $ E.-U.	Exportations 1938 $ E.-U.
Argentine	13,000,000	442,600,000	437,600,000
Brésil	45,000,000	292,700,000	296,100,000
Chili	5,000,000	103,200,000	138,700,000
Equateur	2,800,000	10,300,000	11,700,000
Uruguay	2,200,000	48,600,000	58,900,000
Pérou	7,000,000	59,400,000	77,200,000
Total (A)	75,000,000	956,800,000	1,020,200,000
Les trois premiers pays	63,000,000	838,500,000	872,400,000
P. 100 du total (A)	84 p. 100	88 p. 100	86 p. 100

Commerce du Canada avec les six pays visités
1938
(en dollars canadiens)

	Exportations du Canada à	Importations de	Balance du commerce
Argentine	4,675,000	2,149,000	+2,526,000
Brésil	3,522,000	769,000	+2,753,000
Chili	604,000	179,000	+ 425,000
Equateur	52,000	28,000	+ 24,000
Uruguay	216,000	137,000	+ 79,000
Pérou	892,000	3,005,000	−2,113,000
Total (B)	9,961,000	6,267,000	+3,704,000
Les 3 premiers pays	8,801,000	3,097,000	+5,704,000
P. 100 du total (B)	87 p. 100	50 p. 100	
1940			
Argentine	6,107,000	6,542,000	− 435,000
Brésil	5,063,000	6,243,000	−1,180,000
Chili	1,436,000	175,000	+1,261,000
Equateur	131,000	26,000	+ 105,000
Uruguay	610,000	431,000	+ 179,000
Pérou	1,527,000	712,000	+ 815,000
Total (C)	14,874,000	14,129,000	+ 745,000
Les 3 premiers pays	12,606,000	12,960,000	− 354,000
P. 100 du total (C)	85 p. 100	92 p. 100	
1941			
Argentine	7,172,000	4,764,000	+ 2,408,000
Brésil	8,097,000	19,444,000	−11,347,000
Chili	1,788,000	233,000	+ 1,555,000
Equateur	162,000	170,000	− 8,000
Uruguay	931,000	688,000	+ 243,000
Pérou	1,942,000	2,833,000	− 891,000
Total (D)	20,092,000	28,134,000	− 8,042,000
Les 3 premiers pays	17,057,000	24,443,000	− 7,386,000
P. 100 du total (D)	85 p. 100	87 p. 100	

[L'hon. M. MacKinnon.]

Il suffit maintenant que les trois accords conclus avec le Chili, l'Argentine et le Brésil soient ratifiés par la Chambre. Nous avons conclu avec l'Equateur ce que l'on appelle un *modus vivendi,* c'est-à-dire un accord temporaire en attendant la signature d'un traité en règle. Je désire, cependant, donner à la Chambre un compte rendu de notre visite dans l'Equateur, au Pérou et dans l'Uruguay en plus de ce qui a trait aux trois pays avec lesquels nous avons conclu des accords commerciaux en règle.

Après avoir donné un aperçu de nos relations commerciales avec les pays de l'Amérique du Sud que nous avons visités, je veux maintenant dire un mot de chaque pays en particulier.

En route pour l'Equateur, nous nous sommes embarqués à New-York et nous avons franchi le canal de Panama. Nous avons fait halte au port de Bonaventura, dans la Colombie, mais notre première escale fut véritablement Guayaquil, le principal port de l'Equateur. Voulant voir un peu le pays, nous avons voyagé par chemin de fer et en automobile de Guayaquil à Quito, ville située à une altitude de 10,500 pieds.

Le voyage fut des plus intéressants,—plantations d'ananas, de bananes, de café et de cacao,—et, sur les hautes terres à des altitudes de huit et même onze mille pieds, des céréales et des végétaux. A cette altitude, ce sont des neiges éternelles qui couronnent la crête de nos montagnes Rocheuses, mais nous touchions presque l'Equateur et nous survolions le vaste empire des Incas, joyau de l'époque précolombienne. Des milliers d'Indiens aux costumes pittoresques sont souvent seuls à diriger les cultures de maîtres absentéistes. Quito et sa vieille civilisation offrent aux touristes un très vif intérêt. Des églises et divers édifices érigés peu de temps après la découverte de Christophe Colomb ont conservé leur utilité.

Nous avons, dès le lendemain de notre arrivée, fait une visite officielle au président et nous avons eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, le docteur Julio Tobar Conoso ainsi qu'avec le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances et leurs hauts fonctionnaires. On avait pris des dispositions pour nous permettre d'entamer immédiatement des négociations en vue d'un accord de commerce.

Comme la balance de notre commerce avec l'Equateur était défavorable à ce pays, celui-ci avait, en 1936, frappé les importations canadiennes d'une surtaxe de 50 p. 100. Cette mesure ayant eu pour effet de réduire de moitié nos exportations à l'Equateur, nous tenions à redresser cet état de choses.

L'itinéraire de la mission prévoyait un arrêt d'un jour à Quito, la capitale, mais l'accord conclu, à l'issue des négociations, sous forme d'échange de notes, eut non seulement pour effet d'abolir la surtaxe en question, mais aussi en mettant le commerce entre le Canada et l'Equateur sur le pied de la nation la plus favorisée, d'étendre à notre pays les avantages du tarif minimum de l'Equateur, accordés aux Etats-Unis en vertu d'un accord de commerce signé en 1938 et portant sur 33 numéros du tarif douanier, notamment sur la farine.

L'Equateur importe annuellement environ 250,000 barils de farine. En 1936, les exportations canadiennes de farine atteignaient 18,452 barils, d'une valeur de $98,723, mais depuis lors, par suite de la surtaxe susmentionnée, nos exportations de cette denrée à l'Equateur cessèrent jusqu'en octobre 1941. En novembre et décembre, immédiatement après notre visite, le Canada a expédié en Equateur plus de 100,000 barils de farine. Notre commerce de farine se trouve donc ainsi rétabli.

Les exportations canadiennes en Equateur s'élevaient en 1940 à $130,721, tandis que nos importations de ce pays n'atteignaient que $25,676.

L'hon. M. HANSON: Relativement très faibles.

L'hon. M. MacKINNON: Relativement très peu élevées, en effet. C'était en 1940.

En 1941, les exportations canadiennes se sont élevées à $162,147 et les importations à $169,713.

A l'heure actuelle, le Canada exporte à l'Equateur surtout du papier-journal, des sacs en papier, des instruments aratoires, du carbure de calcium et des composés sodiques. D'autres produits dont l'exportation pourrait augmenter en raison de l'accord sont le cuir verni, le papier peint et les appareils électriques.

Les principaux produits que le Canada importe de l'Equateur sont le pétrole, les fèves de cacao, le caoutchouc brut, le café, les bananes et des bois durs.

Comme on pourra facilement en juger par la manière dont on a facilité l'échange de notes, tous nous ont accueilli avec une extrême bienveillance.

Dans la soirée, à une réception donnée par le ministre britannique, M. G. H. Bullock, nous avons fait la connaissance d'un grand nombre d'hommes d'affaires de Quito.

Nous avons fait en avion le trajet de 1,100 milles de Quito à Lima, Pérou, et avons observé avec grand intérêt la région du littoral. Une escale intéressante nous fournit l'occasion d'arrêter momentanément à Talara, au Pérou, quartier général des importants établissements de l'International Petroleum. Les Canadiens qui s'étaient portés à notre rencontre à l'aéro-

port exprimèrent leur regret de notre impuissance à séjourner en cet endroit pour examiner cette grande entreprise canadienne.

Puis-je faire ici une digression, monsieur l'Orateur, pour dire un mot des ambassadeurs que sont pour le Canada les représentants en Amérique du Sud des maisons de commerce canadiennes. Je veux faire allusion, entre autres, à nos banques, nos sociétés d'assurance-vie, nos sociétés de pétrole et la Brazilian Traction.

A peine quittions-nous Guayaquil que nous laissions derrière nous la zone des abondantes pluies tropicales. De là jusqu'à Lima, le sol est stérile et la culture n'est possible dans des zones relativement circonscrites des vallées que par le recours à l'irrigation. A Lima nous retrouvâmes M. David Dasso, ministre des Finances et du commerce, particulièrement sympathique et empressé. A l'époque où M. Dasso fut appelé par le président du Pérou à entrer au service de l'Etat, il avait été durant six ou huit ans un actif vice-président de l'American Locomotive Works Incorporated, de New-York. On avait organisé pour nous et avec notre concours des entretiens avec les membres d'un important comité permanent désigné sous le nom de Comité étranger politique et économique, qui s'occupe de questions relatives à la vie commerciale et économique du Pérou. Ce comité avait pour président le Dr Tudela, ci-devant ambassadeur dans le service diplomatique et comptait parmi ses membres M. Benjamin Roca, directeur de la Société administrative du guano et réputé l'un des conseillers économiques les plus distingués de l'Amérique du Sud; M. de Althaus, président de la Banque de la réserve centrale; et MM. Miranda, président de la Société nationale d'agriculture, et Alayza Roel, président du Comité des caisses de secours.

Etant donné que le Pérou avait à ce moment entamé des négociations avec un autre pays, ces messieurs avaient conclu à l'inopportunité de passer un traité formel avec le Canada avant que ne fussent terminés leurs pourparlers antérieurs.

Toutefois, avant de quitter le Pérou, la mission échangea avec le Comité économique péruvien des communications exprimant l'avantage qu'il y aurait pour les deux pays, ainsi que leur intention arrêtée, de conclure, le plus tôt possible, une entente fondée sur le principe de la nation la plus favorisée. Je viens de recevoir du gouvernement péruvien, par l'entremise de son ministre des affaires étrangères, M. Dasso, une communication officieuse m'annonçant que les pourparlers commerciaux dont j'ai parlé tout à l'heure seront probablement terminés d'ici quelques jours et que l'on entamera alors une correspondance visant à la ratification officielle de l'entente entre nos deux pays.

Les exportations du Canada au Pérou ont augmenté considérablement depuis 1938, année d'avant-guerre, alors qu'elles se chiffraient par $892,089. En 1940, elles atteignaient un total de $1,527,210, soit une augmentation de 70 p. 100 et, en 1941, nos exportations à ce pays étaient portées à $1,941,909.

En 1938, nos importations du Pérou se chiffraient par $3,004,743, de sorte que le Canada avait une balance défavorable de commerce de $2,113,000 avec ce pays. En 1939, les rôles étaient renversés; nos importations du Pérou étaient tombées à $601,224, à la suite de la diminution des expéditions de pétrole péruvien au Canada, tandis que les exportations canadiennes s'élevaient à $1,244,776, laissant une balance favorable au Canada d'environ $643,000. En 1940, une nouvelle augmentation des exportations canadiennes au Pérou, d'une valeur de $1,527,210, porta notre balance favorable du commerce avec ce pays à $815,000. En 1941, les rôles étaient de nouveau renversés et la balance fut défavorable au Canada pour un montant de $891,000.

J'ajouterai que la réception dont nous fûmes gratifiés pendant notre séjour à Lima comprenait un dîner officiel par le président de la république, le docteur Manuel Prado, au palais d'Etat. Nous fîmes un voyage des plus intéressant sur le chemin de fer Central qui dessert la grande zone cuprifère de l'est de Lima. On nous fournit aussi l'occasion de voir un peu les entreprises agricoles durant une visite de fin de semaine à la grande ferme d'un M. Beltran, citoyen important de Lima. Puis nous avons assisté à des déjeuners donnés par le ministre des Finances Dasso et la Chambre de commerce britannique à une réception offerte par la Société du commonwealth britannique, à un dîner offert par le gérant local de la banque Royale du Canada et un déjeuner offert par le ministre de Sa Majesté, M. V. Courtenay Forbes.

Je mentionne ces réceptions au Pérou et dans tous les autres pays visités pour indiquer la chaleur de l'accueil qu'on nous a fait à titre de Canadiens,—non personnellement mais à titre de représentants d'un pays qui, à leurs yeux, a soudainement pris de l'importance. Nous avons constaté que l'on s'intéresse énormément à notre pays, que l'on entretient vis-à-vis de ce dernier un profond respect, un tout nouveau respect en raison des rapports qui ont atteint l'Amérique du Sud sur ce que le Canada projette et accomplit dans son grand effort de guerre. Les pays de l'Amérique du Sud savaient, d'une façon générale, que le Canada était situé entre les Etats-Unis et le

pôle nord, mais aujourd'hui ils voient en lui un grand pays nouveau, destiné à jouer un rôle encore plus important dans le commerce mondial.

Je veux mentionner ici, monsieur l'Orateur, combien notre tournée de l'Amérique du Sud nous a ouvert les yeux, à moi et à mes collègues de la mission commerciale, combien elle nous a renseignés. Lorsque l'occasion se présentera et que les circonstances le permettront, j'espère que les Canadiens se tourneront vers le Sud et iront y puiser des renseignements sur ces pays de l'Amérique du Sud en plein développement et sur leurs vaillantes populations.

De Lima, nous nous sommes rendus à Santiago, au Chili, en voyageant de nouveau par avion sur une distance d'environ quinze cent milles. Si l'on excepte les Andes, qui s'élevaient à de grandes hauteurs au-dessus des nuages, nous n'avons guère pu admirer le paysage car nous volions à 12,000 pieds d'altitude environ, très haut au-dessus d'une épaisse couche de nuages.

Santiago était en plein printemps quand nous y sommes arrivés, le 3 septembre; la région avoisinante était parée d'arbres fruitiers en fleurs et parsemée de grandes étendues verdoyantes cependant que dans le lointain se dessinaient les Andes, recouvertes de neige. Nous avons été reçus fort cordialement.

Le lendemain, nous rendions une visite officielle au ministre du commerce et des affaires étrangères, M. H. E. don Juan Rosetti; cette fois encore, nous constations qu'on avait pris les dispositions nécessaires pour procéder sans plus tarder aux entretiens commerciaux.

Avant notre visite, le Canada n'avait pas de traité commercial direct avec le Chili.

En 1931, le Chili et le Royaume-Uni avaient conclu une entente commerciale faisant jouer la clause de la nation la plus favorisée et, dans le passé, le Chili avait accordé certaines concessions à quelques pays dans des accords commerciaux, mais ces avantages ne s'appliquaient pas au Canada.

Le Canada et le Chili avaient entrepris des négociations au début de 1936 en vue de faire jouer la clause de la nation la plus favorisée, mais sans grand succès, une des raisons principales étant une balance de commerce défavorable pour le Chili dans ses échanges avec le Canada. Un autre problème consistait en ce que le Chili devait fournir du change étranger en vue de l'achat d'articles canadiens. Le Chili désirait, toutefois, se prévaloir des avantages du tarif intermédiaire canadien touchant l'une de ses exportations les plus importantes, les nitrates.

Un accord commercial entre le Canada et le Chili a été signé à Santiago, le 10 septembre 1941. Par la suite, un décret du conseil, adopté à Ottawa le 1er octobre, accordait le traitement de la nation la plus favorisée aux importations du Canada, en provenance du Chili à titre provisoire, à compter du 15 octobre 1941; et le décret n° 3,428, en date du 17 octobre, publié dans le Journal officiel du Chili, le 4 novembre 1941, accordait, sans restriction aucune, le même traitement aux importations canadiennes entrant au Chili.

Fondé sur la concession mutuelle du traitement de la nation la plus favorisée en matière de tarifs douaniers, de contingents d'importations et de contrôle du change étranger, le traité porte:

a) L'extension au Chili des avantages accordés en vertu du tarif intermédiaire canadien, touchant les exportations de ce pays au Canada. En retour, les articles canadiens exportés au Chili sont assujétis aux taux du tarif minimum.

b) Se prévalant du traitement de la nation la plus favorisée, le Canada bénéficie de toute réduction que le Chili peut accorder aux autres pays; et inversement, en vertu du tarif intermédiaire canadien, le Canada peut accorder au Chili toute réduction résultant de négociations tarifaires avec d'autres pays ou autrement.

c) Les avantages tarifaires que le Canada peut accorder aux importations venant de pays de l'Empire sont exclus, aux termes des accords, de même que toute condition que le Chili peut appliquer aux importations venant de pays contigus.

Dans le cas où les gouvernements ont créé des monopoles quant à la production, à la vente ou à l'importation de certains produits, les signataires respectifs de l'accord commercial ont prévu un traitement juste et équitable.

L'accord comporte des dispositions propres à éviter toute inégalité de traitement relative aux impôts intérieurs et aux charges applicables aux importations.

En vue de parer aux conséquences de mesures pouvant nuire à la réalisation des objets envisagés par l'accord, celui-ci prévoit des consultations entre le Canada et le Chili sur les questions qui en font l'objet.

Echappent aux dispositions de l'accord les mesures relatives à la sécurité publique, à l'application des lois et règlements de police et du fisc, celles qui ont trait à l'importation et à l'exportation de l'or et de l'argent, et celles qui se rapportent aux armements.

Echappent également à l'application de l'accord les avantages particuliers accordés aux pays contigus en vue de faciliter la cir-

culation et les affaires outre-frontière ainsi que tout avantage accordé à un tiers par suite d'une union douanière.

La durée prévue de l'accord est de deux ans.

Je décris par le menu les dispositions de l'accord avec le Chili parce que les accords avec l'Argentine et le Brésil sont presque identiques, sauf que l'accord avec l'Argentine reconnaît l'existence d'une situation particulière entre ce pays et le Pérou dans le domaine du change étranger. Bien qu'il n'en soit pas question dans le texte même de l'accord avec l'Argentine, ce dernier reconnaît tout de même l'existence des conditions régissant actuellement le commerce entre ce pays et le Royaume-Uni.

Bref, à quelques exceptions près en ce qui touche certains avantages accordés à l'Empire britannique par le Canada, d'une part, et aux pays voisins par le Chili, d'autre part, le Canada et le Chili s'accordent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée dans le domaine douanier et pour tout ce qui a trait au contrôle du change étranger et aux importations.

L'accord prévoit aussi que les produits de l'un ou de l'autre pays importés au Canada ou au Chili échapperont aux impôts, droits, impositions ou taxes domestiques dépassant ceux dont sont frappés les articles semblables d'origine domestique ou étrangère.

Une autre disposition stipule que les importations canadiennes de nitrate de soude et d'iode, deux produits naturels importants du Chili, jouiront d'avantages au moins égaux, quant au contingentement et aux droits douaniers, à celles des mêmes produits, naturels ou synthétiques, provenant de tout pays étranger.

L'entente commerciale doit entrer en vigueur 30 jours après sa ratification par les pays intéressés et est valable pour deux ans. Elle se renouvellera ensuite automatiquement d'année en année, mais pourra être annulée par l'une ou l'autre des parties contractantes à six mois d'avis. En attendant sa mise en vigueur officielle, les deux Gouvernements l'ont provisoirement rendue opérante pour une période de un an à partir du 15 octobre 1941.

Avantages pour le Canada. La clause de la nation la plus favorisée consentie de part et d'autre, pour ce qui est des droits et du contrôle du change, assure au Canada qu'aucune entente commerciale du Chili comportant une réduction de son tarif minimum ne pourra affecter ses exportations.

Il existe au Chili des tarifs conventionnels inférieurs au tarif normal. Aux termes de l'entente, ceux-ci seront accordés au Canada. La plupart de ces droits résultent d'un accord conclu le 16 janvier 1936 entre le Chili et la France et visent, entre autres choses, les viandes et les légumes en conserves, certains tissus et filés de coton, des préparations médicinales, les gants et autres produits en cuir, les vêtements de laine et de soie, certains produits chimiques, le fer et l'acier de construction, les préparations de toilette, les papiers peints et autres produits manufacturés.

L'hon. M. HANSON: Au cours de son exposé, le ministre nous a-t-il parlé des droits chiliens? Il serait intéressant d'en avoir une idée. Je n'ai aucun moyen de me les procurer pour le moment et je serais curieux de savoir s'ils sont bas ou élevés et enfin ce qui en est d'une façon générale.

L'hon. M. MacKINNON: Ils varient suivant les produits.

L'hon. M. HANSON: Je n'en doute pas.

L'hon. M. MacKINNON: Ils varient sensiblement suivant les produits par suite des difficultés actuelles du change. Cependant, je n'en ai pas encore fait une étude approfondie, mais lorsque, le cas échéant, nous étudierons cette question en comité, ou encore lors de la mise en délibération de mes crédits, je serai heureux de fournir le renseignement demandé par le chef de l'opposition.

Avantages pour le Chili.—L'accord commercial permet au Chili de bénéficier du tarif intermédiaire du Canada et supprime la taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur la valeur à l'acquitté des importations lorsque ces dernières sont sujettes aux droits exigibles en vertu du tarif général canadien. Le Canada a importé du Chili surtout du nitrate de soude, de la fibre de maille, des graines de semence et des oignons frais, de l'oxyde de manganèse et des fourrures brutes.

En 1940, le total des importations canadiennes du Chili se chiffre par $174,688 et en 1941, par $233,471, tandis qu'il est de $226,158 pour 1939. Ce qui importe dans le commerce du Canada avec le Chili c'est que la balance du commerce nous a favorisé pendant un grand nombre d'années. En 1933, la balance en notre faveur fut de $222,000. En 1939, elle dépassa les $730,000; en 1940, elle fut de plus de $1,261,000 et en 1941, elle atteignait $1,554,955.

Le volume du commerce entre le Canada et le Chili, comme les statistiques commerciales de notre pays l'indiquent, a augmenté graduellement. Il est passé de $234,000 en 1933, à la fin de la crise, à environ $1,611,000. La balance du commerce a favorisé considérable-

ment le Canada ces deux années et durant la période qu'elles couvrent, comme le tableau suivant le démontre:

Année civile	Total des importations au Chili	Total des exportations du Chili	Balance de commerce
	$	$	$
1933.....	227,922	5,877	222,045
1934.....	538,015	26,283	511,732
1935.....	856,348	53,953	802,395
1936.....	893,598	97,314	796,284
1937.....	928,176	67,744	860,432
1938.....	604,373	178,522	425,751
1939.....	956,592	226,158	730,434
1940.....	1,436,333	174,688	1,261,645
1941.....	1,788,426	233,471	1,554,955

Au cours de la guerre, le Gouvernement a adopté comme ligne de conduite de ne pas oublier les détails du commerce étranger du Canada concernant la valeur de denrées spécifiques exportées ou importées. Cependant, les exportations du Canada au Chili, en 1940, furent plus que le double de celles de 1938 et presque sept fois celles de 1933. Nos exportations au Chili, en 1941, ont dépassé les chiffres de 1940 par plus de $350,000.

Les principales denrées que le Canada exporte au Chili sont: le papier à journal, les pneus de caoutchouc, les instruments aratoires, l'amiante, les bottes et les chaussures de caoutchouc, les appareils électriques, les tuyaux de fer et leurs garnitures, les courroies de caoutchouc, la pâte de bois, la soude et les composés de soude. Récemment on a ajouté le bois débité à cette liste. Au nombre des exportations de moindre importance nous trouvons le hareng, salé à sec; le whiskey, les chaussures de toile à semelle de caoutchouc; les articles en soie artificielle; les placages et les contre-placages; le papier peint; les aiguilles; la quincaillerie; les accumulateurs; les appareils téléphoniques et télégraphiques, les préparations médicales et les brosses.

J'ai dit que nous exportions des pneus et des courroies de caoutchouc, il s'agit naturellement des statistiques commerciales de ces dernières années, et nous n'exportons plus de ces denrées dont nous avons un si grand besoin au pays.

Nous avons fait une étude approfondie de la situation afin de déterminer quelles denrées additionnelles nous pourrions acheter au Chili, car on ne saurait continuer indéfiniment des échanges commerciaux qui ne s'équilibrent pas. Vu que le marché européen des vins nous est fermé, nous pourrions importer au pays les excellents vins du Chili qui sont fort prisés partout où on les consomme.

Le chaleureux accueil et la bienveillante hospitalité accordés à notre mission montrent bien l'intérêt que ces pays portent au Canada de ce temps-ci. Le feu président du Chili,—bien que gravement malade alors,—nous reçut officiellement et privément. Le ministre des Affaires extérieures, M. Rosetti, donna, en notre honneur, après la conclusion du traité, un déjeuner auquel assistaient de nombreux convives. Au nombre de ceux qui furent nos hôtes à dîner, à déjeuner ou à d'autres réceptions, mentionnons la Chambre de commerce du Chili, la Chambre de commerce britannique, l'Ambassade britannique, la Banque centrale du Chili, la Légion britannique et l'Association des Français libres.

Nous avons interrompu notre séjour à Santiago pour passer deux jours à Viña del Mar et à Valparaiso, principal port du Chili, où se trouvent plusieurs compagnies anglaises établies là depuis longtemps.

Nous avons choisi ce que l'on appelle la route des lacs pour nous rendre de Santiago à Buenos-Ayres, voyageant en chemin de fer sur une distance de 550 milles de Santiago vers le Sud, puis par bateaux et autobus pour franchir une chaîne de lacs reliés entre eux par de petites étendues de routes jusqu'à Bariloche, et de là nous nous sommes rendus à Buenos-Ayres en chemin de fer.

Nous avons pu ainsi voir un peu les régions agricoles du Chili—dans le Sud central, lequel ressemble assez bien à la région centrale de l'Alberta. La région des lacs elle-même est très attrayante et nous a fait penser à nos lacs des montagnes,—les lacs Louise, Emeraude et Maligne,—mais, au Chili et en Argentine, ces lacs sont bordés de terres en culture et les lacs eux-mêmes, petits et grands, font partie d'une route de transport où le service est assuré par de magnifiques bateaux et des autobus de correspondance. Cette route, outre la route aérienne, est actuellement la plus sûre pour les passages des Andes.

A peine avions-nous traversé la frontière pour nous rendre du Chili en Argentine qu'un officier à la tête d'un détachement de soldats vint nous saluer de la part du gouvernement argentin, puis à Puerto Blest nous avons pris le bateau à destination de Bariloche où nous avons rencontré le ministre de la guerre de l'Argentine ainsi que les principaux officiers de l'armée qui s'en allaient à Santiago assister aux fêtes organisées pour commémorer le 125e anniversaire de l'indépendance du Chili. Le ministre de la guerre nous transmit les salutations du président et de ses collègues du gouvernement argentin. Nous avons également appris que le ministère des Affaires étrangères avait chargé un représentant spécial, le docteur Alexander Marshall, de s'occuper de nous durant le trajet de 1,000 milles qui sépare Bariloche de Buenos-Aires. Si je mentionne cela, c'est pour montrer à quel

point le gouvernement argentin a été plein d'attention pour nous, et aussi pour en tirer une conclusion qui puisse à l'occasion nous servir d'exemple.

La zone méridionale moyenne de l'Argentine, que nous avons parcourue en quittant Bariloche, est une plaine unie assez aride, affectée à l'élevage des moutons, mais après environ 18 heures de trajet, nous entrions dans la magnifique région des pampas et, pendant toute la matinée qui précéda notre arrivée à Buenos-Ayres, nous avons pu voir de vastes étendues éminemment adaptées à l'élevage. Ce pays me rappelait les plaines du sud-ouest de ma province d'Alberta.

La réception qu'on nous fit à Buenos-Aires fut des plus cordiales. Un wagon spécial était venu nous prendre à Bariloche pour nous transporter à Buenos-Aires. Là, nous attendaient à la gare les membres du gouvernement argentin et les principaux fonctionnaires de l'Etat, des représentants des diverses chambres de commerce, des associations de manufacturiers et des associations commerciales, ainsi que les membres de l'ambassade britannique. La gare était pavoisée de drapeaux canadiens et argentins, et le cortège que formaient nos voitures fut escorté jusqu'à notre hôtel par des gendarmes en motocyclette. De fait, pendant toute la durée de notre séjour à Buenos-Aires, on détacha deux gendarmes pour nous suivre dans nos courses, et nous étions constamment les hôtes du gouvernement argentin.

On entama sans retard les négociations qui aboutirent à un accord, signé à Buenos-Aires le 2 octobre.

Cet accord de commerce avec l'Argentine, le premier qui soit intervenu entre les deux pays, est, sous plus d'un rapport, de toute première importance. Il met nos relations commerciales avec l'Argentine sur une base solide.

Jusqu'au 15 novembre dernier, nos relations commerciales avec ce pays étaient régies par un traité d'amitié, de commerce et de navigation, signé par l'Argentine et la Grande-Bretagne en 1825, soit 42 ans avant la Confédération canadienne.

Cet accord plaçait le commerce entre l'Argentine et l'Empire britannique sur le pied de la nation la plus favorisée, mais des doutes s'étaient élevés quant aux droits dont jouissait le Canada sous le régime de l'accord. Il n'était pas certain, par exemple, que le Canada pût compter sur les abaissements de droits que l'Argentine allait consentir aux Etats-Unis à la suite des négociations commerciales qui se poursuivaient entre l'Argentine et les Etats-Unis. Ces négociations étaient presque terminées lorsque la mission commerciale canadienne arriva en Argentine.

[L'hon. M. MacKinnon.]

D'autres doutes s'élevaient aussi en raison du système de contrôle du change étranger de l'Argentine. Grâce au nouvel accord commercial, la situation, pour ce qui est du contrôle du change étranger, a été tirée au clair. L'accord est entré provisoirement en vigueur le 15 novembre, et entrera définitivement en vigueur trente jours après l'échange des ratifications. Il restera en vigueur durant une période de deux ans, et, dans la suite, jusqu'à ce que l'un ou l'autre gouvernement y mette fin.

Comme l'Argentine jouissait déjà des avantages du tarif intermédiaire du Canada, il n'a pas été nécessaire d'adopter un décret du conseil pour donner suite à l'accord.

L'accord commercial contient un article (Article II) qui traite du contrôle du change étranger et tient compte de la situation spéciale d'après laquelle le commerce entre l'Argentine et le Royaume-Uni est soumis à un accord concernant les paiements.

L'Argentine consent à accorder au Canada un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde à d'autres pays pour ce qui est des tarifs et de l'allocation de change étranger que l'Argentine alloue pour les transactions commerciales à l'exclusion, toutefois, des avantages spéciaux que l'Argentine accorde aux importations de pays contigus, et au Pérou.

Cela signifie que le Canada est assuré, au point de vue du change, d'avantages aussi favorables que ceux que l'Argentine peut accorder aux Etats-Unis et à d'autres pays qui ne sont pas l'objet d'une exception sous le régime de l'Article II.

On pourrait ajouter, que les Etats-Unis, sous le régime d'un traité avec l'Argentine, signé le 14 octobre dernier, ont également, en somme, établi les mêmes réserves que l'on trouve dans l'accord commercial du Canada avec l'Argentine.

En vertu du nouvel accord, l'exportateur canadien est protégé contre les distinctions injustes tant que durera cet accord.

Le Canada jouira également, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, de certaines réductions au chapitre des droits de douane. Il s'agit ici de réductions accordées aux Etats-Unis par l'Argentine dans un traité signé à Buenos-Aires, le 14 octobre, et mis en vigueur provisoirement le 15 novembre dernier, date qui concorde par hasard avec celle où notre entente avec l'Argentine entra, elle aussi, en vigueur provisoirement.

Le tableau ci-dessous indique les principales denrées intéressant le Canada et les réductions dont elles jouissent sur les droits nets du tarif douanier de l'Argentine.

Denrées	Réductions P. 100
Conserves de saumon et de maquereau.	40
Pommes (1er octobre au 31 janvier)..	50
Poires (1er octobre au 31 décembre)..	50
Conserves de sardines, dans la sauce tomate, la moutarde ou l'huile de coton	30
Revêtements d'amiante	25
Bacs d'accumulateurs	12.5
Planche isolante	20

L'ensemble de nos échanges avec l'Argentine en 1932 et 1933, au plus bas de la crise économique mondiale, s'établissait annuellement à $4,096,000. En 1941, l'ensemble des échanges entre les deux pays se chiffrait par $11,935,856, les importations en provenance de l'Argentine étant moindres que nos exportations à ce pays par $2,408,000. Le tableau suivant donne la statistique pour la période s'étendant de 1932 à 1941:

	Exportations du Canada	Importations de l'Argentine
1932	2,961,854	992,323
1933	2,653,386	1,584,598
1934	4,248,609	3,082,522
1935	3,968,421	3,286,791
1936	3,426,051	10,787,360
1937	7,294,191	6,242,263
1938	4,675,489	2,149,160
1939	4,116,923	4,406,456
1940	6,107,215	6,541,862
1941	7,172,104	4,763,752

Remarques: Nos importations de l'Argentine ont atteint un niveau élevé en 1936 par suite d'une importation considérable de maïs.

Les principales exportations canadiennes à l'Argentine portent depuis quelques années sur le papier à journal, les instruments aratoires, les pommes de terre de semence, les appareils électriques; d'autres exportations portent sur les pommes, le bois de construction, l'amiante, le carbure de calcium, les produits ouvrés de fer et d'acier, le papier d'emballage, la pâte de bois, les planches murales, les peaux de renards, les peintures, la morue séchée et d'autres produits du poisson.

Les principales importations canadiennes de l'Argentine sont les peaux et fourrures, la graine de lin, le maïs, le bœuf en conserve, le quebracho (extrait tannique), la laine nature, les crins de cheval, la caséine et la glycérine de raffinage.

La nouvelle convention de commerce garantit à l'Argentine la continuation du traitement de la nation la plus favorisée, et les marchandises que le Canada importera de l'Argentine jouiront des avantages du tarif intermédiaire canadien et des autres réductions qui pourraient être consenties à d'autres pays.

Buenos-Aires est une cité magnifique, de près de quatre millions d'habitants. Elle est des plus modernes, avec son réseau souterrain et ses excellents services urbains d'autobus et de tramways. Ses boulevards, ses parcs et ses places publiques sont splendides; ses édifices commerciaux magnifiques autant que modernes; ses quartiers d'affaires très attrayants, et rappellent celui de l'intersection des rues Oxford et Bond du vieux Londres par leur agencement: grandes usines manufacturières, importants établissements de salaison, belles pistes de courses, magnifiques clubs et, par-dessus le marché, une population des plus hospitalières.

Pour donner une idée de Buenos-Aires et de sa population à ceux qui n'ont pas visité cette ville, je ferai brièvement allusion à quelques points du programme de la visite officielle que nous y avons faite.

Banquet offert par sir Esmond Ovey, ambassadeur britannique, le soir de notre arrivée, et le lendemain au soir grande réception à l'ambassade. Dîner officiel offert par le ministre de l'Agriculture de l'Argentine au splendide Jockey Club, et autre dîner officiel offert par le ministre des Affaires étrangères, le docteur Ruis Guinazu; banquet offert par M. E. C. Groening, administrateur de la Banque royale du Canada.

Visite de la Martona, qui est un ranch ou estancia, comme on dit en langue argentine. Cette propriété appartient à la même famille depuis plus de 50 ans. D'un troupeau de 24,000 vaches, on en trait 12,000 tous les jours et on utilise aussi le lait de 6,000 autres en dehors de cette propriété. Le lait est vendu dans un grand nombre de magasins de détail de la ville.

Réception au club Gimnasia. Le président de ce club célèbre est le docteur Aldao. Ce dernier y a consacré tous ses efforts et quelque 22,000 membres en font partie. On s'y adonne à tous les genres de sports sous la direction de surveillants tant aux quartiers-généraux du club qu'aux établissements plus importants situés dans la banlieue.

Dîner aux frais de la chambre de commerce britannique.

Banquet offert par l'ambassadeur des Etats-Etats-Unis, l'honorable Norman Armour, à la jolie et princière ambassade américaine.

Assistance au ballet à l'opéra de Colon, comme invités du président de l'Argentine. Un opéra allemand était au programme, ce soir-là, mais, afin de ne pas froisser nos sentiments, les directeurs l'avait remplacé par un ballet spécial dédié à la mission canadienne.

Banquet offert par monsieur Leguizamon au Circulo de Armas, joli club très exclusif. N'étaient admis que les Argentins. Monsieur Leguizamon est le président argentin des chemins de fer britannique de l'Argentine et l'un de ses fils est employé à la légation argentine de cette ville.

Nous avons visité...

La Bourse des valeurs et des céréales de l'Argentine où non seulement les actions, mais

aussi les obligations sont négociées. Nous avons été l'objet d'une réception officielle et les transactions ont été interrompues pendant sa durée.

Parmi les maisons commerciales visitées il faut compter la conserverie Anglo (Vestey's) d'une capacité de 5,000 bovins, 15,000 moutons et agneaux, 1,500 porcs par journée de 8 heures. Cette fabrique couvre une superficie de 65 acres et emploie de sept à huit mille personnes.

L'usine Alpargatas, que nous avons visitée est la propriété d'une famille, les Fraser, depuis sa fondation par des immigrants écossais, il y a 60 ou 70 ans. L'Alpargatas est une chaussure d'un prix modique portée par de nombreux ouvriers et cultivateurs. La production quotidienne de la fabrique est la suivante: chaussures Alpargatas, 120,000 paires; chaussures en caoutchouc, 18,500 paires; chaussures à trépointes, 2,000 paires; chaussures à coutures rabattues, 4,000 paires; chaussures pour dames, 2,000 paires.

Au grand port fluvial de Rosario, nous avons été cordialement reçus. Nous y avons visité la fabrique de Yerba Maté. La Yerba Maté ressemble au thé vert. Cette industrie remonte à l'époque des premiers missionnaires Jésuites qui entreprirent la culture de cette plante.

Nous avons visité une fabrique de pâte de paille. On y fabrique du papier avec de la paille, et j'ai été bien étonné quand on m'a dit que les fabricants obtiennent gratuitement des cultivateurs la paille qu'ils emploient.

De Buenos-Aires, nous nous sommes rendus à Montevideo, capitale de l'Uruguay, à environ 135 milles en aval de Buenos-Aires, sur le Rio de la Plata. Là encore on nous a offert une chaleureuse hospitalité. Parmi les personnages venus à notre rencontre se trouvait le Dr. Guani, ministre des Affaires étrangères et grand ami du très honorable sénateur Dandurand et de l'honorable Philippe Roy, ancien ministre du Canada en France.

Le gouvernement de l'Uruguay nomma par proclamation officielle une commission chargée de poursuivre des conversations avec nous. Cette commission comprenait de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture et du Commerce ainsi que de la Banque de la République. Je l'ai dit, le Canada avait déjà conclu en 1936 avec l'Uruguay une convention comportant le traitement de la nation la plus favorisée. Toutefois, les dispositions de ce traité n'avaient pas été complètement appliquées, attendu qu'il s'était élevé certaines difficultés concernant les moyens d'obtenir le change étranger pour le paiement des importations de marchandises canadiennes en Uruguay.

[L'hon. M. MacKinnon.]

Les discussions ont donc eu pour objet la suppression des difficultés existantes. Nous avons conclu avec le gouvernement de l'Uruguay une entente fort satisfaisante, qui a pris la forme d'un mémoire signé. Cette entente devrait avoir pour effet d'accroître nos exportations vers l'Uruguay, surtout en ce qui concerne les pommes de terre de semence et les instruments aratoires.

L'Uruguay est une république très progressiste et Montevideo est une magnifique ville de plus de 800,000 âmes. Ses citoyens sont tous fort attachés à l'idéal démocratique. Nous avons passé quatre jours entiers dans l'Uruguay, et nous sommes retournés à Buenos-Aires avant de partir pour le Brésil.

Nous sommes entrés au Brésil le 6 octobre, à Santos, port qui dessert la province extrêmement riche de Sao-Paulo. Nous avons franchi la distance de 50 milles qui sépare Santos de la ville de Sao-Paulo par un chemin de fer où les trains venant de la vallée côtière sont tirés par une série de câbles, la dénivellation étant de 2,500 pieds sur une distance de 10 milles. Sao-Paulo est, une des villes de l'hémisphère occidental qui accusent la croissance la plus rapide. Elle a une population d'un million et quart d'habitants et elle est tout à fait moderne et bien aménagée. Pendant notre séjour à Sao-Paulo, nous avons été reçus par la Chambre de commerce et la Bourse des denrées et l'on s'est appliqué à nous renseigner sur la production de café et de coton dans la région. Après avoir passé quatre jours à Sao-Paulo et dans ses environs, nous sommes arrivés à la belle ville de Rio de Janeiro, où nous avons été chaleureusement accueillis par des membres du cabinet, des fonctionnaires et des hommes d'affaires. Je dois ajouter que pendant leur séjour au Brésil, les membres de la mission commerciale canadienne ont été constamment les hôtes du gouvernement.

Senhor Aranha, ministre des Affaires étrangères du Brésil, et Senhor Machado, ministre du Travail, de l'Industrie et du Commerce, sont venus nous rencontrer à la gare de bonne heure dans la matinée, et ils ont immédiatement pris des dispositions en vue de la tenue de négociations commerciales qui se sont poursuivies pendant les dix jours que nous avons passés à Rio. Une convention comportant le traitement de la nation la plus favorisée a été signée dans cette capitale le 17 octobre. La convention est entrée provisoirement en vigueur à cette date, étant donné qu'elle renouvelait les dispositions comportant la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée qui avait été assurée par un échange de notes effectué le 12 juin 1937.

Tandis que l'accord antérieur était sujet à révocation à tout moment moyennant trente jours d'avis, le nouvel accord comporte une durée de deux ans à l'expiration de laquelle il peut rester en vigueur sous réserve d'abrogation moyennant signification d'avis. Les exportations canadiennes vers le Brésil se trouvent ainsi assurées contre toute inégalité de traitement résultant de tarifs douaniers ou de contrôle des changes.

La tarification brésilienne consiste principalement en un tarif minimum et un tarif général comportant des droits supérieurs d'environ un quart au tarif minimum. Quelques droits, inférieurs au minimum, accordés aux Etats-Unis en vertu d'un accord conclu par ceux-ci avec le Brésil en février 1935, sont également applicables aux importations en provenance de pays bénéficiant du traitement de la nation la plus favorisée.

Avant la guerre le Brésil se classait deuxième en importance, immédiatement après l'Argentine, parmi les pays de l'Amérique du Sud importateurs de produits canadiens. Mais, par suite de l'accroissement de nos exportations au Brésil depuis 1938, celui-ci est devenu en 1941 notre plus important débouché en Amérique latine. L'augmentation de nos exportations vers le Brésil depuis la guerre a été accompagnée par un accroissement considérable des importations canadiennes en provenance de ce pays, attribuable surtout à nos achats de coton brésilien.

Le tableau ci-après indique les échanges du Canada avec le Brésil:

	Exportations au Brésil	Importations en provenance du Brésil	Balance du commerce
1932....	1,136,043	754,227	381,816
1933....	1,897,688	543,090	1,354,598
1934....	2,606,702	806,548	1,800,154
1935....	3,500,440	996,339	2,504,101
1936....	3,627,931	874,613	2,753,318
1937....	5,002,552	847,805	4,154,747
1938....	3,521,766	768,915	2,752,851
1939....	4,406,789	1,111,291	3,295,498
1940....	5,062,829	6,243,344	— 1,180,515
1941....	8,097,143	19,443,946	—11,346,803

Les plus importantes exportations canadiennes au Brésil depuis quelques années comprennent les articles suivants: machines à coudre, papier-journal, plomb en gueuses, pâte de bois, fourrures façonnées, amiante, malt, articles en feutre, cuir à empeignes, tuyaux en fer et leurs accessoires, pneus de caoutchouc, courroies en caoutchouc, appareils électriques, instruments aratoires, machines, pommes et poisson séché. Au nombre des articles de moindre importance, on peut mentionner les suivants: le whiskey, les articles en caoutchouc, les textiles, le carton-planche, la quincaillerie, les lampes et lanternes, les abrasifs, les engrais chimiques, les pigments de terre minérale, les peintures et le carbure de calcium.

Les principales exportations brésiliennes au Canada comprennent le coton, l'huile de graine de coton, le café, le riz, le minerai de fer, l'huile de ricin, et les peaux de vache. En vertu de cet accord, le Brésil bénéficie du tarif intermédiaire canadien et de toute réduction de droit susceptible d'être accordée aux autres pays.

A Rio de Janeiro, nous avons eu l'honneur d'être reçus à un dîner par le président Vargas. Nous étions aussi les hôtes du ministre des Finances, M. de Souza Vosta, à un dîner pris au Jockey Club; de M. Aranha, ministre des Affaires extérieures au magnifique palais Itamaraty, et de M. Machado, aux somptueux bureaux du ministère du Travail et du Commerce.

Les employés de la Brasilian Traction à Rio et à Sao Paulo avaient organisé à notre intention une tournée de leurs immenses projets à ces endroits; et pendant toute la durée de notre séjour au Brésil, les dirigeants de ces grandes entreprises canadiennes ont tout fait pour rendre notre visite intéressante et profitable.

Je n'ai pas le temps d'exposer en détail les marques de bonté et d'hospitalité témoignées à la mission canadienne dans cette ville enchanteresse et intéressante, Rio de Janeiro, ainsi qu'à Therezopolis et Petropolis.

Le nouveau ministre canadien au Brésil y était arrivé peu de temps avant nous, de sorte que nous avons pu participer à la grande réception donnée par le Brésil en l'honneur de M. Désy. Le Brésil a souhaité la plus cordiale bienvenue à M. Désy, et le Canada se trouve dignement représenté dans ce grand pays qui dépasse en étendue les Etats-Unis. Notre ministre en Argentine et au Chili, l'honorable juge Turgeon, en route pour ces pays, nous a croisés au moment où nous quittions le Brésil.

Nous avons pris l'avion pour la dernière étape de notre voyage, du Brésil à la Trinité, soit quelque 3,200 milles, arrêtant à Belem ou Para, grand port de mer à l'une des embouchures du fleuve Amazone.

Nos discussions touchant nos relations commerciales avec la Trinité et les autres îles des Antilles, étaient dépourvues de caractère officiel, mais elles ont été très précieuses; au cours de notre visite, nous avons eu l'occasion de nouer connaissance avec des personnes très influentes qui font le commerce dans toutes les Antilles; nous avons pu aplanir beaucoup de difficultés et expliquer des mesures qui avaient contribué à indisposer beaucoup d'importateurs des Antilles.

Les pays de l'Amérique latine comptent parmi le petit nombre des débouchés qui nous restent depuis le début des hostilités en Europe, il y a plus de deux ans. Ce sont des débouchés que nous n'avons pas suffisamment cultivés avant la guerre.

Il va sans dire que notre effort de guerre vient au premier plan et qu'il nous faut trouver avant tout le matériel de guerre dont nous et nos alliés avons besoin. Mais il y a beaucoup d'articles que nous pouvons et devrions exporter, surtout quand nous recevons en retour des dollars américains dont nous avons tant besoin, ainsi que cela se produit dans le cas de nos exportations à l'Amérique du Sud.

Notre statistique commerciale indique que nous pouvons et que nous avons augmenté nos exportations à l'Amérique latine. En 1938, la valeur de toutes nos exportations aux vingt républiques de l'Amérique latine se chiffraient par $17,739,000. En 1940, ces exportations avaient atteint une valeur de $26,190,000, soit une augmentation d'environ 50 p. 100. Au cours des dix premiers mois de 1941, la valeur de nos exportations totales aux républiques de l'Amérique latine dépassaient d'environ $850,000 celle de nos exportations des douze mois de 1940, de sorte que les chiffres pour les douze mois de 1941 accuseront une augmentation considérable sur l'année 1940.

Les trois accords commerciaux signés au cours de la visite de la mission canadienne en Amérique du Sud, le *modus vivendi* conclu avec l'Equateur, l'arrangement conclu avec l'Uruguay touchant le change étranger, l'esprit de bonne entente et la réclame en faveur du Canada dans ces pays et au Pérou qui résultent de cette mission, constituent, à notre humble avis, un progrès considérable dans la bonne voie. Ces accords commerciaux ont été conclus dans le but d'améliorer nos relations commerciales entre le Canada et les pays en question; nos importateurs et nos exportateurs ainsi que les Canadiens d'une façon générale, doivent se rappeler que ce commerce doit être réciproque dans une certaine mesure.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'ai suivi avec le plus vif intérêt l'exposé que vient de faire le ministre à la Chambre. J'estime qu'il a bien fait d'aller en Amérique du Sud. Je me rappelle qu'au cours de la session de 1940 j'ai recommandé l'étude la plus approfondie des possibilités commerciales entre le Canada et les Antilles, Cuba et les pays de l'Amérique du Sud, devant les conditions de guerre alors existantes et la suspension d'une partie déjà considérable de notre commerce avec l'Europe continentale.

L'Amérique latine, dont le ministre nous a longuement entretenus, représente une importante partie de l'hémisphère occidental.

Bien que nos échanges commerciaux avec elle dans le passé n'aient pas été considérables, il n'en reste pas moins que 26 millions d'exportations représentent une valeur assez importante et ce commerce est susceptible d'une forte augmentation. Cette expansion, toutefois, doit surmonter plusieurs obstacles. Le change, d'abord, et le problème du transport, qui a toujours été difficile faute de service direct entre ces pays et le nôtre. Ce problème du transport intéresse particulièrement ma province, parce que nous y cultivons la pomme de terre de semence et que nous avons tenté d'établir un commerce important avec l'Argentine. La question a été étudiée. A la demande des intéressés, dont je me suis occupé quelque peu, le ministre a eu l'obligeance, il y a un an ou deux, d'envoyer un commissaire de commerce dans ce pays. Il est censé,—et avec raison je crois,—posséder les qualités requises pour se renseigner sur le marché de la pomme de terre de semence et j'espère qu'il sera heureux dans ses démarches. Ce jeune homme est de ma circonscription. Il est agronome de profession. Je n'avais pas moi-même songé à envoyer un agronome. La nomination a été faite par la commission du service civil à la demande du ministère et les qualités requises par la commission correspondaient apparemment à celles d'un agronome. Je ne me plains aucunement d'une telle décision. S'il possède un sens pratique, le nouveau fonctionnaire peut faire œuvre utile. Mais le Gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick avait déjà à son emploi un homme qui avait été en Amérique du Sud, avait par les années passées étudié toute la situation et y avait des relations personnelles. Il aurait été possible, je crois, de le nommer. Mais ce n'est là qu'une remarque en passant.

Je viens de mentionner les difficultés du transport, et j'y reviendrai plus tard. Le ministre en a parlé également. En général, quand il s'agit d'expédier des marchandises en Amérique du Sud, il faut se réserver des cales à New-York. Lorsqu'il s'agit de colis, la difficulté ne se présente pas, je suppose, mais lorsqu'il s'agit d'envois volumineux, d'expéditions de pommes de terre de ma province, par exemple, il est très difficile de se procurer à New-York l'espace nécessaire sur les navires de la Grace Line ou autres faisant le transport régulier vers ce pays. Ces conditions ne sont pas satisfaisantes, puisqu'il a fallu noliser des vaisseaux et organiser des cargaisons complètes. Les restrictions actuelles appliquées au transport maritimes accroissent davantage les difficultés.

Ce commerce intéresse encore plus mon collègue de la circonscription de Victoria-Carleton (M. Hatfield) qui est lui-même expé-

diteur et s'y connaît beaucoup plus que moi. Je l'invite à faire connaître maintenant ses vues sur le problème du transport à destination de l'Amérique latine, particulièrement de l'Argentine, et à faire bénéficier la Chambre, et le ministre en particulier, de ce qu'il croit possible de réaliser pour améliorer la situation.

M. REID: Existe-t-il un service direct de transport desservant les Provinces maritimes?

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas de ligne de navigation directe entre les Provinces maritimes et l'Amérique du Sud. Je fais une légère réserve en m'exprimant ainsi parce que la ligne des *Canadian National Steamships* faisait le service jusqu'à Demerara et transportait du fret jusqu'à ce dernier endroit, mais il s'agit de la Guyane anglaise. Il existait un service secondaire jusqu'en Amérique Centrale autrefois, mais je ne sais pas quelle est la situation à ce sujet maintenant. C'était le seul service direct, à ma connaissance. Quel effet aura la perte de l'un de nos navires depuis le commencement de la guerre sur notre capacité de transporter de la marchandise à cet endroit? Je ne saurais dire, mais je sais que le manque de cales est l'un des obstacles à l'exportation des produits de nos provinces Maritimes. J'espère qu'un jour le ministre pourra s'occuper de cette question afin que nous puissions établir des communications plus directes pour nos exportations. Je le prie d'étudier cette idée.

Il est évident que le ministre a été bien reçu en Amérique du Sud. Je l'ai presque envié lorsque je l'ai entendu nous parler des événements sociaux auxquels il a participé, mais je me suis dit alors que peut-être je n'étais pas doué d'un caractère qui m'aurait permis de m'amuser autant que d'autres. Il a peut-être été préférable que je ne fasse pas partie du groupe, bien que j'aie songé à blâmer le ministre de ne pas m'avoir demandé de l'accompagner. Cependant, après avoir appris avec quelle prodigalité et quelle politesse on l'a reçu ainsi que son groupe je suis presque content qu'il ne m'ait pas invité et j'espère qu'il n'a pas trouvé ces réceptions trop fatigantes lui-même.

J'aimerais corroborer les observations du ministre au sujet de la compétence et de l'habileté de son sous-ministre. Je ne veux pas flatter qui que ce soit mais j'imagine que le service administratif ne compte pas de meilleur serviteur que le sous-ministre en question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien.

L'hon. M. MacKINNON: Bravo, bravo.

L'hon. M. HANSON: Nous reconnaissons tous le fait et je suis content que le ministre ait rendu cet hommage à son sous-ministre au cours de ses observations. Je le fais à mon tour. Je l'avais déjà fait mais je veux ici réitérer ma foi en son intégrité,—c'est évident,—mais aussi dans ses aptitudes et sa connaissance étendue du commerce canadien. Le fait qu'il parle plus d'une langue,—j'allais dire plusieurs langues,—constitue un autre grand avantage et j'ai été très heureux d'entendre le ministre lui rendre cet hommage.

Les missions de ce genre produisent toujours de bons résultats lorsqu'elles sont bien dirigées et je n'ai aucun doute qu'il en fut ainsi dans ce cas. L'échange de contacts mutuels et les visites comme celle-ci dans l'intérêt du commerce international devraient être d'une valeur inestimable non seulement pour nous, mais aussi pour les ressortissants des pays visités. Ici, au Canada, nous ne connaissons pas suffisamment l'Amérique latine. Le Canada sans doute, n'est pas inconnu dans certains de ces pays. Depuis vingt-cinq ans, peut-être plus, la Banque Royale du Canada possède une chaîne de succursales dans l'Amérique latine. Dans la République de la Colombie, à Bogota, se trouve le gérant général de la Banque Royale dans cette région. C'est un citoyen de ma propre ville et je le connais très bien. C'est un Canadien versé dans les affaires et il a fait beaucoup de publicité pour le Canada dans son district. Je ne crois pas qu'au cours de son voyage le ministre se soit rendu dans la capitale de la Colombie, bien qu'il ait fait allusion aux visites qu'il a faites à une ou deux villes situées du côté du Pacifique. Je ne trouve pas à redire, parce que la capitale de la Colombie est d'accès très difficile. L'unique moyen de s'y rendre est de prendre l'avion à partir du littoral. Le voyage par terre et par eau prend des jours; tandis que par la voie aérienne, c'est l'affaire de quelques heures.

A Caracas, capitale de la république du Venezuela, se trouve une succursale de cette grande institution canadienne et le gérant est aussi un ancien citoyen de ma ville. J'ai eu le plaisir de lui rendre visite il y a un certain temps et je sais qu'il a toujours fait de son mieux pour encourager les relations amicales entre ce pays et le nôtre.

Bien que cela prendra un peu du temps de la Chambre, je voudrais rapporter ici un incident survenu là-bas et qui montre bien les sentiments de respect que l'on entretient au Venezuela à l'égard du Canada et de la Grande-Bretagne. Nous avions passé la journée à Caracas,—c'était en 1929,—où nous avions étudié à fond l'organisation politique et la situation locale ainsi que la différence marquée qui existe entre notre régime démocratique et cette république. Je n'en dirai pas davantage.

Or, à M. Coburn, qui est l'agent en cet endroit, j'exprimai la crainte que, vu la situation dans laquelle se trouvent les étudiants et certains autres éléments de la population, une révolution n'éclatât à la mort du dictateur régnant au pays. Et je lui demandai ce qu'il ferait alors de toutes ces devises américaines et de tout cet or. La succursale en question est très importante et comprend un personnel de cent employés. Nous étions dans son bureau particulier et un grand Union Jack était déployé sur le mur du fond. "Que feriez-vous, lui dis-je, si la révolution venait à éclater?" Il me répondis: "Je tendrais ce drapeau au-dessus de la porte d'entrée, je verrouillerais la porte et je m'en irais; à mon retour, tout serait dans l'ordre." Il ajouta que les gens avaient les hommes d'affaires canadiens et britaniques en haute estime. Je cite cet incident du drapeau pour les honorables députés qui croient pouvoir mettre l'Union Jack au rancart, l'Union Jack qui est notre drapeau national et constitue au Venezuela une protection pour les intérêts tant canadiens que britanniques. Je ne veux pas en dire plus long sur le sujet.

Un autre élément qui a fait connaître le Canada au Brésil est l'activité de certains de nos financiers, surtout celle qui se rattache à la Brazilian Traction Company. On sait que cette entreprise appartient à des intérêts canadiens et qu'elle a grandement contribué à faire connaître notre pays dans la république brésilienne. Il en est ainsi, bien qu'à un degré moindre, de l'Argentine.

Je n'ai que des éloges à faire au ministre pour les efforts qu'il a déployés comme apôtre de bienveillance, en vue d'améliorer nos relations commerciales avec les républiques de l'Amérique latine. La bienveillance compte pour beaucoup, et le contact personnel, que nous avons pris avec les nations de ce vaste territoire en leur envoyant un ministre de la couronne ainsi que des hauts fonctionnaires de l'Etat, ne peut avoir que d'heureux résultats, si nous y donnons une suite appropriée.

Je n'ai pu suivre le ministre dans le dédale de ses explications des divers accords commerciaux. Certaines avaient un caractère fort technique et, à moins d'avoir le texte sous les yeux, on ne pouvait se faire une idée bien précise des transactions du ministre et de son groupe touchant les accords avec ces divers pays. Je voudrais toutefois faire quelques observations d'ordre général sur nos relations commerciales avec l'Amérique du Sud. Evidemment, mes observations ne peuvent que se ranger sous deux rubriques: l'obtention en Amérique du Sud de matériel essentiel à la guerre, chose que je crois fort possible; puis, l'extension de notre commerce avec l'Amérique du Sud, après la guerre. Pour ce qui est de cette dernière considération, j'espère que nous opterons pour une politique prévoyante car la fin de la guerre verra l'Europe appauvrie, dépourvue d'un fort pouvoir d'achat chez nous. Il me paraît indiscutable que nous devrons largement approvisionner l'Europe en denrées de toutes sortes pour le rétablissement de ses peuples; mais nous ne pouvons escompter beaucoup de commerce de cet ordre avant que le rétablissement ne soit achevé. Entretemps, nous allons perdre une somme formidable de commerce étranger, commerce qui a toujours été et qui, je l'espère bien, sera toujours d'une grande importance pour nous. Il l'est peut-être moins que notre commerce domestique, lequel constitue 90 pour cent de nos affaires; mais n'empêche que tout pays qui dispose d'un excédent de denrées pour les fins de l'exportation ne doit jamais perdre de vue son commerce avec l'étranger. Or, pour ce qui est de certaines denrées, le Canada se trouve dans cette situation.

M. MARTIN: Je dirais presque qu'il a assuré notre subsistance.

L'hon. M. HANSON: Oh, je n'irais pas jusque là. Le commerce avec l'étranger a sûrement son importance, aussi longtemps que nous disposons d'excédents exportables, dans la mesure où nous disposons de tels excédents et en ce qui concerne les denrées dont nous avons un excédent exportable. Mon honorable ami songe peut-être au problème du blé et à des questions de cette nature. Bien entendu, à l'heure actuelle, c'est la Grande-Bretagne qui constitue notre principal, ou plutôt notre unique débouché transocéanique.

Puis-je faire digression un moment pour déplorer un discours que prononçait, au cours des récentes élections complémentaires dans Québec-Est, un membre du cabinet,—mon honorable ami le ministre des Pêcheries (M. Michaud) qui représente ici une circonscription du Nouveau-Brunswick—, et où il a déclaré que tôt ou tard le moment viendra où nous ne devrions plus avoir à vendre quoi que ce soit à la Grande-Bretagne. Je n'entreprends pas précisément de résumer la teneur de ses propos, mais il eût mieux valu ne pas les tenir, même au cours d'élections complémentaires. Quelle serait la situation commerciale de ce pays si nous n'avions pas le marché britannique? Je n'en dirai pas davantage à ce sujet. J'avais songé à en parler en une occasion antérieure, et je ne fais que le mentionner en passant.

Je reviens à mon sujet. On admettra que jusqu'au début des hostilités, pour le moins, le commerce régulier de l'Amérique du Sud

s'était fait avec l'Europe plutôt qu'avec l'Amérique du Nord. L'Europe avait besoin des matières premières que l'Amérique du Sud pouvait produire et pour lesquelles elle pouvait accepter en échange des produits ouvrés. C'est pourquoi vous trouverez au Chili, en Argentine, au Brésil et dans d'autres pays de l'Amérique du Sud, de puissantes sociétés commerciales s'occupant d'un commerce d'exportation et d'importation avec la Grande-Bretagne, et surtout avec l'Allemagne, et, sur une plus petite échelle, avec l'Italie, depuis quelques années. L'Allemagne était, et est encore, je crois, très solidement établie depuis quelques années, dans la vie commerciale de quelques-unes de ces républiques de l'Amérique latine. L'Allemagne et l'Italie ont établi un très fort commerce d'exportation, surtout de marchandises manufacturées lourdes, et ont réduit dans une large mesure les exportations britanniques de cette catégorie de denrées. Aujourd'hui, naturellement, cet état de choses est en suspens,—du moins je le crois, —et, en conséquence, plusieurs de ces pays de l'Amérique latine se trouvent en face d'une situation économique grave. Il leur est impossible d'importer de l'Europe continentale et d'y exporter, et pour cette raison, je crois, ils seraient enchantés d'avoir l'occasion d'exporter au Canada, si un accord est possible. Ils ont accumulé de vastes surplus de matières premières et ne peuvent se procurer les quantités requises de marchandises ouvrées ailleurs qu'aux Etats-Unis. Nous savons que nos amis et voisins sont d'habiles commerçants. Leur pays a grandi en raison de leur génie commercial et de leur faculté de production et d'exportation. Le ministre s'apercevra que la concurrence des Etats-Unis, dans ce commerce avec les pays de l'Amérique latine, sera des plus active. C'est une situation à laquelle nous devons nous attendre, et l'exportateur canadien devra, à mon sens, s'adapter à la situation et s'efforcer, s'il veut obtenir une partie de ce commerce, de faire face à la concurrence qui ne manquera pas de se faire sentir.

Il existe le facteur suivant dont il faut tenir compte, savoir que les Etats-Unis sont venus en aide à quelques-uns de ces pays pendant leur crise économique.

L'hon. M. MacKINNON: Une aide assez forte.

L'hon. M. HANSON: En effet. Je crois que le total des sommes avancées par les Etats-Unis est énorme, du moins relativement énorme, ce qui les place naturellement dans une situation privilégiée, situation qui constitue un obstacle que le Canada aura beaucoup de difficulté à surmonter. Il ne pourra pas le surmonter si les Etats-Unis profitent de cet avantage pour accroître leurs exportations à ces pays, je veux dire pour augmenter leurs ventes aux pays de l'Amérique du Sud.

J'ignore si plusieurs honorables députés ont lu le récent ouvrage de M. John Gunther, intitulé *Inside Latin America*. Je leur en recommande la lecture. Ils le trouveront très intéressant et très instructif. Ceux qui l'ont lu ont sans doute été frappés du rôle important que jouent dans la guerre les relations commerciales avec les pays sud-américains. M. Gunther donne une liste de quatorze matières premières indispensables à la conduite de la guerre et que les Etats-Unis ne produisent pas. Je crois qu'il vaut la peine d'énumurer ces matières premières dont deux seulement, si je ne m'abuse, sont produites au Canada. Ce sont l'antimoine, le chrome, le charbon de noix de coco (pour les masques à gaz), le ferro-manganèse, la fibre de chanvre de manille, le mercure, le mica, le nickel, le cristal de quartz, la quinine, le caoutchouc, la soie, l'étain et le tungstène.

M. Gunther ajoute que l'Amérique latine a des excédents de plusieurs de ces denrées, et que dans des conditions favorables elles pourraient y être produites toutes, sauf la soie. L'antimoine, déclare-t-il, pourrait nous venir du Mexique et du Pérou, le manganèse du Brésil et de Cuba, le mercure du Mexique, le cristal de quartz du Brésil, le chrome de Cuba, le mica du Pérou et du Chili, l'étain et le tungstène de la Bolivie; l'Amérique latine pourrait produire du noir de coquille de coco; Costa-Rica poursuit actuellement des expériences sur la fibre de manille.

J'appelle l'attention du ministre sur cette liste, que reproduira le hansard. Il y aurait peut-être moyen d'augmenter nos importations de ces produits. Il a lui-même préparé une liste, mais je lui recommande celle-ci, obtenue, je crois, de source autorisée. Rappelons-nous que le Brésil s'est déjà classé au premier rang parmi les producteurs de caoutchouc de l'univers, et que ce produit est devenu de première importance à l'heure qu'il est. Il y a cinquante ou soixante ans, le Brésil, me dit-on, était le seul pays du globe à produire du caoutchouc. Il pourrait bien redevenir un grand producteur à cet égard, attendu que les plantations de l'Inde orientale sont détruites ou en voie de l'être. Aujourd'hui, l'arbre à caoutchouc pousse à l'état sauvage sur des territoires immenses, mais je crains fort que la production brésilienne n'ait fléchi plus que jamais encore, et cela, m'apprend-on, à cause de la compétition de l'Inde orientale. Cette compétition éliminée, il devrait être possible d'en ranimer la production et le commerce d'exportation. On dit que le président du Brésil s'intéresse vivement à cette reprise de l'industrie du caoutchouc, et qu'il désire son

développement. Il faudra qu'il reçoive l'assistance des Etats-Unis et du Canada, et avec l'aide appropriée il devrait être possible de contre-balancer ainsi toute disette éventuelle résultant de la chute de la Malaisie. Je donne ce conseil utile au ministre et aux fonctionnaires de son ministère pour ce qu'il vaut.

J'attire l'attention sur la faculté des pays de l'Amérique latine de produire ces produits essentiels parce qu'il est peut-être possible d'obtenir de ces pays des succédanés de ces matières premières importantes qu'il nous est dorénavant impossible d'importer de l'Extrême-Orient. Il ne faut pas non plus oublier que l'Amérique latine produit d'autres substances, comme le cuivre et le pétrole, qui pourront devenir rares plus tard; de plus, l'Argentine a été, depuis longtemps, et est encore de nos jours, une des sources les plus importantes d'approvisionnement en peaux de bœufs, même en tenant compte de l'Alberta. On m'a affirmé que les meilleures peaux de bœufs nous viennent de l'Argentine.

M. REID: En ce pays, on ne rencontre ni le fil de fer barbelé, ni l'œstre.

L'hon. M. HANSON: J'en ignore la raison, mais c'est ce que m'ont affirmé des metteurs en conserve et des importateurs. Autrefois, ces peaux étaient importées directement à Fredericton et transformées en cuir à semelle, mais, comme bien d'autres industries des Provinces maritimes, celle-ci s'est déplacée vers le centre du pays. Nous devons acheter notre cuir à semelle en Ontario et c'est dommage, car nous devrions pouvoir le fabriquer nous-mêmes, mais on me dit qu'il serait peu profitable de le faire à cause d'une trop faible consommation. Mais passons.

Je demande au ministre de bien vouloir examiner favorablement ces suggestions, et j'espère que les hauts fonctionnaires, s'ils me font l'honneur de les lire, enquêteront, peut-être en collaboration avec les hauts fonctionnaires du gouvernement des Etats-Unis, sur la possibilité d'accroître la capacité de production de ces approvisionnements essentiels de guerre dans les pays sud-américains.

Je veux maintenant commenter brièvement les moyens d'accroître notre commerce avec l'Amérique du Sud à l'époque actuelle et après la guerre. Je l'ai dit tout à l'heure, c'était autrefois surtout avec l'Europe que l'Amérique du Sud entretenait des relations commerciales. Ces relations sont maintenant interrompues. Je crois qu'après la guerre le Canada devrait s'efforcer de son mieux de vendre à ces pays des produits manufacturés et des matières premières, ainsi que des produits agricoles, surtout de la farine, des pommes de terre de semence et autres articles que nous pouvons produire en grandes quantités pour l'exportation. Il ne se produit, dans nulle région de notre hémisphère septentrional, de meilleures pommes de terre de semence que dans l'île du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick. Nos producteurs ne peuvent guère exporter ailleurs qu'aux Etats-Unis, et il leur faut subir la concurrence du comté d'Aroostook, où la production est très abondante, ainsi que chacun le sait. C'est toutefois la qualité qui compte, et nos producteurs ont la qualité, personne n'en doute. Les plus beaux champs de pommes de terre de semence sont en premier lieu, je pense, ceux de l'île du Prince-Edouard, et en second lieu ceux du Nouveau-Brunswick. L'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield) fait un signe de dénégation. J'imagine qu'il voudrait renverser l'ordre que je viens d'indiquer. Peut-être devrais-je placer les deux provinces sur le même pied. La question des maladies des plantes est importante de ce côté, et nous ne devrions certes exporter que des produits de toute première qualité. Il y aurait un débouché fort important pour les pommes de terre de semence en Amérique du Sud si nous pouvions améliorer les moyens de transport et faciliter le change de l'argent.

Je me permets de dire au ministre que depuis quelques semaines, tout cela a été gêné par nos organismes de contrôle. L'obligation d'obtenir des permis d'exportation et de remplir certaines autres formalités nuit à ce commerce, qui est pourtant fort désirable. Le ministre a dit que le paiement se fait en dollars américains, ce qui est exact. La question est importante à un autre point de vue, et j'espère que la bureaucratie, si je puis employer cette expression sans lui donner un sens péjoratif, veillera à faciliter autant que possible l'expédition de ces produits vers l'Amérique du Sud. Le ministre me permettra de lui faire remarquer que son département devrait s'occuper de cette question de règlements restrictifs à l'égard d'un commerce qui devrait être aussi libre que possible, non seulement dans l'intérêt de nos producteurs mais en vue de l'amélioration de nos relations commerciales avec les pays de l'Amérique du Sud. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

Avant la guerre, tous les pays de l'Amérique latine importaient d'Europe de fortes quantités de produits manufacturés. Cela était dû, dans une mesure plus ou moins grande, à une politique commerciale fort intelligente, surtout de la part de l'Allemagne. La politique de bon voisinage, devrait nous permettre d'assurer au moins une partie de ces débouchés aux manufacturiers canadiens après la guerre. Il faut, bien entendu, tenir compte de la difficulté provenant de la con-

currence des Etats-Unis. Si nous pouvions obtenir un tel résultat, et exporter en même temps des produits naturels, nous faciliterions beaucoup la transformation ultérieure de nos industries de guerre en entreprises du temps de paix, ce qui assurerait du travail à nos ouvriers. Je parle de la période d'après-guerre. Voilà les mesures que nous devrions envisager, nous efforçant de trouver autant de nouveaux débouchés que possible pour l'époque où notre économie aujourd'hui organisée pour la guerre devra être remise sur un pied de paix. Nous ne devrions pas oublier que cette transition se produira. Nous pourrons éviter une crise économique si les milieux officiels et le monde des affaires s'entendent sur les mesures à prendre. Je recommande une étude constante de ce problème.

J'ai déjà signalé les obstacles que l'absence de routes commerciales posaient à nos échanges avec l'Amérique du Sud. Le ministre y a-t-il songé? Il est impossible d'établir des routes commerciales directes à présent, en raison du manque de navires, car la totalité de notre construction navale doit forcément être affectée au remplacement des navires torpillés dans l'Atlantique et au commerce transatlantique, mais on pourrait affecter un certain nombre de navires au commerce avec l'Amérique du Sud. Quelques-uns des cargos que le Canada construit actuellement pourront certainement être détournés vers le commerce sud-américain après la guerre. Je signale la chose au ministre. Grâce à notre programme de construction de navires marchands et à notre expansion navale, nous serons peut-être après la guerre comme nous l'étions il y a une génération, une nation de premier plan en matière de marine marchande. C'est ce que désire assurément la population des provinces Maritimes. Peut-être pourrions-nous alors nous assurer des routes directes vers tous les grands pays du monde, y compris ceux de l'Amérique méridionale.

A moins que nous ne puissions ultérieurement établir des routes commerciales directes, je crains qu'il ne soit pas possible d'accroître nos échanges avec les pays sud-américains autant que nous le voudrions, surtout en raison de la concurrence des Etats-Unis. Les accords commerciaux que le ministre a mentionnés, surtout les trois qui résultent de sa mission en Amérique du Sud l'automne dernier, constituent un pas dans la bonne voie. En assurant au Canada le traitement de la nation la plus favorisée en Argentine, au Brésil et en Chili, sous réserve de certaines légères limitations, si j'ai bien saisi l'exposé du ministre, le Gouvernement a pris au moins un premier pas dans la voie de l'accroissement de notre commerce avec les pays en question.

J'aimerais que le ministre jetât un peu de lumière sur un point touchant au traitement de la nation la plus favorisée. Je remarque que les avantages accordés au Canada ne comprennent pas ceux que, dans un cas, le Chili accorde à l'Argentine, à la Bolivie et au Pérou, dans un autre cas, que l'Argentine accorde à la Bolivie, au Chili, au Paraguay et à l'Uruguay et aussi que le Brésil accorde aux pays contigus. Le ministre a peut-être donné toutes les explications voulues, mais je n'ai pu les saisir. Peut-être pourra-t-il, à une occasion ultérieure, indiquer succintement l'effet que ces dérogations au traitement de la nation la plus favorisée exercera sur notre commerce.

Je demande aussi au ministre de nous dire dans quels domaines on se propose d'étendre notre commerce avec ces trois pays à la suite de ces accords. Dans quels domaines particuliers, en vertu du traitement de la nation la plus favorisée, les produits canadiens jouissent-ils d'une réduction tarifaire, de façon à favoriser peut-être l'augmentation de nos exportations? Il pourrait aussi nous dire quels sont les obstacles douaniers à surmonter.

Dans les accords avec l'Argentine et le Brésil, je constate que certains articles comportent la possibilité d'imposer une défense ou une restriction en vue de la protection des plantes ou des animaux, y compris des mesures de protection contre la maladie, la dégénération ou l'extinction, de même que des mesures prises contre les graines, les plantes ou animaux nuisibles. Il semble que cette disposition vise certains articles canadiens qui peuvent être exportés aux pays en question. Je demande au ministre d'élucider ce point.

Je serais porté à croire que ces pays n'utilisent pas ces dispositions pour établir des défenses. Nous en avons un exemple classique en ce qui concerne nos exportations de pommes de terre en Grande-Bretagne. Elle refuse d'importer de nos pommes de terre sur une échelle commerciale, parce que prétend-elle, nous avons chez nous des doryphores. Je sais que c'est un ennemi terrible qui fait perdre de vastes sommes d'argent aux cultivateurs chaque année. Non seulement ils perdent beaucoup d'argent, mais la présence des doryphores leur occasionne beaucoup de travail.

Je crains toutefois que les cultivateurs anglais ne se servent du doryphore,—dirai-je comme prétexte,—mais sûrement comme moyen d'exclure nos pommes de terre de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas ce que j'appelle franc jeu.

Il me reste peu de choses à dire au ministre. J'étais heureux d'apprendre qu'il a passé quelque temps au Chili. Il n'entrait sans doute pas dans le but de sa mission de demander au Chili ce qu'il entendait faire concernant le

service de sa dette extérieure. Beaucoup de Canadiens ont acheté des obligations du Chili dans le passé et ils aimeraient toucher quelque intérêt.

M. REID: Comme les marks allemands.

L'hon. M. HANSON: Peut-être. Je ne fais pas partie de cette catégorie-là, mais j'ai des obligations du Chili. Peut-être aurai-je mieux fait de ne pas en parler; d'ailleurs je n'en ai pas un grand nombre. Il n'en est pas moins vrai, toutefois, qu'un grand nombre de ces obligations sont détenues au Canada; cela nous rassurerait beaucoup et nous inspirerait confiance, si ces pays voulaient recommencer à payer des intérêts sur leurs obligations étrangères.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je prends part à ce débat sans posséder les connaissances ni l'autorité du ministre du Commerce (M. MacKinnon) et du chef de l'opposition (M. Hanson), mais ayant étudié un peu ces questions depuis nombre d'années, je me rends à l'invitation d'y participer que m'a faite le chef de l'opposition.

Ainsi que l'a raconté le ministre, sa maladie a amené la suspension du voyage de la mission entrepris en 1940. En diverses parties du pays, on a alors soutenu que la maladie du ministre ne devait pas être une entrave à la poursuite de l'entreprise. Il convient de déclarer ici, et quiconque connaît un tant soit peu l'Amérique latine partagera cet avis, qu'une grave erreur aurait été commise en envoyant tout autre qu'un ministre, surtout celui de ce ministère pour diriger la mission

L'hon. M. HANSON: D'accord.

M. MARTIN: Le ministre a rendu hommage avec raison a certains fonctionnaires de son ministère. Je tiens à rendre hommage à l'un de mes amis personnels qui a beaucoup accompli en ce domaine, non pas au service de l'Etat, mais pour le compte de particuliers. Je veux parler de M. Ronald McEachren du *Financial Post* de Toronto, publication dont je ne partage pas toujours les idées. J'estime toutefois qu'il convient de souligner de façon toute spéciale l'œuvre de M. McEachren. Il s'est rendu dans les divers pays en question et ses démarches d'avant-garde ont été inappréciables. La chose est manifeste pour quiconque suit les publications commerciales, surtout celles des pays de l'Amérique du Sud.

On s'est surtout attaché jusqu'ici à l'aspect économique de la question qui, dois-je dire au ministre, n'est pourtant pas le plus important. Pour illustrer ma pensée, je relèverai certains chiffres cités par le ministre et le chef de l'opposition, mais en leur donnant une autre portée et en partant d'un point de vue différent.

[L'hon. M. Hanson.]

Le ministre a limité ses statistiques à six pays. Or, j'en vois au moins dix que je qualifierais des plus importants et dont aucun ne peut être dissocié des autres au point de vue commercial si nous voulons donner à ce débat l'importance qu'il mérite. Les deux premiers pays en importance, par eux-mêmes et dans nos relations avec eux, sont d'abord le Brésil et en second lieu l'Argentine.

En 1939, le Brésil a constitué notre principal débouché en Amérique latine, avec un chiffre d'importations de $4,406,789. Venait en second lieu l'Argentine avec des importations de $4,116,923. En 1940,—et j'ai choisi ces trois années parce qu'elles me semblent présenter un intérêt tout particulier—l'Argentine est montée en première place. Ses achats au Canada se sont élevés à $6,000,215, soit à 40 p. 100 de plus que l'année précédente. L'augmentation venait surtout de ses achats de papier-journal. Au cours de la même année, les importations brésiliennes se sont élevées à $5,062,000. Les importations brésilliennes ont continué leur courbe ascendante en 1941 pour atteindre $8,097,143, alors que l'Argentine, avec un chiffre d'importation de $7,172,104, retombait en seconde place.

Le chiffre de nos importations en provenance de ces deux pays au cours de la même période est révélateur. En 1939, nous avons acheté au Brésil pour $1,111,291 et en Argentine pour $4,406,456. En 1940, la part que nous avons faite à l'Argentine a été de $6,541, 862 et au Brésil, légèrement inférieure, soit de $6,243,342.

En 1941, nous avons acheté en Argentine pour $4,763,752 de marchandises, tandis que le chiffre de nos importations en provenance du Brésil était presque doublé et atteignait $19,443,946.

Il se dégage de ces chiffres une conclusion. Je n'entends pas adresser de reproches à nos commissaires du commerce, mais il n'en reste pas moins que ces deux années de guerre ont fait plus pour développer les relations commerciales entre l'Amérique latine et le Canada que quinze années d'un travail admirable, énergique et assidu de leur part. Je ne veux pas critiquer le ministre parce que ce qu'il a fait dans ce domaine est très avantageux pour notre pays, surtout du point de vue des relations politiques entre cette partie de l'Amérique du Nord et cette importante partie de l'Amérique latine, mais il n'en reste pas moins que les statistiques commerciales n'impressionnent guère. Par exemple, nos exportations de 1939 en Amérique du Sud ne représentent que 1.8 p. 100 de nos exportations globales, et nos importations de l'Amérique du Sud au cours de cette même année ne représentent que 2.8 p. 100 de nos importations totales. Lorsque vous comparez ces chiffres à notre

commerce avec toute l'Amérique du Nord, à l'exclusion des Etats-Unis, où nos exportations atteignent 2.9 p. 100 du total de nos échanges, 2.3 p. 100 de l'ensemble de nos importations, vous comprendrez que le commerce entre le Canada et les Etats-Unis est plus important pour ce dernier pays que tout le commerce qu'il fait avec l'Amérique latine. Le peu d'importance de ces chiffres s'explique par des motifs que la Chambre n'a pas voulu considérer dans le passé.

L'hon. M. HANSON: Puis-je donner une raison? J'ai toujours été étonné de constater que nos commissaires de commerce ne sont pas et n'ont jamais été des voyageurs de commerce, ce qu'un ministre du commerce avait nié avec indignation.

M. MARTIN: Le chef de l'opposition (M. Hanson) a déjà été ministre du Commerce, et en conséquence il s'y connaît mieux que moi sur ce point. J'ai été heureux de l'entendre aujourd'hui, particulièrement vu qu'il parlait au nom du parti conservateur. Je suis quelque peu renseigné sur le compte de l'Amérique du Sud. Je me rappelle fort bien un discours prononcé à la Chambre par l'ancien éminent député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Ce monsieur avait eu des relations assez étendues avec les habitants de ces pays, et il disait qu'ils étaient à peine civilisés et que nous ne devrions pas essayer d'établir des relations avèc eux. Voilà l'impression que bien des Canadiens, dans le particulier et aussi dans le monde officiel, avaient de l'Amérique latine et, de leur côté, les habitants de ces pays se faisaient peut-être de nous une idée à peu près semblable. Maintenant que le monde se trouve dans une grande détresse, le jour est venu où nous ne pouvons plus prendre cette attitude envers ces vingt et un autres pays qui partagent notre intégrité nationale.

Je ne voudrais pas laisser entendre un seul instant que nous ne pouvons pas trouver des occasions d'améliorer notre commerce avec l'Amérique latine, mais je crois sincèrement que nous exagérons et que nous avons exagéré l'importance de nos relations commerciales dans le passé et aussi dans l'avenir, et cela pour bien des raisons dont quelques-unes ont été indiquées par le chef de l'opposition. Il se peut que nous augmentions nos importations de graine de lin, de fruits, de peaux et de laine de l'Amérique latine et que nous lui vendions plus de bois, de papier-journal, de machines, de textiles, de poisson et que nous vendions peut-être du blé au Pérou, mais il n'en reste pas moins, comme l'a signalé le chef de l'opposition, que nous devons faire concurrence là-bas avec les Etats-Unis dont les prix de revient sont moins élevés par suite de la production en masse et des nombreux avantages que ce pays possède du fait d'avoir connu ces marchés longtemps avant que nous y pensions nous-mêmes. Les Etats-Unis ont aussi accordé de longues périodes de crédit à l'Amérique latine. Ajoutons à cela le fait que notre économie fait concurrence à celle de ces pays, au lieu d'en être le complément. Certains produits qui ont une importance fondamentale au point de vue de leurs revenus, ont la même importance à notre propre point de vue et cela fait naître de nouvelles difficultés.

Quant aux produits tropicaux, nous en importons une forte partie des Antilles anglaises et de la Guyane anglaise en vertu d'accords qui nous valent un tarif de préférence. Même si on a tout récemment déclenché un mouvement, surtout à Washington, en vue d'abaisser les tarifs douaniers, j'ose dire, en marge des paroles prononcées par le chef de l'opposition, qu'il ira de notre intérêt après la guerre de rétablir nos relations commerciales avec l'Europe. Je ne veux pas dire que nous devons négliger les occasions d'accroître nos échanges avec l'Amérique latine, mais n'oublions pas que nous sommes un pays exportateur et que 30 p. 100 de notre revenu provient de nos ventes à l'étranger. Notre qualité de concurrents des Etats-Unis nous force de ne pas perdre de vue nos clients ordinaires.

Il est vrai, et j'aurais dû le mentionner plus tôt, que l'avenir nous réserve peut-être des affaires magnifiques dans la mer des Antilles et dans l'Amérique du Sud, surtout en raison des capitaux que les Etats-Unis ont récemment commencé à déverser dans ces pays. Le relèvement prévu du niveau alimentaire dans plusieurs pays de l'Amérique latine, ainsi que l'amélioration du niveau d'existence qui s'ensuivra, peut fort bien apporter des changements à notre commerce avec ces pays. Mais on peut dire sans exagération que l'analyse minutieuse faite par des spécialistes de nos virtualités commerciales révèle l'impossibilité permanente de traduire notre autarcie hémisphérique en termes économiques.

Comme je viens de le dire, si l'accroissement de notre commerce avec l'Amérique latine est relativement insignifiant, c'est, entre autres raisons, parce que nous ne la comprenons guère. Ainsi que le chef de l'opposition l'a fait remarquer, les entreprises de mines, d'énergie électrique et de traction, financées par le capital canadien au Mexique, au Brésil, au Pérou et en Colombie, constituent l'un de nos rapports les plus importants en Amérique latine. Pourtant, ce sont des Canadiens qui touchent des dividendes de ces sociétés, qui ont formulé contre les habitants de ces pays et leurs mœurs les critiques les plus insidieuses.

Je ne veux pas tant souligner le point de vue économique, si important soit-il, que de montrer que nous devons tenir compte de la pénétration nazie dans presque tous les pays de l'Amérique latine. Cette pénétration, pratiquée par voie de subventions à l'industrie et aux sociétés de transport aérien, a créé là une situation qui alarme grandement les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous pouvons nous demander où nous en serions aujourd'hui dans notre lutte avec l'Allemagne, n'eût été la politique de bon voisinage des Etats-Unis et de l'Amérique latine, à laquelle, du reste, notre pays n'a contribué que dans une faible mesure. C'est pourquoi, en dressant le bilan de nos perspectives dans ce domaine, il nous faut tenir compte non seulement de notre situation économique mais encore et surtout de l'occasion qui nous est offerte de favoriser nos relations politiques avec l'Amérique latine. Je ne crois pas exagérer ou dépasser les bornes de la pertinence en déclarant rattachable à ce grand problème l'accord conclu à Ogdensburg par le président des Etats-Unis et le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). En effet, le rapport qu'en ont donné conjointement le président des Etats-Unis et notre premier ministre comportait les termes suivants attestant que le comité permanent avait pour objet.

d'entreprendre immédiatement l'étude des problèmes maritimes, territoriaux et aéronautiques, y compris ceux des effectifs et du matériel et de considérer dans l'ensemble la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

La moitié septentrionale de l'hémisphère occidental inclut peut-être la partie sud et peut-être seulement la partie nord du canal de Panama; je n'en déclare pas moins que cette notable affirmation, formulée au nom de nos deux pays, a un rapport bien direct avec le problème que nous envisageons. Les accords conclus à Ogdensburg portent sur une étendue de pays qui englobe les républiques nord-américaines du Mexique, du Guatémala, de l'Honduras, du Salvador, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama; les républiques et colonies de la mer des Antilles, la Colombie, le Venezuela, les Guyannes ainsi que certaines parties du Brésil et de l'Equateur en Amérique du Sud. Elle englobe ainsi toute la zone du canal de Panama, laquelle, d'après le texte même de M. Gunther qu'a cité le chef de l'opposition (M. Hanson), est la partie de l'Amérique où les nazis seraient le plus susceptibles d'exercer leurs méfaits.

Nous sommes aussi intéressés à la défense du canal que les Etats-Unis bien qu'en somme nous semblions le considérer en dehors de notre sphère. Le canal est la route océanique la plus courte entre nos provinces de l'Est et celles de l'Ouest. Le canal constitue aussi le moyen de transport le plus rapide entre nos ports de l'Ouest et le marché européen, sur lequel nous comptons plus que les Etats-Unis.

Je ne tente pas de découvrir dans ces accords, ou dans les entretiens d'Ogdensburg, ce que l'on a pas songé à inclure, mais peut-être, sans nous en rendre compte, et à bon droit, dirais-je, glissons-nous dans l'orbite où il existe de vastes avantages économiques pour notre pays, où, plus particulièrement, se trouve l'occasion de reconnaître que dans l'Amérique latine vous trouvez la seule collectivité actuelle de nations, en dehors du Commonwealth britannique, où peut exister une certaine garantie de rapports paisibles entre états. Dans le passé, il a été très difficile de discuter ce sujet dans cette Chambre. Des rapports plus étroits avec l'Amérique latine ont toujours paru, chez certains, un effort en vue du relâchement des liens qui nous unissent au Royaume-Uni et à l'Empire britannique. Toute tentative d'établissement de rapports plus étroits entre le Canada et les Etats-Unis fut jugée dans le même sens. Aujourd'hui, le fait que vingt et une républiques de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale ont récemment rompu leurs relations avec les puissances de l'axe, en dépit de l'influence nazie dans ces pays depuis six ans, indique qu'il est de notre devoir de juger, non seulement inconsciemment mais sciemment, de notre position en Amérique latine, sans cependant relâcher nos liens avec la Grande-Bretagne ou le Commonwealth britannique. Tout comme notre amitié avec les Etats-Unis a rapproché la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, nous pourrions, en raison de notre participation plus active à la défense de notre hémisphère, du point de vue économique et politique, rapprocher la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada et les pays de l'Amérique latine durant la période de reconstruction d'après-guerre.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Bien que les pays pan-américains refusent de reconnaître, jusqu'à un certain point, les méthodes démocratiques et le principe de justes méthodes judiciaires, ils ont cependant beaucoup de sympathie pour le régime démocratique. Le système politique des pays pan-américains reconnaît l'égalité des races comme il reconnaît, en somme, qu'il est désirable de conserver la démocratie. Dans presque toutes les initiatives nationales nous constatons le respect des croyances religieuses. Les événements qui se sont déroulés à Rio de Janeiro récemment ne prouvent-ils pas que la colla-

boration, et une collaboration efficace, peut exister entre nations? Ces nations ne respectent-elles pas les traités?

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous sommes étroitement liés à ces peuples. Nous ne cherchons pas seulement à accroître nos échanges avec eux, mais aussi à aller de l'avant avec eux et, comme l'a dit le chef de l'opposition, à améliorer avec eux la politique mondiale pour le plus grand bien de la civilisation et de l'humanité. Dans la mesure où ces traités sont un pas dans cette voie, je tiens à féliciter le ministre et le Gouvernement des efforts qu'ils ont tentés. Je suis sûr que la Chambre, si elle en avait l'occasion, voudrait que les pays, que je nommerais les inconnus au sud du Rio Grande, voient dans ce débat une preuve que nous les considérons comme des gens civilisés faisant partie de nations avec lesquelles nous aimerions à entretenir les relations les plus cordiales et que nous nous proposons de continuer à l'avenir les relations économiques et politiques que nous tentons en ce moment d'établir avec eux, à notre avantage mutuel.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les discours prononcés jusqu'ici m'ont beaucoup plu. J'estime qu'il convient de féliciter le ministre du Commerce (M. MacKinnon) et ses compagnons du beau travail qu'ils semblent avoir accompli. Comme le ministre a attribué une bonne part de ses mérites au premier ministre (M. Mackenzie King), je prie ce dernier d'accepter aussi mes félicitations. J'ai écouté avec plaisir le discours du chef de l'opposition (M. Hanson) et celui de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui s'exprime toujours dans cette enceinte avec modération, science et pondération.

Les mesures à l'étude paraissent mériter notre plus sincère approbation. Elles semblent, à tous points de vue, commander le plus entier assentiment. Nous avons besoin, particulièrement aux heures que nous traversons, de la bonne volonté du plus grand nombre possible de nations, et il semble difficile de concevoir pourquoi nous négligerions de la rechercher d'abord chez nos voisins, surtout les plus rapprochés. Les peuples de l'Amérique latine sont sûrement nos voisins.

Il est heureux que toutes les marchandises dont on a donné la liste et que nous nous proposons d'importer des pays de l'Amérique du Sud soient, d'abord, des choses qu'il nous faut et, de plus, des produits qui ne concurrencent pas les nôtres. A mon sens, un Etat n'agit pas sagement lorsqu'il laisse ses industries sans protection et qu'il permet la concurrence. Il est donc important que ces importations ne semblent pas concurrencer nos propres produits.

Les marchandises que nous voulons exporter sont de celles dont nous pouvons nous passer. Nous avons négligé depuis plusieurs années, nos propres citoyens. Le premier devoir du Canada, relativement à sa production, c'est de s'assurer que les besoins de sa population soient satisfaits. Souvent, dans le passé, nous ne nous sommes préoccupés que du volume des articles que nous pouvions vendre sur les marchés étrangers sans songer beaucoup à nos propres gens; nous avons agi comme nos pères qui vendaient tous les œufs marchands et gardaient les moins bons pour la table de famille. La méthode avait du bon en ces temps difficiles, mais elle a peu de valeur au point de vue national.

Un autre point que j'aime dans cette convention, c'est que très peu d'autres nations désirent exporter les mêmes produits que nous. Bien avant la fin de la session, je suis convaincu que nous serons engagés dans une discussion sérieuse sur les causes de la guerre. Tous les honorables députés devraient se rappeler que l'une des principales causes de guerre est le fait qu'un pays essaie de forcer l'entrée de ses produits sur des marchés dont il n'a pas besoin pour vivre, excluant ainsi les produits semblables d'autres pays qui ont besoin de vendre sur ces marchés. On n'a commis aucune faute de ce côté dans le présent traité. Nous pouvons donc dire que le Canada, en bénéficiant de ces conventions de commerce, n'exclura pas d'autres pays de marchés dont ils ont besoin.

Un autre aspect de ces conventions qui est vu d'un bon œil par le groupe que je dirige, c'est la tendance à accorder le traitement de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire à abaisser les tarifs douaniers. Les gens qui professent les idées généralement en honneur chez les conservateurs conçoivent peut-être difficilement qu'on puisse abaisser les tarifs douaniers tout en protégeant l'industrie domestique. Il faut bien comprendre—et l'idée finira par s'imposer—qu'il y a moyen de protéger l'industrie domestique autrement qu'en relevant les barrières douanières, ce qui force tous les citoyens du pays à payer plus cher ce qu'ils achètent. Il est fort possible de protéger notre propre industrie en lui accordant des faveurs spéciales. Par exemple, en utilisant le crédit national d'un pays, il est fort possible—et la chose a été maintes fois prouvée dans le monde depuis dix ans—d'abaisser les frais de production, de diminuer les frais de transport et de réduire les prix faits aux consommateurs. En recourant à ces divers moyens dans le pays même, on

peut fort bien abaisser les tarifs tout en protégeant les industries domestiques. Puisqu'il en est ainsi, je loue cette tendance à abaisser les tarifs.

Je crois avoir exposé suffisamment les vues de notre groupe sur ce sujet. Nous approuvons ces traités.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Ces traités ont fait l'objet d'une discussion suffisamment longue cet après-midi et qu'il n'est guère nécessaire d'y revenir. Je prends la parole simplement pour déclarer que les membres de notre groupe approuvent tout traité et toute initiative propres à améliorer les relations, tant commerciales que sociales, entre les divers pays du monde.

Je tiens à souligner un point, au sujet de nos relations avec nos voisins de l'Amérique du Sud. A mon sens, le moment est venu pour le Canada de se joindre à eux au sein de la conférence panaméricaine. Britannique de naissance, j'ai naturellement beaucoup d'affection pour la métropole. Toutefois, je ne vois nullement pourquoi notre pays, tenant compte de sa situation géographique, économique et commerciale, n'entretiendrait pas des relations aussi étroites que possible avec la république voisine et avec nos voisins un peu plus éloignés de l'Amérique du Sud. Ce serait à l'avantage du monde entier, de la Grande-Bretagne, du Canada et de nous tous, et j'espère qu'en même temps que nos relations commerciales avec ces pays deviendront plus étroites, par suite de l'entrée en vigueur de ces traités, le Gouvernement décidera d'envoyer un représentant occuper le siège qui est vacant à la salle des délibérations de la conférence panaméricaine, et qu'il aidera nos bons voisins du Sud à améliorer davantage les relations entre les peuples anglo-saxons et les nations de l'Amérique latine.

Je ne saurais ajouter grand'chose aux paroles d'approbation qui ont été prononcées à l'égard des traités. Nous approuvons ces derniers. Nous espérons qu'ils constitueront un premier pas vers l'établissement de relations commerciales sans cesse plus étroites dans divers domaines, et nous en appuyons cordialement l'adoption.

(Sur la motion de l'honorable M. Stirling, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

CRÉDIT AGRICOLE

AIDE AUX CULTIVATEURS DANS LEURS TRAVAUX DU PRINTEMPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce ou le Gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue d'assurer que les cultivateurs du Canada puissent obtenir le crédit qu'il leur faut pour procéder à leurs opérations agricoles ce printemps?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): L'honorable député a bien voulu me faire parvenir le texte de sa question juste avant l'ouverture de la séance. Je l'ai passé au ministre des Finances (M. Ilsley), à qui, pensai-je, il convenait de répondre. Je ne peux que réitérer ce que j'ai dit lors de notre entretien, savoir que la seule source de crédit mise à la disposition des cultivateurs par le gouvernement fédéral est la commission du prêt agricole.

M. BLACKMORE: Mais le Gouvernement a-t-il demandé aux banques de se montrer plus généreuses dans l'octroi de crédit aux agriculteurs, en raison du présent besoin de production agricole?

L'hon. M. GARDINER: Le ministère de l'Agriculture a fait pour le compte des cultivateurs de l'Alberta, des instances auprès des banques relativement à l'octroi de crédit pour l'achat de provende destinée à l'engraissement de porcs. Je crois savoir que les banques ont donné suite à cette demande.

SITUATION OUVRIÈRE

GRÈVE DE KIRKLAND-LAKE—PROTECTION DES SYNDIQUÉS—SUPPRESSION D'UNE NOUVELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Au cours de cette semaine des organisateurs syndicaux et des locaux appartenant aux syndicats ont subi une attaque brutale à Sudbury dans l'Ontario. La question a été soulevée à la Chambre, il y a quelques jours. Les journaux du pays, pour leur part, ont entièrement tu l'incident et je voudrais savoir si le Gouvernement entend faire enquête sur les motifs de ce silence.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Il me semble que le silence observé à ce sujet l'a été à la demande des parties intéressées. Le Gouvernement n'y a été pour rien. Le Gouvernement n'a aucunement été saisi de ce qui s'est passé à Sudbury et je ne vois pas pourquoi, en toute justice, concernant les questions du genre soulevée à la Chambre, les gens qui envoient des dépêches à des honorables députés ne communiquent pas également avec le Gouvernement. Je dois déclarer bien franchement que nous n'avons été avisés d'aucune source quelconque à ce sujet autrement que par la dépêche dont l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) a donné lecture à la Chambre.

M. MacINNIS: Le ministre ne m'a pas bien saisi, je pense. Je ne critique pas le Gouvernement. Je demande si c'est le censeur qui a supprimé la nouvelle ou s'il existe un autre motif de taire l'incident. Le premier ministre doit saisir l'importance de l'affaire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je serais fort étonné que le censeur ait supprimé la nouvelle. Je vais me renseigner, mais je ne vois aucun motif pour le censeur de la supprimer et, je le répète, qu'il l'ait fait m'étonnerait beaucoup.

M. MacINNIS: Elle a été supprimée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Certains journaux ne s'occupent jamais de certains actes que je pose et le censeur n'y est pour rien.

M. SLAGHT: J'offre un renseignement pour le bénéfice de mon honorable ami. On m'assure que les personnes qui auraient été maltraitées se sont abstenues de porter plainte auprès des autorités locales. Cela peut faire croire à une simple affaire montée.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

MENTION D'UN ARTICLE PUBLIÉ PAR *Saturday Night* DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire signaler au Gouvernement un article paru aujourd'hui même dans le *Saturday Night* de Toronto et intitulé "Cessons de nous illusionner sur l'importance de notre effort de guerre". Je cite tout particulièrement le dernier paragraphe:

> L'industrie n'est pas seule à blâmer c'est entendu. La faute en revient également à certains politiciens mal fichus qui, à Ottawa, ne cessent de mettre des bâtons dans les roues. Mais même ces esprits bornés n'arriveront pas à nous empêcher de poursuivre notre effort de guerre si nous y mettons bon ordre. Heureusement, nous comptons au sein du ministère des Munitions et approvisionnements des hommes qu'on est allé chercher dans l'industrie et qui s'y connaissent en fait de production. Accordons-leur tout l'appui et toute la collaboration possible. N'attendons pas qu'on nous trace la voie, traçons-la nous-mêmes.

L'hon. M. HANSON: Par qui est-ce signé?

M. COLDWELL: C'est tiré de *Manufacturing and Industrial Engineering* que publie la Consolidated Press Limited. Le Gouvernement me dirait-il dans quelle mesure l'ingérence politique a pu entraver les industriels chargés de notre effort de guerre? La seule entrave que je connaisse s'est présentée au début de la guerre lorsque ces messieurs ont refusé d'accepter les contrats de l'Etat qui les restreignaient à un bénéfice de 5 p. 100. Il est temps que ces gens comprennent que les Communes, tout au moins, leur accordent tout l'argent et tout l'appui réclamés.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député n'attend pas une réponse de ma part.

NATIONAUX DU JAPON

COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ÉVACUATION DES ZONES PROTÉGÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai cru qu'il était de mon devoir de renseigner immédiatement la Chambre sur une décision prise par le Gouvernement, aujourd'hui, au sujet de la situation en Colombie-Britannique et de l'évacuation des personnes d'origine japonaise de cette province.

Tous les honorables députés comprennent, j'en suis certain, l'énormité de la tâche que comporte le déplacement d'un grand nombre de personnes de leurs foyers à d'autres parties du pays, et la multiplicité des facteurs dont il faut tenir compte dans une opération de cette envergure, particulièrement lorsqu'il faut agir si promptement. Nous avons cru qu'il serait tout à fait avantageux pour la Colombie-Britannique, d'associer au Gouvernement dans le règlement de cette affaire des citoyens éminents de cette province. Ces derniers pourraient faire servir leurs connaissances de la situation locale à l'exécution des divers projets qu'il faudra entreprendre pour évacuer ce grand nombre de personnes. Le Gouvernement a donc décidé de créer une commission désignée sous le nom de commission pour la sécurité de la Colombie-Britannique. Il a l'intention d'y nommer trois membres, et tous seront des personnes en vue dans la province. Le Gouvernement a demandé à M. Austin Taylor d'en être le président et il s'est empressé d'accepter. La commission devra diriger et surveiller l'évacuation des personnes d'origine japonaise des zones protégées aux endroits particuliers où on les transportera. La commission devra voir à transporter, à placer, à loger et ainsi de suite, tous les évacués. De son côté le Gouvernement continuera de faire tout ce qu'il fait et s'était proposé de faire, mais il agira de concert avec cette commission, et tout particulièrement sous sa direction. Tous les organismes du Gouvernement qui pourront être de quelque utilité à cette commission seront priés de l'aider dans l'accomplissement de cette énorme tâche de manière à causer le moins d'irritation possible chez ceux que l'on déplace et à assurer la sécurité des citoyens de la Colombie-Britannique. Tout ce que les départements pourront faire à cet égard sera accompli par l'intermédiaire de ces organismes.

J'ai cru opportun de faire cette déclaration immédiatement afin que les citoyens de la Colombie-Britannique puissent savoir ce que le Gouvernement se propose de faire en l'occurrence. Le décret du conseil créant cette commission n'a pas encore été adopté, mais il le sera probablement demain.

M. GREEN: Puis-je demander, à ce propos, si cette commission pour la sécurité de la Colombie-Britannique aura le pouvoir d'assurer l'établissement des personnes ainsi évacuées en dehors de la province, ou bien s'il s'agit simplement de les faire passer d'une région à une autre dans la même province? Je voudrais aussi poser une autre question. Les journaux d'Ottawa nous apprennent ce soir que les règlements concernant la défense du Canada ont été modifiés de façon à interdire aux Japonais la possession de véhicules moteurs et d'autres articles. Ce décret a-t-il été adopté depuis une couple de jours et, dans ce cas, pourrions-nous en connaître les détails?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voulais justement dire à la Chambre que mon collègue, le ministre de la Justice (M. Saint-Laurent), a sous la main le texte du décret en question et je crois qu'il a l'intention de le déposer ce soir. Je ne doute pas qu'il voudra aussi dire quelques mots en réponse à la question de l'honorable député. Quant à l'étendue des pouvoirs de la commission, celle-ci ne sera d'aucune manière restreinte dans le choix des endroits où ces Japonais seront transportés. La commission aura des pouvoirs très étendus et le Gouvernement lui accordera sa plus entière collaboration.

M. GREEN: Ces pouvoirs permettront à la commission de transporter les personnes évacuées en dehors de la province?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui

L'hon. M. HANSON: Voilà qui est très important. Si je comprends bien la déclaration du premier ministre, la commission ainsi créée jouit de pleins pouvoirs, tant administratifs qu'exécutifs et est, je suppose, responsable au Gouvernement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. HANSON: C'est sûrement là une innovation. Je croyais que cette question relèverait du ministre du Travail (M. Mitchell), vu qu'il a parlé l'autre jour comme si on lui avait confié la chose. Or, le programme est maintenant changé du tout au tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est sur le ministre du Travail que reposera la responsabilité.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. HANSON: Mais aux termes du décret du conseil adopté, il me semble, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, cette commission va être investie de pouvoirs discrétionnaires, tant au point de vue administratif qu'exécutif.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ose préciser maintenant quels seront les pouvoirs de la commission ni quelle sera la mesure de l'intervention gouvernementale dans les différents domaines de son activité. Mon honorable ami comprend sans doute qu'il convient d'apporter le plus grand soin à la rédaction d'un décret du conseil créant un organisme de ce genre; et tant qu'on ne l'aura pas rédigé, je préfère n'en pas dire davantage sur la portée, le but et l'objet de son activité. Toutefois, j'ai cru qu'il était à propos de faire connaître que le Gouvernement se proposait de prendre une telle mesure.

M. CRUIKSHANK: Vu l'autorité conférée à cette commission ou à cet organisme consultatif...

L'hon. M. HANSON: D'après la déclaration, il n'est pas question d'un conseil consultatif.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas un conseil consultatif.

M. CRUIKSHANK: Entendu. Ce comité, ou cette commission, jouira sans doute de pouvoirs assez étendus. Je crois savoir que le président sera M. Austin Taylor, et je tiens à féliciter le premier ministre de son choix. A en juger par les paroles du premier ministre, l'avis de cet organisme pèsera beaucoup sur les décisions prises à l'égard des Japonais. En ma qualité de représentant de la Colombie-Britannique, m'intéressant vivement à la question, je tiens tout particulièrement à savoir de qui se composera le reste du comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis sur-le-champ désigner les noms à mon honorable ami parce que je ne suis pas en mesure de le faire. M. Taylor a reçu pour mission de s'entretenir avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et il conférera sans doute de nouveau avec notre propre Gouvernement relativement au choix des membres qu'il y a lieu d'adjoindre à la commission. C'est tout ce que je puis dire là-dessus.

M. CRUICKSHANK: Je remercie le premier ministre de m'avoir informé de l'invitation qui a été faite à M. Taylor d'entrer en pourparlers avec le gouvernement de la Colombie-Britannique quant au choix du personnel du comité. Sérieusement, pourrais-je

demander au Gouvernement d'inviter M Taylor à s'aboucher également avec les députés de cette province au Parlement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Naturellement, c'est le Gouvernement fédéral qui doit prendre la responsabilité de la composition de la commission.

L'hon. M. HANSON: Et qui doit même prendre la responsabilité de toute l'affaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est entendu. Cependant, je tiens à ce que mon honorable ami se rende bien compte qu'en cette affaire le Gouvernement désire vivement s'adjoindre le concours de tous les organismes possibles pour faire face à la situation qui s'est produite sur la côte du Pacifique, ainsi qu'à toute autre situation qui pourrait survenir, et que nous souhaitons particulièrement collaborer entièrement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ainsi qu'avec les citoyens de la province, dans la mesure où leur collaboration sera utile.

M. SLAGHT: Si je comprends bien, on n'a pas encore définitivement établi les attributions du Comité et l'affaire est encore sur le métier. L'on a fait un choix des plus heureux dans la personne de M. Austin Taylor et l'on a agi très judicieusement en créant ce comité dans cette situation qui est une des plus extraordinaires qui se soient produites dans notre pays. Mais je souhaiterais, bien respectueusement, que les attributions de la commission ne priment aucun des pouvoirs prévus aux Règlements concernant la défense du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais ils ne les primeront pas.

M. SLAGHT: Ils demeurent compatibles; mais il pourrait bien se présenter un cas particulier, ou dix cas particuliers, où il y aurait lieu de sévir avec plus de rigueur que la commission ne jugerait à propos de le faire, et je suis d'avis que les pouvoirs attribués au Comité ne devraient aucunement contrecarrer les mesures prévues par les Règlements concernant la défense du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne fait pas de doute.

L'hon. M. HANSON: A mon sens, elle ne peut exercer aucun pouvoir sous le régime des Règlements concernant la défense du Canada. Je ne crois pas que vous puissiez déléguer de tels pouvoirs à une commission.

M. SLAGHT: Peut-être pourrait-on le faire sous le régime de la loi des mesures de guerre.

L'hon. LOUIS S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les Règlements concernant la défense du Canada avaient été modifiés de façon à autoriser le ministre de la Justice à émettre certaines ordonnances concernant toutes les personnes qui résident habituellement dans une zone protégée. Ce décret du conseil a été déposé sur le bureau de la Chambre mercredi de cette semaine. Un amendement apporté aux Règlements concernant la défense du Canada autorise la mise en vigueur des ordonnances que peut émettre le ministre de la Justice, non seulement par l'entremise de la Royale gendarmerie à cheval mais de tout membre de la police provinciale ou municipale, dans la zone visée. Je déposerai un exemplaire de cette ordonnance et proposerai que cette dernière soit publiée, comme les autres, dans les Procès Verbaux de cette Chambre.

Puis vient une autre ordonnace du ministre de la Justice, en date du 26 février 1942; je la dépose également sur le Bureau et propose qu'elle soit insérée dans les Procès Verbaux.

L'hon. M. HANSON: A quoi a-t-elle trait?

L'hon. M. ST-LAURENT: Cette ordonnance traite d'abord du couvre-feu imposé à toutes les personnes d'origine japonaise; elle ordonne à toutes les personnes d'origine japonaise de céder tous les véhicules à moteur, appareils photographiques, appareils de réception et de transmission radiophonique, armes à feu, munitions et autres articles en leur possession; elle exige de plus que ces gens remettent immédiatement ces articles au juge de paix ou à l'agent de la sûreté le plus rapproché, et que ce dernier délivre un reçu pour l'article livré et avertisse immédiatement la Royale gendarmerie de la livraison dudit article. L'ordonnance stipule de plus que toute personne de race japonaise doit quitter immédiatement toute zone protégée. A cela s'ajoutent les termes du règlement même, en vertu duquel toute personne qui, de l'avis d'un agent de la sûreté ou de toute personne agissant au nom de Sa Majesté, viole le règlement, peut, sans préjudice des autres procédures, être conduite en dehors de la zone protégée ou y être détenue par tout agent de la sûreté ou par toute personne agissant au nom de Sa Majesté, comme dit plus haut. Donc, l'ordonnance du ministre de la Justice et les règlements stipulent qu'à compter d'aujourd'hui, il est défendu à toute personne d'origine japonaise de se trouver en dehors de chez elle entre le crépuscule et l'aurore. Garder en sa possession une automobile, des explosifs ou l'un quelconque des objets énumérés constitue, dans son cas, un délit. Si elle se trouve dans la zone protégée, elle commet par le fait même un délit, et pour un tel délit elle peut se voir expulser de cette

zone ou arrêter par un agent de la sûreté. Nous avons immédiatement ordonné la mise en pratique de ces mesures, par l'entremise de la Royale gendarmerie à cheval et en collaboration avec la police provinciale et municipale de la Colombie-Britannique.

Nos instructions stipulent naturellement qu'il faudra observer la priorité en chassant de ces zones les personnes d'origine japonaise. On ne saurait les déplacer toutes en même temps; c'est pourquoi il faudra s'en rapporter aux chefs de l'armée, de la marine et de l'aviation pour savoir quels sont les cas les plus urgents. On s'occupera des hommes de seize ans et plus aussi rapidement qu'on pourra les loger.

L'honorable représentant de Yale (M. Stirling) a eu l'obligeance d'appeler mon attention sur ce qui semblait être une contradiction dans les ordonnances du 24 février, telles que consignées aux *Procès-verbaux*. Si l'honorable député veut bien lire les ordonnances, il conviendra, je crois, qu'il n'existe pas réellement de contradiction. L'ordonnance qui s'applique à l'ensemble du pays d'une façon générale défend aux personnes d'origine japonaise d'acquérir des terres ou des récoltes. Elle renferme une disposition à l'effet que cette interdiction ne s'applique pas à la location d'édifices pour une période n'excédant pas un an.

Nous avons cru que lorsque ces personnes seraient forcées de quitter les zones protégées elles pourraient louer des immeubles pour se loger, jusqu'à ce que d'autres dispositions soient prises à cet égard. On nous fait remarquer maintenant qu'il existe peut-être certaines régions en dehors des zones protégées où l'on ne devrait pas leur permettre même cela.

L'hon. M. HANSON: Là où on n'en veut pas.

L'hon. M. ST-LAURENT: Oui, et là où on aurait des raisons extraordinaires de ne pas en vouloir. J'imagine qu'il existe très peu d'endroits au Canada où on est vraiment désireux de les recevoir.

A ce sujet, je tiens à assurer à l'honorable député que nous recevrons avec plaisir toute proposition et qu'il y aura peut-être lieu d'étendre la portée de ces ordonnances. Ces propositions seront étudiées attentivement, car le ministère désire donner à ces ordonnances la forme la plus propre à remédier à la situation.

L'hon. GROTE STIRLING: Monsieur l'Orateur, si l'on veut bien me le permettre, dans ces circonstances extraordinaires, je ferai une ou deux observations. Le ministre a eu l'obligeance de m'expliquer quelques-unes des modalités de la nouvelle ordonnance. Je remarque qu'elle ne s'applique pas uniquement aux ressortissants du Japon, comme c'était le cas pour l'ordonnance antérieure, mais qu'elle embrasse aussi les sujets d'origine japonaise. Ils doivent évacuer sur-le-champ les zones protégées.

Il me semble bien possible que le départ de ces gens ressemble quelque peu à une inondation. Je tiens à mettre le Gouvernement en garde une fois de plus. S'il ne donne pas suite aux représentations et aux protestations qu'il a reçues de cette partie de la Colombie-Britannique que je représente, et s'il laisse ces gens s'infiltrer ici et là et s'établir dans la région pour un certain temps, même à bail, j'ai bien peur qu'il se produise des troubles sérieux.

M. G. A. CRUICKSHANK: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre. Si je l'ai bien compris, il a dit que les Japonais des régions considérées comme les plus exposées au danger seront évacués. Je crois comprendre que les premiers qui seront évacués seront les ressortissants japonais. Je demande au ministre si l'on va évacuer les Japonais des zones de danger, telles que le voisinage des centrales électriques, et cela sans tenir compte de leur nationalité.

L'hon. M. ST-LAURENT: Oui, en effectuant les premiers déplacements, nous allons tenir compte du danger auquel la zone est exposée. Les divers ministères de la Défense nationale indiqueront quelles sont les zones qu'ils jugent vulnérables, et toutes les personnes d'origine japonaise qui habitent ces zones seront évacuées aussitôt que possible.

M. CRUICKSHANK: Ces Japonais seront évacués les premiers?

L'hon. M. ST-LAURENT: Oui, ils seront les premiers évacués.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques remarques sur la question soulevée par l'honorable député d'Yale (M. Stirling). Nous devrions nous montrer raisonnables. S'il faut laisser au Gouvernement la responsabilité—et il ne pourra en être autrement—d'expulser ces gens des régions où il serait dangereux de les laisser, nous devons nous rappeler qu'il faudra les établir quelque part. Il incombe au Gouvernement de trouver où les établir. Les honorables députés ont aussi le devoir d'aider en cela le Gouvernement. Autrement notre attitude serait absolument insensée.

M. CRUICKSHANK: Nous l'avons fait.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'ajournement.

—Quant au programme de lundi, il suffit de parcourir le *Feuilleton* pour avoir une idée des mesures qui seront probablement mises en délibération.

L'hon. M. HANSON: Dans l'ordre où elles sont inscrites?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais dire dans quel ordre elles seront mises en discussion, mais nous essaierons d'accommoder les honorables députés. Je dois dire cependant que nous ferons inscrire aux *Procès-verbaux* une ou de deux résolutions qui le figurent pas encore au *Feuilleton*. Elles seront insérées dans les *Procès-verbaux*, afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance dans la matinée. En outre, elles seront inscrites au *Feuilleton* de lundi. Il se peut que nous abordions l'étude de ces résolutions.

L'hon. M. HANSON: A quoi se rapportent-elles?

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles se rapportent au blé et à l'agriculture. De plus, j'ai l'intention de proposer lundi que la Chambre se forme en comité des subsides, afin que certains crédits de deux ou trois ministères puissent être mis en discussion. C'est seulement de cette façon qu'il nous sera loisible d'étudier les crédits de ces ministères vers la fin de la semaine, si nous le désirons.

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 6 heures 20 minutes du soir.)

Lundi 2 mars 1942

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

LETTRE DE M. JAMES E. BROOKS PUBLIÉE PAR LE *Citizen* D'OTTAWA

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, en qualité de député libéral et de Canadien français de la province de Québec, j'ai le devoir de soulever une question de privilège au sujet d'une lettre publiée par le *Citizen* d'Ottawa, le 18 février dernier. La lettre a paru sous le titre: "L'ombre de Vichy au Canada" et a été adressée au directeur du *Citizen*. En voici le texte:

Au dire de Winston Churchill, l'époque la plus critique de la guerre a été celle de la capitulation de la France. Les politiciens français sont responsables de la chose. Est-il possible que les représentants du gouvernement occulte canadien français produisent ici le même résultat?

Réfléchissez-y. Le gouvernement de Vichy est encore représenté à Ottawa. Le Canada français dispose de 65 sièges à la Chambre des communes. Il n'y a que 245 sièges. Cela suffit.

James E. Brooks.

Montréal, 16 février 1942.

Ce James E. Brooks est le président de la James E. Brooks Cotton Company, de Montréal. Son bureau d'affaire est situé à 614, rue Saint-Jacques, à Montréal; son domicile est situé à Sea Island Beach, Georgie. Les livres des bureaux de douanes indiquent qu'il vend du coton importé par l'intermédiaire de sociétés américaines et brésiliennes sur lesquelles l'ennemi a la haute main.

Connaît-il les frères Esteve, ou J. Khan and Company, ou Campanera? L'argent qu'il verse pour ce coton s'en va en Italie ou en Allemagne, parce que la marchandise a été primitivement achetée pour des chefs d'entreprises allemands et italiens et en leur nom. Il se le procure à bon marché et le vend à des filatures canadiennes bien connues qui n'ont pas de répugnance à exploiter leurs employés canadiens français.

On pourrait en trouver la preuve aux archives du ministère des Douanes. Si le Gouvernement déposait un état des établissements canadiens qui commercent avec l'ennemi, on n'y relèverait le nom d'aucune maison canadienne française, mais seulement celui de bons "patriotes" qui réclament à grands cris la conscription. Et aucun Canadien français ne fait partie du Conseil d'administration de ces sociétés.

Brooks a loué maintes fois des stations de radio américaines, à titre d'Américain du Sud et probablement de membre du Ku Klux Klan, pour mener une campagne politique en faveur d'Arthur Meighen dans les dernières élections complémentaires de Welland et York-Sud. Il est temps que ces "patriotes"...

Des VOIX: A l'ordre!

M. POULIOT: . . .qui font affaires avec l'ennemi par esprit de lucre, soient démasqués quand ils veulent conscrire les fils des bons cultivateurs. Je me demande si cette canaille de Brooks ne connaît pas l'individu qui a adressé à M. Arthur Meighen au cours des dernières élections complémentaires une menace de mort politique et lui a envoyé une balle d'argent.

L'hon. M. HANSON: Devons-nous écouter des tirades pareilles?

LOI DU PLÉBISCITE

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) dépose le 2e rapport du comité spécial chargé d'étudier le bill n° 10 sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Ca-

nada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays. En voici le texte:

Votre comité a tenu quatre séances. Des observations lui ont été faites au nom des habitants de la région administrative de Yellowknife, territoires du Nord-Ouest. Votre comité a soigneusement examiné le bill n° 10 intitulé "Loi de 1942 sur le plébiscite fédéral" et il est d'avis de faire rapport dudit projet de loi avec des amendements.

Une réimpression du bill, tel que modifié, a été ordonnée.

SUSPENSION DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT, AFIN QUE L'ÉTUDE DU BILL DU PLÉBISCITE PUISSE ÊTRE POURSUIVIE AUJOURD'HUI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai annoncé, vendredi, le programme des travaux d'aujourd'hui, je n'ai pas mentionné la possibilité de mettre à l'étude le bill du plébiscite. J'en ai parlé la veille et j'ai dit que si le projet de loi subissait sa deuxième lecture ce soir-là, il serait possible que nous soyons en mesure de l'étudier lundi lorsqu'il reviendrait en comité plénier.

Le bill vient d'être renvoyé au comité plénier et, ainsi que le chef de l'opposition et tous les honorables députés le savent, le Gouvernement désire fort en poursuivre l'étude aussi promptement que possible. Dans les circonstances, j'allais demander si les honorables représentants consentiraient à entamer aujourd'hui la discussion de cette mesure en comité général. En ce cas, il faudra une motion, car le Règlement stipule qu'il faut qu'un avis de quarante-huit heures soit donné après qu'un projet de loi est revenu d'un comité permanent ou spécial pour qu'on puisse l'étudier. Cependant, un autre article du Règlement prévoit qu'on peut obtenir le consentement à cette fin lorsqu'il s'agit d'une importante question.

Si la Chambre veut bien y consentir, je proposerais:

Que le bill n° 10, loi concernant la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays, soit étudié ce jour en comité plénier, et que l'article 21 du Règlement qui s'y rapporte soit suspendu.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à retarder l'adoption du projet de loi. Tout ce que l'on peut alléguer contre son adoption a été dit plus d'une fois. Je consens donc à suivre le programme indiqué s'il est convenu qu'on ne hâtera pas indûment l'étude de la mesure et des règlements. Franchement, je n'ai pas pu prendre connaissance de tous les règlements. Ils sont volumineux et il y en a au moins une couple qui me paraissent contentieux. S'il est entendu qu'on ne pressera pas l'adoption aujourd'hui, je consens volontiers à suivre la procédure indiquée. Quelle autre rubrique aborderions-nous à défaut de l'examen de ce bill? Les résolutions relatives à l'agriculture?

[L'hon. M. McLarty.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, pas les résolutions relatives à l'agriculture.

L'hon. M. HANSON: Pas aujourd'hui?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas aujourd'hui. Il y a trois résolutions relatives au commerce avec les républiques de l'Amérique du Sud. Je ne crois pas qu'elles prennent beaucoup de temps. Il y a aussi une résolution inscrite au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), que l'on pourrait peut-être mettre à l'étude ce soir. J'ai indiqué la possibilité que la Chambre se forme en comité des subsides en vue de mettre quelques crédits en délibération. Je n'ai aucune hésitation à donner à mon honorable ami l'assurance qu'il a demandée.

L'hon. M. HANSON: En ce qui concerne les accords commerciaux, mon collègue l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield), qui est peut-être plus renseigné en la matière du point de vue commercial que tout autre député, aurait voulu prendre la parole, mais il est retenu à sa chambre par un gros rhume. S'il y avait moyen d'en remettre l'étude à demain ou à après-demain, nous en serions très reconnaissants. Dans l'intervalle, je faciliterai les choses autant que je pourrai.

Le très hon. MACKENZIE KING: Rien ne presse pour ce qui est des accords commerciaux.

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Je prie le premier ministre de ne pas mettre le projet de loi relatif au plébiscite en délibération aujourd'hui, étant donnée l'absence de plusieurs honorables députés qui s'y intéressent vivement. Ces collègues ne s'attendaient pas que le bill fût mis à l'étude aujourd'hui. D'ailleurs, j'aimerais avoir le temps d'en étudier les dispositions, qui sont assez volumineuses.

M. BRADETTE: Les honorables députés devraient être ici.

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme l'examen des articles prendra vraisemblablement quelque temps, les honorables députés auront, j'en suis sûr, toute l'occasion voulue d'intervenir par la suite. Si nous abordions le bill cet après-midi, nous pourrions aussi le discuter ce soir. Quant à mettre le bill à l'étude en comité général, j'espère que mon honorable ami n'insistera pas. Si nous cons-

tatons que l'examen des articles se poursuit trop rapidement, le comité conviendra, j'en suis sûr, de ne pas le terminer mais de ménager l'occasion d'une discussion générale par la suite.

M. RAYMOND: Si le premier ministre veut bien promettre que l'article 4 ne sera pas adopté, cela me convient.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, prenant la parole lors de la présentation de cette motion, le très honorable premier ministre a dit que les pays alliés en étaient arrivés à une certaine entente relativement à la conduite de la guerre. J'ai aujourd'hui le privilège d'offrir une primeur à la Chambre. Je regrette de ne pas connaître la traduction anglaise de ce mot pour la gouverne de mes honorables amis. Ce que j'ai à offrir, c'est une magnifique lettre qui ferait une digne préface à toute discussion sur un bill comme celui dont il est présentement question. Cette lettre a été mise à bord d'un avion de bombardement par un citoyen en vue de la métropole canadienne, la ville de Montréal, et a été reçue ce matin à Londres par un personnage non moindre que le premier ministre de Grande-Bretagne, le très honorable Winston Churchill. Voici la lettre que j'ai le privilège de lire à cette honorable Chambre:

Montréal, 25 février 1942.

Monsieur le Premier Ministre,

Un citoyen du Commonwealth, si modeste soit-il, si inconnu soit-il du premier ministre d'Angleterre, a toujours le droit de lui écrire pour lui dire ses réflexions, et de lui faire connaître sa pensée. Il y a des moments, rares certes, où l'exercice de ce droit devient un devoir. Je pense, que, pour moi, ce temps est aujourd'hui venu.

Winston Churchill, celui qui vous écrit est un Canadien de langue française, loyal sujet du Roi du Canada, fidèle à la culture française, dévoué à l'union franco-britannique au Canada; souhaitant de toutes ses forces un effort de guerre total; il pense que l'avenir du monde est lié à la victoire des nations coalisées pour la défense des institutions libres.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! La motion dont la Chambre est saisie est celle-ci: Que le bill n° 10 soit examiné en comité plénier aujourd'hui même et que l'article 21 des Règlements soit suspendu, en ce qu'il s'y rapporte. M'est avis que l'honorable député veut parler du fond même du bill, et dans ce cas, il vaudrait mieux le discuter en comité plénier plutôt qu'à l'heure actuelle.

M. POULIOT: Si l'on me permet de lire la lettre dès que la Chambre se formera en comité plénier, je n'y verrai pas objection. Ce que j'ai à lire concerne la conduite de la guerre et est rédigé en un anglais impeccable. Voilà précisément le point.

M. l'ORATEUR: L'honorable député pourra lire cette lettre quand la Chambre se sera formée en comité plénier. Dans le moment, la Chambre est appelée à se prononcer sur la motion qui a trait à la suspension de l'article 21 du Règlement, afin de permettre aujourd'hui même l'examen en comité plénier du bill sur le plébiscite. L'honorable député veut-il attendre que le bill soit renvoyé en comité plénier?

M. POULIOT: Je ne veux pas faire de l'obstruction, mais simplement porter cette lettre à la connaissance de la Chambre.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. BLACKMORE: Je n'ai pas bien compris si le premier ministre a promis que cette discussion aurait lieu ce soir plutôt que cet après-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit qu'à mon avis, nous passerions l'après-midi et la soirée à l'étude du bill. Nous pourrions réserver tout article qu'il semblerait désirable d'examiner plus tard. J'ai déjà consenti à remettre à ce soir l'examen de l'article 4. Nous n'essaierons pas de presser l'adoption du bill, mais, du consentement général de la Chambre, nous aimerions aller aussi vite que possible.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

RÈGLEMENTS RELATIFS AU REVENU DES TERRES DES PRAIRIES

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quel est le coût total payé en vertu des règlements relatifs au revenu des terres des Prairies?
2. Quel a été le coût total d'administration?
3. Quels sont les noms et adresses de toutes autres personnes embauchées comme inspecteurs et surveillants pour le service de cette allocation, et qu'a-t-on payé à chacun *a*) en salaire, *b*) en dépenses?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. $6,668,909.14.
2. $44,529.44.
3. On n'a pas embauché de personnel supplémentaire. La besogne a été accomplie par les inspecteurs chargés de veiller à la réduction des emblavures et à l'exécution de la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies.

PUITS INEXPLOITÉS DE PÉTROLE ET DE GAZ

M. WINKLER:

Existe-t-il quelque règlement de l'un quelconque des ministères du Gouvernement qui prescrive l'enlèvement et l'utilisation à des usages de guerre des tuyaux d'acier installés dans les puits inexploités de pétrole et de gaz?

L'hon. M. HOWE: Non.

LE RATIONNEMENT DE L'ESSENCE ET LES ANCIENS COMBATTANTS INVALIDES

M. BLACK (Yukon):

En vertu du règlement rationnant ou limitant l'usage de la gazoline, accordera-t-on un traitement de préférence aux vétérans de la guerre, mutilés ou en partie invalides, qui font usage, comme moyen de transport, de véhicules exigeant la gazoline comme force motrice?

L'hon. M HOWE: Les citoyens invalides qui ont besoin d'automobiles pour la conduite ordinaire de leurs affaires bénéficient d'un traitement spécial et figurent dans la catégorie "C" établie par les règlements concernant le rationnement de l'essence. Nous n'accordons aucune faveur spéciale aux citoyens invalides qui roulent automobile pour d'autres fins que leurs affaires. On tiendra compte des circonstances dans chacun de ces cas.

PRIME AUX ÉLEVEURS DE PORCS DE L'ONTARIO

M. STOKES:

1. Au cours de l'année 1941, combien a-t-on vendu de porcs méritant la prime offerte par le gouvernement d'Ontario?

2. Quel montant a-t-il été payé en subside, aux éleveurs de porcs par le gouvernement provincial, en Ontario, au cours de 1941?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1 et 2. Nous n'avons pas le renseignement.

*GRANDE ROUTE VERS LE NORD

M. HANSELL:

1. Le Gouvernement a-t-il pensé à nommer une commission pour étudier le projet de construction d'une route intérieure, partant du nord d'Edmonton, à destination du Yukon et de l'Alaska?

2. Dans l'affirmative, quand le Gouvernement fera-t-il quelque déclaration à ce sujet?

3. Le Gouvernement a-t-il eu quelques communications, soit par correspondance ou autrement, soit au moyen de représentations, avec le gouvernement des Etats-Unis, depuis mai 1940, au sujet de la construction d'une route jusqu'en Alaska à travers le Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis répondre à la question de vive voix. Pour ce qui est de la première partie, les organismes voulus de la défense du Canada et des Etats-Unis ont étudié et étudient encore attentivement les problèmes des communications avec l'Alaska, comme le sait la Chambre. Quant à la deuxième partie, je puis dire que la raison pour laquelle je réponds de vive voix, c'est que le rapport qui sera présenté à ce sujet sera probablement un rapport militaire et il est douteux qu'on puisse le publier. Je ne puis assurer maintenant qu'on le publiera. Je réponds oui à la troisième partie de la question.

[L'hon. M. Howe.]

CÉRÉALES SECONDAIRES

M. BRUNELLE:

1. Quelle quantité de céréales secondaires a été transportée des provinces de l'ouest en Ontario, l'an dernier, sous l'empire d'un tarif de transport préférentiel?

2. Quel a été le prix moyen des céréales secondaires, (avoine, seigle et orge), à Winnipeg et à Toronto, l'an dernier?

L'hon. M. GARDINER:

1. Les quantités de céréales transportées des provinces de l'Ouest en Ontario sous l'empire d'un programme de transport, expiré le 15 juin 1941, et avec la collaboration du ministère ontarien de l'Agriculture, sont les suivantes:

	boisseaux
Avoine	1,717,016
Orge	888,690
Criblures	301,108
Blé	248,259
Grains mélangés	69,698
Seigle	33,599
	3,258,370

2. Vu que les céréales ont fait l'objet de transactions privées, on ne possède aucune donnée sur les prix payés.

ASSURANCE-CHÔMAGE

M. GRAYDON:

1. Au 1er février 1942, quel a été le montant total payé *a*) par les employés, *b*) par les patrons, en vertu du régime national d'assurance-chômage?

2. A cette même date, quel a été le montant total versé en prestations aux employés assurés?

3. A cette même date, combien d'employés ont reçu lesdites prestations?

4. Au 1er février 1942, combien d'employés au Canada contribuaient à la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. M. MITCHELL:

Contributions et encaissements provenant des patrons et des employés, y compris les remises des bureaux de poste faites en février 1942 pour les achats de timbres en janvier:

a) Employés (50.37 p. 100)	$13,972,636.26
b) Patrons (49.63 p. 100)	13,767,360.29
	$27,739,996.55
Contributions de l'Etat ..	5,547,999.31
Intérêt acquis au 31 décembre 1941	105,890.48
Total général	$33,393,886.34

2. Néant.

3. Néant.

4. Jusqu'au 1er février 1942 on a émis environ 2,300,000 livres à des personnes travaillant à des emplois assurés.

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

M. CASSELMAN:

1. Quels sont les membres actuels de la section canadienne de la commission internationale mixte d'ingénieurs chargés d'étudier le projet d'aménagement hydraulique et de canalisation des Grands Lacs et du Saint-Laurent?

2. Quand ont-ils été nommés, et combien chacun d'eux a-t-il reçu *a*) en rémunération, *b*) en dépenses de voyage, depuis 1938?

L'hon. M. MICHAUD:

1. La question vise sans doute la Commission canadienne du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, qui procède actuellement à l'étude des aspects techniques du projet. Ses membres sont MM. G. A. Lindsay, du ministère des Transports. T. H. Hogg, président de la Commission hydroélectrique d'Ontario. O. O. Lefebvre, vice-président de la Commission des eaux courantes de Québec. J. E. Read, du ministère des affaires extérieures.

2. Les membres de la Commission ont été nommés par décret du conseil en date du 23 octobre 1940.

a) Rémunération: MM. T. H. Hogg et O. O. Lefebvre ne touchent aucune rémunération de leurs services. MM. Lindsay et Reid ne touchent aucune rémunération autre que leurs traitements de fonctionnaires.

b) Frais de déplacement: Les travaux de la Commission ont donné lieu au paiement des frais de déplacement suivants:

Nom	1940-1941	1941-1942*
G. A. Lindsay....	$312 16	$1,174 33
T. H. Hogg.....	néant	néant
O. O. Lefebvre....	218 69	658 18
J. E. Read.....	11 35	470 38

*Jusqu'au 15 février 1942.

WAGONS-RESTAURANTS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX—POISSON FRAIS

M. WHITE:

1. Sert-on toujours du poisson et des crustacés frais sur les chemins de fer de l'Etat en partance de Halifax?

2. Si non, pourquoi?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Oui, lorsqu'ils sont de saison et disponibles.

2. Répondu par le no 1.

COMMISSION DE LA ROUTE DE L'ALASKA

M. HANSELL:

1. Quel a été le coût total de la commission chargée d'étudier la construction d'une route Colombie-Britannique-Yukon-Alaska, nommée par le décret C.P. 3252?

2. Quels sont les noms et l'emploi de chacun des membres de cette commission?

3. Combien chacun de ces membres a-t-il reçu *a*) en salaire et émoluments, *b*) en dépenses de voyage et autrement?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. $18,287.67.

2. L'honorable M. Charles Stewart, président de la commission mixte internationale; le brigadier T. L. Tremblay, ministère de la Défense nationale; M. J. M. Wardle, directeur de la division des levés et du génie, ministère des Mines et ressources; M. Arthur Dixon, sous-ministre, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique; M. J. W. Spencer, David Spencer Limited, Victoria, C.-B.

3. *a*) Néant.

b) L'honorable M. Charles Stewart, $1,864.85; le brigadier T. L. Tremblay, $782.20; M. J. M. Wardle, $1,336.48; M. Arthur Dixon, $1,026.45; M. J. W. Spencer, $1.087.30.

POPULATION RURALE ET URBAINE

M. GRAYDON:

1. Quels ont été les pourcentages respectifs de la population rurale et urbaine au Canada d'après les recensements de 1901, 1911, 1921, 1931 et 1941?

2. Quelle est la population rurale d'après le recensement de 1941?

3. Quelle est la population urbaine d'après ledit recensement?

L'hon. M. MacKINNON:

La réponse aux questions 1, 2 et 3 se trouve dans le tableau suivant:

Population rurale et urbaine du Canada, années 1901, 1911, 1921, 1931.

Année du recensement	Total	Population rurale	Population urbaine
1901	5,371,315	3,357,093	2,014,222
1911	7,206,643	3,933,696	3,272,947
1921	8,787,949	4,435,827	4,352,122
1931	10,376,786	4,804,728	5,572,058
1941	11,419,896*	Chiffres non encore connus.	

*Chiffre provisoire.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

M. BLACKMORE:

1. Quel a été le montant total des allocations versées, en 1940, a chacune des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, en vertu de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quel a été le montant total des contributions perçues, en vertu de cette loi, dans chacune des trois provinces des Prairies?

3. Quel a été le nombre total des townships susceptibles de recevoir des allocations, en vertu de ladite loi, dans chacune de ces provinces?

4. Quel a été le nombre total de townships privés d'allocations, en vertu de la loi, dans lesdites provinces?

44562—61
ÉDITION REVISÉE

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Alberta, $1,600,934.39; Saskatchewan, $7,434,424.27; Manitoba, $868,942.11.

2. Alberta, $743,115.16; Saskatchewan, $1,344,208.23; Manitoba, $333,453.13.

3. Townships ayant réclamé l'allocation et remplissant les conditions voulues: Alberta, 584; Saskatchewan, 1,183; Manitoba, 156.

4. Townships ayant réclamé l'allocation et ne remplissant pas les conditions voulues: Alberta, 218; Saskatchewan, 846; Manitoba, 144.

CONFÉRENCE PAN-AMÉRICAINE

M. HANSELL:

1. Le Canada était-il officiellement représenté à la conférence pan-américaine, tenue à Rio de Janeiro, en janvier de cette année?
2. Dans l'affirmative, quel était le nom ou les noms du représentant ou des représentants officiels?
3. Si le Canada y était représenté, y a-t-on pris des engagements?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2 et 3. Répondu par le n° 1.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONTRATS D'IMPRESSIONS

M. GRAYDON:

1. Avec quelles corporations firmes ou individus le Gouvernement a-t-il conclu des contrats d'impressions au cours de l'année civile 1941?
2. Chacun de ces contrats a-t-il été octroyé par voie d'adjudication?
3. Dans le cas de la négative, sur quelle base chacun de ces contrats a-t-il été octroyé?
4. Que demandait chaque contrat, et quel était le coût de chacun?

COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

M. WHITE:

1. Combien d'individus sont au service du gouvernement du Canada au salaire d'un dollar par année?
2. Quels sont leurs noms et leurs adresses?
3. Quelles sont leurs fonctions?
4. En plus de leur salaire d'un dollar par année, quelle allocation de subsistance et autres reçoivent-ils?
5. Sur quelle base cette allocation de subsistance est-elle payée?

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN—ESSENCE

M. WINKLER:

1. De quelles compagnies achète-t-on l'huile et l'essence destinée aux avions des écoles d'entraînement du Corps d'aviation royal canadien.
2. Quelle est la pratique générale suivie pour faire le plein d'essence de ces avions?
3. Est-il d'usage de faire déborder les réservoirs et de laisser la gazoline se répandre sur le sol?
4. Est-il d'usage de laisser égoutter les réservoirs après s'être servi d'un aéroplane?

[M. Blackmore.]

5. Accepte-t-on parfois de la gazoline de qualité inférieure?
6. A-t-on jamais détruit de la gazoline d'une qualité quelconque? Si oui, comment?

AÉROPORT DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. ROSS (St. Paul's):

1. Quel a été le coût total de l'aéroport à Portage-la-Prairie, au Manitoba?
2. Combien a-t-on acheté de terrains pour cet aéroport?
3. De qui a-t-on acheté ces terrains et à quel prix?
4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage?

AÉROPORTS À L'ANCIENNE LORETTE ET À SAINT-JEAN (P.Q.)

M. ROSS (St. Paul's):

1. Combien de terrains a-t-on achetés pour l'établissement d'aéroports *a*) à l'Ancienne Lorette (P.Q.), *b*) à Saint-Jean (P.Q.)?
2. De qui a-t-on acheté les terrains dans chaque cas, et à combien de l'acre ?
3. Quel a été le coût total de chacun de ces aéroports?
4. Quel a été le coût total des édifices et de l'outillage à chacun de ces aéroports?

DEMANDE DE DOCUMENTS

L'USINE DE MAGNÉSIUM DE HALEY STATION

M. WRIGHT:

Copie de toutes les ententes, correspondance, télégrammes et autres communications, échangées entre le Gouvernement et toute personne ou compagnie, au sujet de la construction et/ou l'administration d'une usine de magnésium située près de Haley Station, en Ontario.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne trouve rien à objecter à l'adoption de cette résolution, mais le ministre des Munitions et approvisionnements aimerait peut-être y jeter un coup d'œil auparavant, de sorte qu'il est peut-être préférable de réserver la motion jusqu'à l'arrivée du ministre.

(La motion est réservée.)

LE BLÉ

MESURE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES, AU PAIEMENT DE CERTAINES SOMMES AUX AGRICULTEURS.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture) propose qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la réduction des emblavures, pourvoyant au paiement de certaines sommes aux agriculteurs à cet effet, et à l'application de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

AMENDEMENT PAR DÉCRET DU CONSEIL SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'ai maintes fois signalé au Gouvernement l'adoption, pendant que la Chambre est en session, de décrets du conseil qui ont pour effet de modifier les lois du pays, mais jamais s'est-il présenté une telle coïncidence que celle qui s'attache au décret C.P. 1372, adopté le 23 février 1942. Le décret a été adopté en vertu de la loi des mesures de guerre et rend inopérant le paragraphe 4 de l'article 11A de la loi du poinçonnage des métaux précieux pour toute la durée de la guerre et durant six mois par la suite.

Les honorables députés se rappelleront que le jour même de ce décret du conseil, émis sous l'empire de la loi des mesures de guerre, cette Chambre a adopté en deuxième lecture un bill visant à modifier la loi du poinçonnage des métaux précieux, qu'elle l'a examiné en comité et l'a finalement adopté en troisième lecture, mais qu'on ne nous a jamais mentionné le fait qu'un décret du conseil sous l'empire de la loi des mesures de guerre effectuait une modification encore beaucoup plus importante.

Le ministre du Commerce nous dira-t-il pourquoi, comme question de principe, le Gouvernement n'a pas, dans les circonstances, demandé au Parlement de suspendre l'application de l'article 11A, mesure qui aurait pu être adoptée le 23 février, plutôt que de le décréter ainsi qu'on l'a fait le même jour. Les dispositions de l'article 11A, dont l'application est suspendue, ne sont pas importantes, mais elles le sont beaucoup plus que les dispositions du bill qui sera bientôt loi. J'estime que cet acte constitue un mépris du Parlement.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de répondre à l'honorable député demain.

CONDITIONS OUVRIÈRES

TRANSFERT EN NOUVELLE-ÉCOSSE DE MINEURS DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. McGARRY (Inverness-Richmond): Les journaux rapportent que des mineurs doivent être amenés des mines d'or de l'Ontario aux houillères néo-écossaises. Le ministre du Travail sait-il que la fermeture prévue de la mine n° 4 à Inverness va bientôt laisser plusieurs employés de cette mine sans ouvrage?

L'hon. M. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): L'honorable député à eu l'obligeance de me donner avis de cette question et l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) en a fait autant au sujet d'une question semblable.

Le ministère du Travail n'a aucun renseignement au sujet de ce transfert projeté de mineurs du nord ontarien au Cap-Breton, mais enquête sera faite.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): J'ai une autre question à poser au ministre du Travail. En répondant à l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. McGarry) au sujet du transfert des employés de Kirkland-Lake en Nouvelle-Ecosse, le ministre a laissé entendre qu'on ferait enquête. La réponse ne me satisfait pas entièrement parce que la dépêche citée par l'honorable député d'Inverness-Richmond déclare catégoriquement que l'on embauche à Kirkland-Lake actuellement cinq cents hommes pour être envoyés en Nouvelle-Ecosse, ou parce que les mines de la Nouvelle-Ecosse manqueraient censément de main-d'œuvre en ce moment. Si l'on tolère la chose pendant quelques jours, on risque de transporter le problème de Kirkland-Lake dans une région où il en existe déjà un.

M. SLAGHT: On n'y tolèrerait pas le Comité pour l'organisation industrielle là-bas.

M. GILLIS: Il n'existe pas, au Canada, de Comité pour l'organisation industrielle. L'honorable député fait montre de son ignorance du sujet, voilà tout.

M. SLAGHT: L'honorable député ignore ce dont il parle.

M. GILLIS: Aux termes même de sa constitution, le conseil de recrutement de la main-d'œuvre doit veiller à réglementer l'offre de main-d'œuvre au pays et je me demande qui aurait le droit de déplacer des ouvriers d'une région à une autre sans l'autorisation de cet organisme.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député me permet-il lui-même une question? Quel organisme veut-il désigner en parlant du conseil de recrutement de la main-d'œuvre?

M. GILLIS: Le ministre du Travail est censé en être le président. Il se compose des représentants des patrons, de l'association des manufacturiers et des ouvriers.

L'hon. M. MITCHELL: Je répondrai à l'honorable député de ne pas croire tout ce qu'il lit dans les journaux. Lorsque j'ai déclaré ne rien connaître de cet organisme dont l'honorable député parle, je voulais dire que le ministère du Travail n'a aucune connaissance d'un transfert projeté de mineurs de Kirkland-Lake au Cap-Breton,—absolument aucune.

M. GILLIS: Le ministère du Travail jouit-il de quelque pouvoir à ce sujet?

MINEURS EN CHÔMAGE À KIRKLAND-LAKE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Le ministre du Travail a-t-il pris connaissance du message des mineurs encore en chômage à Kirkland-Lake, demandant d'être envoyés dans d'autres milieux ouvriers du pays? Qu'entend faire le Gouvernement pour ces mineurs qui ne peuvent trouver de travail dans leur région? Si on ne leur permet pas de retourner à leurs anciens emplois, leur situation me semble presque désespérée.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je n'ai reçu aucun avis de la question...

L'hon. M. HANSON: Mais le sujet lui est familier.

L'hon. M. MITCHELL: Oui; peut-être trop même à certains points de vue. Ils serait possible, par l'intermédiaire du service de placement du Canada, d'affecter ces mineurs à d'autres industries, mais les honorables députés savent que les mineurs veulent retourner dans les mines.

L'hon. M. HANSON: C'est bien leur désir, je le sais.

L'hon. M. MITCHELL: Le 23 février, l'honorable député de Cap-Breton-Sud a demandé des renseignements touchant les mineurs qui retournent au travail à Kirkland-Lake. Je viens de recevoir aujourd'hui même du président du comité des exploitants à Kirkland-Lake la réponse suivante à ma demande de renseignements:

Nous remettons les hommes à l'ouvrage aussi rapidement que nous le permet un juste équilibre dans la production, mais le procédé est plus lent que nous ne l'avions prévu. Nous accordons également la préférence aux plus anciens et aux hommes mariés. Une fois ce travail terminé, je ne doute pas que vous n'en soyez entièrement satisfait.

M. MacINNIS: Le ministre s'est-il enquis auprès du syndicat des mineurs afin de savoir si sa réponse correspondrait à celles des exploitants?

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. MITCHELL: Je n'ai pas d'objection à répondre à la question, qui est pertinente. Ce renseignement est parvenu à mon bureau au moment où je m'apprêtais à partir pour la Chambre. S'inspirant de la question de l'honorable député intéressé, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud m'a posé une question directe à laquelle j'ai répondu au meilleur de ma connaissance. Or, comme c'est le chef de l'opposition qui l'a soulevée, j'ai cru pouvoir faire d'une pierre deux coups.

[M. Gillis.]

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): J'aimerais bien obtenir du ministre du Travail une assurance formelle sur la question suivante: A-t-il l'intention de demander au syndicat de Kirkland-Lake un rapport de ce qui s'est passé dans cette ville relativement à la reprise des hommes aux mines? Si je pose la question c'est que j'étais à Kirkland-Lake hier et j'estime que le rapport des exploitants, dont le ministre a donné lecture aujourd'hui, expose d'une manière absolument fausse ce qui s'y passe.

L'hon. M. MITCHELL: Pour ce qui est de la dernière affirmation de l'honorable représentante, c'est matière d'opinion, naturellement. Elle a droit à la sienne comme d'autres ont droit à la leur. J'ai toujours cru qu'il valait mieux ne pas rendre jugement avant d'être en possession de tous les faits: c'est une sage coutume britannique. Il y a lieu d'assurer l'honorable représentante que les dossiers du ministère du Travail sont assez complets tant en ce qui concerne la cause des exploitants que celle des mineurs relativement à ce différend de Kirkland-Lake. Quant à la question qu'elle a soulevée, si elle désire obtenir ces dossiers, je serai heureux de les faire mettre à sa disposition.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RENVOI DE SON RAPPORT À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) pourrait-il me dire si le Gouvernement entend soumettre le dernier rapport annuel de la Société Radio-Canada à un comité permanent ou spécial de la Chambre qui en fera une étude et présentera un exposé complet de ses méthodes d'administration et de la politique qu'elle suit?

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Le Gouvernement ne s'est vraiment pas encore arrêté à cette question. Si l'honorable député veut bien laisser sa question en suspens, je me charge de lui faire connaître d'ici quelques jours les intentions du Gouvernement à ce sujet.

M. GRAYDON: La même question a été posée l'an dernier. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), de qui relevait alors la Société, nous a dit que rien n'empêchait le rapport de faire l'objet d'une étude par un comité pendant la guerre. C'est pourquoi je répète la question aujourd'hui.

DISCOURS IRRADIÉS DES ÉTATS-UNIS PAR M. LITVINOFF ET LORD HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire poser au ministre des Services nationaux de guerre la question dont je lui ai donné avis vendredi. La Société Radio-Canada a-t-elle irradié sur son réseau canadien le premier discours prononcé en public par M. Maxim Litvinoff, en sa qualité d'ambassadeur aux Etats-Unis? Ce discours a été reproduit par 180 stations américaines et traduit à l'intention des pays de l'Amérique du Sud et du monde entier. Si Radio-Canada ne l'a pas irradié, pourquoi pas?

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): J'ai pris des renseignements et l'on me dit que la Société Radio-Canada n'a pas l'habitude de reproduire les discours d'ambassadeurs aux Etats-Unis destinés particulièrement au public américain. Il existe cependant une entente avec les réseaux américains assurant un échange d'informations et de services dans le cas de discours censés être d'un intérêt spécial pour le Canada. Or, ce service d'information n'a pas inclu le discours que devait prononcer M. Litvinoff jeudi dernier. . .

M. COLDWELL: Et celui de lord Halifax.

L'hon. M. THORSON: . . . non plus que celui de lord Halifax. La Société croit cependant qu'un discours de M. Litvinoff ne manquerait pas d'intéresser une grande partie de la population canadienne. Elle cherche à fournir ce plaisir à ses clients, mais à date elle n'a pas encore réussi à faire les arrangements nécessaires.

L'hon. M. HANSON: Le ministre ne croit-il pas qu'un discours comme celui de lord Halifax serait d'un grand intérêt pour la population canadienne, étant donné qu'il a rappelé les sacrifices que la Grande-Bretagne s'est imposée pour venir en aide à la Russie?

L'hon. M. THORSON: La chose serait certes possible.

ROUTE DE LA BAIE D'HUDSON

QUESTION AU SUJET DE SON UTILISATION PAR LES EXPÉDITEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King). Les journaux d'aujourd'hui rapportent que les sous-marins ont intensifié leurs attaques contre les navires canadiens, anglais et américains dans l'Atlantique. A cette menace il faut ajouter le danger apparent de congestion sur nos chemins de fer pour le transport des marchandises à destination de la côte de l'Est. Je demanderai donc au premier ministre de nous dire si le Gouvernement a songé à utiliser davantage, cet été, la route de la Baie d'Hudson, pour l'expédition des céréales et autres denrées requises outre-mer, ce qui réduirait considérablement le danger des attaques sous-marines et diminuerait en même temps la congestion probable sur les chemins de fer. Pourrait-il nous dire si on a songé à permettre aux Etats-Unis d'utiliser gratuitement les aménagements du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du port de Churchill pour le reste de la guerre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si je tenais à renseigner l'enemi afin qu'il sache où porter ses coups durant les prochains mois, je répondrais en détail à la question de l'honorable député, à condition de pouvoir, en y répondant, lui donner l'assurance qu'il voudrait obtenir. S'il veut bien examiner ses propres questions, demain, il se rendra compte qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'y répondre ouvertement. Ces observations s'appliquent aux deux questions, je crois.

LA ROUTE DE L'ALASKA

RAPPORT DES INGÉNIEURS DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS SUR LE TRACÉ EN TERRITOIRE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Le premier ministre a répondu à une question que j'avais insérée au *Feuilleton* au sujet de la grande route de l'Alaska. J'aimerais lui demander d'autres renseignements à ce sujet maintenant. D'après des dépêches de journaux, la commission d'ingénieurs de l'armée des Etats-Unis qui a récemment voyagé d'Edmonton à l'Alaska afin d'étudier ce projet d'une route entre les Etats-Unis et l'Alaska, aurait fait rapport à la Commission de défense canado-américaine. Le Gouvernement a-t-il eu connaissance d'un tel rapport et le cas échéant, le déposera-t-il sur le Bureau ou fera-t-il quelque déclaration à ce sujet? Je ne demande aucunement au premier ministre de dévoiler des secrets militaires, mais je crois que le pays aimerait savoir si la route de l'Alaska sera construite cette année et quel en sera le parcours.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne suis pas en mesure de répondre à l'honorable député à ce sujet. La question, comme il l'a lui-même fait remarquer, est à l'étude, et je ne saurais dire d'avance ce que sera la décision finale. Dès que le Gouvernement pourra faire une dé-

claration publique sur cette question il la fera, mais en attendant, les rapports sont nécessairement confidentiels.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Le premier ministre a déjà répondu à plusieurs questions concernant la route de l'Alaska. Je voudrais lui demander ou demander au ministre intéressé (peut-être le ministre des Mines et ressources (M. Crerar)) si, avant la signature d'un accord avec les Etats-Unis à ce sujet et avant le choix définitif du tracé de la route, etc., cette question sera soumise à la Chambre. J'ai l'avantage de connaître assez bien le terrain où passera cette route et, à la suite d'une étude de plusieurs années de la question, j'ai certaines opinions personnelles sur le parcours de cette route, sur les endroits où elle pourrait rendre les plus grands services à notre pays en ce temps de guerre, où les marchandises et où les matériaux devraient être transportés, dans les deux sens. Je voudrais donc pouvoir faire bénéficier le Gouvernement de ces opinions et en même temps connaître ses plans avant qu'il soit trop tard pour les modifier, s'il y a lieu de le faire. J'aimerais avoir l'assurance que la Chambre sera mise au courant de ce que l'on a l'intention de faire avant l'exécution des travaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question de l'honorable député entre dans la catégorie de celles auxquelles il est assez difficile de répondre par un oui ou par un non. Je ne voudrais pas lui répondre, dans le moment, ni dans un sens ni dans l'autre. Je lui sais gré, cependant, de nous avoir rappelé qu'il est très au courant des questions qui intéressent le Yukon et les routes qui y conduisent. Le Gouvernement sera très heureux, j'en suis convaincu, de tirer parti des connaissances qu'il possède et, pourrais-je ajouter, des connaissances spéciales que possèdent aussi plusieurs autres honorables députés surtout de la Colombie-Britannique. Je verrai à ce que l'idée émise par l'honorable député soit portée à la connaissance de mes collègues et des membres du comité mixte de la défense qui s'occupent de cette question. Nous pourrons peut-être plus tard en venir à une décision sur la ligne de conduite à suivre dans l'intérêt même de notre pays.

BIENS DES SUJETS ENNEMIS

VENTE DE BATEAUX DE PÊCHE JAPONAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je voudrais poser une question au secrétaire d'Etat (M. McLarty). Je pourrais peut-être avouer qu'à mon arrivée ici je croyais adresser ma question au ministre des Pêcheries (M. Michaud) mais les ministères empiètent maintenant tellement les uns sur les autres qu'on ne sait plus au juste à qui poser les questions, comme en fait foi le document déposé par le ministre des Finances (M. Ilsley) au sujet de la manutention des huiles de poisson. Ma question a trait à une annonce parue dans le journal *British Columbian and New Westminster* au sujet de la vente des bateaux de pêche. Je vais lire ici l'avant-dernier paragraphe de cette annonce et je poserai ensuite une question au secrétaire d'Etat. Voici ce dont il s'agit:

> On acceptera les offres faites pour ces bateaux de la part de pêcheurs de compagnies de pêche de bonne foi autorisées à posséder des bateaux enregistrés au Canada.

Voici ma question: Ces bateaux sont-ils offerts en vente seulement aux pêcheurs qui ont quelque rapport avec des compagnies de pêche, ou ces bateaux sont-ils offerts à tous les pêcheurs? A la lecture de cette annonce, on serait porté à croire que les pêcheurs doivent être attachés à des compagnies de pêche avant de pouvoir faire une offre pour l'achat de ces bateaux.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Je suppose que la question de l'honorable député s'adresse à moi, non pas tant à titre de secrétaire d'Etat qu'à celui de gardien des biens de sujets d'un pays ennemi. Je crois que l'on a pris possession d'un nombre limité de bateaux appartenant jusque-là à des ressortissants du Japon dans la Colombie-Britannique. Quant à la question au sujet de cette annonce, maintenant que je suis averti, je saurais gré à l'honorable député de permettre qu'elle soit réservée jusqu'à ce que j'aie pu obtenir les renseignements nécessaires.

LE LOGEMENT

LA SITUATION À OTTAWA—OPPORTUNITÉ DE TRANSPORTER LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION DANS D'AUTRES CENTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement se propose de prendre des mesures immédiates en vue de remédier à la crise du logement qui sévit actuellement à Ottawa par suite de la nécessité de procurer un abri aux nombreux fonctionnaires des nouveaux services de l'Etat, à moins qu'on n'ait envisagé l'utilité qu'il y aurait à déménager certains de ces services dans des villes susceptibles d'assurer le couvert à tous. C'est ce dernier parti que le gouvernement des Etats-Unis a résolu de prendre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami a eu l'obligeance de me prévenir qu'il poserait

cette question. Depuis que j'ai reçu sa note, j'ai cherché à me procurer des données supplémentaires aux renseignements d'ordre général que je possédais, et j'ai appris que les fonctionnaires chargés de s'occuper du logement en temps de guerre ont leur bureau à Toronto, et il ne m'a pas encore été possible d'obtenir d'eux la documentation voulue. En ce qui concerne la question du logement pour les fonctionnaires, habitant Ottawa, je puis dire que le cabinet y apporte une attention constante. Malheureusement, les régisseurs du matériel de guerre et des matériaux de construction trouvent très difficile, sinon impossible, de détourner à cette fin certaines denrées requises pour les fabrications de guerre. C'est ce qui a mis obstacle à l'exécution de certains travaux de construction qui, autrement, auraient eu lieu.

Les services de l'Etat étant étroitement reliés entre eux, une politique de décentralisation aurait pour effet de réduire sensiblement leur efficacité. Cet aspect de la question n'en demeure pas moins à l'étude. Je ne crois pas devoir en dire davantage pour l'instant.

L'hon. M. HANSON (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si la politique adoptée par le conseil du trésor ne constitue pas l'un des éléments en cause? Un journal d'Ottawa a laissé entendre que le conseil du trésor a protesté contre la dépense,—s'il m'est permis de dire un mot sur une question que je n'aurais pas soulevée moi-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne crois pas que cela soit exact. J'ai l'impression que le conseil du trésor voit même d'un bon œil toutes les dépenses qui s'imposent.

L'hon. M. CRERAR: D'un trop bon œil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il se peut que je sois trop indulgent à l'égard du ministre, mais je crois qu'en l'espèce, il s'est montré disposé à aller de l'avant quand aucun empêchement n'est survenu d'autres milieux.

L'hon. M. BRUCE: Les bureaux de la commission d'assurance-chômage se trouveraient tout aussi bien dans une autre ville qu'à Ottawa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je signale de nouveau que c'est là un problème d'ordre administratif.

ROUTE TRANSCANADIENNE

QUESTION AU SUJET DE SON ACHÈVEMENT POUR DES FINS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Je prie le cabinet de nous faire connaître les mesures prises pour achever la route transcanadienne au cas où elle deviendrait indispensable comme route militaire, et de nous dire quand elle sera achevée?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): De la question posée par l'honorable député, je n'ai saisi que la partie relative à l'utilisation éventuelle d'une route militaire.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'ai demandé quand la route transcanadienne serait achevée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais dire, et je ne crois pas que personne autre soit en mesure de le dire.

INDUSTRIES DE GUERRE

HEURES DE TRAVAIL DANS LES USINES D'APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je suis maintenant en mesure de répondre à la question que posait, le 23 février, l'honorable député de Bow-River (M. Johnston), comme en fait foi le hansard.

On ne saurait dire combien d'usines d'approvisionnements de guerre travaillent à temps continu et combien sont en service mi-actif seulement. Nombre d'usines d'approvisionnements de guerre n'affectent qu'une partie de leur personnel à ce travail. Le reste des employés travaillent à la production civile.

Après enquête, je constate que les fabriques canadiennes d'avions ont assez de commandes en mains pour assurer leur exploitation à plein rendement au moins jusqu'à 1943. Il s'y produira du chômage encore pour quelque temps, et cela pour certaines raisons telles que les suivantes:

1. Les commandes pour certaines catégories d'avions se font moins nombreuses, de sorte que des ouvriers spécialisés sont mis en chômage jusqu'à ce qu'on ait l'occasion de les remettre au travail pour la fabrication de nouveaux types d'aéronefs.

2. L'installation de l'outillage requis pour les nouveaux modèles d'avions exige beaucoup moins d'ouvriers qu'il n'en faut pour la production.

3. Dans certains cas, le manque de matière première ainsi que les délais à obtenir certaines fournitures ont entraîné des congédiements temporaires.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je n'ai pas bien saisi les premières paroles du ministre. Dit-il qu'il est impossible de savoir combien d'usines sont en service continu?

Une VOIX: A l'ordre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS DES MOTIONS DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À DES QUESTIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Puisqu'il a permis que la proposition qu'il avait fait inscrire au *Feuilleton* d'aujourd'hui fût réservée et que, par les années passées, on a toujours simultanément discuté l'objet de sa proposition et le projet de résolution du ministre de l'Agriculture relativement au blé, nous serait-il possible d'obtenir des exemplaires de son bill? A moins que l'on ait accès aux renseignements complémentaires, il nous sera impossible d'estimer la valeur de l'un ou de l'autre.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): La recommandation de l'honorable député sera étudiée. La question relève de la politique du Gouvernement. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

DISPOSITION POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION SOUMISE AU PEUPLE PAR VOIE DE PLÉBISCITE.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): propose que la Chambre se forme en comité plénier et passe à l'examen du bill no 10, loi sur la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires à l'intérieur ou hors du pays.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull)).

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. McLARTY: Avant de passer trop rapidement à l'examen de ce bill, je crois à propos de faire quelques observations relatives aux travaux du comité spécial qui a été nommé en vue de l'examiner. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de parler bien longuement.

En premier lieu, le comité s'est réuni et a diligemment étudié le projet, même si ses séances n'ont pas été très nombreuses. On se réjouira, je crois, de l'unanimité du rapport et du fait qu'on a pu concilier toutes les nuances d'opinion sur l'ordonnance particulière dont le comité était saisi.

Le comité ne s'est pas arrêté à l'étude des dispositions particulières du bill mais, comme le stipule le projet de loi et comme on l'a annoncé, la proposition a été présentée et à la seconde lecture on a aussi considéré les règlements prévus pour l'exécution de cette mesure

[M. Johnston (Bow-River).]

L'hon. M. HANSON: Seront-ils soumis au présent comité?

L'hon. M. McLARTY: Je ne le pense pas. Je crois que le comité pourrait bien s'occuper des questions connues, questions de procédure, questions relatives aux scrutateurs et autres de cet ordre; mais en ce qui concerne les règlements, ils ne font pas partie du bill. Mais l'adoption de trois dispositions devrait assurer la juste application des règlements.

D'abord, il est stipulé dans le bill même que ces règlements doivent, autant que possible, être conformes aux dispositions de la loi des élections fédérales. Cela s'applique surtout au cas du votant ordinaire. Dans le cas du votant en activité de service, cependant, les règlements, qui sont sous pli séparé et forment une section particulière, sont conformes à ceux dont on s'est servi durant les dernières élections fédérales, en 1940, pour recueillir les suffrages des votants en activité de service.

Il est un troisième point que je pourrais souligner et que voici: bien qu'il ne soit pas opportun d'imposer des peines par voie de règlements, aucune peine n'est prévue dans les règlements que le Comité a approuvés,—dans la mesure où il était autorisé à les approuver,—qui ne se trouve déjà dans la loi des élections fédérales, sauf une. Il s'agit de la disposition du bill concernant la peine imposée à celui qui se porte garant illégalement ou vote par ce moyen. Donc, chaque clause pénale qui se trouve dans les règlements a été soumise au Parlement canadien. En d'autres termes, les règlements spécifiques visant les votants ordinaires sont, autant que possible, conformes aux dispositions de la loi des élections fédérales. Dans la mesure où ils visent les votants en activité de service, ils sont conformes aux règlements employés durant les dernières élections fédérales; apparemment, ces règlements ont donné satisfaction. Je crois que ces règlements ont été distribués aux honorables députés, ainsi que le bill, après que le comité spécial eut fini d'examiner ce bill. Par conséquent, je ne vois aucune objection à communiquer au comité tout renseignement requis sur les points spécifiques que visent les règlements, mais si nous entreprenions d'étudier les règlements clause par clause comme nous le ferons pour le bill, en ce qui concerne et les votants ordinaires et les votants en activité de service, nous perdrions sans doute, et sans raison, le temps du comité et celui de la Chambre.

A la suite de ces quelques observations générales j'aborderai les modifications que le comité a apportées au bill. Nous avons étudié le principe du bill longuement, mais le comité n'en a pas moins examiné très attentivement les divers articles. On peut dire qu'on a fait subir trois modifications principales au projet de loi. La première comporte que l'application de cette mesure ne sera pas générale mais spécifique. On a modifié de façon précise l'article 3 en y insérant la forme et la rédaction du bulletin, et en y apportant d'autres changements de peu d'importance mais nécessaires, comme en remplaçant "un" par "le" ou "du" lorsqu'il a lieu de prescrire une restriction particulière au sujet du plébiscite. C'est à cela que se résume la première modification importante.

La deuxième étend la portée du bill de manière à résoudre une difficulté concernant le district administratif de Yellowknife. Dans le bill il est question des districts électoraux. Il s'agit dans ce cas d'un district qui a surgi ces dernières années et qui n'a pas été compris dans la définition de l'expression "district électoral". Les représentants du conseil des territoires du Nord-Ouest nous ont fait observer que les personnes qui s'étaient établies dans le district administratif de Yellowknife ne devraient pas être privées du droit de vote. Le comité a jugé à propos de se rendre à cette demande, en ajoutant un nouvel alinéa *d*), dont la rédaction comprend le district administratif de Yellowknife.

C'est un district à population dense où on trouve à peu près 1,400 votants dans un rayon de trois milles et demi. Bien qu'il s'agisse d'un nouveau district, le comité spécial a cru que priver ces gens du droit de vote serait injustifié et injustifiable.

L'hon. M. HANSON: Font-ils actuellement partie d'un district électoral quelconque?

L'hon. M. McLARTY: Non, et voilà pourquoi nous avons inséré spécialement l'alinéa *d*); autrement, ils n'auraient pas eu droit de vote. Il est vrai que l'on aurait pu étudier le cas d'autres personnes dans les Territoires du Nord-Ouest, mais la chose a semblé impraticable, à cause de l'étendue de la région et des frais énormes que cela aurait pu comporter. Le comité a essayé d'étendre l'application du bill le plus possible sans qu'il fût nécessaire d'accroître indûment la dépense.

Le troisième amendement important est celui que l'on trouve à l'alinéa *c*) du paragraphe 2 de l'article 4. Au cours de ses observations, l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) a signalé le fait que ce paragraphe pourrait permettre aux provinces de déterminer ceux qui pourraient voter lors de ce plébiscite. Il est à remarquer que lors du plébiscite tenu en 1898 on se servit seulement des listes provinciales.

L'hon. M. HANSON: Nous n'avions pas alors de listes fédérales.

L'hon. M. McLARTY: Non, le chef de l'opposition a raison, nous n'avions pas de listes pour le Dominion. La Loi des élections de 1938 contenait certaines interdictions; mais, pour qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet nous avons décrété par l'alinéa *c*) que la mesure provinciale ne sera appliquée qu'au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi. Cela fait disparaître la possibilité, comme l'a laissé entendre l'honorable représentant de Rosthern, que l'application de la loi provinciale soit, d'ici la tenue du plébiscite, étendue de façon à faire perdre le droit de vote à d'autres électeurs au Canada.

Il me semble que ce sont là les principales modifications conseillées par le comité spécial. Il suffit de parcourir le projet de loi pour constater les changements secondaires. Les mots insérés par exemple à l'article 4, alinéa *c*) du paragraphe 2, sont les suivants: "au moment de la mise en vigueur de la présente loi." Le chef de l'opposition reconnaîtra le changement. Cette disposition restreint simplement la modification du droit qu'a une province de changer une liste électorale, au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

Je crois avoir souligné toutes les modifications importantes. Il convient évidemment d'en effectuer d'autres d'ordre secondaire pour donner effet aux premières. Le comité spécial a aussi examiné certains autres problèmes. Il a été question, tant au cours du débat sur la résolution que durant celui qui s'est élevé sur la deuxième lecture du projet de loi, de décomposer le coût. Le chef de l'opposition a demandé que le comité spécial fût saisi de cette ventilation et qu'on la versât ensuite au compte rendu. On a répondu à la première partie de ce vœu, et j'imagine que je servirais les fins du comité en con-

signant au hansard les chiffres en question. En voici les détails:

Voici une estimation détaillée du coût de la tenue d'un plébiscite, si la méthode de compilation des listes de votants est adoptée et si le Gouverneur en conseil adopte un tarif de compensation moins élevé que celui des dernières élections générales.

1.	Fournitures, y compris bulletins de vote, livrets d'instruction, index, cahiers de scrutin, livrets d'inscriptions et autres formules en blanc destinées au directeur général des élections		$ 80,000
2.	Aide temporaire au bureau du directeur général des élections		7,500
3.	Dépenses diverses du bureau du directeur général des élections, telles que papeterie, télégrammes, etc.		3,000
4.	Services personnels des officiers rapporteurs, 32,000 bureaux à $4		128,000
5.	Commis pour aider les officiers rapporteurs, 32,000 bureaux à $1.50		48,000
6.	Dépenses diverses des officiers rapporteurs, 243 à une moyenne estimative de $50		12,150
7.	Loyer des bureaux des officiers raporteurs,		
	80 à $75	$ 6,000	
	163 à $50	8,150	
			14,150
8.	Secrétaires d'élection,		
	123 à $25	$ 3,075	
	120 à $10	1,200	
			4,275
9.	Impressions commandées par les officiers rapporteurs		17,000
10.	Enumérateurs urbains 3,500,000 noms à 7c.		245,000
11.	Enumérateurs ruraux, 3,500,000 noms à 7c.		245,000
12.	Sous-officiers rapporteurs, 32,000 à $6		192,000
13.	Greffiers du scrutin, 32,000 à $3		96,000
14.	Bureaux de votation, urbains,		
	12,000 à $8	$ 96,000	
	2,000 à $4	8,000	
			104,000
15.	Bureaux de votation, ruraux,		
	16,000 à $5	$ 80,000	
	2,000 à $3	6,000	
			86,000
16.	Bureaux provisoires de votation, 200 à $41		8,200
17.	Constables, 10,000 à $2.50		25,000
18.	Frais de déplacement des préposés au plébiscite		50,000
19.	Allocations et dépenses des officiers rapporteurs spéciaux, des adjoints principaux, des scrutateurs, des adjoints aux écritures relativement aux votants militaires du Canada		50,000
20.	Divers		85,000
			$1,500,275

Le chef de l'opposition m'a prié en outre de faire connaître la date précise du plébiscite. Le comité est sans doute d'avis que la date la plus rapprochée est la meilleure. En déposant le projet de résolution, j'ai signalé la difficulté qu'il y aurait de tenir cette consultation avant dix semaines. C'est non seulement au comité qu'il appartient de dire quand le bill deviendra loi mais aussi à une autre assemblée. A noter aussi qu'il faudra obtenir la sanction royale. Je crois toutefois pouvoir assurer le comité que le plébiscite se tiendra le plus tôt possible. Le projet de loi prévoit que le scrutin se prendra un lundi, et c'est le directeur général des élections qui devra, dans une certaine mesure, fixer la date. Un autre point soulevé par le chef de l'opposition concerne la méthode à suivre pour enregistrer le vote des électeurs faisant partie de l'armée active. Le comité spécial a été saisi de cette question qui, à mon sens, est des plus intéressantes. Je ne crois pas qu'il soit inopportun de donner au présent comité un aperçu de la méthode exacte qu'on se propose de suivre.

L'hon. M. HANSON: Cela se trouve au complet dans cette brochure.

L'hon. M. McLARTY: A-t-elle été distribuée à tous les membres du comité?

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas.

L'hon. M. McLARTY: C'est justement ce à quoi je songeais quand j'ai proposé d'en donner lecture au comité. Il s'agit d'un mémoire préparé par le directeur général des élections et indiquant, de façon nette et précise, la méthode adoptée en 1940 pour recueillir le vote des électeurs stationnés autre-mer.

M. BLACK (Yukon): Je ne crois pas que le ministre ait raison de l'appeler le vote des électeurs d'outre-mer; la méthode s'applique aussi à ceux qui sont au Canada.

L'hon. M. McLARTY: Aux votants qui sont dans l'armée. Il existe deux catégories de votants: les votants ordinaires et ceux qui sont dans l'armée; il s'agit ici de la méthode à suivre dans le cas des militaires. Voici:

Le vote des membres canadiens des armées ou des corps d'armée de Sa Majesté qui sont en service actif ou subissent leur instruction au Canada ou à l'étranger sera recueilli, à peu de choses près, tout comme le fut, lors des dernières élections générales, celui des électeurs faisant partie de l'armée active.

On nommera des officiers rapporteurs spéciaux qui établiront leurs bureaux à Londres, en Angleterre, à Terre-Neuve et à divers endroits au Canada.

Nous devrons, dans une certaine mesure, nous en rapporter au ministère de la Défense nationale pour ce qui est de l'emplacement exact où il y a concentration de troupes et où il serait possible de recueillir le vote. Nous tenterons, dans la mesure du possible, d'atteindre tous les votants, mais il s'en trouvera, de toute nécessité, que nous oublierons. Ainsi,

des Canadiens servent dans les forces impériales ou dans certaines parties du globe où il est impossible d'atteindre tous les votants. La seule assurance qu'on puisse donner au comité, c'est qu'on atteindra tous les votants que, de l'avis du ministère de la Défense nationale, il est possible d'atteindre.

M. LOCKHART: On pourrait faire venir les soldats qui montent la garde dans des régions éloignées?

L'hon. M. McLARTY: Je ne suis pas en mesure de répondre à une question aussi générale. La demande devrait, pour qu'on puisse y répondre, porter sur une région déterminée. Je serais porté à croire qu'il n'existe probablement pas, au Canada, de région que nous ne pourrions atteindre, mais il faudrait s'en rapporter là-dessus à l'avis du ministère de la Défense nationale. Je poursuis la lecture du mémoire:

Ces officiers rapporteurs spéciaux distribueront les bulletins de vote, enveloppes et autres fournitures utilisées au plébiscite, aux commandants choisis par le ministère de la Défense nationale et postés sur le territoire qui relève de leur commandement. Ces commandants désigneront, dans chaque unité, un officier qui sera chargé de recueillir le vote des membres de son unité. Tout comme aux dernières élections du Dominion, les votes en cause seront enregistrés au moyen de ce qu'on appelle le vote par la poste. La votation aura lieu dans les neuf jours de semaine précédant immédiatement le jour du scrutin. L'officier commandant fixera les heures de la votation qui ne devront pas cependant s'établir à moins de trois par jour.

Tout votant militaire canadien qui veut déposer son vote au bureau de scrutin devra d'abord remplir une déclaration donnant son nom au complet, son numéro matricule, et affirmant qu'il est sujet britannique, n'a pas déjà voté sur le plébiscite et habitait ordinairement le Canada avant de s'enrôler. Il devra également donner le nom de l'endroit où il habitait ordinairement au Canada, en mentionnant le numéro et la rue.

Une fois la déclaration dûment complétée et signée par le votant et l'officier, le votant recevra un bulletin de vote à peu près semblable à celui utilisé au Canada, ainsi qu'une enveloppe intérieure; il se rendra ensuite dans un compartiment où il marquera secrètement son bulletin. Le bulletin sera ensuite plié, puis inséré dans l'enveloppe intérieure sous les yeux mêmes de l'officier. L'enveloppe intérieure sera placée ensuite dans une enveloppe extérieure portant l'adresse de l'officier rapporteur spécial et dûment affranchie. Le votant déposera lui-même l'enveloppe au bureau de poste le plus rapproché ou dans une boîte postale voisine.

Les enveloppes extérieures parvenues à l'officier rapporteur spécial seront, dès leur arrivée, examinées et distribuées en paquets de 500. Chaque paquet sera numéroté consécutivement et emmagasiné en lieu sûr jusqu'au moment du pointage des bulletins.

A six heures, le jour du scrutin, l'officier rapporteur spécial et son personnel compteront les bulletins contenus dans chaque paquet de 500, et prépareront une déclaration spéciale sur le résultat obtenu dans le pointage de chaque paquet. Une période d'une semaine sera allouée pour le pointage des votes enregistrés par les votants militaires du Canada.

L'officier rapporteur spécial devra ensuite transmettre au directeur général du plébiscite, par télégraphe ou autrement, le nombre de bulletins affirmatifs et le nombre de bulletins négatifs déposés au sujet du plébiscite dans le territoire sous sa juridiction. Immédiatement ensuite, l'officier rapporteur spécial transmettra au directeur général du plébiscite le nombre des votes affirmatifs et le nombre des votes négatifs obtenus dans chaque paquet de 500 enveloppes extérieures arrangées suivant la méthode indiquée précédemment.

L'hon. M. STIRLING: Tout semble indiquer qu'une forte proportion des 27,000 marins ne pourra voter.

L'hon. M. McLARTY: Le directeur général des élections étudie présentement la question avec le ministère de la Défense nationale pour le service naval. Naturellement, plusieurs de ceux qui sont maintenant en pleine mer pourront difficilement exercer leur droit de suffrage. Le directeur général des élections a expliqué au comité spécial qu'il avait su que le ministère de la Défense nationale pour le service naval verrait à faciliter à tous l'exercice de ce droit. L'honorable député comprendra, j'en suis certain, que nous n'avons l'intention d'en exclure personne mais qu'inéluctablement il y aura des exceptions.

L'hon. M. HANSON: Le ministère du Service naval peut, s'il le désire, atteindre la grande majorité des votants.

L'hon. M. McLARTY: Il le désire vraiment, et le comité peut compter que rien ne sera négligé pour procurer à tout militaire qu'il peut atteindre, qu'il soit de la marine, de l'aviation ou de l'armée, l'occasion d'exercer son droit de suffrage. C'est affaire d'organisation. Le comité a fait savoir au directeur général des élections, et en termes nets, qu'il entendait faire voter le plus de monde possible, et le directeur en a convenu.

M. DIEFENBAKER: Dans le pointage des votes militaires, procédera-t-on collectivement, par circonscription ou par province?

L'hon. M. McLARTY: Collectivement, sans tenir aucun compte de tel ou tel comté ou division électorale. La résolution a suscité d'autres propositions; par exemple, le chef de l'opposition aurait voulu que le votant, avant d'obtenir son bulletin de vote, fût tenu de montrer sa carte d'inscription. Le comité a étudié de près la suggestion, et a tiré cette conclusion: puisqu'il s'agit de faire voter le plus de monde possible il importe d'entraver le moins possible l'exercice du droit de suffrage. On a pensé que les avantages que pouvait procurer la présentation de la carte d'inscription avant le dépôt du bulletin de

vote disparaîtraient devant le fait que plusieurs de ceux qui désireraient voter (ainsi le veut la loi, c'est entendu) pourraient...

L'hon. M. HANSON: Ainsi le veut la loi.

L'hon. M. McLARTY: C'est entendu, mais qui pourraient ne pas l'avoir, par inadvertance. Pour les fins d'identification la carte ne renseignerait que sur un point, le nom. La personne inscrite doit avertir le ministère de tout changement d'adresse, mais la carte elle-même n'en fait pas mention. Pour cette raison, bien qu'on l'ait étudié attentivement, on a cru qu'il comportait plus d'inconvénients que d'avantage.

Ensuite, jeudi dernier, l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a déclaré qu'il y aurait peut-être moyen d'obtenir une nouvelle inscription si on subordonnait le droit de vote à l'inscription préalable. Le comité a étudié cet aspect de la question mais, là encore, eu égard aux diversités d'âges des inscrivants par rapport aux votants, et considérant que, en tout état de cause, un grand nombre de votants en activité de service échapperont à l'inscription, on a cru préférable d'opter pour un mode plus souple de scrutin sans rendre l'inscription obligatoire. Cette manière de procéder qui, d'une part, n'aurait rien de coercitif aurait, d'autre part, pour effet d'encourager l'électeur à se rendre aux urnes.

Un autre point que le comité a étudié est celui qu'a mentionné l'honorable chef de l'opposition relativement à cet article de la loi qui permet à une personne qui a l'intention de voter, et dont le nom ne figure pas sur la liste, de le faire au moyen d'une attestation. C'est un point que le comité a étudié avec grand soin. Bénéficiant des lumières du Directeur général des élections, ainsi que de son conseiller juridique, le comité en est venu à la conclusion que les listes extensibles donnent indiscutablement de bons résultats à la campagne. Quant à la situation dans les villes, vu l'affluence de la population, on peut dire avec assez de justesse que l'on n'a pas tiré parti des avantages des listes extensibles. On y a toutefois recouru dans certaines provinces, par exemple en Saskatchewan et dans des municipalités urbaines ayant jusqu'à dix mille habitants. Les témoignages présentés au comité, et qui ont indubitablement motivé sa décision en la matière, attestent que ce système de scrutin s'est avéré satisfaisant partout où il a été employé.

L'hon. M. HANSON: L'a-t-on essayé à Montréal?

L'hon. M. McLARTY: Non, on ne l'a pas essayé à Montréal, ni dans tout autre grand centre de population de plus de 10,000 âmes.

[L'hon. M. McLarty.]

Mais comme il a donné satisfaction partout où il a été mis à l'épreuve, le comité a cru que peut-être son emploi sur une plus vaste échelle ne comporterait aucun désavantage et ne nuirait en rien au scrutin lui-même. En d'autres termes, le seul fait qu'il n'a pas été essayé sur une plus vaste échelle ne peut permettre de dire que, parce qu'il a réussi partout ailleurs, ce n'est pas une raison pour l'employer dans une sphère plus étendue. En conséquence, le comité a jugé que pour les fins du présent plébiscite le système des répondants et des attestations pourrait être tenté avec avantage; on a cru qu'il donnerait satisfaction.

M. HOMUTH: Le secrétaire du scrutin ou l'officier rapporteur peut-il se porter garant pour un votant?

L'hon. M. McLARTY: Je dirai que non; du moins, c'est ce que je crois. Celui qui se porte garant doit être un votant qualifié du même arrondissement.

M. HOMUTH: Puis-je insister car je crois le point important. Des gens se présenteront au bureau de scrutin croyant que leur nom se trouve sur la liste, mais ils découvrent qu'il ne s'y trouve pas. Pour exercer leur droit de suffrage, il leur faudra trouver quelqu'un qui se portera garant pour eux. Mais une fois entrés dans le bureau de scrutin, ils ne peuvent plus en sortir. Ils ne pourraient donc exercer leur droit de suffrage.

L'hon. M. McLARTY: C'est là une question de règlement que je désire étudier davantage. Mais je dirai ceci: nous avons l'intention d'afficher une liste des votants, et quiconque désire voter peut se donner la peine, s'il le veut bien, de voir si son nom est sur la liste. J'ai l'impression qu'une personne qui sort du bureau de scrutin n'est pas par le fait même privée de voter. Je crois qu'elle n'est privée de ce droit que si elle refuse de prêter le serment.

M. HOMUTH: D'après la loi, si une personne sort du bureau, elle ne peut entrer de nouveau et voter.

L'hon. M. McLARTY: Je ne mettrai pas en doute le bon jugement de l'honorable député sur ce point, car je sais que son expérience dans ce domaine est plus grande que la mienne.

M. HOMUTH: J'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine.

M. COLDWELL: C'est ainsi qu'un grand nombre de votants ont été privés de leur droit de suffrage en 1917.

L'hon. M. McLARTY: Un votant ne peut revenir et voter s'il a refusé de prêter le

serment, mais s'il entre simplement dans le bureau puis en sort, on ne peut l'empêcher d'entrer de nouveau. Je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements sur ce point.

M. MacINNIS: Ne confondons-nous pas deux choses, l'isoloir et le bureau de scrutin. Quand une personne est entrée dans l'isoloir, elle ne peut certainement voter de nouveau.

L'hon. M. McLARTY: Je m'en suis tenu simplement aux paroles de l'honorable député de Waterloo-Sud. Il devrait être question du bureau de scrutin.

L'hon. M. HANSON: Aucune limite n'est fixée quant au nombre de votants pour qui un électeur peut se porter garant; c'est-à-dire, aucune limite à la garantie en masse. Le ministre voit mon point; il pourrait y avoir un coup monté.

L'hon. M. McLARTY: La seule restriction à ce sujet se trouve dans l'article de la loi qui fixe des peines sévères pour quiconque se porte garant d'une personne qui n'a pas le droit de suffrage. En dehors de là, aucune limite n'est fixée quant au nombre de personnes pour lesquelles une autre peut se porter garant. La limite n'a trait qu'aux sanctions imposées à quiconque se porte garant illégalement.

D'autres questions ont été à l'étude devant le comité, mais j'ai traité, je crois, des plus importantes et je proposerais de renvoyer les autres au moment où nous étudierons le bill article par article.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit il y a un instant, j'ai l'intention maintenant de donner lecture d'une lettre très importante et très intéressante qu'un distingué citoyen canadien a envoyée au premier ministre de Grande-Bretagne. M. Churchill l'a reçue ce matin; elle a été envoyée par "Ferry command". La lettre est datée de Montréal, le 26 février 1942. En voici le texte:

Montréal, 25 février 1942.

Monsieur le Premier Ministre,

Un citoyen du Commonwealth, si modeste soit-il, si inconnu soit-il du premier ministre d'Angleterre, a toujours le droit de lui écrire, pour lui dire ses réflexions, et lui faire connaître sa pensée. Il y a des moments, rares certes, où l'exercice de ce droit devient un devoir. Je pense, que, pour moi, ce temps est aujourd'hui venu.

Winston Churchill, celui qui vous écrit est un Canadien de langue française, loyal sujet du Roi du Canada, fidèle à la culture française, dévoué à l'union franco-britannique au Canada; souhaitant de toutes ses forces un effort de guerre total; il pense que l'avenir du monde est lié à la Victoire des nations coalisées pour la défense des institutions libres.

Il est un de vos admirateurs. Vous êtes le héros symbolique de cette guerre. Porté au pouvoir par un passé de combat contre les trahisons de l'apaisement, vous avez à une heure de tragique responsabilité incarné l'esprit de résistance de l'Angleterre, l'esprit de sacrifice du Commonwealth; l'esprit de combat sans merci contre les forces criminelles du mal; l'esprit de la Victoire. Cet esprit, vous l'avez insufflé à toute la coalition. Après l'abandon de la Tchéco-Slovaquie, stupide et déshonorant; après la destruction de la Pologne; après le désastre de l'expédition de Norvège; après la défaite de la Hollande et de la Belgique; après la défaite de l'armée française et la capitulation de Bordeaux, l'Angleterre s'est trouvée seule, avec son Commonwealth, devant le monstre nazi. L'attitude de la Russie était incertaine et ambiguë; les Etats-Unis, loin dans l'espace et distants par la pensée, désarmés, comme un peuple dévoué aux œuvres de paix, se croyant protégés par les deux océans qui baignent ses côtes. Dans cette situation, désespérée, vous n'avez pas désespéré. Vous avez fait passer sur les foules accablées, un souffle de courage et d'espoir. Animée par vous, l'Angleterre a fait face avec un esprit de sacrifice total, aux responsabilités écrasantes que lui imposait un sens du devoir intransigeant, et qu'elle prenait seule avec le Commonwealth; et qui engageaient toute son existence, et celle de l'empire. Et parce que vous avez exprimé avec une magnifique puissance verbale, avec une résolution sans défaut, la volonté profonde de l'Angleterre de périr plutôt que de se soumettre, vous avez réalisé cette première condition de la Victoire: la volonté de victoire; la confiance dans la victoire. Et parce que le monde vous doit cela, la reconnaissance de l'histoire vous est acquise.

Aujourd'hui, une tâche nouvelle, plus rude, plus difficile, et qui demande d'autres vertus, vous attend. La victoire ne fleurira vos étendards, que si vous vous attachez à accomplir exactement cette tâche, avec la tenacité qui marque votre personnalité et votre masque. Vous avez coalisé la conscience et la volonté universelles autour du combat pour la liberté; il y fallait du cœur et de l'éloquence; vous aviez l'un et l'autre, vous avez réussi; aujourd'hui, il faut vaincre.

Aujourd'hui, il faut vaincre. . . Il n'est plus question d'éloquence.

C'est maintenant question de vigilance technique de tous les instants; d'intelligence dans l'imagination; de férocité dans la critique; d'ardeur dans la construction; d'animation passionnée des services, certes dévoués à la victoire; mais pour certains, en vérité pour tous, à des degrés divers, bureaucratisés dans une redoutable ankylose. . . Le devoir des chefs politiques est certes souvent de couvrir leurs services, s'ils sont dignes de la confiance de la Patrie, et s'ils sont contraints de subir dans le silence, des attaques injustes. Mais, le devoir des chefs politiques, est, avant tout, de les contrôler, de les critiquer, de les animer, de les brutaliser; de briser les routines accumulées; d'éliminer l'incapacité et la paralysie; de créer dans les services civils et militaires un milieu accueillant à l'esprit, à l'imagination, à l'action de la pensée, à l'action réalisatrice et constructive, de toute catégorie. . . Pas de confiance systématique; une défiance systématique, de méthode, est nécessaire. Ne croyez pas que les services se réformeront eux-mêmes, par des mécanismes internes; tout organisme biologique, ou social, tend par une pressante loi naturelle à persister dans sa forme et dans son être; il ne peut être transformé que de l'extérieur. On ne change pas la nature des hommes: on change d'hommes.

Ne croyez pas, Winston Churchill, que je sois à un degré quelconque systématiquement pessi-

miste. Je crois, sans réserve, à la possibilité de la victoire. Mais, il faut des changements de méthode, des changements d'hommes. Les démocraties croient trop facilement qu'il suffit des changements de ministres: ce n'est que le commencement: c'est dans tous les services, dans toutes les administrations de l'Etat; à tous les degrés de la hiérarchie que ces remaniements de personnel, et de méthode de pensée et d'action s'imposent. Tant d'événements désastreux viennent de se succéder, qu'il n'est pas possible d'échapper à la pensée qu'il y a quelque part, une carence de l'initiative; et que la direction intellectuelle de la guerre, est entre des mains et des cerveaux, dont certains, aux postes de commande et de responsabilité techniques, ne sont pas d'une classe digne des sacrifices que consentent les hommes et les peuples. Les slogans de l'autruche règnent dans bien des esprits, dans les grands services de l'Etat "L'Angleterre a toujours gagné, dans chaque guerre, au moins une bataille, la dernière". Trop de chefs de l'Amirauté pensent, sans doute, qu'il suffit d'être l'Angleterre pour être invincible; et dans leur esprit, la colonne qui commémore Trafalgar, et la tradition de Nelson, suffisent à constituer une promesse définitive de victoire. Rudyard Kipling aurait donc eu raison d'écrire: "If blood be the price of Admiralty, Lord God, we have paid in full"...

Je ne ferai point ici l'inventaire douloureux des désastres qui se sont succédés; ils constitueraient un réquisitoire écrasant contre les services les plus respectés de l'Angleterre. Ces désastres sont présents à l'esprit de tous; au vôtre, Winston Churchill. Evoquez seulement, devant votre jugement lucide et froid de grand serviteur de l'humanité, le souvenir des derniers, et représentez-vous la tragique inquiétude qui a pénétré le cœur des plus résolus, devant l'événement. Quoi!. . . Le *Prince of Wales*, et le *Repulse*, redoutables et magnifiques instruments de la science et de la technique navales, montés par de vaillants et savants équipages, voguent vers le combat, et, en quelques instants, comme des enfants, ils sont envoyés par le fond. Le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, et le *Prinz Eugen*, bombardés à longueur de semaines et de mois, blessés, dit-on, par de nombreux coups au but, quittant Brest, et dans un insolent défi qui force le respect, bravant la puissance anglaise, franchissent la Manche et le Pas-de-Calais, au mépris de la Royal Navy, de la Royal Air Force; des canons de Douvres.

Quelles méditations ces événements imposent! . . . Et quelles résolutions d'action, lourdes de responsabilité. Ne parlons pas de ces notes inspirées par les services, où les responsables ont fait exposer au public que le voyage du *Scharnhorst*, du *Gneisenau* et du *Prinz Eugen* était une fuite; que leur transfert dans la Mer du Nord constituait une amélioration de la situation navale de l'Angleterre; que la flotte anglaise avait dans sa haute et puissante habileté, évité de tomber dans le piège que lui tendaient les croiseurs et l'aviation d'Hitler. . . De telles informations sont une offense à l'esprit; une injure au sacrifice délibéré consenti par les combattants.

Vous avez courageusement annoncé aux peuples de la Coalition, de la sueur, du sang et des larmes. Les y voilà plongés. Ils acceptent l'épreuve et l'affrontent avec résolution. Votre devoir et votre action sont de limiter à l'inévitable, cette sueur, ce sang et ces larmes.

Ce n'est plus question de cœur et d'éloquence. C'est problème d'intelligence et d'action réformatrice, dans le détail, implacable. L'hygiène physique et mentale des hommes ne leur permet pas de travailler 24 heures par jour; mais les organismes de direction intellectuelle de la guerre, doivent travailler sans répit, en un travail continu. Rajeunissez impitoyablement les cadres de l'amirauté; ne jugez pas tous les hommes par vous-même, Winston Churchill; tous les vieillards n'ont pas votre jeunesse... Rajeunissez de dix ans, de vingt ans tous les états-majors. Renvoyez au prochain temps de paix les règles automatiques de l'avancement traditionnel. Que les jeunes chefs de guerre, qui ont conclu un pacte avec le succès et la victoire, reçoivent aussitôt, hors des règles établies, comme récompense, non des décorations, mais, sans délai, des augmentations immédiates dans le volume de leur commandement. Ayez auprès de vous, dépendant seulement de vous, vingt ou cent jeunes gens, militaires, marins, aviateurs, hommes de science, ingénieurs, civils, dont la fonction soit de penser, d'imaginer. Dont la mission permanente soit d'exercer une défiance permanente, passionnément constructive sur les projets, décisions, sur le fonctionnement de tous les services de l'Etat; armée, marine, aviation, affaires étrangères... Et de les contraindre à une action audacieuse et juvénile, qui seule, aura raison des Nazis. Faites souffler du haut en bas des services, un souffle de passion intelligente et frénétique.

Les combattants, partout, sont prêts, sombres et résolus, au suprême sacrifice. Le matériel est déjà immense; il augmente tous les jours avec une vitesse dont on dit—est-ce sûr—qu'elle donne le vertige. Faites que de telles ressources de courage et de matériel, n'aboutissent pas à un rendement dérisoire par le manque d'intelligence, d'imagination et de pensée de vieux chefs bureaucratisés.

Nous ne pouvons pas perdre la guerre! Vous êtes-vous écrié dans un mouvement d'éloquence qui a ému le monde, et l'a confirmé dans son espoir et sa volonté. Croyez, Winston Churchill, que dans le domaine des échecs, rien n'est impossible à de vieux services ankylosés et fossilisés.

Pensez, comme on le fit souvent, au cours de la précédente guerre, à la magnifique statue de la Victoire de Samothrace, faite pour couronner la proue d'un navire victorieux. Elle est toute vêtue de vent; les ailes déployées ne demandent qu'à prendre leur essor. Mais la Victoire n'a pas de tête... La direction intellectuelle de la guerre, reste à créer, à organiser, à animer. Il y faut, non des comités où se réunissent périodiquement de hauts chefs de service, déjà accablés par les responsabilités de leur administration, pour faire de la coordination, et traiter les problèmes qu'a soulevés l'initiative de l'ennemi. Il y faut un Brain Trust, jeune et ardent, dont cette action permanente de pensée, d'imagination, de critique, de contrôle, soit la fonction; et qui dispose de votre pouvoir, pour briser toutes les résistances; commissaires permanents, au service de la pensée, dans les services et les administrations.

La Victoire est à ce prix.

Winston Churchill, vous êtes le dos au mur, face à cette tâche.

Je vous présente, Monsieur le Premier Ministre, mes respectueuses salutations,

(Signé) EMILE VAILLANCOURT.

Au très honorable Winston Spencer Churchill,
C.H., M.P.,
Premier ministre,
10 Downing Street,
Londres, Angleterre.

[M. Pouliot.]

L'hon. M. HANSON: Je n'ai aucune idée du motif qui a pu faire porter cette lettre au compte rendu. Je ne l'avais pas très bien saisie, mais je la lirai. Si le Gouvernement savait ce qu'elle contenait, le premier ministre aurait dû, il me semble, invoquer le Règlement pour empêcher qu'elle fût consignée au hansard.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne connaissais rien de cette lettre, mais je crois qu'elle a beaucoup de bon.

L'hon. M. HANSON: Peut-être, je n'en sais rien.

M. POULIOT: Si l'honorable député n'en sait rien, il n'a qu'une chose à faire: se taire.

L'hon. M. HANSON: Cette remarque, il me semble, devrait être rayée du compte rendu; c'est une remarque impertinente de la part de l'honorable député de Témiscouata.

M. POULIOT: Elle n'a rien d'impertinent.

L'hon. M. HANSON: A mon sens, elle ne devrait pas paraître au compte rendu. Il n'a pas le droit de faire une interruption de ce genre. Les remarques que je ferai aujourd'hui se rapportent toutes au projet de loi à l'étude. J'ai constaté avec regret, d'après l'exposé du ministre, que le comité spécial a rejeté certaines propositions que j'avais faites lors de l'étude de la résolution en comité. Je vous entretiendrai brièvement de chacune de ces propositions mais, tout d'abord, je désire protester vigoureusement contre la déclaration faite par le ministre vers la fin de son discours, à l'effet que les votes des soldats seront comptés en bloc. Les soldats, les matelots et les aviateurs, il me semble, voudront savoir comment leurs votes ont été répartis par circonscriptions ou au moins par provinces. La répartition par votes négatifs et positifs ne donnera satisfaction ni aux soldats ni à nous-mêmes.

Le bill que le comité de la Chambre est maintenant appelé à étudier, du moins la réimpression nécessitée par le rapport du comité spécial, diffère totalement en principe, sinon par la forme, sauf en quelques cas, du projet de loi adopté en deuxième lecture, la semaine dernière. A mon sens, se servir d'un projet de loi de nature aussi générale pour y ajouter des réserves qui le transforment en un bill d'application particulière, est la façon la plus maladroite possible de rédiger une mesure. Au point de vue rédaction, rien ne pourrait être plus gauche. Je ne comprends pas pourquoi le bill a été présenté dans sa forme initiale à moins que le Gouvernement ne se proposât d'admettre le principe du plébiscite dans notre régime. Ce n'était pas l'intention du premier ministre, car ni lui, ni le secrétaire d'Etat n'ont jamais rien dit qui pût indiquer leurs approbation de ce principe. Le projet de loi aurait dû être retiré et soumis de nouveau comme bill spécial s'appliquant au plébiscite projeté. Au lieu de cela, on a ajouté certaines restrictions spéciales ainsi que le bulletin de scrutin comme le premier ministre nous l'avait promis; cependant, le reste du projet de loi garde son caractère général.

Je ne crois pas que le Gouvernement consente maintenant à suivre mon conseil et à retirer le bill pour en présenter un autre rédigé comme il devrait l'être. J'approuve les restrictions prévues par les modifications, c'est-à-dire les restrictions se rapportant au bulletin de vote, j'approuve également les restrictions stipulant que ce bulletin ne s'appliquera que dans le cas du plébiscite actuel. En ce moment, je ne m'oppose qu'à la méthode suivie pour arriver à ce résultat. A mon titre d'avocat, cette méthode de rédaction me répugne et je suis convaincu qu'elle ne plaît pas davantage au secrétaire d'Etat. Celui qui a rédigé ce projet de loi s'est laissé guider par un certain principe, alors que le Gouvernement se proposait, si je ne m'abuse, d'en adopter un autre. Je n'en dirai pas plus long au sujet de la rédaction du projet de loi. Le ministre a indiqué trois changements. Dans l'article 2 *d*), on a donné une nouvelle définition à "district électoral" de façon à inclure le district administratif de Yellowknife. C'est très bien. Là où quatorze cents personnes habitent un lieu contigu, un territoire non inclus dans un district électoral, elles devraient avoir le droit de suffrage. Je ne m'y oppose aucunement. L'article 3 (1) restreint la tenue du scrutin à la question inscrite sur le bulletin. J'ai quelques brèves observations à faire sur la question du scrutin. La question est celle qu'a mentionnée le premier ministre dans son discours du 25 février. Je n'ai pas comparé les deux textes, mais je suppose qu'ils sont identiques.

L'hon. M. McLARTY: Ils sont identiques.

L'hon. M. HANSON: Je me demande pourquoi on a adopté cette formule, pourquoi on a répété la même question. Cependant, je ne soulève aucune opposition, mais il me semble plutôt étrange d'en agir ainsi. Pourquoi ne demande-t-on pas au votant de voter "oui" ou "non". Deux questions sont soumises au votant, et on lui demande de tracer une croix après "oui" ou "non", suivant le cas.

L'hon. M. McLARTY: J'avais l'intention de discuter ce point au cours de mes remarques, et je me demande si l'honorable député

me permettra une explication en ce moment. C'est là une question que le comité a étudiée avec grand soin. D'aucuns étaient d'avis que peut-être on pourrait s'en tenir à une question à laquelle le votant répondrait par un "oui" ou un "non". La décision du comité fut prise à la lumière du témoignage du directeur général des élections qui a expliqué que c'était là la formule de bulletin employée à plusieurs reprises sous le régime de la loi de tempérance du Canada, et que les résultats avaient été très satisfaisants. Plusieurs membres du comité, avant d'avoir entendu ce témoignage, étaient d'avis qu'une seule question à laquelle le votant répondrait "oui" ou "non" serait préférable; après l'explication, ils en décidèrent autrement. La procédure semble inutilement longue, mais le comité en a jugé ainsi.

L'hon. M. HANSON: Je remercie le ministre de cette explication et il se peut qu'il y ait beaucoup de bon dans ce qu'il a dit. Je n'aurais jamais songé à répéter la question. Quoi qu'il en soit, j'espère que tout ira pour le mieux. Lors de l'étude du bill en comité, je poserai au ministre quelques questions précises concernant certains articles. Je ne m'y arrêterai pas en ce moment.

Je me demande si le Parlement a jamais consenti à l'imposition de sanctions au moyen de règlements qui ne lui avaient pas été soumis auparavant. Je me trompe peut-être mais, à mon sens, c'est une grande erreur que d'imposer des sanctions dans des règlements qui, en vertu de ce bill, ont force de loi, qui peuvent être modifiés du jour au lendemain par le Gouverneur en conseil, sans jamais être soumis au Parlement, et en vertu desquels on peut jeter un individu en prison.

L'hon. M. McLARTY: Je rappellerai à l'honorable représentant que les règlements ne renferment pas une seule sanction que le Parlement du Canada n'a pas approuvée.

L'hon. M. HANSON: Je crois que le ministre, dans sa déclaration précédente, a fait une exception.

L'hon. M. McLARTY: Elle est comprise dans le projet de loi.

L'hon. M. HANSON: Le Parlement actuel n'a pas approuvé ces règlements. Le fait pour un gouvernement de présenter une mesure qui impose, au moyen de règlements, des sanctions pouvant entraîner l'incarcération d'un individu sans que les représentants du peuple soient consultés, voilà qui sent la dictature pour ne pas dire plus. Je m'oppose à cette façon de procéder. C'est nier le libéralisme, la démocratie elle-même que d'imposer, dans un pays démocratique, des sanctions mettant en jeu la liberté de l'individu sans que les représentants du peuple soient consultés.

Je ne désire pas discuter des sanctions. Le ministre a dit que les règlements étaient sensiblement les mêmes que ceux établis par la loi des élections. Je soulignerai une exception. La population de ce pays s'oppose à l'emploi du bulletin de vote numéroté, car celui-ci est, sans aucun doute, en contradiction avec le principe du secret dont doit s'entourer le vote. Si le ministre veut bien consulter la loi des élections fédérales, 1938, il lira ce qui suit au chapitre 46, article 28, paragraphe 5:

(5) Les bulletins de vote doivent être numérotés au verso de la souche et du talon, le même numéro étant imprimé ou écrit sur la souche comme sur le talon. Chaque bulletin de vote doit porter au verso une impression du cliché d'imprimeur fourni par le directeur général des élections, en conformité du paragraphe deux de l'article treize de la présente loi.

Le paragraphe ajoute que les bulletins de vote doivent être reliés ou brochés. L'article 15 des règlements du plébiscite concernant le votant ordinaire stipule ce qui suit:

15. (1) Immédiatement après la proclamation, le directeur général du plébiscite verra à ce que les bulletins de vote devant servir au plébiscite tenu en vertu de la loi de 1942 sur le plébiscite fédéral et les règlements édictés à cette fin, soient imprimés aux deux côtés, numérotés à la suite, perforés et reliés en livrets de vingt-cinq...

Si cette disposition demeure dans les règlements, tout sous-officier rapporteur et toute personne présente au lieu du scrutin pourront, s'ils le veulent, connaître le verdict de chaque votant. Je ne crois pas que le ministre ait eu cette intention. Je me demande comment ce détail a pu échapper à l'attention scrupuleuse du comité, car si nous devions adopter au Canada la méthode de numéroter les bulletins de vote, il n'y aurait guère de meilleur moyen, croyez-m'en, de savoir dans quel sens tel votant a enregistré son bulletin. Le numérotage des talons garantit contre toute fraude depuis le moment où les bulletins passent des mains du sous-officier rapporteur au compartiment secret et celui où les documents lui sont remis. C'est entendu, mais les talons sont détachés des bulletins avant que ces derniers soient déposés dans l'urne. J'espère que le premier ministre, qui m'écoute attentivement, comprendra ce que je veux dire. Numéroter les bulletins aux termes des dispositions de l'article 15 des règlements équivaut à enlever au scrutin tout le secret qui doit l'entourer. J'invite l'honorable député à bien examiner la question. Je demande de modifier le règlement, et sans qu'il soit nécessaire d'en expliquer toutes les raisons. Il est certain que c'est agir contrairement aux dispositions de la

loi des élections, ce que j'ai démontré. Ce n'est pas non plus suivre effectivement les dispositions du paragraphe 5 de l'article 28 de la même loi. Si l'on maintient cela dans les règlements cela va directement à l'encontre du scrutin secret, permet l'identification des votants et promet des abus inimaginables. J'invite le Gouvernement à les faire modifier. En rédigeant les règlements en conformité des dispositions du paragraphe 5 de l'article 28 de la loi, on corrigera le vice que j'ai signalé. Je ne devrais pas être obligé d'appuyer sur ce point. Tous admettent que le scrutin devrait être secret. Je ne puis comprendre comment le directeur général des élections, vu les dispositions du paragraphe 5 de l'article 28 de la loi, a pu rédiger ainsi les règlements, ni quelle a bien pu être son idée. Je ne puis imaginer un seul instant que le Gouvernement lui ait donné de pareilles instructions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non certes.

L'hon. M. HANSON: Non, et je ne voudrais pas prêter au Gouvernement une pareille arrière-pensée. Si le ministre comprend bien le point que j'ai soulevé, je pense qu'il nous dira sans plus de délai que cette partie des règlements devraient être modifiée.

Si les règlements n'ont pas subi un examen des plus sévères, il pourrait se présenter d'autres cas où ils ne se conforment pas suffisamment aux dispositions de la loi des élections. J'ai déclaré, lorsque la Chambre était formée en comité, que les règlements devraient constituer des instructions et des interprétations, sans présenter aucun caractère législatif.

C'est un principe très sain, mais on ne l'a pas suivi. Il semble que le Gouvernement n'ait jamais eu l'intention de le suivre. J'avoue que cela prendrait du temps, mais après tout, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une question importante, même si dans le moment elle se limite à un seul plébiscite. Nous ne devrions pas recourir à des règlements pour faire ce que, jusqu'ici, nous avons toujours accompli par voie législative, conformément à la loi générale du pays. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement a le pouvoir de modifier n'importe lequel de ces règlements. Qu'on lise l'article 9, ainsi conçu:

9. (1) Aux fins de la présente loi, le gouverneur en conseil peut édicter les règlements utiles pour la tenue efficace du plébiscite et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour l'impression, la distribution et la publication de la loi et des instructions émises sous son empire, la préparation des listes de votants et autres documents.

Je signale en particulier le paragraphe 3:

(3) Tous les règlements établis sous le régime de la présente loi ont la même force et le même effet que s'ils y étaient édictés.

Je désapprouve la façon de légiférer par voie de règlements, même si le Gouvernement est d'avis qu'il y a nécessité de procéder rapidement. Cette façon de procéder est mauvaise en principe, et on ne devrait pas y recourir en pratique. Qu'on imagine ce qui se passerait si mon très honorable ami était à ma place et moi à la sienne. Il s'y opposerait, veuillez me croire, et avec raison. J'ai poliment proposé au Gouvernement de ne pas agir de cette façon; on ne m'a pas écouté. C'est mal; c'est une façon mauvaise et antidémocratique de gouverner.

Au cours de mes remarques précédentes, j'ai parlé de la présentation du certificat d'inscription. Le comité m'a fait l'honneur d'étudier cette question; toutefois, d'après le secrétaire d'Etat, il a été unanime à rejeter ma proposition. J'avertis le ministre et le comité que beaucoup de Canadiens ont négligé de s'inscrire à l'occasion de l'inscription nationale. J'en ignore le nombre. Mais je vous ferai remarquer que la loi veut que chacun porte son certificat d'inscription sur soi. Les gens qui ne se sont pas inscrits sont des flanchards qui ne devraient pas voter à l'occasion de ce plébiscite dont le résultat peut être ou ne pas être important.

Celui qui ne s'est pas inscrit ne devrait pas voter. Tous les bons citoyens porteront leur certificat d'inscription. Je porte le mien, bien qu'on ne m'ait jamais demandé de le montrer. Je suis convaincu que tous les honorables députés en ont un sur eux. Le bill actuel permettrait à celui qui n'a jamais eu l'intention de s'inscrire, à un flanchard ou à tout autre, d'exercer son droit de vote. Devrait-on encourager un tel état de choses? Il n'est pas bien difficile de porter un certificat d'inscription. Le secrétaire d'Etat a dit que de l'avis du comité, certaines personnes, dans les régions rurales pourraient bien avoir oublié leur certificat d'inscription. On m'a parlé d'un homme dont on avait trouvé le certificat, après sa mort, dans un coffret de sûreté. Ce n'était sûrement pas là qu'il aurait dû le placer. Je connais peu d'endroits où il faudrait plus de temps pour l'obtenir.

Il n'existe aucune raison valable pour qu'une personne ne soit pas obligée de montrer son certificat d'inscription afin de pouvoir voter. Nous sommes en guerre et j'ai toujours cru que l'inscription nationale avait pour but de préparer la mobilisation du capital humain de la nation. On a intenté des poursuites à des personnes qui ne s'étaient pas inscrites; à d'autres pour des actions frauduleuses relativement à l'inscription et à d'autres encore pour avoir préparé des certificats falsifiés. Je ne vois cependant pas de raison pour que le Gouvernement donne le droit de vote à

celui qui a négligé de s'inscrire pour des raisons de sécurité, dirai-je. Je suppose qu'il est maintenant trop tard pour apporter les modifications voulues. Je ferai cependant remarquer que la loi oblige chacun à porter son certificat d'inscription sur lui. A moins que le Gouvernement ne suive mes conseils dans la préparation des règlements ou du projet de loi, il semblera dire à ceux qui ne se sont pas inscrits: "C'est la loi, mais nous ne l'appliquerons pas."

Je passerai maintenant à la question du vote ouvert dans certains centres urbains. J'ai déjà dit que dans certains districts ruraux, où un homme se porte garant pour un autre, le vote ouvert était sûr et convenable, parce que tout le monde s'y connaît et qu'il se trouve toujours quelqu'un pour se porter garant d'un autre et faire le serment requis. Cependant, j'avertis le secrétaire d'Etat que dans les grands centres urbains, le vote ouvert provoquera de graves abus et favorisera la fraude. Dans certaines circonscriptions de la ville de Montréal, il n'y a rien qu'on hésiterait à tenter en temps d'élections. Tout le monde sait que les élections de Montréal sont. . . je ne trouve pas d'expression pour décrire la fraude qui s'y pratique. La vieille organisation de Tammany Hall n'était pas pire que Montréal à cet égard.

On m'a parlé de centres moins importants, d'une population inférieure à 10,000 personnes, où le même homme s'était porté garant d'une douzaine d'électeurs. Mon collègue reviendra sur ce point un peu plus tard. C'est devenu une combine et c'est pourquoi j'affirme que le vote ouvert ne devrait pas exister dans les grands centres urbains. Je ne connais rien des autres grandes agglomérations, comme Toronto, mais on m'a raconté ce qui s'est passé à certains endroits et j'en suis venu à croire fermement qu'on ne peut prendre trop de précautions dans certaines grandes villes si on veut être assuré que le vote soit honnête. Les fraudes électorales sont variées. La mesure actuelle donne le champ libre aux fraudes qui se commettent lorsque personne ne se connaît et on aura affaire à de vraies combines. Je ferai remarquer au secrétaire d'Etat que s'il est vrai que des honorables députés sont convaincus que la méthode du vote ouvert est satisfaisante dans certains centres ruraux, il n'en est pas ainsi dans les centres urbains, où les conditions sont tout à fait différentes. Parce qu'une méthode est satisfaisante dans certaines conditions, il ne s'ensuit pas qu'elle le soit dans d'autres.

L'hon. M. McLARTY: J'ai fait plus que mentionner les régions rurales; j'ai mentionné les régions urbaines dont la population atteint le chiffre de 10,000.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: C'est à peu près la population de la ville où je demeure. Dans ma jeunesse, comme la plupart des jeunes gens, j'y connaissais pour ainsi dire tous les adultes. Je ne saurais dire qu'il en va de même aujourd'hui. Je n'y vis que six mois par année. En général, dans les villes de 10,000 âmes ou moins, la plupart des gens connaissent tous les adultes de vue ou personnellement. S'il n'est pas trop tard, qu'on remette ce point à l'étude.

Pour ce qui est de recueillir le vote des membres du service actif, je ne vois pas pourquoi on ne recueillerait pas une très forte proportion de leurs voix. En général, malgré quelques cas isolés, ils se trouvent réunis en assez grand nombre. Je songe aux troupes envoyées outre-mer qui sont toutes en Grande-Bretagne. Et les Canadiens enrôlés dans la Royal Air Force? Et les milliers de Canadiens de notre marine qui sont dans la flotte anglaise? Ces jeunes gens aimeraient à voter. Mon collègue compte un fils parmi eux; il voudrait voter. Quelles mesures prend le Gouvernement pour recueillir leur vote? Un grand nombre de nos aviateurs canadiens combattent avec la Royal Air Force et ne forment pas du tout un groupe à part. Je les ai vus à l'œuvre sous la direction de la Royal Air Force dans certaines régions de la Grande-Bretagne. Auront-ils la faculté de voter? J'ai peur que non, à moins qu'on ne nous donne des promesses à cet égard.

Je ne prévois pas beaucoup d'embarras au sujet du vote militaire, sauf quand les soldats se trouvent isolés. Je crois savoir qu'il y a des ingénieurs canadiens à Gibraltar et quelques canadiens remplissent peut-être les fonctions d'observateurs en Libye et ainsi de suite. Il serait presque impossible de recueillir le vote de ces derniers, je suppose, mais a-t-on songé à ceux qui sont à Gibraltar? Il importe que tous les soldats votent lors du plébiscite. Ils ont assurément leurs opinions à cet égard et sont désavantagés comparativement aux civils. On doit veiller avec soin à les faire voter.

Je regrette de n'avoir pas pu faire plus que de lire le mémoire dont le ministre a donné lecture cet après-midi et qui donne un aperçu de ce qu'on se propose de faire. Je n'ai pas eu le temps de lire les règlements sous l'empire desquels les soldats voteront. Je tiens à faire observer au ministre qu'à la dernière élection un nombre important de soldats n'ont pas déposé leurs bulletins. Je n'ai pas le mémoire sous la main, mais les autorités doivent sans doute savoir quelle est la proportion de ceux qui n'ont pas voté. Au Canada, la proportion de ceux qui ont voté

était importante, mais en Angleterre, les hommes n'ont pas tous déposé leurs votes.

Je résume pour ne pas trop retarder les délibérations du comité. Je m'oppose à la façon dont le bill est rédigé, mais, comme avocat, je dois reconnaître, bien que cela paraisse cocasse, qu'il répond à mon objection, c'est-à-dire que la mesure cessera d'être loi après le plébiscite. Dans son ensemble, le bill est assez bien rédigé, mais au point de vue de la forme légale du texte, étant donné ces nombreuses restrictions, ce n'est que du bousillage. Je m'en tiens encore à mon affirmation, savoir que, pour les raisons que j'ai énoncées, il serait sage de faire produire les certificats d'inscription. On ne devrait permettre à quiconque ne s'est pas inscrit de voter lors du plébiscite ou de toute élection.

Je discuterai certains articles du projet de loi à mesure que nous en aborderons l'étude et je demanderai des précisions au ministre. Il a annoncé un amendement à l'article 4 qui traite de la privation du droit de vote, et fait dater celle-ci de l'entrée en vigueur de la mesure. C'est entendu, pourvu qu'on adhère au principe à la base de l'article en question. Comme il en sera sans doute ainsi, cela répond à certaines objections formulées en comité. Je poserai au ministre quelques questions relatives à la privation du droit de vote.

D'abord, les Doukhobors. Nous avons vu de ces gens dans l'Ouest et on nous a dit que les hommes faisaient faire les travaux de la ferme par les femmes, pendant qu'ils allaient s'embaucher ailleurs. Les jeunes gens ne s'étaient pas inscrits en exécution de la loi sur la mobilisation et cherchaient à prendre les emplois de ceux qui s'étaient enrôlés dans l'armée. A mesure que la main-d'œuvre se fait plus rare, nombre de Doukhobors obtiendront des emplois. Il n'y a pas lieu de tolérer pareil état de choses au Canada. Le ministre pourra peut-être nous donner les détails de la loi provinciale qui exclut certaines personnes du droit de vote en Colombie-Britannique. Je ne suis pas au courant. Nous désirons savoir ce qui en est des Japonais et combien de militaires d'origine japonaise auront le droit de voter. J'entends poser d'autres questions similaires.

J'ai mentionné les Doukhobors. Un jeune homme se présentant pour voter perdra, dans certaines conditions, le droit d'obtenir un sursis pour le service militaire. Donc, il ne se présentera probablement pas au bureau de scrutin. Mais qu'en est-il de son père, de sa mère, de ses sœurs, de ses cousines et de ses tantes? Leur permettra-t-on de voter dans la Saskatchewan, par exemple? Je pose la question et j'attends une réponse. Un jeune homme refuse de combattre, il refuse de s'inscrire, mais toute sa famille pourra voter. Je conviens que la question est difficile, mais telle a été la situation depuis l'arrivée de ces gens au Canada. Ensuite il y a les Mennonites. Je ne les connais guère.

J'ai lu avec un vif intérêt les décrets du conseil relatifs aux objecteurs de conscience. Je ne les interprète pas, du point de vue juridique, de la même manière que les deux partis les ont interprétés jusqu'ici, mais peut-être voulait-on surtout s'éviter des ennuis. On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif. Ce dicton renferme un gros fond de vérité. On peut dire que tout homme doit travailler, mais il est difficile de le contraindre à travailler. La jurisprudence anglaise présente le célèbre cas de la cantatrice, que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a mentionné l'autre soir. Vous pouvez l'empêcher de chanter pour d'autres, mais vous ne pouvez l'obliger de chanter pour vous. Ces questions comportent des limitations physiques. En interprétant, de la façon que l'on sait, certains décrets relatifs aux objecteurs de conscience, peut-être les autorités n'avaient-elles d'autre but que de s'éviter des ennuis. Je n'insiste pas; je ne cherche qu'à me renseigner. Puisque bill sur le plébiscite il y a, finissons-en et occupons-nous de la guerre.

M. HANSELL: Monsieur le président, en prenant la parole à ce stade de la discussion au sujet du bill sur le plébiscite, j'éprouve beaucoup d'embarras, me demandant pourquoi l'adoption d'un pareil bill nous est imposée en ce moment. Je me demande encore si la population sait bien ce sur quoi elle est consultée. J'ai mûrement réfléchi. J'ai lu force déclarations, surtout celles du premier ministre; je me suis penché sur les déclarations faites tout récemment, aussi bien que sur celles qu'on a faites il y a quelque temps, et je ne suis pas plus avancé. Peut-être ne suis-je pas très intelligent, mais j'affirme que si la question m'embarrasse, elle en embarrasse bien d'autres au pays.

Je rappelle que l'automne dernier, le premier ministre, parlant du service militaire pour outre-mer, faisait la déclaration suivante à la Chambre, alors qu'il s'expliquait sur un fait personnel. Les journaux d'alors le pressaient d'organiser la guerre totale; voici les paroles du premier ministre, qu'on trouve au hansard du 12 novembre 1941:

> Je veux qu'il soit très bien compris que je suis en faveur du principe du service national obligatoire et sélectif pour le Canada, au Canada. Je n'ai jamais pris d'autre attitude. J'ai toujours été de cet avis. Nous avons appliqué ce principe dans le domaine de l'instruction militaire et dans plusieurs autres que je pourrais indiquer. La Chambre apprendra dans quelle

mesure additionnelle il sera appliqué lorsque le Gouvernement annoncera ses décisions sur cette question.

Néanmoins, en ce qui concerne la conscription pour le service outre-mer dans les forces armées du Canada, je dois dire que cette question a été soumise au peuple canadien lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en temps de guerre et à l'occasion desquelles les chefs de tous les partis politiques ont exposé leur programme aux électeurs, et que le peuple canadien s'est prononcé contre la conscription pour le service outre-mer. Pour ma part, je n'entends pas prendre la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer sans que le peuple ait été consulté sur cette question.

Voilà qui est clair et précis. Je ne trouve rien à redire. C'est un langage franc, net et courageux.

Je ne saisis pas très bien si le peuple doit se prononcer sur la question que le premier ministre s'est engagé à lui soumettre. Parlant sur ce sujet le 25 février, le premier ministre a prononcé ces paroles, qu'on trouve au compte rendu:

Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Telle n'est pas la question en jeu.

Après l'engagement pris l'automne dernier de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer sans une consultation populaire préalable, si le plébiscite ne porte pas sur cette question, je le demande: Une fois tenu le plébiscite, si le Gouvernement juge à propos d'imposer la conscription, devrons-nous avoir un second plébiscite? Le premier ministre entend-il soumettre cette question précise au peuple? Quand on songe à ces deux déclarations du premier ministre qui me semblent prêter à confusion, quand on songe également à la teneur actuelle du projet de loi et à la question telle qu'elle y est rédigée, ma question me semble juste. Nous avons le droit, je crois, pendant que nous sommes en comité, d'attendre, du ministre ou du premier ministre, une réponse claire, précise et à la portée de tous les Canadiens.

Ma confusion vient encore de cet autre passage du discours que le premier ministre a prononcé le 25 janvier et que je trouve au compte rendu:

Nous ne demandons, tout simplement, que la liberté de prendre une décision et de la soumettre ensuite au Parlement. Que les honorables députés n'oublient pas qu'avant l'adoption d'aucune mesure au Parlement, en quelque domaine que ce soit, sur la conscription ou toute autre question, le Gouvernement doit disposer d'une majorité en Chambre et le Cabinet doit très soigneusement examiner tous les aspects de la question pouvant influer sur la situation lorsque la mesure est présentée au Parlement.

La réponse au plébiscite ne fera rien connaître au Gouvernement du sentiment populaire au sujet de la conscription pour le service outre-mer. Je pose maintenant cette autre question: Supposons qu'après la tenue d'un autre plébiscite, le premier ministre veuille imposer la conscription pour le service outre-mer, dois-je comprendre, et c'est bien ce qu'il a dit dans son discours, qu'il soumettra un projet de loi à l'approbation de la Chambre?

Pendant que nous étions en comité j'ai posé la question: Faut-il entendre que quelle que soit la réponse au plébiscite, la conscription pour le service outre-mer fera l'objet d'une nouvelle consultation populaire et d'un projet de loi spécial? Je désire une réponse. J'admets que j'ai fait un discours, mais j'ai posé une question et la nation entière attend la réponse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne vois pas quels doutes peuvent subsister sur l'attitude du Gouvernement. Dans le moment, par suite des engagements pris, le Gouvernement ne pourrait, même s'il le désirait, soumettre à la Chambre une mesure de conscription. Si l'électorat le relève de sa promesse, il se sentira ensuite parfaitement libre d'étudier à la lumière des circonstances les avantages et les inconvénients de la conscription, d'en recommander l'adoption au Parlement et laisser celui-ci en décider comme il le fait pour toutes les autres questions qui lui sont soumises. Le Gouvernement n'a adopté aucune attitude spéciale sur ce sujet en particulier.

M. HANSELL: Faudra-t-il un second plébiscite pour décider de la conscription?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que non.

M. HANSELL: Je n'ai pas saisi la réponse du premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que non. Je ne vois pas que la question puisse même se poser.

M. HANSELL: Mais le projet de loi à l'étude ne demande aucunement au peuple de se prononcer sur la conscription pour outre-mer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons omis bien des questions afin de n'en poser qu'une seule. Si nous en avions voulu vingt, nous en aurions posé vingt.

L'hon. M. HANSON: La loi des mesures de guerre n'autorise-t-elle pas le Gouvernement à imposer la conscription totale, s'il le juge à propos?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement. Je l'ai expliqué clairement l'autre jour. Légalement il en a le pouvoir, mais à ce sujet le Gouvernement pense, et à bon droit, qu'il est lié par une obligation morale.

Il se considère lié moralement à la suite de l'engagement qu'il a pris dans le passé et lors des dernières élections générales, de ne pas user du pouvoir légal qu'il a d'imposer la conscription pour le service outre-mer.

M. CASTLEDEN: Lorsque la Chambre fut saisie du premier texte du bill, on souleva diverses objections à l'application générale de ce bill, et je crois qu'on a eu raison de le faire. D'après les termes de la première rédaction ou aurait pu tenir un plébiscite au pays à n'importe quel moment sur proclamation à cet effet; et on a donné des instructions à notre comité, des deux côtés de la Chambre, je crois, de modifier cette disposition. Le comité conviendra que le bill ne vise qu'un cas particulier, puisque l'article 3 stipule que:

la présente loi est restreinte à la tenue d'un plébiscite sur une question à énoncer dans les bulletins de vote en les termes et formes qui suivent.

L'objet de la question à insérer sur le bulletin de vote a également été mentionné au cours de la discussion. On a fait savoir au comité, et la majorité des membres ont convenu de la chose, qu'il n'avait pas le pouvoir de modifier la rédaction de la question. Comme la question a été présentée sous cette forme le comité n'a pas été autorisé à la modifier et ainsi il a fallu accepter la décision de la majorité.

Je dois avouer que je n'en comprends pas encore très bien la rédaction. J'aurais certes aimé la modifier, de manière à demander directement au peuple s'il est en faveur de la conscription complète de la richesse accumulée, des ressources naturelles et de l'industrie au Canada, en même temps que la conscription complète du capital humain.

Je suis quelque peu étonné de voir qu'il y a un si grand nombre de règlements. Nous en avons étudié environ soixante pages, et ils ont été en grande partie tirés de la loi des élections fédérales. Quant à l'objection soulevée dans le cas de l'article 15, le règlement stipule que:

immédiatement après l'émission de la proclamation, le directeur général du plébiscite émettra les bulletins de vote et fera tenir le plébiscite en vertu de la loi de 1942 sur le plébiscite fédéral, ces bulletins devant être imprimés des deux côtés, numérotés consécutivement, perforés, reliés en paquets de vingt-cinq, et distribués en quantités suffisantes à chaque officier rapporteur.

Il reste à savoir si par l'expression "bulletins de vote" on comprend le talon ou non. A mon avis, on n'a jamais eu l'intention de numéroter le bulletin de vote, et je suis convaincu que, si le comité avait eu cette impression, il aurait immédiatement modifié ce règlement.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député veut-il me permettre de l'interrompre? Je n'ai pas l'intention de le contredire, mais plutôt de l'approuver. S'il veut bien examiner les bulletins de vote émis en vertu de la loi des élections et ceux qui seront émis en vertu de la loi sur le plébiscite, il constatera que le numérotage est identique, et il a lui-même dit que c'est ainsi qu'on a présenté le cas au comité.

L'hon. M. HANSON: Cependant, n'est-il pas vrai que la forme du bulletin de vote n'est indiquée que comme directive, tandis que les règlements, de même que la loi, sont obligatoires.

L'hon. M. McLARTY: Je crois que la forme du bulletin devra se conformer au règlement pour être régulière, et si on compare le bulletin utilisé sous le régime de la loi des élections à celui qui servira en vertu des règlements du plébiscite, on constatera qu'ils sont identiques. Il n'y a aucune différence.

L'hon. M. HANSON: Oh, oui, il y en a une.

M. CASTLEDEN: Merci. Il y a eu deux ou trois modifications de peu d'importance. Je voudrais dire un mot de celle qui a trait à la question de laisser les bureaux de scrutin ouverts. D'après la loi des élections fédérales, les bureaux de scrutin restent ouverts, je crois, de huit heures du matin à six heures du soir. J'aurais voulu que, pour ce plébiscite, ces bureaux soient ouverts de huit heures du matin à huit heures du soir afin que plusieurs milliers d'ouvriers dans les usines et ailleurs puissent exercer leur droit de vote. On a adopté un amendement prolongeant la période d'ouverture des bureaux de scrutin jusqu'à sept heures du soir—et c'est un pas dans la bonne voie.

Nous avons déjà consacré trop de temps à cette question du plébiscite. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement et le Parlement ont décidé de le tenir. J'espère donc qu'on se mettra à l'œuvre tout de suite et que la question sera réglée sans délai. Les Canadiens regardent d'un œil malveillant ce qui se passe ici, surtout le temps que nous consacrons à l'étude de cette mesure. Ils sont un peu comme un soldat qui voit l'ennemi s'armer, en vue d'une attaque, et à qui un officier supérieur vient dire d'aller polir ses chaussures. J'espère que nous étudierons et adopterons ce bill promptement afin que le plébiscite ait lieu le plus tôt possible.

M. GRAYDON: Pour compléter les observations de l'honorable représentant de Yorkton, je voudrais demander au ministre s'il existe de bonnes raisons de ne pas prolonger un peu plus tard dans la soirée la période

d'ouverture des bureaux de scrutin. J'ai l'impression que plusieurs des articles de ce bill ont été rédigés par des gens qui ne comprennent pas pleinement l'usage que doit faire l'ouvrier de ses heures de repos. Les honorables députés savent-ils que bien des ouvriers peuvent difficilement, par suite du nombre d'heures limité durant lequel les magasins et les bureaux sont ouverts, trouver le moyen de vaquer à leurs propres affaires? Voilà bien, à mon sens, une occasion où nous pourrions accorder un petit avantage aux salariés de notre pays en prolongeant quelque peu la période pendant laquelle ils peuvent voter. Dans certaines régions, où peut-être, à la suite d'élections générales le résultat du scrutin peut avoir une grande importance, certaines raisons peuvent motiver la restriction du nombre d'heures, mais je prie le Gouvernement, le plus ardemment qu'il soit possible de le faire, d'examiner de nouveau la question de la période de temps accordée aux votants, surtout en ce qui a trait à la prolongation de cette période dans la soirée. J'aimerais que l'on prenne des dispositions pour que les ouvriers n'aient pas à faire la queue, vers la fin de la journée, afin de pouvoir donner leur suffrage. Ce sont probablement les gens les plus occupés du pays et il importe d'avoir pour eux les égards voulus. C'est un vœu que je formule dans un esprit amical et constructif.

L'hon. M. McLARTY: Un article de la loi des élections fédérales est incorporé aux règlements relatifs à la loi sur le plébiscite. L'honorable député de Yorkton a rappelé le débat qui a eu lieu en comité. Nous avons porté la durée du scrutin de huit à sept heures, au lieu de huit à six qu'elle était. Je ferai observer en outre qu'on a insisté auprès du comité pour qu'on accordât à tous les ouvriers deux heures sans retenue pour leur permettre de donner leur voix à n'importe quel moment du scrutin, et cette disposition a été consignée dans les règlements dressés en vertu de la loi sur le plébiscite. Cette disposition, on la trouve d'ailleurs dans la loi des élections fédérales. C'est un point que l'on a fait ressortir en comité, et une telle disposition aura pour effet de prévenir, ainsi que l'honorable député l'a signalé, une affluence excessive à certains moments de la journée.

M. GRAYDON: Je me demande si de la sorte, on remédie complètement à la difficulté. Si j'ai bonne mémoire,—je n'ai pas vérifié la chose,—l'ouvrier qui désire voter doit demander à son patron de lui accorder le temps voulu. Il convient donc de prendre des dispositions à cette fin, pour éviter les difficultés susceptibles de surgir à ce sujet entre patrons et ouvriers. Je ne verrais guère d'inconvénient à ce qu'on laisse les bureaux de scrutin ouverts une heure de plus, car il est sûr que plusieurs ouvriers, surtout ceux qui travaillent dans les usines de guerre ou dans certains endroits éloignés de leurs demeures pourront difficilement s'absenter pendant deux heures. La plupart de mes honorables collègues en conviennent. Les ouvriers qui ont un long trajet à parcourir doivent être pourvus de moyens de transport, de sorte qu'il leur est beaucoup plus facile de voter vers la fin de la journée, après le souper ou lorsqu'ils regagnent leur foyer. De plus, ils trouveraient la chose beaucoup plus commode. J'invite le ministre à examiner ce point. Je puis avoir tout à fait tort, mais j'exprime cette opinion en toute sincérité.

M. ROSS (Souris): Je tiens à signaler les difficultés auxquelles donnerait lieu tout particulièrement à la campagne un scrutin tenu en mai. Les cultivateurs devront, cette année, faire face à toutes sortes de désavantages. Il y aura disette de main-d'œuvre, et très peu de cultivateurs pourraient soustraire deux heures à leurs travaux, au moment des semences, pour aller voter. Si on accordait une heure de plus en étendant la limite de temps à huit heures, un plus grand nombre de cultivateurs, surtout dans les régions rurales de l'Ouest, pourraient se rendre aux urnes. La plupart d'entre eux ne quittent leur travail que tard dans la soirée, et une heure supplémentaire permettrait à un plus grand nombre de donner leur voix.

M. FAIR: Je regrette que l'honorable député de Peel (M. Graydon), le futur ministre de l'Agriculture lorsque le parti conservateur prendra les rênes, ait oublié la population agricole. Peut-être l'oubliera-t-il aussi quand il sera ministre, mais il ne fera en cela que suivre l'exemple de l'actuel ministre de l'Agriculture. Je veux protester, comme je l'ai fait déjà en 1938, contre l'injuste distinction dont souffre aujourd'hui dans certaines provinces, —dans quatre d'entre elles exactement—, une certaine classe de citoyens dont la situation actuelle est précaire. Je veux parler de l'article 10 *k*) des règlements relatifs aux électeurs ordinaires:

> dans n'importe quelle province, toute personne pensionnaire d'une institution soutenue par un gouvernement ou une municipalité et affectée au logement et à l'entretien des indigents, si une telle personne est, en vertu de la loi de ladite province, inhabile à voter à l'élection d'un représentant à l'assemblée législative de ladite province, et n'a pas servi dans l'armée, la marine ou l'aviation du Canada dans la guerre de 1914-1918 ou dans la guerre commencée en septembre 1939.

A mon grand regret, cette disposition est en vigueur en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britan-

nique. Les honorables députés qui faisaient partie du comité des élections et du cens électoral, lors de notre revision de la loi actuelle des élections, en 1936, 1937 et 1938, se rappelleront la vive discussion qu'a suscitée ce problème. Puis, en 1939, j'ai proposé un amendement à la loi des élections fédérales sans réussir à le faire adopter. Nous vivons au sein d'un pays démocratique ou, du moins d'un pays qui en présente extérieurement l'aspect, et je regrette que les habitants de ces provinces et les membres de ce Parlement, n'aient pas jugé à propos de modifier ces règlements afin que nous puissions mettre les bienfaits de la démocratie à la portée des hôtes de nos hospices. Comme je l'ai déjà mentionné en d'autres occasions, si les vieilles gens réclament des pensions, c'est qu'on les a dépouillés de leurs biens, sous le couvert de la loi, dans la période productive de leur vie. A tel point que, si nous enquêtions sur le cas d'un bon nombre de ceux qui sont dans les institutions en cause, nous nous trouverions en présence de la même situation. Aujourd'hui donc, avant que l'on aille beaucoup plus loin dans l'étude de ce bill, je demande encore une fois au Gouvernement de songer au sort malheureux de ceux qui sont dans ces institutions et de leur donner le droit de vote. C'est un droit qu'on n'a aucune raison de leur refuser. Ces règlements sont arbitraires et, sûrement, nous qui nous targuons de vivre dans une démocratie et de lutter pour sa survivance, devrions pratiquer un peu ce que nous prêchons et reconnaître désormais à ces gens le droit de vote sur cette question et sur d'autres.

M. BLACK (Yukon): En ma qualité de membre du comité spécial, je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député de Yorkton quand il dit que le comité n'avait aucunement l'idée de faire numéroter les bulletins de vote. Je reconnais que l'article 15 des règlements stipule que les fonctionnaires du plébiscite devront voir à ce que les bulletins de vote employés au plébiscite soit imprimés au recto et au verso, numérotés consécutivement, perforés, reliés, et ainsi de suite. Mais si vous vous reportez au paragraphe (2) de l'article 15, vous y verrez que ces bulletins de vote devront être conformes à la formule n° 15 et devront porter le texte de la question soumise au plébiscite sous la forme exposée dans ladite proclamation. Or, l'examen de la formule n° 15 révèle que le bulletin ne porte pas de numéro mais que la formule porte une reproduction du verso du bulletin—cela est à la page 76 des règlements—et le talon et la souche sont numérotés comme il convient. Mais le bulletin ne porte pas de numéro et le comité n'a jamais eu l'intention de le faire numéroter. Ce n'est pas d'ailleurs par inadvertance que le comité a adopté l'article 15 des règlements, parce que la forme de bulletin indiquée à la formule n° 15 est une protection pour le votant.

Le ministre, qui était président du comité, a fait une déclaration générale. Il nous a exposé, dans un mémoire, comment on recueille les voix des militaires de l'active. Aux termes de ce mémoire, c'est l'officier qui est chargé de recueillir les votes des membres de chaque unité. Le mémoire stipule que le votant recevra son bulletin de la façon en usage au Canada, dans une enveloppe intérieure, qu'il se rendra dans un compartiment où il inscrira son vote sur le bulletin et le reste. Aucune disposition ne prévoit que l'officier rapporteur ou l'officier militaire, selon le cas, apposera ses initiales au talon du bulletin ou que le talon sera détaché avant que le bulletin soit déposé dans l'enveloppe. Je suppose que de nouveaux règlements viseront ces détails, mais le mémoire n'y prévoit pas.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable représentant se souviendra, je crois, que le directeur général des élections a donné des explications à ce sujet. Le secret est maintenu dans le cas du votant militaire et dans celui du votant ordinaire. Mon honorable ami se rappellera, je crois, que ce qui se produit est ceci: l'enveloppe extérieure est déchirée lorsque l'expédition a lieu par groupes de cent; quant à l'enveloppe intérieure, elle est déposée dans la boîte du scrutin. Je partage l'avis de l'honorable représentant pour ce qui est de l'autre point qu'il a soulevé, savoir que le seul numéro apparaissant au bulletin est celui qui est inscrit sur le talon, cependant que, comme l'a expliqué le directeur général des élections, la partie du bulletin qui sera déposée dans la boîte ne porte aucun numéro. C'est, j'en conviens, la raison pour laquelle le comité a adopté la mesure.

M. MacINNIS: Je prends la parole pour invoquer le règlement, non pour me prononcer sur le projet de loi. La coutume ne commande-t-elle pas au comité qui étudie un bill déjà adopté en deuxième lecture de l'examiner article par article? En procédant autrement, nous risquerions de ne pas l'étudier d'aussi près qu'il le mérite.

M. POULIOT: Je dirai, sur la question de règlement, que la discussion est généralement censée se limiter à l'article qu'étudie le comité. S'il s'agit, par exemple, des conditions à exiger du votant militaire du Canada, il ne peut en être question sur un article qui porte sur autre chose. Mais le comité étudie présentement l'article 1 (titre abrégé), et la coutume a toujours permis au comité plénier d'aborder sur cet article n'importe quel sujet que soulève le projet de loi.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): Je crois que les honorables députés jouissent d'une latitude considérable, quand le comité étudie l'article 1. Quand l'étude portera sur les autres articles, je m'attendrai à voir respecter le règlement.

M. DIEFENBAKER: D'après le chef de l'opposition, les votants sur le plébiscite devraient présenter leur certificat d'inscription nationale. Le ministre est d'avis, et le comité pense de même, que cette condition priverait certaines personnes de voter. En ce qui concerne ceux dont le droit de vote repose sur l'identification et afin de prévenir toute injustice, je propose au ministre d'ajouter aux conditions prévues, celle d'avoir à présenter au préalable le certificat d'inscription nationale. De cette façon toute possibilité de fraude disparaîtrait. Je ne vois pas pourquoi l'on n'exige pas des personnes dont le nom n'est pas sur la liste des votants de montrer leur certificat d'inscription, comme sauvegarde nouvelle à ajouter à celles prescrites dans l'article 7 du bill.

M. POULIOT: L'autre jour le ministre qui présente ce projet de loi nous a dit qu'il était large d'esprit et tout le monde en convient et l'estime d'autant plus; ce projet de loi ne ressemble pas aux lois des Mèdes et des Perses. Je ne suis pas encore convaincu de son utilité. J'ai écouté tout ce qu'on a dit à son sujet et ce que je n'ai pas entendu, je l'ai lu dans le hansard. Depuis la présentation du bill, on a prononcé de beaux discours, mais pas un seul argument n'a réussi à me convaincre de sa valeur. Il ne s'agit pas de consulter le peuple par un plébiscite. Il s'agit d'assurer et de compléter la défense du Canada.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. POULIOT: Monsieur le président, le 24 janvier, un journaliste vint solliciter de moi une entrevue au sujet du plébiscite. Je lui dis qu'il était impossible d'exprimer une opinion formelle avant la publication du texte du projet de loi et que je réprouvais toute publicité tapageuse ou déplacée. Je dis que j'étais en faveur de la libre expression du sentiment public et que j'espérais que le plébiscite ne serait pas calqué sur celui qu'Hitler fit tenir en Autriche. J'exprimai l'avis qu'il faut assurer pleinement la défense du Canada avant de conscrire des hommes pour le service outre-mer.

Le 22 février, le lendemain du jour de l'obscurcissement dans la province de Québec, Mlle M. V. Cummings, secrétaire du comité de protection des civils de la ville de Québec, accorda une interview aux journaux. Voici un compte rendu:

Les dirigeants rapportent que dans toute la province, surtout dans la région du Québec septentrional et dans celles du Lac Saint-Jean et du bas Saint-Laurent, tout a bien marché, dit Mlle Cummings. Elle a ajouté qu'il est particulièrement agréable de constater un succès si marqué aux endroits les plus vulnérables de la province.

Dans un discours au sujet de l'emprunt de la victoire, le vendredi 20 février, le premier ministre du Québec, M. Godbout, aurait déclaré d'après *La Presse*, qu'un péril imminent menace cette province.

L'un des quotidiens les plus intéressants du continent est certes le *Times* de New-York. En première page de la section magazine du numéro d'hier, 1er mars, je lis ceci:

Mais nombre d'illusions subsistent encore chez de nombreux dirigeants éminents. Ce sont de dangereuses illusions, presque aussi dangereuses que celles que nous mentionnions plus haut, et elles ne sont nulle part plus manifestes qu'à Washington. La première de ces illusions, c'est qu'étant la nation la plus riche et potentiellement la plus forte, nous ne pouvons perdre la guerre.

Il s'agit, bien entendu, des Etats-Unis.

La deuxième, c'est que nous pouvons gagner la guerre sans utiliser nos meilleurs gouvernants, abstraction faite des partis.

La troisième, c'est que nous pouvons gagner la guerre sans mettre au rancart nombre d'officiers supérieurs de l'armée et de commandants de la marine ayant les conceptions de la défense classique au lieu de celles de l'offensive moderne.

La quatrième, c'est que le moyen d'obtenir du pays son meilleur effort de guerre, c'est de lui servir des nouvelles optimistes et que pour embrouiller ses ennemis, notre gouvernement doit embrouiller la population et ses amis.

La cinquième, c'est que nous pouvons vaincre l'Axe en maintenant le régime de la semaine de 40 heures.

Rien de plus fallacieux en temps de guerre que de s'imaginer qu'argent est puissance. Il constitue peut-être la solution de la plupart de nos embarras en temps de paix, mais on ne peut arrêter un char d'assaut avec un billet de cent mille dollars. Même les chiffres officiels concernant notre production de guerre dissipent cette illusion.

L'article est intitulé: "Sommes-nous éveillés" et est de la plume de James B. Reston.

La première page de la partie éditoriale du même numéro porte une carte de l'Asie et du Pacifique. En légende il est fait mention des douze endroits suivants attaqués par les Japonais:

1. La Thaïlande se soumet aux Japonais, 8 décembre.
2. Reddition de Hong-Kong après le siège, 25 décembre.
3. Chute du Sarawak contrôlé par l'Angleterre, 1er janvier.

4. Entrée des troupes japonaises à Manille, 2 janvier.
5. Célèbes envahie par le Japon, 12 janvier.
6. Attaque de la Nouvelle-Bretagne par les Japonais, 23 janvier.
7. La Malaisie est complètement conquise, 31 janvier.
8. Les Japonais occupent la base navale d'Amboine, 7 février.
9. Invasion de Sumatra, sur le flanc de Java, 14 février.
10. Reddition de la forteresse de Singapour, 15 février.
11. Les Japonais attaquent Bali, 20 février.
12. Rangoon est menacée par les Japonais, 27 février.

Le Soleil de Québec du 26 février porte en première page la photographie de M. Dies, le membre bien connu du Congrès des Etats-Unis, qui a découvert des cartes japonaises indiquant le plan d'invasion des Etats-Unis par l'Alaska et le nord-ouest du Canada. Il affirme qu'elles ont été trouvées en la possession d'un espion japonais aux Etats-Unis. M. Dies est photographié tenant ces cartes en main.

Je ne veux dévoiler aucun secret. Je tiens simplement à rafraîchir la mémoire d'honorables députés en me servant de textes parus, à peu d'exceptions près, dans nos propres journaux

J'ai pris le passage suivant dans le *Citizen* d'Ottawa du 24 février:

Un jeune officier d'artillerie belge a déclaré que le Canada était à la portée des bombardiers venant de la Norvège et que des avions quadrimoteurs nazis pouvaient facilement faire le voyage.

Le *Journal* d'Ottawa du 10 décembre contenait une dépêche voulant que le Canada ne soit qu'à douze heures seulement des bases aériennes allemandes. Voici le texte même de l'article:

Le commodore de l'air Albert de Niverville, portant la parole aujourd'hui, ici, à un dîner...

Il s'agit de Montréal.

...a dit que le Canada était à une douzaine d'heures des bases aériennes allemandes. Alors que Halifax est à une demi-journée de Brest, de Bordeaux et des bases aériennes allemandes, notre littoral du Pacifique doit faire face à un nouveau danger résultant de l'entrée du Japon dans le conflit.

Plusieurs honorables députés ont parlé de l'inquiétude qui règne en Australie du fait que les Japonais approchent de plus en plus de cette île. Mais ce n'est pas tout. Je tiens à la main une dépêche de la Presse canadienne datée de Wellington, Nouvelle-Zélande, le 25 janvier:

La réponse anglo-américaine réconforte les Antipodes.

Le premier ministre Peter Fraser a déclaré aujourd'hui que la Nouvelle-Zélande avait reçu une réponse réconfortante à l'appel lancé aux Etats-Unis et à l'Angleterre pour l'envoi de secours dans la guerre du Pacifique. C'est la première fois qu'on révèle officiellement que la Nouvelle-Zélande s'est jointe à l'Australie pour lancer un pareil appel.

Le 18 juillet de l'an dernier (j'ai mentionné ce fait l'autre jour à la Chambre) à une séance tenue ici, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a affirmé que le besoin d'hommes est immédiat et pressant. Il parlait d'hommes pour le service outre-mer. Il donnait deux raisons à son appel aux volontaires; la première est que le Canada ne peut faire moins que le peuple anglais qui occupe le front avec tant de bravoure; la seconde, c'est que nous avons promis ces hommes à l'Angleterre. Quand je lui ai demandé des précisions, il est resté dans le vague comme toujours.

L'été dernier, j'ai fait une collection de coupures de journaux. J'ai persisté pendant un pu plus de deux mois, depuis la fin de juin jusqu'au début de septembre, période durant laquelle beaucoup d'événements importants se sont produits, entre autres, la subite volte-face de la Russie. On disait alors, à la suite d'une déclaration du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), publiée dans les journaux, qu'il fallait environ 100,000 Canadiens pour l'armée d'outre-mer. S'il faut en croire les journaux du 11 février, ce chiffre a été considérablement augmenté dans la suite. J'ai sous la main les titres d'un article publié dans nos quotidiens d'Ottawa. Le ministre de la Défense nationale a dû s'entendre avec sir John Dill lors de la visite de ce dernier à Ottawa, ou avec M. Churchill, car cet article dit: "Ralston affirme que les armées ont besoin de 193,000 hommes au cours de la présente année." C'est deux fois plus que le nombre prévu l'été dernier.

On qualifiera certaines gens de stratèges en Chambre parce qu'ils soutiennent que le Canada est menacé. Il est un homme très bien connu des anciens combattants ici présents; je veux parler de M. Walker, le chef de la Légion. Voici ce que je relève dans la *Gazette* de Montréal, numéro du 27 février:

Les côtes du Canada sont menacées
Le chef de la Légion, Alex Walker, compare la situation à celle de l'Australie
Il ne s'agit pas d'épouvantail, dit-il,
Le Canada est menacé des mêmes danger, que les Antipodes, s'il ne se prépare pas

On nous a appris que des sous-marins ont été vus au large de la Nouvelle-Ecosse, et nous savons que des sous-marins japonais ont bombardé la côte de la Californie. Voici une chose que je ne puis comprendre. Si l'Angleterre, qui est plus petite qu'un mouchoir sur la carte quand on la met en regard du Canada, estime qu'elle n'a pas assez de 4 millions d'hommes pour sa défense, qui osera prétendre qu'un demi-million d'hommes soit trop pour

la défense du Canada? J'ai eu maintes fois l'occasion de discuter cette question avec mon cher et regretté ami, l'ancien ministre de la Justice, M. Lapointe. Une fois, en son absence, l'un des ministres suppléants avait décidé d'envoyer outre-mer des membres de la Royale gendarmerie. Bien plus, ceux qui demandaient à s'enrôler dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada devaient consentir à servir outre-mer avant qu'on les acceptât. J'ai signalé le cas à M. Lapointe et il m'a écrit la lettre suivante qu'on a publié et qui figure au compte rendu:

(Texte)

J'ai bien reçu votre lettre du 3 août me transmettant copie d'une page du hansard ainsi que copie de la communication que vous avez adressée, le 31 juillet, à monsieur S. T. Wood, Commissaire de la Gendarmerie Royale.

J'ai noté et considéré les représentations que vous m'avez faites au sujet de certaines questions sur les formules d'enrôlement pour les recrues de la Gendarmerie Royale Canadienne, et relatives au consentement donné par les candidats à servir outre-mer. Comme vous le savez, la question a été résolue dans le sens désiré par vous et on n'exige plus de ceux qui veulent s'enrôler dans la Force de consentir à faire du service outre-mer.

Recevez, cher monsieur Pouliot, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ernest Lapointe.

(Traduction)

Cette lettre portait la mention "personnelle", comme toutes ses lettres d'ailleurs. Ayant signalé à M. Lapointe qu'il s'agissait sans doute d'une erreur, il m'a autorisé à publier la lettre.

Le *Canada* est un journal fortement ministériel, et au surplus, très brillant. Il est publié à Montréal; j'aimerais citer un éditorial qu'il publiait en date du 23 février:

(Texte)

Les partisans résolus de la conscription pour service outre-mer devront se rendre compte des réalités et comprendre qu'il ne serait pas sage de nous priver de nos défenseurs, au moment précis où nous sommes plus exposés à une attaque que nous ne l'avons jamais été dans le passé. Tant qu'il y avait lieu de penser que le Canada était parfaitement à l'abri de toute tentative d'invasion, il était naturel que nous contribuions à fortifier le Royaume-Uni, notre meilleur bastion contre les entreprises de l'Allemagne. Il n'en est plus ainsi. La partie occidentale de notre pays est aujourd'hui une zone de guerre. De nouveaux et éclatants succès des Japonais rendraient notre situation encore plus périlleuse. Il y a donc lieu de songer que le Gouvernement veut parer à ce danger et qu'il informera les députés des décisions qu'il a arrêtées à ce sujet. Le secret des délibérations ne permettra pas à nos ennemis d'en tirer avantage. Par contre, nos représentants sauront exactement à quoi s'en tenir et pourront au besoin aviser le Gouvernement sur la nature de nos préparatifs de défense.

[M. Pouliot.]

(Traduction)

Le *New York Times* du 1er mars contient un communiqué de M. P. J. Philip, d'Ottawa, portant la date du 28 février. C'est tout à fait intéressant et en voici le texte:

La politique canadienne évolue devant le danger à ses côtes—On abandonne l'idée de gagner la guerre en Europe—Importance stratégique du Pacifique—Projet de déplacement des Japonais—Commission chargée du déplacement des étrangers en Colombie-Britannique.

Ce progrès n'est que sur papier. A première vue, je me suis étonné de ce que le Gouvernement songe encore à pousser l'adoption de la mesure. La défense conjointe est ici pertinente. Mon chef, le premier ministre (M. Mackenzie King), se rappelle les paroles du député de Témiscouata à l'une des dernières séances de la session qui a pris fin au mois d'août 1940. L'honorable député de Leeds (M. Fulford) et moi-même, nous avons été les premiers à parler de la nécessité d'un traité, en cas d'une guerre éventuelle, avec les Etats-Unis, mais nous nous sommes fait dire que le moment n'était pas opportun pour soulever une question de ce genre. Peu de temps après, le premier ministre a eu une entrevue avec le président des Etats-Unis et la défense commune a fait l'objet d'une entente. La *Gazette* du 27 février porte en première page la nouvelle qui suit:

Le Canada aidera les Etats-Unis
Il combattra tout envahisseur sur les côtes du Pacifique
Les conscrits s'y porteront
Le premier ministre déclare qu'il modifierait la loi au besoin
Il répond à une question de M. Hanson
Le chef de l'opposition pose le cas d'une attaque sur Seattle ou l'Alaska

Suit un résumé de ce qui s'est dit à la Chambre. Chacun admettra que le pays est menacé. Je n'ai jamais eu peur; la peur est un sentiment que j'ignore entièrement, il m'est absolument étranger. Mais l'avenir du pays m'inquiète énormément tant que nous oublions que notre Canada est bien sur terre et n'est pas situé sur la planète Mars. Certaines gens semblent ne pas plus se soucier du Canada que s'il était sur la planète Mars. Nous sommes entourés d'ennemis dangereux et le pays a besoin de protection. Le ministère de la Défense ne vaut rien, à la réserve du sous-ministre de la Milice et de son secrétaire qui sont tous deux compétents. On y compte peut-être quelques autres personnes de valeur, comme le brigadier Pope, par exemple, bien qu'il ait un rôle plutôt honorifique. Mais ce sont vraiment des hommes de valeur et les bons militaires sont rares. Un éditorial sur Hong-Kong paru dans la *Gazette* de Montréal du lundi 26 janvier contenait certaines

remarques pertinentes à ce sujet. Je lis ce qui suit dans le *Times* de New-York, numéro du 1er mars:

La défense d'Hawaï tenue pour insuffisante. La situation ne s'est pas améliorée depuis le 7 décembre, mais on réclame de nouveaux effectifs. La chose ne peut se reproduire. La guerre du Pacifique en arrive au point où l'ennemi pourra s'attaquer aux îles.

Voici encore le *Telegram* de Toronto que j'ai déjà cité. Dans son article de rédaction du 23 janvier, il signale que j'ai demandé la démission du ministre de la Défense nationale pour la malheureuse affaire de Hong-Kong. Nous avons ensuite M. Drew—son prénom? Je ne me le rappelle plus.

Une VOIX: George.

M. POULIOT: L'Ontario compte toujours un honnête George. George Drew fut choisi pour représenter le chef de l'opposition dans l'enquête sur l'affaire de Hong-Kong. En parlant de cette enquête, la *Gazette* de Montréal disait:

Il est inévitable que le secret dont on l'entoure donne l'impression que cette enquête est "l'affaire du Gouvernement". On ne pouvait mieux faire disparaître ce vague sentiment qu'en nommant le colonel Drew avocat de l'opposition. Non seulement a-t-il été l'initiateur, on pourrait dire la cause, de l'attitude que l'opposition a prise en Chambre, mais il est de tous les Canadiens, en dehors de l'armée, un des mieux doués pour porter jugement sur une question d'ordre militaire.

Je passe maintenant à un autre bon journal libéral. *Le Soleil* de Québec. Dans son article de rédaction du 23 février il se plaint de ce que l'enquête ne sera pas publique, ajoutant qu'il n'en peut voir l'utilité à moins qu'elle ne soit fondée sur des renseignements nouveaux, ainsi que sur des accusations et des aveux formulés aux Communes. *Le Soleil* ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir une déclaration du Gouvernement sur la question et demande:

Est-il laissé à la discrétion du tribunal de restreindre ainsi le cadre de l'enquête et des renseignements promis au Parlement et à la nation?

Maintenant je passe à un journal fanatique, le *Journal* d'Ottawa. Je ne vous lirai que le premier paragraphe de deux articles, l'un sur George Drew et l'autre sur mon humble personne, et les honorables députés verront à quel point ces tories nazis sont aveugles. Je citerai d'abord un article intitulé: "Les droits d'un critique", qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa jeudi, le 22 janvier 1942. Il se lit en partie ainsi qu'il suit:

Le colonel George Drew, le chef des conservateurs en Ontario, répète une vérité de Lapalice lorsqu'il réaffirme son droit de critiquer la conduite du Gouvernement, même en temps de guerre. Cependant, il est nécessaire de défendre cet indéniable droit démocratique contre certains qui, fort honnêtement, sont d'avis que même une critique bien fondée et pratique est une chose "subversive" et regrettable.

Il n'y a rien à redire à ce sujet. Mais voici le premier paragraphe d'un article consacré au représentant libéral de Témiscouata qui avait demandé la démission du ministre de la Défense nationale, dont le département loue probablement une partie de l'édifice du *Journal* d'Ottawa. Je trouve cet article dans le numéro du 20 février de ce journal. Il est intitulé: "Voici un exemple de ce qui fait tort au Parlement", et se lit en partie ainsi qu'il suit:

D'après le principe qu'il ne faut pas conclure du particulier au général, on aurait tort de condamner le Parlement à cause des bouffonneries de M. Jean-François Pouliot. Toutefois, le stupide sous-amendement de M. Pouliot au discours du trône, demandant à la Chambre de condamner le Gouvernement parce qu'il "se propose" d'imposer la conscription, est précisément la sorte de chose qui porte bien des gens à mépriser le Parlement. Qu'y a-t-il de défectueux, se demande-t-on,—qu'est-ce qui fait défaut dans une institution démocratique qui, en ce moment, semble incapable de mettre un frein à des bouffonneries aussi évidentes?

C'est une grande satisfaction pour moi de penser que dans toutes les provinces, particulièrement en Ontario, les Gouvernements agrandissent leurs asiles d'aliénés, et je n'ai pas le moindre doute qu'on pourra loger l'auteur de cet article dans l'un de ces édifices. Tout le monde a déploré vivement la perte de Hong-Kong. Il est arrivé quelque chose là-bas et c'est que les soldats se trouvaient sans équipement et sans munition. Le ministre de la Défense nationale doit, certes, porter sa part de responsabilité. Mais il n'était pas le seul. Il y avait, et il y a maintenant, un officier qui occupe un haut rang, celui d'inspecteur général de la division de l'Ouest et c'est le sénateur tory Griesbach. Comment se fait-il que nos hommes soient partis pour Hong-Kong sans l'approbation de l'inspecteur général de l'armée? Je crains que la nomination de Georges Drew à la commission d'enquête sur l'affaire de Hong-Kong ait précisément pour objet de blanchir Griesbach. Je vois rire le chef de l'opposition. Je ne me serais pas attendu à cela de sa part parce que ce que je dis est la vérité. Il sait que je ne crains pas de dire la vérité et j'affirme que celui qui est responsable doit être reconnu coupable de ce qui est arrivé. Ce n'est pas le quartier-maître général qui doit être puni pour cela. C'est l'inspecteur général de la division de l'Ouest, un sénateur tory qui devrait être destitué immédiatement, et même traduit en conseil de guerre.

J'ai ici une autre coupure qui a pour titre "Bennett explique la chute de Singapour." C'est lui qui commandait la division austra-

lienne des troupes impériales en Malaisie et il attribue la chute de Singapour au manque d'eau, au bombardement intense et à la supériorité en nombre de l'ennemi. Les Britanniques n'avaient pas de défense aérienne à Singapour.

J'ai vue une caricature par Low, le célèbre caricaturiste, dans le *Citizen* d'Ottawa du 11 février. On y voit un politicien coiffé d'un chapeau de soie et tenant un livre à la main. Près de lui, deux soldats australiens s'occupent au maniement d'une mitrailleuse dans la jungle. D'après le dessin, voici ce que dit le politicien:

Pas de renforts encore,—mais je suis envoyé pour vous lire le débat parlementaire qui établit:
1) Que le maréchal en chef de l'air Blimp est un grand homme d'Etat;
2) Que tout cela ne nous apprend rien;
3) Que Blimpapore sera défendue jusqu'au bout.

Voici maintenant un autre article que je trouve dans le *Journal*, l'organe tory d'Ottawa, à la page 3 du numéro du 27 février. Cet article est intitulé: "Lady Brooke-Popham attribue à l'inertie la chute de Singapour."

Le *Herald Tribune* de New York, dans son numéro du 9 juin 1941, cite des paroles qu'il prête à quelqu'un du Nouveau-Brunswick, pas le vicomte Bennett, mais lord Beaverbrook. Voici ce passage:

Adolf Hitler a "donné une large place à la jeunesse" dans ses plans et ses préparatifs et l'Angleterre se trouve en présence d'un esprit qui confond un grand nombre de nos vieilles idées", a-t-il dit.

L'autre jour, M. Malcolm MacDonald, haut commissaire de la Grande-Bretagne au Canada, a fait un appel à Toronto en faveur de l'envoi de Canadiens outre-mer. Voici ce que ce monsieur a dit à son arrivée au Canada, d'après une nouvelle de M. John Marshall, journaliste de grand talent et président de la tribune des journalistes. Cet article a été publié dans le numéro du 4 avril 1941 du *Daily Star,* de Windsor. Parlant des Anglais, que j'admire beaucoup parce que je les connais bien,—les seuls qui ne soient pas dignes d'admiration sont les hommes politiques britanniques, à l'exception de M. Churchill—M. MacDonald a dit ceci:

Mêmes seuls, ils seraient invincibles. Mais ils ne sont pas seuls.

Et ainsi de suite. Et il a ajouté que notre aide était superflue. Mais j'ai ici quelque chose de mieux encore, et c'est,—une fois de plus,—cette feuille tory d'Ottawa, le *Journal.* Son numéro du 3 juillet 1940, édition de 5 heures, renferme des choses intéressantes:

On demandera aux Canadiens de faire pièce à un débarquement nazi.
Les troupes de ce dominion ont une "conception plus neuve de la guerre".

[M. Pouliot.]

Londres, 3 juillet. PC.—Lord Mottistone, qui, sous le nom de "Jack" Seely, commandait la cavalerie canadienne dans la première grande guerre, a déclaré aujourd'hui à la chambre des lords qu'on devrait charger les troupes canadiennes de livrer bataille à l'ennemi, s'il opérait un débarquement en Grande-Bretagne, et ce, à cause "de leur conception plus neuve de la guerre".

S'il a souligné la valeur des soldats canadiens, ce n'est pas parce qu'il a servi à leurs côtés pendant trois ans et demi de la dernière guerre "et qu'il a ainsi appris à les connaître, mais parce qu'il se trouve dans les divisions canadiennes,—et ceci s'applique également aux autres divisions d'outre-mer qui évoluent sur un théâtre plus vaste,—des gens qui ont une conception plus neuve de la guerre."

Lord Mottistone dit qu'il a fait part de cette idée à un officier canadien justifiant de brillants états de service, et celui-ci a répondu qu'il en était ravi.

Qu'a dit l'autre jour sir Stafford Cripps, l'actuel Garde du petit Sceau? Retour de Russie, il nous fit nombre de révélations intéressantes. Il approuva notre emprunt de la Victoire et se plaignit que l'on ne faisait pas un effort intégral à l'heure actuelle en Grande-Bretagne. M. Eden, ainsi que plusieurs chefs travaillistes, lui firent échec.

Il y a quelques années, en cette honorable Chambre, siégeant en comité plénier, j'ai énergiquement protesté contre les chinoiseries administratives. Voici ce qu'avait à dire là-dessus le député de Témiscouata. Je cite ici la page 1154 du hansard du 22 février 1937:

Je suis fortement opposé au formalisme administratif; il doit disparaître du ministère de la Défense nationale. Je suis en faveur d'une bonne armée pour la défense du pays, mais je ne veux pas de bureaucratie et je tiens à ce que nous n'ayons personne d'autre que de bons Canadiens pour la défense du Canada.

Et puis:

Je blâme la bureaucratie établie au ministère...

C'est-à-dire au ministère de la Défense nationale...

...depuis longtemps... Il y en a là quelques-uns au département qui se cachaient quand d'autres combattaient...

Durant la dernière guerre.

...et ce sont eux maintenant qui sont les chefs et qui essaient de tout mener. En voilà assez; il faut que cela cesse. Les représentants du peuple doivent les mettre à la raison.

Antérieurement à la page 1149, j'avais dit:

Plusieurs aiment trop le panache et le reste; je ne m'en occupe guère...

Voici la définition que le député de Témiscouata donna alors d'après le *Windsor Star*:

Ces gens du ministère de la Défense nationale ne peuvent apprendre l'art de la guerre. Il leur faut cultiver leur art d'écrire en tout temps. Tous les employés de ce ministère, du chef d'état major au dernier sténographe nommé, doivent également connaître la dactylographie. On

en entend beaucoup parler; on entend les choses les plus insensées, les plus stupides, et il n'y a pas de fin.

C'est ce que nous appelons des chinoiseries administratives. En quoi cela consiste-t-il? En une quantité de formalités qui n'ont pour but que de faire ressortir l'importance de celui qui les dirige. Tout cela est inutile mais sert une fin. On y a recours pour prouver que le fonctionnaire qui exécute ces formalités est le seul capable de les bien remplir. Dans le service civil, mon expérience prouve que les choses les plus simples, les plus faciles à comprendre, sont compliquées dans le but de démontrer l'habileté et le génie d'un âne. Les honorables députés rient, mais il en est ainsi. Prenons le cas du fonctionnaire stupide, qui ne peut rien faire de bien. Il se dit: "Je vais donner de l'importance à mon emploi." Il prend alors un air solennel et s'efforce de convaincre le ministre qu'il est le seul au monde capable d'accomplir une certaines chose. Quelquefois, on le prend au sérieux; quelquefois, les hauts fonctionnaires n'aperçoivent pas les oreilles de l'âne. Cela arrive souvent, mais je n'insisterai pas.

Cela va suffire pour le moment. Je voulais placer tout cela au compte rendu comme préface à ce que je vais dire et proposer ensuite.

L'hon. M. HANSON: Je ferai remarquer aux honorables députés que cet article du bill offre la seule occasion de discuter les règlements. Relativement à l'article 15 des règlements...

L'hon. M. McLARTY: Puis-je, monsieur l'Orateur, différer d'opinion avec le chef de l'opposition sur ce point?

L'hon. M. HANSON: C'est ainsi que j'interprète le Règlement.

L'hon. M. McLARTY: A mon avis, les règlements pourront être discutés quand nous en serons au paragraphe 2 de l'article 9.

L'hon. M. HANSON: Peut-être.

L'hon. M. McLARTY: Au moment de l'étude de la clause qui dit spécifiquement que les règlements doivent être conformes à la loi des élections fédérales.

L'hon. M. HANSON: Revenant maintenant à la question que j'ai mentionnée cet après-midi, concernant le numérotage des bulletins, je veux de nouveau expliquer clairement mon attitude sur ce point. On se rappellera, monsieur l'Orateur, que le ministre s'est défendu sur la forme du bulletin, que l'on trouve à l'article 15 des règlements, bulletin ou le numéro se trouve sur le talon et la souche seulement. Cependant, comme je l'ai dit cet après-midi, tout ce qui se rapporte à la forme du bulletin n'est que directeur et non obligatoire. Je renvoie le comité à l'article 28 de la loi des élections fédérales que j'ai mentionné, je crois, cet après-midi. Le paragraphe (1) est ainsi conçu:

Tous les bulletins de vote doivent être de la même description et aussi semblables que possible. Le bulletin de chaque électeur, appelé bulletin de vote en la présente loi, est un papier imprimé, sur lequel les noms, adresses et occupations des candidats, inscrits alphabétiquement suivant l'ordre de leurs noms de famille, sont, sous réserve des prescriptions suivantes du présent article, imprimés exactement comme ils sont portés sur le bulletin de présentation. Ce bulletin de vote a un talon et une souche...

C'est ce passage qui, je crois, nous intéresse.

...avec ligne perforée entre le bulletin et le talon et entre le talon et la souche, le tout suivant la formule n° 32.

Puis nous lisons au paragraphe 5:

Les bulletins de vote doivent être numérotés au verso de la souche et du talon, le même numéro étant imprimé ou écrit sur la souche comme sur le talon...

A remarquer que l'article 15 des règlements stipule, au paragraphe 1, que:

Immédiatement après la proclamation, le directeur général du plébiscite verra à ce que les bulletins de vote devant servir au plébiscite tenu en vertu de la loi de 1942 sur le plébiscite fédéral et des présents règlements, soient imprimés aux deux côtés, numérotés de façon consécutive, perforés, reliés en livrets de vingt-cinq, et fournis, en quantités suffisantes, à chaque officier rapporteur.

Je propose que les mots suivants soient insérés après les mots "numérotés de façon consécutive" qui apparaissent à la ligne 35:

au verso de la souche et du talon seulement.

Le tout sera alors conforme à la Loi des élections fédérales. Je prie le ministre d'adopter cet amendement.

L'hon. M. McLARTY: Monsieur le Président, il n'y a à cela aucune objection. J'aurais abordé le sujet auparavant, mais je croyais que le paragraphe (2) de l'article 9 nous offrirait peut-être l'occasion de discuter des règlements. Pour répondre à la critique,—que je ne saurais qualifier de rigoureuse,—du chef de l'opposition, je proposerais d'insérer dans les règlements l'amendement qui s'impose. Je ne crois pas que nous puissions proposer l'amendement en ce moment, car le comité n'a pas été saisi des règlements. Je verrai à ce que les règlements soient modifiés en conséquence lors de leur adoption.

Le texte est presque celui qu'a proposé le chef de l'opposition; il est même plus précis et peut supprimer tout point litigieux. Il s'agit d'insérer, après le mot "numéroté", à la page 19 des règlements et auquel a fait allusion le chef de l'opposition, les mots suivants: "au verso du talon et de la souche, le même numéro devant être imprimé sur le talon et la souche". C'est je crois, une proposition identique à celle du chef de l'opposition, sauf quant aux derniers mots.

L'hon. M. HANSON: C'est plutôt redondant. Ma rédaction vaut beaucoup mieux.

L'hon. M. McLARTY: Le texte de l'honorable député est plus concis, mais celui-ci fera sans doute l'affaire.

L'hon. M. HANSON: Remettons-nous-en aux deux rédacteurs qui sont actuellement dans la tribune.

M. GRAHAM: Je désire appeler l'attention sur un principe énoncé à l'article 5 du bill...

L'hon. M. McLARTY: J'hésite à interrompre l'honorable député de Swift-Current, mais nous sommes en comité plénier, et puisque nous avons amorcé la discussion sur un point, mieux vaudrait, semble-t-il, attendre que nous soyons rendus à l'article visé pour aborder la question qu'il soulève; cela nous permettrait sans doute de disposer d'autres articles qui le précèdent. Jusqu'ici, aucun article n'a encore été adopté. J'en suis quelque peu responsable, c'est probable, mais si nous procédions de la façon ordinaire, et si le comité de la Chambre étudiait chaque article par ordre numérique, nous pourrions mieux nous prononcer sur la valeur de chacun.

M. GRAHAM: C'est entendu, mais il me semble que sur l'article 1 nous ayons soulevé la discussion de presque tout autre principe que pose le projet de loi.

M. POULIOT: Cette fois je serai bref.

Des VOIX: Très bien.

M. POULIOT: J'apprécie toujours très sincèrement la grande bienveillance que l'on me témoigne de tous les coins de la Chambre, et je veux que vous sachiez, monsieur l'Orateur, que je la trouve inspiratrice. En présence de la mine réjouie de mes collègues, je me sens beaucoup de verve, je veux leur dire tout le bien que je leur veux; mais comme les minutes sont précieuses, je devrai limiter mes observations à la question à l'étude.

L'effort de guerre du Canada français est un sujet qui m'intéresse profondément. Au commencement de l'été, des personnes au courant, du ministère de la Défense nationale, ont fait parvenir des rapports, et deux mois après leur distribution, rien n'avait encore été fait. J'ai pu en prendre connaissance, et j'ai publié un article dans le *Saint-Laurent*, de Rivière-du-Loup, le meilleur hebdomadaire du Canada. L'article a été traduit en anglais, et publié en partie dans le *Citizen*, d'Ottawa.

On s'est plaint de l'effort de guerre du Canada français. On a répété dans plusieurs milieux que les Canadiens français ne considèrent pas cette guerre comme la leur et ne sont pas prêts à accomplir leur part. C'est on ne peut plus faux. Ce qu'ont accompli les Canadiens français depuis l'ouverture des

hostilités, dans l'enrôlement, la production de guerre, et le reste, et au sujet de l'emprunt de la victoire, souffre favorablement la comparaison avec ce qui s'est fait n'importe où ailleurs au pays.

L'article que je viens de mentionner a été écrit au cours de l'été dernier et a paru le 3 septembre dans le *Citizen*. Voici:

> Le nombre des enrôlements volontaires de notre province est actuellement de 15,000 de plus que dans toute la dernière Grande Guerre. Le district militaire de Québec a eu l'honneur d'être le quatrième dans le dernier recrutement volontaire. Il n'a été dépassé que par les districts de Saint-Jean (N.-B.), Halifax (N.-E.) et Winnipeg. Il l'emportait sur les trois districts militaires d'Ontario et ceux de la Saskatchewan, de l'Alberta et même de la Colombie-Britannique. La proportion de Québec était 122 p. 100, celle de London (Ont.), de 73 p. 100 et celle de Victoria (C.-B.), de 61 p. 100.
>
> Rien d'étonnant qu'après une inspection rapide des camps militaires, des champs d'aviation et des industries de guerre du district de Québec, le haut commissaire britannique au Canada, M. Malcolm MacDonald ait déclaré: "Je félicite d'abord Québec d'avoir dépassé son objectif dans le recrutement des soldats pour le service actif."

Il avait alors changé d'avis. Il est venu ici et il a constaté que le Canada faisait beaucoup pour aider la Grande-Bretagne.

Le Devoir, sous la signature d'Emile Benoist, a fait sur cet état de choses qui n'est pas tolérable, les commentaires suivants:

> "Il y a des mois et des mois, depuis les tout premiers temps de la guerre, que des journaux de langue française, tant de la province de Québec que de diverses autres provinces, réclament des régiments Canadiens français en dehors du Québec. Rien ne s'est fait. Bien au contraire, l'on a vu des régiments de la province de Québec, que l'on avait toujours tenus pour des régiments Canadiens français, devenir des unités mixtes dans lesquels les postes d'officiers vont maintenant à des Anglo-Canadiens aussi bien qu'à des Canadiens français. Ce fut le cas, notamment, pour le régiment de Sherbrooke, aussi pour le régiment des tanks de la ville de Trois-Rivières. L'on a même vu mettre à la tête de l'un de ces régiments-là, celui de Sherbrooke, un officier de race juive. Ce même officier est aujourd'hui commandant de l'un des camps militaires de la région montréalaise. Pareil fait s'est-il produit, par exemple dans l'Ontario? Assurément non. Entend-on, non pas le bruit, mais le beau vacarme dans le landernau torontois s'il était jamais question de désigner un commandant juif à des Highlanders de cette ville?"

D'abord, la vérité historique a démontré que, de 1914 à 1918, il n'y eut pas d'unité sans Canadiens français. Ils étaient au nombre de 3,000 dans le premier contingent, mais le général Sam Hughes leur refusa alors de former un régiment. Il est vrai que le deuxième contingent comprenait l'immortel 22e régiment qui était exclusivement composé de Canadiens français, mais il y avait aussi beaucoup de Canadiens français dans les régiments anglais d'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, en particulier dans le 10e de Calgary, (maintenant les Calgary Highlanders), dont R. B. Bennett était le colonel honoraire. On

n'en a donné aucun crédit à nos compatriotes parce qu'il n'y avait pas d'officiers canadiens français dans ces régiments.

Dans deux régiments anglais, le R.M.R. (Royal Montreal Regiment) et le 87e (Canadian Grenadier Guards), il y avait respectivement une compagnie composée d'officiers et de soldats canadiens français. Dans deux autres régiments anglais de notre province, la proportion des nôtres était très forte, mais ils étaient tous soldats. Il n'y avait pas d'officiers canadiens français dans les Royal Highlanders of Canada, ni dans les Victoria Rifles.

Dans ce dernier régiment, les Canadiens-français formaient au moins la moitié de l'effectif et ce fut, paraît-il, pour rendre un hommage posthume à une foule d'entre eux que les drapeaux du régiment furent déposés à l'église Notre-Dame de Montréal.

Il est à espérer que les erreurs du passé ne se répéteront plus indéfiniment.

La conclusion s'impose. Il est grand temps de publier des manuels militaires bilingues, de former des officiers canadiens français en nombre proportionnel des soldats canadiens français, de leur ouvrir toutes grandes les portes des écoles militaires au lieu de les entrebâiller, de leur confier des postes de commande à la tête de leurs compatriotes même en dehors de notre province, de conserver aux régiments canadiens français leur caractère canadien français, de reconnaître le patriotisme de tous les canadiens français qui se sont enrôlés dans d'autres régiments que ceux de notre province, en leur donnant, avec des officiers de leur race, l'espoir bien légitime d'un avancement mérité, de former une brigade canadienne française au lieu de chercher à démantibuler les régiments canadiens français, en fin de compte d'accorder à chaque soldat, aviateur et marin canadien français la satisfaction d'être traité d'égal à égal par ses compatriotes de langue anglaise dans l'armée, l'aviation et la marine, de manière qu'il n'y ait pas de race inférieure qui assume tous les risques, ni de race supérieure qui recueille tous les avantages, tous les galons et toute la gloire.

L'armée offre souvent aux Canadiens français des difficultés spéciales. J'ai ici une lettre dont je donnerai lecture. Elle est malheureusement en français mais les honorables députés pourront en prendre connaissance demain matin. Quand à l'original je le remettrai au ministre intéressé.

(Texte)

Brantford, Ont.
4 février 1942.

Monsieur J.-F. Pouliot,
député fédéral,
Ottawa.

Monsieur,

Je m'adresse à vous, M. le député, aujourd'hui, sur une question très importante:—La Liberté de Parole.

Je sais que vous, vous pouvez en parler à la Chambre, car je sais très bien que vous êtes avant tout un Canadien français, et que rien ne peut vous arrêter sur des sujets de race ou de liberté. Voici le fait:

Nous sommes ici, à Brantford, plusieurs Canadiens français, et quelques-uns ne parlent pas l'anglais du tout, et presque tous les jours nous avons des chicanes, car on ne veut pas nous laisser parler notre langue, qui nous est chère, comme à vous, M. le député. La semaine dernière, on m'a mis en charge deux fois parce que j'avais eu des arguments sur ma langue.

Je suis, moi aussi, M. le député, un grand défenseur de la langue française, ce beau langage qui est si doux à entendre, mais ce qui m'a décidé à vous écrire c'est que, dimanche dernier, le 1er février, à 8.30 hrs du soir, nous étions quatre amis ensemble et parlions en français, lorsqu'un Anglais nous dit de nous fermer la bouche, en nous traitant de maudits Français, etc., etc. Vous pouvez vous imaginer les termes qu'il a employés; alors, je lui réponds que nous étions dans un pays libre de parler la langue que l'on voulait, et je lui dis que ce n'était pas de ses affaires si je parlais français. Alors, trois d'entre eux m'ont assailli; le Caporal en charge est arrivé, m'a fait arrêter, jeter en prison, et il n'a rien dit à ceux qui m'avaient attaqué.

Le lendemain, j'ai été paradé à un F. Lieutenant, M. Wisseman; je lui ai expliqué tout; alors il m'a dit que j'étais en Ontario et que je devais parler anglais, et alors, il me condamna.

M. LACOMBE: Quel est le nom du scripteur?

M. POULIOT: Je donnerai le nom au ministre.

M. LACOMBE: Quel est le nom du camp?

M. POULIOT: Brantford.

M. LACOMBE: Quel est le nom de l'officier commandant?

M. POULIOT: Je donnerai tout cela à mon honorable ami tout à l'heure. Un personnage du ministère de la Défense nationale, M. Léon Trépanier, un ancien leader au Conseil, à Montréal, s'est plaint, le 4 février, du défaut de méthode pour le recrutement dans la province de Québec. Il a dit que les campagnes se vidaient et qu'enfin le recrutement se faisait de travers, chose dont j'ai pu me rendre compte dans le comté de Témiscouata. Cependant, un grand nombre de jeunes gens se sont enrôlés dans l'armée.

(Traduction)

Le 14 janvier dernier, j'ai adressé au premier ministre la lettre que voici:

Mon cher chef,

Ci-inclus page 4695 du hansard édition anglaise du 12 novembre 1941 où j'ai signalé une déclaration de votre collègue, l'honorable M. Power, à l'effet qu'à son avis on pouvait obtenir les renseignements touchant le nombre de Canadiens français enrôlés dans des régiments qui ne comptent pas uniquement des Canadiens de langue française.

Je vous ai fait parvenir copie d'un article que j'ai publié l'été dernier touchant l'effort de guerre des Canadiens français et le nombre d'entre eux qui se sont enrôlés dans les trois armes.

Il importe souverainement d'obtenir ce renseignement dans le plus bref délai possible. Notre très cher ami commun, feu M. Lapointe, avait lui-même demandé ce renseignement qu'il jugeait très important dans les circonstances

présentes, précisément au moment où les tories tentent de diviser le pays par une campagne contre les Canadiens français.

Je prends la liberté de vous faire parvenir sous ce pli copie d'une lettre reçue de M. Adrien Pouliot, doyen de la faculté des Sciences à l'Université Laval et président du comité permanent de la survivance française en Amérique.

J'espère que vous n'aurez aucune objection à vous occuper immédiatement de cette question et que vous donnerez les instructions voulues pour que ce renseignement soit disponible le plus tôt possible.

Je n'ai malheureusement pas les statistiques mais j'espère pouvoir les fournir sous peu.

On dit bien des choses sur le compte des habitants de ma province. Je veux démontrer la conduite de certaines gens au sujet de l'unité nationale. J'ai ici une annonce parue dans le *Star* de Windsor du 21 février dernier. Elle porte la signature d'un nommé Wilkinson, marchand de chaussures, et elle est ainsi conçue:

On a dit au cours de toutes les périodes de l'histoire, que Néron jouait du violon pendant que Rome était la proie des flammes, mais certains Canadiens (certains soi-disant Canadiens seulement) ne jouent même pas du violon.

Cet espace a été fourni par Geo. H. Wilkinson, Ltd. dans l'intérêt de l'emprunt de guerre du Canada.

Quelle stupidité.

Certains de mes amis de Windsor m'ont donné des renseignements sur l'enrôlement des Canadiens français dans cette région. D'après le recensement de 1931, qui est le dernier que nous puissions consulter présentement, la population des trois comtés de Lambton, Kent et Essex était de 268,319 et le nombre des Canadiens français de 41,887. Au moment où le *Star* de Windsor publiait l'annonce de M. Wilkinson, un régiment local partait à destination d'outre-mer et dans ses rangs il y avait 35 p. 100 de Canadiens français. Si nous faisons abstraction des Américains qui se sont enrôlés dans ce régiment nous voyons que les Canadiens français forment au moins 42 p. 100 de ses effectifs. Ils ne représentent que 15½ p. 100 de la population de ces trois comtés. Il me semble que ces braves gens ont le droit d'être mieux traités que cela.

J'aurai plus tard l'occasion de traiter de questions relatives à la marine. J'ai envoyé l'an dernier un mémoire au ministre du Service naval (M. Macdonald) mais je n'ai pas obtenu les renseignements précis que je demandais.

Je disais, à six heures, que rien, à mes yeux, ne motivait le plébiscite. Tous mes honorables collègues ont déclaré que nous avions promis au peuple de ne pas imposer la conscription. Je reconnais qu'une telle promesse a été faite et qu'elle a été faite en haut lieu. Mais il ne s'agit pas de savoir si on a fait une promesse au peuple canadien, il s'agit de savoir ce que nous commande le devoir.

M. DUPUIS: De gagner la guerre.

M. POULIOT: Parfaitement, nous y sommes tous résolus. Mais si l'ennemi tente d'envahir notre pays, il ne faut pas qu'il nous surprenne en train de dormir, comme il a surpris tant d'autres peuples. Il nous faut un système de défense; il nous faut certains moyens de sauvegarde. Je ne veux effrayer personne, mais je répète ce qu'on entend un peu partout. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne fasse rien pour notre pays, alors qu'on fait tout pour les autres. Je n'y comprends rien, et je déplore la chose. Notre pays est constamment exposé à une invasion.

Les honorables députés de la Colombie-Britannique ont parlé dans ce sens, et avec raison. Ils ont parfois été seuls à se faire entendre. Je me suis abstenu de les interrompre lorsqu'ils plaidaient la cause de la Colombie-Britannique, mais j'aurais pu moi-même faire voir le point de vue des riverains du Saint-Laurent, celui des néo-écossais ainsi que de la population du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, en fait, le point de vue du pays tout entier.

Je suis stupéfait de ce qu'il soit si difficile de mettre dans la tête de ceux qui sont au pouvoir les choses les plus rudimentaires, fondées sur le gros bon sens. Je n'y comprends rien. Plus une chose est simple, plus on a de peine à la faire agréer.

On dit que nous aurons un plébiscite dans le dessein de déterminer si nous allons expédier des hommes outre-mer par la conscription ou si nous allons nous abstenir de ce faire. Nous allons décider si oui ou non le Gouvernement doit être délié d'une promesse qu'il a faite dans le passé. Pourquoi les a-t-il faites, ces promesses? Il les a faites en raison du vif sentiment patriotique du peuple canadien qui voulait que le ministère de la Défense nationale le pourvût de quelque protection. Celle que nous avons en ce moment se résume à bien peu de choses, si tant est qu'elle existe.

Nous nous apprêtons à tenir le plébiscite. Nous demandons au peuple s'il consent à libérer le Gouvernement de ce qu'on appelle la poursuite de la guerre. Quelle raison invoque le Gouvernement pour être libéré d'un engagement pris au cours de l'année écoulée? Aucune. Aucun ministre et aucun honorable député n'a donné une seule et unique raison pour justifier le plébiscite. A tel point que le premier ministre a dit: "J'ignore si j'en ai besoin à l'heure actuelle; mais je pourrais en avoir besoin plus tard. Mais ayez confiance

en moi." J'ai confiance au premier ministre; je l'ai appuyé pendant de nombreuses années. Mais l'heure est venue où je suis prêt à appuyer quiconque établira dans notre pays un système de défense qui puisse sauvegarder le peuple.

M. DUPUIS: Où est-il, celui-là?

M. POULIOT: Ce n'est sûrement pas mon honorable interpellateur.

M. DUPUIS: Non, je veux que le premier ministre actuel reste au pouvoir.

M. POULIOT: J'invite mon honorable ami à demeurer coi. Je ne veux pas d'interruptions. Qu'il se rappelle qu'il n'a rien dit au cours du débat et je ne suis pas censé recevoir d'instructions de lui en ce moment, et il doit le savoir. S'il a quelque chose à dire, c'est à ses électeurs qu'il doit s'adresser.

M. DUPUIS: Où est-il?

M. POULIOT: J'ai dit à l'honorable député que ce n'était pas lui.

M. DUPUIS: Ce n'est pas là une réponse.

M. POULIOT: Et j'ai fait preuve de grande bienveillance en disant cela. J'aurais bien pu ne rien dire et vous demander, monsieur le Président, de rappeler l'honorable député à l'ordre.

M. DUPUIS: Où est-il?

M. POULIOT: Si je parle encore cinq minutes, je convertirai peut-être l'honorable député...

M. DUPUIS: Vous feriez bien.

M. POULIOT: ...de façon que ses vues soient conformes à celles de ses commettants. Je n'aurais rien dit de désagréable, du reste je ne le fais jamais à moins qu'on ne m'interrompe. Mais quand on m'interrompt, je deviens comme un tigre, parce que ce sont mes gens que je défends. Je ne défends pas seulement mes propres commettants, mais aussi ceux de l'honorable député.

Je me demande si on ne pourrait pas poser une autre question lors de ce plébiscite. Pourrait-on demander aux Canadiens s'ils approuvent le cadeau d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne? Voilà une très belle question à poser en même temps que la première. Je crois que dans sa forme présente la question n'est pas complète; elle devrait être double. On devrait demander à la population du Canada si elle consent à délier le Gouvernement de l'engagement pris au sujet de la conscription et, en second lieu, si elle est en faveur d'un cadeau d'un milliard de dollars au trésor anglais. Voilà qui serait une belle question.

Je ne vois aucune raison de poser seulement la question qui a trait à la conscription et de laisser de côté celle qui porte sur le cadeau d'un milliard de dollars. Les gens devront peiner et suer et vider leur gousset pour acquitter les impôts nécessités par ce don d'un milliard de dollars. Et cela nous a été imposé. On n'a consulté aucun honorable député à cet égard; on nous a placés devant le fait accompli. Si un plébiscite se tient, qu'il soit complet et qu'on pose les deux questions.

M. DUPUIS: Lesquelles? Il n'est pas question de conscription dans le plébiscite.

M. POULIOT: Et en outre, le projet de loi ne souffle mot de la priorité de la défense du Canada. Un amendement a été présenté sur ce point, mais on se rappellera que mon honorable interrupteur a voté contre. C'était son droit. Un amendement a été aussi présenté au sujet des cultivateurs dont le travail est essentiel en temps de guerre comme en temps de paix. Leur travail est un travail essentiel. L'honorable député qui m'a interrompu a voté contre cet amendement, comme c'était son droit.

Puis, il serait sage de poser une troisième question au peuple canadien: ne croyez-vous pas que la défense du Canada doit avoir la priorité sur tout engagement contracté auprès ou en faveur de tout autre pays? Ensuite, on pourrait poser une quatrième question: êtes-vous en faveur de l'exemption des fils de cultivateurs?

M. DUPUIS: Le Gouvernement essaie présentement de régler la question.

M. POULIOT: Je prie l'honorable ministre in petto de me laisser poursuivre mes remarques.

Telles sont les quatre questions que je poserais, que je voudrais qu'on posât. Et si on les pose dans le plébiscite, je voterai en faveur de la mesure. Si on ne les pose, je voterai contre. Et je répète, je voterai dans la négative quand le plébiscite se tiendra.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur le président, j'ai pris plusieurs fois la parole pour ne parler que durant quelques minutes et je ne retiendrai l'attention du comité que pendant trois ou quatre minutes. Le règlement autorise un député à parler aussi souvent qu'il le veut au cours de l'étude d'un bill en comité. Il peut parler en anglais ou en français à son gré, et il peut même se servir des deux langues.

Je ne trouve pas à redire à ce que le ministre cherche à avancer la délibération du projet de loi, article par article, mais je voudrais signaler trois ou quatre faits, car les faits sont les faits. Je suis opposé à ce qu'on veuille forcer les députés à suivre, sur une mesure comme celle-ci, la conduite de leur chef. Chaque jour que nous étudions le bill, le Gouvernement modifie son attitude au sujet du principe et de la politique qui

44562—63
ÉDITION REVISÉE

l'inspirent. Il a commencé par dire à la population, avant la réunion du Parlement, qu'il allait prendre certaines mesures à la prochaine session, à cause de la pénurie des ressources en hommes et il annoncé un plébiscite. La raison de cette décision ainsi que la cause et l'effet du vote ne sont plus les mêmes. Le Gouvernement a tracé un programme dans le discours du trône. Il change maintenant d'attitude. Il a changé son attitude devant la Chambre; il l'a modifiée l'autre jour en comité, et il fait la même chose en ce moment, comme il l'a fait au cours de tous les débats que nous avons eus jusqu'ici. On a dit qu'il était très difficile d'obtenir des hommes en nombre suffisant et que le Gouvernement allait énoncer une nouvelle politique. Puis il se présente devant la Chambre et lui propose un plébiscite ou un referendum. Cela ne s'était jamais fait avant, sauf en 1898, du temps de sir Wilfrid Laurier. Lors de ce referendum, 200 scrutins avaient été tenus dans tout l'Ontario et le Manitoba. Le premier ministre a prononcé mercredi dernier un discours d'un autre genre. Quelle est la raison d'être de ce plébiscite et quelle répercussion aura cette mesure, la première que nous ayons jamais eue au Canada, et qui porte le titre de loi de 1942 sur le plébiscite fédéral? Sa raison d'être c'est l'insuccès à obtenir les hommes ou à faire quoi que ce soit en vue d'une guerre totale. Le premier ministre a dit mercredi dernier; ainsi qu'en fait foi le hansard:

> Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Telle n'est pas la question en jeu. La question est celle-ci: Le Gouvernement du Canada, en ce temps de guerre, aura-t-il toute liberté de prendre les mesures qui lui paraissent les plus propres à favoriser l'effort de guerre canadien?

Si telle est la question, à quoi le plébiscite sert-il alors? Le Gouvernement n'a-t-il pas le courage d'agir, d'administrer le pays et de faire son devoir quand l'ennemi est à nos portes? Les Japonais ont des sous-marins qui peuvent traverser le Pacifique sans se ravitailler. Le premier ministre d'Angleterre disait l'autre jour à la Chambre des communes que nous devons nous attendre à ce que l'ennemi qui a maintenant pris la haute main dans le Pacifique fasse son apparition dans bien des îles et des pays de cet océan et en bien des endroits. Si nous avions un million d'hommes a-t-il dit, nous serions incapables de l'arrêter parce qu'il se transporte d'une île et d'un endroit à l'autre comme un cirque.

Si l'ennemi fait un jour son apparition dans les baies et les ports de la Colombie-Britannique, le commandant devra-t-il télégraphier à Ottawa pour signaler la présence de l'ennemi? Devra-t-il tenir un plébiscite avant de tirer du canon ou d'envoyer un avion dans les airs?

C'est ce qu'il aurait fallu faire en vertu du bill de Laurier sur la marine, en 1909. Le même principe s'applique ou pourra s'appliquer au présent bill sur le plébiscite. Si en 1909 l'ennemi s'était approché par mer, il aurait fallu d'après le bill de la marine de 1909, un décret du conseil avant que la marine canadienne eût pu lancer une fusée ou la moindre pièce d'artifice. Tel était le motif du bill de la marine. Ce bill-ci s'inspirera-t-il du même principe? La population du pays sait ce qui se passe. Elle en sait plus long que nous sur le plébiscite. Elle le considère comme absolument inutile. Quand l'ennemi est à nos portes, elle est d'avis que le plébiscite est inopportun et que ce n'est pas là une façon sérieuse de poursuivre la guerre. La situation est trop grave pour que le Gouvernement joue un tel jeu.

Que se passera-t-il au moment de la votation? Le bulletin est entouré de noir; nous aurons peut-être l'obscurcissement si Hitler et le Japon arrivent avant que nous ayons pu voter "oui" ou "non". L'ennemi sera peut-être ici avant qu'on entre dans l'isoloir pour marquer "oui" ou "non" sur le bulletin. Ce bulletin se lit ainsi:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Je supprimerais tous les mots après le mot "Gouvernement", pour que le bulletin se lise ainsi: "Consentez-vous à libérer le Gouvernement?" C'est le Gouvernement qui devrait demander à être libéré et c'est ainsi que la question devrait être posée. Le Gouvernement a donné des promesses mais nous ne savons pas à qui. Je puis vous dire ce qui va arriver. Au lieu d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, qu'avons-nous au pays à l'heure actuelle? Nous avons un gouvernement par décrets,—de vingt à vingt-cinq mille décrets,—un gouvernement par plébiscite, et, au surplus, par des collaborateurs bénévoles. Faut-il s'étonner que les électeurs se demandent si le régime parlementaire ou un semblant de régime parlementaire existe au pays ou si nous cherchons par ce bill à imiter un simulacre de gouvernement? A mon sens, c'est ce que nous faisons. Nous jouons à la guerre.

Une fois le scrutin dépouillé, qu'arrivera-t-il? Cette mesure va entraver notre effort de guerre pendant trois mois, et ce, durant les mois les plus critiques de l'année, avril, mai et juin. Nous ne savons pas à qui le pays appartiendra au mois de juin, à en juger par les progrès des Japonais dans le

Pacifique. Je sais ce qu'il adviendra de votre vote. Aussitôt les bulletins comptés, on ira les enterrer aux archives, ce vaste édifice nouveau, et le plébiscite sera relégué aux oubliettes. On peut être certain que le Gouvernement ne mentionnera jamais ce plébiscite sur la conscription. On n'en entendra plus parler.

Le premier ministre a prononcé un magnifique discours l'autre jour. Je n'en ai pas entendu de meilleur depuis cette époque lointaine où il fréquentait l'université et où les orateurs de tous pays en faveur de la tempérance venaient parler chaque semaine dans la ville de Toronto. Nous avons entendu beaucoup de discours à cette époque, à Massey Hall, qui venait alors d'être construite. Ces discours prononcés à Massey Hall n'étaient pas meilleurs que celui que nous avons entendu ici l'autre jour. S'il s'agissait tout simplement de savoir qui doit signer l'engagement, ce serait différent. Mais il y a plus. Les électeurs en savent plus long que nous. Ils ne se laisseront pas tromper; ils ne consentiront pas à être induits en erreur par les membres du Parlement ou par qui que ce soit. Beaucoup d'entre eux ne voteront pas. Un grand nombre de bulletins seront détériorés. Personne n'y comprend rien. Que la Chambre passe des journées entières à discuter sur des questions d'intérêt purement académique et ainsi de suite, quand l'ennemi est maître du Pacifique et qu'il acquerra peut-être la maîtrise de l'Atlantique, c'est là, de l'avis d'un grand nombre de personnes, une insulte aux électeurs du pays.

J'ignore ce qui en serait de nous si ce n'était de la Russie. Nos meilleurs amis ont été les généraux Janvier et Février. Si ce n'eut été de ces deux généraux dans le conflit germano-russe, nous ne savons pas ce qui en serait actuellement de l'Empire britannique. Ces deux généraux sont cette année encore les meilleurs amis que les citoyens de la Colombie-Britannique aient jamais eus. Ils ont sauvé cette province après Pearl Harbour. Ils lui ont fourni l'occasion de se concerter et de commencer à s'armer.

Je proteste contre ce projet de loi et si je puis trouver quelqu'un pour m'appuyer je proposerai le renvoi à six mois lors de la troisième lecture. J'estime que l'occasion devrait être fournie aux plus humbles députés de cette Chambre de faire porter le blâme là où il appartient, c'est-à-dire sur le Gouvernement.

Les honorables vis-à-vis n'ont présenté cette mesure que pour jeter un écran de fumée sur les erreurs commises dans le Pacifique, à Singapour, à Hong-Kong et ailleurs. Le premier ministre n'a-t-il pas cru devoir affirmer l'autre soir qu'il envisageait d'autres Hong-Kong à la douzaine en songeant à envoyer, sans consultation préalable des autorités militaires, des troupes dans les territoires adjacents au nôtre, à Seattle, aux îles Aléoutiennes et ailleurs, où il ne se trouve pas d'objectifs militaires? Et ceci s'accomplirait par des politiciens qui passeraient par dessus la tête des autorités militaires, et contrairement à sa stratégie et à l'ordre de préséance établis par le premier ministre de Grande-Bretagne. Je proteste là-contre.

Mes électeurs pourront voter comme ils l'entendront. Ils savent mieux que moi comment voter. Deux cabinets se sont rendus dans ma circonscription en 1934. Le cabinet fédéral s'y est transporté lors de l'élection complémentaire en 1934, et le cabinet provincial de l'Ontario s'y est aussi rendu. Les ministres s'y sont tous montrés et j'ai été heureux de les voir. La population de Toronto sait comment voter sans que j'aie à le lui indiquer. Je crois savoir comment elle votera. Elle jettera les bulletins de vote à la face du Gouvernement en lui disant: "C'est vous qui avez été élus, pour faire la guerre, et non pas nous; poursuivez votre tâche; tant que vous constituerez le Gouvernement du jour, c'est à vous qu'il incombera d'assurer un magnifique effort de guerre et une direction renouvelée".

L'hon. M. CRERAR: J'ai une proposition à faire au comité. Depuis huit heures, la discussion a pris un caractère général qui aurait été parfaitement approprié lors de la deuxième lecture du bill. Nous siégeons actuellement en comité pour l'étude du bill article par article. Si nous continuons à discuter comme l'ont fait l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et l'honorable député de Broadview (M. Church), la discussion pourrait ne plus finir. Je suis porté à croire que le débat est en bonne partie irrégulier. J'estime que nous abattrions plus de besogne en limitant la discussion à chaque article du bill au fur et à mesure de l'examen.

M. CHURCH: Un député ne devrait pas être une machine à voter.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. McCann): Il a été entendu cet après-midi, si j'ai bien compris, que sur l'article 2 la discussion serait générale, mais que sur les autres articles, il faudrait s'en tenir à l'article à l'étude.

L'hon. M. HANSON: Vous avez raison, monsieur le président. Ce fut là l'entente et l'honorable député qui est leader de la chambre n'est pas au point. De plus, s'il désirait faire les remarques qu'il vient de mentionner, il aurait dû les faire auparavant.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je dire en réponse à la rebuffade du chef de l'opposition que mes devoirs m'ont retenu hors de la Chambre une grande partie de l'après-midi, et je n'étais pas au courant du point qu'il vient de soulever. En outre, nous avons eu une assez longue discussion et nous sommes désireux de faire autant de progrès que possible.

L'hon. M. HANSON: Je prétends, monsieur le président, que la discussion n'est pas irrégulière. J'admets que, de la part d'un des partisans du ministre, il y a eu obstruction. Je vais retirer ce terme s'il n'est pas parlementaire, mais la chose était tellement évidente que tout le monde sera d'accord avec moi. Mais la discussion en soi n'est pas irrégulière.

M. HOMUTH: Je soulève la question de privilège. A titre de membre de l'opposition, je proteste contre l'appel au Règlement de l'honorable député qui est leader de la Chambre après qu'un de nos membres à parlé pendant huit ou dix minutes seulement tandis qu'un de ses partisans a parcouru toute la face du globe durant soixante-dix minutes sans soulever une seule protestation chez nos vis-à-vis. Je commence à penser qu'ils ont peur de rappeler le député de Témiscouata à l'ordre.

L'hon. M. CRERAR: Remarque très courageuse, celle-là.

M. POULIOT: J'attends votre décision, monsieur le président. J'espère que la guerre actuelle se terminera par la victoire de nos armes et que...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. McCann): L'honorable député veut-il nous dire sur quel article il parle?

M. POULIOT: Je réponds aux observations du chef de l'opposition et de l'honorable représentant de Waterloo-Sud. C'est à moi que faisait allusion le chef de l'opposition lorsqu'il a parlé d'obstruction, car nul autre député libéral n'a pris la parole. Je sais qu'il n'était pas sérieux en faisant cette observation, car je lui connais trop d'expérience parlementaire pour cela. J'ai remarqué qu'il m'écoutait et que, pour la première fois de sa vie, il semblait s'intéresser à mes observations. Si je m'étais rendu coupable d'obstruction, il n'en aurait pas été ainsi. Quant aux observations de l'honorable représentant de Waterloo-Sud, qui est un partisan aux idées arrêtées, je ne m'en soucie aucunement.

M. McIVOR: J'ai attendu la plus grande partie de cet après-midi et j'ai suivi le débat de mon mieux jusqu'à ce que l'occasion me fût offerte de poser une question. En écoutant les observations des honorables députés, je n'ai pu m'empêcher de songer à ces vers de Carlyle:

There was an owl sat on an oak,
The more he heard the less he spoke,
The less he spoke the more he heard,
I wish there were more like that old bird.

Je me propose d'encourager les gens à voter dans l'affirmative lors du plébiscite, car je crois que c'est là mon devoir. Je crois que c'est le devoir, en ce moment, de tout sujet canadien, qu'il soit Irlandais, Ecossais, Anglais, ou Français, ou de toute autre origine.

Je tiens à poser au Gouvernement la question suivante qu'on m'a adressée à maintes reprises: Le Gouvernement songera-t-il jamais à mettre en pratique la proposition suivante, savoir que celui qui quitte son emploi pour s'enrôler reçoive un meilleur salaire que celui qui prend l'emploi rendu disponible.

Je sais que le soldat retire $1.30 par jour, soit $69 par mois, si l'on inclut la pension, mais celui qui prend sa place à l'usine, où il fera peut-être office de balayeur, touche cinquante cents de l'heure, soit plus de $100 par mois, quand il fait du surtemps. Celui qui revêt l'uniforme, peu importe où il sert, devrait être celui qui bénéficie d'une augmentation de salaire. Le temps est passé de demander à un individu de s'enrôler, ou de l'encourager à le faire, à un moindre salaire que celui que touche l'individu restant à l'arrière pendant que le soldat s'en va le défendre. J'espère qu'avant la fin de la session, avant ou après la présentation du budget, les soldats obtiendront le relèvement de leur solde au lieu de gagner moins qu'auparavant.

M. HAZEN: Monsieur le président, je faisais partie du comité spécial chargé d'étudier le présent projet de loi. Les membres de ce comité ont soigneusement étudié chaque article du projet de loi et, tout en différant sur quelques détails, ils ont tous convenu que le bill, sous la forme dans laquelle il était soumis au comité, avaient une portée trop étendue. Je suis heureux de dire qu'ils étaient tous d'accord sur ce point et que, comme conséquence, le bill dont est saisi le comité aujourd'hui est différent, dans ses dispositions les plus essentielles, de celui qui avait d'abord été rédigé et soumis à la Chambre.

Sous sa forme primitive, le projet de loi renfermait un principe—le président ne partagera peut-être pas mon avis, mais je maintiens que c'était un principe—qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi actuel. Le principe fondamental que renfermait le projet de loi sous sa forme primitive donnait au

Gouvernement le droit de décréter par proclamation la tenue d'un plébiscite à n'importe quelle date qu'il jugerait convenable. Cette disposition était contenue au paragraphe (1) de l'article 3 du bill primitif. Voici ce que disait ce paragraphe:

Le gouverneur en conseil peut par proclamation ordonner la tenue d'un plébiscite en vertu des dispositions de la présente loi.

Cette disposition était des plus dangereuses. Si elle était devenue loi, la constitution du pays en aurait été modifiée de façon radicale. Elle aurait ouvert la voie au gouvernement à coups de plébiscite, chose qu'il nous faut éviter au Canada. Sous notre régime constitutionnel—je me trompe peut-être, mais c'est ainsi que je le comprends—la décision de la population sur toute question d'intérêt public est rendue par les représentants élus et par eux seulement. Dans les limites de sa juridiction législative, l'autorité du Parlement est suprême. Si le Gouvernement désire modifier sa politique ou en adopter une nouvelle, il doit en demander l'approbation au Parlement. Si elle lui est refusée, il dissout les Chambres et en appelle au peuple.

Notre système de gouvernement parlementaire ne souffre aucune autre façon de procéder, il ne prévoit pas la tenue de plébiscites.

Quant un gouvernement désire modifier son programme, il doit, ou demander au Parlement d'approuver le changement projeté, ou dissoudre les Chambres et revenir devant la nouvelle législature après l'appel au peuple. L'adoption par la Chambre de ce bill dans sa rédaction primitive aurait effectué dans notre constitution un changement important des plus indésirables, et qu'il fallait éviter à tout prix. C'est en partant de ce principe, je crois, que les membres du comité spécial ont limité l'application du projet de loi.

Le Gouvernement présente ce bill afin de demander à la population canadienne de le délier d'engagements antérieurs. Il avait promis de ne pas conscrire le capital humain pour le service outre-mer. Le bill tel qu'il nous est revenu du comité spécial en circonscrit l'application à cette circonstance particulière.

Il ne faudrait y apercevoir ni un précédent, ni une modification à notre constitution, mais bien, et c'est ainsi, je crois, que le comité spécial l'a considéré, une mesure législative extraordinaire prise dans des conditions spéciales créées par l'état de guerre. Ainsi envisagé, et il s'agit ici du point de vue constitutionnel, le projet de loi ne peut nuire en rien. Or, c'est ainsi qu'il faut le considérer, et j'estime que les membres du Gouvernement qui s'y intéressent devraient appuyer sur ce fait.

Quand le chef de l'opposition a souligné cet après-midi que les règlements prévoient des impositions de peines, et qu'elles seront adoptés, non pas par le Parlement mais par décret du conseil, il m'a impressionné. Il semble que nous montrerions de la négligence dans l'accomplissement de nos devoirs de membres de la Chambre des communes, si nous n'accordions pas plus d'attention à ce point particulier.

Je désire commenter brièvement la proposition qu'a formulée cet après-midi l'honorable député de Lake-Centre, quand il a dit que toute personne, dont le nom ne serait pas sur la liste des votants et qui voudrait l'y faire inscrire, devrait ajouter, aux déclarations faites sous serment qu'exigent les règlements, la présentation de son certificat d'inscription. La proposition est très sage; elle fournirait une sauvegarde efficace.

M. WHITE: A titre de membre du comité spécial auquel on a soumis le bill, je désire faire quelques remarques avant de passer à autre chose. L'honorable membre qui présidait a déjà traité une question soulevée par le chef de l'opposition, je veux parler du numérotage des bulletins. Je m'associe aux déclarations des autres membres du comité à l'effet que lorsque cet article a été soumis au comité, il était clairement entendu que les bulletins seraient exactement comme ceux qui servent pour les élections générales.

Bien que le ministre ait conseillé de ne discuter les articles qu'à mesure qu'ils sont mis à l'étude, je prie le comité de me permettre de consacrer quelques minutes à signaler les articles qui ont fait l'objet de la discussion au comité spécial et de répéter quelques-uns des commentaires. D'abord il s'est agi de la formule du bulletin à employer à l'occasion du plébiscite, laquelle est donnée à l'article 3. Lorsque le comité est arrivé à cet article, j'ai proposé une autre formule de bulletin où la question serait suivie de deux ou trois lignes d'instructions au votant concernant la manière de marquer le bulletin; puis, suivrait un espace contenant le mot "oui" et, en dessous, un autre espace contenant le mot "non". Je croyais que le bulletin, tel qu'il est présentement à l'article 3, avec la question imprimée deux fois, créerait de la confusion chez certaines personnes, surtout chez celles qui demeurent à la campagne et qu'il arriverait peut-être que des gens désirant voter dans l'affirmative se croiraient obligés de rayer la phrase qui répète la question et qui est suivie du mot "non".

M. REID: Pourquoi plutôt chez les gens de la campagne?

M. WHITE: L'honorable député de New-Westminster sait que dans les circonscriptions rurales, bien des choses inquiètent les votants au jour des élections. Si vous remarquez le nombre de bulletins gaspillés, vous vous apercevrez qu'il est facile de créer de la confusion chez quelques-uns.

M. REID: Je voulais signaler que la même chose s'applique peut-être aussi bien aux gens de la ville qu'à ceux des campagnes.

M. WHITE: Vu que je réside à la campagne, je n'oserais me prononcer sur les gens de la ville.

M. REID: J'apprécie l'intelligence des gens de la campagne.

M. WHITE: Moi aussi, mais il me semble que l'honorable député admettra que le bulletin devrait être rédigé de façon assez simple pour qu'aucun doute ne puisse exister sur la manière de le marquer.

M. REID: Je l'admets.

M. WHITE: Je ferai remarquer que dans sa forme actuelle le bulletin, où la question est suivie du mot "oui", puis répétée et suivie du mot "non" est de nature à jeter de la confusion dans l'esprit de certains votants. Je propose qu'on imprime la question au haut du bulletin et qu'on le fasse suivre de deux ou trois lignes d'instructions. Cependant, comme le ministre l'a fait remarquer, ce n'était pas l'avis de la majorité des membres du comité et c'est pourquoi le bulletin nous arrive dans sa forme actuelle.

Il s'est élevé une autre question...

M. le PRÉSIDENT: Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il discute le bill clause par clause.

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, j'objecterai au ministre que c'est lui-même qui a commencé le débat par une discussion générale de tous ces points, après avoir passé en revue le travail du comité et qu'on a alors admis qu'on pourrait tenir une discussion générale sur le premier article du bill, mais qu'après, les orateurs devraient s'en tenir à l'article à l'étude.

M. le PRÉSIDENT: Sauf erreur, une discussion générale devait rouler sur le principe dont s'inspire le bill, et puis on devait étudier la mesure législative article par article. Si nous persistions à agir comme nous le faisons, la discussion se trouverait à se répéter à propos de chaque article.

M. WHITE: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je ferai remarquer que de six à dix honorables députés qui ont été membres du comité spécial ont déjà pris la parole, qu'ils se sont attachés à l'étude des dispositions du bill et ont fait divers commentaires. Il n'est que juste que les membres du comité spécial puissent exprimer d'une manière générale leurs idées et plus ou moins leur façon de voir sur ce qui s'est passé au comité.

M. le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai compris, "d'une manière générale", mais l'honorable député discute le projet de loi article par article.

M. WHITE: Je ne m'attache qu'à une couple d'articles.

M. le PRÉSIDENT: Ce n'est pas discuter le bill "d'une manière générale". Discuter le bill d'une manière générale, cela veut dire discuter les principes généraux sur lesquels il repose. Mais si vous discutez chaque article d'une manière générale, ce sera une répétition des remarques qu'inspirera la motion tendant à faire adopter chaque article.

M. WHITE: Monsieur le président, si vous êtes d'avis que je dois reprendre mon siège, je le ferai, mais je voudrais faire remarquer...

M. le PRÉSIDENT: Si l'honorable député pouvait se borner à quelques minutes de commentaires, je lui permettrais de poursuivre, comme faveur. Je m'en remets entièrement au comité. Si nous voulons que les délibérations avancent, il est impossible de discuter tous les articles au cours du débat sur le principe qui inspire la mesure législative et de les reprendre ensuite un à un.

M. WHITE: Si vous voulez hâter le travail, pourquoi n'avoir pas protesté quand le distingué député de Témiscouata a fait des remarques d'une couple d'heures? Je n'ai entendu personne faire alors d'objection, mais si vous décidez que je dois reprendre mon siège, je le reprendrai.

M. le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

L'hon. M. McLARTY: Nous avons accordé une grande latitude et peut-être suis-je plus responsable que tout autre de la tournure du débat. L'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) était membre du comité et puisque j'avais la faculté de m'occuper du travail de cet organisme, je ne tiens pas à la lui refuser. Toutefois, si nous comprenions qu'il faut limiter dans une certaine mesure l'ampleur du débat, cela nous serait fort utile. Je ne puis jeter la pierre à qui que ce soit parce que c'est probablement moi qui ai pris l'initiative, mais nous devons parfois revenir à l'article à l'étude. Si les honorables députés pouvaient donc s'en tenir à la discussion d'une

disposition particulière quand nous y arrivons, le travail serait beaucoup plus rapide et plus satisfaisant.

M. WHITE: Je me rends au désir du ministre et vais terminer mes remarques. Je discuterai les diverses dispositions à mesure que nous y arriverons. En fin de compte le bill est une telle farce que cela ne fait pas grande différence.

M. LOCKHART: Puisqu'on ne nous permet pas de discuter les règlements en comité...

M. MacINNIS: Oh! si. Le ministre a dit, je pense, que nous pourrions discuter les règlements quand nous en serions au paragraphe 2 de l'article 9. C'est ce que j'ai compris.

L'hon. M. McLARTY: Le chef de l'opposition a fait remarquer que c'était la seule disposition qui pût donner occasion de discuter les règlements. Lors du dépôt du bill nous avons eu pour première intention de ne pas discuter en comité les règlements article par article. S'il est dans les règlements des points particuliers qui ne soient pas conformes au paragraphe 2 de l'article 9, nous pouvons les discuter lors de l'étude de cet article, mais je propose qu'il soit entendu que nous ne discuterons pas les règlements un par un, la question de temps étant la raison principale.

M. LOCKHART: Malgré toutes les objections, le ministre a précisé que les règlements ne feront pas l'objet d'une discussion générale. En outre, dans son exposé général du bill, il a dit que la présentation du certificat d'inscription ne sera pas exigée. Sans vouloir trop retarder le comité, je désirerais relater une constatation que j'ai faite cette fin de semaine et m'élever avec force contre la suppression de l'emploi du certificat d'inscription.

M. le PRÉSIDENT: La suppression de quoi?

M. LOCKHART: De l'emploi du certificat d'inscription. Le ministre en a parlé dans son exposé général. Je croyais et je crois encore qu'il est interdit d'embaucher qui que ce soit sans exiger qu'il produise son certificat d'inscription. Je crois savoir aussi que, il n'y a pas longtemps, tout commerçant, en gros ou en détail, était obligé de se munir d'une patente. Il ne semble plus en être ainsi. Aujourd'hui, les expéditions se font sans indication de numéro de patente, bien qu'on nous ait d'abord assuré que des envois doivent être arrêtés si le numéro de patente ne figure pas sur la facture. A moins qu'il n'y ait eu modification de la prescription voulant que toute personne embauchée produise son certificat d'inscription...

M. le PRÉSIDENT: A quelle rubrique se rapportent les observations de l'honorable député?

M. LOCKHART: A la discussion générale du projet de loi. Le ministre a parlé du certificat d'inscription lorsque le titre abrégé du bill était à l'étude. Je ne retiendrai pas le comité bien longtemps. Samedi dernier, deux patrons qui avaient un pressant besoin de main-d'œuvre m'ont informé que des hommes s'étaient présentés chez eux, mais ne pouvaient produire leurs certificats d'inscription. Le ministre a expliqué pourquoi, à la tenue du plébiscite, la production du certificat d'inscription n'était pas nécessaire. A moins que le certificat d'inscription n'ait perdu sa valeur, je soutiens que si un homme doit présenter son certificat d'inscription pour se trouver de l'emploi, et que de ce fait, le patron éventuel refuse de l'embaucher, cet homme dis-je, qui vagabonde par le pays, ne devrait pas voter sur une question comme celle-ci. J'insiste pour qu'on examine ce point, bien que le comité en soit peut-être arrivé à un compromis à ce sujet. Si le coût de l'inscription de la population au Canada vaut quelque chose, si si cette inscription a assez de valeur pour devenir la loi du pays, et qu'un homme doit présenter son certificat d'inscription pour obtenir de l'emploi, on devrait alors utiliser le certificat quand il s'agit d'user de restrictions dans le cas des personnes appelées à voter. Si j'ai d'autres remarques à faire, je les ferai lors de l'examen des divers articles du bill.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (définitions).

L'hon. M. McLARTY: Il y a certains amendements que je demande au ministre du Revenu national de proposer. A l'alinéa *a*), 9e ligne, on devrait supprimer les trois mots "à un plébiscite". Le chef de l'opposition consulte peut-être le nouveau texte; mais je me sers du bill tel qu'il a été présenté au comité.

M. le PRÉSIDENT: L'autre en est une réimpression.

L'hon. M. McLARTY: Oui. A l'alinéa *c*) du bill tel qu'il a été présenté au comité; je veux m'assurer que les amendements appropriés soient proposés pour que le bill soit conforme à la réimpression.

L'hon. M. HANSON: Les mots "à un plébiscite" ont été rayés.

L'hon. M. McLARTY: Oui. A l'alinéa *c*) les mots "durant un plébiscite" devraient se lire: "durant le plébiscite".

M. le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'apporter au bill tous les amendements faits en comité. Nous avons le bill que nous a soumis le comité et dans sa forme nouvelle.

L'hon. M. McLARTY: Je croyais qu'il était peut-être nécessaire de présenter une motion à cette fin.

M. le PRÉSIDENT: Pas que je sache.

L'hon. M. McLARTY: S'il est entendu qu'il n'est pas nécessaire de proposer les amendements qui ont été faits en comité, je n'insisterai pas pour qu'on présente la motion.

M. le PRÉSIDENT: Le bill a été réimprimé; nous sommes à lire le texte réimprimé comprenant les amendements du comité.

L'hon. M. HANSON: Le texte réimprimé est pour la gouverne du comité. Je crois qu'il faut proposer les amendements. Je diffère d'avis avec le président.

L'hon. M. McLARTY: Je me rappelle que lorsque nous examinions le bill sur l'assurance-chômage, on a soulevé cette question; on semblait exiger alors que chaque amendement particulier fût proposé.

M. HOMUTH: N'était-ce pas le rapport du comité, le bill tel que réimprimé,—qui a été renvoyé au comité plénier?

M. COLDWELL: Oui, mais le rapport du comité spécial n'ayant pas été adopté, ses conclusions n'ont pas été approuvées par le comité général. Par conséquent, le bill renvoyé au comité spécial n'ayant pas été amendé là, il faut amender ici le bill original.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas eu de motion en vue de la ratification.

L'hon. M. McLARTY: Les amendements sont les suivants:

Aux lignes 15 et 16, les mots "émise sous l'autorité de l'article trois de la présente loi" sont supprimés. Puis intervient dans le bill imprimé, un nouvel alinéa *d*), relatif à la définition des districts électoraux, y ajoutant le district administratif de Yellowknife. En conséquence, les alinéas *d*), *e*), *f*) et *g*) deviennent *e*), *f*), *g*) et *h*).

A l'alinéa *e*), les mots "ordonnant la tenue d'un plébiscite, émise sous l'autorité de l'article trois de la présente loi, deviennent "émise sous l'autorité de la présente loi ordonnant la tenue du plébiscite".

A l'alinéa *g*), devenu *h*), le mot "un" devient "le" avant le mot "plébiscite" à la ligne 3 de la page 2.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'article 2 soit amendé par la suppression des mots "à un plébiscite" dans l'alinéa *a*), lignes 8 et 9.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'article 2 soit modifié: Par la substitution du mot "le" au mot "un" à la ligne 15, alinéa *c*).

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'article 2 soit de nouveau modifié par la radiation des mots "émise sous l'autorité de l'article 3 de la présente loi" aux lignes 16 et 17 de l'alinéa *c*).

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'article 2 soit de nouveau modifié par l'addition, à la suite de l'alinéa *c*), d'un autre alinéa qui sera désigné par la lettre *d*) de l'article 2 et sera ainsi conçu: "district électoral" signifie toute zone territoriale qui a droit d'élire un ou des députés à la Chambre des communes du Canada et, aux fins de la présente loi, nonobstant les dispositions de la loi de la députation, 1933, comprend le district administratif de Yellowknife, sous le nom de "Yellowknife", établi le 1er octobre 1939 en exécution de l'Ordonnance des districts administratifs locaux.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'article 2 soit de nouveau modifié en faisant de l'alinéa *d*) l'alinéa *e*).

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. HANSON: Il y a une modification ici, n'est-ce pas?

M. le PRÉSIDENT: L'alinéa *d*) devient l'alinéa *e*).

L'hon. M. McLARTY: En plus de changer la lettre de l'alinéa il y a un amendement qui supprime les mots "une proclamation du gouverneur en conseil émise sous le régime de l'article trois de la présente loi." Il faut enlever ces mots.

M. le PRÉSIDENT: Les lettres des alinéas *e*), *f*) et *g*) deviennent les alinéas *e*), *f*), *g*), et *h*) et ensuite le nouvel alinéa *e*) est de nouveau modifié dans les lignes 24, 25 et 26, en supprimant les mots "une proclamation du gouverneur en conseil émise sous le régime de l'article 3 de la présente loi".

L'hon. M. GIBSON: Je propose cet amendement.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'alinéa *f*) de l'article 2 soit de nouveau modifié en rayant des lignes 25 et 26 les mots "ordonnant la tenue d'un plébiscite, émise sous l'autorité de l'article 3 de la présente loi."

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. GIBSON propose:

Que l'alinéa *h*) de l'article 2 soit modifié à la septième ligne de la page 2 par la radiation des mots "a un" et leur remplacement par le mot "au".

(La motion est adoptée.)

M. MacINNIS: Il y a une erreur de typographie dans l'alinéa *h*) à la ligne 8 du texte anglais.

L'hon. M. McLARTY: Oui, le mot "the" dans le texte anglais est inséré à tort et devrait être biffé.

(L'article 2, ainsi modifié, est adopté.)

Sur l'article 3—(limitation).

L'hon. M. Gibson propose:

Que le paragraphe (1) de l'article 3 soit biffé et remplacé par ce qui suit:

Restriction.

3. (1) La présente loi est restreinte à la tenue d'un plébiscite sur la question énoncée dans les bulletins de vote en les termes et forme qui suivent:

Toute personne habile à voter au plébiscite doit le faire en mettant une croix, dans l'un des espaces réservés à cette fin, après le mot "Oui" ou après le mot "Non", selon la manière dont cette personne désire voter.

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire? OUI

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire? NON

Proclamation ordonnant la tenue d'un plébiscite.

(2) Le gouverneur en conseil peut, par proclamation, ordonner la tenue d'un plébiscite pour soumettre aux votants ordinaires et aux votants militaires du Canada la question énoncée dans le paragraphe premier du présent article.

Teneur de la proclamation.

(3) La proclamation doit énoncer au long la question à soumettre au plébiscite, en les mêmes termes et forme qu'elle aura sur le bulletin de vote prévu par le paragraphe premier du présent article.

Idem.

(4) La proclamation doit aussi indiquer la date fixée comme jour du scrutin pour ledit plébiscite, laquelle tombera un lundi et sera la même dans tous les districts électoraux. Cette proclamation doit en outre spécifier les dates et jours respectifs auxquels les votants militaires du Canada, définis dans la présente loi, et postés à l'intérieur ou hors du Canada, pourront déposer leur vote audit plébiscite.

Publication.

(5) La proclamation doit être publiée immédiatement dans une édition spéciale et au moins deux éditions ordinaires de la *Gazette du Canada*.

M. MacINNIS: Monsieur le président, je dois critiquer la forme du bulletin de vote. Avec l'honorable député de Hastings-Peterborough je trouve que ce bulletin porte à confusion. J'ai déjà voté lors de plusieurs plébiscites—nous appelons cela des règlements—dans les élections municipales. La question posée en l'occurrence est celle de savoir si vous êtes favorable ou défavorable à un certain projet. Je n'ai jamais vu une question posée deux fois sur le même bulletin.

Ce bulletin de vote contient deux questions quoique l'on constate que c'est la même question posée deux fois. Cela portera inévitablement à confusion, à mon avis. Les gens ne votent pas sur des questions de ce genre tous les jours. Les textes ne leur sont pas familiers, comme ils le sont aux membres du Parlement. Leur formation n'a pas été celle des avocats en ce domaine. A prime abord, en lisant la première partie du bulletin, ils seront embarrassés. Dès l'origine tout est fait pour tourner au désavantage de celui qui vote. Mettons que l'électeur lise la question en regard du mot oui. Il se peut qu'il barre alors le oui pour le remplacer par un gros non, et, comme conséquence, un bulletin sera gaspillé.

J'ai parlé au représentant de notre groupe au comité et lui ai signalé mon objection tandis que le comité était en séance. A mon sens, la question ne devrait être posée qu'une fois et les mots oui et non être inscrits entre parenthèses ou encadrés tout au bout. L'électeur pourra alors faire sa croix dans le cadre du oui ou du non. De cette façon, aucune répétition ne sera nécessaire.

M. REID: A-t-on discuté cette possibilité au comité spécial? Avec les honorables préopinants, j'estime que ce bulletin de vote portera à confusion. Il y a lieu de simplifier toute l'affaire en ne posant la question qu'une fois et en prévoyant un espace où voter oui ou non.

L'hon. M. McLARTY: La question a été discutée en comité. Je ne suis irrévocablement attaché à aucune forme particulière de présenter la question. Au début j'étais plutôt d'avis que la question ne devrait apparaître qu'une fois et qu'il devrait y avoir un espace prévu pour inscrire le vote pour ou contre. Je crois que le comité s'est fondé entièrement sur l'expérience du directeur général des élections qui a proposé cette forme de bulletin de vote. Je crois me souvenir qu'il a été très en usage dans presque toutes les provinces relativement à la loi de la tempérance du Canada.

L'hon. M. HANSON: Pas très souvent.

L'hon. M. McLARTY: Un nombre de fois qui a étonné les membres du comité spécial.

M. LOCKHART: Il y a longtemps de cela?

L'hon. M. McLARTY: Entre 1920 et 1925, si je me rappelle bien les dates que nous a cités le directeur général des élections.

M. LOCKHART: Il y a déjà seize années de cela; nous formons maintenant une nouvelle génération.

L'hon. M. McLARTY: Les bulletins de vote ne doivent pas nécessairement, j'imagine, changer avec les générations. Quoi qu'il en soit, sur la foi du rapport présenté au comité spécial et adopté par lui après quelque discussion, cette forme a été jugée la plus appropriée.

L'hon. M. HANSON: Bon nombre d'avocats de l'Ontario connaissent les dispositions du code municipal de cette province voulant qu'à chaque élection les règlements d'ordre financier soient soumis aux électeurs. La chose se fait ici même à Ottawa. Je ne me suis jamais servi personnellement de ces bulletins mais je sais qu'on y pose la seule question: Etes-vous en faveur d'une émission d'obligations pour tel ou tel objet? En général, il s'agit de répondre par un "oui" ou par un "non".

M. REID: Les votants inscrivent eux-mêmes le "oui" ou le "non".

L'hon. M. HANSON: La méthode me semble des plus simples. Dans le cas présent la question serait: Consentez-vous à libérer le Gouvernement?" Et la réponse serait oui ou non. Cette façon de procéder est bien connue des habitants de l'Ontario, bien que nous n'ayons rien de semblable au Nouveau-Brunswick. Dans cette dernière province, la municipalité qui désire faire une affectation de capitaux, prend les mesures nécessaires, et la question est soumise à la législature provinciale. C'est la méthode suivie par les conseils municipaux et les conseils de comtés. Ces règlements sont ensuite étudiés par le ministère des Affaires municipales et le Gouvernement assume certaines responsabilités en la matière. Je ne dis pas qu'il prend la responsabilité entière, mais il suit un programme établi et accepte ou refuse. Mais nos règlements municipaux ne sont jamais soumis au peuple, malheureusement, je crois, parce que cela lui permettrait d'exercer un plus grand contrôle sur ses conseils.

En Ontario, cependant, il n'y a pas d'exception. Les règlements doivent faire l'objet d'une consultation populaire. On me dit qu'en Colombie-Britannique, cette façon de procéder est légalement établie. On doit trouver dans les autres provinces un régime à peu près analogue, où les votants inscrivent sur leurs bulletins un oui ou un non. C'est la forme la plus simple. Celle-ci, j'en suis sûr, prête à confusion.

L'hon. M. McLARTY: Il s'agit uniquement pour le votant de tracer une croix.

L'hon. M. HANSON: Oui, il n'y a rien à écrire.

M. McCANN: Je ne vois pas quel avantage ou quel inconvénient il peut y avoir à répéter la question sur le bulletin de vote. J'ai eu maintes fois à me prononcer sur les règlements municipaux en Ontario et si je me rappelle bien, d'ordinaire, la question n'y apparaît qu'une fois. Cependant, le ministre se rappellera qu'au cours d'élections ordinaires c'est la coutume de mettre par ordre alphabétique sur le bulletin les noms des personnes pour qui l'on doit voter. Il y a un certain avantage, particulièrement lorsqu'il y a trois noms, à être inscrit au haut ou au bas. Bon nombre de gens sont portés à voter pour le nom du haut ou du bas. Si le comité désire donner suite à cette idée, il faudrait renverser l'ordre; il faudrait mettre non et oui, et non pas de l'autre manière.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député voudrait-il que la réponse soit affirmative ou négative?

M. McCANN: Je ne sais trop si le Gouvernement nous donne une idée de ses désirs en mettant le "oui" premier. S'il en est ainsi, alors il y a peut-être un certain avantage à le mettre en haut. Cependant, si vous désirez suivre la coutume ordinaire, adoptée en temps d'élections, il faudra respecter l'ordre alphabétique et mettre le non vis-à-vis la première question et le oui vis-à-vis la deuxième.

M. HOMUTH: Je partage l'avis des honorables députés qui s'opposent à cette forme de bulletin. On constatera que nombre de personnes qui se rendront au bureau de votation au lieu de faire une croix ou d'écrire quelque chose, bifferont simplement le mot qu'ils ne veulent pas. Si elles désirent voter non, elles rayeront le mot oui, et gâteront le bulletin. Comme le chef de l'opposition l'a fait remarquer, lorsqu'on demande aux contribuables municipaux en Ontario de voter sur un plébiscite on leur soumet une question avec un oui et un non et ils votent en conséquence. Le présent bulletin prête à confusion et occasionnera beaucoup de difficultés. Rien ne nous empêche de procéder de la manière proposée. Au sujet des divers plébiscites qui ont été tenus en Ontario, les honorables députés de cette province se rappelleront que celui de 1919 renfermait

quatre questions. Il y avait quatre questions, mais chacune portait sur un aspect différent de la loi des spiritueux.

M. CRUICKSHANK: Quel a été le résultat? Vous avez eu Mitch.

M. HOMUTH: Non, nous n'avons jamais obtenu Mitch, il n'est arrivé qu'incidemment. Il y a eu d'autres scrutins plus tard. On a tenu celui de 1921 de manière qu'on avait simplement à répondre oui ou non. Nous pourrions modifier la forme de ce bulletin, je crois.

M. ROSS (St. Paul's): Il y a quelque temps on a demandé aux habitants de la plupart des municipalités d'Ontario de se prononcer sur la question suivante: "Etes-vous en faveur de l'économie de la lumière du jour—oui ou non"? Il n'y avait aucun danger de confusion. Si ce bulletin est maintenu dans sa forme actuelle, je suis convaincu que la moitié des bulletins dans ma circonscription seront gâtés.

M. BOUCHER: Je suis trop jeune pour me rappeler le plébiscite sur la question des boissons dans Ontario, mais j'ai eu beaucoup d'expérience avec les gens qui signaient des formules et répondaient aux questions que l'on trouve sur les demandes d'emploi de la Commission du service civil. A mon avis, ce bulletin prête à confusion sous plusieurs rapports. On ne devrait poser la question qu'une fois et mettre au bout le mot oui suivi d'un carré dans lequel le votant pourrait faire sa marque, et ensuite le mot non suivi d'un carré. Il y aurait un endroit où le votant pourrait signifier son intention. Le bulletin dans sa forme actuelle portera les gens à croire qu'il leur faut biffer la partie qu'ils n'approuvent pas. A mon humble avis, il prête beaucoup à la confusion. Le votant se fera l'idée qu'il est obligé de faire plus que ce qui est nécessaire et on ne saisira pas bien le désir qu'il exprimera sur son bulletin. Je demanderais qu'on rende la question beaucoup plus simple qu'elle ne l'est actuellement.

M. ROSS (St. Paul's): En disant que la moitié des bulletins seraient gâtés dans ma circonscription si on s'en tient au texte du bill, je voulais dire qu mes commettants ont des idées si arrêtées que, s'ils désirent répondre: "oui", ils inscriront cette réponse sur le bulletin et rayeront le mot "non".

M. TURGEON: Je n'ai pas d'opinion bien arrêtée sur la forme que devrait prendre le bulletin, mais lors de l'étude en comité spécial, je me suis laissé convaincre par les paroles du directeur général des élections au sujet de ce qu'il a constaté dans sa division. Les membres du comité spécial ont fait une modification sur laquelle on n'a pas appelé l'attention du comité général. Je veux parler des mots qui ont été placés au-dessus du bulletin. Les voici:

> Toute personne habile à voter au plébiscite doit le faire en mettant une croix dans l'un des espaces réservés à cette fin après le mot "Oui" ou après le mot "Non", selon la manière dont elle désire voter.

M. REID: Combien de personnes, pensez-vous, liront ce texte?

M. TURGEON: Le comité spécial a cru que les votants le liraient. Je ne me prononce pas en faveur de ce bulletin, mais à titre de membre du comité en question je veux indiquer ce à quoi ont pensé les membres du comité lorsqu'ils ont examiné cette question. Il n'y a pas de doute que les membres du comité spécial ont cru que les personnes qui iraient voter liraient ces lignes et je suis d'avis qu'elles les liront. Lorsque le votant moyen s'enfermera dans le secret du bureau de votation, il jettera un coup d'œil sur le bulletin pour voir ce qui y est écrit. Lorsqu'il lira ce qui se trouve au haut de ce bulletin, il comprendra la nature de l'acte qu'il va poser et il pourra voter en conséquence. Je ne crois pas qu'un grand nombre de bulletins soient annulés à cause de la forme donnée à la question. Je ne dis pas cela parce que je m'oppose à ce que le texte en soit modifié,—ce n'est pas bien important,—mais je crois plutôt que le votant moyen pourra voter avec intelligence à l'aide de ce bulletin.

L'hon. M. HANSON: Ne serait-il pas de bonne politique dans la solution de ce problème d'adopter la forme la plus simple? Je suis d'avis que la question ne devrait paraître qu'une fois sur le bulletin avec l'indication de faire une croix dans un carré après le mot "Oui", ou après le mot "Non", selon le cas.

L'hon. M. McLARTY: Les membres du comité général désirent, je crois, que le bulletin soit aussi juste et aussi simple que possible. Je pense que nous pourrions réserver la question du bulletin et je vais faire de mon mieux pour faire préparer d'ici à demain des bulletins échantillons afin que les honorables députés puissent voir de leurs propres yeux si les autres formes seraient plus simples.

M. HOMUTH: Lors de la présentation du projet de résolution, on a dit, je crois, que les bureaux de scrutin ne seraient pas aussi nombreux qu'ils le sont pour les élections ordinaires. Il y aura donc un plus grand nombre de votants dans chaque bureau de scrutin. Cela fera disparaître, dans une large mesure, certaines des questions relatives au coût de ce plébiscite, mais si chaque votant doit lire un

chapitre d'un livre avant de voter, il est facile de conclure que cela prendra du temps.

M. GREEN: Il me semble que les mots imprimés au haut du bulletin pourraient être de beaucoup simplifiés. Ne serait-il pas satisfaisant d'imprimer les mots:

Mettre une croix dans l'espace après le mot "Oui" ou après le mot "Non", selon la manière dont on désire voter.

Cela ne serait-il pas plus simple que toute cette histoire au sujet de "toute personne habile à voter" et aussi de suite?

L'hon. M. McLARTY: Je crois pouvoir vous montrer des bulletins échantillons demain, si le comité le désire. Je ne crois pas que la question soulève de graves divergences d'opinions. Il s'agit simplement d'adopter la meilleure formule.

M. le PRÉSIDENT: M. McLarty propose que l'article 3 soit réservé.

L'hon. M. McLARTY: Seulement le premier paragraphe.

M. BLACK (Yukon): J'aimerais dire un mot avant que la motion soit mise aux voix. Le ministre a raison de dire, je crois, que les membres du comité ont été en grande partie influencés en faveur de cette forme de bulletin par l'opinion du directeur général des élections qui a dit que cette forme de bulletin avait donné satisfaction dans le passé. Après avoir écouté la discussion de ce soir, je crois franchement que le bulletin serait simplifié en n'y imprimant la question qu'une seule fois.

Si mes honorables collègues examinent le bulletin de vote qui figure dans le projet de loi, ils conviendront qu'il serait beaucoup plus simple de relever le mot "oui",—ou "non" si on préfère—, dans l'espace prévu, et d'imprimer "non" au-dessous, en tirant une ligne entre "Oui" et "Non" et en réservant après chaque mot un espace où l'électeur pourra faire sa croix. Cela serait beaucoup plus simple et permettrait d'éliminer les instructions imprimées au-dessus.

M. CRUICKSHANK: J'ai l'impression que nous perdons notre temps. Lors du dernier appel au peuple, nous avons, dans ma circonscription, résolu ces simples questions en nous en remettant au jugement de l'électeur.

M. HOMUTH: Cela n'a rien résolu.

M. CRUICKSHANK: Les gens ont fait leur croix à la bonne place. La Chambre se rend-elle compte que les Japonais sont à nos portes et que nous perdons notre temps à parler de balivernes.

[M. Homuth.]

M. ROSS (St. Paul's): Et à tenir un plébiscite.

M. HANSELL: Je sais que je suis de petite taille, monsieur le président, mais je pourrais un jour exercer les fonctions d'un ministre de l'Agriculture et alors, je réussirais à me faire voir et à me faire entendre. Je souscris à tout ce qui s'est dit au sujet de la confusion à laquelle ce bulletin peut donner lieu. L'honorable député de Cariboo a signalé le texte du bulletin et a émis l'avis que les électeurs liront les lignes du dessus. Ce qui m'intéresse davantage, c'est ce qu'ils liront au sujet de la proposition sur laquelle ils devront se prononcer. Cela m'inquiète plus que la disposition du bulletin. La question posée aux électeurs sera la suivante:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

J'ai médité une solution et ne puis imaginer que deux moyens de lever des effectifs: par la conscription ou par le volontariat. On peut toujours réglementer sur la méthode. Lorsqu'il s'agit d'appeler un homme sous les armes, le Gouvernement peut se demander s'il doit lui adresser une carte postale ou déléguer à un officier le soin de le convoquer. Je demanderais au ministre de nous dire quelles sont les modalités actuelles de recrutement et quels engagements le Gouvernement a pris qui l'astreigne à se limiter à quelques méthodes particulières de recrutement? Je ne crois pas que le Gouvernement souffre de restrictions quant à ses méthodes de recrutement. Le Gouvernement ne restreint que dans le choix des endroits où il puisse expédier les militaires qu'il a incorporés. Mais cela ne figure pas sur le bulletin de vote et j'ai l'impression que le peuple ne saura pas bien clairement sur quoi il votera quand il lira la question.

Et puisque nous en sommes au bulletin, j'appuie la recommandation qu'a formulée le ministre de réserver la question du bulletin jusqu'à ce qu'il ait pu en étudier de nouveau la forme. Toutefois, s'il doit remettre à l'étude la question du bulletin, il y a nombre d'autres points qu'il devrait considérer à nouveau, à commencer par celui que j'ai déjà mentionné, à savoir la forme que doit prendre la question à poser. Je voudrais, en temps utile, monsieur le président, proposer un amendement. J'ignore si le moment est propice ou non mais je vais soumettre une proposition à votre bon plaisir et si c'est maintenant le temps de la mettre aux voix, le ministre pourra l'agréer et l'introduire dans le bulletin de vote et la soumettre à l'approbation de la Chambre quand il reviendra. Je propose donc que l'on ajoute à la question qui figurera sur le

bulletin de vote les mots: "sur tout théâtre de guerre". La question se lira alors comme suit:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'arrangements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre.

Le public saura ainsi sur quoi il vote. Il n'est que juste de dire que tout le pays croit savoir qu'il va se prononcer sur l'opportunité ou l'inopportunité de conscrire les hommes pour le service outre-mer. Mais ce n'est pas ce que dit le bulletin.

Il y a autre chose au sujet du bulletin. J'ai reçu récemment un bon nombre de lettres relatives au plébiscite, et la plupart des gens qui se sont adressés à moi déclarent qu'ils ne voteront pas en faveur de la conscription des hommes pour le service outre-mer s'ils n'ont pas l'occasion de voter en faveur de la conscription de la richesse. C'est là, je crois, une attitude raisonnable car, après tout, quiconque est conscrit pour faire face aux boulets et pour risquer sa vie pour le pays donne tout ce qu'il a. Certes, nous devrions avoir la mobilisation et la conscription des autres choses. Le Gouvernement désire être libéré de ses engagements. Je proposerais l'addition d'une autre question au bulletin de vote. Je proposerais le texte suivant, et je propose l'amendement que voici:

Qu'une deuxième question, ainsi conçue, soit inscrite sur le bulletin:

Etes-vous en faveur de la conscription des institutions financières du Canada de façon à permettre au Gouvernement de remplir ses engagements quant à l'émission du numéraire et de crédit en rapport avec les besoins publics?

Je vous transmets ces amendements, monsieur le président, et j'en envoie des copies au ministre. J'espère que lorsque le bulletin reviendra, nous le trouverons modifié exactement dans le sens que j'ai indiqué, et que les questions seront imprimées en conséquence. Je puis vous assurer, monsieur le président, que j'appuierai l'adoption du bulletin avec enthousiasme s'il est ainsi modifié.

M. le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons accepter qu'un seul amendement à la fois. L'honorable député de McLeod (M. Hansell) propose que les mots suivants soient ajoutés au bulletin: "Sur tout théâtre de guerre".

L'hon. M. HANSON: Voulez-vous être assez bon d'en donner lecture, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: La question, une fois modifiée, serait ainsi conçue:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre?

M. le PRÉSIDENT: Le Comité favorise-t-il l'adoption de cet amendement?

M. PERLEY: Quelle que soit la formule du bulletin, je puis vous assurer que la circonscription de Qu'Appelle fournira un nombre aussi restreint de bulletins nuls que toute autre dans le pays. Je suis d'avis que le bulletin ne devrait contenir rien autre chose que la question même. Il n'est pas nécessaire d'imprimer les instructions sur la façon de voter, puisque ces instructions seront affichées au bureau de votation même. Le bulletin ne devrait contenir que la question, sans instructions aucunes.

Je ne crois pas qu'aucun des engagements du Gouvernement restreigne les méthodes de recrutement. Cette partie de la question est hors de propos et elle est superflue. La restriction ne porte pas sur la méthode de recrutement mais sur la détermination de l'endroit où les militaires peuvent être appelés à servir. Je crois donc qu'il y aurait lieu pour plus de clarté d'éliminer cette partie de la question et d'y ajouter quelque chose précisant l'endroit où l'on compte envoyer les hommes pour le service militaire. La question gagnerait en clarté si on supprimait la quatrième ligne et si on retranchait toutes instructions sur la manière de voter. Mettons-y la question toute seule, suivie de "oui" ou de "non" et je crois que cela sera très bien compris.

M. ROSS (Souris): Je suis convaincu que ce bulletin sera bien obscur pour bien des gens de ma région. La forme des bulletins de vote dans les élections municipales suggère un libellé beaucoup plus simple où ne figurerait qu'une seule question à laquelle on puisse répondre "oui" ou "non". Je reçois bien des lettres de gens de mon comté, et de tous les partis politiques, qui veulent savoir ce que cela veut dire de voter "oui" et ce que cela veut dire de voter "non". Or, je n'ai pas pu l'apprendre moi-même du Gouvernement.

M. HANSELL: Bravo.

M. ROSS (Souris): Après avoir pris la peine de lire les discours qu'ont prononcés dans cette Chambre le premier ministre et les membres de son cabinet, je ne puis me persuader qu'un vote sur ce bulletin va nous avancer. Je crois que l'honorable député de McLeod a démontré bien clairement dans ses observations sur le projet de résolution sur ce plébiscite que ce bulletin ne délierait pas le gouvernement des promesses qu'il a faites en cette enceinte il y a quelques années. Il a, je crois, expliqué clairement son point, et son projet d'amendement explique au public ce que signifie le bulletin. "Sur un théâtre de guerre" rend la question au moins un peu

plus explicite. On pourrait l'améliorer davantage, je crois. Je propose sérieusement de n'inclure qu'une seule question sur le bulletin, et je crois que les mots "sur un théâtre de guerre" devraient être ajoutés. La question serait alors moins embarrassante pour le public en général.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député de Qu'Appelle a, je crois, indiqué clairement le paralogisme de cette question. Dans la loi de mobilisation, dans les admissions qu'a faites le premier ministre en cette Chambre ces jours derniers, le principe de la contrainte est reconnu. Le Gouvernement actuel a le pouvoir de recruter des hommes par toute méthode, et on en recrute par toutes les méthodes possibles en ce moment,—par le volontariat et par la contrainte. La seule distinction réside dans l'emploi des recrues. Dans un cas, les recrues obtenues par la contrainte ne peuvent être en dehors des eaux territoriales du Canada, tandis que celles que fournit le volontariat peuvent l'être. Il s'ensuit que la question posée sur le bulletin n'est pas franche; elle n'est pas conforme à la vérité puisqu'il n'existe aucune restriction aujourd'hui quant aux méthodes de recrutement; il s'agit en réalité de l'emploi des hommes après le recrutement; c'est là que réside tout le paralogisme de la question. Je pose au premier ministre la question suivante: Existe-t-il une restriction quant à la méthode de recruter des hommes dans ce pays aujourd'hui? Il n'en existe aucune. Le Gouvernement peut tout faire sous le régime de la loi des mesures de guerre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui. Ce n'est pas là le point.

L'hon. M. HANSON: Je sais ce que le premier ministre va dire. J'ai la parole en ce moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami m'a posé une question.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas posé de question, ou plutôt je l'ai fait mais en y ajoutant un correctif. J'affirme qu'il n'existe, en loi ou en fait, aucune restriction à la méthode que le Gouvernement peut employer pour appeler les hommes sous les drapeaux, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire. La seule difficulté qui se rencontre au pays en ce moment provient du fait que le Gouvernement s'est volontairement lié par une promesse qu'il a donnée à la population lors des dernières élections quant aux endroits où il enverrait les soldats enrôlés par la contrainte. Cette restriction est contenue dans l'article 3 de la loi sur la mobilisation, et c'est une restriction que le Gouvernement s'est imposée lui-même. De plus, les propres conseillers juridiques de la Couronne lui disent aujourd'hui que, nonobstant la restriction contenue dans l'article 3 de la loi sur la mobilisation, le Gouvernement peut envoyer hors du Canada les soldats qu'il a enrôlés en recourant à la contrainte. Toute cette histoire n'est donc qu'un trompe-l'œil et une comédie. Considérez la chose attentivement.

Une VOIX: Ne vous fâchez pas.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis nullement fâché. Je tente seulement de faire ressortir un argument. On ne m'irrite pas si facilement, croyez-moi. Et la question, comme l'a rédigée le premier ministre, est très habile. Elle m'a donné cette impression dès la première fois que je l'ai entendue. Elle a pour objet de tromper le peuple.

Une VOIX: Oh, non.

L'hon. M. HANSON: Oh, oui; même si cela ne vous plaît pas. En réalité, il n'existe aucune restriction aujourd'hui relativement à la méthode que nous pouvons employer pour enrôler les hommes. Toute la discussion, toute la controverse porte sur les endroits où nous pouvons envoyer les conscrits. Il convient d'ajouter qu'il y a aussi une divergence d'opinion, mais ce n'est pas là la question. Il n'existe pas d'engagement dont le Gouvernement doive se faire délier, relativement aux méthodes de recrutement. Nous avons eu recours à toutes les méthodes connues jusqu'ici, même à la contrainte, dans les centres d'instruction militaire, en vue d'obtenir des volontaires pour le service outre-mer. Je ne dis pas que la pratique est courante, mais le ministère de la Défense nationale exige des centres d'instruction tel nombre de volontaires pour le service outre-mer, et laisse assez généralement aux commandants immédiatement en charge du recrutement, le choix des méthodes à suivre, lesquelles varient avec les centres d'instruction.

M. HOMUTH: Et il en est qui n'inspirent que bien peu de fierté.

L'hon. M. HANSON: C'est la vérité, malheureusement. Les commandants doivent fournir les volontaires, et les méthodes employées varient avec les tempéraments. Le Gouvernement dit: "Oh, nous n'avons jamais rien autorisé de semblable," et le ministère ajoute, et c'est tout naturel: "Nous ne leur avons jamais dit de recourir à cette méthode." L'an dernier, j'ai pu voir une série de questions que l'on posait aux recrues. Si elles ne voulaient pas s'enrôler volontairement dans le service outre-mer, on les poussait au pied du mur. Après avoir exposé leurs raisons, elles apposaient leur signature sur une ligne pointillée, puis comparaissaient devant des officiers, qui

les interrogeaient: "Pourquoi refusez-vous d'aller servir outre-mer?" Parfois on les traitait avec dédain, et elles devaient céder. La pratique viole le principe du volontariat; elle n'est pas en honneur partout, évidemment.

Une VOIX: Presque partout.

L'hon. M. HANSON: Tout dépend de la collectivité et du centre d'instruction où elle se pratique. Je ne dirais pas qu'elle est en honneur partout, mais elle l'est dans certains centres.

Je prie les honorables députés de bien analyser la phraséologie de cette question. La loi et les faits connus établissent qu'il n'existe ni engagement ni restriction relativement aux méthodes de recrutement. On veut simplement, comme toujours, leurrer la population canadienne. Le premier ministre y a déjà réussi tant de fois!

Une VOIX: A l'ordre.

M. le PRÉSIDENT: Sur l'appel au Règlement, les paroles du chef de l'opposition sont, de toute évidence, irrégulières.

L'hon. M. HANSON: Quelles paroles?

M. le PRÉSIDENT: La citation 297 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne dit qu'il est contraire au Règlement d'accuser un autre honorable député de mensonge ou de tromperie. Il est également contraire au Règlement de laisser entendre qu'un honorable député a délibérément soulevé une question entachée d'erreurs. Les paroles du chef de l'opposition sont donc, de toute évidence, irrégulières.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas accusé le premier ministre d'un mensonge.

M. le PRÉSIDENT: Vous l'avez fait.

L'hon. M. HANSON: Non, je ne l'ai pas fait.

M. le PRÉSIDENT: Si.

L'hon. M. HANSON: Je ne l'ai pas non plus accusé de tromperie. Je l'ai accusé de tenter de tromper le peuple, et j'ai entendu cette accusation des milliers de fois.

M. le PRÉSIDENT: Les citations 297 et 298 à l'article 41 du Règlement donnent certains mots à titre d'exemple, mais ce ne sont que des exemples. Ce qu'a dit l'honorable député, savoir que le premier ministre a trompé le peuple, correspond à plusieurs des expressions que le Règlement considère irrégulières; je décide donc dans le même sens.

L'hon. M. HANSON: J'en appelle respectueusement de votre décision, M. le Président.

M. POULIOT: Le chef de l'opposition s'est exprimé en langage fleuri, monsieur le président.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est l'usage, je crois, dans les cas de ce genre de demander la reproduction fidèle dans le hansard des paroles employées.

L'hon. M. HANSON: Puis-je poser une question? M. le président décrète-t-il que mes paroles doivent être interpréter comme accusant le premier ministre de duperie? S'il en juge ainsi, je dois dire que je n'ai certes pas eu l'intention de dire cela.

M. le PRÉSIDENT: Les mots que j'ai à signaler sont les suivants: "Le chef de l'opposition ayant déclaré que la question figurant sur la formule du bulletin de vote à l'article 3 du bill était une nouvelle tentative de la part du premier ministre de leurrer systématiquement le public, comme il l'a si souvent fait dans le passé. . ." Voilà les mots tels qu'ils sont parvenus à mon oreille.

L'hon. M. HANSON: Si cela est contraire au Règlement, je suis tout à fait disposé à le retirer. Je n'ai aucunement l'intention d'enfreindre le Règlement.

M. le PRÉSIDENT: Alors, vous retirez ces paroles?

L'hon. M. HANSON: Vous avez entendu ce que je viens de dire. . . si les mots sont contraires au Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire tout d'abord au chef de l'opposition que, à moins que la mémoire ne me fasse défaut tout à fait, c'est lui qui, le premier dans toute la Chambre, a exprimé son approbation du fait que j'avais posé une question nette et directe?

L'hon. M. HANSON: Je l'ai approuvé d'avoir posé la question. Mais je n'ai jamais approuvé la question elle-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je reviens à ce qui a été dit durant le débat sur l'Adresse. Quand nous avons discuté cette affaire, nous avons bien fait ressortir l'importance d'indiquer à la Chambre, au moment de la discussion de la proposition, la question qui doit être posée au peuple, et, en parlant sur l'Adresse j'ai tenu le langage suivant:

Je n'entends pas entrer dans les détails concernant la procédure du plébiscite envisagé. La question que le Gouvernement se propose de poser à la population est tout simplement celle-ci:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs, restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Je saisissais ainsi la première occasion de faire connaître à la Chambre le texte de la question. Plus tard, au cours du débat, et pendant la discussion du projet de loi à l'étude, on a demandé en quels termes la question serait libellée, et j'ai alors renvoyé la Chambre ou le comité aux paroles que j'avais prononcées lors du débat sur l'Adresse. La Chambre a été saisie de cette question dès la rentrée et, jusqu'à ce soir, les mobiles inavoués qui auraient pu pousser le cabinet à agir ou qu'on lui prête maintenant n'ont suscité aucune objection au libellé du bulletin. Or, il n'y a dans toute l'affaire aucune arrière-pensée. La question est posée sans détours et, j'espère que les honorables députés ne jugeront pas à propos de modifier la forme que l'on a discutée et sous laquelle la question est posée.

J'ajouterai, en outre, que si on a inséré le texte de la question dans le projet de loi, c'est surtout parce que mon honorable ami le chef de l'opposition a demandé qu'elle fût insérée dans le bill selon les termes actuels. S'il croyait la question mal posée ou susceptible de masquer quelque arrière-pensée, ou s'il redoutait quelque piège sous les mots, il n'aurait pas dû être le premier à demander d'incorporer la question au projet de loi. C'est parce que mon honorable ami a demandé que le texte de la question, connu de lui, fût inséré dans le projet de loi que j'ai fait prier le comité spécial de l'y incorporer. C'est là, à mon sens, une raison suffisante pour qu'à cette étape du débat il ne soit pas question de modifier la question dans un sens ou dans l'autre.

Quant à la question, le chef de l'opposition soutient maintenant que le Gouvernement a le pouvoir, en vertu de la loi des mesures de guerre, qu'il a le pouvoir en fait et en droit, d'envoyer des hommes outre-mer, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de poser la question. Je n'ai cessé de proclamer que le Parlement a le dernier mot. En réalité, le Parlement peut aujourd'hui édicter n'importe quelle loi, indépendamment de tout engagement passé ou de toute parole donnée, mais avant que le Parlement agisse de la sorte ou non, il s'agit dans une grande mesure de savoir quelle importance un homme attache à la parole donnée, ou quelle importance le Parlement attache à ses pactes ou quelle importance un gouvernement attache à ses engagements. Quant au pouvoir, personne n'a jamais contesté que le Parlement ait le pouvoir de faire tout ce qui lui plaît. Quant à la faculté de conscrire aujourd'hui des hommes pour le service outre-mer, nous la possédons en vertu de la loi des mesures de guerre.

Mais quelle était la nature de la promesse qui fut faite sur tous les tréteaux, et non pas seulement par moi? J'ai cité et fait consigner au hansard, mercredi dernier, les paroles vigoureuses et formelles par lesquelles le chef du parti conservateur a pris un engagement qui liait son parti de la même façon que je liais le mien. L'engagement ne portait pas sur l'inexistence d'un pouvoir, mais comportait la promesse de ne pas employer sur un point déterminé un pouvoir existant. L'engagement admettait l'existence du pouvoir, mais celui-ci ne devait pas s'exercer sous la forme du service obligatoire pour outre-mer. C'était un engagement qui restreignait les modes de recrutement pour le service militaire. La restriction visait la conscription pour le service outre-mer.

L'honorable chef de l'opposition cherche à démontrer ce soir que la question énoncée dans ce texte se rapporte à une question de droit ou à une question de fait. Elle ne se rapporte pas du tout à une question de droit ou de fait mais à un engagement contracté, quelles que pussent être la question de droit ou la question de fait. Le Gouvernement s'est engagé à ne pas exercer ses prérogatives quant à l'envoi de soldats outre-mer, si la conscription devait être le mode de recrutement. Autrement dit, le recrutement pour le service outre-mer devait s'effectuer sous le régime du volontariat, non sous celui de la contrainte ou de la conscription. C'était un engagement. Tel est l'engagement. C'est de cet engagement que le Gouvernement cherche à se faire libérer. Cet engagement ne porte pas sur le recours à la conscription en général; nous avons la conscription relativement à la levée d'hommes pour le service au Canada et le Parlement a lui-même adopté une mesure conférant le pouvoir de contrainte en matière de service militaire. Le Gouvernement n'y a pas trouvé à redire et de fait c'est lui qui en a pris l'initiative. L'engagement contracté au cours des élections générales ne portait pas contre l'application du service obligatoire pour la défense du Canada sur son territoire; il n'avait trait qu'au service outre-mer. C'est pourquoi j'ai dit l'autre soir que, s'il était nécessaire de recourir demain à la contrainte pour la protection de nos côtes, en allant à cette fin sur le Pacifique au delà des îles de la Reine Charlotte ou à l'Alaska, ou jusqu'au Labrador ou à Terre-Neuve, je l'hésiterais pas un instant à me servir de la loi des mesures de guerre pour que la conscription soit mise en vigueur à cette fin, en cas de besoin. Ce ne serait pas violer l'engagement que j'ai con-

tracté. La promesse n'a pas été faite relativement à la protection de nos propres côtes, mais relativement à l'envoi d'hommes outremer, tout le monde l'a ainsi compris; c'est à cela que se bornaient la loi et le fait; c'est à cela que le Gouvernement se borne maintenant.

Si nous n'attachions aucune importance à un engagement solennel contracté relativement au conflit actuel en ce qui concerne l'un des aspects et l'une des phases de notre effort de guerre, je prendrais l'attitude que mon honorable ami est disposé à prendre maintenant mais qu'il n'était pas prêt à adopter quand il a demandé au peuple de le réélire; nous pourrions comme lui, ne tenir aucun compte de tout cela. Mais nous ne sommes pas prêts à agir ainsi; nous nous en tiendrons à l'engagement contracté jusqu'à ce que le peuple nous en relève. Mais nous lui dirons qu'à notre avis il y va de son propre intérêt de relever le Gouvernement de cette promesse ou de cet engagement et voilà la simple question que nous leur posons, cette seule et unique question:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant...

non de la loi, non du fait, mais...

...d'engagements antérieurs...

...et les mots "d'engagements antérieurs" comprennent tout ce qui peut être tenu pour un engagement.

...restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Des VOIX: Outre-mer, voilà ce dont il s'agit.

Une VOIX: Ajoutez le mot "outre-mer".

Le très hon. MACKENZIE KING: ..."résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire." L'expression "d'engagements antérieurs" couvre tout, le service outre-mer comme le reste. Que peut-on désirer de plus? Voilà l'objet de la question. Il ne peut donc exister aucun doute relativement à tout engagement antérieur, qu'il s'agisse d'un théâtre de guerre quelconque ou d'un pays quelconque du monde, ou de tout aspect du service de guerre; cela couvre tout. Ce texte est aussi clair qu'il est possible de le rendre; voilà ce que j'affirme catégoriquement.

J'abonde dans le sens de ceux qui ont parlé ce soir au sujet de la forme du bulletin et qui ont dit que plus celui-ci sera simple, mieux ce sera. C'est ce que j'ai dit au ministre quand j'ai pris connaissance des vœux formulés par le comité, mais quand j'ai appris que le comité spécial, composé de membres de tous les groupes de la Chambre, se rangeait unanimement à l'avis du directeur général des élections qui trouvait préférable la formule actuellement à l'étude, je n'ai rien ajouté. Et pour la même raison je croyais que je m'abstiendrais de participer au débat de ce soir, mais ce qui a été proposé par l'honorable député du Yukon, par l'honorable député de Carleton, par le chef de l'opposition et ce que le ministre lui-même préfère, c'est que l'on pose une seule question et que l'espace en regard soit divisé en quatre parties, dont deux réservées à "Oui" et à "Non" au-dessus et au-dessous de l'autre espace se trouvant le plus près de la question, et deux blancs correspondants sur l'un desquels l'électeur pourra faire une croix. Le bulletin serait donc très simple, et je serais surpris si la Chambre ne l'acceptait pas.

J'ajouterai,—cela peut paraître paradoxal, mais j'ai souvent pensé que si on voulait obtenir d'un groupe—, je ne parle pas de cette honorable Chambre, mais d'un groupe quelconque,—exactement l'opposé de ce qu'on lui présente, la chose à faire serait de formuler l'opposé en premier lieu, vu qu'il s'élèvera fatalement des objections dès le début. Je suis sûr, aussi sûr que de ma présence ici ce soir, que si le comité avait conseillé une question unique sous la forme actuellement proposée, il se serait trouvé un nombre égal d'honorables députés pour demander pourquoi nous n'avions pas posé la question sur deux colonnes, de façon à prévenir toute équivoque et à nous assurer que l'électeur ayant marqué son bulletin après le "Oui" a bien voulu se prononcer pour l'affirmative à l'égard de la question en cause.

Je suis plutôt de l'avis de l'honorable député de Fraser Valley (M. Cruickshank) qui a dit il y a un instant que nous traversons des temps terribles, et nous n'avons, à mon point de vue, aucun sens des proportions quand nous consacrons toute une soirée, comme nous l'avons fait ce soir, à écouter un ou deux honorables orateurs et le reste du temps, à la discussion du libellé d'un seul bulletin, chose qui a fait le sujet d'une étude au comité spécial de la Chambre. Des questions très graves sont en jeu en ce moment et nous aurons peut-être bientôt l'occasion d'étudier quelques-unes d'entre elles un peu plus à fond que nous n'avons eu à le faire. Je conseillerais aux honorables députés de tenter d'avancer un peu l'étude de ce projet de loi, d'éviter les longs discours inutiles et aussi les objections inutiles et quelquefois triviales à ce qui est à l'étude.

M. BLACK (Yukon): Avec la permission du président et celle du premier ministre, je rappelerai à ce dernier qu'il a dit que le chef

du parti conservateur, durant les élections de 1940, avait engagé son parti contre la conscription. Je rappellerai au premier ministre et au comité que le parti conservateur n'a aucunement pris part à ces élections, que le parti conservateur avait été jeté par dessus bord, avait été torpillé et que le chef d'alors dirigeait durant ces élections le parti du gouvernement national. Je suis probablement le seul candidat de l'époque qui se soit présenté à titre de libéral-conservateur et ait été élu. Je ne pouvais accepter le parti du gouvernement national.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai eu bien soin de dire que le parti conservateur avait un autre nom pour les fins d'élections; il s'était affublé du nom de parti du gouvernement national . Je suis disposé non seulement à admettre que l'honorable député était le seul véritable représentant du parti, mais à l'en féliciter.

L'hon. M. HANSON: Je m'oppose fortement à cela. Je suis et ai toujours été un vrai représentant de mon parti, même si je n'ai pas consulté l'honorable premier ministre.

M. COLDWELL: Je reconnais avec le premier ministre, que nous consacrons beaucoup trop de temps au plébiscite. Il y a d'autres questions plus graves et nous devrions nous en occuper au lieu de nous chamailler au sujet de la phraséologie employée dans le plébiscite. Mais j'approuve l'amendement de l'honorable député de Macleod. Le premier ministre lui-même connaît bien l'anglais; s'il lit la question attentivement, il constatera que l'expression "restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire" modifie le mot "engagement", et que les engagements ont été pris relativement à l'envoi de troupes outre-mer. L'addition des mots "sur tout théâtre de guerre" préciserait le tout, et tout deviendrait très clair. Je prie le premier ministre et le Gouvernement d'y songer d'ici à demain, car il est maintenant onze heures.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je fais observer qu'il est onze heures.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'ajournement.

L'hon. M. HANSON: Que ferons-nous demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous poursuivrons l'étude du bill n° 10, puis nous passerons aux autres questions, par ordre de numéro, inscrites au *Feuilleton*.

[M. Black (Yukon).]

L'hon. M. HANSON: Très bien.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à onze heures et trois minutes du soir.)

Mardi 3 mars 1942

La séance est ouverte à trois heures.

LE PLAFOND DES SALAIRES

DÉCRET DU CONSEIL MODIFIANT L'ORDONNANCE RELATIVE AUX SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE ET CODIFIANT LES AMENDEMENTS ANTÉRIEURS

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre le décret du conseil C.P. 1549 du 27 février 1942, modifiant l'ordonnance relative aux salaires en temps de guerre et incorporant dans l'ordonnance primitive les amendements d'aujourd'hui comme ceux qui ont été apportés antérieurement.

Le plus important des nouveaux amendements se rapporte aux seules industries de guerre; d'après ses dispositions, le ministre du Revenu national est autorisé à permettre, dans certains cas particuliers et dans des limites prescrites, l'ajustement des salaires versés à certaines personnes occupées dans ces industries, lorsqu'il y a lieu d'effectuer un tel ajustement conformément au principe général qui exige le maintien du salaire dominant pour une série déterminée de devoirs et de responsabilités. Il est également pourvu à l'ajustement des taux provisoires de salaire payés à ceux qui ont récemment obtenu un emploi ou un avancement comportant un salaire inférieur au taux normal payé pour le travail qu'ils accomplissent. Le décret contient des explications quant à l'objet des nouveaux amendements. J'ai marqué ces derniers sur les copies que je vais déposer.

COMITÉS PERMANENTS

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LA BANQUE DU CANADA—PROJET DE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question d'importance générale à soulever et je prie la Chambre d'avoir l'indulgence d'écouter le bref exposé que je veux faire.

L'honorable député de Peel (M. Graydon) a demandé hier au ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) si le rapport annuel de la Société Radio-Canada serait renvoyé à un comité spécial qui pourrait

examiner toutes les questions relatives à la ligne de conduite et aux méthodes administratives de cette société, et le ministre a promis que le Gouvernement étudierait la chose. Par la même occasion, je voudrais que le Gouvernement examinât une situation analogue mais d'un caractère plus général.

Chaque année, le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada est soumis à un comité spécial de cette Chambre qui s'enquiert des affaires de ce réseau, mais la Chambre n'étudie pas chaque année les problèmes de certaines autres corporations d'Etat qui se trouvent dans la même situation que les chemins de fer Nationaux du Canada vis-à-vis de la Chambre. Je propose que les rapports de la Banque du Canada et de la Société Radio-Canada soient annuellement et automatiquement renvoyés à des comités de cette Chambre, comme l'est celui des chemins de fer Nationaux du Canada. Le rapport de la Banque du Canada relève, bien entendu, du comité permanent de la banque et du commerce, et je propose au premier ministre (M. Mackenzie King) et à la Chambre l'établissement d'une règle d'après laquelle ce rapport serait chaque année automatiquement renvoyé à ce comité qui pourrait alors s'enquérir de la ligne de conduite et des méthodes administratives de la Banque.

Nous n'avons pas de comité permanent duquel relève la Société Radio-Canada. Nous avons bien un comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, qui était jadis fort occupé mais qui n'a maintenant presque plus rien à faire. Nous nommons en outre chaque année un comité spécial chargé d'examiner les comptes des chemins de fer Nationaux. Il y aurait peut-être lieu d'abolir le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques ainsi que le comité spécial des chemins de fer Nationaux et de créer un nouveau comité permanent qui serait appelé comité permanent des communications. Chaque année, on soumettrait automatiquement à ce comité le rapport annuel des chemins de fer Nationaux et celui de la Société Radio-Canada afin que la ligne de conduite et les méthodes administratives de ces corporations soient assujetties à un examen parlementaire.

Ces années dernières, la création de ces entreprises d'Etat a suscité un problème important quant au contrôle parlementaire. Depuis quelque temps nous n'avons pas exercé à leur égard un contrôle immédiat et direct comme nous le faisons à l'égard des divers ministères dont les crédits nous sont soumis. Il est temps que nous exercions le contrôle qu'exige l'intérêt public. Je demande donc à la Chambre que les rapports soient automatiquement renvoyés aux comités dont j'ai parlé, convaincu que c'est là le meilleur moyen de réaffirmer notre droit d'exercer un contrôle sur la ligne de conduite et les méthodes administratives de ces entreprises d'Etat et de sauvegarder comme il convient l'intérêt public.

Ces corporations appartiennent à l'Etat et elles sont gérées pour le gouvernement, avec l'argent des contribuables. La routine administrative échappe au contrôle du Gouvernement, mais la ligne de conduite de chacune de ces corporations doit nécessairement refléter la politique ministérielle, cela est certain. Il s'ensuit donc qu'on devrait fournir aux représentants élus du peuple l'occasion d'examiner leurs travaux et leur ligne de conduite. Je prie le Gouvernement de se ranger à cet avis et de faire renvoyer les rapports annuels de ces corporations à des comités appropriés.

Cette question a un autre aspect qui mérite notre attention. Le renvoi de ces rapports annuels à de tels comités permettrait aux membres de cette Chambre de faire un emploi utile de leurs talents. Il me semble que les membres de la Chambre se sentent frustrés. Dans les circonstances actuelles, on ne leur fournit pas l'occasion de participer à l'effort national dans la mesure que justifient leur position, leurs aptitudes et leurs désirs.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'appuie chaleureusement tout ce que j'ai entendu de la déclaration que le chef de l'opposition (M. Hanson) vient de faire. J'ai préconisé, au cours de ces dernières années, de confier périodiquement à un comité l'examen du fonctionnement de la Société Radio-Canada, mais j'estime qu'à tous points de vue la proposition du chef de l'opposition est préférable. Avec l'expansion des entreprises publiques et leur étatisation croissante, j'estime que l'examen du fonctionnement de ces entreprises par un organisme parlementaire s'impose plus que jamais. L'existence des chemins de fer Nationaux, de la Société Radio-Canada, de la Banque du Canada et des Lignes aériennes Trans-Canada exige, il me semble, comme mesure de protection, de soumettre leurs opérations à une enquête aussi approfondie que possible de la part des membres de cette Chambre. J'estime que ces sociétés, tout en relevant du Parlement, doivent échapper, comme elles le font actuellement, à tout contrôle ou ingérence politiques, tout en restant soumises à la surveillance parlementaire. J'appuie de tout cœur la proposition du chef de l'opposition.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans pour cela m'engager à en approuver tous les détails, je partage le point de vue exposé par mon honorable ami le chef de l'opposition

(M. Hanson) et par le chef du parti de la fédération du commonwealth coopératif. Le nombre des sociétés d'Etat et de celles que régit l'Etat s'est accru récemment, il est vrai, et tout justifie le Parlement d'exercer son droit d'enquête en tout domaine d'intérêt public, surtout lorsqu'il s'agit de dépenser les deniers publics. Avant de me prononcer davantage sur la question, je tiens à étudier avec soin la proposition de mon honorable ami et à la discuter avec mes collègues.

LOI DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

AMENDEMENT PAR DÉCRET DU CONSEIL SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, hier, le chef de l'opposition a signalé l'adoption, le 23 février, d'un décret du conseil modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux et il a demandé pourquoi cette modification n'avait pas été soumise à la Chambre en même temps que les autres.

Tout d'abord, les modifications apportées à la loi du poinçonnage des métaux précieux en vertu du bill n° 4, adopté le 23 février, sont d'un caractère permanent. Il y avait déjà des semaines que le projet de loi avait été conçu et rédigé. Sa première lecture remonte au 28 janvier. Il en a été tout autrement pour la question qui a fait l'objet du décret. Il s'agissait de répondre à une nécessité urgente due à l'immobilisation des approvisionnements d'étain exigée par la situation en Extrême-Orient. Les manufacturiers d'articles de cuisines argentés ne peuvent plus se procurer d'étain par suite des restrictions apportées par le Gouvernement à l'emploi de ce métal, et des mesures s'imposaient sur-le-champ.

Le décret du conseil n'est opérant que d'ici six mois après la fin des hostilités, alors qu'il prendra fin automatiquement. L'adoption d'une loi modificatrice par le Parlement aurait non seulement causé des retards, mais aurait encore exigé après la guerre une nouvelle loi modificatrice pour réinscrire dans le texte de la loi l'article qu'on y aurait retranché. Les décrets du conseil nous permettent d'agir promptement et nous dispensent d'une nouvelle modification de la loi après la guerre.

La modification apportée est simplement une mesure d'urgence.

[Le très hon. Mackenzie King.]

CENSURE POSTALE

RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU COURRIER ADRESSÉ AUX MEMBRES DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours le chef de l'opposition (M. Hanson) a soulevé la question de la censure pour la deuxième fois relativement à la censure des lettres des membres du Parlement et aussi quant à l'usage que l'on pourrait faire d'extraits tirés des communications censurées. J'ai déclaré alors que je ferais faire une enquête complète à ce sujet et que je ferais rapport à la Chambre plus tard.

Je remercie le chef de l'opposition et les autres membres de ne pas m'avoir demandé de jour en jour pour quelle raison ce rapport n'avait pas été fait immédiatement. J'ai été étonné de la quantité énorme de renseignements qu'il a fallu mettre à ma disposition et dont j'ai dû prendre connaissance à ce sujet; mais après avoir examiné le tout j'en suis venu à la conclusion que d'excellents motifs nous empêchent de trop parler publiquement sur la question de la censure. En outre, je demanderai au chef de l'opposition, au chef de la fédération du commonwealth coopératif et au chef des créditistes de me rencontrer à un moment opportun afin que je puisse les mettre au courant des différents aspects de cette question, que l'on m'a signalés.

On comprendra que la censure est une mesure de guerre et que, si elle doit servir les fins désirés, les questions qui s'y rapportent doivent nécessairement rester en grande partie secrètes. Je tiens à dire tout de suite, cependant, que le courrier des membres du Parlement est loin d'être censuré aussi sévèrement au Canada qu'en Grande-Bretagne. Il est avéré, je crois, qu'au Canada la censure des lettres des honorables députés est encore assez restreinte à présent.

Je veux ajouter que la censure du courrier des députés porte actuellement ou a porté uniquement sur les initiatives militaires du Canada, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne ou de l'un de nos alliés. Jusqu'ici, m'assure-t-on, les censeurs se sont bornés à éliminer ce qui était de nature à renseigner l'ennemi au sujet de notre activité de guerre.

Quant aux questions d'ordre politique traitées dans les lettres, on m'a dit que les censeurs ont reçu des instructions bien nettes. On leur a non seulement enjoint de ne pas s'occuper du tout des questions autres que celles qui concernent la guerre, mais les censeurs se sont bien gardés de révéler les renseignements qui, dans une lettre quelconque, ont trait à des questions d'ordre politique. Le

Gouvernement n'a jamais, d'aucune source, eu connaissance de tels renseignements. On n'en a tenu aucun compte.

L'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce), je crois, a posé une question à laquelle le ministre des Postes (M. Mulock) a répondu. Or, la réponse semble laisser croire que des passages peuvent être extraits de lettres et envoyés aux autorités des ministères intéressés. Mais, si on lit ensemble toute la question et toute la réponse, on verra que les seuls passages que l'on ait pu extraire d'une lettre pour les signaler à un chef de ministère étaient des passages se rattachant à quelque aspect de la guerre et qui n'avaient d'importance qu'en raison de leur rapport avec la poursuite de la guerre. On m'assure que tel était le but de la réponse, qu'il en a effectivement été ainsi et que l'on n'a jamais extrait de communications quelconques ni envoyé aux chefs d'un ministère quelconque du Gouvernement quelque passage de lettres examinées par la censure si ce n'est quelque passage ayant trait, d'une manière ou d'une autre, à nos travaux de guerre.

On a demandé au cours du débat, il y a un jour ou deux, si une certaine localité était comprise dans une zone de défense. Voilà un autre exemple à l'appui de ma thèse touchant la nécessité pour le Gouvernement de s'en tenir à des déclarations bien imprécises sur cette question de censure. Si l'on mentionnait spécifiquement une zone de défense,—telle, par exemple, celle de Halifax—, et si l'on disait que les limites de cette zone s'étendent jusqu'à un certain point, aussitôt ceux qui ont intérêt à envoyer des communications de manière à les soustraire à la censure, n'auraient tout simplement qu'à se rendre à un endroit situé en dehors de cette zone bien définie et poster là leurs communications. Voilà un des cas qui aident à expliquer pourquoi nous ne pouvons fournir à la Chambre de renseignements complets et circonstanciés sur ces points particuliers de la censure.

Mon honorable ami a demandé en outre que soient déposés, si possible, les règlements sur la censure. Or, il me paraît évident que cela est impossible. Si on les déposait, ils mettraient en lumière des renseignements sur les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aussi bien que sur le Canada, et fourniraient incontestablement à l'ennemi des détails qu'il ne possède pas.

Telles sont quelques-unes des conclusions qui ressortent d'une étude approfondie de la question. J'ajouterai cependant qu'il n'existe pas, que je sache, un seul aspect de la question de censure qui ne doive être porté à la connaissance des chefs de parti si cela peut contribuer à inspirer confiance aux honorables députés dans les modalités de la censure. Aussi m'efforcerai-je de prendre les dispositions à cette fin quand nous nous réunirons.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de sa déclaration qui, évidemment, est destinée à nous rassurer. Je veux que lui-même et tous les honorables députés sachent que je me rends bien compte que la censure est une partie essentielle de nos travaux de guerre. C'est un principe que je n'ai jamais contesté. Je ne vois pas comment on pourrait faire la guerre sans cela. Je m'abstiendrai de toute autre observation sur cette question tant que la conférence n'aura pas eu lieu. Peut-être aurai-je alors un meilleur aperçu de toute la situation. Il est néanmoins agaçant de constater que le censeur a ouvert une lettre,—lettre politique et plutôt inoffensive, il est vrai—, alors même qu'elle n'avait pas été postée dans une zone de défense. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus pour le moment.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Sans m'attendre à une réponse immédiate, je désire poser au premier ministre une question à laquelle lui et ses collègues ont sans doute déjà songé. Certains honorables députés m'ont dit qu'ils aimeraient à être mis au courant des projets du cabinet en ce qui concerne les vacances de Pâques. Les plus intéressés sont ceux qui habitent très loin et qui ne vont pas dans leur famille bien souvent. Or, ils voudraient prendre des dispositions en vue de retourner dans leur circonscription pendant le congé de Pâques. Le premier ministre voudrait-il, en temps utile, indiquer la date à laquelle la Chambre s'ajournera ainsi que la durée des vacances de Pâques.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai volontiers à mon honorable ami d'ici deux jours. Je puis dire sur-le-champ que le cabinet a songé à un ajournement d'au moins une quinzaine. Il s'agit donc d'un ajournement assez prolongé pour permettre aux honorables députés qui habitent loin d'Ottawa de retourner chez eux. A ce propos, nous avons aussi étudié divers moyens de faciliter la tenue du plébiscite. J'avais espéré jusqu'à ces derniers temps que cette consultation pourrait se prendre pendant les vacances de Pâques et qu'il serait possible d'étendre la durée de ces vacances suffisamment pour permettre aux honorables députés de traiter cette question

en public, non seulement dans leur circonscription mais ailleurs s'ils le jugeaient à propos. A mon regret, cependant, il semble qu'il ne sera pas possible de prolonger suffisamment cet ajournement pour embrasser la période qui s'écoulera entre Pâques et la tenue du plébiscite. Mais de toute façon, j'espère que les vacances en question fourniront aux honorables députés l'occasion de faire part à leurs commettants de leur opinion sur le plébiscite C'est là une des raisons qui, dans l'esprit du Gouvernement, militerait en faveur d'un ajournement quelque peu prolongé au temps de Pâques.

INSTRUCTION MILITAIRE

STATUT DES PERSONES OCCUPÉES À LA PRODUCTION ÉRABLIÈRE ET MARAÎCHÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Je désire adresser une question au ministre des Services nationaux de guerre. A cette époque-ci de l'année, quand la production érablière va commencer et que la production de légumes dans les serres chaudes bat son plein, le ministre continuera-t-il à appeler les cultivateurs et les fils de cultivateurs pour l'instruction militaire?

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Je crains qu'il soit impossible de se rendre à la requête qui veut que l'appel d'hommes pour l'instruction militaire soit suspendu. Les conseils régionaux ont le pouvoir d'entendre les demandes de sursis. Chaque conseil est autorisé à accorder un sursis quand, à son avis, l'intérêt public l'exige; et, dans le cas de certaines occupations, l'agriculture, par exemple, le conseil a instruction de tenir compte de l'approvisionnement de main-d'œuvre disponible et de l'importance de l'emploi de l'individu par rapport à l'économie nationale. Je ne doute pas que les conseils étudient les questions que l'honorable député a soulevées lorsqu'ils étudieront les demandes de sursis.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE AU PRÉTENDU DÉLAI APPORTÉ AU VERSEMENT DES PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. J'ai reçu des lettres disant que certaines réclamations de primes avaient été approuvées à Edmonton et transmises au conseil du Trésor pour paiement, mais qu'aucun règlement n'a été effectué jusqu'à date. Le ministre pourrait-il expliquer la raison du délai?

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le plan en vigueur relativement au paiement des primes pour réduction d'emblavures exige que le ministère de l'Agriculture ordonne une inspection et adresse un rapport aux fonctionnaires du Trésor qui, naturellement, émettent les chèques. Avant que ces paiements soient effectués, il y a une vérification avec les rapports des cultivateurs qui ont soumis une demande. C'est-à-dire, il y a vérification entre les rapports du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies et les paiements effectués par la Commission du blé—les deux comportent mention des emblavures. Parlant d'une façon générale, je dirai qu'au reçu des premières demandes, environ 40 p. 100 des requérants,—je parle maintenant de mémoire,—avaient, dans leur rapports, des chiffres identiques pour les années 1939, 1940 et 1941.

Dans des rapports soumis en 1941, ces agriculteurs déclaraient que la superficie de leurs emblavures était la même qu'en 1939, qu'elle se fondait, par conséquent, sur les chiffres portés à leurs rapports de 1939. Les versements, dans ces cas, ont été effectués sans aucune difficulté; presque tous ces cultivateurs avaient reçu leur dû au cours des mois de juillet et août et probablement aussi pendant les premiers jours de septembre. Les rapports indiquant quelques différences avec ceux des années précédentes s'établissaient à environ 60 p. 100 du total. Il a fallu procéder à une vérification considérable afin de déterminer pourquoi un cultivateur soumettait en 1939 un rapport sur la superficie de 1939 différent de celui qu'il soumettait en 1941 sur la même superficie, ou sur la superficie de 1940 selon le cas. C'est précisément cette tentative de justifier les versements en se fondant sur les déclarations de 1941, déclarations assermentées, qui a causé quelque retard. Le nombre des agriculteurs ayant fait parvenir des demandes s'établissait à 186,000, dont 182,000 avaient touché environ 27 millions jusqu'à la fin de la semaine dernière. La plupart de ceux-ci avaient reçu le plein montant de leurs réclamations; cependant, de vingt à trente-cinq mille attendaient encore récemment le redressement de leur compte. Nous sommes encore à effectuer de ces redressements. On conviendra cependant, même si 20,000 ou 25,000 demandes sont encore en souffrance, que les organismes intéressés, qu'il s'agisse du Trésor ou du ministère de l'Agriculture, ont réellement tenté d'effectuer les versements aussi tôt que possible, surtout si l'on considère que le nombre des cas où il n'y a eu aucun versement n'est que de quatre ou cinq mille et que celui des cas où il est nécessaire de procé-

der à un redressement avant le paiement s'établit à 25 p. 100 de ces demandes en cours de règlement.

CONDITIONS OUVRIÈRES

INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE—RECONNAISSANCE DU SYNDICAT À L'USINE DE WINDSOR—DEMANDE D'UN CONSEIL D'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Je désire poser quelques questions au ministre du Travail. J'ai été invité, en fin de semaine, à assister à une assemblée du syndicat de l'industrie de l'automobile. A cette assemblée tenue à Windsor pour demander la reconnaissance du syndicat dans l'usine des moteurs, je trouvai quelque 7,000 ouvriers protestant contre la façon dont ils étaient traités dans cette industrie. Le ministre me dira-t-il, premièrement, s'il est au courant de cette situation; deuxièmement, pourquoi la demande d'un conseil d'arbitrage, adressée au ministère du Travail le 6 décembre, est restée sans réponse; troisièmement, quelle solution propose le ministère du Travail pour régler ce différend et éviter qu'il ne se propage à d'autres industries de guerre essentielles dans la région?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Il y eut une grève à Windsor, alors que M. Louis Fine de Toronto, qui était chargé d'enquêter sur le différend à titre de commissaire enquêteur en matière de différends industriels, se trouvait sur les lieux. Cette grève était illégale en vertu de la loi des enquêtes en matière de différends industriels de même qu'en vertu du décret du conseil établissant la commission d'enquête en matière de différends industriels, et les employés furent prévenus à cet égard. Ils consentirent à reprendre le travail après la grève. J'adressai un télégramme personnel à la direction lui conseillant de reprendre les ouvriers; elle me répondit que les ouvriers s"étaient mis en grève illégalement, qu'elle se trouvait dans l'obligation de mettre à pied un certain nombre d'entre eux et qu'elle pouvait se dispenser de leurs services à ce moment. M. Louis Fine est présentement à Toronto à ce sujet, et il s'emploie à réaliser une entente satisfaisante pour tous.

TRANSFERT EN NOUVELLE-ÉCOSSE DE MINEURS DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Interrogé hier sur le transfert projeté d'ouvriers de Kirkland-Lake en Nouvelle-Ecosse, le ministre a répondu qu'il n'en savait rien mais qu'il irait aux renseignements. Est-il aujourd'hui en mesure de nous éclairer?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Quant à la question soulevée par les honorables députés de Cap-Breton-Sud et d'Iverness-Richmond, j'ai cherché à me renseigner par l'intermédiaire du Service de placement du Canada et l'on m'avise que le Service n'a reçu aucune proposition et n'a pris aucune mesure en ce sens. D'après les renseignements obtenus ce matin par les représentants du ministère à Kirkland-Lake, la nouvelle n'est pas fondée. Personne n'a proposé ou mentionné de déplacement de ce genre. J'espère que cette réponse est satisfaisante.

L'hon. M. HANSON: Personne?

L'hon. M. MITCHELL: Personne.

MARINE MARCHANDE

PRÉTENDUES RESTRICTIONS DANS L'ENVOI EN ANGLETERRE DE VIVRES ET DE CERTAINS PRODUITS

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): J'aimerais poser une question, mais je ne sais à quel ministre m'adresser. Un journal de Londres a annoncé, il y a à peu près quatre semaines, que, par suite des nombreuses pertes de navires, le nombre des colis envoyés en Grande-Bretagne par des personnes d'outre-mer sera considérablement réduit et qu'on n'admettra plus les produits alimentaires. J'ai été étonné de ne rien lire à ce sujet dans les journaux canadiens et je n'ai pas encore réussi à savoir si cette nouvelle est fondée ou bien s'il ne s'agit que d'un canard.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je regrette de ne pas être moi-même au courant de cette affaire. Le ministre des Postes (M. Mulock), qui est allé aux renseignements, me dit que jusqu'ici il n'a reçu rien de définitif qui soit de nature à confirmer ce que vient de dire l'honorable député. Je parlerai de la chose à mes collègues de la Défense nationale et au ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe), afin d'obtenir une réponse exacte.

RESSORTISSANTS JAPONAIS

BIENS DES SUJETS ENNEMIS—VENTE DE BATEAUX DE PÊCHE JAPONAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Hier, à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) a posé une question à laquelle j'ai promis de répondre immédiatement après enquête. Il s'agit d'une annonce publiée par le journal *British Columbian* de New-Westminster. Cette annonce était signée par le représentant du

séquestre des biens ennemis. Le passage signalé par l'honorable député est ainsi conçu:

On acceptera les offres faites pour ces bateaux de la part des pêcheurs de compagnies de pêche authentique autorisés à posséder des bateaux enregistrés au Canada.

L'enquête révèle qu'une erreur s'est glissée et qu'il s'agit de "pêcheurs ou de compagnies de pêche", et on a donné instructions au journal de corriger l'annonce pour l'avenir.

ÉVACUATION DES JAPONAIS DES ZONES DE DÉFENSE DU LITTORAL DU PACIFIQUE

M. F. D. SHAW (Red-Deer): J'ai un renseignement à demander au premier ministre ou au ministre plus directement intéressé. Il s'agit de l'évacuation des Japonais des zones de défense du littoral du Pacifique. La commission de sécurité et le comité consultatif récemment constitué en Colombie-Britannique pour s'occuper de l'évacuation des Japonais des zones de défense du littoral du Pacifique ont-ils reçu l'autorisation de liquider selon les règles les entreprises japonaises? Dans la négative, le Gouvernement projette-t-il l'établissement d'un organisme spécial à cette fin? De plus, quel programme le Gouvernement suivra-t-il relativement aux entreprises nippones impossibles à liquider immédiatement d'une façon convenable?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député a posé deux questions. L'une se rapporte à la politique administrative, et tout ce que je puis dire c'est que le Gouvernement fera connaître ses intentions en temps et lieu. L'autre porte sur le travail déjà accompli par la commission de sécurité de la Colombie-Britannique, et j'ai dit il y a un ou deux jours qu'il importait d'user de la plus grande prudence dans l'attribution des pouvoirs de la commission et la portée des fonctions qu'elle doit remplir; le décret officiel n'a pas encore été adopté. Il le sera demain. En attendant, les ministères fédéraux exécutent une partie du travail et les commissaires désignés confèrent sur les travaux qui incomberont à la commission.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre pourrait-il nous faire connaître les noms des deux autres membres de la commission et des membres du comité consultatif qui sera établi, je crois, ainsi que les fonctions qu'ils auront à remplir?

Le très hon. MACKENZIE KING: Les autres commissaires seront le commissaire adjoint fédéral de la gendarmerie à cheval, M. Mead, et le commissaire adjoint de la gendarmerie provinciale de la Colombie-Britannique, M. J. Shirras. Le président sera M. Austin Taylor. Je pourrai communiquer demain à la Chambre les noms des membres du comité consultatif.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

DISPOSITION POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION SOUMISE AU PEUPLE PAR VOIE DE PLÉBISCITE

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Vien, reprend l'examen, ajourné le 2 mars, du bill n° 10, concernant la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés, lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays.

Sur l'article 3 (limitation).

M. JOHNSTON (Bow-River): On voit au hansard qu'hier soir, le premier ministre a dit à ce sujet:

La Chambre a été saisie de cette question dès la rentrée et, jusqu'à ce soir, on ne s'est pas opposé au libellé du bulletin...

Je ne puis admettre cette affirmation, car le texte de la question a suscité de l'opposition lorsque la résolution a été soumise à la Chambre. En réalité, j'ai critiqué le texte de la question aussi bien que le manque de clarté de toute cette affaire. J'ai même proposé un amendement qui se termine ainsi:

...stipuler que le public puisse exprimer une opinion précise sur toutes les questions nationales qui lui seront soumises sous l'empire des termes et des dispositions dudit projet de loi de plébiscite.

Le but de cet alinéa était de clarifier le texte de la question à poser à la population. Il n'y a aucun doute quant au manque de clarté. J'imagine que le premier ministre lui-même le reconnaîtra.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je relis la question:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Tout d'abord, comme je l'ai dit l'autre jour, le Gouvernement ne demande pas d'être relevé d'un engagement quelconque; il demande simplement si le peuple consent à le libérer. Le Gouvernement ne s'engage à rien. On a également fait remarquer que la question, telle que rédigée, se rapporte nettement comme l'a signalé le premier ministre hier soir, aux engagements ou obligations restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire. Le chef de l'opposition et le premier ministre ont tous deux reconnu, il me semble, que la loi de mobilisation des ressources na-

tionales autorisait le Gouvernement à recourir à n'importe quelle méthode de recrutement pour le service militaire.

L'hon. M. HANSON: Pardon. J'ai parlé de la loi des mesures de guerre.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je remercie l'honorable député de sa mise au point, mais je crois que ce pouvoir est aussi conféré par la loi de mobilisation des ressources nationales. Cependant, ce n'est pas la méthode qui nous inquiète. On pourrait continuer à suivre la méthode adoptée par le Gouvernement, celle d'appeler les recrues à subir un examen médical. D'autre part, on pourrait ordonner à la Royale gendarmerie d'aller les chercher de force. C'est une méthode, peu importe qu'elle soit bonne ou mauvaise. La formule du plébiscite a trait au mode de recrutement des hommes. Personne ne critique le mode de recrutement actuel.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a trait aux engagements relatifs au mode de recrutement. Aucun engagement n'a été contracté au sujet de l'emploi de la gendarmerie à cheval.

M. JOHNSTON (Bow-River): Justement, le texte est fort ambigu. Si les honorables députés eux-mêmes n'en saisissent pas le sens exact, comment peut-on s'attendre à ce que le public le fasse? Je dirai au premier ministre qu'en toute équité il faudrait exposer la question au peuple de façon à éviter la moindre incertitude ou le moindre risque d'incompréhension. Si le premier ministre veut traiter équitablement la population, il devrait lui poser une question assez précise pour qu'elle sache ce qu'elle fait. Elle devrait savoir nettement si elle vote sur l'engagement contracté par le Gouvernement ou sur le mode de recrutement. Un grand nombre d'honorables députés sont convaincus que la formule du plébiscite vise le mode de recrutement.

Au dire du premier ministre, le nombre des recrues est suffisant pour l'aviation et la marine, et l'enrôlement est fort satisfaisant dans l'armée. Il n'y a donc pas lieu de trouver à redire au mode de recrutement en usage. Il ne s'agit pas de savoir si c'est la méthode qui convient.

Au cours de mes remarques sur la résolution, j'ai fait remarquer que, dans son discours au début de la session, le premier ministre n'a jamais mentionné, en ce qui regarde le plébiscite, la conscription pour le service outre-mer. J'ai scruté son discours pour découvrir s'il existe un lien entre le plébiscite et la conscription pour le service outre-mer. J'ai lu le discours fort attentivement sans pouvoir y relever aucune mention de la conscription pour le service outre-mer. Il s'est exprimé fort catégoriquement. Permettez-moi de citer ses paroles consignées aux *Débats:*

> Des honorables députés ont parlé pour et contre la conscription. Ce n'est pas la question en jeu.

Il n'y a pas à se méprendre. Et le premier ministre avait raison sur ce point. Si j'interprète bien sa pensée, je dirais qu'il n'a pas eu le moindrement l'intention de soulever la question de la conscription pour le service outre-mer relativement au plébiscite. C'est ce que je me suis efforcé d'indiquer, l'autre jour. Mais le premier ministre a apparemment changé d'avis. Permettez-moi de citer ce qu'il a dit le 2 février. Il parlait des engagements contractés au cours des élections de 1940. Il est indubitable, ainsi qu'il l'a fait remarquer, que le Gouvernement avait promis au peuple de ne pas établir la conscription pour le service outre-mer. Nous en convenons tous. Certes, dans mon comté, on m'a accusé d'être un tenant de la conscription pour outre-mer, ce qui est tout à fait faux. Néanmoins, c'était la question en cause; c'était l'engagement qui liait les mains du Gouvernement. A cet égard, voici, consignées au hansard, les propres paroles du premier ministre:

> C'était un engagement qui restreignait les modes de recrutement pour le service militaire. La restriction visait la conscription pour le service outre-mer.

Il a raison en cela, mais par ailleurs, je le répète, le premier ministre a dit le 25 février que la conscription n'est pas la question à résoudre par le plébiscite. Certes, ce doit être une chose ou l'autre. Le 25 février, le premier ministre a dit que la conscription n'est pas en cause; le 2 mars, il déclarait formellement qu'elle est la question à décider, bien qu'il appelle cela un engagement. Il ajoute ensuite, à la même page des *Débats*:

> C'est de cet engagement que le Gouvernement cherche à se faire libérer.

Il s'agit de l'engagement relatif à la conscription pour le service outre-mer. C'est ce que je tiens à vous faire observer, monsieur le président, comme je l'ai signalé tantôt au secrétaire d'Etat. Un peu plus loin, dans son discours d'hier, le premier ministre ajoutait:

> La promesse n'a pas été faite relativement à la protection de nos propres côtes, mais relativement à l'envoi d'hommes outre-mer, tout le monde l'a ainsi compris; c'est à cela que se bornaient la loi et le fait; c'est à cela que le Gouvernement se borne maintenant.

Le Gouvernement demande formellement au peuple de le libérer de l'engagement qu'il a contracté en 1940, à des fins politiques, pour

qu'il puisse (il le fera probablement) établir la conscription pour le service outre-mer. S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi le premier ministre s'opposerait à une claire formule qui permettrait aux électeurs de comprendre la question sur laquelle ils voteront. Ce qui me préoccupe, c'est que nous fassions en sorte que les gens sachent exactement sur quoi ils voteront. Je dis bien franchement, à vous et aux membres du comité, que si la question porte uniquement sur la conscription pour le service outre-mer comme telle et seulement comme telle, je répondrai négativement. Je suis absolument d'avis que nous ne pourrons jamais réaliser l'effort maximum dans la poursuite de la guerre tant que nous n'aurons pas la conscription de nos institutions financières qui nous permettra d'émettre de la monnaie et du crédit selon les besoins du public. Chacun des ministres qui ont pris la parole a mis la situation au compte de la production et avec raison, comme je l'ai dit l'autre jour. Ce qui me préoccupe c'est la question de la fabrication. Ce que deviennent les canons et les chars d'assaut après leur fabrication, c'est au ministre de la Défense nationale d'en juger, je le concède, car j'estime qu'il est mieux posté que moi pour en régir l'utilisation. Mais la chose que nous avons discutée et sur laquelle nous ne pouvons obtenir aucun renseignement, c'est la question primordiale de la production qui est nettement liée à celle de la finance. A ce sujet je tiens à ce qu'on n'interprète pas mes paroles à faux. Je ne suis certainement pas en faveur d'une conscription plus étendue de nos ressources humaines tant que nous n'aurons pas la mobilisation intégrale de l'industrie de guerre et de la finance, et nous n'en sommes certes pas encore là.

Si le premier ministre veut se montrer équitable sur cette question, non seulement envers les membres de la Chambre mais aussi envers la population qu'il invite à voter, il ne doit assurément pas trouver à redire à l'amendement de l'honorable député de Macleod, car il reconnaît lui-même que la question principale porte sur la conscription pour le service outre-mer. Selon l'amendement proposé, l'honorable député de Macleod veut que la question soit ainsi posée:

> Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre?

Le premier ministre a précisément ici ce qu'il veut. Personne n'en saurait douter. Les seuls mots à ajouter seraient "sur tout théâtre de guerre". Il ne devrait certes y avoir aucune objection à cela. Le premier ministre dit que la question principale a trait aux engagements

[M. Johnston (Bow-River).]

que le Gouvernement a pris. Fort bien, cela s'y trouve. Il ne peut sûrement pas refuser d'insérer ces mots dans le texte de la question à laquelle le peuple sera appelé à répondre. Je ne puis concevoir pourquoi le premier ministre ou personne autre puissent s'opposer à cet amendement, attendu que tout le monde saurait ainsi sur quoi il vote. J'aime à croire que le premier ministre, après réflexion, se rangera à mon avis.

M. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur le président, j'ai essayé de m'abstenir de prendre part à cette discussion, croyant qu'il valait mieux pour tous les intéressés d'en finir au plus tôt avec ce bill. Je ne puis toutefois comprendre pourquoi le Gouvernement ne peut se rendre compte de l'inévitable logique de la proposition qui lui a été faite hier soir par l'honorable député de Macleod et par d'autres honorables députés.

Je suis un de ceux qui ont admis que le premier ministre, comme la plupart des autres honorables membres de cette Chambre, a pris un engagement formel envers le peuple canadien, et que ceux qui ont pris cet engagement, et tout particulièrement le premier ministre et son gouvernement, ont le droit de recourir à toute méthode qu'ils jugent convenable pour s'en faire relever. Je demande toutefois au premier ministre d'examiner de nouveau la question posée. De quel engagement s'agit-il? Est-ce d'un engagement relatif à la méthode de recrutement, comme il est dit dans le plébiscite? La question contient les mots suivants:

> ...résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Si cet engagement a été pris relativement à la méthode de recrutement, le Gouvernement aurait dû tenir un plébiscite en juin 1940, car c'est à cette époque qu'il a inauguré la contrainte. Nous avons donc maintenant deux méthodes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne s'agissait pas du service outre-mer.

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est là que je veux en venir. Le Gouvernement a adopté la contrainte, méthode que la Chambre a approuvée presque unanimement. Toutefois le premier ministre vient de dire que l'engagement pris ne se rapportait pas à cette question. L'engagement concernait l'emploi des hommes qu'on pourrait recruter. Ni le premier ministre ni aucun honorable membre de cette Chambre n'ont jamais, que je sache, promis que la conscription ne serait pas établie dans notre pays pour fins de défense territoriale.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exact.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'engagement portait que les hommes conscrits dans ce pays ne serait pas envoyés en dehors du Canada ou de ses eaux territoriales. Ainsi, l'engagement dont le Gouvernement veut se faire délier n'a pas trait aux hommes mais à la disposition des recrues obtenues par une méthode particulière. La logique de cette attitude me semble bien simple. Le Gouvernement rendrait la chose parfaitement claire en acceptant l'amendement et en ajoutant les mots "sur tout théâtre de guerre". Ceci démontrerait bien que l'engagement avait trait à la conscription des hommes pour le service outremer, et que c'est bien d'un engagement particulier que le Gouvernement demande à être délié, à savoir l'engagement de ne pas conscrire des hommes pour le service en dehors du Canada.

Puis-je ajouter un mot avant de reprendre mon siège, au sujet du second point compris dans l'amendement proposé par l'honorable représentant de Macleod. Comme plusieurs autres honorables députés qui ont discuté la question, je m'intéresse vivement au plébiscite. Je m'inquiète beaucoup de ce que sera la répercussion, s'il est rejeté, non seulement sur le moral des Canadiens mais aussi sur les autres membres des nations unies. Je crois que ce serait une des choses les plus épouvantables qui pourrait nous arriver au cours de la présente guerre. Pour ma part, je m'efforcerai certainement de toutes manières à le faire approuver partout où j'ai quelque influence.

Le Gouvernement lui-même peut faire plus que tout autre groupe pour inciter le peuple à voter affirmativement lors du plébiscite. Il y a, me semble-t-il, une initiative qu'il pourrait prendre fort efficacement. Avant la tenue du plébiscite, le premier ministre pourrait annoncer au peuple canadien qu'il est disposé à promettre solennellement que s'il survient quelque événement de nature à mettre le Gouvernement dans la nécessité de présenter à la Chambre une loi de conscription pour le service outre-mer, le Gouvernement ne prendra pas ce parti sans recourir en même temps à une politique plus rigoureuse que celle qu'il a suivie jusqu'ici quant à la conscription des richesses accumulées et à la mobilisation des industries et des institutions financières du pays. Un tel engagement solennel pris par le premier ministre ferait plus pour assurer un vote affirmatif considérable que les efforts de tout groupe de particuliers, quels que pussent être l'enthousiasme et l'activité de ces gens.

M. ROY: Je désire faire quelques remarques au sujet du texte de la question qui sera posée au peuple canadien lors du plébiscite. Prenant hier soir la parole sur l'amendement proposé par l'honorable député de Macleod (M. Hansell), le premier ministre a reconnu que nous avions déjà de fait comme de droit toutes les méthodes voulues pour le recrutement et la mobilisation du capital humain, mais il a déclaré que l'objet du Gouvernement en tenant le plébiscite est de se faire libérer de ses engagements à l'égard de la conscription pour le service outre-mer. Il a fortement insisté sur ce point, et il me semble qu'aujourd'hui il s'agit plutôt de savoir où les hommes serviront que de déterminer la manière dont se fera la mobilisation. Par conséquent, la question qui figurera sur le bulletin de vote servirait assurément mieux les fins que l'on vise et elle se trouverait posée d'une façon plus franche si elle revêtait la forme proposée dans l'amendement. Néanmoins, comme je m'oppose au principe du bill, je regrette de dire que je voterai contre l'amendement et contre la motion principale.

M. LACOMBE: Monsieur le Président, le Gouvernement pourrait facilement faire imprimer sur le bulletin de vote la question suivante:

Etes-vous en faveur de la conscription pour le service outre-mer?

On pourrait voter affirmativement ou négativement.

Je voterai contre le principe du bill. Je voterai aussi contre l'amendement proposé par l'honorable député de Macleod. J'ai toujours combattu le conscription pour le service outremer et cette mesure est un acheminement vers la conscription. L'amendement de l'honorable député n'améliore pas la situation. Il ne synthétise pas le bulletin de vote inclus dans le projet de loi. Malgré toute la bonne foi de l'honorable député, le bulletin de vote réservé à l'électeur, tel qu'amendé, serait encore plus long que celui qui apparaît au projet. D'ailleurs, je proteste encore une fois contre la mesure du gouvernement et contre l'amendement. J'ai toujours combattu la conscription et j'y demeure opposé de toutes mes forces.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le comité est saisi d'un amendement. Le Président voudrait-il en donner lecture?

M. le PRÉSIDENT: M. Hansell a proposé d'ajouter au bulletin de vote les mots; "sur tout théâtre de guerre".

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour ce qui est, tout d'abord, de la question elle-même, permettez-moi de dire que la teneur a fait le

sujet d'une étude très soignée de la part du Gouvernement en vue de parer à toute possibilité de lui donner un sens autre que celui qu'elle présente à première vue. Je dois dire, pour ce qui est de toute question en général, que si d'honorables députés veulent y trouver un sens qu'elle n'a réellement pas, rien au monde ne saurait les en empêcher. Je crois que même si la question était rédigée en d'autres termes il se trouverait d'honorables députés pour y trouver quelque objection.

On a proposé d'ajouter "sur tout théâtre de guerre". J'ai une objection à cette proposition, qui sautera aux yeux des honorables députés dès que je l'aurai exposée. Cela aurait pour effet de faire naître chez nombre de gens, quant aux intentions du Gouvernement, des soupçons qui ne leur sont jamais venus à l'esprit. D'aucuns diront qu'ils saisissent bien l'intention du Gouvernement: c'est qu'il veut envoyer nos gens, non seulement en Grande-Bretagne, mais aux Indes, en Asie; qu'il veut les envoyer en d'autres pays lointains. Aucune pensée du genre n'est venue à l'esprit du Gouvernement lorsqu'il a rédigé la question.

M. FAIR: A quoi songe le Gouvernement à l'heure actuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il décidera de la disposition des troupes qui s'imposera lorsqu'il aura été autorisé à agir à la lumière de toutes les circonstances.

L'hon. M. HANSON: Il est reconnu que le Gouvernement a l'autorité suffisante.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement; tant du point de vue moral que du point de vue légal. Le mot "moral" provoque un geste de scepticisme chez le chef de l'opposition, comme si le Parlement et le Gouvernement ne connaissaient pas d'obligations morales. Ceux qui partagent son point de vue se laissent trop influencer, je le crains, par l'esprit nazi et l'esprit de certains peuples qui ont proclamé le Gouvernement absolument indépendant du peuple. J'ai nommé l'esprit nazi parce que toute la politique nazie n'est qu'une suite de manquements à la parole donnée et repose sur la violation des engagements.

L'hon. M. HANSON: Je proteste contre ce rapprochement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peut-être, mais l'honorable député s'y est exposé. La population canadienne ne manquera pas d'étudier soigneusement l'attitude de ces honorables députés qui refusent de reconnaître au Gouvernement toute obligation morale envers le peuple, surtout lorsqu'il s'agit d'une question qui intéresse sa vie et qui, de l'avis qu'exprimaient certains d'entre eux ces semaines dernières, a valu au Gouvernement sa victoire. Pour moi, les engagements pris envers le peuple touchant le service outre-mer ont un caractère sacré et j'entends, et le Gouvernement entend avec moi, les respecter. En agissant ainsi, nous avons la certitude de travailler au moins à sauvegarder la confiance qui existe actuellement au pays dans les institutions politiques, la confiance mutuelle qui existe entre gouvernants et gouvernés, et qui manque à tant de nations à l'heure actuelle. Je tiens beaucoup à ce que ce plébiscite soit approuvé. Je n'ai aucun désir d'en allonger le texte en y ajoutant des mots susceptibles de faire naître des doutes injustifiés au sein de la population qui pourrait y voir un sens absolument différent de leur sens propre. A ce propos, je voudrais ajouter ce qui suit. Je ne puis comprendre l'attitude de certains honorables députés qui se déclarent désireux de voir ce plébiscite approuvé, mais qui en même temps, par leurs paroles et leurs observations (et cela est vrai du chef de l'opposition tout particulièrement) font tout ce qu'ils peuvent pour faire croire aux citoyens de notre pays que ce plébiscite cache quelque supercherie. L'honorable chef de l'opposition a dit hier soir que je cherchais délibérément à tromper les Canadiens et pourtant il affirme désirer l'approbation de ce plébiscite. Peut-on croire que les votants seront bien disposés à approuver le plébiscite s'ils ont quelque raison de penser que le Gouvernement cherche à leur jouer un tour à sa manière? Je ne puis comprendre comment mon honorable ami puisse prendre une telle attitude, surtout à la suite des déclarations qu'il a faites dans cette enceinte à maintes reprises et pour lesquelles je le remercie. J'ai cru qu'il parlait franchement quand il a dit attacher beaucoup d'importance à la sincérité et à l'intégrité du premier ministre au sujet d'une déclaration faite ici même. Voici les propres paroles de l'honorable député:

> Je n'ai jamais mis en doute l'intégrité du premier ministre, et il le sait.

Plus loin, il a dit:

> Loin de moi la pensée de mettre en doute la bonne foi du premier ministre. Je suis heureux d'avoir soulevé la question, car il est désormais certain...

Il s'agissait de l'objet du plébiscite, du libellé de la question et de son insertion dans le projet de loi. Le Gouvernement lui ayant donné satisfaction sur tous ces points, il s'est déclaré content de savoir la chose réglée et il a ajouté qu'il n'avait jamais contesté le sens de ce texte. Or, hier soir, parce que certains honorables députés créditistes cherchaient une occasion de disserter sur les finances en fonction des besoins et voulaient insinuer leur

marotte dans le débat, embrouillant les choses encore davantage, mon honorable ami n'a pas voulu manquer une si belle occasion, même en temps de guerre, de s'assurer un avantage politique et, bien que la question du plébiscite soit très importante, il s'est dit à lui-même: "L'aubaine est trop bonne; je vais me joindre à eux".

M. GRAYDON: Le très honorable chef du Gouvernement impute des motifs au chef de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je relate très fidèlement ce qui s'est passé. Je vais citer les paroles mêmes du chef de l'opposition. J'ai toujours été fort civil à son égard. Il ne m'est jamais arrivé de dire que je prenais sa parole pour me reprendre l'instant d'après et déclarer que je n'en croyais pas le premier mot et qu'il tâchait de duper les gens. En ce qui concerne le plébiscite, la population attache tout de même à la parole du premier ministre une importance dont il faut tenir compte.

Je suis absolument insensible à tout ce que pourrait dire sur mon propre compte le chef de l'opposition; mais dès l'instant où l'on traite d'une question publique de pareille envergure, il importe que le peuple n'ait aucune raison de douter de la sincérité de l'administration. C'est mon honorable ami, le chef de l'opposition lui-même, qui a demandé que l'on énonçât une question dans le projet de loi et que l'on employât à cette fin la question que j'avais formulée au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. HANSON: Vous avez raison; mais je n'ai jamais approuvé le principe que comporte la question. Je m'en suis toujours gardé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela est tout à fait hors de propos. Nous parlons maintenant de la question et de son libellé. Tout le débat porte sur un point qui ressort de l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Macleod pour nous faire ajouter certains mots à la question. Quant au chef de l'opposition, il nous a demandé d'être si sûrs de la question qu'il s'agirait de poser au peuple que nous puissions insérer cette même question dans le bill. Je vais vous lire ce qu'il a dit sur le plébiscite même. Je cite la page 787 des *Débats* du 20 février 1942:

Prenons la question du plébiscite. J'ai été plutôt étonné d'entendre le secrétaire d'Etat affirmer que le bill n'indiquerait pas la question qui serait posée, mais qu'on procédera par proclamation.

Et un peu plus loin il ajoute:

Mais le premier ministre a promis catégoriquement qu'il en appellerait à la population du pays sur une certaine question.

L'engagement catégorique au sujet d'une certaine question porte sur la question que renferme maintenant le bill. C'est la seule question qui fut jamais présentée à cette Chambre, et j'ai certainement, comme le dit mon honorable ami, promis catégoriquement que cette question serait celle qui paraîtrait dans le projet de loi. Mon honorable ami ajoute:

Pourquoi recourir à une proclamation soumise aux caprices du Gouvernement? Le texte pourrait être tout à fait différent ou comporter des nuances.

Il ne voulait aucunement d'une question qui comportât des nuances. Il désirait que cette question explicite fût insérée dans le bill; il ne voulait pas d'une question qui comportât des nuances. Il ajoutait:

Le texte pourrait comporter des divergences de principe non seulement avec ce qui a été annoncé dans le discours du trône mais aussi avec ce que le premier ministre lui-même a indiqué.

Il a attaché de l'importance au texte parce qu'il avait été fourni par le premier ministre. J'ai immédiatement déclaré que nous inclurions le texte de la question dans le projet de loi. Puis mon honorable ami dit:

Je suis heureux que le premier ministre ait donné ces éclaircissements, car je veux un peu de certitude.

Et cette certitude visait l'inclusion de cette question particulière dans le projet de loi.

L'hon. M. HANSON: Non, d'obtenir "une" question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non "une" question mais "la" question, et je vais le prouver à mon honorable ami et citant ses propres paroles: A la page 787 du hansard, il dit:

Quand j'entends le secrétaire d'Etat dire que cela fera l'objet d'une proclamation qui ne relèvera aucunement du Parlement mais du Gouvernement...

Le très hon. Mackenzie King: Non, non.

L'hon. M. Hanson: ...on me pardonnera...

Je prie les honorables députés de bien écouter ce qui suit. Ils verront pourquoi l'honorable député tenait à ce que cette question particulière fût insérée.

...on me pardonnera si je semble soupçonner un peu que le Gouvernement projette une certaine modification ou qu'une certaine modification soit possible. Certes le premier ministre...

J'appelle votre attention sur les paroles suivantes:

Certes le premier ministre a donné sa parole qu'on ne modifiera pas la question.

La question, cette question, ne sera pas modifiée parce que le premier ministre a donné sa parole qu'elle ne le serait pas. Etant donné

l'attitude de l'honorable représentant à l'égard des devoirs du Gouvernement et du Parlement envers le peuple, savoir qu'une promesse ne signifie rien, je ne suis pas étonné qu'il considère sans importance de me mettre en posture telle qu'il pourrait dire plus tard que j'ai manqué à la promesse faite à la Chambre des communes. Voici ses propres paroles:

Certes le premier ministre a donné sa parole...

A qui l'ai-je donnée? A la Chambre, y compris mon honorable ami, le chef de l'opposition. Et à quoi me suis-je engagé, selon l'honorable député lui-même? A ne pas modifier la question. Je lui dis que la question ne sera pas modifiée parce que le Gouvernement attache de l'importance à la parole qu'il a donnée à la Chambre des communes tout comme j'attache de l'importance à l'engagement pris envers la population du pays. Et l'honorable député ajoute:

...et que s'il y a lieu, on insérera la question dans le bill. Nous avons donc obtenu des précisions cet après-midi.

L'honorable député va plus loin, puisqu'il ajoute, et je demande aux honorables membres s'ils ne l'ont pas compris, qu'il s'est levé il y a quelques instants pour dire: "Je n'ai pas dit 'la' question mais 'une' question." Qu'a-t-il effectivement dit? N'est-ce pas "la" question? Je cite ses paroles consignées à la page 788 du hansard:

J'ai cru comprendre que la portée générale de la question serait la même, mais le premier ministre a bel et bien consigné au compte rendu de la Chambre le texte même de la question qui serait posée.

Comment l'honorable député peut-il me demander, ainsi qu'à mes collègues, de modifier le texte de cette question après avoir insisté pour qu'on insère dans le bill la question exacte qui fait maintenant partie du compte rendu et qui a été l'objet de tout ce débat? Un peu plus loin, le chef de l'opposition ajoute:

Nous possédons maintenant un renseignement bien précis à ce sujet.

C'est vrai et nous nous en tiendrons là, puisque nous avons donné quelque chose de précis et d'exact. Cette réponse couvre, il me semble, tous les points soulevés par le chef de l'opposition concernant la nécessité, pour le Gouvernement, de conserver cette question spéciale dans le texte du bill. Nous leur avons promis, à la Chambre et à lui-même, que la question précise que nous avions indiquée lors de la discussion de l'Adresse serait soumise au peuple. Nous l'avons inscrite dans le bill à la demande du chef de l'opposition et d'autres honorables députés; nous nous en tiendrons à cette question.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Passons maintenant au texte même de la question, afin de savoir si on peut l'interpréter comme on a cru pouvoir le faire.

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation...

D'après l'honorable député de Macleod, cela ne veut rien dire.

M. HANSELL: Mais il y a autre chose. Si c'était tout, ce serait satisfaisant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne partage pas l'avis de l'honorable député. Je me demande ce qui peut bien faire dire que la question cache quelque chose, et que le Gouvernement ne désire pas se faire délier de l'engagement. D'après l'honorable député, quand le peuple se sera prononcé nous ne saurons pas si le Gouvernement a été délié de ses engagements.

M. HANSELL: J'invoque le Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie l'honorable député de m'excuser, car j'ai fait erreur. J'ai dit: "l'honorable député de Macleod", et je voulais dire l'honorable député qui a pris la parole il y a un instant, son voisin d'arrière.

Une VOIX: L'honorable député de Bow-River.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, et je regrette mon erreur. C'est l'honorable député de Bow-River qui a dit que le verdict populaire n'influera en rien sur la conduite du Gouvernement.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'objecte au premier ministre que je ne l'ai pas qualifié d'homme rusé. Je prie le président de le prier de retirer cette expression.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit que l'honorable député semble s'imaginer que la question ainsi posée dissimule quelque ruse et, si je l'ai bien compris, selon lui, le vote de la population ne dégagera le Gouvernement d'aucun engagement; nous demandons simplement à la population d'indiquer si elle consent à quelque chose.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'ai employé le mot "ambigu", non le mot "ruse".

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne pouvais pas employer une expression anglaise plus claire.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je m'efforce de vous aider.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vous demande pardon?

M. JOHNSTON (Bow-River): Je prête mon concours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais gré à mon honorable ami de ses intentions, mais je ne saurais en dire autant des procédés qu'il emploie.

"De le libérer de toute obligation résultant d'engagements antérieurs..." La question entière roule sur les engagements antérieurs. Le chef de l'opposition a cherché hier à la rattacher à un pouvoir ou à un fait, à une loi existante. J'ai répété maintes fois que le Gouvernement a la faculté, le pouvoir légal de faire voter toutes les dispositions que la Chambre veut bien adopter. Il a légiféré au sujet du recrutement par le volontariat et par contrainte pour le service au pays. La question des prérogatives ou la question de fait ne se posent donc pas.

Mes honorables amis qui ont pris la parole de l'angle extrême de la Chambre prétendent maintenant que la question porte sur la disposition des troupes. Je leur ferai observer qu'il ne s'agit pas du tout de cela. Permettez-moi de m'exprimer de façon à me faire nettement comprendre sur la question des modes de recrutement. Il y a deux modes de recrutement pour le service outre-mer. Le premier est le volontariat, le second est la contrainte ou conscription. Pour ce qui est du volontariat, les hommes recrutés pour le service outre-mer peuvent être envoyés dans n'importe quelle région du globe. Des honorables représentants parlent de disposition des troupes: le Gouvernement est aujourd'hui libre de disposer des forces n'importe où outre-mer. Il peut envoyer outre-mer ceux qui se sont volontairement enrôlés ou les maintenir sur notre territoire.

M. LOCKHART: Le premier ministre veut-il me permettre une question? Nous dirait-il quelles sont les restrictions apportées aux modes de recrutement au Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est mon second point. Il n'y a qu'une restriction qui consiste à recruter les hommes pour outre-mer, non par le volontariat. . .

M. LOCKHART: Les "modes"?

Le très hon. MACKENZIE KING: . . .mais par contrainte. La contrainte est un mode. Toute la question est là.

M. QUELCH: Le bulletin de vote ne le dit pas; il ne mentionne que le "service militaire".

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a que deux modes: le volontariat et la contrainte. Pour ce qui est du recrutement par contrainte nous n'avons pas contracté d'engagement lorsque le service se limite à notre territoire.

Cependant, quant à la conscription ou à la méthode de conscription pour le recrutement des hommes appelés à servir outre-mer, il existe un engagement qui lie le gouvernement actuel, un engagement pris avant l'entrée du Canada en guerre, un engagement pris au moment de l'entrée de notre pays en guerre, un engagement pris lors des dernières élections générales, un engagement qui a été pris maintes et maintes fois.

J'espère avoir clairement expliqué que le texte est exactement ce qu'il doit être: "d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire". Cet engagement à ne pas user de contrainte pour envoyer des hommes outre-mer restreint la méthode, c'est-à-dire la contrainte, de recruter des hommes pour le service militaire quand il s'agit de les envoyer outre-mer. Rien ne me semble plus clair.

L'honorable député de Weyburn a parlé tout à l'heure d' "inévitable logique". M'adressant à lui comme à un logicien et à un philosophe, je lui demande s'il est possible de viser plus clairement les "engagements". Quand nous disons "d'engagements", nous voulons parler des engagements de ne pas envoyer nos hommes dans n'importe quel pays du monde ou sur n'importe quel théâtre de guerre, ou de tout autre engagement de ce genre. Ce que le Gouvernement veut que le peuple comprenne bien, c'est que nous désirons avoir les mains absolument libres, que nous ne voulons être liés en aucune façon. Si nous n'avions pas écrit "d'engagements", on aurait pu nous dire que nous prenions bien soin de viser tel engagement en particulier, mais que nous ne disions rien de tel autre engagement ou de ce qui pourrait être considéré comme un engagement. Nous désirons que l'expression soit assez générale pour qu'il ne puisse y avoir aucun malentendu désormais sur tout engagement relatif au mode de recrutement pour le service outre-mer. Si le peuple répond affirmativement au plébiscite, ni le Gouvernement ni un honorable député quelconque ne pourront prétendre que la conscription ou toute autre question relative à notre effort de guerre est hors de cause en raison d'un certain engagement.

M. NOSEWORTHY: Le premier ministre est-il disposé à faire confiance au comité et à lui dire pourquoi il tient à ce que la question soit rédigée dans les termes généraux, "résultant d'engagements antérieurs" au lieu de demander à être relevé de l'engagement particulier qu'il a en vue et auquel se rapporte cette question, comme tout le monde le sait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, je vais faire confiance au comité. Je veux lui dire que le tout étant plus grand que la partie, tous les engagements se trouvent compris, d'où impossibilité pour qui que ce soit de dire que le Gouvernement cherche à se faire libérer d'un engagement, tout en faisant une réserve à l'égard de la conscription ou de quelque autre chose ayant le caractère d'un engagement. Si le Gouvernement a adopté cette ligne de conduite, c'est parce qu'il veut être absolument franc sur ce point, et ne laisser planer aucun doute quant à ses intentions.

Quelqu'un a dit que la question de la conscription n'entrait pas en jeu. J'ai maintes fois déclaré que si la Chambre devait entreprendre de discuter la question de la conscription, les honrables députés ministériels qui sont prêts à respecter la promesse faite lors des dernières élections générales et en diverses autres occasions se lèveraient pour dire: "Nous ne sommes pas en mesure de discuter la conscription en elle-même étant donné que la conscription pour outre-mer s'est trouvé écartée par l'engagement que le Gouvernement a pris lors des dernières élections générales et en d'autres occasions". C'est ce que diraient aussi les honorables députés de la gauche s'ils voulaient respecter l'engagement pris par leur chef à l'égard de la conscription. Il s'ensuit donc que la conscription n'entre pas en ligne de compte. Il se peut qu'il en soit tenu compte si une réponse affirmative est donnée lors du plébiscite. Si la question surgit, la Chambre pourra alors la discuter, comme il convient. Elle ne sera pas discutée sur les tréteaux populaires. Si la question de la conscription se posait par la tenue du plébiscite, le Gouvernement imposerait alors au peuple du Canada le devoir de prendre une décision d'ordre militaire et politique. C'est clair, ce me semble. C'est précisément ce que nous nous sommes efforcés d'éviter. Nous avons cherché à ne pas imposer au peuple une responsabilité qu'il n'est pas en mesure d'exercer. Comment le peuple peut-il décider s'il faut imposer la conscription, s'il faut y recourir, ou si cela n'est pas nécessaire, alors qu'il ne connaît pas toutes les circonstances dont il faut tenir compte en l'espèce. Mais le Gouvernement les connaît.

L'hon. M. ROWE: Très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami applaudit. Sûrement que le Gouvernement les connaît et qu'il continuera de les connaître tant que la guerre durera. Et le Gouvernement agira selon qu'il jugera sage à la lumière des renseignements qu'il possède. Cette connaissance ne portera pas sur un seul aspect; elle portera sur tous les aspects dont il importe de tenir compte pour rendre aussi efficace et aussi entier que possible l'effort de guerre canadien.

L'hon. M. ROWE: Sans vouloir interrompre le premier ministre, j'aurais cependant une question à lui poser. Vu qu'il est généralement admis que le Gouvernement est renseigné, qu'aucun autre organisme au pays n'est en possession de ces renseignements, et qu'il en sera ainsi au cours de jours toujours plus sombres que nous allons connaître; vu que le premier ministre, au surplus, a soigneusement évité de dire au peuple ce qu'il entend faire si la réponse est affirmative à cette question plutôt ambiguë, que dira le Gouvernement?

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. ROWE: Que fera le Gouvernement si le peuple dit "non"? Va-t-il émasculer notre effort de guerre en cessant d'envoyer outre-mer des renforts à nos soldats qui poursuivent actuellement une lutte désespérée?

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. ROWE: Les honorables députés qui m'interrompent auront à répondre un jour devant un autre tribunal si la réponse populaire est négative.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député confond notre effort total avec un aspect de cet effort de guerre: la conscription pour le service outre-mer. Il en oublie tous les autres aspects, quelque importants qu'ils soient, et même si la conscription n'est pas nécessaire pour recruter les hommes qu'il faut pour le service outre-mer. S'il me permet, je lui donnerai une des raisons qui nous font désirer être relevés de notre promesse. Cet engagement leur sert de grosse caisse contre laquelle lui et ceux qui partagent la même opinion ne cessent de frapper pour faire du vacarme. Mais faisons disparaître cet engagement qui nous empêche de recourir à la conscription, au besoin, et leurs critiques du Gouvernement auront perdu leur raison d'être. Pour ce qui est de la conduite du Gouvernement une fois rendue la décision, affirmative ou négative, de la population, l'honorable député peut être certain qu'elle sera exposée en temps et lieu à la lumière de toutes les circonstances.

L'hon. M. ROWE: Comme ma question est encore sans réponse et que le premier ministre a eu l'obligeance de préciser mes observations, je désire signaler, à propos de cette grosse caisse contre laquelle les gens viennent frapper pour le seul plaisir de faire du vacarme, que le premier ministre a eu tort de prétendre que mon chef voyait dans le texte

un piège. J'y vois non seulement un piège pour la population canadienne, mais aussi pour nos soldats outre-mer.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Lorsque le président se lève, les honorables députés doivent s'asseoir. Il est tout à fait irrégulier, comme je l'ai dit hier soir et comme je dois le répéter aujourd'hui, de déclarer à la Chambre qu'une mesure dont le comité est saisi est une supercherie ou quelque chose de nature à induire en erreur ou à tromper. Le Règlement cite quelques exemples d'expressions irrégulières, et l'honorable député doit retirer les paroles qu'il vient de prononcer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien, très bien.

L'hon. M. ROWE: Je retire certainement le mot "supercherie", mais on l'a employé si souvent que je croyais pouvoir m'en servir pour exprimer ma pensée. Je retire donc ce mot, mais je regrette, monsieur le président, que vous n'ayez pas relevé également des expressions comme "tactiques nazies" car le premier ministre les a employées fréquemment et on aurait pu également les retirer. Je dis que pour ce qui est du Gouvernement...

M. le PRÉSIDENT: Je partage l'avis de l'honorable député. Il arrive souvent que nous laissions passer des expressions qui devraient être retirées, mais ce n'est que lorsqu'on dépasse les limites que nous appliquons le Règlement.

L'hon. M. ROWE: J'ai écouté...

M. le PRÉSIDENT: A ce sujet, je ferai remarquer que si le président oublie ou omet de relever une expression qui viole le Règlement, ou ne la comprend pas, tous les honorables députés peuvent en appeler au Règlement. Quantité d'expressions ne sont pas entendues du président ou échappent à son attention, et si un honorable député invoque le Règlement dans ces cas nous essaierons de rendre des décisions aussi impartiales que possible.

L'hon. M. ROWE: Monsieur le président, j'accepte votre décision, mais un doute n'en existe pas moins non seulement dans les esprits de plusieurs partisans du Gouvernement mais encore davantage chez ceux qui auront à se prononcer sur cette question. La question est aussi claire que de la boue pour les habitants de ce pays. Chaque fin de semaine, des gens nous demandent: "Que signifiera une réponse affirmative, ou que fera le Gouvernement si nous répondons: non?" Personne n'en saisit le sens et le premier ministre refuse de le préciser pour que les Canadiens puissent le comprendre. Nous venons de vivre les jours les plus critiques dans toute l'histoire de l'Empire, et, bien que je ne veuille pas retarder le travail du comité,—car je crois que ce plébiscite devrait être approuvé...

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais le langage que tient l'honorable député vise bien à le faire rejeter.

L'hon. M. ROWE: Je n'ai pas retardé l'adoption du bill autant que le premier ministre l'a fait lui-même. Mon chef s'est clairement prononcé, et moi aussi, sur ce que nous ferons au sujet du plébiscite. Plusieurs députés du parti ministériel ne l'ont pas fait et ceux qui s'opposent à l'adoption du bill dans le moment sont les députés ministériels qui s'opposeront au plébiscite dans le pays et qui ont fait connaître leur attitude à la Chambre. Je dis au très honorable premier ministre qu'il ferait bien de voir ce qui se passe dans les rangs de ses propres partisans avant de nous accuser de chercher à faire rejeter cette mesure, tandis que chacun d'entre nous s'emploiera à la faire accepter par la population canadienne.

Le très hon. MACKENZIE KING: Lorsque l'honorable député donne des exemples, il pourrait peut-être s'adresser au président au lieu de s'adresser à moi.

L'hon. M. ROWE: Je suis content du fait que le Règlement me soit rappelé par un parlementaire aussi ancien et aussi expérimenté que le premier ministre. Puisque j'ai eu l'honneur de l'entendre faire mon discours à ma place, je puis bien lui retourner la politesse en lui adressant quelques mots. J'affirme que cette question n'est pas une supercherie, en termes parlementaires, mais elle est de nature à induire en erreur...

M. le PRÉSIDENT: Cette expression est aussi irrégulière.

L'hon. M. ROWE: Mais, monsieur le président, elle est si peu comprise par les Canadiens que même celui qui fait partie du Parlement depuis un certain temps ne peut pas trouver les mots anglais appropriés pour la décrire. Cela ne constitue pas seulement une atteinte à l'honneur de la population canadienne, mais c'est aussi une désagréable surprise et un vif désappointement pour tous nos alliés dans cette guerre. Personne ne sait ce que nous ferons si la population répond dans l'affirmative, et Dieu seul sait ce qui arrivera à l'Empire si la mesure reçoit un vote négatif. Et quand je dis l'Empire, je dis chacun de nous. Quelques honorables représentants peuvent sourire et se sentir même assez de gaieté de cœur pour rire de mes paroles. Mais où se trouve la première ligne de défense du Canada? Nous avons la conscription. Or, j'ai

entendu un grand nombre de discours durant la dernière campagne électorale, j'ai entendu le premier ministre, mais je ne l'ai pas entendu dire qu'il imposerait la conscription par tout le pays. Je ne l'ai pas entendu dire alors qu'il irait chercher les hommes sur les fermes même s'il n'en restait pas un seul pour nourrir les bestiaux. Je n'ai pas entendu mentionner une seule de ces obligations morales mais j'ai entendu les ministres nous dire, les uns après les autres, que la première ligne de défense du Canada était outre-mer.

L'hon. M. CRERAR: Si l'honorable député veut bien me permettre, je lui dirai qu'il est tout à fait hors de la question. Nous étudions en ce moment la formule du bulletin de vote et la question qu'il conviendrait de poser. L'honorable représentant parle du principe général de la mesure; ce principe a été adopté lors de la deuxième lecture.

L'hon. M. ROWE: Je remercie de nouveau le ministre d'avoir rectifié mon erreur. Je crois que le premier ministre a été, lui aussi, fort en dehors de la question dans plusieurs des déclarations qu'il a faites cet après-midi. On nous a accordé une certaine latitude; cependant je m'en tiendrai à la question pendant les quelques minutes que je prendrai.

M. le PRÉSIDENT: Nous en sommes à l'article 3. A la suite d'une entente, il y a eu discussion générale sur le titre abrégé. Ceci est maintenant terminé et nous en sommes à l'article 3. En vertu de l'article 58 du Règlement, nous devons nous en tenir à l'article du bill dont le comité est présentement saisi.

L'hon. M. ROWE: Je croyais que l'amendement nous donnait plus de latitude. Quoi qu'il en soit, l'article 3 vise la question à poser.

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

L'hon. M. HANSON: Et l'amendement nous donne la plus grande latitude.

L'hon. M. ROWE: Même l'article 3 donne assez de latitude, je crois, pour me permettre les quelques observations que j'ai à faire en ce moment. Nous tentons simplement de venir en aide au Gouvernement en faisant la lumière sur la question. Mais nous n'avons aucune assurance que la question recevra un vote affirmatif, surtout lorsque les députés ministériels sont si divisés entre eux sur ce sujet et que quelques-uns d'entre eux sont les seuls membres de cette Chambre qui travailleront de toutes leurs forces à obtenir une réponse négative. La population devrait apprendre ce qui va se produire. Avec une question semblable à celle qu'on a l'intention de présenter à la population, il aurait mieux valu que le premier ministre se dispensât de tenir le plébiscite, même si nous n'avions pas eu le service obligatoire.

Quant à l'obligation morale, il suffit de mentionner ces jeunes gens qu'on enrôle sous le régime de la conscription. Il est vrai qu'il n'était pas question de conscription dans la dernière campagne électorale, les deux partis déclarant qu'ils n'établiraient pas la conscription; mais il s'est produit beaucoup de changement depuis 1940 et même depuis le début de la présente session. A maintes et maintes reprises, l'Empire a dû céder du terrain. Nous avons les jours les plus sombres jamais traversés par l'Empire britannique et l'avenir s'annonce encore plus sombre, cependant qu'on nous demande de dire au premier ministre que nous consentons à le délier de tout engagement pris dans le passé relativement au service militaire. Qui peut dire que le service militaire obligatoire ne soit pas nécessaire s'il se produit une invasion? N'avons-nous pas la conscription pour la défense territoriale? Je ne suis pas un de ceux qui prétendent que les fils de cultivateurs n'ont pas le devoir de prendre part à la guerre comme les autres, et nos cultivateurs le savent. Cependant, j'ai reçu des lettres comme tous les honorables députés, je suppose, en ce qui concerne la situation des cultivateurs, et j'en ai reçu une aujourd'hui d'un cultivateur qui est malade au lit. . .

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'honorable représentant doit savoir que la question relative à l'exemption du service militaire en faveur des fils de cultivateurs est tout à fait en dehors de la portée de l'article 3. L'article 3 ne porte pas sur le principe même du projet de loi, mais sur la forme même de la question qui sera posée aux votants. Ainsi, les honorables députés devraient limiter leurs observations à la forme même de la question qui fera l'objet de la tenue du plébiscite.

L'hon. M. ROWE: Mais j'observe que l'amendement dit ce qui suit:

Etes-vous en faveur de la conscription des institutions financières du Canada de façon à permettre au Gouvernement de remplir ses engagements par l'émission de numéraire et de crédit?

M. le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de cela. Il faut étudier les amendements un à la fois. Or, celui que le comité examine actuellement demande d'ajouter à la question imprimée sur le bulletin de vote les mots "sur tout théâtre de guerre". L'autre amendement n'est pas encore à l'étude.

L'hon. M. ROWE: Je n'abuserai donc pas outre mesure de la patience du comité, mais je tiens à faire observer que l'honorable dé-

puté qui voudra expliquer cet article à ses commettants se fera demander par le premier venu qu'est-ce que cela peut bien signifier. C'est ce qui a eu lieu quand j'ai prié les gens de voter dans l'affirmative, et c'est la première fois de ma vie que je serai appelé à voter sans savoir les conséquences de l'affirmative ou celles de la négative. Ainsi, quand la population du pays, le jury suprême de la nation, sera appelée à se prononcer, elle ne pourra prévoir les conséquences d'un verdict affirmatif. Advenant une réponse négative, nos troupes outre-mer ne recevront pas d'autres renforts que ceux qui leur viendront du volontariat. En conséquence, s'il nous a fallu le service obligatoire pour la défense territoriale quand il s'agissait du recrutement pour les besoins de la patrie, et si le verdict du plébiscite était dans la négative, le Canada se trouverait pour ainsi dire dans l'impossibilité de refaire les cadres de nos troupes outremer. Il est presque impossible de décrire la situation. Le résultat d'un plébiscite est toujours aléatoire, mais d'après ce bill, il résulte de la façon dont la question est posée qu'elle est la plus aléatoire qui ait jamais encore été posée à la population canadienne.

M. MacNICOL: Je désire un peu plus de renseignements. Je fonde la question que je pose au premier ministre sur ce que ce dernier disait de l'amendement proposé par l'honorable député à ma gauche et demandant d'ajouter les mots "sur tout théâtre de guerre". Je me demande si j'ai bien saisi le sens des paroles du premier ministre. J'ai cru qu'il s'était demandé, dans l'éventualité d'un vote affirmatif, s'il serait appelé à déclarer qu'il enverrait des troupes sur tout théâtre de guerre. Voici ma question: Si le verdict national est affirmatif, le premier ministre se sentira-t-il libre ensuite d'envoyer des troupes sur tout théâtre de guerre? Dans le cas de l'affirmative, je serais prêt à voter en faveur de la tenue du plébiscite.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai vu, dans l'addition des mots "sur tout théâtre de guerre" à la question, l'occasion pour un grand nombre d'y apercevoir des intentions que n'avait aucunement le Gouvernement. Voici la pensée qu'auraient plusieurs personnes: Le Gouvernement entretient certainement d'autres intentions que celles qui ont été étudiées publiquement jusqu'ici, et pour cette raison, pensons-y bien avant de nous prononcer en faveur du plébiscite. L'amendement ne semble appuyer en rien les mérites de la question, et c'est pourquoi l'addition proposée ne devrait pas être faite, selon moi. Je désire que la question posée soit la plus simple et la plus directe possible, et qu'elle ne soulève de doute dans l'esprit de personne sur les intentions du Gouvernement. Tout ce que le Gouvernement demande en posant cette question à la population c'est l'entière liberté d'action, dans les situations qui surviendront, à la lumière de tous les renseignements en sa possession, afin de pouvoir recourir aux mesures les plus efficaces relativement à la poursuite de l'effort de guerre du Canada.

Quant à la destination des troupes, au temps où elles partiront et à leur nombre, ce sont des questions que le Gouvernement étudiera à la lumière de sa connaissance de la situation mondiale et des mesures les plus propres à favoriser l'effort de guerre du Canada et des nations alliées, sans restriction aucune. Je ne puis dire que le Gouvernement pourra vouloir envoyer des troupes ici ou là. Tout dépendra de la marche de la guerre et des besoins de l'heure. Le Gouvernement cherche à obtenir toute liberté de faire ce qui lui semblera le plus utile et le plus nécessaire.

M. ROSS (Souris): Je désire poser une question se rapportant à ce que le premier ministre nous a dit il y a quelques instants. Je sais qu'il a assimilé l'opposition aux nazis et je me demande s'il considérerait le président Roosevelt comme un autre Hitler vu qu'il a manqué à ses promesses, à cet égard. Pendant la campagne électorale de 1940, j'ai souvent entendu le premier ministre parler à la radio, mais je ne me souviens pas qu'il ait, au cours de ces discours, fait allusion à la conscription pour outre-mer. Je lui ai entendu affirmer que son Gouvernement, s'il était réélu, n'imposerait pas la conscription. J'aimerais bien, maintenant qu'il nous parle de cette obligation morale, savoir à quel moment de la campagne électorale de 1940 il a établi une distinction entre la conscription et la conscription pour le service outremer. Il me semble qu'il a déjà manqué dans une certaine mesure à cette obligation morale, s'il faut en juger par les discours que j'ai entendus; c'est pourquoi il pourrait peut-être nous dire quand, au cours de campagne électorale, il a établi cette distinction.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tout d'abord, l'honorable député me permettra de lui faire remarquer que mes observations au sujet de méthodes nazies ne visaient pas l'opposition. J'établissais la différence entre l'attitude qui s'en tient à ses obligations morales et celle qui ne s'en occupe que pour les nier ou s'y soustraire. J'affirme que de nos jours, le peuple est foncièrement intéressé à savoir si la première méthode sera suivie dans l'administration du Canada ou si on

aura recours à l'autre, celle des nazis. Je ne visais personne en particulier. Je parlais de méthodes administratives.

Pour ce qui est de la conscription, je signalerai à l'honorable député qu'il est admis et d'ailleurs, la chose est prévue par la loi de milice, qu'en temps de guerre tous les Canadiens peuvent être contraints de servir leur patrie. Ce principe existe dans cette loi depuis son adoption. La contrainte, comme méthode d'enrôlement pour la défense du pays étant admise, il est inutile d'en parler, puisque c'est une obligation que le Gouvernement peut toujours imposer à tout moment.

M. ROSS (Souris): J'imagine que le public en sait bien peu à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis convaincu que l'honorable député admettra ceci: la question d'adopter ou de ne pas adopter la conscription n'a surgi qu'à la suite des événements qui, au cours de la dernière guerre, ont accompagné la mise en vigueur de la conscription pour le service outre-mer. Il ne s'agissait pas de conscription pour le Canada, mais de conscription pour outre-mer. Chaque fois que la question s'est posée, soit sur les estrades publiques, soit à la Chambre, on n'a jamais songé à autre chose que la conscription pour le service outre-mer. Le public n'a jamais pensé à autre chose, il me semble, chaque fois qu'on a soulevé cette question. Pour ma part, j'ai toujours été convaincu que la conscription pourrait être appliquée n'importe quand pour la défense du Canada; quant à son application au service outre-mer, elle est liée aux questions du genre de celles que nous discutons présentement.

M. CHURCH: L'article 3 limite la portée du projet de loi à la tenue d'un plébiscite sur une question inscrite sur le bulletin de vote et à laquelle il faut répondre dans l'affirmative ou la négative. Le votant entre dans le bureau de scrutin où il lit le bulletin qu'on lui a remis. Il ne sait pas que nos forces militaires sont constituées sous le régime de lois telles que la loi de la milice, la loi sur la mobilisation et la loi des services nationaux de guerre. Les mots "forces militaires" désignent les forces terrestres, navales et aériennes. Le 13 février, il a été déposé à la Chambre, en conformité de la demande que j'en avais faite au début de janvier, un document que l'on devrait inscrire au bulletin. D'après ce document, tous les membres des forces aériennes se sont enrôlés pour servir n'importe où. Cela les écarte. Quant à la marine, il est dit que tous ceux qui s'enrôlent pour le service actif dans la marine s'engagent à servir partout où on les enverra. Cela les écarte.

[Le très hon. Mackenzie King.]

En ce qui regarde l'armée, le seul service qui reste, elle n'est pas assujétie à cette restriction, d'après le document déposé par le ministre. Il en ressort qu'il y a eu environ 8,000 recrues pour le service territorial, que jusqu'au 31 décembre les enrôlements pour le service en tout lieu ont été de 299,375, et que toute l'armée relève de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Telle est la situation de l'armée, de la marine et de l'aviation, de sorte que le vote ne s'appliquera pas à deux services.

Puis on demandera aux électeurs dans les bulletins s'ils consentent à dégager le Gouvernement de toute obligation ou engagement relatif à la guerre, et ainsi de suite. Qu'entend le législateur par obligation ou engagement? Nous avons contracté un grand nombre d'obligations et d'engagements militaires envers des puissances étrangères depuis la guerre et avant le conflit. Nous en avons contracté avec une puissance militaire étrangère, un pays ami, voisin et allié, les Etats-Unis qu'on devrait inscrire dans le bulletin. Nous avons contracté une obligation envers eux au moyen de deux ou trois notes et commissions qui lient notre pays à jamais. Nous n'avons pas trouvé à redire à la conférence de l'Atlantique; nous n'avons pas protesté contre la cession de bases s'étendant de Terre-Neuve à la Guyane anglaise, en dépit de l'obligation militaire qu'elles comportaient pour nous. Certes, ce sont des obligations ou engagements qui intéressent notre pays et le lient, car lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre. Nous avons cédé des bases de Terre-Neuve à la Guyane anglaise, et que le Canada y ait consenti ou non, la chose nous lie à jamais. C'est un engagement d'ordre militaire. Le Parlement et la population, qui en ignorent tout, n'en sont pas moins liés, bien que cela n'ait pas fait l'objet d'une discussion au Parlement qui siégeait lorsque certaines de ces obligations ont été contractées. Nous avons aussi contracté des engagements dans le Pacifique. En 1938, un membre du cabinet nous a dit que la somme de 35 millions de dollars était affectée à deux fins: d'abord à la défense territoriale et ensuite à la protection de notre neutralité au cas où les Etats-Unis seraient attaqués. C'était un engagement susceptible d'entraîner le service militaire et nous amener au seuil de la guerre, et nous le savions en 1938. Pas plus tard que l'autre soir, le premier ministre a parlé de "territoires adjacents", après que le chef de l'opposition eût mentionné la chose. C'était un autre engagement. Le public et la presse considéreront-ils que le Gouvernement sera dégagé de toutes ces obligations si la réponse au plébiscite est affirmative? C'est la ques-

tion que je voudrais poser, car que nous le voulions ou non, tous ces engagements nous lient à tout jamais.

La formule porte ensuite qu'il existe une restriction quant au mode de recrutement pour le service miiltaire. C'est faux. Le mode de recrutement relève du Gouvernement seul. Je crains que cela ne crée beaucoup de confusion et de bulletins nuls. Somme toute, tous ces engagements et toutes ces obligations retombent sur le Gouvernement, tout comme la conduite de la guerre est à sa charge. Pourquoi cherche-t-il à se décharger de ce fardeau sur les députés et sur l'opposition? J'ai brigué les suffrages comme franc conservateur. J'ai toujours été un franc conservateur. Mon dernier chef ne m'a jamais consulté; je ne l'ai pas vu au cours de la campagne électorale. Ses déclarations ne m'ont pas lié. Le volontariat est le meilleur mode de recrutement; c'est le seul qui vaille. Il aurait fourni un million de recrues et écarté toute nécessité de recourir à la conscription. Je n'ai pas vu notre ancien chef une seule fois au cours de la campagne de 1940.

La formule du scrutin est prévue par l'article 3, mais il convient d'examiner l'ensemble de la question en songeant à l'effet produit sur l'électeur moyen. Il ne saura trop comment marquer son bulletin. Tout d'abord nous connaissons la déclaration faite avant la convocation du Parlement; nous savons, en outre, que d'après le discours du trône, il ne s'agit que de la conscription. Puis, nous avons entendu, jeudi dernier, la déclaration du premier ministre sur les territoires adjacents. L'électeur sera dérouté, parce qu'il n'y a rien de clair en tout cela. On prie les membres du Parlement d'aller chacun dans sa circonscription pour préconiser le plébiscite, mais pour ma part, je puis dire que je n'en ferai rien. J'étais en faveur du réarmement, en 1936; je n'irai pas donner de conseils à mes commettants sur la façon de voter. Cela n'entre pas dans mes attributions. Ce n'est pas là le rôle d'un simple député. Cela incombe au régime au pouvoir tant qu'il tient les rênes, mais ne me concerne nullement; car c'est lui qui a le devoir de sauver le pays et d'assurer la défense du pays. On n'a jamais pris au Canada de véritables mesures de défense et voici que le Gouvernement se décharge de sa responsabilité sur les simples députés et sur les électeurs en esquivant l'obligation que lui impose notre constitution.

M. DUPUIS: Les membres du comité ne m'en voudront pas, j'espère, de formuler quelques observations en marge de ce qu'ont déclaré l'honorable député de Dufferin-Simcœ (M. Rowe), et l'honorable député de Broadview (M. Church). Ils ont l'impression, semble-t-il, que si le corps électoral répond "non" à la question insérée à l'article 3, le Canada cessera d'être en guerre. Je me suis procuré au Bureau de la statistique certains chiffres recueillis lors du recensement et qui indiquent que les hommes célibataires de 18 à 45 ans sont au nombre d'environ 1,200,000 et qu'il y a environ 1 million d'hommes mariés des mêmes âges, soit un total de 2,200,000 hommes d'âge militaire. Une fois déduits les 20 p. 100 qui sont physiquement inaptes au service, il reste 1,800,000 hommes aptes au service militaire. Les honorables députés savent que ces 1,800,000 hommes d'âge militaire se répartiront entre les trois domaines suivants: défense nationale, industries de guerre et production de denrées alimentaires.

M. le PRÉSIDENT: Je suis au regret d'avoir à rappeler à l'honorable député que la discussion porte actuellement sur l'article 3, qui a trait exclusivement à la forme de la question qui doit être posée au peuple.

M. DUPUIS: Je suis persuadé que vous avez raison. Je réclame toutefois l'indulgence du comité pour me permettre de répondre à d'honorables députés de l'autre côté de la Chambre. J'espère que l'on me permettra de consigner au compte rendu les données que j'ai en main. Je serai bref. Je disais donc qu'il faut répartir ces 1,800 mille hommes d'âge militaire entre trois services, à savoir la défense nationale, l'industrie de guerre et l'agriculture. Ce calcul nous donne 600,000 hommes pour la défense nationale. Or, la défense nationale se subdivise en service territorial et en service d'outre-mer. La division par deux donne le chiffre de 300,000 hommes pour le service outre-mer. Quant à la défense territoriale, nous avons déjà le service obligatoire. Il faut encore répartir les 300,000 hommes entre les trois armes: armée, marine, aviation. Je crois que, à la longue, nous aurons le même nombre d'hommes dans chaque service de la défense nationale. Le tiers de ces 300,000 hommes nous donne 100,000 hommes dans l'armée. On se rappellera que les hommes qui s'engagent dans la marine ou dans l'aviation sont tenus de servir sur n'importe quel théâtre d'hostilités. Le service obligatoire se limite à l'armée.

Supposons qu'un jour le gouvernement s'aperçoive, comme le public lui-même peut s'en apercevoir, que l'ennemi s'approche de nos rivages. Le peuple canadien sera alors le premier à demander au Gouvernement de recourir à n'importe quel moyen de protéger le pays et de venir en aide à nos alliés. 100,000 hommes, seulement, pourraient être conscrits. Considérez les résultats que nous avons déjà obtenus. En tout, 410,000 hommes se sont volontairement engagés à servir sur

n'importe quel point du globe. Je dirai aux honorables députés de Dufferin-Simcoe et de Broadview que l'Empire ne sera pas en danger même si les gens de ce pays répondent "non" à cette question. La guerre se poursuivra quand même. Avec le service obligatoire, les résultats ne seront pas aussi bons qu'ils le sont aujourd'hui. C'est ainsi que j'envisage la question.

M. le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais je ne puis permettre à l'honorable député de continuer.

M. DUPUIS: Je termine, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député a parlé trop longtemps déjà. On ne peut faire observer le Règlement si les honorables députés ne sont pas prêts à s'y conformer. La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement.

M. HANSELL: Je n'entame pas une longue dissertation sur ce sujet, mais le premier ministre (M. Mackenzie King) a pris la parole sur mon amendement, et je crois bon d'ajouter quelques mots. J'ai dit hier que j'étais embrouillé relativement à la question, mais je crois qu'il eût valu mieux que le premier ministre ne prît pas la parole. Je comprends moins bien qu'auparavant. Je suis non seulement embrouillé, je suis mystifié, brouillé, stupéfié, ahuri, perplexe et confondu. J'ignore comment expliquer la question maintenant. Je suis tellement embrouillé que je n'entreprendrai pas de répondre au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré que l'amendement proposé fera naître des soupçons injustifiés. C'est le terme employé. Je prétends que la question qui apparaît sur le bulletin de vote fera nécessairement naître des soupçons injustifiés. L'amendement éclaircit la situation et les gens pourront savoir exactement sur quoi ils voteront.

Le premier ministre nous a aussi accusés (peut-être ne devrais-je pas m'exprimer ainsi) mais il a dit qu'en discutant cette question plusieurs d'entre nous cherchaient à faire croire qu'elle constitue une ruse ou une fourberie. Monsieur le président, c'est la question telle qu'elle est maintenant libellée qui prête à soupçonner qu'elle renferme quelque ruse. Nous ne le prétendons pas. Nous voulons seulement enlever cette idée de l'esprit des gens en les faisant voter sur une question précise. Le premier ministre nous a parlé longuement et à maintes reprises de se faire relever de tous engagements antérieurs; il l'a répété une bonne douzaine de fois. Pourquoi donc ne pas simplement mettre un point après le mot "engagements" et biffer le reste de la question?

[M. Dupuis.]

Je suis d'avis que le Gouvernement ait les mains libres en temps de guerre sous réserve, bien entendu, du contrôle parlementaire et de la présentation d'une mesure appropriée. Nous ne voulons pas que le Gouvernement ait les mains liées. Nous tenons simplement à éclaircir la question soumise dans le plébiscite.

Je n'ai pas très bien saisi le sens des remarques du premier ministre au sujet de ce qu'il a appelé une mentalité nazie. Je ne parlerai pas de cela maintenant, mais, je lirai les *Débats* demain pour voir au juste ce qu'il a voulu dire. Il m'a regardé quand il a dit cela. J'estime que le premier ministre n'avait aucune raison de faire intervenir une telle chose dans la discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député se flatte en disant que je le regardais quand j'ai dit cela. Je ne songeais ni à mon honorable ami ni à sa mentalité. Je songeais aux modes de recrutement.

M. HANSELL: Merci. Je ne voyais réellement aucune raison à parler de cela au cours du débat. Je ne veux pas m'attribuer de mérite, mais j'ai deux fils dans le corps d'aviation; je l'ai dit l'autre jour. Je n'ai que trois fils et une lettre m'apprend que le troisième vient de s'enrôler. C'est plus que le premier ministre ne peut dire.

Des VOIX: Aux voix.

M. DIEFENBAKER: Je n'ai pas retenu longuement la Chambre sur cette question et ceux qui réclament le vote voudront peut-être se montrer indulgents envers moi pendant quelques minutes.

Cet après-midi, le premier ministre a servi une remontrance au chef de l'opposition. Faire des personnalités à l'heure actuelle me semble parfaitement inconvenant. Au cours des deux années qu'il a passées à la Chambre, le chef de l'opposition n'a jamais voulu qu'aucun de nous fasse son éloge; il ne le désire pas plus dans le moment. Que le premier ministre sache que les conseils du chef de l'opposition ont servi très efficacement l'effort de guerre canadien et que son patriotisme à collaborer avec le Gouvernement ne s'est jamais démenti. Le temps est venu pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, de rendre témoignage de son mérite.

Le premier ministre a exposé la portée de la question qui sera posée dans le plébiscite. Comme l'a demandé l'honorable député de Weyburn (M. Douglas), quelle est la logique de cette question? Quel est son sens? L'honorable député de Souris (M. Ross) a posé la question suivante au premier ministre: Quand avez-vous pris un engagement envers le peuple du Canada, au cours de la dernière campagne électorale, qui ait établi une distinction entre

la conscription au Canada et la conscription en dehors des frontières du Canada? La réponse du premier ministre n'a pas été catégorique. Il a répondu que naturellement, tout le monde songeait à la conscription que nous avons connue en 1917. J'ai repassé les discours du premier ministre et sans l'avoir fait avec assez de soin, peut-être, pour pouvoir me prononcer catégoriquement, je dois dire que je n'ai pu trouver nulle part qu'il a fait cette distinction entre la conscription pour le service au pays et la conscription pour le service en dehors du Canada. Sans doute une promesse a été faite au Parlement. L'autre jour, le premier ministre a dit que le Parlement pouvait le relever de la promesse qu'il lui avait faite, mais que seul le peuple pouvait libérer le Gouvernement de l'obligation morale qu'il a contractée au cours d'une campagne électorale. Dans ce cas, je le demande au premier ministre, pourquoi ne pas poser à la population une question directe, non équivoque? Pourquoi embrouiller encore davantage les choses en formulant une question dont le seul sens est celui que veut bien lui prêter chaque électeur en particulier?

Le premier ministre dit que modifier le texte causerait des soupçons injustifiés. Chez qui donc? Si vous voulez demander à quelqu'un: "Voulez-vous faire telle ou telle chose", vous lui posez précisement cette question. Vous ne prenez pas de détours qui vous permettront par la suite de donner à la réponse une interprétation équivoque.

Pour ce qui est de la dernière campagne électorale, du moins dans l'Ouest, un ministre de la couronne, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), n'a cessé de répéter que la distinction entre les trois partis en présence, la fédération du commonwealth coopératif, le parti conservateur et le parti libéral venait de ce que:

...la fédération du commonwealth coopératif, —et le ministre de l'Agriculture citait certains articles de son programme—faisait surtout appel à la conscription des biens pour la poursuite de la guerre. Le second groupe, dirigé par l'honorable R. J. Manion, s'opposait à la conscription des hommes pour le service en dehors du pays, mais non pour la défense du Canada.

Les libéraux, par la bouche de leur chef, le très honorable W. L. Mackenzie King, avaient exposé leur attitude. Pas de conscription des hommes, pas de conscription directe de la richesse, mais suffisamment d'hommes et d'argent pour poursuivre la guerre.

En d'autres termes, le ministre de l'Agriculture a voulu donner au peuple l'impression que la fédération du commonwealth coopératif préconisait la conscription de la richesse, que le parti conservateur voulait la conscription du capital humain pour le service non pas outre-mer mais au Canada, et que le parti libéral ne voulait ni de l'une ni de l'autre de ces deux formes de conscription. Or, en juin 1940, lorsque la situation a nécessité l'enrôlement de recrues, cette promesse faite par un membre du cabinet du premier ministre a dû être modifiée et il a fallu imposer la conscription du capital humain pour le service en territoire canadien, par suite du besoin d'hommes et des exigences de la guerre d'alors. A qui a-t-on demandé de prendre une décision sur ce point? Au Parlement. La promesse faite au peuple canadien, d'après les paroles citées plus haut, était que le Gouvernement n'établirait pas de conscription pour le service ni au Canada ni en dehors du Canada Mais en juin 1940, le Gouvernement s'est fait relever de sa promesse de ne pas établir la conscription pour le service au Canada, en présentant et en faisant adopter par le Parlement la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Pourquoi cela ne pourrait-il pas se faire aujourd'hui?

Si, toutefois, le Gouvernement entend procéder à la tenue du plébiscite, je prie le premier ministre de modifier le texte de la question afin de supprimer tout malentendu relativement à sa portée. Son texte actuel porte:

Consentez-vous à libérer la Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

J'adjure le Gouvernement de rendre cette question claire. Nous de ce ce côté-ci ne cherchons pas à faire de l'obstruction. Tout ce que nous demandons c'est que la population puisse voter sur une question qu'elle comprend et qu'elle ait quelque idée de la responsabilité qui incombera au Gouvernement et au Parlement dans l'éventualité d'un vote affirmatif.

L'hon. M. BRUCE: Je ne retarderai les délibérations du comité qu'un instant ou deux, cependant, ceux qui ont écouté les discours prononcés à la Chambre ou lu les journaux du pays se rendent bien compte de la confusion qui existe quant à la signification de la question que l'on soumettra au peuple lors du plébiscite. L'honorable représentant de Macleod s'est servi d'une grande variété d'expressions qui indiquent l'étendue de la confusion. Je dirais que c'est "le comble de la confusion". Personne ne semble savoir exactement ce que l'on entend par cette question, en dépit des explications données par le ministre dans un long discours il y a une semaine, et de nouveau hier et encore une fois aujourd'hui. Si nous adoptions l'amendement proposé par l'honorable représentant de Macleod et rendions la situation plus claire en ajoutant les cinq

mots: "sur tout théâtre de guerre" tout le monde serait satisfait, du moins du texte de la question que l'on soumettra.

Je me demande si on tiendrait le plébiscite au cas où les Japonais débarqueraient sur l'île de Vancouver, ou si la ville de Québec ou quelques-unes des villes des Provinces maritimes étaient bombardées. Il n'est pas impossible que, même avant que nous ayons l'occasion de soumettre cette question au peuple, la situation au Canada soit très grave et dangereuse.

Par ailleurs je me demande si le premier ministre est d'avis que son obligation morale est plus grande que celle de son ami, M. Roosevelt. Voici ce que M. Roosevelt a déclaré aux citoyens des Etats-Unis au cours de la campagne électorale de 1940, alors qu'il s'est engagé aussi catégoriquement que l'a fait le premier ministre du Canada.

Puisque je vous parle, pères et mères, je vous affirme et vous répète que vos jeunes garçons ne seront pas envoyés se battre dans des guerres étrangères.

Cette promesse a non seulement été faite par M. Roosevelt, mais elle a été approuvée par tous les membres du Congrès. Après l'attaque perfide du Japon, M. Roosevelt et le Congrès n'ont pas hésité à briser cette promesse faite en temps d'élection et à adopter une mesure tendant à envoyer des jeunes Américains dans tous les pays du monde.

Je voudrais poser au premier ministre la question que voici: Lui et son gouvernement déploieront-ils autant de zèle pour obtenir un vote favorable sur ce plébiscite qu'ils en manifestent pour assurer le succès de l'emprunt de la Victoire?

Je ne veux ajouter qu'un mot pour indiquer mon attitude au sujet de ce plébiscite. Tout en croyant qu'il est absolument répréhensible de rejeter sur les électeurs la responsabilité du Parlement, je répondrai: oui à la question du plébiscite et je ferai de mon mieux pour obtenir tous les votes affirmatifs possibles, parce que cela libérera le Gouvernement de ce qu'il tient pour un engagement et aussi parce que je redoute énormément les conséquences d'une réponse négative, et elle pourrait fort bien l'être.

M. POULIOT: Un mot seulement, monsieur le président. Je désire féliciter l'honorable représentant de Parkdale de la déclaration qu'il vient de faire au sujet de la possibilité d'une invasion du Canada. Cela montre bien la nécessité de prendre tous les moyens possibles pour assurer la défense de notre pays.

J'ai toujours appuyé le Gouvernement depuis dix-sept ans et je l'appuie encore aujourd'hui. D'un autre côté, j'hésiterais fort à lui donner un blanc-seing en le déliant de ses engagements envers le peuple canadien. Non seulement a-t-on pris un engagement à l'égard du service obligatoire outre-mer, mais on a aussi promis de ne pas fusionner les chemins de fer.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes à l'article 3, qui se rapporte au libellé de la question que l'on posera aux électeurs. Les observations de l'honorable député ne sont pas pertinentes.

M. POULIOT: Je ne tiens pas, monsieur le président, à plaider ma propre cause et je me contente de vous signaler un point: c'est qu'on ne précise pas l'obligation dont il s'agit: le mot "obligation" étant précédé du mot "toute", il s'ensuit qu'en répondant "oui" à la question, l'électeur consent à dégager le Gouvernement de tout engagement pris devant le peuple.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Le texte est le suivant: "obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire".

M. POULIOT: Je n'insiste pas. Mais il est un autre point: à qui cette promesse a-t-elle été faite? A ceux, tout d'abord, qui favorisaient la neutralité du Canada. Certains Canadiens s'opposaient à l'entrée du Canada dans le conflit et préconisaient la neutralité du pays. On s'est alors engagé envers eux à ne pas imposer le service militaire obligatoire. Par la suite, quand on a décrété la conscription pour la défense territoriale, on a pris un deuxième engagement envers ceux qui s'opposaient à n'importe quelle forme de conscription. Et, lors du dernier appel au peuple, les chefs politiques ont pris un autre engagement, devant la Chambre d'abord, et devant le peuple ensuite. Supposons maintenant que les votes d'une circonscription se partagent dans une proportion de 40 p. 100 contre la conscription et de 60 p. 100 en faveur de cette mesure. La promesse n'a pas été faite aux conscriptionnistes mais aux anti-conscriptionnistes. C'est donc à ces derniers qu'il appartient de libérer le Gouvernement de toute obligation qui en découle. Prenez une circonscription où 40 p. 100 des citoyens sont opposés à la conscription et 60 p. 100 sont en faveur de la conscription. Il se peut que certains de ces 60 p. 100 aient appuyé le candidat du Gouvernement, pour une raison ou pour une autre qui n'a rien à voir avec la question de la conscription pour le service outre-mer. Ils l'appuient à titre d'ami, ou en reconnaissance d'un service rendu, ou pour quelque autre raison étrangère à la question de la promesse. Est-il juste de se fonder sur la voix de la majorité d'une circonscription, et même sur le vote de ceux qui se désintéressent de la promesse, pour libérer le Gouver-

nement de toute obligation en la matière? Evidemment, c'est la majorité qui prime, mais dans certains comtés la majorité était opposée à la conscription. C'est peut-être ce qui s'est passé dans les circonscriptions des honorables députés. . .

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député discute le principe du bill. Ses observations ne portent pas sur la forme que doit prendre la question à poser. L'article 3 du bill a trait exclusivement à la forme de la question.

M. POULIOT: Oui, monsieur. Cependant je ne parle pas du principe du bill mais de la promesse.

M. le PRÉSIDENT: Même cela est étranger à la question dont est saisi le comité. L'unique objet de la discussion est celui de la forme à donner à la question que l'on posera au corps électoral. Evidemment, il y a aussi l'amendement.

L'hon. M. HANSON: Nous ne nous occupons que du paragraphe (1) de l'article 3?

M. le PRÉSIDENT: Oui.

M. LACOMBE: Le premier ministre a dit tantôt que le libellé du bulletin était ce qu'il y avait de plus clair. Le libellé de la promesse et des engagements anticonscriptionnistes que l'on a pris envers le peuple canadien en 1940 était aussi bien clair et précis. Alors pourquoi le Gouvernement ne retire-t-il pas ce bill?

(L'amendement de M. Hansell n'est pas adopté.)

M. le PRÉSIDENT: Nous avons un autre amendement de M. Hansell.

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, le Règlement permet-il à un honorable député de présenter deux amendements à la fois?

M. le PRÉSIDENT: Non. Quand plusieurs amendements sont soumis au président, ils sont étudiés l'un après l'autre dans l'ordre que détermine ce dernier. Je passe au deuxième amendement qui est ainsi conçu:

Qu'une deuxième question, ainsi conçue, soit inscrite sur le bulletin:

Etes-vous en faveur de la conscription des institutions financières du Canada de façon à permettre au Gouvernement de remplir ses engagements quant à l'émission du numéraire et de crédit en rapport avec les besoins publics?

Je déclare cet amendement irrégulier parce qu'il est incompatible avec le projet de loi à l'étude, dont il dépasse le principe. Il s'agit actuellement du paragraphe (1) de l'article 3.

L'hon. M. HANSON: Je crois que le ministre a une nouvelle rédaction du bulletin, et je l'en félicite. N'est-ce pas le moment propice de présenter un amendement à ce sujet?

L'hon. M. McLARTY: J'allais justement proposer l'adoption du nouveau bulletin que nous avons discuté hier soir. Nous n'avons pas besoin de le discuter longuement en ce moment. La rédaction en a été simplifiée d'une façon qui recevra, je pense, l'approbation du comité. Je prierai le ministre des Postes (M. Mulock) de proposer l'adoption de l'amendement nécessaire à l'article 3, paragraphe 1, pour insérer le bulletin que l'on a maintenant distribué à la place de celui que renferme le projet de loi.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable M. Mulock propose:

Que la formule de bulletin figurant dans le bill imprimé soit rayée et remplacée par la formule ici indiquée. Par conséquent, les mots "toute personne habile à voter au plébiscite", sur la formule du bulletin, disparaîtront et seront remplacés par les suivants: "Faites une croix après le mot "oui" ou après le mot 'non".

L'hon. M. HANSON: Je pense que la formule de bulletin se trouve ainsi grandement améliorée. Je pense toutefois qu'il ne devrait pas y avoir d'instructions sur le bulletin. Ces instructions seront affichés dans les bureaux de votation et tout le monde pourra en prendre connaissance, et je sais par expérience que l'officier rapporteur donne invariablement des instructions au votant sur la manière dont il doit marquer son bulletin, bien qu'il ne soit pas requis de le faire dans tous les cas. Je crois qu'on devrait rayer les mots "Faites une croix après le mot "oui" ou après le mot "non". Je n'insiste cependant pas, mais je pense que c'est ce que nous devrions faire pour nous conformer à la formule de bulletin des élections fédérales.

M. SLAGHT: Je crains que cela ne cause de la confusion. Il me semble que ces mots devraient subsister. Nous savons que, dans certaines élections, les électeurs écrivent parfois quelque chose sur leur bulletin. Il me semble que, si on leur présente un bulletin concis comme celui-là, on devrait leur indiquer brièvement de faire une croix vis-à-vis le mot "oui" ou le mot "non". Si on ne le fait pas, on s'expose à causer de la confusion.

M. HANSELL: Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance, avant l'adoption de ce paragraphe, de nous expliquer la décision que vous avez rendue tout à l'heure Vous avez décidé que mon amendement était irrégulier.

M. le PRÉSIDENT: On peut appeler de ma décision, mais on ne peut pas la discuter. D'ailleurs le temps d'en appeler est expiré depuis longtemps.

44562—66
ÉDITION REVISÉE

(La motion est adoptée.)

L'article est adopté.

Sur l'article 4 (conditions requises pour les votants ordinaires).

L'hon. M. McLARTY: Il va falloir proposer une motion à l'égard de deux amendements. A la 42e ligne, le quatrième mot "un" doit être remplacé par le mot "le", et à la 43e ligne, après les mots "en vertu du" il faudra insérer des alinéas...

M. le PRÉSIDENT: Au sujet de la question qui a été soulevée hier soir quant à la façon dont nous devrions procéder à l'égard des amendements qui ont été proposés par le comité spécial auquel le bill a été soumis, je dois dire qu'un examen de la question me porte à croire que les amendements soumis par le comité spécial ne doivent pas être proposés en tant qu'amendements au bill lors de l'étude de ce dernier en comité plénier. Ils doivent être considérées comme partie intégrante du bill, et on doit les soumettre en même temps que les articles visés, mais il n'est pas nécessaire de proposer une motion distincte pour les faire adopter, étant donné que le comité plénier n'a pas le pouvoir de reviser les travaux du comité spécial.

Lors de la deuxième lecture, seul le principe du bill a été adopté, le soin de régler les détails étant laissé au comité spécial. La Chambre n'a pas approuvé un seul article de ce bill, et le comité spécial a apporté des modifications à ses dispositions. L'adoption de ces modifications par le comité spécial est complète en soi. Les modifications font maintenant partie du bill soumis au comité plénier et elles doivent être considérées comme des articles du bill primitif. On me dit que le comité plénier de la Chambre des communes du Canada a toujours procédé ainsi.

L'hon. M. HANSON: C'est possible si l'on a proposé l'adoption du rapport du comité, mais on ne l'a pas fait dans ce cas-ci. Cela étant, je me demande si cette règle s'applique encore.

M. le PRÉSIDENT: Il ne s'est jamais fait de motion visant à approuver les modifications proposées par un comité spécial chargé d'étudier un bill renvoyé, non pas au comité plénier, mais à un comité spécial. Un bill subit la deuxième lecture, puis il est renvoyé à un comité spécial qui l'étudie et fait ensuite rapport du bill avec ou sans modification, selon le cas. Lorsque le comité plénier examine de nouveau le bill, il l'étudie tel que modifié dans le rapport du comité spécial et il n'est pas question d'approuver les modifications du comité spécial, mais le comité plénier est libre, naturellement, lorsqu'il aborde l'étude de chaque article ainsi modifié, de le modifier encore s'il le juge opportun.

[M. le Président.]

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas la procédure que l'on a suivie pour le bill sur l'assurance-chômage. Quand le bill est revenu du comité spécial, les ministres ont à maintes reprises proposé des modifications. J'ignore si nous nous sommes trompés à l'époque, mais je crois que les modifications doivent être faites une à une.

L'hon. M. McLARTY: Je crois avoir expliqué hier soir, en parlant de la procédure suivie pour le bill sur l'assurance-chômage, que je parlais uniquement de mémoire. Vous avez maintenant étudié la question à fond, je crois, monsieur le président...

M. le PRÉSIDENT: Oui. Au surplus, le comité est maintenant saisi des modifications, car le bill a été imprimé de nouveau. Je ne m'oppose aucunement à ce qu'un honorable député demande d'énoncer en quoi le bill a été spécifiquement modifié par le comité spécial. Ma décision porte sur le fait qu'une motion n'est pas nécessaire en vue d'approuver la modification.

L'hon. M. HANSON: Ce n'était pas très important, mais c'était un moyen, et le moyen reconnu, de procéder. Je ne m'oppose pas à la manière employée, mais il vaudrait mieux, ce me semble, nous en tenir à une seule règle.

M. MacINNIS: Quoi qu'il en soit de la pratique suivie à l'occasion du bill sur l'assurance-chômage, j'estime que M. le président a parfaitement raison. Si je me rappelle bien, ce bill n'avait pas été réimprimé. On nous avait fourni des copies dactylographiées des amendements apportés par le comité, amendements qui furent proposés en comité plénier. Puisque le bill est réimprimé, je ne vois ce qui nous empêche de l'étudier comme une mesure adoptée en deuxième lecture.

L'hon. M. HANSON: Puis-je demander qu'il soit étudié paragraphe par paragraphe?

M. le PRÉSIDENT: Oui.

(Sur l'article 4, paragraphe 1.)

M. RAYMOND: Appuyé de l'honorable député de Témiscouata, je propose:

Que le paragraphe 1 de l'article 4 soit modifié par l'insertion, à la deuxième ligne de l'alinéa *a*), après les mots "vingt et un ans révolus", des mots suivants: dans le cas d'une femme et de dix-huit ans révolus dans le cas d'un homme.

L'objet de cet amendement est de permettre aux hommes de 18, 19 et 20 ans de voter sur le plébiscite.

Quel est le but du plébiscite? Je signale la question qui sera posée à la population et certaines remarques faites par le premier ministre au cours de son exposé de mercredi dernier. La question qui sera posée est la suivante:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs, restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire?

Et le premier ministre a dit:

"si la réponse est affirmative cela voudra dire que le Gouvernement, d'après l'opinion exprimée par le peuple, a été libéré de ses engagements antérieurs."

Libéré de quels engagements? La seule promesse qu'il a faite au sujet du service militaire c'est de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer. Si la réponse est affirmative cela voudra dire que le Gouvernement sera libre d'imposer la conscription pour le service outre-mer. En d'autres termes, le Gouvernement aura obtenu un mandat du peuple lui permettant d'imposer la conscription pour outre-mer au moment où la chose sera désirable, à son avis.

En conséquence, une question très importante se pose: Quels sont ceux qui devraient voter en vue d'accorder un tel mandat? Voici ma réponse: Tous ceux qui seront sujets à être appelés pour le service outre-mer, si la conscription est imposée, devraient avoir le droit de voter sur le plébiscite.

Le premier ministre a dit qu'il voulait connaître l'opinion du peuple, et le secrétaire d'Etat a également déclaré que le Gouvernement désirait que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leur opinion par tous les moyens possibles sur la question particulière qui leur sera soumise.

Il n'est que juste que ceux qui seront appelés à régler la note soient consultés. Les jeunes gens d'âge militaire, directement intéressés parce qu'ils devront acquitter l'impôt du sang, devraient avoir leur mot à dire. Aux termes de la loi de milice, tous les Canadiens du sexe masculin de 18 à 60 ans, sauf les exemptés, sont assujettis au service militaire. Ils devraient donc tous pouvoir se prononcer sur le plébiscite. Un principe bien connu de la constitution britannique veut qu'il n'y ait pas d'impôt sans représentation. Le premier ministre a dit avec beaucoup de justesse que le Parlement tient son pouvoir du peuple, et on a souligné le fait que ce plébiscite est la mesure la plus démocratique dont ont ait encore saisi le Parlement. Et pourtant, quelques-uns des plus foncièrement intéressés, parce qu'ils devront payer de leur sang les conséquences de cette mesure, n'auront pas le droit de dire ce qu'ils en pensent. Le premier ministre a déclaré que les millions de dollars requis sont versés par le peuple. Mais ceux qui contribuent ces millions sont consultés. Puisque le capital humain provient également du peuple, ceux qui sont susceptibles d'être conscrits doivent être consultés. Ce ne serait vraiment pas la peine de vivre en démocratie, si nous avions une loi pour la vie humaine et une autre loi, toute la faveur, pour les biens et la richesse.

Je n'en dirai pas davantage à l'appui de l'amendement, mais en terminant, je tiens à citer les dernières paroles prononcées par le secrétaire d'Etat, lorsqu'il a déposé le projet de résolution préliminaire. On les trouvera à la page 855 du hansard:

Au moment où nous luttons pour sauvegarder la démocratie dans le monde, essayons de la maintenir par tous les moyens dans notre propre pays.

M. LACOMBE: Les jeunes, autant que n'importe quelle autre catégorie d'électeurs, devraient avoir le droit de voter au prochain plébiscite. Ce sont eux qui auront à supporter tous les sacrifices que demande le Gouvernement. Ils auront à tenir l'engagement de servir. En outre, ils auront à payer, dans les années à venir, le coût formidable de cette guerre. Le Gouvernement ne saurait leur imposer des devoirs sans leur concéder des droits correspondants. Tout jeune homme canadien devrait avoir l'occasion de voter au prochain plébiscite et j'entends par là non seulement ceux qui sont enrôlés mais aussi tous ceux qui auront dix-huit ans le jour du plébiscite ou avant. C'est un acte de justice que je revendique pour la jeunesse de mon pays. Je demande au Parlement et au Gouvernement de s'acquitter de ce magnifique devoir envers la jeunesse canadienne qui pourrait être mobilisée pour la défense du pays et même pour le service outre-mer si jamais—à Dieu ne plaise—le Gouvernement est délié de ses promesses sacrées et relevé de ses solennels engagements.

J'appuie donc volontiers l'amendement de l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, mais je recommande que tout homme et toute femme de plus de dix-huit ans ait le privilège de voter au plébiscite.

(L'amendement est rejté sur division.)

M. le PRÉSIDENT: Le paragraphe (1) de l'article 4 est-il adopté?

M. MacNICOL: Si nous ne considérons pas les alinéas séparément, j'aimerais poser une question au sujet de l'alinéa *b*) qui se lit comme suit:

b) est sujet britannique de naissance ou naturalisé;

Je voulais demander si, au moment où les énumérateurs compileront les listes, ils pourront exiger les déclarations de naturalisation de ceux qui ne sont pas nés sujets britanniques.

L'hon. M. McLARTY: Je crois que l'énumérateur n'exige pas de serment pour établir qu'une personne est naturalisée, et qu'il n'est pas nécessaire de produire des documents à cet effet si on habite l'arrondissement de scrutin.

M. MacNICOL: Se rend-on bien compte que l'Empire lutte pour sa survivance?

L'hon. M. McLARTY: Je ferai observer qu'il est six heures, et j'étudierai la question plus attentivement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. le PRÉSIDENT: Article 4.

L'hon. M. McLARTY: Au moment de la suspension de la séance, l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) demandait si les énumérateurs auraient à exiger des preuves de la part d'un particulier se disant sujet britannique, surtout s'il se dit naturalisé; il demandait si ce fonctionnaire aurait à exiger la production du certificat de naturalisation. Les dispositions des règlements à ce sujet sont les mêmes que sous l'empire de la loi électorale. Par conséquent, on ne requerra pas nécessairement la production du certificat de naturalisation, mais le droit de le demander subsistera, naturellement.

M. MacNICOL: Il y a dans ma circonscription un bon nombre de citoyens qui ne sont pas d'origine britannique mais qui sont naturalisés canadiens. Plusieurs d'entre eux ont des fils dans l'armée, dans l'aviation et dans la marine, et je suis heureux d'apprendre qu'ils ne seront pas importunés. Il me semble nécessaire que nous nous efforcions de préserver l'harmonie parmi les diverses catégories de gens qui composent le peuple canadien. On ne devrait rien faire pour importuner, quand ils reçoivent la visite des énumérateurs, les gens qui ne sont pas d'origine britannique. Ces derniers savent bien s'ils ont le droit de faire inscrire leurs noms.

M. HANSELL: Le ministre a-t-il songé aux particuliers qui ont été naturalisés il y a quelques années mais qui, depuis la modification des lois relatives à la naturalisation, ont dû obtenir de nouveaux certificats? Le ministre doit savoir de qui je veux parler. Supposons qu'un homme qui a été naturalisé il y a plusieurs années ne puisse produire son certificat de naturalisation. Cela va-t-il lui causer des difficultés au bureau de votation? Il y a un grand nombre de gens qui sont dans cette situation. Ils ne connaissent pas très bien les nouveaux règlements et il leur faudrait obtenir un nouveau certificat. J'ai reçu depuis quelque temps des demandes de renseignements à ce sujet, non pas sur la manière de voter mais à propos de la naturalisation.

L'hon. M. McLARTY: En matière de naturalisation, les règlements contiennent des dispositions semblables à celles qui se trouvent dans la loi des élections. Je sais ce que l'honorable député veut dire. Si un homme a perdu son certificat de naturalisation, ou qu'il soit visé par l'amendement à la loi de naturalisation de 1915, il ne lui sera pas difficile de se procurer un nouveau certificat.

M. HANSELL: Au moment du scrutin il sera trop tard pour qu'il puisse s'en procurer un.

L'hon. M. McLARTY: Chaque votant devra veiller à ce que son droit de vote soit bien établi. C'est là un devoir qui incombe à tout citoyen. Il n'y aura cependant de difficulté pour personne de ce côté.

M. HANSELL: Si un homme n'a pas en sa possession son nouveau certificat, aura-t-il le droit de voter?

L'hon. M. McLARTY: Il aura certainement ce droit, d'après les dispositions de l'article 7. La règle applicable sera la même que dans le cas de la loi des élections.

M. COLDWELL: Je me suis souvent demandé pourquoi nos citoyens sont toujours désignés comme sujets britanniques de naissance ou par naturalisation. Nos statuts font une distinction entre ressortissants et citoyens canadiens. Je me demande pourquoi, ailleurs, l'on recourt toujours à la terminologie qui figure dans ce bill. J'estime qu'il convient de garder la désignation de sujet britannique, mais nos concitoyens devraient être de plus en plus conscients du fait qu'ils sont citoyens du Canada, qu'ils soient nés au pays ou qu'ils soient venus s'établir ici et s'y soient fait naturaliser. Il me semble que le moment est venu de faire comprendre à nos compatriotes qu'ils sont citoyens canadiens. Ainsi, j'ai songé au cours de ce débat que notre concept de l'unité nationale n'était pas ce qu'il devrait être. Tant que nous n'aurons pas fait comprendre aux élèves de nos écoles, comme aux Canadiens et aux Canadiennes en général qu'ils ne sont pas seulement sujets de Sa Majesté le Roi du Canada, mais aussi citoyens canadiens, nous ne réaliserons pas l'unité qui devrait exister dans notre pays.

M. REID: Et qu'en est-il de ceux qui sont ressortissants de deux pays?

M. MacINNIS: Il n'y a que les Japonais dans ce cas.

M. REID: N'allez pas si vite. Il en existe d'autres que les Japonais qui sont ressortissants de deux pays.

M. COLDWELL: Dans ce cas, vous constaterez qu'il s'agit de personnes naturalisées citoyens britanniques bien que cette naturalisation ne soit peut-être pas reconnue par leur pays d'origine. Je parle des citoyens britanniques qui ont domicile au Canada. Les lois, comme la loi de l'immigration et la loi des ressortissants du Canada, qui prévoit aussi la renonciation de la citoyenneté canadienne, emploient la phraséologie dont j'ai parlé. Pourquoi ne pas l'employer dans nos autres lois? Pourquoi ne pas l'employer dans notre loi des élections et sur la liste des votants et ainsi de suite? Ce serait inculquer à nos gens l'idée qu'ils sont citoyens de ce pays. Au cours de notre voyage en Angleterre, l'automne dernier, nous nous sommes invariablement inscrits comme citoyens britanniques; rien n'indiquait de quelle partie du commonwealth britannique nous venions.

J'entends conserver le lien britannique, mais étant devenu citoyen de ce pays par suite de ma résidence au Canada, j'estime qu'il est temps d'enseigner à nos enfants et à la population qu'ils doivent loyauté au Canada comme nation. Une façon d'y parvenir est d'insérer dans nos statuts et dans nos règlements la phraséologie qui soit propre à rendre ce fait manifeste à notre population. Je ne proposerai pas d'amendement ce soir. Je ne fais que signaler la chose au comité pour le moment. Je ne veux pas prolonger un débat déjà trop long. La question du plébiscite a été discutée quatre semaines durant sur l'Adresse et le débat actuel dure depuis plusieurs jours. Ne voulant pas prolonger la discussion, je ne proposerai pas d'amendement. Je le répète, le temps me semble venu d'enseigner à la population qu'il n'y a plus de Canadiens français, de Canadiens anglais, de Canadiens écossais ou de Canadiens de quelque autre dénomination, mais des Canadiens tout court.

L'hon. M. HANSON: Ceci nous conduit à une question très grave et je suis heureux d'entendre dire à l'honorable député qu'il la remet à plus tard. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur une décision du conseil privé intéressant les personnes naturalisées et celles qui jouissent d'une double nationalité, dont a parlé l'honorable député de New-Westminster (M. Reid). Il s'agit de la cause Cunningham *c.* Thomey Homma, consignée dans le rapport des causes en appel de 1903. On avait mis en doute le droit de vote d'un citoyen par naturalisation et la cause fut portée devant le conseil privé. Si la chose intéresse les honorables députés ils n'ont qu'à se reporter à la page 156 et ils y trouveront la décision du lord chancelier. Le ministre a rappelé ce procès lors de l'étude de la résolution.

L'hon. M. McLARTY: Si je me rappelle bien, c'était au sujet de l'article 5 de la loi de naturalisation.

L'hon. M. HANSON: Il s'agissait de déterminer le sens du paragraphe 25 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui réserve à la compétence exclusive du Parlement fédéral la question de naturalisation. En vertu de l'article 92, les provinces ont le droit de déterminer les privilèges attachés à la naturalisation, mais non ses conséquences nécessaires. A la page 156, le lord chancelier fait l'observation suivante:

> Les privilèges conférés par la naturalisation ont varié tant en ce pays qu'à l'étranger.
>
> A partir de l'époque de Guillaume III jusqu'au règne de la reine Victoria on ne permettait aucune naturalisation qui ne privait pas la personne d'origine étrangère, naturalisée, du droit de siéger au Parlement ou de faire partie du conseil privé.

Et plus loin:

> L'expression "droits politiques" dans la loi de la naturalisation du Canada est, comme Walkem J. le fait remarquer avec raison...

C'était un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique:

> ...une expression très étendue, et leurs seigneuries sont d'accord avec lui lorsqu'il fait observer que, quelle qu'en soit la signification, on ne peut soutenir qu'elle confère nécessairement le droit de vote dans toutes ou dans l'une quelconque des provinces.

Cela veut dire que la naturalisation accordée par les autorités fédérales ne confère pas en soi le droit de vote dans la province parce que ce droit est de la compétence des provinces.

M. REID: Est-ce qu'à un moment donné la Grande-Bretagne n'a pas privé du droit de vote plusieurs catégories de nos citoyens?

L'hon. M. HANSON: Oui. Le droit de vote s'est étendu graduellement et il a fait l'objet de plusieurs bills de réforme. Leurs seigneuries continuent:

> Dans l'histoire de ce pays on a accordé et retiré le droit de vote pour un grand nombre de motifs, surtout pour des motifs d'ordre religieux, et, cependant, on n'a jamais prétendu que les personnes ainsi privées du droit de vote ne devaient pas allégeance au Roi.

Ce texte n'est pas tout à fait approprié au point soulevé par l'honorable député mais il renferme des renseignements que le comité devait connaître, je crois.

M. NEILL: Le cas auquel le chef de l'opposition a fait allusion n'est-il pas celui où

un Japonais a intenté un procès à un registrateur qui avait refusé d'inscrire son nom sur la liste électorale?

L'hon. M. HANSON: Exactement.

M. NEILL: Et dans sa décision lord Haldane a dit que la province peut accorder le droit de vote à son gré. Ainsi, il fut un temps où les catholiques n'avaient pas le droit de voter. Dans le cas cité, la décision a déclaré expressément que la Colombie-Britannique pouvait accorder le droit de vote à son gré.

M. COLDWELL: Je saisis bien l'objection que l'on a soulevée, mais je ne vois pas en quoi elle peut infirmer la thèse générale voulant que, même au prix d'une modification de la loi, il conviendrait d'instituer la nationalité canadienne, et cela en termes juridiques précis qui s'appliqueraient à tous les ressortissants canadiens et les désigneraient comme des sujets britanniques de nationalité canadienne.

L'hon M. HANSON: C'est une question d'une portée bien plus étendue.

L'hon. M. McLARTY: Etant donné que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar n'a pas cru nécessaire de proposer un amendement, je voulais me contenter de lui répondre que la question a été soulevée au comité spécial et qu'on y a assez bien accueilli les vues qu'il exprime. Il s'agit ici, cependant, d'une loi qui porte sur un plébiscite, un seul, de sorte que l'application en est limitée. Si on avait l'intention de donner suite à son projet de modification dans ce sens, je lui conseillerais de le faire au sujet d'une mesure d'une portée plus étendue que celle de la présente loi d'application particulière.

Dans l'affaire Tomey Homma, si je me rappelle bien, la décision du comité judiciaire avait en substance l'effet suivant: Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la loi de naturalisation les droits politiques sont accordés à ceux qui sont naturalisés aux termes de la loi, il n'est pas question à ce sujet, par inhérence, d'accorder le droit de vote. La question pourra se présenter tout à l'heure lors de l'étude des articles subséquents, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nous y arrêter avant d'examiner les articles où il est question de priver du droit de vote certaines personnes.

M. GREEN: Avant que nous passions à autre chose, je prierais le ministre de nous dire si on se propose, au cours de la présente session, de confier à un comité l'étude de toute la question de naturalisation Il se rappelle sans doute que les deux comités nommés en 1940 et en 1941 pour étudier les règlements concernant la défense du Canada ont conseillé de charger un comité spécial de la Chambre d'examiner cette question. La présente session ne nous fournit-elle pas l'occasion de donner suite à cette idée?

L'hon. M. McLARTY: Cela ne se rattache guère au sujet à l'étude, mais je sais que le comité a recommandé la création d'un comité de naturalisation. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est qu'on n'a pas encore pris de mesure précise à cet égard, mais qu'on examine la chose sérieusement.

M. HANSELL: En ce qui concerne la qualité de votant, on a déjà signalé que certains citoyens du pays ont refusé de donner leur nom lors de l'inscription nationale effectuée il y a environ un an et demi. Je ne conçois pas qu'un citoyen qui refuse de s'inscrire en vertu d'une loi du pays ait ensuite le droit de se prononcer sur une question de cette nature, qui ne se rattache ni plus ni moins qu'à la conduite de la guerre. A l'époque, l'inscription nationale devait servir à la mobilisation de nos ressources humaines et matérielles. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la loi sur la mobilisation a donné lieu à la création d'une nouveau ministère, censément chargé de surveiller l'inscription et de diriger notre capital humain vers les services de guerre. Or, voici des citoyens qui refusent péremptoirement de s'inscrire, et on va leur permettre de voter sur le plébiscite. Ce n'est pas juste. Je connais des gens qui se sont inscrits, mais qui, à cause de certaines réponses inexactes ont été mis en état d'arrestation et punis. Je suis moi-même intervenu dans un ou deux cas de ce genre auprès des autorités. Sûrement alors quiconque a même refusé de s'inscrire ou a considéré l'inscription sans importance ne devrait pas avoir le privilège de voter sur une question de cet ordre. Pour moi, c'est injuste. Je propose donc, monsieur le président, que le paragraphe (1) de l'article 4 soit modifié par l'adjonction, à titre d'alinéa *d*) des mots suivants:

qui au moment de voter présente son certificat d'inscription.

M. COLDWELL: Evidemment, il y a beaucoup de vrai dans ce que dit l'honorable député de Macleod mais, d'un autre côté, je ferai observer que le certificat d'inscription que l'on nous a remis n'est pas un document qui puisse se conserver indéfiniment en bon état. Je doute fort que nos cultivateurs de l'Ouest qui portent une paire de salopettes ordinaires et qui, dans les conditions où ils ont été contraints d'exister depuis quelques années, portent une paire de salopettes plutôt dépenaillées, puissent promptement produire leur certificat d'inscription. Ils peuvent l'avoir égaré, ou l'avoir oublié à la maison ou l'avoir usé et réduit en lambeaux. Je sais que quand

quelqu'un a fait une recommandation similaire, je me suis demandé si j'avais encore le mien. Je me suis rappelé l'avoir enlevé de ma poche quand je me suis rendu en Grande-Bretagne en novembre dernier et je me suis demandé alors si je l'avais sur moi. Heureusement, je l'avais mis dans mon portefeuille et j'ai pu remettre la main dessus. Je suis convaincu que tout en ayant beaucoup de mérite, la recommandation de l'honorable député de Macleod aurait pour effet de priver bien des gens de leur droit de vote. Nombre de gens ne se donneraient même pas la peine de chercher leurs certificats d'inscription et nombre d'autres ne parviendraient probablement pas à mettre la main sur ces fragiles bouts de papier que l'on nous a remis à titre de certificats il y a eu un an en août dernier.

M. REID: Peut-être n'auriez-vous pas à chercher longtemps dans cette Chambre pour trouver de ces gens.

M. COLDWELL: L'honorable député de New-Westminster a raison, je crois; si on demandait aux membres de cette Chambre, sans avertissement, de produire leur certificat d'inscription....

M. REID: Oh! j'ai le mien.

M. COLDWELL: ...plusieurs seraient peut-être pris au dépourvu. Comme l'honorable député de New-Westminster, j'ai le mien; je sais, car je l'ai cherché l'autre jour.

M. le PRÉSIDENT: M. Hansell propose:

Que l'article 4, paragraphe (1) soit modifié en ajoutant après l'alinéa *c*) un nouvel alinéa ainsi conçu:

d) s'il présente son certificat d'inscription au moment de voter.

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, je crois avoir eu l'honneur de présenter cette proposition à la Chambre durant le débat sur la résolution bien que, je suppose, mes honorables amis siégeant à ma gauche en revendiquent l'honneur aujourd'hui. Je ne m'y oppose aucunement. La proposition est sage. Il se trouve dans le pays des gens qui ne se sont pas inscrits, qui sciemment ne se sont pas inscrits, et, cependant, nous leur accorderions tous les droits ordinaires des citoyens. Les excuses, si je puis dire, qu'a soulevées l'honorable député de Rosetown-Biggar ne sont pas sérieuses. Tout le monde dans ce pays sait que la loi vous fait un devoir de vous inscrire et de porter sur vous votre certificat d'inscription, et l'oubli de ce certificat n'est pas une excuse. Quiconque désire un emploi, doit présenter son certificat d'inscription sur demande.

M. COLDWELL: On ne le lui demande pas maintenant.

L'hon. M. HANSON: Comment l'honorable représentant le sait-il?

M. MacNICOL: Il ne le sait pas.

L'hon. M. HANSON: Il ne peut pas le savoir. Il ne devrait pas faire semblable déclaration. Il est peut-être venu à sa connaissance personnelle....

M. COLDWELL: J'en appelle au Règlement. Je m'oppose à ces insinuations. J'ai entendu dire de la part de personnes autorisées que plusieurs sociétés commerciales ont cessé de demander le certificat d'inscription; je parle de choses que je connais. Je ne permettrai pas au chef de l'opposition de prêter un autre sens à mes paroles.

L'hon. M. HANSON: Naturellement l'honorable représentant peut parler de choses qu'il connaît, mais ses connaissances en ce domaine, tout comme les miennes d'ailleurs, sont nécessairement limitées. Elles ne sauraient justifier une déclaration aussi générale que celle qu'il vient de faire. En fait l'inscription, la délivrance d'un certificat d'inscription et la possession sur soi d'un certificat d'inscription constituent aujourd'hui des conditions indispensables au titre de citoyen canadien, et nous méconnaissons entièrement cette question dans le présent projet de loi. Ou bien c'est la loi et dans ce cas nous devons nous y conformer, vous et moi et tous ceux qui sont obligés de s'inscrire, ou bien ce n'est pas la loi. Je ne vois aucune objection à la mise en pratique de la proposition si ce n'est qu'elle peut entraîner des ennuis pour certaines gens. La population saura, si la proposition est insérée dans la loi, qu'elle est tenue de montrer le certificat d'inscription si on ne le lui demande. Les votants, qui sont de loyaux citoyens, auront leurs certificats, et si d'aucuns ne l'ont pas à l'heure actuelle ils pourront s'en procurer un double.

Je n'ai pas songé à proposer un amendement en ce sens, car, après ce qu'a laissé entendre le comité lui-même, et comme aucun des députés ministériels n'avait approuvé la proposition, je savais que l'amendement serait rejeté. Il ne saurait être adopté si le Gouvernement ne l'appuie pas. J'espère que le Gouvernement finira par approuver la proposition de l'honorable député de Lake-Centre, qui s'expliquera, je crois, quand nous serons à étudier l'article 7. En effet, celui qui demande à quelqu'un de répondre pour lui devrait au préalable présenter son certificat d'inscription.

M. REID: Ne s'agit-il pas ici de deux choses différentes, le droit de voter et le droit de s'inscrire?

L'hon. M. HANSON: L'inscription est obligatoire, mais le vote ne l'est pas. Nous n'avons pas encore cru bon d'appliquer chez nous le vote obligatoire, même si la question

a été mise à l'étude de temps à autre; j'ai toujours pensé que nous y viendrons, parce que la mesure semble s'imposer. Les candidats aux élections parlementaires se verraient ainsi débarrassés des nombreuses difficultés qu'ils rencontrent à faire exercer aux gens leur droit suprême de citoyenneté, celui de déposer leurs bulletins de vote. Les difficultés passeront des candidats qui désirent les suffrages aux citoyens eux-mêmes, qui devraient voter sans qu'on les en prie instamment. Le principe du vote obligatoire offre d'immenses avantages; nous craignons de l'appliquer, tout simplement. L'Australie a tenté l'expérience, et avec d'excellents résultats. Un peu avant 1930 j'avais l'avantage d'être membre du comité des privilèges et élections, présidé alors par l'honorable John C. Elliott, et nous avons alors étudié la question. En Australie, où les personnes qui s'abstenaient de voter étaient passibles de certaines peines, 95 p. 100 des votants avaient exercé leur droit de suffrage. Voici les grandes lignes du principe qu'a souligné l'honorable député de New-Westminster par son interjection. Pour qu'un homme soit un bon citoyen de notre pays, nous exigeons qu'il se fasse inscrire; la chose est obligatoire; cependant, nous ne lui demandons pas de produire son certificat d'inscription lorsqu'il est appelé à voter. En principe, ces deux manières d'agir ne paraissent-elles pas incompatibles? J'appuierai l'amendement de l'honorable député de Macleod. C'est une question à laquelle j'avais déjà songé sans cependant m'être proposé de la soumettre au comité; toutefois, je considère que cette proposition est louable et qu'elle devrait recevoir l'assentiment des membres du comité. S'y opposer, c'est encourager la déloyauté de certaines personnes qui ont refusé de se conformer au devoir de citoyen qui les obligeait à s'inscrire. Tout en leur accordant tous les avantages de citoyen, vous refusez de les astreindre à cette obligation.

Je prie le ministre d'étudier cette question de nouveau. Je ne lui demande pas de nous donner une décision inconsidérée. L'idée a du bon, car il me semble que je ne l'aurais jamais exprimée autrement. Celui qui exerce son droit de vote devrait donner des preuves de bonne foi, des preuves de son identité. Quelle meilleure marque d'identité que le certificat d'inscription? Dans certaines villes on a inauguré un régime en vertu duquel le citoyen qui désire voter aux élections municipales doit montrer un certificat d'inscription quelconque portant sa photographie. A quoi bon un certificat d'inscription si on ne s'en sert pas dans les cas où il serait utile? Je prie le ministre d'accepter cette proposition et d'insérer dans le bill, à l'endroit approprié, une disposition obligeant le votant à montrer son certificat d'inscription. Cette idée a de la valeur et devrait intéresser tous les honorables députés bien pensants. J'espère que le ministre ne rejettera pas cette proposition à la légère. Au besoin, cet article pourrait être réservé.

[L'hon. M. Hanson.]

M. LOCKHART: Le ministre ou quelqu'un de ses collègues voudrait-il nous dire si un homme doit montrer son certificat d'inscription lorsqu'il sollicite de l'emploi, ou le tout n'est-il qu'une farce, comme bien d'autres genres d'inscriptions? Est-il possible d'obtenir ce renseignement? Comme je l'ai déjà dit au comité, je connais deux établissements qui avaient besoin d'employés en fin de semaine, et quand des hommes se sont présentés, ils ne pouvaient produire leur certificat d'inscription, et les patrons se sont crus dans l'obligation de ne pas les embaucher, à moins qu'ils ne puissent montrer le document. Est-ce là ou non ce que prescrit la loi?

L'hon. M. McLARTY: Je regrette de ne pouvoir éclairer l'honorable député à ce sujet, mais je me ferai un plaisir de lui procurer le renseignement. Cela, c'est-à-dire la nécessité de produire une carte d'inscription pour obtenir un emploi, ne se rapporte peut-être pas à la question à l'étude, celle du vote dans le plébiscite qui se tiendra après l'adoption du projet de loi. Je comprends que le chef de l'opposition a soulevé la question il y a quelque temps, et s'il s'agissait de répondre à ses remarques, ma réponse pourrait paraître peu réfléchie si elle ne mettait pas à profit ses observations antérieures, suivies maintenant des commentaires de l'honorable député de Macleod. Mais le comité spécial a discuté le sujet, c'est-à-dire la production obligatoire de la carte d'inscription pour voter. L'honorable député de Lake-Centre a mentionné la proposition, l'autre soir, et les membres du comité verront d'un bon œil que ceux qui ont besoin d'un répondant soient tenus de produire le certificat d'inscription dans les villes. Le comité approuvera le principe général dont s'inspire la mesure législative. Nous ne voulons étouffer aucun vote; nous désirons une expression d'opinion aussi libre et franche que possible. J'admettrais sans hésiter la nécessité de la production de la carte d'inscription dans les cas où les votants auront des répondants dans les municipalités urbaines. Mais le chef de l'opposition prétend que la carte d'inscription est une condition de citoyenneté. Une certaine loi de ce Parlement-ci a imposé la carte d'inscription et les contrevenants sont passibles de peines déterminées. Allez-vous établir la suppression du droit de suffrage comme châtiment de l'inexécution d'une obliga-

tion imposée par une loi qui prévoit des sanctions contre les contrevenants? Quelques-uns de ceux qui ne se sont pas inscrits, s'inscriraient peut-être, mais chaque loi devrait se suffire à elle-même. Si vous adoptez une loi exécutoire, je doute que vous ayez le droit d'édicter dans une nouvelle loi une sanction non imposée par une loi antérieure qui exige l'exécution d'une certaine chose.

L'hon. M. HANSON: Cela provient d'une lacune de cette loi.

L'hon. M. McLARTY: Elle prévoit des sanctions. Cela peut dépendre de l'application de la loi, mais non de la loi elle-même.

M. ROSS (St. Paul's): Des peines frappent-elles les personnes incapables de produire le certificat d'inscription, quand elles sont tenues de le faire sous le régime de la loi?

L'hon. M. McLARTY: Les règlements établis sous l'empire de la loi prévoient une peine ainsi que la loi.

M. ROSS (St. Paul's): Impose-t-on la peine? La loi est-elle une farce ou impose-t-on la peine?

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député de St. Paul's demande si la loi est une farce et si on impose des sanctions. Je me contente de dire qu'au mieux de ma connaissance on impose les sanctions prévues. L'exécution de la loi ne relève pas de mon ministère, mais elle est joliment bien appliquée, du moins on s'efforce de l'appliquer. Mais il n'est guère exact d'affirmer que la carte d'inscription constitue la meilleure pièce d'identité. Depuis les dernières élections,—je ne puis dire depuis l'inscription nationale,—il s'est produit au pays un déplacement de population d'environ un million de personnes.

M. GRAYDON: J'espère que le ministre ne prendra pas l'habitude d'appeler le certificat une carte. Si c'était une carte, ce ne serait pas si mal, mais c'est une feuille très mince que le Gouvernement nous a donnée il y a une couple d'années et vous pouvez difficilement la garder dans votre poche.

L'hon. M. McLARTY: Je ne discuterai pas de la qualité du papier employé. Heureusement, j'ai encore mon certificat sur moi. Voici où je voulais en arriver. Bien que les inscrits soient tenus de faire rapport de tout changement d'adresse, le certificat d'inscription n'en porte aucun. Vu que ce n'est pas un certificat d'identité aussi efficace qu'il pourrait l'être...

L'hon. M. HANSON: Il porte la signature de l'inscrit, ce qui est une pièce d'identité.

L'hon. M. McLARTY: Sans doute, c'est une pièce d'identité, mais si vous tenez compte du déplacement de la population dans l'intervalle, je doute fort qu'elle ait grande valeur. En outre, chaque énumérateur aurait à voir la carte d'inscription de tout inscrit qu'il ajoute à sa liste d'énumération.

L'hon. M. HANSON: Non.

L'hon. M. McLARTY: Chaque énumérateur ajoutant un nom à la liste devrait procéder ainsi si vous en faisiez une condition ainsi que la proposition en est faite dans l'amendement. Il devrait voir le particulier dont il porte le nom sur la liste.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas nécessaire.

M. GRAYDON: Ce n'est que pour voter au bureau de scrutin.

L'hon. M. McLARTY: Je retire ce que j'ai dit. L'amendement dit au moment de voter. Cependant, ainsi que l'honorable député de Rosetown-Biggar l'a donné à entendre, un grand nombre de gens, surtout dans les régions rurales, seront privés du droit de vote en raison de leur incapacité à produire la carte d'inscription. Hier nous avons discuté la question du bulletin qui, à ce qu'on disait, présente des difficultés. Si c'est vrai, ne serait-il pas équitable de laisser les sanctions à la loi de l'inscription plutôt que de faire de cette mesure-ci une sorte de peine en privant du droit de vote des gens qui sont censés être punis sous l'empire de la loi originale?

M. NEILL: Le ministre donne à entendre que si nous forçons quelqu'un à produire sa carte d'inscription comme condition du vote nous faisons servir la loi du cens électoral de sanction sous l'empire de la loi de l'inscription. C'est ce qu'il prétend. Nous avons eu un précédent lors de la dernière guerre. Nous devions produire notre carte d'inscription presque chaque fois que nous avions quelque chose à faire en public. Par exemple, si je voulais acheter un billet de chemin de fer je devais exhiber ma carte d'inscription, sans quoi je n'obtenais pas le billet. On peut alléguer que la faculté de voyager est un droit fort important de l'individu, qu'il est libre de se déplacer à son gré; néanmoins on soutenait qu'il fallait produire la carte d'inscription parce qu'on jugeait qu'il était nécessaire en temps de guerre d'éliminer ceux qui n'avaient pas de cartes d'inscription. Il en était de même pour l'obtention de mandat-poste, bien que je n'en sois pas sûr. Quoi qu'il en soit, nous avons un précédent qui peut nous guider. M. Bennett aimait à dire d'une façon fort logique en examinant le pour et le contre d'une question, que, tout bien considéré, il était en faveur de tel ou tel côté. Je pense que, tout bien considéré, il serait juste d'insérer cette condition. Il est possible que cela enlève le droit de vote à quelques individus,

mais, tout bien considéré, cela aura l'avantage d'éliminer un certain nombre d'individus qui, par manque de courage, de patriotisme ou d'esprit d'obéissance à la loi, ne s'inscrivent pas.

(L'amendement de M. Hansell n'est pas adopté.)

Le paragraphe 1 de l'article 4 est adopté.

Sur le paragraphe 2 de l'article 4 (privation du droit de vote pour les électeurs ordinaires).

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il nous dire d'une façon concrète et explicite quelles sont les causes de privation du droit de vote visées dans ce paragraphe? Dans le moment, je ne soulève aucune objection contre les dispositions de ce bill, mais il y a certaines parties que je comprends et d'autres que je ne comprends pas. Le paragraphe 2 dit:

> Les personnes privées du droit de vote comme votants ordinaires au plébiscite sont les personnes privées du droit de vote selon les alinéas *d*) à *k*) inclusivement et l'alinéa *m*) du paragraphe deux de l'article quatorze de la loi des élections fédérales, 1938.

Ces dispositions sont toutes fort claires. On ajoute l'alinéa *m*) pour atteindre toute personne inhabile à voter en vertu d'une loi relative à la privation du droit de vote pour manœuvres frauduleuses ou actes illicites. Ces dispositions sont très claires. Je signale tout particulièrement l'alinéa *i*):

> Toute personne qui, en raison de sa race, est inhabile à voter à une élection d'un député de l'assemblée législative de la province où elle réside, et qui n'a pas servi dans les forces militaires, navales ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918.

L'alinéa *j*) se rapporte au décret du conseil de 1898; il s'agit, je crois, des Doukhobors.

Je voudrais surtout savoir quelles sont les provinces qui ont adopté des lois qui excluraient toute personne originaire du Japon, de l'Italie, de la Finlande ou des autres nations avec lesquelles notre pays est en guerre. Si j'ai bonne mémoire, la Colombie-Britannique est la seule province qui l'ait fait, mais je ne prétends pas être parfaitement renseigné sur ce point. Je prie le ministre de nous expliquer d'une façon concrète l'effet de ce paragraphe. Qu'il veuille bien nous dire au juste qui sera privé du droit de vote en vertu de cette disposition.

L'hon. M. McLARTY: Je me demande si mon honorable ami désire que je cite les paragraphes de l'article 14 de la loi des élections. J'estime qu'ils sont bien explicites.

L'hon. M. HANSON: J'ai tous ces renseignements sous la main, mais je veux parler surtout des alinéas *b*) et *c*). Quel est leur effet?

[M. Neill.]

L'hon. M. McLARTY: L'alinéa *b*) ne s'applique qu'à ceux qui ont déjà demandé ou qui demanderont avant le scrutin, en vertu des articles 18 et 19 des règlements des services nationaux de guerre, une exemption ou un sursis à l'égard du service militaire. Si mon honorable ami veut bien se reporter aux règlements en question, il constatera que l'article 18 s'applique aux Doukhobors et aux Mennonites, et que l'article 19 vise les objecteurs de conscience. Nous avons jugé préférable de procéder ainsi afin qu'il ne puisse subsister aucun doute quant à ceux qui sont assujettis à cette privation du droit de vote

Quant à la question de race, ou à la portée de l'alinéa *c*), une seule province au Canada a adopté une loi défranchisant quiconque est originaire d'un pays actuellement en guerre avec le Canada. C'est la Colombie-Britannique et l'honorable député l'interprète correctement. Je ne crois pas pouvoir préciser davantage.

L'hon. M. HANSON: Ceci ne se rapporte effectivement qu'aux personnes d'origine japonaise?

L'hon. M. McLARTY: C'est exact.

L'hon. M. HANSON: Font exception, cependant, ceux qui ont servi dans l'armée, la marine ou l'aviation du Canada pendant la guerre de 1914 à 1918. Sait-on combien de ressortissants japonais auraient le droit de vote de ce chef?

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député de Cariboo a soulevé la question au comité spécial. Il s'est donné beaucoup de mal pour en établir le nombre. Il m'affirme qu'il s'agirait de quarante-trois personnes.

M. TURGEON: Et comme elles ne se trouveront pas à leur arrondissement de scrutin, elles n'auront pas le droit de voter.

M. NEILL: Le cas s'applique aux Chinois en certaines provinces.

L'hon. M. HANSON: Abordons maintenant l'article 18 des règlements concernant les services nationaux de guerre de 1940, qui s'applique aux Doukhobors et aux Mennonites. Le jeune Doukhobor appelé en vertu de ces règlements peut demander et obtenir un sursis en vertu des mêmes règlements, mais il est tenu à certains travaux ou services. S'il demande un bulletin de vote à l'occasion de ce plébiscite on le lui accordera.

L'hon. M. STIRLING: Dans huit provinces?

L'hon. M. McLARTY: Aux termes de l'article 5.

L'hon. M. HANSON: Mais il existe certains règlements en Colombie-Britannique.

L'hon. M. STIRLING: Oui. Il est exclu en vertu de l'alinéa *j*).

L'hon. M. HANSON: Il a donc, sur demande, droit de vote dans huit des neuf provinces, mais il renonce par le fait même à tout sursis. Il est bien entendu que le jeune homme n'exercera pas son droit de vote, mais rien ne l'empêche de faire faire son sale travail par son père, sa mère, ses sœurs, ses cousins, ses tantes et tous ses parents.

L'hon. M. McLARTY: Qu'on veuille bien me permettre une observation. Aux termes de ce paragraphe la demande doit être déjà faite, ou au moins être antérieure à la tenue du plébiscite. Les remarques de l'honorable député visent plus exactement, je crois, l'article 5.

L'hon. M. HANSON: Je ne pense pas qu'il faille séparer les deux. Il est peu probable que le jeune Doukhobor vote lui-même, mais ses parents qui ne sont pas d'âge militaire pourront le faire. Le ministre a-t-il songé à exclure cette catégorie de gens? En Colombie-Britannique, les statuts provinciaux les excluent, mais je veux parler des autres provinces. Ce sont des objecteurs de conscience et leurs croyances religieuses leur interdisent toute participation à un conflit armé. Pourquoi leur permettrait-on de voter sur une question de guerre? Le ministre a-t-il songé à cette question et, le cas échéant, quelle est la réponse? Pourquoi les autoriserait-on à voter? Je vais poser ma question autrement; j'aimerais le savoir pour ma gouverne. Pourquoi permettrait-on aux parents du jeune homme qui ne veut pas se battre, qui ne demandera pas de bulletin de crainte de perdre son droit à un ajournement, de voter sur une question de cette nature?

M. TURGEON: Puis-je dire un mot avant que le ministre réponde. Je suis au courant du cas d'un jeune homme qui est objecteur de conscience, et je suppose qu'il doit y en avoir d'autres. Son père est un ancien combattant qui a été blessé gravement à la dernière guerre. Vous ne voudriez pas priver cet ancien combattant et sa femme de leur droit de vote parce que ce jeune garçon est un objecteur de conscience?

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas à un cas de ce genre que je faisais allusion. Ce cas ne relèverait pas de l'article 18, mais bien de l'article 19, et je ne parle pas de l'article 19 en ce moment. Je fais allusion à la secte connue sous le nom de Doukhobors. Pourquoi leur permettrait-on de voter?

M. TURGEON: On ne leur permet pas de voter en Colombie-Britannique.

L'hon. M. HANSON: On me dit qu'il peuvent voter dans huit des neuf provinces.

L'hon. M. POWER: Personne n'a jamais défini ce qu'est un Doukhobor. J'essaie de le trouver depuis plusieurs années. Ce n'est pas une race; ce n'est pas une religion; ce n'est pas une secte...

M. NEILL: Oh, oui, ç'en est une.

L'hon. M. POWER: Je n'ai jamais trouvé personne qui ait pu me dire exactement ce qu'est un Doukhobor.

L'hon. M. STIRLING: Certes, c'est pour cette raison qu'on en a donné une description il y a quelques années, dans les décrets du conseil énumérés. C'est sans doute une secte.

M. BOUCHER: Il me semble qu'il y a une anomalie pour ainsi dire entre l'article 5 et l'alinéa *b*) du paragraphe 2) de l'article 4 On remarquera que l'article 5 s'applique à toute personne qui aura voté au plébiscite tenu sous le régime des dispositions de la présente loi et décrète que toute telle personne sera privée de toute qualité et compétence pour demander ou, sur la requête d'autrui, obtenir l'ajournement prévu par les règlements. L'alinéa *b*) du paragraphe 2 de l'article 4 stipule que toute personne qui aura demandé personnellement,—le mot "personnellement" ne s'y trouve pas, mais c'est ce que cela veut dire,—un ajournement, sera privée du droit de vote. En d'autres termes, il est dit dans un article que celui qui a demandé personnellement un ajournement ne sera pas autorisé à voter. Nous voyons ensuite, dans un autre article, que celui qui a demandé personnellement, ou par l'intermédiaire d'un agent, un ajournement, se trouve dans une catégorie différente. Je dis donc que si le texte de l'article 5 rend bien l'intention de la Chambre, le même texte devrait être inséré à l'alinéa *b*), lequel devrait stipuler que toute personne qui aura demandé personnellement, ou sur la requête d'autrui, un ajournement, sera privé du droit de vote. Je crois que ce qui vaut dans un cas, vaut aussi dans l'autre. Je voudrais appeler l'attention du ministre sur cet état de choses et lui demander pourquoi le texte n'est pas le même dans les deux articles.

L'hon. M. McLARTY: L'alinéa *b*) du paragraphe 2 de l'article 4 dit que la demande d'ajournement est déjà faite ou sera faite avant la tenue du plébiscite. Il n'attache aucune importance au fait que la requête est présentée par l'homme lui-même ou par une autre personne; la demande est déjà

faite. La disposition de l'article 5 a trait à ceux qui, après la tenue du plébiscite, feront une demande d'ajournement nonobstant le fait qu'ils auront voté.

M. BOUCHER: S'il en était ainsi, je partagerais volontiers l'avis du secrétaire d'Etat, mais l'alinéa *b*) dit textuellement "toute personne qui aura demandé". Il se peut qu'un homme n'ait pas fait la demande lui-même, mais que la requête en sa faveur ait été présentée par une autre personne, et, en vertu de cet article, cet homme ne serait pas privé du droit de vote. Voilà le point que fait ressortir l'article 5.

L'hon. M. McLARTY: En vertu de l'alinéa *b*), le votant doit faire sa demande en personne, tenant compte des raisons d'ajournement indiquées. La demande doit se fonder sur ces motifs et être formulée par la personne même. Mon honorable ami ne verra sans doute pas d'inconvénient à ce que nous nous écartions pour le moment du point qu'il a soulevé au sujet de l'article 5. Je tâcherai d'élucider le point quand l'article 5 sera en délibération.

L'hon. M. HANSON: Entendu.

M. MacNICOL: J'ai récemment posé une question au ministre au sujet des ressortissants du Japon. Le projet de loi à l'étude interdit-il aux Japonais de voter dans l'Ontario, le Québec et les autres provinces?

L'hon. M. McLARTY: Oui.

Mme NIELSEN: L'alinéa *a*) du paragraphe (2) de l'article 4 prévoit que les individus privés du droit de vote comprennent:

a) Toute personne qui, à la date fixée comme jour de scrutin pour le plébiscite, est détenue ou internée en vertu des Règlements concernant la défense du Canada.

Tous les honorables députés conviendront sans doute que les personnes détenues ou internées en vertu des Règlements concernant la défense du Canada se partagent à peu près en deux catégories: les gens à tendances profascistes et les gens à tendances antifascistes. C'est au sujet des antifascistes que je désire poser une question. Ces derniers qui ont déjà présenté une pétition à la Chambre, ont exprimé sans ambages leur intention d'appuyer le plébiscite proposé par le Gouvernement et de répondre "oui" à la question. Des antifascistes ne sont ni des ennemis ni des aubains. Ce sont des citoyens canadiens et j'estime que ce serait un grave déni de justice que de leur refuser le privilège de voter "oui" dans ce plébiscite. Je me demande si le ministre peut me donner quelque assurance que ce groupe

[L'hon. M. McLarty.]

d'hommes, internés en vertu de ces règlements, auront le droit de voter "oui" dans ce plébiscite.

L'hon. M. McLARTY: Je crains ne pouvoir donner à l'honorable représentante l'assurance qu'elle demande. Je crains même ne pouvoir lui dire avec précision qui va inscrire un vote affirmatif sur le bulletin qui sera soumis au peuple. Cependant, je sais que l'honorable représentante se rend compte,—et je n'essaie pas de traiter sa question à la légère—que, après tout, si une personne est internée, et abstraction faite de la nature des sentiments qui lui ont valu d'être internée, il ne serait ni séant ni admissible de lui permettre de voter sur une question d'une si grave conséquence.

M. FAIR: Le paragraphe (2) de l'article 4 se lit comme suit:

(2) Les personnes privées du droit de vote comme votants ordinaires au plébiscite sont les personnes privées du droit de vote selon les alinéas *d*) à *k*) inclusivement et l'alinéa *m*) du paragraphe deux de l'article quatorze de la Loi des élections fédérales, 1938,...

Je songe en particulier à l'alinéa *k*) de l'article 14 de la loi des élections fédérales, qui se lit comme suit:

k) Dans une province, toute personne qui est pensionnaire d'une institution entretenue par un gouvernement ou une municipalité pour loger et entretenir les indigents, si cette personne, en vertu de la loi de ladite province, est inhabile à voter à l'élection d'un député à l'assemblée législative de cette province, et n'a pas servi dans les forces militaires, navales ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918.

Je suis né d'une famille pauvre, comme nous l'avons tous été je pense. Quand nous mourrons, nous serons tous encore sur le même plan. Cependant, certains d'entre nous connaissent l'aisance et d'autres sont immensément riches. D'autres sont si pauvres qu'il faut les entasser dans des institutions de charité aux frais de quelque gouvernement ou de quelque municipalité. Nous ne traitons pas équitablement ces gens. Comme je l'ai fait remarquer en d'autres circonstances, s'ils avaient obtenu ce à quoi ils avaient droit durant leur vie, ils ne seraient pas obligés d'habiter des institutions de ce genre. Nous expédions outre-mer des hommes et du matériel pour la lutte en faveur de la démocratie; or, je voudrais que nous pratiquions la démocratie chez nous, afin que ceux qui reviendront de là-bas aient des motifs de se réjouir de leur retour. On devrait leur épargner le spectacle de pères, de mères, de frères ou de sœurs, peut-être, placés dans ces établissements et privés de leur droit de vote. Pour saisir le comité de la question, et dans l'espoir d'obtenir un vote favorable, je propose, appuyé par l'honorable député de Camrose (M. Marshall):

Que la ligne 26 du paragraphe 2 de l'article 4 soit modifiée de façon à se lire comme suit:
"selon les dispositions des alinéas *d*) à *j*) inclusivement."

Si le comité adopte l'amendement, ainsi que je l'espère, cela assurera aux gens de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique les mêmes droits dont jouissent les habitants des cinq autres provinces.

L'hon. M. HANSON: Quelles provinces autorisent les hôtes des institutions mentionnées à l'alinéa *k*) à voter?

L'hon. M. McLARTY: Ils sont privés du droit de vote dans les provinces mentionnées par l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: Les cinq autres provinces les autorisent à voter.

(L'amendement de M. Fair est rejeté par 57 voix contre 12.)

L'hon. M. STIRLING: Je crois qu'il est convenu que l'alinéa *i*) du paragraphe (2) de l'article 14 de la loi des élections fédérales s'applique aux Japonais en tant qu'elle est opérante au Canada. En ce cas, à qui s'applique l'alinéa *e*) de cet article?

L'hon. M. McLARTY: L'alinéa *i*) du paragraphe (2) de l'article 14 de la loi des élections fédérales s'applique aux Japonais de la Colombie-Britannique. Sous l'empire de l'article supplémentaire du projet de loi, l'alinéa s'applique à tous les gens du Canada qui sont originaires d'un pays ennemi.

L'hon. M. STIRLING: L'alinéa *i*) s'applique aux neuf provinces.

(Le paragraphe 2 est adopté.)

L'article est adopté.

Sur l'article 5 (les peronnes qui ont voté ne sont pas exemptées du service militaire).

L'hon. M. HANSON: Le ministre allait donner des précisions sur cet article.

L'hon. M. McLARTY: Il se peut que d'autres honorables députés désirent faire des commentaires sur cet article, sinon j'aimerais traiter soigneusement de la question que le chef de l'opposition a soulevée et donner une réponse exacte à sa demande de renseignement. On remarquera que cet article n'empêche personne de voter mais, d'autre part, toute personne qui aura voté se trouve privée de toute exemption ou ajournement subséquents pour les raisons indiquées aux articles 18 et 19 des règlements concernant les services nationaux de guerre. C'est aux électeurs de juger s'ils doivent voter ou s'abstenir.

M. CRUICKSHANK: Adopté.

L'hon. M. McLARTY: J'estime que je dois consigner mon explication au compte rendu parce que le chef de l'opposition me l'a demandée. Je n'ai aucune objection à le faire, mais je ne veux certes pas retarder l'adoption de mon projet de loi. D'un côté, on prétend que l'article est trop rigoureux en ce qu'il écarte toute demande subséquente d'exemption de la part de quelqu'un qui a voté et qui peut être appelé à servir en vertu des règlements concernant les services nationaux de guerre. D'autres le disent trop généreux. Je pense que tel est l'avis du chef de l'opposition.

L'hon. M. HANSON: Non pas pour l'individu lui-même, mais pour ses parents.

L'hon. M. McLARTY: J'allais en parler. Or, l'article accorde le droit de vote aux individus d'une certaine religion qui sont des objecteurs de conscience, mais qui, pour d'autres causes, sont incapables de faire du service militaire.

Je veux parler d'abord de ce premier cas. Il est reconnu que les individus qui sont objecteurs de conscience le sont parce qu'ils ne veulent pas attenter à la vie humaine, mais qu'ils sont prêts à entrer dans tous les autres services où ils ne sont pas tenus de tuer. Là-dessus toutefois, si l'on examine la question posée dans le plébiscite, on constate que le Gouvernement ne demande de se faire relever que de l'engagement qu'il a pris au sujet du service militaire. Ce service militaire comporte malheureusement l'obligation de tuer.

Il ne s'agit pas ici d'élections générales. Certaines considérations qui pourraient s'appliquer aux élections générales ne s'appliquent pas ici. Il s'agit d'un plébiscite sur une question précise. Cette question a trait au service militaire. Des gens d'âge militaire que cette question n'intéresse pas vitalement pourraient demander d'y répondre. Par exemple, si la réponse donnée est affirmative, qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que ceux qui sont aptes au service militaire, mais à qui leurs convictions religieuses interdisent l'entrée dans l'armée ont le droit de décider si le Gouvernement sera libéré ou non de l'engagement qu'il a pris sur un sujet particulier. En d'autres termes, s'ils répondent affirmativement, cela signifiera que tout en n'étant pas eux-mêmes visés, ils sont tout à fait disposés à laisser imposer à ceux qui n'ont pas les mêmes convictions religieuses des obligations qu'ils ne sont pas eux-mêmes prêts à assumer.

D'autre part, s'ils répondent négativement qu'est-ce que cela comporte? Il s'ensuit que les gens qui sont aptes au service militaire

mais qui à cause de leurs convictions religieuses, croient qu'il est injustifiable de tuer son semblable en temps de guerre, disent simplement: "Bien que ce soit là notre conviction, nous voulons empêcher le Gouvernement de violer l'engagement qu'il a pris envers ceux qui n'ont pas les mêmes croyances et dont les convictions en matière de service militaire ne sont pas semblables aux nôtres." Par conséquent, il serait injuste d'accorder le droit de vote aux gens d'âge miiltaire et aptes au service, à qui il est encore loisible de réclamer l'exemption, quel que puisse être le résultat du scrutin. C'est pourquoi l'article a été rédigé de cette façon.

D'autre part, d'aucuns prétendent que tous les hommes, d'âge militaire ou non, à qui leurs convictions religieuses interdisent d'entrer dans l'armée, devrait aussi être privés du droit de vote. On a fait remarquer au comité que plusieurs de ceux qui ont de telles convictions sont prêts à servir dans d'autres domaines, mais qu'ils refusent de tuer leurs semblables. Cela signifie que ceux qui sont incapables de porter les armes sont prêts à faire tout ce qu'ils sont physiquement en mesure d'accomplir. Ils sont dans la même situation que les autres citoyens incapables de porter les armes à cause de leur âge ou de leur faiblesse physique. Les priver du droit de vote serait contraire aux dispositions de la loi de naturalisation. Il y a lieu de considérer cette loi plus ou moins comme un contrat entre le Canada et ceux qui deviennent citoyens de ce pays. Permettez-moi de lire l'article 5 de cette loi:

> Une personne à qui le ministre accorde un certificat de naturalisation jouit, subordonnément aux dispositions de la présente loi, de tous les droits, pouvoirs et privilèges, politiques et autres, et est assujettie à tous les devoirs, obligations et responsabilités, dont jouissent et auxquels sont assujettis les sujets britanniques d'origine et, à compter de la date de sa naturalisation, elle se trouve à tous égards et à toutes fins dans la situation d'un sujet britannique d'origine.

Le fond de cette disposition est que ceux qui votent sont assujettis à tous les devoirs, obligations et responsabilités dont jouissent et auxquels sont assujettis les sujets britanniques d'origine. D'un autre côté ces devoirs, obligations et responsabilités ne pèseront pas plus lourdement sur eux que sur les sujets britanniques d'origine. En d'autres termes, en insérant cette disposition dans la loi, le Gouvernement ne brise pas un engagement, il le tient. C'est ce qui motive l'insertion de la disposition négative. Elle n'enlève pas le droit de vote à ceux qui sont assujettis aux devoirs, obligations et responsabilités, mais elle stipule que ceux qui se prévalent du droit de vote seront assujettis aux devoirs, obligations et responsabilités.

[L'hon. M. McLarty.]

M. POULIOT: J'approuve dans une certaine mesure le principe que vient d'énoncer le ministre. Mais le même principe devrait s'appliquer à tous ceux qui "résident ordinairement au Canada". Malgré l'absence de toute disposition spécifique à cet effet, on n'applique pas d'ordinaire la loi sur la mobilisation à ces jeunes gens, réfugiés ou autres, sujets britanniques qui n'ont pas de domicile au Canada, qui ne sont au pays que pour la durée de la guerre. Pourquoi leur accorder le droit de vote s'ils échappent à la conscription? Les commissions militaires se sont entendues en pratique pour ne pas enrôler ces sujets britanniques dans l'armée canadienne en vertu de la loi de mobilisation. Alors pourquoi auraient-ils le droit de voter et d'imposer aux autres une loi de conscription pour le service outre-mer? Ce serait très injuste. J'ai déjà soulevé cette question en d'autres occasions et je la signale maintenant à l'attention du premier ministre et du Secrétaire d'Etat qui, je l'espère, verront à placer sur un même pied ces réfugiées ou sujets britanniques temporairement résidents du Canada et les mennonites, les doukhobors et les objecteurs de conscience. J'espère qu'on verra à leur appliquer l'article à l'étude de façon qu'ils n'aient le droit de vote que s'ils sont sujets à l'enrôlement dans l'armée. J'aimerais obtenir une réponse du ministre.

L'hon. M. McLARTY: Je n'ai pas très bien saisi les remarques de l'honorable député de Témiscouata. Il me semble très difficile d'ajouter à ce que j'ai déjà dit au sujet de cet article. Ce n'est pas que je cherche à éluder la réponse, mais il m'est très difficile d'en donner une.

M. DIEFENBAKER: En expliquant les droits des objecteurs de conscience tels que les Doukhobors et les Mennonites, le ministre a déclaré que s'ils ne sont pas tenus de faire du service militaire, il leur incombe quand même de fournir un effort égal dans un domaine non militaire. Je ferai observer que tel n'est pas l'interprétation que je donne aux règlements, car d'après ces règlements, les objecteurs de conscience, Doukhobors ou Mennonites, jouissent comme citoyens de droits supérieurs à ceux de tout autre sujet britannique au Canada. Je veux dire qu'une fois appelés en vertu de la loi sur la mobilisation, ils sont tenus de servir, de construire des routes et le reste durant une période d'au plus quatre mois, après quoi on les libère. Il n'en va pas ainsi à l'égard des hommes appelés sous les drapeaux, car ils doivent servir toute la durée de la guerre. En réalité, cet état de choses cause beaucoup de malaise dans l'Ouest canadien. Songeons en effet que les objecteurs de conscience s'acquittent de leur devoir envers l'Etat en donnant quelques mois de travail

dans un camp ou un parc national, alors que l'homme qui n'est pas objecteur de conscience doit servir pendant toute la durée de la guerre.

M. POULIOT: J'aimerais à élucider ce point. La loi sur la mobilisation s'applique à tous les sujets britanniques du pays, sauf à ceux qui n'habitent pas habituellement le Canada. Par conséquent, ceux qui sont domiciliés au pays sont assujettis à la conscription, et ceux qui, étant au pays, ne sont pas domiciliés au Canada, n'y sont pas assujettis. Telle est la véritable distinction à établir, nonobstant l'imprécision du texte de loi. Il n'y a pas à sortir de là. C'est aussi clair que du cristal ou de l'eau de source. Quand ces jeunes "blokes" d'âge militaire viennent en ce pays pour fuir le leur ou s'éloigner d'un théâtre de guerre et trouver au Canada la sécurité, je ne vois pas pourquoi on leur reconnaîtrait le droit de voter sur l'opportunité éventuelle d'envoyer d'autres qu'eux-mêmes combattre outre-mer à leur place. Voilà mon argument.

M. MacNICOL: Monsieur le président...

M. POULIOT: Je prie mon honorable ami le député de Davenport (M. MacNicol) de s'asseoir et d'attendre que j'aie fini de parler.

M. MacNICOL: Monsieur le président, j'allais demander s'il est convenable d'appliquer la désignation de "blokes" aux gens qui partent d'Angleterre pour se rendre en notre pays, y recevoir leur instruction militaire?

M. POULIOT: J'estime les cockneys mais n'aime pas les blokes. Je veux bien offrir le couvert à tout homme qui en a besoin mais, d'un autre côté, quant à ces individus qui ont peur de défendre leur propre pays, qui viennent se réfugier ici et à qui on accorde le privilège de citoyenneté alors qu'ils ne sont pas en même temps disposés à assumer les devoirs et les obligations de sujets britanniques, je ne veux pas qu'ils soient en mesure d'exercer une influence sur la destinée de nos citoyens canadiens. C'est ce que j'entends démontrer. Ce serait une injustice que de les laisser voter et je puis compter, j'en suis persuadé, que le premier ministre et le secrétaire d'Etat vont prendre le temps de méditer ce point de vue. On ne peut avoir deux poids et deux mesures: tenir également pour bon citoyen celui qui est disposé à combattre pour l'Angleterre et celui qui vient ici chercher un abri ou refuse de porter les armes pour son pays.

Il est temps que cela finisse, et je compte sur l'esprit de justice du premier ministre, du secrétaire d'Etat et de leurs collègues pour obtenir le règlement de cette question de façon équitable pour tous les intéressés.

M. MacNICOL: Monsieur le président, puis-je vous demander une décision quant à l'à-propos d'appeler les jeunes gens qui viennent...

M. POULIOT: Le mot est au dictionnaire.

M. MacNICOL: Je vous demande si l'honorable député peut...

M. POULIOT: Le terme ne s'applique à aucune race en particulier.

M. MacNICOL: ...appliquer aux jeunes gens de la métropole qui viennent suivre un cours d'instruction dans notre pays le terme "bloke"?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député ne s'adressait ni au président ni à aucun des membres de la Chambre. Je cite "Parliamentary Practice" de May, 12e édition, page 99, citation 294:

> Si un membre ne dit rien d'irrespectueux à l'adresse du président ou d'injurieux à l'adresse d'autres membres de la Chambre, ou de contraire aux règlements de la Chambre, il peut s'exprimer comme bon lui semble au cours d'un débat, peu importe jusqu'à quel point ses paroles peuvent heurter les sentiments ou nuire au caractère des individus.

C'est pour cette raison, je le crains, que je ne puis déclarer irrégulière toute remarque adressée à une personne qui ne fait pas partie de cette Chambre.

M. COLDWELL: Je demanderai à l'honorable député de Témiscouata s'il est en mesure de fournir des renseignements particuliers sur les gens qu'il vise. Je songe au fait que depuis plus de deux ans—depuis les débuts de la guerre ou peu après—personne n'a été autorisé à quitter la Grande-Bretagne sans un permis spécial ou une licence spéciale. Je me demandais si, à sa connaissance, il y avait réellement au pays un nombre quelconque de personnes répondant à la description qu'il a donnée, car si des personnes sont venues ici pour échapper à leurs obligations d'ordre militaire ou autre en Grande-Bretagne, elles ne devraient pas évidemment avoir le droit de voter alors que ce droit est refusé aux objecteurs de conscience, et elles devraient être traitées exactement comme notre propre population. J'aimerais savoir si l'honorable représentant de Témiscouata connaît de façon précise l'existence de personnes répondant à cette description.

Une VOIX: Non.

M. POULIOT: Je remercie mon honorable ami; il s'est montré juste à mon endroit et je lui fournirai tous les renseignements qu'il désire. Si nous nous rendions ensemble dans les cantons de l'Est, et dans beaucoup d'autres

endroits, nous pourrions voir un bon nombre de ces gens. Je lui reparlerai de cette question plus tard.

M. LEADER: Je serai obligé, je crois, d'appuyer l'assertion de l'honorable représentant de Lake-Centre et de l'honorable député de Témiscouata. Ma circonscription compte un certain nombre de Mennonites (je ne crois pas qu'elle renferme de Doukhobors) et, à mon avis, si ces gens, venus au Canada et jouissant du droit de citoyen sous la protection du Gouvernement, refusent de se battre pour leur pays d'adoption, ils n'ont pas le droit de voter sur une question aussi importante. Je crois qu'ils sont amplement protégés en vertu de l'article...

M. DIEFENBAKER: Sur une question de privilège, Monsieur le président; je n'ai pas fait semblable déclaration. L'honorable représentant m'a mal compris, sans doute. Je ne traitais pas du vote, je parlais uniquement de la question de remplacer le service militaire, dans le cas des objecteurs de conscience, par quatre mois de travaux au lieu de les forcer à travailler pendant toute la durée de la guerre. Je n'ai pas dit qu'il convenait ou non de les laisser voter.

M. LEADER: Je regrette de ne pas avoir bien saisi les paroles de l'honorable député. Mais je crois avoir le droit d'ajouter que ces personnes sont amplement protégées. Elles peuvent voter si elles le désirent, mais elles s'excluent du droit de réclamer une exemption et j'estime qu'elles sont traitées équitablement.

(L'article est adopté.)

L'article 6 est adopté.

Sur l'article 7 (votant qualifié dont le nom n'est pas sur la liste officielle des votants. Conditions.)

M. DIEFENBAKER: J'ai parlé de cet article hier, et j'y ai vu la porte grande ouverte à des abus. Il y est dit que les personnes dont les noms ne sont pas sur la liste des votants peuvent, le jour du scrutin sur le plébiscite, pourvu qu'un votant résidant ordinairement dans l'arrondissement de votation réponde d'elles, enregistrer leurs votes. Le paragraphe relatif aux peines prévues laisse une facile issue à celui qui viole ces dispositions, car il y est dit:

3) Tout votant répondant d'une personne qui demande à voter, sachant que cette personne pour un motif quelconque est privée du droit de vote...

... est coupable d'un acte criminel. En d'autres termes, tout malfaiteur qui désire faire voter un grand nombre d'électeurs à l'occasion du plébiscite n'aura qu'à faire une

déclaration assermentée et il ne sera coupable d'aucun acte criminel en vertu du paragraphe (3), à moins qu'on ne puisse établir hors de tout doute qu'il savait que la personne qui demande à voter est privée du droit de vote. Il serait cependant poursuivable pour parjure. Au cours de la discussion de ce soir sur la nécessité de produire le certificat d'inscription nationale, le comité a décidé qu'il ne serait pas nécessaire de le faire d'une façon générale. Hier, j'ai conseillé, et je le fais encore aujourd'hui, d'exiger que tous ceux qui désirent voter et dont le nom n'est pas sur la liste des votants soient tenus de montrer leur certificat d'inscription au greffier du bureau de scrutin ou à l'officier rapporteur. Ce serait la seule manière d'enrayer la possibilité de fraudes se rapportant à ce paragraphe. Ainsi bien des abus auxquels cet article laisse la porte ouverte seraient évités en grande mesure. J'espère que le ministre acceptera une modification à cet article exigeant la production du certificat d'inscription nationale des personnes dont le nom n'est pas sur la liste des votants avant de leur permettre de voter.

L'hon. M. McLARTY: Je remercie l'honorable député de Lake-Centre d'avoir attiré mon attention sur ce point au cours de la soirée. Je lui ai dit qu'on approuverait sans doute au cours de l'étude de l'article 7 la proposition faite au comité à l'égard des personnes pour qui une autre répondrait afin qu'elles soient obligées de montrer leur certificat d'inscription. Toutefois je suis convaincu qu'il serait sage de limiter cette disposition aux centres urbains c'est-à-dire aux localités d'une population excédant 3,500 âmes. Inutile de répéter l'argument de l'honorable député de Rosetown-Biggar relativement aux régions rurales. Je propose

Que le paragraphe (2) de l'article 7 soit modifié, en ajoutant après le mot "approprié" le nouvel alinéa suivant:

c) dans les arrondissements urbains, seulement, elle produit à l'examen le certificat d'inscription qui lui a été délivré en vertu des Règlements concernant l'inscription nationale, 1940.

Je demanderai au ministre de l'Agriculture d'en proposer l'adoption.

L'hon. M. GARDINER: J'en propose l'adoption.

M. CHURCH: C'est une innovation fort dangereuse à établir dans un projet de loi concernant un plébiscite ou des élections. On en fit l'essai dans l'Etat de New-York, il y a quelques années, et il en résulta nombre de cas de supposition de personne et d'intimidation, surtout parmi les votants qui n'étaient au pays que depuis quelque temps, et dont quelques-uns étaient illettrés. L'article n'au-

rait jamais dû figurer dans le projet de loi. D'abord, rien n'empêche un votant de voter dans chaque circonscription de Toronto, en allant d'une circonscription à l'autre, pourvu que quelqu'un le connaisse et réponde de lui, sous serment ou par une attestation. Nous savons ce que cela signifie. Le directeur du scrutin n'a pas compétence. Je n'ai jamais vu pareille disposition dans une loi électorale. La carte d'inscription est requise aux élections municipales; autrement, on ne peut voter. Je n'ai jamais vu pareille disposition dans une loi électorale, dis-je, et j'ai lu plusieurs lois.

L'hon. M. McLARTY: Je me demande si l'honorable député a saisi l'amendement que j'ai proposé. Les votants qui ont des répondants dans les régions urbaines devront produire la carte d'inscription.

M. CHURCH: Même si nous admettons ce que dit le ministre, l'insertion d'une pareille disposition dans une loi électorale est condamnable. Il en résultera beaucoup de confusion et aucune législature britannique ne devrait adopter pareille innovation. Un votant qui n'a pas vécu plus longtemps que cela dans un arrondissement de scrutin ne devrait pas avoir le droit de vote. Tenant compte des assistés et des absents, sans compter ceux qui ont déménagé dans une autre subdivision, je dis que nous ne devons pas maintenir cette disposition. On ne l'admet pas quand il s'agit du vote des propriétaires. Pourquoi l'insérer dans une semblable mesure législative? Cela dépasse ma compréhension. Ce serait une grave bévue pour cette législature d'adopter pareille disposition.

M. MacNICOL: J'aimerais que le ministre dise au comité, avant l'adoption de l'article 7, pourquoi, en ce qui concerne les villes, on s'est écarté sous ce rapport de la présente loi des élections. Je crois savoir que si, dans les régions rurales, un électeur n'est pas sur la liste des votants, il peut se faire identifier par quelqu'un dont le nom figure sur la liste, ce qui, je suppose, serait conforme à l'alinéa *a*) de l'article 2. A ma connaissance, nulle loi d'élection n'autorise l'émission d'un bulletin de vote à un homme dont le nom ne figure pas sur la liste des votants, à condition qu'il prête le serment voulu. J'ignore quel est le serment approprié. L'article 7 a du bon parce qu'il fait droit à des gens qui ne figurent pas sur la liste. Dans la récente élection complémentaire de York-Sud, des milliers de gens n'étaient pas sur la liste, des rues complètes, des maisons entières d'appartements, de sorte que ces gens étaient incapables de voter. C'était peut-être à eux de voir à ce que leurs noms fussent sur la liste. S'ils l'avaient fait, le candidat C.C.F. aurait été battu. Cependant, on ne peut pas dire comment les gens eussent voté. L'honorable député m'interrompt, mais il ne connaît pas la moindre chose à cet égard. Il a obtenu de 10,000 à 12,000 voix libérales et c'est pourquoi il est ici, mais il ne les obtiendrait pas à une élection générale. Monsieur le président, j'en ai soupé d'entendre dire que York-Sud a voté C.C.F. Ce n'est pas vrai; ce comté a donné un vote libéral plus C.C.F. Mais je reviens à la question et je demande au ministre pourquoi, dans cet article, on a mis au rancart les conditions que doivent régulièrement remplir les électeurs urbains.

L'hon. M. McLARTY: Je vais indiquer brièvement les raisons, qui sont d'ordre fort pratique. C'est pour épargner et du temps et des frais. Rien de nouveau dans cette façon de procéder. On l'a mise en pratique dans les régions rurales et elle existe depuis quelque temps, ayant été appliquée dans les municipalités à population de 10,000 âmes ou moins. Elle a été appliquée jusqu'en 1923 dans des villes comme Edmonton et Calgary, villes assez importantes, et tout a bien marché. Quand nous avons examiné la question en comité, le directeur général des élections a estimé que l'adoption de cette méthode nous ferait gagner au moins une semaine pour la tenue du plébiscite. Il m'informe maintenant que cela nous fera gagner plus de temps encore et qu'en outre, cela fera disparaître la nécessité d'une cour de révision qui nous aurait coûté $200,000 de plus; il dit que, si la liste était imprimée après la session de la cour de revision, il nous en coûterait $350,000 de plus. Les peines prévues dans cet article sont rigouseuses, au moins autant que celles prévues dans la loi électorale. Je pense qu'avec l'amendement maintenant proposé, grâce à l'exigence des pièces justificatives et à la nécessité d'une déclaration sur production de la carte d'inscription, les occasions de vote frauduleux seront réduites au minimum. Quoi qu'il en soit, les principales raisons que je puis donner en réponse à l'honorable député de Davenport sont celles dont j'ai déjà parlé: l'épargne du temps et celle de l'argent.

M. CHURCH: Un homme ne pourra-t-il voter qu'une fois? Dans la déclaration, il est tenu, n'est-ce pas, de dire qu'il n'a pas encore voté. D'après l'ancienne loi électorale, un homme pouvait voter là où il possédait un immeuble. La première fois que j'ai voté, je l'ai fait dans deux circonscriptions, d'abord dans York-Sud, parce que j'y possédais un lot vacant, puis dans Toronto-Est parce que j'y avais ma résidence. Chaque citoyen sera-t-il limité à un vote?

L'hon. M. McLARTY: Oui.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8 (avis du résultat du plébiscite publié dans la *Gazette du Canada*).

Mme CASSELMAN: Y a-t-il une disposition au sujet du vote des membres de cette Chambre? Si la Chambre est alors en session, plusieurs députés seront absents de leurs circonscriptions.

L'hon. M. McLARTY: Leur situation sera assez facile. S'ils résident à Ottawa durant 28 jours antérieurement au plébiscite, ils auront le droit de voter à Ottawa.

M. GRAYDON: Nous avons adopté les articles fort rapidement. Je désire poser une question au sujet de l'article 6. Le texte de l'article prévoit peut-être la chose, mais il ne me paraît pas clair. Il se trouve présentement en Angleterre un certain nombre d'infirmières attachées à quelque service du corps expéditionnaire. Je me demande si, d'après le texte de cet article, les infirmières qui se trouvent là-bas pourront voter.

L'hon. M. McLARTY: L'article 6 dont vient de parler l'honorable député a été fort soigneusement rédigé en consultation avec le juge avocat général du ministère de la Défense nationale. Il a été libellé en termes assez généraux pour que tous les services soient compris, et l'on me dit que l'article s'applique à celles dont il a parlé.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8 (avis du résultat du plébiscite publié dans la *Gazette du Canada*).

M. CHURCH: Sera-ce simplement une notice nécrologique précédant l'enterrement définitif du plébiscite dans les archives? Je suis porté à le croire.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 9 (règlements établis par le gouverneur en conseil).

L'hon. M. HANSON: Voici, je crois, l'article dont l'étude nous fournit l'occasion de parler des règlements. J'ai parcouru les règlements applicables aux votants ordinaires, mais je n'ai pu examiner les règlements relatifs aux membres des forces armées. J'ai une proposition sur laquelle je désire insister au sujet des bulletins numérotés. Le ministre s'est engagé, je crois, à y voir. Je ne crois pas que cela puisse se faire au moyen d'un amendement. Veut-il nous promettre formellement que les règlements subiront certaines modifications?

L'hon. M. McLARTY: Je le promets bien volontiers. J'ai pris hier soir un engagement envers l'honorable chef de l'opposition. S'il le désire, je veillerai à ce que cela soit consigné au hansard.

[L'hon. M. McLarty.]

M. ROSS (Souris): Au sujet des heures de scrutin pour les votants ordinaires, le paragraphe 5 de l'article 18 des règlements stipule que les bureaux de scrutin seront ouverts de huit à six heures, mais on a dit hier, je crois, qu'ils resteraient ouverts jusqu'à sept heures du soir. On a fait valoir le point de vue des employés de l'industrie et des cultivateurs lesquels voudraient retarder la fermeture des bureaux jusqu'à huit heures du soir. Les ouvriers et les cultivateurs, retenus dans les champs et les usines d'armements, à la production d'articles indispensables à la guerre, se trouvent à quelque désavantage; nous devrions ne rien négliger pour leur aider et, en retardant la fermeture des bureaux jusqu'à huit heures du soir, nous faciliterions beaucoup la votation. Le ministre y a-t-il songé?

L'hon. M. McLARTY: Oui, la question a été étudiée. Le texte primitif du bill prévoyait l'ouverture des bureaux de huit heures du matin à six heures du soir, mais, après mûre réflexion, le comité spécial, a jugé sage de fixer la fermeture à sept heures du soir. La journée sera plutôt longue et le salaire des employés du bureau de votation n'est pas aussi élevé que pour les élections générales. On a cru que mieux vaudrait ne pas prolonger les heures de bureau à moins d'accepter l'idée de frais supplémentaires.

M. NOSEWORTHY: Il est bon de noter que les employés travaillent jusqu'à six heures du soir dans un grand nombre d'industries de guerre. Ils se trouvent alors si éloignés de leurs foyers et de leur arrondissement de scrutin qu'une heure ne suffira pas pour se rendre au bureau de votation dans le cas de milliers d'entre eux. Je sais qu'ils ont droit à deux heures de liberté pour aller voter, en vertu de la loi, mais on invoque rarement cette disposition et je doute qu'on l'invoque en l'occurrence. Si les bureaux sont fermés à sept heures, un grand nombre d'employés des industries de guerre seront automatiquement empêchés de se prononcer.

L'hon. M. McLARTY: Devant les observations soumises et le désir du Gouvernement d'obtenir l'expression la plus générale possible du sentiment populaire, je suis disposé à laisser modifier les règlements de façon à permettre de tenir les bureaux ouverts de huit heures du matin à huit heures du soir.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Dans le cas des militaires, le projet de règlement n° 23 stipule que:

1) Tout soldat canadien ayant droit de vote doit déposer son bulletin en présence d'un officier...

Mais le soldat en permission? Il a droit de vote, mais il pourra se trouver des sous-

officiers rapporteurs pour le lui refuser s'il n'est pas accompagné d'un officier.

L'hon. M. McLARTY: Je crois plutôt que les soldats en permission ont droit de vote chez eux, tout comme les citoyens ordinaires.

M. CHURCH: C'est un principe dangereux.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Ne vaudrait-il pas mieux modifier le texte? Le ministre sait comme nous qu'il se trouvera des sous-officiers rapporteurs pour s'y opposer.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député peut être certain que nous étudierons sa proposition. Mais les règlements ne sont pas adoptés ce soir.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Il est également stipulé à la page 4 des mêmes règlements que le comptage des votes doit se faire par six scrutateurs, dont deux nommés par le premier ministre, deux par le chef de l'opposition et les deux autres par les autres partis. Il est dit aussi que deux de ces scrutateurs représenteront l'affirmative et deux la négative. Voici que le chef de l'opposition se prononce en faveur de l'affirmative. Qu'en dit le premier ministre?

L'hon. M. McLARTY: Il s'est prononcé dans le même sens, je crois.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Vous voici acculés à une impasse.

L'hon. M. McLARTY: On procédera à la nomination des scrutateurs pour la tenue du plébiscite outre-mer de la même manière qu'on l'a fait lors des dernières élections. Il pourra surgir des difficultés, mais je ne crois pas que le chef de l'opposition éprouvera le moindre embarras à trouver quelque personne outre-mer, qui ne partagera peut-être pas son avis, mais qui pourrait quand même agir comme scrutateur convenablement. Je ne crois pas que nous rencontrions de difficulté d'ordre pratique à ce sujet.

L'hon. M. HANSON: La question des scrutateurs est également importante dans le cas des bureaux de votation civils. Si je me rappelle bien les règlements, les tenants de l'affirmative auront droit à deux représentants, et ceux de la négative auront aussi droit à deux. Le ministre est-il d'avis que cette méthode sera très efficace? Je sais que la question des scrutateurs aux bureaux de votation pour les civils présente des difficultés. Je ne crois pas qu'il m'incombe de désigner des scrutateurs. J'aimerais que le ministre examine cet aspect de la question; à tout événement les sous-officiers rapporteurs que l'on désigne d'ordinaire dans ma province sont compétents. S'il arrive qu'on en désigne un qui n'est pas à la hauteur de la situation, les gens s'en rendent compte et signalent tout bonnement la chose à l'officier rapporteur. Ce dernier étudie le cas et convient assez souvent que la personne en question ne devrait pas agir comme sous-officier rapporteur. L'honorable député de Charlotte (M. Hill), que je regarde en ce moment, sera de cet avis. Et il n'y a presque pas de fraude électorale chez nous.

M. GRAYDON: Evidemment cela se passe au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. HANSON: Je ne vous fais part que de mon expérience personnelle. On ne tolère pas la substitution de personne, et je suis certain que les deux scrutateurs en fonction au bureau de scrutin où je vote ne permettraient rien de la sorte.

M. MACDONALD (Brantford): Cela s'applique à tout le Canada.

L'hon. M. HANSON: C'est bien ce que je désire; je ne puis m'en tenir qu'à mon expérience personnelle. Ce que j'ai voulu dire, c'est que, lorsqu'il n'y a aucun scrutateur pour la négative ou pour l'affirmative, le sous-officier rapporteur pourrait être autorisé à nommer deux votants compétents, ayant le droit de voter, qui agiraient comme scrutateurs. C'est un simple conseil que j'ai donné en passant, mais j'y ai quelque peu réfléchi. Lorsqu'il s'agit d'élections ordinaires, naturellement, les partis ont tous leurs représentants chargés de voir à ce que la loi soit bien appliquée. Dans ce cas-ci, personne ne sera particulièrement intéressé à voir à la nomination de scrutateurs et je crains fort que dans certains bureaux de scrutin, à la campagne, personne ne soit nommé. Il est certain qu'ils ne seront pas payés en vertu de cette disposition et ces gens ne passeront pas toute la journée dans ces bureaux de leur plein gré. Le ministre voudrait-il examiner la question d'autoriser le sous-officier rapporteur à nommer des personnes ayant le droit de voter au plébiscite dans un bureau de scrutin déterminé, dans le cas où il n'y aurait personne pour représenter ceux qui sont en faveur d'une réponse affirmative ou ceux qui désirent une réponse négative? Je lui ferai observer que cela, certes, comportera certaines dépenses. Je n'aime pas qu'on paie les scrutateurs. Cela ne devrait pas se faire; c'est une obligation que les hommes ont envers leur parti, mais je crains qu'on ne l'envisage pas toujours ainsi. Quoi qu'il en soit, c'est un conseil que je donne en passant.

L'hon. M. McLARTY: J'admets avec le chef de l'opposition que la méthode envisagée est loin d'être la meilleure et, tenant compte de ses observations au sujet de la question du paiement, je crois que son idée mérite d'être examinée sérieusement lors de la rédaction des règlements.

M. CHURCH: L'article 9 confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements sous le régime de la présente loi et ces règlements auront la même force et le même effet que la loi elle-même. Cette manière d'agir a été totalement condamnée dans l'ouvrage de lord Hewart intitulé *The New Despotism*. Voici un statut qui fixe des dates, inaugure des méthodes, fournit le texte de la question, mentionne les personnes exclues, pourvoit au suffrage des soldats et ainsi de suite, et nous allons maintenant restreindre l'application de la loi en y insérant une disposition qui autorise le gouverneur en conseil à édicter des règlements ayant force de loi et prescrivant des amendes, des peines ou l'emprisonnement, tout cela en dehors de la portée de la loi. Vous voyez où nous allons, monsieur le président? Environ 400 régisseurs et commissaires différents fonctionnent aujourd'hui en vertu de la loi des mesures de guerre. Chacun de ces organismes peut mettre qui que ce soit à l'amende jusqu'à concurrence de $5,000 ou le condamner à un an d'incarcération pour une infraction à un règlement adopté par décret du conseil. Voilà où nous en sommes rendus; le gouvernement par la bureaucratie. Méfions-nous-en, car une assemblée britannique devrait soigneusement se garder de recourir à pareille méthode. Le gouverneur en conseil peut modifier complètement la portée d'un texte de loi. Il peut décréter des règlements ayant force de loi et chambardant les huit premiers articles d'un bill à l'étude, et c'est contre cela que je proteste. Ce gouvernement bureaucratique autorise les différents régisseurs et commissaires à imposer des amendes et la prison même sans que le tribunal suprême du Parlement en ait connaissance. Je ne vois pas la nécessité de cette disposition. Ceux qui ont le droit de voter sont clairement indiqués, la loi des élections fédérales prescrit déjà la durée du scrutin, la nomination des fonctionnaires et ainsi de suite. Le principe est faux.

M. McGREGOR: Les suffrages donnés outre-mer seront-ils attribués aux différentes provinces et aux différentes circonscriptions, ou bien le Gouvernement a-t-il quelque autre projet à l'esprit?

L'hon. M. McLARTY: On en disposera de la manière indiquée l'autre jour, d'un seul bloc.

M. McINNIS: Est-ce que tous les règlements susceptibles d'être adoptés en vertu de la loi à l'étude sont contenus dans les deux volumes que j'ai sous la main?

L'hon. M. McLARTY: J'imagine qu'ils sont au complet, aussi au complet que possible, eu égard aux conseils formulés ce soir, eux-mêmes susceptibles de donner lieu à certaines modifications.

M. MacINNIS: Je crois que cela a son importance parce que le parti libéral a notoirement soutenu le principe qu'il appartient au Parlement de décider en ces matières. Nous sommes aujourd'hui en présence d'un bill composé de dix articles qui sont assez courts. Mais, une fois que le bill a été adopté par la Chambre, nous avons un volume de règlements qui remplissent cent pages, ainsi qu'un second volume d'une trentaine de pages. En outre, l'article 9 de cette loi stipule que, pour les fins de la présente loi, le Gouverneur général en conseil peut édicter tous règlements utiles à la tenue efficace du plébiscite, et ainsi de suite. Et puis d'après le paragraphe (3) de l'article 9:

> Tous les règlements établis sous le régime de la présente loi ont la même force et le même effet que s'ils y étaient édictés.

Ordinairement, les articles de ce genre comportent une disposition stipulant que les règlements établis par la suite ne doivent pas être incompatibles avec la loi elle-même. Mais il n'y a ici aucune clause restrictive de cette nature. Le miinstre ne m'a pas écouté. Il vient d'engager une conversation très absorbante avec les deux messieurs assis devant son pupitre. Ce conciliabule était peut-être très intéressant mais je crois que, pour le moment, l'étude des articles de ce bill est plus importante. Je viens de faire observer qu'il n'y a pas de limites au nombre de règlements que le Gouverneur en conseil peut édicter en vertu de cette loi. Il peut même adopter des règlements incompatibles avec la loi.

L'hon. M. McLARTY: Si l'honorable député veut bien se reporter au paragraphe (2) de l'article 9, il y verra une disposition restrictive.

M. MacINNIS: Le paragraphe (2) se lit comme suit:

> Ces règlements doivent, autant que possible...

Cela est plutôt vague, n'est-ce pas?

> ...se conformer aux dispositions de la loi des élections fédérales, 1938, avec les additions et modifications qui peuvent être jugées nécessaires et comprendre des dispositions spéciales pour la réception des votes des votants militaires du Canada.

Si les règlements étaient inclus dans ces deux volumes, et s'ils avaient été soumis au comité, nous ne pourrions alors nous y opposer trop fortement, mais nous adoptons en ce moment une brève loi donnant au gouverneur en conseil le pouvoir d'étendre la portée de ladite loi dans la mesure qu'il juge nécessaire. Comme je l'ai déjà fait remarquer, la phrase habituelle, "des règlements non incompatibles

avec la présente loi", n'est pas incluse dans le présent article. Je soutiens que c'est là un pouvoir trop vaste à conférer à un gouvernement, surtout à un gouvernement qui prétend continuellement qu'il appartient au Parlement d'en décider. Assurément, ce n'est pas le Parlement qui décide dans le cas actuel. Le Parlement obtient une simple idée de la loi, tandis que le gouvernement se réserve le pouvoir d'en étendre la portée dans la mesure qu'il jugera nécessaire.

L'hon. M. McLARTY: Puis-je dire un mot en réponse aux remarques de l'honorable député de Vancouver-Est, et particulièrement en ce qui a trait à l'addition des mots "non incompatibles avec la présente loi." A mon sens, l'addition de ces mots ne signifierait pas grand'chose. Il songe probablement, je crois, au fait que les règlements ne seraient pas incompatibles avec la loi des élections qui contient ces règlements. L'intention de prévoir ce point est clairement exprimé au paragraphe (2) de l'article 9 qui dit:

Ces règlements doivent, autant que possible...

M. MacINNIS: Jusqu'où peut aller "autant que possible"?

L'hon. M. McLARTY: Aussi près qu'on peut en se rappelant que dans un cas il s'agit d'élections, dans l'autre, d'un plébiscite. En d'autres termes, dans le cas actuel, il n'y a pas de candidats et les variations s'imposent en raison de circonstances différentes. C'est là l'article qui fut inséré dans la loi de 1898. Si mon honorable ami parle de sanctions, je dois lui dire qu'il n'existe, sous le régime des règlements, aucune sanction qui n'ait reçu l'approbation du Parlement. En d'autres termes, l'objection soulevée contre l'imposition de peines sans la sanction du Parlement ne s'applique pas dans ce cas. On n'a, je crois, aucunement l'intention de modifier les règlements déjà soumis au comité spécial de cette Chambre sauf, au besoin, pour donner suite aux engagements pris envers le présent comité ce soir.

M. GLADSTONE: Je reviens un instant à la question des heures de votation. Aux élections fédérales, provinciales et municipales, le vote enregistré entre huit et neuf heures du matin est insignifiant; de fait, une faible proportion des votes est enregistrée dans la matinée. Huit heures du matin à huit heures du soir constitue une longue journée. La rémunération accordée aux sous-officiers rapporteurs et secrétaires du scrutin sera diminuée dans le cas du présent plébiscite, et, comme bon nombre de gens qu'on pouvait employer autrefois travaillent maintenant à des occupations de guerre, il se peut qu'on ait quelque difficulté à trouver l'aide nécessaire. Il serait particulièrement pénible pour des femmes occupant semblables emplois d'accomplir une journée de travail de douze heures. Je suis d'avis qu'il conviendrait mieux de tenir le plébiscite à partir de neuf heures. Il n'est pas nécessaire de compiler les rapports le soir même du scrutin comme dans les élections. A mon avis une journée de onze heures serait préférable.

L'hon. M. HANSON: Je désire savoir pourquoi le Gouvernement a décidé que le vote des militaires serait compté en bloc. Lors des dernières élections fédérales, ce vote a été compté en tenant compte des circonscriptions. Nous de ce côté-ci de la Chambre sommes d'avis qu'il importe de savoir comment les militaires auront voté selon chaque circonscription. J'aimerais savoir comment ont voté ceux de mes commettants qui sont dans l'armée. Si l'on compte en bloc le vote des militaires, on ne pourra savoir comment se répartissent les sentiments des soldats à cet égard. On ne nous a donné aucune raison valable à l'appui de cette façon de procéder et je ne crois pas qu'on puisse nous en donner une seule. Je prie le ministre d'étudier ce sujet plus à fond. J'aurai une observation à formuler sur le paragraphe (3) lorsqu'il m'aura fourni une explication.

L'hon. M. McLARTY: La seule raison avancée à l'appui de la mesure, c'est de rendre le plus pratique possible le plan relatif au vote des soldats. Dans une élection ordinaire où des candidats se sont présentés devant l'électorat, il serait nécessaire de connaître le vote par circonscription, mais dans le cas du plébiscite il s'agit uniquement d'une réponse dans l'affirmative ou dans la négative. Comme je l'ai dit l'autre jour, on se propose de réunir les votes par groupes de 500, d'enlever l'enveloppe intérieure et de la déposer dans la boîte du scrutin. Je me demande si le renseignement que désire l'honorable représentant justifie la peine que son obtention nécessiterait. Aucune subtilité n'empêchait d'agir autrement. Il s'agissait tout simplement d'accommoder la population.

L'hon. M. HANSON: Les raisons apportées par le ministre peuvent valoir pour les circonscriptions, mais il en est autrement pour les provinces. Pourquoi le scrutin ne serait-il pas résumé par province? Ce serait chose relativement facile. J'invite le ministre à étudier ce point, quand il s'agira des règlements.

L'hon. M. McLARTY: Je l'étudierai volontiers. J'ignore quelles seraient au juste les conséquences, mais il paraîtrait certainement plus simple de procéder par provinces plutôt que par circonscriptions.

L'hon. M. HANSON: Ce serait du moins un compromis.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député peut être certain que le point sera pris en considération.

L'hon. M. HANSON: C'est à peu près tout ce que je puis demander. Quant à la question de promulguer des règlements par décret du conseil, j'ai fait observer depuis longtemps déjà la fausseté du principe d'établir de tels règlements.

L'autorité d'en promulguer qui ont un caractère instructif et interprétatif est très admissible, et c'est le principe que l'on trouve dans la loi des élections. Voici le paragraphe 2:

> Ces règlements doivent, autant que possible, se conformer aux dispositions de la loi des élections fédérales, 1938, avec les additions et modifications qui peuvent être jugées nécessaires, et comprendre des dispositions spéciales pour la réception des votes des votants militaires du Canada.

Ces règlements contiendront nécessairement d'importantes dispositions. Ils pourront être modifiés n'importe quand. Seront-ils définitifs? Une fois proclamés, ils pourront encore subir des modifications. Je ne prétends pas qu'on les modifierait pour des fins inavouées; il serait peut-être nécessaire de les modifier afin de les rendre parfaitement opérants. C'est justement en quoi les règlements de ce genre sont dangereux et je désire protester de nouveau contre cette manière d'agir. Sous l'empire de la loi des élections, les règlements contiennent surtout des directives ou des instructions. Ce sont les règlements qui contiennent la plus grande partie de la loi relative à la tenue du plébiscite tant chez les civils que chez les soldats. La mesure que nous étudions en ce moment est un projet de loi qui accorde des pouvoirs, et rien d'autre, sauf certaines réserves concernant les qualités requises, l'inhabilité à voter, le caractère des bulletins et le reste. Toutes ces questions sont régies par des règlements qui ne sont pas soumis au Parlement. Ce sont des règlements qui ont force de loi et ils sont donc condamnables. Je ne désire pas retarder l'adoption du bill, mais je signalerai que c'est la troisième fois que j'appelle l'attention du comité sur le caractère pernicieux de ce principe législatif. Pour un gouvernement qui s'élevait contre le régime des décrets ministériels, comme le parti libéral l'a fait de 1930 à 1935,, ceci représente un changement radical d'opinion. Cela est mauvais, mais je ne puis espérer que mes protestations seront de quelque utilité.

M. GRAYDON: Puis-je demander quelques explications au ministre sur un point qui a trait à la nomination des recenseurs, des sous-officiers rapporteurs et des greffiers de scrutin? Est-ce que les règlements relatifs à ces nominations suivent sous tous rapports les nominations faites en 1940 en vertu de la loi des élections fédérales? Sil en est ainsi, j'aimerais poser cette autre question. Je n'ai pas l'article sous la main mais je me rappelle que la loi renferme un article spécial qui autorise le directeur général des élections, lorsqu'il y a une population flottante et pour d'autres raisons particulières, à déclarer qu'une certaine municipalité ou division est une agglomération urbaine dans ce qui serait autrement une circonscription rurale. Au cours des élections de 1940, on a créé un certain nombre de ces municipalités urbaines en vertu de la latitude accordée au directeur général des élections. A ce sujet, je demanderais au ministre si pour la tenue du plébiscite on suivra la procédure adoptée lors des élections de 1940 relativement à la création de ces municipalités urbaines dans les divisions rurales, ou est-ce qu'il faudra qu'une personne demande au directeur général du plébiscite de faire une division urbaine d'une division qui en 1940 était rangée dans la catégorie des divisions rurales?

L'hon. M. McLARTY: Je crois savoir que la procédure insérée dans les règlements est la même que celle qui fut adoptée pour les élections de 1940.

M. GRAYDON: Cela veut-il dire qu'il nous faudra de nouveau demander qu'une certaine partie d'une circonscription rurale soit déclarée urbaine même si on l'a fait lors des élections de 1940, après avoir présentée la preuve requise?

L'hon. M. McLARTY: Je crois qu'il ne sera pas nécessaire de répéter la demande, et toute division qui était urbaine en 1940 le sera également pour les fins du plébiscite.

M. MacNICOL: Il y a déjà quelques jours les journaux ont rapporté que les habitants des Territoires du Nord-Ouest, en particulier de l'établissement de Yellowknife, seraient admis à voter au plébiscite, mais je ne vois rien à ce sujet dans le bill.

L'hon. M. McLARTY: Il en est question à l'alinéa *d*) de l'article 2.

M. SHAW: Je ne veux pas prolonger inutilement le débat, mais j'ai l'impression que jusqu'ici on n'a pas dit un seul mot d'une question qui devrait être étudiée. Je ne suis pas certain que les observations que je vais faire se rattachent à l'article 9, mais si elles ont trait à quelque disposition de la loi, c'est bien à l'article 9. Je veux parler de la question d'une campagne d'éducation et des règlements qui pourraient être établis au sujet d'une campagne entreprise par le Gouverne-

ment. Il y a quelques semaines, les journaux nous ont laissé entendre que le Gouvernement envisageait alors la possibilité de retenir du temps sur le réseau de Radio-Canada, comme il l'a fait au cours de la dernière campagne électorale, et que certaines périodes seraient accordées aux divers groupes de la Chambre afin de leur permettre d'exposer aux Canadiens leurs vues sur le plébiscite. Je ne crois pas que cette question ait été discutée depuis, mais si le Gouvernement se propose d'adopter cette ligne de conduite, il convient de ne pas oublier certaines choses.

Tout d'abord, si les fonds sont pris dans le trésor public et servent à lancer une campagne d'éducation destinée à renseigner les gens, le temps à la radio ne devrait pas être accordé seulement aux chefs du Gouvernement, mais aussi à tous les groupes de la Chambre et, je dirai même, en quantité égale. Je voudrais demander au secrétaire d'Etat si le Gouvernement a l'intention de retenir du temps sur le réseau de la Société Radio-Canada en vue d'entreprendre une campagne d'éducation; dans le cas de l'affirmative, quelle méthode se propose-t-il d'adopter pour accorder du temps aux divers groupes de la Chambre?

L'hon. M. McLARTY: En réponse à mon honorable ami, il faut me contenter de dire que, jusqu'à présent, aucune considération n'a été accordée au point qu'il soulève, mais je ne doute pas que s'il est mis à l'étude, on tiendra compte de ses observations.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'article 9 dit que les règlements concernant la tenue du plébiscite seront, autant que possible, conformes aux dispositions de la loi des élections fédérales. Suivra-t-on, dans l'organisation du rouage nécessaire à la tenue du scrutin la procédure que fixe la loi des élections fédérales? Je songe au choix des officiers rapporteurs des différentes circonscriptions. Aura-t-on recours aux officiers rapporteurs de 1940, ou le Gouvernement songe-t-il à établir une nouvelle liste? Le Gouvernement a-t-il songé a demandé à la Légion canadienne et à d'autres organismes nationaux de soumettre des propositions? Je demanderai de plus au ministre comment il se propose de choisir les sous-officiers rapporteurs des divers bureaux de votation. Durant les élections de 1940, des cercles sociaux et nombre d'autres organismes offrirent volontairement leurs services, et je suis sûr qu'il sera possible d'obtenir nombre de volontaires en la présente occasion. Le gouvernement se propose-t-il d'accepter les services de volontaires, ou se propose-t-il d'établir tout un rouage électoral basé sur les faveurs politiques? Le public, j'en suis sûr, n'aimera pas que, durant la guerre, on dépense un million et demi de dollars distribués en grande partie à des amis politiques. Si la Légion canadienne, les cercles sociaux et d'autres organismes qui s'occupent d'œuvres sociales étaient consultés, je suis sûr qu'ils se feraient un plaisir de formuler des propositions et peut-être leurs membres seraient-ils prêts à offrir volontairement leurs services pour la tenue du plébiscite. Comment le rouage électoral fonctionnera-t-il?

L'hon. M. McLARTY: Nous avons l'intention d'employer les mêmes officiers rapporteurs qu'en 1940. Des changements s'imposent sans doute sous le régime de l'article 8 de la loi des élections. Les officiers rapporteurs nomment les sous-officiers rapporteurs et ces derniers choisissent les secrétaires du scrutin. La proposition de l'honorable député est une de celles qu'on avait signalées à l'attention du comité, je veux dire l'avantage d'utiliser toute l'aide bénévole qu'on pourra obtenir et je crois qu'on prend des mesures pour l'employer.

L'hon. M. HANSON: Cela signifie simplement que tous les officiers rapporteurs sont des partisans politiques. Il en est ainsi maintenant. Au Nouveau-Brunswick, ils sont tous des partisans du Gouvernement et seront rémunérés par l'Etat. Ils feront des nominations inspirées par l'esprit de parti. Dans le plupart des cas, ils ont été choisis à cause de leur allégeance politique, non à cause d'une compétence particulière. Et les officiers rapporteurs nommeront les sous-officiers rapporteurs qui seront aussi des créatures politiques ainsi que les secrétaires des bureaux de scrutin.

On s'est efforcé avant les dernières élections fédérales d'opérer jusqu'à un certain point le partage des nominations des officiers rapporteurs. Dans certaines circonscriptions, il y avait je crois une répartition. Mon collègue me dit qu'il en était ainsi. Dans les régions rurales de ma circonscription, l'officier rapporteur a refusé absolument de nommer un homme de mon choix. Dans une ville ou dans un district urbain, une disposition de la loi prévoyait, je crois, une répartition sur une base de 50 p. 100 ou quelque chose de ce genre. Il s'agit ici, naturellement, de faveurs politiques et le Gouvernement doit s'éloigner autant que possible de cette pratique dans le cas présent, s'il désire que la population réponde par l'affirmative à la question soumise dans le plébiscite. J'entends des rires. Je parle très sérieusement. Plus la mesure sera entachée de favoritisme, moins la population sera prête à appuyer le Gouvernement.

Une VOIX: C'est exact.

L'hon. M. HANSON: J'en suis sûr.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je crois que la déclaration qu'a faite le ministre causera beaucoup de désappointement. Malgré qu'il ait essayé de la rendre aussi agréable que possible, il n'en reste pas moins, comme l'a dit le chef de l'opposition, que la politique va jouer son rôle dans l'organisation relative à la tenue du plébiscite. C'est là une nouvelle que la population n'appréciera pas beaucoup. Une des entreprises les mieux réussies a été menée sur une base de collaboration, volontaire dans la plupart des cas; je veux parler de l'inscription à laquelle on procéda en juin ou juillet 1940, pendant une période de trois jours, et dont le coût s'est établi à moins de $900,000. Le coût en a été aussi bas parce que des centaines de personnes, sans distinction de partis politiques, de race ou de croyances, ont offert gratuitement leurs services, sachant qu'elles accomplissaient ainsi un devoir national. On devrait tirer parti, cette fois encore, de ce concours. Mais, apparemment, il en sera autrement. Il en est qui sont contre le plébiscite actuellement; leur opposition deviendra bien plus forte s'ils ont des raisons de croire que les deniers publics servent surtout à favoriser les amis politiques. C'est la conséquence que j'entrevois. Les officiers rapporteurs pourraient fort bien être les mêmes que ceux des élections de 1940, pourvu que les sous-officiers rapporteurs soient choisis indépendamment de leurs affiliations politiques. Pourquoi ne formerait-on pas des comités sans attaches politiques composés de représentants de tous les groupes de la collectivité, ce qui placerait le district sur un pied de collaboration? Mais si tous les groupes parlementaires, répondant à l'invitation que leur en a faite le premier ministre, travaillent à obtenir de la population canadienne un verdict nettement affirmatif pendant que toute l'organisation présente un caractère exclusivement politique, les efforts s'accorderont bien mal et toute la population en conservera une triste impression. Il ne suffit pas de demander ici et là le concours des bonnes volontés; il faut ou bien tout organiser indépendamment de la politique et constituer des comités indépendants de la politique dans les différents districts, ou bien nous en tenir aux déclarations du ministre, et toute l'affaire deviendra l'assiette au beurre politique. Cette dernière éventualité créera beaucoup de désappointement parmi la population.

L'hon. M. HANSON: A ce même propos, je désire ajouter un mot avant que le premier ministre prenne la parole. Il y a la position d'énumérateur, la plus importante de toutes, parce qu'elle commande le meilleur revenu. Ces positions iront-elles exclusivement à des amis politiques? J'invite le premier ministre à considérer ce point, s'il veut favoriser la marche du plébiscite.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux simplement vous dire que je ne regretterais rien tant que l'emploi du plébiscite comme instrument de favoritisme politique. Je suis de l'avis de ceux qui prétendent que cette manière d'agir empêcherait absolument d'obtenir la collaboration voulue. Je n'en vois pas la nécessité et je mépriserais au plus haut point une telle méthode. Je n'ai pas entendu ce que le secrétaire d'Etat a dit, mais je suis convaincu qu'il ne songeait à rien de tel. Il a fait allusion, je crois, à la nomination des officiers rapporteurs et il est inévitable que certains d'entre eux soient déjà bien connus.

Mais quand il s'agit de choisir les personnes qui exerceront les fonctions d'énumérateur, que le chef de l'opposition a mentionnées, je ne vois pas du tout pourquoi les divers partis représentés à la Chambre ne s'entendraient pas afin que chacun se rende compte de notre désir que la tenue du plébiscite soit empreinte d'une impartialité absolue. Personnellement, il me semble que les citoyens canadiens devraient être fiers de l'occasion d'offrir leurs services gratuitement, sinon dans tous les cas, du moins dans la plupart. J'ai mentionné l'autre soir qu'il serait bon d'avertir ceux qui seront nommés aux divers postes que bien qu'ils aient droit à une rémunération pour leur travail, le Gouvernement serait heureux s'ils la refusaient par patriotisme et comme contribution à cette partie de notre effort de guerre. Je suis persuadé que ce n'est pas trop demander des personnes les mieux qualifiées à remplir les divers postes prévus par ce projet de loi. A cet égard, les travailleurs bénévoles devraient être aussi nombreux que le permet un travail efficace et la collaboration de tous les partis devrait être aussi complète que possible. Pour le règlement des détails, les chefs des divers groupes pourraient conférer. C'était certes le sentiment général, chaque fois que j'ai entendu discuter la question et quand je l'ai discutée une fois avec mes collègues. On a mentionné une élection récente au sujet de laquelle les énumérateurs ont été choisis par les divers partis, les uns appartenant à un parti, les autres à un autre.

L'hon. M. HANSON: C'était uniquement, je crois, dans des régions urbaines.

Le très hon. MACKENZIE KING: Seulement dans les régions urbaines.

L'hon. M. STIRLING: Et dans les régions rurales, on a procédé de l'ancienne façon, comme le prévoient les règlements en question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous devons chercher à innover quant au plébis-

cite proposé, si nous le pouvons. En tout cas, je n'hésite pas du tout à exprimer un avis catégorique à ce sujet. Je déplorerais que la chose devienne en aucun sens du mot une affaire de favoritisme politique. Je n'épargnerai rien pour engager ceux qui auront à s'occuper de la tenue du plébiscite à faire en sorte que ce soit autant que possible une entreprise bénévole dirigée de façon à rallier la collaboration maximum de tous les partis, avec l'entente que l'on veut rendre le plébiscite aussi équitable et honnête que possible.

L'hon. M. ROWE: Je suis heureux d'abonder dans le sens du premier ministre, quand il prend cette attitude. Voudra-t-il exhorter le directeur du scrutin à employer comme scrutateurs, partout où c'est possible, des anciens combattants de la dernière grande guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING: La proposition est excellente.

Je ne veux pas engager la responsabilité du ministre chargé de piloter le bill, ni celle d'aucun autre de mes collègues, sans m'entendre au préalable avec eux, mais la proposition de l'honorable député me sourit beaucoup et j'ai raison de croire qu'elle provoquera également d'autres adhésions.

M. COLDWELL: Je voudrais que le premier ministre fasse en sorte que l'on procède autant que possible sans esprit de parti. Evidemment, l'esprit de parti n'en est pas tout à fait absent mais tâchons d'obtenir autant que possible le consentement de tous les partis à la nomination des fonctionnaires. A l'heure actuelle les officiers rapporteurs sont pour la plupart, sinon tous, nommés par des libéraux et, je crois, libéraux eux-mêmes. S'il en est ainsi, laissons-les à leurs postes mais procurons aux autres partis politiques l'avantage de nommer soit le sous-officier rapporteur, soit encore, le secrétaire du scrutin.

J'estime que nous pourrions obtenir alors une grande mesure de collaboration, vu que le Gouvernement nommerait les officiers rapporteurs. Les autres officiers pourraient être nommés alternativement par les partis politiques intéressés ou représentés dans chaque circonscription. A mon sens, ce devrait être la règle, quand c'est possible, non seulement en ce qui concerne cette question-ci, mais d'autres aussi, pendant la guerre. Il existe dans des circonscriptions représentées par des députés qui ne siègent pas sur les banquettes ministérielles, beaucoup de mécontentement, au sujet du favoritisme politique mesquin qui se révèle ici et là et qui entrave l'effort de guerre. Je crois que le premier ministre désire sincèrement éviter cela. Il ne tient pas à ce que cela se produise pendant la guerre; c'est ce qu'il a dit au début du conflit et je prends sa parole. Cependant, dans ma province de Saskatchewan on critique beaucoup les nominations d'ordre politique faites à des postes d'inspecteurs et autres. Si nous nous efforcions de réaliser la chose par entente entre tous les partis, nous contribuerions fort à établir l'union chez les gens et à obtenir un vote nombreux et qui aurait plus de chance de concorder avec le vote que le premier ministre désire pour le plébiscite, soit un vote affirmatif. Je suis fort en faveur de chercher à éliminer ce genre de politique de notre effort de guerre.

L'hon. M. HANSON: La déclaration du premier ministre me rassure et je le remercie d'être allé aussi loin qu'il l'a fait. L'officier rapporteur est en tout le pivot et s'il ne reçoit pas ordre de se conformer aux instructions, il ne le fera pas dans bien des cas. Je me souviens de m'être efforcé, à la dernière élection, d'obtenir d'un officier rapporteur l'élimination d'un certain subalterne qui, selon moi, n'avait pas les qualités requises. Je crois me souvenir que je suis allé jusqu'à télégraphier au directeur général des élections. Le directeur général a fait ce qu'il a pu, mais il n'avait pas l'autorité voulue. Je propose au premier ministre d'exiger une revue de la liste de tous les officiers rapporteurs, car en fin de compte se sont eux qui sont maîtres de la situation et s'ils sont animés de l'esprit de parti, il est difficile d'éliminer cet esprit chez les subalternes.

M. MacNICOL: A l'époque de l'inscription nationale, le ministre qui en avait la charge, et qui était, je crois, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) a été, je puis dire, fort raisonnable. Dans ma circonscription—et je crois pouvoir en dire autant des autres villes grandes et petites, bien que je ne puisse parler au nom de la population rurale—j'ai constaté que ses méthodes ont été absolument justes. Dans Davenport, on a choisi les employés parmi les libéraux et les conservateurs parce que seuls ces deux partis avaient eu des candidats dans cette circonscription aux élections précédentes. Dans quelques autres circonscriptions où trois partis avaient eu des candidats aux élections précédentes, on a choisi les employés selon une règle analogue. Je suis heureux d'entendre des honorables députés appuyer la recommendation que j'ai faite à l'époque de l'adoption de la loi des élections fédérales. J'ai alors demandé instamment que le Gouvernement nommât l'officier-rapporteur dans les circonscriptions et que l'opposition, ou les autres partis, selon le cas, choisissent les greffiers, et j'ai été fort désappointé de voir rejeter cette demande. Afin de faire disparaître les causes de favoritisme politique, j'ai demandé que le Gouvernement nommât l'officier-rapporteur et le sous-officier-

rapporteur des bureaux de votation, et que l'opposition ou le candidat du parti ayant obtenu le plus grand nombre de votes après le vainqueur nommât le greffier. Je suis heureux que d'autres honorables députés réclament la même chose. J'espère qu'advenant une modification de la loi électorale on suivra ce conseil.

M. CLEAVER: Je désire appuyer ceux qui demandent que le plébiscite soit tenu sans aucune considération de parti. J'irai plus loin. Je demande qu'on ne se désintéresse pas de cette affaire en se contentant d'espérer un certain résultat. Le ministre de qui relève le directeur général des élections devrait lui donner des instructions explicites et lui ordonner que tous les officiers-rapporteurs, leurs adjoints et les greffiers soient nommés sans qu'aucune considération de parti entre en ligne de compte, c'est-à-dire que, dans toutes les circonscriptions, chacun des grands partis politiques qui y comptent un grand nombre d'adhérents nomme la moitié des officiers rapporteurs et la moitié des greffiers. En outre, ce travail ne devrait être accompli qu'à titre bénévole et comme service de guerre. Lors de l'inscription nationale la chose s'est faite selon un principe d'égalité absolue dans ma circonscription. Le parti conservateur et le parti libéral ont désigné chacun la moitié des fonctionnaires, et tous ont accompli la besogne sans que le Gouvernement ait eu rien à payer, pas même pour la location des salles. Les choses devraient se passer ainsi dans le cas actuel. Tout le travail que comportera le plébiscite devrait être confié à des collaborateurs bénévoles, de façon qu'il n'en coûte rien au Gouvernement, sauf pour les travaux d'impression, bien entendu.

M. CASSELMAN: Je remarque une difficulté. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les règlements, mais en parcourant les instructions relatives à l'application de la loi des élections fédérales, on peut constater que l'officier rapporteur en chef désigne le sous-officier rapporteur mais qu'il n'a rien à voir dans la nomination du greffier d'élection. Le droit de nommer celui-ci appartient au sous-officier rapporteur. Si j'en parle, c'est que j'ai eu l'occasion de m'en assurer lors des dernières élections. Je m'étais entendu avec l'officier rapporteur en chef du district, mais notre entente n'a eu aucune suite du fait qu'on m'a signalé au dernier moment que d'après la loi, il n'avait rien à voir dans la nomination du greffier, ce soin étant laissé au sous-officier rapporteur. Ces règlements, fondés sur ceux qui concernent l'application de la loi des élections, créeront une situation comme celle qui découle de l'application de la loi des élections, et à moins qu'une modification ne soit apportée, je ne vois pas comment une répartition pourra être faite quant à la nomination des greffiers.

M. WHITE: Permettez-moi une observation au sujet des paroles du premier ministre touchant les nominations faites sans distinction de parti. A moins que l'on n'observe les instructions, le résultat ne différera pas de l'état de choses créé lors du recensement, car le ministre du Commerce avait alors donné instructions aux commissaires du recensement dans chaque division de faire les nominations sans égard aux attaches de partis et en les répartissant entre les principaux partis du pays. Il avait aussi déclaré que la préférence devait aller aux anciens combattants, et ainsi de suite. Le commissaire du recensement de ma circonscription a refusé de répondre à ma lettre et de me donner aucun renseignement. Je lui ai soumis une liste se rapportant à chacun des arrondissements. Il a refusé de nommer un seul de mes candidats et, dans le village que j'habite, il a nommé quelqu'un qui, à titre d'objecteur de conscience, s'était fait exempter du service militaire en 1914. J'ai communiqué avec le ministre du Commerce qui s'est déclaré vivement ému de ma lettre et m'a assuré qu'il s'occuperait immédiatement de l'affaire. Je n'en ai pas eu d'autres nouvelles et celui qui était objecteur de conscience en 1918 a effectué le recensement dans mon village. A moins que l'on ne donne des instructions et qu'elles ne soient respectées et que l'on ne veille à les faire observer il n'y aura là qu'un trompe-l'œil tout comme lors du recensement. J'invite le comité à voir à ce que les anciens combattants et les anciens combattants seulement là où ils sont disponibles soient nommés énumérateurs, sous-officiers rapporteurs et greffiers.

M. ROSS (Souris): Il m'a fait plaisir d'entendre le premier ministre s'exprimer comme il l'a fait. Durant le recensement, ce qui est arrivé à un honorable préopinant m'est également arrivé dans ma circonscription: on a complètement ignoré les listes que nous avions soumises. Au moment de l'inscription nationale, le ministre des Services nationaux de guerre de l'époque nous a donné d'excellents conseils, mais dans ma province deux honorables députés seulement les ont mis en pratique. Dans les quatorze autres circonscriptions la nomination du registraire et du sous-registraire s'est faite dans les cadres du parti. Le ministre devra donc y voir personnellement et donner des instructions précises s'il veut éliminer l'ingérence du parti. La Légion canadienne s'est engagée, me dit-on, à faire tout en son pouvoir pour assurer un vote considérable et affirmatif. Il sied au

ministère, je crois, d'employer autant que possible les membres de cette association qui ne dédaignerait probablement pas un peu d'assistance.

M. ROEBUCK: Cette question de favoritisme politique me rappelle un vieux dicton:

The devil was sick,—the devil a monk would be;
The devil was well,—the devil a monk was he.

M. DOUGLAS (Weyburn): Comment vous sentez-vous?

M. ROEBUCK: Très bien. J'ai vu les honorables vis-à-vis à l'œuvre en maintes occasions, et je n'ai encore jamais vu les conservateurs faire quoi que ce soit, quand ils étaient au pouvoir, sans rester strictement dans les cadres du parti.

L'hon. M. HANSON: Quand nous étions au pouvoir, dans ma circonscription, le shérif à ma demande a été nommé officier rapporteur. C'est un vieux libéral mais un homme honnête.

M. ROEBUCK: L'honorable député fait exception. Au moment de l'inscription nationale, on s'est entendu à l'amiable à Toronto afin de répartir les emplois. J'ai respecté cette entente à la lettre, jusqu'à l'ultime limite. J'ai nommé le président, je crois, ou le secrétaire de l'association conservatrice en qualité d'adjoint au registraire, et ce monsieur a eu l'amabilité de me dire que le travail avait été effectué en faisant abstraction de toute considération d'ordre politique. Malheureusement il n'en a pas été ainsi dans quelques-unes des circonscriptions où les honorables députés d'en face présidaient; ils y ont appliqué des considérations de parti à notre détriment dans toute la mesure de leurs forces. Les honorables députés de l'opposition peuvent très bien afficher des sentiments élevés, mais ils ne détiennent pas le pouvoir. J'espère que si, jamais ils prennent la direction...

L'hon. M. ROWE: Nous ne tiendrons pas un plébiscite.

M. ROEBUCK: ...des affaires ils se rappelleront les déclarations exaltées qu'ils font présentement. Il se peut que ça ne soit pas avant longtemps, et ainsi il n'y a peut-être pas lieu de nous arrêter à cela.

J'aimerais aborder une autre question. Il est fort bien de parler de patriotisme et de consacrer du temps à la chose publique et le reste. Le peuple le fait et j'espère que la chose se pratiquera sur une grande échelle dans la circonscription que je représente. Tout de même je suis certain que si nous demandons aux pauvres gens, aux gens très pauvres, de la plupart des circonscriptions, de donner leur temps gratuitement, tandis que nous rémunérons tous les autres pour la pleine valeur des services rendus...

L'hon. M. HANSON: Y compris nous-mêmes.

M. ROEBUCK: Y compris nous-mêmes et le chef de l'opposition...

L'hon. M. ROWE: Il gagne son indemnité.

M. ROEBUCK: ...on nous critiquera pour le mal que nous nous donnons. Je ne vois pas pourquoi les pauvres gens seraient les seules personnes auquelles nous demanderions de donner leur temps gratuitement. Alors qu'on a vu, au début des hostilités, les manufacturiers refuser de restreindre leurs profits à 5 p. 100, je ne suis guère en faveur de demander au simple particulier, qui a peut-être besoin de sa rémunération, de donner gratuitement sa journée de travail. S'il désire le faire, très bien; mais je n'approuve pas qu'on fasse pression sur lui et qu'on exploite son patriotisme.

(L'article est adopté.)

L'article 10 est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'ORATEUR: Quand ce bill sera-t-il lu la troisième fois?

L'hon. M. HANSON: A la prochaine séance de la Chambre.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Vien.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

42. Subvention au Comité international de la Croix-rouge, $10,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cet article du budget est mis en délibération ce soir simplement dans le but d'en saisir le comité des subsides. On peut réserver ce crédit.

(Le crédit est réservé.)

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aimerais, si la chose est possible, que la Chambre aborde l'étude d'un autre crédit...

L'hon. M. HANSON: Vous en avez trois maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit simplement de fournir aux ministres qui se trouveront ici jeudi ou vendredi l'occasion de mettre leurs crédits en discussion. Si mon honorable ami ne s'y oppose pas, je voudrais qu'on mette en délibération un crédit du ministère des Postes...

MINISTÈRE DES POSTES

249. Pensions et autres indemnités.—Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du gouverneur en conseil, $5,000.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

ACCORDS COMMERCIAUX

CHILI, BRÉSIL ET ARGENTINE—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE CES TRAITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire faire étudier l'article 9 du *Feuilleton*, puis les deux projets de résolutions inscrits sous la rubrique des avis de motion du Gouvernement relativement aux accords de commerce entre le Canada et les républiques de l'Amérique du Sud. La question a été étudiée à fond, je crois, et si l'article appelé a été réservé c'est pour une raison spéciale qui ne vaut plus en ce moment.

Je propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Chili, signée le 10 septembre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Passons maintenant aux avis de motions du Gouvernement, le premier relativement à l'accord de commerce entre le Canada et le Brésil, et l'autre, à l'accord de commerce entre le Canada et l'Argentine. On se souviendra que ces deux projets de résolutions ont été étudiés en même temps que celui de l'accord de commerce entre le Canada et le Chili. Je propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Brésil, signée le 17 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la République Argentine, signée le 2 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé les conventions commerciales conclues avec le Chili, le Brésil et la république de l'Argentine et pour leur demander de les approuver.

(La motion est adoptée.)

(Sur la motion de M. Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures 54 minutes du soir.)

Mercredi 4 mars 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

RESSORTISSANTS JAPONAIS

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau de la Chambre un exemplaire du décret du conseil constituant la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et en indiquant les attributions et fonctions ainsi qu'un exemplaire du décret énumérant les membres du comité consultatif de ladite commission.

L'hon. GROTE STIRLING: Seront-ils consignés aux *Procès-Verbaux*?

Le très hon. MACKENZIE KING: On en a fait la demande. Je prie M. l'Orateur de donner les instructions voulues au greffier de la Chambre.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

*ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS—SASKATCHEWAN

M. CASTLEDEN:

1. Quel est le nombre de soldats-colons qui se sont établis en Saskatchewan sous la direction de la Commission d'établissement des soldats?

2. Quelle était la dette totale primitive des colons envers la Commission d'établissement des soldats?

3. Combien de ces premiers colons sont encore établis sur les terres?

4. Quelle était la dette primitive de ces colons qui sont encore sur les terres?

5. Quelle est la remise totale versée par ceux qui sont encore sur les terres?

6. Quelle est la dette actuelle de ceux qui sont encore sur les terres?

L'hon. M. CRERAR: Je désire faire une observation au sujet de la réponse à cette question. Vu le travail considérable qu'entraînerait la préparation des réponses aux questions nos 4 et 5, le directeur de l'établissement des soldats a communiqué, me dit-on, avec l'ho-

norable député intéressé, à la suite de quoi il a opéré dans l'ensemble des comptes un sondage qui donnera probablement une idée assez juste de la situation générale. Sous cette réserve, la réponse est la suivante:

1. 6,164.

2. Terrains, $14,044,899.88; défrichement, $834,755.50; améliorations d'un caractère permanent, $3,011,253.57; animaux de ferme et matériel $7,685,423.06. Total, $25,576,332.00.

3. 2,308.

4. Le total, dans 750 cas seulement, est de $2,859,837.95.

5. Dans les 750 cas mentionnés à la réponse précédente, le total est de $1,508,534.69.

6. La dette s'établissait au 31 janvier 1942 à $3,864,905.40.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—CONTRATS ACCORDÉS EN 1941

M. MAYBANK:

1. Quelle a été la valeur totale de tous les contrats,—les contrats importants seulement,—de munitions et de fournitures de guerre accordés au Canada en 1941?

2. Comment s'est faite, par province, la répartition de ces contrats?

L'hon. C. D. HOWE:

1. $1.641,853,758.00.

2. Il est impossible de donner, par province, la valeur en argent des marchés accordés de façon à indiquer convenablement l'étendue dans laquelle chaque province participe aux contrats de guerre. Un marché acordé à une société située dans une certaine province peut nécessiter la fabrication ou l'achat de pièces chez des sociétés situées dans d'autres provinces. De même, certains marchés peuvent être accordés à des sociétés dont le siège social et l'administration sont dans une province alors que ses usines de production sont situées dans une autre ou plusieurs autres provinces.

MUNITIONS POUR MITRAILLEUSES BREN ET TANKS VALENTINE

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Combien coûte à l'Etat chaque mitrailleuse Bren?

2. Combien coûte chaque canon 25?

3. Quel est le coût de chaque char d'assaut Valentine?

4. Que coûte chaque obus de chacune des dimensions fabriquées?

5. Le coût de chaque article est-il le même que celui que l'on impute au compte britannique pour les matériaux de guerre fabriqués au Canada pour le Royaume-Uni?

L'hon. M. HOWE: Il serait contraire à l'intérêt public de répondre à cette question. Nous n'avons jamais divulgué les modalités financières de nos contrats avec le gouvernement anglais et il ne paraît pas être dans l'intérêt public de révéler le coût du matériel de guerre.

USINE D'OBUS DE LA NATIONAL STEEL CAR

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. L'usine d'obus de la National Steel Car, à Hamilton, a-t-elle été fermée?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

3. Quelle espèce d'obus y fabriquait-on?

L'hon. M. HOWE:

1. La National Steel Car Corporation Limited, d'Hamilton, fabrique quatre types d'obus: celui de 25 livres, le 3.7AA, le 75mm. HE, et le 4.5AA. Une section de l'usine d'obus 4.5AA a fermé ses portes du 12 au 23 février 1942.

2. A cause du manque de billettes d'acier et de la difficulté de se procurer suffisamment de tonnes d'acier.

3. Voir réponse au n° 1.

DÉDOMMAGEMENT POUR LES PERTES CAUSÉES PAR LE CHOLÉRA DU PORC

M. GRAYDON:

1. Combien a-t-on payé, en 1941, aux éleveurs de porcs en compensation pour les pertes causées par le choléra?

2. Quels districts, s'il en est, sont actuellement frappés de quarantaine au Canada?

3. Au cours de 1941, combien a-t-on perdu de porcs à cause de cette maladie *a*) au Canada, *b*) en Ontario?

L'hon. M. GARDINER:

1. $60,485.67.

2. Aucun.

3. Les chiffres relatifs au nombre de porcs perdus par le choléra ne sont pas disponibles. Le nombre de porcs abattus en 1941 pour enrayer cette maladie est de *a*) 9,257 pour le Canada et *b*) 7,468 pour l'Ontario.

TIMBRES ET CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. GRAYDON:

1. Combien la population du Canada a-t-elle placé, jusqu'aujourd'hui, dans les certificats et les timbres d'épargne de guerre?

2. Quel montant les citoyens de chaque province ont-ils ainsi placé?

L'hon. M. ILSLEY:

1 et 2:

Ventes de certificats d'épargne de guerre, du 27 mai 1940 au 28 février 1942

Province	Prix d'achat
Ile du Prince-Edouard	$ 455,675
Nouvelle-Ecosse	6,208,875
Nouveau-Brunswick	3,356,084
Québec	23,375,713
Ontario	60,910,021
Manitoba	8,548,614
Saskatchewan	5,864,328
Alberta	7,052,833
Colombie-Britannique	10,554,293
	$126,326,436

Du total de $126,326,436, il faut déduire les certificats rachetés ou reçus pour être rachetés et dont le total s'élevait le 28 février 1942, à $3,820,022.

Au 31 janvier 1942, le public avait en main des timbres d'épargne de guerre non rachetés au montant de $3,896,957.75. La statistique n'indique pas le montant des timbres non rachetés détenus par le public dans chaque province.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔTS D'ÉPARGNE PAR PROVINCE

M. PURDY:

Quels étaient les dépôts d'épargne globaux au Canada, par province, à la fin de chaque mois de l'année terminée le 28 février 1942, *a*) dans les banques à charte, *b*) dans les autres institutions d'épargne accréditées, y compris les agences d'état?

VENTE DE FERRAILLE À DES MARCHANDS DE FERRAILLE

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Le Gouvernement a-t-il vendu de la ferraille aux marchands de ferraille au cours de l'année civile 1941?
2. Dans l'affirmative, combien et à quel prix?
3. Quels sont les noms et les adresses des maisons à qui cette ferraille a été vendue?

PAIEMENTS EFFECTUÉS À LA JOHN INGLIS COMPANY

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quelle est la somme totale d'argent payée à la John Inglis Company, au 31 décembre 1941?
2. De cette somme, combien a été versé au compte des mitrailleuses Bren?
3. Combien a été payé au compte des autres articles fabriqués par la John Inglis Company?

DEMANDES DE DOCUMENTS

USINE DE MAGNÉSIUM PRÈS DE HALEY-STATION (ONT.)

M. WRIGHT:

Copie de toutes les ententes, correspondance, télégrammes et autres communications, échangées entre le Gouvernement et toute personne ou compagnie, au sujet de la construction et (ou) l'administration d'une usine de magnésium située près de Haley Station, en Ontario.

ÉMISSION ET RACHAT D'OBLIGATIONS DU DOMINION

M. QUELCH:

Relevé indiquant les diverses émissions d'obligations du gouvernement du Dominion, depuis le début de la guerre, vendues *a*) au public, *b*) aux banques à charte, *c*) à la Banque du Canada, faisant voir la date d'émission, la date d'échéance, et le taux d'intérêt dans chaque cas;

Aussi, un relevé indiquant *a*) les obligations du Dominion du Canada rachetées depuis le commencement de la guerre, *b*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par les banques à charte du Canada, *c*) les obligations directes et garanties du Dominion et des Provinces détenues par la Banque du Canada?

FORMATION PROFESSIONNELLE

ACCORDS AVEC LES PROVINCES EN VUE D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN—NOMINATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative, destinée à favoriser des projets de formation professionnelle, et pourvoyant à la conclusion d'accords avec les provinces en vue d'une aide financière à cette fin, et à la nomination d'un conseil consultatif de formation professionnelle, et de tels fonctionnaires, commis et autres employés nécessaires à l'application de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

RESSORTISSANTS DU JAPON

INFILTRATION VENANT DE RÉGIONS PROTÉGÉES—APPAREILS DE RADIO ET AUTRES OBJETS—ENTRETIEN DES JAPONAIS DÉLOGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING: Etant donné certaines informations reçues de la Colombie-Britannique concernant l'infiltration dans d'autres parties de la province, de personnes d'origine japonaise venant des zones protégées, je demande au ministre de la Justice (M. Saint-Laurent) quelles mesures il entend prendre en vue de prohiber la possession d'appareils radiophoniques d'émission et de réception, d'automobiles et d'autres articles maintenant interdits dans les zones protégées; et vu les assemblées publiques qu'on doit tenir dans les régions de la Colombie-Britannique situées en dehors des zones protégées, ce que le Gouvernement se propose de faire d'une façon générale pour empêcher les personnes d'origine japonaise de se fixer ailleurs que dans les camps d'ouvriers affectés à la construction de grandes routes, sous une surveillance étroite.

L'hon. L. S. SAINT-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a envoyé un avis de cette question à mon bureau; on vient justement de m'en prévenir par téléphone.

En vertu des règlements actuels, le ministère de la Justice n'a pas le pouvoir de s'oc-

cuper des citoyens canadiens demeurant en dehors des zones protégées. On est à étudier la question de savoir si l'on doit ajouter d'autres dispositions aux règlements à cette fin; nous espérons que la question n'est pas assez urgente pour empêcher la commission de sécurité de la Colombie-Britannique de nous faire connaître ses opinions concernant toute autre disposition qu'il importe d'insérer dans les règlements concernant la défense du Canada.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, les règlements existants confèrent au ministère le droit de promulguer des ordonnances concernant le domicile éventuel, provisoire ou permanent, des personnes d'origine japonaise qui habitaient ordinairement les zones de défense, lorsque ces dernières ont été déclarées telles. Ce sujet est également à l'étude, et on avait espéré pouvoir obtenir l'avis de la commission de sécurité de la Colombie-Britannique sur la question de savoir à qui incombera la tâche de délimiter les régions de la Colombie-Britannique dont l'accès, même temporaire, est interdit aux gens d'extraction japonaise.

J'espère que la commission de sécurité de la Colombie-Britannique sera prochainement en mesure de se prononcer sur ces deux points.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au ministre de la Justice au sujet de la situation des Japonais; s'il est incapable de nous donner une réponse aujourd'hui, cette question peut tenir lieu d'avis.

Dans une communication qui m'arrive aujourd'hui de la Colombie-Britannique, on me demande qui entretient la population japonaise expulsée des zones de défense. On a dit que ces gens étaient devenus les pupilles de l'Etat. Comme j'ai entendu dire que plusieurs de ces Japonais sont parfaitement en mesure de subvenir à leurs propres besoins sous le rapport des vivres et du vêtement, j'aimerais que le ministre de la Justice élucide la question. S'il s'agit d'internement pur et simple, je comprends ce que cela veut dire. Mais s'ils ne sont pas internés au sens strict du terme, on s'attend tout naturellement qu'ils subviennent à leurs propres besoins. Je veux savoir à quoi m'en tenir à cet égard.

L'hon. M. SAINT-LAURENT: J'aimerais que la question reste comme avis jusqu'à plus ample informé.

SURVEILLANCE DANS LES CAMPS DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre du Travail voudrait-il nous expliquer quelles dispositions on a prises afin de surveiller les Japonais dans les camps de travail du Gouvernement?

L'hon. M. MITCHELL: Cela relève du ministère de la Justice. Ce ministère et la Gendarmerie à cheval doivent accorder la protection suffisante.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Leur garde est-elle confiée exclusivement à la gendarmerie ou des soldats y prennent-ils part?

Des VOIX: A l'ordre!

IRRIGATION

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DES EAUX DES RIVIÈRES ST. MARY ET MILK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je désire poser une question au ministre des Mines et ressources. La Commission d'aménagement des eaux des rivières St. Mary et Milk, organisme nommé pour étudier le projet de conservation des eaux au sud-est de Lethbridge, a-t-elle soumis son rapport au ministre? Si non, pourquoi ne l'a-t-elle pas encore fait? Vers quelle date ce rapport sera-t-il déposé?

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): Je crois comprendre que la commission a tenu sa dernière séance le 16 février en vue de préparer son rapport, qui est actuellement sous forme d'avant-projet. Ce dernier sera envoyé à M. George Spence, membre de la commission et directeur des opérations de rétablissement agricole en Saskatchewan. M. Spence est actuellement dans l'Ouest. Il y a lieu de croire que le rapport sera prêt d'ici quelques semaines.

INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE

DÉCRET C.P. 8253—POLITIQUE ET PROCÉDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Il me plairait d'interroger le ministre du Travail (M. Mitchell). Certains salariés canadiens semblent comprendre imparfaitement la politique du Gouvernement quant au paiement de l'indemnité de vie chère. Il y en a qui la reçoivent et d'autres qui en sont privés. Or, les ouvriers et le public en général ne saisissent pas toujours très bien le motif de cette distinction. Mercredi dernier, le *Journal* d'Ottawa rapportait que le ministre aurait déclaré que le Gouvernement n'en a pas fait un principe d'application générale mais que chaque cas est jugé quant au fond. Il se peut que l'absence d'un principe général en cette matière soit sérieusement motivée. Cependant, je demanderais au ministre de bien vouloir faire à la Chambre une brève déclaration en

vue d'élucider succinctement la question et de permettre à nos ouvriers de se faire une idée juste de la politique adoptée par le Gouvernement ainsi que des formalités qu'ils ont à remplir pour en obtenir l'application dans leurs propres cas.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Le Gouvernement suit à ce sujet une politique générale bien précise, laquelle est exposée dans le décret du conseil C.P. 8253, du 24 octobre 1941.

Les principales conditions obligatoires qui régissent le paiement de l'indemnité de vie chère sont les suivantes:

1. Les patrons qui versaient une indemnité de vie chère antérieurement au 15 novembre 1941, doivent continuer à la verser et sont tenus de l'augmenter ou de la diminuer dans la proportion de 25c. par point pour chaque point dont s'élève ou diminue l'indice du coût de la vie par rapport à l'indice en cours en octobre 1941. Le Conseil national du travail en temps de guerre annoncera trimestriellement les changements. En février, le conseil a annoncé qu'il n'y aurait aucun changement à l'heure actuelle étant donné que l'indice n'a pas changé d'un point entier ou plus entre le mois d'octobre 1941 et le mois de janvier 1942, ce qui était la condition préalable essentielle. Cela indique qu'au moins dans le premier trimestre la politique ministérielle des prix fonctionnait à plein, et nous espérons qu'elle continuera à le faire.

2. Les patrons qui ne versaient pas d'indemnité avant le 15 novembre 1941 seront tenus de le faire, dès que le conseil national annoncera une hausse de la cherté de la vie d'un point entier ou plus.

3. Les employeurs du groupe précédent ne paieront pas une indemnité supérieure au montant annoncé ou ne commenceront à payer aucune indemnité avant la publication d'une communication du conseil, à moins qu'ils n'en sollicitent et obtiennent la permission, ou à moins que le conseil ne leur donne instruction de le faire, enquête faite sur l'état de leurs affaires.

Le décret permet à un employeur ou à un employé ou à toute association ou tout groupe d'employés de demander par écrit à un conseil du travail en temps de guerre,— cela inclut les conseils régionaux aussi bien que l'organisme national, s'il s'agit d'un employeur régional,— l'autorisation d'accorder ou d'obtenir une indemnité de vie chère d'un montant qui pourra paraître équitable et raisonnable au conseil.

Voici pour quelle raison tous les employeurs ne sont pas tenus de verser une indemnité de vie chère supérieure au montant que déterminent les variations futures de l'indice du coût de la vie: depuis le début des hostilités nombre d'employés ont reçu des augmentations de salaire qui, jusqu'ici, les ont dédommagés entièrement ou en partie de la hausse du chiffre indice. En outre, le Gouvernement ne pouvait ordonner un paiement général d'indemnités, sans tenir compte de la situation financière d'une entreprise ayant une marge réduite de bénéfices, à cause du plafond des prix. D'un autre côté, le versement d'indemnités maximums par tous les patrons en état de le faire, sans tenir compte des relèvements de salaires accordés, libérerait les recettes imposables des compagnies dans le circuit de la consommation à une époque où le Gouvernement vise à restreindre la puissance d'achat pour les denrées destinées aux civils. La Chambre se rend compte aussi que plusieurs industries se maintiennent aujourd'hui grâce à des fonds en valeurs du Dominion émises sous forme de subvention.

Les employeurs tenus de verser des indemnités à l'avenir ou qui, en ayant déjà versé, constatent que pour cette raison les affaires ne marchent pas, peuvent demander l'autorisation de réduire le montant de l'indemnité ou d'en différer le paiement. Dans ces cas, le conseil réclame un bilan vérifié.

J'estime qu'il est bon maintenant de traiter le sujet à fond, afin que les honorables députés puissent juger de cette politique.

Quand le conseil reçoit une demande d'indemnité, il examine tous les aspects indiqués. L'autorité du conseil se trouve limitée en ce qu'il ne peut pas prescrire que l'indemnité soit calculée d'après le relèvement du chiffre indice du coût de la vie un mois plus tôt que le mois où la dernière augmentation générale des salaires a été concédée. Le conseil n'a pas la faculté de prescrire que l'indemnité ait un effet rétroactif bien que, comme je l'ai dit, il puisse ordonner que le calcul de l'indemnité se fasse à partir d'une date antérieure à octobre.

Bien que l'honorable député n'ait demandé que quelques précisions relativement à l'indemnité de vie chère, il ne faut pas manquer l'occasion de parler de l'aspect du décret portant sur le contrôle des salaires.

On a affirmé en divers milieux que les salaires sont fixés et qu'en conséquence les injustices qui règnent au sujet des salaires demeurent également. Ce n'est pas exact. Comme dans le cas des indemnités, il existe une disposition autorisant les employés à demander une revision des salaires lorsqu'ils peuvent prouver que ces salaires sont trop bas comparativement à ce que l'on paie dans une localité ou une localité comparable pour du travail analogue ou comparable.

Plusieurs ouvriers ignorent ou ont oublié la situation (pour ma part je ne l'ai pas oubliée et plusieurs honorables députés se la rappel-

lent) des salariés après la dernière guerre, alors que leurs gains plus importants avaient une puissance d'achat bien inférieure à celle d'avant le conflit, du fait que dans une économie non dirigée les salaires sont toujours inférieurs au coût de la vie.

M. MacINNIS: C'est l'argument en faveur d'une économie dirigée.

L'hon. M. MITCHELL: Vous la réclamez depuis des années et vous l'avez maintenant. Il existe aujourd'hui une formule qui protège à un certain point les travailleurs contre le relèvement du coût de la vie. Elle tend à s'appliquer et sera appliquée à quiconque peut s'en réclamer. On craint que plusieurs de ceux qui ne touchent pas d'indemnité mais qui bénéficient souvent de salaires accrus, ne reconnaissent pas qu'ils sont en bien meilleure posture en ne touchant pas d'indemnité, pour la raison que le coût de la vie n'en justifie pas le versement à cause de la répercussion de la politique du Gouvernement sur les prix et les salaires. Par ailleurs ils chercheraient vainement à rattraper un coût de la vie continuellement hors de leur portée et auquel une formule d'indemnité absolument adéquate ne saurait s'appliquer sans ruiner plusieurs entreprises

FORCES ARMÉES CANADIENNES

COMMISSIONS RÉGIONALES DES SERVICES NATIONAUX DE GUERRE—DÉCISIONS RELATIVES AUX SURSIS

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Je désire poser au ministre des Service nationaux de guerre (M. Thorson) plusieurs questions qui me sont suggérées par des lettres que je reçois tous les jours, comme en reçoivent les autres députés des circonscriptions rurales. Les signataires de ces lettres, qui ont été appelés à commencer leur service militaire le mois prochain, désirent réclamer l'exemption en alléguant qu'ils sont nécessaires à l'agriculture, et ils croient à tort que les députés peuvent intercéder en leur faveur.

Voici ces questions: Est-ce que la décision de chacune des commissions provinciales des services nationaux de guerre sur la question de savoir si une personne est tenue de faire du service militaire, d'après les règlements actuels, est maintenant en vigueur? En dehors des dispositions des règlements, a-t-on donné d'autres instructions aux diverses commissions provinciales quant aux circonstances particulières dont elles doivent tenir compte en décidant d'accorder ou de refuser les demandes de sursis, et, si de telles instructions ont été données, quelles sont-elles? Enfin, le Gouvernement va-t-il songer à nommer un représentant spécial de l'agriculture dans ces commissions, étant donné que les règlements actuels prescrivent que l'agriculture peut avoir son représentant dans chaque province, représentant dont le devoir serait de comparaître dans tous les cas soumis aux diverses commissions provinciales afin que l'on réponde aux besoins impérieux de main-d'œuvre industrielle et agricole, tout en tenant toujours compte, bien entendu, des exigences de l'armée en fait de capital humain?

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette beaucoup d'avoir à invoquer l'application du Règlement. L'an dernier, Votre Honneur a rendu une décision sur les restrictions à apporter aux questions qui se posent à l'appel de l'ordre du jour. Votre Honneur a alors rendu une décision longuement mûrie sur cette question Or je dois dire que l'on fait fi de cette décision tous les jours en cette Chambre.

M. LOCKHART: Nous traversons une période critique.

M. l'ORATEUR: Je constate que bien des questions du genre de celles dont a parlé le ministre sont posées à l'appel de l'ordre du jour, alors qu'elles devraient plutôt être inscrites au *Feuilleton*. Toutefois, je constate aussi que plusieurs de ces questions ont préalablement été communiquées à des ministres et qu'il y est répondu à la Chambre. Il y a, je crois, un moyen de régler la chose. S'il arrive qu'un honorable député avertisse un ministre qu'il posera une question relative à son département, et que le ministre considère que cette question ne peut-être posée à l'appel de l'ordre du jour mais doit être inscrite régulièrement au *Feuilleton*, l'honorable député qui a l'intention de poser cette question à l'appel de l'ordre du jour devrait en être averti, afin qu'il puisse faire inscrire la question au *Feuilleton*. S'il en était ainsi, il ne surviendrait pas de discussions comme celles qui ont eu lieu récemment à l'égard de certaines questions qui ont été tellement amplifiées qu'elles ont suscité pour ainsi dire un débat. C'est là une difficulté qui, à mon sens, pourrait être réglée tant par ceux qui posent les questions que par les ministres qui ont à y répondre.

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Je suis prêt à répondre aux questions de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), qui a eu l'obligeance de me faire part de son intention de les poser. Ces questions portent sur des sujets dont se préoccupent vivement, surtout à l'heure actuelle, les membres du Parlement aussi bien que les ministres.

Comme mon honorable ami le sait, la question des sursis au service militaire relève de commissions régionales. Ces commissions ré-

gionales sont au nombre de treize. Chacune est présidée par un juge de la cour supérieure ou d'une autre cour de la province où elle fonctionne. Les commissions régionales statuent sur toutes les demandes de sursis d'appel au service militaire. Leur compétence en la matière est exclusive. Ni le ministre, ni le ministère des Services nationaux de guerre, ni qui que ce soit n'est autorisé à accorder un sursis. La chose relève exclusivement de la commission régionale, dont la décision est sans appel. Voilà qui répond à la première question de mon honorable ami.

Quant à sa deuxième question, je renvoie mon honorable ami et les autres députés intéressés à l'article 14 des règlements modifiés des services nationaux de guerre, qui trace la ligne de conduite à suivre par les commissions régionales. Celles-ci sont autorisées à accorder un sursis lorsqu'elles estiment que l'intérêt national l'exige.

Pour ce qui est des demandes de sursis au titre de l'occupation de l'intéressé, l'agriculture, par exemple, il est explicitement ordonné aux commissions de tenir compte de la main-d'œuvre disponible et de l'importance pour l'économie nationale de l'occupation de l'intéressé.

Quant à la troisième question de mon honorable ami, le Gouvernement a déjà pris des dispositions à cet égard. Jusqu'à dernièrement, on autorisait un représentant du ministère de la Défense nationale et un représentant du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre à comparaître devant les commissions régionales et à y faire des observations. Récemment, on a accordé le même droit aux représentants de l'agriculture.

M. CHURCH: Conscription pour les uns mais non pour les autres. Il conviendrait de supprimer le ministère en question.

L'hon. M. ROWE: Au sujet de la déclaration du ministre des Services nationaux de guerre concernant les directives à donner aux commissions de l'Ontario, a-t-il dit qu'on leur avait demandé de se conformer aux recommandations des représentants agraires de la région?

L'hon. M. THORSON: Non, je n'ai pas mentionné les représentants agraires; j'ai dit qu'on avait modifié les règlements de façon à accorder à un représentant de l'agriculture le même droit de comparaître devant les commissions régionales pour y témoigner, que celui que possèdent, en vertu de ces mêmes règlements, le représentant du ministère de la Défense nationale et celui du conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre.

[L'hon. M. Thorson.]

L'hon. M. ROWE: Le ministre voudrait-il prendre en considération...

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: Quand une question est posée à un ministre et qu'on a obtenu une réponse, le Règlement ne permet pas de poser d'autres questions qui se rapportent à la réponse déjà donnée; on ne saurait tolérer une telle façon de procéder.

L'hon. M. ROWE: C'est à vous, monsieur l'Orateur, de décider si ma question est conforme au Règlement. Je désire savoir si, en raison de l'embarras que cette question cause aux représentants agraires, dans tout l'Ontario, le ministre ne voudrait pas s'enquérir s'il ne vaudrait pas mieux nommer quelque autre représentant, un juge ou une personne exerçant un autre métier, pour témoigner devant la commission.

L'hon. M. THORSON: Je n'ai rien dit au sujet des représentants agraires. Il ne s'ensuit pas nécessairement que ces derniers représentent toujours l'agriculture dans leur district.

L'hon. M. ROWE: Non, mais ce sont eux qu'on importune à l'heure actuelle.

PÊCHERIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

ÉTABLISSEMENT DES PARCS DE PÊCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. OLAF HANSON (Skeena): Je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Le Gouvernement a-t-il reçu cette année des représentations relativement à l'établissement de parcs de pêche en Colombie-Britannique, en dehors de la zone de Sooke? Le cas échéant, fera-t-il connaître les noms et les adresses des intéressés? Quelle serait l'attitude du Gouvernement sur ce point?

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): A la première question je réponds par la négative; à la deuxième je dis que le Gouvernement considérera la question en temps et lieu.

LOI SUR LE PLÉBISCITE

DISPOSITION POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN SUR TOUTE QUESTION SOUMISE AU PEUPLE PAR VOIE DE PLÉBISCITE

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat) propose la 3e lecture du bill n° 10 concernant la tenue d'un plébiscite dans chaque district électoral du Canada et la réception des votes déposés lors dudit plébiscite, par les votants militaires du Canada postés à l'intérieur ou hors du pays.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Le temps n'est pas aux discours, mais bien aux actes directs susceptibles d'assurer et de compléter les moyens de défense du Canada. Par conséquent, la proposition étant faite que le bill n° 10 concernant la tenue d'un plébiscite soit maintenant lu la troisième fois, je propose, appuyé par M. Parent (Québec-Ouest-et-Sud):

Que l'on retranche de la motion le mot "maintenant" et qu'on ajoute à la fin les mots "dans six mois à compter d'aujourd'hui".

(L'amendement de M. Pouliot, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bourget	Lizotte
Church	McGregor
Crète	Parent
d'Anjou	Pouliot
Gauthier	Raymond
Lacombe	Roy—13.
Lacroix (Beauce)	

ONT VOTÉ CONTRE:

Mme Casselman
Mme Nielsen

MM.	MM.
Abbott	Evans
Authier	Fair
Aylesworth	Farquhar
Bence	Fauteux
Bercovitch	Ferland
Bertrand (Prescott)	Ferron
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Fleming
Black (Cumberland)	Fontaine
Black (Yukon)	Fournier (Hull)
Blackmore	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Blair	Fraser (Northumberland, Ont.)
Blanchette	Fraser (Peterborough-Ouest)
Boucher	Fulford
Bradette	Furniss
Breithaupt	Gardiner
Bruce	Gershaw
Cardiff	Gillis
Cardin	Gladstone
Casselman (Grenville-Dundas)	Golding
Castleden	Goulet
Chevrier	Graham
Claxton	Grant
Cleaver	Gray
Cloutier	Graydon
Coldwell	Green
Corman	Gregory
Côté	Hansell
Crerar	Hanson (Skeena)
Cruickshank	Hanson (York-Sunbury)
Davidson	Harris (Danforth)
Dechene	Hazen
Diefenbaker	Healy
Donnelly	Henderson
Douglas (Weyburn)	Hill
Dubois	Hlynka
Dubuc	Howe
Dupuis	Hurtubise
Durocher	Ilsley
Edwards	Isnor
Emmerson	Jean
Esling	Johnston (Bow-River)
Eudes	King, Mackenzie
Kirk	Mullins
Kuhl	Mulock
Laflamme	Mutch
Lafontaine	Nicholson
Lalonde	Noseworthy
Leader	O'Neill
Leduc	Perley
Léger	Pinard
Little	Pottier
Lockhart	Purdy
McCann	Quelch
McCubbin	Reid
McCulloch	Rhéaume
MacDiarmid	Roebuck
Macdonald (Brantford, ville)	Ross (Calgary-Est)
Macdonald (Halifax)	Ross (Hamilton-Est)
McDonald (Pontiac)	Ross (Middlesex-Est)
McGarry	Ross (Moose-Jaw)
McGibbon	Ross (St. Paul's)
McIlraith	Ross (Souris)
MacInnis	Rowe
McIvor	Ryan
MacKenzie (Lambton-Kent)	St-Laurent
Mackenzie (Vancouver-Centre)	Sanderson
MacKinnon (Edmonton-Ouest)	Shaw
MacKinnon (Kootenay-Est)	Sissons
McLarty	Slaght
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Soper
McLean (Simcoe-Est)	Stirling
Macmillan	Stokes
McNevin (Victoria, Ont.)	Sylvestre
McNiven (Regina, ville)	Taylor
MacNicol	Telford
Marshall	Thauvette
Martin	Thorson
Matthews	Tripp
Mayhew	Tucker
Michaud	Turgeon
Mitchell	Turner
	Tustin
	Veniot
	Vien
	Ward
	Warren
	Weir
	White
	Whitman
	Winkler
	Wood—174.

L'hon. M. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un mot à ajouter sur la motion principale. J'avais décidé de ne faire aucun commentaire sur la troisième lecture du projet de loi, mais, inopinément, l'amendement demandant le renvoi à six mois, qui vient d'être mis aux voix, fut présenté. Je crois devoir donner un mot d'explication sur mon attitude en cette circonstance.

Je me suis opposé au principe du bill pour la bonne raison que je ne voyais pas la nécessité d'un plébiscite. Cette question est réglée. Le Gouvernement a fait voter le bill en deuxième lecture, puis devant le comité de la Chambre. Maintenant, nous en sommes à la troisième lecture du bill et, quand il aura été adopté dans l'autre Chambre, il deviendra loi. J'accepte la décision de la majorité. Tenons ce plébiscite le plus tôt possible et, dans l'intervalle, occupons-nous de notre effort de guerre.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, avant que le projet de loi ne soit lu pour la troisième fois, je veux déclarer que je me suis opposé au principe du bill à chaque stade de son étude et que je m'oppose de toutes mes forces au plébiscite. Depuis dix ans, dans cette Chambre, j'ai réclamé presque seul parfois le réarmement immédiat, la coopération et la coordination avec la Grande-Bretagne parce que je prévoyais cette guerre. L'ennemi est, en ce moment, à nos portes sur le Pacifique. Comme l'a dit le premier ministre de Grande-Bretagne, nous avons perdu la maîtrise de la mer dans le Pacifique et le Gouvernement lui-même devrait diriger la guerre en ce pays. Je placerai le pays et non le parti au premier plan, quel que soit celui qui propose cette résolution. Je ne crois pas avoir voté à l'encontre de ce parti depuis que je suis membre de la Chambre des communes, depuis 1921. Mais, en ce moment, c'est une question de vie ou de mort pour l'Empire et, comme je me suis fait le champion du réarmement pendant dix ans, à une époque où il n'était ni de mode ni populaire de prendre une telle attitude, je ne puis voir comment je pourrais maintenant changer mon point de vue, faire volte-face et voter en faveur d'une mesure que je condamne, et qui ne nous vaudra pas la défaite d'Hitler.

Je ne suis pas de ceux qui ont détenu le pouvoir durant nombre d'années, ont adopté des mesures et des crédits pacifistes, appuyé les mouvements pacifistes, et qui, maintenant, jouent à l'ultra-patriote. Tout en ayant beaucoup de respect pour mon chef, qui a si bien rempli son rôle dans cette Chambre, tout en respectant ses vues, je ne puis approuver une mesure qui ruine notre effort de guerre et fait dépendre notre propre défense d'un vote qui ne peut qu'être nuisible à notre effort de guerre. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du renvoi à six mois, et non en raison de toute sympathie avec les idées de ceux qui ont proposé et appuyé l'amendement. J'ai démontré la semaine dernière que je ne partageais pas leurs vues. J'ai un devoir à accomplir et je m'en suis acquitté de mon mieux. Je ne suis pas un approbateur de carrière ou l'accommodant acolyte de qui que ce soit. J'ai d'ailleurs déjà exprimé, à diverses étapes du débat, mon opposition au projet de loi.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, avant que la motion principale soit adoptée, j'ai quelques mots à dire au sujet du paragraphe 2 de l'article 4, qui se lit comme suit:

(2) Les personnes privées du droit de vote comme votants ordinaires au plébiscite sont les personnes privées du droit de vote selon les alinéas *d*) à *k*) inclusivement et l'alinéa *m*) du paragraphe deux de l'article quatorze de la Loi des élections fédérales, 1938...

[L'hon. M. Hanson.]

Pour que l'on comprenne bien de quoi il est question, je vais lire l'alinéa *k*) du paragraphe (2) de l'article 14 de la Loi des élections fédérales:

M. l'ORATEUR: Je n'entends pas ce que dit l'honorable député. Parle-t-il d'une partie particulière du bill?

M. FAIR: Une fois que j'aurai exposé ma thèse, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer un amendement. L'alinéa *k*) est ainsi conçu:

k) Dans une province, toute personne qui est pensionnaire d'une institution entretenue par un gouvernement ou une municipalité pour loger et entretenir les indigents, si cette personne, en vertu de la loi de ladite province, est inhabile à voter à l'élection d'un député à l'assemblée législative de cette province, et n'a pas servi dans les forces militaires, navales ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intime conviction que cette disposition qui prive du droit de vote les pensionnaires d'un refuge d'indigents est injuste, inique et antidémocratique. On nous a répété, en diverses occasions, qu'après la guerre on établira un Ordre nouveau. Il me semble que nous n'avons pas besoin d'attendre que la guerre soit finie pour instaurer au moins une partie de cet ordre nouveau et j'estime que la suppression des dispositions de l'alinéa *k*), dont je viens de donner lecture, serait un des meilleurs moyens que puisse employer le premier ministre (M. Mackenzie King) pour prouver au pays sa confiance dans l'ordre nouveau qu'il préconise. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Camrose (M. Marshall):

Que ce bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture mais qu'il soit renvoyé pour étude au comité plénier avec instruction de se prévaloir du droit de le modifier comme suit: en retranchant les mots "selon les alinéas *d*) à *k*)", à la ligne 26 du paragraphe 2 de l'article 4, et en leur substituant les suivants: "selon les alinéas *d*) à *j*)".

J'ai remarqué, en une autre occasion, qu'un certain nombre de membres de cette Chambre ne savaient pas au juste s'ils devaient voter pour ou contre le plébiscite. Comme ils ont eu le temps de sonder leur conscience, ils ont maintenant l'occasion de nous faire part de leur nouvelle opinion. L'adoption unanime de cet amendement me serait agréable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi le point que l'honorable député tentait d'établir, mais j'ai cru qu'il faisait allusion aux pensionnaires des hospices qui auraient le droit de suffrage. Si j'ai bonne mémoire, le point a été soulevé et une décision a été prise. Vu ces circonstances, je suis porté à croire l'amendement

irrégulier. L'objection repose sur la discussion antérieure de ce point et la prise d'une décision à cet égard.

M. HANSELL (Macleod): Dois-je comprendre que le premier ministre considère l'amendement irrégulier parce qu'une décision fut prise sur un amendement analogue en comité plénier?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a été mis aux voix et une décision a été prise en comité plénier.

M. HANSELL: Je n'admets pas ce point. Si tel est le cas, personne ne peut proposer en troisième lecture un amendement qui a déjà été proposé en comité.

M. MacINNIS: Relativement à l'objection soulevée, M. l'Orateur, le Règlement est trop précis pour prêter à équivoque. L'article 77, citation 813, dit:

Lorsqu'un projet de loi en est rendu à la troisième lecture, un député peut proposer qu'il ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit soumis de nouveau au comité plénier pour amendement sur un point ou un autre. La motion tendant à la troisième lecture est sujette à débat en vertu de l'article 38 du Règlement.

Inutile d'en lire plus long. L'alinéa que je viens de citer ne comporte aucune restriction, et, que l'amendement actuel ait été proposé ou non à une étape antérieure de l'étude du bill, les députés ont le droit de proposer de nouveau un amendement au stade présent. C'est la dernière occasion qui nous soit donnée de modifier le projet de loi, et je suis d'avis que le présent amendement, qu'il ait été soumis ou non précédemment, est tout à fait régulier.

M. NEILL: M. l'Orateur, si une décision soutient qu'un amendement ne peut être proposé en troisième lecture parce qu'il a déjà été étudié en comité, l'occasion nous est refusée de voter sur la troisième lecture; en fait, ce serait absolument contraire au Règlement, car nous avons déjà voté et approuvé le principe du bill en deuxième lecture. En outre, rien dans nos annales parlementaires ne justifie une telle décision. Semblable amendement a été proposé des douzaines de fois dans le passé.

L'hon. M. HANSON: Des centaines de fois.

M. NEILL: Oui, des centaines de fois, et si nous acceptons une décision comme celle qui vient d'être proposée, je ne vois pas l'utilité de nos règlements. En effet un projet de loi a été accepté en principe lors de la deuxième lecture et, si nous ne pouvons pas le modifier par la suite, inutile de prendre le vote lors de la troisième lecture.

L'hon. M. HANSON: Je désire appuyer les arguments que vient de faire valoir l'honorable préopinant (M. Neill). La troisième lecture d'un projet de loi est la dernière occasion fournie à l'honorable député qui veut en combattre l'adoption, soit en en demandant le renvoi. Les cas de ce genre ont été très nombreux depuis vingt ans. J'estime que l'amendement est très régulier, et je serais bien surpris s'il en était autrement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis d'accord avec les honorables députés qui ont formulé une opinion contraire à celle que j'ai exprimée. Je songeais à un amendement présenté par toute la Chambre, mais il s'agit d'un amendement présenté en comité. Les honorables députés ont parfaitement raison quand ils disent que le projet d'amendement est recevable.

M. l'ORATEUR: Telle aurait été ma décision.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots sur la motion principale, afin d'expliquer le sens du vote que je me propose de donner. L'honorable député de Broadview (M. Church) a très bien interprété ma pensée, sinon toute ma pensée. Il ne m'appartient guère d'adresser des reproches à quelque honorable député. Je ne laisse pas d'être surpris de voir que tant d'hommes respectables aient pendant six semaines combattu vigoureusement et logiquement, semble-t-il, le principe même de ce projet de loi, pour l'approuver ensuite de leurs votes. Après mûre réflexion de ma part, je me vois dans l'impossibilité de les imiter. Une fois que le bill sera devenu loi et que le plébiscite sera devant la population, je ferai tout mon possible pour engager les gens à se prononcer en faveur de l'affirmative. En effet, une fois la question posée c'est la meilleure réponse que pourrait faire le pays. Mais je m'oppose à la tenue d'un plébiscite en ce moment, et pour les raisons que j'ai exprimées à maintes et maintes reprises. Je me vois donc dans l'impossibilité, cette fois, de voter en faveur de la proposition.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): M. l'Orateur je désire appuyer l'amendement. Il me semble tout à fait injuste, au cours d'une guerre pour la sauvegarde des droits démocratiques de priver des citoyens canadiens du droit de voter sur la question du plébiscite simplement parce qu'ils ne sont pas fortunés. La loi qui régit la tenue du plébiscite est une mesure fédérale. Bien que nous devions reconnaître aux provinces le droit de légiférer sur les questions d'ordre provincial, le parlement doit être et est souverain en ce qui concerne l'élection des membres de la Chambre. Oui, il est suprême quant à l'octroi du droit de vote et à la tenue d'un plébiscite pour tout le peuple canadien; et je soutiens que nous avons sous les yeux

une disposition discutable qui nous ramène au moyen âge. C'est un vestige de la loi sur les indigents du temps de la reine Elizabeth, loi vieille de trois siècles. C'est contre cela que Charles Dickens s'est élevé en Grande-Bretagne jusqu'au jour où l'on a fait disparaître les causes d'incapacité chez les pauvres. Je supplie la Chambre de ne pas nous rendre la risée des populations démocratiques, non seulement dans notre pays mais à l'étranger, et c'est ce qui arrivera si ces gens viennent à apprendre que nous avons fait ce qu'on nous propose cet après-midi. Donnons au contraire aux pauvres le droit de s'exprimer tout autant que les riches.

Aucun de nous ne sait ce que l'avenir réserve aux membres de cette Chambre. Nous vivons à une époque où les changements se produisent d'une façon rapide et stupéfiante, et il n'est pas impossible que même les hommes qui siègent ici en ce moment se trouvent un jour victimes de restrictions de ce genre et conséquemment incapables de voter sur des questions intéressant d'une façon vitale l'avenir de notre pays. J'en appelle tout particulièrement au premier ministre, (M. Mackenzie King) qui a toujours été dans notre pays un défenseur de la démocratie et des droits des classes populaires. Il a consacré beaucoup de temps, d'études et—au moins—de discours à la cause de la démocratie. Je lui demande instamment d'examiner de nouveau cette disposition du projet de loi et d'accorder aux particuliers que les circonstances ont faits pauvres le droit d'exercer leurs droits de citoyen sur cette question tout autant que les autres citoyens du Dominion. J'approuve absolument l'amendement proposé par l'honorable député de Battle-River (M. Fair).

M. J. M. BLACKMORE (Lethbridge): J'appuie cet amendement. Un précepte fort ancien nous dit: "Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne". Parmi les gens qui se trouvent dans ces institutions, il y a bien des pères et des mères que l'on privera du droit de vote, ce qui sera pour eux une marque de déshonneur.

Je crois savoir qu'on s'est appliqué soigneusement à rédiger ce bill de façon à priver du droit de vote les gens qui, mus par un sentiment de profond égoïsme, pourraient être tentés de voter négativement lors du plébiscite. Or, les gens hébergés dans nos institutions ont acquis beaucoup d'expérience au cours de leur existence au Canada; ils ont une longue vie derrière eux et connaissent mieux que la plupart d'entre nous la valeur de l'expérience. Il me semble qu'il serait tout à fait injuste de les priver du droit de se prononcer sur une telle question. Plusieurs de ceux qui se trouvent dans ces institutions ont fait œuvre de pionniers dans notre pays. J'éprouve un sentiment d'indignation quand je songe à la façon dont sont négligés les hommes et les femmes qui sont allés s'établir dans des régions inhabitées et à qui est due la création des villes et des provinces de notre dominion. A cause du fait que nous priverons du droit de vote plusieurs des pionniers du pays, je m'oppose au bill tel que présentement rédigé, et j'appuie l'amendement.

Pour conclure, je dirai qu'il n'est guère probable que ces gens soient mus par un sentiment d'égoïsme. Il est peu probable qu'ils aient des fils susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, bien qu'ils puissent avoir des petits-fils. Ils sont bien placés, je crois, pour se prononcer impartialement sur cette question.

Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, je vais donc appuyer l'amendement.

L'hon. M. McLARTY: Il conviendrait de dissiper un petit malentendu auquel a donné lieu l'article 4.

L'amendement proposé vise le paragraphe 2 de l'article 4 du bill. On a donné à entendre que cette disposition prive certaines personnes du droit de vote, du seul fait qu'elles habitent des maisons d'assistance. C'est inexact. En réalité nous avons fondé la disposition en question sur le paragraphe 2 de l'article 14 de la loi des élections fédérales, paragraphe qui existait déjà lors de l'adoption de la loi de 1938, et nous avons adopté en matière de causes d'inhabilité à voter, causes que l'on désire rendre aussi peu nombreuses que possible, les dispositions de la loi provinciale relatives à la privation du droit de vote. La disposition que l'on désire modifier a été insérée dans le bill à l'étude non pas dans l'idée de priver du droit de vote les personnes dont il s'agit, mais simplement à la suite de l'adoption du plan d'ensemble des provinces en la matière.

Bref, le comité spécial, pensant qu'il s'élèverait des arguments d'un côté ou de l'autre touchant diverses catégories de personnes, a estimé que, le bill se fondant dans l'ensemble sur les dispositions des lois provinciales en ce qui concerne la privation du droit de vote, les exceptions devraient être peu nombreuses et peu importantes.

Dans certaines provinces ils n'existe aucune restriction au droit de vote des personnes en question. Ce n'est que dans les autres provinces que les restrictions envisagées par la disposition en question sont applicables.

Cette disposition est identique à celle de la loi des élections adoptée ici il y a quatre ans.

M. BLACKMORE: Je me demande si le présent bill ne comporte pas trois ou quatre exceptions tout à fait évidentes à la règle qui veut qu'en général on observe les lois provinciales. Ainsi, à l'article 4, les alinéas *a*) et *b*),—surtout *b*),—et *c*) du paragraphe (2) constituent des exceptions notoires spécialement établies en raison de la guerre.

L'hon. M. McLARTY: Nous en sommes à la troisième lecture, et je ne désire pas faire perdre le temps de la Chambre; mais l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a raison quand il dit que ces exceptions résultent du fait que nous sommes en guerre. Si les honorables députés veulent bien lire les alinéas *a*), *b*) et *c*), ils verront qu'on a inclus ceux qui sont détenus dans les camps d'internement, ceux qui sont refusés parce qu'ils ont demandé un sursis d'appel et ceux, disons-le franchement, qui sont Japonais; mais toutes ces exceptions résultent de l'état de guerre.

M. MacINNIS: Les raisons que donne le secrétaire d'Etat (M. McLarty) me paraissent tout à fait boîteuses. Pour ce qui est de la loi des élections fédérales nous n'avons jamais suivi de près les lois électorales des provinces. Nous nous y sommes conformés suivant nos besoins. Pendant des années, la province de Québec a refusé le droit de vote aux femmes aux élections provinciales; cependant, depuis que le Canada a adopté le suffrage universel, les femmes votent aux élections fédérales. Souscrire aux principes formulés par le secrétaire d'Etat (M. McLarty), ce serait engager le Parlement à incorporer à sa loi des élections toutes les clauses prohibitives que les provinces pourraient insérer dans leurs lois électorales. C'est ridicule. Le Parlement est souverain et peut incorporer dans cette loi toutes les dispositions qu'il désire. Je prie la Chambre de mettre en pratique nos déclarations concernant l'instauration d'un ordre nouveau en mettant à la portée des plus petits d'entre nous les bienfaits de ce nouvel ordre.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Le plébiscite est une mesure fédérale comme l'a dit il y a quelques instants l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il a parfaitement raison d'appuyer l'amendement. Je le ferai moi-même. Il faut accorder aux pauvres le privilège de voter sur cette question et c'est pourquoi j'appuierai l'amendement de tout cœur. Pourquoi priver les pauvres de leur droit de vote alors qu'ils font de plus lourds sacrifices que les riches en cette période de guerre?

L'hon. H.-A. BRUCE (Parkdale): J'exposerai brièvement mon attitude au sujet du projet de loi à l'étude. Mon chef (M. Hanson) a exprimé ma façon de voir quant aux raisons pour lesquelles il est logique de voter en l'occurence pour le Gouvernement, car depuis quelques semaines presque tous les honorables députés ont pris la parole et certains d'entre nous ont exprimé leur opposition au bill. Le projet de loi me répugne autant qu'au début, mais si cette mesure est inévitable, qu'on en finisse au plus vite. C'est pourquoi je voterai aujourd'hui pour le Gouvernement.

Avant l'exécution des derniers rites funèbres sur les restes du gouvernement parlementaire au Canada, les honorables députés devraient observer les deux minutes habituelles de silence méditatif et le premier ministre et son cabinet devraient s'appliquer à eux-mêmes le message qu'a exprimé hier aux Canadiens en s'adressant au club Rotary, à Montréal, un chirurgien du cerveau fort distingué de Montréal, le Dr Penfield, qui arrive de la Grande-Bretagne: "Relevez votre tête du sable où elle se cache; votre effort est insuffisant; cela presse plus que vous ne pensez."

Il y a quelques semaines, le nouveau ministre du Travail (M. Mitchell) a dit du premier ministre qu'il était le capitaine du navire. Je poursuivrais la comparaison en disant que nous, les membres de la Chambre, nous sommes l'équipage et que, maintenant que le vaisseau de l'Etat s'en va irrémédiablement à la dérive dans une terrible tempête, le capitaine oublie l'équipage ou n'en tient pas compte et sollicite les passagers de l'aider à conduire le navire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion sur l'amendement, mais il convient que je dise un mot que provoquent les remarques de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce). Le pays, sinon les honorables députés, qui, eux, sont au courant des faits, apprendra avec intérêt, je pense, que le principe dont le bill s'inspire est toujours l'objet principal de la discussion lors de la deuxième lecture et je signale le fait que tous les honorables députés ont appuyé le projet de loi à sa deuxième lecture. Il n'y a pas eu de vote et on ne l'a même pas demandé; tous les honorables députés comme en témoigne le compte rendu approuvaient le principe qui sert de base à la mesure législative.

L'honorable représentant de Parkdale a parlé du message adressé à la population par un personnage distingué qui demandait aux gens de retirer leur tête du sable. J'espère que mon honorable ami n'avait pas caché la sienne dans le sable au moment du vote sur

la deuxième lecture, parce qu'il a assurément approuvé la deuxième lecture du projet de loi, à moins qu'il n'ait été absent de la Chambre et ne s'est pas prononcé. Cependant, à en juger par le compte rendu, son attitude indiquait qu'il approuvait le principe dont le bill s'inspire, ou du moins qu'il ne s'y opposait pas. Je ne comprends donc pas que d'honorables députés puissent continuer à jeter le ridicule non seulement sur le bill et ce qu'il signifie mais sur le Parlement lui-même, comme l'honorable député vient de le faire, alors que tous les partis de la Chambre ont approuvé, avec raison je pense, le principe dont la mesure s'inspire et qu'en général, ils demandent maintenant à l'ensemble de la population de voter affirmativement lors de la tenue du plébiscite.

(L'amendement de M. Fair, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.	MM.
Black (Cumberland)	Kuhl
Blackmore	Lacombe
Bruce	Lockhart
Cardiff	McGregor
Castleden	MacInnis
Church	MacKinnon
Coldwell	(Kootenay-Est)
Diefenbaker	MacNicol
Douglas (Weyburn)	Marshall
Esling	Nicholson
Fair	Noseworthy
Fraser (Peterborough-Ouest)	Perley
Gillis	Quelch
Green	Ross (St. Paul's)
Hansell	Ross (Souris)
Harris (Danforth)	Rowe
Hlynka	Roy
Johnston (Bow-River)	Shaw
	White—37.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Dupuis
Authier	Durocher
Bercovitch	Edwards
Bertrand (Prescott)	Emmerson
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Eudes
Black (Yukon)	Evans
Blair	Farquhar
Blanchette	Fauteux
Bradette	Ferland
Breithaupt	Ferron
Cardin	Fleming
Chevrier	Fontaine
Cleaver	Fournier (Hull)
Cloutier	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Corman	Fraser (Northumberland, Ont.)
Côté	Fulford
Crerar	Furniss
Crète	Gardiner
Cruickshank	Gershaw
Davidson	Gladstone
Dechene	Golding
Donnelly	Goulet
Dubuc	Graham
Grant	McNiven (Regina, ville)
Gregory	Matthews
Hanson (Skeena)	Michaud
Hanson (York-Sunbury)	Mitchell
Henderson	Mullins
Hill	Mulock
Howe	Mutch
Hurtubise	Neill
Ilsley	O'Neill
Isnor	Pinard
Jean	Pottier
King, Mackenzie	Power
Laflamme	Purdy
Lafontaine	Reid
Leduc	Rhéaume
Léger	Roebuck
Little	Ross (Calgary-Est)
McCann	Ross (Hamilton-Est)
McCubbin	Ross (Middlesex-Est)
McCulloch	Ross (Moose-Jaw)
MacDiarmid	Ryan
Macdonald (Brantford, ville)	Saint-Laurent
Macdonald (Halifax)	Sanderson
Macdonald (Kingston, ville)	Sissons
McDonald (Pontiac)	Soper
McGarry	Stirling
McGibbon	Sylvestre
McIlraith	Taylor
McIvor	Telford
Mackenzie (Vancouver-Centre)	Thauvette
MacKinnon (Edmonton-Ouest)	Thorson
McLarty	Tripp
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Tucker
McLean (Simcoe-Est)	Turgeon
Macmillan	Turner
McNevin (Victoria, Ont)	Veniot
	Vien
	Ward
	Warren
	Weir
	Whitman
	Winkler
	Wood—125.

La motion de l'honorable M. McLarty est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois et adopté sur division.

ARMÉE CANADIENNE

RÉINTÉGRATION DANS LES EMPLOIS CIVILS DES INDIVIDUS QUI PRENNENT DU SERVICE DANS LES FORCES DE SA MAJESTÉ

La Chambre reprend la discussion, ajournée le lundi 23 février, sur la motion de l'honorable M. Mitchell, proposant la deuxième lecture du bill n° 5 pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de féliciter le ministre du Travail (M. Mitchell) de s'être élevé des rangs des ouvriers au poste éminent qu'il occupe, et je lui souhaite tout le succès possible. Il suit les traces de plusieurs hommes distingués qui l'ont précédé à la tête de ce ministère. Le premier ministre (M. Mackenzie King) n'a-t-il pas été le premier à

exercer ces fonctions, et n'est-ce pas à lui que revient l'honneur d'avoir constitué le ministère du Travail? C'est un point que le nouveau ministre ne doit pas perdre de vue.

Comme j'ai été associé pendant des années à des milliers d'ouvriers, dont plusieurs ont servi dans la dernière guerre et dont plusieurs aussi ont actuellement des fils et des petits-fils aux armées, je ne me contente pas d'appuyer le projet de loi. Je suis prêt à appuyer tout autre bill que l'on pourra présenter en vue de pourvoir à la réintégration de nos soldats dans les emplois civils à l'expiration de leur service.

Mêlé aux travailleurs pendant des années, j'ai partagé leurs joies et leurs peines. J'ai éprouvé avec eux la satisfaction de pouvoir compter sur un emploi continu, sur des conditions de travail raisonnables et sur un salaire suffisant, autant de choses auxquelles l'ouvrier a droit. J'ai connu leur angoisse et celle de leurs familles quand le travail manquait. Bien entendu, toute mesure visant à procurer de l'emploi à l'ouvrier aura mon appui et, même si le bill dont nous sommes saisis ne me satisfait pas pleinement, il n'en reste pas moins que c'est un pas dans la bonne voie. J'espère pouvoir contribuer, avec ceux qui prendront part à ce débat, à convaincre le ministre d'aller plus loin encore, sinon dans la mesure à l'étude, du moins dans d'autres que l'on pourra proposer plus tard. Encore une fois, le ministre est, comme moi-même, issu des rangs ouvriers; il a, comme moi, fait partie d'un syndicat car j'ai moi-même, à mes débuts, été membre d'un syndicat de transport. Aussi suis-je convaincu de son désir d'améliorer le sort de l'ouvrier. Or la plupart de nos soldats, sinon tous, sont des ouvriers.

Ce n'est pas tout le monde qui approuve ce projet de loi. J'ai lu dernièrement deux articles qui prenaient la Chambre à partie pour avoir recommandé l'étude de la réintégration et du rétablissement des militaires au lieu de continuer à considérer les moyens de poursuivre la guerre. Les auteurs soutenaient que si nous perdons la guerre, tout programme de réintégration que nous puissions adopter ne servira pas à grand'chose. Je n'approuve pas ce point de vue. Je ne suis pas défaitiste et c'est là un point de vue défaitiste. Je suis persuadé que nous allons gagner la guerre. Je sais que depuis son établissement l'Empire britannique a, à maintes reprises, essuyé de grandes défaites, mais qu'il a toujours remporté la victoire ultime et décisive et imposé les conditions de paix. Je me rappelle que pendant la dernière guerre, l'amiral Craddock perdit à Coronel toute une escadre, à l'exception d'un seul vaisseau. On nous a chassés de Gallipoli après nous avoir infligé de grandes pertes. Le général Townsend a perdu toute une armée à Kut-el-Amara mais, par contre, nous avons eu Scapa Flow. Dans la guerre actuelle, nous avons essuyé notre première grande défaite à Dunkerque. Vinrent ensuite celles de Hong-Kong et de Singapour. Mais j'ai une confiance absolue que Dieu, dans son infinie miséricorde, assurera de nouveau la victoire de nos armes et que nous aurons le plaisir et l'honneur d'obtenir l'équivalent d'un Scapa Flow. C'est pourquoi je dis que le ministre rend au pays un fier service quand il présente un bill visant la réintégration de nos anciens combattants. Grâce aux plans projetés, le Gouvernement fait au moins un pas dans cette direction.

Le cabinet a nommé un comité spécial comprenant cinq de ses ministres pour étudier la démobilisation et la réintégration après la guerre. Puis, il a créé un comité interministériel pour étudier les problèmes de démobilisation et de réintégration. Et, en outre,—j'ignore si le Gouvernement a pris l'initiative dans ce cas, mais il se peut qu'il se soit occupé de la chose,—un comité de reconstruction a été créé comprenant des éducateurs, des chefs ouvriers, des industriels, des commerçants et d'autres personnes de marque. En outre, nous avons la Société d'immigration des dominions britanniques qui, j'espère, travaillera à réaliser la fin visée par le bill que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) présentera plus tard. Je parle de la mesure visant l'établissement de soldats sur des terres.

J'espère qu'après la guerre nous serons en mesure de faire venir des centaines de mille de ces soldats héroïques de la métropole, et que nous en établirons un aussi grand nombre que possible sur des terres. Puis, il y a le comité de reconstruction de la British Empire Service League. Il semble donc que l'œuvre de ces groupes ou comités, ajoutée aux résultats du projet de loi que présentera plus tard le ministre des Pensions et de la Santé nationale, et du présent bill, devrait assurer un état de choses qui rendra impossible le retour de la crise économique qui a suivi la dernière guerre,—crise dont je dirai quelques mots un peu plus tard.

Lorsque le ministre a proposé la deuxième lecture du bill, le 23 février, il a fait une brève déclaration que j'aimerais citer. Voici ses propres paroles que rapporte le hansard:

La mesure législative assurera la réintégration méthodique de dizaines de milliers d'hommes.

J'espère qu'il ne s'agissait là que d'une opinion, car nous aurons à assurer la réintégration non pas de dizaines de milliers mais de centaines de milliers d'hommes. A mon avis,

il aurait dû dire des centaines et non pas des dizaines. Le ministre approuve de la tête et je suis heureux de constater qu'il partage mon avis sur ce point.

Il a parlé également de la loi anglaise, la loi de 1939 sur le service national, en insistant sur la partie qui a trait à l'armée. J'ai lu cette loi attentivement et je suis convaincu que, sous certains rapports, le bill dont nous sommes saisis en ce moment lui est supérieur. Cependant la loi anglaise renferme un ou deux points que je soulignerai à l'attention de la Chambre et qui me semblent quelque peu meilleurs que ce que contient notre projet de loi sur la question. Le ministre pourra alors me dire quel article du projet de loi que nous sommes à étudier correspond à la clause d'application de la loi anglaise.

Comme je l'ai dit au début, la mesure devrait avoir une portée plus étendue que celle de la loi en vigueur en Grande-Bretagne où les conditions diffèrent sensiblement de celles que nous trouvons au Canada. En premier lieu, la Grande-Bretagne est un pays hautement industrialisé. La population comprise dans un rayon de vingt-cinq milles partant de la cathédrale Saint-Paul est plus considérable, je crois, que celle de tout le Canada. Les usines s'y comptent par milliers, et j'en ai visité quelques-unes. Chez nous les conditions sont différentes; en effet, nos régions hautement industrialisées sont peu nombreuses et notre population vit en grande majorité hors des centres industriels.

Les Etats-Unis ont lancé un programme de travaux, et j'espère que le ministre, sinon par ce projet de loi du moins par quelque autre, les imitera. Je reviendrai en temps et lieu sur cette proposition. En d'autres termes le gouvernement des Etats-Unis, par son département du Travail, créera des emplois par centaines de milliers, en plus de ceux que peut offrir l'industrie. Je suis certain que le ministre entend discuter ce point par la suite.

Quelques mots maintenant sur le bill même, et d'abord sur le principe du projet de loi. La mesure semble, en premier lieu viser presque la totalité des anciens combattants. Elle prépare la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté. C'est le premier point. Et ensuite, elle prépare la même réintégration de ceux qui accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Le bill porte sur le premier groupe, celui des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté et répète en seize endroits différents l'expression "service dans les forces de Sa Majesté". La mesure me paraît viser presque exclusivement les individus qui prennent du service dans les forces armées. Il se peut que certaines de ses dispositions que je n'ai pu trouver d'ailleurs, je le confesse, visent les individus qui accomplissent des travaux de guerre essentiels. Je présume qu'il s'agit en l'occurrence des employés des établissements industriels.

Arrêtons-nous un instant aux soldats employés dans l'industrie du fer et de l'acier que je connais mieux en commençant par ouvriers des mines de fer.

L'hon. M. MITCHELL: Les mots "ou accomplissent des travaux de guerre essentiels" doivent être rayés. C'est là une erreur de rédaction et je proposerai un amendement à cette fin.

M. MacNICOL: Je regrette qu'on se propose d'omettre ces mots, à moins que le ministre ne présente un autre projet de loi au bénéfice de ces gens.

L'hon. M. HANSON: Qu'a dit le ministre?

L'hon. M. MITCHELL: Que ces mots seront rayés du titre et que j'inclurai cette partie dans un autre projet de loi

M MacNICOL: Je suis heureux de l'apprendre.

Le bill se rapporte en grande partie à l'industrie et j'attire votre attention au passage suivant:

> Considérant que nombre d'employeurs de personnes qui se sont enrôlées pour prendre du service dans les forces de Sa Majesté au cours du présent conflit se sont engagés volontairement à réintégrer ces personnes dans leurs emplois après qu'elles auront été honorablement libérées ou démobilisées des forces de Sa Majesté. . . et considérant qu'il est jugé à propos, pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada, de prendre des mesures en vue de la réintégration ordonnée des personnes susdites dans leurs emplois antérieurs.

Le ministre peut compter que presque toutes les industries réintégreront leurs employés dans leurs fonctions à leur retour au pays. Je me suis occupé de la chose à la fin de la dernière guerre et je connais les obstacles à surmonter. C'est un problème énorme et il faudra quelque temps pour le résoudre. Nul n'a lieu de douter de ce que feront les industriels, malgré les remarques injurieuses que j'ai souvent entendu proférer à la Chambre par des hommes dont le langage indique qu'ils connaissent peu de chose ou ne connaissent rien de l'industrie ou de la main-d'œuvre industrielle.

L'industrie fera sa part. Je me suis trouvé dans cette situation et je le sais. Mais j'espère que lorsqu'on modifiera le bill,—le ministre a indiqué qu'il en sera ainsi,—le texte prévoira la collaboration de l'Etat. L'industrie ne peut pas tout accomplir. Je ne trouve pas dans le projet de loi d'indication quant

à ce que fera l'Etat lui-même pour recréer des emplois.

Permettez-moi de parler brièvement de mes constatations à l'époque qui a suivi la dernière guerre. L'établissement auquel j'étais associé comptait environ un millier d'employés dans la première semaine de novembre 1918. Un mois après la guerre ou, en tout cas, peu de temps après la guerre, le personnel avait diminué d'un millier d'employés à une centaine. Je m'attendais moi-même chaque jour à être remercié de mes services. Comme l'un des dirigeants, je savais que je ne gagnais pas mon traitement et je ne pouvais regarder le payeur en face en touchant mon chèque. Ce que je veux dire, c'est que l'industrie ne sera pas en mesure de réintégrer et d'absorber rapidement la multitude d'anciens combattants et qu'on en tienne compte, si on veut modifier le moindrement le projet de loi. La période intermédiaire entre la fin des hostilités et l'époque où les usines pourront reprendre leurs employés est plus ou moins indéfinie et plus tard je préconiserai certaine disposition à cet égard.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Permettez-moi de rappeler à l'honorable député que, si au cours de la discussion du principe qui inspire le bill, lors de la deuxième lecture, il lui est loisible de faire une brève mention de l'objet de ses articles, il doit s'en tenir au principe en jeu.

M. MacNICOL: Le principe vise la réintégration des anciens combattants et je disais que le ministre a laissé prévoir des modifications au sujet de ceux qui exécutent un travail de guerre essentiel, et qu'il faudra légiférer pour un très grand nombre d'hommes.

Il y a un autre groupe de personnes dont je me préoccupe. Les alinéas *b*) i) et ii) de l'article 2 du bill s'appliquent aux anciens combattants qui avaient un emploi le 9 septembre 1939 et à ceux qui ont eu un emploi dans le semestre postérieur à cette date. Je voudrais savoir ce qu'on fera pour un grand nombre de recrues des deux premières divisions et peut-être de la troisième. Lors de la constitution de ces corps, nombre de jeunes gens de mon comté qui n'avaient jamais occupé un emploi se sont enrôlés. Ils avaient été sans emploi des années avant la guerre et battaient le pavé en quête de travail. Quand la guerre a éclaté, des milliers de ces jeunes gens se sont hâtés de s'enrôler. Je ne veux pas dire qu'ils l'ont fait parce qu'ils étaient sans travail. Ce sont des patriotes et je ne trouve rien dans le projet de loi qui s'applique à nombre de ces jeunes gens qui se sont enrôlés dans les première et deuxième divisions et peut-être dans la troisième, et qui étaient en état de chômage avant ou après septembre 1939. Je sais que le ministre sera le dernier à priver ces hommes d'emploi. C'est peut-être un oubli et j'espère que lorsque le comité étudiera la mesure il pourvoira aux milliers de jeunes gens qui se sont empressés de s'enrôler sous les drapeaux au début de la guerre mais qui n'avaient pas alors d'emploi. Ce serait manifestement fort injuste s'ils étaient inadmissibles à des emplois sous le régime du projet de loi. J'espère que le ministre tiendra compte de cela quand le comité étudiera la mesure législative.

Le bill anglais dit quelque chose au sujet de la contrainte. Les combattants qui avaient le statut d'employés peuvent se voir refuser de l'emploi à leur retour aux établissements où ils travaillaient et quelqu'un devrait être prêt à aider à leur rétablissement. Le bill à l'étude pourrait contenir une disposition à cette fin. Je n'ai peut-être pas la compétence voulue pour en comprendre les aspects juridiques, mais je sais que le bill anglais pourvoit formellement à cette éventualité. Le bill anglais, chapitre 81, George VI, prévoit au paragraphe 4 de l'article 14...

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle est la date du bill?

M. MacNICOL: C'est le *National Service (Armed Forces) Act* de 1939. Il est contenu dans les *Public General Acts and Measures*, 2 et 3 et partie de 3 et 4, George VI, 1938-1939, Tome 11.

M. MACDONALD (Brantford): Cela date d'avant la guerre.

M. MacNICOL: Non. Le bill est intitulé: Loi concernant le service national (forces armées), 1939. Il est dit au paragraphe 4 de l'article 14:

(4) Si le ministre est convaincu qu'il est nécessaire d'empêcher les patrons de congédier leurs employés à cause de devoirs ou d'obligations qu'ils sont ou peuvent être appelés à remplir par suite du fait qu'ils ont été transférés de leur emploi civil à un service se ratttachant à la présente crise, ou qu'il est nécessaire de voir à ce que les dispositions de cet article ne soient pas violées, il peut faire des règlements à ces fins...

Il se peut que le présent bill contienne des dispositions qui en assurent l'application. Je l'espère, car, connaissant depuis longtemps les ouvriers comme je les connais—et je sais que le ministre est dans le même cas—je sais, comme il le sait aussi, qu'ils seront trop timides pour affirmer leur droit de reprendre leur emploi et qu'ils ne le feront pas dans tous les cas. Un ouvrier qui ira demander à un avocat de l'aider sera paralysé par la peur dès qu'il entrera dans le bureau de l'homme de loi et qu'il y verra les pupitres, les fauteuils et tout le reste, et se retirera immédiatement. J'espère que le bill contient des dispositions

en vertu desquelles un fonctionnaire sera chargé de recevoir les demandes des soldats et de voir à ce qu'ils soient traités avec justice dans leur réintégration.

Ayant eu à m'occuper beaucoup des questions de chômage à la suite de la dernière guerre, je m'intéresse énormément à ce qui va survenir après celle-ci. Je le répète, j'espère que, grâce aux mesures que prend le Gouvernement, nous ne verrons pas se renouveler l'état de choses que nous avons constaté après 1918, alors que les soldats revenus chez eux ont été forcés de courir les rues durant des mois et des mois à la recherche de travail et s'en sont vu refuser par leurs anciens patrons. Je désire faire de mon mieux pour voir à ce que nos soldats retrouvent leur emploi quand ils reviendront. Les choses essentielles à faire à l'égard des ouvriers sont claires et simples. Je me rappelle souvent ce que Herbert Hoover a dit en 1919, alors qu'il était président du comité de reconstruction des Etats-Unis, avant de devenir président de la république. Je n'ai pas sous les yeux le texte exact de ses paroles qui m'ont vivement impressionné à l'époque où j'étais plus étroitement intéressé aux questions ouvrières que je ne le suis aujourd'hui; je m'en suis toujours souvenu tant que j'ai directement eu affaire aux ouvriers. Il a dit: (1) tout homme qui désire travailler devrait avoir l'occasion de le faire; (2) les conditions de travail devraient être raisonnables; (3) on devrait protéger la santé de l'ouvrier durant son travail; (4) l'ouvrier devrait recevoir pour son travail une rémunération qui lui permette d'assurer à sa famille un confort raisonnable et de faire instruire ses enfants. Je présume, monsieur l'Orateur, que neuf députés sur dix, en cette Chambre, sont fils d'humbles ouvriers. C'est mon cas, et j'en suis fier. C'est aussi le cas du ministre, et il s'en enorgueillit. On voit donc combien il est important d'assurer aux enfants des ouvriers les moyens de s'instruire.

Un cinquième point exposé par M. Hoover était que l'ouvrier devrait gagner suffisamment pour être en mesure de posséder une habitation. J'espère qu'après cette guerre nous ne verrons pas la répétition de ce qui s'est passé après la dernière. Je me rappelle le cas de plusieurs ouvriers qui avaient affecté toutes leurs économies à l'achat de modestes habitations. Après une certaine période de chômage, ils ont succombé à la maladie; leurs épouses sont mortes, leurs enfants se sont dispersés et les maisons ont été saisies. Le ministre actuel du Travail (M. Mitchell) s'occupe depuis longtemps du mouvement ouvrier légitime; il n'a jamais été agitateur. Je me rappelle que lorsqu'il siégeait autrefois dans cette Chambre il prenait invariablement une attitude raisonnable sur les questions ouvrières.

[M. MacNicol.]

Je me suis moi-même toujours efforcé d'agir ainsi.

J'espère que tous les honorables députés tiendront compte de ces principes fondamentaux en étudiant ce bill, afin que, après la guerre, les humbles ouvriers puissent jouir d'avantages qu'ils n'ont pas eus depuis que je les connais, c'est-à-dire un emploi constant, un salaire équitable et des conditions de travail raisonnables, toutes choses auxquelles ils ont droit. Je parle en connaissance de cause, car j'ai déjà été chômeur et je sais ce que cela signifie. Après tout, les ouvriers ordinaires sont les meilleurs acheteurs et les meilleurs consommateurs, car la Providence leur accorde généralement plusieurs enfants. Quand il leur est impossible d'acheter quoi que ce soit, la puissance d'achat du pays ne cesse de diminuer. S'ils demeurent assez longtemps sans emploi, comme cela s'est produit pendant la crise survenue après la dernière guerre, ils sont à la charge de leurs familles, de leurs amis, de leurs parents, et ils perdent tout ce qu'ils possèdent. J'espère que le ministre s'appliquera, au moyen de cette mesure et d'autres lois, à empêcher le retour d'un tel état de choses, car autrement, nous aurons livré inutilement la guerre actuelle.

M. REID: N'oubliez pas la situation de l'ouvrier dans sa vieillesse.

M. MacNICOL: J'ai annoncé tout à l'heure mon intention de recommander au ministre d'autres additions au projet de loi car il faut trouver des emplois aux démobilisés. C'est le but même du projet. Or, l'industrie ne pourrait dans un intervalle raisonnable les résorber. Je parle en connaissance de cause. Nombre d'usines vont fermer leurs portes après la guerre. Les grandes usines de munitions feront de même, à moins qu'elles ne puissent se consacrer à d'autres fabrications. Quant aux usines industrielles établies de longue date et qui ont cessé de fabriquer leur produits pour se livrer à la production de matériel de guerre, elles mettront quelque temps à restaurer leur régime antérieur. Entretemps, il surviendra un laps qu'il faut prévoir.

J'ai lu que, aux Etats-Unis, le ministère du Travail a l'intention de réserver cette année 550 millions de dollars pour la réintégration d'après-guerre, dans un seul domaine: la construction de barrages et de centrales électriques, dans les états de l'Ouest. Nombre d'Etats font aussi de leur propre chef des préparatifs. L'Iowa, à moins qu ce ne soit le Kansas ou le Nebraska,—je ne saurais dire au juste lequel—, a voté des crédits de trois à quatre millions de dollars par an pour la réintégration des démobilisés. Je recommande au mi-

nistre de s'armer de résolution et de se déclarer hardiment en faveur de la réintégration des anciens combattants. Le premier ministre, qui a lui-même administré ce ministère, est peut-être plus porté à en reconnaître les besoins que certains ministres moins au courant de la question ouvrière. Le ministre devrait donc pouvoir compter sur l'appui de son chef en réclamant que l'on réserve chaque année d'importants crédits jusqu'à la fin de la guerre, afin que le ministère qui a pour mission de voir à ce que tout homme qui veut travailler ait un emploi soit en mesure d'accomplir ce premier de ses devoirs. Si on le fait aux Etats-Unis, nous le pouvons également. Ce n'est pas les moyens qui manquent.

Après mon dernier voyage en Allemagne, voyage qui m'avait fermement convaincu de l'approche de la guerre, j'ai multiplié mes voyages au Canada si bien qu'aujourd'hui je crois avoir parcouru la majeure partie du Dominion au sud du parallèle 58 et une bonne partie du pays situé entre les parallèles 58 et 63. Je sais donc qu'aucun autre pays ne dispose de ressources comparables aux nôtres, ressources toutes prêtee à être exploitées. Il faut les développer pour maintenir au travail les ouvriers qui, une fois payés, savent mettre leur argent en circulation.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le gouvernement ne procure pas du travail à l'ouvrier. Je me rappelle qu'il y a plusieurs années, le régime précédent a déposé un bill affectant $20,000,000 au soulagement du chômage. C'était un chiffre insignifiant. Si le Gouvernement avait déposé un projet de loi visant à dépenser $100,000,000, la Chambre l'aurait voté tout aussi volontiers que l'autre montant et on aurait ainsi inauguré un programme de rétablissement susceptible de prévenir la crise. Je le dis au ministre, qu'il agisse de la sorte et qu'il demande des sommes considérables. Cela peut contribuer à maintenir son parti au pouvoir pendant des années. Peu m'importe d'être de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre. Mais dès ma jeunesse je me suis toujours préoccupé d'assurer de l'emploi aux ouvriers, et j'ai trouvé ou aidé à trouver du travail à bon nombre d'entre eux. Il n'y a rien de réconfortant comme de pouvoir rendre un tel service. Notre principale tâche consiste à alimenter le marché de la main-d'œuvre. Il importe peu que nous siégions avec le parti ministériel ou avec l'opposition; ce qui importe c'est qu'ouvriers et ouvrières puissent obtenir des heures de travail et un salaire raisonnables, afin de pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles.

Pendant la dernière guerre les nations d'Europe, les Etats-Unis et nous-mêmes, nous avons dépensé des milliards pour nous entre'égorger et détruire les trésors accumulés au cours des siècles. Songeons combien peu il faut au Gouvernement pour tenir l'ouvrier au travail. Il vaut mille fois mieux les tenir au travail que de voter des millions de dollars pour les envoyer à la mort.

En terminant, j'exhorte le ministre à adopter une attitude ferme lorsqu'il s'agit de procurer de l'emploi aux ouvriers. L'industrie peut aider, mais elle ne peut pas les absorber tous, et c'est au gouvernement qu'il incombe d'exécuter des entreprises et il y en a beaucoup à exécuter au pays. Si les Etats-Unis peuvent affecter 550 millions à la construction de centrales électriques, rien ne nous force à rester inactifs. J'ai vu, l'été dernier, les excellentes sources d'énergie que renferment la rivière des Esclaves et la rivière de la Paix et qui pourraient donner un rendement d'un million de chevaux-vapeur. Or, si nous pouvons fournir le courant, nous pouvons tout aussi bien inviter l'industrie à l'utiliser.

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) songe sans doute, pour la réintégration de plusieurs anciens combattants dans l'agriculture, à la région qui s'étend au nord de la rivière de la Paix, mais nous ne devons pas répéter les méprises d'il y a trente ou quarante ans. Il ne faudra pas envoyer des colons à 70 milles de la voie ferrée. Certains défricheurs du nord de la rivière de la Paix m'ont dit qu'ils avaient attendu pendant 35 ou 40 ans des moyens de transport qu'on ne leur a jamais procurés et qu'ils avaient dû transporter leurs céréales en camion ou en charrette; dans un endroit appelé Notikewin, ils étaient à 70 milles du chemin de fer. Les occasions ne manquent pas de donner de l'emploi à des milliers d'hommes.

Je voudrais que le ministre constitue un comité. Je n'hésiterais pas à donner mes services gratuitement à un comité de recherche qui s'appliquerait à trouver de nouveaux champs d'embauchage. Il ne faut rien négliger pour garder les usines de munitions au travail. Mais il devrait y avoir une infinité de choses à faire après la guerre. C'est pourquoi je demande la création d'un comité ou d'une commission de recherche pour étudier les moyens de tenir en activité des usines qui, dans le cours ordinaire des choses, devraient fermer leurs portes à la fin du conflit et congédier leur main-d'œuvre. Nous devons voir à en perpétuer le fonctionnement de manière à procurer aux ouvriers l'avantage de fabriquer différentes denrées de consommation, si tant est qu'il reste de l'argent pour les acheter. Il n'y a rien comme glisser des

sous dans le gousset de l'ouvrier. Il sait les mettre en circulation.

Que fait-on pour les réformés de la présente guerre? Quand je vais chez moi, le samedi, je suis assiégé par des anciens combattants qui me demandent du travail. Je suis incapable de leur en trouver. A ce propos, le ministre devrait garder les hommes en uniforme ou dans les cadres assez longtemps après la démobilisation, ou au moins après leur licenciement. Cela les occuperait dans l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à ce qu'ils soient définitivement fixés.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): J'ai quelques mots à dire au sujet de ce projet de loi. Nous savons tous que des problèmes nationaux se présentent après chaque guerre, comme nous l'enseigne l'histoire. C'est à nous de voir à ce que l'état de choses qui s'est produit après la dernière guerre ne se répète pas; nous ne voulons pas des conditions qui ont existé alors. Les employeurs devraient être en mesure d'absorber de nouveaux employés après la guerre. C'est là une bonne idée que l'on devrait inclure dans le bill. Il est admirable de constater qu'un grand nombre d'employeurs aujourd'hui s'engagent à réinstaller ceux qui s'enrôlent lorsqu'ils reviendront après la guerre.

Après la dernière guerre, une crise économique donna lieu à une somme énorme de chômage: les hommes battaient le pavé. Le découragement s'emparait des gens qui se demandaient si vraiment la guerre avait servi à quelque chose puisqu'ils se trouvaient en face de telles conditions. Le Gouvernement dut s'occuper des anciens combattants en accordant des pensions et le reste, en distribuant des allocations. Notre expérience était limitée alors, mais nous avons cette expérience maintenant et il nous faudra la faire passer à la pratique après la guerre actuelle.

Le projet de loi est certes un pas dans la bonne direction. Il faut que le bill ne nuise en rien à l'enrôlement; au contraire il devra encourager les hommes à s'enrôler en plus grand nombre. Ceux qui reviennent du front aujourd'hui sont absorbés dans l'industrie. Les employeurs se sont efforcés de réinstaller les hommes licenciés, et même les réformés ont été acceptés en grand nombre. Mais notre plus grand problème se présentera immédiatement après la cessation des hostilités. Il est bon que le projet de loi comporte un élément de contrainte; mais on ne pourra jamais forcer les gens à faire l'impossible, et si les employeurs ne peuvent réinstaller ces hommes, un élément de contrainte dans un tel projet de loi ne servira à rien si nous n'arrêtons pas un programme.

J'ai un avertissement à donner au Gouvernement et à la Chambre. La guerre terminée, nous devrons procéder lentement à la démobilisation et de l'armée et des gens engagés dans l'industrie. Il nous faudra fabriquer des munitions longtemps après que nous n'en aurons plus besoin; il nous faudra maintenir une forte armée longtemps après la fin des hostilités. Il ne faudra pas procéder trop vite à la démobilisation. C'est l'une des grandes erreurs qu'il faudra éviter, et aucune lamentation des contribuables ne devrait altérer ce programme. Les récriminations des contribuables ne devraient pas porter le Gouvernement au pouvoir à fermer les établissements industriels et à démobiliser l'armée trop rapidement, ou que sais-je. Il faudra procéder graduellement.

Quelle sera la situation après la guerre? Elle différera beaucoup de celle qui a existé après la dernière guerre. Nous aurons une armée de techniciens hautement formés, de techniciens des deux sexes. Il faudra s'occuper de ces gens et, par conséquent, il faudra créer des emplois techniques. Le projet de loi ne servira pas à grand'chose si on ne prévoit pas quelques-uns de ces remèdes. Les employés sont tous bien formés, et il faudra leur trouver un emploi en conséquence. Il est inutile de songer à de vastes travaux publics et le reste. Il faut quelque chose de mieux. Il nous faudra conformer nos industries de l'époque aux besoins de l'avenir afin de maintenir la production. Il faut entreprendre tout ce qui est possible pour ces anciens combattants aussi bien que pour ceux qui, dans la vie civile, ont reçu une formation technique. Rien ne s'oppose à l'exécution de ce plan. Il ne faut pas perdre de vue le facteur le plus important, le facteur dont dépend réellement la prospérité de tout pays, c'est-à-dire, l'échange rapide des marchandises et des services entre individus. Nous devons maintenir cette rapidité dans l'échange des denrées et des services à un niveau bien équilibré, c'est-à-dire ni trop bas ni trop haut. Pour ce faire, nous pouvons recourir à quantité de moyens.

Après la guerre, nous devrons refaire nos approvisionnements en biens de consommation, sans toutefois permettre aux stocks de s'accumuler trop rapidement. Le renouvellement doit se faire graduellement, sinon les exploiteurs auront beau jeu. Nous maintiendrons en vigueur certaines mesures de surveillance édictées en temps de guerre, telles les mesures actuellement applicables aux prix, au commerce, aux salaires et le reste. Nous devrons maintenir ces mesures, en les adoucissant graduellement, sinon ce sera le chaos. A moins que le gouvernement ne tienne compte de tous ces facteurs, ne reconnaisse que la

transition d'une économie de guerre à une économie de paix doit être graduelle et n'établisse son programme longtemps d'avance, nous aurons une situation semblable à celle que nous avons connue après la dernière guerre.

Et ce n'est pas tout ce dont il faut tenir compte. Notre commerce extérieur fera, sans aucun doute, un bond considérable après la guerre. Il faudra établir de quelle façon s'effectuera le paiement des marchandises. Nous ne devrons pas permettre que la population jouisse trop brusquement des avantages de ce commerce et que la prospérité soit tout à coup excessive. Ici encore il faudra procéder graduellement. Avec le temps, nous pourrons créer de nouveaux besoins ou élever le niveau de vie, afin d'occuper les heures que les progrès de la machine laisseront libres. Les ouvrages publics ne suffiront pas à régler le problème, mais il y aura beaucoup à accomplir en ce domaine. Cependant s'il est une chose que nous devrons empêcher, c'est une prospérité excessive et subite; c'est ce contre quoi il faut se mettre en garde dès maintenant.

Ce présent projet de loi ne suffit pas; c'est un beau geste, mais, à mon avis, ce n'est, dans une bonne mesure, qu'un trompe-l'œil. Si nous n'accomplissons pas tout ce que je viens de mentionner, le bill ne sera qu'un chiffon de papier, comme tout autre projet qui n'est pas assez mûri. Je dis donc au ministre du Travail que le moment est venu d'établir un comité parlementaire qui pourra consacrer du temps à la question et faire appel à des économistes de façon à tracer un programme d'avenir. Cela vaudrait beaucoup mieux que d'essayer d'établir quelque chose de force, comme c'est le but de ce bill, quelque chose que vous ne pouvez instituer par la force à moins de tenir compte de tous les facteurs que je viens de mentionner. Le problème est énorme.

Il y a tendance à penser que la guerre devrait constituer notre unique préoccupation. Certes, l'effort de guerre demande toutes nos énergies, mais rien n'empêche le Gouvernement de dresser des plans en vue de l'avenir. Ce serait un moyen d'aider à notre effort de guerre. J'approuve d'ores et déjà toutes mesures qu'on prendra au profit de nos soldats démobilisés. Mais il faut faire davantage.

La pension de vieillesse contributive se rattache aussi à cette question.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je signale à l'honorable député que le bill à l'étude n'a rien à voir aux pensions de vieillesse.

L'hon. M. HANSON: Puis-je faire observer que rien ne s'oppose à ce que l'honorable député mentionne les pensions de vieillesse comme autre remède à l'état de choses dont il parle?

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: J'accorde une certaine latitude quand je peux voir quelque rapport avec la question à l'étude, mais la pension de vieillesse est un sujet distinct.

L'hon. M. MACKENZIE: Puis-je faire observer que, si l'honorable député n'approuve pas le bill en principe, il devrait proposer quelque chose de mieux?

M. ROSS (St. Paul's): Je n'ai pas entendu la remarque du ministre. Tout ce que je dis, c'est que nous ne demandons pas l'aumône pour nos soldats démobilisés et que, la pension de vieillesse n'étant pas à base contributive, elle est envisagée à titre de charité. Ne voulant pas voir notre population vieillissante réduite à la charité, je propose la pension de vieillesse à titre d'autre facteur à envisager. Le ministre semble croire que je désapprouve le bill en principe. Bien au contraire. Mais ses dispositions ne sont pas suffisantes.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire faire quelques observations touchant le principe du bill. Ce dernier est intitulé:

Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté ou accomplissent des travaux de guerre essentiels.

Le bill donne la définition des mots "patron" "employé", "contrat", "devoir des patrons", et ainsi de suite. La deuxième lecture interdit de l'étudier article par article. A mon avis, ce bill ne sera, en grande partie, qu'un chiffon de papier, sauf en ce qu'il s'applique aux fonctionnaires. Au cours de la dernière guerre, la ville de Toronto a joué le rôle de pionnier en ce domaine. Quand un employé s'enrôlait, elle lui garantissait qu'il retrouverait son emploi à son retour de la guerre. Nous avions plusieurs milliers d'employés, y compris ceux des commissions de l'extérieur. Les employés de la ville et des commissions extérieures qui s'enrôlaient étaient avisés que leur emploi leur était réservé pour la fin de la guerre; et nous avons tenu cette promesse. Cette coutume s'est répandue dans la province et dans quelques ministères de l'administration fédérale.

Le principe est bon, mais la classification des fonctionnaires du Dominion qu'établit ce bill n'est guère convenable. Elle est bonne en tant qu'elle s'applique à ceux qui servent outremer ou qui reçoivent leur instruction militaire, mais il est mauvais de l'appliquer au petit nombre qui passent de quelque ministère à celui de la Défense nationale où ils obtiennent une meilleure rémunération. Ainsi que l'a dit le ministre, on a étudié cette question en Angleterre. D'après ce bill, nous mettons la

charrue devant les bœufs, car le Gouvernement doit se prononcer sur le traitement qu'il va accorder à l'industrie nationale. D'après la définition qu'en donne le bill, l'employeur civil est celui qui embauche des personnes par contrat, soit écrit, soit verbal. Or, dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les industriels de notre pays? Ils ignorent où ils en sont. Il en est ainsi en Angleterre. Prenons le cas du petit détaillant qui a dix, quinze ou vingt employés à son service; dans quelle situation se trouve-t-il? A cause de cette mesure, et par suite des entraves et des restrictions apportées au commerce et des fardeaux artificiels imposés par divers organismes bureaucratiques et par le Gouvernement, les petits marchands indépendants doivent fermer boutique, ce qui fait qu'ils ne pourront reprendre plus tard leurs anciens employés. Ainsi, une grande industrie de Toronto, que le ministre connaît, a dû fermer ses portes. Je donnerai confidentiellement au ministre le nom de cette industrie, qui s'est trouvée ruinée par l'abolition de la préférence britannique et par la guerre. Il en résulte que plusieurs hommes qui se sont empressés de s'enrôler dans nos forces armées ou dans celles de la Grande-Bretagne doivent aujourd'hui battre le pavé.

Si le Gouvernement veut faire adopter ce bill, qu'il commence par élaborer un programme applicable à l'industrie après la guerre actuelle, au lieu de nommer des commissions qui tuent toute concurrence industrielle.

C'est la première obligation. Ce qui se passe actuellement ici et en Angleterre fait prévoir que personne ne pourra administrer ses affaires. S'il s'agissait de certaines mesures bureaucratiques, passe encore; mais qu'arrivera-t-il si, par exemple, une petite industrie cherche à concurrencer un magasin à rayons? Personne ne peut administrer une petite entreprise indépendante, avec tous les fardeaux artificiels et les entraves qu'on impose.

Je suis protectionniste. Les honorables vis-à-vis le sont aussi. C'est le principe sur lequel devrait s'appuyer ce bill. Autrement, il manquera d'appui et deviendra un simple chiffon de papier. Personne, dans ces conditions, ne voudra être employeur, bien qu'elles soient inséparables des périodes de guerre. Toutefois, la guerre terminée, ces employés à traitement nominal et ces mêmes commissions chercheront à imposer leurs politiques pendant un grand nombre d'années, et le projet de loi empêchera quiconque de respecter les ententes conclues avec les employés.

Je proteste contre pareil état de chose. Je ne mentionnerai qu'une industrie qui puisse accepter cet arrangement entre employeur et employé, celle du bâtiment, à peu près inactive à l'heure actuelle. Je crois que peu après l'arrivée du ministre actuel à la Chambre un comité a été nommé pour chercher à placer l'industrie du bâtiment sur une base convenable. C'était en 1935. Pendant la crise économique, cette industrie a été négligée et est tombée en ruine. Le Gouvernement s'est lancé dans un programme de construction de logements. Mon ancien chef, le vicomte Bennett, alors premier ministre, a voulu ranimer cette industrie en encourageant la construction de logements, de routes, et le reste. Aujourd'hui il ne se fait pas de construction. Le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) cherche à faire construire des maisons, mais sans réussir à améliorer la situation. Si le premier ministre désire appuyer ce bill sur quelque chose, qu'il ressuscite l'ancien programme de construction de logements et prépare des affectations à cette fin après la guerre.

Je remarque un défaut dans le bill. Quel cas y fait-on des apprentis? La loi britannique contient une disposition que je ne vois pas ici, concernant les apprentis. Un grand nombre de jeunes gens faisaient leur apprentissage dans l'industrie. Après la déclaration de guerre, certaines de ces entreprises ont dû fermer leurs portes parce qu'elles n'étaient pas des industries de guerre; cependant, beaucoup d'industries essentielles qui emploient de nombreux apprentis, pourraient être régies par le projet de loi, si on leur en donnait l'occasion. Qu'on me permette de lire un court extrait du hansard britannique du 20 février:

M. Parker: demande au ministre du Travail s'il avait pris ou devait prendre des dispositions pour assurer aux jeunes gens qui occupent des emplois réservés et qui, pour répondre aux annonces affichées partout, s'offrent à faire partie des équipages aériens et sont acceptés, qu'ils pourront compléter leur apprentissage après la guerre et qu'ainsi les survivants ne souffriront aucun préjudice du fait qu'ils ont agi avec patriotisme.

Voici la réponse du ministre:

M. Bevin: En collaboration avec la British Employers' Confederation et le Trade Union Congress on a transmis une invitation aux associations d'employeurs et aux groupements ouvriers, ainsi qu'aux conseils industriels mixtes et aux chambres de commerce leur demandant d'étudier dès maintenant la situation des apprentis et des autres personnes dont la formation s'est trouvée interrompue par le service militaire.

Et voici ce que le ministre a ajouté:

L'étude du problème qui se pose relève tout d'abord des groupements intéressés et des organisme mixtes de l'industrie qui devront me mettre au courant de leurs conclusions. Il n'y a pas de doute que les industries intéressées s'occuperont, au cours de leur enquête, de la situation spéciale de ceux que l'honorable député a mentionnés ainsi que d'autres qui sont placés dans des circonstances spéciales.

J'espère que le ministre tiendra compte de la situation de ces jeunes gens de dix-sept à vingt ans qui ont quitté leur emploi pour prendre du service.

Il est une autre considération par laquelle je terminerai mes remarques. Je veux parler de l'état actuel du commerce, étant donné que le Gouvernement n'a pas établi de programme à cet égard. La réussite du projet dépendra de la restauration de l'industrie nationale, afin que, la guerre terminée, elle puisse employer de la main-d'œuvre. Si un employeur a perdu sa clientèle et n'a pas de commandes à exécuter, comment peut-il se conformer à un accord de ce genre? J'ai parlé d'une certaine industrie. Je pourrais mentionner les magasins de détail, les grands établissements et ainsi de suite.

Le Gouvernement doit étudier la question du commerce dans son ensemble. L'autre jour, mon chef vénéré (M. Hanson) a relevé une remarque du ministre des Pêcheries (M. Michaud) au sujet des conventions de commerce alors à l'étude. L'un des principaux facteurs de la réussite de cette mesure après la guerre, c'est la balance du commerce qui n'est pas actuellement ce qu'elle devrait être entre notre pays et la Grande-Bretagne. Un des ministres (M. Michaud) aurait dit qu'après la guerre nous n'aurons rien à vendre à la Grande-Bretagne. Dans le passé, elle a été notre meilleur client. L'application de la mesure législative ne sera jamais heureuse et les employeurs et employés qui y seront assujettis n'en retireront aucun avantage, si nous ne reconquérons pas ce commerce. Mais nous aurons peine à le faire, parce que les traités que nous concluons avec d'autres pays établissent pour ainsi dire le libre-échange et lèsent ainsi les établissements auxquels le projet de loi pourrait s'appliquer. On a abrogé la préférence à notre client le plus sûr, la préférence britannique. Durant les cinq années où elle a été en vigueur, elle a accru les échanges de 45 p. 100 entre la Grande-Bretagne et le Canada, créant du travail pour les employés et les employeurs des grandes industries qui ont dû agrandir leurs établissements dans tout le pays. Où sont aujourd'hui ces industries? Elles n'existent plus, mais le bill leur eût été avantageux.

J'espère que le ministre étudiera quelques-unes de ces propositions. Il devra en premier lieu faire revivre et rétablir l'industrie. Rien ne sert d'adopter une loi pour la mettre ensuite au rancart Vous pouvez continuer de parler pendant des mois de ce que vous ferez quand la paix sera rétablie mais nous ne savons rien à ce sujet. Tous les pays envahis par l'Allemagne ou ruinés par l'Axe auront leur mot à dire dans le traité de paix. Il y a les Etats-Unis, la Russie et tous les autres pays que je pourrais mentionner. Nous voici en train d'adopter des règlements et d'examiner ce qu'il faudra faire après les hostilités, mais au bout du compte nous n'aurons que des propositions fantastiques et devrons recommencer à neuf. Que le Gouvernement s'occupe de sa propre besogne en se servant des nombreux fonctionnaires qu'il emploie actuellement. Pourquoi ces gens portant l'uniforme par tout le Canada, que le pays doit rémunérer, et qui parcourent les rues en se faisant saluer, alors que nombre d'entre eux ne sont que des commis aux archives? Ils quittent un service administratif pour entrer dans l'armée et restent ensuite ici dans les bureaux, combattant Hitler au pays et touchant de plus forts traitements. A mon sens, le projet de loi les protégera au lieu de protéger ceux qui servent outre-mer sur de vrais théâtres de guerre.

La première chose que le Gouvernement doit faire à cet égard, c'est de tracer un programme précis relativement au commerce, et ne pas faire de socialisme. Qu'allons-nous faire sous ce rapport? Ferons-nous ce que les socialistes préconisent, c'est-à-dire faire travailler tout le monde pour l'Etat, les cultivateurs touchant $15 par semaine et ainsi de suite? Allons-nous adopter un plan de ce genre ou reviendrons-nous aux vieux jours du protectionnisme; aurons-nous un véritable commerce fondé sur l'économie, et le reste? Nous devons inclure dans le projet de loi les articles 4 et 8 de la charte de l'Atlantique qui vise à abolir les droits de douane dans les deux Amériques? Cette charte n'a jamais été soumise au Parlement, mais elle nous lie. Je l'ai dit hier, la charte de l'Atlantique va à l'encontre du bill n° 5 et le rendra inopérant, car elle veut l'abolition des tarifs douaniers sur les deux continents de l'Amérique. Je demande au Gouvernement, qui pour toute politique étrangère s'est toujours laissé aller à la dérive, de nous donner une politique commerciale de nature à stabiliser le marché et à nous servir pendant comme après la guerre, de nature à protéger l'industrie. Qu'il s'efforce de supprimer les obstacles artificiels suscités par les collaborateurs bénévoles, inutiles dans bien des cas. Je sais qu'un certain nombre de fonctionnaires qui se livraient à l'industrie du vêtement n'ont jamais eu grande expérience dans les affaires, sauf comme commis et garçons de bureau. Et cependant ces hommes imposent des fardeaux et des obstacles aux petits détaillants des grandes rues de Toronto et les oblige à fermer boutique.

Sur la motion de M. Roebuck, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

FIN DU 1ER VOLUME